HISTOIRE

ECCLÉSIASTIQUE

DEPUIS LA CRÉATION

JUSQU'AU PONTIFICAT DE PIE IX;

PAR R. LE BARON HENRION,

Conseiller à la Cour impériale d'Aix; Commandeur de l'ordre de Saint-Grégoire le Grand; Chevalier de l'ordre des Saints Maurice et Lazare; Membre de l'Académie de la Religion catholique de Rome, de l'Académie impériale de Metz et de la Société impériale de Nancy :

CONTINUÉE, DEPUIS LE LIVRE ONZIÈME,

PAR M. L'ABBÉ VERVORST :

PUBLIÉE

PAR M. L'ABBÉ MIGNE,

ÉDITEUR DE LA BIBLIOTHÈQUE UNIVERSELLE DU CLERGÉ,

OU

DES COURS COMPLETS SUR CHAQUE BRANCHE DE LA SCIENCE ECCLÉSIASTIQUE.

TOME DIX-NEUVIÈME.

Depuis Othon le Grand, jusqu'à la mort de saint Grégoire VII.

25 VOL. PRIX : 150 FRANCS.

S'IMPRIME ET SE VEND CHEZ J.-P. MIGNE, EDITEUR,
AUX-ATELIERS CATHOLIQUES, CHAUSSÉE DU MAINE, 127, AU PETIT-MONTROUGE,
AUTREFOIS PRÈS LA BARRIÈRE D'ENFER DE PARIS, MAINTENANT DANS PARIS.

1863

Levons une dernière difficulté. Si les infusoires proviennent d'œufs ; si, dans une matière et des conditions déterminées, on voit naître aussi des infusoires d'une espèce déterminée, il faut supposer non-seulement qu'il y a partout des œufs d'infusoires, mais encore qu'il y a dans la plus petite masse d'air des œufs de toutes les espèces connues d'infusoires ! Il est faux que les espèces qui apparaissent dans les infusions soient aussi variées qu'on l'a dit, puisque huit familles seulement y fournissent des *genres*, et non tous leurs genres. Ces familles sont celles des *vibrioniens*, *amibiens*, *monades*, *eugleniens*, *enchelyens*, *trichodiens*, *plœsconiens*, *paraméciens*. Chaque jour les naturalistes tendent à réduire le nombre des espèces qu'ils reconnaissent dans les infusions ; chaque jour ils constatent qu'on a décrit, comme caractères d'espèces différentes, des états successifs d'un même individu qui se métamorphose. Or, puisque le nombre des espèces d'infusoires est limité, il ne serait pas plus étonnant qu'il y eût des œufs de *tous* dans *toutes* les poussières, qu'il ne l'est de voir apparaître tout à coup, et sans qu'on sache d'où sont venues les graines, des milliers de pavots noirs, ou de peupliers, ou de crucifères, dans des terrains que l'on vient d'écobuer ou sur lesquels une forêt a été incendiée. Quant au nombre prodigieux d'individus qui s'agitent dans une goutte d'infusion, cela s'explique par le grand nombre d'œufs tombés dans le liquide, et par la rapidité de la propagation de ces petits êtres. D'après un calcul fait par J. Muller sur la multiplication d'un rotateur (*Hydatina senta*), cet animal pourrait se trouver, en dix jours, à la tête d'une lignée d'un million d'individus.

On trouvera à l'article GÉNÉRATION SPONTANÉE de ce Dictionnaire de nouveaux arguments contre la génération spontanée des infusoires, et particulièrement contre celle des Entozoaires, dont la reproduction a longtemps embarrassé les naturalistes, et sur laquelle les travaux de M. Van Beneden viennent de jeter un si grand jour.

§ II.

Exposé de la théorie de Lamarck sur la variabilité des espèces et sur l'origine des animaux et des végétaux actuels. — Passage de l'orang-outang à l'état d'homme. — Observations diverses.

Considérons à présent une autre face de la thèse matérialiste, la transformation graduelle des espèces inférieures en espèces plus parfaites. Cet autre point de vue se rattache intimement comme conséquence au système des générations spontanées. En effet, une fois la molécule organique formée, elle sera devenue un animal, le plus bas de la série, si l'on veut, une éponge par exemple, laquelle, en se développant par suite de ses besoins et des circonstances, se sera transformée en rayonné, qui sera devenu successivement tous les rayonnés ; ensuite, toujours en vertu des mêmes causes, le plus parfait des rayonnés sera devenu mollusque, puis tous les mollusques. Le plus élevé des mollusques sera devenu un articulé, puis un reptile, un poisson, un oiseau, un mammifère, un singe et enfin un homme.

Il est donc de la plus haute importance de s'enquérir si les espèces ont une existence réelle et permanente dans la nature ; ou si, comme quelques naturalistes le prétendent, elles sont susceptibles d'être indéfiniment modifiées, dans le cours d'une longue suite de générations. La fixité des espèces est le nœud de la grande difficulté entre le panthéisme matérialiste et la thèse chrétienne. Cette question est donc fondamentale et doit être ici discutée à fond. Impossible, d'ailleurs, de constituer la science sur une base solide, tant qu'on ne ne sera pas fixé nettement sur la nature, la valeur et la définition rationnelle et logique de l'espèce.

L'immutabilité des espèces, au moins dans l'ordre de choses où nous vivons, et depuis l'apparition de l'homme sur le globe, n'est qu'une application spéciale d'un autre grand fait, l'immutabilité des lois physiques et physiologiques qui président à l'évolution des êtres. Depuis un temps immémorial, la marche de la nature s'accomplit dans une harmonieuse uniformité, qui toutefois n'exclut point la variété ; mais celle-ci est restreinte elle-même dans des limites déterminées, et dépend de lois qui lui sont propres. L'unité dans la variété, telle est la loi du monde ; unité dans l'espèce, variété dans les individus, telle est la base de toute la théorie des classifications scientifiques. S'il n'existait pour chaque être une forme propre, caractéristique et permanente, un type radical et constitutif de l'espèce et dont il est, comme individu, la réalisation variée, il serait impossible d'établir aucune classification, de coordonner aucun système ; la notion même de la science serait détruite, et l'univers ne vous présenterait de toutes parts que des êtres isolés, entre lesquels l'esprit ne pourrait saisir aucun rapport de ressemblance, aucun point fixe de comparaison et de relation, aucun caractère commun, durable et constant ; ce serait la négation de tout ordre, de toute harmonie ; ce serait, nous le répétons, la destruction complète de toute science ; ce serait le chaos.

A la vérité, les partisans de la non-fixité des espèces accordent qu'un botaniste ou un zoologiste puisse raisonner comme si les caractères *spécifiques* étaient constants, parce

guins, elles traversent les plus petits vaisseaux capillaires. Le sang qui charrie tant d'animalcules ne présente d'ailleurs de modifications bien notables ni dans ses caractères physiques, ni dans la proportion en poids de ses principes organiques et inorganiques. — MM. Gruby et Delafond ont constaté le sexe dans ces animaux ; ils ont établi des rapports de familles entre les uns et les autres et ont cru devoir conclure que les grandes filaires pondaient dans le sang des filaires microscopiques.

BIBLIOTHECA
FF. PRÆDICATORUM
CONVENTUS
CIVIT. BENITIÆ
Lit. 270
Pl.

COURS COMPLET

D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE.

Paris. — Imprimerie J.-P. MIGNE.

HISTOIRE
ECCLÉSIASTIQUE.

—

SIXIÈME AGE DU MONDE,

DEPUIS LA NAISSANCE DE J.-C. JUSQU'A LA FIN DES SIÈCLES.

—

SECONDE PARTIE.

AFFERMISSEMENT DE L'ÉGLISE.

—

LIVRE NEUVIÈME,

DEPUIS OTHON LE GRAND JUSQU'A SILVESTRE II, PREMIER PAPE FRANÇAIS.

—

SUITE DE LÉON VII, CENT VINGT-NEUVIÈME PAPE.

Othon sacré roi de Germanie (1).

Après la mort de Henri l'Oiseleur, Mathilde, sa veuve, par une injuste prédilection, souhaita de faire reconnaître Henri pour son successeur; et il y avait un prétexte de le préférer à Othon l'aîné, en ce que celui-ci était né avant que le père fût roi. Mathilde, dont la conduite alluma la discorde entre les deux frères, commit sans doute une grande faute : mais le Seigneur la lui fit expier par les épreuves qu'il lui envoya. Othon, déjà désigné par son père, l'emporta d'après le suffrage des Francs orientaux et des Saxons. Il fut sacré la même année 936 à Aix-la-Chapelle roi de Germanie et de Lorraine. Vicfroi, archevêque de Cologne, qui avait succédé à Herman, mort en 925, et Robert, archevêque de Trèves, frère de sainte Mathilde, qui avait succédé à Roger, mort en 934, se disputaient l'honneur de faire ce sacre, le premier comme diocésain, le second à cause de l'antiquité de son siége : mais ils le cédèrent l'un et l'autre au mérite et à la piété d'Hildebert, archevêque de Mayence. Quand, après avoir reçu le serment de fidélité des seigneurs, Othon entra dans l'église, où Hildebert l'attendait avec tout le clergé, ce prélat s'avança et lui toucha la main droite. Puis, se tournant vers le peuple qui remplissait les galeries hautes et basses, il dit : Voici Othon que je vous amène; Dieu l'a choisi, le roi Henri l'a désigné depuis longtemps, tous les seigneurs viennent de le faire roi. Si cette élection vous est agréable, témoignez-le en levant les mains au ciel. Le peuple leva les mains avec de grandes acclamations, pour souhaiter au nouveau roi toute sorte de prospérité. Othon, vêtu comme les Francs d'une tunique étroite et serrée, s'étant avancé avec l'archevêque Hildebert, se plaça derrière l'autel, sur lequel étaient posés les ornements royaux, savoir : l'épée avec le baudrier, le manteau avec les bracelets, le bâton avec le sceptre, et la couronne. Ce bâton ou cette verge, distinguée du sceptre, est ce qu'on a depuis appelé la « main de justice. » L'archevêque,

(1) Longueval, *Histoire de l'Eglise gallicane*, t. VI., p. 291.

ayant pris sur l'autel l'épée et le baudrier, dit au roi : Prince, recevez l'épée pour abattre tous les ennemis de Jésus-Christ, les barbares et les mauvais chrétiens. En lui mettant les bracelets et le manteau royal, il dit : Ces ornements qui pendent jusqu'à terre vous montrent l'étendue du zèle que vous devez avoir pour les intérêts de Dieu, avec quelle constance vous devez jusqu'à la fin persévérer dans le soin de procurer la paix. En lui mettant en main le sceptre et le bâton, il dit : Que ces symboles vous fassent souvenir que vous devez corriger paternellement vos sujets. C'est surtout aux ministres du Seigneur, aux veuves et aux orphelins, que vous devez tendre des mains secourables. Après ces avis, l'archevêque de Mayence et celui de Cologne firent les onctions au prince, et ensuite ils lui mirent la couronne sur la tête : puis ils le conduisirent au trône qui avait été préparé, et où l'on montait par plusieurs degrés. Quand le roi y fut placé, on entonna le *Te Deum*, pour rendre grâces à Dieu, et on célébra la messe, après laquelle Othon retourna au palais.

Mort de Unni, archevêque de Hambourg.

Unni, archevêque de Hambourg, avait achevé sa mission en Suède, et se préparait au retour, quand il tomba malade et mourut vers la mi-septembre 936. Ses disciples inhumèrent son corps à Birc, où il était mort, et rapportèrent son chef à Brême, où on l'enterra à Saint-Pierre devant l'autel. Il avait occupé ce siége dix-huit ans.

Sainte Mathilde obtint d'Othon, son fils, le siége vacant pour Adaldagne, qui le tint cinquante-quatre ans. Il reçut le bâton pastoral du roi Othon et le pallium du Pape Léon VII; son siége n'ayant pas encore de suffragants, il fut ordonné par l'archevêque de Mayence.

Mort de Hildebert de Mayence.

[937] Hildebert, archevêque de Mayence, ne survécut pas longtemps à la cérémonie du sacre; il mourut le 31 mai 937. Frédéric, aussi moine de Fulde, lui succéda.

Monastère de Magdebourg.

Par le conseil de ce prélat, d'Adaldagne, archevêque de Hambourg, et de plusieurs autres évêques, Othon, qui voulait établir le Christianisme chez les Sclaves voisins de l'Elbe qu'il avait vaincus, fortifia la ville de Magdebourg et y fonda un monastère, avec le concours de la pieuse Edithe, fille d'Edouard, roi d'Angleterre, sa première femme. Il fit apporter les reliques de saint Innocent, martyr, sans doute celui de la Légion Thébéenne, que lui envoya Rodolfe, roi de Bourgogne. Le monastère, établi le 23 septembre 937, fut dédié à saint Pierre, saint Maurice et saint Innocent, et mis sous la protection du saint Siége. Il eut pour premier abbé Annon, depuis évêque de Worms. La ville de Magdebourg reçut le nom de Parthenopolis, c'est-à-dire ville de la Vierge.

Wenceslas vengé (2).

Pour venger la mort de saint Wenceslas (3), Othon s'avança vers ce temps contre la Bohême, et lui fit une guerre qui se prolongea jusqu'en 950.

Ravages des Hongrois.

Les Hongrois tentèrent de pénétrer dans la partie occidentale de la Saxe, d'où ils furent vigoureusement repoussés; mais ils exercèrent de grands ravages dans la Franconie, la Haute-Allemagne, la Gaule jusqu'à l'Océan, et la Bourgogne. En 937, ils entrèrent en France par la Champagne, désolèrent ce pays, brûlèrent plusieurs églises, et emmenèrent un grand nombre de captifs. Il y eut toutefois quelques églises qu'ils ne purent brûler, comme celle de Sainte-Marie à Fîmes et celle de Saint-Basle; et un moine d'Orbais, qu'ils avaient pris, ne put être blessé par leurs flèches, ni par leurs épées : ce que Flodoard rapporte comme des miracles. De la Bourgogne les Hongrois passèrent en Italie, et allèrent jusqu'à Capoue, à Bénévent, et à Nole. Ils enlevèrent plusieurs serfs de l'abbaye du Mont-Cassin; et, pour les racheter, on donna quantité de vases d'argent et d'ornements d'étoffes précieuses, dont le prix montait à plus de cent cinquante besans d'or. Mais, étant entrés chez les Marses, dans l'Abruzze actuelle, et y exerçant des ravages, ces peuples, ainsi que les Péligniens, en tuèrent la plus grande partie et en retirèrent un butin considérable.

Saint Odon retourne à Rome (4).

[938] La guerre s'étant rallumée entre

(2) Alban Butler et Godescard, *Vies des Pères, etc., Saint Wenceslas, duc de Bohême, martyr*, 28 septembre.

(3) *Voy.* t. XVIII, col. 1541.

(4) Longueval, *loc. cit.*, t. VIII, p. 297.

Hugues et Albéric, saint Odon fit, en 938, un second voyage à Rome avec le même succès que la première fois. Rien n'était plus édifiant que la manière dont l'abbé de Cluni faisait ces voyages. Il recevait avec bonté les pauvres dans la tente où il campait, selon l'usage des voyageurs à cette époque. Il avait coutume de dire que les aveugles et les boiteux seraient les portiers du ciel; et, quand quelqu'un de sa suite rebutait un pauvre, il appelait cet indigent, et lui disait : Lorsque celui qui vous a rebuté viendra à la porte du ciel, rendez-lui la pareille, et empêchez-le d'entrer. S'il rencontrait en chemin quelque vieillard ou quelque pauvre femme, il descendait de cheval et les contraignait de monter à sa place.

Voleur converti (5).

Dans un de ses voyages, un voleur, frappé de l'éclat de sainteté qui reluisait sur son visage, se prosterna à ses pieds, en le priant de l'admettre au nombre de ses moines. L'abbé de Cluni, avant de le recevoir, s'informa quel homme c'était. Averti que c'était un insigne voleur, il lui dit que, quand il aurait des preuves de son amendement, il l'admettrait volontiers dans sa communauté. Le voleur renouvela ses instances, protestant que, s'il ne le recevait pas sur l'heure, Dieu lui demanderait compte de son âme. Alors, touché de si heureuses dispositions, il l'admit aussitôt et l'envoya à Cluni, où cet homme devint un des plus fervents religieux. Quelque temps après, Odon, le voyant au lit de la mort, lui demanda si, depuis qu'il était moine, il se reprochait quelque faute. Il répondit qu'il avait donné sans permission sa tunique à un pauvre qu'il avait trouvé nu, et qu'il avait pris au monastère une corde de crin dont il s'était ceint la chair : on la trouva, en effet, sur lui. C'était tout ce qu'il avait à se reprocher. Il ajouta qu'une femme d'une grande beauté, qui se disait la Mère de miséricorde, lui avait apparu, l'assurant qu'il n'avait que trois jours à vivre. Saint Odon édifié de ce discours, nomma, depuis ce temps, la sainte Vierge la Mère de miséricorde.

Lettre de Léon VII à Hugues le Grand (6).

Le zèle de l'abbé de Cluni pour la gloire de saint Martin le porta, sans doute, à avertir Léon VII d'un abus qui se glissait dans le monastère de Saint-Martin de Tours, toujours appelé ainsi, quoiqu'il y eût depuis longtemps des chanoines dans cette église à la place des moines : on en permettait l'entrée aux femmes. Léon écrivit, au mois de janvier 938, à Hugues le Grand, nommé prince des Français, qui en était abbé. Il fait d'abord dans sa Lettre un bel éloge de saint Martin, et dit qu'après le tombeau des apôtres celui du thaumaturge est le pèlerinage le plus célèbre, et où la dévotion attire les fidèles des pays les plus éloignés : « Ce saint lieu, » ajoute le Pape, « a toujours été révéré, non-seulement du peuple, mais encore des plus grands rois. Or, comme nous l'avons appris, jamais aucune femme n'a eu la permission d'entrer dans l'enceinte de ce monastère; et, quand les incursions des païens ont obligé de placer le précieux dépôt dans la ville, les serviteurs de saint Martin pleuraient, à la pensée qu'ils ne pourraient pas en éloigner les femmes. C'est pourquoi on entoura ce lieu d'une muraille, tant pour mettre l'église à l'abri des incendies que pour empêcher les femmes de pénétrer dans l'enceinte du monastère. Mais tout le contraire est arrivé; et ces fortifications ont servi de prétexte pour permettre aux femmes d'y entrer, et même d'y demeurer. » Le Pape défend cet abus sous peine d'excommunication, et recommande à l'abbé Hugues et aux prévôts du monastère de tenir la main à l'exécution de ses ordres. L'église de Saint-Martin était d'abord hors de la ville. La crainte des Normands et le concours habituel des pèlerins que la célébrité de ce lieu y attirait déterminèrent dans la suite les habitants de Tours à y bâtir une ville nouvelle, qui fut nommée Martinopolis, c'est-à-dire la ville de Saint-Martin, et plus communément le Château-Neuf.

Lettre à Gérard de Lorck (7)

Gérard, archevêque de Lorck dans la Norique, ayant envoyé sa Profession de foi à Léon VII et demandé le pallium, le Pape le lui accorda, avec pouvoir de s'en servir, non-seulement au jour de la consécration du saint chrême et de Pâques, mais aussi aux fêtes des apôtres, de saint Jean-Baptiste, de la sainte Vierge, de Noël, de saint Etienne, de saint Laurent, et des saints dont les reliques

(5) Longueval, *loc. cit.*, t. VIII, p. 297.

(6) Ceillier, *Histoire générale des auteurs sacrés et ecclésiastiques*, t. XIX, p. 754. Longueval, *loc. cit.*, t. VIII, p. 298.

(7) Ceillier, *loc. cit.*, t. XIX, p. 613.

reposaient dans son église ; de le porter encore le jour de son ordination, lorsqu'il consacrerait des évêques et des prêtres, qu'il prêcherait les néophytes, et même les jours qu'il tiendrait un synode. L'archevêque devait se revêtir du pallium dans la sacristie, avant d'aller à l'autel pour y célébrer les mystères. Léon prit occasion de cet ornement pour exhorter Gérard à l'honorer par une grande pureté de vie et par toutes les vertus que saint Paul recommande à un évêque. La Profession de foi du prélat lui parut trop abrégée : néanmoins il remarqua, dans sa précision, que la doctrine en était exacte.

Lettre aux évêques des Gaules et d'Allemagne (8).

Quelque temps après, Gérard fit un voyage à Rome, pour y prier aux tombeaux des apôtres. Pendant son séjour, il consulta Léon VII sur diverses questions et sur la manière de réformer certains abus que les incursions des barbares et les persécutions des mauvais chrétiens avaient occasionnés. Le Pape répondit à la consultation par une Lettre adressée à tous les évêques de Gaule et de Germanie. Voici le précis des questions proposées et des réponses : « On demande s'il faut mettre en pénitence ceux qui ont fait mourir les sorciers, les augures et les enchanteurs. La Loi de Moïse déclare qu'il faut exterminer ces sortes d'hommes. Nous devons, cependant, par nos exhortations, tâcher de les porter à la pénitence. Mais, s'ils méprisent les jugements de l'Eglise, ils doivent éprouver la rigueur des lois humaines, et celui qui les condamne n'est pas coupable. — On demande si les évêques doivent dire *Pax vobis*, ou bien *Dominus vobiscum*. Vous devez vous conformer à cet égard dans votre province à l'usage de l'Eglise romaine. Les fêtes et les dimanches nous disons le *Gloria in excelsis* et le *Pax vobis* : mais, en carême, aux Quatre-Temps, aux Vigiles des saints et autres jours de jeûne, nous disons seulement *Dominus vobiscum*. — L'archevêque Gérard nous a ensuite demandé si l'on doit dire l'Oraison dominicale dans la bénédiction de la table. On ne doit pas la dire, parce que les apôtres la récitaient pour la consécration du corps et du sang de notre Seigneur. » Malgré cette décision, on dit aujourd'hui le *Pater* dans la bénédiction de la table, même suivant la rubrique romaine; mais on le dit à voix basse. — « Il nous a proposé une autre question bien digne de larmes, savoir : si les enfants des prêtres qui se sont mariés publiquement peuvent être promus aux ordres sacrés. Ces mariages sont un crime condamné par l'Ecriture et par les canons, qui défendent aux prêtres de demeurer avec des femmes, à plus forte raison de se marier. Cependant les enfants de ces prêtres ne participent pas à leur crime ; et d'ailleurs le baptême remet tous les péchés. — Il a demandé si un chorévêque peut consacrer les églises, ordonner les prêtres, faire l'onction du chrême et l'imposition des mains. Nous défendons, selon les canons, toutes ces fonctions aux chorévêques. — Il a demandé si un homme et une femme, s'étant mariés au troisième et au quatrième degré de parenté sans le savoir, peuvent, quand ils l'ont connu et s'en sont confessés, persister dans ce mariage. Ils ne le peuvent pas, sans encourir l'excommunication portée par les canons. — Quant à la manière dont il convient d'agir envers ceux qui pillent les églises, point sur lequel Gérard nous a aussi consulté, nous ne répondrons que par ces mots de l'Apôtre à Timothée : « Reprenez, « priez, menacez (9). » Léon, en terminant sa Lettre, avertit les évêques des Gaules et de Germanie qu'il a établi l'archevêque Gérard son vicaire dans leurs provinces, et il leur ordonne de lui obéir en toutes choses concernant l'ordre ecclésiastique et le rétablissement de la discipline.

Léon VII donne, dans les trois Lettres qu'on a de lui, des preuves de sa piété et de son zèle. Son style est net, grave, et naturel.

Monastère de Tomières (10).

Dès l'an 936, Pons Raimond, comte de Toulouse, avait fondé un monastère, à Tomières, en l'honneur de saint Pons, son patron. Aimeric, archevêque de Narbonne, se trouva, en 938, à la dédicace de ce monastère, célèbre par les grands hommes qui en sortirent, et qui fut depuis érigé en un siége épiscopal sous le nom de Saint-Pons. Nous avons le Testament du fondateur : il

(8) Ceillier, *loc. cit.*, t. XIX, p. 613. Longueval, *loc. cit.*, t. VIII, p. 299.

(9) II Tim. IV, 2.

(10) Longueval, *loc. cit.*, t. VIII, p. 307.

est une nouvelle preuve de sa piété et de sa libéralité envers les églises.

Monastère de Saint-Chaffre (11).

Gothescalc, évêque du Puy, rétablit le monastère de Saint-Théoffroi, vulgairement Saint-Chaffre, et fit venir Arnould, abbé du monastère de Saint-Géraud, pour y faire observer la Règle de saint Benoît. Il donna au même monastère plusieurs terres, à la charge que tous les jours, excepté les fêtes et les dimanches, les moines chanteraient à genoux deux psaumes pour lui, pour ses successeurs, et les autres clercs de son Eglise, et diraient la messe et l'office des morts à la même intention, quand ils le pourraient. L'Acte est daté de l'an 938, et signé de plusieurs évêques et abbés.

Mort de Léon VII.

[939] Léon VII, après avoir siégé trois ans et six mois, mourut en 939.

ÉTIENNE VIII, CENT TRENTIÈME PAPE.

Précis du Pontificat d'Etienne VIII (12).

Son successeur fut Etienne VIII, Romain de naissance, et non Allemand, comme le dit Fleury, lequel ajoute qu'à cause de cette origine les Romains le prirent en telle aversion qu'ils lui découpèrent le visage et le défigurèrent, de sorte qu'il n'osait plus paraître en public. Albéric, marquis de Camérino, dominait toujours à Rome, où Othon, roi de Germanie, ne pouvait exercer aucune influence vu l'élection du Pape. Etienne VIII devait siéger trois ans et quatre mois, jusqu'en 943.

Bataille de Simancas (13).

En Espagne, Alfonse IV, monté sur le trône en 924, ayant abdiqué la couronne en 927, en faveur de son frère Ramire II et au préjudice de son fils Ordogno, s'était fait moine dans le monastère de Sahagun. Mais, ennuyé de sa retraite, il voulut ressaisir le sceptre. La ville de Léon, assiégée par Ramire, lui livra Alfonse, auquel le vainqueur fit crever les yeux, avant de le renfermer dans le monastère de Ruiforco près Léon, où l'infortuné mourut en 933. Ramire, tournant ses armes contre les Musulmans, effaça par ses exploits ceux de ses plus illustres prédécesseurs. La plus célèbre de ses victoires doit être citée. Abdéraime III, qui prit le titre pompeux d'émir al Moumenyn, prince des croyants, que les Chrétiens d'Espagne traduisirent par le mot « miramolin, » implora le secours des Mahométans d'Afrique, réunit une armée de cent cinquante mille hommes, et s'avança au centre de la Castille, portant le fer et le feu sur son passage. Le roi de Léon le joignit, le 6 août 939, dans la plaine de Simancas. La bataille dura une journée entière, et ce ne fut qu'après huit heures de carnage que le succès se déclara en faveur des Chrétiens. Quatre-vingt-mille Musulmans périrent par le glaive ou dans les eaux de la Pisuergua et du Duero. Comme les Chrétiens crurent devoir leur triomphe à la protection de saint Jacques plutôt qu'à leur armée, très-inférieure à celle de l'ennemi, le nom de cet apôtre devint dès lors le cri de guerre des Espagnols, comme le nom de saint Denys était celui des Francs. Abdérame voulut rallier les débris de ses troupes près Salamanque : mais, attaqué une seconde fois par les Chrétiens, et blessé dans l'action, il se vit obligé de fuir avec le reste de son armée.

Mort de Bennon (14).

[940] Bennon, ancien évêque de Metz, revenu dans sa retraite d'Einsidlen, y mourut le 3 août 940. Il fut enterré près l'oratoire de la sainte Vierge, construit par saint Meinrad ou Méginrade. Il est honoré dans quelques églises avec le titre de bienheureux ; quelques auteurs lui donnent même la qualité de saint ; mais tous s'accordent à lui déférer le titre de vénérable.

Eberhard, abbé d'Einsidlen (15).

Celui qui prit soin de sa sépulture se nommait Eberhard. Issu d'une famille de la Souabe, distinguée tant par son ancienneté et ses titres que par son crédit et son opulence, il était cousin d'Herman, duc de Souabe et d'Alsace. Il fut d'abord prévôt de la cathédrale de Strasbourg. Mais il suivit, en 934, l'exemple de Bennon, son ami, qui, étant chanoine de la même Eglise, s'était retiré, vers l'an 905, dans le désert de la Suisse où saint Meinrad avait jeté les fonde-

(11) Longueval, *loc. cit.*, t. VIII. pp. 307, 308.
(12) Ceillier, *loc. cit.*, t. XIX, p. 614.
(13) *Biographie universelle*, art. *Abdérame III.*
(14) Alban Butler et Godescard, *Vies des Pères*, etc., *Le B. Eberhard, abbé d'Einsidlen*, 14 août.
(15) *Ibid.*

ments d'un monastère alors abandonné depuis quarante-trois ans. La sainteté d'Eberhard lui attira bientôt un grand nombre de disciples. Il employa les biens considérables qu'il possédait à bâtir une église en l'honneur de la sainte Vierge et à fonder une abbaye dont il fut le premier abbé. Cette abbaye, que les miracles qui s'y opérèrent rendirent célèbre dans la suite, porta le nom d'Einsidlen ou de Notre-Dame des Ermites.

Ligue contre Artold de Reims (16).

Hugues le Grand, duc de France, alors en désaccord avec Herbert, comte de Vermandois, engagea d'abord Louis d'Outre-Mer à maintenir Artold sur le siége de Reims, au préjudice de Hugues, fils du comte. Comme celui-ci prétendait soutenir l'élection de Hugues, et qu'en conséquence il retenait les terres et les châteaux de l'Eglise de Reims, dont la possession lui tenait le plus à cœur, Artold, ayant pris l'avis de quelques évêques, l'excommunia en présence du roi. Herbert, étonné sans être abattu, déclara la guerre à l'archevêque, engagea dans son parti le duc de Normandie, son gendre, et regagna même Hugues le Grand. Ces trois seigneurs, ligués contre Artold, ou plutôt contre le roi qui appuyait ce prélat, mirent le siége devant Reims, dont la garnison trahit l'archevêque et se rendit dès le sixième jour à Herbert. Artold fut conduit aux chefs de l'armée, qui ne lui firent aucune violence. Ils lui ordonnèrent seulement de se retirer au monastère de Saint-Remi, et d'y demeurer jusqu'à nouvel ordre. Pendant cette sorte de captivité, on s'efforça de l'amener à renoncer à l'archevêché. Artold, n'ayant pas d'autre voie pour se tirer des mains de ses ennemis, donna en effet sa démission, et parut se contenter, pour sa subsistance, de l'abbaye de Saint-Basle et de celle d'Avenai. Il avait occupé le siége de Reims huit ans et sept mois, lorsqu'il fit cette renonciation. Dès qu'il fut libre, il se repentit de ce qu'il venait de faire, et se retira auprès du roi Louis avec plusieurs de ses parents, à qui Herbert ne manqua pas d'ôter les fiefs de l'Eglise de Reims qu'Artold leur avait donnés. Le prêtre Flodoard fut un des plus maltraités à l'occasion de cette révolution. Il prit le parti de s'éloigner de Reims sous le prétexte d'un pèlerinage à Saint-Martin de Tours. Herbert l'arrêta et, sur les accusations de quelques chanoines, lui ôta un bénéfice qu'il possédait, même la cure de Cormicy. Le comte le mit, en outre, en prison chez les chanoines, où il fut détenu cinq mois entiers.

Dès que Herbert eut la démission d'Artold, il fit venir à Reims son fils Hugues, nommé, près de quinze années auparavant, à l'archevêché de cette ville, quoiqu'il n'eût que cinq ans. Depuis sa nomination, il avait été appliqué à l'étude des lettres auprès de Gui ou Vidon, évêque d'Auxerre, et il était déjà diacre. Trois mois après son retour à Reims, il fut ordonné prêtre par Gui de Soissons, à l'âge de vingt ans.

Concile de Soissons. — Hugues rétabli (17).

[941] Pour le faire ordonner archevêque avec plus d'éclat, Herbert voulut qu'un concile composé des évêques de la province eût lieu à Soissons. Son fils Hugues partit pour s'y rendre, le 23 mars 941, accompagné de Flodoard, qui avait été élargi deux jours auparavant. Le concile se tint dans l'église des Saints Crépin et Crépinien. Herbert et Hugues le Grand s'y trouvèrent. On examina d'abord si l'on devait procéder à l'ordination de Hugues, fils d'Herbert; et, à la requête de quelques clercs et de quelques laïques de Reims, on résolut de ne plus différer de l'ordonner archevêque. On apporta pour motifs qu'Artold n'avait jamais été élu canoniquement; qu'il n'était qu'un intrus; que, d'ailleurs, il avait abdiqué l'épiscopat. Afin de lever toute difficulté, on députa à Laon l'évêque Hildegaire et quelques autres prélats, qui invitèrent Artold à se rendre au concile et à défendre lui-même sa cause. Il répondit qu'il ne pouvait y assister; mais que, si les évêques voulaient lui communiquer quelque chose, ils n'avaient qu'à lui indiquer un lieu sûr pour une conférence. Les députés lui ayant assigné un rendez-vous, Artold s'y trouva, et commença par se prosterner humblement à leurs pieds, les conjurant de lui donner un conseil qui fût salutaire à eux et à lui. On le pressa de consentir à l'ordination de Hugues, et, pour l'y déterminer, on lui promit quelques terres de l'archevêché. Artold, voyant que malgré ses prières, on avait résolu de passer outre, se leva, et défendit

(16) Longueval, *loc. cit.*, t. VIII, p. 292.
(17) Ceillier, *loc. cit.*, t. XXII, p. 754. Longueval, *loc. cit.*, t. VIII, p. 294.

de la part de Dieu, sous peine d'excommunication, aux évêques de la province de procéder à l'ordination de Hugues, ajoutant que, si on osait l'ordonner pour son Eglise, il en appelait au saint Siége. Cette déclaration émut vivement les députés du concile. Artold qui s'en aperçut, craignant de ne pas se tirer de leurs mains, s'adoucit, et leur fit espérer qu'après avoir consulté la reine Gerberge, sœur d'Othon, roi de Germanie et de Lorraine, il pourrait se désister. Il demanda qu'on envoyât seulement un des députés avec lui pour recevoir sa dernière réponse. On désigna Derolde, évêque d'Amiens, qui partit avec Artold. Mais, quand ils furent à Laon en présence de la reine, Artold fulmina la même censure, en déclarant à Dérolde qu'il l'excommuniait personnellement, en cas de refus de sa part de publier l'excommunication. Les évêques du concile de Soissons, qui ne regardaient plus Artold comme leur métropolitain, ne respectèrent pas ces censures. Ainsi, après avoir statué dans le concile ce qu'ils jugèrent à propos pour assurer les droits de Hugues, ils se rendirent tous ensemble à Reims, où ils l'ordonnèrent avec une grande solennité archevêque de ce siége. Le jeune prélat envoya à Rome pour demander le pallium.

Légat du Pape en France (18).

[942] En ce même temps, Louis d'Outre-Mer, qui n'avait pu obtenir que de puissants seigneurs consentissent à le reconnaître pour roi et rendissent ainsi la paix à la France, réclamait l'intervention du Souverain Pontife. Le désir de pacifier le royaume, déchiré par la guerre civile, détermina Etienne VIII à accorder le pallium à Hugues, dont les députés revinrent, en 942, avec un évêque, nommé Damase, que le Pape envoya légat en France. Il portait des Lettres aux seigneurs et aux peuples de France et de Bourgogne, avec menace d'excommunication si, avant Noël, ils ne cessaient de faire la guerre à Louis et ne lui obéissaient comme à leur roi. Ces Lettres ne sont pas venues jusqu'à nous. Les évêques de la province de Reims, ayant conféré à ce sujet avec Herbert, comte de Vermandois, le prièrent d'intercéder auprès de Hugues le Grand pour lui faire reconnaître le roi, dont il était le plus redoutable adversaire.

Mort de saint Odon, abbé de Cluni (19).

En 942, Etienne VIII appela saint Odon en Italie, pour y éteindre par sa prudence le feu de la guerre civile qui s'y était rallumé. Le saint abbé ne différa pas de s'y rendre, et il s'appliqua à concilier les intérêts de Hugues et d'Albéric. Celui-ci lui donna le monastère de Saint-Elie à Suppenton près Népi, où il mit pour abbé un de ses disciples, nommé Théodard, lequel, voyant les anciens moines fort attachés à manger de la chair, leur faisait apporter à grands frais du poisson des lieux d'alentour. Mais un torrent, qui passait auprès du monastère, forma un étang qui les exempta de cette sujétion. Cela fut regardé comme un miracle, et attribué aux prières de saint Odon. L'abbé de Cluni fut attaqué à Rome d'une fièvre aiguë, qui lui fit sentir que sa fin était proche. Il désirait ardemment de mourir auprès du tombeau de saint Martin, où il avait sucé le premier lait de la piété. Il reçut dans une vision l'assurance que Dieu lui accordait cette consolation. En effet, son mal diminua, et en peu de temps il recouvra assez de force pour entreprendre un si long voyage. Il arriva à Tours vers la fête de saint Martin, et il la passa avec un redoublement de ferveur. Le quatrième jour de l'Octave, la fièvre le reprit : il ne songea plus qu'à se disposer à la mort, à laquelle toute sa vie avait été une excellente préparation. Il donna sa bénédiction et des instructions salutaires aux moines, qui étaient accourus de toutes parts pour profiter de ses derniers avis. Il dit en particulier au moine Jean qui a écrit sa *Vie* : Ecoutez, mon fils, ce que je vous dis : Je rends grâces à Dieu de ce qu'il m'a puni de tous les péchés que j'ai commis dans ma jeunesse, excepté ceux dont je me suis rendu coupable autrefois à l'égard de mon abbé. J'ai toujours soupiré après le moment où je suis, et je conjure le Seigneur de ne pas attendre à l'autre monde pour me punir. Odon, ayant reçu le saint viatique, mourut en invoquant Jésus-Christ et saint Martin, l'an 942, le 18 novembre, jour de l'Octave de ce saint. On ne fit sa fête dans l'Ordre de Cluni que le

(18) Ceillier, *loc. cit.*, t. XIX, p. 614.

(19) Ceillier, *loc. cit.*, t. XIX, p. 577. Longueval, *loc. cit.*, t. VIII, p. 502. Alban Butler et Godescard, *Vies des Pères*, etc., *Saint Odon, abbé de Cluni*, 18 novembre.

lendemain, parce que le jour de sa mort était occupé par l'office de l'octave de Saint-Martin, qu'on célébrait dans cette congrégation, sans doute par l'institution de saint Odon. On enterra l'abbé de Cluni à Saint-Julien de Tours, monastère bâti avant Grégoire de Tours, dédié d'abord à saint Maurice, et dont on croit que saint Antoine, honoré le 4 mai, fut le premier abbé : détruit par les Normands, il venait d'être rétabli par Théotolon, archevêque de Tours, qui le dédia à saint Julien et y mit saint Odon pour supérieur. Il fut doté par Gersende, sœur de Théotolon. Les Huguenots brûlèrent la plus grande partie des reliques d'Odon.

Ouvrages de saint Odon (20).

Il nous reste plusieurs ouvrages de ce saint : la *Vie de saint Géraud* en quatre livres; trois livres de *Conférences* qu'il adressa à Turpion, évêque de Limoges, qui l'avait ordonné prêtre; trente-cinq livres de *Morales sur Job*, tirées pour la plus grande partie de celles de saint Grégoire; plusieurs Traités ou Sermons en l'honneur de saint Martin, de saint Benoît, de sainte Madeleine, avec des Hymnes en l'honneur du saint Sacrement, de saint Martin, et de sainte Madeleine. Il composa même une Hymne en l'honneur de saint Martin durant sa dernière maladie.

Saint Aimard, abbé de Cluni (21).

Il eut pour successeur dans le gouvernement de Cluni saint Aimard, homme d'une grande innocence et d'une aimable simplicité, qui eut le talent de se faire aimer et l'autorité de se faire obéir. Par l'ascendant de ses vertus, il maintint la régularité dans sa communauté, devenue de plus en plus nombreuse ; et il en augmenta considérablement le temporel.

Saint Guibert de Gemblours (22).

Guibert suivait la carrière des armes, lorsqu'il résolut de se consacrer à Dieu. Il changea sa maison de Gemblours, près Namur, en un monastère dédié à saint Pierre et à saint Exupère, et il alla étudier les pratiques de la vie religieuse à Gorze. Il y trouva un moine, de sa connaissance, nommé Erluin : il le demanda et l'obtint pour l'établir abbé de Gemblours. Il retourna à ce monastère avec le nouvel abbé; mais il n'y fut pas longtemps tranquille. On prétendit que Gemblours était une terre du fisc, et on lui fit un crime auprès d'Othon, roi de Germanie et de Lorraine, de l'établissement qu'il avait formé ; car Gemblours était du royaume de Lorraine. Guibert et Erluin allèrent trouver ce prince. Comme il était pieux, il confirma la fondation de Gemblours par un Acte daté de l'an 942. Il permit aux moines d'avoir un avoué et un abbé régulier qui serait nommé par le prince, de bâtir un château, d'établir des marchés publics, et de battre monnaie.

Monastère de Saint-Arnould (23).

Le monastère de Saint-Arnould de Metz était possédé par des chanoines qui vivaient dans un grand déréglement. L'évêque Adalbéron les exhorta plusieurs fois à mener une vie plus conforme à la sainteté de leur état. Les voyant incorrigibles, il résolut de les chasser, et de les remplacer par des moines, s'ils ne voulaient eux-mêmes embrasser la vie monastique. Après avoir pris l'avis du reste de son clergé, il établit un abbé dans le monastère de Saint-Arnould, pour instruire de la discipline monastique ceux qui y seraient reçus. Les chanoines se plaignirent à Othon, roi de Germanie et de Lorraine, de ce qu'on les expulsait d'un lieu qui était comme leur patrimoine et leur héritage. Mais ce prince, qui cherchait le bien, ayant appris les motifs de l'évêque, confirma ce qu'il avait fait; et Adalbéron en dressa un Acte daté de l'an 942.

Saint Gozlin, évêque de Toul (24).

Saint Gozlin, depuis 922 évêque de Toul, que son zèle et sa vigilance signalaient comme un modèle des vertus épiscopales, mais si humble qu'à l'entendre il était le plus grand pécheur de la terre, ne s'occupa pas moins qu'Adalbéron de la réforme des monastères. La discipline étant fort déchue dans celui de Saint-Aper ou Saint-Evre à Toul, il alla étudier lui-même la Règle de saint Benoît au monastère de Fleuri-sur-Loire, vivifié par saint Odon, puis réunit des moines à Saint-Evre sous la conduite d'Archambauld. Afin que l'indigence ne fût pas un prétexte de violer la Règle, il leur assigna plusieurs terres pour leur subsistance ; n'exigeant, en retour de sa

(20) Longueval et Ceillier, *loc. cit.*

(21) Longueval, *loc. cit.*, t. VIII, p. 304. Alban Butler et Godescard, *Vies des Pères*, etc., *Saint Aimard, abbé de Cluni*, 5 octobre.

(22) Longueval, *loc. cit.*, t. VIII, p. 305.

(23) Longueval, *loc. cit.*, t. VIII, p. 306.

(24) Longueval, *loc. cit.*, t. VIII, p. 354. Alban Butler et Godescard, *Vies des Pères*, etc., *Saint Gozlin, évêque de Toul*, 7 novembre.

générosité, que deux choses : de réciter tous les jours pour lui le psaume *De profundis*, et de célébrer un anniversaire pour le repos de son âme le jour de sa mort, avec ordre à l'abbé de régaler ce jour-là toute la communauté. Depuis 935, date de cette réforme, le nombre des moines s'étant accru, il leur donna de nouvelles terres en 940, et fit confirmer ces mesures par le roi Othon. Gozlin ne négligea pas les religieuses. Les fréquentes guérisons opérées par l'intercession de la sainte Vierge dans une ancienne église, située sur une montagne qui dominait le village de Bouxières près la Meurthe, y attiraient les peuples. Le prélat y rassembla en communauté, sous la Règle de saint Benoît, des servantes de Dieu, dont Rothilde, formée par le saint ermite Humbert de Verdun à l'état religieux, devint l'abbesse ; et Gozlin leur assigna aussi des terres pour leur subsistance. L'abbé Archambauld ayant informé Etienne VIII de cette fondation, ce Pape la confirma par une Lettre à l'abbesse Rothilde, où il parlait avec affection du saint évêque de Toul.

Saint Odon de Cantorbéry (25).

Des Danois, qui avaient suivi Hinguar et Hubba dans leur barbare expédition vers l'an 870, et qui jouissaient d'une fortune considérable dans la province des Est-Angles, donnèrent le jour à Odon. Dès son enfance, il montra du penchant pour le Christianisme ; il fréquentait les églises et parlait avec éloge du divin Fondateur de la religion. Ses parents ne pensaient pas comme lui ; plusieurs fois ils le punirent sévèrement à cause de son zèle pour un culte qu'ils n'aimaient pas ; ils en vinrent jusqu'à le déshériter et à le chasser de la maison. Odon s'estima heureux d'être dépouillé de ce qui aurait pu l'attacher au monde, et d'avoir été jugé digne de souffrir pour le Seigneur. De peur de ne pas correspondre assez fidèlement aux grâces qu'il avait déjà reçues, il résolut d'abandonner entièrement le siècle, et embrassa l'état ecclésiastique. L'alderman Athelm, qui, avec le secours de ceux du comté de Dorset, battit les Danois en 838, près Portland, sous le règne d'Ethelwolf, revivait alors dans son fils Athelm, alderman du Wiltshire, l'un des principaux seigneurs sous le règne d'Alfred. La grande piété qu'il remarquait dans Odon le détermina à lui fournir libéralement de quoi faire ses études. En 887, Athelm fit un pèlerinage à Rome et y porta les aumônes du roi Alfred et des Saxons occidentaux. Lorsque Odon eut été ordonné prêtre, il le prit pour confesseur, ainsi que plusieurs personnes de la cour ; tous les jours, il récitait avec lui l'Office divin, et il engagea le saint à l'accompagner à Rome en qualité de chapelain. Ayant été attaqué en route d'une fièvre violente qui le réduisit à l'extrémité, il fut guéri par les prières du serviteur de Dieu. Athelm mourut en 898. Alfred, mort en 901, et Edouard l'Ancien, son fils, mort en 925, employèrent souvent Odon avec succès. Athelstan, fils aîné et successeur d'Edouard, le fit son chapelain. Non content de le consulter sur ce qui intéressait le bien de l'Etat, il lui dit de l'accompagner à la guerre, afin que ses exemples et ses avis le portassent sans cesse à la pratique de la vertu. Vers le commencement de son règne, il le choisit pour remplir le siége de Wilton, érigé en 905 pour le Wiltshire, et dont Odon fut le second titulaire. Le saint, malgré sa nouvelle dignité, ne put abandonner la cour. Il était souvent obligé de suivre le roi. Il se trouva même à la bataille de Brunanbourg, où ce prince, investi par les ennemis, faillit perdre la vie ; et l'on assure qu'il dut la conservation de ses jours à un miracle opéré par le pieux évêque. Athelstan étant mort en 941, Edmond, son frère, monta sur le trône, et se montra aussi fidèle que ses prédécesseurs à suivre les conseils d'Odon. Le saint n'avait consenti qu'avec peine à sa première promotion ; il s'opposa encore plus longtemps à la seconde, lorsqu'en 942 on le transféra au siége de Cantorbéry. Sous l'influence de la crainte que les dignes ministres éprouvent en de pareilles occasions, il allégua son indignité ; l'autorité des canons, qui défendaient qu'un évêque fût transféré d'un siége à un autre ; le défaut d'aptitude pour la place dont il s'agissait, et que Odon fondait sur ce qu'il n'était pas moine. On eut bientôt levé les deux premières difficultés. Quant à la troisième, on le détermina à prendre l'habit de bénédictin, qu'il reçut des mains de l'abbé de Fleuri ou Saint-Benoît-sur-Loire, soit que cet abbé passa en Angleterre, soit que Odon alla le trouver en France.

(25) Alban Butler et Godescard, *Vies des Pères*, etc., *Saint Odon, archevêque de Cantorbéry*, 4 juillet.

Statuts d'Odon (26).

Quelque temps après, il fit dix statuts pour la consolation du roi Edmond et l'instruction du peuple soumis à sa domination. Il recommande dans le 1er l'immunité des églises, et soutient qu'il n'est permis à personne de les charger de tributs, dont elles sont exemptes dans tous les royaumes : à ce sujet, Odon cite un texte de saint Ambroise et un de saint Grégoire. Dans les cinq suivants, il expose avec détail les devoirs des pieux séculiers, des évêques, des prêtres, des clercs et des moines; il exhorte ces derniers à vivre dans l'humilité, occupés au travail des mains, à la lecture, à la prière. Dans le 7e, il condamne les mariages incestueux et dit anathème à quiconque aura épousé une fille consacrée à Dieu. Il recommande dans le 8e la paix et la concorde entre les évêques, les princes et les peuples; et dans le 9e l'observation des jeûnes, du Carême, des Quatre-Temps, ainsi que des mercredis et vendredis pendant l'année. Il applique dans le 10e le nom d'aumône à la dîme; mais il ne laisse pas de l'ordonner comme prescrite par l'Ecriture. Les Statuts sont suivis d'une Lettre synodale à ses suffragants, qu'il exhorte à remplir avec soin les devoirs de leur charge.

Saint Dunstan (27).

Saint Dunstan, révéré comme l'ornement et la gloire de la nation Anglo-Saxonne, naquit à Glastenbury, d'une famille illustre qui faisait remonter son origine jusqu'aux rois de Wessex. Des moines irlandais qui desservaient l'église de sa ville natale lui enseignèrent les rudiments des sciences, et leur jeune disciple annonça de bonne heure ce génie auquel il dut par la suite sa prééminence sur ses contemporains. Avant de quitter le toit de ses maîtres, il possédait tous les talents qui étaient en honneur ou à la mode au xe siècle. A l'usage familier de la langue latine, il joignait une connaissance assez étendue de la philosophie; les saintes Ecritures et les ouvrages des Pères formaient le sujet de ses méditations continuelles; et ses succès dans différents arts, tels que la musique, la peinture, la gravure et surtout dans le travail des métaux, que le plus grand nombre pouvait facilement apprécier, étaient généralement applaudis. Il reçut dans sa jeunesse la tonsure et les ordres mineurs, vécut toujours d'une manière conforme à l'Evangile, et se recommanda surtout par son humilité et la pureté de ses mœurs. Les qualités de Dunstan engagèrent son oncle Athelm, archevêque de Cantorbéry, à le faire connaître au roi Athelstan. Sa conduite à la cour ne démentit pas sa première renommée. Mais la faveur royale alarma la jalousie de ses rivaux; on murmura des soupçons injurieux sur son caractère à l'oreille du roi; et bientôt, ayant compris combien peu l'on doit compter sur la faveur des grands, il s'éloigna pour prendre l'habit monastique, de l'avis d'Elphége, son oncle, évêque de Winchester. Peu de temps après, ce prélat l'éleva au sacerdoce. Envoyé à Glastenbury pour en desservir l'église, il s'y bâtit une petite cellule qui n'avait que cinq pieds de long et deux et demi de large. Il s'y construisit aussi un oratoire attenant à la muraille de la grande église dédiée sous l'invocation de la Mère de Dieu. Dans cet ermitage, il joignait le jeûne à la prière. Il avait aussi des heures marquées pour le travail des mains. Par là, il se proposait d'éviter l'oisiveté et de s'entretenir dans l'esprit de pénitence. Son travail consistait à faire des croix, des vases, des encensoirs et autres choses destinées au culte divin. D'autres fois, il s'occupait à peindre ou à copier des livres. Le bruit de ses vertus parvint aux oreilles d'Ethelflède, veuve d'origine royale, qui possédait de grandes propriétés. Elle alla visiter Dunstan, qui ne tarda pas à diriger sa conscience; et elle le laissa héritier de ses biens. D'un autre côté, la mort de Héorstan, son père, le mit en possession du patrimoine de sa famille. Voué à la pauvreté, il partagea scrupuleusement les propriétés d'Ethelflède et son patrimoine entre l'Eglise et les pauvres. Athelstan étant mort en 941, Edmond, qui lui succéda, allait souvent, par dévotion, à l'église de Glastenbury, qui n'était qu'à neuf milles de son palais de Chedder; et il eut ainsi occasion de connaître par lui-même la sainteté de Dunstan. Il crut ne pouvoir mieux faire que de lui donner le gouvernement du monastère. Ainsi, à compter de saint Brithwald, qui avait eu la

(26) Ceillier, *loc. cit.*, t. XXII, p. 755.

(27) Alban Butler et Godescard, *Vies des Pères*, c.c., *Saint Dunstan, archevêque de Cantorbéry*, 19 mai. Lingard, *Antiquités de l'Eglise anglo-saxonne*, p. 474.

même dignité deux cent soixante-dix ans auparavant, Dunstan fut le dix-neuvième abbé de Glastenbury.

Piété de Guillaume Longue-Epée.

Guillaume, duc de Normandie, avait profité de la paix dont jouissaient ses Etats pour rebâtir plusieurs monastères, entre autres celui de Jumiéges, détruit par Hastingue. Chassant un jour dans la forêt de Jumiéges, il trouva deux moines occupés à relever les anciennes ruines du monastère, pour en former quelques cellules. Ils lui offrirent les rafraîchissements que comportait leur pauvreté, du pain d'orge et de l'eau. Le duc refusa; et, s'étant enfoncé dans la forêt pour chasser un sanglier, l'animal furieux revint sur lui et le renversa de cheval. Le prince, qu'on secourut à propos, retourna à Jumiéges, demanda les rafraîchissements qu'il avait d'abord refusés, et promit de reconstruire le monastère; ce qu'il exécuta sans retard. En même temps, il prit des mesures pour y rétablir la règle. Dès que les bâtiments furent en état, il pria la comtesse de Poitiers, sa sœur, de lui envoyer deux moines du monastère de Saint-Cyprien, avec Martin, leur abbé. Il reçut avec joie cette sainte colonie, et la mit en possession de Jumiéges, où elle édifia toute la contrée. Guillaume avait résolu, dès sa plus tendre jeunesse, de renoncer aux grandeurs du monde pour se consacrer à Dieu dans la profession religieuse. Quoique les intérêts de l'Etat ne lui permissent pas de réaliser ce dessein, il ne le perdait pas de vue. Quand il eut rebâti Jumiéges, il se sentit plus fortement que jamais appelé à la vie religieuse, et fit vœu de se faire moine dans ce monastère. Il s'en ouvrit à l'abbé, lequel, préférant le bien public à celui de la communauté, s'opposa à ce projet. Il représenta au duc que, son fils Richard étant encore enfant, il serait responsable des troubles qui ne manqueraient pas d'arriver après son abdication. Ces raisons ébranlèrent le prince, qui se borna à prendre à l'abbé une cuculle et une tunique de moine, qu'il emporta et qu'il enferma sous clef afin de s'en revêtir en temps et lieu. L'an 942, la piété de Guillaume se trouva en défaut; car il mit sur le siége de Rouen Hugues, issu d'une famille illustre et moine de Saint-Denys, mais qui oublia la sainteté de sa profession au point de se livrer à la débauche et d'avoir un grand nombre d'enfants. Il dissipa les biens de l'Eglise, et donna à Raoul, son frère, seigneur très-puissant, une terre considérable du domaine de l'archevêché. Il occupa le siége de Rouen quarante-sept ans, et ne mourut qu'en 989.

Mort d'Etienne VIII (28).

[943] Etienne VIII, après avoir siégé trois ans et quatre mois, mourut en 943.

MARIN II, CENT TRENTE-UNIÈME PAPE.

Précis du Pontificat de Marin II (29).

Marin II, son successeur, qu'on vit s'appliquer aux devoirs de la religion, à réparer les églises, et à assister les pauvres, devait siéger trois ans et demi jusqu'en 946.

Mort d'Herbert (30).

L'ambition avait paru, pendant la vie du comte de Vermandois, étouffer les remords de sa conscience; la religion les réveilla à sa mort. Sa trahison envers Charles le Simple était toujours présente à son esprit, et il répétait dans l'amertume de son cœur : Nous étions douze qui trahîmes le roi. Par sa mort, arrivée en 943, Hugues, archevêque de Reims, son fils, perdait le plus ferme appui de son siége. Artold ne manqua pas d'aller aussitôt solliciter Louis d'Outre-Mer, qui promit de le rétablir dans son archevêché. Les hostilités recommencèrent entre les deux prétendants. Néanmoins, par l'entremise d'Othon, roi de Germanie, et d'Adalbéron, évêque de Metz, la paix fut conclue entre eux, à condition qu'on rendrait à Artold les abbayes qu'il avait quittées, et qu'on lui donnerait un autre évêché. Louis alla mettre le siége devant Reims : mais, après quinze jours, il le leva, sur la parole que lui donna l'archevêque Hugues de le satisfaire sur tous les points dont il se plaignait.

Assassinat de Guillaume Longue-Epée (31).

Arnould, comte de Flandre, étant en guerre avec Guillaume, duc de Normandie, lui proposa une conférence à Piquigni, dans une île de la Somme. Guillaume s'y rendit, et la paix fut jurée de part et d'autre. A peine le duc était-il rentré dans sa barque avec un rameur, que quatre des serviteurs du comte le rappelèrent, disant que celui-ci avait où-

(28) Longueval, *loc. cit.*, t. VIII, p. 286.
(29) Ceillier, *loc. cit.*, t. XIX, p. 614.
(30) Longueval, *loc. cit.*, t. VIII, p. 309.
(31) *Ibid.*, p. 303.

blié de lui parler d'une affaire importante. Guillaume revint à terre, mais fut aussitôt assassiné par ces quatre meurtriers, à la vue de son armée, qui était sur l'autre bord, le 17 décembre 943. Comme on le déshabillait pour visiter ses plaies, on trouva sur lui une petite clef d'argent qu'on crut être celle de son trésor. Son chambellan expliqua que c'était celle d'une cassette où était l'habit de moine qu'il avait résolu de revêtir à Jumiéges après cette malheureuse conférence : voilà ce qu'il gardait comme son plus précieux trésor. On l'enterra à Notre-Dame de Rouen, et son fils Richard, encore jeune, fut reconnu duc de Normandie.

[944] Louis voulut profiter de la mort tragique de Guillaume pour réunir cette province à la couronne. Il se rendit à Rouen, sous prétexte de donner l'investiture à Richard, mais en réalité afin de s'assurer de sa personne. Les Normands, avisés de ce dessein, se soulevèrent contre lui. Néanmoins, il trouva moyen de les apaiser et d'amener avec lui à Laon le jeune duc pour l'élever à sa cour. On l'y garda comme un prisonnier. Par le conseil d'Osmond, son gouverneur, il feignit d'être malade; et ce fidèle serviteur, profitant de la négligence des gardes, l'emporta dans une botte de foin, à Senlis, d'où il regagna ses Etats.

Concile de Tournus (32).

Pierre de Saint-Julien rapporte, dans ses *Origines de Tournus*, qu'en 944 le duc Gislebert désira qu'un concile s'assemblât dans le monastère de ce nom ; que les archevêques de Lyon et de Besançon y assistèrent avec cinq évêques, et qu'ils décidèrent unanimement qu'on enverrait à Saint-Portien en Auvergne réclamer les reliques qui y avaient été transférées trois ans auparavant, à l'occasion d'un différend entre les moines et le duc, qui voulait leur imposer un abbé indigne de l'être. L'historien ajoute qu'après le retour de ces reliques les calamités dont le monastère de Tournus avait été affligé pendant leur absence cessèrent.

Affaires d'Italie.

Bérenger, marquis d'Ivrée, fils d'Adalbert qui avait épousé en secondes noces Hermengarde, sœur de Hugues, roi d'Italie, fut le dernier des grands feudataires que ce prince consentit à ménager. Hugues, pour mieux assurer sa couronne, s'était associé, en 931, son fils Lothaire, qu'il avait eu de Villa, sa première femme, et dont le mariage avec sainte Adélaïde, fille de Rodolfe II, roi de Bourgogne, fut convenu en 933, et réalisé en 938. Lothaire, étranger à la politique perfide et à la cruauté de son père, était aussi aimé des Lombards que Hugues en était détesté. Celui-ci ayant voulu enfin accabler le marquis d'Ivrée, et ayant donné des ordres, en 940, pour l'enlever avec sa femme et lui arracher les yeux, Lothaire avertit Bérenger du danger qu'il courait. Prévenu à temps, il s'échappa, malgré les rigueurs de l'hiver, par les passages du mont Saint-Bernard, et se réfugia en Allemagne auprès du roi Othon. De là il se mit, en 943 et 944, à soulever les Italiens contre Hugues.

Rathier, maître de saint Brunon.

Lorsque Rathier, relégué à Côme, recouvra la liberté, au bout de deux ans et demi, vers l'an 939, on lui affirma que Hugues se repentait des maux qu'il lui avait faits, et qu'il se proposait, ou de lui faire rendre le siége de Vérone, ou de lui donner une somme d'argent pour subvenir à ses besoins. Le prélat voulut aller le trouver; mais il fut arrêté en chemin, à la demande de Manassès, archevêque de Milan. On le mit en prison, où il resta trois mois et demi. Ensuite on le mena à Vérone, d'où on le contraignit de sortir, après une persécution de deux ans de la part du clergé, qui lui parut plus rude que celle qu'il avait soufferte de la part de Hugues. Vers l'an 942, il se retira en Provence chez un seigneur, nommé Rostaing, qui l'avait prié d'instruire son fils. Il composa, pour son élève, une Grammaire sous le titre de *Serva-Dorsum*, indiquant par là que les écoliers qui la sauraient éviteraient les coups de fouet. Rostaing, reconnaissant, lui procura en Provence un évêché dont on ignore le nom : mais il le quitta pour retourner au monastère de Lobes. Richer, évêque de Liége, vivait encore, et reçut bien Rathier, auquel on permit de demeurer à Lobes. Vers l'an 944, il fut appelé à la cour d'Othon, roi de Germanie, qui y invitait les plus savants hommes, pour perfectionner dans les sciences son frère Brunon. Ce prince, né en 925, avait été élevé dès sa tendre jeunesse par Baudri, évêque d'Utrecht, successeur de saint Ratbod. Pour lui inspirer l'amour de la

(32) Ceillier, *loc. cit.*, t. XXII, p. 756.

piété, en l'initiant aux premiers éléments de la grammaire, le prélat écarta de lui tous les auteurs profanes, et se contenta de lui faire expliquer le poëte Prudence. Brunon fit à son école d'aussi grands progrès dans la vertu que dans les lettres. Ce fut un préservatif contre les écueils de la jeunesse et de la grandeur, et contre l'air contagieux de la cour, où il fut rappelé peu de temps après. Rathier, regardé comme le plus habile des maîtres qui y complétèrent son éducation, ne le quitta point qu'il ne l'eût instruit dans toutes les sciences que l'on cultivait alors.

Lois d'Edmond (33).

Le jour même de Pâques de l'année 944, Edmond, roi d'Angleterre, tint à Londres une assemblée d'ecclésiastiques et de laïques, à laquelle assistèrent Odon de Cantorbéry, Wulstan d'Yorck, et plusieurs autres évêques. Il y fit un grand nombre de lois, dont quelques-unes regardent l'Eglise. La continence est ordonnée aux clercs, sous peine de privation de leur temporel et de la sépulture après leur mort. Les églises seront à la charge des évêques, qui auront soin d'avertir le roi d'orner celles dont ils ne sont pas chargés eux-mêmes. Le prêtre assistera au mariage qui se célébrera dans l'église où il dira la Messe : il est en droit d'unir les deux contractants par la bénédiction qu'il leur donne. Défense d'attaquer celui qui s'est refugié dans l'église.

Vies des saints, par Siméon le Métaphraste (34).

En Orient, Siméon le Métaphraste, après avoir publié, sous les empereurs Constantin Porphyrogénète et Romain Lecapène, la *Vie de sainte Théoctiste de Lesbos*, son premier essai, entreprit un Recueil de Vies de saints. Avant lui, plusieurs en avaient donné de particulières : mais elles étaient, ou écrites d'un style rude et grossier, ou remplies de fables. S'ils racontaient les combats des martyrs, c'était sans faire sentir la cruauté des persécuteurs et des bourreaux, et sans faire remarquer au lecteur la prudence et la sagesse des réponses des martyrs. Ils en avaient usé de même dans la Vie des saints moines et anachorètes, ne racontant leurs vertus qu'en des termes bas et indécents ; ce qui tendait à avilir les faits les plus beaux et où il y avait le plus de mérite. Siméon, admettant ce qu'il y avait de vrai dans ces Vies pour le fond des choses, en changea le style, et y substitua le sien. De là lui vint le surnom de Métaphraste. Le mot de « métaphrase » implique l'idée, non d'une simple transformation de style, mais d'une sorte de glose ou paraphrase. Pour accuser Siméon de falsification et d'imposture, il faudrait être sûr qu'il n'a pas eu en main les originaux des Actes des martyrs et des Vies des saints sur lesquels il a travaillé : mais on ne peut produire aucune preuve à cet égard ; et Psellus, son historien, dit, au contraire, qu'il travailla avec succès sur les anciennes Vies, qu'il embellit et orna les passions des martyrs et les biographies des anciens moines, qu'ainsi il a mérité la reconnaissance de tout le monde. Le témoignage de Psellus est confirmé par celui du P. de Montfaucon, qui, ayant comparé beaucoup de Vies de saints telles qu'elles étaient avant que Siméon y mît la main avec celles qu'il a rédigées, constate qu'il ne s'est pas borné à en changer le style, mais qu'il en a retranché ce qu'elles contenaient de fabuleux. Au reste, il ne faut pas s'imaginer que tout ce que l'on cite sous le nom de Siméon soit de lui. Il y a des Vies de saints de sa composition, d'autres que cet hagiographe n'a fait que transcrire ou retoucher légèrement, un grand nombre qu'il a corrigées et présentées sous une meilleure forme. Il serait à souhaiter que l'on pût découvrir les Vies et Actes qui sont véritablement de lui, ou qui faisaient partie de son Recueil. Allatius ne lui en donne que cent vingt-deux, et en compte plus de cinquante qu'on lui a attribués. Il n'y a guère plus de certitude à l'égard de quelques autres ouvrages qu'on dit être de Siméon le Métaphraste.

Saint Basile le Jeune (35).

Grégoire, qui possédait des terres dans la Thrace, imitait autant qu'il pouvait la continence et l'abstinence des moines. Il se mit d'abord sous la discipline d'un ancien moine, nommé Epiphane, homme de vertu et d'expérience, dont les leçons lui apprirent à connaître la vanité des choses mondaines et à les mépriser. Ce vieillard étant mort, il prit pour maître, en 931, Basile, anachorète célèbre par sa sainteté et ses mira-

(33) Ceillier, *loc. cit.*, t. XXII, p. 755.
(34) *Ibid.*, t. XIX, p. 594.

(35) Ceillier, *loc. cit.*, t. XIX, p. 559.

cles. Grégoire ne demeurait pas habituellement avec lui ; mais il allait le voir de temps en temps pour recevoir ses instructions. La dernière fois qu'il y alla, le saint prédit à ce disciple qu'il ne le verrait plus. C'était quelques jours avant le Carême. Grégoire s'en retourna fort affligé. Il passa la sainte Quarantaine, selon sa coutume, sans sortir de sa maison, appliqué au jeûne, à de pieuses lectures, à la prière, et à faire de fréquentes génuflexions. Le troisième jour après Pâques, il courut à la cellule de Basile, dans l'espoir de le trouver encore en vie. Mais il apprit de ceux qui le servaient que le saint était mort au milieu du Carême, après avoir célébré la fête de l'Annonciation et reçu les divins mystères. Le Carême des Grecs était de sept semaines. Reste à savoir en quelle année la fête de l'Annonciation se trouvait à la mi-carême. Les Bollandistes pensent que ce fut en 944 ou en 952. Dans cette supposition, ils donnent à saint Basile près de cent ans de vie, et comptent treize ou vingt-une années depuis que Grégoire connut le saint jusqu'à sa mort. Quoi qu'il en soit, Grégoire crut devoir à l'édification publique de mettre au jour la Vie de son maître. Il composa, en outre, un Livre des miracles du saint, resté inédit.

Image miraculeuse d'Edesse (36).

Les calamités qui vinrent fondre sur Constantinople avaient fourni à Romain Lecapène l'occasion de montrer la bonté de son cœur. Pendant la famine qui désola cette ville en 934, son palais fut l'asile des malheureux : il en admettait chaque jour plusieurs à sa table, et distribuait aux autres des pains, des légumes, et des provisions de toute espèce. Pieux, il favorisait les établissements ecclésiastiques, fondait des monastères, enrichissait les églises de tous les objets que réclamait la pompe du culte. Il fit venir d'Edesse l'image miraculeuse de Jésus-Christ qui y était en grande vénération ; et, à cette occasion, son gendre Constantin Porphyrogénète composa un Discours où il racontait comment l'image avait été apportée à Edesse. Abgar, souverain de cette ville, informé par un de ses serviteurs, nommé Ananias, que Jésus-Christ, qu'il avait vu en Palestine, y opérait beaucoup de miracles, l'y envoya avec une Lettre par laquelle ce prince priait le Sauveur de venir à Edesse ; mais, dans le doute si Jésus-Christ lui accorderait cette grâce, il chargea Ananias de rapporter au moins son portrait. Le serviteur, arrivé en Judée, trouva l'Homme-Dieu environné d'une telle foule qu'il ne put l'aborder. S'étant assis sur une pierre élevée, il se mit à tracer son portrait. Jésus-Christ, connaissant en esprit ce qui se passait, fit appeler Ananias, à qui il donna la Réponse à la Lettre d'Abgar ; et, afin que sa commission fût entièrement remplie, il se lava le visage avec de l'eau, l'essuya d'un linge où son portrait se trouva imprimé, et donna ce linge à Ananias pour le rendre à son maître. D'autres racontaient le fait autrement, et disaient que, quand Jésus-Christ sua du sang avant sa passion, un de ses disciples lui remit un linge dont il s'essuya le visage et où il imprima son image ; qu'il la donna à saint Thomas, de qui Thadée la reçut ; que ce disciple, envoyé depuis par Jésus-Christ à Edesse, la porta à Abgar. Celui-ci la reçut avec respect, la posa sur sa tête, sur sa bouche, sur ses yeux, et sur tout son corps : aussitôt il fut guéri de la goutte et d'une lèpre noire dont il était affligé. Il mit cette image à la porte d'Edesse sur une planche ornée d'or, où on l'honora pendant son règne et celui de son fils. Son petit-fils, étant retombé dans l'idolâtrie, voulut faire enlever l'image et rétablir à la porte de la ville l'idole que son aïeul en avait ôtée : mais l'évêque d'Edesse cacha si bien l'image du Sauveur, qu'elle demeura plusieurs siècles sans être connue de personne. Environ cinquante ans après le règne d'Abgar, Chosroës, roi de Perse, assiégea Edesse. Il était sur le point de la prendre, lorsque l'évêque, nommé Eulalius, connut par révélation en quel lieu était l'image. La lampe, placée dans sa niche dès le temps du petit-fils d'Abgar, était encore allumée. L'huile brûla les mineurs et les machines des Perses, et la présence de l'image tourna contre eux le feu qu'ils avaient allumé contre la ville. Chosroës fut ainsi contraint de lever le siége. Quatre cents ans après, Romain Lecapène tenta plusieurs fois d'avoir l'image et la Lettre du Sauveur à Abgar. Il offrait en échange deux cents Musulmans captifs et douze mille pièces d'argent. Ceux d'Edesse avaient toujours refusé. Enfin, l'an 944, l'émir des Musulmans

(36) Ceillier, *loc. cit.*, t. XIX, p. 387.

envoya dire au prince qu'il acceptait ces conditions, pourvu que, par une Bulle d'or, l'empereur promît que les Romains n'attaqueraient plus ni Edesse ni trois autres villes qui en dépendaient. Romain Lecapène envoya donc Abraham, évêque de Samosate, pour recevoir la Lettre et la sainte image. Les habitants d'Edesse s'opposèrent de toutes leurs forces à ce déplacement; mais il fallut céder à l'émir des Musulmans. L'image fut apportée à Constantinople le 15 août 944, et déposée d'abord dans l'église de Notre-Dame de Blaquernes, où l'empereur célébra la fête de l'Assomption. On la porta le lendemain à Sainte-Sophie, d'où elle fut transférée dans l'église du Phare, la principale église du palais. On lit dans le Discours qui vient d'être analysé que, durant le transport de l'image à Constantinople, un homme possédé du démon annonça, entre autres choses, que Constantin Porphyrogénète serait bientôt en possession de l'Empire; ce qui ne tarda pas à se vérifier.

Romain Lecavène détrôné.

La mort prématurée de Christophe, fils chéri de Romain Lecapène, en affligeant ce prince, l'an 931, avait dissipé les rêves de son ambition. Il regrettait d'avoir dépouillé son gendre du pouvoir, et songeait à lui rendre la première place. Ses deux fils Etienne et Constantin empêchèrent l'exécution de ce projet. Le 20 décembre 944, ils entrèrent dans son appartement à midi, suivis de quelques hommes dévoués, et, l'ayant forcé de revêtir un habit monastique, le firent conduire dans l'île de Prote.

[945] Bientôt après, les fils de Romain, accusés par leur propre sœur Hélène d'avoir voulu attenter aux jours de Porphyrogénète, son mari, furent dépouillés de la pourpre, le 27 janvier 945, et exilés dans un monastère. Ils demandèrent à voir leur père. Romain leur reprocha leur ingratitude à son égard; mais, sa bonté naturelle l'emportant sur son ressentiment, il finit par leur offrir de partager son modeste repas. Romain fut consolé dans son exil par deux moines de grand mérite, Polyeucte qui fut depuis évêque de Constantinople (36*), et Sergius neveu du fameux Photius. Ce prince, étant encore empereur, avait toujours Polyeucte auprès de lui, et l'honorait comme son père spirituel. Sergius était plus illustre par sa vertu que par sa naissance, et sa science égalait sa vertu. Il avait beaucoup de discernement, une grande fermeté, de l'agrément dans ses manières et dans ses discours, et une profonde humilité. Pour Constantin Porphyrogénète, délivré de ses rivaux, il ne donna pas plus de soin aux affaires publiques; et, laissant l'impératrice Hélène gouverner l'empire, il se livra entièrement à l'étude des sciences et des arts

Infidèles convertis.

Les premières années qui suivirent son rétablissement furent paisibles, et Constantinople devint florissante. Les étrangers y accouraient en foule. Bologude et Gylas, princes hongrois, allèrent en admirer la magnificence, et, frappés de la majesté des cérémonies chrétiennes, abjurèrent l'idolâtrie. Bologude fut levé des fonts par l'empereur Constantin, qui lui donna la dignité de patrice et de grands biens : mais il apostasia, attaqua souvent les Grecs et les Francs, et Othon, roi de Germanie, le fit pendre. Gylas, qui reçut les mêmes honneurs et les mêmes bienfaits, emmena avec lui un moine, nommé Hiérothée, que Théophylacte avait ordonné évêque pour son pays, où il convertit plusieurs infidèles. Persévérant dans la foi, Gylas ne fit plus de courses sur les Grecs, et prit soin des chrétiens captifs, qu'il rachetait et mettait en liberté.

L'émir de Tarse, marchant contre les Grecs, envoya des troupes à une bourgade où un prêtre, nommé Thémel, célébrait le saint sacrifice. Voyant approcher les Musulmans, il quitta l'autel, et, revêtu comme il était, saisit le marteau qui servait de cloche aux Grecs : il s'en servit avec une telle vigueur qu'il blessa plusieurs des ennemis, en tua quelques-uns, et mit les autres en fuite. Son évêque l'interdit. Comme il ne put obtenir l'absolution de cette censure, il passa chez les Musulmans, abjura le Christianisme, fit avec les infidèles des courses en Cappadoce et jusqu'à la province d'Asie proprement dite, et commit des maux incroyables.

Atton, évêque de Verceil (37).

Atton, fils du vicomte Adalgaire, était probablement du nombre de ceux qui avaient suivi Hugues, comte d'Arles, lorsqu'en 926

(36*) *Voy.* ci-après, col. 69.

(37) Ceillier, *loc. cit.*, t. XIX, p. 601.

il fut fait roi d'Italie. Ce prince, pour se l'attacher, lui donna l'évêché de Verceil, qu'Atton gouverna depuis l'an 945 jusqu'en 960. La confiance que Hugues lui témoignait devait passer à Lothaire, son fils, qui choisit Atton pour un de ses conseillers, avec Manassès, archevêque d'Arles. Arrivé à l'épiscopat sur la fin du règne de Hugues et du Pontificat de Marin II, ce prélat fut aussi recommandable par sa doctrine que par son zèle pour le rétablissement de la discipline et la réformation des mœurs.

Mort de Marin II.

[946] Marin II, dans le cours de son Pontificat, accorda des priviléges aux abbayes de Vézelay et de Solignac en France. Un évêque de Capoue, dont la vie toute mondaine annonçait qu'il ignorait les saints canons, fut invité par ce Pape à les étudier et à les mettre en pratique. Marin s'appliquait à régler le clergé séculier, à réformer les moines, à mettre de l'ordre dans l'Eglise, lorsqu'il mourut en 946.

AGAPET II, CENT TRENTE-DEUXIÈME PAPE.

Précis du Pontificat d'Agapet II.

Agapet II, son successeur, que l'innocence de sa vie, sa tendre charité, son amour pour l'Eglise, sa fermeté à résister aux entreprises des princes contre les droits des monastères, recommandent au souvenir de la postérité, devait siéger neuf ans et sept mois, jusqu'en 956.

Saint Luc le Jeune.

Au commencement de son Pontificat paraît être mort saint Luc le Jeune, ainsi nommé pour le distinguer, non de l'évangéliste, mais d'un autre Luc, abbé en Sicile, près le mont Etna, plus ancien au moins d'un siècle. Ses parents, originaires de l'île d'Egine, étaient passés sur le continent pour se garantir des incursions des Musulmans. Il naquit en Thessalie vers l'an 890. Dès l'enfance il pratiqua le jeûne et l'abstinence, ne mangeant ni chair, ni œufs, ni fromage, vivant habituellement de pain d'orge et de légumes, ne buvant que de l'eau. Son père l'occupait à garder un troupeau. Comme il donnait aux pauvres sa nourriture et ses vêtements, il revenait quelquefois presque nu au logis. Il entra d'abord dans un monastère d'Athènes, où il prit le petit habit; mais sa mère l'en retira. Ensuite elle lui permit de vivre en solitude auprès d'elle sur le mont Saint-Joannice, et il s'y établit à l'âge de dix-huit ans. Il y reçut le grand habit monastique de deux moines vénérables, qui allaient en députation à Rome, et qu'il logea en passant; car il exerçait volontiers l'hospitalité. Il augmenta alors ses jeûnes et ses autres exercices de piété, et reçut le don des miracles et de prophétie, en sorte qu'il prédit l'incursion des Bulgares, qui ravagèrent quelque temps après tout le pays. Un jour il dit à ceux qui étaient avec lui : Il nous vient un homme qui porte un pesant fardeau et qui souffre beaucoup; puis il se retira sur la montagne. Aussitôt se présenta un homme seul qui ne portait rien et demandait Luc, disant avoir besoin de son secours. Il attendit sept jours, après lesquels le saint parut : Qu'avez-vous à faire en ce désert? lui dit-il d'un ton rude. Pourquoi négliger les pasteurs de l'Eglise, pour venir chercher des hommes rustiques et ignorants? Comment osez-vous paraître, chargé comme vous l'êtes de si grands crimes? Déclarez publiquement le meurtre que vous avez commis, afin que Dieu vous pardonne. Le pécheur, effrayé, repartit : Homme de Dieu, pourquoi me demandez-vous ce que vous savez déjà, quoique je l'aie fait en secret? Mais, pour vous obéir, je vous dirai tout. Alors il indiqua toutes les circonstances de son crime, et se jeta aux pieds du saint, le priant de ne pas le dédaigner. Luc le releva, lui donna les avis qu'il crut convenables, et lui prescrivit, entre autres choses, d'aller à la sépulture du mort, d'y répandre beaucoup de larmes, de lui faire célébrer honorablement le service du troisième, du neuvième, et du quarantième jour, d'y faire, s'il pouvait, au moins trois mille génuflexions, surtout de pleurer son péché le reste de sa vie, et de l'avoir toujours devant les yeux. Si les pécheurs s'adressaient à des moines pour en obtenir le remède de leurs péchés, ces pénitences imposées par des laïques n'étaient que des préparations à l'absolution sacramentelle : aussi Luc avait-il dit d'abord au meurtrier qu'il devait s'adresser aux prêtres. Après un séjour de sept ans au désert de Saint-Joannice, la crainte des Bulgares, qui, sous leur roi

(38) Ceillier, *loc. cit.*, t. XIX, p. 614.

Siméon, vinrent, en 915, ravager ce pays, détermina le saint à s'en éloigner avec tous les autres habitants. Il se retira dans une île, où les barbares survinrent encore. Il s'en sauva à la nage, et se rendit à Corinthe. Là le désir de lire l'Ecriture sainte le fit aller à l'école avec les enfants, quoiqu'il eût de la barbe et fût âgé d'environ vingt-cinq ans. Les mauvaises mœurs des écoliers le dégoûtèrent bientôt de l'étude. Il se mit auprès d'un stylite, qu'il servit dix ans, pêchant pour lui, portant du bois, faisant la cuisine. La paix étant rétablie sous Pierre, roi des Bulgares, il retourna au mont Saint-Joannice. Averti que l'archevêque de Corinthe passait aux environs, il alla le trouver et lui porta des herbes de son jardin. Le prélat voulut voir sa cellule, et, édifié de sa manière de vivre, lui fit présenter de l'or. Luc le refusa, en disant : Seigneur, je n'ai pas besoin d'or, mais seulement de prières et d'instructions. Toutefois, voyant l'archevêque affligé de ce refus, il accepta une pièce d'or. Puis il lui demanda humblement : Seigneur, nous que nos péchés ont réduits à demeurer dans les déserts et les montagnes, comment pouvons-nous participer aux mystères terribles sans avoir de prêtres? L'archevêque répondit : Il faut avoir un prêtre, si cela est possible. Sinon, il faut placer le vase des présanctifiés sur la table, si c'est dans un oratoire; sur un banc très-propre, si c'est dans une cellule. Ensuite, ayant déplié le voile, vous mettrez dessus les saintes particules. Vous brûlerez de l'encens, puis vous chanterez les psaumes des Typiques ou le Trisagion avec le Symbole de la foi. Après avoir fait trois génuflexions, vous joindrez les mains, et vous prendrez avec la bouche le corps de Jésus-Christ, en disant, *Amen*. Au lieu du précieux sang, vous boirez du vin dans une coupe qui ne servira à aucun autre usage. Vous renfermerez les autres particules avec le voile dans le vase, et vous prendrez bien garde qu'il n'en tombe pas le moindre fragment qui puisse être foulé aux pieds. Luc fut encore obligé de changer quelquefois de demeure. Enfin il se fixa dans l'Attique, en un lieu nommé Sotérion, c'est-à-dire Salutaire, et par abréviation Stérion, où il y avait une fontaine et un bois qu'il défricha. Le saint en fit un jardin agréable ; mais il en éloigna sa cellule, afin d'être plus caché. Il y mourut saintement vers l'an 946, et y fut enterré. On changea sa cellule en oratoire, et il s'y opéra beaucoup de miracles. L'Eglise grecque honore ce serviteur de Dieu le 7 février.

Artold, rétabli à Reims (39).

Cependant Louis d'Outre-Mer, irrité de la fuite du jeune Richard, avait marché vers la Normandie. Mais les Normands se tenaient sur leurs gardes. Après quelques hostilités et quelques négociations, Louis devint le prisonnier de ses adversaires. Ceux-ci le remirent entre les mains de Hugues le Grand, qui soutenait alors les intérêts de Hugues, archevêque de Reims, son neveu. Le roi ne fut délivré de cette seconde captivité qu'en cédant à Hugues le Grand le comté de Laon, seule possession alors directement attachée à la couronne. Durant cette lutte, Hugues, archevêque de Reims, réforma le monastère de Saint-Remi, qui, depuis que l'archevêque Tilpin y avait établi des moines, n'avait pas eu d'autres abbés que les titulaires du siége épiscopal. Afin d'y rétablir la règle, Hugues fit venir Archambauld, abbé de Saint-Benoît sur Loire; et, pour y affermir la réforme, il en fit élire abbé un moine du lieu, nommé Hincmar, renonçant ainsi généreusement à cette riche abbaye qu'il possédait. Ce trait de désintéressement fait présumer qu'il eût été un bon prélat, s'il eût joui en paix de son évêché; mais on ne l'y laissa pas longtemps tranquille. Dès que Louis d'Outre-Mer eut recouvré la liberté, en 946, il appela à son secours Othon, roi de Germanie, frère de sa femme Gerberge. Les deux rois mirent le siége devant Reims. Le troisième jour, l'archevêque demanda une conférence avec quelques seigneurs de leur armée. Ceux-ci lui déclarèrent qu'en cas d'échec ils n'auraient pas assez de crédit sur l'esprit de Louis pour l'empêcher de lui faire crever les yeux; aussi lui conseillèrent-ils de sortir au plus tôt de la ville. Le prélat suivit leur conseil. Louis et Othon, étant entrés dans Reims, firent rétablir Artold sur le siége archiépiscopal par le ministère de Robert de Trèves et de Frédéric de Mayence. Hugues se retira à Mouson, place forte de son archevêché, où le roi ne put le forcer.

(39) Longueval, *loc. cit.*, t. VIII, p. 311.

Frédéric de Mayence.

Frédéric, archevêque de Mayence, avait été, par ordre d'Othon, retenu captif, comme coupable de conjuration, dans le monastère de Fulde, dont l'abbé Hademar avait la confiance du roi. On crut que ce fut par ressentiment que Frédéric et quelques autres évêques excitèrent, en 946, une forte prévention contre les moines, soutenant qu'il valait mieux en avoir peu d'excellents que beaucoup de négligents. Ils attaquèrent d'abord les petits monastères, et vinrent ensuite aux plus grands. Plusieurs moines, sentant leur propre faiblesse, quittèrent l'habit et leurs maisons. Mais cette entreprise n'eut pas de suite.

Epreuves de sainte Mathilde (40).

A cette époque, sainte Mathilde expia par de dures épreuves son injuste prédilection pour son second fils, source de discorde entre Othon et Henri. On rapporta au roi de Germanie qu'elle épuisait l'Etat par des aumônes inconsidérées. Othon chargea des espions d'arrêter ceux par qui sa mère transmettait ses libéralités, de leur enlever l'argent, et de les maltraiter. On voulait qu'elle abandonnât les terres qu'elle avait reçues en douaire, et qu'elle prît le voile de religieuse. Pour comble d'affliction, Henri, qu'elle aimait de préférence, s'accordait avec Othon contre elle. Voyant leurs mauvais procédés s'aggraver de jour en jour, elle renonça au douaire que lui avait constitué Henri l'Oiseleur, et se retira dans l'Angrie, qui faisait partie de la Westphalie actuelle, se soumettant sans murmure aux décrets de la Providence qui la châtiait, et souffrant en esprit de pénitence des coups d'autant plus sensibles qu'ils lui étaient portés par la main de ses propres enfants. Quelque temps après, Othon, ayant éprouvé des échecs à la guerre, céda aux exhortations de la reine Edithe, sa femme, des évêques, et des seigneurs, rappela sa mère, lui demanda pardon, et lui rendit les terres qu'il lui avait ôtées. Le prince Henri se réconcilia aussi avec elle, et elle ne l'aima pas moins qu'auparavant.

Saint Ethelwold (41).

[947] L'abbaye d'Abingdon, dans le Berkshire, fondée par le roi Clissa en 675, depuis agrandie par Ina, fut rebâtie et richement dotée, en 947, par Edred, qui la plaça sous la conduite de saint Ethelwold. Issu d'une famille honorable de Winchester, et animé dès l'enfance d'un désir ardent de ne vivre que pour Dieu, ce saint avait prié le Père des lumières de lui faire connaître un guide expérimenté qui pût le conduire dans la voie du salut. Il le trouva dans la personne de saint Dunstan, alors abbé de Glastenbury, de qui il reçut l'habit monastique. Il ne chercha plus que la vraie sagesse ; la prière, les larmes, le travail, firent toutes ses délices ; on reconnaissait au zèle avec lequel il travaillait à se perfectionner que le saint Esprit régnait déjà dans son cœur. Il montrait aussi beaucoup d'ardeur pour l'étude des sciences qui se rapportent à la religion. Aussi saint Dunstan, qui connut bientôt son mérite, le fit doyen de sa communauté. Edred le choisit pour gouverner l'abbaye d'Abingdon, où Ethelwold établit une régularité qui servit depuis de modèle à plusieurs établissements semblables. Il fit venir de Corbie un maître de chant, et envoya Osgar, un de ses disciples, passer quelque temps dans le monastère de Fleuri, ou Saint-Benoît sur Loire, très-célèbre par la sainteté de ses religieux, pour en rapporter les observances en Angleterre. La fureur des Danois ayant causé les plus grands ravages dans ce pays, il n'y avait plus de moines qu'à Glastenbury et à Abingdon.

Concile de Fontaines (42).

Vers l'an 947, il y eut à Fontaines, dans le diocèse d'Elne, un concile que Aimeric, archevêque de Narbonne, présida. Conformément à un jugement rendu par le saint Siége contre les évêques de Girone et d'Urgel, on les y déposa : mais, aussitôt après, les Pères du concile, touchés de compassion, les rétablirent. Ils ordonnèrent qu'à l'avenir l'évêque d'Elne tiendrait la première place, après l'archevêque de Narbonne, tant dans les conciles que dans les ordinations d'évêques.

Concile de Verdun (43).

Hugues continuait à Mouson de se porter pour archevêque de Reims ; il ordonna

(40) Alban Butler et Godescard, *Vies des Pères*, etc., *Sainte Mathilde, reine de Germanie*, 14 mars 1er août.

(41) *Ibid.*, *Saint Ethelwold, évêque de Winchester*,

(42) Ceillier, *loc. cit.*, t. XXII, p. 757.

(43) *Ibid.* Longueval, *loc. cit.*, t. VIII, p. 313.

même, en qualité de métropolitain, Thetbauld, évêque d'Amiens. La question de droit fut d'abord agitée dans une assemblée que les rois de France et de Germanie tinrent sur la petite rivière du Cher près Mouson. Les deux prétendants à l'archevêché de Reims y comparurent, et Hugues produisit une Lettre d'Artold, par laquelle ce prélat renonçait à l'archevêché. Comme cette assemblée ne parut pas assez canonique, on indiqua, afin de décider la question, un concile pour la mi-novembre. En attendant, on permit à Artold de garder Reims, et à Hugues de conserver Mouson. Ce dernier envoya, dans l'intervalle, des partis de la garnison de Mouson ravager le territoire de Reims; il alla lui-même, pendant la vendange, en enlever presque tous les vins. Othon prit le meilleur moyen d'arriver à une solution. Il envoya Frédéric de Mayence à Rome demander pour Robert de Trèves une commission spéciale de juger la cause de l'Eglise de Reims. Le Pape l'accorda. En conséquence, le concile indiqué s'assembla à Verdun la même année 947. Il ne s'y trouva que huit évêques, savoir : Robert de Trèves, qui présida; Artold de Reims, Odalric d'Acqs, réfugié à Reims; Adalbéron de Metz, Gozlin de Toul, Hildebauld de Munster, et Israël, évêque breton dont le siége n'est pas précisé, avec saint Brunon, frère du roi Othon, et alors abbé de Lauresheim; Einold, abbé de Gorze, et quelques autres. Comme Hugues ne comparaissait pas, on envoya deux évêques, Adalbéron et Gozlin, le sommer de se rendre au concile. Il s'y refusa, et le concile déclara qu'Artold était le légitime archevêque de Reims. Brunon, qui vient d'être nommé, montra dans l'administration de l'abbaye de Lauresheim et de plusieurs autres, qu'il n'avait pas moins de piété que de savoir; il s'appliqua à y maintenir ou à y rétablir l'ordre; loin de piller ces abbayes, il ne prenait rien des revenus que ce que les moines voulaient bien lui offrir.

Concile de Mouson (44).

[948] Dans la crainte que le petit nombre des évêques du concile de Verdun ne servît de prétexte à Hugues de ne pas se soumettre à sa décision, on en indiqua un autre pour le mois de janvier 948 dans l'église de Saint-Pierre près Mouson. Hugues alla s'y aboucher avec Robert de Trèves; mais il ne voulut pas entrer au concile. Il se contenta d'y envoyer un de ses clercs avec des Lettres qu'il avait reçues d'Agapet II, portant ordre de lui restituer l'archevêché. Lecture en ayant été faite, les évêques, après avoir pris conseil des abbés et des autres personnes habiles, répondirent qu'il n'était pas juste que ces Lettres empêchassent la commission que Robert de Trèves avait reçue du saint Siége pour terminer cette affaire, et qui lui avait été apportée par Frédéric de Mayence en présence des rois et des évêques de France et d'Allemagne, vu surtout que le prélat avait déjà commencé à exécuter cette commission; qu'ainsi il fallait terminer canoniquement les procédures entamées selon les règles de l'Eglise. Le concile ordonna ensuite qu'on lût le 19• canon de Carthage, touchant l'accusateur et l'accusé. Après cela, on décida qu'Artold serait maintenu sur le siége de Reims, et que Hugues, qui avait refusé de comparaître à deux conciles, serait privé de la communion et de l'administration de l'archevêché de Reims jusqu'à ce qu'il se présentât, afin de se purger, au concile national, qui fut indiqué pour le 1er août de la même année. On envoya ce Décret à Hugues. Le lendemain, il le renvoya à Robert de Trèves, en mandant qu'il n'y obéirait pas.

Concile d'Ingelheim (45).

Le roi Louis et l'archevêque Artold recoururent au saint Siége, et proposèrent la convocation du concile national. Le roi prià en particulier le Pape de venir en aide à l'autorité royale, si affaiblie en France que la plupart des seigneurs y étaient plus puissants que le souverain. Agapet II envoya en France Marin, évêque de Dormazzo, pour présider le concile en qualité de légat du Siége apostolique. Outre l'affaire de Reims, Marin était chargé de procéder canoniquement contre les seigneurs rebelles au roi, et surtout contre Hugues le Grand. Le Pape écrivit même à plusieurs évêques pour les inviter au concile. Quoiqu'il eût été fixé au 1er août, il se tint, dès le 7 juin 948, à Ingelheim, dans l'église de Saint-Remi. Il ne s'y trouva que trente évêques, presque tous des royaumes de Germanie et de Lorraine soumis à Othon : de

(44) Ceillier, *loc. cit.*, t. XXII, p. 758. Longueval, *loc. cit.*, t. VIII, p. 314

(45) Ceillier, *loc. cit.*, t. XXII, p. 758. Longueval, *loc. cit*, t. VIII, p. 315.

France il n'y eut que Artold de Reims et Rodolfe de Laon, qui était chassé de son siége. Hugues le Grand, beaucoup plus maître du royaume que le roi, empêcha les autres évêques de s'y rendre.

Après les prières ordinaires, le légat ouvrit le concile par un discours, puis fit lire les Lettres de sa légation, par lesquelles le Pape lui conférait le pouvoir de terminer, comme son vicaire, les affaires ecclésiastiques occurrentes, et de lier et délier par l'autorité apostolique ce qu'il jugerait à propos. Les deux rois Louis et Othon, qui étaient présents, déclarèrent qu'ils se conformeraient au contenu de ces Lettres, et les évêques firent la même déclaration. Après ces préliminaires, le roi Louis, se levant de son siége, placé à côté de celui du roi Othon, adressa au légat et à tout le concile sa plainte contre Hugues le Grand. Il exposa comment, ayant été rappelé d'Angleterre et établi sur le trône par Hugues et par les autres seigneurs, il avait été ensuite trahi et comme détrôné par ce même Hugues, qui l'avait retenu captif pendant un an entier, en sorte qu'il avait dû acheter sa liberté par la cession de la ville de Laon. Il ajouta que, si quelqu'un prétendait qu'il s'était attiré ces malheurs par sa faute, il était prêt à se justifier suivant le jugement du concile et les ordres du roi Othon, ou à prouver son innocence par le duel. A la suite de ce discours, Artold se leva, et, pour l'instruction de son procès, il lut une Lettre qu'il avait écrite au légat Marin, et où il exposait avec détail ce qui s'était passé dans sa cause. Mais il y dissimulait ce qui pouvait être favorable à son adversaire. Par exemple, il passait sous silence que Hugues avait été élu avant lui, et que le Pape avait confirmé cette élection. C'étaient là, cependant, les meilleurs moyens de défense pour Hugues. Comme cette Lettre était écrite en latin, aussitôt qu'on en eut donné lecture, on l'interpréta en tudesque pour la faire comprendre aux deux rois. Alors un clerc de Hugues, nommé Sigebalde, entra au concile, et montra des Lettres du Pape qu'il avait lui-même reçues à Rome des mains du légat Marin, président du concile : c'étaient celles qu'on avait déjà produites au concile près Mouson. Marin ne nia point que ces Lettres fussent du Pape; mais il montra, à son tour, celles que Sigebalde avait apportées à Rome, et les fit lire dans le concile. On y énonçait que Gui de Soissons, Hildegaire de Beauvais, Rodolfe de Laon, et les autres évêques de la province de Reims, adressaient ces Lettres au souverain Pontife pour obtenir le rétablissement de Hugues et l'expulsion d'Artold. Rodolfe de Laon et Fulbert de Cambrai se récrièrent, soutenant que c'était une imposture, qu'ils n'avaient jamais vu ces Lettres ni consenti à ce qu'elles fussent écrites. Comme Sigebalde ne répondait que par des injures, le légat demanda au concile comment on devait traiter ce calomniateur. On lut sur ce point les canons, et, conformément aux dispositions qu'on y trouve, Sigebalde fut dégradé du diaconat et chassé du concile. Ensuite on procéda à la décision de l'affaire, sans une longue délibération. Comme Artold s'était rendu à tous les conciles indiqués, on lui conserva la possession du siége de Reims, et on lui donna de grands éloges. Voilà ce qui se passa dans la première session du concile d'Ingelheim.

Le lendemain, après qu'on eut lu quelques passages des Livres saints, Marin adressa au concile un autre discours, à la suite duquel Robert de Trèves représenta que, puisqu'on avait rendu selon les canons l'archevêché de Reims à Artold, il convenait de formuler une sentence synodale contre l'usurpateur de ce siége. Le légat ordonna qu'il fût jugé canoniquement. On lut les canons, puis on prononça contre Hugues la sentence d'excommunication, jusqu'à ce qu'il vînt à résipiscence.

Les jours suivants furent employés à dresser des canons sur quelques abus auxquels on jugea nécessaire de remédier. On en fit dix, dont voici les principales dispositions. 1. Que personne à l'avenir ne donne atteinte à l'autorité du roi, et ne se rende coupable à son égard d'aucune félonie. Nous avons décrété, en exécution du jugement du concile de Tolède, que le comte Hugues, qui a usurpé les Etats du roi, doit être frappé du laive de l'excommunication, à moins qu'il ne fasse satisfaction au temps prescrit. 2. Nous rétablissons avec honneur Artold, qui avait été chassé de son siége. Hugues, qui s'en était emparé, est excommunié, aussi bien que les prélats qui l'ont ordonné, ou qu'il a ordonnés, à moins que ces prélats ne viennent au concile, qui sera tenu à Trèves le 8 septembre prochain, pour y recevoir une pénitence proportionnée à leur faute. 3. Si

le comte Hugues ne fait pas satisfaction à ce concile, nous avons résolu de l'excommunier pour une autre raison encore, savoir : parce qu'il a chassé de son siége Rodolfe, évêque de Laon, dont la fidélité au roi Louis a été tout le crime. 4. Défense aux laïques de placer des prêtres dans des églises, ou de les en chasser, sans l'agrément de l'évêque. 5. On recommande aux laïques de ne faire aucune insulte ni aucun tort aux prêtres. 6. On chômera toute la semaine de Pâques, et quatre jours à la Pentecôte. 7. On jeûnera le jour de la Litanie, comme on fait les trois jours des Rogations. 8. Défense aux laïques de rien retenir ou usurper des offrandes que les fidèles font à l'autel, puisqu'il est écrit que «ceux qui servent l'autel doivent vivre de l'autel (46).» 9. Si la cupidité porte les laïques à usurper les dîmes, les procès qui naîtront de là ne seront point portés au bureau, mais seront terminés dans le concile. 10. Le dernier canon est défectueux : le concile paraît y faire des règlements pour la conduite des religieuses, ou peut-être des femmes en général.

Concile de Laon (47).

Louis d'Outre-Mer pria Othon de l'aider à chasser de l'archevêché de Reims Hugues qui venait d'en être déposé. Les évêques de Lorraine levèrent des troupes, et allèrent assiéger Mouson. Ils contraignirent Hugues de rendre la place, et on en rasa les fortifications. Ensuite, l'armée des évêques de Lorraine ayant joint celle de Louis et celle d'Othon commandée par le jeune Conrad, roi de Bourgogne, on assiégea Laon, place alors la plus forte qui fût en France. Pendant le siége, les évêques tinrent, dans l'église de Saint-Vincent, près Laon, un concile où ils excommunièrent le comte Thibauld, qui tenait cette ville, et citèrent Hugues le Grand, de la part du légat Marin, à venir faire satisfaction des excès auxquels il s'était porté contre le roi et les évêques. Gui de Soissons vint à ce concile faire sa soumission au roi Louis, et demander pardon de ce qu'il avait ordonné Hugues archevêque de Reims.

Les Lorrains s'étant retirés sans avoir pu prendre Laon, Hugues le Grand recommença les hostilités. Il insulta Soissons, dont l'évêque s'était soumis au roi, brûla la cathédrale et une partie de la ville, et exerça partout de grands ravages, sans pouvoir, néanmoins, empêcher que plusieurs de ses soldats ne quittassent son parti excommunié pour se ranger à celui d'Artold.

Concile de Trèves (48).

Cet archevêque se rendit à Trèves avec Rodolfe de Laon, Gui de Soissons et Vicfroi de Térouanne, pour le concile qu'on y avait indiqué. Ils y trouvèrent le légat Marin, qui les y attendait, avec Robert de Trèves : mais il n'y parut aucun autre évêque de Lorraine ni de Germanie. On ne laissa pas de tenir le concile. Le légat demanda de quelle manière le comte Hugues s'était comporté, tant envers le roi qu'envers les évêques, depuis le concile d'Ingelheim. On lui rapporta les maux qu'il avait faits aux Eglises dans les derniers ravages. Le légat demanda ensuite si Hugues avait été cité, et si ce seigneur avait reçu les Lettres qu'il avait ordonné qu'on lui envoyât. Artold répondit que Hugues avait reçu quelques-unes de ces Lettres; que le porteur des autres avait été pris par des partis ennemis; mais que sa détention n'avait pas empêché qu'il n'eût été cité tant par Lettres que de vive voix. On demanda alors s'il y avait là quelque envoyé de Hugues, chargé de répondre pour lui. Comme il ne s'en trouva pas, on résolut d'attendre au lendemain pour voir s'il ne s'en présenterait pas quelqu'un de sa part. Personne ne parut; et, le concile s'étant assemblé, les clercs et les seigneurs laïques qui étaient présents crièrent qu'on ne devait plus différer l'excommunication. Cependant les Pères du concile accordèrent encore un jour de délai. En attendant, on parla des évêques qui, ayant été appelés au concile, avaient différé de s'y rendre, et de ceux qui avaient ordonné Hugues de Reims. Alors Gui de Soissons se prosterna aux pieds du légat, et demanda de nouveau pardon d'avoir fait cette ordination. Le légat le lui accorda, à la prière de Robert de Trèves et d'Artold de Reims. Le même jour arriva un député de Transmare, évêque de Noyon, qui apportait les excuses de ce prélat, qu'une grave maladie avait empêché de se mettre en chemin. Le troisième jour on excommunia enfin le comte Hugues, à la requête de Liudolfe, envoyé

(46) *I Cor.* IX.

(47) Ceillier, *loc. cit.*, t. XXII, p. 760. Longueval, *loc. cit.*, t. VIII, p. 320.

(48) Ceillier, *loc. cit.* Longueval, *loc. cit.*, t. VIII, p. 321.

d'Othon : mais le comte ne fut excommunié que jusqu'à ce que, venant à résipiscence, il fît satisfaction en présence du légat ou des évêques qu'il avait offensés ; sans quoi on déclara qu'il serait obligé d'aller se faire absoudre à Rome. On excommunia en même temps deux évêques ordonnés par Hugues de Reims, savoir : Thetbauld d'Amiens et Ives de Senlis. Il avait ordonné le premier après son expulsion de son siége, et le second après sa condamnation. Hildegaire de Beauvais, qui avait assisté à ces ordinations, fut cité pour rendre compte de sa conduite devant le légat, ou à Rome devant le Pape. Herbert, comte de Meaux, fils du comte de Vermandois, et frère de l'archevêque Hugues, fut cité aussi pour répondre au sujet de quelques violences qu'il avait faites à des évêques. Voilà ce qui se passa au concile de Trèves.

Peu de temps après, Thetbuald fut chassé par les habitants d'Amiens, et Artold leur ordonna pour évêque un moine d'Arras, nommé Ragembauld, qu'ils avaient d'abord élu. La mort de Rodolfe ayant fait vaquer le siége de Laon, Artold sacra évêque de cette ville Roricon, frère du roi Louis d'Outre-Mer ; mais les seigneurs rebelles ne voulurent pas l'y recevoir, et il se retira à Pierpont.

Saint Mayeul, abbé de Cluni (49).

Mayeul, né vers l'an 906 à Avignon (50) d'une famille noble et riche, qui avait fait des donations considérables au monastère de Cluni, était encore jeune lorsqu'il perdit son père et sa mère. Les courses des Musulmans l'ayant forcé de quitter la Provence, il se retira à Mâcon chez un de ses parents qui y était établi. Bernon, évêque de cette ville, lui donna la tonsure, et le fit chanoine de sa cathédrale, afin de le fixer dans son diocèse. Quelque temps après, il alla étudier la philosophie à Lyon sous un habile maître, nommé Antoine, supérieur du monastère de l'Ile-Barbe. Ses progrès dans cette science lui valurent l'admiration générale. Mais l'étude n'absorbait pas tout son temps ; il en consacrait une partie considérable aux exercices de piété. De retour à Mâcon, il s'y appliqua avec ardeur à la théologie. L'évêque, frappé de sa capacité et de sa vertu, lui conféra, malgré sa jeunesse, la dignité d'archidiacre. L'archevêché de Besançon étant venu à vaquer, le prince, le clergé et le peuple s'accordèrent à élire Mayeul ; mais il refusa d'acquiescer à son élection. Pour ne pas enfouir les talents qu'il avait reçus, il se mit à enseigner la philosophie, et, dans cette profession, il fut toujours également en garde contre la vaine gloire et contre la cupidité. Son enseignement était gratuit, et il paraissait insensible aux applaudissements. Mais le Seigneur l'appelait à un état plus parfait. Mayeul allait quelquefois s'édifier à Cluni de la régularité qui y régnait. Les religieux, qui n'étaient pas moins touchés de son humble vertu, souhaitaient vivement qu'il augmentât le nombre de tant de saints moines réunis dans leur maison. Leurs vœux furent bientôt réalisés. Il renonça à toutes les espérances du monde, et embrassa la vie religieuse sous la discipline de saint Aimard vers l'an 942 (51). Il se distingua par sa ferveur et son exactitude à toutes les observances régulières. L'abbé l'établit bibliothécaire et apocrisiaire de la maison. Le premier de ces emplois lui donnait l'intendance des études ; il était chargé par le second de la garde du trésor de l'église et du soin des plus importantes affaires de la communauté. Comme bibliothécaire, il se plaisait à donner aux moines les bons livres qui pouvaient leur être utiles. Mais, quand les religieux lui demandaient des poëtes profanes ou d'autres ouvrages semblables, il les leur refusait : Les odes divines du Prophète vous suffisent, disait-il ; vous n'avez pas besoin de souiller votre imagination par les poésies galantes de Virgile. Député à Rome pour les affaires du monastère, il guérit miraculeusement en chemin son compagnon de voyage qui était tombé malade. Saint Aimard obtint dans l'intérêt de sa communauté plusieurs priviléges d'Agapet II et de Louis d'Outre-Mer. Mais, ayant perdu l'usage des yeux, et sentant que les infirmités ne lui permettaient plus de veiller au gouvernement de la congrégation, il résolut de se donner un successeur, ou du moins un coadjuteur. Il assembla ses religieux, leur

(49) Ceillier, *loc. cit.*, t. XIX, p. 706. Longueval, *loc. cit.*, t. VIII, p. 350. Alban Butler et Godescard, *Vies des Pères*, etc., *Saint Mayeul, abbé de Cluni*, 11 mai.

(50) Longueval dit *à Valensole*, au diocèse de Riez.

(51) Vers l'an 949, suivant Longueval.

exposa qu'il n'était plus en état de les gouverner, et les pria de choisir celui d'entre eux qui serait jugé le plus capable de conserver la vigueur de la discipline. Comme les moines hésitaient, il les prévint et nomma Mayeul, les priant de l'élire. Les religieux s'écrièrent tous d'une voix qu'ils le choisissaient pour leur abbé. Mayeul seul résista. Aimard, voyant qu'on ne pouvait le résoudre à accepter cette dignité, pria les évêques et les seigneurs voisins de se rendre à Cluni. En leur présence, il dressa un Acte où il déclarait que, son grand âge et ses infirmités ne lui permettant plus de s'acquitter des devoirs de sa charge, il établissait en vertu de la sainte obéissance Mayeul abbé de Cluni et des monastères qui en dépendaient. Cet Acte fut lu publiquement, et signé d'Aimard, de Macubolde ou Maimbolde, évêque de Mâcon, de deux autres prélats, dont l'un prend le titre d'évêque et de moine, de deux abbés, et de cent trente-deux moines. Après cela, on entonna une antienne, et on conduisit Mayeul dans l'église, où il fut béni et installé abbé l'an 948 (52), la sixième année depuis son entrée en religion.

Mort de Romain Lecapène.

Constantin, fils de Romain Lecapène, ayant voulu se révolter dans son exil, tua le chef de ses gardes et périt lui-même. Cette scène tragique fut vue en songe, le même jour, par Romain. Il envoya à tous les monastères et à toutes les laures jusqu'à Jérusalem et à Rome. Ayant assemblé trois cents moines au lieu où il était le Jeudi-Saint, il se présenta dans l'église sans tunique et sans manteau, lorsque le prêtre allait faire l'élévation du pain sacré. Il tenait un papier où étaient écrits tous ses péchés, qu'il déclara devant tout le monde. Les moines crièrent : *Kyrie, eleison*, en versant des larmes, et Romain, incliné devant chacun d'eux, leur demanda l'absolution. Ils la lui donnèrent. Le prince communia. Comme on allait se mettre à table, il remit une corde et un fouet à un jeune enfant, qui lui en frappait les pieds en disant : Entrez, mauvais vieillard, et il s'assit auprès des autres, pleurant et gémissant. Il envoya sa confession cachetée aux autres caloyers ou moines, notamment à Dermocaïte, abbé du Mont-Olympe, avec deux cents livres d'or. Celui-ci fit jeûner tous ses moines pendant deux semaines, après lesquelles on prétend qu'il eut révélation que les péchés de Romain étaient effacés, et qu'ouvrant sa confession il ne trouva qu'un papier blanc. Il le montra à tous les moines, qui envoyèrent au prince une absolution par écrit, qu'on enterra avec lui. Nonobstant cette pénitence, Romain ne laissa pas de consentir à une conjuration que son fils Théophylacte, évêque de Constantinople, forma avec quelques autres pour le rétablir dans le palais; mais on la découvrit et on châtia les coupables. Enfin Romain mourut, le 15 juillet 948, dans l'île Proté, lieu de son exil.

Turketil, abbé de Croyland.

Turketil, fils d'Etelvard, frère d'Edouard l'Ancien, et cousin-germain d'Athelstan, d'Edmond et d'Edred, qui portèrent successivement la couronne d'Angleterre, était né en 887. Edouard, son oncle, lui proposa plusieurs alliances illustres, qu'il refusa par amour de la continence. Le roi, jugeant qu'il servirait utilement l'Eglise, voulait lui offrir l'évêché de Winchester; mais Turketil s'en déclara indigne, et le fit donner à Fridestan, son frère de lait. Ce prince, par le conseil de l'archevêque Plegmund, lui offrit encore l'évêché de Dorchester; il le refusa également, et le fit donner à Céolulfe, son chapelain. Edouard, voyant que, content de son patrimoine, il était sans ambition, le fit son chancelier, comme très-capable par sa sagesse et sa fidélité de diriger les affaires. Ce fut par le conseil de Turketil qu'en un même jour il donna à sept Eglises des évêques qui furent sacrés ensemble par l'archevêque Plegmund. Le chancelier rendit de grands services à ses trois fils, commanda leurs armées avec succès, remporta de fréquentes victoires sur les Danois et sur les autres ennemis de l'Etat. Il signala surtout son courage de la manière la plus éclatante sous Athelstan. Le traître Analaph avait usurpé le royaume de Northumberland à la tête d'une armée nombreuse, composée de Danois, de Norwégiens, d'Ecossais, de Pictes, peuples qui, pour la plupart, étaient idolâtres. Le roi Athelstan ayant été mis en fuite à Brunford, Turketil le délivra du danger où il se trouvait, battit l'ennemi, quoiqu'il n'eût avec lui que des Merciens et ceux de

(52) L'an 954, suivant Longueval.

Londres, et laissa sur le champ de bataille Constantin, roi des Ecossais. A la nouvelle de cette victoire, les princes du continent envoyèrent des ambassadeurs au roi d'Angleterre pour l'en féliciter. Ils lui firent aussi remettre de riches présents, parmi lesquels étaient une partie de la vraie croix et de la couronne d'épines du Sauveur, ainsi que l'épée de Constantin le Grand, dont la garde était enrichie d'un des clous qui avaient servi au crucifiement de Jésus-Christ. Athelstan avait trois sœurs, dont l'une épousa Othon, la seconde Charles le Simple, la troisième Hugues le Grand. Ce fut Turketil qui conduisit les princesses à leurs époux. Il rapporta en Angleterre des reliques précieuses, qu'il donna à l'abbaye de Croyland, lorsqu'il l'eut relevée de ses ruines. Il restait encore cinq des anciens moines. Deux s'étaient retirés en d'autres communautés. Trois demeuraient à Croyland, avec l'espoir que Dieu leur enverrait quelqu'un pour rétablir leur maison. Le roi Edred ayant envoyé Turketil à Yorck, ces moines se présentèrent au passage du chancelier, et, comme le jour finissait, ils le prièrent d'entrer chez eux. Ils le menèrent d'abord faire sa prière au petit oratoire qu'ils avaient disposé dans un coin de leur église ruinée, lui montrèrent les reliques de saint Guthlac, et lui racontèrent l'histoire de leur désolation, qui le toucha profondément. Puis, le conduisant à leur hospice, ils employèrent toutes leurs provisions à le traiter de leur mieux, ainsi que sa suite, le priant d'intercéder auprès du roi pour que leur maison fût rétablie. Le chancelier le leur promit, et depuis ce jour il leur fut uni d'une tendre affection. Au retour d'Yorck, il logea encore chez eux, et leur donna vingt livres d'argent. Après avoir rendu compte à Edred du résultat de son voyage, il lui parla du monastère de Croyland, lui fit promettre de le rétablir, et, déclarant qu'il voulait s'y faire moine lui-même, il supplia le roi de lui permettre de renoncer aux fonctions de chancelier qu'il remplissait. Le prince, qui sentait la grandeur de la perte qu'il allait faire, se jeta aux pieds de Turketil, et le conjura de ne pas l'abandonner. Le chancelier se prosterna lui-même et obligea le roi de se relever ; mais il persista dans sa résolution. Enfin, il arracha le consentement d'Edred, en le lui demandant au nom de l'apôtre saint Paul, auquel ce prince avait une dévotion singulière. Aussitôt le chancelier envoya des hérauts crier dans toutes les rues de Londres : Que tous ceux qui ont des sujets de plainte contre Turketil viennent le trouver, et il fera une entière satisfaction ; il réparera aussi tous les dommages qu'il a pu causer, dès qu'on les lui aura fait connaître. Cette promesse fut fidèlement accomplie. Turketil donna ensuite une partie de ses biens au roi, et l'autre au monastère de Croyland, où il fit revenir les deux anciens moines qui s'étaient retirés ailleurs. Le jour de la Saint-Barthélemy, au mois d'août 948, il quitta l'habit séculier et se revêtit de l'habit monastique au milieu des cinq anciens. Edred lui donna aussitôt le bâton pastoral, et Cedulfe, évêque de Dorchester, la bénédiction abbatiale. Le nouvel abbé et les anciens religieux remirent le monastère entre les mains du roi, qui prescrivit d'en rebâtir l'église et les lieux réguliers.

Concile de Londres (53).

Le 8 septembre 948, Edred assista, avec plusieurs grands personnages, dans la ville de Londres, à un concile où se trouvèrent les archevêques Odon de Cantorbéry et Wulstan d'Yorck, quatre évêques et deux abbés, dont l'un était saint Dunstan. On y traita d'abord des affaires qui concernaient le royaume. Puis le roi rendit, en présence de toute l'assemblée, à l'abbé Turketil, le monastère de Croyland, en lui confirmant tant ses anciennes possessions que les donations que le pieux abbé venait de lui faire de ses biens. Turketil ne voulut point rétablir l'ancien droit d'immunité ou d'asile de ce monastère, pour ne point participer aux crimes de ceux qui viendraient y chercher l'impunité. Plusieurs hommes lettrés le suivirent dans sa retraite, et dix prirent l'habit monastique. Les autres, craignant l'austérité de la Règle, gardèrent leur habit séculier, demeurant toutefois dans la maison, car ils ne pouvaient se résoudre à quitter le saint abbé. Dans la suite, il leur donna un logement séparé avec une chapelle, où ils faisaient l'Office du jour et de la nuit aux

(53) Ceillier, *loc. cit.*, t. XXII, p. 761.

mêmes heures que les moines. Leur habit était uniforme et noir ; mais ils n'observaient de la Règle que la continence et l'obéissance. La plupart finirent leurs jours dans cette communauté.

Eglises du Nord.

Saint Adaldague, archevêque de Hambourg et de Brême dès l'an 936, avait commencé par obtenir d'Othon, roi de Germanie, la liberté et l'immunité de la ville de Brême contre l'oppression des seigneurs. Ensuite il s'appliqua à la mission qu'il avait reçue du saint Siége, comme ses prédécesseurs, pour la conversion des infidèles. Son zèle fut appuyé par celui d'Othon, auprès duquel il jouissait d'un grand crédit : aussi ne le quittait-il qu'autant que l'exigeait le service de son diocèse et de sa mission. Les Danois s'étant révoltés contre Othon, ce prince leur fit la guerre avec avantage, et réduisit le roi Harold II Blaatand, c'est-à-dire à la Dent bleue, à reconnaître sa suzeraineté et à recevoir le Christianisme en Danemark. Un miracle contribua à la conversion du chef infidèle. Dans un festin où il se trouvait, une contestation s'éleva sur le culte des dieux. Les Danois disaient que Jésus-Christ, à la vérité, était un dieu, mais qu'il y en avait de plus grands, parce que ceux-ci montraient aux hommes de plus grands prodiges. Un prêtre, nommé Poppon, qui fut depuis évêque, soutint que Jésus-Christ était le seul Dieu, avec le Père et le Saint-Esprit. Le roi Harold lui demanda s'il voulait donner en sa présence une preuve de cette croyance. Il le promit, et le roi le fit garder. Le lendemain matin, il fit rougir un fer très-pesant, et commanda à Poppon de le porter en témoignage de la foi chrétienne. Ce prêtre, après l'avoir béni, le prit sans hésiter, le porta autant que le roi le voulut, puis montra à tout le monde sa main saine et entière. Pour persuader encore mieux les païens, il se revêtit d'une chemise cirée, et, se tenant au milieu du peuple, il y fit mettre le feu ; les yeux et les mains levés au ciel, il la laissa brûler entièrement ; puis, d'un visage gai, il assura qu'il n'en avait pas même senti la fumée. Harold ordonna qu'on rejetterait les idoles, et qu'on n'adorerait que Jésus-Christ. Il se fit baptiser avec sa femme et son fils Suénon, encore enfant, dont Othon fut le parrain. Alors le Jutland ou Danemarck en deçà de la mer fut divisé en trois évêchés, soumis à l'archevêché de Hambourg; mais le roi de Germanie les donnait comme suzerain du roi de Danemark. Agapet II confirma à l'Eglise de Hambourg tous les priviléges accordés par ses prédécesseurs, et conféra à l'archevêque Adaldague le pouvoir d'ordonner des évêques, tant pour le Danemark que pour le reste du Nord. L'archevêque ordonna, donc, en 948, les premiers évêques pour les trois Eglises de Schleswig, de Rippen, et d'Arthus, leur recommandant les chrétientés qui étaient au delà de la mer Baltique, en Finlande, en Zélande, en Schonen, et en Suède. Depuis cet établissement, le Christianisme fit de grands progrès dans le Nord.

Eglise de Lorck (54).

Hademar, abbé de Fulde, étant allé en pèlerinage à Rome, entretint Agapet II du différend survenu entre l'Eglise de Lorck et celle de Saltzbourg, qui se disputaient mutuellement le droit de métropole. Le Pape y mit fin, en 948, par un Règlement qui portait que l'Eglise de Lorck avait toujours été métropolitaine des deux Pannonies jusqu'aux incursions des Huns qui ruinèrent cette ville et obligèrent l'archevêque à transférer son siége ; que, depuis, Arnon avait été établi premier archevêque de Saltzbourg ; mais que, la tranquillité étant rétablie dans le pays, l'un et l'autre prélat devait garder sa dignité, en sorte que l'archevêque de Saltzbourg eût juridiction sur la Pannonie orientale, et celui de Lorck sur l'occidentale, avec le pays des Avares, des Moraves, et des Sclaves convertis ou à convertir. Comme ce jugement était favorable à Gérard, archevêque de Lorck, Agapet II lui en écrivit, annonçant qu'il l'intronisait de nouveau sur le siége archiépiscopal de cette ville; qu'il la rétablissait dans son ancien droit de métropole ; qu'il confirmait à son titulaire actuel et à ses successeurs l'usage du pallium, que lui avait accordé le Pape Léon d'heureuse mémoire. Le Pape rapporta ensuite la teneur du Règlement qu'il avait fait, et ajouta que, si Hérold, archevêque de Saltzbourg, refusait de s'y soumettre, il perdrait sa juridiction.

(54) Ceillier, *loc. cit.*, t. XIX, p. 615.

Lettre d'Agapet II à saint Aimard (55).

[949] Par une Lettre du mois de mars 949, adressée à Aimard, abbé de Cluni, car Mayeul n'était que son coadjuteur, Agapet II confirma la donation que le duc Guillaume avait faite de ses biens par testament à cette abbaye; il la déclara exempte du domaine des rois, des princes, des ducs, des évêques, et de toute autre personne, même des parents du fondateur; il accorda aux religieux de ce monastère de se choisir un abbé, sans l'agrément d'aucun prince, les remit en possession des dîmes qu'on leur avait ôtées autrefois, et voulut que ce que l'abbé Bernon avait fait pour l'établissement des chapelles dépendantes de Cluni demeurât ferme et stable. Il entra dans le détail des biens appartenant à l'abbaye, et en confirma l'usage et la possession.

Concile de Rome (56).

Le légat Marin, après s'être rendu de France en Allemagne pour saluer le roi Othon, était retourné à Rome au printemps de l'an 949. Agapet II, informé par lui de ce qui s'était fait dans le concile d'Ingelheim, en assembla un à Saint-Pierre, dans lequel il confirma la déposition de l'archevêque Hugues de Reims et l'excommunication portée contre son oncle Hugues le Grand. Celui-ci, sensible à ces coups des premiers pasteurs, songea à faire les réparations que le prince et l'Eglise demandaient de lui. Il conclut, cette même année, une trêve avec le roi, et la paix eut lieu l'année suivante.

Conversion des Sclaves.

[950] Ce fut en 950 qu'après une guerre de quatorze ans, Othon soumit Boleslas, duc de Bohême. Il en résulta la conversion de la plupart des Sclaves, qui promirent de payer tribut et de se faire Chrétiens. On bâtit chez eux plusieurs nouvelles églises, et plusieurs monastères d'hommes et de femmes. Le pays fut divisé en dix-huit cantons, qui embrassèrent le Christianisme, à l'exception de trois.

Concile de Landaff (57).

Les Actes du concile de Landaff, en Angleterre, nous apprennent que le roi Nougui, qui s'était emparé des biens de cette Eglise, et qui avait violé le droit de refuge ou d'asile, en demanda pardon devant toute l'assemblée, restitua les biens qu'il avait usurpés, et se soumit à la pénitence qui lui serait imposée par l'évêque.

Mort de Ramire II.

En Espagne, la dernière bataille livrée par Ramire II fut celle de Talavera contre les Musulmans, auxquels il n'arracha la victoire qu'après avoir chargé plusieurs fois leurs bataillons à la tête de sa cavalerie. Ce prince, vainqueur dans tous les combats, consacra à Dieu sa fille Elvire, et bâtit pour elle dans la ville de Léon le grand monastère de Saint-Sauveur. Il construisit encore quatre autres monastères. A la fin de sa vie, sur les instantes prières des évêques et des abbés, il reçut la confession, c'est-à-dire l'habit monastique. Ramire II mourut à Léon en 950, et eut pour successeur son fils Ordagno III.

[951] Du temps de ces rois vivait Dulquite, abbé d'Albélada, monastère fondé en 924 par Sanche, roi de Navarre, près la ville de Logrogno. Il avait sous sa conduite plusieurs monastères, et gouvernait plus de deux cents moines. Godescalc, évêque du Puy en Velay, allant en pèlerinage à Saint-Jacques de Galice, passa par le monastère de Hilde, un de ceux qui dépendaient de Dulquite, et obtint de lui une copie du Livre de saint Ildefonse de Tolède sur la virginité de Marie. Cette copie fut écrite par un prêtre, nommé Gomesan, et l'évêque Godescalc l'emporta au mois de janvier 951.

Flodoard se retire dans un cloître (58).

Flodoard, privé de ses bénéfices à l'occasion de l'élection de Hugues qu'il n'approuvait pas, les ayant recouvrés, les quitta ensuite de lui-même pour embrasser la vie religieuse dans un monastère du territoire de Reims, où il fut élevé à la charge d'abbé. Quoiqu'il semblât avoir renoncé à tout, il eut quelqu'envie dans sa retraite d'arriver à l'épiscopat. Son mérite lui donnait lieu d'y prétendre, et ses amis l'en flattaient. Après la mort de Rodulfe, on l'élut évêque de Noyon et de Tournai. Mais le crédit de Foulcher, doyen de Saint-Médard de Soissons, qu'appuyait Louis d'Outre-Mer, le lui fit préférer. Flodoard tenta quelques démarches pour soutenir son droit. Saint Adaldague, archevêque de Hambourg,

(55) Ceillier, *loc. cit.*, t. XIX, p. 615.
(56) Ceillier, *loc. cit.*, t. XXII, p. 761. Longueval, *loc. cit.*, t. VIII, p. 323.

(57) Ceillier, *loc. cit.*, t. XXII, p. 761.
(58) Ceillier, *loc. cit.* t. XIX, p. 627. Longueval, *loc. cit.*, t. VIII, p. 323.

qui était son ami, les arrêta par cette Lettre, écrite le 30 septembre 951, deux mois après son élection : « Vous qui avez quitté depuis longtemps votre bénéfice pour renoncer à la gloire du monde et aller cacher le reste de vos jours dans la retraite d'un monastère, pourquoi vous affligez-vous de ce qu'il ne vous est pas permis aujourd'hui d'en sortir pour un évêché que Foulcher vous a enlevé?... Vous avez promis à Dieu la stabilité : vous n'ignorez pas que, si vous manquez à votre promesse, il vous condamnera ; et cependant vous vacillez dans votre résolution! Soyez plus constant dans la voie de Dieu et dans le mépris de tous les honneurs. Vous avez dit à Dieu : Seigneur, recevez-moi selon votre parole, et j'obtiendrai la vie. Or voilà la parole de Dieu : Quiconque de vous ne renonce pas à ce qu'il possède ne peut être mon disciple... Mais, dites-vous, Dieu donne les talents nécessaires à ceux qui en veulent faire un bon usage. Ne savez-vous pas que les honneurs excitent l'orgueil et deviennent la matière de la vaine gloire? Ne vous flattez pas : ne travaillez qu'à vous rendre digne du royaume de Dieu, en remplissant les devoirs de votre vocation. Ceux qui vous disent que vous êtes propre à une place plus élevée vous trompent... Je sais que celui qui désire plus le bien de ses inférieurs que la gloire d'être à leur tête, qui cherche moins les richesses et les honneurs de la dignité que les travaux et les contradictions qui en sont inséparables, en désirant l'épiscopat, désire un ministère d'une grande perfection. Mais nous, qui sommes honorés de la dignité épiscopale, pouvons-nous nous flatter d'en remplir les devoirs? Croyez-moi : il y a bien du danger dans ces places, quand on les a briguées. Je tremble de répéter ce qu'a écrit un saint à la vue des obligations de l'épiscopat : Hélas! disait-il, je serais peut-être du nombre des réprouvés, si j'avais été du nombre des évêques. » Flodoard, profitant de ces avis, ne songea plus qu'à remplir les obligations de l'état monastique qu'il avait embrassé, et qu'à sanctifier par des travaux utiles le loisir que lui laissait sa profession.

Fondation de Saint-Vannes de Verdun (59).

Bérenger, élevé dès l'an 940 sur le siége de Verdun, voyait avec peine qu'il n'y avait pas de monastère dans cette ville, et que ceux de ses diocésains qui voulaient embrasser la vie religieuse étaient obligés de se retirer ailleurs. Il en conféra avec son clergé et son peuple, de l'avis desquels il mit des moines à la place des clercs qui desservaient l'église de Saint-Pierre et de Saint-Paul, où reposait le corps de saint Viton, vulgairement saint Vannes. Il leur donna pour abbé Humbert, qu'il tira du monastère de Saint-Evre de Toul. L'Acte que l'évêque fit pour cet établissement énonce que dans l'église du monastère reposent les corps des saints évêques de Verdun, Vannes, Pulchrone, Possesseur, Firmin, et Magdalvée : c'est du premier que le monastère prit sa dénomination dans la suite. Ainsi fut fondée, en 951, la célèbre maison de Saint-Vannes, qui devint le chef de la congrégation de ce nom. Bérenger se retira, quelque temps après, dans cette communauté, pour expier une faute qu'il avait commise en donnant un coup de pied à un clerc qu'il trouva, sur son passage, prosterné en prières dans l'église : mais il continua de gouverner son diocèse.

Othon épouse sainte Adélaïde (60).

Bérenger, marquis d'Ivrée, réfugié en Allemagne auprès d'Othon, avait soulevé de là les Italiens contre Hugues. Informé par ses émissaires qu'il pouvait tout entreprendre, il entra, l'an 945, par l'évêché de Trente en Italie. Milon, comte de Vérone, se déclara pour lui ; presque tous les prélats d'Italie en firent autant ; et Bérenger, invité à venir à Milan, y fut accueilli avec enthousiasme par une diète des grands feudataires, fatigués de la tyrannie de Hugues. Celui-ci, désespérant de pouvoir se défendre, offrit de renoncer à la couronne en faveur de son fils Lothaire, qui n'avait point mérité comme lui la haine du peuple. On accepta cette proposition ; et, l'an 946, il se retira en Provence avec ses trésors. Pour réparer dans la retraite les fautes qu'il avait commises sur le trône, il embrassa la vie monastique au monastère de Saint-Pierre qu'il avait fait bâtir ou rétablir à Vienne. Ce prince mourut en 947. Son fils Lothaire parut quelque temps régner, tandis que Bérenger, dans les mains duquel étaient toutes les forces, exerçait réellement l'autorité. Mais le marquis d'Ivrée ne bornait pas son ambition à un rang secondaire ; il ne fut pas content de la réalité, s'il n'y joignait

(59) Longueval, *loc. cit.*, t. VIII, p. 333.

(60) Longueval, *loc. cit.*, t. VIII, p. 323.

encore l'apparence ; et on est fondé à croire qu'il fit empoisonner son souverain. Lothaire mourut le 22 novembre 950, ne laissant qu'une fille, Emma, que devait épouser Lothaire II, fils de Louis d'Outre-Mer et de Gerberge. Bérenger se fit couronner le 15 décembre de la même année 950 avec Adalbert, son fils. Craignant que, si sainte Adélaïde, veuve de Lothaire, venait à se remarier, son second mari ne prétendît avoir des droits au royaume d'Italie, Bérenger proposa à cette princesse d'épouser son fils Adalbert. Adélaïde s'y refusa ; et le roi en fut si irrité que, s'étant rendu maître du château de Pavie où elle résidait, il la livra à toutes les fureurs de la reine Guisle, sa femme. Cette princesse impérieuse, emportée et cruelle, pour se venger de ce que Adélaïde avait dédaigné l'alliance de son fils, la traita avec inhumanité, au point de lui arracher les cheveux et de la faire frapper à coups de pied et de poing. La sainte souffrit ce traitement avec une patience héroïque. Enfin on la renferma au château de Garde, sur le bord du lac de ce nom. Retenue au fond d'une tour, elle n'y avait qu'une seule femme pour la servir. La Providence, qui la réservait à une destinée plus glorieuse, lui ménagea les moyens de s'échapper de sa prison. Un prêtre, nommé Martin, réussit à creuser un souterrain qui pénétrait jusque dans la tour, et à faire évader la reine avec sa suivante. Il les conduisit à l'autre extrémité du lac de Garde ; et, n'osant se confier à personne, il les cacha parmi les roseaux, les nourrissant de poissons qu'il pêchait lui-même dans le lac. Pendant ce temps Alberto Azzo, seigneur de Canossa, qui d'avance avait été prévenu par le prêtre, armait une troupe de cavaliers, avec laquelle il vint chercher Adélaïde et la conduisit dans sa forteresse. Canossa, dans le district de Reggio, était bâtie sur un rocher isolé et taillé à pic ; sa situation la rendait imprenable. Cependant les seigneurs Italiens, mécontents de Bérenger, avaient invoqué contre lui le secours d'Othon. Le roi de Germanie entra en Italie peu de temps après la fuite de la sainte ; il arriva jusqu'à Pavie sans éprouver de résistance, et Alberto Azzo lui conduisit dans cette ville Adélaïde, que Othon, veuf d'Edithe, épousa aux fêtes de Noël de l'an 951.

Flodoard nous apprend qu'Othon, pendant son séjour en Italie, envoya une ambassade à Agapet II pour lui demander la permission d'aller à Rome, sans doute afin d'y recevoir la couronne impériale, et que cette permission ne lui fut pas accordée.

[952] Obligé de retourner l'année suivante en Allemagne, il y fut bientôt suivi par Bérenger, qui, se confiant en la magnanimité de son vainqueur, venait lui demander son amitié et la restitution de la couronne d'Italie aux conditions que lui-même voudrait y mettre.

Concile d'Augsbourg (61).

Le 7 août 952, un nombreux concile s'assembla à Augsbourg pour le rétablissement de la discipline. Othon s'étant rendu maître sur la fin de l'année précédente de la Lombardie, plusieurs évêques lombards se trouvèrent à ce concile avec ceux de Germanie. Ils avaient à leur tête quatre métropolitains : Frédéric de Mayence, Hérold de Saltzbourg, Manassès de Milan, et Pierre de Ravenne. Le plus connu d'entre les évêques était saint Uldaric, évêque d'Augsbourg même. Le roi de Germanie, invité par le concile, s'y présenta. On le reçut avec les honneurs dus à sa dignité et au son d'harmonieux accords. La messe finie, l'archevêque de Mayence proposa les articles sur lesquels devaient porter les délibérations, priant le roi de les appuyer de son autorité ; ce qu'il promit avec zèle. Ensuite le même archevêque publia onze canons, faits du consentement de l'assemblée. Le 1er interdit à tous les clercs, depuis l'évêque jusqu'au sous-diacre inclusivement, de se marier, sous peine d'excommunication. Le 2e renouvelle la défense faite, dans un concile de Tolède, aux ecclésiastiques de s'occuper de la chasse, et d'avoir à cet effet des chiens et des oiseaux de proie, sous peine de privation de leurs fonctions. Dans le 3e, on menace de déposition les évêques, les prêtres et les diacres, qui, avertis de ne point jouer aux jeux de hasard, continueront de le faire. Par le 4e, il est interdit à tous les clercs d'avoir chez eux des femmes sous-introduites. Dans le cas où ils en auraient quelqu'une d'une réputation suspecte, le concile permet à l'évêque de la faire fustiger, et de lui couper les cheveux voulant que, si le pouvoir sécu-

(61) Crillier, *loc. cit.*, t. XXII, p. 762.

lier s'y oppose, on emploie l'autorité du roi. Le 5^e porte que ceux qui renoncent aux affaires du monde pour embrasser l'état monastique ne sortiront pas du monastère sans la permission de l'abbé, et qu'ils y vaqueront au jeûne et à la prière. Le 6^e met les monastères sous la conduite des évêques diocésains, avec pouvoir de corriger au plus tôt ce qui appellera la correction. Il est dit dans le 7^e que les évêques, au lieu d'empêcher leurs clercs de se faire moines pour mener une vie plus austère, exhorteront à la pénitence ceux qui auront déjà pris ce parti. Le 8^e statue de même à l'égard des filles qui se sont faites volontairement religieuses. Le 9^e défend aux patrons laïques d'ôter, sans le consentement de l'évêque, à un prêtre l'église dont il a été canoniquement pourvu. Le 10^e veut que toutes les dîmes soient sous la puissance de l'évêque. Le 11^e dispose que les évêques, les prêtres, les diacres et les sous-diacres s'abstiendront de leurs femmes et qu'on obligera à la continence les autres clercs, quand ils seront parvenus à un âge plus mûr. Le concile était aussi un parlement auquel assistaient les seigneurs de tous les Etats d'Othon. Ce prince y rendit l'Italie à Bérenger, mais comme un fief qui relevait de l'Allemagne; et il se réserva la Marche de Vérone, qui lui ouvrait l'entrée de ce pays.

Saint Brunon, archevêque de Cologne (62).

[953] Vicfroi, archevêque de Cologne, étant mort en 953, le clergé, les nobles et tout le peuple, s'accordèrent à désirer que saint Brunon, frère d'Othon, lui succédât. Sa jeunesse était balancée par la maturité de ses mœurs; l'éclat de sa naissance par l'humilité et la douceur; sa science par la sagesse et la modestie, son opulence par sa libéralité. Il fut donc élu tout d'une voix. L'élection se fit, selon la coutume, avant que le prédécesseur fût enterré, et on envoya au roi de Germanie quatre députés pour lui demander son consentement. Il l'accorda, et Brunon partit aussitôt pour Cologne. Il y fut reçu avec une joie extrême, ordonné évêque, et intronisé. Agapet II, à qui il envoya demander le pallium, le lui conféra, avec pouvoir de s'en servir toutes les fois que bon lui semblerait. Ses premiers soins furent d'établir l'union entre toutes les communautés qui dépendaient de son siége, de retrancher la superfluité des habits et la diversité des usages, et de faire célébrer l'Office divin avec toute la décence possible. Le roi Othon, son frère, l'ayant nommé duc ou gouverneur de Lorraine, il se montra administrateur aussi prudent que fidèle, se servant surtout de l'autorité pour procurer le bien des Eglises et leur donner de bons évêques.

Rathier nommé à Liége (63).

La mort de Farabert ayant fait vaquer le siége de Liége en 953, Brunon, après avoir pris l'avis d'un concile, le fit remplir par Rathier. Il croyait en cela rendre service, non-seulement à l'Eglise de Liége, mais encore aux Eglises voisines; et il en jugeait ainsi à cause de l'érudition et du zèle qu'il connaissait dans ce prélat. Le contraire arriva. Rathier, avec beaucoup d'esprit, était peu propre au gouvernement. Il avait du zèle, mais la prudence ne le réglait pas toujours. C'était un homme fantasque, dur, inflexible, qui, avec des intentions droites et du mérite, n'avait pas le talent de se faire aimer et vénérer de ses inférieurs. Aussi ses diocésains le prirent en aversion et le méprisèrent.

Concile de Saint-Thierri (64).

En 953, Artold tint, à Saint-Thierri de Reims, un concile où il cita le comte Renauld comme usurpateur des biens ecclésiastiques. Le comte eut recours au roi Louis, qui pria l'archevêque de différer l'excommunication. Artold ne put refuser cette grâce à un prince à qui il avait tant d'obligations; mais Odalric, son successeur, fulmina dans la suite la sentence si redoutée.

Délivrance miraculeuse des moines de Lobes (65).

En 951, les Hongrois étaient entrés dans l'Aquitaine, qu'ils avaient ravagée pendant tout l'été; puis ils avaient repassé les Alpes, chargés de butin.

[954] En 954, ils se répandirent dans la Flandre, mettant tout à feu et à sang. Les moines de Lobes, alarmés du péril, en voyèrent un de leurs frères à ces barbares pour racheter le monastère du pillage. On

(62) Ceillier, *loc. cit.*, t. XIX, p. 622. Longueval, *loc. cit.*, t. VIII, p. 339.

(63) Ceillier, *loc. cit.*, t. XIX, p. 635. Longueval, *loc. cit.*, t. VIII, p. 340.

(64) Ceillier, *loc. cit.*, t. XXII, p. 763. Longueval, *loc. cit.*, t. VIII, p. 323.

(65) Longueval, *loc. cit.*, t. VIII, p. 325.

promit de l'épargner moyennant la somme de deux cents sous, qui fut comptée. Cependant les moines, que la parole de ces brigands rassurait peu, songèrent à se fortifier. Ils sortirent de Lobes, où ils ne laissèrent que quelques vieillards, et se retranchèrent sur la montagne où les corps de saint Ursmare et de saint Ermin, leurs abbés, étaient honorés. Les Hongrois vinrent à Lobes le dimanche de la Quasimodo, 2 avril 954, et, ayant fait prisonniers les moines qui étaient restés dans le monastère, ils allèrent assiéger les autres. Pour les intimider, ces barbares firent décapiter à leurs yeux deux moines des plus distingués parmi les captifs, savoir, Théodulfe et Teutmare, et ils firent cruellement flageller les autres. A ce spectacle, la frayeur saisit les assiégés. Néanmoins ils combattirent quelque temps avec l'énergie que donne l'amour de la vie. Mais, quand les faibles retranchements qui les entouraient furent sur le point d'être forcés, ils perdirent tout espoir, et les armes leur tombèrent des mains. Seigneur, ayez pitié de nous ! criaient-ils tous ensemble. Saint Ursmare, secourez-nous ! Et ils s'embrassaient les uns les autres, n'attendant plus que le moment où ils seraient immolés à la fureur des barbares. Mais le Seigneur les secourut. Une forte pluie, qui survint tout à coup, rendit les arcs des assiégeants inutiles, en même temps qu'une terreur panique, qui se répandit dans leurs rangs, leur fit prendre la fuite. Les moines de Lobes, sachant bien qu'ils ne devaient pas cette victoire à leur courage, en rapportèrent toute la gloire aux saints Ursmare et Ermin, anciens abbés du monastère, et réglèrent que tous les ans, le 2 avril, on ferait dans leur église la mémoire de cette délivrance miraculeuse. Mais, se bornant à cette marque de reconnaissance, ils s'inquiétèrent peu de mériter la protection des saints abbés par une conduite plus régulière.

Troubles à Lobes (66).

Depuis Hubert, frère de la reine Teutberge, le monastère de Lobes était comme annexé à l'évêché de Liége, et n'avait pas d'abbé particulier pour le gouverner. Erluin, que saint Guibert avait établi abbé de Gembloux (67), se fit nommer aussi prévôt de Lobes, afin d'y rétablir la règle. Les moines, accoutumés à l'indépendance, ne purent souffrir qu'un étranger entreprît de leur faire observer la discipline. Erluin fut mal reçu de la communauté, et on méprisa ses avis. On prit même des mesures pour se défaire du prévôt. Un jour, Erluin ayant trouvé plusieurs moines qui s'entretenaient ensemble, et leur ayant adressé une réprimande à ce sujet, ils lui appliquèrent tant de coups de bâton qu'ils le laissèrent pour mort. Un supérieur moins zélé eût quitté la partie : Erluin ne se rebuta pas. Pour avoir plus d'autorité, il se fit nommer abbé de Lobes. Cette nouvelle dignité, au lieu de le rendre respectable à ses moines, le rendit odieux. Il prit le parti de chasser les plus mutins ; les autres n'en devinrent pas plus soumis. Ils se vengèrent d'abord par des murmures, que l'abbé dédaigna. Ils se plaignaient surtout de ce que Erluin régalait magnifiquement les seigneurs voisins aux dépens de leur portion, qui était selon eux trop modique. Le mécontentement alla si loin, que trois jeunes moines se jetèrent sur lui pendant la nuit, lui crevèrent les yeux, et lui coupèrent le bout de la langue, ce qui cependant ne lui ôta pas l'usage de la parole. Erluin se sauva à son monastère de Gembloux, d'où il n'eut garde de revenir à Lobes.

Traité de l'Antechrist, par Adson (68).

Les bruits que l'on répandait en quelques lieux sur la fin prochaine du monde, et par conséquent sur la venue de l'Antechrist, déterminèrent Gerberge, femme de Louis d'Outre-Mer, à interroger sur ce point Adson, dont on lui avait vanté la capacité. Il était né de parents nobles et riches dans la Bourgogne Transjurane, que l'on nomme la Franche-Comté. Placé dès sa jeunesse au monastère de Luxeuil, afin d'y apprendre les lettres humaines et de se former à la piété, il y embrassa la vie monastique. Saint Gozlin, évêque de Toul, le tira de Luxeuil pour le charger du soin de l'Ecole épiscopale que l'on tenait alors dans l'abbaye de Saint-Evre, et il y enseigna pendant plusieurs années. Après cela, il fut appelé à Moutier-en-Der par l'abbé Albéric, à l'effet de travailler avec lui à l'instruction des peuples du voisinage et d'établir le culte de Dieu dans sa pureté.

(66) Longueval, *loc. cit.*, t. VIII, p. 328.
(67) *Voy.* ci-dessus, col. 15.
(68) Ceillier, *loc. cit.*, t. XIV, p. 698.

Il n'était point encore abbé, lorsque, avant le mois de septembre 954, Gerberge lui demanda de l'instruire sur ce qu'on devait croire de l'Antechrist, de son origine, de son pouvoir, de ses persécutions. Adson composa sur ce sujet un Traité, où il cite comme plus capable que lui d'instruire la reine Roricon, ordonné évêque de Laon en 948 (68*) et qui gouverna cette Eglise jusqu'en 966.

Mort de Louis d'Outre-Mer (69).

Les Hongrois, continuant leurs ravages en France, pillèrent le Vermandois, les territoires de Laon et de Reims, pénétrèrent en Bourgogne, et retournèrent par l'Italie, sans que le roi et les seigneurs réunissent leurs forces contre ces cruels ennemis; car chacun se souciait peu de voir opprimer son voisin. Louis d'Outre-Mer, trop faible pour arrêter seul cette inondation de barbares, mourut au mois de septembre 954.

Lothaire, roi de France (70)

La reine Gerberge implora aussitôt la protection de Hugues le Grand pour son fils Lothaire. Hugues contribua plus que personne à l'élever sur le trône, et Artold sacra à Reims ce prince, âgé de treize ou quatorze ans. Charles, frère de Lothaire, fut alors le premier fils du roi qui n'eut point d'Etats, et cet heureux exemple fut toujours suivi depuis.

Concile de Ravenne (71).

Un concile de Ravenne, que Pierre, archevêque de cette ville, présida en 954, ordonna la restitution de divers biens qu'on avait enlevés à l'évêque de Ferrare.

Concile de Landaff (72).

[955] En Angleterre, un diacre passant au milieu des moissons d'un paysan, celui-ci lui coupa un doigt. Le diacre étrangla le paysan, et, après s'être ainsi vengé, il se sauva à l'église, comme en un lieu de refuge. Les parents du mort l'y suivirent, et le tuèrent devant l'autel, qui fut teint de son sang. L'évêque de Landaff assembla un concile, en 955, pour juger cette affaire; le roi Nougui intervint; et il fut décidé que les meurtriers du diacre subiraient six mois de prison, et que leurs terres seraient confisquées au profit de l'église où ils avaient commis le meurtre.

Concile de Bourgogne (73).

Un seigneur, nommé Isoard, s'étant emparé, en Provence, de quelques terres appartenant au monastère de Saint-Symphorien d'Autun, Rotmond, évêque de cette ville, alla à Rome s'en plaindre à Agapet II. Le Pape répondit que, si les usurpateurs, après avoir été admonestés, ne restituaient, on devait les excommunier. En conséquence de cette réponse, les évêques de Bourgogne, savoir, Emblard de Lyon, Rotmond d'Autun, Herman de Sens, Hildebode de Châlons-sur-Saône, Maimbode ou Macubode de Mâcon, Acard de Langres, Ansegise de Troyes, Gui d'Auxerre, Gontbert de Nevers, tinrent un concile vers l'an 955. Il ne nous en reste que la Lettre qu'ils écrivirent à Manassès d'Arles et aux autres évêques de Provence. Ils y parlent ainsi : « Le seigneur Rotmond, revenant depuis peu de Rome, nous a apporté des Lettres du Pape Agapet, qui traitent particulièrement de la terre de Saint-Symphorien, située en Provence, et usurpée par Isoard et ses complices. Comme vous êtes dans cette contrée, et qu'un frère doit aider son frère, nous vous prions de faire à ces usurpateurs trois monitions pour les engager à restituer cette terre, ou, s'ils veulent la garder, pour les porter à l'obtenir de ceux à qui elle appartient : sinon, comme le Pape nous l'a mandé, qu'ils soient excommuniés en son nom et au nôtre, et séparés de la société des Chrétiens; qu'ils n'entrent pas dans l'église, qu'ils n'assistent pas à la messe, qu'ils ne mangent, ne boivent, ni ne couchent avec aucun Chrétien; s'ils sont malades, qu'on ne les visite point; s'ils meurent, qu'on ne les enterre pas; mais qu'ils soient engloutis avec Coré, Dathan et Abiron dans l'abîme de perdition. » Tels étaient, et la Formule alors en usage pour excommunier quelqu'un, et les effets extérieurs de l'excommunication. Manassès, à qui on adressait cette Lettre, était peu propre à faire respecter les canons, qu'il violait lui-même avec tant de scandale. La conduite d'un prélat de ce caractère, qui avait encouru les censures de l'Eglise, ser-

(68*) *Voy.* ci-dessus, col. 43.
(69) Longueval, *loc. cit.*, t. VIII, p. 527.
(70) *Ibid.*
(71) Ceillier, *loc. cit.*, t. XXII, p. 763.
(72) *Ibid.*
(73) *Ibid.*, p. 764. Longueval, *l. c.*, t. VIII, p. 534.

vait de prétexte aux coupables pour se rassurer contre celles qu'il portait. Aussi Isoard s'en moqua, et continua de retenir la terre usurpée.

Augsbourg défenau par saint Uldaric.

Dès l'an 953, Leudolf, fils du premier lit du roi Othon, se révoltant contre son père, parce qu'il s'était remarié, avait excité une guerre civile en Allemagne. Le plus grand effort eut lieu en Bavière. Augsbourg fut pris et pillé. Saint Uldaric, qui en était évêque, quoique plus faible que les rebelles, demeura fidèle au roi. Comme l'armée de ce prince et celle de son fils allaient en venir aux mains, le saint, prenant avec lui Harbert, évêque de Coire, négocia la paix entre eux si heureusement qu'il les mit d'accord en 954.

L'année suivante, les Hongrois inondèrent l'Allemagne avec une armée innombrable, et la ravagèrent depuis le Danube jusqu'à la Forêt-Noire. Ils assiégèrent Augsbourg, qui n'avait que des murailles basses sans tour; mais il s'y trouvait un grand nombre de vassaux de l'évêque. Ils combattirent avec avantage devant une des portes de la ville, ayant avec eux le prélat, qui, sans autres armes que son étole, ne laissait pas de s'exposer aux coups de pierres et de traits, dont toutefois il ne fut pas blessé. Le combat fini, après avoir donné les ordres pour la défense de la ville, il passa la nuit en prières, et excita les femmes pieuses à se partager en deux groupes, dont l'un ferait le tour de la cité en dedans portant des croix et priant Dieu à haute voix, tandis que l'autre, prosterné sur le pavé de l'église, implorerait le secours de la sainte Vierge. Il ordonna aussi d'apporter tous les enfants à la mamelle, et les fit placer à terre autour de lui devant les autels, afin que par leurs cris ils priassent à leur manière. Uldaric, ayant pris un peu de repos, célébra la messe au point du jour, donna la communion à tous les assistants, et les exhorta à ne mettre leur espérance qu'en Dieu. Le jour venu, comme les Hongrois étaient prêts à donner l'assaut, leur chef apprit que le roi Othon approchait. Il dut quitter la ville pour aller à lui, comptant la prendre sans résistance après avoir vaincu le roi de Germanie. L'évêque Uldaric, le comte Tietbalde, son frère, et plusieurs autres, étant sortis, rejoignirent Othon. Ce prince, pour se préparer au combat, se prosterna devant Dieu, se reconnaissant le plus coupable de tous, et fit vœu de fonder un évêché à Mersbourg, si le Seigneur lui donnait la victoire. S'étant relevé, il entendit la messe, et communia de la main du saint évêque, son confesseur. Puis il prit le bouclier et la sainte lance, marcha contre les Hongrois, et remporta la victoire la plus signalée qui eût été jusque-là obtenue sur eux. C'était le jour de Saint-Laurent, 10 août 955.

Monastère de Polden (74).

Sainte Mathilde, mère d'Othon, rétablie dans sa première fortune, distribuait plus d'aumônes que jamais. Elle fonda plusieurs églises, et cinq monastères, entre autres celui de Polden dans le duché de Brunswick, où elle réunit trois mille moines. Le roi de Germanie confirma cette donation par ses Lettres de l'an 955

La même année mourut le prince Henri; événement dont Mathilde fut si affligée, que, quittant le peu d'ornements qu'elle avait gardés pendant sa viduité, elle ne parut plus qu'en habit de deuil. Elle ne voulut plus entendre aucune chanson profane, ni voir aucun jeu; elle n'écoutait que des Cantiques tirés de l'Ecriture sainte ou des Vies de saints. Elle faisait donner à manger aux pauvres deux fois par jour, et leur distribuait encore des aliments pendant son repas. Dans ses voyages, elle faisait porter des cierges pour les donner aux églises, et de la nourriture pour les indigents; elle avait chargé une religieuse, nommé Richburge, qui la servait, de n'en laisser passer aucun sans aumône. Dans toutes les villes où elle séjournait l'hiver, on allumait pour les pauvres un grand feu qui durait toute la nuit. Elle redoublait ses charités le samedi, parce que c'était le jour de la mort de son mari : le matin elle faisait préparer un bain pour les pauvres et les passants, qu'elle servait quelquefois de ses propres mains; puis elle les faisait entrer dans une chambre, où elle leur donnait de la nourriture ou des habits, selon leurs besoins. Elle n'omettait aucun jour de travailler de ses mains à quelque ouvrage.

(74) Alban Butler et Godescard, *Vies des Pères*, etc., *Sainte Mathilde, reine de Germanie*, 14 mars.

Marquard et Diethelme, écolâtres d'Epternach et de Trèves (75).

L'école d'Epternach, abbaye située dans le duché de Luxembourg, eut de suite trois maîtres qui léguèrent divers ouvrages à la société : Marquard, Héribert et Rudiger.

Marquard possédait, non-seulement les arts libéraux, mais les divines Ecritures. On a de lui un bon Commentaire sur la Musique de Boëce; sept Livres des sept Arts libéraux; une double *Vie* de saint Willibrord, évêque d'Utrecht, patron d'Epternach, l'une en prose, l'autre en vers; des Hymnes, des Proses, et des Répons notés en musique pour l'office de plusieurs saints. Il mourut en 952.

Il était écolâtre d'Epternach à l'époque où Diethelme remplissait les mêmes fonctions dans l'abbaye de Saint-Matthias à Trèves. L'amitié les unit. Diethelme dédia à Marquard un Traité de l'étude et de l'amour des saintes Ecritures, et un Commentaire sur l'Evangile selon saint Matthieu. Il rédigea encore un Livre intitulé : *De la mesure des moines*, pour expliquer sans doute le ch. 39 de la Règle de saint Benoît; un Livre de la composition de l'Astrolabe; un de son usage et de son utilité; et deux de l'Art poétique. Il avait le don de l'enseignement à tel point que ses élèves apprenaient plus sous lui en un an qu'ils n'auraient appris sous d'autres maîtres en plusieurs années. Il mourut en 955.

Conversion d'Olga (76).

Olga, veuve d'Igor, troisième grand-duc de Russie, et mère de Swientoslaw, avait vécu dans le paganisme : mais, la ville de Kiow renfermant un grand nombre de Chrétiens, ses entretiens avec les prédicateurs de l'Evangile la déterminèrent à embrasser la vraie religion. Quand son fils fut en état de gouverner, elle partit de Kiow, en 955, pour aller à Constantinople recevoir le baptême. L'évêque Théophylacte l'instruisit, et la baptisa sous le nom d'Hélène. Constantin Pophyrogénète fut son parrain. Elle devait avoir alors au moins soixante ans. Olga, de retour à Kiow, employa tous les moyens pour toucher le cœur de son fils. Swientoslaw permettait à ses sujets de se faire Chrétiens; mais il demeura opiniâtrément attaché aux superstitions païennes. La gloire d'être le Clovis des Russes était réservée au petit-fils d'Olga, Vladimir le Grand. La grande-duchesse défendit que l'on célébrât des fêtes à la manière des idolâtres sur la tombe qui s'ouvrit pour elle en 968. L'Eglise grecque place cette princesse dans le Calendrier de ses saints.

Mort d'Agapet II (77).

[956] Agapet II, après avoir siégé près de dix ans, mourut en 956.

JEAN XII, CENT TRENTE-TROISIÈME PAPE.

Précis sur le Pontificat de Jean XII (78).

Albéric, marquis de Camérino, s'étant marié en 937, avait un fils, nommé Octavien, qui succéda à sa dignité de patrice et à son autorité dans Rome, lorsqu'il mourut en 954. Octavien était clerc, et se trouvait âgé de dix-huit ans, à la mort d'Agapet II. Flodoard (79) rapporte que ce fut d'après le vœu que lui en exprimèrent les Romains qu'il devint souverain Pontife. Octavien prit le nom de Jean XII, et il est le premier Pape qui ait changé de nom. Mais ce changement n'en apporta point à ses mœurs, qu'il ne faut pas juger, du reste, sur le récit exagéré des chroniqueurs allemands, dont Othon de Frisingen (80) a dit : « J'ai trouvé dans quelques Chroniques, composées par des Teutons, que le Pape Jean vécut d'une manière répréhensible, et qu'il fut souvent averti, à cet égard, par des évêques et d'autres de ses sujets; mais il nous serait difficile d'y ajouter foi, parce que l'Eglise romaine revendique pour ses Pontifes le privilége spécial que, par les mérites de saint Pierre, aucun parti de l'enfer ni aucune tempête ne les entraînent dans une ruine finale. » Jean XII devait siéger huit ans, deux mois, jusqu'au 14 mai 964.

Mort de Théophylacte.

On ne saurait révoquer en doute les actions criminelles et honteuses auxquelles Théophylacte, évêque de Constantinople, se livra pendant un pontificat de vingt-trois ans. Il mettait en vente tous les ordres de l'Eglise et les promotions des évêques. Il était passionné jusqu'à la folie pour la chasse et pour les chevaux, dont il avait plus de deux mille,

(75) Ceillier, *loc. cit.*, t. XIX, p. 625.
(76) Gley, art. *Olga*, dans la *Biographie universelle*.
(77) Ceillier, *loc. cit.*, t. XIX, p. 615.
(78) *Ibid.*, p. 615.
(79) *Chron.*, an. 954.
(80) L. VI, c. 23.

et qu'il nourrissait, non de foin et d'orge, mais de pignons, de noisettes, de pistaches, de dattes, de raisins secs, et de figues trempées dans d'excellent vin, avec les parfums les plus exquis. Un Jeudi-Saint, pendant qu'il célébrait la Messe, celui qui avait soin de son écurie lui apporta la nouvelle que la cavale qu'il appréciait le plus venait de mettre bas. Il en fut si ravi qu'achevant la liturgie au plus vite il courut à l'écurie voir le nouveau poulain, puis retourna à la Grande église terminer l'office. Il introduisit la mauvaise coutume de danser dans la maison de Dieu aux grandes fêtes avec des contorsions indécentes, des éclats de rire, et des chansons triviales. Enfin, dans une course à cheval, il se froissa contre une muraille et cracha du sang. Après avoir été à la mort, il se porta mieux; mais il ne se corrigea pas. Il continua de vendre des évêchés, d'aimer ses chevaux, de mener une vie molle et indigne de son rang. Il traîna ainsi deux ans, et son mal se tourna en hydropisie, dont il mourut, à quarante ans environ, le 27 février 956.

Saint André Salus (81).

Saint Siméon Salus, dont la *Vie* a été écrite par Léonce, évêque de Napoli en Chypre (82), avait été regardé comme un insensé, parce que, dans la vue de s'humilier aux yeux des hommes, il s'était porté à des actions excentriques. Il en fut de même d'André, Scythe de naissance, qu'acheta Théognoste, protospathaire, à qui Léon le Philosophe avait confié le commandement de son armée en Orient. Bien fait de corps, d'un caractère docile, d'un esprit pénétrant, il plut à son maître, qui lui fit apprendre les belles-lettres et la langue grecque. Il réussit, et devint capable d'exercer l'emploi de notaire. Théognoste, pour reconnaître les services qu'il lui rendait en cette qualité, prit de lui un soin particulier, et lui donna les habits dont il ne voulait plus user, de sorte que ceux qui les voyaient porter à André disaient qu'il était mieux vêtu que son maître. Il fréquentait les églises, lisait assidûment les Vies des saints, et passait une partie des nuits à prier. Dieu le favorisa de plusieurs visions. Dans une il lui fut dit : Faites que vous deveniez fou pour l'amour de moi, et vous serez le maître de beaucoup de biens dans mon royaume. André obéit. Il saisit un glaive, coupa ses habits en plusieurs morceaux, les jeta, et se mit à crier à la manière des lunatiques. Théognoste, le croyant possédé du démon, le fit enfermer dans l'église de Sainte-Anastasie, martyre, où on l'enchaîna. Après trois mois de séjour dans cette église, son maître, voyant qu'il continuait à donner des marques de folie ou de possession, le mit en liberté, et désespéra de sa guérison. André, rendu à lui-même, courait les rues, entrait dans les maisons de femmes publiques, et se signalait par des singularités. Cependant il priait pour ceux qui l'insultaient. Un jour il rencontra trois jeunes hommes, dont l'un dit, en le voyant, à ses compagnons : Je crois que cet homme est un serviteur de Dieu. On l'invita à s'asseoir. André dit au jeune homme : Vous êtes Epiphane, mon ami ; vous serez évêque de Constantinople. Pendant que la peste ravageait cette ville, André eut une extase fort longue, à la suite de laquelle il raconta ce qui s'y était passé à Nicéphore, prêtre de l'Eglise de Constantinople, le priant de ne plus se chagriner des maux qu'on lui voyait souffrir ; il lui fit part aussi de diverses visions. Il fit connaître à Epiphane les ruses du démon et le moyen de les déjouer. Il connaissait quelquefois les plus secrètes pensées des autres. Mais ses actions bizarres lui attiraient souvent des coups de bâton et d'autres mauvais traitements. Etant près de sa fin, il prédit une seconde fois à Epiphane qu'il serait évêque de Constantinople, mais qu'auparavant il prendrait l'habit monastique et vivrait d'une manière louable dans son état. Il le pria de se souvenir de lui dans l'oblation des saints mystères. Tous deux se mirent à genoux ; André pria pour les personnes en danger, les affligés, les prisonniers, pour tous les hommes en général ; il embrassa Epiphane et mourut. Sa Vie fut écrite par le prêtre Nicéphore, après que la prédiction du saint relative à Epiphane ou Polyeucte eut reçu son accomplissement. On va voir, en effet, ce dernier monter sur le siége de Constantinople.

Epiphane, prêtre de Jérusalem (83).

Il existe une Description géographique de la Syrie, de la ville sainte, c'est-à-dire de Jérusalem, et des saints Lieux, sous le nom

(81) Ceillier, *loc. cit.*, t. XIX, p. 693.
(82) *Voy* t. XVI, col. 1470.

(83) Ceillier, *loc. cit.*, t. XX, p. 81

d'Epiphane, moine et prêtre de Jérusalem. L'auteur assure avoir vu de ses yeux tout ce qu'il rapporte; mais il ne dit point en quel temps il écrivait. Anselme Banduri (84) croit que ce fut lui qui succéda, sous le nom de Polyeucte, à Théophylacte. Cette conjecture reçoit quelque vraisemblance de l'anonyme qui a écrit l'Histoire du règne de Constantin Porphyrogénète; car il donne pour successeur à Theophylacte un moine de Palestine, célèbre par son savoir et la sainteté de sa vie : mais il le nomme Polyeucte, et non Epiphane, sans dire que ce moine eût changé de nom en acceptant l'épiscopat. Cela forme une difficulté que Banduri ne lève pas.

Polyeucte, évêque de Constantinople.

Quoi qu'il en soit, la science peu commune du moine Polyeucte, eunuque, sa vertu, son amour pour la pauvreté, déterminèrent l'empereur Constantin à le placer sur le siége de Constantinople. Byzance n'étant originairement qu'un évêché suffragant d'Héraclée, l'archevêque de cette ville conservait son droit d'ordination; et ce n'était qu'en cas de vacance du siége d'Héraclée que l'ordination de l'évêque de Constantinople appartenait au métropolitain de Césarée en Cappadoce comme prototrône, c'est-à-dire évêque du premier siége. L'empereur, irrité pour quelque sujet contre Nicéphore, archevêque d'Héraclée, ne lui permit pas d'ordonner Polyeucte, qui fut sacré, le 3 avril 956, par Basile, archevêque de Césarée. On en blâma fort Constantin, Basile, et même Polyeucte, comme n'ayant pas dû souffrir d'être ordonné contre les règles. Ce prélat parla avec beaucoup de liberté contre la cupidité des parents de Romain Lecapène; et, le Samedi-Saint, l'empereur étant venu à l'église, il le pressa d'en faire justice : ce qui lui déplut, en qualité de gendre de Romain. Basile, chambellan de Constantin et fils naturel de Romain, agit si fortement par l'entremise de sa sœur Hélène, que l'empereur, excité d'ailleurs par Théodose, archevêque de Cyzique, se repentit de l'élévation de Polyeucte. Celui-ci, pendant la première année de son pontificat, mit dans les diptyques le nom d'Euthymius, son prédécesseur, qui avait reçu à la communion Léon le Philosophe après son quatrième mariage; quelques évêques le trouvèrent mauvais, et peu s'en fallut qu'ils ne renonçassent à la communion de Polyeucte : mais ils se soumirent si promptement à la volonté de l'empereur qu'on se railla d'eux. Vers le même temps, on apporta d'Antioche à Constantinople une main de saint Jean-Baptiste, dérobée par un diacre nommé Job : quand elle fut arrivée à Chalcédoine, l'empereur y envoya la galère impériale avec les principaux du sénat. Polyeucte alla aussi au-devant avec tout le clergé; on porta le luminaire et l'encens, et on mit la relique dans le palais.

Saint Paul de Latre (85).

Eudocie, veuve d'un officier qui servait dans les armées de l'empire, et qui fut tué dans un combat contre les Musulmans, avait quitté Pergame en Asie, où elle était née, pour se retirer dans la Bithynie avec ses deux fils, Basile et Paul. Basile, l'aîné, refusa un mariage avantageux qu'on lui proposait, et alla prendre l'habit monastique sur le mont Olympe. Peu de temps après, il choisit pour demeure la laure de Saint-Elie, afin d'y mener une vie plus solitaire. Depuis il se retira à Brachiane, auprès du mont de Latre. Sa mère étant morte, il engagea Paul, son frère, à embrasser le même état. Celui-ci, malgré sa jeunesse, comprenait le néant et les dangers du monde. Il suivit le conseil de Basile, qui le mit sous la conduite de Pierre, abbé du monastère de Carie sur le mont de Latre. Basile retourna au mont Olympe, et mourut abbé de la laure de Saint-Elie. Paul priait sans cesse, et pratiquait des austérités extraordinaires. Il ne se couchait pas pour dormir; il s'appuyait seulement contre un arbre ou contre une pierre. On ne lui entendait jamais dire une parole vicieuse. Etant occupé à la cuisine, la vue du feu lui rappelait celui de l'enfer, et lui faisait verser beaucoup de larmes. L'amour de la pénitence et de la solitude le porta à demander la permission de vivre en anachorète; mais son abbé la lui refusa à cause de sa jeunesse. Il l'obtint du successeur de Pierre. Il se renferma d'abord dans une grotte au sommet du mont de Latre, et n'eut pendant quelques semaines pour nourriture que des glands verts, qui le fai-

(84) In *Conspectu chronologico ad imperium orientale.*

(85) Alban Butler et Godescard, *Vies des Pères*, etc., *Saint Paul de Latre, anachorète*, 15 décembre.

saient vomir jusqu'au sang. Au bout de huit mois, l'abbé le rappela dans le monastère de Carie. Peu de temps après, il lui permit de suivre sa vocation. Paul se retira dans une grotte située sur une roche très-élevée. Les trois premières années, il souffrit de grandes tentations, dont il triompha par la ferveur et la continuité de ses prières. Un paysan lui apportait de temps en temps quelques petites provisions; mais ordinairement il vivait des herbes sauvages qui croissaient sur la montagne. Comme il avait besoin d'eau, Dieu fit jaillir auprès de sa caverne une source qui coula toujours depuis. Sa sainteté fut bientôt connue dans les provinces voisines. Plusieurs voulurent vivre sous sa conduite, et il se forma une laure auprès de sa grotte. Quoiqu'il eût peu de soin de son corps, il pourvut avec abondance aux besoins de ses disciples, pour leur ôter tout prétexte de relâchement. Douze ans se passèrent de la sorte. Paul, importuné des visites fréquentes qu'il recevait, sortit secrètement de sa solitude, et alla se cacher dans le lieu le plus solitaire de la montagne. Néanmoins il venait de temps en temps à la laure, afin d'encourager les frères. Il les menait quelquefois dans les bois pour y chanter les louanges de Dieu. Un de ses disciples lui ayant un jour demandé pourquoi il paraissait tantôt gai, tantôt triste, il lui répondit : Quand rien ne me détourne de la contemplation, j'éprouve une si grande joie que j'oublie la nourriture et toutes les choses terrestres; mais on m'afflige lorsqu'on m'interrompt et qu'on m'oblige à parler. Il y avait certaines occasions où le saint découvrait une partie des merveilleuses communications de son âme avec Dieu et des faveurs singulières qu'il recevait du ciel. Le désir d'une plus grande retraite lui inspira le dessein de passer dans l'île de Samos. Il s'y retira dans une grotte sur le mont Cercès. Bientôt on le découvrit. Il lui vint des disciples, et les trois laures de cette île, ruinées par les Musulmans, furent rétablies. Quand les moines de Latre eurent appris que Paul était à Samos, ils l'engagèrent à revenir parmi eux, et le saint se rendit à leurs prières. Il vécut dans la pratique de la pénitence et l'exercice de la contemplation, sans refuser d'instruire ceux qui s'adressaient à lui. L'empereur Constantin Porphyrogénète lui écrivait souvent pour le consulter sur des affaires importantes, et il se repentit toujours de n'avoir pas suivi ses conseils. Paul reçut aussi des Lettres du Pape, des évêques, et de plusieurs princes. Sa tendresse pour les pauvres était telle qu'il leur donnait tout ce qu'il possédait, même sa nourriture et ses habits. Il voulut une fois se vendre comme esclave, afin de pouvoir assister quelques malheureux. Sentant approcher sa fin, il dicta des règles pour les moines de sa laure. Le 6 décembre 956, il quitta sa cellule, se rendit à la laure, et fit célébrer la Messe plus tôt qu'à l'ordinaire. Il se coucha ensuite, et la fièvre le saisit. Dans ses derniers moments, il ne cessait de prier Dieu et d'exhorter ses moines. Il mourut le 15 décembre, jour auquel il est honoré dans l'Eglise grecque. Papebroch a trouvé son nom marqué au 21 du même mois dans quelques Calendriers de cette Eglise. Un des moines ayant été délivré à son tombeau du démon qui le possédait, Siméon, indigné de tumulte qu'il avait causé dans l'église, s'approcha de la tombe du saint et lui dit, comme s'il eût été vivant : Est-ce donc là votre aversion pour la gloire humaine, votre amour pour la solitude et la tranquillité? Vous allez nous jeter dans des troubles sans fin. Ce lieu sera bientôt rempli d'hommes, de femmes, d'enfants. Quelle liberté, après cela, quel repos aurons-nous? Si vous prétendez nous troubler ainsi par vos miracles, faites-le-nous savoir promptement : nous vous descendrons de la montagne, et vous laisserons en bas faire ce qu'il vous plaira. Depuis cette remontrance, le saint ne guérit en public aucun possédé, quoiqu'il opérât plusieurs miracles sur les autres qui l'invoquaient, comme il en avait fait un grand nombre durant sa vie.

Rathier chassé de Liége (86).

Rathier, qui était toujours un esprit inquiet, ne put se maintenir à Liége. L'âcreté de son humeur et la rigueur avec laquelle il exigeait l'observance des règles canoniques, le rendirent si odieux au clergé et au peuple, qu'ils mirent en sa place un certain Baudri, issu d'une illustre famille du pays.

(86) Ceillier, *loc. cit.*, t. XIX, p. 635. Longueval, *loc. cit.*, t. VIII, p. 340.

Après son expulsion, en 956, Rathier fit, sous le titre de *Climax* ou Conclusion délibérative prise à Liége, une protestation composée de quarante articles, qui contiennent autant de motifs de son opposition à l'élection de Baudri, qu'il qualifie loup, à cause de l'entrée irrégulière de ce prélat dans l'évêché de Liége. Dans un autre Ecrit, intitulé *Phrénésie*, il s'emporta contre celui qu'on lui avait substitué. Mais il fallut céder à la tempête, et retourner à Lobes. Saint Brunon fut lui-même obligé de consentir à son expulsion.

Affaires d'Italie.

Pendant que Rathier subissait cette épreuve, Bérenger, en voulant punir les feudataires qui s'étaient déclarés contre lui, provoquait de nouveau la colère du roi de Germanie. Ludolfe, fils d'Othon, conquit en 956 presque toute la Lombardie, et il aurait entièrement dépouillé Bérenger, si la mort ne l'avait arrêté, l'année suivante, au milieu de ses succès.

[957] Jean XII, qui réunissait la puissance temporelle à la dignité papale, assembla, en 957, une armée tant de ses troupes que d'auxiliaires tirés du duché de Spolète, et marcha contre Pandolfe, prince de Capoue. Celui-ci, secouru par Gisulfe, prince de Salerne, résista au Pape et le força de retourner chez lui. Jean XII envoya ensuite demander la paix au prince de Capoue, et ils firent alliance.

Ambassade de Jean de Vandières à Cordoue (87).

Le calife Abdérame avait envoyé à Othon, roi de Germanie, une ambassade dont le chef était un évêque, qui fut reçu avec honneur et retenu longtemps à la cour d'Othon, où il mourut. On délibéra qui on chargerait à sa place de porter à Cordoue la Réponse à la Lettre du calife. En effet, bien qu'Abdérame demandât à Othon son amitié, il s'était exprimé d'une manière injurieuse pour la religion chrétienne : en sorte qu'on résolut de lui adresser, dans la Réponse du roi, la réfutation de ses blasphèmes, et de choisir des ambassadeurs assez habiles pour appuyer de vive voix le contenu de la Lettre, afin de convertir ou de confondre le prince musulman. Brunon chargea Adalbéron, évêque de Metz, de choisir ces ambassadeurs parmi les plus saints et les plus savants hommes de son diocèse. Celui-ci, en ayant conféré avec Einold, abbé de Gorze, nomma d'abord deux moines de ce monastère, Angilram et Gui : mais Gui se rendit indigne de cet honneur, et se fit même chasser de la communauté. Jean de Vandières, cellerier du monastère, s'offrit à le remplacer. Ce religieux, dont l'abbé avait été contraint de modérer les austérités, et qui était aussi intrépide qu'entendu dans les affaires, fut mis à la tête de l'ambassade. Dès qu'il eut reçu ses instructions, il partit. Quand il arriva à Tortose, première ville des Etats d'Abdérame, le gouverneur l'y arrêta jusqu'à ce qu'il eût su la volonté du calife. Un mois s'écoula en ces négociations. Après ce délai, Jean fut conduit à Cordoue, et traité d'abord assez honorablement. Mais il s'aperçut bientôt qu'on le gardait comme prisonnier, et qu'on refusait de l'admettre à l'audience. Il en demanda le motif aux chefs musulmans qui venaient le visiter. On lui répondit que c'était parce qu'il était porteur d'une Lettre qui combattait la Loi de Mahomet, et qu'il était absolument défendu au calife de recevoir de pareilles dépêches. Abdérame députa un Juif aux ambassadeurs chrétiens pour les détourner de la lui présenter. Jean repartit qu'il n'offrirait pas les présents d'Othon sans remettre la Lettre. Quelques mois après, le calife envoya aux ambassadeurs un évêque mozarabe, qui leur donna le même conseil de supprimer la dépêche. Jean répliqua avec quelqu'émotion, qu'un tel langage ne convenait pas à un évêque; que sa dignité épiscopale l'obligeait plus qu'un autre à défendre la foi; et que, s'il manquait de courage pour le faire, il ne devait pas s'efforcer de l'éteindre dans les autres; qu'au reste un Chrétien devait plutôt accepter la mort que de se conformer aux usages des infidèles dans le choix de la nourriture. J'apprends même, ajouta Jean, que vous vous faites circoncire comme eux, quoique l'Apôtre dise : Si vous êtes circoncis, Jésus-Christ ne vous servira de rien. L'évêque repartit : C'est la nécessité qui nous y réduit. Si nous en usions autrement, les infidèles ne nous permettraient pas de demeurer parmi eux.

(87) Ceillier, *loc. cit.*, t. XIX, p. 667. Longueval, *loc. cit.*, t. VIII, p. 345.

D'ailleurs, nous avons reçu ces usages de nos ancêtres. Le moine réfuta sans peine les raisons du prélat, et persista à déclarer qu'il ne paraîtrait pas devant Abdérame sans lui présenter la Lettre dont il était porteur. Le calife, cherchant à ébranler la fermeté de Jean, lui fit écrire en son nom que, s'il osait lui remettre la Dépêche, on le mettrait à mort, lui et tous les Chrétiens de ses Etats. Il répondit qu'on s'efforçait en vain de l'intimider; que, fût-il sûr d'être haché en morceaux, il ne changerait pas de résolution; que, si on faisait périr tous les Chrétiens d'Espagne, il ne serait pas responsable de leur mort, qui ne pourrait être imputée qu'à la cruauté d'Abdérame. Après bien des conférences, on convint que le calife enverrait un député au roi de Germanie pour connaître sa volonté au sujet de la Dépêche. Un Chrétien espagnol, nommé Recemond, offrit de faire ce voyage, à condition qu'on lui donnerait un évêché qui était vacant; et il rapporta des Lettres d'Othon, dont on ne dit pas le contenu. Jean ayant eu enfin la permission de se présenter à l'audience, on lui conseilla de prendre des habits plus convenables pour cette cérémonie. Il repartit qu'il n'en avait pas à changer. Sur cette réponse, Abdérame lui envoya dix livres d'argent. Le moine les accepta pour les pauvres, déclarant qu'il ne prendrait pas d'autres habits que ceux qu'il portait. Ces paroles ayant été rapportées au calife : Qu'il vienne, s'il veut, revêtu d'un sac, dit Abdérame, je ne l'en aimerai que mieux (88). Il paraît que Jean ne présenta pas la Dépêche, ou qu'on en adoucit les termes, sans doute par ordre d'Othon. Mais nous n'avons pas la Relation entière de cette ambassade, non plus que la suite de la vie de Jean. Il demeura plus de deux ans en Espagne; et, à son retour, il fut abbé de Gorze après la mort d'Einold.

Mort d'Eberhard, abbé d'Einsidlen (89).

[958] La charité d'Eberhard, premier abbé d'Einsidlen, avait éclaté dans une grande famine qui, en 942, ravagea l'Alsace, la Bourgogne, et la haute Allemagne; car il fit ramasser une immense provision de grains pour servir à la subsistance des malheureux. Après avoir gouverné son abbaye pendant environ vingt-trois ans, il mourut le 14 août 958, et fut enterré à côté de Bennon, son ami, près la chapelle de la sainte Vierge. Sa mémoire a toujours été en grande vénération. Le titre de saint lui est donné par plusieurs historiens, entre autres par l'auteur anonyme de la *Vie* de saint Uldaric d'Augsbourg, lequel était contemporain. Les Bollandistes prétendent qu'on n'a point de preuves certaines d'un culte public rendu à Eberhard : mais il est sûr que son nom a été inscrit dans plusieurs Calendriers et Martyrologes anciens.

Foulques le Bon, comte d'Anjou.

Chanter au chœur avec des clercs supposait alors une instruction peu commune. Or Foulques le Bon, comte d'Anjou, assistait en habit clérical à l'Office divin, et unissait sa voix à celle du clergé. Les railleries de Louis d'Outre-Mer lui valurent cette vive repartie de la part du comte : Sachez, Sire, qu'un roi sans lettres est un âne couronné. Foulques, si habile dans le chant, composa douze Répons en l'honneur de saint Martin. Il mourut en 958. Comme Pépin, Charlemagne, Alfred le Grand, le comte d'Anjou voyait avec raison dans la Liturgie « le plus noble et le plus puissant véhicule des idées de progrès (90). »

Jean XII excommunie Isoard (91).

[959] Rotmond d'Autun avait à cœur l'usurpation des terres du monastère de Saint-Symphorien par Isoard, et il envoya à ce sujet à Rome Girard, qui fut son successeur. Jean XII excommunia derechef Isoard et ses complices en ces termes : « Par l'autorité du Père, du Fils et du Saint-Esprit, par celle de tous les saints, et par la nôtre, nous excommunions et frappons d'anathème Isoard et ses complices. Qu'aucun d'eux n'entre désormais dans l'église, qu'il n'assiste pas à la messe, qu'il ne reçoive la paix d'aucun Chrétien... S'il tombe malade, qu'on ne le visite point; s'il meurt, qu'on ne lui donne pas la sépulture, et qu'on ne prie pas pour lui, à moins qu'il ne soit venu à résipiscence. » Cette excommunication fut envoyée, en 959, de la part du Pape, à Artold de Reims et à ses suffragants; à Amblard de Lyon et à ses suffragants, au nombre des-

(88) Sacco quoque indutus si veniat videbo, et amplius mihi placebit. (*Vita Joan. Gorz. Act. ord. S. Bened.*, t. VII, n. 151, p. 408.)

(89) Alban Butler et Godescard, *Vies des Pères*, etc., *Le bienheureux Eberhard, abbé d'Einsidlen*, 14 août.

(90) D. Guéranger, *Institut. liturg.* t. I, p. 275.

(91) Longueval, *loc. cit.*, t. VIII, p. 326.

quels on nomme Rotmond d'Autun : ce qui fait croire que Girard, que le Pape nomme aussi évêque d'Autun, n'était encore que chorévêque, ou qu'il y avait deux évêques dans la même église, comme cela arriva quelquefois en ces temps de troubles. Isoard, persistant dans son usurpation, ne fit satisfaction à Girard, évêque d'Autun, que le 16 juillet 972.

Saint Gérard de Brogne (92).

Dieu avait suscité pour la Belgique un restaurateur de la discipline monastique en la personne de saint Gérard, né au territoire de Namur, et parent d'Haganon, duc de la Basse-Austrasie. Il montra dès l'enfance une tendre dévotion, et surtout un grand éloignement de tout ce qui pouvait ternir la pureté. Il fit plusieurs campagnes sous Bérenger, comte de Namur, sans que sa vertu en reçût aucune atteinte : au contraire, la licence des armes ne servit qu'à la faire éclater. Un jour qu'il revenait de la chasse avec le comte, il se sépara de la suite, alla s'enfermer dans la chapelle de Brogne qui appartenait à sa famille, et resta longtemps prosterné devant Dieu. Il trouva tant de douceur dans ce saint exercice qu'il ne le quitta qu'à regret. Heureux, se disait-il, ceux qui n'ont d'autre emploi que de louer le Seigneur nuit et jour, de vivre sans cesse en sa divine présence, et de lui consacrer leurs cœurs sans interruption ! Pour suppléer à ce qu'il ne pouvait faire lui-même, il bâtit une église à Brogne en 918, et y mit des chanoines pour la desservir. Sa probité et sa sagesse l'ayant rendu le conseil et le confident du comte de Namur, il fut envoyé vers le comte Robert, depuis roi de France. Comme il se trouvait à Paris, il visita le monastère de Saint-Denys, où il assista à l'office des Vêpres et entendit faire mémoire de saint Eugène. Il demanda quel était ce saint. On lui répondit que c'était un compagnon de saint Denys; qu'il avait été le premier évêque de Tolède ; qu'étant revenu dans la Gaule il avait souffert le martyre au village de Deuil, et que ses reliques, conservées à Saint-Denys, opéraient plusieurs miracles. Gérard pria instamment les moines de lui donner le corps de ce martyr pour le placer dans l'église qu'il venait de bâtir dans sa terre de Brogne. On le lui refusa, lui faisant néanmoins entendre que, s'il voulait se faire moine à Saint-Denys, sa demande pourrait être accueillie. Dès la nuit suivante, il conçut le dessein d'embrasser la vie religieuse. A son retour, il le communiqua au comte de Namur, qui s'efforça vainement de l'en détourner. Il en parla aussi à Etienne, évêque de Liége, son oncle maternel ; et ce prélat, craignant de s'opposer aux vues de Dieu sur son neveu, lui donna sa bénédiction. Gérard retourna donc à Saint-Denys, où il prit l'habit monastique après s'être coupé les cheveux et rasé la barbe. Il recommença ses études par les premiers éléments, et les frères ne se lassaient pas d'admirer sa patience et son assiduité. On l'obligea de recevoir les saints ordres, et ses supérieurs durent user de leur autorité pour que l'humble religieux se laissât ordonner prêtre par Adelin ou Adhelme, évêque de Paris, successeur de Fulrade. Dix ans après sa retraite à Saint-Denys, c'est-à-dire en 931, ayant enfin obtenu les reliques de saint Eugène, il retourna à Brogne, y mit douze moines de Saint-Denys à la place des clercs qui desservaient l'église, et fonda un monastère, qui devint célèbre par la vertu des religieux. A peine eut-il achevé cet établissement, que, voulant se délivrer des visites fréquentes qu'il était obligé de recevoir et se livrer avec moins de distraction à la prière, il s'enferma dans une petite cellule bâtie auprès de l'église. On l'arracha à sa solitude, en le chargeant de mettre la réforme dans la maison des chanoines de Saint-Guislain à trois lieues de Mons : il les soumit à la Règle de saint Benoît. On lui donna ensuite une inspection générale sur les abbayes de Flandre, à la prière du comte Arnould le Grand, qu'il avait miraculeusement guéri en 937. Arnould était cruellement tourmenté par les douleurs de la pierre, mais ne pouvait se résoudre à se faire tailler, quoique les hommes de l'art lui eussent déclaré que c'était l'unique remède, et que, pour le rassurer, ils eussent opéré en sa présence dix-huit personnes atteintes du même mal, dont une seule mourut. Le comte recourut à Gérard, dont les prières lui obtinrent une guérison parfaite. Le saint rétablit une exacte discipline dans un grand nombre de monastères, no-

(92) Alban Butler et Godescard, *Vies des Pères, etc., Saint Gérard, abbé de Brogne, dans le comté de Namur*, 3 octobre. Longueval, *loc. cit.*, t. VIII, p. 283.

tamment dans ceux de Saint-Pierre et de Saint-Bavon de Gand, de Saint-Martin de Tournai, de Marchiennes, de Hanon, de Rhonai, de Saint-Vaast d'Arras, de Turhoult, de Wormhoult de Berg, de Saint-Riquier, etc.; et tous l'honorèrent comme leur abbé et leur second patriarche. Ceux de Champagne, de Lorraine, et de Picardie, le prièrent aussi d'être leur réformateur. Ceux de Saint-Remi, de Mouson, de Thin-le-Moutier, reconnaissaient lui être redevables de leur admirable régularité. Malgré les fatigues qu'entraînaient tant d'affaires importantes, Gérard ne diminuait rien de ses austérités, et sa prière était continuelle. Vingt-deux ans se passèrent ainsi. Le saint fit ensuite un voyage à Rome, pour obtenir du Pape la confirmation des réformes qu'il avait établies. A son retour d'Italie, il entreprit une visite générale de ses monastères, puis se démit du gouvernement, et se renferma dans sa cellule pour se préparer à la mort. Le lundi 5 octobre 959, après avoir reçu le saint Viatique, il ordonna de sonner une cloche qu'il avait fait bénir par l'évêque; et, dès qu'elle eut commencé à sonner, il expira. Saint Sturme, abbé de Fulde, avait aussi fait sonner les cloches pour avertir qu'il était à l'agonie. Les reliques de Gérard se gardèrent dans l'église de Brogne, qui porta son nom. Quant à la mense abbatiale, elle fut unie à l'évêché qui fut érigé à Namur par le Pape Paul IV. Saint Gérard est nommé le 3 octobre dans le Martyrologe romain et dans plusieurs autres.

Mort de Constantin VII, Porphyrogénète (93-94).

Constantin VII aimait les sciences et les arts. Il travailla à les rétablir dans l'empire, où on les avait négligés sous ses prédécesseurs. Dans ce but, il chercha ceux qui y excellaient, et les chargea de tenir des écoles publiques. Pour donner de l'émulation aux étudiants, il s'entretenait quelquefois avec eux, leur distribuait de l'argent, les faisait asseoir à sa table. Ces moyens lui réussirent, et les études firent sous son règne un grand progrès. Il prouva son savoir par divers ouvrages. Ce sont deux Livres contenant la description géographique des provinces de l'empire; la *Vie de l'empereur Basile*, son aïeul, qui est moins une histoire qu'un panégyrique; deux Livres des cérémonies de la cour Byzantine; un *Traité du gouvernement de l'empire*, qu'il adressa à son fils Romain, associé en 949 au trône. Ce prince avait beaucoup de religion, au moins extérieure; et jamais il n'allait à l'église aux jours solennels sans faire de magnifiques offrandes, telles que des vases d'or ornés de pierreries et des ornements d'étoffes précieuses. Mais il eut les qualités d'un homme privé plutôt que celles d'un empereur. On lui reproche aussi d'avoir aimé le vin avec excès. Ses dernières années furent tristes. Les Musulmans établis en Crète, s'étant réunis à ceux d'Asie en 956, ravageaient les provinces; ils essuyèrent une défaite complète en 957; Apolusème, un de leurs chefs, fut pris et conduit à Constantinople devant l'empereur, qui lui prodigua les affronts; la guerre n'en devint que plus acharnée, les Grecs furent battus à leur tour, et Constantin parut accablé de ces revers. Un forfait exécrable mit le comble à ses malheurs. Au mois de septembre 959, Romain, impatient d'occuper un trône dont ses vices le rendaient indigne, et excité par l'infâme Théophanie, sa femme, attenta aux jours de son père. Un accident ayant fait renverser la coupe qui contenait le poison avant que Constantin l'eût vidée, il en éprouva seulement une révolution violente. Il tomba en langueur, mais eut la force de se rendre au mont Olympe en Natolie, sous prétexte de se recommander aux prières des solitaires avant de marcher en Syrie contre les Musulmans, et en réalité pour concerter avec Théodore de Cyzique la déposition de Polyeucte, évêque de Constantinople. Informé que son fils conspirait contre lui, il ne put supporter cette horrible nouvelle, se fit reporter dans la cité impériale, et y mourut le 15 novembre 959, à l'âge de cinquante-quatre ans.

Romain II, dit le Jeune, empereur d'Orient

Romain, devenu par un parricide seul maître de l'empire, ne fit aucun usage du pouvoir qu'il avait ambitionné. La chasse et le jeu de paume étaient ses seules occupations. Il passait le reste de sa vie enfermé dans son palais avec les vils ministres de ses plaisirs, opposant ses lieutenants aux incursions des Musulmans et des Moscovites, qui commençaient à se rendre redoutables.

(93-94) Ceillier, *loc. cit.*, t. XIX, p. 586.

Ce prince était d'une beauté remarquable, d'une taille élevée et droit comme un jeune cyprès; il avait le teint blanc, les joues vermeilles, les épaules larges, et le nez aquilin.

Lettre d'Atton de Verceil aux évêques (95).

[960] Le roi Bérenger, devenu odieux par son gouvernement tyrannique, craignait une révolte de ses sujets. Pour la prévenir, il demanda aux évêques des otages qui lui garantissent leur fidélité. Atton, évêque de Verceil, écrivit à ses collègues pour avoir leur avis. En même temps il leur fit connaître qu'il ne pensait pas qu'on dût accorder ces otages. Ses motifs sont : 1° Qu'il est sans exemple que des évêques en aient donné, et que, dans ce cas, comme en d'autres, on ne doit rien ajouter à la fidélité due aux rois, si ce n'est pour quelque grande utilité, par l'autorité du Pape, et le conseil des plus sages évêques; 2° que l'Ecriture et les Pères se bornent à commander d'être fidèles et soumis aux princes, de contribuer à la paix de l'Etat et au salut de celui qui le gouverne; 3° qu'il y aurait de l'injustice à mettre des otages innocents dans le cas de souffrir pour la faute de ceux qui les donneraient, vu que les évêques sont tenus de s'exposer eux-mêmes pour les autres. Atton conclut qu'on doit prier Dieu pour la conservation des rois, et lui demander qu'il leur donne une bonne opinion de la fidélité des évêques, et qu'il rende ceux-ci fermes et constants dans leur devoir et unis entre eux.

Sa Lettre à Waldon (96).

Quoique Bérenger, au lieu de donner l'évêché de Côme à Adélhard, comme il l'avait promis par serment, l'eût donné à Waldon, ce prélat fut un des premiers à se déclarer contre le roi. Il voulut avoir, à ce sujet, une conférence avec Atton, qui s'en excusa, disant qu'il l'accepterait volontiers s'il y avait entre eux plus d'accord relativement à leur prince commun. Ne pouvant avec bienséance aller le voir, de peur de paraître approuver sa défection, Atton lui écrivit pour l'engager à se réconcilier avec Bérenger et avec les évêques ses collègues, contre lesquels Waldon s'était aussi élevé, parce qu'ils soutenaient ce prince. Le prélat lui dit que ce n'est pas une chose légère d'attaquer la Majesté, quoiqu'elle paraisse s'éloigner en quelque point de l'équité. La puissance royale est établie de Dieu, et c'est un crime de violer ce que Dieu a ordonné. Il cite plusieurs textes de l'Ecriture pour montrer qu'on doit obéir aux souverains, les respecter, leur payer le tribut, quoique leur conduite soit peu réglée. Il prouve cette proposition par l'autorité de saint Grégoire, de saint Chrysostome, du concile de Tolède. Il ajoute que, si l'on doit garder la foi à un ennemi dans la guerre, à plus forte raison doit-on la garder à son prince. Ne tardez donc point, dit-il à Waldon de retourner vers votre souverain; rappelez-vous le serment de fidélité que vous lui avez prêté; souvenez-vous de la dignité royale; souvenez-vous du caractère dont vous êtes revêtu. Il l'exhorte encore à ramener ses vassaux à leur devoir, parce que Dieu le rendra responsable de la perte de leurs biens et de leur âme.

Ses Lettres de discipline.

Nous avons quelques Lettres d'Atton sur divers sujets de discipline

Il montre à Ambroise, prêtre de Milan, par un passage de l'Epître aux Romains, que dans les temps apostoliques on se servait du ministère des femmes pour instruire plus familièrement les personnes de leur sexe qui voulaient se convertir, et les désabuser des erreurs du paganisme et de la philosophie; qu'on les employait aussi à administrer le baptême, parce qu'elles pouvaient le faire avec plus de décence, quand il s'agissait de le conférer à des filles ou à des femmes; mais que leur ministère n'est plus nécessaire depuis qu'on ne baptise que des enfants. Il ajoute qu'il est parlé de prêtresses et de diaconesses dans le concile de Laodicée, dans celui de Chalcédoine, et dans le IV^e de Carthage, et que ce nom a été donné aux femmes que les prêtres et les diacres avaient épousées avant leur ordination.

Atton défend aux fidèles de son diocèse de croire aux augures, aux signes du ciel, et à de vaines prédictions. Comme ses diocésains se persuadaient, par suite de leur commerce avec les Musulmans, qu'ils devaient s'abstenir de travail le vendredi, jour qu'ils passaient en conséquence dans les jeux et le désordre, le prélat leur interdit de chômer d'autres jours que le dimanche et les solennités approuvées dans l'Eglise.

(95) Ceillier, *loc. cit.*, t. XIX, p. 611.

(96) *Ibid.*, p. 608.

L'incontinence des clercs dans le diocèse de Verceil était montée à un tel excès qu'il s'en plaignit à eux-mêmes dans une Lettre circulaire. Elle est forte et pathétique, digne d'un grand évêque. Par quelle présomption criminelle, dit-il, osez-vous consacrer et donner aux autres le corps et le sang de Jésus-Christ, vous sachant souillés de telles impuretés? Ou comment entreprenez-vous de servir dans l'Eglise, vous qui, dans vos maisons, vous livrez sans cesse à une passion coupable? N'est-il pas du devoir des prêtres de régler par leurs paroles et par leurs exemples le peuple dont le soin leur est confié? Atton renvoie les incontinents aux saintes Ecritures et aux anciens canons de l'Eglise, pour y apprendre avec quelle pureté et quelle innocence de vie ils doivent exercer leurs fonctions, se bornant à citer le 2e canon de Nicée, qui défend aux clercs d'avoir chez eux d'autres femmes que leurs plus proches parentes ou celles qui sont hors de tout soupçon.

Son Polypticum (97).

Parmi les autres Ecrits d'Atton, il faut citer le Traité intitulé *Polypticum* ou *Perpendiculum ;* ce qui indique une instruction aux ministres de la parole de Dieu touchant la manière dont ils doivent reprendre les vices et exciter à la vertu sans tomber, ni d'un côté ni de l'autre, dans aucun excès.

Son Capitulaire (98).

Son *Capitulaire* est divisé en cent chapitres, presque tous tirés des anciens conciles, des écrits de Théodulfe d'Orléans, et d'autres écrivains qui ont traité les mêmes sujets. Atton veut que tous les prêtres, les diacres et les sous-diacres sachent par cœur la Foi catholique, c'est-à-dire le Symbole qui porte le nom de saint Athanase. Les prêtres sont obligés de se réunir le premier de chaque mois pour conférer sur les matières de la foi, l'administration des sacrements, et les autres choses qui regardent leur ministère. Il doit y avoir dans les villes ou les villages des écoles où l'on reçoive avec charité les enfants que les fidèles envoient pour apprendre les lettres. On doit proportionner la pénitence à la qualité des personnes et des péchés. S'ils sont publics, le curé s'en informera, et mettra le fait par écrit. Il avertira le coupable de se soumettre à la pénitence, et de venir, à cet effet, devant l'évêque. Le curé y viendra lui-même le mercredi des Cendres. Si le pénitent s'y présente, il écrira la pénitence qui lui sera imposée et la lui fera observer. Si le pénitent se trouve en péril, il aura recours à l'évêque ou aux prêtres-cardinaux, c'est-à-dire à la cathédrale. Le Jeudi-Saint, il viendra avec les pénitents, et écrira ce qui leur sera ordonné à leur absolution. Touchant les livres approuvés ou défendus, Atton suit le Décret du Pape Gélase.

Son Livre des Souffrances de l'Eglise (99)

Le Traité intitulé : *Des souffrances de l'Eglise*, est divisé en trois parties.

Atton dit, dans la première, que l'Eglise, fondée sur la pierre solide de la foi apostolique, est inébranlable, de quelque manière qu'on l'attaque : elle aura toujours des persécuteurs, mais aussi des défenseurs. L'auteur met au rang des persécutions les abus qui se sont glissés dans les mœurs et la discipline, notamment dans les jugements des évêques. Accusés par leurs ennemis, on ne les jugeait pas suivant les canons; mais à défaut de preuves, on exigeait le serment ou le duel, Leur serment ne suffisait pas : il fallait que plusieurs de leurs collègues jurassent avec eux. A l'égard du duel, on ne les obligeait pas à se battre en personne; un champion se battait à leur place; mais souvent l'innocent était vaincu et le coupable victorieux. C'était se justifier d'un crime par un crime. Les laïques disaient : Faut-il donc laisser impunies les fautes des évêques et des prêtres? Non, répond l'auteur : mais il faut les corriger selon les règles. Les évêques ne peuvent être condamnés que par le Pape. Quoique leur procès puisse être instruit par le concile de la province, c'est aux évêques à juger les prêtres : les laïques ne doivent s'en mêler qu'à leur prière.

Dans la seconde partie, Atton traite des élections et des ordinations des évêques. Dieu, tant dans l'Ancien que dans le Nouveau Testament, a choisi lui-même ses prêtres, et on ne saurait douter que, quand ceux à qui il en a donné le pouvoir, choisissent et ordonnent légitimement un évêque, Dieu n'agisse en eux. Mais les princes peu religieux méprisent ces règles, voulant que leur seule

(97) Ceillier, *loc. cit.*, t. XIX, p. 602.
(98) *Ibid.*
(99) *Ibid.*, p. 606.

volonté l'emporte. Quelques-uns sont aveuglés au point d'élever des enfants à l'épiscopat, quoiqu'ils n'aient encore ni le corps ni l'esprit propres aux fonctions pastorales. On ne laissait pas de donner quelque forme canonique à l'élection. L'enfant était amené au milieu de l'assemblée. On demandait au peuple ce qu'il pensait du sujet. De gré ou de force il approuvait le choix. On recueillait les suffrages. Ainsi se faisait l'élection, où l'on ne louait dans l'élu que la chasteté, qui à cet âge y était sans mérite. La plupart des assistants riaient, les uns de joie pour l'honneur qu'on faisait à l'enfant, les autres en se moquant d'une illusion si manifeste. On interrogeait l'élu pour qu'il donnât des preuves de capacité. Il répondait d'après ce qu'il avait appris de mémoire, ou il lisait sur un papier, en tremblant de recevoir le fouet plutôt que de perdre l'épiscopat. Ceux qui l'interrogeaient savaient qu'il n'entendait pas ce qu'il disait; mais on voulait couvrir la fraude et le mensonge sous l'apparence de la vérité.

La troisième partie a pour objet l'abus des biens de l'Eglise. Après la mort ou l'expulsion d'un évêque, ils étaient abandonnés au pillage des séculiers, au lieu que, suivant les règles de la discipline, les économes de l'Eglise devaient en prendre soin jusqu'à l'ordination d'un successeur. Qu'importe, dit Atton, qu'on pille ces biens du vivant de l'évêque ou après sa mort?

Le style d'Atton est simple, mais vif. Ses Ecrits sont remplis de citations de l'Ecriture, des conciles et des Pères. On voit qu'il en avait fait une étude sérieuse et qu'il les possédait, car il les cite toujours à propos.

Rathier retourne à Vérone (100).

Après deux ans de séjour à Lobes, Rathier reprit le chemin de l'Italie. Le siége de Vérone était occupé par un neveu de Milon, l'un de ses persécuteurs. Ne pouvant y entrer sans avoir dépossédé cet intrus, il réclama l'autorité du Pape Jean XII et des évêques d'Italie, de France et de Germanie. La protection d'Othon et de saint Brunon, son frère, soutenait sa réclamation. On tint un concile, dont le résultat fut qu'il serait rétabli. L'intrus s'y opposa par voie de fait. Après avoir enlevé à Rathier tout ce qu'il avait, cet intrus le fit mettre en prison. Mais Othon lui procura la liberté, et, avec le secours de ce prince, il remonta pour la troisième fois sur son siége en 960. Alors il écrivit aux clercs de Vérone qu'il ne pouvait donner le nom d'évêque à celui qui s'était emparé du siége, ni reconnaître pour prêtres ou diacres ceux que l'intrus avait ordonnés. Ç'aurait été, dit-il, se condamner lui-même, et avouer qu'on l'avait chassé avec raison de son Eglise.

Dans un voyage que saint Brunon fit cette année 960, dans la Gaule lyonnaise, pour appaiser les troubles d'une guerre civile, il obtint d'Ansegise de Troyes le corps du martyr saint Patrocle, qui fut transféré à Cologne, et ensuite en Saxe.

Jean XII appelle Othon.

La même année, Jean XII, croyant sans doute que Charlemagne revivrait dans Othon, envoya en Allemagne les deux légats Jean, cardinal-diacre, et Azon, secrétaire de l'Eglise romaine, prier le roi de Germanie de venir le délivrer de l'oppression de Bérenger : c'était l'appeler à l'empire vacant depuis près de quarante ans. Valbert, archevêque de Milan, arriva aussitôt après, se plaignant de ce que son Eglise avait été donnée, contre toute sorte de droit, à Manassès, archevêque d'Arles. Waldon, évêque de Côme, le suivit, formant une plainte semblable. Il vint aussi des laïques; et il n'y eut presqu'aucun évêque ni aucun comte en Italie qui n'adressât à Othon des Lettres ou des députés. Le roi résolut donc de passer en Italie, et on rapporte le serment qu'il fit avant de partir : « A vous, seigneur Jean, Pape, moi Othon, roi, je fais promettre et jurer, par le Père, et le Fils, et le Saint-Esprit, par le bois sacré de la Croix et par ces reliques des saints, que, si, Dieu le permettant, j'arrive à Rome, j'exalterai, selon mon pouvoir, l'Eglise romaine et vous son Chef; que, de ma volonté, de mon conseil, ou de mon consentement, vous ne perdrez ni la vie, ni les membres, ni la dignité que vous avez. Je ne ferai dans la ville de Rome, sans votre participation, aucune Ordonnance sur rien de ce qui regarde les Romains ou votre personne. Tout ce qui, de la terre de saint Pierre, viendra en notre puissance, je vous le rendrai. Et celui auquel je commettrai le royaume d'Italie, je le ferai jurer de vous aider à défendre la terre de

(100) Ceillier, *loc. cit.*, t. XIX, p. 635.

saint Pierre selon son pouvoir (101). Ainsi que Dieu me soit en aide et ses saints Evangiles. » Ce sont là les conditions qu'accepta le futur empereur, pour être élevé à la mission de Défenseur avoué de l'Eglise romaine.

[961] En 961, il assembla à Worms un parlement, où il eut la précaution de faire élire roi de Germanie Othon, dit le Roux, son fils du second lit, né en 955. De son premier mariage il avait eu deux fils : Ludolfe, mort en 957, et Guillaume, qui avait été, après la mort de Frédéric, sacré archevêque de Mayence en 954. Ayant fait reconnaître roi Othon le Roux, il le laissa sous la conduite des archevêques Brunon de Cologne et Guillaume de Mayence, son oncle et son frère, puis il entra en Italie. Adalbert, associé au trône de Bérenger, mais qui n'avait pas encouru au même degré que son père la haine publique, s'avança sur l'Adige avec une armée de soixante mille hommes. Au lieu de combattre, les chefs de cette armée déclarèrent que, si Bérenger ne renonçait pas à la couronne en faveur de son fils, ils se sépareraient sur-le-champ. Bérenger refusa de transmettre à Adalbert un pouvoir qu'il voulait conserver, et les grands feudataires retournèrent aussitôt chez eux avec leurs vassaux. Othon n'éprouva plus aucune résistance. Bérenger, n'ayant point d'armée à lui opposer, s'enferma dans la forteresse de Saint-Léo, où il fut assiégé jusqu'à ce que la famine le contraignit de se rendre. Adalbert seul continua quelque temps encore à inquiéter les Allemands. Othon passa l'hiver à Pavie, d'où il envoya Valbert, archevêque de Milan, et Hatton, abbé de Fulde, à Rome, disposer tout pour sa prochaine arrivée.

Procès décidé par le duel (102).

On continuait d'autoriser le duel par des jugements publics, surtout entre les personnes de condition noble. Deux seigneurs, nommés Bernard et Gerbert, avaient un grand procès pour une église de Saint-Médard et une terre qui en dépendait. Le comte Raymond, devant lequel ils comparurent pour plaider leur cause, ne trouvant pas de preuves assez formelles, ordonna que les deux prétendants se battissent en duel, afin que Dieu fît connaître de quel côté était le bon droit. Ils se battirent depuis la seconde heure du jour jusqu'au soleil couché, sans que l'un pût avoir l'avantage sur l'autre. Alors le comte Raymond et les autres assistants, jugeant que ni l'un ni l'autre n'avait droit à cette église, l'adjugèrent, avec la terre qui en dépendait, au monastère de Saint-Pierre de Beaulieu, auquel elle avait autrefois appartenu, et ils obligèrent les prétendants à donner leur désistement par écrit : ce que ceux-ci firent par un Acte daté du mois de juillet 961.

Mort de Jean de Vandières (103).

Jean de Vandières, à son retour d'Espagne, et après la mort d'Einold, avait été élu abbé de Gorze. Ce religieux, qui reçut du ciel des faveurs extraordinaires, gouverna ce monastère avec une rare prudence, mais pendant peu de temps. Il tomba malade le premier jour de Carême au soir, à la suite d'un repas très-frugal, puisqu'il jeûnait au pain et à l'eau, et il mourut le sixième jour de sa maladie, c'est-à-dire le 26 février, car le mercredi des Cendres tombait en 961 le 20 février. Plusieurs Martyrologes mentionnent le bienheureux Jean de Vandières le 27 février, qui doit être le jour de sa sépulture. Sa Vie a été écrite par Jean, abbé de Saint-Arnould de Metz, qui assista à sa mort avec saint Cadroël et plusieurs autres abbés

Saint Cadroël (104).

Saint Cadroël était passé d'Irlande en France avec douze compagnons. Ils allèrent d'abord à Péronne visiter le tombeau de saint Fursi, où il y avait un monastère d'Ecossais et d'Irlandais. Ensuite une pieuse femme, nommée Hersende, leur donna un oratoire de Saint-Michel dans la forêt de Thierrache. Ils y vécurent en communauté, ayant pour supérieur saint Maccalan ou Maccalain. Hersende, voulant les perfectionner dans la vie religieuse, envoya Maccalan à Gorze, et Cadroël à Fleury-sur-Loire, où ils prirent l'habit monastique. Après cela, Maccalan fut abbé de Saint-Michel, et Cadroël de

(101) *Et quidquid in nostram potestatem de terra sancti Petri pervenerit, tibi reddam. Et cuicunque regnum Italicum commisero, jurare faciam illum ut adjutor tui sit, ad defendendam terram sancti Petri secundum suum posse.*

(102) Longueval, *loc. cit.*, t. VIII, p. 349.

(103) Longueval, *loc. cit.*, t. VIII, p. 248. Alban Butler et Godescard, *Vies des Pères*, etc., *Saint Jean, abbé de Gorze en Lorraine*, 27 février.

(104) Alban Butler et Godescard, *Vies des Pères*, etc., *Saint Cadroël, abbé*, 6 mars. Longueval, *loc. cit.*, t. VIII, p. 307.

Vassor. Les vertus qu'il déploya dans le gouvernement de ce monastère déterminèrent Adalbéron, évêque de Metz, à lui confier celui de Saint-Clément de sa ville épiscopale, qu'il réforma en 960. Vingt-trois ans après l'arrivée de ces saints abbés en France, saint Foranna y amena une nouvelle colonie de moines irlandais, et fut aussi abbé de Vassor.

Mort de saint Odon de Cantorbéry (105).

En Angleterre, sous le règne d'Edred, appelé au trône parce que ses neveux Edwin et Edgard, fils d'Edmond, assassiné en 948, étaient trop jeunes pour gouverner, quelques membres du clergé de Cantorbéry eurent une tentation de doute sur la présence réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie. L'archevêque Odon pria Dieu de les en délivrer, et de leur manifester d'une manière éclatante la vérité du mystère. Il obtint ce qu'il avait demandé au ciel, un jour qu'il disait la messe dans sa cathédrale. Quand il en fut à la fraction de l'hostie, il en sortit deux gouttes de sang qui, à la vue de tout le peuple, tombèrent dans le calice. Le saint fit venir à l'autel ceux qui avaient la tentation du doute. Ceux-ci, pleins de reconnaissance pour la grâce que Dieu leur avait faite, l'en remercièrent solennellement avec leur archevêque. Après la mort d'Edred, arrivée en 955, Edwin, l'aîné des fils d'Edmond, fut roi, et saint Odon fit la cérémonie de son sacre à Kingston. Edwin, qui n'avait pas encore atteint sa seizième année, s'abandonnait à ses passions impétueuses. Le jour même de son couronnement, au milieu de la solennité royale à laquelle le clergé et la noblesse avaient été invités à participer, il se leva brusquement de table, et courut dans un appartement voisin, où l'attendaient Ethelgiva et Elgiva, la mère et la fille, dont la chasteté n'était pas la vertu favorite, et dont la visite au jeune roi n'avait pas des motifs très-délicats. L'assemblée manifesta son indignation par un murmure général. On tourna les yeux vers Dunstan, abbé de Glastenbury, qui, à l'amitié d'Edmond, avait vu succéder la vénération d'Edred. Celui-ci confia à la sagesse du saint la direction de sa conscience, de ses finances et de son royaume, et lui offrit pour récompense le riche et important évêché de Winchester. La modestie et la vertu de Dunstan lui firent répondre qu'il redoutait la responsabilité rigoureuse attachée à la dignité épiscopale, et qu'il n'osait accepter une charge dont il ne pourrait exactement remplir les devoirs tant qu'il conserverait sa place auprès du roi. Edred, admirant son humilité, céda, malgré lui, non à ses raisons, mais à ses prières. Sur l'ordre de saint Odon, l'abbé de Glastenbury, accompagné du prélat Kynsey, entra dans la chambre; et Edwin fut engagé ou contraint à reprendre son siége. Ainsi Dunstan étouffa les premières étincelles du mécontentement, et apprit à son élève à respecter les lois de la bienséance. Mais de ce jour il vit rapidement diminuer son influence. La prodigalité d'Edwin regretta les trésors qui, durant le dernier règne, avaient été employés en fondations religieuses; son esprit turbulent supporta avec impatience le joug de son tuteur; et son caractère impétueux était encore stimulé par l'inimitié d'Ethelgiva. Dunstan fut tout à coup privé de ses emplois à la cour, et relégué dans son monastère. Mais cette disgrâce ne satisfit pas le ressentiment de la courtisane. Les moines de Glastenbury furent poussés à la révolte contre leur abbé; on fit retentir à son oreille des menaces de violence personnelle, et il n'échappa point sans peine à la poursuite de ses ennemis acharnés. Arnould, comte de Flandre, accueillit et protégea le fugitif. La tradition et les monuments de Saint-Pierre de Gand et de Saint-Amand prouvent que Dunstan honora ces deux monastères de sa présence. Grâce à sa retraite, il fut à l'abri du poignard; mais il put pressentir la ruine des communautés à l'établissement desquelles il avait travaillé avec tant d'ardeur : les deux abbayes de Glastenbury et d'Abingdon furent dissoutes, et les moines qu'il avait formés avec un si grand soin aux devoirs de leur profession jetés dans le monde sans amis et sans soutien. Ethelgiva était ingénieuse et constante dans sa vengeance. Cependant le triomphe de l'intrigante finit par la disgrâce et l'exil, et bientôt après par les angoisses d'une mort cruelle. La licence de sa conduite avait depuis longtemps banni le respect qu'on

(105) Alban Butler et Godescard, *Vies des Pères, etc., Saint Dunstan, archevêque de Cantorbéry*, 19 mai. *Saint Odon, archevêque de Cantorbéry*, 4 juillet. Lingard, *Antiquités de l'Eglise anglo-saxonne*. p. 480.

devait à sa naissance, et le grand conseil de la nation s'était efforcé de lui interdire toute familiarité avec le roi en la menaçant du châtiment le plus ignominieux. Elle méprisa ses menaces, brava son ressentiment, et continua son commerce avec le jeune prince jusqu'à ce que, saisie par une troupe de soldats, elle fut flétrie au front d'un fer chaud et transportée hors du royaume. Sa disgrâce ne corrigea pas Edwin, dont les folies augmentèrent de jour en jour le mécontentement public : toutes les provinces du nord de l'Humber transférèrent leur allégeance à son frère Edgard, et les seuls habitants de Kent et de Wessex s'armèrent en sa faveur. Tandis que les torches de la guerre civile embrasaient le pays, Ethelgiva eut l'audace d'y reparaître. Elle choisissait un funeste moment, celui où Edwin fuyait avec précipitation la poursuite des insurgés. Elle eut le malheur de tomber entre leurs mains; et ceux-ci, abusant de la victoire, eurent la cruauté de lui couper les nerfs et les muscles des jambes, ce qui lui causa une prompte mort. La dispute entre les deux frères fut enfin terminée dans une assemblée du Witan, et les rivières de la Tamise et de la Séverne furent assignées pour limites à leurs domaines respectifs. Edwin ne survécut pas longtemps au partage, et, à sa mort arrivée en 959, toute la monarchie anglo-saxonne fut réunie sous le gouvernement d'Edgard, qui rappela de l'exil l'abbé de Glastenbury. La modestie de Dunstan céda à l'importunité du roi ou aux besoins de l'Église : il accepta les évêchés de Worcester et de Londres, à mesure qu'ils devinrent vacants. Dunstan étant venu à Cantorbéry pour se faire sacrer, Odon, dans cette cérémonie, au lieu de le qualifier évêque de Worcester, le qualifiait archevêque de Cantorbéry, comme s'il l'eût ordonné pour son Eglise. Les assistants, croyant que c'était par mégarde, le lui firent remarquer. Mes enfants, répondit Odon, je sais ce que Dieu opère en moi : de mon vivant, Dunstan sera évêque de Worcester; mais, après ma mort, il gouvernera toute l'Angleterre. Si le titulaire de Worcester le fut encore de Londres, quoiqu'il s'en défendît par l'autorité des canons, qui défendent de donner deux Eglises à un évêque aussi bien que deux évêques à la même Eglise, c'est qu'on lui représenta que l'apôtre saint Jean avait gouverné sept Eglises et leurs évêques, et que saint Paul avait eu le soin de toutes les Eglises : ces exemples, bien ou mal appliqués, dominèrent sa résistance, et il gouverna les deux églises de Worcester et de Londres comme évêque de l'une et de l'autre. Edgar, si respectueux pour saint Dunstan, n'honora pas moins Odon, archevêque de Cantorbéry, qui travaillait avec un zèle infatigable, même dans une extrême vieillesse, à l'instruction de son clergé et des fidèles. On vit ce prélat, que sa vertu faisait appeler Odon le Bon, redoubler de ferveur dans tous ses exercices, à mesure qu'il approchait de sa fin. Il mourut le 4 juillet 961. Son nom est célèbre dans tous les Martyrologes d'Angleterre. Ses reliques reposaient anciennement dans une châsse : mais il paraît qu'à l'époque de la prétendue Réforme on les mit sous une petite tombe que l'on voit encore aujourd'hui à l'endroit où la châsse se trouvait autrefois. Les lois d'Athelstan, d'Edmond et d'Edgard, qui regardaient en partie l'Etat et en partie l'Eglise, et qui furent portées dans des assemblées générales, sont attribuées à saint Odon, comme à leur principal auteur.

Le moine Fridegod (106.)

Du temps de ce prélat vivait Fridegod, né en Angleterre, moine de l'ordre de Saint-Benoît et diacre. Il savait le grec. Odon l'engagea à mettre en vers héroïques la *Vie* de saint Wilfrid, archevêque d'Yorck. Sa poésie tient un peu de la prose, et les termes grecs qu'il y mêle la rendent obscure. Peut-être est-il encore l'auteur d'un Poëme qui traite des rois, des évêques et des saints du territoire d'Yorck. On lui attribue aussi divers Traités de morale.

Saint Dunstan, archevêque de Cantorbéry.

Edgard pria saint Dunstan de prendre la place de saint Odon, mais il ne put le lui persuader. A son refus, Elfin, évêque de Winchester, ayant gagné par argent les seigneurs les plus puissants de la cour, se fit donner cette dignité, qu'il ambitionnait depuis longtemps : il n'en jouit pas; car, en allant à Rome chercher le pallium, il mourut de froid au passage des Alpes. Le roi pria de nouveau Dunstan d'accepter le siége de

(106) Ceillier, *loc. cit.*, t. XIX, p. 623.

Cantorbéry, et il le refusa encore. On choisit alors, pour le remplir, Brithelm, évêque de Dorset, si peu capable qu'au bout de quelques jours Edgard le renvoya à son évêché, et revint pour la troisième fois à Dunstan. Tous les évêques, se joignant au roi, lui persuadèrent enfin de passer au siége de Cantorbéry. Aussitôt il partit pour Rome, où Jean XII lui remit le pallium avec la Lettre ordinaire : il lui donna la Lettre de sa main, mais lui fit prendre le pallium sur l'autel de Saint-Pierre. Le Pape, qui avait pour Dunstan une estime singulière, le nomma légat du saint Siége ; et le prélat, revêtu de cette autorité, s'occupa de rétablir la discipline monastique, qui avait beaucoup souffert des incursions des Danois et des troubles occasionnés par la tyrannie d'Edwin.

Saint Oswald, évêque de Worcester (107.)

Dunstan fut remplacé à Worcester par saint Oswald, neveu de saint Odon, archevêque de Cantorbéry et d'Oskitell, d'abord évêque de Dorcester, puis archevêque d'Yorck. Odon prit un soin particulier de l'éducation d'Oswald, et le fit doyen du chapitre de Winchester. Celui-ci, quoique encore très-jeune, avait toutes les vertus d'un ecclésiastique consommé dans les voies de la perfection. Il ne garda pas longtemps son riche bénéfice, mais s'en démit pour suivre l'attrait qui le portait intérieurement à la solitude. Il passa en France, et alla prendre l'habit monastique à l'abbaye de Fleuri, c'est-à-dire de Saint-Benoît sur-Loire. Il y fit un grand progrès dans la vertu et dans la pratique de l'oraison mentale. Odon s'en réjouit d'autant plus qu'il se proposait de se servir de lui pour instruire les Anglais de la discipline monastique. L'utilité de l'Eglise d'Angleterre le détermina à rappeler son neveu dans sa patrie, en 961. Après avoir rendu les derniers devoirs à l'archevêque de Cantorbéry, Oswald se retira auprès d'Oskitell. Mais, sa réputation l'ayant signalé à saint Dunstan, ce prélat, qui admirait sa piété, le recommanda à Edgard, et obtint qu'il lui succédât sur le siége de Worcester. Oswald remplit avec édification tous les devoirs de l'épiscopat.

Saint Dunstan censure Edgard (108.)

Les passions d'Edgard n'étaient pas moins violentes, quoique peut-être moins obstinées que celles d'Edwin. Dès le commencement de son règne, la vierge Wulfrith, élève des religieuses de Wilton, avait cru se soustraire à la passion du roi en prenant, comme une sauvegarde, le voile d'une de ses sœurs. Il lui arracha le voile, et abusa d'elle. L'indigne conduite du ravisseur fut bientôt divulguée ; mais, comptant sur sa puissance, il affecta de mépriser la censure du public. Cette nouvelle pénétra Dunstan de la plus vive douleur. Gardien de la religion et directeur de la conscience d'Edgard, il se rendit à la cour. Le roi s'avança à son ordinaire, lui tendant la main pour le faire asseoir sur son trône. L'archevêque retira la sienne, et, regardant le roi d'un œil terrible, il lui dit : Vous osez toucher la main qui immole le Fils de la Vierge avec votre main impure, après avoir enlevé à Dieu une vierge qui lui était destinée ? Vous avez corrompu l'épouse du Créateur, et vous croyez apaiser par une civilité l'ami de l'Epoux. Je ne veux pas être ami d'un ennemi de Jésus-Christ. Edgard, qui ne croyait pas que Dunstan connût son péché, fut frappé de ce reproche comme d'un coup de foudre. Il se jeta aux pieds du prélat, avoua son crime avec larmes, et en demanda humblement pardon. Dunstan, touché de sa soumission, le releva fondant en larmes comme lui. Il adoucit son visage, entretint le roi du salut de son âme, lui montra l'énormité de sa faute, et lui imposa une pénitence sévère. Edgard se résigna pendant sept ans à ne point porter la couronne, emblème de sa dignité, et donna à ses sujets l'édifiant spectacle d'un roi pénitent. Il observait un jeûne rigoureux deux fois la semaine, distribuait aux pauvres les trésors qu'il avait hérités de son père, et, afin de rendre à Dieu plusieurs vierges au lieu d'une qu'il lui avait enlevée, il fonda et dota richement un monastère de religieuses à Shafsbury. Dunstan avait ajouté à la pénitence deux autres clauses, qu'il accepta avec une égale soumission, savoir : qu'il publierait un code de lois qui assurât plus d'impartialité dans l'administration de la justice, et qu'il ferait passer à ses propres frais dans les différentes provinces des copies des saintes Ecritures pour l'instruction du peuple.

(107) Alban Butler et Godescard, *Vies des Pères*, etc., *Saint Oswald, d'abord évêque de Worcester, puis archevêque d'Yorck*, 29 février.

(108) *Ibid.*, *Saint Dunstan, archevêque de Cantorbéry*, 19 mai. Lingard, *Antiquités de l'église anglo-saxonne*, p. 487.

Saint Munde (109).

[962] Les vertus et les prédications de saint Munde l'avaient rendu célèbre dans le comté d'Argyle en Ecosse. Il y fut chargé de la conduite d'un grand monastère, et y en fonda plusieurs, qui produisirent de parfaits religieux. Ses maximes sur la charité fraternelle, la douceur, l'amour de la retraite, et la présence de Dieu, furent reçues comme des oracles par la postérité. Il mourut en 962 dans un âge très-avancé. Il était autrefois le principal patron du comté d'Argyle.

Salvius.

En Espagne, Salvus ou Salvius, successeur de Dulquite en qualité d'abbé d'Albélada, homme savant et éloquent, dressa une Règle pour les religieuses; par où l'on voit qu'il en avait aussi sous sa conduite. Il composa des Hymnes, des Oraisons et des Messes, dont le style inspirait beaucoup de dévotion. Il était de petite taille et d'une faible complexion, mais d'un esprit fervent, d'une conversation fort agréable, et plus distingué encore par ses bonnes œuvres que par sa science. Il mourut du temps de Garcias Ier, roi d'Aragon, et de Théodemir, évêque de Najare, le 10 février 962. Entre ses disciples, on remarque un évêque nommé Valesco, et un moine nommé Vigila, qui en 976, écrivit un volume contenant 61 conciles, 101 Décrétales, et quelques autres ouvrages.

Othon le Grand, empereur d'Occident.

Au mois de janvier 962, Othon fut reçu à Rome avec un grand appareil, aux acclamations du clergé et du peuple. Jean XII, transférant alors l'empire d'Occident aux princes d'Allemagne, couronna le roi de Germanie empereur, et lui donna l'onction sacrée; mais on ne saurait douter que le serment prêté par les Romains à ce nouvel empereur, en sa qualité de défenseur titulaire de l'Eglise romaine, ne fait été avec l'ancienne clause : Sauf la foi promise au seigneur Apostolique; car l'auxiliaire ne pouvait avoir droit qu'à une fidélité subordonnée à celle qui était due au souverain proprement dit. Othon, de son côté, rendit à l'Eglise romaine ce qui lui avait été ôté dans toute l'Italie, et fit au Pape en particulier de grands présents d'or et de pierreries.

Son Diplôme pour le domaine temporel du saint Siége.

Le 13 février 962, il signa un Diplôme, copié presque mot à mot sur la Constitution *Ego Ludovicus* (110), dans lequel il assure d'abord au souverain Pontife la ville de Rome et son duché, tels que ses prédécesseurs en ont eu la possession jusqu'alors par la volonté des peuples et par le fait des temps : Au nom du Seigneur Dieu tout-puissant, Père, Fils et Saint-Esprit, moi Othon, par la grâce de Dieu empereur Auguste, avec le glorieux roi Othon, notre fils, suivant l'ordre de la Providence divine, nous vouons et promettons, par ce Pacte de notre confirmation, à vous bienheureux Pierre, Prince des apôtres et Porte-clef du ciel, et par vous à votre Vicaire le seigneur Jean XII, souverain Pontife et Pape universel, comme depuis vos prédécesseurs jusqu'à présent ces choses ont été en votre puissance et à votre disposition, la ville de Rome avec son duché, ses faubourgs, villages, territoires de montagnes et maritimes, ports, cités, châteaux, bourgs et hameaux. Suit l'indication de ces villes et de ces territoires, soit du côté de la Toscane, soit du côté de la Campanie. Comme Louis le Pieux, Othon ne fait mention de la donation de Charlemagne que pour l'exarcat de Ravenne et la Pentapole. Il ajoute : Nous vous offrons de plus, bienheureux apôtre Pierre, et à votre Vicaire le seigneur Pape Jean, et à ses successeurs, pour le salut de notre âme, pour le salut de notre fils et de nos parents, nous vous offrons de notre propre royaume (de Lombardie) les villes suivantes avec leurs pêcheries : Riéti, Amiterne, et cinq autres villes. L'empereur confirme ensuite, dans les mêmes termes que Louis le Pieux, les donations particulières, les cens, pensions, redevances annuelles que Pépin et Charlemagne avaient assignés à l'église de Saint-Pierre sur les duchés de Toscane et de Spolète : sauf en tout, dit-il, notre domination sur ces duchés. Après la récapitulation des droits et des donations garantis ou confirmés par Othon, vient cette clause : Sauf en tout notre puissance et celle de notre fils et de nos descendants, suivant que cela est contenu dans le Pacte et la Constitution du Pape Eugène et de ses successeurs, à savoir : que tout le clergé et toute la noblesse du peuple romain, à cause de

(109) Alban Butler et Godescard. *Vies des Pères*, etc., *Saint Munde ou Mond, abbé en Ecosse*, 15 avril.

(110) *Voy.* t. XVIII, col. 459.

diverses nécessités et pour réprimer les duretés déraisonnables des Pontifes envers le peuple qui leur est soumis, s'obligent par serment à ce que la future élection des Pontifes, autant que cela sera à leur connaissance, se fasse canoniquement et justement, et que celui qui est élu à ce saint et apostolique gouvernement ne soit pas sacré Pontife avant qu'en présence de nos envoyés ou de ceux de notre fils, ou bien en présence de toute la généralité, il ait fait, pour la satisfaction et la conservation de tous, une promesse telle qu'on sait que notre Père spirituel le seigneur Léon IV l'a faite spontanément. Fleury, après avoir rapporté la partie du diplôme où Othon garantit les acquisitions, confirme et augmente les donations précédentes, fait observer que « à la fin se trouve la clause importante : Sauf en tout notre puissance et celle de notre fils et de nos descendants. » Mais, suivant la remarque de Marchetti (111), « il tronque la clause qu'il appelle « importante, » et la tourne à un autre sens. La voici : *Salva in omnibus potestate nostra et filii nostri, posterorumque nostrorum, secundum quod in Pactoet Constitutione Eugenii Pontificis, successorumque illius, continetur, id est* (voilà la puissance réservée), *ut omnis clerus et universa populi Romani nobilitas, propter diversas necessitates et Pontificum irrationabiles erga populum sibi subjectum asperitates retundendas, sacramento se obligent quatenus futura Pontificum electio... canonice et juste fiat;* et que les envoyés de l'empereur assistent à la consécration de l'élu. Ces articles avaient été décidés par Eugène et ses successeurs, parce que le malheur des temps exigeait ces précautions, dont la conservation est la « puissance » que se réservent les empereurs. De quelle autorité sont les monuments, quand un historien en retranche ou y ajoute à son gré? » De même qu'Othon a transcrit la Constitution *Ego Ludovicus*, il va transcrire maintenant la Constitution de Lothaire (112) : Aucun homme, soit libre, soit serf, ne se permettra de venir à Rome pour opposer un obstacle quelconque à ceux des Romains que regarde l'élection du Pape, d'après l'ancienne Constitution des saints Pères. Les contrevenants seront punis de l'exil. En outre, nous défendons qu'aucun de nos envoyés se permette de former aucun empêchement à cette élection; car nous entendons que ceux qui sont sous la spéciale protection du seigneur Apostolique et sous la nôtre en jouissent avec toute liberté; et, si quelqu'un ose les inquiéter, il courra risque de perdre la vie. Nous confirmons également qu'on rende en tout une juste obéissance au seigneur Apostolique, à ses ducs et à ses juges commis pour administrer la justice. Des commissaires, établis par le seigneur Apostolique et par nous, nous feront, tous les ans, un rapport sur la manière dont les ducs et les juges rendent la justice au peuple. Les plaintes qu'ils recevront seront d'abord portées au seigneur Apostolique; et alors, ou il y remédiera sur-le-champ au moyen de ces mêmes commissaires, ou nous serons avertis par le nôtre à l'effet d'en envoyer d'autres. Ainsi, quand le Pape avait la force nécessaire pour réprimer les injustices, il n'avait pas recours à l'empereur; quand cette force lui manquait, celle du défenseur armé de l'Eglise venait y suppléer. Ce Diplôme fut signé par Othon, par saint Adaldague, archevêque de Hambourg, sept évêques d'Allemagne et trois de Lombardie, par Hatton, abbé de Fulde, et un autre abbé allemand, par cinq comtes et quelques autres seigneurs. L'original, écrit en lettres d'or, était gardé à Rome au château Saint-Ange.

Magdebourg métropole.

Dès l'an 937, Othon avait fondé à Magdebourg un monastère, où il fit apporter en 961 des reliques de saint Maurice et de quelques-uns de ses compagnons. Il obtint que Jean XII l'érigeât en métropole par une Bulle du 12 février 962. Le Pape y dit d'abord : « Notre très-cher et très-Chrétien fils Othon, ayant, par le secours de Dieu, vaincu les nations barbares, est venu à la Chaire souveraine et universelle à laquelle nous présidons par l'autorité de Dieu, afin de recevoir de nous, du bienheureux Pierre, Prince des apôtres, la couronne triomphale, le faite victorieux de l'empire, pour la défense de la sainte Eglise de Dieu : nous l'avons accueilli avec une affection paternelle, et, pour la défense de la sainte Eglise de Dieu, nous l'avons sacré empereur avec la bénédiction de saint Pierre. Et comme, dans l'église du Prince des apôtres, nous traitions ensemble de l'état et du gouvernement de toute la

(111) *Critique de l'Histoire ecclésiastique de Claude Fleury*, t. II, p. 128.

(112) *Voy.* t. XVIII, col. 511.

chrétienté, le très-pieux empereur Othon apprit à notre Paternité comment, après avoir vaincu les Sclaves, il les avait amenés à la foi chrétienne, nous priant de ne pas les exposer à retomber, faute de pasteur, sous la puissance du démon. » Jean XII ajoute en substance : C'est pourquoi nous ordonnons que le monastère de Magdebourg, bâti en Saxe sur l'Elbe, comme étant le plus proche de ces nations, soit érigé en siége archiépiscopal, qui puisse gouverner tout ce troupeau par ses suffragants. Nous voulons aussi qu'en exécution du vœu fait par l'empereur pour avoir vaincu les Hongrois, le monastère de Mersbourg soit érigé en siége épiscopal, soumis à celui de Magdebourg, parce qu'un seul pasteur ne peut suffire pour tant de nations. Nous voulons que les cens et la dîme de tous les peuples que l'empereur a fait baptiser, ou qui recevront le baptême par les soins de ses successeurs, puissent être distribués aux siéges de Magdebourg, de Mersbourg, et à tel autre qu'ils voudront. Nous ordonnons, par le commandement de saint Pierre, aux archevêques de Mayence, de Trèves, de Cologne, de Saltzbourg, et de Hambourg, de favoriser de tout leur pouvoir ces deux érections. Et quand Dieu, par le ministère de l'empereur et de ses successeurs, aura amené au Christianisme les Sclaves voisins, nous voulons qu'ils établissent dans les lieux convenables des évêchés, dont les titulaires soient consacrés par l'archevêque de Magdebourg, et deviennent ses suffragants. Cette Bulle ne fut exécutée que six ans après.

Du Mépris des canons, par Rathier (113).

Par un abus qui s'était glissé dans l'Eglise de Vérone, les prêtres et les diacres seuls partageaient entre eux les revenus, non selon les besoins de chacun, mais selon qu'ils étaient plus puissants : d'où il arrivait que les sous-diacres et les autres clercs inférieurs, n'ayant pas de quoi vivre, négligeaient leurs fonctions et leurs études. Leur ressource était qu'à leur tour ils traiteraient de même les autres, quand ils seraient parvenus au diaconat et à la prêtrise. Les clercs supérieurs, enrichis aux dépens des autres, se révoltaient contre l'évêque, prétendant que tout son pouvoir se terminait à l'ordination et à la confirmation. Rathier s'éleva avec force contre cet abus dans son Traité *Du Mépris des canons*, publié au plus tôt en 962, puisqu'il y qualifie Othon d'empereur, et qui porte encore le titre bizarre de *Volume des perpendiculaires*, ou *Vision d'un certain pendu avec plusieurs autres, à la potence d'un voleur*. Ce Traité est divisé en deux parties. L'auteur montre que l'évêque est chargé de paître ses brebis en leur fournissant la nourriture, non-seulement spirituelle, mais corporelle; que la dispensation et le partage des revenus de l'Eglise lui appartiennent de droit; mais qu'il peut y procéder par le moyen des prêtres ou des diacres, s'il en trouve de capables pour cet emploi. Il trouve la cause du mépris si général des canons dans le refroidissement de la charité et dans la corruption des mœurs. Rathier continue, dans la seconde partie, à invectiver contre les désordres du clergé. Ce traité *Du Mépris des canons* est rappelé dans un autre, intitulé *Différend entre Rathier et son clergé.*

Concile de Meaux (114).

Le grand procès qui avait duré si longtemps entre Artold et Hugues pour le siége de Reims, et qui avait été terminé en faveur d'Artold, se réveilla par la mort de ce prélat, arrivée le 31 août 961. Hugues se flatta de remonter sur son siége ; et toute sa famille, qui était très-puissante, s'employa auprès du roi Lothaire pour lui faire rendre cet archevêché. Mais Brunon, archevêque de Cologne, eut à ce sujet une conférence avec la reine Gerberge, sa sœur, et lui persuada que, Hugues ayant été légitimement déposé, elle devait empêcher qu'il ne fût rétabli. Treize évêques des provinces de Sens et de Reims s'assemblèrent pour l'élection, vers la mi-avril 962, en un lieu situé sur la Marne dans le diocèse de Meaux. Les partisans de Hugues agirent avec activité pour gagner les suffrages. Mais Roricon, évêque de Laon, et Gibuin, évêque de Châlons, s'opposèrent à son rétablissement, et représentèrent que, ce prélat ayant été excommunié par un concile plus nombreux que présidait un légat du saint Siége, il n'était pas en leur pouvoir de l'absoudre. On convint de s'en rapporter au Pape. Il répondit que Hugues, ayant été excommunié à Rome dans un concile et en-

(113) Ceillier, *loc. cit.*, t. XIX, p. 642. Longueval, *loc. cit.*, t. VIII, p. 342.

(114) Ceillier, *loc. cit.*, t. XXII, p. 765. Longueval, *loc. cit.*, t. VIII, p. 350.

suite à Pavie, ne pouvait plus occuper de siége. Brunon, ayant reçu cette réponse, la transmit à Reims. En conséquence, on y procéda à une nouvelle élection. Odalric, fils du comte Hugues, différent de Hugues le Grand, fut élu archevêque, et ordonné à Reims par Gui de Soissons, Bovon de Laon, Gibuin de Châlons, Hadulfe de Noyon, et Vicfroi de Verdun.

Vicfroi de Verdun (115).

Ce dernier avait été ordonné au concile tenu en 962 sur la Marne, à l'instigation des ennemis de Bérenger, évêque de Verdun, qui était encore vivant, et sans la participation de l'archevêque de Trèves, métropolitain de Verdun. Cette ordination était donc irrégulière à plusieurs points de vue. La retraite de Bérenger dans son monastère de Saint-Vannes put être un prétexte pour lui donner un successeur : mais on n'en cherchait pas toujours en ces temps troublés, où il n'était pas sans exemple de voir à la fois deux évêques dans une même Eglise, ainsi que cela se serait vu à Autun, suivant ceux qui admettent que Rotmond et Girard furent simultanément titulaires de ce siége. Vicfroi paraît avoir tâché de réparer par sa conduite l'irrégularité de son entrée dans l'épiscopat. Il fit rechercher avec soin les actes et la vie de ses prédécesseurs, montra le désir de les imiter, et conçut une dévotion particulière pour saint Paul de Verdun, parce que ce prélat avait plus contribué que les autres à enrichir son Eglise. Il leva son corps de terre pour le mettre dans une châsse d'argent; et, à la place de l'église de Saint-Saturnin où le bienheureux reposait, il bâtit une église et un monastère en l'honneur de saint Paul, apôtre, et du saint évêque. Du reste, Vicfroi trouvait des exemples de piété et de zèle dans Bérenger, qui vivait encore, et à la place duquel il avait été élu.

Lettre sur les calamités du temps (116).

Vicfroi aurait été fort sensible aux maux que souffrait l'Eglise, d'après une Lettre qu'on croit lui avoir été écrite, parce qu'elle est adressée à un évêque de Verdun dont le nom, qui est en abrégé, commence par un V, et parce que le sujet qui y est traité convient fort à l'époque où vivait ce prélat. L'auteur de la Lettre est un abbé du monastère de Saint-Germain, qui se dit d'un autre pays ou du moins d'une autre province que l'évêque auquel il répond. Après l'avoir remercié de ses bienfaits et de l'honneur qu'il lui a fait de lui écrire, cet abbé le console des maux que l'Eglise et les hommes de bien ont soufferts dans ces derniers temps. Il dit que les fléaux dont Dieu afflige le juste sont des effets de sa miséricorde, et la prospérité du pécheur des effets de sa colère. Il ajoute, après saint Augustin, qu'on n'est pas grand quand on regarde comme quelque chose de grand que des pierres tombent ou que des hommes mortels subissent la loi commune de la mort. Abordant une question que l'évêque lui a proposée, savoir : si les Hongrois ne sont pas les peuples Gog et Magog, dont il est parlé dans Ezéchiel et dans l'Apocalypse, opinion accréditée par les ravages de ces barbares, ainsi que la croyance à la prochaine fin du monde : « Cette opinion, » dit l'abbé, « quelque répandue quelle soit dans votre pays et dans le nôtre, est frivole et n'a rien de solide. On s'est imaginé que les Hongrois sont Gog et Magog, parce qu'il est écrit : Vous viendrez du côté de l'aquilon.... Vous viendrez à la fin des années. Car ceux qui adoptent ce sentiment prétendent que la fin du monde est proche; et ils en concluent que les Hongrois, dont on n'avait jamais entendu parler, et qui ont paru dans ces derniers temps, sont Gog et Magog.» L'abbé réfute cette opinion en demandant où sont les autres nations Mosock, Tubal, Perses et Libyens, joints à Gog et Magog? Il dit que par Mosock on doit, selon Josèphe, entendre les Cappadociens, et par Tubal les Ibériens ou Espagnols. Sur ce texte de l'Apocalypse qu'après mille ans Satan sera délié et séduira les peuples Gog et Magog, pour les assembler au combat, il répond que, ce Livre étant intitulé Apocalypse, c'est-à-dire «révélation,» on doit l'entendre dans un sens mystique et figuré, et que le texte cité est une prophétie de la révolte des hérétiques contre l'Eglise.

A cette Lettre en est jointe une autre, qu'on croit avoir été écrite par le même abbé au même évêque. A la question de savoir pourquoi on ne dédiait pas d'églises en l'honneur des saints de l'Ancien Testament, il répond que c'est parce qu'on ne sait pas communé-

(115) Longueval, *loc. cit.*, t. VIII, p. 351.

(116) *Ibid.*, p. 352.

ment le jour de leur mort, et parce qu'il est difficile, ou même impossible, de recouvrer de leurs reliques : or on n'a pas coutume de dédier des églises sans reliques.

Mort de saint Guibert (117).

Oibalde ou Gibalde, successeur du bienheureux Jean de Vandières, était déjà abbé de Gorze, quand saint Guibert, fondateur de Gemblours, qui s'était retiré à Gorze, y mourut saintement le 13 mai 962. Son corps fut reporté à Gemblours, comme il en avait prié l'abbé. L'Eglise honore sa mémoire le jour de sa mort.

Mort de saint Gozlin de Toul (118).

Saint Gozlin, depuis cinquante ans évêque de Toul, mourut le 7 septembre 962, ou l'année suivante ; et il eut pour successeur saint Gérard, qui se distingua de même par l'éclat de ses vertus. La protection que ces deux évêques accordèrent aux savants ranima les bonnes études, qui fleurirent en Lorraine plus que partout ailleurs durant l'espace de soixante ans. Comme ces études avaient principalement la religion pour objet, elles influèrent sur les mœurs, et la piété devint d'autant plus solide qu'elle était plus éclairée.

Saint Gérard, évêque de Toul (119).

[963] Gérard, issu d'une noble famille du territoire de Cologne, s'était consacré de bonne heure aux exercices de la pénitence. Il entra ensuite dans la communauté des clercs qui desservaient la cathédrale de Cologne, et qui suivaient la Règle des chanoines réguliers. Sa mère ayant été tuée d'un coup de foudre, il imputa ce malheur à ses propres péchés, et ce fut pour lui un motif de redoubler ses macérations. Il était cellerier de la communauté, lorsque saint Brunon, archevêque de Cologne, qui gouvernait la Lorraine, jeta les yeux sur lui pour remplir le siége de Toul. Quand la nouvelle de l'élection fut apportée à Gérard, il se trouvait en pénitence pour une faute assez légère. Son humilité résista longtemps ; mais il dut céder aux ordres de Brunon, et fut ordonné le dimanche 29 mars 963. Il conserva dans l'épiscopat toutes les vertus qu'il avait acquises dans la retraite, et sut les allier avec celles qui étaient propres à sa nouvelle dignité. Chaque jour il récitait treize Heures canoniales, joignant l'office des moines à celui des chanoines, par une dévotion assez ordinaire à cette époque. Après l'Ecriture sainte, il n'y avait pas de livres qu'il lût avec plus de plaisir que les *Vies des Saints*. Il employait une partie de la nuit à méditer sur ses lectures, afin d'en retirer plus de fruit. Il faisait valoir le talent que Dieu lui avait donné pour la prédication, en instruisant son peuple avec assiduité ; il s'associait aussi des ecclésiastiques zélés, qu'il envoyait faire des missions dans les campagnes. Il attira dans son diocèse des moines grecs et écossais, estimés pour leur savoir ; les uns et les autres ouvrirent des écoles d'où sortirent plusieurs hommes distingués. Mais Gérard n'estimait la science qu'autant qu'elle était unie à l'humilité et aux autres vertus. Aussi avait-il soin que ceux que l'on destinait à l'état ecclésiastique fussent surtout exercés dans les pratiques de la vie intérieure. La décence du culte extérieur, qui est une partie essentielle de la religion, le préoccupa au point qu'il s'appliqua à réparer les églises de son diocèse. Le mérite de saint Gozlin ayant trouvé des envieux même après sa mort, on s'efforçait de noircir sa réputation dans un temps où la jalousie la plus maligne a coutume de rendre justice à la vertu. Quelque éloigné que fût Gérard d'ajouter foi à ces bruits injurieux, il ne laissa pas de jeûner trois jours en secret, et de prier le Seigneur avec instance de lui manifester si Gozlin était du nombre des bienheureux. Il fut exaucé, car Dieu lui révéla que cet évêque jouissait dans le ciel d'une gloire égale à celle de saint Apollinaire. C'est sans doute celui qui fut martyrisé à Reims, avec saint Timothée, et qui est honoré le 24 août.

Mort de Romain le Jeune.

Un clerc eunuque, nommé Jean, avait été chassé par Constantin Porphyrogénète pour quelques actions honteuses, et avait pris l'habit monastique. Romain lui fit reprendre l'habit clérical. Polyeucte, évêque de Constantinople, le trouva mauvais, et pressa l'empereur

(117) Longueval, *loc. cit.*, t. VIII, p. 306, 349.
(118) Longueval, *loc. cit.*, t. VIII, p. 354. Alban Butler et Godescard, *Vies des Pères*, etc., *Saint Gozlin, évêque de Toul*, 7 septembre.

(119) Longueval, *loc. cit.*, t. VIII, p. 354. Alban Butler et Godescard, *Vies des Pères*, etc., *Saint Gérard, évêque de Toul*, 23 avril.

de l'exclure de son service comme un moine apostat: mais il soutint qu'il avait seulement feint d'embrasser la vie monastique par crainte de Constantin, sans recevoir la bénédiction d'aucun prêtre; il trompa ainsi l'évêque, et vécut en séculier jusqu'à la mort de Romain, après laquelle il reprit l'habit monastique sans changer de mœurs. Le jeune empereur, à la suggestion de sa femme Théophanie, chassa du palais sa mère Hélène et ses sœurs, qu'il sépara d'elle, et il les fit raser comme religieuses. Hélène en mourut de déplaisir. Dès que Romain fut mort, le 25 mars 963, soit d'épuisement, soit du poison que lui fit prendre sa femme, ses sœurs quittèrent l'habit monastique et mangèrent de la chair, comme n'étant point religieuses. Romain laissant quatre enfants en bas âge, sa veuve, déclarée régente de l'Empire, favorisa l'élévation de Nicéphore Phocas.

Nicéphore II, surnommé Phocas, empereur d'Orient.

Nicéphore, surnommé Phocas, né en 912, était fils du patrice Bardas. A la bravoure d'un soldat il joignait les qualités brillantes d'un général. Romain le Jeune le chargea de reprendre l'île de Crète sur les Mahométans. Après avoir terminé heureusement cette expédition, il marcha contre le souverain musulman d'Alep, qu'il obligea d'abandonner sa capitale. Constantinople l'accueillit en triomphateur. Théophanie se hâta de mettre son trône et ses enfants sous la protection d'un guerrier, seul capable de les défendre. Un décret du sénat nomma Nicéphore généralissime des armées d'Orient pendant la minorité de Basile et de Constantin, fils de Romain. Il avait brigué ce titre en secret, et parut ne l'accepter qu'avec répugnance. S'étant éloigné sous le prétexte d'aller pourvoir aux besoins des troupes stationnées en Cappadoce, il fut pressé par l'évêque de Constantinople de hâter son retour dans cette ville, qui le salua comme son libérateur. Polyeucte le couronna empereur, le 15 août 963, dans la Grande église. Le 20 septembre suivant, il épousa Théophanie dans l'église neuve du palais; mais, comme il voulait entrer dans le sanctuaire, l'évêque le retint auprès de la balustrade, disant qu'il ne pouvait passer outre sans avoir reçu la pénitence des secondes noces. Cette opposition mécontenta Nicéphore, qui en voulut toute sa vie au prélat. Le bruit s'étant répandu qu'il avait levé des fonts un des enfants de Théophanie, Polyeucte exigea qu'il quittât sa femme ou qu'il n'entrât point dans l'église, et Nicéphore prit ce dernier parti.

Concile de Constantinople (120).

Il assembla les évêques qui se trouvaient à Constantinople et des sénateurs choisis pour examiner la question. Attribuant à une Loi de Constantin Copronyme ce qui était de l'ancienne discipline de l'Eglise, ils déclarèrent qu'il ne fallait point l'observer, laissèrent subsister le mariage, et donnèrent des Lettres d'absolution à Nicéphore. Comme Polyeucte faisait encore difficulté de communiquer avec l'empereur, Bardas, père de ce prince, assura qu'il n'avait été parrain d'aucun des enfants de l'impératrice; et Stylien, protopape, c'est-à-dire premier prêtre du palais, qui passait pour l'auteur de ce bruit, jura qu'il n'avait ni vu ni ouï dire que Bardas ou Nicéphore eussent été parrains. Alors Polyeucte, quoique sachant que Stylien avait fait un faux serment, n'insista plus sur cette affinité spirituelle.

Désaccord entre le Pape et l'empereur Othon.

L'accord entre Jean XII et Othon, qu'il venait d'élever à l'Empire, s'évanouit promptement, sans que l'on connaisse bien les motifs et les circonstances de cette rupture. Le continuateur du satirique et partial Luitprand, laisse cependant entrevoir qu'Othon, infidèle à ses engagements, se faisait prêter serment à lui-même, et non au Pape, dans les lieux soumis par ses armes; qu'au mépris du droit des gens, il faisait arrêter les légats du saint Siége; qu'il n'hésitait pas même à les corrompre. Cet auteur dit en substance que le Pape, oubliant bientôt le serment qu'il avait fait à l'empereur, envoya à Adalbert, qui s'était retiré à Frainet, sur la côte de Provence, chez les Musulmans, et lui promit de l'aider contre l'empereur. Othon, qui était à Pavie, très-surpris de cette réconciliation de Jean XII avec un homme qu'il haïssait si fort auparavant, envoya à Rome pour en savoir la cause réelle. Les Romains dirent à ses envoyés : Jean hait Othon, qui l'a délivré d'Adalbert, par la même raison que le démon hait son Créateur. L'empereur ne cherche qu'à plaire à Dieu, et à procurer le bien de l'Eglise et de l'Etat. Le Pape Jean fait tout le contraire.

(120) Ceillier, *loc. cit.*, t. XXII, p. 766.

Témoin la veuve de Rainier, son vassal, à qui, par la passion aveugle qu'il a pour elle, il a donné le gouvernement de plusieurs villes, et en outre des croix et des calices d'or de l'église de Saint-Pierre. Témoin Stéphanie, qui vient de mourir en se délivrant de l'enfant qu'elle avait conçu de lui. Le palais de Latran, autrefois l'habitation des saints, est devenu un lieu infâme, où il loge avec sa concubine, sœur de celle de son père. Les femmes étrangères n'osent plus visiter l'église des apôtres, sachant que, depuis quelques jours, il a abusé par force de plusieurs, mariées, veuves et vierges. Tout lui est bon, belles ou non, riches ou pauvres. Les églises des apôtres tombent en ruine; il pleut sur les autels, et ceux qui y entrent y voient leur vie compromise. Voilà pourquoi Adalbert convient mieux au Pape que l'empereur. Othon, ayant appris cette réponse des Romains, dit en parlant de Jean XII : Il est jeune ; il pourra se corriger par les exemples et les avis des hommes de bien. L'empereur alla ensuite assiéger la forteresse de Saint-Léo, où Bérenger s'était enfermé. Le Pape lui envoya Léon, protoscriniaire de l'Eglise romaine, et Démétrius, le premier des grands de Rome, promettant de se corriger de ce qu'il avait fait par emportement de jeunesse, et se plaignant de ce qu'Othon avait reçu un évêque, nommé Léon, et un diacre-cardinal, nommé Jean, qui étaient infidèles au souverain Pontife. Il se plaignait encore de ce que l'empereur manquait à sa promesse, en se faisant prêter serment à lui-même et non au Pape, dans les lieux qu'il réduisait à son obéissance. Othon répondit aux envoyés de Jean XII : J'ai promis de rendre à l'Eglise toutes les terres de saint Pierre qui viendraient sous ma puissance, et c'est dans ce but que je veux chasser Bérenger de cette forteresse. Une telle réponse n'éclaircissait pas la question du serment prêté à l'empereur, au lieu de l'être au souverain Pontife. Othon ajouta : Quant à l'évêque Léon et au cardinal Jean, que le Pape m'accuse d'avoir reçus, j'ai appris qu'on les a arrêtés comme ils allaient à Constantinople, où le Pape les envoyait à mon préjudice. On a saisi avec eux un Bulgare, nommé Salec, élevé chez les Hongrois, aussi très-familier du Pape, et Zachée, méchant homme et ignorant, que le Pape a depuis peu sacré évêque et a envoyé chez les Hongrois, pour les exciter à nous attaquer. Je ne l'aurais pas cru, si je n'avais pas vu les Lettres du souverain Pontife scellées en plomb avec son nom. Ainsi Othon convenait de l'arrestation des quatre ambassadeurs, destinés deux pour Constantinople et deux pour la Hongrie, et auxquels leurs papiers avaient été enlevés. Après cette réponse, il envoya Landohard, évêque de Munster, et Luitprand, évêque de Crémone, à Rome, avec les envoyés du Pape.

Luitprand évêque de Crémone (121).

On n'est pas d'accord sur le lieu où naquit Luitprand. Selon Trithème, il vit le jour à Pavie. Bivarius le fait naître à Cordoue. Luitprand (122) nous apprend lui-même qu'étant encore jeune à Pavie il y perdit son père, et que sa mère se remaria à un homme que sa gravité et sa sagesse faisaient estimer du roi Hugues. Il trouva dans son beau-père les secours dont il avait besoin dans un âge si tendre. Initié à la piété et aux sciences, il fut reçu dans le clergé de Pavie, où on l'éleva au diaconat. Ses parents lui procurèrent la charge de secrétaire du roi Bérenger II. Il s'en acquitta avec tant de succès, que ce prince l'envoya en ambassade, l'an 946, à Constantinople, pour cimenter entre lui et Constantin Porphyrogénète une amitié solide. Luitprand réussit. On dit que Bérenger, reconnaissant, lui donna l'évêché de Crémone ; mais il paraît plutôt avoir reçu cette faveur d'Othon. Quoi qu'il en soit, Luitprand, ayant perdu la bienveillance de Bérenger, se retira à Francfort sur le Mein; et Othon, informé de sa capacité, l'employa à diverses négociations.

Son Histoire des rois et des empereurs (122).

Entre les années 957 et 960, il composa l'histoire des principaux événements de son temps, connue de Sigebert sous le nom d'*Histoire des gestes des rois et des empereurs*. Elle présente le récit de ce qui s'est passé de plus notable dans les deux empires d'Orient et d'Occident pendant environ cinquante-cinq ans. L'auteur s'arrête surtout aux faits dont il a été témoin. Il commence à la prise de la ville de Frainet par les Musulmans en 891, et finit à son ambassade à Constan-

(121) Ceillier, *loc. cit.*, t. XIX, p. 681
(122) L. III, c. 5.

(123) Ceillier, *loc. cit.*, t. XIX, p. 682.

tinople vers Constantin Porphyrogénète en 946. Le continuateur de cette *Histoire* l'a conduite jusqu'au conciliabule de Rome, où l'on verra bientôt déposer Jean XII, en 963. Luitprand intitula son ouvrage *Antapodosin*, terme grec qui signifie « Rétribution, » ou « Revanche, » parce qu'il invective dans le IV• livre contre Bérenger II et sa femme Villa : c'est proprement à ce livre que se rapporte le titre de Rétribution ou Revanche, que l'auteur a donné à l'*Histoire* entière. Il affecte de montrer qu'il savait le grec, non-seulement dans l'intitulé de l'ouvrage, mais souvent dans le corps de sa narration. Il affecte aussi d'entrecouper sa prose de vers de différentes mesures. Il est encore moins excusable d'avoir rapporté certains faits qui blessent la pudeur et qui sont étrangers à son sujet. On ne saurait trop blâmer la partialité avec laquelle il traite ceux à qui il veut du bien ou du mal, prodiguant les louanges à ceux-là, et chargeant ceux-ci d'injures. Son *Histoire* annonce, d'ailleurs, plus d'érudition que de discernement. Le style en est dur, mais véhement.

Othon revient à Rome.

Luitprand et Landohard étaient chargés de justifier auprès du Pape la conduite de l'empereur ; et les vassaux de ces évêques, qui les accompagnaient, avaient ordre de prouver son innocence par le duel, si Jean XII ne recevait pas ses excuses. C'était une singulière proposition à faire au Vicaire de Jésus-Christ, que celle d'obliger des hommes à s'entre-égorger, pour que l'innocence d'Othon ressortît de cette lutte homicide ! Le continuateur de Luitprand raconte que les deux évêques envoyés par l'empereur, étant arrivés à Rome, virent, à l'accueil que leur fit le Pape, combien il était éloigné de leur maître. Jean XII ne voulut recevoir sa justification, ni par le serment, ni par le duel; et, huit jours après, il renvoya avec les deux prélats Jean, évêque de Narni, et Benoît, cardinal-diacre, pour amuser encore l'empereur, pendant qu'il invitait Adalbert à revenir. Celui-ci partit donc de Frainet, et vint à Centumcelles, et de là à Rome, où le Pape le reçut avec honneur. L'empereur, ayant passé tout l'été au siége de Saint-Léo, alla à Rome; car la plupart des seigneurs, après s'être saisis du château de Saint-Paul, l'y appelaient, et ils lui avaient même donné des otages. Jean XII et Adalbert, à l'approche d'Othon, s'enfuirent, emportant une grande partie du trésor de Saint-Pierre. Suivant le continuateur de Luitprand, l'empereur étant entré à Rome avec les siens, les citoyens lui promirent fidélité, et jurèrent de ne jamais élire ni faire ordonner de Pape sans son consentement ou celui du roi, son fils. Suivant le continuateur de Réginon, la ville se trouva divisée, parce que quelques-uns restaient fidèles à Jean XII ; mais ils reçurent l'empereur avec les honneurs d'usage et lui donnèrent des otages.

Conciliabule de Rome (124).

Trois jours après, suivant le continuateur de Luitprand, à la prière des évêques romains et du peuple, on s'assembla, le 6 novembre 963, dans l'église de Saint-Pierre. L'empereur y fut présent avec environ quarante évêques. Angelfrid, patriarche d'Aquilée, étant tombé malade à Rome, où il mourut quelque temps après, un diacre tenait sa place. Valbert, archevêque de Milan, y était en personne, avec Pierre de Ravenne et saint Adaldague de Hambourg, qui avait suivi Othon. Après ces trois archevêques étaient trois évêques allemands. Les autres étaient des diverses parties de l'Italie, mais presque tous soumis à la domination de l'empereur. Il y avait encore treize cardinaux-prêtres seulement sur plus de quarante, trois cardinaux-diacres sur sept, plusieurs autres clercs officiers de l'Eglise romaine, et quelques laïques des plus nobles, avec toute la milice des Romains. Ces laïques et la milice figuraient étrangement dans une assemblée qui avait la prétention de juger un souverain Pontife (125). Quand on eut fait silence, Othon dit : Il serait bien séant au Pape Jean d'assister à un si vénérable concile; dites-nous pourquoi il l'a évité. Il fut répondu : Nous sommes surpris que vous nous demandiez ce que personne n'ignore, pas même en Ibérie, à Babylone et aux Indes. Ses crimes sont si publics qu'il n'use d'aucun détour pour les cacher. Othon reprit : Il faut proposer les accusations en particulier. Alors Pierre, cardinal-prêtre, se leva, et dit qu'il l'avait vu célébrer la messe sans communier. Jean, évêque de Narni, et Jean, cardinal-diacre, dirent qu'ils l'avaient

(124) Ceillier, *loc. cit.*, t. XXII, p. 765.
(125) Receveur, *Histoire de l'Eglise*, t. IV, p. 540.

vu ordonner un diacre dans une écurie et hors des temps solennels. Benoît, cardinal-diacre, lut une accusation, au nom des prêtres et des diacres, portant que le Pape Jean faisait les ordinations des évêques pour de l'argent, et avait ordonné pour évêque à Todi un enfant de dix ans. On disait savoir certainement qu'il avait abusé de la veuve de Rainier, de Stéphanie, concubine de son père, d'une autre veuve nommée Anne, et de sa nièce; qu'il avait fait du sacré palais un lieu de débauche; qu'il avait été publiquement à la chasse; qu'il avait fait crever les yeux à Benoît, son parrain, qui était mort aussitôt; qu'après avoir fait eunuque Jean, cardinal-sous-diacre, il lui avait ôté la vie; qu'il avait fait faire des incendies, et avait paru l'épée au côté, portant le casque et la cuirasse. Tous, tant clercs que laïques, déclarèrent qu'il avait bu du vin pour l'amour du diable; qu'en jouant aux dés il avait invoqué le nom de Jupiter, de Vénus, et des autres faux dieux; qu'il n'avait dit ni Matines ni les Heures canoniales et n'avait point fait sur lui le signe de la croix. Comme les Romains n'entendaient pas la langue saxonne que parlait Othon, il fit dire à l'assemblée par Luitprand, évêque de Crémone : Il arrive souvent, et nous le savons par expérience, que ceux qui sont constitués en dignité sont calomniés par leurs envieux; cela me rend suspecte l'accusation qui vient d'être lue par le diacre Benoît; je vous conjure donc, au nom de Dieu qu'on ne peut tromper, et de sa sainte Mère, et par le corps de saint Pierre dans l'église duquel nous sommes, de ne rien avancer contre le Pape qu'il n'ait réellement commis, qui n'ait été vu par des hommes très-dignes de foi. Les évêques, le clergé, et le peuple de Rome dirent tous d'une voix : Si le Pape Jean n'a pas commis ce que le diacre Benoît vient de lire, et encore plusieurs autres crimes plus honteux, que saint Pierre ne nous délivre point de nos péchés, que nous soyons chargés d'anathème et mis à la gauche au dernier jour! Si vous ne nous croyez pas, croyez au moins votre armée, qui l'a vu, il y a cinq jours, l'épée au côté, portant le bouclier, le casque et la cuirasse. Il n'y avait que le Tibre entre deux qui empêchât qu'on ne le prît en cet équipage. Othon dit : Il y a autant de témoins que de soldats dans mon armée. Sur la motion de citer Jean XII, pour qu'il vînt se purger de ces accusations, qui restaient à l'état de simples allégations destituées de toute preuve, l'empereur, se taisant sur le motif politique de sa rupture avec le Pape, lequel ne s'était rapproché d'Adalbert que parce que Othon avait violé ses promesses, et même le droit des gens, écrivit le 6 novembre 963, avec les archevêques de Ligurie, de Toscane, de Saxe, de France, à Jean XII, que la Lettre qualifiait souverain Pontife et Pape universel : Etant venus à Rome pour le service de Dieu, comme nous demandions à vos fils, savoir les évêques, les cardinaux prêtres et diacres, et tout le peuple, la cause de votre absence, et pourquoi vous ne vouliez pas nous voir, nous les défenseurs de votre personne et de votre Eglise, ils ont avancé contre vous des choses si honteuses qu'elles seraient indignes d'un histrion. Vous êtes accusé par tous, tant clercs que laïques, d'homicide, de parjure, de sacrilége, d'inceste avec vos parents et avec deux sœurs, d'avoir bu du vin pour l'amour du diable, et d'avoir invoqué dans le jeu Jupiter, Vénus, et les autres démons. Nous prions donc instamment votre Paternité de venir se justifier sur tous ces chefs. Si vous craignez l'insolence du peuple, nous vous promettons avec serment qu'il ne se fera rien que selon les canons.

Le souverain Pontife, ayant lu cette Lettre, répondit par écrit aux évêques : Nous avons ouï dire que vous voulez faire un autre Pape. Si vous le faites, je vous excommunie de la part du Dieu tout-puissant, en sorte que vous n'ayez le pouvoir d'ordonner personne ni de célébrer la messe. La Réponse de Jean XII fut lue dans la seconde session du conciliabule, tenue plus de quinze jours après la précédente, savoir le 22 novembre 963, avec le concours de Henri, archevêque de Trèves, et des évêques de Modène, de Tortone, et de Plaisance, qui n'avaient pas été à la première session. De leur avis on écrivit une seconde fois au Pape : Dans le synode qui a été célébré le 6 novembre, nous vous avons adressé une Lettre où étaient contenues les paroles de vos accusateurs et les chefs d'accusation. Nous y avons prié votre Grandeur de la manière qu'il convenait. Nous avons reçu de vous une Lettre, non telle que la demandaient les circonstances du temps, mais telle qu'on peut l'attendre d'hommes vains et inconsidérés. Il fallait vous excuser d'une manière raisonnable de

ne pas venir au synode. Les députés de votre Grandeur devaient s'y trouver pour dire que, si vous n'êtes pas venu au saint concile, c'est par maladie ou par quelqu'autre empêchement. Il y a dans votre Lettre une autre chose, qu'il siérait, non pas à un évêque, mais à un étourdi, d'écrire : car vous nous avez excommuniés tous, en sorte que nous n'ayons plus le pouvoir de chanter la messe ni de faire des ordinations ecclésiastiques, si nous établissions à Rome un autre évêque. En effet, il y est dit : « Que vous n'ayez le pouvoir d'ordonner personne (126). » Pour nous, nous avons cru jusqu'à présent, nous croyons même encore, que deux négations (127) valent une affirmation, à moins pourtant que votre autorité n'ait infirmé les règles des anciens auteurs. Mais répondons à ce que vous avez voulu dire, non à ce que vous avez dit. Si vous venez au concile pour vous justifier, nous obéirons sans aucun doute à votre autorité : mais, si vous dédaignez de venir et de vous justifier, d'autant plus que rien ne vous empêche de vous présenter, ni la navigation, ni la maladie, ni la longueur du chemin, nous mépriserons votre excommunication, nous la retournerons plutôt contre vous-même, parce que nous pouvons le faire justement. Judas le traître, ou plutôt le vendeur de Notre-Seigneur Jésus-Christ, avait reçu avec les autres le pouvoir de lier et de délier. Tant qu'il fut bon, il put lier et délier comme les autres disciples; mais, après que, devenu homicide par le venin de la cupidité, il voulut tuer la Vie, que put-il encore, sinon se lier lui-même, en s'étranglant avec un lien funeste ? Sans nous arrêter à la ridicule leçon de grammaire, donnée à l'occasion d'une phrase dont la construction est la même en latin et en français (128), nous signalons l'erreur manifeste commise par le conciliabule, lorsqu'il suppose que Jean XII, par les crimes qu'on lui attribue, a perdu le pouvoir des clefs. Adrien, cardinal-prêtre, et Benoît, cardinal-diacre, chargés de cette seconde citation, étant arrivés au Tibre, ne trouvèrent plus Jean XII, qui s'en était allé dans la plaine, portant un carquois; et personne ne put leur dire où était le Pape.

Ils rapportèrent donc la Lettre au conciliabule, réuni pour la troisième fois le 4 décembre. « On aurait dû, au moins, d'après les règles canoniques, envoyer une troisième citation et indiquer un délai pour comparaître; mais une assemblée qui s'arrogeait le droit de juger le Chef de l'Eglise, » dit l'abbé Receveur (129), « pouvait bien se montrer peu scrupuleuse sur des formalités. » Alors l'empereur dévoilant enfin la cause politique de toute cette procédure, parla ainsi : Nous l'avons attendu pour proposer nos plaintes contre lui en sa présence. Mais, comme nous savons certainement qu'il ne viendra point, nous vous prions de considérer sa perfidie. Etant opprimé par Bérenger et Adalbert, révoltés contre nous, il nous a envoyé des députés en Saxe, nous priant, pour l'amour de Dieu, de venir en Italie, et de le délivrer de leurs mains. Vous voyez ce que j'ai fait avec l'aide de Dieu. Cependant, oubliant la fidélité qu'il m'avait jurée sur le tombeau de saint Pierre, il a fait venir à Rome le même Adalbert; il l'a soutenu contre moi, a fait des séditions, et, à la vue de mes troupes, il est devenu chef de guerre, et s'est revêtu d'une cuirasse et d'un casque. Que le concile déclare ce qu'il en ordonne. Rohrbacher (130) fait remarquer « qu'aucun empereur issu de Charlemagne n'occasionna ni ne favorisa de schisme ou d'antipape. Cette gloire si belle et si pure, les évêques et les peuples de France la partagent avec eux. » Il n'en fut pas de même du premier empereur allemand, entouré d'évêques encore plus coupables que lui. Au lieu d'égarer Othon par leur complaisance, ils auraient dû l'éclairer par leurs avis, et l'empereur les aurait écoutés, car ce prince avait du zèle. Mais ils ne trouvèrent pas dans leur souvenir ces paroles adressées, du temps du Pape Symmaque, par les prélats d'Italie à l'arien Théodoric : que c'était au Pape lui-même à convoquer l'assemblée, que le saint Siége avait ce droit, autant par sa Primauté tirée de saint Pierre que par l'autorité des conciles ; et que l'on ne trouvait aucun exemple qu'il eût été soumis au jugement de ses inférieurs (131). Le conciliabule ne se rappela pas ces paroles de saint Avit, parlant au nom des prélats des Gaules : « On ne conçoit pas aisément comment et en vertu de quelle loi le supérieur est jugé

(126) *Ut non habeatis licentiam ullum ordinare.*
(127) *Non* et *ullum.*
(128) Rohrbacher, *Histoire universelle de l'Eglise catholique*, t. XIII, p. 125.
(129) *Histoire de l'Eglise*, t. IV, p. 541.
(130) *Histoire universelle de l'Eglise catholique*, t. XIII, p. 116.
(131) *Voy.* t. XVI, col. 563.

par les inférieurs... Si l'on révoque en doute l'autorité du Pape de Rome, ce n'est plus un Evêque, c'est l'épiscopat même qui paraît vaciller (132). » Le conciliabule oublia que, du temps de Léon III, les évêques s'écrièrent tous d'une voix : « Nous n'osons juger le Siége apostolique, qui est le Chef de toutes les Eglises. Nous sommes tous jugés par ce Siége et par son Vicaire. Ce Siége n'est jugé par personne : c'est là l'ancienne coutume. Que le souverain Pontife nous commande comme il a accoutumé; nous lui obéirons selon les canons (133). » Le conciliabule n'eut pas même présent à l'esprit ce 21e canon du VIIIe concile général : « Quiconque, s'appuyant de quelque puissance du siècle, tentera d'expulser le Pape de la Chaire apostolique ou un des autres patriarches, qu'il soit anathème! Que si, dans un concile universel, il s'élève un doute sur une question touchant la sainte Eglise romaine, il faudra en demander l'éclaircissement avec beaucoup de respect, en recevoir la solution, en profiter, et y aider soi-même, sans avoir jamais l'audace de prononcer une sentence contre les souverains Pontifes de l'ancienne Rome (134). » Tout cela sembla ignoré du conciliabule, et il dit : A un tel mal il faut un remède extraordinaire. Si, par ses mœurs corrompues, Jean ne nuisait qu'à lui-même, on devrait le tolérer : mais combien son exemple en a-t-il corrompu d'autres! Nous vous prions donc que ce monstre soit chassé de la sainte Eglise romaine, et qu'on mette à sa place un homme qui nous donne le bon exemple. Nous le voulons, répondit l'empereur, et rien ne nous sera plus agréable que de pouvoir trouver un sujet digne d'être placé sur le saint Siége. Ils dirent tous d'une voix et par trois fois : Nous choisissons le vénérable Léon, protoscriniaire, pour souverain Pasteur et Pape universel, à la place de l'apostat Jean, rejeté pour ses mauvaises mœurs. Ils menèrent Léon au palais de Latran avec les cardinaux, selon la coutume. Il fut sacré au mois de décembre 963, en un jour convenable, dans l'église de Saint-Pierre, et on lui jura fidélité. Nous n'avons pas les Actes de son élection ni de ce qui se passa dans le conciliabule : nous ne savons que ce qu'en dit le continuateur de Luitprand.

(132) *Voy.* t. XVI, col. 5 6.
(133) *Voy.* t. XVIII, col. 260.
(134) *Voy.* t. XVIII, col. 1132.
(135) Ceillier, *loc. cit.*, t. XXII, p. 766.

Léon VIII, antipape (135).

Léon était Romain, fils de Jean, protoscriniaire comme son fils le fut. L'antipape, dont le prétendu Pontificat devait durer un an et quatre mois, fit, au même mois de décembre 963, une ordination où il ordonna sept prêtres et trois diacres.

Ce qu'il faut penser du conciliabule.

« Fleury nous présente d'une étrange manière le conciliabule, qu'il appelle concile, tenu à Rome en 963, par l'empereur Othon contre Jean XII, » dit Marchetti (136). « Le Pape y fut chargé d'horribles accusations; on le déposa, et on mit à sa place par intrusion un antipape. « C'est Léon VII, » se plaît à dire Fleury, « qui tint le saint Siége un « an et quatre mois. » Launoi et Du Pin s'accordent à vouloir montrer comme régulière cette procédure d'Othon. Je ne renverrai pas, pour examiner ce fait, à Muratori, Baronius, Becchetti, Dumesnil, etc.; ils seraient suspects. On peut s'adresser à P. de Marca et à Noël Alexandre, qui démontrent que ce ne fut qu'un conciliabule, dont les procédures furent un attentat rempli d'irrégularité. On peut aussi consulter le P. Martin Bender de Trèves, le *Pythagoras novus excussus* de M. Ens, chanoine de Liége, et le t. II d'Ant. Schmidt (137). Comment Fleury peut-il rapporter si tranquillement et avec un si grand air de régularité ce fait qu'il a pris dans son Luitprand? »

Concile de Rome contre l'antipape (138).

Othon célébra à Rome la fête de Noël 963; et, comme il avait renvoyé la plus grande partie de ses troupes pour n'être pas à charge aux Romains, ceux-ci mécontents de ce qui venait de se passer, conjurèrent de nouveau contre lui, et voulurent même le faire mourir.

[964] Ayant découvert leur dessein, il les prévint et les fit tuer en grand nombre le 3 janvier 964. Les habitants de Rome, intimidés, lui jurèrent encore fidélité. Huit jours après, Othon sortit pour aller à Spolète, et, à la prière de l'antipape, il leur rendit leurs otages. Aussitôt les Romains firent rentrer

(136) *Critique de l'Histoire ecclésiastique de Claude Fleury*, t. II, p. 115.
(137) Heidelb. 1775.
(138) Ceillier, *loc. cit.*, t. XXII, p. 757.

Jean XII. L'antipape eut peine à se sauver auprès de l'empereur. Jean, cardinal-diacre, eut la main droite coupée. On coupa la langue, le nez, et deux doigts au protoscriniaire Azon.

Le 26 février 964, le Pape tint un concile avec seize évêques, tous d'Italie et des terres de l'Eglise, l'empereur ne permettant pas aux autres d'aller à Rome, et douze prêtres-cardinaux. Plusieurs des uns et des autres avaient assisté au conciliabule de l'année précédente.

Session I.

Le souverain Pontife ouvrit la première session, en disant : Vous savez, mes chers frères, que j'ai été chassé de mon Siége pendant deux mois par la violence de l'empereur. C'est pourquoi je vous demande si, selon les règles, on peut appeler concile celui qui a été tenu dans mon église le 4 décembre, par l'empereur Othon avec ses archevêques et ses évêques. Le concile répondit : C'est une prostitution en faveur de Léon, l'adultère et l'usurpateur. Nous devons donc le condamner, dit le Pape. Nous le devons par l'autorité des Pères, reprit le concile. Le Pape le condamna. Puis il dit : Les évêques ordonnés par nous ont-ils pu faire une ordination dans notre palais patriarcal ? Non, répondit le concile. C'était Sicon, évêque d'Ostie, qui avait sacré l'antipape, avec Benoît de Porto, et Grégoire d'Albano. Le Pape reprit : Que jugez-vous de Sicon, que nous avons sacré évêque il y a longtemps, et qui, dans notre palais, a ordonné Léon, officier de cour, néophyte et parjure envers nous, le faisant portier, lecteur, acolyte, sous-diacre et diacre, et tout d'un coup prêtre ? Enfin il a osé le consacrer dans notre Siége apostolique sans aucune épreuve, contre toutes les ordonnances des Pères. Le concile dit : Il faut déposer l'ordinateur et celui qu'il a ordonné. Le Pape ajouta : On ne sait où il est caché. Qu'on le cherche soigneusement jusqu'à la troisième session, dit le concile; si on ne le trouve pas, qu'il soit condamné selon les canons. Le Pape reprit : Que jugez-vous de ces deux évêques que nous avons ordonnés, Benoît de Porto et Grégoire d'Albano, qui ont prononcé des oraisons sur l'usurpateur? Le concile répondit : Qu'ils soient punis de même ; cependant nous les laissons à votre discrétion jusqu'à la troisième session. Qu'ordonnez vous, demanda le Pape, touchant l'usurpateur de notre Siége? Le concile dit : Qu'il soit absolument condamné, afin que désormais aucun des officiers de cour, des néophytes, des juges, ou des pénitents publics ne soit assez hardi pour aspirer au degré suprême de l'Eglise. Alors le Pape Jean prononça la sentence contre Léon, le déclarant déposé de tout honneur sacerdotal et de toute fonction cléricale, avec menace d'anathème perpétuel s'il continuait d'en remplir aucune ou s'efforçait de rentrer dans le saint Siége, et pareille menace contre ceux qui lui donneraient aide ou conseil. Le Pape ajouta : Que jugez-vous de ceux qu'il a ordonnés? Le concile répondit : Qu'ils soient déposés. Alors le Pape ordonna qu'ils entrassent dans le concile, revêtus de chasubles et d'étoles ; et, tous ayant écrit par ordre du Pape sur un papier : « Mon Père n'avait rien à lui, et ne m'a rien donné, » Jean XII les rétablit dans le rang qu'ils avaient auparavant.

Session II.

A la seconde session, tenue le lendemain 27 février, le Pape dit qu'on avait cherché inutilement Sicon d'Ostie, et le concile décida que sa condamnation serait différée jusqu'à la troisième session. Alors le Pape appela Benoît de Porto et Grégoire d'Albano, à qui il enjoignit de lire sur un papier : « Moi tel, du vivant de mon Père, j'ai consacré à sa place Léon, officier de cour, néophyte et parjure, contre les ordonnances des Pères. » Puis leur jugement fut remis à la troisième session. Le Pape ajouta : Que jugez-vous de ceux qui ont prêté de l'argent au néophyte, pour acheter la grâce de Dieu, qui ne peut se vendre? Le concile dit : Si c'est un évêque, un prêtre ou un diacre, qu'il perde son rang; si c'est un moine ou un laïque, qu'il soit anathématisé. Quant aux abbés dépendants du Pape qui avaient assisté au conciliabule, on les laissa à son jugement. Puis Jean XII dit : Ordonnez que jamais l'inférieur n'ôtera le rang à son supérieur, sous peine d'excommunication, et que les moines, sous la même peine, demeurent dans les lieux où ils ont renoncé au siècle. Le concile l'ordonna.

Session III.

A la troisième session, le Pape prononça,

par défaut, sentence de déposition, sans espérance de restitution, contre Sicon, évêque d'Ostie, l'un des ordinateurs de l'antipape, et remit en leur premier rang ceux que Léon avait ordonnés, par le motif que, n'ayant rien, il ne pouvait rien leur donner, suivant la sentence portée par Etienne III contre ceux qu'avait ordonnés l'antipape Constantin (139). Enfin on défendit qu'aucun laïque se tînt, pendant la messe, autour de l'autel ou dans le sanctuaire.

Fleury compare le conciliabule d'Othon avec ce concile tenu par le Pape Jean XII, et dit que les procédures du premier étaient moins irrégulières. « Savez-vous pourquoi? » demande Marchetti (140). «Parce que Othon avait observé la formalité de citer *deux fois* le Pape. »

Mort de Jean XII (141).

Jean XII survécut peu de temps à ce concile. Après avoir siégé huit ans et deux mois, il mourut le 14 mai 964. Comme dernier trait du hideux tableau dans lequel des plumes partiales ont encadré sa vie, on dit qu'étant une nuit hors de Rome livré à la débauche avec une femme mariée le démon le frappa si rudement sur les tempes qu'il en mourut huit jours après sans recevoir le viatique. Ce conte absurde du continuateur de Luitprand montre ce qu'il faut retenir des exagérations par lesquelles on a défiguré la biographie de Jean XII. Du reste, que ce Pape ait vécu d'une manière assez licencieuse pour donner occasion, et même quelque couleur, à de telles calomnies, cela est malheureusement vraisemblable; et nous adoptons cette équitable appréciation de Rohrbacher (142) : « Prince temporel de Rome avant l'âge de dix-huit ou dix-neuf ans, où il en devint encore le Chef spirituel, il est bien à croire que le jeune Pape se conduisit en jeune prince, sans penser que ce que le monde excuse dans celui-ci comme des » écarts « de jeune homme, devient dans l'autre un énorme scandale, qui retentit à travers les siècles et les peuples comme un long blasphème qui attriste les cieux et réjouit l'enfer. »

BENOIT V, CENT-TRENTE-QUATRIÈME PAPE.

Précis du Pontificat de Benoît V (143).

Après la mort de Jean XII, Benoît, cardinal-diacre de l'Eglise romaine, homme savant, vertueux, et digne de la Papauté, ayant été élu et ordonné Pape, garda son nom et fut nommé Benoît V. Il devait siéger jusqu'au 5 juillet 965.

Siege de Rome (144).

Othon, mécontent de cette élection, vint assiéger Rome, d'où il ne laissait sortir qui que ce fût sans le mutiler de quelque membre. Le Pape Benoît anima les Romains à défendre la ville, et, montant sur la muraille, il menaça l'empereur et les siens d'excommunication si le siége n'était levé. Othon le pressa plus violemment. Les Romains, réduits par la famine à lui ouvrir leurs portes, le 23 juin 964, lui livrèrent Benoît, et reconnurent Léon VIII, cet antipape dont Jean XII avait fait justice.

Nouveau conciliabule (145).

Alors on assembla dans l'église de Latran un conciliabule, que Léon présida. L'empereur était présent, avec plusieurs évêques d'Italie, de Lorraine, de Saxe, le clergé et le peuple de Rome. On amena le souverain Pontife, revêtu de ses habits sacrés; et Benoît, archidiacre, lui dit : De quelle autorité, de quel droit, ô usurpateur, vous êtes-vous attribué ces ornements pontificaux pendant la vie du vénérable Pape Léon, que nous voyons ici, et que vous avez choisi avec nous, après avoir rejeté Jean? Pouvez-vous nier que vous n'ayez promis avec serment à l'empereur, ici présent, que ni vous ni les autres Romains n'éliriez ni n'ordonneriez de Pape sans son consentement ou celui du roi Othon son fils? Suivant le continuateur de Luitprand, Benoît répondit : Si j'ai failli, ayez pitié de moi. L'empereur, fondant en larmes, demanda qu'on ne portât aucun préjugé contre Benoît, qu'il répondît, s'il pouvait, aux questions qu'on lui avait adressées, et, s'il se reconnaissait coupable, qu'on lui fît grâce pour la crainte de Dieu. Benoît se jeta aux pieds de l'antipape et de l'empereur,

(139) *Voy.* t. XVIII, col. 5.
(140) *Critique de l'Histoire ecclésiastique de Claude Fleury*, t. II, p. 115.
(141) Ceillier, *loc. cit.*, t. XIX, p. 616.
(142) *Histoire universelle de l'Eglise catholique*, t. XIII, p. 128.
(143) Ceillier, *loc. cit.*, t. XIX, p. 617.
(144) *Ibid.*
(145) Ceillier, *loc. cit.*, t. XXII, p. 768.

criant qu'il avait péché, et qu'il était usurpateur du saint Siége. Ensuite il ôta de lui-même son pallium, et le remit à Léon avec le bâton pastoral qu'il tenait en main. L'antipape brisa le bâton en plusieurs morceaux, qu'il montra au peuple. Il fit asseoir à terre Benoît, lui ôta la chasuble et l'étole, et dit aux évêques : Nous privons de tout honneur du pontificat et de la prêtrise Benoît, usurpateur du saint Siége; mais, en considération de l'empereur, qui nous a rétabli, nous lui permettons de garder l'ordre de diacre, à condition qu'il ne demeurera plus à Rome, mais qu'il ira en exil.

Aucun auteur contemporain ne parle d'un prétendu Décret, accepté comme authentique par Fleury, et par lequel l'antipape Léon, avec tout le clergé et le peuple de Rome, aurait, dans ce conciliabule, accordé et confirmé à Othon et à ses successeurs la faculté de se choisir un successeur pour le royaume d'Italie, d'établir le Pape et de donner l'investiture aux évêques, en sorte qu'on ne pût élire ni patrice, ni Pape, ni évêques, sans son consentement, le tout sous peine d'excommunication, d'exil perpétuel et de mort. Ces concessions, radicalement nulles comme émanées d'un antipape, seraient faites à l'imitation du Pape Adrien, qui aurait accordé à Charlemagne, avec la dignité de patrice, l'ordination du saint Siége et l'investiture des évêques ; pièce aussi fausse que l'autre.

Exil de Benoît V.

Othon, après avoir passé à Rome la fête de saint Jean et celle de saint Pierre et de saint Paul, en sortit, et demeura le reste de l'année en Italie.

Le 1^er^ août, Rathier, ayant à consulter le Siége apostolique, au nom de l'Eglise de Vérone, sur la manière dont on devait se conduire envers les clercs ordonnés par les évêques intrus dans cette Eglise pendant son absence, rédigea sa Lettre sans nommer le Pape, à qui il l'adressait, en disant d'une manière générale : « A celui qui occupe le saint Siége, quel qu'il soit; » ce qui montre que cette Lettre fut écrite en 964, alors que les prétentions de l'antipape Léon VIII concouraient avec les droits de Benoît V. Rathier cite les canons des conciles et les Décrets des Papes qui déclarent nulles les ordinations faites par les intrus; et, quoiqu'il désire que la décision qu'il attend du saint Siége soit conforme à ces canons et à ces Décrets, il déclare qu'il l'acceptera avec soumission.

Cependant une peste violente attaqua l'armée d'Othon. Elle emporta plusieurs seigneurs, entre autres Henri, archevêque de Trèves, auquel succéda Thierri, diacre de la même Eglise. Ditmar (146) regarde cette mortalité comme une punition de l'entreprise d'Othon contre Benoît V, désapprouve les procédures faites contre ce Pape, et dit qu'il n'appartenait qu'à Dieu de le juger. L'empereur, ayant célébré à Pavie la fête de Noël, retourna en Allemagne.

[965] Il demeura en Franconie pendant tout le Carême de l'an 965, et célébra la Pâque à Ingelheim. Ensuite il alla en Saxe, emmenant avec lui le Pape, qu'il commit à la garde de saint Adaldague, archevêque de Hambourg, lequel avait suivi Othon en Italie, et apportait de Rome plusieurs reliques qu'il distribua dans son diocèse. Adaldague fit garder Benoît V à Hambourg, mais le traita avec beaucoup d'honneur. Le Pape édifia les Saxons par son bon exemple et ses instructions.

Mort de l'antipape (147).

Dès le commencement du mois d'avril 965, l'antipape, dont l'intrusion durait depuis un an et quatre mois, avait cessé de vivre. Malgré son illégitimité, l'usage prévalut de le compter dans la ligne des Papes légitimes, et de le qualifier Léon VIII.

Mort de Benoît V (148).

A sa mort, les Romains envoyèrent à l'empereur Azon, protoscriniaire, et Marin, évêque de Sutri, réclamer Benoît V, qui à leurs yeux était le vrai Pape. Othon, édifié comme les autres de sa vertu, était disposé à le renvoyer aux Romains, qui le redemandaient. Mais ce Pontife, peu de temps après son arrivée à Hambourg, avait fait cette prédiction : Je dois mourir ici; ensuite toute cette contrée sera désolée par les armes des païens et deviendra l'habitation des bêtes sauvages. Avant la translation de mon corps, les habitants n'y jouiront point d'une paix

(146) L. II, p. 557, 558. Ceillier, *loc. cit.*, t. XX, p. 105.

(147) Ceillier, *loc. cit.*, t. XXII, p. 617.
(148) *Ibid.*, t. XX, p. 104.

solide. Mais, quand je serai retourné dans ma maison, j'espère que, par l'intercession des saints apôtres, les païens demeureront en repos. En effet, Benoît mourut le 5 juillet 965 à Hambourg, où son corps fut inhumé. Les incursions des Sclaves ne tardèrent pas à commencer; des églises, notamment celles de Hambourg, ne présentèrent plus que des ruines; de populeuses contrées firent place à des solitudes; en l'an 1000, Othon III fit rapporter de Hambourg à Rome le corps du Pape exilé, et Racon, un des chapelains de l'empereur, fut chargé de cette translation; alors la désolation cessa. Benoît V étant mort en exil comme le Pape saint Martin, on lui a quelquefois donné le titre de martyr.

INTERRÈGNE.

La Chaire de saint Pierre resta vacante depuis le 5 juillet jusqu'au 2 octobre 965.

JEAN XIII, CENT TRENTE-CINQUIÈME PAPE.

Précis du Pontificat de Jean XIII (149).

Othon, qui avait reçu honorablement Azon et Marin, députés des Romains, renvoya avec eux Oger, évêque de Spire, et Luitprand, évêque de Crémone. A leur arrivée à Rome, les vœux du clergé se réunirent, le 2 octobre 965, en faveur de Jean, Romain de naissance et fils d'un évêque nommé aussi Jean. Il était évêque de Narni. On l'intronisa dans le saint Siége, qu'il devait occuper sous le nom de Jean XIII, près de sept ans, jusqu'au 6 septembre 972.

Wibold, évêque de Cambrai (150).

Après la mort d'Ausbert, arrivée en 964, Wibold, originaire de Cambrai, en avait été élu évêque, du consentement d'Othon. Avant de prendre possession de son Eglise, il voulut aller remercier ce prince, qui était alors en Italie. Son voyage ne fut pas heureux; car, de retour dans son diocèse, il y mourut de langueur, environ un an après son élection, et à la fin de l'année 965. Il reste de ce prélat un Ecrit intitulé: *Jeu ecclésiastique contre le jeu séculier*. Les dix derniers vers en indiquent les règles. On s'y servait de dés, comme dans les jeux de hasard, avec cette différence qu'on y gagnait toujours. Ce jeu avait des cases portant chacune le nom de quelque vertu. Chaque vertu avait un chiffre, qui répondait au chiffre des dés; et quiconque tombait sur la vertu désignée par le chiffre des dés devait s'appliquer à l'acquérir et la demander à Dieu.

Mort de saint Aimard de Cluni (151).

Saint Mayeul, coadjuteur de saint Aimard abbé de Cluni, avait donné un rare exemple d'humilité dans une occasion délicate. Aimard, étant à l'infirmerie, souhaita un jour de manger du fromage, et envoya celui qui le servait en demander au cellerier. Celui-ci refusa, disant avec dureté qu'il ne pouvait obéir à tant d'abbés à la fois. Le vieillard, sensible à ce refus, l'attribua au coadjuteur, qu'il crut ne pas avoir pour lui les égards convenables. Le lendemain il se fit conduire au chapitre, et là, en présence de tous les religieux, il dit au nouvel abbé : Frère Mayeul, je ne vous ai pas établi au-dessus de moi pour me persécuter; mais je vous ai choisi afin que vous compatissiez comme un fils aux infirmités de votre père... Répondez-moi : Etes-vous mon religieux? Mayeul, ému, répondit : Je le suis autant que je l'ai jamais été. Hé bien, reprit Aimard, si vous l'êtes, quittez la place que je vous ai cédée et reprenez la vôtre. Mayeul obéit à l'instant. Aimard, ayant repris la place d'abbé, fit appeler devant lui le cellerier, lui adressa une sévère réprimande sur sa conduite envers les malades, lui imposa une pénitence, puis descendit de la stalle où il fit remonter Mayeul. Aimard donna l'exemple de la plus entière résignation jusqu'à sa mort, qu'on croit être arrivée en 965. Le Martyrologe des Bénédictins en fait mention le 5 octobre.

Mort de saint Brunon (152).

Après la fête de la Pentecôte que l'empereur avait célébrée, cette année, 965, à Cologne, avec saint Brunon, les deux frères s'étaient séparés en versant beaucoup de larmes. Othon aimait tendrement Brunon, zélé défenseur des intérêts de Dieu et de ceux de l'empereur. Appliqué aux exercices de la religion et à la lecture des Livres

(149) Ceillier, *loc. cit.*, t. XIX, p. 617.
(150) *Ibid.*, p. 624.
(151) Longueval, *loc. cit.*, t. VIII, p. 332. Alban Butler et Godescard *Vie des Pères*, etc., *Saint Aimard, abbé de Cluni*, 5 octobre.
(152) Ceillier, *loc. cit.*, t. XIX, p. 622. Longueval, *loc. cit.* t. VIII, p. 358.

saints, ennemi du luxe et des divertissements, sobre, modeste dans ses habits, assidu à prêcher la parole divine, attentif à réparer les églises et les monastères de sa dépendance, à ne mettre dans les Eglises vacantes que des évêques habiles et vertueux, ce prélat édifia d'autant plus la chrétienté qu'il était d'une naissance plus illustre. Son biographe dit qu'il parlait avec élégance les langues latine et grecque ; que non-seulement il excella dans la latine, mais qu'il y initia plusieurs disciples ; qu'il lisait les auteurs profanes, non pour s'amuser de leurs comédies ni de leurs tragédies, mais pour étudier leur idiome dans toute sa pureté ; que, partout où il allait, il faisait transporter sa bibliothèque, afin d'utiliser ses moments de loisir ; qu'il avait une grande facilité à dicter et qu'il composa divers ouvrages. Brunon, voulant établir une paix solide entre ses neveux, c'est-à-dire entre le roi Lothaire et les fils de Hugues le Grand, se rendit à Compiègne pour y travailler. A son retour, il tomba malade à Reims. Quoique sa maladie ne parût pas d'abord dangereuse, il n'eut pas de repos qu'il n'eût fait son testament, par lequel il légua tous ses biens aux pauvres et aux églises. Il se confessa ensuite, et demanda avec instance le saint Viatique. Dès qu'il le vit paraître, il se jeta hors de son lit, et se prosterna à terre pour le recevoir avec plus de respect. Il mourut le cinquième jour de sa maladie, le 11 octobre 965, dans la douzième année de son épiscopat et la quarantième de son âge. Son corps ayant été rapporté à Cologne, on fit ses obsèques dans la cathédrale dédiée à saint Pierre. L'archevêque de Trèves et l'évêque de Liége y assistèrent avec Vicfroi de Verdun et Déodéric, ou Théodéric de Metz, qui avait succédé à Adalbéron, mort le 1^er^ mai 964. Fils du comte Evrard et d'Amelrade, sœur de sainte Mathilde, il était cousin-germain de Brunon, et eut dans la suite grande part à la confiance de l'empereur et au gouvernement de l'Etat. Ce prélat bâtit à Metz le monastère de Saint-Vincent. Après que le testament de Brunon eut été lu publiquement devant l'autel, Déodéric et Vicfroi, qui avaient recueilli de vive voix quelques-unes de ses dernières volontés, déclarèrent qu'il avait ordonné que, pendant un an on distribât tous les jours aux pauvres au moins une livre de deniers, et que son corps fût enterré dans le monastère de Saint-Pantaléon ; ce qui fut exécuté le 19 octobre. Saint Brunon est honoré dans son Eglise et dans celle de Tournai le 11 de ce mois.

Nouvelle guerre des Normands (153).

On a reproché à saint Brunon d'être entré dans le dessein qu'avait formé le roi Lothaire de se saisir de la personne de Richard, duc de Normandie. L'archevêque de Cologne pria, en effet, le prince normand de se rendre à une conférence à Amiens ; mais il ignorait sans doute le projet du roi son neveu. Quoi qu'il en soit, Richard, averti en chemin des embûches qu'on lui préparait, retourna promptement dans ses Etats. On en vint bientôt à une rupture ouverte. Thibauld, comte de Chartres, et premier auteur de cette guerre, en devint la première victime : Richard désola le pays chartrain, et brûla la ville de Chartres. Menacé d'avoir sur les bras toutes les forces de la France et de la Germanie, il appela à son secours les Normands du Nord. Comme ces auxiliaires étaient encore idolâtres, ils commirent de grandes cruautés et beaucoup de profanations dans les provinces où ils pénétrèrent. Leurs ravages amenèrent la famine ; les églises qui n'avaient pas été brûlées demeurèrent désertes, et le service divin cessa en divers lieux. Les évêques de France, s'étant assemblés en concile à Laon, chargèrent l'évêque de Chartres de traiter avec Richard, duc de Normandie. Le prélat envoya un moine à ce prince pour lui demander une conférence, et le prier de le faire accompagner par quelque chef qui le conduisît en sûreté, à Rouen, « de peur, » disait-il, « que vos diables et vos loups ne me mangent. » Le duc lui adressa un sauf-conduit, et l'évêque, arrivé à Rouen, s'exprima en ces termes : Nous nous étonnons que vous, qui passez pour le plus religieux prince de l'univers et pour le plus attaché au Christianisme, permettiez cependant à des idolâtres d'exercer tant de cruautés contre les Chrétiens. En passant sur vos terres, j'ai vu les peuples tranquilles, les églises fréquentées et le service divin célé-

(153) Longueval, *loc. cit.*, t. VIII, p. 360.

bré avec solennité. Hélas, que notre sort est différent! Désolés par l'incendie et les rapines, nous sommes jour et nuit dans les alarmes de la mort, et nous ignorons encore pourquoi on en use ainsi envers nous. Richard répondit : Avez-vous donc oublié les maux qui m'ont été faits par Brunon, duc de Lorraine? n'a-t-il pas voulu me surprendre? et le roi Lothaire n'a-t-il pas tâché de me faire prisonnier, de m'ôter la vie, à l'instigation du comte Thibauld? Ce comte n'avait-il pas promis au roi de lui livrer la Normandie, pour qu'il lui donnât le comté d'Evreux? L'évêque reprit : Prince, de quelque manière que le comte de Chartres ait agi à votre égard, vous ne deviez pas lui rendre la pareille. Il prétend, d'ailleurs, n'avoir eu de démêlé avec vous que pour les intérêts de l'Etat et de l'Eglise. Mais, sans entrer dans ces discussions, nous vous prions de nous accorder la paix, afin que vous puissiez vous glorifier d'avoir le roi pour ami et les évêques pour intercesseurs auprès de Dieu, et qu'ils puissent, à leur tour, se vanter d'avoir un défenseur tel que vous. Le duc promit de rendre à la mi-mai suivante une réponse favorable, s'il pouvait déterminer ses auxiliaires idolâtres à la paix. Pour y réussir, il s'appliqua à gagner les chefs au Christianisme. Il leur exposa lui-même les mystères et les preuves de la religion. Les présents dont il accompagna ses instructions la leur fit goûter. Un grand nombre de ces barbares embrassèrent la foi. Il donna aux autres des pilotes du Cotentin pour aller chercher fortune sur les côtes d'Espagne occupées par les Musulmans, et ces Normands y saccagèrent plusieurs villes. Les préliminaires ainsi réglés, Lothaire s'aboucha avec Richard sur la rivière d'Epte, jura solennellement la paix, et confirma au duc la cession de la Normandie pour lui et ses descendants. Richard rebâtit ensuite à ses dépens un grand nombre d'églises de Normandie et même de France. Les chanoines qui desservaient l'église du Mont Saint-Michel scandalisant les peuples par leurs déréglements, il les chassa en 966, et mit à leur place des moines pour y servir Dieu selon la Règle de saint Benoît. Mainard fut le premier abbé de ce monastère de Saint-Michel.

Apologétique de Rathier (154).

Rathier, protégé de Brunon, et rétabli par Jean XII sur le siége de Vérone, étendait sa sollicitude même hors de son diocèse. On accusait Martin, évêque de Ferrare, d'ordonner des enfants avant l'âge prescrit par les canons, et de recevoir de l'argent pour ces sortes d'ordinations. C'était, dans l'un et l'autre cas, violer les lois de l'Eglise. L'évêque de Vérone lui écrivit, en le conjurant de changer de conduite à l'égard des ordinations. Dans son propre diocèse, il continuait de s'opposer aux désordres de ses clercs. Ceux-ci, de leur côté, l'accusèrent de prévarication dans l'emploi des deniers que l'empereur lui avait confiés pour le soulagement des pauvres, et lui reprochèrent d'avoir consacré cette somme à réparer la basilique de saint Zénon, patron de Vérone. Rathier prouva, dans un Livre apologétique, qu'il n'avait pas contrevenu aux ordres de l'empereur; que ce prince, en lui remettant une somme d'argent, l'avait laissé le maître de l'employer à la réparation de la basilique et de distribuer l'excédant aux pauvres. Il ajouta que, comme on ne voyait à Vérone aucun indigent aux besoins duquel on ne pourvût, la somme donnée par Othon ne leur était pas indispensable; qu'au surplus l'évêque avait le droit d'appliquer les revenus de l'Eglise à toute espèce d'œuvre nécessaire, sauf les deux parts destinées à l'entretien du clergé et de son chef. Rathier se croyait d'autant plus autorisé à rebâtir les églises de son diocèse, ou tombées de vétusté, ou brûlées par les païens, qu'il était le seul qui s'intéressât à une œuvre si louable. Il trouvait même dans ces constructions de l'avantage pour les pauvres, qui y gagnaient leur vie en y travaillant, et qui profitaient plus que les riches de ces édifices, car il entre plus d'indigents que de riches dans les églises. Le prélat adressa son *Apologétique* au plus ardent de ses adversaires, qui, non content de censurer ses paroles et ses actions, se constituait encore le juge de ses intentions. Il se plaignit de ce que l'un d'eux était allé à Rome sans sa permission, et y avait obtenu à prix d'argent des Lettres, émanées, en apparence, du Siége apostolique, qui l'excommuniaient lui et ses successeurs

(154) Ceillier, *loc. cit.*, t. XIX, p. 644.

s'ils se mêlaient de la distribution des revenus de l'Église de Vérone. Rathier dit, à ce sujet, que l'excommunication causera du trouble, parce que, si le moine l'anathème au nom du Siège, le sera en vain excepté pour tout le monde; et que, s'il y croit, il ne lui sera plus permis de célébrer la messe ni de remplir les fonctions d'évêque, et de lui qui, en vertu de son ordination, est au-dessus des rois, se verra au-dessous de tous. Le prêtre ajoute l'audace du prévôt de se vanter qu'il pouvait de lui-même, et à l'insu de l'évêque, le faire excommunier afin de l'empêcher de connaître des crimes que se font et ses ministres ont commis dans l'Église; mauvaise nouvelle, qu'on ne pourrait y croire les apôtres de jour de Pâques si on ne le prouvait auparavant. L'*Apologie* est suivie d'un petit Extrait adressé à ces mêmes clercs, auxquels il déclare qu'il ne diffère de les excommunier que dans l'espoir de leur conversion; qu'en attendant il a dénoncé leur conduite à l'empereur, sans l'assentiment duquel il ne veut rien faire à cet égard; et il leur permet de se retirer dans telle église de son diocèse qu'ils choisiront, pour y servir Dieu.

Charte pour l'abbaye de Maguzzano (156).

La petite abbaye de Maguzzano ayant été brûlée par les Hongrois, tous les moines durent l'abandonner. L'abbé seul y resta. L'irrégularité de ses mœurs obligea Rathier, dont cette abbaye dépendait comme évêque de Vérone, à se saisir de lui; mais l'abbé lui échappa jusqu'à trois fois. Il fit plus, il tâcha de gagner l'évêque par argent. Rathier prit le parti d'établir dans ce monastère autant de prêtres séculiers que les revenus pourraient en entretenir. Il ordonna qu'on y dirait la messe chaque jour, qu'en mémoire de l'ancienne observance on y chanterait aux heures marquées les Offices de nuit et de jour, et qu'à certaines fêtes on ferait la lecture pendant le repas. Il manque quelque chose à la fin de cette Ordonnance à la prêtre.

Mariage illicite (156).

Le fils d'un clerc, nommé Jean, s'était marié la nuit d'un dimanche de Carême. Ce mariage était contraire aux canons, d'abord parce qu'il avait eu lieu en Carême, ensuite parce que le marié était clerc, et par conséquent consacré au service de Dieu. Rathier imposa aux parties une pénitence de quarante jours, accompagnée de jeûne, de telle sorte que, si les fidèles mangeaient à l'heure de Tierce, les coupables ne mangeassent qu'à Sexte, ou à None si les fidèles mangeaient à Sexte, ou le soir si les fidèles mangeaient à None. Le prélat étendit cette pénitence à tous ceux qui avaient contracté de semblables mariages; et, parce qu'il ne s'était pas élevé plus tôt contre ce désordre, il s'imposa une pénitence pareille. Il exhorta les clercs qui avaient des enfants à ne pas les engager dans la cléricature, et à les marier, non à des clercs, si c'étaient des filles, mais à des laïques.

Itinéraire ou Voyage de Rome (157).

La division qui existait entre Rathier et son clergé détermina ce prélat à se pourvoir à Rome, et à y aller en personne, au plus tôt l'an 965, afin de se trouver au concile qu'on devait assembler en cette ville. Où pourrais-je, dit-il, m'instruire mieux qu'à Rome? Que sait-on ailleurs touchant les dogmes ecclésiastiques qui soit ignoré à Rome? C'est là que les souverains Docteurs de tout le monde et les Princes de l'Église ont leur [illegible]. Là sont les Décrétales des Papes, là on examine les canons, on approuve les uns et on rejette les autres: ce qui est cassé ne subsiste nulle part, et l'on ne casse nulle part ce qui a été approuvé dans cette ville (158). Où pourrais-je donc plus efficacement chercher la sagesse que là où en est la source? Rathier fait l'éloge de l'empereur Othon, et le loue d'avoir mis à Rome le Pape Jean XIII, qu'il dit être très-digne de cette place, et qui est le Père de l'univers par son attention à pourvoir aux besoins de toute l'Église. Ensuite il parle du concile universel que le Pape et l'empereur devaient assembler à Rome, en [illegible], dit-il, qu'il entende tout le monde sur toutes les différences que j'ai à leur proposer. Il propose ses prétentions que l'évêque de Vérone, son [illegible] Hugues, soit de son clergé; ce qu'il a fait pour en bannir l'ignorance et la corruption des

(156) Collier, *loc. cit.*, t. XIX, p. 641.
(157) *Ibid.*, p. 661.
(158) *Nusquam rectum quod illic irritum, nusquam ratum quod illic rejectum fuerit rectum.* (*Itinerar.*)

mœurs. Il ne dissimule point à ses clercs qu'étant tous coupables ils devraient tous faire pénitence publique; mais le prélat se trouve embarrassé à cet égard, parce que, après l'avoir faite, il ne leur serait plus permis de remplir aucune fonction de leur ordre, et qu'ainsi le peuple demeurerait sans sacrements. Que ferai-je donc de vous, mes frères? ajoute Rathier. Si vous ne confessez pas vos péchés, je crains que vous ne soyez pas sauvés; si vous les confessez, il ne vous sera plus permis d'offrir le saint sacrifice. Ce fut dans cette perplexité que Rathier forma le dessein d'aller prendre conseil à Rome. Il n'en avait pas encore fait le voyage, lorsqu'il écrivit ce Traité.

Conversion des Polonais (159).

Les Bohémiens et les Polonais étaient Sclaves. Aussi Miécislas, duc de Pologne, avait épousé la sœur de l'ancien Boleslas, duc de Bohême. Elle se nommait Dombrowka ou Dobrave, c'est-à-dire Bonne, et professait le Christianisme; mais son mari était païen. Le premier Carême qui suivit son mariage, elle voulut, suivant le précepte de l'Eglise, s'abstenir de viande. Miécislas la pria de n'en rien faire. Elle céda à ses instances, dans l'espoir d'être exaucée de lui en quelqu'autre occasion. En effet, elle l'amena par ses exhortations à recevoir le baptême, et les sujets suivirent l'exemple du prince, en 965. Leur premier évêque, nommé Jourdain, que Jean XIII leur envoya ainsi que d'autres missionnaires, travailla beaucoup, avec le duc et la duchesse, à établir la religion. Miécislas eut pour successeur son fils Boleslas, qui, après la mort de Dobrave, épousa une religieuse allemande nommée Oda, fille du margrave Diétrich. Cette action déplut fort à tous les évêques, surtout à Hillivard d'Halberstadt, dans le diocèse duquel elle était religieuse : mais, de peur de rompre la paix et de nuire au pays, il ne fit point d'éclat. Oda répara en quelque sorte sa faute, en procurant l'accroissement de la religion et délivrant beaucoup de captifs. Elle eut trois fils de Boleslas, qui vécut jusqu'en 992.

Mort de Flodoard (160).

[966] Flodoard, étant avancé en âge et accablé d'infirmités, avait renoncé à sa prélature, en présence d'Odalric, archevêque de Reims, et elle fut donnée à Flodoard, son neveu, par l'élection de ses frères, c'est-à-dire des moines dont il était abbé. Depuis, Flodoard vécut encore trois ans qu'il employa à l'étude. Outre un Recueil de poésies en vers hexamètres, où il présente la Vie de plusieurs saints et celle des Papes, depuis saint Pierre jusqu'à Léon VII, mort en 939, il composa en quatre livres l'*Histoire de l'Eglise de Reims* jusqu'en 948, et une *Chronique* qui va de l'an 919 à l'an 966. Il règne dans ces deux ouvrages une grande candeur. Le style en est simple et naturel, mais quelquefois embarrassé par la longueur des périodes. L'auteur était meilleur historien que poëte. Il fut même le meilleur historien de son temps. Flodoard mourut le 28 mars 966, âgé de soixante-treize ans. Son humilité paraît dans l'Epitaphe qu'il se fit lui-même, et qu'il commence en se reconnaissant indigne du sacerdoce dont il avait été honoré. On le représente comme un homme vénérable par la sainteté de sa vie, d'une chasteté angélique, d'une sagesse céleste, et orné de toutes les autres vertus. Les Eglises de France perdirent en lui leur plus grand ornement pour ce siècle.

Captivité et délivrance de Jean XIII (161).

La hauteur avec laquelle Jean XIII traita les premiers de Rome, dès le commencement de son Pontificat, lui attira leur inimitié. Rofrède, comte de Campanie, et Pierre, préfet de la ville, aidés des chefs du peuple, l'arrêtèrent et l'enfermèrent au château Saint-Ange; puis ils le confinèrent en Campanie. Jean se retira à Capoue chez le comte Pandulfe, son ami, qui trouva moyen de se défaire de Rofrède dans Rome même, où celui-ci s'était fait déclarer chef de la faction ennemie de l'empereur et du Pape. Othon, de son côté, vint en Italie pendant l'automne de l'année 966, et envoya prisonniers en Allemagne Sigolfe, évêque de Plaisance, et quelques comtes italiens, qui, l'année précédente, s'étaient déclarés contre lui pour Adalbert, dont le père Bérenger, contraint par la famine de se rendre en 964, puis envoyé avec sa femme Villa dans les prisons de Bamberg, y mourut en 966.

(159) Ceillier, *loc. cit*, t. XX, p. 104.
(160) *Ibid.*, t. XIX, p. 627. Longueval, *loc. cit.*, t. VIII, p. 365.
(161) Ceillier, *loc. cit.*, t. XIX, p. 647.

Alors les Romains, craignant le retour d'Othon, rappelèrent Jean XIII. Ils demandèrent pardon du passé à l'empereur, qui célébra la fête de Noël à Rome, et fit pendre douze des premiers de la ville, auteurs de l'expulsion du souverain Pontife. Les os de Rofrède furent déterrés par son ordre, traînés avec ignominie dans la boue, et jetés ensuite à la voirie. Quant à Pierre, préfet de Rome, Othon l'abandonna au Pape. Jean XIII lui laissa la vie, mais le fit servir d'exemple. On lui coupa la barbe, et on le pendit par les cheveux au cheval de bronze de Constantin pour l'exposer en spectacle. Ensuite on le dépouilla, et on le mit à rebours sur un âne qui avait une clochette au cou. Le patient portait une outre sur sa tête, et deux à ses cuisses. On le promena en cet état dans toute la ville, en le flagellant et en l'accablant d'insultes. On le mit en prison, où il demeura longtemps. Enfin on l'envoya au delà des monts.

[967] Il faut constater ici que, bien qu'Othon eût nommément cité dans son Diplôme du 13 février 962 le duché de Bénévent, ainsi que celui de Spolète et plusieurs villes de la Campanie, les choses étaient restées sur le même pied quant à la possession réelle. Pandulfe, surnommé Tête de fer, continua d'exercer à Bénévent l'autorité ducale sous le haut domaine de l'empereur. Quand Othon s'y rendit au mois de février 967, Pandulfe et Landulfe III, son frère, le reconnurent souverain de la principauté de Bénévent et de Capoue. Les raisons qui avaient empêché Charlemagne de réaliser sa donation dans toute son étendue subsistaient toujours. D'une part, les Grecs faisaient des tentatives incessantes pour rentrer dans leurs possessions. D'autre part, la prédominance des Lombards dans ces contrées exigeait qu'on leur laissât un prince de leur sang. Les droits du saint Siége n'en étaient pas moins certains. Souvent confirmés et jurés, il ne fallait qu'une occasion favorable pour les faire valoir.

Ensuite l'empereur alla à Ravenne, où il célébra, avec le Pape, la fête de Pâques, le 31 mars 967.

Concile de Ravenne (162).

Plusieurs évêques d'Italie, de Germanie, et des Gaules y assistèrent à un concile, dans l'église de Saint-Sévère. L'empereur y rendit au Pape la ville et le territoire de Ravenne, qui lui avaient été ôtés ; ou plutôt il en confirma la restitution.

Il reste deux Actes de ce concile, relatifs, l'un à Hérold, l'autre au siége de Magdebourg.

On avait fait perdre la vue à Hérold, archevêque de Saltzbourg, pour avoir dépouillé les églises et donné leurs trésors aux païens, pour avoir conspiré avec eux dans le but de tuer et de piller les Chrétiens, et pour s'être révolté contre l'empereur. Les Papes précédents l'avaient déposé; et, du choix de tous les nobles de Bavière, clercs et laïques, Frédéric avait été ordonné à sa place. Cependant Hérold, aveugle et déposé, continuait de célébrer la messe et de porter le pallium. C'est pourquoi Jean XIII, dans le concile de Ravenne, confirma sa déposition et l'ordination de Frédéric, excommuniant tous les adhérents de Hérold. L'Acte, daté du 25 avril 967, est souscrit par cinquante-sept évêques, le Pape compris. L'empereur souscrivit après le Pape ; ensuite Rodoalde, patriarche d'Aquilée ; puis Pierre, archevêque de Ravenne.

L'autre Acte a pour objet l'érection de la métropole de Magdebourg, ou plutôt la confirmation de ce qui avait été fait à Rome en ce sens, l'an 962, et qui fut alors exécuté.

Saint Adalbert, archevêque de Magdebourg (163)

Les *Rugi* ou *Rani* habitaient une partie de la Poméranie, entre l'Oder et le Wipper, et l'île de Rugen dans la mer Baltique. Cette tribu des Sclaves ou Sclavons était barbare. Elle avait un roi, et aussi un grand-prêtre, dont le pouvoir s'étendait dans les contrées voisines. Il prétendait avoir un commerce familier avec les dieux, ou plutôt avec les démons, dans le temple fameux de l'île de Rugen ; temple si révéré qu'on y déposait les trésors les plus précieux, et que les nations des environs y envoyaient de riches présents. Sous le règne de Louis le Pieux, quelques moines de la nouvelle Corbie entreprirent de faire connaître Jésus-Christ à ce peuple barbare : ils opérèrent plusieurs conversions dans diverses provinces des Sclaves, et construisirent dans l'île de Rugen un oratoire en l'honneur de Notre-Seigneur et en la mémoire de saint Vitus, patron de la nouvelle Corbie. Cette île avait

(162) Ceillier, *loc. cit.*, t. XXII, p. 769.

(163) Ceillier, *loc. cit.*, t. XIX, p. 618.

été jusque-là le principal siége de l'erreur et comme la métropole du paganisme en cette partie du monde. Les habitants, peu de temps après leur conversion, renoncèrent au Christianisme ; et, non contents de reprendre leurs anciennes superstitions, ils y en ajoutèrent de nouvelles. Leur extravagance alla si loin, qu'ils honorèrent saint Vitus comme le premier de leurs dieux. Ils érigèrent un temple, où ils placèrent sa statue, à laquelle ils offraient des sacrifices ; aucun marchand n'avait droit de vendre ou d'acheter chez eux qu'il ne donnât quelque chose pour le culte de ce dieu, qu'ils appelaient Swantewith, au lieu de saint Vitus. C'était ainsi qu'ils rendaient les honneurs divins à celui que nous vénérons comme martyr et comme serviteur de Jésus-Christ, et qu'ils adoraient la créature au lieu du Créateur. Aucun peuple sur la terre n'avait les Chrétiens plus en horreur. Ils haïssaient encore davantage les prêtres de la religion chrétienne. Ils n'agirent donc que par hypocrisie, quand, en 959, ils envoyèrent des députés à Othon le Grand, pour lui demander un évêque qui pût les instruire. Othon, croyant qu'ils avaient un véritable désir de se convertir, reçut avec joie leurs envoyés. Il choisit pour évêque Libentius, moine de Saint-Alban de Mayence, qui fut sacré en 960 par saint Adaldague, archevêque de Hambourg : son voyage ayant été retardé jusqu'à l'année suivante, il mourut sans être parti le 15 février 961. On choisit à sa place Adalbert, moine de Saint-Maximin de Trèves, monastère rétabli sous Henri l'Oiseleur, école longtemps célèbre pour les lettres et la piété, d'où sortirent en ce siècle plusieurs grands évêques. Il en fut tiré par le conseil de Guillaume, archevêque de Trèves, qui, peut-être jaloux de son mérite, voulait l'éloigner. Adalbert, pour éviter l'enflure que produit souvent la science, commençait et finissait ses études par la prière ; il les interrompait même de temps en temps par la méditation et par des élévations de son âme à Dieu ; il travaillait aussi à purifier son cœur et à détacher ses affections des choses de la terre par une profonde humilité, ainsi que par la mortification de sa volonté et de ses sens : aussi paraissait-il propre à communiquer aux autres cet esprit dont il était rempli. Othon donna libéralement ce qui était nécessaire pour son voyage ; il fut sacré évêque des Rugiens, et il partit pour sa mission. Voyant qu'elle était sans fruit, il revint dès l'an 962, eut quelques-uns de ses serviteurs tués au retour, et échappa lui même à grand'peine. Adalbert fut accueilli avec bienveillance par Othon et par l'archevêque Guillaume, son fils, qui le traita comme un frère, afin de réparer le mal qu'il lui avait fait par ce fâcheux voyage. En 966 mourut Ercambert, abbé de Vicembourg au diocèse de Spire ; et, du consentement des moines, Othon leur donna pour abbé l'évêque Adalbert. Il ne gouverna ce monastère que deux ans ; car l'empereur le destina au siége de Magdebourg.

Synode de Vérone (164).

Rathier assembla un synode, pour notifier aux prêtres et aux diacres de son diocèse les Décrets du concile de Ravenne. Il y en eut qui refusèrent de venir à son synode. La plupart de ceux qui y assistèrent délibérèrent avec beaucoup de hauteur sur ce qui avait été ordonné à Ravenne. Quelques-uns même s'obstinèrent à vouloir garder leurs femmes, sans cesser pour cela de remplir les fonctions de leur ministère. Rathier les emprisonna jusqu'à ce qu'ils eussent satisfait pour cette faute. Le prélat fit aussi arrêter ceux qui avaient refusé de venir à son synode, et quelques autres qui l'avaient chargé d'injures ou qui avaient ravagé ses vignes et ses terres. La satisfaction qu'il leur imposa fut une amende qui devait être employée à la décoration de l'église de la sainte Vierge. Les clercs gagnèrent Nannon, gouverneur de la ville, et l'engagèrent à prévenir l'impératrice contre Rathier. Ce prélat comptait sur l'amitié de l'empereur : mais il ne laissait pas de craindre les embûches de ses ennemis, qui ne cherchaient qu'à le faire mourir. C'est pourquoi il écrivit à Ambroise, l'un des grands de la cour d'Othon, afin qu'il informât ce prince de la conduite des clercs de Vérone envers leur évêque, et qu'il lui demandât de les ramener à leur devoir. Rathier, ne croyant pas que la recommandation d'Ambroise suffît à protéger sa vie, adressa deux Lettres à l'impératrice, qu'il pria de lui prêter son secours, jusqu'à ce qu'il eût terminé les réparations de l'église de Notre-Dame, l'assurant qu'il

(164) Ceillier, *loc. cit.*, t. XIX, p. 647.

abandonnerait ensuite son évêché, où il ne faisait aucun fruit, pour se retirer dans son monastère. Il écrivit aussi à Nannon, auquel il reprocha de protéger des clercs, non-seulement rebelles à leur évêque, mais désobéissants aux canons des conciles et corrompus dans leurs mœurs.

Synodique de Rathier (165).

L'ignorance ne régnait pas moins que la corruption des mœurs dans le clergé de Vérone. Il y en avait qui ne savaient pas même le Symbole des apôtres. D'autres, plus instruits, avaient rendu compte des Psaumes dans le synode. C'était le seul point sur lequel l'archiprêtre et l'archidiacre les avaient interrogés. L'évêque paraît n'avoir pas été présent à l'examen, et ces deux ministres se contentaient de lui signaler ce qu'il y avait à corriger dans le clergé. L'examen avait été très-imparfait, puisque la plupart des clercs du diocèse, quoiqu'invités jusqu'à trois fois à venir au synode, ne s'y étaient pas rendus. Rathier prit donc le parti de leur adresser une Lettre synodique, où il avoue que son intention, en convoquant un synode, a été de les examiner. Il leur prescrit, en premier lieu, d'apprendre de mémoire les trois Symboles, celui des apôtres, celui que l'on chante à la messe, et celui de saint Athanase. Ensuite il leur recommande l'observation du dimanche, ainsi appelé parce que c'est en ce jour que le Seigneur est ressuscité. Il semble restreindre à ce jour la communion du corps et du sang de Jésus-Christ, et invective contre ceux qui célébraient tous les jours la messe, quoique vivant dans l'incontinence et la crapule, qui approchaient de l'autel l'esprit occupé de procès et le cœur rempli de haine; il les exhorte à corriger leurs mœurs. Il veut que tous les clercs aient leur habitation aux environs de l'église; qu'ils se lèvent la nuit pour l'Office divin; qu'ils s'en acquittent pendant le jour aux heures fixées; qu'ils ne célèbrent la messe qu'à jeun et dans l'église; qu'ils ne mettent autre chose sur l'autel que les reliques des saints, les Evangiles, et la boîte avec le corps du Seigneur pour le viatique des infirmes. Le prélat leur ordonne de faire l'eau bénite, chaque dimanche, dans un vase destiné à cet usage; de refuser la réconciliation à ceux qui ne paraissent pas sincèrement pénitents; de se souvenir que les biens qu'ils ont acquis depuis leur ordination appartiennent à l'église; de ne baptiser qu'à Pâques et à la Pentecôte, hors le cas de nécessité; de faire observer à leurs peuples le jeûne des Quatre-Temps et des Rogations, avec les grandes Litanies; de les inviter à se confesser le mercredi avant le Carême, et de leur imposer la pénitence prescrite par le Pénitentiel; de les avertir de recevoir quatre fois l'année la communion du corps et du sang du Seigneur, à Noël, le Jeudi-Saint, à Pâques et à la Pentecôte; et de ne contracter mariage qu'en public. Je veux, ajoute Rathier, savoir de chaque prêtre s'il est né de parents libres ou de condition servile; s'il est né ou a été ordonné dans mon diocèse, et pour quel titre. S'il a été serf, qu'il montre sa Lettre d'affranchissement. S'il est d'un autre diocèse, qu'il montre son Dimissoire. Le prélat veut encore que chaque prêtre ait, si cela est possible, une Explication du Symbole et de l'Oraison dominicale suivant la tradition des Pères, afin qu'il puisse instruire le peuple; qu'il entende les oraisons de la messe et le Canon; qu'il sache bien lire l'Epître et l'Evangile, prononcer les psaumes, les rites du baptême, de l'extrême-onction, et la formule de la réconciliation des pénitents suivant la mesure fixée aux prêtres par les canons: ce qui implique qu'il y avait des cas réservés à l'évêque. Cela ressort plus clairement encore de ces paroles de Rathier: Sachez que vous pouvez accorder la pénitence pour les péchés secrets, mais que vous devez nous renvoyer les péchés publics (166). Le prélat enjoint aussi aux clercs d'apprendre l'ordre et les prières de la sépulture, de la bénédiction du sel et de l'eau, les épactes, les Heures canoniales de nuit et de jour; d'avoir un Martyrologe et un Pénitentiel. Il déclare qu'il n'en ordonnera aucun qui n'ait passé quelque temps dans un monastère ou auprès d'un homme savant, et qui ne soit assez instruit pour être admis à la dignité ecclésiastique. Parlant de la division des revenus de l'Eglise en quatre parts, il leur recommande de garder les règles de l'équité dans la distribution de la part qui leur appartient, sans toucher en aucune manière aux trois autres, c'est-à-dire aux revenus destinés à

(165) Ceillier, *loc. cit.*, t. XIX, p. 650.

(166) *De occultis peccatis pœnitentiam vos dare posse scitote; de publicis ad nos referendum agnoscite.* (*Synodic. ad presbyt.*)

l'entretien de l'évêque, de la fabrique et des pauvres. Il ordonne aux laïques de jeûner tous les jours de Carême, excepté le dimanche; de s'abstenir de chair pendant les quatre semaines de l'Avent, si ce n'est aux jours de fêtes; de garder la continence pendant tout ce temps, dans les vingt jours après la fête de Noël, aux octaves de Pâques et de la Pentecôte, toutes les veilles de fêtes, les vendredis et les jours de dimanche; de jeûner jusqu'à None le lundi et le mardi, le mercredi et le vendredi de la semaine sainte, et de venir à l'église le jeudi à la même heure pour y être réconciliés. Il défend de célébrer la messe et le baptême le Samedi-Saint avant la dixième heure, c'est-à-dire quatre heures du soir.

Jean XIII couronne Othon II empereur.

Pendant qu'Othon le Grand était en Italie, il y fit venir le jeune Othon son fils, le conduisit à Rome, et le recommanda au Pape Jean, afin que ce prince, recevant de lui la bénédiction « Augustale, » fût appelé auguste et empereur comme son père (167). En effet, Jean XIII le couronna empereur le jour de Noël 967, non qu'il lui reconnût aucun droit héréditaire à la couronne impériale, ni que le jeune Othon y prétendît en qualité de roi d'Italie, mais par une bienveillante concession du saint Siége. Othon le Grand le déclara lui-même, lorsqu'il écrivit aux Germains que, le jour de la Nativité du Sauveur, son fils avait reçu du seigneur Apostolique la dignité de l'Empire.

Lois d'Edgard (168).

Les sept ans de pénitence écoulés, saint Dunstan remit la couronne sur la tête d'Edgard dans une assemblée composée des évêques et des seigneurs de la nation. Peut-être doit-on regarder comme le fruit de la pénitence imposée à ce prince, un grand Recueil de lois qu'on rapporte à l'année 967. Distribuées sous divers titres, elles ont, en général, pour but le règlement des mœurs et le rétablissement de la discipline de l'Eglise. Nous mentionnerons les plus remarquables. Chacun paiera la dîme des animaux avant la Pentecôte; des grains, avant l'équinoxe; les prémices à la fête de saint Martin; le denier imposé sur chaque maison, avant la saint Pierre. Chaque année, l'on tiendra un synode où les prêtres se trouveront accompagnés chacun d'un clerc. Il y aura des livres et des ornements pour la célébration du service divin, de l'encre et du parchemin pour écrire les statuts qu'on y fera. Aucun prêtre n'abandonnera l'église pour laquelle il aura été ordonné, mais il la regardera comme sa femme légitime. Il administrera le baptême aussitôt qu'il en aura été requis, et avertira ses paroissiens de faire baptiser leurs enfants dans les trente-sept nuits après leur naissance, et de ne pas tarder à les faire confirmer par l'évêque. Les prêtres s'appliqueront à abolir les actes d'idolâtrie, la nécromancie, les divinations, les enchantements, les honneurs divins rendus à des hommes, le culte superstitieux des arbres, des rochers. Les père et mère apprendront à leurs enfants l'Oraison dominicale et le Symbole des apôtres. Ceux qui ne les sauront pas ne pourront être enterrés dans le cimetière consacré, ni recevoir l'Eucharistie, ni être admis en qualité de parrains pour le baptême et pour la confirmation. Défense aux prêtres de célébrer la messe dans une église non consacrée, si ce n'est pour un malade à l'extrémité; de la dire sur un autel non consacré, et sans livre. Il doit avoir le canon sous les yeux, être revêtu de l'aube et des autres ornements usités, avoir avec lui quelqu'un qui réponde; et il ne pourra dire que trois messes, au plus, en un jour. On ne recevra l'Eucharistie qu'à jeun, excepté en cas de maladie. Le prêtre la consacrera pour les besoins; mais il aura soin de la renouveler, de peur qu'elle ne se corrompe. En ce cas, il la brûlera, en mettra les cendres sous l'autel, et fera pénitence de sa faute. Il ne célébrera pas la messe sans avoir tout ce qui est nécessaire pour l'eucharistie, une oblation pure, du vin pur, de l'eau pure. Il ne consacrera que dans un calice de fonte et non de bois. On ne chantera pas la messe sans luminaire. Le peuple sera appelé à l'église par le son des cloches. Il est défendu à tout Chrétien de manger du sang. Il est ordonné aux prêtres de chanter des psaumes en distribuant aux pauvres les aumônes du peuple. Les prêtres ne se livreront point à la chasse et ne seront pas buveurs; mais ils s'appliqueront à des lectures qui conviennent à leur ordre. Ils enseigneront aux peuples

(167) *Chron. Hildesh.*, p. 267.

(168) Ceillier, *loc. cit.*, t. XXII, p. 770.

la manière de confesser leurs péchés et d'en faire pénitence. Ils porteront l'Eucharistie aux malades, et leur feront l'onction. A cet effet, ils auront de l'huile pour le baptême et pour l'onction des malades. En allant demander le chrême à l'évêque, ils lui rendront compte des prières qu'ils font pour le roi et pour l'évêque même. Edgard a un article séparé pour la confession, un autre pour la manière d'implorer la pénitence, un troisième pour la satisfaction. Le prêtre écoutera avec douceur le pénitent, lui demandera s'il est dans l'intention de confesser humblement ses péchés, l'interrogera sur ses mœurs, mais en se proportionnant aux diverses conditions des personnes. En juge prudent, le prêtre décidera de la gravité des péchés par rapport au temps, au lieu et aux autres circonstances. Le pénitent, avant de déclarer ses fautes, fera un acte de foi par lequel il déclarera qu'il croit en un Dieu en trois Personnes, la vie future, la résurrection au jour du jugement. Ensuite, il fera une confession générale de ses péchés, puis une particulière, après laquelle il demandera pardon et promettra de se corriger. Alors le prêtre lui imposera la pénitence. Celui qui était coupable d'un péché capital se présentait à l'évêque le premier mercredi de Carême. Si le péché le méritait, on privait le coupable de la communion ecclésiastique, en lui laissant la liberté de vaquer à ses affaires. Il se représentait le jeudi avant Pâques, et après s'être assuré qu'il avait acompli sa pénitence, on lui donnait l'absolution. Pour un homicide volontaire, la pénitence était de sept années de jeûne, trois ans au pain et à l'eau, les quatre autres à la discrétion du confesseur. Après ces sept ans, le pénitent devait encore pleurer son péché autant que cela lui était possible, ne sachant de quelle valeur sa pénitence avait été devant Dieu. Celui qui a eu la volonté de tuer, quoiqu'il ne l'ait pas réalisée, est condamné à trois ans de jeûne, un an au pain et à l'eau, les deux autres au jugement de son confesseur. L'adultère est puni de sept ans de jeûne, dont les trois premiers au pain et à l'eau. Celui qui n'en a eu que la volonté, sans l'exécuter, jeûnera trois ans au pain et à l'eau, un en été, un en automne, le troisième en hiver. Trois années de jeûne pour une pollution volontaire, et quarante jours au pain et à l'eau chaque année, avec abstinence de viande pendant les trois ans, excepté le dimanche. On impose aussi trois ans de jeûne à celui qui, pendant le sommeil, a étouffé son enfant. Si un enfant malade vient à mourir sans baptême, et que ce soit de la faute du prêtre, il perdra son grade; si c'est de la faute des amis, ils jeûneront trois ans au pain et à l'eau. On peut juger, par ces exemples, de la rigueur de la discipline, en Angleterre, sous le règne d'Edgard et l'épiscopat de saint Dunstan. Il y avait toutefois différents degrés de pénitence, suivant la différence des péchés. Comme on en imposait de plusieurs années, de plusieurs mois, de plusieurs jours, on en donnait aussi d'un an, d'un mois, d'un jour; mais on exigeait toujours des pénitents la confession, la correction de leurs mœurs, la satisfaction. Il est parlé d'une pénitence appelée « profonde : » c'était celle d'un laïque qui quittait ses armes, faisait de longs pèlerinages, marchait nu-pieds, sans coucher deux fois dans le même lieu, sans couper ses cheveux ni ses ongles, sans entrer dans un bain chaud ni se coucher mollement, sans goûter de chair ni d'aucune boisson qui pût enivrer. Quoiqu'il allât à tous les lieux de dévotion, il n'entrait pas dans les églises. Il confessait ses péchés, en demandait pardon, et les détestait avec de grandes marques de douleur. Il ne donnait à personne le baiser. Cette sorte de pénitence était regardée comme très-efficace pour la rémission des péchés. On l'obtenait aussi par la construction et la décoration d'une église en l'honneur de Dieu, par la rédemption des captifs et l'affranchissement des esclaves; par le soulagement des pauvres et d'autres bonnes œuvres, par les jeûnes et les mortifications, par le renoncement aux biens temporels et à sa patrie. Un malade pouvait racheter un jour de jeûne avec un denier, qui sans doute suffisait pour la nourriture d'un pauvre, ou en récitant deux cent vingt psaumes. Il pouvait aussi racheter un jeûne de douze mois avec trente sols, ou en procurant la liberté à un esclave d'un pareil prix. Une messe dispensait un homme de douze jours de jeûne; quatre messes, d'un jeûne de quatre mois; trente messes, d'un jeûne de toute l'année. Un grand seigneur pouvait rendre sa pénitence plus douce en la partageant avec ses amis : mais il devait confesser d'abord ses péchés, s'en corriger, et recevoir sa péni-

tence avec douleur de ses fautes. Si la pénitence qu'on lui imposait était de jeûner pendant sept années, il pouvait la racheter en faisant jeûner pour lui autant de personnes qu'il en fallait pour accomplir en trois jours le jeûne de sept années ; mais on ne le dispensait pas de certaines autres œuvres satisfactoires, comme d'aller nu-pieds, de porter le cilice, et on l'obligeait à des aumônes considérables.

Mort de sainte Mathilde (169).

Sainte Mathilde était partie, le 22 décembre 967, de Northause en Thuringe, où elle avait fondé un monastère pour aller à celui de Quedlinbourg.

[968] Y étant arrivée, elle tomba malade. Voyant que sa mort était proche, elle fit appeler Richburge, alors abbesse de Northause, pour qu'elle l'assistât jusqu'à la fin. Plusieurs personnages la visitèrent pendant cette maladie, entre autres Guillaume, archevêque de Trèves, son petit-fils, qu'elle reçut avec joie. Je ne doute pas, lui dit-elle, que Dieu ne vous envoie ici, puisque personne n'est plus propre que vous à m'assister à la mort, après la perte de mon fils Brunon. Commencez par entendre ma confession et me donner l'absolution ; puis vous irez à l'église dire la messe pour la rémission de mes péchés, pour l'âme du roi Henri, mon seigneur, et pour tous les fidèles. Après la messe, l'archevêque revint la trouver, lui donna une seconde absolution, puis l'onction de l'huile sainte et le Viatique. Il resta encore trois jours avec elle ; et, comme elle ne paraissait pas si près de sa fin, il lui demanda la permission de s'en retourner. Ayant tout donné, elle ne trouva pas d'autre présent à lui faire qu'un des linceuls qu'elle avait conservés pour sa propre sépulture, disant qu'il en avait plus besoin qu'elle, parce qu'il entreprenait un voyage difficile. En effet, l'archevêque Guillaume, étant en chemin, mourut subitement. Pierre Damien (170) le loue d'avoir eu le courage d'excommunier l'empereur son père, pour avoir épousé Adélaïde, qu'il suppose avoir été sa commère ; mais le silence des auteurs contemporains autorise à croire que ce fait injurieux à la mémoire d'Othon et d'une sainte impératrice est entièrement faux. Pierre Damien, qui paraît lui-même en douter, ne le rapporte que sur des bruits trompeurs. La reine Mathilde survécut douze jours à son petit-fils. Le mardi de la première semaine de Carême, dès le point du jour, elle fit appeler les prêtres et les religieuses. Une grande multitude de l'un et de l'autre sexe étant accourue pour la voir, elle voulut que tous entrassent. Elle leur donna plusieurs avis salutaires, particulièrement à Mathilde, abbesse de Quedlinboug, fille de l'empereur, son fils. Ensuite elle fit approcher les prêtres et les religieuses pour entendre sa confession, et demander à Dieu la rémission de ses péchés. Elle désira que l'on célébrât la messe, et qu'on lui apportât le corps de Notre-Seigneur. Elle se fit coucher sur un cilice, se mit de ses propres mains de la cendre sur la tête, et mourut ainsi le 14 mars 968, jour auquel l'Eglise honore sa mémoire. Elle fut enterrée au monastère de Quedlinbourg, dans l'église de Saint-Servais.

Ambassade de Luitprand à Constantinople (171).

Après sa mort, l'empereur envoya Luitprand, évêque de Crémone, à Constantinople, demander pour le jeune Othon la main d'une fille de Romain le Jeune et de Théophanie, remariée à Nicéphore Phocas. Luitprand arriva le 4 juin 968 dans la cité impériale, où Jean XIII envoya, à son tour, des nonces chargés d'inviter l'empereur d'Orient à conclure avec l'empereur d'Occident le traité d'alliance et le mariage proposés. Cette négociation n'aboutit pas, et Luitprand partit de Constantinople le 2 octobre. Il dédia aux empereurs Othon et à l'impératrice Adélaïde la *Relation* de son ambassade, empreinte du même cachet que son *Histoire*. Il y fait remarquer que, dans une procession qui eut lieu le jour de la Pentecôte depuis le palais jusqu'à l'église de Sainte-Sophie, une multitude de marchands et d'hommes du menu peuple étaient rangés en haie des deux côtés, armés de dards et de petits boucliers, et nu-pieds pour la plupart ; que l'empereur, au milieu de tous les grands qui formaient son cortége, était le seul qui eût sur ses vêtements de l'or et des pierreries ; que, lorsqu'il passa, des chan-

(169) Longueval, *loc. cit.*, t. VIII, p. 367. Alban Butler et Godescard, *Vies des Pères*, etc., *Sainte Mathilde, reine de Germanie*, 14 mars

(170) *Epist. ad Desiderium.*

(171) Ceillier, *loc. cit.*, t. XIX, p. 683.

tres placés sur un lieu élevé se mirent à chanter : Voici venir l'Etoile du matin, l'Aurore se lève ; voici la Mort des Musulmans, le prince Nicéphore. En effet, si cet empereur, auquel la victoire avait frayé le chemin du trône, échoua dans son expédition de Sicile, confiée à un général inexpérimenté, il fut mieux secondé par ses autres lieutenants, et battit les infidèles en plusieurs rencontres. En 964, il leur enleva la Cilicie, rapporta de Tarse des croix autrefois prises sur les Romains, et les mit à Sainte-Sophie. La même année, il reprit l'île de Chypre. En 965, il conquit une partie de la Syrie ; puis Antioche tomba au pouvoir d'un de ses capitaines. Les succès des Chrétiens irritèrent les Musulmans au point qu'ils firent mourir Christophe, patriarche d'Antioche, et brûlèrent Jean, patriarche de Jérusalem, croyant que l'empereur avait marché contre eux à sa persuasion ; ils brûlèrent aussi la belle église du Saint-Sépulcre. C'est à raison des conquêtes de Nicéphore que les chantres disaient : Peuples, adorez-le, servez-le, soumettez-vous à sa puissance. Luitprand mangeant à sa table avec plusieurs prélats et l'évêque de Constantinople, Nicéphore lui proposa diverses questions sur l'Ecriture. Dans un autre repas, il fit lire une Homélie de saint Jean Chrysostome sur les Actes des apôtres. Luitprand dit que les Grecs célébraient le 20 juillet la fête du prophète Elie, c'est-à-dire son enlèvement au ciel, par des jeux de théâtre. Il ajoute que Nicéphore, ayant ouvert les Lettres que les nonces du Pape lui apportèrent au mois d'août, trouva mauvais qu'on l'y eût qualifié empereur des Grecs, et crut que Jean XIII l'avait fait par le conseil d'Othon, à qui sa jalouse vanité refusait le titre d'empereur. L'évêque de Crémone eut peine à obtenir d'aller adorer la croix le jour de l'Exaltation. Il se plaint des prélats grecs, qui, bien que riches la plupart, exerçaient mal l'hospitalité. Ils mangent seuls à une petite table nue, dit Luitprand ; leur repas est un biscuit de mer avec quelques laitues et de l'eau chaude dans de petits verres. Eux-mêmes vendent et achètent, ouvrent et ferment leurs portes, sont leurs maîtres d'hôtel et leurs palefreniers. Je crois qu'ils vivent ainsi, parce que leurs Eglises sont tributaires. L'évêque de Leucate me jura que la sienne payait tous les ans à l'empereur cent sols d'or, et les autres à proportion. Luitprand parle des mauvais traitements qu'il reçut à cette cour, et dit qu'il avait été traité avec plus de décence à l'époque de sa première ambassade sous Constantin Porphyrogénète, lorsqu'il était simple diacre de Pavie, que sous Nicéphore, quoiqu'il fût revêtu de la dignité d'évêque. Avant de partir, il écrivit, sur la muraille de la maison qu'il occupait, et sur une table de bois, des vers dont voici la traduction : « Moi Luitprand, évêque de Crémone, suis venu d'Italie à Constantinople pour y négocier un traité de paix, et ai été enfermé durant quatre mois d'été dans cette maison bâtie de marbres de différentes couleurs, exposée à tous les aspects du soleil, sujette à l'excès du chaud et à la rigueur du froid, dépourvue d'eau et des autres commodités nécessaires, etc. » On ne peut pas plus contester cette *Relation* à Luitprand qu'on ne lui conteste son *Histoire*.

Saint Nicon (172).

La conquête de l'île de Crète sur les Musulmans donna lieu d'y rétablir le Christianisme ; et Dieu se servit surtout pour cette restauration de saint Nicon, né dans le Pont d'une famille illustre. Dans sa jeunesse, il s'était enfui secrètement pour aller se renfermer dans le monastère de la Pierre d'Or, où il mena pendant douze ans une vie très-austère et apprit à mourir à lui-même. L'amour dont il brûlait pour Dieu et l'esprit de componction dont il était pénétré donnaient une telle onction à ses discours, que ceux qui l'entendaient parler des choses du ciel se sentaient vivement touchés. Ses supérieurs, témoins du fruit extraordinaire que produisaient ses instructions publiques et particulières, le destinèrent à prêcher la parole de Dieu au peuple. Ils l'envoyèrent en qualité de missionnaire dans l'Arménie, d'où il passa dans l'île de Crète, qui, bien que délivrée de la domination musulmane, était encore pleine de superstitions enracinées pendant les cent trente ans que les Mahométans y avaient été les maîtres. A l'exemple de saint Jean-Baptiste, Nicon commençait sa prédication par ces mots : Faites pénitence, auxquels il dut le surnom

(172) Alban Butler et Godescard, *Vies des Pères*, etc., *Saint Nicon, surnommé Métanoïte*, 26 novembre.

de Métanoïte, expression grecque qui en est l'équivalent. Les insulaires, étonnés de cette nouvelle manière de prêcher, s'irritèrent contre lui. Le missionnaire, prenant en particulier les plus sensés, les apaisa d'abord par de douces paroles, puis les confondit en leur découvrant leurs péchés les plus secrets, en sorte que la colère se tourna en vénération. On le regarda comme un apôtre envoyé de Dieu, on accourut vers lui de tous les côtés de l'île, on embrassa la foi qu'il proposait, et tous reçurent le baptême. On rebâtit des églises; on établit des prêtres, des diacres et des portiers; on régla les saintes cérémonies. Après plus de deux ans de séjour en Crète, le saint s'embarqua pour passer à Epidaure.

Nouveaux archevêchés en Italie.

Nicéphore, par jalousie contre les Latins, ordonna à Polyeucte, évêque de Constantinople, d'ériger Otrante en archevêché, et de ne plus permettre que l'on célébrât les divins mystères en latin dans la Pouille et la Calabre, mais seulement en grec, disant que les Papes de ce temps n'étaient que des marchands et des simoniaques. Polyeucte envoya donc à l'évêque d'Otrante des Lettres par lesquelles il le faisait archevêque, et lui donnait pouvoir de consacrer des évêques à Acirentola, Gravina, Maceria, Tricario, et Turcico.

Jean XIII, de son côté, établit deux archevêchés dans cette partie méridionale de l'Italie qui jusque-là n'avait point eu d'autre métropole que Rome. A la prière de Pandulfe, prince de Capoue, chez lequel il s'était naguère retiré, il érigea ce siége en archevêché, et en consacra premier archevêque Jean, fils du même prince, en 968. On le verra, l'année suivante, ériger aussi en archevêché le siége de Bénévent, encore à la prière de Pandulfe qui en était seigneur, et en considération du corps de saint Barthélemi qui y reposait.

Eglise de Magdebourg (173).

Othon, ayant choisi saint Adalbert pour l'archevêché de Magdebourg, l'envoya à Rome demander le pallium. Jean XIII le lui accorda, le 18 octobre 968, et lui permit de garder son abbaye de Vicembourg. En même temps il conféra plusieurs priviléges au nouvel archevêque, le déclarant le premier des archevêques de Germanie, et l'égalant à ceux des Gaules, c'est-à-dire de Cologne, de Mayence, et de Trèves. Il lui donna rang entre les évêques cardinaux de Rome, et pouvoir d'ordonner douze prêtres, sept diacres, et vingt-quatre cardinaux, suivant l'usage de l'Eglise romaine. Il l'établit métropolitain de toute la nation des Sclaves au delà des fleuves Elbe et Sala, statuant qu'il y aurait des évêchés dans les villes où la superstition des Barbares avait été le plus en vigueur, savoir : Zeits, Misnie, Mersbourg, Brandebourg, Havelberg, Poznanie, dont les titulaires seraient suffragants du nouvel archevêque. Tout cela fut ordonné par le Pape en concile. Ensuite il renvoya saint Adalbert, accompagné de deux légats, Gui, évêque de Sainte-Rufine et bibliothécaire de l'Eglise romaine, et Benoît, cardinal, pour l'introniser avec Hildivard, évêque d'Halberstadt. L'empereur les reçut avec joie, et les achemina, avec ses Lettres de recommandation, vers Magdebourg, où tous les évêques, les margraves et les seigneurs de Saxe s'assemblèrent sur l'ordre d'Othon. Ils élurent de nouveau l'archevêque par leurs acclamations et en élevant les mains. Il y eut un grand concours de peuple, et l'allégresse fut générale. Les prélats et les seigneurs célébrèrent la fête de Noël avec saint Adalbert, qui, en leur présence, ordonna trois nouveaux évêques, Boson pour Mersbourg, Burchard pour Misnie ou Meissen, Hugues pour Zeits, dont le siége fut depuis transféré à Naumbourg. De plus, deux anciens évêques, Dudon de Havelberg et Dudelin de Brandebourg, suffragants de l'archevêque de Mayence, passèrent, de son consentement et à la prière de l'empereur, sous la dépendance de l'archevêque de Magdebourg, qui eut ainsi cinq suffragants. Quelques-uns y ajoutent Jourdain, évêque de Poznanie ou Posen, qui serait le sixième. Les moines de Magdebourg furent transférés auprès d'une église de Saint-Jean hors la ville.

Boson, évêque de Mersbourg.

Boson avait été moine à Saint-Emmeran de Ratisbonne, d'où il fut appelé au service du roi de Germanie. Pour récompense, le roi lui donna l'église de Zeits, auprès de la-

(173) Ceillier, *loc. cit.*, t. XIX, p. 618.

quelle il fonda un monastère. Comme, par ses prédications continuelles à l'orient de la Saxe, il avait converti et baptisé un grand nombre d'infidèles, l'empereur l'autorisa à choisir l'un des trois nouveaux évêchés. Il choisit celui de Mersbourg, qu'il ne devait gouverner que peu de temps, car il mourut le 1^er^ novembre 970. Son successeur fut Gisiler, nommé par l'empereur à la recommandation d'Annon, évêque de Worms.

Evêché de Prague (174).

Boleslas le Cruel, duc de Bohême, qui avait tué son frère Wenceslas, était mort en 967, laissant pour successeur son fils Boleslas le Pieux, prince sincèrement chrétien, d'une foi pure et d'une grande charité, protecteur des veuves et des orphelins, des clercs et des étrangers, qui fonda jusqu'à vingt églises, dotées de tout ce qui leur était nécessaire. Sa sœur Mlada avait consacré à Dieu sa virginité. Elle fit un pèlerinage à Rome, dans le dessein d'y apprendre la discipline monastique. Jean XIII la reçut avec honneur, et, du conseil des cardinaux, lui donna la bénédiction d'abbesse, afin qu'elle pût gouverner un nouveau monastère fondé par son frère. Il changea son nom de Mlada en celui de Marie, et lui mit en même temps en main la Règle de saint Benoît et le bâton pastoral. De retour à Prague, elle présenta à Boleslas une Lettre du Pape conçue en ces termes : Votre sœur nous a demandé, entre autres choses, de votre part, notre consentement pour l'érection d'un évêché dans votre principauté. Nous en avons rendu grâces à Dieu, qui étend et glorifie son Eglise chez toutes les nations. C'est pourquoi nous ordonnons et autorisons qu'à l'église des martyrs saint Vitus et saint Wenceslas on fasse un siége épiscopal, et à l'église de Saint-Georges un monastère de religieuses sous la Règle de saint Benoît et la conduite de notre fille Marie, votre sœur. Toutefois vous ne suivrez pas le rit des Bulgares et des Russes, et n'userez pas de la langue sclavonne : mais vous prendrez pour évêque un clerc bien instruit des lettres latines, et capable de cultiver ce nouveau champ de l'Eglise. Ainsi le souverain Pontif ne voulait pas que les peuples de la Bohême suivissent le rit grec, comme les Bulgares et les Russes, mais le rit latin, qu'ils ont en effet suivi. En conséquence des ordres de Jean XIII, on désigna l'église de Saint-Vitus pour la cathédrale, et celle de Saint-Georges pour le monastère de religieuses, dont Marie fut abbesse. Ditmar, moine de Saxe, homme savant et éloquent, qui était prêtre, étant venu à Prague par dévotion, avait gagné l'amitié du duc. Boleslas envoya des députés pour l'amener, car il parlait facilement la langue sclavonne. Le prince, ayant ensuite assemblé le clergé et les grands du pays, obtint par ses prières et ses exhortations qu'on le choisît pour évêque de Prague. Puis il demanda à l'empereur de le faire ordonner; Othon, par le conseil des prélats et des seigneurs, y consentit; Ditmar fut donc sacré par l'archevêque de Mayence. Les acclamations du peuple l'accueillirent à Prague. Il dédia plusieurs églises bâties par les fidèles en divers lieux, et baptisa un grand nombre de païens.

Régularité du monastère de Saint-Gall (175).

Othon s'intéressait à tout ce qui concernait la religion, veillait au maintien de la discipline monastique, et ne dédaignait pas même d'entrer à cet égard dans des détails minutieux. Comme on se plaignait de ce que le relâchement s'était glissé dans le monastère de Saint-Gall, parce que les abbés, ne pouvant toujours fournir du poisson à la communauté, avaient quelquefois permis l'usage de la viande, il y envoya, l'an 968, huit évêques et autant d'abbés pour y faire la visite et informer des abus qui se seraient introduits contre la Règle. Après une information exacte, ces seize commissaires rapportèrent à l'empereur qu'ils avaient été très-édifiés des moines de Saint-Gall ; qu'il n'y avait pas de religieux plus réguliers dans ses Etats ; qu'aucun parmi eux ne possédait quelque chose en propre, et que toutes leurs richesses étaient la charité et l'humanité. Othon, craignant que les commissaires n'eussent été trompés ou n'eussent voulu le tromper, renvoya à Saint-Gall Kébon, abbé de Lauresheim, avec un saint moine de Cologne, nommé Sandrate, pour y faire pratiquer la Règle de saint Benoît à la lettre. Sandrate ne trouva rien à reprendre, sinon

(174) Ceillier, *loc. cit.*, t. XIX, p. 617.

(175) Longueval, *loc. cit.*, t. VIII, p. 366.

qu'on célébrait le dimanche à l'église par un chant trop haut, et le vendredi au réfectoire par un jeûne trop rigoureux et par l'abstinence de vin. Othon rendit alors justice aux moines de Saint-Gall. Pour les consoler des peines qu'il leur avait causées, il leur rendit lui-même visite. Il admira la régularité qui régnait parmi eux, et surtout la modestie avec laquelle ils célébraient l'Office. Etant au chœur au milieu d'eux, il laissa exprès tomber le bâton qu'il portait à la main, et fut extrêmement édifié que ce bruit n'eût fait ni lever les yeux ni tourner la tête à aucun des moines.

Miracles de saint Mayeul (176).

Adélaïde, femme d'Othon, qui édifiait l'Allemagne par sa ferveur et son humilité, avait une vénération particulière pour saint Mayeul, dont la réputation n'était pas moins due aux vertus solides qu'il pratiquait qu'aux miracles éclatants que Dieu opérait par son intercession. Mayeul étant allé visiter par dévotion l'église de Notre-Dame du Puy en Velai, pèlerinage dès lors fort célèbre, un aveugle s'avança à sa rencontre, et le pria de lui frotter les yeux avec de l'eau dont il se serait lavé les mains, disant avoir eu révélation qu'il guérirait par ce moyen. Le saint abbé, confus d'une telle demande, la rejeta. L'aveugle, qui ne put rien obtenir pendant son séjour au Puy, alla l'attendre à son retour sur une montagne voisine, nommée le Mont-Joye (177). A l'arrivée du saint, qu'il entendit, il saisit la bride de son cheval, et jura de ne la point quitter qu'il n'eût obtenu ce qu'il demandait. Alors Mayeul, touché d'une foi si vive, mit pied à terre, bénit de l'eau que l'aveugle avait apportée, et lui en fit le signe de la croix sur les yeux. Puis, s'étant prosterné avec tous ceux de sa suite, il s'adressa avec larmes à la Mère de miséricorde : c'est le titre que le narrateur contemporain donne à la sainte Vierge. La prière n'était pas achevée que l'aveugle s'écria qu'il était guéri. Retournez donc en paix chez vous, lui dit l'abbé, et racontez le miracle que la puissance de la sainte Vierge a opéré en vous. C'est sans doute à cause de ce prodige qu'on célèbre la fête de saint Mayeul dans l'Eglise du Puy. Un autre aveugle du territoire de Vienne recouvra la vue en se frottant les yeux avec de l'eau dont le saint s'était lavé les mains. Le bruit de ces merveilles fit naître à l'empereur l'envie de connaître un homme si célèbre. La conversion d'un seigneur, nommé Hildric, qui se fit en ce temps moine à Cluni, redoubla son empressement. Il manda donc Mayeul à la cour, et le reçut avec les honneurs que méritait sa vertu. L'impératrice, pour honorer sa piété, voulait le servir à table ; mais il ne put jamais y consentir. Othon, charmé de la sagesse qui reluisait dans la conduite et dans les discours du saint, résolut de soumettre à son obéissance tous les monastères de ses Etats d'Italie et d'Allemagne. Il chargea d'abord Mayeul de réformer l'abbaye de Classe près Ravenne, dédiée à Saint-Apollinaire, et d'y établir un abbé. Adélaïde, qui voulait relever près Pavie le monastère, nommé du Ciel d'Or, dédié au saint Sauveur, et fameux par les reliques de saint Augustin, le pria de prendre soin de cet établissement. Ainsi Mayeul fut obligé de passer en Italie, et d'y faire quelque séjour.

Concile de Rome (178).

[969] Othon fut obligé d'aller lui-même à Rome, et il assista au concile dans lequel Jean XIII érigea l'évêché de Bénévent en archevêché. En conséquence, le Pape accorda à Landulfe, titulaire de ce siége, le pallium et le droit de consacrer ses suffragants au nombre de dix, savoir, les évêques de Sainte-Agathe, Avellino, Quintodecimum, autrement Eclane, Ariano, Ascoli, Bovino, Volturara, Larina, Télèse, et Alifa ; à la charge toutefois que l'archevêque de Bénévent viendrait à Rome recevoir la consécration et le pallium. La Bulle est souscrite par le Pape, l'empereur, et vingt-trois évêques. Elle est datée du 26 mai 969.

Vertu des chaînes de saint Pierre (179).

Déodéric, évêque de Metz, était de ce voyage ; et ce fut en sa présence et en celle d'Othon qu'arriva le célèbre miracle opéré par la vertu des chaînes de saint Pierre. Un seigneur, que l'empereur aimait, étant possédé d'un démon furieux, on le conduisit au Pape, qui lui jeta au cou la chaîne dont saint Pierre avait été lié. Aussitôt le démo-

(176) Longueval, *loc. cit.*, t. VIII, p. 368.
(177) *Mons Gaudii.*
(178) Ceillier, *loc. cit.*, t. XXII, p. 774.
(179) Longueval, *loc. cit.*, t. VIII, p. 370.

niaque fut délivré, et le démon sortit de son corps en jetant des cris horribles. Déodéric, témoin du miracle, se jeta sur la chaîne, et protesta qu'on lui couperait plutôt la main que de lui faire lâcher prise. L'empereur intercéda pour lui, et le Pape, cédant à de si vives instances, lui en donna un chaînon, que cet évêque plaça, avec plusieurs autres reliques qu'il apporta d'Italie, dans le monastère qu'il avait bâti à Metz, l'an 968, en l'honneur de saint Vincent. Ce miracle contribua beaucoup à faire établir la fête de Saint-Pierre aux Liens.

Adalbert, écolâtre de Saint-Vincent de Metz (180).

L'abbaye de Saint-Vincent de Metz eut pour écolâtre Adalbert, né en Belgique de parents distingués. Il embrassa de bonne heure la vie monastique, se rendit habile dans plusieurs sciences, et fit de tels progrès dans les lettres qu'il fut en état de les enseigner aux autres. Parmi ses écrits, on cite une Chronique, où il donnait la suite des évêques de Metz, jusqu'à Adalbéron, mort en 964 : il l'adressa à ce prélat. Il fit aussi un Abrégé des *Morales* de saint Grégoire : il s'y qualifie diacre sur le titre, prêtre et moine dans le corps de l'ouvrage. Devenu, après l'an 968, écolâtre de Saint-Vincent, il mourut à un âge peu avancé. Peut-être est-il le scholastique Adalbert dont Gerbert a fait l'Epitaphe dans une de ses Lettres.

Concile d'Angleterre (181).

C'était probablement dans l'exil que saint Dunstan avait formé le projet de rétablir parmi ses compatriotes la sévérité de l'ancienne discipline, espérant qu'il obtiendrait en Angleterre le succès qui venait d'être obtenu en Flandre. Le monastère de Saint-Pierre où il résidait à Gand appartenait naguère à une communauté de chanoines ; l'irrégularité de leur conduite ayant appelé la sollicitude de saint Gérard de Brogne, ces chanoines avaient dû céder la place à des moines bénédictins, que leur Règle astreignait à une plus grande austérité de vie. Aussitôt que Dunstan se vit à la tête de l'Eglise saxonne, il résolut de suivre le même plan ; mais l'ardeur de son zèle fut tempérée par les conseils de la prudence. Essayant d'abord de relever l'ordre monastique de l'état d'avilissement où il était tombé, le prélat fonda de ses propres deniers un couvent à Westminster, invita les moines qui avaient été chassés par la vengeance d'Edwin à retourner aux abbayes de Glastenbury et d'Abingdon, et engagea de riches et pieux fidèles à restaurer de vieux monastères et à en ériger de nouveaux. Les sujets les plus éminents de l'ordre furent graduellement promus aux plus hautes dignités de l'Eglise : l'évêché de Shirburne fut confié à Wulfsine, abbé de Westminster, et celui de Wells à Brithelem, moine de Glastenbury. Mais les deux prélats qu'il honora spécialement de sa confiance furent saint Oswald, évêque de Worcester (182), et saint Ethelwold, abbé d'Abingdon (183) sacré le 28 novembre 963 évêque de Winchester. Il s'assura du concours du roi et de l'approbation du Pape. Edgard promit sur-le-champ sa protection à une entreprise aussi glorieuse pour lui-même qu'avantageuse à son peuple ; et les messagers qu'on avait envoyés à Rome revinrent avec une réponse favorable. Par ordre de Jean XIII, l'archevêque de Cantorbéry convoqua, en 969, un concile général d'Angleterre, où le roi se plaignit vivement des déréglements des clercs. Non-seulement leur couronne n'était plus de la grandeur prescrite par les canons ; mais tout leur extérieur, leurs habits, leurs gestes, leurs paroles manifestaient la corruption de leur cœur. Négligents aux Offices divins, surtout la nuit, immodestes à l'église, ils semblaient n'y venir que pour rire et se distraire. Abandonnés aux débauches de la table et du lit, ils y ajoutaient les jeux de hasard et les danses, qu'ils prolongeaient jusqu'à minuit avec un bruit scandaleux. C'était ainsi qu'ils usaient des patrimoines du roi, des aumônes des pauvres, des revenus de l'Eglise de Jésus-Christ. Les hommes de guerre s'en plaignaient hautement, le peuple en murmurait, les histrions en faisaient des risées, les évêques seuls dissimulaient ces désordres. Edgard, pour ranimer leur zèle, ajouta : Il est temps de s'élever contre ceux qui ont méconnu la loi de Dieu ; j'ai en main le glaive de Constantin, et vous celui de saint Pierre ; joignons-les ensemble pour purger le sanctuaire du Seigneur, afin que les fils de Lévi servent

(180) Ceillier, *loc. cit.*, t. XIX, p. 660.
(181) *Ibid.*, t. XXII, p. 775.

(182) *Voy.* ci-dessus, col. 93.
(183) *Voy.* ci-dessus, col. 35.

dans le temple. Que la considération des saintes reliques que ces mauvais clercs insultent, des autels qu'ils profanent, des aumônes de nos prédécesseurs dont ils abusent, vous anime à sévir contre le crime. Puis s'adressant à saint Dunstan, il le chargea avec saint Oswald et saint Ethelwold, de chasser des églises les prêtres qui les déshonoraient par leur vie scandaleuse, et d'en mettre à leur place qui fussent réglés dans leurs mœurs. Sur la plainte du roi, le concile ordonna que tous les chanoines, les prêtres, les diacres, et les sous-diacres garderaient la continence ou quitteraient leurs églises. On commit l'exécution de ce décret à l'archevêque de Cantorbéry et aux deux évêques de Worcester et de Winchester.

Fermeté de saint Dunstan.

Un personnage distingué par sa noblesse et son opulence avait reçu dans son lit une proche parente, et Dunstan l'avait exhorté plusieurs fois à rompre cette union incestueuse. En vain il déclara le mariage nul; en vain une sentence d'excommunication exclut le coupable de la société des fidèles. Retranché derrière la protection d'Edgard, le prévaricateur brava les foudres du métropolitain, en même temps qu'il déféra sa sentence au jugement du saint Siége. La bonne foi du Pape ayant été surprise par un exposé inexact, il manda à l'archevêque de révoquer ses censures et de rétablir le comte dans ses anciennes prérogatives. J'obéirai, répondit le prélat, quand je le verrai repentant de son crime; mais à Dieu ne plaise que je consente à transgresser la Loi divine pour l'amour ou la crainte de quelque mortel, ou pour la conservation de ma vie! La fermeté de cette réponse ébranla le coupable. Il se sépara de l'objet de sa passion, se présenta au milieu du concile, tenant des verges en main, et se soumit à la pénitence. Saint Dunstan et les autres évêques en eurent pitié, lui pardonnèrent sa faute, et le relevèrent de son excommunication.

Substitution des moines aux chanoines (184).

On ne peut s'étonner que, sous un métropolitain d'un caractère aussi inflexible, les vices du clergé ne soient restés ni inaperçus, ni impunis. Les deux diocèses de Worcester et de Winchester motivaient surtout les plaintes : aussi fut-ce sur eux que les réformateurs essayèrent d'abord d'exercer le pouvoir qui leur avait été délégué.

Oswald, prélat fort doux de caractère, répugnait à toute mesure violente. Sa douceur lui suggéra un moyen ingénieux. Dans le voisinage de la cathédrale de Worcester il érigea, en l'honneur de la sainte Vierge, une église qu'il confia à la garde d'une communauté de moines, et où il allait célébrer la messe. La présence de l'évêque y attira le peuple. L'ancien clergé vit son église insensiblement abandonnée; bientôt le doyen Wensine, homme avancé en âge et d'une conduite irréprochable, prit l'habit monastique et fut élevé à la dignité de prieur; son exemple et sa promotion firent impression sur ses frères; des désertions fréquentes diminuèrent le nombre des chanoines; et enfin la principale des églises de Mercie fut transférée sans violence, sans dispute, de ses anciens possesseurs aux moines bénédictins. Le roi admira l'évêque et applaudit à son innocent et heureux artifice.

Le zèle d'Ethelwold rencontra une résistance plus formelle. Le clergé de Winchester était composé de fils de familles nobles, qui montraient une égale répugnance à sacrifier leurs plaisirs ou leur avancement; appuyés sur l'influence de leurs amis, ils se raillaient en secret des menaces impuissantes de l'évêque, et, par des protestations toujours réitérées, mais jamais suivies d'un amendement sincère, ils éludaient ouvertement ses pressantes exhortations. L'irrégularité de leur conduite eût mérité le traitement le plus sévère : ils consumaient l'ample revenu de leurs bénéfices dans l'oisiveté et dans la luxure; ils négligeaient la décoration de l'église; la célébration du culte public était abandonnée au zèle ou à l'insouciance d'individus à gages; quelques-uns même vivaient dans la violation patente des canons touchant le célibat ecclésiastique. Ethelwold, à la fin las de ces temporisations, demanda au roi d'être autorisé à introduire à leur place une colonie de moines. Edgard conseilla à l'évêque d'éloigner les chanoines incorrigibles, et de conférer leurs bénéfices à ceux qu'ils avaient

(184) Lingard, *Antiquités de l'Eglise anglo-saxonne*, p. 494.

jusqu'alors employés à en remplir les devoirs. Cet expédient ne produisit qu'un amendement temporaire; les nouveaux chanoines adoptèrent les mœurs de leurs prédécesseurs; et le roi finit par les abandonner à la sévérité du prélat. Un samedi de Carême, Ethelwold, accompagné d'un député royal, entra dans le chœur à la fin de la messe, et, déposant à terre des capuces : Le temps est venu, dit-il aux chanoines étonnés, de prendre une détermination; revêtez l'habit monastique ou partez; vous n'avez pas d'autre choix à faire. La présence de l'officier imposa silence aux murmures. Trois seulement consentirent, quoiqu'à regret, à changer de profession. Les autres se retirèrent tristes et mécontents. La charité de l'évêque ne les abandonna pas au dénûment; il choisit dans le domaine de l'évêché les manoirs les plus riches et les plus commodes pour les assigner aux clercs qu'il venait de congédier, et qu'il remplaça par des moines tirés du monastère d'Abingdon.

Ethelwold et Oswald, encouragés par le succès, procédèrent rapidement à l'œuvre de la réforme et de l'expulsion. A Winchester, le nouveau monastère, fondé par Alfred et achevé par Edouard sur un plan plus étendu, appartenait encore aux chanoines : après le délai convenable d'une année, ils reçurent l'ordre de partir; et l'établissement supplémentaire de deux abbayes, l'une pour des hommes, l'autre pour des femmes, assura le règne de l'état monastique dans la cité royale. Les clercs des monastères de Chertsey et de Middleton partagèrent bientôt le même sort. Les abbayes d'Ely, de Thorney et de Medeshamstède se relevèrent de leurs cendres, et recouvrèrent leur ancienne splendeur. Dans le diocèse de Worcester, Oswald procédant comme il l'avait déjà fait, les chanoines de Winchelcombe se virent graduellement transformés en une communauté de moines. Le prélat érigea six autres monastères dans les limites de son diocèse, fonda, avec le concours de l'alderman Aylwyne, l'opulente abbaye de Ramsey, et rétablit l'ancienne discipline dans celles de Saint-Alban et de Beamflète. L'ardeur d'Oswald et d'Ethelwold stimula l'indolence des autres évêques, en sorte qu'Edgard put se glorifier d'avoir vu non moins de quarante-sept monastères peuplés de moines en quelques années.

Canons en faveur des moines (185).

Pour assurer la stabilité de ces institutions naissantes, le roi, à la sollicitation des prélats réformateurs, accorda des Chartes aux différents monastères; et il en reste un grand nombre, qui sont remplies des plus terribles menaces contre ceux dont l'impiété oserait troubler les moines dans la possession de leurs nouvelles demeures. A l'autorité temporelle du prince se joignaient les censures spirituelles des évêques, et leur conduite était approuvée par les Rescrits du souverain Pontife. Cependant la prudence de Dunstan prévoyait qu'il pourrait arriver un temps où ces précautions seraient de faibles barrières contre les tentatives d'une puissance supérieure, et où les clercs, appuyés du roi et des évêques, revendiqueraient les églises dont ils avaient été chassés. Afin d'éloigner, autant que possible, un événement trop probable, on assembla à Winchester un concile, dans lequel on proposa d'investir les moines du droit d'élire l'évêque du siége vacant, et de les astreindre à choisir un sujet de leur propre communauté ou d'un monastère voisin. Les défenseurs de la mesure voulaient que, dans les cathédrales conventuelles, l'évêque eût le rang et l'autorité d'abbé, qualité en laquelle il surveillerait la conduite de ses moines et les forcerait à observer leur Règle; ajoutant que confier une charge si importante à un homme qui n'aurait pas été élevé sous la discipline monastique, ce serait ouvrir infailliblement une voie à l'innovation et à la dégénération. On adopta cette proposition, en sorte que les moines purent recourir avec confiance aux évêques qu'ils avaient choisis, et que l'affection et la reconnaissance engageaient à embrasser plus vivement les intérêts de l'ordre. Mais, sous le règne d'Edgard, il n'y eut que les cathédrales de Winchester et de Worcester où l'on introduisit des moines.

Concorde des moines anglais (186).

Dans la même assemblée on adopta un autre règlement, dont le but était d'introduire l'uniformité dans les différents monas-

(185) Lingard, *Antiquités de l'Eglise anglo-saxonne*, p. 502.

(186) *Ibid.*, p. 504.

tères et de lier les membres du corps monastique étroitement entre eux. A la recommandation du roi, qui sans doute n'était que l'écho de saint Dunstan, les coutumes des célèbres abbayes de Fleuri ou Saint-Benoît sur Loire et de Saint-Pierre de Gand furent entées sur la Règle primitive des Bénédictins; et l'on y ajouta encore quelques-unes des observances qui avaient distingué les cénobites saxons avant les invasions danoises. C'est ce qu'on appela la Concorde des Règles, ou Recueil des anciennes Constitutions monastiques combinées avec celle de saint Benoît. Quoiqu'elle parût s'étendre à tous les monastères, Turketil, abbé de Croyland, ne se crut pas obligé de se soumettre à ses règlements; mais il ordonna d'observer inviolablement les anciennes coutumes de son abbaye.

Règlement de Croyland (187).

Turketil avait fait, en 966, un dernier voyage à Londres, où saint Dunstan, son ancien ami, et Osketil, son parent, archevêque d'Yorck, le reçurent avec joie. Il obtint en ce voyage deux Priviléges pour la liberté et la sûreté de son monastère : l'un du roi Edgard, pour le temporel; l'autre des deux archevêques, pour le spirituel. Depuis cette apparition à Londres, il ne sortit plus de Croyland. Il s'y entretenait tous les jours avec les cinq anciens touchant le premier état de cette maison, dont, sur leur rapport, il fit écrire l'Histoire, que nous avons recueillie et continuée par Ingulfe. D'après le règlement établi dans ce monastère, les moines étaient divisés en trois classes. La première comprenait ceux qui n'avaient pas passé vingt-quatre ans dans l'abbaye, et ceux-ci étaient astreints à tous les devoirs imposés par la Règle de saint Benoît. Après l'expiration de ce temps, et pendant les seize années suivantes, ils appartenaient à la seconde classe : alors ils étaient dispensés des observances les plus austères, et avaient la faculté d'exercer par des suppléants leurs fonctions respectives. Depuis la quarantième année jusqu'à la cinquantième, ils jouissaient de faveurs plus grandes encore, et le seul devoir qu'on exigeait d'eux était d'assister tous les jours à la grand'messe. S'ils survivaient à cette époque, ils étaient affranchis de toute obligation : chacun avait sa chambre, avec un domestique pour le servir et un jeune moine pour lui tenir compagnie. Tels étaient les cinq qui avaient vu la ruine du premier monastère de Croyland, et qui vécurent plus de cent ans; le premier même, nommé Clerembault, alla jusqu'à cent quarante-huit, et tous eurent la consolation de mourir entre les bras de Turketil.

Renaissance des lettres (188).

Alfred le Grand s'était efforcé de relever l'empire des lettres après les ravages des Danois : mais son succès ne fut que momentané, et les Saxons retombèrent dans l'ignorance. L'ardeur d'Alfred parut revivre dans la personne de Dunstan, et l'évêque fut plus heureux dans ses travaux que ne l'avait été le monarque. Dès qu'il avait pu commander l'obéissance à une petite société de moines, il médita la régénération des sciences; les principes qu'il en avait reçus des ecclésiastiques irlandais, il les communiqua généreusement à ses disciples, et de son monastère de Glastenbury il répandit un esprit d'amélioration dans l'Eglise saxonne avant de parvenir au trône métropolitain. Ethelwold se pénétra des sentiments de son maître; et l'évêque descendait souvent de ses importantes fonctions à l'humble occupation d'enseigner à des enfants les principes de la grammaire, et de les interroger pour s'assurer de leurs progrès dans l'étude de la langue latine : c'était de son école à Winchester que les autres monastères faisaient venir des maîtres, aux talents et au savoir desquels la réputation de leurs disciples donnait un nouveau lustre.

Discipline du clergé (189).

Ce n'était point assez pour le zèle des trois réformateurs d'avoir expulsé les chanoines rebelles et restauré l'ordre monastique. Le grand corps du clergé conservait encore ses bénéfices, et l'inconduite de plusieurs de ses membres jetait de la défaveur sur la religion, dont ils osaient se dire les ministres. Il n'était pas nécessaire, peut-être eût-il été dangereux, de composer un nouveau code de discipline : mais les lois que l'Eglise anglo-saxonne avait jadis re-

(187) Lingard, *Antiquités de l'Eglise anglo-saxonne*, p. 504, note.

(188) *Ibid.*, p. 506.
(189) *Ibid.*, p. 510.

connues furent remises en vigueur dans les synodes, et les ecclésiastiques se virent obligés d'écouter la voix équitable de l'archevêque de Cantorbéry, qui demandait qu'ils se soumissent à des règlements sanctifiés par l'observance de leurs devanciers, et connus sous le titre de Canons publiés sous le roi Edgard. Ce plan de réforme fut reçu avec acclamation par les amis de la religion, qui, dans leur impatience, applaudissaient déjà au retour de la ferveur des anciens temps : mais les plus riches et les plus dissipés de l'ordre clérical s'y opposèrent avec opiniâtreté. Tandis que les plus vertueux se rendaient avec empressement aux ordres de leurs supérieurs, les autres, et c'était le plus grand nombre, prêtèrent une oreille plus complaisante à la voix des passions, et, pendant le siècle de troubles qui précéda l'anéantissement de la dynastie saxonne, ils bravèrent les menaces sévères mais impuissantes des canons.

Mort de Nicéphore.

Les conquêtes de Nicéphore l'ayant forcé d'augmenter les charges de l'Etat, le peuple s'était mis à murmurer. Différentes mesures ajoutèrent à son impopularité. Il supprima les pensions que les empereurs avaient faites aux églises et aux maisons de piété. Il défendit par une loi aux églises d'accroître leurs immeubles, disant que les évêques employaient mal le bien des pauvres et que l'on manquait de fonds pour l'armée. Une loi pire encore, à laquelle souscrivirent quelques prélats courtisans, porta qu'aucun évêque ne serait élu ni sacré sans l'ordre de l'empereur. Lorsqu'un évêque était mort, il envoyait un agent pour régler les frais funéraires, et il appliquait le reste à son profit. Il voulait faire une loi pour déclarer martyrs les soldats morts à la guerre, et pressa l'évêque de Constantinople et les autres prélats d'y consentir : mais quelques-uns d'entre eux lui résistèrent avec courage, et lui citèrent le canon de saint Basile, qui conseille à ceux qui ont tué des ennemis à la guerre de s'abstenir de la communion pendant trois ans. Quand il ne posséda plus l'affection de ses sujets, il fit, du palais qu'il habitait l'hiver, une espèce de forteresse, d'où il avait la certitude de repousser ceux qui auraient osé l'attaquer. Mais ses ennemis les plus dangereux étaient dans son intérieur. Théophanie, qui ne l'avait épousé que pour conserver le trône, entretenait de coupables intelligences avec Jean, surnommé Zimiscès, à cause de sa petite taille. Issu d'une des plus nobles familles de l'empire, il était placé au premier rang des généraux. Une intrigue de courtisans le fit exiler. Mécontent et ambitieux, il céda aux instances de l'impératrice, qui le pressait de se faire lui-même empereur. Elle l'introduisit, avec plusieurs assassins, dans la chambre où Nicéphore dormait sur une peau d'ours, étendue par terre. Ce prince, éveillé par le bruit, voulut courir à ses armes; mais il tomba, percé de coups de poignards, le 11 décembre 969. Il était âgé de cinquante-six ans et en avait régné six.

Jean, surnommé Zimiscès, empereur d'Orient.

Les conjurés, s'emparant de Basile II et de Constantin VIII, fils de Romain le Jeune, encore enfants, coururent avec eux par toutes les rues de la ville, proclamant Zimiscès empereur. Celui-ci déclara, comme avait fait Nicéphore, qu'il ne voulait être que le collègue des deux jeunes empereurs, et qu'il leur tiendrait lieu de père. Il se rendit ensuite à Sainte-Sophie pour se faire couronner. Mais Polyeucte, allant à sa rencontre, lui dit ne pouvoir donner entrée dans l'église à un prince qui avait les mains encore fumantes du sang de son prédécesseur et de son parent. Zimiscès répondit qu'il n'avait pas mis la main sur Nicéphore, et nomma ceux qui l'avait tué par ordre de l'impératrice. L'évêque lui dit de chasser cette princesse, de punir les meurtriers, et d'annuler la Loi dressée au préjudice de l'Eglise. Zimiscès remplit ces conditions, et promit encore de donner aux pauvres, pour l'expiation de ses péchés, les biens qu'il possédait comme particulier. Ainsi il fut couronné le jour de Noël 969.

Succession d'évêques à Constantinople.

[970] Polyeucte, évêque de Constantinople, ne survécut que trente-cinq jours. Il eut pour successeur Basile Scamaudrin, moine du mont Olympe, qui avait la réputation d'une vertu parfaite, et qui s'assit, le 13 février 970, sur le siége de la cité impériale.

Pour remplir celui d'Antioche, alors vacant, Zimiscès désigna un moine de

grande vertu, nommé Théodore, qui lui avait prédit l'empire, et l'avait prié de transporter en Occident les Manichéens ou Pauliciens qui infestaient l'Orient de leur détestable superstition, et de les mettre dans des lieux déserts : ce que l'empereur réalisa depuis, car il les mit en Thrace, près Philippopolis, au grand malheur de l'Occident.

Victoires de Zimiscès.

Depuis trois ans, la famine désolait l'intérieur de l'empire, et sur les frontières tout était en mouvement : les Musulmans rentraient dans les villes conquises par Nicéphore; les Russes, en guerre avec les Bulgares, menaçaient les Grecs qui les avaient imprudemment attirés dans la Bulgarie. Zimiscès, remédiant au mal le plus prochain, acheta des blés dans les contrées les plus voisines, les fit vendre à bas prix, et gagna ainsi l'affection du peuple. Après avoir soulagé l'empire, il songea à le faire respecter au dehors. Tous les peuples musulmans, consternés de la perte d'Antioche, s'étaient ligués pour reprendre, avec cent mille combattants, cette capitale de la Syrie : l'eunuque Nicolas, quoique inférieur en nombre, dissipa la ligue musulmane. Les Russes, malgré une première défaite, restaient maîtres de la Bulgarie. Zimiscès les battit sous les murs de Péreyeslavetz, et délivra Boris, roi des Bulgares, qui y était renfermé. Il assiégea ensuite Dorostol. Trois combats sanglants attestèrent l'énergique résistance des Russes, dont le chef Sviatoslaf demanda enfin la paix. Le royaume de Bulgarie revint pour quelque temps à l'empire, et fut soumis à Zimiscès tant qu'il vécut. Après avoir fortifié les places le long du Danube, il reprit le chemin de Constantinople. L'évêque, le clergé, le sénat, et tout le peuple vinrent au-devant de lui, et le reçurent avec des chants de triomphe. On lui amena un char brillant d'or, et attelé de quatre chevaux blancs. Au lieu d'y monter, il y plaça les ornements royaux des princes bulgares, et au-dessus une statue de la sainte Vierge qu'il apportait de leur pays. Il suivit le char sur un cheval blanc, la tête ceinte du diadème, et traversa ainsi la ville, dont les rues étaient tapissées d'étoffes d'or et de pourpre. Il alla rendre grâces à Dieu dans l'église de Sainte-Sophie, où il fit suspendre une magnifique couronne, qui avait servi aux rois bulgares. Boris, en échange de la royauté, reçut la dignité de maître de la milice. Depuis plus de cent cinquante ans, un droit onéreux était établi sur chaque cheminée : Zimiscès célébra sa victoire en déchargeant ses sujets de cet impôt de la fumée. Ce prince fut le premier qui ordonna de mettre sur les monnaies l'image de Jésus-Christ, avec ces mots : Le Christ, Roi des rois.

Privilége accordé à Saint-Vannes (190).

En 970, Bérenger, évêque de Verdun, obtint de Jean XIII un privilége pour le monastère de Saint-Vannes qu'il avait fondé, et où il s'était retiré. Ce prélat vécut jusqu'au temps d'Othon II.

Héribert, écolâtre d'Epternach (191).

Héribert, moine d'Epternach, qui avait succédé à Marquard dans la charge d'écolâtre (192), s'en acquitta avec honneur pendant dix-huit ans. Il mourut en 970, laissant pour monuments de son savoir des Commentaires sur plusieurs livres de l'Ancien et du Nouveau Testament; un Traité des mœurs des anciens moines, dans lequel il mentionnait presque tous les différents usages monastiques en vigueur avant lui; et un Traité de la mesure du monocorde.

Concile de Londres (193).

La même année 970, Edgard fit confirmer par un concile de Londres ses donations au monastère de Glastenbury, en se réservant, ainsi qu'à ses héritiers, le droit d'investiture, c'est-à-dire celui d'établir l'abbé que la communauté aurait élu par la collation du bâton pastoral. Le roi et la reine souscrivirent l'Acte du concile, et après eux plusieurs évêques, abbés, et seigneurs du pays.

Concile de Rome (194).

[971] Edgard demanda à Jean XIII une Bulle confirmative des mêmes donations. Le Pape l'accorda, prit le monastère de Glastenbury sous la protection du saint Siége, et confirma aux moines le droit

(190) Ceillier, *loc. cit.*, t. XIX, p. 618. Longueval, *loc. cit.*, t. VIII, p. 334.
(191) Ceillier, *loc. cit.*, t. XIX p. 625.
(192) *Voy.* ci-dessus, col. 65.
(193) Ceillier, *loc. cit.*, t. XXII, p. 774.
(194) *Ibid.*

d'élection, mais sans mentionner celui d'investiture que le roi s'était réservé. Le Diplôme de Jean XIII fut expédié dans un concile qu'il tint à Rome en 971; et il y a apparence qu'Edgard l'avait demandé par ses députés, pour donner plus de solennité à cette confirmation.

Saint Oswald est fait archevêque d'Yorck (195).

[972] Osketil, archevêque d'Yorck, étant mort l'an 972, le roi Edgard et saint Dunstan obligèrent saint Oswald à accepter cette dignité, sans renoncer au siége de Worcester, afin que les moines qu'il avait mis dans la cathédrale persévérassent dans leur profession. Oswald gouverna donc en même temps les deux Eglises, visitant sans cesse son troupeau, prêchant sans relâche la parole de Dieu, réformant les abus, excitant l'émulation de ceux qui cultivaient les sciences, afin de dissiper les ténèbres de l'ignorance, toujours si préjudiciable aux bonnes mœurs. Tous les moments de liberté que lui laissaient les fonctions de son état, il allait les passer dans le couvent des Bénédictins de Worcester, avec lesquels il se livrait aux exercices de la prière et de la mortification. Il avait toujours à sa table douze pauvres, qu'il servait avec affection, après leur avoir lavé et baisé les pieds; et cette pratique l'entretenait dans de vifs sentiments de charité et d'humilité. Le duc Aylwine, frappé du bien que produisait le monastère d'hommes fondé par Oswald à Westberry, lui confia, en 972, la fondation du célèbre monastère de Ramsey, dans le comté de Huntington. Deux ans après, l'archevêque d'Yorck en dédia l'Eglise sous l'invocation de la Mère de Dieu, de saint Benoît, et de tous les saints vierges. L'abbaye de Ramsey, l'une des plus magnifiques d'Angleterre, se trouvait dans une île formée par de grands marais et par la rivière d'Ouse. Le grand portail subsiste encore, et on y voit une statue de pierre qui représente Alywine, tenant à sa main des clefs et un bâton noueux, symbole de la dignité de ce personnage que l'Histoire de Ramsey qualifie de « demi-roi. » Il était à la fois général des armées et alderman du royaume, c'est-à-dire chef de l'Etat, sous le roi, tant pour la guerre que pour les autres affaires.

Adalbéron, archevêque de Reims (196).

Adalbéron, fils de Godefroi, comte d'Ardenne, avait été élevé dans l'abbaye de Gorze avec plusieurs enfants de la première distinction, que l'on y envoyait de divers endroits pour être formés dans la piété et dans les sciences. Il sortit de cette école très-instruit, et on n'a pas craint de le compter parmi les hommes les plus savants de la Belgique. A la mort d'Odalric, archevêque de Reims, arrivée le 16 novembre 969, il fut choisi unanimement pour lui succéder. Ce prélat fonda à Mouson un monastère dont Jean XIII confirma l'établissement en 971.

Concile en Tardenois (197).

Dès qu'il eut reçu la Lettre du souverain Pontife, il assembla un concile en Tardenois, canton de son diocèse. Après avoir donné aux évêques et aux abbés présents lecture de cette Lettre, il ordonna, du consentement du concile, qu'à la place des chanoines qui desservaient l'église du monastère, et dont la conduite occasionnait des plaintes, on mettrait des moines, auxquels on préposa Ledald en qualité d'abbé. L'Acte de cette subrogation est daté de l'an 972.

Adalbéron obtint également que Jean XIII confirmât la donation faite à l'église ou monastère de Saint-Remi de Reims.

Gerbert (198).

Ce prélat fit revivre les écoles de Reims, dont il confia le soin à Gerbert, né dans la première moitié du x^e^ siècle, dans les montagnes de l'Auvergne, de parents pauvres et de basse extraction. Les religieux du monastère fondé par saint Géraud à Aurillac (199) admirent chez eux l'enfant, devenu orphelin, et cultivèrent les talents qu'ils reconnaissaient à leur protégé. Celui-ci étudiait la grammaire, quand Borrel, duc de l'Espagne citérieure, vint en pèlerinage au monastère d'Aurillac. L'abbé lui demanda s'il y avait en Espagne des hommes

(195) Alban Butler et Godescard, *Vies des Pères*, etc., *Saint Oswald, d'abord évêque de Worcester, puis archevêque d'Yorck*, 29 février.

(196) Ceillier, *loc. cit.*, t. XIX, p. 675.

(197) *Ibid.*, t. XXII, p. 774.

(198) Ceillier, *loc. cit.*, t. XIX, p. 723. Longueval, *loc. cit.*, t. IX, p. 31. Hock, *Histoire du Pape Sylvestre II, et de son siècle*, trad. par Axinger, p. 109.

(199) *Voy.* t. XVIII, p. 1454.

habiles dans les sciences. Sur sa réponse affirmative, l'abbé le pria d'emmener avec lui quelqu'un des siens, afin qu'il s'instruisît dans les arts. Le duc y consentit, et de l'agrément des frères il emmena Gerbert, qu'il confia à Hatton, évêque d'Ausone, c'est-à-dire de Vic (200), en Catalogne, chez lequel le jeune moine approfondit les mathématiques : par où l'on voit que l'Espagne possédait des écoles chrétiennes où l'on enseignait les mêmes sciences que chez les Musulmans, et que Gerbert ne fut point le disciple de ces infidèles. Qu'il ait étudié chez les Arabes, c'est une invention de Platina, adoptée de nos jours par Libri, il est vrai, mais qui se trouve détruite par le témoignage du moine Richer, le secrétaire, l'élève, et l'ami de Gerbert. Dieu ayant inspiré au duc et à l'évêque de faire le pèlerinage de Rome, ils y menèrent avec eux le jeune religieux qui leur était confié. Après avoir prié devant les saints apôtres, ils se présentèrent au Pape Jean XIII, qui fut frappé des talents de Gerbert et de son désir d'apprendre. Comme la musique et l'astronomie étaient ignorées en Italie, le Pape se hâta de mander à Othon le Grand qu'il lui était arrivé un jeune homme qui possédait parfaitement les mathématiques et qui pouvait les enseigner avec succès. Othon pria le souverain Pontife de le retenir et de ne pas le laisser retourner en Espagne. Le Pape avertit donc le duc et l'évêque que l'intention de l'empereur était de garder quelque temps Gerbert, de le renvoyer ensuite avec honneur, et de leur donner à eux-mêmes des preuves de sa reconnaissance. Ainsi Gerbert resta auprès de Jean XIII, qui l'envoya à Othon. Interrogé sur ce qu'il savait, il dit être assez versé dans les mathématiques, mais vouloir y ajouter la science de la logique. Or, à cette époque, Gérard, archidiacre de Reims, passait pour très-habile dans cette science. Lothaire, roi de France, l'ayant envoyé en ambassade à Othon, Gerbert, heureux de son arrivée, demanda et obtint l'autorisation de le suivre à Reims, où il fit en peu de temps de grands progrès en logique, tandis que Gérard, qui voulait en retour apprendre de lui les mathématiques, fut rebuté par les difficultés de l'art musical.

Gerbert enseigne à Reims. — Programme de ses cours.

A la demande de l'archevêque Adalbéron, Gerbert essaya de former l'esprit de nombreux disciples. Le programme de ses cours dérange singulièrement les fausses idées qu'on s'était faites sur l'état des sciences en Europe au x^e^ siècle. Parcourant la Dialectique d'Aristote suivant l'ordre des livres, il en éclaircit les propositions. Il expliqua surtout le Traité de Porphyre intitulé *Isagoge*, ou Introduction, d'après la traduction du rhéteur Victorin et celle de Manlius. Il expliqua aussi, d'Aristote, les *Catégories*, les *Periermenias*, les *Topiques* de la traduction de Cicéron. C'était là le fondement de son exposition philosophique. Après cela, pour initier ses auditeurs à la littérature, il leur lut et commenta Virgile, Stace, Térence, les satiriques Juvénal, Perse, Horace, et l'historiographe Lucain. Ses disciples, une fois familiarisés avec les poëtes, étaient introduits en rhétorique. Quand il les y avait instruits, il les exerçait à la controverse, leur apprenant à procéder avec un tel art que l'art même ne parût point. Voilà pour la logique. Après le cours de littérature et de philosophie, il exposait à ses élèves les mathématiques. Il rendit facile et élémentaire l'arithmétique qui en est la base. Il popularisa la musique, longtemps inconnue dans les Gaules ; car il en disposa les genres dans un monocorde, distingua leurs consonances ou symphonies en tons, demi-tons, ditons et dièzes, distribua rationnellement les tons en sons, et donna ainsi une connaissance complète des genres divers. Il ne fit pas moins pour l'astronomie, science presque entièrement intellectuelle, qu'il sut rendre sensible par la construction d'appareils très-compliqués, destinés à donner à ses élèves l'idée des phénomènes célestes. Ayant fabriqué une sphère du monde d'un bois solide et rond, il représenta le grand univers par la similitude du petit. Plaçant cette sphère obliquement sur l'horizon avec les deux pôles, il

(200) La ville d'Ausone, ayant été ruinée par les Musulmans, fut rétablie, à la vérité ; mais, comme elle n'approcha point de sa première splendeur, on la nomma seulement le Bourg d'Ausone, *Vicus Ausonensis*, d'où le nom de *Vic* lui resta.

donna les signes ou constellations septentrionales au pôle supérieur, et les australes à l'inférieur. Il régla la position de cette sphère par le cercle que les Grecs appellent « horizon, » les Latins « limitant » ou « déterminant, » parce qu'il distingue les signes qu'on voit de ceux qu'on ne voit pas. La sphère ainsi posée sur l'horizon pour indiquer le lever et le coucher des signes, il insinuait par cette disposition la nature des choses, et l'établissait par la compréhension des signes. En effet, ne se bornant pas à l'exposition dans l'intérieur de la salle, il conduisait ses élèves en plein air pour observer les astres. Il donnait le temps de la nuit aux étoiles scintillantes, et avait soin qu'on les marquât à leur lever et à leur coucher avec leur position oblique dans les diverses parties du monde. Voici comment il fit comprendre les cercles que les Grecs appellent « parallèles, » et les Latins « équidistants, » et qui sans nul doute sont incorporels. Il fit un demi-cercle exactement divisé par un diamètre en forme de tube (201), aux extrémités duquel il marqua les deux pôles, celui du nord et celui du sud. Il divisa le demi-cercle d'un pôle à l'autre en trente parties ou degrés. En ayant distingué six à partir du pôle, il posa un tube pour indiquer le cercle du pôle arctique; de là, après cinq degrés, un second tube pour indiquer le cercle ou tropique d'été; enfin, après quatre autres degrés, un troisième tube pour indiquer le cercle équinoxial ou l'équateur. Le reste de l'espace jusqu'au pôle central fut divisé par les mêmes dimensions. Le mérite de cet instrument était tel que, quand on dirigeait son diamètre vers le pôle et qu'on tournait le demi-cercle sur lui-même, il rendait intelligibles à la science et fixait dans la mémoire les cercles invisibles à l'œil. Les cercles des étoiles errantes, qui se décrivent dans l'orbite du monde et s'efforcent d'en sortir, furent rendus visibles par cet art. Il fit d'abord une sphère circulaire, c'est-à-dire composée de cercles seuls. Il y compliqua les deux cercles que les Grecs nomment « colures » et les Latins « incidents, » à cause de l'incidence de l'un dans l'autre. Il fixa les pôles à leurs extrémités. A travers les colures il posa les cinq autres cercles que les Grecs nomment « parallèles » et les Latins « équidistants, » de manière à diviser l'hémisphère d'un pôle à l'autre en trente degrés. Il en établit six du pôle au premier cercle; cinq, du premier cercle au second; quatre, du second au troisième; quatre encore, du troisième au quatrième; cinq, du quatrième au cinquième; six, du cinquième à l'autre pôle. A travers ces cercles il posa obliquement celui que les Grecs appellent « zodiaque, » et les Latins « vital, » parce qu'il contient dans ses étoiles des figures d'animaux ou d'êtres vivants. Au dedans de ce cercle oblique il suspendit artistement les cercles des étoiles errantes, dont il démontrait à ses élèves les absides, les hauteurs, les distances réciproques. Outre cette sphère, il en fit une autre circulaire, au dedans de laquelle il ne plaça point de cercles : mais au dehors il coordonna avec des fils de fer et d'airain les figures des signes ou constellations; et, en guise d'axe, il la traversa d'une tige pour marquer le pôle céleste, afin qu'en le considérant on pût adapter la machine au ciel. Par là les étoiles de chaque signe ou constellation étaient renfermées dans chaque signe de cette sphère; et le plus ignorant en astronomie, si on lui montrait un seul signe, pouvait, sans aucun maître, connaître tous les autres, grâce à ce procédé. Voilà pour l'astronomie. Quant à la géométrie, Richer parle d'une Table numérale à vingt-sept cases, où les neuf chiffres représentaient tous les nombres, et produisaient à l'infini toutes les multiplications et les divisions : mais il renvoie au livre que Gerbert écrivit sur ce sujet, au grammairien Constantin. De jour en jour on vit accourir à Reims de nouveaux disciples, avides de recevoir les leçons d'un tel maître. On conclura, avec Lenormant (202), que ce sont là des révélations inouïes sur les travaux littéraires du x^e siècle, et l'on se demandera s'il n'a pas dû en périr un grand nombre de semblables à celles de Richer.

Jean XIII couronne Théophanie.

Au commencement de l'année 972, Zimiscès, qui avait épousé Théodora, sœur de Romain le Jeune, accorda Théophanie, fille

(201) *Fistula.*

(202) *Questions historiques.*

de ce prince et nièce de sa femme, au jeune Othon, fils de l'empereur d'Occident. L'archevêque de Cologne fut le chef de l'ambassade envoyée à cette occasion à Constantinople. Théophanie arriva à Rome le 14 avril 972. Jean XIII célébra le mariage, couronna la princesse, et lui donna le nom d'Auguste.

Concile d'Ingelheim (203).

Saint Uldaric, évêque d'Augsbourg, se voyant très-avancé en âge, fit un second pèlerinage à Rome, où Jean XIII lui donna de grandes marques d'estime. Il fut reçu aussi d'une manière honorable à Ravenne par l'empereur Othon et l'impératrice Adélaïde. Uldaric pria l'empereur de remettre à son neveu Adalbéron l'administration du temporel de son évêché pendant le reste de sa vie, et de lui assurer, après sa mort, le titre même et la chaire épiscopale. Dès lors le saint commença à porter un habit semblable à celui des moines, dont il pratiquait déjà la règle, tandis qu'Adalbéron, s'appuyant sur la concession du prince, portait publiquement le bâton pastoral, afin d'ôter toute espérance à ceux qui prétendraient au siége d'Augsbourg. La plupart des évêques improuvèrent hautement cette conduite, et se plaignirent de ce qu'Adalbéron s'attribuait, contre les canons, les honneurs de l'épiscopat, du vivant de l'évêque titulaire. Othon étant revenu d'Italie, on tint à Ingelheim un concile auquel Uldaric fut cité. Il y avoua avec humilité qu'il avait péché contre les lois de l'Eglise, exprima son désir de quitter l'épiscopat pour vivre en moine de l'ordre de Saint-Benoît, et pria qu'on lui donnât son neveu pour successeur. Mais le concile craignit qu'à son exemple plusieurs bons évêques ne fussent exposés à de pareilles démarches par les sollicitations de leurs neveux ou de leurs clercs. On demanda à Uldaric de garder sa place, en lui promettant, néanmoins, de ne pas ordonner, après sa mort, d'autre évêque d'Augsbourg qu'Adalbéron. Le saint suivit cet avis ; et, de l'agrément des évêques, l'empereur chargea Adalbéron de gouverner sous son oncle le diocèse d'Augsbourg ; mais une mort prématurée enleva, dès l'année suivante, le futur prélat à la tendresse du saint.

Eracle, évêque de Liége (204).

En vain Rathier avait essayé de ramener le clergé de Vérone au devoir par ses discours et par ses écrits. Ses démarches ne servirent qu'à aigrir de plus en plus les esprits contre lui. Ils ne s'étaient pas même émus de la menace qui leur avait été faite de l'autorité d'un concile qu'on devait tenir à Rome. Aussi le prélat, dégoûté du gouvernement, pensait-il à la retraite, quand Eracle, évêque de Liége, l'invita à venir auprès de lui Après la mort de Baudri, arrivée en 959, Eracle, qu'on savait être dans les bonnes grâces d'Othon le Grand, avait été élu pour lui succéder : mais la bienveillance du prince ne le mit pas à couvert de beaucoup de contrariétés de la part de ce peuple. Eracle ne leur opposa que sa patience et sa douceur pendant douze ans d'épiscopat. Il était déjà évêque, lorsqu'il alla demander au tombeau de saint Martin à Tours la guérison d'un cancer auquel les médecins ne trouvaient point de remède. En reconnaissance de ce miracle, dont il écrivit la *Relation*, il fonda à Liége une église collégiale sous l'invocation de saint Martin.

Testament de Rathier (205).

Rathier, après s'être démis du siége de Vérone, à la suite du concile de Ravenne et de son synode, en 967, fit son Testament, lorsqu'il n'était plus évêque que de nom, comme il le dit lui-même. Son mobilier n'était pas considérable. Il en donna une partie aux clercs qui l'avaient servi et à son économe, une partie aux clercs de l'église de Notre-Dame, une partie à ceux qui prendraient soin de ses funérailles, et le reste aux églises qu'il avait commencé à rebâtir. Il n'est parlé dans toute cette disposition que de deux livres en argent. On voit par ce Testament qu'il y avait à Vérone une église sous le titre de Notre-Dame de Consolation. Cela paraît encore par la Charte de fondation qu'il fit en faveur des clercs, que la cupidité des prêtres et des diacres qui s'étaient arrogé la distribution des revenus ecclésiastiques réduisait à n'avoir pas de quoi subsister avec

(203) Ceillier, *loc. cit.*, t. XXII, p. 775.
(204) *Ibid.*, t. XIX, p. 632.
(205) *Ibid.*, p. 648.

décence, quoiqu'ils rendissent plus de services à l'évêque que les autres : ce fut une raison pour que Rathier pourvût de ses fonds à leur subsistance, et il adressa cette Charte aux évêques ses successeurs.

Folcuin, abbé de Lobes (206).

Le prélat démissionnaire ne séjourna pas longtemps à Liége : mais il passa d'un monastère à un autre, de Saint-Amand à Alne, d'Alne à Lobes, alors gouverné par Folcuin, né dans le royaume de Lothaire de parents qui tenaient un rang considérable. Il avait un frère nommé Godescale. Mis dès l'enfance dans le monastère de Saint-Bertin, il y étudia les Lettres humaines et divines. Aletran, abbé de Lobes, étant mort le 30 octobre 965, Eracle, évêque de Liége, le fit choisir, quoique fort jeune. Il reçut la bénédiction abbatiale à Cologne des mains de l'évêque de Cambrai, en présence d'Othon le Grand, le jour de Noël de la même année; et, avant de procéder à cette cérémonie, on lut l'Acte de son élection par les moines de Lobes. Quand Rathier revint dans ce monastère, il lui donna, du consentement de la communauté, de quoi subsister honorablement, et des demeures au dehors à son choix. Rathier, au lieu d'être reconnaissant, s'associa au mécontentement de quelques envieux. Il traita si mal Folcuin, que celui-ci, croyant que l'ancien évêque de Vérone en voulait à sa place, la lui céda, vers l'an 970, pour le bien de la paix, et pour se conformer aux intentions d'Eracle. Dans sa retraite il écrivit la *Vie de saint Folcuin*, évêque de Térouanne. Rathier n'ignorait pas que ses parents étaient en état de soutenir sa cause. Pour les tenir en respect, il fortifia le monastère ; mais il avait encore un plus grand appui dans l'évêque de Liége. Eracle étant mort le 27 octobre 971, Notgère, ou Notker, son successeur, de concert avec les abbés de Stavelo et de Saint-Hubert, le réconcilia avec Folcuin. Rathier se retira à Alne, lui laissant le gouvernement de Lobes.

Notgère, évêque de Liége (207).

Notgère ou Notker, né en Souabe d'une famille illustre, avait, étant encore jeune, embrassé la Règle de saint Benoît à Saint-Gall. Sur l'invitation de l'abbé Odilon, il enseigna à Stavelo; puis il retourna à Saint-Gall, où il fut prévôt ou prieur. On l'en tira pour le placer sur le siége de Liége, et Géréon, archevêque de Cologne, le sacra au mois de juin 972. Il se distingua par sa piété, son zèle, et son érudition. Il rebâtit l'église de Saint-Lambert, et orna Liége de tant de beaux monuments qu'il parut avoir créé une nouvelle ville. Il sut la défendre autant que l'embellir. Le seigneur de Chiévremont ravageait son territoire, et on désespérait de le forcer chez lui. Un fils étant né à ce seigneur, l'évêque, invité à le baptiser, promit de le faire avec tout son clergé. Il habilla ses meilleurs soldats en ecclésiastiques, alla avec eux à Chiévremont, et, quand le seigneur vint à sa rencontre, le prétendu clergé, jetant les chapes dont il était couvert, tira les armes qu'il portait cachées, et s'empara de la place que l'on démolit. Notgère avait le talent d'initier les jeunes clercs aux sciences ecclésiastiques. Lorsqu'il voyageait, il se faisait accompagner de quelques disciples, qu'il instruisait en chemin, portant avec lui les livres nécessaires. Plusieurs prélats, tels que Gonthère de Saltzbourg, Rothard et Herluin de Cambrai, Haimon de Verdun, Hezelon de Toul, et Adelbode d'Utrecht, sortirent de son Ecole. Tel était le prélat qui réconcilia Rathier avec Folcuin.

Conjecture sur l'état d'une certaine personne (208).

Vers l'an 972, deux ans avant de mourir, Rathier répondit aux censures que ses ennemis faisaient de sa conduite, par l'Ecrit intitulé : *Conjecture sur l'état d'une certaine personne.* « Il a, dit-on, toujours le nez dans un livre, et il ne cesse de parler. Il reprend tout le monde : nul n'est assez régulier pour éviter son blâme. Qui pourrait-il estimer, puisqu'il se méprise lui-même? Sa langue est contre tous : doit-on s'étonner que toutes les langues soient contre lui?... Il fait une Chronographie qui contient l'histoire de son temps, et où il médit de lui-même et de tous les autres depuis le commencement jusqu'à la fin. On nous a souvent dit qu'il était fils d'un charpentier : peut-on être surpris qu'il aime tant à bâtir et rebâtir des églises? Lorsqu'il était seul, on l'a souvent entendu s'é-

(206) Ceillier, *loc. cit.*, t. XIX, p. 678.
(207) Ceillier, *loc. cit.*, t. XX, p. 59. Longueval, *loc. cit.*, t. IX, p. 137.

(208) Ceillier, *loc. cit.*, t. XIX. p. 644. Longueval, *loc. cit.*, t. VIII, p. 342.

crier : Malin esprit, que me veux-tu? n'as-tu pas assez vieilli avec moi? pourquoi déchires-tu encore des membres usés et affaiblis? ne me suis-je pas assez livré à toi? n'ai-je pas assez acheté l'enfer? il m'en aurait moins coûté pour acheter le paradis. Si ce que j'ai mis dans le livre de ma confession ne te suffit pas, parcours ton propre livre.... Pouvons-nous l'estimer, quand nous l'entendons tenir de pareils discours? Pourquoi laisser l'épiscopat à un homme de ce caractère? Il ne sert point l'empereur ; il ne va jamais à l'armée, rarement à la cour, et toujours malgré lui; il n'y demeure que quelques jours, et retourne chez lui reprendre son livre.... Il ne demande et ne donne rien aux grands ; il revient toujours les mains vides. Il dit qu'il n'aime pas la gloire, parce que, l'ayant recherchée autrefois, il n'a pu en acquérir. Il donne rarement à manger; et, quand il le fait, il se contente de dire aux conviés : Buvez et mangez, si vous le voulez, je ne vous contraindrai pas... Il se met si peu en peine qu'on parle mal de lui, que dernièrement il donna douze écus à un homme qui lui avait dit des injures durant tout un jour. » On s'aperçoit aisément que l'exposition de ces prétendus reproches est une fine apologie que Rathier fait par là de sa propre conduite.

Mort de Jean XIII (209).

Baronius attribue à Jean XIII la première bénédiction d'une cloche, qui reçut le nom de Jean ou plutôt de Jean-Baptiste, c'est-à-dire le nom du saint titulaire de l'église à laquelle elle était destinée.

Il y a une Lettre de ce Pape à Gerberge, abbesse de Gandersheim, où, à la prière des deux empereurs Othon le Grand et Othon II, il prend ce monastère sous la protection spéciale de la Chaire apostolique.

Jean XIII, après avoir siégé six ans, onze mois, et cinq jours, mourut le 5 ou le 6 septembre 972.

INTERRÈGNE.

Durée de l'Interrègne.

Le saint Siége resta vacant jusque vers la fin de cette année.

Gui, abbé de Cormeri (210).

Nous parlerons ici de Gui, fils de Foulques le Bon, comte d'Anjou. Ses études terminées, il embrassa la vie monastique dans l'abbaye de Cormeri au diocèse de Tours, dont il fut depuis abbé. On le pourvut de plusieurs autres bénéfices, savoir : des abbayes de Villeloin, de Ferrières et de Saint-Aubin d'Angers ; mais il s'en démit, ne se réservant que l'abbaye de Cormeri. De l'avis de Gui, son oncle, évêque de Soissons, il fit, avant l'année 973, une Charte où il déclara se repentir des fautes qu'il avait commises contre son état de moine, en s'engageant dans les affaires séculières; de l'abus qu'il avait fait des prospérités temporelles, et du tort qu'il avait causé aux abbayes dont il était pourvu, soit en n'en améliorant pas les biens, soit en les dissipant, soit en en démembrant les terres pour les donner à des étrangers. Afin de réparer ces dommages, il annonça qu'il rendait ce qu'il avait enlevé, et conjura tous ceux, à qui il avait donné des terres dépendantes de ces abbayes, de les restituer.

BENOIT VI, CENT TRENTE-SIXIÈME PAPE.

Précis du Pontificat de Benoît VI (211).

Le successeur de Jean XIII fut Benoît VI, Romain de naissance, fils d'Hildebrand, qui ne devait siéger que dix-huit mois.

Saint Mayeul pris par les Musulmans (212).

[973] En 973, saint Mayeul fit un autre voyage à Rome, et à son retour il prédit aux frères qui l'accompagnaient que l'empereur Othon mourrait cette année. Les Musulmans du Frainet, l'ayant attaqué dans les défilés des Alpes, le firent prisonnier avec tous ceux de sa suite, qui était nombreuse. Comme un de ces infidèles levait le glaive pour frapper un de ses compagnons, il présenta la main, afin de parer le coup, et y reçut une blessure dont il porta la cicatrice le reste de sa vie. Les chefs des Musulmans lui témoignèrent assez de respect pendant sa captivité. Mais quelques Mahométans l'insultaient, et blasphémaient en sa présence contre le Christianisme. Le saint ne put le souffrir; son zèle le rendit éloquent; et il défendit généreusement sa foi, s'estimant heureux de verser son sang pour une si belle cause. Les barbares, irrités de sa hardiesse, le chargèrent de chaînes, et l'enfermèrent dans une grotte qui lui servit de prison. On lui avait enlevé ses livres, excepté un Traité sur l'Assomption de

(209) Ceillier, *loc. cit.*, t. XIX, p. 619.
(210) *Ibid.*, p. 709.
(211) Ceillier, *loc. cit.*, t. XIX, p. 619
(212) Longueval, *loc. cit.*, t. VIII, p. 371.

la Vierge, qu'il portait dans son sein ; ouvrage attribué dès lors à saint Jérôme. Il se consola de sa disgrâce par la lecture de cet écrit. Il pria la Mère de Dieu d'obtenir sa délivrance avant la fête de son Assomption, qui était encore éloignée de vingt-quatre jours. S'étant endormi après cette prière, il trouva à son réveil ses fers rompus; ce qu'il regarda comme un signe qu'il avait été exaucé. En effet il obtint des Musulmans la permission d'envoyer par un de ses moines les lignes suivantes à Cluni : « Mayeul, prisonnier et chargé de chaînes, aux moines de Cluni ses frères. Les torrents de Bélial m'ont environné, les filets de la mort m'ont surpris. Envoyez, s'il vous plaît, ma rançon et celle de ceux qui ont été pris avec moi. » Cette Lettre, ayant été lue dans le chapitre de Cluni, consterna les religieux, qui firent retentir le monastère de leurs gémissements. Ils s'empressèrent de fournir la somme dont on était convenu, et le porteur se hâta de telle sorte que le saint fut délivré avant l'Assomption. La joie que l'on ressentait de sa délivrance éclata partout sur son passage; et les moines de Cluni allèrent à sa rencontre avec des parfums et des cierges. Ce qui était arrivé à Mayeul excita de braves capitaines chrétiens à le venger. Guillaume, comte de Provence, les força dans leur place d'armes du Frainet, d'où ils faisaient des courses pour piller les voyageurs au passage des Alpes. Le vainqueur en tua un grand nombre. Les autres se sauvèrent sur une roche escarpée, dont il fit garder les avenues. Les barbares, au désespoir, se précipitèrent de haut en bas pendant la nuit. La plupart périrent, et ceux qui survécurent demandèrent le baptême. On retrouva, parmi un riche butin, tous les livres qui avaient été pris à Mayeul, et on les lui renvoya. Le comte Guillaume devait embrasser dans la suite la vie monastique, et recevoir l'habit des mains de saint Odilon.

Mort d'Othon le Grand (213).

Cependant la prédiction de Mayeul s'était accomplie. La nuit du mardi au mercredi avant la Pentecôte, Othon se leva, selon sa coutume, pour assister à Matines Après avoir entendu la Messe le mercredi, il donna, également selon sa coutume, à manger aux pauvres de ses mains.. Il assista le même jour à l'office des vêpres; mais il se trouva mal à *Magnificat*. Il demanda aussitôt le saint Viatique, le reçut, et expira doucement, le 7 mai 973, à Minsleben, dans la Thuringe, à l'âge de soixante-un ans : prince heureux d'avoir eu une mère sainte, une épouse sainte, et un frère saint. Son corps fut porté dans la ville de Magdebourg, qu'il avait fortifiée et considérablement embellie. Othon acheva de civiliser l'Allemagne, et l'Italie lui dut l'établissement du gouvernement municipal : aussi la reconnaissance des Italiens pour ce bienfait les attacha à ses enfants, et ils ne songèrent à s'affranchir de la domination Allemande que lorsque la mort du dernier de ses descendants les dégagea de tout lien envers la maison de Saxe. « Othon le Grand, » dit Voltaire, « a la gloire d'avoir rétabli l'empire de Charlemagne en Italie : mais Charles fut le vengeur de Rome; Othon en fut le vainqueur et l'oppresseur, et son empire n'eut pas des fondements aussi vastes et aussi fermes que celui de Charlemagne. » Quels qu'aient été les torts de ce prince, qui plaça un antipape sur le saint Siége, l'abbé Axinger (214) voit en lui, « de tous les empereurs, qui avaient succédé à Charlemagne, celui qui se montra le plus digne de sa haute position, qui chercha avec le plus de soin à étendre l'ordre public, à relever l'Eglise, et à travailler à la conversion des peuples idolâtres. Longtemps après, on représentait son règne comme l'âge d'or, parce que, dans toutes ses entreprises, il avait toujours voulu, non sa propre gloire, mais la gloire du divin Sauveur. »

Othon II, dit le Roux, empereur d'Occident.

Othon II, élu roi de Germanie en 961 (215), couronné empereur par Jean XIII en 967 (216), avait des droits si bien établis, qu'il se contenta d'être proclamé dans une assemblée à Magdebourg. Le règne de ce prince fut heureux tant qu'il se conduisit par les conseils de sainte Adélaïde, sa mère, dont la vénération pour saint Adalbert était telle qu'elle lui confia longtemps

(213) Longueval, *loc. cit.*, t. VIII, p. 373.
(214) Introduction à sa traduction de l'*Histoire du Pape Sylvestre II et de son siècle*, par Hock.
(215) *Voy.* ci-dessus, col. 87.
(216) *Voy.* ci-dessus, col. 139.

gation, se saisit du souverain Pontife, et l'enferma au château Saint-Ange.

Francon anti-pape (226).

Aussitôt Francon, fils de Ferrucio, et diacre de l'Eglise romaine, se fit ordonner, et prit le nom de Boniface VII.

Mort de Benoît VI (227).

[974] Benoît VI fut étranglé, d'autres disent empoisonné, dans sa prison en 974.

Après sa mort, on chassa de Rome l'anti-pape, non-seulement à cause de son intrusion, mais parce qu'on le soupçonnait d'avoir participé à la fin tragique du Pape légitime. Il se retira à Constantinople.

DONUS II, CENT TRENTE-SEPTIÈME PAPE.

Précis du Pontificat de Donus II (228).

Donus II, dont on loue la modestie et l'intégrité, succéda à Benoît VI. Son Pontificat, qui est très-obscur, finit avant le 20 décembre 974.

Succession d'évêques à Constantinople.

A Constantinople, Basile Scamandrin, objet d'une fausse accusation, demanda vainement que sa cause fût jugée selon les canons. Zimiscès le fit déposer, l'an 974, dans une assemblée d'évêques. Ce prélat, relégué dans un monastère qu'il avait fondé y termina saintement sa vie.

La science, l'austérité, et le désintéressement d'Antoine, moine de Stude et syncelle, l'indiquèrent au choix de l'empereur. On le mit à la place de Basile Scamandrin.

Ouvrages de Rathier, son sentiment sur la présence réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie (229).

Indépendamment des ouvrages que nous avons cités de Rathier, il publia un Traité contre l'hérésie des Anthropomorphites, qui se répandait dans quelques lieux de l'Italie.

Parmi ses Discours moraux, on lira avec fruit le premier sur le Carême et le dernier sur l'Ascension et les Rogations : les instructions en sont solides et d'un style naturel. Il intitule le Sermon sur l'observance du Carême : *Babil inutile* (230). Il s'y moque de la simplicité de ceux qui prétendaient que, tous les lundis, saint Michel officiait dans le ciel, et y célébrait les saints mystères.

Nous avons aussi une Lettre de Rathier, où il se justifie de ce qu'il disait rarement la Messe. On ne peut y établir plus clairement qu'il fait le dogme de la présence réelle. « Peut-être, » dit-il à celui auquel il écrit, « prenez-vous dans un sens figuré les paroles que vous dites en donnant la communion : « Que le corps de Notre Seigneur Jésus-Christ « vous soit propice pour la vie éternelle. » Si cela est, il convient plutôt de pleurer votre aveuglement que de le railler. Croyez, mon frère, que, de même qu'aux noces de Cana l'eau qui fut changée en vin fut un vin véritable, de même le vin, par la bénédiction de Dieu, devient du sang véritable et non du sang figuratif, et le pain devient de la vraie chair. » Le prélat rapporte ensuite le texte de l'Evangile et celui de saint Paul sur l'Eucharistie ; et il cite comme de saint Paul ces paroles de la consécration dans le Canon de la Messe, *Mysterium fidei*. Il ajoute : « Ne m'en demandez pas davantage, puisque vous voyez que c'est un mystère, et un mystère de la foi. Car, si c'est un mystère, on ne peut le comprendre ; si c'est un mystère de la foi, il faut le croire, et non l'examiner. » On ne peut souhaiter un témoignage plus formel de la tradition du x^e^ siècle sur le dogme de l'Eucharistie.

Sa mort (231).

Rathier, après être resté trois ans à Alne, alla à Namur, et y mourut en 974, peut-être sous le Pontificat de Donus II. Son corps fut transporté à Lobes, où l'abbé Folcuin lui fit des obsèques dignes d'un évêque. Quelque temps avant de mourir, ce prélat avait fait lui-même son Epitaphe : on y voit qu'avant d'être évêque de Vérone il avait été moine de Lobes, et qu'après avoir subi trois exils il y était revenu ; qu'il était de condition noble, et assez bien élevé pour le temps.

Jugement sur Rathier (232).

Homme singulier, les vertus et les défauts se montrèrent en lui alternativement. On le vit d'abord aimer la retraite et refuser des

(226) Ceillier, *loc. cit.*, t. XIX, p. 619.
(227) *Ibid.*
(228) *Ibid.*
(229) *Ibid.*, p. 653. Longueval, *loc. cit.*, t. VIII, p. 343.
(230) *Garritus inefficax.*
(231) Ceillier, *loc. cit.*, t. XIX, p. 636.
(232) *Ibid.*, p. 637.

abbayes, puis se jeter dans le monde et rechercher l'épiscopat, rompre avec ses amis, déclamer contre ses bienfaiteurs dont il n'avait pas su ménager la bienveillance. Il aima le bon ordre, mais il n'eut pas le talent de le faire aimer aux autres. D'un zèle amer, il était trop aigre dans ses corrections. Ses discours, au lieu de ramener les prévaricateurs au devoir, les en éloignèrent de plus en plus. Son caractère tenait de l'humeur, ses exhortations de la satire. Au-dessous des saillies de son esprit trop vif et impétueux, il ne savait pas les modérer. Son inflexibilité lui attira des ennemis; et, dans les différents postes qu'il occupa, il fut méprisé de ceux dont son ministère devait lui procurer la confiance. Avec plus de docilité et d'égards, il aurait rendu utiles les connaissances qu'il avait acquises par l'étude des écrivains ecclésiastiques et profanes. Il en fait souvent usage dans ses écrits. On y voit, non-seulement qu'il avait profité de leurs pensées et de leurs maximes, mais qu'ils lui avaient servi à donner à son style de la grâce et de l'élégance. Cependant il ne les suit pas toujours; ses phrases sont quelquefois irrégulières; il emploie des termes inusités; on dirait, en quelques endroits, qu'il affecte d'être obscur. Il l'est surtout dans l'intitulé de ses ouvrages : il faut les lire pour en comprendre le titre. Folcuin, son historien, l'accuse d'avoir obtenu l'abbaye de Saint-Amand à prix d'argent : mais on doit se rappeler qu'ils avaient eu ensemble de graves démêlés; et il n'est pas vraisemblable que Rathier, après avoir témoigné tant d'aversion pour la simonie contre l'abbé de Magonzian, se soit lui-même souillé de la lèpre de Giezi.

INTERRÈGNE.

Saint Mayeul refuse la papauté.

On croit que ce fut après la mort de Benoît VI et de Donus II qu'Othon II et sainte Adélaïde, sa mère, pour empêcher la faction de l'antipape Francon de le rétablir, firent venir saint Mayeul, et le pressèrent d'accepter le Siége apostolique. Il refusa cette dignité, déclarant qu'il voulait vivre pauvre et ne quitter jamais son petit troupeau. Comme l'empereur et sa mère insistaient, il demanda du temps pour y penser. Il se mit en prière, se sentit ensuite fortifié dans sa résolution, et répondit aux seigneurs et aux évêques qui l'engageaient à se rendre au désir d'Othon : Je n'ai pas les qualités requises pour une si haute dignité ; d'ailleurs, nous sommes, les Romains et moi, aussi éloignés de mœurs que de pays. A cette époque, en effet, à Rome surtout et dans les duchés, les familles influentes, devenues plus audacieuses, excitaient de grands tumultes dans les villes, où elles prétendaient établir des consuls, des gouvernements républicains ; et, pour se prémunir contre les attaques armées, elles changeaient leurs maisons en autant de forteresses (233).

BENOIT VII, CENT TRENTE-HUITIÈME PAPE.

Précis du Pontificat de Benoît VII.

Benoît VII, Romain de naissance, neveu du patrice Albéric et évêque de Sutri, fut intronisé le 28 décembre 974. Il devait siéger jusqu'au 10 juillet 984.

Concile de Rome (234).

Son premier soin fut d'assembler un concile où il excommunia l'antipape Francon.

Concile d'Angleterre (235).

Il manque quelque chose aux Actes du concile où le roi Edgard prit, en 974, la résolution de mettre des moines à la place des chanoines dans le monastère de Malmesbury. L'Acte qui en fut dressé reçut la signature du roi, de deux archevêques, de trois évêques, de trois abbés et de trois ducs. En parlant de la sainte Vierge, on lui donna en caractères grecs le titre de Mère de Dieu, Θεοτόκος.

Saint Edouard (236).

[975] Edgard étant mort dans la seizième année de son règne et la trente-deuxième de son âge, Edouard, son fils aîné, âgé de treize ans, lui succéda en 975, malgré la résistance d'Elfride sa belle-mère, qui remua mille ressorts pour faire élire Ethelred, qu'elle avait eu d'Edgard, et qui n'était âgé que de sept ans. Edouard se conduisit en tout par les conseils de saint Dunstan, qui venait de le sacrer; il se recommanda

(233) Blanc, *Cours d'Histoire ecclésiastique*, part. II, *Précis historique*, t. II, p. 546.
(234) Ceillier, *loc. cit.*, t. XIX, p. 619.
(235) *Ibid.*, t. XXII, p. 775.

(236) Alban Butler et Godescard, *Vies des Pères*, etc., *Saint Edouard, roi d'Angleterre, martyr*, 18 mars. Lingard, *Antiquités de l'Eglise anglo-saxonne*, p. 514.

par l'intégrité de ses mœurs, sa piété, sa modestie, sa clémence, sa charité envers les pauvres; il donnait les plus belles espérances, qu'une mort prématurée devait tromper bientôt. Durant le long règne d'Edgard, le clergé expulsé regrettait en silence la perte de ses possessions, mais il comptait obtenir une ample indemnité de la faiblesse de son successeur. L'avénement d'un enfant, auquel l'ambition d'une marâtre disputa la couronne, parut favorable aux projets de ce clergé. Alfère, duc de Mercie, embrassa le premier sa cause; son exemple trouva des imitateurs; et dans plusieurs provinces les moines se virent chassés de leurs couvents par l'épée de leurs ennemis. Mais il y eut bientôt armée contre armée; Aylewine, duc d'Est-Anglie, Æfwold, son frère, et le comte Brithnode, se déclarèrent les protecteurs des moines. Le royaume était menacé des horreurs d'une guerre civile, lorsque les chefs des deux partis s'engagèrent à prouver la légitimité de leurs prétentions respectives dans un concile.

Concile de Winchester (237).

Il se tint, en 975, à Winchester, sous la présidence de saint Dunstan. Les clercs et les moines eurent toute liberté d'y défendre leur cause. Les premiers, ne trouvant rien de solide à l'appui de leur prétention, se réduisirent aux prières, et firent intercéder en leur faveur le jeune roi Edouard et les seigneurs de sa cour. Saint Dunstan demeura quelque temps sans répondre, incertain s'il accorderait ou non leur rétablissement : mais enfin il le refusa. On dit qu'il y fut déterminé par une voix miraculeuse sortie de la bouche d'un crucifix, attaché contre la muraille au fond de la salle où se tenait le concile. Cette voix prononça ces paroles : Tout est bien, ne faites point de changement. Elle fut entendue distinctement par le roi et par l'archevêque de Cantorbéry qui avaient été choisis pour juges. Les autres n'entendirent qu'un bruit semblable à celui du tonnerre. Les clercs perdirent donc leur cause et les moines furent maintenus. Turner parle de cette voix comme d'un artifice du primat. Lingard croit que cet incident, inconnu aux premiers historiens, est une tradition populaire, adoptée et peut-être amplifiée par des écrivains venus plus tard.

Concile de Ketling (238).

La même année, après Pâques, on assembla à Ketling ou Katlage un concile où l'on autorisa le pèlerinage à l'église de Sainte-Marie d'Abingdon, monastère dont saint Ethelwold était abbé avant de monter sur le siége de Winchester.

Le moine Ajo (239).

Ajo, moine anglais, avait fait profession de la Règle de saint Benoît dans le monastère de Croyland, rétabli en 948 par Turketil, neveu du roi Edouard l'Ancien. Il s'y appliqua à étudier le droit; puis, sur l'invitation de Turketil, à écrire l'Histoire de son monastère. Il la commença à l'an 700 et la conduisit jusqu'à 974, c'est-à-dire jusqu'au règne d'Edgard dont il était aimé; ce qui formait une suite d'environ 274 ans. Ajo mourut dans un âge avancé, quelques mois avant son abbé.

Mort de Turketil.

Turketil, abbé de Croyland, suivit de près les cinq anciens religieux de ce monastère, dont il avait réparé les bâtiments avec magnificence. Dans les instructions qu'il faisait à ses moines, il répétait souvent ces paroles : Ayez grand soin de conserver le feu de votre charité et la ferveur de votre dévotion. Il visitait tous les jours les enfants nobles que l'on élevait chez les clercs dépendants de l'abbaye, et, pour encourager ces enfants, l'ancien chancelier leur distribuait des figues, des raisins secs, et d'autres fruits à titre de récompense. Enfin il mourut, âgé de soixante-huit ans, le 11 juillet 975, laissant sa communauté composée de quarante-sept moines et de quatre frères convers.

Concile de Reims (240).

Dans le concile de Trèves de l'an 948, Thetbauld d'Amiens avait été excommunié comme usurpateur de cette Eglise (241); mais il en avait appelé à Rome. Au lieu de poursuivre son appel, il en fit venir des Lettres qui lui étaient plus contraires que favorables. Il ne les avait, d'ailleurs,

(237) Ceillier, *loc. cit.*, t. XXII, p. 776.
(238) *Ibid.*, t. XXII, p. 777.
(239) *Ibid.*, t. XIX, p. 633.
(240) *Ibid.*, p. 776.
(241) *Voy.* ci-dessus, col. 43.

obtenues qu'à prix d'argent sur un faux exposé. Cité par Etienne, légat du Pape Benoît VII, à deux conciles, il ne voulut point comparaître. En 975, les évêques assemblés à Reims, l'archevêque Adalbéron, et le légat prirent le parti de l'excommunier et de le chasser de l'Eglise jusqu'à ce qu'il donnât des marques de repentir.

Mort de saint Cadroël (242).

Saint Cadroël, qui avait réformé en 960 le monastère de Saint-Clément de Metz (243), mourut dans le cours d'une visite qu'il fit à sainte Adélaïde, mère d'Othon II. Sa mort arriva à Néristein, vers l'an 975. Ses reliques se gardaient à Saint-Clément de Metz, et on l'y honorait le 6 mars. Le moine Reimanne, que d'autres appellent Ousmanne, écrivit sa Vie.

Folcuin, moine de Saint-Bertin (244).

Folcuin descendait de Jérôme, fils de Charles Martel, par son père, qui se nommait aussi Folcuin. Sa mère s'appelait Thiedale. Dès l'an 948, ils l'offrirent à Dieu dans le monastère de Saint-Bertin, dont Womar était alors abbé. Folcuin y fut élevé à l'ordre du diaconat. Par ordre de l'abbé Adalolfe, il rangea selon l'ordre chrologique les Diplômes et les Chartes de son monastère; et, afin de rendre ce Recueil plus utile, il présenta, dans une sorte de Chronique à part, la suite des abbés de Saint-Bertin et un Précis de leur vie depuis la fondation de l'abbaye jusqu'en 961, comptant en tout vingt-huit abbés, dont Adalolfe était le dernier. Au Cartulaire général Folcuin en ajouta un particulier des Chartes qui concernaient les divers offices du monastère; en sorte que chaque officier pouvait apprendre aisément ce qui regardait son ministère. On attribue à ce religieux l'Epitaphe de saint Folcuin, évêque de Térouanne, en six vers élégiaques; et on les regarde comme un monument de sa gratitude envers le saint, au tombeau duquel il avait été guéri miraculeusement d'une longue maladie. Folcuin mourut vers l'an 975.

Translation de reliques (245).

Les courses que les Normands idolâtres, venus au secours du duc Richard, firent dans l'Armorique, avaient déterminé les Bretons à transporter les corps de plusieurs saints du pays à Paris. Salvator, évêque d'Aleth, c'est-à-dire de Saint-Malo, porta d'abord le corps de saint Malo au monastère de Lehon, près Dinan, où l'on avait transféré celui de saint Magloire; mais l'évêque et l'abbé, ne s'y croyant pas en sûreté, se réfugièrent à Paris avec ces saintes reliques. Ils furent joints en chemin par des clercs de Dol et de Bayeux, qui portaient avec eux les corps des saints Samson, Senaître, Paterne, Scobilion, et des reliques de plusieurs autres saints. Le pieux convoi fut reçu avec honneur par Hugues Capet, comte de Paris. Il fit déposer toutes ces reliques dans l'église collégiale de Saint-Barthélemy, où il mit, pour la desservir, des moines bretons à la place des chanoines. Quand la paix eut été conclue avec les Normands, le corps de saint Guénau fut porté à Corbeil, et celui de saint Léonore à Beaumont-sur-Oise. Hugues Capet retint une partie de saint Samson. Les clercs de Dol, qui portaient le reste de ces reliques en Bretagne, s'arrêtèrent longtemps à Orléans, et les déposèrent dans l'église Saint-Symphorien, où Mainon, évêque de Dol, les avait précédemment déposées durant une autre irruption des Normands; cette église prit le nom de Saint-Samson, et fut plus tard celle du collége des Jésuites. On porta les reliques de saint Paterne partie à Orléans, partie à Issoudun; celles de saint Méloir à Meaux; une partie de celles de saint Malo à Pontoise et à Rouen, où on le nomme saint Maclou. On garda à Paris les reliques de saint Magloire, de saint Senaître, avec plusieurs ossements des autres saints dont nous avons parlé. Les moines établis à Saint-Barthélemy, s'y trouvant trop resserrés, se bâtirent un monastère près la porte de Saint-Denys, d'où ils furent transférés au faubourg Saint-Jacques. On leur y céda l'église de Saint-Jacques du Haut-Pas, qui prit le nom de Saint-Magloire, et on bâtit auprès une autre église de Saint-Jacques pour servir de paroisse. La mense abbatiale de Saint-Magloire ayant été ensuite unie à l'archevêché de Paris, on fit du monastère un séminaire qui fut donné aux Oratoriens.

(242) Ceillier, *loc. cit.*, t. XIX, p. 695. Alban Butler et Godescard, *Vies des Pères*, etc., *Saint Cadroël, abbé*, 6 mars.

(243) *Voy.* ci-dessus, col. 88.

(244) Ceillier, *loc. cit.*, t. XIX, p. 659.

(245) Longueval, *loc. cit.*, t. VIII, p. 376.

Fin de Siméon le Métaphraste (246).

Siméon le Métaphraste (247) vivait encore à cette époque ; car Léon, diacre, parlant d'une comète qui parut au mois d'août 975, rapporte que Zimiscès demanda à Siméon, logothète et maître, ainsi qu'à Etienne, évêque de Nicomédie, célèbres l'un et l'autre par leur savoir, ce que signifiait ce phénomène. Mauvais interprète de l'avenir, dit le diacre, ils tirèrent de l'apparition de la comète des pronostics avantageux à l'empereur, au lieu qu'elle annonçait des pertes, la désolation des villes et des campagnes, et la ruine prochaine de l'empire. Ce fut, en effet, cette année que Zimiscès mourut, laissant le trône aux deux fils de Romain le Jeune. Depuis lors, il n'est plus parlé de Léon le Métaphraste dans l'histoire. Michel Psellus, son panégyriste, n'écrivit que dans le siècle suivant.

Mort de Zimiscès.

Le règne de ce prince fit oublier le crime par lequel il avait commencé. Zimiscès était doux, affable, libéral, et ne savait refuser aucune grâce, à moins qu'elle n'allât au détriment de ses sujets. Il distribua une partie de ses biens personnels aux habitants des campagnes voisines de Constantinople, et consacra l'autre à la dotation et à l'agrandissement d'une léproserie située vis-à-vis de la ville au delà du Bosphore. Il s'y rendait souvent, et pansait les malades de ses propres mains. Il songeait à délivrer Jérusalem des mains des Musulmans, et à leur enlever toutes les conquêtes qu'ils avaient faites en Syrie et en Mésopotamie. Cette entreprise, qui précéda de plus d'un siècle celle des croisades, ne fut pas inconnue en Occident ; et peut-être les Vénitiens, qui faisaient seuls alors en Europe le commerce d'Orient, voulurent-ils la favoriser, en défendant, sous peine de la vie et d'une amende de cent livres d'or, de porter aux Mahométans, ni fer, ni bois, ni aucune espèce d'armes dont les infidèles pussent se servir contre les Chrétiens. Zimiscès, chéri des soldats, avait rétabli la discipline dans les armées grecques, et, s'il eût régné longtemps, il eût pu arrêter les invasions des Musulmans. Mais, au retour d'une campagne en Syrie, traversant les domaines du chambellan Basile, il lui arriva de dire : C'est donc pour enrichir un eunuque que les peuples s'épuisent, que les armées essuient tant de fatigues, que tant de braves périssent, et que les empereurs eux-mêmes vont exposer leur vie aux extrémités de l'empire! Basile fit verser du poison dans la coupe de Zimiscès, qui, sentant ses forces s'épuiser, se hâta d'arriver à Constantinople, et ordonna d'achever sans retard le tombeau qu'il se faisait préparer dans l'église de Saint-Sauveur. Il respirait à peine quand il entra dans la ville, où la joie de son retour se changea en gémissements.

[976] Voyant sa fin prochaine, il ouvrit son trésor particulier, et en distribua l'argent aux pauvres et aux malades, surtout aux épileptiques, pour lesquels il avait toujours eu beaucoup de compassion. Il se confessa à Nicolas, évêque d'Andrinople, en versant des pleurs, invoqua l'assistance de la sainte Vierge, et mourut, pénétré de contrition, le 10 janvier 976, à l'âge de cinquante-un ans.

Basile II et Constantin IX, empereurs d'Orient.

Basile II et Constantin IX, fils de Romain le Jeune, furent reconnus empereurs, et la direction des affaires tomba entre les mains de l'eunuque Basile, meurtrier de Zimiscès, jusqu'à ce que Basile II se fût mis à la tête de l'empire, qu'il gouverna avec plus de vigueur que de talent pendant cinquante ans. Constantin IX se contenta du titre d'empereur et ne fit usage du pouvoir que pour satisfaire ses passions.

Léon, diacre de Constantinople (247).

Léon, diacre de l'église de Constantinople sur la fin du x^e^ siècle, rendit son nom célèbre en écrivant, en huit livres, l'Histoire des empereurs depuis la mort de Constantin jusqu'à celle de Jean Zimiscès, depuis 959 jusqu'à 975. On a du même diacre un Discours adressé à Basile II, qui commença à régner avec Constantin IX, son frère, au mois de janvier 976.

Réunion des Arméniens.

Vahanic, patriarche des Arméniens, procura en 976 leur réunion avec l'Eglise grec-

(246) Ceillier, *loc. cit.*, t. XIX, p. 600.

(247) *Voy.* ci-dessus, col. 25.

que, et par suite avec l'Eglise romaine, puisque les Grecs lui étaient alors unis. Le concile de Chalcédoine fut reçu en Arménie. Vahanic ne survécut pas longtemps à cet événement.

Saint Nil le Jeune (248).

Saint Nil, Grec d'extraction, né à Rossano, dans la Calabre, en 910, avait reçu au baptême le nom de Nicolas, et ne prit celui de Nil qu'à sa profession religieuse. Dès son enfance, il montra beaucoup de ferveur. Ses progrès dans les Lettres divines et humaines furent rapides. Il se maria, avec l'intention de remplir chrétiennement les devoirs attachés à cette condition. Jamais il ne manquait de se réserver quelques heures pour se recueillir, ainsi que pour vaquer à la lecture, à la prière et à la méditation, de peur que les préoccupations du monde n'étouffassent en lui les semences de piété dont il était redevable à la grâce. Cette attention à veiller sur lui-même ne l'empêchait pas d'être fidèle à ses obligations envers le prochain. Depuis, il se relâcha dans ses exercices; sa première ferveur diminua peu à peu, et il en vint jusqu'à contracter des habitudes vicieuses. Après la mort de sa femme, il sentit vivement le danger de son état. Son ancien amour pour la retraite le porta à se retirer dans un monastère, afin de se délivrer pour toujours du danger que l'on rencontre dans le monde. Il était alors dans sa trentième année. Il choisit le monastère de Saint-Jean-Baptiste de Rossano, seule ville du pays qui eût échappé aux ravages des Musulmans. Il s'y trouvait une célèbre image de la sainte Vierge, au pied de laquelle Nil se consacra solennellement au Seigneur. Il visita ensuite le monastère de Saint-Mercure, que l'abbé Jean gouvernait alors, ceux de Fantin et de l'abbé Zacharie, situés sur les côtes de la mer de Toscane, et qui furent depuis détruits par les Mahométans. Peu de temps après avoir pris l'habit dans l'abbaye de Saint-Mercure, Nil se retira dans celle de Saint-Nazaire, qui était à environ cinq lieues de la première. Il porta l'obéissance, l'humilité, la mortification des sens, et la contemplation à un tel degré de perfection qu'on l'appelait un autre saint Paul, tandis que saint Fantin, son ami et son père spirituel, était regardé comme un autre saint Pierre. Au bout de quelques années, ses supérieurs lui accordèrent la permission d'aller vivre dans une forêt voisine, et de fixer sa demeure dans un ermitage, attenant à une petite chapelle de Saint-Michel. Il reçut dans la suite deux disciples nommés, l'un Etienne, l'autre Georges. Celui-ci était d'une famille illustre de Rossano et mourut en odeur de sainteté. Les prédictions et les miracles de saint Nil le rendirent bientôt célèbre. On vint de toute part le consulter. En 976, Théophylacte, métropolitain de Calabre, accompagné de Léon, chef militaire, ainsi que de plusieurs prêtres et autres personnes, alla le voir, moins pour s'édifier par ses discours que pour connaître son savoir et son érudition. Nil s'en aperçut. Après avoir salué ses hôtes et fait une courte prière, il présenta à Léon un Livre renfermant diverses maximes relatives au petit nombre des élus. Comme on les trouvait trop sévères, le saint prouva qu'elles étaient conformes aux principes établis par l'Evangile, par saint Paul, et par les Pères de l'Eglise. Elles vous paraissent effrayantes, dit-il, parce qu'elles sont la condamnation de votre conduite. Si vous ne vivez tous saintement, vous ne pourrez échapper aux tourments éternels. Ces paroles jetèrent la crainte dans l'âme de tous les auditeurs, qui exprimèrent les sentiments qu'ils éprouvaient par leurs gémissements et leurs soupirs. L'un d'eux ayant demandé au saint si Salomon était sauvé ou damné, il répondit: Que vous importe de savoir si Salomon est sauvé ou ne l'est pas? Ce qu'il vous importe de savoir, c'est que Jésus-Christ menace de la damnation tous ceux qui commettent le péché d'impureté. Il parlait de la sorte, sachant que celui auquel il s'adressait était un impudique. J'aimerais mieux savoir, ajouta-t-il, si vous serez damné ou si vous serez sauvé. Quant à Salomon, l'Ecriture ne parle point de sa pénitence, comme elle parle de celle de Manassès. Euphraxe ayant été envoyé en Calabre par la cour de Constantinople, en qualité de gouverneur, plusieurs abbés lui offrirent des présents. Nil n'imita point leur exemple. Euphraxe, pour s'en venger, chercha toutes les occasions de

(248) Alban Butler et Godescard, *Vies des Pères*, etc., *Saint Nil le Jeune, abbé*, 26 septembre.

le mortifier. Mais il changea bientôt de sentiments à son égard. Etant tombé malade, il l'envoya chercher, lui demanda pardon à genoux, et le conjura de lui donner l'habit monastique. Les vœux du baptême vous suffisent, lui dit le saint. La pénitence n'en exige point de nouveaux. Ayez seulement un cœur contrit et le désir de changer de vie. Euphraxe le pressant de nouveau de lui donner l'habit monastique, il accéda enfin à sa prière. Dès que le gouverneur l'eut reçu, il parut un homme nouveau; il affranchit ses esclaves, distribua ses biens aux pauvres, et mourut trois jours après dans de vifs sentiments de piété.

Saint Conrad (249).

Judith, mariée à Louis le Pieux, était fille du comte Velfon (250), Welf, ou Guelfe 1er, dont le père Isenbart, comte d'Altorff, avait épousé Irmintrude, belle-sœur de Charlemagne, et fondatrice de l'abbaye des Bénédictins d'Altorff. Deux des frères de Judith devinrent ducs de Bavière. Conrad-Rudolfet Henri, son fils, furent successivement comtes d'Altorff. Ce dernier fonda l'abbaye d'Alton-Munster. Il laissa deux fils, Rudolf, qui fut le quatrième comte d'Altorff, et Conrad, destiné à être par sa sainteté le plus bel ornement de la maison des Guelfes d'Allemagne, féconde en princes et en princesses que distinguait leur religieux attachement au Siége apostolique. On envoya Conrad à la célèbre école qui florissait alors à Constance sous la conduite de l'évêque. Plein de mépris pour les choses du monde, il se livra avec une ferveur extraordinaire au service de Dieu. Son sérieux décélait la profonde impression que la pensée de l'éternité faisait sur son âme. Il n'était cependant ni triste ni mélancolique; et cette paix intérieure que les événements de la vie ne troublent jamais expliquait sa gaieté. La simplicité chrétienne relevait toutes ses actions. Son humilité et sa piété imprimèrent à sa conduite un certain air de dignité qui n'appartient qu'à la vertu, et qui est bien supérieur à celui que donnent les grandeurs humaines. Ceux qui approchaient de lui se sentaient pénétrés d'un respect mêlé de confiance et d'affection, tant son affabilité et sa charité avaient de charmes. Peu de temps après avoir été ordonné prêtre, il fut pourvu de la prévôté de la cathédrale de Constance, c'est-à-dire de la première dignité de cette Eglise. L'évêque, nommé Noting, étant mort en 934, on l'élut d'une voix unanime pour le remplacer; mais il fallut beaucoup de temps pour le déterminer à acquiescer à son élection. Saint Uldaric, évêque d'Augsbourg, qui avait contribué à le faire élever à l'épiscopat, allait souvent s'entretenir avec lui; leur amitié était si tendre et si sainte qu'ils semblaient n'avoir qu'une âme. Conrad bâtit à Constance trois églises, sous l'invocation de saint Maurice, de saint Paul et de saint Jean l'Evangéliste. Ensuite, ne voulant plus posséder que Dieu dans le monde, il échangea ses biens avec son frère Rudolf contre des terres situées dans le voisinage de sa ville épiscopale, et qu'il donna à sa cathédrale et aux pauvres. Des sentiments de dévotion et de pénitence le portèrent à visiter trois fois les Lieux saints. Après quarante-trois ans d'un laborieux épiscopat, consacré à évangéliser son peuple et à consoler les pauvres, il mourut en 976, et fut enterré dans l'église de Saint-Maurice. Il s'opéra plusieurs miracles à son tombeau, et Calixte II le canonisa vers l'an 1120. Saint Conrad est nommé le 26 novembre dans le Martyrologe romain.

Aimon, évêque de Valence (251).

[977] Aicard ayant usurpé les biens de l'Eglise de Valence, Aimon, qui occupait ce siége depuis l'an 943, et qui était chancelier de Conrad, roi de la Bourgogne Transjurane, prit toutes les voies que la prudence lui suggéra pour l'amener à restitution. Comme Aicard s'obstinait, Aimon consulta plusieurs évêques sur la résolution où il était de l'excommunier, entre autres Guy II, évêque du Puy, ordonné en 976 ou 977. Tous approuvèrent ce parti. Aimon procéda en conséquence contre Aicard, l'excommunia, et notifia son excommunication à la ville d'Arles, regardée alors comme la capitale de la Provence. Elle obéissait à Conrad, sans l'aveu duquel le prélat ne fit rien en cette occasion. Il adressa la dénonciation au gouverneur d'Arles, en conjurant les habitants de ne

(249) Alban Butler et Godescard, *Vies des Pères*, etc., *Saint Conrad, évêque de Constance*, 26 novembre.

(250) *Voy.* t. XVIII, col. 467.

(251) Ceillier, *loc. cit.*, t. XIX, p. 665.

pas s'en dessaisir sans l'avoir fait connaître à tous, et de ne pas l'ôter de dessus l'autel de saint Etienne qu'elle n'eût été lue et entendue de la ville entière, et qu'on ne les eût informés qu'Aicard et ses complices venaient à resipiscence. En effet l'évêque de Valence ne se borna pas à excommunier Aicard ; il frappa de la même censure ceux qui avaient consenti à son invasion. Il les chargea de toutes les malédictions qu'on lit dans l'Ancien et le Nouveau Testament. Qu'ils périssent au plus tôt par le glaive de Dieu ! dit le prélat; qu'ils soient conduits dans le lieu infernal, où leur lampe s'éteigne à jamais, s'ils ne se corrigent.

Saint Rudesinde.

En Espagne saint Rudesinde, ou Rosende, né l'an 907, était fils de Gutière Mendès et petit-fils d'Herménégilde, parent du roi Alfonse le Grand. Sa mère Ilduara, ou Aldara, illustre par sa piété comme par sa naissance, est nommée « Confesse » dans son Epitaphe, c'est-à-dire religieuse, suivant le style du temps, où l'on nommait aussi les moines « confesseurs. » Rudesinde fut initié aux lettres et à la piété par Savaric, évêque de Dume, qui mourut vers l'an 920. Après Rodrigue, son successeur, quoique Rudesinde n'eût encore, dit-on, que dix-huit ans, on l'ordonna évêque du même siége. En 935, il fonda le monastère de Celle-Neuve, en Galice, et y mit pour abbé Franquilan, qui avait déjà gouverné un autre monastère. Depuis lors il résida à Celle-Neuve, dont on croit que les moines formaient son clergé et le soulageaient dans ses fonctions. Sisenand, parent de Rudesinde, était évêque d'Iria, dont le siége fut depuis transféré à Compostelle. Il négligeait ses fonctions pour s'adonner aux jeux et aux vanités du siècle. Ses désordres le rendirent odieux, non-seulement à son clergé et à son peuple, mais aux grands et au roi Sanche le Gros, qui, après l'avoir averti plusieurs fois, le mit en prison. Du consentement du clergé et du peuple, il lui substitua Rudesinde; c'est-à-dire qu'il obligea ce prélat à prendre soin de cette Eglise, et à suppléer à l'absence de son pasteur : mais Rudesinde n'en fut jamais titulaire, et dans tous les Actes qui restent de lui, il ne se nomme que évêque de Dume. La Galice étant attaquée par les Normands et le Portugal par les Musulmans, ce prélat, en l'absence du roi, réunit des troupes, chassa les Normands de Galice, et repoussa les Mahométans dans leurs limites; puis il rentra victorieux à Compostelle, aux acclamations du peuple. Sanche, après douze ans de régne, mourut en 967, laissant le trône à son fils Ramire III, âgé de cinq ans, et dont la tante Elvire, princesse pieuse et prudente, qui s'était consacrée à Dieu, gouverna pour lui. Ramire eut la paix avec les Musulmans, des mains desquels il retira le corps du martyr saint Pélage que son père leur avait demandé, et il l'enterra à Léon avec les évêques. Après la mort de Sanche, l'évêque Sisenand sortit de prison. La nuit de Noël, ce prélat vint trouver Rudesinde, qui dormait, le menaçant l'épée à la main de le tuer, s'il ne quittait la ville et ne lui cédait la place. Rudesinde le reprit avec beaucoup de gravité, et lui prédit qu'il mourrait bientôt de mort violente. Le saint sortit sur-le-champ de Compostelle, pour se retirer au monastère de Saint-Jean de Cabrère, qu'il avait fondé. En 971, cent navires normands, sous la conduite du roi Gondred, abordèrent en Galice, ravagèrent les environs de Compostelle, et tuèrent l'évêque Sisenand, auquel Rudesinde eut soin de donner un successeur. De son temps, Bermude II, fils d'Ordogno III, disputa la couronne de Léon et des Asturies, qui lui appartenait legitimement, à son cousin Ramire III. Les Musulmans, ayant pris Simancas dans le royaume de Léon, passèrent au fil de l'épée la plupart des habitants, emmenèrent captifs ceux qui restaient, et les tinrent deux ans et demi chargés de chaînes. Les confesseurs ne cessèrent de louer Dieu, et, comme ils demeuraient fermes dans la foi, ils souffrirent enfin le martyre. L'un d'eux, nommé Sarrasin, et au baptême Dominique, possédait quelques biens à Zamora. Comme il n'avait point d'héritiers, Ramire III s'en empara. Mais Bermude II les donna à l'Eglise de Compostelle, par une Charte datée du mois de février 975, et que cinq évêques souscrivirent. Rudesinde habitait son monastère de Celle-Neuve, où l'on dit même qu'il renonça à sa dignité, prit l'habit monastique, et se soumit à l'obéissance de l'abbé Franquilan, après la mort duquel il fut élu lui-même abbé du monastère. Il en gouverna plusieurs autres en Galice et en Portugal. Enfin, ayant établi Mamillan comme son successeur à Celle-

Neuve, il mourut âgé de soixante-dix ans, le jeudi 1er mars 977. On cite un grand nombre de miracles opérés à son tombeau.

Segnorine, sa parente, avait été élevée à Vicira par Godine, sa tante, qui en était abbesse. Déclinant la recherche d'un comte qui voulait l'épouser, elle se consacra à Dieu. Etant abbesse, elle transféra le monastère à Baste, et vécut en grande liaison avec saint Rudesinde, dont on dit même qu'elle apprit la mort presque aussitôt par révélation. Elle ne mourut que le 22 avril 982, âgée de cinquante-huit ans.

Martyre de saint Edouard (252).

[978] En Angleterre Elfride, n'ayant pas réussi à faire élire son fils Ethelred au préjudice d'Edouard, conçut une haine implacable contre le jeune roi, qu'elle résolut de perdre. Celui-ci, bien qu'il connût les sentiments de sa belle-mère, lui témoignait du respect et de l'affection; il agissait à l'égard d'Ethelred comme envers le plus tendre des frères, conduite d'autant plus admirable qu'elle avait pour mobile un cœur vrai et sincère. Elfride n'en fut point touchée. L'esprit de vengeance et d'ambition la poussa à fouler aux pieds les lois les plus sacrées de la nature et de la religion. Edouard, chassant dans une forêt voisine de Wareham, au comté de Dorset, alla faire une visite à sa belle-mère, qui se trouvait à Corfesgeate, aujourd'hui Corfecastle, dans l'île de Purbeck. La marâtre ne vit pas plus tôt la victime entre ses mains, qu'elle la fit poignarder par un de ses serviteurs, le 18 mars 978. On jeta le corps d'Edouard dans un marais : mais une lumière céleste y révéla sa présence, et Dieu l'honora de plusieurs guérisons miraculeuses. On l'enterra dans l'église de Notre-Dame de Wareham, d'où il fut transféré trois ans après au monastère de Shafsbury. Plusieurs églises demandèrent et obtinrent quelques portions de ses reliques.

La mort tragique d'Edouard le Martyr causa une vive douleur à saint Dunstan. Lorsqu'il couronna son jeune frère Ethelred, qu'Elfride avait voulu voir roi, et qui fut un prince lâche et malheureux, l'archevêque de Cantorbéry lui dit : Parce que vous avez aspiré au trône par le meurtre de votre frère, le glaive ne cessera point de frapper dans votre maison et de détruire votre race, jusqu'à ce que votre royaume passe à des étrangers dont vos sujets ne connaissent ni les mœurs ni la langue. Sous ce règne de plus de trente-sept ans, l'Angleterre fut exposée à toutes sortes de calamités, et notamment aux incursions des Danois.

Cependant Elfride, frappée des miracles qui s'opéraient par l'intercession de saint Edouard et déchirée de remords, rentra sérieusement en elle-même. Expiant son crime par la pénitence, elle quitta le monde, fonda les monastères de Wherwell et d'Ambresbury, et fixa sa demeure dans le premier, où le reste de sa vie s'écoula pieusement.

Concile de Calne (253).

La sentence rendue contre les clercs dans le concile de Winchester ne mit pas fin à leurs plaintes. Ils les renouvelèrent, en 978, dans un autre concile à Calne, au comté de Kent. Mais saint Dunstan, ne voulant plus engager de discussion, se contenta de dire qu'il laissait à Dieu le soin de défendre la cause de son Eglise. Aussitôt le plancher de la salle s'affaissa sous le poids de la principale noblesse d'Angleterre; l'assemblée, sauf l'archevêque qui se retint à une poutre, fut précipitée à terre; au milieu des ruines et du désordre, un grand nombre furent dangereusement blessés, et d'autres perdirent la vie (254). Cette catastrophe termina la controverse; on attribua l'écroulement du plancher et la préservation de Dunstan à l'intervention du ciel; et les clercs se retirèrent, à la fin, d'un débat dans lequel ils croyaient avoir Dieu même contre eux. Lingard (255), après avoir rapporté l'histoire du concile de Calne, s'exprime ainsi : « Le préjugé religieux a bâti sur ce fondement étroit un vaste édifice de calomnies et de fables. Dunstan, si l'on peut ajouter foi à l'histoire moderne des Anglo-Saxons (256), harassé

(252) Alban Butler et Godescard, *Vies des Pères*, etc., *Saint Edouard, roi d'Angleterre, martyr*, 18 mars

(253) Ceillier, *loc. cit.*, t. XXII, p. 777.

(254) *Chron. Sax.*, p. 124. Voici la traduction d'Huntingdon : « Omnes optimates Anglorum ceciderunt a quodam solio apud Calne præter sanctum Dunstanum, qui, trabe quodam apprehensa, restitit. Unde quidam eorum valde læsi sunt; quidam vero mortui. »

(255) *Antiquités de l'Eglise anglo-saxonne*, p. 517

(256) *Histoire des Anglo-Saxons*, t. III, p. 190.

par les tentatives réitérées du clergé et tremblant pour la durée des établissements, objets de son affection, résolut de terminer la querelle par l'extermination de ses adversaires : par son ordre, le plancher de la salle destinée à contenir l'assemblée ayant été détaché des murs pendant qu'on délibérait, les étançons furent tout à coup écartés, et les nobles, le clergé et les autres membres se virent en un instant rouler pêle-mêle à travers les ruines, tandis que l'archevêque inébranlable sur son siége voyait avec une satisfaction sauvage la scène sanglante qui se passait au-dessous de lui. Tel est le fond de ce conte, que depuis peu on a présenté au public : mais on me permettra quelques réflexions, avant d'en admettre l'authenticité. L'atrocité du fait, le silence des contemporains, le projet impolitique d'envolopper dans le même sort ses partisans et ses adversaires, doivent faire naître un doute en faveur du primat ; et ceux même qui se sont fait une idée peu avantageuse de son caractère voudront au moins avoir quelque preuve de son crime avant d'oser le condamner : mais on n'a produit, et on ne peut produire encore, une semblable preuve. Des écrivains contemporains et postérieurs ont attribué la chute du plancher à un accident ou à l'intervention du ciel. L'artifice sanguinaire de Dunstan fut un secret, qui pendant plus de huit siècles a échappé à l'œil observateur de chaque historien, et a été révélé pour la première fois, ce me semble, à l'esprit sceptique de Hume (257), qui fit entrevoir son soupçon au public sous le voile décent d'une chose « possible : » mais le soupçon devint bientôt une certitude, et la conduite de l'archevêque a été proclamée un crime qui n'était susceptible ni de doute ni de modification. Son accusateur (on ne peut se rendre compte de l'omission) n'a pas réclamé l'honneur de cette découverte; mais il a laissé conclure à ses lecteurs irréfléchis « qu'il avait tiré ses lumières des « auteurs respectables auxquels il en appelle « avec assurance. » Cependant ils paraissent avoir ignoré l'accusation, et s'être bornés à traduire le simple narré de la Chronique saxonne, journal le plus fidèle de cette époque (258). »

Les historiens n'ont indiqué ni l'année ni le sujet d'un autre concile, qui fut tenu à Ambresbury.

Ils n'ont pas indiqué, non plus, en quel temps furent faites les lois qui ont pour titre : Des prêtres des Northumbres. Elles sont divisées en cinquante-six articles, et ne contiennent presque rien de nouveau, sinon qu'elles imposent des amendes pécuniaires pour diverses fautes. L'article 51 parle du Denier romain, que l'on devait payer annuellement : on en faisait la collecte, et on portait le tout à l'église cathédrale, le jour de la Saint-Pierre, avant la Messe.

Marture de saint Harold.

[980] En Danemark, le roi Harold avait, depuis 948, soutenu et étendu la religion chrétienne, remplissant le Nord d'églises et de prédicateurs de l'Evangile. Mais beaucoup de Danois restèrent païens dans le cœur, notamment son fils Suénon Tyfve-Skeg, c'est-à-dire Barbe fourchue, appelé aussi Suen Otto ou Othon, parce qu'Othon le Grand lui donna son nom au baptême (259). Il fut élevé à Iulin, ville alors célèbre, et formé sous les yeux de Palna-Toke à une bravoure féroce. Il demanda à son père une portion du royaume à gouverner. Sur le refus de Harold, il se fit un parti chez les Vendes, promit aux Danois de rétablir l'ancien culte, et, avec le concours de Palna-Toke, se révolta. Harold, aidé de Richard, duc de Normandie, dompta les rebelles. Suénon, livré par Palna-Toke, qui l'avait d'abord protégé, reçut son pardon. Mais l'ingrat arma de nouveau, descendit secrètement en Zélande, et, apprenant que le roi devait passer la nuit par un bois avec un petit nombre de gardes, le tua d'un coup de flèche, le 1^er^ novembre 980. Le corps de ce prince, fidèle à Jésus-Christ, fut porté à Rotschild, et enterré dans l'église de la Sainte-Trinité qu'il avait bâtie. La cause de sa mort le fit regarder comme martyr. Le parricide Suénon rétablit le culte des idoles.

(257) *Hist.* c. 2. Si cependant quelqu'ami de l'archevêque Parker prétendait faire honneur à ce prélat de la découverte, je ne lui disputerais pas la priorité de sa réclamation. Il est au moins certain qu'il attribue le malheur de Calne à une conjuration entre le diable et les moines. *Humana fraude et ope diabolica carere non potuit.* (*Antiquit.*, p. 87)

(258) *Voy.* ci-dessus, note 254.

(259) *Voy.* ci-dessus, col. 50.

Théodule (260).

Théodule, Italien de nation, outre la langue latine, savait aussi la grecque. Etant allé à Athènes, pour se perfectionner dans les sciences, il assista à des disputes entre des Chrétiens et des gentils, mit par écrit ce qui fut dit de part et d'autre, et, à son retour en Italie, en composa des Eclogues, où il introduisit deux personnages qui disputaient entre eux, et un troisième qui décidait : chacun portait un nom grec. Le nom du premier signifiait Fausseté ; celui du second, Vérité ; celui du troisième, Prudence. L'ouvrage fut intitulé : *Eclogues de Théodule.* L'auteur mourut, encore jeune, dans l'état ecclésiastique, vers l'an 980.

Helpéric, écolâtre de Grandfel (261).

L'abbaye de Grandfel ou Granval, au diocèse de Bâle, soumise à la Règle de saint Benoît, avait pour écolâtre Helpéric, qui fut envoyé à Auxerre pour quelque affaire temporelle. Asper, doyen et supérieur du monastère de Saint-Germain d'Auxerre sous un abbé laïque, lui donna l'hospitalité, et le pressa même de s'établir dans sa maison. Helpéric s'y refusa, et reprit le chemin de Grandfel, mais non par la voie la plus courte. Son supérieur l'en punit sévèrement, et il se repentit alors de n'avoir pas accepté l'offre d'Asper. Après avoir enseigné la grammaire aux jeunes religieux de Grandfel, il leur expliqua de vive voix les règles du calcul, pour les initier à la science du comput ecclésiastique, qui comprenait la connaissance de l'année solaire et lunaire, du bissexte, des solstices, des équinoxes, des épactes, des éclipses. Il était, à cette époque, déshonorant, non-seulement pour un clerc, mais encore pour un laïque, d'ignorer le comput ecclésiastique. Ses disciples lui ayant demandé de rédiger un Précis de ce qui avait été écrit sur ce sujet, il écrivit, en 980, son *Traité du Comput*, qu'il dédia à Asper. On lui attribue aussi une Lettre sur la question de savoir pourquoi l'Eglise déploie tant de joie, de pompe et de magnificence en célébrant les fêtes des saints au jour de leur mort, tandis qu'elle ne montre que de la tristesse et de l'humiliation en faisant, le Vendredi saint, mémoire de la mort de Jésus-Christ. Helpéric, savant dans les Lettres divines et humaines, philosophe, poëte, astronome habile, avait, d'ailleurs, le don de bien dire.

Concile de Sens (262).

Seguin avait succédé sur le siége de Sens à Anastase, et reçu l'ordination épiscopale à Auxerre. Il trouva bien des obstacles à prendre possession de son Eglise. Renard, comte de Sens, dit le Vieux, refusa de le recevoir dans la ville ; ce qui détermina le prélat à jeter sur toute la province un interdit qui dura depuis le mois d'octobre jusqu'au Carême. Seguin pratiqua la vie monastique dans l'épiscopat ; car, après y avoir été élevé, il ne mangea plus de chair et ne porta plus de linge. Il s'appliqua à réparer les églises de la ville qui avaient été brûlées, et dont Archambauld, prédécesseur d'Anastase avait dissipé et pillé tous les biens. Cet archevêque, respectable par son âge, et encore plus par ses vertus et sa science, jouissait d'une grande autorité.

En 980, Seguin étant assemblé avec les évêques de Chartres, d'Orléans, de Paris et de Troyes, l'abbé et les moines de Saint-Pierre le Vif vinrent le supplier de leur fournir, à eux et à leurs successeurs, de plus amples revenus, tant pour leur subsistance que pour leurs vêtements. L'archevêque agréa leur demande, et leur assigna, de l'avis du concile, quatre églises de son diocèse, avec les revenus qui en dépendaient, sans obligation de desservir par eux-mêmes ces églises, où ils auraient la liberté de mettre de dignes prêtres pour y faire l'Office. On en dressa un Acte, que Seguin souscrivit, avec les quatre évêques et quelques autres ecclésiastiques constitués en dignité.

Charles, vassal d'Othon II.

Ce fut en cette année 980 que la guerre allumée entre Lothaire et Othon II par les prétentions du roi de France sur la Lorraine aboutit enfin à la paix. Othon donna l'investiture de la Basse-Lorraine (263) à

(260) Ceillier, *loc. cit.*, t. XIX, p. 689.
(261) *Ibid.*, p. 661.
(262) Ceillier, *loc. cit.*, t. XXII, p. 777. Longueval, *loc. cit.*, t. IX, p. 18.
(263) On divisa la Lorraine en Haute et Basse. La Haute-Lorraine, autrement dit la Mosellane, comprenait les diocèses de Trèves, de Strasbourg, de Metz, de Toul et de Verdun. La Basse-Lorraine comprenait les diocèses de Cologne, d'Utrecht, de Liége et de Cambrai.

Charles, frère de Lothaire, qui lui en fit hommage à genoux. Ce devait être plus tard un prétexte pour l'exclure du trône; car on l'accusa de s'être fait vassal du roi de Germanie, et d'avoir le cœur plus allemand que français.

Controverse de Gerbert et d'Otric (264).

Tandis qu'à Reims le nombre des disciples de Gerbert croissait tous les jours avec l'ardeur des études; que le nom de ce grand docteur se répandait, non-seulement dans les Gaules, mais parmi les peuples de la Germanie; que, traversant les Alpes, il circulait en Italie jusqu'en Toscane et à la mer Adriatique; Otric, maître de l'école du monastère de Magdebourg, était célèbre en Saxe. L'archevêque saint Adalbert ne s'accommodait pas des manières de ce religieux, ce qui fit que plusieurs se retirèrent de la communauté; le saint déclara même publiquement qu'Otric ne serait point son successeur, prédiction qu'on verra se vérifier. La renommée de Gerbert ayant frappé ce maître, qui remarqua que dans toute discussion il se servait d'une division exacte des choses, Otric souhaita d'avoir un tableau de sa division, surtout quant à la philosophie, afin de s'assurer si le docteur qui disait savoir les choses divines et humaines était vraiment philosophe. Un Saxon, qui parut capable de cette mission, fut envoyé à Reims. Il assista aux cours de Gerbert, recueillit sa division des sciences, mais manqua d'exactitude touchant la philosophie : car, au lieu que les mathématiques et la physique étaient présentées par le docteur comme des sciences égales et contemporaines, le Saxon, soit à dessein, soit par erreur, lui fit subordonner la physique aux mathématiques, comme l'espèce au genre. Otric, d'après cet exposé inexact, crut que Gerbert se trompait dans sa division, et affirma qu'il n'entendait rien à la philosophie : il porta même le tableau de Gerbert au palais de l'empereur, et l'expliqua aux savants en présence d'Othon II. Le prince, qui passait pour aimer beaucoup ces études, s'étonna que Gerbert se fût trompé, car il l'avait vu et entendu discuter plus d'une fois : aussi souhaita-t-il d'obtenir de lui l'explication du tableau. L'occasion s'en présenta l'année suivante. En effet, Adalbéron, archevêque de Reims, se rendant à Rome avec Gerbert, rencontra l'empereur et Otric à Pavie, d'où Othon le conduisit par eau à Ravenne. Deux Diplômes signés de ce prince, l'un à Pavie le 5 décembre 980, l'autre à Ravenno 25 décembre de la même année, fixent la date du voyage. Par ordre de l'empereur, un grand nombre de savants se réunirent dans le palais, notamment Adalbéron, archevêque de Reims, et Adson, abbé de Montier-en-Der.

Albéric, supérieur de ce monastère, étant mort, Adson lui avait succédé dans la dignité d'abbé en 968 au plus tard. Il rétablit le cloître et les autres lieux réguliers, bâtit une nouvelle église, fit rentrer les biens aliénés ou enlevés, et revendiqua les titres et les priviléges de son abbaye, qu'on avait transportés ailleurs. Manassès, évêque de Troyes, informé du bon ordre qu'il faisait observer, l'invita à partager avec lui le gouvernement de son diocèse. Adson y régla la psalmodie et l'ordre des Offices divins tant pour le Carême que pour les autres temps de l'année. Il fit la même chose dans plusieurs églises cathédrales. Brunon, évêque de Langres, recourut à lui pour réformer les abus introduits dans l'abbaye de Saint-Bénigne à Dijon. Adson la gouverna pendant deux ans, après lesquels il retourna à Montier-en-Der. Il était lié avec les savants de son siècle, en particulier avec Gerbert, et il assista à la conférence qui eut lieu entre ce maître et Otric.

Afin que la discussion fût plus animée, Othon voulait qu'Otric prît son adversaire à l'improviste, et multipliât les questions sans en résoudre aucune. L'empereur présida la conférence, qu'il ouvrit en rappelant que la difficulté principale roulait sur la division de la philosophie. Otric exposa verbalement cette division, la rédigea ensuite par écrit, et la présenta à Gerbert. Celui-ci en reconnut une partie comme sienne, mais rejeta l'autre comme n'étant pas de lui. La discussion, s'étant engagée sur les corrections à y faire, se prolongea jusqu'à la fin de la journée, et ne cessa, sur l'ordre de l'empereur, que lorsque les auditeurs se trouvèrent fatigués. Gerbert, comblé de présents,

(264) Hock, *Histoire du Pape Sylvestre II et de son siècle*, p. 121.

s'en retourna illustre dans les Gaules avec son métropolitain.

La couronne est prédite à Hugues Capet (265).

981] La piété de Hugues, qui s'était rendu presqu'aussi puissant que son père Hugues le Grand, lui frayait alors le chemin au trône de France dont Charles venait de s'exclure. Arnould le Grand, comte de Flandre, avait acheté de l'abbé Archambauld le corps de saint Valeri, et avait fait enlever celui de saint Riquier. Il mit ces précieux dépôts à Montreuil, place forte du Ponthieu, dont il s'était rendu maître. Foulcher, abbé de Saint-Riquier, ayant gagné le sacristain de l'église de Montreuil, recouvra adroitement le corps de son saint patron Arnould le fit enlever encore une fois; et, pour plus grande sûreté, il le fit transporter, avec celui de saint Valeri, au monastère de Saint-Bertin, où ces deux corps demeurèrent assez longtemps. Après la mort d'Arnould le Grand, Arnould, son petit-fils, qui lui succéda, ne parut pas disposé à rendre ces saintes reliques. Mais Hugues Capet entreprit de les faire restituer. On publia que saint Valeri lui était apparu, et l'avait chargé de retirer son corps et celui de saint Riquier des mains du comte de Flandre, de les faire reporter dans leurs monastères, de chasser les clercs de ces abbayes pour y rétablir des moines; et que le même saint lui avait annoncé que, s'il exécutait fidèlement ses ordres, il parviendrait bientôt à la couronne. Hugues commença par chasser les clercs des deux monastères. Il mit à Saint-Valeri des moines de Beauvais, et à Saint-Riquier des moines de Corbie, d'où il tira un jeune religieux, d'une grande prudence, nommé Ingelard, pour l'établir leur abbé. Ensuite il envoya des députés au comte de Flandre, afin de réclamer les corps des deux saints. Le comte les refusa, prétendant qu'il ne devait pas rendre ce qu'il n'avait pas enlevé. Hugues, qui s'attendait à un refus, s'avança avec une armée, à laquelle Arnould se vit hors d'état de résister. Il restitua donc les reliques, et ceux qui remirent les châsses jurèrent qu'on n'en avait rien ôté ni changé. Hugues reconduisit comme en triomphe, avec son armée, les corps des saints. Celui de saint Valeri fut reporté à son monastère le 2 juin 981, et le lendemain celui de saint Riquier fut rendu au sien. Hugues porta la châsse sur ses épaules, et nu-pieds la dernière lieue, et il la déposa sur l'autel de l'abbaye, tout baigné des larmes que la dévotion lui avait fait verser. Comme le culte de saint Riquier et celui de saint Valeri étaient alors fort célèbres en France, cette action de piété acheva de concilier à Hugues la sympathie publique.

Bernier, abbé de Homblières (266).

Homblières, situé à une lieue de Saint-Quentin, était originairement un monastère de filles, où sainte Hunegonde finit ses jours au VII^e^ siècle. Berthe, qui en était abbesse, vers le milieu du X^e^, s'efforça en vain de retenir les religieuses dans le devoir. Leur mauvaise conduite les fit remplacer par des moines. Le roi Lothaire approuva ce changement, que Jean XII confirma en 956. La Bulle de confirmation est adressée à Bernier ou Berner, qu'on avait tiré de l'abbaye de Saint-Remi de Reims pour l'établir abbé de cette nouvelle communauté. Par la sagesse de son gouvernement et par l'exemple de ses vertus, il y attira plusieurs sujets du premier rang, entre autres Landbert, préfet de la ville de Saint-Quentin. On recourut aussi à lui pour faire revivre le bon ordre en d'autres monastères. Il gouvernait encore celui de Homblières en l'an 981, puisqu'Albric ne lui succéda que l'année suivante. Il laissa trois opuscules : la Vie de sainte Hunegonde, qu'on regarde comme la première abbesse de Homblières, l'Histoire de la translation de ses reliques en 946, et la Relation de ses miracles.

Eglise de Lorck (267).

Saint Adalbert, archevêque de Magdebourg, vivait encore, lorsque Pilgrim, archevêque de Lorck, demanda à Benoît VII la confirmation des priviléges que le saint Siége avait accordés à ses prédécesseurs, entre autres l'usage du pallium. Il déclare, dans sa Lettre, qu'il serait allé lui-même à Rome solliciter cette grâce, s'il avait pu sortir avec sécurité de son pays. Il parle au Pape de la disposition des Hongrois à se convertir au Christianisme, du besoin de prédicateurs

(265) Longueval, *loc. cit.*, t. VIII, p. 377.
(266) Ceillier, *loc. cit.*, t. XIX, p. 664
(267) *Ibid.*, p. 620.

et d'évêques pour travailler à l'œuvre de l'Evangile, de l'impossibilité où il est de remplir avec exactitude ses fonctions dans ces vastes contrées, et il le prie de lui envoyer du secours. Il fait ensuite sa profession de foi, où il s'explique fort au long et très-clairement sur tous les articles du Symbole, exprimant, ce que l'on ne trouve que rarement dans les Formules de foi des siècles précédents, la distinction des trois Personnes de la sainte Trinité par les noms relatifs de Père, de Fils, et de Saint-Esprit. Benoît VII, dans sa Réponse à Pilgrim, confirma le Règlement qu'Agapet II avait fait en 948, touchant la juridiction des archevêques de Saltzbourg et de Lorck. Il envoya à celui-ci le pallium ; mais on ne voit pas qu'il lui ait prêté le secours que le prélat avait demandé. La Lettre du Pape était adressée en général aux évêques des Gaules et de Germanie, en particulier à Robert de Mayence, Diétrich de Trèves, Adalbert de Magdebourg, Géréon de Cologne, Frédéric de Juvave ou Saltzbourg, Adaldague de Brême ; à l'empereur Othon ; à Henri, son neveu, duc de Bavière ; aux abbés et aux ducs des Gaules et de Germanie. La Décision de Benoît VII ne devait avoir d'effet que pour Pilgrim : car, après la mort de ce prélat, arrivée en 992, la ville de Lorck ne se relevant point des ruines que les Barbares y avaient faites, son Eglise cessa d'être métropole, et ses successeurs ne portèrent que le titre d'évêques de Passau.

Mort de saint Adalbert de Magdebourg.

Saint Adalbert, premier archevêque de Magdebourg, bâtit plusieurs églises auxquelles il donna des pasteurs capables d'instruire un peuple nouvellement converti, procura la connaissance de Jésus-Christ à un grand nombre de Sclaves encore infidèles, établit un ordre admirable dans le chapitre de sa cathédrale, fondé par l'empereur, et enrichit son église des reliques de saint Maurice et de plusieurs autres martyrs. Dieu favorisa du don de prophétie ce prélat qui menait la vie d'un apôtre. Il faisait la visite du diocèse de Magdebourg, lorsqu'il tomba malade. Après avoir dit la Messe à Mersbourg, il se trouva très-faible. Il reçut avec une grande piété les sacrements de l'Eglise, et mourut le 20 juin 981. Les hagiographes lui donnent le titre de saint, et mettent sa vie en ce jour ; mais on ne lit son nom dans aucun Calendrier. Suivant Papebroch et Baillet, on l'honorait à Magdebourg avant la prétendue Réforme, qui détruisit dans cette ville tous les anciens monuments relatifs aux saints. Adalbert avait obtenu d'Othon II un Privilége, par lequel les moines qui composaient le chapitre de Magdebourg étaient autorisés à élire l'archevêque. Malgré la prédiction du saint, le clergé et le peuple, après la mort du prélat, élurent tous d'une voix Otric, qui était alors avec l'empereur. Les députés du chapitre de Magdebourg allèrent en Italie trouver Othon II. S'adressant à Gisiler, évêque de Mersbourg, qui jouissait d'un grand crédit auprès de ce prince, ils lui dirent en secret le but de leur députation ; et ce prélat leur promit ses bons offices. Mais, après avoir annoncé la mort de saint Adalbert à l'empereur, il se jeta à ses pieds et lui demanda pour lui-même l'archevêché de Magdebourg, comme une récompense de ses services. Othon le lui accorda aussitôt. Quand il fut sorti, Otric et les députés du chapitre l'interrogèrent sur le résultat de sa démarche. Il leur répondit qu'il avait bien de la peine à faire ses propres affaires, tant la cour était corrompue par l'intérêt, principalement les Romains. Enfin il leur révéla ce qui s'était passé ; puis il se pourvut à Rome, pour faire autoriser sa transiation.

Eglises d'Orient.

Basile II et Constantin IX étant placés sous la tutelle de l'eunuque Basile, Bardas Sclerus ou Scélère voulut enlever l'autorité à cet eunuque. Sa révolte déchira l'empire pendant les premières années du règne de Basile et de Constantin. Bardas Phocas y mit fin par la défaite de Sclerus, qui se réfugia à Babylone, où on le retint captif.

Pendant cette révolte, Antoine, évêque de Constantinople, renonça à sa dignité ; mais on ne voulut pas lui donner de successeur avant sa mort, qui n'arriva que vers l'an 980. Alors on ordonna à sa place Nicolas Chrysoberge, c'est-à-dire Verge d'Or, qui siégea pendant douze ans et demi.

La même révolte de Sclerus fut cause qu'Agapius, évêque d'Alep, ayant réduit Antioche à l'obéissance des empereurs, en devint patriarche.

Mais Sergius, métropolitain de Damas, en étant chassé, se retira à Rome. Il y trouva l'église de Saint-Boniface et Saint-Alexis presqu'abandonnée, la demanda au Pape Benoît VII pour y établir un monastère, y mit des moines vivant, les uns sous la Règle de saint Basile, les autres sous celle de saint Benoît, s'y retira avec eux, et y mourut, âgé de soixante-quatorze ans, le 11 novembre 981.

[982] Le mariage d'Othon II avec la princesse grecque Théophanie fut l'occasion de dures épreuves pour sainte Adélaïde ; car, oubliant tout ce qu'il devait à sa mère, il la bannit même de sa cour. Adélaïde pleura sur les égarements de son fils, et Dieu exauça ses larmes. Le malheur ouvrit les yeux à Othon, qui rappela sa mère, se montra docile à ses avis, et réforma les abus. En épousant Théophanie, Othon II semblait avoir acquis un titre de plus sur l'Italie méridionale. Il entra avec une armée nombreuse dans la Calabre et la Pouille, s'empara de Tarente en 982, et livra un combat sanglant près Basentello aux Grecs et aux Musulmans, leurs auxiliaires. En ce combat périt Henri, évêque d'Augsbourg, fils du comte Burcard, qui, après la mort de saint Ulderic, lui avait procuré cet évêché par de mauvaises voies. Attaqué sans cesse par les seigneurs voisins, qui usurpaient le temporel de son Eglise, il n'y fut jamais paisible. Pour s'attirer la protection de l'empereur, il s'attacha à son service, jusqu'à le suivre dans ses expéditions militaires. Il l'accompagna dans cette campagne ; mais il ne parut plus après la bataille, et on ne put savoir s'il avait été tué ou pris par les Musulmans. La trahison des Bénéventins arracha la victoire à Othon, qui aurait même perdu la vie, sans le prompt secours que lui prêta Déodéric, évêque de Metz. Les Allemands furent mis en fuite. L'empereur, admis comme passager sur une galère grecque, séduisit le capitaine, qui le conduisit près Rossano, où sa rançon devait lui être payée : mais, profitant de l'absence des surveillants, il se jeta à la mer, et gagna le rivage. La division qui s'alluma entre les Grecs et les Musulmans lui laissa le temps de recueillir les débris de son armée.

Saint Jean de Parme.

Jean, dont la mère était morte lorsque l'opération césarienne le tira de son sein, devint chanoine de Parme. Il fit jusqu'à six fois le pèlerinage de Jérusalem, et la sixième fois il y reçut l'habit monastique. L'évêque de Parme ayant bâti un monastère, à l'établissement duquel saint Mayeul concourut par ses conseils, Jean en fut établi abbé, et le gouverna sept ans. Chaque année il faisait le pèlerinage de Rome. Plusieurs miracles attestèrent son crédit auprès de Dieu. La veille de sa mort, il éloigna les deux moines qui l'assistaient, en leur disant de fermer la porte de sa cellule. A peine les religieux étaient-ils sortis, que cette cellule se remplit de lumière et d'une odeur suave. Ils entendirent Jean s'écrier : Je vous rends grâces de ce que vous daignez me visiter. Vous savez que je vous ai aimée beaucoup, et que je vous ai été fidèle. Maintenant aidez-moi de vos oraisons, afin que je puisse paraître avec assurance au terrible tribunal, et priez pour moi le Juge de l'univers. On entra dans la cellule, et on lui demanda à qui ses paroles s'adressaient, puisqu'on ne voyait personne auprès de lui. Il répondit que Marie venait de le visiter en compagnie d'autres vierges, et l'avait prévenu qu'à l'instant il allait quitter la vie. En effet, après avoir reçu le Viatique, le saint expira le 22 mai 982.

Conciles de Rome (268).

[983] Il y eut, en 983, deux conciles à Rome.

Dans le premier, on traita de la translation de Gisiler de l'évêché de Mersbourg à l'évêché de Magdebourg. Benoît VII proposa la question au concile, qui fut d'avis qu'on pouvait faire passer Gisiler à Magdebourg, parce que le siége de Mersbourg lui avait été ôté par Hildevard, évêque d'Halberstadt.

Dans le second concile, on lut divers décrets contre les ordinations simoniaques. La Lettre synodale est au nom de Benoît VII, qui l'adressa à Miron, évêque de Girone, pour la faire publier. Elle est sans date ; mais elle se rattache à l'année 983, qui est la première de l'épiscopat de Miron.

On croit même que de ces deux conciles

(268) Ceillier, *loc. cit.*, t. XXII, p. 777.

il n'en faut faire qu'un, où, comme on disait que Gisiler était parvenu par des voies illégitimes à l'archevêché de Magdebourg, on en prit occasion de décréter des peines contre ceux qui donneraient ou recevraient de l'argent pour l'ordination. Mais, si Ditmar accuse Gisiler, dans sa Chronique, d'avoir obtenu cet archevêché par de mauvaises voies, un autre chronologiste éloigne de lui ce soupçon, en le présentant comme un saint et un apôtre.

Otric, supplanté par Gisiler, mourut avec le regret d'avoir quitté son monastère pour satisfaire son ambition.

Gerbert, abbé de Bobio.

Au contraire, Gerbert obtint en 983, de la faveur impériale, l'abbaye de Bobio, située dans les Apennins. Cette donation, approuvée par le clergé et le peuple, fut autorisée par les évêques et le Pape, duquel il reçut la bénédiction abbatiale. Mais il trouva les grands biens du monastère dissipés par des concessions libellatiques ou par les usurpations des seigneurs voisins, en sorte que les moines étaient réduits à la mendicité. Il se plaignit, entre autres, de Pierre, évêque de Pavie, qui pillait les domaines de l'abbaye, en même temps qu'il disait du bien de l'abbé à l'empereur, dont il était chancelier. Quand cet évêque fut devenu Pape sous le nom de Jean XIV, il lui porta aussi ses plaintes.

Saint Adalbert de Prague (269).

Saint Adalbert, archevêque de Magdebourg, dont la prédiction se vérifia sur Otric, eut pour disciple le rejeton d'une des plus illustres familles de Bohême. Né vers l'an 956, il avait été nommé au baptême Woytiech, qui signifie, en langue sclavonne, « Secours de l'armée. » Dans son enfance, une maladie le réduisit à l'extrémité. Ses parents, menacés de le perdre, firent vœu, sous l'invocation de la sainte Vierge, de le consacrer au service des autels, s'il revenait à la santé. Le ciel exauça leurs vœux : leur fils guérit. Ils le mirent aussitôt sous la conduite d'Adalbert, archevêque de Magdebourg, qui se chargea de le former aux sciences et à la vertu. Le prélat lui donna des maîtres habiles en tous genres, entre autres le célèbre Otric, et lui fit prendre son nom à la confirmation. Le jeune Adalbert répondit aux espérances qu'on avait conçues de lui. Il fit des progrès dans les sciences, surtout dans celle des saints. Il employait une grande partie de ses récréations à la prière. Lorsqu'il pouvait s'échapper, sans qu'on s'en aperçût, il allait visiter les pauvres et les malades, les consoler, et leur distribuer des aumônes. Après la mort de l'archevêque de Magdebourg, arrivée en 981, il retourna en Bohême, emportant avec lui une bibliothèque qu'il s'était formée. Il reçut les ordres sacrés de Ditmar, évêque de Prague, qui mourut, le 2 janvier 983, en désespéré. Il poussait des cris horribles, disant qu'il allait être damné pour avoir négligé les devoirs de son état et recherché avec passion les honneurs, les richesses et les plaisirs du monde. Adalbert, témoin de sa fin, fut saisi de frayeur. Il entra dans de vifs sentiments de componction, détesta toutes les fautes qu'il avait pu commettre, se revêtit d'un cilice, alla prier d'église en église pour attirer sur lui la miséricorde divine, et distribua de larges aumônes aux indigents. Dans l'assemblée qui se tint pour l'élection d'un nouvel évêque, tout le monde jeta les yeux sur lui, le 19 février 983. Des députés furent envoyés à l'empereur, qui était à Vérone, au retour de sa malheureuse expédition contre les Grecs et les Musulmans. Othon accorda aux députés la confirmation de l'élection; il donna à Adalbert, qui les accompagnait, l'anneau et le bâton pastoral; puis il le fit sacrer, le 29 juin 983, par Willigise, archevêque de Mayence, dont l'évêque de Prague était suffragant, et qui se trouva présent. Depuis ce jour jusqu'à la mort d'Adalbert, on ne le vit jamais rire; et, si on lui en demandait la raison, il répondait : Il est fort aisé de porter une mitre et une crosse; mais c'est quelque chose de bien terrible que d'avoir à rendre compte d'un diocèse au souverain Juge des vivants et des morts. Le prélat fit son entrée nu-pieds dans la ville de Prague, où il fut reçu avec une joie extraordinaire par le peuple, et surtout par Boleslas le Pieux, duc de Bohême. Il commença par diviser son revenu en quatre parties, destinées : la première, à l'entretien de l'église

(269) Alban Butler et Godescard, *Vies des Pères*, etc., *Saint Adalbert, évêque de Prague, martyr*, 23 avril.

la seconde, à la subsistance des chanoines; la troisième, au soulagement des malheureux; la quatrième fut réservée pour ses besoins et ceux de sa maison. Tout son patrimoine s'écoulait en aumônes. De plus, il nourrissait tous les jours douze pauvres en l'honneur des douze apôtres, et un nombre beaucoup plus grand aux jours de fête. On voyait dans sa chambre un lit ordinaire, mais il ne s'en servait pas; il couchait sur un cilice ou sur la terre nue. Il macérait son corps par de longues veilles et par des jeûnes rigoureux. Presque tous les jours il prêchait et visitait les malades, ainsi que les prisonniers.

Election d'Othon III.

A Vérone, où Othon reçut saint Adalbert de Prague, ce prince tint une assemblée des Etats de Lombardie et d'Allemagne. Il y fit élire roi son fils Othon III, âgé de trois ans.

Mort d'Othon II.

Othon II punit les Bénéventins de leur trahison, saccagea leur ville, et revint à Rome, où il tomba malade. Se sentant à l'extrémité, il partagea en quatre lots son trésor; il en donna un aux églises, un aux pauvres, un à sa sœur Mathilde, le quatrième à ses serviteurs. Ensuite il fit sa confession en latin devant le Pape et les prêtres. Ayant reçu d'eux l'absolution, il mourut âgé de vingt-huit ans, le 7 décembre 983. On l'enterra dans le parvis de l'église de Saint-Pierre, et, devant son sépulcre, qui était de porphyre, on représenta en mosaïque un Christ debout, qui donnait sa bénédiction à ceux qui entraient dans la basilique. Othon II était très-inférieur en mérite à Othon le Grand, son père.

Hroswithe, religieuse de Gandersheim (270).

Sous le règne d'Othon II florissait Hroswithe, dont le nom signifie Rose blanche, et que les poëtes allemands ont souvent appelée la blanche Fleur du monastère de Gandersheim. Née vers l'an 940, elle entra toute jeune dans cette maison, située au diocèse de Hildesheim. Elle s'y forma sous la direction, d'abord de Richarde, puis de Gerberge, fille de Henri le Querelleur, frère d'Othon le Grand. Le principal objet des ordres religieux était le perfectionnement de la vie morale; mais la littérature, pour n'être qu'un objet secondaire à leurs yeux, n'en était pas moins cultivée dans les monastères, alors seul asile du savoir. Aussi Hroswithe apprit-elle le latin, le grec, la philosophie d'Aristote, la musique et les autres arts libéraux. Le XVII^e^ siècle, qui s'étonnait que la marquise de Sévigné lût saint Augustin dans la langue de ce Père, et qu'Angélique Arnaud entendît le latin de son Bréviaire, avait bien plus lieu d'admirer cette religieuse du X^e^ siècle, qui ne se bornait pas à écrire en vers hexamètres l'*Histoire des commencements et des fondateurs du monastère de Gandersheim*, mais qui, sur l'ordre d'Othon II, composait en vers héroïques le *Panégyrique d'Othon le Grand*, dédié à l'abbesse Gerberge, nièce de cet empereur. Nous avons encore de Hroswithe six *Comédies* en prose, à l'imitation de Térence: la première sur la Conversion de *Gallican* et le martyre de saint Jean et de saint Paul, sous Julien l'Apostat; la deuxième *Dulcitius*, sur le martyre des saintes vierges Agape, Chionia et Irène, sous Dioclétien; la troisième sur la résurrection de *Callimaque* et de Drusiane par l'apôtre saint Jean; la quatrième sur la chute et la pénitence de Marie, nièce de l'ermite *Abraham;* la cinquième *Paphnuce*, sur la conversion de la courtisane Thaïs; la sixième, sur le martyre des saintes vierges *Foi*, *Espérance* et *Charité*. Si les Actes d'où elle a tiré ces petits drames n'ont pas été versifiés, en revanche ils ont reçu sous sa plume une modification plus profonde: en les transformant en comédies, l'auteur ne les a pas seulement dialogués; ils ont été refondus et marqués de l'empreinte forte et suave de son génie. Comme ces drames, écrits en latin par une religieuse allemande du X^e^ siècle, étaient joués par des religieuses et écoutés par d'autres religieuses, il s'en suit que la langue latine leur était familière, ce qu'on n'a vu peut-être dans aucun siècle depuis. Deux littérateurs modernes, le fameux Erasme dans un de ses Colloques, un poëte anglais dans une pièce de théâtre, ont traité un sujet pareil à celui d'*Abraham* et de *Paphnuce;* et, suivant la remarque de Rohrbacher (271), « il est reconnu aujour-

(270) Ceillier, *loc. cit.*, t. XIX, p. 685. Douhaire, *Cours sur l'Histoire de la poésie chrétienne, Cycle des apocryphes*, dans *l'Université catholique*, t. VI, p 418.

(271) *Histoire universelle de l'Eglise catholique*, p. 228.

d'hui que, pour la délicatesse des sentiments, la finesse et la retenue du langage, l'inspiration religieuse et l'élévation morale, la bonne religieuse du x^e siècle l'emporte incontestablement et sur le poëte anglais et sur le fameux Erasme. » Hroswithe mit en vers hexamètres l'Histoire de la naissance et de la vie de la sainte Vierge : c'est le Protévangile de saint Jacques, compté entre les Livres apocryphes du Nouveau Testament; et elle dédia ce poëme à Gerberge. Son Poëme sur l'Ascension du Seigneur est aussi en vers hexamètres : elle prit pour matière l'Histoire de l'Ascension, traduite du grec en latin par un évêque nommé Jean. Elle écrivit en vers élégiaques le martyre de saint Gengoul, qui souffrit à Varennes en Bourgogne vers l'an 760; en vers hexamètres celui de saint Pélage, tué par les Musulmans à Cordoue en 926; en vers hexamètres-léonins, c'est-à-dire rimés tant au milieu qu'à la fin, la chute et la pénitence de Théophile, économe de l'Eglise d'Adana en Cilicie, vers l'an 538, ainsi que le Poëme où elle raconte la conversion du jeune esclave Protère, le Poëme en l'honneur de saint Denys, martyr, et celui de sainte Agnès. Ces compositions versifiées portent le titre d'*Histoires sacrées*. Il y a quelque chose de touchant à entendre Hroswithe parler elle-même du sentiment plein de grandeur qui la soutint dans son travail. « Voici, » dit-elle, « un petit Livre, dont la diction est peu ornée, sans doute, mais auquel du moins n'a pas manqué l'application et le zèle de l'auteur. Je l'offre à la critique des juges bienveillants qui aiment mieux corriger un écrivain que le décréditer. Je reconnais volontiers que j'ai dû commettre beaucoup de fautes, non-seulement contre les règles de la poésie, mais aussi contre celles de la composition, et qu'ainsi ce Recueil est loin d'être exempt de reproches. Mais à qui confesse ses erreurs on doit, ce semble, un pardon facile et d'amicales corrections. Si l'on m'accusait d'avoir tiré quelques-uns des sujets de cet opuscule des Livres réputés apocryphes par quelques personnes, je répondrais qu'il n'y a pas eu de ma part présomption coupable, mais simplement ignorance; car, lorsque je commençai à travailler sur ce canevas, je ne savais pas que ce fût un livre douteux. Je ne l'ai pas eu plus tôt appris, que je l'ai rejeté... J'ai d'autant plus besoin d'indulgence, que j'ai apporté moins de confiance et de résolution dans la composition de cet ouvrage. Dépourvue de ressources, et à un âge encore éloigné de la maturité, il m'a fallu travailler, dans mon rustique isolement, loin du secours des doctes. Ainsi, c'est à l'écart, et en quelque sorte à la dérobée, qu'à force de composer et de corriger, je suis parvenue à mettre au jour cet écrit. J'en ai emprunté le fond à l'Ecriture sainte, que m'ont apprise, dans ce couvent de Gandersheim, d'abord la sage et bienheureuse maîtresse Richarde et les religieuses qui la suppléaient dans ses fonctions, puis la bienveillante Gerberge, au royal caractère, de l'autorité de laquelle je dépends aujourd'hui. Moins avancée que moi en âge, mais plus avancée en science, (la nièce d'un empereur devait être supérieure en tout), Gerberge a daigné me former amicalement par la lecture de quelques bons auteurs, dans lesquels elle avait été elle-même instruite par de savants personnages. Bien que l'art de moduler les vers soit chose difficile, principalement pour une femme, j'ai osé, en me confiant dans le secours d'en haut, traiter en vers héroïques les sujets de ce livre. Je n'ai pas eu, au surplus, d'autre but dans ce travail que d'empêcher le talent qui m'a été confié de croupir dans mon sein et de s'user dans la rouille. J'ai voulu le forcer à rendre, sous le marteau de la dévotion, au moins quelques sons à la louange de Dieu (272). »

Witikind, moine de Corbie en Saxe (273).

Hroswithe fut contemporaine de Witikind, moine de Corbie en Saxe, très-considéré d'Othon II et de Mathilde, fille d'Othon le Grand. C'est le témoignage que lui rendit Hosed ou Husar, élu abbé de Corbie en 1002, dans l'inscription du mausolée qu'il éleva sur son tombeau. Il lui donne aussi le titre de pieux et docte maître de cette abbaye. Witikind écrivit trois livres de l'His-

(272) *Ne creditum talentum ingenioli, sub obscura torpens pectoris rubigine, negligentia exterminaretur, sed sedulæ malleo devotionis percussum, aliquantulis divinæ laudationis referret tinnitum.*

(273) Ceillier, *loc. cit.*, t. XX, p. 84.

toire des Saxons, où il s'applique particulièrement à rapporter les actions de Henri l'Oiseleur et d'Othon le Grand, son fils, mort en 973. Sigebert (274) dit que Witikind avait mis en vers les Actes du martyre de sainte Thècle et la Vie de saint Paul, ermite.

Othon III, sacré roi de Germanie.

Willigise, archevêque de Mayence, et Jean, archevêque de Ravenne, couronnèrent Othon III, en qualité de roi, à Aix-la-Chapelle, le jour de Noël 983. L'impératrice Théophanie, sa mère, établie régente pendant sa minorité, se montra l'ennemie déclarée de sainte Adélaïde, qu'elle traita d'une manière outrageante. La sainte souffrit les odieux procédés de sa belle-fille avec patience et sans se plaindre. Du moins, Théophanie donna pour précepteur à Othon III le prêtre Bernward.

Saint Bernward (275).

Saint Bernward était issu d'une famille illustre d'Allemagne. Folemar, évêque d'Utrecht, son oncle, confia son éducation à Osdag, évêque d'Hildesheim, qui le mit sous la direction de Tangmar, bibliothécaire de son Eglise et chef de son École. Celui-ci n'omit rien pour développer les rares dispositions qu'il remarqua dans son élève. C'était un génie universel, également propre aux sciences et aux arts. Osdag, charmé de ses progrès, lui conféra l'ordre d'exorciste. Bernward, après avoir achevé ses études, passa chez Willigise, archevêque de Mayence, qui l'éleva à la prêtrise. Lorsqu'il eut été appelé à la cour, et que Théophanie l'eut chargé de l'éducation d'Othon III, il trouva le moyen de se faire craindre et aimer de ce jeune prince. Il l'accoutuma de bonne heure à découvrir les artifices de la flatterie et de la dissimulation dans les avis de ses courtisans.

Gacon, évêque de Landaff (276).

Les évêques du pays de Galles avaient été soumis jusque-là à l'archevêque de Saint-David. Ce prélat perdit alors la juridiction de métropolitain, sans qu'on puisse précisément en assigner la raison. Il est assez probable que ce fut par un résultat du développement de la puissance du roi d'Angleterre, qui par là voulait commencer à unir les Gallois avec les Anglais. Quoi qu'il en soit, vers l'an 983, saint Dunstan, archevêque de Cantorbéry, sacra Gacon, évêque de Landaff.

Mort de Benoît VII (277).

[984] Benoît VII, après avoir gouverné l'Eglise pendant huit ans et six mois, mourut le 10 juillet 984, et fut enterré à Sainte-Croix de Jérusalem.

JEAN XIV, CENT-TRENTE-NEUVIÈME PAPE.

Précis du Pontificat de Jean XIV (278).

Pierre, évêque de Pavie, ancien chancelier de l'empereur Othon II, appelé à remplacer Benoît VII, n'osa garder le nom de Pierre, par respect pour le Prince des apôtres, et prit celui de Jean XIV. Il devait siéger jusqu'au 20 août 985.

Mort de saint Ethelwold (279).

Non-seulement saint Ethelwold substitua des moines aux chanoines séculiers de sa cathédrale et à ceux du nouveau monastère de Winchester; non-seulement il répara, dans la même ville, le monastère des religieuses, dédié sous l'invocation de la sainte Vierge; non-seulement, après avoir acheté du roi les terres et les ruines de celui de Saint-Audry dans l'île d'Ely, brûlé par les Danois cent ans auparavant, il bâtit à la même place une célèbre abbaye d'hommes qui éprouva la libéralité d'Edgard et qui fut connue depuis sous le nom de l'île où elle était située; non-seulement il reconstruisit, en 970, celle de Thorney dans le Cambridgeshire, dont il avait aussi acheté les ruines; mais, par son secours et sous sa direction, Adolphe, chancelier d'Edgard, acquit le terrain de l'abbaye de Peterborough pour la rebâtir avec magnificence. Ce second fondateur y fit enterrer son fils unique, mort en bas âge, donna ensuite tous ses biens au monastère, y prit l'habit, et en fut élu abbé.

(274) *De Scriptor. ecclesiast.*, c. 129.
(275) Ceillier, *loc. cit.*, t. XX, p. 109. Alban Butler et Godescard, *Vies des Pères*, etc., *Saint Bernward ou Bernard évêque d'Hildesheim*, 20 novembre.
(276) *Ibid.*, *Saint Dunstan, archevêque de Cantorbéry*, 19 mai.
(277) Ceillier, *loc. cit.*, t. XIX, p. 619.
(278) *Ibid.*, p. 620.
(279) Ceillier, *loc. cit.*, t. XIX, p. 670. Alban Butler et Godescard, *Vies des Pères*, etc., *Saint Ethelwold, évêque de Winchester*, 1er août.

Ethelwold se distingua par sa charité : durant une famine destructive, il employa ses serviteurs à découvrir et à soulager les malheureux, en faveur desquels il vendit la vaisselle plate qui appartenait à l'autel et les ornements en argent de l'Eglise. Il fut aussi le bienfaiteur signalé de sa cathédrale, qu'il rebâtit en grande partie l'an 980. Il jeta ensuite les fondements d'une chapelle supplémentaire à l'extrémité orientale de ce monument, mais ne vécut pas assez pour l'achever. En s'occupant avec ardeur de la sanctification des autres, il ne négligeait pas son propre salut, mais joignait les exercices intérieurs aux fonctions extérieures, afin que les unes et les autres se fortifiassent mutuellement. Il mourut le 1er août 984. On l'enterra dans sa cathédrale, à côté du grand autel. Plusieurs miracles ayant été opérés par son intercession, on leva son corps de terre, et on le déposa sous l'autel avec solennité. Cette cérémonie fut faite par saint Elphége, son successeur immédiat.

Saint Elphége (280).

Elphége sortait d'une illustre et pieuse famille. Il était encore jeune, lorsqu'il abandonna le monde. Sa mère, par un excès de tendresse, voulut traverser son dessein : mais il eut le courage de suivre la voix du ciel, qui l'appelait dans la solitude, et se retira dans le monastère de Derherste, au comté de Glocester. Quelques années après, il alla se cacher dans un désert de l'abbaye de Bath, où il se livra, inconnu des hommes, aux exercices de la contemplation et de la pénitence. Il ne put si bien cacher sa vertu que l'éclat ne s'en répandît au loin. Plusieurs vinrent apprendre à son école la vraie manière de servir Dieu. On lui confia ensuite le gouvernement de la grande abbaye de Bath. Les moines tièdes qu'il y trouva excitèrent l'ardeur de son zèle. Il faisait observer tous les points de la règle, persuadé que la moindre transgression pouvait avoir des suites funestes. Il avait pour maxime qu'il vaut mieux rester dans le monde que d'être un moine imparfait. On se rend coupable de mensonge et d'hypocrisie, disait l'abbé, on insulte Dieu, lorsqu'on porte l'habit d'un saint sans en avoir l'esprit et les sentiments. A la mort de saint Ethelwold, et en conséquence d'une vision qu'eut saint Dunstan, on tira Elphége de sa solitude pour le placer sur le siége de Winchester. Ses vertus reçurent de l'épiscopat un nouveau lustre. Il se levait tous les jours à minuit, et priait longtemps nu-pieds, même dans la plus rigoureuse saison de l'année. Il ne mangeait de viande que dans les occasions extraordinaires. Ses grandes austérités ne prirent rien sur la douceur de son caractère. Il était charitable et compatissant pour le prochain. Les indigents surtout trouvaient en lui un père tendre et libéral. Ses aumônes étaient si abondantes, qu'on ne voyait point de pauvres dans son diocèse.

Sainte Edithe (281).

Sainte Edithe était fille naturelle du roi Edgard et de la vierge Wulfrith (282). La femme d'Edgard étant morte, il voulut épouser celle qu'il avait déshonorée : mais Wulfrith n'y consentit point. Elle prit même le voile dans le monastère de Wilton, dont elle devint abbesse. Elle se chargea du soin d'élever sa fille, qui par là fut arrachée à la corruption du siècle avant d'en avoir ressenti les effets ; en sorte que le rédacteur du Martyrologe romain a pu dire d'Edithe que, « s'étant consacrée à Dieu dès son enfance, elle avait moins quitté le monde qu'elle ne l'avait ignoré : » ignorance précieuse, car elle est le plus sûr moyen de vivre dans l'innocence. Wulfrith formait sa fille par les plus sublimes leçons du Christianisme, surtout en lui mettant fréquemment les exemples des saints sous les yeux. Elle eut la consolation de voir Edithe répondre à ses soins. Charmée de ses progrès dans la vertu, elle résolut de l'admettre à la profession religieuse, comme la jeune vierge le désirait. Le roi n'y consentit qu'avec difficulté. Edithe allia les exercices de la vie contemplative avec ceux de la vie active. Malgré son amour pour la retraite, elle se privait souvent des délices qu'elle y trouvait, afin de servir les pauvres. Elle prenait soin des malades, et s'attachait de préférence à ceux qui avaient des ulcères, dont le pansement révoltait le plus la nature. Son abstinence et ses austérités avaient quelque chose d'extraordinaire. Elle montrait

(280) Alban Butler et Godescard, *Vies des Pères*, etc., *Saint Elphége, archevêque de Cantorbéri, martyr*, 19 avril.

(281) *Ibid.*, *Sainte Edithe, vierge en Angleterre*, 16 septembre.

(282) *Voy.* ci-dessus, col. 94.

une vive dévotion pour Jésus crucifié, et elle l'exprimait fréquemment en formant sur elle le signe de la croix. Elle n'avait encore que quinze ans, lorsque le roi, son père, voulut lui confier le gouvernement de plusieurs monastères, tant était grande l'idée qu'on avait de sa vertu et de sa prudence : mais elle aima mieux rester dans sa communauté, pour y vivre dans l'obéissance en simple religieuse. Quand, après la mort d'Edgard, Edouard, son fils, que l'Eglise honore comme martyr, eut été enlevé à son tour, on assure que la noblesse, qui lui était attachée, songea à placer Edithe sur le trône. L'éclat d'une couronne ne l'éblouit point; elle préféra l'humiliation du cloître. Elle bâtit à Wilton une église sous l'invocation de saint Denys. La dédicace en fut faite par saint Dunstan, qui, en célébrant la Messe, apprit par révélation que la sainte mourrait bientôt. En effet, quarante jours après cette cérémonie, Edithe s'endormit dans le Seigneur, le 16 septembre 984, à l'âge de vingt-trois ans. Saint Dunstan, qui l'avait assistée dans sa dernière maladie, l'enterra dans l'église de Saint-Denys. Guillaume de Malmesbury écrivait, au commencement du XII^e^ siècle, qu'on célébrait la fête de cette sainte avec beaucoup de dévotion.

Jean, abbé de Saint-Arnould de Metz (283).

Déodéric, évêque de Metz, qui siégeait depuis l'an 964, se trouvant fatigué des affaires temporelles, était revenu dans son diocèse, où il mourut le 7 septembre 984 (284).

Adalbéron, son prédécesseur, avait, en 941, substitué des moines aux clercs dans l'église de Saint-Arnould de Metz (285), et confié le gouvernement de ce monastère à Héribert, qu'il avait fait venir de Gorze. Héribert y rétablit l'observance régulière, répara les cellules et les usines du monastère, et remit en état les biens qui en dépendaient. Il eut pour successeur Anstée, homme de vertu et de savoir, appliqué à l'étude des Livres saints, et qui n'était pas étranger aux arts libéraux; Jean, moine de la même communauté, le remplaça en qualité d'abbé. C'était un homme de goût, d'un esprit cultivé, d'un jugement solide, sage, modeste, savant et poli. Il s'attacha à faire refleurir les études, et y réussit au point qu'on venait de Saxe, de Bavière, et d'ailleurs, prendre des leçons au monastère de Saint-Arnould. En 961, il assista à la mort de Jean de Vandières, abbé de Gorze (286), avec tous les abbés du voisinage, qui le chargèrent d'écrire la *Vie* du saint. Pour qu'il entreprît ce travail, il fallut l'ordre exprès de Déodéric, devenu évêque de Metz en 964. L'auteur ne conduisit son récit que jusqu'en 955. L'abbé de Saint-Arnould retoucha la *Vie* de sainte Glodesinde, et écrivit, vers l'an 970, l'Histoire des trois translations de ses reliques : la première, au VIII^e^ siècle; la seconde, en 830; la troisième, en 951. On sait par les Ecrits de Jean, qu'il y avait de son temps des écoles publiques à Toul, à Metz, et à Saint-Mihiel dans le diocèse de Verdun, où l'on apprenait, non-seulement la grammaire et les belles-lettres, mais l'Ecriture sainte, le droit canon et le droit civil, le comput ecclésiastique, les rites des sacrements; que des maîtres faisaient alors profession d'enseigner les sciences les plus utiles, et que quelques-uns étaient sortis de l'Ecole de Reims où Remi d'Auxerre avait naguère brillé. Jean fut favorisé du don de prédire l'avenir. Sachant qu'un comte du palais, nommé Téocbert, suppliait Dieu de lui donner un fils, il dit à ce comte, au sortir de l'église de Saint-Arnould, que sa prière serait exaucée, qu'il aurait un fils qui s'appellerait Benoît, mais qu'il devait le consacrer à Dieu. Ermentrude, femme de Téocbert, accoucha en effet d'un fils. Le père lui fit donner le nom de Benoît; et, l'ayant enveloppé d'un manteau de pourpre, il le porta à l'église, le mit sur l'autel, et l'offrit à Dieu et à saint Arnould, en présence de l'abbé Jean et de tous ses frères. Jean eut pour successeur un de ses religieux du même nom que lui, et sous le gouvernement duquel l'Ecole de Saint-Arnould soutint sa célébrité.

Gerbert retourne à Reims.

Jean XIV, à qui Gerbert avait représenté le triste état dans lequel il se trouvait à Bobio, entouré d'ennemis et ne conservant plus que son bâton pastoral, ne lui donna aucun secours : aussi résolut-il de quitter l'Italie, et d'aller reprendre à Reims, auprès

(283) Ceillier, *loc. cit.*, t. XIX, p. 666.
(284) *Ibid.*, p. 672.
(285) *Voy.* ci-dessus, col. 16.
(286) *Voy.* ci dessus, col. 88.

de l'archevêque Adalbéron, ses études interrompues. Il n'avait pas passé une année entière à Bobio. De retour à Reims, non-seulement il y vécut pour les sciences, mais il y fut mêlé aux événements politiques.

Vers ce temps, il écrivit une *Rhétorique*, qu'il dit être digne de l'attention de ceux qui savent, et utile à ceux qui apprennent, pour saisir et conserver dans l'esprit la pensée des orateurs; pensée qui échappe facilement ou qui est difficile à comprendre

Concile de Reims (287).

[985] Adalbéron, archevêque de Reims, écrivit, en 985, une Lettre circulaire à ses comprovinciaux, pour les inviter à un concile, dont il leur indiquait le lieu et le jour : on ne sait ce qui s'y passa. Il y a d'autres Lettres particulières de cet archevêque à Rothard de Cambrai et à Notgère de Liége, où il les invite à son concile. Gerbert écrivit, au nom d'Adalbéron, à Walon, injuste ravisseur des biens de l'Eglise, et à ses complices, pour les citer au concile de la province.

Brunon, moine de Gladbac (288).

L'abbaye de Saint-Vite ou de Gladbac, dans le diocèse de Cologne, avait été fondée en 973, et Sandrade en fut le premier abbé. Il confia le soin des Ecoles de son monastère à Brunon, qu'il chargea, non-seulement d'enseigner les belles-lettres et les sciences, mais de former les novices aux observances monastiques; car ce religieux composa un Traité sur la manière de les élever. On lui attribue encore un Ecrit sur les sept arts libéraux, et un Traité intitulé : *Du mouvement de la huitième sphère*. On ne sait s'il entendait, par cette huitième sphère, la huitième planète ou autre chose. Sandrade mourut vers l'an 985.

Saint Beuvon (289).

Saint-Beuvon (290), né en France, avait pris dès sa jeunesse le parti des armes. Grâce à son éducation chrétienne, il allia aux habitudes de l'homme de guerre la pratique de la vertu. Il se montra toujours le père et le défenseur des pauvres. Les Musulmans, venus d'Espagne et d'Afrique, faisaient des courses en Provence, où ils exerçaient d'affreux ravages. Beuvon marcha contre ces infidèles, les vainquit plusieurs fois, et leur fit un grand nombre de prisonniers, dont plusieurs embrassèrent le Christianisme. Quelque temps après il quitta le monde, et mena durant plusieurs années, dans la retraite, une vie fort austère. Dans un pèlerinage qu'il faisait à Rome, il tomba malade, et mourut, l'an 985, à Voghera près Pavie. Sa fête fut de précepte dans la plupart des villes de Lombardie. On l'honora avec beaucoup de vénération en Provence.

Mort de Jean XIV (291).

L'antipape Francon, expulsé par les Romains, était allé à Constantinople implorer la protection des empereurs grecs, qu'il redoutait moins que les Allemands. A la nouvelle de la mort de l'empereur Othon II et du Pape Benoît VII, il revint en Italie; mais il trouva Jean XIV sur le saint Siége. Sa faction en usa de même qu'avec Benoît VI : Jean fut arrêté et mis au château Saint-Ange, où il mourut de faim et de misère le 20 août 985.

INTERRÈGNE.

Mort de l'antipape Francon (292).

Francon, ayant envahi une seconde fois la Chaire apostolique, l'occupa quelques mois seulement : une mort subite mit fin à sa tyrannie. Les siens mêmes le haïssaient au point qu'ils percèrent son cadavre à coups de lances, le traînèrent par les pieds, et l'exposèrent tout nu sur la place devant le cheval de Constantin. Le lendemain matin, des clercs ramassèrent ce cadavre déchiré, et l'ensevelirent. Francon est nommé à tort Boniface VII par quelques historiens, puisqu'il ne doit pas être compté parmi les Papes.

Jean, Pape élu (293).

Jean, Romain de naissance, fils de Robert, fut élu souverain Pontife; mais, comme il ne reçut point la consécration épiscopale, il n'est point placé au nombre des successeurs de saint Pierre.

[986] Quatre mois s'écoulèrent entre son élection et sa mort.

(287) Ceillier, *loc. cit.*, t. XXII, p. 778.
(288) *Ibid.*, p. 738.
(289) Alban Butler et Godescard, *Vies des Pères*, etc., *Saint Beuvon, gentilhomme provençal*, 22 mai.
(290) En latin *Bobo*. Les Italiens l'appelèrent *San Bovo*.
(291) Ceillier, *loc. cit.*, t. XIX, p. 620
(292) *Ibid.*
(293) *Ibid.*

Mort du roi Lothaire (294).

Dans cet intervalle, Lothaire II, qui avait associé son fils Louis V à la couronne, et tenté d'y réunir la Lorraine, projet que l'affermissement de la puissance d'Othon III ne lui permit pas de poursuivre, mourut à Reims le 2 mars 986.

Emma calomniée (295).

Le premier usage que Louis V fit de son autorité ne contribua point à attirer les bénédictions du ciel sur son règne. Ceux qui voulaient gouverner le nouveau roi n'omirent rien pour le séparer de la reine Emma sa mère, dont ils redoutaient l'ascendant. Charles, duc de la Basse-Lorraine et oncle paternel de Louis, l'anima surtout contre cette vertueuse princesse, qu'on osait accuser de relations coupables avec Adalbéron-Ascelin, évêque de Laon. Le roi, que sa propre gloire obligeait à défendre sa mère, autorisa la calomnie par sa conduite; car, sans autre forme de procès, il chassa ignominieusement le prélat de son siége. Adalbéron, que son mérite avait exposé aux traits de l'envie, tâcha d'intéresser à sa cause tous les évêques du royaume, auxquels il écrivit en ces termes : « Quoique, par l'autorité du roi et la faction de certaines personnes, je sois aujourd'hui chassé de mon siége, je ne suis cependant pas privé de l'épiscopat. La conscience ne me reproche rien, et des accusations calomnieuses ne sont pas un titre de condamnation. Que j'aie donc la consolation de vous voir compatir à ma calamité, et que le troupeau sente l'absence du pasteur! C'est pourquoi, je vous en prie et je vous en conjure, qu'aucun de vous ne donne le saint chrême dans mon diocèse, n'y célèbre la messe, et n'y donne la bénédiction épiscopale. » Ces paroles font juger que l'évêque de Laon, se voyant chassé de son Eglise, avait mis le diocèse en interdit pour obliger le roi à le rappeler. Louis travailla, au contraire, à le faire déposer canoniquement, comme l'indique cette Lettre adressée par Emma, soit à la reine Gerberge, sa belle-mère, soit à l'impératrice Adélaïde, sa mère, si respectée de ses contemporains qu'ils l'appelaient la mère des rois. « Ma chère mère, je succombe sous le poids de la douleur. J'ai perdu mon mari; je comptais sur mon fils, et il est devenu mon ennemi. Mes anciens amis m'ont abandonnée, à ma honte et à celle de toute ma famille : ils ont inventé des crimes honteux contre l'évêque de Laon; ils le persécutent, et s'efforcent de le faire déposer, pour me couvrir d'un éternel opprobre. Secourez, je vous prie, comme une bonne mère, une fille affligée. » Les évêques de la province de Reims ne se prêtèrent pas aux desseins violents des ennemis de l'évêque de Laon. On ne fit rien de juridique contre lui, et c'est peut-être ce qui aigrit le roi contre Adalbéron, archevêque de Reims. Ce prélat ayant encouru sa disgrâce, Louis assiégea Reims, dont il s'empara; mais Adalbéron trouva le moyen de s'échapper. Les esprits paraissaient plus aigris que jamais, lorsque Béatrix, duchesse de la Haute-Lorraine et sœur de Hugues Capet, réconcilia Emma avec Louis V et avec le duc Charles. En conséquence de cette paix, l'évêque de Laon fut rappelé.

(294) Longueval, *loc. cit.*, t. VIII, p. 379.
(295) *Ibid.*, p. 380.

JEAN XV, CENT QUARANTIÈME PAPE.

Precis du Pontificat de Jean XV (296).

Une partie de ces faits se rattache évidemment au Pontificat de Jean XV, Romain, fils de Léon, surnommé de la Poule-Blanche, qui, ayant embrassé plus tard l'état ecclésiastique, était devenu prêtre. Son sacre eut lieu le 25 avril 986, et il devait gouverner l'Eglise dix ans.

La prépondérance de Crescentius le porta d'abord à se retirer auprès de Hugues, marquis de Toscane, d'où il envoya prier Othon III, roi de Germanie, de venir, à l'exemple de son père, délivrer Rome du tyran qui l'opprimait. Les Romains redoutaient la présence des Allemands. Crescentius appréhenda qu'une plus longue absence du Pape ne compromît sa propre sûreté, et l'engagea à revenir dans la ville sainte, où il n'osa le troubler dans l'exercice de son autorité.

Aligerne abbé du Mont-Cassin.

Aligerne était de Naples. Après avoir été moine à Saint-Paul de Rome, sous l'abbé Baudoin, il fut religieux du Mont-Cassin, et succéda l'an 949 à Majelpot en qualité d'abbé. Pendant une administration de trente-sept ans, il s'appliqua à rétablir le

(296) Ceillier, *loc. cit.* t. XIX, p. 620.

monastère, qui ne s'était pas encore relevé de la désolation arrivée, en 884, sous l'abbé Berthaire (297). Il recouvra plusieurs domaines usurpés par des seigneurs voisins, ce qui l'exposa à de mauvais traitements; mais Landulfe, prince de Capoue, le couvrit de sa protection. Il repeupla les terres désertes, rebâtit l'église et les lieux réguliers, en sorte que le Mont-Cassin fut comme renouvelé de son temps. Saint Nil avait alors formé une espèce de communauté avec ses disciples, qui vivaient dans des cabanes auprès de son ermitage : mais on ne put le faire consentir à prendre le titre d'abbé. Les Musulmans étendant de plus en plus leurs conquêtes et leurs ravages dans la Calabre, il se retira au Mont-Cassin. Aligerne alla au-devant de lui avec ses religieux, et le reçut avec la distinction due à sa sainteté. Quelque temps après, il lui donna le monastère de Val-Luce. Aligerne mourut en 986.

Le bienheureux Victor (298).

Victor, issu des anciens comtes de la Rhétie, avait fait ses vœux dans la célèbre abbaye de Saint-Gall, où il acquit une grande réputation de savoir. La turbulence de son caractère le fit reprendre souvent par ses supérieurs. Après plusieurs troubles qu'occasionna sa vanité, il demanda, sous l'abbé Cralon, d'être chargé de gouverner l'abbaye de Pfesfers. Le refus qu'il éprouva le détermina à quitter furtivement son monastère. Il rassembla ses parents, et les excita à déclarer la guerre à Saint-Gall. Cralon, informé de son évasion, envoya des hommes de guerre à sa poursuite. Victor se défendit avec énergie, et blessa mortellement plusieurs des assaillants. Les autres, furieux de sa résistance, se jetèrent sur lui, le terrassèrent, lui crevèrent les yeux pour l'empêcher de nuire à l'avenir, et le ramenèrent à l'abbaye. Instruit par cet accident, il rentra en lui-même, et répara ses fautes passées par de dignes fruits de pénitence. Il devint un nouvel homme, et mérita par son abnégation de recouvrer la vue. Ce fut le bienheureux Notker, religieux de la même abbaye, mort en 912 (299), qui opéra ce miracle en sa faveur. Victor fut si sensible à une telle grâce, qu'il renchérit encore sur ses austérités. Quelques années après, cédant aux instances d'Archambauld, évêque de Strasbourg, il alla se mettre à la tête de l'Ecole que ce prélat soutenait dans sa ville épiscopale. Il jouissait d'une telle renommée, qu'une foule de disciples se pressa autour de lui. Sur la fin de sa vie, il se retira dans une solitude près Hochfelden, s'y imposa les plus grandes mortifications, et y mourut en odeur de sainteté en 986. On lui donne le titre de Bienheureux. Son nom est inscrit dans plusieurs Martyrologes.

Mort de Louis V (300).

[987] En France, Louis V, après un règne d'un an et quelques mois, mourut le 21 mai 987, sans laisser d'enfants mâles. La couronne aurait pu être déférée à son oncle Charles, si ce prince ne s'était pas aliéné les esprits, d'abord en se faisant vassal d'Othon II en qualité de duc de la Basse-Lorraine, puis en animant Louis contre sa mère Emma. Dans ces conditions, la seconde race des rois et la postérité de Charlemagne n'avait plus de chances de se maintenir sur le trône.

Hugues Capet, roi de France (301).

Le grand-père et le grand-oncle de Hugues, surnommé Capet, duc de France et fils de Hugues le Grand, avaient déjà porté la couronne. Il descendait de Charlemagne par sa mère, fille de Henri l'Oiseleur et de sainte Mathilde. Il était le plus puissant et le plus estimé des seigneurs du royaume, ou, pour mieux dire, le roi de fait. On publiait que saint Valéri, dont il avait retiré les reliques des mains du comte de Flandre, lui avait promis le trône. Un contemporain (302), auquel deux Chroniques postérieures (303) font écho, rapporte que Louis V lui avait donné le royaume. L'Eglise se promettait de trouver en lui un zélé défenseur de ses droits; car, ayant, soit par piété, soit par politique, renoncé aux riches abbayes de Saint-Denys, et de Saint-Germain qu'il possédait, quoique laïque, selon l'abus assez ordinaire à cette époque, ce désintéressement et ce respect pour la dis-

(297) *Voy.* t. XVIII, col. 1331.
(298) Alban Butler et Godescard, *Vies des Pères*, etc., *Le bienheureux Victor, solitaire à Hochfelden en Alsace*, 27 décembre.
(299) *Voy.* t. XVIII, col. 1474.
(300) Longueval, *loc. cit.*, t. VIII, p. 382.
(301) *Ibid.*, p. 383.
(302) *Chron. Odor.*, Bouquet, t. X, p. 163.
(303) *Ibid.*, p. 222, 243.

cipline lui affectionnaient le clergé Ses autres qualités, et surtout sa renommée de bravoure, complétaient ses titres à la couronne, dont il était le plus capable de soutenir le poids et de relever l'éclat. Suivant Richer (304), après les funérailles de Louis V, les princes s'étant réunis à Compiègne pour délibérer sur les intérêts de l'Etat, Hugues proposa de s'en rapporter principalement à Adalbéron, archevêque de Reims, pour la succession au trône, parce qu'il avait une connaissance profonde des choses divines et humaines, et qu'il était distingué par son éloquence. On se rangea à cet avis. Adalbéron fit observer que l'assemblée ne comprenait pas tous les princes dont la prudence et le dévouement pouvaient être invoqués; qu'il convenait donc de différer l'élection jusqu'à ce que, tous se trouvant réunis, les raisons de chacun fussent pesées avec plus de maturité; qu'en attendant il fallait jurer entre les mains de Hugues de ne rien faire jusque-là pour l'établissement d'un roi. Le serment fut prêté, et le jour de la réunion désigné. Dans l'intervalle, Charles vint à Reims, et dit à l'archevêque : Tout le monde sait que je dois succéder par droit héréditaire à mon frère et à mon neveu (305). Adalbéron répondit : Comme vous avez toujours été livré à des parjures et à des sacriléges, ainsi qu'à des hommes criminels, comment pouvez-vous espérer de parvenir à la principauté avec eux et par eux? Charles répliqua qu'il ne pouvait abandonner ses amis, mais qu'il devait tâcher d'en acquérir d'autres. L'archevêque dit en lui-même : Si, maintenant qu'il est privé de toute dignité, il est tellement lié aux méchants qu'il ne veut s'en détacher d'aucune manière, quel malheur ne serait-ce pas pour les bons si l'élection le portait à la souveraineté ! Après avoir déclaré ne pouvoir rien faire à cet égard sans le concours des princes, Adalbéron le congédia. Au jour convenu, les princes se réunirent à Senlis. L'archevêque leur dit : Louis, d'excellente mémoire, étant mort sans enfants, on devait chercher avec soin qui le remplacerait dans le royaume, de peur que la chose publique, abandonnée sans pilote, ne fût compromise. Aussi avons-nous cru qu'il convenait de différer la solution, afin que chacun pût exposer ici devant nous ce que Dieu lui aurait inspiré de particulier, et que des sentiments comparés l'assemblée formât sa décision collective. Maintenant que nous sommes réunis, il importe de traiter la question avec beaucoup de prudence et de fidélité, de peur que la haine n'égare la raison ou que l'affection ne nuise à la vérité. Nous n'ignorons pas que Charles a ses partisans, qui le prétendent digne du royaume par la collation de ses parents. Mais, s'il est question de cela, ni le royaume ne s'acquiert par droit héréditaire (306), ni on ne peut promouvoir un candidat à la royauté, s'il ne brille, non-seulement par la noblesse du corps, mais par la sagesse de l'âme, s'il n'est muni de la foi et affermi par la magnanimité. Nous voyons dans l'histoire que des souverains de race illustre, ayant été déchus de leur dignité par l'effet de leur incapacité, ont eu des successeurs, tantôt de leur rang, tantôt d'un rang inférieur. Or quelle aptitude peut-on reconnaître à Charles, lui que la foi ne dirige point, que la torpeur énerve, et qui s'est dégradé au point de n'avoir pas honte de servir un roi étranger et de prendre parmi les vassaux une femme au-dessous de sa condition? Comment le duc de France souffrira-t-il que la fille d'un de ses vassaux devienne sa reine? Comment mettra-t-il au-dessus de sa tête une femme dont les égaux et même les supérieurs fléchissent les genoux devant lui et posent les mains sous ses pieds? Considérez attentivement la chose, et voyez que Charles est déchu par sa faute plus que par celle d'autrui. Désirez le bonheur de l'Etat plutôt que son malheur. Si vous voulez son malheur, choisissez Charles. Si vous voulez son bonheur, couronnez Hugues, cet excellent duc. Que l'affection pour Charles ne séduise personne; que la haine pour le duc ne détourne personne de l'intérêt commun. Choisissez donc Hugues, que sa conduite, son haut rang, le nombre de ses guerriers rendent si célèbre; que vous trouverez le tuteur, non-seulement de la chose publique, mais des intérêts privés. Sa bienveillance le rendra votre père : car qui a recouru à lui, sans éprouver sa protection? et qui, privé de l'aide des siens, ne leur a pas été

(304) L. IV, n. 9-13.

(305) *Omnibus notum est jure hæreditario debere fratri et nepoti me succedere.*

(306) *Nec regnum jure hæreditario acquiritur.*

restitué par lui? Une adhésion unanime ayant accueilli ces paroles, Hugues fut couronné à Noyon, le 1^er juin 987 (307) par le métropolitain et les autres évêques, et préposé roi aux Gaulois, aux Bretons, aux Danois ou Normands, aux Aquitains, aux Goths, aux Espagnols, aux Gascons ou Basques. Ainsi fut inaugurée la troisième race, qui, pendant tant de siècles, occupa le trône de France. Fiévée (308), après avoir dit que la couronne devint héréditaire sous cette troisième dynastie, parce qu'elle se confondit, dans la personne de Hugues Capet, avec les grands fiefs qu'il possédait, et que les fiefs alors étaient incontestablement héréditaires, ajoute : « On peut même assurer qu'il ne fut élu que pour consacrer l'usurpation des fiefs déjà sanctionnée par une longue possession; et l'on ne peut s'empêcher d'admirer par quels secrets ressorts, d'une mesure prise contre le pouvoir des rois, sortirent avec le temps l'hérédité et l'indivisibilité de la couronne, les deux bases fondamentales de toute véritable monarchie. »

Protestation armée de Charles (309).

A la nouvelle de l'élection de Hugues, Charles, duc de la Basse-Lorraine, s'empara d'une partie de la Belgique française, força la place de Laon, et y fit prisonnière la reine Emma avec l'évêque Adalbéron-Ascelin. Emma recourut à sainte Adélaïde, sa mère, et à Théophanie, mère du roi Othon III : les prières des deux impératrices en sa faveur furent sans résultat. Les évêques de France, de leur côté, sollicitèrent la liberté d'Adalbéron-Ascelin, leur collègue : voyant leurs remontrances inutiles, ils excommunièrent Charles, qui méprisa les censures de l'Eglise.

Ce prince voulut que l'archevêque de Reims le sacrât roi. Mais Adalbéron, qui venait de couronner Hugues avec le consentement de la nation, refusa d'en sacrer un autre, et se contenta de conseiller à Charles de traiter avec les seigneurs. « Comment, » lui écrivit le prélat, « vous adressez-vous à moi pour me demander conseil, vous qui me regardez comme un de vos plus grands ennemis? Vous m'appelez père, et vous cherchez à m'arracher la vie! Je n'ai pas mérité qu'on en usât ainsi avec moi, parce que j'ai toujours été éloigné d'entrer dans les conspirations des hommes pervers. Je ne parle pas de vous : vous pouvez, au contraire, vous souvenir que je vous conseillai, avant de rien entreprendre, de vous adresser aux principaux du royaume; car qui étais-je, moi, pour m'arroger le droit de donner un roi aux Francs? Ce sont là des affaires d'Etat, qui ne sont pas du ressort d'un particulier. Vous croyez que je hais la famille royale : j'en prends mon Rédempteur à témoin, je n'ai contre elle aucun sentiment de haine. Vous me demandez ce que vous devez faire : il est difficile de le dire; je n'en sais rien; et, quand je le saurais, peut-être n'oserais-je le dire. Plût à Dieu que le temps fût venu où je pusse avec honneur me déclarer votre serviteur! Car, bien que vous ayez ravagé le sanctuaire du Seigneur, que vous ayez fait prisonnière une reine à qui vous aviez juré ce que nous savons, que vous ayez mis en prison l'évêque de Laon et méprisé l'anathème des autres évêques... cependant je ne puis oublier le service que vous m'avez rendu en me soustrayant aux armes des ennemis. Je ne parle pas du roi, mon seigneur, contre lequel vous avez formé une entreprise qui surpasse vos forces. Je pourrais ajouter que vos partisans vous trompent, et qu'ils cherchent plus leurs intérêts que les vôtres; mais je crains d'en avoir déjà trop dit. »

Pendant que Charles cherchait à ébranler Adalbéron, archevêque de Reims, Hugues, reconnu par le Pape Jean XV, s'efforça de rallier à sa cause Seguin, archevêque de Sens, qui ne lui avait pas encore prêté serment de fidélité, dans la crainte de blesser la justice en se déclarant contre Charles. Gerbert rédigea avec art la Lettre suivante de Hugues à Seguin : « Ne voulant abuser en rien de la puissance royale, nous réglons toutes les affaires de l'Etat dans le conseil et de l'avis de nos fidèles, et nous vous jugeons très-digne d'en faire partie. C'est pourquoi nous vous avertissons avec égard et affection de nous confirmer, avant le 1^er novembre, la foi que nous ont confirmée les autres, et cela pour la paix et la concorde de la sainte Eglise du Seigneur, ainsi que de tout le peuple chrétien; de peur que, si à

(307) On lit ailleurs que Hugues fut sacré à Reims, le dimanche 3 juillet 987.

(308) *Biographie universelle*, art. *Hugues Capet*.
(309) Longueval, *loc. cit.*, t. IX, p. 2.

l'instigation de quelques hommes pervers vous refusez de le faire, vous n'ayez à subir la sentence sévère du seigneur Pape et des évêques vos comprovinciaux et que, malgré notre mansuétude, que tout le monde connaît, nous ne soyons tenu, par notre dignité royale, de déployer le zèle de la correction. » Seguin prêta le serment de fidélité qu'on exigeait de lui.

Guillaume, duc d'Aquitaine, refusant de reconnaître Hugues, celui-ci assiégea Poitiers, qu'il ne put prendre ; mais il remporta une victoire signalée sur l'armée du duc.

Election de Robert (310).

Au retour de cette expédition, Hugues, afin de laisser après sa mort un héritier certain dans le royaume, dit Richer (311), tint conseil avec les princes, de l'avis desquels il proposa à l'archevêque de Reims de promouvoir à la royauté son fils Robert à Orléans, Eglise qui eut, dans un assez court intervalle, deux évêques du nom d'Arnould : le premier, en 970, successeur immédiat d'Ermenthrée, son oncle ; le second, vers 986, homme d'une naissance illustre et riche en patrimoine (312). Robert, agé de seize ans, était l'élève de Gerbert à l'Ecole de Reims. L'archevêque ayant répondu qu'il était contre la règle de créer deux rois en la même année, Hugues lui montra une Lettre de Borrel, duc de l'Espagne citérieure, qui demandait du secours contre les Musulmans ; il convenait donc de créer un second roi, afin que, si l'un succombait à la guerre, l'armée ne fût pas incertaine de son chef; de la mort du roi, en effet, et de l'envahissement de la patrie, pouvait résulter la discorde des princes, la tyrannie des méchants contre les bons, la captivité de la nation entière. L'archevêque acquiesça à ces raisons ; et, comme les princes étaient assemblés pour la fête de Noël, il couronna solennellement Robert dans l'église de Sainte-Croix, le 30 décembre 987 (313), et l'ordonna roi pour les Francs de l'Occident ou de Neustrie depuis la Meuse jusqu'à l'Océan.

Les sacres de Hugues et de Robert auraient dû manifester à Charles que Dieu, dans ses décrets éternels, avait élu un autre qui valait mieux que lui (314).

Mort d'Adalbéron de Reims (315).

[988] Hugues, ayant affermi le trône dans sa famille, alla faire le siége de Laon, que le duc Charles, enfermé dans la place, devait le forcer à lever. Adalbéron se trouvait au camp du roi, avec les troupes de son archevêché. Il tomba malade pendant le siége, se fit reporter à Reims, et y mourut le 23 janvier 988. Ce prélat, qui jouissait d'une autorité proportionnée à sa naissance et à son mérite, était frère de Godefroi, comte de Verdun, lequel fut la tige des ducs de la Basse-Lorraine. Gerbert n'a pu donner une plus haute idée d'Adalbéron qu'en disant que, par sa mort, le monde sembla menacé de retomber dans l'ancien chaos.

Arnould, archevêque de Reims (316).

Adalbéron désigna, en mourant, Gerbert pour son successeur. Mais Lothaire II avait laissé un fils naturel, nommé Arnould, qui s'était engagé dans le clergé de Laon et déclaré pour le duc Charles, son oncle. Il promit, s'il devenait archevêque de Reims, d'abandonner Charles, d'être fidèle à Hugues, et de lui faire rendre la ville de Laon. Brunon, évêque de Langres, neveu du roi Lothaire, servit d'intermédiaire dans ces pourparlers; et, comme le roi exigeait qu'Arnould fournît des cautions de sa fidélité, celui-ci lui donna trois otages, au nombre desquels était l'évêque de Langres. Hugues alla à Reims, où Arnould fut élu et conduit au monastère de Saint-Remi, pour y recevoir la consécration épiscopale. Le roi s'y exprima en ces termes : Si Louis de sainte mémoire, fils de Lothaire, eût en mourant laissé une postérité, il eût été convenable qu'elle lui succédât. Mais, comme il n'existe aucun successeur de la race royale, ainsi que chacun sait, j'ai été choisi par vous, et par les autres princes, et par les plus puissants dans l'ordre militaire, et je marche à votre tête (317).

(310) Longueval, *loc. cit.*, t. IX, p. 6.
(311) L. IV.
(312) Ceillier, *loc. cit.*, t. XIX, p. 713.
(313) On lit ailleurs que Robert fut sacré par Seguin, archevêque de Sens, le 1er janvier 988.
(314) *Carolus, patruus Ludovici, pro eo regnum Francorum accipere voluit, sed non potuit, quia* Deus judicio suo meliorem elegit. *Nam, Franci, inito consilio, eum abjiciunt, et Hugonem ducem, filium Hugonis, regem eliqunt cum filio suo Rodoberto.* (*Chron. Malleac*, Bouquet, t. X, p. 25.)
(315) Ceillier, *loc. cit.*, t. XIX, p. 676. Longueval, *loc. cit.*, t. IX, p. 7.
(316) *Ibid.*
(317) *Divæ memoriæ Ludovico, Lotharii filio, orbi subtracto, si proles superfuisset, eam sibi succes-*

Maintenant, comme celui dont il s'agit est le seul rejeton de la race royale, vous demandez qu'il soit honoré de quelque dignité, afin que le nom de son illustre père ne disparaisse pas dans l'oubli. Si donc il promet d'être fidèle, de défendre la ville, de ne pas communiquer avec nos ennemis, mais de les poursuivre, je ne refuse pas de lui accorder l'épiscopat, conformément au jugement que vous avez porté, à condition cependant que, selon la décision des sages, il se liera à moi par la foi du serment. Pour dire tout ce que je pense, je désire qu'après le serment il signe une Déclaration portant des paroles d'imprécation en ce sens : qu' en cas d'infidélité toute félicité se change pour lui en outrage, toute prospérité en ruine, toute action honnête en acte honteux; que la durée ne soit plus qu'un instant, qu'au lieu d'honneur il ne reçoive que mépris, enfin que tous les maux remplacent tous les biens. Je veux, de plus, qu'il y ait deux exemplaires de cette Déclaration, l'un pour moi, l'autre pour lui. Elle lui deviendra une censure, s'il lui arrive de violer sa foi. Arnould se soumit à ces conditions. Richer (318) ajoute que les évêques exigèrent, en outre, qu'à la messe il reçût l'Eucharistie du prêtre célébrant, et déclarât qu'il voulait qu'elle devînt pour lui une cause de damnation s'il trahissait sa promesse. Il donna encore cette garantie, que les plus sages blamèrent comme irrespectueuse pour le sacrement. Les évêques de la province dressèrent l'Acte suivant de l'élection : « En perdant notre Père Adalbéron, nous avons perdu une grande lumière et un digne pasteur, et nous sommes devenus la proie de nos ennemis. Tandis que nous cherchions à réparer cette perte, le temps de l'élection canonique s'est écoulé, et les lois qui défendent de laisser un siége vaquer plus de trente jours ont été violées. Mais à présent la lumière céleste nous a éclairés, et nous a fait voir qui nous devions choisir, après avoir chassé l'Antechrist et condamné l'hérésie de Simon. Nous donc, évêques de la métropole de Reims, avec le consentement des rois orthodoxes, et aux acclamations du clergé et du peuple, nous élisons en qualité d'archevêque un homme recommandable pour sa piété, distingué par sa foi, admirable pour sa fermeté, prudent dans le conseil, habile dans les affaires ; vertus éclatantes qui prouvent que les autres ne sauraient manquer. Nous parlons d'Arnould, fils du roi Lothaire. » Comme il avait été excommunié, avec le duc Charles, au sujet des violences exercées à Laon, les évêques ajoutent : « Il est vrai que le sang qui coule dans ses veines a été, par le malheur des temps, infecté de l'anathème; mais l'Eglise l'a purifié. Nous l'élisons, ce fils de l'Eglise de Laon, ou plutôt de Reims ; car Laon est le territoire et le diocèse de Reims, et saint Remi, en établissant à Laon un évêché, n'a pas prétendu que cette portion de son troupeau devînt étrangère .. Nous élisons donc Arnould, originaire de Laon, où il a été élevé, qui n'est souillé d'aucune tache de simonie, qui a horreur de toute faction tyrannique, qui rend à chacun ce qui lui est dû, et qui ne détruit pas le sanctuaire de Dieu. Que toute fraude soit éloignée de notre élection, et que les enfants de Bélial n'espèrent pas y avoir part ; mais que les enfants de la paix la rendent ferme et solide, en la confirmant et en la souscrivant. » En conséquence de cette élection, Arnould fut sacré archevêque de Reims, et dans la cérémonie de son ordination il prêta le serment que voici : Moi, Arnould, par la grâce de Dieu, archevêque de Reims, je promets aux rois des Francs, Hugues et Robert, que je leur garderai une entière fidélité, que je leur donnerai conseil et secours en toute occasion, selon mon pouvoir et mon savoir, et que je ne prêterai jamais aucune assistance à leurs ennemis. Je le promets en présence de la divine Majesté, des saints anges, et de toute l'Eglise. J'espère la récompense éternelle, si je garde ces promesses : mais, si, ce qu'à Dieu ne plaise ! je les viole, que les bénédictions se changent à mon égard en malédictions, que mes jours soient abrégés, qu'un autre prenne mon épiscopat, que mes amis m'abandonnent et deviennent mes ennemis. Je souscris cette promesse pour servir de témoignage contre moi, et je prie mes frères et mes fils de la souscrire. Moi, Arnould, archevêque de Reims. » Gerbert, l'âme des affaires, resta auprès du nouvel

sisse dignum foret. Quia vero regiæ generationi successio nulla est, idque omnibus ita fore patet, vestri, cæterorumque principum, eorum etiam qui in militari ordine potiores erant, optione assumptus, præmineo. (Richer, l. IV, n. 28.)

(318) L. IV.

archevêque, dont il seconda l'administration.

Concile de Landaff (319).

Arthmail, roi de Galles, ayant tué son frère Elised, Gacon, évêque de Landaff (320), envoya des députés dans les diverses parties de son diocèse, pour inviter à son concile tous les clercs, en quelque degré qu'ils fussent constitués. De leur consentement, ce prélat anathématisa Arthmail, et le sépara de la communion des Chrétiens. Le roi, en étant informé, vint à Landaff, demanda pardon avec larmes, se soumit à la pénitence, et racheta son péché par de grandes aumônes.

Mort de saint Dunstan (321).

Saint Dunstan faisait souvent la visite des différentes Eglises d'Angleterre. Partout il prêchait et instruisait les fidèles. Sa parole était si touchante et si persuasive, que les cœurs les plus insensibles finissaient par se rendre. Ses revenus étaient appliqués au soulagement des pauvres. Il réfutait les erreurs, extirpait les vices, corrigeait les abus, conciliait les différends. Malgré les soins qu'il consacrait à son diocèse, aux Eglises du royaume, aux affaires de l'Etat, il trouvait du temps pour ses exercices de piété, et employait à la prière une grande partie des nuits. Quelquefois il se retirait à Glastenbury, afin de converser plus librement avec Dieu. Etant à Cantorbéry, il visitait, même dans la saison la plus rigoureuse, l'église de Saint-Augustin, située hors des murs, et celle de la Mère de Dieu, qui était attenante. Ce fut dans cette ville qu'il tomba malade. Il se prépara par un redoublement de ferveur dans ses exercices à son heure dernière. Le jour de l'Ascension, il prêcha trois fois sur la fête, pour exhorter les fidèles à suivre leur Chef en esprit et par la vivacité de leurs désirs. Pendant qu'il parlait, son visage semblait rayonnant de gloire. A la fin du troisième discours, il se recommanda aux prières de l'auditoire, et annonça à son troupeau qu'il ne tarderait pas à être séparé de lui. A ces paroles tout le monde fondit en larmes. Après midi, le saint retourna à l'église, et indiqua le lieu où il voulait être enterré. Il se mit ensuite au lit. Le samedi suivant, 19 mai 988, il reçut le saint Viatique, et passa de cette vie à l'immortalité. Il vécut soixante-quatre ans, et gouverna pendant dix-sept ans l'Eglise de Cantorbéry. On enterra son corps dans la cathédrale à l'endroit qu'il avait désigné. Si ses ossements furent transportés à Glastenbury en 1012, on n'y en transféra qu'une partie; car, au commencement du XVI^e^ siècle, ses reliques étaient encore dans son tombeau, au côté méridional de l'autel, et l'archevêque Warham les y trouva en 1508.

Après saint Dunstan, Ethelgar fut archevêque de Cantorbéry pendant un an.

Libentius, archevêque de Hambourg et de Brême.

Saint Adaldague, archevêque de Hambourg, mourut, après cinquante-trois ans d'épiscopat, le 28 avril 988.

Avec lui et avec le Pape Benoît V, relégué en Saxe, était venu naguère d'Italie Libentius, homme savant et vertueux, qui lui succéda. Il fut le premier archevêque de Hambourg, consacré par ses suffragants. Jusque-là cet archevêque était sacré par celui de Mayence. Mais, Adaldague ayant reçu du Pape Agapet (322) le pouvoir d'ordonner des évêques en Danemarck et dans les autres pays septentrionaux, ses successeurs furent sacrés par les prélats de leur dépendance. Libentius reçut le pallium de Jean XV et le bâton pastoral du roi Othon III. Sa pureté était telle, qu'il ne se laissait voir aux femmes que rarement; ses jeûnes le rendaient toujours pâle; son humilité le faisait paraître dans le cloître comme un simple moine. En effet, c'étaient des moines qui servaient l'Eglise de Brême, comme les autres qu'ils avaient fondées. Libentius se contentait des biens de son Eglise, et n'allait guère à la cour pour les augmenter, mais se tenait en repos chez lui, tout occupé à gouverner son diocèse et à gagner des âmes. Il tenait les communautés de sa dépendance dans une exacte discipline. Il prenait soin personnellement des hôtes et des malades, quoiqu'il eût chargé son neveu Libentius de l'administration de l'hôpital. Tant que le pays des Sclaves fut en paix, il visita souvent le peuple au delà de l'Elbe, et s'acquitta fidèlement de sa mission chez les païens.

(319) Ceillier, *loc. cit.*, t. XXII, p. 778.
(321) *Voy.* ci-dessus, col. 219.
(321) Alban Butler et Godescard, *Vies des Pères*, etc., *Saint Dunstan, archevêque de Cantorbéry*, 19 mai.
(322) *Voy.* ci-dessus, col. 50.

Les deux Odincar.

Indépendamment du prêtre Poppon (323), qui en 961 fut élevé à l'épiscopat, il y eut d'illustres missionnaires en Danemark. Odincar l'Ancien prêcha en Finlande, en Zélande, en Schonen, et en Suède, et convertit plusieurs infidèles. Odincar le Jeune, son neveu et son disciple, était de la race des rois de Danemark, et si riche en fonds de terre que de son patrimoine il fonda l'évêché de Ripen en Jutland. Comme il étudiait à Brême, l'archevêque Adaldague le baptisa de sa main. Son successeur Libentius l'ayant ordonné évêque pour la conversion des gentils, il mit son siége à Ripen. La sainteté de sa vie le rendait agréable à Dieu et aux hommes, et il soutint courageusement la religion en Danemark. D'autres saints personnages allèrent jusqu'en Norwége, et y firent plusieurs chrétiens.

Comme Suénon, roi de Danemark, persécutait les Chrétiens avec violence, Libentius lui envoyait souvent des députés avec des présents pour l'apaiser; mais il demeura inexorable. Quand le roi de Suède se fut emparé du Danemark, Poppon, évêque de Schleswig, alla vers lui en ambassade, de la part de l'empereur et de l'archevêque de Hambourg, pour traiter de la paix.

Vladimir le Grand (324).

On a vu, sous l'an 871, des Russes se convertir (325), et, sous l'an 955, la grande-duchesse Olga embrasser le Christianisme (326). Son fils Swientoslaw fut le père de Jaropolk, d'Oleg et de Vladimir. Jaropolk, qui avait succédé au père, ayant mis à mort Oleg, Vladimir se réfugia chez les Varègues, avec le secours desquels il vint attaquer son frère, qu'il fit lâchement assassiner, en 980, à Kiow. Elevé dans les superstitions nationales, il montra un zèle encore plus ardent pour le paganisme, quand il se fut emparé du pouvoir. La déesse Pérouna avait le premier rang parmi les divinités du peuple sclave : il lui érigea une riche statue auprès de son palais. Outre Rogneda, d'abord fiancée à Jaropolk, Vladimir avait trois épouses, et ces quatre femmes demeuraient avec lui à Kiow. Dans trois autres résidences, il entretenait huit cents concubines. Cet amour effréné des plaisirs n'éteignit point l'ardeur guerrière qu'il avait héritée de son père. Voulant célébrer ses triomphes par des sacrifices solennels, il fit tirer au sort des jeunes gens des deux sexes dont le sang devait être versé sur l'autel de ses dieux. Le sort tomba sur un jeune Varègue, appelé Jean. Son père Théodore, Chrétien ainsi que lui, le tint serré dans ses bras, en exhortant le peuple à abandonner des divinités sanguinaires. Il fut immolé avec son fils. Cependant Vladimir inclina, comme son aïeule Olga, vers le Christianisme. Les ambassadeurs qu'il envoya à Constantinople lui vantèrent la magnificence des temples, la richesse des vêtements sacerdotaux, le recueillement du clergé, le chant des chœurs, la majesté sainte des cérémonies. Ces récits mûrirent sa résolution. Ayant rassemblé une armée en 988, il arriva par mer sous les murs de Cherson, ville grecque dont on voit encore les ruines près Sébastopol en Crimée, et qui, sous la protection des empereurs de Constantinople, se régissait par ses lois. Après l'avoir soumise, il notifia à Basile et à Constantin qu'il voulait avoir pour épouse Anne, leur sœur, et qu'en cas de refus, il marcherait sur Constantinople. Les deux empereurs répondirent que, s'il se faisait Chrétien, il pourrait devenir leur beau-frère. Vladimir répliqua qu'il avait pris de lui-même la résolution d'embrasser le Christianisme, mais que, n'entendant pas qu'on fît de sa conversion une condition du mariage, il demandait qu'avant tout la princesse lui fût envoyée. Anne ne se vit pas sans terreur forcée de donner sa main à un prince, qu'on disait sauvage et féroce : mais la politique lui imposait ce sacrifice. Elle s'embarqua avec des prêtres grecs, et les habitants de Cherson la regardèrent comme un ange descendu du ciel pour les protéger. A son arrivée, Vladimir avait une ophtalmie telle qu'il ne pouvait plus distinguer les objets. D'après les exhortations de la princesse, il se fit baptiser, et il recouvra la vue au même instant. Son mariage eut lieu, comme son baptême, dans l'église de Saint-Basile, bâtie sur la grande place de Cherson entre le palais qu'occupait Vladimir et celui où Anne était descendue. Il prit le nom de Basile ou

(323) *Voy.* ci-dessus, col. 49.
(324) Gley, art. *Vladimir le Grand*, dans la *Biographie universelle*.
(325) *Voy.* t. XVIII, col. 1184.
(326) *Voy.* ci-dessus, col. 65.

Vassili. Ses boyards, et les premiers chefs de l'armée reçurent dans la même église le sacrement de la régénération. Vladimir, reconnaissant, bâtit une église à Cherson, rendit cette ville à la protection des empereurs, et aida ceux-ci de ses armes. Etant revenu à Kiow, accompagné des prêtres qu'Anne avait amenés de Constantinople, il fit briser et brûler les idoles. La statue de Pérouna, attachée à la queue d'un cheval, et battue de verges, fut jetée dans le Dniéper. Le lendemain on publia que tous les habitants, quels que fussent leur âge et leur condition, devaient se faire baptiser. Au jour indiqué, le peuple se porta en foule sur les bords du Dniéper, et tous, étant entrés dans le fleuve, reçurent le baptême par immersion. Vladimir, après avoir construit une église en bois sur le lieu où était naguère la statue de Pérouna, manda des architectes grecs, pour en ériger une autre en pierre à l'endroit même où, six ans auparavant, Théodore et son fils Jean avaient reçu la couronne du martyre. Des prêtres grecs se répandirent dans les provinces, pour y prêcher l'Evangile, et un grand nombre d'habitants demandèrent le baptême. D'autres restèrent attachés au paganisme, qui régna dans quelques parties de la Russie jusqu'au XII^e^ siècle. La liturgie, traduite, au IX^e^ siècle, par les saints Cyrille et Méthodius en langue sclavonne (327), c'est-à-dire dans le dialecte de Thessalonique, mêlé avec l'illyrien et le sclavo-servien, était certainement connue des Chrétiens établis à Kiow. Mais ces fidèles étaient en petit nombre, et le peuple païen restait étranger à toute instruction. Vladimir fonda, pour les jeunes gens, des écoles publiques, où l'on pouvait apprendre la langue savante, ecclésiastique ou liturgique, différente du russe vulgaire (328). Ce bienfait parut alors une nouveauté si effrayante, que l'on dut souvent employer la force pour conduire les enfants aux écoles. On vit des mères, même dans les rangs élevés, pleurer sur le malheur de leurs fils, considérant l'écriture comme un art dangereux, inventé par les sorciers. Vladimir était arrivé au trône par un fratricide : il effaça son crime bien moins par ses exploits que par les vertus dont il donna l'exemple après sa conversion.

Saint Adalbert à Rome (329).

[989] Le diocèse de Prague se trouvait alors dans l'état le plus déplorable. Une partie de ceux qui l'habitaient étaient encore plongés dans les ténèbres de l'idolâtrie. Les autres professaient, à la vérité, le Christianisme, mais déshonoraient leur foi par les vices les plus honteux. En vain saint Adalbert mettait tout en œuvre pour faire fleurir la piété. Il avait affaire à un peuple incorrigible, qui ne voulait point sortir de ses désordres. Voyant donc l'inutilité de ses peines, et désespérant de faire aucune sorte de bien, il se rendit à Rome, en 989, pour consulter le Pape Jean XV.

Sa mission en Hongrie (330).

Quelques auteurs rapportent à cette époque sa mission en Hongrie. Geysa, quatrième duc des Hongrois, reçut de ses entretiens avec des Chrétiens captifs une impression favorable au Christianisme. Des missionnaires qui vinrent dans le pays fortifièrent cette première impression, et convainquirent le duc de la divinité de la religion dont les maximes lui paraissaient si belles et si raisonnables. Il résolut donc de l'embrasser. L'éclat que devait faire cette démarche, la férocité d'un peuple attaché à ses anciennes superstitions, ne purent ralentir son zèle pour la vérité. Il reçut le baptême avec Sarloth, sa femme, et plusieurs des principaux de sa cour. Sarloth fut si frappée des mystères du Christianisme, et si vivement touchée des grandes idées qu'il donne de l'éternité, qu'elle tendit à la perfection avec une ferveur digne des saints. Quelque temps après, elle devint enceinte. Pendant sa grossesse, elle eut une vision dans laquelle saint Etienne lui assura que l'enfant qu'elle portait dans son sein achèverait l'œuvre qu'elle et son mari avaient commencée, et

(327) *Voy.* t. XVIII, col. 1084.

(328) Afin de faciliter l'étude de la langue liturgique, Pierre le Grand fit publier, par Théodore Polycarpe, directeur de l'imprimerie impériale, un Dictionnaire dans lequel elle est expliquée en grec et en latin : Moscou, 1704, in-4. On a imprimé à Moscou, en 1794, un autre Dictionnaire où la langue liturgique est expliquée en russe vulgaire. C'est dans la langue liturgique que Nestor, le père de l'histoire russe, a écrit sa Chronique.

(329) Ceillier, *loc. cit.*, t. XIX, p. 621.

(330) Alban Butler et Godescard, *Vies des Pères*, etc., *Saint Adalbert, évêque de Prague, martyr*, 23 avril. *Saint Etienne, roi de Hongrie*, 2 septembre.

qu'il exterminerait le paganisme du milieu de son peuple. Cet enfant naquit, en 977, à Gran ou Strigonie, qui était alors le chef-lieu du pays. Il reçut au baptême le nom d'Etienne, à cause de la vision qu'avait eue sa mère. Les historiens d'Allemagne et le P. Stilting prétendent que ce sacrement lui fut administré par saint Adalbert, évêque de Prague, qui prêcha quelque temps l'Evangile aux Hongrois. On donna pour gouverneur à Etienne le pieux Théodat, qui, de concert avec saint Adalbert, lui inspira de bonne heure de vifs sentiments de piété.

Après cette mission, Adalbert, etant arrivé à Rome, exposa au Pape la triste situation de son diocèse, et le détermina à lui permettre de quitter son évêché. Il visita ensuite le Mont-Cassin. Saint Nil, qu'il consulta au Val-Luce, lui dit de retourner à Rome, où il prit l'habit, avec son frère Prudence, dans le monastère de Saint-Boniface et de Saint-Alexis, où il y avait des Grecs qui suivaient la Règle de saint Basile et des Latins qui suivaient celle de saint Benoît (330*). On cite quatre religieux de chacune de ces deux nations, distingués par leur mérite, qui habitèrent le monastère de Saint-Boniface, savoir : parmi les Grecs, l'abbé Grégoire, saint Nil de Rossano, Jean, infirme, Stratus, homme d'une simplicité angélique; parmi les Latins, Jean, remarquable par sa sagesse, Théodore par son silence, un autre Jean par son innocence, et saint Léon toujours prêt à prêcher. Après avoir gouverné deux ans le monastère de Nonantule en Lombardie, il avait déposé le bâton pastoral, et était venu à Rome se faire simple moine à Saint-Boniface, où il finit ses jours. On ne doit pas le confondre avec Léon, abbé du même monastère, qui fut légat en France. Saint Adalbert se regardait comme le dernier de cette communauté, et saisissait toutes les occasions d'exercer les emplois les plus humiliants. Cinq années se passèrent de la sorte.

Concile de Charroux (331).

On rapporte à l'an 989 un concile que Gombauld, archevêque de Bordeaux, Gislebert, évêque de Poitiers, Hildegaire de Limoges, Frothaire de Périgueux, Abbon de Saintes, et Hugues d'Angoulême, tinrent dans le monastère de Charroux. Ils y dressèrent trois canons, pour anathématiser ceux qui pillaient les églises, qui envahissaient le bien des pauvres, et qui maltraitaient les clercs lorsqu'ils les trouvaient sans armes. Il faut citer l'anathème contre ceux qui pillent les biens des indigents : Si quelqu'un s'est emparé de la brebis, du bœuf, de l'âne, de la vache, du bouc, des porcs des agriculteurs ou des autres pauvres, à moins que ce ne soit pour la faute que ceux-ci auront commise, et s'il a négligé de réparer le dommage, qu'il soit anathème. On peut voir ici un premier jalon de la Paix de Dieu.

Létald, moine de Mici (332).

C'était l'usage, au x^e siècle, de porter des reliques des saints dans les conciles, soit pour affermir par leur présence la piété des fidèles, soit pour tenir les méchants en respect. Les moines de Noaillé près Poitiers ayant porté au concile de Charroux le corps de saint Junien, leur premier abbé, ce transport fut l'occasion de divers miracles, dont Létald, moine de Mici, écrivit la Relation. Il avait été mis dès son bas âge à Mici, où il embrassa la vie monastique et fit de tels progrès dans les sciences qu'Abbon de Fleuri, juge plus compétent que tout autre, le qualifia homme d'un rare savoir. C'est dans une Lettre qu'il lui adressa pour lui représenter l'inconvenance de ses démarches à l'effet de supplanter Robert, son abbé ; tentative dont Létald paraît avoir eu du regret.

Monitoire d'Arnould (333).

Charles, duc de la Basse-Lorraine, s'étant emparé de la ville de Reims, d'où il emmena l'archevêque Arnould prisonnier, on soupçonna ce prélat d'avoir fait livrer la ville à son oncle par le prêtre Adalger et de s'être fait prendre pour couvrir sa trahison envers le roi Hugues. Afin de se purger du soupçon, Arnould adressa de Laon le Monitoire suivant à ceux qui venaient de piller Reims : « Troupe scélérate de brigands, que prétends-tu ? Les larmes de la veuve et de l'orphelin ne te touchent-elles point ? Ne crains-tu pas celui qui est leur avocat ? Il

(330*) *Voy.* ci-dessus, col. 910.
(331) Ceillier, *loc. cit.*, t. XXII, p. 779. Longueval, *loc. cit.*, t. IX, p. 55.
(332) Ceillier, *loc. cit.*, t. XIX, p. 717.
(333) Longueval, *loc. cit.*, t. IX, p. 11.

sera, malgré toi, ton juge, et le vengeur des crimes que tu as commis sous ses yeux... Tu n'as pas respecté la sainte pudicité des vierges. Tu n'as pas eu honte de laisser nues des femmes, dont les barbares mêmes auraient épargné l'honneur. C'était encore peu pour toi. Tu es entré dans l'église de la Mère de Dieu, dans ce sanctuaire vénérable à tous les hommes ; tu en as rompu les portes, tu l'as souillée et profanée. Tout ce que tes yeux ont vu, tu l'as désiré ; tout ce que tes mains ont pu toucher, tu l'as enlevé. » L'archevêque enjoint ensuite à ces brigands de restituer ce qu'ils ont pris dans la ville de Reims, excepté les vivres ; sans quoi il les menace de l'excommunication.

Excommunication qu'il prononce (334).

Peu de temps après, il la publia en ces termes : « Par l'autorité de Dieu Tout-Puissant, le Père, le Fils, et le Saint-Esprit, avec l'aide de la bienheureuse Marie toujours Vierge, par la puissance et l'autorité qui a été donnée aux apôtres, et qui nous a été transmise, nous vous excommunions, nous vous anathématisons, nous vous maudissons, nous vous condamnons et séparons de l'Eglise, vous tous qui avez été les auteurs, les coopérateurs, et les fauteurs du brigandage exercé dans la ville de Reims. Que vos yeux se couvrent de ténèbres, que vos mains et vos autres membres se dessèchent ! Que vous travailliez sans trouver le repos et sans goûter le fruit de vos travaux ! Que la crainte et la terreur vous fassent fuir devant vos ennemis ; et que votre partage soit avec le traître Judas dans la région de la mort et des ténèbres ! »

L'archevêque envoya ces Actes à tous ses suffragants, afin qu'ils fissent publier dans leurs diocèses la même excommunication.

Concile de Senlis (335).

[990] Les évêques de la province de Reims, s'étant donc assemblés en concile à Senlis, y fulminèrent l'excommunication contre le prêtre Adalger et contre les autres auteurs des excès commis à Reims. L'Acte peut servir à donner une idée du style de cette époque : « Satellites d'un nouveau Judas, jusqu'où s'étendra votre licence effrénée ? Quel terme l'audace de votre chef assigne-t-elle à ses crimes ? Nous appelons ainsi le prêtre Adalger, dont le nom déshonore la dignité sacerdotale. Malheureux prêtre ! c'est à vous que nous adressons la parole. Après avoir, à Laon, souillé vos mains dans les combats, qui vous a porté à vous rendre une seconde fois un vil apostat du sacerdoce, et à livrer Arnould, votre archevêque, dont vous étiez le confident ? Vous seriez-vous flatté d'éviter la rigueur des jugements de l'Eglise et ceux de Dieu Tout-Puissant ? Vous avez ouvert les portes de la ville à l'ennemi ; vous avez assiégé comme un camp l'église de la Mère de Dieu. Et vous, brigands qui avez paru armés devant l'autel de la Vierge... qui, avec des mains sacriléges, avez pris dans le sanctuaire le pasteur avec son clergé et son peuple, espérez-vous de vous soustraire à la vengeance divine, vous et ceux qui ont eu part à l'attentat commis contre Adalbéron, évêque de Laon ? » Après cette invective, les évêques déclarent interdire la célébration de l'Office divin dans les églises de Laon et de Reims, jusqu'à ce qu'elles aient été réconciliées, et ils prononcent un terrible anathème contre les auteurs de ces violences, notamment contre le prêtre Adalger, qu'ils appellent un « membre du diable. »

Sainte Wulfhilde (336).

En Angleterre, sainte Wulfhilde, issue d'une des premières familles de ce pays, avait montré dès son enfance beaucoup de mépris pour les choses de la terre. Ses parents la mirent dans le monastère de Winchester. Le roi Edgard, ayant conçu pour elle une passion violente, sans pouvoir la gagner par les prières, les promesses, ni les présents, fit entrer dans ses vues une tante de la sainte. Feignant d'être malade, elle envoya chercher sa nièce, et le roi arriva aussitôt : Wulfhilde entrevit le danger, s'enfuit malgré les efforts du prince pour la retenir, et se réfugia dans l'église au pied de l'autel. La jeune vierge méditait depuis longtemps d'embrasser l'état religieux ; la tentative d'Edgard la détermina à réaliser ce projet. Non-seulement le roi la laissa tranquille,

(334) Longueval, *loc. cit.*, t. IX, p. 12.
(335) Ceillier, *loc. cit.*, t. XXII, p. 779. Longueval, *loc. cit.*, t. IX, p. 12.

(336) Alban Butler et Godescard, *Vies des Pères*, etc., *Sainte Wulfhilde, abbesse en Angleterre*, 9 décembre.

mais il la nomma depuis abbesse de Barking. Cette maison, fondée par saint Erkonwald, avait eu pour première abbesse sainte Ethelburge ou Edilburge, sœur du fondateur (337), à qui on donna pour assistante sainte Hildélide. Celle-ci, bien qu'Anglaise de naissance, avait pris l'habit à Faremoutier ou à Chelles, et on la fit revenir de France. Elle aida sainte Edilburge de ses conseils, et lui succéda à sa mort. Elle est nommée dans les Calendriers d'Angleterre sous le 24 mars. Edgard donna des biens considérables au monastère de Barking, et Wulfhilde lui céda la possession de vingt villages de son patrimoine. Elle en fonda un autre à Horton, dans le comté de Dorset. Elle gouverna ces deux maisons avec autant de prudence que de sainteté. Son zèle lui attira des ennemis; la reine Elfléde en vint jusqu'à la chasser de son monastère; mais elle y fut rétablie d'une manière honorable. Elle mourut en 990, sous le règne d'Ethelred II. On lit dans Guillaume de Malmesbury et dans d'autres écrivains qu'il s'opéra plusieurs miracles à son tombeau. Avant la prétendue Réforme, les Anglais honoraient avec dévotion les saintes Edilburge, Hildélide, et Wulfhilde, dont les reliques étaient regardées comme le plus précieux trésor de l'abbaye de Barking.

Lettres de Hugues Capet et des évêques au Pape (338).

Le duc Charles ayant renvoyé Arnould à son Eglise, le soupçon de la collusion du neveu avec son oncle se fortifia au point que le roi Hugues résolut de faire déposer l'archevêque. Il fit assembler à cet effet un concile de la province de Reims. Le prélat y fut cité, mais il refusa de comparaître. Comme le duc Charles était encore maître de Reims, on ne put contraindre Arnould de se rendre au concile.

Alors Hugues consulta Jean XV sur la manière dont on devait s'y prendre, afin de parvenir, selon les règles, à la déposition de ce prélat: « Nous vous écrivons, » lui dit-il, « pour vous prier de nous faire part de vos conseils; car nous savons que vous avez passé toute votre vie dans l'étude des Lettres divines et humaines. Considérez avec attention ce qui est arrivé, et prescrivez-nous dans cette occasion ce qu'il convient de faire pour conserver la sainteté des lois et l'autorité royale. » Après avoir exposé la conduite d'Arnould, il termine ainsi : « Vous ne seriez pas excusable auprès de Dieu, si vous refusiez de nous indiquer la forme du jugement que nous demandons, et que nous ignorons. »

Les évêques de la province de Reims joignirent une Lettre à celle du roi. Ils y dirent : « Il y a longtemps que nous eussions dû consulter l'Eglise romaine au sujet de la décadence et de la ruine entière de l'épiscopat; mais la multitude des tyrans qui nous ont opprimés et l'éloignement des lieux nous ont empêchés de le faire. Aujourd'hui nous déférons à votre tribunal, non sans une grande douleur, le crime nouveau d'un nouveau Judas, savoir d'Arnould, archevêque de Reims, lequel, quoiqu'il fût autrefois fils et élève de l'Eglise de Laon, a fait par fraude son évêque prisonnier, s'est emparé de l'Eglise de ce prélat, et a livré la sienne propre à la captivité avec son clergé et son peuple. » Les prélats se plaignent ensuite du refus d'Arnould de comparaître au concile où ils l'avaient cité, et ils concluent en priant le Pape de les appuyer de son autorité pour retrancher ce scandale : « Secourez donc, ô Père, » lui disent-ils, « l'Eglise qui est sur le penchant de sa ruine, et prononcez la sentence portée par les sacrés canons. Que nous reconnaissions en vous un autre Pierre, Défenseur et Protecteur de la foi chrétienne, et que l'Eglise romaine proscrive le coupable que l'Eglise universelle déteste. Que votre autorité nous aide par son suffrage à déposer cet apostat, à ordonner et à promouvoir un nouvel archevêque, d'accord avec nos frères les évêques, afin que nous sachions et comprenions pourquoi nous devons préférer votre Apostolat entre les autres. » Ces qualifications de Judas et d'apostat appliquées ici à Arnould contrastent tellement avec les éloges qui lui étaient donnés naguère dans le Décret d'élection par les mêmes prélats, qu'on est fondé à croire que leur cœur n'avouait pas les paroles qui leur étaient sans doute imposées.

Lettre de Gerbert à Arnould (339).

Ces deux Lettres, qui ne formulent que

(337) *Voy.* t. XVII, col. 785.
(338) Longueval, *loc. cit.*, t. IX, p. 14.
(339) Hock, *Histoire du Pape Sylvestre II et de son siècle*, p. 172.

des accusations politiques, d'une valeur toujours contestable aux époques de lutte entre deux partis, semblent avoir été écrites par Gerbert qui s'était enfui de Reims en annonçant sa retraite à Arnould en ces termes: « Après avoir longtemps réfléchi sur le malheureux état de notre ville, et ne voyant de terme au mal qu'après la perte des gens de bien, j'ai enfin pris une résolution où je trouve à la fois un remède aux calamités présentes et une garantie à offrir à mes amis pour l'avenir. Je change donc de pays et de domination, et, reprenant ma liberté, je laisse à votre disposition et à celle de mes adversaires vos bénéfices, de peur que l'on puisse s'en servir pour m'accuser d'avoir trahi mes serments ou d'avoir contracté des rapports d'amitié avec votre oncle. Mes précédents engagements m'empêchent d'embrasser le parti d'un autre. Votre intérêt est différent de celui de votre oncle : comment donc celui qui est pour l'un de vous peut-il être pour l'autre? Pour sortir de cet embarras, je me retire, et je ne me crois lié à vous et à votre parent que par un sentiment de bienveillance gratuite. Si vous l'agréez, conservez à moi et aux miens, avec les meubles qui s'y trouvent, les maisons que j'ai fait construire à grands frais, et préservez de tout dommage les églises que j'ai acquises par des donations solennelles et légitimes, suivant la coutume de la province. J'insisterai peu sur le reste. Si vous agissez ainsi, vous attacherez à votre service d'une manière honorable un homme indépendant. Mais, si vous transgressez ces limites, s'il est vrai, comme je l'apprends d'une foule de personnes, que vous ayez abandonné toutes mes possessions à mes ennemis, je n'hésiterai point à répondre à vos sentiments par les conseils les plus rigoureux que je donnerai contre vous; et il ne me sera pas possible d'oublier les maux passés, si les décisions que vous prenez maintenant me les rappellent. »

Prudence de Jean XV (340).

Les députés que le roi envoya à Rome furent bien accueillis. Mais ceux d'Herbert, comte de Troyes, qui était du parti du duc Charles, son gendre, ayant offert au Pape une haquenée blanche, ils en prirent prétexte pour quitter Rome au bout de trois jours. Il est probable que Jean XV, n'entendant pas subordonner le sort de l'épiscopat aux vicissitudes politiques, voulait attendre que l'assiette du royaume fût plus tranquille, pour prendre son parti sur les plaintes contre Arnould.

Mort de Folcuin de Lobes (341).

Folcuin, abbé de Lobes, en avait réparé l'église, qu'il orna et enrichit de meubles précieux : entre autres, on cite un aigle jeté en fonte, de cuivre doré, dont les ailes servaient à porter le Livre des Evangiles; un autel en l'honneur de la sainte Croix, orné de l'image du Sauveur, avec la table d'argent et une couronne de même métal, sans doute pour y placer les cierges. Il acquit deux grosses cloches, dont la plus considérable fut dédiée à saint Pierre, l'autre à saint Ursmar : il fit mettre son nom sur chacune, mais celui du fondeur ne se lisait que sur la plus grosse. Il rebâtit les officines du monastère, augmenta la bibliothèque, ordonna de nourrir chaque jour trois pauvres dans la maison, et d'en vêtir chaque année un certain nombre. Il mourut en 990, et fut enterré dans l'église de Saint-Ursmar auprès de Rathier. On releva dans son Epitaphe la noblesse de son extraction, sa piété et son savoir, qu'attestent ses ouvrages, tels que la *Vie* de saint Folcuin, évêque de Térouanne, et l'*Histoire* des abbés de Lobes ou de leurs Gestes, qu'il commence à la fondation du monastère par saint Landelin, et saint Ursmar au VII^e^ siècle, et qu'il poursuit jusque vers l'an 990.

Hériger lui succède (342).

Hériger était chargé du soin de l'Ecole de Lobes. Notgère, évêque de Liége, qui connaissait ses talents, les utilisa pour le gouvernement de son diocèse, où il ne pouvait tout faire par lui-même, parce qu'il se trouvait chargé des affaires de l'Etat pendant la minorité d'Othon III. Ce prélat, ayant été obligé d'aller à Rome en 989, y conduisit Hériger, qui, à son retour, fut choisi unanimement pour succéder à Folcuin. L'abbaye de Lobes dépendait pour le spirituel de l'évêque de Liége, mais pour le temporel

(340) Longueval, *loc. cit.*, t. IX, p. 15.
(341) Ceillier, *loc. cit.*, t. XIX, p. 679.

(342) Ceillier, *loc. cit.*, t. XX, p. 54.

de celui de Cambrai, en sorte que l'élection dut être confirmée par Rothard de Cambrai et par Notgère de Liége. Hériger fut béni le 21 décembre 990. Cet abbé, auquel sa sagesse, son savoir et son éloquence acquirent de la réputation, gouverna son monastère environ dix-sept ans.

Rudiger, écolâtre d'Epternach (343).

L'Ecole établie depuis longtemps à Epternach continuait à avoir d'excellents maîtres. Rudiger, qui la dirigeait depuis la mort d'Héribert, arrivée en 970, formait ses disciples à la piété autant qu'à la science, et joignait à ses instructions l'exemple d'une sainte vie. Il composa des écrits utiles, notamment des Commentaires sur toutes les Epîtres de saint Paul, et une Explication élégante de la Règle de saint Benoît. Il mourut en 990, laissant l'Ecole du monastère au moine Adelhaire, depuis abbé, et auteur d'une Chronique où il donne la suite des abbés d'Epternach avec le précis de leurs actions.

Lettre de Jean XV à tous les fidèles (344).

[991] La sollicitude du Père commun des Chrétiens le portait à s'intéresser au rétablissement de la paix entre les peuples et les princes ennemis. Ainsi il adressa, par le ministère de Léon, suffragant de Trèves, à Ethelred II, roi d'Angleterre, et à Richard, duc et marquis de Normandie, des Lettres, que nous n'avons plus, pour les exhorter à se réconcilier. Il nous reste celle qu'il écrivit à tous les fidèles, afin de leur annoncer le succès de sa médiation. Comme elle constate l'heureuse influence du Pape sur les chefs des nations, il est à propos de la transcrire : « Jean, XV^e du nom, Pape de la sainte Eglise romaine, à tous les fidèles, salut. Tous les enfants de la sainte Mère l'Eglise, de l'un et de l'autre ordre, répandus sous les divers climats du monde, doivent savoir que nous avons été informé, par plusieurs personnes, d'une inimitié entre Ethelred, roi des Saxons occidentaux, et le marquis Richard. Nous en avons été très-attristé, attendu qu'ils sont nos fils spirituels. Enfin, ayant pris un salutaire conseil, nous avons fait venir Léon, un de nos apocrisiaires, évêque suffragant de la sainte Eglise de Trèves ; et nous l'avons envoyé, avec nos Lettres d'exhortation, pour qu'ils eussent à se désister de cette opposition. Traversant donc les terres et la mer, il arriva, le jour de la Nativité du Seigneur, en la présence du roi, et, l'ayant salué de notre part, il lui remit nos Lettres. Le roi, ayant convoqué les hommes les plus sages de son royaume, de l'un et de l'autre ordre, et agissant pour l'amour et par la crainte de Dieu tout-puissant, ainsi que de saint Pierre, Prince des apôtres, et à cause de notre admonition paternelle, accorda une paix très-solide avec tous ses fils et filles, présents et à venir, et avec tous ses fidèles, sans aucun dol. C'est pourquoi il envoya Edelsin, évêque de la sainte Eglise de Shirburn, Leofstan, fils d'Alfwold, et Edelnoth, fils de Wulstan, qui passèrent la mer et arrivèrent auprès du marquis Richard. Celui-ci, à son tour, ayant reçu pacifiquement nos remontrances et entendu le Décret du roi, confirma de grand cœur la même paix avec ses fils et ses filles, présents et à venir, et avec tous ses fidèles ; en stipulant que, si l'un d'eux ou eux-mêmes faisaient quelque chose d'injuste contre l'autre, il le réparerait par une satisfaction convenable, de telle sorte que la paix subsistât à jamais inébranlable, confirmée par les serments de part et d'autre. » C'est le 1^er^ mars 991 que l'Acte en fut dressé à Rouen.

Nous avons deux autres Lettres de Jean XV. L'une est une monition aux comtes Arnould et Baudoin de restituer au monastère de Saint-Riquier les biens qu'ils lui avaient enlevés. L'autre charge les évêques de Picardie de procurer cette restitution.

Sainte Adélaïde, régente (345).

Une mort subite ayant enlevé l'impératrice Théophanie le 15 juin 991, on obligea sainte Adélaïde, aïeule d'Othon III, de se charger de la régence. On vit alors plus que jamais jusqu'où elle portait le mépris du monde et d'elle-même. Elle ne regarda la puissance dont elle était revêtue que comme un fardeau pesant. Pour bien remplir ses obligations, elle s'appliqua avec une sollicitude infatigable à l'administration des affaires

(343) Ceillier, *loc. cit.*, t. XIX, p. 696.
(344) Ceillier, *loc. cit.*, t. XIX, p. 621. Rohrbacher, *Histoire universelle de l'Eglise catholique*, t. XIII, p. 299.
(345) Alban Butler et Godescard, *Vies des Pères*, etc., *Sainte Adélaïde, impératrice*, 16 décembre.

publiques. Loin de se venger des auteurs de ses maux passés, elle chercha toutes les occasions de leur être utile. Le soin qu'elle prenait du gouvernement ne l'empêchait point de vaquer à ses exercices de piété et de mortification. Elle avait des heures fixées pour aller prier dans son oratoire, et pour gémir sur les péchés du peuple auxquels il ne lui était pas possible de remédier. Lorsqu'elle était contrainte de montrer de la sévérité, elle la tempérait par la douceur, et elle ressentait dans son cœur la peine et la confusion qu'elle causait aux autres. Par là elle se faisait universellement aimer, et portait tout le monde à la vertu. La princesse, à qui son zèle pour le bien public méritait le surnom de « Mère du royaume, » rappelait par la régularité de sa maison, celle d'un monastère. Elle fonda un grand nombre d'églises en Allemagne et même en France ; car, bien que femme, mère et aïeule d'empereurs, elle n'oublia jamais la France sa patrie. Elle ne négligea rien pour procurer la conversion des Rugiens et des autres infidèles. Ses biens étaient ceux des pauvres et des serviteurs de Dieu.

Prise de Laon (346).

Cependant Adalbéron, évêque de Laon, avait conçu le projet hardi de rentrer en possession de son siége, et de faire éprouver au duc Charles les traitements qu'il en avait reçus pendant sa captivité. Il fit dire à Arnould, son métropolitain, qu'il voulait se réconcilier avec lui et même se rapprocher du duc. Ayant obtenu une entrevue de l'archevêque, il promit de lui procurer l'amitié de Hugues, à condition que le métropolitain lui procurerait à lui-même celle de Charles. L'oncle, à la sollicitation de son neveu, consentit à réintégrer Adalbéron sur son siége. Hugues, de son côté, d'accord avec l'évêque de Laon, admit à sa table l'archevêque de Reims, qui alla à Laon pour disposer son oncle à s'entendre avec le roi. Le jour des Rameaux de l'an 991, Charles présenta à Adalbéron du pain et une coupe de vin, en le priant de la vider s'il était résolu à garder la foi jurée, sinon de la laisser intacte et de s'épargner le châtiment affreux du traître Judas. Le prélat, qui à l'office du matin avait distribué l'eucharistie au duc et aux seigneurs de sa suite, prit la coupe qu'il porta à ses lèvres en disant : J'accepte, et je bois sans crainte aucune. Vous promettez d'être fidèle ? ajouta Charles. Oui, repartit l'évêque, et je consens à périr comme Judas, si je manque à ma parole. L'attaque contre la ville devait avoir lieu dans la nuit même. Adalbéron y ayant fait entrer l'ennemi, Charles et Arnould, surpris pendant leur sommeil, devinrent tous les deux prisonniers. Hugues, informé de la réussite du plan concerté avec l'évêque de Laon, vint de Senlis dans cette ville, dont les habitants lui prêtèrent serment. La catastrophe de Charles, enfermé dans une tour à Orléans, où il mourut au bout d'une année, assura la couronne à la famille des Capétiens, dont l'avénement reçut une nouvelle sanction nationale de l'oubli auquel fut voué le rejeton de Charlemagne. Othon, son fils aîné, qui lui succéda comme duc de la Basse-Lorraine, mourut l'an 1006 sans enfants. Ses deux autres fils, Charles et Louis (347), se retirèrent plus tard en Allemagne, où la postérité du second s'éteignit en 1248, dans la personne de Louis, époux de sainte Elisabeth de Hongrie, duchesse de Thuringe. Charles avait deux filles, Hermengarde et Gerberge : l'aînée, mariée au comte de Namur, fut aïeule d'Elisabeth de Flandre, qui, épousant Philippe II en 1180, réunit le sang des deux races.

Conciliabule de Saint-Basle (348).

Quoique Arnould se fût réconcilié tout récemment avec le roi, il partagea la captivité du duc Charles : on le considéra comme ennemi, parce qu'il avait été arrêté en même temps que son oncle. Hugues, qui le tenait entre ses mains, prit des mesures pour le faire déposer, et voulut qu'à cet effet un concile s'assemblât le 17 juin 991, dans l'abbaye de Saint-Basle près Reims. Il s'y trouva dix-sept évêques de diverses provinces, savoir : de celle de Reims, Gui de Soissons, Adalbéron de Laon, Hervé de Beauvais, Gotesman d'Amiens, Ratbode de Noyon, et Odon de Senlis ; de la première

(346) Hock, rectifié d'après Richer, par le traducteur Axinger, *Histoire du Pape Sylvestre II et de son siècle*, p. 196.

(347) En présence de ces paroles de Richer : *Ludovicum Caroli filium ab eo* (Adalberone) *reposcit* (Hugo), *quem in captione Lauduni captum ei custodiendum commiserat*, on ne peut plus dire que Louis naquit dans la prison à Orléans.

(348) Ceillier, *loc. cit.*, t. XIX, p. 713 ; t. XXII, p. 780. Longueval, *loc. cit.*, t. IX, p. 17.

Aquitaine, Daïbert ou Dachert, archevêque de Bourges, prélat distingué par sa vertu et par son mérite, auquel on donne la qualité de saint, ainsi qu'à deux de ses prédécesseurs Géronce et Richard, dont nous n'avons pas eu occasion de parler; de la première Lyonnaise, Gautier d'Autun, Brunon de Langres, et Milon de Mâcon; de la province Senonienne, Seguin, archevêque de Sens, qui présida le conciliabule, comme le plus ancien des métropolitains, Arnould d'Orléans, Herbert d'Auxerre, frère naturel du roi Hugues, avec plusieurs abbés dont quelques-uns étaient en réputation de science. Arnould, archevêque de Reims, avait été tiré de sa prison d'Orléans, et conduit à l'assemblée pour y être jugé. Les règles de la bonne critique doivent rendre la Relation de ce conciliabule suspecte, puisqu'elle est de Gerbert, qui l'a composée lorsqu'il avait le plus d'intérêt à faire paraître Arnould coupable, et qui, d'ailleurs, avoue, dans la Préface, qu'il a ajouté quelque chose aux Actes originaux, qu'il a changé les termes, et fait en quelques endroits une espèce de paraphrase.

Arnould, évêque d'Orléans, qui était éloquent et versé dans les affaires, fut choisi pour être comme le promoteur du conciliabule; car on le chargea de disposer tout l'ordre de la procédure pour l'instruction et le jugement de la cause d'Arnould, archevêque de Reims. On commença par lire dans l'assemblée les excuses des prélats absents. Après quelques autres préliminaires, l'évêque d'Orléans dit : Révérendissimes Pères, il faut tâcher qu'il n'y ait aucun trouble ni aucun tumulte dans le concile. Que pour cela on garde à chacun l'honneur et le rang qui lui sont dus, et que chacun ait la liberté de proposer et de répondre ce qu'il jugera à propos. Il exposa ensuite l'affaire d'Arnould de Reims, et ajouta : Puisque nous sommes réunis par ordre du roi, examinons si Arnould peut se justifier. Vous savez que pour le crime d'un seul tout l'épiscopat est accusé de félonie. Si les évêques ont des lois, dit-on, et s'ils sont fidèles au roi, pourquoi ne punissent-ils pas un traître? Ils s'efforcent de cacher les crimes de leur collègue, afin que les leurs demeurent impunis. Mais à Dieu ne plaise que nous prenions la défense de quelqu'un contre les lois divines et humaines! Seguin de Sens, qui présidait l'assemblée, prit la parole en ces termes : Je ne souffrirai pas qu'on examine la cause d'un prélat accusé du crime de lèse-majesté, à moins qu'on ne promette de lui pardonner, s'il est convaincu; et il cita à ce sujet les canons du concile de Tolède. Saint Dachert de Bourges fit cette observation : Il faut prendre garde qu'en jugeant les autres on ne se condamne soi-même. Hervé de Beauvais dit : Il est encore plus à craindre que les laïques n'attendent plus les jugements de l'Eglise pour condamner les évêques qui seraient coupables; car, si nous refusons de nous juger selon les lois divines, il faudra bien qu'on nous traîne aux tribunaux laïques. Brunon de Langres, qui avait été emprisonné par ordre du roi, parce qu'il s'était rendu caution de la fidélité d'Arnould, parla avec vivacité contre ce prélat. Gotesman d'Amiens dit : Il n'est pas juste que nous nous rendions les auteurs de la mort d'Arnould. Je voudrais savoir ce qu'en pense Brunon. L'évêque de Langres reprit : Continuons le jugement, sans craindre l'effusion du sang. Il nous sera aisé d'obtenir sa grâce du prince. C'est pourquoi, si vous le jugez à propos, qu'on fasse entrer le prêtre qui a ouvert à l'ennemi les portes de Reims. Les évêques répondirent : Nous le voulons bien. Ratbode de Noyon dit : J'entends parler d'un serment de fidélité qu'Arnould a souscrit, et qui suffit, dit-on, pour sa condamnation, quoique quelques Lorrains s'inscrivent en faux contre cette pièce. Je voudrais savoir ce que le concile en pense. Le conciliabule ordonna qu'on lût ce serment, que nous avons transcrit plus haut (349). Quand on en eut donné lecture, Arnould d'Orléans fit remarquer qu'un évêque converti de l'hérésie avait fait par écrit un serment pareil à saint Grégoire le Grand, consentant à être déposé et anathématisé, s'il le violait. Pendant ce temps, on avait introduit dans le conciliabule le prêtre Adalger. Il protesta qu'en livrant Reims il avait agi par le commandement exprès de son archevêque. C'est par son ordre, dit-il, que j'ai pris les clefs de la ville, c'est par son ordre que j'en ai ouvert les portes; si quelqu'un refuse de m'en croire, qu'il ajoute foi à

(349) Voy. ci-dessus, col. 238.

l'épreuve du feu, de l'eau chaude ou du fer chaud. Odon de Senlis demanda qu'on lût les censures qu'Arnould avait fulminées contre Adalger et contre ceux qui avaient pillé son Eglise. Gautier d'Autun émit quelques réflexions sur ces Actes dans le sens de la prévarication et de la collusion d'Arnould. On lut aussi l'excommunication portée au concile de Senlis contre les auteurs de ces violences. Après la lecture de ces pièces, l'évêque d'Orléans dit : Quoique tous les suffrages aillent à condamner Arnould de Reims, je crois qu'il faut avertir ceux qui voudraient le défendre qu'ils peuvent le faire en toute liberté. Seguin de Sens s'exprima ainsi : Avec l'aide de la sainte Vierge et de tous les saints, nous ordonnons, par l'autorité de Dieu le Père, le Fils et le Saint-Esprit, et par celle de ce concile, que, si quelqu'un sait quelque chose pour la justification d'Arnould, il ait à le déclarer publiquement. Alors Jean, scolastique, c'est-à-dire chef de l'Ecole d'Auxerre ; Romulfe, abbé de Senones, et saint Abbon, abbé de Fleuri, se levèrent et prirent hautement la défense d'Arnould.

Saint Abbon (350).

Saint Abbon, que son savoir et sa vertu rendirent un des plus grands personnages du x^e^ siècle, était né au territoire d'Orléans de parents de condition libre et craignant Dieu. Son père Lætus et sa mère Hermengarde le placèrent dès son enfance au monastère de Fleuri pour y apprendre les lettres dans l'Ecole des clercs qui desservaient l'église de Saint-Pierre, et l'offrirent à Dieu suivant la Règle de saint Benoît, vers l'an 958. Wulfade, depuis évêque de Chartres, gouvernait alors ce monastère, où le pieux enfant avait deux parents d'un grand mérite, Gunbold et Chrétien, revêtus l'un et l'autre du sacerdoce. Lorsqu'il fut suffisamment instruit, Wulfade, l'ayant fait venir en présence de toute la communauté, lui demanda quel nom il voulait porter : Abbon, répondit-il. Ensuite on lui donna l'habit monastique avec les cérémonies prescrites par la Règle pour la réception de ceux qui sont offerts par leur père et leur mère. L'abbé l'envoya compléter ses études à Paris et à Reims. A son retour, on lui confia le soin de l'Ecole du monastère (351) ; charge dans laquelle il s'acquit une telle réputation que saint Oswald, archevêque d'Yorck, l'appela, l'an 985, en Angleterre, pour instruire les moines de l'abbaye de Ramsey qu'il venait de fonder. Abbon composa alors la *Vie de saint Edmond*, roi d'Angleterre, qui est honoré comme martyr. Il n'était encore que diacre. L'archevêque l'ordonna prêtre, et le retint à Ramsey pendant deux ans. A la fin de l'année 987, Oibolde, abbé de Fleuri, le rappela en France. Après la mort d'Oibolde, il fut élu lui-même abbé, malgré le parti d'un compétiteur puissant qui partagea les suffrages. Il avait un grand zèle pour la gloire de son ordre, et un grand talent pour y entretenir la paix et la régularité. Il se préoccupait de tous les troubles qui s'élevaient dans les monastères, et travaillait à y rétablir la tranquillité. Il ne pouvait surtout souffrir les moines railleurs et satiriques, qu'il appelle dans une de ses Lettres des « historiographes, » parce que ces religieux étaient toujours prêts à composer des histoires pour faire rire aux dépens de leurs frères ; il regardait les hommes de ce caractère comme les pestes des communautés, dont ils troublent la paix et où ils altèrent la charité. Le saint souffrait encore moins les rapports, et disait qu'un supérieur qui écoute trop facilement les délations est indigne de gouverner. Les soins que réclamait la direction de sa communauté ne l'empêchèrent pas de rédiger plusieurs ouvrages.

Suite du conciliabule.

Abbon, Jean, et Romulfe, offrirent de justifier Arnould par les canons. On apporta dans le conciliabule un grand nombre de volumes, afin qu'ils y cherchassent les autorités dont ils pourraient avoir besoin. Les moyens de défense qu'ils proposèrent se réduisirent à quatre chefs : 1° qu'Arnould, ayant été dépouillé et emprisonné, n'était pas tenu de répondre à ses accusateurs, à moins d'être préalablement rétabli sur son

(350) Ceillier, *loc. cit.*, t. XX, p. 32. Longueval, *loc. cit.*, t. IX, p. 112.

(351) Le Célestin Dubois (*Biblioth. Floriac.*, p. 302) assure qu'il y avait plus de cinq mille étudiants dans cette Ecole, et que chaque écolier, pour l'honoraire des maîtres, leur présentait tous les ans deux volumes qu'il avait transcrits. C'était de quoi former en peu de temps une nombreuse bibliothèque. Longueval voudrait seulement que Dubois eût donné des garants de ce fait.

siége. On a vu, en effet, saint Jean Chrysostome et d'autres réclamer avant tout cette première condition; 2° qu'on devait, avant d'examiner sa cause, lui faire les sommations canoniques. C'est encore une vérité de tous les temps que l'accusé soit appelé d'une manière juridique; 3° que sa cause devait être déférée au Pape, et même lui être réservée, puisque c'est une loi de l'Eglise que toutes les affaires majeures, par conséquent les causes des évêques, soient soumises au souverain Pontife, auquel en appartient le jugement définitif. On n'a pas oublié ces paroles du Pape saint Jules aux Orientaux (352) touchant les jugements ecclésiastiques et l'autorité de l'Eglise romaine : « Ne savez-vous pas que c'est la coutume de nous écrire d'abord, et que la décision doit venir d'ici? » On n'a pas oublié, non plus, que, d'après Sozomène (353) et Nicéphore (354), « il y avait une loi sacerdotale ou ecclésiastique qui déclarait nul tout ce qui se faisait sans le consentement de l'Evêque de Rome; » 4° que l'accusé et les accusateurs devaient être examinés dans un grand concile. Les adversaires d'Arnould répondirent que la détention d'Arnould n'empêchait pas qu'il ne pût être jugé, et qu'on en avait autrefois usé ainsi avec Ebbon de Reims et Hildeman de Beauvais, comme si une violation antérieure des règles en justifiait une nouvelle; qu'Arnould avait été cité canoniquement; que le saint Siége avait été consulté: ce qu'on prétendit prouver par la lecture des deux Lettres du roi et des évêques à Jean XV; enfin que les accusateurs étaient de caractère à ne pouvoir être récusés.

Gerbert attribue à Arnould, évêque d'Orléans, une harangue dont le but est de montrer que, sans le consentement du Pape, on peut procéder à la déposition de l'archevêque de Reims. Il dit l'avoir formée de diverses paroles qu'Arnould d'Orléans a prononcées dans le conciliabule, partie publiquement, partie en s'adressant en particulier à ses voisins; paroles que lui Gerbert a cru devoir lier en un corps de discours suivi, afin qu'elles fassent plus d'impression sur l'esprit des lecteurs. Cet aveu ne les prévient pas en faveur de son exactitude. Voici le langage schismatique qu'il prête à l'évêque d'Orléans : « Nous sommes dans la résolution d'honorer toujours l'Eglise romaine en mémoire de saint Pierre, et nous ne prétendons pas nous opposer aux Décrets des Pontifes romains, sauf cependant l'autorité du concile de Nicée et des canons, qui doivent toujours être en vigueur. Nous devons seulement prendre garde à ce que le silence du Pape ou quelque nouvelle Constitution de sa part ne porte préjudice aux lois des canons qui ont été établis. Car, si le silence du Pape préjudicie à toutes les lois, il faut que toutes les lois se taisent quand le Pape se tait; et de quoi servent toutes les lois, si une nouvelle Constitution peut les abroger? Quoi donc! Dérogerons-nous au privilége du Pape? Non : si le Pape est recommandable par sa science et par ses vertus, nous n'avons à craindre ni son silence ni ses nouveaux Décrets; s'il est ignorant et vicieux, nous avons encore moins à craindre, parce que ce qui est contre les lois ne peut préjudicier aux lois. » On remarquera, avec Rohrbacher (355), que cela équivaut à dire : « A Dieu ne plaise que nous manquions jamais au Pape! Nous l'honorons toujours en mémoire de saint Pierre, pourvu toutefois qu'il soit savant et vertueux. Or le Pape Jean XV n'est pas savant, puisqu'il ne pense pas comme nous; il n'est pas vertueux, puisqu'il me condamne. Donc, en mémoire de saint Pierre, nous pouvons nous moquer de lui. » Avec ce raisonnement, les schismatiques seront tous fort à leur aise. Il n'y a qu'un petit inconvénient; c'est que le Christ a dit sans aucune condition : « Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai « mon Eglise, et les portes de l'enfer ne « prévaudront point contre elle; et tout ce « que tu lieras sur la terre sera lié dans les « cieux, et tout ce que tu délieras sur la « terre sera délié dans les cieux. » Gerbert fait encore dire à l'évêque d'Orléans : « Que le sort de Rome est à plaindre! Après avoir produit de si grandes lumières, les Léon, les Grégoire, les Gélase, et les Innocent, qui ont éclairé l'univers de leur doctrine, elle n'a plus que de monstrueuses ténèbres.... Qui pensez-vous que soit cet homme, assis sur un Siége éminent, revêtu

(352) *Voy.* t. XIII, col. 1169.
(353) L. III, c. 10.
(354) L. IX, c. 10.

(355) *Histoire universelle de l'Eglise catholique*, t. XIII, p. 274.

de la pourpre et tout brillant d'or? S'il est destitué de charité et seulement enflé par la science, c'est un antechrist assis dans le temple de Dieu; mais, s'il n'a ni charité ni science, ce n'est qu'une statue et une idole placée dans le temple de Dieu. Consulter un tel Pontife, c'est vouloir faire parler le marbre. .... L'ignorance est, en quelque sorte, tolérable dans les autres évêques : mais comment la souffrir dans l'Evêque de Rome, qui doit juger de la foi, des mœurs, et de la conduite des évêques et des simples fidèles dans l'étendue de l'Eglise universelle? » Ce que ces derniers mots accordent au Pape dans un discours qui paraît fait pour abaisser son autorité est remarquable. Nous n'avons pas besoin de signaler le danger et l'erreur du principe qu'on voudrait établir dans les phrases qui précèdent, en supposant qu'un prélat, qu'un Pape perde, par le défaut de science ou de charité, l'autorité et la puissance attachées à son caractère. Affirmer que tout supérieur, souverain Pontife ou évêque, roi ou père de famille, dès qu'il perd la charité ou la grâce divine, perd par là même toute autorité, le souverain Pontife dans l'Eglise, l'évêque dans son diocèse, le roi dans son royaume, le père dans sa famille, c'est poser un principe d'anarchie universelle, professer une hérésie manifeste. Rohrbacher (356) a donc raison de dire que « Gerbert défendait une mauvaise cause par des moyens encore plus mauvais. »

On conclut que, pour juger l'archevêque de Reims, il ne restait qu'à le faire comparaître au conciliabule. Il prit sa place au rang des évêques. Arnould d'Orléans lui reprocha son infidélité : il répondit que, loin d'avoir manqué à la fidélité qu'il devait au roi, il n'avait été emprisonné par le duc Charles que pour l'avoir gardée. On lui confronta le prêtre Adalger : il dit que c'était un calomniateur; que, pour lui, il était entre les mains de ses ennemis, qu'on n'avait jamais vu un évêque traité de la sorte, et qu'il ne pouvait répondre en cet état. Gui de Soissons lui demanda pourquoi, avant sa captivité, étant cité par le roi et les évêques, il avait refusé de se rendre au concile. Il répondit : J'étais accusé auprès du roi; je n'osai me présenter. Gui répliqua : Quand je vous fis la troisième sommation, vous me répondîtes que vous ne pouviez aller au concile sans avoir pour conducteurs Herbert et Odon. Je vous offris mon père et mon frère pour garants et pour otages qu'il ne vous serait fait aucune violence. On introduisit dans le conciliabule un certain Rainier, qui avait été son confident. D'après Gerbert, Rainier aurait dit à Arnould : Avez-vous oublié ce que vous me dîtes un jour sur les bords de l'Aisne, avant de livrer la ville? Pour vous en faire souvenir, je n'ai qu'à vous rappeler l'amour que vous portiez à Louis, fils de Charles (357). Allez confesser vos péchés aux évêques, afin que, puisque vous avez mérité la mort temporelle, vous sauviez du moins votre âme par la pénitence. Si vous ne le faites pas, je publierai vos crimes devant tout le peuple qui est assemblé à la porte de ce concile; et, en preuve de ce que j'avance, je donnerai mon serviteur pour qu'on lui fasse subir l'épreuve du feu, et qu'en marchant pieds nus sur des socs ardents il montre que le jugement de Dieu vous condamne. Rainier n'offrait pas de subir lui-même cette épreuve, parce que les personnes d'un certain rang en étaient exemptes, et pouvaient la faire subir à leurs serviteurs en leur place. Quelques-uns des abbés qui assistaient au conciliabule proposèrent de permettre à Arnould de se retirer à l'écart avec les prélats qu'il choisirait pour conseils, et de délibérer avec eux sur le parti qu'il lui convenait de prendre. Arnould d'Orléans dit : Qui l'en empêche? Arnould de Reims se leva donc, et passa dans une chapelle avec Seguin de Sens, Arnould d'Orléans, Brunon de Langres, et Gotesman d'Amiens, qu'il avait choisis pour ses conseillers et ses confesseurs. Les portes étant fermées, il confessa ses fautes à ces prélats, et se reconnut indigne de l'épiscopat. Les prélats à qui il venait de faire cet aveu appelèrent les autres évêques, et défendirent à Arnould, au nom de Dieu, et sous peine d'anathème, de s'accuser faussement, l'assurant qu'ils le protégeraient et le maintiendraient sur son siége malgré les rois, si son innocence était prouvée. Les évêques proposèrent qu'on fît

(356) *Histoire universelle de l'Eglise catholique*, t. XIII, p. 275.

(357) *Voy.* ci-dessus, note 347.

aussi venir dans la chapelle les abbés et les autres membres du conciliabule, et qu'Arnould renouvelât son aveu en leur présence, après qu'on leur aurait défendu sous peine d'anathème de révéler ce qu'ils auraient entendu. Arnould, y ayant réfléchi quelque temps, y consentit. Ensuite on le fit retirer, et l'on délibéra sur les moyens de tenir secret ce qu'il avait confessé, et de satisfaire cependant le peuple par sa déposition. D'après les Actes du conciliabule, les évêques crurent qu'après la confession qu'il venait de faire on ne pourrait plus leur reprocher de n'avoir pas eu égard aux priviléges du Siége apostolique en déposant Arnould; parce que ce prélat, avant de choisir ses juges, n'avait pas appelé au Pape, comme il le pouvait alors, et qu'après le choix des juges il ne pouvait plus appeler. Mais il résulte des Actes mêmes qu'Arnould avait choisi ces prélats pour être moins ses juges que ses conseils. Ainsi finit la première séance du conciliabule.

On se rassembla le lendemain, et, après avoir traité de quelques autres affaires tant civiles qu'ecclésiastiques, on reprit la cause d'Arnould de Reims. Les évêques parurent lui être plus favorables que le jour précédent. Sa jeunesse et son origine excitaient la compassion. On appréhendait que la honte de sa déposition ne retombât sur tout le corps épiscopal, et chaque évêque commençait à craindre les reproches qu'on pourrait lui faire d'avoir contribué à la dégradation d'un prélat de ce rang. Hugues et Robert, avertis de ce qui se passait, entrèrent au conciliabule, où dès lors il ne pouvait plus y avoir de liberté ni pour les suffrages ni pour la défense. Les deux rois remercièrent les évêques de leur zèle, et demandèrent où en était l'affaire. Arnould d'Orléans en fit le précis, et requit qu'Arnould de Reims comparût de nouveau dans l'assemblée. L'évêque d'Orléans dit à l'archevêque de Reims : Vous voyez que tous les regards sont attachés sur vous; que ne parlez-vous pour votre défense? Arnould de Reims, que la présence du roi intimidait, ne proféra que des paroles mal articulées, qu'on ne pouvait entendre. Arnould d'Orléans, voulant qu'il s'expliquât, lui dit : Etes-vous encore dans les dispositions où nous vous laissâmes hier? Il répondit : J'y suis. Voulez-vous, reprit l'évêque d'Orléans, abdiquer l'épiscopat dont vous avez abusé? Il répondit : Ainsi que vous le dites. Le comte Brochard, qui était présent, demanda : Que signifie cette réponse : Ainsi que vous le dites? L'archevêque de Reims dit : Je confesse publiquement que j'ai péché, et que j'ai manqué à la fidélité que je devais au roi. Du reste, je vous prie d'ajouter foi à ce que dira pour moi le seigneur Arnould, évêque d'Orléans. Celui-ci dit : L'archevêque Arnould est taciturne de son naturel, et il a honte de déclarer publiquement ce qu'il nous a confessé en secret. Qu'il suffise de savoir qu'il reconnaît avoir manqué à la fidélité qu'il devait au roi. Cela ne suffit pas, reprit le comte Brochard : il doit déclarer publiquement qu'il a fait son abdication entre vos mains, afin qu'on puisse élire un autre archevêque en sa place. Arnould d'Orléans dit au comte : Vous n'avez pas ici la même autorité que les évêques et les prêtres; ce n'est qu'à eux qu'on doit une confession entière. Il ajouta : Si le possesseur d'un fief, accusé devant le roi d'un crime, niait ce crime, tout en avouant avoir tellement manqué en d'autres points qu'il ne pourrait conserver ses biens, et en demandant seulement qu'on lui laissât la vie, refuseriez-vous d'accepter ce fief, si la bonté du roi vous l'offrait? Qu'il vous suffise que l'archevêque ait confessé ses péchés, qu'il se soit déclaré indigne de l'épiscopat, et qu'il ait avoué, en présence de l'Eglise, s'être rendu coupable envers le roi. Peu importe la nature du crime pour lequel il renonce à sa dignité. Puis, se tournant vers l'archevêque de Reims, il demanda: Que dites-vous de ce que j'ai répondu pour vous? Je confirme ce que vous avez dit, repartit le prélat. Prosternez-vous donc, reprit l'évêque d'Orléans, devant les rois vos maîtres, que vous avez si gravement offensés. Arnould de Reims se prosterna aux pieds des deux rois, les bras étendus en forme de croix, et demanda qu'on lui accordât la vie et l'usage des membres; ce qu'il fit avec des gémissements, qui arrachèrent des larmes à tous les évêques. Saint Dachbert de Bourges se prosterna aussi aux pieds du roi, pour demander la grâce de l'archevêque. Hugues et Robert répondirent: Qu'il vive, mais qu'il demeure sous notre garde, sans craindre ni le fer ni les chaînes, à moins qu'il ne tente de s'enfuir. Cette

réponse ne satisfit par les évêques, auxquels le roi finit par promettre de ne pas faire mourir Arnould, à moins qu'il ne commît quelque crime digne de mort. L'archevêque s'étant levé, on lui demanda s'il voulait qu'on le déposât avec les solennités prescrites par les canons. Il répondit qu'il s'en rapportait aux évêques. On lui conseilla de quitter les marques de sa dignité les unes après les autres. Il commença par remettre au roi ce qu'il en avait reçu, c'est-à-dire le bâton pastoral, par où l'on voit que les rois de France donnaient alors l'investiture des évêchés par la crosse. Ensuite il se dépouilla de ses habits pontificaux, qu'il remit aux évêques. Il fit dresser un Acte de son abdication, semblable à celui de son prédécesseur Ebbon(358), où il énonça que, suivant la confession qu'il avait faite aux évêques qu'il s'était choisis pour juges de ses fautes et pour confesseurs, il se reconnaissait indigne de l'épiscopat, qu'il laissait toute liberté d'élire un autre archevêque à sa place, et qu'il s'ôtait le pouvoir de former aucune réclamation ultérieure. Il signa cet Acte : « Moi Arnould, autrefois évêque, » et pria les évêques présents de le souscrire. Chacun d'eux, en le souscrivant, lui disait : Quittez votre ministère (359). Après cela, il releva le clergé et le peuple de Reims de leurs serments. Gerbert n'est pas fort exact dans le narré de ces faits : car, d'après Hugues de Flavigny, Arnould se trouva dans l'alternative de se confesser parjure ou d'avoir les yeux crevés (360); et, d'après Hugues de Fleuri-sur-Loire, loin que la déposition de ce prélat ait eu lieu avec le concert unanime que suppose Gerbert, Seguin, archevêque de Sens, qui présidait l'assemblée, s'y opposa de tout son pouvoir (361).

Quand Arnould de Reims eut été déposé, le prêtre Adalger, son accusateur, se jeta aux pieds du roi, et se plaignit de qu'on l'excommuniait pour avoir obéi à son archevêque. Arnould d'Orléans lui demanda : Avez-vous ouvert les portes de la ville à l'ennemi? Etes-vous entré armé dans l'église? Il répondit : Je ne puis le nier. Eh bien! reprit l'évêque, je vous juge sur votre propre aveu; que votre sang soit sur votre tête. Gautier d'Autun dit : Puisque l'archevêque qui a commandé a été puni, vous qui avez obéi vous le serez aussi. Brunon de Langres, qui s'était fait caution pour Arnould de Reims, son parent, dit à son tour : C'est vous et vos semblables, qui par vos conseils avez perdu le jeune homme, et vous voudriez chanter tandis qu'il pleure! On donna le choix à Adalger d'être excommunié toute sa vie ou déposé de la prêtrise. Après avoir délibéré quelque temps, il choisit la déposition. Les évêques le revêtirent donc des habits sacerdotaux, et les lui ôtèrent ensuite, jusqu'à ceux du sous-diaconat inclusivement; et, à chacun des vêtements dont ils le dépouillaient, ils disaient : Quittez votre ministère. Ensuite on le réconcilia, en lui accordant la communion laïque.

Enfin on réitéra l'excommunication contre ceux qui, ayant pillé l'église de Reims, n'étaient pas encore venus faire satisfaction.

Voilà ce qui se passa, du moins suivant la Relation partiale de Gerbert, dans le conciliabule de Saint-Basle près Reims, au sujet de la déposition d'Arnould, lequel n'en fut pas quitte pour perdre son siége; il perdit encore la liberté, et, après sa déposition, on le reconduisit dans la prison d'Orléans.

Gerbert intrus à Reims (362).

D'après les anciennes lois de l'Eglise, le jugement définitif de l'archevêque Arnould devait être réservé au Pape. « En attendant, » dit Rohrbacher (363), « on ne pouvait canoniquement en ordonner un autre à sa place, et l'ordination précipitée de Gerbert est une intrusion manifeste. » Hugues, qui l'avait naguère choisi pour maître de son fils, voulut le récompenser de ses soins en lui donnant l'archevêché de Reims. Il n'était encore que diacre. Nous avons l'Acte par lequel les évêques de la province l'élisent pour leur archevêque; ils y énoncent qu'ils se sont laissé tromper par les suffrages du clergé et du peuple en consentant à l'élection d'Arnould; que la voix du peuple n'est pas toujours la voix de Dieu, témoin celle du

(358) *Voy.* t. XVIII, col. 612.
(359) *Cessa ab officio.*
(360) D. Bouquet, t. X, p. 205.
(361) *Ibid.*, p. 220.

(362) Longueval, *loc. cit.*, t. IX, p. 270.
(363) *Histoire universelle de l'Eglise catholique*, t. XIII, p. 270.

peuple juif qui criait : Crucifiez-le ; qu'ainsi il ne faut avoir égard à la voix du peuple, et même à celle du clergé, que quand on sait que leurs suffrages n'ont été ni corrompus par la faveur ni gagnés par argent. Nous avons aussi la Profession de foi faite par Gerbert avant son ordination : comme il y déclare qu'il ne condamne pas le mariage, qu'il ne blâme pas les secondes noces, qu'il ne désapprouve pas l'usage de manger de la chair, on en conclut qu'il y avait alors des Manichéens en France ; car ces précautions n'auraient pas été prises, dans une Profession de foi, contre ces faux dogmes, si on n'avait soupçonné personne de les enseigner.

Fleury, écho de Gerbert.

La Relation de Gerbert a été suivie par Fleury, contre lequel Marchetti (364) s'élève à cette occasion avec véhémence : « Les prétendus Actes du concile ou plutôt du conciliabule de Reims en 991,... renferment les plus sanglantes satires, les plus grossières injures contre le Pape. C'en est assez pour que Fleury en compose neuf numéros de son Histoire (365). Mais doucement : il faut jeter un coup d'œil sur les pièces, pour voir si elles méritent quelque foi. Qu'est-ce que ces Actes? une Relation du concile (pour parler comme Fleury) écrite après ce même concile par un moine. Quel était-il, ce moine? C'était Gerbert, qui, dans ce synode, avait été élu archevêque de Reims, à la place d'Arnould qu'on y avait déposé. Gerbert écrit donc la Relation d'un concile qui l'avait créé archevêque à la place d'un autre. Le Pape Jean XV, l'ayant appris, cassa la déposition d'Arnould et l'ordination de Gerbert, et interdit tous les évêques qui y avaient eu part. Le moine tint ferme, refusa nettement d'obéir, et écrivit contre le Pape plusieurs Lettres qui montrent combien il était passionné. Ce ne fut que sous le Pontificat de Grégoire V, successeur de Jean, qu'on réussit à chasser ce moine entêté du siége de Reims et à le rendre à Arnould son légitime pasteur. Gerbert était donc partie dans cette cause ; donc son intérêt, son autorité, sa réputation, la dignité qu'il avait usurpée, enfin, tout ce qu'il avait de plus cher exigeait qu'il s'efforçât de donner du poids et de l'autorité au concile de Reims, et de l'ôter à la sentence du Pape. Donc... appliquez ici le *cui bono* de la jurisprudence. Jetons à présent un coup d'œil sur la Relation de Gerbert. Quelle en est la doctrine? Que les Papes, depuis longtemps, étaient vicieux ; que les Papes vicieux n'ont pas les prérogatives de la Primauté apostolique ; qu'en conséquence il ne faut plus s'adresser à eux, mais consulter quelque bon évêque d'Allemagne, avoir égard aux lois et aux canons, et non au Pape. Telle est la substance de cette doctrine, dont s'accommoderaient assurément le Donatiste, l'Acéphale, le schismatique et le Protestant ; doctrine approuvée par les Wiclésites et les Vaudois, qui disaient, comme nous l'apprend le concile de Constance (366), qu'un prêtre en péché *non poterat ecclesiastica conficere sacramenta.* De plus, la Relation de Gerbert est contredite par d'autres historiens contemporains, plus nombreux, plus graves, et surtout qui n'avaient pas d'intérêt dans l'affaire (367). L'un d'eux spécialement est Eginard, qui, dans les additions à l'ouvrage d'Aimoin, a présenté ce concile sous son vrai jour. Or, je demande qui l'on doit croire ou d'eux ou de Gerbert? Interrogeons un critique moderne : ce n'est pas un Romain, c'est Noël Alexandre (368). Il nous répond : *In causæ istius Historia fidem omnino adhibendam non esse Actis, multis contra summum Pontificem conviciis scatentibus.* Mais pourquoi citer Noël Alexandre sur un fait que pourrait juger l'homme le moins instruit? Il suffit de lire la Préface de Gerbert pour voir qu'il a altéré ces Actes (369). J'ai honte de le dire : Fleury connaissait les historiens contemporains qui avaient convaincu de mensonge la Relation de Gerbert, et il ne l'en a pas moins insérée dans son *Histoire* de « faits certains. » C'est peu encore : un historien qui a promis de ne point faire de réflexions emploie un numéro entier à l'apologie de cette infâme Narration. Quelque chose de mieux : après avoir rapporté au long ce conte injurieux, il a la précaution de citer quelques-uns des

(364) *Critique de l'Histoire ecclésiastique de Claude Fleury*, t. I, p. 177.
(365) L. LVII, n. 21 à 30.
(366) Sess. VIII, c. 15.
(367) Du Chesne, p. 142. *Conc.* t. VI, part. I, p. 731.
(368) Sæc. IX et X, c. 1, art. 2.
(369) Baron., an. 992, n. 11, etc

auteurs qui le contredisent, et avance que, quand même le rapport de Gerbert serait une imposture, on doit le croire plutôt qu'eux. Etrange paradoxe! Ecoutez-en la raison de sang-froid, si vous le pouvez : « Puisque Gerbert est devenu Pape, *sans qu'il paraisse* s'être rétracté. » Ainsi, avec ce singulier argument, l'hérésie formelle, avancée par notre moine, qu'un mauvais Pape n'a pas les prérogatives du Successeur de saint Pierre, deviendra une vérité : ou, si Gerbert n'a pas dit d'hérésie, il est ridicule d'observer qu'il ne s'est pas rétracté, et beaucoup plus encore que ce fait « ne paraît pas. » Un écrivain d'honneur, Chrétien et bon critique, ne devait donc pas offenser les yeux de ses lecteurs par la Relation impie de Gerbert. Fleury a fait tout le contraire. Il aurait dû noter, d'après l'Appendice d'Aimoin (370), que Gerbert fut convaincu à Rome par l'abbé Léon, au monastère de Saint-Boniface, qu'il avoua lui-même ses torts, donna des marques de repentir, et qu'après son retour et sa rétractation il fut accueilli avec une bonté vraiment paternelle par Grégoire V, fait ensuite archevêque de Ravenne, et enfin Pape (371). »

Erkembald, évêque de Strasbourg (372.)

Erkembald, ou Archembold, dont on ne connaît ni le pays ni la famille, s'était appliqué avec succès à l'étude des belles-lettres. Etant jeune, il composa des Poëmes sur des sujets de piété. Il entra dans la cléricature, et Uthon, évêque de Strasbourg, sous les yeux duquel il exerça ses premières fonctions, l'éleva au sacerdoce en 963. Ensuite, ne pouvant suffire seul au gouvernement de son diocèse, à cause de ses infirmités ou de son grand âge, il se l'associa et le choisit pour son coadjuteur. C'était un usage assez commun alors; mais ceux que l'on faisait coadjuteurs ne recevaient pas pour cela l'ordination et ne portaient pas les insignes de l'épiscopat. Erkembald accompagna Othon le Grand en Italie en 964. Uthon étant mort le 20 août 965, il fut sacré par Guillaume, archevêque de Mayence, métropolitain de Strasbourg, et gouverna seul son Eglise. Pendant le cours de son épiscopat, qui fut de vingt-six ans, un mois et quelques jours, il sacra lui-même dix-sept évêques. On a de lui un Poëme en vers élégiaques, intitulé: *Des évêques de Strasbourg*, où il fait l'éloge de plusieurs de ses prédécesseurs, notamment de Rathold, 25e titulaire du siége; d'Odebert, qui fut le 29e, et qu'il regarde comme martyr; et de Rothard, mort en 950. Erkembald mourut le 10 octobre 991.

Mort d'Adson (373).

[992] Saint Abbon, abbé de Fleuri, était lié avec Adson, abbé de Montier-en-Der, qu'il engagea à mettre en vers le IIe livre des *Dialogues* de saint Grégoire, qui traite de saint Benoît. Adson composa, d'ailleurs, les *Vies* des saints Bercaire, Basle, Mansuet, et Valdebert. Hilduin, frère de Manassé, évêque de Troyes, et comte d'Arcis en Champagne, ayant commis de grandes cruautés dans la profession des armes, il tâcha de le convertir. L'exemple de sa piété autant que la force de ses discours fit rentrer le comte en lui-même. Il renonça à ses biens, et entreprit le pèlerinage de Jérusalem. Adson offrit de l'accompagner en ce voyage, à l'exemple de saint Bercaire, un des patrons de son abbaye, qui avait conduit lui-même à Jérusalem Waimer, un des complices du meurtre de saint Léger, évêque d'Autun. Ils s'embarquèrent en 992; mais Adson, étant tombé malade, mourut en pleine mer. On n'y jeta pas son corps, suivant la coutume. Par respect pour ses vertus, on relâcha à l'île Stampalia, où l'on donna à ses restes une sépulture honorable.

Mort de saint Oswald (374).

Saint Oswald, archevêque d'Yorck, avait été trente-trois ans évêque, lorsqu'il tomba malade au monastère de Worcester, où il s'était retiré selon sa coutume. Sentant que sa dernière heure approchait, il reçut l'extrême-onction et le saint viatique avec ferveur; puis il expira tranquillement, le 29 février 992, au milieu des moines, en finissant la doxologie : Gloire au Père, au Fils, et au Saint-Esprit. Son corps fut levé

(370) *Conc.*, t. VI, p. 737.
(371) Baronius, an. 996, n. 3, et 999, n. 2.
(372) Ceillier, *loc. cit.*, t. XIX, p. 697.
(373) *Ibid.*, p. 705.

(374) Alban Butler et Godescard, *Vies des Pères*, etc., *Saint Oswald, d'abord évêque de Worcester, puis archevêque d'Yorck*, 29 février.

de terre en 1002 par saint Adulfe, son successeur, et Dieu l'honora de plusieurs miracles. On le transféra depuis à Yorck le 15 octobre, jour où l'on célèbre sa principale fête

Saint Bernward est fait évêque d'Hildesheim (375).

[993] En Saxe, Gerdug, évêque d'Hildesheim, étant mort, saint Bernward, précepteur du roi Othon III, fut élu son successeur et sacré par Willigise, archevêque de Mayence, le 15 janvier 993. Quoique jeune encore, il surpassait les vieillards en gravité, consacrait la plus grande partie des nuits à la prière, assistait assidûment aux offices divins. Après la messe solennelle, il donnait audience; puis venait son aumônier, qui distribuait à plus de cent pauvres de la nourriture et quelquefois de l'argent. Il visitait les ouvriers qu'il faisait travailler sur différentes matières; car, doué d'une grande aptitude pour les arts, il les cultiva avec soin lorsqu'il devint évêque. Il chercha à perfectionner la peinture, la mosaïque, la serrurerie, l'orfévrerie, recueillant avec soin ce que les étrangers envoyaient au roi d'ouvrages curieux, et procurant à des jeunes gens une éducation professionnelle. Il faisait écrire des livres non-seulement dans le monastère de sa cathédrale, mais en d'autres lieux; en sorte qu'il forma une nombreuse bibliothèque d'ouvrages soit ecclésiastiques, soit philosophiques. Quant à son église cathédrale, il en décora les murailles et les lambris de peintures exquises; il donna quantité d'argenterie pour le service, entre autres un calice d'or du poids de vingt livres; il ceignit le cloître de murs et de tours. Enfin il bâtit une chapelle magnifique, pour y garder un morceau de la vraie croix, que son royal élève lui avait donné, et que l'on crut avoir opéré plusieurs miracles. En même temps, il pourvut à la sûreté de son peuple, qu'il protégea contre les incursions des barbares au moyen de deux forteresses où il mit garnison.

Concile de Rome (376).

Il s'était fait plusieurs miracles au tombeau de saint Uldaric, évêque d'Augsbourg, et l'on avait eu soin de les recueillir. Le prêtre Gérard, disciple du prélat, et auteur de ce Recueil, y joignit sa *Vie*. Le dernier jour de janvier 990, on en donna lecture dans un concile de Rome, à la réquisition de Liutolf, évêque d'Augsbourg, qui était présent. Ensuite Jean XV statua que la mémoire d'Uldaric serait honorée, et fit expédier à ce sujet une Bulle qu'il souscrivit avec cinq évêques, neuf prêtres-cardinaux et trois diacres. Liutolf ne la signa point, sans doute parce qu'il était la partie requérante. Cette Bulle est la première que l'on ait pour la canonisation d'un saint. Mabillon fait observer que le terme de « canonisation » n'était pas encore en usage lorsque Jean XV procéda à cette cérémonie.

Concile de Reims (377).

La même année 993, Gerbert assembla le concile de la province contre Herbert III, comte de Vermandois, et quelques autres seigneurs qui pillaient les biens de l'Eglise et menaçaient les clercs, quand ceux-ci résistaient à leurs violences. Le concile adressa à Herbert et aux autres coupables une Remontrance par laquelle on les menaçait de l'excommunication s'ils ne se reconnaissaient avant le 1^er^ octobre suivant.

Violences de Foulques d'Amiens (378).

A Gotesman, évêque d'Amiens, avait succédé Foulques, jeune prélat qui portait publiquement les armes, moins pour défendre son bien que pour envahir celui des autres. On se plaignit de sa conduite à Gerbert, qui lui écrivit : « Parmi toutes les affaires qui partagent notre sollicitude, notre plus grand chagrin est d'apprendre les excès auxquels vous vous portez; car, étant chargé, comme nous le sommes, du soin de la métropole de Reims, nous devons particulièrement veiller sur vous, qui montrez, par votre jeunesse et la légèreté de vos mœurs, que vous n'avez pas encore appris à porter le poids de l'épiscopat. » Il lui reproche ensuite ses violences et l'usurpation de biens ecclésiastiques qui ne lui appartenaient point.

Concile de Narbonne (379)

Chaque Eglise avait à se plaindre de l'u-

(375) Alban Butler et Godescard, *Vies des Pères*, etc., *Saint Bernward ou Bernard, évêque de Hildesheim en Basse-Saxe*, 20 novembre.
(376) Ceillier, *loc. cit.*, t. XXII, p. 780.
(377) *Ibid.* Longueval, *loc. cit.*, t. IX, p. 33.
(378) Longueval, *loc. cit*, t. IX, p. 34.
(379) *Ibid.*, p. 35.

surpation de ses biens, envahis par les seigneurs laïques. Pour remédier à ce désordre, on tint des conciles en divers lieux. Ainsi Ermengaud, archevêque de Narbonne, assembla les évêques de sa province pour délibérer avec eux sur les moyens de faire restituer à son Eglise ce qui lui avait été enlevé. Mais la plupart des usurpateurs méprisaient les censures; et, malgré les plus terribles anathèmes, les violences se multipliaient tous les jours. On peut voir dans le concile de Narbonne un nouveau pas vers la Paix de Dieu.

Concile de Limoges.

Le même sujet fut traité dans un concile de Limoges, où l'on vit le Pacte de paix et de justice consacré par les principaux seigneurs en présence des évêques. L'Eglise avait toujours recommandé la paix, mais jamais ce précepte ne s'était formulé en une institution : voilà ce qui distingue déjà la fin du x^e^ siècle (380).

Gui, évêque du Puy (381).

En 975, Gui, abbé de Cormeri (382), avait été élu évêque du Puy en Velai : il fallut l'autorité du roi Lothaire pour l'obliger à accepter l'épiscopat. Ce prélat se fit remarquer par la construction de l'église de Saint-Michel de l'Aiguille, sur un rocher si élevé qu'on y montait par deux cent vingt degrés, par la fondation d'un monastère en l'honneur de saint Pierre, et par l'introduction de la vie commune parmi ses chanoines. La Charte relative à la fondation du monastère de Saint-Pierre dans la ville épiscopale est du mois d'avril 993 : on y trouve un précis de la vie de Gui depuis son enfance jusqu'à son épiscopat, et le détail de tous les biens dont il dota l'abbaye. Mais ce qui illustra surtout cet évêque, c'est une autre Charte qui donnera une idée complète de ce qu'on nommait alors le Pacte de la Paix.

Pacte de la Paix (383).

Afin d'aviser aux moyens de réprimer efficacement les violences, Gui convoqua une grande assemblée de prélats et de seigneurs laïques, capables de mettre à exécution ce qu'on aurait résolu. L'acte de convocation était ainsi conçu : « Gui, par la grâce de Dieu évêque du Puy, salut et paix à ceux qui attendent la miséricorde du Seigneur. Nous notifions à tous les fidèles que, puisque les maux dont nous nous plaignons croissent tous les jours, nous assemblons les évêques Pierre du Vivarais, Wigon de Valence, Begon d'Auvergne, Raimond de Toulouse, Deusdedit de Rodez, Fredelon d'Elne, Fulchram de Lodève, et Wigon de Glandève, avec plusieurs autres prélats, princes et seigneurs laïques; et, comme nous savons que personne ne verra Dieu sans la paix, nous avertissons les mêmes fidèles de se montrer enfants de la paix, de ne faire aucune violence aux églises, de n'enlever aucun bétail dans l'étendue de ces diocèses ou comtés. Faisons aussi inhibition aux clercs de porter des armes... et aux prêtres de recevoir de l'argent pour le baptême : le tout sous peine d'excommunication. Nous vous avertissons de vous rendre à cette assemblée vers la mi-octobre, afin que vous puissiez mériter la rémission de vos péchés. » Les archevêques Dacbert de Bourges et Thibaud de Vienne confirmèrent cet Acte, et ils se trouvèrent sans doute à l'assemblée. Mais on ignore les détails de ce qui s'y passa. « Cette première institution de la Paix, » dit M. Semichon (383*), « a un caractère nettement dessiné. C'était primitivement une convention volontaire prise devant l'évêque par les princes et les nobles. L'évêque les appelait à lui, et recevait d'eux un engagement qui avait pour but unique la paix, la protection des faibles, des laboureurs et des marchands. Ces unions s'étendirent promptement. »

Différend entre l'archevêque de Tours et les chanoines de Saint-Martin (384).

Les chanoines de Saint-Martin de Tours, sous prétexte de défendre leurs priviléges, auxquels ils croyaient qu'on donnait atteinte, s'élevèrent contre Archambauld, leur archevêque et refusèrent même de recevoir sa bénédiction. Archambauld en écrivit à Gerbert, qui occupait le siége de Reims, pour le consulter sur ce qu'il avait à faire. Gerbert

(380) De l'Hervilliers, *Etude sur la Paix et la Trêve de Dieu*, dans les *Annales de Philosophie chrétienne*, t. LXI, p. 186.
(381) Ceillier, *loc. cit.*, t. XIX, p. 710.
(382) *Voy.* ci-dessus, col. 175.
(383) Longueval, *loc. cit.*, t. IX, p. 36.
(383*) *La Paix et la Trêve de Dieu.*
(384) Longueval, *loc. cit.*, t. IX, p. 37. Ceillier, *loc. cit.*, t. XX, p. 41.

lui répondit qu'il le soutiendrait de son autorité; ajoutant que, puisque le clergé de Saint-Martin ne voulait pas recevoir sa bénédiction, Archambauld devait secouer contre lui la poussière de sa chaussure, et vérifier par là ce qui est marqué dans l'Ecriture : « Il n'a pas voulu de la bénédiction et la bénédictiou s'éloignera de lui (385). » Saint Abbon, abbé de Fleuri, c'est-à-dire de Saint-Benoît-sur-Loire, prit la défense des chanoines de Saint-Martin, comme le prouve une Lettre qu'il adressa « aux Pères et aux Frères de Saint-Martin, et notamment à Hervé, qui en était trésorier : « J'ai appris par le bruit public, » leur dit-il, « que le seigneur Archambauld, archevêque de Tours, s'oppose aux priviléges de Saint-Martin, votre commun patron. Quelqu'un serait-il assez insensé pour croire qu'un prélat d'une si grande autorité, mais d'une si grande douceur, veuille combattre les Décrets des Papes, et les saints canons? L'Eglise romaine, par sa prééminence sur toutes les Eglises, a le droit de donner des priviléges à ses membres qui sont répandus dans les quatre parties du monde... Celui qui s'oppose à l'Eglise romaine se retranche de son sein et se déclare membre des adversaires de Jésus-Christ. Le grand concile de Nicée a ordonné qu'on conservât à chaque Eglise ses priviléges. Le saint Pape Grégoire a mandé la même chose à l'évêque Jean... A Dieu ne plaise donc que les Décrets des saints, et principalement des anciens Pontifes romains, soient exposés à la révision et à la censure des modernes! A Dieu ne plaise que de nouveaux critiques méprisent les récits des anciens, dont ils honorent la mémoire! » On s'occupa de ce différend des chanoines de Saint-Martin avec leur archevêque dans un concile tenu en une église de Saint-Paul, on ignore en quel lieu. Gerbert, qui y assista, fut chargé par les autres évêques d'écrire aux chanoines de se réconcilier incessamment avec leur archevêque, ou de se trouver à l'assemblée qui devait se tenir à Chelles; faute de quoi, il les menaça de l'excommunication. Ainsi commencèrent les différends entre les archevêques de Tours et les chanoines de Saint-Martin.

Conciliabule de Chelles.

Peut-être faut-il appliquer à l'assemblée de Chelles qu'annonçait Gerbert, ce que l'abbé Axinger dit (386), d'après Richer (387), d'un nouveau conciliabule : « Les décrets du synode de Reims, » c'est-à-dire de Saint-Basle, « firent une sensation profonde et pénible partout où la nouvelle s'en répandit et attirèrent un blâme sévère aux prélats qui y avaient pris part. Comme cette réprobation publique allait toujours croissant, et que les évêques commençaient à redouter des suites plus graves que ne l'étaient les reproches qui leur arrivaient de plusieurs côtés, ils résolurent de se réunir de nouveau et de soumettre à une délibération générale les affaires de l'Eglise de Reims. On choisit à cet effet un lieu que Richer désigne sous le nom de Chele. Le roi Robert y vint en personne, et présida le synode. Les archevêques Archambauld de Tours, Dacbert de Bourges, et Seguin de Sens y parurent également: toutefois, ce ne fut point ce dernier, mais le nouveau métropolitain Gerbert, qui dirigea les conférences synodales. Cette circonstance seule donnait à entendre clairement que les évêques réunis à Chele n'étaient en aucune façon disposés à modifier les décrets de

(385) *Psal.* CVIII, 18.

(386) Trad. de l'*Histoire du Pape Sylvestre II et de son siècle*, par Hock, p. 27.

(387) *Hujus temporis diebus, cum a Papa Romano abdicatio Arnulfi et promotio Gerberti pluribus Epistolarum scriptis calumniarentur, episcopi quoque rei hujusmodi auctores simulque et alii cooperatores diversis reprehensionibus redarguerentur, placuit episcopis Galliæ in unum convenire et super hac reprehensione consulere. Quibus Chele collectis, synodus habita est cui rex Robertus præsedit, considentibus metropolitanis, Gerberto Rhemensi cui tota synodalium causarum ratio discutienda commissa fuit, Siguino quoque Senonensi, Erchembaldo Turonico, Daiberto Bituriensi, aliisque horum comprovincialibus nonnullis. In qua, postquam ex Patrum Decretis rationes de statu sanctæ Ecclesiæ promulgarunt, inter nonnulla utilia constitui et roborari placuit, ut ab ea die idem vellent, idem cooperarentur secundum id quod scriptum : « Erat eis cor unum et anima una. » Decerni et illud voluere ut, si in qualibet Ecclesia quæcumque tyrannis emergeret, quæ telo anathematis jugulanda videretur, id imprimis ab omnibus consulendum et sic communi Decreto agitandum; et qui anathemate relaxandi sint, Decreto communi similiter relaxandi sint, juxta quod scriptum : « Consilium a sapiente perquire. » Placuit quoque sanciri ut, si quid a Papa Romano contra Patrum Decreta suggereretur, cassum et irritum fieri, juxta quod Apostolus ait : « Hæreticum hominem et ab Ecclesiâ dissentientem penitus devita. » Nec minus abdicationem Arnulfi et promotionem Gerberti, quod ut ab eis ordinatæ et peractæ essent, perpetuo placuit sanciri, juxta quod in canonibus scriptum habetur. Synodi provincialis statutum a nullo temere labefactandum.* (Richer.)

Reims. Bien plus, les débats ne tardèrent point à prouver que l'esprit d'opposition contre l'autorité de l'Eglise et de son Chef suprême avait poussé des racines encore plus profondes. Les canons du concile de Chele ne sont point parvenus jusqu'à nous ; mais ce que l'historien Richer nous a conservé suffit pour nous faire apprécier le malheureux aveuglement des prélats français. En effet, après avoir promulgué divers canons relatifs aux affaires ecclésiastiques, ils s'engagèrent par une déclaration solennelle à n'avoir tous, à partir de ce jour, qu'une même pensée, une même volonté, une même action commune. Pour ne laisser aucun doute sur la véritable signification de cet engagement réciproque, ils y ajoutèrent encore les déclarations suivantes: Dans le cas, disaient-ils, où il s'élèverait un pouvoir arbitraire quelconque dans une Eglise, pouvoir qui pût être anéanti par le glaive de l'anathème, l'assemblée des évêques aurait à soumettre le fait à un examen spécial, et à prononcer conformément à l'avis de la majorité ; de la même manière, l'anathème ne pourrait être levé que par décision commune ; et, comme l'Apôtre déclare qu'il faut éviter la société des hérétiques et de ceux qui se mettent en contradiction avec l'Eglise, il y aurait à regarder comme nul et non avenu tout ce que le souverain Pontife ordonnerait de contraire aux résolutions prises par les évêques. Pour consolider encore mieux la déposition d'Arnould et l'élection de Gerbert, le synode de Chele donna à l'une et à l'autre sa sanction spéciale, s'appuyant sur un canon qui défend d'annuler légèrement les décrets d'un concile provincial. Si déjà le conciliabule de Reims avait rencontré une opposition non équivoque, celui de Chele ne pouvait que soulever le juste ressentiment de tous les hommes franchement dévoués à la cause catholique. Jamais aucune assemblée ecclésiastique de l'Occident n'avait, jusque-là, attaqué avec tant de violence l'autorité du saint Siége comme Juge suprême dans les cas litigieux, qui devaient se produire fréquemment en raison de la multiplicité des canons promulgués dans les lieux, aux époques et pour les motifs les plus divers, et destinés plus d'une fois à faire disparaître des abus et des inconvénients accidentels ; jamais aucun synode n'avait porté des coups aussi rudes à l'unité extérieure de l'Eglise, sans laquelle l'unité intérieure devient impossible. La résistance ouverte, les complots séditieux contre le Successeur de saint Pierre, tels furent les résultats auxquels aboutirent les déclamations haineuses d'un Arnould d'Orléans ; et l'Eglise de France, cette belle portion du troupeau de Jésus-Christ, se trouvait à la veille d'être livrée au schisme par quelques prélats que la passion aveuglait. Mais Dieu ne permit point que l'héritage des Irénée, des Denys et des Remi devînt la proie de l'erreur ; car, tandis que les évêques français s'écartaient de plus en plus des voies simples de la foi chrétienne pour se livrer aux funestes inspirations du mal, les évêques d'Allemagne mirent tout en œuvre pour conjurer l'orage qui menaçait l'unité religieuse. Convaincus que la procédure suivie contre l'archevêque Arnould renfermait le germe de l'anéantissement de toute liberté ecclésiastique, ils informèrent le Pape Jean XV, par de nombreuses Lettres, de tout ce qui se passait en France, et conjurèrent ce Pontife d'user de la plénitude de son pouvoir apostolique pour prévenir le schisme. »

Asile de Saint-Martin violé (388).

Foulques Nerra, comte d'Angers, au mépris des priviléges de l'église de Saint-Martin, entra à main armée dans le cloître, en viola l'asile, et fit enfoncer la porte de la maison d'un chanoine. Les autres chanoines, pour témoigner de l'horreur qu'ils avaient de cet attentat, descendirent les châsses des saints, les mirent à terre avec le crucifix qu'ils ôtèrent de sa place, et jetèrent des épines autour des châsses, du crucifix et du tombeau de saint Martin. Après cela, ils fermèrent les portes de l'église, avec défense de les ouvrir à personne, sinon aux pèlerins étrangers. Le comte Foulques, frappé de cet appareil lugubre, voulut réparer avec éclat la faute qu'il se reprochait. Il se rendit à la maison de Sicard, qui dirigeait l'Ecole de Saint-Martin, s'y déchaussa, et alla pieds nus, avec quelques seigneurs de sa cour, faire une sorte d'amende honorable, d'abord devant le tombeau de saint

(388) Longueval, *loc. cit.*, t. IX, p. 39.

Martin, ensuite devant les châsses qu'on avait déposées, et enfin devant le crucifix, promettant d'avoir désormais plus de respect pour ce qui appartiendrait à saint Martin. Rainald Ier, évêque d'Angers, et un évêque espagnol qui était venu en pèlerinage à Tours, furent ses cautions.

Contestation entre les évêques et les moines au sujet des dîmes (389).

Quelques prélats, à la tête desquels paraît avoir été Arnould d'Orléans, se proposèrent d'enlever aux monastères toutes les dîmes dont ils jouissaient, prétendant que c'était une usurpation faite par les moines sur le clergé, d'autant plus que, selon la disposition des canons, toutes les dîmes devaient être en la puissance, ou, selon leur expression, en la main de l'évêque. Saint Abbon, abbé de Fleuri, écrivit pour la défense des moines. Il se plaint d'abord du mauvais usage que plusieurs évêques font des biens ecclésiastiques, en donnant à des laïques des autels qu'ils croient pouvoir distinguer des églises, comme si les églises sans autels pouvaient être des temples du Seigneur. Ce qu'on appelait alors « donner un autel, » c'était donner les offrandes faites à l'autel. « Les clercs et les moines, qui intercèdent auprès de Dieu pour les péchés du peuple, » dit saint Abbon, « ne mangent pas les péchés de ce peuple, c'est-à-dire les offrandes qu'il fait pour obtenir la rémission des péchés. Elles servent plus à entretenir les meutes de chiens et les équipages des laïques qu'à nourrir la veuve et l'orphelin, et qu'à faire les réparations nécessaires aux églises. » Le saint abbé reconnaît que les dîmes et les autres revenus ecclésiastiques sont en la main de l'évêque, comme le royaume est en la main du roi pour y conserver à chacun ce qui lui appartient. Mais il montre que, puisque les canons n'assignent en particulier à l'évêque que le tiers ou même le quart des dîmes, on doit en inférer qu'ils ne lui donnent pas le pouvoir de disposer à son gré du surplus; qu'au reste un évêque, qui a quelquefois mille églises dans son diocèse, serait bien insatiable si le tiers ou le quart de toutes ces dîmes ne lui suffisait pas. Abbon joignit à sa Lettre un Recueil d'autorités tirées des saints Pères. L'affaire n'en demeura pas là.

Concile de Saint-Denys (390).

En 993 suivant Longueval, en 996 seulement suivant D. Ceillier, il se tint au monastère de Saint-Denys près Paris un nombreux concile, où l'on agita la question des dîmes, et où il arriva à cette occasion un grand scandale. On chercha d'abord les moyens de retirer les biens ecclésiastiques, et notamment les dîmes, des mains des laïques qui les avaient usurpées. Ensuite quelques évêques proposèrent d'ôter aussi aux moines les dîmes dont ils jouissaient, parce que la dîme que payait le peuple semblait devoir plutôt appartenir au clergé qui était chargé de sa conduite spirituelle. Cette proposition alarma les moines, et leur rendit odieux un concile qui se tenait chez eux et contre eux. Saint Abbon, qui était présent, parla avec chaleur pour les religieux, et tâcha de réfuter les raisons des évêques. Tandis qu'il discutait, on ameuta le peuple de Saint-Denys et les serviteurs du monastère, qui, s'attroupant avec les moines, vinrent, armés de ce qu'ils trouvèrent, pour dissiper l'assemblée. Au premier bruit de ce tumulte, les évêques, saisis de frayeur, et ne songeant qu'à éviter le danger, sortirent avec précipitation du concile. Seguin, archevêque de Sens, fut le premier à prendre la fuite : mais, en sortant, ce vieillard vénérable, auquel on donnait le titre de primat des Gaules, reçut un coup de hache entre les épaules, et fut tout couvert de boue. Les autres prélats s'échappèrent comme ils purent; et, quoique leur repas eût été préparé au monastère, ils s'enfuirent à jeun jusqu'à Paris. Les évêques rendirent la communauté de Saint-Denys responsable de cette insulte; et ses religieux furent excommuniés par plusieurs prélats. Les moines rejetèrent la faute sur Arnould, évêque d'Orléans, qu'ils accusèrent d'être le premier moteur de tout ce qu'on voulait faire contre l'état monastique. Arnould, de son côté, signala saint Abbon de Fleuri comme l'auteur de la sédition excitée contre le concile. Les rois Hugues et Robert parurent prendre la défense des moines. Ils engagèrent Gerbert à célébrer la messe dans le monastère de

(389) Longueval, *loc. cit.*, t. IX, p. 40. Ceillier, *loc. cit.*, t. XX, p. 45.

(390) Ceillier, *loc. cit.*, t. XXII, p. 783. Longueval, *loc. cit.*, t. IX, p. 41.

Saint-Denys : mais il s'y refusa, craignant de célébrer en présence d'excommuniés, comme il l'écrivit à Arnould d'Orléans.

Apologie d'Abbon (391).

Saint Abbon, voyant que Arnould, son évêque, faisait retomber sur lui tout l'odieux de ce scandale, adressa pour sa justification un *Discours apologétique* aux rois Hugues et Robert. Après avoir dit, dans l'exorde, que, tout abbé qu'il est, il se voit réduit au pain de tribulation; que ses envieux ne cessent de le calomnier et de crier contre lui, parce qu'il a eu le courage de défendre les religieux; que son zèle pour la gloire de l'état monastique est l'unique motif qui porte ses ennemis à lui tendre des embûches et à attenter à sa vie, malgré la protection dont l'honorent les rois, il ajoute qu'il prie Dieu de juger sa cause, qu'il est prêt à subir le jugement des évêques et à justifier sa foi à leur tribunal : « Je souhaite, » dit-il, « qu'on m'examine d'abord sur la foi, sans laquelle je ne puis être sauvé... Car quiconque pense de Dieu, de la religion, et de l'Eglise autrement que l'enseigne Jésus-Christ ou l'Eglise catholique, ou que les saints apôtres l'ont transmis à leurs successeurs, n'est ni catholique ni fidèle ; c'est un hérétique. Or les saints Pères ont eu les hérétiques tellement en horreur, que, dès qu'ils les ont découverts, ils les ont retranchés du corps de l'Eglise; et tous les orthodoxes n'ont pas plus craint de toucher un serpent, qu'ils n'ont eu peur d'avoir le moindre commerce avec des personnes infectées de cette lèpre. C'est pourquoi l'Eglise, dans le canon de la messe, ne prie que pour ceux qui font profession de la foi catholique et apostolique, et nullement pour les hérétiques ou schismatiques. Quant aux pécheurs, on doit les souffrir comme des frères, et non comme des étrangers. » Saint Abbon croyait donc que les pécheurs sont du corps de l'Eglise, ainsi qu'elle l'a défini contre Wiclef et contre plusieurs autres sectaires, qui en ont renouvelé les erreurs. Le saint abbé, après avoir traité de l'excellence de la virginité et de la dignité de l'état monastique, s'élève contre la simonie des clercs. Puis, venant au fait dont il est accusé : « On me reproche, » dit-il aux deux rois, « d'avoir soulevé les moines contre les évêques, d'avoir enlevé votre bienveillance à mon propre prélat, et d'avoir communiqué avec des excommuniés. Mais quel règlement des sacrés canons ai-je violé, moi qui dans ce concile ai à peine vu un livre ouvert? Peut-on même dire que ç'ait été un concile, puisque, loin de concilier les esprits, il a divisé ceux qui auparavant étaient unis? Et que m'ont fait en particulier les évêques, pour que j'aie seulement eu la pensée de leur nuire? Je prends Dieu à témoin que je dis la vérité : je fus saisi d'horreur, quand j'entendis cette émeute. Je me souvins alors de l'amitié et des bienfaits de ce grand homme que la neige qui couvre sa tête rend si respectable, sans parler de sa dignité d'archevêque et de primat. » Il parle de Seguin de Sens, qui avait été insulté et frappé dans ce tumulte. Abbon se justifie ensuite de l'accusation d'avoir aigri les deux rois contre Arnould. « Suis-je donc un Dieu, » demande-t-il, « pour changer ainsi les cœurs? Je déclare ne pas savoir la magie. Celui qui se plaint de moi ne doit, princes, s'en prendre qu'à vous, ou plutôt qu'à lui-même. C'est en nous enlevant nos biens qu'il s'est attiré votre colère. Quant à avoir communiqué avec des excommuniés, je l'ai fait à son exemple; car il a reçu à sa communion des enfants de Bélial, qui marchaient la nuit pour m'assassiner, quoique leur archevêque et Odon, évêque de Chartres, les eussent excommuniés. » Abbon parle de scélérats qui l'avaient attendu pour l'assassiner au retour d'un pèlerinage qu'il avait fait à Tours à la Saint-Martin. Les excommuniés avec lesquels on lui reprochait d'avoir communiqué paraissent être les moines de Saint-Denys, dont il désapprouvait l'excommunication. Aussi insiste-t-il sur ce qu'on ne doit pas excommunier légèrement, et exhorte-t-il les rois à intervenir pour empêcher que les excommunications ne deviennent si fréquentes qu' « il n'y a presque plus personne, » dit Abbon, « qui ne soit excommunié, du moins pour avoir communiqué avec des excommuniés. » En terminant cette *Apologie*, il parle aux deux rois de la nécessité d'établir dans les Eglises de leur royaume l'uniformité sur quelques points, par exemple sur le Symbole des

(391) Ceillier, *loc. cit.*, t. XX, p. 38. Longueval, *loc. cit.*, t. IX, p. 45.

apôtres, qu'on chantait diversement; les uns disant du Saint-Esprit : *Spiritus sanctus a Patre et Filio non factus, nec creatus, nec genitus, sed procedens;* les autres retranchant les mots : *nec genitus,* pour ne pas contredire ce que saint Grégoire a dit du Saint-Esprit : *Nec genitus, nec ingenitus.* Il souhaite aussi qu'on fixe au même jour, dans toutes les Eglises, le commencement de l'Avent, que les uns ne plaçaient jamais avant le 27 novembre, tandis que les autres le mettaient beaucoup plus tôt. Cette diversité venait, sans doute, de ce que ceux qui faisaient un carême depuis la Saint-Martin jusqu'à Noël commençaient l'Avent avec ce temps de pénitence. Abbon rapporte qu'étant fort jeune, il avait entendu à Paris un sermon où le prédicateur avançait qu'à la fin de l'an 1000 l'Antechrist viendrait et que le jugement universel suivrait de près; qu'il avait combattu ce sentiment par l'autorité des Evangiles, de l'Apocalypse, et de Daniel, surtout dans la Réfutation qu'il avait faite, par ordre de son abbé Richard, d'une Lettre, envoyée de Lorraine, où l'on tâchait d'établir cette erreur. Il ajoute que, dans presque tout l'univers, l'opinion s'était aussi répandue que, quand l'Annonciation de la Vierge tomberait un vendredi saint, ce serait certainement la fin du monde : mais la fausseté de cette opinion parut bientôt, car l'Annonciation tomba un vendredi saint de l'an 992 et la fin du monde n'arriva pas.

Gerbert prit vivement la défense d'Arnould, évêque d'Orléans, s'associant au chagrin que lui avait causé le délateur, qui l'avait accusé auprès du roi : il s'agit de saint Abbon. « En tâchant de vous excuser, » dit Gerbert, « je me suis exposé moi-même aux morsures des chiens de cour. »

Démarches pour le rétablissement d'Arnould de Reims (392).

Cependant les malheurs d'Arnould, archevêque de Reims, toujours prisonnier, excitaient la compassion en sa faveur, tandis que l'élévation de Gerbert, substitué à ce prélat, soulevait le mécontentement contre lui. Plusieurs évêques, à la tête desquels était Seguin, archevêque de Sens, agirent de concert pour le rétablissement du pasteur légitime. Ils écrivirent à Jean XV que, le saint Siége n'ayant pas consenti à la déposition d'Arnould, elle devait être regardée comme nulle. Le roi, averti de ces efforts, fit dresser un Mémoire de ce qui s'était passé dans la cause de l'archevêque de Reims, et l'envoya au Pape. C'est sans doute l'Histoire de la déposition d'Arnould, que nous avons encore, et qui est certainement l'ouvrage de Gerbert. Au Mémoire, le roi joignit la Lettre suivante : « Moi et mes évêques nous envoyons à Votre Sainteté, par l'archidiacre de Reims, une Relation détaillée de l'affaire d'Arnould. Nous vous prions de nous rendre justice, et de ne pas recevoir pour certaines des choses douteuses. Nous ne pensons pas avoir rien fait contre votre autorité apostolique. Si vous refusez de nous en croire de si loin, la ville de Grenoble est située sur les confins de l'Italie et de la Gaule. Les Papes s'y sont souvent abouchés avec les rois de France. Une entrevue peut encore y avoir lieu, si cela vous agrée. Si vous aimez mieux nous visiter chez nous, nous vous recevrons avec honneur à la descente des Alpes; et, pendant votre séjour en France, ainsi qu'à votre retour, nous vous traiterons avec le respect qui vous est dû. C'est du fond de notre cœur que nous vous parlons, pour vous faire connaître que ni nous ni les nôtres ne voulons décliner vos jugements. » La déposition d'Arnould, faite sans la participation du Pape, était une atteinte à l'autorité du saint Siége qu'il ne fallait pas laisser impunie. Jean XV commença par suspendre de la célébration des saints mystères tous les évêques qui avaient déposé ce prélat au conciliabule de Saint-Basle. Gerbert n'omit rien pour les porter à mépriser cette censure. Si Seguin, archevêque de Sens, n'avait pas consenti à la déposition d'Arnould, comme l'assurent quelques auteurs, il n'avait pas laissé, en qualité de président de l'assemblée, d'en souscrire les Actes, puisqu'il fut suspendu de ses fonctions; et Gerbert lui écrivit : « Votre prudence aurait dû vous faire éviter les piéges des hommes artificieux, et vous rendre attentif à cette parole du Seigneur : « S'ils « vous disent : Voilà que le Christ est ici, « ou qu'il est là, ne le croyez pas. » On

(392) Longueval, *loc. cit.*, t. IX, p. 47.

assure qu'il y a quelqu'un à Rome qui justifie ce que vous condamnez, et qui condamne ce que vous justifiez; et nous, nous soutenons qu'il n'appartient qu'à Dieu de condamner ce qui paraît juste et de justifier ce qu'on croit mauvais : « C'est Dieu qui « justifie, » dit l'Apôtre; « qui osera con- « damner? » Si c'est donc Dieu qui condamne, personne ne peut justifier. Or le Seigneur a dit : « Si votre frère pèche, allez et re- « prenez-le. » Comment donc nos envieux peuvent-ils prétendre que, pour déposer Arnould, il fallait attendre le jugement de l'Evêque de Rome. Les Romains pourraient-ils nous montrer que le jugement du Pape est supérieur à celui de Dieu? Mais le premier Evêque de Rome, le Prince des apôtres, nous crie qu' « il faut plutôt obéir « à Dieu qu'aux hommes. » Quoi donc! parce que le Pape Marcellin a offert de l'encens à Jupiter, tous les évêques du monde ont-ils dû en offrir? Je le dis hardiment : si l'Evêque de Rome pèche lui-même contre son frère; si, après avoir été admonesté plusieurs fois, il n'écoute pas l'Eglise; on doit, selon le précepte de Dieu, tout Evêque de Rome qu'il est, le regarder comme un païen et un publicain, car, plus le rang est élevé, plus la chute est grande. Que s'il nous juge indignes de sa communion, parce que nous ne voulons pas avoir des sentiments contraires à l'Evangile, il ne pourra pas, du moins, nous séparer de la communion de Jésus-Christ. » Gerbert continue : « La maxime de saint Grégoire touchant l'excommunication ne convient qu'au peuple, et ne peut être appliquée aux évêques. « Soit, » dit ce Pape, « que le pasteur lie justement, « soit qu'il lie injustement, le troupeau doit « craindre la sentence du pasteur. » Car ce sont les simples fidèles, et non les évêques qui sont ici nommés le troupeau. On n'a donc pas dû vous suspendre de la communion, ni comme des criminels convaincus ou qui ont confessé leurs crimes, ni comme des contumaces, puisque vous n'avez pas refusé de vous trouver aux conciles. Cela est d'autant plus certain, que votre conscience ne vous reproche rien, et qu'on n'a pas encore porté contre vous de sentence. « Car, » dit encore saint Grégoire, « la sen- « tence qui n'est pas écrite ne mérite pas « le nom de sentence; » et, comme dit saint Léon, « le Privilége de Pierre ne subsiste « point, quand on ne juge pas selon son « équité. » Après avoir ainsi tâché de rendre les censures du Pape méprisables, Gerbert ajoute : « Ne donnons pas à nos adversaires sujet de croire que le sacerdoce, qui est un, comme l'Eglise catholique est une, soit tellement soumis à un seul, que, si cet homme est corrompu par l'argent ou par la faveur, s'il est séduit par la crainte ou trompé par l'ignorance, il ne puisse plus y avoir d'évêques au monde qui ne lui ressemblent. Que l'Evangile, les apôtres, les prophètes, les canons dictés par l'Esprit-Saint, et les Décrets des Papes, qui ne sont pas contraires aux canons, soient la loi commune de l'Eglise. Que celui qui s'en écarte soit jugé selon les règles; mais qu'on laisse goûter la paix à celui qui s'y conforme. Portez-vous bien, et gardez-vous d'observer la suspense : ce serait vous reconnaître coupable. » Les déclamations de Gerbert, qu'on ne crut pas dans sa propre cause, n'empêchèrent pas les évêques de garder cette suspense. Jean XV ne cessa de presser le rétablissement d'Arnould sur le siége de Reims. Il indiqua dans ce but à Aix-la-Chapelle un concile auquel il invita les évêques de France : mais, comme cette ville était située dans les Etats d'Othon III, ils eurent un prétexte spécieux pour ne pas s'y rendre; et il est, d'ailleurs, probable que Hugues leur défendit de sortir du royaume. Ensuite le Pape appela ces évêques à Rome pour juger la cause : mais ceux qui auraient voulu y aller n'en eurent pas la permission.

Mort de saint Gérard de Toul (393).

[994] Saint Gérard, évêque de Toul, ayant attiré dans son diocèse des moines grecs et écossais, estimés pour leur vertu et leur savoir, les uns et les autres ouvrirent des écoles d'où l'on vit sortir plusieurs grands hommes. Gérard rebâtit la cathédrale de Toul, qu'il enrichit. Il donna aussi de grands biens au monastère de Saint-Evre, où son prédécesseur avait introduit la Règle de saint Benoît, et à celui que saint Gozlin avait fondé sous l'invocation de saint Mansuy ou Mansuet, premier apôtre du pays.

(393) Longueval, *loc. cit.*, t. VIII, p. 351. Alban Butler et Godescard, *Vies des Pères, etc., Saint Gérard, évêque de Toul*, 23 avril.

Gérard érigea dans la ville de Toul un hôpital et l'église de Saint-Gengoul, où il établit une collégiale de chanoines. Zélé pour les reliques des saints, il fit l'élévation de celles de saint Apre ou Evre, et obtint de Troyes celles de sainte Apronie, sœur de cet évêque. Il eut la dévotion d'aller honorer les tombeaux des apôtres, et fit, en 981, le pèlerinage de Rome avec douze de ses clercs. Le voyage ne fut qu'une procession; car on portait la croix devant cette troupe de pèlerins, et ils chantaient sans cesse les Psaumes. La réputation de Gérard, qui l'avait précédé à Rome, y attira de grands honneurs à sa vertu. L'année suivante, son diocèse ayant été affligé de la famine et de la peste, il pourvut à tous les besoins spirituels et corporels des malheureux, au service desquels il se dévoua. Au milieu de ses multiples occupations, il trouvait le temps de vaquer aux exercices de la vie contemplative, macérait son corps par des austérités secrètes, employait les moyens propres à s'entretenir dans la ferveur et le recueillement. Une excommunication qu'il porta contre quelques seigneurs du diocèse, l'exposa à toutes les fureurs que la haine et l'impiété peuvent inspirer. L'un d'eux, nommé Odalric, vint attaquer le prélat à main armée, lorsqu'il était dans une terre du monastère de Saint-Evre. Gérard se réfugia dans l'église. Ses ennemis y mirent le feu pour le contraindre d'en sortir, tuèrent plusieurs de ses serviteurs, et se saisirent de sa personne. Alors, lui portant l'épée à la gorge, ils le menacèrent de mort, si l'excommunication lancée contre eux n'était levée sur-le-champ. Cédant à la violence, l'évêque déclara lever l'excommunication, et on le laissa aller. Bientôt, voyant ces seigneurs incorrigibles, il lança contre eux une excommunication beaucoup plus solennelle; et, pour venger l'outrage fait en sa personne à l'épiscopat entier, tous les évêques de France publièrent les mêmes censures contre les coupables, qui furent aussi excommuniés par le saint Siége. Gérard, après avoir reçu l'extrême-onction et le viatique, mourut le 22 ou 23 avril 994. Léon IX le canonisa solennellement dans un concile tenu à Rome en 1050. Ce Pape, se trouvant à Toul, dont il avait été évêque, ordonna que le corps du saint fût levé de terre et déposé dans une châsse le 30 octobre de la même année.

Réforme de Saint-Maur des Fossés (394).

La bonne odeur des fruits de la réforme que saint Mayeul avait établie en divers lieux portait les évêques et les seigneurs à mettre sous sa discipline les monastères de leur dépendance.

L'esprit de saint Maur, patriarche des Bénédictins en France, ne se maintenait point, avec ses reliques, à Saint-Maur des Fossés près Paris. Les moines qui possédaient ce trésor étaient tombés dans le relâchement sous l'abbé Magenard, homme de haute naissance, qui aimait le luxe et l'éclat, et qui n'avait du religieux que l'habit : encore le quittait-il souvent, pour se revêtir de fourrures précieuses. Il se livrait avec passion à la chasse, y était plus assidu qu'à l'Office, et nourrissait aux dépens du monastère des meutes de chiens et des oiseaux. Sous la contagion de l'exemple, on abandonna les observances régulières. Cependant Dieu conserva dans cette communauté Adic comme un lis parmi les épines, et comme une étincelle pour y rallumer le feu sacré de la ferveur. Adic signala la grandeur du mal à Burcard, comte de Paris, auquel le roi avait fait épouser Elisabeth, veuve d'Aimon, comte de Corbeil. Ce pieux seigneur, touché du tableau que Adic lui fit de Saint-Maur des Fossés, pria le roi de lui donner ce monastère pour un temps, jusqu'à ce que la Règle y eût repris vigueur. L'ayant obtenu, il alla se jeter à Cluni aux pieds de saint Mayeul, disant qu'il n'avait entrepris ce voyage que pour soumettre le monastère dégénéré à son obéissance et à sa réforme. Saint Mayeul, qui était du royaume de Bourgogne, répondit qu'il aurait dû s'adresser à quelque abbé de France, sans venir chercher si loin un réformateur : mais il se laissa fléchir, choisit les plus parfaits d'entre ses religieux, et partit avec eux à la suite du comte. Quand ils arrivèrent à un port de la Marne près le monastère de Saint-Maur, Burcard envoya à l'abbé et aux moines l'ordre de venir à sa rencontre au delà de cette rivière. Ceux-ci se présentèrent, sans se douter de rien. Grande fut leur surprise, lorsque le comte leur déclara que ceux

(394) Longueval, *loc. cit.*, t. IX, p. 63.

d'entre eux qui voudraient vivre sous la conduite et selon l'institut de Mayeul pouvaient retourner au monastère, mais que les autres eussent à se retirer où il leur plairait. Presque tous aimèrent mieux s'en aller où ils purent que de vivre selon la Règle avec un abbé et des moines étrangers qui venaient pour la rétablir. On ne leur laissa emporter que les habits dont ils étaient vêtus. Pour l'abbé Magenard, en considération de sa naissance, on lui donna en échange l'abbaye de Glaufeuil, c'est-à-dire de Saint-Maur-sur-Loire, où il mourut. Saint Mayeul plaça à Saint-Maur des Fossés les religieux qu'il avait amenés avec lui de Cluni, leur donnant pour supérieur Teuton, qui dans la suite fut abbé ; mais, à la fin de sa vie, il abdiqua cette charge pour se retirer à Cluni où il termina saintement sa vie. Le roi fut si édifié de la ferveur de ces nouveaux hôtes, qu'il fit de grandes libéralités au monastère. Le comte Burcard lui donna aussi plusieurs terres : mais on estima moins ses dons que l'offrande qu'il fit de sa propre personne. En effet, sentant sa fin approcher, il prit l'habit monastique à Saint-Maur. Pendant le peu de temps qu'il vécut en religion, il se distingua par son humilité, ne se dispensant de rien, et voulant remplir au chœur les fonctions qu'y remplissaient les novices. Il mourut âgé de plus de quatre-vingts ans, et fut enterré dans le chapitre, ainsi que sa femme Elisabeth. Rainald, évêque de Paris et chancelier du roi, était fils du comte Burcard.

Réforme de Marmoutier (395).

Odon, comte de Chartres, de Tours et de Blois, avait aussi entrepris de rétablir la régularité et la vie monastique à Marmoutier, car les religieux y avaient renoncé à leur état pour se faire chanoines. Il obtint de saint Mayeul treize moines qu'il mit dans ce monastère. Les supérieurs immédiats des monastères où le saint introduisait la réforme prenaient souvent la qualité d'abbés ou de co-abbés ; ce qui n'empêchait pas que l'abbé de Cluni ne fût toujours regardé comme le premier supérieur ; et c'est pourquoi on le qualifiait de premier abbé (396). Mayeul n'accorda pas à celui qu'il établit supérieur à Marmoutier le titre d'abbé, voulant sans doute gouverner par lui-même cette communauté au commencement de la réforme. Mais on jugea que ce serait dégrader une abbaye si célèbre que de ne pas lui donner un abbé particulier ; et Willebert, qui en était supérieur, prit ce titre. Mayeul parut d'abord le trouver mauvais : mais Willebert lui représenta que le Pape et le roi l'avaient ainsi décidé, pour honorer le monastère de Saint-Martin.

Monastères réformés en Bourgogne (397).

Henri, duc de Bourgogne, frère de Hugues Capet, soumit le monastère de Saint-Germain d'Auxerre à la réforme de Cluni.

Brunon, évêque de Langres, pria le saint d'établir également cette réforme dans le monastère de Saint-Bénigne de Dijon. Mayeul y envoya douze de ses moines, et leur donna Guillaume pour abbé.

Guillaume, abbé de Saint-Bénigne de Dijon (398).

Guillaume, fils de Robert et de Périnza, était né l'an 961 en Italie. Il fut élevé dans le monastère de Saint-Janvier de Locedia près Verceil, où il embrassa la vie religieuse. Il engagea son père à prendre le même parti. La célébrité de Cluni lui avait fait naître le désir de s'y retirer, lorsque la Providence lui offrit l'occasion de réaliser ce projet. Saint Mayeul, passant par son monastère dans un voyage d'Italie, remarqua en lui de si heureuses dispositions, qu'il l'amena à Cluni. Peu de temps après, il l'établit abbé de Saint-Saturnin sur le Rhône, de Saint-Bénigne de Dijon et de Bèze. Henri, duc de Bourgogne, appréciant les rares talents qu'il avait reçus pour le gouvernement, lui donna encore l'abbaye de Verzy, où reposait le corps de saint Viventius. Le changement que Guillaume opéra dans ces monastères étendit sa réputation jusqu'en Neustrie.

Richard I^er^, duc de Normandie, avait fait rétablir le monastère et l'église de Fécamp, et y avait placé des chanoines au lieu des religieuses pour lesquelles cette abbaye avait été bâtie. La vie relâchée des chanoines lui suggéra l'idée de les remplacer par

(395) Longueval, *loc. cit.*, t. IX, p. 66.
(396) *Proto-abbas.*
(397) Longueval, *loc. cit.*, t. IX, p. 67.

(398) *Ibid.*, p. 68. Ceillier *loc. cit.*, t. XX, p. 177.

des moines. Son fils Richard II suivit ce projet, et, pour l'exécuter, il jeta les yeux sur Guillaume. L'abbé accepta le monastère de Fécamp, où il installa une colonie de ses religieux qui édifièrent le pays autant que les chanoines, leurs prédécesseurs, l'avaient scandalisé. Le duc Richard allait souvent dans cette maison s'édifier de la vertu des moines : il les servait lui-même à table, et prenait ensuite la dernière place au réfectoire. Outre Fécamp, il mit sous la discipline de Guillaume les monastères de Jumiéges, de Saint-Ouen, du Mont Saint-Michel, et quelques autres. Le saint abbé s'aperçut que l'ignorance était une des principales causes des désordres qui déshonoraient le clergé et l'état monastique. Pour y remédier, en portant la réforme dans les monastères, il y organisait des écoles doubles, l'une dans l'intérieur du cloître, l'autre au dehors, où tous ceux qui voulaient apprendre les lettres, riches ou pauvres, libres ou esclaves, étaient reçus, et plusieurs même nourris des aumônes de la communauté.

Guillaume, zélé promoteur de la réforme en Bourgogne et en Neustrie, l'introduisit à Saint-Germain des Prés, à Saint-Faron de Meaux, à Gorze, à Saint-Evre de Toul, à Saint-Arnould de Metz, en d'autres monastères; en sorte qu'on en compta quarante qui lui furent soumis, et il gouverna jusqu'à douze cents moines : ce qui montre que les communautés n'étaient plus, à beaucoup près, aussi nombreuses qu'autrefois.

Guillaume, qui fit de si grandes choses pour la gloire de l'ordre monastique, y agrégea saint Odilon, lequel en devint l'ornement et le soutien.

Saint Odilon (399).

Odilon ou Odon appartenait à la famille des seigneurs de Mercœur, l'une des plus illustres de l'Auvergne. Dès son enfance, on remarqua en lui une disposition à la piété qui se fortifia de jour en jour. Il était chanoine de Saint-Julien de Brioude, quand l'abbé Guillaume le détermina à embrasser la vie monastique à Cluni. Odilon y montra tant de prudence et de sagesse dans un âge assez peu avancé, qu'à peine avait-il quatre ans de religion que saint Mayeul le choisit pour coadjuteur en 991. Ayant assemblé sa communauté, il le fit élire, « de crainte, » comme il le dit, « que les infirmités de la vieillesse ne l'empêchassent de maintenir en vigueur la discipline régulière. » Nous avons l'Acte de cette élection, signé de saint Mayeul, de Rodolfe II, roi de Bourgogne, de plusieurs prélats, et de cent soixante dix-sept moines. On peut croire que le roi et les prélats ne le signèrent qu'après coup, pour montrer qu'ils approuvaient et ratifiaient cette élection.

Mort de saint Mayeul (400).

Après avoir pris cette mesure, saint Mayeul, se croyant inutile sur la terre, ne soupirait plus que pour le ciel. Les exercices de la pénitence et de la contemplation l'occupaient exclusivement. Mais le roi Hugues, auquel on s'était plaint des moines de Saint-Denys, sans doute à la suite des violences dont les évêques avaient été l'objet (401), pria Mayeul de venir établir la réforme dans ce monastère. Le saint abbé se mit aussitôt en chemin, malgré ses infirmités. A peine fut-il arrivé au prieuré de Souvigni, à deux lieues de Moulins, qu'il y tomba malade. Il connut bientôt que sa dernière heure était arrivée, et l'envisagea avec cette sainte joie que la confiance chrétienne donne aux saints. Comme ses religieux fondaient en larmes autour de son lit, il les consola de sa mort. Dieu m'appelle, leur dit-il, et après le combat il m'invite à la couronne. Si vous m'aimez, pourquoi vous affliger du bonheur dont je vais jouir? Les moines lui demandant sous la protection de qui il les laissait, il répondit : Si vous observez votre Règle, Jésus-Christ, le souverain Pasteur, sera lui-même votre protecteur. Les religieux le conjurèrent de leur donner l'absolution, et se prosternèrent pour la recevoir : il la leur donna, avec sa bénédiction. Puis, s'entretenant amoureusement avec Dieu, comme s'il eût déjà goûté les joies célestes, il s'écriait : « Seigneur, je suis ravi de la beauté de votre maison. Que vos taberna-

(399) Longueval, *loc. cit.*, t. IX, p. 70. Alban Butler et Godescard, *Vies des Pères*, etc., *Saint Odilon, sixième abbé de Cluni*, 1er janvier.

(400) *Ibid.*, *Saint Mayeul, abbé de Cluni*, 11 mai. Longueval, *loc. cit.*

(401) *Voy.* ci-dessus, col. 282.

cles sont aimables, ô mon Dieu! » Gardant ensuite le silence, il récitait tout bas des prières, et faisait souvent sur lui le signe de la croix. Il passa ainsi au repos du Seigneur, plein de jours et de mérites, quarante-un ans après avoir été établi abbé de Cluni, le 11 mai 994, qui cette année était le lendemain de l'Ascension. Le roi Hugues se rendit à Souvigni pour assister à ses funérailles. Mayeul y fut enterré dans l'église de Saint-Pierre; et son tombeau y devint célèbre par un si grand nombre de guérisons, que Pierre le Vénérable ne craignit pas de dire qu'après la sainte Vierge il n'y avait aucun saint en Europe qui eût opéré plus de miracles. Peu de temps après la mort du saint, Begon, évêque de Clermont, consacra un autel sur son tombeau; et Urbain II leva son corps de terre en 1095, pour l'exposer au culte des fidèles. Sa Vie a été écrite par saint Odilon, son successeur, et par trois de ses disciples.

Monastères de Maillezais et de Bourgueil (402).

La splendeur que la réforme rendait à l'état monastique fit naître à plusieurs personnages du plus haut rang la pensée de l'embrasser, ou de fonder de nouveaux monastères. Guillaume, comte de Provence et de Toulouse, se fit moine sur la fin de sa vie, aussi bien que Guillaume IV, comte de Poitiers, dit Bras de Fer ou Fierabra (403), marié à Emma. On rapporta à sa femme qu'ayant logé chez la vicomtesse de Thouars, il avait conçu de l'amour pour elle et satisfait sa passion. La comtesse de Poitiers fut si outrée contre sa rivale, que, l'ayant rencontrée, peu de temps après, dans les plaines de Talmon, elle la fit jeter à bas de son cheval, et força les hommes de sa suite de la déshonorer, pour la rendre, par cet outrage, indigne de l'amour du comte. Après cette vengeance cruelle, elle se sépara de son mari, et se retira à Chinon; mais elle se réconcilia plus tard avec lui, et ils achevèrent ensemble de bâtir le monastère de Maillezais, qui fut érigé dans la suite en un siége épiscopal, transféré l'an 1648 à la Rochelle. Ces chagrins domestiques purent contribuer à détacher du monde le comte Guillaume. Emma voulut sans doute expier le crime que la jalousie lui avait fait commettre, en fondant dans l'Anjou le monastère de Bourgueil. On pria le roi Hugues de confirmer cette fondation, et il le fit par un Acte daté de l'an 994.

Monastère de Saint-Pierre de Melun (404).

Il y avait sur une colline proche de la ville de Melun une ancienne église de Saint-Pierre, à demi ruinée. Seguin, archevêque de Sens, l'obtint du roi, la répara, et bâtit un monastère où il mit pour premier abbé un saint moine, nommé Gautier ou Vaultier. Du temps de cet abbé, on découvrit à Melun le corps de saint Lienne dans l'église paroissiale de son nom. C'est un saint confesseur, qu'on croit s'être sanctifié à Melun, et un auteur du XII^e^ siècle a écrit un Livre des miracles opérés par son intercession. Il y parle de la collégiale de Notre-Dame de Melun, précédemment monastère de religieuses; ce qui prouve que, dès le XII^e^ siècle, cette église était desservie par des chanoines.

Saint Romuald (405).

Hors de France, l'ordre monastique s'honorait de saint Romuald. Issu de la famille ducale des Honesti, il était né à Ravenne vers l'an 956. Ses parents, plus attentifs aux maximes du monde qu'à celles de Jésus-Christ, l'élevèrent dans la mollesse, et lui inspirèrent de bonne heure le goût du plaisir. Aussi se laissa-t-il entraîner par la fougue de ses passions. La grâce rompit peu à peu le charme qui le séduisait. L'état de son cœur l'inquiéta au point qu'il formait, de temps en temps, la résolution de faire quelque chose d'éclatant pour la gloire de Dieu. Si, lorsqu'il était à la chasse, il arrivait au milieu d'un bois solitaire, il se sentait touché et attendri. Il s'arrêtait aussitôt pour prier, et s'écriait avec transport : Heureux les anciens ermites d'avoir choisi de telles habitations! Avec quelle tranquillité ne devaient-ils pas servir le Seigneur, éloignés ainsi du tumulte du

(402) Longueval, *loc. cit.*, t. IX, p. 72.

(403) *Ferabrachia*, *Ferrebrachia*, ou *Ferreabrachia*; surnom donné à quelques princes pour indiquer leur force et leur valeur.

(404) Longueval, *loc. cit.*, t. IX, p. 73.

(405) Alban Butler et Godescard, *Vies des Pères, etc.*, *Saint Romuald, fondateur de l'ordre des Camaldules*, 7 février.

monde ! Pour briser entièrement ses chaînes et pour achever sa conversion, Dieu se servit d'un événement malheureux. Sergius, son père, qui faisait peu de cas de la religion, ayant eu une dispute avec un de ses proches, pour quelque intérêt temporel, résolut de la terminer par un duel. Il exigea que son fils fût de moitié dans l'exécution de cet affreux dessein. Celui-ci rejeta une telle proposition. Mais, sur la menace que lui fit son père de le déshériter, il consentit à assister au combat comme simple spectateur. L'avantage resta à Sergius, qui tua son adversaire. Romuald, alors âgé de vingt ans, fut saisi d'horreur à ce spectacle ; il se regarda comme coupable personnellement de l'homicide commis, et il alla l'expier par une rigoureuse pénitence de quarante jours dans le monastère de Classe, situé à quatre milles de Ravenne. Ce monastère, qui portait le nom de saint Apollinaire, suivait la Règle de saint Benoît. L'esprit de ferveur et de componction dont Romuald était animé, lui fit goûter des douceurs ineffables dans les plus pénibles exercices de la mortification. Chaque jour, il se sentait de plus en plus pénétré de la crainte et de l'amour de Dieu. Les bons exemples qu'il avait sous les yeux, joints aux instructions qu'un frère convers, chargé de le servir, lui donna sur l'éternité et sur le mépris du monde, le détachèrent du siècle. Il y renonça donc pour toujours, et demanda en plein chapitre à être reçu dans l'ordre en qualité de pénitent. Comme on redoutait le ressentiment de son père, on délibéra quelque temps si l'on accueillerait sa demande. On se rendit enfin à ses désirs, et on le revêtit de l'habit monastique. Il vécut sept années dans cette maison, où le dépit qu'eurent quelques-uns de ses frères de le voir meilleur qu'eux les anima contre lui. Le saint ayant, par charité, donné des avis à ceux qui s'écartaient de la Règle, plusieurs, piqués de trouver dans le jeune religieux un censeur de leur conduite, résolurent d'attenter à sa vie. Averti de ce projet de vengeance, il épargna un crime à ses ennemis, en obtenant de l'abbé la permission de quitter le monastère de Classe. Il se retira dans le voisinage de Venise, et y prit pour directeur un saint ermite, nommé Marin, sous la conduite duquel il se perfectionna dans la pratique des vertus monastiques. A la suite de l'assassinat de Pierre Candiano, doge de Venise, on venait d'élever à cette dignité Pierre Urséolo, qui, dès sa plus tendre jeunesse, avait vécu fort saintement. Il bâtit dans l'église de Saint-Marc une chapelle, où le corps de l'évangéliste fut secrètement déposé, en sorte que peu de personnes en étaient instruites. Elu doge, il refusa longtemps la souveraineté, et, s'il céda à la fin aux instances réitérées de ses concitoyens, il ne voulut garder que deux ans et huit mois le pouvoir dont le meurtre de son prédécesseur lui avait frayé le chemin, tant cette circonstance lui causait d'inquiétudes. Résolu de s'en délivrer, il consulta saint Guérin, abbé en Catalogne, qui était alors à Venise, sur les moyens qu'il devait prendre pour assurer son salut; il demanda aussi l'avis de saint Marin, et de saint Romuald. Les trois serviteurs de Dieu lui conseillèrent d'embrasser l'état monastique. Urséolo, les regardant comme les interprètes du ciel, se détermina à la retraite. Sous le prétexte d'un voyage à la campagne, il partit secrètement pour la Catalogne, avec les trois saints, Jean Gradenigo et Jean Morosini, son gendre. Urséolo et Gradenigo prirent l'habit religieux dans le monastère de Saint-Michel de Cusan, dont Guérin était abbé, et qui se trouvait dans la partie de la Catalogne soumise à la France. Marin et Romuald se retirèrent dans un désert voisin, où ils vécurent en ermites. Plusieurs disciples qu'attirait l'éclat de leurs vertus se groupèrent autour d'eux dans cette solitude, et il s'y forma peu à peu une communauté, dont Romuald fut créé supérieur. Le saint pratiquait le premier ce qu'il recommandait aux autres. Il joignait au travail des mains le plus pénible des jeûnes rigoureux, un parfait recueillement, une prière continuelle. Il avait surtout de l'ardeur pour ce dernier exercice, dont il inculquait avec force la nécessité. Il s'affligeait vivement, lorsqu'il voyait quelqu'un prier avec tiédeur : Il vaudrait mieux, disait alors Romuald, ne réciter qu'un psaume avec ferveur, que d'en réciter cent avec nonchalance. La sévérité avec laquelle il traitait son propre corps ne l'empêchait pas d'être indulgent envers les autres, surtout envers Urséolo, qui avait quitté le monastère de Cusan pour le rejoindre. Cet ancien doge est honoré comme saint à Venise le 14 jan-

vier; il est nommé le 10 du même mois dans le Martyrologe romain. Morosini se retira aussi dans la communauté de Romuald. L'esprit de ténèbres, voulant déconcerter les pieux projets du saint, l'éprouvait depuis sa sortie du monde, par de rudes tentations. Tantôt il le sollicitait directement au crime, tantôt il représentait à son imagination les grands biens qu'il eût possédés dans le siècle, et que sa retraite ferait passer à des parents ingrats. Quelquefois il l'attaquait par le découragement, en lui suggérant qu'il ne pourrait jamais plaire à Dieu; d'autres fois il lui exagérait les difficultés qu'il rencontrerait dans son nouveau genre de vie, et les lui peignait comme insurmontables à la faiblesse humaine. Romuald triompha de ces tentations par les veilles et la prière, à laquelle il consacrait souvent les nuits entières. Il méprisa les ruses du séducteur, qui, pour le distraire de ce saint exercice, ébranlait sa cellule, et menaçait de l'ensevelir sous ses ruines. Ces épreuves produisirent en lui une parfaite pureté de cœur et le préparèrent aux plus intimes communications du ciel. La joie intérieure dont il jouissait fut augmentée par la conversion du comte Oliver ou Oliban, seigneur de Catalogne, auquel le monastère de Cusan avait appartenu. Après avoir eu une conduite opposée aux maximes de l'Evangile, il rentra en lui-même, devint un véritable pénitent, et alla prendre l'habit religieux au Mont-Cassin. Il partit avec saint Marin, saint Guérin et Gradenigo. Marin se retira dans une solitude de la Pouille, où il fut tué par les Musulmans. Guérin, accoutumé aux pèlerinages, voulut faire celui de Jérusalem avec Gradenigo; mais celui-ci, qui eut la jambe rompue par accident, revint au Mont-Cassin, bâtit une cellule à proximité, y vécut près de trente ans, et y mourut en odeur de sainteté. Oliban devint abbé de Cusan en Catalogne, puis évêque d'Alzon, depuis simple village entre Carcassonne et Saint-Papoul. Cependant Sergius, frappé de l'exemple de Romuald, son fils, avait ouvert les yeux sur ses désordres. Il en conçut une amère douleur, et se renferma, pour les expier, dans le monastère de Saint-Sévère près Ravenne. Quelque temps après, le démon le tenta avec une telle violence, qu'il fut sur le point d'abandonner sa retraite. A cette nouvelle, Romuald voulut retourner en Italie, afin de soutenir son père dans sa première résolution et de l'affermir contre les assauts de l'ennemi du salut. Les Catalans, pénétrés de vénération pour le saint, n'eurent pas plus tôt appris que Romuald songeait à les quitter, qu'ils mirent tout en œuvre pour le retenir. Désespérant de réussir, ils formèrent le projet de le tuer, afin d'avoir au moins son corps, qu'ils imaginaient devoir être un puissant préservatif contre les calamités dont leur pays serait menacé. Romuald, averti de cette entreprise, aussi extravagante que brutale, recourut au stratagème dont David s'était servi dans une circonstance semblable; il contrefit l'insensé. Le peuple, perdant alors la haute idée qu'il avait de sa sainteté, ne chercha plus à le retenir. Ainsi, le serviteur de Dieu prit la route de Ravenne, où il arriva en 994. Son premier soin fut de visiter son père, qu'il détermina, par ses prières et ses larmes, à rester dans le monastère. Sergius y vécut dans la suite avec une piété exemplaire, et y eut la mort des justes. Romuald, après s'être acquitté de ce devoir de piété filiale et de charité, se retira dans les environs de Classe, où il habita une cellule écartée. Le démon l'y suivit et renouvela ses attaques. Il essaya de le vaincre par la tristesse. Il le battit même un jour cruellement. Romuald, plein de confiance en Celui qui nous a tous sauvés, s'écria au fort de ses peines : O mon doux Jésus! pourquoi m'avez-vous abandonné? M'avez-vous donc entièrement livré à la puissance de mes ennemis? A peine eut-il prononcé ces paroles, que le démon prit la fuite. Non-seulement le saint recouvra sa première tranquillité, mais il goûta des consolations et des délices qui le ravirent hors de lui-même. Uni à Dieu par les liens de l'amour le plus tendre et le plus fort, il osait braver les ennemis de son salut : Quoi! leur disait-il, toutes vos forces sont-elles épuisées? N'avez-vous plus d'armes à essayer contre un pauvre serviteur de Dieu?

Saint Adalbert, rappelé en Bohême (406).

Saint Adalbert, évêque de Prague, était

(406) Alban Butler et Godescard, *Vies des Pères*, etc., *Saint Adalbert, évêque de Prague, martyr*, 23 novembre.

toujours au monastère de Saint-Boniface et de Saint-Alexis, à Rome, où il avait pris l'habit. Willigise, archevêque de Mayence, touché de voir l'Eglise de Prague sans pasteur, écrivit au Pape pour redemander ce prélat. Jean XV, après avoir examiné mûrement ses représentations dans un concile qu'il tint en 994, y eut égard, et ordonna au saint de retourner dans son diocèse. Il lui permit toutefois de le quitter, si son troupeau ne se montrait pas plus docile et plus traitable qu'auparavant. A la nouvelle de son retour, les habitants de Prague sortirent en foule à sa rencontre. Ils le reçurent avec les témoignages d'une vive allégresse, et promirent de se conformer à ses instructions. Mais ils oublièrent bientôt leurs promesses, en sorte que Adalbert résolut de les abandonner pour toujours. Suivant certains auteurs, ce serait en retournant dans son monastère qu'il aurait prêché l'Evangile dans la Hongrie, mission que nous avons cru devoir placer à l'époque où le saint quitta une première fois son diocèse (407). Quand il fut rentré dans le monastère de Saint-Boniface et de Saint-Alexis, l'abbé Léon lui donna la charge de prieur, dont il s'acquitta avec zèle et humilité.

Mort de saint Wolfgang (408).

Saint Wolfgang, évêque de Ratisbonne (409), avait inspiré une telle vénération à Henri, duc de Bavière, que ce prince voulut qu'il veillât sur l'éducation de ses quatre enfants, savoir : Henri, depuis empereur; Brunon, qui mourut évêque d'Augsbourg; Giselle, qui fut reine de Hongrie, et Brigitte, qui, après avoir renoncé au monde, mourut abbesse d'un monastère à Ratisbonne. Les vertus des élèves de Wolfgang donnèrent souvent lieu de dire : Ayez des saints pour maîtres, et vous aurez de saints empereurs. Ce prélat, ayant entrepris un voyage par un motif de charité, tomba malade à Pupping, en Autriche. Il se fit porter dans un oratoire de Saint-Othmar, se confessa, reçut le Viatique, et demeura étendu par terre. Comme on voulait faire sortir tout le monde : Ouvrez les portes, dit-il, et laissez entrer ceux qui voudront. Nous ne devons rougir à la mort que de nos mauvaises œuvres. Jésus-Christ, qui ne devait rien à la mort, n'a pas eu honte de mourir nu sur la croix. Que chacun voie en ma fin ce qu'il doit craindre et éviter en la sienne. Dieu veuille avoir pitié de moi, misérable pécheur, qui vais souffrir la mort, et de quiconque la regardera avec crainte et humilité! Ayant ainsi parlé, il expira le 31 octobre 994. Son corps fut rapporté à Ratisbonne, et enterré dans l'église de Saint-Emmeran. Plusieurs miracles eurent lieu par son intercession. Léon IX le mit au nombre des saints en 1052; il fit aussi renfermer ses reliques dans une châsse. Nous avons de Wolfgang une Paraphrase sur le *Miserere*, où il déplore ses péchés de la manière la plus pathétique; chaque mot respire une vive componction.

Adalbéron II, évêque de Metz (410)

Adalbéron, fils de Frédéric, duc de la Haute-Lorraine, et de Béatrix, sœur de Hugues Capet, fut élu évêque de Metz le 16 octobre 994, et sacré le dimanche 28 décembre par Ecbert, archevêque de Trèves. Doué d'un extérieur agréable, il sut par sa douceur et son urbanité gagner tous les cœurs. Il se fit chérir même des Juifs, qui, dès lors, habitaient Metz. Il montra une prédilection particulière pour les moines de Saint-Benoît, et rebâtit l'église de Saint-Symphorien qu'il leur céda. Sa piété le porta à faire le voyage de Rome sous le Pontificat de Jean XV, qui le reçut avec honneur. Son ardeur pour Jésus-Christ s'agrandit à la vue des pieux monuments que renferme la ville éternelle. Il y fit avec componction une confession générale de ses péchés, et s'appliqua, au retour, à la pratique des vertus les plus héroïques. Son palais, dans lequel il soutenait, plutôt pour les autres que pour lui-même, l'éclat de sa haute naissance, était toujours rempli de pauvres et de pèlerins auxquels il lavait les pieds et qu'il servait lui-même. Sa charité éclata surtout dans la maladie appelée le « Feu sacré. » Ceux qui en étaient atteints venaient à Metz au tombeau de saint Goëric chercher un prompt secours à un mal si cruel. On ne put voir sans attendrissement Adalbéron recevoir chez lui ces malheureux,

(407) *Voy.* ci-dessus, col. 244.

(408) Alban Butler et Godescard, *Vies des Pères*, etc., *Saint Wolfgang, évêque de Ratisbonne, en Bavière*, 31 octobre.

(409) *Voy.* ci-dessus, col. 179.

(410) Longueval, *loc. cit.*, t. IX, p. 124. Alban Butler et Godescard, *Vies des Pères*, etc., *Le Bienheureux Adalbéron, évêque de Metz*, 14 décembre

laver leurs ulcères, leur donner à manger, leur prodiguer toute espèce de soulagements. Jamais il ne célébrait la Messe sans s'être revêtu d'un cilice, et, pendant qu'il offrait le corps adorable de Jésus-Christ, des larmes abondantes coulaient de ses yeux. Il passait ordinairement les veilles des grandes fêtes et tout le Carême dans les mortifications et les austérités, et se retirait dans un monastère, surtout à Gorze, où il avait fait ses études. Ses ennemis lui reprochèrent à tort d'avoir aimé la bonne chère. Cela se réduit à ce qu'Adalbéron était grand mangeur de son tempérament, et qu'il étalait un certain luxe en invitant souvent à manger chez lui, ce qu'expliquaient sa haute naissance et son rang.

Mariage incestueux de Robert (411).

[995] Odon, comte de Chartres, de Tours, et de Blois, qui avait soumis Marmoutier à la réforme de saint Mayeul (412), prit l'habit monastique au lit de la mort, termina sa vie au commencement de l'an 995, et fut enterré dans le monastère qui lui était redevable de la régularité. Peu de mois après, le roi Robert, fils de Hugues, après avoir demandé l'avis de quelques évêques, épousa Berthe, veuve du comte, et fille de Conrad, roi de Bourgogne. Cependant il y avait de la parenté entre Berthe et Robert. De plus, Robert avait tenu sur les fonts sacrés un enfant du premier lit de Berthe, et il avait par là contracté une affinité avec elle. Le Pape voulait déclarer ce mariage nul, et obliger Robert à se séparer de Berthe; mais l'on y prévoyait de grands obstacles, à cause de la passion du jeune roi pour la princesse.

Léon, légat en France (413).

Cette affaire préoccupait la cour plus que celle d'Arnould, archevêque de Reims, au moment où Jean XV prit le parti d'envoyer, en qualité de légat en France, Léon, abbé du monastère de Saint-Boniface et de Saint-Alexis à Rome, personnage dont l'esprit grave et la vie sainte répondaient victorieusement aux déclamations qu'Arnould d'Orléans s'était permises, dans le conciliabule de Saint-Basle, contre l'intelligence et les mœurs des Romains. Le légat devait se rendre en France par l'Allemagne, examiner, de concert avec les évêques des deux pays, les motifs de la déposition d'Arnould, et prononcer ensuite avec connaissance de cause sur cette affaire. Non-seulement les évêques d'Allemagne accueillirent Léon avec égard, mais ils députèrent vers les rois de France pour leur faire connaître le but de son voyage, et les prier de fixer l'époque et le lieu le plus convenables à la tenue d'un concile. Les deux rois, résolus de tout sacrifier pour obtenir du Pape la ratification du mariage dont on contestait la légitimité, agréèrent cette demande.

Gerbert, prévoyant l'orage, avait tâché de le conjurer. Il écrivit à Jean XV qu'il s'affligeait qu'on lui en eût imposé sur ce qui le regardait ; qu'il s'était jusqu'alors comporté dans l'Eglise de manière à être utile à plusieurs et à ne nuire à personne ; qu'il n'avait point ambitionné le siége d'Arnould, et qu'il ne s'était séparé de ce prélat que par la crainte de participer à ses péchés. En même temps, pour soulever les évêques contre le légat, il manda à Constantin, abbé de Mici, que, si on souffrait cette entreprise du saint Siége, c'en était fait en France de l'autorité et de la dignité épiscopale : « En effet, » dit-il, « si on en use ainsi sans avoir consulté les évêques, on porte un coup mortel à leur puissance, puisqu'on fait voir qu'ils n'ont pu ni dû déposer un prélat, quelque criminel qu'on le supposât. Si les évêques consentent à cette légation, ils se condamnent eux-mêmes, en reconnaissant qu'ils ont condamné celui qu'ils n'avaient aucun droit de juger. »

Les députés porteurs de la réponse des deux rois s'étaient remis en route, quand surgit une difficulté nouvelle et imprévue. Hugues et Robert reçurent secrètement avis que les évêques d'Allemagne s'étaient immiscés dans l'affaire à l'instigation d'Adalbéron, évêque de Laon, qui, pour faire entrer Othon III en France et en expulser les nouveaux rois, voulait profiter du concile indiqué par le légat à Mouson, et qu'on devait tenir le 2 juin 995. Plusieurs prélats se rendaient déjà à cette assemblée, lorsque Hugues et Robert les informèrent qu'ils ne s'y présenteraient pas eux-mêmes, parce

(411) Longueval, *loc. cit.*, t. IX, p. 52.
(412) *Voy.* ci-dessus, col. 291.
(413) Longueval, *loc. cit.*, t. IX, p. 52. Axinger, Trad. de l'*Histoire de Sylvestre II et de son siècle*, par Hock, p. 281.

qu'ils n'avaient point avec eux les grands du royaume, sans le concours desquels ils ne pouvaient prendre un parti; que, néanmoins, ils laissaient aux évêques la liberté de se réunir ou non en concile. Adalbéron, qui ignorait la dénonciation dont il était l'objet, engagea les deux rois à aller au-devant du légat. Alors Hugues exigea de ce prélat qu'il lui remît, avec la forteresse de Laon, le jeune Louis, fils de Charles, duc de la Basse-Lorraine, qui avait été confié à sa garde. Sur le refus d'Adalbéron, les hommes de la suite royale lui reprochèrent de tramer une trahison au profit d'Othon, c'est-à-dire du fils aîné du duc Charles, d'aspirer à l'archevêché de Reims, et d'attirer les deux rois à Mouson, pour les y livrer à Othon III, roi de Germanie. Adalbéron ne proféra pas une seule parole pour sa justification. Un de ses vassaux ayant voulu parler en sa faveur, le comte Landri lui dit de demander à l'évêque même s'il était coupable ou non; et le prélat avoua ses torts. On le mit en prison, et ses sujets durent prêter serment de fidélité aux deux rois.

Concile de Mouson (414).

Liutolfe, archevêque de Trèves, assista au concile de Mouson, avec les évêques Aimon de Verdun, Notgère de Liége, et Sigefroi de Munster, choisis parmi les prélats des Etats du roi de Germanie comme devant être plus désintéressés pour juger la cause d'Arnould et de Gerbert. Plusieurs abbés s'y trouvèrent également, ainsi que Godefroi, duc de la Haute-Lorraine, accompagné de quelques laïques. Gerbert, qui était cité, fut le seul des prélats français présent à cette assemblée, d'où les écartait la défense des deux rois. Le légat ayant pris séance dans l'église de la Vierge au milieu des quatre évêques, Gerbert s'assit vis-à-vis d'eux pour rendre compte de son ordination. Aimon de Verdun ouvrit le concile par un discours en gaulois, ou latin vulgaire, afin d'être mieux entendu des laïques. Il y exposa en peu de mots toutes les démarches que le Pape avait faites pour terminer l'affaire qui les assemblait. Il dit notamment que Jean XV avait invité les évêques de France au concile d'Aix-la-Chapelle, mais qu'ils avaient refusé de s'y rendre; qu'ensuite le souverain Pontife les avait inutilement appelés à Rome; qu'enfin, il avait permis qu'on tînt ce concile dans la province de Reims, afin de mieux connaître par son légat ce qui serait dit de part et d'autre touchant la déposition d'Arnould et la promotion de Gerbert. Après ce discours, Aimon de Verdun ouvrit une Lettre du Pape, scellée de plomb, et adressée à tous les métropolitains des Gaules sur cette affaire, et en donna lecture dans le concile. Ensuite Gerbert, qui comptait beaucoup sur son éloquence pour soutenir sa prétention, prononça une harangue composée avec art, et dont voici quelques traits: «Révérendissimes Pères,» dit-il, « j'ai toujours désiré avec ardeur ce jour, depuis que, cédant aux sollicitations de mes frères, j'ai reçu le poids de l'épiscopat au péril de ma vie, que j'ai méprisée, tant avaient de pouvoir sur mon esprit le zèle pour le salut d'un peuple qui périssait et l'autorité en vertu de laquelle je me croyais en sûreté. Je me rappelais avec plaisir vos bienfaits et la tendre affection que vous m'aviez témoignée, lorsque j'appris avec étonnement que vous étiez irrités contre moi, et que vous me faisiez un crime de ce dont les autres me faisaient un grand mérite. J'avoue que j'ai frémi à cette nouvelle, et votre indignation m'a paru plus formidable que les glaives que je craignais auparavant. Mais, puisque la bonté divine a assemblé ici ceux à qui j'ai confié mon salut, qu'il me soit permis d'établir en peu de mots mon innocence. » Pour le faire, Gerbert dit qu'après la mort d'Adalbéron il avait été désigné son successeur, mais que la simonie l'avait écarté afin de promouvoir Arnould; qu'il était cependant resté auprès de ce prélat jusqu'à ce qu'il se fût convaincu par lui-même de ses excès; qu'après la déposition d'Arnould il n'avait reçu l'épiscopat que parce que les évêques l'y avaient contraint: « Voilà, » ajouta-t-il, « la simplicité de mes voies; voilà quelle est la droiture de ma conscience devant Dieu et devant vous, seigneurs évêques. Mais le calomniateur me dit: Vous avez trahi votre maître, vous l'avez fait emprisonner, vous avez enlevé son épouse et envahi son siége. Quoi donc? était-il mon maître celui dont je n'ai jamais été le serviteur, et à qui je n'ai jamais prêté de serment? Comment l'ai-je fait emprison-

(414) Ceillier, *loc. cit.*, t. XXII, p. 781. Longueval, *loc. cit.*, t. IX, p. 51.

ner, moi qui ai prié le roi, en présence de témoins, de ne pas le garder un seul moment en prison à cause de moi? Quant à avoir enlevé son épouse, je réponds qu'elle ne l'a jamais été; que, l'eût-elle été en quelque manière, elle a cessé de l'être depuis qu'il l'a souillée. On nous oppose encore le saint Siége, que, dans une affaire aussi importante, on a omis de consulter par ignorance ou par obstination. Mais on n'a rien fait, et on n'a dû rien faire, sans en envoyer la Relation au saint Siége. On a attendu sa sentence pendant dix-huit mois. Alors on a cru que, sans prendre conseil des hommes, on pouvait suivre cette maxime du Fils de Dieu : « Si votre œil vous scandalise, arra-« chez-le.» D'ailleurs, c'est Arnould qui s'est jugé et déposé lui-même; et c'est la seule chose louable qu'il ait faite en sa vie. Après sa déposition, on m'a mis sur son siége malgré moi, parce que je craignais les maux que je souffre aujourd'hui. Que si, en tout cela, on a fait quelque chose contre les canons, ce n'est point par malice; c'est par le malheur des temps. Ce serait perdre la patrie que de vouloir, dans un temps de guerre, observer toutes les formalités légales. » Gerbert termine en disant au légat et aux évêques du concile qu'on espère que leur autorité remédiera non-seulement aux maux de l'Eglise de Reims, mais à ceux de toutes les Eglises de la Gaule, qui sont, dit-il, désolées et presque anéanties. Après avoir prononcé cette harangue, Gerbert la présenta écrite au légat, qui, de son côté, lui remit la Lettre du Pape adressée aux métropolitains. Les évêques sortirent ensuite du concile. Sétant retirés à l'écart pour délibérer avec le duc Godefroi, ils mandèrent quelque temps après Gerbert, qu'ils prièrent de faire conduire en sûreté vers le roi Hugues le moine Jean envoyé par le légat à la cour de ce prince. Il promit de le faire, et le légat indiqua un autre concile à Reims pour le 1er juillet suivant.

Gerbert suspendu de ses fonctions (415).

Gerbert croyait le concile de Mouson fini, lorsqu'il reçut une députation d'évêques qui lui ordonnèrent, de la part du légat, de garder la suspense jusqu'au concile indiqué à Reims. Il répondit d'abord qu'il n'obéirait point; et, étant allé trouver le légat, il soutint que nul évêque, pas même le Pape, n'était en droit de priver le dernier des fidèles de la communion, à moins que ce fidèle n'eût été convaincu ou n'eût refusé de venir au concile ; que, pour lui, loin de se trouver dans ce cas, il était le seul des évêques de France qui se fût rendu à leur assemblée; que, sa conscience ne lui reprochant rien, il ne devait pas se condamner lui-même. Mais, Liutolfe, archevêque de Trèves, lui ayant représenté avec douceur que sa désobéissance ferait tort à sa cause, il consentit à s'abstenir seulement de célébrer la Messe jusqu'au 1er juillet, jour fixé pour le concile de Reims.

Gerbert n'augura pas bien de ce début. Il écrivit à l'abbé d'Aurillac, où il avait été moine, pour se recommander aux prières de la communauté, dont il avait grand besoin dans ces circonstances. Voici comme il parle de son affaire : « Quoique j'aie satisfait à mes adversaires par mon éloquence et par la manière dont j'ai interprété les canons, ils n'ont pas encore déposé la haine qu'ils ont conçue contre moi. On m'attaque par les chicanes des lois. Il me serait plus tolérable qu'on me combattît par la force des armes. Secourez-moi donc, Révérends Pères, par vos prières. La victoire du disciple est la gloire du maître. » On a déjà vu le titre de Pères donné à des religieux, par un évêque. Gerbert, après avoir salué quelques moines dans cette Lettre, dit que, s'il paraît avoir oublié les autres, on ne doit pas l'imputer à orgueil, mais au changement qu'a opéré en lui la cruauté dont on use à son égard. Ses disgrâces semblaient même l'avoir guéri de l'ambition : « Ce que j'ai appris dans l'adolescence, » dit-il, « je l'ai oublié dans ma jeunesse ; ce que j'ai ambitionné dans ma jeunesse, je l'ai méprisé dans un âge plus avancé. Tels sont les fruits que je recueille de mes travaux. O vains plaisirs! est-ce donc là qu'aboutissent les joies que peuvent procurer les honneurs du monde? Croyez-en l'expérience que j'en fais : autant les grands paraissent élevés au dehors, autant ils sont tourmentés au dedans par les plus cuisants chagrins. »

Gerbert s'était aperçu que Notgère, évêque de Liége, l'un de ses juges au concile de

(415) Longueval, *loc. cit.*, t. IX, p. 58.

Mouson, ne lui était pas favorable. Il lui envoya un Mémoire pour l'instruction de sa cause, ainsi qu'à Wilderode, évêque de Strasbourg, qui l'en avait prié. A ce Mémoire il joignit une Lettre, où il dit à Notgère : « Je travaille de toutes mes forces pour faire assembler un concile national, selon que mes ennemis le désirent. Non-seulement les curieux, mais encore mes adversaires, auront une liberté entière de s'y trouver et d'y disputer; car nos intentions sont si droites, et notre innocence nous inspire une telle confiance, que nous poursuivons partout un jugement légitime qui paraît nous fuir... Le Seigneur connaît ceux qui sont à lui et qui ont du zèle pour ses intérêts. Or, si Dieu est pour nous, qui sera contre nous? Je vous conjure de ne pas en croire plus mes ennemis que vous-même sur ce qui me regarde. Eprouvez si je suis encore tel que j'ai été, votre ami et votre serviteur, un homme franc, sans ruse et sans orgueil, fidèle en général à l'amitié et en particulier à la vôtre, que je me plains d'avoir perdue, sans qu'il y ait de ma faute. Je vous la redemande : si vous me la refusez, vous m'affligerez; mais, si vous me la rendez, vous me causerez une joie sensible. » On voit dans cette Lettre un homme adroit, qui ne néglige rien pour gagner un de ses juges.

Malgré ses protestations, on avait lieu de croire que Gerbert ne voulait pas se trouver au concile indiqué à Reims. Depuis sa suspense, il n'était pas rentré dans cette ville, et l'on craignait qu'il ne refusât de se rendre au concile, sous prétexte qu'il ne serait pas national, ainsi que ce prélat l'avait demandé. La reine Adélaïde, mère de Robert, voulait satisfaire le Pape sur ce point, afin de le rendre plus traitable sur le mariage de son fils. Elle fit donc écrire à Gerbert par les évêques de la province, et elle lui écrivit elle-même, pour le presser de revenir à Reims. Il répondit qu'il ne pouvait y retourner sans péril; qu'on avait tellement prévenu ses clercs et ses vassaux contre lui, qu'ils avaient conspiré ensemble de ne plus s'asseoir à sa table et de ne plus entendre sa Messe; qu'au reste il voyait bien qu'on voulait le sacrifier pour faire plus aisément ratifier le mariage du jeune roi : « Je vous demande donc en grâce, » ajouta-t-il, à vous et à mes frères les évêques, de me laisser attendre avec patience le jugement de l'Eglise. Je ne veux abandonner la place qui m'a été confiée par les évêques qu'en vertu du jugement des évêques. Mais aussi je ne prétends point la retenir malgré leur autorité. En attendant, je me condamne à un exil qui est bien dur, et qui néanmoins paraît à plusieurs m'être avantageux.

Concile de Reims (416).

Gerbert fut obligé de revenir à Reims, pour assister au concile qui s'y tint le jour désigné. Les évêques qui avaient déposé Arnould, et qui par ce motif avaient été suspendus de leurs fonctions, s'y trouvèrent aussi. Le légat leur reprocha vivement d'avoir osé déposer un métropolitain sans le consentement du saint Siége. Ils répondirent que le danger auquel la faction d'Arnould exposait le royaume les avait forcés de chasser ce prélat de son siége; qu'on avait envoyé deux députations au Pape à ce sujet; mais que les envoyés, n'ayant pas offert de présents à Crescentius, garde du palais, n'avaient pas été admis à l'audience. Le légat réfuta sans peine ces raisons, et il parut que, puisque les envoyés n'étaient restés que trois jours à Rome, ils n'avaient pas été très-empressés d'obtenir audience. Ainsi on conclut à la déposition de Gerbert et au rétablissement d'Arnould. Après cela, le légat leva les censures portées contre les prélats qui avaient déposé le pasteur légitime. Celui qu'ils lui avaient substitué ne quitta pas sa place sans la défendre avec vigueur : mais le légat, qui était plus savant que Gerbert et aussi éloquent que lui, le confondit en plein concile, comme nous l'apprend saint Abbon de Fleuri dans une Lettre adressée quelque temps après à Léon. Le saint dit qu'après avoir vu, au concile de Reims, les foudres et les éclairs qui paraissaient sortir de sa bouche, force lui a été de publier partout qu'il est le tonnerre de l'Esprit-Saint, qui descendit sur les Apôtres en forme de langues de feu; qu'il est ce glaive de feu que l'Esprit-Saint a aiguisé par ses sept dons pour chasser les méchants de son temple Ainsi furent annulés les Actes des conciliabules de Saint-Basle et de Chelles; ainsi fut reconnue l'autorité du souverain Pontife, et

(416) Ceillier, *loc. cit.*, t. XXII, p. 782. Longueval, *loc cit.*, t. IX, p. 61.

le schisme étouffé dans son germe. Mais, quoique Arnould eût été rétabli sur le siége de Reims, Hugues, qui croyait ne pouvoir se fier à un prélat auquel il avait fait tant de mal, continua de le tenir en prison. Gerbert, mécontent de ce que le roi l'avait abandonné, se retira en Allemagne auprès d'Othon III.

Gerbert en Allemagne (417).

Il tardait à ce jeune prince de l'y voir, ainsi que l'atteste cette Lettre adressée à Gerbert, qui s'était informé de ses études, et qui lui avait envoyé des poésies, en l'engageant à y répondre: « Othon à Gerbert, le plus habile des philosophes, à celui qui a remporté la palme dans les trois parties de la philosophie. Je voudrais bien être l'objet de votre excellente amitié, que nous révérons tous, et je désire m'assurer pour jamais l'assistance de votre protection : car ma simplicité a su constamment apprécier les leçons de votre haute sagesse ; et c'est pourquoi je vous supplie instamment d'employer votre zèle accoutumé, votre prudence et votre habileté, pour corriger de vive voix et par écrit mon ignorance et mon inexpérience, et de m'être aussi un conseiller fidèle dans les affaires publiques. Retranchez ce qu'il y a en moi de rusticité saxonne, et développez ce que je puis avoir de délicatesse grecque ; car il pourrait bien se trouver en moi quelque étincelle du goût des Hellènes, s'il y avait quelqu'un qui la fît jaillir. Je vous prie donc humblement de l'enflammer par le feu de votre esprit. Eveillez en moi, avec l'aide de Dieu, le génie vivant des Grecs, et instruisez-moi dans la science des nombres, afin que cette connaissance approfondie me mette à même de mieux comprendre la docte antiquité. Que votre bonté paternelle ne diffère point, en répondant à ma proposition, de m'informer par lettre de ce que vous jugez à propos de faire ou de ne pas faire. Je n'ai jamais composé de vers ; c'est un art que j'ai encore à apprendre ; lorsque je le saurai et que je serai assez fort, je vous enverrai autant de pièces de poésie qu'il y a d'hommes en France. » Après un court intervalle, Gerbert répondit au roi de Germanie, qu'il qualifia empereur, bien que ce prince n'eût pas encore reçu le titre impérial : « Au seigneur et glorieux Othon, César toujours auguste, Gerbert, par la grâce de Dieu évêque de Reims, tout ce qui est digne d'un si grand empereur! Pour répondre à la bonté excessive avec laquelle vous daignez m'attacher pour toujours à votre service, je n'aurai peut-être à vous offrir que des vœux, au lieu d'un mérite réel. Si la lumière de la science m'éclaire quelque peu, j'en suis redevable à la gloire féconde de votre maison, au mérite et aux soins de votre père, et à la générosité de votre aïeul. C'est pourquoi je ne vous apporte pas des richesses qui m'appartiennent: mais je vous rends des trésors que j'ai reçus, et que vous avez d'ailleurs déjà en partie acquis, ou que vous êtes sur le point d'acquérir ; témoin la demande vraiment royale que vous a dictée le sentiment de la vertu et de votre intérêt bien entendu. Car, si vous n'étiez point persuadé que la puissance des nombres s'applique aux principes et aux développements de toutes choses, vous ne chercheriez pas avec tant d'empressement à en acquérir une connaissance parfaite ; et, si vous n'aviez point compris l'importance de la philosophie morale, toutes vos paroles ne porteraient point la vive empreinte d'une vertu qui est la gardienne de toutes les autres, de l'humilité. Cependant une conscience pure ne donne pas seule la finesse du goût et l'éloquence, laquelle, comme vous le faites si bien remarquer, découle et des talents naturels et des sources des Grecs. C'est quelque chose de divin que de voir un homme, grec d'origine et romain par sa puissance, réclamer, comme à titre d'héritage, les trésors de la sagesse des Hellènes et des Latins. J'obéis donc, César, à votre ordre impérial en ceci comme en tout ce qu'il plaira à Votre Majesté d'ordonner. Car celui-là ne peut vouloir se soustraire à votre service qui, parmi toutes les choses de ce monde, ne voit rien de plus aimable que votre autorité auguste. » Gerbert, pendant son séjour en Allemagne où il arriva vraisemblablement vers le mois de juillet 995, composa, à Magdebourg, un cadran solaire, pour l'exactitude duquel il fit lui-même et mit à profit les observations que d'autres avaient déjà faites sur l'étoile polaire (418). De la même époque date son Traité de géométrie.

(417) Hock, *Histoire du Pape Sylvestre II et de son siècle*, p. 252.

(418) *Hic tandem a sedibus suis expulsus Otho nem petiit imperatorem, et cum eo diu conversatus*

Le moine Richer (419).

Richer, dont nous avons utilisé le récit, était fils d'un conseiller du roi Louis d'Outre-mer. Il avait embrassé la vie monastique à Saint-Remi de Reims. Il eut pour maître Gerbert, sous la direction duquel il se rendit habile dans les sciences divines et humaines. Il avait l'esprit vif, et s'énonçait avec netteté. On ne connaît de lui qu'une *Histoire des Français*, divisée en quatre livres. Flodoard finissant la sienne à l'an 966, celle de Richer en forme le supplément; car elle s'étend depuis la naissance de Charles le Simple jusqu'à la conclusion du concile de Mouson, prélude de la déposition de Gerbert, auquel l'ouvrage est dédié et qu'il qualifie archevêque de Reims : d'où la conséquence qu'il a été composé en 995. L'auteur raconte les faits avec autant d'élégance que de précision : mais, disciple de Gerbert, il les a présentés sous l'inspiration de son dévouement. L'unique manuscrit qu'on possède de cette *Histoire* existe à la bibliothèque de Bamberg : ce n'est qu'une copie faite après la mort de Richer, où il y a des omissions et des passages illisibles.

Translation de saint Cuthbert (420).

Bède rapporte, dans la *Vie* de saint Cuthbert (421), que ce saint, avant de mourir, recommanda à ses disciples de fuir plutôt que de tomber sous la domination des schismatiques ou des infidèles; et, dans le cas où ils seraient menacés de ce malheur, de chercher une autre demeure, et d'emporter son corps avec eux. La province de Northumberland ayant été ravagée par les pirates danois en 870 (422) ou 875, Sardulf évêque, et Endred, abbé de Lindisfarne, partirent avec tous les moines, chargés de la précieuse dépouille de leur Père, et ils errèrent çà et là pendant sept ans. Ils s'arrêtèrent en 882 à Conchester, aujourd'hui Chester le Street (423), petite ville voisine de la muraille des Romains. L'évêque y fixa son siége, qui, selon Campden, y resta 113 ans. Le roi Alfred et le chef des Danois accordèrent la paix pour un mois à tous ceux qui se réfugieraient auprès de la châsse du saint. Alfred donna depuis à la nouvelle église tout le terrain situé entre la Tyne et la Tayse, suivant l'auteur des *Fleurs* de l'Histoire d'Angleterre, que quelques-uns attribuent à Matthieu de Westminster. En 995, l'évêque Aldhune, fuyant les conséquences de nouvelles incursions des Danois, se retira avec le corps du saint à Rippon, puis à Durham (424). Cette dernière place, naturellement forte par sa situation, n'était pas habitable. Les paysans, touchés de compassion, coupèrent du bois pour construire une église et des cellules aux moines. Le corps de saint Cuthbert était resté jusque-là sans aucune marque de corruption, et il s'opéra à sa châsse plusieurs miracles, dont on trouve la Relation dans les historiens d'Angleterre, et surtout dans Siméon de Durham. Ce dernier auteur rapporte que, quelque temps avant lui, l'évêque Guillaume avait mis dans sa cathédrale de Durham des moines de Weremouth et de Jarrow. On célébrait autrefois dans ce diocèse, le 4 septembre, la fête de la translation des reliques de saint Cuthbert.

Succession d'évêques à Constantinople.

A Constantinople, nonobstant la réunion opérée en 920, plusieurs prêtres et plusieurs moines s'étaient encore séparés des autres, à cause des quatrièmes noces de Léon le Philosophe : mais, sous Nicolas Chrysoberge, qui siégea douze ans et huit mois, ils se réunirent dans un concile dont il ne reste que des acclamations. Voici les principales : Longues années aux empereurs orthodoxes, Basile et Constantin! Longues années à Nicolas, le très-saint patriarche œcuménique! Ensuite on souhaite une mémoire éternelle aux défunts empereurs et aux défunts patriarches, au nombre desquels on nomme Photius entre Ignace et Etienne. On anathématise tout ce qui a été fait contre la tradition des Pères, et ceux qui calomniaient l'Eglise, comme ayant ap-

in Magdeburgo horologium fecit, illud recte constituens considerata per fistulam quadam stella nautarum duce, etc. (Ditmar, l. VI.)

De ce cadran solaire Guillaume de Malmesbury (voy. ci-après, au XIIe s.), a fait une horloge mécanique; et une foule d'auteurs l'ont copié, de sorte que Gerbert a longtemps passé pour l'inventeur des montres mécaniques.

(419) Ceillier, *loc. cit.*, t. XIX, p. 708.
(420) Alban Butler et Godescard, *Vies des Pères*, etc., *La translation de saint Cuthbert*, 4 septembre.
(421) Chap. 39.
(422) *Voy.* t. XVIII, col. 1150.
(423) *Ibid.*, col. 1151.
(424) *Ibid.*, col. 942.

prouvé les quatrièmes noces et souillé la pureté de la discipline, à cause de la dispense accordée à l'empereur Léon et de la réunion précédente.

Après la mort de Nicolas Chrysoberge, Sisinnius, maître des offices, qui était savant et excellent médecin, fut ordonné évêque de Constantinople, l'an 995. Il siégea trois ans, fit rechercher la Lettre circulaire que Photius avait adressée aux patriarches d'Orient contre les Latins, et l'envoya en son nom et avec sa souscription aux Orientaux, attaquant ainsi d'une manière plus directe que son prédécesseur l'Eglise romaine, sans rompre ouvertement avec elle. C'est pendant l'épiscopat de Sisinnius que des architectes grecs achevèrent à Kiow une église, à laquelle Vladimir le Grand, beau-frère des empereurs Basile et Constantin, donna les ornements et les vases qu'il avait emportés de Cherson comme les seuls trophées de sa victoire. Il affecta la dixième partie de ses domaines à l'entretien de cette basilique, qu'on appela l'« église de la dîme; » et voulut que ses successeurs, à leur avénement, s'engageassent par serment à maintenir cette fondation, dont la Charte fut déposée dans les archives de ce temple. Il en célébra la dédicace par un festin auquel il invita les pauvres de Kiow.

Manson, abbé du Mont-Cassin.

[996] Aligerne, abbé du Mont-Cassin, étant mort en 986, Manson, abbé de Saint-Magne près Fondi, lui avait succédé plutôt par le crédit de Pandulfe, son cousin, prince de Capoue, que par le consentement des moines; en sorte que plusieurs aimèrent mieux s'éloigner que de demeurer sous sa conduite. De ceux-là, deux furent depuis abbés du Mont-Cassin; trois allèrent à Jérusalem, et cinq en Lombardie où ils fondèrent cinq monastères de leur observance. Pendant un gouvernement de dix ans, Manson prit soin du temporel de l'abbaye, dont les biens s'augmentèrent par plusieurs donations faites de son temps; mais il vivait plutôt en seigneur qu'en moine, ayant des cavaliers à son service, des serviteurs vêtus de soie, et allant souvent à la cour des princes. Un jour, saint Nil, l'étant venu voir, le trouva au monastère de Saint-Germain, qui était au bas de la montagne. Manson, après s'être baigné, dînait avec les principaux du grand monastère. Nil, qui l'attendait à l'église, ayant entendu les sons de la harpe dans la salle du festin, dit à ses compagnons : Souvenez-vous de ce que je vous annonce, mes frères: la colère de Dieu ne tardera pas à venir sur ces hommes. Allons, sortons d'ici. L'année n'était pas encore écoulée, quand la prédiction s'accomplit. En effet, Manson devint si odieux aux habitants de Capoue, principalement à cause d'une forteresse qu'il avait bâtie, qu'on résolut sa perte, dans la pensée qu'il voulait s'attribuer la principauté. Ces dispositions hostiles furent encouragées par Adalbéric, évêque des Marses, qui, ayant résigné son évêché à un fils naturel, ambitionnait pour lui-même l'abbaye du Mont-Cassin. L'indigne prélat envoya des émissaires qui arrachèrent les yeux à l'abbé; mais, à l'heure même où on mutilait ainsi Manson, Adalbéric fut frappé de mort. L'aveugle ne survécut que trois mois à cette violence, et mourut le 3 mars 996.

La conduite de Manson, abbé du Mont-Cassin, influa sur celle des moines de Val-Luce; en sorte que saint Nil, qui d'ailleurs ne trouvait pas ce lieu assez solitaire, finit par le quitter. Il passa dix années dans le monastère de Serpéri, situé sur le bord de la mer.

Philagathe.

Saint Nil était compatriote de Philagathe, né comme lui à Rossano en Calabre. Ce Grec, de basse condition, avait embrassé la vie monastique. Il s'insinua dans les bonnes grâces de l'empereur Othon II, par l'entremise de l'impératrice Théophanie, sa femme, qui était Grecque. D'abord on le nourrit par charité. Peu à peu il eut l'adresse de s'élever au rang des premiers de la cour, et il s'y maintint jusqu'à la mort d'Othon II. Il eut encore plus de crédit pendant le bas-âge d'Othon III, au point que, l'évêque de Plaisance étant mort, il fit écarter un bon sujet qu'on avait élu pour remplir le siége. Non-seulement on le lui donna; mais Jean XV ôta à Jean, archevêque de Ravenne, l'Eglise de Plaisance pour l'ériger en archevêché en faveur de Philagathe.

Voyage de saint Abbon à Rome (425).

Saint Abbon, abbé de Fleuri, s'était rendu à Rome, dans le but de faire confirmer

(425) Ceillier, *loc. cit.*, t. XX, p. 33 et 47.

les priviléges de son monastère par le Pape ; mais Jean XV ne lui fut pas favorable. Lorsqu'il y alla une seconde fois, il trouva le saint Siége vacant. « Comme Crescentius était à peu près maître dans Rome, » fait observer Rohrbacher (426), « qu'il avait la garde du palais pontifical, que ce n'était que par lui que l'on parvenait au Pape, il est naturel de conclure, avec Baronius, que c'est sur lui que retombent les reproches d'avarice et de vénalité que le biographe de saint Abbon adresse à Jean XV ; car ce Pontife, qui favorisait Hugues Capet, sut cependant lui refuser et la promotion de Gerbert, et la déposition de l'archevêque Arnould, et la dispense pour le mariage de son fils, le roi Robert. Certainement, ce n'est point là le caractère d'un homme vénal. »

Mort de Jean XV (427).

Si les libéralités faites par ce souverain Pontife à ses proches avaient indisposé contre lui le clergé (428), il avait eu la gloire de réconcilier des princes ennemis, de défendre les immunités et les droits de l'Eglise, d'étouffer le schisme qui menaçait la France. C'était sans doute sur son invitation qu'Othon III, après avoir passé les fêtes de Noël 995 à Cologne, venait d'arriver en Italie. Il est ainsi parlé de ce voyage dans la *Vie* de saint Adalbert de Prague : « Othon, roi des Francs, très-beau rejeton d'un bel empereur, ayant traversé les années de l'enfance, commençait à fleurir d'une brillante jeunesse. Sa vertu, devançant les années, demandait pour lui la dignité impériale. Mais Rome, étant de fait et de droit la Tête du monde et la Maîtresse des villes, fait seule les rois empereurs ; et, renfermant dans son enceinte le corps du Prince des saints, c'est elle, à bon droit, qui doit constituer les princes de la terre. Mais, dans ces jours, le souverain Pontife, saisi d'une fièvre violente, remit son corps à la terre et son âme au ciel, chaque chose à son origine. » Jean XV mourut à Rome le 7 mai 996. Il fut enseveli à Saint-Pierre dans la chapelle de la Sainte-Vierge (429).

INTERRÈGNE.

Othon III, après avoir célébré à Pavie la fête de Pâques, qui fut le 12 avril, s'était avancé vers le midi. Gerbert faisait partie de sa suite, et il écrivit pendant cette expédition un Traité sur le rapport de la raison théorique et de la raison pratique, à la demande du jeune roi. Ce prince reçut à Ravenne la nouvelle de la mort de Jean XV. Il était urgent que le Trône pontifical, si longtemps assailli par les factions, reconquît son indépendance, et fût occupé par des Papes que soutinssent de puissants défenseurs, et qui pussent faire prévaloir la dignité méconnue du Chef de l'Eglise. Othon recommanda, pour succéder à Jean XV, Brunon, son proche parent et son chapelain, que Willigise, archevêque de Mayence, conduisit à Rome.

GRÉGOIRE V, CENT QUARANTE-UNIÈME PAPE.

Précis du Pontificat de Grégoire V (430).

Brunon, fils d'Othon, marquis de Vérone, duc de Carinthie, et de Judith, était petit-fils d'Othon le Grand. Il n'avait que vingt-quatre ans ; mais il était d'un heureux naturel et très-instruit des lettres humaines. Il parlait trois langues, l'allemand, le latin pur, et le vulgaire. Les Romains le reçurent avec honneur. Le jeune chapelain, élu canoniquement (431), et ordonné Pape vers le milieu du mois de mai, prit le nom de Grégoire V. C'était le premier Allemand qui eût été élevé sur le saint Siége, qu'il ne devait occuper que deux ans et neuf mois.

(426) *Histoire universelle de l'Eglise catholique*, t. XIII, p. 302.

(427) Ceillier, *loc. cit.*, t. XIX, p. 621.

(428) *Iste exosos habuit clericos, propter quod et clerici eum odio habuerunt, et merito, quia quæ habere poterat parentibus distribuerat.* (*Chron. Farfense*, p. 644.)

(429) On grava sur son sépulcre l'inscription suivante :

Clauditur hoc tumulo venerabilis ille Johannes
Qui Legis sacræ diffundere noverat amnes.
Egregius Doctor verbo quæcunque docebat,
Moribus et vita tribuens exempla gerebat.
Hunc a canonici districto jure rigoris,
Non timor, aut lucrum, non gratia flexit amoris.
Det Deus æterno cœlorum lumine pasci,
Cui dat Romæ mori, dederat bene gaudia nasci.
Quando vir iste obiit, si vis cognoscere verum :
Septima lux Maii fuit illi meta dierum.

(430) Ceillier, *loc. cit.*, t. XIX, p. 720.

(431) On lit au chap. 30 de l'Histoire de saint Adalbert de Prague : *Erat autem in capella regis quidam clericus nomine Bruno, sæcularibus litteris egregie eruditus, et ipse de regio sanguine genus ferens, magnæ indolis, sed, quod minus bonum, multum fervidæ juventutis. Hunc, quia regi placuit, a majoribus electum Moguntinus archiepiscopus Willigisus et suus collega Adebaldus episcopus adduxerunt Romam. Qui, a Romanis honorifice acceptus, totiusque cleri populique consensu, favente etiam rege, urbis episcopus designatur.*

Othon III, empereur (432).

Othon III vint ensuite à Rome, où le nouveau Pape, quelques jours après son ordination, le couronna empereur le 25 mai 996 en la fête de l'Ascension. Ce prince, ayant tenu conseil avec les Romains, résolut d'exiler le sénateur Crescentius, qui avait souvent maltraité le Pape précédent : mais, à la prière de Grégoire V, il lui pardonna.

Sigebert ayant dit (433) que, pendant le séjour d'Othon à Rome, on traita plusieurs questions relatives aux droits de l'empire, ce témoignage a été invoqué à l'appui de l opinion suivant laquelle Grégoire V, voulant faire honneur à sa patrie, aurait ordonné, dans un concile, qu'à l'avenir l'empereur serait élu par sept princes d'Allemagne; et telle serait l'origine des sept électeurs du roi des Romains, qui, après avoir été couronné par le Pape, prenait le titre d'empereur et d'auguste. On oppose à cette opinion ce qu'un écrivain du XIII^e^ siècle dit de la manière dont les Allemands procédaient à l'élection de leur chef: « Elle se fait par la volonté unanime du clergé et des grands (434).» Au reste, les Actes de ce concile n'étant pas venus jusqu'à nous, on ne peut s'en prévaloir.

Concile de Rome (435).

Herluin, élu évêque de Cambrai, ne pouvant se faire ordonner par l'archevêque de Reims, son métropolitain, que Hugues tenait captif, était venu à Rome, où Grégoire le sacra. Après son ordination, il assista à un concile que le Pape tint en 996. L'empereur y fut présent avec plusieurs évêques, abbés, prêtres et autres ecclésiastiques. On y traita de plusieurs affaires de l'Eglise. Herluin y forma des plaintes contre ceux qui s'étaient emparés des biens de l'Eglise de Cambrai. Grégoire, afin de l'indemniser en quelque sorte, lui accorda plusieurs priviléges, qu'on voit détaillés dans une Lettre en date du mois de mai 996, et qu'Herluin obtint pour réprimer les seigneurs laïques qui pillaient les biens ecclésiastiques. Le souverain Pontife y défend à qui que ce soit de s'emparer des biens que l'évêque ou les prêtres de l'Eglise de Cambrai laisseront en mourant. Il prend dans la souscription le titre de Pape de l'Eglise universelle.

Reliques de saint Benoît (436).

L'élection de Grégoire V causa une grande joie à saint Abbon, abbé de Fleuri. Il l'exprima dans sa Lettre à l'ancien légat Léon, que nous avons citée (437), et qui fut écrite vers le mois de juin 996. Abbon disait dans cette Lettre : « Vous nous demandez des reliques de saint Benoît, parce qu'il est indubitable que nous possédons son saint corps; je tâcherai de vous satisfaire. » On voit par là que les Romains convenaient alors que les reliques de saint Benoît avaient été transférées au monastère de Fleuri. Grégoire V pria lui-même Abbon de lui envoyer la Relation de cette translation.

Collection de canons par saint Abbon (438).

Saint Abbon dédia aux rois Hugues et Robert une Collection de canons; monument très-important, non-seulement parce qu'on peut en tirer de quoi remplir les lacunes de plusieurs anciens canons des conciles ou en corriger les textes, mais aussi parce qu'on y apprend en quel état la France se trouvait alors et à quels moyens on croyait devoir recourir pour remédier à ses maux. C'est le but de l'ouvrage d'Abbon, divisé en cinquante-deux chapitres. Il rappelle au roi Hugues les fâcheuses révolutions accomplies au commencement de son règne, non par des étrangers, mais par les premiers de son royaume. En même temps il lui représente que Dieu, qui l'avait affligé par un récent jugement, l'a miséricordieusement délivré de ses ennemis ; d'où il prend occasion de lui dire, ainsi qu'à Robert : « Souvenez-vous des bons rois vos prédécesseurs ; souvenez-vous des jugements justes; ayez toujours dans l'esprit de pardonner à des sujets soumis et de ne combattre que les superbes. » Traitant des devoirs des princes et des sujets, il présente le résultat de ses lectures ou de ses réflexions sur ce sujet, sans citer aucune des fausses Dé-

(432) Ceillier, *loc. cit.*, t. XIX, p. 720 ; t. XXII, p. 782.

(433) Ad. an. 1002.

(434) *Est enim talis dynastia Teutonicorum... ut nullus regnat super illos, nisi prius illum... eligat unanimis cleri procerumque voluntas* (Guillelmus Brito, l. IV, vers. 173). *Voy.* Pagi, t. IV, p. 71, etc.

(435) Ceillier, *loc. cit.*, t. XIX, p. 721 ; t. XXII, p. 782.

(436) Ceillier, *loc. cit.* t. XIX, p. 47. Longueval, *loc. cit.*, t. IX, p. 62.

(437) *Voy.* ci-dessus, col. 310.

(438) Ceillier, *loc. cit.*, t. XX, p. 34.

crétales; ce qui fait l'éloge de sa critique. Il commence par l'honneur qui est dû aux églises et aux monastères, et établit le droit d'asile, qu'il étend, conformément aux lois de Théodose et de Valentinien, non-seulement aux églises, mais aux maisons et places contiguës. Il veut que ceux qui s'y seront réfugiés quittent leurs armes, et qu'en cas de refus on les en tire par force; mais qu'on punisse de mort celui qui entreprendra de s'emparer d'un coupable retiré dans les lieux saints. Il se plaint des vexations des seigneurs qu'on appelait « avoués, » et à qui les abbés avaient donné des terres en fief, à la charge de défendre leurs monastères contre ceux qui les attaqueraient. Depuis la décadence de l'empire des Francs, ces avoués, au lieu de défendre l'Eglise, la pillaient, laissant les biens des monastères en proie aux ennemis, et se saisissant eux-mêmes de ce que les ennemis n'avaient pas emporté. Ces avoués agissaient donc, non en protecteurs, mais en maîtres; et, en s'appropriant la plus grande partie des revenus, des aumônes et des oblations, ils provoquaient la ruine des monastères. Abbon rapporte l'origine des avoués aux conciles d'Afrique, qui firent demander aux empereurs des scolastiques ou avocats pour soutenir les intérêts de l'Eglise devant les tribunaux séculiers : on les nommait défenseurs. La justice du roi consiste à n'opprimer qui que ce soit, à juger sans acception de personne, à prendre la défense de l'étranger, du pupille et de la veuve, à soulager le pauvre, à prévenir le crime ou à le punir. Chargé de toutes les affaires de ses Etats, il ne peut les terminer, ni même les connaître, sans le secours des évêques et des grands. Comme ceux-ci doivent au roi l'honneur et le respect, ils ne peuvent lui refuser leurs avis ni leur ministère. On distingue dans un Etat trois sortes d'élections : du roi ou de l'empereur, des évêques, des abbés. La première se fait du consentement de tout le royaume; la seconde, par l'unanimité des citoyens et du clergé; la troisième, par les suffrages de la plus saine partie de la communauté. La faveur, l'amitié, l'argent ne doivent pas être le mobile des élections, mais la sagesse et le mérite du sujet. Le roi, aussitôt après avoir été élu, a droit d'exiger le serment de fidélité, pour le maintien de la concorde dans l'Etat.

L'autorité du Siége apostolique de Rome s'étend sur toute l'Eglise, par une suite de celle que Jésus-Christ a accordée à saint Pierre, dont les Papes tiennent la place. On ne doit rien changer à la disposition des évêchés ni des monastères d'hommes et de filles, fondés par les empereurs chrétiens, s'il n'y a nécessité. Refuser d'obéir aux ordres des souverains, c'est montrer qu'on les méprise, au lieu de les craindre et de les aimer. Il est des cas où l'on peut dispenser des lois; et c'est ce qui sert à expliquer les canons des divers conciles qui paraissent se contredire. Les conciles de Nicée et de Chalcédoine défendirent les translations d'évêques : elles furent permises dans celui d'Antioche, pourvu qu'il y eût nécessité ou utilité. Abbon rapporte plusieurs exemples de ces translations faites dans les siècles postérieurs. Au défaut de loi, la coutume oblige dans un Etat : mais elle doit céder aux édits du prince, et ne vaut même que quand elle s'accorde avec l'utilité publique. L'auteur rapporte les lois et les décrets qui défendent la simonie dans les ordinations; qui prescrivent la forme de l'élection d'un abbé; qui mettent des bornes aux entreprises des évêques sur les monastères; qui règlent la manière de procéder contre un abbé accusé de quelque prévarication; qui veulent qu'on n'en choisisse point qui ne soient prêtres; qui permettent aux évêques de réformer les abus des monastères d'hommes ou de filles de leurs diocèses; qui ont pour objet les moines fugitifs et les clercs qui quittent leur clergé pour s'établir dans un monastère; qui interdisent aux moines et aux religieuses de comparaître en justice, autrement que par un défenseur ou avocat. Il en rapporte aussi touchant la validité de la prescription trentenaire pour le bien des Eglises; les droits que les évêques peuvent exiger dans la visite de leurs diocèses; le droit de patronage dans les églises ou oratoires fondés par des laïques; le soin que ceux-ci peuvent en prendre, afin qu'ils ne tombent pas en ruines par la négligence des évêques; l'obligation où l'on est de subvenir aux besoins de ceux qui ont consommé leurs biens en fondations ou dotations d'églises. Ce que Abbon dit contre la cupidité des clercs; contre les excommunications injustes; sur le pouvoir qu'a l'évêque de disposer du tiers des revenus de

l'Eglise, en faveur, soit des monastères, soit de quelqu'autre Eglise ; de la continence des prêtres et des diacres; des enfants des prêtres et des autres ministres de l'Eglise; de la manière de dispenser les biens de l'Eglise; de la défense faite à un évêque de choisir son successeur, n'est qu'un extrait des canons des conciles et des Décrétales des Papes, en sorte qu'il ne dit rien de lui-même. Il se sert encore des propres paroles de saint Grégoire, de celles de saint Eucher et de saint Augustin, pour prescrire des règles touchant la fréquente célébration de la messe, la fréquente communion, et les dispositions que réclame ce sacrement. Le sentiment de saint Eucher était qu'on ne doit pas différer la communion aux moines qui font profession d'une vie pénitente, comme aux laïques qui sont encore sous le joug du siècle. Les derniers chapitres ont pour objet les peines que l'on doit imposer aux clercs qui ont rendu de faux témoignages, les devoirs de ceux qui portent les armes ou qui sont enrôlés dans la milice spirituelle, c'est-à-dire des ecclésiastiques. S'ils ne sont pas contents de ce qu'ils tirent de l'autel, suivant l'ordre du Seigneur, dit Abbon ; s'ils font quelque commerce ; s'ils vendent leurs prières ; s'ils reçoivent volontiers les présents des veuves, ils sont plutôt des négociants que des clercs.

Bridferth, moine de Ramsey (439).

Lorsque Abbon avait été appelé de Fleury à Ramsey par saint Oswald, il y avait eu sous sa discipline le moine Bridferth, lequel déploya dans ses ouvrages une étendue d'érudition et une exactitude de calcul qui auraient fait honneur aux plus grands philosophes des siècles antérieurs. Il existe sous son nom un Comput des Latins, des Grecs, des Hébreux, des Egyptiens et des Anglais. Il composa des Commentaires sur le Traité de Bède, intitulé *De la nature des choses et des temps*. Il écrivit une *Vie de saint Dunstan*, où il assure avoir été témoin de la plupart des faits qu'il rapporte, mais dont le style est barbare et ampoulé : il la dédia à Ælfric, troisième successeur du saint.

Saint Ælfric, archevêque de Cantorbéry (440).

On ignore la date et le lieu de la naissance d'Ælfric. Il embrassa la vie monastique à Abingdon, d'où il fut transféré à l'Ecole de Winchester. Il devint visiteur de Cernley, abbé du monastère de Saint-Alban, puis évêque de Wilton, quand Sigeric, titulaire de ce siége, fut fait en 989 ou 991 archevêque de Cantorbéry. Etant encore simple moine, il vint en aide à Wulfin, évêque de Schirbun, dont le clergé avait des mœurs corrompues, que le prélat n'osait redresser. Il composa, en langue saxonne, et en forme de discours, une Lettre où il le fait parler à ce clergé dégénéré. La Lettre, divisée en vingt-cinq articles, ne renferme rien que l'on ne trouve dans les anciens canons. Comme il ne s'agissait de réprimer que les excès des prêtres, des diacres et des autres ministres inférieurs, Ælfric supprima ce qui est dit du devoir des évêques dans les canons de Nicée et des autres conciles, supposant que Wulfin n'ignore pas qu'il doit par ses bonnes mœurs servir de modèle à son clergé. Quoiqu'il reconnaisse qu'on a tenu un plus grand nombre de conciles contre les hérétiques, l'auteur ne parle que des quatre premiers, pour lesquels il témoigne autant de vénération que pour les quatre Evangiles. Le roi Alfred s'était souvent plaint que les sciences en tout genre se trouvaient cachées sous le voile obscur d'un langage étranger : à l'exemple de ce prince, Ælfric travailla à l'instruction de ses compatriotes illettrés en traduisant plusieurs ouvrages dans la langue vulgaire. Plusieurs Anglo-saxons avaient essayé de traduire différentes parties des Ecritures en leur idiome naturel. Nous citerons d'abord Cœdmon, moine de Whitby, qui mourut en 680, mais dont l'ouvrage est moins une version qu'une paraphrase poétique du Livre de la Genèse et des histoires les plus remarquables contenues dans la Bible. Bède, en 735, entreprit de traduire l'Evangile selon saint Jean « pour l'usage de l'Eglise ; » il n'en était qu'au chapitre VI, lorsqu'il mourut. Il en fut de même du roi Alfred, qui commença une version anglo-saxonne des Psaumes, et mourut après en avoir à peine achevé la première partie. Le prêtre Aldred, qui vivait au VIII^e^ siècle, laissa une version interlinéaire des quatre Evangiles. Les traductions d'Ælfric comprirent le Pentateuque, les Livres des Juges, d'Esther, de Judith,

(439) Ceillier, *loc. cit.*, t. XX, p. 94. Lingard, *Antiquités de l'Eglise anglo-saxonne*, p. 507.

(440) Ceillier, *loc. cit.*, t. XX, p. 85. Lingard, *Antiquités de l'Eglise anglo-saxonne*, p. 507.

une partie des Livres des Rois, et les deux premiers des Machabées. On ne peut les louer pour la fidélité; car le traducteur omet plusieurs passages de l'original, amplifie les uns pour les rendre plus clairs, et dans les autres qu'il juge obscurs substitue quelquefois son propre sens à celui de l'écrivain inspiré. Il semble appréhender sans cesse que ses grossiers compatriotes ne cherchent dans la conduite des anciens patriarches la justification de leurs désordres; et, pour prévenir une erreur si dangereuse, il montre avec un soin inquiet la différence qui existe entre l'Ancien et le Nouveau Testament, fait remarquer que le premier n'est que la figure du second, et conseille au lecteur de s'attacher à l'esprit de la Loi de Moïse, mais d'observer à la lettre celle de Jésus-Christ. Les Homélies d'Ælfric eurent pour but l'utilité des ecclésiastiques trop insouciants ou trop peu capables pour composer eux-mêmes des sermons; ce ne sont pas des pièces originales; l'auteur se borne à tirer d'écrivains précédents des passages appropriés à l'Evangile du jour, qu'il met à la portée des auditeurs. Dès que l'ouvrage fut achevé, il le dédia à Sigeric, archevêque de Cantorbéry, le priant de corriger les erreurs qu'il pourrait y découvrir. En 996, Ælfric, qui avait remplacé Sigeric sur le siége de Wilton, le remplaça encore sur celui de Cantorbéry, qu'il occupa dix ans. Il fit le voyage de Rome à pied, pour demander au Pape le pallium.

Eglises d'Orient.

Du temps de Moezz-Ledin-Allah, quatrième calife fatimite d'Afrique, et le premier de sa famille qui ait régné en Egypte, avait commencé le grand schisme qui divisa les Musulmans, enleva l'Egypte aux califes abassides, et la mit, pendant plus de deux cents ans, sous l'autorité spirituelle et temporelle des Fatimites. De son temps encore la nouvelle ville d'Al-Kahirah (la Victorieuse), d'où le nom du Caire s'est formé, s'était élevée près Fostat. Moezz, mort au mois de novembre 976, eut pour successeur son fils Azyz-Billah, cinquième calife fatimite, qui, ayant épousé une femme chrétienne, en fit les deux frères évêques, savoir : Jérémie, de Jérusalem; Arsène, d'Alexandrie. Ces deux prélats étaient Melchites. Arsène obtint du calife l'église de Notre-Dame, occupée jusque-là par les Jacobites, et elle devint l'église patriarcale des Melchites.

Evêques jacobites d'Alexandrie.

Pour reprendre la suite des évêques jacobites d'Alexandrie, Gabriel, mort en 938, eut pour successeurs Côme qui siégea douze ans, puis Maurice qui siégea vingt ans, ensuite Théophane élu en 956. Il se fit renégat : aussi les évêques de sa communion s'élevèrent contre lui, et, l'ayant mis dans une barque, le tuèrent et jetèrent son corps dans la mer. Il avait siégé quatre ans et demi, et on le compte pour le soixantième évêque. Il fut remplacé par Menas, ordonné en 961. Puis Ephrem, syrien, fut ordonné en 977. Il donna tout son bien aux pauvres, abolit l'usage simoniaque de prendre de l'argent pour les ordinations, et posséda l'affection du calife Moezz, qui le faisait souvent venir à son palais et le traitait avec honneur. Un écrivain chrétien, auquel il ne permit pas d'entretenir une concubine, l'empoisonna.

Sévère d'Asmonin.

Alors vivait Sévère, fils d'Elmocfah, évêque d'Asmonin, regardé comme un grand théologien par les Jacobites, très-versé dans la langue copte ou égyptienne, et très-éloquent en arabe. Un Juif africain ayant demandé au calife Moezz la permission d'avoir en sa présence une conférence avec les Chrétiens, qu'il se vantait de confondre, Ephrem lui opposa Sévère qui le confondit lui-même publiquement. Sévère fut lié avec Vaza, fils de Réja, qui, ayant été converti par un miracle attribué à saint Mercure, embrassa la vie religieuse dans le monastère de Saint-Macaire, écrivit plusieurs ouvrages, entre autres sa *Vie*, et finit par une mort violente. Sévère composa lui-même divers écrits. L'un des principaux est l'*Histoire des patriarches d'Alexandrie*, depuis saint Marc jusqu'à Dioscore, et depuis Dioscore jusqu'à son temps : mais, dans cette seconde partie, il ne fait mention que des Jacobites. Il dit s'être servi, pour ce travail, des anciens livres grecs, coptes et arabes, qui étaient dans le monastère de Saint-Macaire. Ses autres ouvrages ont pour objet la théologie et la morale. Nous mentionnerons une Exposition abrégée de la foi selon les Jacobites; une Réponse au Traité de l'évêque melchite Eutychius contre les Jacobites sur le

mystère de l'Incarnation ; un Traité de l'Unité de Dieu contre les Juifs et les Motazades ou épicuriens mahométans; la Réfutation d'un ouvrage d'Ebn-Obeïd, métropolitain nestorien de Damas, sur le Symbole ; des Réponses canoniques, et quelques autres Traités de discipline. Ces écrits sont cités avec éloge par la plupart des auteurs postérieurs, même par les Melchites. Ceux-ci se servent quelquefois des ouvrages de Sévère sur l'Eucharistie et les autres matières qui ne sont pas controversées avec les Jacobites, et qui peuvent être utiles à tous les Chrétiens : mais alors, en citant l'ouvrage, ils n'en nomment point l'auteur.

Après Ephrem, contemporain de Sévère d'Asmonin, on élut, en 981, évêque jacobite d'Alexandrie, Philothée, qui siégea vingt-quatre ans. Il aimait l'argent, la bonne chère, était toujours dans le bain, et rétablit la simonie dans les ordinations. De son temps, Arsène était évêque des Melchites, comme nous l'avons dit; et c'est le seul qu'on trouve depuis Eutychius.

Le calife Azyz-Billah, qui avait épousé la sœur d'Arsène, mourut le 14 octobre 996. Il eut pour successeur son fils Hakem-Biarm-Allah, âgé de onze ans, célèbre dans l'histoire par la suite non interrompue de cruautés et d'extravagances qui remplirent son règne, pendant lequel les Chrétiens eurent beaucoup à souffrir.

Scandales dans l'Eglise du Mans (440*).

Il y avait depuis longtemps des scandales dans l'Eglise du Mans. Sigefroi, successeur de Mainard, ayant acheté l'épiscopat, moyennant quelques terres qu'il céda à Foulques, comte d'Angers, se comporta dans son Eglise comme un mercenaire. Il entretint publiquement une concubine, nommée Hildeburge, dont il eut plusieurs enfants. Il persévéra dans son péché jusqu'à ce que, sentant sa fin approcher, il espéra fléchir la miséricorde de Dieu en prenant l'habit religieux au monastère de la Couture ; peu de jours après, il mourut. Avesgaud, de la maison de Bellesme, et neveu de Sigefroi, lui succéda. Sa conduite parut plus régulière que celle de son oncle, et on ne lui reprocha que d'aimer trop la chasse.

(440*) Longueval, *loc. cit.*, t. IX, p. 250.
(441) Ceillier, *loc. cit.*, t. XIX, p. 717.

Ouvrages de Letald (441).

Vers l'an 996, Letald, moine de Mici (442), fit un voyage à l'abbaye de la Couture. Il eut ainsi l'occasion de voir au Mans l'évêque Avesgaud, qui l'engagea à retoucher la *Vie* de saint Julien, premier évêque de cette ville. Avesgaud engagea aussi Letald à composer un office entier pour la fête du saint, c'est-à-dire des Répons et des Antiennes. En notant, il s'attacha au style ancien du chant grégorien, n'approuvant pas ceux qui en introduisaient un nouveau, dont le mélange avec l'ancien produisait, dit-il, une musique affreuse et barbare. On doit encore à Letald une Histoire des miracles de saint Maximin, premier abbé de Mici : des digressions sur les évêques d'Orléans et sur les abbés de Mici donnent de l'intérêt à cet ouvrage.

Mort de Hugues Capet. — Robert, seul roi (443).

Le roi Hugues montra une tendre affection pour l'état monastique jusqu'à sa mort, arrivée le 24 octobre 996. Prince également recommandable par les vertus guerrières et par les vertus pacifiques, ce chef de la troisième race des rois des Francs eut un successeur dont la piété et le zèle donnaient encore de plus grandes espérances. Robert avait un grand fonds de religion, de la bonté pour ses peuples, une majesté toute royale, et un goût très-vif pour les sciences. Mais il avait eu le malheur de contracter un mariage incestueux en épousant Berthe par le conseil de plusieurs évêques, dont l'ignorance ou la prévarication ne pouvait rendre une telle alliance légitime. Jean XV s'était élevé avec zèle contre ce scandale. Si la mort l'empêcha de terminer cette affaire, Grégoire V, après lui, la poursuivit avec une fermeté inflexible, en même temps qu'il entreprit de faire élargir Arnould de Reims, toujours prisonnier à Orléans. Il insista même d'abord sur ce dernier point, qui souffrait moins de difficulté, et menaça de mettre tout le royaume de France en interdit, si on refusait de rendre la liberté à un prélat qui avait été rétabli par l'autorité du saint Siége et par celle d'un concile. Le roi, dans l'espoir de rendre le Pape plus facile sur la question du mariage, songea à le satisfaire au sujet d'Arnould.

(442) *Voy.* ci-dessus, col.
(443) Longueval, *loc. cit.*, t. IX, p. 74.

Saint Abbon retourne à Rome (444).

[997] Il députa à Rome saint Abbon, abbé de Fleuri, pour déclarer à Grégoire que l'archevêque de Reims serait incessamment libre et rendu à son peuple. Quoique le saint fût revenu tout récemment de Rome, il se mit sans retard en chemin. Il trouva le Pape à Spolète, et, sa réputation l'ayant précédé, il en fut reçu avec distinction. Pour se garantir des vexations qu'Arnould d'Orléans faisait à son monastère, il obtint de Grégoire V, à ce voyage, un privilége par lequel le souverain Pontife ordonnait que l'évêque d'Orléans ne pourrait aller à Fleuri à moins d'y être invité, et qu'aucun prélat ne pourrait interdire l'abbaye. Grégoire, sur la promesse de l'élargissement d'Arnould de Reims, chargea Abbon de lui porter le pallium. Comme le saint désapprouvait le mariage du roi, il ne chercha pas à le faire agréer au Pape. Il paraît même avoir été chargé de promettre que Robert se séparerait de Berthe, et de demander seulement qu'on ne se pressât pas d'agir, mais qu'on donnât à Robert le temps de reconnaître sa faute et de prendre quelques arrangements préliminaires de la séparation. Grégoire, entrant dans ces vues, suspendit la foudre; mais il voulut qu'Abbon exhortât et menaçât le roi de sa part. Le saint, à son retour, s'acquitta exactement de sa mission, dont il rendit compte au Pape en ces termes : « J'ai été le fidèle interprète de vos sentiments, ainsi que vous me l'avez ordonné, et je n'ai pas craint le ressentiment du roi, pour remplir l'engagement que j'avais pris. Je n'ai rien ajouté, je n'ai rien affaibli, je n'ai rien changé, et je n'ai rien omis. Arnould, qui est maintenant hors de prison, et à qui j'ai présenté votre pallium tel que je l'avais reçu de vos saintes mains, en peut rendre témoignage, ainsi que mon seigneur le roi Robert, votre fils spirituel, qui a résolu de vous obéir comme à saint Pierre. Du reste, je prie votre Majesté d'indiquer à l'archevêque Arnould comment il doit se comporter avec son clergé et avec son peuple pour faire restituer le bien de son Eglise; car ce qu'un profane a dit : *Quidquid delirant reges, plectuntur Achivi*, est arrivé à l'Eglise de Reims. Elle a souffert dans ses biens de tout ce qu'ont fait les archevêques Arnould et Gerbert : c'est par là qu'on s'est vengé d'eux. » On aura remarqué le titre de « Majesté » donné ici au Pape par saint Abbon. Grégoire, en répondant à cette Lettre, prie le saint de l'instruire touchant la promesse du roi, c'est-à-dire de lui mander si ce prince la réalisait : ce qui fait juger qu'il s'agissait de la séparation d'avec Berthe. Mais Robert, que sa passion captivait encore, promettait toujours et différait toujours.

Martyre de saint Adalbert (445).

L'empereur, étant à Rome, faisait de fréquentes visites à saint Adalbert, évêque de Prague, alors prieur du monastère de Saint-Boniface et de Saint-Alexis; il prenait tant de plaisir à s'entretenir avec lui, qu'il eût voulu ne le jamais quitter. Les pressantes sollicitations de Willegise, archevêque de Mayence, déterminèrent Grégoire V à renvoyer encore une fois le saint à son Eglise. Quoique Adalbert prévît l'inutilité de la démarche qu'on lui imposait, il obéit au souverain Pontife. Ses diocésains, loin de lui préparer une réception semblable à la précédente, entrèrent en fureur à la nouvelle de son retour. Ils ne s'en tinrent pas là : ils massacrèrent inhumainement plusieurs de ses proches, pillèrent leurs biens, incendièrent leurs châteaux. Adalbert, informé de ce qui s'était passé, quitta la route de Prague pour se rendre auprès de Boleslas, son ami, fils de Mecislas, duc de Pologne. Quelque temps après, ce prince envoya des députés demander aux habitants de Prague s'ils voulaient recevoir Adalbert comme leur évêque, et s'ils étaient disposés à lui obéir. Ils répondirent, d'un ton moqueur, qu'ils ne méritaient pas d'avoir un si saint évêque, et qu'ils étaient trop méchants pour que le prélat pût vivre avec eux. Au reste, ajoutèrent-ils, nous voyons l'artifice des propositions que l'on vient nous faire. Ce n'est rien moins que le zèle de notre salut qui anime Adalbert; son unique but est de venger la mort de ses proches. Il doit donc s'attendre à être mal reçu. Après une telle réponse, le saint comprit qu'on ne le souffrirait pas dans le diocèse de Prague. Il résolut alors de travailler à la conversion des idolâtres de la Pologne, et il eut la consolation d'en voir un grand nombre embrasser le Christianisme. Il passa ensuite, avec Benoît et Gaudence,

(444) Longueval, *loc. cit.*, t. IX, p. 76.

(445) Alban Butler et Godescard, *Vies des Pères*, etc., *Saint Adalbert, évêque de Prague, martyr*, 23 avril.

tous deux compagnons de ses travaux apostoliques, dans cette partie de la Prusse qui n'était pas encore éclairée de la lumière de l'Evangile; car déjà la conversion du Brandebourg, commencée par le zèle de Charlemagne, avait été achevée sous Henri l'Oiseleur (446). Les habitants de la Prusse, Sarmates d'origine, étaient les plus sauvages de tous les païens du nord ; ils se souciaient peu de la beauté des temples ; ils adoraient leurs idoles sous des chênes, et leur immolaient les prisonniers faits sur l'ennemi. Les prédications d'Adalbert eurent un très-heureux succès à Dantzick, dont les habitants renoncèrent pour la plupart à leurs superstitions et se firent baptiser. De Dantzick le saint passa dans une petite île, où les infidèles l'accablèrent d'outrages. L'un d'eux le saisit par derrière lorsqu'il récitait le Psautier, et lui déchargea un coup d'aviron avec tant de violence qu'il le renversa par terre à demi mort. Adalbert, étant revenu à lui, rendit grâces à Dieu de l'avoir jugé digne de souffrir pour la cause de Jésus-Christ. Il alla dans un autre endroit, où il ne fut pas mieux reçu. On lui ordonna même, sous peine de mort, de partir au plus tard le lendemain. Accompagné de Benoît et de Gaudence, il se retira. Mais, épuisé de fatigue, il s'arrêta quelques moments pour prendre un peu de repos. Les infidèles, s'en étant aperçus, accoururent vers lui, s'emparèrent du prélat et de ses deux compagnons, et les chargèrent de chaînes tous les trois. Adalbert offrit sa vie à Dieu par une prière fervente, dans laquelle il demanda le pardon et le salut de ses ennemis. Le prêtre des idoles le perça de sa lance, en lui disant par dérision : Vous devez vous réjouir à présent, puisqu'à vous entendre vous ne désirez rien tant que de mourir pour votre Christ. Six autres païens lui portèrent aussi chacun un coup de lance. Ce fut ainsi qu'il consomma son glorieux martyre, le 23 avril 997. Ses bourreaux lui coupèrent ensuite la tête, qu'ils attachèrent au haut d un pieu. Benoît et Gaudence furent emmenés en captivité. Boleslas, qui fut depuis duc de Pologne, racheta le corps du saint, qu'on déposa dans l'abbaye de Tremezno ; on le porta l'année suivante dans l'église de Gnesne, où il fut exposé à la vénération des fidèles; et Dieu glorifia son serviteur par un grand nombre de miracles. Dans le Catalogue des reliques qui se gardaient au palais électoral de Hanovre, il est parlé d'une châsse précieuse, contenant une portion de celles de saint Adalbert. Quoique ce saint n'ait planté la foi que dans la ville de Dantzick, il a le titre d' « apôtre de Prusse. »

Aussitôt après la mort de saint Adalbert, Boleslas, duc de Bohême, envoya prier l'empereur de procurer un évêque à cette Eglise désolée, de peur qu'elle ne retombât dans le paganisme dont elle venait de sortir, déclarant qu'il n'y avait personne en toute la Bohême qui fût digne de remplir cette place. Othon jeta les yeux sur un de ses chapelains, nommé Thietdag, lequel, bien que Saxon de naissance, savait parfaitement la langue sclavonne. L'empereur l'envoya à l'archevêque de Mayence, qu'il invita à le Sacrer évêque de Prague; ce qui eut lieu le 7 juillet de l'année suivante. Le clergé et le peuple le reçurent avec joie; et le prélat fut intronisé au coin de l'autel de saint Vitus, patron de la cathédrale.

Sédition de Crescentius (447).

En l'absence d'Othon III, retourné en Allemagne, afin de s'opposer aux incursions des Sclaves, éclata, au mois de mai 997, la sédition de Crescentius, qui, sous prétexte de rétablir l'ancienne domination romaine, s'arrogea la plénitude du pouvoir suprême. Payant d'ingratitude la générosité de Grégoire V, il chassa de Rome son bienfaiteur, lequel, pour sauver sa vie, s'enfuit, dans le dénûment le plus complet, d'abord en Toscane, puis en Lombardie. Grégoire, fort de la justice de sa cause, ne perdit point courage. Il ne se borna pas à informer l'empereur des désordres causés par l'ambition de Crescentius; mais il invita les évêques de l'Italie supérieure à se rendre à Pavie, pour y examiner les besoins de l'Eglise et les moyens de mettre un terme aux violences auxquelles le patrimoine de saint Pierre se trouvait exposé. La voix du souverain Pontife fut entendue. Aussi son voyage à Pavie n'était plus celui d'un fugitif. Un cortége considérable s'était formé autour de lui, et on y remarquait, entre autres, Jean, archevêque de Ravenne. A Reggio, on le reçut avec les plus grands honneurs : à la prière de l'évêque, il fit la

(446) *Voy.* t. XVIII, col. 1534.

(447) Axinger, Trad. de l'*Histoire du Pape Sylvestre II et de son siècle*, par Hock, p. 337.

dédicace de l'église nouvelle, construite en l'honneur des saints Prosper et Venerius, ainsi que la translation des deux saints. De Reggio il alla à Pavie, où le concile devait s'ouvrir.

Concile de Pavie (448).

Les circonstances difficiles où était alors la chrétienté rendaient cette assemblée nécessaire. La révolte de Crescentius et la fuite du Pape, malgré leur gravité, étaient des maux minimes en comparaison des autres dangers qui menaçaient l'Eglise et des désordres de tout genre que couvrait une sorte d'impunité. Les efforts tentés jusque-là par saint Abbon pour déterminer Robert à se soumettre aux lois ecclésiastiques demeuraient infructueux. Non-seulement le roi ne brisait point les liens illicites qui l'unissaient à Berthe ; mais il n'inquiétait nullement les évêques de France auxquels leur participation à la déposition d'Arnould avait attiré les censures canoniques. Ces prélats, forts de la protection du prince qui avait besoin d'eux pour soutenir son mariage, osèrent refuser de se rendre au concile de Pavie, auquel le Pape les avait appelés ; et ils confirmèrent ainsi Robert dans sa désobéissance. Toutefois, ne se dissimulant pas ce qu'il y avait de répréhensible dans leur conduite, ils ne voulurent pas se mettre en opposition ouverte avec le saint Siége. Contrairement à tous les usages canoniques, ils envoyèrent un laïque avec la mission de défendre leur cause au concile de Pavie et de présenter au Pape des excuses au sujet de leur non-comparution. Les Pères du concile prononcèrent contre les coupables la suspension des fonctions épiscopales ; et il leur fut enjoint de comparaître devant le prochain concile de Rome, pour s'y justifier en personne des griefs qui leur étaient reprochés. Un canon spécial suspendit nominativement Adalbéron, évêque de Laon, comme ayant été cause, par sa trahison, que Arnould, archevêque de Reims, avait été pris par ses ennemis ; car ce prélat refusait également de se présenter au concile et de s'y justifier. On basa ces décrets sur une décision rendue par le Pape Jules I^er^, d'après laquelle tous les évêques, tant orientaux qu'occidentaux, qui refusaient de venir à un concile, tenu à Rome, devaient être privés de leurs siéges ; tandis que les prélats qui auraient été déposés à l'insu ou contre la volonté du souverain Pontife, seraient maintenus dans leurs fonctions. Grégoire ne se montra pas seulement inébranlable à soutenir les prérogatives du Siége apostolique contre les prélats rebelles : il déploya la même vigueur pour faire respecter les lois de l'Eglise méconnues par l'obstination prolongée de Robert. Il prouva ainsi qu'aux yeux de Dieu disparaît toute distinction de naissance et de fortune. Le roi fut sommé, avec les évêques qui avaient consenti au mariage illicite, d'offrir une satisfaction convenable ; et on déclara d'une manière expresse que, dans le cas où ils refuseraient d'obtempérer aux injonctions du concile, ils seraient retranchés de la communion des fidèles. Après avoir prononcé sur les questions relatives à la déposition d'Arnould de Reims, et au mariage incestueux de Robert, les Pères, assemblés à Pavie, s'occupèrent de plusieurs autres désordres. A Naples, l'archevêque avait été fait prisonnier par un homme d'une vie suspecte, qui réussit ensuite, au moyen de ses largesses, à se faire élire à la place du pasteur légitime. Le concile décida que l'intrus simoniaque se démettrait des fonctions usurpées et réintégrerait l'archevêque captif sur son siége, menaçant de lancer une sentence d'excommunication contre lui, s'il refusait de donner la satisfaction exigée par les saints canons. Cette affaire fournit l'occasion de remettre en vigueur une Ordonnance du Pape Symmaque, frappant d'anathème tous ceux qui vendent les dons du Saint-Esprit, qui, pour l'ordination d'un évêque, d'un prêtre, ou d'un diacre, reçoivent de l'argent, ou qui servent d'intermédiaires dans cet infâme trafic : le même châtiment devait frapper tout évêque, tout prêtre, diacre, ou clerc quelconque, qui, du vivant d'un Pape et à son insu, engageraient leur signature pour l'élection du successeur, prêteraient serment, ou promettraient d'avance leur vote, par un semblable motif. Quiconque serait reconnu coupable d'un tel délit devait être suspendu de ses fonctions, retranché de la communion des fidèles, et soumis à l'anathème. Le bruit qui se répandit de nouvelles intrigues, ourdies par Crescentius, pendant la durée du concile, donna sans doute lieu à ce décret. Les Pères s'oc-

(448) Axinger, *loc. cit.* Ceillier, *loc. cit.*, t XIX, p. 720, t. XXII, p. 783.

cupèrent ensuite de Gisiler, d'abord évêque de Mersbourg et alors archevêque de Magdebourg ; ils statuèrent que ce prélat comparaîtrait à Rome, aux prochaines fêtes de Noël, pour y rendre compte de sa translation ; et on le menaça de suspension, en cas de désobéissance. La dernière question traitée dans le concile fut celle de Crescentius : les évêques présents à Pavie prononcèrent à l'unanimité que le rebelle serait retranché du sein de la sainte Eglise romaine et de la communion universelle des fidèles, pour avoir attaqué et pillé l'Eglise de Rome. Les Actes ayant été souscrits par Grégoire V, par les archevêques Jean de Ravenne et Landulfe de Milan, et par les autres évêques, le Pape en envoya une copie à Williguise, archevêque de Mayence, son vicaire en Allemagne, qu'il exhorta à souscrire aux Décrets du concile avec les autres évêques allemands. Les Actes du concile de Pavie furent, en effet, reçus par les prélats de la Germanie et de la Gaule.

Philagathe, antipape (449).

Othon III avait envoyé Philagathe, archevêque de Plaisance, à Constantinople, avec un évêque, pour demander en mariage la fille de l'empereur grec ; car Philagathe jouissait d'un grand crédit dans l'une et l'autre cour. Pendant que Grégoire V s'appliquait, dans le concile de Pavie, à fermer les plaies de l'Eglise, ce prélat revint à Rome, en 997, apportant de Constantinople de grandes richesses. L'ambition lui fit oublier les liens sacrés qui l'attachaient à Othon III et à Grégoire V, qu'il avait tenus tous les deux sur les fonts baptismaux. Il voulut s'élever au souverain Pontificat, et, moyennant une forte somme, Crescentius le fit élire à la place du Pape absent. Cet antipape prit le nom de Jean XVI. Les députés de l'empereur Othon furent emprisonnés, et des démarches tentées pour faire rentrer l'Occident sous l'autorité des empereurs grecs. Ces événements, qui menaçaient, non-seulement la liberté de l'Eglise, mais encore l'organisation des royaumes occidentaux, n'abattirent point Grégoire V, dont l'activité pastorale ne se ralentit pas, tandis que l'antipape se signalait par une série de violences et d'abus simoniaques. L'Eglise de Plaisance, que Jean XV avait ôtée à Jean, archevêque de Ravenne, pour en faire un archevêché en faveur de Philagathe, lui fut restituée par Grégoire V, lequel écrivit, au mois de juillet 997, à ce prélat qu'il avait égard en cela à ses remontrances, et qu'il lui soumettait aussi l'évêché de Montefeltro, avec toutes ses dépendances, avec ordre aux évêques de cette Eglise de lui rendre les mêmes soumissions que les autres suffragants de Ravenne. Saint Nil, compatriote de Philagathe, ayant été informé de son intrusion, ne cessa de l'exhorter à quitter la gloire de ce monde, dont il devait être rassasié, puisqu'il était parvenu au comble des grandeurs, et à retourner au repos de la vie monastique. L'antipape répondit toujours qu'il s'y préparait.

(449) Ceillier, *loc. cit.*, t. XIX, p. 720. Axinger, *loc. cit*, p. 334.

Othon III se porte sur Rome (450).

[998] Othon III, après avoir terminé son expédition contre les Sclaves, ne manqua pas de punir l'audace de Crescentius et de Philagathe. Il laissa le gouvernement du royaume de Germanie à sa tante Mathilde, abbesse de Quedlinbourg, qui s'en acquitta avec une prudence au-dessus de son sexe. Le 5 janvier 998, il se trouva à Pavie, où il concerta avec Grégoire V les mesures à prendre pour mettre fin aux malheurs de l'Italie. De Pavie il se dirigea avec le Pape vers Ravenne. Au milieu de cette expédition, Gerbert trouvait le temps de résoudre une difficulté proposée par Othon sur les différents rapports de l'attribut au sujet. Vers le même temps, il adressait à Constantin, son ami, son Livre sur les Nombres. Lorsque les Allemands campèrent sous les murs de Rome, Philagathe prit la fuite, et Crescentius s'enferma dans le château Saint-Ange. L'antipape ayant été arrêté par des serviteurs d'Othon III, ils craignirent, s'ils le conduisaient à ce prince, que sa clémence ne le laissât impuni : ainsi ils lui coupèrent la langue et le nez, lui arrachèrent les yeux, et le mirent en prison en cet état

Saint Nil à Rome.

Alors saint Nil, le cœur saisi de douleur, se crut obligé de se rendre à Rome, quoiqu'il fût très-âgé et malade, et qu'on se trouvât en carême. Othon III et Grégoire V allèrent au-devant de lui. Le prenant chacun par un

(450) *Ibid.*, et t. XXII, p. 783.

bras, ils le menèrent au palais patriarcal, le firent asseoir au milieu d'eux, et lui baisèrent les mains. Le saint gémissait de ces honneurs, et les souffrait toutefois dans l'espérance d'obtenir ce qu'il désirait. Epargnez-moi pour Dieu, leur dit-il ; je suis le plus grand pécheur de tous les hommes, un vieillard demi-mort et indigne de cette déférence ; c'est plutôt à moi à me prosterner à vos pieds, et à honorer vos dignités suprêmes. Ce n'est pas le désir de la gloire ou de la fortune qui m'amène à vous. Je viens pour celui qui vous a tant servi et que vous avez si maltraité, qui vous a levés l'un et l'autre des fonts du baptême et à qui vous avez fait arracher les yeux. Je vous supplie de me le donner, afin qu'il se retire avec moi et que nous pleurions ensemble nos péchés. A ce discours, l'empereur répandit quelques larmes, car il n'approuvait pas tout ce qui s'était passé. Nous sommes prêts à accomplir ce que vous désirez, répondit-il, si de votre côté vous avez égard à notre prière, et si vous consentez à prendre dans cette ville un monastère tel qu'il vous plaira, et à demeurer avec nous. Comme le saint refusait d'habiter la ville, l'empereur lui proposa le monastère de Saint-Anastase aux Eaux Salviennes, éloigné de tout tumulte, et de tout temps affecté aux Grecs. Saint Nil l'accepta, afin d'obtenir ce qu'il demandait. Mais on tira de prison Philagathe horriblement mutilé, et on le promena dans les rues de Rome, revêtu d'un habit sacerdotal, qu'on avait déchiré sur lui, et monté à rebours sur un âne, dont il tenait la queue entre les mains. Saint Nil en fut si affligé qu'il ne demanda plus Philagathe à l'empereur. Ce prince lui envoya un archevêque de sa suite, sur l'éloquence duquel il comptait. Le saint lui dit : Allez dire à l'empereur et au Pape : Ainsi parle ce vieillard : Vous m'avez accordé cet aveugle, non à cause de la crainte que vous aviez de moi ni à cause de ma grande puissance, mais pour le seul amour de Dieu. Par conséquent, ce que vous lui avez fait souffrir de plus, ce n'est pas à lui, c'est à moi que vous l'avez fait, ou plutôt c'est à Dieu même que vous avez fait injure. Sachez donc que, comme vous n'avez pas eu pitié de celui que Dieu avait livré entre vos mains, votre Père n'aura pas pitié de vos péchés. L'archevêque ne cessant de parler pour excuser l'empereur et le Pape le vieillard baissa la tête, et feignit de s'endormir. Ce prélat, voyant qu'il ne l'écoutait point, se retira. Aussitôt saint Nil monta à cheval avec les frères qui l'avaient accompagné, et, marchant toute la nuit, il retourna à son monastère.

L'empereur célébra à Rome la fête de Pâques, qui en 998 fut le 17 avril. Après l'octave, il fit attaquer le château Saint-Ange. Crescentius, hors d'état de résister, vint se jeter aux pieds d'Othon III et lui demander grâce ; mais ce prince ordonna qu'on le reconduisît dans la forteresse, pour l'y prendre de force et en faire un exemple. Eccard, margrave de Misnie, ayant emporté le château, Crescentius et douze de ses principaux complices furent jugés, condamnés à mort, décapités, le 29 avril 998, et on suspendit leurs corps par les pieds au gibet. Tel est le récit désintéressé du Français Glaber (451). Suivant les auteurs italiens, hostiles aux Allemands, Othon III, craignant d'échouer devant une forteresse réputée imprenable, se serait adressé à son favori Tham, qui, par son ordre et de concert avec le Pape, aurait attiré Crescentius hors du château, en lui promettant sûreté avec serment. A peine sorti, il aurait été décapité, jeté du haut d'une tour et pendu par les pieds. Toutefois l'empereur aurait pris ensuite sa veuve pour concubine.

Privilége pour le monastère de Saint-Ambroise (452).

Au mois d'avril 998, Grégoire V fit expédier un Privilége confirmatif des droits et possessions du monastère de Saint-Ambroise, à Milan.

Lettre du Pape aux moines de Mont-Majour (453).

L'abbaye de Mont-Majour près Arles en Provence étant vacante par mort, les moines, après une délibération de trois jours, s'accordèrent à choisir Riculfe, évêque de Fréjus, qui avait été élevé dans ce monastère. Riculfe refusa d'accepter la charge d'abbé, comme incompatible avec celle d'évêque, à moins d'y être autorisé par une dispense du saint Siége ; et on envoya un député à Rome pour l'obtenir. Cependant un moine de saint Gilles de Septimanie, soutenu par plusieurs grands seigneurs, s'empara à

(451) Glaber, l. I, c. 4.
(452) Ceillier, *loc. cit.*, t. XIX, p. 722.
(453) *Ibid.*

main armée de l'abbaye de Mont-Majour, menaçant de chasser les moines, s'ils ne consentaient à le recevoir en qualité d'abbé. Ils s'enfuirent tous, et de concert ils écrivirent à Grégoire V pour se plaindre et le prier de remédier aux troubles de leur monastère. La Réponse du Pape fut favorable : il ordonna que les moines rentreraient dans leur abbaye, que l'intrus en serait chassé, et que Riculfe en serait l'abbé. Il accorda même, au mois d'avril 998, à ces moines, un Privilége, par lequel il confirma tous leurs droits et toutes leurs possessions, voulant qu'à l'avenir, comme par le passé, les religieux eussent la liberté de choisir leur abbé. Il leur accorda encore la part que l'Eglise romaine avait à un certain château dans le diocèse de Carpentras, sous le cens de trois livres d'oliban, payables chaque cinq ans à l'autel de Saint-Pierre.

L'empereur fit aussi accorder, par Grégoire V, un Privilége à l'abbé de Cluni, pour la conservation des droits et des biens de ce monastère. Il est adressé à l'abbé Odilon, successeur de saint Mayeul, qui est qualifié « d'heureuse mémoire. »

Institution de la Commémoration des fidèles répassés (454).

La charité de saint Odilon s'étendait jusqu'aux morts qui n'avaient pas encore satisfait entièrement à la justice divine. Il sollicitait sans cesse leur délivrance par des prières ferventes, et recommandait fortement aux autres cette pieuse pratique. Un pèlerin du territoire de Rodez, revenant de Jérusalem, fut obligé de relâcher à une île sur les côtes de Sicile. Il y visita un saint ermite, lequel, s'étant informé de son pays, lui demanda s'il connaissait le monastère de Cluni et l'abbé Odilon. Le pèlerin répondit affirmativement, et voulut savoir pourquoi cette question lui était adressée : C'est, dit l'ermite, qu'il y a ici proche un lieu qui vomit des flammes, et où les démons tourmentent pour un temps les âmes des pécheurs. Or, j'entends souvent les mauvais esprits murmurer contre ceux dont les prières et les aumônes délivrent ces âmes. Ils se plaignent particulièrement d'Odilon et de ses religieux. Aussi, quand vous serez de retour dans votre pays, je vous prie, au nom de Dieu, d'exhorter l'abbé et les moines de Cluni de redoubler leurs prières et leurs aumônes pour la délivrance de ces pauvres âmes. Le pèlerin, à son retour, s'acquitta de sa commission. C'est ce qui détermina saint Odilon à ordonner que, dans tous les monastères de l'institut de Cluni, on fît chaque année, le 2 novembre, la Commémoration de tous les fidèles trépassés. Nous avons le Décret qui en fut dressé à Cluni. Il y est dit que, comme on célèbre dans l'Eglise la fête de Tous les Saints, on célébrera le lendemain à Cluni la Commémoration de tous les fidèles trépassés; que ce jour-là, après le chapitre, le doyen et le cellerier donneront du pain et du vin en aumône aux pauvres qui se présenteront, ainsi que cela se pratique le jeudi saint; que, de plus, on remettra à l'aumônier, pour les pauvres, ce qui restera du dîner de la communauté, excepté le pain et le vin; qu'après les secondes vêpres de la Toussaint on sonnera toutes les cloches et on dira les vêpres des morts; que le lendemain on sonnera encore toutes les cloches, on dira les matines, et les prêtres célébreront la messe pour les fidèles trépassés. On voit que l'usage de sonner pour les morts était dès lors établi. Voilà comment la charité compatissante d'Odilon enfanta une si pieuse institution, avant que l'Eglise, qui de tout temps a fait des prières pour les morts, eût spécialement destiné un jour à cet effet.

Gerbert, archevêque de Ravenne (455).

Il était entré dans les vues de Jean XV de concilier les droits de la justice, qu'invoquait Arnould de Reims, avec les égards dus au mérite de Gerbert, en élevant celui-ci à un autre siége archiépiscopal. Gerbert, qui se flattait vainement d'être remis en possession de l'Eglise de Reims, trouva dans Grégoire V les mêmes dispositions, puisque le Pape ne se donna point de repos qu'il n'eût obtenu satisfaction pour le Siége apostolique par la réintégration du pasteur légitime, et qu'il n'eût remis sur le chandelier une lumière qui ne devait pas demeurer sous le boisseau. Or, la retraite de Jean, archevêque de Ravenne, dans la solitude du mont Caprais, ayant rendu son siége vacant, le souverain Pontife le destina spontanément à Gerbert, retiré depuis le concile de Reims auprès d'Othon III, qu'il accompagna en

(454) Longueval, *loc. cit.*, t. IX, p. 282.

(455) Ceillier, *loc. cit.*, t. XIX, p. 724.

Italie, dont ensuite il encourut momentanement la disgrâce, et qu'une maladie longue et douloureuse acheva de ramener. A peine eut-il recouvré la santé, que Grégoire V, « mû par la bienveillance du Siége apostolique, et par le désir d'observer un antique usage, le préposa à l'Eglise de Ravenne. » Il lui envoya le pallium avec une Lettre, en date du 28 avril 998, où il confirma les anciens priviléges de cette Eglise, et où il lui donna, par un acte de largesse gratuite, mais après la mort de l'impératrice Adélaïde qui en avait alors la jouissance, le district de Ravenne, toute la rive, la monnaie, sans doute le droit de battre monnaie, le péage, le marché, les murs et les portes de la ville, le comté de Comachio, ainsi que plusieurs autres châteaux et terres. « En voyant un Pontife disposer ainsi d'une portion du patrimoine de l'Eglise, et nommer à un des siéges les plus importants de l'Italie, » dit l'abbé Axinger (456), « on a peine à comprendre comment des hommes judicieux ont pu représenter Grégoire V comme une créature d'Othon III ou des empereurs, comme l'appelle M. Michelet (457). Toutes les fois que les Papes conféraient des bénéfices ecclésiastiques sur la recommandation des empereurs, ils en faisaient mention dans leurs Bulles. Or, dans le cas présent, il n'y a point trace d'une pareille intervention du souverain temporel. Bien plus, la manière dont Grégoire dispose de l'exarchat de Ravenne pour empêcher qu'il ne retombe au pouvoir de l'empire, comme cela était arrivé sous ses prédécesseurs, démontre avec quelle sage fermeté ce Pontife sut concilier les devoirs de sa charge avec les égards dus au premier prince de la chrétienté. »

Concile de Ravenne (458).

Le 1er mai 998, Gerbert tint à Ravenne, avec neuf de ses suffragants, un concile où il fit trois canons. Par le premier, il abolit l'abus qui s'était introduit qu'un sous-diacre vendît à l'évêque, le jour de sa consécration, l'hostie qu'il recevait en cette cérémonie; on défendit aussi aux archiprêtres de vendre le saint chrême. Le deuxième ordonne aux mêmes archiprêtres de payer chaque année, le jour de la fête de saint Vital, aux sous-diacres de Ravenne, deux sous de cens. On renouvela dans le troisième la défense faite par les saints canons de consacrer un oratoire ou une église dans un diocèse étranger, sans la permission de l'évêque diocésain; de recevoir, de promouvoir, et de retenir quelqu'un d'un autre diocèse, sans Lettres formées de son évêque; et de conférer les ordres à d'autres qu'à ceux qui en seraient jugés dignes par leur savoir, leurs bonnes mœurs, et qui auraient l'âge que réclament les Lois de l'Eglise. On y ajouta la défense de rien exiger pour les sépultures.

Saint Romuald, abbé de Classe (459).

Les moines de Classe ayant élu saint Romuald pour abbé, il n'avait pas voulu accepter cette charge. Othon III, qui était alors à Ravenne, alla le trouver dans sa cellule, où il passa la nuit pour obtenir son consentement. Comme ses sollicitations ne produisaient aucun effet, il s'adressa aux évêques assemblés en ce moment à Ravenne, lesquels ordonnèrent à Romuald, sous peine d'excommunication, de se charger de la conduite du monastère de Classe. Les moines se repentirent bientôt d'avoir mis à leur tête un homme qui était inflexible par rapport à l'observance de la règle. Ils se soulevèrent contre lui, et le traitèrent indignement. Le saint, homme d'un caractère fort doux, souffrit d'abord avec patience les mauvais procédés de ses religieux, dans l'espérance que les coupables rougiraient de leur conduite et rentreraient d'eux-mêmes dans la voie dont ils s'étaient écartés. Quand il vit le mal s'accroître, sans qu'il pût y remédier, il résolut de quitter le monastère. Il alla rendre compte de sa sortie à l'empereur, qui faisait alors le siége de Tivoli; et, comme ce prince ne voulait pas recevoir sa démission, il déposa sa crosse aux pieds d'Othon en présence de l'archevêque de Ravenne, c'est-à-dire de Gerbert.

La ville de Tivoli, où Romuald vint trouver l'empereur, avait été condamnée au pillage pour s'être révoltée et pour avoir tué le duc Matholin, son gouverneur. Le saint sollicita vivement sa grâce, que Othon III lui accorda.

Ce fut aussi à Tivoli que Romuald con-

(456) Trad. de l'*Histoire du Pape Sylvestre II et de son siècle*, par Hock, p. 317.
(457) Dans son *Histoire de France*, t. II, p. 151.
(458) Ceillier, *loc. cit.*, t. XXII, p. 783.

(459) Alban Butler et Godescard, *Vies des Pères*, etc., *Saint Romuald, abbé, fondateur de l'ordre des Camaldules*, 7 février.

vertit Tham, qui, d'après les auteurs italiens, avait trompé Crescentius : il consacra le reste de ses jours à la pénitence, et reçut l'habit monastique des mains du saint. Celui-ci, que l'empereur lui-même choisit pour confesseur, imposa à Othon III une pénitence sévère et publique; il lui conseilla aussi d'abdiquer la couronne, pour aller pleurer ses iniquités dans un monastère. Le prince se soumit à la pénitence canonique, et promit de renoncer au trône; ce qu'il eût sans doute exécuté, si la mort ne l'eût prévenu.

Saint Boniface (460).

La conversion de Tham fut suivie de celle de plusieurs personnages de la cour, qui tous embrassèrent le même genre de vie sous la conduite de saint Romuald. C'était un spectacle édifiant de les voir se dépouiller du faste de la grandeur pour se consacrer à Dieu dans l'obscurité de la retraite. Ils y goûtaient une joie pure dans la pratique de ce que la pénitence a de plus rigoureux. Leur temps était partagé entre la prière, le chant des psaumes, et le travail des mains. Chacun avait son emploi particulier : les uns cultivaient la terre, les autres s'appliquaient à différents métiers, gagnant ainsi, à la sueur de leur front, de quoi fournir à leur subsistance. Quoique tous ces solitaires fussent très-fervents, on distinguait pourtant Boniface parmi les autres. Brunon, appelé aussi Boniface(461), était d'une des plus illustres familles de la Saxe. Il étudia les lettres sous des maîtres habiles, notamment sous Gui le philosophe. Dès ses premières années, il montra de l'inclination pour la vertu, et il entra très-jeune dans l'état ecclésiastique. Othon III, l'ayant appelé à sa cour, le fit son chapelain, et lui donna, en même temps, la surintendance et le soin de ce qui concernait la chapelle impériale. Il fut si touché de son mérite et de la douceur de son caractère, qu'il mit en lui sa confiance. Il ne négligeait aucune occasion de témoigner publiquement l'estime et l'affection qu'il avait pour lui, au point de l'appeler ordinairement son « âme. » Boniface ne s'enorgueillit point de cette faveur. Il s'exerçait, au contraire, à la pratique de l'humilité et de la mortification, afin de se prémunir contre les écueils de la prospérité. Sa vigilance était proportionnée aux dangers auxquels il était exposé à la cour. Une dévotion tendre l'animait à prier et à assister au service divin. Un jour qu'il allait à une église dédiée sous l'invocation de saint Boniface, archevêque de Mayence et martyr, il se sentit tout à coup enflammé du désir de sacrifier sa vie pour Jésus-Christ. Ne m'appelé-je pas aussi Boniface? s'écria-t-il dans un saint transport. Pourquoi donc ne serais-je point martyr, comme celui dont on vient implorer l'intercession en ce lieu? Depuis lors, il ne fit plus que soupirer après le bonheur de verser son sang pour la foi. Saint Romuald étant venu à la cour, en 998, Boniface, édifié de sa conduite, lui demanda la permission de le suivre pour se consacrer à Dieu sans réserve sous sa conduite. Othon ne vit qu'à regret partir un homme qui lui était si cher : s'il ne s'opposa point à sa résolution, ce fut par crainte d'agir contre la volonté de Dieu. Boniface eut bientôt pris l'esprit et les maximes de Romuald, qu'il accompagna d'abord au Mont-Cassin, puis à Pérée près Ravenne. Il oublia ce qu'il avait été dans le monde. Cet homme, élevé avec délicatesse, qui vivait au milieu des honneurs, qui s'asseyait à la table de l'empereur, dont il était chéri plus qu'aucun prince de l'empire, porta un vêtement pauvre, marcha nu-pieds, se contenta d'herbes et de racines, travailla des mains, gagnant laborieusement sa nourriture, coucha sur la dure, ne s'accorda que quelques heures de repos, et consacra souvent à la prière la plus grande partie de la nuit. Il lui arrivait fréquemment de ne manger que deux fois la semaine, savoir : le dimanche et le jeudi. L'amour de la pénitence le portait aussi de temps en temps à se rouler dans les orties et dans les ronces, afin qu'il n'y eût aucune partie de son corps qui ne souffrît. Le saint agissait de la sorte, pour se punir, disait-il, d'avoir négligé, dans sa jeunesse, de pratiquer la mortification. Sans cesse il demandait à Dieu, comme David, de le confirmer par sa grâce dans la bonne résolution qu'il lui avait inspirée, et de le faire avan-

(460) Alban Butler et Godescard, *Vies des Pères*, etc., *Saint Boniface, religieux Camaldule, archevêque, apôtre de Russie et martyr*, 19 juin.

(461) Quelques auteurs ont distingué saint Brunon ou saint Brun de saint Boniface. Mais, si l'on veut comparer la *Vie* de saint Brun, par Ditmar, avec celle de saint Boniface, par le B. Pierre Damien, on conviendra qu'il s'agit d'une seule et même personne. La Chronique de Magdebourg nomme expressément ce saint Brun ou Boniface.

cer à pas de géant dans la voie de la perfection.

Othon III visite saint Nil.

Othon III, ayant fait, par pénitence, nu-pieds, le pèlerinage de Rome à Saint-Michel du mont Gargan, passa au monastère de saint Nil. Quand il en approcha, apercevant de la hauteur les cabanes des moines dressées autour de l'oratoire, il dit : Voilà les tabernacles d'Israël dans le désert ! Voilà les citoyens du royaume des cieux : ils ne demeurent point ici comme habitants, mais comme passagers. Nil, faisant brûler de l'encens, s'avança, avec toute sa communauté au-devant de lui, et le salua avec humilité et respect. L'empereur, soutenant de sa main le vieillard, entra avec lui dans l'oratoire. La prière terminée, il lui dit : Avant d'aller au ciel, ayez soin de vos enfants, de peur qu'après vous l'incommodité de ce lieu ne les oblige à se séparer. Je leur donnerai un monastère et des revenus en tel endroit qu'il vous plaira. Le saint répondit : S'ils sont de vrais moines, Celui qui a pris soin d'eux avec moi jusqu'à présent en aura encore plus de soin après moi. A la suite de l'entretien, l'empereur se leva et dit au saint : Demandez-moi, comme à votre fils, tout ce que vous voudrez. Nil, plaçant sa main sur la poitrine d'Othon, repartit : « Je ne demande autre chose à votre Majesté que le salut de son âme. Tout empereur que vous êtes, vous mourrez comme un autre homme, et vous rendrez compte de toutes vos actions. A ces mots, Othon versa des larmes, et, mettant sa couronne entre les mains du saint, il reçut sa bénédiction avec ceux de sa suite. Puis il poursuivit son chemin. Les moines murmurèrent de ce que Nil n'avait pas accepté le monastère que l'empereur voulait leur donner. Il leur répondit : J'ai parlé comme un insensé, je l'avoue; mais vous verrez dans peu de temps si vous avez raison. Quand les moines apprirent plus tard la mort d'Othon, ils admirèrent la discrétion du saint.

Francon, évêque de Worms.

Après la mort d'Hildebalde, l'empereur avait donné récemment l'évêché de Worms à Francon, qu'il amena avec lui en ce second voyage d'Italie. Francon était jeune, mais de grand mérite. Othon avait en lui une confiance particulière, et ne prenait guère de résolution sans le consulter. Pendant le séjour qu'il fit à Rome, il s'enferma avec lui dans une grotte de l'église de Saint-Clément. Ils y passèrent quatorze jours, nu-pieds et revêtus du cilice, dans les jeûnes, les veilles et la prière. L'évêque y eut révélation de sa mort prochaine. Il l'annonça à l'empereur, qui le pressa avec beaucoup de larmes de lui nommer celui qu'il désirait pour son successeur. Francon lui nomma son frère Bouchard, auquel Othon promit avec serment de donner l'évêché de Worms. Francon, après un an environ d'épiscopat, qu'il avait passé en Italie auprès de l'empereur, mourut comme il l'avait prédit, et fut enterré à Rome. Othon oublia sa promesse, et, cédant aux importunités de ceux qui lui demandèrent le siége vacant, il le donna successivement à deux autres dont l'un vécut seulement trois jours depuis sa nomination, et l'autre quatorze.

Concile de Rome (462).

Grégoire V assembla, en 998, dans l'église de Saint-Pierre, et en présence de l'empereur, un concile où se trouvèrent vingt-huit évêques, entre autres Gerbert, archevêque de Ravenne. On y fit huit canons. Il est dit dans le 1^er^ : Que le roi Robert ait à se séparer de Berthe, sa parente, qu'il a épousée contre les lois, et qu'il fasse sept ans de pénitence; s'il refuse d'obéir, qu'il soit excommunié aussi bien que Berthe. Le 2^e^ suspend de la sainte communion Archambauld, archevêque de Tours, qui les a mariés, ainsi que tous les évêques qui ont consenti à ce mariage, jusqu'à ce qu'ils viennent faire satisfaction au saint Siége. Le 3^e^ ordonne le rétablissement de l'évêché de Mersbourg, érigé par le saint Siége et par l'empereur Othon I^er^ dans un concile, et supprimé sans concile par l'empereur Othon II. Le 4^e^ porte que, si Gisiler peut prouver canoniquement qu'il a été transféré de Mersbourg à Magdebourg, sur l'invitation du clergé et du peuple, il demeurera sur ce dernier siége ; s'il y a été transféré sans y être invité, mais sans ambition ni cupidité, il retournera à Mersbourg; s'il ne peut se

(462) Ceillier, *loc. cit.*, t. XXII, p. 784. Longueval, *loc. cit.*, t. IX, p. 78.

justifier d'ambition et de cupidité, il perdra l'un et l'autre siéges. Dans le 5e, Etienne, évêque du Velai, c'est-à-dire du Puy, est déposé par l'autorité apostolique, pour avoir été élu par Gui, son oncle et son prédécesseur encore vivant, sans le consentement du clergé et du peuple, et pour avoir été ordonné par deux évêques seulement. Le 6e suspend de la communion Dacbert, archevêque de Bourges, et Rodène ou Roclin, évêque de Nevers, jusqu'à ce qu'ils viennent faire satisfaction au saint Siége, pour avoir ordonné, contre les canons, évêque du Puy, Etienne, neveu de Gui, du vivant de son oncle, évêque de la même ville. Le 7e et le 8e disposent que le clergé et le peuple du Velai auront la liberté d'élire un autre évêque qui sera sacré par le Pape, et que le roi Robert ne prendra pas la défense d'Etienne, justement condamné et déposé

Le roi Robert excommunié (463)

La religion et la passion se livrèrent de rudes combats dans le cœur de Robert. Si la passion l'emporta d'abord, le roi accorda cependant quelque chose à la religion, et se soumit humblement aux censures de l'Eglise Pierre Damien (464) assure que Robert fut excommunié; que les Français eurent tant d'égard à cette excommunication qu'ils évitaient d'avoir aucun commerce avec le roi, en sorte qu'il ne resta auprès de lui que deux serviteurs; encore ceux-ci avaient-ils soin de faire passer par le feu les vases où ce prince avait mangé et bu, afin de les purifier. Ce qui attachait le plus Robert à Berthe, c'est qu'elle était enceinte, et qu'il en espérait un fils. Mais, si nous en croyons encore Pierre Damien, elle accoucha d'un monstre. Le roi, frappé de cet événement, par lequel Dieu manifestait sa colère sur le fruit d'une alliance incestueuse, céda aux exhortations pressantes que les évêques, et particulièrement saint Abbon, ne cessaient de lui faire. Il rompit les liens qui l'attachaient à Berthe, répara le scandale par une pénitence exemplaire, confessa publiquement son péché, tâcha de l'effacer par ses larmes et de l'expier par des jeûnes et par d'autres austérités. Bientôt il épousa Constance, fille de Guillaume, comte d'Arles, et de Blanche, fille de Geoffroi Grise-Gounelle, comte d'Anjou. Cette grande affaire fut terminée avant la fin de l'année 998, puisque Grégoire V, qui mourut au commencement de l'année suivante, adressa une Lettre à Constance, que le roi avait déjà épousée. Après y avoir loué la piété de la reine, il la prie de faire réparer les torts qui ont été faits à l'évêque Julien, peut-être titulaire d'Angers; il ajoute qu'il envoie un légat pour convoquer un concile à ce sujet; mais la mort du Pape empêcha sans doute qu'on ne l'assemblât.

Thierri, moine de Fleuri (465).

En 998, Hugues, évêque de Wurtzbourg, fut remplacé par Bernward, auquel Thierri, moine de Fleuri, très-versé dans les divines Ecritures et les lettres humaines, dédia deux Livres des statuts et coutumes de son monastère.

Constitution d'Othon III (466).

Le 20 septembre 998, l'empereur, étant à Pavie, publia une Constitution adressée à tous les archevêques, abbés, marquis, comtes, et à tous les juges, par laquelle, afin d'obvier aux fréquentes aliénations des biens de l'Eglise, il annulait toutes les emphythéoses, contrats libellatiques, et autres, qui se faisaient, soit par cupidité, soit en considération de la parenté ou de l'amitié. Il donne pour motif de cette loi le refus que font les successeurs d'un bénéfice ou de réparer les églises, ou de rendre au prince le service qu'ils lui doivent à cause de leurs fiefs, sous prétexte que leurs prédécesseurs ont aliéné ces fiefs et les autres biens dépendants de leurs églises: c'est pourquoi l'empereur statue que les contrats de cette nature n'obligeront pas les successeurs.

Mort de saint Nicon (467).

Saint Nicon, qui prêcha successivement en Arménie, dans l'île de Crète, dans le Péloponèse, l'Achaïe, l'Epire et les autres contrées de la Grèce (468), et dont la parole bénie procura la conversion d'un grand nombre d'âmes, mourut l'an 998 dans un monastère du Péloponèse. Son nom se trouve le 26 nov.

(463) Longueval, *loc. cit.*, t. IX, p. 79.
(464) *Epist. ad Desid.*
(465) Ceillier, *loc. cit.*, t. XIX, p. 758.
(466) *Ibid.*, t. XXII, p. 783.

(467) Ceillier, *loc. cit.*, t. XX, p. 74. Alban Butler et Godescard, *Vies des Pères*, etc., *Saint Nicon, surnommé Métanoïte*, 26 novembre.
(468) *Voy.* ci-dessus, col. 146.

dans les Calendriers grecs et latins. Un abbé du monastère qui portait son nom dans le Péloponèse, écrivit sa *Vie* en grec, l'an 1150. Il reste de saint Nicon quelques écrits.

Traité des erreurs des Arméniens (469).

Le plus connu est un *Traité des erreurs des Arméniens*, autrement *De la Religion impie des Arméniens*. Quoique ces peuples crussent les trois Personnes divines passibles, ils n'osaient soutenir hautement cette erreur; mais ils la déclaraient assez, en joignant trois croix, qu'ils attachaient à un bois comme à un joug, et en nommant le tout « Sainte-Trinité. » Ils ajoutaient au Trisagion « Qui êtes crucifié pour nous; » enseignaient que le Saint-Esprit est moindre que le Père et le Fils, et que les deux natures sont confondues en Jésus-Christ. Ils se servaient de pain azyme dans la consécration des mystères, et ne mettaient point d'eau dans le calice. Nicon ajoute qu'ils ne se conformaient pas aux usages de l'Eglise dans la célébration des fêtes de Noël, de l'Epiphanie, de l'Annonciation, et de la Circoncision; que, contrairement aux Décrets de saint Grégoire le Grand, l'évêque d'Arménie se faisait ordonner par un autre que par l'archevêque de Césarée en Cappadoce; que les Arméniens avaient retranché de l'Evangile selon saint Luc ces paroles: « Il lui vint une sueur, comme des gouttes de sang qui découlaient jusqu'à terre, » et de l'Evangile selon saint Jean l'histoire de la femme surprise en adultère; qu'ils mangeaient des œufs, du fromage, et du beurre les samedis et dimanches de carême, et de la chair pendant la semaine des laitages; qu'au contraire ils prévenaient le carême d'une semaine, pendant laquelle ils ne vivaient que de pain et d'eau; qu'ils célébraient les mystères la tête couverte; qu'ils ne rendaient aucun culte aux images ni à la croix, à moins qu'ils ne l'eussent percée d'un clou et baptisée; qu'ils observaient les cérémonies légales, quoique abolies; enfin qu'ils étaient dans les erreurs des Monothélites.

Succession d'évêque à Constantinople.

[999] Sisinnius, évêque de Constantinople, étant mort l'an 999, Sergius, de la famille de Photius, et abbé du monastère de Manuel, lui succéda et siégea vingt ans. Ce prélat assembla un concile où il fit approuver la Lettre circulaire de Photius contre l'Eglise latine, qu'il envoya ensuite aux patriarches d'Orient. Mais il n'osa pas plus que Sisinnius rompre ouvertement avec le saint Siége, et l'on continua de réciter, selon la coutume, le nom du Pape dans les Diptyques. Seulement tout se disposait au schisme.

Olympiodore (470).

On place ordinairement parmi les écrivains du x^e siècle Olympiodore, moine grec, que quelques-uns font diacre de Constantinople, d'autres d'Alexandrie. Plusieurs même distinguent deux ou trois Olympiodore, dont le premier se serait uniquement occupé à écrire sur des matières ecclésiastiques; le second à commenter les Livres d'Aristote; le troisième à éclaircir ceux de Platon. Il n'est pas impossible qu'un seul écrivain ait traité toutes ces matières; mais aussi il n'est pas nécessaire de le supposer, d'autant plus que Olympiodore est qualifié, tantôt philosophe péripatéticien, tantôt moine, tantôt diacre d'Alexandrie ou de Constantinople

Mort de Grégoire V (471).

Grégoire V avait coutume de prêcher en trois langues différentes, lorsqu'il était à Rome; et, tous les samedis, il distribuait des vêtements à douze pauvres. Après avoir gouverné l'Eglise avec autant de vigilance que de fermeté, il mourut le 18 février 999, et fut enterré à Saint-Pierre auprès de saint Grégoire le Grand (472). « Par sa mort », dit Hock (473), « l'Eglise perdit un Chef, qui,

(469) Ceillier, *loc. cit.*, t. XX, p. 74.
(470) *Ibid.*, t. XIX, p. 740.
(471) Ceillier, *loc. cit.*, t. XIX, p. 721. Longueval, *loc. cit.*, t. IX, p. 81.
(472) Voici l'Epitaphe placée sur son tombeau :

Hic quem tegit humus, oculis vultuque decorum,
Papa fuit quintus nomine Gregorius.
Ante tamen Bruno Francorum regia proles.
Filius Ottonis de genitrice Judith.
Linguæ Teutonicus Waugia doctus in urbe,
Sed juvenis Cathedram sedit apostolicam
Ad binos annos et menses circiter octo,
Ter senos Februo connumerante dies.
Pauperibus dives, per singula Sabbata vestes
Divisit numero cautus apostolico.
Usus Francigena, vulgari, voce Latina
Instituit populos eloquio triplici.
Tertius Otto sibi Petri commisit ovile,
Cognatis manibus unctus in imperium.
Exuit et postquam terrenæ vincula carnis
Æquivoci dextro substituit lateri.

(473) *Histoire du Pape Sylvestre II et de son siècle*, p. 325.

selon les témoignages des auteurs contemporains, se distinguait par les belles qualités de son esprit autant que par la noblesse de son origine ; un Chef qui, quoique jeune encore, réunissait en lui toute la prudence et toute la sagesse d'un vieillard. Le premier Allemand qui monta sur le Siége de Rome fut, dans sa vie privée et publique, le modèle de cet autre Allemand, Léon IX, qui, lui aussi fils d'un duc et jeune d'âge, commença, un demi-siècle plus tard, la série de ces Papes qui devaient relever et affermir la dignité de l'Eglise, soutenir et achever l'édifice ébranlé de l'ordre hiérarchique, rétablir la discipline, ranimer le goût de la science, poser des limites à la puissance séculière et l'empêcher d'empiéter sur l'autorité spirituelle. De même que Léon IX était assisté d'un génie puissant, du grand Hildebrand, ainsi Grégoire V avait auprès de lui Gerbert. Ce dernier, comme Hildebrand, d'une naissance obscure, s'éleva, par sa science et par l'énergie de sa volonté, au poste important de conseiller, et enfin à la place sublime de Chef de toute la chrétienté. »

INTERRÈGNE

La Chaire apostolique fut vacante depuis le 18 février jusqu'au 2 avril 999. Pendant tout le carême de cette année, Othon III demeura dans le monastère de Classe, près Ravenne, jeûnant et psalmodiant autant qu'il le pouvait, portant un cilice sur la chair, quoique par dessus il fût vêtu d'or et de pourpre, et couchant sur une natte de jonc à côté de son lit de parade.

LIVRE DIXIÈME.

DEPUIS SILVESTRE II, PREMIER PAPE FRANÇAIS, JUSQU'A SAINT LÉON IX.

SILVESTRE II, CENT QUARANTE-DEUXIÈME PAPE.

Précis du Pontificat de Silvestre II (474).

Gerbert, archevêque de Ravenne, que la faveur impériale recommanda aux suffrages, avait dit de lui-même, au témoignage du moine Helgaud de Fleuri :

Scandit ab R Gerbertus in R, post Papa viget R,

désignant ainsi les trois siéges de Reims, de Ravenne et de Rome, où le portaient ses espérances. Il succéda, en effet, à Grégoire V. Il fut intronisé le 2 avril 999, sous le nom de Silvestre II, comme Othon III l'avait souhaité. L'abbé Axinger (475) montre la raison de ce choix « dans la ressemblance qu'il y avait entre la position respective de Silvestre et de Constantin le Grand d'une part, et celle de Gerbert et d'Othon III de l'autre. Les empereurs saxons de cette période peuvent, à bon droit, être considérés comme les restaurateu s de l'Eglise catholique, après les tourmentes terribles que cette dernière eut à essuyer de la part d'une faction coupable et rebelle. Gerbert, l'ami du jeune Othon, l'homme, sans contredit, le plus éminent de son époque, le soutien de l'empereur, qui venait de faire des pertes douloureuses et cruelles, a voulu honorer son royal protecteur, en prenant un nom qui rappelât à la postérité tous les bons offices dont la chrétienté était redevable au monarque allemand. » Ce Pontificat du premier Français qui soit monté sur la Chaire de saint Pierre ne devait durer que quatre ans, un mois et dix jours, jusqu'au 12 mai 1003. « L'élévation de Gerbert sur le Siége apostolique, » fait observer le traducteur de Hock (476), « suffit à elle seule pour réduire à néant toutes les banales incriminations que l'on s'est plu si longtemps à élever contre la prétendue ignorance du moyen âge. Pour qu'un homme, sorti des rangs inférieurs du peuple, pût remplacer sur le trône le plus imposant du monde un Pontife issu du sang impérial, il fallait assurément que son mérite eût rencontré de nombreux et sincères admirateurs. Mais on n'admire réellement que ce que l'on connaît, ce dont on a la conscience intime, ce à quoi l'on n'est pas demeuré soi-même étranger. Gerbert fut grand par son immense savoir, grand par la sollicitude inquiète avec laquelle

(474) Ceillier, *loc. cit.*, t. XIX, p. 725.
(475) Trad. de l'*Histoire du Pape Sylvestre II et de son siècle*, p. 343.
(476) *Ibid.* Introduction, p. XXXVII.

il travailla au progrès des lumières; il fut apprécié de son siècle; et cette appréciation est, à son tour, le plus sûr garant de la considération que le moyen âge mérite auprès d'une postérité équitable. » L'abbé Axinger dit (477) encore « qu'un pas immense avait été fait à la mort de Grégoire V et à l'avénement de Silvestre II. Si, autour du second, nous voyons se grouper une masse d'hommes éminents par leur savoir et par leurs généreux efforts à propager les saines doctrines, à empêcher le retour de la barbarie, et à préparer une ère nouvelle : d'un autre côté, Grégoire est entouré d'hommes plus admirables encore par l'héroïsme de leurs vertus et la haute sainteté de leur vie. Quand il s'agit d'apprécier les deux époques, on comprend sans peine que ces deux Papes représentèrent chacun, d'une manière spéciale, l'un des deux principes, la science et la vertu, dont la réunion forme le but final de l'Eglise sur la terre. En reconnaissant dans le Pontificat de Silvestre II le type intellectuel et savant, il faut reconnaître avec tout autant de justice, dans celui de Grégoire V, l'expression vivante de la vie cléricale et de la perfection religieuse. »

Son Discours sur les évêques (478).

Gerbert est qualifié Pape dans l'inscription de son Discours sur les évêques, au lieu que, dans d'autres écrits, il n'est nommé que évêque. Mais il n'y a rien dans le Discours même qui prouve qu'il ait alors occupé le saint Siége, si ce n'est peut-être le passage où il dit que tous les prêtres « ont reçu, dans saint Pierre, les clefs du royaume du ciel. » Encore cette manière de parler lui est-elle commune avec plusieurs anciens écrivains qui n'étaient pas Evêques de Rome. Il prononça ce Discours dans une assemblée nombreuse de prélats, de prêtres, de diacres. Il met l'épiscopat au-dessus de toutes les dignités temporelles de roi, de prince, par la raison que les rois et les princes se mettent à genoux devant les évêques, qu'ils baisent leurs décrets, qu'ils se recommandent à leurs prières. A plus forte raison sont-ils au-dessus de la multitude, que Jésus-Christ a commise à leurs soins. La conséquence à tirer de cette supériorité, c'est que, plus la dignité épiscopale est sublime, plus les évêques doivent l'emporter sur les autres par la sagesse de leur conduite, chaque profession devant se distinguer moins par le nom que par les œuvres. Une seconde conséquence, c'est que Dieu exigera de nous à proportion des degrés d'honneur auxquels nous aurons été élevés : plus d'un évêque que d'un prêtre, plus d'un prêtre que d'un diacre, plus d'un diacre que des ministres inférieurs, plus d'un clerc que d'un laïque. L'Orateur explique les devoirs d'un évêque en paraphrasant le ch. III de l'Epître I^re à Timothée. Puis il invective contre les abus qui déshonoraient le clergé. On donnait de l'argent pour l'ordination d'un évêque, d'un prêtre, d'un diacre, d'un abbé. De là venait que tous ces degrés étaient occupés par des ministres qui n'avaient d'autres mérites que leurs richesses pour y parvenir. Ce Discours est une preuve du zèle qu'avait son Auteur pour le rétablissement de la discipline.

Eglise de Verceil.

A la prière de Silvestre II, l'empereur donna, par Acte daté de Rome, le 7 mai 999, à l'Eglise de Verceil, la ville même de Verceil, son comté, et le comté de Sainte-Agathe avec toute la puissance publique, défendant à qui que ce fût de troubler l'évêque en cette possession, sous peine de mille livres d'or. C'est la première donation où l'on voit la puissance publique attribuée d'une manière aussi expresse à une Eglise particulière.

Concile de Rome (478*).

Ditmar, en parlant du voyage qu'Othon III fit à Rome en 999, dit que l'on y assembla un concile dans lequel Gisiler, archevêque de Magdebourg, fut accusé de posséder en même temps les deux siéges de Magdebourg et de Mersbourg, que l'on avait désunis dans un concile précédent (479); qu'une paralysie l'empêcha de venir répondre à cette accusation; et que l'affaire fut renvoyée à un concile provincial de Germanie. On lit dans Baronius (479*) que l'empereur fit lire dans le concile de Rome le Privilége accordé à l'Eglise de Worms.

(477) Trad. de l'*Histoire de Sylvestre II et de son siècle*, introd. p. XXXVI.
478) Ceillier, *loc. cit.*, t. XIX, p. 729.

(478*) Ceillier, *loc. cit.*, t. XXII, p. 785.
(479) *Voy.* ci-dessus, col. 346.
(479*) Ad an. 999, n. 12.

Concile de Compiègne (480).

Adalbéron-Ascelin, évêque de Laon, n'aspirait à rien de moins qu'à se faire souverain de cette ville; il s'était déjà emparé des tours, où il détenait plusieurs prisonniers. Sur les plaintes du roi, les archevêques Arnould de Reims et Archambauld de Tours s'assemblèrent à Compiègne avec leurs comprovinciaux, et citèrent l'évêque de Laon à ce concile. Il déclara ne pouvoir s'y rendre, si on ne lui donnait l'assurance de ne perdre ni la liberté ni aucun de ses membres. L'ayant reçue, il se rendit à l'assemblée, où il parut reconnaître humblement sa faute. Il confessa, en présence des évêques, qu'il avait offensé le roi, et promit de rendre les tours de Laon dont il s'était emparé. Mais, après le concile, il éluda ses promesses. Arnould de Reims s'était rendu à Laon pour en presser l'exécution. Adalbéron tâcha de le surprendre et de l'enfermer dans une des tours; mais il ne réussit, en cela, qu'à donner une nouvelle preuve de sa perfidie. Le roi et les évêques de France, ayant appris l'élection du nouveau Pape, lui portèrent leurs plaintes contre ce prélat.

Lettre du Pape à l'évêque de Laon (480*).

Silvestre II, qui connaissait Adalbéron, et qui, lorsqu'il occupait le siége de Reims, l'avait souvent averti de ses violences, lui adressa une Lettre de réprimandes sur sa conduite, déshonorante pour l'épiscopat. Après lui avoir reproché en termes sévères les faits qui viennent d'être indiqués, il le cite à comparaître à Rome dans la semaine de Pâques, afin de répondre dans un concile aux accusations portées contre lui; il le prévient que son absence ne lui servira de rien pour éviter le jugement, et qu'on ne recevra de sa part d'autre excuse que celle de maladie : encore ordonne-t-il au prélat d'envoyer à Rome des témoins qui puissent la certifier et répondre pour lui à ses accusateurs. On ne connaît pas avec certitude la suite de cette affaire; mais Adalbéron paraît s'être réconcilié avec le roi, à qui il dédia un Poëme en vers héroïques renfermant une satire des mœurs de son temps. Radon, doyen de Saint-Quentin, donne de grandes louanges à ce prélat : il est vrai que c'est dans l'Epître dédicatoire de son *Histoire des Normands* adressée à l'évêque de Laon.

Lettre à Arnould de Reims (481).

Arnould de Reims, alors réconcilié avec le roi et avec Silvestre II, souhaita que ce Pape confirmât son rétablissement, contre lequel il avait tant réclamé; et Silvestre, de son côté, saisit avec plaisir l'occasion de se dédire d'une manière authentique de ce qu'il avait avancé contre le saint Siége. Il écrivit donc à Arnould pour autoriser ce qui s'était fait en sa faveur. La manière dont il parle des droits de la Chaire apostolique, qu'il avait autrefois combattus, est remarquable : « Il appartient au saint Siége, » dit le souverain Pontife, « non-seulement de donner conseil aux pécheurs, mais encore de relever ceux qui sont tombés, et de rendre leurs dignités à ceux qui en ont été dépouillés; afin que la plénitude de puissance accordée à Pierre se montre aussi en déliant, et que la gloire de Rome brille partout. C'est pourquoi, Arnould, qui avez été, à cause de quelques excès, privé de la dignité épiscopale, nous sommes venu à votre secours; et, comme votre abdication n'a pas reçu l'approbation de Rome, nous voulons fournir en votre personne la preuve que l'on peut être rétabli par la faveur de Rome. Telle est, en effet, la souveraine puissance de Pierre, que n'égale aucune autre puissance sur terre. » Silvestre déclare ensuite qu'il rétablit Arnould dans tous les droits et prérogatives de son siége de Reims, au nombre desquels il compte la bénédiction des rois de France, c'est-à-dire leur sacre; et il défend à toutes personnes de reprocher à ce prélat sa déposition. Comme Grégoire V avait déjà fait rétablir Arnould, des critiques ont cru que cette Lettre devait lui être attribuée. Mais on pourrait prouver, par la même raison, qu'elle est de Jean XV : car ce fut proprement ce Pape qui rétablit Arnould, et Grégoire V obtint seulement que sa captivité cessât Aussi, puisque la Lettre porte dans les manuscrits le nom de Silvestre, il n'y a pas de raison suffisante de s'inscrire en faux.

Lettre à saint Odilon (481*).

Saint Odilon, abbé de Cluni, consulta Silvestre II sur la validité des ordinations

(480) Longueval, *loc. cit.*, t. IX, p. 83.

(480*) Ceillier, *loc. cit.*, t. XIX, p. 735. Longueval *loc. cit.*, t. IX, p. 83.

(481) Ceillier, *loc. cit.*, t. XIX, p. 735. Longueval, *loc. cit.*, t. IX, p. 84.

(481*) Ceillier, *loc. cit.*, t. XIX, p. 736 Longueval, *loc. cit.* t. IX, p. 85.

qu'avait faites un évêque, après avoir renoncé à l'épiscopat et être devenu moine à Cluni. Le Pape répondit qu'il n'était plus permis à ce prélat de remplir les fonctions épiscopales; que, cependant, comme il avait eu de pieuses intentions et n'avait agi qu'avec la permission des autres évêques et avec celle de son abbé, le saint Siége consentait à ce que ceux qu'il avait ordonnés remplissent les fonctions des ordres qu'ils avaient reçus.

Mort de sainte Adélaïde (482).

Sainte Adélaïde, femme d'Othon le Grand, mère d'Othon II, aïeule d'Othon III, vivait encore lorsque Gerbert, dont elle appréciait l'érudition et l'attachement à la famille impériale, fut élevé à la Papauté; mais elle ne le vit pas longtemps à la tête de l'Église. La dernière année de sa vie, elle vint en Bourgogne, où elle fit divers pèlerinages. Elle y visita le monastère de Payerne, qu'elle avait fondé ou rétabli en l'honneur de la sainte Vierge pour le repos de l'âme de Mathilde, reine de Bourgogne, sa mère. Elle alla ensuite satisfaire sa dévotion envers saint Maurice et ses compagnons au monastère d'Agaune, d'où elle se rendit à Genève pour visiter le tombeau de saint Victor. Elle envoya des présents à Saint-Benoît sur Loire et à Cluni en considération de saint Mayeul, qu'elle avait tendrement aimé pour sa rare vertu. Voulant aussi contribuer au rétablissement du monastère de Saint-Martin de Tours, qui avait été brûlé, elle y envoya une somme considérable d'argent, avec une partie du manteau impérial d'Othon II, et elle chargea le porteur de dire à saint Martin de sa part : Évêque de Dieu, recevez ces petits présents que vous offre Adélaïde, la servante des serviteurs de Dieu, pécheresse par sa nature, mais impératrice par la grâce divine; recevez, dis-je, cette partie du manteau de mon fils Othon, vous qui avez partagé votre manteau pour revêtir Jésus-Christ dans la personne d'un pauvre. Saint Odilon, abbé de Cluni, se rendit auprès de sainte Adélaïde, tandis qu'elle était en Bourgogne. En l'abordant, ils ne purent l'un et l'autre retenir leurs larmes. La pieuse impératrice prit le bas de la robe du saint abbé, et la baisa avec respect. Puis, le tirant à part, elle lui dit : « Souvenez-vous de moi dans vos prières, et sachez que nous ne nous reverrons plus sur la terre.» La prophétie se vérifia bientôt. Le jour de l'anniversaire d'Othon II étant arrivé, Adélaïde distribua, selon sa coutume, l'aumône à une multitude de pauvres, aux pieds desquels elle se prosterna pour adorer Jésus-Christ en leur personne. Comme elle était déjà infirme, elle tomba malade de cette fatigue dès la nuit suivante, et en peu de jours elle fut réduite à l'extrémité. Dès que la violence du mal lui laissa quelque relâche, elle demanda avec instance l'extrême-onction et le saint Viatique, qu'elle reçut avec une tendre dévotion. Après cela, elle se fit chanter les psaumes pénitentiaux et les Litanies des saints, joignant sa voix mourante à celle de ses chapelains. Elle mourut ainsi, le 16 décembre 999, dans l'abbaye de Seltz, en Alsace, qu'elle avait fondée. Son nom ne se lit point dans le Martyrologe romain; mais on le trouve dans plusieurs Calendriers d'Allemagne. Il y avait une portion de ses reliques dans une belle châsse qui faisait partie du trésor des reliques de Hanovre. Saint Odilon, pour soulager la douleur qu'il avait de perdre une protectrice si zélée de son ordre, composa en deux livres la *Vie* de sainte Adélaïde : le second contient une relation de plusieurs miracles opérés au tombeau de l'impératrice.

Saint Héribert, archevêque de Cologne (483).

Saint Héribert, issu d'une des plus illustres familles d'Allemagne, était né à Worms, dans le Palatinat du Rhin. Ses parents l'envoyèrent achever ses études dans le monastère de Gorze en Lorraine, et il n'en serait jamais sorti s'il eût été maître de disposer de sa personne. De retour à Worms, il fut fait prévôt de l'église de cette ville. Devenu chancelier d'Othon III, il lui rendit d'importants services. Le siége archiépiscopal de Cologne ayant vaqué en 998, on l'élut malgré lui pour le remplir. De Bénévent, où l'empereur l'avait fait venir, il alla à Rome recevoir le pallium des mains de Silvestre II. Il partit ensuite pour Cologne, où il fut sacré le 24 décembre 999. Le nouvel archevêque

(482) Longueval, *loc. cit.*, t. IX, p. 85. Alban Butler et Godescard, *Vies des Pères*, etc., *Sainte Adélaïde, impératrice*, 16 décembre.

(483) *Ibid.*, *Saint Héribert, archevêque de Cologne*, 16 mars, Longueval, *loc. cit.*, t. IX, p. 88.

retraça la vie des plus saints pasteurs. On ne pouvait se lasser d'admirer son zèle, sa douceur, son amour pour les pauvres, son humilité, sa ferveur dans la prière, sa mortification qui allait jusqu'à porter toujours un rude cilice sous son habit. Un reclus, nommé Albuin, lui adressa un Recueil de passages choisis de l'Ecriture et des Pères sur la pratique des principales vertus chrétiennes, en commençant par la charité.

Eglise d'Espagne.

En Espagne, Bermude II, roi de Léon et des Asturies, ayant fait arrêter sans sujet Goudeste, évêque d'Oviédo, le tint en prison trois ans. On attribua à cette injustice une grande sécheresse qui survint et que suivit la famine. Le roi en fut touché, délivra l'évêque, et la pluie tomba aussitôt. Bermude écouta aussi les rapports de trois serfs de l'Eglise de Compostelle, qui accusèrent leur évêque Athaulfe d'un crime abominable; il fit exposer ce prélat à un taureau furieux, mais qui laissa ses cornes entre les mains de l'évêque. Enfin Bermude quitta sa femme légitime pour en épouser une autre : de plus, il entretenait deux concubines qui étaient sœurs. On regarda comme la punition de ses péchés l'invasion des Musulmans sous la conduite d'Al Mansour, premier ministre d'Hescham II, calife de Cordoue, dont le royaume comprenait encore les trois quarts de l'Espagne et presque tout le Portugal. La plus grande partie des provinces au nord du Duéro et de l'Ebre était partagée entre les rois de Léon et de Navarre, les comtes de Castille et de Barcelone. A la nouvelle de la marche d'Al Mansour, on enleva les reliques de Léon et d'Astorga, et même les corps des rois qui y étaient enterrés, pour les mettre en sûreté. L'an 996, Al Mansour prit Léon, qu'il démolit de fond en comble, et où il ne laissa qu'une tour, monument de son triomphe. Il poursuivit Bermude dans les rochers qui avaient été le berceau de la monarchie chrétienne en Espagne; mais ses efforts s'y brisèrent, comme ceux des premiers conquérants infidèles. En Galice, il s'empara de Compostelle, pilla le trésor de la célèbre église de Saint-Jacques, abattit une partie de ce temple, en enleva jusqu'aux portes et aux cloches, qu'il fit porter, dit-on, sur les épaules des prisonniers chrétiens, dans la grande mosquée de Cordoue, où l'on suspendit à rebours les petites cloches pour y servir de lampes. Dans le danger commun, les rois de Léon, de Navarre et le comte de Castille unirent leurs forces pour s'opposer aux Musulmans. Les deux armées se rencontrèrent, en 998, près Calatanaçor dans la vieille Castille, et les Musulmans laissèrent cinquante mille morts sur la place. Bermude, quoique malade, contribua puissamment à la victoire. Il mourut en 999, laissant le trône à son fils Alfonse V, âgé de cinq ans.

Les saints Froïlan et Attilan.

Saint Froïlan, né à Lugo en Galice, où sa mère Froïla est honorée comme sainte, avait embrassé à dix-huit ans la vie monastique. Quelques années après, il se retira dans un désert. Plusieurs disciples s'étant attachés à lui, il fonda un monastère. Saint Attilan, né vers l'an 939 à Tarragone de parents nobles, les avait quittés dès l'âge de quinze ans pour entrer dans une communauté, d'où il sortit, attiré par la réputation de Froïlan, sous lequel il devint prieur. Le roi Ramire III fit venir Froïlan à Léon, et lui donna beaucoup d'argent, avec la permission de choisir tel lieu qu'il lui plairait de son royaume afin d'y bâtir un monastère dans lequel on priât Dieu pour la tranquillité de l'Etat, non moins troublé au dedans par les Chrétiens rebelles qu'attaqué au dehors par les Musulmans. Froïlan fonda donc le monastère de Tabare, puis celui de Morcruèle, où il assembla au moins deux cents moines; et il en rétablit plusieurs autres. L'évêque de Léon étant mort, Bermude II lui donna pour successeur Froïlan, malgré sa résistance : il siégea environ seize ans. Lorsqu'il fut fait évêque de Léon, Attilan, son disciple, le devint de Zamora, et on dit qu'ils furent sacrés ensemble le jour de la Pentecôte. Attilan quitta son siége au bout de dix ans, et alla en pèlerinage par esprit de pénitence. Deux ans après, il revint et gouverna son Eglise encore huit ans. Froïlan devait mourir l'an 1006, le 3 octobre, jour auquel l'Espagne l'honore comme saint. Attilan devait terminer sa vie, à l'âge de soixante-dix ans, l'an 1009, le 5 octobre, et il est honoré comme saint par toute l'Eglise.

Mort de Seguin de Sens (484).

Seguin, archevêque de Sens, doit être

(484) Longueval, *loc. cit.*, t. IX, p. 88. Ceillier, *loc. cit.*, t. XX, p. 190.

compté aussi au nombre des plus dignes prélats. Il avait du zèle et de la science. On le vit consacrer ses soins et ses biens à la réparation des monastères et des églises de son diocèse. Il paraît avoir fait revivre la primatie accordée à l'Eglise de Sens en faveur d'Ansegise, du temps de Charles le Chauve (485), car les auteurs contemporains le nomment primat des Gaules; titre qu'on ne trouve pas avoir été donné à ses prédécesseurs depuis les contradictions qu'Ansegise, qui en fut honoré, éprouva de la part de l'épiscopat. Seguin mourut en 999, après avoir rétabli le monastère de Saint-Pierre le Vif, où il mit pour abbé Rainard, qui y restaura la discipline régulière et les études. Ce fut sous cet abbé qu'Odoramne, habile dans l'art de l'orfévrerie, qu'il avait appris avant de se faire moine, embrassa la vie monastique et étudia les belles-lettres.

Léothéric, archevêque de Sens (486).

Seguin eut pour successeur Léothéric, dont l'élection ne fut pas paisible. Une partie du clergé y fit opposition. Comme Léothéric avait été disciple de Gerbert, lorsque ce savant enseignait à Reims, il recourut à l'autorité de son ancien maître, devenu Silvestre II. Il se rendit à Rome, où il obtint sans peine la confirmation de son élection et la primatie de l'Eglise de Sens. Le clergé et le peuple le reçurent avec joie sur les Lettres du Pape. On se préparait à l'ordonner, quand Fromond, comte de Sens, qui voulait faire élire Brunon, son fils, y mit un nouvel obstacle. Léothéric dut, en conséquence, retourner à Rome. Silvestre II adressa aux suffragants de Sens une Lettre où il leur enjoignait de se réunir incessamment pour sacrer Léothéric.

[1000] Ces prélats, n'ayant osé se rendre à Sens par crainte du comte Fromond, s'assemblèrent l'année suivante à Faremoutier, où ils ordonnèrent enfin leur métropolitain. C'est ainsi que Léothéric, après bien des contradictions, monta sur le siége de Sens; mais, s'il succéda à Seguin, il n'eut pas le bonheur de lui ressembler. Fromond paraît s'être soumis aux derniers ordres de Silvestre et avoir reconnu Léothéric pour son archevêque; car, à quelques fautes près que l'ambition fit commettre à ce seigneur, il montrait de la piété et un grand amour de la justice. Mais Renard, son fils, qui lui succéda dans son comté, se déclara l'ennemi de la religion et fit les plus sanglants outrages à Léothéric.

Concile de Poitiers (487).

Le 13 janvier de l'an 1000, sinon dès l'année précédente, et à la demande de Guillaume IV, comte de Poitiers, un autre Seguin, archevêque de Bordeaux, tint à Poitiers un concile où se rendirent cinq évêques et douze abbés. Les évêques étaient Seguin de Bordeaux, Gislebert de Poitiers, Hilduin de Limoges, Grimoard d'Angoulême, et Islon de Saintes. On ne dressa que trois canons. 1. On ordonna que tous les procès sur des biens usurpés depuis cinq ans, ou qui pourraient être usurpés à l'avenir, seraient terminés par les juges des lieux; et que, si l'usurpateur refusait de se soumettre à la sentence, on le dénoncerait au prince et aux évêques qui en feraient justice. Le comte de Poitiers et les autres seigneurs s'engagèrent solennellement à faire observer ce canon, en donnant des cautions de leur parole. 2. Défense d'exiger aucun présent pour l'administration de la pénitence ou pour la confirmation. 3. On défend aux prêtres et aux diacres d'avoir aucune femme chez eux sous peine de dégradation.

Le 1^er^ canon qu'on vient de lire, et qui confirme la restauration de la paix et de la justice, a beaucoup plus de portée que les Actes précédents. En voyant le Pacte de la paix, inauguré dans les diocèses du midi, s'introduire dans ceux du centre, les vrais amis de la liberté et du progrès doivent bénir l'Eglise. « La première, » suivant la remarque de M. Semichon (488), « elle a servi leur cause, non pas seulement comme on affecte de le dire, en prêchant de vagues idées d'égalité et de liberté, mais par des actes positifs, féconds, en créant l'union des faibles contre les forts, en introduisant dans la société civile et politique le principe de l'association qui seul pouvait enfanter la civilisation moderne : non de l'association obscure, secrète, qui, dans les ténèbres où elle s'enfonce, rencontre plus

(485) *Voy.* t. XVIII, col. 1215.
(486) Longueval, *loc. cit.*, t. IX, p. 89.
(487) Ceillier, *loc. cit.*, t. XXII, p. 785. Longueval, *loc. cit.*, t. IX, p. 89.
(488) *La Paix et la Trêve de Dieu*, p. 19.

souvent le mal que le bien, mais de l'association publique, avouée à la face du soleil, et prenant pour étendard la paix, le respect du droit et de la faiblesse. »

Silvestre II donne le signal des Croisades (489).

Vers ce temps, Silvestre II fit un appel à toute la chrétienté en faveur de Jérusalem et des Saints-Lieux, représentant avec des couleurs de feu l'abandon et la désolation du théâtre de la vie et de la mort de Jésus-Christ; invitant les fidèles à devenir les soldats, les porte-enseignes, les compagnons d'armes du Sauveur, et, au défaut de ces moyens, à aider la Palestine de leurs conseils et de leur fortune. Il les rendit attentifs au contraste qui existait entre l'abaissement actuel du Sépulcre du Seigneur et la gloire qui lui était promise. « L'Eglise qui est à Jérusalem » s'adresse ainsi dans la Lettre du premier Pape français « à l'Eglise universelle qui commande aux sceptres des royaumes : Comme tu jouis d'une santé vigoureuse, Epouse immaculée du Seigneur, dont je confesse être un membre, j'ai le plus grand espoir de pouvoir, par toi, relever ma tête presque brisée. Pourrais-je avoir de toi quelque défiance, toi la Maîtresse des choses, si tu me reconnais pour tienne? Ce désastre fameux dont j'ai été frappée, quelqu'un des tiens doit-il le regarder comme ne l'intéressant pas, et le dédaigner comme la dernière des choses? Quoique je sois maintenant abattue, cependant l'univers a eu en moi sa partie la meilleure. Chez moi sont les oracles des prophètes, les monuments des patriarches; d'ici sortirent les éclatantes lumières du monde, les apôtres; c'est d'ici que l'univers a reçu la foi du Christ; c'est chez moi qu'il a trouvé un Rédempteur. Car, bien que, selon la divinité, il soit partout, c'est ici que, selon l'humanité, il est né, il a souffert, il a été enseveli, il s'est élevé aux cieux. Mais comme le Prophète a dit : « Son Sépulcre sera glo- « rieux, » au moyen des païens qui détruisent les Lieux saints, le démon cherche à le rendre sans gloire. En avant donc, soldat du Christ; sois son porte-étendard et son compagnon de bataille; et, ce que tu ne peux par les armes, fais-le par le secours du conseil et des richesses. Qu'est-ce que tu donnes? et à qui le donnes-tu? Tu donnes peu de beaucoup. Tu le donnes à Celui qui t'a donné gratuitement tout ce que tu as, et qui cependant ne le reçoit pas gratuitement; car il le multiplie ici-bas et le récompense dans l'avenir. Par moi il te bénit, afin que tu profites par tes largesses; et il remet tes péchés, afin que tu vives et règnes avec lui. » On voit que l'esprit de Silvestre II embrassait déjà toute la grande œuvre qu'un demi-siècle plus tard un de ses successeurs, plus illustre que lui, saint Grégoire VII, entreprit de nouveau, et qu'Urbain II acheva environ cinquante ans après. Cet appel au combat, en l'honneur du Sépulcre du Christ, ne resta pas sans résultat; car les Pisans armèrent plusieurs vaisseaux pour secourir les Chrétiens de la Terre-Sainte. Ce fut, si l'on veut l'appeler ainsi, la première croisade.

Bouchard, évêque de Worms (490).

Othon III étant retourné de Rome en Saxe, Willigise, archevêque de Mayence, alla le voir, accompagné de Bouchard, né dans la Hesse, de parents illustres, qui l'envoyèrent d'abord à Coblentz pour faire ses études, ensuite à l'abbaye de Lobes, où il fut peut-être moine, et à Liége, où d'autres le font chanoine. Willigise l'éleva dans les ordres jusqu'au diaconat, et se l'attacha par divers bienfaits. Bouchard était frère de Francon, évêque de Worms, sur le siége duquel deux prélats venaient de se succéder si promptement (491). Othon, se rappelant la promesse qu'il avait faite à Francon, offrit cet évêché à Bouchard, et le pressa même de l'accepter : mais il résista jusqu'à ce qu'il eût pris l'avis de Willigise. Cet archevêque lui conseilla de se soumettre, et le sacra lui-même. Bouchard était encore jeune, plein d'ardeur pour l'étude. N'ayant personne auprès de lui qui pût le seconder, il pria Baudri, évêque de Liége, avec lequel il s'était lié à la cour, de lui envoyer un homme de lettres pour l'aider à approfondir les saintes Ecritures. Baudri lui envoya Olbert, né à Lederna dans le diocèse de Liége d'une famille honnête et pieuse. Il avait été élevé dans le monastère de Lobes, où il eut pour maître des sept arts libéraux l'abbé Hériger. De Lobes il alla étudier à Saint-Germain de Paris, puis à Troyes, en-

(489) Hock. *Histoire du Pape Sylvestre II et de son siècle*. p. 555.

(490) Ceillier, *loc. cit.*, t. XX, p. 452.

(491) *Voy.* ci-dessus, col. 346.

fin à Chartres sous Fulbert. De retour à Lobes, il y pratiqua avec soin les exercices de la vie religieuse. Il était en grande réputation, lorsque Baudri l'adressa à Bouchard, dont les progrès furent si rapides sous cet excellent maître, qu'il devint un des plus savants évêques de son temps. La vie de ce prélat était édifiante. Il ne vivait que de pain et d'eau, de légumes et de fruits, passait une partie de la nuit à visiter les pauvres, faisait de longues prières et de grandes aumônes, et célébrait tous les jours la Messe.

Fulbert (192).

Fulbert, dont le nom vient d'être indiqué, était étranger et d'assez basse naissance, comme il le reconnaît lui-même. Originaire d'Italie, suivant toute apparence, il vint étudier à Reims sous Gerbert. Quand il s'y fut rendu habile, il passa à Chartres pour diriger l'Ecole de cette ville, où son mérite lui attira de tous côtés des disciples, dont plusieurs furent élevés à l'épiscopat ou à d'autres dignités ecclésiastiques. Il possédait, non-seulement les lettres profanes et divines, autant qu'on le pouvait alors, mais aussi la médecine. Il fut admis dans le clergé de Chartres; mais on ne voit nulle part qu'il ait embrassé la vie monastique. Ainsi commença l'une des plus grandes lumières des Eglises de France, que Fulbert n'édifia pas moins par sa rare piété, qu'il ne les éclaira par sa remarquable érudition.

Saint Etienne, roi de Hongrie (193).

En Hongrie, le duc Geysa étant mort l'an 997, son fils Etienne, baptisé par saint Adalbert (194), et fait tout récemment waywode, c'est à-dire chef de l'armée, avait pris en main les rênes du gouvernement. Il commença par conclure une paix solide avec les peuples voisins. Il s'appliqua ensuite à déraciner l'idolâtrie dans ses Etats, et à procurer la connaissance de Jésus-Christ à ses sujets. Il remplissait lui-même la fonction de missionnaire, accompagnait souvent les prédicateurs, et exhortait les peuples d'un ton pathétique à ouvrir les yeux à la vérité. Il s'en trouva qui restèrent opiniâtrément attachés à leurs superstitions, et qui allèrent même jusqu'à prendre les armes pour les défendre. Ils avaient à leur tête le comte Zegzard, renommé pour sa valeur. Leur nombre s'étant grossi, ils furent bientôt en état de former le siége de Vesprim. Etienne, plein de confiance en Dieu, se prépara à la guerre par le jeûne, l'aumône et la prière. Il sollicita le secours du Ciel par l'intercession de saint Martin et de saint Georges. Il livra bataille aux ennemis; quoiqu'inférieur en nombre, il les vainquit et tua leur chef. En témoignage de reconnaissance, il bâtit, auprès du lieu où le combat s'était donné, un monastère sous l'invocation de saint Martin, qui fut depuis connu sous le nom de « Mont-Sacré. » Il le dota richement, et lui attribua, d'ailleurs, le tiers des dépouilles enlevées aux ennemis. Ce monastère releva immédiatement du Saint-Siége, et porta en Hongrie le titre d'« Archi-abbaye. » Etienne, qu'aucun obstacle n'arrêtait plus, poursuivit son premier dessein de procurer la gloire de Dieu par tous les moyens. Il fit venir des apôtres et des religieux que recommandait leur zèle; et ces pieux missionnaires, en faisant connaître Jésus-Christ de proche en proche, civilisèrent ce peuple encore plongé dans la barbarie, fondèrent des monastères, construisirent des églises. Quelques-uns d'entre eux obtinrent la couronne du martyre. Le jeune duc établit dix évêchés, ainsi que l'archevêché de Gran ou Strigonie. Après cela, Astric, disciple de saint Adalbert, nouvellement élu pour remplir le siége de Colocz, reçut la mission d'aller à Rome demander à Silvestre II la confirmation des fondations qui venaient d'avoir lieu. Il devait aussi prier le souverain Pontife de conférer à Etienne le titre de roi, que son peuple le pressait de prendre, et auquel le duc ne songeait qu'afin de contenter ses sujets et de s'assurer plus d'autorité dans l'intérêt de la religion. Miecislas, duc de Pologne, qui, en épousant la fille de Boleslas, duc de Bohême, avait embrassé le Christianisme en 965, fit aussi prier Silvestre II de lui reconnaître le titre de roi; mais il mourut en 999, pendant que ses ambassadeurs étaient à Rome. Le Pape accorda à Miecislas ce que ce prince lui demandait, et lui envoya une riche couronne avec sa bénédiction. Mais il

(192) Ceillier, *loc. cit.*, t. XX, p. 128. Longueval, *loc. cit.*, t. IX, p. 152.

(193) Alban Butler et Godescard, *Vies des Pères, etc., Saint Etienne, roi de Hongrie*, 2 septembre. Rohrbacher, *Histoire universelle de l'Eglise catholique*, t. XIII, p. 551.

(194) *Voy.* ci-dessus, col. 215.

fit quelque chose de plus pour Etienne. En effet, il joignit à la couronne, qui sert encore aujourd'hui à couronner les rois de Hongrie, une croix, qu'il lui permit, par un privilége spécial, de faire porter devant lui, comme un signe de son apostolat. Il l'autorisa à régler les affaires ecclésiastiques du royaume, en qualité de vicaire du Pape. Il confirma les élections des évêques de Hongrie et toutes les fondations que le religieux prince avait faites. Voici en quels termes il lui répondit : « Les ambassadeurs de votre Noblesse, principalement notre bien-aimé frère Astric, évêque de Colocz, ont d'autant plus réjoui notre cœur, et d'autant plus facilement rempli leur commission, que nous-même, averti de Dieu, nous attendions ardemment ces envoyés d'une nation qui nous était inconnue. Heureuse ambassade, qui, prévenue par un message céleste et préparée par le ministère des anges, a été décrétée par Dieu avant d'être entendue de nous! En vérité, ceci n'est ni de celui qui veut, ni de celui qui court, mais de Dieu, qui fait miséricorde, et qui, comme le dit Daniel, change les temps et les âges, transfère les royaumes et les établit, révèle les choses profondes et cachées dans les ténèbres, parce qu'avec lui est la Lumière, cette Lumière qui éclaire tout homme venant en ce monde. Nous rendons avant tout grâce à Dieu le Père et à Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui, en nos jours, a trouvé un David, le fils de Geysa, un homme selon son cœur, et, l'ayant éclairé de la lumière céleste, l'a suscité pour paître son peuple d'Israël, la nation choisie des Hongrois. Ensuite nous louons votre piété envers Dieu et votre respect envers la Chaire apostolique, à laquelle, par la miséricorde divine, nous présidons sans aucun mérite de notre part. Enfin nous donnons des éloges mérités à la grande libéralité avec laquelle, par les mêmes ambassadeurs et Lettres, vous avez offert au bienheureux Pierre, Prince des apôtres, le royaume et la nation dont vous êtes le chef, ainsi que tout ce qui est à vous et votre personne même : action merveilleuse qui vous montre déjà ce que vous désirez que nous vous déclarions. Nous n'en disons pas davantage; car il ne nous est pas nécessaire de louer celui que louent les faits et Dieu même. C'est pourquoi, glorieux fils, tout ce que vous nous avez demandé, à nous et au Siége apostolique, le diadème, le titre de roi, la métropole de Strigonie et les autres évêchés; de l'autorité de Dieu tout-puissant, ainsi que des bienheureux apôtres Pierre et Paul, Dieu nous en ayant averti et nous l'ayant ordonné, nous vous l'accordons de grand cœur, avec la bénédiction des apôtres et la nôtre. Le royaume que votre munificence a offert à saint Pierre, votre personne, la nation des Hongrois, présente et à venir, nous les recevons en la protection de la sainte Eglise romaine, et les donnons à tenir, gouverner, et posséder à votre prudence et à vos légitimes successeurs. Ceux-ci, quand ils auront été légitimement élus par les magnats, seront tenus de même de nous rendre, à nous et à nos successeurs, par eux-mêmes ou par leurs ambassadeurs, l'obéissance et le respect qui sont dus; de se montrer soumis à la sainte Eglise romaine, qui regarde ses sujets, non comme des serviteurs, mais comme ses enfants; de persévérer fermement dans la foi catholique et dans le Christianisme, et de travailler à le promouvoir. » Lorsqu'Etienne apprit le retour d'Astric, il alla au-devant de lui. S'étant fait lire les Bulles du Pape, il les écouta debout par respect. L'évêque, qui lui apportait de Rome la couronne royale, le sacra l'an 1000. A la suite de cette cérémonie, qui fut très-solennelle, Etienne déclara, par un Acte public, qu'il mettait ses Etats sous la protection de la sainte Vierge. Il eut toujours une tendre dévotion pour la Mère de Dieu, et il tâcha d'inspirer les mêmes sentiments à ses sujets, lesquels, en effet, se regardèrent comme la famille de Marie, qu'ils ne désignaient que par ces mots : la Dame ou notre Dame, inclinant la tête et fléchissant le genou en les prononçant. Sans cesse le roi les exhortait par ses discours et par ses exemples à la pratique de toutes les vertus. Sa piété remplit la Hongrie de fondations. Il construisit à Albe, sous l'invocation de la sainte Vierge, une magnifique église, que les rois de Hongrie choisirent depuis pour le lieu de leur sacre et de leur sépulture. Il faisait sa résidence ordinaire dans cette ville, que l'on nomma Albe la Royale, pour la distinguer d'Alba Julia, autrement appelée Weissembourg, située dans la Transylvanie. L'ancienne Bude lui fut redevable du monastère de Saint-Pierre et de Saint-Paul. Il bâtit à Rome sur le mont Cœlius, l'église de Saint-Etienne, où il mit douze

prêtres pour la desservir; il établit dans la même ville une hôtellerie et un hôpital pour les pèlerins. Enfin il fit construire une église à Jérusalem. Il ordonna que l'on payât les dîmes dans tous ses Etats; mais quelques seigneurs s'en dispensèrent depuis, en payant à la place une certaine somme d'argent.

Archevêché de Gnesne. — Boleslas le Grand, roi de Pologne

Othon III, ayant appris les miracles qui s'opéraient au tombeau de saint Adalbert de Prague, enterré à Gnesne, alors capitale de la Pologne, résolut d'y aller faire ses prières. Boleslas le Grand, fils de Miecislas, déclaré roi par Silvestre II, vint au-devant de lui, et le reçut avec honneur. L'empereur, apercevant de loin la ville de Gnesne, se mit nu-pieds pour y arriver. Ungar, évêque de Posnanie ou Posen, le mena dans l'église, où il implora l'intercession du martyr avec beaucoup de larmes. Pour l'honorer davantage, il érigea, avec la permission du souverain Pontife, un archevêché à Gnesne, qui n'était pas même ville épiscopale, mais du diocèse de Posnanie. Il y mit pour premier archevêque Gaudence, frère de saint Adalbert, et lui donna trois suffragants, savoir : les évêques de Saal-Colberg, de Cracovie, et de Wratislaw ou Breslau. Comme Ungar, évêque de Posnanie, ne consentit pas à cette érection, il le laissa sous la dépendance de l'archevêque de Magdebourg, dont ce prélat était suffragant.

La fille de Boleslas le Grand épousa un fils de Vladimir le Grand et emmena avec elle en Russie Reinbern, évêque de Colberg en Pomeranie, qui n'avait pas moins de doctrine que de vertu. Il brûla les temples des idoles, et, pour abolir la superstition d'une mer consacrée aux démons, il y jeta de l'eau bénite et quatre pierres sur lesquelles il avait fait l'onction du saint chrême. Il pratiquait une grande abstinence et beaucoup de veilles, et gardait un grand silence. Quand Vladimir, informé que, sous l'influence de Boleslas, son fils voulait se révolter contre lui, eut fait arrêter ce prince et sa femme, l'évêque Reinbern fut aussi mis en prison, où il s'appliqua continuellement à la prière, et où il mourut.

Eglise de Mersbourg.

Au retour de Pologne, Othon vint à Magdebourg, où il célébra le dimanche des Rameaux, l'an 1000. Le lendemain, dans un concile d'évêques, il pressa Gisiler de renoncer à l'archevêché de Magdebourg et de se contenter de Mersbourg, son premier siége, conformément à la décision du concile de Rome de l'an 998 (495). Au défaut de raisons, ce prélat employa l'argent, et fit remettre l'affaire à une assemblée plus nombreuse qui devait se tenir à Quedlimbourg pour la fête de Pâques. La maladie l'empêchant de s'y rendre, il adressa des excuses, et fit encore remettre l'affaire à un concile qu'on devait tenir à Aix-la-Chapelle, en présence de l'empereur. Gisiler s'y présenta avec ceux qui le favorisaient; le légat du Pape, archidiacre de l'Eglise romaine, le pressa jusqu'à trois fois de faire juger la cause; mais il eut l'adresse de la faire ajourner à un concile général qui devait se tenir à Rome, où l'empereur se préparait à aller.

Othon III lève de terre le corps de Charlemagne (496).

Tandis que ce prince était à Aix-la-Chapelle, il voulut, par pure curiosité, suivant l'auteur de la Chronique d'Hildesheim, voir le tombeau et le corps de Charlemagne, qui, lui étant apparu, le menaça d'une mort prochaine, en punition de sa témérité. Ademar raconte la chose autrement, et assure que, l'an 1000 (497), Othon fut averti en songe de lever le corps de Charlemagne, qui reposait dans l'église d'Aix-la-Chapelle. Comme cette église avait été pillée et ruinée par les Normands, il n'y avait plus sur le tombeau de ce prince aucune marque extérieure qui pût le faire reconnaître. On jeûna trois jours, après lesquels on creusa la terre à l'endroit qui avait été désigné en songe à l'empereur. On y trouva, en effet, dans un caveau fait exprès (498), le corps de Charlemagne entier et sans corruption. Il était assis sur un siége d'or, ayant sur la tête une couronne d'or, le sceptre à la main, avec une épée d'or. On le leva pour le montrer au peuple, et il parut d'une grandeur extraordinaire. Un chanoine d'Aix-la-Chapelle, qui était fort grand et fort gros, voulut se mesurer avec lui. Il en prit la

(495) *Voy.* ci-dessus, col. 346.
(496) Longueval, *loc. cit.*, t. IX, p. 92.
(497) Et non 1001, comme il est dit t. XVIII, col. 391.
(498) *Voy.* t. XVIII, col. 394.

couronne et se la mit sur la tête ; mais sa tête parut trop petite. Il mesura ensuite sa cuisse avec celle de Charlemagne, laquelle se trouva plus grande que la sienne. On crut que ce chanoine avait été puni de sa témérité ; car il se cassa la cuisse peu de temps après, et il en resta incommodé le reste de sa vie. Othon fit placer le corps de Charlemagne dans l'aile droite de l'église d'Aix-la-Chapelle, derrière l'autel de saint Jean-Baptiste, et il y fit élever un couronnement d'or. Depuis lors il commença à s'opérer des miracles au tombeau de ce prince. Cependant, dit l'ancien annaliste qui rapporte ces faits, on ne lui rendit aucun culte, et l'on se contenta de faire tous les ans, pour le repos de son âme, l'anniversaire des morts. Nous avons indiqué ailleurs (499) quand on commença à honorer Charlemagne comme saint.

Othon envoya le siége d'or de Charlemagne à Boleslas, roi de Pologne, en lui demandant en échange des reliques de saint Adalbert. Boleslas lui envoya un bras du martyr ; et l'empereur, pour placer plus honorablement cette relique, bâtit à Aix-la-Chapelle une église en l'honneur de saint Adalbert, avec un monastère de religieuses.

Dernier voyage d'Othon III en Italie (500).

Othon, ayant repassé les Alpes l'an 1000, séjourna quelque temps à Pavie. Alors, par le conseil de saint Romuald, il fonda près Ravenne un monastère en mémoire de saint Adalbert. Comme Romuald le pressait d'embrasser la vie monastique, ainsi qu'il s'y était engagé à son précédent voyage : Saint Père, répondit-il, je suis forcé d'aller à Rome ; mais, quand j'aurai dompté les Romains, je vous obéirai. Si vous allez à Rome, reprit le saint, vous ne verrez plus Ravenne. L'empereur, étant arrivé à Rome, y célébra la fête de Noël.

Ethelwerd (501).

Ethelwerd, qui se dit patrice et consul, c'est-à-dire comte, avait pour quadrisaïeul Ethelred, roi de Kent en 867, dont le père Ethelwolf descendait par plusieurs rois de Cerdic, l'un des chefs des Saxons qui, au v^e^ siècle, envahirent la Grande-Bretagne, et qui se mit le premier en possession de la partie occidentale de cette île. Mathilde, cousine d'Ethelwerd, qui la qualifie de très-éloquente et de vraie servante de Jésus-Christ, descendait également d'Ethelwolf par Alfred, son quadrisaïeul, frère et successeur du roi Ethelred. A la prière de Mathilde, Ethelwerd a écrit une *Chronique* qui s'étend depuis le commencement du monde jusque vers l'an 963. Il y a imprimé des marques de sa piété, et surtout de son respect envers le saint Siége. Il y rapporte que, de son temps, il s'opérait encore des miracles au tombeau de saint Augustin, l'apôtre des Anglais. On doit fixer la mort de cet auteur à la fin du x^e^ siècle.

Le Christianisme en Norwége, en Islande, au Groenland.

Haco, cinquième fils de Harold Haarfæger, né en 915, avait été envoyé par son père à la cour d'Athelstan, roi d'Angleterre, qui fit baptiser ce jeune prince, et veilla à ce qu'on l'instruisît dans le Christianisme et dans les sciences. Quand Haco eut été reconnu roi par les Norwégiens, dont la gratitude le surnomma le Bon, il voulut introduire la religion chrétienne dans ses Etats, avec le concours de missionnaires anglais. Depuis que saint Anscaire l'avait prêchée en Suède en 829 (502), plusieurs Norwégiens en faisaient profession, et paraissaient être comme le noyau d'une nouvelle chrétienté. Mais le plus grand nombre tenaient opiniâtrément au culte de Thor. Haco périt à la suite d'un soulèvement en 961. On va voir sa tentative renouvelée avec plus de succès. Dès 991, Ethelred II, roi d'Angleterre, effrayé des descentes périodiques des Danois, leur offrit une somme d'argent pour qu'ils sortissent de son pays. Cette mesure, en leur donnant une haute idée de leur force, les porta à renouveler fréquemment leurs visites. En 994 parurent deux nouveaux chefs : Suénon I^er^, roi du Danemark, qui, monté sur le trône par le meurtre de son père (503), en avait été deux fois chassé, et avait deux fois recouvré ses possessions ; Olaüs I^er^, roi de Norwége, dont le père Trygve avait été tué en 974, et la mère Asta s'était refugiée en Russie, où Olaüs fut admis à la cour de Vladimir le Grand. Depuis il équipa des vaisseaux et entreprit des cour-

(499) *Voy.* t. XVIII, 391.
(500) Longueval, *loc. cit.*, t. IX, p. 93.
(501) Ceillier, *loc. cit.*, t. XX, p. 66.
(502) *Voy.* t. XVIII, col. 575.
(503) *Voy.* ci-dessus, col. 202.

ses. En Poméranie, il épousa Geyra, fille de Bourislaw, prince vende. En parcourant la Basse-Saxe, il rencontra Thangbrand, prêtre chrétien, qui gagna sa confiance et jeta dans son cœur les premières semences de religion. Devenu veuf, il retourna auprès de Vladimir le Grand, et visita Constantinople, ce qui le fit surnommer Girsky, « le Grec. » De nouvelles expéditions maritimes le conduisirent dans les îles Scilly, où un ermite acheva de le convertir au Christianisme. A son arrivée sur la côte de Norwége, les chefs, qui venaient de déposer Haco le Mauvais, proclamèrent ce descendant des anciens rois. Ce fut alors qu'il se joignit à Suénon pour attaquer Ethelred. Celui-ci acheta une sorte de trêve. Olaüs accompagna les prélats Elfége et Ethelwart à Andover, reçut la confirmation de l'évêque de Winchester, et promit au roi d'Angleterre de ne plus tirer le glaive contre ses frères chrétiens. Suénon, au départ de son allié, fut obligé de le suivre, mais ne pardonna pas ce qu'il regardait comme une déloyauté de la part du Norwégien. Olaüs s'occupa de convertir la Norwége, et trouva plus de docilité dans le midi que dans le nord. Il voulut convertir aussi l'Islande. Un premier missionnaire n'y ayant pas obtenu de succès, il y envoya Thangbrand. La conversion entière de cette île eut lieu l'an 1000. Vers la même époque, le Christianisme se propagea dans les îles de Féroé et dans le Groenland. Sigride, qui possédait de vastes domaines en Suède, offrit sa main à Olaüs. Il demanda, comme condition du mariage, qu'elle se fît chrétienne. Alors elle épousa Suénon, qu'elle excita, ainsi que le roi de Suède, contre Olaüs. Celui-ci enleva Thyra, sœur de Suénon, l'épousa, et demanda au frère les biens de cette sœur, qu'il retenait injustement. Suénon, avec le concours des Suédois, surprit en mer Olaüs, qui, dédaignant de se rendre, finit une lutte inégale en se précipitant dans les flots, le 9 octobre de l'an 1000. Une partie de la Norwége échut à Suénon, et lui fournit de nouveaux moyens de nuire aux Anglais. Il paraît que ce prince, repentant de son apostasie et revenu au Christianisme, qu'il prit l'engagement de rétablir dans ses Etats et de propager chez les peuples étrangers, établit en Scanie l'évêque Gotbald, venu d'Angleterre.

(504) Lingard, *Antiquités de l'Eglise anglo saxonne*, p. 183.

Charité de Léofric (504).

Dans les temps de détresse publique la charité des moines se déployait avec éclat. Parmi les plus charitables, il faut nommer Léofric, dixième abbé de Saint-Alban. Le projet favori de ses deux prédécesseurs avait été d'ériger une église dont la magnificence répondît à la dignité de l'abbaye : ils avaient mis à découvert les ruines de l'ancienne Verulam, les matériaux nécessaires étaient prêts, le trésor était rempli des dons de leurs amis, et une multitude de vases d'or et d'argent annonçait l'étendue de leurs ressources. Léofric, dans la vigueur de l'âge, succéda à leurs richesses et à leur projet. Il se berçait de l'espoir d'élever un édifice qui recommanderait son nom à la postérité, lorsqu'une horrible famine dépeupla le pays. Son cœur, se détachant des illusions de la gloire, s'apitoya sur la misère de ses frères. On ouvrit les portes du monastère aux indigents ; les richesses du trésor furent prodiguées pour les soulager ; l'abbé fit fondre la vaisselle réservée à sa table ; et, comme dernière ressource, il vendit les ornements précieux destinés à l'usage et à la décoration de l'église. Quelques improbateurs, cachant leur avarice sous le masque de la piété, lui firent observer que ce qui avait été une fois consacré à Dieu ne pouvait être aliéné sans crime pour une destination profane. Il répliqua avec douceur, mais avec vérité, qu'on devait préférer les temples vivants de Dieu à ses temples inanimés, et que le soutien des premiers était un devoir plus important que la décoration des derniers. On applaudit à sa conduite, et la voix publique réduisit les improbateurs au silence.

Lettre circulaire de l'évêque de Schepton (505).

C'était l'usage, au commencement du IX^e siècle, et peut-être même auparavant, d'imposer pour pénitence aux homicides, de voyager toute leur vie le corps serré de cercles de fer. Le concile de Mayence de l'an 847 défendit ces sortes de mortifications par son 20^e canon (506). Soit que l'évêque de Schepton, dans le comté de Somerset, en Angleterre, ignorât cette défense, soit qu'il retranchât les cercles de fer dans la pénitence qu'il imposa à un meurtrier, toujours est-il qu'un homme ayant tué le fils de son oncle,

(505) Ceillier, *loc. cit.*, t. XXII, p. 786.
(506) *Voy.* t. XVIII, col. 752.

et l'horreur qu'il eut de son crime l'ayant porté à le déclarer à son évêque, celui-ci lui ordonna, vers la fin du xe siècle, d'expier son péché par les incommodités inséparables des voyages et par la mendicité. En même temps il lui remit une Lettre circulaire, adressée à tous les évêques, les abbés et les fidèles, afin que ceux à qui le pénitent la présenterait subvinssent à ses besoins corporels et priassent Dieu de lui accorder le pardon.

Saint Blanc (507).

L'Ecosse produisit, dans les IXe et Xe siècles, plusieurs personnages qui se distinguèrent par leur savoir et par leur piété, surtout dans l'état monastique. De ce nombre fut saint Blanc. La connaissance qu'il avait de l'Ecriture et des belles-lettres le mit en réputation. Mais il n'avait d'autre ambition que celle de connaître Jésus crucifié. Afin d'acquérir mieux cette divine science, il prit l'habit dans une abbaye qu'il avait fondée, et qui fut appelée de son nom Dunblain. Son amour pour la solitude ne ralentissait pas son zèle pour l'instruction du prochain : elle le mit seulement en état d'annoncer la parole de Dieu avec cette éloquence céleste que l'on puise à l'école de la charité et dans l'exercice de la contemplation. On l'honora malgré lui de la dignité épiscopale, dont il remplit les devoirs avec un zèle vraiment apostolique pendant plusieurs années. Il mourut vers l'an 1000.

Procession de religieuses hors du monastère (508).

Quelques esprits, en Allemagne et en France, s'étaient imaginé que cette dernière année du xe siècle serait aussi la dernière du monde, qui devait finir mille ans après Jésus-Christ. Ils croyaient en trouver des preuves dans l'Apocalypse ; et les savants, comme saint Abbon de Fleuri, qui avaient écrit pour montrer le peu de fondement de cette opinion particulière, n'avaient pas détrompé les esprits abusés. Certains signes qu'on vit ou qu'on crut voir au ciel confirmèrent les intelligences faibles dans la pensée que la fin du monde était proche. Pour détourner les malheurs qu'on appréhendait, Renard, abbé de Rebais, et Ermengarde, abbesse de Jouarre, convinrent de faire une procession chacun avec leur communauté et avec les reliques de leurs églises. Les deux processions devaient se rencontrer dans un endroit situé à égale distance des deux monastères. Elles eurent lieu, en effet, avec une grande affluence de seigneurs et de peuple. Cette procession de religieuses si loin hors du monastère est remarquable. Le souvenir en fut perpétué par une croix, érigée au point de jonction des deux processions, et que l'on connaissait sous le nom de la croix Saint-Aile.

Fanatisme de Leutard (509).

De faux prophètes qui parurent l'an 1000 furent regardés par les esprits prévenus comme les précurseurs de l'Antechrist.

Sur la fin de cette année, un paysan, nommé Leutard, du village de Vertus, au diocèse de Châlons-sur-Marne, s'imagina que, s'étant endormi en travaillant à son champ, un essaim d'abeilles lui était entré dans le corps ; que ces abeilles, en lui sortant par la bouche, le piquaient cruellement et lui ordonnaient de faire des choses au-dessus de ses forces. Il se sépara de sa femme ; et, pour inaugurer sa prétendue mission par une action d'éclat, il alla dans l'église du lieu briser la croix avec l'image du Sauveur. On ne le prit d'abord que pour un insensé, tel qu'il était en effet. Mais il se mit à dogmatiser, persuada aux simples qu'il agissait par une révélation spéciale, et enseigna, entre autres choses, qu'il était inutile de payer la dîme. Les hommes de la campagne, ordinairement assez intéressés pour donner à regret une partie du fruit de leurs travaux à l'Eglise, l'écoutèrent avec faveur, et en peu de temps un nombreux cortége de disciples suivit le prétendu prophète. Gebuin, évêque de Châlons-sur-Marne, averti des progrès de la séduction, s'empressa de les arrêter. Il réussit à faire venir le séducteur en sa présence, le confondit sans peine, mais ne le détrompa point. Il fut plus heureux avec ceux que le fanatique avait abusés : comme c'étaient des hommes simples, ils reconnurent la vérité avec autant de docilité qu'ils en avaient montré pour l'erreur. Leutard, se voyant abandonné, ne voulut pas survivre à sa honte : il se jeta dans un puits, où il se noya. Dans ce fanatisme qui aboutit au sui-

(507) Alban Butler et Godescard, *Vies des Pères*, etc., *Saint Blanc, évêque en Ecosse*, 10 août.

(508) Longueval, *loc.cit.*, t. IX, p. 95.

(509) *Ibid.*, p. 96.

cide, il entrait plus de démence que de malice.

Fanatisme de Vilgard.

Vers le même temps il parut à Ravenne un autre fanatique, nommé Vilgard, grammairien de profession. Une nuit, il crut voir en songe les trois poëtes Virgile, Horace et Juvénal, qui le remerciaient de son affection pour leurs écrits et du succès avec lequel il publiait leurs louanges, lui promettant qu'il aurait part à leur gloire. A la suite de cette vision, il s'avisa de soutenir qu'on devait croire tout ce qu'avaient dit les poëtes, et débita plusieurs dogmes contraires à la foi. Convaincu d'hérésie, il fut condamné par l'archevêque de Ravenne. On en trouva plusieurs autres en Italie infectés de cette erreur, qui périrent par le fer ou par le feu.

Vers le même temps encore, il sortit de l'île de Sardaigne des hérétiques qui corrompirent une partie des Chrétiens d'Espagne, et qui furent aussi exterminés.

Les partisans de l'opinion particulière de la fin prochaine du monde ne manquèrent pas de voir dans l'apparition de ces erreurs l'accomplissement de la prophétie de saint Jean, qui a dit que Satan serait lâché après mille ans.

Tableau du X^e siècle de l'Eglise.

Maintenant que le X^e siècle s'est déroulé tout entier, on a pu reconnaître qu'alors, en Occident, il y avait des commotions politiques, il y avait, comme toujours, les misères humaines, et dans l'Eglise universelle et dans les sociétés nationales; mais, par l'intermédiaire de l'Eglise de Dieu, il y avait partout un principe de vie, de guérison, de restauration, et de force plus qu'humaine. En Orient, chez les Grecs, ce principe de vie et de restauration allait s'affaiblissant (510). De plus, on trouve en Occident un grand nombre de saints illustres, mais des saints pleins de vie et de force pour se sanctifier eux-mêmes et pour sanctifier les autres. Parmi les Grecs on ne trouve que quelques solitaires (511). Enfin, si à l'empire de Constantinople, à l'empire mahométan de Bagdad, à l'empire philosophique de la Chine, si fréquemment bouleversés par les révolutions et les meurtres politiques, on compare les royaumes catholiques de France, de Germanie, ou d'Angleterre, avec leur grand nombre de saints et de savants personnages, qui forment dans l'Eglise de Dieu une constellation vraiment céleste, on n'a plus le droit de qualifier le X^e siècle de fer, ni les occidentaux, d'ignorants et de barbares (512). Que l'on rapproche le bien et le mal qui se trouvent en chaque pays: on conclura de cette comparaison que le X^e siècle, dans son ensemble, renferme autant de bien que plusieurs autres qu'on lui préfère.

Les causes du mal en Occident ont été d'abord les ravages des Musulmans, des Normands et des Hongrois; mais voilà qu'une merveille s'accomplit, et Rohrbacher (513) a pu dire: « Cette longue procession de peuples, qui, partis des plaines de Sennaar après la confusion des langues, se poussaient les uns les autres vers l'Occident; cette procession mystérieuse et terrible, qui, depuis trente siècles, marchait à la ruine des cités, des royaumes et des empires, elle s'arrête enfin au loin. Les derniers venus, les formidables Huns ou Hongrois, après avoir ensanglanté et incendié l'Europe un siècle tout entier, s'établissent dans l'ancienne Pannonie, qui prendra d'eux son nom; ils transforment leurs lances en faux, leurs glaives en socs de charrue, et leurs tentes en maisons; ils deviennent Chrétiens sous le roi-apôtre. Plus loin, les Russes suivent leur exemple. L'invasion des barbares en Europe est close pour toujours. Une nouvelle ère commence. L'Europe entière devient un seul homme, dont la religion catholique, dont l'Eglise romaine est chargée de faire l'éducation; éducation longue et difficile. Les divers membres de cet homme collectif, les divers peuples de l'Europe, habitués depuis trente siècles à voyager, à guerroyer, à se battre entre eux, quand ils ne battent pas les autres, ne sauraient se faire de si tôt au calme et au repos. Longtemps encore leur sang bouillonnera dans leurs veines ardentes. Même Chrétiens, il leur faudra encore des guerres immenses, mais saintes, pour tempérer cette ardeur en la sanctifiant. Après tout, jamais l'Europe, non plus que le genre humain, ne sera un cadavre; toujours il lui jaillira du sein de la

(510) Rohrbacher, *Histoire universelle de l'Eglise catholique*, t. XIII, p. 71.
(511) *Ibid.*, p. 79.
(512) *Ibid.*, p. 263.
(513) *Ibid.*, p. 267.

vraie religion une vie nouvelle, une vie divine, pour lutter contre les principes de mort et de corruption inhérents à l'humanité. L'étude comparée de cette vie progressive, c'est la vraie histoire de l'Europe et de l'Humanité entière. »

Les causes du mal en Occident ont été, en second lieu, les guerres intestines, surtout celles des grands, qui cherchaient tous à se rendre indépendants : « Quel spectacle présentaient lès Francs au xᵉ siècle ? »dit M. de l'Hervilliers (514). «Ce pays que Charlemagne avait placé au premier rang du monde, à l'aide d'institutions larges et généreuses, fondées sur le Christianisme, était tombé, un siècle plus tard, dans un état d'infériorité et de servilisme causé par l'abaissement du pouvoir royal et les empiétements de la féodalité détournée de son principe éminemment chrétien. Partout aux droits de la justice avaient succédé ceux de la force brutale; et le principe des guerres privées, autrefois consacré par les coutumes germaniques, était redevenu plus vivace que jamais. Méconnaissant ainsi les leçons de Celui qui avait apporté la paix au monde, et lui avait prescrit le pardon des injures, le soutien mutuel, et l'amour du prochain en Dieu, la société, retournée en arrière, offrait le désolant spectacle du monde païen. Le vieux droit romain semblait avoir banni à jamais le droit nouveau introduit dans le monde par l'Evangile. Aussi le peuple était-il tombé dans une misère extrême, gémissant sous l'odieuse oppression des seigneurs, et, comme conséquence, sans commerce, sans industrie, sans espoir même d'un avenir meilleur ; car tout progrès était arrêté par des luttes privées sans cesse renaissantes. Quelle digue le peuple pouvait-il opposer au torrent qui l'entraînait à la ruine complète de son individualité ? Aucune par lui-même. Mais, à côté de lui, Dieu avait placé une force morale avec laquelle devait bientôt compter la force matérielle : c'était le clergé. L'Eglise, qui seule avait, à la fin du xᵉ siècle, la conscience des mœurs de la société et le désir d'y porter remède, ne pouvant, pour triompher de la barbarie des temps, faire appel à la force des rois, chercha d'abord un point d'appui en elle-même, dans l'autorité de la prédication et des comités (515). A l'emploi des armes spirituelles succédera, dans le xiᵉ siècle, l'appel aux associations armées pour le maintien de la paix. »

« Beaucoup d'écrivains, » dit M. de la Gournerie (516), « ont vu dans les anathèmes lancés contre quelques souverains au moyen âge, et dans les expiations auxquelles on les soumettait, une fâcheuse humiliation de la dignité royale, comme si l'humiliation était plutôt dans la réparation que dans la faute. Ce qu'il faut y voir surtout, c'est une grande leçon d'égalité et de justice donnée aux princes et aux peuples. Les prophètes du Seigneur n'épargnèrent ni Saül ni David, parce qu'ils avaient été sacrés de l'huile sainte. Il est dangereux pour les rois de leur créer une sorte d'absolution inviolable ; car, pour être au-dessus de l'humanité, il faut avoir des vertus surhumaines. Si la voie de la religion ne les arrête pas, on entend alors la voix des peuples, et l'on assiste à ces grandes réactions qui frappent à l'aveugle, prennent souvent le juste pour l'injuste, et bouleversent la société jusque dans ses fondements. »

Coup d'œil sur le xiᵉ *siècle de l'Eglise.*

[1001) Si l'apparition de faux prophètes, tels que Leutard en France, Vilgard en Italie, et quelques prodiges publiés avec des explications arbitraires de l'Apocalypse, avaient donné lieu à l'opinion particulière que le monde allait finir avec la millième année ; les esprits abusés reconnurent leur erreur, quand ils virent le xiᵉ siècle commencer heureusement. Il sembla que le monde chrétien voulût se renouveler, du moins quant à l'extérieur de la religion. On se mit, dans presque toute la France, avec une sainte émulation, à réparer les anciennes églises, ou même à les abattre pour en construire de plus magnifiques. En effet, on remarque que les cathédrales et les églises des principaux monastères furent la plupart rebâties au début de ce siècle : « Ces cathédrales du xiᵉ siècle et des suivants, » dit Rohrbacher, qui en développe le sens mystérieux (517), « apparaissent aujourd'hui, non-seulement comme des prodiges d'architecture, mais comme

(514) *Etude sur la Paix et la Trêve de Dieu*, dans les *Annales de Philosophie chrétienne*, t. LXI, p. 184.

(515) Semichon, *la Paix et la Trêve de Dieu*, p. 6.

(516) *Rome chrétienne*, t. I, p. 161.

(517) *Histoire universelle de l'Eglise catholique*, t. XIII, p. 397.

d'immenses poëmes. C'est la pensée, c'est la prière, c'est la piété chrétienne qui s'élance vers le ciel et qui tient à la terre le moins possible. L'ensemble de l'édifice s'élève à une hauteur telle que les demeures de l'homme ne paraissent que des taupinières à côté. Le portail, avec ses innombrables statues, offre d'un coup d'œil l'ensemble des faits, des personnages, des mystères de l'Ancien et du Nouveau Testament. La tour, qui en sort comme une tige avec sa flèche, qui réellement s'élève au-dessus des nuages, emporte la vue et la pensée du Chrétien jusqu'au-dessus des astres. Cette tour n'est point muette : elle parle par le son des cloches, voix puissante comme celle du tonnerre, comme celle de l'Océan, mais sans inspirer d'effroi : c'est au Chrétien qui l'entend la voix de Dieu qui l'appelle. Dans l'intérieur, c'est comme trois nefs, trois églises dans une ; c'est comme une forêt de colonnes qui ont hâte d'atteindre au ciel, mais qui s'épanouissent dans les hauteurs, qui s'unissent entre elles en firmament nouveau, et semblent redescendre vers la terre comme si elles y avaient aperçu ce qu'elles cherchaient dans les cieux. En effet, où conduit cette trinité de nefs éclairées de ce jour mystérieux? Vers le sanctuaire où est l'autel, où est réellement Dieu avec nous. Le ciel y est sur la terre, mais avec le jour mystérieux de la foi. Les saints, avec leurs chapelles, leurs tableaux, leurs statues, sont le cortége visible de ce Roi invisible. Les vitraux parlent aux yeux, et racontent, dans leurs peintures, les mystères du Christ et de sa sainte Mère, les combats des martyrs, les vertus des confesseurs. Sous le pavé du temple reposent, en attendant la résurrection générale, les princes, les pontifes, les prêtres, les nobles, les bienfaiteurs de la basilique. Agenouillés sur la tombe des générations et des grandeurs passées, élevant leurs regards vers la gloire future des saints, les fidèles unissent leurs voix et leurs cœurs pour louer ensemble le Dieu du passé, du présent, et de l'avenir. L'orgue vient y mêler sa voix, comme un écho du ciel. L'esprit s'élève, le cœur s'épure, les passions mauvaises sont mises dehors, comme ces animaux bizarres, ces êtres fantastiques qui servent de gouttières aux toits de ces cathédrales. Pour construire cette espèce de monde, les arts et les métiers s'unissent en confraternité pieuse. Partout c'est la variété dans l'unité, et l'unité dans la variété. Et l'architecte qui a conçu le plan de cette merveille, ou qui l'a exécuté, reste à jamais inconnu : il ne s'agissait pas de l'homme, mais de Dieu ; et puis cette merveille n'est pas la pensée d'un seul, mais la pensée de tous. Et ces diverses provinces, et ces divers peuples, qui rivalisent entre eux à qui aura la plus belle église, forment eux-mêmes tous ensemble une Eglise vivante, animée par un Dieu réellement présent, ayant ses âmes d'élite qui s'élancent vers le ciel comme des tours et des flèches aériennes. »

Après l'an 1000, on voit, en Occident, comme dans la dernière moitié du siècle précédent, des désordres déplorables, mais aussi des tentatives sérieuses, sinon décisives, de réformation. Le système féodal couvre le pays de petits souverains, dont les guerres incessantes ne laissent aucun repos aux peuples ; les lois barbares qui permettent aux individus de se faire justice par la force survivent, et multiplient les cruelles luttes de famille à famille, d'homme à homme ; l'amour du pillage, autre reste de la barbarie, s'attaque aux biens des églises et des monastères, ne respecte pas même la maison épiscopale, à la mort de l'évêque ; l'absence d'un pouvoir un et respecté développe l'action de ces trois causes. Mais, pour dompter la jeunesse orageuse des Occidentaux, la Providence emploie divers moyens : l'activité de ces hommes à demi barbares s'use dans de lointains pèlerinages ; la violence de leurs passions est enchaînée par la Paix et ensuite par la Trêve de Dieu ; la Chevalerie leur fournit le modèle des guerriers chrétiens. Sur cette intervention de l'Eglise dans les affaires publiques, Balmès (518) a écrit une belle page : « Les Papes poursuivaient avec ardeur l'œuvre commencée, la sanctionnaient du nom de leur autorité, propageaient l'observance de la Trêve de Dieu au moyen de leur influence, alors universelle et puissante sur toute l'Europe. Bien que la Trêve ne fût en apparence qu'un témoignage de respect donné à la religion par les passions qui, en sa faveur, consentaient à suspendre leurs violences, c'était au fond le triomphe

(518) *Le Protestantisme comparé au Catholicisme.*

du droit sur le fait, et l'un des plus admirables artifices que l'on ait jamais employés pour adoucir les mœurs d'un peuple barbare. L'homme qui, durant quatre jours de la semaine, et pendant de longs espaces de temps, se voyait obligé de suspendre l'exercice de sa force, s'inclinait nécessairement à des mœurs plus douces; il devait finir par renoncer entièrement à la force. Ce qui est difficile, ce n'est pas de convaincre l'homme qu'il agit mal, mais de lui faire perdre l'habitude d'agir mal : or nous savons que toute habitude s'engendre par la répétition des actes, et se perd dès qu'on a obtenu de faire cesser les actes pendant un certain temps. Ceux qui ont regardé l'intervention de l'autorité ecclésiastique dans les affaires civiles comme une usurpation du pouvoir public devraient bien nous dire s'il est possible d'usurper ce qui n'existe point; si un pouvoir qui se trouve dans l'incapacité d'exercer ses propres attributions peut raisonnablement se plaindre de voir passer ses attributions aux mains de celui qui a l'intelligence et la force d'en tirer parti. A cette époque, le pouvoir public ne se plaignait nullement de ces usurpations prétendues; gouvernements et peuples les considéraient comme justes et légitimes, car ces usurpations étaient naturelles, nécessaires; elles se trouvaient amenées par la force des événements, elles résultaient de la situation des choses. Certes il serait étonnant de voir de nos jours les évêques s'occuper de la sécurité des chemins, publier des édits contre les incendiaires, contre les voleurs, contre ceux qui coupent les oliviers : mais, aux temps dont nous parlons, cette manière d'agir était naturelle; je dirai plus, elle était nécessaire. Grâce à ces soins de l'Eglise, à cette sollicitude incessante si légèrement incriminée dans la suite, on put jeter les fondements de cet édifice social qui nous abrite aujourd'hui; on put consommer une réorganisation qui serait restée impossible sans l'influence religieuse, sans l'action de l'autorité ecclésiastique. »

Au seuil du XI^e^ siècle est assis le savant Silvestre II, précurseur des grands Papes qui brilleront bientôt; et, si la première moitié de ce siècle continue la période des humiliations pour les souverains Pontifes, au contraire, dans la seconde, la Chaire apostolique resplendit d'un nouvel éclat, et les beaux siècles du moyen âge commencent. C'est alors que saint Grégoire VII, le Charlemagne de l'Eglise, poursuit avec ardeur l'œuvre de l'unité européenne.

Les désordres de l'Occident sont dans les mœurs. Pour y remédier, il faut avant tout guérir le clergé que dévorent deux plaies : la simonie et l'incontinence (519); mais la source du mal est dans les investitures (520) : « Du X^e^ siècle au XVI^e^, » dit M. Chantrel (521), « a régné sur l'Europe ce qu'on appelle le régime féodal, sorte de vaste et puissante confédération qui reliait entre eux les hommes aux hommes, les terres aux terres, dans une dépendance dont le serment était le lien, et l'état militaire, l'âme. Comment ce régime se forma, grandit, et enveloppa l'Europe d'un immense réseau de fer; ce qu'il eut de bon, ce qu'il eut de défectueux, nous n'avons pas à le dire ici : nous n'avons qu'à le considérer par rapport à l'Eglise, et nous devons dire qu'il fit courir à l'Eglise les plus grands dangers à l'époque où nous sommes arrivés. Dans tous les temps, l'Eglise a reçu de la reconnaissance et de la piété de ses enfants des biens pour la dignité du culte, le soin de ses ministres et des pauvres. Au XI^e^ siècle, les biens de l'Eglise, des évêchés, des abbayes, étaient traités comme les autres biens, « féodalement; » c'est-à-dire que le prince prétendait mettre l'évêque ou l'abbé élu en possession de son évêché ou de son abbaye, en lui donnant la crosse et l'anneau : c'est ce qu'on appelait « investiture. » On ne donnait d'abord l'investiture des dignités ecclésiastiques qu'à raison des obligations temporelles et civiles auxquelles les biens qui en dépendaient étaient soumis comme tous les autres. Mais, comme à côté de ces biens il y avait l'« élection, » dont les princes finirent par ne pas tenir compte, comme l'autorité spirituelle s'y trouvait inséparablement unie, comme le prince donnait l'investiture en remettant la crosse et l'anneau, tradition que l'évêque consécrateur seul doit faire en consacrant l'évêque élu, toutes ces raisons firent de la question des investitures la question la plus délicate

(519) Blanc, *Cours d'Histoire ecclésiastique*, part. II, *Précis historique*, t. II, p. 586.
(520) *Ibid.*, p. 600.
(521) *Histoire populaire des Papes. Saint Grégoire VII et l'indépendance de l'Eglise*, p. 89.

et la plus funeste que l'Eglise eut à débrouiller avec les puissances de ce monde. Donnant l'investiture des dignités ecclésiastiques à raison des biens temporels, les princes en vinrent à vouloir donner à leur gré les dignités elles-mêmes. Les peuples, leur voyant donner l'investiture avec la crosse et l'anneau, crurent qu'elles dépendaient des princes. Dès lors ces dignités, essentiellement spirituelles, divines, surnaturelles, furent aux yeux de la féodalité comme des fiefs, comme des biens temporels, civils et terrestres. C'était attaquer l'Eglise dans sa constitution, c'était vouloir l'anéantir. Les investitures ayant mis les biens à la discrétion des princes, ceux-ci, trop souvent peu scrupuleux, se mirent à vendre les dignités ecclésiastiques. C'était un commerce lucratif. Les ambitieux les obtenaient à prix d'argent ; l'argent tenait lieu de science et de vertu. Des siéges eurent simultanément deux ou trois titulaires. Quelquefois, dit saint Anselme, on élevait aux prélatures des serfs et des débauchés, pour qu'ils n'osassent reprendre les péchés des grands. En un mot, l'Eglise se peupla de mauvais ministres. Cette seconde plaie, fruit des investitures, s'appela la « simonie, » trafic des choses saintes. Elle en amena une troisième : l'Eglise se remplit de guerriers, de parvenus sans vocation, sans souci des règles et du devoir; ce qui introduisit dans le sanctuaire une effroyable dépravation. « De nos jours, » écrivait saint Pierre Damien, « le monde n'est que gourmandise, « avarice, et volupté.» Ce dernier mal s'appela « incontinence, » parce que le clergé féodal n'était plus contenu par les sages règles de la discipline de l'Eglise. Le clergé corrompu, affadi, n'était plus un clergé ; et, loin de soutenir la religion, il la détruisait lui-même par le scandale de ses débordements. Tel était l'état de l'Eglise ; il ne pouvait pas être plus déplorable. Aujourd'hui encore le tableau que nous en faisons nous touche profondément; mais nul ne peut songer à en rendre l'Eglise responsable. Tout le mal venait de la puissance séculière. C'était la puissance séculière qui tenait l'Eglise asservie ; c'était la puissance séculière qui l'attaquait dans sa constitution fondamentale, et qui lui imposait ces indignes ministres dont la dépravation la révoltait. » Aussi les Papes, s'opposant aux désordres que les investitures avaient enfantés, c'est-à-dire à la simonie et à l'incontinence, poursuivirent sans ménagement les clercs simoniaques et concubinaires ; allant au principe même du mal, les Chefs de l'Eglise, dont la discipline tombait en ruines avec sa liberté, voulurent abolir les investitures, car il fallait les supprimer ou périr.

Pendant que la guerre s'engage entre le sacerdoce et l'empire, la philosophie, réduite depuis longtemps à la dialectique, se réveille et reparaît dans ses deux mouvements : l'un vrai et légitime, dans saint Anselme surtout : c'est la philosophie chrétienne, s'emparant de la scolastique empruntée d'Aristote; l'autre faux, purement humain, dans Bérenger, et encore plus dans Roscelin et son école : c'est la philosophie rationaliste (522).

En Orient, où les Grecs déclinent de plus en plus à mesure qu'ils s'éloignent par le schisme du Centre de l'unité, les Turcs succèdent aux Arabes dans la lutte commencée par l'Islamisme contre le Christianisme ; mais la société chrétienne réagit par les croisades contre la société rivale dont le fanatisme prétend la détruire. « Le Mahométisme, » dit Rohrbacher (523), « est le triomphe ou plutôt l'usurpation de l'erreur sur la vérité, de l'iniquité sur la justice, de la barbarie sur l'humanité et la civilisation véritable. Chacun doit donc, selon ses moyens, travailler à redresser ce renversement des choses, l'individu chrétien comme individu, le roi chrétien comme roi, la nation chrétienne comme nation, l'Europe chrétienne comme Europe, l'Humanité chrétienne ou l'Eglise catholique comme Humanité régénérée par le Christ. »

Voilà le XI^e siècle, tel qu'il va se développer dans les multiples détails de son histoire.

Saint Bernward à Rome (524).

Le monastère de filles nommé Gandersheim, où vécut Hroswithe (525), avait toujours reconnu l'évêque d'Hildesheim pour diocésain. Cette possession fut interrompue par Sophie, fille de l'empereur Othon II. Au moment de se consacrer à Dieu dans ce monastère, elle

(522) Blanc, *Cours d'Histoire ecclésiastique*, part. II ; *Précis historique*, t. II, p. 622.
(523) *Histoire universelle de l'Eglise catholique* t. XIII, p. 367.
(524) Ceillier, *loc. cit.*, t. XXIII, p. 580.
(525) *Voy.* ci-dessus col. 215.

ne crut pas qu'il convînt à sa naissance de recevoir le voile d'un évêque qui ne portait pas le pallium, et elle voulut se le faire donner par Willigise, archevêque de Mayence. L'évêque d'Hildesheim s'y opposa. Pour terminer cette difficulté, on arrêta que l'archevêque et l'évêque feraient la cérémonie en commun. L'évêque d'Hildesheim ne laissa pas de protester publiquement que l'archevêque de Mayence n'avait aucun droit dans ce monastère. Il arriva que Sophie en sortit, malgré l'abbesse, pour aller à la cour, où elle resta un an ou deux. Bernward, alors évêque d'Hildesheim, l'avertit doucement de rentrer : elle s'y refusa, disant qu'elle ne dépendait pas de lui. Néanmoins, quelque temps après, elle y retourna; mais elle aliéna les religieuses de l'évêque, au point que, lorsqu'il fut question de faire la dédicace de l'église du monastère, elles appelèrent l'archevêque de Mayence, et avertirent seulement l'évêque d'Hildesheim d'y assister. Bernward vint à Rome, le 4 janvier 1001, porter ses plaintes à Othon III, frère de Sophie, et au Pape Silvestre II, contre Willigise. Celui-ci poussa les choses plus loin : sachant que Bernward était allé à Rome, il tint un synode dans le monastère même de Gandersheim.

Concile de Rome (526).

Pour juger ce différend, Silvestre assembla à Rome un concile de vingt évêques, dix-sept d'Italie et trois d'Allemagne, en présence de l'empereur et de Henri, duc de Bavière. Bernward exposa son affaire, et prouva que le monastère de Gandersheim avait toujours été de son diocèse. Sur cela, le concile déclara nul et schismatique le synode que l'archevêque de Mayence y avait tenu. Le Pape rendit à Bernward l'investiture, c'est-à-dire le bâton pastoral que l'archevêque lui avait ôté. On écrivit à Willigise de se désister de ses prétentions, et on décida que les évêques de Saxe assembleraient, le 21 juin, à Polden, un concile que Frédéric, prêtre cardinal de l'Eglise romaine, présiderait en qualité de légat. Frédéric, Saxon de naissance et encore jeune, était d'une grande probité.

Révolte à Rome (527).

Les habitants de Tibur s'étant encore une fois révoltés, Bernward et le Pape leur persuadèrent de se soumettre. Mais alors quelques Romains, à l'instigation de Grégoire, comte de Tusculum, s'insurgèrent à leur tour. La haine de l'Italien contre le fils de la Germanie alluma la sédition. On ferma les portes de la ville, on barricada les rues. Othon III, qu'on voulait affamer dans son palais, y fut assiégé trois jours. Bernward, après avoir confessé et communié les hommes du palais, s'avança à leur tête, portant la sainte lance que les empereurs allemands regardaient comme leur sauvegarde. Les rebelles, intimidés, jetèrent leurs armes, Othon les harangua en leur reprochant leur ingratitude, et la paix fut rétablie sans effusion de sang. L'empereur et le Pape ne laissèrent pas de sortir de Rome le 16 février 1001, et campèrent à proximité. Silvestre II se trouva vis-à-vis de Grégoire, comte de Tusculum, dans des rapports presque aussi déplorables que l'avaient été ceux de ses prédécesseurs vis-à-vis de Crescentius. Mais, en même temps aussi, ce Pontife nous apparaît dans la plénitude du pouvoir comme souverain de Rome; et cette puissance, ce n'était pas l'empereur qui lui en contestait l'exercice, mais bien les Romains séditieux. Le Pape leur adressa une Proclamation pour les obliger à restituer les objets qui avaient été pillés pendant le tumulte, menaçant des peines les plus graves ceux qui n'obtempéreraient pas à ses ordres. Bernward, ayant pris congé d'Othon avec beaucoup de larmes de part et d'autre, s'en retourna chargé de présents et de reliques.

Concile de Polden (528).

Le concile, indiqué pour le 21 juin, se tint le 22 juillet. L'archevêque de Mayence et l'évêque d'Hildesheim y assistèrent. On y lut la Lettre du Pape à Willigise. Les évêques du concile, surtout Libentius, archevêque de Hambourg, lui conseillèrent de donner satisfaction à Bernward. Les partisans de Willigise firent grand bruit, menaçant le légat et l'évêque d'Hildesheim. Le légat, voyant que l'archevêque de Mayence s'était retiré sans avoir déféré à l'avis du concile, le suspendit de toute fonction épiscopale jusqu'à ce qu'il se présentât au concile que le souverain Pontife devait tenir à Rome aux fêtes de Noël.

(526) Ceillier, *loc. cit.*, t. XXIII, p. 581.
(527) Hock, *Histoire du Pape Sylvestre II et de son siècle*, p. 363, et Axinger, *loc. cit.*
(528) Ceillier, *loc. cit.*, t. XXIII, p. 581.

Concile de Francfort (529).

Cependant Bernward alla au monastère de Gandersheim pour y remédier à quelques abus. L'entrée lui en fut refusée par la princesse Sophie, soutenue d'une troupe d'hommes armés que sa famille et l'archevêque de Mayence lui avaient fournis. L'évêque, contraint de se retirer, trouva moyen de faire assembler un concile à Francfort, après l'Assomption de la sainte Vierge. Les archevêques de Mayence, de Cologne et de Trèves s'y rendirent, avec quatre évêques. Mais, comme Bernward, étant tombé malade, ne put y assister, on n'y jugea pas définitivement son affaire. On se contenta de convenir que ni lui ni Willigise n'exercerait aucune juridiction sur l'abbaye de Gandersheim jusqu'au concile qui devait se tenir à Fritzlar pendant l'octave de la Pentecôte de l'an 1002.

Concile de Todi (530).

Le légat, de retour à Rome, rapporta au Pape et à l'empereur ce qui s'était passé à Polden. Ils en furent indignés, et les évêques d'Allemagne reçurent l'ordre de se rendre en Italie vers la fête de Noël 1001. Bernward, que son état de maladie empêchait d'y aller, y envoya le prêtre Tangmar, qui venait déjà d'assister de sa part au concile de Francfort. Il trouva l'empereur du côté de Spolète. Ce prince lui ordonna d'attendre le concile indiqué à Todi pour la fête de saint Jean l'Evangéliste. Tangmar y raconta au Pape ce qui avait eu lieu à Francfort. Frédéric, nommé depuis peu archevêque de Ravenne, fit ensuite le récit de sa légation. Le concile désapprouva le procédé de l'archevêque de Mayence; mais on convint d'attendre Héribert, archevêque de Cologne et les autres évêques d'Allemagne. Comme ils tardaient trop, Tangmar s'en retourna avec la permission du Pape et de l'empereur. Ainsi la contestation au sujet de la juridiction sur le monastère de Gandersheim demeura indécise.

Mort d'Othon III.

Othon III avait apporté à Rome les mains de saint Adalbert de Prague, et il les plaça sous l'autel d'une église qu'il bâtit dans l'île du Tibre sur l'emplacement d'un ancien temple d'Esculape. Il y déposa, en outre, les reliques de plusieurs martyrs qui se trouvaient dans l'église des saints Abundius et Abundantius près le mont Soracte, et enfin le corps de l'apôtre saint Barthélemy, qu'à l'époque de son pèlerinage au mont Gargan il avait demandé aux Bénéventins. On dit que ceux-ci, n'osant répondre par un refus, trompèrent l'empereur en lui donnant le corps de saint Paulin de Nole. Aujourd'hui Rome et Bénévent prétendent l'une et l'autre posséder les corps de saint Barthélemy et de saint Paulin. L'église de Saint-Barthélemy en l'Ile fut reconstruite par saint Gélase II au XII^e siècle : on y voit encore les colonnes de granit du temple antique, et les vestiges de l'ancien pavé de marbre et de porphyre de l'église d'Othon III.

L'empereur chargea Racon de Brême, l'un de ses chapelains, de rapporter de Hambourg à Rome les os du Pape Benoît V, suivant la prédiction de ce Pape (531). Il voulut ensuite que Racon fût élevé à l'épiscopat, et lui donna le bâton pastoral, pendant que ce chapelain était au lit très-malade : le futur évêque mourut avant d'être sacré.

[1002] L'arrivée d'Héribert, archevêque de Cologne, consola Othon III, qui était malade. S'il témoignait de la joie à l'extérieur, il gémissait en secret de ses péchés; dans le silence de la nuit, il veillait en prière et répandait beaucoup de larmes; souvent il jeûnait toute la semaine, excepté le jeudi, et il faisait de grandes aumônes. En marchant ensemble, l'empereur et l'archevêque s'entretenaient de ce qu'ils pourraient faire pour le salut de leur âme : ils convinrent que celui des deux qui retournerait sain et sauf en Allemagne fonderait un monastère en l'honneur de la sainte Vierge, et Othon donna dans ce but plusieurs terres à Héribert, qui fonda, en effet, de l'autre côté du Rhin, vis-à-vis de Cologne, le célèbre monastère de Duitz (532). Othon III mourut sans enfants, le 17 janvier 1002, à Paterno dans la Campagne de Rome. Son corps fut transporté à Aix-la-Chapelle. Plus tard on imagina que la veuve de Crescentius, qu'il avait aimée, l'avait empoisonné par jalousie : mais Ditmar, écrivain contemporain, ne parle ni d'un

(529) Ceillier, *loc. cit.*, t. XXIII, p. 582.
(530) *Ibid.*, p. 582.
(531) *Voy.* ci-dessus, col. 122.
(532) *Tuitiense* ou *Divitense*, en latin.

amour coupable d'Othon pour cette femme, ni de son empoisonnement.

Arduin, roi d'Italie.

Dès le 15 février 1002, Arduin, marquis d'Ivrée, fut élu par les Italiens roi d'Italie : mais la violence de son caractère et la hauteur avec laquelle il traita ses partisans présageaient leur défection.

Saint Henri, roi de Germanie (533).

Le plus proche parent d'Othon III était saint Henri, surnommé le Pieux et le Boiteux. Petit-fils de Henri, frère d'Othon le Grand, il naquit en 972. Son père Henri, duc de Bavière, et sa mère Giselle, fille de Conrad, roi de Bourgogne, confièrent le soin de son éducation à saint Wolfgang, évêque de Ratisbonne (534), qui lui prédit la dignité royale. Le jeune prince, tendrement attaché au maître dont les exemples encore plus que les leçons l'avaient formé à la vertu et à la science, ressentit une vive douleur, lorsque la mort le lui enleva en 994. L'année suivante, il succéda à son père dans le duché de Bavière. A la mort d'Othon III, qui n'avait jamais été marié, les plus puissants seigneurs ambitionnèrent la couronne de Germanie. Les principaux contendants étaient Henri, duc de Bavière, et Herman, duc de Souabe et d'Alsace. Le premier, l'ayant emporté, fut sacré roi à Mayence, le 19 juillet 1002, par l'archevêque Willigise, assisté de ses suffragants, et on lui donna la sainte lance comme marque de son pouvoir. La réputation de piété, de justice, de douceur, et de modération dont jouissait Henri avait déterminé les prélats et les grands à le choisir pour chef du corps germanique : la sagesse de son gouvernement, ses vertus chrétiennes, royales et militaires justifièrent cette renommée. Peu de temps après son avénement, il se démit du duché de Bavière en faveur de Henri, son beau-frère, surnommé l'Ancien. Sachant le danger auquel exposent les grandeurs humaines, il s'appliqua à connaître toute l'étendue de ses devoirs, pour les remplir fidèlement. Il priait, méditait la Loi de Dieu, et s'exerçait à la pratique de l'humilité, afin de ne pas se laisser éblouir par l'éclat des honneurs. Toujours il avait devant les yeux la fin que Dieu s'était proposée en l'élevant si haut : de là son zèle à procurer la gloire du Seigneur et l'exaltation de l'Eglise, à entretenir la paix dans ses Etats, à chercher en tout le bonheur de ses sujets.

Sainte Cunégonde (535).

Sainte Cunégonde eut pour père Sigefroi, premier comte de Luxembourg, et pour mère Hadeswige, qui l'élevèrent dans les sentiments d'une tendre piété, et l'unirent à Henri, alors duc de Bavière. Avant la célébration de son mariage, elle fit vœu de virginité perpétuelle, du consentement de son futur époux, qui, de son côté, résolut de vivre dans une continence parfaite. Un tel engagement, loin de nuire à leur union, en resserra les nœuds. Cunégonde fut couronnée reine à Paderborn, le 10 août 1002, par l'archevêque Willigise, et les églises de cette ville ressentirent l'effet de sa pieuse libéralité. Le démon, jaloux du bonheur des deux saints, se servit de la calomnie pour le troubler. On accusa Cunégonde d'entretenir un commerce illicite. Henri, se laissant séduire, douta de la fidélité de sa compagne. Celle-ci, moins affligée de son humiliation que du scandale, mit en Dieu sa confiance ; et, pour prouver son innocence, elle marcha nu pieds sur des socs de charrue qu'on avait fait rougir, sans en recevoir le moindre dommage. Henri, frappé du résultat de l'épreuve, s'accusa d'un excès de crédulité, et demanda pardon à Cunégonde. Depuis lors ils vécurent dans la plus étroite intimité, cherchant tous les moyens de glorifier Dieu.

Adelbolde (536).

Saint Henri s'attacha Adelbolde, né dans le pays de Liége ou en Hollande de parents distingués. Dès sa jeunesse il fut consacré à Dieu dans l'église collégiale de Saint-Ursmar à Lobes. Il y étudia sous Hériger. De là il passa dans les écoles de Liége et de Reims, où il eut Gerbert pour maître. D'un esprit vif, solide, et pénétrant, il fit de grands progrès dans les sciences. Sigebert (537), en parlant de Fulbert de Chartres, d'Hériger, d'Abbon de Fleuri, qui étaient alors en ré-

(533) Alban Butler et Godescard, *Vies des Pères*, etc., *Saint Henri II, empereur*, 15 juillet.

(534) *Voy.* ci-dessus col. 501.

(535) Alban Butler et Godescard, *Vies des Pères*, etc, *Sainte Cunégonde, impératrice*, 3 mars.

(536) Ceillier, *loc. cit.*, t. XIX, p. 726 ; t. XX, p. 122. Hock, *Histoire du Pape Sylvestre II et de son siècle*, p. 437.

(537) Ad an. 994.

putation de savoir, fait marcher Adelbolde de pair avec eux. Il joignait aux sciences beaucoup de sagesse et de courage, ainsi que le talent de s'exprimer avec facilité et éloquence. C'est ce qui détermina le roi de Germanie à l'appeler à sa cour et à lui confier les emplois les plus considérables. Nous avons une Lettre d'Adelbolde à Silvestre II, son ancien maître, à qui il envoyait un petit Traité sur le diamètre de la sphère, pour en avoir son sentiment; il proposait au Pape une difficulté touchant une opération géométrique dont il est parlé dans Macrobe sur le Songe de Scipion. Nous avons aussi une Lettre de Silvestre à Adelbolde, où il traite des différentes manières de trouver la surface du triangle équilatéral par la méthode géométrique et par la méthode arithmétique.

Saint Sigfrid prêche en Suède (538).

Olaüs Skœtkunong fut le premier monarque des Suédois qui porta le titre de roi de Suède; car ses prédécesseurs étaient appelés simplement rois d'Upsal, du lieu de leur résidence habituelle. Ce prince, voulant rétablir dans ses Etats le Christianisme que saint Anscaire y avait prêché dès l'an 829 (539), s'adressa à l'Angleterre pour avoir des missionnaires, et pria le roi Edred, qui régna de l'an 946 à l'an 955, de lui en procurer. Ce prince jeta les yeux sur un saint prêtre d'Yorck, nommé Sigfrid, et le succès justifia son choix. Sigfrid ne fut pas plus tôt arrivé en Suède, qu'il se mit à combattre le paganisme avec zèle, en se servant d'abord d'interprètes pour prêcher. Il évangélisa Wexiow dans la Gothie méridionale, où il fonda un siége épiscopal. Il parcourut ensuite le Sud-Gothland, le Westro-Gothland, et plusieurs autres provinces, qu'il gagna à Jésus-Christ. Le roi, sa famille, et l'armée reçurent le baptême. Sigfrid, fidèle imitateur des apôtres, était d'une charité et d'un désintéressement qui faisaient honorer son ministère des païens mêmes. Le trait suivant montrera jusqu'où il portait ces deux vertus: Trois de ses neveux, Sunaman, Unaman, et Wiaman, qu'il avait laissés à Wexiow, pendant qu'il annonçait l'Evangile dans d'autres contrées, furent assassinés par des idolâtres : l'Eglise les honore comme martyrs. Le roi, indigné d'une action aussi noire, et qui pouvait avoir des suites dangereuses si elle restait impunie, résolut de condamner les meurtriers à mort. Sigfrid, informé de ce qui se passait, intercéda pour eux, et le fit avec tant d'instances qu'il obtint qu'on leur laisserait la vie. Le prince les condamna toutefois à une amende considérable au profit du saint. Quoique Sigfrid fût dans une extrême pauvreté, et qu'il eût un très-pressant besoin d'argent pour assurer la fondation de cette Eglise, on ne put le déterminer à rien recevoir. Le saint mourut vers l'an 1002, et fut enterré dans la cathédrale de Wexiow, où son tombeau devint célèbre par un grand nombre de miracles. Adrien IV, qui travailla lui-même à la conversion de la Norwége et de plusieurs autres contrées du Nord, le canonisa vers l'an 1158. Tant que les Suédois furent catholiques, ils honorèrent Sigfrid comme leur apôtre. D'après d'autres données historiques, Olaüs Skœtkunong serait né seulement en 984 et aurait été baptisé en 1008 par Sigfrid, dont la vie se serait prolongée jusque vers l'an 1030.

Saint Eskill (540).

Cet apôtre de la Suède a été confondu avec Sigfrid, archevêque d'Yorck, qui, à la nouvelle que les Suédois avaient repris leurs anciennes superstitions, aurait résolu d'entreprendre une mission en Suède pour retirer un si grand nombre d'âmes de la voie de perdition. Eskill, son parent, demanda à partager une entreprise aussi difficile et aussi dangereuse. Il accompagna l'archevêque en Suède, où le roi et le peuple, édifiés de son zèle et de sa prudence, prièrent Sigfrid, avant son retour en Angleterre, de le sacrer évêque, et de le leur donner pour pasteur. La cérémonie de son sacre se fit dans un lieu nommé Nordhans-Kogh. Les travaux d'Eskill, soutenus par des vertus vraiment apostoliques, eurent un succès merveilleux. Les efforts d'un roi zélé pour le Christianisme contribuèrent à multiplier les conversions; mais il fut massacré par les infidèles, et remplacé par un prince sanguinaire, qui rétablit les coutumes impies et

(538) Alban Butler et Godescard, *Vies des Pères*, etc., *Saint Sigefride, vulgairement saint Sifroy, évêque et apôtre de Suède*, 15 février. Lingard *Antiquités de l'Eglise anglo-saxonne*, p. 547.

(539) *Voy.* t. XVIII, col. 573.

(540) Alban Butler et Godescard, *Vies des Pères*, etc., *Saint Eskill, évêque et martyr en Suède, apôtre des Sudermans*, 12 juin.

barbares du paganisme. Les infidèles célébrant un jour à Strengis une de leurs fêtes, l'évêque, suivi de son clergé et de plusieurs autres Chrétiens, s'avança vers le lieu où ils étaient assemblés. Le prélat leur parla avec beaucoup de force, pour leur faire sentir l'impiété de leur conduite. Voyant l'inutilité de ses remontrances, il pria Dieu de manifester sa puissance par quelque signe visible. A l'instant, un orage s'éleva; la grêle et la pluie tombèrent avec une abondance extraordinaire; le tonnerre renversa l'autel, et consuma la matière du sacrifice. Les païens, attribuant ce prodige à la magie, se saisirent du saint et le lapidèrent par ordre du roi. Eskill fut enterré à l'endroit même où il avait été martyrisé. On éleva ensuite en ce lieu une église, où on exposa ses reliques à la vénération publique, et il s'opéra plusieurs miracles par leur vertu. La fête de saint Eskill, que les royaumes du nord de l'Europe honorèrent comme un des plus illustres martyrs de Jésus-Christ, tant que la religion catholique y subsista, se célébrait anciennement le 12 juin en Suède, en Pologne, et dans les autres pays septentrionaux. La chronologie d'Eskill est évidemment subordonnée à celle de Sigfrid.

Saint Grégoire d'Arménie (541).

Saint Grégoire, Arménien de naissance, ayant distribué son bien aux pauvres, s'était retiré dans un monastère près Nicopolis, ancien siége épiscopal de la première Arménie, et autrefois suffragant de Sébaste. Il y pratiqua les plus sublimes vertus. Comme il était très-versé dans la connaissance des saintes Lettres, il fut élevé au sacerdoce par l'évêque de Nicopolis, dont il devint ensuite le successeur. La dignité épiscopale ne changea rien à sa manière de vivre, et il allia les exercices de la vie monastique aux fonctions du ministère. Son humilité l'ayant porté à se démettre de l'épiscopat, il passa avec deux religieux grecs en Occident, erra longtemps en Italie et en France, s'arrêta enfin à Pluviers, en Beauce, au diocèse d'Orléans. Il se fit, à trois quarts de lieue de cette ville, une petite loge, où il s'imposa durant sept ans les austérités les plus extraordinaires. Il ne vivait que de racines crues, ou de lentilles détrempées dans de l'eau et germées au soleil, auxquelles il joignait un peu de pain d'orge. Il restait plusieurs jours de la semaine sans prendre aucune nourriture. S'il recevait les provisions que lui apportaient des fidèles charitables, il ne s'en servait que pour nourrir les pauvres d'alentour. Il mourut le 16 mars, vers le commencement du XI^e^ siècle.

Ponce, archevêque d'Arles (542).

Ponce s'était consacré à Dieu dès sa jeunesse dans le célèbre monastère de Saint-Victor de Marseille. Il en fut tiré pour remplir le siége d'Arles. Il honora cette dignité par sa piété, et ne perdit dans un si haut rang ni l'amour de l'humilité ni le goût de la solitude. Rambert, septième abbé de Montmajour près Arles, ayant entrepris de bâtir une nouvelle église sous l'invocation de la sainte Vierge, commença par une chapelle souterraine en l'honneur de la sainte Croix. Ponce dédia cette chapelle, et accorda des indulgences à tous ceux qui la visiteraient le jour de la Dédicace, et qui contribueraient de quelque aumône à la construction de l'église de la sainte Vierge. L'Eglise, en vertu du trésor infini des mérites de Jésus-Christ et de ceux des Saints qu'elle nous applique, a le pouvoir de remettre, non-seulement les peines canoniques prescrites par sa discipline, mais encore toutes les peines temporelles dues aux péchés, dont la coulpe a été effacée par la contrition et la confession, et dont par conséquent la peine éternelle a été remise. Les indulgences qu'accorda Ponce n'étaient que la rémission d'une partie des peines canoniques fixées pour les divers péchés. « S'il s'agit, » dit le prélat, « d'un pénitent qui ne puisse, ni entrer dans l'église, ni recevoir le sacré corps de Jésus-Christ, ni le baiser de paix, ni se couper les cheveux ou se raser la barbe; qui ne puisse, non plus, porter de linge, ni être parrain, mais qui soit obligé de jeûner au pain et à l'eau le lundi, le mercredi et le vendredi; si ce pénitent visite cette église le jour de la Dédicace, ou y célèbre les saintes veilles de la nuit quelque autre jour de l'année, et s'il donne quelque aumône pour la construction de l'église de la Vierge, qu'on bâtit actuellement sur la même montagne : que, de la part de Jésus-Christ Notre-

(541) Alban Butler et Godescard, *Vies des Pères*, etc., *Saint Grégoire d'Arménie, reclus à Pluviers en Beauce*, 16 mars.

(542) Longueval, *loc. cit.*, t. IX, p. 99.

Seigneur, qui a été attaché pour nous à la croix, et à qui cette église a été dédiée, et aussi de notre part, il soit absous pendant un an du tiers des peines dues aux crimes pour lesquels il aura été mis en pénitence; et que, pendant cette année, il ait la permission d'entrer dans toutes les églises, de recevoir le sacré corps du Seigneur, de se couper les cheveux, de se raser la barbe, de porter du linge et d'être parrain, excepté pendant le Carême et pendant les jeûnes des Quatre-Temps. S'il doit jeûner deux ou trois jours de la semaine, nous le dispensons d'un jour; s'il n'en doit jeûner qu'un, nous l'en dispensons, à condition cependant qu'il nourrira trois pauvres. » Quant à ceux qui sont en pénitence pour de moindres péchés, l'archevêque déclare leur remettre la moitié de la pénitence qui leur a été imposée, et il fixe les aumônes destinées à la nouvelle église, pour les pauvres à deux ou trois deniers, pour les riches à douze deniers au plus. Il déclare que, si ceux qui ont gagné cette indulgence d'un an meurent dans l'année, ils sont absous de tous les péchés dont ils se sont confessés et pour lesquels ils ont reçu la pénitence. C'est ici un des plus anciens exemples des indulgences ou rémissions des peines canoniques accordées à ceux qui visiteront quelques églises et qui y feront quelques aumônes. Ponce, sur la fin de sa carrière, abdiqua l'épiscopat, et rentra dans le cloître, pour ne plus étudier que l'art de bien mourir. Rajambauld ou Raimbauld fut son successeur.

Hervé, trésorier de Saint-Martin de Tours (543).

Hervé, issu d'une famille distinguée, et élevé au monastère de Fleuri, y fit de grands progrès dans l'étude des lettres. Ses talents donnaient de hautes espérances; mais il résolut de fuir le monde, et se réfugia dans un monastère voisin de la maison paternelle, où il demanda l'habit monastique. L'abbé ne jugea pas à propos de l'en revêtir sans le consentement de ses parents. Ceux-ci étaient bien éloignés de le donner. Le père d'Hervé, ayant appris le lieu de sa retraite, alla l'en tirer malgré lui, et, après de vifs reproches, il le conduisit à la cour, priant le roi Robert de le détourner de son dessein, Ce prince pieux exhorta, au contraire, Hervé à persévérer dans la résolution de se consacrer à Dieu, et il lui donna la trésorerie de Saint-Martin de Tours, en attendant qu'il pût l'appeler à un évêché. On tâcha, en effet, souvent, dans la suite, de faire accepter l'épiscopat à Hervé; mais sa modestie y mit toujours obstacle. Le digne ecclésiastique, ayant pris possession de la trésorerie de Saint-Martin de Tours, crut que sous l'habit de chanoine il pouvait mener la vie d'un religieux fervent et mortifié. Il macérait sa chair par des veilles et par les jeûnes, et portait un rude cilice sous ses vêtements blancs; car telle était alors la couleur de l'habit des chanoines de Saint-Martin. Sa vie austère, jointe à son riche patrimoine, lui permit de faire de grandes épargnes, qu'il consacra à la reconstruction de l'église et du monastère de ces chanoines. Il la commença l'an 1001, et eut la consolation de la voir achevée la septième année. A la prière du roi Robert, Amblard, moine de Fleuri et ensuite abbé de Solignac, fit copier la *Vie* de saint Eloi, dont les exemplaires étaient devenus fort rares, et adressa cette copie à Hervé, qu'il pria de la transmettre au roi.

(543) Ceillier, *loc. cit.*, t. XIX, p. 738. Longueval, *loc. cit.*, t. IX, p. 101.

Divers conciles (544).

On ne se borna pas à renouveler les temples matériels au commencement du XI^e siècle : on s'appliqua à régler la discipline et à en établir l'uniformité dans les diverses Eglises, pour y mieux conserver la paix et l'ordre. Il se tint, en effet, à cette époque, plusieurs conciles, en Italie et en France, sur quelques points de discipline qu'on tâcha de rendre uniformes. Il fut réglé, touchant les jeûnes, qu'on n'en indiquerait aucun entre l'Ascension et la Pentecôte, excepté celui de la vigile de la Pentecôte. On voulut aussi obliger les moines de renoncer à l'usage où ils étaient de chanter le *Te Deum* en Avent et en Carême, contre la pratique de l'Eglise romaine : les abbés répondirent qu'ils suivaient l'ordre et la règle de leur patriarche saint Benoît, approuvée par saint Grégoire le Grand; et les évêques, satisfaits de cette réponse, cessèrent de les inquiéter sur ce point. On agita encore, dans ces conciles, si l'on ne pourrait pas

(544) Longueval, *loc. cit.*, t. IX, p. 103. Ceillier, *loc. cit.*, t. XXII, p. 786.

trouver un jour plus convenable que le 25 mars pour célébrer l'Annonciation de la Vierge, parce que cette fête tombait communément en Carême, et assez souvent dans la Semaine sainte ou dans l'Octave de Pâques; on proposa de suivre l'usage des Espagnols, qui la célébraient le 18 décembre; mais, tout bien pesé, on convint de s'en tenir à l'ancienne coutume. Glaber Rodulfe, moine de Saint-Germain d'Auxerre, qui nous a conservé le peu que nous savons de ces conciles, dit avoir vu à Cluni des moines espagnols faire en décembre la fête de l'Annonciation. Ces moines étaient, sans doute, ceux que Sanche, roi de Navarre et d'Aragon, envoya à Cluni pour étudier les observances de ce monastère et les établir ensuite dans ceux d'Espagne.

Massacre des Danois.

En Angleterre, Ethelred s'était marié à Elflède, qui lui donna un fils et quatre filles. A sa mort, il obtint la main d'Emma, princesse normande, dont l'union fut calculée pour imposer des liens d'amitié aux deux nations et s'assurer un puissant soutien contre les Danois; mais Ethelred s'aliéna l'affection de la jeune reine et provoqua le ressentiment de Richard II, son beau-frère. A peine les réjouissances occasionnées par ce mariage étaient-elles terminées, qu'il ordonna le massacre de tous les Danois, hommes, femmes et enfants qui se trouvaient dans ses Etats, le même jour et à la même heure. C'était la fête de saint Brice, le 13 novembre 1002. A Londres, les victimes cherchèrent un refuge dans les églises, et on les égorgea au pied des autels. Gunhilda, sœur de Suénon, roi de Danemark, qui avait embrassé le Christianisme et épousé Palig, Normand naturalisé, vit mettre à mort ses enfants et son mari, avant de périr elle-même. On assure que, dans son agonie, elle prédit la vengeance que son frère tirerait un jour de celui qui avait commandé et de ceux qui avaient exécuté cette horrible mesure. En effet, à la nouvelle de la sanglante tragédie, Suénon vint ravager l'Angleterre, et il continua tous les ans des expéditions semblables.

Concile de Rome (545).

Le 3 décembre 1002, Silvestre II tenant un concile à Rome, Pierre, abbé de Saint-Pierre près Pérouse, monastère qu'il avait établi, du consentement de l'évêque Honestus, dans l'ancienne cathédrale, se plaignit de ce que Conon, évêque actuel, l'en avait chassé et avait abandonné au pillage tout ce qui y appartenait aux moines. Conon offrit de prouver qu'il n'avait eu aucune part à cette violence : mais il soutint que, le monastère étant de sa dépendance, c'était à lui à en maintenir les droits. On donna lecture des Priviléges accordés au monastère de Saint-Pierre; et il fut démontré que, du consentement même du prédécesseur de Conon, il avait été soumis immédiatement au saint Siége. L'évêque renonça donc à ses prétentions, et donna à l'abbé le baiser de paix, avec promesse de l'aider dans la suite en ses besoins.

Oldoïni (546) attribue à Silvestre II une Bulle pour l'établissement de la Commémoration des fidèles trépassés, le lendemain de la fête de tous les Saints. Cette Bulle ne paraît nulle part. Il y aurait plus de vraisemblance à dire que Silvestre confirma l'institution de cette cérémonie faite, vers l'an 998, par saint Odilon, abbé de Cluni.

Une Lettre de ce Pape à Robert, abbé de Vezelay, contient la confirmation des priviléges de cette abbaye.

Traité du corps et du sang du Seigneur (547).

Quoique le goût dominant de Gerbert l'inclinât vers les sciences et les arts, ainsi que l'attestèrent de nombreux écrits sur la philosophie et les mathématiques, notamment l'*Abacus* ou Collection de tables arithmétiques sur le système décimal et sur les différentes combinaisons des chiffres arabes, il paya son tribut à la théologie. Dans un *Traité du corps et du sang du Seigneur*, il propose trois sentiments sur l'Eucharistie : le premier, de ceux qui s'imaginaient qu'après avoir été reçue dans la bouche et dans l'estomac, elle suivait le sort des autres aliments; le second, de ceux qui croyaient qu'on reçoit à l'autel le même corps qui est né de la Vierge; le troisième, de ceux qui soutenaient que c'est autre chose. L'auteur rejette d'une manière absolue le premier sentiment. Sans combattre les deux autres, il rapporte

(545) Ceillier, *loc. cit.*, t. XXIII, p. 583.
(546) *Roman. Pontif. Vit.*, t. I, p. 757.
(547) Ceillier, *loc. cit.*, t. XIX, p. 727.

en leur faveur quelques textes des Pères qui paraissent opposés, mais qui ne le seraient pas, dit-il, si on les entendait bien. C'est ainsi qu'il concilie Paschase Radbert avec Ratram et Raban Maur, affirmant que, bien que ces auteurs se soient exprimés diversement, ils pensaient néanmoins de même sur le fond du mystère, c'est-à-dire sur la présence réelle dans l'Eucharistie. Gerbert fait lui-même profession de la croire, en disant que l'Eucharistie est figure par rapport au pain et au vin que l'on voit au dehors, mais qu'elle est vérité, parce que, selon que la foi nous le fait découvrir intérieurement, elle contient véritablement le corps et le sang de Jésus-Christ (548). Pour expliquer comment s'opère le changement du pain et du vin au corps et au sang de Jésus-Christ, et comment ce corps est le même qui est né de la Vierge, ainsi que le disait Paschase Radbert, il ajoute : Nous devons croire, en effet, qu'au moment de l'immolation les cieux s'ouvrent à la prière du prêtre, que le corps de Jésus-Christ est emporté par le ministère des anges sur l'Autel sublime qui est Jésus-Christ même, et qui est aussi le Prêtre et la Victime, et que, par l'attouchement de ce corps glorieux, l'Eucharistie devient le même corps qui est sorti du sein de la Vierge (549). Quelque singulière que soit cette explication, elle prouve du moins que Gerbert croyait la transsubstantiation. Il fait allusion, en cet endroit, à la prière que le prêtre dit après la consécration.

Mort de Silvestre II (550).

[1003] Après avoir siégé quatre ans, un mois et dix jours, Silvestre II mourut le 12 mai 1003, et fut enterré sous le portique de la basilique de Saint-Jean de Latran. Sergius IV lui fit dresser un mausolée avec cette Epitaphe, qui contient en abrégé l'histoire de sa vie et l'éloge de ses vertus et de son savoir : « Ci-gît Silvestre. Quand retentira la trompette annonçant le jugement de Dieu, cette tombe rendra la dépouille mortelle de celui qui à l'illustration de la science joignit le titre glorieux de Pontife romain. Gerbert naquit en France; et Reims, la métropole de sa patrie, fut le premier siége épiscopal qu'il occupa. Plus tard il administra avec gloire et avec succès l'illustre Eglise de Ravenne. Un an après, appelé au Siége de Rome, il devint le Chef de l'Eglise. Il fut redevable de cette faveur à l'empereur Othon III, dont il resta toujours l'ami fidèle et dévoué. Tous deux, illustres par leur sagesse, ils étaient l'ornement de leur siècle, la joie du monde, et des modèles de vertu. Comme le Prince des apôtres, auquel il succéda sur le Siége sacré, il reçut trois fois la mission de paître les peuples. Quand il eut rempli pendant un lustre ces sublimes fonctions, il se trouva au bout de sa carrière et mourut. Le monde, d'où s'envola la concorde, resta stupéfait; l'Eglise vit chanceler la victoire, et ne connut plus de repos. L'Evêque Sergius, son successeur, par un tendre sentiment de piété, a orné le cercueil d'un ami. Vous qui jetez les yeux sur cette pierre funèbre, qui que vous soyez, répétez : Seigneur, Dieu tout-puissant, ayez pitié de lui ! » En 1648, comme on restaurait Saint-Jean de Latran, on trouva Silvestre II dans un cercueil de marbre, revêtu d'habits pontificaux, la mitre en tête, les bras en croix, et il en sortit une odeur agréable : mais, au contact de l'air, le corps tomba en poussière, et il ne resta qu'une croix d'argent et l'anneau pastoral.

Son esprit encyclopédique.

« Ce grand homme, le centre de la vie intellectuelle de son époque, le foyer auquel les temps postérieurs ont emprunté la flamme sacrée de la science, avait trouvé jusqu'ici peu de justice auprès de la postérité, » dit l'abbé Axinger (551). « Il avait été l'un des plus glorieux Pontifes qui se soient assis sur la Chaire de saint Pierre; il avait préparé une ère nouvelle par les grands hommes formés à son école et devenus tous d'intrépides soutiens de l'Eglise catholique; il avait lui-même puisé dans les cloîtres les éléments de la science que plus tard son génie fit fructifier; tout ce qu'il y avait en lui de noblesse,

(548) *Simpliciter fateamur quia figura est dum panis et vinum extra videtur ; veritas autem dum corpus et sanguis Christi in veritate interius creditur.* (*De corpore et sang. Domini*, p. 137.)

(549) *Vere enim et incunctanter credendum in ipsa immolationis hora ad sacerdotis precem aperiri cœlos et illud* (*corpus*) *angelico ministerio in sublime deportari Altare, quod est ipse Christus, qui et Pontifex et Hostia, contactuque illius unum fieri.* (*Ibid* p. 143.)

(550) Ceillier, *loc. cit.*, t. XX, p. 725, 736. Hock *loc. cit.*, p. 371.

(551) Trad. de l'*Histoire du Pape Sylvestre II et de son siècle*. Introduction, p. x.

de grandeur, de savoir, de vertus, il en avait été redevable à la foi catholique, à la hiérarchie sainte, dont Rome est l'invariable Fondement : en fallait-il davantage pour livrer Gerbert à l'oubli et aux tristes préventions des écoles incrédules auxquelles la Réforme a donné naissance? » Depuis la rénovation des études historiques, l'attention a été dirigée sur cette figure, l'une des plus imposantes du moyen âge. « Gerbert, » continue le traducteur de Hock (552), « est, sans contredit, une des plus glorieuses illustrations de cette France, si féconde en grands hommes. Il est vrai, l'univers ne s'est point ému au bruit de sanglantes conquêtes, des ruines n'ont point signalé son passage ici-bas; mais, pour être moins bruyants, ses triomphes ne sont que plus beaux. Il a secoué les chaînes de l'ignorance; il a rendu tout son éclat au brillant héritage légué par Charlemagne à un siècle peu fait pour en profiter; il a élargi le cercle des recherches savantes, et il le fit avec toute la puissance et toute la persévérance du génie chrétien. Nous ne craignons pas de trop dire, en reconnaissant dans Gerbert le restaurateur providentiel de la science au moyen âge. Quand il parut, l'Eglise était à l'abri de ces luttes terribles qu'elle eut à soutenir plus tard contre l'hérésie; l'âme se livrait de préférence aux contemplations mystiques, sans se douter combien elle aurait besoin, à l'avenir, des armes de l'intelligence pour défendre le précieux dépôt de la foi contre des novateurs hardis et d'autant plus dangereux qu'ils savaient couvrir leurs attaques sous les dehors spécieux de la science. A l'ombre du sanctuaire se forma cependant la milice sainte, destinée à combattre l'esprit de ténèbres; et l'âme de ce mouvement immense, ce fut » Gerbert. « Ce grand homme ne resta étranger à rien de ce qui est accessible à l'entendement d'un mortel; il sut tout embrasser, tout comprendre, tout pressentir : spéculations métaphysiques, recherches mathématiques, mécanique, histoire, lois divines et humaines, doctrine des Pères, rien n'échappait à son regard d'aigle, rien n'arrêtait sa soif de savoir pour éclairer ses semblables et pour les rendre plus heureux. De nos jours, où l'industrie se montre si fière de ses découvertes, si dédaigneuse pour les âges passés qui faisaient consister leur plus grande gloire dans un attachement inviolable à la foi de Jésus-Christ; de nos jours, disons-nous, on s'est mis peu en peine si ces mêmes progrès, dont on se targue avec tant de complaisance, sont bien le partage exclusif de notre époque, ou bien si les siècles antérieurs en ont eu une notion quelconque. Bien des esprits superficiels auront peine à se persuader, par exemple, que la force motrice de la vapeur, cette force qui, de nos jours, opère tant et de si inconcevables merveilles, a été connue et mise en œuvre par un Pape du moyen âge. Et cependant le fait est certain. Guillaume de Malmesbury, qui écrivait vers l'an 1150, nous raconte que Gerbert fut le maître du roi Robert, fils et successeur de Hugues Capet. Comme preuve du profond savoir de ce jeune monarque, il cite un orgue dont le roi paraît avoir fait don à la métropole de Reims, et dont le mécanisme était mis en jeu par la vapeur (553). » Après avoir cité le traducteur de Hock, laissons parler Hock lui-même (554) : « Gerbert était bien au-dessus de son siècle par l'étendue de son savoir et par l'heureuse application qu'il en savait faire. Il avait une connaissance rare de la Bible, des Pères et des canons; tous les trésors qu'ils renferment étaient à sa disposition pour les applications morales, pour les questions de droit, et pour l'explication de la doctrine de la foi; il trouvait toujours les arguments les plus concluants, comme il savait éclaircir ce qui était obscur, choisir quand il y avait des différences, et accorder les contradictions. Il estimait et chérissait la philosophie, dans laquelle il voyait, comme dans la foi, un don de la Divinité, quoiqu'il n'en connût probablement que ce que les Pères en ont conservé, et ce qu'ont enseigné Cicéron, Cassiodore et Boëce. Pour la force et l'habileté de la dialectique, il pouvait servir de modèle, même aux temps postérieurs. Il est admirable dans sa manière de développer le

(552) Trad. de l'*Histoire du Pape Sylvestre II et de son siècle*. Introduction, p. XI.

(553) *Robertus, postea rex Franciæ, magistro vicem reddidit, et archiepiscopum Remensem fecit. Exstant enim apud illam Ecclesiam doctrinæ ipsius documenta, horologium arte mechanica compositum, organa hydraulica, ubi mirum in modum per aquæ calefactæ violentiam ventus emergens implet concavitatem barbiti, et per multiforatiles transitus æreæ fistulæ modulatos clamores emittunt.* (Guill. Malmesb. *De Reg. Angl.* l. II, c. 10. Apud Bouquet, t. X, p. 245.)

(554) *Histoire du Pape Sylvestre II et de son siècle*, p. 385.

rapport du corps naturel de Jésus-Christ à son corps eucharistique et mystique, et le rapport des différentes espèces d'attributs au sujet. Il rédigea des Leçons de rhétorique, et rassembla des matériaux pour des études grammaticales. En arithmétique il écrivit sur la division des nombres, et paraît avoir traité de la divisibilité en général. Il fut aussi le premier qui introduisit dans l'Europe chrétienne la connaissance des chiffres arabes, et avec eux le système décimal : par conséquent, il a posé le fondement de toute notre numération actuelle, quoique depuis il se soit écoulé des siècles avant que l'usage de ces chiffres, adopté d'abord dans les écoles des astronomes et des astrologues, devînt général et commun. Aujourd'hui même sa Géométrie mérite d'être lue, à cause de la clarté des démonstrations, de la précision, de l'élégance, et de la variété des méthodes et de leur application pratique. A ce sujet, comme ailleurs, il développe ses connaissances astronomiques. Il indique fidèlement, et pour de premières observations avec assez d'exactitude, la manière de trouver le méridien et la circonférence de la terre, et de construire des sphères célestes avec horizon et représentation des signes célestes, ainsi que des cadrans solaires; et il résulte de ses Lettres à Remi de Trèves, et du témoignage de Ditmar de Mersbourg, qu'il savait également faire l'application pratique de ses connaissances spéculatives. Quant à l'astrologie, on ne pourrait induire que Gerbert s'en soit occupé que de la seule circonstance du soin qu'il mit à se procurer le Traité de Manilius sur cette matière. Ses connaissances en musique sont attestées par l'ancien surnom de *Musicus* qu'on lui donna... Guillaume de Malmesbury rapporte que Gerbert avait inventé des orgues hydrauliques, et qu'il s'était servi d'eau bouillante pour établir un courant d'air, en produisant dans la densité absolue de l'air les différences qui sont les conditions nécessaires du courant. Il avait étudié les secrets de la médecine, et dans ses Ecrits il fait mention de Celse, de Galien, de Démosthènes. Il savait, en outre, pratiquer l'art médical, quand la confiance de ses amis avait recours à ses conseils : c'est ainsi qu'il prescrivit des remèdes à son maître Raimond contre une maladie de foie, et à l'évêque Adalbéron de Verdun un traitement contre la pierre. Son latin, qui est concis, de bon aloi, et plein de nerf, a de la force et de la hardiesse. Jamais, à moins que ce n'ait été l'intention formelle de l'écrivain, il ne devient obscur ni diffus; et... toujours il sait trouver l'expression convenable. Quant à ses connaissances en grec, nous les avons entendu vanter par Othon III, quand ce prince l'appela à sa cour (555). En un mot, tout ce que le x• siècle savait et pressentait, Gerbert avait su le réaliser; et tous les efforts individuels des contemporains avaient trouvé en lui un point d'appui, un centre commun. »

A l'époque où le cardinal schismatique Bennon se sépara de saint Grégoire VII et de l'Eglise romaine, qu'il chercha à représenter comme indigne et corrompue pendant tout le temps de son existence, notamment pendant la période d'où étaient sortis les maîtres de Grégoire, on accusa Gerbert d'avoir recouru à la magie pour s'élever aux honneurs : aujourd'hui une pareille accusation ne vaut pas la peine d'une réfutation.

INTERRÈGNE.

Le saint Siége fut vacant depuis le 12 mai 1003 jusqu'au 13 juin suivant.

JEAN XVII, CENT QUARANTE-TROISIÈME PAPE.

Précis du Pontificat de Jean XVII (556).

Sicco, Romain de naissance, fut ordonné le 13 juin 1003 sous le nom de Jean. On le compte pour le XVII• Pape de ce nom, soit que l'on place dans la série des souverains Pontifes Jean qui mourut en 985 peu après avoir été élu, soit que l'on admette pour le nombre l'antipape Philagathe, qui avait pris le nom de Jean XVI. Le successeur de Silvestre II ne siégea qu'environ cinq mois, jusqu'au 7 décembre 1003, et fut enterré au cimetière de Saint-Sabas

INTERRÈGNE.

La Chaire apostolique vaqua du 13 au 26 décembre 1003.

JEAN XVIII, CENT QUARANTE-QUATRIÈME PAPE.

Précis du Pontificat de Jean XVIII (557).

Fasan, Romain de naissance comme son prédécesseur, monta, sous le nom de Jean

(555) *Voy.* ci-dessus, col. 311.
(556) Ceillier, *loc. cit.*, t. XX, p. 324.
(557) *Ibid.*

XVIII, sur la Chaire de saint Pierre, le 26 décembre 1003, fête de saint Etienne, qui était un dimanche. Il devait en descendre l'an 1009.

Sous son Pontificat, l'Eglise de Constantinople était en communion avec l'Eglise romaine, en sorte que l'on y récitait à la messe le nom du Pape Jean avec ceux des autres patriarches : c'est ce que témoigne Pierre d'Antioche dans une Lettre à Michel Cérulaire, ainsi que l'Epitaphe de ce Pape.

De son temps il y avait à Rome vingt monastères de religieuses, quarante de moines, soixante de chanoines, sans ceux qui étaient hors de la ville.

Mort de Gisiler.

[1004] Saint Henri, nouveau roi de Germanie, s'appliquant à régler les affaires que la mort précipitée d'Othon III l'avait empêché de terminer, envoya Willigise, archevêque de Mayence, à Magdebourg, vers Gisiler, depuis longtemps malade. Ce prince lui manda de rentrer en lui-même, de reconnaître la main de Dieu qui le châtiait si visiblement, de quitter le siége de Magdebourg pour reprendre celui de Mersbourg, et de réparer tout le mal qu'il avait fait en le détruisant. Gisiler répondit que, dans trois jours, il irait rendre réponse au roi. En effet, il se fit placer sur un char et conduire à la maison de Tribur, où il succomba à sa maladie le 25 janvier 1004.

Tagmon, archevêque de Magdebourg (558).

Saint Wolfgang, évêque de Ratisbonne, étant près de mourir, avait fait venir Tagmon, son disciple, élevé dès l'enfance sous ses yeux. Mettez votre bouche sur la mienne, lui dit-il, et recevez du Seigneur le souffle de mon esprit, pour tempérer en vous l'ardeur de la jeunesse par celle de la charité. Si vous êtes maintenant privé de ma dignité, sachez que dans dix ans vous en recevrez une plus grande. On élut tout d'une voix Tagmon évêque de Ratisbonne, mais l'empereur lui refusa son consentement. A cette occasion il s'attacha à Henri, duc de Bavière, qui, devenu roi de Germanie, le fit élire, au bout des dix ans prédits, archevêque de Magdebourg. Willigise le sacra le 2 février 1004 à Mersbourg.

Vigbert, né dans la Thuringe, et instruit par Otric dans l'école de Magdebourg, était devenu archiprêtre sous Gisiler. Ce prélat s'étant laissé prévenir contre lui, il s'attacha aussi à Henri, alors duc de Bavière, et devint son chapelain. Il dut au nouveau roi de Germanie l'évêché de Mersbourg, et fut sacré par Tagmon le même jour 2 février 1004.

Pour dédommager l'Eglise de Magdebourg de cette distraction, Henri lui donna une terre de son domaine et une partie des reliques de saint Maurice qu'il tira de sa chapelle. On les transféra avec solennité; et, quoique l'hiver fût très-rude et la terre couverte de neige, le roi porta lui-même les reliques nu-pieds.

Saint Henri, roi d'Italie.

Quoique saint Henri, nouveau roi de Germanie, prétendît succéder à tous les droits que les Othon avaient eus sur l'Italie, ce prince n'y avait pas encore disputé la couronne à Arduin, élu par les Italiens dès le 15 février 1002. Au printemps de l'an 1004, il passa les monts. Le 17 avril, il célébra la fête de Pâques à Vérone. A Brescia, il fut accueilli par l'archevêque de Ravenne et ses suffragants. A Bergame, il reçut le serment de l'archevêque de Milan, qui, l'ayant suivi à Pavie, le conduisit à l'église de Saint-Michel, où les grands du pays, ayant cet archevêque à leur tête, élurent pour roi Henri, qui fut couronné le 14 mai. Arduin, abandonné par ses compatriotes, dut s'enfermer dans les forteresses de son marquisat d'Ivrée, et attendre la retraite volontaire des Allemands. Henri se retira si promptement qu'il célébra la Saint-Jean à Strasbourg. Depuis lors, l'Italie, partagée entre deux concurrents, secoua presque absolument le joug de l'autorité royale; les villes s'attaquèrent au nom des deux rois, sans vouloir cependant obéir ni à l'un ni à l'autre; et Arduin ne sortit guère du marquisat d'Ivrée.

Troubles dans quelques monastères (559).

Après la mort d'Odon, évêque de Chartres, le monastère de Saint-Pierre de cette ville fut troublé, vers l'an 1003, par l'ambition d'un moine qui se fit installer abbé durant la vacance du siége. Cette affaire eut un grand éclat. Saint Abbon de Fleuri, voulant en savoir le détail, s'adressa à Fulbert, qui en-

(558) Ceillier, *loc. cit.*, t. XX, p. 105.

(559) Longueval, *loc. cit.*, t. IX, p. 104.

seignait avec tant de succès dans l'Ecole de Chartres, et qui était dès lors chanoine. « Saint abbé et grand philosophe, » lui répondit Fulbert, « que puis-je vous rendre pour les assurances de la sainte amitié que vous me promettez par votre Lettre si polie et si éloquente? En effet, comme vous possédez tous les biens qui paraissent solides, et que vous faites peu d'estime de ceux qui ne le sont pas, que pourrais-je vous donner que vous ne possédassiez déjà ou que vous ne méprisassiez? » Arrivant à l'affaire dont Abbon désirait d'être saisi, il la lui expose ainsi : « Gislebert, abbé de Saint-Pierre, étant dangereusement malade, mais n'ayant perdu ni la raison ni la parole, le moine Magenard, pour qui j'avais auparavant quelque amitié, sortit la nuit et furtivement, pour aller demander l'abbaye au comte Thibaud, qui était à Blois. Le comte nous le renvoya le lendemain, avec ordre aux moines et aux chanoines de lui faire une réception honorable, comme au nouvel abbé. Ce procédé nous parut aussi nouveau qu'irrégulier. Aussi nous répondîmes que nous ne jugions pas qu'on pût établir abbé un homme qui par ambition avait brigué la place d'un abbé encore vivant, qui n'avait point été élu par les moines, qui n'était ni notre religieux ni notre clerc, comme nous étions en état de le prouver par témoins. Sur ce refus, Magenard remonta à cheval, et retourna aigrir le comte contre nous. Cinq jours après, l'abbé Gislebert étant mort, les moines s'assemblèrent au chapitre, où quelques chanoines assistèrent, ainsi que la raison le requérait. Nous demandâmes si quelque moine approuvait l'entreprise de Magenard : tous la désapprouvèrent. Ainsi nous résolûmes d'envoyer au comte des députés, entre autres Rodulfe, notre évêque désigné, pour lui apprendre la mort de l'abbé Gislebert, et lui demander l'autorisation de procéder à une élection canonique. Après le départ de ces envoyés, deux des moines, Durand et Vivien, sortirent malgré la défense du doyen, et allèrent à Blois dire, contre la vérité, au comte que tous les moines demandaient Magenard pour leur abbé. Aussitôt le comte, plein de joie, donna publiquement le bâton pastoral à Magenard. Les moines qui étaient restés dans le monastère l'ayant appris, dressèrent la Protestation suivante : Que toute l'Eglise sache que nous n'avons pas élu Magenard pour notre abbé. Nous n'en voulons point, nous n'y consentons point. Au contraire, nous le réprouvons, nous le rejetons, nous nous opposons. Ils signèrent tous cet Ecrit en ma présence. Le lendemain, le comte Thibaud arriva à Chartres, et fit dire aux moines qu'ils eussent à le recevoir en procession. Les moines répondirent qu'ils le feraient volontiers, pourvu que le comte n'amenât pas l'intrus avec lui. Le comte, choqué de leur réponse, se modéra ce jour-là; mais, le jour suivant, il conduisit Magenard au monastère avec une forte escorte. Les moines, le voyant entrer, allèrent faire une prière dans l'église, d'où ils se réfugièrent dans la cathédrale, qui était aussi sans pasteur. Mais la sainte Vierge les y consola, et Rodulfe, notre doyen, les y reçut avec bonté. Ils se retirèrent ensuite au monastère du saint abbé Hubert, c'est-à-dire à Lagny. Le 2 février, Magenard se fit donner, par un certain Hervise, évêque breton, la bénédiction abbatiale, nonobstant l'absence du clergé, l'indignation du peuple et les protestations des moines qui étaient restés. Mais que peut la raison sur des furieux? L'intrus triomphe de sa victoire, et il s'efforce par ses intrigues de gagner les abbés, les évêques, et le Pape même. Pendant ce temps, les moines chassés gémissent; et il n'y a pas de prélat en France qui ait assez de zèle pour s'élever contre ces désordres. Hélas! la force de Denys n'est plus. On ne voit plus la piété de Martin. Vous nous avez aussi abandonnés, saint Père Hilaire, vous qui, armé du glaive de l'Esprit-Saint, avez si bien défendu l'unité de l'Eglise. O sainte Eglise des Gaules, que vous êtes délaissée! quelle affliction, quelle désolation que la vôtre! Nous nous consolions un peu des brèches qu'on vous faisait de toutes parts, parce qu'on pouvait du moins trouver un asile dans l'état monastique comme dans un Capitole assuré. Mais, ô douleur! si les voleurs et les ambitieux s'emparent de ce dernier retranchement de la religion, c'est fait de vous; vous êtes perdue. » Fulbert, s'adressant à saint Abbon, ajoute : « Je reviens à vous, vénérable Père, et je vous en conjure par les dons de la sagesse dont vous êtes orné et par la douceur de la charité paternelle, joignez-vous à Rodulfe, votre ami. Combattez ensemble les ennemis de Dieu; soulagez les frères opprimés; et ne laissez pas périr, faute de votre secours, ceux pour qui vous croyez que le sang de

Jésus-Christ a été versé. » Rodulfe, doyen de Chartres, en ayant été ordonné évêque, les moines de Saint-Pierre, dont il avait pris la protection, chassèrent Magenard. Cet abbé se réfugia à son tour à l'évêché, et, profitant de sa disgrâce, il y tint une conduite si édifiante, que ses propres religieux, par le conseil de l'évêque, le rappelèrent et lui rendirent le bâton pastoral. C'est ainsi que ce trouble fut heureusement terminé.

Saint Abbon se préoccupa aussi de ceux qui arrivèrent à Marmoutier et à Saint-Mesmin, où les moines s'élevèrent avec scandale contre leurs abbés; et il écrivit plusieurs Lettres à ce sujet.

Martyre de saint Abbon (560).

Mais il devait éprouver lui-même jusqu'où la licence et la prévention de moines indociles peuvent aller.

Il y avait en Gascogne un monastère nommé la Règle, vulgairement la Réole, beau nom qu'il ne méritait pas de porter; car à peine y connaissait-on la règle qu'on professait. Pour remédier à ce scandale, Guillaume, comte de Gascogne, le soumit à Richard, abbé de Fleuri. Ni Richard, ni ses deux successeurs, Albert et Oibolde, ne purent venir à bout d'y établir la réforme. Abbon ayant été élu abbé de Fleuri, on le pressa de faire un voyage à la Réole, afin d'arrêter la licence des moines. Il répondit en riant qu'il s'y rendrait quand il serait las de vivre; car on publiait que ses prédécesseurs étaient morts peu de temps après avoir tenté de réformer ces religieux. Il ne laissa pas d'y aller, quand ses affaires le lui permirent. Il trouva le monastère dans un désordre qui réclamait de prompts remèdes. Il commença par se faire autoriser par les comtes du pays, qui étaient eux-mêmes scandalisés de cette vie licencieuse. Puis, après avoir dressé les règlements que son zèle lui dicta, il laissa à la Réole quelques moines de Fleuri, dont l'exemple et la vigilance devaient maintenir l'observance de la règle. Mais, après son départ, ceux qui ne voulaient pas de réforme leur firent tant d'insultes et de menaces qu'ils les contraignirent de retourner à Fleuri.

Saint Abbon ne se rebuta pas de cet échec. Quelque temps apres il retourna à la Réole, où il arriva la veille de Saint-Martin, l'an 1004. Les moines réfractaires, qui ne s'attendaient pas à le revoir sitôt, se livrèrent à de nouvelles violences pour éviter la punition des premières. Le jour de Saint-Martin, les Gascons, serviteurs ou vassaux du monastère, prirent querelle avec les Français de la suite d'Abbon. On en vint aux mains, et le saint eut beaucoup de peine à séparer les combattants. Le lendemain, fête de saint Brice, il réprimanda un moine de la Réole, nommé Anezan, qui avait mangé hors du monastère sans sa permission. Anezan, qu'on accusait d'être à la tête des révoltés, feignit de recevoir avec humilité les avis du supérieur. Mais à l'instant on entendit des cris séditieux: c'étaient les Gascons qui étaient encore aux mains avec les Français. Un serviteur d'Abbon ayant porté un coup de bâton à un Gascon qui parlait mal du saint, on courut aux armes. Abbon sortit pour apaiser la querelle. Alors un Gascon, s'avançant à sa rencontre, le frappa de sa lance dans le côté. Le saint dit seulement: Celui-ci y va tout de bon, et il se fit conduire à la maison où ses serviteurs étaient logés. Là se trouvait Aimoin, né à Villefranche en Périgord, et élevé à Fleuri, où il avait embrassé l'état religieux, vers l'an 979, sous l'abbé Amalbert. Il y avait eu Abbon pour maître. Si ses progrès dans les sciences furent rapides, il n'avança pas moins dans la vertu, comme l'attestent ses Ecrits, qui respirent une piété aussi tendre que solide. Aimoin, ayant vu du sang sur le seuil de la porte, demanda à Abbon ce que c'était. Il répondit tranquillement: C'est mon sang. Il leva le bras pour montrer sa blessure, et le sang en sortit en telle quantité que la manche de sa robe en fut toute remplie. Comme, à ce spectacle, Aimoin exprimait sa douleur: Hé! que feriez-vous donc si vous étiez blessé vous-même? lui dit le saint; allez plutôt mettre fin au combat, et ordonnez à vos serviteurs de rentrer. Aimoin obéit; tous les domestiques se rendirent auprès de leur maître pour le soigner; il expira le lendemain lundi 13 novembre 1004 entre leurs bras en disant: Seigneur, ayez pitié de moi et du monastère que j'ai gouverné. Son sang n'assouvit pas la rage des meurtriers. Ils forcèrent le logis où le saint venait d'expirer, et massacrèrent

(560) Ceillier, *loc. cit.*, t. XX, p. 35. Longueval, *loc. cit.*, t. IX, p. 109. Alban Butler et Godescard, *Vies des Pères*, etc., *Saint Abbon, abbé de Fleuri, martyr en Gascogne*, 13 novembre.

un des domestiques qui arrosait de ses larmes la tête de son maître, qu'il tenait entre ses mains. Après cela, ces furieux prirent la fuite. Abbon fut enterré le mercredi suivant avec les habits dont il était revêtu au moment du meurtre, et sans qu'on eût lavé son corps. A ce sujet, Aimoin, son biographe, fait observer que ce n'était pas la coutume de laver le corps de ceux qui avaient été tués ni de les changer d'habits. On inhuma Abbon dans l'église de la Réole devant l'autel de saint Benoît. Il est honoré comme martyr le jour de sa mort. Quand les religieux de Fleuri, c'est-à-dire de Saint-Benoît sur Loire, eurent appris la mort tragique de leur abbé, ils adressèrent à tous les monastères une Lettre circulaire en ces termes : « Secourez-nous par l'affection de la charité fraternelle dans la douleur qui nous accable, et soulagez par vos prières de pauvres affligés qui n'ont d'autre nourriture que le pain d'amertume, ni d'autre boisson que les larmes de la tristesse... Hélas! un glaive de douleur nous a percés jusqu'au cœur. Nous pleurons la mort d'Abbon, notre abbé, que l'épée des Gascons a mis au nombre des martyrs. Effacez par vos prières les taches que son âme peut avoir contractées, et obtenez de Dieu par vos sacrifices qu'il daigne consoler un troupeau qui a perdu son pasteur et son chef. »

Outre les Ecrits d'Abbon que nous avons cités, il rédigea un Abrégé chronologique de la vie des Papes depuis saint Pierre jusqu'à Grégoire II : ce n'est qu'un extrait du *Liber Pontificalis*. Il composa aussi un savant Commentaire sur le cycle pascal de Victorius (561) et quelques Traités de dialectique et d'astronomie qui ne sont pas venus jusqu'à nous.

(561) Quelques considérations, exposées dans *le Monde*, par le docte Bénédictin Pitra, à l'occasion des *Inscriptions des six premiers siècles de Rome chrétienne*, que publie le chevalier de Rossi, trouvent ici leur place :

« L'Eglise, bien qu'elle ait toujours le regard tourné vers les collines éternelles, marche d'un pas trop ferme et trop sûr dans sa voie honorable pour ne pas se rendre compte exactement de toutes les stations. Fille, dans le temps, de ces vieux Romains qui avaient mis une si rude main sur les années des peuples et si fièrement gravé leurs consulats sur les marbres du Capitole, l'Eglise romaine surtout hérita de leur génie rigoureux et précis....

« Dès le II^e siècle, la controverse sur la célébration de la Pâque dut faire exécuter partout, à Rome principalement, de grandes recherches sur le cycle lunaire, et parmi, les nombreux écrits composés sur ce sujet en Orient, en Italie, en Gaule, en Afrique, la chronologie occupe certainement une grande place. Il suffit de nommer Anatolius de Laodicée, qui lui-même cite des devanciers déjà anciens, ses maîtres d'Alexandrie, dont il reçut les éléments de son excellent comput de dix neuf ans. C'est en partant de ces calculs que saint Cyrille et Proladius réglèrent la Pâque même à Rome, au temps de saint Léon, que saint Maxime et plus tard Isaac Argyrus, Nicéphore Grégoras, Maxime Planude préludèrent de bonne heure à la réforme du calendrier Julien, exécutée à Rome. Ainsi furent posées les bases de cette doctrine des temps qui a illustré Scaliger, Petau, Noris et, de nos jours, Ideler. A leur suite et près d'eux le chevalier de Rossi, par ses travaux sur les fastes et les cycles, a droit de prendre une place honorable.

« Les premiers travaux durent longtemps se renfermer dans les supputations de la Synagogue, qui possédait dit-on un cycle ancien et traditionnel de quatre-vingt-quatre ans. L'Eglise souffrait de cette servitude qui accréditait l'obstination des quarto-décimans. Saint Hippolyte paraît avoir été le premier qui, rompant avec les calculs juifs et mettant à contribution, probablement au terme de sa carrière, toute sa science alexandrine, publia un cycle nouveau qui avait pour base le nombre 8, pour période 16 ans, pour révolution complète 14 octaves d'années, ou 112 ans. Il remontait rétrospectivement à l'an 222. La sensation fut grande ; il est permis de croire que, pour en laisser un souvenir durable, ce cycle fut gravé sur une statue de marbre, et que, pour lui donner plus d'autorité, l'on plaça en regard les nombreux écrits du savant docteur.....

« Il ne fallut pas longtemps pour s'apercevoir que les calculs de saint Hippolyte se trouvaient, tous les seize ans, en désaccord de trois jours avec le temps vrai. Dès la fin de la première période de seize ans, l'aspect du ciel suffisait pour signaler l'erreur. Deux auteurs, peut-être contemporains, en firent la remarque, l'un en Syrie, l'autre en Afrique. Le premier, sauvé par les manuscrits du musée Britannique, vient de paraître en Allemagne. Le second, qu'un manuscrit unique de Reims a conservé, publiait en l'an 243 sa réforme du cycle de saint Hippolyte. Il en donne la clef et en décrit tout le mécanisme... ... Toutefois, cet auteur se bornait à intercaler trois jours de plus, en comptant la première lune du cycle défectueux pour la quatrième ; réforme illusoire, qui, au bout de seize ans, se trouva derechef en défaut....

« A partir de la fin du III^e siècle, le cycle de quatre vingt-quatre ans devient celui de l'Eglise romaine, qui le maintient pendant plus de deux cents ans, malgré les prétentions hautaines des Alexandrins. C'est à ce même cycle que le concile de Nicée fait allusion, en recommandant aux Orientaux, dans son Décret sur la Pâque, de se rallier aux traditions des Eglises de Rome et d'Alexandrie. Nous avons publié ce Décret au *Spicilége de Solesmes;* et désormais, en présence du texte officiel, il demeure certain que le saint concile n'a sanctionné expressément aucun cycle, qu'il n'a point assujetti l'Eglise romaine à suivre exclusivement les calculs des Alexandrins, que ceux-ci ont abusé d'une mention honorable pour s'arroger le droit exorbitant de régler la Pâque de toutes les Eglises, et qu'enfin, si leur cycle a prévalu, ils le doivent en grande partie à la sagesse et à la condescendance de l'Eglise romaine.

« Avant le concile de Nicée, celui d'Arles ex-

Gérard, moine de Fleuri (562).

Abbon eut entre ses disciples Gérard, moine de Fleuri, auteur d'un Poëme de plus de cinquante vers sur la translation des reliques de saint Benoît en France et d'un autre Poëme à la louange de la sainte Vierge.

Gauzlin, abbé de Fleuri (563).

Après la mort de saint Abbon, le roi Robert donna l'abbaye de Fleuri à Gauzlin, fils naturel de Hugues Capet. Les moines crurent que ce serait avilir la dignité de leur monastère, que d'y recevoir pour abbé un bâtard, quoique fils de roi. Mais Robert, sans avoir égard à leur répugnance, se fit obéir.

Saint Aldérald (564).

Aldérald, né à Troyes d'une noble et pieuse famille, avait été placé pour son éducation dans un monastère. Ses progrès dans les Lettres divines et humaines correspondirent à ceux qu'il faisait dans les voies de la perfection chrétienne. Admis à l'état ecclésiastique, il conforma sa conduite aux saints canons. Manassès, évêque de Troyes, touché de sa vertu, l'associa, en qualité d'archidiacre, à l'administration de son diocèse. La pénitence, la charité, le désintéressement du saint se manifestèrent dans cet emploi. C'est par ses conseils que Manassès obligea les chanoines de sa cathédrale à vivre en commun, comme cela se pratiquait dans plusieurs autres Eglises. Aldérald mourut en odeur de sainteté l'an 1004.

Le B. Fingen (565).

Fingen, né en Irlande ou en Ecosse, était venu en France pour y embrasser la vie religieuse. Il entra d'abord au monastère de Saint-Félix de Metz, où ses vertus, et spécialement son humilité, lui assurèrent la sympathie de ses frères. On l'en tira pour lui confier la direction de l'abbaye de Saint-Vannes à Verdun, et il y rétablit la discipline. Les soins d'une administration pénible ne détachèrent pas son attention des choses

primait également, au nom des Eglises des Gaules et de la Bretagne, la confiance dans l'ancien comput ecclésiastique de Rome, et priait saint Silvestre de fixer la Pâque selon la coutume, *juxta consuetudinem*. Des évêques bretons assistaient à cette assemblée ; ils en emportèrent dans leur île la tradition romaine. Or, ce que plus tard ils défendirent si énergiquement, ce qu'ils appelaient la Pâque de saint Pierre et de leurs pères, ce qu'ils opposaient obstinément aux nouveautés des autres Occidentaux ralliés au comput alexandrin, c'est précisément l'ancien cycle de l'Eglise romaine. Ce point, déjà mis hors de contestation par un savant hollandais, Van der Hagen, sera plus tard confirmé sans réplique par le chevalier de Rossi. Ainsi s'en iront en fumée tant de phrases banales sur la résistance des Bretons à l'Eglise romaine, sur leur tenacité à retenir des usages orientaux, sur l'indépendance de leur race, etc. C'est juste le contre-pied du vrai.

« Tout en maintenant sa liberté et celle des Eglises, Rome ne cessa de provoquer des études sur ce sujet grave. Le premier qui nous soit parvenu porte le nom de Prosper et se place vers l'an 430... Si l'on peut voir en Prosper un Aquitain, le midi de la Gaule serait alors, comme Gennade de Marseille paraît le dire, un centre de hautes sciences, digne de rivaliser avec l'Egypte. C'est encore à l'Aquitain Victorius que l'archidiacre Hilare, depuis successeur de saint Léon, confia le soin de concilier les calculs d'Alexandrie avec ceux de Rome, après diverses autres tentatives dont l'histoire est très-obscure. En 457 parut le nouveau cycle du savant Aquitain. En 463, il était en vigueur à Rome, comme le prouve une inscription qui a servi de base aux travaux du savant cardinal Noris... Le P. Boucher n'avait pas trouvé, avant le concile d'Orléans, en 541, de documents constatant l'usage du cycle de Victorius en Gaule. Une inscription de Vaison, que M. de Rossi emprunte au *Voyage de deux Bénédictins*, et qu'il rectifie par les notes de M. Leblant, lui fournit la preuve que cet usage remonte à 470, et que vers le même temps le cycle victorien jouissait d'une égale autorité en Italie et dans les Gaules.

« Ce ne fut pas toutefois sans contestation. Un antagoniste sérieux, Victor de Capoue, publia, s'il faut en croire Erithème, un grand Traité sur la Pâque contre le cycle adopté et comme sanctionné par l'autorité pontificale. Nous avons retrouvé d'assez longs fragments de ce Traité, qui fait honneur à la science du saint évêque de Capoue. Sans nommer Victorius, il ne dissimule pas son admiration pour les calculs « très-ingénieux et très-habiles » des Alexandrins, et selon toute apparence il provoquait la substitution de plus en plus imminente du cycle de 19 ans à la période de 84 années.

« Cette révolution fut accomplie sans retour par Denys le Petit. En 525, il publia un cycle qui eut l'honneur d'être gravé sur le marbre à Ravenne, comme à Rome autrefois celui de saint Hippolyte. Tel est encore le monument de Vaison, de l'an 547, qui atteste qu'à cette époque la Gaule avait suivi l'exemple de l'Italie. Toutefois, le cycle de Victorius résista longtemps, et ne céda qu'au IXe siècle à l'autorité de Charlemagne, qui fit passer en usage commun ce qu'on a depuis appelé l'ère vulgaire. Peut-être Abbon de Fleuri, dont nous possédons le Commentaire inédit sur le cycle de Victorius, est-il le dernier qui, fidèle aux traditions de l'Eglise d'Orléans, ait essayé de réhabiliter le savant marseillais. »

(562) Ceillier, *loc. cit.*, t. XX, p. 53.

(563) Longueval, *loc. cit.*, t. IX, p. 115.

(564) Alban Butler et Godescard, *Vies des Pères*, etc., *Saint Aldérald, archidiacre à Troyes en Champagne*, 20 octobre.

(565) *Ibid.*, *Le B. Fingen, abbé de Saint-Vannes à Verdun*, 7 octobre.

célestes. Il parut souvent tellement absorbé dans la prière, qu'on l'eût pris pour un ange sous une enveloppe mortelle. Il mourut le 7 octobre 1004, et son nom se lit dans plusieurs Martyrologes.

Les bienheureux Frédéric et Richard (566).

Frédéric, fils de Godefroi, comte de Verdun, et de Mathilde, fille du duc de Saxe, était le second de cinq frères. Après la mort de son père, le comté de Verdun lui échut en partage. Formé à l'école de Jésus-Christ, plus il se vit placé par sa naissance au-dessus des autres, plus il devint humble. Il s'efforça de conserver toujours une grande pureté de conscience. Sa bonté et son équité lui valurent l'affection de ses vassaux. A la mort de son frère Adalbert II, évêque de Verdun, il céda le comté aux titulaires de ce siége, afin de réparer ainsi les torts que ses ancêtres avaient faits à cette Eglise : sa donation date de l'an 997. Il alla ensuite en pèlerinage à Jérusalem, pour retremper sa foi dans les lieux sanctifiés par la présence de Jésus-Christ. De retour de la Terre-Sainte, il passa par Reims, et s'arrêta quelque temps chez Richard, l'un des plus saints et des plus célèbres personnages du xe siècle. Issu d'une noble famille de France, Richard voulut joindre la science à la noblesse et la piété à la science. Il étudia les lettres dans l'école de Reims, alors l'une des plus renommées des Gaules. Ses progrès dans les sciences et dans la vertu déterminèrent l'archevêque de Reims à lui conférer les dignités d'archidiacre et de précenteur de son Eglise. Il s'acquitta de ces charges avec zèle et édification. Il menait parmi les chanoines la vie du plus austère religieux. Non content d'assister avec exactitude à l'Office, il récitait tous les jours le Psautier en entier, disant les cinquante premiers psaumes à genoux, les cinquante suivants debout, et les cinquante derniers prosterné dans la posture la plus gênante, ne se tenant appuyé que sur les mains et sur les orteils des pieds. Ce saint homme ne soupirait qu'après la retraite, lorsque Frédéric vint le consulter sur le projet qu'il avait formé depuis longtemps de se consacrer à Dieu dans quelque monastère renommé pour sa régularité. Ils prirent ensemble la résolution de se retirer au monastère de Saint-Vannes, où la discipline monastique était fort en vigueur par les soins de l'abbé Fingen. Il y allèrent sans découvrir leur dessein, afin de vérifier par eux-mêmes si ce qu'on disait de la régularité de cette maison était véritable. Quand ils furent arrivés à Verdun, ils eurent quelque envie d'entrer dans un autre monastère de la même ville, bâti par l'évêque Vicfroi, dans un lieu dont la situation leur parut plus commode et plus agréable que celle du monastère de Saint-Vannes. Cependant, comme ils craignirent l'illusion de l'amour-propre, ils résolurent d'aller consulter saint Odilon, et d'offrir de demeurer à Cluni sous sa conduite si le saint le jugeait à propos. Mais Odilon conseilla à Richard et à Frédéric de suivre leur première vocation, et d'entrer au monastère de Saint-Vannes, parce que leur exemple pourrait accréditer ce lieu qui était encore assez peu connu. Ils retournèrent donc à Verdun, où Fingen, édifié de leur demande, hésita d'abord à les recevoir, parce qu'il voyait en eux des hommes d'une naissance illustre, et par là même peu propres à supporter les humiliations de la vie monastique et les austérités de la règle. Après les avoir éprouvés quelque temps, il finit par les recevoir. Arnould, archevêque de Reims, lui en fit un crime. Fâché de voir son Eglise privée d'un sujet aussi digne que Richard, il prétendit que l'archidiacre n'avait pu embrasser la vie monastique sans sa permission. Fingen et Richard se défendirent avec une humble fermeté qui satisfit le prélat. On reconnut bientôt à la conduite édifiante des deux personnages que c'était le Seigneur qui les avait conduits en ce lieu. L'humilité de Frédéric augmenta encore, et on ne pouvait se lasser d'admirer un des principaux seigneurs du pays remplissant les fonctions les plus viles. En même temps on vit les riches talents dont le ciel avait doué Richard. Aussi, après la mort de Fingen, arrivée le 7 octobre 1004, fut-il établi abbé de Saint-Vannes par Heimon, évêque de Verdun. Le nouvel abbé eut le don, dans cette charge, de se rendre agréable à Dieu et aux hommes ; car, si par sa vigilance et son autorité il maintenait la Règle en vigueur, il savait par ses ma-

(566) Alban Butler et Godescard, *Vies des Pères*, etc., *Le B. Frédéric, prévôt de Saint-Vaast d'Arras*, 6 janvier. *Le B. Richard, abbé de Saint-Vannes*, 15 juillet. Longueval, *loc. cit.*, t. IX, p. 117.

nières douces et insinuantes rendre aimable et facile l'obéissance qu'il exigeait, et adoucir à ses inférieurs le joug qui leur était imposé. On le surnomma Grâce de Dieu, pour indiquer le rare talent qu'il avait de gagner les cœurs. La réputation du nouvel abbé de Saint-Vannes se répandit en peu de temps dans toute la Gaule, et lui attira un si grand nombre de disciples que sa communauté retraça en France, par le nombre et par la ferveur des religieux, une image des anciens monastères d'Egypte ou de Nitrie.

Concile de Dormund (567).

[1005] Un concile nombreux ayant été assemblé, l'an 1005, à Dormund en Westphalie, saint Henri, roi de Germanie, exhorta les évêques à réformer un grand nombre d'abus qui s'étaient glissés dans la discipline de l'Eglise; et on fit à cet égard divers décrets, que les auteurs contemporains ne nous ont point transmis. Ditmar nous apprend seulement qu'on établit entre tous ceux qui assistaient au concile une confraternité de prières à ces conditions : qu'à la nouvelle de la mort de quelqu'un d'entre eux chaque évêque dirait une messe pour le défunt; les prêtres, trois messes; les diacres et autres ministres inférieurs, dix psautiers; que le roi et la reine donneraient aux pauvres quinze cents deniers, et en nourriraient autant; que les évêques nourriraient trois cents pauvres, et donneraient à chacun trente deniers, et autant de luminaires à l'Eglise; qu'on jeûnerait au pain, au sel et à l'eau, les veilles de Saint-Jean-Baptiste, de Saint-Pierre et de Saint-Paul, et de Tous les Saints; que le jeûne de la veille de l'Assomption et de tous les apôtres aurait lieu comme en carême; qu'il en serait de même des Quatre-Temps, excepté le vendredi avant Noël, où l'on jeûnerait au pain, au sel, et à l'eau. On voit par les règlements de ce concile avec quelle rigueur on gardait les jeûnes ordinaires ordonnés par l'Eglise.

Mort de saint Nil le Jeune (568).

Saint Nil le Jeune avait passé dix années dans le monastère de Serpéri, lorsqu'il apprit que le prince de Gaëte se proposait de faire transporter sa dépouille mortelle, comme une relique, dans la ville, pour lui servir de sauvegarde. Son humilité s'en inquiéta. Malgré son extrême vieillesse, il monta à cheval; et, comme les frères s'affligeaient de son départ, il leur dit : Je vais préparer un monastère où je rassemblerai tous mes enfants dispersés. Il arriva auprès de Tusculum, à quatre lieues de Rome, au petit monastère de Sainte-Agathe, qu'habitaient des religieux grecs. Il choisit ce lieu pour sa dernière demeure. En vain les grands de Rome, qui venaient voir le saint, le conjuraient d'y aller, à cause des apôtres : Je ne suis pas digne de nommer les saints apôtres, répondit-il; mais, quand on a tant soit peu de foi, on peut aussi bien les honorer ici. Grégoire, comte de Tusculum, décrié pour sa tyrannie et ses injustices, vint se jeter à ses pieds, et lui dit : Mes grands péchés me rendent indigne de recevoir sous mon toit un serviteur de Dieu comme vous. Toutefois, puisqu'à l'exemple de votre Maître vous m'avez préféré aux justes, tout pécheur que je suis, voilà ma maison, et ma ville, et tout son territoire : ordonnez-en comme il vous plaira. Nil lui demanda un lieu plus retiré, où il pût prier en repos; et Grégoire lui donna les ruines de la maison de plaisance que Cicéron avait à Tusculum. Ce lieu était connu sous le nom de Grotta-Ferrata, parce que d'épaisses broussailles avaient fait de l'antique demeure de l'Orateur romain, une grotte inaccessible (569). Les frères qui étaient restés au monastère de Serpéri, sachant que leur Père n'y retournerait plus, partirent avec leurs peaux de mouton pour le rejoindre. Nil s'en réjouit, et leur indiqua comme rendez-vous la Grotta-Ferrata. Il comptait s'y rendre à pied de Sainte-Agathe; mais ses forces défaillirent. Il appela donc ceux qui l'avaient suivi, ainsi que Paul, destiné depuis longtemps à être leur supérieur, leur distribua ses chétifs vêtements, les pria de lui faire recevoir les saints mystères, et leur dit : Je vous prie, si je meurs, de ne point tarder à couvrir mon corps de terre; ne m'enterrez pas dans une église, et ne faites sur moi ni voûte ni décoration. Il leur donna sa bénédiction, puis s'étendit sur son lit, où il demeura deux

(567) Ceillier, *loc. cit.*, t. XX, p. 583. Longueval, *loc. cit.*, t. IX, p. 127.

(568) Alban Butler et Godescard, *Vies des Pères*, etc., *Saint Nil le jeune, abbé*, 26 septembre.

(569) Les Basiliens de Grotta-Ferrata et les Jésuites de la Ruffinella ont prétendu les uns et les autres occuper l'emplacement de la villa de Cicéron.

jours sans parler ni ouvrir les yeux ; seulement il semblait prier, car on lui voyait remuer les lèvres et faire de la main droite le signe de la croix. Le comte Grégoire, averti qu'il était à l'extrémité, accourut, et se jeta sur le saint, fondant en larmes et disant : Mon Père, mon Père, pourquoi m'abandonnez-vous si tôt? C'est que vous avez horreur de mes péchés. Lui baisant les mains, il ajoutait : Vous ne m'empêchez plus de vous baiser les mains, comme vous faisiez auparavant, en disant : Je ne suis ni évêque, ni prêtre, ni diacre ; je ne suis qu'un pauvre petit caloyer. Grégoire, parlant ainsi, répandait tant de larmes qu'il en tirait des yeux de tous les assistants. C'était la fête de saint Jean l'évangéliste, que les Grecs célèbrent le 26 septembre. On savait quelle dévotion avait Nil pour les fêtes des saints, et on connaissait sa maxime, qu'un moine doit mourir dans l'église. On l'y porta à l'heure de vêpres. L'office étant fini et le soleil couché, il expira, âgé de quatre-vingt-quinze ans, en 1005. Le lendemain matin, les frères prirent le corps, et le portèrent, avec des cierges et de l'encens, à Grotta-Ferrata, où arrivaient les moines de Serpéri. La rencontre des deux troupes renouvela leur douleur. Toute la communauté, avec l'abbé Paul, y demeura auprès du tombeau de saint Nil, dont l'Eglise honore la mémoire le 26 septembre, jour de sa mort. L'abbaye de Grotta-Ferrata, qui s'élève au milieu de la campagne de Frascati et de Marino, est toujours habitée par des moines grecs de l'ordre de Saint-Basile. Des fresques d'Annibal Carrache et du Dominiquin en ont rendu l'église célèbre dans l'histoire de l'art. L'une de ces fresques représente saint Nil guérissant un jeune possédé ; et une autre, saint Nil recevant l'empereur Othon III (570).

Mort d'Adalbéron II, évêque de Metz (571).

Adalbéron, évêque de Metz, voulant terminer un procès entre les moines de Saint-Arnould et le duc Thierri, son frère, entreprit un voyage par une chaleur si grande qu'on ne se souvenait pas d'en avoir vu une pareille. Il marcha tout le jour sans rien prendre, et arriva très-fatigué bien avant dans la nuit. Il soupa, et, malgré la fatigue du jour précédent, à peine avait-il pris quelque repos qu'il se releva pour réciter l'office avec ses clercs. Dès qu'il l'eut achevé, il fut frappé d'une paralysie qui lui ôta l'usage de la parole et des membres. On le reporta à Metz. Avant d'entrer à l'évêché, il voulut qu'on le conduisît à la cathédrale, où il fit une prière fervente. Il recouvra la parole, mais demeura paralytique, et ne fit que languir pendant plus de six mois. Il distribua aux églises et aux pauvres tout ce qu'il possédait. Il envoya même des aumônes à Saint-Martin de Tours, à Saint-Remi de Reims, à Sainte-Marie de Verdun, à Saint-Pierre de Cologne, et à plusieurs autres monastères. Il mourut le vendredi 14 décembre 1005, et fut enterré dans l'église de Saint-Symphorien, qu'il avait bâtie, et où il avait placé des moines de Saint-Benoît. On lui donna le titre de bienheureux.

Troubles dans l'Eglise de Metz (572).

[1006] Après sa mort, il y eut de grands troubles pour la succession à l'évêché de Metz. Le duc Thierri, frère d'Adalbéron, fit nommer son fils. Comme il était très-jeune, il lui donna pour tuteur Théoderic ou Thierri de Luxembourg, frère de sainte Cunégonde, femme de saint Henri, roi de Germanie. Le tuteur s'empara lui-même de l'évêché. Saint Henri, ne tolérant pas cette usurpation de la part de son beau-frère, alla mettre le siége devant Metz, afin de chasser l'usurpateur. Mais, celui qui avait été élu évêque de Metz étant mort sur ces entrefaites, l'affaire s'accommoda. Thierri de Luxembourg demeura évêque, et se comporta mieux que son entrée dans l'épiscopat n'avait donné lieu de l'espérer.

Entrevue de Henri et de Robert (573).

Henri, roi de Germanie, et Robert, roi de France, ne respiraient que la gloire de Dieu et le bonheur de leurs peuples. Ces deux princes, que rapprochaient les mêmes inclinations, eurent, l'an 1006, une entrevue sur la Meuse, où ils se donnèrent des marques réciproques de la plus sincère cordialité. On était convenu qu'ils s'avanceraient l'un et

(570) De la Gournerie, *Rome chrétienne*, t. I, p. 267.

(571) Longueval, *loc. cit.*, t. IX, p. 126. Alban Butler et Godescard, *Vies des Pères*, etc., *Le B. Adalbéron, évêque de Metz*, 14 décembre.

(572) Longueval, *loc. cit.*, t. IX, p. 127.

(573) *Ibid.*, p. 169.

l'autre dans un bateau à égale distance du bord. Henri, persuadé que la vertu de celui avec qui on traite est la meilleure sauvegarde, passa dès le matin avec une suite peu nombreuse dans le camp de Robert. Après avoir entendu la messe, il s'assit à la table de ce prince avec la reine Cunégonde, lui fit de riches présents, et retourna le soir à son camp. Le lendemain, Robert, accompagné de plusieurs évêques, se rendit à la tente de Henri, et lui fit aussi des présents. Un Diplôme de Robert en faveur du monastère de Saint-Bénigne de Dijon, donné par le roi de France pendant son entrevue avec le roi de Germanie sur la Meuse, porte la date de 1006.

Saint Fulcran, évêque de Lodève (574).

Fulcran, issu de la famille des comtes de Soustancion, élevé dans la piété et dans les sciences, et remarquable dès ses plus tendres années par un amour singulier pour la vertu de chasteté, avait été, après la mort de Thierri, évêque de Lodève, élu d'une voix unanime successeur de ce prélat. Il eut beau prendre la fuite et se cacher : il fut découvert et conduit à Narbonne, où Emery le sacra le 4 février 949. Le nouvel évêque se dévoua à la sanctification de son diocèse. Il se distingua également par sa tendre piété, par sa vigilance pastorale, et par sa généreuse charité, dont il donna des preuves éclatantes en un temps de famine. Malgré ses libéralités, il trouva encore des fonds pour rebâtir sa cathédrale sous l'invocation de saint Genès d'Arles, et pour y joindre un monastère dédié au Sauveur. Quelqu'un lui apprenant un jour qu'un évêque qu'on lui nomma avait apostasié la foi et embrassé le judaïsme, au grand scandale des fidèles, il en fut si indigné qu'il dit publiquement que l'apostat méritait d'être brûlé. Peu de temps après, il sut que le peuple, s'étant saisi de ce malheureux, l'avait en effet livré aux flammes. Il craignit que la parole qui lui était échappée n'y eût donné occasion ; et, pour expier cette faute, il se rendit à Rome en pénitent. Avant d'entrer dans la ville, il quitta ses vêtements, s'enveloppa les épaules de ronces, et se fit frapper en cet état jusqu'à ce qu'il fût arrivé à la basilique de Saint-Pierre, où il fit une confession de ses péchés et reçut l'absolution. Cependant le saint ne fut pas encore tranquille. Portant la délicatesse de conscience jusqu'au scrupule, il fit le même pèlerinage jusqu'à trois fois, en vue d'expier cette prétendue faute. Nous avons un Testament qu'il data : « Le 4 février sous le règne de Jésus-Christ, et lorsqu'on espérait un roi ; » ce qui montre que cet Acte fut dressé lorsque Hugues Capet n'était pas encore reconnu roi en Aquitaine. Le saint y dispose de tous ses biens en legs pieux, et il institue pour exécuteurs testamentaires Magfroi, évêque de Rodez, deux archidiacres, et deux abbés. Il donne à l'archidiacre Bernard une terre, à la condition que, tous les ans, à la Saint-Pierre et à la Toussaint, le donataire offrira un repas aux chanoines de Lodève, et il charge ses héritiers d'augmenter en plusieurs autres jours la portion des chanoines. C'est une preuve que ces chanoines vivaient en communauté. Etant tombé malade l'an 1006, il eut révélation de sa mort prochaine. Il ordonna de préparer son tombeau dans la cathédrale, et, s'y étant fait porter le 4 février, anniversaire de son ordination, il le bénit. Après cela, on lui administra l'extrême-onction ; il fit sa confession aux prêtres qui étaient présents et à Magfroi, évêque de Rodez ; puis il reçut le saint Viatique. Quoiqu'il s'avouât coupable de plusieurs péchés, il déclara qu'il avait toujours conservé sa virginité. Dès qu'il sentit les approches de la mort, il voulut qu'on le mît à terre sur un cilice et qu'on récitât les Litanies. Quand elles furent finies, il pria un des assistants de lui soutenir la main, et il donna ainsi sa bénédiction à son peuple, inconsolable de perdre un si digne pasteur. Il avait siégé cinquante-huit ans et neuf jours, quand il expira le 13 février 1006. Dieu confirma l'opinion qu'on avait de sa sainteté par les miracles dont il honora son tombeau. On leva son corps de terre vers l'an 1127, et il demeura sans corruption jusqu'en 1572 que les Calvinistes, s'étant emparés de Lodève, outragèrent ses reliques. Ils les jetèrent d'abord dans un grand feu, qui les respecta. Ensuite ils les traînèrent dans les rues et les dispersèrent. On en garda quelques parcelles

(574) Longueval, *loc. cit.*, t. IX, p. 121. Alban Butler et Godescard, *Vies des Pères*, etc., *Saint Fulcran, évêque de Lodève en Languedoc*, 13 février.

à Lodève, dont saint Fulcran était le second patron.

Mort de saint Ælfric de Cantorbéry (575).

Presque toutes les années de l'épiscopat d'Ælfric, archevêque de Cantorbéry, sont datées de ses bienfaits et de ceux du roi Ethelred en faveur des églises et des monastères. Ethelred témoigna dans un de ses Diplômes que Ælfric, par sa sagesse et sa vigilance pastorale, lui avait appris à observer les commandements de Dieu. Ce prélat rappela surtout le clergé séculier à l'exécution des règlements de discipline sanctifiés par l'observance de ses devanciers. Les amis de la religion reçurent avec joie ce plan de réforme; mais les plus riches et les plus dissipés de l'ordre clérical s'y opposèrent avec opiniâtreté. On peut voir dans les Ecrits d'Ælfric les arguments des parties adverses. Le canon qui excluait les servantes et les parentes de l'habitation des ecclésiastiques était condamné comme imposant une contrainte inutile et barbare qui les priverait, et de compagnes qui les chérissaient, et de services qui en mainte occasion leur étaient d'une absolue nécessité. On soutenait contre l'obligation du célibat que la liberté accordée aux prêtres de l'ancienne loi avait été transmise à ceux de la nouvelle avec leurs autres prérogatives, et que nier l'utilité d'une semblable institution, c'était combattre la sagesse même du Sauveur, qui avait élevé saint Pierre, quoique marié, à la dignité de Prince des apôtres. Ælfric eut la condescendance de répondre « que les canons auxquels on s'opposait si vivement avaient été dès les premiers temps observés avec fidélité dans l'Eglise anglo-saxonne, et que ses contemporains, s'ils avaient les vertus de leurs prédécesseurs, imiteraient sans peine leur obéissance. » Il traita le mariage du clergé « d'innovation nouvelle et profane, dérogeant à la sainteté et répugnant aux fonctions du sacerdoce. » Il montra « que le célibat avait été recommandé aux ministres de l'autel par le Christ lui-même, lorsqu'il exigea de ses disciples qu'ils renonçassent à tout pour le suivre; que les Pères du grand concile de Nicée l'avaient prescrit, quand ils ordonnèrent de rejeter les εἰσάκτοι des maisons du clergé; que, si sous la législation de Moïse on permettait le mariage aux prêtres, il fallait se souvenir que les fonctions sacrées étaient alors restreintes à un certain nombre de familles, et que l'immolation des animaux exigeait moins de pureté que l'oblation du saint sacrement. » Le prélat trouvait dans l'exemple de saint Pierre un appui à son opinion : à la vérité, il était marié avant sa vocation à l'apostolat; mais, dès qu'il s'attacha au Christ, il cessa tout commerce avec sa femme, et pratiqua cette chasteté que lui enseignaient la doctrine et l'exemple de son Maître. Ælfric ajouta qu'il s'était imbu dans le monastère de Winchester de ces sentiments qu'il avait exprimés dans ses Ecrits; que la puissance irrésistible de l'autorité les rendait obligatoires, et que chaque concile avait successivement enjoint au clergé d'observer la chasteté de sa profession; que, par une métaphore toute naturelle, l'engagement que le prêtre contractait à son ordination était comparé à celui du mariage, attendu qu'il devait considérer son église comme son unique et légitime épouse, et qu'admettre une femme dans son lit, sous quelque titre que ce fût, c'était charger son âme d'un adultère spirituel et sacrilége. Les plus vertueux du clergé se rendirent aux ordres de leur supérieur; les autres prêtèrent une voix plus complaisante à la voix des passions, et, pendant le siècle de troubles qui précéda l'anéantissement de la dynastie saxonne, ils bravèrent les menaces sévères mais impuissantes des canons. Ælfric mourut le 28 août 1006. Son corps fut d'abord inhumé dans le monastère d'Abingdon, où il avait embrassé la vie religieuse, puis rapporté à Cantorbéry, où on l'honora comme saint.

Ælfric Bata (576).

Le plus célèbre de ses disciples fut un autre Ælfric, surnommé Bata, d'abord abbé d'Egnesham, puis prieur de Winchester, ensuite archevêque d'Yorck. Ses principaux ouvrages sont une *Vie de saint Ethelwold*, écrite environ vingt ans après la mort du saint, et deux Lettres à l'archevêque Wulstan. Cet autre Ælfric ne devait mourir qu'en 1051.

Lantfrid et Wolstan (577).

Lantfrid et Wolstan, contemporains de

(575)) Ceillier, *loc. cit.*, t. XX, p. 85. Lingard, *Antiquités de l'Eglise anglo-saxonne*, p. 510.

(576) Ceillier, *loc. cit.*, t. XX, p. 86. Lingard, *Antiquités de l'Eglise anglo-saxonne*, p. 510.

(577) Ceillier, *loc. cit.*, t. XX, p. 89.

l'archevêque de Cantorbéry, et moines de l'abbaye de Winchester, travaillèrent tous deux à l'Histoire de saint Swithin, évêque de cette ville, mort en 862, et dont saint Ethelwold avait transféré les reliques en 964, cérémonie à laquelle assista Lantfrid : ils se bornèrent à rapporter en prose les miracles de Swithin et ce qui s'était passé lors de la translation de son corps. Wolstan composa sur le même sujet deux Livres en vers, qu'il dédia à saint Elphége, évêque de Winchester. Quelques faits, empruntés aux deux écrivains, sont propres à faire connaître la discipline du temps où ils vivaient. 1° Un homme, ayant tué son père, fut condamné à porter des cercles de fer autour de son ventre et de ses bras pendant neuf ans, et à faire en cet état divers pèlerinages, en particulier celui de Saint-Pierre à Rome. 2° Pour vérifier la culpabilité d'un domestique de Flodoald, riche marchand de Winchester, on lui enjoignit de porter dans sa main nue un charbon ardent et un fer chaud : on décida que, s'il n'en était point endommagé, on le déclarerait innocent; et que, s'il en était brûlé, il passerait pour coupable et serait en conséquence décapité. 3° Un aveugle, étant venu au tombeau de saint Swithin, se fit un devoir de ne pas rompre son jeûne avant l'heure de None, c'est-à-dire avant trois heures après midi, et il recouvra la vue par l'intercession du saint. Ce fait sert à établir l'heure du jeûne solennel. 4° Les fidèles avaient coutume de faire sur leur bouche le signe de la croix, lorsqu'il leur arrivait de bâiller : cela s'induit de ce qu'on rapporte d'une femme des Gaules, qui, ayant négligé de le faire, eut la mâchoire subitement disloquée. 5° Une loi du roi Edgard contre les voleurs portait qu'on leur crèverait les yeux, et qu'après leur avoir coupé les mains, arraché les oreilles, percé les narines, ôté la peau de la tête, on les jetterait au milieu de la campagne pour être dévorés par les chiens et les animaux sauvages. Wolstan écrivit encore une *Vie de saint Ethelwold*, évêque de Winchester, dont il avait été le disciple : on y remarque que le carême commençait en Angleterre au premier dimanche; que, quand les évêques voyageaient, ils faisaient porter un vase rempli du saint chrême, pour donner la confirmation; et qu'avant d'administrer le corps et le sang du Seigneur aux moribonds, on les oignait de l'huile sainte.

Saint Elphége est fait archevêque de Cantorbéry (578).

Il y avait vingt-deux ans que saint Elphége gouvernait l'Eglise de Winchester, lorsqu'il se vit élever malgré lui sur le siége archiépiscopal de Cantorbéry, devenu vacant par la mort d'Ælfric. Il était dans sa cinquante-deux ème année. Il fit le voyage de Rome pour y recevoir le pallium de la main de Jean XVIII. A son retour, il s'appliqua tout entier à connaître les besoins de son troupeau.

Sainte Kennoque (579).

[1007] Sainte Kennoque, que la douceur, la modestie, l'humilité, l'amour des choses de Dieu, caractérisèrent dès l'enfance, était fille unique. Héritière d'une illustre et riche famille d'Ecosse, elle refusa sa main à plusieurs prétendants, pour se consacrer à Dieu sans réserve. Elle se fit même religieuse dans un monastère du comté de Fife. L'esprit de pauvreté et d'oraison, accompagné d'une admirable pureté de cœur, la conduisit en peu de temps à une sublime perfection. Son nom devint célèbre par les miracles que Dieu accordait à ses prières. Elle mourut en 1007 dans un âge très-avancé. Plusieurs églises d'Ecosse étaient autrefois dédiées sous son invocation; et il y en a une auprès de Glascow qui s'appelle Saint-Kennoche-Kirk, c'est-à-dire église de Sainte-Kennoque. Les Ecossais avaient anciennement beaucoup de vénération pour les reliques de cette sainte, en l'honneur de laquelle on trouve une prière dans le Bréviaire d'Aberdeen, et dont le nom se lit dans le Calendrier d'Adam King.

Alduin, évêque de Limoges (580).

Dans les calamités publiques, on recourait à des jeûnes extraordinaires pour désarmer la colère de Dieu. Ainsi les Formules alsaciennes contiennent le Mandement d'un

(578) Ceillier, *loc. cit.*, t. XX, p. 99. Alban Butler et Godescard, *Vies des Pères*, etc., *Saint Elphège, archevêque de Cantorbéry, martyr*, 19 avril.

(579) Alban Butler et Godescard, *Vies des Pères*, etc., *Sainte Kennoque, vierge en Ecosse*, 13 mars.

(580) Longueval, *loc. cit.*, t. IX, p. 129.

évêque, adressé à un archiprêtre, pour ordonner trois jours de jeûne suivant l'intention du prince. L'évêque, prescrivant la manière de jeûner, veut que, pendant ces trois jours, le peuple, revêtu du cilice et couvert de cendres, se rende à l'église en procession; que tous entendent la messe pieds nus; qu'on jeûne au pain sec, ou du moins qu'on ne mange avec son pain que des légumes crus et des fruits, sans boire de vin : mais il permet un peu de bière. La contagion, nommée le « Feu sacré, » s'étant communiquée dans le Limousin et dans le reste de l'Aquitaine, Alduin, évêque de Limoges, crut devoir employer le même remède. Ce prélat, ayant pris l'avis de Josfroi, abbé de Saint-Martial, et du duc Guillaume, indiqua dans son diocèse un jeûne de trois jours. En même temps tous les évêques d'Aquitaine se rendirent à Limoges, portant processionnellement les reliques de leurs Eglises. On tira le corps de saint Martial de son tombeau, et l'on fit une procession générale des corps saints du pays. Dieu se laissa fléchir par tant d'intercesseurs. La contagion cessa en Aquitaine; et les seigneurs, pour témoigner leur reconnaissance, jurèrent de nouveau l'observation de la Paix. Alduin avait été souvent obligé de mettre son diocèse en interdit, à cause des petites guerres qu'ils se faisaient les uns aux autres. Les misères publiques furent plus efficaces pour les porter à la paix que les exhortations et les menaces du prélat.

Alduin, sensible aux calamités de son peuple, croyait qu'en certaines occasions la charité, qui est la meilleure interprète des lois de l'Eglise, peut en dispenser pour de justes raisons. Touché un jour de l'extrême misère où il vit réduits pendant le carême les habitants d'Evau, il leur permit de manger de la chair. Mais, quand l'abondance fut revenue, il les exhorta à faire un autre carême, au lieu de celui durant lequel ils n'avaient pas été en état d'observer l'abstinence prescrite.

Ce prélat avait surtout un grand zèle pour la conversion des Juifs. Il fit disputer contre eux, pendant un mois, d'habiles théologiens dans des conférences réglées, dont il retira, d'ailleurs, peu de fruits; car il ne baptisa que trois ou quatre de ces infidèles. Ceux qui demeurèrent opiniâtres durent sortir du Limousin.

Ruine de l'église du Saint-Sépulcre (581).

Les Juifs d'Orléans furent accusés d'avoir envoyé un moine apostat à Hakem, calife fatimite d'Egypte (582), sous lequel les Melchites eurent pour évêque Arsène, et les Jacobites Philothée, remplacé, l'an 1003, par Zacharie, qui siégea vingt-huit ans. Cette même année 1003, Hakem commença à persécuter le Christianisme. L'an 1005, il enjoignit aux Juifs et aux Chrétiens d'avoir sur leurs habits des marques distinctives qui devaient être de couleur noire, parce que c'était la couleur des califes abbassides, et de porter des ceintures. Les marchands d'esclaves qui vendraient aux Juifs des esclaves de l'un ou de l'autre sexe furent l'objet de ses menaces. Les Juifs, quoique persécutés eux-mêmes, animèrent le tyran contre les Chrétiens. L'émissaire des Israélites d'Orléans remit à Hakem une Lettre où ils l'engageaient à faire abattre l'église du Saint-Sépulcre de Jérusalem, en haine du Christianisme, disant que, si ce prince ne détruisait les Lieux saints que les fidèles allaient honorer en Palestine, il aurait bientôt sur les bras tous les princes chrétiens, qui, sous prétexte de satisfaire leur dévotion, ne manqueraient pas de s'emparer de ses Etats. Le calife suivit le conseil des Juifs, et Radulphe, évêque de Périgueux, en revenant de Jérusalem, rapporta cette triste nouvelle en France. Les Juifs, dont on découvrit l'odieuse démarche, en portèrent la peine : ils furent bannis de la plupart des villes du royaume, et les évêques défendirent aux fidèles d'avoir aucun commerce avec eux. L'émissaire, envoyé au Caire, ayant été pris à son retour, les officiers du roi Robert le condamnèrent au feu.

Fulbert est fait évêque de Chartres (583).

Après la mort de Rodulphe, qui était nommé à l'évêché de Chartres lorsqu'arriva dans le monastère de Saint-Pierre le trouble dont nous avons parlé (584), le roi connaissant le mérite de Fulbert, le fit élire en 1007. Ce prélat reçut l'ordination épiscopale des

(581) Longueval, *loc. cit.*, t. IX, p. 130.
(582) *Voy.* ci-dessus, col. 527.
(583) Longueval, *loc. cit.*, t. IX, p. 133 Ceillier, *loc. cit.*; t. XX, p. 128.
(584) *Voy.* ci-dessus col. 408.

mains de Léothéric de Sens, son métropolitain. Quoique évêque, il continua ses leçons publiques; mais il cessa de s'occuper de la médecine. On le regardait comme l'oracle de la France, et on s'adressait à lui de toutes parts pour le consulter sur les questions délicates. Exact observateur des canons pour lui-même, il les faisait observer aux autres, sans se laisser fléchir par les prières des grands en faveur des prévaricateurs et au préjudice de la loi. Le comte Rodolfe avait usurpé des biens de l'Eglise de Chartres, et il avait tué un clerc de ses propres mains; cité à la cour du roi et au tribunal de l'Eglise, il ne comparut point; Fulbert l'excommunia. Le comte prit le parti d'aller à Rome pour se faire absoudre. L'évêque de Chartres écrivit aussitôt à Jean XVIII, qu'il pria de ne pas recevoir à sa communion un homme que la loi divine éloignait de l'Eglise comme un païen. Mabillon rattache cette Lettre à l'an 1024, parce qu'il la croit adressée à Jean XIX.

Evêché à Bamberg.— Concile de Rome (585).

Saint Henri avait aimé dès son enfance la ville de Bamberg. Quand il fut roi de Germanie, il forma le dessein d'y ériger un évêché, afin de contribuer à la destruction du paganisme chez les Sclaves dont Bamberg se trouvait proche. Il prit à ce sujet l'avis des prélats de son royaume assemblés à Mayence, le 25 mai 1007, pour célébrer avec lui la fête de la Pentecôte; et, ayant obtenu le consentement de l'évêque de Wurtzbourg, il envoya deux de ses chapelains à Rome demander à Jean XVIII la confirmation de cette érection. La Bulle, qui est datée du mois de juin 1007, fut accordée dans un concile tenu dans la basilique de Saint-Pierre. Elle portait que l'évêque de Bamberg serait sous la protection de l'Eglise romaine seule, et soumis néanmoins à l'archevêque de Mayence, son métropolitain. Le Pape en écrivit à tous les évêques de Gaule et de Germanie.

Concile de Francfort (586).

Au retour des chapelains du roi, un concile nombreux fut convoqué à Francfort pour le 1er novembre 1007. L'évêque de Wurtzbourg, fâché qu'on ne lui eût pas donné le titre d'archevêque, ne voulut point y venir; mais il envoya Berniger, son chapelain, avec mission de s'opposer au démembrement de son diocèse. Son opposition demeura sans effet. Les évêques étant assemblés, le roi se prosterna devant eux jusqu'à terre : il fut relevé par Willigise, archevêque de Mayence, dans le diocèse duquel se tenait le concile. Quand les évêques se mirent à délibérer, le roi se prosterna encore toutes les fois qu'il vit balancer leurs avis. Enfin Tagmon, archevêque de Magdebourg, opina pour l'érection de l'évêché de Bamberg, suivant les désirs du prince. Son opinion fut suivie, et tous les évêques, au nombre de trente-cinq, souscrivirent la Bulle de confirmation donnée par le Pape. Le roi nomma au nouvel évêché Eberard, son chapelain, que Willigise, archevêque de Mayence, sacra le même jour.

Mort de Notgère de Liége (587).

[1008] Notgère, évêque de Liége, avait assisté, en 995, au concile de Mouzon, et il siégea en 1007 à celui de Francfort. Ce prélat recueillit les Gestes de ses prédécesseurs, depuis saint Materne jusqu'à son épiscopat, et chargea Hériger, abbé de Lobes (588), d'en faire une suite d'Histoire. On doit à Notgère et à Hériger les Vies de plusieurs saints. L'abbé de Lobes mourut dès le 31 octobre 1007. L'évêque de Liége, se sentant près de sa fin, se retira dans une maison contigue au cloître de l'église de Saint-Jean, qu'il avait bâtie, s'y adonna tout entier aux exercices de piété, et y termina sa vie, après une administration de plus de trente-six ans, le 10 avril 1008.

Aimoin, moine de Fleuri (589).

Aimoin, moine de Fleuri, qui assista à la mort de saint Abbon (590), en avait reçu l'ordre de rédiger une *Histoire de France*, qu'il conduisit seulement jusqu'à l'an 654 : les critiques ne l'ont pas épargnée. Il traita dans un chapitre final de la fondation du monastère de Fleuri et du transport qui y fut fait des reliques de saint Benoît. On lui doit aussi un Poëme sur la translation de ces reliques. A la demande de l'abbé Gauzlin, il continua,

(585) Ceillier, *loc. cit.*, t. XXIII, p. 583.
(586) *Ibid.*, p. 584.
(587) *Ibid.*, t. XX, p. 60. Longueval, *loc. cit.*, t. IX, p. 137.
(588) *Voy.* ci-dessus, col. 252.
(589) Ceillier, *loc. cit.*, t. XX, p. 62.
(590) *Voy.* ci-dessus, col. 412.

l'an 1005, la Relation des miracles opérés par leurs vertus depuis le règne d'Eudes jusqu'à celui de Robert. Enfin il composa une *Vie de saint Abbon*, qu'il dit avoir été un véritable martyr. Aimoin mourut vers l'an 1008.

Saint Bernard de Menthon (591).

Le château de Menthon, situé sur les bords du lac d'Annecy, fut le lieu de naissance de saint Bernard, né en 923, suivant Richard de la Valdisière (592), ou 998 seulement, suivant le chanoine de Rivaz (593). Richard de Menthon et Béroline de Druin, de qui il reçut le jour, lui donnèrent pour précepteur Germain, homme d'une vertu singulière. Sept ans après, ses parents l'envoyèrent à l'école de Paris, où, sous la conduite de Germain, il se fit remarquer, pendant trois ans, par ses progrès dans la science autant que par la pureté de sa vie. Dès lors il se sentit une véritable vocation pour l'état ecclésiastique. Sa famille lui destinait la main de Marguerite de Miolans, et il se trouva dans l'alternative d'un parjure envers Dieu ou d'un moyen extrême de salut. Le mariage était fixé au lendemain, et la fiancée arrivée au château de Menthon. Il s'échappa pendant la nuit, s'enfonça dans la chaîne des Alpes, et finit par arriver à Aoste, où il demeura longtemps inconnu, excepté pour l'archidiacre Richard qui l'avait accueilli. Dieu inspira en même temps à Marguerite de Miolans un désir de sanctification qui la conduisit dans la douce et sainte retraite du cloître. Bernard, ordonné prêtre à Aoste, devint archidiacre à la mort de Richard, puis vicaire général de l'évêque. En cette qualité il s'efforça par tous les moyens possibles de bannir l'ignorance du peuple; par ses prédications infatigables, il rétablit les mœurs parmi les fidèles, dissipa la superstition, et détruisit l'idolâtrie que la présence de barbares de toute origine avait perpétuée ou rétablie dans quelques vallées des Alpes. En reconnaissance des grâces insignes qu'il avait reçues de Dieu, il fonda les deux hospices de Mont et de Colonne-Joux, sur les deux montagnes qui empruntèrent au fondateur les noms de Grand et de Petit Saint-Bernard; double fondation qu'entourèrent des circonstances extraordinaires. Des pèlerins français, à leur premier passage dans la montagne, avaient eu un de leurs compagnons tué par des brigands; d'Aoste ils y retournèrent avec saint Bernard; ils furent, ainsi que le saint, accompagnés par le peuple en prières jusqu'au bourg de Saint-Remi, où l'on craignait beaucoup pour leur vie pendant l'expédition; au moment où ils se trouvaient engagés, une tourmente extraordinaire vint ajouter aux autres périls de la montagne; saint Bernard travailla très-activement à faire prisonnier le chef des brigands, qu'on punit ensuite de ses crimes; enfin le saint archidiacre renversa sur la montagne les signes d'idolâtrie que les barbares y avaient de nouveau érigés. Un ancien hospice et un temple des Romains se trouvaient placés dans la portion du col la moins désagréable pour l'habitation de ceux qui ont le courage de se fixer dans cette triste contrée. Saint Bernard et les siens sacrifièrent même ce dernier soulagement personnel pour ne penser qu'au plus grand bien des voyageurs. Ils élevèrent leur hospice principal à l'entrée même du col, du côté du Valais, dans une gorge étroite au-dessous de laquelle tant de victimes ont péri, où les pics voisins ferment de chaque côté la vue de la maison à la plus courte distance, et où toutes les rigueurs de l'atmosphère se font si souvent et si vivement sentir. Quant à la règle donnée par saint Bernard aux hospitaliers qu'il établit dans les deux montagnes, on n'en sait rien d'une manière précise : il est seulement probable que, en ce temps, les hospitaliers du Mont-Joux suivirent à peu près la même règle de vie que les chanoines d'Aoste, auxquels leur fondateur continua d'être uni. Indépendamment des devoirs rendus aux voyageurs dans ces établissements des Alpes, saint Bernard et les siens acquirent de nouveaux droits à la reconnaissance du peuple par les réparations qu'ils firent aux chemins dans les deux montagnes. Après cette fondation, Bernard refusa l'évêché d'Aoste, afin d'être plus à même de poursuivre les œuvres de zèle et de charité qu'il avait entreprises. Cet acte de désin-

(591) Alban Butler et Godescard, *Vies des Pères*, etc., *Le B. Bernard de Menthon, archidiacre d'Aoste en Piémont*, 15 juin, Luquet, évêque d'Hesebon, *Le Grand Saint-Bernard ancien et moderne*, dans les *Annales de Philosophie chrétienne*, t. XXXVII, p. 182.

(592) *Chronique.*

(593) *Recherches* manuscrites *sur l'Histoire du Valais.*

téressement et d'humilité donna un nouvel éclat à ses vertus, et attira l'abondance des libéralités publiques sur les deux hospices : la famille de Menthon se distingua, entre beaucoup d'autres, par ses largesses en faveur de l'œuvre. Les derniers temps de cette vie si pleine furent marqués par le voyage que le saint fit à Rome pour obtenir que le saint Siége approuvât ses fondations. Se trouvant à Novare, il y tomba malade, et y mourut le 28 mai 1008, âgé de quatre-vingt-cinq ans, suivant Richard de la Valdisière, en 1082 seulement, suivant le chanoine de Rivaz. Son corps est à Novare, à l'exception de son chef, qui se garde à Mont-Joux, au diocèse d'Aoste, dans le monastère qui porte son nom. Vers 1123, Richard, évêque de Novare, autorisa le culte populaire en l'honneur du saint, que Innocent XI canonisa solennellement, le 9 août 1681. On célèbre la fête de saint Bernard dans plusieurs églises du Piémont le 15 juin, jour auquel il fut enterré.

Concile de Chelles (594).

L'état déplorable où la licence avait réduit le monastère de Saint-Denys attira l'attention du roi Robert. Pour y remédier, on tint, le 17 mai 1008, dans son palais de Chelles, un concile dont il ne nous reste qu'une Charte que le roi y expédia en faveur de ce monastère. Le prince y déclare qu'on a observé que tous les rois qui ont honoré saint Denys ont régné heureusement; mais que, depuis le temps de Charles III, c'est-à-dire de Charles le Gros, le monastère du saint martyr a été tellement négligé que les moines en sont devenus aussi mondains que les séculiers, ce qui a donné occasion de piller et d'usurper leurs biens; que le roi Hugues, son père, et la reine Adélaïde, sa mère, ont tâché d'y remettre le bon ordre; qu'il a eu les mêmes vues en y établissant Vivien pour abbé. Il ajoute que, l'abbé Vivien étant venu le supplier d'augmenter aussi le temporel du monastère, il n'a pu refuser une si juste demande. Il nomme ensuite plusieurs terres qu'il donne à l'abbaye de Saint-Denys, et déclare que, si quelqu'un ose attaquer cette donation, il sera anathème par l'autorité du roi et par celle des évêques assemblés avec lui dans son palais de Chelles. Il paraîtra sans doute étrange que l'anathème soit ici porté par l'autorité du roi conjointement avec celle des évêques : mais cette expression signifie seulement que le roi fera exécuter les censures fulminées par les prélats contre ceux qui donneraient atteinte aux dispositions de cette Charte. L'Acte est souscrit par trois évêques, à la tête desquels on voit Léothéric de Sens. L'un des plus distingués d'entre les autres est Fulbert de Chatres.

Zèle de Fulbert pour la foi de la présence réelle (595).

Comme l'hérésie que Jean Scot avait enseignée autrefois contre la présence de Jésus-Christ au sacrement de l'autel, sembla se réveiller, Fulbert, qui connut le danger de ce faux dogme, écrivit pour le réfuter. Après avoir établi, dans la première de ses Lettres, que la foi de la Trinité, du baptême, et du sacrement du corps et du sang de Jésus-Christ, est nécessaire au salut, il ajoute : « Mais plusieurs, considérant les mystères des yeux de la chair, en croient plus à leurs sens charnels qu'à la révélation de la foi, et se jettent dans le précipice de l'erreur. Ils ne comprennent ni la vérité des choses, ni la vertu des sacrements. Ils sont dès là séparés de l'unité de l'Eglise, et, refusant d'être les disciples de la vérité, ils deviennent les maîtres de l'erreur. » Ensuite, après avoir expliqué le mystère de la Trinité et le sacrement de baptême, Fulbert expose la croyance de l'Eglise sur l'Eucharistie. A ce sujet, il dit que Jésus-Christ, ayant résolu de soustraire à nos yeux, par son ascension, le corps qu'il avait offert pour nous, ne voulut cependant pas que nous fussions privés de la présence et de la protection de ce divin corps..... que c'est le véritable corps de Jésus-Christ qui est sur l'autel l'objet de notre adoration; et que ce qui paraît à l'extérieur la substance du pain et du vin devient réellement par la consécration le corps et le sang de Jésus-Christ. Fulbert ajoute : « Goûtez, et voyez combien cette nourriture est agréable. Goûtez ce pain de vie, où la Divinité incarnée devient notre nourriture. Prenez ce vin, qui n'a pas été foulé par un vil vendangeur, mais qui a été exprimé du pressoir de la croix. » En présence d'expressions si énergiques et si peu équivoques, il faut toute

(594) Ceillier, *loc. cit.*, t. XXIII, p. 584. Longueval, *loc. cit.*, t. IX, p. 131.

(595) Longueval, *loc. cit.*, t. IX, p. 133.

la mauvaise foi dont l'hérésie seule est capable pour oser accuser Fulbert, comme on a fait, d'avoir favorisé l'erreur des Sacramentaires.

Léothéric de Sens, suspect d'erreur (596).

Léothéric, archevêque de Sens, se rendit suspect sur la foi de la présence réelle par une innovation qu'il fit dans l'administration de ce sacrement. En donnant la communion au peuple, il ne disait point, comme c'était alors l'usage : Que le corps de Notre-Seigneur Jésus-Christ soit le salut de votre âme et de votre corps; il disait seulement : Si vous en êtes digne, recevez-le ; comme s'il eût voulu faire entendre qu'on ne recevait le corps du Sauveur que quand on était bien disposé, c'est-à-dire qu'on ne le mangeait que par la foi. Si tels étaient ses sentiments, il n'osait les développer. Mais il montrait du doute et de l'incertitude : c'en fut assez pour scandaliser le peuple et exciter le zèle de Fulbert. « Pilote du vaisseau du roi, » écrivit-il à l'archevêque de Sens (597), « soyez circonspect et sur vos gardes. Les flots commencent à s'enfler. Ne vous faites pas dans votre cœur une double mer d'incertitude et de duplicité. La voie du Seigneur est simple : celui qui marche avec simplicité marche avec confiance. Si vous vous écartez de la route prescrite par la foi, vous ferez certainement un triste naufrage. » La tempête dont parle Fulbert était la colère du roi Robert, dont la piété n'acceptait aucune innovation dans l'administration du sacrement de l'autel, afin de mieux conserver la foi de ce mystère. Averti du scandale que causait l'archevêque de Sens par l'ordre qu'il avait donné de changer la formule en distribuant la communion au peuple, ce prince lui écrivit en ces termes sévères : « Je suis surpris de ce que vous, qui passez pour savant, quoique vous n'ayez pas la lumière de la véritable sagesse, vous efforcez par des ordres iniques, et pour satisfaire votre haine contre les serviteurs de Dieu, d'établir une sorte d'examen par le corps et le sang du Seigneur. Pourquoi, au lieu de vous servir, en donnant la communion, de la formule ordinaire : Que le corps de Notre-Seigneur Jésus-Christ soit le salut de votre corps et de votre âme, avez-vous la témérité de dire : Si vous en êtes digne, recevez-le; puisqu'il n'y a personne qui en soit digne? Pourquoi attribuez-vous à la Divinité les misères du corps, aussi bien que les infirmités et les douleurs de la nature humaine? J'en jure sur la foi du Seigneur : si vous ne venez à résipiscence, vous serez privé de l'épiscopat, et vous serez condamné avec ceux qui ont dit au Seigneur : Retirez-vous de nous. » Léothéric aima mieux renoncer à son opinion qu'à sa dignité. Du reste, rien ne nous oblige à croire qu'il pensât mal sur la présence réelle ; et l'innovation qu'il fit dans la formule de la communion était peut-être tout son crime.

Fondation de Beaulieu (598).

Foulques Nerra, comte d'Anjou, était un des plus grands guerriers de son temps. Les victoires qu'il gagna sur Odon, comte de Tours, et sur les Bretons lui valurent le surnom de Martel ; et les divers voyages qu'il fit à la Terre-Sainte, celui de Palmier, à cause des palmes que rapportaient les pèlerins de Jérusalem. On voyait, en effet, dans ce prince le mélange assez singulier d'une férocité martiale et d'une tendre dévotion. Le temps qu'il ne donnait pas à des expéditions militaires, il l'employait à des pèlerinages ou à des établissements de piété. Ainsi il fonda, près Loches, sur la rivière d'Indre, un monastère qu'à cause de son agréable situation on appela Beaulieu. Il y plaça une pierre du tombeau de Notre-Seigneur qu'il avait apportée de Jérusalem au retour du premier pèlerinage qu'il y fit. Il y mit aussi des reliques des saints Chrysanthe et Darie. Quand l'église du monastère fut achevée, il pria Hugues, archevêque de Tours, d'en venir faire la dédicace. L'archevêque, qui avait à se plaindre de quelques violences du comte, répondit qu'il ne dédierait pas cette église, à moins que Foulques ne réparât les torts qu'il avait faits à celle de Tours, et que, pour rendre agréable à Dieu l'offrande qu'il voulait faire, il devait commencer par restituer ce qu'il avait usurpé. Le comte, choqué de cette réponse, résolut de faire dédier la nouvelle église indépendamment de l'archevêque dans le diocèse duquel Beaulieu était situé. Il se rendit à Rome, et

(596) Longueval, *loc. cit.*, t. IX, p. 155.
(597) Epist. 29.

(598) Longueval, *loc. cit*, t. IX, p. 140.

obtint de Jean XVIII qu'un légat, qui fut le cardinal Pierre, en vînt faire la dédicace de la part du Pape. Les évêques de France se plaignirent de ce que le souverain Pontife donnait par là atteinte aux droits de l'évêque diocésain. Le légat n'en procéda pas moins à la dédicace avec un grand appareil. Il ne s'y trouva que les évêques des Etats du comte, et un accident troubla la fête. Un ouragan, s'étant élevé tout à coup, renversa une partie de cette église ; ce qui parut justifier les plaintes des évêques. Foulques, sans s'étonner de l'événement, rebâtit l'église, et obtint du Pape un privilége pour exempter le monastère de Beaulieu de la juridiction de l'archevêque de Tours. On verra ce prélat aller à Rome, sous le Pontificat suivant, pour soutenir sa cause. Foulques fonda dans la suite deux autres monastères, celui de Saint-Nicolas à Angers pour des hommes, et celui de Roncerai pour des filles

Nouvelle église de Saint-Martin de Tours (599).

Quoique la nouvelle église de Saint-Martin de Tours, bâtie par le trésorier Hervé (600), fût plus grande et plus élevée que l'ancienne, elle se trouva en état d'être dédiée dès l'an 1008. Pour rendre la cérémonie plus auguste, Hervé y invita un grand nombre de prélats, et pria saint Martin de manifester son pouvoir pendant cette solennité par quelque miracle éclatant. Mais le Thaumaturge, lui apparaissant, lui dit : Mon fils, les miracles qui ont été faits jusqu'à présent doivent suffire. Vous pouvez demander à Dieu des choses plus utiles, savoir le salut des âmes. Pour moi, je ne cesse de m'y intéresser. Je demande surtout au Seigneur la conversion de ceux qui le servent dans cette église ; car quelques-uns d'eux se livrent trop aux affaires du siècle, et vont même à la guerre.

Monastère de Beaumont (601).

Engeltrude avait établi, dans le VIe siècle, un monastère de femmes près l'église de Saint-Martin. Hervé jugea plus convenable que des religieuses fussent éloignées du cloître des chanoines et du bruit de la ville. Ainsi il les transféra à proximité de Tours sur une colline nommée Beaumont à cause de sa riante situation. Il bâtit les édifices de ce monastère, partie de ses biens, partie de ceux de l'église de Saint-Martin. Par reconnaissance pour ses bienfaits, les religieuses de Beaumont se mirent en quelque sorte sous la dépendance du chapitre de cette église. Quand leur abbesse était morte, elles demandaient aux chanoines la permission d'en élire une autre, et c'était un chanoine qui l'installait. Elles assistaient aux obsèques des chanoines, et ceux-ci ne se trouvaient qu'aux obsèques de l'abbesse. On a même une Charte du roi Robert qui, en confirmant aux religieuses de Beaumont quelques biens de l'église de Saint-Martin, les oblige à raccommoder gratuitement les chapes et les autres ornements des chanoines.

Saint Gilbert de Meaux (602).

[1009] Saint Gilbert était né, selon l'opinion commune, à Ham en Vermandois. Il fut élevé dans l'église de Saint-Quentin, dont il devint chanoine. Son mérite le fit connaître et élever à la dignité d'archiprêtre de la cathédrale de Meaux. A la mort de l'évêque Erchanrade, on l'élut évêque de cette ville, du consentement d'Odon ou Eudes, dit le Champenois, comte de Meaux. Il s'opposa inutilement à cette élection, et n'en parut que plus digne. Ce fut pendant son épiscopat qu'on fit le partage des biens de l'Eglise de Meaux pour assigner aux chanoines leur part séparée de celle de l'évêque. On avait déjà pris la même précaution dans plusieurs Eglises, et toutes les autres suivirent enfin cet exemple. Avant ce partage, les évêques étaient les économes généraux des biens de leur cathédrale, et ils en assignaient une partie à l'entretien des clercs, des chanoines, et aux différents services et besoins du culte. Gilbert gouverna son diocèse en bon pasteur pendant vingt ans, assista en 1008 au concile de Chelles, et mourut le 13 février 1009. Il est honoré de temps immémorial comme saint.

Suite de saint Romuald (603).

Après avoir quitté Othon III, et prédit sa mort, saint Romuald s'était retiré près Pa-

(599) Longueval, *loc. cit.*, t. IX, p. 100
(600) *Voy.* ci-dessus col. 398.
(601) Longueval, *loc. cit.*
(602) *Ibid.*, p. 132. Alban Butler et Godescard, *Vies des Pères*, etc., *Saint Gilbert, évêque de Meaux*, 13 février.
(603) Alban Butler et Godescard, *Vies des Pères*, etc., *Saint Romuald, abbé, fondateur de l'ordre des Camaldules*, 7 février.

renzo dans une péninsule de l'Istrie. Il y fonda un monastère, où il passa un an pour y établir le bon ordre et la discipline religieuse. Ensuite il se retira dans une cellule voisine, où il vécut pendant deux ans. Il y éprouva une telle sécheresse, qu'il ne pouvait verser une seule larme. Il n'abandonna pas pour cela ses exercices de piété ; il s'en acquitta, au contraire, avec une ferveur nouvelle, dans l'espoir que sa persévérance serait à la fin récompensée. Son espérance ne fut point confondue. Un jour qu'il récitait ces paroles du Psalmiste : « Je vous donnerai l'intelligence et vous instruirai, » il fut tout à coup rempli d'un esprit de lumière et de componction qu'il posséda jusqu'à la mort. Il reçut du ciel l'intelligence des saintes Ecritures, et il expliquait les Psaumes avec une onction admirable. Il parut en plusieurs occasions doué de l'esprit de prophétie. Il donnait des avis dictés par une sagesse toute divine à ceux qui venaient le consulter, surtout à ses disciples, qui s'adressaient à lui dans leurs doutes et dans leurs peines. Jamais ils ne s'éloignaient de lui sans se sentir pénétrés de joie et de consolation. Comme il avait à un degré supérieur le don des larmes, il pensait que les autres l'avaient aussi ; ce qui lui faisait souvent dire à ses moines : Ne pleurez pas trop, car cela affaiblit les yeux et la tête. Il évitait autant qu'il le pouvait de célébrer en public, parce qu'il n'était point maître d'arrêter le cours de ses larmes en offrant le saint sacrifice. Souvent, dans la ferveur de la contemplation, il lui arrivait d'être ravi en extase et de s'écrier : Doux Jésus ! mon doux Jésus ! mon ineffable désir ! ma joie ! joie des anges ! délices des saints ! Et ces paroles enflammées, Romuald les prononçait avec une effusion de cœur au-dessus de toute expression. De l'avis de plusieurs personnes pieuses, entre autres de l'évêque de Pola, il quitta son désert pour se retirer dans un autre où il y avait plus de bien à faire. L'évêque de Parenzo, qui voulait le retenir dans son diocèse, s'opposa à son départ, en défendant à tous les patrons de le recevoir dans leurs barques ; mais l'évêque de Pola lui en envoya une qui le conduisit à Capréola. Dans le trajet, Romuald calma miraculeusement une violente tempête qui s'était élevée. Arrivé à Bifurcum, il trouva que les cellules des moines de ce lieu étaient trop magnifiques, et ne voulut loger que dans celle d'un religieux nommé Pierre. Ce religieux, qui pratiquait des austérités extraordinaires, n'avait pour demeure qu'une cellule de quatre coudées en largeur. Il ne pouvait se lasser d'admirer l'esprit de componction dont Romuald était pénétré, et il rapporta dans la suite que, quand tous deux récitaient alternativement les psaumes pendant la nuit, le saint avait coutume de sortir plusieurs fois de sa cellule, sous prétexte de quelque besoin, mais réellement dans le but de s'abandonner quelques moments à l'impression de la joie intérieure qu'il ressentait, et de donner un libre cours à ses larmes qu'il ne pouvait retenir. Romuald ayant fait demander aux comtes de la province de Marino un petit terrain pour y bâtir un monastère, ceux-ci lui laissèrent la liberté de choisir l'emplacement convenable. Il se détermina pour la vallée de Castro. On ne saurait dire le nombre des conversions qu'il opéra dans la province de Marino. Les grands pécheurs venaient le trouver en foule pour apprendre de lui les moyens de rentrer en grâce avec Dieu. Plusieurs, touchés de ses instructions, donnèrent aux pauvres la meilleure partie de leurs biens, et passèrent le reste de leurs jours dans les travaux de la pénitence. Romuald semblait parmi eux un séraphin revêtu d'un corps mortel, tant était vive l'ardeur du divin amour qui embrasait son cœur. Ses disciples ne pouvaient l'entendre parler sans se sentir enflammés du feu sacré qui consumait leur maître. Lorsqu'il était en voyage ou à la promenade avec ses frères, il restait toujours derrière, afin de réciter des Psaumes et de laisser couler librement ses larmes. Le saint avait toujours ardemment désiré de verser son sang pour Jésus-Christ. Ce désir acquit une nouvelle force depuis le martyre de saint Boniface dont nous allons parler

Martyre de saint Boniface (604).

Boniface, après avoir passé quelques années sous la conduite de saint Romuald, demanda à son supérieur la permission d'al-

(604) Alban Butler et Godescard, *Vies des Pères, etc., Saint Boniface, religieux Camaldule, archevêque, apôtre de Russie, et martyr*, 19 juin.

ler prêcher l'Evangile aux infidèles. L'ayant obtenue, il se rendit à Rome. Jean XVIII approuva son pieux dessein, et le mit en état de l'exécuter. Il l'obligea à recevoir un Bref portant qu'on l'ordonnerait archevêque, dès qu'il aurait ouvert sa mission. Boniface s'offrit à Dieu comme une victime prête à être immolée pour le salut du prochain. Dans cette sainte disposition il traversa l'Allemagne au milieu d'un hiver très-rigoureux. Il montait quelquefois à cheval, mais sans jamais porter de chaussure, et on dut souvent prendre de l'eau chaude pour détacher ses pieds qui étaient gelés sur les étriers. Il alla à Mersbourg demander la protection du saint roi Henri. Quand elle lui eut été accordée, il fut sacré par Tagmon, archevêque de Magdebourg, qui lui donna le pallium que Boniface avait lui-même apporté de Rome. Le prélat, apôtre, malgré les fatigues occasionnées par ses missions, ne diminua rien de ses austérités ordinaires. Les voyages n'interrompaient point sa prière; il récitait alors les Psaumes, et y trouvait beaucoup de douceur et de consolation. On exprimerait difficilement l'ardeur du désir dont il brûlait pour la conversion des âmes. Les habitants de la Prusse lui paraissant les plus opiniâtres dans le mal, il dirigea vers eux les premiers élans de son zèle. Boleslas, souverain de la Pologne, et beaucoup d'autres personnages de l'ordre le plus élevé, animés à son égard d'autant d'affection que de respect, lui envoyèrent de riches présents, qu'il n'accepta que pour les distribuer aux églises et aux pauvres. Les biens temporels lui semblaient au-dessous de son ministère, et il attendait de Dieu seul la récompense de ses travaux. Ce fut la douzième année après son entière séparation du monde qu'il entra dans la Prusse. Il prêcha l'Evangile aux idolâtres; mais le temps de la miséricorde divine n'était pas encore arrivé pour eux, et ils profitèrent peu de ses instructions. Boniface se serait cru dédommagé de ses peines, s'il avait versé son sang pour Jésus-Christ. Les infidèles lui refusèrent cette satisfaction, se rappelant que le martyre de saint Adalbert et les miracles opérés ensuite par son intercession avaient été pour plusieurs de leurs compatriotes un motif d'embrasser le Christianisme. L'apôtre quitta la Prusse, où ses travaux étaient inutiles, et alla prêcher la foi sur les frontières de la Russie. Ceux des Russes qu'il entreprit de convertir conservaient encore leur ancienne férocité. Ils n'eurent pas plutôt appris son arrivée, qu'ils lui défendirent de prêcher; ils lui ordonnèrent même de sortir de leur pays. Boniface ne se préoccupa ni de l'ordre ni de la défense. Il alla trouver le chef d'une petite province qui avait envie de l'entendre. Comme il était nu-pieds et pauvrement vêtu, le prince le traita avec mépris, et ne lui permit pas de parler. Il se retira, puis revint avec les vêtements qui lui servaient à célébrer la messe. Le prince lui dit qu'il se convertirait s'il le voyait passer à travers un grand feu sans se brûler. Le saint, par une inspiration divine, opéra le miracle qu'on lui demandait. Le chef, témoin de ce prodige, se fit instruire, et reçut le baptême avec plusieurs des siens. Les barbares, furieux des progrès que faisait l'Evangile, menacèrent Boniface des plus cruels traitements, s'il ne quittait aussitôt leur pays. Ces furieux, voyant leurs menaces sans effet, se saisirent du saint, et le décapitèrent, le 14 février 1009, avec dix-huit autres Chrétiens. Le Martyrologe romain nomme saint Boniface le 18 juin; et il le nomme aussi le 15 octobre sous le nom de saint Brunon (605), sans doute à cause de quelque translation de ses reliques.

Saint Romuald, animé par ce martyre, ne put résister à l'ardeur qui le pressait de mourir pour son Sauveur. Il demanda au Pape la permission d'aller prêcher la foi en Hongrie; elle lui fut accordée; et il partit avec quelques-uns de ses disciples, dont deux furent sacrés archevêques, car il ne voulut pas être lui-même élevé à cette dignité. Lorsqu'il était sur le point d'entrer en Hongrie, il fut attaqué d'une maladie violente, qui recommença toutes les fois qu'il se remit en route. Il comprit que la volonté de Dieu n'était pas qu'il réalisât son dessein. Ainsi il retourna à son monastère avec sept de ses disciples. Les autres suivirent les deux archevêques en Hongrie. Ces hommes apostoliques eurent beaucoup à souffrir dans le cours de leur mission. Cependant ils ne remportèrent pas la couronne du martyre, objet de leurs vœux.

(605) *Voy.* ci-dessus, note 461.

Ditmar, évêque de Mersbourg (606).

Ditmar, originaire de Saxe, était fils de Sigefroi et de Cunégonde, l'un et l'autre de naissance illustre et très-riches. On l'envoya fort jeune à Magdebourg, dans le monastère de Saint-Maurice, où il prit l'habit religieux, sans renoncer cependant aux biens de sa famille. Après la mort de Vigbert, évêque de Mersbourg, Henri, roi de Germanie, l'appela à sa cour, et lui fit demander s'il était disposé à donner une partie de ses terres à l'Eglise vacante pour l'aider dans ses besoins. Ditmar ne voulut prendre aucun engagement : il dit seulement à celui qui lui avait fait cette proposition de la part du prince que, si par la volonté de Dieu et du roi il devenait évêque de Mersbourg, il donnerait volontiers de ses biens à cette Eglise pour le salut de son âme. Henri, content de cette disposition, lui donna l'évêché avec le bâton pastoral. Ditmar, alors âgé de trente trois ans, fut sacré au mois d'avril 1009, le dimanche de l'Octave de Pâques. Le clergé et le peuple se félicitèrent de l'avoir pour pasteur. Il s'appliqua à faire rendre à son Eglise les biens qu'on lui avait ôtés, et ne négligea aucun genre de bonnes œuvres. Entre ses vertus on relève son humilité, dont il donna une preuve en traçant son portrait dans sa *Chronique*. Il n'y dissimula ni ses fautes ni ses défauts naturels, disant qu'il était de petite taille et de mauvaise mine, indigne, non-seulement de l'honneur de l'épiscopat, mais même du nom d'évêque.

Abdication de Jean XVIII.

Vers la fin de mai de l'an 1009, Jean XVIII abdiqua la Papauté pour se retirer au monastère de Saint-Paul de Rome, où il embrassa la vie monastique. On ignore quand il mourut; mais il vivait encore le 17 juin de cette année.

INTERRÈGNE.

Durée de l'Interrègne.

On ne peut dire d'une manière précise combien dura la vacance du Siége apostolique, car la date de l'élection du successeur de Jean XVIII flotte entre le 17 juin et le 24 août 1009.

Concile de Barcelone (607).

Il se tint, cette année, à Barcelone, un concile dont on ne sait autre chose, sinon que l'on y confirma les donations faites à l'Eglise de cette ville.

Concile d'Oenham (608).

Un concile, convoqué à Oenham, sous le règne d'Ethelred, par Elphégede Cantorbéry et Wulstan d'Yorck, s'ouvrit le jour de la Pentecôte. Les Décrets de cette assemblée, à laquelle on appela les évêques et les seigneurs du royaume, sont au nombre de trente-deux. Voici les plus remarquables. Défense aux ministres de Dieu, surtout aux prêtres, de se marier, sous peine d'être soumis aux charges publiques et aux tributs : ceux qui garderont la continence seront traités comme les nobles. Les sorciers, les enchanteurs, les femmes débauchées, les parjures, seront bannis du pays. Aucun Chrétien ne sera vendu hors de sa patrie, principalement pour le service d'un païen. On ne punira pas, non plus, de mort un Chrétien pour une faute légère. Les Chrétiens ne pourront contracter mariage jusqu'au sixième degré de consanguinité. Chacun paiera exactement la dîme de ses fruits et le denier de saint Pierre aux jours fixés. On paiera aussi trois fois l'année les cens pour l'entretien des luminaires, et le droit de sépulture à l'ouverture de la fosse; et, s'il arrive que le corps soit inhumé hors de la paroisse, on ne laissera pas de payer ce qui est dû à l'église d'où le défunt dépendait pendant sa vie. On jeûnera la veille de l'Assomption de la Vierge et des fêtes des apôtres, à l'exception de celle de saint Jacques et saint Philippe, parce qu'elle se rencontre dans le temps pascal, les jours des Quatre-Temps, et tous les vendredis de l'année, à moins qu'il n'y ait une fête en l'un de ces jours. Le dimanche sera sanctifié de manière qu'il ne se tienne ni foire, ni marché, ni assemblée du peuple, qu'on n'aille point à la chasse, et qu'on ne fasse aucune œuvre mondaine. Tous les Chrétiens confesseront souvent leurs péchés, accompliront la pénitence qui leur aura été imposée par le prêtre, et s'approcheront de l'Eucharistie au moins trois fois l'année, et plus souvent, s'ils le jugent nécessaire (609). Les amendes pour des crimes commis contre Dieu seront appliquées à l'Eglise, quoique prononcées par le juge laïque.

(606) Ceillier, *loc. cit.*, t. XX, p. 101.
(607) Ceillier, *loc. cit.*, t. XXIII, p. 585.
(608) *Ibid.*

(609) *Unusquisque Christianus... frequenter adeat conversionem, et, pudore posito, sua confiteatur peccata, et quam ei imposuerit sacerdos emendationem*

Saint Ardouin de Rimini.

Ardouin de Rimini s'était attaché, après la mort de son père, au prêtre Vénérius, recteur de l'église de Saint-Grégoire, homme de vie exemplaire, avec lequel il s'appliqua à la prière et aux autres exercices de piété. Pour y vaquer plus librement, ils se retirèrent hors de la ville à Saint-Apollinaire, où ils joignaient le travail à la prière. Ardouin ayant été ordonné prêtre, plusieurs vinrent lui demander ses instructions et ses conseils. Il reprenait hardiment les pécheurs, même Rodolfe, comte de Rimini. On lui faisait beaucoup de présents, mais il distribuait tout aux pauvres. L'évêque Jean ayant donné à Vénérius l'abbaye de Saint-Gaudence, Ardouin s'y retira avec lui, et y finit saintement ses jours le 15 août 1009. Il s'opéra à son tombeau un grand nombre de miracles.

SERGIUS IV, CENT QUARANTE-CINQUIÈME PAPE.

Précis du Pontificat de Sergius IV (610).

Jean XII s'appelait Octavien avant son Pontificat; Grégoire V, Brunon; Silvestre II, Gerbert. Quand Pierre, Romain de naissance, et depuis cinq ans évêque d'Albano, eut été élu, entre le 17 juin et le 24 août 1009, à la place de Jean XVIII, il changea de nom par respect pour saint Pierre, et prit celui de Sergius IV. Il s'appelait aussi Bouche de porc, selon Dithmar; et ce fut encore pour lui un motif de changer de nom. Ce Pape, dont on loue spécialement la charité à l'égard des pauvres, devait siéger jusqu'en 1012.

Exemption du monastère de Beaulieu.

Ce fut à Sergius IV que Hugues, archevêque de Tours, alla porter ses réclamations contre l'exemption du monastère de Beaulieu (611). Elles ne furent point accueillies, et Sergius répondit que Foulques avait été en droit de soumettre au saint Siége un monastère qu'il avait construit sur son propre fonds.

Saint Ausfroi, évêque d'Utrecht (612).

[1010] Saint Ausfroi, élevé par son oncle paternel Robert, archevêque de Trèves, était un riche et puissant comte du Brabant. Etant encore laïque, il fonda l'abbaye de Thorne, collégiale de chanoinesses, dont sa fille Benoîte fut la première abbesse. Ayant perdu sa femme Héreswith ou Hilsuinde, il voulut embrasser la vie monastique. Mais, la mort de Baudri, arrivée en 995, ayant fait vaquer le siége d'Utrecht, on l'y éleva malgré lui. Plaçant son épée sur l'autel de la sainte Vierge, à Aix-la-Chapelle, où il se trouvait : Jusqu'ici, dit-il, j'ai employé ma puissance temporelle contre les ennemis des pauvres; désormais je recommande à la sainte Vierge et ma nouvelle dignité et mon salut. Il se distingua par une charité si généreuse, qu'il donnait tous les jours à manger à soixante-douze indigents. Il devint aveugle sur la fin de sa vie, suivit alors sa première vocation, et prit l'habit religieux dans le monastère du Mont-Sainte-Marie, qu'il avait bâti près Utrecht, et qui fut ensuite tranféré dans la ville. Il mourut le 3 mai 1010, et on le compte entre les saints, ainsi que sa femme Héreswith.

Monastère de Solesmes (613).

Le dérangement où étaient tombées plusieurs abbayes n'empêchait pas qu'on n'en fondât de nouvelles.

Geoffroi de Sablé ayant acheté de son frère Radulphe, vicomte du Mans, la terre de Solesmes, y établit une celle ou un prieuré pour des moines. Il soumit ce monastère à l'abbaye de la Couture. Avesgaud, évêque du Mans, et Hubert, évêque d'Angers, se trouvèrent à la dédicace de l'église, et confirmèrent cet établissement. Le prieuré régulier de Solesmes devait être de nos jours le berceau des nouveaux Bénédictins de France, qui s'y réunirent en 1833, et auxquels Grégoire XVI, par un Bref du 1er septembre 1837, donna une existence canonique, en les constituant en congrégation française de l'ordre de Saint-Benoît, tenant lieu des anciennes congrégations de Cluni, Saint-Vannes et Saint-Hidulfe, et Saint-Maur. La maison de Solesmes fut érigée en abbaye, chef de l'ordre en France, et D. Guéranger reçut la dignité abbatiale ainsi que le titre de supérieur-général de la congrégation. Voilà comment, à côté du berceau de Solesmes, apparaît sa gloire rajeunie.

sedulus exsequatur. Reverenter etiam præparatus quisque adeat sacram Eucharistiam, saltem ter quotannis. (Can. 20.)

(610) Ceillier, *loc. cit.*, t. XX, p. 325.

(611) *Voy.* ci-dessus, col. 458.

(612) Alban Butler et Godescard, *Vies des Pères*, etc., *Saint Ausfroy, évêque d'Utrecht*, 3 mai.

(613) Longueval, *loc. cit.*, t. IX, p. 139.

Monastère de Saint-Eusèbe d'Apt (614).

Avant les derniers ravages des Musulmans, sur la fin du IX^e siècle, saint Martien avait bâti le monastère de Saint-Eusèbe d'Apt, dont il fut le premier abbé (615). Quelques seigneurs du pays rétablirent ce monastère vers l'an 1010.

Monastère de Saint-Arnoux de Crépy (616).

Vautier, surnommé le Blanc, comte d'Amiens, et seigneur de Crépy en Valois, y fonda un monastère en l'honneur de saint Arnoux, martyr (617). Il tira du monastère de Lagny un moine, nommé Gérard, originaire du territoire de Nantes, et l'établit premier abbé de Crépy. Gérard, dans la suite, fut abbé de Fontenelle.

Fondation de Saint-Flour (618).

Dans le comté d'Auvergne, deux seigneurs du pays, Eustorge et Amblard de Brezons, donnèrent au monastère de Cluni une église de Saint-Flour, située sur le mont appelé Indiciac ; et saint Odilon y fit bâtir un monastère que Jean XXII érigea plus tard en siége épiscopal. C'est l'origine de la ville et de l'évêché de Saint-Flour.

Fondation de Bernay (619).

Bernay était une terre que Richard II, duc de Normandie, avait donnée en dot à Judith, sa première femme. Cette princesse y bâtit un monastère, mais elle mourut avant que les constructions fussent achevées. Le duc Richard fit continuer l'ouvrage et assigna des revenus au monastère.

Invention du chef de saint Jean-Baptiste à Angeli (620).

Alduin, abbé du monastère d'Angeli, trouva, vers l'an 1010, dans la muraille de son église, un petit coffre de pierre fait en forme de tour, et dans ce petit coffre un reliquaire d'argent de la même figure, avec cette inscription : « Ici repose le chef du Précurseur du Seigneur. » On ne put découvrir ni par qui ni quand il avait été apporté en France. A la vérité, on trouva indiqué dans un écrit qu'un certain Félix avait apporté cette relique d'Alexandrie « sous le règne de Pépin, roi d'Aquitaine, et tandis que Théophile, à qui saint Luc adressa les Actes des apôtres, gouvernait l'Eglise d'Alexandrie. » Mais un si énorme anachronisme fit mépriser cet écrit; et quelques auteurs du temps, comme Guibert de Nogent, opposèrent à ce qu'on publiait de l'authenticité de la relique, que le chef de saint Jean-Baptiste était alors honoré à Constantinople. Cependant on ne parut pas douter en Aquitaine que ce ne fût le chef du Précurseur qui avait été trouvé à Angeli. Guillaume V, duc d'Aquitaine, fils de Guillaume Bras de fer, faisait tous les ans alternativement le pèlerinage de Saint-Jacques en Galice et celui de Rome. A son retour d'un pèlerinage de Rome, il apprit cette découverte, en témoigna une grande joie, et fit exposer la relique à la vénération des peuples. On y accourut bientôt, non-seulement de toutes les parties de la Gaule, mais encore des pays étrangers. Le roi Robert et la reine Constance, Sanche, roi de Navarre, et plusieurs autres princes, y allèrent vénérer saint Jean-Baptiste : « En montrant que l'on peut avec justice honorer les saints dans les bornes que nous avons assignées, » dit le Protestant Leibnitz (621), « nous avons montré que l'on peut vénérer de même leurs reliques, et, en leur présence, ainsi que devant les images, rendre des hommages aux saints à qui elles appartiennent. Or, comme il ne s'agit ici que de pieuses affections, peu importe, lors même que, par hasard, les reliques que l'on croit véritables seraient supposées. »

Gérard, évêque de Limoges (622).

Gérard, ayant succédé à son oncle Alduin, sur le siége de Limoges, fut conduit dans cette ville par les deux évêques Grimoard d'Angoulême et Arnould de Périgueux. Il alla descendre au monastère de Saint-Martial, d'où, s'étant rendu à Saint-Pierre de Quieroix, il fut porté dans un siége sur les épaules du peuple à l'église de Saint-Etienne, qui était la cathédrale. Pendant la marche, il tenait d'une main le Livre des Evangiles qu'il lisait, et de l'autre il donnait continuellement des bénédictions. En entrant dans l'église, l'évêque Grimoard lui en livra les portes,

(614) Longueval, *loc. cit.*, t. IX, p. 139.
(615) *Voy.* t. XVIII, col. 1424.
(616) Longueval, *loc. cit.*, t. IX, p. 140.
(617) *Voy.* t. XVI, col. 916.
(618) Longueval, *loc. cit.*, t. IX, p. 140.
(619) Longueval, *loc. cit.*, t. IX, p. 140.
(620) *Ibid.*, p. 142.
(621) *Syst. Theol.*, p. 198.
(622) Longueval, *loc. cit.*, t. IX, p. 144.

sans doute en lui donnant les clefs, et l'évêque Arnould lui mit en main les cordes des cloches. Après cela, on le fit asseoir sur le siége de saint Martial, on entonna le *Te Deum*, et tous les assistants allèrent donner le baiser au nouvel évêque. Telles étaient, au XI^e^ siècle, les cérémonies observées par les évêques de Limoges pour la prise de possession. Or Gérard fit porter en procession le corps de saint Martial à Angely, et il y célébra la messe de la Nativité de saint Jean, quoique ce fût au mois d'octobre. On ne conserve plus la relique dont nous venons de parler à Saint-Jean-d'Angely : elle n'échappa point à la fureur des Calvinistes qui détruisirent le monastère. Du Cange a écrit pour montrer que le véritable chef de saint Jean-Baptiste est dans l'église d'Amiens, sa patrie, où on l'a apporté de Constantinople (623), et que celui qu'on honorait à Angely était celui de saint Jean d'Edesse. A l'occasion du chef du Précurseur que l'Eglise d'Amiens se fait gloire de posséder depuis bientôt sept siècles, nous ajouterons que la congrégation des Rites, lorsque le Propre d'Amiens lui fut soumis en 1852, permit que la fête de la Décollation de saint Jean-Baptiste fût élevée du rite double majeur à celui de deuxième classe, et que la mention qui consacre la tradition de l'Eglise d'Amiens fût ajoutée à la sixième leçon des Matines de cette fête.

Mort de Hervé (624).

[1012] Quand Hervé, trésorier de Saint-Martin de Tours, eut achevé les constructions qu'il avait entreprises, il pensa qu'il n'était plus nécessaire au monde, et qu'il pouvait suivre son ancien attrait pour la solitude. Il se retira près Tours dans l'île des saints Côme et Damien, où il bâtit une petite église en l'honneur de ces martyrs. Il voulait y passer le reste de sa vie : mais le chapitre de Saint-Martin, qui avait besoin de ses conseils et de ses exemples, lui fit tant d'instances qu'il le détermina à revenir. Afin de satisfaire en quelque manière son goût pour la retraite, on lui donna une petite cellule attenante à l'oratoire de Saint-Basile, près Saint-Martin et Sainte-Marie de l'Escrignole, qui avait été l'église des religieuses transférées à Beaumont. Hervé y vécut jusqu'à la mort dans tous les exercices d'un fervent solitaire et d'un saint ecclésiastique. Il tomba malade la quatrième année de sa retraite, c'est-à-dire l'an 1012; et, comme plusieurs personnes s'étaient rendues autour de son lit dans l'espérance de lui voir opérer quelque miracle, il leur dit de n'en point attendre de lui, qu'il était indigne d'en faire, qu'il leur demandait seulement de prier le Seigneur pour lui. Il mourut de la mort des justes, en répétant sans cesse cette courte prière : Seigneur, ayez pitié de moi! Il fut enterré dans la nouvelle église de Saint-Martin qu'il avait fait bâtir, et à l'endroit où était auparavant le tombeau du Thaumaturge.

Martyre de saint Elphége de Cantorbéry (625).

L'Angleterre, gouvernée par Ethelred, prince faible et incapable de repousser les ennemis de son royaume, fut troublée en 1011 par une nouvelle irruption de Danois. Ces barbares, trouvant le pays sans défense, le pillèrent impunément, et commirent partout d'horribles cruautés. Le comte Edric, l'homme le plus puissant du royaume, s'étant joint à eux, au mépris de ce qu'il devait à sa patrie, ils entrèrent dans la province de Kent, et assiégèrent Cantorbéry. La noblesse, qui s'intéressait vivement à la conservation de saint Elphége, le pria de sortir de la ville avant qu'elle ne fût complétement investie. Il n'en sera rien, répondit l'archevêque; il n'y a qu'un pasteur mercenaire qui puisse abandonner son troupeau dans le péril. Durant le siége, Elphége ne cessa d'exhorter les habitants de Cantorbéry à s'armer de courage contre toutes les éventualités. Après les avoir mis dans la disposition de tout souffrir plutôt que de renoncer à la foi, il leur administra l'Eucharistie et les recommanda aux soins de la Providence. Cependant les Danois, fortifiés par le concours des rebelles, pressaient le siége avec ardeur. Ils faisaient chaque jour de nouveaux progrès, et la ville fut enfin prise d'assaut. Les Danois se vengèrent de la généreuse résistance des assiégés, en passant au fil de l'épée tous ceux qu'ils rencontraient, sans distinction d'âge ni de sexe. Elphége, que l'on retenait dans l'église pour tâcher de lui sauver la vie, s'échappa et courut à l'endroit où le massacre était le plus terrible. Il espé-

(623) *Voy.* t. VII, col. 1080.
(624) Longueval, *loc. cit.*, t. IX, p. 102.
(625) Alban Butler et Godescard, *Vies des Pères*, etc., *Saint Elphége, archevêque de Cantorbéry, martyr*, 19 avril.

rait fléchir la barbarie des vainqueurs. Epargnez ces innocents, leur dit-il. Y a-t-il de la gloire à répandre leur sang? Tournez contre moi toute votre colère. Je me la suis attirée, en vous reprochant votre cruauté, en nourrissant, en habillant, et en rachetant ceux que vous teniez captifs. Les Danois, irrités d'une telle liberté, se saisirent du prélat, auquel ils firent subir les plus indignes traitements. Ensuite, après l'avoir rendu spectateur de l'embrasement de sa cathédrale et de la mort d'une partie de ses moines, ils le jetèrent dans une noire prison. Elphége y était enfermé depuis sept mois, lorsqu'une maladie épidémique exerça de grands ravages parmi les barbares. Ils ne doutèrent pas que ce fléau ne fût le châtiment de l'inhumanité avec laquelle ils avaient traité l'archevêque. Ils le tirèrent donc de sa prison et le conjurèrent d'implorer le secours du ciel en leur faveur. Leur confiance en sa prière ne fut point trompée. Leurs chefs rendirent des actions de grâce au serviteur de Dieu, et délibérèrent s'ils ne lui rendraient pas la liberté. Mais la cupidité étouffa en eux la reconnaissance : ils exigèrent pour sa rançon trois mille marcs d'or. Le saint leur déclara ne pouvoir faire un tel usage du patrimoine des pauvres, à raison surtout du triste état où le pays était réduit. En conséquence on le remit en prison. Le samedi de Pâques, on le conduisit à Greenwich devant les commandants de la flotte danoise, qui le menacèrent de la mort, s'il ne payait la somme demandée. Elphége répondit qu'il n'avait d'autre or à offrir que la vraie sagesse, qui consiste à connaître et à servir le Dieu vivant. Il ajouta que, si les Danois refusaient d'ouvrir les yeux à la lumière, ils seraient un jour traités avec plus de rigueur que Sodome. Le saint prédit encore que l'Angleterre ne serait pas longtemps sous leur domination. Les barbares, transportés de fureur, se jetèrent sur lui et le renversèrent par terre avec leurs haches d'armes; puis ils le lapidèrent. Elphége, à l'exemple de saint Etienne, priait pour les auteurs de sa mort. S'étant ensuite un peu relevé, il dit à haute voix : O bon, ô incomparable Pasteur! ayez compassion des enfants de votre Eglise, que je vous recommande en ce moment. Un Danois, qu'il avait récemment baptisé, fut touché de le voir languir si longtemps, et, par un trait de pitié digne d'un barbare, il mit fin à ses souffrances en lui fendant la tête avec une hache. Ainsi mourut saint Elphége, le 19 avril 1012, dans la cinquante-neuvième année de son âge. On l'enterra solennellement dans la cathédrale de Saint-Paul de Londres. Onze ans après, son corps, qui était encore entier, fut porté à Cantorbéry. On le mit auprès du grand autel de la cathédrale, où il resta jusqu'à la dispersion qui se fit des reliques des saints sous le règne de Henri VIII. Saint Elphége est nommé dans le Martyrologe romain. Dieu vengea la mort de son serviteur. Peu de temps après, Hacon, Turkill, et les autres chefs des Danois, dont la flotte, composée de plus de deux cents voiles, fut presque entièrement submergée par la tempête, périrent misérablement.

Saint Elphége eut pour successeur Living, qui devait siéger jusqu'en 1020.

Lois ecclésiastiques d'Ethelred (626).

Vers le même temps, Ethelred, roi d'Angleterre, fit à Haba un Code de lois, divisé en quatre parties, dont la quatrième avait pour objet les matières ecclésiastiques. Il y est ordonné, entre autres choses : que tous les Chrétiens en âge de jeûner jeûneront trois jours avant la fête de saint Michel, le lundi, le mardi, et le mercredi, en ne mangeant ce jour-là que du pain et des herbes crues, et ne buvant que de l'eau; qu'ils iront à l'église nu-pieds, pour se confesser; qu'il se fera pendant ces trois jours des processions, auxquelles les prêtres, comme le peuple, assisteront nu-pieds. Un autre règlement porte que l'on chantera chaque jour, dans toutes les assemblées du matin, la messe intitulée : « Contre les païens, » dans laquelle on priera en particulier pour le roi; et que, à chaque heure de l'office, on chantera, le corps étendu sur la terre, le Psaume : *Domine, quid multiplicati sunt,* avec la collecte contre les païens, ce que l'on continuera de faire tant qu'il y aura nécessité.

Gérard, évêque de Cambrai (627).

Gérard, fils d'Arnould, seigneur de Florines

(626) Ceillier, *loc. cit.*, t. XX, p. 586.
(627) *Ibid.*, p. 271. Longueval, *loc. cit.*, t. IX, p. 144.

et de Rumigny, et d'Ermentrude, était né à Liége. Il fut admis de bonne heure dans le clergé de Reims sous l'archevêque Adalbéron, et instruit dans l'Ecole de cette Eglise, confiée alors aux soins de Gerbert. De Reims Gérard passa à la cour de Henri, roi de Germanie, et devint clerc de sa chapelle, n'étant encore que diacre. A la mort d'Erluin, évêque d'Arras et de Cambrai, arrivée au mois de février 1012, plusieurs se présentèrent à Henri pour obtenir le siége vacant, qui était du royaume de Lorraine. Le roi rejeta avec mépris les présents qu'ils lui offraient, et leur préféra Gérard. Celui ci reçut l'ordre de prêtrise en présence de Henri, lequel voulait qu'il fût sacré évêque à Bamberg, à la dédicace de la cathédrale : mais Gérard le pria de lui permettre de se faire ordonner par son métropolitain, l'archevêque de Reims, qui était encore Arnould. Henri y consentit; et, quand Gérard prit congé de lui, il lui donna un Rituel qui contenait l'ordre pour les ordinations des clercs et pour celle des évêques, en lui recommandant de se faire ordonner selon ce rite, et non suivant celui des Karlésiens, c'est-à-dire des Français, lequel n'était pas conforme à la discipline, à ce que dit Baudri, évêque de Noyon (628) : ce qui montre qu'il y avait alors quelque diversité dans les cérémonies pratiquées par les Lorrains pour le sacre des évêques, et celles qui étaient en usage parmi les Français; mais il est certain que cette diversité n'affectait pas l'essentiel de l'ordination. Gérard ne fut sacré que l'année suivante, le lendemain de la Purification. On verra que Henri ne se trompa point dans le choix qu'il en fit, car ce fut un digne prélat.

Concile de Bamberg (629).

L'église cathédrale de Bamberg ayant été achevée en 1012, Henri choisit pour en faire la dédicace le jour de sa naissance, qui était le 6 mai. Jean, patriarche d'Aquilée, procéda à la cérémonie, assisté de trente-six évêques. Ensuite ils tinrent un concile, le roi présent. On y termina quelques difficultés personnelles entre les prélats de l'assemblée. Ditmar, évêque de Mersbourg, y fit des remontrances au sujet des biens qui avaient été enlevés à son Eglise : on lui en promit la restitution.

Mort de Tagmon.

Le roi alla pour la fête de la Pentecôte à Mersbourg. Tagmon, archevêque de Magdebourg, devait chanter la messe ce jour-là. Mais il tomba malade, et Ditmar le suppléa. Tagmon, après huit ans et quatre mois d'épiscopat, mourut le 8 juin 1012.

Waltherd, archevêque de Magdebourg.

Le roi, en ayant été averti, envoya Henri, évêque de Wurtzbourg, pour connaître l'intention du chapitre et des vassaux touchant le choix du successeur, sans qu'ils fissent d'élection en forme. Ils déclarèrent tout d'une voix souhaiter pour archevêque le prévôt Waltherd, que le roi manda. Il le fit entrer seul dans sa chambre, et l'entretint longtemps. En sortant, Waltherd montra à ceux qui l'avaient accompagné l'anneau qu'il portait à la main : Voilà, dit-il, le gage de la grâce que le roi m'a faite. Ensuite tous vinrent devant le prince, qui s'étendit sur l'éloge de Waltherd. Ils l'élurent en forme, et aussitôt le roi lui donna le bâton pastoral. Après que Waltherd lui eut prêté serment, il fut mené à l'église, et les assistants chantèrent les louanges de Dieu. C'est Ditmar qui rapporte ces circonstances, auxquelles il fut présent. On y voit tout ce qui s'observait en Allemagne sous le saint roi Henri pour remplir les évêchés. Dès qu'un évêque était mort, on en informait le roi; on attendait son agrément pour procéder à l'élection; il la confirmait en donnant à l'élu l'anneau et le bâton pastoral, et il recevait son serment avant la prise de possession. On verra sous les règnes suivants l'importance de ces faits. Le samedi, Arnould, évêque d'Halberstadt, intronisa Waltherd, par ordre du roi; et le 22 juin ce prélat fut sacré par ses cinq suffragants. Il était sévère en apparence, mais doux en effet; juste et ferme dans ses résolutions, et courageux à défendre les droits de l'Eglise. Il ne remplit le siége de Magdebourg que sept semaines. Quand on le vit près de rendre l'âme, on le tira de son lit, on le mit sur un cilice avec de la cendre dans les mains, une croix sur sa poitrine, et des cierges allumés. Il mourut le 12 août 1012. Les livres qu'il avait amassés en grand nombre furent alors pillés avec le reste de ses meubles.

(628) Baldric, l. III, c. 1.

(629) Ceillier, *loc. cit.*, t. XXIII, p. 585.

Mort de Sergius IV (630).

Sergius IV vivait encore le 17 juin 1012. Il n'en est plus parlé depuis dans l'histoire. Les anciens Catalogues lui donnent trois ans de Pontificat; d'autres ne lui donnent que deux ans, neuf mois, et douze jours. On l'enterra à Saint-Jean de Latran.

BENOÎT VIII, CENT-QUARANTE-SIXIÈME PAPE.

Précis du Pontificat de Benoît VIII (631).

Jean, fils de Grégoire, comte de Tusculum, était évêque de Porto. Après la mort de Sergius IV, on l'élut Pape. Son élection ne fut point unanime, car un certain Grégoire eut plusieurs suffrages. Jean, l'ayant emporté, prit le nom de Benoît VIII. Il devait siéger onze ans onze mois, et vingt-un jours.

Concile de Léon.

Alfonse V, depuis 999 roi de Léon et de Castille, assembla, le 25 juillet 1012, à Léon, tous les évêques, les abbés, et les seigneurs; et de ce concile il nous reste sept canons. Le 1^er^ porte qu'à l'avenir dans tous les conciles on commencera par juger les causes de l'Eglise: c'est que ces conciles étaient aussi des assemblées politiques, où l'on traitait des affaires temporelles. Après les causes de l'Eglise, est-il ajouté, on examinera celles du roi, puis celles des peuples. Les abbés et les moines demeureront sous la juridiction de leurs évêques, et les uns ne recevront point ceux des autres. Le reste des canons a pour objet la conservation du temporel des églises, et l'on y voit qu'on les pillait en Espagne comme ailleurs. Alfonse V rétablit les lois gothiques, et y en ajouta d'autres. Tandis qu'il faisait jouir ses sujets des bienfaits d'une administration paternelle, durant un règne de vingt-huit ans, l'Espagne musulmane était déchirée et affaiblie par l'ambition des émirs ou gouverneurs de provinces, qui usurpaient et se partageaient la souveraineté. Jamais occasion si favorable ne s'était offerte aux Chrétiens pour attaquer leurs ennemis. Alfonse V en profita.

Saint Gui (632).

Anderlecht et Bruxelles étaient alors dans le diocèse de Cambrai. Saint Gui (633), appelé le Pauvre d'Anderlecht, naquit dans un village voisin de Bruxelles d'une famille indigente, mais vertueuse, où on l'initia de bonne heure à la connaissance du Christianisme. Encore enfant, il en remplit les devoirs avec une exactitude scrupuleuse. Il aimait la bassesse de sa condition, parce que la foi lui en découvrait les avantages; il se réjouissait d'être dans un état que Jésus-Christ avait choisi; s'il respectait les grands, il n'enviait pas leur sort, quand il pensait à l'attachement des hommes aux biens de la terre; s'il entendait des pauvres murmurer, il les exhortait à prendre patience, et à ne pas se laisser dépouiller du trésor placé entre leurs mains; il estimait les travaux pénibles, les incommodités et les humiliations qui étaient la suite de son état, sachant que la pauvreté, lorsqu'elle est accompagnée de souffrances et de privations, rend semblable au Sauveur. Sa charité pour le prochain égalait son amour pour la mortification et la pénitence. Il partageait avec les indigents le peu de nourriture qu'il recevait, et jeûnait même souvent pour les assister. Il employait chaque jour quelques heures à la visite des malades, auxquels il procurait tous les secours qui dépendaient de lui. Ainsi se passa sa jeunesse. Son père et sa mère, appliqués à développer de si heureuses inclinations, demandèrent pour lui à Dieu l'augmentation de son amour. Le Seigneur exauça leurs vœux. Gui, qui croissait en vertu à mesure qu'il avançait en âge, parvint bientôt à un degré éminent de sainteté. Un jour qu'il priait dans l'église de Notre-Dame de Laken, à une demi-lieue de Bruxelles, le curé du lieu fut frappé de son recueillement. Son étonnement redoubla quand un court entretien lui apprit qu'il était versé dans les voies intérieures de la piété. Il l'attacha, en qualité de bedeau, à son église, l'une des plus anciennes et des plus célèbres du pays par la dévotion à la sainte Vierge. Le saint remplit avec plaisir des fonctions qui s'accordaient si bien avec son humilité, et qui, si elles étaient basses aux yeux du monde, se rapportaient cependant d'une manière plus ou moins éloignée à la décence du service divin. Jamais il ne perdait de vue la présence de Dieu; les moments dont il pouvait disposer, il les passait au pied de l'autel; souvent il

(630) Ceillier, *loc. cit.*, t. XX, p. 325.
(631) *Ibid.*
(632) Alban Butler et Godescard, *Vies des Pères*, etc., *Saint Guy*, 12 septembre.
(633) En latin, *Guido*.

consacrait les nuits entières à l'exercice de la prière. Afin de prévenir la colère du Seigneur au dernier jour, il châtiait son corps par de rigoureuses pénitences ; à juger de sa conduite par sa componction, on l'eût pris pour un grand pécheur ; il ne lui échappait pourtant que de ces fautes d'inadvertance dans lesquelles tombent les âmes les plus justes, et qui ne sont aperçues que par ceux qui ont une grande pureté de cœur. Son humilité et sa douceur le faisaient aimer de tout le monde. Dieu, pour l'humilier de plus en plus, permit que la tentation vînt l'éprouver. Un marchand de Bruxelles lui conseilla de faire un petit commerce, sous prétexte de se procurer de quoi assister les pauvres plus abondamment ; il lui proposa même une association ; et Gui, dans l'espérannce d'être plus utile au prochain, accepta cette proposition. Son illusion ne dura pas longtemps ; le navire, à la cargaison duquel il s'était intéressé, périt au moment d'entrer dans le port ; et, comme il avait quitté sa place, il se trouva sans ressource. Il reconnut son erreur, dont le principe avait cependant été louable, et comprit le danger qu'aurait couru son innocence si les choses eussent tourné autrement. Il adora la Providence, qui le punissait de s'être éloigné de la voie qu'elle lui avait tracée, et résolut de se défier à l'avenir de ses propres lumières. Il regarda aussi comme une épreuve les applaudissements que lui attirait sa vertu, et il s'humiliait à proportion qu'on l'élevait. Pour éviter plus sûrement le danger de l'orgueil, ainsi que pour expier sa première faute, il songea à se retirer loin de sa patrie. Il fit les pèlerinages de Rome et de Jérusalem, puis visita les lieux de dévotion les plus célèbres dans le monde chrétien. De retour à Rome, il y trouva Wandulfe, doyen de l'église d'Anderlecht, petite ville à une lieue de Bruxelles. Comme ce prêtre se disposait à passer en Terre-Sainte, avec quelques autres personnes pieuses, il offrit de leur servir de guide, en recommençant un pèlerinage qu'il avait déjà fait. Une maladie contagieuse emporta le doyen et ses compagnons lorsqu'ils allaient quitter la Palestine pour retourner en Europe. Gui leur rendit les derniers devoirs, s'embarqua, et, après une absence de sept ans, reparut dans sa patrie. Le sous-doyen du chapitre d'Anderlecht le logea dans sa maison, et ne voulut pas le laisser retourner à Laken. La fatigue des voyages et des autres maux qu'il avait eus à souffrir amenèrent une complication de maladies, dont il mourut le 12 septembre 1012. Les chanoines d'Anderlecht l'enterrèrent honorablement dans un cimetière qui leur appartenait. Les miracles opérés par son intercession firent bâtir une église auprès de son tombeau, et l'évêque de Cambrai y transféra ses reliques avant la fin du XI^e^ siècle. Les mêmes reliques acquirent une grande célébrité à la chapelle de Saint-Pierre, où elles avaient été déposées, et à laquelle on substitua une collégiale qui porta le nom du saint.

Géron, archevêque de Magdebourg.

Thierri, neveu de Ditmar, évêque de Mersbourg, avait été élu, en remplacement de Waltherd, archevêque de Magdebourg. Mais Henri, roi de Germanie, fit élire Géron, son chapelain, et prit Thierri à sa place. Géron fut ordonné le jour de saint Maurice, 22 septembre 1012.

Martyre de saint Colman (634).

Au commencement du XI^e^ siècle, les peuples voisins de l'Autriche, de la Moravie, et de la Bohême, se faisaient une guerre cruelle. Sur ces entrefaites, Colman, Ecossais de nation, et même de sang royal, selon quelques historiens, allant faire le pèlerinage à Jérusalem, arriva dans la ville de Stockeraw, à six milles de Vienne. Comme il avait traversé un pays ennemi, on le prit pour un espion. Il protesta inutilement de son innocence. On lui fit souffrir mille tortures, puis on le condamna à être pendu ; ce qui fut exécuté le 13 octobre 1012. La sainteté de sa vie, que venait de prouver son courage invincible dans les souffrances, fut encore attestée par divers miracles. Trois ans après sa mort, on fit, à la prière de Henri, margrave d'Autriche, la translation de son corps, qu'on déposa à Mark, capitale des anciens Marcomans. Il est honoré en Autriche comme un des saints titulaires du pays, et plusieurs églises de cette partie de l'Allemagne portent son nom. L'Histoire de son martyre et de ses miracles a été écrite par Erchinfroid, troisième abbé

(634) Alban Butler et Godescard, *Vies des Pères*, etc., *Saint Colman, martyr en Autriche*, 13 octobre. Ceillier, *loc. cit.*, t. XX, p. 230.

de Molck, monastère formé sur le lieu de sa sépulture.

Lettres de Benoît VIII (635).

Il reste quatre Lettres de Benoît VIII, toutes en faveur du monastère de Saint-Bénigne de Dijon. Les deux premières, datées du mois de novembre 1012, sont adressées à Brunon, évêque de Langres, auquel le Pape recommande ce monastère et l'abbé Guillaume qui le gouvernait alors. Il dit avoir lu tous les Priviléges que Brunon et l'abbé Guillaume lui ont envoyés, et les avoir confirmés. Quoiqu'il sût que l'évêque de Langres favorisait l'ordre monastique et aimait les moines de Saint-Bénigne, il ne laisse pas de lui défendre, ainsi qu'à tous ses successeurs, d'interrompre l'Office divin dans ce monastère. Les deux autres Lettres sont écrites à l'abbé Guillaume, à qui il témoigne prendre part aux vexations qu'on lui fait souffrir, en même temps qu'il le loue de la patience avec laquelle il souffre les mauvais traitements de ses ennemis. Il l'exhorte toutefois à ne pas tolérer la dilapidation des biens de son monastère, et à laisser agir l'évêque de Langres, à qui il a ordonné d'en prendre la défense. Le Pape permet à ce prélat de faire des ordinations dans le monastère, mais seulement à la demande de l'abbé Guillaume.

Concile de Coblentz.

Thierri, évêque de Metz, et frère de Cunégonde, reine de Germanie, s'était révolté, dès l'an 1010, contre le roi son beau-frère, parce que Henri avait donné à l'Eglise de Bamberg les terres du douaire de sa sœur. Le roi se plaignit du prélat au concile de la Dédicace de Bamberg. Après la Saint-Martin de l'an 1012, il alla à Coblentz, où l'on tint un grand concile pour la condamnation de Thierri et des autres rebelles de Lorraine. L'évêque de Metz y fut suspendu de la célébration de la messe, jusqu'à ce qu'il se fût justifié.

Wérinhaire, évêque de Strasbourg (636).

Strasbourg avait alors pour quarante-cinquième évêque Wérinhaire, qui tirait son origine d'Aldaric, duc d'Alsace au VIII^e siècle. Il était fils de Kanzelin ou Lantold, comte d'Altembourg, frère de Radeboton; dont descendent en ligne directe les comtes de Hapsbourg et les archiducs d'Autriche, et de Pirrtelon ou Berthold, comte de Brisgaw, auteur des anciens ducs de Zehringen et de la maison des margraves de Bade. Wérinhaire fut sacré évêque de Strasbourg le 4 mai 1001. Il vit sa cathédrale détruite, tant en 1002 par les troupes d'Herman, duc de Souabe et d'Alsace, qu'en 1007 par le feu du ciel. Henri, s'étant trouvé en 1012 à la cathédrale de Strasbourg, admira la modestie avec laquelle les chanoines, appelés alors Frères de Sainte-Marie, célébraient l'Office divin, le bel ordre qu'on observait et la majesté qui régnait dans le sanctuaire. Le roi, plein de mépris pour les grandeurs humaines, conçut le dessein de renoncer à la couronne, voulut se retirer auprès des chanoines de la cathédrale, et demanda à être reçu parmi eux comme leur confrère. Mais il en fut empêché par les remontrances des seigneurs de sa cour, et surtout par celles de l'évêque Wérinhaire, qui lui dit que sa véritable vocation était de régner avec sagesse et de se sanctifier sur le trône. Henri, à cette occasion, honora la cathédrale de Strasbourg de ses dons. Les bienfaits dont il la combla ont fait dire qu'il fut le restaurateur de ce siége. Il augmenta le revenu des canonicats. Il fonda ensuite, pour éterniser sa dévotion, un canonicat doté d'une riche prébende pour celui qui ferait en son nom le service divin. Au commencement du XIII^e siècle, lors de la séparation des chanoines nobles d'avec ceux qui ne l'étaient pas, séparation qui forma dans la cathédrale de Strasbourg les deux corps qu'on appela le Grand-Chapitre et le Grand-Chœur, cette fondation de Henri devint une prébende du Grand-Chœur, désignée plus vulgairement sous le titre de prébende du Roi du chœur.

Grégoire antipape.

Le roi Henri célébra à Polden, en Saxe, le fête de Noël 1012. Là vint le trouver Grégoire, compétiteur de Benoît VIII. Il arrivait avec l'appareil de la dignité papale, se plaignant à tout le monde de son expulsion. Le roi, informé sans doute de ce qui s'était passé,

(635) Ceillier, *loc. cit.*, t. XX, p. 330.
(636) Alban Butler et Godescard, *Vies des Pères*, etc., *Saint Henri, empereur*, 15 juillet.

voulut qu'il lui remît sa croix pontificale, et lui ordonna de s'abstenir des autres choses, c'est-à-dire des autres insignes et des fonctions de la papauté. Le prince promit que, quand il serait arrivé en Italie, il terminerait promptement cette affaire, suivant l'usage de Rome. Ces détails, transmis par Ditmar, montrent que Grégoire, au lieu d'être reconnu pour Pape par Henri, en fut traité en intrus. L'Histoire ne mentionne pas davantage cet antipape.

Eglise de Saxe affligée.

Pendant les dernières années de Libentius, archevêque de Hambourg et de Brême, la Basse-Saxe souffrit beaucoup de la part des Sclaves. En effet, après la mort d'Othon III, ces peuples, prenant avantage de la division qui se manifesta entre les Saxons pour la succession du royaume de Germanie, secouèrent le joug et s'armèrent afin de recouvrer leur liberté. Ils y furent encore poussés par la dureté des gouverneurs chrétiens. Bennon, duc de Saxe, homme de haute vertu et protecteur des Eglises, étant mort, son fils Bernard troubla le pays en se révoltant contre le roi Henri, et attaqua toutes les églises, spécialement celles qui n'avaient pas voulu suivre son parti. D'ailleurs, oubliant la prudence avec laquelle son père et son aïeul avaient ménagé les Sclaves, il les opprima par cupidité, et les traita si cruellement qu'il les mit au désespoir. En même temps, le margrave Théodoric ne les traitait pas mieux dans la Saxe orientale. Aussi ces peuples, encore barbares et faibles dans la foi, renoncèrent au Christianisme et à l'obéissance des Saxons. Ils ravagèrent d'abord par le fer et par le feu le pays au nord de l'Elbe. Ils brulèrent toutes les églises, et les ruinèrent jusqu'aux fondements. Ils firent mourir par divers supplices les prêtres et les autres ministres des autels. Enfin ils ne laissèrent au delà de l'Elbe aucune trace du Christianisme. A Hambourg, ils emmenèrent plusieurs captifs, tant du clergé que des habitants, et en tuèrent encore plus en haine de la religion. A Aldinbourg, qui était la ville la plus peuplée de Chrétiens, après avoir tué le reste comme des bêtes, ils gardèrent soixante prêtres pour s'en jouer cruellement : ils leur coupèrent en croix la peau de la tête, leur ouvrirent le crâne, en sorte que la cervelle paraissait, puis les promenèrent dans toutes les villes des Sclaves, les mains liées derrière le dos, les frappant et les tourmentant jusqu'à la mort. On eût fait un livre entier des martyrs qui souffrirent en cette occasion. C'est ainsi que les Sclaves d'entre l'Elbe et l'Eider renoncèrent au Christianisme, après l'avoir conservé plus de soixante-dix ans, c'est-à-dire durant le règne des trois Othon.

Mort de saint Libentius.

[1013] Saint Libentius, archevêque de Hambourg et de Brême, épuisé par une longue maladie, dit, la nuit avant sa mort, à ceux qui étaient auprès de lui : Mes enfants, apprenez par mon exemple à ne vous défier jamais de la bonté divine. J'ai suivi le Pape Benoît exilé en ces contrées, quoi que l'on fît pour m'en détourner. Je l'ai servi tant qu'il a vécu, et, après sa mort, j'ai rendu toute sorte de services à mon seigneur Adaldague. Il me donna le soin de ses pauvres, puis il me fit son camérier. Je lui ai succédé, fort indigne que je suis, par votre choix et par la grâce du roi. Remettons-nous de bon cœur toutes les fautes que nous avons commises les uns contre les autres. Je vous conseille d'élire, pour gouverner votre Eglise, Othon, votre confrère, et de prier Dieu que le roi l'agrée. Tous promirent de suivre ce conseil. L'archevêque, après vingt-cinq ans de pontificat, mourut le lendemain dimanche 4 janvier 1013. Le roi Henri, en ayant appris la nouvelle, le regretta et témoigna une grande confiance en ses prières.

Unvan, archevêque de Hambourg.

Mais, quand Othon vint se présenter à lui avec les députés de l'Eglise vacante, il refusa d'agréer son élection, donna l'archevêché de Hambourg à Unvan, son chapelain, et y fit consentir les députés, quoiqu'avec répugnance. Puis, prenant Othon par la main, il promit de lui faire quelqu'autre grâce. Il donna donc à Unvan le bâton pastoral ; et Géron, archevêque de Magdebourg, assisté de deux évêques, le sacra en sa présence. Unvan reçut ensuite le pallium de Benoît VIII. Ce prélat était d'une grande noblesse, riche, et libéral, particulièrement envers son clergé, et se faisait aimer de tout le monde. Il occupa le siége de Hambourg et de Brême pendant seize ans.

Dernière invasion de Suénon en Angleterre (637).

Les sommes qu'Ethelred livrait si fréquemment aux Danois étaient levées au moyen d'un impôt territorial qui ne cessa point avec la cause de son établissement, et qui donna lieu à d'odieuses exactions. On s'en convaincra par ce seul exemple. En 1005, Godric fut nommé abbé de Croyland : dans cette année et dans les sept autres qui la suivirent, les taxes levées sur le monastère montèrent à la somme annuelle de quatre cents marcs. En 1013, Suénon pilla les manoirs appartenant à l'abbaye; et une foule d'indigènes fuyant le glaive des barbares, car ce monastère, situé au milieu de profonds et vastes marécages, leur offrait une retraite sûre, cherchèrent un asile à Croyland ; Godric les reçut à bras ouverts, les consola dans leur malheur, et s'engagea à les garder aussi longtemps que ses moyens le permettraient. Pendant plusieurs mois, Croyland fut inondé d'étrangers, logés et nourris à ses frais ; réservant le péristyle et le chœur de l'église à ses moines et à ceux des monastères voisins, il plaça le clergé fugitif dans la nef, logea les hommes dans les autres bâtiments de l'abbaye, et construisit des habitations provisoires dans le cimetière, pour les femmes et les enfants. Sa charité éveilla la cupidité de Suénon. En menaçant de raser le monastère, il ordonna à l'abbé de porter mille marcs à Lincoln, à un jour désigné; et il lui en extorqua mille autres dans les trois mois suivants. A peine avait-on satisfait à ces exigences, que les officiers d'Ethelred parurent. Ils accusèrent Godric d'être l'allié de Suénon, considérèrent comme une trahison le payement de la somme que la violence lui avait enlevée, et le forcèrent d'envoyer au roi deux mille marcs. Godric, outré de ces procédés iniques et réduit à l'indigence, implora la protection d'un chef, qui, déterminé par la cession qu'on lui fit pour cent ans d'un manoir considérable, se déclara patron de l'abbaye et s'engagea à la protéger contre toute demande injuste. Suénon déclara ouvertement, en 1013, son intention de conquérir l'Angleterre. Il s'empara de Londres, et Ethelred, laissant la couronne à son compétiteur victorieux, s'enfuit l'année suivante en Normandie, d'où la mort imprévue de Suénon ramena presqu'aussitôt le roi fugitif. Suénon, avant de mourir, appela son fils Canut à lui succéder.

Saint Henri, empereur d'Occident (638).

L'an 1013, Henri, roi de Germanie, rentra avec une armée en Italie, et Arduin, ne pouvant s'opposer à cette seconde invasion, prit de nouveau la fuite. Le roi de Germanie célébra la fête de Noël à Pavie.

[1014] Delà il se rendit à Rome, où Benoît VIII, appuyé par la puissante famille des comtes de Tusculum, à laquelle il appartenait, dominait avec une autorité plus grande que ses prédécesseurs. Henri arriva pour être couronné empereur le 22 février 1014, jour de la Chaire de saint Pierre ; ce qui se passa ainsi. Le roi était accompagné de la reine Cunégonde, sa femme, et entouré de douze sénateurs, dont six avaient la barbe rase à la romaine, six de longues moustaches à la française, et des bâtons à la main. Il se présenta à l'église de Saint-Pierre, où le Pape l'attendait. Avant qu'il y entrât, Benoît lui demanda s'il voulait être le constant protecteur et défenseur de l'Eglise romaine, et lui garder à lui et à ses successeurs, la fidélité en toutes choses. Henri répondit que telle était sa volonté. Alors le Pape le sacra et le couronna empereur, avec la reine sa femme, et fit suspendre devant l'autel de saint Pierre la couronne que Henri portait auparavant. Le même jour Benoît donna un grand repas à l'empereur et à l'impératrice dans le palais de Latran. Voilà ce que raconte Ditmar. Glaber (639) ajoute que le Pape remit au nouvel empereur un globe d'or, orné de pierreries, et surmonté d'une croix, pour lui rappeler qu'il devait préférer l'humilité à toute la gloire du monde, dont ce globe était une représentation. Henri reçut ce présent avec reconnaissance. Il le destina aussitôt au monastère de Cluni, en disant qu'un pareil don ne convenait mieux à personne qu'à ceux qui avaient foulé le monde aux pieds pour embrasser la croix. Glaber dit au même endroit qu'il paraît très-raisonnable et très-bien

(637) Lingard, *Antiquités de l'Eglise anglo-saxonne*, p. 185.

(638) Ceillier, *loc. cit.*, t. XX, p. 240. Longueval, *loc cit.*, t. IX, p. 145.

(639) Glab. l. I, c. 5.

établi pour le maintien de la paix qu'aucun prince ne prenne le titre d'empereur, sinon celui que le Pape aura choisi pour son mérite, et à qui il aura donné la marque de cette dignité. On voit ici une nouvelle preuve du droit qu'avait le souverain Pontife d'élire l'empereur.

Bernon, abbé de Richenow (640).

Bernon, nommé quelquefois Bernard et *Quod vult Deus*, avait été d'abord moine de Fleuri-sur-Loire. En 999, il fut député, avec quelques autres moines de ce monastère, au concile d'Orléans, où l'on devait agiter une difficulté survenue touchant la durée de l'Avent. Il passa de Fleuri à l'abbaye de Prum, sans doute pour y enseigner les belles-lettres et les autres sciences dont il était très-instruit. La réputation de son savoir et de sa vertu parvint jusqu'à saint Henri, par qui Immon, abbé de Gorze, avait été mis à Richenow, d'où sa trop grande sévérité contraignit la plupart des moines de sortir. En 1008, Henri remplaça Immon par Bernon, qui fut reçu avec joie à Richenow. Il fit revenir les moines dispersés, rétablit les usines du monastère qui tombaient en ruine, reçut la bénédiction abbatiale de Lantpert, évêque de Constance, et gouverna sa communauté avec édification pendant quarante ans, enseignant à ses frères la pratique de la Règle de saint Benoît autant par ses exemples que par ses discours. En 1013, il accompagna Henri dans son expédition d'Italie, et assista à la cérémonie de son couronnement en qualité d'empereur, le 22 février 1014. Il raconte, dans son *Traité sur l'office de la Messe*, qu'il était à Rome avec l'empereur, lorsque ce prince demanda aux prêtres romains pourquoi on ne chantait pas le Symbole à la messe après l'Evangile, et qu'ils lui répondirent que, l'Eglise romaine n'ayant jamais été souillée par aucune hérésie, il n'était pas nécessaire d'y chanter le Symbole. Bernon ajoute que l'empereur Henri persuada néanmoins au Pape de le faire chanter aux messes solennelles.

Concile de Ravenne (641).

L'Eglise de Ravenne ayant été pendant onze ans sans évêque, il se commit dans la province plusieurs désordres, soit à l'égard des ordinations, soit par rapport aux dédicaces des églises. Henri nomma Arnould, son frère, pour remplir le siége vacant. Il dut le disputer à Adalbert, qui l'avait usurpé. Arnould en demeura paisible possesseur, et Adalbert se vit sur le point d'être déposé; mais on intercéda pour lui auprès de Benoît VIII, qui lui donna l'évêché d'Aricie. Arnould assembla un concile le dernier jour d'avril 1014. Il y eut trois séances. On régla, dans la première, que ceux qui avaient été ordonnés illicitement seraient suspens jusqu'à un plus ample examen; dans la seconde, que les églises consacrées par Adalbert demeureraient interdites. Dans la troisième, il fut défendu, sous peine d'anathème, d'exiger de l'argent pour le saint chrême, la recommandation de l'âme, et la sépulture; et on interdit aux archiprêtres de donner au peuple la bénédiction ou la confirmation par le saint chrême, ces fonctions étant réservées aux évêques.

Entrevue de saint Henri et de saint Romuald (642).

Tandis qu'Henri était en Italie, il eut une entrevue avec saint Romuald, dont il faut reprendre l'histoire. Après avoir tenté d'entrer en Hongrie, Romuald fonda plusieurs monastères en Allemagne. Il entreprit aussi d'établir la réforme dans quelques autres, ce qui lui attira diverses persécutions de la part de ceux qui n'aimaient ni l'ordre ni la discipline. Sa vertu lui donnait tant d'autorité, que les coupables redoutaient sa présence. Les personnages les plus élevés, selon le monde, tremblaient devant lui. Il ne voulut rien accepter gratuitement de Rayner, marquis de Toscane, parce qu'il avait épousé la veuve d'un de ses parents auquel il avait ôté la vie. Le saint avait pour but de faire sentir par cette conduite à Rayner l'énormité de ses crimes. Ce seigneur, tout souverain qu'il était, craignait jusqu'à l'approche de Romuald, et il n'hésitait pas à dire que rien au monde ne l'intimidait tant que sa présence. Les plus grands pécheurs subissaient cette impression de l'Esprit saint dont Romuald était animé. Informé qu'un Vénitien avait obtenu l'abbaye de Classe par des voies simo-

(640) Ceillier, *loc. cit.*, t. XX, p. 206.
(641) Ceillier, *loc. cit.*, t. XXIII, p. 587.
(642) Alban Butler et Godescard, *Vies des Pères, etc., Saint Romuald, abbé, fondateur de l'ordre des Camaldules*, 7 février.

niaques, il alla le trouver aussitôt. L'intrus, qui ne voulait point réparer sa faute, et qui, d'ailleurs, cherchait à s'épargner une entrevue dont les suites devaient tourner à sa confusion, résolut de se défaire du saint par un assassinat. Mais la protection de Dieu, dont celui-ci avait déjà reçu plusieurs fois des preuves sensibles, lui conserva la vie. Le Pape ayant mandé Romuald à Rome, il se rendit dans cette ville, où Dieu releva sa sainteté par plusieurs miracles. Il y convertit, comme dans tous les lieux où il passait, un grand nombre de pécheurs endurcis. Il bâtit aussi quelques monastères dans le voisinage de Rome, un entre autres sur la montagne de Sitrie, où il fit un assez long séjour. Il se trouva parmi ses disciples un jeune homme qui se livrait à l'impureté. Le saint en eut l'âme percée de douleur, et mit tout en œuvre pour ramener le coupable à son devoir. Celui-ci, loin de se corriger, n'en devint que plus méchant. Il osa même accuser Romuald de s'être souillé par des infamies contraires à la chasteté. Cette calomnie trouva créance dans l'esprit des moines, qui, sans autres preuves, condamnèrent le saint à une pénitence rigoureuse, lui interdirent la célébration des divins mystères, et l'excommunièrent. Romuald souffrit cet indigne traitement avec patience; il se comporta comme s'il eût été coupable, et s'abstint pendant six mois de monter à l'autel, suivant la défense qui lui en avait été faite. Mais Dieu ne voulut pas que son serviteur restât plus longtemps dans une humiliation imméritée. Il l'avertit, dans une révélation, de ne plus obéir à une sentence injuste, et de retourner sans hésitation à l'autel dont on l'avait exclu contre toutes les règles. Romuald recommença donc à offrir le saint sacrifice, et il le fit avec tant de ferveur la première fois qu'il fut longtemps ravi en extase. Il passa sept ans sur la montagne de Sitrie, toujours renfermé dans sa cellule, et gardant un silence continuel. Il portait un rude cilice, et mortifiait ses sens en leur refusant tout ce qui pouvait les flatter. Il n'admettait aucun assaisonnement dans les herbes dont il se nourrissait; et, quand on lui apportait quelque chose de mieux préparé que ce qu'il avait coutume de manger, il l'approchait de lui pour le sentir, puis il disait : Gourmandise, gourmandise, tu ne toucheras point à ceci; je te déclare une guerre perpétuelle. On ne saurait s'étonner que les disciples d'un tel maître menassent la vie la plus austère. Ils allaient toujours nu-pieds, et montraient, par la pâleur de leurs visages, quelle était la rigueur de leurs jeûnes. Le saint opéra plusieurs guérisons miraculeuses sur la montagne de Sitrie, qu'il quitta enfin pour retourner à Bifurcum. L'empereur Henri, pendant son séjour en Italie, voulut voir Romuald. Il lui envoya des personnages distingués, pour le prier de venir à la cour. Ceux-ci eurent beaucoup de peine à l'y déterminer; et peut-être n'en seraient-ils pas venus à bout, s'ils n'avaient mis les moines dans leurs intérêts. L'empereur prodigua au saint des marques d'estime et de respect. Il se leva même en le voyant entrer, et lui dit : Que je voudrais que mon âme fût semblable à la vôtre! Romuald ne répondit rien à ces paroles flatteuses, et garda un profond silence pendant toute l'entrevue; ce qui étonna la cour. L'empereur vit bien que ce silence avait l'humilité pour principe, et n'en conçut que plus de vénération pour le saint. Il le fit venir le lendemain dans un appartement séparé, afin d'avoir la liberté de s'entretenir tête à tête avec lui, et de le consulter sur plusieurs points essentiels. Les courtisans témoignaient le plus grand respect lorsqu'il passait devant eux, et arrachaient les poils de son vêtement, afin de les conserver comme des reliques. Ces marques de vénération affligèrent sensiblement Romuald, qui serait parti sur-le-champ, s'il n'en avait été empêché. L'empereur, avant de le congédier, lui fit présent du monastère du mont Amiate, où il le pria de mettre des religieux formés par ses soins.

Evêché de Bobio.

Henri, pendant son séjour en Italie, fonda un évêché à Bobio, par le conseil des évêques de la province, qui le jugèrent nécessaire. Ainsi fut honoré le lieu où saint Colomban était mort et où reposaient ses reliques.

L'empereur, ayant célébré à Pavie la fête de Pâques, qui, cette année 1014, était le 25 avril, repassa les Alpes, et visita avec une suite peu nombreuse divers lieux de piété, pendant qu'Arduin, ravi de son départ, s'emparait de Verceil, dont l'évêque Léon eut de la peine à se sauver.

Henri, à son retour d'Italie, alla voir à Cluni l'abbé saint Odilon, pour lequel il avait une telle affection qu'il le visitait souvent et

le menait quelquefois à sa cour. Il donna alors au monastère sa couronne, son sceptre, son globe, son habit impérial, et un crucifix, le tout d'or, du poids de cent livres. Après avoir obtenu d'être associé à la communauté, il se recommanda aux prières des religieux, qu'il dota de terres considérables en Alsace. Saint Meinverc se trouvait avec l'empereur.

Saint Meinverc, évêque de Paderborn (643).

Meinverc était parent d'Othon III, qui l'estimait pour la régularité de ses mœurs. Il le fit son chapelain, et se servit de lui dans les affaires, soit privées, soit politiques. L'évêque de Paderborn étant mort l'an 1009, saint Henri assembla son conseil, pour délibérer sur le choix d'un successeur. Meinverc fut préféré à tous, à raison de sa naissance, de sa grande fortune, et de ses vertus. Henri le fit appeler, le reçut en souriant, et lui donna un gant, en disant : Prenez. Que prendrai-je? demanda-t-il. L'évêché de Paderborn, répondit le prince. J'ai assez de fortune, répliqua Meinverc, pour en fonder un meilleur. C'est cela même que je considère, reprit Henri, et je désire que vous subveniez à la pauvreté de cette Eglise. Meinverc l'accepta à cette condition, et fut sacré, le second dimanche de carême, par Willigise, archevêque de Mayence. Il commença par rétablir son église cathédrale, en augmenta les revenus, prit soin des pauvres, remit les études sur pied, instruisit la jeunesse : ce qui eut lieu avec tant de succès que, sous Imade, son neveu et son successeur, on enseignait dans l'école de Paderborn les sept arts libéraux; on y lisait Horace, Virgile, Salluste, Stace; on y apprenait à bien écrire et à peindre. Meinverc accompagna Henri en Italie. Benoît VIII l'accueillit avec bienveillance, et confirma par un Privilége, daté de l'an 1014, les donations faites à son Eglise. L'empereur, à son retour, ayant passé par Cluni, Meinverc obtint de saint Odilon treize de ses moines pour un monastère qu'il avait dessein de fonder près Paderborn. Il emporta aussi de Cluni le poids du pain, la mesure du vin, le Livre de la Règle, celui des Hymnes, et un Antiphonaire. Il ne fonda d'abord qu'une chapelle en l'honneur de saint Benoît; mais, dans l'espace de quinze ans, le monastère fut entièrement achevé. Ce fut là qu'il plaça les moines qu'il avait amenés de Cluni.

Saint Henri veut se faire moine.

Le zèle de l'empereur pour la vie monastique le portait toujours à vouloir en faire profession lui-même. Il aimait particulièrement Richard, abbé de Saint-Vannes de Verdun, et lui avait souvent fait de riches présents en or, en argent, et en ornements. Un jour il vint voir les nouveaux bâtiments des lieux réguliers que Richard avait rétablis. En entrant dans le cloître, soutenu d'un côté par l'évêque Heimon, et de l'autre par l'abbé Richard, il dit ces paroles du Psaume : « C'est ici mon repos pour toujours, c'est l'habitation que j'ai choisie (644). » L'évêque remarqua cette parole de l'empereur, et dit à l'abbé en particulier : Si vous retenez ce prince, et le faites moine comme il le désire, vous perdrez tout l'empire. Richard y réfléchit, et trouva un expédient pour contenter l'empereur sans nuire à l'Etat. Il le fit venir au milieu de la communauté, et l'interrogea sur son dessein. Henri répondit avec larmes qu'il avait résolu de quitter l'habit séculier, et de servir Dieu en ce lieu même avec les moines. Voulez-vous, lui demanda l'abbé, suivant la règle et suivant l'exemple de Jésus-Christ, être obéissant jusqu'à la mort? Il dit que oui, et de tout son cœur. Et moi, reprit l'abbé, je vous reçois pour moine, et, dès ce jour, je me charge du soin de votre âme. C'est pourquoi je veux que vous fassiez, avec la crainte de Dieu, tout ce que je vous ordonnerai. Henri le promit, et l'abbé continua : Je veux donc, et j'ordonne que vous retourniez gouverner l'empire que Dieu vous a confié; et que, par votre fermeté à rendre justice, vous procuriez, selon votre pouvoir, le salut de l'Etat. L'empereur obéit, bien qu'à regret, et reprit le gouvernement de l'empire : mais il visitait souvent l'abbé Richard, qui réglait, par son conseil, les affaires les plus importantes de l'Etat. On voyait, à l'entrée du cloître de Saint-Vannes à Verdun un tableau où Henri était représenté quittant le sceptre et la couronne, et demandant l'habit monastique à l'abbé Richard, qui lui ordonnait de reprendre les rênes de l'Etat. A ce sujet on composa un distique dont voici le

(643) Ceillier, *loc. cit.*, t. XX, p. 112.

(644) *Psal.* CXXI, 14.

sens : « L'empereur est venu ici pour vivre dans l'obéissance, et il pratique cette vertu en régnant. »

Cathédrale de Strasbourg.

Henri convoqua, à Strasbourg, le 23 juin 1014, une assemblée générale de seigneurs, tant ecclésiastiques que laïques, de la Germanie et de l'Italie; assemblée dans laquelle il publia plusieurs lois pour la police de l'empire.

[1015] Wérinhaire, évêque de Strasbourg, jeta les premiers fondements d'une nouvelle cathédrale en 1015; et l'on travailla avec tant d'ardeur que l'ouvrage fut porté, en 1028, jusqu'à la toiture. Mais on ne le continua, depuis lors, qu'avec une extrême lenteur; ce qu'il faut attribuer, soit au défaut de zèle dans les évêques, soit à l'indifférence des fidèles, soit plutôt aux incendies fréquents, aux guerres et aux malheurs publics. La cathédrale de Strasbourg ne fut achevée qu'en 1275. L'année suivante, on jeta les fondements de la tour, qui fut terminée en 1439, et qui a plus de 436 pieds de Paris. Wérinhaire bâtit aussi le château de Hapsbourg.

Drutmar, abbé de Corbie en Saxe.

Henri, étant allé à la Nouvelle-Corbie, en Saxe, la vie relâchée des moines lui déplut tellement qu'il entreprit de les réformer, et qu'il en emprisonna seize des plus rebelles. Saint Meinverc, évêque diocésain, fit déposer l'abbé Valon, à la place duquel fut mis, en 1015, Drutmar, moine de Lauresheim. Meinverc trouva beaucoup d'opposition de la part des moines. Le sacristain du monastère, nommé Boson, porta l'insulte jusqu'à lui refuser des ornements pour célébrer la messe. Le saint prélat, ayant inutilement sommé ce religieux de lui faire réparation de cet affront, se contenta de le citer au tribunal de Dieu. Les moines se retirèrent tous, excepté neuf; mais plusieurs revinrent ensuite, et se soumirent à la Règle.

Bulles de Benoît VIII (645).

Au mois de janvier 1015, Benoît VIII donna une Bulle en faveur du monastère de Balnéole, et une autre par laquelle il accorda à celui de Ripouil de chanter l'*Alleluia* et le *Gloria in excelsis*, le jour de la fête de la Purification, lors même qu'elle arriverait après la Septuagésime.

Mort de Brunon, de Langres (646).

Au commencement de la même année 1015, mourut Brunon, fils de Renaud, comte de Roucy, et d'Albrade, sœur du roi Lothaire, qui le tira du clergé de Reims pour le placer sur le siége de Langres. Il l'occupa pendant trente-cinq ans, avec la réputation d'un grand prélat, protecteur et défenseur des pauvres de Jésus-Christ. Il ne reste de lui que le fragment d'une Lettre adressée à Hildric, abbé de Saint-Germain d'Auxerre. Elle commence par cette formule, passée depuis en usage parmi les évêques : « Brunon, par la grâce de Dieu, évêque de Langres. » Lambert lui succéda.

Sainte Adélaïde (647).

Megendose, comte de Gueldres, avait fondé deux collégiales de chanoinesses : celle de Bellich ou Vilich sur le Rhin, près Bonn, pour sa fille Adélaïde, qui y introduisit la Règle de saint Benoît ; et celle de Sainte-Marie au Capitole, dans la ville même de Cologne, pour son autre fille Bertrade. Après la mort de Bertrade, saint Héribert, archevêque de Cologne, y établit abbesse Adélaïde, qui y déploya les vertus d'une vierge chrétienne et d'une sage supérieure. Elle mourut l'an 1015, et elle est honorée le 5 février.

Eid, évêque de Meissen.

Eid, élevé dans la communauté de Magdebourg, n'avait accepté le siége de Meissen que pour gagner des âmes à Dieu. Quoiqu'il fût noble et riche en fonds de terre, il donna un remarquable exemple de pauvreté évangélique. Il ne portait point de linge, avait peu d'habits, et était quelquefois si transi de froid qu'on pouvait à peine le réchauffer dans un poêle. Il jeûnait rigoureusement, et marchait plus à pieds nus qu'à cheval. Quand la nourriture lui manquait en voyage, ou qu'il se trouvait en quelque autre embarras, il remerciait Dieu, et ordonnait à ceux qui l'accompagnaient d'en faire autant. Il était sans cesse occupé à prêcher, à baptiser, à confirmer, non-seulement dans son diocèse,

(645) Ceillier, *loc. cit.*, t. XX, p. 330.
(646) *Ibid.*, p. 116.
(647) Longueval, *loc. cit.*, t. IX, p. 87. Alban Butler et Godescard, *Vies des Pères*, etc., *Sainte Adélaïde, vierge et abbesse*, 5 février.

mais dans plusieurs autres. Il consacra beaucoup d'églises, et souvent sans dire la messe ; car il la disait rarement, faisait rarement le saint chrême, et ordonnait peu de clercs. Ses larmes continuelles lui avaient affaibli la vue. De ce qu'il épargnait sur la dépense de sa maison, il acquit à son Eglise près de deux cents manses ou maisons de serfs. Il pratiqua pendant vingt-trois ans cette manière de vie si laborieuse, que n'approuvaient pas les autres évêques, comme de son côté, il n'approuvait pas la leur. Eid, revenant de Pologne, mourut à Leipsick le 20 décembre 1015.

Mort de Vladimir le Grand (648).

En Russie, Vladimir le Grand, ayant été miraculeusement sauvé dans une guerre contre les Pieczyngowiens ou Cosaques d'aujourd'hui, accomplit le vœu qu'il avait fait en cette circonstance, en construisant à Vasilew, sur la Stougna, une église en l'honneur de la Transfiguration de Notre-Seigneur. Il en célébra la dédicace par une fête, dont les annales russes relèvent la magnificence en disant que l'on y but trois cents tonneaux d'hydromel et que les convives passèrent avec lui huit jours assis à la table. Les pauvres y furent traités d'une manière splendide. De retour à Kiew, Vladimir donna un nouveau repas également somptueux. Depuis cette époque, les tables du palais furent, même en son absence, richement servies et ouvertes à tous les personnages de distinction qui se trouvaient dans la capitale. Vladimir était le père des pauvres ; ils avaient toujours accès dans son palais. Mais, disait ce prince, les malades ne peuvent pas venir me voir : aussi envoyait-il dans la ville des voitures chargées de pain, de viande, de poisson, de fruits, de miel, etc., et les distributions se faisaient dans les maisons. Ses serviteurs allaient de rue en rue, criant en son nom : Où sont les pauvres et les malades ? C'est ainsi que l'Evangile avait changé le cœur de cet homme, auparavant si dur, si féroce, et si voluptueux. La béatitude promise par Jésus-Christ aux miséricordieux avait fait sur lui une si forte impression, que sa bonté devenait nuisible aux intérêts de l'Etat. Il abolit la peine de mort; il ne punit plus l'homicide que d'une amende ; et aux représentations que motiva la multiplication effrayante des malfaiteurs, il répondit : Je crains la colère de Dieu. Cependant, sur de nouvelles instances, il rétablit la peine capitale. En 1011, il perdit la princesse Anne, dont le ciel s'était servi pour le gagner à Jésus-Christ. En 1014, il apprit que Jaroslaw, celui de ses fils qu'il avait établi son lieutenant à Novogorod, révolté contre son père, avait appelé les Varègues à son secours. Il envoya contre lui son autre fils Boris, qu'il affectionnait particulièrement ; et mourut en 1015 à Bérésow, sans avoir pris aucune mesure pour régler sa succession. Le corps de Vladimir le Grand fut déposé à Kiew dans l'église de Notre-Dame auprès de celui de la princesse Anne. Ce prince est honoré le 15 juillet. Un ancien Code qui lui est attribué, mais qui paraît postérieur à son règne, soustrait à la juridiction séculière les ecclésiastiques, les religieux, les hôpitaux et ceux qui soignent les malades : toute affaire ayant rapport à ces personnes et à ces établissements dépend des évêques, qui dans les villes de leur diocèse, connaissent des poids et des mesures, des procès relatifs aux mariages, aux sorcelleries, aux empoisonnements, à l'idolâtrie, et aux autres excès commis dans l'ordre civil.

Martyre des saints Romain et David (649).

A la mort de Vladimir le Grand, deux de ses fils, dont l'usurpateur Sviatopok redoutait la popularité, et qui sont connus sous les noms de saint Romain et de saint David, furent massacrés en 1015. Ce fut leur zèle pour la foi de Jésus-Christ qui leur coûta la vie. Ils sont honorés en Russie le 24 juillet. En 1072, on transféra leurs reliques dans l'église qui avait été bâtie sous leur invocation à Vislegorod. Georges, cinquième archevêque de Kiew, accompagné de plusieurs prélats, procéda à cette translation en présence d'Izazlas, de Suatoslas, et d'Usevolod, princes de Russie, et d'un grand nombre de seigneurs du pays. Le synode tenu à Zamoski en 1720, approuvé par la congrégation de la Propagande, et confirmé par Benoît XIII, compte parmi les fêtes chômées chez les Russes de Lithuanie et de plusieurs autres provinces celle des saints mar-

(648) Gley, art. *Vladimir le Grand*, dans la *Biographie universelle*.

(649) Alban Butler et Godescard, *Vies des Pères*, etc., *Saint Romain et saint David, patrons de Moscovie, martyrs*, 24 juillet.

tyrs Romain et David, qui se célèbre le 24 juillet, et celle de la translation de leurs reliques, qui est marquée au 2 mai. Les Russes catholiques de Lithuanie et de Pologne ne font la fête d'aucun saint moscovite autre que ces deux martyrs : mais les Moscovites honorent divers autres saints de leur pays, qui fleurirent et qu'on mit sans doute dans le Calendrier avant que la Russie fût schismatique. Nous avons déjà parlé d'Olga et de Vladimir le Grand. La suite fera connaître de nouveaux noms.

Jaroslaw, instruit de l'avénement de Sviatopok, meurtrier de ses deux frères, marcha contre lui, le vainquit, et fut proclamé souverain. Sous son règne, la foi chrétienne, dont les semences avaient été jetées par son père, s'étendit et fructifia. Ce prince fonda beaucoup d'églises et leur assura des revenus.

Abbaye de Farfa (650).

Pendant le séjour de saint Henri à Rome, ce prince se trouvant dans la basilique de Saint-Pierre pour y rendre justice à tous ceux qui la demandaient, Crescentius et Jean son frère avaient reçu l'ordre de restituer à Hugues, abbé de Farfa, un château et quelques autres possessions qu'ils avaient usurpées sur son monastère, et dont Hugues fut de nouveau investi. L'empereur ayant repassé les monts avant la restitution, Benoît VIII avertit Crescentius de la faire au plus tôt. Comme il s'y refusait, le Pape lui donna pour se présenter un délai de vingt jours, après lequel il rendit, à la date du 2 août, une sentence prononçant une amende de cent livres d'or contre les infracteurs. Les juges des Romains et des Lombards assistèrent à ce jugement, et y souscrivirent avec le Pape et plusieurs abbés.

Concile de Rome (651).

Il ne reste rien du concile de Rome en 1015 que le Privilége accordé par Benoît VIII à l'abbaye de Frutare, construite par Gottefroi et Nithard, frères de Guillaume, abbé de Saint-Bénigne de Dijon, sur leurs propres fonds, en un lieu désert qui n'était sujet à aucune dîme ni autre redevance : c'est pourquoi le Pape la déclara exempte de toute juridiction, L'évêque d'Ivrée, dans le diocèse duquel Frutare était situé, adhéra en 1017 à cette exemption, qui avait, comme on le voit, pour fondement, l'indépendance même du lieu de la fondation ; et telle a été l'origine de l'exemption des monastères. Le Privilége en faveur de l'abbaye de Frutare est signé du Pape, de quarante-cinq évêques, de plusieurs cardinaux-prêtres, de quelques diacres, et de quelques abbés qui avaient assisté au concile de Rome.

Arduin, étant tombé gravement malade cette année 1015, déposa les ornements royaux sur l'autel de l'abbaye de Frutare, où il revêtit l'habit religieux, et où il mourut en 1018.

Juifs profanateurs de la croix (652).

[1016] Vers ce temps, il y eut à Rome un tremblement de terre qui commença le vendredi saint, après l'adoration de la croix. Un Juif de la synagogue grecque donna avis au Pape qu'à la même heure les Juifs traitaient avec dérision l'image du crucifix. Benoît VIII, après avoir vérifié le fait, condamna les coupables à perdre la vie. Quand ces sacriléges eurent été décapités, la fureur des vents qui avaient remué toute la ville et causé la perte d'un grand nombre de personnes, cessa.

Benoît VIII repousse les Musulmans (653).

Les Musulmans s'étant emparés de Lune en Toscane, le Pape assembla les évêques et les défenseurs des églises, leur ordonnant de venir attaquer les infidèles, qu'il espérait, avec l'aide de Dieu, de mettre à mort. En même temps, il envoya secrètement un grand nombre de barques pour leur couper le chemin à leur retour. Le chef musulman, s'en étant aperçu, se sauva avec quelques-uns des siens. Ses troupes résistèrent avec avantage aux Chrétiens trois jours durant ; mais elles finirent par prendre la fuite, et les infidèles périrent jusqu'au dernier. Les vainqueurs ne purent évaluer le nombre des morts ni la quantité des dépouilles. La femme du chef, qu'on fit prisonnière, fut décapitée. Le Pape garda pour lui l'ornement d'or et de pierreries qu'elle portait sur sa tête, et transmit à l'empereur sa part du butin estimée mille livres.

(650) Ceillier, *loc. cit.*, t. XX, p. 326.
(651) *Ibid.*, p. 329 ; t. XXIII, p. 587.
(652) Ceillier, *loc. cit.*, t. XX, p. 326.
(653) *Ibid.*

Les Chrétiens retournèrent ensuite chez eux rendre grâces à Dieu. Le chef, irrité de la perte de ses troupes et de la mort de sa femme, envoya à Benoît VIII un sac plein de châtaignes, déclarant que, l'été suivant, il lui amènerait autant de soldats. Benoît, à son tour, envoya à l'infidèle un sac plein de millet, en disant que, s'il ne se contentait pas du tort qu'il avait causé au patrimoine de saint Pierre, il pouvait revenir, et qu'il trouverait autant ou plus d'hommes armés pour le défendre.

Entrée des Normands en Italie.

Vers l'an 1000, quarante Normands, revenant du pèlerinage de Jérusalem, étaient arrivés à Salerne, ville qu'ils trouvèrent assiégée par les Musulmans. Les Italiens admirèrent la grande taille de ces étrangers et leur adresse à manier les armes. Gaimar, prince de Salerne, témoin d'une vigoureuse sortie qu'ils firent sur les infidèles, qui se retirèrent sous leur charge impétueuse, les combla de louanges, leur offrit des présents, et les pressa de rester avec lui. Ils répondirent qu'ils n'avaient eu d'autre mobile de leur vaillante conduite que l'amour de Dieu et de la religion, refusèrent les présents, et regagnèrent la Normandie. Le prince de Salerne envoya avec eux des députés, chargés de citrons, d'amandes et d'autres fruits d'Italie, d'étoffes précieuses et de harnais dorés pour les chevaux, afin d'exciter d'autres Normands à venir dans un pays qui produisait ces richesses. Raoul, étant tombé dans la disgrâce de Richard, duc de Normandie, quitta son pays, et alla se présenter à Benoît VIII. Le Pape, le jugeant brave guerrier, lui parla des entreprises des Grecs sur l'empire d'Occident. L'empereur Basile ayant enjoint au gouverneur des possessions qui lui restaient en Italie d'exiger le tribut qu'il prétendait lui être dû, ce gouverneur, en exécution de l'ordre impérial, venait de subjuguer une partie de la province de Bénévent. Benoît se plaignit de ne trouver personne dans le pays capable de repousser les Grecs. Raoul s'offrit dans ce but. Le Pape l'envoya à Bénévent, et sous sa conduite les Italiens remportèrent des avantages considérables en 1016. Au bruit de ses victoires, une multitude de Normands sortirent de leur pays, accompagnés de leurs femmes et de leurs enfants, non-seulement avec la permission, mais sur l'ordre formel du duc Richard. Raoul, quoique victorieux des Grecs, voyait ses troupes diminuer : car les Italiens étaient peu propres à la guerre. Alors il passa les monts, et alla exposer la situation à l'empereur Henri. Ce prince, qui sur sa réputation désirait le voir, le reçut très-bien, et lui fit divers présents. On verra les suites importantes de cette entrée des Normands en Italie.

Impiété de Renard (654).

Renard, ayant succédé à son père Fromond dans le comté de Sens, s'était déclaré l'ennemi de l'archevêque Léothéric. Il ne cherchait que l'occasion de l'insulter; et quand le prélat, célébrant la messe, se tournait vers le peuple pour le saluer, le comte par dérision lui tournait le dos ou lui crachait au visage. Cet impie combattait ouvertement la religion, et ne rougissait pas de se nommer le roi des Juifs. Léothéric consulta le Pape, les évêques suffragants, et saint Odilon, sur les moyens à prendre afin de délivrer son Eglise du persécuteur. Le Pape et les évêques lui conseillèrent de livrer la ville au roi Robert, qui en était le souverain. Le roi, en effet, se rendit avec ses troupes à Sens, qu'il surprit. Renard n'eut que le temps de se sauver. Fromond, son frère, fait prisonnier dans une tour, fut envoyé à Orléans, où il mourut. Les seigneurs qui prétendaient être dans leurs comtés indépendants du roi, blâmèrent Robert, et murmurèrent contre les évêques qui avaient conseillé cette expédition. Fulbert de Chartres, auquel on s'en prit spécialement, écrivit aux comtes Gualeran et Gauthier : « Sachez, mes frères, que le roi Robert fait bien de défendre les Catholiques et de condamner les hérétiques; et tout le monde avec moi doit l'encourager à le faire, parce que c'est son devoir et qu'il ne peut se sauver qu'en se comportant de la sorte. Sachez encore que l'archevêque de Sens m'a consulté sur la manière dont il devait agir avec l'hérétique Renard, qui se déclarait le persécuteur de l'Eglise. Je lui ai donné le conseil que j'ai cru convenir à sa dignité. Je vous envoie la Plainte qu'il m'a adressée, et la Réponse que je lui ai faite. Si quelque faussaire publie que je lui ai conseillé autre chose, je vous prie

(654) Longueval, *loc. cit.*, t. IX, p. 147.

de prendre ma défense comme celle de votre père spirituel. »

Voyage du roi Robert à Rome (655).

Robert, après s'être rendu maître de Sens, eut la dévotion d'aller à Rome visiter les tombeaux des saints apôtres. Il y fut accompagné par un nombreux cortége d'évêques et de seigneurs. Berthe, dont il avait dû se séparer plusieurs années auparavant, l'y suivit. On publia qu'elle voulait faire révoquer la sentence qui avait déclaré son mariage nul, et le roi, à l'instigation de quelques courtisans, ne parut pas éloigné de la reprendre. La reine Constance, alarmée de ces bruits, s'adressa à Dieu. S'étant endormie après une fervente prière, elle vit en songe un saint évêque qui la rassura et lui dit s'appeler Savinien. Thierri, né à Château-Thierry, et élevé à Sens dans le monastère de Saint-Pierre le Vif, sous les yeux de l'abbé Rainard et de l'archevêque Seguin, ses parents, était alors clerc du palais. Constance apprit de lui que Savinien était l'apôtre et le premier évêque de Sens. Pour témoigner sa reconnaissance à ce pontife, elle songea aussitôt à en placer les reliques, jusque-là couvertes de simples feuilles de plomb, dans une châsse précieuse. La prédiction de saint Savinien se vérifia, et Robert ne songea plus à faire réhabiliter son mariage avec Berthe.

Rescrit de Benoît VIII en faveur de Cluni (656).

Ce prince, étant à Rome et assistant à la messe célébrée par le Pape, alla à l'offrande, et y présenta dans une riche étoffe le Répons *Cornelius centurio* qu'il avait composé en l'honneur de saint Pierre. Ceux qui servaient Benoît VIII à l'autel supposèrent que le roi venait d'offrir quelque objet d'une grande valeur. En trouvant ce Répons écrit et noté de la main de Robert, ils admirèrent sa dévotion; et, à leur demande, le Pape décida que le Répons serait à l'avenir chanté en l'honneur de saint Pierre.

Robert se plaignit à Benoît VIII de plusieurs seigneurs qui envahissaient les biens du monastère de Cluni et des autres monastères de cette congrégation. Saint Odilon avait, d'ailleurs, écrit au Pape à ce sujet. Pour réprimer de telles usurpations, Benoît adressa, le 1^er^ août 1016, une Lettre circulaire aux évêques de Bourgogne, d'Aquitaine, et de Provence, qui sont nommés dans l'inscription au nombre de vingt, parmi lesquels trois métropolitains, savoir : Burcard de Lyon, Vaultier de Besançon, et Ponce d'Arles. Cette Lettre fut écrite en présence du roi, lorsqu'il était à Rome. Le Pape, après y avoir mentionné que le monastère de Cluni est exempt de toute sujétion, soit au comte, soit à l'évêque, et même au roi, et que cette abbaye ne doit rien à personne qu'à Dieu et à saint Pierre, nomme plusieurs des seigneurs qui en avaient usurpé les biens et les droits, et les déclare excommuniés, si avant la Saint-Michel ils ne font une satisfaction convenable. Benoît ordonne même aux évêques auxquels il écrit de faire publier cette excommunication dans les paroisses de leurs diocèses. Par la même Lettre il donne sa bénédiction et l'absolution à d'autres seigneurs qui se déclaraient les protecteurs du monastère de Cluni.

Saint Thierri, évêque d'Orléans (657).

Robert, à son retour de Rome, trouva l'évêché d'Orléans vacant par la mort de Foulques. Ce prince crut que personne ne convenait mieux à ce siége que Thierri, qu'il avait fait clerc de son palais sur la réputation de sa vertu, et dont il suivait volontiers les conseils. La reine Constance, à qui Thierri avait appris quel était l'évêque Savinien, s'intéressa sans doute à son élection. Mais Odalric, clerc de l'Eglise d'Orléans, s'y opposa, et gagna un grand nombre de suffrages en sa faveur, tandis que, par des calomnies qu'on transmit jusqu'au saint Siége, il s'efforçait de décrier Thierri. Il y eut, à ce sujet, un grand trouble et même des combats dans l'église d'Orléans. Cependant le mérite de Thierri et l'autorité du roi l'emportèrent, et le jour fut pris pour l'ordination. Les comprovinciaux ayant été invités, selon la coutume, Fulbert de Chartres se rendit à Orléans. Prévenu en faveur d'Odalric, il tâcha vainement de faire valoir les droits de sa prétendue élection. Comme il vit qu'on était résolu à soutenir celle de Thierri, il refusa d'assister à son ordination; ce qui força de la différer. Il manda à Thierri qu'il refusait son consentement, 1° parce que, le jour où l'ordination

(655) Longueval, *loc. cit.*, t. IX, p. 148.
(656) *Ibid.*, p. 149. Ceillier, *loc. cit* t. XX, p. 527.
(657) Longueval, *loc. cit.*, t. IX, p. 130.

devait se faire, on n'avait reçu ni lettres ni députés de la part des évêques de la province, lesquels étaient absents : ce qui était contre les canons du concile de Nicée et de celui d'Antioche; 2° parce que, lorsqu'on était sur le point de procéder à l'ordination, il était arrivé une défense du Pape de passer outre, à cause du crime d'homicide imputé à Thierri, et, cette défense n'eût-elle pas émané du Pape, les canons la renfermaient assez; 3° parce que la confession que Thierri avait faite fournissait des raisons encore plus fortes que les précédentes pour l'exclure; 4° parce que son élection, ayant été faite par l'autorité du roi, n'avait pas été libre, car ni le clergé, ni le peuple d'Orléans, ni les évêques de la province, n'avaient pu en élire un autre. « Voilà, » dit Fulbert, « les motifs pour lesquels nous n'osons vous imposer les mains, afin de ne pas nous rendre prévaricateur de la Loi et de ne pas perdre la puissance d'ordonner. O sacrilége impiété! Peu s'en est fallu que nous n'ayons été mis à mort dans l'enceinte même de l'église par des hommes de votre faction. La joie que nous avons eue de sauver notre vie nous a empêché de regretter beaucoup ce qui nous a été pris. Au reste, nous devons vous avertir que vous vous trompez grossièrement en prétendant entrer de force dans l'épiscopat; car, si la seule ambition est condamnée, que sera-ce de la violence? Ce n'est pas tout : vous osez célébrer la messe dans une église qui a été profanée, et qui n'a pas été réconciliée. » Thierri se justifia sans peine des calomnies auxquelles l'envie seule avait donné cours; Fulbert, qui s'y était laissé surprendre, fut satisfait de sa défense, et il consentit enfin à son ordination, qui fut faite par le métropolitain Léothéric de Sens. Pendant qu'on le sacrait, Odalric entra dans l'église avec une troupe de ses partisans, et excita un grand tumulte pour empêcher l'ordination; mais, malgré ce trouble, on acheva la cérémonie. Les partisans d'Odalric dressèrent des embûches au nouvel évêque dans un voyage qu'il fit, et le battirent avec tant de cruauté qu'ils le laissèrent pour mort. Cependant, après qu'ils se furent retirés, on le trouva sans blessure. Thierri demanda à Fulbert de Chartres, s'il n'était pas à propos d'excommunier les auteurs de cet attentat. Fulbert répondit qu'il n'était ni avantageux ni sûr d'en venir à ce remède extrême; qu'il fallait plutôt attendre patiemment les coupables et les exhorter paternellement à venir à résipiscence. Thierri, suivant ce conseil, n'opposa que la douceur à la violence de ses ennemis. Sa bonté désarma Odalric, qui alla se jeter à ses pieds et lui demander pardon. L'évêque, pour le convaincre qu'il savait oublier les injures, lui donna la première place après lui dans l'Eglise d'Orléans, afin que, quand le siége vaquerait, Odalric fût plus en état de l'obtenir, comme il l'obtint en effet après la mort de Thierri.

Saint Walstan (658).

En Angleterre, Walstan, issu d'une famille noble et riche, était né à Bamburgh ou Baber, à quatre milles de Norwich. Benoît, son père, et Blida sa mère, pourvurent avec soin à son éducation. De bonne heure il se sentit un ardent désir de ne vivre que pour Dieu. A l'âge de douze ans, il quitta la maison paternelle, et alla servir, en qualité de domestique, au village de Taverham. Sa charité pour les pauvres le portait à partager avec eux sa nourriture, et jusqu'aux vêtements destinés à le couvrir. Bien qu'occupé aux pénibles travaux de la campagne, il pratiquait des pénitences rigoureuses. Il sanctifiait toutes ses actions par la prière du cœur. Il fit vœu de vivre dans le célibat, mais il n'embrassa jamais l'état monastique. Le don des miracles récompensa son humilité. Il mourut au milieu d'une prairie dans laquelle il travaillait, le 30 mai 1016. Son corps traversa Cossey ou Costessye, lorsqu'on le rapporta à Baber, où il fut enterré. On fit de fréquents pèlerinages dans ces deux endroits, pour réclamer la protection du serviteur de Dieu, surtout pour obtenir la guérison des fièvres, des paralysies, etc. Les faucheurs et les laboureurs du pays visitaient une fois dans l'année la chapelle de l'église de Baber où se gardaient ses reliques, et qui était dédiée sous l'invocation de la sainte Vierge et de saint Walstan. Il y venait aussi d'autres pèlerins, non-seulement d'Angleterre, mais même d'outre-mer. L'église de Baber subsiste encore; la chapelle fut détruite sous Henri VIII.

Mort d'Ethelred II. — Canut le Grand, roi d'Angleterre.

Lorsque saint Walstan mourut, Ethelred II

(658) Alban Butler et Godescard, *Vies des Pères*, etc., *Saint Walstan, en Angleterre*, 30 mai.

avait terminé à Londres, le 23 avril 1016, son règne long et calamiteux. Son fils Edmond fut immédiatement proclamé roi. Mais Canut, qui fut surnommé le Grand pour sa puissance comme Alfred l'avait été pour ses vertus, revendiquait le trône d'Angleterre en qualité de fils et de successeur de Suénon. Après avoir fait couper les oreilles, le nez, et la main aux otages remis à son père et qui furent débarqués en cet état à Sandwich, il était allé chercher du renfort en Danemark. Edmond sut tellement balancer la fortune entre lui et Canut, que les chefs anglais et danois, fatigués de la lutte, demandèrent à leurs deux souverains de se partager l'Angleterre. Un traité assura le nord à Canut, le midi à Edmond, qui mourut dans le mois de cette pacification. Après sa mort, Canut fut élu d'une voix unanime par la nation, et personne ne tenta de renouveler une contestation sanglante et inutile. Edmond ayant laissé deux fils mineurs, Edmond et Edouard, Canut ordonna de les conduire en Danemark dans le but de s'en défaire secrètement. Mais celui qu'il chargea d'exécuter cet ordre fut si touché de compassion pour les jeunes princes qu'il les conduisit à Olaüs Skœtkunong roi de Suède, qui les adressa à saint Etienne, roi de Hongrie. Emma, veuve d'Ethelred II, était en Normandie avec ses deux fils Alfred et Edouard : Canut demanda sa main au duc Richard, son frère, et elle lui fut accordée ; mais Alfred et Edouard restèrent en Normandie.

Saint Olaüs, roi de Norwége (659).

Dans le même temps, une révolution s'accomplit en Norwége. Olaüs, dont le père Harold Grœnske ou le Groenlandais, était arrière-petit-fils du roi Harold Haarfœger, avait reçu le jour vers l'an 992. Pendant que son pays était occupé par les rois de Suède et de Danemark, il entreprit diverses expéditions dans les mers du nord. Il embrassa le Christianisme en Normandie, et fut baptisé à Rouen. En 1013 il rendit à Ethelred II de grands services contre les Danois. Lorsque, après la mort de Suénon, il vit Canut occupé en Angleterre, il fit valoir avec succès ses droits sur la Norwége, qui le reconnut roi. Sur le refus d'Olaus Skœtkunong, roi de Suède, de lui accorder sa fille aînée, il enleva Astride la cadette, mais finit par conclure la paix. Les deux princes établirent à la même époque le « romescot, » ou tribut annuel qui se payait au saint Siége (660). Le roi de Norwége fit venir d'Angleterre des ecclésiastiques et des moines recommandables par leur science et leur piété. L'un d'entre eux, nommé Grimkèle, fut élu évêque de Drontheim, capitale des Etats de saint Olaüs. Celui-ci n'entreprenait jamais rien sans le consulter. Par son conseil, il porta plusieurs lois pleines de sagesse, et abolit toutes celles qui étaient contraires à l'Evangile, non-seulement en Norwége, mais dans les îles d'Orckney, dont il s'était emparé, et en Islande. Quand la paix fut établie dans les pays de son obéissance, il travailla à en extirper les superstitions de l'idôlatrie, parcourant les villes en personne pour exhorter ses sujets à ouvrir les yeux à la lumière évangélique que leur présentaient les missionnaires dont il était suivi.

Poppon, archevêque de Trèves (661).

Après la mort de Meingaud, archevêque de Trèves, en 1016, on lui donna pour successeur Poppon, fils du margrave Léopold, et prévôt de l'Eglise de Bamberg. L'empereur le fit sacrer par Archambauld, archevêque de Mayence, nonobstant les réclamations de Thierri, évêque de Metz, qui prétendait que c'était à lui, comme premier suffragant, d'ordonner son métropolitain.

Saint Vulpode, évêque de Liége (662).

[1017] Saint Vulpode était né en Flandre d'une famille illustre. Il fut élevé dans le chapitre d'Utrecht, en gouverna l'école et en devint prévôt. A la mort de Baudri, successeur de Notgère, l'empereur, qui le chérissait, lui donna l'évêché de Liége, en 1017. Il fut sacré par saint Héribert de Cologne. Ses vertus contrastèrent avec les habitudes mondaines de plusieurs évêques des provinces rhénanes. Comme ce prélat était d'une taille presque gigantesque et d'une grosseur proportionnée, il était obligé de manger beaucoup : mais, en mangeant plus

(659) Alban Butler et Godescard, *Vies des Pères*, etc., *Saint Olaüs ou saint Olaf, roi de Norwége*, 29 juillet.

(660) *Scot* et *Lot* sont des mots originairement suédois ou tentoniques qui signifient *taxe*. Ainsi *romescot* veut dire *taxe* pour Rome.

(661) Ceillier, *loc. cit.*, t. XX, p. 202.

(662) Alban Butler et Godescard, *Vies des Pères*, etc., *Saint Vulpode, évêque de Liége*, 11 août.

que les autres, il se mortifiait par l'abstinence, et modifiait souvent la saveur des mets en y mêlant des herbes amères. Ce pontife ne devait siéger que quatre ans.

Persécution de Hakem.

Postérieurement à la destruction de l'église du Saint-Sépulcre, bientôt reconstruite par la veuve d'Azyz-Billah, qui était chrétienne et se nommait Marie, Hakem, calife fatimite d'Egypte avait détruit, en 1009, plusieurs églises qui étaient sur le chemin de Maki; une autre, située au Caire, dans le quartier des Grecs, fut renversée, et on pilla tout ce qu'elle contenait. Le tyran exposa Zacharie, évêque jacobite, à des lions affamés, lesquels toutefois ne lui firent aucun mal; mais ce prélat se tint caché pendant neuf ans. En 1010, Hakem ordonna de détruire les églises dans toutes les provinces de son empire, et de transporter les vases d'or et d'argent dans son palais. Il enjoignit aussi de poursuivre partout les évêques, de ne permettre nulle part aux Chrétiens de rien acheter, et de ne leur rien vendre. Un grand nombre apostasièrent à cause de cela. La plupart quittèrent les marques extérieures qui les distinguaient des Musulmans, et les Mahométans eux-mêmes ne les trahirent pas. En outre, Hakem interdit aux Chrétiens de faire la cérémonie du jour de l'Epiphanie, à Misr, sur le bord du Nil; et il supprima les jeux et les divertissements qui avaient lieu ce jour-là; il défendit également de célébrer la solennité d' « Hosanna, » c'est-à-dire du dimanche des Rameaux, et la fête de la Croix. On exigea que les Chrétiens portassent des habits et des turbans noirs; qu'ils suspendissent à leur cou des croix de bois d'un coude de long et autant de large, et du poids de cinq livres; qu'ils les portassent ostensiblement, en sorte que tout le monde les aperçût; qu'ils eussent des ceintures; qu'ils ne se servissent pas de chevaux pour montures, mais seulement de mulets et d'ânes, avec des selles de bois, des courroies noires, et des étriers de bois de sycomore sans ornement; qu'ils n'eussent aucun Musulman à leur service, et n'achetassent aucun esclave de l'un ou l'autre sexe. On défendit aux loueurs de montures qui étaient Musulmans d'en louer à aucun Juif ou Chrétien, et aux matelots ou patrons de barques de les recevoir dans leurs bateaux. Les Juifs furent astreints, de leur côté, à porter à leur cou des morceaux de bois en forme de pelotes, du poids de cinq livres, d'une manière apparente et sur leurs habits. De plus, on défendit aux Chrétiens et aux Juifs de mettre leurs bagues à la main droite. On les épia avec grand soin pour s'assurer qu'ils se conformaient à ces ordonnances, qui furent cause que beaucoup d'entre eux embrassèrent l'Islamisme. Ce fut surtout l'an 1013 qu'on détruisit les églises; et il y en eut, jusqu'à la fin de l'an 1015, plus de trente mille pillées ou abattues dans l'Egypte et la Syrie. Les synagogues des Juifs eurent le même sort. En 1014, Hakem, aggravant ces vexations contre les Israélites et les Chrétiens, força les Juifs de porter des sonnettes à leur cou quand ils entreraient dans les bains, et voulut que, dans le même cas, les Chrétiens conservassent leurs croix, sans doute pour qu'on les distinguât des Musulmans, lors même qu'ils quittaient leurs vêtements. Ensuite le tyran ne permit plus qu'ils usassent des mêmes bains que les Mahométans, et on leur en assigna de particuliers. Sur la porte des bains destinés aux Chrétiens on mit des croix de bois, et sur celle des bains destinés aux Juifs un billot de bois pareil à celui qu'ils portaient suspendu à leur cou. Dans la suite de la même année 1014, le calife permit aux Juifs et aux Chrétiens qui ne voulaient ni embrasser l'Islamisme, ni se soumettre aux lois rendues contre eux, de quitter les pays de son obéissance et de se retirer avec tout ce qui leur appartenait, soit dans le territoire des Grecs, soit en Nubie ou en Abyssinie; liberté dont ils ne jouissaient pas auparavant. Il y en eut un grand nombre qui prirent ce dernier parti. Hakem ne cessa de persécuter les Juifs et les Chrétiens dans l'intérêt de l'Islamisme, que lorsque, livré à la plus impie des extravagances, il manifesta des prétentions à la divinité.

Secte des Hakémites ou des Druses

[1018] Hamza, Persan d'origine, venu vers la fin de 1015 en Egypte, se chargea de faire reconnaître la divinité de Hakem. Il enseigna d'abord secrètement sa doctrine, et eut des prosélytes. Darazi, Persan aussi, ou plutôt Turc, et daï ou missionnaire de la secte des Baténis qui croyaient à la métempsycose, se fit disciple de Hamza, et prit sur lui l'initiative d'une manifestation publique. Dès

l'an 1017, il déclara que Hakem était le Dieu créateur de l'univers, et composa un Livre dans lequel il énonçait que l'âme d'Adam avait passé dans Ali, que l'âme d'Ali avait passé dans les ancêtres de Hakem et s'était enfin arrêtée dans ce prince. Quand Darazi, élevé par le calife à une dignité éminente, lut son Livre dans la djami du Caire, le peuple, choqué de sa doctrine scandaleuse, se jeta sur lui pour le tuer; mais il s'enfuit. Hakem n'osa le couvrir ouvertement de sa protection : mais il lui fit passer de l'argent en secret, lui recommandant de répandre sa doctrine dans les montagnes, où Darazi trouverait un peuple grossier et disposé à adopter les nouveautés. Darazi vint donc en Syrie, dans la vallée de Teim-Allah, au couchant de Damas, et sur le territoire de cette ville. Il lut son Livre aux habitants du pays, leur distribua de l'argent, les invita à reconnaître Hakem pour Dieu, leur insinua le dogme de la métempsycose, leur permit l'usage du vin et la fornication, et leur abandonna les biens et la vie de ceux qui refuseraient d'embrasser leur croyance. Ainsi se conduisit le disciple de Hamza, lequel a dit qu'il était sorti de dessous la robe de l'iman, c'est-à-dire qu'il avait violé le secret d'abord imposé par son maître, pour s'arroger la supériorité. Hamza, véritable auteur du système religieux des Druses, déclare que Hakem manifesta sa divinité en 1018, et que lui Hamza et ses ministres, se conformant aux volontés du calife, la proclamèrent aussi à cette époque.

Succession d'évêques à Constantinople.

[1019] Basile II, empereur d'Orient, délivré des troubles intérieurs, avait songé à repousser les Bulgares. Il vainquit plusieurs fois leur roi Samuel. En 1013, il déshonora sa victoire par une horrible cruauté; car, maître de quinze mille prisonniers, il leur fit crever les yeux, en épargnant un seul par centaine, afin qu'il pût reconduire les autres dans leur patrie. Ce spectacle affreux causa la mort de Samuel. Enfin, en 1017, les Bulgares reconnurent Basile pour leur souverain, et l'empereur rentra en triomphe à Constantinople en 1019. Sergius, évêque de cette ville, le somma d'accomplir deux vœux solennels qu'il avait faits : le premier était de se faire moine; et le second, de supprimer les impôts onéreux. Basile composa avec l'évêque, promettant de porter un petit habit religieux sous les ornements impériaux, de s'abstenir de viande, et de garder la continence : engagements qu'il remplit avec fidélité. Mais il ne voulut point supprimer les impôts, sous prétexte que de nouveaux ennemis demandaient de nouveaux efforts. En effet, les Musulmans ravageaient la Palestine. Sergius, après avoir siégé vingt-cinq ans entiers, mourut au mois de juillet 1019.

Eustathe, le premier des prêtres du palais, monta sur le siége vacant, qu'il occupa pendant six ans et cinq mois.

Le prêtre Heimerad (663).

Heimerad ou Heimon, Suève de nation, était né esclave. Ayant obtenu sa liberté, il quitta sa patrie, alla à Rome et de là en Palestine, repassa en Germanie, et s'arrêta à Mimilève, celle dépendant du monastère d'Hersfeld. L'abbé Arnold voulut lui donner l'habit monastique, mais Heimerad le refusa. Quelque temps après, étant entré au chapitre, il demanda, prosterné à terre, la permission de se retirer, déclarant ne pouvoir vivre en ce lieu sans risquer son salut. L'abbé, regardant cette démarche comme une preuve d'inconstance, le fit fustiger et le chassa contre l'avis de la communauté. Pendant la flagellation, Heimerad ne se plaignit point; mais il récitait le Psaume L. De Mimilève, il alla dans le diocèse de Paderborn, où il établit sa demeure dans une vieille église. L'évêque Meinverc lui demanda qui il était. Heimerad lui fit entendre, par les Livres dont il se servait pour la célébration des mystères, qu'il était prêtre. L'évêque, le considérant comme vagabond, ordonna de le frapper de verges. Heimerad se retira sur la montagne de Hassungen dans la Hesse, et y passa le reste de ses jours, appliqué aux exercices de piété. Il mourut le 28 juin 1019. Un grand nombre de miracles opérés par son intercession confirmèrent l'opinion que l'on avait de ses vertus. Aribon, archevêque de Mayence, bâtit un monastère sur la montagne de Hassungen, en l'honneur des apôtres saint Pierre et saint Paul, et en mémoire du « bienheureux Heimerad. » Ecbert, prêtre

(663) Ceillier, *loc. cit.*, t. XX, p. 114.

d'Hersfeld, qui écrivit sa *Vie* vers l'an 1076, par ordre de l'abbé Hartwig, son supérieur, le qualifie de « saint confesseur. » On y remarque qu'il était d'usage, dans ces contrées, lorsqu'il arrivait un incendie, d'employer, pour l'éteindre, le cierge qui avait été béni le samedi saint.

Chronique de Ditmar (664).

Ditmar, évêque de Mersbourg, mort le 1er décembre 1019, se recommande à la postérité par une *Chronique*, divisée en huit livres, qui contient l'histoire de cent sept ans, depuis le règne de Henri l'Oiseleur jusqu'à celui de saint Henri. Elle finit l'an 1018. L'auteur s'applique surtout à faire connaître les plus saints prélats avec lesquels il a été en relation, et ne ménage pas les grands, soit de France, soit d'Allemagne, soit d'Italie, qui ne respectaient ni les Eglises, ni les évêques, ni les souverains. Il s'étend beaucoup plus sur l'Histoire de la Saxe où il vivait, que sur celle des contrées voisines. Cependant il présente des détails sur les Sclaves, les Polonais, les Hongrois, et jette même quelque jour sur l'Angleterre. Il rapporte les faits de bonne foi et avec candeur. Son style est dur, peu châtié, quelquefois obscur.

Eglise de Pologne.

Il raconte, à la fin de sa *Chronique*, la guerre de Boleslas le Grand, roi de Pologne, contre les Russes. Après avoir vaincu Jaroslaw, ce prince s'empara de Kiew qui avait un archevêque et plus de quatre cents églises, rétablit Sviatopok que Jaroslaw avait dépossédé, évita ensuite les embûches de cet ingrat, reprit Kiew qu'il livra au pillage, et rentra en Pologne. Pendant cette guerre sanglante, les Russes, frappés de son air menaçant, le nommèrent Chrobry, c'est-à-dire Intrépide, surnom que les historiens lui ont conservé. Boleslas le Grand enrichit les églises de Pologne, fondées par son père Miecislas. Il leur donna des terres et des villes entières, des vases d'or et d'argent, et tout ce qui était nécessaire pour le service. Il prescrivit que les dîmes fussent exactement payées, et établit plusieurs paroisses nouvelles. Quelques seigneurs prirent prétexte des dîmes pour dire que le Christianisme était insupportable. Ils voulaient ne plus aller aux églises, en chasser les prêtres et les clercs, et retourner à leurs anciennes superstitions. Boleslas, averti de cette conjuration, la prévint en faisant arrêter les chefs, dont quelques-uns furent même punis de mort.

Saint Egelnoth, archevêque de Cantorbéri.

[1020] En Angleterre, Living, successeur de saint Elphége sur le siége de Cantorbéry, étant mort, saint Elnoth ou Egelnoth, d'abord moine de Glastenbury, le remplaça l'an 1020. Deux ans après, il alla à Rome, et reçut le pallium des mains de Benoît VIII. A son retour, passant à Pavie, il acheta un bras de saint Augustin cent marcs d'argent et un marc d'or, afin d'enrichir de cette relique l'Eglise d'Angleterre. Les conseils d'Egelnoth aidèrent à la transformation de Canut. Quoique ce prince eût été baptisé dans son enfance, il connaissait fort peu le Christianisme. Mais, dès qu'il se fut assis sur le trône d'Angleterre, les préceptes de la religion chrétienne adoucirent la férocité de son caractère, et ce cruel roi de la mer devint insensiblement un monarque juste et bienfaisant. Il déplorait souvent l'effusion du sang, plaignait la misère qui avait été pour les Anglais la conséquence de la rapacité de Suénon et de la sienne, regardait comme un devoir de compenser tant de souffrances par un règne paisible et équitable. Il plaça les deux nations sur le pied de l'égalité, engageant les thanes anglais et danois à oublier de part et d'autre les anciennes offenses, et à se promettre pour l'avenir une amitié mutuelle. Quoiqu'il résidât ordinairement en Angleterre, il visitait souvent le Danemark, accompagné d'une flotte anglaise, et menait avec lui de pieux et savants missionnaires pour instruire et civiliser ses compatriotes. Ainsi il emmena en Danemark plusieurs évêques d'Angleterre, qu'il plaça, savoir : Bernard en Scanie, Gerbrand en Zélande, et Rainer en Finlande. Unvan, archevêque de Hambourg et de Brême, reçut bien l'évêque Gerbrand ; il l'obligea à le reconnaître pour son supérieur et à lui promettre fidélité. L'ayant pris en amitié, il se servit de lui pour envoyer à Canut des députés, avec des présents ; il félicita ce prince de ses victoires sur les Anglo-Saxons, mais le blâma d'avoir osé enlever d'Angleterre

(664) Ceillier, *loc. cit.*, t. XX, p. 102.

ces évêques. Canut accepta la réprimande, et vécut si bien avec Unvan qu'il n'agissait que par son avis, et que l'archevêque de Hambourg fut le médiateur de la paix entre ce souverain et le roi de Germanie. On ne saurait trop admirer que ces terribles révolutions du Danemark et de l'Angleterre, qui semblaient devoir ruiner le Christianisme dans ces deux royaumes, l'aient au contraire ranimé et affermi dans l'un et dans l'autre (665).

Mort du B. Frédéric (666).

L'humilité de Frédéric, comte de Verdun, devenu moine de Saint-Vannes, ne se démentit jamais. L'abbé Richard, dans un de ses voyages à la cour, mena avec lui ce religieux, qui, en qualité de parent de l'empereur, était traité avec grand honneur. Un jour, Henri se trouvant avec les évêques et les seigneurs, Frédéric, que l'on avait placé auprès d'eux, vit son abbé assis beaucoup plus bas. Il se leva, emportant son marchepied, et s'assit aux pieds de Richard. Tout le monde admira et loua cette action, qui détermina l'empereur à faire asseoir auprès de lui l'abbé Richard et ensuite le moine Frédéric. Le duc Godefroi, frère du saint, étant venu le voir dans son monastère, le trouva à la cuisine, occupé à laver la vaisselle. Quelle occupation pour un comte! dit-il avec un froid dédain. Vous avez raison, mon frère, répondit Frédéric; elle est fort au-dessus de moi; car qui suis-je pour rendre le moindre service à saint Pierre et à saint Vannes, patrons de cette maison? Un religieux ayant voulu le déchausser, il lui dit : A quoi me sert-il d'avoir quitté les honneurs du siècle, si, sans nécessité, je reçois de mes frères les services qu'on m'eût rendus dans le monde? Je ne suis point ici pour être servi, mais pour servir. Une conduite si sainte fit une vive impression sur plusieurs membres de sa famille. Le comte Herman, son autre frère, consacra à Dieu son fils Grégoire, et se fit à son tour religieux dans le même monastère. Quand Gérard, évêque d'Arras, eut chargé Richard de l'abbaye de Saint-Vaast, celui-ci en donna la conduite à Frédéric, en qualité de prévôt. C'est dans ces fonctions que la mort enleva le bienheureux le 6 janvier 1020. Quelque temps après, Richard fit transporter son corps à Saint-Vannes, et ne conserva à Arras que ses entrailles.

Monastères soumis à la réforme du B. Richard (667).

En travaillant à réformer l'abbaye de Saint-Vaast, Richard, non-seulement éprouva des contradictions, mais courut de grands dangers. Deux moines, qui craignaient la réforme, complotèrent d'assassiner celui qui venait l'établir, et choisirent pour commettre ce crime la nuit du jeudi au vendredi saint. Richard reposait dans le dortoir sans défiance, quand Leduin, l'un des deux assassins, s'approcha de son lit et leva le bras pour le percer d'un glaive. Soit que ce malheureux fût frappé lui-même de l'horreur de son crime au moment de le consommer, soit que la Providence assurât par un miracle la conservation du saint abbé, le bras de Leduin demeura comme immobile; et ce religieux, si indigne de ce nom, se retira plein de trouble et de frayeur. Il ne laissa pas de se rendre avec les autres à l'office de la nuit. Mais l'idée de son crime l'y suivit; les remords de sa conscience le tourmentaient même si cruellement que, lorsqu'on en fut venu « aux ténèbres, » c'est-à-dire, sans doute, quand on eut éteint toutes les lumières, comme cela se pratique encore à l'office des trois derniers jours de la semaine sainte, il alla se jeter aux pieds de l'abbé, tandis que le chœur récitait *Kyrie eleison*, et lui dit : Mon père, ayez pitié de moi. L'abbé le conduisit à l'écart pour qu'il s'expliquât. Alors le moine, tirant de dessous sa corde le glaive dont il avait voulu le percer, lui confessa son crime, lui demanda pardon, et promit de réparer le passé par la régularité de sa conduite. Richard lui pardonna. Cependant, pour s'assurer de la sincérité de sa conversion, il l'emmena avec lui à Saint-Vannes, où Leduin montra tant de sagesse et de ferveur que le saint le renvoya bientôt à Arras, et lui confia, sous sa direction, le gouvernement de l'abbaye de Saint-Vannes.

Baudri, évêque de Liége, donna à Richard le monastère de Lobes, pour y établir la discipline monastique. Le roi Robert le chargea de réformer celui de Corbie. Baudoin, comte

(665) Rohrbacher, *Histoire universelle de l'Eglise catholique*, t. XIII, p. 356.

(666) Alban Butler et Godescard, *Vies des Pères*, etc., *Le B. Frédéric, prévôt de Saint-Vaast d'Arras*, 6 janvier.

(667) Longueval, *loc. cit.*, t. IX, p. 118.

de Flandre, lui soumit, dans le même but, ceux de Saint-Pierre de Gand, de Saint-Amand, de Saint-Bertin, de Saint-Riquier, et de Saint-Josse-sur-mer ; ce qui montre que le Ponthieu était alors du domaine de Baudoin. Roger, évêque de Châlons-sur-Marne, donna pareillement à Richard le monastère de Saint-Pierre, qu'il avait bâti. Le saint abbé gouverna encore ceux de Breteuil, d'Homblières, du Mont-Saint-Quentin, de Vandrille, de Saint-Hubert, de Saint-Remacle, de Malmédi, de Vassor, de Beaulieu, de Saint-Vincent de Metz, et de Saint-Evre de Toul. On peut juger ce qu'il dut lui en coûter de soins et de travaux pour établir la réforme en tous ces lieux.

Concile d'Airy (668).

Le roi Robert fit tenir quelques conciles, où l'on prit des mesures pour terminer les différends et pour établir la paix entre les seigneurs particuliers. Pour rendre ces assemblées plus célèbres, et pour y attirer le concours des peuples en excitant leur dévotion, on y portait les reliques des saints.

Un concile ayant été convoqué à Verdun, au territoire de Châlons-sur-Saône, on y porta un grand nombre de reliques des villes voisines.

Un autre concile, présidé par Léothéric, archevêque de Sens, fut convoqué à Airy, au diocèse de Sens. On y vit Gauzlin, fils naturel de Hugues Capet, qu'après la mort de saint Abbon les moines de Fleuri ou Saint-Benoît-sur-Loire avaient dû accepter pour abbé, et que Robert avait nommé, en 1013, à l'archevêché de Bourges. Le vice de sa naissance lui fut objecté de la part du clergé et du peuple ; mais il fit à cette occasion un voyage à Rome, d'où il revint avec un Rescrit de Benoît VIII qui confirmait son élection. Ce prélat était en grande réputation pour son savoir et sa vertu. On porta au concile d'Airy, tenu en 1020, du monastère de Saint-Pierre de Sens les reliques de saint Salvien, martyr, et de Montier-en-Der celles de saint Bercaire. Quelques-uns demandèrent aussi celles de saint Germain d'Auxerre; mais Hugues, évêque de cette ville, s'opposa à leur translation. A Dieu ne plaise, dit-il, que pour qui que ce soit on transporte le corps de ce saint évêque ! Les moines de Montier-en-Der se plaignirent au concile du comte Landri, qui avait usurpé des terres dépendant de l'abbaye. Le comte, pour se venger, résolut d'arrêter les reliques de saint Bercaire au retour des religieux. On les attendit à un pont sur lequel ils devaient passer ; mais ils évitèrent le danger en traversant la rivière à pied. C'est tout ce que l'on sait de ce concile, que le roi Robert honora de sa présence. Un miracle qui y eut lieu en faveur d'un impotent nommé Gozbert est rapporté par Aganon, chanoine de Châtillon, dans son Discours en l'honneur de saint Vorle, prêtre de Châtillon-sur-Seine et patron de l'église collégiale de cette ville.

Les Actes des évêques d'Auxerre, en parlant du concile d'Airy, font mention de trois autres, le premier à Dijon, le second à Belne, le troisième à Lyon. Il n'en est rien venu jusqu'à nous.

L'Eglise en Bretagne (669).

Le nom de Gauzlin, archevêque de Bourges, qui assista au concile d'Airy, se lie à l'Histoire ecclésiastique de la Bretagne. Gautier, évêque de Nantes, étant allé à Rome avec Geofroi, comte de Rennes, trouva à son retour que Budic, comte de Nantes, avait pillé sa maison et ses biens. Ne pouvant en avoir raison, il excommunia Budic et tous les habitants de Nantes qui soutenaient le comte. Après cela, employant d'autres armes contre son peuple, il implora le secours de Geofroi, qui prit vivement le parti de l'évêque. Ce fut l'occasion d'une cruelle guerre, que termina la médiation de Junqueneus, évêque de Dol, qui prenait le titre d'archevêque, et qui était lui-même un mercenaire plutôt qu'un pasteur. Geofroi, comte de Rennes, avait fort à cœur de rétablir la discipline et la ferveur dans les monastères de Bretagne, notamment à Saint-Gildas de Ruis et à Locminé. Il fit venir un saint moine de Fleuri, nommé Félix, qui travailla quelque temps dans ce but ; mais les guerres civiles allumées dans la province ne lui permirent pas de consommer l'œuvre de la réforme. Après la mort de Geofroi arrivée en 1008, Hervoise, sa veuve, suivit son projet. Elle pria Gauzlin, archevêque de Bourges et abbé de Fleuri, de donner à Félix la bénédiction d'abbé, et de le renvoyer en Bretagne. Gauzlin le fit, et Félix

(668) Longueval, *loc. cit.*, t. IX, p. 163. Ceillier, *loc. cit.*, t. XX, p. 126; t. XXIII, p. 590.

(669) Longueval, *loc. cit.*, t. IX, p. 251.

travailla si efficacement qu'il vint à bout de réformer plusieurs monastères de cette province. Ensuite il fixa sa demeure dans celui de Gildas de Ruis.

Benoît VIII en Allemagne.

Benoît VIII, voulant sans doute presser le secours contre les Grecs, se rendit en Allemagne. Il importait à la catholicité entière que l'indépendance, même temporelle, de l'Eglise romaine fût assurée par l'expulsion, de l'Italie, non-seulement des Musulmans, mais des Grecs; car, suivant la remarque de Rohrbacher (670), « l'expérience des siècles a fait voir et fait voir encore que les Grecs, par leur penchant incurable à la division, au schisme et à l'hérésie, ne sont pas moins nuisibles à la foi et à l'unité catholiques, c'est-à-dire à la véritable civilisation du genre humain, que les Mahométans par leur fanatisme et leur férocité. » Benoît VIII célébra à Bamberg, avec Henri, le jeudi saint et la fête de Pâques de l'an 1020, qui était le 17 avril. Le dimanche suivant, le Pape consacra l'église de Saint-Etienne; et l'empereur, non-seulement reconnut ses droits sur l'abbaye de Fulde, mais donna la ville de Bamberg et l'évêché à l'Eglise romaine, avec une redevance annuelle d'un cheval blanc enharnaché et de cent marcs d'argent. Il importe de noter les droits acquis par le saint Siége sur l'évêché de Bamberg, en vertu de la donation impériale; nous devrons y revenir, quand nous serons arrivés à Léon IX.

Diplôme de saint Henri (671).

Ce fut vraisemblablement en cette occasion que Henri reconnut et confirma tous les droits temporels appartenant au saint Siége, toutes les donations faites par ses prédécesseurs à l'Eglise romaine. Son Diplôme semble copié sur celui d'Othon le Grand; et on y voit, comme dans celui-ci, la réserve, non pas de la « souveraineté » proprement dite, ainsi que le prétend Fleury, mais seulement de la « puissance » que la Constitution du Pape Eugène réservait à l'empereur, défenseur de l'Eglise de Rome, de veiller à ce que tout le clergé et toute la noblesse s'engageassent par serment à n'élire de souverain Pontife que d'une manière canonique, et à ce que l'élu, avant son sacre, promît de même avec serment, en présence des envoyés de l'empereur ou en présence du peuple, de conserver les droits de tous. Telle est la clause détournée par Fleury à un autre sens (672). Le diplôme de Henri est signé de lui; de douze évêques, tous d'Allemagne, tels que Archambauld de Mayence, Héribert de Cologne, Poppon de Trèves, Thierri de Metz, Eberard de Bamberg; de trois abbés et de plusieurs seigneurs. Benoît VIII retourna à Rome chargé de présents.

Concile de Pavie (673).

Vers l'an 1020, le Pape assembla à Pavie un concile qu'il ouvrit par un long discours contre la vie licencieuse des clercs et le mauvais usage qu'ils faisaient des biens ecclésiastiques, les employant à entretenir publiquement des femmes et à enrichir leurs enfants. Il prouva, par l'autorité du concile de Nicée, que les clercs sont obligés à la continence; qu'il ne leur est permis d'avoir dans la même maison aucune femme, sauf leur mère et leur sœur; que même, des abus s'étant produits à cet égard, à cause des autres personnes du sexe que cette cohabitation de proches parents occasionnait, on la leur interdit dans la suite; que, les Papes saint Sirice et saint Léon ayant défendu le mariage même aux sous-diacres, il était à plus forte raison interdit aux diacres, aux prêtres, et aux évêques; que les enfants nés d'eux depuis leur engagement dans les ordres étaient illégitimes. Ces enfants pouvaient provenir d'une conjonction illicite entre un clerc né libre et une femme libre, ou un clerc né serf de l'Eglise et une femme libre. Le Pape renvoie l'examen de la première question à un autre concile, et ne parle ici que d'un clerc serf de l'Eglise et d'une femme libre. Il soutient que la règle de droit portant que, hors le mariage légitime, l'enfant suit la condition de sa mère, n'est pas applicable dans le cas présent et ne doit s'entendre que des enfants des laïques. Il en donne pour raison que ce sont des laïques qui ont fait cette loi, et qu'en la faisant ils n'ont pu avoir en vue les enfants des clercs, puisque les clercs ne doivent pas avoir d'enfants. Les clercs débauchés objectaient que saint Paul permet à chacun d'avoir sa femme pour éviter la fornication. Le Pape répond que l'Apôtre ne parle que des laïques;

(670) *Histoire universelle de l'Eglise catholique*, t. XIII, p. 417.
(671) Ceillier, *loc. cit.*, t. XXIII, p. 586.
(672) Marchetti, *Critique de l'Histoire ecclésiastique de Claude Fleury*, t. II, p. 128.
(673) Ceillier, *loc. cit.*, t. XX, p 527.

que, si l'hérétique Jovinien l'a expliqué des clercs et des laïques, il s'est éloigné en cela de la doctrine du concile de Nicée et des Pères. Benoît rapporte leurs textes, et cite une Loi de Justinien statuant qu'en certains cas les enfants des serfs, quoique nés d'une femme libre, doivent être censés serfs. Il se plaint des juges qui, nonobstant cette exception, jugeaient suivant la maxime ordinaire, même à l'égard des enfants des clercs, et des évêques qui se taisaient à la vue de tant de désordres. Le concile de Pavie publia sept décrets, dont les deux premiers défendent à tous les clercs sans exception d'avoir ni femme ni concubine, sous peine d'être déposés et privés de toute administration dans le peuple. Le 3e déclare que les enfants des clercs, quoique nés d'une mère libre, seront serfs de la même Eglise que leurs pères, et que tous leurs biens appartiendront aussi à cette Eglise. Le 4e prononce anathème contre tous les juges qui les déclareraient libres. Il est dit dans le 5e qu'aucun serf de l'Eglise, clerc ou laïque, ne fera aucune acquisition sous le nom d'un homme libre, sous peine de fouet et de prison jusqu'à ce que l'Eglise ait retiré tous les titres de l'acquisition. Le 6e porte que l'homme libre qui aura prêté son nom donnera à l'Eglise des sûretés, sous peine d'être traité comme sacrilége et comme voleur. Par le 7e on frappe d'anathème le juge ou le notaire qui aura reçu le contrat. On ajoute que l'empereur Henri sera prié de confirmer tous ces décrets par un Edit, parce qu'ils regardent le temporel. Sept évêques les souscrivirent. Benoît VIII prit dans sa souscription la qualité de Pape de la Ville éternelle.

L'Edit de l'empereur est composé de sept articles conformes aux sept décrets du concile, et on y ajoute des peines temporelles aux spirituelles. Le 4e ordonne la confiscation des biens et l'exil contre les juges qui auront déclaré libres les enfants des clercs; et la peine du fouet et de l'exil contre les mères, afin d'ôter toute occasion au mal. Le 7e porte la peine de proscription contre les notaires qui recevront les contrats d'acquisitions au profit de ces sortes d'enfants sous le nom de quelque homme libre.

Mort de saint Héribert (673).

[1021] Henri était depuis longtemps prévenu contre Héribert, archevêque de Cologne, qui, occupé des funérailles d'Othon III, n'avait pas assisté à son élection et avait tardé à lui apporter les ornements impériaux, en sorte qu'on avait persuadé à ce prince que le prélat voulait un autre empereur. Au commencement de 1021, Henri assiégea le comte Othon dans son château d'Hamerstein près Coblentz, parce qu'il pillait les terres de l'Eglise de Mayence, en haine de l'archevêque, qui l'avait excommunié dans un concile pour un mariage illicite. L'empereur manda à Héribert de venir le rejoindre avec ses troupes. Celui-ci, alors malade, ne put obéir; et le prince, croyant qu'il feignait une maladie, s'écria : Eh bien! puisqu'il est souffrant, j'irai le visiter. Après avoir soumis le comte, il marcha vers Cologne, où l'archevêque le reçut avec honneur. La nuit suivante, Henri vit en songe un personnage vénérable, revêtu d'ornements pontificaux, qui lui dit: Prenez garde, empereur, de rien faire contre mon frère Héribert; sachez que c'est un homme agréable à Dieu, et que, si vous l'offensez, vous en porterez infailliblement la peine. Le matin, Henri envoya chez le prélat, qui se présenta les larmes aux yeux. Mais l'empereur, se levant de son siége, courut l'embrasser, et lui dit : J'avoue, mon père, que, depuis mon avénement à la couronne, j'ai été prévenu contre vous et ne vous ai pas rendu justice; mais le ciel se déclare en votre faveur, et Dieu m'a fait connaître que vous êtes au nombre de ses élus. Il l'embrassa encore trois fois, et le fit asseoir auprès de lui. La nuit suivante, après Matines, il alla trouver le prélat, qui priait dans un oratoire de Saint-Jean, se prosterna à ses pieds, et le pria de lui remettre par sa puissance sacerdotale tous les péchés qu'il avait commis contre lui. Héribert le releva, lui donna l'absolution demandée, et lui dit : Sachez qu'après votre départ nous ne nous verrons plus en ce monde. L'empereur, attendri, lui baisa les yeux et les mains. Saint Meinverc, évêque de Paderborn, en ce moment à Cologne, exhorta Henri à réparer par quelque aumône l'injure qu'il avait faite à l'archevêque; et à cette occasion l'empereur donna une terre en Westphalie au nouveau monastère de Paderborn. Héribert fut assisté à la mort par

(673) Alban Butler et Godescard, *Vies des Pères*, etc., *Saint Héribert, archevêque de Cologne*, 16 mars.

Elie, Ecossais de nation, abbé de Saint-Martin de Cologne, et compté aussi entre les saints. Il mourut le 16 mars 1021, après vingt-deux ans d'épiscopat, et fut enterré au monastère de Duitz qu'il avait fondé. Ce monastère ayant été rasé en 1376, on dit que ses reliques furent transportées à Siebourg, au comté de la Marck. Grégoire IX ou Grégoire XI le canonisa. Sa principale fête se célèbre le 16 mars dans les lieux où l'on honore sa mémoire.

Héribert eut pour successeur Pilgrim, chapelain de l'empereur, qui occupa quinze ans le siége de Cologne.

Mort de saint Vulpode (674).

Vulpode, évêque de Liége, que Héribert avait sacré, travailla à le réconcilier avec Henri. Ce prélat donna constamment à son troupeau l'exemple de la modération. Il mourut en odeur de sainteté, et en embrassant le crucifix, le 20 avril 1021, et fut enterré dans l'église du monastère de Saint-Laurent. On l'honore également le 20 avril et le 11 août.

Son successeur fut Durand, né serf, mais tellement distingué par sa science et sa vertu que saint Vulpode l'avait recommandé à l'empereur, qui l'éleva à cette dignité, et le mit ainsi au-dessus de ses anciens maîtres.

Aribon, archevêque de Mayence (675).

Aribon, né dans la Norique, d'une noble famille, homme sage et prudent, remplissait les fonctions de chapelain de l'empereur, lorsqu'après la mort d'Archambauld, archevêque de Mayence, il fut élu à sa place, et sacré par saint Bernward, évêque d'Hildesheim, le 30 novembre 1021. Bernward, en l'ordonnant, lui fit promettre, en présence de l'empereur Henri et de plusieurs évêques, de ne point attenter à ses droits sur le monastère de Gandersheim. Aribon manqua depuis à cette promesse; mais, tant que Bernward vécut, ses tentatives furent inutiles.

Concile de Winchester (676).

Le jour de Noël 1021, le roi Canut tint à Winchester un concile où, de l'agrément des évêques, des seigneurs et des abbés présents, le monastère de Saint-Edmond et ses dépendances furent exemptés de la juridiction épiscopale. Cette exemption fut confirmée par Hardi-Canut, fils et successeur du roi.

Mort de Hakem.

Comme Hakem, calife fatimite d'Egypte, fut tué secrètement, en 1021, par des émissaires de sa sœur, qui croyait son honneur et sa vie menacés par lui, on n'eut dans les premiers temps que des conjectures sur la manière dont le prétendu dieu avait fini ses jours. Sans cela, Hamza n'aurait pu espérer aucun succès de l'Ecrit qu'il composa pour soutenir la confiance de ses sectateurs, et dans lequel il leur annonçait que Hakem n'avait disparu qu'à cause de leurs péchés, leur défendant de faire aucune démarche pour suivre ses traces et découvrir le lieu de sa retraite.

Hamza, en proposant Hakem à l'adoration des hommes, se constitua le ministre du dieu qu'il servait, le canal par où devaient passer ses ordres, le distributeur de ses grâces, l'exécuteur de ses vengeances.

Système religieux des Druses.

« Il n'y a aucune vraisemblance, » fait remarquer Silvestre de Sacy (677), « que Hamza eût jamais réussi à établir une croyance si insensée, s'il n'eût trouvé les esprits préparés depuis longtemps à adopter ses dogmes. Mais telle était, à cette époque, la corruption que le fanatisme politique des partisans d'Ali et le mélange de la philosophie des Grecs et de celle des Persans avaient introduite dans la simplicité primitive de l'enseignement de l'Islamisme, que Hamza n'eut qu'un pas à faire pour assembler autour de son infâme divinité, une foule d'adorateurs stupides, toujours prêts à être le jouet de quiconque voulait se donner la peine de les séduire. » Le système religieux des Druses est ainsi résumé par l'illustre orientaliste : « Reconnaître un seul Dieu, sans chercher à pénétrer la nature de son être et de ses attributs; confesser qu'il ne peut ni être saisi par les sens ni être défini par les discours; croire que la Divinité s'est montrée aux hommes à différentes époques, sous une forme humaine, sans participer à aucune des faiblesses et des imperfections de l'hu-

(674) Alban Butler et Godescard, *Vies des Pères*, etc., *Saint Vulpode, évêque de Liége*, 11 août.
(675) Ceillier, *loc. cit.*, t. XX, p. 110 et 216.
(676) Ceillier, *loc. cit.*, t. XXIII, p. 591.
(677) *Exposé de la religion des Druses.*

manité; qu'elle s'est fait voir enfin, au commencement du v[e] siècle de l'hégire, sous la figure de Hakem-Biarm-Allah; que c'est là la dernière de ses manifestations, après laquelle il n'y en a plus aucune autre à attendre; que Hakem a disparu, en l'an 411 de l'hégire, pour éprouver la foi de ses serviteurs, donner lieu à l'apostasie des hypocrites et de ceux qui n'avaient embrassé la vraie religion que par l'espoir des récompenses mondaines et passagères; que, dans peu, il va reparaître plein de gloire et de majesté, étendre son empire sur toute la terre, et rendre heureux pour toujours ses adorateurs fidèles; croire que « l'Intelligence universelle » est la première des créatures de Dieu, la seule production immédiate de sa toute-puissance; qu'elle s'est montrée sur la terre à l'époque de chacune des manifestations de la Divinité, et a paru enfin du temps de Hakem sous la figure de Hamza, fils d'Ahmed; que c'est par son ministère que toutes les autres créatures ont été produites; que Hamza seul possède la connaissance de toutes les vérités, qu'il est le premier ministre de la vraie religion, et qu'il communique immédiatement ou médiatement aux autres ministres et aux simples fidèles, mais dans des proportions différentes, les connaissances et les grâces qu'il reçoit directement de la Divinité et dont il est l'unique canal; que lui seul a immédiatement accès auprès de Dieu, et sert de médiateur aux autres adorateurs de l'Etre suprême; reconnaître que Hamza est celui à qui Hakem confia son glaive pour faire triompher sa religion, vaincre tous ses rivaux, et distribuer les récompenses et les peines, suivant les mérites de chacun; connaître les autres ministres de la religion et le rang qui appartient à chacun d'eux; leur rendre à tous l'obéissance et la soumission qui leur sont dues; confesser que toutes les âmes ont été créées par l'Intelligence universelle; que le nombre des hommes est toujours le même, et que les âmes passent successivement dans différents corps; qu'elles s'élèvent, par leur attachement à la vérité, à un degré supérieur d'excellence, ou s'avilissent, en négligeant ou abandonnant la méditation des dogmes de la religion; pratiquer les sept commandements que la religion de Hamza impose à ses sectateurs, et qui exigent d'eux principalement la véracité dans les paroles, la charité pour leurs frères, le renoncement à leur ancienne religion, la résignation et la soumission la plus entière aux volontés de Dieu; confesser que toutes les religions précédentes n'ont été que des figures plus ou moins parfaites de la vraie religion, que tous leurs préceptes cérémoniels ne sont que des allégories, et que la manifestation de la vraie religion entraîne l'abrogation de toutes les autres croyances : tel est, en abrégé, le système de la religion enseignée dans les Livres des Druses, dont Hamza est le fondateur, et dont les sectateurs sont nommés « Unitaires. » Hamza et les autres écrivains druses étaient intéressés à combattre les opinions des Musulmans, soit Sunnis, attachés à la lettre de l'Alcoran, soit Ismaélis, partisans du système allégorique : environnés des Mahométans de ces deux sectes, ils s'attachent à prouver que ces deux religions n'étaient que des figures de la religion unitaire, et que la manifestation de la réalité anéantirait ces emblèmes. Mais, les Juifs et les Chrétiens n'ayant qu'une existence précaire sous le joug des Musulmans, et leur nombre étant peu considérable comparativement à celui des Mahométans, les Unitaires n'en avaient rien à craindre : aussi ne trouve-t-on, dans les Ecrits de Hamza, que quelques traits épars relativement à ces religions.

Mort de saint Thierri d'Orléans (678).

[1022] Si Thierri, évêque d'Orléans, avait commis quelques fautes dans la poursuite de l'épiscopat, Dieu les lui fit expier par les maladies qui l'affligèrent le reste de sa vie. Malgré ses infirmités habituelles, il remplissait avec exactitude ses devoirs de pasteur, et visitait souvent le monastère de Saint-Pierre le Vif pour s'entretenir dans l'esprit de ferveur et de recueillement. Il y eut un jour révélation que sa fin était proche. Il voulut faire le pèlerinage de Rome pour se préparer à la mort. Mais il tomba malade en arrivant à Tonnerre, et y mourut le 27 janvier 1022. Il avait ordonné que son corps fût porté à Sens, et enterré auprès de l'archevêque Seguin et de l'abbé Renard, ses parents. Milon, seigneur de Tonnerre, s'y opposa, et le fit inhumer dans l'église de Saint-Michel de cette ville, où il s'opéra plu-

(678) Alban Butler et Godescard, *Vies des Pères*, etc., *Saint Thierri, évêque d'Orléans*, 27 janvier. Longueval, *loc. cit.*, t. IX, p. 153.

sieurs miracles à son tombeau. L'Eglise honore la mémoire de saint Thierri le 27 janvier.

Odalric, qui avait été son compétiteur, lui succéda. Il trouva bien des ronces à arracher dans le champ qu'il avait ambitionné.

Manichéens à Orléans (679).

Les Manichéens, chassés d'Afrique par l'invasion des Visigoths au V^e siècle, avaient reparu au VIII^e en Arménie sous le nom de Pauliciens. Plusieurs empereurs d'Orient essayèrent sans succès de les expulser et de les détruire. En 970, Jean Zimiscès en transporta un grand nombre d'Arménie en Thrace. De là ils répandirent leurs erreurs et leurs infamies, d'abord parmi les Bulgares leurs voisins, puis par l'Italie dans l'Occident dès le commencement du XI^e siècle. Durant les troubles de l'Eglise d'Orléans, une femme, venue d'Italie, en cette ville, y avait secrètement répandu les monstrueuses erreurs des Gnostiques et des Manichéens. S'attachant d'abord les principaux du clergé par une apparence hypocrite de piété, elle feignait de les prendre pour ses directeurs; dès qu'elle avait gagné leur confiance, elle s'appliquait à corrompre les cœurs pour séduire les esprits, et finissait par diriger elle-même ceux dont elle avait paru demander la direction. Ainsi se forma à Orléans une secte infâme, que le secret protégea jusqu'à ce que Arefaste, de la famille des ducs de Normandie, fut sollicité de s'y agréger par un clerc, nommé Herbert, qui, étant allé achever ses études dans cette ville, y avait sucé le poison de l'erreur au lieu de la vérité qu'il cherchait. Deux ecclésiastiques d'Orléans, Etienne et Lisoie, auxquels il eut le malheur de s'attacher, le perdirent. Lisoie était chanoine de Sainte-Croix. Etienne, qu'on appelait aussi Herbert, gouvernait l'Ecole de Saint-Pierre le Puellier, ainsi nommé parce que c'était naguère un monastère de filles. Le clerc normand, séduit par la réputation de ces deux hérétiques, devint un de leurs disciples les plus ardents. De retour en Normandie, il tâcha de gagner au nouveau parti Arefaste dans la maison duquel il vivait. Celui-ci avait de la religion et de la droiture. Il vit tout le danger de la doctrine qu'on s'efforçait de lui faire goûter. Il en parla au duc Richard II, et le pria d'avertir Robert qu'une secte pernicieuse se formait dans son royaume. Robert chargea Arefaste d'aller lui-même à Orléans vérifier ce que son clerc lui avait rapporté. Ce seigneur passa par Chartres, où il voulait consulter l'évêque Fulbert; mais le prélat en était parti pour le pèlerinage de Rome. Arefaste s'adressa donc à Evrard ou Ebrard, garde des archives de l'Eglise de Chartres, qui était fort estimé pour sa sagesse et son érudition. Evrard lui conseilla de faire tous les matins sa prière à l'église, de recevoir tous les jours le corps et le sang du Seigneur, puis, après s'être muni du signe de la croix, d'aller prendre hardiment des leçons des hérétiques qu'on lui avait nommés, sans les contredire en rien. Arefaste, arrivé à Orléans, fut admis aux assemblées secrètes des hérétiques, à la recommandation de son clerc, qui y était initié, et il y prit la dernière place. On lui dit que, puisqu'il avait quitté le siècle d'iniquité pour entrer dans cette sainte société, on prendrait soin de le cultiver comme un arbre nouvellement transplanté, et qu'on ne cesserait de l'arroser des eaux de la sagesse jusqu'à ce qu'il eût pris racine et que le glaive de la parole de Dieu eût retranché toutes les épines de son cœur. Quand les maîtres de l'erreur se furent assurés de la sincérité de sa prétendue conversion, ils lui dévoilèrent les mystères les plus cachés de la secte. On lui dit que Jésus-Christ n'était pas né de la Vierge Marie, qu'il n'était pas mort pour les hommes, qu'il n'avait pas été mis dans le tombeau, et qu'il n'était pas véritablement ressuscité. On ajouta que le baptême ne remettait point les péchés, que le corps et le sang de Jésus-Christ n'étaient pas dans l'Eucharistie, et qu'il était inutile d'invoquer les saints martyrs ou confesseurs. Si le salut ne consiste pas en toutes ces choses, dit Arefaste à ses maîtres, apprenez-moi sur quoi je dois appuyer mes espérances. Ils lui répondirent: Mon frère, jusqu'ici vous avez été dans l'abîme de l'erreur; mais vous voici au sommet de la vérité, et, puisque vous avez ouvert les yeux à la vraie lumière de la foi, nous vous ouvrirons la porte du salut par l'imposition de nos mains. Vous serez délivré de tous vos péchés et rempli de l'Esprit-Saint, qui vous enseignera la profondeur des Ecritures. Après que vous aurez été nourri du pain céleste, vous aurez souvent comme nous des

(679) Longueval, *loc. cit.*, t. IX, p. 154.

visions d'anges, et, par leurs secours, vous irez en un instant sans peine partout où vous souhaiterez d'aller. Il y avait autant de corruption dans les mœurs de ces hérétiques que d'impiété dans leur doctrine. Ils s'assemblaient, à certains jours, pendant la nuit, dans quelque maison écartée. Là, tenant tous des lampes à la main, ils récitaient, en forme de litanies, les noms des démons jusqu'à ce que, par quelque prestige ou quelque supercherie, on vît paraître au milieu d'eux l'esprit mauvais sous la forme de quelque animal. Alors on éteignait toutes les lumières, et, chacun, prenant la première femme qu'il trouvait sous sa main, se livrait à la brutalité de sa passion, sans s'embarrasser si c'était sa mère ou sa sœur. Ces hérétiques joignaient la cruauté à l'infamie ; car ils prenaient un enfant né du commerce infâme qu'ils avaient ensemble, et le brûlaient dans une de leurs assemblées. Ensuite ils en recueillaient les cendres avec respect, et en composaient une poudre dont ils faisaient prendre à leurs disciples pour les initier. Ils donnaient même de cette poudre en forme de viatique à ceux qui étaient en danger de mort. C'est ce qu'ils nommaient le pain ou la nourriture céleste dont il a été parlé. Arefaste, s'étant instruit de ces mystères d'iniquité et des personnes qui composaient la nouvelle secte, informa le roi de ses découvertes.

Concile d'Orléans (680).

Robert ne voulut s'en rapporter qu'à lui-même et aux évêques, juges naturels de la foi. Il se rendit aussitôt à Orléans, accompagné de la reine Constance et de plusieurs prélats qu'il avait mandés à cet effet. Dès le lendemain de son arrivée, il fit saisir les sectaires dans le lieu même de leur assemblée, et les fit comparaître en sa présence et en celle des évêques, dans l'église de Sainte-Croix, l'an 1022. Arefaste s'était fait arrêter avec les hérétiques. Quand il comparut avec les autres prisonniers, il dit au roi : Prince, je suis sujet de Richard, votre comte de Normandie, et l'on ne devait pas m'amener ici chargé de chaînes. Le roi répondit : Expliquez-nous dans quel dessein vous êtes venu de votre pays en cette ville, afin que nous puissions juger si vous êtes coupable ou non. Arefaste dit : La renommée de la sagesse et de la piété de ceux qui sont ici prisonniers avec moi m'a fait entreprendre ce voyage, afin de profiter de leurs instructions. Les évêques qui vous accompagnent peuvent apprécier si en cela j'ai commis quelque mal. Les prélats dirent : Nous en jugerons facilement, pourvu que vous déclariez ce qu'ils vous ont enseigné. Arefaste reprit : Que Votre Majesté ordonne plutôt à ceux qui ont été mes maîtres d'exposer leur croyance. Le roi et les prélats enjoignirent aux hérétiques de déclarer leurs sentiments ; mais ils n'eurent garde de le faire. Ils ne s'expliquèrent qu'en termes ambigus et généraux. On avait beau les presser : la dissimulation et l'artifice leur fournissaient des détours et des équivoques pour éluder les questions. Arefaste déjoua cette tactique, en leur disant : J'avais cru trouver en vous des docteurs de la vérité et non des maîtres de l'erreur. Quand vous m'enseigniez vos croyances comme la doctrine du salut, vous assuriez que la crainte des supplices ou même de la mort ne vous empêcherait jamais de les confesser. Mais je vois aujourd'hui le contraire. Pour moi, je veux obéir au roi, et déclarer quels sont vos sentiments, afin que par le jugement des évêques je sache ce qui est opposé à la foi chrétienne. Vous m'avez enseigné que le baptême n'opère nullement la rémission des péchés ; que Jésus-Christ n'est pas né de la Vierge, n'est pas mort pour les hommes, n'a pas été enseveli, n'est pas ressuscité, et que le pain et le vin consacrés par le prêtre ne peuvent être changés au corps et au sang de Jésus-Christ. Les hérétiques ne répondant rien à Arefaste, Guérin, évêque de Beauvais, demanda à Etienne et à Lisoie, qui paraissaient les chefs des autres, s'ils avaient réellement ces sentiments. Ils répondirent qu'ils pensaient ainsi. L'évêque tâcha de leur prouver que Jésus-Christ est né de la Vierge et qu'il est ressuscité le troisième jour. Les hérétiques répondirent : Comme nous n'y étions pas, nous ne pouvons croire que cela soit vrai. L'évêque leur demanda : Ne croyez-vous pas que vous êtes nés de vos parents? Ils dirent qu'ils le croyaient. Eh bien ! reprit l'évêque, si vous croyez être nés de vos parents, quoique vous ne le sachiez pas par vous-mêmes, pourquoi refusez-vous de croire que Dieu, engendré de Dieu sans mère avant les siècles, soit né de la Vierge dans le temps

(680) Ceillier, *loc, cit.*, t. XXIII, p. 588. Longueval, *loc. cit*, t. IX, p. 158.

par la vertu du Saint-Esprit? Ils répondirent : C'est que cela est contraire à la nature. L'évêque ajouta : Ne croyez-vous pas qu'avant toutes les productions de la nature Dieu le Père a créé toutes les choses de rien par son Fils? Ils répondirent : Vous pouvez débiter ces contes à ceux qui ne goûtent que les choses terrestres, et qui croient les fables des hommes charnels écrites sur des peaux d'animaux. Pour nous, qui ne recevons que la Loi de Dieu écrite dans l'homme intérieur par l'Esprit-Saint, nous ne savons que ce que nous avons appris de Dieu Créateur de toutes choses. Cessez de nous tenir de pareils discours, et faites de nous ce qu'il vous plaira. Nous voyons déjà notre roi dans sa gloire qui nous invite à d'éternels triomphes. On disputa contre ces sectaires depuis le matin jusqu'à trois heures après midi, pour les amener à reconnaître leurs erreurs. Mais raisons et menaces, tout fut inutile. Comme ils demeuraient opiniâtres, on revêtit des habits sacerdotaux ceux d'entre eux qui étaient dans les ordres sacrés, et les évêques, à la demande du roi, les dégradèrent. Après cela, on les condamna, au nombre de quinze, à être brûlés vifs. Un clerc et une religieuse se convertirent et évitèrent la mort. Pendant qu'on les jugeait, la reine Constance était à la porte de l'église pour contenir le peuple attroupé et l'empêcher de mettre en pièces les hérétiques. Ceux-ci sortirent ensuite de l'église pour aller au supplice. La reine, en les voyant passer, fut si indignée contre Etienne, qui avait été son confesseur, que du bâton qu'elle tenait à la main elle lui creva un œil. On les conduisit hors de la ville, et on alluma un grand feu dans une chaumière qu'on leur montra de loin tout embrasée, afin de les intimider. A cette vue, ils ne témoignèrent que plus d'ardeur, et ils s'arrachaient des mains des gardes pour s'y jeter d'eux-mêmes. On les enferma dans la cabane au nombre de treize. Ils y entrèrent avec joie, persuadés qu'ils en sortiraient sains et saufs. Mais, quand ils sentirent les atteintes du feu, ils changèrent de langage, et crièrent que le démon les avait trompés. On eut compassion d'eux, et on courut ouvrir la porte pour les délivrer. Il était trop tard : l'incendie les suffoqua en un instant. Parmi les treize hérétiques qui furent ainsi brûlés, il y avait dix chanoines de Sainte-Croix; et, comme on eut la preuve que Théodote, chantre de la même église, était mort trois ans auparavant dans cette hérésie, Odalric, évêque d'Orléans, le fit exhumer, et on jeta ses os à la voirie. Cet acte de sévérité, fait à propos, préserva pour toujours la ville d'Orléans d'une si dangereuse hérésie, qui n'osa reparaître en France que sous des dehors adoucis, pour ne pas effaroucher les fidèles. L'énumération qu'on vient de lire des erreurs des Manichéens « est importante, » fait observer l'abbé Blanc (681). « Elle nous montre la vie du Manichéisme, et la guerre qu'il préparait à l'Eglise de Dieu en Occident et dans les temps modernes. Si les monuments ne présentent pas toujours une énumération aussi étendue, cela tient au secret dont la secte savait s'envelopper. Partout où l'on retrouve quelque chose de cette secte infernale, il faut dire qu'elle y est tout entière. »

Epreuve des reliques par le feu.

Du temps d'Athénulfe, abbé du Mont-Cassin, quelques moines venant de Jérusalem, avaient apporté au Mont-Cassin un fragment du linge dont Notre-Seigneur essuya les pieds de ses apôtres. Comme plusieurs n admettaient pas l'authenticité de cette relique, ceux qui l'apportaient la mirent sur le feu de l'encensoir, où d'abord elle prit la couleur du feu; mais, quand on eut retiré les charbons, elle revint à son état naturel. On la mit dans un reliquaire précieux, et on l'exposait tous les ans, le jeudi saint, pendant le lavement des pieds. Cette épreuve des reliques par le feu est remarquable, et on en trouve un autre exemple à la même époque. Saint Meinverc, ayant reçu du patriarche d'Aquilée le corps d'un saint Félix pour le nouveau monastère qu'il avait fondé près Paderborn, fit allumer au milieu du cloître un bûcher où il mit le corps jusqu'à ce que le feu fût éteint et réduit en cendres; ce qu'il réitéra jusqu'à trois fois, et le corps saint soutint cette épreuve.

Saint Henri en Italie.

Sur les instantes prières du Pape, des Italiens et de leurs auxiliaires normands, l'empereur Henri passa, l'an 1122, en Italie, pour s'opposer aux Grecs qui menaçaient Rome même. Il marcha le long de la mer Adriatique avec un principal corps d'armée, en-

(681) *Cours d'Histoire ecclésiastique*, part. II, *Précis historique*, t. II, p. 563.

voyant par le pays des Marses. Poppon, archevêque de Trèves, avec onze mille hommes, et Pilgrim, archevêque de Cologne, à Rome, avec vingt mille, pour prendre le prince de Capoue et l'abbé du Mont-Cassin, qui étaient d'intelligence avec les Grecs. L'abbé Athénulfe s'enfuit, résolu de passer à Constantinople : il s'embarqua à Otrante, mais il périt en mer. Pandulfe, son frère, prince de Capoue, se rendit à l'archevêque Pilgrim, qui lui sauva la vie, quoiqu'avec peine, parce qu'il l'avait pris sous sa foi, car les seigneurs l'avaient condamné à mort. Henri prit Bénévent et toutes les places que les Grecs avaient enlevées. Si le duché de Bénévent, vacant par l'emprisonnement de Pandulfe, prince de Capoue, fut donné au comte de Théano, on n'en doit pas conclure que Henri eût oublié le serment, si récemment prêté, de respecter, conserver, et défendre l'intégralité du temporel de l'Eglise romaine ; et, comme il n'apparaît pas que Benoît VIII ait protesté contre le nouvel acte d'investiture, il faut admettre que l'empereur agit d'accord avec le saint Siége. Il était nécessaire d'opposer une barrière aux invasions des Grecs; Henri, qui n'avait pas d'autre but que le service du Siége apostolique, était bien éloigné de vouloir en violer les droits, et de donner par une investiture injuste un éclatant démenti à toute sa conduite. Troia en Pouille, qui attendait des secours de l'empereur Basile, opposa une telle résistance à Henri qu'il menaça de brûler cette ville s'il la prenait, et de faire pendre tous les hommes. Après trois mois de siége, les habitants résolurent de se rendre. Ayant appelé un solitaire, comme il y en avait un grand nombre en Italie, ils lui firent prendre une croix, et envoyèrent avec lui tous leurs enfants, criant *Kyrie eleison !* Ils vinrent jusqu'à la tente de l'empereur, qui demanda ce que c'était. On lui dit qu'ils demandaient miséricorde pour la ville. Celui qui connaît les cœurs, répondit Henri, sait que ce sont les pères de ces enfants qui les font périr, et non pas moi. Le prince versa des larmes, et les fit reconduire en sûreté. Ils revinrent le lendemain matin criant de même. Henri prononça, en les voyant, cette parole de Notre-Seigneur : « J'ai pitié de ce peuple ; » et il reçut la ville à composition.

Ayant réglé toutes ses affaires, il alla, avec Benoît VIII, visiter le Mont-Cassin et assister à l'élection que firent les moines, selon la règle, d'un abbé à la place d'Athénulfe. L'abbé Jean, qui avait renoncé au monde en 997 pour se retirer dans la solitude, et qui était présent à l'assemblée, eut quelques suffrages; mais les plus sages représentèrent que son âge décrépit ne lui permettait plus de porter une telle charge. Tous enfin s'accordèrent à choisir Thibaud. Il était sorti du monastère, comme plusieurs autres, sous l'abbé Manson, et avait fait le pèlerinage de Jérusalem. A son retour, l'abbé Jean II le nomma prévôt du Mont-Cassin. Quelques années après il lui donna la prévôté de Saint-Libérateur dans le comté de Chiéti, sa patrie. Pendant quinze ans qu'il gouverna ce monastère, il en fit rétablir avec magnificence l'église et les autres bâtiments, et lui acquit plusieurs terres. Il ne devait pas faire moins de bien au Mont-Cassin durant treize ans. Il reçut la bénédiction abbatiale le 29 juin 1022. Tandis que Henri était au Mont-Cassin, il fut guéri de violentes douleurs d'entrailles; ce qu'il attribua à l'intercession de saint Benoît, qu'il avait vu en songe lui prédire sa guérison, et l'assurer que ses reliques étaient dans ce monastère, tandis que l'empereur les croyait à Fleuri-sur-Loire depuis l'an 653 (682). Il fit à cette occasion de riches offrandes à l'église du Mont-Cassin, savoir : un Livre d'Evangile couvert d'or, orné de pierreries et de plusieurs ornements précieux. Il confirma les priviléges et les donations au profit du monastère. Benoît VIII et Pilgrim, archevêque de Cologne, firent aussi leurs offrandes, en action de grâces de la guérison de l'empereur. Dès lors ce prince demeura si persuadé que les reliques de saint Benoît étaient au Mont-Cassin, qu'il fit brûler l'Histoire de leur translation en France partout où il la trouva; ce qui n'a pas empêché les Français de soutenir la réalité d'une translation partielle et de continuer à en célébrer la fête le 11 juillet.

La mortalité qui se mit dans l'armée de l'empereur l'obligea à repasser promptement les Alpes.

Concile de Selingstadt (683).

Le désir de rétablir l'uniformité de la discipline dans les Eglises dépendantes de la

(682) *Voy.* t. XVI, col. 1042; t. XVII, col. 639.
(683) Ceillier, *loc. cit.*, t. XXIII, p. 589. Longueval, *loc. cit.*, t. IX, p. 164.

métropole de Mayence, et de supprimer beaucoup de décrets synodaux dont la contrariété amenait de la confusion, porta l'archevêque Aribon à réunir, le 11 août 1022, à Selingstadt, un concile auquel assistèrent les cinq évêques de Worms, de Strasbourg, d'Augsbourg, de Bamberg et de Wurtzbourg, ses suffragants. On y dressa vingt canons dont voici les dispositions les plus importantes. 1. Tous les Chrétiens feront abstinence de chair et de sang quatorze jours avant la Nativité de saint Jean, et quinze jours avant Noël, aussi bien que la veille de l'Epiphanie, de tous les Apôtres, de l'Assomption, de saint Laurent; et la veille de ces fêtes, ils ne feront qu'un repas. L'abstinence et le jeûne de la veille de l'Epiphanie sont remarquables. 2. On prescrit le temps où l'on doit célébrer le jeûne des Quatre-Temps. 3. On ne se mariera pas depuis le commencement de l'Avent jusqu'à l'Octave de l'Epiphanie, ni depuis la Septuagésime jusqu'à Pâques, non plus que les quatorze jours avant la Saint-Jean et les jours de jeûne ou la veille des fêtes solennelles. 4. Un prêtre qui a bu en été, pendant la nuit après le chant du coq, ne célébrera pas la Messe le lendemain : si c'est en hiver qu'il ait bu après le chant du coq, il s'abstiendra aussi de dire la Messe le jour suivant, à moins qu'il n'y ait nécessité. Comme on n'avait pas encore alors d'horloges qui sonnassent l'heure pendant la nuit, on supposait que le chant du coq en été marquait minuit : ainsi un prêtre qui avait bu après ce moment ne pouvait dire la Messe le lendemain. Mais, en hiver, les nuits étant plus longues, on estimait que le chant du coq ne marquait pas toujours le milieu de la nuit : néanmoins, par respect pour le sacrement, on jugeait que, dans le doute, celui qui avait bu après le chant du coq ne devait pas dire la Messe le lendemain sans nécessité. 5. Défense à un prêtre de dire plus de trois messes par jour. En effet, il y avait alors plusieurs prêtres qui, par dévotion, célébraient jusqu'à cinq ou six messes par jour; et il y avait aussi des laïques qui croyaient devoir communier à toutes les messes qu'ils entendaient. 6. On se plaignit au concile de quelques prêtres qui, pour arrêter un incendie, jetaient dans le feu un corporal. Le concile défendit cet abus sous peine d'anathème. A Cluni on tenait toujours un corporal dans un endroit convenu, afin qu'on pût le trouver aisément en cas d'incendie. 7. Si deux personnes sont accusées d'avoir commis ensemble un adultère, et que l'une avoue le crime, tandis que l'autre le nie, on mettra en pénitence la personne qui avoue, et on permettra à l'autre de se purger par quelque jugement canonique. 8. Défense à toute personne de porter l'épée dans l'église, si ce n'est l'épée royale. 10. Il y avait des laïques, notamment des femmes, qui tous les jours faisaient réciter sur eux l'Evangile : *In principio erat Verbum*, etc., et qui se faisaient dire tous les jours des messes particulières, comme celles de la Trinité et de Saint-Michel. Le concile défend ces pratiques, où il se mêlait quelques superstitions. On ne disait pas alors l'Evangile : *In principio*, à la fin de la Messe. 11. Dans les degrés de parenté on ne doit pas compter le frère et la sœur pour le premier degré, ainsi que font quelques-uns : c'est le neveu et la nièce, c'est-à-dire le fils ou la fille du frère ou la sœur qui doivent être comptés les premiers, comme l'ont ordonné les premiers Pères. L'usage contraire a cependant prévalu. 13. Aucun laïque ne pourra confier le soin d'une église de sa dépendance à quelque prêtre que ce soit, sans le consentement de l'évêque. Il doit auparavant envoyer un prêtre à l'évêque ou à son vicaire, qui jugeront s'il a la science, l'âge et les mœurs requis. 15. Dans les jeûnes solennels qui sont indiqués, si quelqu'un veut racheter une des huit choses dont l'usage est alors défendu, il doit nourrir ce jour-là un pauvre. On n'explique pas quelles sont ces huit choses dont l'usage est interdit dans ces jeûnes solennels. C'était, sans doute, de manger de la chair, des œufs, du laitage, de boire du vin, de porter du linge, d'aller à cheval, de porter les armes, et de prendre certains divertissements ou de porter certaines parures. 16. Défense d'aller à Rome sans la permission de l'évêque ou de son vicaire. 17. Défense aux prêtres, sous peine d'anathème, de partager aux pénitents leur « carinne,» c'est-à-dire leur quarantaine. C'était un jeûne de quarante jours au pain et à l'eau, qu'on imposait aux pénitents; et l'on défend aux prêtres de le fractionner en plusieurs intervalles pour le rendre moins pénible. Le 18^e canon est ainsi formulé : « Comme quelques-uns sont tellement aveuglés par leur folie, que, lorsqu'ils sont coupables

de quelque crime capital, ils refusent de recevoir la pénitence de leurs prêtres, dans la confiance qu'ils ont que le Pape remet tous les péchés à ceux qui vont à Rome, le saint concile a jugé que cette indulgence ne doit leur servir de rien; qu'ils doivent commencer par accomplir la pénitence que leurs prêtres leur ont imposée; et alors, s'ils veulent aller à Rome, ils en recevront la permission de leur évêque, qui leur donnera des Lettres pour le Pape. » Il s'agit sans doute ici de la pénitence publique. Les évêques ne veulent pas qu'on se dispense de la faire, sous prétexte du pèlerinage de Rome, parce qu'il faut réparer le scandale dans le lieu où il a été donné. 19. Un pénitent qui jeûne sa quarantaine ne passera pas d'un lieu à un autre, mais demeurera dans celui où il aura reçu la pénitence, afin que son propre prêtre puisse rendre témoignage de lui. On trouve, à la fin de ce concile, les prières qu'on doit faire au commencement et à la fin de chaque session d'un synode.

Fleury signale avec satisfaction que, dans le concile de Selingstadt, le Pape est regardé comme un évêque étranger, quant à l'administration de la pénitence. Cet historien ne se rappelle pas que, d'après ces paroles de Jésus-Christ : « Pais mes agneaux, pais mes brebis, » le Pape est le propre Pasteur de tous les fidèles. L'évêque est le propre pasteur des fidèles que le souverain Pontife lui confie sous le nom de diocèse. Le curé est le propre pasteur de ceux que l'évêque lui commet sous le nom de paroisse. Ce n'est que pour le plus grand bien, soit de l'Eglise entière, soit du diocèse, que le Pasteur suprême restreint la puissance du pasteur subalterne. Ainsi le Pape se réserve dans toute l'Eglise l'absolution de certains crimes énormes; et il en est de même de l'évêque dans son diocèse particulier. Au lieu de prendre les paroles peu exactes des six évêques de Selingstadt pour règle, Fleury aurait dû se souvenir encore qu'au témoignage des Grecs Sozomène et Socrate, c'est une ancienne loi de l'Eglise que rien ne puisse s'y régler sans l'assentiment du souverain Pontife, et que les conciles particuliers doivent être approuvés par le Pape pour avoir force de loi, même dans leurs provinces. C'est la judicieuse observation de Rohrbacher (684).

(684) *Histoire universelle de l'Eglise catholique*, t. XIII, p. 422.

Décret de Bouchard, évêque de Worms (685).

Bouchard, évêque de Worms (686), qui assista en 1022 au concile de Selingstadt, nous a conservé les vingt-sept canons de cette assemblée dans son Décret, sorte de Théologie morale et judiciaire, qu'il composa dans le but de rétablir dans son diocèse l'observation des canons, d'en instruire les prêtres chargés de la conduite des âmes, et de faire revivre les pénitences canoniques, ignorées ou négligées alors pour la plupart. Il fut aidé dans ce travail par Wauthier, évêque de Spire, qui l'avait excité à l'entreprendre; par Brunechon, prévôt de l'Eglise de Worms, auquel il le dédia, mais surtout par Olbert, son maître. Il s'y appliqua dans un lieu désert, éloigné de deux milles de Worms, où il se bâtit d'abord un oratoire, puis des cellules avec les usines nécessaires : là, dégagé du soin des affaires temporelles, il s'occupait exclusivement du service de Dieu. Bouchard fit entrer dans son Recueil de canons tout ce qui lui parut se rapporter à son but dans les canons des apôtres, dans les conciles d'outre-mer, d'Orient, d'Allemagne, de France, d'Espagne, dans les Décrets des Papes, dans les Livres saints; dans les Ecrits de saint Basile, de saint Jérôme, de saint Augustin, de saint Ambroise, de saint Benoît, de saint Isidore, ainsi que dans les Pénitentiels de Rome, de Théodore de Cantorbéry, et de Bède. Cependant il n'a pas toujours puisé dans les sources originales, et a souvent copié la Collection de Réginon. Il a fait aussi des emprunts aux fausses Décrétales. Son Décret est divisé en vingt livres. Le 1^er^ traite de l'Autorité du Pape et de sa Primauté, du pouvoir des patriarches, des primats, des métropolitains, des conciles; de tout ce qui regarde les jugements ecclésiastiques; de l'ordination des évêques et de leurs devoirs. Il est question dans le 2^e^ des autres clercs, de leurs qualités, de leurs fonctions, de leur entretien; dans le 3^e^, des églises et de leurs biens temporels, en particulier des dîmes et des oblations, des Livres canoniques et de ceux qui sont rejetés comme apocryphes. Le 4^e^ contient ce qui touche à l'administration des sacrements de baptême et de confirmation; le 5^e^, ce qui concerne les sacrements du corps et du sang de Notre-

(685) Ceillier, *loc. cit.*, t. XX, p. 153.
(686) *Voy.* ci-dessus, col. 364.

Seigneur. On trouve dans le 6e le détail des crimes et des pénitences qui s'y réfèrent; dans le 7e, l'explication des degrés dans lesquels le mariage est défendu; dans le 8e les obligations des hommes et des femmes consacrés à Dieu, et les pénitences qu'on doit imposer à ceux ou à celles qui ont agi contre leurs vœux. Le 9e traite des vierges et des veuves qui n'ont pas reçu le voile, des ravisseurs, des mariages légitimes, des concubinages, des transgressions des époux et des pénitences qu'ils doivent faire. Les trois livres suivants règlent celles que méritent les enchanteurs, les voleurs, les parjures et autres pécheurs semblables. Le 13e a pour objet l'observation du jeûne du carême; le 14e, la pénitence qu'il faut imposer pour le désordre et l'ivrognerie. Le 15e traite des empereurs, des princes, et des autres laïques en autorité, ainsi que de leur ministère; le 16e, de la manière de juger et de la pénitence des faux témoins; le 17e, de la pénitence des fornicateurs et des incestueux; le 18e de la visite, de la pénitence, et de la réconciliation des infirmes. Bouchard explique, dans le 19e, les moyens de racheter, à tout âge, la pénitence qu'on a méritée. C'est un correctif de sa part, pour empêcher les pécheurs de tomber dans le désespoir, s'il leur est impossible d'accomplir ce qui leur a d'abord été prescrit. Ainsi il dit que celui qui ne peut jeûner rachètera un jour de jeûne au pain et à l'eau par cinquante Psaumes, qu'il récitera à genoux dans l'église, et en nourrissant ce jour-là un pauvre; qu'à cette condition il prendra la nourriture qu'il voudra à l'exception du vin, de la chair et de la graisse. Il ajoute que cent génuflexions suppléeront à cinquante Psaumes, et que les riches pourront se racheter pour de l'argent. Mais ce rachat de la pénitence n'était que pour ceux qui ne pouvaient l'accomplir à la lettre. On ne les en dispensait pas d'une manière absolue; mais on la commuait de telle sorte qu'ils subissaient du moins quelques peines pour l'expiation de leurs fautes. Le 20e livre est intitulé *Des spéculations*, parce qu'il y est parlé de la Providence, de la prédestination, de l'avénement de l'Antechrist et de ses œuvres, de la résurrection, du jour du jugement, des peines de l'enfer, et de la félicité éternelle.

(687) Ceillier, *loc. cit.*, t. XXIII, p. 591. Longueval, *loc. cit.*, t. IX, p. 168.

(688) Alban Butler, et Godescard, *Vies des Pères*, etc., *Saint Bernward ou Bernard, évêque de Hildesheim en Basse-Saxe*, 20 novembre.

Concile d'Aix-la-Chapelle (687).

Un différend survenu entre Pilgrim, archevêque de Cologne, et Durand, évêque de Liége, touchant le monastère de Burcito, que chacun d'eux prétendait être de son diocèse, donna lieu à un concile tenu la même année 1022, à Aix-la-Chapelle, en présence de l'empereur Henri. Gérard, évêque de Cambrai, y rendit témoignage que les évêques de Liége avaient béni cinq abbés de ce monastère, sans aucune opposition de la part des archevêques de Cologne; et que lui-même, à la demande de l'empereur et de Baudri, évêque de Liége, il avait ordonné des moines de Burcito, et consacré leur église avec Poppon de Trèves et Heimon de Verdun. En conséquence la cause de Durand prévalut. Pilgrim, fâché de ce résultat, sortit brusquement du concile.

Mort de saint Bernward d'Hildesheim (688).

Apres la mort d'Othon III, saint Bernward, évêque d'Hildesheim, n'avait rien perdu du crédit ni de la réputation dont il jouissait. Attaqué d'une maladie qui le fit beaucoup souffrir pendant cinq ans, il la reçut comme une epreuve que Dieu lui envoyait pour purifier son âme. Il donna les biens qui lui venaient de son patrimoine au monastère de Saint-Michél qu'il avait fondé, et y prit l'habit la dernière année de sa vie. Il mourut le 20 novembre 1022, et fut enterré dans l'église de ce monastère. Célestin III le canonisa en 1194. Peu de temps après, on procéda à une translation solennelle du corps du saint évêque, auquel la ville et l'évêché d'Hildesheim durent leur splendeur.

Saint Godehard lui succède (689).

Godehard était né dans le diocèse de Passau, en un lieu appelé Ritenbach, de la dépendance du monastère d'Altach, occupé alors par des chanoines. Ses parents l'offrirent à Dieu dans ce monastère. Il plut par ses bonnes mœurs à Chrétien, son évêque diocésain, qui le prit à son service et le fit son chancelier. Godehard, craignant que les affaires dont on le chargeait n'éveillassent en lui de l'inclination pour le siècle, sollicita son retour dans le monastère et l'obtint. L'évêque de Passau l'avait ordonné sous-diacre, et quelque temps après il fut promu au diaco-

(689) Ceillier, *loc. cit.*, t. XX, p. 162.

mit. Othon le Grand avait tenté de rétablir la profession monastique à Altach, sans en venir à bout. Othon III y réussit en 990. Plusieurs chanoines adoptèrent la réforme, et Godehard l'un des premiers. Il avait trente-un ans. Ses progrès dans la piété furent tels qu'on le jugea digne d'y former les autres. Henri, alors duc de Bavière, lui donna l'abbaye d'Altach, et successivement plusieurs autres à réformer : Hersfeld en Hesse, Tergensée au diocèse de Frisingen, et Chremsmunster au diocèse de Passau. A la mort de Bernward, évêque d'Hildesheim, l'empereur voulut que Godehard, déjà vieux, lui succédât. L'abbé s'excusa sur son âge, ajoutant qu'il avait abandonné de grandes richesses pour servir Dieu avec plus de liberté et attendre avec plus de sécurité la fin de sa vie dans la pauvreté évangélique. Henri persista, et Godehard obéit. Aribon, archevêque de Mayence, son métropolitain, le sacra le jour de Saint-André, le 30 novembre 1022, et le nouvel évêque vécut encore quinze ans.

Concile de Mayence (690).

[1023) L'empereur, après avoir célébré à Mersbourg la fête de Pâques de l'an 1023, vint célébrer celle de la Pentecôte à Mayence. L'archevêque Aribon y tint, en sa présence, un concile, où l'on corrigea plusieurs désordres. On voulut, entre autres, séparer Othon, comte d'Hamerstein, d'avec Irmengarde, qui n'était pas sa femme légitime. Le comte, autant par crainte de l'empereur que par égard aux remontrances des évêques, promit de se soumettre ; mais Irmengarde méprisa ouvertement tout ce qui lui fut ordonné de la part du concile.

Seconde entrevue de Henri et de Robert.

Henri ayant chargé Gérard, évêque de Cambrai, et Richard abbé de Saint-Vannes, d'inviter Robert à une nouvelle entrevue, les deux princes se virent au mois d'août 1023 à Ivoy, sur le Cher, aux limites de la Champagne et du Luxembourg. Ils s'entretinrent des intérêts de l'Eglise et de l'Etat, et convinrent de se retrouver à Pavie avec le Pape, pour lui faire agréer ce qu'ils avaient résolu.

Succession d'évêques en Allemagne.

Le 22 octobre 1023 mourut saint Géron, archevêque de Magdebourg, après avoir fait à son Eglise autant de bien qu'en avait fait à celle d'Halberstadt l'évêque Arnould, qui mourut la même année, et qui était en réputation pour sa science et son éloquence. L'empereur passa cette année 1023 la fête de Noël à Bamberg, où le peuple des Eglises vacantes vint apprendre quel pasteur il leur donnerait. Ayant délibéré avec ceux qui passaient pour les plus sages, Henri donna l'Eglise de Magdebourg à Hunfroi, tiré du clergé de Wurtzbourg, et l'évêché d'Halberstadt à Brandag, abbé de Fulde. En 1023 mourut encore saint Hartuic, depuis trente-deux ans archevêque de Saltzbourg. On peut juger du soin que Henri apportait au choix des évêques par le grand nombre de saints personnages qui remplirent de son temps les siéges d'Allemagne. On remarque, entre autres : à Trèves, Meingaud et Poppon ; à Cologne, Héribert et Pilgrim ; à Mayence, Willigise, Archambauld, et Aribon ; à Worms, Bouchard ; à Utrecht, Ansfried et Adelbolde ; à Munster, Thierri et Sigefroi ; à Osnabruck, Thietmar ; à Hildesheim, Bernward et Godehard ; à Minden, Sibert et Brunon ; à Strasbourg, Wérinhaire ; à Wurtzbourg, Géron et Hunfroi ; à Hambourg et Brême, Unvan ; à Paderborn, Meinverc. Si quelques-uns étaient en place avant le règne de Henri, on peut croire qu'ils l'aidèrent par leurs conseils à choisir les autres.

Apologie d'Odoramne (691).

Odoramne, moine de Saint-Pierre le Vif à Sens, gardait volontiers la solitude, et s'appliquait, dans l'intérieur du cloître, à chercher et à connaître la vérité. Sa conduite à cet égard était une censure vivante de la conduite des autres religieux du monastère qui, préférant les plaisirs à l'étude, se répandaient souvent au dehors pour satisfaire leurs passions. Stimulés par l'envie, ils l'accusèrent d'être dans l'erreur des Anthropomorphites, et d'admettre en Dieu des membres corporels à la manière des hommes. Odoramne fut donc contraint, en 1022, de faire son *Apologie*, qu'il adressa au maître de l'Eglise d'Orléans, c'est-à-dire à celui qui en gouvernait l'Ecole, à Ayefroi, abbé de Saint-Avit, et à Hugues, archidiacre de l'Eglise de Sens. Il y désavoua l'erreur qu'on lui imputait, et déclara, en empruntant les pa-

(690) Ceillier, *loc. cit.*, t. XXIII, p. 591. Longueval, *loc. cit.*, t. IX, p. 168.
(691) Ceillier, *loc. cit.*, t. XX, p. 192.

roles de saint Augustin, que la foi catholique ne permettait pas de croire qu'il y eût en Dieu rien de corporel. Cet Ecrit ne le réconcilia point avec ses confrères. Ses reproches les aigrirent, et ils le maltraitèrent au point que Odoramne, pour se tirer de leurs mains, fut contraint, en 1023, d'aller demeurer à Saint-Denys. Au bout de quelque temps il retourna à Saint-Pierre le Vif, où les esprits s'étaient adoucis, et on l'y reçut avec honneur.

Question de l'apostolat de saint Martial. —Conférence de Paris (692).

La tradition était reçue en France qu'au I^er^ siècle, saint Pierre lui-même avait envoyé saint Martial. Si l'on était d'accord sur l'époque de sa mission, on différait sur le point de savoir s'il devait être honoré du nom d'apôtre, qui lui était donné dans d'anciens Martyrologes et livres liturgiques, ou seulement sous le titre de confesseur pontife, comme on le faisait alors dans la cathédrale de Limoges. La France entière s'intéressa à cette question, en sorte qu'en 1023, le roi Robert fit tenir à Paris, en sa présence, une conférence, dans laquelle parut Gauzlin, archevêque de Bourges. Les clercs de Limoges, voyant que le résultat de la conférence allait à déclarer saint Martial apôtre, dirent : Vous autres Français, vous faites mal de placer saint Martial au rang des apôtres, et nous faisons bien de le mettre au nombre des confesseurs. Vous prétendez qu'il est le dernier des apôtres; et nous, nous soutenons qu'il est le premier des confesseurs. Gauzlin de Bourges représenta que ce serait faire injure à saint Martial que de le mettre au rang des confesseurs, comme c'en serait faire une au roi que de le placer seulement au rang des comtes; qu'on ne pourrait même manquer de s'attirer l'indignation de saint Pierre en dégradant ainsi un de ses collègues; que saint Martial avait été disciple de Jésus-Christ; qu'il était parent de saint Pierre, qui l'avait baptisé, et de saint Etienne; que n'admettre d'autre apôtre que les douze, c'était adopter le sentiment des Ebionites. Gauzlin conclut ainsi : Nous autres Français, nous nous en tenons à la tradition que nous ont enseignée nos pères, qui ont établi et discipliné le monastère de Saint-Benoît-sur-Loire; ceux qui voudront nous suivre ne s'écarteront pas du chemin de la vérité. Cette contestation sur l'apostolat de saint Martial dura encore plusieurs années.

Jourdain, évêque de Limoges (693).

[1024] Après la mort de Gérard, évêque de Limoges, en 1024, les principaux de la ville voulaient se rendre maîtres de l'élection et en tirer de l'argent. Guillaume, duc d'Aquitaine, et Guillaume, comte d'Angoulême, les prévinrent. Ils convoquèrent à Saint-Junien une assemblée, où Jourdain, prévôt de l'église de Saint-Léonard, homme d'une grande noblesse et d'une grande droiture dans sa conduite, fut élu unanimement. Le lendemain de son élection, le duc, accompagné de quelques évêques, le conduisit à Limoges; et ce prince alla descendre au monastère de Saint-Martial, où les moines le reçurent en chapes avec l'encensoir, le bénitier et le Livre des Evangiles. Le duc entendit ce jour-là la messe au tombeau de saint Martial, et le jour suivant il fit couper et bénir la barbe de l'évêque élu, qui n'était pas encore prêtre; car, s'il l'eût été, il ne lui eût pas été permis de porter la barbe longue. Après cela, le duc le conduisit à la cathédrale, et le plaça sur le siége de saint Martial avec le bâton pastoral. En effet, les évêques élus prenaient possession avant d'avoir été ordonnés. Le duc Guillaume, qui partit peu de temps après pour faire, selon sa coutume, le pèlerinage de Rome, recommanda à son fils d'avoir soin que Jourdain reçût l'ordination épiscopale avant son retour. Il fut ordonné diacre et prêtre en un même jour, le samedi après la mi-carême, et le lendemain dimanche il fut sacré évêque par Islon, évêque de Saintes et coadjuteur de Bordeaux, accompagné de plusieurs autres prélats.

Concile de Bourges (694).

Gauzlin, archevêque de Bourges, métropolitain de Limoges, n'ayant pas été invité à cette ordination comme il devait l'être selon les canons, trouva mauvais qu'on l'eût faite sans sa permission. Il tint à ce sujet un concile à la Pentecôte. Le roi Robert y assista avec sept archevêques et les évêques suffra-

(692) Longueval, *loc. cit.*, t. IX, p. 176. Arbellot, *Dissertation sur l'apostolat de saint Martial*, etc., p. 55.

(693) Ceillier, *loc. cit.*, t. XX, p. 308. Longueval, *loc. cit.*, t. IX, p. 177.

(694) Ceillier, *loc. cit.*, p. 309. Longueval, *ibid.*

gants de Bourges. Gauzlin y jeta sur le Limousin un interdit général, dont il excepta seulement le monastère de Saint-Martial et ses dépendances, par respect pour le saint. Jourdain reconnut humblement sa faute ; et il la répara d'une manière d'autant plus glorieuse, qu'elle parut plus humiliante, car il alla nu-pieds de Limoges à Bourges, avec cent personnes, tant clercs que moines, aussi nu-pieds, pour donner satisfaction à son archevêque. Gauzlin, édifié de cette humilité, s'avança avec son clergé à la rencontre des pénitents et leva les censures qu'il avait portées.

Lettre de Jourdain à Benoît VIII (695).

Jourdain, quelque temps après son ordination, adressa à Benoît VIII une Lettre dans laquelle il soutenait qu'on ne devait pas mettre saint Martial au nombre des apôtres. Il en donnait pour raison que l'Eglise de Limoges l'avait toujours mis au rang des confesseurs, et que, si on l'honorait du titre d'apôtre pour avoir été l'un des soixante-douze disciples, on ne manquerait pas de regarder aussi comme apôtre chacun de ces soixante-douze disciples dans les Eglises où on leur rendait un culte. Lorsque cette Lettre arriva à Rome, le Pape avait cessé de vivre.

Mort de Benoît VIII (696).

Benoît VIII, après avoir siégé onze ans, onze mois, vingt-un jours, mourut le 10 juillet 1024, et fut enterré à Saint-Pierre. Pontife pieux, doux, modeste, aussi prudent que zélé, il avait paru irréprochable dans sa conduite ; mais la fragilité humaine fait commettre aux plus vertueux des fautes dont la justice divine exige l'expiation. Benoît apparut, après sa mort, à l'évêque de Porto et à deux autres ecclésiastiques, qu'il chargea de faire dire à saint Odilon, abbé de Cluni, de prier pour lui, parce qu'il était encore privé de la vue de Dieu par de sévères châtiments.

INTERRÈGNE.

Durée de l'Interrègne.

On est incertain sur la durée de la vacance du Siége apostolique.

Mort de saint Henri (697).

Quoi qu'il en soit, l'empereur ne survécut guère au Pape. Après avoir célébré la fête de Pâques à Magdebourg, le 5 avril 1024, il alla au château de Grône près Halberstadt, où la maladie le força de s'arrêter. Se sentant près de la mort, il appela les parents de sainte Cunégonde, sa femme, et leur dit : Je vous la rends vierge, comme vous me l'aviez donnée. Il mourut la nuit du 13 au 14 juillet 1024, dans la cinquante-deuxième année de son âge. Son corps fut porté dans la cathédrale de Bamberg. Les miracles qui s'opérèrent à son tombeau, changèrent bientôt les regrets en vénération religieuse. Il fut canonisé par Eugène III, le 14 mars 1152. On célèbre sa fête le 15 juillet. Il est patron du diocèse de Bâle, où sa fête fut établie le 4 juillet 1348, par l'évêque, le grand chapitre et le magistrat de Bâle : son office y est du rit double de première classe avec octave. La mémoire de saint Henri fut également en vénération dans la cathédrale de Strasbourg. Les chanoines inscrivirent son nom dans le Nécrologe parmi ceux des bienfaiteurs de leur église. Son office s'y faisait autrefois sous le rit double ; mais, quand il était célébré par le roi du chœur, dont la prébende avait été fondée par le saint, la fête avait plus de solennité, et l'office se faisait comme aux jours doubles de seconde classe. On a dit, en parlant de Henri, mis au rang des héros pour ses vertus royales et politiques, mis au nombre des saints pour ses vertus chrétiennes, qu'on n'avait jamais vu une humilité plus grande sous le diadème.

Vie de saint Henri, par Adelbolde (698).

Ansfeld, évêque d'Utrecht, étant mort le 3 mai 1010, ce prince lui avait fait donner pour successeur Adelbolde (698*), qui gouverna cette Eglise environ dix-huit ans. Témoin oculaire des vertus de Henri, il entreprit d'en transmettre la mémoire à la postérité, en commençant sa Vie à l'an 1002. Ce que nous en avons ne va que jusqu'à l'an 1004 ; mais ce morceau se recommande par sa netteté, sa précision, par l'exactitude dans le récit des faits, par la beauté et l'éloquence du style. Il est précédé d'une Préface, dans laquelle l'auteur pose des règles que doivent suivre ceux qui écrivent l'histoire : il veut que l'historien écrive la vérité et que le lecteur ait du profit à la lire.

(695) Ceillier, *loc. cit.*, t. XX, p. 309. Arbellot, *loc. cit.*, p. 43 et 153.
(696) Ceillier, *loc. cit.*, t. XX, p. 326.
(697) Alban Butler et Godescard, *Vies des Pères*, etc., *Saint Henri, empereur*, 15 juillet.
(698) Ceillier, *loc. cit.*, t. XX, p. 122
(698*) *Voy.* ci-dessus, col. 392.

Conrad II, roi de Germanie.

Saint Henri avait désigné pour son successeur Conrad, dit le Salique à raison de sa haute naissance; car il était fils de Henri, duc de Franconie, lui-même fils d'Othon, qui devait le jour à Ludolf, fils aîné d'Othon le Grand. Il fut élevé à Worms sous la direction de l'évêque Bouchard, qui, le voyant méprisé de ses parents à cause de la douceur de son caractère et de l'innocence de sa vie, le prit auprès de lui et le nourrit comme son fils, l'instruisant à craindre Dieu et l'aimant pour la fermeté de son courage. Les seigneurs l'élurent roi de Germanie, et Aribon, archevêque de Mayence, le couronna dans cette ville, le 8 septembre 1024.

Robert et Guillaume d'Aquitaine refusent le royaume d'Italie (699).

Les Italiens, fatigués de la domination allemande, voulurent déférer le royaume d'Italie à Robert, roi de France, ou à Hugues, son fils aîné, qui avait déjà été sacré roi. Robert avait moins d'ambition que de prudence. Il craignit avec raison l'inconstance des Italiens, et refusa la couronne qu'ils lui offraient.

Ceux-ci s'adressèrent alors à Guillaume V, duc d'Aquitaine, et lui demandèrent son fils pour leur roi, s'il n'aimait mieux l'être lui-même. Il parut d'abord agréer une offre si flatteuse; il alla même en Italie pour se concerter avec les principaux seigneurs du pays. Mais on lui fit des conditions que sa piété ne lui permit pas d'accepter. On voulait qu'il promît de chasser la plupart des évêques d'Italie de leurs siéges, sans doute parce qu'ils étaient Allemands. Il refusa d'acheter une couronne au prix de sa conscience. Les Italiens ne laissèrent pas de traiter encore avec lui. Mais il s'aperçut qu'on traitait en même temps avec Conrad, et se désista d'une entreprise qui l'eût engagé dans une guerre funeste. Il écrivit à Magenfroi, marquis d'Italie : « Ce qu'on a commencé en faveur de mon fils, ne me paraît ni utile ni honnête; car votre nation est infidèle, et nous aurions à nous défendre de bien des embûches. » Léon, archevêque de Ravenne, alors chassé de son siége, paraissait le plus zélé pour les intérêts de Guillaume dans cette affaire; mais son zèle n'était pas désintéressé. Il avait prié le duc de lui envoyer un beau tapis et « une mule merveilleuse, » ainsi qu'il s'exprimait. Guillaume, s'apercevant qu'il était trahi, lui répondit de manière à lui faire sentir qu'il n'était pas sa dupe. Il lui manda que, quand il aurait trouvé une mule cornue ou qui eût trois queues, il ne manquerait pas de lui envoyer « la mule merveilleuse » demandée. « Parlons sérieusement, » ajouta-t-il; « je ne me plains pas de la tromperie que les Lombards m'ont voulu faire. Le royaume d'Italie était à moi, si j'avais voulu promettre une chose que je ne crois pas licite, savoir, de déposer les évêques qui ne sont pas agréables aux Italiens. Mais à Dieu ne plaise que je déshonore sans sujet les pasteurs de l'Eglise que mes pères ont toujours honorés ! »

Ce refus d'une couronne donne une grande idée de la modération du roi Robert et de celle du duc d'Aquitaine.

Constantin et Alpert (700).

Constantin, qui succéda, l'an 1004, à Siraude, en qualité d'abbé de Saint-Symphorien de Metz, avait reçu la bénédiction abbatiale de l'évêque Adalbéron II, dont il écrivit la *Vie*. Il gouverna son abbaye pendant vingt ans, et mourut le 10 septembre 1024.

Constantin avait dans sa communauté le moine Alpert ou Albert, habile dans l'intelligence de l'Ecriture et des arts libéraux, qui, écrivant en deux livres l'Histoire de son temps, dédiée à Bouchard, évêque de Worms, y parla des évêques de Metz et d'Utrecht. Un clerc avait quitté sa profession pour se faire juif : Albert réfuta les raisonnements dont il appuyait son apostasie, alléguant contre lui les textes de l'Ecriture les plus précis sur la ruine de la Synagogue et l'établissement du Christianisme.

JEAN XIX, CENT QUARANTE-SEPTIÈME PAPE.

Précis du Pontificat de Jean XIX (701).

Romain, fils de Grégoire, comte de Tusculum et frère de Benoît VIII, n'était que laïque et fut élu Pape à prix d'argent, suivant Glaber (702). Mais, si l'on rapporte avec Mabillon à Jean XIX la Lettre que D. Ceillier suppose écrite par Fulbert de Chartres à Jean XVIII (703), on devra croire que Glaber

(699) Longueval, *loc. cit.*, t. IX, p. 172.
(700) Ceillier, *loc. cit.*, t. XX, p. 119.
(701) *Ibid.*, p. 330.
(702) L. IV, c. 1.
(703) *Voy.* ci-dessus, col. 451.

a été cette fois, comme il l'est trop souvent, l'écho d'un bruit populaire sans fondement. Saint Fulbert n'aurait pas dit à un Pape entaché de simonie : « Je rends grâce au Dieu tout-puissant, qui, suivant sa bonté ordinaire, a regardé favorablement votre humilité, ô Père, et vous a élevé au faîte suprême de la dignité. Aussi tout l'univers tourne ses regards vers vous, et tous vous proclament bienheureux. Les saints contemplent votre élévation, et se réjouissent de ce que vous les reflétez par la ressemblance de toutes les vertus. Les persécuteurs de l'Eglise vous regardent, redoutant la verge de votre juste sévérité. Ceux qui sont maltraités par les impies, lèvent vers vous leurs yeux, espérant qu'il leur reste encore un remède de consolation. Je suis de ce nombre, moi le petit évêque d'une grande et illustre Eglise; moi qui, vous adressant, ô Père, une plainte du milieu de mes angoisses, implore le secours de votre piété... Veillez bien sur nous, de peur que, par votre incurie, le troupeau du Seigneur ne souffre quelque détriment. » Jean XIX, qui succéda à Benoît VIII avant le 24 octobre 1024, devait siéger neuf ans et quelques mois jusqu'au 28 novembre 1033.

Ebles, archevêque de Reims.

Le siége de Reims ayant vaqué quelque temps, après la mort de l'archevêque Arnould, Ebles, encore laïque, fut élu pour lui succéder par le clergé et le peuple de la ville, du consentement du roi et de la plupart des évêques de la province. Gérard de Cambrai s'y opposa, insistant sur ce que Ebles était un néophyte, et prétendant qu'il n'était point instruit de la discipline et ne savait qu'un peu de dialectique pour imposer aux ignorants. Gui, nouvel évêque de Senlis, hésitait à concourir à l'ordination. Fulbert le rassura, en lui citant les exemples de saint Ambroise et de saint Germain d'Auxerre, et lui représentant la nécessité de relever l'Eglise de Reims, notablement déchue. Ebles fut en effet sacré archevêque, l'an 1024, et remplit dignement ce siége pendant neuf ans. Fulbert le consola dans les traverses qu'il souffrait de la part d'Eudes, comte de Champagne, et le reprit de ce qu'il voulait abandonner son troupeau, disant que ce ne serait pas agir en pasteur.

Concile de Poitiers (704).

La question de l'apostolat de saint Martial fut agitée de nouveau dans un concile réuni à Poitiers en 1024. Guillaume, duc d'Aquitaine, montra au concile un ancien Livre écrit en lettres d'or, dont Canut, roi d'Angleterre, lui avait fait présent, et où les noms des principaux saints étaient écrits et leurs images peintes. Le duc y fit remarquer celle de saint Martial placé au rang des apôtres. S'adressant à l'archevêque de Bordeaux, il dit : Ceci doit nous apprendre de quelle autorité est notre saint patron, puisque la tradition qui le met au rang des apôtres a été transmise aux Anglais par saint Grégoire, qui a tant travaillé pour le salut de cette nation. Ce serait une témérité de révoquer en doute ce qu'un si grand Pape a écrit. Le duc ajouta que, dans le Livre, on ne donnait pas la qualité d'apôtre à Timothée, à Cléophas, et à Silas, dont il était parlé dans l'Evangile ou dans les Actes des apôtres et les Epîtres de saint Paul, tandis qu'on la donnait à saint Martial. Malgré les soins du duc, la question ne fut pas terminée dans ce concile.

Manichéens à Arras (705).

[1025] Pendant que les évêques d'Aquitaine et de France s'en préoccupaient, des rejetons de la pernicieuse hérésie que l'on croyait avoir éteinte à Orléans reparurent en quelques provinces. Ainsi de faux docteurs, sous prétexte de réforme, travaillèrent sourdement à pervertir le peuple d'Arras. Gérard, alors évêque d'Arras et de Cambrai, partageait sa résidence entre ces deux villes. Ayant célébré à Cambrai, selon sa coutume, les fêtes de Noël 1024, il se rendit à Arras en 1025. Il y apprit qu'il était arrivé d'Italie dans cette cité des hérétiques qui semblaient n'avoir d'autre but que d'anéantir l'Evangile et les traditions apostoliques. Ils affectaient à l'extérieur une grande régularité, avec certaines observances secrètes, faisant consister en cela la justice qu'ils prétendaient pouvoir seule purifier l'homme; car ils enseignaient qu'il n'y avait dans l'Eglise aucun autre sacrement que cette prétendue justice qui ouvrît la porte du salut. L'évêque enjoignit aussitôt de rechercher et de lui amener ces sectaires. Ceux-ci, prévenus, tentèrent de

(704) Longueval, *loc. cit.*, t. IX, p. 175. Arbellot, *loc. cit.*, p. 57.
(705) Longueval, *loc. cit.*, t. IX, p. 181.

fuir ; mais ils furent pris et conduits au prélat, qui les interrogea sur la foi. Ils ne s'expliquèrent qu'en termes enveloppés et ambigus, trahissant par l'embarras de leurs réponses ce qu'ils voulaient cacher Gérard fit donc garder les novateurs en prison jusqu'au troisième jour, et il indiqua pour le lendemain un jeûne à son clergé et aux moines du diocèse, afin d'obtenir de Dieu la conversion de ces malheureux. Afin de les juger d'une manière plus solennelle, il résolut de les examiner publiquement dans l'église, et de tenir à cet effet un synode de son clergé.

Synode d'Arras (706).

Le troisième jour, qui était un dimanche, Gérard, accompagné des archidiacres, des abbés, des prêtres, des moines, et du reste de son clergé d'Arras, se rendit en procession à la cathédrale avec la croix et le Livre des saints Evangiles, suivi de tout le peuple, et en chantant le Psaume : ***Exsurgat Deus.*** Chacun ayant pris sa place des deux côtés de l'évêque, on tira de prison les sectaires, et on les amena dans l'assemblée. L'évêque adressa d'abord une allocution au peuple, pour l'instruire de l'objet du synode. Ensuite, se tournant vers ceux qui étaient accusés d'hérésie, il leur demanda : Quelle est votre doctrine, et quel a été votre maître ? Ils répondirent qu'ils étaient disciples d'un Italien, nommé Gandulfe, qui leur avait enseigné la doctrine évangélique et apostolique; qu'ils la pratiquaient par leurs œuvres, qu'ils l'enseignaient par leurs paroles, et qu'ils ne recevaient pas d'autre Ecriture. Cette réponse vague ne satisfit pas le prélat. Comme on lui avait rapporté que ces faux docteurs avaient horreur du baptême, qu'ils rejetaient le sacrement du corps et du sang de Jésus-Christ, qu'ils regardaient le sacrement de pénitence comme inutile, qu'ils ne reconnaissaient rien de sacré dans les églises, qu'ils avaient le mariage en exécration, et qu'ils refusaient d'honorer les saints confesseurs, ne reconnaissant de vertu que dans les apôtres et dans les martyrs, Gérard les interpella sur tous ces points. Comment, leur demanda-t-il, vous glorifiez-vous de suivre la doctrine des Evangiles, vous qui rejetez le baptême dont Jésus-Christ nous a si clairement marqué la nécessité dans l'Evangile ? Les accusés répondirent : Notre doctrine, bien entendue, n'est contraire ni à l'Evangile ni aux ordonnances des apôtres. Nous enseignons qu'il faut quitter le monde, réprimer la concupiscence de la chair, vivre du travail de ses mains, ne faire tort à personne, et montrer une ardente charité envers ceux qui ont le même zèle que nous pour suivre le genre de vie que nous embrassons. Nous croyons que, pour opérer notre justification, il serait inutile d'y ajouter le baptême : 1° parce que le baptême conféré par un ministre qui vit mal, ne sert de rien à celui qui le reçoit; 2° parce qu'on ne tarde pas à contracter de nouveau les taches qui ont été lavées dans les eaux du baptême; 3° parce que la volonté, la foi, et la confession d'autrui ne peuvent servir de rien à un enfant qu'on baptise sans qu'il sache ce qu'on lui fait. L'évêque réfuta ces raisons, et montra la nécessité et l'utilité du baptême, même pour les enfants, à qui la foi des parents et celle de l'Eglise est utile, comme la foi du centurion le fut à son serviteur que Jésus-Christ guérit. L'évêque parla ensuite de l'Eucharistie, dont il expliqua la nature et les propriétés avec beaucoup de précision : « Ce sacrement, » dit-il, « est nommé « sacrifice, » parce qu'il est consacré par la vertu d'une prière mystique, en mémoire de la Passion que le Seigneur a soufferte pour nous. Les Grecs l'appellent « Eu-«charistie,» c'est-à-dire en latin *bona gratia ;* car y a-t-il un plus grand bienfait que le corps et le sang de Jésus-Christ ? Tandis que le pain et le vin mêlé d'eau sont consacrés sur l'autel par la croix et par les paroles du Sauveur d'une manière ineffable, ils deviennent le vrai et le propre corps, le vrai et le propre sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ quoiqu'ils paraissent autre chose aux sens; car on ne voit que du pain matériel, et c'est néanmoins très-réellement le corps de Jésus-Christ, ainsi que la Vérité nous l'assure en termes formels : « Ceci est mon « corps, etc. » « Mais, » continue l'évêque, « comment peut-il se faire que le corps de Jésus-Christ soit présent en tant de diverses églises, qu'on le distribue tous les jours à tant de personnes, et qu'il soit cependant toujours le même? Pour répondre à cette

(706) Ceillier, *loc. cit.*, t. XXIII, p. 592. Longueval, *loc. cit.*, t. IX, p. 182.

objection, je vous demande comment le Fils de Dieu a-t-il pu être tout entier dans le sein de son Père, et cependant être aussi tout entier dans le sein de la Vierge? Avant son Ascension, voyant ses apôtres tristes de ce qu'il leur avait dit qu'il allait à son Père, il leur promit qu'il ne laisserait pas d'être avec eux jusqu'à la consommation des siècles..... Il n'a donc pas été impossible à Celui qui est allé à son Père, avec lequel il est toujours, et qui cependant est demeuré avec ses disciples, il ne lui a pas, dis-je, été impossible de conserver son corps glorieux dans le ciel et de nous faire part sur la terre du sacrement de son corps. » Gérard rapporta ensuite plusieurs faits miraculeux, qui prouvent la présence réelle de Jésus-Christ au sacrement de l'autel. Le peuple fidèle, en entendant le récit de ces miracles, ne put retenir ses larmes. Alors l'évêque, se tournant vers les hérétiques, leur dit : « Parlez hardiment, si vous avez quelque chose à proposer pour réfuter ce que j'avance. » Mais la force de ses raisons et celle de la grâce agissant sur les cœurs, ils déclarèrent qu'ils n'avaient rien à répondre et que son discours les rendait muets. En même temps, ils se prosternèrent à terre, en se frappant la poitrine et en avouant leurs égarements. On les fit relever, et ils dirent qu'ils ne pouvaient assez admirer la patience de Jésus-Christ, qui les avait soufferts si longtemps à la honte du nom chrétien; mais que le faux zèle qu'ils avaient eu pour engager les autres dans la même erreur ne leur permettait pas d'espérer le pardon. L'évêque les consola, disant qu'il leur promettait avec confiance le pardon de leurs péchés, s'ils détestaient sérieusement leur hérésie. Gérard, animé par ce succès, leur fit une instruction sur la consécration des églises et des autels, et sur la sépulture en terre sainte; car ces hérétiques enseignaient qu'il importait peu qu'on fût enterré dans un lieu profane, et que la sépulture chrétienne n'avait été inventée que par la cupidité des prêtres. Le prélat les détrompa aussi de leurs erreurs sur la pénitence et sur le mariage; et il montra que la pénitence que font les vivants peut être utile aux morts et les délivrer des peines du purgatoire. Il leur prouva encore qu'on devait honorer les saints confesseurs; et il le prouva par les miracles qu'opèrent tous les jours des saints qui ne sont pas martyrs, tels qu'un saint Martin et un saint Benoît. Mais il déclara qu'il n'était pas permis de rendre aucun culte à un nouveau saint, à moins que l'évêque n'eût examiné sa vie et jugé qu'elle avait été conforme aux règles de l'Evangile : sans quoi l'ignorance et la prévention engageraient le peuple dans beaucoup de superstitions, comme il le montra par l'exemple du faux martyr dont saint Martin proscrivit le culte à Tours. L'évêque d'Arras justifia ensuite la psalmodie et la vénération qu'on rend à la croix : « Nous nous prosternons de corps devant la croix. » dit-il, « mais en esprit devant Dieu. Nous révérons la croix par laquelle nous avons été rachetés; mais nous adressons nos prières à Celui qui nous a rachetés par la croix. » Il poursuivit son discours en faisant voir à ces sectaires que la justice dont ils se glorifiaient était une fausse justice, puisqu'ils l'attribuaient à leurs propres mérites, et non à la grâce, sans laquelle nous ne pouvons rien faire de méritoire. Le prélat termina cette instruction par une profession de foi sur les articles précédents. Il dit, entre autres choses, en parlant de l'Eucharistie : « Nous croyons fermement que c'est la même chair qui est née de la Vierge et qui a souffert sur la croix, la même qui est ressuscitée et qui est assise à la droite du Père. » Ainsi ce synode d'Arras est un beau monument de la foi du XI^e^ siècle touchant la présence de Jésus-Christ au sacrement de l'autel, même avant que Bérenger eût troublé l'Eglise à ce sujet. L'évêque prononça en latin la condamnation des erreurs que les sectaires avaient enseignées; et, après la leur avoir fait expliquer en langue vulgaire, car plusieurs n'entendaient pas le latin, il la leur fit souscrire : ils obéirent comme ils purent en formant des croix.

Des hérétiques semblables à ceux dont nous venons de parler se répandirent en d'autres diocèses, dont les prélats ne furent pas toujours aussi vigilants que Gérard pour découvrir le mal, ni aussi zélés pour le réprimer. Quelques-uns se laissèrent tromper par les déguisements de ces sectaires, notamment un évêque qui n'est indiqué que par la lettre initiale R. Ce pouvait être Renald ou Renard de Liége, qui succéda en 1025 à Durand; mais on ne peut l'affirmer, puisqu'il y avait alors plusieurs autres prélats, comme Rencon d'Auvergne et Rohon d'Angoulême,

dont le nom commençait par un R. Quoi qu'il en soit, Gérard, ayant appris que cet évêque, après avoir examiné les sectaires, les avait renvoyés absous, parce qu'ils n'avaient pas confessé leurs erreurs, écrivit à son collègue qu'en agissant de la sorte il avait enfermé le loup dans la bergerie et mis ces faux docteurs en état de faire beaucoup plus de mal qu'auparavant. Gérard ajouta que, pour lui, il avait été plus heureux, puisqu'il avait convaincu et détrompé ceux que les hérétiques avaient envoyés à Arras pour pervertir son peuple, ainsi qu'on pouvait le voir par les Actes de son synode joints à sa Lettre.

Concile d'Anse (707).

La même année 1025 plusieurs évêques de Bourgogne tinrent un concile dans l'église de Saint-Romain en un lieu nommé Anse (708) environ à quatre lieues de Lyon. Trois archevêques : Burcard de Lyon, Burcard de Vienne, Amiron de Tarentaise, y assistèrent avec neuf évêques : Helmine d'Autun, Gauzlin de Mâcon, Geoffroy de Châlons-sur-Saône, Hugues d'Auxerre, Guigon de Valence, Hubert de Grenoble, Azébauld d'Uzès, Anselme d'Aoste, et Urard de Maurienne.

Burcard, archevêque de Lyon.

Burcard, fils naturel de Conrad, roi de Bourgogne et frère de Rodolfe le Fainéant, avait été élevé fort jeune sur le siége de Lyon, où il vécut avec splendeur, plus en prince qu'en évêque. Un ancien historien (709) dit que ce qu'il fit de mieux pour son troupeau, ce fut de mourir.

Burcard, archevêque de Vienne (710).

Au contraire, les vertus de Burcard, archevêque de Vienne, lui méritèrent le titre de bienheureux ; et ce fut en sa considération que Rodolfe III, roi de Bourgogne, donna le comté de Vienne aux archevêques de cette ville.

Hugues, évêque d'Auxerre (711).

Hugues, évêque d'Auxerre, était nommé l'« évêque-comte, » parce qu'il avait succédé dans le comté d'Auxerre à Lambert, son père, qui n'avait que lui de fils. Ce fut le comte Lambert qui fonda en 965 ou 973 le monastère de Paray le Monial au territoire d'Autun, et Hugues son fils le soumit au monastère de Cluni. Comme la charge de comte avait souvent obligé l'évêque Hugues à faire la guerre, il alla en pèlerinage à Rome, confessa ses péchés au Pape, et lui demanda l'absolution des fautes qu'il pouvait avoir commises dans les combats. Jean XIX la lui donna de vive voix et par une Lettre qu'il adressa à tous les fidèles dans les termes suivants : « Le plus grand de tous les péchés, ce serait de croire qu'il y a des crimes que la clef donnée à saint Pierre par le Seigneur ne puisse délier. Pour se convaincre du contraire, il ne faudrait que se rappeler la chute de ce premier pasteur : après avoir renié son Maître, non-seulement il n'a point perdu son rang; mais dès qu'il s'est repenti de sa faute, le Seigneur lui a confié plus particulièrement le soin de son troupeau... C'est ce qui nous engage à promettre avec confiance, de la part de Dieu, le pardon à notre cher frère Hugues, évêque d'Auxerre, lequel nous a confessé ses péchés, et s'est reconnu coupable avec une humilité qui nous le rend cher, et que la crainte de Dieu lui a inspirée. » Hugues fit aussi le pèlerinage de Jérusalem.

Humilité de Burcard de Vienne.

Après qu'on eut traité, dans le concile d'Anse, de plusieurs affaires concernant le bien de l'Eglise et celui du peuple, Gauzlin de Mâcon se plaignit de ce que, sans sa permission, Burcard de Vienne avait ordonné des moines au monastère de Cluni, qui était du diocèse de Mâcon. L'archevêque de Vienne répondit : Le seigneur abbé Odilon, qui est ici présent, et qui m'a prié de faire ces ordinations, en soutiendra la légitimité. Odilon, se levant avec les moines qui l'accompagnaient, montra le Privilége qu'ils avaient obtenu de l'Eglise romaine, qui les déclarait exempts de la juridiction de l'évêque diocésain, et libres d'appeler quel évêque ils voudraient pour procéder dans leur monastère aux ordinations et aux consécrations. On lut les canons de Chalcédoine et autres qui soumettent les abbés et les moines aux évêques diocésains, et qui défendent à tout

(707) Ceillier, *loc. cit.*, t. XXIII, p. 593. Longueval, *loc. cit.*, t. IX, p. 188.
(708) *Asa Paulini* ou *Asa Pauli*
(709 Hugo Flavin. in *Chron.*

(710) Alban Butler et Godescard, *Vies des Pères, etc., Le B. Burcard, archevêque de Vienne en Dauphiné*, 19 août.
(711) Longueval, *loc. cit.*, t. IX, p. 192.

évêque de faire dans le diocèse d'un autre des ordinations ou des consécrations sans la permission de l'ordinaire : d'où les prélats du concile inférèrent que le Privilége allégué, sortant des règles ordinaires du droit commun, devait être regardé comme apocryphe; qu'ainsi l'abbé Odilon n'était pas un garant suffisant du procédé de l'archevêque de Vienne. L'abbé Receveur (712) suppose qu'on jugea le Privilége subreptice, ou qu'on ne le crut pas suffisamment promulgué. Quoi qu'il en soit, Burcard de Vienne, se croyant en faute, demanda pardon à l'évêque de Mâcon, et, à titre de réparation, il promit de lui envoyer tous les ans, sa vie durant, de l'huile d'olive pour faire le saint chrême. Mais plusieurs Papes, notamment Jean XIX, Urbain II, et Calixte II, confirmèrent le Privilége de l'abbaye de Cluni, et dans un concile de Reims on reconnut qu'il était au pouvoir de l'abbé de faire ordonner ses moines par quelque évêque que ce fût.

Mort du B. Burcard.

Burcard, archevêque de Vienne, mourut saintement le 19 août 1025. Il eut pour successeur Leudgaire ou Léger.

Léger, archevêque de Vienne (713).

Léger, d'abord chanoine de l'Eglise du Puy en Velai, occupa le siége de Vienne dès l'an 1025, comme le prouve une Ordonnance qu'il fit cette année pour le monastère de Saint-André. Les moines que l'abbé Itérius envoyait dans les obédiences, s'en appropriaient les revenus. Il s'en plaignit à l'archevêque, qui, de concert avec l'abbé, ordonna que les biens de ces obédiences seraient employés aux besoins de la communauté de Saint-André, sous peine, pour les transgresseurs, d'être privés de la communion.

Intrigues d'Eustathe de Constantinople (714).

Eustathe, évêque de Constantinople, de concert avec l'empereur Basile II, essaya de faire consentir Jean XIX à ce qu'il prît le titre d'«œcuménique» ou d'«universel» dans l'Eglise orientale, comme le souverain Pontife le prenait dans toute l'Eglise. Il envoya à Rome des députés chargés de riches présents, destinés à faire goûter la proposition dont ils étaient porteurs; « car, » dit un contemporain (715), « quoique la cupidité soit la reine de l'univers, elle semblait avoir alors particulièrement établi le siége de son empire à Rome. » Le faux bruit que Jean XIX traitait avec Eustathe pour lui vendre un titre que les évêques de Constantinople avaient souvent ambitionné, et que les Papes leur avaient constamment refusé, s'accrédita au point que les bienheureux Richard, abbé de Saint-Vannes de Verdun, et Guillaume, abbé de Saint-Bénigne de Dijon, s'en alarmèrent. Ils écrivirent au souverain Pontife. Guillaume s'exprima ainsi : « Le Maître des nations nous apprend qu'il ne faut point reprendre durement une personne constituée en dignité; mais il nous dit ailleurs : « Si je suis insensé, « c'est vous qui m'avez contraint de l'être.» C'est l'amour filial que nous portons à votre Paternité qui nous presse de l'exhorter à imiter le Sauveur. Demandez à quelqu'un de vos intimes amis, comme il demanda à saint Pierre : « Qu'est-ce que les hommes « disent de moi? » Il se répand un bruit fâcheux qui doit scandaliser tous ceux qui ont quelque amour du bien. Car, bien que l'Empire romain soit maintenant partagé entre plusieurs potentats, la puissance de lier et de délier subsiste toujours sans division. Nous vous le disons, pour vous faire observer qu'il n'y a que la vaine gloire qui a porté les Grecs à vous demander ce qu'on dit qu'ils ont obtenu. Du reste, nous souhaitons que vous montriez plus de vigueur que vous ne faites pour corriger les abus et pour maintenir la discipline, ainsi que doit le faire celui qui est chargé des soins de tout le troupeau. » L'événement prouva que Jean XIX n'avait différé de répondre à Eustathe que pour donner le temps aux réclamations de l'Occident de se produire, en sorte que son refus d'accéder à la demande de Grecs leur empruntât une nouvelle force. Les Grecs retournèrent à Constantinople sans avoir rien obtenu, et durent se désister pour lors de leur prétention. Leur démarche atteste, du moins, qu'ils étaient encore unis à l'Eglise romaine, à qui ils reconnaissaient une autorité suréminente dans le monde entier.

(712) *Histoire de l'Eglise*, t. V, p. 25.
(713) Ceillier, *loc. cit.*, t. XX, p. 372.
(714) Longueval *loc. cit.*, t. IX, p. 169. Ceillier, *loc. cit.*, t. XX, p. 331.
(715) Hugo Flavin.

Succession d'évêques à Constantinople.

Après avoir siégé six ans et cinq mois, Eustathe mourut au mois de décembre 1025.

Peu de jours après, Basile II tomba subitement malade. Alexis, abbé du monastère de Stude, étant venu le visiter avec le chef de saint Jean-Baptiste, il le déclara patriarche, et l'envoya introniser sur-le-champ par le protonotaire Jean, son ministre d'Etat. Alexis occupa le siége de Constantinople pendant dix-sept ans.

Mort de Basile II.

Basile II mourut le soir même dans la soixante-dixième année de son âge et la cinquantième de son règne. On l'enterra, comme il l'avait désiré, dans l'église de Saint-Jean à l'Hebdomon.

Constantin IX, seul empereur d'Orient.

A sa mort, Constantin IX put donner un libre cours à ses vices. Ce prince, qui venait de régner cinquante ans avec Basile, régna seul un peu moins de trois.

Fameux pèlerinage à Jérusalem (716).

[1026] La dévotion pour visiter les Lieux Saints de Jérusalem croissait tous les jours parmi les Français. Richard, abbé de Saint-Vannes, y fit, vers l'an 1026, un célèbre pèlerinage avec sept cents compagnons, qu'il défraya au moyen des libéralités de Richard, duc de Normandie. Il fut reçu avec distinction à Constantinople par l'empereur et par l'évêque. En entrant dans Jérusalem, il chanta avec sa troupe le Responsoire qu'on dit encore à la procession du dimanche des Rameaux: *Ingrediente Domino sanctam civitatem.* Il passa à Jérusalem la semaine sainte avec de grands sentiments de piété; et l'on a dit qu'il y fut témoin du miracle qu'on prétendait s'y opérer chaque année à la vue de tous les fidèles, et qui consistait en ce que, toutes les lampes étant éteintes le samedi saint pour faire un nouveau feu, on voyait une lampe s'allumer d'elle-même (717).

Saint Siméon (718).

Saint Siméon, né en Sicile d'un père grec de nation, avait été mené dès l'âge de sept ans à Constantinople, où il fit ses études. Afin d'imiter plus parfaitement le divin Modèle, il renonça aux avantages du monde, et son amour pour Jésus-Christ lui inspira de visiter la Terre-Sainte. Il y vécut quelque temps sous la conduite d'un solitaire qui demeurait du côté du Jourdain. Il alla ensuite passer deux ans dans un monastère de Bethléem où il reçut le diaconat. Enfin il se fixa chez les moines qui habitaient au pied du mont Sina en Arabie, édifiant ses frères par la continuité de ses jeûnes et la rigueur de ses macérations. Richard II, duc de Normandie, destinait tous les ans de grandes aumônes à ce monastère. Les moines qui étaient allés en France les recevoir étant morts en chemin, Siméon fut chargé par ses supérieurs de faire ce voyage. Il s'embarqua: mais le navire sur lequel il se trouvait fut pris par des pirates, qui mirent à mort les matelots et les passagers. Siméon s'échappa à la nage, et se rendit à Antioche, où il se joignit à l'abbé Richard. Il continua sa route avec lui jusqu'à Belgrade. Le chef de la ville l'y retint prisonnier, et ne voulut pas qu'il suivît les pèlerins français. Richard arriva heureusement à Verdun. Pour Siméon, quand il eut été mis en liberté, il se rendit à Rome, d'où il passa en France avec un saint moine, nommé Côme, qu'il avait amené d'Antioche. A leur arrivée en Aquitaine, ils furent bien reçus par le duc Guillaume. Comme les esprits étaient alors fort échauffés sur la question de l'apostolat de saint Martial, on ne manqua pas de les interroger à cet égard : ils rendirent témoignage que l'Eglise d'Orient mettait le saint évêque au nombre des soixante-douze disciples de Jésus-Christ. Le moine Côme mourut en Aquitaine. Siméon prit donc seul la route de Normandie ; mais Richard II, dont il venait de si loin recueillir les aumônes, n'existait plus quand il y arriva.

Mort de Richard II, duc de Normandie (719).

Ce fut un prince d'une grande piété, que son zèle et ses libéralités firent surnommer le Père des clercs et des moines. Il envoya cent livres d'or au saint Sépulcre de Jérusalem, et donna plusieurs belles terres à l'Eglise de Chartres pour réparer les dommages qu'il

(716) Ceillier, *loc. cit.*, t. XX, p. 196. Longueval, *loc. cit.*, t. IX, p. 193.

(717) *Voy.* t. XVIII, p. 25, col. 1147.

(718) Longueval, *loc. cit.*, t. IX, p. 194. Alban Butler et Godescard, *Vies des Pères*, etc., *Saint Siméon, reclus à Trèves*, 4 juin.

(719) Longueval, *loc. cit.*, t. IX, p. 197.

pouvait lui avoir causés dans ses guerres, et pour mériter la protection de la sainte Vierge, ainsi qu'il l'énonce dans l'Acte de donation. Avant de mourir, il fit appeler plusieurs seigneurs normands et Robert, archevêque de Rouen, son frère. Il déclara, en leur présence, son fils Richard III duc de Normandie, et donna le comté d'Hiesmes à son autre fils Robert. Richard, mort en 1026 à Fécamp, fut d'abord enterré sous la gouttière de l'église qu'il y avait fait bâtir, car, par humilité il avait choisi sa sépulture à cette place ; mais plus tard on transféra son corps dans l'intérieur de l'église.

Mort de Bouchard de Worms (720).

Au mois d'août 1026, Bouchard, évêque de Worms, se voyant près de sa fin, donna l'absolution à tous ceux qu'il avait excommuniés, et adressa à tous ceux qui étaient venus le voir dans ce dernier moment une exhortation pathétique sur la vanité et l'inconstance des grandeurs et des richesses de ce monde. Après sa mort, on ne lui trouva d'argent que trois deniers. Un coffret renfermait un cilice et une chaîne de fer usée d'un côté.

Brunon, évêque de Toul (721).

Dès l'an 1025, Conrad, roi de Germanie, était entré en Italie, ayant à sa suite Brunon, qui prit le nom de Léon IX, lorsqu'on l'éleva sur la Chaire de saint Pierre. Sa famille descendait en droite ligne d'Athic ou d'Adalric, qui avait été duc d'Alsace au VII^e^ siècle. Hugues IV, comte du Nordgau ou de la Basse-Alsace, père de Brunon, était cousin-germain du roi Conrad. Sa mère Heilwige, était fille unique et héritière de Louis, comte de Dagsbourg ou de Dabo. Hugues et Heilwige faisaient leur séjour ordinaire en Alsace dans le château d'Egisheim près Colmar ou dans celui de Dabo situé dans les Vosges sur la pointe d'un très-haut rocher. Ils n'étaient pas moins distingués par leur instruction et leur piété que par leur noblesse. Ils savaient l'un et l'autre la langue romane aussi bien que leur langue maternelle, qui était l'allemande. Ils se signalèrent aussi par leur libéralité envers les monastères : les abbayes de Hesse, dans le diocèse de Metz, et de Woffenheim, dans celui de Bâle, les regardaient comme leurs fondateurs. Outre Brunon, Hugues et Heilwige eurent Gérard ou Gerhard et Hugues, qui furent l'un comte de la Basse-Alsace et l'autre comte d'Egisheim et de Dabo. Ils eurent aussi cinq filles : Adélaïde, qui épousa Herman, comte des Ardennes ; Bitzela, qui fut mariée à Hartvig, comte de Calb ; Udile et Gebba, qui furent abbesses ; l'une de Woffenheim et l'autre de Nuitz ; la cinquième, dont on ignore le nom, épousa Ernest, duc d'Alsace et de Souabe. Brunon naquit le 21 juin 1002 au château de Dabo, suivant la tradition constante du pays. Il y a à proximité une colline encore appelée Léonsberg, du nom du saint ; on y voyait aussi une petite chapelle dédiée sous son invocation, et dans laquelle il fut, dit-on, baptisé. Il suça l'amour de la vertu avec le lait de sa mère, qui voulut le nourrir elle-même. Lorsqu'il eut atteint l'âge de cinq ans, ses parents confièrent son éducation à Berthold, évêque de Toul, qui l'initia aux principes de la religion et à la connaissance des lettres. A peine eut-il terminé ses premières études, que Berthold le nomma à un canonicat de sa cathédrale. Le jeune chanoine partagea son temps entre la prière, la lecture des bons livres, et l'étude des sciences ecclésiastiques. Les heures que les autres donnaient à la récréation, il les employait à visiter les hôpitaux et à instruire les pauvres. Ayant été ordonné diacre par Herman, successeur de Berthold, il fut appelé à la cour de Conrad, roi de Germanie, qui l'honora de sa confiance. Il y montra une grande capacité pour les affaires, sans cesser de vaquer fidèlement aux exercices de la piété chrétienne, sans rien relâcher non plus de sa première ferveur pour les austérités de la pénitence. Herman, qui connaissait sa prudence, le chargea de conduire en Italie à Conrad les troupes de son évêché. Il avait joint l'armée, lorsqu'il reçut la nouvelle du choix que le clergé et le peuple de Toul avaient fait de lui pour gouverner cette Eglise, vacante par la mort de l'évêque Herman, arrivée pendant le carême de l'an 1026. Des députés portèrent à Conrad l'Acte de l'élection, et le prièrent de leur accorder Brunon. En même temps une Lettre fut adressée au jeune diacre, que l'on conjurait, au nom de Celui qui s'est fait pauvre pour nous, de ne

720) Ceillier, *loc. cit.*, t. XX, p. 155.

(721) Ceillier, *loc. cit.*, t. XX, p. 537. Longueval, *loc. cit.*, t. IX, p. 210. Alban Butler et Godescard, *Vies des Pères*, etc., *Saint Léon IX, Pape*, 19 avril.

pas mépriser l'Eglise de Toul. On lui disait ne pas ignorer que sa naissance et son mérite lui donnaient lieu d'aspirer à un plus grand siége et à un évêché plus riche ; mais que l'Eglise, qui l'avait nourri et élevé, avait un droit spécial sur lui. Conrad eut de la peine à consentir à l'élection, et à se priver d'un si digne sujet, que l'épiscopat allait tenir éloigné de la cour. Brunon, par un autre motif, en eut encore plus à recevoir un fardeau qu'il croyait au-dessus de ses forces, et la seule crainte de résister à la volonté de Dieu put vaincre sa répugnance. Il voyait bien, d'ailleurs, qu'à raison de sa naissance, il ne pourrait éviter l'épiscopat, et il aima mieux accepter un siége moins éclatant, pour lequel il avait été canoniquement élu, que de s'exposer par son refus à être dans la suite élevé à quelque archevêché. Dès qu'il eut pris son parti, il quitta l'armée et se rendit à Toul, où Thierri, évêque de Metz, son cousin, l'installa sur le siége épiscopal en présence de plusieurs évêques de la Gaule Belgique. Aussitôt il s'appliqua à réformer les monastères de son diocèse, où la discipline régulière était presque anéantie, si l'on en excepte celui de Saint-Evre, qui était sous la conduite du saint abbé Guillaume de Dijon. Il déposa l'abbé de Saint-Mansui, et même celui de Saint-Evre, et il confia le soin de ces monastères à Vidric, prévôt de Saint-Evre. Lorsqu'il faisait ces actes d'autorité, il n'était pas encore sacré. D'autres exemples font voir qu'il n'était pas nécessaire que les évêques nommés ou élus fussent ordonnés pour entrer dans l'exercice de leur juridiction : il suffisait que ces prélats eussent pris possession. Conrad, qui devait se faire couronner empereur à Rome, aurait voulu que Brunon y allât pour recevoir en même temps la consécration épiscopale des mains du Pape : mais Brunon lui représenta que l'archevêque de Trèves, son métropolitain, pourrait en être choqué. Ainsi il se rendit à Trèves pour y être sacré. Poppon, qui occupait alors le siége, prétendait obliger ses suffragants, avant de les ordonner, à lui promettre par écrit qu'ils ne feraient rien que par son conseil. Brunon refusa de prêter un pareil serment, qui était contraire à la liberté de l'épiscopat. L'archevêque, de son côté, ne voulut pas se relâcher. Brunon, après avoir attendu quelque temps, retourna donc à Toul sans avoir été ordonné. Conrad informé de ce différend, manda les parties à Worms, où, après quelques négociations, Poppon consentit que Brunon lui promît de prendre son avis dans les affaires ecclésiastiques. Brunon n'eut pas de peine à faire la promesse réduite à ces termes. Il fut ordonné le 9 septembre, qui, cette année 1026, était un vendredi : mais on n'observait plus aussi exactement l'ancienne règle de ne procéder aux ordinations d'évêques que le dimanche. De retour à Toul, Brunon établit Vidric abbé de Saint-Evre, à la prière de saint Guillaume de Dijon. Il rebâtit ce monastère qui tombait en ruine et qui avait beaucoup souffert de deux incendies. Plusieurs seigneurs contribuèrent à cette bonne œuvre ; et le prélat en dressa un Acte, pour consacrer la mémoire des bienfaiteurs. Conrad est à la tête de la liste, pour avoir donné quinze livres d'argent et trois onces d'or. Brunon avait donné pour sa part trente livres d'argent ; mais il n'en fait pas mention. Ses soins rétablirent la discipline et la ferveur dans les abbayes de Senones, de Saint-Dié, d'Estival, de Bon-Moutier, de Moyen-Moutier. Il réforma aussi la manière de célébrer l'Office divin, et rendit la musique des églises plus majestueuse. Il était très-habile dans la musique en général, et il en savait si parfaitement la composition, qu'il surpassait en ce point plusieurs des anciens. Il était infatigable quand il s'agissait de procurer le salut des âmes et de faire fleurir la piété. Toujours petit à ses propres yeux, il ne se laissait point enorgueillir par le mérite de ses actions. Il lavait tous les jours les pieds à plusieurs pauvres et il les servait lui-même. Jamais il ne perdait l'esprit de componction ; il l'entretenait, au contraire, par des austérités secrètes. Sa patience et sa douceur étaient inaltérables. Ce fut par ces deux vertus qu'il triompha de ceux qui voulurent le brouiller avec le souverain et avec d'autres personnes puissantes. Il avait une tendre dévotion pour les apôtres saint Pierre et saint Paul, dont il allait chaque année visiter les tombeaux à Rome.

Conrad II empereur d'Occident.

[1027] L'année suivante, Conrad, roi de Germanie, vint à Rome, où Jean XIX le couronna empereur le 26 mars, jour de Pâques ; la reine Giselle, sa femme, fut aussi couronnée impératrice. Deux rois assistèrent à cette

céremonie, savoir : Rodolfe, roi de Bourgogne, oncle de Giselle, et Canut, roi d'Angleterre et de Danemark, qui, par les exhortations de saint Egelnoth, archevêque de Cantorbéry, avait fait vœu d'aller à Rome pour l'expiation de ses péchés. Canut se plaignit au Pape, à l'empereur et aux autres seigneurs qui se trouvèrent présents, des vexations que souffraient ses sujets, tant anglais que danois, lorsqu'ils se rendaient à Rome en pèlerinage ou pour leur commerce; et on lui promit exemption des impositions et liberté des chemins, particulièrement le roi Rodolfe, qui était maître de la plupart des passages des Alpes. Canut se plaignit aussi au Pape de ce qu'on exigeait de ses archevêques des sommes trop considérables quand ils allaient demander le pallium; et il fut résolu qu'on ne le ferait plus à l'avenir. C'est ce qui résulte d'une Lettre qu'il écrivit aux prélats, aux seigneurs et au peuple d'Angleterre, auxquels il recommande de payer exactement au Pape le denier de saint Pierre et les autres redevances aux Eglises.

Lettre de Canut le Grand (722).

Voici cette Lettre remarquable : « Canut, roi de tout le Danemark, de l'Angleterre, de la Norwége, et d'une partie de la Suède, à Egelnoth le métropolitain, à l'archevêque Ælfric, à tous les évêques et chefs, et à toute la nation des Anglais, nobles et gens des communes, salut. Je vous écris pour vous informer que j'ai été dernièrement à Rome, afin de prier pour la rémission de mes péchés et pour la sûreté de mes royaumes et des nations qui sont assujetties à mon sceptre. Il y a longtemps que je m'étais engagé, par un vœu, à faire ce pèlerinage; mais j'en avais été détourné jusqu'ici par les affaires d'Etat et autres empêchements. Maintenant j'adresse d'humbles remerciements à Dieu tout-puissant, qui m'a permis de visiter les tombeaux de ses bienheureux apôtres Pierre et Paul, et tous les saints lieux au dedans et au dehors de Rome, et de les honorer et révérer en personne. Et j'ai fait cela, parce que j'avais appris de mes savants maîtres que l'apôtre saint Pierre a reçu du Seigneur le grand pouvoir de lier ou de délier, avec les clefs du royaume du ciel. Aussi, je pense qu'il est très-utile de solliciter son appui auprès de Dieu. Sachez, en outre, qu'il y eut à la fête de Pâques une grande réunion de nobles personnages, avec le seigneur Pape Jean et l'empereur Conrad, savoir, tous les chefs des nations depuis le mont Gargan jusqu'à la mer voisine, qui me reçurent tous honorablement, et me firent des présents précieux, mais particulièrement l'empereur, qui me donna plusieurs vases d'or et d'argent, avec de riches manteaux et de magnifiques vêtements. Je saisis alors l'occasion de conférer avec le Pape, l'empereur et les princes, sur les griefs de mes peuples, anglais et danois, afin de pouvoir les faire jouir de lois plus équitables et d'une sauvegarde plus sûre dans leur chemin pour Rome, et qu'ils ne fussent plus retenus à tant de barrières, ni ruinés par tant d'injustes exactions. Mes demandes me furent accordées par l'empereur et par le roi Rodolfe, à qui la plus grande partie des barrières appartiennent; et tous les princes arrêtèrent que mes sujets, pèlerins ou marchands, pourraient aller à l'avenir à Rome et s'en retourner en pleine sécurité, sans être retenus aux barrières ou payer des droits illicites. Je me plaignis ensuite au Pape, et lui exprimai mon déplaisir de ce que tant de sommes immenses étaient exigées de mes archevêques, quand, selon la coutume, ils se rendaient au Siége apostolique pour obtenir le pallium. Un décret a été rendu qui met fin à cet abus. Tout ce que j'ai demandé pour l'avantage de mon peuple au Pape, à l'empereur, ou aux princes dont la route de Rome traverse les possessions, m'a été volontairement accordé et confirmé par serment, en présence de quatre archevêques, de vingt évêques, et d'une multitude de ducs et de nobles. C'est pourquoi j'offre à Dieu mes sincères remerciements de ce que j'ai si heureusement exécuté tout ce que j'avais l'intention de faire, et de ce que j'ai satisfait pleinement à tous mes désirs. Je veux actuellement qu'il vous soit connu à tous que j'ai consacré ma vie au service de Dieu, afin de gouverner mes royaumes avec équité et d'observer la justice en toutes choses. Si, par l'ardeur ou la négligence de ma jeunesse, j'ai jadis violé la justice, mon intention est, avec la grâce de Dieu, de faire à l'avenir compensation entière. C'est pour-

(722) Lingard, *Histoire d'Angleterre*, t. I, p. 425.

quoi je prie ceux à qui j'ai confié le gouvernement, et je leur commande, s'ils veulent conserver mon amitié et sauver leur âme, de ne faire aucune injustice, soit au riche, soit au pauvre. Que toute personne, noble ou non, jouisse de ses droits selon la loi, de laquelle aucune déviation ne doit être permise, soit en crainte de moi, soit en faveur de l'homme puissant, ou dans le dessein de remplir mon trésor. Je n'ai pas besoin d'argent levé par injustice. Je suis maintenant en route pour le Danemark, dans la résolution de conclure la paix avec des nations qui, si cela eût été en leur pouvoir, eussent privé notre personne de la couronne et de la vie : mais Dieu a détruit leurs ressources, et je me confie en sa bonté pour nous préserver et humilier tous nos ennemis. Quand j'aurai conclu la paix avec les nations voisines et réglé les affaires de mes possessions de l'Est, mon intention est de retourner en Angleterre, dès que le beau temps me permettra de faire voile. Mais je vous ai envoyé cette Lettre à l'avance, afin que tous les peuples de mon royaume se réjouissent de mes prospérités; car vous savez tous que je n'ai jamais épargné, et n'épargnerai jamais, ni ma personne ni mes travaux, quand l'avantage de mes sujets doit en être le résultat. Enfin je conjure tous mes évêques et tous les shériffs, par la fidélité qu'ils me doivent ainsi qu'à Dieu, de faire payer avant mon retour les droits de l'Eglise, suivant les anciennes lois, nommément les droits sur les terres labourées, les dîmes des troupeaux de l'année courante, le denier de saint Pierre, les dîmes des fruits, à la mi-août, et le droit de l'Eglise, à la fête de saint Martin, à l'église paroissiale. Si ces points étaient omis, je punirais le délinquant à mon retour, en exigeant sévèrement l'amende établie par la loi. Portez-vous bien. »

Concile de Francfort (723).

La Chronique d'Hildesheim place en 1027 un concile de treize évêques à Francfort. Il y fut ordonné, en présence de l'empereur Conrad, que Godehard, évêque d'Hildesheim, conserverait sa juridiction sur le monastère de Gandersheim. Dans le même concile, le jeune Godehard, frère de l'empereur, reçut la tonsure cléricale.

La Trêve de Dieu (724).

Les violences et les guerres particulières entre les seigneurs continuant de toute part, il n'y avait que les plus hommes de bien qui, par respect pour les censures, n'osassent pas reprendre les armes, et ils étaient toujours les premiers opprimés. Les évêques ne tardèrent pas à reconnaître que, dans cet état de confusion, l'observation des articles précédemment arrêtés pour le maintien de la paix devenait comme impossible. Ils jugèrent donc à propos de modérer la rigueur des règlements, afin qu'en demandant moins on obtînt plus, et qu'à la belle et sainte illusion d'une paix complète et perpétuelle succédât du moins la réalité d'une trêve.

Le premier règlement de la « Trêve de Dieu, » qu'il ne faut pas confondre avec le « Pacte de la Paix, » car ces deux institutions sont bien différentes, fut rédigé au synode de Tuluges en Roussillon, le 16 mai 1027. Il portait que, dans le Roussillon, personne n'attaquerait son ennemi, depuis l'heure de None du samedi jusqu'au lundi à l'heure de Prime, pour rendre à la solennité du dimanche le respect qui lui appartient; que personne n'attaquerait en quoi que ce fût un moine, un clerc sans armes, un homme allant à l'église ou en revenant accompagné de femmes; que nul n'attaquerait une église et les lieux d'alentour à trente pas, sous peine d'excommunication. On fit dans le même synode quelques règlements contre d'autres abus, tels que les mariages incestueux et l'usurpation des biens ecclésiastiques; le tout sous peine d'excommunication, qui serait changée en anathème si, dans trois mois, les excommuniés ne venaient à résipiscence. Pendant ces trois mois, on recommanda de faire dans l'église d'Elne des prières pour les excommuniés, afin que le Seigneur leur donnât l'esprit de pénitence. En l'absence de Bérenger, évêque d'Elne, qui était allé en pèlerinage à la Terre-Sainte, le synode de Tuluges fut présidé par Oliba, évêque d'Ausone ou de Vic. Troisième fils d'Oliba, comte de Besalu, il s'était consacré à Dieu dans le monastère de Ripoull, dont on l'élut abbé. Deux ans après, on lui donna encore l'abbaye de Cusan à gouverner. C'était en 1011 ou 1018. En 1019, on l'élut évê-

(723) Ceillier, *loc. cit.*, t. XXIII, p. 593.

(724) Longueval, *loc. cit.*, t. IX, p. 256, 257.

que d'Ausone sous la métropole de Narbonne. Il n'abandonna point pour cela le gouvernement de ses abbayes; on dit même qu'il en eut jusqu'à trente-huit sous sa conduite.

Dans les conciles de diverses provinces, on étendit le délai de la Trêve de Dieu, en statuant que, depuis le mercredi soir de chaque semaine jusqu'au lundi matin, nul n'eût la témérité d'attaquer son ennemi, de commettre quelque violence, ou de répéter à main armée les biens usurpés sur lui; on ajouta que quiconque violerait cette trêve payerait une amende pour racheter sa vie, ou serait excommunié et exilé. Un pareil règlement, qui laissait encore un libre cours aux violences et aux vexations trois jours de la semaine, fait bien sentir la grandeur du mal qu'on cherchait à réprimer. Du reste, en créant la Trêve, l'Eglise ne renonça pas à établir la Paix, comme on le verra par le concile de Limoges tenu le 18 novembre 1031.

Mort de saint Romuald (725).

De tous les monastères fondés par saint Romuald, le plus célèbre est celui de Camaldoli, situé près Arezzo en Toscane, sur les frontières de l'Etat ecclésiastique, à l'orient, et à trente milles de Florence, dans une vallée de l'Apennin. Les fondements en furent jetés du consentement de Théobalde, qui fut évêque d'Arezzo depuis 1014, ou, selon d'autres, 1023 jusqu'en 1037. Cette vallée ayant été donnée à Romuald par un seigneur appelé Maldoli, le monastère prit de là le nom de Camaldoli, abréviation de Campo Maldoli. Le saint adopta la Règle de saint Benoît : mais il y ajouta de nouvelles observances, et voulut que ses disciples fussent tout à la fois ermites et cénobites. Telle est l'origine de l'ordre dit des Camaldules. A quelque distance du monastère est l'ermitage que le saint fit bâtir sur une montagne couverte de sapins et arrosée par plusieurs fontaines. La vue seule de ce lieu solitaire porte l'âme au recueillement et à la contemplation. A l'entrée de cet ermitage, on trouve une chapelle dédiée à saint Antoine, et construite afin que les étrangers y fassent leur prière avant d'aller plus avant. On rencontre ensuite les cellules des portiers. A quelques pas de là, on voit une grande église, magnifiquement décorée. Au-dessus de la porte de cette église est une cloche dont le son retentit dans tout le désert. La cellule dans laquelle vivait saint Romuald, pendant qu'il formait son ermitage, est au côté gauche de l'église. Toutes les cellules sont bâties de pierres, et ont chacune un petit jardin, environné d'un mur, et une chapelle où les ermites peuvent dire la messe, s'ils le veulent. Il leur est permis d'avoir toujours du feu chez eux, à cause du froid qui règne sur la montagne. Ces solitaires sont gouvernés par un supérieur qu'ils appellent « maïeur. » L'ermitage est maintenant environné de murs, hors desquels ne peuvent sortir ceux qui l'habitent : ils ont seulement la liberté de se promener dans le bois de leur enclos. On leur envoie du monastère situé dans la vallée tout ce qui leur est nécessaire, afin que rien ne puisse les distraire, et qu'ils ne soient pas interrompus dans leur continuelle contemplation. Tous leurs moments sont partagés entre divers exercices; et ils se rendent à l'église pour y célébrer l'Office divin, sans que la pluie ni la neige les en empêche jamais. Ils ne parlent pas dans les lieux réguliers; ils gardent aussi un silence absolu en Carême, les dimanches et les fêtes, les vendredis et les autres jours d'abstinence. Il leur est encore défendu de parler, en tout temps, depuis Complies jusqu'à Prime du lendemain. Saint Romuald établit encore un autre genre de vie parmi ses disciples, c'est-à-dire celui des reclus. Mais on ne pouvait l'embrasser de son propre mouvement. Il fallait en demander la permission au supérieur; et celui-ci ne l'accordait qu'à ceux qui avaient longtemps vécu dans l'ermitage, et qui paraissaient appelés de Dieu à une plus grande perfection. Les ermites qui obtenaient l'autorisation se renfermaient dans leurs cellules pour n'en plus sortir. Ils ne parlaient jamais qu'au supérieur lorsqu'il allait les voir, et au frère chargé de leur porter les choses nécessaires à la vie. Ils redoublaient leurs prières et leurs austérités, pratiquaient des jeûnes beaucoup plus fréquents et plus rigoureux que le commun des ermites. Romuald vécut de la sorte pendant plusieurs années; et, depuis sa mort jusqu'à notre siècle, on a toujours vu, dans le désert de Camaldoli, plusieurs reclus d'une ferveur vraiment angélique. Enfin, après tant de travaux

(725) Alban Butler et Godescard, *Vies des Pères*, etc., *Saint Romuald, abbé, fondateur de l'ordre des Camaldules*, 7 février.

et d'austérités, le saint alla dans le ciel recevoir sa récompense. Il mourut dans le monastère de Val de Castro, qui était de la Marche d'Ancône, le 19 juin, vers l'an 1027. Il était âgé de soixante-dix ans et quelques mois. Clément VIII fixa sa fête au 7 février, jour de la translation de ses reliques. Son corps était encore entier et sans corruption en 1466. Mais, des mains sacriléges l'ayant dérobé en 1480, il tomba en poussière. On le porta en cet état dans la grande église de Fabriano. On transporta depuis un os du bras du saint au monastère de Camaldoli. Dieu honora les reliques de son serviteur par un grand nombre de miracles.

Gui d'Arezzo (726).

Théodalde, qui consentit à l'établissement du monastère de Camaldoli, était évêque de la ville où naquit Gui, surnommé d'Arezzo, de son lieu natal, et musicien célèbre. Il fit profession de la vie monastique dans le monastère de Pompose près Ravenne. Longtemps avant lui, les Egyptiens prenaient la mesure de leurs chants des sept voyelles de leur langue. Du temps de saint Grégoire le Grand, on se servait des sept premières lettres de l'alphabet pour monter à l'octave, comme pour en descendre. Mais l'étude de la musique était très-pénible par la difficulté de se rendre familière l'intonation des sons; difficulté résultant de la confusion des toniques et de la construction différente des divers tétracordes relativement à la position des demi-tons. Pour remédier à cet inconvénient, Gui chercha les moyens d'établir une règle ou échelle des intonations diatoniques; règle qui devait être précise, invariable, et facile à retenir. Il fut ainsi conduit à inventer le système de notation qui dure encore. Désignant par une syllabe invariable, et non plus par des lettres, les différents tons de la gamme, il employa à marquer les divers tons de la voix les six notes *ut*, *re*, *mi*, *fa*, *sol*, *la* (727), qu'il tira de la première strophe de l'hymne en l'honneur de saint Jean-Baptiste (728). « Cette méthode si simple, réduisant au pur mécanisme la pratique de la gamme, » dit D. Guéranger (729), « simplifia prodigieusement l'étude du chant, en sorte qu'on put l'apprendre aux enfants avec autant de facilité qu'on leur enseigne à épeler et à lire l'écriture. » L'invention de Gui lui attira des envieux, qui poussèrent la passion au point qu'il fut obligé de sortir de son monastère et de se retirer à Arezzo. Dans une Lettre à Michel, moine de Pompose, qui l'avait aidé dans son travail, il raconte que, étant allé à Rome avec Grégoire, abbé de Milan, et Pierre, prévôt des chanoines de l'Eglise d'Arezzo, Jean XIX (730) le fit venir, l'entretint longtemps, et feuilleta souvent son Antiphonaire, noté suivant sa méthode, qu'il regardait comme un prodige. Le Pape fit plus : il examina les règles de cette nouvelle méthode, les médita, et ne se leva point de son siége, qu'il n'eût appris un verset qu'il n'avait jamais ouï chanter, et n'expérimentât personnellement ce qu'il avait peine à croire des autres. La mauvaise santé de Gui ne lui permettant pas de séjourner longtemps à Rome, Jean XIX, qui imposa silence à ses ennemis, le détermina à retourner à Pompose, dont l'abbé reconnut qu'on l'avait trompé et lui demanda pardon. Cet abbé, nommé aussi Gui, était né dans le village de Casemar, à trois lieues de Ravenne. Ses parents lui donnèrent une éducation chrétienne, qui développa ses heureuses inclinations pour la vertu. Il reçut la tonsure cléricale dans un voyage qu'il fit à Rome. De retour dans sa patrie, il se mit sous la conduite d'un saint ermite, nommé Martin. Trois ans après, il se retira dans le monastère de Pompose, au duché de Ferrare. Ayant été élu abbé, il y fit fleurir la piété; ce qui lui attira un grand nombre de disciples, parmi lesquels il compta Albert, son père, et Gérard, son frère. Après avoir naguère rejeté le nouvel Antiphonaire, il l'approuva, et conseilla à Gui d'enseigner plutôt sa méthode dans les monastères que dans les villes épiscopales. Gui suivit ce conseil d'autant plus volontiers qu'il craignait de communiquer avec les évêques, lesquels étaient alors presque tous condamnés pour simonie. Il fit présent de son Antiphonaire à l'abbaye de

(726) Ceillier, *loc. cit.*, t. XX, p. 217. Alban Butler et Godescard, *Vies des Pères*, etc., *Saint Guyon, vulgairement saint Gui, abbé de Pompose en Italie*, 31 mars.

(727) La syllabe *si*, qui n'est d'usage qu'en France, ne fut adoptée que longtemps après Gui.

(728) *Ut* queant laxis — *Resonare* fibris — *Mira* ges orum — *Famuli* tuorum — *Solve* polluti — *Labii* reatum.

(729) *Institutions liturgiques*, t. I, p. 311.

(730) Mabillon fait observer qu'au lieu qu'il est dit dans Baronius que Gui alla à Rome sous le Pontificat de Benoît VIII, il faut lire Jean XIX.

Pompose. Outre l'Antiphonaire, il composa un livre de musique qu'il nomma le *Micrologue*, et qu'il dédia à Théobalde d'Arezzo, évêque de son diocèse. Il explique dans l'Epître dédicatoire qu'il a été conduit à inventer la nouvelle méthode, qui, en soulageant beaucoup l'œil et la mémoire, a fait tomber toutes les autres, parce qu'on l'avait chargé du soin d'apprendre le chant aux jeunes gens; que cette méthode lui a été si utile, qu'en moins d'un mois ils chantaient à l'ouverture du livre des versets et des chants qu'ils ne connaissaient pas auparavant. Gui ajoute qu'alors qu'il ne songeait qu'à mener une vie solitaire, Théodalde l'a appelé auprès de lui pour l'aider à instruire son clergé et son peuple; que ce prélat l'a aussi forcé de publier son Traité de la musique, et d'y initier les clercs de la cathédrale, comme il avait fait à l'égard de ceux de l'église de Saint-Donat, martyr; qu'il s'en est acquitté avec un tel succès, que les enfants même de cette cathédrale se trouvaient plus instruits que les anciens des autres églises. Gui composa encore un troisième ouvrage intitulé : *De la mesure du Monocorde*. On ignore les autres circonstances de la vie de ce musicien, dont le nom vivra sans doute aussi longtemps que durera l'usage des syllabes *ut, re, mi, fa, sol, la*, auxquelles on a plusieurs fois vainement tenté de substituer d'autres mots. Mais l'omission d'une septième dénomination pour la septième corde de l'octave lui avait rendu nécessaire la méthode des nuances, que son extrême difficulté a fait abandonner.

Sacre du prince Henri (731).

Hugues, fils aîné du roi Robert, étant mort, ce prince et la reine Constance parurent inconsolables. Les motifs humains étaient trop faibles pour adoucir leur douleur. Aussi le saint abbé Guillaume de Dijon alla-t-il à la cour, afin de leur en suggérer de plus puissants. Admis à l'audience du roi et de la reine, il leur dit : Vous ne devez pas tant vous croire malheureux d'avoir perdu un fils si accompli, que vous devez vous estimer heureux de l'avoir possédé. Pour moi, je le trouve surtout heureux d'être mort avant d'être monté sur le trône, parce que je crois qu'il n'y a pas de situation où il soit plus difficile de se sauver. Robert et Constance, étonnés, lui dirent : Quelle raison avez-vous de nous parler ainsi? Guillaume repartit : N'avez-vous jamais réfléchi à ce que nous apprend l'Ecriture? A peine sur trente rois y en eut-il trois bons. C'est pourquoi cessez de pleurer le jeune prince, et félicitez-le plutôt d'être dans le repos. La sainteté seule inspire le courage de parler de la sorte aux têtes couronnées sur les dangers de leur condition. Il restait deux fils au roi, Henri et Robert. Pour affermir le trône dans sa famille, il résolut de faire couronner Henri, qui était l'aîné. Constance, par une préférence injuste, voulait qu'on lui préférât Robert. Le roi tint bon, en sorte que Henri fut sacré et couronné à Reims le jour de la Pentecôte 1027. Quelques évêques, qui avaient été invités à cette cérémonie, n'osèrent s'y trouver, de peur de s'attirer le ressentiment de la reine. Un ami de Fulbert de Chartres lui manda de s'observer, parce que la reine s'en prenait à lui de la résolution du roi; qu'au reste plusieurs étaient d'avis que le roi, dans ces circonstances, ne devait faire sacrer ni l'un ni l'autre de ses enfants. Fulbert, pour ne pas aigrir Constance, s'abstint, sous prétexte d'infirmités, de paraître à la cérémonie. « J'aurais bien envie, » écrivit-il à un ami, « d'assister au sacre du prince Henri; mais ma mauvaise santé y met obstacle. Je tâcherais néanmoins de m'y rendre à petites journées, si je ne craignais la cruauté de la mère, qui ne trompe guère quand elle promet de faire du mal. »

Abdication d'Azelin, évêque de Paris (732).

Azelin, évêque de Paris, étant malade, fit sa confession à Léothéric de Sens et à Fulbert de Chartres, et, ayant résolu d'abdiquer l'épiscopat, il pria le roi de lui donner un successeur. Robert, qui voulait élever sur ce siége Francon, son chancelier et doyen de l'Eglise de Paris, fit prier Fulbert de ne pas s'opposer à cette élection. L'évêque de Chartres répondit que, si Francon était propre à l'épiscopat, s'il était lettré et habile, s'il avait le talent de la parole, si le clergé de Sens et des autres siéges de la province consentait à son élection, son consentement lui serait acquis. Voilà tout ce que Fulbert crut pouvoir accorder à la recommandation du roi. Francon, qui avait en effet du mérite, fut élu et ordonné évêque de Paris. Mais Azelin ne

(731) Longueval, *loc. cit.*, t. IX, p. 198.

(732) *Ibid.*, p. 200.

tarda pas à se repentir de son abdication, et chercha à remonter sur son siége. Il prit même à partie les deux prélats auxquels il s'était confessé, et les accusa d'avoir révélé sa confession. Fulbert, choqué d'un tel procédé, lui adressa la Lettre suivante : « A Dieu ne plaise, mon frère, qu'on ajoute foi à ce que vous avez écrit que mon archevêque et moi aurions révélé votre confession. C'est une calomnie, et un outrage que vous nous faites. Nous n'avons publié de vous que ce que nous en savions de bien, pour confondre ceux qui voulaient attribuer votre abdication à l'avarice, à la pusillanimité, ou même à une passion honteuse. Si vous nous avez déclaré des péchés secrets, nous les avons cachés avec soin : mais, si vous nous avez confessé des péchés dont le peuple avait connaissance, il nous a été impossible de les rendre secrets... Au reste, si vous voulez intenter un procès pour remonter sur votre siége, je ne vois pas à qui vous pourrez le faire, car personne ne vous a chassé. C'est vous-même qui avez renoncé à l'épiscopat pour cause de maladie, ainsi que vous le disiez... Francon vous a été substitué par l'élection du clergé, les suffrages du peuple, avec l'agrément du roi et l'applaudissement du Pape, et par l'ordination qu'il a reçue du métropolitain. On n'a rien fait en cela que de conforme aux Décrets de saint Grégoire... Mais il y a quelqu'autre chose qui vous rend indigne de l'épiscopat. C'est à vous à vous connaître... Cessez donc de fatiguer les rois et les princes par vos Ecrits ennuyeux. Cessez de vous agiter pour gouverner encore l'Eglise de Paris. Elle ne regrette pas de vous avoir perdu, comme elle ne s'est pas réjouie de vous posséder.»

Francon eut de grands démêlés avec Lisiard, son archidiacre, qui souleva son peuple contre lui. Il s'en plaignit à son métropolitain. Léothéric de Sens écrivit, à ce sujet, au clergé de Paris une Lettre pathétique, où il lui reprocha « de ne s'être pas, après avertissement, séparé de Lisiard, autrefois archidiacre, lequel, au lieu d'être, comme il devait, l'œil de son évêque, l'économe des pauvres, et le catéchiste des ignorants, a été comme un clou dans l'œil de son évêque, a pillé le bien des pauvres, et n'a servi qu'à égarer les simples.» C'est pourquoi il déclare l'excommunier, et enjoint aux clercs à qui il adresse sa Lettre de notifier cette censure à Lisiard, pour le déterminer à venir à résipiscence. Cet archidiacre paraît avoir pris ce parti : du moins, il fut dans la suite doyen de l'Eglise de Paris.

Fermeté de Fulbert (733).

Fulbert prit aussi la défense d'Avesgaud de Bellesme, évêque du Mans, qui était persécuté par Herbert, comte de cette ville. Il menaça d'excommunier ce comte, de concert avec ses comprovinciaux, dès que l'évêque du Mans aurait porté la sentence d'excommunication.

Une guerre qui s'était élevée entre Foulques, comte d'Angers, et Odon, comte de Tours, avait servi de prétexte aux Angevins pour envahir les biens de l'Eglise de Tours. Hubert, alors évêque d'Angers, se mettant à la tête d'un corps de troupes, ravagea les vignes et les autres propriétés de cette Eglise. Hugues, archevêque de Tours, le suspendit de ses fonctions et l'excommunia. Hubert se plaignit de ce qu'on ne lui avait pas fait les monitions canoniques. Hugues répondit qu'on n'était pas tenu d'observer les délais prescrits par les canons, quand le mal était pressant, à l'égard d'un évêque qui, de pasteur, se faisait général pour porter le fer et le feu dans toute la province. Le comte d'Angers étant la première cause de ces ravages, Fulbert de Chartres menaça de l'excommunier s'il ne donnait satisfaction à l'Eglise de Tours, dont il avait usurpé les biens.

La dignité de sous-doyen de l'Eglise de Chartres étant venue à vaquer, Radulfe, évêque de Senlis, la fit demander à l'évêque de Chartres pour lui ou pour Gui, son frère. Fulbert répondit que l'évêque de Senlis, ne pouvant remplir les fonctions de sous-doyen, n'était pas en état de posséder cette dignité avec son évêché, et que son frère était trop jeune. Ainsi, sans égard aux plus pressantes recommandations, il donna la place à un clerc de grande piété. Peu de temps après, le nouveau sous-doyen fut assassiné par les serviteurs de la famille de l'évêque de Senlis. Fulbert accusa ce prélat et son frère d'avoir fait commettre cet assassinat, et menaça de les frapper d'excommunication. Il écrivit à

(733) Longueval, *loc. cit.*, t. IX, p. 202.

ce sujet une Lettre pathétique à l'évêque de Laon, qu'il engagea à les excommunier aussi, jusqu'à ce que les deux frères eussent fait une digne satisfaction pour un attentat si horrible. Mais l'évêque de Senlis, qui n'était peut-être pas coupable, demanda d'être jugé dans les formes.

Monastère de Sainte-Catherine (734).

Siméon, arrivé l'an 1027 en Normandie, réclama à Richard II les aumônes promises; mais on ne l'écouta point. Il séjourna quelque temps à Rouen; et il engagea le comte Joscelin et Emmeline, sa femme, à bâtir, en l'honneur de la Trinité, sur la montagne proche de Rouen, un monastère qui porta depuis le nom de Sainte-Catherine, à cause des reliques de cette sainte que Siméon y donna et qu'il avait apportées du mont Sina. Le monastère de la Trinité, qui prit le nom de Sainte-Catherine, prospéra longtemps. Vers la fin du xv^e^ siècle, il fut détruit, et les moines se retirèrent au prieuré de Saint-Julien. Une Bulle de Clément VIII réunit la mense abbatiale à la Chartreuse de Gaillon. Ensuite les moines de Saint-Julien reçurent les Chartreux, qui demeurèrent possesseurs de ce prieuré.

Pèlerinage de Poppon de Trèves (735).

Siméon, n'ayant pu obtenir d'aumônes du nouveau duc de Normandie, et ne voulant pas retourner les mains vides à son monastère du mont Sina, prit le parti d'aller trouver l'abbé Richard à Verdun. Il se retira ensuite dans le monastère de Saint-Martin de Trèves. Poppon, archevêque de cette ville, fut si charmé de sa vertu, qu'ayant eu la dévotion d'aller à la Terre-Sainte, il désira d'en être accompagné. Ce prélat le détermina à revenir avec lui, en promettant de lui laisser une liberté entière sur le genre de vie qu'il voudrait mener.

Mort d'Adelbolde d'Utrecht (736).

Adelbolde, étant à Rome, rendit compte de la manière dont on y observait l'Avent dans une Lettre, qu'il ne faut pas confondre avec un Traité, en forme de dialogue, sur la variété des usages dans l'observation de l'Avent, qui est d'Hériger, abbé de Lobes. Ce fut à la prière de Bernon, abbé de Richenow, qu'Adelbolde écrivit sa Lettre. Il y était dit qu'on ne commençait jamais l'Avent avant le 27 novembre ni plus tard que le 3 décembre; et, en quelque jour de ces sept qu'arrivât le dimanche, on le célébrait comme le premier d'Avent. Adelbolde composa un Livre des louanges de la Croix, un autre des louanges de la sainte Vierge, plusieurs Discours en l'honneur des saints, le chant de l'Office de la nuit pour la fête de saint Martin. On lui attribue une *Vie* de sainte Walburge. Ce prélat mourut le 27 novembre 1027.

Concile de Constantinople (737).

Au mois de janvier 1027, Alexis, évêque de Constantinople, tint un concile avec les prélats qui se trouvaient à la cour. Il nous apprend lui-même, dans sa Lettre synodale, ce qui y fut réglé. Plusieurs évêques faisaient retomber sur les métropolitains les charges de leurs diocèses, c'est-à-dire les contributions que l'empereur exigeait d'eux; et, pour se dispenser du paiement, ils détournaient leurs revenus et s'absentaient dans le temps de la levée des deniers. Comme les métropolitains étaient responsables des non-valeurs, ces contributions tournaient presque entièrement à leur charge. Afin d'obvier à cet abus, on statua que les métropolitains établiraient des économes dans les diocèses dont les évêques n'avaient pas fourni leur contingent, jusqu'à ce qu'ils fussent indemnisés; et que, dans les diocèses dont ils avaient à craindre un semblable dommage, ils nommeraient des commissaires pour prendre connaissance, avec les évêques, du revenu des Eglises, en faire rendre compte tous les ans, et employer le revenant-bon à l'indemnité du métropolitain ou le conserver à l'Eglise. Les évêques du concile disent que leur Décret, sur ce point, est conforme aux canons 5 et 20 d'Antioche, et au 11 du vii^e^ concile : ils rapportent ces trois canons. Ils se plaignent ensuite des prélats qui dissipent les biens de leurs Eglises, qui prennent des terres d'autrui à ferme, et se mêlent d'affaires temporelles, en négligeant celles de l'Eglise confiée à leurs soins. Le concile les menace de déposition, s'ils ne se corrigent. Le concile menace aussi des censures les prélats qui, sans aucune raison légitime, s'absentent des conciles provinciaux, ou qui entreprennent sur les droits de leurs collègues, en ordonnant des clercs étrangers, ou en recevant

(734) Longueval, *loc. cit.*, t. IX, p. 195.
(735) *Ibid.* Ceillier, *loc. cit.*, t. XX, p. 202.
(736) Ceillier, *loc. cit.*, t. XX, p. 122.
(737) *Ibid.*, t. XXIII, p. 598.

chez eux des clercs d'une autre province sans permission écrite de leur évêque. Ce Règlement, qui avait été si souvent Renouvelé dans les conciles précédents, regardait particulièrement Constantinople, où, comme le dit Alexis, venaient de tous côtés des clercs coupables ou innocents, ordonnés ou non, qui y remplissaient impunément leurs fonctions, sans que personne les en empêchât. Il voulut sans doute être autorisé à les en empêcher par le renouvellement de la défense faite aux clercs de passer d'une province à une autre sans la permission expresse de l'évêque diocésain. Le concile défend, sous les mêmes peines, aux évêques d'admettre au sacerdoce ceux qui ont contracté de secondes noces, ou commis des crimes qui, selon les canons, excluent des ordres sacrés; les impubères; ceux dont la probité n'est pas constatée, ou qui, après avoir été fiancés à une fille, en ont épousé une autre. Il ordonne que les différends des clercs et des moines seront terminés par les évêques; ceux des évêques par le métropolitain, ou, en cas de récusation, par le patriarche et son concile. Il défend aux clercs et aux moines de s'adresser à des juges séculiers, nonobstant les priviléges prétendus par les monastères qu'on nommait impériaux; et aux évêques dans le diocèse desquels ces monastères sont situés d'imposer les mains, de donner la bénédiction ou la communion aux moines qui refuseraient d'obéir aux ordres du concile. Mais il prend, en même temps, la défense des monastères donnés à des étrangers, suivant l'abus dont on rapporte l'origine à Constantin Copronyme, ennemi déclaré des moines et des images. Il permet aux moines qui se trouveront lésés par ces donataires de se pourvoir devant le concile du patriarche pour se faire restituer ce qu'on leur aura enlevé. La raison de ce Règlement, c'est que ceux à qui on donnait quelque monastère jouissaient des revenus sans en rendre compte, négligeaient les réparations, les aumônes, enlevaient aux moines leur subsistance, ou la consumaient en faisant loger dans le monastère un grand nombre de séculiers. Il fut ordonné que la séance des évêques, soit dans la célébration des mystères, soit dans les repas, serait réglée suivant le rang de leurs métropolitains. On condamna l'abus des oratoires domestiques, dans quelques-uns desquels les personnes puissantes affectaient de faire sonner, d'assembler le peuple, de célébrer l'Office, et de faire administrer le baptême, sous prétexte que le patriarche ou l'évêque avait promis d'y planter une croix. Le concile défendit aux évêques de donner à l'avenir de semblables permissions; et aux prêtres, sous peine de déposition, de célébrer, dans ces oratoires, d'autres offices que la Messe, et seulement aux jours de fêtes avec la permission de l'évêque. Vingt-deux métropolitains et neuf archevêques souscrivirent à ce qui avait été ordonné dans ce concile; et les actes en furent scellés en plomb suivant la coutume.

Autre concile de Constantinople (738).

Alexis tint, au mois de novembre de la même année 1027, un autre concile avec seize métropolitains et cinq archevêques. Il en reste un Décret relatif à l'abus que faisaient des monastères les étrangers à qui on les donnait, et qui étaient appelés pour cela, donataires, et quelquefois charisticaires. On en donnait à des évêques, à des laïques, à des hommes mariés, à des femmes; souvent une femme avait un monastère d'hommes, et un homme un monastère de filles; quelquefois une même personne en avait plusieurs. De là la ruine des monastères et le relâchement des moines ou des religieuses, parce qu'on les laissait manquer de moyens d'existence, ou parce que les donataires les obligeaient à recevoir des sujets peu propres à la vie religieuse. Ils faisaient encore passer leurs monastères à d'autres, après en avoir joui à leur volonté, et on en aliénait les biens. Le concile défend à toute personne de quelque condition qu'elle soit, de posséder un monastère d'un autre sexe, et veut qu'il soit donné à quelques-uns de la communauté même. Le concile défend encore d'en aliéner les fonds sans l'autorité du patriarche ou du métropolitain; et, parce que certains évêques avaient reçu des monastères de leurs métropolitains, on ordonne qu'ils leur seront rendus, lorsque les métropoles se trouveront réduites à l'indigence par suite des contributions imposées pour les besoins de l'Etat.

Décret touchant la validité d'un mariage (739).

On peut rapporter vers le même temps la

(738) Ceillier, *loc. cit.*, t. XXIII, p. 601.

(739) *Ibid.*

solution d'une difficulté relative au mariage de deux cousins. L'un avait contracté avec une fille qui n'avait pas encore atteint l'âge nécessaire pour cet engagement. Cette fille étant morte quelque temps après, l'autre cousin épousa la mère de cette fille. Il fut décidé, de l'avis de Michel, métropolitain d'Athènes, et d'Alexis, évêque de Constantinople, que ce second mariage était valide, et que le premier était nul par défaut d'âge du côté de la fille. Le métropolitain Michel avait assisté aux deux conciles précédents.

Turgot, évêque de Scaren.

Olaüs Skœtkunong, roi de Suède, baptisé par saint Sigfrid, s'était efforcé de faire abattre le temple d'idoles qui était à Upsal, au milieu de son royaume; et les païens, craignant qu'il n'en vînt à bout, étaient convenus avec lui que, puisqu'il tenait au Christianisme, il choisît le meilleur pays de la Suède pour y établir une église et y exercer sa religion, sans forcer personne à quitter le service des faux dieux. En conséquence de cette convention, il fonda une église et un siége épiscopal dans la Gothie occidentale, auprès du Danemark et de la Norwége, à Scaren, ville alors très-grande. A la prière du roi, Turgot en fut ordonné premier évêque par Unvan, archevêque de Hambourg depuis l'an 1013; et il s'acquitta si bien de son ministère qu'il convertit à la foi deux peuples célèbres des Goths. Le roi Olaüs fit baptiser sa femme et ses deux fils, Edmond et Amond, qui reçut au baptême le nom de Jacques. Ce prince, tout jeune qu'il était, surpassa en sagesse et en piété ses prédécesseurs, et aucun roi ne fut si agréable aux Suédois.

Martyre de saint Ulfrid (740).

[1028] L'Angleterre était la patrie de saint Ulfrid, qui l'édifia par ses vertus, l'éclaira par sa science, et l'instruisit par ses prédications. Le désir d'évangéliser les infidèles porta ensuite Ulfrid à passer la mer. Après avoir prêché quelque temps dans les pays septentrionaux de l'Allemagne, il arriva en Suède. Les discours et les exemples d'Ulfrid produisirent dans ce royaume de merveilleux effets. Le missionnaire ayant été élevé à l'épiscopat, s'appliqua avec une nouvelle ardeur à répandre la lumière évangélique. En 1028, après avoir prêché avec véhémence contre les impiétés de l'idolâtrie, il saisit une hache pour mettre en pièce la grande idole du pays, appelée Tarstans ou Thor; le roi lui-même l'appuyait de son autorité; mais les païens furieux se jetèrent sur lui et le massacrèrent.

Concile de Mayence (741).

Cette année 1028, Aribon, archevêque de Mayence, assisté de ses suffragants, tint un concile où l'on termina plusieurs affaires ecclésiastiques, entre autres celle d'un homme libre, accusé d'avoir tué le comte Sigefroi. Comme il ne put être convaincu par témoins, le concile ordonna qu'il se justifierait par l'épreuve du fer chaud; ce qui lui réussit.

Mort de Fulbert de Chartres (742).

Fulbert, évêque de Chartres, avait une tendre dévotion pour la Mère de Dieu. Il n'était jamais plus éloquent que quand il en faisait l'éloge dans ses Homélies et qu'il portait son peuple à l'honorer. L'église de Notre-Dame de Chartres ayant été brûlée la quatrième année de son épiscopat, la veille même de la Nativité de la sainte Vierge, il entreprit de la rebâtir plus magnifiquement par les libéralités de Canut, roi d'Angleterre; de Guillaume, duc d'Aquitaine, et de Richard II, duc de Normandie. On a même prétendu que ce prélat institua le premier la fête de la Nativité de la Vierge : ce qui ne peut être véritable que pour l'Eglise de Chartres, puisqu'on voit dès le VIII^e^ siècle cette fête établie dans quelques diocèses. Le duc Guillaume voulut s'attacher Fulbert en lui donnant la trésorerie de Saint-Hilaire de Poitiers: il ne garda ce bénéfice avec son évêché que pour en employer les revenus à rebâtir son église. Il eut même quelqu'envie de renoncer à l'épiscopat, et consulta sur ce point Odilon, abbé de Cluni, avec lequel il était étroitement lié. Odilon lui conseilla de garder son siége, et Fulbert repartit que, puisque son conseil le déterminait seul à garder cette place, il était obligé de lui donner les avis nécessaires pour la bien remplir. Le prélat pria même le saint abbé de lui signaler avec franchise ce qu'il trouvait à reprendre dans sa conduite. Mais Odilon ne répon-

(740) Alban Butler et Godescard, *Vies des Pères*, etc., *Saint Ulfrid ou Wolfred, évêque en Suède, martyr*, 18 janvier.

(741) Ceillier, *loc. cit.*, t. XXIII, p. 594.

(742) *Ibid.*, t. XX, p. 129. Longueval, *loc. cit.*, t. IX, p. 204.

dit que par des éloges de la vertu et de la conduite de Fulbert, qui, de son côté, témoignait la plus respectueuse estime pour celui qu'il nommait « l'Archange des moines. » L'évêque de Chartres combattit les erreurs et les vices jusqu'au dernier soupir. Etant au lit de la mort, il aperçut parmi ceux qui étaient venus le visiter Bérenger, né au commencement du XI^e siècle, d'une famille honorable, à Tours, où il étudia dans l'Ecole de Saint-Martin. Vauthier, son oncle, était chantre de cette église. De Tours il alla à Chartres, où il étudia sous Fulbert, avec Adelmann, sous-diacre de l'Eglise de Liége, depuis évêque de Brescia. Fulbert les exhortait à suivre exactement les traces des Pères sans s'en écarter. Bérenger, de retour dans sa patrie, fut reçu dans le chapitre de Saint-Martin du vivant du roi Robert : on le chargea du soin de l'Ecole, et il remplit successivement les offices de trésorier et de chancelier. Il n'avait pas encore publié son hérésie, quand il visita Fulbert mourant : mais celui-ci connaissait son penchant pour la nouveauté, et peut-être Dieu lui révéla-t-il alors les maux que ce malheureux ferait bientôt à l'Eglise. Le prélat, en apercevant son ancien disciple, fit signe de l'éloigner, parce qu'il voyait, dit-il, un dragon auprès de lui. Fulbert mourut le mercredi saint, 10 avril 1028, et fut enterré à Saint-Pierre en Vallée. Quelques écrivains lui donnent le titre de saint, qu'il paraît avoir mérité par ses éclatantes vertus. Cependant on ne lui rend aucun culte, même dans son Eglise. Une ancienne épitaphe confirme l'éloge que nous avons fait de ce prélat : « L'an de l'Incarnation 1028, le 10 avril, mourut notre père Fulbert, de vénérable mémoire, l'ornement des évêques de son temps, la lumière du monde, le nourricier des pauvres, le consolateur des affligés, et le fléau des brigands. Il se distingua fort par son éloquence et son habileté, non-seulement dans les sciences divines, mais encore dans les arts libéraux. » On énonce ensuite qu'il laissa de grandes sommes pour achever son église, qu'il avait commencé à rebâtir de fond en comble, et qu'il siégea vingt-un ans et six mois.

Ses Ouvrages.

Les Ouvrages qui nous restent de Fulbert sont un Recueil de ses Lettres, avec quelques Homélies et quelques Poésies, des Proses en l'honneur de quelques saints, et la Vie de saint Aubert, évêque de Cambrai et d'Arras. On trouve parmi ses Homélies trois Sermons contre les Juifs, où il prouve invinciblement, par les fameuses prophéties de Jacob et de Daniel, que le Messie est venu, et, par celles d'Isaïe, qu'il a dû souffrir une mort ignominieuse pour le salut de son peuple. Les Lettres de Fulbert sont bien écrites. Elles attestent son zèle et sa fermeté. On peut y recueillir quelques traits de l'ancienne discipline, qu'il est à propos de signaler. Fulbert donnait à ceux qu'il ordonnait prêtres une grande hostie consacrée, dont ils devaient prendre une parcelle pendant les quarante jours qui suivaient leur ordination. Cette coutume rappelait les apparitions de Jésus-Christ à ses disciples pendant quarante jours après sa résurrection, et servait en outre à montrer l'unité du sacrifice de l'évêque et du prêtre. Un prêtre ayant demandé au prélat la raison de cet usage, qui lui paraissait nouveau, il répondit qu'il avait cru qu'on en usait ainsi dans toutes les Églises, et que cette pratique était marquée dans un Rituel qu'il avait apporté avec lui de son pays, et qui avait été tiré des archives romaines (743) ; qu'au reste il ne fallait pas se scandaliser de voir la discipline différente dans les diverses Eglises, pourvu que la foi fût la même. Fulbert ne voulait pas qu'on dît la messe sans qu'il y eût deux ou trois assistants, afin que le prêtre pût dire avec vérité : *Dominus vobiscum*, et ces paroles du canon où il est marqué que les assistants offrent avec le célébrant : ce qu'il explique d'un sacrifice de louanges qui est offert à Dieu par les mains du prêtre. Il conseilla à Léothéric de Sens de dégrader un prêtre convaincu d'avoir donné de l'argent pour recevoir la prêtrise, et de le mettre en pénitence pour deux ans ; puis, s'il le trouvait réellement repentant, de le rétablir sans le réordonner : « Vous lui rendrez, » dit-il, « les différents ordres avec les vêtements et ornements qui leur sont propres, en disant : Je vous rends le degré de

(743) Dans un ancien Pontifical cité par le P. Morin (*De sacris Ordin.* p. 34) il est indiqué que l'évêque qui a été ordonné reçoit une hostie dont il doit se communier pendant quarante jours après son ordination. Dans un autre ancien Pontifical on prescrit aux prêtres de communier de l'hostie qu'ils ont reçue de l'évêque, pendant les quarante jours qui suivent leur ordination, en mémoire des quarante jours que Jésus-Christ a conversé avec ses disciples.

portier, etc. Ensuite vous lui donnerez la bénédiction par cette formule : Que la bénédiction de Dieu le Père, le Fils, le Saint Esprit, descende sur vous, afin que vous soyez confirmé dans l'ordre sacerdotal, et que vous offriez le sacrifice pour les péchés du peuple. » On voit encore par plusieurs Lettres de Fulbert, qu'il était habile dans la médecine, et qu'il donnait des médicaments aux malades ; mais on dit que, depuis son élévation à l'épiscopat, il n'en composa plus.

Thierri, évêque de Chartres (744).

Après la mort de Fulbert, les chanoines de Chartres élurent à sa place leur doyen, ecclésiastique d'une grande piété, dont le nom n'est désigné que par la lettre initiale O. Malgré cette élection, le roi, à l'instigation de la reine, nomma Thierri, que les chanoines rejetèrent pour cause d'ignorance. Ils gagnèrent Odon, comte de Chartres, qui protesta qu'il ne le recevrait jamais pour son évêque. Mais Léothéric, archevêque de Sens, n'osant résister à la volonté du roi, sacra Thierri. Les chanoines lui adressèrent une Lettre de reproches, et persistèrent dans leur refus. En vain le doyen qui avait été élu, craignant d'être l'occasion d'un schisme dans l'Eglise de Chartres, renonça à son élection et se fit moine : les chanoines n'acceptèrent pas sa renonciation. Ils mandèrent à Warin ou Guérin de Beauvais, à Odalric d'Orléans, et à Arnoux de Tours, qui avait succédé à Hugues, son oncle, dès l'an 1023, qu'ils voulaient leur doyen pour évêque ; qu'à l'égard de Thierri le comte Odon avait résolu de ne pas le recevoir, à moins que ces trois prélats, après l'avoir examiné, ne rendissent témoignage de sa capacité. Ils cherchèrent aussi à intéresser saint Odilon, abbé de Cluni, en leur faveur. Cependant la volonté du roi prévalut, et Thierri demeura évêque. Ce fut peut-être à cette occasion que Odon, comte de Chartres et de plusieurs autres villes, encourut la disgrâce de Robert, qui tâcha de le dépouiller de ses charges. Odon fut d'abord sommé de comparaître un certain jour pour être jugé. Mais le comte Richard lui manda qu'il ne convenait pas de le juger, sinon dans l'assemblée de « ses pairs ; » ce que Longueval fait remarquer parce que c'est la première fois qu'il trouve le nom de « pairs, » et la prérogative des grands seigneurs de n'être jugés que par leurs « pairs, » c'est-à-dire, par des hommes de leur rang, savoir, des comtes et des ducs.

Histoire de la translation de saint Savinien (745).

En 1028, le roi Robert et la reine Constance firent venir au château de Dreux Odoramne, moine de Saint-Pierre le Vif (745*), pour le charger de l'exécution d'une châsse destinée aux reliques de saint Savinien, martyr. Ils lui remirent l'or, l'argent, et les pierreries qu'ils consacraient à cet ouvrage. Odoramne rapporta le tout à son monastère, et en composa la châsse. Elle plut au roi, qui fit remettre au religieux la matière nécessaire pour en faire une seconde, destinée aux reliques de saint Potentien, aussi martyr. L'Histoire de la translation des reliques des saints Savinien et Potentien, écrite vers l'an 1028, est attribuée par Mabillon à Odoramne. Elle est intéressante pour la suite des archevêques de Sens et des abbés de Saint-Pierre le Vif. Elle est aussi un témoignage de la piété du roi Robert et de la reine Constance.

Monastère de Roncerai (746).

Dès le VI^e^ siècle, il y avait à Angers, au delà de la Mayenne, une église de la Vierge, où saint Melaine de Rennes s'assembla au commencement du Carême avec les saints évêques Aubin d'Angers, Lô de Coutances, Marse et Victor, dont on ne connaît pas les siéges avec la même certitude. Il y célébra la messe, et donna des eulogies à ces prélats. Comme Marse se fit un scrupule d'en manger à cause du jeûne, Dieu opéra un miracle pour montrer le mérite de la charité. Cette église étant tombée en ruine, Foulques Nerra, comte d'Anjou, et la comtesse Hildegarde, sa femme, la rebâtirent vers l'an 1028, et y joignirent un monastère de filles, qu'on nomma d'abord la Charité, à cause du miracle que Dieu y avait opéré pour faire voir que la charité est préférable à l'abstinence. On le nomma depuis Roncerai. La première abbesse de Roncerai fut une fille d'une grande piété, nommée Léoburge.

Monastère de Quimperle (747).

Orscand, évêque de Quimper, et frère d'A-

(744) Longueval, *loc. cit.*, t. IX, p. 208.
(745) Ceillier, *loc. cit.*, t. XX, p. 190.
(745*) *Voy.* ci-dessus, col. 520.

(746) Longueval, *loc. cit.*, t. IX, p. 254.
(747) *Ibid.*, t. IX, p. 252, 359.

lain Cagnard, comte de Cornouailles, porta le scandale jusqu'à se marier publiquement. Il épousa la fille de Rivelen de Crozon, et il en eut plusieurs enfants. Il ne faisait que suivre en cela l'exemple de Benoît, son père, lequel, étant évêque et comte de Cornouailles, crut pouvoir se marier, comme si la qualité de comte l'eût dispensé des obligations que lui imposait celle d'évêque. Alain s'opposa quelque temps au mariage de son frère Orscand : mais, se laissant gagner par l'intérêt, il y consentit moyennant une terre de l'Eglise que l'évêque lui céda. Cet Alain Cagnard, comte de Cornouailles, fonda le monastère de Quimperlé en l'honneur de la sainte Croix dans un lieu nommé auparavant Anaurot. Le fondateur mit ce monastère sous la protection du saint Siége, et l'assujettit à payer à l'Eglise romaine un cens de deux deniers d'or. Il y établit pour premier abbé un saint moine, nommé Gurloèse, qui fut tiré du monastère de Redon et béni par Orscand, évêque de Quimper. Gurloèse gouverna vingt ans cette communauté, et il est honoré comme saint en Bretagne, particulièrement à Quimperlé. Cependant Benoît, abbé de Quimperlé et évêque de Nantes, ayant prié Urbain II de le mettre au nombre des saints, ce Pape lui répondit ne pouvoir procéder à sa canonisation, à moins que des témoins recevables ne rendissent témoignage à la sainteté de sa vie et à la vérité de ses miracles.

Abbaye de Saint-Georges de Rennes (748).

Un autre Alain, comte de Rennes et duc de Bretagne, fonda l'abbaye de Saint-Georges, près Rennes, pour sa sœur Adèle, qui s'y fit religieuse avec plusieurs filles des plus illustres maisons de la province. Le duc Alain déclare, dans la Charte de fondation, que, pour mériter les biens éternels par l'usage des biens temporels, il offre d'abord à Dieu sa sœur, qui est le trésor le plus précieux qu'il ait sur la terre, et ensuite il donne à cette princesse un lieu pour ériger un monastère en l'honneur de saint Georges, auquel il assigne des revenus convenables. L'Acte est signé du duc Alain, du prince Eudes, son frère, d'Alain, comte de Cornouailles, de Junqueneus, qui prend la qualité d'archevêque de Dol, et des évêques Guarin de Rennes, Judicaël de Vannes, Adam de Saint-Brieuc, Orscand de Quimper, Gautier de Nantes, Amon de Saint-Malo, et de deux autres prélats, Guillaume et Salomon, dont on n'indique pas les siéges : mais Guillaume était évêque de Tréguier, et Salomon de Léon.

Concile de Charroux (749).

Le Manichéisme avait gagné Toulouse et quelques endroits de l'Aquitaine. Ces nouveaux Manichéens, outre les dogmes pernicieux que nous avons rapportés des hérétiques d'Orléans, traitaient de fables les saintes Ecritures et les mystères de la religion, surtout celui de la sainte Trinité. Ils enseignaient que le monde n'avait point eu de commencement; qu'il n'y avait aucune peine pour les plus infâmes débauches, ni aucune récompense pour les œuvres les plus saintes : ce qui montre que cette hérésie n'était qu'un mélange des erreurs de Manès et des turpitudes des Gnostiques. Guillaume, duc d'Aquitaine et comte de Poitiers, fit justice des coupables. Quelque temps après, on convoqua au monastère de Charroux un concile, où tous les évêques et les seigneurs de l'Aquitaine se trouvèrent. Indépendamment de la cause des Manichéens, Guillaume fit jurer la paix aux seigneurs particuliers qui se faisaient si souvent la guerre, et leur recommanda d'avoir pour l'Eglise le respect convenable. Quoique le P. Labbe rapporte le concile de Charroux sous l'an 1028, il croit qu'on ne le tint qu'en 1031.

I^er^ Concile de Limoges sur l'apostolat de saint Martial (750).

Jourdain, évêque de Limoges, avait écrit, en 1024, à Benoît VIII, pour l'engager à ne pas mettre saint Martial au rang des apôtres (751). Il changea d'opinion dans un concile qui se tint en 1028 à Limoges. Plusieurs évêques et les abbés des principaux monastères se trouvèrent à cette assemblée, dont les Actes ne sont pas venus jusqu'à nous. Le dimanche 3 août 1028, dernier jour du concile, Jourdain leva le corps de saint Martial de son sépulcre, et le transporta sur le maître-autel de la cathédrale, où l'on célébra la messe en son honneur comme d'un apôtre. Quand on eut rapporté la relique dans l'église du Sauveur, l'évêque de Limoges et ses chanoines, d'une part, l'abbé de Saint-Martial et ses moines, d'autre part, s'engagèrent solennellement à célébrer de même à perpétuité

(748) Longueval, *loc. cit.*, t IX, p. 255.

(749) Ceillier, *loc. cit.*, t. XXIII, p. 594. Longueval, *loc. cit.*, t. IX, p. 162.

(750) Ceillier, *loc. cit.*, t. XXIII, p. 594. Longueval, *loc. cit.*, t. IX, p. 217. Arbellot, *loc. cit.*, p. 39.

(751) *Voy.* ci-dessus, col. 525.

l'office du saint. Le concile donna cette sanction à son décret : « Si quelqu'un ose combattre et enfreindre ce Décret sur l'apostolat de saint Martial, qu'il soit anathème maintenant et à jamais! » Tous les évêques et abbés répondirent : Amen! Qu'il en soit ainsi!

Adémar de Chabannes (752).

Nul n'eut l'apostolat de saint Martial plus à cœur que Adémar, de l'illustre maison de Chabannes, ville située sur la Vienne dans le diocèse de Limoges. Il avait été mis dès son enfance dans le monastère de Saint-Cybard à Angoulême, où il embrassa la vie monastique. Il en sortit pour aller continuer ses études à Saint-Martial de Limoges, sous Roger, son oncle paternel, qui y enseignait. On a de lui une *Chronique* depuis l'origine de la monarchie française jusqu'en 1029, où il raconte que, pendant qu'il était à Saint-Martial, vers l'an 1010, et qu'une nuit il contemplait les astres, il aperçut, du côté du midi, une grande croix, comme attachée au ciel, et présentant l'image du Sauveur qui répandait beaucoup de larmes; la croix et la figure du crucifix étaient de couleur de feu et de sang: à ce spectacle, il ne put s'empêcher de pleurer, mais il tint secret ce qu'il avait vu jusqu'au jour où il le consigna par écrit. On a encore d'Adémar une *Notice* des abbés de Saint-Martial de Limoges, à partir d'Ainard, en 848, jusqu'à Hugues qui mourut le 27 mai 1020. Adémar avait quarante ans et était prêtre, lorsqu'il eut, le 3 août 1028, jour de la clôture du concile de Limoges, une vive discussion avec Benoît, prieur de Saint-Michel de Cluse près Turin, qui contestait l'apostolat de saint Martial, et qu'il réduisit au silence. Bernard, moine de Ravenne, qui accompagnait le prieur de Cluse, renouvela la discussion avec Adémar à Angoulême. Celui-ci rendit compte de cette controverse dans une *Lettre* curieuse *sur l'apostolat de saint Martial*. Son zèle fougueux y dépasse quelquefois les bornes; et il y dit que, si le Pape, surpris par les envieux, défendait de nommer le saint parmi les apôtres, on devrait alors obéir à Dieu plutôt qu'au Pape. Adémar, se proposant d'aller finir ses jours dans la Terre-Sainte, donna à l'abbaye de Saint-Martial de Limoges plusieurs Livres qui lui avaient beaucoup coûté, soit à composer, soit à transcrire. On ignore quand mourut ce religieux, qu'on trouve qualifié de grammairien d'heureuse mémoire.

Romain III, Argyre, empereur d'Orient.

Constantin IX, épuisé de débauche, se voyant abandonné des médecins, au mois de novembre 1028, s'occupa de se choisir un successeur, auquel il voulait faire épouser une de ses filles. On lui désigna Romain Argyre, d'une ancienne et illustre famille. Dans sa jeunesse il étudia les lettres et la jurisprudence. Appelé par sa naissance au sénat, sa conduite y fut honorable. Exempt d'ambition, il avait uni son sort à celui d'une femme vertueuse, quand Constantin le plaça dans l'alternative, ou d'avoir les yeux crevés, ou de se séparer de sa femme pour épouser Zoé. Romain hésitait; sa compagne courut s'enfermer dans un cloître, et, déclaré libre, il obéit aux ordres du tyran. Les Grecs étaient probablement persuadés alors que le mariage, même consommé, pouvait être dissous par la profession religieuse. Cette union, formée sous de si tristes auspices, le plaça sur le trône.

Mort de Constantin IX

Trois jours après, Constantin IX, âgé de soixante-dix ans, mourut, laissant de sa femme Hélène trois filles : Eudocie, Zoé, femme de Romain, et Théodora.

Romain III, seul empereur.

Romain III, instruit que la Grande église de Constantinople, dont il avait été économe, ne possédait pas un revenu suffisant, lui assigna quatre-vingts livres d'or par an sur le trésor impérial. Il éleva trois syncelles à la dignité de métropolitains, mettant à Ephèse Cyriaque, frère d'Alexis; à Cyzique Démétrius, avec lequel il était lié d'affection; à Euchaïte Michel, parent de Démétrius. Il soulagea plusieurs personnes tombées dans la pauvreté, particulièrement les ministres de l'Eglise, fit de grandes aumônes pour le repos de l'âme de Constantin IX, donna des biens et des honneurs à ceux que ce prince avait maltraités.

Saint Siméon reclus à Trèves (753).

Siméon, étant revenu avec Poppon du pèlerinage de Terre-Sainte à Trèves (754), souhaita d'y vivre reclus. L'archevêque, à la tête de son clergé et en présence du peuple,

(752) Ceillier, *loc. cit.*, t. XX, p. 170.

(753) Longueval, *loc. cit.*, t. IX, p. 196. Alban Butler et Godescard, *Vies des Pères*, etc., *Saint Siméon, reclus à Trèves*, etc. 1er juin.

(754) *Voy.* ci-dessus, col. 555.

fit la cérémonie de la réclusion le jour de saint André, en 1028; c'est-à-dire qu'il l'enferma dans une tour près la porte de la ville nommée alors la Porte-Noire, en murant l'entrée ou du moins en y apposant son sceau. Le saint homme y vécut comme dans un tombeau. Mais le genre de vie qu'il y menait, paraissant au-dessus des forces humaines, étonna plus la foule qu'il ne l'édifia. On s'imagina que ce moine étranger était un magicien qui se privait de la compagnie des hommes pour avoir commerce avec le démon, et l'on s'en prit au reclus de toutes les calamités qui arrivaient à la ville. Une inondation ayant fait de grands ravages à Trèves, sur ces entrefaites, on crut que Siméon l'avait procurée par ses prestiges, et le peuple s'ameuta contre lui pour le lapider : cependant il ne put forcer la tour, et toute sa fureur aboutit à en casser les fenêtres à coups de pierres. Le Seigneur achevait de purifier son serviteur par ces épreuves. Le peuple, qui passe aisément d'une extrémité à l'autre, montra dans la suite autant de vénération pour le saint, qu'il avait manifesté de prévention contre lui.

Eglise de Hambourg.

[1029] Unvan, profitant de la paix entre les Sclaves et les Saxons d'outre l'Elbe, avait rétabli la métropole de Hambourg, ruinée par les Normands en 845. Il y rassembla une grande multitude d'habitants et de clercs. Il y demeurait souvent, jusqu'à y passer la moitié de l'année, et y donnait rendez-vous au roi Canut et aux princes des Sclaves. Enfin, après avoir gouverné son Eglise pendant seize ans, et s'être dignement acquitté de sa mission chez les infidèles, il mourut le 27 janvier 1029.

Libentius II, neveu du premier, grand prévôt de la cathédrale, fut élu par la faveur de l'impératrice Giselle. Il reçut le bâton pastoral de l'empereur Conrad et le pallium du Pape Jean XIX. Mais il n'occupa le siége de Hambourg et de Brême que quatre ans.

Concile de Palith (755).

Les évêques d'Allemagne s'assemblèrent, au nombre de douze, l'an 1029, en présence de l'empereur, à Palith près Mayence. Aribon, archevêque de cette ville, renouvela ses prétentions sur le monastère de Gandersheim. Mais, l'année suivante, il s'en désista pour toujours, reconnut qu'il était sans droit à cet égard, et se réconcilia sincèrement avec saint Godehard, évêque d'Hildesheim.

Dédicace de l'église de Saint-Aignan (756).

Robert continuait d'édifier la France par ses libéralités envers les pauvres et les églises. Il rebâtit le monastère de Saint-Aignan d'Orléans, et, quand les édifices en furent achevés, il y convoqua une assemblée d'évêques, l'an 1029, pour la dédicace de la nouvelle église. Elle devait être fort grande, puisqu'on y comptait cent vingt fenêtres et dix-neuf autels. L'ancienne n'était dédiée qu'en l'honneur de saint Pierre : le roi souhaita que la nouvelle portât aussi le nom de saint Paul. Les archevêques Gauzlin de Bourges, Léothéric de Sens, et Arnoux de Tours, se rendirent à cette solennité avec les évêques Odalric d'Orléans, Thierri de Chartres, Bernier de Meaux, Guérin de Beauvais, Rodolfe de Senlis, et saint Odilon, abbé de Cluni. Les prélats levèrent le corps de saint Aignan de son tombeau, et ceux des saints confesseurs Euspice, Moniteur et Floscule, ainsi que des saints martyrs Baudelle et Seubile, avec celui de sainte Agie, mère de saint Loup de Sens. On les mit en dépôt dans l'église de Saint-Martin jusqu'à ce qu'on eût tout préparé pour la dédicace. Aussitôt qu'elle eut été faite, on transféra ces reliques dans la nouvelle église. Le roi voulut porter lui-même sur ses épaules le corps de saint Aignan. Après cela, s'approchant de l'autel, il quitta son manteau (757) de pourpre, et remercia Dieu et saint Aignan de lui avoir donné la consolation de voir achever les édifices qu'il avait entrepris pour leur gloire. Il fit ensuite une fervente prière pour le peuple, et ne se retira qu'après avoir offert de riches présents à cette église. Entre autres choses, il lui donna après sa mort sa chapelle, qui consistait en dix-huit belles chapes, en deux Livres d'Evangile couverts d'or et deux autres couverts d'argent, en deux reliquaires, en un autel d'or et d'argent, en cinq croix d'or, dont la plus grande pesait quatorze marcs, et en cinq cloches, dont la plus grosse ne pesait que deux mille six cents livres. Le roi l'avait fait bénir, et

(755) Ceillier, *loc. cit.*, t. XXIII, p. 597.
(756) *Ibid.*, p. 596. Longueval, *loc. cit.*, t. IX, p. 214.

(757) *Roccus.* C'était un vêtement extérieur qu'on mettait par-dessus les habits, une espèce de surtout.

nommer « Robert » de son nom. Le moine Helgaud, qui nous apprend ce détail, nomme « baptême » la bénédiction de cette cloche, et dit qu'on y fit des onctions avec le saint Chrême, ainsi que le Rituel le prescrit : ce que Longueval signale, afin de faire voir qu'on avait dès lors réglé des prières pour la bénédiction des cloches, dans le but, sans doute, d'obvier aux abus qui avaient porté Charlemagne à défendre de les baptiser. On voit encore qu'on donnait un nom aux cloches en les baptisant : c'est ce qui aura conduit à nommer « baptême » cette bénédiction. Au reste, il ne faut pas s'étonner de trouver tant de chapes dans l'énumération des ornements de la chapelle du roi Robert : ce prince aimait à porter lui-même la chape; et, à certains jours solennels, il allait chanter au lutrin, revêtu d'une chape, et tenant son sceptre à la main.

Les moines de Mici, s'étant trouvés à la dédicace de Saint-Aignan avec Albert, leur abbé, profitèrent de l'occasion de la translation des reliques pour demander au roi de leur faire donner quelques ossements de saint Euspice, leur fondateur. Robert leur fit céder une partie des reliques de leur saint patron, pour l'honneur duquel ils avaient un grand zèle.

Mort de Gauzlin de Bourges (758).

L'abbaye de Fleuri, que Gauzlin avait retenue avec l'archevêché de Bourges, ayant été incendiée en 1026, ce prélat la rebâtit. Il nous reste de lui une Lettre adressée au roi Robert, qui l'avait consulté sur quelques prodiges arrivés en Aquitaine où il avait plu comme des gouttes de sang, ainsi que le duc Guillaume l'avait mandé au roi. Gauzlin ne survécut pas longtemps à la dédicace de l'église de Saint-Aignan d'Orléans; car il mourut le 2 septembre 1029, dans le cours de la visite de son diocèse.

Après quelques mois de vacance, Aimon fut élu archevêque de Bourges.

Mort d'Adalbéron de Laon (759).

[1030] Adalbéron, évêque de Laon, très-avancé en âge, songea à se donner un successeur avant sa mort, et choisit à cet effet Gui, neveu de Bérold ou Bertold, évêque de Sois sons. Gérard, évêque de Cambrai, en ayant eu avis, lui écrivit pour l'en détourner comme d'une nouveauté exécrable, parce qu'il n'était pas permis à une Eglise d'avoir deux évêques. Son zèle pour la discipline fit échouer le dessein d'Adalbéron, qui, étant mort le 19 juillet 1030, eut pour successeur Gebuin, et non pas Gui. L'Epitaphe de ce prélat constate qu'il avait fait de riches présents à son Eglise.

Mort de saint Olaüs, roi de Norwége (760).

Saint Olaüs, roi de Norwége, parcourait les villes en personne pour exhorter ses sujets à ouvrir les yeux à la lumière de l'Evangile, que leur prêchaient les missionnaires dont il était suivi (760*). Il fit démolir en plusieurs lieux les temples érigés aux idoles. Les païens se révoltèrent. Soutenus par les secours que Canut leur avait envoyés d'Angleterre, ils attaquèrent le saint roi, le vainquirent et le chassèrent de ses Etats. Olaüs se sauva en Russie, d'où il revint quelque temps après. Il leva une armée pour recouvrer son royaume; mais il fut tué dans la bataille qui se livra, le 29 juillet 1030, à Sticklestadt dans la province de Drontheim. On l'enterra à Drontheim. L'année suivante, Grimkèle, évêque de cette ville, le fit honorer dans son Eglise d'un culte public, avec le titre de martyr. Lorsque Magnus, fils du saint, eut été rappelé en 1035 et rétabli sur le trône de Norwége, il contribua beaucoup à étendre la dévotion des peuples envers son père, que la cathédrale de Drontheim choisit pour patron titulaire. En 1098, on trouva le corps d'Olaüs sans aucune marque de corruption. Il était dans le même état en 1541, quand les Luthériens pillèrent la riche châsse qui le renfermait. Ils traitèrent avec respect le corps et le laissèrent à l'endroit où avait été cette châsse dans le coffre de bois qu'elle couvrait. En 1568, ils l'enterrèrent avec décence dans la même cathédrale. On montrait à l'abbaye de Saint-Victor, à Paris, une chemise d'Olaüs. Ce saint, dont on vint visiter la châsse de tous les royaumes du Nord (tant les miracles qui s'y opéraient lui donnaient de célébrité), était autrefois patron d'un grand nombre d'églises en Angleterre et en Ecosse, où on l'honorait sous le nom de

(758) Ceillier, *loc. cit.*, t. XX, p. 151. Longueval, *loc. cit.*, t. IX, p. 217.

(759) Ceillier, *loc. cit.*, t. XX, p. 277. Longueval, *loc. cit.*, t. IX, p. 84.

(760) Alban Butler et Godescard, *Vies des Pères*, etc., *Saint Olaüs ou saint Olaf, roi de Norwége, martyr*, 29 juillet.

(760*) *Voy.* ci-dessus, col. 486.

saint Olave et de saint Tooley. Il est nommé dans les Chroniques de Norwége Olaf Haraldson et Olaf Helge ou le saint.

A la mort d'Olaüs, Canut prit possession de la Norwége, dont il confia la vice-royauté à son neveu Haco, qui se noya, puis à son fils Suénon.

Troubles en France (761).

En France, la reine Constance, dure pour Henri, n'avait de tendresse que pour Robert, son fils puîné. Celui-ci, qui aimait son frère, le plaignit et entra dans ses intérêts. Alors la reine les persécuta l'un et l'autre. Les jeunes princes s'enfuirent de la cour et prirent les armes pour leur défense. Ainsi la guerre civile s'alluma. Ce fut un chagrin que la Providence sembla avoir ménagé au saint roi Robert, pour achever de le purifier en cette vie; et il l'accepta avec une humble résignation, suivant le conseil du B. Guillaume de Dijon, qui, le voyant affligé d'avoir à combattre ses enfants, lui dit : Seigneur, vous devez vous rappeler les chagrins que vous avez causés dans votre jeunesse au roi votre père et à la reine votre mère. Dieu, par un juste jugement, permet aujourd'hui que vos fils vous rendent la pareille. Robert reconnut qu'il avait mérité ce châtiment et tâcha d'en profiter.

Famine en France (762).

Une des plus cruelles famines dont l'histoire fasse mention, commença l'an 1030 et dura trois ans, pendant lesquels l'Eglise rendit aux pauvres ce qu'elle avait reçu des riches. Les évêques et les abbés, persuadés que ses biens sont ceux des indigents, surtout dans les calamités publiques, les distribuèrent pour soulager les malheureux et souffrirent ensuite avec eux. On dépouilla les autels et on vendit les vases sacrés, afin de nourrir les membres souffrants de Jésus-Christ. Comme, malgré ces largesses, le nombre et les besoins des pauvres croissaient tous les jours et qu'il était impossible de pourvoir aux nécessités de tant de misérables, les prélats crurent devoir préférer les laboureurs, auxquels ils s'appliquèrent à fournir quelques aliments, de peur que la terre ne demeurât sans culture. Richard, abbé de Saint-Vannes de Verdun, se distingua par son zèle à soulager de si cruelles infortunes. Il écrivit aux évêques, aux comtes et aux princes des Lettres pressantes pour exciter leur charité, et il leur donna l'exemple : car, après avoir distribué l'argent et les provisions du monastère, il en vendit les plus précieux ornements; ce qui le mit en état de nourrir chaque jour un grand nombre de pauvres. Guillaume, abbé de Saint-Bénigne de Dijon, n'eut pas moins de générosité. Etant revenu d'un voyage pendant cette famine, il assembla les moines de Saint-Bénigne en chapitre et leur demanda s'ils ne manquaient de rien. Ils répondirent que, grâce à Dieu, ils avaient toutes leurs provisions pour longtemps. L'abbé s'informa en même temps de la quantité d'aumônes qu'ils faisaient et reconnut qu'on se bornait aux aumônes accoutumées, sans que l'excès de la misère les eût fait augmenter. Alors Guillaume, plein d'une sainte indignation, se leva de sa place, en chantant ces premiers mots d'une Antienne : *Ubi est charitas*, « Où est la charité? » Prenant avec lui le cellerier, il se fit conduire au grenier et à la cave; puis, ayant fait appeler les pauvres, il leur distribua le blé, l'orge et le vin qu'il y trouva; il ne cessa de répéter : *Ubi est charitas?* que quand il eut tout donné.

Mort du B. Guillaume (763).

[1031] Ce zélé réformateur de tant de monastères avait les qualités d'un bon supérieur, du zèle, de la vigilance, de la fermeté; et, s'il exigeait beaucoup de ses inférieurs, il faisait encore plus lui-même. Il était naturellement exact et sévère, en sorte qu'on l'avait nommé *Superregula*, « Surrègle; » comme pour indiquer qu'il portait l'exactitude et la régularité plus loin que la règle même. Il ne tarda pas à recevoir la récompense promise par Jésus-Christ à ceux qui le soulagent dans la personne des pauvres. Il mourut avant la fin de la famine, le 1er janvier 1031, à Fécamp, où il était allé faire sa visite. Il fut enterré dans l'église de ce monastère, où l'on ne voit pas qu'on lui ait rendu de culte. Cependant plusieurs nouveaux Martyrologes lui donnent la qualité de saint.

Charité de saint Odilon (764).

Le monastère de Cluni était un des plus riches du monde chrétien : saint Odilon le rendit pauvre afin de soulager la misère pu-

(761) Longueval, *loc. cit.*, t. IX, p. 230.
(762) *Ibid.*, p. 236.
(763) Longueval, *loc. cit.*, t. IX, p. 239.
(764) *Ibid.*, p. 240.

blique. Il se reposait sur la Providence pour la subsistance de ses religieux; mais, pour celle des pauvres, il croyait devoir commencer par y employer les biens de son monastère. Il donnait avec tant de libéralité qu'on l'accusa de profusion : ce reproche est un éloge. Quand il eut épuisé les provisions du monastère, il vendit les calices et les autres vases sacrés; il vendit même la couronne d'or que l'empereur saint Henri avait donnée à Saint-Pierre de Cluni (765). Il fut un jour saisi de tristesse, en trouvant deux enfants à demi nus, morts de faim et de froid sur le chemin de Paris à Saint-Denys; il se dépouilla aussitôt d'une partie de ses vêtements pour les ensevelir.

Il refuse l'archevêché de Lyon (766).

Bouchard, archevêque de Lyon, était mort en 1029. Il y eut plusieurs contestations sur le choix de son successeur. Jean XIX, informé des désordres que causait la vacance prolongée du siége, nomma, suivant les désirs du clergé et du peuple, saint Odilon pour remplacer Bouchard. Il lui envoya le pallium et l'anneau, avec ordre d'accepter cette dignité. L'abbé de Cluni s'en excusa, l'an 1031. Son refus porta le Pape à lui écrire en ces termes : « Saint Grégoire nous enseigne que plusieurs choses paraissent bonnes qui ne le sont pas; et qu'y a-t-il de meilleur en un moine que l'obéissance? Vous savez combien saint Benoît la relève. Nous avons appris l'injure que vous avez faite à l'Eglise de Lyon, qui vous demandait pour époux, et dont vous refusez le gouvernement par attachement à votre repos. Je ne vous dis pas que vous avez méprisé l'autorité des prélats qui vous priaient d'accepter la dignité épiscopale; mais nous ne pouvons laisser impunie votre désobéissance à l'égard de l'Eglise romaine et de nous, si vous ne la réparez par la soumission : autrement, vous vous rendrez coupable de la perte de tant d'âmes à qui vous pourriez être utile par votre exemple et votre doctrine. » Cette Lettre, toute pressante qu'elle était, ne gagna rien sur l'abbé de Cluni. Il conserva le pallium et l'anneau pour celui qui succéderait à Bouchard.

Vertus du roi Robert (567).

Les pauvres étaient les délices du roi Robert. Il se croyait obligé de les nourrir tous, en particulier ceux des lieux qui dépendaient immédiatement de sa couronne. C'est pour cela qu'il faisait donner tous les jours du pain et du vin à trois cents indigents, et quelquefois à mille dans chacune des villes suivantes, savoir : Paris, Senlis, Orléans, Dijon, Melun, Etampes, Auxerre, et Avalon. Partout où il allait pendant le Carême, il faisait distribuer du pain, du vin, du poisson à cent, et quelquefois à deux cents pauvres. Le jeudi saint il servait à genoux trois cents pauvres, et après le repas il leur donnait à chacun un denier. Le même jour il servait aussi à genoux cent pauvres ecclésiastiques, et leur donnait à chacun douze deniers. Après cela, quittant ses habits, et ne gardant que le cilice qu'il portait sur sa chair, il lavait les pieds à environ cent soixante pauvres, les essuyait de ses cheveux, et leur donnait à chacun deux sous. En l'honneur des douze apôtres, il avait toujours avec lui douze pauvres qui suivaient partout la cour, montés sur des ânes : c'étaient là comme ses gardes, ses courtisans, et ses favoris. Ces œuvres de piété rendent plus croyables quelques miracles qu'on publia de ce saint roi. Un jour de Pâques, étant à Paris dans son palais, qui était nouvellement bâti, comme il allait se laver pour se mettre à table, un aveugle, qui s'était mêlé à une troupe de pauvres, le pria de lui jeter de l'eau sur ses yeux. Le roi lui en jeta, comme par jeu, mais l'aveugle s'écria aussitôt qu'il était guéri, et on le fit asseoir parmi les conviés. Ce miracle est rapporté par un auteur contemporain (768); et ce qu'il en dit sert, du moins, à nous faire connaître quelle idée on avait de la sainteté de Robert, que cet auteur, en écrivant sa *Vie*, ne craint pas d'invoquer lui-même comme un saint. La bonté de Robert à l'égard de ceux même qui en étaient les moins dignes ressort des traits suivants : Comme il priait un jour dans l'église, un voleur lui coupa la moitié de la frange de son manteau, et il allait couper l'autre moitié, lorsque le roi, qui s'en aperçut, lui dit : Mon ami, contente-toi de ce que tu as pris; le reste sera bon à quelqu'autre. C'est toute la vengeance qu'il en tira. Une autre fois, ayant vu un de ses clercs dérober un des

(765) *Voy.* ci-dessus col. 466 et 471.
(766) Ceillier, *loc. cit.*, t. XX, p. 253.
(767) Longueval, *loc. cit.*, t. IX, p. 233.
(768) Helgaud, dans Du Chesne, t. IV, p. 79.

chandeliers de sa chapelle, il n'en dit mot, de peur de le diffamer; mais, voyant qu'on recherchait le voleur, il fit venir celui qu'il savait l'être, et lui dit : Mon ami, sauvez-vous avec ce que vous avez dérobé, pour que la reine ne vous fasse pas mourir; et il lui donna encore de quoi se sauver. Plus savant que ne le sont communément les princes, il composa des Hymnes qui furent chantées dans les églises. On parle spécialement d'une Hymne à la gloire des martyrs, dont le premier vers était : *O constantia martyrum* (769)! Il la commença ainsi, dit-on, pour satisfaire la reine Constance, qui le pressait de composer des vers à sa louange, et qui, n'entendant pas le latin, s'imagina sans peine que cette Hymne était faite pour elle, parce qu'elle crut reconnaître son nom dans les mots : *O constantia*. On a déjà vu que Robert mettait son plus grand plaisir à assister au service divin, et à faire quelquefois lui-même l'office de chantre (770). Tous les ans, le jour de saint Hippolyte, il se rendait au monastère de Saint-Denys pour y célébrer cette fête; il se plaçait pendant l'office au rang des chantres, et chantait lui-même sa partie, revêtu d'une chape de soie, et tenant en main le sceptre royal. Il avait une attention particulière à donner de bons évêques à l'Eglise; et son choix était plus influencé par la piété et par l'érudition que par la noblesse du sujet; ce qui l'exposa souvent aux reproches des grands du royaume. On compte jusqu'à vingt-deux églises ou monastères qu'il fonda ou rebâtit. Les principaux sont, le monastère de Saint-Germain en Laye, celui de Saint-Germain l'Auxerrois à Paris, celui de Notre-Dame à Melun, devenu depuis une collégiale, l'église de Saint-Nicolas du Louvre à Paris. Plusieurs de ces églises subsistaient avant son règne; mais, sans doute, il les réédifia. De ce que son biographe les nomme des monastères, il ne suit pas qu'il s'y trouvât des moines, car on a vu souvent les communautés de chanoines nommées monastères. La guerre civile ayant fait place au calme, le roi, tout entier aux exercices de piété, passa le Carême de l'an 1031 à faire plusieurs pèlerinages. Il visita à Bourges l'église de Saint-Etienne, à Sauvigni le tombeau de saint Mayeul, à Brioude celui de saint Julien, à Castres celui de saint Vincent, à Conques celui de sainte Foi, à Toulouse celui de saint Saturnin, à Pamiers celui de saint Antonin, au monastère de Saint-Gilles celui de ce saint abbé; enfin il visita celui de saint Géraud d'Aurillac, puis revint célébrer la fête de Pâques à Orléans. Il fit plusieurs présents à toutes ces églises, et de grandes aumônes aux pauvres. Ceux qui par leurs maladies ou par leur extérieur dégoûtant devaient le plus rebuter sa délicatesse étaient précisément ceux qu'il servait avec le plus d'affection, parce que l'image de Jésus-Christ souffrant, qu'il voyait en eux, les lui rendait plus aimables. C'est par des œuvres d'une charité si héroïque, même dans un particulier, que le religieux monarque se préparait à la mort.

Mort de Robert (771).

Il tomba malade à Melun, et profita du peu de temps qui lui restait pour enrichir la couronne qu'il espérait dans le ciel. Il désirait ardemment de s'unir à Jésus-Christ, et durant sa vie il faisait souvent le signe de la croix sur son front, sur ses lèvres, sur sa poitrine, en l'honneur des principaux mystères de la vie du Sauveur, qu'il méditait avec une douce consolation. Il prenait aussi fort souvent de l'eau bénite, selon sa pieuse coutume; car, quelque part qu'il fût, il voulait en avoir toujours dans sa chambre. La fièvre augmentant, il demanda le saint Viatique, qu'il reçut avec de vifs sentiments de piété. Aussitôt il expira, le mardi 20 juillet 1031. On porta son corps à Saint-Denys, où il fut inhumé auprès du roi Hugues, son père. Les regrets du peuple, qui éclatèrent à ses funérailles, furent le plus sincère et le plus éloquent des éloges funèbres. Seigneur, s'écriait-on, pourquoi nous enlevez-vous un père si tendre? Sous son règne nous étions en sûreté, et nous ne craignions personne : car c'était en même temps le père du peuple, le père des grands, et le protecteur de tous les hommes de bien. Robert, plus saint roi que grand roi, plus père que maître, plus zélé pour faire servir Dieu que pour se faire servir lui-même, n'entreprit rien que pour

(769) Comme on trouve en quelques Bréviaires un responsoire dans le Commun des martyrs commençant par les mots : *O constantia martyrum*, il pourrait se faire que ce fût ce responsoire qu'on aurait nommé une hymne, et qui aurait été composé par le roi Robert.

(770) *Voy.* ci-dessus, col. 571.

(771) Longueval, *loc. cit.*, t. IX, p. 231,

la gloire de l'Eglise et pour le bien de ses sujets. Sa bonté et sa familiarité nuisirent à son autorité, et il fut toujours plus aimé que craint. Quoique brave, il ne rechercha point dans les combats une gloire qu'il eût acquise aux dépens de la félicité de son peuple; il préféra une paix utile à une guerre glorieuse au roi et funeste au royaume ; il entretint avec ses voisins de bonnes relations, dont sa modération et son équité furent les garants. Un roi de ce caractère ne pouvait qu'être regretté.

Helgaud, moine de Fleuri (772).

La *Vie de Robert* fut écrite par Helgaud, qui était moine de Fleuri, sous l'abbé Gauzlin, fils naturel de Hugues Capet, mort archevêque de Bourges en 1029. Par les ordres de Gauzlin, Helgaud construisit à Fleuri une chapelle sous l'invocation de saint Denys et de ses compagnons, martyrs, dont Odalric, évêque d'Orléans, mort en 1033, fit la dédicace. Ce religieux était aimé du roi Robert, comme un fils. En écrivant la *Vie* de ce prince, il se borna à raconter ses œuvres de piété, sans s'occuper de ses guerres ni de sa politique, et ne s'arrêta qu'à ses vertus morales. Helgaud vécut encore assez longtemps sous le successeur de Robert.

La Chevalerie.

Au règne de Robert remonte l'institution de la Chevalerie qui se liait au système féodal, et qui apprit aux demi-barbares de cette époque l'usage qu'ils devaient faire de leur épée, en leur offrant des modèles à imiter dans le vrai soldat chrétien. En effet, la chevalerie, suivant la remarque de l'abbé Blanc (773), « donnait à l'état militaire une perfection qui l'élevait au-dessus de lui-même. Le chevalier était le soldat de la société chrétienne, et la chevalerie une sorte de sacerdoce. De même que l'empereur ou le roi était aux yeux de l'Eglise l'évêque du dehors, ainsi le chevalier était le prêtre du dehors chargé de protéger de son épée les intérêts et les personnes auxquelles le prêtre doit se dévouer lui-même comme ministre de l'Eglise. Aussi le candidat devait-il se préparer par un long noviciat à la cérémonie qui le faisait chevalier. Il entrait dès l'âge de sept à neuf ans dans la maison d'un chevalier qui devenait son maître, et le formait aux habitudes et aux exercices de la chevalerie. Le jour qui précédait la cérémonie, il s'y disposait, par le jeûne, la veille, la prière, le bain, symbole de la pureté intérieure, par la confession, la communion, etc. Enfin, dans la cérémonie même, le nouveau chevalier se dévouait avec serment à la défense de la foi catholique, des églises, des veuves, des orphelins, des faibles en général, et des opprimés. »

Henri, seul roi.

Henri, couronné du vivant de son père, lui succéda. Il donna au prince Robert, son frère, le duché de Bourgogne. La reine Constance, qui avait tâché d'exclure le nouveau roi de la couronne, ne survécut qu'un an à son mari.

Mort d'Aribon (774).

Aribon, archevêque de Mayence, étant à Paderborn avec l'empereur Conrad à la fête de Noël 1030, lui demanda la permission d'aller à Rome. Il en fit le voyage au mois de février suivant. Au retour, il fut attaqué d'une maladie dont il mourut, après dix ans d'épiscopat, le 13 avril 1031. Indépendamment de plusieurs Lettres, on cite de lui un Commentaire sur les quinze Psaumes Graduels.

Saint Bardon, archevêque de Mayence (775).

Saint Bardon, parent de la femme de Conrad, avait embrassé la vie monastique à Fulde. Comme il lisait sans cesse le Pastoral de saint Grégoire, ses confrères lui en demandèrent la raison; il répondit en riant : Peut-être viendra-t-il quelque jour un roi qui, ne trouvant personne qui veuille être évêque, sera assez simple pour me donner un évêché. Richard, abbé de Fulde, ayant bâti un nouveau monastère auprès du grand, lui en confia la conduite. L'empereur Conrad visita cet établissement, où il fut ravi de trouver Bardon, qu'il promit d'élever en dignité à la première occasion. En effet il lui donna les abbayes de Verthen et de Hersfeld. A la mort d'Aribon, comme on tenait conseil sur le choix du successeur, quelqu'un dit que, suivant les priviléges de l'abbaye de Fulde, on

(772) Ceillier, *loc. cit.*, t. XX, p. 248.

(773) *Cours d'Histoire ecclésiastique*, part. II, *Précis historique*, t. II, p. 576.

(774) Ceillier, *loc. cit.*, t. XX, p. 217.

(775) Alban Butler et Godescard, *Vies des Pères*, etc., *Saint Bardon, archevêque de Mayence*, 11 juin.

devait en tirer alternativement l'archevêque de Mayence. Sur ce fondement, Richard, abbé de Fulde, prit le chemin de la cour. Mais un matin il dit aux moines qui l'accompagnaient : Ne vous affligez pas, mes frères, je ne vous serai pas ôté. J'ai vu cette nuit notre frère Bardon sur une haute montagne où je ne pouvais monter. Il avait une houlette à la main, ses brebis paissaient autour de lui, et une fontaine très-claire sortait de dessous ses pieds. C'est lui qui est choisi : cédons à la volonté souveraine. L'assemblée pour l'élection se tint au mois de juin 1031, la veille de saint Pierre. Bardon, auquel l'empereur déclara donner le siége de Mayence, suivant le Privilége de Fulde, fut sacré le lendemain 29 juin dans sa cinquantième année environ. Conrad célébrant la fête de Noël à Gozlar, Bardon prêcha en peu de mots après l'Evangile. Plusieurs, mécontents de son sermon, murmuraient de ce qu'on avait choisi un moine pour une si grande place ; l'empereur lui-même se repentait de l'y avoir mis. Le lendemain, jour de saint Etienne, Thierri, évêque de Metz, fit un sermon qui fut loué de tous. C'est là, disait-on, un évêque. Le jour de saint Jean, l'archevêque Bardon déclara qu'il célébrerait la Messe, quoique ses amis cherchassent à l'en détourner. Son sermon arracha des larmes à tout l'auditoire. Quand il s'assit à la table de l'empereur, suivant la coutume, Conrad lui dit : C'est aujourd'hui Noël pour moi, vos envieux sont confondus ; et il le fit servir le premier. Mais l'archevêque ne fut pas plus touché des louanges de ce jour que du mépris du jour précédent. Il retourna à son diocèse, et le gouverna vingt ans.

Concile de Tribur (776).

Au concile réuni, l'an 1031, à Tribur près Mayence, assistèrent plusieurs évêques de diverses provinces, dans le dessein de conférer ensemble sur ce qui pouvait être utile à l'Eglise et à la religion. On y proposa de faire le jeûne des Quatre-Temps de mars au commencement du Carême, lorsqu'ils se rencontreraient, comme cela arrive souvent. Gérard, évêque de Cambrai, fut d'avis de le renvoyer à la semaine suivante, selon l'ancienne coutume de l'Eglise et son sentiment prévalut.

Saint Gérard, abbé de Fontenelle (777).

Saint Gérard, religieux de Lagni, étant en Normandie, le duc Richard II le força de se charger du gouvernement de Fontenelle. Un de ses moines, dont les mœurs étaient corrompues et l'esprit aliéné, le tua en 1031. En 1671, quand on rebâtit le chapitre, où son corps était resté, on le trouva avec cette inscription : *Hic requiescit abbas Gerardus Kalendas Decembris ab injusto injuste interfectus.* Ce saint est honoré le 28 novembre.

Lettre de Jean XIX sur l'apostolat de saint Martial (778).

Pour résoudre la question de l'apostolat de saint Martial, qui depuis plusieurs années occupait les esprits, on avait consulté le saint Siége. Jean XIX adressa, l'an 1031, à Jourdain, évêque de Limoges, et aux autres évêques des Gaules, une Lettre dans laquelle après avoir montré, par plusieurs textes de l'Evangile, qu'il y a des apôtres en dehors des douze, et que, le mot apôtre signifiant « envoyé, » celui qui est envoyé de Dieu pour prêcher la foi peut à juste titre être qualifié apôtre, le Pape s'exprime ainsi : « Pour nous, étant affermi sur la Pierre inébranlable, et consulté sur le point de savoir si saint Martial est compté parmi les confesseurs ou parmi les apôtres par Jésus-Christ le Fils de Dieu, auquel il a été personnellement attaché, dont il a vu la gloire et reçu les bénédictions, nous définissons qu'on peut l'appeler apôtre, et nous pensons également qu'on peut, dans les divins mystères, en faire l'office comme d'un apôtre. Et, afin de rendre son culte plus célèbre dans tout le monde chrétien, nous avons érigé en son honneur, dans la basilique de Saint-Pierre à Rome, un très-bel autel. » Ce Décret du souverain Pontife ne tarda pas a être promulgué à Bourges et à Limoges.

Concile de Bourges (779).

Au mois de novembre 1031, Aimon, nouvel archevêque de Bourges, assembla dans sa cathédrale un concile provincial auquel assistèrent les évêques du Puy, de Clermont, de Mende, d'Albi, et de Cahors. On commença par lire la Lettre du Pape, et l'on dressa vingt-cinq canons, dont le 1^er^ ordonne que

(776) Ceillier, *loc. cit.*, t. XXIII, p. 603.
(777) Alban Butler et Godescard, *Vies des Pères*, etc. 22 juillet.
(778) Longueval, *loc. cit.*, t. IX, p. 216. Arbellot, *loc. cit.*, p. 43.
(779) Ceillier, *loc. cit.*, t. XXIII, p. 597. Longueval, *loc. cit.*, t. IX, p. 217. Arbellot, *loc. cit.*, p. 44.

saint Martial soit honoré comme un apôtre. Voici ce qu'il y a de remarquable dans les autres. 2. On renouvellera le corps du Seigneur tous les huit jours dans l'église paroissiale. 3. Les évêques et leurs officiers ne recevront rien pour les ordres; pas même pour l'inscription des ordinands, ainsi que les secrétaires ont coutume de faire. 4. Que nul ne soit élevé à la place d'archidiacre qu'il n'ait l'ordre du diaconat. 5. Défense, sous peine de déposition, aux prêtres, aux diacres, et aux sous-diacres d'avoir des femmes ou des concubines. On défend même aux clercs des ordres inférieurs de se marier dans la suite. 6. Celui qui sera ordonné sous-diacre promettra de n'avoir ni femme ni concubine. 7. Les archidiacres, les abbés, les prévôts, les capiscoles, les chanoines, les portiers, et tous ceux qui ont quelque charge dans l'Eglise, porteront la tonsure, c'est-à-dire qu'ils auront la barbe rasée et une couronne à la tête. On a toujours cru en Occident que la barbe coupée faisait partie de la tonsure cléricale, et on n'a pas plus permis aux clercs de laisser croître leur barbe que de porter les cheveux longs. L'usage de l'Eglise d'Orient était différent. 8. Défense d'admettre dans le clergé des fils de prêtres, de diacres, et de sous-diacres. 12. Défense d'exiger aucune rétribution pour les baptêmes, pour les pénitences, ou pour les enterrements. On pourra seulement recevoir ce que les fidèles offriront spontanément. 13. Les offrandes qu'on fait manuellement aux prêtres seront pour eux; mais le cierge pascal demeurera à l'église pour éclairer l'autel. 14. Les voiles qui ont servi à couvrir les corps morts ne pourront pas servir aux autels. 15. Défense de voiturer quelque chose avec des chars ou avec des bêtes de charge le dimanche, si ce n'est pour l'amour de Dieu, par la crainte de l'ennemi, ou dans une grande nécessité. 16. Que ceux qui se séparent de leurs femmes pour d'autres causes que l'adultère n'en épousent pas d'autres du vivant de celles qu'ils ont renvoyées, mais qu'ils se réconcilient ensemble. Ce canon semble encore supposer que ceux qui se séparent de leurs femmes pour adultère peuvent, du vivant de ces femmes, en épouser d'autres; ce qui serait contraire à la doctrine et à la pratique de l'Eglise : mais on peut l'interpréter bénignement. 19. Défense à quiconque de marier sa fille à un prêtre, à un diacre, à un sous-diacre, ou à leurs fils. Ces règlements contre le mariage des prêtres font juger que la continence n'était plus si exactement observée dans le clergé. 24. Les moines apostats demeureront excommuniés jusqu'à ce qu'ils soient venus à résipiscence. Si les abbés et les moines ne veulent pas les recevoir, ils pourront demeurer avec les clercs ou en quelque église, en gardant toutefois l'habit et l'abstinence monastiques. 25. Les chanoines et les moines ne quitteront pas les monastères où ils ont été admis pour aller prendre ailleurs quelque office ou quelque dignité sans le consentement de leur évêque ou de leur abbé.

Après le concile, Aimon de Bourges, voulant faire mettre à exécution le 1er canon touchant l'apostolat de saint Martial, dressa un Décret particulier qu'il envoya à tous les évêques, à tous les abbés et autres fidèles de l'Aquitaine, pour leur enjoindre de placer saint Martial dans les litanies et les offices au rang des apôtres. L'Acte est signé de Jourdain de Limoges, qui ne s'était pas trouvé au concile, d'Aimon de Bourges, d'Etienne du Puy, de Rencon d'Auvergne, de Deusdedit de Cahors, de Ragamond de Mende. Le siége de Rodez était vacant.

IIe concile de Limoges (780).

Environ quinze jours après le concile de Bourges, il s'en tint un autre à Limoges le jour de la dédicace de l'église de Saint-Sauveur, c'est-à-dire le 18 novembre 1031. Le concile, composé de dix évêques et de plusieurs abbés, s'assembla dans l'église de Saint-Etienne, qui était la cathédrale.

Session I.

Après la prière et une lecture faite par l'archidiacre, Jourdain, évêque de Limoges, dit que tous les ecclésiastiques présents pouvaient librement dénoncer au concile les abus qu'ils jugeraient devoir être corrigés, mais qu'il fallait commencer par ceux qui déshonoraient le clergé. Ensuite le prélat se plaignit amèrement des seigneurs laïques ses diocésains qui troublaient l'Eglise et en envahissaient les biens. Les évêques répondirent qu'il était juste d'excommunier les auteurs des troubles.

(780) Ceillier, *loc. cit.*, t. XXIII, p. 594. Longueval, *loc. cit.*, t. IX, p. 220. Arbellot, *loc. cit.*, p. 45.

Odolric, abbé du monastère de Saint-Martial, se leva, et, adressant la parole à Jourdain, il le pria de terminer enfin la contestation sur l'apostolat de saint Martial. Jourdain dit que, puisqu'il n'avait pas assisté au dernier concile de Bourges, il était bien aise qu'on examinât de nouveau cette affaire en sa présence. Engelric, prêtre et chanoine du Puy, dit que les ignorants refusaient la qualité d'apôtre à saint Martial, parce qu'il n'est pas du nombre des douze choisis par Jésus-Christ; et il montra, par l'autorité de saint Jérôme, qu'on donnait aussi le titre d'apôtre aux soixante-douze disciples, et qu'ainsi saint Martial ne méritait pas moins le nom d'apôtre que saint Paul et saint Barnabé. Azenaire, abbé de Massai, dit que, dans les monastères de France, il avait toujours vu mettre saint Martial au nombre des apôtres; qu'ayant trouvé un usage contraire dans les monastères du Berri, il l'avait corrigé; et qu'étant à Constantinople avant de se faire moine, il avait entendu invoquer saint Martial dans les litanies au rang des apôtres. Engelric, reprenant la parole, s'appliqua à établir l'apostolat de saint Martial par plusieurs traits tirés de sa *Vie*. Gérauld, abbé de Solignac, dit avoir des livres de la plus haute antiquité, s'énonçant dans le même sens. Un prêtre, nommé Pierre, dit que Ragembauld, abbé de Maubec, avait rendu témoignage à l'apostolat de saint Martial dans un précédent concile de Limoges. L'abbé Odolric reprit : Voici deux de nos frères que j'ai envoyés en Angleterre pour examiner sur les lieux la tradition de cette Eglise, qui vient, je crois, de saint Grégoire. Ils ont trouvé, tant dans le Martyrologe que dans les litanies, saint Martial nommé apôtre. Isembert, évêque de Poitiers, dit : Nous ne sommes pas des Ebionites qui ne recevaient pas d'autres apôtres que les douze (781). Jourdain dit : La question a été soumise au Pape, qui nous a répondu par une Lettre où il rend témoignage de l'apostolat de saint Martial. Aimon de Bourges dit qu'il avait fait lire et examiner cette Lettre dans son concile de Bourges, et que, personne ne niant que saint Martial n'ait été un des soixante-douze disciples, il avait prescrit de lui donner la qualité d'apôtre. Jourdain exposa aussi ce qu'il avait fait dans le concile de Limoges de l'an 1028, et demanda ensuite à l'archevêque s'il lui plaisait de terminer la séance.

Les évêques, les abbés et les clercs qui composaient le concile allèrent en procession de l'église de Saint-Etienne à celle de Saint-Sauveur, dont on célébrait ce jour-là la dédicace. L'archevêque Aimon y célébra la Messe, assisté des autres évêques. Il dit la première oraison de la dédicace, et la seconde de saint Martial. Elle était conçue en ces termes : « Dieu tout-puissant et éternel, qui avez voulu que le bienheureux Martial, apôtre, présidât à votre Eglise, nous vous prions, par ses mérites, de nous accorder la grâce de votre miséricorde. » Cette oraison, avec la secrète, la préface qui était propre, et la postcommunion, fut nommée « Grégorienne, » parce que le Pape Jean l'ayant envoyée à l'Eglise de Limoges, on la croyait faite par saint Grégoire. Après l'Evangile, qui était celui de la Dédicace, Jourdain fit un discours au peuple sur ce qu'on y rapporte de Zachée qui rendit le quadruple de ce qu'il avait pris, et le prélat exhorta les seigneurs qui jouissaient des biens de l'Eglise à imiter ce publicain. Enfin le diacre, qui avait chanté l'Evangile, étant monté sur l'ambon, lut à haute voix l'excommunication suivante : « Par l'autorité de Dieu le Père, le Fils et le Saint-Esprit, de sainte Marie, Mère de Dieu, de saint Pierre, de saint Martial, et des autres apôtres, nous évêques, ici assemblés au nom de Dieu, savoir : Aimon, archevêque de Bourges; Jourdain, évêque de Limoges; Etienne du Puy, Rencon d'Auvergne, Ragamond de Mende, Emile d'Albi, Deusdesdit de Cahors, Isembert de Poitiers, Arnaud de Périgueux, Robon d'Angoulême, nous excommunions les nobles et autres hommes de guerre du diocèse de Limoges qui refusent ou qui ont refusé à leur évêque la paix et la justice qu'il demande. Qu'eux et leurs fauteurs soient maudits; que leur demeure soit avec Caïn, Judas, Dathan et Abiron, qui ont été engloutis tout vivants dans l'enfer, et, de même que ces lumières sont éteintes à vos yeux, que leur joie soit éteinte aux yeux des anges, à moins qu'avant la mort, ils ne viennent à résipiscence et ne se soumettent au jugement de leur évêque. » En même temps, les évêques et les prêtres, qui tenaient des cierges allumés, les jetèrent par

(781) Les Ebionites ne mettaient pas saint Paul au nombre des apôtres.

terre, en disant : Que leur lumière s'éteigne, comme s'éteint la lumière de ces cierges ! Ce qui remplit les assistants d'une sainte frayeur.

Session II.

Le lendemain, 19 novembre, eut lieu la seconde session du concile. Après les prières ordinaires, on dit à l'archevêque Aimon qu'il y avait des clercs de Limoges qui refusaient d'obéir au décret du concile touchant l'apostolat de saint Martial. L'archevêque proposa de les excommunier; mais Jourdain de Limoges le pria de suspendre la sentence jusqu'à ce qu'il leur eût donné les avis convenables.

Il demanda ensuite qu'on lût les canons du dernier concile de Bourges, afin qu'on vît s'ils convenaient au clergé de Limoges et s'il était à propos d'y ajouter quelques règlements. L'abbé Azenère en fit la lecture; puis l'évêque Jourdain dit : Nous les approuvons tous, excepté l'injonction de renouveler toutes les semaines le corps du Seigneur. Comme il y a des prêtres qui ne peuvent se rendre à leur église tous les huit jours, il nous paraît à propos de modérer cet article, et d'ordonner seulement que le corps du Seigneur soit renouvelé douze fois l'an, savoir : à Pâques, à la Pentecôte, à la Saint-Jean, à Saint-Pierre aux Liens, à l'Assomption, à la Saint-Michel, à la Toussaint, à la Saint-André, à Noël, à la Purification, au commencement du Carême, et à la mi-carême.

Cet évêque fit ensuite l'éloge des monastères de son diocèse, et loua le soin qu'on y avait de la décence et de la décoration des autels; mais il se plaignit des troubles et du peu de régularité de celui de Beaulieu. Les religieux de ce monastère, qui étaient présents, dirent aux évêques : Donnez-nous un abbé régulier, et nous aurons la paix. C'est un tyran que nous avons pour abbé. C'était un clerc séculier, qu'on fit comparaître au concile. Il déclara humblement qu'il se soumettait au jugement des évêques; et Jourdain fut chargé, de la part du concile et de Guillaume, duc d'Aquitaine, d'établir avant Noël un abbé régulier à Beaulieu.

Comme on parlait dans le concile de l'excommunication, quelqu'un demanda si, quand elle est injuste, on est obligé de la garder. L'abbé Odolric répondit par un texte de saint Grégoire, qui enseigne que celui qui est lié, même injustement, par son pasteur, doit observer la censure.

Jourdain de Limoges dit qu'on accusait l'abbé d'Uzerche d'avoir inhumé en terre sainte un seigneur excommunié. L'abbé se justifia et prouva que ce seigneur avait été enterré en terre profane. A ce sujet, l'évêque de Cahors dit que, récemment, un excommunié ayant été tué dans son diocèse, on vint le prier de lever l'excommunication après sa mort; que, malgré son refus de le faire, on ne laissa pas de l'enterrer dans l'église; mais que le lendemain on trouva que la terre avait rejeté le cadavre.

Comme on jugea que l'excommunication lancée contre les seigneurs de Limoges, qui étaient en guerre, et qui avaient pillé les biens de l'Eglise, ne suffirait pas pour leur faire déposer les armes et pour arrêter leurs violences, on chercha d'autres moyens d'apaiser les troubles. Les évêques invitèrent l'abbé Odolric à émettre son avis sur ce point, et il s'exprima en ces termes : Si ces seigneurs ne s'accordent pas à faire une bonne paix, jetez un interdit sur tout le Limousin. Qu'on ne donne la sépulture à personne, excepté aux clercs, aux pauvres mendiants et aux petits enfants de l'âge de deux ans et au-dessous. Que l'office divin se fasse secrètement dans toutes les églises; qu'on accorde cependant le baptême à ceux qui le demanderont; que, vers neuf heures du matin, on sonne les cloches dans toutes les églises, et que tous les habitants, prosternés la face contre terre, fassent des prières pour la paix; qu'on donne seulement la pénitence et le viatique à la mort; que les autels soient dépouillés comme le vendredi saint; qu'on voile les croix et les autres ornements en signe de tristesse et de deuil publics; qu'on ne couvre les autels que durant les messes, que les prêtres diront à voix basse et à huis-clos; que, pendant cet interdit, nul ne se marie, nul ne donne le baiser à un autre; que nul, soit clerc, soit laïque, même le voyageur, ne mange de chair dans l'étendue du Limousin, et n'use que des aliments permis en carême. De plus, que nul, soit clerc, soit laïque, ne se fasse couper les cheveux ou raser la barbe, jusqu'à ce que les seigneurs, qui sont les chefs du peuple, rendent une entière obéissance au concile. La violence des remèdes que propose

Odolric suppose un grand mal; mais il n'est pas marqué que le concile ait suivi l'avis de cet abbé. Les interdits généraux devenaient assez communs : car l'évêque d'Orléans avait mis toute cette ville en interdit; et Fulbert de Chartres avait écrit au roi que, si ce prince ne remédiait aux violences de quelques seigneurs, il jetterait aussi son interdit sur tout son diocèse et se retirerait ailleurs.

Plusieurs autres articles furent discutés dans le concile de Limoges.

Le clergé de la ville se plaignit de ce qu'on baptizait dans le monastère de Saint-Martial à Pâques et à la Pentecôte, et de ce qu'on y affranchissait les esclaves. Les moines répondirent que, de temps immémorial, ils avaient eu des fonts baptismaux, et que la Loi salique permettait d'affranchir des esclaves en tous lieux. Ainsi on conserva aux moines le privilége de baptiser, de crainte que ce ne fût l'ôter à saint Martial lui-même.

On proposa encore de défendre aux abbés d'officier aux grandes solennités avec trois diacres et un chapelain, c'est-à-dire un prêtre assistant en chape : mais le concile ne jugea pas à propos de rien innover.

On accusa divers particuliers d'avoir donné de l'argent pour se faire élever à la prêtrise; quelques autres d'avoir eu deux femmes avant d'entrer dans les ordres, ou de s'être mutilés eux-mêmes; d'autres enfin de ce que, s'étant faits moines après un homicide, ils n'avaient pas laissé d'être promus au diaconat. On lut les canons contre ces abus. A l'occasion du dernier article, on raconta que celui qui avait tué en traître l'évêque Etienne, sans doute Etienne, évêque d'Auvergne, s'étant fait moine à Cluni, l'abbé Odilon eut quelque envie de le faire ordonner prêtre, parce qu'il savait fort bien le chant; mais que, cet abbé ayant voulu auparavant consulter le Pape, le souverain Pontife répondit que ce religieux, coupable d'un homicide, ne devait jamais être promu aux ordres, ni admis à la communion, qu'il fallait seulement lui accorder le Viatique à la mort

Sur les plaintes qu'on fit de ce que quelques évêques conféraient indifféremment les ordres en tout temps, on déclara qu'on ne devait les conférer que les samedis des Quatre-Temps, et que le dimanche était le seul jour où les ordinations des évêques pouvaient être faites légitimement.

Enfin on porta des plaintes dans le concile au sujet des excommuniés qui, à l'insu des évêques, allaient à Rome se faire absoudre. A ce sujet, on dit qu'Etienne d'Auvergne, prédécesseur de Rencon, ayant excommunié Pons, comte de Clermont, pour avoir renvoyé sa femme et s'être ensuite remarié, le comte, sans renoncer à son péché, alla à Rome et se fit absoudre par le Pape, sans doute Jean XIX, qui ne savait pas qu'il eût été excommunié par son évêque; que, l'évêque s'en étant plaint au souverain Pontife, le Pape lui répondit : « Ce que j'ai fait sans connaissance de cause n'est pas tant ma faute que la vôtre; car vous savez que quiconque des diverses parties du monde a recours à moi, je dois en prendre soin, le Seigneur ayant dit spécialement à saint Pierre : « Paissez mes brebis. » Le Siége apostolique pourrait-il rejeter, sans une juste raison, ceux qui viennent de si loin y chercher le remède? Avant que cette brebis malade vînt à Rome, vous auriez dû m'instruire de ce qui la regardait. Je n'aurais pas manqué de confirmer la sentence d'excommunication que vous aviez portée; car je déclare à tous les évêques que je chercherai plutôt à les soutenir et à les consoler qu'à les contredire. A Dieu ne plaise qu'il y ait de la division entre moi et mes coévêques! C'est pourquoi la pénitence et l'absolution que j'ai accordées à votre excommunié, je les déclare nulles, parce qu'il les a obtenues frauduleusement; et elles ne pourront servir qu'à sa condamnation, jusqu'à ce que vous l'ayez absous après une satisfaction convenable. » Les évêques du concile, ayant entendu la lecture de cette Lettre, se dirent les uns aux autres : Nous n'avons pas raison de murmurer contre notre Chef. Ce n'est pas la faute du Pape, c'est la nôtre, si nous manquons de lui faire connaître ceux que nous ne voulons pas qu'il absolve. Les Papes et les autres Pères ont ordonné que, si un évêque impose une pénitence à un de ses diocésains, et l'envoie au souverain Pontife, afin qu'il juge si la pénitence convient à la faute, le souverain Pontife puisse la modérer ou l'augmenter; car c'est dans le Siége apostolique que réside particulièrement le jugement de l'Eglise universelle. De même, si l'évêque envoie son diocésain à Rome avec

des Lettres et des témoins, pour qu'il reçoive la pénitence du Pape, ainsi qu'on en use souvent en cas de crimes énormes, les évêques ne sachant quelle pénitence il convient d'imposer, cet homme peut licitement recevoir le remède du Pape. Mais il n'est permis à personne de recevoir la pénitence et l'absolution du Pape, sans avoir consulté son évêque. Ainsi parlèrent les prélats. On a vu souvent une pratique contraire; il y a même des cas réservés au Pape; et l'origine de cette réserve est indiquée par ce qui est dit ici des ordinaires qui, ne sachant quelle pénitence imposer pour certains crimes énormes, renvoyaient les coupables au souverain Pontife.

Voilà ce que renferment de plus remarquable les Actes fort étendus du IIe concile de Limoges.

Concile de Poitiers (782).

[1032] Guillaume V, surnommé le Grand, duc d'Aquitaine et comte de Poitiers, désira qu'un concile se réunît en cette ville l'an 1032. Trois évêques y assistèrent : Isembert, évêque de Poitiers, Jourdain de Limoges, et Arnaud de Périgueux, avec plusieurs abbés, moines et clercs. On y statua, entre autres choses, que ceux qui se seraient emparés frauduleusement ou par violence des biens de l'Eglise les restitueraient, et qu'on laisserait libres et intactes les terres appartenant aux moines.

Concile de Ripouil (783).

Oliba, évêque d'Ausone ou de Vic sous la métropole de Narbonne, assembla, au mois de janvier 1032, plusieurs évêques à Ripouil, pour la dédicace de l'église de ce monastère, qu'il avait rebâtie. La cérémonie achevée, ils tinrent un concile auquel assistèrent, avec Oliba d'Ausone, Wilfrid de Carcassonne, Bérenger d'Elne, Emile d'Alby, Wadad de Barcelone. Ces prélats y confirmèrent tous les priviléges de Ripouil.

Concile de Pampelune (784).

L'église de Pampelune ayant été détruite par les Barbares, le siége épiscopal fut transféré au monastère de Leyre en Espagne. Quelques années après, dès le mois de septembre 1023 suivant le cardinal d'Aguirre et Mabillon, en 1032 seulement suivant Baronius et Labbe, sept évêques assistèrent à Pampelune même, avec le roi Sanche, la reine sa femme et quatre de leurs enfants, à un concile où l'on résolut de rétablir ce siége. On chargea de ce soin l'évêque Sanche et l'abbé de Leyre. En même temps on statua qu'afin que cet évêché fût toujours occupé à l'avenir par des personnages de mérite, et que le bon ordre établi dans le monastère s'y maintînt et se communiquât aux autres monastères du royaume, l'évêque de Pampelune serait pris d'entre les moines de Leyre et choisi par les évêques comprovinciaux; qu'avant son ordination il promettrait à Dieu et à la sainte Vierge, patronne de l'Eglise de Pampelune, de professer la foi catholique, de la prêcher constamment, de catéchiser et de baptiser conformément aux saints canons, de conférer les ordres sacrés gratuitement, de remplir fidèlement tous les devoirs d'évêque, de célébrer la nuit et le jour les divins offices, et de garder fidélité au roi.

Lois ecclésiastiques de Canut le Grand (785).

En Angleterre, Canut, s'appliquant à rétablir la discipline dans l'Eglise et dans l'Etat, fit, à Winchester, avec le concours d'hommes habiles, un Code de lois dont il prescrivit l'observation dans tout le royaume.

Il défend toute division en matière de religion; ordonne le respect pour les lieux saints et les ministres des autels; invite ceux-ci à vivre conformément à la sainteté de leur état; prescrit le paiement des dîmes, l'observation des dimanches et des fêtes, des jeûnes du Carême, des Quatre-Temps, et de tous autres jeûnes établis par l'Eglise; exhorte les fidèles à confesser leurs péchés, à en faire pénitence, et à s'approcher de l'Eucharistie au moins trois fois l'année, à aimer Dieu de tout leur cœur et toujours; à apprendre de mémoire l'Oraison dominicale et le Symbole des apôtres; engage les évêques à prêcher la vertu à leurs peuples, de vive voix et par leur bonne vie. Tels sont les principaux articles de la première table des lois de Canut.

La seconde table a pour objet les peines corporelles dont on punissait les infracteurs de ces lois.

(782) Ceillier, *loc. cit.*, t. XXIII, p. 604.
(783) *Ibid*, et t. XX, p. 204.
(784) *Ibid*, t. XXIII, p. 604.
(785) *Ibid.*, p. 603.

Mort de Rodolfe III (786).

Le royaume de la Bourgogne Transjurane durait depuis cent trente-quatre ans, lorsqu'il s'éteignit par la mort de Rodolfe III, qui avait fondé en 1016 l'abbaye de Talloires, et suivi Conrad à Rome en 1027. Ce prince n'avait pas d'enfants. Il laissa ses Etats à l'empereur Conrad, son beau-frère ; et, pour l'en investir, il lui envoya la lance de saint Maurice, qui était comme le sceptre et la marque distinctive des rois de Bourgogne. Après cela, il mourut à Lausanne le 6 septembre 1032, à l'âge de trente-neuf ans. Eudes ou Odon, comte de Chartres et de Champagne, neveu de Rodolfe par Berthe sa mère, prétendit à la succession de son oncle ; il fit si vivement la guerre à Conrad, qu'il se rendit maître d'une partie de la Bourgogne ; mais il fut tué à la journée de Bar-le-Duc. Conrad, possesseur du royaume de Bourgogne, le donna à son fils Henri, dit le Noir.

Cessation de la famine. — Conciles en France (787).

[1033] La famine sévissait depuis longtemps d'une manière si affreuse qu'en plusieurs lieux on mangea de la chair humaine. Mais, après trois ans de stérilité, lorsque toutes les ressources étaient épuisées, la moisson de l'année 1033, surpassant la récolte de cinq années ordinaires, ramena l'abondance. Les peuples que la misère passée avait rendus plus dociles, reçurent ce bienfait avec reconnaissance et parurent disposés à mener désormais une vie plus chrétienne. Les évêques profitèrent de ces heureuses dispositions pour corriger les désordres qui avaient attiré la colère de Dieu, et surtout pour empêcher les guerres presque continuelles que les seigneurs particuliers se faisaient entre eux. On tint, à ce sujet, des conciles dans toutes les provinces. L'Aquitaine en donna l'exemple, qui fut suivi des provinces d'Arles et de Lyon, et ensuite du reste de la France. On portait à ces assemblées les reliques des saints les plus célèbres de la province où elles se tenaient ; et un grand concours de peuple s'y rendait par dévotion, tous, grands et petits, témoignant être prêts à obéir aux ordonnances qu'on y publierait. On y dressa beaucoup de règlements, surtout pour réprimer les violences et les pillages auxquels on s'était accoutumé durant la famine. Afin d'établir une paix inviolable entre les particuliers, on statua que les hommes libres et esclaves marcheraient à l'avenir sans armes ; que les voleurs seraient sévèrement punis ; que l'on conserverait aux églises le droit d'asile, excepté à l'égard de ceux qui auraient commis quelques violences et qui seraient arrachés de l'autel pour être conduits au supplice. On défendit surtout de faire aucune violence aux clercs, aux moines et aux religieux qui entreprendraient quelque voyage. Par une disposition remarquable, on s'accorda unanimement pour toujours à s'abstenir de vin le vendredi et de chair le samedi, à moins qu'il n'arrivât en ce jour une grande fête ou qu'une maladie grave n'obligeât de rompre l'abstinence : en cas de dispense pour cause d'infirmité, on devait par compensation nourrir trois pauvres. Dieu parut approuver ces règlements, et il s'opéra pendant la tenue des conciles un grand nombre de miracles par la vertu des reliques qu'on y avait apportées. Les peuples, afin de ratifier solennellement les canons portés contre les violences, priaient les évêques de lever leurs crosses vers le ciel, pendant qu'ils criaient en étendant les mains : La paix ! la paix !

Mort de Jean XIX (788).

En 1033, le jour de la fête de saint Pierre, quelques-uns des principaux d'entre les Romains conspirèrent contre Jean XIX. Ils attentèrent à sa vie, et, n'ayant pu la lui ôter, ils le chassèrent de son Siége. Plusieurs ont fait dire à Glaber que l'empereur Conrad, voulant venger l'injure faite à l'Eglise romaine, et mécontent d'ailleurs des Romains, vint à Rome avec une armée, soumit les rebelles, et rétablit le Pape. Mais Pagi (789) prouve clairement que ce que dit Glaber doit s'entendre de Benoît IX, successeur de Jean XIX, et non de Jean lui-même ; qu'en 1038 seulement Conrad vint à Rome, où il rétablit en effet Benoît IX, cinq ans après l'apparition d'une éclipse qui jeta la frayeur dans les esprits à cause des suites que l'on en appréhendait, et dont une, selon Glaber, fut l'expulsion de Benoît IX, arrivée à pareil

(786) Longueval, *loc. cit.*, t. IX, p. 255.
(787) Ceillier, *loc. cit.*, t. XXIII, p. 602. Longueval, *loc. cit.*, t. IX, p. 241.
(788) Ceillier, *loc. cit.*, t. XX, p. 331.
(789) Ad an. 1038, n. 2.

jour. Jean XIX mourut le 28 novembre 1033, après un Pontificat de neuf ans et quelques mois.

BENOÎT IX, CENT QUARANTE-HUITIÈME PAPE.

Précis du Pontificat de Benoît IX (790).

Jean XIX était oncle de Théophylacte, fils d'Albéric, comte de Tusculum. Celui-ci fit élire, à force d'argent, son fils, âgé de dix à douze ans. Cet abus régnait dans toute l'Italie; la simonie était la voie ordinaire pour entrer dans les bénéfices; et on le voit par les plaintes qu'en faisait, à cette époque même, un écrivain connu depuis sous le nom de Victor (791). Conrad II lui-même, oubliant ses beaux commencements et les devoirs de la charge impériale, vendait les évêchés par cupidité. Théophylacte, placé enfant sur le saint Siége par l'ambition de son père, qui acheta pour lui le souverain Pontificat, servit de preuve que la sainteté du caractère se fait respecter, malgré l'indignité de la personne qui en est revêtue. S'il montra dans une place si éminente des passions capables de la déshonorer, il ne faut envisager cet horrible scandale que par le côté qui nous affermit dans le respect dû à la Chaire de saint Pierre. Malgré la jeunesse et les vices de l'indigne Pontife, les fidèles ne laissèrent pas de révérer en lui la qualité de Vicaire de Jésus Christ; et, quoique livré au désordre, ce Pape ne fit aucune décision qui donnât la moindre atteinte à la pureté de la foi et de la morale. Théophylacte prit le nom de Benoît IX. Sa vie ne fut pas plus édifiante que l'avait été son élection. Il devait siéger environ onze ans, jusqu'à son abdication en 1045.

Eglise de Hambourg.

Libentius II, archevêque de Hambourg, étant mort, extrêmement regretté, le 25 août 1032, Herman, prévôt du chapitre d'Halberstadt, qui lui succéda, reçut le bâton pastoral de l'empereur Conrad et le pallium de Benoît IX. Il avait plus de simplicité que de prudence, et, suivant de mauvais conseils, il visita peu son diocèse pendant un épiscopat de trois ans. La seule fois qu'il vint à Hambourg, il y amena une suite si nombreuse et si mal disciplinée, qu'il sembla qu'une armée ennemie y eût passé. Entre ses chapelains était Suidger, depuis évêque de Bamberg et enfin Pape sous le nom de Clément II.

Mort de Romain III, Argyre.

[1034] A Constantinople, Michel, issu d'une famille obscure de la Paphlagonie, exerçait un commerce de peu d'importance sous le règne de Romain Argyre, lorsque la beauté de sa figure fixa sur lui les regards de la voluptueuse et cruelle Zoé, femme de cet empereur. Dégoûtée d'un mari sur le retour de l'âge, elle s'abandonna publiquement à sa passion. Afin de se débarrasser de Romain, elle l'empoisonna; mais, trouvant que le poison agissait trop lentement, elle fit étouffer son mari dans le bain, le 14 avril 1034. Il était âgé de soixante-deux ans. Romain avait contribué au rétablissement de l'église du Saint-Sépulcre à Jérusalem, que son successeur acheva.

Michel IV le Paphlagonien.

Le jour même de sa mort, Zoé fit monter Michel sur le trône, et manda au palais Alexis, évêque de Constantinople, pour qu'il l'unît au nouvel empereur. Le prélat, surpris, hésitait. Zoé acheta au poids de l'or l'oubli de ses scrupules. Elle se préparait à régner sous le nom du favori qu'elle avait couronné; mais l'eunuque Jean, frère de Michel, déjà puissant sous Romain Argyre, se déclara le rival de l'impératrice. Jean poussa son ambition jusqu'à vouloir être évêque de Constantinople. Plusieurs métropolitains secondèrent son dessein, notamment Démétrius de Cyzique et Antoine de Nicomédie, eunuque, qui avait été élevé sur ce siége sans autre mérite que d'être parent de l'empereur. Alexis, avec son clergé, leur écrivit : Puisque vous prétendez que mon entrée dans ce siége n'a pas été canonique, et que je n'y ai pas été placé par le choix des évêques, mais par l'ordre de l'empereur Basile, il faut déposer les métropolitains que j'ai ordonnés pendant onze ans et demi de pontificat, et anathématiser les trois empereurs que j'ai couronnés : alors je céderai le siége à qui le voudra. Démétrius et les autres, ayant reçu cette déclaration, furent remplis de honte et de crainte, car Alexis les avait ordonnés pour la plupart; ils gardèrent le silence; et l'eunuque Jean se désista de sa prétention.

(790) Ceillier, *loc. cit.*, t. XX, p. 333. Longueval, *loc. cit.*, t. IX, p. 261.
(791) *Dialog.* l. III.

Gérard de Cambrai refuse de souscrire le Décret pour la Paix de Dieu (792).

Bérold, évêque de Soissons, et Guérin, évêque de Beauvais, voyant la Belgique et la Neustrie troublées par la licence et l'animosité des seigneurs qui pillaient les terres les unes après les autres, crurent devoir suivre l'exemple des évêques d'Aquitaine et faire comme eux un Décret pour obliger tous les laïques à jurer qu'ils observeraient désormais la paix et la justice. Les évêques de ces provinces y adhérèrent, excepté Gérard de Cambrai et d'Arras, qui refusa de faire publier ce Décret dans son diocèse. Pour colorer son refus, le prélat prétendit que le Décret portait atteinte aux droits de la royauté et confondait la puissance ecclésiastique avec la puissance séculière; qu'il appartenait aux évêques de prier et d'avertir les rois de leurs devoirs, mais qu'il n'appartenait qu'aux rois d'ordonner la paix et la guerre, et d'édicter des lois pour réprimer la violence de leurs sujets; que, de plus, un pareil Décret paraissait dangereux, en ce qu'on voulait obliger tout le monde à en jurer l'observance, d'où il arriverait que presque personne ne serait exempt de parjure. Les autres évêques, choqués de la résistance de Gérard, le traitèrent d'ennemi de la Paix de Dieu, l'accusant de chercher à diviser le sacerdoce et l'empire. Ils ne laissèrent pas de passer outre; le Décret fut porté à la grande joie des peuples, qui promirent de s'y conformer. Il y était dit que nul désormais ne portât les armes, ne répétât par la force ce qu'on pourrait lui avoir pris, et ne vengeât ni son sang ni celui de ses parents, mais qu'on pardonnât de bonne foi aux meurtriers, qu'on jeûnât le vendredi au pain et à l'eau, qu'on fît le samedi abstinence de chair et de graisse; que, quelque crime qu'eût commis un pénitent, on ne lui imposât pas d'autre pénitence que celle-là; que, de plus, tous jurassent d'observer ces articles; et que quiconque refuserait de faire ce serment serait excommunié comme un païen, que personne ne le visiterait à la mort, et qu'on lui refuserait la sépulture. Quand Gérard de Cambrai, qui s'était opposé à ce Décret, vit que, malgré son opposition, ses collègues l'avaient publié, il entreprit de les combattre. A ce sujet il composa un Ecrit, où il énonça : 1° qu'on ne pouvait jamais défendre le port des armes, parce que c'était une chose licite; que, depuis le commencement du monde, il y avait eu des hommes destinés à prier, d'autres à cultiver les terres, et d'autres à porter les armes pour la défense des ecclésiastiques et des laboureurs; que ces conditions sont nécessaires et se soutiennent mutuellement; 2° qu'il est toujours permis de demander la restitution d'un bien usurpé et la réparation d'une injure; 3° qu'on ne doit pas obliger indifféremment tout le monde à jeûner le vendredi et le samedi, et qu'on ne doit pas croire que cette pénitence soit suffisante pour toutes sortes de péchés; 4° qu'au reste il est de la charité d'exhorter les mourants à la pénitence, quelque grands pécheurs qu'ils soient, et que ce serait une cruauté de refuser la sépulture aux morts, comme le Décret menaçait de le faire à l'égard des réfractaires. Cet Ecrit aigrit de plus en plus les évêques contre Gérard. Il s'y était attendu, et l'autorité seule de ses collègues ne l'aurait pas fait changer d'avis. Mais on murmura publiquement contre sa conduite, on le signala comme l'ennemi de la paix, et, devenu odieux à ses propres diocésains, il les vit se soulever contre lui à Douai. Il craignit alors d'être la victime de sa résistance à un Décret accepté par les autres évêques. Cédant enfin aux prières et aux remontrances de ses amis, surtout de Leduin, abbé de Saint-Vaast d'Arras, il se conforma à ses collègues, et promulgua dans son diocèse le Décret pour l'observation de la Paix. Pour accréditer de plus en plus cette ordonnance des évêques, on publia qu'un d'eux avait reçu une Lettre du ciel, qui lui recommandait d'établir la paix. Il n'était pas nécessaire de recourir à de pareilles fables, tant les Français étaient encore effrayés des fléaux dont la justice divine venait de les frapper.

Fondation de monastères (793).

Gérard, évêque de Cambrai et d'Arras, ayant reconstruit et dédié sa cathédrale, bâtit un monastère de Saint-André à Câteau-Cambresis, qu'on nommait alors château de Sainte-Marie. Ce fut aussi sous son épiscopat que Robert de Béthune, avoué d'Arras, fonda à Hénin-Liétard une collégiale de douze chanoines, qui se firent, quelque temps après, chanoines réguliers.

(792) Longueval, *loc. cit.*, t. IX, p. 243.

(793) *Ibid.*, p. 254.

Roger, comte de Saint-Paul, rétablit pour des moines le monastère que sainte Berthe avait autrefois bâti pour des religieuses à Blangi en Artois : il le soumit à l'abbé de Fécamp.

Gilduin, comte de Breteuil en Beauvoisis, rétablit le monastère de cette ville, que les Normands avaient ruiné, et y plaça le corps de saint Constantien qu'il avait obtenu d'Avesgaud, évêque du Mans.

C'est aussi à cette époque qu'on doit rapporter la fondation du monastère de Noyers en Touraine.

Mort de Sanche III, roi de Navarre.

[1035] Aucun roi, non-seulement de la Navarre, mais de toute l'Espagne, n'avait porté aussi loin que Sanche III la gloire du trône. Profitant avec habileté des dissensions des Musulmans, il les chassa des contrées de Sobrarbe et de Ribagorce, et étendit ses Etats jusqu'aux frontières de la Catalogne. Son règne est surtout célèbre par la révolution qui le rendit maître de la Castille et de Léon, en sorte que les trois royaumes chrétiens d'Espagne devinrent le partage de sa maison. S'occupant alors, avec plus de soin, de l'administration intérieure, il ouvrit un chemin dans les Pyrénées en faveur des pèlerins qui venaient en foule de la France et de l'Allemagne visiter le tombeau de saint Jacques à Compostelle. En mourant, au mois de février 1035, il laissa ses Etats à ses quatre fils. Ils eurent chacun un royaume, et leur postérité remplit longtemps tous les trônes d'Espagne. Mais ce partage affaiblit les Chrétiens, qui, devenus à cette époque plus puissants que les infidèles, les auraient dès lors expulsés de la péninsule s'ils étaient restés unis. Les aumônes de saint Odilon ayant réduit son monastère de Cluni à l'indigence, il écrivit à Garcia, successeur de Sanche III en Navarre, pour lui exposer la disette que ses moines souffraient depuis deux ans; et on ne peut douter qu'il n'en ait reçu des secours, pour peu que Garcia eût hérité des sentiments de son père, insigne bienfaiteur de Cluni.

Concile de Coxane (794).

Guifroi, archevêque de Narbonne, assista, l'an 1035, avec neuf évêques, et Hugues, légat du Pape Benoît IX, à un concile où l'on régla que la celle ou prieuré de Trames-Aigues dépendrait du monastère de Coxane.

Mort de saint Siméon (795).

[1035] Saint Siméon, reclus à Trèves, fut assisté dans sa dernière maladie par Eberwin, abbé de Saint-Martin de cette ville, qui lui fit la recommandation de l'âme, et qui écrivit sa *Vie*. Il mourut le 1er juin 1035. Le clergé, les moines, le peuple, et même les religieuses, se rendirent à sa cellule, pour ses funérailles. L'ancien usage était que chaque évêque, ayant examiné les vertus et les miracles des personnes mortes en odeur de sainteté dans son diocèse, permît de les honorer. Quelquefois même le peuple n'attendait pas le jugement des premiers pasteurs : mais, comme l'ignorance et la crédulité l'exposaient à des superstitions dangereuses, les rois interposèrent souvent leur autorité dans leurs Capitulaires, afin d'empêcher qu'on n'honorât aucun nouveau saint sans que l'autorité des évêques ne fût intervenue et n'en eût reconnu la sainteté après des informations juridiques. Enfin, pour rendre ce jugement à la fois plus solennel et uniforme dans toute l'Eglise, sur la fin du xe siècle on s'adressa au Siége apostolique pour la canonisation des nouveaux saints. La première que les Papes aient faite après les informations juridiques est celle de saint Uldaric d'Augsbourg; et la seconde, celle de saint Siméon de Trèves. Poppon, archevêque de cette ville, voyant les miracles éclatants qui s'opéraient au tombeau de Siméon, écrivit en ces termes à Benoît IX, tant en son nom qu'au nom de son clergé et de son peuple : « Il est mort depuis peu chez nous un saint homme que Dieu couronne dans la gloire. Les miracles qui s'opèrent par son intercession ne nous permettent pas d'en douter. Mais la vivacité de sa foi, qui a éclaté constamment durant le cours de sa vie, est encore une preuve plus certaine de sa sainteté. C'est pourquoi le clergé et le peuple de notre Eglise nous ont prié de vous envoyer la *Vie* de ce saint homme, avec une Relation de ses miracles, et d'y joindre nos Lettres pour vous supplier de porter un Décret apostolique par lequel vous le mettiez au nombre des saints. » Dans la même Lettre l'archevêque priait le Pape de lui envoyer un légat pour faire restituer par

(794) Ceillier, *loc. cit.*, t. XXIII, p. 606

(795) Alban Butler et Godescard, *Vies des Pères*, etc., *Saint Siméon, reclus à Trèves*, 1er juin. Longueval, *loc. cit.*, t. IX, p. 196, 260.

l'autorité du saint Siége les biens qui avaient été usurpés sur son Eglise pendant le pèlerinage qu'il avait fait à Jérusalem avec la permission de Jean XIX.

Pèlerinage de Jérusalem (796).

La dévotion pour faire le pèlerinage de Jérusalem, qu'un grand nombre de Français entreprirent après la famine, fut un des premiers fruits de la ferveur renouvelée. On vit, non-seulement des moines et des prélats, mais encore des femmes du plus haut rang, soutenir avec courage les fatigues de ce long voyage, pour avoir la consolation de révérer les Lieux saints où les principaux mystères du Christianisme s'étaient accomplis. Les pèlerins, au départ, recevaient le bourdon et l'escarcelle des mains d'un prêtre. A leur retour, ils rapportaient des palmes de la Judée, et allaient rendre grâces à Dieu dans l'église avant d'entrer chez eux.

Mort d'Avesgaud du Mans (797).

Les différends que l'évêque Avesgaud eut avec Herbert, comte du Mans, surnommé « Eveille-Chien, » l'obligèrent à quitter sa ville épiscopale. Il jeta l'interdit sur son diocèse, et se retira à la Ferté, sur la rivière d'Huisne, place qu'il avait fait fortifier pour se mettre à couvert de la violence de ses ennemis. C'est ce qu'on a nommé la Ferté-Bernard. Le comte du Maine, ayant appelé les Bretons à son secours, alla assiéger Avesgaud. Celui-ci s'enfuit à Chartres, auprès de Fulbert, qui vivait encore alors, et qui tâcha par ses Lettres d'intéresser Léothéric de Sens à cette affaire. On assure même que Fulbert vint au Mans, et que par sa médiation la paix fut enfin conclue entre l'évêque et le comte. Elle ne dura pas longtemps. Avesgaud se retira derechef à la Ferté-Bernard, qui lui avait été rendue. De là il se rendit en pèlerinage à Jérusalem, et, à son retour, il mourut à Verdun, après quarante-deux ans d'épiscopat, vers l'an 1035. Gervais, son neveu, qui lui succéda, fut aussi grand chasseur et encore plus persécuté que son prédécesseur.

Avesgaud avait été enterré dans l'église de la Vierge par Rambert, évêque de Verdun, qui fit également le pèlerinage de la Terre sainte. En revenant de Jérusalem, il devait mourir à Belgrade en 1038.

(796) Longueval, *loc. cit.*, t. IX, p. 246.
(797) *Ibid.*, p. 250.
(798) *Ibid.*, p. 247.

Mort de Robert, duc de Normandie (798).

[1036] Cette dévotion fut celle de Robert, duc de Normandie. Il rétablit d'abord pour des filles le célèbre monastère de Montivilliers, qui avait été détruit, et dont les biens avaient été donnés à l'abbaye de Fécamp, laquelle reçut en échange le monastère de Saint-Taurin d'Evreux. Vers le même temps, Robert donna une terre au monastère de Saint-Pierre de Préaux, qu'un seigneur normand, nommé Hunfroi, faisait bâtir, et il envoya son fils Guillaume, qui lui était né en 1027 d'une bourgeoise de Falaise, sa concubine, y porter l'Acte de donation. On prit plusieurs jeunes seigneurs de l'âge de Guillaume pour servir de témoins; et, afin qu'ils s'en souvinssent, on appliqua à chacun d'eux un soufflet sur la joue. Cet usage était ancien, car il est marqué dans la Loi des Ripuaires que, quand on achetait une terre, si on ne faisait pas un contrat de vente, l'acheteur devait la payer sur-le-champ, en prendre ensuite possession en présence de témoins, donner des soufflets et tirer les oreilles aux petits enfants, afin qu'ils pussent un jour en rendre témoignage. C'est sans doute pour le même motif qu'on donne un soufflet aux enfants à qui on administre la confirmation : on veut qu'ils n'oublient jamais qu'ils ont reçu un sacrement qui ne doit pas être réitéré. Robert, n'ayant pas de fils légitime, fit prêter serment à ses sujets que, s'il ne revenait pas de la Terre sainte, on reconnaîtrait pour duc son fils Guillaume; et Henri, roi de France, y consentit. Le prince arriva heureusement en Palestine, et fit de riches présents aux églises de Jérusalem. Mais, à son retour, il mourut, l'an 1036, à Nicée en Bithynie, et Guillaume le Bâtard lui succéda à l'âge d'environ neuf ans. Sa minorité fut une suite d'orages, à la faveur desquels les brigandages recommencèrent en Normandie, au mépris de la paix qu'on avait solennellement jurée.

Abbaye de Saint-Amand (799).

Joscelin, comte de Rouen, qui avait fondé, pour des moines, le monastère de la Sainte-Trinité, sur la montagne nommée de Sainte-Catherine (800), établit dans la même ville un monastère de religieuses sous le nom de Saint-Amand.

(799) Longueval, *loc. cit.*, t. IX, p. 254.
(800) *Voy.* ci-dessus, col. 555.

Concile de Poitiers (801).

On ne sait rien du concile tenu, l'an 1036, à Poitiers, sous l'épiscopat d'Isembert, sinon que l'on y établit une paix solide entre les particuliers qui étaient en guerre auparavant.

Mort de Canut le Grand.

Les courtisans de Canut, pour flatter sa vanité, l'exaltaient comme le plus puissant des rois. Son bon sens méprisa cette flatterie. Etant sur la plage près Southampton, il donna à ses adulateurs une belle leçon sur l'inanité des monarques de la terre, alors qu'on les compare à l'Etre suprême qui gouverne les éléments. On le vit entrer dans la vase de la mer à l'instant du reflux, défendre aux flots de monter jusqu'à lui, et, quand ils eurent mouillé ses pieds, se retourner vers ses courtisans pour leur dire avec dédain : Apprenez que Celui-là seul est tout-puissant, à qui l'Océan a obéi, quand il lui a dit : Va jusque-là, et pas plus loin. Frappé de cette idée, on assure que, de retour à Winchester, Canut prit sa couronne, la plaça sur le grand crucifix de la cathédrale, et ne la porta plus depuis ce jour, même dans les cérémonies publiques. Il mourut à Schaftesbury en 1036, assignant à Suénon la Norwége, à Harold l'Angleterre, à Hardi-Canut, fils d'Emma, le Danemark, tandis que, par les conventions de mariage entre Canut le Grand et Emma, l'Angleterre aurait dû lui échoir. Aussi, quand Harold requit Egelnoth, archevêque de Cantorbéry, de procéder à son couronnement, le prélat, plaçant les ornements royaux sur l'autel, lui répondit : Voilà la couronne et le sceptre que Canut m'a confiés. Je ne puis ni vous les donner ni vous les refuser. Vous pouvez les prendre, si cela vous plaît ; mais je défends à aucun des évêques mes frères d'usurper une fonction comprise dans les prérogatives de mon siége. Cependant Harold finit par vaincre les objections du primat, et fut couronné avec les solennités d'usage. Gunihilda, fille d'Emma, était mariée à Henri le Noir, fils de l'empereur Conrad II.

Concile de Tribur (802).

Cet empereur fut présent à Tribur, l'an 1036, à un concile nombreux, dont nous n'avons pas les règlements pour le maintien de la discipline. Les évêques obligèrent Othon de Sumword à promettre par serment qu'il se séparerait de Mathilde, fille du duc Boleslas, avec qui il s'était marié.

Mort de saint Meinverc (803).

Le monastère fondé par saint Meinverc à Paderborn avec des moines de Cluni fut connu sous le nom de Saint-Michel. Le fondateur y mit les reliques de saint Félix, martyr, qu'il avait obtenues de Wolfgang, patriarche d'Aquilée, sans doute dans le second voyage qu'il fit à Rome avec Conrad II en 1026 ; et, avant de les exposer à la vénération publique, il en constata l'authenticité en les jetant trois fois dans le feu, selon l'usage de cette époque. La dédicace du monastère de Saint-Michel, que Meinverc et, après lui, Conrad II dotèrent richement, eut lieu en 1031. Le prélat bâtit aussi dans le faubourg de Paderborn une église sur le modèle de celle du Saint-Sépulcre de Jérusalem, et y établit une communauté de chanoines, à qui il fournit de son patrimoine les choses nécessaires à la vie : il en fit la dédicace au mois de mai 1036. Meinverc ne survécut que peu de jours à cette cérémonie, car il mourut le 5 juin suivant.

Concile de Rome (804).

La même année 1036, Benoît IX tint à Rome un concile, où Bonison, abbé de Saint-Pierre hors les murs de Pérouse, en Ombrie, se plaignit de ce que André, évêque de cette ville, s'arrogeait certains droits sur son monastère. L'évêque, n'ayant produit aucun titre pour les maintenir, fut débouté de ses prétentions.

Conrad II en Italie.

[1037] Une révolte générale des vassaux contre leurs seigneurs força l'empereur à venir en Italie. Il fut reçu magnifiquement par Héribert, archevêque de Milan, dans l'église de Saint-Ambroise, et indiqua un parlement à Pavie où il fit justice à tous ceux qui lui portèrent des plaintes. Ce prince, ayant découvert que l'archevêque de Milan, et les évêques de Verceil, de Crémone, et de Plaisance, avaient conjuré de le faire mourir pour mettre à sa place Othon, comte de la haute Bourgogne, les envoya en prison au delà des

(801) Ceillier, *loc. cit.*, t. XXIII, p. 605.
(802) *Ibid.*
(803) *Ibid.* t. XX. p. 113.
(804) *Ibid.*, p. 335.

Alpes. Quoiqu'en cela il eût agi par le conseil des seigneurs, Henri son fils le désapprouva, parce que ces évêques n'avaient point été jugés canoniquement. C'était avec raison, dit l'historien Vippon : comme, après la sentence de déposition contre un évêque on ne doit plus lui rendre aucun honneur, de même avant le jugement on lui doit un grand respect. Héribert repoussant toutes les propositions d'accommodement du Pape et des évêques, Benoît IX le frappa d'anathème, et Conrad donna l'archevêché de Milan à Ambroise, chanoine de la même Eglise. Mais il ne put le mettre en possession ; Héribert s'y maintint jusqu'à sa mort ; et les Milanais ruinèrent toutes les terres qu'Ambroise avait aux environs. Benoît IX vint à Crémone trouver Conrad, qui le reçut avec honneur. L'empereur célébra la fête de Noël à Parme, dont les habitants se prirent de querelle avec les Allemands. Ceux-ci en firent un grand massacre, pillèrent la ville, et la brûlèrent en partie.

Eglise de Rouen (805).

L'Eglise de Rouen avait le malheur d'être gouvernée depuis longtemps par des archevêques qui, ne songeant qu'à jouir des revenus de ce grand siége, s'appliquaient plus à soutenir l'éclat de leur naissance qu'à honorer la sainteté de leur ministère. Après la mort de Gunhart, successeur de Francon, le duc Guillaume Ier donna cet archevêché à Hugues, moine de Saint-Denys, plus distingué par sa noblesse que par sa piété. Il oublia qu'il avait été moine, et vécut en grand seigneur. Cependant son faste ne fut pas son plus grand crime : il se livra avec tant de scandale à l'amour des femmes, qu'il en eut plusieurs enfants. Robert, son successeur, et fils de Richard Ier, duc de Normandie, fit d'abord autant d'honneur à l'épiscopat par ses vertus que par sa haute naissance : mais il se démentit bientôt ; et, tout archevêque qu'il était, il prit une femme, nommée Herlève, dont il eut aussi plusieurs enfants, auxquels il donna des comtés. Ayant eu ensuite des démêlés avec le duc Robert, il se retira sur les terres de France, d'où il jeta un interdit général sur la Normandie. Le Seigneur lui fit la grâce de se reconnaître avant sa mort : il pleura ses péchés, et n'employa plus ses grands biens qu'au profit de son église, qu'il rebâtit. Robert siégea quarante-huit ans, jusqu'en 1037. Mauger, son neveu, fils de Richard II, encore fort jeune, lui succéda, et se livra également aux passions de la jeunesse.

Cupidité de Théophane.

[1038] D'autres abus régnaient en Orient. L'an 1038, l'empereur Michel, étant à Thessalonique, reçut des plaintes du clergé contre le métropolitain Théophane, qui ne payait pas aux ecclésiastiques leurs pensions. Ce prince l'exhorta d'abord avec douceur à les satisfaire ; mais il s'emporta et refusa d'obéir. L'empereur crut devoir user d'adresse, et lui envoya demander par un de ses officiers cent livres d'or à emprunter jusqu'à ce qu'il lui en vînt de Constantinople. L'archevêque protesta avec serment qu'il n'en avait pas plus de trente livres. Mais l'empereur envoya ouvrir son trésor, où l'on trouva trente-trois centenaires d'or, c'est-à-dire trois mille trois cents livres. Il prit sur cette somme tout ce qui était dû au clergé depuis la première année du pontificat de Théophane, fit payer les ecclésiastiques jusqu'à l'année courante, distribua le reste aux pauvres, chassa Théophane de son siége, en le reléguant à une maison de campagne, et le remplaça par Prométhée qu'il chargea de lui faire une pension. On voit par là que Michel avait des moments lucides.

Conrad II au Mont-Cassin.

Conrad passa en Pouille, et l'impératrice alla à Rome faire ses prières ; puis elle rejoignit son mari, qu'elle accompagna au Mont-Cassin. L'empereur saint Henri, à son dernier voyage en Italie, voulant punir Pandulfe, prince de Capoue, de ses violences, l'avait emmené en Allemagne. Après la mort de saint Henri, Conrad lui permit de retourner à Capoue, et il recommença à persécuter les moines du Mont-Cassin. Il retint à Capoue l'abbé Théobald, s'empara de tous les biens du monastère, et le fit gouverner par ses serviteurs, le réduisant à une telle disette que, le jour de l'Assomption de la sainte Vierge, on manqua de vin pour le service de l'autel. Les moines portèrent leurs plaintes à Conrad en Allemagne, et en 1037 à Milan. Ils les renouvelèrent au Mont-Cassin. L'empereur, après sa prière, entra dans le chapitre pour

(805) Longueval, *loc. cit.*, t. IX, p. 249.

parler à la communauté. Les moines se prosternèrent devant lui, et, s'étant relevés, ils dirent : Nous attendions votre arrivée, comme les âmes des justes attendaient dans les enfers la venue du Rédempteur. Conrad ne put retenir ses larmes, et les moines, après s'être prosternés une seconde fois, lui racontèrent les maux que Pandulfe leur avait faits depuis douze ans, le conjurant, au nom de Dieu et de saint Benoît, de les en délivrer. L'empereur leur affirma avec serment qu'il protégerait ce saint lieu toute sa vie. Ensuite, ayant demandé leur bénédiction, il mit sur l'autel de saint Benoît un tapis de pourpre orné d'une broderie d'or, fit élire Richer abbé, car Théobald était mort, et confirma tous les biens du monastère. Richer le gouverna très-sagement jusqu'à l'an 1055 qu'il mourut. Les vertus monastiques s'étaient si bien conservées chez les moines du Mont-Cassin, que cette communauté eut, dans la première moitié du XI^e^ siècle jusqu'à douze saints qui méritèrent les honneurs d'un culte public.

Benoît IX chassé et rétabli.

En 1038, les Romains chassèrent Benoît IX de son siége; Conrad II l'y rétablit la même année. L'empereur retourna ensuite en Allemagne : mais la peste, causée à l'ordinaire par les chaleurs de l'Italie, emporta une grande partie de son armée, ainsi que Gunihilda, femme de Henri le Noir, son fils.

Saint Gunther, ermite (806).

Saint Godehard, d'abord abbé d'Altach, venait d'être chargé de réformer le monastère de Hersfeld (807), lorsque Gunther, seigneur de Thuringe, illustre par sa naissance et par ses dignités, se repentant des péchés de sa jeunesse, alla le trouver et lui découvrit le fond de sa conscience. L'abbé lui persuada d'embrasser la vie monastique. Il renonça à ses biens qui étaient grands, les donna au monastère de Hersfeld, du consentement de ses héritiers, et se réserva toutefois pour sa subsistance le monastère de Guelingue, dont il jouissait étant séculier, suivant l'abus de cette époque; ce qui fut cause que l'abbé différa quelque temps sa profession. Après l'avoir faite dans le monastère d'Altach, il alla, avec la permission de saint Godehard, habiter celui de Guelingue qu'il s'était réservé. Comme il n'était accoutumé ni à la pauvreté ni au travail, il trouvait de grandes difficultés dans le gouvernement de cette maison, et venait souvent demander conseil à Godehard, qui lui dit enfin, d'un ton ferme et sévère, de se soumettre à l'obéissance et à la stabilité qu'il avait promise à Dieu, ou de quitter l'habit et de retourner dans le siècle. Godehard en parla même à saint Henri, roi de Germanie, qui, ayant mandé Gunther, lui représenta avec force qu'il ne pouvait servir deux maîtres. Ainsi il abandonna Guelingue, et revint à Altach se ranger à la vie commune. Il s'y distingua bientôt par sa ferveur et son austérité; en sorte que saint Etienne, roi de Hongrie, son parent, désira de le voir. Il envoya deux fois le prier de venir, mais inutilement. Enfin Gunther se rendit à la troisième invitation, et, avec l'autorisation de son abbé, il accompagna les envoyés du roi de Hongrie, qui le reçut avec une joie extrême. Etienne le fit asseoir à sa table, mais il ne put lui persuader de manger de la viande. Ensuite le saint homme, de l'agrément de son abbé, se retira avec quelques moines d'Altach dans un désert des forêts de Bohême, où il fonda un ermitage ou nouveau monastère, l'an 1008; et il y demeura trente-sept ans.

Mort de saint Godehard (808).

Saint Godehard, devenu évêque d'Hildesheim, s'appliqua surtout à pourvoir aux besoins spirituels et corporels des indigents. Il mourut le 4 mai 1038, et fut canonisé par Innocent II en 1131. Plusieurs églises d'Allemagne l'honorent avec le titre de patron; il y a aussi beaucoup de lieux qui portent son nom. Il reste de ce saint plusieurs Lettres empreintes de la piété la plus tendre et la plus solide. Wolferus, chanoine d'Hildesheim en Saxe, écrivit sa Vie par ordre d'Athelbert, abbé d'Altach, et la dédia à Albuin, son maître.

Mort de saint Etienne, roi de Hongrie (809).

Saint Etienne, roi de Hongrie, avait épousé, peu de temps après son sacre, Giselle, sœur de Henri, roi de Germanie, qui devint empe-

(806) Ceillier, *loc. cit.*, t. XX, p. 312.
(807) *Voy.* ci-dessus, col. 519.
(808) Alban Butler et Godescard, *Vies des Pères, etc., Saint Godard, évêque de Hildesheim en Allemagne*, 4 mai. Ceillier, *loc. cit.*, t. XX, p. 162.
(809) Alban Butler et Godescard, *Vies des Pères, etc., Saint Etienne, roi de Hongrie*, 2 septembre.

reur, et il trouva son beau-frère toujours prêt à seconder ses pieux desseins. Il abolit plusieurs coutumes, également barbares et superstitieuses, qui venaient des anciens Scythes. Il publia des lois sévères contre le blasphème, le vol, le meurtre, l'adultère, et d'autres crimes. Pour déraciner l'incontinence et l'idolâtrie, il ordonna que tous ceux qui n'étaient ni moines ni clercs se mariassent, et défendit en même temps aux Chrétiens d'épouser des infidèles. Les personnes de toute condition avaient un accès facile auprès de lui. Il écoutait indistinctement les plaintes de ceux qui venaient le trouver; mais il se sentait une certaine prédilection pour les pauvres, parce qu'il savait avec quelle facilité on les opprime, et que Jésus-Christ, en quittant la terre, nous les a recommandés, déclarant qu'il regarderait comme fait à lui-même ce que nous ferions en leur faveur. Etienne pourvut à leur subsistance dans tout son royaume. Il prit sous sa protection d'une manière encore plus spéciale les veuves et les orphelins, et annonça publiquement qu'il en serait le père. Non content de ces soins généraux pour les indigents, il sortait souvent sans suite, afin d'être plus à portée de découvrir par lui-même ceux qui étaient dans la misère. Un jour qu'étant déguisé il distribuait ses aumônes, des mendiants se jetèrent sur lui, le renversèrent par terre, lui arrachèrent la barbe et les cheveux, lui prirent sa bourse, et gardèrent pour eux ce qui était destiné au soulagement d'un plus grand nombre. Le saint roi, heureux de souffrir pour Jésus-Christ, adressa ces paroles à la Mère de Dieu : Vous voyez, Reine du ciel, de quelle manière je suis récompensé par ceux qui appartiennent à votre Fils, mon Sauveur. Mais, comme ils sont ses amis, je reçois avec joie ce traitement de leur part. Le prince, quoique résolu à ne refuser l'aumône à aucun de ceux qui la lui demandaient, apprit cependant à ne plus exposer sa personne. Les grands du royaume le raillèrent à cette occasion; mais il se réjouit d'avoir participé aux opprobres de Jésus-Christ, et le ciel récompensa son héroïque piété par le don des miracles et de plusieurs autres grâces extraordinaires. Quoique à la cour des rois tout tende à faire redouter la sévérité de la morale évangélique, il trouva le moyen de pratiquer les austérités de la pénitence. Il n'eût rien tant désiré que de servir les pauvres, et de leur laver publiquement les pieds : mais il se cachait pour vaquer à cet exercice, de peur d'offenser ses sujets, dont la plupart ignoraient encore ce que c'est que l'humilité chrétienne. Les amusements inutiles ne prenaient aucune partie de son temps, qu'il partageait entre les devoirs de la religion et ceux de l'Etat : il donnait des heures réglées aux uns et sanctifiait les autres en les animant par l'esprit de la foi. Ainsi toutes ses actions devenaient un sacrifice continuel offert au Seigneur. Chaque jour il expiait par la pénitence les fautes de fragilité ou d'inadvertance qui lui échappaient. Sa vertu jetait un éclat qui impressionnait vivement ceux qui l'approchaient. Ses enfants surtout s'empressaient de marcher sur ses traces. Emeric, son fils aîné, l'imitait avec tant de ferveur qu'il fut, dès sa jeunesse, un sujet d'admiration pour la Chrétienté entière. Il se levait à minuit, récitait matines à genoux, et faisait une petite méditation à la fin de chaque psaume. On rapporte des choses étonnantes de ses vertus et de ses miracles. On ne pouvait, en un mot, rien voir de plus aimable, de plus pieux, de plus accompli. Etienne ne se bornait pas à l'élever dans les maximes de la perfection, il le formait aussi au grand art de régner. Dans une Instruction en dix articles sur la manière de bien gouverner, adressée à Emeric, il exhorte son fils à la pratique de l'humilité, qu'il appelle la seule grandeur des rois, à la douceur, à la patience, à la charité pour les pauvres et pour tous les malheureux. L'excellent Code de lois de saint Etienne, qui fut la base du gouvernement hongrois, présente en cinquante-cinq chapitres tout ce qui est nécessaire pour rendre les peuples heureux et chrétiens. Il défend sous des peines rigoureuses les crimes contraires à la religion, tels que la violation du dimanche ou des fêtes, les irrévérences dans l'église, la négligence à faire venir les prêtres pour assister les moribonds. Il recommande un respect religieux pour les choses saintes et pour les ecclésiastiques qui en sont les dépositaires. Il publia ces lois dans tout son royaume, et prit de sages mesures pour qu'elles fussent fidèlement observées. La protection qu'il devait à son peuple l'engagea quelquefois dans des guerres d'où il sortit toujours victorieux. Le prince de Transylvanie, son parent, ayant attaqué ses Etats, il lui livra bataille et le fit prisonnier : mais il

lui rendit la liberté, à la seule condition que le vaincu permettrait aux missionnaires de prêcher librement la religion à ses sujets. Ce fut en reconnaissance de sa victoire qu'il fonda une église magnifique en l'honneur de la sainte Vierge dans la ville d'Albe-la-Royale. On ne lui reprocha jamais dans aucune guerre d'avoir été l'agresseur. Celle qu'il eut à soutenir contre les Bulgares fut opiniâtre; mais ces peuples durent à la fin se soumettre. Aucun saint ne passa par de plus cruelles épreuves que le roi de Hongrie. Des maladies cruelles le privèrent de ses enfants. Emeric, qui commençait à partager le poids du gouvernement, qui était le soutien et la consolation de son père, fut le dernier que la mort lui enleva : perte d'autant plus sensible qu'Etienne voyait dans ce fils toutes les qualités que réclamait un royaume nouvellement converti. Il la supporta cependant avec une entière résignation à la volonté de Dieu. Emeric fut canonisé par Benoît IX, et il est honoré parmi les saints le 4 novembre. Etienne profita de ces épreuves pour se détacher de plus en plus du monde; et il eût volontiers rompu tous les liens qui l'y retenaient, si le bien de l'Eglise et de l'Etat le lui eût permis. Il continua donc de porter le fardeau de la royauté et d'en remplir les devoirs, mais redoubla de ferveur dans ses exercices, et s'appliqua de préférence à ceux qui avaient pour objet de lui mériter une sainte mort. Quoique brave et expérimenté dans la guerre, il avait toujours aimé la paix : il résolut alors de ne plus répandre de sang, et pria le Seigneur d'en éloigner de lui les occasions. Les Besses, ennemis déclarés des Hongrois, fondirent sur ses Etats: mais sa sainteté leur inspira tant de vénération, qu'après lui avoir demandé son amitié ils s'en retournèrent tranquillement chez eux. Quelques Hongrois les ayant pillés dans leur retraite, il les fit pendre sur ses frontières. L'empereur Conrad étant venu l'attaquer avec de grandes forces en 1030, il dut se mettre à la tête de son armée, tout en espérant que Dieu ne permettrait pas qu'il y eût du sang répandu. Lorsque le combat parut imminent, il demanda de nouveau la paix par l'intercession de la sainte Vierge; et peu de temps après, au grand étonnement de tous, Conrad reprit la route d'Allemagne avec autant de précipitation que s'il eût été défait. Pendant trois ans, une complication de maladies douloureuses éprouva le saint. Quatre palatins, qu'irritait l'exactitude avec laquelle il rendait la justice sans aucune acception des personnes, furent encouragés par l'état de faiblesse où il était réduit à lui ôter la vie. Un d'entre eux entra la nuit dans sa chambre, armé d'un poignard. Mais il n'eut pas plus tôt entendu le roi demander qui était là que la frayeur le saisit. Se voyant découvert, il se jeta aux pieds du prince, dont il obtint sa grâce. L'intérêt de l'Etat exigea l'exécution de ses complices. Etienne, sentant qu'il approchait de sa dernière heure, fit assembler la noblesse pour lui recommander le choix de son successeur, l'obéissance au saint Siége et la pratique des vertus chrétiennes. Il mit de nouveau son royaume sous la protection de la Mère de Dieu; reçut les sacrements de l'Eglise, et expira le 15 août 1038. Plusieurs miracles attestèrent sa sainteté. Quarante-cinq ans après sa mort, son corps fut levé de terre, renfermé dans une châsse, et déposé dans une magnique chapelle de l'église de Notre-Dame, à Bude. Benoît IX le canonisa, et Innocent XI fixa sa fête au 2 septembre.

Mort de saint Egelnoth.

En 1038 mourut saint Egelnoth, archevêque de Cantorbéry, et il est compté entre les saints.

Conciles dans la Narbonnaise (810).

Cette même année, on tint deux conciles dans la Gaule Narbonnaise, à l'occasion de deux dédicaces d'églises, savoir : à Girone et à Ausone ou Vic ; mais il ne reste aucun Acte de ces assemblées.

Chanoines réguliers (811).

[1039] La vie canoniale prit alors en quelques provinces un nouveau lustre par la réforme qu'embrassèrent les chanoines de plusieurs collégiales pour vivre, non-seulement en communauté, mais en religieux. C'est du moins vers ce temps que l'on commença à voir en France des chanoines réguliers, qui ne possédaient rien en propre. Les diverses Règles des chanoines qu'on a vues jusqu'ici ne les constituaient pas religieux, puisqu'elles leur permettaient de garder leurs biens et d'en faire l'usage qu'ils jugeraient à propos. Les chanoines de Saint-Ruf d'Avignon sont les

(810) Ceillier, *loc. cit.*, t. XXIII, p. 605.

(811) Longueval, *loc. cit.*, t. IX, p. 263.

premiers qu'on sache avoir réuni la pratique de la pauvreté religieuse avec la vie canoniale; et on leur donna, à cause de cela, le nom de chanoines réguliers (812). Les premiers instituteurs de cette congrégation d'Avignon furent quatre pieux ecclésiastiques, Arnaud, Odilon, Ponce et Durand, qui prièrent Benoît, évêque d'Avignon, de leur donner l'église de Saint-Ruf, afin qu'ils y pussent vivre régulièrement : ce que le prélat leur accorda par une Charte de l'an 1039. La même année, Sasuvalon pria Hugues, évêque de Tournai et de Noyon, de lui permettre d'établir à Falempin une communauté de pauvres clercs de Jésus-Christ, et de la doter par charité : Hugues le fit, à condition que l'évêque de Tournai donnerait le soin des âmes à celui qu'ils auraient élu prieur de leur petite abbaye. Il se forma dans la suite plusieurs autres établissements de chanoines réguliers, dont l'institut devint de plus en plus florissant. Mais il suffit d'en avoir indiqué les commencements ou plutôt le renouvellement; car il est certain que, dès le temps de saint Augustin, il y avait en Afrique des chanoines réguliers qui vivaient en communauté sans posséder rien en propre (813). Il n'est pas constant au même degré qu'il y en ait eu en France avant les établissements dont nous parlons.

Mort de Conrad II, empereur d'Occident.

Le 4 juin 1039, l'empereur Conrad mourut à Utrecht, et son corps fut inhumé à Spire.

Henri le Noir, roi de Germanie.

Henri III, dit le Noir, son fils, lui succéda comme roi de Germanie. Heimon, évêque de Verdun, mort l'an 1024, avait été remplacé par Rambert, qui siégea quatorze ans. Après son décès, le roi Henri donna, en 1039, l'évêché de Verdun à Richard, fils du comte Hildrade, filleul et disciple de Richard, abbé de Saint-Vannes.

Mort de sainte Cunégonde (814).

[1040] Sainte Cunégonde, étant allée faire une retraite dans la Hesse, y était tombée dangereusement malade. Après son rétablissement, elle accomplit le vœu qu'elle avait fait de fonder un monastère à Capungen, aujourd'hui Kaffungen, près Cassel, dans le diocèse de Paderborn. Elle voulait y mettre des religieuses de Saint-Benoît. Sur ces entrefaites, la mort lui enleva saint Henri, son époux, en 1024 (815). Cette perte lui causa une douleur très-sensible, sans la jeter dans l'abattement. Elle pria et fit prier Dieu pour le repos de l'âme de l'empereur. Elle le recommanda surtout à la piété de ses religieuses, en leur exprimant le désir qu'elle avait de se réunir à elles; désir que l'impératrice ne tarda pas à réaliser. Déjà elle avait épuisé son patrimoine et ses trésors à fonder des évêchés, à bâtir des monastères, à soulager la misère des pauvres. Son détachement des biens du monde devait être plus complet. Elle voulut embrasser la pauvreté évangélique, afin de n'avoir plus que Dieu pour partage. Le jour de l'anniversaire de la mort de saint Henri, elle réunit un nombre considérable d'évêques pour faire la dédicace de l'église de Kaffungen. Elle assista à la cérémonie, et offrit sur l'autel un morceau de la vraie croix. Après la lecture de l'Evangile de la Messe, elle quitta l'habit d'impératrice pour se revêtir d'une robe fort pauvre. On lui coupa ensuite les cheveux. Puis l'évêque de Paderborn lui mit un voile sur la tête, et lui donna un anneau pour gage de la fidélité qu'elle devait à son divin Epoux. Cunégonde, après sa consécration, parut avoir entièrement oublié son ancienne dignité. Elle se regardait dans la communauté comme la dernière des sœurs, et ne craignait rien tant que ce qui aurait pu lui rappeler ce qu'elle avait été dans le monde. A la prière et à la lecture elle joignait le travail des mains et d'autres pratiques de pénitence. Son plus grand plaisir était de consoler et de visiter les malades. Elle traitait durement son corps, mesurant ce qu'elle lui accordait sur le simple besoin et non sur la convoitise de la chair. Ainsi se passèrent les quinze dernières années de sa vie. A la fin ses mortifications affaiblirent sa vie, au point que le monastère de Kaffungen et la ville de Cassel entrevirent que la sainte allait leur être enlevée. Cunégonde seule ne s'affligea point de son état. Près de rendre l'esprit, elle était couchée

(812) Comme *canon* signifie *regula*, et que *canonicus* a la même signification que *regularis*, quelques auteurs ont blâmé le nom de *régulier* ajouté à celui de *chanoine*.

(813) *Voy.* t. XV, col. 28.

(814) Alban Butler et Godescard, *Vies des Pères*, etc., *Sainte Cunégonde, impératrice*, 3 mars.

(815) *Voy.* ci-dessus, col. 525.

sur un rude cilice; et, au moment où l'on récitait pour elle les prières des agonisants, s'apercevant qu'on préparait un drap mortuaire brodé en or pour couvrir son corps, elle changea de couleur et fit signe qu'on l'ôtât : on ne put la tranquilliser qu'en promettant de l'enterrer avec son habit de religieuse. Elle mourut le 3 mars 1040. Son corps fut porté à Bamberg, et inhumé à côté de celui de saint Henri. La plus grande partie de ses reliques y est encore. Il s'opéra plusieurs miracles à son tombeau ou par son intercession, et le Pape Innocent III la canonisa solennellement en 1200.

Martyre de saint Malrube (816).

Saint Malrube, qu'il ne faut pas confondre avec un autre saint du même nom honoré le 14 avril, menait la vie érémitique en Ecosse, uniquement occupé des pratiques de la pénitence et des exercices de la contemplation. Les incursions des Norwégiens encore idolâtres le firent sortir de son désert. Il voulut aller consoler ses compatriotes dans leur malheur, et adoucir, si cela était possible, la fureur des barbares. Par zèle pour leur salut, il se mit à les évangéliser; mais sa charité eut la mort pour récompense. Les Norwégiens le massacrèrent dans la province de Mernis, vers l'an 1040, sous le roi Duncan.

Concile de Venise (817).

La Chronique d'André Dandolo dit, sur l'an 1040, qu'il y eut cette année à Venise un concile auquel le doge Flabanicus assista, et qu'on y régla plusieurs points de discipline ecclésiastique.

Concile d'Urgel (818).

Nous n'avons pas les Actes de celui qui eut lieu, la même année, à l'occasion de la dédicace de l'église d'Urgel.

Synode d'Elne (819).

Quoique, dans le texte du synode de Tuluges, on énonce qu'il se tint en 1027, Longueval le rapporte à l'an 1040; de Marca le recule même jusqu'en 1047. On a vu que (820) ce synode, présidé par Oliba, évêque d'Ausone, en l'absence de Bérenger, évêque d'Elne, alors en Palestine, n'indiqua qu'un jour de trêve par semaine, du samedi soir au lundi matin, afin qu'on pût en toute liberté célébrer le dimanche et se rendre en sûreté à l'église. Mais le délai de la trêve fut étendu dans divers conciles depuis le mercredi soir jusqu'au lundi matin.

Feu sacré (821).

Deux saints abbés, Odilon de Cluni, et Richard de Saint-Vannes, travaillèrent avec zèle à faire recevoir la Trêve de Dieu. La Normandie, encore agitée des troubles de la minorité du duc Guillaume, ayant refusé de s'y soumettre, on chargea Richard d'aller la prêcher dans cette province. La force et la douceur de son éloquence, qui l'avaient fait surnommer la « Grâce de Dieu, » furent inutiles; il ne gagna rien sur des hommes accoutumés aux violences et aux pillages; mais Dieu vengea son serviteur. Une peste qu'on nomma le « Feu sacré, » affligea la Normandie. Comme on attribua ce fléau au mépris qu'on avait fait des exhortations du saint, ceux qui en étaient frappés recoururent à lui. Il les recevait avec bonté; mais, avant d'en prendre soin, il leur faisait jurer l'observation de la Trêve. Ensuite il leur donnait à boire du vin où l'on avait lavé des reliques et quelques raclures du saint-sépulcre. Il guérissait par là un grand nombre de malades. Le concours de ceux qui s'adressaient à lui pour obtenir la guérison était si continuel, qu'il prescrivit que, dans le monastère qui était alors sa résidence, on eût toujours un vase plein du vin où il avait trempé des reliques, afin qu'à quelque heure qu'arrivassent les pestiférés ils pussent en boire et être soulagés. Cette contagion se communiqua aux autres provinces. La ville de Verdun en étant affligée, l'évêque Richard, filleul et disciple du saint abbé, ordonna que, pour arrêter la peste, on portât en procession par les rues le corps de saint Vannes. L'abbé s'y opposa d'abord, ne jugeant pas convenable de remuer les cendres de ce bienheureux évêque. Il finit cependant par se rendre aux instances réitérées du prélat, qui ne voulait rien faire sans son agrément. Mais, quand la procession fut ren-

(816) Alban Butler et Godescard, *Vies des Pères, etc., saint Malrube, ermite et martyr en Ecosse*, 27 août.
(817) Ceillier, *loc. cit.*, t. XXIII, p. 606.
(818) *Ibid.*, p. 605.
(819) Longueval, *loc. cit.*, t. IX, p. 257. Ceillier *loc. cit.*, t. XXII, p. 608.
(820) *Voy.* ci-dessus, col. 546.
(821) Longueval, *loc. cit.*, t. IX, p. 258.

trée dans l'église, l'abbé Richard dit à l'évêque : Voilà que vous avez fait ce que vous avez voulu ; mais sachez que, vous et moi, nous mourrons l'un et l'autre avant cinq ans.

Mort de Foulques, comte d'Anjou (822).

Foulques, comte d'Anjou, surnommé le Palmier, parce qu'il avait fait jusqu'à trois fois le pèlerinage de Jérusalem, mourut à Metz, en 1040, dans un de ses voyages ; mais on porta son corps au monastère de Beaulieu, qu'il avait bâti près Loches. Il avait fondé également dans la ville d'Angers le monastère de Saint-Nicolas, pour accomplir un vœu qu'il avait fait à ce saint durant une tempête qu'il essuya sur mer dans un de ses pèlerinages à la Terre sainte.

Monastère de la Trinité de Vendôme (823).

Geoffroi Martel, comte d'Anjou, et Agnès, sa femme, ayant acquis le comté de Vendôme, fondèrent dans cette ville, en l'honneur de la Trinité, un monastère dont l'église fut dédiée, l'an 1040, en présence d'une nombreuse assemblée d'évêques, d'abbés, et de seigneurs laïques que le comte avait convoqués pour rendre la cérémonie plus auguste. Arnoux, archevêque de Tours, s'y trouva avec les évêques Thierri de Chartres, Gervais du Mans, Hubert d'Angers, Isembert de Poitiers, Arnoux de Saintes, Gérard d'Angoulême, et Emile d'Albi. Le comte Geoffroi pria ce prélat de confirmer par un Décret les donations qu'il avait faites pour la fondation du monastère ; et Arnoux, archevêque de Tours, en dressa un Acte, daté du jour de la dédicace, l'an 1040. Dans la suite, le comte Geoffroi donna au monastère de Vendôme la Celle de Saint-Clément de Craon, récemment bâtie par un seigneur de Craon, nommé Sudhard : mais cette donation fut la source de beaucoup de procès, qui purent à peine être terminés par le Pape même. Geoffroi donna au même monastère un reliquaire où l'on croyait qu'était enchâssée une des larmes que Notre-Seigneur versa en pleurant la mort de Lazare : le comte avait reçu ce présent de Henri le Noir, qui le tenait lui-même de Nitker, évêque de Frisingen.

Monastère de Pontlevoi (824).

Parmi les abbés qui assistèrent à la dédicace de l'église de Vendôme, on remarque Ausbert, premier abbé de Pontlevoi, monastère fondé cinq ans auparavant par un seigneur du pays, nommé Gilduin.

Monastères en Normandie (825).

Dès le VI^e siècle, saint Vigor, évêque de Bayeux, avait bâti à Cérisi un monastère, que les Normands idolâtres détruisirent dans leurs premières courses. Le duc Robert commença à reconstruire ce monastère de Saint-Vigor, et le duc Guillaume l'acheva.

Hunfroi ne se borna pas à bâtir le monastère de Saint-Pierre de Préaux pour les hommes. Par le conseil d'Alberade, sa femme, il en bâtit au même lieu un second pour les filles, qui fut dédié en l'honneur de la sainte Vierge. Il n'eut pas la consolation de terminer l'œuvre ; mais Roger de Beaumont, son fils, la compléta. Ansfroi fut le premier abbé du monastère des hommes, et Emma la première abbesse de celui des filles.

Roger de Montgommeri, qui avait épousé la nièce d'Ives, évêque de Séez, fonda le monastère de Saint-Martin de Séez, et celui de Saint-Martin de Troarne. De plus, il fit rétablir le monastère des religieuses d'Almenesches près Séez.

Herluin, fondateur du Bec (826).

Herluin servait dans l'armée de Gislebert, comte de Brionne, petit-fils du duc Richard. Gislebert ayant livré bataille à Engelwin, comte de Ponthieu, Herluin, qui se trouva dans le fort de la mêlée, fit vœu que, s'il en échappait, il renoncerait à la guerre et au monde. Il sortit sain et sauf du combat : aussi songea-t-il à accomplir son vœu. Gislebert ayant voulu l'employer à quelques négociations, il refusa d'y prendre part ; refus dont le comte fut tellement irrité qu'il confisqua ses biens, comme ceux d'un vassal rebelle. Herluin ne s'en émut qu'à cause de ce que perdaient les pauvres. Il alla trouver le comte, et lui dit : Faites de mes biens ce qu'il vous plaira. Je ne me plaindrai pas de ce qu'on me les enlève, pourvu que vous les fassiez donner aux pauvres, qui n'ont pas mérité

(822) Longueval, *loc. cit.*, t. IX, p. 244.
(823) Ceillier, *loc. cit.*, t. XXIII, p. 604 Longueval, *loc. cit.*, t. IX, p. 265.
(824) Longueval, *loc. cit.*, t. IX, p. 265.
(825) *Ibid.*, p. 266.
(826) *Ibid.*

votre colère, et à qui ils étaient destinés. Gislebert, surpris et édifié de ces paroles, lui demanda la raison du changement qu'il voyait en lui. Herluin repartit qu'il avait assez servi le monde, qu'il pensait à servir Dieu, et qu'il demandait la permission de consacrer sa personne et ses biens à un si grand Maître. Le comte ne put ni retenir ses larmes, ni refuser son agrément à un si pieux dessein. Herluin, au comble de ses vœux, jeta les fondements d'un monastère dans une de ses terres, nommée Bonneville. Il travailla de ses mains aux constructions, en même temps qu'il s'appliquait à un travail encore plus pénible pour un homme déjà avancé en âge; car ce fut alors qu'il apprit à lire. Quand les édifices furent achevés, Herbert, évêque de Lisieux, vint dédier l'église en l'honneur de la sainte Vierge. Après cela, il coupa les cheveux à Herluin, et l'établit abbé de ce monastère. L'édification qu'avait donnée sa retraite lui gagna des disciples, qui se rangèrent sous sa conduite. Héloïse, sa mère, ne pouvant se séparer de ce cher fils, se voua au service des moines. Leur vie était fort austère, et leur nourriture conforme à leur indigence; car cette abbaye, devenue si riche dans la suite, était alors très-pauvre. Les religieux ne mangeaient que du pain de seigle, avec quelques légumes, et ils ne buvaient que de l'eau: encore était-elle bourbeuse. Mais, le monastère ayant été brûlé par quelque accident, Herluin, pour éviter cette incommodité, le rebâtit dans un vallon fort agréable, et arrosé par un petit ruisseau ou Bec qui lui donna son nom (827). Le monastère du Bec, fondé l'an 1040, dut sa réputation à la régularité qui y régnait, et qui y attira plusieurs grands hommes.

Casimir, roi de Pologne, moine à Cluni (828).

[1041] Casimir, dit le Pacifique, fils de Miecislas II, roi de Pologne, était encore jeune, lorsqu'en 1034 il perdit son père. Sa mère Richsa, nommée sa tutrice et régente du royaume, ayant mécontenté les Polonais, fut obligée en 1036, de s'enfuir en Saxe, avec son fils, que bientôt après elle envoya en France. Casimir embrassa la vie monastique à Cluni sous le nom de Charles, qu'il prit pour n'être point connu. Saint Odilon fut si content de sa ferveur qu'il le fit promouvoir au diaconat. Cependant la Pologne, en proie aux dissensions intestines, voyait la religion, encore nouvelle, en grand péril, les évêques réduits à se cacher, les églises exposées au pillage. Bretislas, souverain de la Bohême, profitant de l'occasion, entra dans ce pays, et prit Gnesne, sa capitale, d'où, par le conseil de Sévère, évêque de Prague, qui l'accompagnait, il voulut enlever le corps de saint Adalbert: mais les clercs de l'église de Gnesne, trompant les envahisseurs, donnèrent, dit-on, à sa place, le corps de saint Gaudence, frère de l'évêque-martyr. Les richesses de cette église, qui étaient considérables, furent pillées, en 1038, entre autres un crucifix d'or du poids de trois cents livres, et trois tables d'or enrichies de pierreries dont le grand autel était orné. En 1039, Etienne, archevêque de Gnesne, de l'avis des autres évêques de Pologne, envoya une députation à Rome pour se plaindre de ce sacrilége. Benoît IX ayant délibéré sur cette affaire, on conclut que Bretislas et l'évêque Sévère seraient excommuniés jusqu'à l'entière restitution des choses saintes. Toutefois, pour ne pas les condamner sans les entendre, on les cita à Rome. Ils y envoyèrent des députés, qui les excusèrent sur la dévotion pour de si précieuses reliques et sur le droit de la guerre. Ils promirent que ce qui avait été pris serait rendu. Mais, depuis, le prince obtint l'absolution sans faire aucune restitution. D'un autre côté, les Polonais, las de l'anarchie, tinrent à Gnesne une diète, où l'on convint de rappeler Casimir, dont la retraite était ignorée. Les ambassadeurs que l'on envoya à sa mère apprirent que le roi s'était fait moine à Cluni. Ils allèrent l'y trouver, et lui exposèrent les malheurs et les désirs de la nation. Casimir répondit qu'il ne pouvait rompre les engagements qu'il avait pris avec Dieu. Les envoyés, n'ayant rien gagné sur lui, s'adressèrent à l'abbé saint Odilon, qui les renvoya au Pape. Ils allèrent donc à Rome, où ils firent si bien valoir les avantages que le rétablissement de Casimir procurerait à la religion et à l'Etat, que Benoît IX, non-seulement lui accorda la dispense des vœux monastiques, mais lui permit de se marier tout diacre qu'il était. Les conditions de la dispense du

(827) *Beccus, Bec*, signifie un ruisseau, et *Beccus Herluini* le ruisseau d'Herluin. On dit ainsi *Rotbec, Caudebec, Orbec*, etc.

(828) Longueval, *loc. cit.*, t. IX, p. 269.

Pape furent que les Polonais payeraient chacun tous les ans à perpétuité une certaine somme d'argent pour l'entretien d'une lampe dans l'église de Saint-Pierre; qu'ils porteraient à l'avenir les cheveux en forme de couronne et tels que les moines les portaient alors; qu'aux grandes fêtes, durant le temps du sacrifice, tous les nobles auraient au cou une étole de lin pareille à celle des prêtres et des diacres. Ces trois conditions furent observées pendant longtemps, et la seconde plus que les deux autres. Casimir quitta l'habit religieux, retourna en Pologne, et fut couronné à Gnesne en 1041. Il épousa Marie, sœur de Jaroslaw, souverain des Russes, dont il eut plusieurs enfants. Peu de temps après son retour, il adressa des députés à saint Odilon, pour lui demander quelques-uns de ses religieux qui pussent faire fleurir en Pologne l'état monastique suivant les usages établis à Cluni. Odilon ne négligea pas une si belle occasion d'étendre son institut. Il envoya plusieurs de ses moines à Casimir, qui les reçut comme ses anciens frères et leur bâtit des monastères dans ses Etats. Ainsi l'institut de Cluni se multipliait jusque dans les royaumes étrangers.

Mort de Michel IV, empereur d'Orient.

En Orient, Michel IV, le Paphlagonien, dévoré de remords et attaqué d'affreuses convulsions, ne songeait qu'à détourner, par de pieuses fondations, les effets de la colère céleste. L'eunuque Jean, frère de cet empereur, craignant que sa mort ne le livrât sans appui à la vengeance de Zoé, fit proclamer césar un autre Michel, neveu de Michel IV, né comme lui d'une famille obscure, et fils d'un calfateur de vaisseau, d'où lui vint le surnom de Calafate. L'empereur, sentant augmenter ses infirmités et ses remords, prit l'habit de religieux, s'enferma dans un monastère, se livra aux larmes et à la pénitence, pour expier la part qu'il avait prise à la mort de Romain III, et termina, le 10 décembre 1041, un règne déshonoré sans doute par le crime qui l'avait commencé, mais que d'assez belles qualités auraient pu rendre plus heureux.

Michel V, Calafate, empereur d'Orient, déposé.

Le césar Michel s'était acquis la réputation d'un homme habile : c'est ce qui décida Zoé à l'élever sur le trône en 1041. A peine couronné, il s'abandonna ouvertement à tous les vices.

[1042] Ingrat envers Zoé, il la relégua dans l'île du Prince. L'indignation publique éclata lorsqu'il voulut déposer Alexis, évêque de Constantinople, en l'accusant de correspondre avec elle. Alexis s'étant réfugié dans la Grande église, les amis de l'impératrice y accoururent, s'écrièrent qu'ils regardaient Zoé comme leur souveraine, et convinrent de la tirer de l'exil, ainsi que sa sœur Théodora. Calafate, effrayé, s'enfuit dans le monastère de Stude, et y prit l'habit le 21 avril 1042. On l'en tira par l'ordre de Zoé et de Théodora, qui voulait le faire clouer à une potence. On obtint qu'il aurait seulement les yeux crevés; et après ce supplice on l'enferma pour le reste de ses jours dans un autre monastère.

Zoé et Théodora, impératrices d'Orient.

Zoé, replacée sur le trône, avait dû s'associer sa sœur Théodora. Le règne de ces deux princesses, jusque-là ennemies, et d'un caractère opposé, fut heureux et ferme. Zoé, qui ne laissait pas d'avoir une sorte de piété extérieure, la manifestait surtout en honorant la fameuse image de Jésus Christ nommée Antiphonetés, qu'elle avait ornée avec soin; elle se prosternait souvent devant cette image, se frappant la poitrine et versant des larmes; elle lui parlait comme à une personne vivante; et, selon que l'image lui paraissait avoir plus ou moins d'éclat, elle en tirait des présages pour l'avenir. S'étant aperçue de l'ascendant de sa sœur, elle voulut, pour le contrebalancer, prendre encore un époux.

Constantin X, Monomaque, empereur d'Orient.

Elle se souvint de Constantin Monomaque, ou le Gladiateur, un de ses amants, que Michel IV, son second mari, avait exilé à Mitylène, le manda à Constantinople, l'épousa le 11 juin 1042, et le fit couronner le lendemain par l'évêque Alexis. De ce moment, Théodora n'eut plus que le titre et les honneurs d'impératrice. Le règne de Constantin fut celui du scandale. Il entretenait un commerce public avec Scléréne, petite-fille de Bardas Sclérus, qui avait disputé l'empire à Basile II. Zoé lui permit d'installer dans le palais cette femme aussi belle qu'ambitieuse, qui eut des gardes, qui prit la pourpre, qui

fut même décorée du titre d'Auguste. Dans les cérémonies, Constantin paraissait assis sur le trône entre l'impératrice et sa maîtresse. Celle-ci, plus souveraine que lui, disposait à son gré, et à prix d'or, des emplois et des dignités. La prodigalité, le faste et les débauches de Zoé, l'avidité de Scléréne, et la faiblesse de Constantin, firent éclater des révoltes de toutes parts.

Concile de Césène (829).

En 1042, on tint à Césène, dans la province de Ravenne, un concile que présida Gebehard, archevêque de cette ville, et auquel assistèrent plusieurs évêques, avec des abbés, des prêtres et des diacres. Jean, évêque de Césène, y fit approuver le dessein d'établir parmi les clercs de sa cathédrale la vie commune et régulière. Il leur assigna à cet effet les fonds nécessaires pour subsister. Ces clercs devaient ne s'occuper que du service de Dieu, manger dans le même réfectoire, et prendre leur repos dans le même dortoir.

Canonisation de saint Siméon (830).

Benoît IX, ayant égard à la Requête de Poppon, archevêque de Trèves (831), répondit à ce prélat qu'il lui envoyait un légat pour réprimer les violences des hommes pervers qui s'étaient emparés des biens de son Eglise, et qu'il avait ordonné qu'on plaçât Siméon dans le Martyrologe, et qu'on l'honorât comme un saint. En même temps il lui expédia le Décret de la canonisation, adressé à tous les archevêques, à tous les évêques, et à tous les fidèles de la Germanie ou des autres nations. Le Pape y déclare qu'ayant reçu de Trèves des Relations certaines et des Lettres fréquentes qui lui apprennent que le corps de Siméon y brille par l'éclat des miracles, comme le soleil en son midi, il s'est prosterné en terre pour bénir le Seigneur de ce qu'il daigne donner cette nouvelle lumière à son Eglise. « C'est pourquoi, » ajoute le souverain Pontife, « à la requête de notre illustre frère le seigneur Poppon, archevêque de Trèves, qui nous a pressé de déclarer par l'Autorité apostolique ce que nous jugerions convenable touchant le culte de ce saint homme, nous faisons savoir à tous ceux que nous avons salués dans l'inscription de ces Lettres, ce que nous en avons ordonné. Ayant donc assemblé notre clergé le jour de la Nativité de la Vierge, nous avons unanimement déterminé et jugé que ce saint homme, dont Dieu fait assez l'éloge par tant de miracles, doit être honoré de tous les peuples comme un saint; qu'on doit en célébrer la fête tous les ans, et en insérer le nom dans le Martyrologe. » Poppon, ayant reçu ce Décret, procéda avec une grande solennité à la cérémonie de la canonisation de saint Siméon, le mercredi 17 novembre 1042. Ensuite, d'une forteresse ou d'un temple des anciens Romains, il fit, moyennant quelques changements, une belle église, qui passa avec raison pour un des ouvrages d'architecture les plus surprenants par la grandeur extraordinaire des pierres et par la manière singulière dont elles étaient jointes sans mortier ni ciment. Cette église, placée sur le tombeau du saint, était dédiée en l'honneur de la sainte Vierge et de saint Michel; mais elle fut plus connue sous le nom de Saint-Siméon. Pour la desservir, Poppon fonda une collégiale; car les chanoines étaient en plusieurs Eglises plus estimés et mieux réglés que la plupart des moines qui n'avaient pas embrassé la réforme

Succession d'évêques à Constantinople.

[1043] Alexis, après avoir tenu dix-sept ans le siége de Constantinople, mourut le 20 février 1043. On trouva dans sa maison vingt-cinq centaines, c'est-à-dire deux mille cinq cents livres d'or qu'il avait amassées, et que l'empereur fit enlever.

Michel Cérulaire, c'est-à-dire le Cirier, qui s'était fait moine depuis que l'eunuque Jean l'avait exilé pour crime d'Etat, fut le successeur d'Alexis. On l'intronisa le jour de l'Annonciation, 25 mars 1043. Le 2 mai, l'eunuque Jean eut les yeux crevés, et il mourut quelques jours après.

Alebrand, archevêque de Hambourg.

A Hambourg, après la mort de Herman, Bezelin, surnommé Alebrand, du clergé de Cologne, avait été élu archevêque. L'empereur Conrad lui donna le bâton pastoral, et Benoît IX lui envoya le pallium. Il fut ordonné avec une grande magnificence à Hambourg par ses suffragants, avec les autres évêques de Saxe. Il siégea dix ans, pendant lesquels il fit un très-grand bien à ses deux

(829) Ceillier, *loc. cit.*, t. XXIII, p. 606.
(830) Longueval, *loc. cit.*, t. IX, p. 261.

(831) *Voy.* ci-dessus, col. 600.

Eglises de Hambourg et de Brême, tant pour le spirituel que pour le temporel. Ce digne prélat eut un soin particulier de son clergé; et, pour y faire observer la continence, suivant le dessein de Libentius, son prédécesseur, il rebâtit le cloître de Brême, et rétablit la vie commune entre les chanoines. Il continua les murs de la ville commencés par Herman, et renouvela Hambourg, ruiné par les Sclaves. Il y bâtit de pierre de taille l'église et la maison épiscopale, qui n'étaient que de bois; et cette maison était comme une forteresse. Il profitait de la paix dont on jouissait avec les Sclaves d'au delà de l'Elbe, pour y avancer la religion : mais les gouverneurs y mettaient obstacle par leur dureté à exiger les tributs. Il ordonna trois évêques pour l'aider dans sa mission chez les infidèles, à Schleswig, à Ripon, et le troisième chez les Sclaves, sans siége fixe. L'archevêque Alebrand mourut en 1043, vers le 15 avril, et fut enterré à Brême.

Adalbert lui succède.

Adalbert, prévôt d'Halberstadt, homme d'une haute naissance, orné de grands talents, et d'un extérieur imposant, reçut ensuite le bâton pastoral du roi Henri et le pallium de Benoît IX. Il fut ordonné à Aix-la-Chapelle en présence du roi, des seigneurs, et de douze évêques, qui lui imposèrent les mains. Il siégea vingt-neuf ans.

Concile de Coxane (832).

En 1043, deux archevêques et dix-huit évêques se réunirent en concile au monastère de Coxane. Guifroi, archevêque de Narbonne, eut la présidence comme métropolitain. Ce concile fut assemblé contre les usurpateurs des biens de l'abbaye.

Concile de Constance (833).

[1044] En 1044, le roi Henri se trouva au concile de Constance, où il remit d'abord tout ce qui lui était dû, se réconcilia avec ses ennemis, et établit une paix inouïe jusque-là tant dans la Souabe que dans les autres provinces de son royaume.

Silvestre III antipape (834).

Le peuple romain, ne pouvant plus souffrir les mœurs dépravées de Benoît IX, le chassa au mois de décembre 1044. Cette expulsion, simple voie de fait, n'avait pas la valeur d'une déposition canonique. Ainsi Jean, évêque de Sabine, qu'on intronisa à sa place sous le nom de Silvestre III, ne fut qu'un antipape. Il paraît même ne s'être assis qu'à prix d'argent dans la Chaire apostolique.

[1045] Au bout de trois mois, Benoît IX, soutenu du crédit de ses parents, qui n'avaient cessé, depuis son expulsion, d'insulter Rome par divers brigandages, remonta sur son Siége; mais il continua de vivre dans le déréglement, comme auparavant. Une telle situation préoccupa vivement Jean Gratien, archiprêtre de Rome, dont le nom est inséparable de celui d'Hildebrand.

Hildebrand (835).

Vers l an 1013, naquit à Rome de l'illustre famille des Aldobrandini, ou suivant l'opinion commune, à Soano en Toscane, à seize lieues de Sienne, du charpentier Bonizio, un enfant prédestiné qui reçut le nom d'Hildebrand. Il ne connaissait pas encore les lettres, quand, un jour, dans l'atelier de son père, il forma avec des copeaux ces prophétiques paroles de David : « Il régnera de la mer à la mer. » Les dispositions remarquables qu'il montrait déterminèrent son père à cultiver son esprit. Bonizio le confia à Laurent, oncle maternel d'Hildebrand, abbé de Notre-Dame du Mont-Aventin à Rome, homme docte et d'une sainte vie, parfaitement instruit des langues grecque et latine, qui se chargea d'instruire son neveu dans les arts libéraux et de former son caractère. Hildebrand eut aussi pour maître le pieux et exemplaire Jean Gratien; en sorte qu'il put déclarer plus tard qu'il avait été élevé sous la protection, dans la maison, et pour ainsi dire dans le sein de saint Pierre. Il étudia alors avec soin les traditions apostoliques, et, les ayant connues, il s'attachait à les observer.

Abdication de Benoît IX (836).

Jean Gratien, mû uniquement par son zèle pour Dieu et pour l'Eglise, persuada à Benoît IX d'abdiquer la Papauté, moyennant une pension de quinze cents livres de deniers

(832) Ceillier, *loc. cit.*, t. XXIII, p. 607.
(833) *Ibid.*
(834) *Ibid.*, t. XX, p. 334.
(835) *Ibid.*, p. 611. Voigt, *Histoire du Pape Grégoire VII et de son siècle*, trad. par Jager, p. 1.
(836) Ceillier, *loc. cit.*, t. XX, p. 334.

qui lui fut assurée : en quoi il n'y avait rien de simoniaque, car plusieurs conciles des premiers siècles avaient assigné des pensions aux évêques mêmes qu'ils venaient de déposer. Le jeune Pape, qui se voyait méprisé du clergé et du peuple, accéda à cette proposition, et se retira dans ses terres hors de la ville, pour s'y livrer plus librement à ses plaisirs.

On cite de ce Pontife un Privilége accordé à Gumbald, abbé de Sainte-Croix à Bordeaux, et aux moines de Sainte-Marie de Solac, portant qu'ils seront en droit de se choisir un abbé et exempts de la juridiction de l'ordinaire.

GRÉGOIRE VI, CENT QUARANTE-NEUVIÈME PAPE.

Précis du Pontificat de Grégoire VI (837).

Le service que Jean Gratien venait de rendre à l'Eglise le désignait au choix des Romains.

Sur ce point il faut entendre un auteur contemporain, Herman, surnommé Contract, parce que dès son enfance il avait les membres raccourcis. Né en Souabe, de Volfrad, comte de Voringen, et d'Hiltrude, il embrassa la vie monastique dans l'abbaye de Richenow. Il y était déjà moine, lorsque son frère Werinhaire, qui y avait aussi fait profession, en sortit avec la permission de l'abbé pour se rendre en pèlerinage à Jérusalem : mais ce pieux et savant religieux mourut en chemin. Herman fit lui-même de grands progrès dans les sciences sacrées et profanes, et se trouva en état d'enseigner les autres. Philosophe, poëte, rhéteur, astronome, musicien, théologien, il acquit une grande réputation en Germanie. Il possédait, non-seulement le latin et le grec, mais l'arabe. Or cet écrivain si instruit nous apprend en ces termes l'abdication volontaire de Benoît IX, et l'avénement de Jean Gratien son successeur sous le nom de Grégoire VI (838) : « Les Romains chassent le Pape Benoît pour ses crimes, et établissent témérairement Pape un certain Silvestre, que cependant le Pape Benoît chasse ensuite avec le secours de quelques-uns ; puis lui-même, rendu à son Siége, se démet spontanément de la Papauté, et permet qu'on ordonne à sa place Gratien sous le nom de Grégoire. » Othon de Frisingen (839), postérieur d'un siècle à Herman Contract, dit avoir appris des Romains que, le pieux prêtre Gratien voyant l'état déplorable de l'Eglise, son zèle le pressa de la secourir. Il alla trouver Benoît et Silvestre, auxquels il persuada de se retirer, moyennant une pension. A cause de cela, les habitants de Rome élurent souverain Pontife ce prêtre libérateur de l'Eglise de Dieu, et le nommèrent Grégoire VI. Lorsqu'Hildebrand, disciple de Jean Gratien, montera à son tour sur le Trône pontifical, il prendra le nom de Grégoire VII, pour montrer qu'il regarde l'élection de son ancien maître comme légitime, et que par conséquent la simonie n'y a eu aucune part.

Jean Gratien, Romain de naissance, archiprêtre de Rome, fut ordonné Pape le dimanche 28 avril 1045 sous le nom de Grégoire VI. Glaber (840) dit de lui qu'il était un homme très-pieux et d'une sainteté connue, et que par sa bonne réputation il répara le scandale que son prédécesseur avait causé. Il devait siéger jusqu'au mois de décembre 1046.

Le B. Pierre Damien (841).

L'exaltation de Grégoire VI causa une grande joie à Pierre, surnommé Damien, ou de Damien. Né à Ravenne, vers l'an 988, d'une famille honnête, mais peu fortunée, il perdit en bas âge son père et sa mère. Il tomba entre les mains d'un de ses frères déjà marié, qui, oubliant les sentiments de la nature à son égard, le traita avec dureté. Il ne voulut lui donner aucune éducation, et ne rougit même pas de l'envoyer garder les pourceaux. L'âme de Pierre s'élevait au-dessus de la bassesse de son état : ayant trouvé une pièce d'argent, il la porta à un prêtre, afin que le sacrifice de la messe fût offert pour le repos de l'âme de son père. Dieu le tira de l'esclavage, en inspirant à un autre de ses frères, nommé Damien, alors archiprêtre de Ravenne, et depuis moine, la pensée de se charger de lui. On croit que ce fut en reconnaissance de ses soins que le surnom de Damien fut pris par le bienheureux. Ce second père le fit étudier, et l'envoya d'abord à Faenza, puis à Parme. Comme Pierre

(837) Ceillier, *loc. cit.*, t. XX, p. 334.
(838) Herm. an. 1044.
(839) L. VII, c. 25.
(840) L. V, c. 5.

(841) Ceillier, *loc. cit.*, t. XX, p. 512. Alban Butler et Godescard, *Vies des Pères*, etc., *Le B. Pierre Damien, cardinal évêque d'Ostie*, 23 février.

joignait une rare pénétration d'esprit à un grand amour pour l'étude, il surpassa en peu de temps ses condisciples, et se trouva bientôt capable d'enseigner les autres. La supériorité avec laquelle il exerçait cet emploi attira beaucoup de monde à son école, et lui procura des revenus assez considérables. Tant d'aisance et tant d'applaudissements lui parurent une tentation dangereuse. Pour n'y pas succomber, il priait beaucoup, portait un cilice sous ses habits, mortifiait sa chair par la pratique du jeûne et des veilles. Si la volupté le sollicitait au péché pendant la nuit, il se levait promptement, allait se plonger dans l'eau, et y demeurait jusqu'à ce que ses membres fussent transis de froid. Ensuite il visitait les églises, et récitait le Psautier en attendant que l'office divin commençât. Il faisait d'abondantes aumônes, et admettait les pauvres à sa table, s'estimant heureux de les servir de ses propres mains, parce que la foi lui découvrait Jésus-Christ sous leurs haillons. Cependant il ne se crut pas encore assez en sûreté. Se regardant toujours comme un homme qui ne fuyait qu'à demi le péché, il résolut de quitter entièrement le siècle, et d'embrasser la vie monastique, mais dans un lieu éloigné de son pays, de crainte que quelque obstacle ne vînt entraver son projet. Tandis qu'il s'occupait de ces pensées, Dieu permit qu'il rencontrât deux ermites de Font-Avellane, dans l'Ombrie, au pied de l'Apennin; ermitage fondé vingt ans auparavant par le B. Ludolfe. Il leur communiqua le dessein qu'il avait de renoncer au monde, et fut si édifié de leur vertu, en particulier de leur désintéressement, qu'il voulut partager leur retraite. Les ermites demeuraient deux à deux dans des cellules séparées. La plus grande partie de leur temps était consacrée à la lecture et à l'oraison. Ils ne vivaient que de pain et d'eau quatre jours de la semaine. Le mardi et le jeudi ils mangeaient un peu de légumes, qu'ils faisaient cuire eux-mêmes dans leurs cellules. Les jours de jeûne on leur donnait le pain par mesure. Quoique le vin fût la boisson ordinaire du pays, ils n'en avaient que pour les malades et pour le sacrifice de la messe. Ils allaient nu-pieds, prenaient de rudes disciplines, faisaient de fréquentes génuflexions, se frappaient souvent la poitrine, priaient les bras étendus, chacun toutefois selon ses forces et sa dévotion. Après l'office de la nuit, ils disaient le Psautier en attendant le jour. Pierre se livra à toutes ces pratiques avec une ferveur étonnante; il ajouta même aux veilles de la maison. Mais sa santé n'y put tenir. Il fut attaqué d'une insomnie dont il eut beaucoup de peine à guérir. Cette maladie lui apprit qu'on ne doit pas toujours suivre l'ardeur de son zèle, et qu'il faut user de discrétion dans les exercices de la pénitence. Son amour pour la pauvreté était extrême; les habits les plus vils et les plus usés étaient ceux que Pierre préférait. Il portait l'obéissance au plus haut degré : un mot, un signe avait à peine manifesté la volonté du supérieur, qu'il courait l'exécuter sur-le-champ. Il partageait entre la prière et l'étude les moments qu'il passait dans sa cellule, et il devint aussi habile dans la science de l'Ecriture et de la religion qu'il l'était dans la connaissance des belles-lettres. Aussi son supérieur le chargea-t-il du soin de faire des exhortations aux religieux. Gui, abbé de Pompose (842), informé de sa vertu et de sa capacité, le demanda pour instruire ses moines; ce qui lui fut accordé. Pierre resta deux ans à Pompose, où il annonça la parole de Dieu avec autant d'édification que de fruit. Son abbé, l'ayant rappelé, l'envoya au monastère de Saint-Vincent près Pierre-Pertuse pour y exercer la même fonction. Lorsqu'il fut de retour à Saint-Avellane, l'abbé, du consentement de tous les frères, le désigna pour son successeur. Mais il trouva une grande opposition à ce choix dans l'humilité du bienheureux, et il dut user de toute son autorité pour la vaincre. Cet abbé étant mort en 1041, Pierre se trouva à la tête du monastère, qu'il gouverna avec la plus haute réputation de sainteté et de sagesse. Il fonda encore cinq autres ermitages, où il établit des prieurs qui les gouvernaient sous lui. Le soin de ses monastères ne l'empêchait pas de prendre part aux affaires de l'Eglise. Ainsi il composa, vers l'an 1042, un Opuscule au sujet d'une dispute qui s'était élevée en Italie touchant les degrés de parenté dans lesquels il est défendu de contracter mariage; opuscule dédié à Jean, évêque de Césène. En 1046, Grégoire VI étant monté sur le saint Siége, il lui écrivit : « Au seigneur Grégoire, très-saint Pape,

(842) *Voy.* ci-dessus, col. 550, et ci-après, col. 638.

Pierre, pécheur et moine, hommage de la servitude qui lui est due. Révérendissime seigneur, je rends grâces à Jésus-Christ, le Roi des rois ; car, altéré d'attendre toujours des biens de la Chaire apostolique, je bois à longs traits la coupe de vos louanges qu'on me présente de toutes parts. Ce breuvage me récrée l'âme d'une manière si douce, que, pendant que l'esprit jubile au dedans, la langue émet au dehors ce cri : Gloire à Dieu dans les hauteurs, et paix sur la terre aux hommes de bonne volonté ! C'est vraiment la main de Dieu qui change les temps et transfère les royaumes. En vérité, ce qu'il a prédit autrefois par son prophète, il vient de l'accomplir merveilleusement sous les yeux de l'univers, savoir : que le Très-Haut domine sur l'empire des hommes, et qu'il le donne à qui il veut. Aussi, que les cieux se réjouissent, que la terre tressaille, et que la sainte Eglise se félicite d'avoir récupéré l'antique privilége de son droit ! » Pierre exprime l'espérance de voir bannir de l'Eglise, sous le nouveau Pontificat, les simoniaques, les incestueux, les voleurs ; il nomme divers diocèses gouvernés par des évêques de ce caractère ; il dit qu'on jugera, par le zèle de Grégoire contre l'évêque de Pasaro, ce que l'on doit attendre de bon pour les autres Eglises. Il écrivit au même Pape en faveur d'un archiprêtre qu'il croyait pouvoir être promu à l'évêché de Fossombrune, parce que ce prêtre avait les suffrages du clergé et du peuple, qu'il était un peu meilleur que d'autres qui prétendaient à cette dignité, et que l'on manquait de sujets dignes de l'épiscopat.

Grégoire VI trouva l'Eglise de Rome dénuée de tout, les patrimoines occupés par des usurpateurs, la ville pleine de voleurs et d'assassins. On pillait jusqu'aux offrandes que les fidèles mettaient sur les autels et les tombeaux des apôtres. Il employa contre ces désordres les exhortations, l'excommunication, la force des armes : tous les moyens furent sans succès.

Brunon, évêque de Würtzbourg (843).

Meginhard, évêque de Würtzbourg, étant mort le 21 septembre 1033, Brunon, oncle paternel de Conrad II, homme d'une sainte vie et de beaucoup de science, lui avait été donné pour successeur. Comme la grande église de Würtzbourg, qui portait le nom de saint Kilien, martyr, menaçait ruine, il employa à la rebâtir tout le patrimoine qu'il avait en Saxe, lieu de sa naissance. Il savait le grec, l'hébreu, et parlait bien latin. On a de lui des Commentaires sur le Pentateuque, le Psautier, sur les Cantiques de l'Ancien et du Nouveau Testament, sur l'Oraison dominicale, sur le Symbole des apôtres, et sur celui qui porte le nom de saint Athanase. Il est exact sur le dogme, et met les vérités de la religion dans un grand jour. Ce prélat s'appliqua à la répandre dans les pays où elle n'était pas connue. Après douze ans d'épiscopat, il mourut au mois de mai 1045.

Mort de Poppon, archevêque de Trèves (844).

Poppon, archevêque de Trèves, que quelques auteurs font vivre jusqu'en 1047, mourut le 16 juin 1045, d'après son Epitaphe. On l'enterra dans l'église qu'il avait bâtie. Au commencement du XVI^e^ siècle, son corps y fut trouvé entier et sans corruption. Il était revêtu des habits pontificaux, savoir : d'une chasuble de soie noire, de deux étoles rouges, d'un manipule blanc, et d'une dalmatique aurore ; ce qui montre que les divers ornements sacerdotaux avec lesquels on officiait n'étaient pas toujours de la même couleur que la chasuble. Il tenait de la main droite une patène d'or et un bâton pastoral de bois, orné en haut d'une lame d'argent ; et il avait un anneau d'or au quatrième doigt. De la main gauche il tenait un petit calice d'or. Ce détail fait voir avec quel appareil on enterrait alors les évêques.

Sainte Hemme (845).

Hemme, proche parente de l'empereur saint Henri, s'étant mariée, sanctifia sa famille par l'exemple de toutes les vertus chrétiennes. Après la mort de son mari, elle fonda sous la Règle de saint Benoît le double monastère de Gurk en Carinthie. Elle prit le voile parmi les religieuses, qui devaient être au nombre de soixante-douze, et mourut en odeur de sainteté, l'an 1045.

Mort de saint Gunther (846).

Gunther, qu'on a vu établir l'an 1008, dans

(843) Ceillier, *loc. cit.*, t. XX, p. 193.
(844) Longueval, *loc. cit.*, t. IX, p. 276. Ceillier, *loc. cit.*, t. XX, p. 202.
(845) Alban Butler et Godescard, *Vies des Pères*, etc., *Sainte Hemme, veuve*, 29 juin.
(846) Ceillier, *loc. cit.*, t. XX, p. 314.

les forêts de la Bohême, un ermitage où il demeura trente-sept ans (847), y vivait avec ses disciples dans une extrême pauvreté ; leur nourriture était grossière ; ils ne buvaient que de l'eau, et encore par mesure. Le supérieur, homme sans lettres, n'avait rien appris que quelques psaumes : mais il avait été si attentif aux lectures de la sainte Ecriture et aux discours des autres, que souvent il expliquait les sens les plus mystérieux du Livre divin, tantôt en souriant, tantôt plus sérieusement, en sorte qu'il se faisait admirer. L'auteur de sa *Vie* dit avoir ouï de lui un Discours sur saint Jean-Baptiste qui tira les larmes de tous les assistants. Gunther mourut le 9 octobre 1045, et il est compté entre les saints. Wolferus, chanoine d'Hildesheim en Saxe, qui a écrit la *Vie* de saint Godehard, évêque de cette ville, a également composé celle de saint Gunther.

Enguerrand, abbé de Saint-Riquier (848).

Enguerrand, né à Ponthieu dans une condition modeste, se retira, au sortir de l'enfance, à l'abbaye de Saint-Riquier, autrement Centule, où il fit profession de la vie monastique sous l'abbé Ingelard. Les études, sans y être tout à fait négligées, ne répondant pas à ses désirs, il obtint de son abbé la permission d'aller s'instruire dans d'autres écoles. Il en fréquenta plusieurs, et se fixa enfin à celle de Chartres, où Fulbert prit plaisir à le former. Ce fut alors qu'il composa la *Vie de saint Riquier*, le plus considérable de ses ouvrages. Fulbert, après l'avoir rendu habile dans la grammaire, la musique, et la dialectique, le renvoya à Saint-Riquier, revêtu du sacerdoce. Le roi Robert, informé de son mérite, le choisit pour l'accompagner à Rome. A la mort d'Ingelard, la plus saine partie de la communauté élut Enguerrand pour abbé. L'élection ne trouva d'opposition que de la part de quelques moines qui, enflés de leur noblesse, voyaient avec peine élever au-dessus d'eux un confrère dont la naissance n'égalait pas la leur. Enguerrand, préférant l'état de simple religieux à la prélature, se sauva dans les bois, résolu d'y demeurer caché. Mais le roi Robert vint lui-même au monastère, fit chercher le fugitif, et, en présence d'une assemblée nombreuse, le mit en possession de l'abbaye, en lui faisant toucher les cordes des cloches (849). La piété et les sciences y refleurirent sous Enguerrand. Il répara les bâtiments, retira les biens usurpés, décora l'église, enrichit la bibliothèque, rétablit une école d'où sortirent Gui, depuis évêque d'Amiens, et Drogon de Térouanne. Le moine Foulques le voyant avancé en âge et malade, chercha à devenir son successeur. Enguerrand le prévint, en faisant choisir de son vivant, avec l'agrément du roi, l'un des principaux moines du monastère, nommé Gervin. Le saint abbé mourut le 9 décembre 1045. On a de lui quelques *Vies* de saints.

Fin d'Odoramne (850)

Odoramne, moine de Saint-Pierre le Vif, dont la *Chronique* succincte commence à 675 et va jusqu'en 1032, vivait encore en 1045, et était alors âgé de soixante ans. On trouve dans ses Opuscules des notions sur l'histoire, la musique, la physique, et la science biblique à cette époque. Il est à propos d'extraire du huitième la forme de l'élection d'un évêque, c'est-à-dire de Mainard, élu évêque de Troyes sous le règne de Henri, fils du roi Robert. Après la mort de Léothéric, arrivée en 1033, Mainard, trésorier de l'Eglise de Sens, en avait été élu canoniquement archevêque ; mais Gelduin, à force de présents, l'avait supplanté, et depuis Mainard fut élu évêque de Troyes. Voici comment on proclama cette élection : « Seigneurs et frères, vous devez entendre pourquoi vous êtes assemblés ici. Lorsque le Dieu tout-puissant a créé le premier homme, il lui a conféré le libre arbitre. Mais l'homme, ayant mal usé du libre arbitre en mangeant du fruit défendu, a été privé du séjour de délices, le libre arbitre lui restant. Ceux qui le suivaient, s'égarant de la voie de la vérité pendant de longs siècles et servant les idoles, ignoraient complétement leur Auteur, jusqu'à ce que le Dieu tout-puissant, apaisé par l'obéissance de son serviteur Abraham, lui ordonna la circoncision. Plus tard, ayant délivré sa race de la servitude d'Egypte par Moïse, son ami, qu'il établit chef de son peuple, il lui donna la Loi par son ministère.

(847) *Voy.* ci-dessus, col. 608.

(848) Ceillier, *loc. cit.*, t. XX, p. 187.

(849) *Per funes ad signa pendentes ipsi totius loci dominationem delegat.* (*Vita Angelramni*, n. 5.)

(850) Ceillier, *loc. cit.*, t. XX, p. 190. Rohrbacher, *Histoire universelle de l'Eglise catholique*, t. XIII, p. 297.

Après qu'il eut choisi Aaron et ses fils pour l'honneur du pontificat, la providence de Dieu, prenant soixante-dix hommes pour gouverner le peuple avec lui, les remplit de son esprit. Leur postérité ayant subsisté jusqu'au prophète Samuel, Dieu donna pour roi à la même nation David, duquel il dit : « J'ai « trouvé David selon mon cœur. » Le Seigneur Jésus, qui est de sa race, ayant pris, par la volonté et la coopération du Saint-Esprit, une chair immaculée de l'immaculée Vierge, a choisi douze apôtres, et a voulu être appelé par eux Seigneur et Maître. La sainte Mère Eglise, son Epouse, qu'il leur a confiée, ainsi que la puissance qu'il leur a conférée de lier et de délier, demeure stable et ferme dans leurs successeurs, savoir, en ceux qu'on appelle évêques, tant que l'orbite de ce monde continue de tourner. Considérez donc, bien-aimés frères, de quelle raison, de quelle piété, de quelle miséricorde, de quelle modération le Dieu tout-puissant use envers le genre humain, lorsqu'il daigne préposer aux hommes, non pas des anges, des archanges, mais des hommes qui leur sont semblables par nature. Il vous importe donc de plaire à Dieu par la pratique des bonnes œuvres, afin que vous puissiez avoir des pontifes et des princes dignes de Dieu, qui, et par la parole et par l'exemple, vous conduisent au royaume céleste. En outre, votre fraternité saura que la sainte Eglise de Troyes, veuve de son pasteur, a réclamé, suivant l'ordonnance des saints canons, la présence du seigneur Gelduin, notre archevêque, afin de lui accorder un époux et un pasteur convenable. Acquiesçant de grand cœur à cette demande, avec le consentement et la volonté de notre seigneur Henri, roi des Francs, et de ses suffragants, les évêques de Chartres, d'Orléans, de Paris, de Meaux, de Nevers, d'Auxerre, de plus avec l'applaudissement des seigneurs de France, ainsi que de tout le clergé et le peuple, il lui donne pour pasteur et pour époux celui que vous voyez ici présent, le seigneur Mainard, archi-trésorier de cette sainte mère église de Saint-Etienne, » de Sens, « issu d'une noble famille, et orné de bonnes mœurs. C'est pourquoi nous prions votre charité, bien-aimés frères, d'élever la voix et de proclamer quel est en cela votre bon plaisir. Cette acclamation, répétée trois fois, sera suivie de l'élection régulière du clergé, puis de la bénédiction du métropolitain et de tous les comprovinciaux, s'il est possible, ou du moins de trois évêques, le métropolitain présent. »

Concile de Narbonne (851).

En 1045, Guifroi, archevêque de Narbonne, assembla un concile dans lequel, avec les évêques de Conserans, d'Ausone ou Vic, de Maguelone, et quelques autres, il confirma les priviléges de l'église de Saint-Michel dans le Lampourdan.

Concile d'Arule (852).

[1046] Nous n'avons pas les Actes du concile tenu à Arule, au diocèse d'Elne, en 1046 On sait seulement que les évêques qui s'y étaient réunis pour la dédicace de l'église du monastère d'Arule en confirmèrent l'immunité.

Mort du B. Richard (853).

L'abbé Richard composa la *Vie* de saint Vannes, à laquelle il joignit une Relation de plusieurs miracles dont il avait été témoin, et qu'on vérifia avec un soin qui les met au-dessus du doute. Après avoir travaillé plus de quarante ans à établir la réforme, il sembla, sur la fin de sa carrière, redoubler de sollicitude pour maintenir la vigueur de la discipline dans les monastères soumis à son obéissance. Malgré ses infirmités, qui ne lui permirent pas, les dernières années de sa vie, de sortir de Saint-Vannes, il gouverna les autres communautés avec la même autorité et la même vigilance. Quand il sentit ses forces défaillir entièrement, il assembla ses religieux, leur déclara que sa dernière heure n'était pas éloignée, et résigna quelques-unes de ses abbayes; car, outre un grand nombre de monastères qui lui étaient soumis et où il avait établi des abbés dépendants de lui, il gouvernait cinq abbayes par lui-même. Avant de mourir, il disposa de quatre en faveur de ses disciples. Il établit Odilard, abbé de Saint-Pierre de Châlons-sur-Marne, Richard abbé de Beaulieu, Thierri abbé de Saint-Hubert, et Etienne abbé de Saint-Urbain. Il ne se réserva que l'abbaye de Saint-Vannes. Peu de temps après ces dispositions, il tomba malade. Aussitôt l'évê-

(851) Ceillier, *loc. cit.*, t. XXIII, p. 607.
(852) *Ibid.*
(853) Longueval, *loc. cit*, t. IX, p. 271. Alban Butler et Godescard, *Vies des Pères*, etc., *Le B. Richard, abbé de Saint-Vannes*, 15 juillet.

que, les moines, et même les religieuses vinrent le visiter. Les évêques des villes voisines et plusieurs seigneurs se rendirent à Verdun, pour avoir la consolation d'assister à la mort de ce saint homme. L'évêque de Verdun, qui ne le quitta point, lui administra l'extrême-onction. Ensuite le saint abbé, ayant fait sa confession et reçu le saint Viatique, se fit placer sur la cendre et le cilice devant l'autel de saint Nicolas. Dans cette situation il adressa une dernière exhortation à ses moines, et pria qu'on lui apportât les reliques que le patriarche de Jérusalem lui avait autrefois données. Il les baisa avec une tendre dévotion, et fit mettre devant lui celles qu'il avait coutume de porter au cou. En attendant son dernier moment, il désira qu'on lui lût la Passion de notre Sauveur et quelques endroits des *Dialogues* de saint Grégoire. Enfin, après avoir donné sa bénédiction aux assistants et reçu la leur, il mourut le 14 juin 1046. L'évêque de Verdun lui ferma les yeux en disant : Mon Père, si vous allez à Dieu, obtenez-moi que je ne vous survive pas un an. Il fut exaucé, car il mourut au mois de novembre suivant. Quatre abbés, disciples du bienheureux, savoir : Richard, Odilard, Etienne, Waleran, lavèrent son corps, et le revêtirent des habits sacerdotaux. On l'exposa d'abord dans l'église, et l'évêque célébra la messe les portes fermées, de peur que la foule du peuple ne troublât le service. Richard ne fut enterré que deux jours après, avec le concours de toute la ville. Son nom est inscrit dans le Martyrologe des Bénédictins. Quelques auteurs lui donnent en effet le titre de bienheureux, et même celui de saint. Cependant on ne lui rend aucun culte; et dans un ancien Nécrologe de Saint-Vannes on marque son anniversaire et les cérémonies qu'on y doit observer. On lui reproche d'avoir trop aimé à bâtir, et d'avoir dépensé les biens des monastères en des édifices superflus et trop magnifiques. Pierre Damien (854) dit qu'un saint homme eut une vision dans laquelle Dieu lui fit voir Richard dans les tourments pour ce motif : son supplice consistait à élever de grandes machines et à construire des tours. Quand on admettrait cette vision, on devrait seulement en conclure qu'il fut quelque temps en purgatoire pour avoir érigé dans les monastères des bâtiments trop beaux. La pauvreté religieuse n'aime point à habiter un palais. Notker le physicien, moine de Saint-Gall, parle aussi peu favorablement de Richard dans sa Paraphrase teutonique des Psaumes : « Richard et Poppon, » dit-il (il ne s'agit pas de l'archevêque de Trèves), « qui se disent être d'autres saints Benoît, en ont changé la Règle et ont divisé la robe du Seigneur. » Mais les moines relâchés accusaient les auteurs de la réforme de changer la règle, et tâchaient de les rendre odieux.

Waleran, fils du comte Gelduin et frère de Hugues, qui fut dans la suite déposé de l'évêché de Langres, succéda à l'abbé Richard dans le gouvernement de l'abbaye de Saint-Vannes.

Mort de saint Gui (855).

Saint Gui, après avoir gouverné pendant quarante ans le monastère de Pompose près Ferrare, mourut en 1046. Ses reliques furent transportées en Allemagne dans la ville de Spire qui l'honore comme son principal patron.

Martyre de saint Gérard, évêque de Chonad (856).

Saint Gérard était né à Venise au commencement du XI^e siècle. Accoutumé dès l'enfance à porter le joug du Seigneur, il quitta le monde de bonne heure pour se consacrer à Dieu dans l'état monastique. Au bout de quelques années, il demanda à ses supérieurs la permission d'aller en pèlerinage au saint Sépulcre de Jérusalem. Lorsqu'il traversait la Hongrie, le roi saint Etienne, charmé de sa piété et de son mérite, tâcha de lui persuader que Dieu ne lui avait inspiré le désir de faire un pèlerinage en Terre sainte, que pour le mettre à portée de l'aider de ses conseils et de travailler avec lui à détruire l'idolâtrie parmi les Hongrois. Gérard ne consentit pas à rester à la cour. Mais, en 1030, il se bâtit un petit ermitage à Beel, dans un désert de ce nom, au diocèse de Vesprin : il y passa sept années avec un compagnon, nommé Maur, dans la pratique du jeûne et de la prière. Lorsque saint Etienne eut vaincu ses ennemis et établi la paix dans ses Etats, il tira Gérard de sa solitude pour l'ap-

(854) Ep. ad Cinthium, l. VIII, ep. 2.

(855) Alban Butler et Godescard, *Vies des Pères, etc., Saint Guyon, vulgairement saint Guy, abbé de Pompose en Italie*, 31 mars.

(856) *Ibid., Saint Gérard, évêque de Chonad en Hongrie, martyr*, 24 septembre.

pliquer aux fonctions du ministère. Le saint prêcha l'Evangile avec fruit. Quelque temps après, on le plaça malgré lui sur le siége épiscopal de la ville de Chonad ou Chzonad, située à huit lieues de Temeswar. Il ne vit dans sa dignité que des travaux et des croix, avec l'espérance du martyre. La plus grande partie de ses diocésains étaient encore plongés dans les ténèbres du paganisme. Ceux qui portaient le nom de Chrétiens étaient ignorants et d'un caractère barbare. En moins d'un an il leur fit bien connaître Jésus-Christ. Ses fatigues étaient excessives : il les supportait avec patience. Il allait ordinairement à pied ; si quelquefois il se servait d'un char, c'était pour lire et méditer plus facilement. Partout il réglait avec soin le culte divin, attentif aux moindres cérémonies, parce qu'il savait que la plupart ont besoin des rites cérémoniels pour s'élever jusqu'à Dieu. La sainteté de sa vie produisait encore plus d'impression que ses discours. Humble, modeste, mortifié dans tous ses sens, il paraissait avoir maîtrisé ses passions, grâce à la fidélité avec laquelle il veillait sur lui-même. La colère l'ayant une fois entraîné, il s'imposa sur-le-champ une punition sévère, demanda pardon à la personne offensée, et la combla de biens. Après avoir consacré le jour aux fonctions de l'apostolat, il donnait la plus grande partie de la nuit à la prière, à des travaux pénibles et humiliants, ou au service des pauvres. Il avait une tendresse singulière pour tous les malheureux. On le voyait embrasser avec affection des lépreux et les pauvres atteints de maladies dégoûtantes : souvent il les faisait coucher dans son lit, et voulait qu'on les pansât dans sa chambre. Son amour pour la retraite était tel qu'il fit bâtir des ermitages ou cellules auprès des villes dans les différentes parties de son diocèse, afin d'y loger dans le cours de ses visites. Il prétendait que la solitude était un lieu propre au repos; en réalité, c'était pour ranimer les forces de son âme dans l'oraison et la contemplation qu'il évitait la compagnie des hommes. Il portait sur sa peau un rude cilice, par dessus lequel il mettait un vêtement grossier tissu de laine. Tant qu'Etienne vécut, il seconda le zèle de l'évêque de Chonad. Pierre, son neveu et son successeur, ne marcha point sur ses traces : il persécuta le saint. Ses cruautés et ses débauches l'ayant fait chasser par ses sujets en 1042, on éleva sur le trône un seigneur, nommé Abas, qui était aussi d'un caractère cruel, et qui fit périr les grands qu'il soupçonnait de n'avoir pas pris ses intérêts. Selon l'usage établi par saint Etienne, le roi de Hongrie devait être couronné par quelque évêque un jour de grande fête. Abas manda à Gérard de se rendre à la cour pour cette cérémonie. Le saint, regardant comme injuste l'expulsion de Pierre, refusa de communiquer avec l'usurpateur. Il répondit même que, si celui-ci persistait dans son crime, son règne finirait avec sa vie par une juste punition du ciel. D'autres évêques se prêtèrent à la cérémonie du couronnement. Mais, deux ans après, Abas fut détrôné par ceux mêmes auxquels il devait son élévation, et il eut la tête tranchée sur un échafaud. On rappela Pierre ; et, au bout de deux ans, on le chassa une seconde fois. On offrit alors le sceptre à André, fils de Ladislas, et cousin-germain de saint Etienne, à condition qu'il proscrirait le Christianisme et rétablirait l'idolâtrie. André, que l'ambition aveuglait, en fit la promesse sacrilége. Gérard et trois autres évêques se rendirent à Albe-la-Royale pour l'engager à se dédire. Les quatre prélats étant arrivés à Giod auprès du Danube, Gérard célébra la messe, et dit ensuite à ses compagnons : Nous souffrirons tous le martyre aujourd'hui, excepté l'évêque de Bénétha. Lorsqu'ayant un peu avancé ils se préparaient à passer le fleuve, ils furent investis par une troupe de soldats que commandait le duc Vatha, l'un des plus ardents défenseurs de l'idolâtrie et des plus implacables ennemis de la mémoire du saint roi Etienne. Une grêle de pierres assaillit Gérard. Sa douceur et sa patience, au lieu de désarmer ses persécuteurs, les aigrirent. On le tira de son char, et on le traîna par terre. Le saint, s'étant relevé sur ses genoux, fit la même prière que saint Etienne, premier martyr, pour ceux qui lui ôtaient la vie. A peine l'eut-il achevée, qu'on le perça d'un coup de lance dont il ne tarda pas à mourir. Deux autres évêques, nommés Bezterd et Buld, partagèrent avec lui la gloire du martyre. Le nouveau roi, étant survenu, tira le quatrième évêque des mains des soldats. Il se déclara depuis contre le paganisme, vainquit les Germains qui voulaient envahir ses Etats, et régna avec gloire. Le martyre de saint Gérard arriva le 24 septembre 1046. On enterra son corps dans une église dédiée sous

l'invocation de la sainte Vierge, auprès du lieu où il avait souffert ; mais on le porta depuis dans la cathédrale de Chonad. Le Pape l'ayant déclaré martyr, on renferma ses reliques dans une châsse sous le règne de saint Ladislas. Les Vénitiens les obtinrent du roi de Hongrie, les firent transporter solennellement dans leur ville, et les déposèrent dans l'église de Notre-Dame de Murano.

Concile de Pavie (857).

Henri le Noir, roi de Germanie, célébra à Aix-la-Chapelle la fête de la Pentecôte, l'an 1056, et manda auprès de lui Vidger, qui, ayant été élu archevêque de Ravenne, occupait ce siége depuis deux ans, mais agissait d'une manière déraisonnable et cruelle : c'est pourquoi il lui ôta l'archevêché.

Benoît IX et l'antipape Silvestre III continuaient de prendre le titre de souverains Pontifes. Henri, dans le double but de travailler à la réunion de l'Eglise et de se faire couronner empereur à Rome, passa en Italie vers la fin de l'année. Herman Contract dit qu'il fit tenir un concile à Pavie : on ignore ce qui s'y passa.

De Pavie il alla à Plaisance, où Grégoire VI vint le trouver : il reçut ce Pontife avec honneur.

Concile de Sutri.—Abdication de Grégoire VI (858).

Vers la fête de Noël, il fit tenir à Sutri, près Rome, un concile composé d'évêques, d'abbés, de clercs, de moines, auquel Grégoire VI fut invité. Espérant d'être reconnu pour seul Pape légitime dans ce concile, il y vint, et présida l'assemblée, où le roi était présent. On y examina l'état de l'Eglise romaine. Silvestre III, rejeté comme intrus, fut condamné à perdre la dignité épiscopale et sacerdotale, et à être confiné pour le reste de ses jours dans un monastère. Comme Benoît IX avait abdiqué la Papauté pour rentrer dans la vie privée, on ne rendit point de décision particulière à son égard. Il restait à apprécier l'élection de Grégoire VI. Par respect pour le souverain Pontife, le concile pria le Pape d'exposer lui-même comment il y avait été élevé. Grégoire, accédant à cette prière, déclara avec candeur que la confiance et la libéralité des fidèles avaient mis à sa disposition de l'argent, qu'il avait employé à affranchir l'Eglise du joug des patriciens. Après son exposé, plusieurs évêques lui représentèrent respectueusement qu'ébloui par les artifices du démon il avait, avec des intentions pures, donné la main à des choses injustifiables, ce qui a été obtenu par le trafic ne pouvant jamais être appelé saint. Tandis que ces prélats parlaient ainsi, il tomba comme des écailles des yeux de Grégoire, qui dit : Je prends Dieu à témoin sur mon âme que, par ce que j'ai fait, je croyais obtenir la rémission de mes péchés et la grâce de Dieu. Mais, à présent que je reconnais les ruses du vieil ennemi, conseillez-moi ce que je dois faire. Les évêques répondirent : Pesez vous-même la chose dans votre cœur. Il vaut mieux pour vous vivre pauvre et être éternellement riche avec saint Pierre, pour l'amour duquel vous avez fait cela, que de briller maintenant dans les richesses et de périr éternellement avec Simon le Magicien, qui vous a trompé. Ce langage de la vérité et de la charité toucha son cœur. Se levant de son siége, il déposa les marques de sa dignité, et, en présence du clergé de Rome, des patriarches, des métropolitains, des évêques et des abbés réunis en grand nombre, il se condamna lui-même par ces paroles d'une magnanime humilité : Moi, Grégoire, Serviteur des serviteurs de Dieu, je juge, à cause du honteux trafic et de l'hérésie de Simon, qui, par la ruse de l'ennemi, s'est glissé dans mon élection, que je dois être écarté du Pontificat romain. Cela vous plaît-il ? Les évêques répondirent : Ce qui vous plaît, nous le confirmons. Tel est, en l'absence des Actes du concile, le résumé qu'en fit Bonizon, évêque de Sutri même. Herman Contract (859) rapporte que Grégoire ne fut déposé pour aucune faute ; mais qu'une humilité pleine de simplicité lui persuada de se démettre de son office. Le Pape abdicataire se retira dans l'abbaye de Cluni, où il devait mourir en odeur de sainteté. Hildebrand, son disciple, l'y suivit.

On a de Grégoire VI une Bulle accordée à Henri, roi de France, en faveur du monastère de Saint-Quentin, alors gouverné par l'abbé Walleran. Le Pape, qui n'avait pas encore renoncé à sa dignité, y défend à toute personne de s'emparer des biens de ce monastère, dont il fait le dénombrement.

(857) Ceillier, *loc. cit.*, t. XXIII, p. 607.
(858) *Ibid.*, et t. XX, p. 554.
(859) *Chron.* an. 1046.

CLÉMENT II, CENT CINQUANTIÈME PAPE.

Précis du Pontificat de Clément II (860).

Le roi Henri entra dans Rome avec les évêques qui avaient assisté au concile de Sutri. Comme il ne se trouvait personne dans l'Eglise romaine digne d'en remplir la première place, Adalbert, archevêque de Hambourg, qui accompagnait le roi de Germanie, pensa être élu Pape en cette occasion. Mais il aima mieux faire tomber le choix sur son collègue Suidger, Saxon de naissance, évêque de Bamberg, qui fut élu d'un commun consentement du clergé et du peuple, et nommé Clément II. Son sacre se fit le jour de Noël. Mais il ne siégea que jusqu'au 9 octobre 1047, c'est-à-dire neuf mois, pendant lesquels de violents et fréquents tremblements de terre eurent lieu en Italie; peut-être, dit Herman Contract, parce que ce Pape ne fut point canoniquement subrogé à son prédécesseur, qui n'avait point été canoniquement déposé; paroles d'où il ne faut pas inférer l'irrégularité de l'élection de Clément II, mais simplement l'opinion favorable qu'on avait du Pape démissionnaire.

Henri III, dit le Noir, empereur d'Occident (861).

Clément II, le jour même de son sacre, couronna le roi Henri empereur et la reine Agnès impératrice. Henri décréta qu'aucun Pape ne serait élu qu'avec l'agrément de l'empereur. « Ce décret, dont parle saint Pierre Damien (862),» dit l'abbé Blanc (863), « mit fin sans doute à la funeste influence des comtes de Tusculum, et jusqu'à un certain point aux brigues des Romains; mais, en attribuant ce droit de confirmation aux empereurs d'Allemagne, il blessait le droit des Romains, et mettait le souverain Pontificat à la merci des Allemands. La Chaire apostolique n'était pas délivrée; elle ne faisait que changer de maître et d'oppresseur. Henri III l'entendait bien ainsi, et il ne tarda pas à le prouver. » D'après la Chronique de Saint-Bénigne, les Romains vendirent leurs droits pour de l'argent.

Halinard, archevêque de Lyon (864).

L'empereur avait avec lui Halinard, dont le père était de Langres et la mère d'Autun. Il naquit probablement à Autun, puisque Vauthier, qui en était évêque, le leva des fonts du baptême et prit soin de son éducation. On le mit ensuite sous la discipline de Brunon, évêque de Langres, qui l'admit dans le clergé de sa cathédrale. Halinard quitta sa place de chanoine pour se faire moine à Saint-Bénigne de Dijon, sous l'abbé Guillaume. Il en fut fait prieur, puis abbé, à la mort de Guillaume, arrivée en 1031. En 1041, Henri le noir lui offrit l'archevêché de Lyon: il se défendit de l'accepter, et indiqua au roi Odolric, archidiacre de Langres, homme de vertu et de savoir. Odolric étant mort en 1046, le peuple et le clergé de Lyon demandèrent Halinard; Henri l'accorda; mais il persista dans son refus jusqu'à ce que Grégoire VI lui commanda d'accepter ce siége. C'était l'usage que l'évêque élu se présentât au roi pour recevoir l'investiture. Il alla donc à la cour de Henri, qui lui fit dire de prêter le serment de fidélité. Il répondit qu'il était moine, que l'Evangile et la Règle de saint Benoît défendent de jurer. On voulut se contenter qu'il parût l'avoir fait: mais il repartit que ce serait un autre mal que d'user de simulation. Des évêques rendirent un témoignage honorable de sa conduite, et intercédèrent pour le faire dispenser du serment. Henri, voyant qu'il ne refusait de le prêter que par un scrupule, quoique mal fondé, l'en exempta; et il fut sacré par Hugues, archevêque de Besançon, en 1046. Il conserva dans l'épiscopat l'humilité et les autres vertus propres d'un religieux. Ayant accompagné Henri à Rome, il y assista à un concile.

Concile de Rome (865).

[1047] Au commencement de janvier 1047, Clément II tint, en effet, à Rome un concile, où on travailla à extirper la simonie qui régnait depuis si longtemps dans tout l'Occident. Un canon de cette assemblée est ainsi conçu : Conformément à l'antiquité, nous aussi nous anathématisons l'hérésie simoniaque, et nous l'interdisons, afin qu'on ne fasse plus pour de l'argent ni consé-

(860) Ceillier, *loc. cit.*, t. XX, p. 535.
(861) *Ibid.*, p. 535.
(862) *Ut videlicet*, dit saint Pierre Damien, *ad ejus nutum sancta Romana Ecclesia nunc ordinetur, ac præter ejus auctoritatem apostolicæ Sedi nemo prorsus eligat sacerdotem.*

(863) *Cours d'Histoire ecclésiastique*, part. II, *Précis historique*, t. II, p. 572.
(864) Ceillier, *loc. cit.*, t. XX, p. 305. Longueval, *loc. cit.*, t. IX, p. 340.
(865) Ceillier, *loc. cit.*, t. XX, p. 536; t. XXIII, p. 607.

cration d'églises, ni ordination de clercs, ou concession de la dignité d'archiprêtre, ni commandes d'autels, ni livraisons d'églises, ni ventes d'abbayes ou de prévôtés. Quiconque y contredira ou fera un tel commerce, qu'il soit anathème. Mais on arrêta par indulgence que celui qui aurait été ordonné par un simoniaque, sachant qu'il l'était, pourrait, après quarante jours de pénitence, continuer les fonctions de son ordre. On y régla aussi la contestation pour la préséance entre l'archevêque de Ravenne et celui de Milan, qui prétendaient l'un et l'autre être assis auprès du Pape au côté droit. Le patriarche d'Aquilée formait une semblable prétention. On produisit un Catalogue des archevêques qui s'étaient trouvés au concile du Pape Symmaque, où l'archevêque de Milan avait la première place après le Pape. Mais on opposa un Décret du Pape Jean, successeur de Symmaque, portant que l'archevêque de Ravenne avait cédé la préséance à celui de Milan pour cette fois seulement. Le patriarche d'Aquilée montra un Privilége de Jean XIX, qui lui accordait la séance à droite. On alla aux opinions, et, les suffrages s'étant réunis pour l'archevêque de Ravenne, Clément II déclara que, suivant l'ancienne coutume, cet archevêque serait assis à sa droite, à moins que l'empereur ne fût présent; cas auquel il ne serait qu'à sa gauche. La Lettre que le Pape écrivit sur ce point est adressée à tous les enfants de la sainte Eglise.

Eglise de Salerne (866).

Henri III, après un court séjour à Rome, passa vers la Pouille, emmenant avec lui Clément II, qu'il obligea d'excommunier les citoyens de Bénévent, parce qu'ils n'avaient pas voulu le recevoir.

Le Pape, étant à Salerne, accorda, à la prière du prince Gaimar, que Jean, évêque de Pestane, fût transféré à l'archevêché de Salerne, avec pouvoir d'ordonner sept évêques du voisinage, sans que le souverain Pontife pût les ordonner à l'avenir. La Bulle est du 21 mars 1047; et il y a une Lettre datée du 18 février à Jean, archevêque de Salerne, par laquelle Clément approuve sa translation du siége de Pestane à celui-ci, à cause de la grande utilité qui en revenait à l'Eglise de Salerne.

Comme Clément II fut présent, sans élever aucune réclamation aux investitures par lesquelles Henri gratifia les Normands de villes et de territoires conquis sur les Grecs et sur les Lombards, il faut admettre que l'empereur agit en cela d'accord avec le Pape.

Pierre Damien est appelé à Rome (867).

La réputation du savoir et de la vertu de Pierre Damien le fit appeler à Rome par l'empereur, pour aider Clément II de ses conseils; Pierre s'en défendit par une Lettre qu'il écrivit au Pape même, et dans laquelle il inséra celle qu'il avait reçue de l'empereur. Il ajouta toutefois, en parlant à Clément: Je vous prie de m'ordonner si je dois me rendre auprès de vous; car je ne veux pas perdre mon temps à courir de côté et d'autre. En même temps il lui signala la confusion qui régnait dans les Eglises de sa province par la faute des évêques, la plupart chargés de crimes. Travaillez donc à relever la justice, lui dit-il; employez la vigueur de la discipline, et faites que les méchants soient humiliés et les bons encouragés. On ne sait si le Pape força Pierre Damien de quitter sa solitude.

Pèlerinage de saint Odilon à Rome (868).

Saint Odilon était parvenu à une extrême vieillesse, sans rien diminuer de ses macérations et de sa vigilance sur les monastères confiés à ses soins; son courage semblait augmenter à mesure que ses forces diminuaient; et, tout infirme qu'il était, il entreprit le pèlerinage de Rome à l'âge de quatre-vingt-cinq ans, dans l'espérance de mourir auprès des tombeaux des apôtres. Son attente fut déçue. Après avoir langui quatre mois à Rome, où Clément II et plusieurs prélats lui donnèrent des marques éclatantes de leur estime, il se trouva parfaitement guéri. Il revint donc à Cluni, où il demeura presque un an, s'adonnant au jeûne, à la prière, et à l'instruction de ses religieux, autant que sa caducité pouvait le lui permettre.

Concile en Allemagne (869)

L'empereur, s'acheminant vers l'Allemagne,

(866) Ceillier, *loc. cit.*, t. XX, p. 335.
(867) *Ibid.*, p. 513 et 516.
(868) Longueval, *loc. cit.*, t. IX, p. 278.

(869) Ceillier, *loc. cit.*, t. XX, p. 336; t. XXIII, p. 608. Longueval, *loc. cit.*, p. 285.

célébra à Mantoue la fête de Pâques, le 19 avril 1047. Il enleva de Parme le corps de saint Gui, abbé de Pompose, mort l'année précédente, et déjà célèbre par plusieurs miracles, pour le transférer à Spire (870). Il arriva à Augsbourg aux Rogations, et, l'évêque Gebehard étant mort à son arrivée, il mit à sa place Henri, son chapelain. Il célébra la Pentecôte à Spire.

Léon d'Ostie (871) dit que Henri emmena avec lui Clément II en Allemagne; et Baronius croit que le Pape fut présent au concile que ce prince assembla, et auquel il invita tous les archevêques et évêques de l'empire. Glaber (872) parle de ce concile, mais ne dit point que le Pape y ait assisté. L'empereur harangua les évêques réunis à Constance, sur l'abus presque universel de la simonie. « C'est dans l'amertume de mon cœur que je vous adresse ce discours, » dit-il, « à vous qui tenez la place de Jésus-Christ dans l'Eglise, son Epouse, qu'il a rachetée au prix de son sang. Comme c'est par sa parfaite bonté qu'il a payé notre rançon, il a dit à ses apôtres en leur donnant leur mission : « Vous avez reçu gratuite-« ment, donnez gratuitement. » Mais votre avarice vous a séduits; et, en vous faisant transgresser cette règle, elle a attiré sur vous toutes les malédictions. Mon père lui-même a fait pendant sa vie un damnable trafic des dignités ecclésiastiques. N'en doutons pas : c'est en punition de ce péché que les fléaux de la famine, de la peste, et de la guerre sont tombés sur nous. Car tous les ordres de l'Eglise, depuis le souverain Pontife jusqu'aux portiers, ont été infectés du vice de la simonie. » Les évêques, surpris d'un tel discours, ne savaient que répondre. En effet, suivant le contemporain qui rapporte ce fait, « la simonie avait infecté, non-seulement la France, mais encore toute l'Italie; et les dignités ecclésiastiques étaient vénales, comme le sont les marchandises exposées dans un marché. » Les évêques qui se sentaient coupables implorèrent la clémence de l'empereur. Allez, leur dit-il, tâchez de remplir dignement les places où vous êtes parvenus par des voies illicites; et priez le Seigneur de pardonner ce péché à mon père. Il publia ensuite un Edit pour ses Etats, portant qu'aucun clerc n'achèterait à prix d'argent le sacré ministère, et que tous ceux qui en donneraient ou en recevraient seraient privés de l'honneur de leurs grades et frappés d'anathème. « Puisque le Seigneur m'a accordé gratuitement la couronne de l'empire, » y disait Henri, « j'accorderai gratuitement toutes les dignités de son Eglise. »

Clément II, avant de retourner en Italie, canonisa sainte Wiborade, vierge et martyre, mise à mort par les Hongrois à Saint-Gall, en 925 (873).

Mort de Clément II (874).

Informé par Pierre Damien du triste état de l'Eglise en Ombrie, il s'y rendit. Après avoir protégé le monastère de Ponteval près Pérouse, contre les violences dont il pouvait être l'objet, il s'avança vers Pesaro. Mais une maladie grave le retint au monastère de Saint-Thomas d'Aposelle, auquel il donna une terre de Saint-Pierre, pour le salut de son âme. Le 1er octobre 1047, il confirma les priviléges du monastère de Théres, qu'il avait fondé quatre années auparavant. Le même jour, il adressa une Lettre très-tendre à son Eglise de Bamberg, qu'il avait toujours chérie et qu'il chérissait encore : il y mentionna les priviléges que deux de ses prédécesseurs, Jean XVIII et Benoît VIII, lui avaient accordés à la demande de l'empereur saint Henri. Le 9 octobre 1047, il mourut dans le monastère de Saint-Thomas d'Aposelle, où on l'enterra. Mais Léon IX transporta son corps à Bamberg, où il repose dans la cathédrale.

INTERRÈGNE.

Durée de l'Interrègne.

Le saint Siége resta vacant depuis le 9 octobre 1047 jusqu'au 17 juillet 1048.

Benoît IX revient à Rome (875).

Benoît IX profita de cette vacance pour rentrer une troisième fois dans la Chaire apostolique, qu'il occupa huit mois et dix jours, depuis la fête des Quatre-Couronnés, 8 novembre 1047, jusqu'à celle de saint Alexis, 17 juillet 1048.

(870) *Voy.* ci-dessus, col. 638.
(871) L. II, c. 81.
(872) L. V, c. 5.
(873) *Voy.* t. XVIII, col. 1503.
(874) Ceillier, *loc. cit.*, t. XX, p. 337.
(875) *Ibid.*, p. 337.

Les Romains demandent Halinard (876).

Halinard, archevêque de Lyon, s'était fait aimer des Romains par son affabilité et par son éloquence; car il parlait aussi bien qu'eux la langue du pays, et toutes les langues vulgaires formées du latin. L'empereur ayant obtenu des Romains, moyennant une grande somme d'argent, de ne point élire de Pape sans sa permission, ils lui demandèrent Halinard pour souverain Pontife, par l'entremise de députés qui allèrent le trouver à Polden en Saxe, où il célébrait la fête de Noël, anniversaire de l'exaltation de Clément II et de son propre couronnement. Halinard, informé de leur dessein et de la volonté de l'empereur, s'abstint de paraître à la cour jusqu'à ce qu'un autre eût été désigné.

Rodulfe Glaber (877).

A cette époque écrivait encore Rodulfe, surnommé Glaber, parce qu'il était chauve. Il n'avait pas douze ans, lorsqu'un oncle, ne trouvant pas d'autre moyen de remédier à son inconduite, le contraignit de se faire moine à Saint-Léger au diocèse de Langres, d'où il passa à Saint-Bénigne de Dijon, à Moutiers au diocèse d'Auxerre, ensuite à Bèze et à Cluni. Ces changements n'étaient pas toujours les résultats de son inconstance. Ses confrères, ne pouvant pas le souffrir à cause de ses mauvaises mœurs, le chassaient du monastère, persuadés qu'on le recevrait en d'autres à cause de son savoir. Guillaume, abbé de Saint-Bénigne, croyant le ramener par des marques de confiance, le prit quelquefois pour compagnon de ses voyages. Rien ne put le fixer. Etant dans un monastère de la dépendance de Cluni, qu'on croit être Saint-Germain d'Auxerre, il s'y occupa à renouveler les Inscriptions et les Epitaphes de l'église. Ses soins déplurent à quelques membres de la communauté. Il se retira à Bèze, et de là à Cluni, où il mourut : on ne sait en quelle année. Indépendamment d'une *Vie de saint Guillaume*, dont il était plus en état qu'un autre de raconter les actions, il rédigea une *Histoire* dans laquelle il comprit les événements notables au point de vue civil et ecclésiastique qui étaient arrivés depuis l'an 900 jusqu'à l'an 1046, non-seulement en France, mais dans toutes les provinces dont l'empire romain se composait. Il la divisa en cinq livres, et la dédia à saint Odilon, abbé de Cluni. On y désirerait plus d'ordre et de clarté; mais elle a le mérite de présenter beaucoup de faits qu'on ne lit point ailleurs. L'auteur n'est pas toujours sûr. Marchetti (878), après avoir fait observer que Fleury avait promis de « n'insérer dans son *Histoire* que des faits certains, » signale qu' « il y place tout au long les insignes calomnies du moine Glaber contre Rome, quoique démenties par P. de Marca et par Noël Alexandre. Ce moine, dit sérieusement Fleury, prétend que le Pape ne peut faire les fonctions pontificales dans un diocèse sans en avoir la permission de l'évêque; puis il nous vante l'impartialité de ce Glaber, et suit encore ses sentiments en d'autres endroits de son *Histoire*. Mais, grand Dieu! ce n'est pas une question indifférente des écoles, c'est un article de foi défini par l'Eglise, que le Pape « a pleine autorité, et qu'il l'a de Notre-Sei- « gneur Jésus-Christ, de paître, régir et gou- « verner toute l'Eglise. » Comment cette barrière n'arrête-t-elle pas certains petits esprits modernes qui veulent encore passer pour catholiques? »

Concile de Caen (879).

Saint Gradulfe était occupé à fonder le monastère de la Sainte-Trinité sur le mont Sainte-Catherine près Rouen, lorsqu'il fut élu en 1031 abbé de Fontenelle. Mauger, archevêque de Rouen, le demanda pour coadjuteur; mais le saint mourut peu de temps après. Les reliques de Gradulfe, honoré le 6 mars, furent dispersées par les Calvinistes en 1562. On croit cependant en avoir encore une partie. Or, avant la mort de ce vingt-huitième abbé de Fontenelle, il y eut, en 1047, un concile à Caen, sur la Paix et la Trêve de Dieu.

Concile de Sens (880).

[1048] Celui de Sens, en 1048, confirma la fondation du monastère de Saint-Ayoul de Provins, faite par Thibaud, comte de Champagne, en déclarant qu'il dépendrait de l'abbaye de Montier la Celle, située dans les environs de Troyes. L'Acte fut souscrit par Gelduin, archevêque de Sens, et ses suffra-

(876) Ceillier, *loc. cit.*, t. XX, p. 306.
(877) *Ibid*, p. 238.
(878) *Critique de l'Histoire ecclésiastique de Claude Fleury*, t. II, p. 117.
(879) Ceillier, *loc. cit.*, t. XXIII, p. 608.
(880) *Ibid.*, p. 609.

gants, ainsi que par les comtes Thibaud, Arnaul, Rodulfe, et Villerme.

Saint Poppon (881).

Saint Poppon, né en Flandre l'an 978, avait été élevé dans la piété par sa mère Hadelwif. Il servit quelque temps dans sa jeunesse, et éprouva, même au milieu du monde, que la méditation et la prière, qui nourrissent les affections de l'âme, renferment des délices préférables à toutes les satisfactions des sens. Pour se livrer entièrement à ces saints exercices, il renonça à la profession des armes et aux espérances du siècle. Il fit un pèlerinage à Jérusalem, d'où il rapporta de précieuses reliques, dont il enrichit l'église de Notre-Dame de Deynse sur la Lys entre Gand et Courtrai. Il visita ensuite les tombeaux de saint Pierre et de saint Paul à Rome. Quelque temps après, il prit l'habit monastique à Saint-Thierri de Reims. Richard, abbé de Saint-Vannes, qui connaissait sa vertu, le demanda à son supérieur, et l'emmena à Saint-Vannes. Poppon ne tarda pas à s'y distinguer. Etant allé voir sa mère, qui était veuve, il la porta à embrasser la vie monastique, et la conduisit avec lui à Verdun, où elle vécut recluse jusqu'à la mort dans une cellule près l'église de Saint-Vannes. Poppon fut quelque temps chargé du gouvernement de Saint-Vaast d'Arras, en qualité de prévôt. Ayant été forcé d'aller à la cour de saint Henri, il saisit cette occasion pour obtenir du prince l'abolition de la barbare coutume de faire combattre les hommes contre les ours. On l'élut ensuite abbé de Beaulieu, de Stavelo, et de Saint-Maximin de Trèves. Comme il n'acceptait ces abbayes que pour y établir la réforme sous la direction de l'abbé Richard, il eut de grandes persécutions à souffrir. On voulut l'assassiner à Stavelo et l'empoisonner à Saint-Maximin : mais le Seigneur le délivra de ces périls. Werinhaire, évêque de Strasbourg, qui bâtit le château de Hapsbourg et qui fonda l'abbaye de Murd en Suisse, ayant été envoyé par Conrad en ambassade à Constantinople, y mourut le 28 octobre 1028. Conrad pressa Poppon d'accepter le siége vacant. Il s'en excusa, disant qu'il était fils d'un clerc, et que, selon les canons, il ne pouvait être promu à l'épiscopat. C'était une défaite qu'une humilité mal entendue lui avait suggérée aux dépens de la sincérité, car il était fils d'un laïque. Conrad, l'ayant su, lui adressa des reproches, mais ne laissa pas d'être édifié de son refus; et ce prince le chargea de réformer plusieurs monastères. Baudoin, comte de Flandre, souhaita, à son tour, qu'après la mort de l'abbé Jean, Poppon fût abbé de Saint-Vaast d'Arras. Le saint eut de la peine à accepter cette charge; il y consentit enfin, et fut reçu avec joie par les moines; mais ceux-ci ne le possédèrent pas longtemps. Poppon était au monastère de Marchiennes, quand son neveu Everhelm, abbé de Haumont, lui administra l'extrême-onction. Après avoir reçu les sacrements, il se mit à terre sur un cilice, et commença lui-même l'antienne : *Subvenite, sancti Dei; occurrite, angeli.* Il récita ensuite les Litanies des agonisants. Puis il dit : Seigneur, si je suis véritablement converti, donnez-m'en une marque en m'appelant à vous le jour de la Conversion de saint Paul, qui sera demain. Il mourut en effet le 25 janvier 1048, comme il l'avait désiré. Son corps fut reporté au monastère de Stavelo, où il avait choisi sa sépulture. On l'enterra avec ses habits sacerdotaux, et on mit sur sa poitrine un calice et une Lettre que l'abbé Richard, son maître, lui avait autrefois écrite sur la charité. Il s'opéra un grand nombre de miracles sur son tombeau. Cependant on ne lui rendit aucun culte public qu'après que Baronius eut inséré son nom dans le Martyrologe romain. Everhelm, qui avait assisté son oncle à la mort, écrivit sa *Vie*.

Mort de Bernon, abbé de Richenow (882).

Indépendamment du *Traité sur l'office de la Messe*, que Bernon, abbé de Richenow, publia après son voyage à Rome avec l'empereur Henri (883), il composa un *Traité du jeûne des Quatre-Temps et du samedi*, en forme de dialogue, un *Traité sur l'Avent*, et trois ouvrages, intitulés : le premier, *Des tons de la musique*; le second, *De la diversité des tons*; le troisième, *Des instruments de musique*. A la prière de Fridebald, abbé de Sainte-Afre à Augsbourg, mort en 1030, il rédigea une *Vie de saint Uldaric*, évêque de

(881) Longueval, *loc. cit.*, t. IX, p. 274. Alban Butler et Godescard, *Vies des Pères*, etc., *Saint Poppon, abbé de Stavelo, au diocèse de Liége*, 25 janvier.

(882) Ceillier, *loc. cit.*, t. XX, p. 207.

(883) *Voy.* ci-dessus, col. 467.

cette ville. Peut-être est-il encore auteur de la *Vie de saint Meinrad*, ermite et martyr en Suisse. Bernon ayant envoyé, en 1032, les Priviléges de son monastère à Jean XIX, pour en avoir la confirmation, en obtint un nouveau, savoir : de se servir de sandales et autres ornements pontificaux en célébrant la messe. Warman, évêque de Constance, en fut si irrité, qu'il s'en plaignit à l'empereur, comme d'une usurpation. Ce prince se joignit à l'évêque, et ils obligèrent l'abbé de leur remettre son Privilége, que Warman brûla publiquement dans son synode le jour du jeudi saint 1033. C'est le premier exemple d'un semblable privilége. Bernon mourut le 7 juin 1048, et eut pour successeur Udalric, doyen de Richenow.

Wazon, évêque de Liége. — Olbert, abbé de Gemblours (884).

Wazon, d'abord chapelain de Notgère, évêque de Liége, avait reçu ensuite le soin de l'Ecole épiscopale. Il devint depuis doyen de la cathédrale, et écrivit alors une Lettre très-vive, mais dictée par l'amour du bon ordre, au prévôt Jean, chargé en cette qualité de l'administration du temporel. Il fut lui-même prévôt. Il remplit aussi les fonctions de chapelain à la cour de Conrad. A cette époque, un Juif, habile médecin, le provoqua souvent à la dispute, poussant la témérité jusqu'à consentir qu'on lui coupât un doigt de la main droite s'il ne pouvait prouver son sentiment par un texte de l'Ecriture. On apporta le volume de l'Ancien Testament. Mais, quand on vint au passage indiqué, Wazon montra clairement qu'il était favorable à la religion chrétienne, et la victoire lui fut adjugée sur le Juif. Cette dispute paraît avoir eu lieu publiquement à Paderborn. A la mort d'Aribon, archevêque de Mayence, Conrad voulut récompenser le mérite de Wazon, en le plaçant sur le siége vacant : il le refusa avec modestie. Il refusa de même l'évêché de Liége, à la mort de Réginald. Mais, Nithard qu'il y fit nommer étant venu à mourir, il dut se rendre aux instances du clergé et du peuple de Liége. Elu en 1041, il fut sacré en 1042 par Herman, archevêque de Cologne. En 1046, il écrivit à Henri, roi de France, pour le détourner de faire la guerre à Henri le Noir, alors en Italie. Roger, évêque de Châlons-sur-Marne depuis l'an 1043, sachant qu'il y avait des Manichéens dans son diocèse, où ils tenaient des conventicules sacriléges, demanda à Wazon s'il ne convenait pas de les livrer au bras séculier pour les empêcher de pervertir le peuple : ce prélat lui conseilla de se borner à les priver de la communion ecclésiastique et à les dénoncer publiquement excommuniés, afin que la crainte de cette censure éloignât de cette secte les fidèles. Après la mort de Clément II, l'empereur ayant consulté les évêques sur le choix du Pape futur, Wazon chargea son député de lui dire : Que votre Sérénité considère bien si la Chaire du souverain Pontife, déposé par qui il ne devait pas l'être, ne lui est pas divinement réservée ; car celui que vous avez fait ordonner à sa place semble la lui avoir cédée, en mourant, à lui qui vit encore. C'est pourquoi, puisqu'il vous a plu demander notre avis sur ce point, que votre Sublimité cesse de vouloir en substituer un autre à la place de celui qui est survivant : car ni les lois divines ni les lois humaines, avec lesquelles s'accordent entièrement les paroles et les écrits des saints Pères, ne permettent que le souverain Pontife soit jugé par d'autres que Dieu seul. Je prends à témoin le Seigneur et le serment que je vous ai prêté que, sur cette affaire, je n'ai pu imaginer ni trouver rien de plus vrai ni de plus utile que cet avis. Wazon avait pour ami Olbert, qui avait été le maître de Bouchard, évêque de Worms (885) et qui, étant devenu, l'an 1012, abbé de Gemblours, à la place d'Erluin, y rétablit la discipline régulière, et y amassa plus de cent volumes d'auteurs ecclésiastiques et cinquante d'écrivains profanes : cela passait alors pour une grande bibliothèque. Olbert fut aussi abbé de Saint-Jacques, monastère fondé en 1016 par l'évêque Baudri à la porte de Liége et achevé en 1021 par Vulpode. Il gouverna ce nouveau monastère pendant vingt-neuf ans et celui de Gemblours trente-sept. La famine ayant sévi en 1043, il donna des preuves éclatantes de sa charité. Prévoyant, comme un autre Joseph, cette calamité, il avait rempli les greniers de ses deux abbayes ; et, tandis que les riches avares exploitaient la misère publique pour augmenter leurs trésors, il distribua libéralement ses grains aux pauvres,

(884) Ceillier, *loc. cit.*, t. XX, p. 151.

(885) *Voy.* ci-dessus, col. 564.

ne voulant avoir que Dieu pour débiteur. Olbert, informé que Wazon était à l'extrémité, alla le voir. L'évêque le pria de lui administrer l'extrême-onction, annonçant qu'il mourrait le lendemain 8 juillet 1048. L'abbé, pénétré de douleur, se mit à pleurer, et dit: Que Dieu ne me permette pas de vous survivre sept jours ! Il mourut en effet le septième jour, c'est-à-dire le 14 juillet. Olbert avait composé des *Vies* de saints et plusieurs chants en leur honneur.

Saint Barthélemi.

Si les Gaules se glorifiaient de posséder de saints personnages, on en trouvait aussi en Italie. Barthélemi était né à Rossano en Calabre, de parents pieux, originaires de Constantinople. Ils le firent étudier, et le placèrent très-jeune dans un monastère voisin, où il se distingua par sa vertu. Ayant ouï parler de la vie admirable de saint Nil, son compatriote, il quitta secrètement son pays, et alla le trouver en Campanie, où le saint abbé avait déjà soixante moines sous sa conduite. Nil reconnut tant de mérite au jeune Barthélemi, qu'il le préférait à tous les autres. Celui-ci suivit le vieillard à Grotta Ferrata près Tusculum. A sa mort, on voulut le faire abbé; mais il s'excusa sur sa jeunesse. Toutefois, après deux autres, il ne put éviter de l'être, et fut le troisième successeur de saint Nil. Etant abbé, il continua de transcrire des livres, car il avait la main exercée. Il composa plusieurs chants ecclésiastiques à la louange de la Vierge, de saint Nil et d'autres saints. Il bâtit de fond en comble l'église du monastère dédiée à la Vierge, et accrut la communauté d'une manière notable. Il avait un grand talent pour la conversion des pécheurs, et s'était acquis une telle autorité que, le prince de Salerne ayant fait prisonnier le prince de Gaëte, il lui persuada, non-seulement de lui rendre la liberté, mais de lui donner encore une autre principauté.

Conversion de Benoît IX (886).

Benoît IX, touché de repentir, appela Barthélemi, abbé de Grotta Ferrata, lui découvrit ses péchés, et lui en demanda le remède. Le saint abbé, sans le flatter, lui déclara qu'il ne lui était pas permis d'exercer les fonctions du sacerdoce, et qu'il ne devait penser qu'à se réconcilier avec Dieu par la pénitence. Benoît suivit ce conseil, renonça aussitôt à sa dignité, et embrassa la vie monastique.

Les humiliations de l'Eglise venaient de finir.

DAMASE II, CENT CINQUANTE-UNIÈME PAPE.

Précis du Pontificat de Damase II (887).

La retraite de Benoît IX eut lieu sans doute de concert avec l'empereur, puisque, le jour même que le Pape démissionnaire se retira, c'est-à-dire le 17 juillet 1048, Poppon, évêque de Brixen, que ce prince avait choisi en Allemagne, sans se préoccuper du clergé et du peuple romain, et qu'il avait envoyé à Rome, où on le reçut avec honneur, fut placé sur le saint Siége sous le nom de Damase II. Cette circonstance se lit dans Onuphre et dans l'ancien manuscrit cité par Papebrock; mais Herman Contract et Léon d'Ostie n'en parlent point. Damase ne gouverna l'Eglise catholique que vingt-trois jours. Il mourut à Preneste le 8 août 1048. Son corps fut inhumé à Saint-Laurent hors de la ville de Rome.

INTERRÈGNE.

Durée de l'Interrègne.

La vacance de la Chaire apostolique se prolongea pendant six mois, depuis le 8 août 1048 jusqu'au 12 février 1049.

Catwalon, abbé de Redon (888).

On dit que Catwalon était frère de Geofroi, duc de Bretagne : il possédait du moins la vraie noblesse, qui est la vertu. N'étant encore que simple religieux dans l'abbaye de Redon au diocèse de Vannes, il fut choisi par l'abbé Mainard pour établir une communauté de moines à Belle-Isle ou Guedel, que le duc Geofroi avait donné dans ce but au monastère de Redon. A la mort de l'abbé Mainard, arrivée en 1025, on l'élut pour lui succéder. Le monastère de Redon tombait en ruines : Catwalon le rétablit et le gouverna sagement jusque vers ce temps.

Saint Isarne (889).

Isarne, élevé au monastère de Saint-Victor à Marseille, y avait fait de rapides progrès dans la vertu sous l'abbé Guifroi ou Wifroi,

(886) Ceillier, *loc. cit.*, t. XX, p. 557.
(887) *Ibid.*
(888) *Ibid.* p. 268.
(889) Longueval, *loc. cit.*, t. IX, p. 277. Alban Butler et Godescard, *Vies des Pères*, etc., *Saint Isarne, abbé de Saint-Victor de Marseille*, 24 septembre.

qui est honoré comme saint dans cette ville.

Après la mort de Guifroi, les moines de Saint-Victor convoquèrent les abbés des monastères voisins pour procéder avec eux à l'élection d'un successeur. Alors Achiaric, abbé de Mont-Majour, fit appeler les enfants qu'on élevait dans l'abbaye, et, prenant le plus jeune par la main, lui dit : Mon fils, dites-nous, au nom de Jésus-Christ, quel est celui des religieux que vous croyez digne de la charge d'abbé. L'enfant prononça le nom d'Isarne, qui fut aussitôt élu par toute l'assemblée. Il se distingua dans cette charge par sa douceur, son humilité, sa vie mortifiée, et sa charité envers les pauvres. Les Musulmans ayant pillé le monastère de Lérins et emmené captifs la plupart des moines, Isarne entreprit le voyage d'Espagne pour les racheter, et, après bien des traverses, il eut la consolation de les ramener avec lui. Ce trait lui mérita le surnom de père de ces religieux. L'abbé de Saint-Victor était tendrement attaché à saint Odilon de Cluni. Celui-ci disait, en plaisantant, qu'il ne connaissait pas de plus grand hypocrite qu'Isarne, parce qu'en effet l'abbé de Saint-Victor, paraissant à l'extérieur mener une vie commune, cachait les plus grandes vertus sous les dehors de la simplicité, et qu'on n'aurait jamais supposé en lui un si riche fonds de connaissances. Isarne mourut le 24 septembre 1048.

Syrus, moine de Cluni (890).

Syrus, moine de Cluni sous l'abbé Odilon, écrivit la *Vie de saint Mayeul*, sur les instances de Warnier, l'un de ses confrères, qu'il nomme de sainte mémoire à cause de ses vertus. Obligé de partir pour l'Italie, il laissa l'ouvrage imparfait. Warnier, envoyé en Alsace, l'emporta avec lui, et le laissa dans l'abbaye de Murbach. Saint Odilon l'y trouva; et, de retour à Cluni, il ordonna à Syrus, qui était revenu de Pavie, d'achever cette *Vie*. Syrus la publia avant 1049. Après sa mort, Aldebald, aussi moine de Cluni, mit des prologues à chacun des trois livres dont elle se compose, et la parsema de vers. Syrus écrivait avec ordre; son style est clair.

Caractère de saint Odilon (891).

Pour tracer le portrait d'Odilon, il faut emprunter les traits de la sainteté la plus aimable. Ce fut un de ces saints que la grâce semble avoir formés pour faire aimer la vertu. Une habitude d'urbanité et de condescendance qu'il savait allier avec tous les devoirs de la piété, en le faisant aimer lui-même, rendait la piété attrayante. Sa vertu, quoique austère, n'avait rien de rebutant, de gêné, de farouche. Exact sans rigueur, complaisant sans affectation, enjoué même sans dissipation, il se rendit toujours agréable à Dieu et aux hommes. Plutôt père que supérieur, il fit aimer la règle, et par là il la fit observer. Odilon était d'une taille médiocre, mais relevée par un air noble, empreint d'autorité et de grâce, qui lui conciliait en même temps le respect et l'amour. La blancheur de ses cheveux donnait une nouvelle majesté à son visage pâle et exténué par les jeûnes. Les larmes que la componction lui faisait souvent verser n'éteignirent pas la vivacité de ses yeux. Il avait la voix forte et insinuante, le discours plein de charmes et de douceur. Il n'était, en effet, sévère qu'à l'égard de ceux qui altéraient la charité par leurs paroles et qui mettaient la division entre les frères. Il les regardait comme la peste des communautés religieuses, et il en chassa un jour plusieurs de son monastère. A l'égard des autres fautes, on le voyait toujours prêt à les pardonner. Il disait, pour justifier sa douceur, que, s'il avait à être condamné, il aimait mieux l'être pour trop de bonté que pour trop de sévérité. Cette douceur ne dégénérait cependant pas en une molle indulgence, et l'autorité du père se réunissait en lui à la tendresse de la mère. Il s'est peint lui-même dans ses ouvrages : on y retrouve son esprit, son caractère, sa piété. Les écrits qui nous restent de lui sont la *Vie* de saint Mayeul, son prédécesseur, celle de sainte Adélaïde, impératrice, des Sermons sur les mystères de Notre-Seigneur et de la sainte Vierge, et quelques Lettres qui montrent de quelle considération il jouissait auprès de la plupart des princes de l'Europe. Les rois de France Hugues Capet, Robert et Henri, l'impératrice sainte Adélaïde, les empereurs saint Henri, Conrad et Henri le Noir, Rodolfe, roi de Bourgogne, Sanche et Garcias rois de Navarre, Casimir, roi de Pologne, eurent pour saint Odilon une tendre affection et une confiance filiale : ils lui écrivaient et lui envoyaient souvent des présents, afin de cultiver son amitié. Ce saint eut toujours une dévotion particulière

(890) Ceillier, *loc. cit.*, t. XX, p. 250.

(891) *Ibid.* p. 251 ; Longueval, , t. IX, p. 280.

pour la Mère de Dieu. Il l'avait choisie pour sa patronne et son avocate, et s'était dévoué d'une manière spéciale à son service, ne négligeant aucune occasion d'en procurer la gloire, comme l'y excitait sa reconnaissance pour les faveurs qu'il en avait reçues. Il s'efforçait surtout de lui plaire par l'amour de la pureté. Il avait cette vertu tellement en recommandation que, dans une extrême vieillesse, il montrait encore la circonspection et la pudeur d'une jeune vierge; on l'appelait même une vierge de cent ans (892).

Sa mort (893).

[1049] Son zèle lui persuadant qu'il avait encore assez de force pour faire la visite des monastères de sa dépendance, il commença par Souvigni, et prêcha publiquement pour disposer le peuple à la solennité de Noël, qui était prochaine. Mais il tomba malade avant cette fête, et on désespéra bientôt de sa guérison. Ainsi on ne différa pas de lui administrer les sacrements de l'extrême-onction et de l'Eucharistie; puis on lui présenta le crucifix à adorer, ce qu'il fit avec une tendresse de dévotion qui toucha les assistants. Le démon lui livra quelques assauts à cette heure dernière. Mais, recueillant ses forces, il lui dit : Ennemi du genre humain, je te l'ordonne au nom de mon Seigneur Jésus-Christ et par la vertu de sa sainte croix, cesse de m'attaquer à force ouverte ou en secret. La croix de mon Sauveur est avec moi; elle est ma vie, et elle est ta mort. J'adore, et je bénis ce Sauveur, et c'est entre ses mains que je remets mon âme. La veille de Noël, Odilon, tout moribond qu'il était, se fit conduire au chapitre, et y adressa à ses frères un discours, où, après avoir dit un mot de la fête, il les consola de sa mort avec tant de grâce et d'éloquence qu'il leur parut n'avoir jamais mieux parlé. Ainsi, loin de diminuer leur douleur, il augmenta leurs regrets, en leur faisant mieux sentir ce que l'on perdait. Il se fit porter à toutes les Heures de l'office des fêtes de Noël. Enfin, le jour de Saint-Silvestre, les forces lui manquant entièrement, il demanda une seconde fois le Viatique, adora de nouveau la croix, et désira qu'on lui lût le Symbole avec l'Exposition que saint Augustin en a faite. On le consulta sur son successeur; il répondit : J'en laisse le choix à Dieu et à mes frères. Vers le soir, veille de la Circoncision, il se fit encore porter aux vêpres dans son lit. Mais, pendant la nuit, il se trouva plus mal. Aussitôt les frères qui le veillaient étendirent un cilice à terre, le couvrirent de cendre, et y placèrent le saint abbé. Il leur demanda si toute la communauté était assemblée. Dès qu'on lui eut répondu que tous les moines et même les enfants étaient présents, il fixa ses regards sur la croix qui était devant lui, et expira doucement le dimanche 1er janvier 1049, dans la quatre-vingt-huitième année de son âge et la 56e de son gouvernement. On ne célèbre sa fête que le 2 janvier.

Jotsaud, moine de Cluni (894).

La Vie de ce saint fut écrite par Jotsaud, moine de Cluni, son disciple. On peut la regarder comme un des bons ouvrages en ce genre. Jotsaud la dédia à Etienne, évêque du Puy, son neveu.

Hildebrand et Hugues, prieurs de Cluni.

Hildebrand, qui avait suivi Grégoire VI à Cluni, y fut dirigé dans les voies de la perfection par saint Odilon, lequel, entrevoyant les desseins de Dieu sur lui, lui appliqua ces paroles dites de saint Jean-Baptiste : « Cet enfant sera grand devant le Seigneur. » Hildebrand fit un voyage à Rome. De retour à Cluni, il fut élu prieur, tant on était frappé des grands indices de perfection qui paraissaient en lui et de son extrême constance dans la vigueur ecclésiastique.

En même temps qu'Hildebrand, Cluni possédait Hugues, né à Semur en Briennois au diocèse d'Autun, et qui sortait de la maison souveraine des ducs de Bourgogne. Il était fils du comte Dalmace et d'Aremburge de Vergy. Son père le destina à la profession des armes; mais sa mère travailla à le former pour le service de l'Eglise. Enfin le soin de son éducation fut confié à Hugues, évêque d'Auxerre, son grand-oncle. Les merveilles que l'on racontait des moines de Cluni lui inspirant un vif désir de se retirer parmi eux, il en demanda la permission. Après un noviciat fort rigoureux, il fit sa profession à l'âge de seize ans. Quelques années après, de l'avis de la communauté, qu'il édifiait par ses vertus, il fut élu prieur.

Si Hildebrand et Hugues ont pu être si-

(892) *Virgo centenarius.*

(893) Longueval, *loc. cit.*, t. IX, p. 279. Alban Butler et Godescard, *Vies des Pères*, etc.,

(894) Ceillier, *loc. cit.*, t. XX, p. 266.

multanément prieurs de Cluni, c'est qu'il y avait dans le monastère un grand prieur élu par l'abbé de l'avis de la communauté, qu'on chargeait du soin du spirituel et du temporel; il y avait, en outre, un prieur claustral, qui ne sortait jamais du monastère, qui était le vicaire du grand prieur, et qui occupait la troisième place (895).

Brunon, désigné Pape (896).

Cependant, après Damase II, l'Eglise de Rome demandait un Pontife qui réunît la prudence au zèle, les bons exemples à la fermeté contre le vice, la connaissance des canons au désir de les faire exécuter. Les Romains députèrent à l'empereur pour l'informer de la mort du Pape et le prier de lui donner un successeur. Ce prince tint, quelques mois après, à Worms, une grande assemblée de prélats et de seigneurs de l'empire, afin de délibérer avec eux sur la désignation d'un souverain Pontife qui pût remédier aux maux de l'Eglise. La délibération ne fut pas longue. La naissance, la vertu, le mérite de Brunon, évêque de Toul, enlevèrent tous les suffrages. Lui seul fut surpris et affligé de ce choix. Ne pouvant se résoudre à y consentir, il demanda qu'on lui accordât trois jours pour délibérer. Il les passa dans la prière et dans le jeûne, sans prendre aucune nourriture. Le délai expiré, il retourna à l'assemblée, où il fit une confession publique de toute sa vie avec une telle abondance de larmes qu'il en tira des yeux de tous les assistants. Il voulait convaincre de son indignité ceux qui l'avaient désigné, et les déterminer à révoquer leur choix. Ce moyen ne lui réussit point encore. Il ne céda toutefois qu'à la condition que la désignation de la diète serait ratifiée par le suffrage unanime du clergé et du peuple romain. Aussitôt il quitta Worms pour aller célébrer la fête de Noël à Toul, son Eglise. Quatre prélats l'y accompagnèrent, savoir: Hugues de Pise, envoyé des Romains; Evrard de Trèves, successeur de Poppon; Adalbéron de Metz, et Thierri de Verdun. Après la fête, il partit de Toul le 27 décembre 1048, et vint à Moyen-Moutier. Les parents de Humbert, né dans le voisinage de cette abbaye ou du moins en Lorraine, l'y avaient offert de bonne heure à Dieu; il y prit l'habit monastique, en 1015, sous l'abbé Hardulphe; après s'être rendu habile dans les sciences, il les fit fleurir, ce qui lui valut la bienveillance de Brunon, évêque de Toul; et, comme il se trouvait à Moyen-Moutier, en 1049, lorsque le futur Pape y passa, Brunon l'emmena avec lui. De Moyen-Moutier, l'évêque de Toul se rendit à Cluni. Le prieur Hildebrand lui représenta que l'élection du souverain Pontife appartenait, selon les canons, non à l'empereur, mais à l'Eglise de Rome, et que, par conséquent, n'ayant été nommé que par Henri, il devait se dépouiller de toute pompe, se rendre à Rome en simple pèlerin, et s'y présenter au libre choix du clergé et du peuple. Ce langage répondait à l'intime conviction de Brunon, qui voulut qu'Hildebrand le suivît aussi à Rome. Son voyage fut un exercice continuel de bonnes œuvres; et, avant d'arriver à la ville, il marcha nu-pieds un assez long espace de chemin. Le clergé et le peuple étant sortis au-devant de Brunon, il leur dit: Il est vrai que j'ai été choisi par l'empereur; mais une élection canonique du clergé et du peuple est préférable à ce choix. Ainsi je vous conjure de me déclarer vos sentiments. Je n'ai accepté la Papauté que malgré moi, et je m'en retournerai très-volontiers au lieu d'où je suis venu. Les Romains ne répondirent que par des vœux et des acclamations. Brunon entra dans Rome le jour de la Purification, 2 février 1049. On venait de faire le premier pas vers la liberté des élections pontificales.

Fin de l'Interrègne.

Le veuvage de l'Eglise cessa, le 12 février, par l'intronisation de Brunon.

(895) Ceillier, *loc. cit.*, t., XX p. 251.
(896) Ceillier, t. XX, p. 337. Longueval, t. IX, p. 287. Alban Butler et Godescard, *Vies des Pères*, etc.,

---

Ici s'arrête l'œuvre de M. HENRION, *douloureusement enlevé à ses travaux. Sa plume, en passant dans une autre main, restera fidèle à sa pensée.*

Novembre 1862. L'abbé VERVORST.

LIVRE ONZIÈME.

DEPUIS LEON IX JUSQU'A PASCAL II.

Vue de la période.

Ce livre contient la seconde moitié du XI^e^ siècle, bien différente de la première : la Chaire de saint Pierre humiliée, asservie, va se replacer à la tête de l'humanité. Huit courageux Pontifes opèrent cette grande réaction. Un seul paraît inspirer et résumer cette période, c'est Grégoire VII. Mais, à y regarder de près, le souffle vient de plus haut, et cette guerre n'est point l'œuvre d'un homme.

La lutte dans tous les temps.

La guerre est au sein de l'humanité : deux éléments y sont aux prises, la chair et l'esprit, la nature déchue et la grâce réparatrice, Adam et le Christ, Satan et Dieu. Sollicité par deux attractions contraires, l'homme est libre d'opter, et, par son adhésion, il s'identifie à l'un ou à l'autre des deux principes; il subit une assimilation qui l'atteint jusqu'au fond de son être; il devient terrestre ou céleste, et de là la célèbre distinction des deux cités. « Contre le mal se dresse le bien, et contre la mort la vie; ainsi, en face de l'homme juste s'élève le pécheur. Regardez toutes les œuvres du Très-Haut : partout ce duel et cet antagonisme (897). »

« Deux forces, deux esprits se disputent le monde, a dit un grand orateur : il y a lutte perpétuelle et violente entre ce qui est bon et mauvais, entre le vrai et le faux; l'histoire de six mille ans nous la raconte (898). »

« Au milieu des agitations des peuples et dans les phases diverses des révolutions, une pensée ressort et domine, la pensée de la lutte, de la lutte entre des éléments opposés; combat surtout des idées et des opinions, duel immense et permanent qui divise l'humanité en deux camps (899). »

Caïn et Abel, les enfants des hommes et les enfants de Dieu, les fils de Cham et les fils de Sem, les Egyptiens et la race de Jacob, Pharaon et Moïse, Chanaan et Josué, les Philistins et les Hébreux, Babylone et Jérusalem, Aman et Mardochée, Antiochus et les Machabées, sont les représentants de cette lutte dans le monde antique. Jésus et ses bourreaux, Pierre et Néron, les martyrs et les persécuteurs, Constantin et Maxence; Athanase et Arius, Clovis et Alaric, Héraclius et Chosroès; Charles-Martel et Abdérame, Pépin et Didier, Charlemagne et Witikind, en sont les continuateurs dans le monde moderne; et nous la verrons se poursuivre sous d'autres noms, sous d'autres formes. « Deux drapeaux apparaissent perpétuellement levés dans les siècles, guidant l'humanité qui les suit dans des directions profondément diverses (900). » « Il n'y a qu'une question au monde depuis six mille ans, celle de savoir si la vérité chrétienne y sera vaincue ou victorieuse (901). »

Les deux versants de l'histoire.

Mais, si la lutte est l'universelle destinée de l'humanité, elle se présente sous deux aspects bien différents, en deçà et au delà du Calvaire. Pendant quatre mille ans, Satan avait accumulé les trophées. Arrondissant toujours son empire, il en avait quatre fois déplacé le centre « pour cause d'agrandissement. » Monarque universel par la grâce des Assyriens, des Perses, des Grecs et des Romains, parvenu de Babylone à Rome, assis sur l'Orient et l'Occident, il a pu dire au Christ : « Tous ces royaumes sont à moi, et je les donne à qui il me plaît (902); » et le Christ a ratifié ce superbe langage, en l'appelant « le prince de ce monde; » et saint Paul, promenant de toutes parts ses regards attristés, a pu prononcer, sur Israël comme sur la gentilité, cette plainte désespérée : « Il n'y a plus personne qui fasse le bien,

(897) *Eccli.* XXXIII, 15 : *Contra malum bonum est, et contra mortem vita; sic et contra virum justum peccator. Intuere in omnia opera Altissimi : duo et duo, et unum contra unum.*

(898) Le R. P. de Ravignan, XI^e^ Conf. p. 284.

(899) Id., II^e^ Conf. p. 37.

(900) Le R. P. Félix, Conf. du 10 mars 1858.

(901) Le R. P. Lacordaire, I^re^ Conf., p. 27.

(902) *Luc.* IV, 6 : *Mihi tradita sunt, et cui volo, do illa.*

il n'y en a plus un seul (902*). » C'est ainsi que l'humanité avait reculé de défaite en défaite jusqu'au Calvaire. Si nous avions à écrire l'histoire ancienne, nous la ferions à ce point de vue : ce serait l'épopée de Satan, vainqueur de l'humanité asservie.

Mais, à la veille de la grande expiation, le Christ annonce d'autres destinées : « C'est maintenant, dit-il, que le prince de ce monde va être chassé dehors; et moi, lorsque j'aurai été élevé de terre, j'attirerai tout à moi (903). » Il meurt, et une étonnante réaction commence. L'humanité rebrousse chemin, comme un fleuve qu'un vent violent fait refluer vers sa source (903*). Ce mouvement ne s'arrêtera plus; il emportera les peuples et les empereurs, Satan et ses cohortes; et après dix-huit siècles de ce reflux irrésistible, le phénomène abondamment constaté trouvera cette formule, fixera cette loi de l'histoire : « La vérité a été vaincue dans le monde jusqu'à Jésus-Christ; elle a été victorieuse depuis Jésus-Christ (904). » Le versant occidental du Calvaire est donc fort différent de l'autre : il s'y déroule, depuis dix-huit siècles, une autre épopée, que nous appellerions volontiers l'épopée du Christ vainqueur et de l'humanité délivrée.

Conclusion de l'histoire.

Nous prévenons le lecteur de la conséquence que nous entendons tirer de l'histoire ainsi envisagée. Si les faits viennent attester cette marche inverse de l'humanité depuis le Calvaire, nous serons en droit de demander l'explication de ce phénomène. Pourquoi la gravitation du monde a-t-elle changé soudain ? Pourquoi l'aimant s'est-il retourné vers un autre pôle ? Quelle force inconnue est intervenue ici-bas, quel ferment nouveau a été déposé au sein de l'humanité ? Le fort armé ne sait plus garder ce qu'il possède ; il recule à son tour sur toute la ligne, malgré l'obstination de la lutte. Il faut donc qu'un plus fort soit survenu pour lui arracher ses conquêtes et distribuer ses dépouilles. Quel est ce victorieux rival ? A l'origine de cette grande réaction, à la date de ce mouvement inverse, il y eut un homme qui se donna pour le Fils de Dieu, qui s'appela (904*) « la Résurrection et la Vie, » qui promit d'attirer le monde à lui. Il faut bien tenir compte de ce manifeste, en présence des faits confirmatifs que les siècles accumulent. Il a dit : « Ayez confiance, j'ai vaincu le monde (905). » Et il se trouve que, cinq siècles après sa mort, on écrit sur les monnaies : *Christus vincit, Christus regnat !* Il a dit : « Voilà que je suis avec vous jusqu'à la fin des siècles (905*). » Et il vit ! Opiniâtre à vous suivre dans vos générations superbes, il a grandi avec vous dans des miracles plus puissants que vos fautes, courbant sous ses signes et sous ses ordres les siècles épouvantés de le revoir toujours (906). Il y a là une démonstration de sa divinité que nous comptons faire valoir. « Les œuvres que je fais rendent témoignage de moi, » a-t-il dit (906*). « Si vous ne m'en croyez pas, croyez en mes œuvres. » Ses œuvres ne sont pas closes avec le récit évangélique, elles continuent : *Pater meus operatur usque modo, et ego operor* (907). Cette action permanente du Christ, cette vie posthume, non moins merveilleuse que sa vie mortelle, redit de siècle en siècle : « Le doigt de Dieu est là (907*) ! »

Les dix premiers siècles.

Nous sommes au milieu de cette vie posthume du Christ, appelée l'histoire de l'Eglise. Rappelons les conquêtes déjà accomplies. « De lui-même, par je ne sais quelle force et quelle vertu qui sortent de sa destruction même, le Crucifié se fait des sujets et des adorateurs; il attaque, il sape, il dissout les institutions, les mœurs, les idées, comme la neige, lorsqu'elle fond aux ardeurs du soleil, se précipite et roule par avalanche ; il grossit sa marche de tous les obstacles qu'on lui oppose, il s'assimile ses bourreaux, il s'incorpore le monde romain. » Le sang versé produit des légions. Après trois siècles, un persécuteur plus acharné croit en avoir fini : un monument le félicite d'avoir anéanti la secte exécrable; et le lendemain, la croix brille au Capitole !

(902*) *Rom.* III, 12.
(903) *Joan.* XII, 32.
(903*) *Isa.*, LIX, 19.
(904) Le R. P. Lacordaire, IIe Conf. p. 27.
(904*) *Joan.* XI, 25.
(905) *Joan.* XVI, 33.
(905*) *Matth.* XXVIII, 20.
(906) Le R. P. Lacordaire LXXe Conf., p. 541.
(906*) *Joan.* V, 36 ; X, 38.
(907) *Joan.* V, 17.
(907*) *Exod.* VIII, 19.

Mais la victoire devient un péril : la philosophie envahit l'Eglise, fabrique un christianisme impérial, et l'univers se réveille arien L'Empire semble avoir absorbé l'Eglise ; et pourtant, c'est lui qui succombe ; et l'Eglise retrouve dans les Barbares un peuple plus nombreux, plus fidèle. Mais le démon du Midi pousse contre elle les flots de l'Islamisme. Eh bien ! il en sortira Charles-Martel, Pépin, Charlemagne. Mais, cette fois encore, la victoire devient funeste : le nom d'empereur a ses traditions, son attirail ; et les juriconsultes de Byzance s'abattent sur l'Occident avec le vieux bagage de l'empire. S'il faut un nouveau cataclysme pour déblayer le sol, il servira encore à exalter l'Eglise ; comme leurs devanciers du v^e^ siècle, les Barbares du ix^e^ se prosterneront devant elle, les vaincus subjugueront leurs conquérants ; et ainsi en sera-t-il de tous les envahisseurs. « Vers ce x^e^ siècle, dont on a trop exagéré les malheurs, accoururent en foule à l'Eglise, les uns sur les autres, l'Allemand, de loup ravissant devenu agneau ; le Polonais, le Poméranien, le Bohémien, le Hongrois conduit aux pieds des apôtres par son premier roi saint Etienne (908). » Ainsi se terminent tous les assauts livrés à l'Eglise pendant dix siècles : une palme vient couvrir chaque blessure, *Vulnus palma premit* (909).

Lutte du XI^e^ *siècle.*

L'Eglise, au milieu de ses jours, avait bien le droit de chanter déjà l'hymne triomphal :

« Ils m'ont bien des fois assailli dès ma jeunesse ; et ils n'ont rien pu contre moi.

« Sur mon dos ils ont forgé bien des chaînes ; ils ont prolongé leur iniquité..... (910). »

Depuis le jour où les fers de Pierre tombèrent à la voix de l'ange, bien des tentatives se sont succédé. Garroté dix fois par la perfide Dalila, dix fois Samson a brisé ses frêles étreintes. « Liée par eux comme une puissance incommode et dangereuse, insultée dans sa faiblesse apparente, cette Eglise est semblable à un géant que des enfants ont entouré de bandelettes (911). » Déconcertés et meurtris, jamais rebutés, les Philistins espèrent toujours des chaînes de meilleure trempe.

Mais, cette fois, ils ont trouvé peut-être ! Voici, au XI^e^ siècle, une servitude pire que toutes celles des anciens jours, que celles de Chusan, d'Eglon et de Sisara : jamais ces tyrans ne s'avisèrent d'imposer à Israël un pontife de leur choix, de nommer le successeur d'Aaron. L'oppression n'était pas encore si savante, bien que Pharaon eût déjà dit : *Sapienter opprimamus.* Athalie elle-même ne dit jamais à Mathan : Sois Joad ! C'est à l'Eglise qu'était réservée cette épreuve raffinée. Les empereurs et les princes, après s'être arrogé l'investiture des prélats, en vinrent à disposer du Pontificat suprême. On vit sur la Chaire de Pierre un pape de quinze ans ! Et les empereurs et les princes exploitaient leur œuvre, pour vendre à leurs créatures, évêchés, abbayes et bénéfices. De tels dignitaires étaient les apôtres du relâchement et conviaient à la licence le clergé inférieur. Les rigides lois du sacerdoce étaient méconnues, l'austérité de la continence tombait en désuétude. Quand le sel de la terre s'affadissait ainsi, que pouvaient devenir les peuples ?

L'Eglise semblait donc jeter ce cri de douleur : « Malheur à moi cette fois ! Cette blessure est de toutes la plus cruelle (912). » Et ce ne fut point pour elle une épreuve passagère : depuis un siècle et demi la fatale plaie s'attachait à ses flancs. Ses premiers oppresseurs avaient été les petits souverains de Toscane pendant la première moitié du x^e^ siècle. Durant l'autre moitié, les empereurs saxons (les Othon), parés du rôle de libérateurs, avaient exercé une tyrannie non moins réelle. Puis les comtes de Tusculum avaient repris le rôle des ducs de Toscane, pendant la première partie du XI^e^ siècle. Celle-ci écoulée les empereurs, intervenant de nouveau, semblaient vouloir reprendre leur tour, en alternant ainsi, par une sorte de pacte, le despotisme italien et le despotisme germanique. L'Eglise paraissait donc condamnée à flotter éternellement entre ces deux tyrannies. Les âges se succédaient, les générations s'écoulaient, et elle leur jetait vainement ce cri plaintif : « O vous qui passez, arrêtez-vous,

(908) Fénelon, *Sermon de l'Epiphanie.*
(909) Tertullien.
(910) *Psal.* CXXVIII : *Sæpe expugnaverunt me*, etc.
(911) Le R. P. Lacordaire, I^re^ Conf., p. 27.
(912) *Jerem.* x, 19.

et voyez s'il est douleur semblable à la mienne ! Le seigneur a étendu un filet sous mes pieds; il m'a humiliée, il m'a délaissée, et le chagrin m'oppresse tout le jour. Le joug qui m'accable ne sommeille point; d'inexorables chaînes sont enroulées autour de mon cou. Ma force a défailli; le Seigneur m'a courbée sous une main de laquelle je ne pourrai me relever (913). »

« Console-toi, pauvre affligée ! bientôt tu ne te souviendras plus de l'opprobre de ta viduité. Celui qui t'a faite reprendra sur toi son empire, le Seigneur des armées est son nom; ton libérateur, le Saint d'Israël, veut être appelé le Dieu de toute la terre (914). » Que dirons-nous si, avant la fin de ce siècle, nous voyons le plus superbe des empereurs agenouillé, tremblant, aux pieds du Pontife si longtemps abaissé? si nous voyons l'Europe entière, soulevée à la voix du Vicaire de Jésus-Christ, se précipiter sur l'Asie, et ouvrir l'ère des croisades? Il faudra bien s'écrier : « La main du Seigneur a fait tout cela. » Le Christ est vraiment dans son Eglise.

LÉON IX, CLII^e PAPE (915).

« En ce temps-là il y avait à l'abbaye de Cluny un moine nommé Hildebrand. Ce moine vit passer un évêque de Toul qui allait prendre possession de la Chaire apostolique par le simple vœu de l'empereur. Il ne put s'empêcher de lui dire qu'il n'était pas permis d'accepter la dignité pontificale des mains du pouvoir temporel, et que, s'il voulait relever la gloire du saint Siége, il se chargeait, lui Hildebrand, de le mener à Rome et de le faire élire régulièrement par le peuple et le clergé. « Quoi ! s'écriait-il dans son indignation, la dernière femme du peuple peut épouser librement son fiancé, et l'Epouse de Jésus-Christ ne peut librement choisir le sien (916) ! » Le généreux Brunon dépouilla, sur le chemin de Rome, les insignes d'une dignité tombée d'une main usurpatrice. Il vint pieds nus s'agenouiller au tombeau des Apôtres, et demanda à une légitime élection la grâce des grandes vertus, l'énergie des saints combats. Il s'appellera Léon IX, se proposant, dit l'histoire, de prendre pour modèle l'antique libérateur de Rome, aux jours d'Attila. Pendant cinq ans et demi (du 12 février 1049 au 19 avril 1054, il poursuivra sa noble tâche, et « il commencera l'affranchissement de son peuple. »

L'Histoire sainte nous peint la consternation d'un monarque qui, à l'ouverture d'une grande campagne, trouva soudain ses coffres vides (917). Léon IX, au début de sa grande croisade, se vit en présence du même dénûment : « Il ne trouva absolument rien dans le trésor pontifical, et ses faibles ressources étaient épuisées par les frais d'un long voyage et l'abondance de ses aumônes » Mais ce n'est point par l'or et l'argent que le monde a été racheté (918) : saint Pierre, le premier libérateur de Rome, n'avait ni or ni argent (919), et le divin Maître lui-même n'eut pas où reposer sa tête. Donc l'homme de Dieu ne se troubla pas. Les hommes de zèle qu'il avait amenés à sa suite pour partager ses travaux, imitèrent d'abord sa confiance. Pressés par le besoin, ils vendirent jusqu'à leurs vêtements. A la fin, ils songeaient à se retirer en silence, et ils avaient déjà fait leurs préparatifs de départ, quand, soudain, on vit arriver des députés de Bénévent qui venaient avec de riches présents implorer la bénédiction et la faveur du nouveau Pontife. Ils n'étaient que les avant-coureurs d'une foule de pieux pèlerins, qui vinrent de tous les points de la Chrétienté apporter leurs hommages et leurs offrandes aux pieds du successeur de Pierre. Ouvrant alors aux ouvriers qui l'entouraient une main libérale, il leur dit, avec l'accent d'un doux reproche : « Pourquoi avez-vous douté, hommes de peu de foi? »

Comme ces rois qui, au début d'une guerre, allaient prendre l'oriflamme, Léon IX ouvrit sa carrière militante par un pèlerinage au célèbre sanctuaire de Saint-Michel, sur le mont Gargan; le terrible adversaire que l'archange terrassa était encore en lice.

(913) *Thren.* I, 12.
(914) *Isa.*, LIV, 4.
(915) Leo Ostiensis. Léon d'Ostie, bibliothécaire du Mont Cassin, puis cardinal évêque d'Ostie a écrit la chronique de son abbaye depuis saint Benoît jusqu'à Victor III. — Petr. Damian. *Epist. et Opusc.* — *Leonis IX Vita et Epistolæ*, dans Mansi, t. XIX. — Wibertus (archidiacre de Toul), *Vita Leonis* — Brunonis, episc. Segn., *Vita Leonis*, dans Muratori, t. III.
(916) Le R. P. Lacordaire, IV^e Conf., p. 85.
(917) Antiochus, *I Mach.* III, 31.
(918) *I Petr.* I, 18.
(919) *Act.* III, 6 : *Argentum et aurum non est mihi.*

Concile de Rome.

Ayant convoqué à Rome les évêques de l'Italie et des pays voisins, Léon IX ouvrit, le 26 mars, un concile qui se prolongea jusqu'au milieu de la seconde semaine après Pâques. Il y attaqua de front les deux fléaux qui désolaient alors l'Eglise, la simonie et l'incontinence du clergé. Confirmant les décrets antérieurs des Pontifes, il frappa d'anathème les simoniaques et déposa plusieurs évêques convaincus d'avoir acheté leur dignité. En présence des colères et des résistances qu'un pareil acte allait soulever, il était nécessaire que Dieu vînt en aide à son serviteur et l'accréditât par un appui visible. L'évêque de Sutri, l'un des coupables, essaya d'échapper à sa condamnation par le mensonge; il suborna pour sa justification de faux témoins, et offrit la garantie de son propre serment. Mais, au moment où sa bouche s'ouvrait pour le parjure, il tomba frappé du ciel, comme un autre Ananie; on l'emporta hors de l'assemblée; ce n'était plus qu'un cadavre. Sous l'impression de ce terrible événement, Léon IX songea à porter un coup plus décisif que tous ses prédécesseurs, en cassant toutes les ordinations faites par des évêques simoniaques. Mais quel vide dans la tribu lévitique! quelle anxiété pour tous, quand le soupçon de simonie pouvait s'étendre si loin et monter jusqu'à la Chaire de Pierre! On s'en tint donc, pour le passé, au décret de Clément II, qui statuait que les clercs ordonnés par des simoniaques pourraient, après quarante jours de pénitence, exercer leurs fonctions.

Quant à l'incontinence, les lois prohibitives du mariage pour les ministres des autels furent de nouveau proclamées; et, pour en faciliter l'observance, il fut arrêté que les prêtres ne vivraient plus isolés, mais en commun dans des maisons conventuelles.

Vaste plan de Léon IX.

Tel fut le résultat du concile de Rome. Mais les prévaricateurs évitaient d'affronter le grand jour de ces assemblées, et, par une abstention prudente, ils éludaient la répression. C'est alors que le courageux Pontife résolut d'aller attaquer le mal dans toutes ses retraites, d'aller dresser au sein de chaque province, sur le théâtre même des abus, son tribunal redouté. Laissant à Rome Hildebrand, avec le titre de sous-diacre et d'économe de l'Eglise romaine, sûr de la sagesse et de la fermeté d'un tel administrateur, il partit comme autrefois Pierre, pour visiter la Chrétienté en confirmant les Eglises (920).

Il avait deux points d'appui pour relever le monde, les monastères et le peuple. Les monastères, soustraits pour la plupart à la dangereuse juridiction des évêques courtisans et relevant immédiatement du saint Siége, étaient toujours l'asile des mœurs chrétiennes, des vertus austères; c'était la pépinière des ouvriers zélés, des ministres exemplaires, des prédicateurs éloquents et des apôtres intrépides dont Léon IX avait besoin pour reconstituer la discipline. Le peuple, isolé par ses laborieuses habitudes, et par les mœurs d'alors, des hautes régions sociales, marchait encore d'un pas ferme dans la foi de ses pères et dans les religieuses pratiques, qui formaient à cette époque toute la vie publique. Il suffisait de lui dénoncer une excommunication, pour qu'il s'éloignât avec horreur du prince ou du prélat atteint par l'anathème. Cette sanction était redoutée des plus fiers, et là était la force de l'Eglise. Léon IX, avec la pénétration du génie, calcula ces ressources et les mit en œuvre.

Léon IX à Vallombreuse.

Se dirigeant vers Pavie, le Pontife fut heureux de rencontrer sur son chemin une de ces oasis bénies, un de ces parterres du céleste Epoux destinés à embaumer l'Eglise de leurs parfums vivifiants. La vallée aux frais ombrages, *vallis umbrosa*, avait donné son nom gracieux, son silence et ses saules verdoyants à un essaim d'anges de la terre. Là vint se reposer quelques jours l'illustre pèlerin qui s'élançait pour parcourir le monde. Il trouva à la tête de la naissante colonie Jean Gualbert, digne d'une telle hospitalité : écoutons sa touchante histoire.

Saint Jean Gualbert.

Hugues Gualbert avait péri sous le poignard d'un seigneur du pays. Jean, son frère, jure de venger cette mort, et à la tête d'une troupe armée, il joint le meurtrier dans un étroit passage. Celui-ci, à l'aspect du glaive, pâlit et tombe à genoux; les bras en croix, il supplie au nom du Christ mou-

(920) *Act.* xv, 41.

rant. C'était un vendredi saint ; Jean s'attendrit, et, au souvenir du Sauveur priant pour ses bourreaux, il embrasse son ennemi. Il entre tout ému dans la prochaine église, et là, aux pieds du Dieu crucifié, il trouve une ferveur qu'il ne connaissait pas. Quelques jours après, il coupait ses cheveux de sa propre main, et revêtait l'habit de moine. Devenu un homme nouveau, un prodige d'humilité et de pénitence, il échappa aux honneurs que le suffrage de ses frères lui déférait, et vint chercher à Vallombreuse une solitude plus profonde, des austérités plus rigoureuses ; des âmes d'élite y volèrent à sa suite, et un nouveau monastère se trouva fondé.

Dans sa profonde humilité, Jean Gualbert refusa le sacerdoce, et même les ordres mineurs. Il n'approchait de l'autel qu'avec tremblement, lorsqu'il fallait aller y recevoir le corps de Jésus-Christ. Dans son amour pour la pauvreté, il proscrivait la magnificence des bâtiments, et voulait que tout rappelât à ses moines le renoncement de leur profession. Outre les religieux de chœur, il accepta des frères *convers*, voués au service matériel du monastère ; et c'est le premier exemple qu'on connaisse de cette distinction, devenue commune dans la suite. La bonne semence ne tarda pas à se propager : Jean Gualbert vit, de son vivant, douze monastères de son institut. C'étaient « les camps du Seigneur, » d'où devaient sortir les soldats de la nouvelle croisade. Léon IX se plut à les encourager par sa présence : car, il est une chose plus nécessaire encore que la répression du mal, c'est l'expansion du bien.

Concile de Pavie.

Le Saint-Père reprit ensuite le chemin de Pavie, foyer séculaire d'un enseignement profane, centre d'une opposition schismatique, théâtre de licence et de corruption. Pavie ne nous a point conservé les actes du concile qui se tint dans ses murs à la fête de la Pentecôte. Nous savons seulement que Léon IX y fit promulguer pour la haute Italie les lois qu'il venait de décréter à Rome contre la simonie et l'incontinence. Sans s'arrêter davantage sur cette terre hérissée de ronces, il s'achemina vers la France, jugeant sans doute que là étaient les grands intérêts de la Chrétienté.

Le Pape arbitre des rois.

A la descente des Alpes, le Pape trouva la guerre allumée. L'empereur avait disposé de la haute Lorraine en faveur de Gérard d'Alsace ; et Godefroi, duc de basse Lorraine, voulait pour lui la province tout entière. Les princes ne trouvent jamais leur responsabilité assez lourde ; ils ne songent pas qu'agrandir leur domaine, c'est aggraver le jugement qu'ils auront à rendre. L'ambitieux Godefroi, soutenu par Baudoin, comte de Flandre, et par Théodoric, comte de Hollande, força, l'épée à la main, la ville de Verdun, et, dans sa fureur aveugle, il brûla la cathédrale. Les peuples seraient les éternelles victimes de ces désastreux conflits, s'ils n'avaient en ce monde un tribunal qui les protége. Ils s'étaient entendus au moyen âge, disent certains sages, pour conférer au Pape un pouvoir suprême sur les rois, un contrôle souverain et une sorte de dictature sur toute la république chrétienne. Il est certain que le Pape exerça au moyen âge cette autorité, et c'est un grief de l'esprit moderne. Il est disculpé à l'aide de cette bienveillante théorie : ce n'était point un usurpateur, mais un délégué du peuple, un commissaire du salut public, aujourd'hui revoqué de ses fonctions, attendu que les guerres et les abus de pouvoir ne sont plus de notre temps. Malheureusement, ce prétendu droit public est une découverte récente, et les Papes ne l'ont jamais invoqué. Ils se disaient les délégués de Dieu, et non du peuple, les représentants de Celui auquel « tout pouvoir a été donné au ciel et SUR LA TERRE. » Nous ne pouvons les faire plus prudents et plus modérés qu'ils n'ont voulu être : il faut les prendre et les représenter tels qu'ils sont.

Donc, en vertu d'un droit tout divin, Léon IX lança l'excommunication contre le vainqueur de Verdun, et la guerre fut soudain terminée. Acceptant le rôle de vaincu, Godefroi alla à Aix-la-Chapelle faire ses soumissions à l'empereur ; puis, hâtant son retour à Verdun, il y fit publiquement pénitence, et en rebâtit la cathédrale. Ainsi fut prévenue une vaste conflagration. Si la puissance temporelle des Papes était un préjugé, c'était le dernier qu'il fallait abolir ; à la place, nous avons trois ou quatre guerres européennes par siècle. L'intention du Rédempteur a été d'apporter la paix au monde, « afin que, libres

d'alarmes et sans ennemis, nous le servions dans la sainteté et la justice tous les jours de notre vie (921).» Voilà pourquoi il a établi un pasteur suprême, chargé d'enchaîner ces ambitions princières, qui luttent comme des vents déchaînés sur la mer de ce monde.

Léon IX à Cluni.

Ne soyons pas étonnés de retrouver Léon IX à Cluni comme à Vallombreuse. Cluni devait donner à la Papauté ses plus puissants auxiliaires pour la régénération qui se préparait. Berceau futur de trois mille colonies, ce béni monastère avait été entouré des plus chères prédilections du ciel, et prémuni par une sollicitude spéciale de la Providence contre ces études profanes qui furent le péril de toutes les époques. Odon, son vrai fondateur, joignait, comme tant d'autres, à la prière la passion des livres païens, sourd en cela aux représentations de l'amitié. Mais « il fut détourné de la lecture de Virgile par un songe où il vit un vase très-beau en dehors, mais plein de serpents; et, laissant les poëtes, il se donna tout entier à l'étude des interprètes de l'Ecriture sainte (922). » Ce fut là une tradition dans la congrégation de Cluni. Nous l'avons trouvée fidèlement maintenue sous saint Aimard, qui établit saint Mayeul bibliothécaire. « Cette charge lui donnait l'intendance des études, et il s'en servait pour détourner les moines de la lecture des poëtes, même de Virgile (923). — Il se plaisait à leur donner les livres qui pouvaient leur être utiles. Mais, quand les religieux lui demandaient des poëtes profanes ou d'autres ouvrages semblables : Les odes divines du prophète vous suffisent, disait-il; vous n'avez pas besoin de souiller votre esprit des poésies galantes de Virgile (924). » Saint Mayeul gouverna lui-même Cluni pendant un demi-siècle, et son successeur saint Odilon consignait dans sa Vie les traits que nous venons de rapporter. Telle n'était point la direction des écoles placées sous la main des rois : elles mettaient leur gloire dans la culture des sciences profanes, jurisprudence, philosophie, littérature; et ce genre de savoir était la mesure de la considération, de l'estime publique et des royales faveurs : il faisait seul autorité. Nous avons vu le Pape récusé comme ignorant dans un concile d'évêques courtisans (925). Gerbert fait dire à l'évêque d'Orléans : « Que le sort de Rome est à plaindre! Après avoir produit de si grandes lumières elle n'a plus que des ténèbres. » Mais le légat fit justice de cette dangereuse doctrine : « Parce que, dit-il, les vicaires de Pierre et ses disciples n'entendent pas se mettre à l'école de Platon, de Virgile, de Térence et de tous ces stupides philosophes, vous dites qu'ils ne doivent pas être les portiers du céleste bercail, par la raison qu'ils ne savent point ces chansons-là. Mensonge! Pierre ne les savait pas, et il fut établi portier du ciel... Ses successeurs ont été instruits à l'école des apôtres et de l'Evangile... Il n'est pas étonnant qu'ils entendent de la bouche de coupables évêques ce que Pierre lui-même entendit des Scribes et des Pharisiens, qui, pour le ravaler, l'appelaient un idiot et un homme sans lettres (926). » On entrevoit le grand intérêt que Léon IX devait attacher aux saines traditions, maintenues jusque-là par quatre saints dans le plus illustre foyer de la vie monastique. Il y confirma tous les priviléges d'exemption; il encouragea les religieux et s'attacha étroitement saint Hugues, qui succédait à saint Odilon et devait gouverner Cluni 66 ans.

Une question gallicane.

C'est à Reims que Léon IX avait résolu de réunir les évêques de France. Cette ville possédait un célèbre monastère, dont l'abbé venait de signaler son zèle en élevant une nouvelle église. Le Souverain Pontife fut invité à la bénir, et il promit de s'y rendre pour la Saint-Michel, 29 septembre, annonçant qu'il célébrerait la Messe ce jour-là dans la cathédrale; que le jour de la fête de saint Remi, 1er octobre, il ferait l'élévation des reliques, et le lendemain la dédicace de l'église. Il destina les trois jours suivants à la célébration du concile.

L'abbé du monastère, Hérimare, se rendit à Laon pour inviter le roi Henri à ces solennités, et le prier d'y convoquer les pré-

(921) *Luc.* I, 74.
(924) Rohrbacher, t. XIII, p. 28.
(925) *Ibid.*, p. 66.
(924) Ci-dessus, col. 44.
(925) Ci-dessus, col. 262.

(926) Quia vicarii Petri et ejus discipuli nolunt habere magistrum Platonem, neque Virgilium, neque Terentium, neque cæteros pecudes philosophorum, etc. (Pertz. *Monumenta German. historica*, t. III, p. 687.)

lats et seigneurs de son royaume; le Pape avait écrit de son côté aux évêques, sans mettre en question la plénitude de sa juridiction. Grande fut la rumeur : deux autorités, ou plutôt deux principes, se trouvaient en présence : le droit du moyen âge et le droit moderne, le Christ et César. César n'était pas sans armée, même au IX^e^ siècle, qu'on veuille bien le croire ; ce n'était pas en vain qu'il avait dressé tant de chaires de droit romain, ouvert tant d'écoles, pensionné tant de savants, distribué tant d'anneaux et de crosses. La réponse du roi fut froide, diplomatique, évasive : il ne manquerait pas de se rendre à l'invitation, si quelque affaire ne venait l'en empêcher. Puis il tint conseil. Les légistes, les courtisans se récrièrent : c'en était fait de l'autorité royale si le prince faiblissait en cette conjoncture; permettre au Pape d'exercer sa domination dans le royaume, c'était abdiquer; appuyer de son autorité la convocation du concile, sanctionner l'envahissement du pouvoir spirituel, se rendre à Reims de sa personne, c'était aller y déposer les droits de la couronne. Les casuistes ajoutaient, dans leur belliqueuse ardeur, et sans trop compter avec l'histoire, que jamais Pape n'avait franchi les frontières de la France pour un pareil motif. Ils étaient soutenus par la double légion des prélats simoniaques et des seigneurs incestueux : à tout prix il fallait déjouer ce scandaleux concile. Mais comment? Eh! le roi n'était-il pas maître du temporel? Il avait droit sur les corps, le Pape n'avait pouvoir que sur les âmes; le roi était chargé des expéditions guerrières, le Pape des assemblées ecclésiastiques. Donc le roi n'avait qu'à emmener à la guerre les seigneurs et les prélats : le Pape agirait pendant ce temps à son gré dans la région des âmes. C'était l'irréprochable application de la théorie des deux pouvoirs parallèles se mouvant dans deux sphères séparées, et indépendants l'un de l'autre. Le monarque ainsi endoctriné envoya l'évêque de Senlis, Frolland, prévenir respectueusement le Pape que certaine expédition urgente l'appelait; qu'il était obligé d'emmener avec lui les prélats de son royaume, tenus à le suivre à raison des fiefs ou bénéfices qu'ils tenaient de la couronne; qu'ainsi, à son grand regret, ils ne pourraient se trouver au concile projeté.

Léon IX s'attendait à cette défaite. Il répondit avec calme que le concile ne s'en tiendrait pas moins; qu'il s'y trouverait toujours quelques prélats fidèles à leur devoir.

Ainsi fut engagée la lutte qui devait révéler du fond des cœurs les pensées. Le roi partit fort brusquement contre des rebelles vrais ou prétendus, et il trouva piquant d'enrôler Hérimare lui-même, le malencontreux provocateur de ce conflit, pour le punir d'avoir attiré le Pape au sein du royaume. Mais la réflexion lui fit trouver trop agressive cette vexation : le Pontife s'avançait vers Reims. Que dirait-il, en n'y trouvant pas celui qui l'avait invité? L'abbé fut renvoyé après un jour de marche.

Enthousiasme pour le Pape.

Le Pape arriva au monastère de Saint-Remi le 29 septembre, accompagné des archevêques de Trèves, de Lyon et de Besançon. Une foule innombrable de religieux et de laïques, accourus de toutes parts, allèrent en procession à sa rencontre, précédés des évêques de Senlis, d'Angers et de Nevers, qui portaient l'Evangile, l'eau bénite et l'encens. Il entra dans la vieille église au chant du *Te Deum*, pria sur le tombeau de l'apôtre des Francs, et sortit pour se rendre à la cathédrale. L'archevêque de Reims l'attendait avec son clergé aux portes de la ville, et il officia pontificalement dans l'antique basilique.

Au bruit de son arrivée, toute la France s'émut et s'ébranla. Il fut obligé de prendre le temps de la nuit pour retourner au monastère, où l'affluence fut prodigieuse le 30 septembre. Trois fois il se montra sur une terrasse, harangua et bénit la foule sans cesse renaissante. Le 1^er^ octobre, vers neuf heures, les reliques de saint Remi furent exposées à la vue de ce bon peuple ivre de joie, puis portées en grande pompe par la ville. Le 2 octobre, elles furent reçues dans la nouvelle église, et la Messe de la dédicace fut célébrée avec autant d'allégresse que de magnificence.

Bien petit et bien oublié fut en ce jour l'ombrageux monarque, qui s'était lui-même exclu des honneurs de cette fête. Le jour suivant acheva de confondre la ténébreuse intrigue.

Concile de Reims.

C'était le 3 octobre, jour fixé pour le concile. Vingt évêques et cinquante abbés s'y trouvèrent, avec une foule de prêtres. Les reliques de saint Remi trônaient sur le maître-autel, défiant les coupables qui seraient tentés de se justifier par un parjure. Léon IX parut dans l'éclat des habits pontificaux, et s'assit au milieu du chœur, la face tournée vers saint Remi, ayant à sa droite l'archevêque de Reims, et à sa gauche l'archevêque de Trèves. Pierre, diacre de l'Eglise romaine, se leva, signala les abus qui déshonoraient l'Eglise de France : la simonie, les exactions injustes, les mariages incestueux, le scandale des moines et des clercs apostats. Puis il somma les évêques présents, au nom de l'autorité apostolique et sous peine d'anathème, de confesser publiquement s'ils avaient reçu ou donné les ordres sacrés pour de l'argent. Quatre se reconnurent coupables. Le plus compromis, Hugues, évêque de Langres, pria l'archevêque de Besançon de parler pour lui. Mais le trop complaisant défenseur se trouva soudain frappé de mutisme. Le Pape vivement ému s'écria : « Saint Remi vit encore ! » et il se prosterna avec toute l'assemblée. Hugues prit la fuite avant la fin du concile, et fut excommunié. Josfroi, évêque de Coutances, déclara que son frère avait acheté pour lui l'épiscopat, mais à son insu : il certifia ce dernier point par serment, et fut libéré. Pudicus, évêque de Nantes, fut condamné sur son aveu. On lui ôta l'anneau pastoral, et on lui laissa par indulgence les fonctions du sacerdoce. L'évêque de Nevers confessa que ses parents avaient donné de grandes sommes d'argent pour lui assurer l'épiscopat, mais sans participation de sa part, et il rendit humblement son bâton pastoral. Mais le Pape, touché de sa componction, le rétablit dans sa dignité.

L'abbé de Pontière, Arnold, fut déposé sur des accusations graves, et plusieurs autres se reconnurent coupables de simonie.

Restait à statuer sur les évêques qui ne s'étaient pas rendus au concile sans envoyer d'excuse. On les priva de la communion, sans en excepter ceux qui avaient suivi le roi dans son expédition. On leur assigna, pour se disculper ou avouer leurs torts, le concile qui devait s'ouvrir à Rome le 16 avril suivant.

Décrets du concile.

On fit ensuite douze canons, dont voici les principaux :

« Nul ne sera promu au gouvernement ecclésiastique sans l'élection du clergé et du peuple.

« Nul ne vendra ni n'achètera les ordres sacrés, les ministères ecclésiastiques ou les autels.

« Personne n'exigera rien pour le baptême, l'Eucharistie, la visite des malades et la sépulture.

« Aucun clerc ne portera les armes ni ne servira dans la milice du siècle.

« Aucun moine ne pourra renoncer à sa profession. »

Un décret remarquable du concile est celui qui restreint au Pape seul la primatie universelle. La schismatique indépendance du patriarche de Constantinople donnait lieu de craindre en Occident de pareilles tentatives. Voilà pourquoi on déploya une extrême sévérité envers l'archevêque de Saint-Jacques de Compostelle, qui prenait le titre d'Apostolique, alors réservé au successeur de Pierre.

Le concile excommunia aussi quelques seigneurs laïques : les comtes Engelrai et Eustache, pour union incestueuse ; Hugues de Braine, pour divorce et mariage illégitime. Il cita le comte Thibaut, qui avait quitté sa femme, et menaça d'excommunication Geoffroi, comte d'Anjou, qui retenait captif l'évêque du Mans.

Le ciel donna à ce concile une sanction suprême. Les deux principaux artisans de l'intrigue qui avait failli l'empêcher, Gébuin, évêque de Laon, et Hugues, seigneur de Braine, furent emportés dans l'année par une mort inattendue.

Tels furent les fruits de salut qui récompensèrent le zèle intrépide de Léon IX.

Concile de Mayence.

L'infatigable Pontife se rendit de France en Allemagne, où il tint cette même année, à Mayence, un concile de quarante évêques. L'empereur Henri y fut présent avec les seigneurs de son royaume. Les actes en sont malheureusement perdus ; mais on sait qu'il fut dirigé contre la simonie et le mariage des prêtres. On sait aussi que l'évêque de Spire, accusé de plusieurs crimes, offrit de s'en purger par l'épreuve du corps et du sang de

Jésus-Christ, et que la bouche du parjure resta contournée le reste de sa vie.

Saint-Aurèle rebâti.

Léon IX, visitant le comte Adalbert son neveu, remarqua l'emplacement d'un monastère, jadis consacré à saint Aurèle, et demanda ce qu'on avait fait des biens qui en dépendaient. Un vieillard déclara que l'aïeul d'Adalbert les avait usurpés, et avait détruit le monastère par un motif de cupidité; il indiqua le lieu où était enfoui le corps du saint patron, que l'on découvrit en effet. « Malheur, s'écria le Pape, malheur à ceux qui ont réduit en solitude la demeure des saints! » Il enjoignit à Adalbert de réparer l'iniquité de ses pères; et le monastère de Saint-Aurèle, sorti de ses ruines, redevint une des gloires de l'Allemagne catholique.

Monastères visités.

Nous trouvons, à la date du 17 novembre de cette année 1049, un privilége accordé au célèbre monastère de Luxeuil par Léon IX, qui le visita sans doute dans ce voyage. A Hesse, près Sarrebourg, il fut reçu dans un couvent de religieuses, fondé par ses parents, et il confirma par une bulle les donations de ceux-ci.

A Richenow, il dédia une église sous le vocable de Sainte-Croix. Pendant qu'il y officiait, on lui présenta un possédé, qu'il délivra par le signe de la croix.

Cet *Itinéraire de Léon IX* a été écrit par Anselme, moine de Saint-Remi, sur l'ordre de l'abbé Hérimare; c'est un précieux document.

Retour du Pape.

De retour en Italie, Léon IX revint s'agenouiller au mont Gargan, et là encore, dans le petit concile de Siponte, il déposa deux archevêques pour crime de simonie.

Rentré à Rome, il adressa aux Français une lettre commémorative de son heureux voyage, prescrivant d'en solenniser avec la fête de saint Remi le précieux souvenir.

Sommaire de 1050.

[1050] L'année 1050 ne fut pas moins mémorable que la précédente. Les deux conciles de Rome et de Verceil achevèrent ce que celui de Reims avait commencé; l'hérésie de Bérenger fut réprimée; l'Espagne tint un grand concile; l'Angleterre, l'Ecosse, le Danemark, la Hongrie, donnèrent des consolations à l'Eglise.

Effet du concile de Reims.

Les événements miraculeux par lesquels le ciel lui-même avait paru autoriser les actes du Souverain Pontife à Reims, laissèrent une salutaire impression de terreur et de docilité. « Ceux qui s'étaient retirés furtivement du concile, ou qui avaient négligé de s'y rendre, ceux qui avaient été excommuniés ou cités à Rome pour l'année suivante, se soumirent à la sentence portée contre eux. Les peuples mêmes signalèrent leur zèle à la faire exécuter; et les habitants de Sens ayant appris que Gelduin, leur archevêque, avait été excommunié nommément pour n'avoir pas assisté au concile, le chassèrent de son siége, et se choisirent un autre pasteur (927). » Tous les inculpés s'acheminèrent donc vers Rome.

Concile de Rome.

Léon IX ne manqua pas d'ouvrir le concile qu'il avait indiqué, le 16 avril, lundi de Pâques, dans la basilique de Latran.

Il s'y trouva cinquante-cinq archevêques ou évêques, et trente-cinq abbés. Hugues de Langres, déposé à Reims, comme nous l'avons vu, y donna un grand exemple. Venu à Rome pieds nus, il se présenta au concile les épaules découvertes et des verges à la main, priant les Pères de lui épargner par une salutaire correction les châtiments éternels. Les évêques étaient attendris jusqu'aux larmes, et le Pape inclinait à une pleine indulgence. Mais Hugues ne voulut plus songer qu'à expier ses faiblesses. Il se retira à Verdun, dans le monastère de Saint-Vannes, dont son frère était abbé, et il y mourut l'année suivante, sous l'habit de moine, dans les plus vifs sentiments de pénitence. — Gelduin contestait à son successeur Mainard la légitimité de son élection; le Pape les déposa d'abord l'un et l'autre, puis il nomma régulièrement Mainard, digne par ses vertus du choix qu'on avait fait de lui. — L'évêque de Dol, s'étant soustrait à la juridiction de l'archevêque de Tours, avait été cité avec ses prétendus suffragants, suspects d'ailleurs, comme lui, de simonie; ils ne comparurent point, et furent excommuniés. On notifia cet acte à Eudes,

(927) Bérault-Bercastel, revu par Henrion, t. IV, p. 318.

régent du duché de Bretagne, et aux autres seigneurs bretons : « J'ai trouvé dans les écrits des anciens, dit le Pape, que tous les évêques de votre province doivent être soumis à l'archevêque de Tours; et, dès le temps des Papes Nicolas et Léon, on a porté contre eux des plaintes au saint Siége sur leur désobéissance : ce qui a déterminé nos prédécesseurs à les excommunier. On nous a réitéré les mêmes plaintes au concile de Reims, et nous avons ordonné que votre archevêque comparût à notre concile de Rome avec ses suffragants, pour se justifier tant sur ce point que sur la simonie dont lui et eux sont accusés. Nous avons aussi ordonné que des envoyés de l'Eglise de Tours se trouvassent au même concile. Ils s'y sont rendus; mais ni vos évêques ni leur chef n'y ont paru. Ainsi nous les excommunions tous par l'autorité de Dieu le Père, le Fils, et le Saint-Esprit, par celle de saint Pierre, et par la nôtre, non-seulement pour leur désobéissance à l'Eglise de Tours, mais encore pour crime de simonie... Et nous vous mandons, très-chers fils, de vous séparer d'eux avec tous les fidèles... Que si votre archevêque et ses suffragants croient avoir des moyens de défense, qu'ils se présentent au concile que nous tiendrons à Verceil, le 1er septembre prochain. Nous y écouterons volontiers leurs raisons. »

Léon IX canonisa au concile de Rome saint Gérard, un de ses prédécesseurs sur le siége de Toul. Il déclare, dans le Décret publié à ce sujet avec l'adhésion du concile, ordonner que saint Gérard soit honoré le 23 avril, et se réserver l'honneur de lever de terre ses reliques.

Mais le fait le plus important du concile de Rome, ce fut la condamnation de Bérenger, dont nous avons déjà dit quelques mots (928).

Bérenger et son époque.

Bérenger est resté un de ces noms sinistres qui planent au-dessus d'un siècle. Il a sa place entre Jean Scot et Luther. Ce fut « le premier hérésiarque proprement dit qu'aient enfanté les Gaules. » De là une douloureuse impression qui s'attache à son souvenir.

Mais Bérenger n'a point été un accident dans l'histoire : il est resté comme une date néfaste, comme le point de départ d'une ère nouvelle. C'est Rohrbacher qui place à cette époque l'origine des aberrations intellectuelles de l'Occident : « Depuis le milieu du XIe siècle, l'esprit de ténèbres, voyant son empire assuré dans l'Orient par la grande hérésie de Mahomet et par le schisme de plus en plus formel des Grecs, transporta le fort de la guerre en Occident. A partir de cette époque jusqu'à nos jours, la révolte contre Dieu et son Eglise n'a cessé de se produire sous une forme ou sous une autre (929). » Voilà certes de graves paroles, devant lesquelles l'historien doit suspendre sa marche, se disant, avec le religieux effroi de Moïse : « Je m'approcherai, et je contemplerai cette merveille. »

Que sert d'accumuler des faits, d'enregistrer des hérésies, des schismes, des guerres, si ce n'est pour prémunir les nouvelles générations contre les égarements de leurs pères (930)? L'histoire biblique, en étalant devant nous le spectacle des calamités d'Israël, en indique toujours la source, et c'est par là qu'elle est profitable. En sera-t-il autrement pour l'histoire du nouveau peuple? Serons-nous condamnés à décrire les symptômes extérieurs de la maladie, sans pouvoir en signaler la cause intime, et par conséquent le remède? Laisserons-nous passer ce moment solennel de l'histoire sans l'approfondir, cette crise du XIe siècle sans l'étudier dans sa cause?

Méprises sur la cause du mal.

Est-il besoin de dire que cette cause n'est point Bérenger lui-même? On a scruté avidement le naturel de ce novateur, cherché en lui la hardiesse du caractère, la pénétration de l'intelligence, l'élévation du génie. Il ne s'est rien trouvé dans l'homme qui répondît à l'ampleur du rôle : ni fières allures, ni parole puissante, ni prestige de talent. On sait assez que, quand une idée est mûre pour l'explosion, elle saisit un homme sur son passage, le soulève et en fait un étendard. Bérenger fut un de ces hommes de rencontre : comme Luther et Calvin, il fut l'expression d'une révolte doctrinale, éclose à son heure après une longue incubation.

(928) Bérault-Bercastel, revu par Henrion, t. IV, col. 561.

(929) Rohrbacher, t. XIII, p. 551.

(930) *Ut non sint sicut patres eorum, generatio prava et exasperans.* (*Psal.* LXXVII, 8.)

Dirons-nous, avec Rohrbacher, que la cause de cette insurrection fut l'esprit de ténèbres transportant soudain en Occident le théâtre de ses opérations? C'est là une fiction poétique, qui s'efface devant la discussion. L'estimable historien accuse ensuite « la convoitise et l'orgueil, la corruption du cœur et la corruption de l'esprit. DE LA (dit-il [931]) la simonie et l'incontinence des clercs; DE LA, chez certains princes, la prétention de mettre leur caprice à la place de la loi divine; DE LA la manie d'innover... Convoitise et orgueil qui poussent Bérenger... Luther et Calvin... » Cette explication n'est pas non plus satisfaisante. La convoitise et l'orgueil sont de tous les temps. Pourquoi, pendant dix siècles, ne produisent-ils pas en Occident ces fruits de mort que vous signalez? Pourquoi cette tardive fécondité?

Cause véritable.

Les germes du mal sont toujours les mêmes au fond de la nature humaine. Ce qui les féconde ou ce qui les dessèche, c'est la culture : tout est LA. Pour un siècle comme pour un homme, tout dépend de l'éducation : ce qui a fait dire à un illustre penseur que la clef d'une époque se trouve sur les bancs d'une école. Le grand orateur de Notre-Dame a dit avec non moins d'autorité : « L'homme est un être enseigné... Pourquoi la France est-elle catholique, la Prusse protestante, l'Asie musulmane? D'où vient cette énorme différence entre des peuples si voisins pourtant? Une parole diverse a prévalu chez eux; un enseignement divers a produit des âmes, des croyances, des mœurs différentes. » Un enseignement nouveau, vous le dites, prévalut en Occident « vers la fin du X^e siècle et dans le XI^e. » Un esprit nouveau éclata, vous le constatez encore, « au milieu du XI^e siècle. » N'est-ce pas la cause et l'effet? La Renaissance d'alors ne fut-elle pas le principe générateur des erreurs d'alors, comme celle du XV^e siècle le sera dans une proportion plus large?

Pour achever notre conviction, il ne nous manque plus que le suffrage de Rohrbacher lui-même; or le voici à peu près : « Une cause occasionnelle, pour Bérenger, de devenir novateur, fut l'impulsion pour les sciences et les lettres qui se fit sentir vers la fin du X^e siècle et continua dans le XI^e. Fulbert de Chartres voyait ce péril, et ne négligeait rien pour en préserver ses nombreux disciples. Parmi eux était Bérenger lui-même; mais il ne profita guère de ses leçons (932). » Malheureusement il ne fut pas le seul, et un maître ne doit jamais compter sur l'efficacité de ses correctifs pour neutraliser l'essence d'un enseignement. Il y a eu au XI^e siècle une Renaissance païenne; elle a produit ses fruits naturels, malgré les vertueuses illusions et les pieuses habiletés : voilà la cause du mal! « Les œufs d'aspics ont éclos et ont donné des aspics (933). »

Ce que c'est qu'une renaissance.

« Père, n'avez-vous pas semé tout bon grain dans votre champ? D'où vient donc qu'il y a de l'ivraie? — L'ennemi a fait ce mal : pendant que les hommes dormaient, il a fait à son tour ses semailles. » La bonne semence, c'est la parole de Dieu; l'ivraie, c'est la doctrine humaine, le naturalisme. « Pour amener les hommes à leur fin, Dieu et le démon, l'ami et l'ennemi du genre humain, n'avaient pas de moyen plus naturel que de les enseigner (934). » Dieu a ses écrivains inspirés, ses prophètes, ses apôtres, ses pontifes, ses saints; Satan a aussi ses écrivains inspirés, ses poëtes, ses philosophes, ses jurisconsultes, ses historiens; c'est la lumière et les ténèbres, la vérité et le mensonge, la vie et la mort. « La mort a régné depuis Adam jusqu'à Jésus-Christ; mais Jésus-Christ a fait briller la vie. »—« Et les nations se sont écriées : Nos pères ont possédé le mensonge et la vanité, qui ne leur a pas profité. » Mais il fut un peuple artiste, créateur des chimères adorées par le monde, qui n'a jamais voulu brûler les œuvres de ses mains; s'admirant dans sa mythologie, ses poëmes et ses philosophies, il a voulu les concilier avec l'Evangile; faire un christianisme platonicien, péripatéticien; surajouter à la pierre angulaire le

(931) Rohrbacher, tom. XIII, p. 531.

(932) *Ibid.*

(933) *Ova aspidum ruperunt, et telas aranearum texuerunt : qui comederit de ovis eorum, morietur; et quod confotum est, erumpet in regulum. (Isa. LIX, 5.)* Le père de la Renaissance moderne, Erasme, a dit en parlant du Protestantisme : *Ovum ego peperi, Lutherus exclusit.* Faisait-il allusion à ce passage du prophète?

(934) Le R. P. Lacordaire, V^e Conf. p. 92.

bois, la paille et le foin (935). Ce fut le syncrétisme du IVe siècle; ce fut une première Renaissance.

Le Dieu jaloux ne bénit point cette tentative : fidèle à ses haines, il a maudit ce qui venait de l'idole, il a réprouvé ce qui avait servi à Satan.

Le jour du Seigneur, « ardent comme un fourneau, » est venu mettre à l'épreuve l'ouvrage de ces frivoles architectes, et il a consumé leur vain édifice. Le monde gréco-romain a péri victime de son attachement obstiné au paganisme : « Elle est tombée, elle est tombée, la grande Babylone, qui enivrait les nations de son impur breuvage. » Et les anges du ciel ont répondu : « Alleluia! Le règne du Christ est commencé. »

Mais Satan « jeté dehors » a juré de rentrer dans son domaine, et il a ses affidés pour lui rouvrir les portes. Il a sauvé des ruines avec sollicitude « les chefs-d'œuvre de l'esprit humain, » Térence, Aristote, les Pandectes; l'élégance, la science, la civilisation. Mangez de ces fruits, dit-il, vous serez semblables à ces dieux d'autrefois. Et l'homme regarde avec une secrète complaisance les produits du génie de l'homme : il s'y retrouve, il s'y mire; il y tient par de profondes affinités. Deux siècles ne sont pas encore passés, et le paganisme s'est reconstitué en Neustrie, en Bourgogne, en Provence : deuxième Renaissance, qui provoque l'invasion des hordes musulmanes. — Au IXe siècle, le paganisme rentre par Aix-la-Chapelle; et c'est le nord cette fois, qui va l'ensevelir sous de nouveaux débris. — Avec le XIe siècle il se dégage, après un court sommeil, de dessous les décombres; il est encore salué, acclamé : c'est une troisième Renaissance !

Renaissance du XIe siècle.

Donc, à la fin du Xe siècle, reprise d'enthousiasme pour Aristote et ses adeptes.

« Les savants se voyaient honorés des rois et des pontifes, devenaient pontifes eux-mêmes, comme Fulbert de Chartres et le Pape Silvestre (et le grec Philagate, autre favori d'Othon III).

« De là, une certaine émulation entre les diverses écoles des monastères et des cathédrales (936).» Qu'on relise l'Épître d'Othon III à Gerbert, « le plus habile des philosophes : » « Eveillez en moi le génie vivant des Grecs; je n'ai jamais composé de vers (937). » Gerbert ne pouvait pas moins faire que de répondre : « C'est quelque chose de divin, que de voir un homme Grec d'origine, Romain par sa naissance, réclamer, comme à titre d'héritage, les trésors de sagesse des Grecs et des Romains (938). »

Conséquences funestes.

Les effets de cette Renaissance furent lamentables dans Gerbert lui-même. Nous l'avons vu, à la tête d'un conciliabule, méconnaître le principe d'autorité divine dans l'Eglise, et remettre la conduite de l'humanité à la vertu et à la science (939). Tout philosophe pourra dire avec Rousseau : « Nul n'est meilleur que moi. » Dès lors, c'est à lui-même qu'il devra obéir. C'est le rationalisme, c'est le protestantisme. « Telle est la substance de cette doctrine, dont s'accommoderaient assurément l'Acéphale, le schismatique et le protestant; doctrine approuvée par les Wiclésites et les Vaudois (940). » La conduite de Gerbert ne fut que trop en harmonie avec ses principes. « Hugues-Capet, qui l'avait choisi pour précepteur de son fils, voulut le récompenser en lui donnant l'archevêché de Reims... Le Pape, l'ayant appris, cassa la déposition d'Arnould et l'ordination de Gerbert, et interdit tous les évêques qui y avaient pris part. Le moine tint ferme, refusa nettement d'obéir, et écrivit contre le Pape (941). »

Voilà le corollaire théorique et pratique du bel enseignement que Gerbert distribuait à Reims : « Il expliqua surtout le traité de Porphyre... Il expliqua aussi, d'Aristote, les *Catégories*, les *Periermenia*, les *Topiques* : c'était le fondement de son exposition philosophique. Après cela il commenta Virgile, Stace, Térence, Juvénal, Perse, Horace, Lucain (942). » Porté par la main de l'homme sur la Chaire de Pierre, Gerbert trompa, comme plusieurs autres, l'attente des Enfers : l'assistance divine le sauvegarda. Mais ses adeptes et ses continuateurs n'eurent pas le même privilége, et les conséquences se déroulèrent.

(935) *I Cor.* III, 10-16.
(936) Rohrbacher, t. XIII, p. 531.
(937) Ci-dessus, col. 311.
(938) *Ibid.*, col. 312.
(939) Ci-dessus, col 263.
(940) *Ibid.*, col. 270.
(941) *Ibid.*, col. 268, 269.
(942) *Ibid.*, col. 167.

Fulbert s'étonnait de voir éclore à son école de Chartres un Bérenger. Mais il n'avait qu'à regarder autour de lui, et bien près de lui. A Orléans, en 1022, il fallait livrer aux flammes dix Bérenger, dix chanoines de Sainte-Croix, rationalistes obstinés, avec leur maître Etienne, confesseur de la reine, « qui gouvernait l'école de Saint-Pierre (943). » Trois ans après, « des rejetons de la pernicieuse hérésie, que l'on croyait avoir éteinte à Orléans, reparurent en QUELQUES provinces. Gérard, évêque d'Arras, apprit qu'il était arrivé d'Italie (de Pavie, comme plus tard de Florence) des hérétiques qui semblaient n'avoir d'autre but que d'anéantir l'Evangile... Des hérétiques semblables se répandirent en d'autres diocèses, dont les prélats ne furent pas toujours aussi vigilants (944). » Voilà de sinistres lueurs projetées sur cette Renaissance !

Bérenger vaincu par Lanfranc.

Bérenger enseignait à Tours la dialectique et les subtilités d'Aristote, avec une réputation qu'explique seule l'aberration des esprits. Nommé archidiacre de l'Eglise d'Angers, il n'en resta pas moins professeur dans sa patrie. Un incident fort léger en apparence vint faire échec à sa célébrité et renverser l'édifice de son bonheur. L'université de Pavie venait de produire, de son côté, un bel esprit en quête de renom. Le jeune Lanfranc, tout plein d'Aristote, vint en France chercher des auditeurs. Alarmé de la présence de ce rival, Bérenger lui proposa un assaut de dialectique. L'argumentation roula sur je ne sais quelle puérilité véritablement grotesque. Bérenger n'était pas de la force de l'élève de Pavie. Il se troubla, balbutia, et, roulé sans pitié dans l'arène, il vit dès ce jour pâlir son étoile et ses disciples disparaître. Son victorieux adversaire, faisant trophées de ses débris, ouvrit une école publique à Avranches. Cherchant bientôt un plus grand théâtre, Lanfranc se dirigea vers Rouen; mais en chemin, il fut dévalisé par des voleurs qui le laissèrent attaché à un arbre. En cette suprême détresse, il voulut implorer Dieu ; mais il ne savait ni une prière, ni un chant religieux. Il dit dans un vif sentiment de confusion : Hélas ! Seigneur, j'ai employé tant de veilles à étudier les sciences et à me rendre habile, et je n'ai pas encore appris à vous prier ! Délivrez-moi du danger où je suis, et je vous promets de me consacrer à votre service. A peine achevait-il cette prière, qu'il entendit de loin venir des voyageurs; il les appela à son secours, ceux-ci accoururent et le détachèrent. Au lieu de continuer sa route, il les pria de lui enseigner le chemin du Bec, où il ne voulait pas différer d'aller accomplir sa promesse. Il s'y rendit, et demanda à l'abbé Herluin de le recevoir au nombre de ses moines. L'abbé, qui connaissait déjà son nom, le reçut avec joie, vers l'an 1042. Lanfranc ne chercha à se distinguer en religion que par son humilité et son obéissance. Un jour qu'il lisait à table, le prieur, qui n'était pas lettré, le reprit à tort ; et Lanfranc se soumit avec une édifiante simplicité. Après quelques épreuves, l'abbé Herluin, craignant d'enfouir un trésor, le chargea, vers l'an 1045, d'enseigner dans son monastère et une école y fut ouverte.

L'Eucharistie attaquée.

Pendant ce temps, Bérenger, chagrin de se voir abandonné d'une partie de ses disciples, se jeta sur le terrain de l'Ecriture sainte et de la théologie, jusque-là étranger à ses études. Sa raison se heurta contre le baptême des enfants, et surtout contre l'Eucharistie. C'était vers l'an 1047.

Les mystères chrétiens ne sont point en règle avec Aristote, et l'Eucharistie surtout est un défi au rationalisme. Proscrite par des sectaires protestants, elle a été de tout temps la pierre d'achoppement des philosophes et des renaissants. Nous avons vu la « singulière explication » que Gerbert en donne (945-946). Nous avons vu la négation formelle de l'école d'Orléans : « Le corps et le sang de Jésus-Christ n'étaient pas dans l'Eucharistie... Le pain et le vin ne PEUVENT être changés (947). » Nous avons vu aussi les sectaires d'Arras, « qui rejetaient le sacrement du corps et du sang de Jésus-Christ, » longuement réfutés par le synode (948). Rien d'étonnant que Bérenger, imbu des mêmes doctrines, se retrouve dans la même erreur. Il avait respiré l'air de

(943) Ci-dessus, col. 505-510.
(944) *Ibid.*, col. 528-555.
(945-946) *Ibid.*, col. 401.
(947) Ci-dessus, col. 506-508.
(948) *Ibid.*, col. 529, 550.

son siècle, il était « fils de l'enseignement, fils du préjugé, fils de l'homme (949). »

Une vive réprobation s'éleva contre le novateur, moins énergique pourtant que celle qui avait étouffé dans les flammes ses devanciers. Hélas ! nous verrons bientôt des rois dissimuler, des évêques approuver. La Renaissance avait marché.

Représentations d'Adelman.

Adelman de Liége, depuis évêque de Bresse, et ancien condisciple de Bérenger, lui écrivit cette touchante lettre :

« Je vous appelle mon frère de lait, à cause de la douce intimité où nous avons vécu à l'académie de Chartres, sous notre vénérable Socrate. Nous avons plus à nous glorifier de cet habile maître, que Platon de son Socrate, lui qui remerciait la nature de l'avoir fait naître du temps de ce philosophe. Nous avons connu par expérience la sainte vie et la salutaire doctrine de Fulbert, cet homme si catholique et si chrétien, et nous avons lieu de croire qu'il prie à présent le Seigneur pour nous..... Il se souvient certainement de nous, et il nous conjure encore, par ces doux entretiens qu'il avait le soir avec nous dans son jardin, auprès de son oratoire, sur la sainte cité dont il est à présent un des plus glorieux habitants ; il nous conjure, par ces larmes qu'il laissait parfois couler avec sa brûlante parole, de marcher après lui vers cette céleste patrie, sur les traces des saints Pères, par le grand chemin, et sans nous égarer dans les sentiers détournés. Que le Seigneur vous en préserve, cher frère ! qu'il confonde ceux qui publient partout que vous avez quitté l'Eglise, que, sur le corps et le sang du Seigneur immolé tous les jours sur nos autels, vous avez des sentiments contraires à la foi catholique. »

Adelman, après avoir établi ce dogme, conjure son ami, par la mémoire de leur commun père et maître, de ne point troubler l'Eglise, de ne point attaquer cette foi pour laquelle tant de milliers de martyrs ont versé leur sang. Bérenger répondit avec dissimulation : « Quoi ! j'aurais avancé que le pain, après la consécration, n'est pas le vrai corps de Jésus-Christ ! Sachez que je n'ai jamais été du sentiment des Manichéens. En accordant que quelque chose peut devenir le corps de Jésus-Christ, je vois que je dois nécessairement accorder que c'est un vrai corps. Car Jésus-Christ n'a eu qu'un vrai corps ; un corps humain, et non un corps fantastique, comme croient ces hérétiques. » Ainsi parlait au besoin l'artificieux sectaire ; au fond, il ne reconnaissait dans l'Eucharistie qu'un corps « intellectuel et incorporel, » et il niait la transsubstantiation.

Réfutation de Hugues.

Hugues, évêque de Langres, qui avait découvert la pensée de Bérenger dans l'abandon d'un entretien, lui adressa un traité *Du corps et du sang de Jésus-Christ.* « Selon vous, dit-il, le corps de Jésus-Christ est dans l'Eucharistie de telle sorte, que la nature du pain et du vin n'y est point changée ; et, après avoir dit que le corps de Jésus-Christ crucifié y est, vous voulez qu'il ne soit qu'*intellectuel.* Vous scandalisez toute l'Eglise par cette erreur : car, si la nature ou l'essence du pain et du vin demeure encore après la consécration par une existence réelle dans le sacrement, on ne peut comprendre qu'il y ait rien de changé dans la substance ; et si ce qui y survient de nouveau n'y est que par la puissance de l'entendement, on ne saurait concevoir comment il se peut faire que le corps intellectuel de Jésus-Christ, qui ne subsiste pas réellement, est le même que son corps véritable qui a été crucifié. L'entendement n'est que l'examinateur des substances, il n'en est pas l'auteur ; il n'en est que le juge, et non le créateur ; et quoiqu'il nous montre et nous représente la figure et les images des choses créées, il n'est pas néanmoins capable de produire aucun corps matériel. C'est pourquoi il est nécessaire, ou que vous fassiez changer le pain de nature, ou que vous n'ayez plus la hardiesse de dire que c'est le corps de Jésus-Christ. Or, de même que vous ne comprenez point comment le Verbe a été fait homme, vous ne sauriez comprendre comment ce pain est changé en chair et ce vin transformé en sang, si la foi de la toute-puissance de Dieu ne vous éclaire. » Hugues montre que, s'il n'y a rien dans l'Eucharistie qu'un résultat idéal, on pourra en dire autant du baptême et des

(949) Le R. P. Lacordaire, Ire Conférence, p. 17.

autres sacrements. » Bérenger n'avait raisonné ainsi que pour avoir voulu mesurer ce mystère incompréhensible sur les principes et les lumières de la philosophie. » Hugues le presse de s'en tenir aux lumières de la foi et à ce qui est énoncé dans l'Ecriture et dans les Pères, notamment dans saint Ambroise et dans saint Augustin. Le premier dit nettement : « Le corps que nous consacrons est le même qui est né de la Vierge. » Le second dit aux Juifs : « Que vous reste-t-il, sinon de croire, de recevoir le baptême, et de boire le sang que vous avez répandu ! — Je vois, avait dit Bérenger, avec d'autres yeux que le vulgaire. — Je ne croirais pas à ce mot, lui dit Hugues en finissant, si je ne vous l'avais ouï prononcer dans notre entretien. » Ce petit Traité est évidemment antérieur au concile de Reims, où l'auteur trouva, dans une salutaire humiliation, la récompense de son zèle contre l'hérésie.

Attaques de Lanfranc.

Un troisième adversaire de Bérenger fut Lanfranc, son ancien rival. Lanfranc, familier de l'école d'Aristote, reconnut un plagiat de Jean Scot dans la doctrine de Bérenger. Il n'ignorait pas que Paschase Ratbert avait réfuté victorieusement le novateur du IX^e siècle. Il expliqua Paschase à ses disciples, portant ainsi à Bérenger des coups indirects. Bérenger écrivit avec amertume à ce transfuge de la philosophie, à ce frère ennemi : « Frère Lanfranc, disait-il (950), Engelram de Chartres m'a rapporté de vous une chose que je ne dois pas vous dissimuler : il prétend que vous désapprouvez et traitez même d'hérétique le sentiment de Jean Scot, touchant le sacrement de l'autel, en tout ce qui ne s'accorde pas avec votre Paschase. Si cela est ainsi, mon frère, vous n'avez pas été cette fois à la hauteur ordinaire de votre intelligence. Ni vos disciples, ni vous, n'êtes encore assez versés dans la science des Ecritures. Quelque peu habile que j'y sois, je désirerais, si j'en avais la possibilité, ouvrir avec vous une discussion devant tels juges, devant tels auditeurs que vous voudriez. En attendant, faites une sérieuse attention à ce que je dis : Si vous traitez d'hérétique Jean Scot, dont j'approuve la doctrine, il faut aussi que vous déclariez hérétiques Ambroise, Jérôme et Augustin, pour ne point parler des autres. »

Bérenger condamné à Rome.

Lanfranc était déjà parti pour se rendre au concile de Rome, auquel était déférée la nouvelle hérésie. La lettre de Bérenger fut remise à des clercs qui la lurent et en furent grandement scandalisés. Comme elle pouvait servir de pièce de conviction dans le procès qui allait s'instruire contre Bérenger, elle fut envoyée à Rome et lue dans le concile. On reconnut aisément aux louanges que Bérenger y donnait à Jean Scot, et à la censure qu'il faisait de Paschase, qu'il avait des sentiments contraires à la foi. Ainsi, il fut condamné et privé de la communion de l'Eglise, « lui qui voulait, dit Lanfranc, priver l'Eglise de la communion du corps et du sang de Jésus-Christ. » Mais parce qu'il était absent, il fut cité pour l'automne suivant au concile de Verceil, afin d'être ouï dans ses défenses, s'il en avait quelques-unes à proposer.

Le Pape sut que quelques personnes avaient conçu des soupçons de la foi de Lanfranc ; il l'invita à s'expliquer sur l'article de l'Eucharistie ; et Lanfranc le fit de manière à satisfaire toute l'assemblée.

Colloque de Brionne.

L'absence de ce rival laissait à Bérenger libre carrière en France. Il se rendit à la cour de Guillaume, duc de Normandie, pour tâcher de s'en faire un disciple et un protecteur. Au lieu de le repousser avec indignation, ce prince fit assembler à Brionne un comité de savants, comme si la vérité eût eu besoin d'être éclaircie. De telles discussions sont déjà un triomphe pour un novateur. Bérenger, peu éloquent, comptait sur les ressources oratoires d'un clerc qui l'accompagnait. Mais le maître et le disciple furent confondus par un humble moine nommé Ascelin.

Discussion avec Ascelin.

Encore une fois blessé dans son orgueil, Bérenger décocha contre son vainqueur le trait du Parthe. Il lui écrivit : « J'ai appris qu'on se vante de m'avoir fait convenir que Jean Scot était hérétique. Je souhaite que Dieu vous fasse sentir quelle imprudence, quelle indignité, et même quelle impiété il y au-

(950) Conciles, t. IX, p. 1054.

rait à traiter ainsi cet auteur. Si vous pensez comme Paschase, qui est le seul qui se soit imaginé qu'il ne reste plus de substance du pain dans le sacrement du corps du Seigneur, vous êtes dans une illusion aussi contraire au sens commun qu'à la doctrine de l'Evangile et de l'Apôtre. Pour Jean Scot, voici ce que j'en ai dit. J'ai avoué que je n'avais pas lu tous ses ouvrages; mais j'ai dit que j'en avais assez lu pour démontrer qu'il était catholique, et parfaitement d'accord avec les saints docteurs cités dans ma lettre à Lanfranc. Oui, j'ai soutenu qu'on devait traiter ces Pères d'hérétiques, si on donnait ce nom à Jean Scot. J'ajoutai seulement : si, après tout, il y avait dans ses écrits quelque chose d'inexact, je n'aurais pas de répugnance à le condamner. »

Ascelin répliqua : « Quand on vous cita, dans la conférence, cette proposition de Jean Scot sur l'Eucharistie : *Specie ista geruntur, non veritate*, vous n'avez pu nier qu'elle fût hérétique; vous n'avez osé la défendre devant l'auditoire, et vous vous êtes contenté de répondre que vous n'aviez pas lu tout le livre de Jean Scot. Il est bien étonnant qu'un homme si sage se fasse le champion d'un ouvrage qu'il ne connaît pas... Ignorez-vous que les discours des hérétiques sont des coupes empoisonnées qui flattent le goût par la douceur de la liqueur qu'elles renferment, pour donner plus certainement la mort? » Ensuite Ascelin montre que le sentiment de Paschase, qui est celui de l'Eglise universelle, est conforme à la doctrine des évangélistes et à celle de l'Apôtre, et ne contient rien qui soit contraire à la nature, dont les lois sont essentiellement soumises à la puissance du Créateur. En finissant, il dit à Bérenger : « Ayez honte de défendre un livre qui, à ce que nous avons appris, vient d'être condamné à Verceil, dans un concile plénier où vous-même avez été noté d'hérésie (951). »

Concile de Verceil.

C'est qu'en effet le Pape avait tenu, pendant l'automne de l'an 1050, le concile qu'il avait indiqué à Verceil, et où il avait cité Bérenger. Cet hérétique n'eut garde de s'y trouver. Cependant, comme il voulait encore garder quelque mesure, il y envoya deux ecclésiastiques pour rendre compte de sa doctrine et tâcher de la justifier. Il se trouva à ce concile des évêques de toutes les parties du monde. Lanfranc, que le Pape avait retenu auprès de lui, comme mieux instruit des sentiments de Bérenger, ne manqua pas d'y assister. On y lut publiquement le livre de Jean Scot sur l'Eucharistie, et il fut proscrit unanimement par le concile. On exposa ensuite les sentiments de Bérenger, lequel fut aussi condamné, malgré les efforts que firent ses envoyés pour le défendre. A peine eurent-ils ouvert la bouche pour plaider sa cause, qu'ils furent confondus par un cri unanime de réprobation.

Sentence éludée.

Une sentence d'excommunication est peu de chose pour la conscience d'un sectaire rationaliste. Elle ne devient efficace que par l'appui du pouvoir temporel, dont les services sont dus à l'Eglise et seront toujours réclamés par elle. Mais bien rares sont les princes qui acceptent ce rôle de filiale soumission. Ils n'entendent appuyer que les arrêts qu'ils ont rendus eux-mêmes. Bérenger avait été condamné au concile de Rome, et il continuait à disserter, gardant sa chaire de professeur et sa dignité d'archidiacre. La condamnation itérative de Verceil ne l'atteignit pas davantage. Il recrutait paisiblement des adeptes jusque dans les rangs de l'épiscopat. Il avait gagné entre autres l'évêque courtisan Frolland, que nous avons déjà appris à connaître, et Brunon, surnommé Eusèbe, évêque d'Angers.

Concile demandé.

Abrité derrière de tels protecteurs, l'hérésiarque demanda à être jugé en France. Un concile assemblé pour un pareil motif était un tribunal d'appel, dont la seule existence invalidait les décrets de Rome, puisqu'il en évoquait à lui la révision. Mais le principe d'autorité allait s'affaiblissant, par l'expansion de l'élément rationaliste. Henri Ier, roi très-gallican, se prêta aisément à cette manœuvre : un concile fut convoqué à Paris au nom de l'autorité royale. Une hérésie condamnée allait donc avoir les honneurs d'une discussion publique et le bénéfice d'un immense retentissement !

Remontrance de Déoduin.

Les protestations courageuses ne pouvaient manquer. On lira avec satisfaction

(951) Longueval, t. IX, p. 322.

celle du savant évêque de Liége Déoduin, qui représenta ainsi au roi les inconvénients de cette réunion.

« On publie qu'afin de confondre l'hérésie, votre zèle vous a porté à convoquer un concile. Cette intention est bien digne d'un grand roi, et plût à Dieu qu'elle dût se réaliser! Mais nous n'espérons guère que cette mesure puisse atteindre les coupables, parce qu'il y a parmi eux des évêques, et qu'un évêque ne saurait être condamné sans l'assentiment du saint Siége. Nous sommes donc dans l'affliction, nous les fils dévoués de l'Eglise. Si l'on entend ces hommes pervers dans un concile, comme ils le demandent, et qu'on soit impuissant à les punir, nous craignons le scandale des fidèles, qui s'imagineront qu'on n'a pu les convaincre d'erreur. Ces novateurs ne réclament un tribunal que parce que l'impunité leur paraît assurée. Nous supplions votre majesté de n'avoir point égard à leur requête, jusqu'à ce que vous vous soyez fait autoriser par le Pape. Après tout, il n'est pas nécessaire d'assembler un concile pour entendre les raisons des sectaires ; le seul point à délibérer, c'est leur châtiment. Il y a lieu d'assembler un concile lorsque les questions sont litigieuses, et que la discussion peut servir à faire connaître de quel côté est la vérité. Mais, dans l'affaire présente, qu'est-il besoin de plaidoyer pour élucider des articles si clairement décidés par les conciles et par les saints docteurs ? »

Déoduin transcrit ensuite les textes les plus formels de saint Léon, de saint Cyrille, de saint Ambroise et de saint Augustin sur la présence réelle : « Voilà, ajoute-t-il, ce qui place sous l'anathème Brunon et Bérenger. Il serait superflu de les écouter encore dans un concile. Vous n'avez plus qu'à vous concerter avec l'empereur et le Pape pour leur répression. »

Concile de Paris.

Le roi ne fut pas arrêté par cette remontrance. Le concile se tint à Paris, le 16 octobre 1050. Un grand nombre de prélats, de savants ecclésiastiques et de seigneurs s'y rendirent de toutes les parties de la France, et le roi y assista. Bérenger se dispensa d'y comparaître. Il demeura à Angers, auprès de l'évêque son protecteur. On ne laissa pas de procéder à sa condamnation. Isembert, évêque d'Orléans, qui avait assisté au concile de Rome, produisit des lettres de Bérenger qu'il avait interceptées, et dit aux évêques : « Je prie votre sainteté d'ordonner qu'on en fasse lecture. Ce n'est pas à moi qu'il les a écrites ; il les envoyait à son ami Paul, et je les ai prises au porteur. » La condamnation ne pouvait être douteuse, c'est la sanction qui était le point capital. On décréta : « Si Bérenger et ses sectateurs ne viennent à résipiscence, l'armée des Français, ayant à sa tête les clercs en habits sacerdotaux, marchera contre eux. »

Nouvel artifice.

Bérenger ne s'alarma guère : il avait des affidés à la cour. Il écrivit à un abbé nommé Richard, fort en crédit auprès du roi, pour le prier de parler en sa faveur. Il s'offrait de défendre son sentiment en présence du prince et de sa cour ; il se faisait fort de montrer que Jean Scot avait été condamné très-injustement au concile de Verceil ; qu'on avait eu pareillement grand tort d'y approuver la doctrine de Paschase Ratbert ; que les clercs de Chartres avaient fort mal exposé la thèse à sa majesté, attribuant à Fulbert, de glorieuse mémoire, un texte qui est de saint Augustin. A cette occasion il se plaignait du moine Ascelin, qui avait donné un sens forcé aux paroles de saint Augustin, pour appuyer ses erreurs de l'autorité de ce saint docteur ; c'est-à-dire pour appuyer le dogme catholique, que Bérenger traitait d'erreur dans son audacieux vocabulaire (952).

Voilà bien la tactique des sectaires, qui s'en rapportent toujours au futur tribunal ! c'était sans doute pour se ménager cet appel que Bérenger n'avait point assisté au concile de Paris. — Mais il tient en réserve l'argument péremptoire : Il prie l'officieux abbé de faire observer au roi que Jean Scot n'a composé son livre qu'à la prière et par l'ordre de Charles le Chauve, qu'il appelle Charles le Grand : donc son successeur est tenu, en digne champion de la royauté, de protéger le livre de Jean Scot.

Ainsi, quiconque attaque l'Eglise fait chose méritoire à l'endroit de la puissance séculière ; c'est ce que l'on a trop souvent insinué aux empereurs et aux rois.

(952) *Spicileg.* t. II, p. 510.

Bérenger avait un autre protecteur dans la personne de Frolland, évêque de Senlis. Ce prélat, plus ou moins abusé par l'hypocrisie du novateur, affectait d'estimer sa vertu autant que sa doctrine. Il en parla au roi avec de grands éloges; il le dépeignit comme un savant en butte aux aveugles préjugés de l'ignorance; il le présenta comme un pieux ecclésiastique injustement persécuté, innocente victime de ceux à qui sa science faisait envie, à qui son mérite portait ombrage (953).

Le roi se laissa fléchir, et sans grande résistance, croyons-nous. L'armée des Français ne marcha pas contre les hérétiques, le concile de Paris ne fut qu'une vaine démonstration, et les prévisions du sage Déoduin se trouvèrent justifiées. Ménagé dans son germe, le mal grandira : les rois auront bientôt sur les bras les Albigeois, en attendant le Protestantisme.

Ferdinand Ier; ses conquêtes.

L'Espagne avait aussi alors ses combats de doctrines, en même temps que ses combats matériels. Digne fils de Sanche III, Ferdinand Ier comprit, mieux que le roi de France, que servir l'Eglise c'était s'illustrer. Devenu roi de Castille et de Léon, il tourna sa puissance contre les Maures ou Sarrasins. En 1042, il leur prit Lamégo, Viseu, Coïmbre; et poussant ses conquêtes jusqu'au cœur du Portugal, il refoula au delà du Mandégo l'ignominie du Croissant. Il acheva ensuite d'expulser les Musulmans de la Vieille-Castille, rendit tributaires les rois mahométans de Tolède et de Sarragosse, et réduisit celui de Séville à se reconnaître son vassal.

Concile de Coyac.

Désirant rétablir la discipline altérée par de longs troubles, il fit assembler en 1050 un concile à Coyac, dans le diocèse d'Oviédo. On y compta neuf évêques et grand nombre d'abbés. Le roi lui-même y assista, avec la reine Sancha et les grands du royaume. On y prescrivit la Règle de saint Benoît pour les monastères ; on y régla le détail des ornements sacerdotaux et les devoirs extérieurs des ecclésiastiques; on y consacra l'observation du dimanche et le droit de refuge pour les églises. « Dans la province de Léon, la Galice, les Asturies et le Portugal, on suivra la jurisprudence du roi Alfonse, et dans la Castille celle de Sanche, aïeul de Ferdinand. Les Castillans rendront au roi actuel la même obéissance ; le roi, de son côté, aura le même respect de leurs droits. Les habitants de Léon sont confirmés dans tous les priviléges garantis par Alfonse. Quiconque violera la présente Constitution, roi, comte, officier tant ecclésiastique que séculier, sera excommunié et privé de sa dignité temporelle. »

« Ce dernier article est important pour bien connaître la constitution politique et le droit public de l'Espagne, et en général de toutes les nations chrétiennes, au moyen âge. On y voit un pacte social entre les provinces ou royaumes de Léon et de Castille d'un côté, et le roi Ferdinand de l'autre. S'il viole ce pacte, le roi même est sujet, comme les autres, non-seulement à l'excommunication, mais encore à la privation de sa dignité. Voilà des choses qu'il faut savoir et ne pas oublier, si l'on veut apprécier avec justice les événements des siècles et des peuples chrétiens (954). »

C'est ainsi que la catholique Espagne se dégageait à la fois de l'invasion étrangère et des abus intérieurs.

Saint Edouard, roi d'Angleterre.

Au même temps, l'Angleterre, courbée, elle aussi, depuis un demi-siècle, sous le joug despotique des envahisseurs danois, l'Angleterre respirait enfin, en attendant d'autres tyrans, sous le sceptre paternel d'un prince de son sang et de son choix. Elevé dans l'exil et à l'école du malheur, Edouard, fils du malheureux Ethelred II, avait pris le ciel pour héritage. Détaché de ce monde, humble, doux et modeste, il craignait le trône. Harold, fils de Canut, le grand dévastateur, étant mort en 1040, son frère, Hardi-Canut, déjà roi de Danemark, s'empressa de mettre sur sa tête une seconde couronne; mais, deux ans après, il perdit l'une et l'autre. Appelé à lui succéder par le cri unanime de la nation, Edouard s'inclina sous la volonté de Dieu, n'ayant en vue que son service et sa gloire. Il fut sacré le jour de Pâques 1042.

Il avait toujours vécu dans une chasteté parfaite. On désira le voir marié, et un

(953) *Spicileg.*, t. II, p. 509.

(954) Rohrbacher, t. XIII, p. 546.

puissant seigneur nommé Godwin convoitait pour sa fille Edithe l'honneur de cette alliance. Edithe joignait, à toutes les qualités de l'esprit et du corps, une éminente piété. Edouard lui offrit de garder avec elle la virginité sous le voile du mariage, et ils s'unirent à cette condition.

Edouard fit régner la vertu autour de lui par l'ascendant de ses exemples. L'ambition, la cupidité, la jalousie étaient inconnues à sa cour. Il employait ses revenus privés à récompenser la fidélité, à soulager l'infortune, à doter les églises et les monastères. Quant aux impôts, il n'y en eut pas sous ce règne; la taxe, appelée dangeld (or des Danois), fut abolie. Mais les grands du royaume, voyant l'étendue de ses bonnes œuvres, voulurent augmenter ses ressources, et, à son insu, ils levèrent une somme d'argent sur leurs vassaux. Ils la lui offrirent comme un don gratuit de ses fidèles sujets. Edouard les remercia avec une affabilité gracieuse, mais il voulut que l'argent fût rendu à ceux qui l'avaient donné.

Vœu d'Edouard commué.

Jaloux de faire observer les prescriptions de l'Eglise, Edouard envoya au concile de Reims l'évêque Budoc avec plusieurs abbés. Il voulait faire plus : il déclara s'être engagé par vœu à faire lui-même le pèlerinage de Rome, et déjà il avait préparé ses offrandes pour le tombeau des apôtres. N'était-il pas de ces rois qui devaient apporter à la nouvelle Jérusalem l'or et l'encens? Mais les seigneurs anglais s'alarmèrent à l'idée des troubles que son absence pouvait faire renaître, et ils lui firent des représentations pressantes. Comme il ne se rendait pas, on convint de s'en rapporter au Souverain Pontife, auquel on députa de part et d'autre un évêque et un abbé. Léon IX commua le vœu; il prescrivit, au lieu du voyage projeté, la fondation d'un monastère en l'honneur de saint Pierre, et Edouard bâtit Westminster.

Le génie refusé à Edouard.

C'est un mot d'ordre trop souvent répété par les Catholiques de ne point décerner aux saints l'auréole du génie, de n'accorder l'admiration qu'aux destructeurs de la race humaine. Pas de batailles, pas de victoires sous Edouard! Edouard fut donc un prince médiocre. « Toute l'obligation que lui eut la nation anglaise, ce fut d'avoir régné avec douceur, diminué (il fallait dire supprimé) les impôts, dressé ou recueilli de bonnes lois, et introduit dans tout le royaume une vie tranquille et commode (955). » Bagatelles que tout cela! Donc, vive Canut le Grand!

Macbeth pénitent.

Macbeth, roi d'Ecosse, avait débuté en grand homme. Il s'était élevé au trône sur le cadavre de Duncan, son parent et son souverain. Trait de génie, élan d'héroïsme, que méconnut son époque, qu'il méconnut lui-même! Traduit par sa foi au tribunal de sa conscience, poursuivi par le souvenir de sa victime, tremblant à la pensée des jugements de Dieu, il résolut d'aller à Rome, en humble pèlerin, chercher aux pieds du Vicaire de Jésus-Christ l'absolution de son crime. Heureux siècle, après tout, que celui qui voyait de telles réparations!

Macbeth répandit parmi les pauvres de Rome d'immenses aumônes, il écouta humblement les leçons du Pontife, et, par ses conseils sans doute, il mit au nombre des lois de l'Etat plusieurs lois de l'Eglise.

Suénon repentant.

Le roi de Danemark Suénon, surnommé Magnus, avait épousé une de ses parentes, et il menaçait des armes matérielles l'archevêque de Hambourg, qui le menaçait des armes spirituelles. Mais, à la voix du Pontife romain, il fit taire sa passion et envoya sa soumission, cette même année 1050.

André converti.

La Hongrie, éprouvée par une horrible tourmente, se raffermissait pour toujours dans la foi sous son roi André, qui, après avoir promis l'extermination du Christianisme, élevait le monastère de Saint-Agnan. La religion continuait à s'étendre en Russie sous le grand duc Jaroslof, qui venait de marier sa sœur au roi de Pologne, et sa fille au roi de France.

Ainsi se passa l'année 1050, qui fut encore pour Léon IX une année bénie, comme l'avait été pour le Sauveur le début de son ministère évangélique. Ses adversaires surpris, étonnés, n'avaient presque nulle part tenté la résistance.

(955) Larrey, *History of England.*

Sommaire de 1051.

[1051] L'année 1051 nous apparaît traversée de mille obstacles qui arrêtent l'essor des salutaires réformes. Léon IX en passa les premiers mois en Allemagne, pour neutraliser auprès de l'empereur les intrigues de ses ennemis.

Le foyer du mal.

Ce n'était donc pas des contrées lointaines que venaient au Saint-Père les grandes oppositions et les grandes douleurs. La barbarie ignorante et grossière s'assouplissait peu à peu sous l'action maternelle de l'Eglise. Violente, emportée, elle ne connaissait point la guerre obstinée de l'astuce. Mais la barbarie savante et lettrée était le véritable péril.

Les Grecs avaient été le fléau de l'ancien monde, les corrupteurs d'Israël à son dernier âge, les corrupteurs des Romains, les corrupteurs de l'Eglise au IV^e^ siècle. Ils continuaient leur rôle depuis lors. « La patrie naturelle des hérésies semblait être l'Orient, spécialement la partie grecque et Constantinople. » C'est que les Grecs, en adoptant le culte chrétien, n'avaient jamais abjuré leurs philosophes et leurs littérateurs. Héritiers des vieilles gloires d'Athènes et de Rome païenne, ils songeaient toujours à ressaisir une double domination sur le monde. Chassés d'Afrique, chassés d'Espagne, mais attachés comme un vautour aux flancs de la malheureuse Italie, ils tenaient toujours dans leurs serres la Sicile et la Pouille. Leurs caducs empereurs n'avaient rien relâché de leurs prétentions séculaires sur la Péninsule, et, en attendant leurs légions, ils envoyaient leurs savants, préparant la conquête des armes par celle des idées. Un christianisme byzantin, hostile au Pape, indépendant dans sa prétendue orthodoxie, devait amener leur règne; c'était la propagande protestante d'alors, puissante machine de guerre pour la destruction.

Leurs espérances s'exaltèrent quand ils virent la renaissance des études païennes s'étendre de l'Italie à l'Europe, et ils redoublèrent eux-mêmes de zèle pour leurs idoles. Les empereurs se firent littérateurs et poëtes. « On les voyait écrire des Paralipomènes d'Homère, ou les portraits et caractères des Troyens et des Grecs au siége de Troie, ainsi que le faisait Isaac Comnène, ou des ïambes sur la bonne et méchante femme, comme Jean Galenus (956-57). »

« Cependant leur Droit, ressuscité avec les Pandectes d'Amalfi, avait des écoles à Pise et à Pavie. » C'est là qu'on enseignait, comme au III^e^ siècle, que « tout est à César, » sans se douter qu'un astre nouveau était levé, que « le royaume de ce monde est passé au Seigneur et à son Christ (958). » De là le césarisme occidental, de là les droits du prince à nommer les évêques et à gouverner l'Eglise. Le foyer de ces doctrines devait être pour Léon IX celui des résistances.

Lutte contre Léon IX.

Le conflit avait éclaté, à la fin de 1050, au concile de Verceil. Humfroi, archevêque de Ravenne, s'était chargé d'ouvrir la lutte. Il était à la tête de certains envahisseurs des biens de l'Eglise romaine, dont le Pape exigeait la restitution. Il paraît que l'empereur avait envoyé ses commissaires pour le soutenir. Voici ce que dit Rohrbacher : « Plusieurs courtisans le favorisaient, envieux de la gloire du Pape. Le chef de la discorde était Nizon, évêque de Frisingue, que la puissance divine punit de la manière suivante. Envoyé en Italie pour y porter les réponses de l'empereur, il vint à Ravenne, et, en faveur de l'archevêque, dit des paroles insolentes contre le saint Pape, jusqu'à proférer ce blasphème en portant son doigt sur la gorge : « Je veux que cette « gorge soit tranchée par le glaive, si je ne le « fais pas déposer de l'honneur de l'apostolat ! » A l'instant même il fut saisi à la gorge d'une douleur intolérable, et mourut impénitent le troisième jour (959). » De tels prodiges étaient bien nécessaires pour soutenir le Vicaire de Jésus-Christ dans sa pénible lutte. Il l'emporta pour lors : l'archevêque de Ravenne fut frappé d'anathème au milieu du concile.

Recours à l'empereur.

Mais il restait au prélat contumace son recours auprès de l'empereur. Le devoir de ce dernier était de prêter main-forte à la sentence pontificale; mais les souverains

(956-57) Riancey, *Hist. du monde*, t. IV, p. 143.
(958) *Apoc.* XI, 15.

(959) Rohrbacher, t. XIII, p. 548.

sont peu flattés du rôle de pouvoir exécutif; ils préfèrent se poser en juges ou en arbitres. L'empereur évoqua donc à lui l'affaire de Verceil. L'archevêque de Ravenne fut mandé à Augsbourg de par l'empereur, et le Pape dut s'y rendre de son côté. Les pouvoirs temporels, en pareille situation, n'ont nulle intention de favoriser l'injustice; ils ne tiennent qu'à l'honneur de siéger entre les deux parties. Humfroi fut condamné à rendre ce qu'il avait usurpé, et le Pape, de son côté, fut invité à l'absoudre. Se prêtant au rôle qu'on lui imposait, l'archevêque courtisan se prosterna aux pieds du Saint-Père, tandis que tous les assistants se faisaient intercesseurs : « Eh bien! s'écria Léon IX, que Dieu l'absolve selon sa sincérité! » L'archevêque se releva avec un rire embarrassé et moqueur.

« Hélas! dit le saint Pape en versant des larmes, ce malheureux est perdu! » Il fut en effet frappé sur l'heure, et alla expirer à Ravenne sur le théâtre du scandale.

Concile de Rome.

De retour à Rome, Léon IX y tint, après les fêtes de Pâques, le concile accoutumé. Il y excommunia l'évêque de Verceil pour une faute d'incontinence. Mais ce prélat, s'étant présenté peu après, obtint la levée de cette censure, soit qu'il eût promis satisfaction, soit qu'il eût été reconnu innocent. On rapporte à ce même concile un décret de Léon IX qui réduisait à l'état d'esclaves les femmes convaincues de relations criminelles avec un ministre des autels.

Entretien de Saint-Pierre.

Le même Pape donna à l'église de Saint-Pierre de Rome la dîme des oblations que l'on y offrait sur l'autel, et en marqua l'emploi pour les réparations, la décoration et le luminaire de l'édifice. Ce qui peut faire juger combien ces offrandes étaient abondantes.

Vengeances interdites.

Léon IX s'éleva fortement contre les aveugles représailles exercées à la mort de quelques mauvais évêques nommés par les princes. Le peuple pillait leurs biens, brûlait leurs maisons, coupait les vignes et les arbres. Le Pape s'élève contre cet abus dans une lettre adressée au clergé et au peuple d'Ossimo : « Quand l'évêque aurait offensé quelqu'un pendant sa vie, dit-il, quel mal a fait Jésus-Christ, à qui cette Eglise est demeurée en garde? Et faut-il que la subsistance des pauvres périsse? » Il défend donc ce sacrilége sous peine d'anathème. Pierre Damien se plaignait quelques années auparavant au Pape Clément II, de ce que les crimes de l'évêque d'Ossimo demeuraient impunis, et ce fut apparemment sa mort qui donna occasion à la lettre de Léon IX.

Udon, évêque de Toul.

Ce fut aussi à Rome, et vers ce même temps, qu'il se choisit un successeur pour le siége de Toul, savoir Udon, primicier, qu'il avait déjà fait bibliothécaire et chancelier de l'Eglise romaine, et qu'il aimait comme son fils, pour son zèle et ses autres bonnes qualités. Il envoya un exprès à l'empereur pour avoir son agrément, et Udon tint le siége de Toul jusqu'en 1070.

Hérétiques réprimés.

L'empereur célébra à Goslar la fête de Noël en 1051, et y trouva des hérétiques qu'il fit pendre, de l'avis de toute l'assemblée, de peur que le mal ne s'étendît. La philosophie d'Aristote portait ses fruits.

Mort de saint Bardon.

Léon IX perdit à cette époque son meilleur appui auprès de l'empereur. Bardon, archevêque de Mayence, mourut le 11 juin 1051. Prêchant le jour de la Pentecôte, il finit par ces mots : « Je vais faire un voyage pour lequel je ne me suis pas préparé. Je vous ai prêché de salutaires vérités, soyez fidèles à les mettre en pratique, et ne vous affligez pas de ce que vous m'entendez pour la dernière fois. » Il voulut mourir sur un cilice, en consolant par son sourire, jusqu'au dernier soupir, ses amis éplorés.

Livre de Pierre Damien contre la Sodomie.

Un autre ami de Léon IX était Pierre Damien, esprit ardent, écrivain plein de verve, qu'on a surnommé le Salvien de son siècle. Il lui adressa, vers cette époque, un écrit pour avoir sa décision touchant les clercs coupables de péchés abominables : « Il y en a, dit-il, qui veulent bien recevoir la pénitence, quelque rude qu'elle soit; mais ils ne peuvent se résoudre à perdre leur rang dans l'Eglise; et quelques évêques, peut-être trop indulgents, ne jugent dignes d'être déposés que ceux qui sont tombés dans le dernier degré du mal. Selon nous, quiconque est dans ces habitudes crimi-

nelles doit être exclu des ordres. On objecte la nécessité de trouver des ministres pour le service de l'Eglise. Quoi ! par cette raison, on mettra donc des coupables même dans les premières places ? Ne peut-on pas dire qu'ils sont tombés dans le sens réprouvé, ceux qui, après de telles chutes, veulent encore demeurer dans le ministère ecclésiastique ? L'Apôtre juge dignes de mort non-seulement ceux qui commettent ces crimes, mais encore ceux qui les approuvent (960) : et il ne parle que des gentils ! Qu'aurait-il dit s'il avait vu cette plaie dans le corps même de l'Eglise et jusque dans le clergé ? » L'ardent écrivain provoque donc contre eux l'application des anciennes lois. Le Pape, prié de se prononcer, loua l'ouvrage, et avoua la sévérité des canons; toutefois, usant d'indulgence, il ne prononça la peine de déposition que contre les clercs les plus criminels : « Ce qui donne lieu de croire, observe Fleury, que le nombre des coupables était trop grand pour les traiter à la rigueur. »

Origine du mal.

On peut se demander comment ce mal affreux, aboli dans le monde par le sang de la Rédemption, avait reparu au XI^e^ siècle avec cet effrayant caractère de généralité. Pierre Damien nous renvoie au chapitre de l'*Epître aux Romains*, où saint Paul nous montre ce vice infâme comme l'apanage de ces philosophes païens « qui ont dissipé leur science en pensées futiles, et, se disant sages, se sont montrés stupides : c'est pourquoi Dieu les a livrés à des passions d'ignominie (961)... » Or le XI^e^ siècle avait réhabilité ces flétris de la justice de Dieu, et, pris d'une admiration insensée, il leur avait restitué les chaires publiques. Or pouvait on les replacer sur le piédestal sans réhabiliter plus ou moins la lèpre immonde attachée à leur front ? Pouvait-on unir l'admiration et l'horreur ? Oui, dit la théorie; non, dit la pratique. Le vice perdit son abjection sous un tel patronage; il fut, comme jadis, divinisé par l'idole. On ne peut guère faire ses familiers d'Aristote et de Platon, de Virgile et d'Horace, sans laisser entrer leur cortége. Aucun siècle n'a pu les exhumer sans respirer leur poussière. Nous constatons que le XI^e^ siècle, en ressuscitant le paganisme, l'a reproduit sous le côté sensuel le plus abject; nous avons pu voir, à l'occasion de Bérenger, qu'il l'a reproduit sous son aspect rationaliste; nous verrons bientôt, à propos de l'empereur Henri IV, de Philippe I^er^, de Guillaume, qu'il en a retracé l'aspect politique. Sensualisme, rationalisme, césarisme, c'est le triple fruit que donnera l'arbre païen dans tous les temps et sous tous les climats. L'histoire doit en prendre acte pour l'instruction des générations nouvelles. Pierre Damien a posé le doigt sur la plaie : le péché infâme qu'il stigmatise est un rejeton du vieux paganisme, qui germait de nouveau dans le champ de l'Eglise (962).

Livre intitulé « Gratissimus. »

Quoique la tendance de cet énergique écrivain fût vers le rigorisme, il ne sacrifiait point à ce penchant l'intégrité de la doctrine. Un grand nombre de clercs ordonnés par des prélats simoniaques avaient quelque doute sur la validité de leur ordination. Pierre Damien composa pour les rassurer un petit livre, qu'il intitula *Gratissimus* et qu'il dédia à Henri, nouvel archevêque de Ravenne. Il y démontre que ces ordinations, illicites sans doute, sont néanmoins valides. S'appuyant sur un principe de saint Augustin, il conclut ainsi : « Il en est du sacrement de l'ordre comme du baptême et de l'Eucharistie. Le baptême ne se réitère pas, quoique donné par un ministre coupable, parce que le ministre principal est Jésus-Christ. L'Eucharistie n'est pas non plus dépendante de la dignité du prêtre, parce que le prêtre principal est Jésus-Christ. Il faut raisonner de même du sacrement de l'ordre. Si c'est Jésus-Christ qui baptise et qui consacre, c'est aussi Jésus-Christ qui ordonne. »

Sommaire de 1052.

[1052] L'année 1052 fut encore pour Léon IX celle des préoccupations pénibles et des négociations délicates avec l'empereur. L'Eglise était menacée sur plusieurs points, et le saint Pontife n'eut pas le bonheur de conjurer également tous les orages.

Les Sarrasins en Sardaigne

Saint Paul se plaignait de porter, outre la

(960) *Rom.* I, 32.
(961) *Ibid.*, 24-32.

(962) *Hebr.* XII, 15 : *Radix amaritudinis sursum germinans... et per illam inquinantur multi.*

sollicitude de toutes les Eglises, l'anxiété des périls extérieurs. Il en fut ainsi pour la plupart des Papes. Tandis que Léon IX réformait l'Eglise au dedans, il la vit menacée au dehors : déjà, cinquante ans auparavant, les Sarrasins s'étaient emparés de la Sardaigne; puis, ayant fait une descente en Italie, ils avaient emmené grand nombre de prisonniers. Pendant quinze ans ils avaient renouvelé leurs désastreuses incursions. A la fin, le Pape Benoît avait envoyé à Pise, avec l'étendard de saint Pierre, un privilége qui garantissait la Sardaigne aux Pisans, s'ils en chassaient les Sarrasins. La condition fut acceptée, et l'Islamisme expulsé. Mais, en 1050, le roi Mouza revint dans l'île avec une puissante armée, la reprit et s'y fortifia. Léon IX envoya de nouveau aux Pisans l'étendard de saint Pierre, en les adjurant de prendre les armes pour la défense de l'Eglise. Mais leurs armes étaient alors occupées contre la république de Lucques. Fatales guerres, qui neutralisent les forces de la Chrétienté et la livrent toujours à ses ennemis.

La Sardaigne délivrée.

A la fin pourtant, les Pisans et les Génois abjurèrent leurs coupables divisions, et réunirent leurs drapeaux contre les ennemis de Dieu. Leurs flottes combinées partirent, au milieu des acclamations, des ports de l'Italie, pour aller replanter la croix sur les rivages de la Sardaigne. Une violente tempête sembla tout perdre. Elle les jeta sur les côtes de la Corse. Les habitants crurent que ce vaste armement était dirigé contre eux, et ils se rendirent sans combat. Exaltée de ce succès, la flotte chrétienne cingla vers la Sardaigne avec une ardeur nouvelle, et la trouva évacuée par les dévastateurs.

Intrigues des Grecs.

Ce n'eût pas été un moins grand bonheur pour l'Italie, si les Grecs avaient pu en être pareillement expulsés : ils étaient, à cette heure même, les artisans d'une ténébreuse intrigue, qui empoisonna d'amertume les derniers jours de Léon IX. Nous l'avons déjà dit avec Rohrbacher : « L'expérience des siècles a fait voir et fait voir encore que les Grecs, par leur penchant incurable à la division, au schisme et à l'hérésie, ne sont pas moins nuisibles à la foi et à l'unité catholiques, c'est-à-dire à la véritable civilisation du genre humain, que les Mahométans par leur fanatisme et leur férocité (963). » Le génie des Papes ne s'y était pas trompé; et il avait aussi deviné dès le début la mission libératrice des Normands (964). Mais le génie des Grecs leur disputa cet appui, et, vainqueur un instant, il parvint à tourner contre Rome l'épée de ce peuple.

Normands accaparés.

Les Normands étant devenus une puissance en Italie par l'arrivée d'une nouvelle colonie [1035], l'empereur grec Michel avait eu l'adresse de les faire passer à son service. Enrôlés sous les drapeaux du patrice Maniacès pour expulser de Sicile les Sarrasins, ils battirent cinquante mille infidèles venus d'Afrique. Mais, n'ayant reçu pour salaire que des insultes, ils reprirent leur attitude hostile envers les Grecs d'Italie, leur livrèrent trois grandes batailles et remportèrent trois victoires signalées. En deux campagnes la Pouille fut conquise [1042] et partagée entre les conquérants. Melphes devint la capitale de leurs Etats, sorte de république militaire et oligarchique. Mais ils retombèrent dans les piéges des Grecs, et Argyre, un de leurs chefs adoptifs, les replaça sous la suzeraineté des empereurs de Constantinople.

Normands trahis.

L'empereur grec n'avait nulle intention de laisser les Normands possesseurs de la Pouille. Il tenta d'abord de les attirer en Orient, sous prétexte de repousser les Turcs et les Cosaques : « Non moins fins que braves, les Normands s'y refusèrent. Alors Argyre emploie ce qui lui reste de trésors à corrompre les principaux habitants de la Pouille, pour les porter à se défaire des Normands. Il aposte un assassin qui poignarde Drogon leur chef dans une église. On fit main basse sur les Normands en divers lieux, et ce massacre en fit périr plus que n'en avaient détruit toutes les guerres précédentes (965). »

Vengeance des Normands.

Le comte Onfroi, frère de Drogon, prit les armes contre les perfides chefs qui trahissaient si odieusement sa nation. Il exerça de sanglantes représailles et fit mourir les

(963) Rohrbacher, t. XIII, col. 497.
(964) Ci-dessus, col. 479.
(965) Rohrbacher, t. XIII, col. 561.

meurtriers dans les plus rigoureux supplices. Il marcha enfin contre Argyre, le battit et le força à s'enfuir couvert de blessures. On s'explique maintenant les cruautés et les ravages que l'histoire reproche aux Normands d'Italie à cette époque. Ils avaient tort sans doute de s'attaquer aux domaines du saint Siége, mais les Grecs s'en attribuaient la souveraineté, et cette prétention peut excuser, sinon justifier, leur conduite.

La Hongrie pacifiée.

Mais, nouvelle affliction pour le Père commun des fidèles ! il apprend que la guerre a éclaté entre l'Empire et la Hongrie. Le nationalisme, la passion des conquêtes, l'amour de la gloire, sont les vieux fléaux du monde païen, qui ne manquent jamais de reparaître là où il y a renaissance du paganisme. On sait le rôle des Papes en présence de ces aberrations fratricides. Epuisé par les fatigues, Léon IX ne laisse pas d'aller se précipiter entre les combattants déjà aux prises. L'empereur assiégeait Presbourg avec une puissante armée. Les assiégés, soutenus de Dieu qu'ils invoquaient dans leur détresse, se défendirent si bien, que tous les assauts de l'empereur furent impuissants. Cependant leur roi André acceptait la médiation du Pape, en s'engageant à payer le même tribut que ses prédécesseurs. L'empereur était personnellement disposé à la paix; mais quelques courtisans l'en dissuadèrent, jaloux de l'influence du Saint-Père. Le ciel ne bénit point cette résistance, et il fut obligé de lever le siége. Alors le roi se montra à son tour plus difficile. Le Pape insista, en menaçant d'excommunication la désobéissance, et la paix se conclut alors à des conditions bien moins favorables pour l'Empire que les précédentes (966). « On voit par ce fait, observe Rohrbacher, ainsi que par l'exemple de l'évêque Nizon de Frisingue et de l'archevêque Humfroi de Ravenne, qu'il fermentait parmi les évêques de Lombardie et d'Allemagne un esprit d'envie et d'opposition contre le Saint-Père. La raison en était que le saint Pape voulait sérieusement la réforme du clergé, à commencer par les évêques : tel fut le principe originel de cette longue guerre que firent aux Papes les empereurs allemands, qui méconnurent complétement leur vocation providentielle (967). »

Requête contre les Normands.

Léon IX ne manqua pas de rappeler à Henri III cette vocation, dans la situation critique où se trouvait l'Italie. Les Normands, ces turbulents aventuriers, dont nous avons déjà signalé les audacieux exploits, étaient toujours le fléau et la terreur de l'Eglise romaine. L'empereur n'était-il pas le défenseur officiel de la Chrétienté, *Defensor?* C'est dans ces conjonctures qu'Argyre vaincu envoyait à Constantinople rendre compte à l'empereur de l'état fâcheux des affaires, et demander un prompt secours: « En même temps il dépêcha des courriers au Pape, qui était alors en Allemagne, pour le mettre dans les intérêts des Grecs. Il lui représentait les Normands comme une nation barbare et impie, qui violait également les lois de la religion et de l'humanité (968). » Les Normands avaient donné lieu à ces reproches. Mais les plus coupables n'étaient-ils pas leurs accusateurs? Quoi qu'il en soit, le Pape s'émut, et il sollicita vivement l'appui de Henri III contre ces barbares envahisseurs.

Le Pape mal secondé.

L'empereur se fit payer le parcimonieux secours qu'il consentit enfin à accorder : « Le Pape lui céda l'évêché de Bamberg et l'abbaye de Fulde, contre le duché de Bénévent et quelques autres lieux d'Italie..... Pour défendre Bénévent contre les Normands, l'empereur accorda quelques troupes allemandes. Elles étaient déjà en marche, lorsque ce prince, d'après les conseils de Guébehard, évêque d'Eicstet, rappela ses chevaliers; en sorte qu'il n'en resta auprès du Pape qu'environ trois cents, la plupart ses parents, ou vassaux de ses parents. Il avait compté, par la vue seule d'une armée nombreuse, ramener les Normands à la raison sans aucune effusion de sang. Cette espérance était évanouie par la mesquinerie de l'empereur et de son conseil. Dans des occasions semblables, Pépin et Charlemagne conduisaient eux-mêmes les Français au service de saint Pierre. Jamais les empereurs allemands n'ont rien compris à cette magnanimité (969). »

(966) Pagi, an. 1052, n. 1 et 2.
(967) Rohrbacher, t. XIII, col. 553.
(968) *Ibid.*, col. 561.
(969) *Ibid.*, col. 555.

Halinard empoisonné.

En quittant Rome pour ce voyage si long et si peu fructueux, Léon IX y avait laissé, pour suppléer à son absence, l'inséparable compagnon de ses travaux, le pieux et savant archevêque de Lyon, Halinard. La haine s'attacha à ce fidèle ami. Dans un grand repas qu'il donnait, on servit un mets empoisonné. Tous les convives moururent après une maladie plus ou moins longue. L'archevêque succomba le 29 juillet 1052.

Une autre perte non moins sensible venait d'affliger le cœur du Pontife. Le puissant marquis de Toscane Boniface, tout dévoué à sa cause, fut enlevé par une mort tragique. Il laissait une fille en bas âge, la comtesse Mathilde, la pieuse héroïne de ce siècle.

Fondation de la Chaise-Dieu.

La même année, et sans doute dans ce voyage, Léon IX autorisa la fondation de l'abbaye de la Chaise-Dieu, *Casa Dei*, en Auvergne. Le fondateur fut Robert, né dans le même pays, et de la famille de saint Géraud d'Aurillac. Robert fut mis, dès sa jeunesse, entre les mains des chanoines de Saint-Julien de Brioude, et reçut avec le temps tous les ordres, avançant toujours en vertu. Il avait un grand zèle pour la conversion des pécheurs, et une telle affection pour les pauvres, qu'il fonda un hôpital près de Brioude. L'amour de la retraite lui fit prendre le chemin de Cluni; mais ayant été découvert, on le ramena malgré lui, tant il était aimé de tous, particulièrement des pauvres. Il conserva toutefois le dessein de se retirer dans un désert avec deux ou trois personnes, et d'y bâtir un monastère.

Un gentilhomme nommé Etienne, se sentant chargé de péchés, était touché d'un grand désir de pénitence. Il s'adressa à Robert, qui lui conseilla de quitter le monde, offrant de se retirer avec lui; mais il l'exhorta à chercher un troisième compagnon et quelque petite église abandonnée, dans un lieu où ils pussent vivre de leur travail et des racines qu'ils trouveraient. Un autre gentilhomme s'offrit à eux, et ils allèrent s'établir près d'une chapelle délaissée, qu'ils obtinrent facilement avec le désert d'alentour. Ils eurent beaucoup à souffrir, non-seulement de la stérilité du lieu, mais de la dureté des voisins qui les chargeaient d'injures, les traitant d'insensés.

Robert encourageait ses deux disciples; et, tandis qu'ils travaillaient de leurs mains, il s'appliquait à la lecture, pour avoir de quoi les instruire. Enfin, par leur travail et leur patience, ils surmontèrent toutes les difficultés, et adoucirent si bien les esprits farouches de leurs voisins, que plusieurs se joignirent à eux. Les miracles que faisait Robert contribuèrent beaucoup à lui attirer des disciples; mais il les attribuait aux martyrs saint Vital et saint Agricole, à qui son église était dédiée. Enfin la multitude de ceux qui voulaient vivre sous sa conduite l'obligea d'accepter les terres et l'argent qu'on lui offrait pour la fondation d'un monastère, et il commença à le bâtir au même lieu, par le conseil de l'évêque de Clermont. Il y gouverna jusqu'à trois cents moines. Il répara environ cinquante églises abandonnées depuis longtemps; et la Chaise-Dieu devint dans la suite le centre d'un ordre religieux qui comprenait plusieurs monastères sous la Règle de saint Benoît, et d'où sortirent des personnages illustres.

Année 1053.

[1053] En 1052, notre saint Pontife a déjà fait le premier pas dans la voie douloureuse. La victime doit être immolée sur le sacrifice, la croix s'avance, le jour s'assombrit. L'année 1053 qui s'ouvre doit être celle de la passion; mais elle sera aussi celle des grands triomphes.

Concile de Mantoue.

Léon IX se sépara de Henri III à Ausbourg, au commencement de février, après y avoir célébré avec ce prince la fête de la Purification. Il arriva, pour la Quinquagésime, à Mantoue, où il voulut tenir un concile. Mais il avait été trop faiblement soutenu par l'empereur pour continuer avec succès la lutte engagée. L'autorité spirituelle doit avoir à son service les puissances de la terre, pour n'être pas à la merci de l'audace. Les profanes possesseurs des évêchés et des abbayes s'étaient concertés et coalisés. Le concile à peine ouvert, des perturbateurs, apostés par eux, vinrent insulter les gens du Pape qui stationnaient devant l'église. Au bruit de cette attaque, le Pontife sortit et voulut parler. Mais les agresseurs ne respectèrent pas sa présence : les flèches et les pierres volaient autour de sa tête, et quelques-uns furent blessés en

cherchant autour de lui un refuge. Il céda à la violence, et continua sa route vers Rome sans proférer une malédiction.

Concile de Rome.

Arrivé à Rome pendant le Carême, il y tint, comme les années précédentes, un concile, dont il ne nous est resté qu'une lettre aux évêques de Vénétie et d'Istrie, en faveur de Dominique, patriarche de Grade, autrement la Nouvelle Aquilée, portant qu'elle sera reconnue métropole de ces deux provinces, suivant les priviléges des Papes; et que l'évêque de Frioul sera renfermé dans la Lombardie, suivant les Constitutions de Grégoire II et de Grégoire III. Ainsi fut terminée cette ancienne contestation.

Marche contre les Normands.

Restait la question des Normands, rebelles aux représentations pacifiques. On peut croire que les excitations intéressées ne manquèrent pas au Pape pour le décider à une bataille : sa défaite, comme sa victoire, devait tourner au profit des Grecs. L'affluence de la population suppléerait, disait-on, à l'insuffisance de sa petite troupe. En effet, dès qu'il se mit en marche, une foule de volontaires vinrent grossir sa faible armée. Le perfide Argyre lui prodigua ses encouragements, mais déclina prudemment le péril. Le Pape se flattait encore de tout pacifier sans effusion de sang, au moyen d'une démonstration énergique. Concentrés dans la Capitanate, les Normands manquaient de vivres et se voyaient réduits à couper les blés encore verts, pour les sécher et s'en nourrir. Ils eurent donc recours à des négociations. Ils envoyèrent des députés au Pape, et promirent de vivre en paix et en repos, et de lui payer un tribut annuel s'il voulait leur donner l'investiture des pays qu'ils avaient enlevés à l'Eglise et à l'Empire.

Bataille de Dragonara.

Le Pape, comme l'atteste un auteur contemporain, était disposé à leur faire une réponse favorable (970). Mais, tandis qu'on échangeait les promesses et les paternelles exhortations, le combat s'engagea, dit-on, au moment où l'on s'y attendait le moins, soit par la perfidie des Normands, comme le crut le Pape, soit par celle des Grecs, soit par une déplorable fatalité. D'autres disent que le Pape ne put vaincre l'obstination des Allemands, qui n'offraient à leurs adversaires que l'alternative d'évacuer l'Italie ou de périr.

« Les Normands, qui étaient en bien plus grand nombre que les troupes du Pape, rejetèrent la proposition comme impossible, et dirent qu'ils défendraient par les armes le pays qu'ils avaient conquis par les armes, ou qu'ils y mourraient (971). »

La bataille se livra près de Dragonara, le 18 juin 1053. Les Italiens et les Lombards, qui formaient le gros de l'armée pontificale, s'enfuirent avant le premier choc; mais les Allemands soutinrent une lutte meurtrière et se firent tuer jusqu'au dernier.

Léon IX prisonnier.

Le Pape priait, pendant ce temps, à Civitella. Couverts de poussière et de sang, et furieux d'une victoire si chèrement achetée, les Normands se précipitent sur la ville. Le Pape, pour essuyer seul leur fureur, s'avance à leur rencontre précédé de la croix. Les Normands s'arrêtent saisis de vénération, et, s'attendrissant à la voix émue du Pontife, ils se frappent la poitrine, décidés à acheter à tout prix leur pardon. Bientôt l'armée entière est à ses pieds, implorant avec larmes son indulgence et sa bénédiction. Le Pape se dirigea vers le champ de bataille jonché des corps sanglants de ses amis et de ses parents. Saisi, à cette vue, d'une douleur profonde, il les appelait en pleurant par leurs noms, et souhaitait d'être mort pour eux. Il passa deux jours sur ce théâtre de désolation, à jeûner et à prier, fit ensevelir les victimes, et célébra sur leurs tombes l'office des morts. Quand il revint à Bénévent, hommes et femmes, enfants et vieillards, allèrent à sa rencontre, touchés de son malheur. Quand on le vit, à la suite de son clergé en deuil, lever la main pour bénir, avec une angélique résignation et un regard affectueux, ce fut un concert de gémissements et de sanglots. Mais le coup mortel l'avait frappé; ses larmes étaient sa nourriture; chaque jour, il disait la Messe pour ses chers défunts.

Heureuse défaite.

Il fut enfin révélé au saint Pontife, par une vision, de ne plus prier pour les âmes bienheureuses des guerriers tombés pour l'Eglise. Les Normands eux-mêmes bâti-

(970) Rohrbacher, t. XIII, p. 562.

(971) Fleury, t. XII, p. 601.

rent sur leurs tombeaux une somptueuse basilique, où il s'opéra plusieurs miracles. Martyrs de la sainte cause, ce qu'ils avaient demandé à la victoire, ils l'obtinrent de leur défaite. Dieu bénit ses saints jusque dans leurs revers, jusque dans leurs fautes apparentes : « La défaite si douloureuse de Dragonara profita au bien de l'Eglise et de l'humanité, plus que n'aurait pu faire la victoire la plus signalée. Ce que le saint Pape avait toujours demandé pour les provinces méridionales de l'Italie, la sécurité et un gouvernement plus humain, elles l'eurent dès lors. Ce que le saint Pape n'avait peut-être pas osé prévoir, toutes les conquêtes présentes et à venir des Normands étaient des fiefs de l'Eglise; et ces terribles Normands devenaient les humbles soldats de saint Pierre (972). » La Papauté avait enfin trouvé son point d'appui contre le césarisme, et Grégoire VII allait être possible.

Attaque de Michel Cérulaire.

La puissance des Grecs en Italie était frappée à mort par la victoire de Dragonara. Mais l'ambitieux patriarche de Constantinople, Michel Cérulaire, ignorait ce décret du ciel, et se flattait plus que jamais de régner sur l'Occident par le schisme. Il adressa, cette année même, à l'évêque de Trani, un manifeste contre l'Eglise romaine, dont voici le début : « La grande charité de Dieu, et une tendre compassion, nous ont engagé à écrire à votre sainteté, et, par vous, à tous les archevêques et évêques des Francs, aux moines et aux peuples, et même au révérendissime Pape, pour vous parler des azymes, et aussi du Sabbat, que vous observez d'une manière inconvenante, en vous assimilant aux Juifs. » Son troisième grief contre les Latins, c'est de manger des viandes suffoquées; le quatrième, c'est de ne point chanter l'*Alleluia* pendant le Carême. « Ces accusations niaises, sur des choses de soi indifférentes, sont accompagnés de raisonnements si ineptes, que la lecture en est insupportable (973). »

Réponse de Léon IX.

Le Pape opposa à cette diatribe une longue réfutation, dont voici la substance : « La grande recommandation de Jésus-Christ, sa plus instante prière, c'est l'union et l'unité de son Eglise. Malheur aux audacieux qui déchirent cette unité ! plus méchants en cela que les bourreaux du Sauveur, qui respectèrent sa robe sans couture. Malheur aux superbes, qui, membres ou précurseurs de l'Antechrist, ne cessent de répandre le fléau de la zizanie !

« Vous avez condamné l'Eglise romaine ! Ainsi, elle apprend, par vous, au bout de 1020 ans, comment elle doit célébrer les saints mystères ! Le Père a laissé ignorer la forme du culte à Pierre, auquel il a révélé la divinité du Fils ! Le Fils a dit : « Simon, « j'ai prié pour toi, afin que ta foi ne défaille « point (974); » et on supposera que sa prière a été vaine !

« N'est-ce pas par Pierre et ses successeurs qu'ont été confondues toutes les erreurs? Nous ne voulons pas énumérer les quatre-vingt-dix hérésies sorties de l'Orient; mais nous rappellerons celles que le siége de Constantinople à suscitées. C'est un Eusèbe, usurpateur de ce siége et porte-étendard du maudit Arius; c'est un Macédonius, qui étrangle son prédécesseur et blasphème le Saint-Esprit; c'est l'arien Eudoxe, c'est l'arien Démophile, c'est le cynique Maxime !... Viennent ensuite l'hérésiarque Nestorius, l'hérésiarque Eutychès, l'hérésiarque Anthime, que le Pape Agapet dépose à Constantinople même, l'hérétique Eutychius, que réfute saint Grégoire..... Nous ne voulons pas croire ce que la renommée publie, que Constantinople a élevé sur le siége de ses pontifes une femme (975). »

« L'Eglise romaine peut bien dire : « Les « enfants de ma mère ont combattu contre « moi. » N'est-elle pas la mère de l'Eglise de Constantinople, par son glorieux fils Constantin? Déjà les persécutions étaient épuisées, déjà l'incendie était éteint; déjà Rome adulte et âgée, victorieuse et couronnée, triomphait dans une paix profonde; déjà l'armée de ses martyrs avait brisé l'idolâtrie, déjà elle tenait sous ses pieds le monde et le prince du monde. Et voilà cette « fille délicate, » assise dans les délices, la mollesse

(972) Rohrbacher, t. XIII, p. 564.
(973) *Ibid.*, col. 578.
(974) *Luc.* XXII, 32.
(975) « Ce reproche montre bien, dit Fleury, qu'on n'avait pas encore inventé la fable de la papesse Jeanne, placée pourtant deux cents ans avant Léon IX. »

et l'oisiveté, cette fille qui n'est jamais descendue dans l'arène pendant que combattait sa mère; la voilà qui ne rougit pas de s'arroger la primauté! la voilà, sans égards pour la vieillesse émérite de sa mère, sans compassion pour son corps épuisé de travaux et d'années, sans pitié pour ses bras ridés et affaiblis, mais jadis nerveux et levés pour les combats du Seigneur, sans respect enfin pour ses cheveux blancs ; la voilà qui ose bien la provoquer, par une lettre de jeune fille, à combattre maintenant contre elle-même! Ah! si celui-là est maudit qui irrite sa mère corporelle qui a conçu dans l'iniquité et enfanté pour la mort, que sera-ce d'outrager une mère spirituelle qui nous a conçus dans la grâce et enfantés à la vie?

« Une raison de plus pour la fille de n'être pas ingrate, c'est que la mère l'a honorée par-dessus les autres. Lorsque l'Eglise de Constantinople n'avait aucun privilége, l'Eglise romaine a ordonné que son pontife serait honoré comme évêque de la ville impériale, sauf l'ancienne dignité d'Antioche et d'Alexandrie... Notre conscience nous répond d'une chose, c'est que nous désirons souverainement la gloire de toutes les Eglises de Dieu. Mais que qui que ce soit s'arroge et usurpe quoi que ce soit contre le Siége apostolique, nous ne saurions le tolérer; car quiconque s'efforce de détruire l'autorité de l'Eglise romaine machine la perte de la Chrétienté... Pourquoi lui envier quelque chose, puisque, par la charité, tout vous devient commun? Est-ce que la main ou le pied ne regarde point l'honneur ou le déshonneur de la tête comme le leur propre?...

« On dit que vous avez fermé chez vous toutes les églises des Latins. Combien l'Eglise romaine est-elle plus modérée? puisque, au dedans et au dehors de Rome, il y a plusieurs églises grecques, sans qu'on les empêche de suivre leurs traditions. Loin de là, on les y exhorte; parce que nous savons que la variété des coutumes ne nuit point au salut, pourvu qu'on soit uni par la foi et la charité. »

Le Pape dit, à la fin de cette Lettre, qu'il y joint quelques passages des Pères pour réfuter les griefs allégués, en attendant une réponse plus ample.

Le patriarche d'Antioche.

Léon IX reçut vers le même temps une lettre de Pierre, patriarche d'Antioche, qui lui faisait part de sa promotion, et lui envoyait sa profession de foi, en demandant sa communion. Le Pape le félicite de son zèle pour l'unité, l'exhortant à maintenir lui-même la prérogative de son Eglise, qui est la troisième du monde; ce qui fait allusion aux prétentions de l'archevêque de Constantinople.

Les évêques d'Afrique.

Enfin, trois évêques d'Afrique recoururent alors au Saint-Père, pour une question de juridiction métropolitaine. Il répondit le 17 décembre : « Les vénérables canons nous rappellent qu'il assistait deux cent cinq évêques au concile de Carthage ; et maintenant votre paternité nous apprend qu'il en reste à peine cinq dans toute l'Afrique, qui cependant est la troisième partie de ce monde corruptible. Nous compatissons de tout notre cœur à votre si grande diminution; mais, lorsque nous apprenons que ces restes mêmes se divisent et se séparent, et qu'ils s'enflent l'un contre l'autre par la jalousie et la contention de la primauté, nous ne pouvons que répéter cette parole d'Amos : Pardonnez, Seigneur, pardonnez! Qui relèvera Jacob de la petitesse où il est réduit? — Mais, quelque douleur que nous ressentions d'un pareil abaissement de la religion, nous nous réjouissons cependant de ce que vous réclamez et attendez la sentence de la sainte Eglise romaine, votre mère, sur vos différends ; et de ce que, comme des ruisseaux sortis de la même fontaine, mais égarés ensuite dans leur course, vous croyez devoir remonter à la source première, à la fontaine même, afin de reprendre la direction là où vous avez pris autrefois votre origine. Tenez donc pour certain, qu'après le Pontife romain, le premier archevêque et le suprême métropolitain de toute l'Afrique, est l'évêque de Carthage, et que, sans son consentement, l'évêque de Gummi, quel qu'il soit, n'a aucun droit de consacrer ou de déposer des évêques ; ce que vous trouverez dans les canons. » — « C'est-à-dire dans les fausses décrétales, » ajoute Fleury. Mais les historiens grecs Socrate et Sozomène rappelaient déjà aux Ariens que, d'après une ancienne loi de l'Eglise, rien ne devait s'y décider

sans l'assentiment du Pontife romain. Si donc les Décrétales d'Isidore disent la même chose, c'est que ces Décrétales ne sont en ceci, comme dans tous les points principaux, que l'écho de l'antiquité.

Année 1054.

[1054] L'an 1054 sera pour l'Eglise l'époque des suprêmes douleurs. En Occident, elle perdra son Pontife et subira les maux d'un long veuvage ; en Orient, elle sera définitivement déchirée par le schisme de Michel Cérulaire.

Légats envoyés à Constantinople.

L'empereur de Constantinople, Constantin Monomaque, apprenant la victoire des Normands à Dragonara, sentit que l'Italie allait lui échapper ; ce n'était donc point le moment d'aliéner le Pape par de schismatiques prétentions. Il blâma son patriarche Michel Cérulaire, l'obligea à écrire une lettre de soumission, et témoigna lui-même par une démarche officielle le désir de rétablir entre l'Occident et l'Orient la bonne harmonie.

Léon IX n'avait pas de vœu plus cher que celui-là. Il choisit pour cette importante négociation trois personnages éminents entre tous, Humbert, Pierre et Frédéric. Humbert, d'abord moine à Moyen-Moustier, au diocèse de Toul, avait été amené à Rome par Brunon (Léon IX); puis il était devenu cardinal et évêque de Sainte-Rufine. Pierre était archevêque d'Amalfi. Frédéric était frère de Godefroi, duc de Lorraine et de Toscane, et parent du Pape et de l'empereur : il était alors diacre et chancelier de l'Eglise Romaine, et fut depuis Pape sous le nom d'Etienne IX. Ces légats furent envoyés à Constantinople au commencement de 1054, avec deux lettres, l'une au patriarche, l'autre à l'empereur.

Lettre à Michel Cérulaire.

Dans la première, le Pape félicite Michel de ses nouvelles dispositions, mais il ne lui dissimule pas ses scrupules : « On dit que vous êtes néophyte ; que vous n'êtes pas monté par degrés à l'épiscopat ; que vous voulez soumettre à votre domination les patriarches d'Alexandrie et d'Antioche, et les priver des anciens priviléges de leur dignité ; que, par une usurpation sacrilége, vous prenez le titre de patriarche universel, titre que ni saint Pierre ni aucun Pape n'a jamais voulu prendre, quoique le concile de Chalcédoine l'ait décerné à saint Léon et à ses successeurs... Mais qui ne s'étonnera qu'après tant de siècles, après tant de saints et tant de docteurs, vous vous soyez avisé d'anathématiser l'usage des azymes ? Vous prétendez que Notre-Seigneur se servit de pain levé quand il institua l'Eucharistie. Cela se trouve réfuté par l'autorité de l'Ecriture : car, durant les huit jours de la Pâque, ce pain était interdit aux Juifs sous peine de mort. » Puis il en réfère pour cette question à un écrit plus étendu, que ses légats devaient publier.

Lettre à l'empereur.

La seconde lettre, adressée à l'empereur, loue ce prince de son zèle pour le rétablissement de l'union. Mais elle ne présente pas dans toutes ses parties les caractères de l'authenticité. Nous soupçonnons l'empereur, qui apprit la mort du Pape peu de temps après l'avoir reçue, d'en avoir donné une édition revue et augmentée au point de vue de sa politique. Toute sa préoccupation d'alors était de susciter des ennemis aux Normands. Or voici ce que dit la lettre au sujet de ce peuple : « Voyant une nation étrangère et sans discipline s'élever partout contre les Eglises de Dieu avec une fureur incroyable et une impiété plus que païenne ; tuer les chrétiens, et faire souffrir à quelques-uns des tourments horribles, sans épargner les enfants, les femmes ni les vieillards, sans faire aucune différence entre les choses saintes et les profanes ; dépouiller les églises, les brûler et les abattre : voyant, dis-je, ces désastres, j'ai souvent repris cette nation de ses crimes, j'ai employé les instructions, les prières, les menaces de la vengeance divine et humaine. Mais ce peuple est demeuré si endurci, qu'il faisait de pis en pis.

« J'ai donc cru devoir solliciter de tous côtés des secours humains pour réprimer son audace ; et les ayant réunis selon que le peu de temps et le besoin pressant l'a permis, j'ai voulu conférer avec le duc Argyre, votre fidèle serviteur, et prendre son conseil ; non pour procurer la mort aux Normands ou à qui que ce soit, mais pour ramener par la crainte des hommes, ceux qui ne redoutent point les jugements de Dieu. Pendant que nous essayions de les ramener par des exhor-

tations salutaires, et qu'ils nous promettaient par feinte toute sorte de soumission, ils attaquèrent tout d'un coup les gens de notre suite. Mais leur victoire leur donne, encore à présent, plus de tristesse que de joie; car, suivant ce que vous avez bien voulu nous écrire pour notre consolation, ils ont à craindre un plus grand désastre que celui qu'ils ont déjà subi. Aussi ne nous désisterons-nous point de cette entreprise, pour délivrer la Chrétienté, avec le secours que nous espérons incessamment de notre cher fils l'empereur Henri et de vous.

« Et parce que le saint Siége de Rome a été trop longtemps occupé par des mercenaires, au lieu de pasteurs, qui, ne cherchant que leurs intérêts, ont misérablement ravagé cette Eglise, la divine Providence a voulu que j'en prisse la charge; et, quoique je sente ma faiblesse, je n'ai pas peu d'espérance avec de si puissants secours. »

A la date de ces lettres, janvier 1054, Léon IX était encore au pouvoir des Normands. Qu'il fût leur captif ou leur hôte, selon les deux versions différentes, il n'a pu appeler ainsi sur eux la haine et la vengeance. Une telle lettre aux mains de l'empereur ne pouvait rester un secret : l'odieuse trahison eût été à la fois une imprudence insigne.

Sainte vie de Léon IX.

Depuis sept mois, le saint Pape, toujours retenu à Bénévent, n'avait cessé d'édifier ses vainqueurs par le spectacle des vertus les plus attendrissantes. Malgré le poids de toutes les affaires dont nous venons de parler, il donnait de nombreuses heures à la prière et aux mortifications. Il portait le cilice ; son lit était un simple tapis, et son oreiller une pierre; il ne donnait au sommeil que quelques moments de la nuit, et en passait le reste à prier Dieu. Chaque jour il offrait le saint sacrifice, et récitait tout le Psautier. Une multitude innombrable de pauvres vivaient de ses libéralités. Un soir il aperçut dans son palais un lépreux en haillons; s'agenouillant près de lui, il pansa ses plaies, le consola et le plaça sur le lit de parade dont il n'usait jamais pour lui-même. Le lendemain il ne trouva plus son hôte, et il s'assura que les portes étaient restées soigneusement fermées. Jésus-Christ avait-il voulu encourager ainsi sa charité ?

Maladie de Léon IX.

Mais, depuis le fatal combat, la plaie de son cœur saignait toujours. Il tomba peu à pas dans une langueur dont il ne se releva pas. Pris d'un dégoût insurmontable pour toute nourriture, il ne vivait plus que d'eau. Il ne laissa pas que de célébrer encore, le 12 février, l'anniversaire de son exaltation. Ce fut la dernière fois qu'il monta à l'autel.

Ayant eu lui une réponse de mort, il voulut être transporté de Bénévent à Rome. Les Normands, dont il avait paru le captif, devinrent alors ses gardes d'honneur; subjugués, attendris, ils l'escortèrent comme leur souverain, leur prince Onfroy à leur tête. Ils marchèrent ainsi autour de sa litière jusqu'à Capoue, comme des vaincus derrière un char de triomphe. Après dix jours de repos, le saint continua lentement sa route vers Rome, où il arriva au bout d'un mois de pénibles souffrances.

Mort de Léon IX.

Le 17 avril, dimanche du Bon-Pasteur, se souvenant des devoirs que l'évangile de ce jour rappelle, il assembla autour de son lit les évêques et les prêtres de Rome, et leur fit les touchantes recommandations que saint Paul adressait aux prêtres d'Ephèse, dans l'épanchement d'un suprême adieu. Le lendemain, il se fit porter dans l'église de Saint-Pierre, où il passa la journée en prières. Le soir, il voulut contempler son tombeau : « Voilà, dit-il, ce qui nous reste de nos grandeurs, ce chétif marbre! Pierre bénie, ô ma compagne! reçois ma dépouille, et rends-la pour le triomphe, au jour des récompenses : car je crois que mon Rédempteur est vivant, et que je le verrai au dernier jour. » Le lendemain, il put rester prosterné une heure entière devant l'autel de saint Pierre. Replacé ensuite sur son lit, il reçut l'Extrême-Onction et le saint Viatique. On fit silence, pour lui laisser un instant de repos... mais il n'était déjà plus.

Dieu le glorifia dès ce moment par de nombreux et éclatants miracles, qui portèrent sa gloire dans tout l'univers, et le jour de ses funérailles fut sa première fête.

INTERRÈGNE.

Difficulté d'une élection.

L'Eglise eût-elle joui d'une pleine liberté

pour l'élection de ses Pontifes, que difficilement elle eût pu réparer la perte de Léon IX. Mais elle portait depuis longtemps une bien lourde chaîne, que n'avait pu briser ce saint Pape. Les princes de la terre s'étaient habitués à lui nommer ses Pontifes; elle devait attendre en silence leur arrêt, et elle n'aurait pu disposer d'elle-même, qu'en affrontant le péril d'un schisme. Tel était le malheur de la situation. L'embarras du clergé romain se compliquait encore de l'absence de trois hommes éminents, des trois principaux appuis du saint Siége: Humbert, Frédéric et Pierre d'Amalfi, alors en mission à Constantinople. Mais Hildebrand restait. On prit la sage détermination de le députer auprès de l'empereur Henri III, avec de pleins pouvoirs pour l'élection d'un nouveau Pontife.

Les légats à Constantinople.

Les trois légats, arrivés à Constantinople, furent accueillis avec honneur, et logés dans le palais impérial. Voulant ajouter au poids de l'autorité celui de la persuasion, ils répandirent une réponse détaillée aux griefs de Michel Cérulaire : après avoir cité sa lettre, ils la réfutent article par article, sous forme de dialogue:

« Vous dites que c'est la charité et la compassion qui vous engagent à reprendre les Francs et le Pape même de judaïzer, en observant les azymes et le Sabbat. Pourquoi donc négligez-vous ceux dont vous êtes chargés, souffrant chez vous des Jacobites et d'autres hérétiques, conversant, mangeant avec eux? » Ensuite ils rapportent l'institution des azymes, citant les chapitres XII^e et XIII^e de l'*Exode* et le XXIII^e du *Lévitique;* ils ajoutent: « Pendant ces sept jours de la Pâque, nous mangeons du pain levé comme à l'ordinaire, sans les distinguer à cet égard des autres jours de l'année. Il est vrai que nous les fêtons ; mais vous les fêtez aussi.

« Quant au Sabbat, nous travaillons le samedi comme les cinq jours précédents, et nous jeûnons comme le vendredi. C'est plutôt vous qui judaïzez, faisant bonne chère les samedis et ne jeûnant point ceux du carême, hors un seul. S'il ne faut jeûner qu'un seul samedi de l'année, en mémoire de la sépulture de Jésus-Christ, il faut donc aussi ne jeûner qu'un vendredi, en mémoire de sa Passion, et ne célébrer qu'un Dimanche en mémoire de sa résurrection.

« Vous dites que Jésus-Christ, à la Cène, prit du pain nommé en grec *artos*, et vous insistez sur l'étimologie de ce nom, que vous tirez de ce que le pain est élevé et enflé par la fermentation : d'où vous concluez que l'azyme n'est pas du pain. Nous répondons que ce raisonnement est puéril et cette étymologie arbitraire ; et nous en attestons plusieurs passages de l'Ecriture, où le pain sans levain est nommé *artos* comme le pain levé ; par exemple le pain que l'ange apporta à Elie, et les pains de proposition, puisque toute offrande devait être sans levain. Ainsi *artos* en grec, comme *lehem* en hébreu, signifie toute sorte de pain...

«Nous mettons sur la table de Jésus-Christ du pain que les sous-diacres ou les prêtres mêmes ont pétri et préparé en chantant des Psaumes. Au contraire vous achetez votre pain levé du premier venu, souvent dans les boutiques, après qu'il a été manié par des mains immondes. Et quelle raison pouvez-vous donner de ce que vous prenez avec une cuiller le pain sacré, mis en miettes dans le calice? Jésus-Christ n'en usa pas ainsi : il bénit un pain entier, et l'ayant rompu, le distribua par morceaux à ses disciples, comme l'Eglise romaine l'observe encore.

« L'Eglise de Jérusalem, la plus ancienne de toutes, a gardé cette sainte institution. On n'y offre que des hosties entières, qu'on met sur les patènes, sans avoir, comme les Grecs, une lame de fer pour couper l'hostie, qui est mince et de fleur de farine ; et s'il reste quelque chose de la sainte Eucharistie, on ne le brûle point, et on ne le jette point dans une fosse ; mais on le serre dans une boîte bien nette, et on en communie le peuple le lendemain. L'Eglise romaine en use comme celle de Jérusalem : nous mettons sur l'autel des hosties minces, faites de fleur de farine, saines et entières ; et les ayant rompues après la consécration, nous en communions avec le peuple ; ensuite nous prenons le sang dans le calice.

« Quant au reproche de manger du sang et des viandes suffoquées, pourquoi sur ce point tenez-vous tant à l'ancienne loi, que vous méprisez pour les azymes? Mais nous y tenons nous-mêmes autant que vous, et nous punissons ceux qui violent cet antique usage. Pour l'*Alleluia*, ce n'est pas seulement à Pâques que nous le chantons, c'es

tous les jours de l'année, excepté les neuf semaines vouées à la pénitence. »

Cette apologie se termine par une récrimination contre plusieurs abus des Grecs, qui rebaptisent les Latins, refusent la communion aux femmes en péril pendant leurs couches, ne baptisent point les enfants avant huit jours, au risque de leur salut, etc.

Rétractation de Nicétas.

L'impression que fit cet écrit fut considérable. Un savant moine de Stude, nommé Nicétas, avait aussi composé un traité contre les usages des Latins. Le cardinal Humbert le réfuta avec tant de solidité, que l'auteur se rétracta solennellement. Le 24 juin, en présence des trois légats et de l'empereur lui-même, Nicétas anathématisa son ouvrage, qui fut brûlé publiquement. Le lendemain, il alla réitérer son abjuration auprès des légats, qui l'admirent à leur communion, et trouvèrent en lui dans la suite un utile auxiliaire.

Excommunication lancée.

Malheureusement, il n'en fut pas ainsi de Michel Cérulaire. Il ne voulut ni parler aux légats, ni même les voir. En conséquence, ils se rendirent à Sainte-Sophie, le 16 juillet, au moment où tout le clergé et le peuple étaient réunis. Après une plainte éloquente, ils déposèrent sur le grand autel un acte d'excommunication. Ils sortirent aussitôt et secouèrent la poussière de leurs pieds, en disant : Que Dieu voie et juge ! Puis, ils allèrent prendre congé de l'empereur, et reçurent ses présents, tant pour saint Pierre que pour eux.

Vengeance du patriarche.

Deux jours après, comme ils étaient déjà à Sélimbrie, ils furent rappelés, à l'instante prière de Michel Cérulaire. Ce fourbe méditait une éclatante vengeance. Ayant odieusement falsifié l'acte d'excommunication, il s'en était fait une arme pour soulever le peuple. Il proposait un concile, où les légats devaient trouver la mort. Mais l'empereur fut averti à temps. Ce prince, en les sauvant, attira l'orage sur lui-même, et il fut obligé de faire mettre en prison les deux fidèles interprètes des légats, pour apaiser l'émeute.

Fourberie découverte.

L'empereur dévoila bientôt à tout le peuple l'artifice du faussaire, au moyen d'une copie authentique de l'acte d'excommunication, dont voici la teneur :

« Nous avons été envoyés par le saint Siége de Rome en cette ville impériale, pour connaître la vérité des rapports qu'on lui en avait faits ; et nous y avons trouvé beaucoup de bien et beaucoup de mal. Car, quant aux colonnes de l'empire, les personnes constituées en dignité et les sages citoyens, elle est très-chrétienne et très-orthodoxe ; mais, quant à Michel, nommé abusivement patriarche, et ses fauteurs, on y sème tous les jours l'ivraie à pleines mains. Ils vendent le don de Dieu comme les Simoniaques ; ils rendent eunuques leurs hôtes comme les Valésiens, et ensuite les élèvent non-seulement à la cléricature, mais à l'épiscopat. Imitant les Ariens, ils rebaptisent des gens baptisés au nom de la sainte Trinité, principalement les Latins ; comme les Donatistes, ils disent que hors l'Eglise grecque il n'y a plus dans le monde ni Eglise de Jésus-Christ, ni vrai sacrifice, ni vrai baptême. Comme les Nicolaïtes, ils permettent le mariage aux ministres de l'autel. Comme les Sévériens, ils disent que la loi de Moïse est maudite. Comme les Macédoniens, ils ont retranché du Symbole, que le Saint-Esprit procède du Fils ; comme les Manichéens, ils disent, entre autres choses, que tout ce qui a du levain est animé. Comme les Nazaréens, ils gardent les purifications judaïques ; ils refusent le baptême aux enfants qui meurent avant le huitième jour et la communion aux femmes en couches, et ne reçoivent point à leur communion ceux qui se coupent les cheveux et la barbe, suivant l'usage de l'Eglise romaine.

« Michel, admonesté par les lettres du Pape Léon à cause de ces erreurs et de plusieurs autres excès qu'il a commis, n'en a tenu compte ; et de plus, comme nous voulions réprimer ces désordres par des voies pacifiques, il a refusé de nous voir et de nous parler, et même de nous donner des églises pour célébrer la Messe. Dès auparavant il avait fermé les églises des Latins, les surnommant Azymites, les persécutant partout, et, en leur personne, anathématisant le saint Siége, au mépris duquel il prend le titre de patriarche œcuménique.

« C'est pourquoi, par l'autorité de la sainte Trinité, du saint Siége, des sept conciles et de toute l'Eglise catholique, nous fulminons

l'anathème que le Pape a prononcé, et nous disons :

« Anathème à Michel, patriarche abusif, néophyte, revêtu de l'habit monastique par la seule crainte des hommes, et diffamé pour de nombreux attentats !

« Anathème à Léon, soi-disant évêque d'Acride !

« Anathème à Constantin, le sacellaire de Michel Cérulaire, qui a foulé de ses pieds profanes l'auguste sacrifice des Latins !

« Anathème à tous leurs sectateurs, à tous leurs fauteurs !

« Qu'ils soient confondus dans la même malédiction avec les simoniaques, les hérétiques qui ont été nommés et tous les autres rebelles, et avec le diable et ses satellites, s'ils ne reviennent à résipiscence !

« *Amen, amen, amen !* »

Les légats prononcèrent de vive voix une autre excommunication plus courte en présence de l'empereur et des grands.

Récrimination artificieuse.

Michel lança de son côté le décret suivant :

« Des hommes impies, sortis des ténèbres de l'Occident, sont venus en cette pieuse ville, d'où les sources de la foi orthodoxe se sont répandues par tout le monde, et ont entrepris de corrompre la saine doctrine par la nouveauté de leurs dogmes, et ils ont porté l'audace jusqu'à mettre sur la sainte table un écrit portant anathème contre nous et contre tous ceux qui ne se laissent pas entraîner à leurs erreurs... »

« Ils ont suposé qu'ils venaient de Rome et qu'ils étaient envoyés par le Pape. Le fait est qu'ils sont venus d'eux-mêmes, par les artifices d'Argyre, et ont fabriqué des lettres au nom du Pape, comme on l'a reconnu par la fausseté des sceaux. L'écrit qu'ils ont dressé contre nous, ayant été mis par eux sur l'autel, a été jeté par terre ; mais nous l'avons ramassé.

« Ne voulant pas laisser impunie une telle insolence, nous en parlâmes à l'empereur ; et comme ils étaient déjà partis, il les rappela en cette ville. Mais ils ne voulurent ni venir nous trouver, ni comparaître dans le grand concile.

« L'empereur ne voulant pas les contraindre à se présenter, parce qu'ils paraissaient revêtus du titre de légats, ni laisser une telle audace impunie, il nous envoya une lettre qui portait : Ayant examiné ce qui s'est passé, j'ai trouvé que la source du mal vient des interprètes, et surtout d'Argyre : quant à ces étrangers subornés par d'autres, je n'ai rien à faire contre eux ; mais je vous envoie les coupables, après les avoir fait fouetter pour servir d'exemple. Pour l'écrit, il sera brûlé publiquement, après que l'on aura anathématisé ceux qui l'ont conseillé, publié, rédigé, ou qui en ont été complices. J'ai aussi fait mettre en prison le vestiarque, gendre d'Argyre, et son fils, pour les punir de cette imposture. — Donné au mois de juillet, indiction septième.

« Suivant cet ordre de l'empereur, l'écrit impie, les fourbes qui l'ont fait ou publié, et leurs complices, ont été anathématisés dans la grande salle du conseil, en présence des commissaires que l'empereur avait envoyés ; et il a été ordonné que, le vingt-quatre du présent mois de juillet, jour auquel on a coutume de lire publiquement le décret du cinquième concile, on publiera aussi cet anathème. — L'original de l'écrit impie n'a point été brûlé : mais on l'a déposé aux archives, pour l'éternelle confusion de ses auteurs. »

La contre-histoire.

Michel prenait ses libertés avec les faits comme avec la théologie. C'est une vieille tradition d'écrire ainsi l'histoire : « Que pouvait faire le démon pour détruire la lumière et le bien dans le monde ?... Sa seule ressource était de se traîner derrière la vérité pour la déshonorer, comme ces animaux faibles et lâches, qui suivent une proie la nuit et la meurtrissent en trahison (976). »

Le mensonge historique n'était point pour Michel une arme saisie par la colère, c'était un système.

Jugeons-en par cette lettre adressée au patriarche d'Antioche, celui dont nous avons déjà parlé.

Michel au patriarche d'Antioche.

« Il y a quelque temps, ayant appris par ceux qui nous viennent de l'ancienne Rome le mérite et la science du Pape qui vient de mourir, je lui écrivis fort humblement pour notre réunion. Mon intention était de le gagner et de nous ménager un secours contre les Francs d'Italie. Je donnai cette lettre au vestiarque qui était chargé de celle de

(976) Le R. P. Lacordaire, V^e Conférence, p. 96.

l'empereur au Pape, espérant qu'il les lui rendrait l'une et l'autre, et nous en rapporterait la réponse. Mais cet officier étant arrivé auprès d'Argyre, duc d'Italie, se laissa surprendre et lui remit les lettres, sous prétexte de les envoyer au Pape plus promptement. Cependant Argyre, nous en sommes positivement informés, Argyre, toujours mal intentionné pour l'Empire, prit l'argent que l'empereur envoyait et le détourna à son profit. Quant aux lettres, il usa de cet artifice. Il fit venir des gens en qui il avait une confiance particulière. L'un d'eux avait été évêque d'Amalfi; mais on l'a chassé de cette Eglise pour de bonnes raisons, en sorte qu'il est demeuré fugitif depuis cinq ans ; l'autre a seulement le nom d'archevêque, et on ne peut dire où est son évêché. Il donna au troisième le titre de chancelier de l'Eglise romaine, pour nous opposer ce titre vénéré comme une forteresse imprenable. Ayant alors ouvert ma lettre, il composa une réponse sous le nom du Pape ; et en ayant chargé ces misérables, voyez la malice et la fourberie! il leur persuada de me l'apporter à Constantinople.

« Quand ils furent arrivés, ils se présentèrent premièrement à l'empereur, avec un air, un costume, une démarche d'une extrême arrogance. Mais quand ils vinrent me trouver, qui pourrait exprimer leur insolence, leur vanité, leur effronterie ? ils ne me dirent pas une parole, ils ne firent pas la moindre inclination de tête, ils ne voulurent pas me rendre le salut accoutumé, ni s'asseoir derrière les métropolitains qui étaient avec moi dans la salle, s'offensant de cette place. Pourquoi ne pas dire ce qui est encore plus insensé? Ils ne s'humilièrent pas même devant l'empereur : ils entrèrent dans le palais avec la croix et des crosses à la main.

« Ils se contentèrent donc de me donner une lettre scellée, et se retirèrent aussitôt; mais, l'ayant considérée attentivement avant de l'ouvrir, je trouvai le sceau falsifié, et la lettre pleine d'artifice et de fourberie. Car elle contenait nettement ce qu'Argyre m'avait dit souvent, étant à Constantinople, principalement touchant les azymes, et ce qui m'a obligé de l'excommunier jusqu'à quatre fois. Je vous envoie la copie de ma lettre au Pape, et la traduction grecque de celle du Pape, que m'ont apportée ces scélérats, afin que vous connaissiez toute la vérité. Cette fourberie a été encore mieux découverte par l'archevêque de Trani, qui est venu ici et nous a tout dévoilé, comme je l'ai dit à l'empereur. »

Cette épître se terminait par un ramas d'accusations déjà connues contre les Latins, et par ce trait d'érudition : « Vous êtes trop instruit pour ignorer que depuis le vi^e^ concile le Pape a été ôté des diptyques dans nos églises, parce que Vigile, qui était alors Pape, ne voulut pas venir à ce concile et anathématiser les écrits de Théodoret. »

Réponse à Michel.

Le patriarche d'Antioche répondit : « Ce que votre lettre rapporte de Vigile témoigne une étrange distraction de votre secrétaire : Le pape Vigile vivait 129 ans avant le vi^e^ concile.— Je suis témoin désintéressé, avec plusieurs autres ecclésiastiques considérables, que le Pape était dans les sacrés diptyques du temps de Jean mon prédécesseur d'heureuse mémoire. Et étant allé à CP. il y a quarante-cinq ans, sous le patriarche Sergius, je trouvai que le même Pape était nommé à la Messe avec les autres patriarches. Comment en a-t-il été ôté ou pour quelle cause, je n'en sais rien; et je ne crois pas que vous deviez vous mettre plus en peine sur cet article.

« J'ai parcouru les autres abus des Romains dont vous faites le dénombrement, et il m'a paru que l'on en doit éviter quelques-uns, que l'on peut remédier à d'autres, et qu'il y en a qu'on doit dissimuler. Car que nous importe que leurs évêques rasent leur barbe et portent des anneaux, pour marque qu'ils ont épousé l'Eglise ? Nous nous faisons aussi une couronne sur la tête en l'honneur de saint Pierre, et nous portons de l'or à nos ornements. Quant à ce qu'ils mangent des viandes immondes et que leurs moines mangent de la chair et du lard, vous trouverez, si vous examinez bien, que les nôtres en usent de même. Car on ne doit rejeter aucune créature de Dieu, quand on la prend avec action de grâces. Nous devons regarder la bonne intention, et, quand la foi n'est point en péril, incliner plutôt à la paix et à la charité fraternelle. Ils sont aussi nos frères, quoiqu'il leur arrive souvent de manquer, par rusticité ou par ignorance. Et il ne faut pas chercher la même exactitude chez des nations barbares, que chez

nous qui sommes nourris dans l'étude. C'est beaucoup qu'ils conservent la saine doctrine sur la Trinité et l'Incarnation.

« Toutefois, nous n'approuvons pas qu'ils défendent aux prêtres qui ont des femmes légitimes de toucher aux choses saintes, ni qu'ils quittent en même temps la chair et les laitages au commencement du carême. Quant à la question des azymes, je l'ai suffisamment traitée dans ma lettre à l'évêque de la Vénétie ; et cette pratique ne peut se soutenir, que par l'ancienne coutume. Pour l'usage des viandes suffoquées et les mariages des deux frères avec les deux sœurs, je ne crois pas que le Pape ni les autres évêques le permettent. Ce sont des écarts commis par les particuliers, comme il s'en commet à notre insu dans l'Empire. Vous trouverez bien des gens, à Constantinople même, qui mangent du sang de porc. Nous négligeons quantité d'abus qui se commettent chez nous, tandis que nous recherchons si curieusement ceux des autres.

« Vous ferez bien d'insister sur l'addition au Symbole, et le mariage des prêtres ; mais on peut mépriser le reste, dont peut-être la plus grande partie est fausse. Car nous ne devons pas croire aisément de vagues accusations. Il faut donc que vous écriviez au Pape, quand il y en aura un d'élu. Peut-être reconnaîtra-t- il la vérité , et peut-être dira-t il, pour sa défense, que ces reproches sont faux. Car comment croire qu'ils n'honorent pas les reliques, eux qui se glorifient tant d'avoir celles de saint Pierre et de saint Paul ? et comment supposer qu'ils n'honorent pas les images, après que le Pape Adrien a présidé au septième concile et anathématisé les Iconoclastes ? Vous avez à CP. nombre d'images apportées de Rome, parfaitement semblables aux originaux ; et nous voyons ici les pèlerins Francs entrer dans nos églises et rendre toutes sortes d'honneur aux saintes images.

« Je vous conjure donc, me jetant en esprit à vos pieds, de vous relâcher et d'user de condescendance ; de peur qu'en voulant redresser ce qui est tombé, vous ne rendiez la chute plus grande. Considérez que, de cette longue division entre nos Eglises et ce grand Siége apostolique, sont venus toutes sortes de malheurs : les royaumes sont en trouble, les villes et les provinces désolées ; nos armées ne prospèrent nulle part. Pour dire mon sentiment, s'ils se corrigeaient de l'addition au Symbole, je ne demanderais rien de plus, et je laisserais même la question des azymes comme indifférente. Je vous prie de vous rendre à cet avis, de peur qu'en demandant tout, nous ne perdions tout. »

Souverains de Constantinople.

L'empereur Constantin Monomaque mourut le 30 novembre 1054, après avoir donné, pendant douze ans et demi, les scandales dont le trône de Constantinople était le théâtre ordinaire. La longue série de ces souverains avilis par le sang et la débauche n'a qu'une philosophie, c'est que l'affranchissement de l'autorité pontificale n'assure aux têtes couronnées ni la gloire, ni le bonheur. Théodora, âgée de 76 ans, resta seule impératrice pendant deux années. En mourant elle désigna pour empereur Michel Stratiotique, vieillard impuissant, qui fut détrôné en 1057 par Isaac Comnène.

Election de Victor II.

Cependant Hildebrand négociait pour l'élection d'un Pape en Allemagne, où il fut rejoint par les légats de CP. On tint à Mayence une assemblée, au mois de novembre 1054, pour cette importante affaire. Hildebrand dirigea le choix sur Guébehard, évêque d'Eichstet. L'empereur en éprouva une vive contrariété ; il représenta que Guébehard était son parent, son ami et son conseil pour le gouvernement de l'Empire. Guébehard lui-même se refusait à ce périlleux honneur. Il était tout-puissant auprès de l'empereur, et le plus riche seigneur du royaume. Mais Hildebrand tint bon. Il représenta l'intérêt de la Chrétienté, il supplia ; et, après plusieurs mois d'hésitation, Guébehard fit son sacrifice.

VICTOR II, CENT CINQUANTE-TROISIÈME PAPE.

Précis du Pontificat de Victor II (977).

[1055] Guébehard écouta donc, comme Abraham, la voix qui lui disait : « Quitte ton pays, ta famille, ta maison, et viens dans la terre que je te montrerai ; je te ferai chef d'un grand peuple et je te bénirai. » Il partit, et reçut ce centuple que le ciel a promis au renon-

(977) *Victoris II Vita et Epist.* dans Mansi, tom. XIX ; Harduin, tom. VI ; Hœfler, *Sur les Papes allemands.*

cement. L'Esprit de Dieu le changea en un autre homme, mit dans son intelligence la lumière, dans son cœur l'amour, et sur son front cette auréole qui subjugue les âmes. Quand il parut à Rome, il fut salué par d'unanimes acclamations et intronisé sur le saint Siége, sous le nom de Victor II, le 13 avril 1055. Il devait l'occuper deux ans et trois mois. Retrouvant à chaque pas les souvenirs de son saint prédécesseur, il n'oubliera jamais qu'il a contristé son âme ; et quand il sera contristé lui-même, on l'entendra dire : « Je mérite bien de souffrir cela, puisque j'ai péché contre mon seigneur; il est juste que Paul expie ce que Saul a fait. »

Concile de Florence.

Victor II marcha courageusement dans la voie de Léon IX. Deux mois après son installation, à la fête de la Pentecôte, il tint un concile à Florence, où s'était rendu l'empereur lui-même. Il y confirma solennellement tous les décrets de Léon IX, entre autres la défense d'aliéner les biens ecclésiastiques, et il souleva, sinon les mêmes orages, au moins les mêmes colères. Impuissant, en présence de l'empereur, à déchaîner l'émeute comme ils l'avaient fait à Mantoue, les mécontents eurent recours aux trames ténébreuses.

Un sous-diacre fut aposté pour verser du poison dans le calice, pendant que le Pape célébrait les saints mystères. Mais, après la consécration, lorsque le Pontife voulut lever le calice selon l'usage, il ne put jamais y parvenir. Frappé de ce prodige, il se prosterna pour demander au Seigneur de lui en découvrir le mystère. Aussitôt le coupable fut saisi du démon ; il confessa son crime, et fut délivré par les prières de celui qu'il avait voulu faire périr.

Le calice fut gardé avec le précieux sang dans le tabernacle, pour perpétuer ce souvenir.

Concile de Lyon.

Au lieu de se transporter lui-même en France, comme son prédécesseur, Victor II y députa, en qualité de légat, Hildebrand, dont l'influence croissait de plus en plus. Hildebrand tint d'abord un concile à Lyon. Dès la première séance, un évêque fut accusé d'avoir acheté l'épiscopat. Ayant, ce jour-là, étudé la sentence, il profita de la nuit pour corrompre accusateurs et témoins. Le lendemain, il se présenta fièrement, demandant où étaient les preuves Tous gardaient le silence : mais le légat jetant un profond soupir dit à l'évêque coupable : « Croyez-vous que le Saint-Esprit soit de même substance que le Père et le Fils? — Je le crois, » répondit-il. Hildebrand continua : « Dites le *Gloria Patri*. » L'évêque commença, mais il ne put jamais nommer le Saint-Esprit, quoiqu'il essayât jusqu'à trois fois. Alors, se jetant aux pieds du légat, il confessa son crime. Déposé de l'épiscopat, il se retira à Cluni, où il donna le spectacle d'une sainte vie. On cite pour témoin de ce fait le Pape Calixte II, qui tenait le saint Siége en 1120, et saint Hugues, abbé de Cluni. Pierre Damien dit l'avoir appris de Hildebrand même. Il ajoute qu'il y eut six évêques déposés en ce concile pour divers crimes.

Concile de Tours.

Le même Hildebrand et un cardinal nommé Gérard, aussi légat du saint Siége, tinrent la même année un concile à Tours, où Bérenger se trouva, et Lanfranc aussi. On donna à Bérenger la liberté de s'expliquer ; mais il confessa publiquement la foi commune de l'Eglise, et jura d'y être fidèle. Il souscrivit de sa main une abjuration ; et les légats, le croyant sincère, le reçurent à la communion.

Un autre scandale de l'Eglise de France était Mauger, archevêque de Rouen, jeune débauché, élevé sans autre titre que sa naissance à cette dignité sacrée ; car il était oncle de Guillaume, duc de Normandie. Telle était la calamité des investitures ! Sous l'abri d'un pouvoir complice, Mauger affichait depuis dix-huit ans le scandale ; et tout ce qu'avaient pu contre lui trois Papes, avait été de lui refuser le pallium. Appelé plusieurs fois à Rome pour assister à des conciles, il avait bravé ces citations. Mais il se brouilla avec Guillaume, qui le livra enfin à la vindicte de l'Eglise. Cette année 1055, le légat Hermenfroi, évêque de Sion en Valais, assembla à Lisieux tous les prélats de la province de Rouen, et Mauger fut déposé dans ce concile. Relégué dans la petite île de Guernsey, il y continua sa vie licencieuse, et se noya enfin misérablement.

Nouvel archevêque de Rouen.

On élut à sa place Maurille, issu d'une noble famille du diocèse de Reims. Instruit à l'école de cette ville dans les lettres humaines, il avait promené sa réputation de savant à Liége et en Saxe. Mais, dégoûté d'une gloire frivole et ambitieux des biens du ciel, il vint ensevelir sa réputation dans l'humble monastère de Fécamp. C'est de là qu'il fut tiré pour le siége de Rouen, en 1055.

Concile de Rouen (978).

La même année, Maurille célébra dans sa cathédrale un concile avec ses suffragants, en présence du duc Guillaume, pour réparer la discipline déchue sous trois archevêques mondains et scandaleux. Le célibat des prêtres était le plus important de tous les articles, et celui qui souffrait alors les plus grandes contradictions, particulièrement dans la Normandie, où un grand nombre de prêtres, à l'exemple des derniers archevêques de Rouen, étaient mariés publiquement. Voici la manière dont en parle un auteur contemporain qui écrivait dans cette province : « Après l'établissement des Normands dans la Neustrie, le clergé y tomba dans une telle dissolution, que non-seulement les simples prêtres, mais encore les prélats, avaient des concubines, et se glorifiaient de la multitude de leurs enfants. Ce désordre commença du temps des néophytes qui furent baptisés avec Rollon, et qui s'emparèrent de cette province par la force des armes. Comme ils n'avaient aucune instruction, il n'est pas surprenant que ceux de cette nation qui s'engagèrent dans les ordres sacrés aient continué de porter les armes et de vivre comme des laïques. »

C'est Ordéric Vital, moine de Saint-Evroul, qui fait ce portrait du clergé de Normandie, et il n'est que trop ressemblant.

On voit ce que souffrit l'Eglise pendant l'éclipse de l'autorité pontificale. Maurille fit de beaux règlements, pour obliger son clergé au célibat. Mais il ne paraît pas, observe Longueval, qu'ils aient arrêté le mal. Il fallait une main plus puissante. C'est à Pierre qu'a été donné le privilége de soutenir et de relever ses frères.

Formulaire contre Bérenger.

Maurille n'en accomplissait pas moins un devoir. Non moins zélé pour la foi que pour les mœurs, il dressa, dans ce concile, contre l'hérésie de Bérenger le formulaire suivant :

« Nous croyons de cœur et nous confessons de bouche que le pain offert sur l'autel n'est que du pain avant la consécration, mais qu'en vertu de la consécration la nature et la substance du pain est changée, par la puissance ineffable de Dieu, en la nature et la substance de la chair, de cette chair conçue par la vertu du Saint-Esprit, née de la Vierge Marie, mise au tombeau, ressuscitée le troisième jour, et assise à la droite de Dieu le Père. Nous croyons pareillement que le vin mêlé d'eau, qui est mis dans le calice pour être sanctifié, est vraiment et substantiellement changé en ce sang qui, pour la rédemption du monde, est heureusement sorti du côté de Notre-Seigneur, ouvert par la lance. Nous anathématisons tous ceux qui ont des sentiments hérétiques ou tiennent des discours impies contre cette sainte et apostolique créance. »

On fit un décret pour obliger tous les évêques à signer cette formule avant que d'être ordonnés. On voulait surtout s'assurer de la foi des pasteurs chargés d'enseigner les autres. Une profession de foi si précise, dans un temps où l'on s'efforçait d'obscurcir par de vaines subtilités le dogme de la présence réelle, est un monument bien consolant. — La Cité de Dieu n'abdiquait point devant les insolents triomphes de la Cité du mal.

Tombeau de Maximien découvert.

Vers ce temps, on découvrit à Marseille le tombeau d'un persécuteur fameux, Maximien-Hercule. Le corps soigneusement embaumé fut trouvé sans corruption, dans un cercueil de plomb enfermé dans un autre de marbre, avec deux vases d'or pleins de parfums. Son nom était fastueusement écrit en lettres d'or. L'évêque fut consulté sur ce qu'il convenait de faire, et, d'après sa sentence, le corps de cet impie fut jeté à la mer. Ainsi étaient traitées les vieilles gloires du paganisme, quand les restes du plus obscur martyr étaient portés en triomphe.

(978) Longueval, t. X, p. 8.

Annon archevêque de Cologne.

Le 3 mars de cette année 1055, le siége de Cologne reçut un prélat édifiant dans la personne d'Annon. Il était d'une famille médiocre, et ce fut peut-être un de ses titres au choix de l'empereur Henri III, qui voulait dominer l'Eglise. Les seigneurs ne trouvaient pas Annon assez noble pour remplir un siége occupé par un frère d'Othon le Grand; mais la volonté de l'empereur triompha. Si le nouveau pontife ne fut pas toujours à la hauteur de sa mission, il fut au moins un chrétien exemplaire. Il mortifiait sa chair par le jeûne; il passait les nuits en prières; il visitait les églises pieds nus; il faisait d'abondantes aumônes et prodiguait ses libéralités aux communautés religieuses. Il fonda à Cologne deux maisons de chanoines, et en divers lieux, trois monastères, dont le plus célèbre fut celui de Sigberg. Affligé du relâchement de la discipline en Allemagne, il ramena d'Italie quelques moines exemplaires; et, à son exemple, les autres évêques d'Allemagne tirèrent de Cluni, de Gorze et de Sigberg de saintes colonies qui régénérèrent par toute la Germanie la vie cénobitique.

L'empereur confia au pieux pontife le soin de sa conscience, et il trouva en lui un guide tel qu'il le désirait.

Rachetant autant qu'il se pouvait par des pratiques de dévotion l'oubli des grands devoirs, jamais il ne revêtait les ornements impériaux sans s'être confessé.

Un jour qu'il devait paraître en public avec les attributs de sa dignité, il n'obtint la permission de porter sa couronne que moyennant une abondante aumône; expiation toujours facile pour un monarque. Voilà ce qui ravit d'admiration les historiens allemands. C'était aussi un facile mérite pour Henri III d'éviter la simonie, c'est-à-dire de ne pas vendre les évêchés et bénéfices. Mais Pierre Damien observe que les services et les adulations remplacent souvent l'argent, et constituent une autre simonie moins grossière, mais non moins réelle et non moins dangereuse. Quant à la simonie matérielle, le prétendu réformateur ne s'en privait pas non plus, quand la bienséance et l'usage du pays le voulaient, comme en Lombardie (979). Bien douteuses, bien fictives sont les vertus de ces princes qui n'ont point été humbles de cœur, qui n'ont point marché dans la docilité sous la conduite de l'Eglise.

Concile de Toulouse.

[1056] Le Pape Victor II, encouragé par le succès des conciles de 1055, en fit tenir un à Toulouse, le 13 septembre 1056, et s'y fit représenter par l'archevêque d'Arles et celui d'Aix. Wifroi, archevêque de Narbonne, s'y trouva avec un grand nombre d'autres évêques. On y dressa treize canons, tant pour les provinces de la Gaule que pour celles de l'Espagne; car Narbonne était alors métropole de plusieurs évêchés au delà des monts. On y renouvela la loi de la continence pour les clercs, sous peine de déposition. Bérenger, vicomte de Narbonne, présenta au concile une plainte contre Wifroi son archevêque. Nous transcrivons cette pièce pour donner une juste idée des maux qu'engendrait la simonie.

Un prélat simoniaque.

« Du temps de l'archevêque Ermengaud, mon oncle, l'archevêché de Narbonne était le meilleur qu'il y eût, de Rome jusqu'en Espagne. Il était riche en terres et en châteaux, l'église pleine de livres et d'argenterie; les chanoines y faisaient l'office régulièrement. Cet archevêque étant mort, Wifroi, comte de Cerdaigne, dont j'avais déjà épousé la sœur, vint à Narbonne et nous proposa, pour faire avoir cet archevêché à son fils, âgé de dix ans, une somme de cent mille sous, à partager entre mon père et le comte de Rodez. Mon père et ma mère ne le voulaient point: mais je me séparai d'eux sur ce sujet. Séduit par les liens du sang et par sa feinte amitié, j'allai jusqu'à les menacer, s'ils ne se rendaient. Mon père, me voyant si passionné, acquiesça; Wifroi paya les cent mille sous, nous donnâmes l'archevêché à son fils et il nous fit serment que, s'il était notre archevêque, ni nous ni les nôtres n'en souffririons aucun dommage.

« Mais, en possession du siége, loin d'être mon protecteur, il s'est élevé contre moi avec la méchanceté d'un démon : il m'a donné mille sujets de plainte et m'a fait une

(979) *Voir* Rohrbacher, t. XIV, p. 96.

cruelle guerre, où environ mille hommes ont été tués de part et d'autre. Alors il a ôté à Dieu et à ses serviteurs les châteaux et les terres de l'Eglise et celles des chanoines, pour les donner au démon et à ceux qui portaient les armes pour lui ; en sorte que les laïques qui possèdent ces biens les regardent comme leur patrimoine. Eribal, évêque d'Urgel, étant venu à mourir, il acheta cet évêché pour Guillaume son frère, moyennant cent mille sous : de quoi je ne me plaindrais pas, si je n'en avais point souffert. Mais, pour payer cette somme, il a épuisé le trésor de son Eglise ; il a pris les croix, les châsses, les patènes d'or et d'argent, et les a envoyées en Espagne à des orfévres juifs. Il a enlevé les livres, les chapes, dalmatiques et autres ornements, et dispersé le clergé, en sorte qu'il n'y reste que des misérables réduits à la mendicité. Enfin, ce qui est le plus honteux, il s'est fait vassal de la comtesse d'Urgel, prêtant serment entre ses mains : ce qui l'a rendu très-odieux, non-seulement à moi, mais à tous les nobles du pays. »

Bérenger continue en accusant l'archevêque d'avoir violé la trêve de Dieu, après l'avoir jurée, et de retenir les droits de sa femme, sœur de l'archevêque : « J'ai voulu, dit-il, m'en rapporter au jugement des évêques de sa province et de l'archevêque d'Arles ; ce qu'il a refusé. J'ai proposé le jugement du légat apostolique et de ce concile ; il l'a encore méprisé. Enfin, j'en ai appelé à saint Pierre et au Pape, promettant d'aller soutenir mon droit devant lui ; il n'en a tenu compte, mais il m'a excommunié avec ma femme, mes enfants et toute notre terre, si cruellement, qu'il a défendu d'y donner le baptême, la communion ou la sépulture. Si ce n'était la crainte de Dieu, nous ferions peu de cas de l'excommunication d'un homme chargé de tant de crimes et anathématisé par le Pape Victor ; d'un simoniaque, qui a vendu tous les ordres, particulièrement les consécrations d'évêques, qu'il a fait payer jusqu'à la dernière obole. — Si vous ne le croyez pas, demandez à l'évêque de Lodève et à l'évêque d'Elne. — Il n'a pas voulu non plus consacrer les églises de mon domaine, sans en avoir palpé le salaire. J'adresse donc cette plainte à vous et à Dieu, demandant justice,.... Je ne refuse point d'aller jusqu'à Rome, mais lui, il n'ira jamais, à moins qu'on ne l'y conduise enchaîné. »

Une réflexion.

On voit ce que les peuples avaient à souffrir de l'affaiblissement de l'autorité pontificale. Ce Wifroi avait été excommunié l'année précédente, au concile de Florence, par le Pape Victor ; et il assistait à des conciles, où il excommuniait les autres, faisait des canons contre la simonie, etc. L'Eglise ne saurait faire régner la justice sans pouvoir temporel, ni remplir sa mission sans cette haute suprématie que le droit du moyen âge lui a reconnue. Il fallut Grégoire VII pour déposer Wifroi, et arracher ce scandale du champ de l'Eglise.

Déceptions de Henri III.

Henri n'était point heureux dans ses projets, toujours inspirés par les préoccupations d'une ambition personnelle. Oubliant que la dignité impériale n'était qu'une magistrature élective, une présidence de peuples libres, il voulut en faire une monarchie héréditaire. Ce fut le malheur de son éducation, la faute de son entourage. Allaité par la renaissance du XI^e siècle, bercé par les lettrés de Byzance, grandi parmi les légistes gréco-romains, il avait fait de leurs maximes son évangile. De cette école il était sorti un empereur de la vieille Rome, un empereur de Byzance, et non un prince chrétien, un prince national. Henri III était un anachronisme, une méprise. Il éprouva partout les plus énergiques résistances, mais surtout de la part des Saxons, qui avaient été en possession, pendant un siècle, de donner des maîtres à l'Empire, qui avaient fourni les trois Othon et Henri II : nous verrons bientôt leur hostilité éclater terrible et indomptable. Henri III avait aussi heurté les prétentions nationales des Hongrois, et il était sorti de la collision humilié et amoindri. Il se mit encore sur les bras une guerre formidable avec les Slaves, qu'il eût fallu traiter en frères, et non rançonner, assujettir, dans l'intérêt de leur conversion déjà ébauchée. Au commencement de cette année 1056, le malheureux empereur apprit qu'une de ses armées venait d'être entièrement défaite par ce peuple. Ainsi inquiété à l'intérieur, trahi par la fortune à l'orient et au nord, il voyait

encore à l'horizon oppose un orage menaçant, qu'il avait pareillement suscité

Imprudente provocation.

Toujours dominé par la passion de sa propre grandeur, toujours envieux de l'agrandissement d'autrui, l'orgueilleux monarque venait encore d'armer contre lui Godefroi duc de Lorraine, et, par suite, Baudouin comte de Flandre. Godefroi avait épousé Béatrix, veuve de Boniface, marquis de Toscane. Par ce mariage, il ajoutait à son apanage de famille une partie considérable de la haute Italie, et devenait un des plus puissants princes de l'époque. Voilà ce qui souleva la jalousie et la colère de Henri III. Perfide autant que violent, il essaya, dans un voyage qu'il fit en Lombardie, de s'emparer par surprise de ce rival redouté. Mais Godefroi évita le piége. Sa femme Béatrix alla loyalement trouver l'empereur, pour lui donner les explications et les satisfactions convenables. Mais, abusant de cette confiance, l'irascible despote la fit arrêter et la retint prisonnière. Révolté d'une telle iniquité, Godefroi quittant l'Italie vint en Lorraine lever une armée et associa Baudouin à sa vengeance. C'est ainsi que l'orgueil des princes, si perfidement adulé, fait leur malheur comme celui des peuples.

Nouvelle faute.

Accablé par tant de chagrins et de soucis, Henri, encore dans la vigueur de l'âge, sentit ses forces décliner. Prévoyant la fin de sa carrière, il s'inquiéta de l'avenir. Mais, jusqu'en face de la tombe, ses vues furent bornées, et ses inspirations puisées dans ce sentiment de personnalité qui avait été le mobile de sa vie. Il songea à perpétuer la domination dans sa famille, à régner après sa mort. Il avait un fils âgé de quatre ans, qui fut plus tard le trop célèbre Henri IV ; il résolut de le faire élire et sacrer roi de Germanie. C'était trahir l'empire et le livrer sans défense à ses ennemis, au moment d'une crise suprême : c'était servir les haines qu'on avait déchaînées.

« L'empereur mourant aurait dû se rappeler le noble exemple du vieil Othon de Saxe, qui renvoie la couronne d'Allemagne à son rival Conrad de Franconie, et le noble exemple de Conrad de Franconie, qui, au lit de la mort, la fait porter à son rival Henri de Saxe (980). » C'était bien là l'idée chrétienne! mais le temps avait marché, et une autre idée régnait : la renaissance païenne avait fait éclore le césarisme. Les docteurs du jour enseignaient que *tout appartient au prince* (981) : le prince, en conséquence, assurait aux siens son héritage. Qu'importait le reste? Donc Henri III, ayant réuni à Aix-la-Chapelle les prélats et les seigneurs, leur proposa de couronner son fils.

Servilisme coupable.

Il est des devoirs dont la gravité échappe; il est un courage civil plus rare et plus important que celui du champ de bataille. On ne peut que déplorer, avec Rohrbacher, la faiblesse pusillanime avec laquelle les évêques et les grands se prêtèrent à cette élection : « Que, dans un royaume où la nation est une, le gouvernement un, où les principales choses sont réglées depuis longtemps par l'usage, on mette sur le trône un roi mineur, cela se conçoit : les choses ainsi réglées vont comme d'elles-mêmes. Mais dans une confédération de princes et de peuples plus ou moins indépendants les uns des autres, confédération dont le chef est naturellement électif, que l'on choisisse pour chef suprême un enfant de cinq ans, c'est là un contre-sens politique si jamais il en fut. Et c'est précisément ce que firent alors les divers peuples de la Germanie (982). » Mandataires naturels et tuteurs de ces peuples, les évêques et les grands trahirent l'Eglise et l'Etat. Mais n'étaient-ils pas, les uns et les autres, créatures de l'empereur, et atteints d'une sorte d'impuissance radicale? Le fatal abus des investitures tuait la liberté civile, en même temps que la vie morale.

Sacre de Henri IV.

Donc, les infidèles représentants de l'Eglise et de l'Etat assemblés à Aix-la-Chapelle, sous la pression d'un pouvoir absolu, élurent docilement pour roi l'enfant qu'on leur offrait, et le sacrèrent, sous le nom de Henri IV, le 21 juin 1054. Tel est le point de départ des calamités que nous verrons se dérouler jusqu'à la fin du siècle, déborder comme un torrent : *Fons parvus crevit in*

(980) Rohrbacher, t. XIV, p. 37.
(981) Vieux droit déjà appelé *jus regis* par le l'er *Livre des Rois*, VIII, 11.
(982) Rohrbacher, t. XIV, p. 82.

fluvium (983). Les couronnes ne sont pas des jouets : c'est un dépôt que le ciel et la terre confient. Malheur au pays où trône une ombre : *Væ tibi, terra cujus rex puer est* (984)! »

Mort de Henri III.

Les désastres survenus depuis ce couronnement ayant achevé de miner la santé de l'empereur, il eut le pressentiment de sa fin prochaine. Craignant qu'on ne maintînt point après sa mort le frêle successeur qu'il s'était donné, il rassembla de nouveau à Goslar les prélats et les grands; mais cette fois il appela le Pape avec eux. Tous célébrèrent dans cette ville la fête de la Purification avec une grande pompe. La maladie de l'empereur ne tarda pas à s'aggraver: « Il fit confirmer par le Pape, par les évêques et les seigneurs présents, l'élection de son fils Henri, demanda pardon à ceux qu'il avait offensés, pardonna lui-même à ceux dont il avait à se plaindre. Enfin il mourut, après sept jours de maladie, le 5 octobre, âgé de trente-huit ans, dont il avait régné dix-sept comme roi et quatorze comme empereur. Il semblait avoir appelé ce qu'il y avait de plus grand dans l'Empire pour assister à sa mort : car, outre le Pape, on y voyait le patriarche d'Aquilée, l'évêque de Ratisbonne, oncle de l'empereur, et une infinité d'autres seigneurs ecclésiastiques et laïques. Il fut porté à Spire, et enterré près de son père et de sa mère, dans l'église de Notre-Dame, qu'il avait bâtie (985). »

Par la mort de l'empereur, qui lui avait recommandé son jeune fils, Victor II se trouvait à la tête de l'Eglise et de l'Empire. « La faute (du couronnement) une fois commise, tout ce que pouvait la sagesse humaine, c'était d'en prévenir et d'en atténuer les suites (986). » Henri III, sur le seuil de l'éternité, avait peut-être reçu le rayon de cette lumière qui n'avait point éclairé sa vie. Il avait appelé le Pape; il avait placé en lui son dernier espoir. C'était tout réparer autant qu'il était donné à l'homme; c'était replacer le Christ au sommet : « Victor ne fut point au-dessous de sa position. Il pacifia le royaume autant que possible, réconcilia le duc Godefroi de Lorraine et le comte Baudouin de Flandre avec le jeune roi (987). »

(983) *Esther.* xi, 10.
(984) *Eccle.* x, 16.
(985) Fleury, t. XIII, p. 45.

Il passa le reste de l'année en Allemagne, occupé à tout régler, à tout guérir, à tout sanctifier. Il célébra à Ratisbonne la fête de Noël avec toute la cour; et, se souvenant qu'il se devait aussi à la ville de Rome, il fit ses adieux au jeune roi et à tous les seigneurs, profondément ému. Il laissait régente du royaume la veuve de Henri III, l'impératrice Agnès.

Triomphe de l'Eglise.

[1057] Victor II reprit donc le chemin de l'Italie au commencement de 1057. Chef de l'Eglise et chef de l'Empire, il comptait partager son temps entre l'Allemagne et l'Italie, entre le sol natal et sa patrie adoptive. Salué et acclamé par tous, orné du double diadème, il se trouvait tout-puissant pour le bien. Des horizons de bonheur s'ouvraient devant l'Eglise : humiliée, foulée sous les pieds de tous dix ans auparavant, elle avait repris son manteau de reine, elle trônait sur des cimes plus hautes que jamais. Les peuples chantaient avec ravissement : « Hosanna, salut et gloire au Fils de David! Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur! » Mais le triomphe des Oliviers est l'avant-scène du Calvaire. Dieu n'a point départi à son Eglise ces succès demi-terrestres : au moment des félicités les plus inattendues, il permet à la malice des enfers des revanches plus inattendues encore.

L'Eglise replongée dans le deuil.

Victor II se dirigeait lentement vers Rome, qu'il ne devait pas atteindre; sur son passage, il pourvoyait aux besoins des différentes Eglises. Celle de Florence fut l'objet spécial de sa sollicitude, car c'était un des grands foyers du mal. Il s'y était transporté dès le début de son pontificat, et il avait fallu la présence de l'empereur pour y comprimer d'audacieuses résistances. Jaloux d'y reconquérir les cœurs, il y fit un long séjour. Il oubliait le poison qui lui avait été servi à l'autel, dans la coupe même de la vie, avec le breuvage du salut. Mais d'aussi atroces attentats s'expient rarement par le repentir. Se renouvelèrent-ils avec plus de succès? ou Florence ne fut-elle pour les Papes d'alors qu'un tombeau fortuit? L'histoire se contente de dire : « Victor II mourut à Flo-

(986) Rohrbacher, t. XIV, col. 37.
(987) *Ibid.*, col. 37.

rence, dans la vigueur de l'âge, le 8 juillet 1057. »

INTERRÈGNE DE VINGT-CINQ JOURS.

Perplexité des Romains.

Cette douloureuse nouvelle fut promptement portée à Rome par Boniface, évêque d'Albano. Les plus notables personnages du clergé et du peuple se réunirent autour de Frédéric, que la haute puissance de son frère Godefroi investissait d'une influence considérable. Allait-on demander encore une fois un Pape à l'Allemagne, ou ressaisir le droit d'élection? Fallait-il mettre les destinées de l'Eglise à la merci d'un enfant de cinq ans, c'est-à-dire de quelques courtisans ambitieux? Frédéric, que l'on consultait, n'était point l'homme des conseils pusillanimes. A son retour de Constantinople, il avait partagé avec son frère la disgrâce de Henri III, et il s'était retiré au Mont-Cassin, pour y consumer le reste de sa vie dans l'obscurité. Mais il fut élu abbé du monastère le 23 mai 1057, et se transporta en Toscane pour recevoir de Victor II la bénédiction abbatiale. Le Pape y joignit le sacerdoce et la pourpre romaine. Devenu cardinal-prêtre de Saint-Chrysogone, Frédéric vint à Rome pour prendre possession de son titre. Il s'y trouvait, lorsque la mort soudaine de Victor II le fit considérer comme l'homme de la Providence.

Grave détermination.

Après avoir passé en sérieuses délibérations le reste du jour, la nuit entière et le lendemain; après avoir pesé tous les périls, un grand parti fut arrêté. Au mépris des lointains orages, on résolut de donner de suite un digne chef à l'Eglise. Frédéric désigna les cinq personnages qu'il jugea les plus dignes : Humbert, évêque de Sainte-Rufine; les évêques de Vellétri, de Pérouse et de Tusculum; enfin le sous-diacre Hildebrand. Mais les Romains, tout en rendant justice au mérite des candidats proposés, donnèrent à entendre qu'ils connaissaient un sujet plus digne encore.

Election d'un Pape.

Ils achevèrent de se concerter. Plusieurs voulaient attendre Hildebrand, qui était encore en Toscane, où il avait suivi Victor II. Mais la plupart jugèrent que le délai était un péril. Ils se transportèrent de grand matin au monastère où logeait le cardinal Frédéric, et ils l'emmenèrent de force à l'église de Saint-Pierre aux Liens, où ils le proclamèrent Pape. Comme c'était le 2 août, fête de saint Etienne, ils le nommèrent Etienne IX. De là ils le conduisirent au palais de Latran, au milieu des acclamations de la ville entière. Le lendemain, qui était un Dimanche, il fut sacré solennellement à l'église de Saint-Pierre.

ETIENNE IX, CENT CINQUANTE-QUATRIÈME PAPE.

Ainsi fut élevé sur le Trône pontifical Etienne IX, comparable aux plus éminents de ses prédécesseurs. Initié à l'administration et mûri par l'expérience des affaires, retrempé dans la ferveur du cloître, il promettait à l'Eglise un règne fécond en grandes œuvres. Mais ce n'était qu'une trompeuse aurore : il ne devait siéger que huit mois, du 2 août 1057 au 29 mars 1058.

Colère impuissante.

Grande fut l'émotion de la cour d'Allemagne à la nouvelle de cette élection : c'était un attentat à l'autorité impériale, une révolte, une félonie! On ne considéra pas que l'Empire était vacant; que le droit d'intervention dans la nomination des Pontifes, fût-il réel, ne concernait que l'empereur, et ne pouvait être invoqué par un simple roi de Germanie, tel qu'était le jeune Henri IV. Mais, au défaut de cette considération, une autre vint conseiller la sagesse et la modération : ce fut la crainte de Godefroi, le puissant duc de Toscane et de Lorraine. On dissimula, on ajourna la vengeance; on songea peut-être dès lors aux criminels expédients.

Défi jeté aux méchants.

Etienne IX s'élança avec ardeur dans la carrière, comme s'il en eût pressenti le terme, et qu'il eût voulu en compenser la brièveté par l'abondance des œuvres. La première moitié de son pontificat se passa à Rome. Il y réunit plusieurs conciles, où il déploya une vigueur jusqu'alors sans exemple, contre la simonie et l'incontinence; il frappa sans ménagement tous ceux qui étaient retombés depuis les ordonnances de Léon IX. Bien qu'ils eussent quitté leurs femmes et embrassé la pénitence, il exigea qu'ils restassent privés de l'accès du sanctuaire pour un temps, et exclus pour jamais

de la célébration des saints mystères. Le signal le moins équivoque de cette guerre à outrance contre les clercs coupables fut l'élévation de Pierre Damien au cardinalat. Amère déception pour ceux qui avaient espéré en la mort de son prédécesseur et spéculé sur le crime! Les passions ainsi provoquées n'allaient-elles pas ourdir de nouvelles trames, méditer d'atroces vengeances et chercher à tout prix leur affranchissement? Tous les actes d'Etienne IX sont remplis de la prévision de sa fin prochaine; cette brièveté des existences pontificales était alors la douloureuse préoccupation de tous.

Le Sacré Collége.

Un appât pour les attentats sur la personne des Pontifes, c'était l'espoir de plonger l'Eglise dans l'anarchie, de la livrer aux conflits que toute élection devait susciter, de la déchirer par le schisme. Rien n'était organisé pour la nomination d'un nouveau Pape. La nécessité d'un corps électoral, appelé depuis le Sacré Collége, se fit donc vivement sentir au milieu des périls que l'on traversait alors. Il fallait une ancre de salut parmi les orages, un drapeau de ralliement au milieu de la dispersion. Disons plus : il fallait une nouvelle puissance, qui viendrait se substituer aux pouvoirs usurpateurs habitués depuis deux siècles à imposer des chefs à l'Eglise. C'était là une conception digne du plus haut génie; nous la voyons se réaliser, mais sans pouvoir l'attribuer à aucun homme. Nous ne dirons pas : « Le temps a fait cela, et il a bien fait. » Nous dirons : Le Saint-Esprit a réalisé à son heure ce qu'il avait éternellement décrété pour le salut de son Eglise.

Pierre Damien cardinal.

Etienne IX, songeant à grandir et à mettre en lumière le corps des cardinaux, appela à en faire partie l'homme éminent que désignait à son choix l'éclat du talent autant que celui des vertus. Pierre Damien se troubla, versa des larmes, demanda avec instance de rester dans sa chère solitude. Il n'en fut arraché que par la menace de l'excommunication. Le Pape lui prenant affectueusement la main, lui donna le bâton pastoral et l'anneau, comme gage de ses fiançailles avec l'Eglise d'Ostie. Eclairé bientôt d'une lumière céleste sur la sublime mission du corps dont il devenait membre, et voulant élever ses collègues au niveau de ses propres pensées, ou plutôt à la hauteur de leur destination providentielle, il leur adressa cette belle exhortation :

Lettre aux cardinaux.

« Les sentinelles placées sur les tours de la cité, au milieu d'une nuit profonde, s'adressent de temps en temps la parole pour s'exciter à la vigilance. Appelé, moi aussi, parmi les sentinelles de l'Eglise, je m'adresse à vous, vénérables Pères, non pour vous tirer du sommeil, puisque vous veillez avec courage, mais plutôt pour me tenir éveillé moi-même : car en enseignant nous apprenons, et par nos préceptes nous nous forçons à pratiquer nous-mêmes. Vous voyez le monde qui penche vers sa ruine : la discipline de l'Eglise est partout négligée, partout on foule aux pieds les canons, et on ne songe qu'à satisfaire sa cupidité. Au milieu du naufrage universel, il reste une seule arche de salut, l'Eglise romaine, la barque de Pierre, qui arrache aux flots et à la tempête ceux qui s'y réfugient. Cette Eglise a sept cardinaux-évêques, en qui s'accomplit cet oracle de Zacharie : « Voici « la pierre que j'ai placée devant Jésus, et « sur cette pierre unique il y aura sept yeux. » C'est celle dont le vrai Jésus a dit : « Et sur « cette pierre je bâtirai mon Eglise. » Elle a sept yeux, parce qu'elle est ornée des sept dons du Saint-Esprit, par lesquels, resplendissant comme le chandelier d'or, elle dissipe les ténèbres et illumine toute intelligence. C'est encore ce que signale le Prophète par ces paroles : « Je regardai, et « voilà un candélabre tout d'or, avec une « coupe par-dessus, et sept lampes autour de « la coupe. » Ce mystère a été expliqué au bienheureux Jean, quand il lui fut dit dans l'Apocalypse : « Voici le mystère des sept « étoiles que vous avez vues en ma main « droite, ainsi que des sept chandeliers d'or. « Les sept étoiles sont les anges des sept « Eglises, et les sept chandeliers sont les sept « Eglises. » C'est donc par ces sept membres principaux, comme par des bras de miséricorde, que l'Eglise catholique embrasse tout l'univers, et qu'elle réchauffe et protége dans le sein de sa piété maternelle tous ceux qui veulent être sauvés. Jésus, le souverain pontife, y concentre toute son

Eglise dans l'unité, afin qu'on voie qu'il n'y a qu'un pasteur et un bercail... Puis donc que nous sommes les sept yeux de l'Eglise, les sept étoiles, les sept anges, resplendissons, annonçons la parole de vie... L'épiscopat ne consiste pas dans la pompe extérieure, la magnificence des habits, l'or et l'éclat du cortége, mais dans la pureté de la vie et dans la splendeur des vertus. « Il « faut, dit l'Apôtre, que l'évêque soit irrépré- « hensible. » Malheur donc à ceux qui, menant déjà une vie blâmable, se rendent plus criminels encore en l'alliant à une telle dignité! Tels sont ceux qui, oubliant leur troupeau, suivent les armées des rois. L'amour des grandeurs périssables a plus d'empire sur eux que la promesse des récompenses célestes; et pour parvenir à commander, ils se courbent sous une dure sujétion. Ils auraient plus tôt fait d'acheter ces dignités à prix d'argent; car il y a trois genres de paiement, et par conséquent trois sortes de simonie : on paye en argent, en services ou en flatteries. Or ceux qui se mettent ainsi à la suite des princes cumulent cette triple simonie. Votre rôle, vénérables frères, est d'éclairer par vos exemples tant d'évêques, tant de prêtres, qui ne cessent d'affluer dans l'auguste basilique dont vous êtes l'ornement. »

Didier légat à Constantinople.

Etienne IX apprit, sur ces entrefaites, une révolution qui venait d'éclater à Constantinople, et qui pouvait amener un dénouement favorable à la crise provoquée par Michel Cérulaire. Le 10 juin 1057, un jeune empereur plein d'énergie, Isaac Comnène, avait été acclamé par l'armée, et le dernier jour d'août il avait fait son entrée à Constantinople. Bien que le patriarche schismatique se fût rangé du parti de la victoire, il n'était point sympathique au souverain, qui fit sans doute part au Pontife romain de son avénement. Etienne IX chercha un légat qui fût à la hauteur d'une mission si délicate, et il jeta les yeux sur Didier, abbé du Mont-Cassin. Il se rendit lui-même à ce monastère à la fin de novembre, et conféra longuement avec le saint abbé. Il y resta dans la retraite jusqu'au 10 février de l'année suivante, occupé de pieuses réformes, toujours nécessaires dans les maisons les plus saintes.

Milan foyer de simonie.

[1058] Au commencement de 1058, Etienne IX dirigea vers Constantinople Didier, le cardinal Etienne et Mainard, depuis évêque de Sainte-Rufine, avec des lettres pour l'empereur, et il revint lui-même à Rome le 10 février, mais pour repartir bientôt après. Il était vivement préoccupé des désordres qui affligeaient le nord de l'Italie, et contre lesquels s'étaient brisés ses trois prédécesseurs. Il était résolu de les attaquer lui-même, et d'aller se concerter avec son frère Godefroi pour cette grave entreprise. Nulle part l'incontinence et la simonie n'étaient plus scandaleuses qu'à Milan, par la coupable connivence de Gui ou Widon, archevêque de cette ville. Lors de sa promotion, en 1046, il avait pour compétiteurs quatre prêtres éminents proposés par le peuple. Mais il donna de l'argent à l'empereur Henri III, qui le mit en possession du siége. A la première messe pontificale qu'il célébra, le peuple et le clergé le laissèrent seul à l'autel.

Zèle de saint Ariald.

Dans ces douloureuses situations, les fidèles ne manquaient pas de soutiens et de guides généreux. Un de ces vaillants d'Israël fut Ariald, dont les saints combats ont été écrits par un moine de Vallombreuse. Issu d'une de ces familles où se perpétuait la foi antique, il avait respiré dès le berceau le parfum des plus pures vertus : Lis de la terre parmi les épines, il s'affligeait de ne pas voir resplendir dans les ministres des autels la sainteté de leur état. « Les uns, escortés de chiens et de faucons, ne pensaient qu'à la chasse; les autres tenaient des tavernes, des métairies, ou même exerçaient l'usure; presque tous vivaient ignominieusement et publiquement avec des femmes, ou plutôt des prostituées. Tous cherchaient leurs propres intérêts, et non ceux du Christ; car, ce qu'on ne peut ni dire ni entendre sans gémissements, tous étaient tellement adonnés à l'hérésie simoniaque, que, depuis le plus petit jusqu'au plus grand, nul ordre ni grade ne pouvait s'obtenir qu'on ne l'achetât comme on achète du bétail. » Ainsi parle le bienheureux André de Vallombreuse.

Ariald, qui était diacre, éleva la voix

contre ces scandales : « Jésus-Christ, disait-il, après avoir éclairé le monde, y a laissé deux flambeaux, sa parole et l'exemple de ses ministres. Mais ses ministres servent au contraire à vous égarer. Satan, qui leur a ôté la réalité, leur laisse une trompeuse apparence ; leur habit vous en impose, et vous êtes retombés dans l'aveuglement que le Christ était venu dissiper. Les païens regardaient comme des dieux la pierre et le bois; de même, vous prenez pour des prêtres de vaines idoles. «Que celui qui est « ministre me suive, » a dit le Christ : donc, celui qui ne le suit pas n'est point son ministre. « Heureux les pauvres! » dit encore le Christ; or vous voyez vos prêtres logés dans des palais, enivrés d'honneurs, parés de vêtements somptueux. Le Christ proscrit jusqu'au désir impur : et vous voyez vos prêtres prendre publiquement des femmes, imiter les laïques les plus corrompus. J'ai voulu éclairer les coupables, et je n'y ai pas réussi; je viens vous éclairer vous-mêmes, et j'y réussirai ou j'y perdrai la vie. »

La résistance.

A cette parole puissante, le peuple s'émut, et de généreuses adhésions se manifestèrent. Widon essaya de gagner Arialdo, en lui recommandant la prudence et le respect pour les ministres de l'Eglise. « S'ils péchaient dans l'ombre, répliqua l'homme de Dieu, il ne faudrait pas les flageller en public; mais il se font gloire de leurs crimes, et il faut leur infliger une flétrissure publique. » L'archevêque, qui avait déjà surpris la bonne foi de Léon IX, se plaignit à Etienne IX, et fut invité à assembler un concile, où, par son influence, le courageux orateur fut excommunié. Mais Arialdo se présenta au Pape et lui dévoila la vérité tout entière.

Mort d'Etienne IX.

Etienne IX se sentit pressé d'exécuter le plan qu'il avait déjà conçu. « C'était, dit Rorhbacher, de donner à l'Eglise romaine un puissant défenseur, en élevant son propre frère Godefroi, duc de Lorraine et de Toscane, à la dignité impériale. » C'était son droit incontestable, Henri IV n'étant que simple roi de Germanie. Ce grand coup concentrait de nouveau entre les mains de l'Eglise la plénitude du pouvoir, et lui permettait d'accomplir ces grandes réformes que n'exécutera jamais une autorité purement spirituelle. La haute position de Victor II se trouvait reconstituée, et les adversaires de l'Eglise se troublaient éperdus. Leur terreur fut au comble, quand ils apprirent que le Pape s'était rendu à Florence, pour se concerter avec son frère sur ce grand projet. Mais Florence avait des secrets pour arrêter les triomphes de l'Eglise, et réjouir les enfers. L'histoire est effrayante de concision, ou plutôt de mutisme. « Le Pape tomba subitement malade, et mourut le 29 mars 1058 (988). » Ces morts tragiques, en de telles conjonctures, laisseront toujours de pénibles pensées, de sinistres soupçons... Le jour des manifestations dissipera les ombres; ne soulevons pas les voiles qu'il doit déchirer.

Mort entre les bras de son frère et de Hugues de Cluni son saint ami, Etienne IX fut honoré par de splendides funérailles et par tous les témoignages de l'affliction publique. Des miracles illustrèrent son sépulcre, s'il faut en croire la pierre qui le couvrit (989), s'il faut accepter le témoignage de Lambert d'Aschaffembourg, qui écrivait vingt ans après.

INTERRÈGNE.

L'antipape Benoît.

Depuis dix ans que l'enfer spéculait sur la mort prématurée des Pontifes, il avait toujours vu ses plans avorter. Huit mois auparavant, la présence d'un frère de Godefroi à Rome et l'énergique célérité du parti catholique avaient sauvé l'Eglise. « L'enfer regarde le ciel pour faire comme lui. » Il employa cette fois le moyen qui avait réussi : il prit les devants, et déroba une marche à ses adversaires. Les vieux tyrans du saint Siége, les comtes de Tusculum et de Galera, comptaient ramener les anciens jours. Ligués avec la portion factieuse de la noblesse, ils avisèrent un pape sous qui

(988) Rohrbacher, t. XIV, p. 51.

(989) D. O. M.
Stephano Papæ IX, olim Juniano Frederico, Gozelonis Lotharingiæ ducis filio, apostolicæ sedis cancellario, monacho et abbati Cassinensi, cardinali tit. S. Chrisogoni, Pontifici opt., max., pio, felici, sanctitate et miraculorum gloria illustri, Gothifredus, Hetruscorum dux, ut defuncto fratri domi suæ et inter proprios amplexus quas potest charitatis suæ vices rependant, non sine lacrymis parentat.

la licence fût assurée de l'impunité : à la tête d'une troupe de satellites en armes, ils acclamèrent l'inoffensif évêque de Vellétri, sous le nom de Benoît X. Pierre Damien s'éleva contre cette élection avec les autres cardinaux. C'était à lui, en sa qualité d'évêque d'Ostie, à sacrer le nouveau Pape. A son défaut, les séditieux prirent son archiprêtre, qui ne put que parodier la cérémonie sacrée.

NICOLAS II, CENT CINQUANTE CINQUIÈME PAPE.

Les cardinaux s'enfuirent de Rome. L'abbé Didier et les deux autres légats envoyés à Constantinople étaient encore en Italie, attendant un vent favorable ; quand ils apprirent les nouveaux événements, ils rèvinrent sur leurs pas. De son côté, Hildebrand, que le Pape mourant avait recommandé d'attendre, arrivait d'Allemagne, où il avait été envoyé près de l'impératrice Agnès. On se réunit à Florence, autour de la tombe à peine fermée d'Etienne IX et sous la protection de Godefroi. On élut Pape Gérard, évêque de Florence, sous le nom de Nicolas II. C'était un prélat de haute capacité et de mœurs irréprochables. Pour étouffer le schisme dans son germe, il convoqua de suite un concile, où l'on appela, avec les évêques de Toscane et de Lombardie, le duc Godefroi et le chancelier Guibert, vice-roi d'Italie pour le jeune roi Henri IV.

Chute de l'antipape.

[1059] Le concile eut lieu au mois de janvier 1059. L'antipape y fut excommunié, et il se vit subitement délaissé par ses protecteurs. Confus de son rôle, il s'esquiva de Rome et alla reprendre la modeste position d'où on l'avait tiré. Le Pape entra dans la ville, avec les cardinaux et le duc Godefroi, sans opposition, et il fut installé sur le saint Siége avec le cérémonial d'usage. Quelques jours après, l'antipape vint se jeter à ses pieds, protestant qu'on lui avait fait violence. Le Pape leva l'excommunication, mais le déclara déposé pour toujours de l'épiscopat et de la prêtrise.

Didier prêtre-cardinal.

Le 6 mars, Nicolas II ordonna Didier prêtre-cardinal du titre de Sainte-Cécile, et il le fit son vicaire pour la réformation de tous les monastères dans la Campanie, la Principauté, la Pouille et la Calabre. Didier faisait ainsi un pas de plus vers la haute dignité où devait l'élever son mérite.

Décret pour l'élection des Papes.

Au mois d'avril, on tint à Rome un concile resté à jamais célèbre. Il s'y trouva cent treize évêques. Le Pape ouvrit la séance par cette allocution : « Frères bien-aimés, votre béatitude sait combien ce Siége a eu à souffrir après la mort de mon prédécesseur, au point que la colonne du Dieu vivant semblait ébranlée. Nous devons, avec l'aide de Dieu, prévenir le retour de telles calamités. En conséquence nous décrétons et ordonnons ce qui suit : Le Pontife de l'Eglise romaine venant à mourir, les cardinaux-évêques traiteront les premiers de l'élection ; ils appelleront ensuite les clercs-cardinaux ; enfin le reste du clergé et le peuple donneront leur adhésion.

« Que tel soit l'ordre vrai et légitime de l'élection, l'on en sera convaincu si l'on considère les règles et la conduite des saints Pères, notamment cette sentence de saint Léon : Il n'y a pas lieu de compter entre les évêques ceux qui ne sont ni élus par le clergé, ni demandés par le peuple, ni consacrés par les évêques de la province, de l'avis du métropolitain. Et comme le Pape n'a point de métropolitain, les évêques cardinaux en tiennent la place.

« On choisira dans le sein de l'Eglise romaine, s'il s'y trouve, un sujet capable ; sinon dans une autre ; sauf l'honneur dû à notre cher fils Henri, qui est maintenant roi, et qui sera, s'il plaît à Dieu, empereur, comme nous lui avons déjà accordé ; et on rendra le même honneur à ses successeurs, à qui le saint Siége aura personnellement accordé le même droit. Que si le pouvoir des méchants prévaut jusqu'à empêcher dans Rome une élection pure et gratuite, les cardinaux-évêques, avec le reste du clergé et les laïques catholiques, quoique en petit nombre, auront droit d'élire le Pape dans le lieu qu'ils jugeront le plus convenable. Que si, après l'élection, la guerre, ou quelque autre obstacle suscité par la malice des hommes, empêche que l'élu soit intronisé dans le saint Siége suivant la coutume, il ne laissera pas, comme vrai Pape, d'avoir l'autorité de gouverner l'Eglise romaine et de disposer de tous ses biens, comme saint Grégoire l'a fait avant sa consécration.

« Si quelqu'un est élu, ordonné, ou intronisé contrairement à ce décret, qu'il soit anathématisé et déposé avec tous ses complices, comme antechrist, usurpateur et destructeur de la Chrétienté; que toute obédience lui soit déniée, et qu'il soit irrévocablement déposé de toute fonction. Que tout adhérent encoure la même peine. Que tout infracteur de ce décret soit à jamais frappé d'anathème, et qu'à la résurrection il soit compté parmi les impies! Qu'il ressente en cette vie et en l'autre la colère du Tout-Puissant et l'indignation des saints apôtres!... »

Ce décret solennel fut souscrit par le Pape, par Boniface, évêque d'Albano, Humbert de Sainte-Rufine, Pierre d'Ostie, et soixante-seize autres évêques.

Critique mal fondée.

« On fait ici passer, dit Fleury, pour un privilége personnel le droit de l'empereur pour appuyer l'élection du Pape, quoique dans la suite de cette histoire nous ayons vu ce droit établi depuis plusieurs siècles. Il semble que la cour de Rome voulait se prévaloir de la minorité du roi Henri. »

Ainsi, l'intervention des empereurs dans l'élection des Papes ne serait pas un privilége, mais un droit absolu, en raison de sa durée. Mais, s'il fallait supputer les siècles, on en trouverait bien plus où les empereurs n'ont ni exercé ni soupçonné ce droit: « Pendant les trois premiers siècles, les empereurs païens de Rome, pontifes suprêmes des idoles, ne prenaient d'autre part à l'élection des Pontifes chrétiens que de les envoyer à la mort. Pendant les deux siècles suivants, Constantin et ses successeurs ne prirent aucune part à l'élection des Papes. Au commencement du VI• siècle, les rois ariens et ostrogoths d'Italie s'arrogèrent un droit d'approbation: c'était une usurpation manifeste de la force brute. Les empereurs grecs de Constantinople, redevenus maîtres de l'Italie, continuèrent l'usurpation des Ariens et des Ostrogoths. Au commencement du IX• siècle, les rois des Francs étant devenus, par l'autorité de l'Eglise romaine, empereurs d'Occident, et, en cette qualité, défenseurs armés de cette Eglise, en recevaient par là même le droit et le devoir de veiller à ce que cette élection se fît librement et selon les règles. Après le milieu du X• siècle, les rois de Germanie, ayant reçu des Papes la dignité impériale, en reçurent aussi le même privilége avec la même obligation. Le premier de ces empereurs allemands, Othon I^er^, en abusa contre le Pape même qui le lui avait conféré; le dernier de ces empereurs, Henri III, en abusa contre un autre Pape, Grégoire VI. Ces premiers abus en faisaient craindre d'autres. Il était donc important de bien préciser... C'est ce que fait le Pape Nicolas II, en déclarant que c'est un privilége personnel de sa nature. Or un privilége peut se perdre et se perd en effet quand on en abuse (990)! »

Fleury traite aussi d'un ton dégagé les anathèmes qui sanctionnent ce décret. Mais le ciel se chargera de les ratifier: par les malheurs du règne même de Henri IV; par l'extermination de trois dynasties allemandes; par les calamités effroyables que le schisme d'Occident déchaînera sur la France. Fleury n'a donc pas su lire!

Concile de Rome.

Revenons au concile de Rome. On y fit treize canons, dont voici les plus importants: Il est défendu d'entendre la Messe d'un prêtre que l'on sait être concubinaire. Tout prêtre, diacre ou sous-diacre, qui a enfreint la Constitution de Léon IX sur la chasteté, est privé de l'exercice de ses fonctions, de sa place dans le sanctuaire et de sa part des revenus ecclésiastiques. Ceux au contraire qui ont gardé la continence devront habiter ensemble près de leurs églises, et mettre en commun les fruits de leurs bénéfices. C'est l'institution des chanoines réguliers, qui remonte à saint Augustin. Les simoniaques sont déposés sans miséricorde. « Quant à ceux, ajoute le Pape, qui ont été ordonnés gratuitement par des simoniaques, nous décidons la question agitée depuis longtemps, en leur permettant, par indulgence, de demeurer dans les ordres qu'ils ont reçus. Car, la multitude de ceux qui ont été ainsi ordonnés est si grande, que nous ne pouvons observer à leur égard la rigueur des canons. Toutefois nous défendons très-expressément à nos successeurs de prendre pour règle cette indulgence, que la nécessité du temps nous a extorquée. Mais, à l'avenir, si quelqu'un se laisse ordonner par celui qu'il

(990) Rohrbacher, t. XIV, p. 57.

sait être simoniaque, l'un et l'autre sera déposé. »

En conséquence de ces décrets, le Pape écrivit une lettre aux évêques, aux clercs et à tous les fidèles de Gaule, où il mentionne une partie de ce qui avait été ordonné, apparemment ce qui était le plus nécessaire, notamment le décret contre les clercs mariés, avec l'ordonnance pour la vie commune des clercs continents. Les clercs et les moines apostats, qui quittent la tonsure et renoncent à leur profession, seront excommuniés, ainsi que ceux qui pillent les pèlerins, les clercs, les moines, les femmes et les pauvres sans armes ; ainsi que ceux qui violent la franchise des églises à soixante pas à l'entour, et des chapelles à trente pas.

Encore Bérenger.

Bérenger se trouva à ce concile avec Lanfranc; il ne put soutenir les regards d'une si auguste assemblée. Sa doctrine fut unanimement condamnée, avec le livre de Jean Scot. On ordonna que ces pernicieux écrits fussent brûlés en plein concile, et Bérenger fut lui-même l'humble exécuteur de la sentence. De plus, on exigea qu'il souscrivît et jurât la profession de foi suivante :

« Je, Bérenger, diacre indigne de l'Eglise de Saint-Maurice d'Angers, connaissant maintenant la vraie foi, la foi apostolique, anathématise toute hérésie, et spécialement celle dont j'ai été accusé jusqu'à présent, laquelle enseigne que le pain et le vin offerts à l'autel sont seulement un sacrement après la consécration, et non le corps et le sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et qu'ils ne peuvent être touchés par les mains des prêtres, ni mangés par les fidèles, qu'en forme emblématique. J'embrasse les sentiments de la sainte Eglise romaine et du Siége apostolique, et je confesse de bouche et de cœur que je tiens sur le sacrement de l'Eucharistie la foi que le seigneur Pape Nicolas et ce saint concile ont définie et m'ont enseignée ; savoir : que le pain et le vin offerts à l'autel sont, après la consécration, non-seulement un sacrement, mais encore le vrai corps et le vrai sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et que ce corps est touché par les mains des prêtres, non d'une manière emblématique ; mais réellement et en vérité : j'en jure par la sainte et consubstantielle Trinité et par les saints Evangiles. Je déclare dignes d'un éternel anathème ceux qui s'écarteront de cette foi, aussi bien que leurs sectateurs; et si j'enseigne jamais quelque chose de contraire, que je sois soumis à toute la sévérité des canons! Après avoir lu et relu cet écrit, je l'ai souscrit de mon plein gré. »

Lanfranc négociateur.

Lanfranc avait à traiter à Rome une autre affaire délicate. Guillaume, malgré la défense du Pape saint Léon, avait épousé Mathilde, sa parente, fille de Baudouin, comte de Flandre. Le Pape Nicolas le déclara excommunié, et jeta l'interdit sur ses Etats. Lanfranc, s'étant prononcé avec courage contre le scandale, reçut un ordre d'exil.

La communauté du Bec, dont il était le soutien et l'ornement, fut consternée. Mais lui monta gaiement sur le cheval du monastère, qui était boiteux. Il fit en sorte de se trouver sur le passage du prince et lui dit : « Noble duc, vous m'avez enjoint de sortir de vos Etats *au plus vite*, je viens solliciter une autre monture, si vous tenez à être obéi. » Le duc se prit à rire, et Lanfranc lui parla avec tant d'éloquence, qu'il fut envoyé à Rome pour négocier au sujet de ce fatal mariage. Il représenta au Pape, en gémissant, l'invincible obstination de Guillaume, qu'il fallait craindre de porter, par trop de rigueur, à des extrémités redoutables; il dépeignit, avec de vives couleurs, le préjudice qu'éprouvait la religion d'un interdit qui atteignait tant d'innocents. Enfin, il décida le Pontife à donner au duc la dispense, à la condition de bâtir, lui et la duchesse, chacun un monastère, l'un d'hommes et l'autre de femmes (991).

Soumission des Normands.

Après le concile de Rome, le Pape Nicolas II fit un voyage en Apulie, pour recevoir la soumission des Normands et les réconcilier à l'Eglise. Il tint un concile nombreux dans la ville de Melphe. Les chefs Normands s'y présentèrent, et se désistèrent de toutes les possessions enlevées à saint Pierre. Le Pape fut heureux de lever l'excommunication, et de recevoir dans les bonnes grâces du saint Siége ces fils repentants. Il confirma Richard dans la principauté de Capoue, en-

(991) Longueval, t. X, p. 27.

levée aux Lombards, et Robert Guiscard dans les duchés d'Apulie et de Calabre, conquis sur les Grecs. Le Pape exerçait ainsi ce pouvoir suprême donné au Christ « dans le ciel et sur la terre, » et délégué par le Christ à saint Pierre. C'est encore à ce titre qu'il donna à Robert Guiscard le royaume de Sicile, que le valeureux guerrier avait commencé à reprendre sur les Sarrasins. Robert prêta de son côté le serment qui suit: « Moi, Robert, par la grâce de Dieu et de saint Pierre, duc d'Apulie et de Calabre, et par le secours de Dieu et de saint Pierre duc futur de Sicile, je serai dorénavant fidèle à la sainte Eglise romaine, et à vous, mon seigneur Pape Nicolas... J'aiderai partout la sainte Eglise romaine à tenir et à acquérir les régales de saint Pierre et ses possessions, selon mon pouvoir, envers et contre tous; et je vous aiderai à tenir avec gloire et sécurité la dignité pontificale, ainsi que la principauté de saint Pierre. Je ne chercherai ni à envahir ni à conquérir, sans votre permission expresse et celle de vos successeurs.... Toutes les églises de mon domaine, je les remettrai, avec leurs possessions, en votre puissance; je serai leur défenseur, par fidélité à l'Eglise romaine. Si vous ou vos successeurs quittez cette vie avant moi, sur l'avis des cardinaux de Rome, je prêterai main-forte à l'élection et ordination d'un Pape pour l'honneur de saint Pierre... »

Résultat important.

Ce fut là l'origine du royaume de Naples. Par cette réconciliation, le Pape Nicolas II consommait l'œuvre de Léon IX. Le midi de l'Italie était pacifié, et protégé contre les Sarrasins et les Grecs. L'Eglise triomphait: ses farouches dévastateurs ne conservaient de leur férocité que le courage nécessaire pour la défendre. Enfin, et ce résultat est de tous le plus important, Rome acquérait un point d'appui pour la liberté des élections pontificales, non-seulement contre les tyrans de bas étage qui stationnaient encore à ses portes, mais contre les Césars germaniques qui allaient bientôt livrer leur grande bataille.

Rome affranchie.

Le Pape ne tarda pas à recueillir les premiers fruits de cette nouvelle alliance. Ayant réglé tout ce qui concernait le patrimoine de Bénévent, où il tint un concile au mois d'août, il revint à Rome, emmenant avec lui un corps nombreux de ses belliqueux néophytes. Préneste, Tusculum, Nomento étaient toujours au pouvoir de ces petits feudataires révoltés, qui avaient profité de l'humiliation du saint Siége pour le dépouiller. Ils ne s'attendaient guère à la fin de leur règne et au châtiment de leur usurpation. Les Normands, dans la ferveur de leur zèle, leur firent expier, en quelques jours, leurs iniquités séculaires, et en affranchirent pour jamais la cité sainte. Puis ils passèrent le Tibre et ruinèrent Galéra et tous les châteaux du comte Gérard, qui n'était qu'un célèbre voleur.

Légats envoyés à Milan.

Restait le nord de l'Italie, où l'Eglise trouvait des ennemis plus difficiles à réduire. Les Lombards ne faisaient plus la guerre, comme au temps de leur roi Didier; mais le principe des vieilles hostilités, l'esprit grec, l'esprit anti-catholique, fermentait toujours au sein de ce peuple. La simonie et l'incontinence des clercs en étaient la manifestation, et Ariald était toujours aux prises avec ce double ennemi. Pour le soutenir dans cette lutte, le Pape envoya Pierre Damien et Anselme de Lucques, en qualité de légats.

Emeute populaire.

Le peuple les reçut d'abord avec les égards dus à leur dignité; mais le lendemain la faction des clercs souleva contre eux une violente opposition. On soutenait que l'Eglise de Milan ne devait point être soumise aux lois de Rome, et que le Pape n'avait aucun droit de juger ou de régler cette Eglise. « Il nous serait honteux, disaient-ils, de la laisser assujettir à une autre, elle qui a toujours été libre sous nos ancêtres. » A ces cris, ils accouraient de tous côtés au palais épiscopal; on sonna les cloches et une grande trompette qui s'entendait par toute la ville.

Triomphe de la parole.

Les légats étaient menacés, et Pierre Damien fut averti que l'on en voulait à sa vie. Il se présenta à la foule, et parla en ces termes: « Sachez, mes frères, que je ne suis pas venu ici pour chercher la gloire de l'Eglise romaine, mais la vôtre et votre sa-

lut. Elle n'a pas besoin des louanges d'un mortel, après l'éloge qu'elle a reçu de la bouche même du Sauveur. Et quelle partie de la terre est exempte de sa domination, elle qui peut lier et délier le ciel même? Les rois et les empereurs ont établi les royaumes; mais Jésus-Christ a établi l'Eglise universelle, en donnant à saint Pierre tout pouvoir au ciel et sur la terre. Disputer à l'Eglise romaine sa prérogative, c'est une hérésie. L'Eglise de Milan, en particulier, est fille de l'Eglise de Rome. Saint Nazaire, votre apôtre, avait été baptisé par saint Lin; saint Gervais et saint Protais, vos martyrs, étaient disciples de saint Paul. Saint Ambroise eut recours au Pape saint Sirice, qui lui envoya des ouvriers évangéliques pour régénérer votre Eglise. Scrutez vos écritures, et, si vous y trouvez ce que nous disons, n'attaquez plus votre mère. »

Sage indulgence.

Le peuple fut reconquis par ce discours ; mais la réforme était des plus difficiles : « Dans le clergé très-nombreux de Milan, à peine s'en trouvait-il un seul qui eût été ordonné gratis ; car c'était comme une règle inviolable dans cette Eglise, que, pour tous les ordres, même pour l'épiscopat, il fallait, avant que de les recevoir, payer la somme prescrite. » Pierre Damien se trouva fort embarrassé. Interdire toutes les églises d'une ville si considérable et d'une province si étendue, il semblait que c'était y détruire la religion. D'autre part, il était odieux et injuste d'épargner les uns préférablement aux autres.

En cet embarras, saint Pierre Damien se souvint de cette règle du Pape Innocent : Qu'on ne doit pas sévir contre une multitude entière.

Il considéra l'indulgence dont les Pères usaient envers les Donatistes, les Novatiens et autres hérétiques. Ne pouvant appliquer au passé la sévérité des canons, il se borna à remédier à l'avenir. Il obligea donc l'archevêque de souscrire, avec son clergé, et de jurer ce qui suit : « On connaît la détestable coutume qui s'était établie anciennement dans cette Eglise : pour recevoir le sous-diaconat on donnait douze pièces d'argent, pour le diaconat dix-huit, pour la prêtrise vingt-quatre, comme une taxe réglée. Maintenant, en présence de Dieu et de ses saints, je condamne et déteste cette damnable coutume ; je m'oblige, avec tout mon clergé, à ne rien prendre pour la promotion aux ordres et la consécration des Eglises. Si quelqu'un y contrevient, soit en donnant, soit en recevant, qu'il soit, comme Simon, frappé d'un perpétuel anathème. Nous condamnons aussi l'hérésie des Nicolaïtes, et promettons d'éloigner, autant qu'il nous sera possible, les prêtres, les diacres et les sous-diacres de leurs femmes ou de leurs concubines (992). »

Réconciliation publique.

Ensuite l'archevêque, prosterné sur le pavé, demanda pénitence pour n'avoir pas poursuivi les abus comme il le devait. On lui imposa cent ans de pénitence, mais avec faculté de se rédimer par des aumônes, dont la quotité fut spécifiée. Les clercs furent aussi réconciliés solennellement. Après qu'ils eurent prononcé une formule de serment devant tout le peuple, ils reçurent de nouveau leurs ornements, qu'ils avaient déposés. On adoucit aussi leur pénitence par des rachats ou commutations. Ainsi, on régla qu'un jour de jeûne pourrait se racheter en récitant un Psautier, ou en nourrissant un pauvre après lui avoir lavé les pieds. C'est ainsi que l'Eglise unissait dès lors à la fermeté une sage condescendance. Sa longanimité triomphait de toutes les résistance humaines, et Nicolas II put contempler l'Italie, objet de si longues douleurs pour la Papauté, revenue pour un moment à une filiale obéissance, pacifiée au au nord et au midi.

La France et Henri Ier.

Le Pape, qui était né sur le sol de la France (en Bourgogne), ne pouvait manquer de porter une sollicitude spéciale à ce beau royaume. Aussi peu secondé que ses prédécesseurs par le roi Henri, il correspondait avec l'archevêque de Reims, nommé Gervais, qui se ménageait de son mieux entre son devoir, et des exigences ombrageuses. Le Pape lui écrivait donc : « Je tiens compte des preuves que vous avez données de votre fidélité, plus que des bruits fâcheux qu'on a répandus sur vous... Travaillez courageusement au rétablisse-

(992) Rohrbacher, t. XIV, p. 61.

ment de la discipline. Reprenez, avertissez le roi Henri ; conjurez-le de ne pas suivre de pernicieux conseils, d'observer les canons, et de ne pas offenser saint Pierre, pour soutenir un insensé, tel que celui qu'il a voulu faire ordonner évêque de Mâcon. » C'était toujours la question des investitures, pour lesquelles les Papes avaient à lutter contre les aveugles prétentions des rois, contre leurs colères, contre leurs menaces insensées. On voit, par la fin de cette lettre, à quels oublis s'était porté, à cette occasion, ce roi Henri, si complaisamment exalté par nos historiens : « Que ce prince, dit le Pape en terminant, agisse contre nous tant qu'il voudra : nous ne cesserons de prier le Seigneur pour lui et pour son armée. »

Couronnement des rois enfants.

Ce roi si jaloux de ses prérogatives devait pourtant porter bientôt au tribunal du Roi suprême le compte redoutable du mal qu'il n'avait pas empêché, et du bien qu'il eût pu faire. Il pressentit sa fin; mais, comme Henri III, il se préoccupa uniquement d'assurer à sa famille la couronne qu'il allait quitter. Il est un secret enseigné par Dieu pour faire passer les couronnes d'une génération à une autre :

« Quand le roi sera assis sur son trône, il recevra un exemplaire de la loi, de la main des pontifes; il le transcrira, il l'aura avec lui, il le lira tous les jours de sa vie, pour apprendre la crainte du Seigneur.

« Que son cœur ne s'enfle point d'orgueil au-dessus de ses frères; qu'il ne dévie ni à droite ni à gauche, c'est le moyen qu'il règne longtemps, et son fils après lui (949). »

C'est le vœu du ciel, c'est le vœu de l'Eglise, c'est le vœu des peuples, d'adopter une famille pour en tirer les rois. Mais cette famille, de son côté, doit répondre à cette confiance, et n'en attendre la continuation que de sa fidélité à Dieu et aux hommes. La naissance est un titre; l'élection seule est un droit. La naissance *désigne* pour la couronne; mais le bien du peuple est toujours la grande loi.

Hugues-Capet proclama bien haut ce principe, quand il se posa comme compétiteur en face des fils de Charlemagne ; mais il ne l'appliqua pas avec sincérité, quand il fit couronner de son vivant son fils Robert. Robert éluda pareillement l'élection au profit de son fils Henri ; et celui-ci songeait à s'en jouer de même, pour l'honneur et gloire d'un enfant de sept ans. L'Eglise était lésée par cette politique, qui la privait du contrôle qu'elle réclame sur les gouvernants, qui la frustrait de son droit d'initiative. Le droit du sang créait en dehors d'elle une puissance indépendante et rivale, foyer naturel d'opposition. Qui lui répondait d'ailleurs qu'un enfant en bas âge serait un jour un digne pilote de l'Etat? L'ivresse du pouvoir, le poison de la flatterie, les séductions de la volupté gâtent les meilleures natures. Quelle nécessité de s'enchaîner à l'inconnu ? Mais les prélats de France étaient hommes-liges du souverain, par l'obligation qu'ils lui avaient de leur dignité ; ils étaient élus plutôt qu'électeurs, les rôles étaient renversés. Telle était la perturbation causée par les investitures.

Sacre de Philippe I^er.

Les prélats et les grands se rassemblèrent donc docilement à la voix de Henri I^er. Gervais, archevêque de Reims, fit la cérémonie du sacre : le récit qui nous en a été conservé est un précieux monument des droits de l'Eglise à cette époque (994). Après l'introït de la Messe, il se tourna vers l'enfant et lui fit une exposition détaillée de la foi catholique ; puis il lui demanda s'il promettait de la professer et de la défendre. Philippe ayant répondu selon la leçon qu'on lui avait faite, on lui apporta la formule de son engagement. Il la lut de son mieux, et fut censé la souscrire. En voici la teneur : « Je, Philippe, par la grâce de Dieu, futur roi des Français, promets au jour de mon sacre, en présence de Dieu et des saints, que je conserverai à chacun de vous et à vos églises leurs priviléges canoniques ; que je leur rendrai justice et les défendrai avec l'aide de Dieu, ainsi qu'un bon roi doit en user dans son royaume à l'égard des évêques et des Eglises, et que je ferai rendre justice selon les lois aux peuples de mes Etats. »

Quand le jeune prince eut lu cette formule, il la remit signée de sa main à l'archevêque de Reims, en présence des légats du Pape, de vingt-quatre évêques et d'un grand

(993) *Deut.* XVII, 18.

(994) Longueval, t. X, p. 25.

nombre d'abbés et de seigneurs qui assistaient à cette cérémonie.

Ensuite l'archevêque, prenant à la main le bâton de saint Remi, fit un discours pour montrer que, depuis que saint Remi avait baptisé et sacré Clovis, c'était à l'archevêque de Reims qu'il appartenait d'élire le roi de France et de le sacrer (995). Il exposa comment le Pape Hormisdas avait délégué à saint Remi, par ce bâton, le pouvoir d'élire et de sacrer les rois, et comment le Pape Victor lui avait accordé à lui-même ce droit. Il conclut en déclarant qu'il élisait (996) pour roi, avec l'agrément de Henri, le prince Philippe. Après qu'il eut parlé, les légats dirent qu'ils consentaient à ce choix. La Relation du sacre observe que ce consentement n'était point nécessaire. Sans doute l'archevêque de Reims avait une délégation suffisante. Mais le Pontife romain, dans tous les cas, est la source des pouvoirs du prélat électeur et consécrateur. On ne connaissait pas en ce temps-là de pouvoir qui ne vînt de Dieu par Jésus-Christ et par son Vicaire. Ensuite les archevêques, les évêques, les abbés et les autres personnes du clergé donnèrent leur consentement; puis les ducs et les comtes, à savoir : Gui, duc d'Aquitaine; Hugues, fils et envoyé du duc de Bourgogne; les envoyés de Baudouin, comte de Flandre; les envoyés de Geoffroi, comte d'Anjou; Herbert, comte de Vermandois; Rodulphe, comte de Valois; Vidon, comte de Ponthieu; ensuite les nobles et le peuple, qui s'écrièrent : *Nous approuvons; nous le voulons; qu'il soit ainsi !* Philippe ainsi proclamé fit un acte par lequel il s'obligeait de conserver les biens et les droits de l'Église de Reims. Après cela, Gervais le sacra; puis il se fit apporter le privilége que le Pape Victor lui avait donné, et le fit lire publiquement, afin que personne n'en prétendît cause d'ignorance. La cérémonie étant faite, l'archevêque de Reims traita magnifiquement toute l'assemblée.

Insurrection des Saxons.

Les conséquences d'une élection toute semblable faite naguère en Allemagne commençaient à se produire, et n'étaient pas de nature à rassurer la France. Les Saxons, qui avaient adhéré par leurs représentants au couronnement de Henri IV, frémissaient maintenant de dépit et de honte de se voir tomber sous le sceptre d'un enfant inféodé comme une propriété et un héritage à une tribu rivale? Ils avaient dévoré leur humiliation sous la main de fer de Henri III, et sous la main paternelle de Victor II. Mais dès que l'un et l'autre eurent fermé les yeux, les ressentiments éclatèrent, les intérêts se coalisèrent. Un chef manquait; le comte Othon, exilé en Bohême depuis son enfance, revint à propos, revendiquant l'apanage de son frère, le margrave Guillaume. Sous sa conduite, l'insurrection s'annonçait terrible. Les fauteurs du jeune roi prirent les armes pour la comprimer. Brunon, cousin du roi, rencontra, à la tête de son escorte, Othon, son ennemi personnel, suivi aussi d'une troupe nombreuse. Ils se chargèrent avec tant de fureur, qu'ils furent renversés de cheval l'un et l'autre, mortellement blessés. C'était vers le 1er juillet 1059. L'insurrection de la Saxe fut ajournée, mais non étouffée, par la mort de son chef.

Autres désordres.

De semblables explosions couvaient encore ailleurs. Le duché de Souabe avait été promis par le défunt empereur au duc Berthold; il fut donné à un autre. Berthold accepta en échange le duché de Carinthie, qui fut encore donné à un favori. Berthold irrité concerta sa vengeance avec le duc de Bavière, qui avait été aussi dépouillé au nom du jeune roi. C'était le règne des courtisans.

On imagine comment les dignités ecclésiastiques devaient être conférées par une pareille autorité : c'était un ignoble trafic des choses saintes, et souvent un brigandage à main armée : monastères, évêchés et dîmes étaient la proie du plus fort. La persécution s'attachait aux ministres de Dieu dont la vie édifiante semblait un reproche. Méginher, abbé d'Hérefort, par la sévère discipline qu'il maintenait dans son monastère, était un modèle pour toute l'Allemagne. Dépouillé, maltraité, il s'adressa vainement aux tribunaux pour obtenir justice. Enfin, il eut recours au Pape, qui ne put le consoler. Etant tombé malade,

995) *Quomodo pertineret ad eum electio regis et consecratio.*

(996) *Elegit eum in regem.* Le P. Longueval est fort troublé de ce texte, qu'il falsifie dans la traduction, tout en le citant en note. Comment le concilier avec le premier des Quatre Articles ?

il envoya dire à son spoliateur : Je n'ai pu obtenir justice en ce monde; mais disposez-vous à comparaître avec moi au tribunal de Dieu. Il mourut en effet le 26 octobre 1059, et son adversaire fut frappé d'apoplexie quelques jours plus tard.

Réforme repoussée.

Nicolas II ne pouvait reculer devant la lutte, dût-il, lui aussi, y perdre la vie. Il envoya en Allemagne, en qualité de légat, Anselme, évêque de Lucques. Le légat vint pour tenir un concile à Worms, où le roi célébrait la fête de Noël, en 1059, et faire exécuter les décrets du saint Siége contre la simonie et l'incontinence des clercs. Mais le concile ne put avoir lieu : le prétexte fut une contagion qui régnait en France. Le vrai motif était que les seigneurs, les évêques et les clercs coupables ne voulaient pas de réforme. Le légat assista seulement à l'ordination de Sigefroi, archevêque de Mayence.

Des luttes graves étaient donc à prévoir de ce côté. Ainsi se termina l'année 1059. Féconde et brillante, elle se couchait dans un sombre nuage.

Légats en France.

Comme autrefois l'antique Rome, à l'ouverture de chaque année, envoyait ses proconsuls et ses préteurs dans toutes les parties de la terre, soit pour maintenir sa domination sur les provinces déjà conquises, soit pour en conquérir de nouvelles; ainsi la Rome chrétienne faisait partir à chaque printemps ses délégués, pour conserver et étendre sur tous les points du globe l'empire de Jésus-Christ.

[1060] Au commencement de cette année 1060, la France, cette terre privilégiée, put juger encore quelle place elle tenait dans les sollicitudes du Pontife qui lui devait le jour. Elle eut pour sa part deux ouvriers d'élite, chargés d'en relever les vieilles ruines, d'y rallumer le feu des apôtres, la flamme des anciens jours. L'un, Hugues de Cluni, fut chargé de la légation d'Aquitaine; l'autre, le cardinal Etienne, fut dirigé vers les provinces du nord.

Concile d'Avignon.

L'état où se trouvait l'évêché de Sisteron peut donner une idée du mal qui s'était produit pendant cette longue éclipse du pouvoir pontifical, qui fut toute la raison d'être du *siècle de fer*.

« L'évêché de Sisteron était vacant depuis dix-sept ans. Il avait été ruiné, tant par les seigneurs laïques que par les évêques précédents et par les chanoines. La plupart de ces derniers étaient mariés publiquement (997). »

Dans un concile tenu à Avignon, saint Hugues chercha un homme capable de remédier à de si grands maux, et la voix publique lui désigna Gérard, prévôt d'Oulx. Il l'envoya à Rome pour se faire sacrer évêque, afin qu'il eût occasion d'y recevoir les instructions du Saint-Père, et qu'il en revînt, comme Moïse, avec un signe sacré sur le front. Gérard alla à Rome; il y fut ordonné par le Pontife suprême, et il en rapporta des lettres qui l'accréditaient auprès de son troupeau, pour toutes les réformes à entreprendre. Mais il ne put se faire recevoir dans la ville égarée, qu'il fallut reconquérir peu à peu comme aux jours des apôtres.

Concile de Tours.

De son côté, le légat Etienne tint aussi un concile à Tours, le 1er mars 1060. Il ne s'y trouva que dix évêques ou archevêques. On y promulgua les règles canoniques contre la simonie, le concubinage, les mariages illicites, le cumul des bénéfices. L'évêque de Dol y fut cité, pour rendre compte de ses opiniâtres prétentions d'indépendance. Mais il avait trop à risquer en s'y rendant : car il était marié et avait des enfants. Il fut pourtant atteint plus tard par la juste sévérité de l'Eglise.

Le Pape Nicolas avait formé le projet de venir lui-même en France travailler à la réforme. Mais il paraît qu'on fit craindre son zèle au roi Henri, et que les évêques qui se sentaient coupables suscitèrent des difficultés pour empêcher ce voyage. On écrivit au Pape que Gervais, archevêque de Reims, l'avait traversé dans son dessein; et, pour montrer l'intérêt que ce prélat pouvait y avoir, on l'accusa de quelques autres entreprises qui parurent si grièves à Nicolas II, qu'il mit l'Eglise de Reims en interdit. Gervais fit observer fidèlement la censure; mais il envoya au Pape des députés, qui

(997) Longueval, t. X, p. 34.

eurent une audience gracieuse, et qui justifièrent sans peine leur archevêque (998-99).

Mort de Henri Ier.

Cependant le roi Henri termina sa carrière le 5 août 1060. Il laissait la France aux faibles mains d'un enfant de huit ans ; mais il nomma Baudoin, comte de Flandre et son beau-frère, régent du royaume. Il ne pouvait choisir un prince plus bienveillant pour sa famille. Baudoin maintint la tranquillité extérieure par la prépondérance que lui donnait l'alliance de Godefroi.

Gervais, archevêque de Reims, ne laissa pas de craindre les troubles qui lui paraissaient inséparables d'une minorité. Il manda au Pape qu'il était sensiblement affligé de la mort du roi Henri, vu l'indocilité des Français, dont il craignait, disait-il, que les divisions ne causassent la ruine du royaume. Pour prévenir ces malheurs, il prie le Pape de l'aider de ses conseils : « Car, ajoute-t-il, vous devez à notre royaume ce que les gens de bien doivent à leur patrie. Vous nous faites honneur par votre prudence et par votre sainteté ; c'est de notre royaume que Rome vous a choisi pour vous faire son chef et le Chef du monde. » Le foyer du mal était à la cour, où le jeune Philippe ne tarda pas à se corrompre.

Concile en Espagne.

Tout en prodiguant à la France ses plus chères affections, le saint Pape portait partout son action vivifiante.

En Espagne, où les Chrétiens reprenaient de plus en plus l'ascendant sur l'Islamisme, un concile fut tenu en 1060, à Yacca, en Aragon : neuf évêques y assistèrent; le roi Ramir, fils de Sanche le Grand, s'y trouva avec ses enfants et les grands du royaume. On y fit plusieurs règlements pour rétablir les mœurs et la discipline, altérées par les guerres continuelles. On ordonna de suivre le rite romain dans les prières ecclésiastiques, au lieu du rite gothique ; et l'on établit à Yacca le siége épiscopal du diocèse, qui était auparavant à Huesca, parce que cette ville était au pouvoir des infidèles : à condition toutefois, que si elle en était délivrée, le siége de Yacca lui serait soumis. On nomma dès lors évêques d'Yacca ceux que l'on nommait auparavant évêques d'Aragon (1000).

Ambassade d'Edouard.

Cette même année 1060, Edouard, roi d'Angleterre, envoya à Rome une ambassade avec cette lettre : « Au souverain Père de l'Eglise universelle, Nicolas : Edouard, par la grâce de Dieu, roi des Anglais, hommage et obéissance. Nous glorifions Dieu du soin qu'il prend de son Eglise bien-aimée : car, à la place d'un bon Pontife, il a établi un excellent successeur. Nous éprouvons donc le besoin de recourir à vous, comme à la Pierre immuable, pour vous soumettre toutes nos bonnes actions, vous en rendre arbitre, vous y donner part, afin que vous confirmiez et augmentiez les grâces et privilèges que nous tenons de votre prédécesseur. » Le bon roi mentionne l'abbaye de Westminster, qu'il construisait en compensation de son pèlerinage de Rome. Il confirme et augmente de son côté les donations et redevances que l'Angleterre offrait à saint Pierre, et envoie au Saint-Père des présents, afin qu'il prie pour lui et pour son royaume.

Le Pape répondit à ce filial langage avec effusion, lui donnant à part tout le bien qu'il pouvait faire, lui octroyant tous les priviléges, et lui donnant « pouvoir à lui et à ses successeurs de faire, à la place du Pape, tout ce qu'il croirait juste, de concert avec les évêques et les abbés. » Tel est du moins le texte qui nous est parvenu. Est-il authentique? Nous aurions peine à nous expliquer que les successeurs d'Edouard eussent été réellement investis d'une telle délégation. Quelle nécessité d'armer des princes à venir, des inconnus, d'un si dangereux privilége? Quelle vraisemblance que Nicolas II ait été dans ces dispositions, au moment d'une lutte à outrance avec le pouvoir temporel ? La Lettre pontificale a subi évidemment une addition, comme tant d'autres pareillement interpolées, falsifiées ou même supposées par les chancelleries des rois.

Autre ambassade.

L'archevêque d'Yorck étant mort le 22 décembre 1060, Aldred, évêque de Vorchester, se fit élire par argent pour lui succéder. Il garda les deux évêchés, abusant de la simi-

(998 99) Longueval, t. X, p. 36.

(1000) Fleury, tom. XIV, p. 85.

plicité du roi Edouard, et alléguant la coutume de ses prédécesseurs. De concert avec le roi, il alla à Rome, accompagné de deux évêques, et de Tostig comte de Northumberland, fils de Godwin, et beau-frère d'Edouard. Quand ils furent arrivés à Rome, le Pape Nicolas reçut le comte favorablement, et le fit asseoir près de lui dans un concile qu'il tenait contre les simoniaques. Il accorda aux deux évêques la confirmation de leurs dignités, parce qu'ils n'étaient pas dépourvus de science, ni entachés de simonie : mais Aldred n'obtint pas la même faveur, d'autant plus qu'il ne voulait pas renoncer à l'évêché de Vorchester.

Comme ils s'en retournaient, ils furent attaqués par des voleurs, dont le chef était Gérard, comte de Galéra. Dépouillés de ce qu'ils avaient, sauf leurs habits, ils retournèrent à Rome, où leur état fit pitié à tout le monde. Le comte de Tostig fit de grandes plaintes au Pape, disant, que les nations éloignées ne devaient guère craindre ses excommunications, puisque les voleurs qui étaient si proches s'en moquaient. Les Romains persuadèrent au Pape d'accorder à Aldred l'archevêché et le pallium, disant, qu'il était cruel de le renvoyer dépouillé d'honneur et de biens. Le Pape l'accorda, mais à condition qu'il quitterait l'évêché de Vorchester, et qu'on y ordonnerait un évêque. Il renvoya ainsi les Anglais chargés de présents, pour les consoler de leurs pertes, et après eux il fit partir des légats pour l'exécution de ses ordres (1001).

Missions du Nord.

Rome rayonnait ainsi par ses envoyés jusque dans les plus lointains climats. Un zélé missionnaire, un ardent émule des Willibred et des Wilfrid, présidait depuis plusieurs années à l'évangélisation du Nord: c'était l'archevêque Adalbert. Le principal instrument de ses conquêtes fut un prince Slave nommé Gotescalc, que l'Eglise honore comme saint, et dont les premières années n'avaient nullement présagé une telle destinée.

Gotescalc persécuteur.

Gotescalc était fils d'un petit prince slave nommé Uton, dont les frères étaient restés païens. Chrétien fort équivoque lui-même, Uton fut tué pour sa cruauté par un Saxon transfuge. Gotescalc devint furieux contre la religion chrétienne, qu'il considérait comme le mobile de ce meurtre ; il l'abjura et résolut de l'exterminer. Aidé par les Vénules, peuplade païenne, il fit aux Saxons une guerre à outrance, et en massacra plusieurs milliers. Il tomba enfin entre les mains de Bernard, duc de Saxe, qui eût pu le traiter en chef de brigands. Mais, noble et généreux, Bernard excusa une exaltation causée par la piété filiale ; il vit les beaux côtés de cette nature ardente, et offrit son amitié au jeune Slave. Etonné, et bientôt repentant, Gotescalc rentra dans le sein de l'Eglise avec le même élan qu'il avait mis dans sa haine, et il ne songea plus qu'à réparer son erreur.

Gotescalc apôtre.

Gotescalc se retira auprès de Canut le Grand, qui ne tarda pas à l'apprécier et lui donna sa fille en mariage. Gotescalc aida son beau-père dans ses guerres. Il voulut faire des conquêtes pour Dieu, et amener au Christianisme toute sa nation. Ayant recouvré par les armes l'apanage de ses pères, il agrandit sa domination, et en même temps celle de Jésus-Christ. Adam de Brême dit qu'il fut le plus puissant de tous les souverains slaves. Il multiplia partout les églises, et fit venir des missionnaires qui portèrent le flambeau de la foi chez tous les idolâtres soumis à son sceptre, comme les Wagires, les Obotrides, les Polabinges, les Linoges, les Warnabes, etc. Il fonda des monastères à Aldimbourg, à Lubec, à Magdebourg. Il honorait comme son père l'archevêque de Hambourg (Adalbert), et il aimait à aller faire ses dévotions dans cette ville. Parmi les missionnaires qui le secondèrent avec le plus de succès, on cite Jean, Ecossais d'origine, qui baptisa des foules d'idolâtres. Souvent le pieux roi profitait de la connaissance qu'il avait de leur langue pour leur expliquer lui-même les mystères de la foi (1002).

Zèle d'Adalbert.

Adalbert était l'âme de ce mouvement. Il était si libéral et si affable envers les étrangers, qu'ils accouraient à Brême de toutes parts, et cette ville, quoique petite, était comme la Rome du Nord. Il y venait des députés d'Islande et du Groënland, des Or-

(1001) Fleury, tom. XIV, p. 85.

(1002) Godescard, t. VI, p. 126.

cades, demander à l'archevêque des missionnaires, et il leur en envoyait. On sait aujourd'hui que le Groënland fait partie du continent de l'Amérique. L'évêque des Danois étant mort, le roi Suen ou Suénon divisa son royaume en quatre diocèses, et l'archevêque mit un évêque en chacun. Il envoya aussi des ouvriers en Suède, en Norwége et aux îles de ces parages.

Moment solennel.

Ainsi l'action bienfaisante de l'Eglise et de son chef se faisait sentir partout, de l'Orient à l'Occident, du Midi au Nord, du fond de la Calabre jusqu'en Amérique (1003).

Si ce grand ébranlement des peuples vers l'Eglise eût été secondé par la Germanie, la lutte du paganisme barbare était à jamais terminée. L'empire grec, pris à revers, à l'heure de son hésitation, par les vigoureuses populations du Nord, et attaqué au midi par les Normands d'Italie, se ralliait sincèrement à la croisade ; l'Asie et l'Afrique étaient définitivement délivrées : l'Inde et la Chine s'ouvraient aux dernières conquêtes de la croix.

L'humanité trahie.

Quelques misérables ambitieux feront avorter cette magnifique destinée. Les nouveaux convertis vont voir avec stupeur et scandale la famille chrétienne divisée, en proie à la discorde, armée contre elle-même par des passions terrestres. Ne trouvant dans son sein ni protection ni sécurité, ils se tiendront à distance, et leur isolement les livrera à la vengeance des païens coalisés contre eux. Leur sang coulera à grands flots, leurs églises seront détruites, leurs prêtres seront égorgés avec leur saint roi, et l'on verra une fois de plus que l'Eglise ne peut sans trahir ses œuvres abdiquer sa suprématie politique

« Si la confédération des peuples germaniques, si leurs chefs, connus sous le nom de rois ou d'empereurs, avaient bien reconnu leur vocation providentielle ; si, comme Charlemagne, ils avaient su être les humbles défenseurs et les dévots auxiliaires de l'Eglise romaine, l'humanité chrétienne eût triomphé dès lors et de la barbarie païenne et de la barbarie mahométane. Mais jamais les empereurs allemands ne comprendront cette fonction de Charlemagne. Leur modèle ce ne sera pas lui, mais les empereurs païens de Rome idolâtre. Ils travailleront à ramener le paganisme politique ; ils voudront être à la fois empereurs, souverains pontifes et dieux, ne reconnaissant d'autres lois qu'eux-mêmes. De là leurs guerres incessantes avec l'Eglise du Christ et avec leurs sujets chrétiens (1004). »

Menace d'une grande crise.

L'Eglise du Christ n'est donc point la cause de la lutte : elle n'a que l'alternative de la guerre ou de la servitude. Après un siècle et demi de servitude, c'est pour la guerre qu'elle se décide. Léon IX a ouvert la campagne, et Etienne IX a levé l'étendard, en montant sur le trône pontifical sans la permission des Césars. Le conflit s'est enfin engagé, le jour où Nicolas II a rangé le droit des Césars sur les élections parmi les priviléges personnels relevant du Pontife. L'Allemagne a répondu à ce défi en s'affranchissant, de son côté, de toute intervention pontificale dans les investitures et dans la discipline : elle a refusé un concile prescrit par le Pape. L'année 1060 n'a amené aucun rapprochement. Une grande crise est donc imminente pour l'année qui va s'ouvrir.

Rupture avec Rome.

[1061] Nicolas II, voulant essayer une dernière fois le langage de la persuasion, s'adressa à l'homme de l'Allemagne qui avait le plus de puissance pour le bien. Il écrivit à l'archevêque de Cologne, Annon, qui semblait suivre le torrent, ou le combattre trop faiblement. Après lui avoir fait un tableau énergique des désordres et des scandales de l'Allemagne, il lui reprochait de les autoriser par sa complicité ou sa lâche connivence. Le schisme était déjà dans les âmes ; cette lettre détermina l'explosion. On se souvint des Othons, qui déposaient les papes indociles. Donc Henri IV, qui avait ses dix ans, déposa Nicolas II, au milieu de sa cour formée en concile. Les nouveaux Pères défendirent de réciter son nom au canon de la Messe, et les évêques de fabrique impériale lui expédièrent un acte d'excommunication : « Cet incroyable emportement nous est attesté par deux auteurs contemporains : par saint Anselme, évêque de Lucques, et par

(1003) Rohrbacher, t. XIV, p. 81.

(1004) Rohrbacher, t. XIV, p. 81.

le cardinal schismatique Bennon. Ce dernier ajoute que le Pape ayant lu ces lettres, en mourut de chagrin (1005). »

Prévisions de Nicolas II.

Nous ne croyons pas que la mort du Pape ait eu une cause purement morale ; mais il dut prévoir qu'elle serait prochaine. Il ne douta pas que la cour de Germanie n'eût son Pontife en réserve pour cette éventualité. Les cardinaux auraient le leur, et procéderaient à une légitime élection ; mais la cour leur opposerait la constitution récente qui semblait garantir à Henri IV un droit quelconque d'intervention. C'était cette arme qu'il fallait arracher de ses mains ; c'était ce dangereux protectorat qu'il fallait tout à fait abolir.

« Pressentant sa mort et le péril qui menaçait l'Eglise, dit Alzog, il ajouta, dans le concile de Rome, aux ordonnances antérieures le décret suivant (1006) :

Décret du Pape.

« Quiconque sera placé sur le Siége apostolique par des intrigues d'argent, de faveur humaine, par émeute populaire ou militaire, sans le choix unanime et canonique et sans la bénédiction des cardinaux, des évêques et du reste du clergé, sera tenu non pour pape, mais pour apostat. Il sera permis aux cardinaux et évêques de chasser du saint Siége l'intrus, avec le concours des clercs et laïques pieux, par l'anathème et tous les moyens humains, et de le remplacer par celui qu'ils en jugeront digne. Que s'ils ne peuvent faire l'élection dans l'intérieur de la ville, qu'ils se réunissent hors de son enceinte, dans le lieu qu'ils détermineront, et qu'ils y élisent celui qu'ils croiront le plus digne, et en même temps le plus utile au Siége apostolique ; et que dès lors l'élu jouisse de l'autorité apostolique, agisse et gouverne pour les intérêts de la sainte Eglise romaine, selon qu'il jugera bon, d'après les circonstances, et comme s'il avait déjà pris possession du saint Siége. »

« L'empereur perdit par ce décret ce que la Germanie avait ôté aux Romains ; on ne lui contesta ou retira formellement aucun droit relativement à l'élection du Pape, mais on ne lui en reconnut plus aucun pour l'avenir. Désormais toute immixtion de l'Allemagne dans les affaires de l'Eglise romaine paraissait ne devoir amener que des malheurs, comme en effet les derniers événements l'avaient prouvé. Ce décret ne déniait à la nation allemande aucun droit essentiel qu'on n'eût pu lui contester en tout temps ; mais il lui refusait, dorénavant, un droit qu'on lui avait abandonné pendant deux cents ans, à cause de sa prépondérance. Aussi s'éleva-t-il un formidable mouvement en Allemagne (1007). »

Mort de Nicolas II.

Que le Pape Nicolas II ait été emporté par cet orage, il est à peine besoin de le dire. Il mourut à la fin de juin de cette année 1061, après un pontificat de deux ans et demi. Une circonstance à remarquer, c'est que Florence encore fut le lieu de sa mort. Florence ! Florence ! qui dévores tes Pasteurs et qui ne rends pas ceux qui te sont envoyés, combien de maux tu prépares à l'Europe ! Donnons une larme au grand Pontife qui sacrifia sa vie pour la liberté de l'Eglise et la nôtre. Si le despotisme byzantin, et par suite celui de Mahomet, n'a pas courbé l'Europe, nous le devons aux Pontifes martyrs qui ont complété la rédemption du Christ. Le plus héroïque de tous, le plus fortement trempé pour la lutte, ce n'est pas, selon nous, Grégoire VII ; ce serait peut-être Nicolas II. Et cependant, ce fier Pontife était le Chrétien le plus humble. Pierre Damien rapporte, sur le témoignage de Mainard, évêque-cardinal comme lui, qu'il ne passait jamais un jour sans laver les pieds à douze pauvres, et que, s'il n'avait pu le faire pendant le jour, il le faisait la nuit.

INTERRÈGNE.

Hésitation.

La mort soudaine de Nicolas II sembla avoir terrifié les plus fermes courages, et le clergé romain offrit l'aspect d'une armée privée tout à coup de son chef. L'indécision s'y manifesta pour le choix d'un successeur. Fallait-il suivre la voie tracée par le dernier Pontife, procéder résolument sans la participation du pouvoir séculier ? C'était mettre le comble à l'irritation, provoquer la nomination d'un antipape, et

(1005) Rohrbacher, t. XIV, p. 87.
(1006) Alzog, t. II, p. 164.
(1007) Hœfler, *Les Papes allem.* p. II, p. 338. Le même auteur donne les importants éclaircissements qu'on vient de lire sur ce deuxième décret de Nicolas II.

faire couler des fleuves de sang. Quels souverains se rangeraient, dans ce conflit, du côté du Pontife légitime? Sur quels appuis pouvait-on compter? Naguère le roi de France, au sujet d'une investiture, avait menacé le saint Siége. Le duc de Normandie, pour un mariage illicite, avait bravé l'excommunication. Plus récemment encore, l'ambassadeur d'Angleterre, le beau-frère d'Edouard, avait parlé de rupture. Les petits souverains du Nord résistaient aux légats. Constantinople consommait sa scission. Partout les évêques simoniaques et concubinaires s'étaient repliés et abrités derrière les rois, protecteurs naturels de leur cause; partout leur appui inspirait ces belliqueuses attitudes. Un défi imprudemment jeté, un brandon témérairement lancé au milieu de tant d'éléments inflammables, pouvait déterminer un vaste incendie; c'était peut-être, cinq cents ans plus tôt, la grande explosion du XVI^e^ siècle.

On conçoit, en présence de cette formidable perspective, les hésitations des hommes les plus intrépides pour eux-mêmes. Et puis, l'héroïsme n'est pas de tous les jours. Les caractères les mieux trempés fléchissent à certaines heures d'angoisse et de trouble. Elie affrontait hier le courroux d'Achab, il bravait les fureurs de quatre cents prophètes. Et le voilà, après, saisi de terreur et de faiblesse, *Timuit ergo Elias!* Il fuit devant la colère d'une femme. Errant au désert, il se jette découragé sous un arbre, et demande la mort. C'est assez d'épreuves, s'écrie-t-il, *Sufficit* (1008)! Dieu permet, dit saint Grégoire, ces douloureuses prostrations dans ses serviteurs, pour leur rappeler leur néant. Où est Hildebrand? pourquoi n'apparaît-il pas fortifiant ses frères? « Ah! c'est l'heure de la puissance des ténèbres! » Une passion commençait pour l'Eglise : elle s'annonçait par une agonie, une panique, un désarroi.

Humble résolution.

Les cardinaux réunis en conclave ne trouvèrent donc dans leur sein aucune de ces fortes résolutions qui entraînent et subjuguent. Il eût d'abord fallu apercevoir l'homme intrépide et dévoué qui voudrait remplacer sur la brèche tous ces généreux chefs d'Israël, tombés coup sur coup. Nul ne l'osait peut-être. Et à quoi bon sacrifier encore un des princes de l'Eglise, éclaircir leurs rangs déjà si dévastés? L'obstination du martyre n'avait rien produit; Dieu avait abandonné les siens, et semblait désapprouver une trop généreuse tentative. Les plans énergiques de Nicolas II ne purent donc réunir la majorité des suffrages, et le parti de la prudence l'emporta. On ne prit point l'initiative de l'élection : une démarche auprès de la cour d'Allemagne fut résolue.

Avances repoussées.

Ezéchias ayant tenté de délivrer Israël du joug assyrien, attira contre Jérusalem le redoutable Sennachérib. Voyant tomber toutes les places qui protégeaient la ville sainte, il crut que le Ciel condamnait son entreprise. « Alors il envoya au roi des députés en disant : J'ai péché. Epargnez-moi, et je ferai tout ce que vous m'imposerez! » Mais, après avoir porté aux pieds du monarque idolâtre son humiliation et les trésors du temple, il n'en reçut que d'insolentes dérisions (1009).

L'histoire est la même dans tous les temps. Le Sacré-Collége députa au roi Henri IV, qui menaçait Rome de sa colère, un de ses membres les plus éminents, le cardinal Etienne, avec des lettres de soumission. Le seul fait de cette démarche était un désistement et presque un désaveu des prétentions du dernier Pape : peu importait l'habileté de la formule. La cour schismatique sentit sa victoire, et ne songea qu'à en aggraver le poids. Le cardinal n'obtint pas même une audience. Vainement il stationna pendant cinq jours dans les muets antichambres; vainement il présenta ses dépêches. A la fin, il dut reprendre le chemin de Rome, remportant ses lettres fermées, persiflé par les valets.

Conditions posées.

C'est dans ces circonstances qu'il intervint, de la part des prélats de la Haute-Italie, une consulte qui pouvait être regardée comme la réponse de la cour. Ils déclarèrent à quelles conditions ils reconnaîtraient un nouveau Pape, et sous quelles réserves on permettait aux cardinaux une élection. C'était un manifeste, une déclaration de

(1008) *III Reg.* XIX, 3, 4.

(1009) *IV Reg.* XVIII.

guerre. Les évêques de la Haute-Italie étaient, en effet, la puissance qui allait entrer en lice avec l'Eglise romaine, et la menacer pendant six ans d'une violente absorption : c'est le moment de la faire connaître.

Evêques Lombards.

Le vice-royaume d'Italie, qui a subsisté jusqu'à nos jours sous la suzeraineté de l'Autriche, n'était pas l'œuvre des traités de 1815 : c'était une création politique des Othons, qui remontait au xe siècle. Ce n'était point le résultat brutal de la conquête, mais une savante combinaison de la politique.

On sait à quelle anarchie l'Italie se trouva en proie après l'extinction de la dynastie carlovingienne. De misérables ambitieux, ignorant que le règne de Jésus-Christ s'était levé sur le monde, se disputaient son domaine, rêvant pour eux-mêmes des couronnes. Ils ne firent que se consumer les uns par les autres, et ensevelir sous l'exécration publique jusqu'à leur nom. Pendant ces jeux sanglants, un autre pouvoir étendait un bras protecteur sur les victimes, pansait les blessures, essuyait les larmes. « Les évêques, quoique entraînés par le tourbillon de la confusion générale, avaient encore assez de puissance et d'influence pour défendre au moins une partie des classes inférieures et pauvres contre la tyrannie des factions, et pour maintenir une ombre d'ordre public, de constitution et de justice, au moyen du poids que jetait leur adhésion dans la balance des rois éphémères qui se succédaient (1010). » Les empereurs allemands qui intervinrent alors, trouvant la puissance des évêques seule debout, seule populaire, songèrent à l'utiliser à leur profit. Ils comprirent que l'Eglise est une force sociale, la grande force constituante; leur tort fut de la faire servir au soutien de leur domination, au lieu de faire servir leur domination au soutien de l'Eglise : c'était commettre, dans la sphère politique, la même méprise que l'Ecole d'Alexandrie avait commise dans l'ordre philosophique. Ils honorèrent l'épiscopat, et semblèrent l'investir de tous les pouvoirs politiques; au fond c'étaient les pouvoirs politiques qu'ils revêtaient de l'épiscopat, cachant des préfets allemands sous la mitre et la chasuble.

Pierre Damien nous dépeint leur opulence, leur luxe de viandes, sentant les épiceries des Indes, le vin emmiellé qui brille dans des vases de cristal, les murailles et les plafonds de leurs chambres revêtus de tapisseries magnifiques, leurs siéges parés de riches tapis. « Leurs serviteurs sont partagés : les uns demeurent en respect devant eux, attentifs à leurs moindres signes; les autres courent avec empressement pour les servir. Leurs lits sont plus richement parés que les autels : la pourpre paraît trop simple, on y emploie des étoffes de diverses couleurs. On méprise la dépouille des agneaux, et on fait venir de bien loin les fourrures de martes et d'ermines. Je ne parle point des chapes ornées d'or et de pierreries, des crosses entièrement revêtues d'or, et des anneaux chargés de pierreries énormes... J'ai honte de décrire des désordres plus honteux, la chasse, la fauconnerie, la fureur des jeux de hasard ou des échecs, qui font un bouffon d'un évêque. Un jour que j'étais en voyage avec l'évêque de Florence, on vint me dire qu'il jouait aux échecs ! Ce discours me perça le cœur. Je pris mon temps pour lui remontrer l'indécence de cet amusement, pour un homme dont la main offre le corps du Seigneur, et dont la langue le rend médiateur entre Dieu et les hommes ! »

« Il est possible que ces évêques se soient peu souciés de rétablir la discipline ecclésiastique et de réformer leur clergé; toujours est-il qu'au commencement du xie siècle l'épiscopat fut la première puissance de l'Italie... Les rois se plaisaient à leur accorder des prérogatives, qu'ils refusaient aux seigneurs laïques moins dociles : la juridiction territoriale, le droit de battre monnaie, le droit de péage. Déjà investis du gouvernement des villes, ils obtinrent, à dater du règne de Henri II, celui des comtés tout entiers. C'est ainsi que l'évêque de Parme (celui qui va nous occuper), revêtu d'abord de l'autorité civile dans la cité même, obtint de plus, au xe siècle, l'administration de ses dépendances, et reçut enfin, en 1035, tout le comté... Ainsi,

(1010) Dœllinger, trad. de Richard, t. II, p. 89.

tandis que les familles princières de l'Italie, toujours en guerre ensemble, avaient fini par s'entre-détruire, au point qu'au XI^e^ siècle il n'en restait plus que les marquisats de Toscane, d'Ivrée et de Vérone, les évêques avaient tellement agrandi et affermi leur puissance, que le royaume d'Italie était presque entièrement aux mains d'une aristocratie ecclésiastique (1011). » Cette fédération clérico-laïque était sous l'hégémonie de l'archevêque de Milan, et sous la suzeraineté du roi ou empereur de Germanie. Mais Conrad II, irrité du despotisme de l'archevêque milanais Héribert, le fit arrêter et mettre en prison. Sous Henri III, nous trouvons un vice-roi laïque.

Tous ces évêques-préfets de la Haute-Italie étaient donc satellites du césar germanique, bien plus que du Pontife romain. Nommés et destitués par un *placet* impérial, tirés du corps des fonctionnaires laïques, ils ne se reconnaissaient pas d'autres obligations que celles de la magistrature séculière, et n'admettaient pas plus les canons sur la simonie et la continence, que la France du XVII^e^ siècle la discipline du concile de Trente. Ils s'autorisaient de l'Eglise grecque, dont ils faisaient enseigner le droit civil et canonique, comme nos parlements les Quatre Articles. « Il existait à Milan deux écoles de philosophie, dans lesquelles les clercs étaient instruits par quelques professeurs payés par l'archevêque. On parle aussi de semblables écoles qui auraient existé à Parme, à Bologne et à Faenza; mais il paraît que l'enseignement s'y bornait au *Trivium* (la littérature païenne, la rhétorique et la dialectique), et au *Quadrivium* (l'arithmétique, la géométrie, la musique et l'astronomie) (1012.) » On ne moissonne que ce que l'on sème : *Quæ seminaverit homo, hæc et metet* (1013). » Ne cherchons donc là ni théologie, ni sacerdoce, ni Christianisme réel, sous des insignes et des noms sacrés. Le chef ecclésiastique qu'il fallait à un tel épiscopat, c'était un patriarche de Constantinople, un primat d'Occident, un pendant de Photius.

Conciliabule de Lombardie.

Telle est la condition que firent à la Papauté pour l'avenir les évêques de la Haute-Italie. Rassemblés en concile par leur vice-roi Guibert, chancelier de la cour, ils décidèrent qu'on ne recevrait point de Pape qui ne fût tiré du *paradis de l'Italie*, c'est-à-dire de leur province. Ils ajoutèrent qu'il fallait un homme qui eût de la condescendance pour leurs faiblesses. Une ambassade alla porter de leur part une couronne au jeune roi, en l'engageant à se faire sacrer empereur. En conséquence on tint une assemblée à Bâle, et le roi y fut couronné de nouveau comme patrice des Romains.

ALEXANDRE II, CENT CINQUANTE-SIXIÈME PAPE.

Election d'Alexandre II.

Cependant il y avait trois mois que le saint Siége était vacant, et l'on n'attendait plus rien de la cour. L'archidiacre Hildebrand ranima ses collègues, et les décida à une élection. Pour ménager encore la cour et prévenir les calamités d'un schisme, on élut un homme connu du jeune roi et qui avait occupé un emploi auprès de son père. Ce fut Anselme, évêque de Lucques, qui prit le nom d'Alexandre II. Il fut couronné le 30 septembre, et tint le saint Siége onze ans et demi.

L'antipape Cadaloüs.

Quand on eut appris à la cour ce couronnement, ce fut un redoublement de fureur, et l'on y répondit par la création d'un antipape. Le 28 d'octobre, Cadaloüs, évêque de Parme, fut proclamé sous le nom d'Honorius II, par les deux évêques de Verceil et de Plaisance, concubinaires publics.

Cadaloüs était lui-même concubinaire et simoniaque, comme le lui reproche Pierre Damien dans une lettre qu'il lui écrivit quelque temps après. Il dit d'abord que l'Eglise romaine lui a souvent pardonné, quoiqu'il ait été condamné en trois conciles, ceux de Pavie, de Mantoue et de Florence : « Comment donc, continue-t-il, avez-vous souffert d'être élu évêque de Rome, à l'insu de l'Eglise romaine, pour ne rien dire du sénat, du clergé inférieur et du peuple? Et que vous semble des évêques-cardinaux, qui sont les principaux électeurs du Pape, et ont des prérogatives qui les mettent au-dessus, non-seulement des évêques, mais des patriarches et des primats? » Il dit que

(1011) Dœllinger, t. I, p. 91
(1012) *Ibid.*, p. 103.
(1013) *Galat.* VI, 8.

le Pape doit être élu principalement par les évêques-cardinaux; en second lieu, le clergé doit donner son consentement, ensuite le peuple; puis on doit tenir l'affaire en suspens, jusqu'à ce que l'on consulte le roi; si ce n'est, comme il vient d'arriver, qu'il y ait quelque danger qui oblige à presser la chose.

Venant ensuite aux crimes de Cadaloüs, il dit : « Jusqu'ici on ne parlait que dans une petite ville du trafic criminel que vous faisiez des prébendes et des Eglises, et d'autres actions bien plus infâmes, que j'ai honte de dire; maintenant, tout le monde en parle dans toute l'étendue du royaume. Si je vous les reprochais, comme vous ne pourriez nier ce que vous avez commis à la face du ciel et de la terre, vous ne manqueriez pas de protester que vous vous corrigerez. Ainsi font tous ceux qui désirent des dignités, et sentent des remords pour leur vie passée. Mais l'élévation les expose à de plus grands périls. » Pierre Damien conclut en ces termes : « Votre promotion, c'est la joie de tous les méchants, le triomphe de tous les ennemis de la religion; et aux yeux des bons, c'est la ruine de l'Eglise entière (1014). »

Menaces de Cadaloüs.

De telles révélations avaient leur portée : elles rendaient difficile l'adhésion des gens de bien, et elles armaient d'une allégation plausible les résistances. Mais pour un certain parti, les méfaits reprochés à l'antipape étaient ses titres à la sympathie. Il avait en main de victorieux arguments pour répondre à son savant agresseur. Souverain d'un puissant duché, il pouvait compter encore sur les secours de Henri IV, et sur cet arrière-ban social toujours hostile au Pape et toujours prêt au pillage. Avec ces éléments, il organisait une armée menaçante, et faisait agir en même temps la séduction.

Ainsi se termina la funeste année 1061, ayant réalisé tous les malheurs qu'elle avait laissé prévoir à son début.

Aperçu de 1062.

[1062] L'année qui commence sera pour l'Eglise une année d'angoisses, d'alarmes et de suprême péril. « Mes cris de détresse sont comme les ondes déchaînées : le malheur que j'appréhendais est tombé sur moi, ce que je redoutais est arrivé. N'ai-je pas dissimulé? n'ai-je pas retenu ma voix? n'ai-je pas fermé les yeux? Et l'indignation n'en a pas moins éclaté contre moi (1015). » N'attendons pas une campagne au dehors contre le mal, ni même au dedans des conciles, des décrets, des actes d'administration. Le cœur ne peut envoyer la vie jusqu'à l'extrémité des membres, ni respirer lui-même, s'il est comprimé sous une main de fer, glacé par la terreur, menacé de sa palpitation dernière.

Rome attaquée.

Au printemps de 1062, Cadaloüs réalisa ses sinistres projets. L'armée du mal, réunie sous ses étendards, s'ébranla et se mit en marche contre Rome avec une infernale joie. C'est alors que la Cité terrestre entonna un chant de triomphe et l'hymne funéraire de la Cité rivale. Le pontife de César s'avançait, fort du concours des évêques, comme de l'appui du prince. Il avait pratiqué des intelligences au sein même de Rome, et toute résistance semblait une folie. Mais la folie du martyre et du dévouement est, dans l'Eglise, une vieille tradition, que l'Italie verra encore vivante à huit siècles de là. De nouveaux Machabées sortirent au devant du nouvel Alcime, soutenu par les phalanges d'Antiochus. La bataille se livra dans les prairies de Néron, près du Vatican, le 14 avril 1062. Les défenseurs de l'Eglise furent accablés par le nombre, et ils ne cueillirent d'autre palme que celle d'un trépas glorieux. Il s'en trouva pourtant d'autres pour fermer les portes de Rome, pour repousser de ses murs l'armée de l'apostasie. Qui dira ces résistances désespérées, ces siéges de Béthulie qui ont sauvé le monde? Pendant que quelques héros tiennent bon au poste de l'honneur, le secours du Seigneur arrive. Pendant que des femmes, des vieillards usurpent le rôle des vaillants, les vaillants se réveillent, rougissent et accourent.

Rome délivrée.

« Lève-toi, Débora, lève-toi, Barac...., Galaad se reposait au delà du Jourdain, et Dan vaquait à son commerce, Aser habitait en paix le bord de la mer et besognait dans ses ports.

(1014) Fleury, t. XIV, p. 89.

(1015) *Job.* III, 24-26.

« Mais Zabulon et Nephthali ont offert leurs âmes à la mort.....

« Mon cœur aime les preux d'Israël ! Vous qui vous êtes de vous-mêmes offerts au péril, bénissez le Seigneur (1016). »

Gloire à Godefroi de Lorraine ! Il arriva au jour de la détresse, comme viendra un jour le duc de Parme sous les murs de Paris. Il arracha au lion sa proie; il cerna Cadaloüs, et il eût pu le faire prisonnier, mais il se laissa fléchir par ses prières et désarmer par ses présents. Peut-être craignit-il aussi le parti puissant que représentait le pontife guerrier. Quoi qu'il en soit, Cadaloüs retourna à Parme, en attendant des jours meilleurs.

Coup d'Etat projeté.

Guibert, vice roi d'Italie, et le parti qui gouvernait à la cour de Goslar, étaient peu disposés à accepter la solution momentanée que l'intervention de Godefroi venait de donner aux affaires. Heureusement qu'il existait en Allemagne, comme en Italie, un parti plus modéré, qui regardait le schisme comme une extrémité funeste. Ce parti comprenait, outre les Catholiques dévoués, les vieux conseillers de Henri III, ces sages de la terre, pour qui la religion est une puissance à ménager. Mais les jeunes courtisans, de la lignée de ceux qui perdirent le fils de Salomon, avaient complétement fasciné l'impératrice, et disposaient, par elle, du jeune prince. Un enfant de douze ans n'était rien dans la réalité : mais c'était César, c'est-à-dire Jéhovah et son Arche sainte, pour les disciples de Byzance, pour les élèves des légistes et les adeptes de la doctrine régnante; pour le peuple lui-même, c'était un drapeau, un signe de légalité. On résolut donc de l'enlever au parti dont il faisait la force. Annon, confesseur du dernier roi, Annon, dont la foi endormie avait dû se réveiller au bruit des armes de Cadaloüs, se concerta avec les principaux seigneurs pour l'exécution de ce plan. Souvent les enfants de lumière sont acculés, par une adroite tactique, dans des défilés d'où ils ne peuvent sortir par eux-mêmes. Souvent alors des sages de la terre viennent à leur aide, et les dégagent par un de ces coups de vigueur et de surprise que notre siècle nomme coups d'Etat.

(1016) *Judic.* v, 9 sqq.

Coup d'Etat d'Annon.

L'impératrice Agnès avait pour premier ministre Henri, évêque d'Augsbourg, prélat courtisan assez mal famé. Les relations intimes qu'amenait naturellement cette situation furent mal interprétées. Le scandale prit assez de gravité pour inquiéter au sujet du jeune prince : il paraissait prudent de l'isoler de ces bruits scandaleux. Annon profita de la disposition des esprits, et une préoccupation morale vint en aide à la politique. Le petit prince fut invité à monter sur une barque après son repas, comme pour une partie de plaisir. Mais la barque s'éloigna avec une telle précipitation du rivage, que l'enfant jeta des cris d'effroi, et, croyant sa vie menacée, il s'élança dans le fleuve. Il en fut retiré, et rassuré à force de caresses, puis conduit à Cologne, où Annon ne tarda pas à gagner sa confiance.

Diète d'Osbor.

Devenu ainsi maître du gouvernement, le prélat s'occupa à réparer les fautes de la cour et ses propres faiblesses. Il ôta le gouvernement de la Haute-Italie au chancelier Guibert; c'était déjà priver Cadaloüs de sa principale ressource. Voulant détacher l'Allemagne de cet intrus, et la ramener à l'obédience d'Alexandre II, il indiqua une assemblée générale à Osbor, en Saxe, pour délibérer sur cette grande affaire. La population de la Saxe était essentiellement catholique, et ce fut sans doute cette considération qui détermina le choix en faveur d'Osbor.

Plaidoyer de Pierre Damien.

Bien qu'Annon se crût assuré du résultat, bien qu'il tînt en sa main les hautes influences, il voulut, en homme d'Etat expérimenté, agir par la conviction, et préparer ainsi un résultat durable. Il fallait donner satisfaction aux anciens conseillers de Henri III, sur les innovations que Nicolas II avait voulu introduire avec plus de zèle, croyaient-ils, que de prudence. Ils ne promettaient leur concours et ne répondaient du succès que si l'on retirait des prétentions irritantes. De plus, il était à propos de démontrer que l'élection d'Alexandre II n'avait pas été un défi jeté à l'autorité royale, qu'elle était

marquée d'un caractère de modération et de déférence qui permettait de s'y rallier. Ce besoin fut senti à Rome comme à Goslar, et Pierre Damien, l'ardent zélateur que l'âge achevait d'assouplir, se chargea de rédiger un écrit diplomatique, une brochure politique, dirions-nous aujourd'hui, pour préparer le plein succès de la diète.

L'écrit de Pierre Damien est un plaidoyer en faveur de l'élection d'Alexandre II, une justification du Sacré-Collége, à l'occasion de laquelle sont émis les principes qui doivent servir de programme à l'avenir, et de base à l'entente actuelle. C'est un dialogue entre l'avocat de la cour et le défendeur de l'Eglise romaine (1017) : « Vous avez intronisé le Pape sans le consentement du roi, qui est nécessaire. — Alors, saint Corneille, saint Clément, saint Pierre même n'étaient pas Papes, puisqu'ils n'ont pas été agréés par les empereurs d'alors. — Ces empereurs étaient païens; mais les empereurs chrétiens ont toujours élu les Papes. — Pardon ! Parcourez avec moi le catalogue des Papes, vous en trouverez très-peu qui aient été élus du consentement des princes. » L'auteur énumère les Papes depuis saint Damase jusqu'à saint Grégoire, et les empereurs chrétiens du même temps, et il soutient que le consentement de ceux-ci n'a point été requis pour leur élection; puis il ajoute : « Quant à ce que nous lisons, que l'empereur Maurice a donné son consentement pour l'élection de saint Grégoire, ainsi que quelques autres princes en petit nombre pour l'élection de quelques papes, le malheur des temps en a été cause. —Vous ne pouvez nier, au moins, que l'empereur père du roi mon maître a été fait patrice des Romains, et a reçu d'eux le premier rang dans l'élection du Pape. Et, ce qui est plus fort, c'est que le Pape Nicolas a accordé au roi ce privilége, qu'il tenait déjà de son père, et l'a confirmé par un décret synodal. Comment donc le roi mon maître a-t-il perdu ce droit? — Nous reconnaissons à votre roi ce privilége, et nous souhaitons qu'il en jouisse toujours; mais l'Eglise romaine, dans l'occasion présente, a agi en qualité de sa mère et sa tutrice, et a suppléé à son bas âge qui le rendait incapable d'élire un évêque : d'ailleurs, les circonstances obligent quelquefois à changer de conduite. Quand le Pape a été élu, les citoyens romains étaient si divisés, que nous ne pouvions attendre la réponse du roi sans nous exposer à une guerre civile. — Vous dites que vous n'avez pas eu le temps d'attendre le consentement du roi; cependant il est certain qu'il s'est passé environ trois mois depuis la mort du Pape Nicolas jusqu'au jour où celui-ci a succédé. — Vous me contraignez à dire ce que j'avais résolu de passer sous silence, par respect pour la cour. Vous avez assemblé un concile, où vous avez condamné le Pape, et cassé tout ce qu'il avait ordonné, par conséquent le privilége qu'il avait accordé au roi. Mais Dieu nous garde de nous prévaloir de votre irréflexion pour faire perdre son droit au roi qui en était innocent, et que nous espérons voir élevé à la dignité impériale. Achevons de parcourir l'histoire de nos malheurs. Etienne, prêtre-cardinal dont le mérite est si connu, ayant été envoyé à la cour avec des Lettres apostoliques, ceux qui gouvernaient lui refusèrent audience, et il demeura à la porte pendant près de cinq jours, au grand mépris du saint Siége. Nous n'en accusons ni le roi, ni l'impératrice sa mère : elle est excusée par la faiblesse de son sexe, et lui par son âge. Mais comment avez-vous osé élire un Pape à l'insu de Rome? — Il y avait longtemps que le comte Gérard et d'autres Romains nous pressaient de faire cette élection; nous ne l'avons donc pas faite, comme vous dites, à l'insu de Rome.— Vous parlez pour moi, en déclarant avoir communiqué avec Gérard, excommunié par tous les Papes. Un tel homme pouvait-il donner un chef à l'Eglise romaine, dont il était l'ennemi déclaré, et qu'il a toujours cruellement persécutée? Ne faut-il pas plutôt reconnaître celui que les cardinaux-évêques ont élu tout d'une voix, suivant le désir du clergé et du peuple? Il est réel que l'Eglise romaine, ayant plusieurs sujets distingués dans son clergé, leur a préféré celui-ci, pour témoigner son affection envers le roi, dont il était comme domestique. »

L'avocat du roi témoigne être satisfait. Pierre Damien conclut par exhorter les ministres de la cour et ceux du saint Siége, à conspirer ensemble pour l'union du Sacer-

(1017) Fleury, t. XIV, p. 93.

doce et de l'empire, afin que le genre humain, gouverné par ces deux souveraines puissances, ne soit jamais divisé, et qu'elles se soutiennent l'une l'autre; en sorte que le Pape, quand il sera besoin, réprime les criminels par la loi du prince, et que le roi ordonne avec ses évêques ce qui concerne le salut des âmes. Que le Pape, comme le père, ait la prééminence; que le roi, comme un fils unique et bien-aimé, repose toujours dans son sein; et qu'ils concourent ensemble à faire fleurir la religion. »

Cette apologie, pleine de cordialité, de tact et de finesse, produisit tout l'effet qu'on avait lieu de s'en promettre. Jointe aux paroles conciliantes et à l'influence politique d'Annon, elle entraîna l'assemblée d'Osbor. Les évêques d'Allemagne et de Lombardie, qui s'y trouvaient en grand nombre, les seigneurs laïques les plus puissants, ratifièrent à l'unanimité l'élection d'Alexandre II, et abjurèrent le schisme. L'antipape Cadaloüs fut condamné et déposé tout d'une voix, le 27 octobre 1062, un an moins un jour après son élévation. Tout cela se passa en présence du roi, qui sanctionna ces décisions. Ainsi fut étouffé momentanément le schisme. Ainsi fut démontrée une fois de plus l'omnipotence de l'autorité politique, pour le bien comme pour le mal. L'Eglise, ravie d'une délivrance si inattendue, chanta encore une fois l'hymne d'allégresse : « Vous êtes grand, Seigneur! et votre empire s'étend sur tous les siècles. C'est vous qui châtiez et qui sauvez, qui conduisez aux portes de la mort et qui en ramenez!

« Après la tempête, vous faites régner le calme; après les pleurs, vous versez l'allégresse. Que votre nom, Dieu d'Israël, soit béni à jamais (1018)! »

Abus renaissants.

L'Eglise put reprendre avec ses cantiques sa mission bienfaitrice. Il s'en faisait temps : « Quelques-uns se sont enflés d'indépendance, écrivait saint Paul, comme si je ne devais pas revenir (1019).» Ainsi l'état de l'Eglise avait fait croire à plusieurs que de longtemps elle ne pourrait reprendre le sceptre de la justice.

Gervais, archevêque de Reims, avait mandé au Pape qu'à la faveur du schisme la simonie faisait de nouveaux progrès dans l'Eglise de France, et qu'il était résolu de s'y opposer. Alexandre II lui répondait : « Nous avons bien reconnu à vos lettres que votre fraternité a une bien sincère compassion des maux de sa mère, la sainte Eglise romaine. Nous ne doutons pas que vous ne preniez part à ses joies, comme vous avez pris part à ses disgrâces. Nous vous apprenons donc que le malheureux Cadaloüs est cerné, et comme prisonnier dans une tour, d'où nous espérons bien qu'il ne sortira pas sans avoir expié ses attentats contre saint Pierre. » Cette lettre paraît se rapporter à l'époque où Cadaloüs, surpris par Godefroi au siége de Rome, était dans une situation critique. Alexandre II insiste pour que Gervais fasse déposer l'indigne évêque d'Orléans et un abbé simoniaque (1020).

Par une autre lettre, le Pape défendit à Gervais d'ordonner évêque de Soissons Goslin, qui, non content d'avoir acheté l'archidiaconat de Paris, avait ensuite obtenu à prix d'argent l'évêché de Soissons. Il marque qu'il avait reçu aussi des plaintes contre l'évêque de Beauvais, qui dissipait les biens de son Eglise, et contre Gui, évêque d'Amiens, au sujet de vexations qu'il faisait aux moines de Corbie. Car, tandis que les Papes étaient occupés à se défendre contre les usurpateurs de la Chaire de saint Pierre, plusieurs évêques en prirent occasion, au commencement du pontificat d'Alexandre II, de s'élever contre les priviléges accordés aux monastères de leurs diocèses.

Cette remarque est de l'historien de l'Eglise gallicane. Elle atteste la nécessité de l'action des Papes dans tous les temps et à toutes les heures. Replacer les monastères sous la dépendance des évêques, c'était les soumettre indirectement aux rois, les sécullariser, les ouvrir aux doctrines profanes et complices du césarisme. Il importait de réprimer ces graves empiétements. La Papauté a maintenant les mains déliées : après une année de désastres, l'année 1063 sera l'année réparatrice.

L'évêque d'Amiens réprimé.

[1063[Gui, évêque d'Amiens, s'était montré fougueux et inique agresseur des moines de

(1018) *I Reg.* II, 6; *Tob.* XIII, 1 sqq.
(1019) *I Cor.* IV, 18.

(1020) Longueval t. X, p. 46.

Corbie, n'étant encore qu'archidiacre. Devenu évêque, il redoubla ses persécutions. Il fit entendre à l'abbé que, s'il donnait quelque argent, ses priviléges seraient respectés. Il reçut quarante livres, et continua ses vexations. Il cita les clercs dépendants de l'abbaye, et menaça de les excommunier. L'abbé eut recours au comte Baudoin, régent du royaume; il y eut à ce sujet une grande assemblée de prélats et d'abbés, qui jugèrent en faveur du monastère de Corbie. On croyait l'affaire terminée, lorsque l'évêque d'Amiens somma l'abbé Foulques et le moine Baudouin de se rendre à son synode, pour le cinquième de juillet, sous peine d'excommunication.

L'abbé, qui était malade, envoya ses excuses, auxquelles l'évêque ne répondit que par une sentence d'excommunication. Foulques en appela au métropolitain, qui donna ordre à l'évêque d'Amiens de lever les censures. Mais ce prélat, loin d'obéir, publia une nouvelle sentence. Foulques crut donc devoir recourir au saint Siége. Il fit présenter au Pape Alexandre une requête, où, après avoir exposé les faits, il ajoute : « Voilà, Père commun, pasteur choisi de Dieu, quel est l'excès de notre calamité. Notre espérance n'est qu'en vous, c'est à vous de nous défendre : le chef doit compatir aux membres qui souffrent, et c'est à vous de protéger l'Eglise dont Dieu vous a donné le gouvernement. Le monastère de Saint-Pierre est désolé; vous êtes le défenseur spécial de saint Pierre. »

Alexandre ayant reçu cette requête, écrivit à l'évêque contumace. Après lui avoir fait de vifs reproches, il lui défend d'inquiéter davantage les moines : « Si vous n'obéissez pas, ajoute-t-il, nous ordonnons, par l'autorité apostolique, que les moines recevront de l'archevêque de Reims le saint chrême et les ordinations qu'ils avaient coutume de recevoir de vous. Si vous vous roidissez contre nos ordres, vous êtes privé de toutes fonctions épiscopales et sacerdotales; et si vous persévérez dans votre endurcissement, nous vous interdirons la communion, à moins que vous ne soyez en danger de mort. Vous aurez à faire satisfaction en présence de l'archevêque de Reims, à qui nous commettons cette cause. »

Le Pape écrivit en conséquence à l'évêque de Reims : il lui ordonne d'interdire l'évêque d'Amiens, s'il refuse d'obéir. L'évêque s'opiniâtra quelque temps ; enfin, il se soumit.

L'évêque de Paris réprimé.

Geoffroy, évêque de Paris, s'éleva aussi contre les priviléges de l'abbaye de Saint-Denys. L'abbé Raignier s'en plaignit au Pape, qui, pour juger l'affaire, cita l'évêque et l'abbé à Rome. Ils y comparurent, et, après une longue discussion, l'affaire fut jugée en faveur du monastère. Mais comme on craignit le ressentiment de l'évêque de Paris, le Pape écrivit à l'archevêque de Sens pour le prier de donner le saint chrême et les ordres sacrés aux moines de Saint-Denys, ou de les faire donner par ses suffragants.

L'évêque de Mâcon réprimé.

Drogon, évêque de Mâcon, entreprit aussi d'étendre sa juridiction sur le monastère de Cluni, soumis immédiatement au saint Siége; et, sans s'arrêter à discuter le droit, il prit les voies de fait, qui lui parurent plus expéditives. Il se rendit à Cluni avec une troupe de gens armés, pour entrer dans l'église, où il voulait, disait-il, tenir un synode. Les moines refusèrent de lui en ouvrir les portes, et il ne put les forcer; mais, pour se venger de l'affront, il excommunia toute la communauté. Saint Hugues alla aussitôt se jeter aux pieds d'Alexandre II, et il se trouva au concile assemblé à Rome, l'an 1063.

Concile de Rome.

Ce concile ne fit que rééditer, au sujet de la discipline, les décrets antérieurs sur la simonie et l'incontinence, affectant les mêmes termes et les mêmes formules que celui de 1059, tenu par un Pape cher à la Germanie. Les ménagements étaient nécessaires, et Alexandre II s'y trouvait naturellement enclin. Quant aux plaintes qui furent portées devant le concile, on en remit l'examen à des légats, qui devaient aller s'enquérir sur les lieux. L'abbé de Cluni décida son illustre ami, Pierre Damien, à se charger, malgré son grand âge, de la légation de France.

Concile de Châlons.

Pierre Damien assembla, à Châlons-sur-Marne, un concile où la cause de Cluni fut examinée. On produisit l'acte de fondation, où Guillaume, duc d'Aquitaine, déclarait ne

laisser aucun droit sur cette maison à qui que ce fût, excepté le Pape. On donna aussi lecture de plusieurs priviléges octroyés par les Papes, conformément aux intentions du fondateur. Les évêques consultés se prononcèrent tous pour la validité et l'inviolabilité de ces priviléges. On somma l'archevêque de Mâcon de présenter ses défenses. Il allégua n'avoir point eu connaissance de ces pièces. Comme il avait lancé une excommunication, contrairement à une disposition formelle qu'elles contenaient, il dit l'avoir fait sous toute réserve, et il fut contraint de prêter le serment suivant : « Quand j'allai à Cluni, dans un premier mouvement, je déclare ne l'avoir point fait au mépris du saint Siége et du seigneur Pape Alexandre, mais par ignorance, faute de bien connaître les priviléges qui viennent d'être lus. » Puis, il se prosterna à terre, confessant sa faute. On lui imposa pour pénitence de jeûner sept jours au pain et à l'eau.

Visite à Cluni.

Pierre Damien visita ensuite le monastère de Cluni, où il fut édifié de la régularité des moines, mais un peu scandalisé de leurs richesses et de l'abondance de leur nourriture. Il eût désiré qu'on ordonnât l'abstinence de graisse au moins deux jours de la semaine. Hugues lui répondit avec un modeste sourire : Seigneur, vous voulez augmenter notre couronne; mais ayez la bonté, avant de rien décider, d'éprouver pendant huit jours quel est le poids de nos travaux. Ayant, en effet, examiné toutes choses, Pierre Damien jugea qu'il n'y avait rien à changer. Il reconnut que, dans les règlements généraux, il faut avoir égard au grand nombre; qu'un supérieur sage ne doit pas juger de la ferveur des autres par la sienne, et qu'en voulant porter trop loin l'austérité, il ouvre la porte au relâchement, par les dispenses qu'il est obligé d'accorder.

Plus tard, il écrivait à Hugues : « Quand je me rappelle les observances de votre monastère, je vois bien que ce ne sont pas des inventions humaines, mais des règlements inspirés par le Saint-Esprit. Les exercices y sont si continuels, que, dans certains jours, à peine les moines ont-ils une demi-heure de relâche. On s'est, je crois, proposé d'obvier à la fragilité des faibles : ainsi occupés, ils n'ont pas l'occasion de pécher, si ce n'est peut-être par pensée (1021). »

Mission de Pierre Damien.

La légation de Pierre Damien s'étendait à toute la France, comme l'indique cette lettre du Pape, adressée aux cinq archevêques de Reims, de Sens, de Tours, de Bourges et de Bordeaux : « Vous n'ignorez pas, très-chers frères, que, par la place que nous occupons, quelque indigne que nous en soyons, nous sommes chargé du soin de gouverner l'Eglise universelle. Les affaires de la chrétienté ne nous permettant pas d'aller vous visiter, nous envoyons à notre place celui qui, après nous, a le plus d'autorité dans l'Eglise romaine, Pierre Damien, notre œil droit, la colonne inébranlable du Siége apostolique. Nous lui avons confié tous nos pouvoirs : ce qu'il aura réglé et décerné aura autant de force que si nous l'avions ordonné. Nous vous engageons donc de le recevoir comme nous-même, de lui obéir comme à nous (1022). »

On a lieu de croire que l'infatigable légat présida en France plusieurs conciles, dont nous n'avons pas les actes.

Prévaricateurs protégés.

Hadéric, évêque d'Orléans, accusé d'avoir acheté son évêché, échappait, depuis longtemps, aux poursuites de l'Eglise, grâce au patronage intéressé du pouvoir séculier, complice de la simonie. Appelé à se justifier devant Pierre Damien, il échappa à la condamnation par un faux serment. Le Pape, instruit de son parjure, ordonna à Gervais, évêque de Reims, de procéder à sa déposition, conjointement avec l'archevêque de Sens. Mais il fut soutenu par l'autorité séculière : car on retrouve Hadéric sur le siége d'Orléans quatre ans après. Il en arriva de même pour Renald, abbé de Saint-Médard : excommunié dans plusieurs conciles, il se maintint contre les censures de l'Eglise et les clameurs des moines (1023).

Pierre Damien dans la retraite.

Pierre Damien revint en Italie en oc-

(1021) Longueval, t. X, p. 56.
(1022) *Ibid.*, p. 51.

(1023) Longueval, t. X, p. 54.

tobre 1063. Il alla se replonger dans sa chère solitude, se regardant comme déchargé de son évêché d'Ostie. Plusieurs fois, en effet, il avait remis au Saint-Père sa démission avec larmes, et, sans obtenir qu'elle fût acceptée, il avait reçu la permission de suivre ses goûts pour l'étude et la contemplation. Sa retraite, du reste, n'était pas stérile pour l'Eglise. Outre les écrits de circonstance que nous avons mentionnés, il composa une infinité de lettres, dont plusieurs sont de véritables traités. Alexandre II lui avait recommandé de ne lui écrire que des choses édifiantes. C'est pour satisfaire à ce vœu qu'il lui adressa un abrégé de la Vie de Rodolphe, évêque d'Eugubio, son disciple, qui venait de terminer sa pieuse carrière.

Saint Rodolphe d'Eugubio.

« Il y a sept ans, dit-il, que Rodolphe, ayant mis ses serfs en liberté, vint à notre désert (Fontavellane), où il prit l'habit monastique. Pierre, son frère aîné, imita son exemple, et ils menèrent une vie si austère, qu'ils étaient l'admiration de tous ceux qui les voyaient ou qui en entendaient parler.

« Devenu évêque, Rodolphe ne rabattit rien de ses austérités : il portait les mêmes vêtements, les mêmes cilices. Dans les plus grands froids, il couchait sur une planche; il ne mangeait que du pain d'orge, et en petite quantité; il récitait tous les jours au moins un Psautier, en se donnant la discipline. Il prêchait assidûment, quoique peu rémunéré de son zèle; il donnait aux pauvres tout ce qu'il recevait. Il n'avait que trente ans lorsqu'il mourut, le 27 juin 1063. »

Pierre Damien ayant écrit cette notice au retour de sa légation de France, attendait une occasion pour l'envoyer au Pape, lorsqu'il songea à y joindre celle d'un autre saint, mort un an auparavant.

Saint Dominique.

C'était saint Dominique, surnommé *loricatus*, à cause d'une cuirasse de mailles en fer qu'il portait continuellement sur la peau. Au milieu d'une génération sensuelle, Dieu donnait en spectacle de prodigieux exemples d'austérité, pour réveiller les âmes endormies, pour expier les faiblesses qui contristaient le sanctuaire. Il y avait à Lucéole, en Ombrie, dix-huit ermites, qui habitaient des cellules séparées, et gardaient le silence la semaine entière, excepté le dimanche entre Vêpres et Complies. Ils étaient nu-pieds en toute saison, toujours occupés du travail des mains et de la prière. Pendant cinq jours de la semaine, ils jeûnaient au pain et à l'eau, ne mangeant rien de cuit que le dimanche et le jeudi, et n'usant jamais d'aucun aliment gras. C'est parmi ces anges de la terre que Pierre Damien fit l'apprentissage de la sainteté, et c'est là qu'il connut et dirigea Dominique. Celui-ci récitait deux fois par jour le Psautier en se donnant la discipline. Il portait quatre cercles de fer, deux aux cuisses et deux aux jambes; et dans la suite il en ajouta quatre autres. Une de ses pratiques favorites était de réciter douze psaumes les bras étendus en croix, pour racheter les péchés d'autrui; et il lui arrivait de réitérer jusqu'à quatre-vingt fois en un jour ce douloureux exercice. Tant de rigueurs ne l'empêchèrent pas d'arriver à une grande vieillesse. L'Eglise honore sa mémoire le 14 octobre.

Pourquoi ces saints?

« Les austérités incroyables de Dominique et de Rodolphe, dont beaucoup de fidèles imitaient les flagellations volontaires, servaient encore mieux que les règles de discipline à confondre et à contre-balancer le relâchement et l'incontinence des clercs (1024). » Il était d'ailleurs difficile de promulguer alors ces édits disciplinaires; Dieu y suppléait en suscitant ces grands exemples de mortification, et Pierre Damien secondait le ciel en les publiant.

Ajoutons à ces gloires de l'Italie, une gloire de la France. Nous laisserons parler l'historien de l'Eglise gallicane (1025).

Saint Thibault de Champagne.

Pierre Damien avait fait revivre, en Italie, l'esprit de pénitence. Cet esprit passa en France, où un jeune seigneur, nommé Thibault, renouvela les prodiges de mortification et d'humilité qu'on avait admirés dans les anciens solitaires. Thibault naquit à Provins, de parents riches et nobles. Arnould, son père, était de la famille des

(1024) Rohrbacher, t. XIV, p. 94.

(1025) Longueval, t. X, p. 57.

comtes de Champagne; Gisile, sa mère, était petite-nièce de saint Thibault, archevêque de Vienne, qui avait prédit la naissance et la sainteté de cet enfant. Aimable dès le berceau, il sut, par un accord aussi rare que difficile, allier la sagesse et la maturité avec les grâces de la jeunesse. Au milieu des charmes et des plaisirs du monde, il eut l'amour de la solitude. Persuadé qu'on ne peut mieux vaincre un si dangereux ennemi que par la fuite, il découvrit son pieux attrait à un saint ermite qui habitait une île de la Seine. Encouragé par sa voix, il gagna un ami, distingué comme lui par sa naissance. Tous deux partirent secrètement, et après avoir échangé leurs habits avec deux pauvres, ils allèrent nu-pieds en Allemagne. Là, ils vécurent longtemps ignorés, dans une extrême pénurie, abreuvés de mortifications de tout genre, et humiliant leurs nobles mains par les travaux les plus vils. Arnould désirait ardemment revoir ce cher fils. Instruit par une pieuse trahison du lieu de sa retraite, il vint l'y surprendre. Thibault, éperdu, prit la fuite. Ah! mon fils, lui criait le vieillard, je ne viens pas vous arracher à votre bonheur: je ne demande que la consolation de vous parler, pour pouvoir soulager la douleur de votre mère affligée. — Seigneur, dit Thibault, retournez en paix, et laissez-moi à Jésus-Christ.

Il voulut aller mourir en Terre sainte; mais il s'arrêta dans une solitude, près de Vicence, y bâtit une cellule, près d'une église en ruine, et s'y consacra, avec son ami, à toutes les rigueurs de la pénitence. Il augmentait chaque jour ses austérités. Au début, il s'abstint seulement de graisse et de chair; ensuite, toute sa nourriture fut du pain d'orge et de l'eau; enfin, il porta l'abstinence jusqu'à se retrancher l'un et l'autre, ne vivant que de légumes et de fruits, sans étancher la soif qui le brûlait. Son lit était un ais, et son chevet une pierre. Ce ne fut pas encore assez: les cinq dernières années de sa vie, il ne se coucha point, et ne prit qu'assis le peu de repos qu'il disputait à la nature.

L'odeur de ses vertus se répandit en peu de temps dans toute l'Italie, et l'édification des peuples s'accrut lorsqu'on eut découvert sa naissance. L'évêque de Vicence l'ordonna prêtre, et l'abbé des Camaldules lui donna l'habit monastique, mais sans l'arracher à sa chère cellule.

Cependant son père et sa mère, qui ne cessaient de pleurer sa fuite, apprirent le lieu de sa retraite et la réputation de sainteté où il était. Ils entreprirent le voyage d'Italie, pour avoir la consolation d'embrasser ce cher fils. La vue de l'état où la pénitence l'avait réduit leur fit verser des larmes; mais leur piété en tempéra l'amertume. La mère ne put se résoudre à se séparer de lui, et elle se consacra aux exercices de la pénitence dans une cellule voisine. Thibault la dirigea dans les voies de la perfection, et lui rendit, tant qu'il vécut, tous les services d'un bon fils.

Il succomba à tant d'austérités, la douzième année depuis qu'il était sorti de la maison paternelle, et la neuvième depuis qu'il était dans cet ermitage. Il était tout couvert d'ulcères quand il mourut; mais incontinent après, son corps parut sain et brillant, comme s'il avait déjà part à la résurrection. Au bruit de sa mort, les habitants de Vicence vinrent en foule enlever le corps, et l'enterrèrent dans l'église cathédrale, où le Seigneur a fait éclater le mérite de son serviteur par bien des miracles.

Le réveil des haines.

[1064] La funeste année 1064 s'annonça à l'avance par d'inquiétantes nouvelles de la cour d'Allemagne. Le parti écarté par Annon attendait sa revanche du jeune prince, déjà entré dans l'âge de l'indépendance, et dès lors il essaya ses forces par un coup d'audace. Dépouiller les monastères des priviléges qui les ralliait à Rome, les absorber dans la sphère du pouvoir séculier, était naturellement son vœu le plus cher.

Nous avons vu en France l'évêque Drogon envahir Cluni avec une troupe armée. Or l'abbaye de Fulde était le Cluni de l'Allemagne. Elle possédait un insigne privilége: dans les assemblées des évêques, l'abbé siégeait à la droite du métropolitain. Ce rang d'honneur était l'hommage d'une juste reconnaissance pour une fondation qui avait doté l'Allemagne de tant d'apôtres: mais il froissait l'orgueil de l'évêque de Goslar, la royale résidence; mais il offusquait tout ce qui méconnaissait la suprématie pontificale: c'était là le point de mire des haines schismatiques, le drapeau qu'il fallait abattre.

Brutale agression.

Une troupe de gentilshommes bien armés se mit à la disposition du prélat égaré par la jalousie. Il les cacha dans l'église de Goslar, derrière l'autel, le jour de la Pentecôte 1064. Lorsque l'abbé de Fulde vint prendre la place que lui assignait l'usage, l'évêque se mit en devoir de la lui disputer. Au bruit de la contestation, la troupe hostile aux moines sortit de son embuscade, culbuta l'abbé et sa suite. Mais les moines repoussés d'abord sans peine, trouvèrent bien vite de courageux défenseurs. Une lutte acharnée s'engagea, et le sang coula jusque dans le sanctuaire.

Triomphe de l'iniquité.

Le lendemain, l'affaire fut portée devant le roi; mais l'évêque était cousin-germain du prince, et tout l'odieux de cette affaire retomba sur l'abbé de Fulde : « Sa profession même et le nom de moine, odieux en cette cour, lui nuisait; et il eût été privé de son abbaye s'il ne se fût sauvé à force d'argent, en épuisant les trésors du monastère (1026). » Cette spoliation même fut une occasion de souffler, parmi les religieux, le mécontentement contre leur abbé et l'esprit de discorde; tant l'enfer est ingénieux pour ruiner les œuvres utiles à l'Eglise!

Réaction anti-cléricale.

Le succès de ce sacrilége attentat, l'impunité qui l'avait sanctionné, ou plutôt l'odieuse dérision infligée à la victime, étaient le triomphe de tout un parti, le point de départ d'une réaction. Annon voyait pâlir son étoile. Son redoutable élève atteignait sa quinzième année. Enivré d'adulations, fou de plaisir, livré à tout l'essor de ses passions naissantes, il se dérobait avec impatience au frein d'un mentor austère, pour se livrer aux jeunes courtisans qui partageaient ses goûts et favorisaient ses penchants.

Défection d'Adalbert.

Pour contre-balancer de si dangereuses influences, Annon s'adjoignit Adalbert de Brême, recommandable par sa haute naissance et ses longs services, autant que par la dignité de son siége. C'est l'ardent apôtre dont nous avons admiré le zèle pour l'évangélisation de l'Europe septentrionale. Mais les plus sincères vertus ne préservent pas toujours des erreurs régnantes : nous l'avons vu à l'époque la plus brillante de notre histoire. Adalbert avait sucé avec les doctrines de Byzance le culte de César, « cette seconde religion, » comme on disait en France, en 1782. Agenouillé devant une majesté de quinze ans, il ne sut qu'encenser et adorer. L'encens, il est vrai, ne se perdait pas en fumée, comme Fleury va nous l'apprendre.

Simonie effrénée.

En peu de temps, Adalbert gagna si bien l'esprit du roi, par son assiduité, ses complaisances et ses flatteries, qu'il prit le dessus sur les autres prélats. Il était secondé par le comte Vernher, jeune homme emporté. Eux deux disposaient de tout : c'était d'eux que l'on achetait les évêchés, les abbayes, et toutes les dignités ecclésiastiques et séculières : le mérite était inutile, si on ne leur faisait de riches présents. Ils étaient un peu retenus à l'égard des évêques et des ducs. Mais, comme ils ne craignaient point les abbés, ils ne les épargnaient pas, prétendant que le roi n'avait pas moins de pouvoir sur eux, que sur ses fermiers et ses receveurs. Ils commencèrent par distribuer à leurs courtisans plusieurs de leurs terres, puis les monastères mêmes, se les faisant donner par le roi, qui ne leur pouvait rien refuser. L'archevêque de Brême en prit deux pour sa part; et, pour détourner l'envie, il en fit donner deux à l'archevêque de Cologne, et un à celui de Mayence, un à Othon, duc de Bavière, un à Rodolphe, duc de Souabe (1027).

La conscience ne se troublait pas : n'était-ce pas le roi qui donnait? Or, selon les légistes, « tout appartient au roi. »

Retour au schisme.

Mais qu'allait dire le Pape de cette scandaleuse simonie? Naïf embarras! Le roi, arbitre suprême des élections pontificales, n'avait qu'à faire un pape qui sanctionnât cette jurisprudence. Cadaloüs existait toujours. Qui l'avait écarté? Annon seul, par un scrupule de dévotion, par un calcul d'ambition peut-être. Une parole du monarque pouvait le rétablir. Le monarque

(1026) Fleury, t. XIII, p. 134.

(1027) *Ibid.*, p. 135.

parla, et la cour s'inclina. « Et Adalbert, archevêque de Brême, se prononça en faveur de Cadaloüs (1028). »

Cette révolution de palais eut son contre-coup par toute la Chrétienté, mais plus directement dans la Haute-Italie : « Là se trouvaient en présence les deux partis ecclésiastiques de cette époque, dont l'un désirait le rétablissement de l'ancienne discipline et l'indépendance de l'Eglise, l'autre voulait la continuation des abus existants qui satisfaisaient ses désirs. Deux papes étaient les représentants de ces deux partis (1029) ; » l'un comme vicaire de Jésus-Christ, l'autre comme vicaire de César. Le parti qui reprenait le dessus à Goslar avait vaincu pour le compte de Cadaloüs ; le césarisme triomphait au profit du schisme. Satan allait exploiter sa victoire.

Cadaloüs à Rome.

Soulevé de nouveau par le reflux, replacé à la tête des phalanges de l'enfer, Cadaloüs marcha derechef contre Rome. Hélas ! à Rome même, tout n'était pas romain. Le monde, la cité terrestre, avait ses adeptes au sein de la Ville sainte, et jusque dans le sanctuaire. Pierre Damien se plaignait du luxe des évêques et des défauts de la cour de Rome, pour justifier sa renonciation à l'épiscopat : « Le temps n'est plus, écrivait-il à Hildebrand, où l'on puisse garder la modestie, la mortification, la gravité sacerdotale. Moi-même quand je viens vous visiter, j'entends une foule de railleries, d'épigrammes, de bons mots ; ce sont des questions sans nombre, des propos inutiles, dissipation qui éteint la piété et ruine l'édification. Si nous ne nous laissons aller à ces folies, on nous accuse de rudesse et de grossièreté. »

Cadaloüs était donc le pape qui répondait aux secrètes aspirations de bien des âmes. Après avoir adroitement ménagé ses intelligences, « il arriva à Rome une seconde fois en cachette ; et, ayant gagné les capitaines et distribué de l'argent aux soldats, il entra de nuit dans la cité Léonine, et s'empara de l'église de Saint-Pierre. Le matin, le bruit s'en étant répandu dans Rome, le peuple accourut en foule à Saint-Pierre : ce qui épouvanta tellement les soldats qui étaient venus avec Cadaloüs, qu'ils l'abandonnèrent tous et se cachèrent dans les caves et d'autres lieux. Alors Cencius, fils du préfet, méchant homme, vint au secours de Cadaloüs, le reçut dans le château Saint-Ange, et lui promit par serment de le défendre. Il y demeura deux ans assiégé (1030), » tenant perpétuellement en échec la Ville sainte.

Défection de Godefroi.

Le mouvement de la Haute-Italie en faveur de Cadaloüs fut si prononcé, qu'il entraîna même Godefroi de Lorraine, celui qui deux ans auparavant l'avait victorieusement comprimé. Les princes de la terre se persuadent toujours qu'ils ont intérêt à délaisser ou à trahir l'Eglise. Godefroi voulut sans doute se ménager les bonnes grâces de la cour germanique et des petits princes ecclésiastiques qui l'environnaient. Ce fut une politique à courte vue : il méconnut la force vitale du catholicisme, la puissance du sentiment populaire qui allait éclater ; la couronne impériale s'éloigna de son front pour jamais. A cette trahison inattendue d'un homme de cœur et de génie, Pierre Damien s'indigna ; sa plume inspirée adressa de douloureux reproches au prince égaré, de pressantes exhortations à reprendre le poste de la fidélité et de l'honneur.

Appel au roi.

Le zélé cardinal allant chercher le mal dans sa source, écrivit au roi Henri lui-même. Feignant de croire à ses bonnes intentions, il faisait tomber ses plaintes sur ses inconstants ministres, qui semblaient tantôt reconnaître le légitime Pontife, et tantôt incliner pour l'antipape. Répondant d'abord à de perfides excitations, il représente comme possible et conforme aux vues du ciel l'alliance de l'Empire avec la Papauté : « Comme les deux puissances sacerdotale et royale sont unies en Jésus-Christ, elles ont aussi une alliance étroite dans le peuple chrétien. L'une a besoin de l'autre : le sacerdoce est protégé par la royauté, et la royauté s'appuie à son tour sur la sainteté du sacerdoce. Le roi porte l'épée pour s'opposer aux ennemis de l'Eglise ; le Pontife veille et prie pour rendre Dieu propice au roi et au peuple. L'un doit terminer par

(1028) Dœllinger, trad. de Bernard, t. I, p. 529.
(1029) Dœllinger, *ibid.*, p. 528.
(1030) Rohrbacher, t. XIV, p. 154.

la justice les affaires terrestres ; l'autre doit nourrir les peuples de la doctrine céleste. L'un est établi pour réprimer les méchants par l'autorité des lois; l'autre a reçu les clefs pour user de la sévérité canonique ou de l'indulgence de l'Eglise. »

Pierre Damien somme ensuite le roi de remplir le rôle qui lui est échu : « Ecoutez, dit-il, écoutez saint Paul traçant le devoir du roi : « Il est le ministre de Dieu pour le « bien. Si vous faites le mal, tremblez! « Ce n'est point en vain qu'il porte le « glaive (1031). » Eh bien! si vous êtes le ministre de Dieu, pourquoi ne défendez-vous pas l'Eglise de Dieu? Pourquoi vous arme-t-on, si vous ne combattez pas? Pourquoi vous ceint-on de l'épée, si vous ne résistez pas aux ennemis? Oui, vous portez en vain le glaive, tant que vous n'abattez pas les ennemis de Dieu; vous n'êtes point le ministre de la vengeance contre celui qui fait le mal, tant que vous ne vous élevez pas contre ceux qui violent et déshonorent l'Eglise...

« C'est peut-être parler bien durement à un roi! Mais on doit déférence au roi quand il obéit lui-même au Créateur ; autrement, c'est à bon droit qu'il est méprisé par ses propres sujets... Si donc vous renversez Cadaloüs; si, nouveau Constantin d'un nouvel Arius, vous rendez la paix à l'Eglise, pour laquelle le Christ est mort, que Dieu vous élève bientôt de la royauté à l'empire! qu'il vous fasse triompher de tous vos ennemis. Mais si vous dissimulez encore, si vous refusez encore d'éteindre un schisme qui met le monde en péril, ah! je m'arrête... Je laisse chacun prévoir les conséquences. »

Appel à la Chrétienté.

Pierre Damien ne se faisait pas illusion sur le peu d'écho que sa voix trouverait à la cour et dans la conscience du roi. Il s'adressa à une plus haute puissance, à l'opinion, à la conscience publique, au sentiment catholique des masses. Il dénonça au monde la perfide et violente agression de Cadaloüs. Interpellant l'agresseur lui-même, il le confond, il l'accable : « Quelle amère dérision, s'écrie-t-il, de ruiner votre Eglise de Parme pour en usurper une étrangère! de faire périr par le fer les Romains dont vous prétendez être le pasteur! Ah! si jamais Dieu fermait les yeux au point de vous laisser asseoir sur la Chaire apostolique, ce serait un jour d'allégresse pour tous les méchants, un triomphe pour tous les ennemis du Christ! Pour tous les bons, au contraire, pour tous les amis de la religion, votre élévation, c'est la ruine de l'Eglise. »

Ressources de l'Église.

Trahie par les rois, trahie par les évêques simoniaques, trahie par les seigneurs courtisans, l'Eglise trouva son point d'appui dans les deux puissances que nous avons déjà signalées : les monastères et le peuple. A côté des scandales de la cité terrestre, la Cité de Dieu avait partout ses asiles, ses fidèles enfants, ses camps et ses légions. L'Italie en particulier était couverte des ferventes colonies de saint Benoît, de saint Bruno, de saint Romuald, de saint Jean Gualbert. Si les villes avaient leurs scandales, les déserts avaient leurs expiations ; si les nuits étaient troublées par le bruit des orgies profanes, elles retentissaient aussi des chants sacrés. Mais le zèle des serviteurs de Dieu ne s'emprisonnait pas toujours dans les murs étroits du cloître : il débordait au dehors ; il allait réveiller, comme la voix du Précurseur, les populations endormies. C'est sous leur inspiration que nous allons voir surgir et se dresser en face des puissants une puissance plus haute, le peuple fidèle, la Chrétienté.

Zèle du peuple milanais.

« Déjà deux clercs de Milan, Arialdet Landulf, étaient entrés dans la lice. En prêchant tous les jours contre des simoniaques et des nicolaïtes, ils avaient excité une violente fermentation parmi le peuple. Comme les simoniaques appartenaient aux familles les plus influentes, et qu'ils avaient pour fauteurs tous ceux qui profitaient de la vénalité des fonctions ecclésiastiques, il se forma à Milan, et dans tout le diocèse, deux partis, dont l'un puisait sa force dans son rang et son opulence, l'autre dans l'enthousiasme qu'inspire une bonne cause et dans l'énergie du peuple. Les partisans d'Arialdreçurent de leurs adversaires le nom injurieux de patarins, c'est-à-dire canaille, parce qu'ils appartenaient aux

(1031) *Rom.* XIII, 4.

classes pauvres, et ils se firent gloire de ce nom.

« Dès 1057, leur puissance était si considérable, qu'ils forcèrent le clergé de signer un décret du peuple ayant pour objet le rétablissement général du célibat... En 1059, le Pape Nicolas II envoya à Milan Pierre Damien et Anselme... Guy eut assez de souplesse pour promettre d'abolir enfin la simonie et l'incontinence. Mais il n'en fit rien.

« C'est pourquoi les zélateurs de la pureté de l'Eglise s'unirent plus étroitement, et finirent par former une grande confédération, connue sous le nom de *pataria*. Les évêques de Lombardie serrés de près par les patarins, se rendirent, en 1059, au concile de Rome, ou Guy promit solennellement de se soumettre. Mais ils négligèrent à leur retour d'en publier les décrets : l'évêque de Brescia, qui le fit seul, faillit être mis à mort par son clergé corrompu. L'indignation qu'excita cet attentat augmenta les forces des patarins : plusieurs personnes, à Brescia, à Crémone, à Plaisance et dans d'autres villes, se séparèrent des prêtres coupables. Les habitants de Pavie et d'Asti ne reçurent point les évêques nommés par le roi, parce qu'ils étaient parvenus à la dignité épiscopale au moyen de la simonie...

« Ces évêques voulaient avoir un Pape qui, au lieu de leur imposer d'odieuses réformes, fût en état de les protéger contre les patarins ; de là l'élévation de Cadaloüs. Mais le parti catholique trouva un excellent chef militaire dans la personne d'Herlembald, frère de Landulf. Le Pape approuvant sa généreuse initiative, le nomma gonfalonier de l'Eglise (1032). »

La lutte armée se trouva ainsi organisée dans le Milanais. Elle n'était pas moins animée à Florence.

Démonstration généreuse.

Il y avait alors sur le siége de Florence un prélat suspect de simonie ; il se nommait Pierre de Pavie, du lieu de sa naissance. Theuzon, son père, étant venu un jour à Florence, les habitants lui demandèrent avec une apparente bonhomie, si la place de son fils lui avait coûté cher : « Par saint Syr (1033), répondit-il, on n'aurait pas du roi un moulin sans qu'il en coûte. Par saint Syr, j'ai bel et bien donné pour cet évêché trois mille livres, comme un denier. » Dès lors, les moines de Jean Gualbert, qui avaient un monastère à Saint-Salvi (1034), dans le voisinage, lui firent une guerre acharnée. Ils soutenaient que, l'évêque étant simoniaque, il n'était pas permis de recevoir de lui les sacrements, ni même de ceux qu'il avait ordonnés. Pierre Damien les combattit en cela, mais sans les convaincre. L'évêque, pour les intimider, usa d'un moyen violent. A son instigation, une troupe armée envahit, pendant la nuit, la chapelle où les moines chantaient les nocturnes. On en blessa plusieurs, sans que le chant sacré s'interrompît ; on renversa l'autel, on pilla et on incendia les cellules. Le calme héroïque des religieux, dans cette tempête, attira sur eux un vif intérêt, et rendit plus odieux leur persécuteur. Le lendemain une multitude de Florentins se porta à Saint-Salvi, les mains pleines d'offrandes. Chacun selon son pouvoir prodigua ses largesses aux religieux dépouillés. On recueillait les restes de leur sang, on baisait leurs vêtements, on s'estimait heureux de les voir.

Abstention du Pape.

Les victimes allèrent à Rome accuser l'évêque de Florence, dans le concile qui s'y tint en 1063, en présence de plus de cent évêques. Ils offrirent l'épreuve du feu pour appuyer leur dénonciation. Mais le Pape ne voulut ni permettre cette épreuve, ni déposer l'évêque inculpé, dans la crainte, sans doute, d'irriter davantage ses nombreux satellites. Il fit même une constitution adressée au clergé et au peuple de Florence, où il est dit : « Conformément au concile de Chalcédoine, nous enjoignons aux moines, quelque parfaits qu'ils soient, de rester dans leur cloître, comme le veut la Règle de saint Benoît. Nous leur défendons d'aller par les villages, les châteaux et les villes. Si quelqu'un veut prendre leur avis pour le salut de son âme, il pourra les consulter, mais dans leur cloître. »

Insurrection contre le schisme.

C'était là une insigne modération. S'il est

(1032) Dœllinger, t. II, p. 96.

(1033) Saint Syr est compté pour le premier évêque de Pavie. Il était donc en grande vénération dans cette ville.

(1034) Cette localité était ainsi nommée parce qu'elle était à sept milles de Florence.

dans l'histoire de la Papauté une vertu portée à l'excès, c'est l'esprit de pacification. La condescendance n'obtint pas cette fois l'effet désiré : « L'évêque Pierre n'ayant point été condamné, persécuta violemment ceux qui continuaient, avec les moines, à se séparer de lui comme simoniaque... Il était soutenu par Godefroi, qui menaçait de mort les moines et les clercs qui lui étaient opposés. Mais le peuple s'étant ameuté, alla se plaindre à l'évêque de ses violences, de ses expulsions arbitraires. Il criait à ses partisans : Allez, hérétiques, allez trouver votre hérétique ! C'est vous qui ferez abîmer cette ville ! C'est vous qui en avez chassé Jésus-Christ et saint Pierre, et y avez fait entrer Simon le Magicien, pour l'adorer !... L'évêque obtint un ordre d'emprisonner les dissidents, de confisquer les biens des fugitifs, de chasser de la ville les réfractaires. On vint donc arrêter les ecclésiastiques fidèles pendant un office, et les arracher de l'église où ils chantaient les louanges de Dieu. Alors un cri s'élève ; le peuple accourt, se précipitant comme la vague au souffle de la tempête. Les femmes se jettent dans la foule, les cheveux épars, se frappant la poitrine, jetant des cris lamentables. Elles se prosternaient dans les rues, et répétaient éplorées : Hélas ! hélas ! Jésus ! on vous chasse d'ici, on ne vous permet pas de demeurer avec nous ! Vous le voudriez bien ; mais Simon le Magicien ne vous le permet pas ! O saint Pierre, comment ne défendez-vous pas ceux qui se réfugient chez vous ? Etes-vous vaincu par Simon ? Nous croyions qu'il était enchaîné en enfer, et nous le voyons lâché à votre honte. Les hommes se disaient de leur côté : Vous voyez bien que Jésus-Christ se retire d'ici, parce qu'on ne résiste point à celui qui le chasse. Eh bien ! brûlons cette ville afin que la horde hérétique n'en jouisse pas, et allons, avec nos femmes et nos enfants, partout où ira Jésus-Christ. »

La Ligue au XI*e siècle.*

« Il se forma de même à Crémone une conjuration qui n'était d'abord que de douze personnes. Bientôt toute la population y prit part. Dès ce moment, tous les prêtres et diacres concubinaires furent chassés de la ville ; l'évêque lui-même fut maltraité, pour avoir voulu faire arrêter un prêtre du parti des patarins. Une députation fut envoyée à Rome, et en rapporta une lettre par laquelle le Pape approuvait la résolution qu'ils avaient prise, de participer à la grande lutte que l'Eglise venait d'engager.

« Les habitants de Plaisance s'adjoignirent aussi aux patarins, et chassèrent leur évêque que le Pape avait excommunié (1035). »

Ce mouvement populaire présente une frappante analogie avec cette vaste insurrection des paysans vendéens, animés du même zèle contre les prêtres et les évêques schismatiques. Il rappelle aussi la Ligue ou Union catholique du XVI*e* siècle. Quand les peuples se prononcent avec cette énergie pour leurs croyances, force est aux gouvernements d'obtempérer. La cour de Goslar tint bon pendant cette année et la suivante ; mais soyons désormais rassurés : le mouvement catholique grandira, et la peur montera les degrés du trône.

Apostolat négligé.

[1065] L'année 1065 ne sera marquée que par deux lointains désastres de la Chrétienté, l'un à l'Orient, l'autre au Nord. Malheur à l'Europe quand elle s'absorbe dans ses querelles intestines, quand elle délaisse l'apostolat ! « Malheur à moi si je n'évangélise pas ! » doit-elle dire avec l'Apôtre (1036). L'Europe, l'Asie, l'Afrique sont un seul monde : elle sont ces trois mesures de farine que le levain évangélique, déposé d'abord au centre, doit envahir peu à peu, jusqu'à ce que l'esprit nouveau anime l'humanité tout entière. Ce travail des siècles ne peut s'arrêter impunément, pour le centre lui-même : les membres éloignés qui n'en auront pas reçu la vie, y feront refluer la mort. Les nations infidèles, déshéritées de la participation au Christ, abandonnées à la vie animale, prendront des instincts féroces, de brutales convoitises : elles déborderont en barbarie sur les vieilles populations qui n'auront pas débordé sur elles en civilisation ; elles apporteront le glaive à ceux qui ne leur ont pas apporté l'Evangile ; elles promèneront la flamme de l'incendie chez ceux qui leur ont refusé le flambeau de la vérité : elles rendront la mort aux injustes détenteurs de la vie. Telle est la loi de solidarité qui relie tous les peuples ; telle est la sentence contre les égoïstes possesseurs du

(1035) Dœllinger, t. II, p. 100.

(1036) *I Cor.* IX, 16.

don divin ; tel est le mandat exécutoire et le rôle de représailles confié aux victimes elles-mêmes.

Résultats funestes.

Cette sentence, les barbares du v^e^ siècle l'avaient exécutée. Certes, le monde romain avait eu tout le temps d'aller convertir dans leurs steppes ces Goths, ces Vandales, ces Burgondes qui débordèrent sur lui en laves dévastatrices. Mais il en fut comme au temps de Noé ; ils buvaient et ils mangeaient, ils faisaient des hérésies et des philosophies, et le déluge vint les submerger tous.

Cette sentence, les Arabes du vii^e^ siècle l'avaient exécutée. L'Orient s'était rendormi dans la volupté, et Constantinople disait, comme autrefois Rome : « Je suis reine et je ne verrai pas le deuil. » Ses empereurs faisaient des Enotiques, abattaient les images, tracassaient les Papes. Mais les peuples qu'elle oubliait d'évangéliser, vinrent un jour lui apporter l'Evangile du glaive.

Cette sentence, les Normands l'exécutèrent au ix^e^ siècle. Les rois Francs avaient donné à leurs leudes les évêchés et les abbayes : c'était éteindre les foyers de l'apostolat. Donc les hommes du Nord vinrent renverser ces monastères dégénérés qui avaient été pour eux stériles, ces sanctuaires d'où ne sortait plus le feu sacré, d'où ne rayonnait plus le chandelier aux sept branches d'or.

Cette sentence, les Turcs Seljoucides vont l'exécuter encore au xi^e^ siècle.

« Déjà l'année 1048 avait vu paraître une nouvelle horde de Turcs, qui, s'étant établie par l'épée, détruisit en Asie une grande partie de l'empire grec, fit la loi aux califes, leur enleva Bagdad même, capitale de leurs vastes Etats, étendit ses conquêtes dans l'espace de huit cents lieues, depuis le fond de l'Orient jusqu'au Bosphore et à l'Archipel... La guerre fut acharnée, mais douteuse, jusqu'au schisme de Michel Cérulaire. Depuis cette époque, les provinces grecques de l'Orient, l'Arménie surtout, furent inondées de sang. Il y eut des vieillards que les Turcs se plaisaient à écorcher depuis la poitrine jusqu'au cou ; et, leur couvrant la tête de leur propre peau comme d'un sac, ils leur perçaient le cœur à loisir. De l'Arménie, ils se mirent à faire les mêmes ravages dans la Cappadoce et dans le Pont. En même temps les Hongrois, les Patzinaces, autrement Cosaques, et d'autres barbares, attaquaient l'Empire du côté du Danube (1037). »

Une grande ruine imminente.

Ainsi s'écroulait le caduque édifice de Constantin, la cité terrestre reconstruite avec ses vieux débris et un peu de ciment chrétien. Ce Bas-Empire était la prolongation de l'empire détruit par le Christ, la reprise en sous-œuvre de cette Babylone (1038) tombée au v^e^ siècle au milieu des acclamations du ciel, pour faire place au royaume du Christ, tombée comme la pierre au fond de l'abîme pour n'en plus sortir (1039).

« Jéhovah, le Dieu que j'adore ! je vous exalterai, je bénirai votre nom ; parce que, fidèle aux antiques oracles, vous avez fait de la grande cité un amas de décombres, de la ville de la force une ruine, pour n'être plus rebâtie à tout jamais (1040). »

Byzance en appelait de cet arrêt depuis cinq siècles. Peu touchée des splendeurs promises à la cité nouvelle (1041), elle revendiquait l'héritage de l'ancienne Rome : rêve d'égoïsme, qui trahissait l'Eglise et l'humanité ! « Au lieu d'être les coopérateurs de Dieu, écrivait Léon IX indigné à Michel Cérulaire, ses pontifes mêmes se font les sectateurs de ceux dont la mémoire a péri avec le son, et dont ils voient les cités détruites. De là, et de là uniquement, ce que nous déplorons avec un indicible brisement de cœur, ce qui bouleverse les entrailles de l'Eglise notre Mère (1042). »

Dernier espoir trahi.

Ce qui pouvait ramener Byzance, c'était l'infortune ; ce qui pouvait la détromper, c'était la fatalité qui s'attachait à son ambition : « Les royaumes sont en trouble, les villes et les provinces désolées, nos armées ne prospèrent nulle part, écrivait à Michel Cérulaire le patriarche d'Antioche. » L'empire de Jésus-Christ se relevant plein de vie depuis Léon IX, offrait un frappant et instructif contraste. Aussi Constantin Mono-

(1037) Rohrbacher, t. XIV, p. 141.
(1038) *Apoc.* xix, 6.
(1039) *Apoc.* xviii, 21.
(1040) *Isa.* xxv, 2.
(1041) *Apoc.* xxi, 10 ; *Tob.* xiii, 13.
(1042) Rohrbacher, t. XIII, p. 580.

maque et Isaac Comnène tendaient-ils les bras à la Papauté. Les calamités que traversait l'empire grec pouvaient donc être la voie providentielle de son retour à l'unité. L'Occident n'avait qu'à l'aider dans la lutte qu'il soutenait contre la barbarie : il le reconquérait en le sauvant. Dès lors, la frontière, la chrétienté, était reportée à Bagdad, pour s'étendre bientôt sur l'Inde, la Tartarie et la Chine. Les légats désirés par Isaac Comnène n'attendaient plus qu'un vent favorable, nous l'avons vu, lorsque la cour d'Allemagne souleva la tempête que nous retraçons en ce moment. L'Eglise romaine en sortira victorieuse, mais que de lointaines calamités elle n'aura pu prévenir !

Pèlerins massacrés.

Les pèlerinages de Jérusalem étaient une dévotion chère à nos aïeux. Ils devenaient périlleux, à l'époque où nous arrivons. Vaguement informés des invasions barbares qui dévastaient l'Orient, les pèlerins de 1065 partirent groupés au nombre de sept mille, ayant à leur tête Sigefroi, archevêque de Mayence, Gunther, évêque de Bamberg, Otton de Ratisbonne, Guillaume d'Utrecht, et plusieurs autres personnages considérables. Arrivés à Constantinople, ils saluèrent l'empereur, visitèrent Sainte-Sophie et vénérèrent une infinité de reliquaires. Mais étant entrés sur les terres des Musulmans, ils furent attaqués par des bandes hostiles, le vendredi saint vingt-cinq mars 1065. Renversés du premier choc et couverts de blessures, ils furent dépouillés de tout ce qu'ils avaient. Guillaume, évêque d'Utrecht, demeura demi-mort, nu et estropié d'un bras. Les autres se défendaient à coups de pierres, songeant moins à sauver leur vie qu'à retarder leur mort. Toutefois ils se repliaient peu à peu sur un village, qu'ils gagnèrent enfin ; et les évêques occupèrent une maison entourée d'une muraille très-basse et très-faible. Les pèlerins se défendirent si bien dans ce village, qu'ils arrachaient aux ennemis leurs boucliers et leurs épées, et faisaient même des sorties sur eux : ce qui força les Barbares à les assiéger en forme, et à les prendre par la famine, les harcelant continuellement ; ce qui leur était facile, étant environ douze mille.

Les Chrétiens soutinrent leurs attaques le vendredi et le samedi saint, et le jour de Pâques jusqu'à neuf heures du matin, sans avoir un moment de relâche pour prendre du repos; car, pour la nourriture, ils n'y pensaient pas, ayant la mort devant les yeux. Comme leurs forces étaient épuisées, un des prêtres qui étaient avec eux s'écria, qu'ils avaient tort de tenter Dieu; que, puisqu'il avait permis qu'ils fussent réduits à cette extrémité, il fallait se rendre. Ce conseil fut approuvé, et ils demandèrent par interprète à capituler.

Le chef des Barbares s'avança avec dix-sept des principaux, et entra dans l'enclos qui servait de camp aux Chrétiens, laissant à la porte son fils, pour empêcher les autres d'y pénétrer. Quand il fut monté à la chambre où l'archevêque de Mayence et l'évêque de Bamberg étaient enfermés, ils le supplièrent de prendre tout ce qu'ils avaient et de leur rendre la liberté. Le Barbare, fier de sa victoire et irrité de leur résistance, dit que ce n'était pas à eux à lui faire la loi; qu'après leur avoir tout ôté, il prétendait encore manger leur chair et boire leur sang. Aussitôt, dénouant son turban, il le mit autour du cou de l'évêque. Le prélat, qui était jeune et vigoureux, ne put souffrir cette indignité, et lui porta un coup si énergique qu'il le jeta sur le carreau. Les autres Chrétiens vinrent au secours, prirent ce chef et ceux qui l'avaient accompagné, et leur lièrent les mains derrière le dos. Le combat recommença avec plus de violence; les Chrétiens, pour arrêter l'effort des Barbares, leur présentaient leurs chefs liés, l'épée levée sur leur tête.

Secours inattendu.

En cette extrémité, les Chrétiens apprirent qu'il leur venait du secours. Car quelques-uns d'entre eux s'étaient sauvés à Ramla après le premier combat du vendredi, et, sur leur instante prière, le gouverneur de la place accourait avec des troupes nombreuses pour délivrer les Chrétiens. Ils furent extrêmement surpris que des infidèles les secourussent contre d'autres infidèles : mais c'étaient apparemment les maîtres du pays, naturellement hostiles aux envahisseurs. A cette nouvelle, les Barbares lâchèrent leur proie, et ne songèrent qu'à se sauver eux-mêmes. Le gouverneur de Ramla s'étant fait présenter les chefs prisonniers,

félicita les Chrétiens d'avoir si bien combattu contre ces voleurs qui, ravageaient impunément le pays depuis plusieurs années. Ensuite, ayant reçu des pèlerins l'argent dont ils étaient convenus, il leur donna une escorte pour conduire jusqu'à Jérusalem leurs faibles débris.

Ils y furent reçus par le patriarche Sophrone, vieillard vénérable, et conduits en procession à l'église du Saint-Sépulcre, au bruit des cymbales et à la lueur de mille flambeaux, accompagnés des Syriens et des Latins. On les mena à tous les autres lieux saints de la ville; ils virent avec douleur les églises que le calife Fatimite Hacquem avait ruinées, et ils donnèrent ce qu'ils purent pour les rétablir. Ils auraient bien voulu voir le reste de la Terre-Sainte et se baigner dans le Jourdain; mais des bandes armées tenaient tous les chemins, et ne permettaient pas de s'éloigner de Jérusalem. Les pèlerins s'embarquèrent donc sur des vaisseaux génois, qui étaient arrivés au printemps, et avaient débité leurs marchandises dans les villes maritimes. Ils abordèrent à Brindes, s'arrêtèrent à Rome pour visiter les églises, puis retournèrent chez eux (1043).

Défaillances.

Sigefroi, archevêque de Mayence, fut assez heureux pour revenir de ce pénible voyage. A peine de retour, il entreprit un autre pèlerinage à Saint-Jacques en Galice. En revenant à travers la France, il s'arrêta à Cluni, et fut si édifié de la piété des religieux, qu'il résolut d'y rester lui-même. Mais le saint abbé Hugues, craignant qu'il ne fût pas dignement remplacé, lui ordonna de reprendre le gouvernement de son diocèse. Annon croyant trouver en lui un appui, l'appela auprès du jeune prince. Mais, dans l'atmosphère empestée de la cour, « Sigefroi se démentit : il devint un prélat courtisan, qui, n'ayant pas la force de résister à l'empereur, porta la complaisance jusqu'à se faire schismatique pour lui plaire (1044). »

D'une autre part, nous avons vu Adalbert, le fervent apôtre du Nord, trahir aussi l'attente de l'Eglise : « Comment en un plomb vil l'or pur s'est-il changé?... » Ce fut le tort des doctrines régnantes. Le *trivium* et *quadrivium* ne trempaient guère les âmes pour la lutte. Les Pandectes ne préparaient de solides soutiens qu'au césarisme (1045).

Martyre de saint Godescalc.

Tandis qu'Adalbert employait si tristement des jours dérobés à l'Eglise, les missions du Nord gémissaient délaissées; les ronces et les épines étouffaient la moisson naissante, le sanglier dévastait la vigne du Seigneur.

Satan, toujours vigilant pour le mal, réunit la milice des enfers, et surprit le camp abandonné d'Israël. « En 1065, les Slaves ou Vandales, qui habitaient la Wagrie et le Mecklembourg, se révoltèrent, poussés par leur fanatisme païen. Leur rage s'assouvit d'abord du sang de Godescalc, le Machabée des Chrétiens : ils le massacrèrent dans la ville de Lenzin, le 7 juin (1046). » Avec lui périt le saint prêtre Ippon, qui fut immolé sur l'autel même. Le moine Ansuer et plusieurs autres furent lapidés à Racisbourg le 15 juillet. Comme Ansuer craignait que le courage ne manquât à ses compagnons, il demanda en grâce aux païens de les lapider avant lui, et, s'étant mis à genoux, il pria pour ses persécuteurs.

On gardait à Mecklembourg Jean, évêque écossais, qui était venu en Saxe huit ans auparavant, et avait reçu un cordial accueil de l'archevêque Adalbert. Ce prélat l'envoya peu après chez les Slaves, près de Godescalc; et, dans le séjour qu'il y fit, il baptisa plusieurs milliers de païens. L'évêque Jean, qui était un vénérable vieillard, fut premièrement meurtri de coups; puis mené par dérision dans toutes les villes des Slaves. Comme il demeurait ferme à confesser Jésus-Christ, on lui coupa les pieds et les mains, et enfin la tête. On jeta son corps dans la rue; les païens portèrent sa tête au bout d'une pique en signe de victoire, et l'offrirent à leur dieu Redigast.

La veuve de Godescalc, fille du roi de Danemark, ayant été trouvée à Mecklembourg avec d'autres femmes, fut longtemps battue cruellement. Les païens ravagèrent par le fer et par le feu toute la province de Hambourg, ruinèrent la ville de fond en comble, et tronquèrent les croix en déri-

(1043) Fleury, t. XIII, p. 139.
(1044) Longueval, t. X, p. 65.
(1045) Alzog, t. II, p. 200.
(1046) Godescard, t. VI, p. 127.

sion du Sauveur. Ils détruisirent de même Slesvic, ville très-riche et très-peuplée. Enfin, tous les Chrétiens furent massacrés, et le pays retomba dans le paganisme. C'est la troisième apostasie de cette nation, convertie à la foi, d'abord sous Charlemagne, puis sous Othon, enfin sous Henri III (1047).

Ainsi, de ce côté encore, la frontière de la Chrétienté reculait, et l'épée du dehors venait châtier les luttes intérieures. Si la Saxe, alors occupée militairement par le despotisme, avait eu ses bras libres, les Slaves païens n'eussent pas égorgé une chrétienté naissante ; si, au lieu d'envoyer à Rome des antipapes, Henri IV eût envoyé aux Barbares des missionnaires, à l'Orient des guerriers, l'Europe eût habité ses tentes dans une paix éternelle : *Si in via Dei ambulasses, habitasses utique in pace sempiterna* (1048).

Réaction catholique.

[1066] La désolation des peuples est la leçon des rois. Tant de désastres autorisèrent le parti catholique à élever la voix. « Adalbert s'était attiré la principale autorité, et, pour la conserver, il retenait en Saxe le roi Henri, sans le laisser communiquer avec les autres seigneurs. Ceux-ci cherchaient les moyens de s'affranchir de cette tyrannie. Reprenant Annon pour chef, ils indiquèrent une diète à Tribur, au commencement de 1066, et ils y déclarèrent au roi qu'il devait opter entre la couronne et l'amitié d'Adalbert. Comme il hésitait, Adalbert lui conseilla de s'enfuir la nuit suivante. Mais les seigneurs firent la garde autour de son palais. Le tout-puissant ministre fut chassé honteusement avec tous ceux de son parti, et le gouvernement revint ainsi aux évêques (1049). »

Annon à Rome.

Les événements d'Italie furent la cause déterminante de cette réaction.

« On savait à la cour que les Romains étaient toujours mécontents de ce que le roi avait voulu faire Pape Cadaloüs, et qu'ils semblaient disposés à se révolter pour ce sujet, » dit l'historien allemand Lambert : c'est-à-dire que toute l'Italie était en feu, et que les populations étaient disposées à s'affranchir de la royauté Germanique. « C'est pourquoi la cour jugea à propos d'envoyer à Rome Annon, archevêque de Cologne. Il quitta donc les affaires d'Allemagne, se rendit en Lombardie, et passant par la Toscane (pour s'assurer de Godefroi sans doute) il se rendit à Rome. Le Pape le reçut avec bonté, et l'archevêque lui dit d'un ton affectueux : Mon frère Alexandre, comment avez-vous reçu le pontificat sans l'ordre et le consentement du roi mon maître? Car les rois sont depuis longtemps en possession incontestable de ce droit. Et commençant par les empereurs, il énuméra ceux par l'ordre et le consentement desquels les Papes étaient entrés dans le saint Siége. Hildebrand et les évêques-cardinaux répondirent : Soyez fermement persuadé que, selon les canons, les rois n'ont aucun droit à l'élection des Papes. Et ils citèrent plusieurs décrets, entre autres celui de Nicolas II souscrit de cent treize évêques. Enfin, après quelques contestations, l'archevêque de Cologne demeura si bien convaincu, qu'il n'eut rien de raisonnable à opposer.

« Mais il pria le Pape de vouloir bien célébrer un concile en Lombardie, pour y montrer la justice de son élection. Le Pape représenta que cette proposition était nouvelle et contraire à sa dignité; toutefois, considérant le malheur du temps, il convoqua le concile à Mantoue. »

Martyre de saint Ariald.

Gui, archevêque de Milan, vit ce qui se préparait. Regardant Ariald comme l'auteur du mouvement populaire qui s'était prononcé contre lui, il médita une atroce vengeance. Il y avait dix ans que ce généreux athlète combattait : « Hélas! disait-il en soupirant, excepté Herlembald et Nazaire, je ne trouve personne qui ne me conseille le silence. » Enfin, l'archevêque le fit prendre par trahison, et mener dans un désert au delà du lac Majeur. La nièce de l'archevêque, nouvelle Hérodiade, envoya deux sicaires pour lui arracher la vie. Ils arrivèrent sur lui l'épée à la main, et le saisissant avec violence, ils lui crièrent : « Dis, misérable, notre maître est-il véritablement archevêque? — Il ne l'est pas, » dit Ariald avec une héroïque fermeté. Aussitôt ils lui mutilèrent les oreilles. Il leva

(1047) Fleury, t. XIII, p. 150.
(1048) *Baruch.* III, 13.

(1049) Fleury, t. XIII, p. 164.

les yeux au ciel, et dit : « Je vous rends grâces, Jésus, de m'avoir fait aujourd'hui l'honneur de me mettre au nombre de vos martyrs. » On lui demanda de nouveau si Gui était archevêque : « Non, » répondit-il encore. Alors on lui coupa le nez, avec la lèvre d'en haut, et on lui arracha les yeux. Les bourreaux lui coupèrent ensuite la main droite, en disant : « C'est cette main qui écrivait à Rome. » Enfin, ils lui arrachèrent la langue, en disant : « Faisons taire celle qui a troublé notre clergé. » Il expira ainsi entre leurs mains, le 27 juin 1066. Ce fut un crime inutile : le peuple, serré autour de Herlembald, l'héroïque chef de la croisade, n'en fut que plus ardent contre le barbare persécuteur, et Gui fut contraint d'abdiquer l'année suivante, comme nous le verrons.

Epreuve du feu.

A Florence, l'animation du peuple était si grande, que les clercs qui tenaient encore pour l'évêque simoniaque, n'osaient plus exercer leurs fonctions. Lassés de cette situation pénible, ils envoyèrent dire aux moines de Septime qu'ils étaient prêts à se rendre, si l'on démontrait que leur évêque était vraiment simoniaque. Les moines offrirent le jugement de Dieu, et les clercs demandèrent l'épreuve du feu. Aussitôt le peuple se rendit en foule au monastère, et dressa deux bûchers l'un à côté de l'autre, chacun long de dix pieds, large de cinq. L'épreuve consistait à passer, pendant qu'ils seraient embrasés, par l'étroit sentier qui les séparait. Un saint religieux nommé Pierre fut désigné pour la subir. Il célébra auparavant la messe, avec une tendre dévotion, au milieu des larmes de tous les assistants. A l'*Agnus Dei*, quatre moines s'avancèrent pour allumer le bûcher. Alors il s'éleva un cri, et on chanta : *Kyrie, eleison*, d'un ton lamentable. Pierre ayant communié et achevé la messe, ôta sa chasuble, gardant les autres ornements. Portant une croix, il chantait les litanies avec les abbés et les moines, et s'approcha ainsi des bûchers déjà embrasés. Le peuple redoubla ses prières avec une nouvelle ardeur. Enfin on fit faire silence, pour entendre les conditions auxquelles se faisait l'épreuve. On choisit un abbé qui avait la voix forte, pour lire distinctement au peuple une oraison contenant ce que l'on demandait à Dieu. Tous l'approuvèrent. Puis un autre abbé éleva la voix et dit : « Mes frères, Dieu nous est témoin que nous faisons ceci pour le salut de vos âmes, afin que désormais vous évitiez la simonie, crime si abominable que les autres ne sont presque rien en comparaison. »

Les deux bûchers étaient embrasés, et le sentier qui les séparait était couvert de charbons ardents. Alors Pierre prononça à haute voix cette prière, au milieu des larmes de tous les assistants : « Seigneur Jésus, je vous demande que, si Pierre de Pavie a usurpé par simonie le siége de Florence, vous me secouriez en ce terrible jugement, et me préserviez de toute atteinte du feu, comme vous avez autrefois conservé les trois enfants dans la fournaise. » Il donna le baiser de paix à ses frères, et on dit au peuple : « Combien voulez-vous qu'il demeure dans le feu? » Le peuple répondit : « C'est assez qu'il passe lentement au milieu. »

Pierre faisant le signe de la croix, et portant un crucifix sur lequel étaient fixés ses yeux, entra gravement dans les flammes, les pieds nus, avec un visage gai. On le perdit de vue; mais bientôt on le vit reparaître de l'autre côté, sans que le feu eût eu la moindre prise sur lui. La flamme agitait ses cheveux, soulevait son aube, faisait flotter son étole et son manipule; mais rien ne brûla. Quand il fut sorti du feu, il voulut réitérer l'épreuve; mais le peuple l'arrêta, lui baisant les pieds. On s'empressait tellement autour de lui, que les clercs eurent bien de la peine à le dégager. Tous chantaient les louanges de Dieu, répandant des larmes de joie; on exaltait saint Pierre, et on maudissait Simon le Magicien.

Le moine Pierre était de l'illustre famille des Aldobrandini. Il fut plus tard cardinal et évêque d'Albane; le nom de Pierre Ignée (*Igneus*) lui resta comme un monument de ce miracle.

Quant à l'évêque simoniaque, il fut lui-même si frappé du prodige, qu'il consentit à sa déposition, et se retira comme simple moine dans le monastère de Septime, où il vécut saintement.

C'est par ces coups d'éclat que le ciel préparait le plein succès du concile de Mantoue.

Le temps marqué étant venu, le Pape Alexandre s'y rendit, avec les prélats et les cardinaux. Tous les évêques de Lombardie s'y trouvèrent, hormis Cadaloüs, quoique l'archevêque de Cologne lui eût ordonné d'y venir. En ce concile le Pape Alexandre prouva par de si bonnes raisons la validité de son élection, qu'il ramena les évêques de Lombardie. Au contraire, Cadaloüs fut condamné tout d'une voix comme simoniaque.

Fin de l'antipape.

Alors enfin, Cadaloüs rentra dans l'ombre : il sortit comme un oiseau de ténèbres du fort Saint-Ange, d'où il avait si longtemps menacé la Chaire de saint Pierre. Les historiens allemands disent que, traînant çà et là sa misérable existence, il s'obstina néanmoins à maintenir ses prétentions confondues; mais deux écrivains italiens, mieux instruits sans doute, assurent qu'il se soumit au légitime Pontife et mourut repentant. Ainsi se termina le schisme qui avait désolé six ans l'Eglise. Gloire aux populations d'Italie, qui se levèrent dans ces jours difficiles pour la foi de leurs pères ! Gloire aux moines, qui les animèrent aux nobles combats !

Bérenger relaps.

Pendant que la ferveur chrétienne des masses, c'est-à-dire le Saint-Esprit communiqué aux humbles et aux petits, sauvait l'Italie du schisme, elle préservait la France de l'hérésie, au milieu des mêmes connivences du pouvoir. Jésus-Christ est avec nous jusqu'à la fin des siècles de deux manières, dans son Vicaire et dans l'Eucharistie. Le naturalisme nie cette double présence : césarisme, il abolit la Papauté; philosophisme, il abolit l'Eucharistie. Cadaloüs a pour pendant Bérenger.

Bérenger avait été obligé, au concile de Rome, de brûler son livre, et de souscrire une profession de foi qui semblait ne plus laisser lieu à aucun subterfuge. A peine rentré en France, il rejeta la formule, qu'il n'avait admise, disait-il, que par peur de la mort, se prévalant de l'exemple d'Aaron qui par crainte avait fabriqué le veau d'or, et de celui de saint Pierre qui par le même motif avait renié son Maître. Véritable précurseur des hérétiques futurs, « il nommait le Pape Léon IX, non pas *Pontifex*, mais *Pompifex;* l'Eglise romaine, non plus catholique, mais satanique (1050). » Et il était toujours professeur public, toujours archidiacre !

Nouvelle réfutation.

Lanfranc prit le rôle de Pierre Damien contre cet agresseur de l'Eglise. Il avait réconcilié Guillaume avec Nicolas II, sous la condition que le duc fonderait deux monastères. L'un fut celui de Saint-Etienne, et l'autre celui de la Trinité, à Caen. Lanfranc, cause indirecte de cette double fondation, devint premier abbé de Saint-Etienne, en 1064, et c'est alors qu'il composa contre Bérenger une justification du formulaire signé, et attaqué ensuite, par le sectaire. S'adressant à lui-même, il commence ainsi : « Si Dieu vous inspirait de vouloir bien conférer avec moi en quelque lieu convenable, ce serait un grand bien peut-être pour vous, et certainement pour ceux que vous séduisez. Car il en arriverait, ou que vous céderiez à toute l'Eglise, ou qu'eux-mêmes, si vous demeuriez dans votre opiniâtreté, se rendraient à l'évidence. Mais vous avez pris le parti d'enseigner l'erreur dans l'ombre devant les ignorants, et de confesser la vérité à la lumière dans les conciles. C'est pourquoi vous me fuyez vous fuyez les personnes qui peuvent juger de vos arguments et des miens, principalement des passages que vous attribuez aux saints docteurs, par malice ou par ignorance. Toutes les chicanes tomberaient, quand on produirait les textes, et qu'on montrerait clair comme le jour que les passages que vous citez sont faux ou altérés. »

Il lui rappelle sa condamnation au concile de Rome, sous Nicolas II, et l'abjuration qu'il y avait faite. « Au mépris de vos serments, continue-t-il, vous avez depuis composé un écrit que j'entreprends de réfuter. Afin qu'on voie plus clairement ce que vous dites et ce que je réponds, je mettrai en tête de chaque article votre nom et le mien. »

Bérenger avait cité, ou plutôt mutilé, le texte de son abjuration, en disant que c'était un écrit anti-catholique du cardinal Humbert, qu'il traite de Bourguignon imperti-

(1050) Alzog, t. II, p. 240.

nent. Lanfranc répond : « Tous ceux qui ont connu Humbert savent que c'était un homme pieux et très-instruit. Le saint Pape Léon l'amena à Rome, non de Bourgogne, mais de Lorraine, et l'ordonna archevêque pour prêcher en Sicile ; ensuite l'Eglise romaine le fit cardinal, et il n'y a jamais eu le moindre soupçon contre sa doctrine. Il présidait à tous les conseils du saint Siége, comme l'Eglise entière en est témoin. Quand il aurait été Bourguignon, ce serait une puérilité de lui reprocher sa patrie. En soutenant qu'il a écrit contre la vérité catholique, ce n'est pas lui seul que vous accusez, ce sont les Papes, l'Eglise romaine et plusieurs Pères ; et vous tombez dans le cas qu'ils ont prévu, en disant, d'un commun consentement, que l'hérétique est celui qui s'écarte de la doctrine de l'Eglise romaine et de l'Eglise universelle. »

Lanfranc reproche ensuite à Bérenger d'avoir exprès retranché le commencement de son abjuration, pour faire croire aux lecteurs que c'était le texte du cardinal Humbert et non pas le sien. Lanfranc rapporte l'abjuration entière, telle que Bérenger l'avait lue en plein concile ; puis il ajoute : « Pourquoi donc attribuer cet écrit à l'évêque Humbert, plutôt qu'à vous, qu'au Pape Nicolas, qu'à son concile, enfin qu'à toutes les Eglises, qui l'ont reçu avec respect, et ont rendu grâces à Dieu de votre conversion ? C'est que vous persuadez plus aisément aux ignorants qu'un seul homme a pu se tromper ; c'est qu'en vous l'attribuant, vous vous convaincriez de parjure. »

Bérenger disait : « Le Bourguignon était dans l'opinion, ou plutôt la sottise, du vulgaire, de Paschase et de Lanfranc, que la substance du pain et du vin ne reste plus sur l'autel après la consécration. » Lanfranc répond : « Je veux que vous sachiez, vous et mes amis, et toute l'Eglise, que, quand je n'aurais ni argument ni raison pour prouver ma créance, j'aimerais mieux être avec le vulgaire un catholique rustique et ignorant, que d'être avec vous un hérétique poli et agréable. » Et comme Bérenger accusait Humbert de contradiction, Lanfranc ajoute : « Misérable que vous êtes, pourquoi juriez-vous que vous croyiez ce que vous trouviez si contradictoire ? Si vous pensiez avoir la vraie foi, ne valait-il pas mieux finir votre vie par une mort glorieuse, que de commettre un parjure ? »

Il reproche au novateur de s'appuyer sur la dialectique (d'Aristote) au défaut de l'autorité (de l'Eglise), et il ajoute : « Dieu m'est témoin, que, quand il s'agit des saintes Lettres, je ne voudrais ni proposer ni résoudre de ces sortes de questions ; et si quelquefois le sujet de la dispute est tel, qu'il soit plus facile à expliquer par les règles de cet art, je le cache autant que je puis sous des expressions équivalentes. » Il le réfute néanmoins par les règles de la dialectique, et il ajoute : « Quand vous affectez, dans une question de cette importance, les mots d'affirmation, de sujet, d'attribut, et les autres termes de l'art, vous ne le faites que pour montrer aux ignorants combien vous êtes habile dans la dispute. »

Bérenger : « Le sacrement de l'Eglise est composé de deux parties, l'une visible et l'autre invisible : le signe et la chose. La chose est le corps de Jésus-Christ, qui serait visible s'il était devant nous ; mais il est au ciel, assis à la droite du Père ; et jusqu'au temps du rétablissement de toutes choses, comme dit saint Pierre, on ne pourra l'en faire descendre. » — Lanfranc : « C'est aussi ce que nous soutenons, que le sacrifice de l'Eglise est composé de deux parties, de l'apparence visible des éléments, et de la chair et du sang de Jésus-Christ qui sont invisibles ; du signe et de la chose signifiée, c'est-à-dire du corps de Jésus-Christ, qui est mangé sur la terre, quoiqu'il soit en même temps au ciel. Si vous demandez comment cela se peut faire, je réponds, que c'est un mystère de foi, et qu'il est salutaire de le croire, et non pas utile de l'examiner. »

Bérenger : « Qui peut comprendre par la raison, ou convenir qu'il se puisse faire par miracle, que le pain soit rompu dans le corps de Jésus-Christ, qui depuis sa résurrection est absolument incorruptible ? » — Lanfranc : « Le juste, qui vit de la foi, n'examine point et ne cherche point à concevoir par la raison, comment le pain devient chair et le vin sang, changeant l'un et l'autre essentiellement de nature. Il aime mieux croire les mystères célestes, pour obtenir un jour la récompense de la foi, que de travailler en vain pour comprendre ce qui est incompréhensible. Mais c'est le propre des hérétiques de se moquer de la

foi des simples, et de vouloir tout comprendre par la raison. Au reste, quand nous croyons que Jésus-Christ est mangé sur la terre véritablement, nous ne laissons pas de croire qu'il est entier et incorruptible dans le ciel. » Il apporte ensuite l'autorité du concile d'Ephèse et de saint Cyrille d'Alexandrie. Plus loin il ajoute : « Vous croyez que le pain et le vin de la sainte table demeurent ce qu'ils étaient quant à la substance; et qu'on les nomme la chair et le sang de Jésus-Christ, parce qu'on les emploie pour célébrer la mémoire de sa chair crucifiée et de son sang répandu. Si cela est vrai, les sacrements des Juifs ont été plus excellents que ceux des Chrétiens. Car la manne envoyée du ciel et les animaux que l'on immolait valaient mieux qu'une parcelle de pain et un peu de vin; et il est plus divin de prophétiser l'avenir que de rémémorer le passé. »

Lanfranc conclut par l'autorité de l'Eglise, en disant à Bérenger : « Si ce que vous soutenez est véritable, ce que croit l'Eglise est faux, car tous les Chrétiens se glorifient de recevoir la vraie chair et le vrai sang de Jésus-Christ. Interrogez tous les peuples de la langue Latine, interrogez les Grecs, les Arméniens : ils disent, tout d'une voix, que c'est là leur créance. Or, si la foi de l'Eglise est fausse, ou il n'y a jamais eu d'Eglise, ou elle a péri : mais aucun catholique ne conviendra de l'un ni de l'autre. Vous avouez que l'Eglise a existé et a fructifié chez toutes les nations; mais, par l'ignorance de ceux qui ont mal entendu sa doctrine, elle a erré, selon vous; elle a péri, et est demeurée en vous seuls sur la terre. Eh! que devient alors la promesse de Jésus-Christ, d'être avec elle jusqu'à la fin des siècles (1051)? »

Lanfranc dans le cloître.

On voit quelle transfiguration s'était accomplie dans Lanfranc, le vaniteux écolier de Pavie, depuis qu'il était passé de l'école des sophistes à celle de la divine Sagesse.

« Heureux l'homme qui fixera sur elle son cœur, qui méditera dans la sainteté, recueilli sous le regard de Dieu!

« Heureux celui qui scrute ses voies, qui approfondit ses secrets, qui cherche avec amour ses traces; celui qui écoute à sa porte, qui repose près de sa maison!

« Il sera abrité sous son ombrage; il habitera sous ses rameaux protecteurs. Il y sera garanti de la chaleur du jour; il y sera couvert d'un rayon de sa gloire...

« Elle le nourrira du pain de vie et d'intelligence; elle l'abreuvera aux sources de la science véritable. Elle ouvrira sa bouche au milieu d'un peuple attentif, et elle le revêtira d'un manteau d'honneur (1052). »

Telles furent les bénédictions que recueillit Lanfranc au monastère du Bec. En le quittant pour devenir abbé de Saint-Etienne, il y laissa un disciple digne de lui. C'était Anselme, qui vint d'abord chercher la science à son école, et y trouva un autre trésor plus précieux. Pressé de se donner à Dieu, il ne savait s'il devait le servir dans le monde, ou à l'ombre du cloître. Il consulta l'archevêque Maurile, qui le décida pour la vie monastique. Il délibéra sur le choix du monastère. Partagé entre Bec et Cluni, il redoutait, par un reste de vanité, de rester éclipsé et inaperçu. « Au Bec, disait-il, je ne pourrai lutter contre l'érudition de Lanfranc. A Cluni, je ne pourrai vaincre en sainteté tant de religieux accomplis. » Mais, éclairé soudain d'un rayon de la grâce : « Quelle illusion t'égare, s'écria-t-il? Te fais-tu donc moine pour briller? N'est-ce pas plutôt pour t'effacer? » Il entra donc au Bec, où, trois ans après, il remplaça Lanfranc comme prieur.

Mérite de la vie active.

Comme l'abbé Herluin était fort âgé (1053), et ne pouvait plus vaquer aux affaires, Anselme portait tout le fardeau du gouvernement, et à peine trouvait-il un moment pour lire ou écrire. Il eut bientôt envie d'abdiquer une charge qui lui donnait tant de distractions; mais, pour n'avoir rien à se reprocher, il consulta encore Maurile, archevêque de Rouen, qui lui répondit : « Mon cher frère, il ne faut pas que le soin de votre propre salut vous fasse abandonner le soin du salut des autres. L'expérience m'a appris que plusieurs de ceux qui renoncent à travailler à la perfection du prochain, sous prétexte de ne travailler qu'à la

(1051) Fleury, t. XIII, p. 154-164.
(1052) *Eccli.* XIV, 22 seqq.

(1053) Longueval, t. X, p. 72.

leur propre, ne font souvent ni l'un ni l'autre. C'est pourquoi, de peur qu'il ne vous arrive quelque chose de semblable, je vous ordonne, en vertu de la sainte obéissance, de garder la charge de prieur qu'on vous a donnée, et de ne la quitter que par ordre de votre abbé. »

Anselme ne songea plus qu'à remplir les devoirs de prieur avec autant de charité que de vigilance. C'était un père pour tous les religieux, mais c'était une mère tendre pour les malades. Il en prenait un soin particulier, et ne s'en rapportait qu'à lui-même pour les servir.

L'éducation bien comprise.

Anselme avait aussi des bontés particulières pour la faiblesse de l'âge. Il ne croyait pas qu'un supérieur dût être si sévère à la jeunesse, ni aggraver le joug de la religion, quand la vivacité des passions le rend déjà assez pesant.

Un abbé se plaignant un jour des jeunes écoliers de son monastère, qu'il ne pouvait dompter avec la verge (1054), Anselme lui dit : « Vous les avez tels que vous les formez. Ils sont indociles à présent; et quand ils seront plus âgés, ils seront stupides, et comme abrutis par les coups. Car, dites-moi, si un arbre de votre jardin était lié et comprimé de telle sorte qu'il ne pût étendre ses branches, vous ne pourriez avoir qu'un arbre petit et infructueux. Il en est de même de vos jeunes gens, que vous resserrez par vos menaces, que vous aigrissez par vos coups. Ils ne conçoivent que des pensées de murmure et de rancune, et leur haine contre les supérieurs croît avec l'âge. Si vous voulez les former véritablement, imitez un ouvrier qui, voulant graver une figure sur une lame d'or ou d'argent, la polit doucement, et y imprime les traits qu'il souhaite. Il gâterait tout, s'il frappait rudement. »

Lanfranc et Anselme jouissaient tous deux des bonnes grâces de Guillaume, qui recherchait le talent. Cette faveur devait bientôt les élever aux premières dignités de l'Eglise, par suite d'un grand événement qui fit de Guillaume un des puissants monarques de l'époque.

Date mémorable.

L'année 1066 est celle de l'invasion de l'Angleterre par les Normands; c'est la date à jamais célèbre de la naissance d'un grand peuple : de cette formidable puissance, qui, trônant aujourd'hui sur deux cents millions d'esclaves et trois continents, se pose en face l'Eglise en rivale, en adversaire même; c'est l'ère de cet empire Britannique, qui dit fièrement à l'empire du Christ : Compte, et mesure! c'est l'Egyre de l'Occident.

Cette prodigieuse fortune est-elle un jet soudain de la fatalité, un caprice du hasard? Non, toute destinée a sa logique dans la philosophie de l'histoire, sa racine dans les profondeurs du passé. Ce n'est pas sans cause que l'Allemagne est aujourd'hui protestante, l'Espagne catholique, la Russie schismatique, et la Turquie musulmane; ce n'est pas sans un long travail des siècles que l'Angleterre est tout ce qu'elle est. — Le patrimoine de tout peuple est un héritage.

« Le sang, la forme, la vie, les aptitudes naturelles, passent des pères aux enfants; et il en est ainsi des dispositions plus ou moins heureuses pour l'ordre surnaturel. A cause de l'unité morale qui rattache les ancêtres à leur descendance, Dieu tient compte aux générations de ce qu'ont été celles qui les ont produites. Il reconnaît Abraham dans Jacob; il se rappelle, en voyant le petit-fils, ce qu'a fait pour lui l'aïeul; et lorsque la mémoire des hommes est impuissante à retrouver les traces du passé, celle de Dieu y discerne encore des motifs de disgrâce et surtout de faveur, selon qu'il le disait au Sinaï par ces fameuses paroles : « Je suis le Dieu fort et jaloux, « qui visite l'iniquité des pères sur les en- « fants jusqu'à la troisième génération pour « ceux qui me haïssent, et qui étends jusqu'à « la millième mes bontés pour ceux qui me « chérissent (1055).» Nous sommes donc tous sous cette loi de solidarité... Nos pères ont

(1054) C'était la méthode païenne, réintégrée forcément avec les études païennes, qui répugnent à l'enfance. « On nous forçait, dit saint Augustin, à boire le vin de l'erreur; et si nous refusions, on employait la verge, sans qu'il y eût moyen d'en appeler à aucun juge : car tous avaient bu... Vos louanges, Seigneur, vos louanges, si éloquemment chantées dans les Ecritures, auraient élevé mon âme, fixé mon faible cœur... Ne retirerez-vous pas du puits de l'abîme ces jeunes âmes, qui sont faites pour vous, qui ont soif de vous! »

(1055) *Exod.* xx, 5.

travaillé pour nous, dans l'ordre de temps et celui de l'éternité ; ils ont tracé le sillon de nos voies, et nous rencontrons en y marchant les plantes amères ou les plantes fécondes qu'ils y ont semées pour nous (1056). »

Donc, les peuples qui ont à se choisir des alliances doivent ouvrir l'histoire, comme les futurs époux doivent interroger les généalogies : « S'allier à une famille, c'est s'allier à des bénédictions ou à des malédictions. La dot véritable, Dieu seul la connaît ; mais, à un certain degré, vous pouvez la connaître aussi. Demandez-vous si le sang qui va se mêler au vôtre contient des traditions de vertus humaines et divines, s'il s'est longtemps purifié par les sacrifices du devoir... Remontez aussi haut que possible dans son histoire héréditaire, afin que, tous les rameaux en étant explorés, vous sachiez ce que pèse devant Dieu cette génération qui va se joindre à la vôtre. Si l'auréole de la sainteté y manque visiblement, fuyez à l'autre pôle, quand même on vous apporterait tous les trésors (1057). »

Un peuple est le résumé vivant de tout un passé. Pourtant, il est telle phase de son existence dont il a reçu son empreinte, il est telle race plus dominante dont il a subi l'assimilation, il est tel génie plus puissant dont il a reçu sa constitution. Pour l'Angleterre, cette époque, c'est le dernier tiers du XI^e siècle ; cette race, c'est la race normande ; cet homme, c'est Guillaume le Conquérant.

L'Angleterre dans sa ferveur.

L'Angleterre fut jadis appelée l'Ile des saints. « On avait si bien réussi à propager la foi dans la Bretagne anglo-saxonne, qu'elle avait conquis tous les royaumes de l'Heptarchie.

« Les monastères qui y furent fondés de bonne heure, et dont le nombre s'augmenta rapidement, suppléaient au besoin aux églises paroissiales. Les abbayes les plus florissantes étaient celles d'Evesham, de Malmesbury, de Weremouth, et l'ancienne abbaye bretonne de Glastonbury, « la Mère des saints. » On en fonda nombre d'autres, qui avaient partout pour annexes des monastères de femmes.

« Le nombre des évêchés fut porté de sept à dix-sept. On élisait les évêques dans les conciles nationaux, sous la présidence du primat ; puis, le clergé de chaque diocèse eut le droit d'élire son évêque sous l'approbation du peuple. Dès le commencement, l'Eglise d'Angleterre fut dans un rapport intime avec le Siége de Rome. Des ecclésiastiques et des laïques allaient très-souvent visiter les tombeaux des apôtres, et recevoir la bénédiction du Pape. Huit rois anglo-saxons firent le voyage de Rome en pèlerins ; d'autres envoyèrent au moins des messagers avec des présents. Les métropolitains anglais, pour obtenir la confirmation de leur dignité ainsi que le pallium, devaient se rendre en personne auprès du Saint-Père, afin qu'il pût juger de leur capacité..... On plaça aussi de bonne heure les établissements religieux de l'Angleterre sous la protection spéciale du chef de l'Eglise ; les rois mêmes étaient dans l'habitude de demander au Pape la confirmation des donations qu'ils faisaient aux monastères. Ine, roi de Wessex, qui termina ses jours à Rome, y fonda un séminaire pour les jeunes Anglais qui se destinaient à l'état ecclésiastique..... Les Papes firent assembler plusieurs conciles en Angleterre ; le Pape Adrien y envoya en qualité de légats les évêques d'Ostie et de Todi, qui dotèrent l'Eglise de ce pays d'une collection de canons..... L'unité hiérarchique suppléait dans les Etats anglo-saxons à cette faible et imparfaite unité politique que le Bretwalda y avait établie.....

« Si, au milieu de ses triomphes les plus éclatants, l'Eglise n'eût point été arrêtée et interrompue par les guerres et les révolutions continuelles qui donnèrent à l'Angleterre l'aspect d'un vaste camp retranché, le peuple anglais, par ses heureuses dispositions et par une propension naturelle à une piété solide et véritable, fût parvenu à un degré extraordinaire de moralité et de culture intellectuelle. Les expéditions des Danois, à dater de 832, continuèrent pendant soixante-dix ans à mettre à feu et à sang les diverses parties de l'Ile ; à incendier les églises et les monastères, à tuer des milliers de prêtres et de moines, et à arrêter pour longtemps le germe de toute amélioration (1058)..... »

(1056) Lacordaire, LXIX^e Confér., p. 501.
(1057) *Ibid.*, p. 503.

(1058) Dœllinger, t. II, p. 104, 108.

L'Angleterre infidèle.

On se demande avec douleur comment de si belles espérances furent trompées. On interroge avec effroi les conseils de Dieu, qui départirent à cette terre bénie tant de calamités. Le savant historien que nous venons de citer, ne remonte pas aussi haut, il s'arrête à une cause secondaire. Sans doute, nous sommes en droit d'imputer ces maux aux invasions barbares. Mais ces invasions elles-mêmes ont une cause. Les Barbares sont bien le fléau de Dieu, « la verge de son indignation, le bâton de sa colère (1059). » Mais c'est le péché seul qui arme la main d'un père : ni le Madianite, ni le Philistin, ni l'Assyrien, ne fut jamais déchaîné contre Israël, que lorsque Israël fut parjure. Qui scrutera les infidélités des peuples chrétiens? Qui dira les délicates susceptibilités et les justes jalousies du cœur de Dieu, après l'effusion de tant de grâces ? Un peuple portera encore à l'extérieur toutes les marques de sa foi, que déjà il ne sera plus devant Dieu qu'un sépulcre blanchi. Les solennités du culte s'accomplissent; les places publiques n'accusent aucune apostasie : mais dans le sanctuaire des cœurs l'œil de Jéhovah découvre d'invisibles idoles. L'homme s'ennuie de ne servir que son Créateur. Reintégré par le baptême dans le paradis terrestre de l'Eglise, il a vite épuisé la coupe de son bonheur : Nous gémissons au fond de notre être, n'ayant encore que les prémices de l'Esprit. Impatients, dévorés par une curiosité inquiète, nous prêtons l'oreille à tout vent de séduction. « Ah ! mes frères, disait saint Paul, je tremble au souvenir du serpent qui séduisit Eve par son astuce; je crains que vos intelligences ne subissent la même fascination, et ne perdent cette simplicité de vue qui vous fait envisager Jésus-Christ seul. » — « Vous n'avez qu'un seul maître et docteur : » *Magister vester unus est Christus* (1060).

C'est la leçon que l'homme ne voudra comprendre dans aucun siècle ; il veut la science du bien et du mal, et il lui faut des maîtres qui répondent à toutes ses aspirations : *Ad desideria sua coacervabunt sibi magistros* (1061). La saine doctrine est sans saveur : *Sanam doctrinam non sustinebunt* (1062). La vérité est trop simple : il faut des fictions, des créations du génie humain : *A veritate auditum avertent, ad fabulas autem convertentur* (1063). La manne est insipide, fastidieuse : qui nous donnera les viandes de l'Egypte ?

Que telle fut dès le IX^e^ siècle l'apostasie de l'Ile des saints, nous en avons un célèbre témoignage : « Les lettres par lesquelles Alcuin exhorte et réprimande les Anglo-Saxons prouvent que, de son temps, le goût des études ecclésiastiques avait tout autant diminué chez eux que la morale et la piété (1064). »

Quelle révélation ! quel trait de lumière ! Aristote est le patriarche des hérésies, nous disent les Pères, le législateur du naturalisme : partout où apparaît cet homme, la bénédiction s'enfuit, le cortége des erreurs et des calamités se déroule. Or, nous dit l'historien Lingard, « Aristote fut connu en Angleterre beaucoup plus tôt qu'on ne le pense généralement. Alcuin, qui écrivait deux siècles avant, nous apprend qu'on étudiait Aristote à Yorck. Il écrivit lui-même un traité sur les *Isagoges*, les *Catégories*, les *Syllogismes*, les *Topiques* et les *Périerméniès* (1065). »

Quoi ! Alcuin ! C'était lui qui dotait l'Angleterre de pareils trésors, et il reprochait à l'Angleterre de déserter les saintes Lettres ! Il semait l'ivraie, et il s'étonnait de ne pas voir une moisson de froment ! Il plantait des ronces, et il s'indignait de ne pas recueillir de raisins ! Mais cette question est la terre classique des inconséquences.

Les invasions qui sillonnèrent le sol de l'Angleterre ne déracinèrent point Aristote; les révolutions qui renversèrent les dynasties ne le détrônèrent point. — Nous en avons pour garant Ingulf, contemporain et historien de Guillaume le Conquérant. Elevé aux célèbres monastères de Westminster et d'Oxford, il y avait dévoré Aristote avec une glorieuse avidité, nous assure-t-il lui-même.

Les monastères ne furent donc plus les foyers de l'apostolat, mais les stériles arènes des vaines subtilités. Les terres lointaines

(1059) *Isa.* x, 5; *Thren.* III, 1.
(1060) *II Cor.* XI, 3.
(1061) *II Tim.* IV, 3,
(1062) *Ibid.*
(1063) *Ibid.*, 4.
(1064) Lingard, t. I, p. 184.
(1065) *Ibid.*

furent laissées en friche, et il y poussa avec les ronces et les épines, les représailles du Seigneur. Un feu sortira de ces ronces, et il dévorera les cèdres du Liban : *Egrediatur ignis de rhamno, et devoret cedros Libani* (1066). Sur le sol même de l'Angleterre, le naturalisme implanté par les études nouvelles donnera ses fruits inévitables : il créera le césarisme et les investitures : « On y adopta insensiblement les principes du système féodal (ou plutôt du césarisme) : les rois se réservèrent la confirmation de l'évêque élu, ainsi que son investiture au moyen de l'anneau et de la crosse, et ils commencèrent, de même que dans d'autres pays, à empiéter sur les élections, soit en proposant des candidats, soit en nommant les évêques (1067). »

Jusque-là les évêques se rendaient à Rome pour obtenir leur confirmation. « Cette prétention fut bientôt regardée en Angleterre comme une chose insupportable, soit à cause du grand éloignement et des dangers du voyage, soit à cause des présents qu'il fallait faire. En conséquence les évêques d'Angleterre prièrent dès l'an 801 le Pape Léon III de vouloir accorder le pallium gratuitement à leurs métropolitains et les exempter du voyage à Rome. Le Pape rejeta cette demande; enfin, Canut, lors de son séjour à Rome en 1031, l'obtint en partie (1068). » C'était s'isoler du foyer de vie.

Mais tandis que l'Angleterre fuyait ainsi le soleil qui doit réchauffer le monde, ce soleil lui-même s'éclipsa. Nous voulons parler de cette longue intermittence du pouvoir pontifical, qui créa les ténèbres du x^e siècle. L'obscurité s'étendit à la terre entière, comme à la mort du Sauveur; mais elle fut surtout sensible pour l'Angleterre, condamnée à ne recevoir que de plus lointains rayons.

« Malheur à toi, Ariel! Tes années sont révolues, tes solennités sont passées (1068*)! »

L'Angleterre asservie et corrompue

« Tout à coup l'Angleterre fut envahie par les Danois. Le célèbre monastère de Lindisfarne fut détruit en 875 (à quoi servait le sel affadi ?); dans le Northumberland, la ruine totale des abbayes entraîna celle de la vie monastique, et les monastères ne se relevèrent que sous le règne de Guillaume le Conquérant. Les abbayes de Croyland, Medeshamstède, d'Ely, eurent le même sort; l'Angleterre tout entière fut couverte de cadavres et de ruines (1069). »

Voilà le châtiment; ou plutôt ce n'en fut que le prélude. Les barbares furent comme ces nuées de sauterelles qui, après avoir tout dévasté, vicient encore l'atmosphère par la putréfaction :

« Ils se convertirent (ou plutôt ils furent baptisés), et se mêlèrent aux Anglo-Saxons. Mais leurs mœurs et leur religion même se ressentaient encore du paganisme, et les indigènes, abrutis déjà par la guerre, et par l'anarchie et l'indiscipline qui en sont la suite, furent plongés dans une immoralité et une barbarie qu'augmenta encore le contact avec ces païens étrangers....

« Tous les établissements d'enseignement ecclésiastique, les monastères aussi bien que les instituts de chanoines, ayant été détruits par les Danois, on se vit réduit à ordonner prêtres tous ceux qui se présentaient, ou à choisir dans la foule des incapables ceux qui l'étaient le moins. On conféra même les ordres sacrés à des hommes mariés, et il est possible que les évêques, en raison de la grande pénurie de prêtres, aient négligé de leur faire promettre la continence. Jusque vers l'an 860, le mariage ou le concubinage avait été chose inouïe parmi les membres du clergé anglais; mais cet état de choses changea alors considérablement. Vers l'an 870, l'archevêque de Reims, dans une lettre adressée au roi Alfred, s'oppose énergiquement à ceux qui prétendaient qu'il était permis aux prêtres de se marier. Un concile qui se tint à Londres en 944 *exhorta* les clercs à vivre dans la continence. Le nombre des réfractaires ne fit toutefois qu'augmenter. Les chanoines, en renonçant à la vie commune, se marièrent et firent desservir leurs églises par des gens à gages. Le goût de la vie monastique, qui jadis avait arraché au monde tant de rois, tant de princes et de princesses, s'était entièrement éteint, et Alfred, pour peupler un monastère qu'il fondait, fut obligé de faire venir des moines de France (1070). »

(1066) *Judic.* IX, 15.
(1067) Dœllinger, t. II, p. 104.
(1068) *Ibid.*, p. 106.
(1068*) *Isa.* XXIX, 1.
(1069) Dœllinger, t. II, p. 110.
(1070) *Ibid.*, p. 110, 111.

Sanglantes discordes.

Saint Dunstan fut un de ces hommes qui arrêtent un peuple sur le chemin de l'abîme. Il essaya, il opéra presque une régénération. Ranimée par le souffle d'en haut, la race anglo-saxonne sortait victorieuse du cataclysme et absorbait la barbarie danoise, si elle eût soutenu quelques années de plus ce sublime effort. Les Danois sentirent que leur unique ressource était d'opposer à la force morale la force brutale, la domination politique, et ils conspirèrent pour livrer l'île à un roi de leur nation. Les vieux habitants ne prirent conseil que de leur indignation, et ils recoururent à des armes que le ciel n'a point bénies, auxquelles la victoire du monde n'a pas été promise : ils massacrèrent, dans une formidable insurrection, les populations danoises là où elles étaient en minorité. Saint Dunstan n'était plus : il eût mieux dirigé leur zèle. Les représailles furent effroyables, et les Danois réussirent à faire régner sur l'île opprimée trois rois de leur nation.

Si à leur suite Edouard arriva au trône, c'est que les princes danois se trouvaient alors armés les uns contre les autres. Le règne d'Edouard fut un intérim, une trêve pendant laquelle les partis rivaux étaient en présence.

L'Angleterre convoitée.

Si les Danois, absorbés par leurs guerres avec la Norwége, semblaient parfois perdre de vue l'Angleterre, ils avaient des frères plus rapprochés et prêts à leur succéder dans leur rôle. Les Normands avaient l'œil au delà du détroit, et ils y préparaient avec une profonde habileté l'heure de leur triomphe. L'avénement d'Edouard leur livra les degrés du trône. Edouard avait pour mère une princesse normande; Edouard avait longtemps habité la Normandie, pendant son exil. Les compagnons de sa disgrâce se firent volontiers les compagnons de sa prospérité. Toutes les places tombaient aux mains de ces fidèles amis : la reconnaissance ne pouvait pas moins. Edouard cédait aux entraînements généreux : il se croyait dans la région du sentiment; il était sur un terrain politique :

« La gratitude du monarque s'étendit à tous les compagnons de l'exilé. Plusieurs reçurent de vastes domaines. A Radulf, son neveu, il donna le comté de Hereford; Oddu fut élevé à la même dignité. Ulf devint évêque de Dorchester; Robert, évêque de Londres et ensuite de Cantorbéry. La plupart des courtisans imitaient les coutumes et adoptaient le langage des Normands (1071). »

C'était, on le voit, une conquête anticipée, une occupation pacifique. Elle allait se complétant : « Les Normands qui avaient suivi Edouard bâtirent des châteaux sur leurs terres comme dans leur propre pays. Ainsi nous trouvons, outre le château de Hereford, le château de Robert, celui de Pentecoste, etc. Les étrangers qui en formaient la garnison étaient appelés Français ou Gallois (1072). » Pourquoi pas Danois?

Anglo-Saxons surpris.

Après neuf ans de cette savante tactique, « en 1051, il arriva qu'Eustache, comte de Boulogne, qui avait épousé la sœur d'Edouard, vint visiter son beau-frère. Sa suite se prit de querelle avec les bourgeois de Douvres, ville qui appartenait à Godwin, le chef du parti national, ou anglo-saxon. Une rixe sanglante s'ensuivit, et fut le signal d'une explosion. Trois armées se formèrent pour soutenir Godwin. Mais toute l'influence du comte s'évanouit (ou s'inclina) devant le respect inspiré par la majesté royale... Godwin, sa femme et trois de ses fils (Sweyn, Tostig et Gurth), allèrent se placer sous la protection du comte de Flandre; les deux autres (Harold et Leofwin) atteignirent l'Irlande. La reine Edithe, leur sœur, fut enveloppée dans la commune disgrâce de sa famille. Le roi saisit ses terres, et confia sa personne à l'abbesse de Wherwel. Guillaume, à la tête d'une flotte puissante, parut sur la côte d'Angleterre, débarqua avec une brillante suite de chevaliers, visita le roi et les demeures royales, et s'en retourna comblé de présents (1073). » C'était une reconnaissance.

Conspirateurs expulsés.

La conquête de l'Angleterre se trouvait ainsi réalisée quinze ans plus tôt. La nation se réveilla un jour dans les fers; mais elle se réveilla. — Godwin parut avec quelques

(1071) Lingard, t. I, p. 134.
(1072) *Ibid.*
(1073) *Ibid.*

vaisseaux, et à sa vue, la flotte qui devait le combattre se dispersa. Il fut rejoint par Harold, qui revenait d'Irlande. Leurs escadres s'étant réunies, ils arrivèrent à Londres. On fit comprendre à Edouard « que son armée ne voudrait pas combattre contre eux, et que c'était une folie de sacrifier l'amour de ses sujets aux intérêts de quelques Normands. Dès ce moment, les étrangers perdirent courage et s'enfuirent. Robert, archevêque de Cantorbéry, et Ulf, évêque de Dorchester, s'emparant d'une petite barque, se confièrent à la fureur des vagues. Les autres se dispersèrent dans différentes directions. Forcés de quitter le royaume, du moins, par le secours d'Edouard, ils s'échappèrent sains et saufs. Les favoris étrangers furent proscrits par un décret du grand conseil; Godwin et Harold recouvrèrent leurs comtés, et Edithe, rappelée de sa prison, remonta sur le trône (1074). »

Mort de Godwin.

Le poignard politique est justement abhorré; mais le poison politique est plus exécrable encore, parce qu'il est encore plus lâche, parce qu'il échappe à la vengeance même de l'histoire : « Godwin mourut tout à coup aux fêtes de Pâques suivantes, et (pour donner le change) la malignité (ou plutôt l'astuce) de ses adversaires inventa l'anecdote que nous allons raconter (1075) : Pendant qu'il était à table avec le roi, un serviteur glissa, mais se retint avec l'autre pied. Ah! dit le comte, le frère est venu en aide au frère. Oui, dit le roi en le fixant; et si Alfred vivait encore, il pourrait me soutenir. Godwin sentit le trait, et, protestant de son innocence : Je veux, dit-il, que ce morceau de pain m'étrangle, si je suis coupable. Il le porta à sa bouche, et fut étranglé à l'instant. Tel est, continue Lingard, le conte avec tous ses ornements. A la première édition, l'incident du morceau de pain et la réflexion d'Edouard avaient été oubliés. Le fait est que Godwin, le lundi de Pâques [1053], tomba sans connaissance à la table royale, qu'il fut porté par ses trois fils dans la chambre du roi, et que, après avoir souffert plusieurs jours de grandes douleurs, il mourut le jeudi suivant (1076). »

Godwin calomnié.

« Malheur aux vaincus! » Il est un assassinat itératif pour les victimes des nobles causes tombées, surtout si leur histoire s'écrit sous le règne de l'iniquité victorieuse : c'est l'assassinat de la calomnie. La lâcheté des historiens normands, adulateurs de Guillaume, ou échos des adulateurs, s'est acharnée sur la famille et la personne de Godwin, comme l'oiseau de proie sur le cadavre :

« Presque tous nos historiens, dit Lingard, ont décrit en traits de sang le caractère de ce puissant comte. Ils le dépeignent comme un monstre de cruauté, de duplicité et d'ambition. Mais on ajoutera peu de foi à leurs récits, si l'on observe qu'ils ont écrit après la conquête, époque où l'on employait tous les artifices possibles pour persuader aux Anglais que l'homme que le conquérant normand venait de précipiter du trône, était, par ses propres crimes et ceux de son père, indigne de le posséder. On peut opposer à leurs diffamations le panégyrique du biographe d'Edouard. Selon lui, le comte avait été le père du peuple et l'appui de la nation. Les Anglais pleurèrent sa mort comme une calamité publique, et ne virent de consolation que dans son fils Harold, héritier de ses vertus autant que de ses dignités (1077). »

Encore une victime.

« Après la mort de Godwin, Harold, son fils, prit en main la direction des affaires, et occupa ce que nous appelons aujourd'hui la place de premier ministre. Sous son administration habile, l'état des choses devint extrêmement prospère (1078). » Mais, plus grand encore par le cœur que par l'esprit, ambitieux du bonheur de son pays et non de la couronne, il prouva la pureté de ses intentions et la générosité de son dévouement par un acte vraiment magnanime.

Edouard n'avait pas d'enfants, et sa mort devait ouvrir la carrière à des ambitions déjà trop connues. Harold pouvait, sans présomption, se placer parmi les préten-

(1074) Lingard, t. I, p. 5.

(1075) Rohrbacher, comme les autres, la raconte gravement. Il n'a rien compris à toute cette époque, travestie, du reste, par les historiens normands avec une rare assurance. C'est pourquoi nous l'avons traitée avec quelque détail.

(1076) Lingard, t. I, p. 136.

(1077) *Ibid.*

(1078) Pierrot, *Hist. de France*, t. IV, p. 80.

dants, et il était en position de s'assurer bien des chances. Mais de tels conflits sont toujours une calamité pour un peuple. Un fils des anciens rois pouvait seul réunir les cœurs de la nation, et dominer par le prestige de sa naissance la haine des partis. Or Edouard avait un neveu qui portait le même nom que lui, le fils exilé de son frère Edmond. Comment ne lui avait-il pas encore rouvert les chemins de la patrie ? C'est qu'il avait subi la domination des Normands pendant les dix premières années de son règne. Libre enfin sous l'administration désintéressée de Harold, « il envoya en Allemagne une pompeuse ambassade pour demander son neveu à l'empereur Henri III, qui lui avait donné en mariage une princesse de sa famille. Le jeune Edouard revint à Londres avec Agathe sa femme, et ses enfants Edgar, Marguerite et Christine. Le peuple le reçut avec les plus vives démonstrations de joie (1079). »

Mort d'Edouard le proscrit.

Mais non moins vives furent les colères du parti anti-national, des étrangers scandinaves qui dominaient toujours dans le Northumberland, prêts à ressaisir l'île entière, et décidés à la replacer sous un prince de leur sang. Grande surtout fut la fureur de Guillaume, qui se portait comme le successeur d'Edouard. Artisan secret de toutes les intrigues, il ourdissait dans l'ombre des trames machiavéliques et tenait les rênes des mauvaises passions.

L'orage tomba d'abord sur la tête du jeune prince, qui en était la cause innocente. Les réjouissances publiques duraient encore, que la nation fut replongée dans le deuil : elle apprit avec stupeur la mort soudaine du jeune prince qu'elle venait de saluer de ses cris d'amour. Cette fin tragique fut entourée de tant de mystère et de terreur, que le roi dut se refuser la consolation d'aller embrasser et consoler, à ses derniers moments, le jeune prince qu'il avait un moment adopté. Il ne restait de la race royale qu'un orphelin, « un enfant débile de complexion, et plus encore d'esprit, » s'il faut en croire les historiens normands. On ne compta plus sur le sang royal, dit Ingulf : « Cependant ce ne fut qu'en 1065, la dernière année de son règne, qu'Edouard abandonna l'espérance de placer sur le trône Edgard, le fils de son neveu (1080). »

Insurrection vaincue.

Compromis peut-être dans le ténébreux attentat que nous venons de rapporter sans en déchirer le voile, Alfgar, comte de Hereford, fut accusé, dans le Wittena-Gemot, de trahison « contre son roi et son pays. » Mis hors la loi par jugement du conseil, il trouva, on le prévoit bien, des appuis au dehors : « Il acheta le secours d'un guerrier du Nord, roi de la mer (d'un chef danois ou normand), fut rejoint par Griffith, prince de Galles (suborné sans doute par Guillaume), et inonda le comté de Hereford de ses auxiliaires gallois et norwégiens. La ville fut prise et pillée ; quatre cents habitants furent tués, la cathédrale et les principaux édifices livrés aux flammes. Pressé de venger cet outrage, le roi rassembla une armée à Glocester, et Harold, qui en reçut le commandement, repoussa les assaillants dans les lieux les plus inaccessibles du Snowdon. Une négociation s'ensuivit ; puis la guerre se ralluma encore. Enfin, Alfgar mourut après six ans de luttes, laissant deux fils, Moscar et Edwin, dont le sort déplorable méritera bientôt la pitié du lecteur [1063].

« La mort d'Alfgar livra Griffith au juste ressentiment de Harold... L'infatigable comte, qui marchait toujours à pied et qui vivait comme le dernier de ses compagnons, traversa la contrée dans toutes les directions. Ni les montagnes, ni les marais ne purent soustraire les Gallois à la poursuite de leur ennemi. Partout où ils tentèrent quelque résistance, Harold fut vainqueur ; et, pour perpétuer le souvenir de chaque victoire, il fit élever des pyramides en pierre avec l'inscription : « Ici vainquit Harold. » Les habitants, accablés et consternés, demandèrent grâce, et, comme offrande de paix, envoyèrent au conquérant la tête de Griffith. Harold revint en triomphe près d'Edouard, auquel il présenta ce trophée [1064] (1081). »

Harold pris en trahison.

Le rival de Guillaume n'avait point trouvé

(1079) Lingard, t. I, p. 139.
(1080) *Ibid.*, p. 139 et 141.
(1081) *Ibid.*, p. 138.

la mort sur le champ de bataille ; mais il y avait cueilli la gloire. Héritier du rôle de son père depuis dix ans, il en avait soutenu dignement l'éclat. Enveloppé d'intrigues, il avait grandi par les crimes de ses adversaires, plus encore que par ses propres vertus. Beau-frère du roi, puissant par sa famille, il apparaissait à tous l'indubitable héritier de la couronne.

Allait-on se défaire de lui par un crime? Mais le crime même a ses lois et sa sagesse : c'était soulever l'indignation nationale sans profit : le meurtrier eût recueilli les malédictions, et le jeune Edgar les sympathies. Un chef-d'œuvre d'astuce fut imaginé. « Un vaisseau sur lequel Harold avait mis à la voile échoua *par accident* sur la côte opposée... Harold et ses compagnons, saisis sur le rivage, furent conduits au comte de Ponthieu, qui les renferma dans un château. Aucune circonstance ne pouvait être plus favorable aux vues de Guillaume. Il demanda les prisonniers, et on les lui livra (1082). » Il fit succéder aux rigueurs d'une longue détention tous les dehors de la liberté, et affecta une généreuse courtoisie, pour donner un caractère apparent de spontanéité à l'acte qu'il voulait tirer de son captif.

« Invité à voir les fêtes du pays, Harold se promena de ville en ville, de château en château, et, avec ses jeunes compagnons, prit part à des fêtes militaires. Le duc les fit chevaliers. Ensuite Guillaume leur proposa, pour essayer leurs éperons neufs, de le suivre dans une expédition contre ses voisins de Bretagne. Lui et Harold, tant que dura la guerre, n'eurent qu'une même tente et une même table (1083). »

On conçoit que « ces grands honneurs, cette apparence de franche cordialité » aient pu tromper les témoins sur la situation réelle du héros saxon, et sur la nature de l'acte qui fut le dénouement de cette savante comédie. Pouvait-on croire qu'il n'était pas libre? Et pourtant : « C'est un fait incontestable, que Harold fut livré à Guillaume par le comte de Ponthieu. Les écrivains normands nous disent qu'il était venu visiter Guillaume en ami, et solliciter la liberté de deux otages. Il est difficile de concevoir qu'un homme qui ambitionnait la couronne, mît sa personne à la merci d'un rival ; il est plus sage de s'appuyer sur l'autorité des écrivains, qui décrivent son voyage comme une simple excursion le long des côtes, d'où la tempête (ou la trahison) l'avait entraîné sur une terre inhospitalière (1084). »

Il était capital de ne pas laisser cours à cette dernière version, de la frapper d'invraisemblance et de la ruiner dans l'opinion : c'est ce que fit Guillaume par ce luxe « d'honneurs et de franche cordialité. »

Serment de Harold à Guillaume.

Le dénouement de la comédie arriva enfin :

« Un jour que Guillaume chevauchait avec Harold, côte à côte, égayant la route par un entretien amical, il lui dit : Au temps où nous vivions en frères, Edouard et moi, il me promit de me faire son héritier, si jamais il devenait roi d'Angleterre. Harold, j'aimerais que tu m'aidasses à réaliser cette promesse. Harold, quoique surpris à l'excès de cette confidence inattendue, ne put se défendre d'y répondre par des paroles vagues d'adhésion. Eh bien! reprit Guillaume, promets-moi de me faire un château à Douvres avec un bon puits. Harold sentit le péril où il était, il acquiesça. »

Arrivé au château de Bayeux, le duc Guillaume tint sa cour, et y convoqua le grand conseil des hauts barons... Guillaume fit prendre, dans les églises de la ville et dans celles du voisinage, tout ce qui s'y trouvait de reliques. Les ossements tirés de leurs châsses et des corps entiers de saints furent mis, par son ordre, dans un grand coffre qu'on plaça, couvert d'un riche drap d'or, dans la salle du conseil. Quand le duc se fut assis dans son siége de cérémonie,... on apporta deux petits reliquaires (ou plutôt un Missel), et on le posa sur le drap d'or... « Harold, dit alors Guillaume, je te requiers, devant cette noble assemblée, de jurer ce que tu m'as promis, savoir, de m'aider à obtenir le royaume d'Angleterre. » Harold jura d'exécuter sa promesse *selon son pouvoir*. « Que Dieu l'aide! » cria toute l'assemblée. Aussitôt, à un signe de Guillaume, le drap d'or fut levé, et l'on décou-

(1082) Lingard, t. I, p. 140.
(1083) Thierry, *Conquête de l'Angleterre*, t. I, p. 230.
(1084) Lingard, t. I, p. 141.

vrit les ossements des saints sur lesquels le fils de Godwin avait juré sans se douter de leur présence (1085). »

Si cette circonstance atteignait peu la conscience (1086), elle avait une immense portée politique. Guillaume pouvait nommer au peuple tous les saints par lesquels Harold avait juré, toutes les reliques vénérées sur lesquelles il avait étendu la main ; il pouvait exploiter la religion des masses contre le parjure, accabler le sacrilége sous le poids de l'horreur universelle. Il n'y manquera pas.

« Harold devait-il respecter ces promesses et tenir ce serment (1087) ? » M. Thierry ne le pense pas ; M. l'abbé Gorini le pense. Mais, d'abord, Harold y fut-il infidèle? Il jura d'élever une forteresse à Douvres pour Guillaume : il le fit, nous le verrons, parce qu'il le pouvait : « Il jura qu'il emploierait tous *ses efforts* pour faire admettre les prétentions de Guillaume à la couronne d'Angleterre (1088). » Pouvait-il réellement faire admettre de telles prétentions? Disposait-il de la nation comme de sa terre de Douvres? Ses « efforts » pour Guillaume ne pouvaient que rappeler sa détention inique, et accabler son rival sous le poids d'un odieux souvenir.

Tostig détaché de Harold.

Harold revint en Angleterre vers le milieu de l'année 1065. Guillaume avait utilisé de plus d'une manière sa longue détention. Le Northumberland était en feu. « Tostig, frère de Harold, avait gouverné ce pays avec toute l'avidité d'un despote et la cruauté d'un barbare, disent les biographes de Guillaume... Il prit la fuite ; on pilla ses trésors et son arsenal ; ses gardes, au nombre de deux cents, furent faits prisonniers et massacrés de sang-froid. Les insurgés élurent pour comte Morcar, le fils d'Alfgar, qui fut bientôt rejoint par son frère Edmond, suivi d'un corps d'auxiliaires gallois (1089). »

Harold se retrouva donc en face des deux fils de son ancien rival. Allait-il rentrer en lice encore pour six années ? le temps ne le permettait plus : le roi inclinait vers sa fin ; la triste aventure de Harold, dont il prévoyait les suites, lui avait, dit-on, causé un grand chagrin. Harold parlementa. Les insurgés n'exigèrent, comme condition essentielle, que la reconnaissace de Morcar pour comte de Northumberland. C'était beaucoup sans doute : une telle mutation détachait le nord de l'Angleterre de la famille de Harold, et le livrait aux étrangers. Harold s'y résigna pourtant ; il retourna auprès du roi et obtint son assentiment. Pendant son absence les insurgés pillèrent la contrée, incendièrent les villages et emmenèrent captifs les habitants. Tostig, profondément blessé de se voir ainsi sacrifié, se retira à Bruges, fort irrité contre Harold. Cette division des deux frères, ou plutôt cette hostilité, à la veille de la lutte suprême, était le chef-d'œuvre de la politique de Guillaume.

Harold rentra à Londres le 30 novembre 1065, cinq semaines avant la mort du roi.

Mort d'Edouard.

Douloureusement affecté de tous les malheurs qui s'annonçaient, Edouard déclinait chaque jour. Sa dernière consolation fut de voir la dédicace de l'église de Westminster, qu'il venait d'achever. Afin de donner à cette cérémonie plus de solennité, il l'avait fixée à la fête des saints Innocents : car c'était à Noël que se tenait sa cour plénière. Il fut pris la nuit même de Noël de la fièvre qui le conduisit au tombeau. Plein de courage et de sérénité devant le trépas, il lutta trois jours contre la violence du mal, tint sa cour comme de coutume, et présida le banquet royal avec une gaieté affectée. A la fête des Innocents, il ne put se rendre à la nouvelle église. La cérémonie s'accomplit ; mais son absence répandait une profonde tristesse parmi la nombreuse assistance. Après avoir langui encore une semaine, il fit ses adieux à ses grands, déclara qu'il avait toujours vécu avec la reine comme avec sa sœur, et, sacrifiant son penchant pour Edgard à l'intérêt de son peuple, il désigna Harold comme le seul capable de porter le fardeau de la couronne. Il expira le 5 janvier, jour où l'Eglise célèbre sa fête, et fut inhumé le lendemain dans l'église même qu'il avait élevée.

Quel successeur désigna Edouard.

Le dernier vœu d'Edouard a été appelé

(1085) Thierry, *Conquête de l'Angleterre*, t. I, p. 216.
(1086) Gorini, t. II, p. 446.
(1087) *Ibid.*
(1088) Lingard, t. I, p. 140.
(1089) *Ibid.*, p. 141.

à tort « legs testamentaire. » La couronne n'est pas une propriété ; une nation n'est pas un domaine, une métairie, un bercail. Les peuples s'appartenaient d'après l'idée chrétienne, régnante au moyen âge ; le pouvoir était un service public, une magistrature, un mandat. En Angleterre, en particulier, l'élection était le principe constitutif. « On doit remarquer, dit Lingard, que nos anciens écrivains parlent toujours de nos rois comme étant élus (1090). » Le vœu d'Edouard mourant n'était donc qu'une recommandation, un conseil. C'était à ceux qui allaient affronter la tempête de choisir le pilote, à confier aux mains qu'ils croiraient les plus sûres le dépôt de leur destinée. Edouard n'avait garde d'assumer, sur le seuil de l'éternité, cette responsabilité redoutable. Mais son silence parlait pour Edgard, et ce silence n'était-il pas lui-même une responsabilité ?... Sa mémoire, le respect dû à son sang, la reconnaissance, appellerait une partie des suffrages sur son neveu ; mais la gravité des circonstances, le danger de la patrie, réunirait le reste sur la tête de Harold. La division livrerait ainsi le royaume aux envahisseurs étrangers. Devant cette perspective, Edouard fut généreux, sublime ; il vota contre son propre sang. « Il eut le courage de déclarer aux chefs qui le consultaient, qu'à son avis, l'homme le plus digne de régner était Harold, fils de Godwin (1091). »

Quant à l'idée de nommer Guillaume pour son successeur, de livrer la bergerie au loup qui rôdait à l'entour, elle n'eût pu lui venir que dans un accès de délire. On s'étonne que Guillaume lui-même ait osé la supposer : « Tous les moyens sont bons, a-t-on dit de nos jours, le fer, le poison, le mensonge et la calomnie. » Mais enfin, sous quelle couleur de vraisemblance abriter un tel paradoxe ? « Edouard voulait reconnaître les bons traitements qu'il avait reçus de Guillaume pendant son exil. » Touchante délicatesse ! mais Edouard revint d'exil en 1040. Guillaume avait alors 13 ans, et il était à la cour de France.

Les droits de la fiction s'arrêtent à de certaines limites. Quand on recherche quels auteurs contemporains ont parlé du fameux legs en faveur de Guillaume, on n'en trouve heureusement point : « Le témoignage des écrivains anglais (1092) est en faveur de Harold, dit Lingard, et la vérité en est reconnue par ses ennemis mêmes. » Selon la *Chronique normande*, Edouard obsédé d'instances s'écria : « Qu'Harold soit roi, je l'octroie ! lui ou tout autre (1093). » Selon Guillaume de Poitou, Harold fut l'élu des derniers moments (1094). Selon Ordéric Vital, le prince malade lui concéda la couronne (1095), mais trompé par l'assurance que c'était chose arrangée à l'amiable, que Guillaume avait cédé à son compétiteur ses droits sur l'Angleterre avec la main de sa fille. Voilà ce qui s'écrivait sous le règne de Guillaume. Pour que sa cause n'ait pas été mieux soutenue, il faut qu'elle ait été cent fois mauvaise. Tout cela n'empêchera pas Fleury de dire : « Edouard avait institué héritier Guillaume duc de Normandie (1096), » et Rohrbacher de redire : « Edouard avait institué héritier Guillaume duc de Normandie (1097). »

Election de Harold.

« Il s'était répandu qu'Edouard, sur son lit de mort, avait désigné Harold pour son successeur. Il fut proclamé roi dans une assemblée de comtes et des citoyens de Londres ; et le jour suivant éclaira à la fois les funérailles du dernier souverain et le couronnement du nouveau. Edgard, au lieu de la couronne, reçut le comté d'Oxford.

« Les comtés du sud donnèrent avec empressement leur adhésion à l'avénement de Harold ; mais l'hésitation des Northumbres l'inquiéta vivement. Leur orgueil se refusait à se laisser lier par la détermination de ceux qu'ils regardaient comme leurs inférieurs en vertus guerrières (les Anglo-saxons), et ils cherchaient un chef qui voulût solliciter leur appui et qui consentît à recevoir la couronne de leurs mains (1098). » C'était une rivalité de race, un antagonisme séculaire qui ne pouvait abdiquer devant

(1090) Aug. Thierry, *Hist. de la conq. de l'Angl.*, t. I, II.
(1091) *Ibid.*
(1092) Chron. Sax., 171 ; Hoved., 449 ; Eadmer., 5 ; Sim. Dun., 193 ; Al. Bev., 128 ; Flor., 633.
(1093) *Recueil des Hist. de Fr.*, t. XIII.
(1094) Guill. Pict., 153 : « Eduardi domini ipsius fine. »
(1095) Order. Vital., 492 : « Ægrotus princeps concessit. »
(1096) Fleury, t. XIII, p. 152.
(1097) Rohrbacher, t. XIV, p. 115.
(1098) Lingard, t. I, p. 143.

une élection. Il n'y a pas lieu d'en triompher aux dépens de Harold, et de s'en prévaloir contre sa légitimité, comme semble le faire Gorini. Du reste sa conduite en cette circonstance fut des plus magnanimes : « Il se hâta de se rendre dans le nord, et au lieu d'armée il mena avec lui le vénérable évêque de Worcester. L'influence du prélat, jointe à la conduite conciliante du roi, gagna le cœur des Northumbres et assura leur obéissance (1099). » Nous ne connaissons pas dans l'histoire de trait plus sublime.

Sacre de Harold.

« Le cérémonial du couronnement, à cause de la suspension de Stigand, archevêque de Cantorbéry, fut accompli par Aldred, archevêque d'Yorck (1100). » Ainsi l'affirment tous les historiens anglais ; et, sur un fait qui se passa publiquement en Angleterre, il est plus raisonnable d'ajouter foi aux écrivains du pays qu'aux étrangers, observe judicieusement Lingard. « Les Normands disent que Harold fut couronné par Stigand (*non sancta consecratione Stigandi*). Mais ils ne nous donnent que les rapports qui prévalaient en Normandie ; et Guillaume, jaloux de faire servir la religion à ses intérêts, devait chercher à accréditer l'idée que son rival avait été couronné par un prélat interdit (1101). » Et cependant l'imposture normande fera son chemin, elle sera répétée par le docile écho des âges : Fleury écrira au XVII^e^ siècle : « Le duc Harold se fit couronner roi d'Angleterre par Stigand archevêque de Cantorbéry (1102) ; » et au XIX^e^ siècle Rohrbacher redira, en ajoutant pourtant cette fois quelque chose : « Le duc Harold se fit couronner roi d'Angleterre par Stigand archevêque intrus de Cantorbéry (1103). »

Réclamation de Guillaume.

On apprit en Normandie par le même message la mort d'Edouard et le couronnement de Harold. Guillaume tout hors de lui assembla son conseil et déclara sa résolution de revendiquer par les armes la couronne d'Angleterre. Un héraut fut envoyé vers Harold pour lui rappeler son serment. Le roi répondit que le serment lui avait été arraché par une indigne manœuvre, que pourtant il le tiendrait autant qu'il dépendrait de lui : « Quant au château de Douvres et au puits d'eau intérieur, quoique je ne sache pas ce que vous en voulez faire, j'ai tout exécuté selon votre convenance. Quant à la couronne qui ne m'appartient point, il n'est pas de ma compétence d'en disposer. Le libre suffrage du peuple m'a confié la royauté, je saurai, quand il le faudra, me montrer digne de ce choix (1104). »

Guillaume « réclamait une trahison, » et Harold « refusait de la commettre, » dit Aug. Thierry. Oui, la royauté, c'est un poste d'honneur qu'il n'est pas permis de livrer à un ennemi. Oui, le devoir de Harold était de mourir, comme Léonidas, devant la horde barbare. Etait-ce la liberté, que Guillaume venait apporter à l'Angleterre? Si c'était l'oppression, honneur à qui mourut sur le rivage en arrêtant ses pas !

Manifeste de Guillaume.

« Aussi loin que la publicité pouvait aller dans le XI^e^ siècle, le duc de Normandie publia ce qu'il appelait l'insigne mauvaise foi du Saxon (Harold). L'influence générale des idées superstitieuses empêcha les spectateurs désintéressés dans cette dispute de comprendre la conduite patriotique du fils de Godwin et sa déférence scrupuleuse pour la volonté qui l'avait fait roi. L'opinion du plus grand nombre, sur le continent, fut pour Guillaume contre Harold, pour l'homme qui s'était servi des choses saintes comme d'un piége, et réclamait une trahison contre celui qui refusait de la commettre (1105). »

A ce puissant moyen d'action sur les masses, la foi parjurée, les saintes reliques violées, à ce grand appel à l'indignation universelle, Guillaume avait joint les allégations subsidiaires du testament d'Edouard en sa faveur, du sacre de son rival par un évêque excommunié, etc., etc. Ce fut là un des premiers essais de la puissance politique du mensonge ; nous verrons que l'effet en fut prodigieux.

Pensant que les sages seraient entraînés, comme d'ordinaire, à la suite de la foule, « Guillaume convoqua les états de Normandie, pour solliciter leur concours. Deux mo-

(1099) Lingard, t. I, p. 145.
(1100) *Ibid.*
(1101) *Ibid.*
(1102) Fleury, t. XIII, p. 152.
(1103) Rohrbacher, t. XIV, p. 115.
(1104) Lingard, t. I, p. 145.
(1105) Aug. Thierry, *Hist. de la conq. d'Angl.*, t. I, p. 230.

tifs les déterminèrent à le refuser : d'abord la conquête de l'Angleterre semblait offrir de grandes difficultés; ensuite, elle devait plus nuire à la Normandie que lui être avantageuse.... Le duc, ayant échoué en séance publique, prit à part les principaux seigneurs et les gagna les uns après les autres (1106).»

Aug. Thierry et Gorini.

Le patriotisme est en France une fibre sensible. Aujourd'hui encore on nous séduit en nous présentant l'œuvre de Guillaume comme une gloire nationale. Nous prenons, dès lors, fait et cause pour le conquérant : nous acceptons de parti pris tout ce qui peut l'amnistier et le grandir. Nous mettons en scène Edouard le Confesseur le tenant par la main et lui remettant le glaive, comme Jérémie à Judas Machabée, pour exterminer les ennemis de son peuple. Nous représentons le Pape lui-même armant de l'étendard de saint Pierre le bras du forban. Le droit de conquête se trouve ainsi sanctifié, et le vieux principe païen réhabilité. Le sang coulera à grands flots, un malheureux peuple sera foulé sous les pas du conquérant, meurtri, broyé, écrasé sous les ruines. Mais Guillaume est satisfait, il ceint une couronne. Tout est au mieux dès lors, jetons des fleurs, chantons l'hymne de la victoire : *Lætum pœana canamus!*

Mais qu'arrive un jour la revanche des peuples, que l'humanité parle plus haut que le nationalisme, qu'il surgisse une âme honnête pour venger les victimes et flageller les bourreaux, que M. Augustin Thierry vienne demander compte du sang et de tant de ruines à l'oppresseur glorifié, l'Eglise sera grandement compromise. Elle apparaîtra tenant par la main un grand coupable, le couvrant de son crédit, l'aidant de ses bénédictions. L'historien de la liberté sera blessé de ce rôle dans les plus nobles instincts de son âme. Il ne pardonnera pas à l'Eglise cette complicité, cette alliance intéressée avec le despotisme oppresseur, et il ne voudra plus croire à la sincérité de sa sollicitude pour la cause des peuples, ni peut-être à la divinité de sa mission : « Vous dites : Il n'y a qu'une âme scélérate qui ait pu tracer de telles injures. Détrompez-vous : c'est peut-être la bonne foi qui vous attaque, et presque certainement c'est l'erreur, erreur plus ou moins coupable, selon le malheur des temps et la multiplicité des causes qui ont faussé l'esprit. Ce que vous appelez un coup de poignard est souvent un coup d'épée, pour celui qui vous frappe; il ne connaît pas l'Eglise, la cité des saints; il la découvre, à travers les tempêtes du siècle, comme un obstacle à ce qui lui paraît être la régénération des idées, l'avenir du monde, le développement de la civilisation; il voit le contraire de ce que vous voyez, et dit par conséquent le contraire de ce que vous dites (1107). » Comment nos adversaires ne s'y tromperaient-ils pas, quand nous signons nous-mêmes de mauvaises pages d'histoire, où l'Eglise est représentée pactisant avec l'immoralité, le brigandage, l'oppression, l'assassinat des peuples? La *Défense de l'Eglise* de Gorini est bonne; mais la meilleure, la plus charitable, ce serait une bonne histoire.

Ce qu'était Guillaume.

Nous ne voulons point disputer Guillaume à la justice de M. Aug. Thierry, ni abriter au nom de l'Eglise cette sinistre figure contre la lumière accusatrice. Cet homme fut le fléau de la Normandie et de la France, avant d'être le bourreau de l'Angleterre : *Communis Erinnys.*

Son père, que l'horreur des populations désigna sous le nom de Robert le Diable, avait empoisonné le duc son frère, et régné par le droit du fratricide. Il avait ensanglanté la France pour imposer à la nation un roi repoussé par elle, le fourbe et indolent Henri I^er^ : « Il s'était fait céder par un traité secret, pour prix de ses services, Gisors, Chaumont, Pontoise, et tout le Vexin français (1108). » — « En 1034, s'étant jeté sur la Bretagne, il voulut contraindre les Bretons de lui faire hommage nu-pieds, et désola toutes les contrées des environs de Dol (1109). » Poursuivi, comme ces grands criminels de l'antiquité, par les fantômes de ses victimes, il chercha dans un pèlerinage une diversion à ses remords. Mais, en partant, il fit à sa patrie un legs funeste : « Par ma foi, dit-il, je ne vous laisserai pas sans seigneur; j'ai un petit bâtard qui grandira et sera prud'homme,

(1106) Pierrot, *Hist. de France*, t. IV, p. 99.
(1107) Lacordaire, t. II, p. 423

(1108) Pierrot, *Hist. de France*, t. IV, p. 52.
(1109) Mézeray, t. II, p. 103.

s'il plaît à Dieu, et je suis certain qu'il est mon fils; recevez-le donc pour seigneur, car je le fais mon héritier et le saisis dès à présent de tout le duché de Normandie. » C'était Guillaume, né en 1027 d'une fille de mauvaise vie et d'un père quelconque. « La nouvelle de sa mort [1036] causa une vive agitation : on se demandait si les fils des Danois se laisseraient gouverner par un bâtard. Les seigneurs du Bessin et du Cotentin, plus fiers que les autres, se rangèrent autour de Guillaume d'Arques, frère du duc empoisonné, à qui le duché revenait de droit (1110). » La noblesse du pays lui eût bien plus volontiers obéi qu'à un bâtard, et ce fut le sujet de grands troubles... Alain, duc de Bretagne, vint pour soutenir le bâtard; les Normands se saisirent de sa personne et le firent mourir en prison... Toute la Normandie était à feu et à sang. Le roi de France (pour alimenter le mal) ayant pris à son tour le bâtard sous sa protection, lui donna pour gouverneur Gislebert, seigneur qu'il crut devoir être agréable aux grands pour son illustre naissance et sa rare sagesse. Mais toutes ses qualités ne le préservèrent pas de leurs coups. On fit périr de même Théroude, précepteur de l'enfant, et Aubert, qui avait eu le même emploi. Il y eut des représailles. Ces tragédies et cinquante autres semblables se jouèrent en Normandie pendant cette minorité... L'opposition fut si grande, qu'elle pensa accabler Guillaume, mais il eut recours au roi Henri (1111). « Le roi de France marcha au secours de son protégé. Il y eut un horrible combat au val de Dunes, où il faillit périr; il remporta cependant une victoire si complète, que toutes les places de la Normandie ouvrirent leurs portes, à l'exception d'Arques [1042]. »

Les seigneurs normands avaient marché lâchement sous le drapeau du fratricide Robert, pour imposer Henri Ier à la France. Henri Ier marcha à son tour contre eux pour imposer à la Normandie un prince repoussé par elle; ils subirent d'humiliantes, mais justes représailles.

Il y eut une différence toutefois : Henri paya loyalement le service qu'il reçut, et Guillaume ne paya point. Pourtant, c'était un prêté et un rendu. On était quitte, et le Vexin devait faire retour à la France.

« Henri se rangea alors du côté de Guillaume d'Arques. Trois cents aventuriers reçurent ordre de pénétrer en Normandie et de la parcourir dans tous les sens pour la ravager (ce sont là jeux de princes !). Ce faible corps ayant été défait, le roi envoya une grande armée qui fut surprise pendant la nuit et détruite auprès de Mortemer [1048] (1112). » — « Voilà, dit Mézeray, l'origine des longues et sanglantes guerres entre la France et la Normandie (1113). » C'est un bienfait de Guillaume : « Guillaume n'ayant point coutume de pardonner, surtout à ses parents du côté paternel, ses adversaires durent s'exiler. » Ambitieux et vindicatif, il appauvrit autant qu'il put la famille de son prétendu père, pour enrichir et élever en dignité ses parents du côté maternel (1114). Il punit souvent d'une manière sanglante les railleries que lui attirait sa naissance. Un jour qu'il attaquait la ville d'Alençon, les assiégés s'avisèrent de lui crier du haut des murs : *La peau ! la peau !* et de battre des cuirs, pour faire allusion au métier du bourgeois de Falaise dont Guillaume était le petit-fils. Le cruel fit aussitôt couper les pieds et les mains à tous les prisonniers qu'il avait en son pouvoir, et lancer leurs membres, par ses frondeurs, jusqu'au dedans des murs de la ville (1115). »

Le roi de France fit un dernier effort pour écraser le serpent qu'il avait réchauffé dans son sein. Il se fit battre en deux occasions, perdit le château de Tillères, et mourut de chagrin. Les comtes d'Anjou et du Maine échouèrent aussi en voulant seconder Guillaume d'Arques; et après treize ans de guerre civile, le redoutable bâtard régna sans conteste sur des ruines et des ossements [1049].

C'est alors qu'il épousa sa parente, la fille de Baudouin, et attira sur la Normandie une désolation nouvelle, en la plaçant sous l'interdit pendant plusieurs années.

Non content de la puissance à laquelle il était parvenu, il convoitait la Bretagne : « Tout lui fut bon, et le poison même, s'il faut en croire l'histoire de Bretagne. Il fit

(1110) Pierrot, *Hist. de Franc.*, t. IV, p. 70.
(1111) Mézeray, t. II, p. 104, 106.
(1112) Pierrot, *Hist. de France*, t. IV, p. 71.
(1113) Mézeray, t. II, p. 114.
(1114) *Chronique de Normandie*, p. 246.
(1115) Guill. de Jum., l. VII, c. 18.

empoisonner les gants du duc Conan, qui en aspira le venin fatal et mourut dans sa victoire (1116). » Ce fut là le prélude immédiat de son expédition d'Angleterre, dont les malheurs laissèrent à la Bretagne dix années de trêve.

Tout occupé pour l'instant de ses projets d'outre-mer, Guillaume appela à son aide la plus astucieuse diplomatie. Il chercha des auxiliaires pour porter à Harold les premiers coups, en attendant pour lui-même l'heure propice. Il trouva pour ce rôle de dupe Tostig, le propre frère de Harold, dont il exploita l'aveugle colère. En conséquence du plan d'opérations qu'il combina avec lui, Tostig envoya des députés aux princes du Nord, et il obtint le secours de Hardrada, roi de Norwége. Guillaume, Tostig, Hardrada étaient trois ambitieux qui caressaient le même rêve : chacun d'eux comptait bien n'avoir que des serviteurs dans ses deux auxiliaires.

Ambassade de Guillaume à Rome.

Mais il y avait alors dans le monde une puissance plus forte que les armées, plus haute que les trônes. L'Eglise, la Papauté dominaient toutes les questions politiques et internationales : la guerre, les élections des princes, les mutations de dynasties. Le Souverain Pontife était alors aux prises avec le schisme, distrait par la guerre civile des soins extérieurs. Cependant il pouvait, se dérobant un instant à ses propres douleurs, tourner un regard vers l'Angleterre et foudroyer par un mot toutes les savantes combinaisons de la diplomatie. Guillaume prit les devants : « Il affecta le rôle d'un plaignant qui demande *justice*, » déférant sa cause au tribunal du Pontife suprême. « Et après, le duc envoya messagers notables et bons clercs devers le Pape pour montrer son droit, et comme Héraut (Harold) s'était parjuré; pourquoy, requerrait licence de conquerre son droit, en soy soumettant, si Dieu luy donnait grâce d'y parvenir, de tenir le royaume d'Angleterre de Dieu et de saint Père, comme son vicaire, et non d'autre (1117.) »

Tel est le récit de la *Chronique de Normandie*. Ordéric Vital nous raconte de son côté que « Guillaume envoya vers l'Apostolique Gislebert, archidiacre de Lisieux, pour établir, en usant de toutes les ressources possibles de l'éloquence, ajoute Guillaume de Malmesbury, la justice de la guerre qu'il entreprenait; et Harold négligea d'agir de même. »

Du moment où Harold se trouvait dans un cas apparent de parjure, il devait des explications à ce tribunal suprême de moralité : « Ce n'était que par un appel à son autorité qu'il eût pu se soustraire à l'accusation de sacrilége (1118). » Cette négligence fut donc un tort réel, qu'il faut attribuer à la gravité des autres préoccupations. « Harold, dit Aug. Thierry, fut vainement requis de se défendre devant la cour de Rome : il refusa de s'avouer justiciable de cette cour, et n'y députa aucun ambassadeur, trop fier pour soumettre à des étrangers l'indépendance de sa couronne, et trop sensé pour croire à l'impartialité des juges qu'invoquait son ennemi (1119). » Ce refus de comparaître, cette fierté, ces défiances font peut-être honneur à Harold dans la pensée de l'historien; elles sont heureusement de gratuites suppositions, de poétiques fictions issues de l'esprit moderne, et totalement étrangères à la pensée du XI^e siècle. — Mais c'était déjà trop que Guillaume eût le champ libre à Rome, et qu'il pût y faire l'histoire à son gré. Que pouvaient opposer les cardinaux à ses assertions, en l'absence de la partie adverse?

Promesse fallacieuse.

Guillaume comptait sur un moyen de succès bien puissant en effet. Il savait tout ce que Rome avait à souffrir et à redouter des tendances schismatiques de la puissance séculière, en Allemagne et ailleurs. Rien ne pouvait plus incliner les suffrages en sa faveur que la promesse d'une entière soumission à l'Eglise romaine. Donc il promettait une sujétion absolue, « se soumettant de tenir le royaume d'Angleterre de Dieu et du saint Père. »

« Dans le langage de la féodalité, déclarer tenir son royaume de quelqu'un, c'était s'en faire vassal. Pourtant le roi prétendra (plus tard) n'avoir rien promis. Qu'a-t-il

(1116) Laurentie, *Hist. de France*, t. II, p. 261. Argentré, *Hist. de Bretagne*, l. III, ch. 94.
(1117) *Chronique de Normandie*, t. XIII, p. 227.
(1118) Ord. Vital., *Hist. eccles.*, l. III.
(1119) Aug. Thierry, *loc. cit.*, p. 230.

donc voulu dire? Il ne l'explique pas.....

« Je serais assez porté à croire qu'il n'a voulu rien promettre. Car, en même temps qu'il feignait de donner au saint Siége la suzeraineté de son futur royaume, il l'offrait au roi de France Philippe Ier. Vous êtes mon seigneur, lui dit-il; s'il vous plaît de m'aider, et que Dieu me fasse la grâce d'obtenir mon droit sur l'Angleterre, je promets de vous en faire hommage comme si je le tenais de vous.

« Cette double promesse, que le duc n'aurait pu tenir simultanément, nous fait soupçonner qu'il entendait bien ne reconnaître, dans la suite, de suzerain pas plus à Rome qu'à Paris.

« En effet, lorsque le roi de France réclama l'exécution de ce qui avait été promis, Guillaume s'en tira par le procédé employé à l'égard du saint Siége; il nia l'engagement. Il répondit « que, comme Philippe lui avait aidé à conquerre Angleterre, ainsy le servirait-il et non autrement; et que Angleterre n'entendait à tenir fors de Dieu et du Pape (1120). »

Le Pape ne fut pas mieux reçu : « Malgré les services que lui avait rendus la cour de Rome, le roi normand savait repousser ses attaques (réclamations) quand elles ne lui convenaient pas. Le ton d'une de ses lettres à Grégoire montre avec quelle liberté d'esprit il envisageait les prétentions pontificales et ses propres engagements envers l'Eglise romaine..... En levant contre les Anglais la bannière du saint Siége, le conquérant semblait s'être reconnu vassal de l'Eglise, et Grégoire VII, s'autorisant de ce fait, n'hésita pas à le sommer de faire hommage de sa conquête. Il répondit : Je ne veux point, parce que je ne l'ai point promis (1121). »

Hildebrand et Philippe avaient donc été pareillement dupes du Normand.

Crédule confiance de Hildebrand.

On pardonne à Philippe, on pardonne à Tostig et à Hardrada leur crédulité; mais on raille et on calomnie celle de Hildebrand. Cependant celle-ci est la seule excusable, parce qu'elle eut pour cause les plus nobles motifs. Initié depuis l'avénement de Léon IX au gouvernement de la chrétienté, doué d'ailleurs d'une grande profondeur de vues et d'une pénétrante et vive intuition, Hildebrand était profondément convaincu que le pouvoir séculier avait causé tous les maux de l'Eglise par son antagonisme. Désintéressé pour lui-même, il voyait dans les dispositions de Guillaume la principale condition du futur bonheur de l'Angleterre. C'est par ce côté élevé de son âme, c'est par la face qui regarde le ciel, que Hildebrand se trouva accessible aux séductions de Guillaume. Mais l'homme terrestre ne conçoit pas les mobiles divins, et il ne saurait les supposer : voilà pourquoi il n'est pas fait pour juger les saints. L'honorable M. Thierry a manqué de portée lorsqu'il a écrit :

« Plein de son idée favorite (la suzeraineté du Pape sur les rois), Hildebrand crut le moment propice...; — il fit tous ses efforts pour substituer aux débats ecclésiastiques sur le parjure de Harold une négociation formelle pour la conquête de l'Angleterre à frais et à profits communs. Malgré la réalité de ces projets purement politiques; le procès de Guillaume contre Harold fut examiné dans l'assemblée des cardinaux, sans qu'il fût question d'autre chose que du droit héréditaire, de la sainteté du serment et de la vénération due aux reliques. Ces motifs ne parurent point assez graves pour justifier, de la part de l'Eglise, une agression à main armée contre un peuple chrétien; et comme l'archidiacre insistait, un murmure s'éleva, et les opposants lui dirent qu'il était infâme d'autoriser et d'encourager l'homicide; mais il s'en émut peu, et son opinion prévalut (1122). »

Le fondement historique de cette scène un peu dramatisée est une lettre que Hildebrand écrivit à Guillaume seize ans après. Devenu Pape, il rappelait à ce prince, pour l'engager à l'obéissance, combien il s'était compromis en sa faveur dans cette circonstance délicate : « Je pense, lui dit-il, combien, avant mon élévation au souverain Pontificat, je ne cessai d'avoir pour vous une tendre et sincère affection; de quelle façon efficace et dévouée j'intervins dans vos affaires; de plus, avec quels soins je travaillai pour que vous grandissiez jusqu'au faîte de la royauté. Pour cela, j'ai presque

(1120) Gorini, t. II, p. 465.
(1121) Aug. Thierry, *Hist. de la conquête*, t. II, p. 212.
(1122) Gorini, t. II, p. 457.

été couvert d'infamie par quelques frères murmurant de ce que j'avais aidé de mes efforts et si ardemment favorisé la perpétration de tant d'homicides : *Quod ad tanta homicidia perpetranda tanto favore meam operam impendissem.* Mais, dans ma conscience, Dieu était témoin de la pureté d'intention qui m'avait fait agir (1123). »

Est-ce sur le moment, est-ce plus tard, comme le veut Gorini, que ces reproches furent adressés à Hildebrand? Qu'importe? Ils témoignent toujours de son désaccord avec le Sacré Collége. Il fut trompé, nous n'avons aucune peine à l'avouer. Depuis Moïse abusé par les Gabaonites, jusqu'aux Machabées séduits presque tous par d'hypocrites intrigues avant de tomber sous le fer, les âmes droites et généreuses ont toujours été exposées à ce péril. On sait que saint François de Sales était ravi des pieux projets de Henri IV. C'est aux enfants de lumière à se défier : ils ont en partage la simplicité des colombes; leurs adversaires ont l'astuce des serpents.

Prétendue sentence du Pape.

Mais Hildebrand n'était point le Sacré Collége, il n'était point le Souverain Pontife. Est-il vrai que « son avis prévalut? » Il en faudrait d'autres preuves que le dire de Guillaume et de ses historiens.

Voici ce que dit la *Chronique de Normandie*, à la suite du passage que nous avons rapporté :

« Le saint Père et les cardinaux examinèrent la cause de Guillaume, et par délibération le Pape envoya au duc Guillaume un gonfalon de l'Eglise et ung anel (anneau) où il avait une pierre moult riche, et dessous cette pierre avait un des cheveux de monseigneur saint Pierre enclos dedans l'anel. (*Suit la mention de l'apparition d'une comète à trois queues.*) Quand le duc Guillaume eut oy l'ordonnance du saint Père, et reçu le gonfalon et l'anel, si eut grant joye, et non sans cause (1124). »

Au lieu de discuter ce témoignage, M. Thierry a cru devoir enchérir encore sur son contenu. Voici comme il s'exprime : « Aux termes de la sentence qui fut prononcée par le Pape lui-même, il était permis au duc Guillaume de Normandie d'entrer en Angleterre, pour ramener ce royaume sous l'obéissance du saint Siége et y établir à perpétuité l'impôt du denier de saint Pierre. Une bulle d'excommunication lancée contre Harold et tous ses adhérents fut remise au messager de Guillaume, et l'on joignit à cet envoi une bannière de l'Eglise romaine et un anneau contenant un cheveu de saint Pierre. C'était un double signe de l'investiture militaire et ecclésiastique (1125). »

M. Thierry a lu, à n'en pas douter, cette « sentence » dont il précise si positivement la teneur. Dans quel bullaire, dans quelle histoire? Il est certain qu'une pièce de cette importance a dû être disséminée à profusion par Guillaume, colportée à tous les coins de l'Europe, répétée par tous les échos de la publicité. Comment se fait-il qu'elle n'a été recueillie par aucun de ses nombreux panégyristes? Base d'un droit héréditaire sur l'Angleterre, elle a dû être conservée religieusement dans les archives, transmise comme un titre précieux de père en fils. Comment n'en est-il fait nulle mention? Bien moins importante était la Bulle des priviléges de Westminster; elle a été conservée pourtant, elle existe. L'autre existerait à bien plus forte raison, si elle n'était pas une pure fiction.—Mais M. Thierry l'a lue pourtant. Où et comment? Il l'a lue dans un miroir : *in speculo, in ænigmate :* le docte historien est poëte par intervalles, et les hardiesses de l'imagination sont de son domaine.

« Les anciens auteurs, se sera-t-il dit, s'obstinent à cacher la lettre d'Alexandre II à Guillaume. Mais les Papes n'ont-ils pas toujours été les mêmes dans les mêmes circonstances? Je prêterai donc à Alexandre une épître d'Adrien IV à Henri II, quand il lui fit cadeau de l'Irlande, en exigeant la pension du denier et l'extension de l'Eglise.

M. Thierry a traduit ailleurs cette pièce en l'accompagnant de la réflexion suivante : « Ce flux d'éloquence mystique, servait, comme on peut le voir, d'une sorte d'enveloppe décente pour un pacte politique, absolument semblable à celui de Guillaume le bâtard avec le Pape Alexandre II. »

« Un modèle d'épître que M. Thierry crut pouvoir attribuer à Alexandre et à Hilde-

(1123) Epist. 7, n. 27.
(1124) *Chron. de Norm.*, t. XIII, p. 227.
(1125) Aug. Thierry, *loc. cit.*, p. 254.

brand était donc trouvé ; mais l'historien ne s'apercevait pas qu'il se trompait lui-même sur la portée de la lettre, comme il faisait illusion au public sur la provenance du document (1126). »

Prétendue bulle d'excommunication.

Outre la pièce ainsi retrouvée, M. Thierry mentionne « une bulle d'excommunication lancée contre Harold et remise au messager de Guillaume. » Lancée et remise ! Voilà deux termes qui s'excluent. La cour de Rome n'est point dans l'usage de remettre clandestinement aux mains d'un adversaire un acte de ce genre. Elle fait précéder l'excommunication d'une triple sommation, de délais équitables pour comparaître, lors même que le crime est manifeste. Comment eût-elle prononcé contre Harold sans aucune de ces formalités ? « Y eut-il une véritable bulle d'excommunication ?... L'on n'en a d'autres preuves qu'une parole du Normand (1127). »

« Peu avant la bataille d'Hastings, Guillaume envoya le moine dom Maigrot à son adversaire avec cette instruction : « S'il s'obstine à ne point prendre ce que je lui offre, tu lui diras devant ses gens qu'il est parjure et menteur, que lui et tous ceux qui le soutiendront sont excommuniés de la bouche du Pape, et que j'en ai la bulle. » — Dom Hugues Maigrot prononça ce message d'un ton solennel, et la *Chronique normande* dit qu'au mot d'*excommunication* les chefs anglais s'entre-regardèrent, comme en présence d'un grand péril (1128). »

« Cette bulle invoquée par Guillaume, je ne vois pas que les historiens en aient parlé ; personne ne dit qu'elle ait été solennellement publiée ; les Anglais n'en soupçonnaient pas l'existence. Insulterait-on à la véracité du duc, si on pensait qu'avec l'adresse d'un historien de l'école pittoresque, il orna du titre le plus pompeux l'autorisation de guerroyer apportée de Rome par une simple épître (1129) ? »

Pourquoi ces politesses à l'endroit de l'illustre imposteur, dont tous les actes furent une fourberie et toutes les paroles un mensonge ? Il n'avait ni lettre, ni autorisation, ni bulle : s'il eût possédé une seule de ces pièces, il en eût assourdi l'Angleterre et le continent.

Prétendu étendard de saint Pierre.

Reste le fameux étendard de saint Pierre, le gonfalon envoyé par le Pape en signe d'investiture.

Inutile de dire qu'il ne reste dans les archives de Rome aucune trace de cet envoi. Insulterait-on à la véracité du duc, si l'on pensait qu'avec l'adresse d'un artiste de l'école de Machiavel, il imagina ce nouveau labarum pour frapper l'esprit des populations ? Qui pouvait en vérifier la provenance ?

Gorini déclare ne vouloir rien dire de « ce morceau d'étoffe décoré du nom pompeux de *bannière du saint Siége* ».

« Ce n'était, peut-être, dit Lingard, qu'une échange de politesse de la part du Pontife. Mais cet acte fut représenté comme la sanction donnée par le chef de l'Eglise à l'expédition projetée (1130). »

Nous doutons même de cette marque de sympathie donnée par Rome à l'aventurier qui allait ensanglanter l'Angleterre. L'appui reçu fut l'abstention et le silence, et c'était trop, peut-être. Mais Harold, tout absorbé par les périls multiples qui l'entouraient, commit la faute de ne point notifier au Saint-Père son avénement, en accompagnant cette démarche des documents nécessaires. Rome dut se taire, et Guillaume exploita cette sorte de neutralité. Que la prudence pontificale ait refusé à l'usurpateur tout encouragement, tout signe extérieur d'adhésion, nous en avons la preuve dans la lettre de Hildebrand citée plus haut. Hildebrand y fait valoir les obligations que lui a Guillaume. Or il dit : « J'ai été humilié, méprisé, couvert d'infamie pour votre cause. » Il ne dit pas : Je vous ai obtenu une bulle, un étendard de saint Pierre. Il devait pourtant faire appel à ces souvenirs éclatants, à ces services positifs, si la bulle et l'étendard eussent eu la moindre réalité.

Ainsi se dégage la responsabilité de l'Eglise, ainsi tombent les scandales d'une complicité et d'un *pacte* qui n'ont jamais existé. La conquête de l'Angleterre ne fut point une croisade, comme le dit M. Michelet, c'est une expédition de forban.

(1126) Gorini, t. II, p. 462.
(1127) *Ibid.*, p. 460.
(1128) Aug. Thierry, *loc. cit.*, p. 254.
(1129) Gorini, t. II, p. 461.
(1130) Lingard, t. I, p. 145.

En se figurant Guillaume comme l'envoyé du Pape, comme le héros auquel Alexandre II « donnait l'ordre de traverser la Manche pour faire reconnaître la domination de saint Pierre (1131), » les catholiques se sont dit: Faisons à Guillaume un manteau d'honneur! Ils ont recueilli, pour en former le tissu, tout ce que leur a fourni l'adulation des panégyristes. Alors les adversaires de l'Eglise ont dit : Déchirons ce manteau, et humilions l'Eglise en montrant la face hideuse de son héros! L'érudition moderne a accompli cette œuvre.

Mais il se trouve que Guillaume n'est point le héros de l'Eglise : il s'est paré lui-même de son nom, de ses bulles et de ses étendards.

Armement de Guillaume.

Le résultat de tant d'intrigues, et d'une activité si féconde, répondit à l'attente du futur conquérant. La puissance du mensonge, dans la sphère politique, fut inaugurée par un succès hors ligne, et Guillaume peut être considéré comme l'heureux fondateur d'une grande école. « Des guerriers de toutes les provinces de la France accoururent en foule sous son étendard, et vers le commencement du mois d'août, il se trouvait à la tête de cinquante mille hommes de cavalerie, indépendamment d'un corps d'infanterie moins nombreux. Tous étaient convaincus qu'ils allaient combattre pour la cause de l'équité contre un usurpateur, pour la religion contre un traître parjuré. Quelques prétentions que d'autres personnes pussent faire valoir à la couronne d'Angleterre, Harold, l'homme, le sujet-lige de Guillaume, ne pouvait légalement la soustraire ainsi à son seigneur (lord) (1132). »

Pourtant cette honnête conviction n'était pas le mobile de tous. « Tous les aventuriers, les enfants perdus de France, d'Italie et d'Allemagne, les chevaliers de Bretagne, du Poitou, de Bourgogne accouraient en foule. Les uns demandaient une solde, les autres le simple passage, avec droit sur le butin qu'ils feraient ; d'autres (c'étaient les chefs de corps) réclamaient seulement quelques villes qu'on allait conquérir. Plusieurs se contentaient de l'espoir d'épouser quelque riche et belle saxonne. Guillaume promettait tout ce qu'on lui demandait. La *Chronique normande* nous apprend qu'un moine de Fécamp lui amena un navire, avec vingt hommes d'armes, sur la promesse qui lui fut faite d'un évêché en Angleterre (1133).»

Le rendez-vous général était à l'embouchure de la Dive, et dans le mois d'août le flux y amena plus de mille, ou, suivant d'autres, de trois mille navires de toutes dimensions.

Tout ce qui avait conservé sur le sol de la Normandie les mœurs farouches et les instincts aventuriers de la vieille Scandinavie, tout ce qui n'avait pu s'attacher au sol de la patrie nouvelle, tout ce qui n'avait point été atteint par l'esprit chrétien ; tout ce qui dans l'Europe occidentale vivait de rapts, de violences, d'homicides ; tout ce qui était sans domicile, sans aveu ni foi, se groupa pour la grande curée que proclamait partout la renommée : toute la milice du brigandage se trouva réunie sous un chef digne d'elle.

La civilisation prétendue.

A l'aspect de ce ramas impur d'aventuriers avides prêts à s'élancer sur leur proie, nous ne pouvons contenir une pénible pensée : « C'est la civilisation que l'on portait à l'Angleterre, nous disent cent écrivains modernes, c'est la civilisation qui s'avance! Ne comptez point les larmes, ne tarifez point le sang et les douleurs ! C'est la civilisation, inclinez-vous! » Cette diversion donnée froidement aux cris d'un peuple qu'on égorge, au bruissement des flammes qui dévorent, au fracas des cités qui s'écroulent, est une insulte à l'humanité. C'est plus qu'une imposture, c'est une dérision et un persiflage.

Le chantre moderne de la *civilisation*, « M. Guizot, dans plusieurs de ses ouvrages (1134), signale les résultats heureux de la conquête normande, » observe Gorini qui n'est pas éloigné lui-même de cette appréciation.

Il est de mode de glorifier les conquérants, de leur trouver des mérites, d'en faire des bienfaiteurs des peuples. Cette généreuse indulgence est un encouragement et une prime pour leurs futurs imitateurs : *Bene est omnibus qui operantur malum* : il suffit

(1131) Pierrot, *loc. cit.*, t. IV, p. 99.
(1132) Lingard, t. I, p. 146.
(1133) Pierrot, t. IV, p. 110.
(1134) *Voir* Gorini, *loc. cit.*

d'exterminer les hommes pour s'assurer leurs immortels cantiques.

Mais s'il fallait sortir du dithyrambe, raisonner, discuter ces mérites, ces services rendus à l'humanité, on serait assez embarrassé. La civilisation ! mot vague, singulièrement propre à donner le change, à satisfaire sans rien dire à l'esprit. Saisissons ce Protée, s'il est possible.

Est-ce dans le sens matériel et abusif du mot que les Normands civilisèrent l'Angleterre? Mais, elle était fort avancée dans tous les arts que notre siècle préconise. « Cette terre, dit Guillaume de Poitou, produit des métaux précieux en plus grande abondance que les Gaules. Si pour la fertilité elle peut être appelée le grenier de Cérès, pour les richesses on pourrait la nommer le trésor de l'Arabie. Les femmes anglaises excellent dans les ouvrages de l'aiguille et les broderies d'or ; les hommes, dans toutes les industries et tous les travaux délicats. En outre, les meilleurs artistes d'Allemagne résident parmi eux, et les marchands importent dans leur île les plus précieux échantillons des manufactures étrangères. »

L'historien anglais Lingard cite plusieurs témoignages qui confirment cette assertion : « La supériorité des artistes anglais, ajoute-t-il, était si généralement reconnue, que les ouvrages délicats de broderie et en métaux précieux étaient nommés par les autres nations ouvrages anglais, *opera anglica* (1135). »

Les Normands n'avaient donc rien à faire pour l'Angleterre quant à cette civilisation industrielle. Etaient-ils par hasard en mesure de la perfectionner, et l'avaient-ils dépassée? Mais on sait leur histoire : ils venaient des steppes incultes et des huttes glacées de la Scandinavie; s'ils trouvèrent en Neustrie une civilisation, ils n'en furent pas les artisans, ni même les adeptes. Il eût fallu s'assujettir au travail, à la discipline; or ces hardis forbans répugnaient à un tel esclavage : la mer et ses orages, les lointaines aventures, le bruit des batailles, la guerre et ses faciles profits, avaient seuls des charmes pour eux. Si plusieurs avaient abjuré pour des habitudes pacifiques cette sauvage indépendance, ce furent ceux qui ne prirent aucune part à l'invasion. Les aventuriers de la conquête étaient, nous l'avons vu, ceux qui dédaignaient les arts de la paix et ne connaissaient que leur farouche épée. Ils ne dotèrent donc pas l'Angleterre d'une civilisation qui s'y trouvait avant eux, et qu'ils ne possédaient point.

La civilisation véritable.

Que veulent donc dire MM. Guizot et Thierry, et leurs innombrables échos ? Les rois de l'opinion humaine, « les princes de ce monde, » sont encore tels que les vit saint Paul : *Nescientes quæ affirmant, neque de quibus loquuntur* (1136).

Mais la civilisation dont nous venons de parler, n'est peut-être pas celle qu'ils entendent. C'est un mot vague, disions-nous. Nous l'avons pris dans le sens de leur vocabulaire ; ne bénéficions pas de leur définition, et donnons-en la notion véritable.

« La civilisation est plus grande que les miracles de l'industrie, plus grande que les navires à vapeur, plus grande que les chemins de fer et les télégraphes électriques, tout cela touche immédiatement au corps, et la vraie civilisation touche immédiatement aux âmes. La civilisation ! Que serait-il besoin de la définir, si le mensonge et le sophisme n'étaient semés dans les intelligences, comme la poussière est semée dans l'atmosphère que nous respirons ? La civilisation ! Mais c'est la culture des cœurs et l'élévation des âmes ; c'est la formation de la vie par ces faces supérieures qui regardent le ciel ; c'est, en un mot, l'élévation du sens moral (1137). »

Voilà la civilisation qui manquait, nous l'avouons, à l'Angleterre, à l'époque de l'invasion normande. Elle y avait resplendi pendant plusieurs siècles, nous l'avons vu ; mais elle en avait fui, avec le culte des saintes Lettres, avec la vie monastique, avec le règne de Dieu. Les Normands pouvaient donc la rapporter des rives de la France. Ils eussent réparé le tort des Danois leurs frères, et nous aurions à les bénir. Est-ce bien ce qu'ils ont fait ? Leur contact a-t-il été pour l'Angleterre la vie ou la mort, la lumière ou les ténèbres ? Etaient-ils des civilisés ou des barbares ? Il est temps de fixer l'acception de ces derniers mots.

(1135) Lingard, t. I, p. 174.
(1136) *I Tim.* I, 7.
(1137) R. P. Félix, Conf. 1861, p. 21.

La vraie barbarie.

La barbarie, c'est, tout le monde en convient, l'état de l'homme sauvage, en proie à la brutalité de ses penchants naturels. L'état de nature que le sophiste J. J. Rousseau a exalté, n'est autre que la barbarie.

« Les œuvres de la chair, ou de la nature, sont visibles, dit saint Paul : ce sont la luxure, l'impureté, les haines, les empoisonnements, les guerres, les rivalités, les colères, les disputes, les dissensions, les jalousies, les homicides, les excès de vin, les intempérances (1138). »

L'Eglise sait le secret de cette dépravation native ; elle raconte l'histoire d'une chute, d'une dégradation primitive, transmise à tout le genre humain.

« Je n'établis pas le dogme du péché originel, dogme illuminateur qui seul éclaire ici tout le mystère de la vie. Quelle qu'en soit la raison, c'est un fait absolument irrécusable, l'homme apporte en naissant des instincts pervers. Effacez ce dogme de tous les symboles et de tous les livres : il est une chose que vous n'effacerez jamais, c'est la blessure dont l'humanité montre partout dans son cœur, dans son âme et jusque dans sa chair les ineffaçables cicatrices. Un homme de ce temps, personnification la plus hardie de la négation de la chute originelle, a tracé de notre perversion native un tableau dont je ne saurais rendre ni la couleur ni l'énergie (1139). »

Saint Paul flétrit cette vie abjecte et indisciplinée, du nom bien mérité de *vie animale*. L'homme qui s'y abandonne est, dans le style divin, l'homme animal, *animalis homo* (1140), l'homme serpent qui cherche à tromper sa proie, l'homme lion qui l'assaille avec violence, l'homme du troupeau d'Epicure qui se vautre sans pudeur dans les fanges.

Toute conscience humaine est surchargée et humiliée du poids d'une telle vie, elle aspire à y échapper. De là l'estime universelle de l'éducation, de cette culture de l'intelligence et du cœur qui doit polir la sauvage rudesse de la nature. Mais ici une grande et fatale méprise est possible. Cette culture s'attache trop souvent à la superficie. Pour plusieurs, c'est le bon ton, le savoir-vivre, les belles manières, les formes agréables ; c'est l'acquisition des connaissances qui donnent la réputation d'homme instruit, des talents qui servent la société, des arts d'agrément qui la charment. Illusion ! Tout cela laisse subsister les redoutables défauts que nous avons signalés comme le fond et l'essence de la barbarie.

« Un barbare est un homme qui, n'ayant point été *élevé* (à la dignité de sa destinée), demeure toujours l'homme enfant, avec la candeur de moins. Même en pleine civilisation, l'homme dont les mauvais instincts sont demeurés sans répression, fût-il le plus distingué par le génie, le plus grand par la richesse, participe du sauvage et du barbare, s'il n'est sauvage et barbare tout à fait... Cet homme n'est pas civilisé. Il est vrai, la civilisation matérielle reluit sur son vêtement, elle resplendit dans sa demeure, elle s'étale en ses festins. Civilisé par toutes les faces inférieures de la vie, il est barbare par tous les autres côtés. Pénétrez-le bien, vous le trouverez égoïste, insensible, dur, sans affection, sans dévouement, sans pitié, sans tendresse. Pour assouvir ses instincts demeurés sauvages, s'il le faut il tuera des hommes, boira leur sang, déchirera leurs entrailles.

« A la place de cet homme, mettez un peuple dont l'éducation n'a pas réprimé les instincts dépravés ; grand Dieu, quel peuple !... Un peuple qui a des passions et qui ne sait se contenir, de la force et qui ne sait se vaincre ; un peuple cupide, menteur, parjure, hypocrite, sans foi et sans amour, sans générosité et sans vertus. Pour voir dans ce peuple se renouveler des scènes de cannibales, que faut-il ? Presque rien : un mécanisme qui se rompt, un trône qui se renverse. C'est alors que vous voyez apparaître, pareille aux reptiles éclos d'un orage, cette génération d'êtres impurs, méchants, audacieux, scélérats. C'est alors qu'au sein d'une civilisation menteuse, la barbarie éclate : elle se dresse farouche, échevelée, sanglante, la fureur au visage et le poignard à la main ; elle fait ce que font tous les barbares vainqueurs : elle ravage, elle tue, elle massacre, elle détruit pour détruire (1141). »

Ce tableau nous ramène trop naturellement, hélas ! à notre récit.

(1138) *Galat.* v, 19, 20.
(1139) R. P. Félix, Conf., 1861, p. 15.
(1140) *I Cor.* II, 14.
(1141) R. P. Félix, Conf., 1861, p. 16.

Premières hostilités.

Le malheureux frère de Harold, Tostig, eut le sinistre courage d'ouvrir la campagne où sa famille entière devait trouver la mort. Ayant rassemblé à Bruges une flotte de soixante voiles, il pénétra dans le canal et frappa de contributions l'île de Wight. Il se retira bientôt devant son frère, et se replia vers le nord. Il fut défait à Lindesey, et se réfugia en Ecosse, en attendant son allié, le roi de Norwége. Celui-ci s'embarqua au mois d'août, avec sa famille et une brillante armée, sur une flotte de trois cents voiles. Il rejoignit Tostig à l'embouchure de la Tyne, et tous deux remportèrent, sous les murs d'Yorck, une victoire décisive contre Morcar. Les flots engloutirent plus de fuyards, qu'il n'en tomba sous le fer. Le comté de Northumberland resta aux envahisseurs.

Victoire de Harold.

Cependant Harold, retranché à l'autre extrémité de l'île, attendait Guillaume, qui le menaçait d'une descente. A la nouvelle de l'invasion inattendue de Hardrada, se fiant à sa fortune, il marcha, rapide comme l'éclair, contre l'agresseur et l'atteignit à Yorck, quatre jours après la dernière bataille. Hardrada, qui ne prévoyait pas ce danger, avait laissé une partie de ses forces à bord de sa flotte, et s'occupait avec l'autre du partage du pays. L'infatigable Harold le troubla dans cette opération. Un messager alla offrir à Tostig, de la part de son frère, le comté de Northumberland : « Et le roi de Norwége, que lui donnera-t-on? — Sept pieds de terre pour sa tombe, » reprit fièrement le héraut.

Hardrada fut atteint, en effet, dans la mêlée d'une flèche qui lui traversa le cou. Quand il eut expiré, une seconde proposition fut faite à Tostig, qui préféra se faire tuer avec tous les chefs de l'armée norwégienne. On regarda cette bataille comme une des plus sanglantes : cinquante années après, le champ qui en fut le théâtre était encore blanchi d'ossements.

L'humanité s'alliait chez Harold à la vaillance. Il envoya chercher Olave, le jeune fils de Hardrada, et, après lui avoir fait jurer de vivre en paix avec l'Angleterre, il le renvoya avec douze vaisseaux dans sa patrie. Il donnait un banquet royal aux seigneurs qui l'avaient combattu, quand un messager entra dans la salle et annonça la descente des Normands. Sa victoire était du 25 septembre, et le débarquement eut lieu le 29.

Débarquement de Guillaume.

Des trois princes confédérés, Guillaume était le plus rapproché de l'Angleterre. Il fit en sorte pourtant de n'y arriver que le dernier. Il affecta d'abord d'attendre ses alliés. Puis, feignant de s'embarquer à leur suite, il trouva à propos des vents contraires, qui soufflèrent avec une miraculeuse persévérance l'espace d'un mois entier, jusqu'à ce qu'il eût appris la défaite de ses deux alliés. Le vainqueur était affaibli par sa victoire, épuisé de fatigue, et c'est à ce moment que les vents se trouvèrent propices.

Guillaume s'éloigna rapidement des côtes de Normandie par une nuit obscure, et il prit terre à Pevensey, sans rencontrer d'opposition. Il marcha immédiatement sur Hastings, où il se fortifia pour assurer au besoin sa retraite. On a écrit qu'il brûla ses vaisseaux. C'est encore là une fable en son honneur.

Harold, en recevant la nouvelle du débarquement, revint précipitamment vers sa capitale, où des milliers d'hommes se rangèrent aussitôt sous sa bannière. Le 14 octobre, il atteignait le camp des Normands, à neuf milles de Hastings, dans la vallée de Senlac. A mesure que ses troupes arrivaient, il les rangeait en masse compacte sur le penchant de la colline. Sur l'éminence opposée, Guillaume disposait ses guerriers beaucoup plus nombreux. Nous ne raconterons pas les anecdotes dont la faconde normande a orné le frontispice de ce combat, les sommations, les fanfaronnades et les harangues à la romaine que prononcent les deux chefs. Ils nous représentent leurs pieux croisés priant et chantant les litanies, se confessant et communiant pendant la nuit qui précède la bataille, tandis que les Saxons se divertissent bruyamment, et font retentir de vieux chants nationaux, en vidant autour de leurs feux des cornes de bière et de vin. Rohrbacher enregistre gravement ces récits.

Bataille de Hastings.

Après que les archers eurent engagé la bataille et épuisé leurs traits, Guillaume fit charger sa redoutable cavalerie. Le choc en

fut épouvantable; mais, sur chaque point, les Anglais opposèrent une masse solide et impénétrable. La confiance des Normands s'évanouit; ils prirent la fuite, et furent vivement poursuivis. Le bruit se répandit que Guillaume lui-même avait péri. Mais le duc élevant son casque, criait : Je vis encore!

Les Anglais s'étant imprudemment dispersés dans la poursuite, furent à leur tour vivement assaillis. Harold les animait par ses discours et son exemple. Deux de ses frères avaient déjà succombé; mais tant qu'il vécut, aucun homme ne conçut la crainte d'une défaite. Peu avant le coucher du soleil, une flèche l'atteignit à l'œil, et il expira à l'instant. Le combat était dès lors sans objet, et les Anglais se dispersèrent dans les bois, où se prolongea une lutte acharnée.

Tous conviennent que, dans cette fatale journée, avec Harold et ses frères tomba toute la noblesse du sud de l'Angleterre; perte qui ne fut jamais réparée. La mère du roi demanda comme une grâce le corps de son fils : « Il gardait la côte en son vivant, dit Guillaume avec une barbare ironie, il la gardera encore après sa mort. » Et il le fit enfouir dans la terre sur le rivage. De pieuses mains l'exhumèrent pourtant, et le firent reposer dans un sanctuaire qu'il avait élevé. — Salut, douce et noble figure! Reçois une larme pour adieu.

Edgard élevé au trône.

« Guillaume s'était assez follement persuadé que la campagne était terminée, et que les indigènes, intimidés par la chute de leur roi et la défaite de leur armée, se hâteraient de lui offrir la couronne. Peu de jours suffirent pour dissiper cette illusion. Londres fut mis en état de défense par l'activité de ses citoyens : les habitants de Romney repoussèrent une division de la flotte normande qui cherchait à entrer dans le port; et des forces considérables rassemblées à Douvres menacèrent d'attaquer sur ses derrières l'armée des envahisseurs, si elle se dirigeait vers la capitale... Le witan (grand conseil) s'était assemblé à Londres immédiatement après la mort de Harold. La population était nombreuse et guerrière. Edgard, légitime prétendant, fut placé sur le trône par un choix unanime. Mais ce prince était jeune et dépourvu de capacité (1142). »

C'est dans le Dieu des armées que la malheureuse nation eût trouvé un appui efficace; c'est dans le sentiment chrétien qu'elle eût puisé, comme l'Espagne, l'énergie des saints combats. Mais elle se confia dans les habiles et les forts de la terre.

L'Angleterre trahie par elle-même.

« La première place au conseil fut dévolue à l'intrus Stigand, et la direction des opérations militaires à deux comtes d'une loyauté non moins douteuse, Edwin et Morcar. Leur premier effort n'eut aucun succès, et la confiance fut ébranlée par le peu de résistance qu'opposa un corps nombreux d'indigènes à une troupe de cinq cents Normands. Après avoir incendié les faubourgs, Guillaume se mit à détruire les propriétés de tous les seigneurs fidèles, ou plutôt à dévaster le pays en vrai barbare. Tout ce qui avait quelque valeur fut pillé par ses soldats. Ce qu'ils ne purent emporter fut la proie des flammes.

« Pendant ce temps, la méfiance et la désunion s'introduisirent parmi les conseillers d'Edgard. On attribuait chaque malheur à la trahison. Les deux chefs militaires fortement soupçonnés quittèrent la cité, et leur départ ne fit qu'accroître l'inquiétude. Stigand fut le premier qui se donna ouvertement à Guillaume. Il alla lui jurer fidélité comme à son souverain, et reçut en retour les noms flatteurs de *pasteur* et de *père* (1143). »

Il semble que la nomination de ce traître avait été une vengeance contre Rome. La nation anglaise, trop crédule aux allégations mensongères de Guillaume et à ses perfides fanfaronnades, s'était crue trahie par le Père commun des fidèles, et livrée à la discrétion de l'envahisseur. Cette pensée lui fut amère, et elle y répondit, selon toute apparence, par l'élévation d'un prélat schismatique à la première fonction de l'Etat. C'était consommer sa ruine. Qu'elle eût été bien mieux inspirée, si, après le désastre de Hastings, elle eût recouru filialement au Saint-Père, pour implorer sa direction et son assistance! *Nescierunt quod curarem eos!* Mais l'esprit de conseil avait fui, avec la sainteté, de l'ancienne *Ile des saints*. La vie monastique était presque éteinte; les apô-

(1142) Lingard, t. I, p. 170.

(1143) *Ibid.*, p. 171.

tres, les hommes de zèle n'y apparaissaient plus. Quand l'élément surnaturel a tari chez un peuple, sa ruine est imminente : *Cum defecerit prophetia, dissipabitur populus* (1144).

Soumission d'Edgard.

La défection de Stigand fut imitée par nombre d'autres, et la fidélité même ne tint pas devant la froide férocité avec laquelle le conquérant poursuivait son plan de dévastation. Pour épargner ces horreurs à son peuple, le jeune Edgard se rendit au camp du nouvel Attila, avec une députation du clergé et de la noblesse. Le conquérant affecta de délibérer; mais il consentit en bon prince à étendre sur eux le manteau de son indulgence.

Nous regrettons de voir le fils des vieux rois Saxons, le dernier Etheling, aux pieds d'un tel homme. Nous regrettons de le voir, à la table du bourreau de sa famille et de sa nation, manger le pain amer de la servitude. Que ne prenait-il le chemin de l'exil? que n'allait-il en Hongrie retrouver les traces de son généreux père? Le pays de Galles avait aussi ses montagnes, comme celui des Asturies : mieux trempé dans le catholicisme, les fils des thanes eussent pu, sous le manteau de la liberté, y attendre avec gloire des jours meilleurs.

Couronnement de Guillaume

Au comble de ses vœux, Guillaume indiqua le jour de Noël pour son couronnement. Mais, peu rassuré sur l'affection de ses nouveaux sujets, le prudent monarque prit la précaution de faire fortifier militairement la maison qu'il devait occuper à Londres. Le jour de son couronnement, qui eut lieu à Westminster, selon l'antique usage, une nombreuse division stationna à l'entour de l'église. La cérémonie fut faite par Aldred, archevêque d'Yorck. Pendant qu'elle s'accomplissait, pendant que l'usurpateur jouait le rôle de prince chrétien, et profanait d'augustes et redoutables serments, ses soldats, affamés d'or et de libertinage, se mirent à piller et à brûler la ville à demi déserte. Ce fut alors un tumulte effroyable, au dedans comme au dehors de l'église : chacun crut à un vaste guet-apens. Guillaume tremblant se trouva seul en quelques minutes, avec le clergé, au pied de l'autel. Il fit précipiter le service, et, fort ému, il courut représenter à ses barons qu'en victimant ainsi les nationaux ils ne s'attireraient que des malheurs et des hontes. Il commençait à songer à sa sécurité, et à la consolidation de son pouvoir; s'il eût dépendu de lui, il eût remis le mors à la brutale soldatesque qu'il avait lancée pour les besoins de la conquête. Mais il avait à compter avec elle, et, satisfait lui-même, il dut, à son grand regret, la satisfaire à son tour.

Jusqu'à cette époque, Guillaume n'avait été appelé que le Bâtard; il reçut alors le surnom de Conquérant. Pendant trente ans [1036-1066], le Bâtard avait été le fléau de la Normandie et de la France; pendant vingt ans [1066-1086], le Conquérant sera la ruine de l'Angleterre. Tel est le résumé du grand homme.

Affectant d'attribuer à Dieu ses succès, il fit bâtir sur le champ de bataille de Senlac un monastère, qu'il nomma Saint-Martin-le-Bel (*de Bello*), en souvenir de l'événement. Il le dota richement, et y mit des moines tirés de Marmoutier, près de Tours; car ce monastère était un des mieux famés de France, depuis que saint Mayeul de Cluni y avait établi la réforme.

Tels furent les graves événements qui remplirent l'année 1066 : Résipiscence de la cour de Germanie, triomphe de l'Eglise en Lombardie, déposition définitive de Cadaloüs, répression de Bérenger, conquête de l'Angleterre.

L'Angleterre occupée militairement.

[1067] L'ambitieux Guillaume va nous occuper encore. Il apprit ce qu'il en coûte à s'imposer comme souverain à un peuple. Il avait dompté les bras, mais non pas les cœurs. Il voyait avec inquiétude le moment où les aventuriers accourus à son appel et groupés par l'appât d'une bonne fortune allaient se disperser avec leur butin. Il sentait autour de lui les populations frémissantes, et « il était manifeste qu'il ne pouvait les contenir qu'au moyen d'une force militaire imposante. A sa sollicitation, plusieurs chefs consentirent à rester avec leurs soldats, et il les récompensa par la concession de terres considérables; » c'est-à-dire qu'il paya aux frais des indigènes les

(1144) *Prov.* XXIX, 18.

garnisaires chargés de les maintenir sous le joug. « Les troupes furent réparties dans les villes et les districts les plus populeux. Partout où le roi mit garnison, il fit construire une forteresse afin de la protéger. Londres et Winchester furent les principaux objets de sa sollicitude. Il ne voulut pas s'éloigner avant de voir entièrement achevée la Tour de Londres, et il confia à la vigilance de Fitz-Osbern, le plus valeureux de ses officiers, d'en élever une semblable à Winchester. Car cette cité, dit son biographe, est opulente, intrépide et séditieuse (1145).

Vaniteuse excursion de Guillaume.

L'ombrageux despote se flatta d'avoir assez assuré sa conquête pour se permettre une absence temporaire. Il désirait aller recueillir les félicitations du continent, jouir des acclamations, se faire voir dans la pompe de la royauté. Il s'embarqua au mois de mars pour la Normandie, et fut reçu avec enthousiasme. Sa suite se composait non-seulement des barons normands, fidèles compagnons de sa victoire, mais de beaucoup de thanes et de prélats anglais, le plus glorieux ornement de son triomphe. Simples courtisans du roi d'Angleterre en apparence, ils étaient captifs en réalité et otages pour leurs concitoyens. Pour rehausser aux yeux de ses sujets le prix de sa conquête, Guillaume étala devant eux les trésors qui provenaient du butin et des présents reçus à son couronnement. Mais cette satisfaction donnée à sa vanité lui coûta cher.

Insurrections en Angleterre.

Pendant que Guillaume paradait en Normandie, les populations d'Angleterre s'insurgeaient avec énergie. Elles étaient gouvernées par Fitz-Osbern et Odo, frère utérin de Guillaume et évêque de Bayeux. « Les insurrections, les confiscations, les massacres qui affligèrent si longtemps la malheureuse Angleterre, et qui à la fin réduisirent ses habitants à l'état de mendicité et de servitude, ne doivent être imputés qu'à leur avidité. Dès qu'ils furent entrés dans leurs hautes fonctions, ils s'écartèrent du système de conciliation que le roi avait adopté, et affectèrent le maintien orgueilleux et les manières arrogantes des conquérants. Les plaintes des offensés furent méprisées; l'agression fut encouragée par l'impunité; les soldats des garnisons insultèrent les personnes, violèrent les femmes et les filles, et vécurent à discrétion sur les propriétés des indigènes. Le déni de répression réveilla l'indignation des Anglais; et dans ce moment d'effervescence nationale, si quelque individu se fût montré capable de diriger l'indignation de tous, c'en était fait de l'invasion normande (1146). »

Un thane anglais, nommé Copsi, avait reçu d'Edouard, pour prix de sa défection, un gouvernement au nord de la Tyne. Ses vassaux le supplièrent d'abjurer le joug de l'étranger; il refusa, et tomba sous leur glaive.

Dans le comté de Hereford, Edric le Farouche refusa de reconnaître l'autorité de Fitz-Osbern et repoussa plusieurs fois ses agressions.

A l'est, la population de Kent se souleva et attaqua le château de Douvres, soutenue par Eustache, comte de Boulogne, qui avait à se plaindre de Guillaume.

Cédant aux messages réitérés de ses lieutenants, Guillaume revint au mois de décembre en Angleterre. Les thanes anglais vinrent aux fêtes de Noël visiter leur souverain; mais ils purent lire sur sa figure de sinistres menaces. Les sanglantes répressions qui suivirent appartiennent à l'année suivante.

Lanfranc refuse l'épiscopat.

Guillaume eut à remplacer en 1067, sur le siége de Rouen, le pieux archevêque Maurile, qui avait montré un zèle constant pour la pureté de la foi et la discipline ecclésiastique. Le clergé et le peuple demandèrent Lanfranc pour lui succéder. Guillaume y consentait; mais Lanfranc s'excusa si éloquemment, qu'il fit tomber le choix sur Jean, évêque d'Avranches. Il se chargea même d'aller à Rome pour solliciter cette translation. Alexandre II écrivit à Jean une lettre, où il lui parle du choix qu'on a fait de lui à cause de ses mœurs édifiantes, et lui ordonne de s'y soumettre, en l'exhortant à se montrer aussi fidèle dans une

(1145) Lingard, t. I, p. 173.

(1146) *Ibid.*, p. 175.

grande administration qu'il l'avait été dans une petite.

Manassès, archevêque de Reims.

Gervais, archevêque de Reims, était mort un mois avant Maurile. Dès qu'il se vit en danger, il assembla les clercs de son église, et fit devant eux une énergique profession de foi, spécialement sur l'Eucharistie. Il fut malheureusement remplacé par un simoniaque, nommé Manassès, qui se comporta dans l'épiscopat d'une manière digne de son début. Il disait que l'archevêché de Reims serait tout à fait de son goût, s'il n'avait pas à chanter la messe.

Mort de saint Robert.

Une autre mort édifiante, arrivée la même année, le 17 avril, fut celle de saint Robert, fondateur de la Chaise-Dieu. Il se trouva incommodé le samedi saint, en conférant le baptême solennel aux enfants. Sa maladie s'aggravant, il exhorta ses religieux à conserver toujours la charité entre eux. Il prédit le jour et l'heure de sa mort, et reçut l'extrême-onction. Il se fit ensuite porter devant une statue de la sainte Vierge, et déposa dans les mains de l'enfant Jésus son bâton pastoral, en disant : « C'est de vous que je l'ai reçu ; c'est à vous que je le remets, pour gouverner toujours ce monastère dont je vous résigne la supériorité perpétuelle, si j'ose ainsi dire. »

Les miracles qui éclatèrent à son tombeau attirèrent un si grand concours de peuple, que la paix des religieux en était troublée. C'est pourquoi les plus anciens prièrent saint Robert de ne plus faire de miracles, dans l'intérêt de leur recueillement. Les miracles cessèrent en effet, et le calme rentra dans le monastère.

Retour triomphant de saint Ariald.

En Italie, le triomphe de l'Eglise s'achevait, et la capitale du schisme, Milan, ouvrait ses portes à la vérité. Cette victoire s'obtenait, comme toutes celles de l'Eglise, par le sang, par le martyre. C'était Ariald, si odieusement victimé, qui faisait tomber les barrières de l'orgueilleuse cité, qui faisait agenouiller les populations rebelles, et courbait sous son passage les vieilles résistances. C'était le martyr mutilé, honni, outragé, qui rentrait en vainqueur, en souverain acclamé.

Quand son corps eut assouvi la rage brutale des bourreaux et épuisé les ignominies, soudain il reçut une glorification anticipée : il en jaillit des jets lumineux, qui révélaient au loin sa présence, et le signalaient à la vénération du peuple. Plusieurs fois il fallut le disputer aux hommages des habitants d'alentour ; et pour le dérober enfin à leurs recherches, on le précipita au fond du lac. Mais le lac rendit ce trésor. Le corps sacré fut retrouvé sur la rive, sans atteinte de corruption et resplendissant de lumière. Il y avait dix mois pourtant qu'il était privé de vie.

Herlembald fut informé de cette merveille. Aussitôt il fait un appel au peuple de Milan, et, à la tête d'une multitude innombrable, il va chercher le corps de son ami, résolu de le rapporter en triomphe. Le peuple seconda son élan. Les habitants des villes et des campagnes affluaient en procession, au son des cloches, la croix en tête et des cierges à la main. A l'approche de Milan, tous se portèrent au devant du cortége, hommes, enfants et vieillards ; tous bénissaient Dieu, et chantaient les louanges du martyr, même ceux qui l'avaient combattu pendant sa vie. Il fut déposé, le jour de l'Ascension, dans l'église de Saint-Ambroise, et y resta exposé pendant dix jours, sans exhaler aucune odeur. Il fut enfin inhumé solennellement dans l'église de Saint-Celse.

Soumission de l'Eglise de Milan.

Cet éclatant triomphe fut donc celui de l'Eglise et de l'autorité pontificale. Alexandre II profita de la disposition des esprits pour opérer les réformes trop longtemps différées. Il envoya à Milan deux personnages considérés : Mainard, cardinal-évêque de Sainte-Rufine, et Jean, prêtre-cardinal. Ces deux légats promulguèrent dans un synode, et firent accepter, des ordonnances disciplinaires dont voici le résumé :

« Il est interdit à tout abbé de recevoir un moine pour un prix convenu ; aucune stipulation n'interviendra dans les ordinations, les consécrations d'églises et la distribution du saint-chrême.

« Le prêtre, le diacre ou sous-diacre qui garde publiquement une femme, ne remplira aucune fonction, et ne touchera aucun bénéfice. Celui qui sera tombé dans une

faute passagère, sera suspendu jusqu'à ce qu'il ait fait pénitence.

« Aucun des clercs ne sera condamné sur un soupçon, ni privé de ses fonctions ou émoluments avant d'être convaincu par son aveu ou par des témoignages suffisants. Pour protéger leur dignité et empêcher qu'à l'avenir ils ne soient soumis au jugement des laïques (ce que nous proscrivons absolument), nous réglons ainsi les punitions canoniques :

« Si un laïque a de tels clercs en sa seigneurie, il en avertira l'archevêque et les chanoines. S'ils lui interdisent ses fonctions, le laïque fera exécuter le jugement. Si l'archevêque ou ses chanoines négligent l'avis, le laïque empêchera le clerc coupable de faire aucune fonction, ou de garder aucun bénéfice; mais il n'en disposera pas, le laissant à la disposition de l'église. Nous défendons à tout laïque de faire aucune violence à un clerc, quoique coupable, soit dans ses héritages, s'il en a, soit dans ses autres biens, hors le bénéfice ecclésiastique. Défense aussi à tout laïque de rien exiger d'un clerc, pour le faire promouvoir à quelque ordre que ce soit.

« L'archevêque ira une fois ou deux, s'il le peut, par toutes les paroisses, pour confirmer et faire la visite selon les canons, sans qu'aucun laïque ou clerc lui résiste. Au contraire, ils lui obéiront, et le serviront en ce qui regarde la religion. Il aura aussi une entière puissance de juger et punir selon les canons tout son clergé, tant dans la ville qu'au dehors.

« Quant aux clercs et aux laïques qui ont juré de s'employer à réprimer la simonie et l'incontinence, et, sous ce prétexte, ont brûlé, pillé et versé le sang, nous leur défendons d'en user de même à l'avenir. Qu'ils se contentent de bien vivre, et de dénoncer les coupables. Qu'il n'y ait aucune poursuite pour les dommages reçus à cette occasion, et qu'on n'en garde aucun ressentiment; mais que la paix de Jésus-Christ règne dans vos cœurs.

« Et parce que quelques-uns sont plus touchés des peines temporelles que des éternelles, nous condamnons ceux qui n'observeront pas ces constitutions, savoir : l'archevêque, à cent livres de deniers, et jusqu'au paiement il demeurera interdit; les capitaines, à vingt livres; les vassaux, à dix; les négociants, à cinq; les autres à proportion : le tout au profit de l'église métropolitaine. »

Ce décret est daté du 1er août 1067. On y voit combien il est nécessaire que la haute sagesse du Pontife romain intervienne, même dans la répression du mal.

Indulgence pour les Juifs.

La mansuétude d'Alexandre II apparaît encore dans une lettre qu'il adressait vers cette époque aux évêques de Gaule ou d'Espagne. Elle est ainsi conçue :

« Nous avons appris avec plaisir que vous avez protégé les Juifs qui demeurent parmi vous, pour empêcher qu'ils ne fussent tués par ceux qui allaient contre les Sarrasins en Espagne. Saint Grégoire a sagement déclaré que c'est une impiété de les vouloir exterminer, puisque Dieu les a conservés par sa miséricorde, pour vivre dispersés par toute la terre, après avoir perdu leur patrie et leur liberté en punition du crime de leurs pères. Leur condition est bien différente de celle des Sarrasins, contre lesquels la guerre est motivée, puisqu'ils persécutent les Chrétiens, et les chassent de leurs villes et de leurs demeures, tandis que les Juifs se soumettent. »

Voilà les seuls monuments qu'ait légués à l'histoire l'année 1067.

[1068] En 1068 encore, l'histoire du continent est presque muette, pour ne s'occuper que de l'Angleterre et de ses sanglants désastres. Guillaume est le terrible conquérant devant qui tout fait silence : *Et siluit terra in conspectu ejus* (1147).

Conquête itérative de l'Angleterre.

De retour en Angleterre, Guillaume ouvrit l'année 1068 par le siége d'Exeter. Une escadre de flibustiers normands jetée dans le port de cette ville par la tempête, avait été assaillie avec fureur par la populace. Le prince, irrité, l'assiégea pendant dix-huit jours; il transigea à la fin, parce que sa présence devenait nécessaire dans le nord.

« Aucun Anglais ne lui avait rendu de plus importants services que le traître Edwin, qui avait déterminé un tiers du royaume à le reconnaître pour roi. Dans le

(1147) *I Mach.* I, 3.

premier élan de sa reconnaissance, il lui avait promis la main de sa fille; mais, une fois en possession du trône, il méconnut cet engagement. Outré de dépit, Edwin courut aux armes; l'incendie de la rébellion s'étendit de la Mercie aux frontières de l'Ecosse. Yorck, malgré les prières et les prédictions de son archevêque, se leva pour la cause sacrée de l'indépendance. Prompt comme la foudre, Guillaume surprit Edwin et Morcar, avant que leurs préparatifs fussent achevés; puis il leur tendit la main, quoique secrètement résolu à en tirer vengeance (1148). »

Les enfants de l'infortuné Harold avaient trouvé un protecteur dans un petit roi d'Irlande, nommé Dermot. Pour venger leur malheur et délivrer leur nation, il descendit sur la côte d'Angleterre, et attaqua Bristol. Il tua Ednoth, qui vint pour l'arrêter; il ravagea les comtés de Devon et de Cornouailles; mais il fut obligé de se retirer sans avoir obtenu aucun sérieux résultat.

Le désespoir des insulaires était si grand, qu'ils envoyèrent des députés en Danemark, pour offrir à Suénon une couronne qu'avaient portée ses aïeux. D'autres, pour se soustraire à un joug intolérable, émigrèrent jusqu'en Orient, et allèrent offrir leurs services à l'empereur Alexis, alors en guerre avec les Normands d'Italie. Ils combattirent vaillamment sous sa bannière, jusqu'à la retraite de leurs communs ennemis. Au XIII^e^ siècle, leur postérité se trouvait encore le plus ferme appui du trône de Byzance.

Il eût mieux valu défendre un autre trône, une autre patrie! Il est une heure propice pour les grands sacrifices, il est « un temps acceptable, un jour de salut. » L'heure expirée, ils s'accomplissent sans profit. C'est quand Guillaume foula de ses premiers pas le sol britannique, qu'il fallait faire de son corps un rempart à la religion, à la famille, à vingt générations. On regarda faire; et plus tard, à mesure qu'on fut atteint soi-même, on se leva, on s'arma contre la tyrannie. C'est au premier jour qu'il fallait s'armer tous : *Tum decuit!*

« L'insurrection ne fut que le résultat d'une irritation soudaine : il n'y avait point d'unanimité. Le grand nombre s'occupait plus de ses intérêts personnels que de ceux de la patrie (1149). » Le mobile religieux, le dévouement chrétien eût produit ce mouvement d'ensemble, seul puissant, seul efficace; le patriotisme eut des élans généreux sans doute, mais intermittents, mal réglés, stériles et funestes même dans leurs résultats.

Guillaume exécré par l'Angleterre.

Voulant peut-être faire diversion aux sombres préoccupations par l'éclat des pompes et des fêtes, Guillaume fit venir à Londres la duchesse Mathilde, pour la couronner. Elle arriva avec un nombreux cortége, où l'on distinguait Gui, évêque d'Amiens, qui avait apparemment gagné les royales faveurs par un poëme adulateur sur la victoire d'Hastings, dit Longueval :

« S'il fallait, ajoute cet historien, un bras tel que celui de Guillaume pour faire la conquête de l'Angleterre, il fallait une aussi bonne tête que la sienne pour la conserver malgré les factions et les résistances des Anglais, qui tâchèrent plus d'une fois de secouer le joug des Normands. Mais Guillaume sut toujours les réprimer; et il fit des lois si sévères, qu'il maintint dans le devoir les grands et les petits. Les Anglais se plaignirent de ce que le nouveau roi changeait la plupart de leurs usages; de ce qu'il publiait ses lois en français, et faisait enseigner cette langue aux enfants dans les écoles. Si ce prince voulait par là faire aimer sa nation aux Anglais, ce n'est pas en quoi il réussit le mieux (1150). »

Guillaume a bien d'autres titres à l'exécration de l'Angleterre. Bien timide est ce blâme, bien pâle est ce réquisitoire! L'humanité seule, en dehors de la foi chrétienne, réclamerait des accents plus indignés.

Mais quittons pour l'instant la triste Angleterre : de nouvelles scènes d'horreur nous y rappelleront bientôt.

Concile de Bordeaux.

Le Pape Alexandre II, dégagé de ses grandes préoccupations d'Italie, tourna ses premiers regards vers la France, où de grands abus subsistaient toujours, à côté des plus beaux exemples de sainteté. Il y envoya, en 1068, deux légats, le cardinal Hugues le Blanc et le cardinal Etienne. Ce

(1148) Lingard, t. I, p. 177.
(1149) *Ibid.*, p. 176.

(1150) Longueval, t. X, p. 77.

dernier tint à Bordeaux un concile, où les moines de Saint-Aubin d'Angers intentèrent un procès à ceux de la Trinité de Vendôme, pour un domaine litigieux. On lut dans le concile des pièces qui faisaient foi que cette affaire avait déjà été portée devant le Pape Nicolas II, et décidée en faveur de la communauté de Vendôme. En conséquence, le légat déclara qu'il ne lui était pas permis de discuter ce qui avait été jugé par une autorité si auguste.

Concile d'Auch.

Le cardinal Hugues tint, de son côté, dans la ville d'Auch un concile provincial. L'archevêque Austind y assista avec tous les évêques ses suffragants, les abbés et les seigneurs de la Gascogne. Entre les règlements qu'on y fit, il fut ordonné que toutes les églises de la province paieraient à la cathédrale le quart des dîmes qu'elles percevaient. Cependant Raimond, abbé de Saint-Orens, fit opposition à cette mesure, alléguant que les églises dépendantes de son monastère avaient toujours été exemptes. Le légat, avec l'agrément du concile, confirma l'exemption en l'honneur de ce saint, l'un des plus illustres évêques d'Auch et patron de la ville. Austind, qui occupait alors son siége, était comme lui, renommé par ses vertus; il mourut peu de temps après, et il a été mis au nombre des saints.

Concile de Toulouse.

Hugues le Blanc présida un autre concile à Toulouse, la même année. On y traita de toutes les affaires qui intéressaient les églises, et, par les jugements qui furent rendus sur diverses accusations, on voit que la simonie y fut énergiquement poursuivie. L'évêché de Lectoure avait été changé en un monastère. Pour le rétablir, il fut ordonné que l'évêque aurait sa demeure parmi les religieux, et qu'à leur mort ils seraient remplacés par des chanoines, s'ils n'aimaient mieux se retirer dès à présent ailleurs.

Conciles d'Espagne.

Nous trouvons le même légat en Espagne, présidant trois autres conciles la même année : l'un au monastère de Leyer, dans le royaume d'Aragon; un autre à Gironne, et le troisième à Auxonne. Il y rétablit la pureté de la foi, y extirpa la simonie, substitua le rite romain au rite gothique ou mozarabe, et confirma, par l'autorité du Pape la trêve de Dieu, sous peine d'excommunication contre les infracteurs.

Action vivifiante de la Papauté.

Ces traits épars, échappés à l'oubli des siècles, suffisent pour nous démontrer le travail constant de l'Eglise romaine à maintenir et à ranimer, dans toutes les parties du monde, le zèle des vertus chrétiennes, les saines traditions, les mœurs ecclésiastiques; en un mot, l'œuvre de Jésus-Christ. C'est à ce labeur incessant de l'Eglise mère et maîtresse que l'Europe doit de n'être pas retombée dans la funeste léthargie où languit l'Orient. Avant la fin même du XI^e siècle, l'ignominie des sérails se levait sur elle, sans l'énergique intervention de la Papauté : nous allons nous en convaincre de plus en plus.

Vices du jeune Henri IV.

Le roi Henri IV grandissait. Pour décrire le futur adversaire de Grégoire VII, invoquons une plume non suspecte : voici ce que dit Fleury :

« Le roi d'Allemagne, Henri, à l'âge de dix-huit ans, était déjà un des plus méchants de tous les hommes. Il avait deux ou trois concubines à la fois, et de plus, quand il entendait parler de la beauté de quelque fille ou de quelque jeune femme, si on ne pouvait la séduire, il se la faisait amener par violence. Quelquefois il allait lui-même les chercher la nuit, et il exposa sa vie en de telles occasions. Dès l'année 1066, il avait épousé Berthe, fille d'Otton, marquis d'Italie, à peine âgée de quinze ans. Mais, comme il l'avait épousée par le conseil des seigneurs, et non par son choix, il ne l'aima jamais, et chercha toujours à s'en séparer. Pour en avoir un prétexte, il la fit tenter par un de ses confidents, et la reine feignit de répondre aux avances du séducteur. Mais lorsque le faux amant se présenta pendant l'obscurité de la nuit, elle se jeta sur lui en femme irritée, et le meurtrit de coups. C'était, hélas! le roi lui-même qui tendait un piége auquel il fut pris. La princesse, qui avait tout deviné, le maltraita de telle sorte qu'il en fut un mois au lit.

« Après avoir abusé des femmes nobles, il les faisait épouser à ses valets. Ces crimes l'engagèrent à plusieurs homicides, pour se défaire des maris dont les femmes lui plaisaient. Il devint cruel, même envers ses plus intimes confidents : les complices de ses cri-

mes lui devenaient suspects, et il suffisait pour les perdre, qu'ils témoignassent, d'une parole ou d'un geste, désapprouver ses desseins. Aussi, personne n'osait-il lui donner de conseil qui ne lui fût agréable. Il savait cacher sa colère, faire périr les gens lorsqu'ils s'en défiaient le moins, et feindre d'être affligé de leur mort jusqu'à répandre des larmes.

« Il donnait les évêchés à ceux qui lui donnaient le plus d'argent ou qui savaient le mieux flatter ses vices; et après avoir ainsi vendu un évêché, si un autre lui en donnait plus ou louait plus ses crimes, il faisait déposer le premier comme simoniaque, et ordonner l'autre à sa place. D'où il arrivait que plusieurs villes avaient deux évêques à la fois, tous deux indignes. Tel était le roi Henri, et la suite de l'histoire le fera encore mieux connaître (1151). »

Et tels étaient, pouvons-nous ajouter, les résultats de cette servile complaisance, qui avait mis un sceptre aux mains d'un enfant de cinq ans. Elevé au milieu des hommages, servi à genoux, enivré d'ambroisie, Henri IV ne pouvait être que ce qu'il fut. Un homme qui ne connut l'ivresse du pouvoir qu'à l'âge viril, un homme fait par la trempe de son âme pour résister aux entraînements, écrivait à Sainte-Hélène : « On ne peut coucher dans le lit des rois sans gagner la folie; j'y ai couché, et je suis devenu fou. » Quelle imprévoyance, de livrer à une pareille épreuve un enfant sans défense! Il ira à l'abîme comme un coursier sans frein, et son passage sur la terre sera celui de l'ouragan qui ravage, du fléau qui extermine.

Tardive répression.

Si la prévoyance avait manqué, il restait le devoir d'arrêter le mal dans son développement, d'empêcher la gangrène de gagner tout le corps social : « Ne savez-vous pas, écrit saint Paul aux Corinthiens, qu'un peu de mauvais levain gâte toute la pâte (1152)? » Et, indigné de leur tolérance, il retranche de leur communion un indigne. Les évêques n'avaient point oublié ce devoir, quand il s'appliquait aux simples fidèles. En cette année 1068, un homme ayant été cause involontaire d'un homicide, reçut d'eux une pénitence telle, « qu'il alla à Rome pour la faire modérer. Le Pape manda aux évêques que, par compassion pour cet homme, qui assurait n'avoir point consenti au meurtre, il lui avait seulement enjoint de donner aux pauvres la moitié de ses biens;... d'entrer dans un monastère pour y faire pénitence, pendant un an, jeûnant deux fois la semaine au pain et à l'eau ;... de s'abstenir de la communion pendant trois ans;... de jeûner le reste de sa vie tous les vendredis. On voit, ajoute Longueval, que la compassion du Pape n'avait pas affaibli son zèle (1153). » Rien de plus sage que cette sévérité : on ne pouvait trop inspirer l'horreur de l'homicide, surtout dans ces temps d'anarchie. Mais voici Henri IV, coutumier du meurtre, de l'adultère, et du libertinage le plus éhonté.

« Aux petits l'indulgence; mais aux puissants les puissantes répressions. »

« Qu'il n'y ait point dans la religion de Jésus-Christ d'acception de personnes. »

« S'il entre dans votre assemblée un personnage ayant un anneau d'or et un vêtement splendide, et s'il arrive en même temps un pauvre mal habillé;

« Si vos attentions sont pour le riche, si vous le faites asseoir dans un siége d'honneur, tandis que vous dites au pauvre : Toi, reste debout, ou prends cet escabeau;

« Ne commettez-vous pas une partialité, une injustice (1154)? »

Mais il s'agit d'un roi! — Plus le scandale descend de haut, plus il est désastreux. — Mais le respect de la majesté souveraine! — Est-ce bien la servir que de lui assurer la liberté du mal? Après les malédictions d'une génération, il y a la vengeance de l'histoire : huit siècles après, il faut encore enregistrer des pages comme celle que nous venons de transcrire. Cette fange, jetée d'âge en âge à un front couronné, ne jaillit-elle pas sur tous les diadèmes?

A la fin, la justice du peuple se lève : les monstrueux excès de Henri VIII confinent à l'échafaud de Charles I^er^; Louis XIV et Louis XV aboutissent à Louis XVI. Quel profit pour la majesté souveraine, d'arriver à de tels abîmes?

On s'indigne au nom de Grégoire VII. Mais il y aurait à s'étonner que la répression ait été si tardive. Pourquoi le scandale couronné fut-il si longtemps souffert?

Hélas! le Pontife suprême, au milieu de

(1151) Fleury, t. XIII, p. 182).
(1152) *Galat.* v, 9.
(1153) Longueval, t. X, p. 89.
(1154) *Jac.* II, 1-4.

l'abandon général, avait ses heures d'impuissance. Six ans auparavant, Nicolas II avait élevé une voix intrépide, et il avait soulevé une tempête où la Chrétienté avait failli sombrer. Fallait-il, au premier rayon de sérénité, déchaîner une nouvelle tourmente?... Alexandre II est l'homme de la prudence et des ménagements. Pourtant, qu'il s'agisse d'un principe, et nous allons le voir se lever.

Divorce projeté de Henri IV.

[1069] De plus en plus aigri contre l'angélique compagne dont il n'était pas digne, Henri méditait un divorce. Tout violent qu'il était, il savait employer l'adresse, et il ne dédaignait pas les voies détournées pour arriver à ses fins. Il songea d'abord à gagner Sigefroi, archevêque de Mayence, dont les complaisances passées encourageaient son espoir. Le prenant par son côté faible, qui était une attache exagérée aux revenus de son siége, il lui promit d'obliger les Thuringiens au fidèle paiement de toutes les dîmes, dût-il même recourir aux armes pour les y contraindre; il n'y mettait qu'une condition, c'était l'appui du prélat dans une affaire délicate qu'il allait lui confier. Après ce préambule, il lui fit part du dessein qu'il avait de quitter la reine son épouse, et il lui énumera ses raisons. Favorablement prédisposé, Sigefroi donna son assentiment à tout, et promit son concours au jeune monarque, qui de son côté engagea sa parole pour les revenus.

Cette convention préalable une fois conclue, le roi déclara dans une réunion de prélats et de seigneurs qu'il ne pouvait plus vivre avec la reine Berthe, et qu'il était inutile de feindre davantage. « Ce n'est pas, ajouta-t-il, que j'aie à lui reprocher aucun crime; mais je ne sais par quelle fatalité ou par quel jugement de Dieu, je n'ai pu consommer mon mariage avec elle. Je vous prie donc de me délivrer de ce malheureux engagement. »

Une impression pénible accueillit cette proposition. Mais le roi avait parlé, et on voyait l'archevêque de Mayence témoigner son adhésion. On renvoya donc l'affaire à la décision d'un concile, et le prince convoqua un concile à Mayence pour la semaine après la Saint-Michel. En attendant, il marcha contre Dédi, marquis de Saxe, et contre les Thuringiens. Sigefroi alors lui rappela sa parole, touchant les dîmes; mais Henri le paya de faux semblants, voulant, avant de rien faire, voir la réussite de son divorce.

Sigefroi essaya donc de gagner le Pape, et il lui écrivit cette lettre artificieuse : « Notre roi Henri a voulu naguère quitter la reine, qu'il a légitimement épousée et solennellement couronnée. Surpris de cette nouveauté, nous lui avons résisté en face avec tous les seigneurs présents, et déclaré que, s'il ne motivait son divorce, nous le retrancherions de la communion, avec votre assentiment. Il a allégué son impuissance à consommer son mariage, et la reine en est convenue. Comme ce cas est rare, et qu'il s'agit de personnes princières, nous vous consultons comme l'oracle divin. Nos frères ont indiqué un concile en notre ville, où le roi et la reine doivent venir recevoir la décision. Mais nous n'avons voulu rien faire en dehors de votre autorité, et nous vous prions, si vous agréez que l'affaire se juge dans un concile, d'y envoyer des personnes capables, pour assister à la procédure. »

Cette déférence apparente ne trompa pas le Pape, renseigné par ailleurs sur les complicités de l'archevêque. Il fit partir Pierre Damien, qui devança à Mayence la réunion du concile. Le bruit se répandit qu'il était chargé de prohiber le divorce, et de menacer l'archevêque de l'indignation du Pape, pour s'être si légèrement engagé. Cette nouvelle consterna Henri IV, déjà en chemin pour Mayence. Il voulait retourner en Saxe, pour continuer sa campagne. Ses confidents lui représentèrent l'outrage qu'il ferait aux seigneurs réunis par son ordre. Tout ce qu'ils purent gagner sur lui, fut qu'il attendrait l'assemblée à Francfort. Il espérait peut-être que Pierre Damien ne s'y rendrait pas. Mais le saint homme s'y rendit, exposa les volontés du Pape, et déclara l'entreprise de Henri très-mauvaise, très-indigne d'un prince chrétien. Il représenta vivement le scandale que donnerait au peuple un pareil exemple, et finit par l'argument le plus puissant : il déclara que le Pape n'élèverait jamais à la dignité impériale un prince coupable d'une telle énormité. Les seigneurs donnèrent à ce langage une approbation unanime. Henri frémissait de dépit; mais, déjà en guerre avec son peuple, il avait à ménager l'opinion : « Eh bien ! s'écria-t-il, si vous avez conspiré tous contre mon bonheur, je porterai de mon

mieux le fardeau qu'on m'impose. » Il repartit brusquement pour la Saxe avec une vingtaine de cavaliers, plus aigri que jamais contre la reine, par la violence même qu'il avait à se faire pour garder les convenances extérieures.

Retraite de l'impératrice.

Quant à l'impératrice Agnès, elle avait quitté la cour dès 1062, après le coup d'Etat qui lui avait ôté la direction de son fils. Elle s'était d'abord retirée dans ses terres; mais bientôt, touchée de la grâce, elle renonça au monde et vint à Rome, où elle se mit sous la conduite de Pierre Damien. Elle lui fit sa confession depuis l'âge de cinq ans, s'accusant des moindres fautes avec des sanglots et des larmes. Ce saint homme ne lui imposa d'autre pénitence que de continuer la vie humble et austère qu'elle avait embrassée, à la grande édification de toute l'Eglise. En effet, ses jeûnes et ses veilles semblaient excéder la mesure des forces humaines; elle pratiquait la pauvreté jusque dans ses vêtements; ses aumônes étaient immenses, et ses prières continuelles.

Exaspération de l'Angleterre.

L'Angleterre nous rappelle, se débattant, dans les convulsions d'une horrible agonie, sous les serres du vautour acharné à ses flancs. L'année 1069 fut pour elle la plus féconde en douleurs, comme en efforts héroïques. « L'esprit de révolte contre l'oppression était toujours actif; et si dans le voisinage des garnisons l'autorité royale était forcément reconnue, elle était bravée dans tout le pays ouvert. En plusieurs districts, les terrains vagues et les forêts se peuplaient d'exilés volontaires, qui, dédaignant de se courber sous le joug étranger, avaient abandonné leurs biens et leurs demeures (1155).»

Robert de Cumin fut envoyé pour prendre possession du comté que la mort de Copsi laissait vacant. S'avançant à la tête de six ou sept cents chevaux, il rencontra l'évêque de Durham, qui lui conseilla de ne pas s'exposer avec une si petite escorte à la fureur d'un peuple décidé à mourir pour sa liberté. Cumin sourit, et entrant dans Durham, il s'empara du palais épiscopal, et abandonna la ville à la rapacité de ses soldats. Pendant la nuit, les Anglais réunirent une force considérable, surprirent au point du jour les Normands épuisés par les fatigues et les débauches de la veille, et les massacrèrent sans résistance. Le palais épiscopal fut embrasé, et Cumin y périt dans les flammes [29 janvier 1069].

Au bruit de ce succès, Yorck s'insurge contre la garnison normande, et tue le gouverneur. Le Northumberland se soulève à la voix de Cospatric; Edgard accourt d'Ecosse avec les exilés. Les fils de Harold quittent l'Irlande au mois de juin avec une escadre de soixante-quatre voiles, et au mois de juillet l'expédition attendue arrive enfin du Danemark. Canute, fils aîné du roi, aidé de l'expérience de Sbern, son oncle, amène une flotte de deux cent quarante voiles.

Pour faciliter la défense de leur château, les Normands d'Yorck mirent le feu aux maisons d'alentour. L'incendie se propagea et dévora une grande partie de la ville avec la cathédrale. Pendant ce désordre, les Anglais et les Danois surprirent la garnison hors de ses fortifications; trois mille Normands furent égorgés.

Atroce vengeance de Guillaume.

Guillaume, dans le transport de sa colère, jura qu'aucun Northumbrien n'échapperait à sa vengeance. Prévoyant cette explosion, il avait cherché au prix de l'or des auxiliaires chez tous les peuples, depuis le Rhin jusqu'au Tage. Mais ces égorgeurs à gages, ces satellites de la tyrannie n'étaient pas de force à affronter cette formidable coalition. Guillaume dissimula, contint sa fureur, recourut à l'adresse et à la séduction. « Les Danois se montrèrent accessibles à ses offres d'argent : Sbern, chef réel de l'expédition, vendit son amitié à Guillaume pour un présent considérable. A son retour en Danemark, il fut banni par son souverain.

Libre alors de se retourner vers le sud, où les flammes de l'insurrection avaient tout envahi en son absence, Guillaume battit une armée d'insurgés, pacifia à la hâte le pays, et revint dans le Northumberland accomplir la sinistre menace qu'il avait proférée. Il reprit Yorck, malgré l'héroïque défense de Waltheof, et tint sa cour plénière dans cette ville avec les réjouissances accoutumées. C'est pendant ce temps qu'il exécuta cette atroce vengeance qui a couvert son nom d'un éternel opprobre,

(1155) Lingard, t. I, p. 178.

dit Lingard que nous laisserons parler :

« Voyant que les premières tentatives pour les forcer à l'obéissance étaient vaines, il résolut d'exterminer les indigènes, de créer un désert... Dans cette vue, il sortit de la ville d'Yorck à la tête de ses partisans, les dispersa en petites divisions dans toute la contrée, et leur donna l'ordre d'exterminer hommes et bestiaux, de détruire les maisons, les grains, les instruments de labourage et tout ce qui pouvait être utile ou nécessaire au soutien de la vie humaine. Le pillage, le meurtre et l'incendie, commencés sur la rive gauche de l'Ouse, atteignirent successivement les bords de la Tèes, de la Wére et de la Tyne. Les habitants les plus éloignés traversèrent cette dernière rivière ; les citoyens de Durham, pleins du souvenir de Cumin, ne se crurent en sûreté que lorsqu'ils furent établis à Holy-Island, propriété de leur évêque; mais des milliers d'individus se cachèrent dans les forêts ou gagnèrent les montagnes et y périrent de faim ou de misère. On assure que le nombre des femmes et des enfants qui tombèrent victimes de cette politique barbare s'élève au delà de cent mille. Pendant neuf ans, on ne vit pas un arpent de terre cultivée entre Yorck et Durham, et des témoins oculaires nous assurent qu'un siècle après, la contrée était couverte de ruines dont l'étendue et la masse attestaient encore l'ambition sanguinaire et l'implacable ressentiment du conquérant. »

Voilà ce que fit ce monstre, à l'époque même de la Nativité du Dieu Sauveur. Et tout cela était chanté par les écrivains adulateurs! C'est Ordéric qui nous l'apprend, en se séparant lui-même pour cette fois du vil troupeau des courtisans et des panégyristes.

L'année 1069 s'éteignit au milieu de ces lugubres cris de femmes, d'enfants, de vieillards égorgés. « Une voix a été entendue dans Rama : c'était Rachel pleurant ses fils : et elle n'a pas voulu de consolation, parce qu'ils ne sont plus (1156). »

Pacification.

[1070] Nous connaissons les pacifications vendéennes, les pacifications polonaises : « L'ordre règne à Varsovie ! » les pacifications siciliennes : « Le brigandage a disparu ! » « Quand ils ont fait un désert, ils appellent cela pacifier : *Ubi fecere solitudinem, pacem vocant,* » disait Galgacus, témoin d'une pacification romaine en Angleterre.

Les chefs anglais, frappés de terreur, abandonnèrent la lutte. Edgard, avec l'évêque de Durham, fit voile pour l'Ecosse. Cospatric se vendit, moyennant la conservation de son comté. Waltheof lui-même, le héros de la patrie, admiré de ses ennemis mêmes, alla humilier son noble front devant l'idole ! Il reçoit des caresses, des faveurs, des comtés, mais pour monter sur l'échafaud aussitôt que son parti ne sera plus à craindre.

Tranquille dans le nord, Guillaume part au commencement de mars, conduit son armée à Chester par des montagnes impraticables, au milieu des tourmentes de neige, de pluie et de grêle. Surpris par son arrivée, Edric le Farouche s'adoucit lui-même, et achète ses bonnes grâces au prix d'une honteuse soumission.

Tous ces transfuges étaient des héros selon le monde. Ils avaient la bravoure des champs de bataille; ils n'avaient pas les principes du chrétien. Les principes seuls soutiennent dans les grandes catastrophes, et préservent des défaillances. Nous ne les voyons pas prier, comme les Machabées ; s'humilier, comme David : *Non enim in arcu meo sperabo, et gladius meus non salvabit me* (1157). Nous ne les voyons pas, dans leur détresse, implorer les bénédictions et l'appui du Père commun des Chrétiens. « Ils n'étaient pas de la race de ceux qui devaient sauver Israël. »

Légats demandés par Guillaume.

Guillaume, tout vainqueur qu'il était, n'avait point cette attitude de fierté et d'indépendance vis-à-vis de Rome. Après sa victoire de Hastings, l'habile politique s'était empressé d'envoyer au Souverain Pontife l'étendard même de Harold, et de riches présents pour saint Pierre. Il pouvait désormais, ce semble, s'affranchir de ces obséquieuses attentions. « Maître incontesté de l'Angleterre, il avait érigé des forteresses dans chaque bourg populeux : en cas d'insurrection, les Normands y trouvaient un asile, et ils y détenaient les principaux habitants du district, comme autant d'otages. Le roi n'avait plus besoin de rechercher la popularité (1158). » Mais, en possession de la

(1156) *Mich.* v, 2 ; *Matth.* II, 6.
(1157) *Psal.* XLIII, 7.

(1158) Lingard, t. I, p. 182.

force matérielle, il n'en sentait pas moins toute l'importance de la force morale qui lui manquait. Tenant les corps sous sa main de fer, il eût bien voulu réduire et discipliner aussi les âmes. C'est pour travailler à cette œuvre, qu'il fit appel au Pape Alexandre II, au commencement de 1070. Il demanda l'envoi officiel de trois légats, pour l'organisation catholique de son nouveau royaume.

Conciles de Winchester et de Windsor.

« Alexandre II envoya donc en Angleterre trois légats, Ermenfrid, évêque de Sion, et les cardinaux Pierre et Jean. Ermenfrid n'était pas étranger à la contrée. Il était venu à la cour d'Edouard le Confesseur, revêtu des mêmes pouvoirs. Leur commission avait pour objet la réforme du clergé anglais : car le dessein du roi était d'éloigner les évêques et les abbés anglais de toutes les places influentes. Un concile fut tenu à Winchester, à l'octave de Pâques. On y déposa Stigand, qui avait cherché à annexer le siége de Winchester à celui de Cantorbéry, et qui était suspendu de ses fonctions depuis plusieurs années. Deux ou trois prélats furent justement privés de leurs églises, à cause de leur immoralité ; mais beaucoup d'autres subirent le même sort pour le seul fait de leur nationalité. Wulstan, le saint évêque de Worcester, ne fut point inquiété, faveur qu'il dut à sa conduite irréprochable, et aussi peut-être à l'amitié d'Ermenfrid, dont il avait été l'hôte vénéré dans un précédent voyage. Les écrivains normands font l'éloge de ce légat, et le représentent comme l'inflexible défenseur de la discipline ecclésiastique ; les écrivains anglais le censurent comme le ministre obséquieux du bon plaisir du roi (1159). »

A la Pentecôte, il se tint à Windsor un autre concile présidé par Ermenfrid, les deux autres légats étant repartis pour Rome. Algéric, évêque de Sussex, y fut déposé, puis mis en prison. Guillaume s'arrogeant, en présence même du légat, le fatal droit d'investiture, donna l'archevêché d'Yorck à Thomas chanoine d'Evreux, l'évêché de Winchester à Vauquelin son chapelain, celui d'Estangle à Arefast, et celui de Sussex à un autre Stigand. On déposa aussi plusieurs abbés ; et le roi, se chargeant encore de remplir les vides, mit à leur place des moines normands.

Lanfranc archevêque de Cantorbéry.

Dans ces mutations, Guillaume recherchait les hommes de mérite et de talent, dans l'intérêt même de son influence. Pour remplir le premier siége de l'Angleterre, celui de Cantorbéry, il jeta les yeux sur Lanfranc, abbé de Saint-Etienne de Caen, et il l'invita à venir au plus tôt pour recevoir l'ordination épiscopale. Mais le saint abbé, qui avait déja refusé l'archevêché de Rouen, refusa constamment celui qu'on lui offrait en Angleterre. Le roi ne se rebuta pas. Il fit passer en Normandie les légats du Pape, lesquels ayant assemblé un concile des évêques et des abbés de la province, ordonnèrent à Lanfranc, par l'autorité apostolique, d'accepter l'épiscopat ; ils lui firent donner le même ordre par Herluin, abbé du Bec, son ancien supérieur. Lanfranc n'osa résister, sans cependant se rendre entièrement. Il partit pour l'Angleterre, dans l'espérance de faire agréer ses excuses au roi ; mais tout fut inutile ; malgré sa répugnance, il se vit obligé de donner son consentement, et fut sacré le 29 août 1070 par huit de ses suffragants. Il exposa sa peine au Pape Alexandre, par une lettre qui est une nouvelle preuve de sa modestie.

« Ayant été tiré, dit-il, par le prince des Normands du monastère de Bec, où j'avais pris l'habit, je gouvernais celui de Caen, quelque peu propre que je fusse à conduire même un petit nombre de personnes ; lorsque, je ne sais par quel jugement de Dieu, vous m'avez contraint de prendre la conduite d'un peuple innombrable. Le même prince, devenu roi d'Angleterre, avait tenté tous les moyens pour m'engager à accepter l'épiscopat. Tout avait été inutile ; et il n'a rien pu obtenir de moi jusqu'à ce que vos légats, Hermenfrid, évêque de Sion, et Hubert, cardinal de la sainte Eglise romaine, sont venus en Normandie, ont fait assembler les évêques, les abbés et les seigneurs du pays, et en leur présence m'ont ordonné de prendre le gouvernement de l'Eglise de Cantorbéry. La faiblesse de mes forces, l'indignité de mes mœurs, l'ignorance de la langue et des usages de cette nation barbare n'ont pu me servir d'excuse. Enfin, j'ai

(1159) Lingard, t. I, p. 182 ; Fleury, t. XIII, p. 188 ; Rohrbacher, t. XIV, p. 120.

donné mon consentement, je suis venu, j'ai subi le fardeau. Mais j'ai à essuyer tant de chagrins et d'ennuis; je vois, j'entends, je sens tant de misères et de troubles, tant d'endurcissement; je suis témoin de tant de maux de la sainte Eglise, que la vie me paraît insupportable. »

Lanfranc prie le Pape de le décharger de ce fardeau, et de lui permettre de retourner à son monastère : mais le Pape connaissait trop son zèle et ses talents pour avoir égard à sa demande.

Guillaume, surnommé *Bonne âme*, fut successeur de Lanfranc dans le gouvernement de Saint-Etienne de Caen : il était fils de Ratbode, évêque de Séez, qui avait été marié avant son épiscopat.

Noble refus de Guimond.

Guillaume voulut aussi donner un évêché en Angleterre à un moine du monastère de la Croix-Saint-Leuffroi, nommé Guimond, qui a écrit avec érudition contre les erreurs de Bérenger; mais on ne put jamais le résoudre à accepter cette dignité.

Guimond était un saint et savant religieux, sans respect humain, grand zélateur de la pauvreté religieuse, et d'une vertu fort austère. Il écrivit à Guillaume une lettre, où il lui expose les motifs qui l'empêchaient d'accepter l'épiscopat. « Bien des raisons, dit-il, me rendent indigne de l'épiscopat, surtout les infirmités spirituelles et corporelles dont je suis accablé. Je ne puis me conduire moi-même, comment conduirais-je les autres? D'ailleurs, après avoir bien pesé toutes choses, je ne vois point par quelle loi il me serait permis de gouverner ceux dont je ne sais ni la langue ni les mœurs, ceux dont vous avez injustement dépouillé, exilé ou fait mourir les pères et les amis. Feuilletez les saintes Ecritures, et voyez s'il est permis de donner par violence au troupeau de Jésus-Christ un pasteur choisi par les ennemis de ce troupeau. L'élection, pour être canonique, doit être faite par les inférieurs, et confirmée ensuite par les supérieurs. Comment pouvez-vous sans péché me donner à moi et aux autres ce que vous avez enlevé violemment par la guerre et par l'effusion de tant de sang? Un religieux tel que je suis doit avoir horreur des rapines. Or je regarde l'Angleterre comme une proie que vous avez enlevée, et je crains autant de toucher à ses trésors, que de toucher au feu. »

Guimond, après avoir traité d'usurpation la conquête d'Angleterre, avertit le roi Guillaume de ne pas s'enorgueillir de ses succès, parce que Dieu lui demandera un compte terrible de l'administration qu'il lui a confiée. « Pour moi, ajoute-t-il, je chéris la pauvreté de Jésus-Christ, qu'Antoine et Benoît ont embrassée : je l'aime bien plus que les richesses que Crésus et Sardanapale ont recherchées, et qu'ils ont été contraints, en mourant misérablement, d'abandonner à leurs ennemis. »

Traité de Guimond sur l'Eucharistie.

Ce savant religieux étant ainsi resté dans son monastère, employa à la défense de la religion le talent qu'il avait pour écrire. Comme Lanfranc, son ancien maître, était occupé au gouvernement de son diocèse, et n'avait plus le temps d'entrer en lice contre Bérenger, à qui l'éloignement de cet adversaire semblait donner une nouvelle audace, Guimond entreprit de le combattre, et il publia quelque temps après un traité contre ses erreurs (1160).

« Il a mieux aimé, dit-il, faire parler de lui en devenant hérétique, que d'être connu de Dieu seul en restant catholique. Il a combattu le mariage, le baptême des enfants, et enfin la présence réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie, afin que la crainte de communier indignement ne troublât pas les mondains. »

A l'argument d'impossibilité, l'auteur répond aux disciples de l'hérésiarque : « Vous chantez avec David : Tout ce que le Seigneur a voulu, il l'a fait. Mais si Dieu a fait tout ce qu'il a voulu, il n'est plus question que de savoir s'il a voulu que le pain et le vin fussent changés au corps et au sang du Seigneur. » Mais comment ce corps serait-il sous mille parcelles à la fois ? Guimond rend cette vérité sensible par l'exemple de la parole de l'homme, qui se communique tout entière et en même temps à mille personnes ; et par celui de l'âme humaine, qui, toute appesantie qu'elle est par la corruption du corps, n'est pas divisée en plusieurs parties dans les divers membres du corps qu'elle anime,

(1160) Longueval, t. X, p. 92.

mais est tout entière dans chaque membre. Que si Dieu a accordé à la voix de l'homme et à son âme une semblable prérogative, pourquoi ne pourrait-il pas communiquer le même avantage à sa propre chair, d'être en même temps tout entière et sans souffrir aucune division en elle-même dans toutes les parties de son corps, qui est l'Eglise ; puisque, comme notre âme est la vie de notre corps, de même, et à bien plus forte raison, par la grâce et la volonté de Dieu, la chair du Sauveur est la vie de son Eglise ?

Guimond, qui avait assez de mérite pour se faire des envieux, en trouva dans sa patrie et parmi ses frères. Pour se délivrer de ces ennemis secrets, il demanda à son abbé la permission de passer en Italie, où il se fit bientôt connaître et estimer. Grégoire VII, qui savait déterrer le mérite, le fit cardinal, et Urbain II l'obligea d'accepter l'archevêché d'Averse.

Juridiction de Lanfranc contestée.

« La même année, Thomas, élu archevêque d'Yorck, vint se présenter à Lanfranc pour être sacré de sa main, suivant l'ancienne coutume. Lanfranc lui demanda une protestation de son obéissance par écrit et avec serment, comme ses prédécesseurs l'avaient donnée; mais Thomas répondit qu'il ne le ferait point, si on ne lui prouvait, par des pièces et des témoins, qu'il le devait faire, et qu'il le pouvait sans porter préjudice à son église. Ce refus venait d'ignorance plutôt que de présomption ; car ce prélat, qui était nouveau en Angleterre et en ignorait absolument les usages, ajoutait trop de foi aux discours des flatteurs, particulièrement d'Odon, évêque de Bayeux, frère utérin du roi, qui était comme son lieutenant en Angleterre. Lanfranc montra la justice de sa prétention en présence de quelques évêques qui étaient venus pour le sacre de Thomas; mais celui-ci ne voulut rien écouter, et retourna sans être sacré.

« Le roi, prévenu par son frère, en fut irrité contre Lanfranc, croyant qu'il se prévalait de sa capacité pour appuyer une prétention injuste. Mais, peu de jours après, Lanfranc vint à la cour, demanda audience au roi, et, lui ayant rendu raison de sa conduite, l'apaisa et mit de son côté les Anglais qui se trouvèrent présents; car, étant instruits de l'usage du pays, ils rendaient témoignage à la justice de sa cause. Ainsi le roi, du consentement de tous, ordonna que pour lors Thomas viendrait à Cantorbéry et donnerait à Lanfranc sa protestation solennelle d'obéissance en tout ce qui regardait la religion ; mais que ses successeurs ne la donneraient qu'après qu'il aurait été prouvé dans un concile que les archevêques d'Yorck avaient toujours rendu cette soumission à ceux de Cantorbéry. Thomas fut sacré à ces conditions, et, peu de temps après, Lanfranc demanda et reçut la protestation d'obéissance de tous les évêques du royaume d'Angleterre qui avaient été sacrés du temps de Stigand, par d'autres archevêques ou par le Pape (1161). »

Evêques d'Allemagne redressés.

Après avoir paru toucher à sa ruine, la Papauté reprenait depuis trois ans un ascendant visible. En Angleterre, elle était invoquée pour raffermir des ruines, par un conquérant effrayé de son œuvre. En Allemagne, elle imposait à un jeune roi sans frein, le respect des lois ecclésiastiques.

Cependant la récente victoire remportée sur les passions fougueuses de Henri IV était trop incomplète pour laisser toute la satisfaction d'un devoir accompli. Sigefroi, le complaisant archevêque de Mayence, Annon, le prudent archevêque de Cologne, Herman le suspect évêque de Bamberg, furent mandés par le Saint-Père, et ils se rendirent à Rome en 1070.

A la lumière que firent renaître dans l'âme chrétienne de Sigefroi les remontrances du Pontife, sa conscience se troubla. Interdit, effrayé de lui-même, il voulut renoncer à sa dignité, pour pleurer le reste de sa vie de coupables faiblesses. Mais cette disposition même était le gage d'une sincère résipiscence. Le Pape voulut qu'il conservât son siége, et le détermina, non sans peine, à ce sacrifice d'obéissance. Annon fut sévèrement réprimandé, de la part qu'il avait eue dans la vente des bénéfices et des ordres sacrés, et des relations qu'il entretenait sans scrupule avec ceux qui les vendaient ou achetaient. On lui fit faire serment, ainsi qu'à ses deux collègues, de n'en plus user ainsi à l'avenir.

(1161) Fleury, t. XIII, p. 191.

Supposition calomnieuse.

Il passait pour constant en Allemagne, que Herman avait acheté son évêché au prix de mille livres d'or. On s'étonna grandement de le voir échapper si aisément à la sentence qu'il semblait mériter, et la malignité supposa qu'il avait gagné son juge. Lambert enregistre ce bruit absurde, et Fleury le reproduit en ces termes : « L'évêque de Bamberg était accusé d'avoir usurpé ce siége par simonie; mais, par les riches présents qu'il fit au Pape, il l'adoucit de telle sorte que le Pontife, loin d'avoir égard à cette accusation, lui donna le pallium et d'autres honneurs archiépiscopaux (1162). » Est-ce possible? En dehors même de toute idée de conscience, il y a dans l'homme qui n'est pas familiarisé avec l'abjection une certaine pudeur, un sentiment de la dignité qu'il porte, ou tout au moins un respect du rôle qu'il joue. Alexandre II était en guerre ouverte avec la simonie; comment eût-il fourni à ses adversaires de si faciles armes? comment eût-il infligé à son zèle apparent un si honteux démenti? Sigefroi et Annon, compagnons de Herman, n'auraient pu ignorer cette prévarication; et comment, dès lors, eussent-ils été touchés de cette componction si vive? Si la discrétion de Herman a été assez parfaite pour leur dérober ce secret, comment Lambert l'a-t-il appris au fond de l'Allemagne? Aussi, dit Voigt, « plusieurs auteurs rejettent cette supposition : Florentini la combat avec beaucoup de vivacité; Muratori la trouve invraisemblable, et Baronius pense que l'indulgence du Pape aura suggéré cette idée. » Herman s'était rendu docilement à Rome, à l'appel du Pontife; c'était un bon exemple qu'il fallait encourager. Il ne faut pas oublier d'ailleurs l'influence de Hildebrand, toute favorable au roi. Tout s'explique autrement que par les satyriques suppositions répétées si légèrement d'âge en âge, répétées par Rohrbacher lui-même, le copiste trop souvent distrait de Fleury.

Évêque simoniaque repoussé.

Les trois prélats allemands étaient encore à Rome, lorsque le Pape eut avis d'une nouvelle entreprise de Henri IV, qui voulait placer sur le siége de Constance un sujet indigne : c'était Charles, chanoine de Magdebourg. Venu pour prendre possession de son évêché, il fut d'abord accueilli favorablement par le clergé, qui ne connaissait point ses méchantes qualités. Mais, avant même d'être sacré, il trahit son arrogance et son emportement. Le caprice, et non la raison, était le mobile de ses actes. Bientôt on découvrit qu'il avait détourné furtivement la plus grande partie des trésors de l'Eglise, pour solder sans doute son investiture. Ces accusations ayant été portées à Rome, le Pape défendit à Sigefroi son métropolitain de le sacrer évêque, jusqu'à ce qu'il se fût justifié. Nous verrons sous l'année 1071 la suite de cette grave affaire, où le roi crut son honneur compromis, et où le Pape jugea sa conscience engagée.

Année 1071.

[1071] C'est encore l'Angleterre qui occupe la scène de l'histoire pendant l'année 1071. Elle ne tient plus le glaive des batailles; ses mains sont désormais chargées de fers, de fers dont les dures étreintes se resserrent chaque jour.

Le plan de Guillaume était de concentrer dans les mains des Normands tous les biens ecclésiastiques comme toutes les possessions territoriales, toutes les dignités de l'Eglise comme toutes les places de l'Etat. « Nous avons vu en 1070 le système de proscription inauguré pour les évêques : il ne s'arrêta pas là. Dans les années suivantes il descendit successivement aux emplois inférieurs de l'Eglise (1163). » En 1071 il s'agit d'expulser des moines.

Monastères violés et dépouillés.

Malgré la funeste décadence de la vie cénobitique en Angleterre, les monastères y étaient encore nombreux et vénérés, lors du cataclysme qui nous occupe. « A l'approche de l'invasion, les Anglais avaient couru y déposer leurs effets les plus précieux, persuadés que ces sanctuaires seraient respectés par des chrétiens. Mais une fois maître du pays, Guillaume ravit tous ces dépôts. Ses commissaires enlevèrent non-seulement l'argenterie et les bijoux, mais, ce qui fut bien autrement sensible, les chartes d'immunités et les titres de propriété. Ils allè-

(1162) Fleury, t. XIII, p. 187; Rohrbacher, t. XIV, p. 162.
(1163) Lingard, t. I, p. 182.

rent, dans plusieurs lieux, jusqu'à enlever les trésors des monastères mêmes, les vases sacrés et les ornements de leurs églises (1164). »

La destruction de ces établissements entrait dans les traditions de ces conquérants farouches; leurs ancêtres du IXe siècle n'avaient pas eu de plus grande volupté, et il n'est pas étonnant de les retrouver animés du même esprit. « Dès que l'homme moderne abdique sa foi de chrétien, il retombe à l'instant sous l'imperfection du passé : il demeure plus instruit, mais non pas plus chaste; aussi fort, mais non pas plus juste. Encore est-ce trop accorder peut-être à l'orgueil de l'apostasie (1165). » Outre ces instincts pervers, que n'étouffe point la profession extérieure du Christianisme, la politique indisposait Guillaume contre les monastères. Il sentait que les hommes nourris de la méditation de l'Evangile et épris des vertus chrétiennes ne devaient qu'abhorrer son métier de conquérant et d'exterminateur : *Abominantur justi virum impium;* témoin le moine Guimond, et, on l'a dit, « Guillaume n'oubliait pas. » Les moines qu'il pouvait aimer étaient ceux qui enseignaient Aristote.

Moines menacés d'expulsion.

Depuis la fondation des églises d'Angleterre, le ministère sacerdotal était confié, dans tous les grands centres, à des religieux vivant en communauté; le clergé des cathédrales était monastique, et non séculier. Or Guillaume était un sécularisateur. « C'était du clergé séculier qu'il avait tiré presque tous les évêques qu'il avait mis en Angleterre. » Vauquelin, son ancien chapelain, avait commission de tenir prêts les sujets nécessaires pour remplacer les moines; et Vauquelin tenait prêts, avec la tonsure et l'habit de chanoine, quarante clercs improvisés. La campagne commença par les moines de Saint-Sauveur de Cantorbéry, qui était l'église primatiale : on alléguait la dignité de cette métropole, qui serait bien plus honorée d'être desservie par des chanoines. On comptait sur la complaisance de Lanfranc, l'homme du roi. Mais on se trompa. Lanfranc ne se souvint que de son devoir, et il s'opposa avec un invincible courage au changement projeté, nonobstant la volonté du monarque, nonobstant la coalition des seigneurs. Mais sentant le besoin d'un soutien dans une telle lutte, et comprenant d'où un évêque tire sa force, il eut recours à l'autorité du Pontife suprême.

Moines maintenus par le Pape.

L'affaire était d'une importance capitale. l'Angleterre venait de recevoir des évêques étrangers à sa langue, à ses mœurs, à ses sympathies; mais elle avait encore dans ses prêtres indigènes des pères et des frères : par eux elle entendait la parole sainte, et elle puisait aux sources du Sauveur. Il s'agissait de remplacer ces consolateurs par des étrangers, les pasteurs par des mercenaires. L'intervention du Pape épargna à l'Angleterre cette cruelle douleur, ce désastre suprême.

Nous avons encore la Constitution qu'Alexandre II adressa à Lanfranc pour le maintien de ce qui existait. Sans nommer l'archevêque, par prudence peut-être, il dit avoir appris que des clercs, soutenus par la puissance séculière, prétendent chasser les moines des cathédrales d'Angleterre. Il rapporte la lettre de saint Grégoire qui prescrit à saint Augustin d'établir des moines en sa cathédrale, et la lettre confirmative de Boniface V. Alexandre II confirme à son tour l'une et l'autre sous peine d'anathème. Tout plia sous cette décision, et les moines sont demeurés dans les cathédrales d'Angleterre jusqu'au schisme de Henri VIII.

Intervention protectrice du Pape.

Si l'autorité du Pape eût été ainsi invoquée contre toutes les iniquités de Guillaume, elles eussent été prévenues ou réprimées. Il n'est au monde qu'une égide tutélaire pour les petits et les grands, contre l'arbitraire des rois : c'est la Papauté. Le patriotisme, le courage, la persévérance ne manquèrent pas à l'Angleterre, dans la phase critique que nous traversons : tout cela ne la sauva pas; tout cela aggrava son supplice, comme pour apprendre aux peuples que le Christ seul donne le salut et la liberté : *Et non est in alio aliquo salus* (1166).

Guillaume fut celui qui s'y trompa le moins. Il voulait bien de l'intervention du

(1164) Lingard, t. I, p. 182.
(1165) Lacordaire, t. V, p. 142.
(1166) *Act.* IV, 12.

Pape, putative ou réelle, pour armer son bras de l'étendard de saint Pierre ou des foudres de l'Eglise contre ses ennemis, pour déposer les évêques hostiles à sa domination et consacrer son usurpation aux yeux des peuples; mais il n'en voulait pas pour entraver son omnipotence et protéger les vaincus.

Les moines et le peuple, l'archevêque et le Pape, tout cela réuni était une puissance. Il ne voulait pas heurter cette masse compacte de résistances, il subissait les moines; mais c'était une leçon, et il était bien résolu à ne plus permettre pour l'avenir de telles coalitions.

Lanfranc appelé à Rome.

Lanfranc désirait l'honneur du pallium, réclamé par l'éclat de sa nouvelle dignité, et Guillaume désirait peut-être davantage encore cette solennelle sanction du choix qu'il avait fait. Pour obtenir cet insigne révéré, il était d'usage de le demander en personne, en visitant *les parvis des apôtres*. Mais Lanfranc était retenu par une volonté étrangère à la sienne. Livré à l'influence du Souverain Pontife, n'adopterait-il pas ses intérêts, ne subirait-il pas sa direction dans les affaires d'Angleterre, et ne deviendrait-il pas son instrument? Lanfranc dut se contenter d'envoyer à Rome des députés pour solliciter la faveur désirée. Il adressa sa requête à Hildebrand, avec prière de la lire au Saint-Père.

Mais sa visite n'était pas indifférente pour la cour de Rome. Il avait écrit au Saint-Père, on s'en souvient, ces paroles d'amertume et de désespoir : « Je souffre ici tous les jours tant de peines, je vois, j'entends, je sens dans les autres tant de troubles et d'afflictions, tant de misères et de passions, tant d'endurcissement et d'impureté; je suis témoin d'une telle décadence de l'Eglise, que la vie m'est à charge, et je gémis d'être venu jusqu'à ce temps : car ce que l'on voit à présent est mauvais, mais on en prévoit des suites bien plus mauvaises pour l'avenir. »

Ces révélations projetaient sur l'état de l'Angleterre de sinistres lueurs, et faisaient désirer une lumière plus complète. Il reçut donc de Hildebrand la réponse suivante :

« Nous avons été affligé de ne pouvoir satisfaire vos députés en vous envoyant, quoique absent, le pallium, comme ils le demandaient; et vous ne devez pas le trouver mauvais : car, si nous avions vu que de notre temps on l'eût accordé à quelque archevêque absent, nous vous aurions volontiers conféré cet honneur sans vous imposer la fatigue du voyage. C'est pourquoi il nous paraît nécessaire que vous veniez à Rome, tant pour ce sujet que pour délibérer avec nous plus efficacement sur tout le reste. »

Lanfranc se rend à Rome.

Devant cette volonté formelle du Pontife, Guillaume céda. Lanfranc s'achemina vers Rome, accompagné et surveillé peut-être par Thomas, archevêque d'Yorck, et Remi, évêque de Lincoln, qui avaient d'ailleurs à solliciter tous deux une réhabilitation. Thomas était accusé d'avoir reçu sa dignité du roi pour des services de guerre; Remi était jugé indigne de l'épiscopat pour un vice de naissance, et on leur avait ôté à l'un et à l'autre l'anneau et le bâton pastoral.

Le biographe de Lanfranc fait de ce voyage une petite épopée à la gloire de son héros. Voici l'entrée en scène :

« Le Pape Alexandre reçut Lanfranc avec grand honneur, jusqu'à se lever devant lui, et dit : Je ne l'ai pas fait parce qu'il est archevêque de Cantorbéry, mais parce que j'ai été son disciple au Bec. Lanfranc avait aussi, en cette école, des parents du Pape. » Ce qui montre combien elle était célèbre, ajoute naïvement Fleury, qui prend au sérieux cette petite réclame en l'honneur de l'école. Mais voici mieux encore : « Le Pape rétablit les deux prélats à la prière de Lanfranc, lui laissant le jugement de leur cause, et ils reçurent de la main de Lanfranc l'anneau et le bâton. » Le Pape s'éclipse devant le savant.

Toutefois l'archevêque d'Yorck renouvela sa réclamation contre la suprématie de l'archevêque de Cantorbéry, soutenant l'égalité des deux siéges, et revendiquant pour lui-même la juridiction sur les trois évêques de Lincoln, de Worchester et de Lichfeld. Lanfranc répondit modestement que la prétention n'était pas fondée, et le Pape décida que ce différend devait être jugé en Angleterre, par les évêques et abbés du royaume; ce qui eut lieu à l'avantage de l'Eglise de Cantorbéry.

Le Pape chargea Lanfranc d'une lettre pour le roi d'Angleterre. Il déclare avoir donné à ce prélat l'autorité du saint Siége pour l'examen et le jugement de toutes les affaires, c'est-à-dire qu'il l'a établi légat dans le royaume d'Angleterre : « Nous eussions bien désiré, ajoute-t-il, le conserver près de nous. Mais ce qui nous console de son absence, c'est l'utilité dont il est dans votre royaume. Dirigez-vous par ses conseils, dans l'exécution de vos bons desseins. » C'est ce dont Guillaume n'avait nulle envie.

Guillaume libre de crainte.

Après avoir réclamé un moment l'appui moral de Rome pour son œuvre de pacification, Guillaume ne songea plus qu'à s'affranchir de cette dangereuse intervention, et il crut pouvoir trouver désormais dans les moyens matériels une sécurité suffisante pour l'avenir. Parmi les nombreuses lettres de Lanfranc, nous n'en trouverons plus à l'adresse du Saint-Père ; nous ne saisirons plus le fil d'aucune relation entre Londres et Rome.

Mais, en échange, nous verrons s'appesantir sur les malheureuses populations ce système de compression et d'absorption que nous avons déjà signalé. Pour l'appliquer en toute liberté, il abattit, cette année, les derniers soutiens de la nationalité anglaise, qu'il avait dû jusque-là ménager.

« Edwin et Morcar s'étaient prudemment abstenus, durant les derniers troubles ; mais les indigènes espéraient en eux, et le roi jugea convenable, pour s'affranchir de toute crainte, de s'assurer de leurs personnes. Edwin échappa, mais il fut assassiné dans sa fuite (1167). » Morcar fut plus tard relégué au fond d'un cachot.

Le héros national que les vieux chants populaires ont immortalisé, « le dernier Anglais, » fut Hereward. Longtemps, avec de faibles ressources, son infatigable activité tint en échec l'orgueil du conquérant. A la fin, les proscrits qui le suivaient, cernés par les flammes, s'en remirent à la clémence royale. Les uns en furent quittes pour une rançon ; d'autres furent mis à mort, condamnés à perdre un œil ou une main, ou un pied ; d'autres, parmi lesquels se trouvait l'évêque de Durham, furent destinés à une prison perpétuelle (1168). »

L'exécution d'un peuple.

« Le Conquérant était le maître incontesté du royaume : toute opposition avait expiré. L'Angleterre présenta alors le singulier spectacle d'une population ayant un souverain étranger, un clergé étranger, une noblesse étrangère. Le roi était Normand ; les évêques, à l'exception de Wulstan, étaient Normands ; tout comte, tout vassal puissant dut être Normand. Chacun d'eux, pour se défendre de l'animosité des nationaux, s'entourait d'étrangers. Des individus sans aveu se trouvaient élevés soudain aux plus hauts rangs de la société, étonnés eux-mêmes de leur fortune et gonflés d'arrogance. Le mépris et l'opprobre devinrent le partage des indigènes, dont les fermes furent pillées, les femmes et les filles déshonorées, les personnes emprisonnées au gré de ces tyrans subalternes. « Non, dit un vieil écrivain, je « n'entreprendrai pas de décrire la misère de « ce peuple infortuné ; le récit en serait trop « douloureux, et il ne serait pas cru de la « postérité. » Les familles opulentes d'autrefois disparurent. Plusieurs s'étaient éteintes dans les insurrections, d'autres allèrent mendier le pain de l'exil ou languirent dans les prisons ou traînèrent une existence avilie.

« L'ancien bâtard était devenu le premier propriétaire d'Angleterre. Tous les domaines royaux d'abord lui étaient échus en héritage. De plus, il possédait 1432 manoirs ou villas, dans les diverses provinces.

« Le plus riche, après lui, était son frère Odon, qui possédait près de 200 manoirs dans le Kent, et 250 en d'autres comtés.

« Un autre prélat grandement estimé du conquérant, Geoffroy de Coutances, légua 380 manoirs à son neveu.

« Robert, frère utérin de Guillaume et d'Odon, reçut pour sa part 973 manoirs ; Alain Fergent, 240 ; Guillaume de Warenne, 298 ; Richard de Claire, 171.

« D'autres propriétés en plus ou moins grand nombre furent distribuées au reste des chefs étrangers, selon le caprice ou la gratitude du nouveau souverain (1169). »

C'est ainsi que les patriciens de l'ancienne

(1167) Lingard, t. I, p. 184.
(1168) *Ibid.*, p. 185.
(1169) *Ibid.*, p. 187, 188.

Rome s'étaient partagé les territoires conquis (*ager publicus*). Nous allons voir se compléter la ressemblance.

Des casernes au lieu des monastères.

Toute l'Angleterre reçut une destination militaire. Son but fut désormais de produire des soldats. « Guillaume voyait que l'épée seule pouvait lui conserver cette couronne, acquise par l'épée. L'hostilité incessante des nationaux peut lui avoir suggéré l'expédient d'entretenir une force toujours armée, pour écraser les révoltés et intimider les mécontents. Il imposa à chaque propriétaire ou fermier un contingent de cavaliers toujours prêts à combattre à sa réquisition : « Nous ordonnons, dit-il, que tout comte, baron, chevalier, sergents et hommes libres, soient constamment pourvus de chevaux et d'armes, et en mesure à toute heure d'accomplir pour nous leur service, etc., etc. » Ce service n'était pas restreint aux tenanciers laïques : les évêques, les ecclésiastiques revêtus de dignités, les corps cléricaux et monastiques étaient soumis au même fardeau...

Les tenanciers en chef exigeaient de leurs vassaux le même service ; toute grande propriété était divisée en deux portions, dont l'une était occupée par des tenanciers militaires, et s'appelait *fief des chevaliers* (caserne).

Le nombre de ces fiefs ou casernes était de 60,215, dont 28,015 incombaient aux moines seulement, indépendamment du reste du clergé (1170).

Voilà où était retombée l'Ile des saints. « Ils ont dit à ton âme : Courbe-toi, pour que nous passions, *Incurvare, ut transeamus !* Et tu t'es étendue à terre comme un marchepied sous leurs pas (1171). » C'est cet empereur captif, faisant de son dos un étrier pour son barbare vainqueur.

Quel Jérémie viendra « égaler aux malheurs les lamentations ? » Moins à plaindre ceux qui ont péri sous le glaive ! *Melius fuit occisis gladio* (1172). Mieux valait tomber sous la main du féroce conquérant, que d'être embauché à sa suite pour le métier d'égorgeur.

Concile de Mayence.

En Allemagne, le jeune Henri IV se montrait déjà le digne émule de Guillaume. Imbu comme lui des principes du césarisme, il poursuivait le même idéal.

Nous l'avons vu, l'année dernière, envoyer à l'Eglise de Constance un indigne évêque, que le Pape défendit de sacrer. Henri ne voulut point revenir sur son choix ; il menaça Sigefroi de sa colère, s'il refusait de procéder au sacre. Sigefroi exposa son embarras au Pape. Il reçut l'ordre de convoquer à Mayence un concile, qui s'y réunit en effet le jour de l'Assomption 1071.

Le premier jour fut consacré à divers règlements au sujet de la simonie. Le lendemain fut employé à la solution de diverses difficultés particulières, et l'on ébaucha à peine l'affaire capitale. Le roi était venu à Mayence, et il envoyait aux évêques courriers sur courriers, pour les intimider et leur arracher une faiblesse. Partagés entre la crainte de provoquer sa vengeance et celle d'encourir l'indignation du Pape, ils se rendirent en corps auprès de lui, pour le conjurer, au nom du salut de son âme, de respecter les lois canoniques, pour la bonne harmonie de l'Eglise et de l'Etat. Incapable de fléchir, il soutint qu'il avait donné gratuitement à Charles l'évêché de Constance. « Si quelqu'un de mes gens, ajouta-t-il, a fait avec lui quelque traité, ce n'est pas mon affaire. » Il se rendit ensuite au concile, et voulut que son protégé fût examiné en sa présence. Le clergé de Constance formulait des griefs accablants ; Charles les niait ; Henri tâchait de les atténuer. La séance s'était prolongée bien avant dans la nuit, et l'on s'inquiétait du dénoûment. Le lendemain, Charles, à la surprise et à la satisfaction de tous, vint remettre entre les mains du roi l'anneau et le bâton pastoral. Il retourna dans son diocèse de Magdebourg, et y mourut quatre mois après.

L'empire Grec ravagé.

En cette même année, Alexandre II envoya comme légat à Constantinople Pierre, évêque d'Anagni, célèbre par sa vertu et sa science. Les Turcs Seldjoucides faisaient des progrès alarmants. C'est contre eux que les rois Guillaume et Henri eussent dû tourner leurs armes. Ils pénétrèrent dans la Mésopotamie, dans l'Arménie et jusqu'à Césarée, promenant partout le pillage et l'incen-

(1170) Lingard, t. I, p. 190.
(1172) *Isa.* LI, 23.

(1172) *Thren.* IV, 9.

die. L'empereur Constantin Ducas était mort au mois de mai 1067, après un règne de sept ans, et l'impératrice Eudoxie régnait au nom de ses trois jeunes fils. Un officier du palais, Romain Diogène, voulut s'emparer de la couronne, peut-être pour la mieux défendre contre l'étranger. Condamné à mort, il attendait sa dernière heure, lorsque l'impératrice, au lieu de signer sa sentence, vint lui offrir sa main. C'était le 31 décembre 1067.

Romain Diogène ainsi devenu empereur fit la guerre aux infidèles avec quelque avantage, les deux premières années de son règne. Mais, en 1070, les Turcs poussèrent leurs conquêtes en Natolie, et prirent entre autres villes Chones, autrefois Colosses en Phrygie, où ils profanèrent l'église fameuse de Saint-Michel, la remplirent de sang et de carnage, et en firent une écurie. L'année suivante 1071, Diogène, après avoir refusé la paix que le sultan Oluf-Arselan lui offrait, fut pris dans un combat où son armée fut mise en déroute. Quand il eut été présenté au sultan, celui-ci le renversa par terre et lui marcha sur le corps. C'était le traitement en usage dans l'Orient, à l'égard des princes vaincus et faits prisonniers. Après cela, il lui tend la main, le relève et l'embrasse ; il donne ordre de lui dresser une tente, et de le servir selon la dignité impériale; il veut qu'il mange avec lui, et lui fait rendre les mêmes honneurs qu'à lui-même. Pendant les huit jours qu'il le retint dans son camp, il ne manqua jamais de lui rendre visite deux fois par jour, s'entretenant avec lui comme un ami. Il lui signala même plusieurs fautes qu'il lui avait vu faire dans la bataille, et lui reprocha avec douceur le refus de la paix. Dans une de ces conversations, le sultan lui demanda : Si tu m'avais pris, comment m'aurais-tu traité? Diogène lui répondit franchement : Je t'aurais fait mourir sous les coups. Le sultan répliqua : Et moi je n'imiterai point ta dureté; car j'apprends que votre Christ vous a commandé la paix et l'oubli des injures. Telles étaient les jolies narrations que composaient les Grecs, faisant diversion par la littérature, à des maux trop réels, et calquant sur des personnages contemporains Porus et Alexandre. Mais écoutons notre narrateur.

Les effets surpassèrent les promesses. Le sultan lui fit présent de mille pièces d'or, lui remit entre les mains tous les prisonniers dont Diogène demanda la délivrance ; les revêtit même de vêtements d'honneur, il fit ensuite avec lui un traité de paix et d'alliance perpétuelle, fixa les bornes des deux empires, promit de renvoyer libres et sans rançon tous les Grecs qui se trouvaient prisonniers dans ses Etats, à condition que les Grecs en useraient de même à l'égard des Turcs; lui jura une amitié inviolable, qui devait être cimentée par le mariage de leurs enfants; et, après avoir accordé au vaincu beaucoup plus qu'il n'aurait osé espérer, il lui rendit la liberté. A son départ, il le revêtit de la robe de sultan, l'embrassa tendrement, lui donna une nombreuse escorte et le fit accompagner des premiers de sa cour. Voilà la poésie; la réalité, c'est que le sultan, informé de l'élection d'un nouvel empereur, aura voulu, en délivrant l'ancien, allumer la guerre civile, et consommer ainsi la ruine de l'empire. En effet, le césar Jean Ducas et les sénateurs de son parti avaient déjà fait couper les cheveux à l'impératrice Eudoxie, et écrit partout que Romain Diogène ne fût plus reconnu pour empereur. A son retour, il y eut deux batailles acharnées entre les Grecs des deux partis. Diogène y eut le dessous et se renferma dans la ville d'Adane. Andronic, fils aîné du césar Jean Ducas, s'étant présenté devant cette ville, Diogène lui fit dire qu'il était prêt à rendre la place et à se remettre lui-même entre ses mains, pourvu qu'on lui donnât des assurances qu'il ne lui serait fait aucun mauvais traitement. A cette condition, il consentait à se démettre de l'empire, et à prendre l'habit monastique. Andronic envoya sur-le-champ consulter le jeune empereur sur le sort de son beau-père. Le conseil fut d'avis de promettre tout à Diogène ; et, pour lui donner plus de confiance, on fit partir trois archevêques, qui se rendraient garants du traité.

La réponse étant venue de Constantinople, et les prélats ayant promis avec serment à Diogène toute sûreté pour sa personne, il sortit d'Adane, vêtu de l'habit monastique et pleurant ses malheurs. On le retint quelques jours à Cotyée en Phrygie, pour y attendre les ordres de l'empereur, son beau-fils. Il y fut tourmenté par une colique violente, causée par le poison que des émissaires du césar Jean lui avaient fait prendre dans le voyage. L'ordre arriva de lui crever

les yeux et de le transporter dans l'île de Proté. C'était l'avis du césar, auquel on attribua toute la barbarie dont on usa dans cette occasion, et l'empereur Michel protesta depuis, avec serment, qu'il n'y avait eu aucune part. Andronic suspendit l'exécution, pour représenter, par lettre, à son père, que ce traitement, contraire à la parole donnée, ferait horreur à tout l'empire. Jean fut inexorable, et, comme son intention était de faire périr Diogène, il défendit même de panser ses blessures. En vain ce prince infortuné interpella les archevêques, et leur reprocha de l'avoir trompé par un parjure; en vain les prélats eux-mêmes protestèrent contre cette criminelle perfidie, et menacèrent de la vengeance divine ceux qui en étaient les auteurs : l'ordre fut exécuté. On creva les yeux à Romain Diogène. Il ne survécut que peu de jours. Au milieu de ses douleurs, il ne laissa échapper aucun murmure, aucune malédiction contre ses persécuteurs. Il mourut dans ces sentiments, après un règne de trois ans et huit mois (1173).

Son beau-fils Michel, surnommé Parapinace, régna six ans et demi. Ce fut à lui que le Pape Alexandre envoya pour légat saint Pierre d'Anagni, qui demeura à Constantinople une année entière. Il guérit l'empereur, par ses prières, d'une maladie dangereuse; et obtint de lui de l'argent et des ouvriers pour rebâtir et embellir son église épiscopale d'Anagni. Cette légation fait voir que l'Eglise de Constantinople conservait encore des liens avec l'Eglise romaine (1174).

Année 1072.

[1072] C'est l'Allemagne qui occupera la scène de l'histoire pendant l'année qui va s'ouvrir. Ce sera, pour ainsi dire, la dernière campagne d'Alexandre II contre le jeune souverain qui a fait le tourment de sa vie et le malheur de son règne.

Mort de Pierre Damien.

Le Pontife perdit à l'ouverture de cette campagne un de ses plus courageux compagnons d'armes. C'était Pierre Damien, qui venait d'éteindre à Ravenne les derniers restes du schisme de Cadaloüs. Henri, archevêque de cette ville, avait bravé les censures de Rome jusqu'au jour de sa mort, 1er janvier 1072. Alors Alexandre envoya Pierre Damien avec pouvoir de lever l'excommunication dont le peuple de la ville était encore chargé, jugeant que personne n'était plus propre à cette fonction que Pierre, tant pour l'autorité qu'il avait par lui-même, que parce qu'il était enfant de cette Eglise. Bien qu'épuisé de vieillesse, il accepta cette mission. Les habitants de Ravenne le reçurent avec joie. Tous ayant humblement accepté la pénitence, il leur donna l'absolution.

Retournant à Rome, il logea à Fayence au monastère de Notre-Dame, où la fièvre le prit. Elle s'aggrava de plus en plus, et le huitième jour, vers minuit, il fit réciter autour de son lit, par les moines qui l'accompagnaient, l'office de la fête de la Chaire de saint Pierre, qui se rencontrait ce jour-là. Peu après il rendit l'esprit, le 22 février 1072. Il fut enterré, au milieu d'un grand concours de peuple, dans l'église du monastère où la mort l'avait surpris. Son culte, qui prit dès lors naissance autour de son tombeau, passa ensuite à l'Ordre de Cîteaux, et s'étendit enfin à toute l'Eglise.

Austérités de Pierre Damien.

Il pratiquait le premier l'austérité qu'il recommandait aux autres. Quand il revenait à son désert, il s'enfermait dans sa cellule comme en une prison, et jeûnait tous les jours, hors les fêtes, vivant de pain de son. Son corps était serré de tous côtés de plusieurs liens de fer, et il ne laissait pas de se donner souvent la discipline. Jean son disciple, qui a écrit sa Vie, dit qu'il l'a vu vivre pendant quarante jours de fruits et d'herbes crues. Toutefois, quand il se sentait trop affaibli, il usait de quelque adoucissement pour se rétablir, et conseillait aux autres de faire de même. Il couchait sur une natte de joncs, et ne s'appuyait jamais pendant l'Office divin. Il travaillait des mains pour se délasser l'esprit, ne voulant laisser aucun moment à l'oisiveté.

Ses dissidences avec Hildebrand.

Pierre Damien et Hildebrand n'avaient tous deux qu'une pensée, qu'un désir : la gloire de Dieu et de son Eglise. Mais, d'accord sur le but, ils ne l'étaient pas autant

(1173) Scyl., Zon., Glyc. Manassès, *Hist. du Bas-Empire*, t. LXXIX.
(1174) *Vit. per Brun. Ast.*

sur les moyens. En présence de l'effroyable décadence morale causée par la renaissance païenne dont nous avons parlé, Pierre Damien ne voyait de salut que dans l'austère application des anciennes règles disciplinaires.

« La discipline ecclésiastique est universellement négligée, écrit-il aux cardinaux : les prêtres ne sont plus respectés; les saints canons sont foulés aux pieds. L'ardeur que l'on devrait mettre au service de Dieu, est employée à satisfaire la cupidité. Partout on voit régner le brigandage et le larcin. Qui rougit du parjure, de l'impudicité, du sacrilége ? Il y a longtemps que nous avons abjuré toute vertu, que le déluge des vices nous inonde. L'esprit mauvais précipite avec fureur le genre humain dans un abîme de crimes, et souffle partout les haines, et les jalousies qui divisent. Les guerres, les armées, les invasions se multiplient à un tel point, que le glaive moissonne plus d'hommes que les maladies et la caducité. Le monde est une mer battue par la tempête : les dissensions et les discordes, comme des vagues irritées, agitent tous les cœurs. L'affreux homicide sévit partout, et semble vouloir parcourir tous les climats pour les transformer en déserts (1175). »

Quand le mal a atteint ce degré d'universalité, le remède est bien difficile, et les meilleurs esprits peuvent bien se diviser sur la conduite à tenir alors. Infliger tant d'années de pénitence au meurtre, tant d'autres au larcin, tant d'autres à l'adultère, lorsque « les saints canons sont foulés aux pieds, » est-ce une répression efficace, comme aux siècles de ferveur et de pieuse docilité ? Hildebrand en doutait, et il n'espérait rien sans le concours du pouvoir séculier. Voilà pourquoi il ménageait le roi Henri, et Guibert chancelier d'Italie, et Cencius préfet de Rome. Il était d'ailleurs lui-même chancelier des Etats pontificaux, c'est-à-dire ministre des affaires étrangères, et, à ce titre, en relations journalières avec la diplomatie extérieure (1176). Le contact avec le monde officiel et le commerce avec le monde spirituel doivent créer, à la longue, des aperçus différents. C'est pourquoi Hildebrand et Pierre Damien, l'homme des affaires et l'homme de la contemplation, n'étaient pas en parfaite sympathie. Les illusions et les lumières pouvaient être des deux côtés : les hommes sont faits pour se compléter mutuellement, et ils gagneraient à se modifier les uns par les autres; mais l'abnégation est difficile, quand il s'agit du bien de l'Eglise. Pierre Damien voyait avec un véritable chagrin Hildebrand, et même le Pape, concéder quelque chose aux habitudes du siècle et aux pompes du monde, rire un peu de sa simplicité antique, donner place dans leur confiance à des traîtres, de préférence à un vieux serviteur blanchi dans les saints combats. « Il n'approuvait pas tout ce qui se faisait : les lettres qu'il écrivit en ce temps-là en fournissent plus d'une preuve. Il demanda donc au Pape et à Hildebrand la permission de se démettre de l'évêché d'Ostie et de tout autre gouvernement.... Le Pontife ne put le déterminer à rester plus longtemps auprès de lui. Il se retira dans la solitude (1177). » J'honore le Pape, disait-il à Hildebrand dans un célèbre distique ; mais vous, je vous adore. Vous l'avez fait seigneur, et il vous fait dieu (1178).

De sa retraite, il écrivait au Pape, sur un ton demi-enjoué, demi-sérieux : « Peut-être ce tyran flatteur, qui s'est toujours apitoyé sur moi avec une tendresse de Néron, qui m'a toujours cajolé avec des soufflets et caressé avec des serres d'aigle, va-t-il se plaindre de moi et dire : Voyez, il s'esquive, et, sous prétexte de mortification, il cherche la fraîcheur de l'ombre, pendant que les autres affrontent l'ardeur du combat. Eh bien! je dirai à mon saint Satan, comme Gad et Ruben à Moïse : Vienne le jour du combat, et nous serons en armes à la tête des enfants d'Israël. »

« Il est difficile de savoir, dit Voigt, pourquoi Hildebrand ne fut jamais son ami. » Il s'en étonnait lui-même, plus que personne. Ne l'avait-il pas secondé en toute circonstance, notamment pour l'élection du Pape actuel, transgressant à sa voix le décret de Nicolas II, et venant s'humilier devant la cour de Germanie? — De là ces plaintes de l'amitié méconnue.

(1175) Damian., *Epist.* lib. II, n. 4 ; lib. IV, n. 9.

(1176) *Cancellarium, penes quod officium universa Ecclesiæ Romanæ administratio verteretur.*

(1177) Voigt, lib. II, p. 56.

(1178) Papam rite colo, sed te prostratus adoro :
Tu facis hunc dominum ; te facit ipse deum.

« J'admire, lui dit-il, vénérable frère, pourquoi votre sainte âme ne peut s'adoucir à mon égard. Jamais vous n'avez à la bouche un mot de charité pour moi. On rebute ma petitesse, on tourne en dérision mon humble personne; mes ennemis triomphent, et moi je suis dans la confusion. Et pourtant, puissé-je avoir obéi à Dieu et à saint Pierre comme à vous! Dans toutes vos entreprises et toutes vos luttes, je vous ai apporté le tribut de tous mes efforts. Dans toutes vos batailles et vos victoires, j'étais là, non comme un compagnon d'armes ou comme un soldat qui suit son chef, mais comme la foudre qui se précipite. Car enfin, quelle affaire avez-vous engagée où je n'aie figuré à l'instant comme avocat et comme juge? Je n'y suivais d'autre autorité canonique que l'arbitraire décision de votre volonté. Je n'ai jamais prononcé d'après mes lumières, mais selon votre bon plaisir. En quelle bénédiction votre nom n'a-t-il pas toujours été sur mes lèvres! Demandez-le au seigneur de Cluni. Un jour que je m'échauffais pour vous : Il ne sait pas, dit-il, que vous l'aimez comme cela. Mais pourquoi prolonger une lettre que vous ne lirez peut-être pas? Aussi, voyez comme elle est limée et fleurie! Enfin, voyez-le ou ne le voyez pas, je vous rends l'épiscopat dont vous m'avez chargé (1179). »

Il recevait cependant quelquefois des réponses, mais elles étaient peu conformes à ses vœux, et largement saupoudrées du sel de la satire, si l'on en juge par cette réplique :

« Je prie humblement mon saint Satan de ne pas tant sévir contre moi. Que sa vénérable superbe ne m'attère point par de si longues flagellations, mais qu'elle s'adoucisse enfin à l'égard de son serviteur, ne fût-ce que par satiété; car mes épaules lividés commencent à défaillir; mon dos sillonné de coups ne peut plus résister, je suis à bout, je m'en vais. Mais je m'arrête : Je veux espérer encore une tardive pitié (1180). »

L'heure de la pitié ne paraît pas s'être levée sur le vieillard ridiculisé. Mais l'heure des regrets se lèvera sur sa tombe, quand Hildebrand connaîtra par expérience les amis qu'il lui préfère aujourd'hui.

(1179) Damian., *Epist.*, l. II, epist. 8.
(1180) *Ibid.*, lib. I, epist. 7.

Ecrits de Pierre Damien.

Il nous reste de cet illustre personnage un grand nombre d'écrits, savoir : cent cinquante-huit lettres distribuées en huit livres, selon la qualité des personnes à qui elles sont adressées; soixante-quinze sermons, et cinq Vies de saints.

On y trouve des choses importantes sur le dogme et la morale, sur la discipline ecclésiastique et monastique, et de précieux éléments pour l'histoire de l'Eglise. Son style a le mérite de la précision et de la clarté, bien qu'imagé et pittoresque. On voit dans ses lettres un génie fin et délicat, illuminé par les splendeurs d'en haut. Il parle aux grands avec liberté, mais toujours avec cette affectueuse charité, qui est la politesse véritable. Véhément dans ses invectives contre le désordre, il ménage les personnes; mais en flétrissant les vices, il les peint quelquefois sous des couleurs empruntées à l'antiquité profane, mais que la pudeur chrétienne réprouve (1181). Son imagination ardente accepte avidement des visions et des histoires suspectes à la critique. « Il y a, dit dom Ceillier, du tour et de l'art dans ses poésies, de l'élégance dans ses discours ; et, dans tous ses écrits, l'on remarque un esprit cultivé, instruit des sciences divines et humaines (1182). »

Mort d'Adalbert.

La mort de Pierre Damien fut suivie de près de celle d'Adalbert, archevêque de Brême, personnage fort important dans l'Eglise à deux titres bien différents. Comme apôtre des peuples du Nord, il a droit à toutes les bénédictions de l'histoire; comme ministre du jeune roi Henri IV, il mérite toutes ses sévérités. Il mourut au faîte de sa grandeur politique. Après quelques alternatives, il avait repris le premier rang à la cour et dans la confiance du roi. Triomphant de ses concurrents, il possédait seul ce jeune prince, et régnait presque avec lui. Mais la vieillesse et la maladie l'avertissaient du prochain terme de sa prospérité. Il employa à le reculer tout l'art des médecins; mais il succomba enfin, le 16 mars 1072; heureux si sa bonne foi atténua le compte redoutable qu'il avait à rendre, et si la vie du missionnaire couvrit devant Dieu celle de l'homme d'Etat!

(1181) *Ephes.* v, 3.
(1182) D. Ceillier, t. XX.

Rois du Nord subjugués par l'Eglise.

Le roi de Norwége, Harold, bien différent de saint Olaüs, son frère, affligeait Adalbert par ses désordres. Irrité de ses remontrances, il chassa ses envoyés, en disant qu'il ne reconnaissait en Norwége personne au-dessus de lui. Adalbert recourut au Pape, qui écrivit au prince en ces termes : « Comme vous êtes encore peu instruit dans la foi et la discipline canonique, nous devrions, nous qui avons la charge de toute l'Eglise, vous adresser de fréquents avertissements; mais la longueur du chemin nous empêchant de le faire par nous-même, sachez que nous en avons donné la commission à Adalbert, archevêque de Brême, notre légat. Or, il s'est plaint à nous, par ses lettres, que les évêques de vos provinces ne sont point sacrés, ou se font sacrer pour de l'argent en Angleterre ou en France. C'est pourquoi nous vous admonestons, vous et vos évêques, de lui rendre la même obéissance qu'au saint Siége. »

Suénon, roi de Danemark, n'était guère plus docile. Adalbert lui faisait de courageux reproches de ce qu'il avait épousé sa parente, et il l'avait même menacé de l'excommunication, sans rien obtenir. Il fit encore intervenir le Pape avec le même succès. Touché des lettres du Pontife, le fier monarque fit enfin le sacrifice qu'on lui demandait. On voit, par une lettre du Pape Alexandre II à ce prince, que les rois de Danemark payaient un cens annuel au saint Siége. Une autre lettre du même Pape, adressée à tous les évêques du Danemark, ordonne la tenue d'un concile à Slesvic, sous la présidence de son légat Adalbert.

C'est ainsi que l'action puissante du Souverain Pontife se faisait sentir même dans ces lointains climats, et subjuguait les plus farouches monarques.

Dans un premier mouvement de fureur, le terrible Suénon avait fait mettre à mort des seigneurs, qui avaient mal parlé de lui dans un festin. L'évêque ne témoigna rien ; mais, quand on l'avertit que le roi venait à l'église, il l'arrêta sur le seuil, en lui reprochant le sang dont il avait souillé ses mains. Les gardes levaient déjà l'épée sur la tête du prélat ; mais le roi les retint, et reconnut sa faute. De retour à son palais, il se dépouilla de ses ornements royaux, et prit un habit de pénitent. Il se présenta à l'église dans ce nouvel état, et, la face contre terre, il demanda pardon, promettant de réparer le scandale. L'évêque le releva en l'embrassant, et, depuis ce jour, leur union fut plus étroite que jamais.

Annon revient au pouvoir.

Après la mort d'Adalbert, Annon, archevêque de Cologne, reprit pour quelques mois son ancienne place à la cour. Car le roi étant venu à Utrecht pour la fête de Pâques, qui tombait le huit avril, cette année 1072, il y reçut de grandes plaintes sur les injustices qui se commettaient par tout son royaume, l'oppression des innocents et des faibles, le pillage des églises et des monastères. Fâché de ces désordres, ou fatigué des clameurs du peuple, il pria l'archevêque de Cologne de prendre en main la conduite de l'Etat, et tous les seigneurs joignirent leurs instances à celle du roi. L'archevêque résista longtemps : il se souvenait des mauvais traitements qu'il avait essuyés ; et, maintenant tout occupé de Dieu, il avait peine à s'embarquer de nouveau sur la mer orageuse du siècle. Il céda toutefois à des considérations d'un ordre supérieur.

Mais, depuis dix ans, les choses avaient bien changé. Il ne se retrouva plus en présence du jeune enfant dont les penchants redoutables se cachaient encore sous l'insouciance enjouée et la mobile légèreté de l'âge. Parvenu à sa vingt-deuxième année, Henri était un despote fougueux, violent, indomptable. Quelques réformes de détail, qui signalèrent peut-être les débuts du nouveau ministre, ne purent lui faire illusion à lui-même sur l'impuissance radicale où il se trouvait réduit.

Insurrection de la Saxe.

Le principal théâtre des violences et des déprédations de Henri était la Saxe, qui n'avait pu se plier sous le joug de ses avares et insolents favoris. Henri l'occupait militairement, comme Guillaume l'Angleterre : il l'avait pareillement hérissée de châteaux fortifiés, qui étaient comme autant de repaires de bêtes farouches, autant de nids d'oiseaux carnassiers toujours prêts à fondre sur leur proie.

La tactique de Henri était de se défaire peu à peu des chefs de la noblesse, pour n'avoir plus devant lui qu'une multitude

sans défense. Le plus éminent et le plus redoutable de tous, Rodolphe, duc de Souabe, fut accusé à son tour, et cité à comparaître au tribunal du roi. Instruit par l'exemple des autres qu'il n'y avait pas de justice à espérer, il refusa de venir, et résolut de défendre son droit par la force, plutôt que de se livrer à la merci de ses ennemis. Ce n'était pas, d'ailleurs, une cause purement personnelle : la patrie, la religion étaient derrière lui.

Aussitôt qu'un chef de ce mérite eut arboré l'étendard de la résistance, mille opprimés se levèrent à la fois, et une belliqueuse ardeur se communiqua à la Saxe tout entière.

Deux drapeaux se trouvèrent en présence, les vieux drapeaux de l'humanité : celui du césarisme et celui de la théocratie; le drapeau de la cité terrestre, et celui de la cité de Dieu : le drapeau de la tyrannie, et celui de la liberté.

Médiation.

Il eût mieux valu, peut-être, en finir de suite avec le despotisme. Mais l'effusion du sang coûte toujours; la guerre civile est une extrémité douloureuse. L'impératrice Agnès, qui veillait de loin sur tous les périls de son fils, prit le rôle de médiatrice. Retirée de la cour depuis dix ans, elle revint en Allemagne avec un imposant cortége d'abbés et de religieux. Le roi son fils vint au devant d'elle, et il la reçut à Worms, à la fête de Saint-Jacques, 25 juillet 1072. Elle fut assez heureuse pour arranger selon son désir l'affaire de Rodolphe. Elle repartit aussitôt, afin de montrer que la charité avait été l'unique motif de son voyage. Elle vécut encore cinq ans, et nous la retrouverons joignant à ses pieux exercices une tendresse trop humaine pour un indigne fils.

Henri ne tarda pas à montrer que cette réconciliation apparente n'avait rien changé à ses dispositions.

Simonie combattue.

Des légats avaient accompagné Agnès, et appuyé de leur autorité son rôle de médiatrice. Ils avaient aussi à terminer une autre affaire : « Henri avait ordonné au monastère de Richenou de pourvoir à la subsistance de ses troupes. Mais le monastère était tellement épuisé, que l'abbé s'y refusa, et se démit de sa charge. Henri s'adressa alors à Robert, abbé de Bamberg, qui ne cherchait qu'à s'enrichir. Celui-ci versa dans les coffres du roi une somme considérable, et reçut l'abbaye. Cet homme n'avait rien de sacré, quand il s'agissait de satisfaire sa basse cupidité. Par ses immenses richesses, fruit du brigandage, il sut gagner les confidents du roi, et par eux le roi lui-même. Il n'eut pas honte de demander au prince de chasser Widerad, le pieux abbé de Fulde, et de lui donner son abbaye (1183). » Henri le fit. « On voit, dit Rohrbacher, ce que les dignités de l'Eglise devenaient dans ses mains : ce que deviennent les crucifix d'argent ou d'or dans les mains des Juifs, un objet de trafic et de dérision. Rome de moins, la religion, l'Eglise, le sentiment de l'honneur même étaient perdus en Allemagne. »

On s'opposa à l'installation du simoniaque, et bientôt on le dénonça à Rome. Il fut sommé jusqu'à trois fois de venir s'y justifier : mais il ne comparut point. En conséquence, il reçut une sentence d'excommunication des mains de l'abbé de Cluni, qui avait accompagné l'impératrice dans son voyage. Il fut contraint, à son grand désespoir, de rendre le bâton pastoral au roi, qui ne lui rendit point ses cent livres d'or. « Mais il resta le confident intime du roi; initié à tous ses plans, il devint l'instigateur de bien des maux, et fut promu, plus tard, à l'évêché de Bamberg (1184). » Henri ne rétrogradait jamais dans la voie du mal : s'il avait dû s'arrêter quatre fois, depuis deux ans, devant le *veto* pontifical, il ne pouvait accepter de pareilles leçons.

Idéal du roi Henri.

La royauté n'était point, à ses yeux, une magistrature, un service public, selon l'idéal chrétien; c'était l'autocratie, le droit de propriété sur un peuple; c'était cette *domination* abolie par le Christ, mais maintenue par les légistes, et connue sous le nom de césarisme. Il n'avait rien appris dans son enfance, et il n'avait rien à apprendre; car la règle, c'était son bon plaisir :

(1183) Voigt, liv. IV, p. 153.

(1184) Rohrbacher, t. XIV, p. 154.

« Si veut le roi, si veut la loi (1185). » « C'est dans cette éducation que réside le principe de tous les malheurs qui empoisonnèrent sa vie (1186). » Au nom d'un droit illimité, il heurta l'Eglise, il heurta la nation, sans savoir qu'il tenait son pouvoir de l'une et de l'autre, et qu'il le tenait à certaines conditions. Dans la légitime résistance de l'Eglise et de la nation, il ne vit qu'usurpation et révolte, et toute sa vie fut dépensée à écraser par la force brutale la religion et la liberté. « Au lieu de faire sentir sa puissance aux nations païennes et barbares qui avaient si souvent désolé l'Allemagne, il ne songeait, ce semble, qu'à tyranniser ses propres sujets (1187). » Rien de plus logique. Voici un jeune prince placé par sa naissance à la tête des armées de son pays. Il est sur son char, l'épée nue, et ses soldats n'attendent plus que le signal pour s'élancer à l'ennemi. Mais il a lu l'histoire des Indiens au lieu de celle de sa nation. L'idéal dont il est épris, c'est Jagernaut traversant les populations prosternées sous les roues de son char. Donc, il fait tourner bride et pousse contre ses sujets ses coursiers frémissants, anime ses satellites à triompher des obstacles, et emploie lui-même son épée à abattre sous ses pieds les résistances. Les uns périssent, les autres fuient; l'effroi, la surprise, le désarroi sont partout. Au milieu du désordre, les plus braves se coalisent, opposent au char élancé une masse compacte, arrêtent enfin les coursiers. On parlemente; on croit facilement à un malentendu. Les rangs se reforment, et on croit marcher cette fois à l'ennemi. Mais le char est encore ramené en arrière. Fatalité! on s'en prend à la fougue des chevaux, au cocher, aux satellites. La cause du mal, c'est l'idéal dont le prince est épris : c'est la gloire indienne qu'il poursuit, à l'encontre des tendances nationales. Que ne va-t-il régner sur les bords du Gange! ou que n'a-t-on façonné la Saxe et la Thuringe à se laisser écraser avec bonheur sous le char du dieu! Henri est un roi hétérogène : son ennemi, c'est son peuple; l'ennemi du peuple, c'est son roi. L'hostilité est radicale. Les médiateurs, les conciliateurs, les diplomates n'y pourront rien : les traités ne seront que des trêves, et les suspensions d'armes des perfidies.

Arrêté maintenant dans son essor, surpris de ces entraves, humilié de ces répressions, il dévore en silence son dépit; mais il rêve la vengeance, mais il en médite les moyens.

Henri renforce son parti.

Il y a, dans les bas-fonds de toute nation, une milice prête à servir un despote contre sa patrie. Catilina sut la trouver à Rome, Henri VIII en Angleterre, Robespierre en France : Henri la trouva aussi en Germanie. Toute société a ses rebuts, ses déshérités, ses excommuniés, ses bannis; comme tout métal a ses scories. Ces hommes aspirent à former une société nouvelle, où ils retrouvent un rang, une gloire, une opulence; la facile gloire du meurtre, la facile opulence du pillage. Un grand nombre sont des bêtes farouches, auxquelles suffit la pâture de chaque jour, ou la proie sur laquelle on les lâche. Henri avait recruté de tels auxiliaires par toute l'Allemagne, comme Guillaume dans l'Europe occidentale; et comme Guillaume, il les avait établis à demeure fixe dans ses Etats. Il n'avait qu'à les fortifier par de nouvelles recrues. La Bohême, encore à demi païenne, lui fournit de véritables sauvages, des cannibales, dont nous verrons les horribles exploits. « Les Saxons voyaient travailler journellement à des forteresses qui ne présageaient que dévastation et servitude. Ils avaient pris d'abord ces constructions pour des fantaisies de jeune prince; ils n'en connaissaient pas le but, et c'était, disait-on, pour arrêter l'invasion des peuples barbares. Eux-mêmes aidaient à les construire..... On connut bientôt ce but. Situés au haut des montagnes, ces forts furent occupés par des hordes armées, qui épiaient le moment de piller les cultivateurs et de leur enlever le fruit de leurs travaux, ce qui faisait peser sur le pays une horrible oppression. Alors on s'écria : La liberté des anciens temps touche à sa fin!

« Henri, voyant l'attitude menaçante des Saxons et les dispositions peu rassurantes de plusieurs grands de l'empire, envoya une ambassade à Suénon III, roi de Danemark,

(1185) « Quod placuit principi, legis habet vigorem. »

(1186) Voigt, lib. II, p. 69.
(1187) Rohrbacher, t. XIV, p. 172.

pour lui demander une entrevue et se ménager son alliance. (Ainsi avait fait Guillaume.) Les deux souverains eurent, à Bardewick, une conférence. Suénon s'engagea, par serment, à soutenir le roi sur terre et sur mer contre ses ennemis, et nommément contre les Saxons. Henri promit, de son côté, de lui céder quelques grandes possessions sur la frontière. Ces conditions devaient rester secrètes; mais les Saxons ne tardèrent pas à les connaître par une indiscrétion. Ils furent indignés. La guerre paraissait inévitable, et l'on se disposa à prendre les armes aussitôt que le roi publierait la cession de territoire (1188). »

C'est ainsi que Henri employait le temps de la paix. Voilà la réconciliation que sa mère avait obtenue.

Mais si l'orage qui était suspendu sur l'Allemagne était terrrible, celui qui grondait du côté du midi était plus effrayant encore.

La lutte en Italie.

Les deux partis que nous venons de voir en présence, sur le sol de la Germanie, étaient aussi aux prises dans la haute Italie. Ils ne portaient pas encore les noms célèbres de Guelfes et de Gibelins, mais ils représentaient les mêmes intérêts : toujours le césarisme et la théocratie, l'homme et Dieu.

César, du fond de l'Allemagne, alimentait la lutte contre les Patarins, ces ligueurs, ces Vendéens du XI^e siècle, nous ne l'avons pas oublié. A leur tête combattait toujours Herlembald, le précurseur des chevaliers chrétiens.

« A Milan, l'archevêque Gui renonça, de guerre lasse, à sa dignité; il vendit son titre à un ecclésiastique d'une naissance illustre, nommé Godefroi, qui, étant d'intelligence avec les évêques et les capitaines de la Lombardie, se rendit avec son anneau et sa crosse à la cour du roi d'Allemagne, et y promit d'exterminer les Patarins et de faire conduire Herlembald en Allemagne comme prisonnier, pourvu qu'on voulût lui accorder l'investiture de l'archevêché de Milan. Il obtint l'investiture; mais Herlembald prit les armes et l'assiégea dans son château. Dans la vue de le sauver, le parti des simoniaques mit le feu à la ville de Milan, de sorte que la moitié de cette ville devint la proie des flammes.

« Les Patarins élurent alors (en 1072), en présence des légats du Pape, un nouvel archevêque, dans la personne d'Atton, prêtre de Milan. Aussitôt leurs adversaires arrêtèrent Atton, après l'avoir arraché de l'autel, et le forcèrent de renoncer à sa dignité sous la foi du serment.

« Herlembald ayant, sur ces entrefaites, remporté une victoire, le Pape, dans un concile qui se tint à Rome, déclara que le serment qu'on avait arraché à Atton était nul (1189), et qu'il avait été légitimement élu métropolitain de Milan. En revanche, des ambassadeurs du roi d'Allemagne firent connaître aux évêques de la Lombardie, assemblés à Novare, que le roi désirait qu'on reconnût Godefroi comme archevêque, et celui-ci fut aussi consacré immédiatement après. Cependant ni Godefroi ni Atton ne purent exercer leurs fonctions : Atton ne fut jamais sacré ni Godefroi reconnu à Milan (1190). »

Tels étaient les déchirements que le roi d'Allemagne entretenait au sein de l'Italie. C'est à cela qu'il employait l'autorité que ses aïeux avaient reçue des Papes.

Mais, en foulant aux pieds les intérêts des peuples, en même temps que ceux de l'Eglise, il allait creuser sous ses pas un abîme.

Desespoir de Sigefroi.

Sigefroi, que Henri avait joué dans l'affaire de son divorce, et puis sacrifié dans son arrangement avec la Thuringe, était prédisposé aux vertueuses indignations. Scandalisé des brigandages dont il était spectateur, « il écrivit à Werner, évêque de Magdebourg, et à Burchard de Halberstadt, des lettres dans lesquelles il se plaignait de ces forts et de ces châteaux, construits pour favoriser le vol et le pillage des biens de l'Eglise. Les deux prélats étaient parents d'Annon de Cologne. C'est pourquoi Sigefroi mit tout en œuvre pour les faire entrer dans la ligue; car, disait-il alors, la sûreté de l'Etat exigeait qu'on se coalisât contre l'insolent orgueil du despote (1191). »

Cet homme avait besoin d'un rôle. Il part

(1188) Voigt, lib. IV, pp. 121, 145, 155.
(1189) Le cas était le même que pour Harold.
(1190) Dœllinger, t. II, p. 100.
(1191) Voigt, lib. IV, p. 124.

tout à coup, à la Nativité de Notre-Dame 1072, sous prétexte d'un pèlerinage, et l'on apprend bientôt qu'il s'est arrêté à Cluni, qu'il s'est fait moine. Grand coup de théâtre, éclatante leçon pour le tyran! Mais il ne se hâtera point de prononcer ses vœux; sachant qu'il peut être encore nécessaire, il n'aura point la cruauté d'apposer à ce divorce le sceau de l'irrévocabilité.

Un raccommodement.

Achille se vengeait par la retraite; Agamennon comprit qu'il n'avait pas proportionné aux services la part du butin. Sigefroi était un auxiliaire à ménager. C'était lui qui « sanctifiait la guerre : » il rendait les sentences, et le roi exécutait. Il portait l'odieux des exactions aux yeux des peuples : « C'était à lui, et non au roi, qu'ils en voulaient; aussi, ils envoyèrent au roi une députation pour lui représenter qu'ils n'avaient pris les armes ni contre lui, ni contre l'empire, mais qu'ils ne voulaient pas devenir les jouets d'un prêtre orgueilleux. » Ainsi couvert par l'archevêque vis-à-vis des populations, le roi l'était encore aux yeux de Rome. Sigefroi avait surpris la confiance de Hildebrand, et s'était fait de ce premier ministre un défenseur. Dans une de ses lettres, il le remercie « d'avoir toujours été de son côté dans les ambassades et requêtes qu'il a adressées au saint Siége, d'avoir toujours couvert son parti du bouclier de sa sagesse et de sa bienveillance (1192). » Sigefroi était donc l'homme indispensable.

Sigefroi, d'autre part, trouvait étroite sa cellule de Cluni, et regardait souvent du côté de Goslar. « Il céda aux prières du clergé et du peuple de Mayence, » dit naïvement Rohrbacher, et bientôt cet heureux peuple put recueillir les fruits d'une entente plus intime que jamais entre son archevêque et son roi.

Démission d'Annon.

Quelques semaines après le retour de Sigefroi, à la fête de Noël 1072, Annon, voyant l'irrésistible courant qui entraînait l'Etat vers sa ruine, vint humblement prier le roi de le décharger du fardeau de l'administration, alléguant son âge avancé. Le roi ne pouvait recevoir une plus agréable proposition. Il y avait huit mois qu'il supportait la présence d'un homme vertueux : *Virtutem videant!*.... Et cet homme était un maître dont l'ascendant s'imposait à lui, un tuteur donné par la nation. Il échappait enfin à ses leçons, à ses avis, à sa physionomie austère; il était libre, il était roi!

Quant au pieux ministre qui recouvrait, lui aussi, sa liberté, il tourna son cœur vers la solitude. Il se retirait souvent dans le monastère de Sigberg qu'il avait fondé. Là, tout pénétré des graves pensées de l'éternité, il repassait dans l'amertume de son âme les faiblesses que nous n'avons pas dissimulées. Il vécut encore trois ans dans les veilles et les jeûnes, les prières et les aumônes, ne sortant de sa retraite que pour les devoirs de sa charge ou les besoins de l'Etat.

Ce dernier événement de 1072 n'était pas le moins menaçant pour l'avenir. Le dernier frein de la tyrannie était brisé, le dernier espoir éteint.

Année 1073.

[1073] L'année 1073 est une date mémorable. Elle verra éclater une crise longtemps retardée; elle éclairera les derniers combats d'Alexandre II, et inaugurera le règne d'un des plus célèbres pontifes.

Recrudescence de la tyrannie.

La crise eût encore pu se résoudre pacifiquement, si ce n'eût pas été un parti pris chez Henri de tout écraser par son omnipotence, de ne rien céder, de ne rien reconnaître en dehors de lui. Ce qui dévorait le pays, c'était cette force armée qu'il y entretenait. Ce qui le réduisait lui-même à d'intolérables exactions, c'était la solde journalière de ces mercenaires. Or il pouvait se placer sous une autre sauvegarde, celle de la justice, et congédier le lendemain ces compromettants satellites. Le peuple soulagé n'eût plus songé à la révolte. Mais il n'était pas alors le propriétaire universel, l'arbitre de tous les droits, le suprême dominateur; il n'était pas Jagernaut.

Donc, son unique préoccupation, c'est d'écraser le mouvement qui se prépare; c'est de doubler les moyens de compression qu'il possède. L'argent est le nerf de la guerre, c'est l'aliment de tous les dévoue-

(1192) Labbe, *Concil.* IX, p. 1232 : *Omnibus et egationibus et rationibus, quas ad Sedem apostolicam direximus, semper dexter stetistis; et in omni disceptatione et negotio, semper partes nostras sapientiæ et bonæ voluntatis vestræ scuto defendistis.*

ments sur lesquels il s'appuie ; il ne songe qu'à s'en procurer.

« Se trouvant à Bamberg au commencement de cette année 1073, il dépouilla contre toute justice le duc Berthold de Carinthie de ses Etats, quoiqu'il les lui eût solennellement garantis, à lui et à son fils, et il les donna à un de ses parents nommé Marquard. On ne peut savoir ce qui a pu le porter à un acte aussi injuste et aussi révoltant ; car il se créait par là un ennemi redoutable (1193). » C'est qu'il avait besoin d'argent plus encore que d'amis, et Henri était comme cette déesse qui « vend ce qu'on croit qu'elle donne. »

Les propriétés particulières étaient un autre champ à moissonner, une autre mine à exploiter, champ toujours fécond, mine inépuisable. Mais il ne fallait pas se donner les apparences d'un tyran ; il ne fallait pas sévir sans prétexte contre ses sujets. Il voulut donc pallier sous le voile de la religion sa cruelle barbarie, nous dit Lambert? « Dans ce dessein, il mit de nouveau sur le tapis l'affaire des dîmes. Il s'adressa donc à Sigefroi, archevêque de Mayence, l'assurant de son concours et de la punition des réfractaires, s'il consentait à verser dans le trésor royal une partie de la recette. Car il avait un pressant besoin d'argent (1194). »

« Il traita sur ce pied avec Sigefroi, et reçut la procuration du prélat pour le recouvrement des dîmes, à la condition de partager la recette. Ainsi muni de pleins-pouvoirs, il en arma ses satellites, et put ainsi rançonner à merci, au nom de la religion, les populations qui croyaient trouver dans la religion leur sauvegarde.

« Le peuple de Saxe et de Thuringe souffrait horriblement. Plus il montrait de mécontentement et manifestait la pensée de se soustraire à l'oppression, plus son sort devenait malheureux. Les châteaux-forts se multipliaient, les garnisons étaient renforcées, le pillage devenait plus affreux (1195). »

« Les garnisons de ces repaires, sans solde, vivaient, d'après les ordres du roi, du pillage des campagnes. A l'exemple du maître, les satellites étaient de petits despotes. Des hommes libres, des familles nobles, se voyaient réduire en servitude ; les filles et les femmes les plus respectables étaient déshonorées publiquement : un père, un époux s'en plaignait-il? Il était accusé de lèse-majesté. Les pauvres paysans en appelaient-ils au roi? Le roi leur répondait sèchement qu'ils méritaient bien leur sort, par leur refus de payer les dîmes (1196). » Il se donnait comme le simple exécuteur des lois de l'Eglise, et des arrêts de leur archevêque Sigefroi.

Un concile byzantin en Allemagne.

Le roi Henri, dans son insatiable cupidité, voulait étendre la perception des dîmes aux abbayes qui jouissaient des immunités les plus respectées. Il décida l'archevêque Sigefroi à actionner les abbés devant un concile, pour abroger leurs priviléges.

Le concile eut lieu à Erfort, le 10 mars 1073. Le roi et l'archevêque y parurent escortés d'une troupe de savants, rassemblés de divers lieux (1197), pour expliquer les canons dans le sens du monarque. Les casuistes du césarisme pullulaient, sur une terre ensemencée de droit romain. Doublés d'Aristote et de Papinien, ils étaient âpres à la chicane, et préparaient aux abbés une dure joûte. Ils tenaient peut-être à faire leurs preuves dans cette première rencontre, et à donner aux rois la mesure de leur utilité : *Haberes magnum adjutorem !* Quatre prélats courtisans renforçaient cette légion de gens de robe, et un autre appui non moins efficace soutenait leur courage : autour de l'enceinte stationnait une ligne de soldats : « Le roi avait amené un nombre considérable de troupes, pour arrêter par la force ceux qui voudraient troubler l'exécution de son dessein (1198). »

Quelles heureuses conditions de liberté !

César au concile.

Les Thuringiens s'intéressaient vivement à ce procès, parce qu'ils relevaient en majeure partie, pour leur dîmes et redevances, des abbés de Fulde et de Her-

(1193) Voigt, lib. IV, p. 146.
(1194) *Ibid.*, p. 148.
(1195) *Ibid.*, p. 147.
(1196) Rohrbacher, t. XIV, p. 172.
(1197) *Cùm magno grege philosophorum, imò sophistarum.*
(1198) *Ne libere quod sentiebant eloquerentur, et regis terrore, et privata archiepiscopi amicitia inhibebatur.* (Lambert.)

feld : or ils n'avaient nulle envie d'être sécularisés.

Les deux abbés furent sommés solennellement, par ministère officiel, de payer leurs dîmes. Ils se récrièrent, et se mirent à conjurer l'évêque, au nom de Dieu, de ne point donner atteinte à d'antiques priviléges, confirmés par les bulles des Papes, reconnus par tous les prédécesseurs de l'archevêque : « Mes prédécesseurs, dit l'archevêque, ont gouverné l'Eglise à leur guise et selon leur temps. Leurs diocésains étaient encore néophytes, et faibles dans la foi ; ils leur ont passé bien des choses, que l'avenir devait corriger. Pour moi, à présent que la religion est suffisamment consolidée, j'entends faire exécuter les lois ecclésiastiques. En conséquence, ou vous vous y soumettrez, ou vous serez retranchés de l'Eglise. » On sentait à ce ton animé le souffle de César.

Les deux abbés, réitérant leurs supplications, se rabattirent à demander le partage des dîmes réclamées : « Nullement, répondit l'archevêque : ce n'est pas pour rien céder, que je remue depuis dix ans cette affaire. »

Après deux jours de stériles débats, les Thuringiens songeaient à récuser le concile, pour en appeler au saint Siége. Mais le roi jura par le nom de Dieu que, si quelqu'un osait interjeter appel, c'était un homme perdu. C'était l'argument suprême.

César satisfait.

Effrayé des conséquences que pouvait avoir une plus longue résistance, l'abbé de Herfeld céda le premier. Il ne vit rien de mieux à faire que de s'en rapporter au roi. Cette déférence lui valut quelque reliquat de revenus qu'il abandonnait de si bonne grâce.

Les Thuringiens, qui avaient compté sur son éloquence et sur son habileté, mirent bas les armes, à la suite de leur chef. L'abbé de Fulde tint bon quelques jours encore. Inutile courage ! Il dut transiger à la fin, devant la contenance menaçante du monarque.

« Alors sachant bien, dit Lambert, que cette façon de procéder n'aurait pas l'approbation du Pape, Henri défendit aux abbés, sous peine de sa disgrâce, de se pourvoir ou de se plaindre à Rome (1199). »

Cette prohibition n'était pas pour le monarque une sécurité suffisante, et le cri des opprimés pouvait pénétrer jusqu'à la Ville éternelle. Il crut prudent de prendre les devants, et d'y faire parvenir sa version. Il envoya une ambassade au Pape, et Sigefroi écrivit à Hildebrand. L'archevêque rappelle au puissant ministre l'appui qu'il a toujours trouvé en sa protection. Il le prie de faciliter l'accès du trône pontifical à la députation, ajoutant qu'il ose compter encore sur son appui pour amener « nos affaires » à bonne fin. Dans une autre lettre au Pape, il le prie d'envoyer un légat pour tout sanctionner, ou de ratifier par écrit les actes du concile d'Erfort, et de menacer d'excommunication les Thuringiens rebelles (1200).

Les ambassadeurs envoyés à Rome dans cette circonstance étaient peut-être Annon et Herman de Bamberg. Il est certain que ces deux prélats furent députés à Alexandre II vers cette époque, avec une singulière mission ; « Les forts et les casernes construits sur les hauteurs avaient épuisé le trésor (1201). » Pour remédier à cette pénurie, on envoyait réclamer certain impôt dû au roi des Romains (1202), que Florentini appelle *le denier royal*. Cette réclamation devenait un thème facile de doléances contre les Thuringiens. N'était-ce pas leur refus de payer qui réduisait le fisc à cette extrémité ?

Exaspération des peuples.

Après ces précautions, Henri crut pouvoir exécuter à la rigueur les sentences de Sigefroi et de son concile : « Mais il avait révolté les Thuringiens en faisant intervenir son autorité dans le concile. Leur mécontentement dégénéra en une haine violente. Ils voyaient avec indignation méconnaître des droits consacrés par une longue suite de siècles ; ils se sentaient humiliés d'être soumis à l'arbitraire d'un évêque courtisan, par un roi indigne de tout respect. Le feu de la révolte était encore caché : mais il était allumé dans les

(1199) Voigt, lib. IV, p. 151.
(1200) *Ibid.*, p. 152.
(1201) Labbe, *Conc.*, t. IX, p. 130.

(1202) *Romam missi sunt causa colligendorum quæ regi Romanorum debebantur.* (Herman Corner.)

cœurs ; tous prévoyaient qu'il éclaterait bientôt un vaste incendie. L'épée était dans le fourreau, mais la vengeance était dans les âmes. Deux peuples appelaient l'heure des sanglants combats. Blessés, aigris, poussés à bout par la perte de ce qu'ils avaient de plus cher et de plus sacré, leurs droits et leur liberté ; exaspérés chaque jour par le pillage de leurs biens, par le déshonneur de leurs femmes et de leurs filles, par l'incendie de leurs demeures, ils ne pouvaient plus se contenir. Et tout cela venait d'un roi qui voulait tout subjuguer sans pouvoir dompter ses propres passions, qui commandait l'obéissance sans observer lui-même aucune loi (1203) ! »

Soulèvement.

« Voyant de toutes parts les paysans exaspérés et prêts à tout braver, il entreprit de réduire en servitude tous les Saxons ainsi que les Thuringiens, et de confisquer leurs propriétés. » C'est ce que Guillaume venait d'accomplir en Angleterre. Aujourd'hui, Henri IV forme à son tour ce plan de destruction et de confiscation universelles, et c'est Lambert qui nous fait ces révélations sur son souverain. En vérité, le génie du despotisme est partout le même, ou plutôt, les nécessités auxquelles il aboutit sont fatalement identiques.

Un mot révéla aux Saxons la pensée de leur oppresseur et hâta l'explosion. Promenant un jour ses regards sur la Saxe du haut d'une montagne : « Beau pays, ma foi, s'écria-t-il, mais pays d'esclaves ! ».

Il prenait son vœu pour une réalité. Les Saxons jurèrent de lui prouver qu'il s'était mépris.

Recours au Pape.

A Rome était celui qui lie et délie au nom du ciel, le régulateur des consciences, l'arbitre des peuples et des rois. On résolut de recourir d'abord à lui, pour briser les fers sous lesquels on gémissait. Des députés de la Saxe déférèrent au Pape Alexandre II leurs griefs contre le roi Henri IV, alors âgé de vingt-deux ans. Ils exposèrent les scandales de sa vie et les abus tyranniques de son gouvernement, et requirent en conséquence d'être dégagés de leur serment d'obéissance.

Ici une réflexion se présente : les rois qu'il faut détrôner sont ceux que n'a point choisis l'Eglise. Ce joug que les seigneurs allemands repoussent aujourd'hui, ils l'ont appelé eux-mêmes sur leurs têtes. Pour plaire à Henri III, ils ont couronné un enfant de quatre ans, sans tenir compte des droits ni des intérêts de l'Eglise. Maintenant que ce roi est devenu un basilic qui les dévore, ils crient au Seigneur. Le Seigneur a prévenu les peuples de ne point se donner ainsi des maîtres selon leurs caprices, et ne leur a point dissimulé les conséquences d'un tel acte.

« Le Seigneur dit à Samuel : Faites leur volonté ; mais avertissez-les bien, et notifiez-leur le *droit du roi* qui régnera sur eux.

« Et Samuel dit au peuple : Voici le droit du roi : Il vous prendra vos fils, et les mettra sur ses chars ; il s'en fera des cavaliers et des satellites, des tribuns et des centurions. Il en fera ses laboureurs, ses moissonneurs, ses manœuvres.

« Il fera de vos filles ses parfumeuses, ses cuisinières, ses pâtissières.

« Il vous prendra aussi vos champs, vos vignes, vos oliviers, et les donnera à ses courtisans.

« Il frappera de dîmes vos moissons et vos vendanges, pour donner à ses valets et à ses gens. Il mettra aussi des dîmes sur vos troupeaux, et vous serez ses serfs.

« Et vous crierez en ce jour-là contre votre roi, le roi de votre choix ; et le Seigneur ne vous exaucera pas en ce jour-là, parce que vous aurez voulu votre sort (1204).

Et le Seigneur tint parole. Pendant cinq siècles, Israël traîna le joug qu'il avait demandé.

Ce n'est pas que Dieu se plaise à prolonger le châtiment au delà du repentir. Mais quel repentir ! L'Allemagne crie à Dieu dans sa souffrance : *Clamaverunt ad Deum cum tribularentur* (1205). Est-ce bien le cri du repentir ? Il y a près de deux siècles que l'Allemagne ne sert plus le royaume du Christ, et qu'elle tend à reconstruire à son profit l'empire romain. Elle a ressuscité les Césars, qui ont comme autrefois, et plus qu'autrefois, enchaîné l'Eglise. Tant que cette tyrannie a tourné à sa gloire, elle

(1203) Voigt, lib. IV, p. 152.
(1204) *I Reg.* VIII, 9-18.
(1205) *Psal.* CVI, 6.

n'en a éprouvé aucun remords. Naguère encore ses grands seigneurs et ses évêques faisaient prononcer une sentence de déposition contre Alexandre II par un roi de dix ans, et, cet enfant couronné, ils le déclaraient arbitre omnipotent et suprême dispensateur de toutes les dignités de l'Eglise. Aujourd'hui que son orgueil a grandi et les atteint à leur tour, ils protestent, ils songent à défaire leur ouvrage : *Nunc te facta impia tangunt!* C'est alors qu'ils se souviennent qu'il y a un prophète en Israël, un vicaire de Jésus-Christ sur la terre. Ils font réflexion que, « d'après les lois ecclésiastiques, Henri serait condamné à renoncer au royaume. » Complices tacites de tous les attentats contre ces lois, ils vont les invoquer aujourd'hui pour leur délivrance. Fauteurs du schisme, soutiens de César contre l'Eglise, ils viennent maintenant implorer l'Eglise contre César.

Mais Henri n'est qu'une des phases du césarisme. L'Eglise est-elle chargée de les garantir contre les conséquences de leur système? Elle est en droit de dire : « Vous m'avez délaissée; et moi je vous délaisse dans les mains de Sésac (1206). »

Henri cité à Rome.

Mais l'Eglise est mère, et toute l'autorité que lui apportent ses enfants est fidèlement employée pour leur défense. « Raffermi par la soumission de la plupart des archevêques et des évêques, soutenu par le glaive des Normands et par le dévouement de la puissante maison de Toscane, le Pape résolut d'opposer une digue aux déréglements du roi, dans l'intérêt de la Chrétienté tout entière. Il était informé du mécontentement des Saxons contre le despotisme et l'inconduite du monarque. Le saint Siége pouvait compter sur la disposition des peuples, et tenir au chef de l'Etat un langage plus ferme et plus sévère, puisque ses avertissements doux et paternels n'avaient produit aucun effet. Au printemps de 1073, le Pape se trouvait à Lucques ; Béatrix et Mathilde se rendirent auprès de lui, et on délibéra sur les moyens de ramener Henri dans une meilleure voie. On inclinait à le traiter avec ménagement, à cause de sa parenté avec ces deux princesses; mais on jugea, par tout ce qui s'était passé, qu'une plus longue indulgence serait inutile. Lors donc que ses députés, Annon et Herman, quittèrent Rome pour s'en retourner en Allemagne, Alexandre les chargea de remettre au roi Henri des lettres apostoliques qui l'invitaient à comparaître devant le Siége de saint Pierre, pour rendre compte de sa conduite et de sa vie passée, et se justifier tant sur la simonie que sur d'autres méfaits non moins graves dont il était accusé (1207). » Il était le fauteur déclaré du schismatique évêque de Milan ; il avait gardé obstinément auprès de lui des ministres excommuniés, et encouru lui-même l'excommunication.

Il n'avait pas certes à se plaindre de la sévérité de Rome. La tardive citation qu'il recevait, cachait encore peut-être une intention bienveillante ; c'était un moyen de le soustraire à l'explosion des haines amoncelées sur sa tête ; c'était un sursis qui suspendait une guerre imminente. Henri s'y trompa-t-il, dans son aveugle vengeance?...

Mort d'Alexandre II.

Tout ce que peut dire l'histoire, c'est que le Pape Alexandre II, aussitôt après cette citation, fut enlevé par une mort inopinée, le 20 avril 1073. Cette mort empêcha la condamnation de Henri IV, et elle fut à ce titre un immense malheur. Déposé à cette époque, Henri n'eût pas trouvé de défenseurs ; il eût disparu de la scène sans ces désastreuses batailles qui ont désolé la Germanie.

« L'indignation des peuples était à son comble ; des populations entières appelaient sur sa tête la vengeance du ciel et les représailles des maux qu'elles souffraient... Sans cela elles ne seraient pas restées indifférentes, du moins elles n'auraient pas montré de joie, à la nouvelle d'une sommation qui humiliait nécessairement l'orgueil national (1208). »

Pour Alexandre II, il mourait au comble de la gloire, après avoir bu les humiliations au torrent du chemin. Il voyait ses ennemis disparus comme la poussière, ou humiliés à ses pieds. Il avait ainsi triomphé sans moyens visibles, sans cause appréciable. Une fois de plus le Christ avait montré

(1206) *II Paral.* XII, 6.
(1207) Voigt, liv. IV, p. 138.
(1208) *Ibid.*, p. 159.

qu'il est dans son Eglise vivant et immortel ; une fois de plus il avait tenu parole à ses ennemis : « Je les briserai, et ils ne pourront rester debout; ils tomberont sous mes pieds. Vous m'avez armé de force pour les combats ; et ceux qui se dressaient contre moi, vous les avez renversés dans la poussière (1209). »

GRÉGOIRE VII, CENT CINQUANTE-SEPTIÈME PAPE.

Election de Grégoire VII.

On achevait paisiblement les obsèques du Pontife défunt, quand soudain un cri s'éleva du sein du peuple : « Hildebrand Pape! C'est Hildebrand que Pierre élit pour son successeur! » Le clergé sanctionna cette acclamation par la sienne, et les cardinaux crurent reconnaître, dans cet élan spontané, la volonté du Ciel. C'était aussi celle du roi Henri, n'en doutons pas. Hildebrand n'était point alors connu sous les sombres couleurs dont les siècles ont chargé son portrait. Le cardinal Hugues le Blanc, l'homme du roi, parla en ces termes : « Vous savez et reconnaissez que, depuis l'avénement de Léon IX, l'archidiacre Hildebrand, cet homme si sage et si éprouvé, a élevé à une haute prospérité l'Eglise romaine, et délivré la ville de bien des dangers. Comme nous ne trouvons personne plus propre au gouvernement de l'Eglise et à la défense de cette ville, nous tous, évêques et cardinaux, nous l'avons choisi unanimement avec vous pour souverain pasteur de vos âmes. » A ces mots, le peuple s'écria encore une fois : « Saint Pierre nous a choisi Hildebrand pour seigneur et pour Pape! » A l'instant on le revêtit, suivant l'usage, de la robe de pourpre et de la tiare, puis on l'éleva sur le siége de saint Pierre (1210). Alors les cardinaux et les évêques dirent au peuple : « L'archidiacre Hildebrand est le Pape que nous avons élu; il sera notre seigneur et portera le nom de Grégoire : nous le voulons et nous le choisissons. Vous convient-il? — Il nous convient. — Le voulez-vous? — Nous le voulons. — L'approuvez-vous? — Nous l'approuvons. »

Ils formulèrent donc ce décret :

« Notre-Seigneur Jésus-Christ régnant, l'an de la miséricordieuse Incarnation 1073, le 22 avril, jour de la sépulture du Pape Alexandre II d'heureuse mémoire; ne voulant pas laisser plus longtemps la Chaire apostolique dans le deuil de son veuvage ; nous, cardinaux de la sainte Eglise romaine, clercs acolytes, sous-diacres, diacres et prêtres, en présence des vénérables évêques, abbés et moines, et avec le consentement du peuple, nous élisons pour Pape Hildebrand, archidiacre, personnage recommandable pour sa piété, sa science et son amour de la justice; constant dans l'adversité, et modéré dans la prospérité; chaste, sobre, hospitalier, sage dans le gouvernement de sa maison; élevé, dès son enfance, dans le sein de cette mère Eglise, et déjà promu, pour son mérite, à la dignité d'archidiacre; en un mot, Hildebrand; et nous voulons qu'il soit appelé désormais Grégoire (1211). » — Grégoire VII, alors âgé de soixante ans, devait occuper le saint Siége du 22 avril 1073 au 25 mai 1085.

Affliction du nouveau Pape.

Grégoire seul vit son élection avec une profonde douleur. Le lendemain, il écrivait à Didier, abbé du Mont-Cassin : « Le Pape Alexandre est mort, et ce malheur est retombé sur moi. Nous avions ordonné un jeûne de trois jours, des processions, des prières et des aumônes, pour décider ensuite ce que nous aurions à faire touchant l'élection. Mais, aux funérailles mêmes, le peuple a été pris d'un soudain vertige, et ils se sont jetés sur moi comme des insensés. Je puis dire avec le Prophète : « J'ai été « précipité au fond de la mer, et la tempête « m'a englouti. » Je suis au lit, si fatigué, que je ne puis dicter longtemps; je ne vous parlerai donc pas davantage de mes peines. Seulement j'implore les prières de vos frères, pour me sauvegarder dans le péril qu'elles auraient dû me faire éviter (1212). »

Il rendit compte de son élection dans le même sens à Guibert, archevêque de Ravenne, ajoutant que, sans lui donner le temps de parler ni de délibérer, on l'avait enlevé de force pour le placer sur le Siége de saint Pierre. Il lui demande la continuation de son affection pour l'Eglise de Rome

(1209) *Psal.* XVII, 39.
(1210) Landulph. Pisan., ap. Murat., p. 304; Card. Arag., *ibid.*

(1211) Labbe, *Conc.*, t. X, p. 6.
(1212) Epist. lib. I, ep. 1.

et pour lui-même : « Comme je vous aime, dit-il, d'une charité sincère, j'en exige de vous une pareille. Faites que nous ayons souvent des nouvelles l'un de l'autre pour notre consolation mutuelle (1213). » Hélas ! il ne savait pas, comme Jésus, quel était celui qui devait le trahir !

Prétendue démarche de Grégoire VII.

Le nouveau Pape fit-il valider son élection par le roi Henri IV ? Rohrbacher l'affirme en ces termes :

« Grégoire VII sentait quel fardeau redoutable allait peser sur lui. Un moyen restait pour y échapper, il l'employa. D'après la constitution de Nicolas II, le consentement de Henri IV, roi de Germanie, était nécessaire. Grégoire, sans vouloir se laisser sacrer ni prendre d'autre titre que celui d'*élu Pontife romain*, envoya promptement à Henri, pour lui demander non pas son consentement, mais son refus, le prévenant dès lors qu'une fois Pape, il ne laisserait pas certainement impunis les excès notoires auxquels il s'abandonnait (1214). »

Ce récit est emprunté au cardinal Aragonius qui écrivait deux siècles après. « Aucun autre écrivain n'en fait mention ; de toutes les lettres qu'on nous a conservées, aucune n'en parle (1215). » En voici, du reste, une traduction plus exacte : « Le lendemain de son élection, réfléchissant avec anxiété en quel grave péril il était tombé, il fut en proie à une douloureuse agitation. Mais n'ayant pas trouvé d'excuse pour renoncer au pontificat, il fit partir sur-le-champ, vers le roi Henri, des députés, par lesquels il lui fit connaître son élection, et le pria avec instance de refuser son assentiment (1216)... »

Or, ce récit est démenti par Grégoire VII lui-même. Dans ses lettres du 30 avril, du 25 mai et du 24 juin, il parle comme d'une chose future et conditionnelle, de la députation qu'il a *intention* d'envoyer à Henri. En attendant, il se fait ordonner prêtre le 13 mai, et sacrer le 29 juin. Dès le lendemain de sa nomination, il parle et il agit en Pape : « Dans l'intervalle de son élection, à son sacre, il ne laisse pas de donner plusieurs ordres importants, » observe Rohrbacher lui-même : il nomme, il révoque, il confirme des légats comme héritier de toute l'autorité d'Alexandre II, dit-il lui-même sept jours après son élection (1217).

Mais il y a là une question de principes : on serait bien aise que Grégoire VII lui-même ait reconnu les prétentions allemandes et les doctrines gallicanes sur les droits du pouvoir séculier. Rohrbacher invoque complaisamment, au profit de ces doctrines, la Constitution de Nicolas II. Quoi ! cette Constitution rendait « nécessaire le consentement de Henri IV ! » Mais elle dit précisément le contraire, et Rohrbacher s'est plu à le démontrer. Dans son premier décret, Nicolas avait fait de l'intervention des empereurs un simple privilége, et dans le second il l'abolit totalement. « Or un privilége, surtout un privilége personnel, peut se perdre quand on en abuse..... Le premier de ces empereurs allemands, Othon Ier, en abusa contre le Pape même qui le lui avait conféré ; le dernier, Henri III, en abusa contre un autre Pape (1218)..... » Que pouvait-il donc en rester à Henri IV, fauteur du schisme, et qui n'était pas même empereur ? « Les rois de Germanie n'y avaient pas plus de droit que les rois d'Espagne ou d'Ecosse (1219). » Henri, dans sa situation irrégulière, n'était pas même apte à la simple cérémonie d'une investiture, et Grégoire VII défendra expressément à l'évêque de Lucques de rien recevoir de cette main souillée (1220). Comment donc en eût-il reçu lui-même la tiare ? Mais il entrait dans le plan des chroniqueurs allemands de faire hommage à leur monarque de la promotion de Grégoire VII, et de lui tailler un rôle flatteur : Henri fut confiant, généreux, chevaleresque ; Grégoire fut ingrat, dur, ambitieux. Dans le conflit qui surviendra, Henri aura tout l'intérêt d'un bienfaiteur méconnu, et Grégoire tout l'odieux d'un protégé sans reconnaissance.

Prétendue générosité de Henri.

Voici maintenant une autre historiette brodée sur le même fonds, mais dans de meilleures conditions de vraisemblance :

« Les évêques allemands ayant appris

(1213) Epist. l. I, ep. 3.
(1214) Rohrbacher, t. XIV, p. 178.
(1215) Voigt, liv. v, p. 169.
(1216) *Patrol.*, t. CLXVIII, col. 38.
(1217) Epist. l. I, ep. 8 : *Quæ a domino Alexandro injuncta vobis sunt, nos quoque præsenti auctoritate injungimus.*
(1218) Rohrbacher, t. XIV, p. 58, 57.
(1219) *Ibid.*
(1220) Epist. l. I, ep. 21.

cette élection, en furent alarmés. Craignant la sévérité de Grégoire, et des investigations sur leur vie criminelle, ils allèrent tous ensemble trouver le roi, le priant d'annuler l'élection, et de la déclarer irrégulière, comme faite sans sa participation; lui assurant que, s'il ne prévenait pas de bonne heure les entreprises de cet homme, personne n'en souffrirait plus que lui. Le roi envoya donc à Rome Eberard, comte de Nellembourg, avec ordre de demander aux seigneurs romains pourquoi ils s'étaient permis d'élire un Pape sans l'approbation du roi. Grégoire reçut très-bien l'envoyé, et lui dit : « Je n'ai jamais recherché cet hon-« neur, Dieu m'en est témoin : les Romains « m'ont élu, et m'ont imposé de force le « fardeau. Toutefois, ils n'ont pu me déter-« miner à me laisser sacrer avant d'être « assuré que le roi et les seigneurs de l'Em-« pire consentaient à mon élection. Je ré-« sisterai encore à leurs instances, jusqu'à « ce qu'un ambassadeur du roi vienne m'as-« surer de sa volonté. » Sur cela, le comte retourna en Allemagne. Le roi, ravi de la réponse de Grégoire, donna des ordres pour son sacre (1221). »

On conçoit que tout cela se soit dit alors dans la vaniteuse Germanie, et que le monarque ait accrédité ces rumeurs, pour sauver son royal amour-propre. Mais au fond, Henri n'était pas en position de se permettre ces airs de maître : loin de là! menacé par la révolte des Saxons, il sera réduit à écrire au Pape en des termes pleins d'humilité, reconnaissant ses torts, et les rejetant partie sur le compte de la jeunesse, partie sur les mauvais conseils de son entourage. Henri ne devint arrogant qu'avec la fortune.

Prétendu préceptorat de Grégoire VII.

« Moine de Cluni, le mérite extraordinaire d'Hildebrand le fait choisir par l'empereur Henri III [1046-1047] pour précepteur de son jeune fils Henri IV. Singulière destinée, qui rapprochait ainsi, par les douces relations d'instituteur et de disciple, deux individualités qui devaient personnifier plus tard la lutte la plus décidée de la Papauté et de l'Empire! Le royal élève paiera, les armes à la main, son tribut de reconnaissance à son ancien maître..... Les écrivains ont négligé de mettre en relief ce côté honteux, pour Henri IV, de la guerre acharnée qu'il soutint contre le moine qui s'était dévoué à l'éducation de ses premières années (1222). » Nous pensons, en bonne conscience, que l'éducation donnée à Henri IV n'engageait guère sa reconnaissance. Il pouvait au contraire reprocher à ses maîtres de ne lui en avoir donné aucune. « Ils le livraient entièrement à la chasse et aux plaisirs. » Leur action se résumait à arroser en lui les germes des vices, à tuer les germes des vertus (1223). Henri eût eu quelque raison de se venger d'une telle éducation. Mais Hildebrand n'en fut point coupable : lorsqu'il quitta Cluni pour suivre Léon IX, Henri n'était pas né. Les années 1046 et 1047 où l'on place ce préceptorat sont antérieures à la naissance du prince arrivée en 1051. Mais rien ne déroute les habitudes de l'histoire!

Prétendu système de Grégoire VII.

« Maintenant commence une grande époque : grande, non pas précisément par des événements nouveaux, extraordinaires et féconds en résultats, ou par des scènes terribles et soudaines, mais par le développement d'un vaste plan concerté depuis longtemps; grande, par l'ébranlement général que cause en Europe le génie d'un homme extraordinaire, par la secousse et l'impulsion donnée à toutes les affaires; grande, parce qu'à la voix d'un seul homme les trônes chancellent, les peuples tremblants quittent leurs anciens maîtres; parce que la volonté d'un prêtre fait changer la face de la terre, fait naître de nouvelles lois et de nouvelles institutions, depuis le nord de l'Europe, depuis l'Angleterre, jusqu'au midi, jusqu'aux déserts de l'Afrique; depuis la mer Atlantique jusqu'à la Palestine, où le fondateur de notre religion avait enseigné, combattu et versé son sang; où l'apôtre saint Pierre avait annoncé des paroles pleines de vie : grande, parce qu'un homme sortant de l'obscurité conçoit la haute idée d'une domination universelle au centre de la Chrétienté, au siége de saint Pierre, siége

(1221) Voigt, liv. v, p. 170.
(1222) *Hist. gén. de l'Eglise*, t. III, p. 100.
(1223) *Ut germina vitiorum adulationis aqua rigaret, et si quæ virtutis fruges enecaret,....* (Lambert.)

qui, fondé par de pauvres pêcheurs, s'éleva successivement, soit par lui-même, soit par le secours d'autrui, et s'établit si solidement, que les puissances de l'enfer, comme on le croyait, ne pourraient l'ébranler : grande enfin, parce que dans un simple moine, fils d'un charpentier, naît la pensée que de l'ancienne Rome doit se lever de nouveau le soleil sur les idées et les opinions du monde (1224). »

Grégoire serait fort étonné de la grande conception dont on lui fait honneur, du génie qu'on lui attribue : l'idée de monarchie universelle est vieille comme le monde. Cette monarchie existe jusqu'à la dispersion des peuples. Elle se reconstitue sous David et Salomon. Si l'infidélité d'Israël la brise, elle n'est pas oubliée pour cela : elle est reprise par Satan, qui la poursuit avec passion, et la réalise enfin à son profit. Mais, aux jours de ses plus beaux triomphes, des oracles multipliés ne cessent de promettre à la terre le retour du règne de Dieu. Toute l'hymnologie hébraïque, toute la prophétie n'a pas d'autre objet : Le Messie est le libérateur de l'humanité, le fondateur d'un empire universel. Les Romains eux-mêmes, Cicéron, Virgile, Suétone, Tacite s'inclinent devant cet avenir : *Ipse erit exspectatio gentium* (1225). « Le Dieu d'Israël sera appelé le Dieu de toute la terre. »

Or quelle merveille qu'un adorateur du Messie, un chrétien, un Pape, Grégoire VII enfin, croie à la réalisation de cette prophétie, et veuille faire reconnaître la monarchie universelle du Christ? Ce qui étonne, c'est l'audacieuse idée de faire de cela un *système*, et un système né en 1073, éclos dans la tête d'un homme qu'on montre aux générations comme un phénomène; homme simple et bon, pourtant, cœur tendre et affectueux, victime d'un rigoureux devoir.

« Etudions sa vaste correspondance. Là, nous serons témoins de la violence qu'il se faisait pour être terrible; là, nous compterons ses chagrins, nous serons mouillés de ses larmes, nous recueillerons ses prières à Dieu, à la Vierge, aux saints, pour que quelqu'un d'eux daigne enfin le délivrer de cette papauté qu'il n'a pas convoitée, de cette vie devenue pour lui un cuisant martyre. Mais jamais au travers de ses projets nous n'entreverrons l'ombre de l'ambition; rien ne nous permettra de croire que sa pensée lui ait dit quelquefois : Tu seras grand, poursuis ton œuvre (1226)! »

Principes de Grégoire VII.

Quant aux maximes qui ont inspiré la conduite politique de Grégoire VII, les voici telles que Voigt les a extraites de sa correspondance :

« L'Eglise de Dieu doit être indépendante de toute puissance temporelle; l'autorité est à celui qui, par une succession non interrompue, succède à saint Pierre (1227); l'épée du prince est sous lui, vient de lui, parce que c'est une chose humaine : le siége de saint Pierre relève de Dieu et vient de lui seul (1228). L'Eglise est maintenant dans le désordre, parce qu'elle n'est pas libre (1229), parce qu'elle est rivée au monde et aux hommes de la terre (1230). Ses ministres ne sont pas légitimes, parce qu'ils ont été institués par les hommes du monde, et qu'ils ne sont que par eux ce qu'ils sont. C'est pourquoi on trouve dans les oints du Christ, qu'on appelle les évêques, des désirs et des passions criminelles (1231); ils ne recherchent que les choses terrestres (1232), parce qu'ils en ont besoin, étant attachés au monde : de là, on ne voit, dans ceux qui doivent posséder la paix de Dieu, que dissension, haine, orgueil, cupidité et envie (1233); de là, l'Eglise se trouve dans un mauvais état, parce que ceux qui doivent la servir ne se mêlent que des choses de la terre; parce que, soumis à l'empereur, ils ne font que ce qu'il lui plaît; parce que, servant l'Etat et le prince, ils sont étrangers à l'Eglise. La religion se trouve dans une crise terrible; le cœur de l'homme est froid pour la parole de Dieu; çà et là la foi est détruite (1234). »

Ainsi, l'Eglise doit être libre; elle doit le devenir par son chef, par le premier homme

(1224) Voigt, liv. v, p. 162. *Hist. gén. de l'Eglise*, t. III, p. 99.
(1225) *Gen.* XLIX, 10.
(1226) Gorini, t. II, p. 479.
(1227) Epist. l. III, ep. 18.
(1228) Ibid., et VIII, ep. 21.
(1229) Epist. l. I, ep. 42 principalement.
(1230) Epist. l. I, ep. 35.
(1231) Epist. II, 11.
(1232) Epist. II, 45; I, 42.
(1233) Epist. VII, 2; VIII, 17.
(1234) Epist. I, ep. 29; II, 9, 40, 49. C'est surtout dans cette dernière qu'il fait entendre ces plaintes.

de la Chrétienté, par le soleil de la foi, par le Pape. Le Pape tient la place de Dieu, car il gouverne son royaume sur la terre. Sans Pape il n'y a pas de royaume, sans lui la royauté chancelle, tombe comme un vaisseau brisé. De même que les choses du monde sont du ressort de l'empereur, de même les choses de Dieu sont du ressort du Pape. Il faut donc que celui-ci arrache les ministres des autels aux liens qui les attachent à la puissance temporelle. Comme la foi est une, l'Eglise est une; son chef, le Pape, l'est aussi; les fidèles, ses membres, sont un.

De même qu'une chose spirituelle n'est visible que par une forme terrestre, que l'âme ne peut agir sans un corps, que ces deux substances ne peuvent être unies sans un moyen de conservation : de même la religion n'est pas sans l'Eglise, et celle-ci n'est pas sans des possessions qui assurent son existence (1235). L'esprit se nourrit des choses terrestres dans le corps; de même l'Eglise s'entretient au moyen des possessions temporelles. Il est du devoir de l'empereur, qui tient en main le souverain pouvoir, de faire en sorte qu'elle possède ces biens et qu'elle les conserve. C'est pourquoi les empereurs et les princes sont nécessaires à l'Eglise (1236).

Pour que l'Eglise et l'Empire puissent prospérer, il faut que le sacerdoce et la royauté soient étroitement unis, et fassent de communs efforts pour la paix du monde (1237). Le monde est éclairé par deux lumières : l'une plus grande, qui est le soleil; l'autre plus petite, qui est la lune. L'autorité apostolique ressemble au soleil, la puissance royale à la lune. De même que la lune n'est lumière que par le soleil, de même les empereurs, les rois, les princes, ne sont que par le Pape, parce que celui-ci vient de Dieu (1238). Ainsi la puissance du siége de Rome est bien plus grande (1239) que celle des princes, et le roi est soumis au Pape et lui doit obéissance (1240).

Comme le Pape est de Dieu, tout lui est soumis; les affaires spirituelles et temporelles doivent être portées devant son tribunal (1241); il doit enseigner, exhorter, punir (1242), corriger (1243), juger et décider. L'Eglise est le tribunal de Dieu (1244), et elle y rend compte des péchés des hommes. Elle montre le chemin de la justice, elle est le doigt de Dieu. Ainsi le Pape est le représentant du Christ, et au-dessus de tous. C'est pourquoi sa dignité est grande et redoutable (1245), car il est écrit : « Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise, et les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre elle. Je te donnerai les clefs du royaume des cieux. Tout ce que tu lieras sur la terre sera lié dans le ciel, et tout ce que tu délieras sur la terre sera délié dans le ciel (1246) : » c'est ce que Jésus-Christ dit à Pierre. C'est par Pierre que l'Eglise romaine existe, c'est en elle que réside le pouvoir de délier, c'est sur Pierre que l'Eglise du Christ est fondée.

Cette Eglise se compose de tous ceux qui professent le nom du Christ et qui s'appellent Chrétiens; ainsi, toutes les Eglises particulières sont des membres de l'Eglise de Pierre, qui est l'Eglise romaine. Celle-ci est donc la Mère de toutes les Eglises de la chrétienté (1247), toutes lui sont soumises comme des filles à leur mère. L'Eglise romaine est chargée du soin de toutes les autres (1248), elle peut exiger d'elles honneur, respect, obéissance (1249). Comme mère, elle commande à tous les membres de ces Eglises, tels que les empereurs, les rois, les princes, les archevêques, les évêques, les abbés, et autres fidèles (1250). En vertu de sa puissance, elle peut les instituer ou les déposer (1251); elle leur confère le pouvoir, non pour leur gloire, mais pour le salut d'un grand nombre. Ils doivent donc à l'Eglise une humble obéissance (1252); et

(1235) Epist. l. I, ep. 7.
(1236) Epist. l. V, 10; VI, 20; I, 75.
(1237) Epist. I, 19.
(1238) Epist. II, 13, 31.
(1239) Epist. VIII, 21.
(1240) Epist. I, 75; VIII, 20, 23.
(1241) Epist. I, 62.
(1242) Ibid., 35.
(1243) Epist. IX, 9; II, 51; I, 15; VIII, 21.
(1244) Epist. I, 60; VII, 25.
(1245) Epist. I, 35.
(1246) *Matth.* XVII, 18, 19. Epist., l. VII, ep. 6; VIII, 20. Ces citations se trouvent dans un grand nombre de lettres.
(1247) Epist. l. VIII. Append., II, 1, 15, 29; IV, 28. Cf. Petri Damiani *Epist.*, ap. Baron., ann. 1057.
(1248) Epist. II, 1.
(1249) Epist. I, 24.
(1250) Ibid., 60; VIII, 21 (lettre d'une grande importance).
(1251) Epist. VII, 4; II, 18, 32.
(1252) Epist. VIII, 21.

quand ils se jettent dans des voies criminelles, cette sainte mère est tenue de les arrêter et de les mettre dans les meilleurs sentiers (1253); autrement elle participerait à leurs crimes (1254). Mais quiconque s'appuie sur cette tendre mère, quiconque l'aime, suit ses conseils et la protége, reçoit d'elle protection et munificence (1255). Quelque résistance qu'éprouve celui qui tient sur la terre la place de Jésus-Christ, il doit lutter, rester ferme et souffrir à l'exemple de Jésus-Christ (1256). Le monde est plein de scandales (1257); le siècle est de fer (1258); sur toute l'étendue du globe, l'Eglise est dans une grande détresse (1259); ses serviteurs sont criminels, il faut qu'ils se corrigent et se convertissent (1260). C'est du chef que doivent partir la réforme et la régénération (1261); c'est lui qui doit déclarer la guerre au vice, l'extirper (1262), et jeter les fondements de la paix du monde (1263); c'est lui qui doit prêter main-forte à tous ceux qui sont persécutés pour la justice et la vertu (1264). La persécution et la violence ne doivent pas l'en détourner (1265); car celui qui menace l'Eglise, qui lui fait violence et lui cause de l'amertume, est un enfant du démon, et non de l'Eglise; elle doit le bannir et le retrancher de la société humaine (1266). Il faut donc que l'Eglise soit indépendante, que tous ceux qui lui appartiennent soient purs et irrépréhensibles : accomplir cette grande œuvre, c'est le devoir du Pape (1267).

Attente universelle.

Donc, en dehors de Grégoire VII, en dehors de toute personnalité une doctrine s'imposait; une force irrésistible poussait le monde vers sa fatidique destinée, l'unité dans le Christ. Le Christ atteignait la plénitude de l'âge.

Après les merveilles du dernier pontificat, l'univers attentif espérait de grandes choses de celui qui s'inaugurait : les temps paraissaient mûrs pour d'importantes conquêtes au dedans, et de glorieuses expéditions au dehors.

Guillaume, abbé de Saint-Arnould à Metz, crut devoir joindre aux félicitations d'usage qu'il adressait au nouveau Pape d'énergiques excitations, craignant sans doute que l'excessive mansuétude de son caractère, la longue habitude des ménagements, les influences, l'âge enfin, ne fissent manquer l'occasion de gagner une grande bataille.

« Maintenant donc, écrit de sa cellule le belliqueux cénobite, ceignez votre glaive, homme de la puissance! ce glaive qui, suivant le Prophète, ne doit point épargner le sang; qui, selon la promesse du Seigneur, dévorera les chairs. Voyez Amalec et Madian, conjurés contre le camp d'Israël. Il faut une grande sollicitude, un grand conseil, une infatigable activité pour abattre ou soumettre tant de monstres. Que ni la crainte ni les menaces ne vous retardent dans ce saint combat! Nouveau Gédéon, ne craignez pas de briser ces vases d'argile. Vous voilà sur le pinacle; tous les regards se portent sur vous, chacun est impatient d'apprendre de grandes choses. On juge par le passé de ce que vous ferez dans une dignité si haute, vous qui dans une moindre avez déjà moissonné tant de gloire. Mais quelle ineptie à moi d'oser vous donner des avis, de pousser celui qu'un noble élan emporte! Oui, votre admirable zèle médite des choses plus grandes que notre faiblesse ne le soupçonne : tel que l'aigle, vous élevant par-dessus toutes les choses d'ici-bas, vous fixez vos regards sur le soleil même (1268). »

Avances indirectes de Grégoire.

La grande affaire du nouveau Pontife était certainement la réconciliation de Henri. S'il n'était pas de sa dignité, ni de son de-

(1253) Epist. lib. v, ep. 8; II, 1.
(1254) Epist. III, 4; IV, 1; II, 5. *Vid.* et in Append.
(1255) Epist. I, 58; III, 11.
(1256) Epist. IV, 24.
(1257) Epist. I, 9, 42 principalement Cf. Mansi, *Coll. Concil.*, 20, p. 629.
(1258) Epist. I, 9; II, 5 (très-forte); II, 49. Cf. Petri Damiani *Epist. ad. episc.*, in Baron., ann. 1057.
(1259) Epist. V, 10; I, 42, et surtout 70; VII, 25; VIII, 9.
(1260) Epist. I. I, 27, 28; II, 45; VII, 10, etc.
(1261) Epist. V, 5; IV, 28; IX, 21.
(1262) Epist. II, 1.
(1263) Epist. IV, 1; VII, 9.
(1264) Epist. IV, 12.
(1265) App. II, ep. 15, p. 629, dans Mansi; V, 7; IX, 2. *Voy.* principalement IX, 21; IV, 1; VII, 5.
(1266) Epist. IV, 1, 27.
(1267) Epist. I, 70.
(1268) Rohrbacher, t. XIV, p. 180.

voir, de faire les premières démarches, il n'en souhaitait pas moins un rapprochement. Plein d'une affectueuse vénération pour l'impératrice Agnès, dont il contemplait depuis dix ans les vertus, il ne connaissait le fils que par la mère; ce qu'il connaissait des égarements de Henri, il l'attribuait à l'irréflexion, à l'entraînement de la jeunesse et à l'influence des mauvais conseillers. Il était entretenu dans cette illusion par Béatrix, cousine du jeune prince, et sans doute par beaucoup d'autres.

C'est par ces intermédiaires qu'il fit à Henri des avances indirectes. Il avait à répondre à une lettre de félicitation de Godefroi, duc de Toscane; il le fit en ces termes, le 30 avril :

« Votre joie nous a sensiblement touché, parce qu'elle vient d'une sincère affection. Mais pour nous, notre promotion est la source d'une amère douleur et d'une angoisse incessante. Nous contemplons toutes les sollicitudes qui nous assiégent; nous sentons tout le poids du fardeau qui pèse sur nous... Le monde est tout entier plongé dans le mal. Tous, et les prélats en tête, travaillent plutôt à bouleverser l'Eglise, qu'à la défendre ou à la propager; affamés de biens périssables ou d'honneurs terrestres, ils s'opposent en ennemis à tout ce qui peut servir la religion et la cause de Dieu... Au milieu de tant d'épines, nous plaçons en votre affection une douce confiance, et nous ne voulons pas que vous doutiez d'une parfaite réciprocité. »

Après ce préambule, il aborde ainsi le principal objet de sa lettre :

« Quant au roi, vous êtes à même de connaître pleinement notre pensée et notre désir : personne n'est plus zélé, plus passionné que nous pour sa gloire présente et future. Non, nous ne croyons pas qu'il y ait personne sur la terre qui nous surpasse en cela. C'est bien notre intention, aussitôt que l'opportunité nous en sera offerte, de l'entretenir par nos députés, avec l'affection et l'autorité d'un père, de ce que nous croyons convenable pour l'intérêt de l'Eglise et l'honneur même de sa couronne. S'il nous écoute, nous en serons aussi heureux que s'il s'agissait de notre propre salut : car il aura sauvé son âme, s'il se rend, en accomplissant son devoir, à nos conseils et à nos représentations. Si, ce qu'à Dieu ne plaise, il répond à notre amour par la haine, s'il rend au Tout-Puissant le mépris pour l'honneur qu'il en a reçu, nous ne voulons pas encourir cette malédiction : « Maudit l'homme qui retient captive son épée? » Il ne nous est pas libre de sacrifier la loi de Dieu en considération de personne, ni d'abandonner le chemin du devoir pour la faveur d'aucun mortel, saint Paul ayant dit : « Si je plaisais aux hommes, je ne serais pas serviteur de Jésus-Christ (1269). »

Silence de Henri.

Henri était déjà très-mortifié de voir l'exaltation d'un nouveau Pontife s'accomplir sans son intervention. Il était obligé de laisser croire à sa cour et dans son parti qu'il réservait les droits de la couronne, et même qu'il les faisait valoir. Comment reconnaître par une ambassade, par une démarche officielle, l'élu des Romains? c'était abdiquer sa prérogative, avouer sa défaite, humilier le trône et la nation. Henri invoqua l'expédient du silence.

Deux mois s'étaient passés depuis l'élection, et Grégoire VII n'avait reçu de la cour ni message, ni lettre de félicitation. Le Pontife, auquel on avait fait espérer toute autre chose, avait différé jusque-là son sacre, se flattant que le roi, réconcilié avec l'Eglise, s'y ferait représenter, et en augmenterait ainsi l'allégresse. Il fallut renoncer à cette illusion, et envisager d'un œil intrépide les sombres horizons entrevus dès le début.

Il fixa le jour de son sacre pour la fête de saint Pierre, et, prévoyant que cette cérémonie, accomplie sans la participation du roi, serait comme le signal officiel de la rupture, il ne songea plus qu'à soutenir la guerre.

Résolution courageuse.

La haute Italie était toujours en conflagration; mais, jusque-là, Grégoire VII avait évité d'exciter l'ardeur des guerriers catholiques, comptant sur un pacifique dénouement. Henri avait donné l'archevêché de Milan, qui n'était point vacant, à un puissant seigneur, Godefroi de Châtillon, qui

(1269) Epist. l. I, ep. 9.

avait promis en retour d'exterminer les Patarins, c'est-à-dire le parti catholique. Henri pouvait d'un mot abroger ce pacte. Ce mot si facile, ce gage de paix, Agnès, Béatrix, Mathilde, Grégoire l'attendaient chaque jour. Ce mot, pourtant, ne devait pas venir, et Grégoire le comprit après deux mois de vaine espérance. Il prit donc le parti d'encourager à la résistance les défenseurs de la sainte cause. Béatrix et Mathilde sa fille en étaient le plus puissant appui. Quelques jours avant son sacre, le 24 juin 1073, Grégoire leur adressa la lettre suivante. On remarquera l'endroit où il prévoit que la résistance qu'il inaugure lui coûtera la vie.

Lettre à Béatrix.

« La somme des maux et des biens est départie à chacun par le souverain dispensateur. C'est donc manquer de foi que de dévier du devoir par crainte ou par intérêt, à l'heure de l'épreuve. Il ne faut pas regarder à ce qui peut nous nuire ou nous être avantageux, mais s'attacher fermement à la justice de Dieu, qui ne peut manquer d'aboutir au bonheur. Car il est écrit : Si vous souffrez pour la justice, vous serez heureux.

« Vous savez, chères filles de saint Pierre, avec quelle audace les évêques de Lombardie se sont déclarés pour l'hérésie de Simon : ils ont donné la bénédiction épiscopale à Godefroi le simoniaque, l'excommunié. Hélas ! c'était la malédiction ! Après avoir lancé à la dérobée des flèches et des pierres contre la sainte Eglise, ils livrent maintenant un assaut furieux à la roche immobile de Pierre. « Ne point résister à de tels agresseurs, qu'est-ce autre chose que renier la foi ? » dit saint Grégoire. Nous vous supplions donc instamment d'éviter avec scrupule leur communion, et de ne donner à leur faction aucun appui. En pareille matière, ne vous laissez point influencer par la politique de ce monde, qui est vaine et trompeuse; car, par la protection de Dieu et de saint Pierre, aucune machination de vos ennemis ne pourra vous nuire, si votre conscience est pure.

« Quant au roi, notre intention est toujours de lui envoyer des hommes religieux, pour le ramener, par leurs avis, à l'amour de la sainte Eglise romaine, pour le former et le dresser à la vraie manière de régner. Si par malheur il refuse de nous écouter, à la garde de Dieu ! Trahir l'Eglise romaine qui nous a nourri, nous ne le pouvons pas, nous ne le devons pas. Elle a souvent demandé à ses fils leur propre sang, pour en enfanter d'autres. Oui, il est plus sûr pour nous de résister à ce prince jusqu'à l'effusion de notre sang, pour la défense de la vérité et pour son propre salut, que de satisfaire à sa volonté en nous prêtant à l'iniquité, et de nous précipiter ainsi avec lui dans l'abîme.

« Salut dans le Christ, chères filles; sachez que nous vous sommes attaché par les liens du cœur (1270). »

Lettre à Guillaume de Pavie.

Quatre jours après, l'infatigable pontife adressait à l'épiscopat Lombard des instructions semblables, dans la personne de Guillaume évêque de Pavie :

« Certains rapports, lui dit-il, m'avaient donné de l'inquiétude à votre sujet ; mais votre lettre a dissipé ces nuages. Mon désir est que les effets viennent confirmer vos promesses, et montrer votre amour pour nous, ou plutôt pour la sainte Eglise romaine. Vous en avez, certes, en ce moment une belle occasion. Faites voir combien vous nous êtes uni de sentiment ; résistez de tous vos efforts à ceux contre qui nous combattons pour la liberté de la sainte Eglise. Si les catholiques de Milan nous rendent de vous ce témoignage, que vous vous opposez avec zèle à Godefroi et aux évêques qui se sont exposés pour sa cause à l'excommunication, que vous donnez fidèle assistance à ceux qui sont sur le champ de bataille pour le nom du Christ, sachez qu'il n'est ni or, ni argent, ni services matériels qui puissent vous mériter autant de reconnaissance et vous valoir autant d'affection de notre part, et de la part de l'Eglise entière. Oui, la plus belle manière de vous montrer le fils chéri et le fidèle coopérateur de la sainte Eglise romaine, c'est de défendre vaillamment ses règles, qui sont celles de la sainte antiquité. C'est à vous, du reste, qu'appartient ce rôle, plus qu'à tous les autres évêques de Lombardie ; car c'est votre Eglise qui a été

(1270) Epist. l. 1, ep. 11.

la plus comblée de grâces et de priviléges par le Siége apostolique (1271). »

Sacre de Grégoire VII.

Le jour de la fête de saint Pierre arriva, sans qu'il fût venu d'Allemagne aucune nouvelle. Le 29 juin 1073, ou peut-être le lendemain qui en était comme la continuation, s'accomplit l'auguste cérémonie du sacre (1272). On cacha en Allemagne cet événement, et l'on continua à faire courir le bruit que Grégoire attendait l'assentiment du roi pour prendre possession de la dignité pontificale. Lambert, écho de ce bruit populaire, dit dans sa Chronique qu'il ne fut sacré que le 2 février 1074 (1273). Ce qui étonne, c'est que Voigt accepte une erreur si palpable (1274). Grégoire VII dans ses lettres prend le titre de *pontife élu, in Romanum Pontificem electus*, jusqu'au 29 juin 1073 ; et le 30, dans une lettre à Manassés, il commence à s'appeler *Gregorius episcopus, servus servorum Dei*. Il avait été ordonné prêtre le 13 mai précédent, veille de la Pentecôte, à une époque où il n'avait pu recevoir aucune nouvelle de la cour d'Allemagne ; ce qui montre bien qu'il se passait de l'approbation royale. Du reste, c'est ce que lui objecteront plus tard ses ennemis, arguant de là la nullité de sa consécration (1275).

Normands rebelles.

Grégoire venait de recevoir avec l'huile sainte la plénitude de l'Esprit de Dieu, et il était armé pour le travail, pour le combat, pour l'épreuve. Il ne doutait pas que l'orage ne vînt bientôt, du fond de la Germanie, s'abattre sur la Ville sainte, et il songea à trouver un point de résistance.

Les Normands s'étaient montrés un instant l'espoir de l'Eglise : l'Italie méridionale, après de longues convulsions, avait paru s'asseoir dans le calme et la sécurité sous leur domination tutélaire ; ils s'étaient déclarés les dévoués serviteurs du saint Siége, et l'on avait pu bénir le ciel de cet heureux dénouement. Mais il était difficile que ces natures indisciplinées se pliassent tout d'un coup à des habitudes pacifiques. Il arriva malheureusement en Italie de nouvelles bandes de Normands, qui venaient chercher aventure sous les drapeaux de leurs anciens compagnons d'armes : c'étaient les adversaires politiques de Guillaume le Bâtard, qui avaient succombé dans une lutte inégale contre l'usurpateur, et fuyaient leur patrie, trop fiers pour en partager l'opprobre. Leur contact raviva chez leurs frères d'Italie l'humeur belliqueuse qui fermentait au fond des âmes. La conjoncture était favorable : le saint Siége semblait disparu dans la tempête soulevée par la cour de Germanie. Cadaloüs était en armes aux portes de Rome ; deux papes se disputaient la tiare. Lequel des deux viendrait invoquer en sa faveur les serments faits à Léon IX et à Nicolas II ? L'occasion était séduisante, et elle séduisit : on se jeta sur les terres de l'Eglise comme sur une proie abandonnée.

Richard, prince de Capoue, ayant réuni sous ses drapeaux tous les aventuriers d'Italie et de Sicile, mahométans ou chrétiens, soumit, ou plutôt ravagea, en trois mois tout le pays jusqu'aux portes de Rome. Le Pape Alexandre II fut obligé de marcher contre lui avec les forces de Béatrix, et après dix-huit jours de lutte, il le réduisit à un traité de paix [1066]. Mais il était difficile à Richard lui-même de dominer ce ramas de malfaiteurs dont il s'était fait le chef, et la mort d'Alexandre II avait brisé toute digue.

Landulfe, prince de Bénévent, Robert Guiscard, duc d'Apulie, de Calabre et de Sicile, s'étaient pareillement affranchis de leurs liens envers le saint Siége.

Grégoire VII résolut de se rendre auprès de ces princes, pour les regagner, et ménager à l'Eglise leur appui.

Il espérait que, pendant son absence, les catholiques de la Lombardie soutiendraient généreusement la lutte engagée, et couvriraient la Ville sainte. Le jour même de son départ, il voulut leur envoyer un suprême encouragement.

Proclamation de Grégoire VII.

Le 1^er^ juillet 1073, en quittant Rome, Grégoire VII adressa donc à tous les fidèles de la Lombardie l'encyclique suivante :

(1271) Epist. l. I, ep. 12.
(1272) Bolland., Mai t. V; *Patrol.*, t. CXLVIII, p. 58.
(1273) *Anno sequenti, in Purificatione S. Mariæ.*
(1274) Voigt, liv. V, p. 171.
(1275) *Cum absque regis consensu hunc apicem conscendisset.* Labbe d'Ursberg, ann. 1073.

« Nous sommes placé dans un poste où il nous faut, bon gré, mal gré, annoncer à toutes les nations la vérité et la justice ; car le Seigneur nous dit : Crie, ne cesse pas; élève ta voix comme une trompette, et annonce à mon peuple ses forfaits (1276).

« Parmi les désordres qui pullulent sur toute la terre, la Lombardie voit des ministres de Satan bouleverser la religion, et provoquer la colère du ciel. L'Eglise de Milan, jadis illustre entre toutes par le nom de saint Ambroise, par sa piété, par ses vertus, a été de nos jours mise à l'encan comme une vile servante ; l'épouse du Christ a été prostituée à Satan. Du vivant de son archevêque, Godefroi l'a achetée; et, voulant la séparer de la foi catholique, il l'a souillée du crime de la simonie.

« A la nouvelle de cet attentat, la sainte Eglise romaine votre mère, la maîtresse de toute la Chrétienté, ayant rassemblé un nombreux concile, et s'appuyant sur l'autorité de Pierre le prince des apôtres, a excommunié Godefroi, l'ennemi de la religion catholique, et l'a percé du trait de l'anathème, avec tous ses adhérents. Une telle excommunication a été de tout temps respectée dans l'Eglise, ses ennemis mêmes en conviennent ; tout ce qui est catholique s'incline devant un tel arrêt.

« En conséquence, de la part du Dieu tout-puissant et des bienheureux apôtres, nous vous enjoignons de n'avoir aucun rapport avec l'hérétique Godefroi, mais de lui résister comme des enfants de Dieu, par tous les moyens possibles, et de défendre à tout prix la foi chrétienne par laquelle vous devez être sauvés.

« N'ayez pas peur de la puissance des hommes : Celui qui est avec nous est plus grand que tous les mortels, et il triomphe toujours. Il veut nous voir entrer en lice pour lui, et couronner nos combats. Notre chef a pour habitude d'écraser les superbes par les petits, et de confondre la force par la faiblesse : tel est le bon plaisir de notre céleste monarque. Que le Tout-Puissant, qui a confié à Pierre son Eglise, vous fortifie, afin que vous méritiez d'anéantir ses ennemis ou de les convertir (1277). »

Correspondance de Grégoire VII.

Grégoire VII fut absent de Rome pendant le reste de l'année 1073, c'est-à-dire pendant la seconde moitié. Les affaires de la Chrétienté ne souffrirent pas de cette longue absence : les dépêches venaient le trouver de toutes les parties du monde dans les villes où il séjournait, et il expédiait de là ses réponses et ses décisions, ses sentences ou ses menaces. C'est ce qu'atteste le Registre de ses lettres, classées en onze livres selon les années de son pontificat : précieux répertoire pour l'histoire de cette époque, insigne monument de son zèle et de ses travaux, éternelle protestation contre les calomnies des siècles modernes.

La première de ces lettres, datée du 7 juillet 1073, est adressée de Laurence à Wratislas, duc de Bohême, et en voici l'occasion :

Jaromir, frère de ce duc, avait reçu, sans vocation aucune, de la part du roi Henri l'investiture du siége de Prague. Non content d'un seul évêché, l'indigne prélat voulut y réunir celui d'Olmütz, qui en était séparé depuis 70 ans. On l'accusait d'avoir usé de voies de fait envers l'évêque d'Olmütz, vénérable vieillard, pour le forcer à un désistement. Grégoire VII envoya à Prague deux légats qui le citèrent à comparaître devant eux. Jaromir répondit fièrement qu'il n'était justiciable que de son métropolitain, l'archevêque de Mayence. Alors les légats le déclarèrent suspens de ses fonctions épiscopales. Le chapitre de Prague, prenant fait et cause pour son évêque, couvrit les autels de deuil, comme au jour du vendredi saint. Sur la plainte des légats, Grégoire VII écrivit au duc une lettre énergique où il confirmait par provision la sentence, évoquant à lui l'affaire quant au fond (1278).

Ambassade de l'empereur d'Orient.

A la date du 9 juillet 1073, nous trouvons une lettre de Grégoire du plus haut intérêt : c'est une réponse à une ambassade de l'empereur Michel Parapinace. Depuis le schisme de Michel Cérulaire, la décadence de l'Empire grec était rapide, et la vengeance du ciel manifeste. Michel, qui régnait depuis 1071, voyait les Turcs Seldjoucides étendre chaque jour leurs ravages : c'était la lave brûlante du volcan qui changeait tout en

(1276) *Isa.* LVIII, 1.
(1277) Epist. l. I, ep. 15.
(1278) *Ibid.*, ep. 17.

désert, et menaçait de gagner jusqu'à sa capitale, de monter jusqu'à son trône. Il recourut au Père commun des fidèles, comme ses deux prédécesseurs, à l'heure du péril. Grégoire VII reçut de sa part une lettre, présentée par deux moines, et portant créance sur ce qu'ils diraient de vive voix : il s'agissait d'organiser une guerre contre les infidèles. Le Pape croyant ne devoir confier sa réponse qu'à un personnage considérable, envoya à Constantinople le patriarche de Venise, « pour connaître plus à fond les intentions de l'empereur, et communiquer les siennes, » disait-il (1279).

La croisade.

Les grandes idées germaient dans l'âme de Grégoire VII comme dans un terrain propice. Depuis cette ambassade, la préoccupation d'une croisade ne l'abandonna plus. Dans tous ses intervalles de calme, au premier rayon d'espérance que lui laissait une implacable lutte, il appelait les peuples au secours de l'Orient. Il entendait dans le silence des nuits, dans la solitude du temple, dans la paix de la prière, les lointains soupirs des Chrétiens foulés sous les pieds des barbares envahisseurs, comme saint Paul voyait dans son sommeil les infidèles lui tendre les bras. Son âme généreuse s'élançait au delà des mers. Il était faible, il était épuisé par l'âge, et il parlait de marcher lui-même à la tête des armées chrétiennes : pour sauver des frères, pour briser le cimeterre de l'Islamisme, oh ! il eût retrouvé la vigueur de sa jeunesse.

Tel était son vœu. Si la nécessité d'une autre lutte vint entraver cet élan, ce fut le côté imprévu de sa vie; ce fut l'obstacle, et non pas le but. Un guerrier entend le cri plaintif d'une victime, il se précipite pour l'arracher à l'assassin; mais un autre malfaiteur, un complice, se jette à la traverse, et détourne son bras déjà armé du glaive. Le généreux guerrier peut trouver dans ce conflit une occasion de gloire; mais c'est une gloire qu'il regrette, c'est un conflit qu'il ne cherchait pas.

Normands regagnés.

Notre saint Pontife étant arrivé à Bénévent, représenta à Landulfe ses torts, avec cette douce et persuasive éloquence dont les saints ont le secret. Le guerrier ne sut pas lui résister, et il fit à la voix de ce vieillard ce qu'il n'eût pas fait devant une armée ; il signa, le 12 août, un traité que trois batailles perdues ne lui eussent pas arraché. Il consentit à la perte de sa dignité, s'il devenait infidèle à l'Eglise de Rome, au Pape ou à ses successeurs; s'il accordait à quelqu'un une investiture sans l'agrément du Pontife de Rome ; si, par quelque voie que ce fût, il changeait la constitution de Bénévent ou nuisait à quelque membre de l'Eglise, sans pouvoir se justifier devant le tribunal du Siége apostolique (1280).

Après avoir terminé cette importante affaire, Grégoire continua sa route jusqu'à Capoue. Richard, beau-frère de Robert Guiscard, avait reçu de Nicolas II la principauté de Capoue, à titre de fief, et la ville de Gaëte, dont il tirait son titre de duc; de sorte que toute sa puissance venait du Siége de Rome. Regagné comme Landulfe, il renouvela, le 24 septembre, le serment de secourir l'Eglise de Rome de ses conseils et de son bras au risque de sa vie et de sa liberté ; d'aider à reconquérir, à conserver et à défendre les biens de saint Pierre ; de contribuer de tout son pouvoir à raffermir le Pape dans la possession de sa dignité et de ses domaines ; de lui rendre toutes les églises qui se trouvent sur son territoire avec leurs dépendances, et de les défendre en cas de besoin. Il s'engageait également, en cas de vacance du saint Siége, à prendre l'avis des cardinaux, des prêtres et des laïques, et à élire avec eux un successeur digne du souverain pontificat. Il termine en prenant l'engagement formel d'observer tout cela envers le Pape actuel et ses successeurs, si toutefois ils lui confirment l'investiture qu'il a reçue du saint Siége (1281).

Restait Robert Guiscard, plus difficile à ramener. Grégoire VII prolongea plusieurs mois son séjour à Capoue pour cette troisième négociation, dans laquelle il fut moins heureux.

La difficulté qu'il éprouva tenait à des raisons profondes. Robert surnommé Guiscard, ou l'Avisé, passait pour un des plus fins politiques de son temps. En relations diplomatiques avec la cour d'Allemagne, il savait les embarras qu'on préparait à Grégoire VII, et le besoin qu'il aurait de son appui. Il

(1279) Epist. l. I, ep. 18.
(1280) *Patrol.*, t. CXLVIII, p. 301.
(1281) *Ibid.*, p. 304.

exigeait donc des concessions que le Pontife hésitait à accorder, et il s'étonnait que l'orage n'éclatât pas. — Que se passait-il donc en Allemagne? Il s'y passait de graves événements, qui, trompant l'attente de Robert, allaient dissiper les alarmes du saint Siége, et mettre l'Empire aux pieds du sacerdoce.

La Saxe outragée.

Le jour même où Grégoire VII recevait l'onction des pontifes, le ciel répandait sur Henri cet esprit de vertige, avant-coureur de la chute des rois.

Déjà depuis longtemps, les peuples avaient deviné le but des fortifications: ils s'étaient aperçus qu'elles tendaient à la destruction de leur liberté. Chaque jour les soldats du roi sortaient de ces forts, se jetaient sur leurs biens, prenaient, sous prétexte de dîme, des troupeaux entiers; forçaient les habitants à faire des corvées; enlevaient leurs filles et leurs femmes, les traînaient dans leurs forts, et, après les avoir déshonorées, les renvoyaient ignominieusement. Quand on avait le malheur de manifester sa peine, on était coupable de lèse-majesté, on était mis en prison, et l'on ne sortait qu'après avoir donné pour rançon sa fortune.

Les seigneurs saxons avaient demandé au roi une conférence, et l'assemblée devait se tenir le jour de la fête de saint Pierre, à Goslar. Les ducs, les comtes et les évêques se trouvaient réunis, à l'heure indiquée, au palais du roi : le prince, qui s'amusait au jeu, envoya quelqu'un pour les prier de l'attendre. Le jour se passa sans autre nouvelle de sa part; le soir, un de ses familiers vint leur annoncer que le roi était parti.

L'indignation des princes était au comble. La nuit suivante, ils s'assemblèrent dans une chapelle, à Goslar. Là, à la lueur d'une lampe, ils s'entretinrent de l'outrage qu'ils venaient de recevoir, et des maux qui pesaient depuis si longtemps sur leur patrie et sur le peuple auquel ils appartenaient. Tous convinrent unanimement qu'il valait mieux mourir pour la défense de leurs droits et de leur liberté, que de continuer à vivre dans un si cruel esclavage. Après qu'ils eurent indiqué l'endroit et le jour d'une assemblée générale, ils se séparèrent.

Appel à la liberté.

Peu de temps après, une grande multitude de peuple de tout âge se réunit à Nockmeslove. Otton, duc de Bavière, monta sur un tertre, et parla ainsi : « Braves Saxons, il en est parmi vous qui connaissent déjà le motif qui a porté vos princes à vous réunir dans ce lieu; mais il faut le faire connaître à tous. Le malheur, l'ignominie, l'oppression, que nous souffrons depuis longtemps, sont à leur comble. Vous voyez les forts qu'on a élevés dans votre patrie. Non, ils n'ont pas été construits contre les barbares, car ils se trouvent au cœur du pays, et l'ennemi ne menace que nos frontières. Quand le roi en aura couvert tout le pays, quand il y aura placé des hordes armées, il ne se contentera plus de vous ravir individuellement votre bien; il vous prendra vos possessions en masse, les donnera à des nouveaux venus, et vous rendra esclaves. Et les Saxons le souffriront! Ne vaut-il pas mieux mourir avec honneur, que de traîner sa vie dans l'ignominie? Le valet qui se loue ne supporte pas l'insolence de ses maîtres; et vous, qui êtes nés libres, vous accepteriez l'esclavage? Peut-être hésitez-vous à rompre le serment prêté au roi, parce que vous êtes chrétiens! Quoi! au roi? Tant qu'il était roi, je lui ai gardé la fidélité promise; depuis qu'il ne se conduit plus comme tel, je ne lui dois plus de fidélité. Non! nous ne marchons pas contre le roi, mais contre l'ennemi de notre liberté, contre l'ennemi de notre patrie. C'est pour la patrie et la liberté que je prends les armes, et que je vous appelle aux armes. Courage! levez-vous, transmettez à vos enfants l'héritage que vous avez reçu de vos pères! Nous allons exposer les injustices que chacun de nous a souffertes, et nous déciderons en commun si nous devons les supporter plus longtemps. »

Adhésion unanime.

Alors les princes et les évêques se levèrent tous, et exposèrent chacun leurs griefs. Werner, évêque de Magdebourg, accusa le roi d'avoir livré par deux fois au pillage sa ville épiscopale; Burchard, évêque de Halberstadt, d'avoir enlevé des biens qui appartenaient à l'Eglise. Otton se plaignit d'avoir été privé de ses Etats de Bavière, après une longue et légitime possession. Dédi exposa le ravage fait dans ses terres; le comte Hermann, le stratagème dont on s'était servi pour s'emparer de Lunebourg. Frédé-

ric, comte palatin de Saxe, accusa le roi de lui avoir enlevé le fief de l'abbaye de Hersfeld. Ils levèrent les mains, et jurèrent tous : les évêques, qu'ils se serviraient de tout leur pouvoir pour soutenir l'indépendance de l'Eglise; les seigneurs, qu'ils défendraient, jusqu'au dernier soupir, la liberté de la patrie.

Ultimatum des Saxons.

Au mois d'août 1073, les Saxons envoyèrent à Goslar trois de leurs principaux chefs offrir au roi la paix ou la guerre. Meinfroi, vieux guerrier, porta ainsi la parole :

« Noble roi, le peuple de la Saxe, qui ne le cède à aucun autre en valeur et en fidélité, vient vous demander de lui rendre les droits de ses ancêtres et la liberté de son pays. Des étrangers et des misérables s'emparent par violence de nos biens, et enlèvent aux habitants du pays leurs forêts, leurs pâturages et leurs troupeaux. Si vous nous laissez vivre d'après les usages de nos aïeux, alors ni la Gaule, ni la Germanie, ne pourront offrir des sujets plus dévoués à votre personne. Les Saxons vous demandent de détruire les forts que vous avez fait construire sur les hauteurs pour l'anéantissement de leur liberté; de donner satisfaction aux seigneurs que vous avez arbitrairement dépouillés de leurs biens; de ne pas toujours séjourner dans la Saxe, et de visiter aussi les autres provinces : de chasser de votre cour les hommes vendus, qui causent votre perte et celle de l'Etat ; de donner l'administration aux grands de l'Empire ; de renvoyer cette troupe de concubines qui vous entourent, au mépris de la pudeur, et de maintenir dans ses droits votre épouse légitime; de renoncer enfin, maintenant que vous êtes parvenu à un âge plus mûr, à tous les déréglements par lesquels vous avez déshonoré le trône dans votre jeunesse. Le peuple saxon vous supplie, au nom de Dieu, de prendre en considération ses demandes, et de ne point le réduire à l'extrémité. Si vous êtes équitable à son égard, il vous servira autant que des hommes libres le doivent; ils portent le nom de *Chrétiens*, et ils ne veulent pas le souiller en se soumettant à un homme qui trahirait la foi du Christ.

« Si vous voulez les réduire par la force des armes, ils ont aussi des armes, et ils sau ont s'en servir. Ils vous ont prêté serment de fidélité; ils rempliront leurs engagements, tant que vous gouvernerez conformément aux lois et aux coutumes de leurs ancêtres, tant que vous conserverez à chacun son rang, sa dignité et ses droits. Mais si vous rompez ce pacte, ils ne seront plus liés par leur serment, et ils auront le droit de vous faire la guerre comme à un ennemi; et tant qu'ils auront un reste de vie, ils continueront de combattre pour la foi et la liberté. »

Henri était hors de lui-même : « Je suis placé au-dessus des hommes par le Tout-Puissant, répondit-il, et je porte le glaive pour punir les séditieux et les délinquants de quelque condition qu'ils soient. »

Le roi assiégé s'évade.

Cette réponse fut le signal d'une prise d'armes. Soixante mille hommes marchèrent sur Goslar. Henri effrayé se retira à Harzbourg, forteresse imprenable, qu'il avait fait construire dans le voisinage. L'armée des confédérés vint bientôt l'y investir, et assaillit la place avec fureur. Le roi, sérieusement menacé, envoya Sigefroi de Mayence et Berthold de Carinthie pour négocier. Les Saxons répondirent :

« Si le roi se repent de ses injustices, qu'il fasse détruire les forts, et qu'il nous donne ce gage de sa sincérité; qu'il nous rende nos patrimoines, et qu'il nous promette, sous la foi du sèrment, de ne jamais toucher aux coutumes de nos pères. S'il satisfait à ces demandes, nous aurons confiance en ses promesses, quoique si souvent trompés; s'il ne le fait pas, nous briserons son joug, et nous trouverons la liberté, soit par la mort, soit par la victoire. »

Henri abandonné des siens.

Pendant que Henri amusait les Saxons par ces pourparlers, il s'échappa la nuit, et erra trois jours dans les forêts. Les Saxons furent bientôt instruits de cette évasion. Sans abandonner Harzbourg, ils divisèrent leur armée, pour renverser les autres forts qui dominaient leur pays. Tout cédait devant leur impétueuse valeur, et Henri fut obligé de relâcher Magnus, un de leurs chefs, qu'il retenait captif depuis deux ans.

En même temps, ils envoyèrent des députés aux Thuringiens, qui convoquèrent une assemblée générale à Trettenbourg.

Leurs plaintes furent entendues, et leurs déterminations approuvées. On jura de les secourir.

Les habitants de la Souabe et de la Franconie ne montraient pas des dispositions plus rassurantes pour Henri. Ils se défiaient de lui, car le bruit courait qu'il avait sur ces deux provinces les mêmes vues que sur la Saxe (1282).

Henri endort ses ennemis.

Cet abandon universel était pour Henri une éloquente leçon. Tout autre que lui eût renoncé à ce despotisme, bon pour les peuples esclaves de l'Orient, intolérable pour les nations chrétiennes. Mais Henri n'était pas homme à s'amender. Sa fureur était celle de l'aspic, sourd à tous les enchantements : il savait toutefois la refouler au fond de son âme, et la concentrer jusqu'au moment propice.

Il avait prévu la résistance qui se prononçait contre lui, et cherché des auxiliaires contre ses propres sujets. Nous l'avons vu se ménager, pour cette éventualité, l'alliance de Suénon III, roi de Danemark. Il avait un autre appui dans les Luticiens, peuples barbares, limitrophes des Saxons et leurs ennemis séculaires. Enfin il comptait sur les Bohémiens, moyennant une concession qu'il devait faire à leur duc. Il n'était donc pas pris au dépourvu. Il n'était pas prêt, cependant : l'insurrection avait éclaté comme le volcan ; elle avait tout envahi avec la rapidité de la tempête, tout renversé avec l'impétuosité de l'avalanche. Il fallait l'enrayer.

Henri n'avait pas seulement à son service les soudards qui gardaient ses forteresses ; il avait pour intruments des gens de bien. Il s'adressa aux archevêques de Cologne et de Mayence, à Rodolphe de Souabe, à Berthold de Zahringen, à Welf de Bavière. Il fut convenu qu'il permettrait aux Saxons d'envoyer leurs ambassadeurs à une diète, où leurs griefs seraient examinés, et que, si la justice se trouvait de leur côté, il réparerait ses torts envers eux.

La diète eut lieu à Corvey. Sigefroi s'y rendit ; Annon se contenta de s'y faire représenter. Les Saxons exposèrent les injustices criantes dont ils avaient été victimes, les horreurs dont leur pays avait été le théâtre, et mille autres crimes du roi, qui ne permettaient pas de le laisser sur le trône sans exposer la foi chrétienne à une destruction totale : « Oui, dirent-ils en se résumant, tels ont été ses attentats envers ses plus intimes amis, envers sa femme, envers sa propre sœur, l'abbesse de Quedlimbourg, envers ses plus proches parents, que, si on le jugeait selon les lois ecclésiastiques, il serait condamné à renoncer au mariage, au baudrier de la milice et à tout usage du siècle : combien plus au royaume (1283) ! »

Les assistants furent effrayés de ces révélations, et ils arrêtèrent qu'une autre assemblée plus complète serait tenue au mois de novembre, à Gerstungen, pour peser et juger de si graves inculpations ; le roi serait invité à venir s'y justifier.

Mais le roi avait d'autres vues. Il profitait activement de la trêve qu'on lui ménageait, pour former la coalition qui devait écraser des sujets rebelles.

Henri abandonné de ses alliés.

« Au nord de l'Allemagne, entre l'Elbe et l'Oder, vivait le peuple sauvage des Luticiens... Leur impétuosité farouche pouvait à peine être contenue par le glaive des braves Saxons. Henri lui-même leur avait fait la guerre. C'est à eux qu'il s'adressa pour les armer de nouveau contre la Saxe, et, à force de présents et de promesses, il leur fit oublier le mal qu'il leur avait fait. Mais les Saxons envoyèrent de leur côté aux Luticiens, pour surenchérir sur les offres du roi, et ils neutralisèrent sa pression (1284). »

Wratislas, duc de Bohême, désirait ardemment le titre de roi. Pour l'obtenir, il offrit à Henri quatre mille marcs d'argent ; c'était une ressource, mais non pas une armée.

Suénon III, fidèle à ses engagements, remonta l'Elbe à la tête de sa flotte, arriva aux frontières de la Saxe et se mit à ravager le pays. Mais ses troupes ne tardèrent pas à murmurer. Les soldats refusèrent de marcher contre des frères qui leur avaient toujours servi de bouclier contre les barbares, et le roi fut obligé de se retirer.

Henri resta donc à la merci de ses sujets irrités, et alors seulement il commença à s'inquiéter de sa position. Il ne voyait plus

(1282) *Annal. Saxon.*, ann. 1073, et Bruno.
(1283) Lambert, ann. 1073 ; Voigt, *l. c.* p. 240.
(1284) Voigt, l. VII, p. 216.

comment prévenir ou éluder la fatale diète de Gerstungen, suspendue sur sa tête.

Voilà les événements politiques qui expliquent le calme inespéré dont jouit Grégoire VII après son sacre. L'agression qu'il attendait ne vint pas, parce que l'agresseur eut lui-même à se défendre.

« Dans une oasis de l'Arabie, un agneau paissait. Le rugissement du lion se fait entendre : le roi du désert paraît, il va tomber d'un bond sur l'animal sans défense : mais voici qu'un autre, mû par la même faim, s'élance de l'autre extrémité du désert; ils se regardent, se mesurent, se déchirent, tandis que l'agneau sain et sauf paît tranquillement à côté de leur fureur (1285). »

Mais il y a plus : cette division de la cité terrestre, cette lutte acharnée entre le despotisme et la liberté, allait amener aux pieds de l'Eglise les deux parties belligérantes, et rendre Grégoire VII arbitre des peuples et des rois.

Grégoire consulté par Rodolphe.

Rodolphe, duc de Souabe, le plus sage et le plus puissant des princes de Germanie, se rendit dans la haute Italie au commencement de septembre, sans doute pour se concerter avec les seigneurs de ce pays au sujet de la diète de Gerstungen. Il eût bien voulu s'aboucher avec Grégoire VII, et il espérait peut-être le rencontrer à Florence. Il lui donna avis de son arrivée; mais la lettre alla trouver le Pontife à Capoue, à la fin d'août. Voici la réponse que lui adressa Grégoire VII, le 1er septembre 1073 :

« Votre conduite jusqu'à ce jour avait déjà prouvé votre amour pour la sainte Eglise romaine; mais votre lettre témoigne encore davantage combien votre zèle est ardent, combien il surpasse celui des autres princes d'Allemagne. Au milieu de toutes les bonnes paroles qu'elle contient, elle nous a paru avoir pour objet principal la prospérité de l'Etat et l'affermissement de la sainte Eglise, c'est-à-dire l'union du sacerdoce et de l'Empire.

« Nous voulons donc que vous sachiez nos dispositions pour le roi Henri. Nous avons envers lui une triple dette : parce que nous l'avons choisi pour roi; parce que son père d'honorable mémoire, l'empereur Henri, m'a traité à sa cour avec distinction; parce qu'en mourant il a recommandé son fils à l'Eglise romaine, en la personne du Pape Victor de sainte mémoire. Nous ne lui gardons aucun ressentiment : il n'y a pas un seul Chrétien, grâce à Dieu, que nous voudrions haïr. Mais, comme cette union intime du sacerdoce et de l'Empire ne doit rien avoir de factice, et qu'elle doit être tout à fait sincère, il nous paraît de la plus grande importance d'en conférer au préalable avec vous, avec l'impératrice Agnès, avec la comtesse Béatrix, l'évêque Renald et d'autres pieux personnages. Car, de même qu'il y a deux yeux dans le corps, pour donner à l'homme la lumière matérielle, il y a dans la société deux pouvoirs qui doivent s'harmoniser dans une parfaite pureté de vues religieuses, pour illuminer le corps de l'Eglise.

« Mais il faut que nous traitions de tout cela plus à fond. Quand vous aurez bien compris ce que nous voulons, si vous agréez nos vues, vous les seconderez; si vous trouvez qu'il y a quelque chose à ajouter ou à retrancher à notre plan, nous sommes prêt à nous rendre à vos remontrances. Nous faisons donc appel à votre sagesse, pour que vous preniez la peine de venir au *parvis des apôtres*, tant par motif de piété qu'en considération de ce grave intérêt. Imposez-vous envers saint Pierre ce double devoir, afin de vous assurer en cette vie et en l'autre son intercession (1286). »

La même question est traitée dans une autre lettre que Grégoire VII adresse le même jour à Renald évêque de Côme, son légat en Lombardie, qui avait failli être victime d'une lâche violence. Après avoir compati à sa peine avec une paternelle tendresse, il ajoute :

« Pour ce que vous nous avez écrit concernant le roi, voici ce que nous avons à dire : Vous et notre chère fille l'impératice Agnès, qui aimez à la fois et lui et l'Eglise romaine, vous qui m'avez connu par une longue intimité, vous savez ce que je pense sur ce prince, et quels vœux je forme pour lui; comme personne ne voudrait plus que moi le voir riche de tous les avantages temporels. Vous savez aussi combien de fois je vous ai dit à l'un et à l'autre, que

(1285) Le R. P. Lacordaire, t. II, p. 122.

(1286) Epist. l. I, ep. 19.

je voudrais le voir plus saint que personne; et voilà mon raisonnement : Si les bonnes mœurs, la bonne conduite et la piété d'un simple particulier, ou d'un prince ordinaire, font l'ornement et l'édification de l'Eglise, que sera-ce de celui qui est à la tête des laïques, qui est roi, et qui sera, si Dieu le permet, empereur de Rome ! Oui, le voir aimer la religion, le voir s'attacher les bons par une affection sincère, le voir augmenter et défendre les biens des Eglises, c'est le vœu de mon âme, Dieu m'en est témoin ; c'est le désir de mon cœur. Mais je n'espère cette conversion qu'autant qu'il évitera comme un poison les conseils des méchants, et qu'il acquiescera à ceux des bons, comme il nous a été rapporté qu'il le fait déjà.

« Quant à son rapprochement avec l'Eglise romaine, si vous voulez négocier quelque chose pour le bien réciproque, voici la voie qu'il faut prendre : Nous avons appris que le duc Rodolphe doit arriver en Lombardie au commencement de septembre; faites en sorte qu'il vienne avec vous à Rome, où nous pourrons parler et traiter de la réconciliation, avec l'impératrice, notre fille chérie, et aussi avec Béatrix, qui s'est donné bien des peines pour cette affaire. Nous arrangerons les choses de façon que vous pouvez déjà assurer le roi qu'il trouvera de notre côté toute bienveillance et toute sécurité, de manière que s'il vient en Italie il reçoive partout un pacifique accueil (1287). »

Grégoire VII portait cette incroyable bienveillance pour Henri jusqu'à stipuler avec les Normands la reconnaissance de sa suzeraineté, au cas où il deviendrait empereur. Voilà l'homme que l'on représente comme l'adversaire implacable de ce prince !

Démarche tardive de Henri.

Cédant enfin aux instances de Godefroi et de Béatrix, de Rodolphe et de Renald, d'Annon et de Sigefroi, cédant surtout aux nécessités de sa position, Henri se décida à envoyer au Pape *de bonnes paroles*, soit par un message, soit par une voie indirecte. Il ne donna aucune satisfaction réelle au saint Siége, soit par l'éloignement des excommuniés qui l'entouraient, soit par la révocation du schismatique évêque de Milan ; il évita même de rien promettre sur ce double objet.

Grégoire VII n'en fut pas moins inondé de joie et d'espérance, à ce premier signe de retour d'un fils bien-aimé, pour lequel il avait épousé toute la tendresse d'Agnès.

Lettre à Herlembald.

Herlembald était toujours l'épée et le bouclier du parti catholique en Lombardie : c'était le chevalier sans peur et sans reproche, le grand seigneur humble chrétien, qui portait sous les insignes du commandement le cilice de la pénitence. Son zèle belliqueux allait devenir inutile, puisque Henri se soumettait : un mot de sa bouche royale, plus efficace que toutes les batailles d'Herlembald, allait désarmer les ennemis de l'Eglise. Ce mot ne pouvait tarder, et il était bon d'y préparer les esprits.

Le 27 septembre 1073, Grégoire VII adressa à Herlembald, et en sa personne au parti catholique, cette lettre qui respire un peu l'enivrement d'un jour de bonheur, l'enthousiasme d'une victoire :

« Nous prolongeons notre séjour à Capoue, plein de santé et de joie par la grâce de Dieu, non sans un grand profit pour l'Eglise Car les Normands, qui songeaient à se fondre en un seul Etat pour le malheur de l'Empire et de l'Eglise, persévèrent dans leurs dissensions trop obstinément (pour que ce péril soit à craindre), et jamais ils ne s'accorderont que par notre entremise. Si nous jugions que cela fût dans l'intérêt de la sainte Eglise, ils seraient déjà venus se soumettre humblement à nous, et nous renouveler leur hommage.

« De plus, sachez que le roi Henri nous a envoyé des paroles pleines de tendresse et d'obéissance, et telles que nous n'avons pas souvenance que ni lui ni ses prédécesseurs en aient jamais envoyé de pareilles aux Pontifes romains. Quelques-uns de ses grands vassaux aussi nous garantissent de leur côté qu'il obéira indubitablement à notre décision au sujet de l'Eglise de Milan.

« On sent combien nous pouvons lui

(1287) Epist. l. I, ep. 29.

être utile, et combien nous pourrions lui nuire si nous retirions notre main. Bientôt vous-même, nous l'espérons, vous en aurez la preuve ; et vous reconnaîtrez avec évidence que Dieu est avec nous, et agit avec nous.

« Quant à Béatrix et Malhilde, il n'y a nul doute sur leur fidélité.

« Confiance donc, et courage ! Plus la tempête est pénible, plus le calme sera agréable (1288). »

Herlembald ne partageait pas cette sécurité, et ne croyait pas son rôle fini. Il consultait le Pape sur la conduite qu'il avait à suivre, il importunait peut-être, et il reçut, le 9 octobre, cette dernière lettre :

« Tant que vous serez occupé à la défense de la foi, la bonne volonté ne nous fera pas défaut pour écouter vos ambassades et vous aider amplement. Mais, appliqué à d'autres affaires, nous allons répondre en peu de mots à vos questions multipliées. Pour les complices de l'excommunié qui veulent revenir....nous remettons la chose à votre prudence. Soyez indulgent toutefois. Ceux qui voudront venir à nous, trouveront un paternel accueil. Quant aux évêques qui essaient de soutenir votre ennemi, ne les craignez pas beaucoup, puisque Béatrix et sa fille Mathilde, profondément dévouées à l'Eglise romaine, s'occupent, avec quelques-uns des plus grands personnages du royaume, à cimenter une solide union entre le roi et nous (1289). »

Affreux complot manqué.

Tout, en effet, semblait s'acheminer vers un rapprochement. Soumis de cœur aux intentions du Pape, Rodolphe était revenu en Allemagne en conciliateur, et par sa haute influence, il avait incliné à la paix les plus nobles seigneurs du royaume ; il les avait même amenés à la cour, où ils vivaient dans la compagnie du roi en pleine sécurité, en attendant la diète de Gerstungen, où il devait donner à l'Eglise et à l'Etat les satisfactions réclamées. Mais Henri n'était jamais plus à craindre que lorsqu'il simulait le rôle de converti.

Il songeait à se soustraire à l'humiliation de Gerstungen par le plus horrible forfait. Nous laisserons parler un historien allemand :

« Dans l'automne de 1073, le roi se rendit à Ratisbonne pour y célébrer la fête de la Toussaint..... Un chevalier honorable nommé Reginger articula un jour contre lui une accusation des plus graves. Voici ce qu'il dit à Rodolphe et à Berthold, en présence de plusieurs grands de l'empire : « Le roi a voulu, par ses prières et par ses « promesses, m'engager, moi et plusieurs « autres, à vous surprendre par les armes, « lorsque vous seriez rassemblés à Wurz- « bourg et appelés à part à un entretien « secret, et à mettre un terme à la guerre « civile par le meurtre des chefs. Mes com- « pagnons ont consenti à cette action crimi- « nelle. Moi seul, ayant devant les yeux les « droits de la justice et le jugement de la « postérité, je m'y suis refusé, et j'en ai dé- « tourné le roi autant qu'il était en mon « pouvoir. Mon refus l'a tellement irrité, « qu'il m'a éloigné de sa cour ; et il m'au- « rait traité de la manière la plus cruelle, « si, par une prompte retraite, je ne m'étais « point sauvé du danger (1290). » Pour preuve de ce qu'il disait, il indiqua l'endroit où la chose s'était passée, nomma ceux qui devaient y prendre part, et s'offrit, en cas que le roi niât le fait, de prouver la vérité par le jugement de Dieu, dans un combat singulier avec le roi, si les lois le permettaient, ou avec tout autre qu'il voudrait désigner.

Les princes furent stupéfaits et saisis d'horreur, car l'accusateur jouissait d'une grande réputation ; ils y croyaient d'autant plus, que, selon le bruit public, le roi avait résolu la perte d'autres princes, et fait assassiner plusieurs de ses intimes confidents (1291).

(1288) Épist. I. i, ep. 25.

(1289) *Cum Beatrix et filia ejus Mathildis, Romanæ Ecclesiæ penitus faventes, cum quibusdam maximis regni proceribus laborent nostrum atque regis animum firmiter unire ; contra quem quidem nullum odium neque debemus, neque volumus exercere, nisi, quod absit ! divinæ religioni contrarius voluerit exsistere.* (Lib. i, ep. 26.) Ce qui nous montre de nouveau les sentiments de Grégoire.

(1290) Lambert doute de la vérité de l'accusation : *Incertum aliorum instinctu an privato in eum odio suscitatus.* Bruno et l'annaliste saxon ajoutent foi au rapport de Reginger.

(1291) La renommée lui prêtait plusieurs actes de ce genre. Annal. Sax., ad ann. 1068 : *Quia nefanda stupra nefandiora generant homicidia, erat omnibus horribiliter crudelis, sed maxime familiarissimis suis. Nam dum quis securus sui de aliorum*

Les princes envoyèrent aussitôt dire au roi que, s'il ne pouvait se justifier d'une semblable accusation, il ne devait plus compter sur leur appui, ni en paix ni en guerre. Le roi, fort inquiet, déclara que c'était au moyen de pareilles calomnies que le duc de Souabe comptait monter sur le trône. «Mais, disait-il, je ne veux pas entrer en discussion, c'est par le combat que je veux démontrer mon innocence et venger la majesté du trône. Oui, je veux me mesurer avec le duc lui-même, et dévoiler ainsi le mensonge.» Le comte Udalric, un des partisans du roi, s'approcha de lui pour le prier de ne rien faire qui pût déroger à la dignité royale. Il offrit d'entrer lui-même en lice avec Reginger, ou avec tout autre. Et, en effet, il se rendit aussitôt chez le duc de Souabe, et le provoqua à un combat singulier, selon les règles de la chevalerie. Le duc n'accepta pas une telle justification.

Ici, un rapprochement se présente. Cinq cents ans plus tard le roi Henri III se trouvera en présence de ses sujets révoltés, pour des griefs assez analogues à ceux que nous avons reprochés à Henri IV. Une assemblée conciliatrice s'ouvrira à Blois, pour donner à la nation les garanties qu'elle réclame. Tandis que les princes catholiques, sur la foi d'un rapprochement, vivront avec le prince dans la confiance et l'intimité, le duc de Guise et le cardinal son frère tomberont victimes d'une exécrable trahison. Le génie des tyrans est partout le même, l'humanité change peu, et un chroniqueur allemand, de l'époque qui nous occupe, a eu raison de dire : « Depuis le commencement jusqu'à la fin, le monde entier joue une grande comédie, où figurent le vice et la vertu, le bien et le mal ; et, quoi qu'on imagine, le temps ramène toujours ce qui a déjà été joué à des époques antérieures. La seule différence consiste dans de nouveaux personnages, et quelquefois dans de nouveaux costumes ; et alors la pièce ne semble plus la même (1292). »

Diète de Gerstungen.

C'était là un fâcheux prélude pour l'assemblée de Gerstungen, qui s'ouvrit le 19 octobre 1073. Les seigneurs saxons s'y rendirent à la tête d'un corps de quatorze mille combattants, et ce n'était pas une précaution inutile. Plusieurs prélats et seigneurs, qui avaient reconnu la perfidie du roi, s'étaient ralliés aux Saxons (1293). Les archevêques de Cologne et de Mayence étaient chargés de défendre sa cause ; il craignit d'y comparaître lui-même, et attendit à Wurzbourg la décision.

Enfin la diète s'ouvrit ; les seigneurs saxons demandèrent aux partisans du roi de peser mûrement toutes choses, et de juger avec impartialité ; de faire attention, moins à leur entreprise, qu'aux maux qui la rendaient nécessaire. Alors chacun exposa ses griefs, et fit ressortir les injustices du roi envers les particuliers et envers la nation, et les crimes dont il avait flétri la majesté royale. Tous furent étonnés de la longue patience des Saxons. On délibéra pendant trois jours, et enfin, tous s'accordèrent à dire que le roi était indigne de la couronne, et qu'il était urgent d'en élire un autre. On jeta les yeux autour de soi, et l'on trouva plus d'un prince digne de ce poste éminent ; mais personne ne paraissait réunir plus de qualités que Rodolphe de Souabe. Le père de Rodolphe était parent du comte de Habsbourg ; sa mère était de la famille d'Othon le Grand. Il pouvait donc se vanter d'une naissance illustre. Maître du duché de Souabe et de la Bourgogne en deçà du Jura, il était appelé roi d'Arles, et résidait

morte tractanti favebat, mortem pati cogebatur, quam non timebat, propterea quia unum contra ejus voluntatem verbum dixerat; vel consilium aliquod non placere sibi gestu ostenderat. Nec prius ostendebat iram, quam eis caute faceret auferre vitam... Fama fuit, quod quemdam familiarem sibi adolescentem manu sua quasi jocando interfecerit, quo furtim sepulto, in crastino quasi pœnitens ad archiepiscopum Adalbertum venerit, et ab eo sine omni satisfactione indulgentiam perceperit. Une foule de pareils traits se rencontrent dans les chroniques saxonnes, et souvent on croirait qu'il s'agit de Néron. Ainsi, par exemple, Henri ordonna à un de ses secrétaires particuliers, nommé Conrad, jeune homme d'une naissance distinguée et d'un esprit élevé, qui habitait Goslar, de venir le trouver à Wurzbourg, accompagné d'un homme armé. Chemin faisant, au milieu d'une forêt, Conrad se douta du piége qui devait lui coûter la vie, et s'enfuit dans une église, comme dans un asile inviolable. Mais Burchard de Meissen, lui ayant donné sa parole comme gage de sécurité, le mena dehors, et le fit égorger dans un lieu écarté, par les guides. Personne ne sut la cause de sa mort, mais on se disait à l'oreille que le roi l'avait surpris avec une de ses concubines. Pour détourner tous les soupçons, Henri ordonna de rechercher les assassins, qu'il avait lui-même cachés. De plus, il lui fit faire de magnifiques funérailles, y assista en personne, et versa un torrent de larmes.

(1292) *Chron. Lehmann*, p. 375.

(1293) Carmen *de Bello Saxon.*

communément à Zurich (1294). Du reste, il était fort bien élevé; la beauté du corps, l'agrément de la figure, relevaient chez lui les grandes qualités de l'esprit. Pour la bravoure, l'honneur de la chevalerie et l'héroïsme, personne ne le surpassait (1295); et c'était un humble chrétien. Il était allié au roi Henri par un double lien : d'abord par la sœur du prince, Mathilde, qui avait été son épouse jusqu'en 1060, et par sa seconde femme, Adélaïde, fille d'Othon, margrave d'Italie, et sœur de la reine Berthe. Son peuple lui était dévoué, sa puissance était fondée sur leur affection. Les Souabes ne penchaient pas du côté du roi; ils avaient fait avec les Saxons un traité secret, par lequel ils s'étaient engagés à refuser au roi leur coopération chaque fois qu'il attaquerait l'un ou l'autre peuple. Rodolphe, qui ne voulait pas de la couronne, déclara qu'il ne l'accepterait qu'autant que les grands du royaume la lui décerneraient à l'unanimité.

Sigefroi convoqua donc une assemblée générale à Mayence, dans le but de réunir sur la tête de Rodolphe l'unanimité des suffrages. Le roi l'ayant appris, quitta immédiatement la Bavière, et, à force de présents et de promesses, parvint à rassembler quelques troupes, pour déjouer le projet des seigneurs. Il séduisit les habitants de Worms, qui chassèrent l'évêque et les troupes avec lesquelles celui-ci voulait s'opposer à son entreprise; ils se rangèrent en ordre de bataille à son entrée dans la ville, et jurèrent de le défendre. Il réussit ainsi à empêcher l'assemblée de Mayence. Beaucoup de seigneurs, sachant que le roi se trouvait dans le voisinage avec des forces imposantes, n'osèrent pas s'y rendre; et les autres, se voyant en petit nombre, ne purent rien décider.

Mais ils pouvaient se réunir ailleurs. Le roi les invita par députés à une conférence à Oppenheim; des otages donnés de part et d'autre devaient garantir leur sécurité. Ils s'y rendirent, et avec eux Otton de Nordheim. Le roi les supplia de lui rendre leur ancienne fidélité, et de se rappeler la sainteté de leurs serments. S'il a commis des fautes, ils doivent les pardonner à sa jeunesse. Aujourd'hui, instruit par le malheur et corrigé par l'âge, il fera oublier le passé; il rétablira la paix, et rendra à Otton ses anciennes prérogatives. Mais les seigneurs lui répondirent qu'en vain il redemandait leur confiance : lui-même n'avait gardé sa foi ni envers Dieu ni envers les hommes; on vivait sous son règne dans une cruelle perplexité, sans savoir si l'on n'avait pas plus à craindre dans la paix que dans la guerre, s'il n'était pas plus redoutable à ses amis qu'à ses ennemis. Naguère encore, il avait gagné des meurtriers pour les assassiner. S'il repoussait cette accusation, il n'avait qu'à laisser combattre Udalric contre Reginger. Le roi feignit d'accepter cette proposition : on arrêta que, huit jours après l'Epiphanie, le duel aurait lieu près de Mayence. Mais avant ce jour, Reginger tomba dans des convulsions affreuses, et mourut subitement (1296).

C'était un dénouement digne de Henri IV. Encore s'en prévalut-il comme d'un jugement du ciel qui avait frappé le calomniateur.

Détresse de Henri.

Grégoire VII fut informé du résultat de la diète, et ce fut pour lui une déception. Il ne sut à qui s'en prendre. Si les seigneurs saxons lui exposaient leurs griefs, Henri et ses partisans présentaient les choses sous un jour tout autre; et, malheureusement, ils étaient les plus accrédités auprès de Grégoire VII et les plus nombreux. Il ne pouvait que gémir, prier et attendre. Il eût fallu sa sentence pour consommer la déchéance de Henri, et déclarer rompus tous les liens. Or, cette sentence, il était loin de la donner.

En attendant, Henri déchu de fait, et chargé de la malédiction de tout un peuple, languissait à Worms dans l'abandon et l'opprobre. Réduit à un état voisin de l'indigence, il y vivait de privations et d'une manière bien éloignée du décorum de la dignité royale (1297). On lui achetait au jour le jour le nécessaire, et en allant au bon marché (1298). Il attendait d'un mo-

(1294) Pfister's *Geschichte von Schwaben*, II, p. 93. Gerbert.

(1295) *Auctor Vitæ Henri IV*, p. 8.

(1296) Lamb. : *Horrenda morte interiit*, ou, suivant le manuscrit Murensis : *Subita morte obierat.*

(1297) *Longe aliter victitans quam regiam decebat dignitatem.*

(1298) *Necessaria vili pretio emebant.* (Lambert.)

ment à l'autre l'élection officielle de Rodolphe, et il employait toutes les ressources de son esprit à ajourner cet instant suprême.

Fausse conversion de Henri.

Feignant de se rendre aux instances de Béatrix et de Mathilde, Henri écrivit enfin à Grégoire VII, vers la fin de 1073. Il prenait le rôle de fils repentant, et donnait en ces termes la consolante nouvelle de sa conversion :

« Au très-vigilant et très-désiré seigneur le Pape Grégoire, investi par le ciel de la dignité apostolique, Henri, par la grâce de Dieu, roi des Romains, exhibition très-fidèle du service qui est dû. Comme l'empire et le sacerdoce, pour subsister dans le Christ par une bonne administration, ont besoin de s'assister réciproquement, il faut, mon seigneur et bien-aimé Père, qu'ils n'aient entre eux aucune dissension, mais qu'ils demeurent unis de la manière la plus intime et la plus indissoluble dans le Christ; car c'est ainsi, et non autrement, que se conservent, dans le lien de la charité parfaite et de la paix, et la concorde de la Chrétienté, et la paix de l'Eglise. Mais nous qui, par l'assentiment de Dieu, avons reçu depuis quelque temps le ministère de la royauté, nous n'avons pas rendu en tout au sacerdoce, comme nous le devions, le droit et l'honneur légitimes. Ce n'est pas sans cause que nous portons le glaive vengeur de la puissance que Dieu nous a donnée; cependant nous ne l'avons pas toujours tiré contre les coupables, avec l'autorité d'un juge, comme il était requis. Maintenant, converti quelque peu par la miséricorde divine, et rentré en nous-même, nous accusons et nous confessons les premiers nos péchés à votre très-indulgente Paternité, espérant de vous dans le Seigneur, qu'étant absous par votre autorité apostolique nous mériterons d'être justifié.

« Hélas! criminel et malheureux que nous sommes! partie par emportement de jeunesse, partie par l'ivresse du pouvoir absolu, partie par la séduction de ceux dont nous avons trop suivi les conseils, nous avons péché contre le ciel et contre vous, et nous ne sommes plus digne d'être appelé votre fils; car non-seulement nous avons envahi les choses ecclésiastiques, mais les Eglises mêmes; au lieu de les défendre, comme nous devions, nous les avons vendues aux plus indignes, à des hommes empestés de la simonie, qui y entraient non point par la porte, mais par ailleurs. Maintenant, comme nous ne pouvons seul et sans votre autorité corriger ces Eglises, nous demandons instamment votre conseil et votre secours, et sur cela et sur tout ce qui nous regarde. Votre ordonnance sera scrupuleusement observée en tout. Nous prions surtout pour l'Eglise de Milan, égarée par notre faute, afin que votre autorité apostolique la corrige, et procède ensuite à la correction des autres. Dieu aidant, nous ne vous manquerons en rien, et nous supplions votre Paternité de nous aider en tout avec clémence. Vous aurez dans peu de nos lettres, que vous porteront les plus fidèles de nos serviteurs, et par lesquelles, avec la grâce de Dieu, vous connaîtrez plus complétement ce que nous avons encore à dire (1299). »

Ces édifiantes dispositions comblèrent de joie l'âme candide de Grégoire VII. Il s'écria que c'était là une grande allégresse pour les saints du ciel, dit Domnizo (1300). Il fallait bien tendre la main à un si touchant repentir. Agnès ne pouvait que sentir ses entrailles émues sur l'infortune de son fils, et le compatissant Pontife ne pouvait que partager cette émotion. Qu'avait-il à craindre de céder à la pente de son cœur? Ah! si jamais Henri revenait au pouvoir, pouvait-on douter qu'il ne profitât d'une si dure leçon? Se montrer propice à ce jeune prince, le réconcilier avec son peuple, n'était-ce pas le conquérir, et l'attacher à l'Eglise par les liens d'une éternelle reconnaissance? Grégoire devait le croire; Béatrix et Mathilde devaient le garantir. Qu'on se mette à la place de notre miséricordieux Pontife, et l'on cessera de lui reprocher sa trop crédule bonté.

« On priait le Pape de se constituer médiateur et d'empêcher une plus grande effusion de sang (1301). » C'était le prendre par tous les côtés sensibles de son âme. Il se décida à écrire, le 20 décembre, aux prin-

(1299) Epist. lib. I, ep. 29 bis.
(1300) Cujus Papa legens apices, gaudens ait esse in cœlo cunctis de tali gaudia justis.
(1301) Voigt, liv. VII, p. 246.

cipaux évêques et seigneurs de la Saxe une circulaire, qui évoquait à son tribunal l'affaire de Henri, et enjoignait la suspension des hostilités.

C'est à son grand regret, dit-il d'abord, qu'il a été placé au gouvernail de l'Eglise battue par tant d'orages. Mais maintenant c'est son devoir de parler : il y est poussé d'un côté par la crainte d'être un jour accusé de négligence au tribunal de Dieu, et d'un autre côté par son dévouement pour le Prince des apôtres, qui l'a nourri avec amour dès son enfance à l'ombre de ses ailes, et réchauffé avec tendresse dans son sein. «Mais de toutes nos angoisses, ajoute-t-il, celle qui nous torture le plus, c'est qu'entre vous et le roi Henri votre seigneur, il se soit élevé de si furieuses animosités, qui causent une infinité d'homicides, d'incendies, de pillages d'églises, de spoliations, et enfin la misérable dévastation de votre patrie. C'est pourquoi nous avons envoyé prier le roi, et le sommer de la part des apôtres Pierre et Paul, de suspendre les hostilités, jusqu'à ce que nous dirigions vers lui des légats du Siége apostolique, pour faire une sérieuse enquête sur les causes d'une si funeste division, et ramener avec la grâce de Dieu la paix et la concorde par une décision équitable. Vous, également, nous vous prions et nous vous enjoignons, par l'autorité apostolique, de suspendre de votre côté toute opération, de garder l'armistice, et de n'entraver sous aucun prétexte la négociation de la paix. Vous tromper, serait de notre part un sacrilége ; trahir la justice, ce serait le naufrage de notre âme. Aucun de vous ne peut donc douter que, dans cette affaire, nous n'ayons à cœur de décréter ce qui nous paraîtra juste, après mûr examen. Celle des deux parties que nous reconnaîtrons lésée et victime de l'injustice, sera certainement celle que nous favoriserons sans crainte ni acception de personnes, celle que nous soutiendrons de toute notre autorité apostolique (1302). » Nous verrons comment Henri observera cette prescription.

Lettre aux princes d'Espagne.

Les pénibles sollicitudes que la Germanie causait à Grégoire VII, n'absorbaient pourtant pas son âme tout entière. Nous le trouvons, dès cette première année de son pontificat, occupé de l'Espagne, de la Sardaigne, de la France.

Huit jours après son élection, il adressa aux princes de l'Espagne une lettre ainsi conçue :

« Vous n'ignorez pas sans doute que, depuis les temps les plus anciens, le royaume d'Espagne est une propriété de saint Pierre, et que, par un droit de justice qui n'a pas été détruit, il appartient encore au saint Siége, et non à aucun mortel, quoique depuis longtemps il soit au pouvoir des infidèles. Car ce qui entre une fois, par les décrets de la Providence, dans le domaine l'Eglise, lui appartient pour toujours; l'Eglise peut en perdre la jouissance, mais elle n'en perd pas la propriété, sans une renonciation expresse. Le comte de Roucy, dont la réputation vous est bien connue, voulant conquérir ce pays et l'arracher aux mains des païens, a obtenu du Siége apostolique, en vertu d'un traité, la permission d'entrer en possession de tout le territoire qu'il pourrait enlever, soit par ses propres efforts, soit par ceux de ses alliés, et de le conserver comme fief de saint Pierre. Que ceux donc qui voudront se joindre à lui le fassent avec des intentions pures, de manière qu'ils puissent compter sur la protection de saint Pierre au moment du danger, et recevoir le prix de leur fidélité. Si quelques-uns d'entre vous veulent entrer dans le même pays séparément avec leurs troupes particulières, qu'ils se proposent la cause de guerre la plus juste, et prennent dès à présent une ferme résolution de ne pas faire, après leurs conquêtes, à saint Pierre le même tort que lui font à présent les infidèles. Car nous ne voulons pas vous laisser ignorer que, si vous n'êtes résolus de faire payer équitablement en ce royaume les droits qui sont dus, nous vous défendrons, en vertu de notre autorité apostolique, d'y entrer, plutôt que de tolérer que l'Eglise, traitée par ses enfants comme par ses ennemis, soit ainsi doublement affligée (1303). »

Critique de Fleury et de Bossuet.

« On supposait à Rome comme un fait certain, dit Fleury, que le royaume d'Espagne avait anciennement appartenu en propre

(1302) Epist. l. I, ep. 39.

(1303) *Ibid.*, ep. 7.

à l'Eglise romaine, quoiqu'il ne s'en trouve pas le moindre vestige dans aucun auteur.»

Cette conviction universelle suffirait déjà pour absoudre Grégoire, qui pensait en cela comme tout le monde. Mais elle ne saurait s'être formée sans cause. Les titres historiques qui ne se retrouvent pas aujourd'hui, pouvaient exister au XI^e^ siècle. Grégoire VII est trop affirmatif pour qu'on puisse croire qu'il se fondait sur de vagues rumeurs, et, dans une autre lettre où ce sujet revient sous sa plume, il mentionne positivement *d'antiques constitutions* (1304).

Mariana, parlant du roi Ramire III, dit expressément qu'il fut tout dévoué au saint Siége, au point qu'il soumit aux Pontifes romains, comme vassaux et tributaires, son royaume, sa personne et ses enfants, par une charte irrévocable (1305).

On convient que le roi Witiza, dans un concile tenu à Tolède en 701, s'est declaré indépendant, et a soustrait ses sujets au pouvoir temporel des Papes. Donc ce pouvoir existait antérieurement. Grégoire déclare nulle, au commencement de sa lettre, cette abrogation, et il se montre dans cette question mieux renseigné que Fleury.

Mais Grégoire n'abuse-t-il pas de ce droit?

« Nous avons peine à comprendre, dit Bossuet, pourquoi ce Pape aime mieux que l'Espagne demeure à des infidèles, que de relâcher le moindre de ses droits, bien ou mal fondés. Il est plus attentif à tondre la brebis qu'à l'arracher de la gueule du lion quand elle palpite encore. »

Voilà une dureté bien odieuse! Le Caucase a engendré cet homme, et les tigres d'Hyrcanie l'ont allaité. Heureusement, la brebis, c'est simplement le sol de l'Espagne; ce sont les montagnes, les plaines, les forêts; voilà ce qu'il s'agissait de délivrer. Pour les populations, elles étaient sauves depuis longtemps. « Le Pape aime mieux... » On dirait que la redevance empêchera l'expédition. Exigible qu'après le succès, elle n'y apporte aucune entrave.

« Arracher à la gueule du lion la brebis! » c'est ce que voulait le Pape en Orient; c'est ce qu'il a toujours voulu. Qui donc sauva la Chrétienté à Lépante? Mais pour cela il faut des redevances, des tributs. Une armée exige des ressources : réduite à vivre de pillage, elle risque d'être exterminée, comme celle de Pierre l'Ermite.

Bossuet plane si haut, que ces petits détails terrestres lui auront échappé. Le Pape était dans une région moins aérienne, et nous ne nous en plaignons pas.

La Sardaigne.

La Sardaigne était un des plus antiques domaines de l'Eglise, dont elle avait été détachée par le malheur des temps. Sa position la rendait précieuse pour la croisade que méditait Grégoire VII. Il songea pour ce double motif à la rattacher au centre de l'unité. Dès le 5 d'octobre 1073, il envoya aux magistrats de cette île un légat avec une lettre ainsi conçue :

« Vous savez, ainsi que tous ceux qui honorent le Christ, que l'Eglise romaine est la mère universelle de tous les Chrétiens. Bien que, par son office, elle soit tenue de veiller au salut de toutes les nations, elle vous doit une sollicitude spéciale. Mais cette intimité, qui régnait jadis entre l'Eglise romaine et votre nation, s'étant refroidie par la négligence de nos prédécesseurs, vous êtes devenus aussi étrangers à notre égard que les peuples qui sont à l'extrémité du monde; et cela, au grand détriment de la religion chrétienne parmi vous. Il est donc pour vous du plus haut intérêt de reconnaître l'Eglise romaine pour votre mère, et de lui rendre l'antique dévouement de vos ancêtres. Quant à nous, notre désir est non-seulement de travailler à la délivrance de vos âmes, mais encore de veiller au salut de votre patrie. Si vous écoutez nos paroles avec docilité, vous obtiendrez la gloire et l'honneur dans cette vie et dans l'autre. Si vous trahissez notre espoir, si vous fermez l'oreille à nos avertissements, vous ne pourrez vous en prendre qu'à vous-mêmes, s'il arrive quelque danger à votre pays. »

Le Pape charge Constantin, archevêque de Torre en Sardaigne, de commenter ce qu'il dit concernant leur salut et leur honneur; enfin il promet d'envoyer un légat qui leur

(1304) Epist. l. IV, ep. 28 : *Præterea notum vobis fieri volumus, quod nobis quidem tacere non est liberum, vobis autem non solum ad futuram, sed etiam ad præsentem gloriam valde necessarium, videlicet regnum Hispaniæ « ex antiquis constitutionibus » beato Petro et sanctæ Romanæ Ecclesiæ in jus et proprietatem esse traditum.*

(1305) *Sedi apostolicæ imprimis et maxime deditus fuit : prorsus ut regnum, seque et liberos Romanis pontificibus obnoxios vectigalesque fore, lege in æternum lata, voluerit et sanxerit.* (*De reb. Hispan.*, c. 7.)

expliquera le tout plus amplement (1306).

Plus tard, Orzoc, premier magistrat de Cagliari, ayant témoigné l'intention d'aller à Rome, le Pape l'engagea à venir, après avoir conféré avec les autres magistrats de l'île et avoir pris en commun une résolution sur ce qu'il leur avait mandé. Il ajoutait: « Si vous ne répondez pas d'une manière précise sur ce sujet dans le cours de cette année, nous n'attendrons plus de réponse; et cependant, nous ne négligerons point de faire valoir le droit de saint Pierre (1307). »

Le Pape eut à se louer de l'accueil fait à à son légat et à ses demandes, comme on le voit par cette nouvelle lettre :

« Grégoire, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, au glorieux Orzoc, salut et bénédiction apostolique. Nous rendons grâces au Tout-Puissant de ce que, reconnaissant le bienheureux Pierre, votre sublimité a rendu à notre légat l'honneur et le respect qui lui étaient dus. C'est pourquoi nous agréons la dévotion que vous lui avez témoignée, comme si vous l'aviez témoignée à nous-même, ou plutôt à saint Pierre, le Seigneur ayant dit : « Qui vous reçoit me re« çoit (1308). » Nous exhortons donc votre charité, si vous voulez que nous fassions toujours mémoire de vous devant le Seigneur, de garder fidèlement le souvenir de ce que vous avez entendu de notre légat, qui témoigne avoir été traité par vous avec honneur et respect. » Il lui dit ensuite de ne pas trouver mauvais qu'il ait obligé leur archevêque de se conformer à l'Eglise romaine pour ce qui est de se raser la barbe; il lui prescrit de maintenir cet usage, de priver de leurs bénéfices les récalcitrants, et de soutenir avec zèle le nouvel archevêque. Il ajoute : « Nous ne voulons pas que vous ignoriez que plusieurs nations nous ont demandé votre île, nous promettant de grandes redevances, si nous leur permettions de s'en rendre maîtres, en sorte qu'ils nous laisseraient la jouissance de la moitié, et nous feraient hommage du reste. Cette proposition nous a souvent été faite, non-seulement par les Normands, les Toscans et les Lombards, mais encore par quelques-uns d'au delà les Monts. Nous n'avons voulu donner notre assentiment à personne, jusqu'à ce que nous eussions envoyé un légat pour savoir vos dispositions. Maintenant donc que, par la manière dont vous avez reçu notre légat, vous avez montré votre dévotion à saint Pierre, si vous voulez la garder comme il faut, non-seulement nous ne donnerons à personne la permission d'entrer sur vos terres, mais si quelqu'un l'entreprend, nous l'en empêcherons par les voies temporelles et spirituelles. Enfin, si vous persévérez dans la fidélité à saint Pierre, nous vous promettons son immanquable secours pour ce monde et pour l'autre. »

Grégoire VII blâmé par Bossuet.

« On voit bien, dit Bossuet, qu'il s'agit ici de redevances et de tributs. C'était pour les obtenir, qu'après avoir d'abord employé des paroles pleines de douceur, il en vient ensuite aux menaces.... Les menaces furent encore plus terribles dans la deuxième lettre à Orzoc. »

Avant d'infliger ce blâme à un grand Pape, Bossuet eût dû se demander : 1° si ses réclamations étaient légitimes ; 2° si elles étaient utiles à l'Eglise.

Le droit spécial du saint Siége sur la Sardaigne n'était point contesté au XI^e siècle. Nous avons vu les prédécesseurs de Grégoire VII disposer de cette île comme d'un fief, en faveur des Pisans, à certaines conditions (1309). Ce droit était exercé dans toute sa plénitude par saint Grégoire le Grand, et il remontait incontestablement jusqu'à Constantin. L'érudition moderne confirme ce qu'on lit dans la Vie du Pape saint Silvestre par Anastase, que ce prince donna à l'église de Saint-Marcellin et à saint Pierre l'île de Sardaigne avec toutes ses appartenances, produisant un revenu annuel de 8,024 pièces d'or. Pourquoi trouver mauvais que Grégoire VII fasse valoir un droit aussi respectable?

(1306) Epist. l. I, ep. 29.
(1307) *Ibid.*, ep. 41.
(1308) *Matth.* X, 40.
(1309) Une constitution de Louis le Débonnaire [817], en confirmant les donations faites à l'Eglise romaine, range la Sardaigne au nombre de ses domaines ; il peut se faire que Grégoire eût en vue cet acte pour fonder ses prétentions sur cette île. Sigonius rapporte la constitution d'une manière fautive; Baronius l'a corrigée d'après les archives du Vatican. Voici la disposition qui concerne la Sardaigne : *Et insulas Corsicam, Sardiniam et Siciliam sub integritate, ac cum omnibus adjacentibus, ac territoriis, ac maritimis littoribus ad supradictas civitates et insulas pertinentibus.* (Labb. *Conc.*, VII, p. 1716).

Reste la question d'utilité. Pourquoi réclamer des tributs et ne pas donner l'exemple du détachement? On part de ce principe, que l'Eglise est une puissance toute mystique, qui n'est pas de ce monde, qui n'a d'autre mission que la prière. Ainsi l'entend le Gallicanisme, obstiné à accuser d'empiétement, d'abus de pouvoir, d'ambition et d'usurpation l'Eglise romaine et ses plus illustres Pontifes. Mais il lui reste à prouver le principe dont il part. En attendant, nous croyons que l'Eglise a une mission sur la terre, et, ne serait-ce qu'une mission de charité, elle ne peut la remplir sans ressources matérielles. Les tributs versés par la piété des peuples au cœur de la Chrétienté, refluent, bénis et sanctifiés, dans les membres souffrants, et abondent en actions de grâces pour la gloire de Dieu (1310). Vaut-il mieux qu'ils soient portés dans les coffres de César, pour alimenter la guerre et la dévastation, pour satisfaire l'orgueil d'un homme ou payer ses voluptés?

Les tributs payés à Rome.

Mais ne craignons pas d'élever et d'agrandir la question. On s'incline devant une donation de Constantin. Eh! qu'importe qu'un éphémère représentant de l'empire romain ait donné ou n'ait pas donné au représentant du Christ! Il est une donation antérieure et supérieure :

« Porté sur les nuées du ciel, le Fils de l'homme s'avança jusqu'à l'Eternel.....

« Et l'Eternel lui donna la puissance, l'honneur et la royauté. Tous les peuples, toutes les tribus, toutes les langues le serviront. Sa puissance est une puissance éternelle qui ne passera point; et son empire, un empire qui ne finira point (1311). » « Croyez-vous aux prophètes? Je sais que vous y croyez (1312). » Eh bien! Isaie à la main, il vous faut croire qu'à la suite des quatre grands empires il s'en est formé un autre qui embrasse tous les peuples par son étendue, tous les siècles par sa durée. « Après ces empires, le Dieu du ciel suscitera un royaume qui ne sera jamais détruit, et dont le sceptre ne sera point donné à un autre peuple; il broiera et consumera tous ces royaumes, et il subsistera lui-même éternellement (1313). » La petite pierre tombée du ciel a mis cinq siècles à devenir une montagne; le grain de sénevé n'a pas été tout d'un coup un grand arbre; le levain n'a envahi la masse que peu à peu. Mais au v^e^ siècle, à la chute de la grande Babylone, les anges du ciel ont chanté : « *Alleluia!* Le royaume de ce monde est passé à Jésus-Christ notre souverain! »

Dès lors, il n'y a plus dans ce monde d'autre autorité que la sienne; il n'y a de légitimes gouvernants que ceux qu'il délègue, soit pour la direction des âmes, soit pour les intérêts temporels. Si les évêques sont ses ministres, les rois sont ses préfets, ses vassaux. Au-dessus des uns et des autres il a constitué un chef unique, auquel aboutit la double hiérarchie pour l'harmonie du corps entier : il s'est donné un représentant suprême, un Vicaire, Pontife et Roi comme lui, Chef des rois et des pontifes comme lui. Il s'est choisi une capitale, celle de l'ancien empire satanique, pour mieux onstater son triomphe, et c'est là le centre où toute l'humanité fidèle doit converger.

« Jérusalem, cité de Dieu, tu brilleras d'une lumière éclatante, et toutes les extrémités de la terre t'adoreront.

« Les nations viendront à toi de loin, et, les mains pleines d'offrandes, elles adoreront en toi leur souverain, et tu seras pour elles la ville sainte.

« Car c'est un grand nom, que celui qu'elles invoqueront dans ton enceinte!

« Les maudits seront tous ceux qui te mépriseront; les bénis, ceux qui te béniront.

« Heureux ceux qui t'aiment et qui sont ravis de ton bonheur!

« Béni soit le Seigneur qui l'a élevée en gloire! Que son empire s'étende sur tous les siècles (1314)! »

Si tel est ce grand empire du Christ, avec sa hiérarchie, son chef, sa capitale, il est juste que les peuples et les rois y portent leurs tributs : « Apportez au Seigneur, pays des nations, apportez au Seigneur gloire et hommage! »

Le Pontife de Rome réclame des tributs, et il fait bien! Il ne fait que revendiquer pour Celui qu'il représente l'honneur pro-

(1310) *II Cor.* IV, 15.
(1311) *Dan.* VII, 13.
(1312) *Act.* XXVI, 27.
(1313) *Dan.* XI, 44.
(1314) *Tob.* XIII, 13.

mis à son nom : *Afferte Domino gloriam nomini ejus* (1315)! Il doit le faire reconnaître, exiger le signe de dépendance convenu parmi les hommes pour signifier la vassalité : il est établi par lui sur Sion sa montagne sainte, pour proclamer sa loi. Ne faut-il pas que les prophéties s'accomplissent? Après les souffrances, elles annoncent des gloires : *Prænuntians passiones, et posteriores glorias* (1316). Les rois de Tharsis et des îles lointaines doivent apporter leurs offrandes, leur or, leur encens, tout ce qu'ils ont de cher et de précieux. Isaïe a vu ce long cortége de chars et de litières, de chevaux et de mulets, de chameaux et de dromadaires, qui apportent à l'envi au temple du Seigneur les richesses de l'univers (1317). Si l'Eglise n'est pas reine, comment expliquer ces prophéties? *Quomodo ergo implebuntur Scripturæ?* Et si elle est reine, pourquoi se scandaliser des tributs qu'elle perçoit?

Un regard sur l'Afrique.

Des rives de l'Espagne et de la Sardaigne on apercevait la côte d'Afrique, qui avait jadis vomi sur elles le flot de la barbarie. Si ce flot impur eût été refoulé énergiquement vers sa source au XI^e siècle, le Christianisme eût bien vite repassé le détroit; et que de vivants débris il eût encore retrouvés!

Grégoire VII hâtait de ses soupirs cette heure fortunée. Il revoyait dans ses rêves les quatre cents Eglises qui s'épanouissaient sur cette plage, aux jours de saint Augustin. Il croyait entendre les cris plaintifs des rares enfants qu'elles comptaient encore, semblables aux gémissements étouffés des victimes ensevelies sous les ruines. Il étendit jusqu'à eux, autant qu'il le put, sa miséricordieuse sollicitude. Voici à quelle occasion :

Il y avait à Carthage un saint archevêque, nommé Cyriac. La sainteté est rarement populaire : elle devait l'être moins encore dans un pays où le contact journalier avec les infidèles avait nécessité plus d'une concession. Le pieux archevêque fut dénoncé au prince musulman, par une partie de son clergé et de son peuple, comme un novateur et un perturbateur, parce qu'il refusait d'élever aux ordres certains sujets qu'il en jugeait indignes. Sur une accusation si étrange, il fut traité comme un malfaiteur, dépouillé de ses vêtements et battu de verges. Le saint Pape Grégoire, auquel il se plaignit de cette indignité, lui adressa de Capoue, le 15 septembre, ces paternels encouragements :

« A la lecture de votre lettre, nous avons ressenti l'affliction d'un frère, pour les mauvais traitements qui vous sont infligés par les infidèles et par des fils dénaturés. Je vois que vous êtes en butte à une double attaque : les faux Chrétiens vous dressent des embûches dans l'ombre; les Sarrasins veulent vous arracher, non-seulement les soutiens de la vie matérielle, mais la foi elle-même. En effet, obéir à un pouvoir séculier contre la loi de Dieu, n'est-ce pas renier la foi? Mais, grâce à Dieu! votre constance a brillé comme un flambeau au milieu d'une nation méchante et perverse. En présence d'un tribunal profane, vous avez résolu d'épuiser toutes les tortures, plutôt que de faire, contre les saints canons, l'ordination que le roi prescrivait. Mais combien plus précieuse eût été cette profession de foi, si, après les coups, vous en étiez arrivé jusqu'au sacrifice de votre vie! C'était votre vœu, nous en sommes convaincu, et vous avez été martyr autant qu'il a dépendu de vous. Cependant nous encourageons votre piété à vous montrer toujours prêt, soit à recevoir les consolations du Seigneur, soit à braver les souffrances. Nombreuses sont les tribulations des justes, mais le Seigneur les en délivrera toujours. Les moyens par lesquels l'Eglise a grandi, sont encore ceux par lesquels elle se répare : l'héritage que nous ont laissé nos pères, c'est d'entrer par beaucoup de tribulations dans le royaume de Dieu. Le combat est pénible, mais les récompenses sont infinies. Oui, les souffrances de ce monde ne sont pas comparables à la gloire future qui resplendira en nous.

« Nous donc, séparés de corps mais unis d'esprit, donnons-nous la mutuelle consolation de nous écrire, toutes les fois que l'occasion s'en offrira. Supplions le Tout-Puissant d'abaisser enfin un regard sur l'Eglise d'Afrique, depuis longtemps mal-

(1315) *Psal.* XXVIII. 2.
(1316) *I Petr.* I, 7.
(1317) *Isa.* LXVI, 70; LX, 6 et 9; XIX, 21; XVIII, 7.

heureuse et battue par l'orage. Disons-lui avec le Psalmiste : « Levez-vous, pourquoi « dormez-vous, Seigneur? Levez-vous, et « ne nous rejetez pas pour toujours. Pour- « quoi détourner votre visage, pourquoi « oublier notre détresse et notre désola- « tion? »

« Et nous, vous offrant le tribut d'une bien juste compassion, nous adressons des lettres à votre clergé et à votre peuple, pour qu'ils abjurent toute dissension, et vous vénèrent comme le Père de leurs âmes (1318). »

Nous regrettons bien de ne pouvoir reproduire cette seconde lettre. Le saint Pontife place d'abord devant les yeux des tristes habitants de Carthage la grande image de Jésus crucifié ; et il les provoque, avec une onction toute divine, à l'imitation de ce divin modèle ; « Il a voulu être conspué, être exposé sur une croix, être mis au rang des voleurs, pour vos péchés. Il a voulu être blessé et mourir, pour faire mourir en vous les œuvres de la chair. Evitez donc comme un poison les querelles et les contentions. Disciples de l'humanité, revêtez-vous d'humilité; obéissez à celui qui tient la place du Christ parmi vous. Accueillez avec un véritable amour ses conseils et ses exhortations. » Puis il leur reproche d'une voix émue leur triste conduite à l'égard de ce vénérable Père. Il les presse vivement de faire pénitence et de réparer leur faute ; sinon, il les menace de la malédiction de saint Pierre et de la sienne (1319).

La Mauritanie.

L'Afrique occidentale avait pour roi Annasir, prince humain et favorable aux Chrétiens. Ceux-ci habitaient en grand nombre la ville d'Hippa, et ils désiraient avoir un évêque. Un prêtre, nommé Servand, leur paraissait digne de leur confiance ; la difficulté était de lui faire donner la consécration épiscopale : car, pour cela, il fallait trois évêques, et dans toute l'Afrique il n'y en avait qu'un, celui de Carthage. Le roi Annasir vint à leur aide. Il envoya le prêtre Servand à Rome, avec une lettre très-respectueuse au Pape, et des présents considérables, dont les plus précieux étaient des Chrétiens captifs. Le saint Pape acquiesça volontiers à une pareille demande, et sacra lui-même le nouvel évêque. Il remercia Annasir par la lettre suivante :

« Grégoire, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à Annasir, roi de Mauritanie, salut et bénédiction apostolique. Votre Noblesse nous a prié d'ordonner évêque le prêtre Servand, suivant la liturgie chrétienne. Comme votre demande paraissait juste et bonne, nous nous sommes empressé de le faire. Avec les présents que vous y avez ajoutés, vous avez encore, par respect pour saint Pierre, le prince des apôtres, et par amour pour nous, rendu à la liberté des Chrétiens captifs, et promis d'en délivrer encore d'autres. Celui qui a inspiré cette bonté à votre cœur, c'est le Dieu créateur de toutes choses, sans qui nous ne pouvons faire ni même penser rien de bon ; celui qui a fait luire cette intention dans votre âme, c'est celui-là même qui éclaire tout homme venant en ce monde. Car le Dieu tout-puissant, qui veut que tous soient sauvés et qu'aucun ne périsse, se plaît à voir l'homme aimer l'homme, et épargner à autrui ce qu'il ne veut pas qu'on lui fasse à lui-même. Cette charité réciproque, nous nous la devons, vous et nous plus spécialement, puisque nous croyons et confessons, quoique d'une manière diverse, un seul Dieu, et que chaque jour nous louons et adorons le Créateur des siècles et l'Arbitre de ce monde. Car, comme dit l'Apôtre, c'est lui qui est notre paix, et qui des deux en a fait un. Plusieurs des nobles romains, ayant appris par nous que Dieu vous avait fait cette grâce, admirent et célèbrent votre bonté et vos vertus. De leur nombre sont deux de nos amis particuliers, Albéric et Cencius, élevés avec nous depuis leur jeunesse dans le palais romain. Désireux d'obtenir votre amitié et de vous servir de leur mieux dans tout ce qui vous fera plaisir, ils vous envoient de leurs gens pour vous exprimer combien ils estiment votre prudence et votre noblesse, et combien ils désirent vous obliger. En les recommandant à votre magnificence, nous vous prions, pour l'amour de nous et pour récompenser la fidélité de ceux qui vous les envoient, de leur témoigner cette charité que nous aurons toujours, de notre côté,

(1318) Epist. l. 1, ep. 23.

(1319) *Ibid.*, ep. 22.

pour vous et pour les vôtres. Car Dieu sait combien sincèrement nous vous aimons, combien nous désirons votre salut et votre gloire en la vie présente et en la vie future. Nous prions Dieu, de bouche et de cœur, que lui-même, après de longues années ici-bas, vous conduise au sein de la béatitude du très-saint patriarche Abraham. »

Le saint Pape écrivit en même temps, au clergé et au peuple d'Hippa, qu'il avait consacré celui qu'ils avaient élu, et qu'il le leur renvoyait après l'avoir instruit, autant que possible, de la discipline canonique. Il leur recommande de recevoir leur nouvel archevêque avec une affectueuse dévotion, de lui obéir avec une docilité filiale, et de mener une vie si édifiante qu'ils convertissent les Sarrasins qui les environnent.

Comme il n'y avait encore que deux évêques en Afrique et qu'il en fallait trois pour en ordonner un quatrième, le Pape conseilla plus tard aux deux archevêques d'Hippa et de Carthage de choisir un personnage digne, et de le lui envoyer à Rome pour être ordonné, afin qu'ils pussent faire eux-mêmes des ordinations épiscopales, et se donner des collègues dans le travail excessif dont ils étaient accablés.

Samuel de Maroc.

Malgré cet état précaire, le Christianisme ne laissait pas de faire en Afrique quelques conquêtes, et d'y projeter sa lumière parmi ceux qui étaient encore assis à l'ombre de la mort.

Un savant rabbin de Maroc, nommé Samuel, ouvrit les yeux à cette lumière, et il voulut la répandre à son tour parmi les siens. Il fit un remarquable traité de controverse, qu'il adressa à un Juif appelé Isaac. Il lui propose modestement ses objections, sous forme de doutes qui inquiètent sa conscience, et de difficultés qu'il ne peut résoudre lui seul.

« D'où vient, dit-il, que nous autres Juifs sommes ensevelis dans cette captivité qui dure depuis plus de mille ans; au lieu que nos pères, qui avaient adoré les idoles, tué les prophètes et rejeté la loi de Dieu, ne furent punis que pendant soixante-dix ans dans la captivité de Babylone? L'Ecriture signale cette punition comme le plus grand effet de la colère de Dieu; et nous, nous ne voyons aucun terme à la nôtre, ni dans la loi, ni dans les prophètes. Il faut donc que nous ayons commis quelque péché plus énorme que l'idolâtrie de nos pères : c'est sans doute là cette désolation qui, suivant le prophète Daniel, doit durer jusqu'à la fin. — Or je crains fort que ce péché ne soit d'avoir vendu et mis à mort ce Jésus que les Chrétiens adorent. »

Il rapporte plusieurs passages d'Isaïe et des autres prophètes, touchant la passion de Jésus-Christ, et marque que ce qui en est raconté dans l'Evangile s'accorde parfaitement. Il insiste sur la prophétie de Daniel, touchant les soixante-dix semaines après lesquelles le Christ sera tué, la ville détruite et le sacrifice aboli. « Je ne vois point d'issue, dit-il, contre cette prophétie, accomplie, il y a plus de mille ans, par les mains de Titus et des Romains. » Il distingue, et prouve par l'Ecriture, les deux avénements du Messie : l'un dans l'humilité, l'autre dans la gloire. Il démontre également la réprobation des Juifs et l'élection des gentils.

A la fin de cet écrit, Samuel invoque contre les Juifs l'Alcoran et ses Commentaires. « Les Sarrasins, dit-il, reconnaissent qu'il était le Messie prédit, et qu'il avait reçu de Dieu le pouvoir de faire des miracles, de guérir les maladies, de chasser les démons et de ressusciter les morts; qu'il savait tout, et connaissait le secret des cœurs; qu'il a méprisé les richesses et les plaisirs sensuels; enfin, qu'il est le Verbe de Dieu. Or, quoique les Chrétiens ne nous allèguent pas ce témoignage, qui n'a pas plus d'autorité chez eux que chez nous, il ne laisse pas d'être embarrassant pour nous, et avantageux pour eux. »

Ces combats de doctrine, qui se livraient encore en Afrique au XI• siècle, sont bien dignes d'intérêt. O honte! le continent, qui vomissait sur l'Angleterre soixante mille envahisseurs, n'avait pas trois missionnaires à donner à l'Afrique! Grégoire VII seul songeait aux nobles choses.

Aperçu de 1074.

[1074] La croisade, la réforme du clergé, la pacification de la Germanie, voilà les trois grandes affaires qui préoccupaient Grégoire VII au début de 1074, et qui furent comme le programme de cette année. Nous allons les traiter tour à tour.

Appel pour la Croisade.

Le plan de notre illustre Pontife était de réunir toute la Chrétienté sous la suzeraineté de la Rome nouvelle, ou plutôt sous le sceptre de Jésus-Christ, afin de la lancer compacte et irrésistible contre l'armée de la barbarie, et soumettre à la croix les derniers débris du royaume de Satan.

A peine rentré à Rome après sa longue absence, il s'occupa de réunir les troupes que l'empire d'Orient attendait.

Nous trouvons, à la date du 4 février 1074, une lettre qu'il écrivit au comte de Bourgogne pour le sommer de remplir la promesse qu'il avait faite à l'Eglise. Ce prince, en effet, en présence du Pape Alexandre, des évêques et d'un peuple nombreux, avait promis à Dieu, sur le corps de saint Pierre, de marcher à la défense de ce qui est à saint Pierre, sitôt qu'il en serait requis. Le saint Pape lui mande en conséquence de venir avec une armée au secours de l'Eglise romaine, et de communiquer cet ordre au comte de Saint-Gilles et aux autres seigneurs qui avaient fait le même serment. Puis il révèle sa pensée par ces remarquables paroles : « Si nous voulons accumuler une si grande multitude de soldats, ce n'est pas l'effusion du sang chrétien que nous nous proposons. La seule vue de ces imposants préparatifs devra suffire pour ramener à la justice les Normands par la crainte; mais nous espérons qu'ils serviront à un autre usage : après avoir fait la paix avec eux, nous passerons à Constantinople, pour porter secours aux Chrétiens, qui, déchirés tous les jours par la dent féroce des Sarrasins, soupirent vers nous dans leur extrême affliction, pour que nous leur tendions une main compatissante (1320). »

Encyclique.

Quelques semaines après, Grégoire VII fit un appel général au monde chrétien, pour la grande expédition qu'il voulait organiser contre l'Islamisme. Persuadé que rien n'était plus propre à émouvoir les âmes que les récits de ceux qui avaient contemplé de leurs yeux la dévastation de l'Orient, il envoya dans les principales cours de l'Europe des pèlerins revenus récemment de la Terre-Sainte, et les accrédita par la lettre suivante :

« Grégoire, Pontife, serviteur des serviteurs, à tous ceux qui veulent défendre la foi chrétienne, salut et bénédiction.

« Nous vous faisons savoir que le porteur des présentes, en revenant d'Orient, a visité les tombeaux des apôtres. Nous avons appris de lui comme de bien d'autres que la race des infidèles a fortement prévalu contre l'empire des Chrétiens, qu'elle a presque tout dévasté avec une cruauté lamentable, et tout envahi avec une tyrannique violence, jusqu'aux murs de Constantinople; qu'elle a massacré des milliers de Chrétiens comme de vils animaux.

« Eh bien! si nous aimons Dieu, si nous reconnaissons en nous des enfants du Christ, l'état déplorable d'un si grand empire, l'affreux désastre de tant de Chrétiens, doit pénétrer nos âmes d'une profonde douleur. Mais une stérile douleur ne suffit pas dans une telle circonstance : offrir notre vie pour la délivrance de nos frères, voilà ce qu'exige de nous l'exemple de notre Rédempteur, et la dette de la charité fraternelle; car de même qu'il a donné sa vie pour nous, nous devons donner la nôtre pour nos frères.

« Sachez donc que, pour notre part, nous confiant dans la miséricorde de Dieu et dans la puissance de sa force, nous remuerons ciel et terre pour procurer au plus tôt un secours efficace à cet empire chrétien. Au nom de cette foi, en laquelle vous êtes unis par le Christ pour former la famille des enfants de Dieu, nous vous conjurons, nous demandons par l'autorité du bienheureux Pierre, chef des apôtres, que les blessures et le sang de vos frères, que le péril d'un empire chrétien, parlent aussi à vos cœurs; que, pour le nom de Jésus-Christ, votre vaillance accepte avec allégresse la fatigue pour sauver des frères. Ce que vous inspirera à cet égard la divine bonté, ayez soin de nous le faire savoir par des voies sûres et sans retard.

« Donné à Rome le 1er mars 1074 (1321). »

Grégoire VII incompris.

Les princes ne firent rien savoir au Pontife : n'avaient-ils pas leurs affaires et leurs plaisirs? Ils avaient confisqué à leur

(1320) Epist. l. I, ep. 46.

(1321) *Ibid.*, ep. 49.

profit les diverses parties du domaine de Jésus-Christ, et s'étaient partagé ses dépouilles. Grégoire VII s'adressait mal. Si les généreux sentiments qu'il exprime doivent trouver un écho, ce sera dans le cœur du peuple; ce sera quand Pierre l'Ermite, l'homme du peuple, viendra remuer la fibre populaire et soulever les masses comme le souffle de la tempête agite les grandes eaux. Alors les rois eux-mêmes seront entraînés; mais ce n'est pas d'eux qu'il faut rien attendre : *Nolite confidere in principibus, in quibus non est salus* (1322).

Et cependant, quel regret que des ambitions égoïstes aient traversé alors le grand projet de Grégoire VII! Exécutée en 1074, la croisade eût trouvé debout des milliers de Chrétiens que dévorèrent vingt-cinq années de stériles combats. Les croisés d'Occident eussent vu accourir sous leurs drapeaux ces frères d'Orient, dont ils ne virent plus que les ossements épars sur vingt champs de bataille. Et l'Islamisme ne serait point venu bivouaquer en Europe, il n'eût point campé jusque sous les murs de Vienne.

« Si mon peuple m'eût écouté, si Israël eût marché dans mes voies;

« J'eusse humilié ses ennemis, peut-être jusqu'à les anéantir, et j'eusse étendu mon bras sur ses persécuteurs (1323). »

Mais refoulons nos soupirs, et résignons-nous. Après avoir regardé de loin et salué les destinées que Dieu réservait à la fidélité, il nous faut revenir aux douloureuses réalités qu'ont choisies les enfants des hommes; il nous faut redire, au lieu d'une noble épopée, toutes les petites choses qui en empêchèrent une grande.

Philippe I^er^, roi de France.

A la tête des hommes que la croisade trouva indifférents ou hostiles, dénonçons Philippe I^er^, roi de France. C'est ce roi de sept ans que nous avons vu imposé à la nation, par un père occupé, avant tout, de sa famille. Orphelin l'année suivante, il grandit sans répression, saturé d'adulations et de plaisirs, sous la surveillance illusoire de l'insouciant comte de Flandre. Hautain, voluptueux, abject dans ses instincts, ennemi de tout travail et de toute contrainte, Philippe fut, pendant quarante ans, l'opprobre du trône, le scandale de l'Europe. Il sema des épines sur les pas de Grégoire VII, au lieu de répondre à son appel et de seconder ses généreux élans.

« Sa conduite, dit Rohrbacher, fut celle d'un libertin plutôt que celle d'un roi. Il mettait les débauches et les vices au premier rang, parmi les jouissances de la royauté. Bientôt il fut entouré de courtisans empressés à exciter ses passions, à les nourrir, à les servir, et assurés d'un avancement d'autant plus rapide que leurs services seraient plus honteux. Pour payer les instruments et les ministres des royales débauches, on vendait les évêchés et les abbayes (1324). »

Girald, légat en France.

Le Pape Alexandre II s'était fait représenter, en France, par Girald, évêque d'Ostie, qui combattit de son mieux la simonie et tous les abus que devait engendrer une administration semblable. Il tint, au commencement de 1073, à Châlons-sur-Marne, un concile où il déposa quelques évêques, entre autres, Guillaume, archevêque d'Auch, et Ponce, évêque de Bigorre, c'est-à-dire de Tarbes. Ils allèrent s'en plaindre au Pape, l'assurant qu'ils avaient été déposés uniquement pour avoir communiqué avec des excommuniés. Le Pape manda à son légat que, si ces prélats n'avaient pas commis d'autres fautes, ce n'était pas une raison suffisante pour les déposer; et il lui ordonna de l'en instruire, afin qu'il leur rendît justice (1325).

Il envoya, pour le remplacer en France et en Espagne, le cardinal Hugues le Blanc, qui cachait alors, sous des formes obséquieuses, sa profonde perversité. Hugues de Cluni avait pour ce fourbe une antipathie instinctive, que le bon Grégoire VII voyait avec chagrin. Girald reçut la délicate commission de réconcilier ces deux hommes. Hugues le Blanc est un saint homme qui a mis sous les pieds toute idée personnelle pour se jeter dans le cœur du Pontife et se dévouer à toutes ses vues : il ne fait qu'un avec lui par la pensée, par la volonté, par les aspirations. Les choses qu'on a mises

(1322) *Psal.* CXLV, 2.
(1323) *Psal.* LXXX, 14, 15.
(1324) Rohrbacher, t. XIV, p. 223.
(1325) Epist. l. I, ep. 16.

sur son compte du vivant d'Alexandre II venaient plutôt de la malice d'autrui que de la sienne, c'est un fait aujourd'hui reconnu (1326). Tel sera toujours Grégoire VII.

Hugues nommé évêque de Die.

En s'en retournant à Rome, Girald passa par Die, où il reçut de grandes plaintes contre l'évêque Lancelin, accusé de simonie. Il le cita devant lui, et, sur son refus de comparaître, il le déposa. On délibérait sur le choix du successeur, lorsque Hugues, camérier de l'Eglise de Lyon, vint à passer par cette ville. Il fut élu par tous les suffrages, et Lancelin, qui s'était d'abord préparé à soutenir un siége dans son évêché, se désista devant cette unanimité. Hugues fut sacré à Rome, le premier dimanche de Carême 1074, et renvoyé en France avec une lettre où le Pape conjurait Guillaume, comte de Die, d'employer son autorité contre la simonie.

Bénissons cette autorité pontificale qui venait empêcher au moins la prescription du mal, et troubler les puissants dans leur triomphe.

Lettres à Manassès.

Grégoire prit aussi la défense des moines de Saint-Remi de Reims, qui étaient venus à Rome se plaindre des vexations de Manassès, leur archevêque. Manassès, depuis la mort d'Hérimare, refusait de leur donner un abbé, et s'était emparé des biens de ce célèbre monastère. Telle était la tendance constante des évêques de cour, qui semblaient avoir pris à tâche de tarir la vraie source du véritable Christianisme, d'étouffer tous les foyers de l'apostolat :

Notre zélé Pontife ne manqua pas d'intervenir. Le lendemain même de son sacre, il adressa à Manassès une lettre toute embaumée d'une céleste douceur

« Frère bien-aimé, lui dit-il, si vous considériez votre dignité, vos obligations, les saints oracles, si vous aimiez comme il faut l'Eglise romaine, ah! bien certainement vous ne laisseriez pas les prières et les avis du saint Siége se réitérer tant de fois sans profit, d'autant que c'était déjà un tort de les avoir provoqués..... Que de fois notre vénérable prédécesseur, que de fois nous-même vous avons-nous supplié de ne point laisser arriver à notre audience tant de réclamations de pauvres frères poussés au désespoir! Vous nous avez bien des fois promis satisfaction, et vous ne l'avez jamais donnée. Nous apprenons, par de nombreux rapports, que vous traitez avec plus de rigueur, de jour en jour, ce vénérable monastère. Quelle humiliation pour nous que l'intervention de l'autorité apostolique n'ait pu encore obtenir la paix et la tranquillité à ceux qui avaient lieu d'attendre de vous une paternelle sollicitude! Pourtant nous voulons tenter encore, essayer encore de la douceur pour fléchir votre obstination, vous priant, de la part des bienheureux apôtres, et de la nôtre aussi, si vous voulez pouvoir compter dorénavant sur notre fraternité et notre dilection, de tout réparer de manière que nous n'entendions plus de plaintes sur votre compte. Que si vous méprisez l'autorité de saint Pierre et notre amitié, si chétive qu'elle soit, vous provoquerez, nous le disons à regret, la sévérité et la rigueur du Siége apostolique (1327). »

Manassès, tout perverti qu'il était, ne sut pas résister à la séduction d'un tel langage. Merveilleuse puissance de la douceur! Hugues de Cluni, que le Pontife avait chargé de consoler les moines de Saint-Remi, et de l'informer de ce qu'aurait fait Manassès, n'eut à lui transmettre que de consolantes nouvelles.

Nous ne trouvons pas, il faut l'avouer, la même mansuétude dans la lettre que Grégoire VII écrivit, quelque temps après, au sujet de Philippe Ier. Mais le zèle des âmes prend des accents différents selon les conjonctures, et Notre-Seigneur lui-même a saisi quelquefois de sa main bénigne le fouet de l'indignation. Philippe, comme les vendeurs du temple, était un insigne profanateur des choses saintes.

Plaintes du Pape contre Philippe.

Accusé d'un indigne trafic des dignités ecclésiastiques, Philippe, qui n'aimait pas la lutte, avait promis de s'amender. Il s'était engagé à laisser faire canoniquement les

(1326) *Nam et hic, abjecto omni arbitrio, ad cor nostrum nostraque consilia rediens, in eodem sensu eademque voluntate ac studio nobis est connexus; et ea quæ antea sibi imposita sunt, vivente adhuc D. N. Papa, ex aliorum magis quam ex ejus culpa prodiisse cognovimus.* (Epist. l. I, ep. 6.)

(1327) *Ibid.*, ep. 13.

élections, au lieu d'imposer ses créatures; mais il entendait que le fisc n'y perdrait rien. Dans sa manière de voir, les élus du clergé et du peuple devaient se présenter à lui pour recevoir l'investiture, et verser en ses mains la somme d'usage. Le saint Siége avait entendu, au contraire, que l'investiture serait donnée gratuitement.

L'occasion d'un conflit ne tarda pas à se présenter. Vers la fin de 1073, Landri, archidiacre d'Autun, avait été élu évêque de Mâcon par le choix unanime du clergé et du peuple. Le roi lui-même avait agréé l'élection; mais, quand il s'agit de lui conférer l'investiture, il ne voulut l'accorder qu'à beaux deniers comptant. On se récria, on porta plainte au Pape, et le Pape écrivit à Rochin, évêque de Châlons, le 4 décembre 1073, cette lettre sévère :

« Entre tous les princes de notre temps qui, par une cupidité perverse, ont vendu l'Eglise de Dieu en dissipant ses biens, et ont ainsi rendu esclave et foulé aux pieds leur mère, à laquelle, d'après les commandements de Dieu, ils doivent honneur et respect, nous avons appris que Philippe, roi des Français, tenait le premier rang. Il a tellement opprimé les Eglises des Gaules, qu'on peut dire qu'il est parvenu au comble de ce forfait détestable. Nous en avons reçu la nouvelle avec d'autant plus de douleur, que ce royaume a été plus puissant par la prudence, la religion et la force, et plus dévoué à l'Eglise romaine.

« Notre zèle pour la charge qui nous est confiée, et la ruine imminente de ces Eglises, nous animaient à punir avec sévérité des forfaits aussi audacieux; mais, dans ces derniers jours, son chambellan Albéric est venu nous promettre, de sa part, qu'il se soumettrait à notre censure, qu'il réformerait sa vie et qu'il respecterait les Eglises. Ainsi nous suspendons les rigueurs canoniques, et nous voulons bien éprouver, à l'occasion de l'Eglise de Mâcon, depuis longtemps privée de son pasteur, quelle foi nous devons ajouter à ses paroles. Qu'il donne gratis, comme il convient, cet évêché à l'archidiacre d'Autun; car nous apprenons que ce prêtre a été élu d'un consentement unanime par le clergé et le peuple, et même avec son approbation.

« S'il ne veut pas le faire, qu'il sache, à n'en point douter, que nous ne tolérerons pas plus longtemps cette ruine de l'Eglise; qu'avec l'autorité des apôtres saint Pierre et saint Paul, nous réprimerons la dure contumace de sa désobéissance. Il faudra alors, ou que le roi renonce au honteux commerce de son hérésie simoniaque, ou que les Français, frappés du glaive d'un anathème général, renoncent à son obéissance, à moins qu'ils ne préfèrent renoncer à la foi (1328). »

Le Pape écrivit en même temps à Humbert, archevêque de Lyon, de sacrer Landri pour l'évêché de Mâcon, quand même le roi persisterait à s'y opposer, et que Landri lui-même le refuserait : autrement, s'il vient à Rome, le Pape l'ordonnera. Humbert ne jugea point à propos d'irriter le roi. Grégoire appela donc Landri à Rome, l'y ordonna évêque, et le renvoya à son métropolitain avec des lettres de recommandation, datées du 16 mars 1074. Le roi se soumit, et Landri fut évêque de Mâcon.

Courte résipiscence de Philippe.

Philippe envoya même des ambassadeurs à Rome pour assurer Grégoire de son obéissance, et du respect avec lequel il recevrait les avis qu'il voudrait bien lui donner dans les choses qui concernent la religion. Le Pape lui répondit, le 12 avril 1074, que, s'il parlait sincèrement, il y avait lieu de s'en réjouir, et qu'il le priait de réparer les torts qu'il avait faits à l'Eglise de Beauvais. « Vous devez considérer, lui dit-il, quelle gloire se sont acquise vos prédécesseurs, et combien ils ont été chers au saint Siége, tant qu'ils se sont appliqués à protéger et à défendre les Eglises de leurs Etats. Mais, quand ce zèle a commencé à se ralentir, la gloire et la splendeur du royaume de France ont été éclipsées par les désordres et les vices qui ont pris la place des vertus, et qui ont mis un royaume si noble et si puissant sur le penchant de sa ruine. C'est ce que le devoir de notre charge nous oblige de vous représenter souvent, même en termes un peu durs; car, si nous ne pouvons taire vis-à-vis de personne la parole de la prédication, nous devons élever d'autant plus la voix, que la dignité est plus grande et la

(1328) Epist. l. I, ep. 35.

personne plus élevée. La vertu des princes chrétiens doit veiller avec nous sur la milice chrétienne, dans le camp du même roi. Imitez vos illustres prédécesseurs, afin d'être l'héritier de leur gloire, comme vous l'êtes de leur couronne. Accomplissez la justice de Dieu, rétablissez et défendez les Eglises de tout votre pouvoir, pour que Dieu protége et exalte votre gouvernement ici-bas, et vous accorde la couronne de l'éternelle gloire en la rémunération à venir (1329). »

Nous verrons, cinq mois plus tard, le zélé Pontife obligé de reprendre le ton de la sévérité pour réprimer de nouveaux abus de pouvoir.

Il avait, en Angleterre, un autre fils non moins difficile à gouverner, non moins rétif à la croisade, non moins éloigné de l'idéal de la royauté chrétienne.

Guillaume, roi d'Angleterre.

Maître, à quarante-cinq ans, de la Normandie et de l'Angleterre, Guillaume avait d'immenses ressources à mettre au service des chrétientés d'Orient. Il leur donnera un tout autre emploi. A la limite de l'Angleterre est l'Ecosse : il songera à l'adjoindre à sa conquête. Sur la frontière de la Normandie est la Bretagne ; il songera à la réunir à son antique domaine. Puis il étendra ses convoitises sur le Maine, puis enfin sur l'Irlande : « Rien ne peut assouvir les vastes appétits d'un faiseur de conquêtes. »

« Résolu de soumettre la totalité de l'île, le roi appela sous ses étendards tous ses vassaux normands et anglais. Tandis que sa flotte longeait les côtes, il pénétra dans l'intérieur de l'Ecosse. Malcom trouva qu'il valait mieux conserver sa couronne comme vassal que de la perdre entièrement. Il se remit à la merci du conquérant, et lui fit hommage de fidélité (1330). »

C'est au milieu de ces occupations qu'il apprit les événements de Rome. « Il fut très-affligé de la mort d'Alexandre II, et très-réjoui de la promotion de Grégoire VII, » assure Rohrbacher. Nous ne garantissons pas sa désolation, mais nous croirions assez à sa joie. Il connaissait par expérience les qualités de Grégoire, cette bénignité qui excuse, cette charité qui croit tout, qui espère tout : *Omnia credit, omnia sperat.* Grégoire avoue lui-même qu'il ne savait suspecter personne, et que le défaut qu'il fuyait le plus, c'était la défiance (1331). Il fut crédule, c'est possible, et c'est par ce côté que l'attaqueront ses critiques, quand il en aura de sérieux ; mais qu'importe ? si le Grégoire VII réel est moins admiré, il sera plus aimé.

Voici la réponse qu'il fit à Guillaume le 3 avril 1074 :

« Votre chagrin, fils bien-aimé, pour le trépas de notre prédécesseur, et votre joie pour notre avénement, sont bien la preuve que vous êtes uni de cœur à votre mère la sainte Eglise romaine. Par la même raison que vous étiez vivement affligé de sa viduité, vous ressentez une vive allégresse de notre promotion, et vous demandez par vos lettres avec d'humbles instances des détails sur notre situation. C'est montrer l'affection d'un bon fils, l'affection d'un fils qui aime sincèrement sa mère.

« Accomplissez donc par vos œuvres, fils bien-aimé, ce que proclame votre bouche. Faites ce que vous dites, pour obéir à la Vérité même qui crie : « Celui qui m'aime « observera mes paroles (1332) ; » et ailleurs : « La preuve de l'amour, c'est l'exhi« bition des œuvres (1333). » Les préceptes de votre mère, les voici : Ne cessez jamais de travailler pour le triomphe de la justice, en toute rencontre ; ayez soin des Eglises confiées à votre garde, de manière à ménager à votre âme des ressources de salut, à effacer les taches de vos péchés, à mettre en vous les parfums des vertus, de façon à pouvoir dire avec l'Apôtre : « Nous som« mes la bonne odeur de Jésus-Christ (1334). » Nous vous conseillons, nous vous recommandons, nous vous conjurons de préférer à tout, l'honneur et les intérêts de Dieu : c'est la seule chose solide, et celle dont l'oubli précipite souvent aux enfers les hommes de votre condition. Si nous vous rappelons tout cela, cher fils, c'est que parmi les rois nous n'avons que vous qui aimez ces vérités.

« Quant à notre position, que vous désirez connaître, la voici : Nous sommes

(1329) Epist. l. I, ep. 35.
(1330) Lingard, t. I, p. 186.
(1331) *Nihil fere potius quam suspectum animum fugientes.* (Epist. l. II, ep. 9.)
(1332) *Joan.* XIV, 23.
(1333) *Joan.* VI, 27, et alibi.
(1334) *II Cor.* II, 15.

monté, bien à regret, sur un navire lancé sur une mer orageuse à travers les vents et les tempêtes, à travers les vagues qui s'élèvent jusqu'aux cieux, à travers les écueils cachés ou visibles, et poursuivant avec courage sa traversée périlleuse. Car la sainte Eglise romaine, que nous dirigeons sans l'avoir voulu comme sans l'avoir mérité, est assaillie chaque jour par les persécutions des hypocrites, par les frauduleuses attaques des hérétiques. Elle est tiraillée par les puissances du monde, tantôt dans l'ombre, tantôt au grand jour. Faire face à tout cela, parer à tous ces périls, voilà l'objet incessant de notre sollicitude, voilà notre préoccupation de la nuit et du jour, voilà notre torture continuelle, bien qu'aux yeux des enfants du siècle nous fassions tout cela pour notre plaisir. Mais, grâce à Dieu, ce qui est du monde n'a pas d'attrait pour nous. Voilà ce que nous faisons, voilà ce que, Dieu aidant, nous continuerons à faire (1335).

Cette démarche d'étiquette accomplie, Guillaume rentra dans son isolement, redoutant également la faveur et la sévérité de Rome.

L'Espagne rappelée à l'unité.

Les seuls monarques disposés à la croisade étaient peut-être ceux d'Espagne. Mais ils avaient eux-mêmes leur croisade à l'intérieur, et Grégoire VII ne pouvait compter sur eux. Tout ce qu'il pouvait faire, c'était de les encourager dans leur lutte contre les Maures. Cette lutte eut ses inquiétantes péripéties, et les divisions des petits princes de Léon, de Castille, d'Aragon, de Navarre, en eussent dix fois compromis le succès, si le catholicisme n'eût dominé de sa puissante unité les ambitions dynastiques et les intérêts privés. L'action du Père commun était donc nécessaire pour entretenir cette précieuse concorde.

Tout ce qui rattache les peuples au centre de la chrétienté, c'est-à-dire au foyer de vie, est d'une importance capitale. L'unité de liturgie et de prières a été de nos jours une des constantes sollicitudes d'un Pontife non moins grand peut-être que celui dont nous faisons l'histoire. Il est consolant de voir que rien n'est nouveau dans l'Eglise, et qu'à huit siècles de distance les tendances sont identiques.

Nous trouvons, à la date du 29 mars 1074, une lettre ainsi concue :

«Grégoire Pontife, serviteur des serviteurs, à Alphonse et Sanche, rois d'Espagne, et aux évêques résidant dans leurs domaines, salut et bénédiction.

« Saint Paul donne à comprendre qu'il a été en Espagne, et plus tard, sept évêques furent envoyés par Pierre et Paul pour instruire les peuples de cette contrée; ces ouvriers ayant détruit l'idolâtrie, ont fondé le Christianisme, planté la foi, enseigné les rites du culte divin, et fait avec leur sang la dédicace de vos Eglises; vous n'ignorez rien de tout cela. Quelle étroite union l'Espagne avait jadis avec l'Eglise romaine, c'est ce que montre assez cette origine. Mais après que le royaume d'Espagne eut été souillé par les folles erreurs des Priscillianistes, perverti par la perfide hérésie des Ariens, séparé de l'unité romaine d'abord par l'irruption des Goths, puis par l'invasion des Sarrazins, non-seulement sa religion s'est éclipsée, mais sa puissance elle-même a péri. C'est pourquoi je vous prie et vous adjure en père de venir aujourd'hui, comme de fidèles rejetons, vous rattacher, après une longue séparation, au sein maternel de l'Eglise romaine, en laquelle vous retrouverez en nous des frères. C'est l'Eglise romaine dont vous devez recevoir la liturgie et l'office, et non l'Eglise de Tolède ou toute autre, mais celle qui a été fondée par le Christ sur la pierre, et contre laquelle les puissances del'enfer ne prévaudront pas. Celle qui vous donna les germes de la foi a le droit de vous donner les règles du culte divin (1336)... »

La même sollicitude se retrouve dans une autre lettre adressée particulièrement à Sanche roi d'Aragon. C'est une réponse où le saint Pape félicite ce prince de son dévouement pour l'Eglise romaine, et du soin qu'il met à introduire l'office romain dans ses Etats, comme gage d'une plus étroite union avec cette Eglise-mère. Il lui fait espérer la victoire de la part de saint Pierre, que Jésus-Christ, le Roi de gloire, a établi prince sur tous les royaumes du monde. Sanche fit en effet une guerre heu-

(1335) Epist. l. 1, ep. 70.

(1336) *Ibid.*, ep. 54.

reuse à l'Islamisme, mais dans l'intérieur de l'Espagne (1337).

Amère déception de Grégoire.

Quel prince répondra donc à l'appel belliqueux du Pontife contre les barbares qui foulent la terre arrosée jadis des sueurs de saint Paul, et qui donna au Christianisme sa première moisson? Eglises bénies de Jérusalem, d'Antioche, d'Ephèse, il n'est personne qui songe à vos douleurs!

Godefroi lui-même, Godefroi de Lorraine, n'a encore nul pressentiment des gloires de sa famille, et Grégoire lui reproche son abandon : *Tu quoque, fili!* Il exhalait ainsi, le 7 avril 1074, sa plainte amère :

« Si votre fidélité au Prince des apôtres répondait à vos promesses, si le cœur vous attachait à lui, nous vous devrions beaucoup à titre de réciprocité et de sincère affection. Mais « comme tous ont reculé et sont devenus inutiles, nous dit le Psalmiste (1338), comme il n'y a personne qui fasse le bien, pas même un seul, » vous, vous avez reculé aussi, suivant le chemin de beaucoup d'autres. Où est ce secours que vous promettiez? Où sont ces soldats que vous deviez conduire vous-même pour l'honneur et l'appui de saint Pierre? Eh bien! puisque vous n'avez pas accompli ce que vous aviez promis à saint Pierre, nous aussi, qui sommes appelé son vicaire bien qu'indigne, nous ne sommes lié envers vous par aucun engagement; nous ne vous devons que cet intérêt que l'on doit à tout chrétien. Souvenez-vous de votre père, qui avait aussi été généreux en paroles envers la sainte Eglise romaine. S'il les avait tenues, ces paroles, il nous eût laissé, à moi comme à vous, de moins tristes et de moins amers souvenirs (1339)... »

Nous comprenons maintenant cet autre cri de douleur du Pontife délaissé :

« J'ai souvent prié Dieu ou de me délivrer de la vie, ou de me rendre utile à l'Eglise. Il ne m'a pas délivré de mes douleurs, et je n'ai pu être utile à la tendre mère que je chéris.

«Hélas! l'Eglise d'Orient a perdu la foi véritable, et les infidèles l'attaquent avec fureur. Qu'on reporte les yeux vers l'Occident, vers le sud ou vers le nord, où trouver des évêques qui soient arrivés à leur dignité par des voies légitimes, des évêques dont la vie réponde à leur nom, qui soient animés de l'amour du Christ, et non d'une ambition toute mondaine? Où sont les princes qui préfèrent la gloire de Dieu à la leur, et la justice à leur intérêt? Les hommes au milieu desquels je vis, et je le leur dis souvent, Romains, Lombards, Normands, sont tous pires que des Juifs ou des païens (1340). »

Ces prostrations ne doivent pas surprendre dans les grandes âmes. Saint Paul épanche ainsi sa peine dans le cœur de son Timothée : « Démas m'a abandonné, aimant ce monde... Alexandre m'a fait bien du mal; le Seigneur lui rendra selon ses œuvres. Dans ma première défense, personne ne m'a aidé; tous m'ont délaissé : que cela ne leur soit pas imputé (1341)! »

Réforme du sacerdoce.

Mais il restait une autre croisade, contre un ennemi intérieur aussi funeste à l'Eglise que l'Islamisme : c'était l'incontinence du clergé, que Grégoire VII avait aussi juré de poursuivre; et c'était là comme la seconde portion de son programme. Sera-t-il plus heureux dans cette autre tâche? Il va du moins l'entreprendre avec une ardeur que les difficultés ne rebutent pas, que les périls n'intimident pas. Après tout, les apôtres et les martyrs savaient qu'ils ne verraient pas le triomphe de cette Eglise dont ils faisaient la sanglante dédicace, selon la belle expression de notre Pontife; et aujourd'hui nous les proclamons heureux : *Ecce beatificamus eos qui sustinuerunt* (1342). Le bonheur du devoir accompli, voilà ce que cherchent les hommes de Dieu.

Le prêtre de l'Eglise.

« Vous êtes le sel de la terre, avait dit Notre-Seigneur à ses premiers ministres; si le sel s'affadit, qui préservera la terre de la corruption (1343)? » L'affaiblissement de l'esprit sacerdotal est donc, dans tous les temps, la cause première de la corruption des peuples. La gloire et la force du sacer-

(1337) Epist. l. I, ep. 52.
(1338) *Psal.* LII, 4.
(1339) Epist. l. I, ep. 72.
(1340) *Ibid.*, ep. 49.
(1341) *II Tim.* IV, 9.
(1342) *Jac.* V, 11.
(1343) *Matth.* V, 13.

doce, c'est la chasteté, c'est la continence, c'est le célibat.

« Le prêtre catholique, homme de Dieu et du peuple, ne peut être l'homme d'une femme : homme de Dieu, il doit travailler, vivre et mourir pour sa gloire; homme du peuple, il doit travailler, vivre et mourir pour son salut. Homme de Dieu auprès du peuple, homme du peuple auprès de Dieu, il doit être tout entier à l'un et à l'autre. La science de Dieu et de sa loi est immense. Homme de Dieu, il faut l'étudier, vous en pénétrer, vous en nourrir, la transformer en vous, vous transformer en elle; il faut la communiquer au peuple, non pas ensevelie sous une lettre morte, mais animée par la parole vivante; non pas en masse compacte, mais rompue, préparée comme la nourriture de l'intelligence. Cette loi sainte a des ennemis qui la dénaturent ou la blasphèment; ils cherchent à entraîner le peuple dans leurs égarements. Homme de Dieu, il faut la connaître si bien que vous puissiez en défendre la pureté contre les uns, la sainte majesté contre les autres. Il faut éclairer le peuple, l'instruire en public et en particulier; prendre pour cela toutes les formes, vous faire tout à tous pour les gagner et les conserver tous à Jésus-Christ.

« Des pécheurs se présentent au tribunal du repentir et de la miséricorde. Volez-y; restez-y, s'il le faut, et le jour et la nuit; soyez-y père, soyez-y mère : ce sont des âmes qu'il s'agit d'enfanter de nouveau. Ils ignorent ce qu'ils devraient savoir; apprenez-le-leur ici et maintenant, avec douceur, avec charité, sans même qu'ils s'en aperçoivent. Ils ne sont point encore disposés à tout ce que la grâce demande d'eux ; c'est à vous de les disposer complétement ; à vous de leur communiquer de votre surabondance de foi, d'espérance et de charité ; à vous de les pénétrer de ce qui vous pénètre ; à vous de rallumer, au feu de votre zèle, ces flambeaux qui fument encore.

« C'est pour cela que l'Eglise vous recommande la fréquente communication avec Dieu, afin que vous y appreniez l'art des arts, cette industrie surnaturelle que savent employer les saints pour sauver les âmes. Mais surtout il est un sacrifice adorable qu'elle vous oblige d'offrir à certains jours, qu'elle vous engage d'offrir chaque jour, pour vous et pour le peuple ; sacrifice ineffable, où vous apprendrez du Prêtre éternel qui s'immole entre vos mains, ce que doit être un prêtre qui tient sa place, comment il doit, pour l'amour de Dieu, s'immoler tout entier, chaque jour, pour le salut de tous et de chacun.

« Dans votre peuple, il en est qui ont faim, il en est qui ont soif, il en est qui sont nus, il en est qui n'ont point d'asile, il en est qui languissent sur le grabat ou dans la prison. Homme de Dieu et homme du peuple, il faut leur donner à manger, à boire ; il faut les vêtir, les loger; il faut les visiter et les consoler. Prêt à vous donner à eux vous-même, vous leur donnerez avec joie ce qui est à vous. Votre peuple, vos malheureux, vos pauvres, voilà votre famille, votre épouse, vos enfants, votre père, votre mère, vos frères, vos sœurs. Vous n'avez plus rien ? Allez, roi des pauvres, faire des conquêtes de charité. Les rebuts, les peines seront pour vous, le pain sera pour eux. Souvenez-vous de Celui qui a dit : « Ce que vous « aurez fait au plus petit des miens, c'est à « moi que vous l'aurez fait (1344). »

« Pour vous remettre des fatigues de votre ministère, vous prenez votre repas ou votre sommeil; mais on frappe à votre porte, on vous appelle pour un malade; il fait nuit, il pleut, il tonne, c'est très-loin et par des chemins impraticables : oui, mais le malade est en danger, quittez votre repas, votre sommeil ; vous n'êtes point à vous, mais à Dieu et à quiconque a besoin de vous. Ce malade est attaqué de la peste. Déjà les riches et les hommes de plaisir s'enfuient : il ne vous reste que le peuple avec la contagion et la famine. Homme de Dieu, homme du peuple, prêt à mourir pour l'un et pour l'autre, c'est maintenant que vous allez montrer ce qu'est un prêtre, un pasteur; c'est maintenant, fidèle imitateur du Pasteur suprême, que vous allez vous multiplier vous-même pour subvenir à tous les besoins spirituels et temporels de vos enfants ; maintenant que vous implorerez plus vivement que jamais les miséricordes du Père des pauvres, maintenant que vous ressentirez plus vivement que jamais les misères de tous ceux qui souffrent : heureux de mourir chaque

(1344) *Matth.* xxv, 40.

jour pour votre Dieu et pour votre peuple. Voilà ce que l'Eglise commande au prêtre, au pasteur catholique; voilà ce que le monde même attend de lui. Mais, pour ce dévouement perpétuel à Dieu et au peuple, il faut le vœu perpétuel de continence : la chose parle de soi. Une voix encore plus décisive, ce sont les faits : partout où disparaît le vœu de continence, là disparaît le sacrifice (1345). »

L'Eglise a donc demandé de tout temps le sacerdoce à ses ministres comme une nécessité de leur vocation : « Les premières lois rendues à ce sujet ne l'introduisent pas, mais en déterminent l'étendue, en pressent l'observation. » Elle connaît ce passage de l'Apôtre : « Celui qui se marie fait bien; celui qui ne se marie pas fait mieux encore (1346).» Eh bien! elle ne veut pour ministre que celui qui se sent résolu à faire mieux que le vulgaire. « Celui qui a une épouse songe aux choses du monde, et il est partagé. Celui qui est sans épouse songe aux choses de Dieu (1347). » Eh bien! l'Eglise veut des ministres qui ne soient pas partagés. Elle ne surprend personne : au moment suprême, elle prévient ceux qui acceptent ses conditions qu'ils sont encore libres de reculer : *Adhuc liberi estis.* Tel est son programme; tel est le prêtre qu'elle exige.

Le prêtre de l'Etat.

Mais le sacerdoce se présente sous un tout autre idéal, hors de l'Eglise catholique. Il y avait un sacerdoce chez les nations païennes; il y en a un, aujourd'hui encore, chez les peuples schismatiques. Celui-là est au service de l'Etat, qui pose ses conditions, comme l'Eglise pose les siennes; celui-là peut avoir des obligations moins austères. A quoi s'engage-t-il? à pourvoir aux pompes extérieures du culte, à célébrer les cérémonies du baptême et du mariage, à enterrer les morts avec honneur. Rien, dans tout cela, qui implique la nécessité de la continence. La qualité d'officier public de morale, de prédicant évangélique, n'impose que les devoirs de bon père, de bon époux et de bon citoyen. « L'homme dans la région du naturalisme n'aperçoit pas les choses d'un ordre plus élevé : elles sont à ses yeux chimère et folie, et il est incapable de les comprendre, parce qu'elles sont d'une sphère plus haute que sa portée visuelle. »

Or tel était le niveau intellectuel d'un grand nombre de prêtres, aux jours de Henri IV, de Guillaume et de Philippe I^er^.

Nous avons sous les yeux, au XIX^e^ siècle, des popes russes. Contemplons ces hybrides, demi-prêtres, demi-laïques, et nous aurons une idée assez exacte des popes byzantins ou allemands du XI^e^ siècle. C'est qu'ils étaient de même fabrique : les popes d'alors étaient, comme ceux d'aujourd'hui, des créatures de l'Etat, estampillées par l'Eglise.

Un décès laissait-il vacant un bénéfice, un évêché, une abbaye, une cure? C'était, pour le roi ou le comte, le duc ou le margrave, une occasion de rémunérer quelque fidèle courtisan, quelque vieux serviteur blanchi sous le casque, quelque magistrat émérite. Le nouveau fonctionnaire voyait dans cette nomination, dans cet avancement, un moyen de bien marier sa fille, d'établir honorablement sa famille : il apprenait à célébrer la messe, et traversait en quelques semaines tous les degrés de la cléricature. De tels ministres des autels étaient parfaitement étrangers à l'idée de continence, sans être pour cela de grands criminels.

Les princes, du reste, préféraient les candidats ainsi enlacés dans les liens de famille.

« Le plus grand ennemi du célibat ecclésiastique, c'est le despotisme. Se faire l'homme de Dieu et l'homme du peuple, vivre et mourir pour l'un et pour l'autre, à cet effet n'être que soi : il y a là quelque chose d'indépendant, de libre, de supérieur à la force; quelque chose qui ne plie point assez sous la main des gouvernants. Un prêtre marié est bien plus traitable. Il craint pour soi, pour sa femme, pour ses enfants. On le tient par cinquante fils, on le fait agir comme une marionette. Il ne sera plus l'homme de Dieu et du peuple, mais l'homme de la police; il prêchera la servilité sous le nom de religion. Ses fils seront naturellement comme leur père. Ce sera une race bénite de maniables employés. Henri VIII, le corrupteur de l'Angleterre, trouve ses prêtres, ses évêques trop rétifs. Il leur fait prendre des femmes. Aussitôt ils consacrent, au nom du

(1345) Rohrbacher, t. XIV, p. 259.
(1346) *I Cor.* VII, 38.
(1347) *Ibid.*, 33, 34.

ciel, les plus honteux excès de sa tyrannie (1348). » La Révolution française a les mêmes instincts.

Hardiesse de Grégoire VII.

Il n'est pas douteux qu'Alexandre II et ses glorieux prédécesseurs n'aient compris tous les inconvénients d'un tel sacerdoce : comment le laissèrent-ils se perpétuer et s'enraciner? c'est qu'il était tellement acclimaté non-seulement en Orient, mais dans le sol même de l'Europe, qu'il était humainement impossible de l'extirper. L'incontinence des clercs, la simonie, le césarisme étaient tellement enchevêtrés qu'on ne pouvait arracher l'un sans l'autre; ou plutôt, l'incontinence et la simonie étaient les branches, le césarisme était le tronc, et l'enseignement public la racine. Vouloir déraciner l'arbre entier, c'était s'attaquer à tout l'ordre social, et ébranler le sol jusque dans ses fondements; c'était encourir le péril prévu par le Sauveur : *Ne forte eradicetis simul et triticum* (1349). Méconnaître cette solidarité et diviser l'attaque, c'était s'illusionner et se préparer une défaite.

On parle du génie de Grégoire VII; nous croyons que le génie ne lui eût point conseillé une telle agression; nous croyons que la sagesse humaine l'en eût dissuadé. Mais il ne prit conseil que de l'Esprit de Dieu, de sa conscience et de son devoir. Il est une sublime témérité, qui ne relève point du tribunal des hommes, et dont saint Paul a dit : *Quod stultum est Dei, sapientius est hominibus* (1350). C'est à cette lumière qu'il nous faut recourir, c'est à cette hauteur qu'il nous faut monter, pour comprendre Grégoire VII.

Dès le commencement de 1074, Grégoire VII s'occupa de réunir à Rome un solennel concile pour la promulgation des graves mesures qu'il voulait décréter.

Dans la lettre qu'il écrivit à ce sujet à Sicard, archevêque d'Aquilée, il découvrait ainsi toutes les angoisses de son âme :

« Votre prudence n'ignore pas par quels flots tumultueux est battu sans relâche le navire de l'Eglise; assailli par toutes les calamités, il est à deux doigts du naufrage et de la submersion. Les gouvernants et les princes de ce monde, ne cherchant que leur intérêt propre et non celui de Jésus-Christ, et mettant sous leurs pieds toute pudeur, oppriment l'Eglise comme une vile esclave, et ne se font aucun scrupule de la bouleverser, pourvu qu'ils puissent assouvir leurs passions. Les prêtres, de leur côté, les prêtres qui semblent avoir en main la tutelle de l'Eglise, reléguant à peu près dans l'oubli la loi divine, dérobant à Dieu, et aux brebis qui leur sont confiées, le service qu'ils leur doivent, n'aspirent qu'à s'élever, par les dignités ecclésiastiques, à la gloire mondaine. Les trésors qui, dans les desseins du ciel, devaient servir aux besoins d'un grand nombre et au salut des âmes, ils les absorbent misérablement dans les pompes de l'orgueil ou en de dispendieuses superfluités. Pendant ce temps, le peuple, que nulle direction ne guide dans le chemin de la justice, que nulle coercition n'y retient; que dis-je? le peuple qui apprend par l'exemple même de ses guides tout ce qui est criminel, tout ce qui est contraire à la religion, se précipite dans presque toutes les abominations avec entraînement et passion; et ils portent le nom chrétien, non-seulement sans en accomplir les œuvres, mais sans garder presque aucun vestige de foi.

« C'est pourquoi, nous confiant dans la miséricorde de Dieu, nous nous sommes proposé de réunir un concile dans la première semaine du Carême, afin qu'avec le secours de la divine clémence et le conseil de nos frères, nous puissions trouver quelque consolation et quelque remède à un si grand mal, et que nous ne voyions pas de nos jours la ruine définitive et l'anéantissement de l'Eglise.

« Nous prions donc votre fraternité et lui enjoignons de la part du bienheureux Pierre, le prince des apôtres, de nous procurer le bonheur de sa présence pour cette époque. Nous convoquons en même temps que vous, tant par les présentes que par vos propres missives, vos suffragants. Dans cette campagne que nous allons ouvrir pour le soutien de la liberté ecclésiastique et de la religion, nous aurons d'autant plus d'assurance et d'autant plus de force, que nous sentirons se presser davantage autour de nous vos rangs glorieux, et que nous verrons un plus grand nombre de frères accourir de toutes parts à nos côtés (1351). »

(1348) Rohrbacher, t. XIV, p. 264.
(1349) *Matth.* XIII, 29.
(1350) *I Cor.* I, 25.
(1351) Epist. l. I, ep. 42.

Cette lettre, du 24 janvier 1074, fut probablement adressée à toutes les provinces de la Chrétienté. Mais pour la province de Lombardie, ne pouvant s'adresser au métropolitain, qui était excommunié, Grégoire fit parvenir à ses onze suffragants une circulaire spéciale, datée du 25 janvier et ainsi conçue :

« Vous n'ignorez pas, nous aimons à le croire, que c'est un usage déjà ancien dans l'Eglise romaine de tenir chaque année un concile général autour du Siége apostolique, pour l'honneur et l'utilité de la sainte Eglise. Nous avons en ce moment des motifs bien urgents de nous conformer à cet usage. C'est pourquoi nous avons fixé cette réunion à la première semaine de Carême. Nous vous avertissons de vous y trouver tous, et nous vous l'enjoignons par l'autorité apostolique... Considérez bien que le soldat qui se tient à l'écart, quand son chef vole au combat, non-seulement perd ses bonnes grâces, mais est censé renoncer au poste qu'il tenait de sa bienveillance. On verra donc lesquels d'entre vous sont les fidèles soldats de Jésus-Christ... Nous invitons par la même autorité tous les abbés de Lombardie audit concile ; et nous vous prévenons de n'alléguer aucune excuse fictive (1352). »

I^er^ Concile de Grégoire VII.

Le concile eut lieu à l'époque indiquée. Le Pape y excommunia Robert Guiscard, qui s'obstinait à retenir des terres de l'Eglise, et il y régla plusieurs affaires particulières. Il fut enjoint aux évêques d'Espagne d'adopter la liturgie romaine, conformément à l'engagement pris par les députés de ce pays présents au concile. Guillaume, évêque de Beauvais, y montra un bel exemple de charité : il intercéda pour ses diocésains qui l'avaient gravement maltraité, et obtint la levée de l'excommunication dont ils avaient été frappés.

Mais la grande affaire du concile fut la réforme du clergé. Les décrets qu'on y promulgua contre l'incontinence et la simonie étaient, au fond, ceux des conciles antérieurs. Voici comme Grégoire les résume lui-même, le 23 mars, dans un communiqué à l'archevêque d'Aquilée qui n'y avait pas assisté :

« Du consentement de toute l'assemblée, suivant l'autorité des anciens Pères, nous avons statué : 1° Que si quelqu'un de ceux qui servent au saint autel, prêtre ou diacre, a une femme ou une concubine, il fasse une digne pénitence en s'en séparant absolument, ou renonce tout à fait au service de l'autel, et ne garde aucun bénéfice ecclésiastique ; 2° que ceux qui ont été promus par simonie, c'est-à-dire moyennant de l'argent, soient déposés, sans aucune espérance de rétablissement ; le tout sous peine de la censure apostolique (1353). »

Ce qu'il y eut de nouveau, ce ne fut pas la teneur de ces décrets, réédités pour la vingtième fois, ni même la rigueur de la sanction ; ce fut la sévérité apportée à leur exécution. En effet, dans la lettre que nous venons de citer, après avoir signifié à l'archevêque les décrets du concile, Grégoire termine ainsi :

« C'est pourquoi nous vous recommandons, ou plutôt nous vous *commandons*, en vertu de l'autorité apostolique, de déposer vous-même sans miséricorde dans votre diocèse les simoniaques, et d'interdire sans exception l'autel et les bénéfices aux clercs incontinents ; puis de presser vos suffragants d'en faire autant, soit par vos lettres, soit de vive voix en les convoquant, mais cela avec la plus grande diligence. »

Cette conclusion était l'épiphonème de toutes les communications officielles qui furent adressées, à la suite du concile, aux métropolitains qui n'y avaient point assisté, et Grégoire VII urgea, insista, persévera avec une ténacité désespérante.

Ce fut, en Allemagne surtout, une véritable tempête ; mais le Pontife comptait pour la comprimer sur la coopération du pouvoir séculier : c'était le prix espéré du service signalé qu'il lui rendait alors, et qu'il nous faut raconter.

Tranquille attente des Saxons.

Les Saxons et les Thuringiens avaient observé l'armistice enjoint par le Saint-Père, mais sans abandonner les positions qu'ils possédaient à l'ouverture de la trêve.

Les archevêques de Mayence et de Cologne, toujours complaisants pour Henri, firent auprès d'eux une démarche, pour qu'ils

(1352) Epist. l. I, ep. 43.

(1353) *Ibid.*, ep. 62.

retirassent les troupes qu'ils avaient devant les forteresses. Tout ce qu'on obtint de leur courtoisie fut la liberté de la reine, renfermée dans un des châteaux qu'ils cernaient. Cette princesse mit au monde dans ces jours d'alarmes, au mois de février, un fils qui fut plus tard l'empereur Conrad.

« Les Saxons et les Thuringiens se croyaient définitivement délivrés du joug, et rentrés en jouissance de leur liberté. On restait sous les armes pour conserver ses droits, et, quelque pénible que fût encore la situation présente, on ne comptait pour rien les sacrifices (1354). »

L'arbitrage que le Pape s'était réservé ne pouvait que leur assurer et leur garantir ce dont ils jouissaient déjà, soit qu'il portât au trône un nouveau roi, soit qu'il imposât au roi actuel une conduite nouvelle.

Trêve rompue par Henri.

Mais Henri n'entendait renoncer ni à sa couronne, ni à son despotisme. La seule solution qui pût lui convenir, était l'extermination de ceux qu'il appelait des rebelles. Il se promit de profiter de leur sécurité pour les écraser par une soudaine attaque.

Il envoya des hérauts vers tous les princes de l'Empire, les pressant de venir le rejoindre, leur rappelant ses bienfaits passés, et leur faisant de magnifiques promesses pour l'avenir. Plusieurs arrivèrent, mais sans beaucoup de troupes ; d'autres se refusèrent à une agression déloyale. Le roi n'en sortit pas moins de Worms à la tête de sa troupe, dont il avait surexcité l'enthousiasme. Il faisait un froid glacial ; les rivières étaient gelées, et les moulins arrêtés ; de sorte que l'armée manquait de pain.

Aussitôt que les Saxons eurent appris ce mouvement, ils appelèrent le peuple aux armes et à la défense de la patrie. De toutes parts accoururent d'intrépides combattants, et une armée de quarante mille hommes se trouva rassemblée. Les troupes du roi étaient encore dispersées dans les villages voisins ; le prince attendait des renforts. Il voyait l'armée saxonne plus forte que la sienne, et tremblait d'être attaqué. Aussi fit-il sentir toute sa mauvaise humeur à ceux qui lui avaient conseillé de quitter Worms, et l'avaient mis dans cette fâcheuse position.

Traité de paix.

Il fallut recourir aux négociations. L'abbé de Hersfeld, envoyé en parlementaire, revint dire au roi que, contre son attente, les Saxons s'étaient montrés fort traitables. Ils déclaraient qu'ils n'avaient pris les armes que pour se défendre, et que si on leur ôtait les motifs qui les avaient forcés à se soulever, bien volontiers ils remettraient l'épée dans le fourreau.

Le roi envoya quatre évêques pour leur promettre toutes les satisfactions raisonnables. Les Saxons demandèrent la destruction immédiate des forts, comme gage de sincérité. C'était ce que le roi ne voulait pas. Faisant un appel au courage de ses troupes, il ordonna une revue pour le lendemain ; personne ne sortit du camp. Quelques intimes lui dirent nettement qu'il y allait de son trône, et peut-être de sa vie. Alors il appela les princes au conseil, et leur dit avec componction qu'il voulait rendre la tranquillité à son peuple, et mettre à tout prix un terme à tant de maux.

Quinze évêques et tous les princes qui se trouvaient au camp se rendirent auprès des Saxons, et garantirent par leur serment la parole du roi. Sur cette assurance, les chefs saxons se rendirent près du prince, et reçurent de sa bouche la promesse que les forteressès seraient détruites.

Exécution forcée du traité.

Alors on ne parla plus que de paix, de festons et de guirlandes. Le roi se décerna un triomphe, et entra à Goslar à la façon des anciens triomphateurs. Ne songeant qu'à endormir les Saxons, il affectait d'envoyer des messagers aux forteresses pour en préparer l'évacuation. Mais il temporisait, donnait des réponses évasives, et finit par remettre le tout à la décision d'une assemblée, comme si rien n'eût été convenu.

L'assemblée fut convoquée à Goslar, et les princes de la Saxe et de la Thuringe, qui connaissaient leur monarque, y vinrent suivis de leur armée. Ils lui demandèrent quelle était sa résolution, et, pendant trois jours, ils ne purent obtenir de lui que de vagues et artificieuses paroles. Lassés enfin de ses tergiversations, ils firent cerner son

(1354) Voigt, liv. v. Nous lui avons emprunté tout ce récit en l'abrégeant, et il l'emprunte lui-même à Lambert.

palais. Ses fidèles se jetèrent à ses pieds, menaçant de l'abandonner. Ainsi pressé de toutes parts, il autorisa la destruction *immédiate* des forts. Cette nouvelle vola de bouche en bouche dans tout le pays, et aussitôt ces repaires exécrés furent livrés aux flammes et à la fureur populaire.

Fort de Harzbourg détruit.

Pour conserver le riche et magnifique château de Harzbourg, le roi recommanda à quelques-uns de ses amis de détruire seulement les remparts, et de se servir de quelque prétexte pour arrêter le peuple, s'il voulait aller plus loin; il espérait pouvoir rétablir aisément les murs. Le roi fut obéi. On se contenta de détruire les murailles extérieures, mais on conserva le château et sa magnifique chapelle.

Déjà, à la fin de mars, le roi avait quitté Goslar, pour visiter les provinces rhénanes; mais il regrettait bien vivement ses forteresses. On prétend qu'il dit, aux frontières de la Saxe : Au revoir, à la tête d'une bonne armée! De plus, on sut que le roi, sous prétexte de conserver le temple de Dieu, méditait de rétablir le fort d'Harzbourg. Ces propos volèrent de bouche en bouche, et ranimèrent l'irritation. Les paysans, à l'insu de leurs princes, se précipitèrent sur le château, renversèrent de fond en comble les murailles, dispersèrent les pierres dans la campagne, mirent le feu à la chapelle qui était en bois, brisèrent, dit-on, les tombeaux où étaient un frère et un fils du roi, et en jetèrent les ossements dans les flammes. Cette nouvelle pénétra Henri d'une vive exaspération. Les seigneurs saxons envoyèrent l'assurer qu'ils n'étaient pour rien dans ce mouvement populaire, qu'ils allaient faire une enquête et punir les coupables. Mais le roi déclara que, puisque les lois de l'humanité étaient impuissantes sur les Saxons, il allait recourir aux tribunaux ecclésiastiques (1355).

Grégoire pris par le cœur.

Henri ne manqua pas d'envoyer à Rome des ambassadeurs pour porter plainte au tribunal du Siége apostolique, et dénoncer à son indignation ce peuple abominable, profanateur des tombeaux, démolisseur des temples du vrai Dieu, insulteur des saintes reliques et bourreau des prêtres qu'il avait mis en croix sur les débris de leurs autels. — C'était là sa vengeance, et c'était en même temps une savante manœuvre.

L'Ecriture nous avertit bien souvent que la langue des impies est un glaive : *Lingua eorum gladius acutus* (1356); qu'elle est perfide comme un rasoir affilé; qu'elle est meurtrière comme la dent de l'aspic et le dard du serpent. Jamais on ne se défiera assez de leurs récits et de leur manière de faire l'histoire. Ils se posent en victimes, ils savent verser des larmes, ils se transfigurent en anges de lumière; ils surprennent ainsi les plus généreux sentiments du cœur.

Henri écrivait au Saint-Père de prier pour lui le divin Crucifié (1357), donnant à entendre qu'il prenait pour son modèle et pour sa consolation Celui qui avait souffert de la part des pécheurs une telle contradiction : *Quid feci tibi, populе meus* (1358)?... A cet accent plaintif du crucifié de Goslar, Agnès répondait par un soupir : c'était la mère de douleurs qui complétait la scène du Calvaire : *Stabat mater dolorosa.* Elle voyait « son doux fils » dans l'angoisse et la désolation, *vidit suum dulcem natum, morientem, desolatum...*

Et maintenant, qui eût pu ne pas s'attendrir au spectacle de cette mère affligée : *Quis posset non constristari?...* Ah! ce n'était pas Grégoire VII, si tendre, si compatissant!

« Etant entrée devant le roi, elle se jeta à terre devant lui et l'adora, et elle dit : Seigneur, sauvez-moi!

« Et le roi lui dit : Quelle affaire avez-vous? — Hélas! répondit-elle, je suis une pauvre veuve. Mon mari est mort.

« Je n'ai plus qu'un fils, qui a tué son frère par mégarde; et voilà que toute la famille veut le livrer au supplice!

« Ils veulent éteindre la dernière étincelle qui me reste, et ne laisser à mon mari ni nom ni vestige sur la terre.

« Et le roi dit : Retournez dans votre maison. Je donnerai mes ordres pour vous.

« Et elle reprit : Que le roi se souvienne

(1355) Voigt, liv. VI, p. 259.
(1356) *Psal.* LVI, 5.
(1357) *Atque petens ipsum, pro se roget ut Crucifixum.* (Domnizo, liv. I, c. 19.)
(1358) *Mich.* VI, 3.

de la bonté du Seigneur. Que les hommes de sang et de vengeance ne se multiplient pas, qu'ils ne tuent pas mon fils!

« Vive le Seigneur! dit David, il ne tombera pas à terre un des cheveux de votre fils (1359). »

Légats en Germanie.

Une fois déjà, Agnès s'était transportée en Allemagne pour opérer une reconciliation. Son œuvre avait été éphémère : l'illusion de la part de la mère et l'hypocrisie du côté du fils, la déférence de la part de la nation et la crédulité du côté du saint Siége (1360), avaient été les quatre colonnes d'un édifice qui avait dû promptement s'écrouler. Appelée à le reconstruire deux ans plus tard, elle n'avait malheureusement pas à sa disposition des bases plus solides.

Grégoire VII envoya avec elle en Germanie les évêques d'Ostie, de Palestrine, de Coire et de Côme. Leur but était, dit Lambert, « de rétablir la tranquillité de l'Etat depuis longtemps ébranlée. » Mais ce but n'était pas purement politique. Grégoire VII avait toujours en vue l'Eglise. Lui regagner Henri était à ses yeux la suprême conquête. Or, pouvait-il s'en offrir une occasion meilleure? N'allait-il pas le subjuguer à jamais, par un de ces insignes services, que leur grandeur préserve de l'oubli? Car, rendre une couronne, c'est plus que la donner.

Voigt a ainsi compris la conduite du Pontife en cette conjoncture : « Grégoire ne crut pas devoir laisser passer le temps de détresse où se trouvait Henri, sans en profiter. Il le voyait dépouillé de toute puissance, presque entièrement abandonné, du moins profondément humilié; son salut dépendait des grands, qui étaient tous dévoués au Siége de Rome. Le prince avait contre lui un peuple que le Pontife pouvait ramener facilement. »

Mais, de plus, les légats avaient une mission toute ecclésiastique : après avoir rétabli Henri, ils étaient chargés de réunir sous ses auspices un concile, où l'on promulguerait les décrets relatifs à l'incontinence et à la simonie; puis ils devaient, toujours avec l'appui du prince, en urger l'exécution par toute la Germanie.

(1359) *II Reg.* XIV, 5.

(1360) Lætificat valde nati responsio matrem. Papa Deo laudem tulit immensam, super hanc rem. (Domnizo, lib. I, c. 9.)

Henri réhabilité.

Henri célébrait la fête de Pâques à Bamberg, le 23 avril, lorsqu'il fut informé de l'approche de sa mère et des légats. Il lui importait souverainement de s'emparer de leur oreille et de leur confiance : il n'hésita pas à aller à leur rencontre jusqu'à Nuremberg. Là, il y eut quelques difficultés pour s'aboucher avec eux; il avait encouru l'excommunication par son contact obstiné avec des ministres frappés d'anathème, et les prélats exigèrent qu'au préalable il se séparât d'eux. C'était un sacrifice pour Henri; mais il fallait obtempérer aux nécessités du moment. Il se résigna à éloigner cinq de ses familiers, nommément condamnés par Alexandre II, et il prodigua aux légats les témoignages de respect, les protestations de soumission. Il promit à sa mère de se montrer dévot et soumis fils de l'Eglise, et de s'abstenir totalement à l'avenir du trafic des évêchés et des Eglises. Il feignit d'entrer dans toutes les vues du Saint-Père, pour l'extirpation de la simonie et l'incontinence des clercs, et parla de ces deux fléaux de l'Eglise avec une pieuse indignation.

Concile refusé.

Ravis d'un si heureux début, les prélats parlèrent d'assembler un concile. Le monarque affecta de leur en laisser toute liberté. Mais, hélas! à son grand désespoir, tous les évêques présents à la cour se récrièrent, et s'opposèrent à la convocation avec une obstination invincible.

Cette résistance de la part des évêques pouvait être prévue; elle s'était déjà produite en 1060 (1361), et, depuis lors, les deux vices qui rendaient un concile redoutable n'avaient fait que croître et s'épanouir. Mais les légats comptaient sur l'appui du roi, qui eût pu en effet être décisif. Or, là était leur erreur : le roi était celui de tous qui redoutait le plus le concile. A cette assemblée se seraient trouvés des prélats de Saxe et de Thuringe; or, que de révélations! que d'accusations peut-être! Il entrait donc dans la politique de Henri de faire échouer le concile, tout en paraissant le souhaiter et le provoquer. Il lui fut facile d'encourager sourdement l'espèce d'émeute

(1361) *Voy.* ci-dessus, col. 769.

qui éclata dans le clergé à la première rumeur des réformes projetées, et que Lambert décrit ainsi :

« Contre ce décret, toute la faction des clercs poussa un rugissement instantané, criant que le Pape était un hérétique et un novateur pervers, qui oubliait la parole du Seigneur : « Tout le monde n'est pas à la hauteur de ce conseil (1362) » (la virginité); et cette autre prescription de l'Apôtre : « Que celui qui ne peut pas se contenir se marie (1363). » Il voulait, par ses tyranniques exigences, forcer les hommes de vivre à la manière des anges. Mais, en enchaînant le cours de la nature, il lâchait la bride à la fornication et au libertinage. S'il persistait à soutenir sa décision, ils aimaient mieux renoncer au sacerdoce qu'au mariage; et alors il verrait, lui qui dédaignait les hommes, à se procurer des anges pour gouverner les Eglises de Dieu. »

On ne pouvait toutefois articuler officiellement cette fin de non-recevoir. On fit répondre aux légats par Liémar, archevêque de Brême, que leur prétention était contraire aux priviléges de l'Eglise germanique; qu'au Pape seul en personne il appartenait de les présider en concile.

Fleury applaudit à ce langage; les libertés de l'Eglise gallicane sont si analogues à celles de l'Eglise germanique! « En effet, dit-il, le droit commun était que, dans les conciles provinciaux, les évêques ne fussent présidés que par leurs métropolitains, et la présence des légats du Pape en ces conciles était une nouveauté qui commençait à s'introduire. » Fleury oublie, aussi bien que les évêques allemands, que, dès le VIII^e^ siècle, saint Boniface, l'apôtre de l'Allemagne, présida un grand nombre de conciles provinciaux, tant en Allemagne qu'en France, et cela comme légat du Pape. Fleury oublie la lettre des évêques de Dardanie, qu'il rapporte cependant lui-même à l'année 493, dans laquelle ces évêques prient le Pape saint Gélase de leur envoyer quelqu'un des siens, en présence duquel ils puissent régler ce qui concerne la foi catholique. Et, de fait, le Pape leur envoya un évêque nommé Ursicin. Fleury oublie la lettre qu'il rapporte, où saint Basile dit à saint Athanase : « Pour remédier aux maux de l'Orient, l'évêque de Rome doit user d'autorité en cette affaire, et choisir des gens capables de porter la fatigue du voyage, pour parler avec douceur et fermeté à ceux d'entre nous qui ne vont pas droit. Au lieu d'oublier cela, Fleury aurait mieux fait d'oublier les préjugés qu'il avait puisés au parlement de Paris et à la cour de Louis XIV (1364). »

Celui qui s'opposait le plus au concile, Liémar, soutenait que l'archevêque de Mayence et lui étaient légats du saint Siége, suivant les priviléges accordés à leurs prédécesseurs par les Papes. Les légats répondirent que ces priviléges ne s'étendent point au delà de la vie du Pape qui les a accordés; que d'ailleurs, selon saint Léon, le Pontife romain, en déléguant les évêques, les associe à une partie de sa sollicitude, et non à la plénitude de la puissance. Comme l'archevêque s'opiniâtrait dans son opposition, les légats le suspendirent de ses fonctions et le citèrent pour comparaître à Rome, au concile qui devait se tenir à la Saint-André.

Félicitations de Grégoire VII.

Agnès se chargea d'informer le Pape du succès de son voyage, heureux quant à la réconciliation de Henri, incomplet quant à la réforme ecclésiastique. Grégoire VII lui répondit le 25 juin :

« Nous sommes dans la joie, nous sommes dans l'allégresse, de ce que la lumière de vos œuvres a rayonné jusqu'à nous; de ce que le fruit de vos fatigues, sans avoir atteint la plénitude de vos vœux, est cependant suffisant pour la gloire de Dieu, pour notre bonheur, pour votre couronne. Notre espérance ne doit point se rétrécir ou s'amoindrir, si vos saints désirs n'ont pas eu toute liberté de se réaliser : aux yeux de Dieu, l'homme de bonne volonté, qui a fait ce qu'il a pu, a réussi. Nous savons que vous prenez beaucoup de peine pour la paix et l'union de l'Eglise universelle; que vous désirez plus qu'on ne saurait dire, et que vous cherchez, avec un infatigable zèle, tout ce qui peut unir par le ciment de la charité le sacerdoce et l'empire. Le point capital et le plus voisin du rapprochement des cœurs, vous l'avez déjà gagné, puisque vous avez rendu à la

(1362) *Matth.* XIX, 11.
(1363) *I Cor.* VII, 9.
(1364) Rohrbacher, t. XIV, p. 257.

communion de l'Eglise le roi, votre fils, et préservé par là son royaume du péril d'encourir aussi l'anathème. En effet, tant qu'il était hors de la communion, la crainte de la divine vengeance nous a empêché nous-même d'entrer en relation avec lui; et quant à ses sujets, une sorte de nécessité leur imprimait chaque jour la flétrissure de son contact.

« Quant aux autres points de moindre importance, quoique nous connaissions tout l'élan de votre piété, nous ne laissons pas de vous encourager par la confiance que nous avons en Jésus-Christ, à redoubler de zèle dans une tâche si sainte, vous assurant avec pleine certitude que vos conseils et vos mérites ont beaucoup profité à votre fils, et que vous verrez avec bonheur de quel œil de bonté le regarde la divine miséricorde. Où et comment ai-je pu savoir cela, je vous le dirai clairement quand le ciel me fera la grâce de vous revoir (1365).... »

« Mon fils était perdu, il est retrouvé; il était mort, et il est ressuscité (1366)! » Dans l'ivresse d'une telle joie, le reste est peu de chose. « Cependant, « ces points de moindre importance, » que le Pontife considère à peine dans son enthousiasme, avaient bien quelque gravité.

« Les légats avaient aussi pour mission d'arranger les affaires de Milan; mais Henri refusa d'y revenir après l'élection de Godefroi. Ici, le Pape se montre indulgent pour gagner le roi par la douceur. » Ainsi parle Voigt.

De plus, il y avait une affaire nationale, un procès pendant entre le roi et la Germanie. Henri prétendait à la royauté absolue, héréditaire; la Germanie voulait maintenir une royauté constitutionnelle et élective. Henri voulait ressusciter l'empire des Césars; l'Allemagne voulait rester une fédération de peuples libres, présidés par une simple hégémonie. Le Pape avait évoqué à lui cette cause, par sa lettre du 20 décembre, en enjoignant aux parties un armistice. Il avait promis un mûr examen, et une décision. Or, on rendait le sceptre à Henri sans aucune condition. Il est vrai que les Saxons avaient traité dans l'intervalle : mais ils n'avaient obtenu qu'une concession de fait, restait la question de droit; et les autres peuples germaniques avaient attendu. On ne voit pas que leurs réclamations aient été écoutées, que leurs députés aient été convoqués, que leur cause ait été appelée. Tout se traita avec Henri, et les intérêts d'un grand peuple furent laissés à sa merci.

Il semble pourtant que c'était le rôle du représentant de Dieu sur la terre, du Vicaire de Jésus-Christ, Roi des rois, de réglementer le pouvoir, de fixer les attributions des souverainetés secondaires, de juger entre les gouvernants et les gouvernés. C'est ce que fit Samuel. En établissant un roi, il fixe et proclame les droits de la royauté : *Legem regni.* Il fait plus, il écrit cette charte, et la dépose dans le tabernacle, comme étant chose sainte (1367). Le sang coulera toujours à grands flots, tant qu'il n'en sera pas ainsi. Or, Dieu n'a pas livré le monde à cette anarchie. Sous le paganisme même, Rome parut chargée par la Providence d'arracher les armes aux nations frénétiques, de s'interposer entre les peuples et les peuples, d'arbitrer entre les sujets et les rois; c'est ce que le poëte appelait avec tant de fierté *pacis imponere morem* (1368). Elle se donnait pour le refuge de tous les opprimés, pour le tribunal des nations, *ara gentium*, dit avec pompe un autre romain (1369). Ce n'était là pourtant qu'une ombre grossière du rôle que Dieu réservait à la Rome nouvelle, rôle salutaire autant que majestueux, destiné à préserver les peuples de ces duels monstrueux qu'on appelle guerres; de ces autres duels au sein d'un même peuple, qu'on appelle guerres civiles; enfin, de ces interminables luttes entre le pouvoir et la liberté, qui causent toutes nos révolutions modernes.

Le beau côté du XI^e siècle, son élément de salut au milieu de nombreux désordres, c'est qu'il reconnaissait encore ce tribunal; c'est qu'il respectait Rome, et qu'il s'arrêtait devant un anathème. Nous avons déjà vu la Germanie porter devant le saint Siége ses griefs, surseoir à ses luttes sanglantes à la voix du Saint-Père, attendre de lui une justice pacifique.

(1365) Epist. l. I, ep. 85.
(1366) *Luc.* XV, 32.
(1367) *Locutus est autem Samuel ad populum legem regni; et scripsit in libro, et reposuit coram Domino.* (*I Reg.* X, 25.)
(1368) Virgil., *Æneid.*, l. VI vers. 852.
(1369) Cicéron.

Mais cette précieuse confiance avait besoin d'être ménagée comme la prunelle de l'œil; la moindre apparence de partialité pouvait l'altérer; une déception pouvait la compromettre. Or, les peuples de Germanie ne purent-ils pas se croire négligés dans la circonstance dont il s'agit, et Grégoire VII n'était-il pas trop préoccupé de la personne de son cher fils Henri?

Légats exploités.

Henri avait donc merveilleusement exploité la venue des légats. Sans faire aucun sacrifice réel, il avait obtenu la levée de son excommunication, et par conséquent sa pleine réhabilitation comme souverain. Toutes les prétentions despotiques qu'il n'avait point abjurées semblaient reconnues et sanctionnées par la cour de Rome, du moment où l'on voyait quatre représentants du saint Siége vivre dans son intimité, trôner à ses côtés, s'asseoir à sa table. Il affecta de les fêter et de les promener à sa suite pendant plusieurs mois; puis il les compromit d'une autre façon. « Après avoir suspendu l'archevêque de Brême de ses fonctions, ils déposèrent Hermann, évêque de Bamberg, et plusieurs autres, qui étaient convaincus de simonie. Henri vit avec plaisir ces actes de sévérité; car il se rappelait la manière dont il avait été traité dans la guerre de Saxe (1370), » et il lui semblait habile de faire retomber sur Rome l'odieux du châtiment.

Après avoir tiré du voyage des légats tout le parti possible, Henri ne songea plus qu'à les renvoyer contents. Il voulait s'en faire des avocats et des protecteurs auprès du saint Siége; aussi les combla-t-il de témoignages de dévouement, de protestations, de promesses. Il fut convenu qu'on s'en remettait à la décision du tribunal apostolique pour toutes les affaires sur lesquelles ils n'avaient pu obtenir une solution. Henri devait obtempérer à toutes les volontés du Saint-Père, se conformer à toutes ses décisions, lui prêter main-forte chaque fois qu'il s'agirait de déposer les simoniaques. Les officiers de sa maison furent obligés de s'engager sous serment à rendre tous les biens ecclésiastiques qu'ils avaient injustement acquis (1371). Sur cela, le roi congédia les légats, en leur faisant de riches présents.

De retour à Rome, ils rendirent compte de leur mission d'une manière toute louangeuse pour le monarque. Grégoire VII put féliciter Agnès plus amplement, et lui expliquer « où et comment » il avait pu recueillir de si heureux pronostics sur la prochaine sainteté de Henri, confidence intime qui n'est point parvenue jusqu'à nous. En attendant, il resta très-convaincu que les évêques seuls, en Allemagne, avaient fait échec à ses plans de réforme.

Décret additionnel.

Grégoire VII ouvrit donc une campagne contre le clergé germanique. Il adressa directement aux évêques les décrets qu'ils n'avaient pas voulu accepter en concile, et il les somma de les publier. « Il les accusait, dit Lambert, de mollesse et d'indifférence; il les pressait, il les menaçait de la censure apostolique, s'ils n'exécutaient à l'instant ses intentions. » Enfin, il publia ce vigoureux décret :

« S'il y a encore des prêtres, des diacres ou des sous-diacres vautrés dans le crime de la fornication, nous leur interdisons de la part du Dieu tout-puissant, et par l'autorité de saint Pierre, l'entrée de l'église, jusqu'à pénitence et correction. S'il en est qui veulent persévérer dans leur égarement, que personne de vous n'ait la hardiesse d'entendre leur office; parce que leur bénédiction se change en malédiction, et leur prière en péché, selon l'oracle du Seigneur (1372). »

C'était là une redoutable sanction, parce qu'elle était confiée à la conscience du peuple. Le peuple tremblait encore à l'idée de l'excommunication; le peuple était encore profondément catholique, et l'honnêteté de ses instincts le rendait antipathique à tout ce qui profanait la dignité du sanctuaire. Donc, partout où s'abattait le redoutable anathème, le prêtre rebelle se voyait délaissé. « J'entre, le peuple fuit.... »

« Le peuple évita en général la communauté de ces gens; il montra combien on était fatigué de leur joug, et combien les vrais fidèles désiraient de voir dans le clergé des mœurs plus pures, des manières moins

(1370) Voigt, liv. VII, p. 272.

(1371) Berthold., *Const.*, ann. 1074. Le roi *in manus (legatorum) se ipse, sub correctionis sponsione, commisit.*

(1372) Mansi, t. XX, p. 433.

grossières, et un esprit moins mondain (1373). »

Ces ministres réprouvés voyaient donc s'accomplir la malédiction prophétique : *Fiat habitatio eorum deserta* (1374) ! Indépendamment de toute idée de conscience, quelle confusion, quel préjudice temporel ! C'était la perte d'une profession quelquefois chèrement achetée, la ruine de toute une classe d'employés assimilée jusque-là aux autres corps de l'Etat. Qu'on se figure leur émotion, et celle de leurs fauteurs !

La difficulté était donc d'obtenir des évêques la promulgation d'un décret qui atteignait tant d'existences. « En France, l'archevêque de Rouen faillit être mis à mort en voulant le faire exécuter. Dans un concile qui se tint à Paris, Vauthier, abbé de Pontisare, fut horriblement maltraité pour le même objet, et risqua aussi de perdre la vie (1375). » Le Pape insistait néanmoins. En obéissant, les évêques soulevaient ces formidables orages; en s'abstenant, ils attiraient sur eux les foudres de Rome. Mais pourquoi avaient-ils laissé envahir par de tels prêtres le sanctuaire dont ils étaient gardiens ? Grégoire VII s'en prenait à eux, et leur imposait la réparation de leur négligence ou de leur faiblesse.

Ainsi pressés, ils se divisèrent en trois partis différents : les uns obéiront au prix de tous les périls, les autres refuseront ouvertement d'obtempérer. Entre ces deux extrêmes, il y aura un parti mixte, le plus nombreux peut-être : celui des sages selon le monde, qui se ménageront entre une soumission extérieure aux injonctions de Rome, et une connivence secrète avec les coupables.

Fermeté héroïque d'Altmann.

Saint Altmann, évêque de Passau, nous paraît être le seul des prélats d'Allemagne qui se soit employé avec un zèle sincère à seconder les vues de Grégoire VII. Aussitôt qu'il eut reçu le décret relatif à la continence des clercs, il assembla son clergé et fit lire les lettres qui lui étaient adressées, les appuyant des meilleures raisons qu'il lui fût possible. Mais la masse du clergé se défendait par l'ancienne coutume et par l'autorité des évêques précédents, dont aucun n'avait usé envers eux d'une telle sévérité. Le bienheureux Altmann répondit qu'il ne voulait ni ne pouvait les approuver dans un crime qui le mettrait lui-même en péril, et qui les exposait, eux, à un supplice éternel, d'autant plus qu'il est écrit que non-seulement ceux qui font le mal sont dignes de mort, mais encore ceux qui y consentent (1376). Comme les prêtres concubinaires ne voulaient point l'écouter et complotaient au contraire sa mort, il garda le silence, comme un prudent médecin, et congédia l'assemblée. Ensuite, ayant pris conseil de personnes sages et leur ayant recommandé le secret, il attendit un jour solennel où la foule devait être réunie dans l'église. Alors il monta sur l'ambon et proclama le décret, déclarant que toute son autorité serait employée à le faire observer. Il s'éleva de toutes parts des cris furieux, qui n'intimidèrent pas l'intrépide pontife.

Ménagements de Sigefroi.

Si Altmann fut le modèle des prélats zélés, à la tête des modérés il faut placer Sigefroi, archevêque de Mayence. Il n'obéit pas, il ne résista pas : l'un comme l'autre lui eût trop coûté ; il s'arrêta à une mesure dilatoire, évasive. Il annonça qu'il donnait à ceux qui se sentaient atteints par les décrets six mois de réflexion, au terme desquels ils auraient à opter.

Les six mois écoulés, il assembla un concile à Erfort, au mois d'octobre 1074, et il invita à l'amiable les prêtres qui s'y trouvaient à renoncer au mariage ou à leurs fonctions. On discuta, ils firent valoir leurs raisons ; Sigefroi allégua la volonté du saint Siége, « qui le contraignait à exiger d'eux malgré lui ce qu'il leur demandait. » Le dénouement fut très-pacifique : « Ils sortirent pour délibérer, et résolurent de ne plus rentrer dans le synode, mais de se retirer chacun chez eux. » Quelques-uns cependant, à la supplique de Sigefroi sans doute, firent une petite émeute. Ils crièrent en tumulte qu'il fallait l'arracher de sa chaire et le mettre à mort, pour donner à la postérité un exemple. L'archevêque

(1373) Dœllinger, t. II, p. 152.
(1374) *Psal.* LXVIII, 26.
(1375) Dœllinger, t. II, p. 152.
(1376) *Rom.* I, 32.

les apaisa en leur promettant d'envoyer à Rome, sitôt qu'il en aurait la commodité, et de faire son possible pour fléchir le Pape.

Reproches du Pape à Sigefroi.

Grégoire VII ne fut pas dupe de cette comédie ; il écrivit à Sigefroi le 4 décembre 1074 : « Nous aimons à nous souvenir de l'affection que vous nous témoigniez avant notre élévation au Pontificat, de la confiance avec laquelle vous nous consultiez sur vos plus secrètes affaires. Nous espérions encore plus en votre piété, depuis que vous avez voulu vous retirer à Cluni. Mais vous n'avez pas répondu à notre attente, et ce serait manquer d'amitié que de ne pas vous le dire. Nous vous demandons de venir en personne, si vous le pouvez, au concile que nous tiendrons le premier dimanche de Carême, et d'y venir avec vos suffragants. Renseignez-vous rigoureusement, sans avoir égard aux prières ni à la faveur, sur leur entrée dans l'épiscopat et sur leur conduite. Ne vous étonnez pas si les exemples de sévérité sont plus nombreux dans votre province ; elle est plus grande que les autres et plus mal famée (1377). »

Reproches du Pape à Liémar,

Nous avons vu que Liémar, archevêque de Brême, avait été un des principaux obstacles au concile que les légats voulaient tenir en Allemagne. Le Pape lui en fit des plaintes amères : « Vous deviez, lui dit-il, d'après vos promesses, être un boulevart de l'Eglise romaine, et voilà que vous avez au contraire attaqué ses légats. De plus, vous n'êtes point venu à Rome pour obéir à leur citation. Nous vous ordonnons de venir au prochain concile, et en attendant nous vous suspendons de toute fonction épiscopale. (1378). » Cette lettre est aussi du 4 décembre 1074.

Reproches du Pape à Otton.

A côté des prudents et des tièdes, Grégoire VII trouva des infracteurs déclarés de ses décrets. Tel fut Otton évêque de Constance, auquel il ne manqua pas de faire sentir sa juste sévérité.

« Après avoir fait, dit-il, un décret contre la simonie et contre l'incontinence des clercs, nous l'avons envoyé à l'archevêque de Mayence, qui a des suffragants en grand nombre et fort dispersés, afin qu'on le proposât pour être invariablement observé.

Pour la même considération, et à raison de la grand étendue de votre diocèse, nous vous avons adressé ce décret par des lettres particulières. » Le Pape prouve ensuite que les clercs sont obligés à la continence, insistant principalement sur l'autorité de saint Léon et de saint Grégoire, qui défendent le mariage, même aux sous-diacres. Puis il ajoute : « Nous avons appris que, contrairement à ce décret, vous avez permis aux clercs qui sont dans les ordres sacrés de garder leurs concubines, ou d'en prendre s'ils n'en ont pas encore. C'est pourquoi nous vous ordonnons de vous présenter au concile que nous tiendrons la première semaine de Carême. » Grégoire écrivit en même temps au clergé et au peuple de Constance pour leur défendre, par l'autorité de saint Pierre, toute obéissance à leur évêque, s'il persistait lui-même dans sa désobéissance au saint Siége.

Agitation de l'Allemagne.

Le zélé Pontife écrivit de même, par toute l'Allemagne, à tous ceux auxquels il put faire entendre sa voix, clercs et laïques, de ne plus reconnaître les évêques qui permettraient à leurs prêtres de vivre dans l'incontinence. Cette voix ne fut pas sans écho ; l'ébranlement fut immense, la crise effroyable, pleine de sombres colères et d'altercations passionnées. « Les clercs mariés eurent leurs apologistes, tels que Sigebert de Gemblours, et l'auteur anonyme d'un ouvrage sur cette matière. Ceux-ci présentèrent sous les couleurs les plus sombres l'animosité que produisit le décret de Grégoire VII entre les laïques et les ecclésiastiques. Ils racontèrent que plusieurs laïques avaient même commis des sacriléges par haine pour les prêtres, et que certains prêtres avaient été mutilés et même assassinés. Il est possible que de semblables horreurs aient eu lieu, dans les endroits où les concubinaires et les simoniaques cherchaient à se maintenir par la force des armes : cette résistance n'avait-elle pas également donné lieu à des scènes sanglantes en Lombardie (antérieu-

(1377) Epist. l. II, ep. 29.

(1378) *Ibid.*, ep. 28.

rement à Grégoire VII), sans la participation du Pape ? Mais l'assertion de Sigebert et de l'auteur anonyme, qui prétendent que Grégoire aurait invalidé les ordinations que les prêtres mariés avaient reçues, est tout à fait dénuée de fondement (1379). » Ce fut un prétexte pour l'accuser d'hérésie, une invention de la malignité pour aggraver l'irritation.

Réaction pour Henri IV.

Cependant Henri IV était au comble de la joie. Tout ce que Rome perdait était profit pour lui ; tout ce qui se détachait de la Papauté se rattachait à sa cause. Deux principes se disputaient le monde, la théocratie et le césarisme, ou, si l'on veut, le sacerdoce et l'empire. Cet antagonisme, cette lutte des deux cités, est le fond de toute l'histoire : « La chair convoite contre l'esprit, et l'esprit contre la chair ; ce sont deux adversaires toujours aux prises : *Et hæc sibi invicem adversantur* (1380). » Ce sont les deux plateaux d'une balance, dont l'un bénéficie de tout ce que l'autre perd.

Lorsque Henri, marchant à grands pas dans la tyrannie au milieu de peuples libres, heurte les vieilles fiertés de la Germanie, soulève les populations de la Saxe, l'Eglise est portée par ce flot au sommet des choses humaines : elle voit à son tribunal le roi et les sujets, attendant de son arrêt leur destinée ; elle a grandi de tout l'abaissement du césarisme.

Mais voici l'Eglise qui voit à son tour éclore dans son sein la tempête. Grégoire VII soulève, lui aussi, des résistances, des colères, des oppositions. C'est pour César l'heure fortunée, et César ne s'y trompe pas.

Mécompte préparé au Pape.

Ravi des dissensions qui éclatent dans le camp ennemi et qui peuvent lui ramener la victoire, Henri ne songe qu'à les fomenter, et c'est justice de dire qu'il déploie une habileté consommée dans cette tâche. Il encourage les sévérités du Pontife, il applaudit à sa fermeté, il anime sa belliqueuse ardeur. Il cherche à le pousser hors des limites de la prudence, en le trompant sur l'étendue de ses ressources. « Quel est l'homme qui, allant déclarer la guerre à un ennemi puissant, ne s'assied pas d'abord, pour calculer s'il a des forces suffisantes à opposer à son adversaire ? » Le moyen de perdre celui qui fait ce calcul, c'est de lui exagérer ses ressources, c'est de lui faire espérer des alliances qui doivent lui manquer au jour du péril. Grégoire VII veut attaquer les simoniaques, les concubinaires ; il supputo ses forces, ses alliances. Il voit à ses côtés le pouvoir séculier, jusque-là fauteur des abus : Henri est son auxiliaire, dans la campagne qu'il s'agit d'entreprendre ; Henri brandit son épée, prêt à la plonger dans le sein des ennemis de l'Eglise, à pourfendre les incirconcis. Il écrit à l'impératrice sa mère, à Béatrix sa tante, des lettres enflammées d'un saint zèle ; il dit sur tous les tons au Pontife lui-même : Comptez sur moi ! *Noli metuere, noli timere, quoniam ego tecum sum* (1381) ! Poursuivez à outrance ces profanes, exterminez ces Amalécites. Grégoire proportionne la hardiesse de l'attaque à la puissance dont il dispose. Si cette puissance lui manque tout à coup à l'heure critique, quelle trahison !

Henri vis-à-vis du clergé réfractaire.

Les prêtres en révolte contre la loi de la continence, les évêques qui se refusent à faire exécuter cette loi et que le Pape frappe d'interdit, n'ont pas d'autre refuge que César : *Cæsarem appello !* lui seul peut les maintenir dans l'exercice de leurs fonctions.

Mais César leur dit, comme jadis Jéhovah aux Israélites : « Vous m'avez abandonné, et moi je vous abandonne. Allez aux dieux que vous m'avez préférés. » Puis, adoucissant le ton : Ce n'est pas moi, dit César, qui crée ces lois rigoureuses : mes prédécesseurs vous ont toujours abrités contre la tyrannie sacrée ; mais, que puis-je pour vous, aujourd'hui que vous avez transporté tout le pouvoir à la Papauté ? Pourquoi vous être mis de la sorte à sa merci ? Pourquoi n'avoir pas maintenu le salutaire équilibre des deux puissances ? Votre indépendance, plus que ma gloire, y était intéressée. Et les évêques de témoigner leur repentir, d'exprimer leurs regrets, de déplorer leur imprudence. — N'y savez-

(1379) Dœllinger, t. II, p. 152.
(1380) *Galat.* v, 17.
(1381) *Jos.* I, 9.

vous quelque remède? — Le remède était simple : il ne s'agissait que de rendre à César la prépondérance, en se ralliant en nombre autour de lui.

Ce recrutement s'opérait chaque jour sur les bases les plus larges, grâce aux inflexibles rigueurs que César lui-même provoquait de la part du Pape. Bientôt il allait retrouver autour de lui son antique armée. Il pourrait alors s'affranchir d'une odieuse contrainte, reprendre l'offensive et venger ses humiliations! Voilà le rêve heureux que caressait Henri.

Les Thuringiens remis sous le joug.

Déjà sûr de son armée qui grossit d'heure en heure, s'appuyant, pour le moment, et sur l'élément catholique que le Pape vient de rallier à sa cause et sur l'élément schismatique qu'il a déjà suffisamment reconquis, Henri ne craint pas de jeter le gant à ses vieux ennemis. Dès le mois d'octobre 1074, au synode d'Erfort, Sigefroi, l'homme de la cour, lance un premier manifeste, et signifie aux Thuringiens la reprise des poursuites impériales pour les dîmes. Les Thuringiens, qui croyaient ne plus entendre parler de cette prétention, en furent indignés. Voyant que l'archevêque n'écoutait point leurs remontrances, ils sortirent en furie et crièrent, Aux armes! Ayant rassemblé en un moment une grande multitude, ils entrèrent dans le concile, et auraient arraché l'archevêque de son siége, si ses vassaux ne l'eussent protégé. Les membres du synode levèrent la séance, saisis de frayeur. L'archevêque se retira à Heligenstadt, où il passa le reste de l'année, et tous les jours de fête, à la Messe, il faisait publier un ban pour appeler à la pénitence ceux qui avaient troublé le synode.

La lutte désormais ne pouvait être que fatale. N'étant soutenus ni par le Pape, ni par les évêques, les dissidents ne pouvaient organiser une résistance efficace. En les provoquant, dans cette situation, Henri leur tendait un piége des plus perfides.

Les Saxons rendus odieux.

Mais c'était aux Saxons que s'adressaient les plus implacables rancunes de Henri. Il avait dû s'abaisser devant eux, subir leurs conditions, voir enfin détruire de leurs mains les forteresses sur lesquelles s'appuyait sa puissance. Une année ne se passera pas, qu'ils n'aient payé de leur sang ces humiliations de la royauté. Henri prépare, dès à présent, cette vengeance, par les savantes combinaisons de sa politique.

Les Saxons ont indisposé contre eux les autres peuples de la Germanie, en faisant la paix pour leur propre compte, et en dégageant leurs intérêts de la ligue commune (1382). Leurs alliés, compromis par eux et pour eux, se sont crus trahis. Rodolphe de Souabe, en particulier, a ressenti très-vivement cet abandon. « Ayant appris que les Saxons avaient conclu la paix sans sa participation, et qu'ils n'avaient eu aucun égard au traité fait avec eux, Rodolphe renonça à leur parti et se mit du côté du prince. Le duc de Carinthie, l'archevêque de Mayence, et beaucoup d'autres firent de même. Le roi fit ressortir l'action infâme des Saxons, et les excita à tirer vengeance de ce peuple. Mais il devait se passer un long espace de temps avant que les grands fussent disposés à combattre de nouveau (1383). » Henri toutefois ne cessera de poursuivre ce but.

Deux rois en Hongrie.

Henri fut distrait, au moment de ses machinations politiques, par une ambassade de Salomon, roi de Hongrie. Ce prince réclamait son secours contre Geiza, son compétiteur, qui l'avait vaincu en trois batailles. Il était le protégé de Henri, dont il avait épousé la sœur Judith, et auquel il avait fait hommage de son royaume au préjudice du saint Siége.

Geiza, de son côté, s'était mis sous la protection de Rome, et nous lisons, à la date du 17 mars 1074, cette affectueuse réponse de Grégoire :

« A la lecture de vos dépêches, nous avons applaudi au dévouement dont vous faites profession, et nous avons senti que votre cœur était enflammé d'un feu tout divin pour l'honneur du Siége apostolique. Ces sentiments sont d'un favorable augure pour votre succès, et nous ont causé une grande satisfaction..... Quant à notre affection, nous ne voulons pas que vous en dou-

(1382) Bruno, p. 110 : *Hujus fœderis inconsulta compositio Saxonibus maximorum malorum fuit origo.* A partir de ce moment, les deux peuples devinrent des ennemis acharnés.

(1383) Voigt, liv. VI, p. 261.

tiez : nous avons pour vous les sentiments les plus paternels, et nous vous promettons que vous obtiendrez de nous tout ce qui pourra contribuer à votre salut et à votre bonheur. Et si vos ennemis osent entreprendre contre vous quelque chose d'injuste, ils éprouveront l'effet de l'indignation apostolique. Ne négligez pas de nous faire connaître ce qui peut intéresser votre cause et le service du Siége apostolique.. .. Que la bonté divine vous défende des adversités de ce siècle; qu'elle vous donne les forces et les moyens d'accomplir tout ce qui pourra lui plaire (1384). »

Cette bénédiction porta bonheur à Geiza; son rival chassé du royaume s'adressa, avec de plus vives instances, à Henri, promettant de lui donner la moitié de ses Etats, et de lui livrer en garantie toutes les forteresses de la Hongrie. Les conditions étaient trop belles pour n'être pas acceptées. Henri envoya sur-le-champ des hérauts aux vassaux de l'empire, pour les convoquer sous sa bannière; mais ils s'y refusèrent sous divers prétextes. Cependant, pour ne pas démentir sa promesse, et pour jouir des avantages qu'on lui offrait, il entra en Hongrie avec les troupes de ses domaines et quelques mercenaires. Dès que Geiza eut appris son invasion, il fit ravager tout le pays par où l'ennemi devait passer, et se retira dans un lieu inaccessible. L'armée du roi, dépourvue de vivres, ne tarda pas à souffrir de la faim et de l'épidémie. Henri se vit obligé de se retirer, sans aucun résultat (1385).

Salomon, alors, s'adressa à son tour au saint Siége, se soumettant, suivant Windisch, à son arbitrage. Grégoire lui répondit, le 27 octobre 1074, avec un mélange de sévérité et d'indulgence :

« Nous aurions reçu vos lettres avec plus de joie, si vous n'aviez pas offensé saint Pierre par votre promesse imprudente faite au roi Henri; car, vous avez pu l'apprendre par l'histoire de vos prédécesseurs, le royaume de Hongrie est un fief de la sainte Eglise romaine, depuis que le roi Etienne a remis tous les droits et toute la puissance de sa couronne à saint Pierre. D'ailleurs, l'empereur Henri, de pieuse mémoire, qui a conquis ce royaume pour l'honneur de saint Pierre, envoya à Rome la lance et la couronne, portant les insignes de la royauté là où il savait que résidait la véritable suprématie. Vous, abjurant les traditions et la dignité de votre trône, vous avez diminué et aliéné, autant qu'il était en votre pouvoir, le droit et l'honneur de saint Pierre; puisque, comme nous l'avons appris, vous avez reçu le royaume comme un fief du roi Henri. S'il en est ainsi, vous devez savoir, en interrogeant les droits de la justice, de quelle manière vous pouvez vous attirer la faveur de saint Pierre ou notre bienveillance. Vous ne pourrez avoir ni l'une ni l'autre, vous ne pourrez pas même rester roi sans encourir l'indignation pontificale, à moins que vous ne rétractiez votre erreur, et que vous ne reconnaissiez posséder un fief non de la majesté royale, mais de l'autorité apostolique. Jamais la crainte ou l'affection, ni aucune considération de personne, ne nous fera abandonner l'honneur de Celui dont nous sommes serviteur. Mais, si vous voulez réparer ces torts, et rendre, avec la grâce de Dieu, votre vie digne d'un roi, sans aucun doute vous pourrez avoir l'affection de l'Eglise romaine comme un fils chéri, et aussi notre amitié en Jésus-Christ (1386). »

Monitoire contre Philippe Ier.

Un autre roi qui provoqua plus vivement encore l'animadversion de Grégoire VII fut Philippe Ier, avec lequel il s'était tant soit peu réconcilié au printemps de cette année 1074. De nouvelles plaintes qu'il reçut à son sujet rallumèrent son courroux, et dans le transport d'une sainte indignation, l'impressionnable Pontife adressa, le 10 septembre, aux archevêques de Reims, de Sens et de Bourges, et en général à tous les évêques de France, cette lettre véhémente :

« De longs siècles sont déjà révolus depuis que le royaume de France, autrefois illustre et puissant, a commencé à déchoir de sa splendeur, et a vu s'éclipser, au milieu de la dépravation croissante, l'éclat de ses antiques vertus. Mais dans ces derniers temps tout a croulé, prestige d'une vieille gloire, ombre d'un grand nom. Au mépris de toute loi, au mépris de toute justice, toutes les hontes et toutes les cruautés, les

(1384) Epist. l. I, ep. 58.
(1385) Voigt, l. VI, p. 295.
(1386) Epist. l. II, ep. 13.

attentats les plus affligeants et les plus révoltants, s'y étalent avec impunité; à la faveur de la licence, ils sont passés en habitude.

« Il y a déjà bien des années que, par suite de l'affaiblissement du pouvoir, les injustices ont cessé d'être interdites et vengées parmi vous; que les ennemis privés, au nom de je ne sais quel droit des gens, se sont mis en possession du droit de se faire la guerre, et de poursuivre leurs injures les armes à la main. Qu'au milieu de ces troubles, les massacres, les incendies et les autres fléaux de la guerre aient trop souvent désolé votre patrie, on avait lieu d'en gémir, mais non pas de s'en étonner. Mais aujourd'hui, la contagion du mal a gagné tout le monde. Les plus affreux, les plus exécrables forfaits se commettent partout, sans provocation; il n'y a plus de droit humain ni divin. Le parjure, le sacrilége, l'inceste, la trahison ne coûtent plus rien; et, ce qui ne se voit nulle part, des concitoyens, des parents, des frères même, s'arrêtent les uns les autres par cupidité, et, extorquant à leurs prisonniers tous leurs biens, ils les réduisent à finir leurs jours dans la misère. Des pèlerins, qui allaient aux tombeaux des apôtres ou en revenaient, se sont vus saisis arbitrairement, plongés dans des prisons, soumis à des tortures plus atroces que chez les païens, et rançonnés souvent au delà de leurs moyens.

« Tous ces désordres, c'est votre roi, c'est votre tyran conseillé par Satan qui en est la cause; lui qui a souillé sa jeunesse d'infamies et d'attentats; lui qui, laissant flotter dans ses débiles mains les rênes du gouvernement, ne se contente pas de lâcher la bride à tous les crimes par son indolence, mais provoque lui-même son peuple à tous les excès, par l'exemple de ses scandales.

« Il n'a pas cru avoir assez mérité la colère de Dieu par le pillage des églises, par ses adultères, ses rapines abominables, ses parjures et ses fraudes de toute espèce, qui lui ont souvent attiré nos réprimandes. Voilà qu'il vient de s'en prendre à des marchands, venus de divers pays à je ne sais quelle foire de France : énormité sans exemple, même dans les temps fabuleux. Il leur a enlevé en vrai brigand des sommes immenses; et celui qui devait être le défenseur des lois et de la justice, s'est fait lui-même voleur. Il voulait donc que ses méfaits ne fussent plus renfermés dans les limites de son royaume, mais qu'ils allassent au loin propager sa honte?

« Comme tout cela ne saurait échapper au jugement du souverain Juge, nous vous conjurons de prendre garde à cette malédiction du prophète : « Maudit celui qui « n'ensanglante pas son glaive (1387)! » c'est-à-dire, vous le comprenez bien, celui qui ne déploie pas la parole de la prédication pour réprimander les hommes charnels. Oui, c'est vous, nos frères, qui êtes les coupables! N'ayant pas le courage de vous opposer en véritables évêques à ces malversations, vous vous en rendez complices par votre connivence. C'est pourquoi nous craignons bien que vous ne receviez pas la récompense des pasteurs, mais la punition des mercenaires; vous qui, voyant le loup déchirer sous vos yeux le troupeau du Seigneur, prenez la fuite et vous abritez dans le silence, comme des chiens qui n'ont pas le courage d'aboyer. Si vous croyez qu'il est contre la fidélité que vous avez promise au roi, de l'empêcher de commettre ces crimes, vous vous trompez fort. Nous pourrions aisément vous montrer que celui qui retire du naufrage un homme malgré lui, est plus fidèle que celui qui le laisse périr.

« Ce serait aussi une vaine excuse de dire que vous craignez la colère du prince. Si vous vous unissiez tous ensemble pour la défense de la justice, vous auriez assez d'autorité pour retirer le roi de ses désordres; du moins, vous dégageriez vos consciences. Eh! quand il y aurait tout à craindre, la mort même ne devrait pas vous empêcher de faire votre devoir d'évêques. C'est pourquoi nous vous prions et admonestons, par l'autorité apostolique, de vous assembler tous, pour sauver votre patrie, votre honneur et votre âme. Après vous être concertés, vous irez trouver le roi, pour lui représenter les désordres et les périls de son royaume, lui montrer en face combien ses actions sont criminelles, et le décider, par vos exhortations, à réparer le tort qui a été fait à ces marchands; autrement, vous le voyez vous-mêmes, ce sera la source de

(1387) *Jerem.* XLVIII, 10.

grandes inimitiés. Exhortez-le encore à se corriger, à quitter les habitudes de sa jeunesse, à rétablir la justice et à relever la gloire de son règne; enfin à se réformer le premier, pour réformer les autres. Que s'il demeure endurci, sans vouloir vous écouter, s'il n'est touché ni de la crainte de Dieu, ni de sa propre gloire, ni du salut de son peuple; déclarez-lui, de notre part, qu'il ne peut éviter plus longtemps le glaive de l'animadversion apostolique. Alors imitez l'Eglise romaine, votre mère : séparez-vous entièrement du service et de la communion de ce prince; interdisez par toute la France la célébration publique de l'office divin. Si cette censure ne le décide pas à se reconnaître, nous voulons que personne n'ignore qu'avec l'aide de Dieu nous ferons tous nos efforts pour délivrer le royaume de France de son oppression (1388). Et si nous voyons que vous faiblissez en cette occasion si décisive, nous ne douterons plus que vous ne le rendiez incorrigible, par la confiance même qu'il a en vous, et nous vous priverons de toute fonction épiscopale, comme complice de ses crimes. Dieu nous est témoin que personne ne nous a fait prendre cette résolution, ni par sollicitations, ni par présents; nous n'avons d'autre mobile que la vive douleur de voir périr, par la faute d'un malheureux homme, un si illustre royaume et un si grand peuple (1389). »

« Nous ne trouvons nulle part, dit Voigt, que ces lettres aient fait une grande impression, ou produit quelque effet. » En effet, nous ne voyons pas que les évêques, selon l'injonction du Pontife, se soient rassemblés, qu'ils aient admonesté et menacé Philippe. N'étaient-ils pas ses créatures et ses hommes-liges? Osèrent-ils même lui communiquer la lettre apostolique?

Deux mois après, le 13 novembre, Grégoire ne voyant pas arriver les satisfactions qu'il avait demandées, écrivit dans le même but à un laïque, Guillaume, comte de Poitiers et d'Aquitaine : « Les iniquités de Philippe, roi des Français, seront sans doute venues à votre connaissance; nous avons cru utile, toutefois, de vous faire savoir combien elles nous affligent. Après tant de crimes par lesquels il semble avoir pris à tâche de surpasser tous les princes chrétiens et infidèles; après la ruine de toutes les églises où il a pu porter la perturbation, il vient d'abjurer tout respect pour la dignité royale, au point de piller de pauvres négociants d'Italie, qui venaient de confiance dans votre pays; et cela, sans aucune raison, mais seulement pour assouvir son avarice. Nous avons déjà pressé, par nos lettres, les évêques de France d'aller lui faire des représentations; mais comme nous savons que vous aimez saint Pierre et nous-même, et comme nous croyons que vous vous affligez avec nous de ses périls, nous vous prions de leur adjoindre quelques-uns des plus nobles personnages de France, pour lui dire en face ses iniquités. Il faut qu'il se dérobe aux influences des insensés, et qu'il se livre aux conseils des sages; qu'il cesse le pillage des églises, et qu'il réforme ses indignes mœurs sur le modèle des bons rois de France; qu'il renonce enfin à ces brigandages dont nous avons parlé, et par suite desquels les pèlerins de saint Pierre sont arrêtés, détenus et vexés de mille manières. S'il se réforme d'après vos conseils, nous le traiterons avec charité comme nous le devons; mais s'il continue à suivre ses inclinations perverses, si, dans la dureté et l'impénitence de son cœur, il thésaurise la colère de Dieu et de saint Pierre, nous le séparerons, dans le concile de Rome, de la communion de la sainte Eglise, aussi bien que quiconque lui rendrait l'honneur royal et l'obéissance, et chaque jour nous confirmerons cette excommunication sur l'autel de saint Pierre. Il y a longtemps que nous fermons les yeux sur les injures de la sainte Eglise, par égard pour sa jeunesse. A présent, la perversité de ses mœurs est devenue si scandaleuse, que, quand même il aurait la puissance de ces empereurs païens qui ont causé tant de maux aux saints martyrs, la crainte ne nous empêcherait pas de punir tant d'énormes iniquités (1390). »

« Après tout cela, il est étonnant qu'il ne nous reste de cette époque aucune lettre de Grégoire à Philippe; que nous ne voyions aucun résultat de ces terribles menaces, et que Grégoire lui-même n'en parle plus, quand

(1388) *Quod si nec hujusmodi districtione voluerit resipiscere, nulli clam aut dubium esse volumus, quin modis omnibus regnum Franciæ de ejus occupatione, adjuvante Deo, tentemus eripere.*

(1389) Epist. l. II, ep. 5.

(1390) *Ibid.*, ep. 18.

il écrit aux évêques de France (1391). » « Mais, dit Alzog, si Grégoire ne poursuivit pas son plan avec la même rigueur à l'égard de Guillaume le Conquérant et de Philippe roi de France, c'est que, prudent autant que zélé, il avait pesé les circonstances graves où il se trouvait, et ne voulait pas soulever à la fois tous les rois contre lui (1392). »

Pieuses influences.

Quand Grégoire prenait cette menaçante attitude vis-à-vis du roi de France, il comptait sur le roi d'Allemagne, et il était plus que jamais plein d'illusions. Il lisait avec bonheur les lettres édifiantes que lui communiquaient Agnès et Béatrix. Ravi des dispositions de son excellentissime fils, heureux d'un si précieux appui, il ne doutait pas de la prompte réduction du clergé rebelle, et, assuré de la victoire au dedans, il porta de nouveau ses regards au dehors, et crut pouvoir reprendre ses projets de croisade.

Il n'avait guère pour conseil que ces femmes pieuses et dévouées, dont le zèle pour le saint Siége méritait bien sa confiance et sa gratitude. Il écrivait à Agnès le 25 juin de cette année : « Que votre Eminence sache que nous sommes engagé dans des fatigues bien grandes pour la cause du bienheureux Pierre, et qu'en tout votre Béatrix et notre commune fille Mathilde sont à la peine nuit et jour, pour nous aider : elles ne font en cela que suivre, en disciples dociles, vos exemples et vos leçons. Grâce à vous donc, nous revoyons un consolant spectacle : vous nous rappelez les saintes femmes qui cherchaient le Seigneur dans son tombeau. Plus zélées que tous les disciples, elles vinrent au sépulcre avec un admirable élan d'amour; ainsi vous, plus zélées que tous les princes de la terre, vous avez visité avec une pieuse tendresse l'Eglise du Christ, ensevelie dans le sépulcre de son affliction; et, hâtant de tous vos efforts sa résurrection à la liberté, échos des anges, vous provoquez les autres à venir à elle au jour de sa crise (1393). »

Mais les pieuses zélatrices avaient aussi leurs affections de famille, leurs vues plus étroites que l'Eglise. Le Pontife leur adresse cette douce plainte, le 15 avril 1074, à l'occasion d'une mesure de rigueur qu'elles avaient prise contre un évêque : « Réfléchissez combien ce que vous avez fait est inconvenant pour vous, humiliant pour moi, outrageant pour saint Pierre... Vous avez murmuré contre nous à ce sujet, et nous croyons que c'est par zèle et par intérêt pour l'Eglise romaine. Nous souvenant du Seigneur et du bienheureux Pierre, qui n'a pas dédaigné de donner satisfaction à des disciples murmurateurs, nous voulons bien aussi vous rendre compte de nos actes, et cette condescendance est la plus grande preuve que nous vous ayons jamais donnée de l'affection qui nous attache à vous (1394)... » Il était impossible que ces vues personnelles des princesses n'eussent pas leur poids dans les conseils de Grégoire. Nous en avons un exemple dans l'affaire de Jaromir, évêque de Prague, qui avait été évoquée au tribunal du saint Siége. « Le Pape avait déjà prononcé la déposition de Jaromir; mais, à la prière de Mathilde qui était une de ses parentes, il obtint son pardon et la restitution de son évêché (1395). »

Si nous sommes entré dans ces détails intimes d'une vie auguste, c'est qu'il fallait expliquer les deux lettres que nous avons maintenant à transcrire. Elles sont si peu dans la situation, qu'on ne pourrait en avoir la clef autrement.

Lettres de Grégoire à Henri.

Tandis que Henri alimentait avec obstination en Lombardie une guerre schismatique, tandis qu'il soutenait en Hongrie un adversaire du saint Siége, qu'il replongeait la Thuringe dans la servitude, qu'il formait contre la Saxe catholique une infernale coalition, sans parler des crimes que l'histoire hésite à enregistrer, Grégoire lui écrivait le 7 décembre 1074 :

« Nous avons appris avec une grande joie et une vive reconnaissance, que vous avez fait un bienveillant accueil à nos légats; que vous avez remédié, par leur intervention, à plusieurs abus de l'Eglise, et que vous les avez chargés de nous assurer de votre respect et de votre dévouement. Mais ce qui nous a fait plaisir surtout, c'est que votre mère Agnès nous a attesté, ainsi que nos

(1391) Voigt, liv. VI, p. 289.
(1392) Alzog, t. II, p. 283.
(1393) Epist. l. I, ep. 85.
(1394) Epist. l. I, ep. 77.
(1395) Voigt, liv. VII, p. 256; et Fleury, t. XIII, p. 254.

légats, que vous avez pris la ferme résolution d'extirper de votre royaume l'hérésie des simoniaques, et la plaie honteuse et invétérée de l'incontinence des clercs.

« Nous avons aussi ressenti une vive allégresse de ce que nous ont écrit la comtesse Béatrix et sa fille Mathilde, sur votre sincère amitié. C'est par leur conseil, et à la persuasion de l'impératrice votre mère, que nous vous envoyons la lettre ci-jointe. Chaque jour nous faisons mémoire de vous à la messe sur le corps des apôtres, priant Dieu avec instance qu'il vous donne d'accomplir ces pieux desseins et d'en former de plus glorieux encore pour le bien de l'Eglise.

« Mais, excellentissime fils, je vous exhorte, avec toute la sincérité de mon affection, à prendre pour conseillers des hommes qui aiment votre personne, et non vos faveurs; qui cherchent votre salut, et non leur profit. Quant à l'affaire de Milan, quoique vous ne l'ayez pas arrangée, comme vous l'aviez promis dans vos lettres, envoyez-nous des hommes de piété et de prudence. S'ils font voir par de bonnes raisons ou de bonnes autorités, que le décret de l'Eglise romaine, confirmé par deux conciles, peut et doit être modifié, nous nous rendrons à leurs justes représentations. Mais si ce parti est démontré impossible, je prierai et supplierai votre altesse, pour l'amour de Dieu et le respect de saint Pierre, de restituer son droit à cette Eglise.

« La véritable royauté est celle qu'on met au service du Roi des rois. Méditez avec crainte ces paroles : « J'aime ceux qui « m'aiment, j'honore ceux qui m'honorent ; « mais ceux qui me méprisent seront humiliés (1396). »

L'exhortation se termine par une prière de faire venir à Rome les évêques de la province de Mayence, convoqués avec Sigefroi leur métropolitain au prochain concile.

Cette lettre, personnelle à Henri, était accompagnée d'une autre destinée à être rendue publique, sorte d'encyclique où Grégoire VII publie l'entente cordiale, la parfaite union et l'étroite solidarité qui existent entre lui et son cher fils Henri. Après de longs démêlés entre le sacerdoce et l'empire, il donne au monde entier l'heureuse assurance de l'affectueuse concorde qui les rapproche aujourd'hui. L'appel de tous les peuples à une croisade est le sujet ou le prétexte de cette circulaire ; mais le but politique en est manifeste, et la portée immense. Quel catholique hésitera désormais à se rallier à Henri ? Quel peuple osera se faire de la religion un drapeau contre lui? Cette circulaire complète sa réhabilitation, et couronne l'œuvre d'Agnès.

« Grégoire pontife, serviteur des serviteurs, au glorieux roi Henri, salut et bénédiction apostolique.

« Si Dieu daignait vous découvrir le fond de mon âme, je suis bien certain que, par sa grâce, nul ne pourrait vous empêcher de m'aimer. J'espère de sa miséricorde qu'on verra un jour que je vous chéris d'une sincère affection. Le mobile de cette charité, c'est le précepte donné à tous les Chrétiens, c'est la majesté impériale, c'est la paternelle mansuétude du Siége apostolique : car, si je ne vous aime de la manière qu'il faut, c'est vainement que je me confie en la miséricorde de Dieu et aux mérites de saint Pierre. Mais comme je désire travailler nuit et jour dans la vigne du Seigneur, à travers beaucoup de périls et même jusqu'à la mort, ce n'est pas seulement à vous, que Dieu a placé au faîte des choses humaines et qui pouvez être un instrument de perte ou de salut pour un grand nombre, mais c'est encore au moindre des Chrétiens que je veux toujours garder une tendre charité ; car quiconque, sans cette robe, tentera d'entrer aux noces royales, y subira une effroyable confusion. Hélas ! voilà ce que ne considèrent point assez ceux qui travaillent chaque jour à semer la discorde entre nous, afin de pouvoir, avec leurs filets diaboliques, attrapper quelques émoluments et l'impunité de leurs vices, par lesquels ils provoquent follement la colère de Dieu et le glaive de saint Pierre. Je vous avertis donc et vous exhorte, très-cher fils, de fermer vos oreilles à ces gens, et d'écouter ceux qui cherchent, non leurs intérêts, mais ceux de Jésus-Christ, afin que vous ne perdiez pas la gloire de cette vie, et que vous acquériez celle de l'autre.

« En outre, je donne avis à votre majesté que les Chrétiens d'au delà des mers, cruellement persécutés par les païens, journelle-

(1396) *I Reg.* II, 30. — Epist. l. II, ep. 30.

ment mis à mort comme de vils animaux et pressés par la misère extrême qui les accable, ont envoyé me prier humblement de les secourir de la manière que je pourrais, et d'empêcher que la religion chrétienne, ce qu'à Dieu ne plaise! ne périsse entièrement chez eux. J'en suis navré de douleur, jusqu'à désirer la mort. J'aimerais mieux exposer ma vie pour eux, que de commander à toute la terre en négligeant de les secourir. C'est pourquoi j'ai travaillé à y exciter tous les Chrétiens, et à leur persuader de donner leur vie pour leurs frères, en défendant la loi de Jésus-Christ, et de montrer, par cette preuve éclatante, la noblesse des enfants de Dieu. Les Italiens et ceux d'au delà des monts, inspirés de Dieu, je n'en doute point, ont reçu de bon cœur cette exhortation, et il y en a déjà plus de cinquante mille qui se préparent à cette expédition, s'ils peuvent m'y avoir pour chef et pour Pontife; résolus de marcher à main armée contre les ennemis de Dieu, et d'aller, lui aidant, jusqu'au sépulcre du Seigneur.

« Ce qui m'excite encore puissamment à cette entreprise, c'est que l'Eglise de Constantinople, divisée d'avec nous au sujet du Saint-Esprit, demande à se réunir au Siége apostolique. Les Arméniens chancellent dans la foi catholique, et presque tous les Orientaux attendent que l'autorité de saint Pierre décide entre leurs diverses opinions. Notre temps appelle l'accomplissement de ce que le Rédempteur a daigné ordonner au Prince des apôtres, en disant: « J'ai prié « pour toi, Pierre, afin que ta foi ne défaille « point; lors donc que tu seras converti, af- « fermis tes frères (1397). » Et parce que nos pères, dont nous désirons suivre les traces malgré notre indignité, ont souvent visité ces pays-là pour y affermir la foi catholique, c'est un devoir pour nous d'y passer aussi pour la même cause, et pour la défense des Chrétiens, si Dieu nous en fait la grâce. Mais comme un si grand dessein a besoin d'être sagement combiné et puissamment secondé, je vous demande conseil et appui. Si je fais ce voyage, c'est à vous après Dieu que je laisse l'Eglise romaine, afin que vous la gardiez comme votre sainte mère et que vous défendiez son honneur. Faites-moi savoir au plus tôt votre résolution à ce sujet. Si je vous fais cet appel, c'est que j'espère de vous plus que beaucoup ne s'imaginent. Mais, parce qu'il n'est peut-être pas un homme à qui vous ajoutiez une entière foi sur la sincérité de mon affection, je m'en remets à l'Esprit-Saint, qui peut tout, pour vous dire en son langage combien je vous aime, et pour disposer votre cœur à la réciprocité, de telle sorte que le désir des impies périsse, et que celui des bons s'accroisse. Car ces deux désirs opposés se jalousent et se combattent sans cesse, selon les vues de ceux qui les conçoivent. Que le Dieu tout-puissant, de qui viennent tous les biens, vous absolve par les mérites et l'autorité des bienheureux apôtres Pierre et Paul, de tous vos péchés! qu'il vous fasse marcher dans la voie de ses commandements, et vous conduise à la vie éternelle (1398)! »

(1397) *Luc.* XXII, 32.
(1398) Epist. l. II, ep. 31.

Coalition contre la Saxe.

Henri préparait, comme nous l'avons dit, une toute autre croisade. Ses émissaires parcouraient l'Europe pour soulever contre la Saxe une formidable tempête. « Wratislas, roi de Bohême, fut invité à joindre ses armes à celles du roi. La perspective de la Misnie, dont l'investiture devait récompenser son zèle, décida ce prince à faire ses préparatifs de guerre. Les envoyés de Henri pénétrèrent jusque chez les Luticiens, pour soulever ce peuple contre les Saxons, leurs mortels ennemis; mais en vain leur promit-on tout le pays qu'ils enlèveraient à ces derniers, ils demeurèrent sourds aux prières et aux promesses de l'empereur. Des secours furent également demandés à Suénon III, roi de Danemark, et même à Philippe, roi de France, à Guillaume d'Angleterre et à Guillaume, duc de Poitiers, son parent.

« Le roi voulant passer les fêtes de Noël à Strasbourg, pour être à la portée des cours étrangères, y invita un grand nombre de princes de l'Empire, et chercha à les gagner par ses promesses. Il leur promit, sous serment, de partager entre eux, et selon leur bon plaisir, la Saxe et la Thuringe, aussitôt qu'il en aurait fait la conquête par leurs secours. Mais tout devait rester secret, car on voulait surprendre les Saxons. Les princes s'en retournèrent chez eux pour faire leurs préparatifs. Ce fut dans ces dispositions qu'on commença l'année 1075 (1399). »

(1399) Voigt, liv. VI, fin.

Aperçu de 1075.

[1075] Au début de l'année précédente, Grégoire avait embrassé une triple tâche : l'organisation d'une croisade, la pacification de l'Allemagne et la réforme du clergé.

La croisade avait dû être abandonnée devant l'indifférence des souverains, et la pacification semblait obtenue. Mais la réforme du clergé avait rencontré des résistances : c'était la question subsistante.

Le programme de 1075 se trouve donc simplifié. Réformer le clergé, telle est maintenant la préoccupation unique de Grégoire VII.

Dans sa précédente campagne contre l'incontinence et la simonie, Grégoire a sommé l'épiscopat de marcher avec lui contre l'ennemi. Il n'a pas été obéi. Indigné, résolu à ne pas reculer, il cherche d'autres auxiliaires. Le 11 janvier 1075, il fait appel au zèle catholique de Rodolphe duc de Souabe, et de Berthold duc de Carinthie, par cette lettre pleine de tristesse :

« Nous savons que votre haute intelligence voit et apprécie sans illusion la pitoyable désolation de la Chrétienté. Pour nos péchés, hélas ! la religion est aujourd'hui réduite à une telle extrémité que l'on n'a pas vu de mémoire d'homme des temps plus lamentables, et qu'on ne saurait même en trouver dans l'histoire, depuis l'époque du bienheureux Silvestre notre père. Le principe et la cause de tant de maux, c'est nous-mêmes, qui avons été établis pasteurs pour conduire le peuple de Dieu, qui avons reçu le nom et la dignité d'évêques pour gagner des âmes. C'est des hauteurs de la hiérarchie, civile ou ecclésiastique, que descendent, comme d'autant de sources, les biens et les maux. Ceux qui n'y cherchent que la gloire et le plaisir, ne sauraient y vivre sans opprobre pour eux-mêmes, et sans préjudice pour les autres. En poursuivant la satisfaction de leurs désirs criminels, ils paralysent les droits de leur autorité, et par leur exemple ils lâchent le frein au désordre. Car leurs péchés n'ont pas l'excuse de l'ignorance et de l'irréflexion : ils résistent au Saint-Esprit avec une audacieuse obstination ; ils connaissent la loi, et ils la foulent aux pieds ; ils ont en main les décrets apostoliques, et ils les méprisent.

« Les évêques de Germanie savent parfaitement, ce qu'au reste tous les fidèles doivent savoir, qu'aux termes des saints canons, ceux qui sont entrés dans les ordres par simonie, c'est-à-dire à prix d'argent, n'en peuvent exercer aucune fonction dans la sainte Eglise ; et que ceux qui sont dans les liens honteux de la chair, ne doivent ni célébrer la Messe, ni servir à l'autel. Bien des fois, depuis le temps du bienheureux Pape Léon IX, la sainte Eglise romaine dans ses conciles, par ses légats, par ses lettres, les a avertis, priés et sommés par l'autorité de saint Pierre, de remettre en vigueur ces règles trop négligées. Mais toujours désobéissants, excepté un très-petit nombre, ils n'ont opposé à ce détestable abus aucune prohibition, aucun châtiment, sans penser à cet oracle : L'indocilité est comme le crime d'idolâtrie.

« Voyant donc qu'ils méprisent les ordres apostoliques, ou plutôt ceux de l'Esprit-Saint ; qu'ils favorisent par une criminelle patience les désordres de leurs subordonnés, que le divin ministère est profané et le peuple séduit ; nous sommes obligé, nous qui devons veiller plus que les autres au troupeau du Seigneur, d'employer contre eux d'autres moyens : car il vaut mieux rétablir la justice de Dieu, même par de nouvelles voies, que de laisser périr les âmes avec les lois méprisées. C'est pourquoi nous nous tournons maintenant vers vous, et vers tous ceux sur la fidélité et le dévouement desquels nous comptons. Nous vous demandons, nous vous enjoignons par l'autorité apostolique, quoi que puissent dire les évêques, de repousser absolument le ministère de ceux que vous saurez avoir été promus par simonie, ou vivre dans l'incontinence ; de les empêcher, autant qu'il vous sera possible, de servir à l'autel, tant à la cour que dans les autres lieux ; usant à cet effet de persuasion, et même de force, s'il est besoin. Que si quelques-uns en murmurent, comme si vous excédiez votre pouvoir, répondez-leur que c'est par notre ordre, et envoyez-les s'en expliquer avec nous (1400). »

Fausse position.

Rodolphe et Berthold étaient des princes pieux, qui pouvaient être de quelque secours à Grégoire dans la lutte actuelle. Mais

(1400) Epist. l. II, ep. 15.

au fond, le contrôle des ministres des autels ne pouvait entrer dans les attributions régulières des laïques : les évêques seuls pouvaient réprimer efficacement les désordres du clergé. Pourquoi donc lui manquaient-ils dans ce moment critique? Pourquoi restaient-ils sourds à ses commandements? C'est qu'ils avaient un autre chef, et ils eussent pu dire : « Nous n'avons pas d'autre maître que César. » Ils étaient les créatures du prince, ses serviteurs avant d'être évêques, ses serviteurs d'autant plus obligés après leur élévation. Les dévouements étaient pour lui seul.

De plus, César choisissait selon son cœur et selon ses intérêts; il n'était pas toujours l'ami du Pontife, il en était plutôt l'antagoniste par position, et il n'était pas assez généreux pour préférer ceux qui, au jour de la lutte, pouvaient se tourner contre lui. Grégoire trouvait donc sous sa main les hommes qu'on lui avait préparés, et non les hommes dont il avait besoin.

Les investitures.

Il n'y aurait rien de désespérant, pour un général d'armée, comme la nécessité de recevoir ses officiers de la part du général ennemi : nous ne savons pas quel César ou quel Alexandre pourrait se promettre la victoire, sous le régime d'une telle servitude. Quand il commanderait une manœuvre, il pourrait ne trouver qu'une froide immobilité, ou même une trahison déclarée. L'Eglise a subi cette anomalie pendant de longs siècles, durant lesquels son existence a été un miracle.

« Depuis des siècles et dans toutes les parties de la Chrétienté, les empereurs, les rois et les princes étaient dans l'usage de donner aux évêques et aux abbés l'investiture de leurs dignités, auxquelles était toujours attaché un fief. Ils la donnaient en remettant au dignitaire élu l'anneau et le bâton pastoral... Aussitôt qu'un évêque ou un abbé était mort, son évêché ou son abbaye revenait au seigneur, qui pouvait nommer et investir un nouveau dignitaire. Le choix et l'inféodation, le sacre et l'investiture, rendaient seuls un évêque ou un abbé légitime; car le fief et la dignité n'étaient jamais séparés. On doit bien penser que les choix que faisait le suzerain étaient conformes à ses intérêts; ainsi, il choisissait communément un homme qui, par les qualités de l'esprit, par ses dispositions guerrières (quand le temps l'exigeait), par ses richesses et son nom, exerçait une grande influence dans la société, et portait l'épée aussi bien que la croix. En recevant l'investiture, le clergé contractait toutes les obligations féodales; ainsi l'évêque ou l'abbé était obligé, en temps de guerre, de joindre sa bannière au drapeau du prince. Il arrivait souvent que le prêtre, ayant à peine quitté l'autel, recevait de son suzerain l'ordre de ceindre l'épée et de rejoindre l'armée. Pour se former à la guerre, les ecclésiastiques se livraient à la chasse, qui, affaire de plaisir pour la plupart, devenait pourtant un exercice en quelque sorte nécessaire. De là résultait que les hauts dignitaires de l'Eglise étaient en contact perpétuel avec le monde; qu'ils tenaient une espèce de cour, où l'on ne voyait que pompes et festins, et qu'ils oubliaient les devoirs et les convenances de leur état. Et quand l'anneau et le bâton pastoral ne se donnèrent plus que pour de grandes sommes d'argent, quand une coupable émulation se manifesta dans ces enchères, alors la seule pensée fut d'aviser aux moyens d'amasser des richesses. De là l'oppression des sujets, de là leur haine et leurs murmures. Les dignités ecclésiastiques étant ainsi adjugées au plus offrant, il arriva que plusieurs villes avaient deux évêques à la fois. Il est dès lors facile de concevoir que les ministres de Dieu avaient perdu toute indépendance, qu'ils étaient soumis aux princes temporels, surtout en Allemagne, où l'empereur abusait plus particulièrement du droit d'investiture (1401). »

On parle de la séparation du spirituel et du temporel, comme d'un principe sacré qu'il faut souvent rappeler à l'Eglise. L'Etat a-t-il jamais respecté cette loi, non-seulement pendant les quatre siècles de persécution, non-seulement dans les temps modernes, en Russie, en Angleterre, en Suède, en Prusse, en France pendant la Révolution, et en Piémont à l'heure où nous écrivons; mais même au moyen âge, toutes les fois que l'Etat s'est trouvé à même de saisir la plénitude et l'unicité du pouvoir? Quel droit

(1401) Voigt, liv. v, p. 177.

avaient les Henri, les Philippe et les Guillaume, au XI^e siècle, de donner à l'Eglise ses prélats, d'imposer au sanctuaire ses ministres? Ils le faisaient pourtant, et nous ne voyons pas que les prôneurs de liberté s'en indignent suffisamment.

Droit et devoir de Grégoire VII.

Grégoire était-il fondé à revendiquer la nomination des évêques? Chef de l'Eglise, avait-il le droit de nommer les membres de la hiérarchie ecclésiastique? C'est demander s'il appartient à un roi de nommer ses ministres et ses préfets, à un chef d'armée de nommer son état-major. Mais devait-il faire valoir ce droit, depuis longtemps délaissé? Reprendre aux rois un tel privilége, c'était assurément une grande et hasardeuse entreprise : *Tange montes, et fumigabunt!* Le Sinaï n'a jamais lancé tant de foudres et d'éclairs qu'en vomira le pouvoir temporel, quand on touchera à son droit d'investiture. Grégoire espère pourtant : c'est « son excellent fils » qui occupe maintenant le trône de Germanie. La reconnaissance, l'éclat d'une récente réconciliation, tout l'enchaîne; il n'en viendra pas à une rupture. Mais, après tout, les intérêts de l'Eglise sont engagés.

La continence est la vertu essentielle du clergé, la condition indispensable pour qu'il soit « le sel de la terre. » Mais la continence est un don qui ne peut descendre que du ciel (1402). L'Etat ne la donne pas; Henri ne la confère pas, Philippe ne la communique pas : *Nemo dat quod non habet.* Ces hommes ne pourront que créer à leur image et ressemblance. Il faut donc leur ôter les créations d'évêques, si l'on veut un épiscopat qui pratique et fasse pratiquer la vertu angélique, élément essentiel du sacerdoce.

De plus, il faut à l'Eglise des pontifes qui surveillent et reprennent les rois. Comment le pourront-ils, s'ils tiennent leur puissance des rois? Il faut à l'Eglise des pontifes qui se déclarent pour elle, dans les conflits engagés pour sa liberté : comment l'oseront-ils, s'ils sont à la merci des rois?

Ces raisonnements se traduisaient en faits palpables, au temps de Grégoire VII; le mal, sorti de la région de la théorie, était passé dans le domaine des réalités : il s'était posé sur le passage de l'Eglise et lui fermait la marche; il fallait livrer bataille, Grégoire VII n'avait pas à choisir.

Concile préparé.

Le concile annuel de Rome était une sorte de consistoire, où le Saint-Père promulguait ses décrets et ses sentences. Les prélats qui s'y trouvaient s'associaient aux décisions, et les confirmaient du poids de leur autorité. Ils se trouvaient ainsi engagés à les faire observer. Le hardi décret que Grégoire VII préparait sur les investitures avait bien besoin de cet appui collectif, et le Pontife était désireux de réunir une assemblée nombreuse. Voici la lettre qu'il adressa, le 5 janvier, à Guibert, archevêque de Ravenne, celui qui devait bientôt se faire son rival :

« Vous avez sous les yeux, frère bien-aimé, vous touchez de vos mains les déplorables désordres de la sainte Eglise, l'audace insensée de ses ennemis et de ses agresseurs, qui ne trouve absolument aucune répression. C'est à nous qui avons reçu en partage le ministère sacerdotal et la divine royauté, c'est à nous de nous lever, et de combattre avec un infatigable zèle. Fidèle à la coutume établie à Rome depuis longtemps, nous nous proposons de réunir un concile dans la première semaine de Carême. Nous invitons par un avis spécial, et prions affectueusement votre fraternité de vouloir bien s'y rendre sans aucune négligence, afin qu'à l'aide de votre prudence et de celle de nos autres frères, au moyen de la force et de la sagesse du Saint-Esprit, les impies soient confondus dans leurs efforts, et la religion raffermie dans sa liberté et sa tranquillité d'autrefois (1403). »

Le même jour, Grégoire engage Hugues évêque de Die, légat en France, à amener au concile ses justiciables, pour lesquels il lui recommande l'indulgence. « Nous aimons mieux, ajoute-t-il, que vous soyez blâmé parfois pour votre bonté, que si vous vous rendiez odieux par un excès de sévérité. Il faut excuser vos enfants, comme étant peu éclairés et peu instruits, et les provoquer doucement à mieux faire; car personne ne devient tout à coup éminent, et les grands édifices ne s'élèvent pas en un jour (1404). »

Cependant on ne se pressait pas d'arriver au concile. Sans prévoir le décret sur les in-

(1402) *Sap.* VIII, 21.
(1403) Epist. l. II, ep. 42.

(1404) *Ibid.*, ep. 43.

vestitures, on savait assez qu'on serait appelé à y sanctionner des mesures de rigueur, dont on voulait décliner l'odieux. Plus l'orage grondait, plus chacun songeait à s'abriter. Nous avons bien des lettres de plaintes que Grégoire adresse à d'anciens amis, muets à son égard depuis son élévation. Le plus cher de ces amis avait été Hugues de Cluni. Il s'étonne de ne pas l'avoir encore vu, et, le 22 janvier, il lui ouvre ainsi son cœur :

« Mon vœu serait, s'il était possible, que vous connaissiez pleinement quelle affliction m'oppresse, quelle fatigue toujours nouvelle m'accable, quelle peine toujours croissante me désespère. Oh! alors une fraternelle compassion vous attendrirait pour moi selon la mesure de mes souffrances, et votre cœur se fondrait en larmes en présence du Seigneur, afin que le pauvre Jésus, par qui pourtant tout a été fait et qui gouverne tout, me tende la main et me délivre de ma misère avec sa bonté accoutumée. Je l'ai souvent prié, ou de m'ôter la vie, ou de me rendre utile à l'Eglise notre mère, et je n'ai pas encore été exaucé. De quelque côté que je jette les yeux, je ne trouve que des sujets d'une immense tristesse. A l'orient, c'est le schisme; à l'occident, au midi et au septentrion, presque point d'évêques qui soient entrés par la bonne porte dans l'épiscopat, ou qui vivent en évêques... Si je n'avais quelque rayon d'espérance de pouvoir enfin être utile à l'Eglise, je ne demeurerais pas à Rome, où j'habite forcément depuis vingt ans. Ainsi partagé entre la douleur qui revient chaque jour et une espérance qui ne vient jamais, je vis mourant, pour ainsi dire, brisé par mille tempêtes. J'attends celui qui m'a chargé de chaînes, qui m'a ramené à Rome malgré moi et m'a entouré de mille angoisses. Je lui dis souvent : Pressez-vous, ne tardez point; délivrez-moi, pour l'amour de la bienheureuse Marie et de saint Pierre. Mais, comme la prière n'est guère efficace dans la bouche d'un pécheur, de grâce, conjurez ceux qui méritent d'être exaucés de s'intéresser pour moi, avec cette charité qu'ils doivent à l'Eglise leur mère. Exhortez chaleureusement tous ceux qui aiment saint Pierre, à ne jamais lui préférer les princes de la terre, s'ils veulent être vraiment ses fils et ses soldats. Il me tarde de voir clairement quels sont ceux qui lui sont vraiment fidèles (1405.) »

II^e^ Concile de Grégoire VII.

Le nombre des fidèles, hélas! fut petit, et les prudents de la terre, les amis des princes de la terre furent l'immense majorité. Cinquante prélats seulement avaient répondu à l'appel : jamais on n'avait vu une telle désertion. Grégoire VII ne laissa pas d'accomplir tout ce qu'il s'était proposé. Au jour indiqué, le 24 février 1075, il ouvrit le concile, qui dura jusqu'à la fin du mois. Il y avait cité, comme accusés, des évêques de Lombardie, Cunibert de Turin, Guillaume de Pavie. Il y avait cité des évêques de France, surtout le violent Isambert évêque de Poitiers, qui avait dissipé à main armée un concile présidé par les légats. Il y avait cité des évêques d'Allemagne, Liémar de Brême, Sigefroi de Mayence avec ses suffragants, Bennon d'Osnabruck, l'abbé de Corbie en Saxe, etc.

On procéda contre les contumaces (1406). L'archevêque Liémar fut non-seulement suspendu de ses fonctions épiscopales, mais privé de la communion du corps et du sang de Notre-Seigneur. Garnier, évêque de Strasbourg, et Henri de Spire furent aussi frappés de suspense, ainsi que Hermann de Bamberg, s'il ne venait se justifier avant Pâques, qui, cette année, devait être le cinq avril. Guillaume, évêque de Pavie, et Cunibert de Turin furent suspendus, et Denys de Plaisance déposé. On confirma l'excommunication déjà prononcée contre Robert Guiscard, duc d'Apulie.

Le roi de France, Philippe, fut aussi menacé d'excommunication, s'il ne donnait assurance de sa correction aux nonces du Pape qui devaient aller en France.

Un autre prince plus digne des sévérités de l'Eglise, était le roi de Germanie Henri. Il ne s'était pas vu plutôt rétabli dans ses affaires, qu'il avait rappelé les cinq ministres excommuniés que la présence des légats l'avait forcé d'éloigner. Il était retombé dès lors dans son excommunication, et l'édifice d'Agnès s'était de nouveau écroulé; tous les scandales avaient repris leur cours. Que fera le Pontife ? Il ne savait jamais sévir contre Henri.

(1405) Epist. l. II, ep. 49.

(1406) Mansi, *Concil.*, t. XX, p. 443.

« Dans ce concile, dit Rohrbacher, le Pape excommunia cinq ministres du roi d'Allemagne, par le conseil desquels il vendait les Eglises, à moins qu'ils ne vinssent à Rome se justifier dans les premiers jours de juin (1407). » — « On peut remarquer, ajoute Fleury, que le Pape ne menace que les ministres ; il ménageait encore le roi, espérant le ramener par la douceur (1408). » Crédule espoir! Mais ce trafic des dignités ecclésiastiques, si vite réinstallé, achevait de le convaincre qu'il fallait absolument retirer des cours séculières ce privilége des investitures.

Abolition des investitures.

Le Pape prit donc une mesure fort grave, mais tout à fait nécessaire, pour l'extirpation de la simonie. « Comme il voyait, dit Hugues de Flavigny, que contrairement aux décrets des saints Pères, le don du roi prévalait dans l'élection canonique des évêques, que souvent il changeait ou plutôt annulait cette élection ; le Pape, conformément aux décrets des Pontifes et aux institutions canoniques, défendit, sous menace d'anathème, à qui que ce fût, d'oser le faire davantage, et dressa un décret en ces termes : « Si quelqu'un reçoit désormais un évêché ou une abbaye de la main de quelque personne laïque, il ne sera nullement compté parmi les évêques et les abbés, et on ne lui accordera aucune obédience comme tel. De plus, nous lui interdisons la grâce de saint Pierre et l'entrée de l'église ; jusqu'à ce qu'il ait abandonné le poste qu'il a envahi, tant par le crime de l'ambition que par celui de la désobéissance, qui est pareil au crime d'idolâtrie. Nous ordonnons la même chose touchant les dignités inférieures de l'Eglise. De même, si quelque empereur, duc, marquis, comte, puissance ou autorité séculière quelconque, ose donner l'investiture d'un évêché ou de quelque dignité ecclésiastique, qu'il sache qu'il tombe sous le coup de ladite sentence (1409). »

« En cela, ajoute Hugues de Flavigny, Grégoire VII suivit les exemples des Pères, quoique cette damnable coutume se fût établie depuis bien des années et eût passé en usage. » En effet, dans le septième concile général, tenu par les cinq patriarches et par trois cent cinquante évêques, il est dit, article 3 : Toute élection d'évêque, de prêtre ou de diacre, faite par les princes, demeurera nulle, suivant la règle qui dit : Si quelque évêque se sert des puissances séculières pour obtenir une église, il sera déposé et excommunié, ainsi que tous ceux qui communiquent avec lui. De même, dans le huitième concile œcuménique, tenu par les cinq patriarches sous le Pape Nicolas I^er^, il est dit : Ce saint et universel concile, conformément aux conciles précédents, statue et ordonne que les promotions et consécrations épiscopales se feront par l'élection et le décret des évêques; que nul des princes ou puissants de ce monde ne s'ingérera dans l'élection ou la promotion d'un patriarche, d'un métropolitain ou d'un évêque quelconque, de peur qu'il n'en résulte un conflit ou un désordre ; d'autant qu'il ne convient pas qu'un laïque ait aucune puissance en ces matières, mais qu'il garde le silence jusqu'à ce que le collége de l'Eglise ait régulièrement terminé l'élection. Si quelqu'un des laïques est invité par l'Eglise pour agir de concert, il lui est permis d'obtempérer avec respect; mais si quelque prince ou puissant du siècle tente d'agir contre l'élection canonique, qu'il soit anathème! »

Par ces citations, on voit que le Pape Grégoire VII, en condamnant les investitures, ne faisait que rappeler et exécuter les prohibitions de deux conciles généraux tenus en Orient.

Service rendu à la liberté.

C'était donc de l'Orient que venaient les investitures; c'était une germination du droit byzantin, une branche du césarisme. Le royaume de Jésus-Christ n'étant pas

(1407) Rohrbacher, t. XIV, p. 271.

(1408) Fleury, t. XIII, p. 282.

(1409) *Si quis deinceps episcopatum, vel abbatiam, de manu alicujus laicæ personæ susceperit, nullatenus inter episcopos vel abbates habeatur, nec ulla ei vel episcopo, vel abbati audientia concedatur. Insuper ei gratium B. Petri et introitum ecclesiæ interdicimus, quoad usque locum, quem sub crimine tam ambitionis, quam inobedientiæ, quod est scelus idololatriæ, cepit, deseruerit. Similiter etiam de inferioribus ecclesiasticis dignitatibus constituimus. Item, si quis imperatorum, ducum, marchionum, comitum, vel quilibet sæcularium potestatum, aut personarum, investituram episcopatus, vel alicujus ecclesiasticæ dignitatis præsumpserit, ejusdem sententiæ vinculo se adstrictum sciat.* (*Patrol.* t. CXLVIII, col. 785.)

de ce monde, selon les légistes, la terre est à César : *Cæsaris est terra, et plenitudo ejus.* Quiconque possède quelque chose de terrestre, doit le tenir de César. Or comme à l'épiscopat se rattachaient des possessions temporelles, il fallait tenir l'épiscopat de César. « Tout ce qui est dans nos Etats nous appartient au même titre, » disait nettement Louis XIV à son petit-fils. « Ceci est à moi, comme la France est au roi, » disait l'ancien régime, qui n'était que le césarisme. Le libéralisme moderne a combattu ce principe, et il l'a aboli en 89. Il n'y a plus de roi de France, mais un roi des Français : le territoire n'appartient plus à César. Or le libéralisme doit bénir Grégoire VII, qui, longtemps avant lui, a combattu les prétentions de César à la propriété universelle. La cause de l'Eglise était celle des communes, des corporations de la nation entière ; les droits que l'Eglise maintenait contre le despotisme, étaient les droits de tous ; c'est à la Papauté que nous devons de n'être pas serfs ou rayas.

« Il ne tint pas aux princes que tout ne tombât sous leurs mains, hommes et choses, dignités et discipline, et que la simonie ne s'assît à la porte du sanctuaire pour l'ouvrir seulement à la corruption. Ainsi donc les investitures masquaient un travail de destruction sourdement préparé contre l'Eglise. C'est la gloire éternelle des Papes d'avoir déjoué cette stratégie, en provoquant une lutte ouverte et décisive (1410). »

Grégoire VII simple instrument.

« Cette lutte n'est point l'œuvre d'un homme, avons-nous dit au début du XI^e^ livre. Grégoire VII paraît l'inspirer, mais le souffle vient de plus haut. » A entendre certains historiens, Grégoire aurait apporté sur la Chaire de saint Pierre un système préconçu, œuvre de génie et de longue élaboration. Il se trouve, au contraire, qu'il n'avait rien prémédité de ce qu'il a fait : il a obéi aux circonstances, et exécuté souvent ce qu'il ne voulait pas. Il avait si peu un parti pris contre les investitures, que lui-même en 1074, durant l'éphémère et fictive résipiscence de Henri, lui-même, dis-je, envoya Anselme, neveu du dernier Pape, demander au roi l'investiture de l'évêché de Lucques (1411). Le Pape Alexandre II, qui avait désigné Anselme pour cette dignité, n'avait pu le décider à cette démarche. Anselme alla bien jusqu'en Germanie ; « mais, persuadé que les puissances séculières ne doivent point conférer les dignités ecclésiastiques, il fit si bien qu'il revint sans l'investiture. Le Pape l'approuva, tant que Henri resta sous l'anathème (1412). Mais il le décida en 1074 à cette démarche humiliante. Anselme en eut plus tard un si cuisant regret que, sous prétexte de pèlerinage, il alla se rendre moine à Cluni, et n'en sortit que par ordre du Pape. Il remit entre ses mains l'anneau et la crosse qu'il avait reçus du roi, et le Pape le réintégra dans ses fonctions épiscopales (1413). »

Grégoire VII ne fut donc pas des premiers à s'insurger contre les investitures ; il fut entraîné dans cette arène par la force des choses, par l'excès même du mal. « Car on était allé si loin à cet égard, surtout en Allemagne et en Italie, que la cour disposait arbitrairement des évêchés et des abbayes, sans la moindre apparence d'élection. Les siéges épiscopaux et les abbayes étaient entre les mains de ces vils courtisans, qui, étrangers et imposés à leurs subalternes, n'avaient obtenu leurs fonctions, du roi ou de ceux qui l'entouraient, qu'à force d'argent, et par leur souplesse et leur empressement à se conformer en tout aux caprices du roi et de ses favoris. La principale pépinière d'évêques pour l'Allemagne et l'Italie se trouvait alors à Goslar, où Henri résidait ordinairement. Les chanoines de cette ville avaient, à sa cour corrompue, l'occasion de s'exercer dans l'art de ces viles adulations et de cette aveugle soumission qui étaient alors le moyen le plus sûr de parvenir aux dignités ecclésiastiques ; et de là vient que, de tous les évêques qu'on choisit parmi ces chanoines, il n'y eut que Bennon, évêque de Misnie, qui, dans la suite, embrassa le parti du Pape. Si à cette époque, l'Eglise, en renonçant aux investitures, eût simplement insisté sur le rétablissement de la liberté d'élection, elle n'eût obtenu aucun résultat satisfaisant ; car, aussi longtemps qu'on regardait les investitures comme un acte qui

(1410) Mgr Darboy, *S. Thomas Becket*, t. I, p. 118.
(1411) Dœllinger, t. II, p. 153.
(1412) Epist. l. I, ep. 21.
(1413) Rohrbacher, t. XIV, p. 252.

devait nécessairement précéder le sacre des évêques, la cour était toujours libre d'annuler les élections et d'imposer des intrus aux Eglises... Il est vrai qu'en France l'élection des évêques précédait ordinairement les investitures ; mais, au moyen de ces dernières, le roi y avait aussi la nomination aux évêchés : car il était libre de prévenir l'élection par les investitures, ou d'annuler l'élection d'un évêque en accordant les investitures à un autre. Lors, par exemple, que le roi Philippe fut sur le point de contracter un mariage scandaleux avec Bertrade, il nomma évêque de Meaux un certain Vauthier, sur la condescendance duquel il croyait pouvoir compter (1414). »

De là une croisade obligée : mais Grégoire VII ne demandait pas à la faire. Moïse au désert ne rêvait pas la gloire d'entrer en lice avec Pharaon. La poésie peut lui prêter les brûlantes aspirations du patriotisme, les illuminations du fondateur d'Etat ; l'histoire nous apprend qu'il ne fut qu'un instrument dans la main divine. On peut en dire autant des Jephté, des Gédéon, des autres libérateurs d'Israël. Jonas allant évangéliser Ninive, méditant de gagner à Jéhovah la reine de l'Orient, la future rivale de Jérusalem, s'élève par ce prosélytisme à toutes les hauteurs du génie et de la politique : aux yeux de Hanneberg, cet homme a devancé son siècle. Est-ce sérieux ? Saint Pierre s'élève plus haut encore, lorsque, dédaignant Jérusalem et Antioche, il vient arborer en face de Néron le drapeau d'une civilisation nouvelle, et ouvrir cette hardie campagne, qui doit, après trois siècles, placer ses successeurs sur le trône des Césars : quelle sûreté de coup d'œil, quelle puissance d'intuition ! Mais, quand vous avez prêté au pauvre pêcheur de Tibériade ces éclairs de génie, vous avez fait de l'art, de la littérature, de la fantaisie. Dans la réalité de l'histoire, saint Pierre n'a pas prévu ces merveilles ni conçu ces plans : un autre a fait de lui son instrument, son captif, et l'a conduit de vive force où il ne voulait pas : *Alius te cinget, et ducet quo tu non vis* (1415).

Grégoire, le successeur de Pierre, fut de même précipité dans des gloires qu'il ne cherchait pas, qu'il n'apercevait pas. Ses tristesses, ses plaintes déchirantes rappellent celles des prophètes que Dieu envoyait braver la colère des peuples et des rois. « Tu as dit : Malheureux que je suis ! le Seigneur m'a infligé douleur sur douleur ; j'ai gémi sous le labeur, et je n'ai pas trouvé de repos.

« Voici ce que répond le Seigneur : Voilà que je renverse les empires, que je déracine les peuples, que j'ébranle la terre ; et toi tu cherches tes aises ! Va, ne les cherche pas (1416). »

On a écrit de belles pages sur le génie politique des prophètes, comme sur leur éloquence. C'est faire tort au Saint-Esprit. Les *hommes de Dieu*, du nouveau comme de l'ancien peuple, ne doivent pas être travestis en grands hommes. C'est dépouiller le Créateur pour tailler à la créature des manteaux de gloire ; c'est exalter l'humanité au lieu de son Auteur : *Servierunt creaturæ, potius quam Creatori* (1417-18). Loin de nous cette félonie de l'histoire athée ! La grandeur de Grégoire VII fut sa sainteté ; son obéissance à Dieu fut son génie (1418).

Coalition des haines.

En accomplissant un acte nécessaire, Grégoire n'était pas sans inquiétude sur les suites qu'il pouvait avoir ; son désir était de les prévenir ou de les atténuer.

« Il sentait bien que le nouveau décret était contraire à l'ordre établi, et aux anciennes prérogatives des souverains ; et c'est ce qui l'engagea à mander à Henri qu'à la vérité, ce décret était nécessaire pour préserver l'Eglise d'une ruine prochaine, qu'il ne renfermait rien de nouveau et qu'il ne faisait que remettre en vigueur l'ancienne discipline ; mais qu'il était cependant disposé à y apporter des modifications, pourvu que le roi voulût lui adresser des hommes sages et pieux pour lui indiquer les moyens de modifier consciencieusement les résolutions qui avaient été prises. Mais Henri n'entra point dans ces considérations ; et Grégoire, qui venait précisément de commencer la guerre contre les concubinaires et les simoniaques ainsi que contre tous ceux qui leur étaient attachés, continua, contrairement aux maximes ordinaires de la prudence, à

(1414) Dœllinger, t. II, p. 154.
(1415) *Joan.* XXI, 18.
(1416) *Jerem.* XLV, 3-5.
(1417-18) *Rom.* I, 25.

porter une grave atteinte aux intérêts des princes et des laïques les plus influents ; il semblait provoquer toutes les puissances de la terre, pendant qu'à Rome même la terre chancelait sous ses pas. Car là aussi il s'était fait une foule d'ennemis, par les mesures sévères qu'il avait prises pour rétablir la discipline. C'est avec beaucoup de peine qu'il était parvenu à expulser de l'église de Saint-Pierre ces laïques mariés qui se faisaient passer pour des clercs, qui louaient les autels et trompaient le peuple pour en extorquer de l'argent. Il avait déjà lésé bien des intérêts, et l'on craignait qu'il n'en lésât encore davantage, lorsque tout à coup il arriva que d'anciens partisans de Cadaloüs, des prélats qu'il avait suspendus, des hommes qui appartenaient à la faction de la noblesse romaine et à qui l'indépendance du Siége apostolique faisait ombrage, conspirèrent contre lui, comptant sur l'assentiment et sur l'appui du roi (1419). »

Intrigue de Guibert de Ravenne.

Guibert, archevêque de Ravenne, était venu au concile, moins dans l'intérêt de Grégoire que dans celui de Henri. Habile fourbe, il saisit d'un coup d'œil prompt tous les ferments de discorde qui s'agitaient au sein de Rome, et il y vit les éléments d'une insurrection, qui pouvait le porter lui-même sur la Chaire de saint Pierre. Susciter à Grégoire des ennemis, le priver de ses défenseurs, était le double but de ses ténébreuses manœuvres. Dans le concile, il avait accusé avec audace Herlembald, l'héroïque chef des patarins. A l'entendre, ce fanatique était la cause de tout le mal : lui seul en Lombardie entretenait les animosités et soufflait la discorde ; tous les cœurs étaient disposés à s'incliner sous l'ascendant moral du Saint-Père, sous la victorieuse puissance de sa modération et de sa sagesse; mais Herlembald ! ce fougueux zélateur, cet homme de haine et de violence, compromettait tout. Il n'était point difficile de citer des atrocités, qui n'étaient que de légitimes répressions. Herlembald, sans doute, ne fut point condamné ; mais il fut de moins en moins soutenu.

Guibert, admis dans l'intimité de Grégoire, vit tout le parti qu'il pouvait tirer de sa crédule confiance : il resta à ce poste d'élite après le concile. Adulateur obséquieux, il encourageait le Pontife à toutes les mesures irritantes, et entretenait toutes ses illusions, tandis qu'un autre conspirateur amassait l'orage au dehors.

Conjuration de Cencius.

A Rome vivait un jeune homme connu par ses mœurs licencieuses; c'était Cencius, fils d'Etienne, préfet de la ville (1420). Déjà, à une époque antérieure, il avait embrassé le parti de Cadaloüs contre le Pape Alexandre, et avait été excommunié par ce Pontife à cause de ses crimes révoltants. Il avait élevé dans Rome plusieurs châteaux et plusieurs tours fortifiées. Sa haute naissance, jointe à ses richesses, lui avait donné un grand crédit; c'est pourquoi il s'était rendu auprès de Henri en Allemagne, avec quelques-uns de ses partisans, pour assurer à ce prince l'appui de Cadaloüs, et ce fut grâce à son secours que cet anti-pape réussit à pénétrer dans Rome. Plus tard Cencius fit sa paix avec Alexandre, et lui jura fidélité. Nonobstant cette soumission, il fit construire une tour à l'entrée du pont Saint-Pierre, et exigea un droit de péage de tous ceux qui entraient dans la ville ou qui en sortaient (1421); il s'était même permis de s'attaquer aux biens des églises. Diverses fois Grégoire lui avait adressé des remontrances, mais toujours sans succès. Enfin le préfet de Rome l'arrêta et le jeta dans un cachot. A la prière de quelques grands personnages, Grégoire le fit remettre en liberté, après en avoir exigé des otages, et lui avoir fait jurer, sur le tombeau de saint Pierre, qu'il changerait de conduite. Sa tour fut démolie, et Rome demeura tranquille pendant quelque temps.

« Tel était le personnage que Guibert parvint à gagner, en lui faisant de magnifiques promesses au nom du roi d'Allemagne. Cencius ne tarda point à se faire de nombreux partisans, qu'il trouva tant au dehors qu'au dedans de la ville. Il traversa la Pouille et la Lucanie, se rendit auprès de Robert Guiscard et d'autres princes excommuniés, et trama une vaste conspiration contre le Saint-

(1419) Dœllinger, t. II, p. 155.

(1420) Celui qui veut en avoir une idée convenable n'a qu'à lire le portrait qu'en a tracé Paul Bernried. Cf. *Patrol.*, t. CXLVIII, p. 55.

(1421) Paul Bernried dit qu'il y avait placé *viros sicarios, qui ab omnibus introeuntibus et exeuntibus, ex rebus quæ ferebantur, prædam caperent.*

Père. On devait ou le mettre à mort, ou bien le confier à la garde de Henri, auquel le complot avait été communiqué (1422). »

Ainsi les Garibaldi, les Arnaud de Bresce, les Rienzo ont eu un précurseur au XI^e siècle. Séculariser Rome a toujours été le vœu des enfers. Les ténébreuses trames qui se sont ourdies de nos jours contre un Pontife pacifique, bienveillant pour tous et confiant à l'excès, ne sont que la reprise d'un vieux drame : « Nouveaux personnages, nouveaux costumes; et la pièce semble neuve.»

« Mais moi, j'étais comme un agneau sans défiance que l'on mène à la mort. Et je n'ai pas soupçonné qu'ils méditaient contre moi des complots en disant : Mettons du poison dans son pain; faisons-le disparaître de la terre des vivants, et que son nom ne soit plus prononcé (1423). »

Publication des décrets.

Grégoire ne songeait donc qu'à promulguer les décrets du récent concile. Le 23 mars, il enjoint à Sicard, archevêque d'Aquilée, de tenir la main aux rigueurs prescrites contre les simoniaques et les concubinaires (1424). Le même jour, dans une autre lettre à Dietwin (1425), évêque de Liége, il recommande à ce prélat, avec une tendresse paternelle, de se corriger des vices contre lesquels il sait que sont établis de sévères châtiments; il l'avertit que si, jusqu'à ce jour, il a épargné son âge avancé, il ne peut tolérer plus longtemps ses désordres.

Le 29 mars, il écrivit à l'archevêque de Cologne : « De toutes les Eglises de l'empire germanique, celle de Cologne s'est toujours distinguée par sa fidélité et son dévouement au saint Siége; de sorte qu'elle a toujours été considérée, par la mère commune des fidèles, comme la fille la plus chérie : c'est sur cet antique attachement que je compte encore aujourd'hui pour les projets que je désire réaliser par vous. Veillez donc avec le plus grand soin au maintien des mœurs de vos subordonnés; car vous n'ignorez pas que les lois de la discipline ne sont pas l'ouvrage de mes pensées individuelles, et que ce n'est qu'en vertu de ma charge de Pontife suprême, et suivant les lumières de l'Esprit divin, que je les ai fait promulguer comme les anti ques prescriptions de nos Pères dans la foi (1425*), bien que l'Eglise romaine ait toujours eu et toujours possédé le droit inaliénable d'opposer à de nouveaux désordres de nouveaux remèdes et de nouveaux décrets, qui, étant basés sur la raison et l'autorité, ne sauraient être récusés de personne (1426). » Pour agir, dans la question présente, d'une manière prompte et efficace, l'archevêque convoquera un concile, publiera devant son clergé réuni les résolutions synodales, leur en recommandera la fidèle observance, et les exhortera à renoncer plutôt aux fonctions de leur ministère que d'offrir désormais au Sauveur des hommages impurs et sacriléges. En cas de résistance ou de persécution, il doit se rappeler que le Pape, armé du bouclier de saint Pierre, est prêt à repousser ses ennemis, du moins à le protéger contre leurs attaques. Les canons qui défendent la simonie doivent de même être rigoureusement observés.

Le même jour, Grégoire expédia à Burchard, évêque de Halberstadt, et à Wécel, archevêque de Magdebourg, des lettres analogues. Il encourage Wécel à l'obéissance par l'exemple de Josué. Quand celui-ci entreprit de conduire le peuple de Dieu, il montra toujours dans ses actes une obéissance scrupuleuse et un zèle admirable; en sorte qu'il commanda aux éléments eux-mêmes : quand il voulut faire traverser le Jourdain à sa troupe, il arrêta le cours de ce fleuve; et quand le soleil sur son déclin allait arrêter l'entière destruction des ennemis d'Israël, Josué, comme un second créateur, le rendit immobile dans sa course; de même, il renversa les murailles de Jéricho après en avoir fait sept fois le tour, et au seul son des trompettes des prêtres. On voit par là ce que peut un zèle ardent pour les choses de Dieu, ce que mérite une obéissance parfaite. Nous devons suivre cet exemple, nous chefs du peuple chrétien. Ne laissons pas subsister ou se consolider par notre silence les murs de la cité rivale. Sonnez avec force la trompette sacerdotale, sonnez avec plus de force encore, jusqu'à ce que les vieux abus s'écroulent (1426*).

(1422) Voigt, liv. VII, p. 554.
(1423) *Jerem.* XI, 19.
(1424) Epist. l. II, ep. 62.
(1425) *Ibid.*, ep. 27.
(1425*) *Non de nostro sensu exsculpimus.* Ces mots se trouvent répétés plusieurs fois, par ex., Epist. II, 68.
(1426) *Quæ rationis et auctoritatis judicio, nulli hominum sit fas, ut irrita, refutare.*
(1426*) Epist. l. II, ep. 66, 68.

On pourrait s'étonner du silence de ces lettres sur l'œuvre capitale du concile, le décret contre les investitures. Mais, en recommandant aux évêques ce qui est de leur ressort, il croit sans doute inutile de mentionner ce qui, pour eux, n'a point d'application pratique. C'est auprès des princes qu'il se réserve de poursuivre l'exécution de ce décret, avec les tempéraments qu'il jugera prudent d'y apporter.

Suzeraineté du Pape.

Rome vit cette année, aux fêtes de Pâques, le fils du roi des Russes, nommé Démétrius. Le jeune prince présenta au Saint-Père une requête qui dut consoler son cœur, et que nous révèle cette lettre du 17 avril :

« Grégoire, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à Démétrius, roi des Russes, et à la reine son épouse, salut et bénédiction apostolique. Votre fils, visitant les tombeaux des apôtres, est venu à nous, témoignant le désir et demandant instamment la grâce de recevoir ce royaume par nos mains, comme un don de saint Pierre, en promettant fidélité au prince des apôtres; assurant, avec toute confiance, que sa demande serait ratifiée par votre consentement, dès qu'elle aurait été exaucée par la grâce de l'autorité apostolique. Comme ce vœu paraissait louable, nous y avons donné notre assentiment : nous avons investi votre fils du gouvernement de votre royaume de la part de saint Pierre, dans l'intention et le désir que le bienheureux Pierre, par son intercession, vous garde, vous, votre couronne et tous vos biens; qu'il vous fasse régner dans la paix et la gloire jusqu'à la fin de votre vie, et qu'au terme de votre carrière, il vous obtienne du souverain Roi la gloire qui ne finit point. Votre sérénissime Noblesse saura également que nous sommes très-disposé, chaque fois qu'elle invoquera l'autorité de ce Siége pour des choses justes, à lui accorder aussitôt l'effet de sa demande (1427). »

A la même époque, nous voyons le saint Pontife défendre à Vézelin de porter les armes contre le roi de Dalmatie, qui tenait sa couronne de l'Eglise romaine.

Là-dessus Bossuet s'écrie : « Telles furent les entreprises de Grégoire VII; c'est par ces manœuvres et d'autres semblables qu'il engageait les princes à livrer leur royaume au saint Siége (1428)! » Et Fleury : « Grégoire étendit ses prétentions jusque sur les Russes. » Ainsi, qu'un Pape accorde à un roi la demande que lui fait de sa part son propre fils; qu'il défende à un sujet rebelle, qui a promis fidélité à saint Pierre, de s'insurger contre un souverain qui est également sous la protection de saint Pierre, ce sont autant d'innovations, autant de prétentions ambitieuses. Il y a dans tout cela une véritable innovation, une innovation très-absurde : c'est une pareille manière de raisonner, dit Rohrbacher (1429).

« Cet ordre de choses qui se développait naturellement dans le XI^e^ siècle, n'était pas moins avantageux aux peuples qu'aux souverains. Si les princes n'y étaient pas livrés aux fureurs de la multitude, la multitude ne l'était pas non plus à la merci des princes. Elle avait, dans le Père commun de tous les Chrétiens, un tuteur et un vengeur; en voici un exemple dans l'histoire de Pologne:

«Boleslas II, successeur de Casimir, régna d'abord avec gloire. L'an 1075, il envoya une ambassade à Rome, avec de grands présents pour saint Pierre. Le Pape Grégoire le remercia de son affection, lui envoya des légats pour régler les affaires ecclésiastiques de Pologne, où les évêchés étaient trop étendus et sans métropole certaine. A la fin de sa lettre, le Pape lui rappelle la brièveté et la fragilité de la vie, et l'engage à rendre au roi des Russes l'argent qu'il lui avait enlevé. Pour bien se conduire, Boleslas n'avait qu'à écouter et imiter saint Stanislas, évêque de Cracovie, illustre par sa doctrine et sa vertu. Mais, après avoir bien commencé, Boleslas II finit par se livrer, même en public, aux débauches les plus infâmes. Sa puissance ne lui servait plus qu'à satisfaire à tout prix ses brutales passions. Il s'abandonnait en même temps à des actes si horribles de tyrannie et d'injustice, que ses contemporains et la postérité l'ont flétri du surnom de *Cruel*. D'après les plaintes toujours croissantes des seigneurs et du peuple, saint Stanislas, évêque de Cracovie, lui fit jusqu'à trois fois d'inutiles remontrances; enfin, après une quatrième, il l'excommunia. Le féroce Boleslas ayant cherché vainement parmi les Polonais un assassin du vertueux Pontife,

(1427) Epist. l. II, ep. 74.
(1428) *Defens.* liv. I, sect. 1.

(1429) Rohrbacher, t. XIV, p. 199.

le tua lui-même au pied des autels. A la nouvelle de cet exécrable forfait, le saint Pape Grégoire VII, pour venger à la fois la religion, la morale et l'humanité, frappe d'anathème le roi assassin, le prive de la royauté, délie tous ses sujets du serment de fidélité, et, pour inspirer plus d'horreur encore d'une pareille tyrannie, ôte le titre de rois aux souverains de Pologne, qui, en effet, ne prirent plus, pendant longtemps, que celui de ducs. Boleslas, abandonné de tout le monde, mourut dans l'obscurité. Saint Stanislas, au contraire, glorifié de Dieu par un grand nombre de miracles, est honoré par toute l'Eglise comme martyr, le septième de mai (1430). »

Affaire de Herman.

Herman, cet évêque de Bamberg pour lequel Alexandre II s'était presque compromis, n'avait pas profité de cette indulgence, et il finit tristement. Cité en 1075 au concile de Rome, il se mit en chemin; mais il n'osa se présenter devant ce vénérable tribunal, comme on le voit par plusieurs lettres de Grégoire; il s'arrêta sur le seuil de la Ville sainte, intimidé par sa conscience, et de là envoya des affidés pour gagner le Pape et les évêques, par de riches présents et d'artificieuses paroles. Frustré dans son espoir, et apprenant qu'il avait été condamné, il revint audacieusement reprendre possession de son Eglise, et dépouilla de leurs biens plusieurs clercs qui lui résistaient.

De ce nombre furent vingt-cinq chanoines qu'il avait établis dans l'église de Saint-Jacques, à Bamberg, et dotés libéralement. Irrités de leur expulsion, ils allèrent se plaindre à Rome. Ils y soutinrent que leur persécuteur était parvenu à l'épiscopat par la simonie; que, dénoncé pour ce crime au Pape Nicolas, il ne s'en était justifié que par un parjure. Remontant au delà de son ordination, ils révélèrent la vie scandaleuse qu'il avait menée à Mayence. Usurier dès sa jeunesse, il avait continué, depuis son épiscopat, à s'enrichir par des voies honteuses, vendant les abbayes et les bénéfices de son diocèse, et réduisant à l'indigence les serfs de l'Eglise de Bamberg, riches auparavant. Sur ces dépositions, le Pape, qui l'avait déjà suspendu après plusieurs citations infructueuses, l'excommunia, et manda au clergé de Bamberg de s'abstenir de sa communion, déclarant que jamais il ne le rétablirait. Il écrivit à l'archevêque de Mayence et au roi Henri, le 20 juillet 1075, de mettre à sa place un autre évêque.

Comme ses clercs le pressaient de se retirer, et protestaient qu'ils ne feraient aucun service dans l'église tant qu'il y demeurerait, ne sachant à quoi se résoudre, il envoya à l'archevêque de Mayence, son plus fidèle ami, qu'il avait gagné par plusieurs services, et qui avait eu part à son entrée dans l'épiscopat. L'archevêque n'ayant pu rien gagner auprès du clergé de Bamberg, résolut d'aller à Rome pour essayer d'apaiser le Pape. Mais il pensa être déposé lui-même, pour avoir ordonné l'évêque de Bamberg par simonie, et il reçut ordre de publier l'excommunication contre cet évêque et d'en ordonner un autre à sa place.

Herman, voyant alors qu'il n'avait plus rien à espérer que dans la clémence du Pape, alla à Rome, avec des gens largement payés pour plaider sa cause; mais le Pape était à l'épreuve des beaux discours, aussi bien que des présents; tout ce queHerman put obtenir, fut d'être absous de l'excommunication, à la charge de passer le reste de ses jours dans un monastère.

Cependant il revint à Bamberg, où il vivait sur les terres de l'Eglise, attendant toujours son rétablissement. Il perdit enfin toute espérance, se retira dans le monastère de Schwartz, et y prit l'habit sous l'abbé Egbert, homme de sainte vie. Bientôt après, il alla à Rome avec son abbé; et, s'étant soumis humblement au Pape, il fut absous de l'excommunication et rétabli dans les fonctions de prêtre, mais non pas d'évêque.

Dispositions de Henri.

L'héritier et le représentant du Césarisme ne désirait rien tant que de voir sous ses pieds le représentant de la Théocratie. Son omnipotence ne pouvait s'établir dans le monde que lorsque le principe rival aurait succombé. « Il ne saurait y avoir deux soleils, » disait Alexandre. Henri, abattu naguère et incliné devant la Papauté, voyait, depuis un an, son parti se reconstituer, son entourage se recomposer de tous les débris

(1430) Rohrbacher, t. XIV, p. 200.

qui se détachaient de la Papauté, s'enrichir de toutes les défections schismatiques. Mais il avait encore en face de lui une armée redoutable fidèle à la théocratie : c'était l'armée des Saxons. Il fallait l'écraser pour asseoir sa prépondérance.

« Les Saxons ne soupçonnaient en aucune manière ce perfide dessein : bien que quelques-uns de leurs nobles vinssent souvent présenter leurs hommages et faire leur cour à l'empereur, celui-ci parvint toujours à les tromper par un accueil gracieux, par des fêtes splendides, et la manière agréable dont il les congédiait. Il paraît même que Henri réussit à en gagner plusieurs, notamment des guerriers expérimentés (1431). »

Mais, lorsqu'il eut suffisamment assuré ses appuis, il jeta le masque, et, à la fête de Pâques, il fit savoir aux princes saxons, qui venaient lui offrir leurs hommages et passer à la cour du monarque la grande solennité, qu'ils devaient s'en retourner chez eux ; que le roi ne leur permettrait plus de se présenter devant lui, puisque, après les révoltes dont ils s'étaient rendus coupables, ils ne lui avaient encore fait aucune satisfaction. Les Saxons comprirent dès lors le sort qui les attendait.

Guerre déclarée aux Saxons.

Après avoir pris ses mesures, Henri annonça solennellement une expédition contre les Saxons, et ordonna à ses grands vassaux de réunir leurs troupes pour le 10 juillet, à Breitungen.

A cette nouvelle, toute la Saxe s'émut. Les princes s'assemblèrent à Goslar. Pendant qu'ils délibéraient ainsi, parurent des envoyés du roi. « Notre souverain, dirent-ils, n'a point oublié les criantes injustices commises à son égard, l'avilissement de son auguste dignité, et la fuite honteuse par laquelle il fut obligé de sauver ses jours. Il n'en veut pas à tous les princes saxons ; il sait quels sont les chefs qui soulèvent la multitude inexpérimentée, et qui lui inspirent l'amour des nouveautés dangereuses : contre ceux-là, il saura demander à son glaive une vengeance que les lois sont impuissantes à lui accorder. Il exhorte les autres à ne prêter à ses ennemis ni l'appui de leurs bras, ni celui de leur fortune : s'ils écoutent ses avis, il est prêt à leur pardonner leurs torts ; sinon, il les traitera avec d'autant plus de sévérité, qu'il les a avertis. » L'un des Saxons répondit, au nom de ses compatriotes : « Si nos chefs refusent de donner au roi satisfaction pour des torts réels, nous n'hésiterons pas à les conduire enchaînés devant son tribunal : qu'il daigne fixer le lieu et le jour auxquels ils devront se présenter ; mais si le sang de nos princes peut seul apaiser son courroux, nous croirions nous rendre coupables du plus noir forfait en les abandonnant. »

Ensuite se levèrent, dans l'assemblé, Otton de Nordheim ; Magnus, duc de Saxe ; Wécel, archevêque de Magdebourg ; Burchard, évêque de Halberstadt, et les autres grands auxquels s'adressaient principalement les menaces de Henri : ils déclarèrent que jamais ils n'avaient violé, d'une manière quelconque, la paix de Gerstungen ; que, si le roi les croyait les instigateurs de l'incendie deHarzbourg,ou de toute autre infraction au traité de paix, ils étaient prêts à prouver leur innocence.

Après cette déclaration, on congédia les envoyés de Henri, et l'on députa vers lui quelques membres de l'assemblée ; mais il ne fut pas plutôt instruit de leur approche, qu'il leur défendit de paraître en sa présence. Le retour des envoyés, après leur tentative infructueuse, n'empêcha pas les Saxons de continuer leurs démarches ; mais ni les sollicitations verbales, ni les suppliques écrites, ni les humbles prières, ne purent fléchir la colère du monarque. Enfin, ce malheureux peuple s'adressa aux ducs Rodolphe, Berthold, Gozelon et autres, tant pour solliciter leur intercession que pour leur rappeler leur ancienne alliance, et pour les conjurer, au nom du Dieu qui avait reçu leur serment, de tendre une main secourable aux infortunés Saxons. Un mémoire fut adressé à l'archevêque de Mayence, par les évêques, les ducs et comtes, les clercs et laïques, de tout rang et de toute condition. Ils démontrent qu'ils ont eu raison de détruire les châteaux-forts, mais qu'ils ne sont pas responsables des dégâts de Harzbourg ; que les hommes de guerre, chargés de la démolition du fort, avaient appelé à ce travail des paysans indisciplinés, qui trouvaient

(1431) Voigt, liv. vii, p. 298.

leur intérêt à ne pas laisser pierre sur pierre. Ils supplient instamment l'archevêque de disposer Henri à la paix, protestent de leur innocence, et se montrent prêts à toutes les réparations. Mais le bourreau de la Saxe a dit : « Point de *parlage !* il faut mourir. »

Ainsi rebutés, les Saxons résolurent de chercher leur appui auprès de Dieu, qui sait humilier les rois orgueilleux et protéger l'innocence opprimée : cette résolution fut le cri unanime de toutes les âmes fortes, que l'amour de la patrie et la grandeur du danger avaient élevées au-dessus d'elles-mêmes. On ordonna des jeûnes et des actes de pénitence, on revêtit des habits de deuil, on distribua de riches aumônes : des troupes de pèlerins allèrent nu-pieds visiter les lieux saints, et adresser au Seigneur des armées de ferventes prières; ensuite on fit publier partout que, le jour où le roi Henri réunirait ses troupes à Breitungen, tous les Saxons en état de porter les armes se rassembleraient à Lupnitz (1432).

Grégoire VII abusé.

L'entente cordiale rétablie entre le sacerdoce et l'empire, et si péremptoirement affirmée par la dernière Encyclique, ne laissait aux seigneurs catholiques de l'Allemagne aucun prétexte de se soustraire à la sommation de Henri. La qualité de majesté impériale, *imperatoria majestas*, décernée au prince par cette encyclique, semblait même l'armer d'un droit plus sacré, et étendre sa suzeraineté au delà du royaume germanique. Nous allons voir en effet affluer sous sa bannière des peuples étrangers à ses Etats. Grégoire VII avait cru qu'il emploierait cette autorité à unifier l'Europe pour la croisade. Or il pouvait apprendre, d'un instant à l'autre, que le fils bien-aimé en qui il avait mis toutes ses complaisances tournait contre une nation catholique et faisait servir à une indigne vengeance l'autorité dont il était revêtu. Une plainte de la Saxe suppliante pouvait lui ouvrir les yeux, et alors un simple décret eût arrêté tout cet élan, fait échouer tous ces projets. Il était donc bien nécessaire d'endormir le Saint-Père, jusqu'à ce que tout fût consommé.

Henri envoya à Rome, en ambassade, deux saints personnages (il n'en faut pas d'autres pour ces sortes de mission), pour entretenir confidentiellement de tous ses bons desseins le Saint-Père. S'il n'avait pu se déclarer complétement jusqu'à cette heure, c'est qu'il n'était pas libre : son entourage lui imposait les plus grands ménagements. Il craignait même de se compromettre par la présente ambassade, et il recommandait la plus vigilante discrétion. Mais une fois victorieux de ses ennemis, il aurait plus d'ascendant, et il déploierait alors son zèle contre les ennemis de saint Pierre. Il ajournait pour l'instant le détail de ses plans, surchargé qu'il était de graves affaires. Mais, une fois débarrassé de son expédition, il enverrait ses négociateurs. Il accréditait ces belles protestations et ces belles promesses de ses envoyés, par une lettre de sa main, conçue en ces termes :

« Comme je m'aperçois, mon Père, que presque tous les princes de mon empire, comme Votre Sainteté le sait bien, seraient plus contents de voir entre nous la discorde que l'union, je vous envoie secrètement les porteurs de ma lettre, hommes distingués et religieux, qui désirent, dans la sincérité de leur âme, que la paix soit établie entre nous. Ce que je vous écris ne doit être connu que de vous, de ma mère, de Béatrix et de sa fille Mathilde. Lorsque, avec l'aide de Dieu, je serai de retour de mon expédition contre la Saxe, je vous enverrai de nouveaux députés, choisis parmi mes conseillers les plus fidèles, et je ferai voir ma bonne volonté et toute la révérence que j'ai vouée à saint Pierre et à vous (1433). »

Les Saxons surpris.

Après ces habiles précautions, après de grands préparatifs, Henri vint au jour marqué à Breitungen, à la tête d'une armée nombreuse. Welf ou Guelphe s'y rendit avec ses Bavarois, Rodolphe à la tête des Souabes. Gozelon commandait la troupe guerrière qu'il avait ramassée dans la basse Lorraine, tandis que Thierry arrivait de la haute Lorraine avec une cavalerie nombreuse et brillante; l'antique peuplade des Francs Ripuaires ne manqua pas non plus au rendez-vous général. On voyait dans le camp de Breitungen les évêques de l'Empire, les ducs, les comtes, tous ceux enfin qui occupaient une charge ecclésiastique ou civile,

(1432) Voigt, l. vii, p. 317.

(1433) Epist. lib, ep. 5.

ration contre la vérité, » c'est une insulte au bon sens, une irrespectueuse moquerie de l'humanité.

La vérité captive.

Parmi les plus funestes iniquités du despotisme, il faut compter l'oppression de la vérité. Henri profita de sa victoire pour intercepter toutes les communications entre la Saxe et Rome, et garder toutes les issues : il comptait empêcher ainsi le cri des victimes d'arriver jusqu'au Père commun. Il fit à sa manière le récit des événements qui venaient de s'accomplir, et envoya son bulletin de victoire.

Grégoire, alors malade et éloigné de Rome, répondit qu'il ne désirait que la paix avec tous les hommes, et principalement avec celui qui tenait le premier rang dans le monde : « J'ai conçu, dit-il, bonne espérance, en voyant que vous avez confié notre cause, ou plutôt la cause de l'Eglise, à des hommes religieux qui aiment nos âmes et non pas nos largesses, et dont le vœu le plus cher est de voir refleurir la religion.

« Pour moi, m'en rapportant à leur conseil et à l'inspiration de Jésus-Christ, je suis toujours disposé à vous ouvrir le giron de la sainte Eglise, à vous accueillir comme un frère et un fils, et à vous donner tout le secours nécessaire. Tout ce que je vous demande en retour, c'est de daigner écouter des avis salutaires; c'est d'offrir à votre Créateur le tribut de gloire que vous lui devez : car il serait bien indigne de refuser à l'Auteur de notre être, à notre Rédempteur, l'honneur que nous exigeons de nos frères.

« Quant à l'orgueil des Saxons, qui vous résistaient injustement, et qui a été brisé devant vous par le jugement de Dieu, s'il y a lieu de se réjouir pour la paix de l'Eglise, il y a lieu de s'affliger pour l'effusion de tant de sang chrétien. En de pareils événements, soyez plus jaloux de l'honneur de Dieu et de sa justice que de votre propre gloire; car il est plus sûr pour un prince d'exterminer mille impies pour la cause de Dieu, que de frapper un seul Chrétien pour son propre triomphe (1436). »

Ces maximes générales n'atténuent guère l'impression douloureuse que laisse l'ensemble de cette lettre. Mais passons : c'est une heure d'éclipse! notre glorieux Pontife était odieusement trompé; il va de lui-même retrouver la lumière et avec elle un autre langage.

Illusions entretenues.

Henri continuait d'intercepter avec le plus grand soin toutes les voies par lesquelles la véritable situation de l'Allemagne eût pu arriver à la connaissance du Saint-Père. Quoique vainqueur, « il n'osait encore, dit Voigt, lever ouvertement la bannière contre lui, parce qu'il ne pouvait pas regarder la soumission des Saxons comme entièrement achevée. Il savait, du reste, que le Pape ne devait pas être content de lui. Afin de gagner du temps, il envoya de nouveau à Rome, » en s'adressant, non pas au Pape, mais aux ambassadeurs qu'il entretenait auprès de lui. Il leur mandait de ne point s'étonner de ce retard, de ne point s'ennuyer qu'il n'eût pas encore fait partir les ambassadeurs promis, et de prendre patience jusqu'à leur arrivée. C'est Grégoire lui-même qui relatera plus tard toutes ces intrigues, dans une lettre à Béatrix (1437). Il nous a dit lui-même que rien n'était plus éloigné de sa nature que la défiance. Henri et ses ambassadeurs, Guibert et Cencius, Béatrix et Mathilde, sans le savoir, conspiraient tous en ce moment pour exploiter cette généreuse disposition de son âme, jusqu'à ce que ses soutiens extérieurs, les Saxons et les patarins, fussent entièrement ruinés.

Démarches des Saxons.

Après le licenciement momentané de l'armée royale, les Saxons n'avaient songé qu'à fléchir leur vainqueur. Ils députèrent vers lui l'évêque Liémar et le margrave Udon. Liémar, déjà un pied dans la tombe, conjura le prince de mettre un terme à ces guerres fratricides, qui faisaient couler des flots de sang chrétien; il l'adjura de dompter ses ressentiments, au nom du Dieu qui sait briser le glaive des plus grands conquérants. Les Saxons demandèrent un tribunal auquel ils pussent soumettre leur cause, s'offrant à donner toutes les satisfactions, pourvu qu'on leur laissât la liberté et la vie, et qu'on renonçât à la nouvelle expédition qui se préparait contre leur pays. Le roi répondit que l'affaire était trop grave pour qu'il pût

(1436) Epist. l. III, ep. 7.

(1437) *Ibid.*, ep. 5.

ou voulût la décider seul : « Un affront fait à la majesté royale, dit-il, est un affront fait à tous les princes. Comme je ne fais la guerre qu'avec leur secours, je ne puis conclure la paix que d'après leur conseil. Les grands de l'Empire sont invités à se réunir à Gerstungen, le 22 octobre. Vous n'aurez qu'à vous y présenter, et vous entendrez de la bouche des princes comment ils jugent vos entreprises. »

Cette réponse alarma la Saxe. Tous les esprits étaient disposés à la paix; car on se rappelait les pertes et les maux de la dernière campagne. On renvoya offrir au roi toutes les satisfactions qu'il pourrait exiger, fussent-elles contraires aux lois du pays. Les députés amenèrent avec eux des otages, comme garantie de leurs promesses; mais Henri refusa de les entendre, et il mit tout en œuvre pour empêcher les princes de son parti de se laisser fléchir (1438).

Stratagème de Henri.

Présumant bien que les Saxons se détermineraient à une résistance désespérée, Henri songea au moyen de les surprendre encore une fois.

La guerre s'était rallumée dans la Hongrie, où Geiza avait gagné l'affection de tous par sa piété et la sagesse de ses lois. Assiégé par son heureux rival, Salomon pressa de nouveau Henri de le secourir : « La Hongrie avait des droits à sa protection, puisque, comme partie intégrante de l'Empire romain, elle lui payait tribut et lui était soumise, tandis que l'usurpateur Geiza mettait tout en œuvre pour anéantir son pouvoir dans ce royaume. » C'était pour Henri un prétexte de réunir ses gens de guerre. Il entra brusquement en Hongrie, et fit mine d'attaquer la ville de Neitre. Les habitants opposèrent une héroïque résistance, et Geiza fit agir les présents. Henri fit dire à Salomon que des événements imprévus le rappelaient en Allemagne. Sur cela, il traversa la Bohême, et se dirigea vers la Saxe par des chemins détournés et difficiles, afin de réduire les populations surprises, ou de trouver, en cas de résistance, un prétexte pour reprendre les hostilités. Il surprit ainsi Misnie, et emmena captif l'évêque Bennon, dont la fidélité lui était suspecte. Quelques villages furent réduits en cendres, un peuple né libre s'inclina sous le joug. Mais le vainqueur sut bientôt, qu'au bruit de sa marche, les Saxons avaient pris les armes, et étaient accourus au nombre de plus de vingt-cinq mille. L'armée royale était en danger; l'ennemi pouvait l'envelopper, lui couper la retraite, et il était impossible d'engager un combat contre des troupes si supérieures en nombre. On était consterné. Henri reprit à marches forcées le chemin de la Bohême. Un corps de cavalerie se mit à sa poursuite, et lui aurait fait essuyer des pertes considérables, si le comte Bothon, envoyé pour négocier avec les Saxons, ne les eût désarmés par de fallacieuses promesses.

Les Saxons subjugués sans combat.

Le 22 octobre, Henri se trouva à Gerstungen, avide de vengeance. Il attendait toutes les troupes de l'Empire pour envahir la Saxe, détruire les récoltes, livrer tous les habitants au glaive ou à la servitude; mais il éprouva une grande déception. Les ducs Rodolphe de Souabe, Welf de Bavière, et Berthold de Carinthie ne voulurent plus se ranger aveuglément sous sa bannière. Ils s'étaient amèrement repentis d'avoir répandu le sang de leurs frères, et de s'être faits les serviles instruments de la dure et implacable vengeance d'un despote. Rodolphe et Berthold, au retour de la bataille de Hohenbourg, s'étaient imposé un jeûne public de quarante jours, et avaient fait vœu de ne plus donner au roi l'appui de leurs armes contre les Saxons; mais ils s'offrirent comme médiateurs, et, dans ce nouveau rôle, ils ne furent pas moins funestes à la Saxe que sur le champ de bataille. Si leur abstention eût été complète, les Saxons eussent reconquis leur liberté; mais c'est ce que ne voulaient point les princes de l'Empire, imbus plus ou moins des idées de césarisme et d'unité nationale.

Rodolphe et Berthold firent les premières démarches auprès de l'armée saxonne, qui était venue, nombreuse et résolue, présenter la bataille. Une conférence s'ouvrit sous leurs auspices, entre les chefs respectifs des deux partis. Après plusieurs négociations, les princes médiateurs se prononcèrent en ces termes :

« Nous ne pouvons, dirent-ils, désapprouver les motifs qui ont porté la nation saxonne

(1438) Voigt, *Abrégé*, liv. VII.

à prendre les armes contre le roi Henri, dont le caractère altier ne nous déplaît pas moins qu'aux autres. Nous sommes néanmoins persuadés, avec tous les grands, qu'une soumission entière est le seul parti à prendre. En retour, nous veillerons avec soin à ce que les Saxons, en se mettant à la discrétion du vainqueur, ne perdent ni leur vie, ni leurs biens, ni leur honneur. » Les Saxons stupéfaits s'écrièrent : « Mieux vaut périr sur le champ de bataille, qu'en exil et dans les prisons. » Les princes conseillèrent aux Saxons de réfléchir; ils promirent de faire de nouveaux efforts près de Henri pour leur obtenir toutes les garanties raisonnables.

On apprit bientôt que le roi avait juré aux princes de licencier son armée au commencement de novembre, s'ils terminaient à son honneur la négociation. Malgré cette assurance, l'idée d'une soumission complète se présentait aux seigneurs saxons sous les couleurs les plus sombres; ils préféraient tenter le sort des armes. Mais les tout-puissants médiateurs menaçaient de se déclarer contre eux; puis ils employaient les caresses, le langage de l'amitié et du dévouement. Ils leur garantirent solennellement, sur leur honneur et sous la foi du serment, que nulle atteinte ne serait portée à la liberté et à la propriété des citoyens; qu'immédiatement après leur soumission, ils seraient réintégrés dans tous leurs priviléges.

Pour épargner le sang des peuples, les princes saxons se dévouèrent ; mais ce ne fut pas sans laisser couler une larme.

Cette nouvelle causa une extrême joie dans l'armée royale. On croyait que nul combat ne valait ce triomphe.

Triomphe de la perfidie.

Le lendemain 25 octobre, Henri se rendit dans la plaine qui entoure Ebra, et se plaça sur un trône qu'on avait élevé; toutes ses troupes étaient sous les armes, et avaient laissé un espace libre, pour recevoir les princes saxons, et jouir du spectacle de leur humiliation. On les vit s'avancer, la honte et la douleur sur le front, vers le trône du monarque. A leur tête marchaient les princes de la Saxe et de la Thuringe : Wécel, archevêque de Magdebourg ; Burchard, évêque de Halberstadt ; Otton de Nordheim ; Magnus, duc de Saxe ; le comte Hermann, son oncle. Le cœur de Henri tressaillait de joie et d'orgueil.

On attendait de lui une parole de facile clémence, qui eût été acclamée par mille *vivat*, et répétée avec transport par tout le camp des Saxons muet d'anxiété. Cette parole ne vint pas. Le roi confia froidement la garde des prisonniers aux seigneurs de sa cour, se réservant de statuer sur leur sort. Au mépris de ses promesses, il les confina dans des forteresses lointaines, partagea leurs domaines entre les guerriers et les courtisans qui lui étaient dévoués.

« Ainsi, dit Brunon, tous nos évêques, nos chefs militaires, nos comtes et tous les grands du pays se livrèrent d'eux-mêmes à la merci du roi, et tout le peuple, profondément affligé, se retira dans ses foyers.

« Après les avoir remis en mains sûres, ajoute-t-il, il entra dans la Saxe en triomphateur, et fut reçu avec toutes sortes d'honneurs par un pauvre peuple qui se fiait à sa parole. Ah ! s'il se fût alors soumis humblement au Roi des rois, il eût gagné non-seulement les Saxons, mais tous les peuples. Il n'en fit rien. Il donna les domaines du marquis Ekkbert, dont il n'avait pas à se plaindre, à un impie notoire ; il fit des largesses à tous ses parasites avec les biens de tous nos princes captifs, à qui la conservation en était garantie par sa parole. Il confia à ses courtisans les villes, les châteaux et les forteresses qu'il y avait encore en Saxe, et leur commanda de faire peser leur tyrannie sur tout le pays (1439). »

Mort de Herlembald.

La supériorité que César avait reprise en Allemagne eut son contre-coup en Lombardie, et le sort des Saxons présagea celui des patarins : « A cette époque, les grands de Milan, que Herlembald avec ses partisans avait chassés de la ville, ayant repris leurs forces premières (1440), rentrèrent peu à peu ; et à tous les habitants qu'ils pouvaient gagner, ils faisaient jurer de défendre leur parti et de leur garder la foi féodale (1441). »

(1439) Bruno, 55, *Patrol.*, t. CXLVII, col. 523.
(1440) *Viribus reintegratis*, dit Landulfe, leur historien. *Patrol.*, t. CXLVII, col. 947.

(1441) Landulfe, liv. III, 30. — Cf. Arnulfe. *Patrol.*, t. CXLVII, col. 526.

Ce fut donc d'abord une savante conspiration, puis une insurrection soudaine. Herlembald surpris fait appel au peuple ; mais les conspirateurs « se trouvent armés et prêts avant lui. » Le héros chrétien revêt sa cuirasse, monte à cheval, et tenant en sa main l'étendard de saint Pierre, ayant à ses côtés le prêtre Léoprand qui porte la croix, il se jette à l'encontre de l'émeute, et tombe bientôt percé de mille traits : « En sa personne tomba le soutien de Grégoire, » dit Voigt. Léoprand fut cruellement mutilé, et le parti catholique, sans chef désormais, après dix-neuf ans de lutte, ne donna plus que des martyrs ou des apostats.

« Si la victoire lui était restée, dit Landulfe, c'eût été une extermination générale, comme au temps de Marius et de Sylla (1442). » C'est ainsi qu'on endoctrine le pauvre peuple, quand on l'a subjugué ; « et le peuple se porta en foule aux églises pour rendre grâces à Dieu ! »

Subterfuge de Henri.

Pendant que le corps sanglant de Herlembald était livré aux outrages de la populace, le schismatique clergé de Milan envoya au roi une ambassade pour lui annoncer cette victoire, et l'assurer qu'on recevrait les yeux fermés celui auquel il voudrait bien donner l'anneau et la crosse. C'est alors que le vainqueur de la Saxe fut au comble de l'allégresse ; c'est alors qu'il put donner un libre essor aux sentiments de son âme, et rompre avec Rome ! Mais quel expédient invoquer ? Les ambassadeurs qu'il avait promis étaient toujours attendus. Comment se dispenser de les envoyer ? Les rois ont leur conseil, derrière lequel ils se retranchent au besoin. Nous avons vu Henri renvoyer devant l'assemblée des princes les Saxons qui voulaient traiter avec lui, et se déclarer incompétent pour une si grave décision. Il avait la même fin de non-recevoir vis-à-vis du Pape : « Comme je ne fais la guerre qu'avec leur secours, je ne puis conclure la paix que d'après leur conseil. Ils doivent se réunir à telle époque : vous n'aurez qu'à vous présenter devant eux. » C'est en ce sens que le monarque écrivit à Béatrix et à Mathilde. Elles transmirent sa note, et, toujours aveuglées, elles conseillèrent au Pontife de remettre en effet à l'arbitrage d'une diète ses différends avec la cour d'Allemagne.

Plainte de Grégoire VII.

Grande avait été la longanimité de Grégoire : mais elle avait atteint la limite où la confiance est appelée crédulité, et la bonté faiblesse. Il va enfin secouer les influences qui ont surpris sa droiture : nous retrouvons avec bonheur et fierté Grégoire VII dans cette réponse à Mathilde et à Béatrix, du 11 décembre 1075 (1443) :

« Nous ne sommes pas peu étonné du conseil que vous avez cru devoir nous donner, sur les propositions que vous nous avez transmises par vos lettres. Car c'est une chose bien connue de vous que ledit roi nous a envoyé en députation, avant le mois d'août, deux saints personnages, qui résident encore à notre cour, par lesquels il nous a mandé ce qui suit : « Que Votre «Sainteté sache, mon Père, que voyant pres«que tous les princes de mon royaume dési«rer notre désaccord, je dirige vers vous *à «leur insu* ces saintes gens, que je sais bien «intentionnées pour la paix. Je recommande «bien que personne ne le sache, excepté ma «mère Béatrix, et Mathilde. Revenu de l'ex«pédition des Saxons, j'enverrai une autre «ambassade, et l'on verra alors, » etc.

« Comment se fait-il qu'aujourd'hui tout ce plan est renversé, et qu'il veut qu'on traite dans une assemblée publique ce qui devait se traiter secrètement ? C'est là pour nous l'objet d'un profond étonnement. Cela donne à comprendre que lui-même ne désire nullement la paix, puisqu'il veut aujourd'hui en faire arbitres ceux auxquels il voulait hier la cacher, ceux qu'il dénonçait comme fauteurs de notre désaccord et ennemis de notre réconciliation.

« Sachez donc que nous ne consentirons nullement à cette nouvelle demande de sa part. Car l'expédient qu'on propose ne nous semble pas devoir tourner à l'honneur de saint Pierre et au nôtre, ni à son avantage. S'il revient à son premier plan, volontiers nous y donnerons suite (1444). »

Grégoire vit bien la mystification qu'on lui

(1442) *Pars tota nobilium, quasi Syllæ vel Marii tempore, cum populo sibi favente funditus interiisset.* (Cf. *Patrol.* t. CXLVII, col. p. 197)

(1443) Et non du 11 septembre, comme portent certains manuscrits.

(1444) Epist. l. III, ep. 5

préparait. Les princes devaient naturellement se prononcer contre lui, et alors Henri n'avait qu'à lui dire, comme le roi Achis à David : Je ne trouve rien de mal en vous, mais vous ne plaisez pas à mes satrapes : *Satrapis non places* (1445).

Investitures illégales.

Il y avait déjà quelque temps que Henri pressentant son triomphe, agissait en maître en Allemagne dans les affaires ecclésiastiques, et s'affranchissait de toute loi dans la nomination aux évêchés. Dietwin, évêque de Liége, étant venu à mourir, il nomma pour le remplacer un homme de guerre, appelé comme lui Henri, sur la promesse qu'il en reçut d'un puissant secours contre les Saxons, qui n'étaient point encore réduits. Après leur soumission il revint à Worms célébrer la Saint-Martin, et de là, à la prière des habitants de Bamberg, il se transporta dans leur ville, à la Saint-André (30 novembre), pour y installer un évêque à la place de Hermann. Son choix fut des plus malheureux : il tomba sur Robert, prieur de Goslar, auquel il donna l'investiture par la crosse et l'anneau. C'était un homme d'une très-mauvaise réputation; il était intime confident du roi, et passait pour le principal auteur de toutes les iniquités et les extravagances du prince. Les nobles murmurèrent de la promotion d'un pareil homme; le clergé, dont il avait offensé plusieurs membres, le reçut néanmoins par aversion pour son prédécesseur.

Nous avons déjà dit que l'abbé de Fulde était mort. Le lendemain de l'élection de Robert, l'empereur réunit un chapitre pour procéder au choix d'un nouvel abbé. Il s'éleva entre les abbés et les moines, qui de toutes parts étaient accourus en foule, une lutte singulière pour la possession de ce bénéfice. L'assemblée avait l'air d'une vente publique, chacun cherchait à enchérir sur ses rivaux : l'un offrait de grandes sommes d'argent; l'autre, une portion importante des domaines de l'abbaye; un autre, de grands services féodaux : il était aisé de voir que la déposition de Hermann n'avait servi de leçon à personne, que les paroles énergiques du souverain Pontife n'avaient inspiré aucune crainte. Henri se joua de tous ces ambitieux. Ayant aperçu dans la foule un simple moine, il l'appela et lui remit la crosse abbatiale.

Intrusion de Tédald.

Tout cela se passait en Allemagne : le Pape pouvait l'ignorer ou fermait les yeux. Mais Henri en vint à une provocation qu'il ne put dissimuler. Les Milanais lui avaient demandé un archevêque de sa main, en protestant de leur docilité parfaite. Il n'avait qu'à confirmer Godefroi son candidat, qui, par sa lutte acharnée contre les patarins, avait bien mérité cette rémunération. C'était trop simple : Henri n'eût point fait montre d'omnipotence, ni acte d'hostilité. Il tenait sans doute à braver directement l'autorité pontificale, pour engager le conflit. Il créa donc un nouvel archevêque de Milan : il donna solennellement la crosse et l'anneau à un de ses courtisans ecclésiastiques ou aumôniers, nommé Tédald ou Téald; dès lors les Milanais se trouvèrent riches de trois évêques, Otton, Godefroi et Tédald.

Ainsi provoqué, Grégoire, « le violent et fougueux Grégoire, » aurait bien eu motif d'éclater. Mais, soit prudence, soit longue habitude de patience et de mansuétude, il s'abstint de toute plainte directe, et se contenta d'écrire à l'intrus lui-même une lettre pleine de douceur et de ménagements; il lui représente que le siége métropolitain se trouvant déjà occupé par un autre, qui n'était coupable d'aucune faute qui l'en rendît indigne, il ne pouvait faire valoir aucun droit sur cette Eglise, tant que le premier titulaire ne serait pas déposé par une sentence canonique. Grégoire engage ensuite Tédald à venir à Rome, où, dans un synode, on examinera ce qu'il doit faire pour conserver la tranquillité de sa conscience; en attendant, il lui interdit toute fonction épiscopale; il le prévient surtout de ne point prêter l'oreille à des insinuations perfides, et de ne compter, pour se soustraire aux commandements du saint Siége, ni sur l'appui de l'empereur, ni sur le crédit de la noblesse, ni sur l'attachement du peuple, puisque, en comparaison des droits de l'Eglise et de la toute-puissance divine, toute la force des rois et des empereurs, toutes les ligues des mortels, ne sont que cendre et poussière (1446).

En même temps, il écrivit aux évêques

(1445) *I Reg.* XXIV, 6.

(1446) Epist. l. III, ep. 8.

suffragants de la métropole de Milan, pour leur défendre d'imposer les mains à Tédald, avant que sa cause ne fût décidée par le saint Siége (1447). — Ces deux lettres sont du 8 décembre.

Fin d'Annon.

Henri eut bientôt une nouvelle occasion de braver le Pape, l'Eglise et la nation elle-même. Annon mourut le 4 décembre de cette année, après avoir tenu le siége de Cologne près de vingt-sept ans. Depuis sa retraite, Dieu acheva de le sanctifier par de nombreuses afflictions. Son frère Wécel, archevêque de Magdebourg, et son cousin Burchard, évêque de Halberstadt, se trouvèrent enveloppés dans la guerre de Saxe et exposés à l'indignation du roi. Annon, dominé par l'affection bien naturelle qu'il leur portait, ne donnait point au prince un concours satisfaisant; il encourut donc lui-même sa disgrâce, et se vit accusé d'infidélité et de parjure. Les citoyens de Cologne furent sollicités de le mettre à mort, et deux de ses serviteurs en formèrent le complot. Aux fêtes de Pâques, 1074, il éclata contre lui à Cologne une sédition si violente, que sa vie fut en danger. Il avait, pour ce sujet, excommunié et banni plusieurs habitants de la ville. Mais, à Pâques de l'année 1075, il leur rendit la communion et la jouissance de leurs biens.

Aux douleurs morales se joignirent des souffrances corporelles. Il lui vint aux pieds des ulcères qui dévorèrent les chairs putréfiées, jusqu'à découvrir les os; puis, montant aux jambes, elles gagnèrent peu à peu tout le corps. Il mourut ainsi, dans d'admirables sentiments de patience, frappé comme Job, et épuré par la main de Dieu. Il fut enterré au monastère de Sigebert, qu'il avait fondé, et les miracles qui se firent à son tombeau attestèrent que Dieu avait oublié les erreurs et les faiblesses de sa vie, pour ne se souvenir que de ses bonnes œuvres et de sa fin édifiante.

Une créature de Henri.

Pour remplacer un si saint prélat, Henri choisit un certain Hidolphe, clerc de sa chapelle, homme de basse naissance, de mauvaise mine, et de réputation plus mauvaise encore. En infligeant cette dérision à la première Eglise d'Allemagne, Henri dénonçait au monde qu'il était vainqueur, qu'il ne redoutait plus rien de Rome, et qu'il était affranchi de sa longue contrainte. En vain se récria-t-on : c'est à ce Thersite qu'il donna, avec la crosse et l'anneau, l'investiture du siége princier de Cologne.

Cet acte de despotisme souleva un mécontentement universel : le nouvel archevêque fut injurié, repoussé de ses ouailles.

Les fêtes de Noël étaient l'époque où les rois tenaient leur cour plénière. Henri vint cette année tenir la sienne à Goslar, dans la Saxe vaincue. Les députés de Cologne s'y présentèrent, et supplièrent le monarque de faire pour eux le choix d'un autre pasteur. Mais Henri s'obstina : il voyait là un trophée de sa victoire et un servile instrument de tous ses caprices. Hidolphe fut donc consacré archevêque.

« Nous autres Saxons, dit Bruno, ayant appris que les princes, qui tenaient sous leur garde nos chefs bien-aimés, étaient à Goslar, nous leur fîmes parvenir d'humbles suppliques pour leur délivrance : chaque ville, chaque province intercédait pour son évêque ou son gouverneur (1448). » Au milieu des hommages que lui attirait sa prospérité, le parjure monarque reçut d'énergiques représentations de la part des princes, qui s'étaient fait caution auprès des Saxons des royales promesses. La soumission exigée ne devait être qu'un acte de déférence, après lequel les droits et priviléges seraient immédiatement restitués. Or, au mépris de cet engagement, les chefs des Saxons gémissaient dans la captivité, et les évêques mêmes étaient emprisonnés, au grand détriment de leur troupeau. Les pétitions les plus touchantes arrivaient de toutes les Eglises veuves de leurs pasteurs. Henri n'avait garde de rendre ses chefs à un peuple qu'il voulait exterminer.

Grégoire aux mains des sicaires.

Cependant l'infernale conspiration des Guibert et des Cencius contre les jours du Pontife, était mûre depuis longtemps, et impatiente d'éclater. Elle n'attendait qu'un mot du roi Henri, et Henri lui-même n'attendait que la chute des derniers défenseurs de la Papauté, qui eussent pu en devenir les vengeurs. Les Saxons étaient égorgés ou

(1447) Epist. l. III, ep. 9.

(1448) Bruno, *Patrol.*, t. CXLVII, col. 525.

enchaînés; Herlembald n'était plus. Le signal de l'exécution arriva donc. Pour surcroît d'impiété, le jour même de la Naissance du Sauveur, fut celui du plus horrible attentat.

La nuit de Noël 1075, la pluie tombait en si grande abondance que presque personne n'osa sortir de sa demeure pour se rendre aux offices de l'Eglise. Mais le courageux Grégoire VII ne laissa pas de se transporter, selon l'usage, à Sainte-Marie-Majeure. Averti par ses espions, Cencius saisit l'instant propice. Il arriva avec une troupe de gens armés et avec des chevaux tout prêts, pour s'échapper, lui et ses complices, en cas de péril.

Le Pape célébrait la première Messe dans la chapelle de la Crèche. Il avait déjà communié, ainsi que le clergé, et il en était à la communion du peuple. Tout à coup on entend de grands cris. Les sicaires de Cencius sont entrés dans l'église l'épée à la main, frappant sans distinction. Ils pénètrent jusquà la chapelle de la Crèche, dont ils brisent les portes, et saisissent le Pontife. L'un d'eux voulant lui couper la tête, lui fait au front une large blessure. Puis ils le traînent par les cheveux à travers l'église, en lui prodiguant l'outrage et l'insulte, et en lui arrachant ses vêtements pontificaux. Grégoire vit bien que toute résistance était inutile : il montra un calme et un sangfroid admirables, levant en silence les yeux vers le ciel. Les conjurés l'entraînèrent à l'une des tours de Cencius, dans l'intention de l'enlever et de le conduire au roi.

Grégoire délivré par le peuple.

Mais la nuit même, le bruit de cette violence sacrilége se répandit dans toute la ville. Les cloches et les trompettes sonnèrent partout l'alarme, et le soulèvement devint général : on mit des gardes à toutes les portes, et l'on fit de rigoureuses perquisitions; car personne ne savait ce qu'était devenu le Pape, s'il vivait encore ou s'il était tué. Le peuple courut au Capitole, et là on apprit que Grégoire était prisonnier dans la tour de Cencius : cette tour fut assiégée aussitôt. Au point du jour, une multitude inombrable s'y rassembla, demandant avec des cris furieux la liberté du souverain Pontife. On amena des machines et des béliers, on battit les murailles, et l'on menaça de massacrer tous ceux qui se trouvaient dans la tour, si Grégoire n'était pas mis sur-le-champ en liberté. Cencius, entendant ces menaces, se jeta aux pieds du Pape, et le supplia de lui faire grâce, en lui pardonnant le crime affreux dont il s'était rendu coupable envers le saint Siége. Grégoire lui accorda le pardon, et lui imposa, pour pénitence, le pèlerinage de Jérusalem. Ensuite il se mit à une fenêtre, fit signe au peuple de s'apaiser, et demanda que quelques-uns des principaux montassent à la tour; mais le peuple crut qu'il exhortait les assaillants à se presser de la prendre, et l'on recommença l'attaque avec une nouvelle vigueur. Enfin le Pape fut délivré : aussitôt qu'il parut, le peuple fit retentir l'air de ses bruyantes acclamations. Tous les assistants suivirent le Saint-Père à l'église, où il continua les mystères interrompus, et ils remercièrent le Très-Haut d'avoir sauvé leur bien-aimé souverain

Cencius s'enfuit avec sa femme, ses enfants et ses frères, et alla chercher un refuge auprès du roi. Le reste des conjurés prit aussi la fuite, et on pilla tous leurs biens. Le lendemain, le peuple condamna Cencius à être banni de Rome pour toujours, et ruina sa tour et tout ce qu'il avait dans la ville et dehors. Quant à l'archevêque Guibert, dont le plan avait échoué, il demanda au Pape la permission de retourner à Ravenne, où il alla continuer ses intrigues avec Tédald et les autres évêques simoniaques de Lombardie.

Grégoire avait l'âme si grande, qu'il n'a parlé dans aucune de ses lettres de cette lâche tentative; c'est au point qu'on serait tenté de la mettre en doute, si elle n'était attestée par Paul de Bernried, Lambert, Platina, Sigonius, etc. Il eût été heureux de trouver dans le martyre l'issue d'une situation humainement désespérée. L'année 1076 n'allait-elle pas amener cette convulsion suprême de L'Eglise, que le Pontife croyait voir dans les signes du temps ?

Aperçu de 1076.

[1076] L'année qui commence est fameuse par une de ces grandes péripéties qu'on trouve à peine deux fois dans toute la suite des siècles. Dans sa première moitié, elle nous montre l'Eglise descendant avec son Pontife jusque dans les profondeurs de l'abîme :

Tempestas demersit me (1449). Dans la seconde partie, l'Empire et son chef sombrent à leur tour, et le Pape remonté aux plus hautes sommités de la terre et des cieux, voit à ses genoux, en habit de pénitent, César abaissé dans la poussière : c'est la grande scène de Canosse : *Ascendunt usque ad cœlos, et descendunt usque ad abyssos* (1450). Tel est le resumé de cette année.

Lettre menaçante à Henri.

Grégoire était loin de soupçonner la complicité de Henri, dans l'attentat dont il avait failli être victime. Il ne soupçonnait pas davantage les atrocités du tyran dans la Saxe et la Thuringe. Il ne connaissait même pas ce qu'il avait fait en Allemagne au mépris des lois de l'Eglise, et des récents décrets. Mais Henri nomma aux évêchés de Fermo et de Spolète, des sujets aussi peu dignes que ceux dont il dotait les Eglises de Germanie; et ces deux actes, qui n'étaient que les moindres crimes du despote, provoquèrent enfin, le 8 janvier, cette sévère admonition :

«Grégoire, serviteur des serviteurs, au roi Henri, salut et bénédiction apostolique,... si toutefois il obéit au Siége apostolique. Considérant quel compte sévère nous rendrons au Juge suprême, c'est en hésitant que nous vous donnons cette bénédiction : car on dit que vous communiquez sciemment avec des excommuniés. Si cela est, vous ne pouvez recevoir notre bénédiction que vous ne les ayez séparés de vous et contraints à faire pénitence, et que vous ne l'ayez faite vous-même. Dans ce cas, nous conseillons à votre excellence de vous adresser à quelque pieux évêque, qui vous absolve de notre part, et, de concert avec vous, nous rende compte de votre satisfaction.

« Il nous paraît surprenant, qu'après nous avoir écrit tant de lettres d'amitié et de soumission, où vous vous appelez le fils soumis de la sainte Eglise et le nôtre, fils unique par l'amour, fils aîné par le dévouement; qu'après vous être montré si doux en paroles, vous vous montriez si âpre dans les faits, si rebelle aux saints canons et aux décrets apostoliques, surtout dans les choses où la religion réclame le plus votre concours. Car, pour ne point parler du reste, on voit par les effets quelles étaient les promesses que vous nous aviez faites touchant l'Eglise de Milan ; et vous venez encore de donner l'église de Fermo et de Spolète, si toutefois un homme peut donner une église, à des personnes qui nous sont inconnues et à qui nous ne pouvons imposer les mains sans les avoir bien éprouvées auparavant.

« Il convenait à votre dignité royale, puisque vous vous professez fils de l'Eglise, d'avoir plus d'égards pour le maître de l'Eglise, le bienheureux Pierre, prince des apôtres, à qui, si vous êtes des brebis du Seigneur, le Seigneur même vous a confié à paître, quand il a dit : «Pierre, pais mes brebis;»et encore: «C'est à toi que sont données les clefs du royaume des cieux, et tout ce que tu lieras sur la terre, sera aussi lié dans les cieux, et tout ce que tu délieras sera aussi délié dans les cieux.» Et comme, quelque pécheur et indigne que nous soyons, nous le remplaçons dans sa chaire et dans son administration, tout ce que vous nous envoyez par écrit ou de vive voix, c'est lui-même qui le reçoit; et tandis que nous parcourons les lettres, il examine, lui, de quel cœur elles partent.

« Votre altesse devrait donc bien prendre garde à ne pas mettre la volonté en désaccord avec les paroles et les ambassades que vous envoyez au saint Siége apostolique, et à ne pas manquer au respect que vous devez, je ne dis pas à nous, mais à Dieu tout-puissant: car le Seigneur a daigné dire aux apôtres et à leurs successeurs : « Qui vous écoute, m'écoute, et qui vous méprise, me méprise (1451). » Quiconque rend à Dieu une fidèle obéissance, observe nos avertissements, comme s'il les avait reçus de la bouche même de l'Apôtre. Si, par respect pour la chaire de Moïse, le Seigneur a ordonné d'observer tout ce que diraient les Scribes et les Pharisiens qui y étaient assis, il est hors de doute que la doctrine du Christ doit être reçue avec toute vénération, de la bouche de ceux qui ont été élus pour le ministère de la prédication.

« Or nous avons assemblé cette année un concile, auquel ont assisté plusieurs de vos sujets. Voyant la discipline de l'Eglise déchue depuis bien du temps, les moyens de

(1449) *Psal.* LXVIII, 3.
(1450) *Psal.* CVI, 26.
(1451) *Luc.* X, 16.

salut négligés et foulés aux pieds, frappé du péril et de la perdition manifeste des ouailles du Seigneur, nous avons recouru aux décrets et à la doctrine des saints Pères; et, sans rien statuer de nouveau ni de notre invention, nous avons arrêté qu'il fallait, abandonnant l'erreur, reprendre et suivre la règle première et unique de la discipline ecclésiastique et la route frayée par nos Pères. Il n'y a qu'une entrée à la vie éternelle pour les brebis et les pasteurs : « C'est moi, qui suis la porte, a dit Jésus-Christ (1452) : si quelqu'un entre par moi, il sera sauvé et trouvera des pâturages. » Voilà ce qui a été prêché par les apôtres, ce qui a été observé par nos Pères. Quelques-uns, qui préfèrent les honneurs de l'homme aux honneurs de Dieu, traitent ce décret de fardeau insupportable; mais nous l'appelons vérité, lumière et salut. Il est obligatoire pour vous et pour ceux de votre royaume, pour tous les princes et tous les peuples de l'univers qui confessent et adorent le Christ.

« Toutefois, craignant que ces mesures ne vous parussent arbitraires, nous vous avons mandé de nous envoyer les hommes les plus sages et les plus religieux de votre royaume; s'ils peuvent montrer, vous disions-nous, que, sans blesser l'honneur du Roi éternel et sans exposer les âmes à se perdre, nous pouvons modérer le décret promulgué, nous condescendrons à leurs conseils. Et quand même nous n'aurions pas fait cette démarche amicale, il eût été convenable de nous demander des explications, avant que de braver nos décrets. Mais votre conduite a montré depuis quelle estime vous faites de nos avertissemets et de la justice.

« Toutefois, comme la longue patience de Dieu vous invite encore à la pénitence, nous espérons qu'avec le progrès de votre intelligence, votre esprit et votre cœur pourront encore se tourner vers l'obéissance aux commandements de Dieu. Nous vous avertissons, avec une charité paternelle, de reconnaître l'empire du Christ sur vous; de considérer combien il est périlleux de préférer votre honneur au sien; de ne plus entraver, par vos usurpations, la liberté de l'Eglise, qu'il a daigné s'unir comme épouse; mais de commencer, pour l'accroissement de cette même Eglise, à offrir fidèlement l'appui de votre puissance à Dieu et à saint Pierre, en sorte que vous méritiez vous-même un accroissement de gloire.

« Ce qui rend ce devoir plus sacré pour vous, c'est la victoire qu'ils vous ont accordée sur vos ennemis : c'est quand ils vous favorisent, qu'ils doivent vous voir plus dévoué, à raison de leurs bienfaits. Mais pour que la crainte de Dieu, en la main de qui sont tous les empires, vous grave plus profondément ces vérités dans le cœur, considérez ce qui est arrivé à Saül, après avoir remporté la victoire en obéissant au prophète; voyez comment, se glorifiant de son triomphe et n'exécutant plus les avertissements du même prophète, il fut réprouvé de Dieu; et quelles grâces mérita l'humilité de David entre ses autres vertus ! — Quant aux autres choses que nous avons vues et connues par vos lettres, et que nous passons sous silence, nous ne vous donnerons de réponse positive que lorsque vos ambassadeurs, avec ceux que nous leur adjoignons, nous auront fait connaître plus pleinement votre volonté touchant les articles que nous les avons chargés de traiter avec vous. »

La manière dont Grégoire envisage la victoire de Henri sur les Saxons, en l'attribuant à saint Pierre, serait pour nous un étrange et douloureux mystère, si nous n'avions la preuve la plus positive qu'il manquait encore de renseignements sur ce point. Les relations qui lui étaient parvenues jusque-là, sur les affaires de Saxe, n'étaient que celles de Henri et de ses partisans : les historiens nous disent avec quel soin ce prince faisait garder les passages des montagnes, pour intercepter les dépêches accusatrices (1453). Mais il n'avait pas pour cela les mêmes facilités que Guillaume d'Angleterre. Les envoyés des Saxons réussirent à se frayer un chemin, et ils vinrent s'agenouiller devant le seul tribunal qui pût leur offrir un refuge contre les derniers excès du despotisme. Jamais le Pape n'avait entendu des choses aussi horribles, que celles qui lui furent alors déférées.

« La raison et la modération ont disparu,

(1452) *Joan.* x, 9.

(1453) Bruno, 64 : *Ubi primores nostri deditionem fecerunt, omnes semitas quæ per montes ducunt in Italiam, rex claudi præcepit, nec ulli homini viam patere permisit; ne rei veritas ad Apostolicum prius veniret, quam ipse per legatos in suum favorem ipsum Apostolicum traduceret.* (*Patrol.*, t. CXLVII, col. 527.)

dirent ces infortunés. L'avarice, l'orgueil, la cruauté sont les satellites du tyran. Partout le meurtre et le pillage, ou l'esclavage le plus affreux. Le roi ne songe qu'aux plus honteuses débauches. La gravité et le nombre de ses attentats ne sauraient s'exprimer. Des prêtres dissolus, de jeunes libertins, des femmes impudiques forment son conseil et décident du choix des évêques et des abbés. Il fait des sacrifices à Vénus, célèbre des fêtes en son honneur et s'abandonne à toutes les infamies. Un tel roi n'est pas digne du trône. L'empire est un fief du saint Siége. C'est au Pape, c'est aux Romains à nous donner un prince moins indigne de la couronne. » Tel fut le langage des Saxons, au dire d'un panégyriste de Henri (1454).

Grégoire VII désillusionné.

C'est alors que des écailles tombèrent des yeux du Pontife. Il se frappa la poitrine et resta plongé dans une longue stupeur. Il put méditer alors les sages avis de la sainte Ecriture :

« N'admettez pas tout homme dans votre intimité. Nombreux sont les artifices du trompeur. Il tourne insidieusement le bien en mal, et il imprimera une tache aux vies les plus pures : *Et in electis imponet maculam.*

« Une étincelle cause un incendie. Un fourbe fait verser un fleuve de sang.

« Gardez-vous du méchant, il ne peut faire que le mal, il attirera sur vous la dérision pour toujours (1453).

« Ne vous fiez pas à votre ennemi, à tout jamais. Sa méchanceté est comme une ferraille qui ne peut engendrer que la rouille.

« Quand il marcherait courbé sous l'humiliation, soyez circonspect et gardez-vous de lui.

« Ne l'établissez pas dans votre domaine, et ne le faites pas asseoir à votre droite. Se retournant soudain contre vous, il convoitera votre siége d'honneur, et vous reconnaîtrez trop tard la vérité de mes paroles.

« A-t-on pitié de l'enchanteur et de tous ceux qui approchent des bêtes ? Il en est de même de ce celui qui s'allie avec l'homme d'iniquité.

« Il demeurera un moment de votre parti; mais si vous fléchissez, il ne vous soutiendra pas.

« Votre ennemi a sur les lèvres de douceureuses paroles, et dans son cœur il ne rêve qu'à vous faire tomber dans la fosse.

« Votre ennemi a dans les yeux des larmes, et s'il trouve le moment, il sera insatiable de sang : *Si invenerit tempus, non satiabitur sanguine* (1456). »

Requête de Henri.

Henri cependant n'avait pas encore assouvi sa soif de vengeance, Il demanda au Pape de déposer les évêques qui avaient pris part à l'insurrection de la Saxe. Il représentait ces prélats comme des parjures et des séditieux, indignes de gouverner désormais l'Eglise de Dieu. Il croyait que sa relation seule arriverait au Saint-Père, ayant pris ses mesures pour le laisser dans une ignorance complète. Et puis, il présumait tout de la faiblesse du Pape, qu'il voyait si pacifique en face de ses provocations.

Réponse de Grégoire à Henri.

Grégoire n'était pas l'homme que Henri s'était figuré. Il avait pu fléchir sous des influences qui s'adressaient à son cœur, croire trop longtemps à de fallacieuses promesses; mais il était incapable de reculer devant le devoir reconnu. Détrompé maintenant, éclairé sur la situation, il écrit à Henri sur un ton nouveau pour le monarque. Il le somme de mettre sur-le-champ en liberté les évêques qu'il tenait captifs, et de leur rendre leurs Eglises et leurs biens. Quant aux griefs qu'on leur impute, il se réserve de décider, dans un concile présidé par lui-même, s'ils doivent être punis, ou recevoir une satisfaction pour les torts qu'ils ont subis. Si le roi ne se conforme pas aux décrets de l'Eglise, et s'il n'éloigne pas les excommuniés, il sera frappé lui-même par le glaive de saint Pierre et retranché du corps des fidèles.

La lettre se terminait par de graves remontrances, sur les reproches qu'il avait à se faire devant Dieu (1457).

Rupture avec le Pape.

Les légats porteurs de cette lettre en confirmèrent le contenu, et, comme ils ne re-

(1454) *Auctor Vitæ Henrici* : « Non decere tam flagitiosum, plus notum crimine, quam nomine, regnare : maxime cum sibi regiam dignitatem Roma non contulerit; oportere Romæ jus suum in constituendis regibus reddi. »

« Proponunt deinde imperium beneficium esse Urbis æternæ. » (*Anon.*)

(1455) *Eccli.* xi, 31-35.

(1456) *Eccli.* xii, 10 16.

(1457) Bruno, *Patrol.*, t. CXLVII, p. 527.

çurent du roi aucune explication satisfaisante, ils le sommèrent de comparaître à Rome, le lundi de la seconde semaine de Carême, pour se défendre des accusations portées contre lui ; lui signifiant que, faute de comparaître, il serait excommunié ce jour-là.

En recevant cette dénonciation, Henri devint furieux, comme une bête farouche atteinte par la flèche du chasseur. Il expulsa ignominieusement les légats, et envoya aussitôt l'ordre à tous les évêques et abbés de son royaume de se rendre à Worms pour les fêtes de Pâques.

Schisme en Allemagne.

Presque tous les évêques teutoniques, excepté ceux de Saxe, se rassemblèrent servilement à Worms au jour prescrit. A leur tête se trouva le schismatique cardinal Hugues le Blanc, que le Pape avait déposé naguère, et qui venait naturellement chercher auprès du roi une protection. Il apportait une Vie fabuleuse de Grégoire VII, qui servit merveilleusement au dessein qu'on se proposait. Il avait aussi des lettres supposées des cardinaux, du sénat et du peuple, portant des plaintes au roi contre le Pape, dont ils demandaient la déposition avec l'élection d'un autre. Il ajouta qu'Hildebrand avait beaucoup d'ennemis : les Normands, les comtes voisins et plusieurs Romains.

Les prélats de l'assemblée de Worms reçurent le cardinal comme un envoyé du ciel, et, suivant son autorité, ils déclarèrent qu'Hildebrand ne pouvait être Pape, ni avoir, en cette qualité, le pouvoir de lier ou de délier. Tous les évêques souscrivirent à sa condamnation, quoique malgré eux pour la plupart (1458). L'archevêque de Mayence paraît avoir été le principal agent de ce conciliabule.

Quelques prélats, comme Adalbéron de Wurtzbourg et Herman de Metz, refusèrent d'abord leur signature, disant qu'il était contre les canons qu'un évêque fût condamné absent; à plus forte raison le Pape, contre lequel on ne devait pas même recevoir l'accusation d'un évêque. Mais Guillaume, évêque d'Utrecht, les pressa de souscrire avec les autres à la condamnation du Pape, ou de renoncer à la fidélité qu'ils avaient jurée au roi. Cet évêque était alors en grande faveur auprès du prince, et comme son premier ministre. Il était fort instruit des lettres humaines, et grand zélateur du césarisme. Les deux évêques souscrivirent donc, crainte de perdre la vie (1459). En tête des signatures était celle du roi (1460). Telle est la liberté sous le césarisme.

Schisme en Italie.

Il s'agissait maintenant de faire accepter par la Chrétienté cette déposition du Pape. La haute Italie semblait disposée à cet acte de déférence à la volonté royale : depuis un an elle était travaillée dans ce sens. Henri envoya ses dépêches et ses agents, pour déterminer une défection générale.

Les prélats simoniaques s'assemblèrent en toute hâte à Pavie, et, poussés par leur haine personnelle contre Grégoire, non-seulement ils souscrivirent à sa déposition, mais ils jurèrent sur les saints Evangiles qu'ils ne le reconnaîtraient plus désormais pour Pape, et qu'ils lui refuseraient toute obéissance. Le roi chercha à gagner les Romains, par des présents et des promesses; dans cette vue, il adressa au sénat et au peuple la lettre qui suit :

« La véritable fidélité est celle qu'on garde aux absents comme aux présents, et que ne peuvent affaiblir ni le temps, ni l'éloignement de celui à qui on la doit. Nous savons que la vôtre est telle; nous vous en remercions, en vous priant d'y persévérer, et d'être amis de nos amis, ennemis de nos ennemis. En tête de ces derniers nous comptons le moine Hildebrand. C'est pourquoi nous le dénonçons à votre inimitié : car nous l'avons reconnu pour un usurpateur et un oppresseur de l'Eglise, pour un traître à l'empire Romain et à notre royaume, comme vous pouvez le voir par la lettre ci-jointe que nous lui adressons.

« Henri, roi par la grâce de Dieu, à Hil-« debrand :

« Lorsque j'attendais de vous un traite-« ment de Père, et que je vous obéissais en « tout, au grand déplaisir de mes sujets, j'ai « appris que vous agissiez comme mon plus « grand ennemi. Vous m'avez refusé le res-

(1458) Bruno, p. 121, a rapporté la formule d'adhésion que l'Annaliste saxon a copiée d'après lui : *Ego N., civitatis N. episcopus, Hildebrando subjectionem et obedientiam ex hac hora et deinceps interdico, et eum posthac Apostolicum nec habebo nec vocabo.*

(1459) Sigon. ann. 1076 : *Plures mortis timore scripserunt ; sed invitos se fecisse ostenderunt...*

(1460) *Annal. Saxon.*

« pect qui m'était dû par votre Siége; vous « avez tenté par de perfides artifices de m'a- « liéner le royaume d'Italie; vous n'avez pas « craint d'humilier des évêques, vous les « avez traités indignement. Comme je dissi- « mulais ces excès, vous avez pris ma pa- « tience pour de la faiblesse, et vous avez « osé me mander que vous péririez ou que « vous m'ôteriez la vie et la couronne. Pour « réprimer une telle insolence, non par des « paroles, mais par des effets, j'ai assemblé « tous les seigneurs de mon royaume, comme « ils m'en avaient prié. Là on a dévoilé ce « que la crainte faisait taire auparavant; on a « prouvé, comme vous verrez par leurs let- « tres, que vous ne pouvez demeurer sur le « saint Siége. J'ai suivi leur avis, qui m'a « semblé juste. Je vous renie pour Pape, et « vous commande, en ma qualité de patrice « de Rome, d'en quitter le siége. »

« Telle est la lettre que nous adressons au moine Hildebrand, et que nous vous communiquons, afin que notre volonté soit connue, et que votre zèle fasse ce qu'il doit à Dieu et à nous. Levez-vous donc contre lui, mes fidèles sujets, et que celui qui m'est le plus dévoué soit le premier à le condamner. Nous ne disons pas que vous répandiez son sang; car, après sa déposition, la vie lui sera plus dure que la mort. Mais forcez-le d'abdiquer, et mettez sur le Siége apostolique un autre Pape, élu par nous, de l'avis de tous les évêques, qui puisse et veuille guérir les plaies que celui-ci a faites à l'Eglise. »

Un clerc de Parme, nommé Roland, fut chargé de porter à Rome cette lettre et les autres décrets du conciliabule.

Concile de Rome troublé.

Prévenu qu'il devait se tenir un concile à Rome sous peu de jours, Roland hâta sa marche pour se trouver à l'assemblée; et, en effet, il arriva à Rome quelques jours auparavant. Sa mission paraissait mystérieuse. Roland ne s'était ouvert ni à ses amis ni à ceux du roi. Les évêques se réunirent dans l'église de Latran : le Pape occupait un siége élevé. Roland entra dans l'assemblée, dit qu'il était envoyé par le roi d'Allemagne et qu'il venait au concile par son ordre. Puis, se tournant vers le Pape, il lui dit : « Le roi mon maître, et tous les évêques allemands et italiens vous ordonnent de renoncer immédiatement au trône de saint Pierre et au gouvernement de l'Eglise romaine, que vous avez usurpé; car il est illégal d'être élevé à une dignité si éminente sans l'approbation impériale et celle des évêques. » Et se tournant vers le clergé, il continua ainsi : « Vous êtes avertis, mes frères, de vous trouver, à la Pentecôte, en la présenee du roi, pour recevoir un Pape de sa main, puisque celui-ci n'est pas un Pape, mais un loup ravissant. »

A ces paroles, Jean, évêque de Porto, homme vif et zélé, se leva brusquement de son siége et s'écria : Qu'on l'arrête! Le préfet de Rome, ses soldats et d'autres nobles romains tirèrent leurs épées, se jetèrent sur Roland et allaient le tuer; mais le Pape, toujours calme au plus fort de la tempête, se jeta au devant des coups, le couvrit de son corps, et lui sauva ainsi la vie.

Ayant à grand'peine rétabli le silence, il dit : « Mes enfants, ne troublez pas la paix de l'Eglise. Voici les temps périlleux dont parle l'Ecriture, où il y aura des hommes amateurs d'eux-mêmes, avares, superbes et désobéissants. Il faut qu'il arrive des scandales, et le Seigneur a dit qu'il nous envoyait comme des brebis au milieu des loups. Nous devons donc avoir la douceur de la colombe avec la prudence du serpent, et, sans haïr personne, supporter les insensés qui violent la loi de Dieu. Nous avons assez longtemps vécu en paix! Dieu veut recommencer à arroser sa moisson du sang des saints. Préparons-nous au martyre, s'il est besoin, pour la cause de Dieu, et que rien ne nous sépare de la charité de Jésus-Christ. »

Le saint et grand Pape prit ensuite les décrets et les lettres dont Roland était porteur, et les lut avec un admirable sang-froid devant l'assemblée, en particulier la lettre suivante : « Henri, roi, non par usurpation, mais par ordre de Dieu, à Hildebrand, faux moine et non Pape. Tu as mérité ce salut par ta conduite, puisqu'il n'est aucun ordre dans l'Eglise que tu n'aies comblé, non d'honneur, mais de confusion; non de bénédiction, mais de malédiction. Pour ne parler que des choses principales, tu n'as pas eu honte de maltraiter les chefs de l'Eglise, les oints du Seigneur, tels que les archevêques, les évêques et les prêtres; tu les a foulés aux pieds, comme des esclaves qui ne savent ce que fait leur maître. Par

cette conduite à leur égard, tu as gagné la multitude, et, dès lors, tu as jugé que tu savais tout, et que les autres ne savaient rien. Cette prétendue science, tu l'as employée, non à édifier, mais à détruire. Nous pouvons donc présumer que saint Grégoire, dont tu as usurpé le nom, a prophétisé de toi quand il dit : « Souvent le nombre des « sujets remplit d'orgueil l'âme de celui qui « commande, et il croit en savoir plus que « tous, en voyant qu'il peut plus que tous. » Et nous, nous avons supporté tout cela, parce que nous avions à cœur de conserver intact l'honneur du saint Siége. Mais tu as pris notre humilité pour de la peur; et alors, tu n'as pas craint de t'insurger contre la puissance royale que nous tenons de Dieu; tu as osé menacer de nous l'enlever, comme si nous avions reçu la couronne de toi ! comme si la royauté ou l'empire était en ta main, et non en celle de Dieu !

« Le Christ nous a appelé au trône, et ne t'a pas appelé au sacerdoce. Tu es parvenu au souverain Pontificat par l'astuce et la fraude, par tous les moyens que la religion réprouve. Par l'or, tu as gagné la faveur du peuple; par cette faveur, tu as acquis une puissance de fer; par cette puissance, tu es monté sur le siége de la paix. Puis, du haut de ce siége, tu as troublé la paix, en armant les sujets contre leurs chefs, en enseignant que nos évêques, appelés de Dieu au sacerdoce, devaient être méprisés comme n'étant pas appelés de Dieu; en excitant les laïques à usurper l'autorité des évêques sur les prêtres, pour faire déposer ou mépriser par ces derniers ceux qu'ils avaient reçus comme pasteurs de la main de Dieu, par l'imposition des mains. Tu m'as attaqué également, moi qui, quoique indigne, suis consacré roi, et qui, en cette qualité, suivant la tradition des Pères, ne puis être jugé que par Dieu seul, ni être déposé pour aucun autre crime, si ce n'est que je m'écarte de la foi, ce qu'à Dieu ne plaise ! Encore la prudence des saints évêques n'a-t-elle pas pris sur elle, mais commis à Dieu, la déposition de Julien l'Apostat. Un véritable Pape, saint Léon, s'écrie : « Craignez Dieu ! honorez le roi ! » Mais comme tu ne crains pas Dieu, tu ne m'honores pas, moi qu'il a constitué roi.

« Puisque tu es frappé d'anathème, et condamné par le jugement de tous nos évêques et par le nôtre, descends ! quitte le Siége que tu as usurpé ! Que le Siége de saint Pierre soit occupé par un autre, qui ne cherche point à couvrir la violence sous le manteau de la religion, et qui enseigne la saine doctrine de saint Pierre. Moi, Henri, par la grâce, je te dis avec tous nos évêques : Descends, descends (1461) ! »

Deux aveux importants.

Dans ces lettres emportées et schismatiques, il y a deux choses à remarquer. La première, c'est que le Pape saint Grégoire VII, dans ses efforts pour la réforme de l'Eglise et de l'empire, avait pour lui les populations d'Italie et d'Allemagne, et contre lui les mauvais prêtres, les mauvais évêques, un mauvais roi, précisément ceux qui avaient le plus besoin de réforme : ce qui était tout à fait naturel. La seconde chose à remarquer, c'est qu'au milieu de leur emportement, le roi et ses évêques mercenaires ou intimidés ne peuvent s'empêcher de convenir qu'il peut être déposé de la royauté pour crime d'hérésie ou d'apostasie. Ce qui ne doit nullement étonner, attendu que, chez tous les peuples chrétiens d'alors, la première loi constitutive de la société était la profession de la foi catholique. Mais, outre cette première cause de déposition, il pouvait y en avoir encore d'autres : la violation du pacte convenu et juré entre le peuple et le nouveau roi, de qui le caractère était toujours plus ou moins électif. Nous avons déjà vu, nous verrons encore que telles étaient alors les pensées des peuples chrétiens sur cette matière. Nous avons déjà vu les princes d'Allemagne, sur les plaintes des Saxons contre Henri, prendre la résolution d'élire un autre roi. Il y avait pour le roi de Germanie une raison particulière de soumettre sa cause au jugement du Pape. La dignité impériale, à laquelle ce roi était appelé, dépendait du chef de l'Eglise, qui l'avait rétablie dans la personne de Charlemagne, et puis transférée des rois de France à des princes d'Italie et aux rois d'Allemagne. Les Saxons venaient encore de rappeler au Pape Grégoire que l'empire était un fief du Siége de Rome, et

(1461) Bruno, *De bello Sax.*; Voigt, liv. VII, p. 276.

qu'ainsi le Pape et le peuple romain devaient aviser à une meilleure forme de gouvernement et choisir pour roi, dans une assemblée générale des princes, un homme qui fût plus digne de porter la couronne. Cette assertion des princes et des peuples de Saxe, que l'empire était un fief du Siége de Rome, n'a rien d'étonnant ni de nouveau pour qui connaît l'histoire; car dès l'an 871, nous avons vu l'empereur Louis II répondre à l'empereur de Constantinople, en parlant de lui-même, qu'il était empereur non par droit de famille, mais en vertu de l'élection du Pontife romain (1462).

Henri IV déposé.

En entendant les insolentes diatribes de l'empereur, lues avec calme par le Pontife outragé, le concile, composé de cent dix évêques, eut peine à se contenir. Dès que l'indignation fut libre d'éclater, on s'écria tout d'une voix qu'il fallait excommunier sur-le-champ l'audacieux. Mais Grégoire VII crut plus digne de remettre cet acte de justice au jour suivant.

Le lendemain, il exposa ses bontés trop connues pour Henri, les paternelles remontrances et les justes demandes qui avaient à la fin provoqué sa révolte. Quand il eut fini, l'assemblée se leva en masse pour requérir l'anathème contre le tyran parjure.

Alors Grégoire prononça majestueusement la sentence d'excommunication et de déposition, ainsi conçue :

« Saint Pierre, prince des apôtres, écoutez votre serviteur, que vous avez nourri dès l'enfance, et délivré jusqu'à ce jour de la main des méchants, qui me haïssent parce que je vous suis fidèle. Vous m'êtes témoin, vous et la sainte Mère de Dieu, saint Paul votre frère, et tous les saints, que l'Eglise romaine m'a obligé, malgré moi, à la gouverner, et que j'eusse mieux aimé finir ma vie dans l'exil que d'usurper votre place par des moyens humains; mais, m'y trouvant par votre grâce et sans l'avoir mérité, je crois que votre intention est que le peuple chrétien m'obéisse, suivant le pouvoir que Dieu m'a donné à votre place, de lier et de délier au ciel et sur la terre.

« C'est dans cette confiance que, pour l'honneur et la défense de l'Eglise, de la part de Dieu tout-puissant, Père, Fils et Saint-Esprit, et par votre autorité, je défends à Henri, fils de l'empereur Henri, qui, par un orgueil inouï, s'est élevé contre votre Eglise, de gouverner le royaume teutonique et l'Italie; j'absous tous les Chrétiens du serment qu'ils lui ont fait ou feront, et je défends à qui que ce soit de le servir comme roi; car celui qui porte atteinte à l'autorité de votre Eglise, mérite de perdre la dignité dont il est revêtu. Et parce qu'il a refusé d'obéir comme Chrétien, et n'est point revenu au Seigneur qu'il a quitté en communiquant avec des excommuniés, méprisant les avis que je lui avais donnés pour son salut, vous le savez, et se séparant de votre Eglise qu'il a voulu diviser, je le charge d'anathèmes en votre nom; afin que les peuples sachent, même par expérience, que vous êtes Pierre, et que sur cette pierre le Fils de Dieu vivant a édifié son Eglise, et que les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle (1463). »

Complices excommuniés.

Dans le même concile, Grégoire lança aussi l'excommunication contre Sigefroi, archevêque de Mayence, contre Guillaume d'Utrecht et Robert de Bamberg. Il renouvela l'anathème contre Otton, évêque de Ratisbone, Otton de Constance, Burcard de Lausanne, le comte Eberard, Ulric et quelques autres dont le roi avait adopté les conseils. Quant au reste des prélats qui s'étaient trouvés à Worms, il leur fixa la Saint-Pierre pour se justifier, les menaçant de la même peine s'ils ne se présentaient point devant le Pape, soit en personne, soit par députés. Ce jour-là même, Grégoire reçut d'Allemagne des lettres de plusieurs évêques qui reconnaissaient leur faute et demandaient pardon, en promettant désormais une inaltérable obéissance. Les évêques de la Lombardie furent tous suspendus; il n'y eut d'exceptés que ceux de Venise et d'Aquilée.

(1462) Rohrbacher, t. XIV, p. 292.

(1463) Voigt, liv. VII, p. 374. — Labb. *Concil.*, t. X, p. 355. Si cette mesure nécessaire a été blâmée par Otton de Frisingue et par les évêques schismatiques, elle a eu pour approbateurs tous les hommes honnêtes de l'époque, tels que saint Anselme de Lucques, saint Anselme de Cantorbéry, et Geberhard, évêque de Salzbourg. Fleury, en citant Otton de Frisingue, petit-fils de l'empereur déposé et neveu de Henri V, aurait dû citer aussi les autorités opposées.

Notification du décret.

Grégoire VII était donc enfin arrivé à la rupture devant laquelle il avait si longtemps reculé. Il avait fallu frapper Henri, après trois années de tergiversations. Mais ce n'était plus l'heure propice : le prince rebelle, autrefois abandonné de tous, était maintenant entouré de partisans nombreux, et l'Eglise avait perdu les deux armées qui combattaient alors pour sa défense : les Saxons d'Allemagne et les patarins d'Italie. De plus, cette tardive mesure, qui n'eût paru dans le principe que la sentence d'un juge, revêtait maintenant un caractère de personnalité. Les deux drapeaux étaient donc levés avec des chances plus redoutables que jamais, et il s'agissait de savoir pour qui le monde prendrait parti.

Le Pape envoya à tous les fidèles le décret contre Henri, avec une circulaire ainsi conçue : « Vous avez eu connaissance, mes frères, de l'entreprise inouïe et de l'audacieux attentat des schismatiques, qui outragent Jésus-Christ en la personne de saint Pierre. Vous avez su l'injure faite au saint Siége, injure telle que vos pères n'ont rien vu ni rien entendu de semblable, et que l'histoire ne nous apprend rien de pareil de la part des païens et des hérétiques. Si vous croyez que saint Pierre a reçu de Jésus-Christ les clefs du royaume des cieux, quelle doit être maintenant votre affliction ! Vous n'êtes pas dignes de partager sa gloire dans le ciel, si vous ne prenez part ici-bas à ses souffrances. Implorez donc instamment la miséricorde de Dieu, afin qu'il tourne le cœur de ces impies à la pénitence, ou qu'il confonde leurs desseins pervers, et montre combien il est insensé de vouloir renverser la pierre fondée par Jésus-Christ. Vous verrez, par la pièce ci-incluse, comment et pour quelles causes Pierre a frappé le roi d'anathème. »

Grégoire VII se justifie.

Une autre lettre du Pape, adressée aux évêques, aux ducs, comtes et autres grands du royaume teutonique, s'exprime ainsi dans un langage plein de grandeur et de dignité : « Nous savons que déjà la nouvelle de l'excommunication du roi vous est parvenue, par le doute que manifestent plusieurs d'entre vous, si le roi a été légitimement excommunié. Nous voulons expliquer loyalement nos motifs, de manière à répondre à ceux qui nous accusent d'avoir tiré le glaive spirituel plutôt avec passion et par vengeance personnelle, que par zèle pour la justice.

« Lorsque nous étions encore diacre, ayant été informé des actions honteuses du roi, et désirant sa conversion, nous l'avons souvent pressé, par nos lettres et par nos envoyés, de mener une vie plus digne de sa naissance et de son rang. Arrivé au Pontificat et voyant sa perversité croître avec l'âge, nous avons employé tous les moyens, blâmes, prières, exhortations, pour le ramener dans le droit chemin, dans la pensée que Dieu nous demanderait un jour compte de son âme. Mais il s'est toujours contenté de nous faire d'humbles promesses, et dans la réalité, il les foulait aux pieds. Tout le monde sait comment il a livré les évêchés et les abbayes à des loups ravissants, et non à des pasteurs; comment il en faisait un honteux trafic, et les souillait par l'infâme hérésie de Simon. Lorsque, dans la guerre contre les Saxons, une grande partie du royaume eut menacé de l'abandonner, il nous écrivit de nouveau des lettres fort soumises, et nous lui avons donné le paternel avis d'éloigner de sa personne ses perfides conseillers. Mais quand il eut remporté la victoire sur les Saxons, il oublia toutes ses promesses, et souleva contre nous les évêques de l'Allemagne et de l'Italie. Touché d'une vive douleur, nous lui avons encore écrit pour l'exhorter à se reconnaître, et nous lui avons envoyé trois hommes pieux de ses sujets, pour le conjurer d'expier tant de crimes qui méritaient l'excommunication et la privation de la dignité royale, selon les lois divines et humaines. Enfin, nous lui avons déclaré que, s'il n'éloignait de lui les excommuniés, nous ne pouvions rendre d'autre jugement, que de le déclarer, selon son choix, excommunié avec eux.

« Mais rebelle à la correction, il n'a point eu de repos qu'il n'ait obligé presque tous les évêques d'Italie, et une partie de ceux d'Allemagne, à renoncer à l'obéissance du saint Siége. Voyant donc son impunité aboutir à cet excès, nous l'avons excommunié, pour deux raisons principales : pour n'avoir pas voulu éloigner de lui les coupables frappés par le saint Siége; pour avoir déchiré par un schisme le corps de Jésus-Christ. Je ne

pense pas qu'il se trouve parmi les fidèles un homme instruit des règles de l'Eglise qui puisse croire que nous avons commis une injustice, lors même que sa bouche le dirait. — Dans tous les cas, il ne serait pas dispensé d'obéir à notre décision.

« Vous donc, nos bien-aimés, qui n'avez fléchi, ni devant l'indignation du roi, ni devant aucun péril, affermissez-vous dans le Seigneur, assurés que vous défendez la cause de ce Roi invincible et de ce magnifique triomphateur, qui jugera les vivants et les morts, et rendra à chacun selon ses œuvres. Ses récompenses infinies vous sont assurées, si vous persévérez jusqu'à la fin à lui être fidèles. C'est pourquoi nous ne cessons de supplier le Seigneur qu'il affermisse votre constance et qu'il convertisse le cœur du roi, afin qu'il reconnaisse lui-même un jour que nous l'aimons plus véritablement que ceux qui secondent et favorisent ses iniquités. Que si, par la grâce de Dieu, il vient à résipiscence, malgré tout ce qu'il aura fait contre nous, il nous trouvera toujours prêt à le recevoir à la sainte communion, suivant que votre charité nous le conseillera. »

Le provisoire dans les dépositions.

« On voit, dit Rohrbacher, que cette première sentence du Pape contre le roi fut prononcée non pas d'une manière irrévocable, mais plutôt suspensive et jusqu'à satisfaction convenable. » C'était là, sans doute, de la modération et de la mansuétude ; était-ce de la prévoyance ?

Cette sentence, les peuples étaient tenus de l'observer. Il fallait se séparer de Henri, encourir sa disgrâce, braver ses colères et ses fureurs. Il fallait exposer à sa merci ses terres, ses châteaux, sa famille. C'était un devoir des plus périlleux, surtout s'il ne s'accomplissait pas avec ensemble, et s'il restait autour du tyran assez de satellites pour servir son ressentiment. Mais, il est dans l'homme de généreux élans, il est dans la conscience du Chrétien de généreux ressorts. Une seule pensée pouvait glacer les courages, c'était la prévision qu'un jour peut-être le roi reprendrait sa couronne, et se retrouverait l'arbitre des fortunes, de la liberté, de la vie. Que n'aurait-on pas à craindre alors de la vengeance d'un despote aussi cruel que fourbe ! Quelle formidable éventualité ! Quel puissant motif d'hésitation !

Quand Grégoire VII voulut déterminer le clergé de Bamberg à se séparer d'Herman, son évêque, « il manda qu'il ne le rétablirait jamais. » C'était garantir qu'on ne se trouverait pas un jour compromis pour avoir obéi à la sentence pontificale, qu'on ne serait pas livré, par une réconciliation, à la merci d'un supérieur irrité. Or, cette sécurité n'était pas moins nécessaire, quand il s'agissait d'affronter un roi, et surtout un roi tel que Henri. Il semble donc que, si Grégoire VII eût fait dans cette seconde conjoncture la même déclaration, le mouvement eût été plus unanime, et le triomphe de l'Eglise plus assuré.

Ebranlement des consciences.

Nonobstant cette épée de Damoclès laissée sur la tête des fidèles, et que tous n'aperçurent pas; aussitôt la sentence connue, beaucoup de nobles et d'évêques quittèrent immédiatement le roi. Plusieurs même, touchés comme Pierre d'un prompt repentir, avaient déjà fait parvenir au Saint-Père l'expression de leurs regrets. Quelques-uns allèrent nu-pieds jusqu'à Rome, et ne cessèrent de verser des larmes jusqu'à ce qu'ils eussent reçu leur pardon.

Le ciel, du reste, intervint visiblement dans cette grande crise de son Eglise, et jeta un salutaire effroi dans les âmes, par la mort soudaine d'un des principaux coupables, dans les circonstances que nous allons raconter.

Morts tragiques.

Le roi Henri s'était rendu à Utrecht pour y célébrer la fête de Pâques, qui, cette année 1076, était le 27 mars : ce qui l'attirait dans cette ville, c'est que l'évêque Guillaume lui était entièrement dévoué. C'est là que l'ambassadeur qu'il avait envoyé à Rome le rejoignit, et lui montra la sentence d'excommunication. Dans le premier moment, il en fut extrêmement troublé ; mais, d'après le conseil de l'évêque, il cacha son émotion et affecta de l'indifférence. Ceci se passait quelques jours avant Pâques. Le jour de la fête, l'évêque entra dans l'église en grande pompe, et monta en chaire. A peine eut-il prononcé quelques mots sur le texte de l'Evangile, qu'il se mit à faire une sortie violente

contre le Pape, le traitant de parjure, d'adultère, de faux apôtre. Il termina son invective par cette insolente raillerie : « Eh bien ! c'est par un tel homme que notre roi a été excommunié! rien n'est plus amusant qu'un pareil anathème. »

La solennité à peine terminée, l'évêque courtisan fut saisi d'un mal violent; en proie à des douleurs aiguës, il criait d'une voix lamentable que, par un juste jugement du ciel, il avait perdu la vie présente et la vie éternelle, pour avoir secondé les mauvaises passions du roi; que, pour gagner ses bonnes grâces, il avait chargé d'opprobres le Pape, quoiqu'il sût bien que c'était un saint homme, d'une vertu apostolique. Se tournant vers un des serviteurs de Henri : « Va dire au roi, s'écria-t-il, que lui et moi, et tous ses fauteurs, nous sommes damnés pour jamais! » Comme les assistants le suppliaient de ne point parler de la sorte : « Et pourquoi, reprit-il, ne pas dire ce qui est évident? Voyez ces démons à mon chevet, prêts à se saisir de mon âme, sitôt qu'elle sortira de mon corps. Je vous en adjure, ne priez pas pour moi après ma mort. » Il expira ainsi de désespoir. Le bruit se répandit que, le même jour, on avait entendu dans les airs un craquement horrible, que le feu était descendu du ciel, et avait consumé subitement l'église d'Utrecht et l'hôtel du roi.

Un autre évêque, nommé Burcard, mourut d'une chute de cheval ; un autre tomba dans une rivière où il se noya. Le duc Gozelon, un des plus grands adversaires du Pape et des plus chauds partisans de Henri, reçut d'un cuisinier une blessure dont il mourut la même nuit. Enfin une mort subite enleva Henri, évêque de Spire. C'est l'historien Bruno qui énumère cette série de tragiques accidents.

Pouvoir du Pape sur les rois.

Cependant les esprits restaient partagés, en Allemagne et en Italie, entre le Pape et le roi; car les partisans de César disaient aussi qu'il ne pouvait être excommunié. Le Pape, consulté par Herman, évêque de Metz, qui était revenu à son obéissance après avoir suivi le parti du roi, lui écrivit une lettre à ce sujet, où il traite la question d'une manière sommaire, à cause de ses nombreuses occupations et parce que l'envoyé de l'évêque était pressé de partir. Voici comme il y réfute ses adversaires :

« Quant à ceux qui disent qu'un roi ne doit pas être excommunié, quoique leur impertinence ne mérite pas de réponse, nous les renvoyons cependant aux paroles et aux exemples des Pères, pour les rappeler à la saine doctrine. Qu'ils lisent ce que saint Pierre ordonna au peuple dans l'ordination de saint Clément, touchant celui que l'on sait être ennemi du Pontife. Qu'ils méditent ce que l'Apôtre dit : « Ayant des armes pour « venger toute désobéissance (1464); » et ailleurs : « Il ne faut pas même manger avec « eux (1465). » Qu'ils considèrent pourquoi le Pape Zacharie déposa le roi de France, et déchargea tous les Français du serment qu'ils lui avaient fait. Qu'ils lisent, dans le Registre de saint Grégoire, qu'en vertu des priviléges donnés à quelques Eglises, il n'excommunie pas seulement les rois et les seigneurs qui pourraient y contrevenir, mais qu'il les prive de leur dignité. Qu'ils n'oublient pas que saint Ambroise, non content d'excommunier Théodose, lui défendit encore de demeurer à la place des prêtres dans l'église, quoique ce prince fût non-seulement roi, mais véritablement empereur par ses mœurs et sa puissance. Peut-être entendent-ils que, quand Dieu dit à saint Pierre : « Pais mes brebis, » il en excepta les rois. Mais, en lui donnant le pouvoir de lier et de délier, il n'en excepta personne. Que si le saint Siége a reçu le pouvoir de juger les choses spirituelles, pourquoi ne jugera-t-il pas aussi les choses temporelles? Vous n'ignorez pas de qui sont membres les rois et les princes qui préfèrent leur honneur et leur profit temporels à l'honneur et à la justice de Dieu; car, comme ceux qui mettent la volonté de Dieu avant la leur sont membres de Jésus-Christ, ainsi les autres sont membres de Satan. Si donc on juge, quand il le faut, les ecclésiastiques, les séculiers ne seront-ils pas encore plus obligés de rendre compte de leurs mauvaises actions? Mais ils croient peut-être que la dignité royale est au-dessus de la dignité épiscopale. On en peut voir le contraire par l'origine de l'une et de l'autre : celle-là a été inventée par l'orgueil humain,

(1464) *Rom.* XIII, 4.

(1465) *I Cor.* V, 11.

celle-ci instituée par la bonté divine; celle-là recherche la vaine gloire, celle-ci aspire à la vie céleste. Qu'ils se rappellent ce que le saint Pape Anastase écrivait sur ces dignités à l'empereur Anastase, et ce qu'en dit saint Ambroise dans son *Pastoral* : « L'épiscopat est autant au-dessus de la royauté, que l'or est au-dessus du plomb. Constantin le savait bien, lorsqu'il prenait la dernière place parmi les évêques. »

Le Pape dit ensuite à Herman, que, sur la requête des évêques et des ducs, il a donné à quelques prélats le pouvoir d'absoudre les seigneurs assez courageux pour s'abstenir de la communion du roi; mais pour le roi lui-même, il leur défend de lui donner l'absolution, jusqu'à ce qu'il ait appris, par de dignes témoins, qu'il a expié ses crimes. Cette lettre est du vingt-cinquième d'août 1076.

D'autre part, l'école des légistes et la tourbe des courtisans déclaraient le prince au-dessus de toute loi et libre de tout frein.

Rechute sous l'oppression.

L'émancipation des princes ne profite pas au peuple. Voici ce que nous dit Voigt, d'après les auteurs contemporains :

« La crainte qu'inspirait en Allemagne l'indignation du Pape était si grande, que ceux qui tenaient en captivité les princes saxons les mirent en liberté sans en prévenir le roi. Ces princes délivrés retournèrent avec joie dans leur patrie; mais ils trouvèrent leurs peuples courbés sous le joug, occupés, dans leur misère, à vendre tout ce qu'ils possédaient, pour payer un tribut exorbitant que le roi leur avait imposé : car presque tous avaient perdu le sentiment de leur ancienne liberté. Du haut des forteresses, ils voyaient l'épée nue suspendue sur leurs têtes. Ils ne pouvaient plus se réunir ni tenir une assemblée, sans s'exposer au plus grand danger. Tous les jours les garnisons sortaient des forts pour piller leurs hameaux et pour dévaster leurs champs; tous les jours ils étaient obligés de faire des corvées pour achever la construction de ces mêmes forts. Ce que le cultivateur pouvait se procurer par son travail et gagner à la sueur de son front, était absorbé par les impôts du gouvernement. Tous gémissaient en secret et se plaignaient des malheurs du temps.

Deux libérateurs.

«Mais, dans le cœur de deux jeunes gens, l'espoir d'affranchir leur pays et de reconquérir l'ancienne liberté de la nation n'était pas encore éteint, et la pensée de cette délivrance les remplissait d'une belle et sublime ardeur. C'étaient les deux fils du comte Géron, Guillaume et Thierri ou Dieteric, dont la grande naissance était jusqu'alors cachée sous le voile de l'indigence. Les princes saxons n'avaient aucune considération pour eux, et le roi ne les avait pas même connus. Grâce à cette obscurité, ils avaient pu éviter la ruine qui avait accablé les autres grands. Retirés au delà de l'Elbe, ils se proposaient d'observer le cours des événements. Bientôt leur patrie les appela à son secours; ils voyaient avec douleur la dévastation générale, la destruction de la liberté, la perte des propriétés, les forteresses remplies de troupes, enfin la misère et le deuil partout. Leur âme, à la vue de ces maux, s'agrandit; ils se trouvaient heureux que les murs des prisons ne tinssent pas leurs résolutions et leurs efforts enchaînés. Ils rassemblèrent autour d'eux quelques guerriers de leur âge, animés de leur noble ardeur; leur nombre s'accrut de jour en jour, en sorte que bientôt ils furent en état de tenir tête aux soldats du roi postés dans les forteresses. De nouveaux succès vinrent augmenter leur confiance et leur nombre. Les vassaux des princes exilés et tous les hommes libres accouraient en foule, résolus de combattre jusqu'à la dernière goutte de leur sang. Leur hardiesse devint telle, qu'ils ne craignirent pas d'attaquer l'ennemi en bataille rangée. Le peuple, témoin de ce courage, sentit renaître en lui le désir de sa délivrance; il donna la main à cette ligue, et malgré le caractère encore sauvage de la nation, chacun fut animé de cette grande pensée : Qu'il était plus beau de mourir avec gloire pour la liberté et pour ses enfants, que de traîner avec eux une vie misérable, cent fois pire que la mort (1466). »

Nouveau réveil de la Saxe.

Telle était la disposition du peuple, lors-

(1466) Voigt, *Vie de Grég. VII*, c. 8.

que les princes captifs rentrèrent dans leur patrie, et cette disposition les remplit de joie. Les partis oublièrent leurs querelles pour se réunir sous une même bannière ; de grands corps de troupes parcoururent le pays. Les garnisons que le roi avait placées dans les châteaux en furent alarmées ; plusieurs se rendirent, d'autres furent forcées de se mettre à la discrétion des vainqueurs ; les soldats, désarmés et relâchés, s'engagèrent par serment à ne plus reparaître en ennemis sur le territoire saxon. Les amis de Henri et tous ceux qui refusaient leur concours et leur appui à la cause commune furent obligés de quitter la Saxe. Les propriétés confisquées furent restituées à leurs légitimes possesseurs. Les anciennes lois et coutumes reparurent avec l'ancien ordre des choses.

Cette ligue d'un peuple valeureux n'était pas la seule crainte de Henri. Ses anciens amis formaient aussi une coalition menaçante. Rodolphe de Souabe et Berthold de Carinthie avaient été les premiers à recevoir avec respect les exhortations du Saint-Père. L'anathème lancé par le Pontife les avait effrayés, et l'anarchie qui dévorait l'empire avait changé leurs sentiments. Guelfe, duc de Bavière, Adalbert ou Adalbéron, évêque de Wurtzbourg, Herman de Metz, encouragés par le Pape, et d'autres princes, vinrent se joindre à eux. Ils se communiquaient les plaintes arrachées par les malheurs et les désordres de l'Etat, délibéraient dans des réunions sur les moyens d'y remédier, et s'indignaient de l'obstination et de la dureté du monarque. Un grand nombre, surtout Rodolphe, s'élevèrent contre l'indigne traitement que Henri fit éprouver aux Saxons qui s'étaient soumis, se confiant à la parole des princes que Henri leur avait envoyés. Tout contribua à réunir les seigneurs ; il se forma un parti nombreux, composé des grands de la Bavière, de la Souabe, de la Franconie et même de la Lombardie, et ce parti devint de jour en jour plus considérable et plus puissant.

Perplexités de Henri.

Quand Henri fut informé de ce qui se passait en Saxe et des projets qu'entretenaient les autres princes, il fut en proie à de vives inquiétudes, et ses favoris partagèrent ses alarmes. Cependant il ne voulut pas abandonner l'arène. Il avait résolu d'abord de châtier l'évêque de Metz, qui, de sa propre autorité, avait rendu la liberté aux prisonniers saxons. Mais l'état faible de son armée, la confusion générale du royaume et le danger dont le menaçaient les grands, le firent renoncer à ce projet.

Afin de sonder les dispositions des princes, il convoqua à Worms, pour le jour de la Pentecôte, une diète où l'on devait délibérer sur les besoins de l'empire. Mais aucun seigneur influent ne s'y présenta, de sorte que la diète ne put avoir lieu. Elle fut remise à une autre époque, et la ville de Mayence devait en être le rendez-vous. Dans la lettre de convocation, Henri descendit aux plus pressantes prières pour engager les princes à s'y trouver ; mais ils n'y parurent pas, et le petit nombre de ceux qui s'y rendirent ne purent s'accorder.

Le roi n'avait pas besoin d'autres preuves pour connaître les intentions et la fidélité des princes à son égard ; son anxiété était cruelle. Pendant qu'il était à Mayence, il fit venir devant lui plusieurs seigneurs saxons qu'il tenait captifs, et leur promit la liberté moyennant une forte rançon. Mais au moment où cette négociation eut lieu, les habitants de Mayence et les troupes de Bamberg se prirent de querelle dans l'intérieur de la ville et en vinrent aux mains. Au milieu du tumulte, les Saxons s'évadèrent et regagnèrent sans obstacle leurs foyers. Burcard, évêque de Halberstadt, que le roi venait d'exiler en Hongrie, trouva aussi moyen de s'échapper en route et de revenir dans la Saxe.

Le vide autour de Henri.

De nouvelles défections augmentèrent l'embarras et les inquiétudes du roi. Ses plus fidèles serviteurs le quittèrent l'un après l'autre, surtout depuis qu'Udon de Trèves était revenu d'Italie. Ce pontife avait eu de la peine à obtenir du Pape la permission de communiquer avec le monarque allemand. Tout autre rapport avec les excommuniés lui était sévèrement interdit. Udon rompit donc toute espèce de rapport avec les archevêques de Cologne et de Mayence, comme avec les autres prélats, dès qu'il les sut sous le poids de l'anathème prononcé par le saint Siége. Mais comme Udon jouissait d'un grand crédit parmi les princes et les évêques de l'empire, et que le Pape

comptait beaucoup sur lui, plusieurs courtisans s'éloignèrent de la personne de Henri. Alors il employa la menace ; mais aucun ne lui obéit. De tous les excommuniés, très-peu lui restèrent fidèles

Duplicité de Henri.

Jugeant alors que la colère était intempestive, il écrivit aux princes de la haute Allemagne des lettres pleines d'amitié et de caresses ; mais ses envoyés furent à peine entendus. Il essaya même d'entamer des négociations avec les Saxons; mais aucun de ses serviteurs ne voulut se charger de cette mission : ils redoutaient les Saxons, et ils savaient que le roi n'était pas scrupuleux observateur de la foi jurée. Auprès de lui étaient encore deux évêques captifs de ce pays, Werner de Magdebourg et Werner de Mersebourg. Ce fut eux qu'il envoya dans la Saxe comme négociateurs. Mais les Saxons appelèrent ses propositions des mensonges empoisonnés. En effet, Henri n'était pas sincère. Tandis qu'il les amusait ainsi avec des propositions de paix, il voulut surprendre la Saxe du côté de la Bohême. Mais à peine eut-il commencé, avec les Bohémiens, à ravager la Misnie, que la Saxe tout entière se leva en masse et courut aux armes, résolue de vaincre ou de mourir ; car on savait quel sort Henri réservait aux vaincus. Sans de grandes pluies qui empêchèrent de passer la Mulda, Henri était perdu. Il se sauva promptement à travers la Bohême et la Bavière, puis revint à Worms, plongé dans la douleur et fort inquiet de l'avenir.

La Saxe aux pieds du Pape.

Après cette nouvelle preuve de la fourberie et de l'animosité de Henri, les Saxons durent renoncer à toute idée de rapprochement, et ils ne songèrent plus qu'à se donner, de concert avec le reste de l'Allemagne, un nouveau monarque. Ils se rappelèrent leur ancienne union avec la Souabe, et s'occupèrent de la renouer par la concorde, sous les auspices de leur nouveau chef, contre les attaques d'un commun oppresseur, dont la tactique était de les ruiner les uns par les autres. Ils s'adressèrent en même temps au souverain Pontife pour demander l'autorisation de procéder à l'élection.

Encyclique.

Grégoire répondit le 3 septembre 1076, en s'adressant aux évêques, aux ducs, aux comtes et à tous les fidèles de l'Allemagne. « Si vous avez bien réfléchi, leur dit-il, sur l'excommunication lancée contre le roi Henri, vous êtes fixés sur ce qui vous reste à faire. Il en ressort qu'il est enchaîné par les liens de l'anathème, qu'il est privé de la dignité royale ; que le peuple, naguère soumis à sa puissance, est dégagé de tout serment de fidélité. Mais comme nous ne sommes animé contre Henri ni par l'orgueil du siècle, ni par une vaine ambition; comme la discipline et le soin des Eglises sont les seuls motifs qui nous font agir, nous vous demandons, comme à des frères, de le traiter avec douceur, s'il revient sincèrement à Dieu ; non avec cette justice qui lui enlève l'empire, mais avec cette miséricorde qui efface les crimes. N'oubliez pas, je vous prie, la fragilité de la nature humaine ; rappelez-vous le souvenir pieux de son père et de sa mère, auxquels on ne peut comparer nuls princes de notre temps. Toutefois, en répandant sur ses blessures l'huile de la piété, ne négligez pas le vin de la discipline, afin que ses plaies ne puissent s'envenimer, et que l'honneur de la sainte Eglise et de l'empire ne souffrent pas de notre mollesse. Qu'il éloigne de sa personne les mauvais conseillers excommuniés pour cause de simonie, qui n'ont pas rougi d'infecter leur maître de leur propre lèpre, de le provoquer à troubler la sainte Eglise et à braver la colère de Dieu et de saint Pierre; qu'il en choisisse qui préfèrent son salut à ses faveurs, et Dieu aux intérêts du siècle. Qu'il ne pense plus que l'Eglise lui est soumise comme une servante, mais qu'il avoue qu'elle lui est supérieure, comme sa maîtresse : qu'enflé par l'esprit d'orgueil, il ne défende pas des coutumes opposées à la liberté de l'Eglise, mais qu'il observe la doctrine des Pères, que Dieu leur a enseignée pour notre salut. S'il veut faire ces promesses que nous sommes en droit de lui demander, nous voulons en être aussitôt et régulièrement informé, afin que nous demandions à Dieu ce qu'il faut faire. Au reste, nous vous rappelons surtout que nous avons défendu, par l'autorité de saint Pierre, que personne d'entre vous ne se permît de l'absoudre avant que le saint Siége l'ait accordé et que nous ayons donné notre consentement positif; car nous nous méfions

des inspirations de la crainte ou de la faveur.

« Si, contre nos désirs et pour l'expiation des péchés d'un grand nombre, il ne revient pas sincèrement à Dieu, trouvez un prince qui vous fasse la promesse d'observer ce que nous venons de dire, ce qui serait nécessaire à la conservation de la religion chrétienne et au salut de l'empire. Faites-nous connaître au plus tôt sa personne, sa position et ses mœurs, afin que nous confirmions votre choix par l'autorité apostolique, et que nous lui donnions plus de force, comme nous savons qu'ont fait nos saints prédécesseurs : c'est ainsi que vous mériterez la faveur du saint Siége et la bénédiction du Prince des apôtres. Quant au serment prêté à l'impératrice Agnès, notre très-chère fille, dans le cas où son fils mourrait avant elle, il ne saurait vous arrêter dans ces circonstances. D'ailleurs, vous ne pouvez pas supposer que son amour pour son fils soit jamais assez fort pour la porter à résister à l'autorité du saint Siége. Mais il serait convenable, après que vous serez bien convaincus que son fils doit être dépouillé de l'autorité royale, de lui demander son avis, ainsi qu'à nous, sur le prince que vous destinerez à l'empire. Alors, ou elle donnera son consentement à notre résolution commune, ou l'autorité du saint Siége lèvera tous les obstacles que rencontrerait la justice. »

Trop de générosité.

« On voit dans cette lettre, dit Rohrbacher, une nouvelle preuve de la droiture d'intention de Grégoire. Il ne veut pas perdre Henri, mais le forcer à revenir à de meilleurs sentiments. Si cependant, contre son attente et ses désirs, Henri ne se reconnaît pas, alors il autorise les princes à choisir un autre roi, qui fasse ce qui est nécessaire à la conservation de la religion chrétienne et au salut de l'empire. Peut-on tenir un langage plus convenant, plus juste et plus conforme à la nécessité des circonstances? »

La bonté généreuse de Grégoire est ici manifeste; rien de plus vrai. Après les ignobles outrages qu'il a reçus de Henri, quatre mois auparavant, il se montre magnanime. Mais ce sentiment est le piége des grandes âmes. Il y a dans le pardon une volupté, et dans la clémence un perfide appât. Grégoire VII est investi par le ciel et la terre du rôle de juge : or l'important n'est pas qu'un juge fasse éclater la noblesse de son âme. Grégoire décide selon le droit, mais il interpose une prière; il trace un programme de conciliation qui n'est qu'une dangereuse chimère. Il autorise à chasser le loup de la bergerie, mais en ouvrant miséricordieusement au pauvre animal une porte de derrière.

« Il ne veut pas perdre Henri. » Est-ce donc perdre un homme, que de lui arracher des mains un sceptre dont il abuse? Est-ce perdre un frénétique, que de lui ôter le couteau dont il blesse lui et les autres? C'est une miséricordieuse sévérité que celle qui frappe « pour la perte temporelle, afin que l'âme soit sauvée au jour de Notre-Seigneur Jésus-Christ (1467). »

« Si Henri ne se reconnaît pas . . . » Mais il se reconnaîtra certainement. Du caractère dont il est, il signera tous traités, prêtera tous les serments. Et le lendemain? Quand il faudra ressaisir le lion faisant de nouveau des orphelins et des veuves, ce ne sera pas sans blessures : *Non absque vulneribus ceperunt eum* (1468). Vingt mille cadavres dorment dans la plaine voisine, et le premier automne n'a pas encore blanchi leurs ossements.

Envoyés du Pape.

Sentant toute la gravité de l'affaire qui allait se traiter, le Pape fit partir pour l'Allemagne deux légats, Sicard, patriarche d'Aquilée, et Altmann évêque de Passau.

Altmann, chassé de sa ville épiscopale pour sa fidélité au Pape, s'était d'abord retiré dans la Saxe, sa patrie. Il se réfugia ensuite à Rome, et voulut même renoncer à son évêché entre les mains du Pape, se reprochant d'en avoir reçu l'investiture des mains d'un prince séculier. Mais, au moment où il était à genoux pour se démettre de sa dignité, le Pape, édifié de son humilité et heureux d'utiliser son zèle, lui mit sur la tête sa propre mitre, et le renvoya en Allemagne à l'occasion que nous venons d'indiquer.

Les deux légats étaient accompagnés de

(1467) *I Cor.* v, 5.

(1468) *Ezech.* xix, 4, 8.

quelques laïques d'une éminente vertu, qui avaient préféré à une brillante fortune la pauvreté de Jésus-Christ. Ils se firent remarquer par leur scrupuleuse fidélité à éviter les moindres relations avec tous ceux que l'excommunication avait pu atteindre.

« Le Pape les avait envoyés pour déclarer à tout le monde que le roi Henri avait été excommunié pour de justes causes, et promettre le consentement et l'autorité du Pontife pour l'élection d'un nouveau roi. »

Diète de Tribur.

Aussitôt qu'on eut reçu en Allemagne cette lettre du Pape, Rodolphe, duc de Souabe, Guelfe, duc de Bavière, Berthold, duc de Carinthie, Adalbéron évêque de Wurtzbourg, Adalbert, évêque de Worms, et quelques autres seigneurs s'abouchèrent à Ulm, et statuèrent que tous ceux qui voulaient le bien public s'assembleraient à Tribur, près de Mayence, le 16 octobre, pour remédier enfin aux maux dont l'Eglise était affligée depuis tant d'années. Ils convoquèrent les seigneurs de Souabe, de Bavière, de Saxe, de Lorraine et de Franconie, les conjurant, au nom de Dieu, de quitter toutes leurs affaires, afin de faire cette dernière tentative. Les esprits furent tellement impressionnés, que l'archevêque de Mayence et un grand nombre d'autres, qui jusque-là avaient été fort attachés au parti du roi, le quittèrent pour se joindre aux seigneurs.

Le jour fixé pour l'assemblée de Tribur étant arrivé, tous les seigneurs de la Souabe et de la Saxe s'y rendirent, suivis de troupes nombreuses, et fermement résolus à déposer Henri et à en mettre un autre à sa place. Les Souabes, conduits par Guelfe, étaient arrivés les premiers; déjà presque tous les princes étaient réunis, et l'on n'attendait plus que les Saxons. Dès qu'on les vit arriver, Otton de Nordheim à leur tête, le patriarche et les grands, revêtus de leurs habits de fête, allèrent au-devant d'eux. Aussitôt que Guelfe et Otton se furent reconnus, ils se jetèrent dans les bras l'un de l'autre et se donnèrent le baiser de paix; toute inimitié était éteinte, quoique Guelfe se trouvât en possession de la Bavière, dont Otton avait été dépouillé. Les chevaliers et les autres nobles de la Saxe et de la Souabe imitèrent cet exemple, et se donnèrent des témoignages réciproques d'amitié. Les ennemis étaient devenus des amis et des compagons. Les armées campèrent l'une près de l'autre. Guelfe et Otton se promirent secrètement de se soutenir sans envie et sans jalousie, si l'un d'eux venait à être élevé au trône.

Réquisitoire contre Henri.

On délibéra sept jours sur les moyens de sauver l'Etat. On retraçait toute la vie du roi Henri, les crimes infâmes dont il s'était souillé dès sa première jeunesse, les injustices qu'il avait faites à chacun et à tous; ayant éloigné d'auprès de lui les seigneurs, il avait élevé aux premières dignités des hommes sans naissance, avec lesquels il délibérait jour et nuit sur les moyens d'exterminer la noblesse; laissant en paix les nations barbares, il avait armé contre ses propres sujets, rempli de sang et de divisions le royaume, que ses pères lui avaient laissé florissant; il avait ruiné les églises et les monastères; il avait employé la subsistance des personnes consacrées à Dieu à payer ses troupes et à bâtir des forteresses, non pour arrêter les courses des étrangers, mais pour troubler la tranquillité du pays et réduire une nation libre à une dure servitude; il n'y avait nulle part ni consolations pour les veuves et les orphelins, ni refuge contre l'oppression et la calomnie, ni respect pour les lois, ni discipline dans les mœurs, ni autorité dans l'Eglise, ni dignité dans l'Etat; tant la démence d'un seul homme avait causé de confusion! Ils concluaient que l'unique remède à tant de maux était de mettre au plus tôt à sa place un autre roi, capable d'arrêter le désordre et de raffermir l'Etat chancelant. Et, chose merveilleuse! les deux peuples se trouvèrent tellement unis, que les Saxons voulaient pour roi un prince souabe, et les Souabes un prince saxon.

Démarches de Henri.

Pendant qu'on délibérait ainsi à Tribur, le roi Henri, avec ceux de son parti, était à Oppenheim en deçà du Rhin, un peu plus haut. De là il envoyait à tout instant des députés aux membres de l'assemblée, pour leur faire de belles promesses. Il en vint jusqu'à leur offrir d'abandonner le gouvernement de l'Etat, pourvu qu'ils lui

laissassent seulement le nom et les marques de la royauté. Ils répondirent qu'après les avoir tant de fois trompés par ses paroles, il ne pouvait plus leur donner aucune assurance ; qu'il ne leur était pas même permis en conscience de communiquer avec lui, depuis qu'il était excommunié, et que le Pape les ayant absous des serments qu'ils lui avaient faits, ils devaient profiter d'une si belle occasion pour se donner un digne chef.

C'était parler à merveille ; mais il y avait un langage plus éloquent encore, c'était le silence. Il y avait un parti plus sûr : c'était de ne point parlementer.

Propositions faites à Henri.

Séduits peu à peu par les artifices du monarque, travaillés par ses partisans secrets, ils subirent l'inévitable fascination. Après avoir fait mine de passer le Rhin pour attaquer le roi, ils lui envoyèrent porter tout à coup des paroles d'atermoiement, de conciliation. Quoiqu'il n'eût respecté aucun droit ni dans la guerre ni dans la paix, eux voulaient néanmoins observer les lois à son égard ; bien que ses méfaits fussent clairs comme le jour, ils voulaient renvoyer sa cause à la décision du Pape. Ils allaient engager celui-ci à venir à Augsbourg, pour la Purification de la Sainte Vierge ; l'on y tiendrait une assemblée générale de tous les seigneurs du royaume, où le Pape, ayant entendu les raisons des deux partis, le condamnerait ou l'absoudrait. S'il n'obtenait pas son absolution dans l'année de son excommunication, il serait à jamais déchu du royaume, sans espérance de retour ; et cela, d'après les lois mêmes de l'Etat, qui déclaraient incapable de régner celui qui restait excommunié plus d'un an.

Les princes lui demandèrent en outre de rétablir immédiatement l'évêque de Worms ; de faire évacuer cette ville, dont il avait fait une place d'armes ; de reconnaître, par une déclaration écrite, son injuste conduite envers les Saxons ; d'y mettre son sceau en leur présence ; de l'envoyer, par leurs députés dans toutes les parties de l'Italie et de l'Allemagne ; d'aller à Rome pour faire lever l'excommunication. S'il accepte ces conditions, il devra jurer, en garantie de sa bonne foi, de se montrer en tout soumis et obéissant au Pape, d'éloigner de sa présence tous les excommuniés, de licencier son armée, de se retirer à Spire, d'y vivre comme un simple particulier dans la compagnie de l'évêque de Verdun et de quelques autres, qui, en restant avec lui, n'encourraient pas les peines de l'excommunication ; de ne fréquenter pendant ce temps aucune église, de ne décider aucune affaire d'Etat, de ne porter aucun insigne de la royauté, jusqu'au moment où l'on aurait statué sur son sort dans un concile. De leur côté, les princes s'engagèrent, s'il se conformait à ces instructions, à le suivre en Italie avec une forte armée, à lui obtenir du Pape la couronne impériale, et à expulser de la Calabre et de la Pouille les Normands, ces éternels ennemis du saint Siége, et à rendre ce pays à saint Pierre et à l'Eglise romaine. Enfin, si le roi s'écarte d'un seul article de ce traité, ils se croiront dégagés de toute obéissance, de tout serment de fidélité, et sans attendre la décision ultérieure du Pape, ils pourvoiront au bien de l'Etat.

Acceptation empressée.

Les princes saxons pouvaient prolonger indéfiniment la série des conditions, et en remplir tout le papier qu'ils avaient à perdre. Henri était trop heureux de signer. Il eût juré au besoin, comme Antiochus, « qu'il parcourrait tous les lieux de la terre et qu'il y prêcherait la puissance de Dieu (1469). » Il promit d'observer ses promesses, et s'engagea à remplir ses engagements. Quelle plus grande sécurité ! Il renvoya ses ministres excommuniés, et, retiré à Spire avec sa femme et son fils, il y vécut en anachorète jusqu'à ce que l'assemblée fut dissoute et l'armée dispersée.

« Les Souabes et les Saxons s'en retournèrent triomphants chez eux (excellents peuples en vérité !), et ils envoyèrent des députés à Rome pour instruire le Pape de ce qui s'était passé, et le prier instamment de vouloir bien se rendre à Augsbourg au jour indiqué (1470). »

Henri veut empêcher la diète.

[1077] Henri avait passé près de deux mois et demi à Spire dans une triste solitude, tout occupé des moyens de détourner la foudre qui grondait sur sa tête. Sa grande

(1469) *II Mach.* IX, 17.

(1470) Lambert.

préoccupation était de faire manquer la diète d'Augsbourg, où il devait être définitivement jugé, et dont il n'attendait qu'un résultat sinistre. S'il eût pu détourner son juge de s'y rendre ? Henri osa solliciter directement cet acte de complaisance. C'était beaucoup présumer de son crédit! La saison était rigoureuse, et la santé du Saint-Père délicate. Les seigneurs de Rome intervinrent donc pour le dissuader de ce pénible voyage. Mais il ne céda point à ces influences, et il informa de sa résolution les archevêques et évêques d'Allemagne, les ducs et les comtes, les grands et petits. « Nous serons à Mantoue le sept janvier, leur écrivit-il; nous y serons plein de confiance en votre fidélité, et nous n'hésiterons pas un instant à affronter tous les dangers et la mort même, s'il est nécessaire, pour la liberté de l'Eglise et le salut de l'empire. C'est à vous de choisir, pour notre réception et pour notre service, les personnes que vous croirez les plus capables, et que vous saurez nous convenir. Ne négligez rien pour maintenir la paix dans toute l'étendue du royaume. Les porteurs de ces lettres vous apprendront de vive voix quelles luttes nous avons à soutenir contre les envoyés du roi, et quelles raisons nous avons opposées à leurs demandes. » Voilà des circonstances que nous apprend un auteur contemporain, Paul de Bernried, biographe de Grégoire VII.

Henri passe en Italie.

Les affaires prenaient une marche inquiétante pour Henri. Si le Pape venait sur les lieux, il verrait et entendrait par lui-même; et alors quelles révélations ! Comment soutenir devant un juge incorruptible les reproches de tant d'accusateurs implacables ? Il lui restait une ressource, c'était d'aller à la rencontre du Pontife et de tout terminer seul à seul avec lui. Il entrevoyait un moyen de le désarmer ; c'était d'essayer sur son cœur la puissance d'une scène pathétique, de se jeter à ses pieds avec tous les transports du repentir et de la douleur, d'arroser de larmes ses mains paternelles, avec abondante profusion de soupirs et de sanglots : ce roi n'était pas sans avoir vu quelque drame de l'enfant prodigue. Peut-être alors, sous le coup de l'emotion, dans un de ces entraînements dont les belles âmes ne savent guère se défendre, la parole de l'absolution tomberait-elle des lèvres troublées du Pontife. Un autre moyen d'arracher à son juge une sentence favorable s'offrait encore à son esprit : c'était de s'emparer de sa personne et de l'intimider par la menace d'un schisme. Henri ne doutait pas qu'il ne trouvât en Lombardie mille bras au service de ce dernier projet.

Remettant aux circonstances une décision ultérieure, « il envoya à sa cousine Mathilde pour qu'elle eût à combiner elle-même un plan au moyen duquel le Pape viendrait de Rome en Lombardie (1471). » Pour la rassurer, il la priait de lui ménager auprès du Pontife un accès favorable.

Sans attendre la réponse, et à l'insu de tous, il quitta Spire dans les derniers jours de 1076. Il se rendit à Besançon chez le comte Guillaume, oncle de sa mère, un des seigneurs les plus riches de la contrée. Après l'avoir mis dans ses intérêts, il alla s'assurer d'un autre appui plus précieux encore. Adélaïde, sa belle-mère, veuve d'Otton de Suze, gouvernait au pied des Alpes un vaste pays, et était d'une opulence proverbiale. Henri lui fit présent d'une grande quantité de terres en Bourgogne, et lui donna jusqu'à cinq évêchés, ne croyant pas acheter trop cher à ce prix son dévouement.

Actif et rapide dans sa marche, Henri traversa les Alpes malgré la rigueur de la saison. Il fallait franchir des sommets escarpés, couverts d'énormes masses de neiges et de glaces. Le pied ne pouvait s'y fixer, de sorte que les hommes et les chevaux couraient risque à chaque instant de rouler dans des précipices sans fond. Mais le jour anniversaire de son excommunication n'était pas loin, et, passé ce terme, d'après les lois du royaume, il perdait à jamais le droit de régner. Il parvint à acheter, au poids de l'or, les services de

(1471) C'est Domnizo, commensal et historien de Mathilde, qui nous révèle cette démarche du roi : « Ad consobrinam Mathildem misit, ut ipsa consilium caperet, quo Papa veniret ab Urbe Longobardiam. » Cf. *Patrol.* CXLVIII, 997.

plusieurs habitants de ces contrées, qui lui frayèrent un chemin à travers les détours des montagnes. Grâce aux soins de ces guides, Henri réussit à surmonter les difficultés de la route, que ses biographes ont dramatisées à plaisir pour faire ressortir l'inhumanité du Pape.

Accueil de Henri en Lombardie.

Une fois au delà des Alpes, Henri se retrouvait roi. La haute Italie était la patrie des légistes, la terre classique du *Trivium* et du *Quadrivium*, du droit romain et du césarisme. Contrée bénie!

« Quand le bruit de l'arrivée du roi s'y fut répandu, tous les évêques et les comtes de Lombardie vinrent à l'envi le trouver, lui rendant l'honneur qui était dû à sa dignité, et, en peu de jours, il s'assembla auprès de lui une armée innombrable; car il n'était pas encore venu en Italie, où, dès le commencement de son règne, on désirait sa présence, pour réprimer les séditions, les brigandages et les autres désordres dont ce royaume était affligé, c'est-à-dire les résistances du parti catholique et l'insurrection des patarins. On disait que le roi était irrité contre le Pape, et qu'il venait à dessein de le déposer : ce qui réjouissait extrêmement les évêques simoniaques de Lombardie, croyant avoir trouvé l'occasion de se venger du Pape, qui les avait excommuniés. »

L'anachorète de Spire se retrouvait ainsi, comme par enchantement, à la tête d'une armée. Par une manœuvre imprévue dérobée à l'ennemi, par une marche savante et hardie, comparable à celle de Turenne dans l'hiver de 1675, il se voyait maître de la campagne, arbitre du sort de son ennemi. Faire le Pape prisonnier, le promener en triomphe sur le théâtre de son humiliation, quel trophée! Quelle tentation pour un jeune et fier monarque impatient de se redresser comme la branche un moment abaissée!

Approche du Pape.

Cependant le Saint-Père était parti de Rome, et il s'avançait vers la Lombardie escorté par la princesse Mathilde. Cette noble femme venait de perdre son mari, Gozelon, et sa mère, Béatrix. Devenue la plus puissante souveraine de l'Italie, elle consacra, sans réserve, ses biens et sa personne au service de l'Eglise; son dévouement fut poussé jusqu'à l'héroïsme. Toujours prête à voler au secours du Vicaire de Jésus-Christ, prolongeant avec bonheur son séjour auprès de lui, elle le servait avec une pieuse affection, et lui rendait les mêmes devoirs qu'à un père et à un seigneur.

On suppose bien que les partisans de Henri, et les clercs dont Grégoire poursuivait l'incontinence, cherchèrent dans ces relations un aliment à leur malignité. « Mais, dit Lambert, toutes les personnes sensées voyaient, clair comme le jour, que c'était une pure chimère. La princesse Mathilde n'eût pu dérober son inconduite à la clairvoyance d'une aussi grande ville et d'une cour si nombreuse. D'autre part, le Pape menait une vie si pure et si exemplaire, qu'il ne donnait pas prise au plus léger soupçon. Et puis, les miracles qui s'opéraient fréquemment par ses prières, joints à son zèle ardent pour la discipline de l'Eglise, étaient une justification suffisante. »

Tout n'est pas dit, cependant, quand ces grossières calomnies ont été écartées. Les relations de cette nature ont un autre genre de péril plus subtil et plus délié. Elles soumettent l'homme le plus saint et le caractère le plus ferme à d'inévitables influences. Or, Mathilde, ainsi que Béatrix, ainsi qu'Agnès, a-t-elle toujours échappé à celles qui viennent des liens du sang, de la bonté du cœur et des qualités mêmes de son sexe? C'est demander si notre grand Pape n'en subira pas quelque atteinte imperceptible. Notre admiration dira toujours *non;* mais la question viendra quelquefois se poser devant nous.

Le Pape se réfugie à Canosse.

Une escorte des princes allemands devait venir recevoir le Pape sur la frontière d'Italie et le conduire à Augsbourg. L'escorte ne parut point à temps, ou ne s'avança pas assez loin et attendit vainement le Pape, peu empressé peut-être de la rejoindre. Soudain on annonça l'arrivée du roi en Italie. Grégoire VII avait dû être préparé à cette nouvelle par Mathilde. Son étonnement ne commença que lorsqu'il entendit parler d'une armée que le prince rassemblait. Venait-il réellement pour traiter à l'amiable avec le Pontife? De tels préparatifs semblaient trahir une autre intention.

Grégoire ne pouvait guère se dissimuler qu'il était tombé dans un piége. Il n'était plus libre de reculer ni d'avancer, et il ne s'appartenait plus. Mais il était sur les terres de Mathilde, bonne et affectueuse médiatrice, qui ne pouvait abuser de sa situation, ni l'abandonner dans un péril où elle l'avait elle-même engagé. « D'après le conseil de Mathilde, il se retira dans la forteresse de Canosse. » C'était une place imprenable qui appartenait à cette princesse. — Informé de cette retraite, Henri se borna a faire garder les issues. Il obtenait déjà un premier résultat, en empêchant le Pontife de se rendre à la diète d'Augsbourg : mais il comptait bien que Grégoire VII ne reverrait jamais Rome, et que sa proie ne lui échapperait pas.

De prétendus pénitents.

Pendant que le Pape attendait le dénouement de ce drame, il vit arriver à lui grand nombre d'évêques d'Allemagne, qui venaient solliciter, disaient-ils, leur réconciliation. Ils étaient partis en même temps que Henri, et sur son avis, selon toutes les apparences : il fallait bien qu'ils fussent réhabilités avec leur maître, pour pouvoir continuer à le servir, conserver leurs dignités et retrouver leur ascendant auprès des peuples. S'ils n'avaient pas obéi à un mot d'ordre, ils ne seraient pas venus avec tant d'ensemble, et cela par une saison rigoureuse; ils seraient allés à Rome, et non pas au château de Canosse, où le Pape n'avait pas coutume de résider. Les opérations de la grâce n'agissent pas avec tant de précision et de régularité. Le doigt de César est ici. Les princes allemands ne s'y trompèrent pas : quand ils virent cet essaim de pénitents improvisés se diriger vers l'Italie, ils soupçonnèrent quelque comédie au profit de Henri, et ils arrêtèrent au passage tous ce qu'ils purent intercepter de cette pieuse caravane. Le comte Adalbert, le dévoué partisan de Grégoire, arrêta Thierry, le servile évêque de Verdun, et le retint longtemps dans une étroite captivité. Les vassaux de Welf s'emparèrent de Robert, évêque de Bamberg récemment fabriqué, et le conduisirent devant leur seigneur. Welf renvoya à l'église de Bamberg tout ce que ce prélat portait avec lui, les ornements pontificaux et autres objets du culte. Quant à Robert lui-même, il l'enferma dans un château-fort, et il le fit étroitement garder depuis Noël jusqu'à la Saint-Barthélemy. D'autres plus heureux parvinrent sans accident à Canosse. Ils se présentèrent devant le Saint-Père pieds nus, en habits de pénitents, le suppliant de leur pardonner. Le Pontife ne sut que s'attendrir et bénir l'œuvre de la grâce. La pénitence ne fut pas longue : la grâce avait tant fait! Ils furent distribués dans des cellules, qui ne pouvaient être que des chambres du château, et y passèrent trois jours dans le silence et le jeûne, tel qu'il se pratiquait alors. Trois jours! la foule des historiens se récrie sur tant de rigueur. Après une si cruelle expiation, « le fougueux Pontife » les réunit, leur adressa une allocution paternelle et leur donna l'absolution. — Présumant bien qu'ils allaient se diriger vers le roi, il leur permit de communiquer avec lui pour l'exciter à la pénitence et l'exhorter à la réconciliation.

Henri sollicite son absolution.

Henri put regarder cette autorisation comme une preuve de sympathie et une invitation indirecte à espérer un favorable accueil. Il savait maintenant le programme: trois jours de pénitence. Il s'avança donc avec confiance vers Canosse, où de bienveillants médiateurs avaient tout disposé. « Dans la forteresse se trouvait Azzo, margrave d'Este (ami de Henri); Hugues, abbé de Cluni, parrain de Henri; Adélaïde de Suze, belle-sœur de Henri, avec Amédée son fils, neveu de Henri (1472). » Canosse était devenue une nouvelle Rome, dit Domnizo, ou un nouveau Goslar. Grégoire était cerné de toute façon. « Accompagnée de ce cortége, Mathilde alla au-devant du roi, dans le but de rétablir la bonne intelligence, objet constant de ses efforts. » Femme supérieure, elle avait son plan, plan de transaction, qui devait conserver à son parent sa couronne et au Pape sa dignité. Elle exerça des deux côtés une pression puissante, et ce ne fut pas sans difficulté qu'elle amena Henri, chef d'une armée dévouée, à opter pour un pacifique dénouement. Henri recevait d'autres inspirations de son entourage. Quand il avait donné le signal de marcher sur Canosse, cet ordre du jour avait été salué d'un immense cri de

(1472) Voigt, liv. VII, d'après Lambert.

joie, dont les enfers avaient tressailli. L'armée avait compris qu'on allait y assiéger le Pontife romain, pour en finir enfin avec la Papauté. Henri, incertain et irrésolu, avait entretenu, à tout événement, cette belliqueuse animosité, et, pour cela, il avait paru la partager. Que dirait-on, maintenant, en le voyant aux pieds du Pape? D'autre part, Mathilde était déterminée à ne jamais livrer Grégoire, et le siége de Canosse était une longue et laborieuse entreprise, d'un résultat douteux. Les conseils pacifiques prévalurent.

« Le 24 janvier, Henri fit présenter sa demande en réconciliation, priant le Pape de ne pas ajouter foi aux princes allemands, qui l'avaient accusé par envie et par esprit de sédition, et non sur des raisons légitimes.

Sage réponse du Pape.

« Grégoire répondit qu'il était contraire aux lois ecclésiastiques de juger un accusé en l'absence de ses accusateurs; que si le roi se confiait en son innocence, il ne devait point craindre de se présenter à Augsbourg au jour désigné, où, après avoir entendu les raisons de part et d'autre, il jugerait avec une entière impartialité, selon les règles de la justice et celles de l'Eglise (1473). »

Grégoire n'avait pas d'autre réponse à faire. Il n'était pas seul intéressé dans l'affaire de Henri. Il y avait contre ce prince des griefs canoniques qui avaient provoqué sa destitution, mais il y avait des griefs politiques non moins graves. Les griefs canoniques concernaient uniquement le chef de l'Eglise : il pouvait en traiter de gré à gré avec le prince, l'en absoudre, à sa convenance; mais les griefs politiques concernaient toute une nation, qui avait droit au maintien de sa religion, de ses biens, de son indépendance et de ses vieilles prérogatives. Cette nation demandait à être confrontée avec son oppresseur, et jugée contradictoirement dans de solennelles assises, dont le jour était fixé au 2 février. Aucun pouvoir n'avait droit de la replacer sans jugement sous le joug du tyran : *Nemo potest me illi donare* (1474). De plus, cette nation s'était insurgée à la voix et à l'injonction du Pontife contre le tyran : elle lui avait refusé l'obéissance que la sentence pontificale défendait de lui rendre; et par l'accomplissement de ce devoir, elle avait allumé contre elle des colères plus redoutables que toutes les flammes concentrées du Vésuve. Allait-on délier ce furieux des nœuds de l'anathème, déchaîner son bras, l'armer d'un glaive, et mettre à sa merci un pauvre peuple? Grégoire VII ne le pouvait pas, ne le devait pas, ne le voulait pas.

Proposition insidieuse.

Le lendemain, 25 janvier, les négociateurs se représentèrent. Nous comprendrions les scrupules du Pape, dirent-ils, s'il s'agissait de remettre Henri en possession du trône; mais ce n'est pas ce qu'on sollicite en ce moment; il ne s'agit que d'un intérêt religieux. « Le prince demande humblement au Saint-Père de lever l'interdit, et de lui rendre la communion de l'Eglise. » Cela obtenu, sa conscience sera satisfaite, et la question politique viendra à son heure. Une diète doit se rassembler, le prince s'y rendra. Le Pape doit juger, il en bénit le ciel : il sait que le Pape protégera la justice et l'innocence. En attendant ce jour, il désire exonérer sa conscience des torts trop réels qu'il a eus envers l'Eglise, et qui lui ont mérité l'anathème. S'il était simple fidèle, on accorderait l'absolution à son repentir; fallait-il exposer le salut de son âme, parce qu'il était roi? S'il venait à mourir dans les liens de l'anathème? La perte d'une couronne temporelle n'était rien, mais la perte de l'éternelle couronne! Le pieux monarque gémissait le jour et la nuit, et, avec plus de raison que David, il arrosait sa couche de ses larmes. Plût à Dieu qu'il fût simple chrétien!

Les rusés diplomates affectaient ainsi de séparer le spirituel du temporel, le sacré du profane; ils distinguaient l'absolution de la réhabilitation. Cette distinction, ils savaient bien que le peuple ne la ferait pas : une fois absous, Henri serait réhabilité aux yeux des masses. Le peuple sait-il ce qui se dit autour d'un tapis vert, ce qui s'écrit sur un parchemin? Il voit les faits, et, en dépit de toutes les réserves, il comprend que celui qui est absous récupère ses droits. L'interdit levé, les choses reprenaient leur cours; les masses venaient se ranger de nouveau sous la bannière de Henri. Irait-il alors re-

(1473) Voigt, *loc. cit.*

(1474) *Act.* xxv, 11.

prendre son rôle d'accusé devant la diète d'Augsbourg? Là était la question. On l'affirmait de sa part, on le promettait. « Oui, le roi notre maître est prêt à donner sur ce point encore toute satisfaction au Saint-Père. Il s'engage à se présenter en tel lieu et à tel jour qu'il plaira à Sa Sainteté de désigner, et à s'en rapporter aveuglément à sa décision (1475). » On demandait à Grégoire VII un acte de foi sur cette future soumission du monarque. Il eût risqué peut-être ses propres intérêts, s'ils eussent été seuls en cause; mais il jouait ceux de tout un peuple: il se refusait à un acte qui semblait purement spirituel, mais qu'on ne pouvait isoler de ses conséquences politiques.

Une prétendue iniquité.

Mais, dirent les diplomates, vous infligez au roi notre maître, sans le vouloir et sans y songer, une peine qu'il ne mérite pas. C'est une loi du pays que le roi ne peut rester plus d'un an dans les liens de l'excommunication sans perdre ses droits à reprendre jamais la couronne (1476). C'est le juste châtiment du contumace qui résiste avec obstination à la voix de l'Eglise. Mais ce châtiment peut-il être appliqué équitablement à un prince qui s'humilie, et offre toutes les satisfactions exigées? Cependant voici bientôt l'époque où doit expirer pour notre maître le délai fatal. Vous voulez donc qu'il encoure les peines réservées à la révolte, tout en faisant acte de filiale soumission? Est-ce de la justice? Est-ce de l'humanité?

La réponse était facile. Henri était encore à temps pour se présenter devant l'assemblée d'Augsbourg. Il n'avait qu'à s'y rendre, et à donner à son peuple les satisfactions convenables, au lieu de venir révolutionner l'Italie. S'il préférait courir les chances d'une déchéance définitive pour le plaisir de régner en despote, à qui la faute?

Cependant le Pontife, dans son affectueuse bienveillance pour le fils d'Agnès, imagina un moyen de tout concilier. « Eh bien! dit-il, puisqu'il promet de ne pas se prévaloir de l'absolution pour reprendre la couronne, qu'il dépose entre mes mains cette couronne et les autres insignes de la royauté, jusqu'au jugement qui doit lui en rendre l'usage. » Cette garantie était sérieuse : le séquestre matériel de la couronne était le signe authentique et intelligible pour tous de la réserve stipulée : il était difficile à Henri, après cela, de donner à l'absolution une interprétation abusive: c'était la pierre de touche de sa sincérité; la Sagesse divine avait parlé par son Pontife; Salomon et Daniel n'avaient pas mieux jugé.

Grégoire VII vaincu.

Le 26 janvier, jour néfaste, les diplomates revinrent. Ils n'avaient pu obtenir du roi le dépôt des insignes de la royauté; mais ils apportaient une garantie équivalente. C'était un engagement signé de sa royale main, et ainsi conçu :

« Moi, Henri, roi, je promets de me trouver, au jour fixé par le seigneur Pape Grégoire, à la réunion des archevêques, des évêques, des ducs, des comtes et des autres princes du royaume teutonique. Selon le jugement qu'il prononcera, je donnerai satisfaction des plaintes qu'ils font contre moi, ou je me réconcilierai avec eux, et avec ceux qui suivent leur parti. Si des obstacles réels empêchent que lui ou moi nous nous trouvions au jour fixé à cette réunion, je resterai sous les mêmes obligations pour la suite. Si le seigneur Pape Grégoire veut passer les monts ou visiter quelque autre partie du royaume, il aura sécurité entière de ma part, et de la part de tous ceux qui m'obéissent, tant pour sa personne que pour ceux qui l'accompagnent, et pour ses légats. On ne fera rien contre leur honneur, de mon consentement, et, s'ils étaient attaqués, je les soutiendrais de tout mon pouvoir. Tout ceci, je l'observerai d'une manière loyale et inviolable : je l'atteste par mon serment. »

On ne fit pas mystère au Pape d'une circonstance qui dut singulièrement l'impressionner. Henri lui-même était venu *incognito* avec les envoyés, et il s'était arrêté dans la chapelle du château, dédiée à saint Nicolas, attendant, dans la prière et la componction, l'heure fortunée où le Saint-Père daignerait le faire admettre en sa présence.

Grégoire était pris d'assaut; il tint ferme, pourtant, à une première attaque. L'acte qu'on lui présentait ressemblait fort à un

(1475) Voigt, liv. VII, d'après Lambert.

(1476) Lambert dit expressément à cette occasion : *Ut si ante hanc diem excommunicatione non absolvatur, deinceps, « juxta palatinas leges, » indignus regio honore habeatur.*

billet souscrit par un mauvais payeur, en peine d'échapper à l'expropriation qui le menace. Les poursuites ne s'exerçaient pas au nom de Grégoire seul : les peuples de Germanie étaient ses co-intéressés, et il n'avait pas procuration pour accepter un concordat semblable. Il exigeait, comme seule garantie acceptable, le dépôt de la couronne.

Alors ce fut une scène sentimentale. Les amis du prince poussèrent de douloureux soupirs. Exiger un tel gage, afficher cette défiance, infliger à un roi une telle humiliation, le placer ainsi entre le sacrifice de son honneur et celui de sa conscience, entre l'opprobre et la prévarication ! On voulait donc achever, par cet excès de rigueur, le roseau déjà brisé ! Chacun se montrait stupéfait d'une telle exigence : « Non, disaient plusieurs, ce n'est pas la sévérité d'un Pontife, c'est la cruauté d'un tyran ! » Puis ils se jetaient à ses pieds, demandant avec larmes miséricorde pour le *pénitent*.

Les avocats du monarque revinrent le trouver dans la chapelle où il attendait, et lui firent entendre que la sûreté qu'il offrait n'était pas jugée suffisante. Henri pouvait aisément en offrir une sérieuse; mais c'est ce qu'il ne voulait pas : « Désespéré, il se tourne vers le saint abbé de Cluni, son parrain, et le supplie de lui servir de répondant. Hugues répond nettement qu'il ne le peut pas. Mathilde, qui était présente, joignit ses instances à celles du roi. « Eh ! c'est vous, lui dit l'abbé, qui pouvez seule venir à bout de cette affaire. » Sur cela, le roi se jette aux pieds de sa parente, implorant son intercession pour obtenir la bénédiction du Pontife. Mathilde promet, monte chez le Saint-Père, et, à force de supplications, elle le fait consentir. Il eut foi à ses paroles, et dit : « Eh bien ! qu'il vienne jurer lui-même (1477). » — « Grégoire vit bien qu'il fallait céder, et se perdre peut-être, dit un de ses récents panégyristes; mais si sa conscience était délicate, son cœur était tendre. Les supplications redoublaient, aussi unanimes qu'augustes; Mathilde et Hugues entraînaient tous les suffrages sur la pente *non mesurée* de la miséricorde; il dut plier.

Si le Saint-Esprit donne sa lumière aux Pontifes, il ne leur donne pas toujours la fermeté. Il entre dans l'ordre de la Providence qu'ils soient entourés d'appuis capables de les soutenir à la hauteur de leur tâche. De là ce Sacré Collége, ce sénat auguste, que Dieu donne à nos Pontifes pour assurer leurs pas. Pie VII, isolé de ce soutien, fléchit sous les obsessions. Grégoire VII, seul à Canosse, circonvenu, cerné, dévie aussi de sa résolution : *Væ soli* (1478)!

Drame de Canosse.

Henri apprit donc enfin qu'il allait recevoir l'absolution, sans la condition exigée d'abord. Il ôta sa chaussure, et les portes de l'appartement s'ouvrirent. Se prosternant les bras en croix devant le Pape, il s'écria à plusieurs reprises : « Pardon, bienheureux Père, pardon ! » Le vieillard s'attendrit à ce spectacle : « Assez, assez ! » dit-il d'une voix émue. Il le bénit, et l'admit au baiser de paix; puis il célébra la Messe, et lui donna le corps de Jésus-Christ. Il le fit manger à sa table, reçut ses serments, et le congédia.

Tel est le récit de Domnizo, témoin oculaire, et de l'autre historien de Mathilde (1479). Nous n'y voyons point César prosterné sur la neige pendant trois jours, dans la première enceinte de la citadelle, restant là jusqu'au soir sans prendre de nourriture, les pieds nus, couvert d'un cilice, et rebuté par un Pontife sans entrailles. C'est avec cette fantasmagorie qu'on a créé le Grégoire de mélodrame qui pose devant notre siècle. La poésie a ses charmes; mais elle devrait rester sur ses terres, et ne pas faire irruption dans le domaine de l'histoire.

Scène fantastique.

Une autre scène dramatique due au pinceau de Lambert, c'est l'apostrophe de Grégoire tenant à la main le corps du Sauveur, sommant Henri d'en prendre une moitié en preuve de son innocence. Coup de théâtre ! « Après la consécration, il le fit approcher de l'autel avec tous les assistants; puis, tenant l'hostie consacrée à la main, il lui dit :—J'ai reçu depuis longtemps des lettres de vous et de ceux de votre parti, où vous m'accusez d'avoir usurpé le saint Siége par simonie, et d'avoir commis, tant avant mon épiscopat que depuis, des crimes qui, selon les ca-

(1477) Fiorentini, *Patrol.*, t. CXLVIII, p. 1048; Domnizo, *ibid.*, p. 997.

(1478) *Eccle.* IV, 10.

(1479) In cruce se jactans Papæ, sæpissime clamans : Parce, beate Pater, pie, parce mihi, peto, piane ! Papa videns flentem, miseratus ait : Satis est, est ! (Domnizo, *loc. cit.*)

nons, me fermaient l'accès des ordres sacrés. Quoique je puisse me justifier par le témoignage de ceux qui savent comment j'ai vécu dès mon enfance, et qui ont été les auteurs de ma promotion, toutefois, pour ôter toute ombre de scandale, je veux invoquer le jugement de Dieu, et non celui des hommes : je veux que le corps de Notre-Seigneur Jésus-Christ, que je vais prendre, soit aujourd'hui une preuve de mon innocence. Je prie le Tout-Puissant de dissiper tout soupçon si je suis innocent, et de me faire mourir subitement si je suis coupable.

« Se tournant ensuite vers le roi, il prit ainsi la parole : — Faites, s'il vous plaît, mon fils, ce que vous m'avez vu faire. Les princes allemands n'ont cessé de vous accuser devant moi d'un grand nombre de crimes, pour lesquels ils prétendent que vous devez être interdit pour toute votre vie, non-seulement de la royauté, mais encore de la communion ecclésiastique. Ils demandent instamment que vous soyez jugé, et vous savez l'incertitude des jugements humains. Faites donc ce que je vous conseille, et, si vous vous sentez innocent, délivrez l'Eglise de ce scandale, et vous-même de cet embarras : prenez cette moitié de l'hostie, afin que cette preuve de votre innocence ferme la bouche à tous vos ennemis, et m'engage à vous réconcilier avec les seigneurs, pour finir à jamais la guerre civile. — Cette adjuration surprit le roi : son embarras était extrême. S'étant retiré à part avec ses confidents, il délibéra, en tremblant, sur ce qu'il devait faire pour éviter une épreuve si terrible. Enfin, ayant un peu repris ses esprits, il dit au Pape que les seigneurs restés fidèles à sa cause étaient pour la plupart absents, aussi bien que ses accusateurs; que l'épreuve serait dès lors sans résultat, et qu'il se justifierait plus utilement à la prochaine diète : ce que le Pape agréa (1480). »

Lambert a vu toutes ces belles choses du fond de la Germanie, et Domnizo, qui était à Canosse, n'en a rien vu : il affirme au contraire que Henri communia. Bonizo (1481), qui demeurait dans les environs de Canosse, Waltram (1482), un des partisans de Henri, n'en ont rien su non plus. Grégoire, dans ce drame, est en dehors de la question : quand on absout un pénitent, on ne le somme pas de jurer de son innocence passée, on lui demande des promesses pour l'avenir. Dœllinger démontre que « cette relation a contre elle les raisons intrinsèques et extrinsèques (1483) : » ce qui n'empêche pas Fleury (1484) et Rohrbacher (1485) de l'accepter sans réserve.

Garanties illusoires.

Selon Lambert, Grégoire VII avait mis à l'absolution qu'il accordait les conditions suivantes :

« Que Henri se présenterait à la diète générale des seigneurs allemands, au jour et au lieu qui seraient marqués par le Pape, et y répondrait aux accusations proposées contre lui, dont le Pape serait juge.

« Qu'il garderait le royaume ou y renoncerait, selon qu'il serait trouvé innocent ou coupable, sans que jamais il tirât aucune vengeance de cette poursuite faite contre lui.

« Que, jusqu'au jugement de la cause, il ne porterait aucune marque de la dignité royale et ne prendrait aucune part au gouvernement; seulement, qu'il pourrait exiger les redevances nécessaires pour l'entretien de sa maison. Que ceux qui lui avaient prêté serment en demeureraient dégagés devant Dieu et devant les hommes.

« Qu'il éloignerait pour toujours de sa personne Robert, évêque de Bamberg, et les autres dont les conseils lui avaient été si préjudiciables. Que, s'il se justifiait et demeurait roi, il serait toujours soumis et obéissant au Pape, et lui aiderait, selon son pouvoir, à corriger les abus de son royaume, contraires aux lois de l'Eglise.

« Enfin que, s'il manquait à quelqu'une de ces conditions, l'absolution serait nulle, il serait tenu pour convaincu, sans jamais être reçu à se justifier ; et les princes de l'empire, dégagés de leur serment de fidélité, auraient la liberté d'élire pour roi, sans autre formalité, celui qui leur conviendrait le mieux (1486). »

Ce texte s'accorde assez avec celui du serment que nous avons vu, et il en est la reproduction substantielle.

(1480) Voigt, liv. VII, p. 432.
(1481) Œfele, II, 816.
(1482) Freher, I, 282.
(1483) Dœllinger, t. II, p. 163.
(1484) T. XIII, p. 523.
(1485) T. XIV, p. 318.
(1486) Voigt, liv. VII, p. 429.

Grégoire chercha à se rassurer lui-même, en faisant garantir ou confirmer ces serments par plusieurs personnages respectables qui en furent témoins. Sans aucun doute, Henri avait besoin de caution, et à ce point de vue la précaution n'était nullement superflue. Mais de quelle utilité pouvait être la parole de ces personnages, du moment où Henri serait parjure? Devaient-ils se présenter à son défaut à la diète d'Augsbourg, et subir la déposition à sa place? Mais, en exigeant que les intercesseurs se rendissent garants, Grégoire attestait du moins la violence qui lui avait été faite, et s'abritait d'autant. L'abbé de Cluni s'excusa, en alléguant que sa profession lui interdisait le serment : il fut astreint à donner au moins sa parole. Eppon, évêque de Ceitz, l'évêque de Verceil, le margrave Azzo, jurèrent que le roi ferait ce qu'il avait promis. Vaines formules, sécurités illusoires, impuissantes à remplacer celle qu'on avait sacrifiée!

Le Pape injurié.

Cependant l'armée du roi attendait au pied des murs de Canosse, étonnée de ne pas le revoir. Elle n'avait point été préparée à l'événement qui venait de s'accomplir : l'ordre de s'avancer vers Canosse, acclamé avec ivresse, avait exalté les passions mauvaises, surexcité les espérances hostiles à la Papauté.

Bien éloigné de soupçonner de telles dispositions, le bienveillant Pontife crut faire chose agréable à l'armée, en lui envoyant l'évêque de Ceitz pour l'absoudre de l'excommunication qu'elle avait encourue. L'évêque devança donc le prince, fit part aux chefs assemblés de l'événement du jour, et de l'heureuse mission dont il était chargé. Ce fut d'abord le silence de l'étonnement et de la stupeur, puis une explosion de rires moqueurs et d'insolents sarcasmes : *Nolite projicere margaritas* (1487)... — « Que valent vos anathèmes et vos absolutions, disaient-ils? Votre Pape est anathématisé lui-même par nos évêques : c'est un simoniaque, un meurtrier, un adultère. C'est grand'pitié que notre roi se soit abaissé devant un pareil homme. Il a trahi la dignité de l'Eglise et l'honneur de l'Etat. Nous aurons plus de caractère, et, s'il a fléchi le genou devant l'idole, nous vengerons sa honte et la nôtre.»

Henri bafoué.

Henri s'étant présenté à son tour, fut accueilli avec des clameurs injurieuses, des huées et des menaces, par ceux qui l'avaient jusque-là suivi avec tant d'élan. Il était déchu à leurs yeux, depuis que son front était découronné de l'anathème, et ils parlaient hautement de se nommer un autre roi qui marcherait sur Rome. Nous doutons que Henri ait eu un seul instant de sincérité, dans toute la scène de son absolution. Mais, en eût-il remporté quelque bon sentiment, il n'eût pu le manifester au milieu d'un tel peuple; son rôle était de simuler la perversité, si la perversité n'avait point été dans son cœur. Il n'eut pas, toutefois, à s'imposer cette contrainte : pour rassurer ses sujets et dissiper les alarmes, il n'avait qu'à se montrer tel qu'il était : les préjugés superstitieux d'un peuple rebelle l'avaient réduit à cette feinte; pour se faire absoudre, il avait joué la simplicité du Pontife et exploité sa crédulité; il affectait de plaisanter de cette comédie, avec plus de mépris que personne. Toutefois, il protestait qu'une fois sorti d'embarras, il se vengerait de ceux qui avaient réduit la majesté impériale à un pareil rôle. Ces assurances calmèrent le peuple, mais ne satisfirent pas les grands. « Dès que le tumulte fut apaisé, les princes, fort mécontents, se séparèrent à Canosse, et se retirèrent chez eux sans prendre congé du monarque; les autres lui témoignèrent ouvertement leur mépris pour sa duplicité, et leur indignation de ce qu'il avait trompé leur attente en ne faisant rien pour l'Italie. » Tel est le récit de Lambert (1488):

Excuses de Grégoire.

L'accueil qu'avait reçu l'évêque de Ceitz dut affecter péniblement Grégoire, et lui pronostiquer l'abus de ses bienfaits. Il songea alors que, dans quelques jours, le 2 février, les princes et les évêques de Germanie allaient se trouver réunis à Augsbourg, où sa présence serait vainement attendue.

(1487) *Matth.* VII, 6.

(1488) *Accusabant quod tam diu exspectatus, tam anxie desideratus, periclitantis Italiæ calamitatibus nihil postremo spei, nihil præsidii attulisset.* (Lambert, p. 224.)

Il crut devoir informer la vénérable assemblée de tout ce qui venait de se passer, et, le 28 janvier, il écrivit de Canosse :

« Grégoire, Pontife, serviteur des serviteurs de Dieu, à tous les archevêques et évêques, ducs et comtes du royaume teutonique qui défendent la religion chrétienne, salut et bénédiction apostolique.

« Puisque, pour l'amour de la justice, vous avez embrassé la même cause et le même péril que nous dans la carrière de la milice chrétienne, nous nous faisons un devoir de vous exposer comment le roi, s'étant humilié par la pénitence, a obtenu la grâce de l'absolution, et comment toute l'affaire a été conduite depuis son arrivée en Italie.

« Conformément à ce qui avait été réglé avec vos envoyés, nous nous sommes rendu en Lombardie une vingtaine de jours avant l'époque où un des ducs devait venir nous prendre au passage des montagnes. Mais comme on nous disait que, par ces mauvais temps, à raison des nombreuses difficultés que nous croyions réelles, on ne pouvait nous envoyer d'escorte, et que nous n'avions pas moyen de passer chez vous sans cela (1489), nous nous sommes trouvé dans un grand embarras. Sur cela, nous apprîmes d'une manière positive que le roi arrivait; et, avant même son arrivée, se faisant précéder par une humble ambassade (1490), il nous offrit de satisfaire en tout à Dieu et à saint Pierre, et nous promit toute obéissance pour la correction de ses mœurs, pourvu qu'il obtînt son absolution. Nous consultâmes et délibérâmes longtemps, le reprenant fortement de ses excès, par les intermédiaires de part et d'autre; et enfin il vint, sans marques d'hostilité, et peu accompagné, à la ville de Canosse où nous demeurions. Il fut trois jours à la porte, sans aucune marque de dignité royale, nu-pieds et vêtu de laine, demandant miséricorde avec beaucoup de larmes; en sorte que ceux qui étaient dans le château s'émurent de compassion, intercédant pour lui avec beaucoup de prières et de larmes. Tous s'étonnaient de notre dureté; et quelques-uns criaient que ce n'était pas une sévérité apostolique, mais une cruauté tyrannique (1491). Enfin, nous laissant vaincre, nous lui donnâmes l'absolution et le reçûmes dans le sein de l'Eglise, après avoir pris de lui les sûretés transcrites ci-dessous, qui furent aussi confirmées par l'abbé de Cluni, par nos filles les comtesses Mathilde et Adélaïde, et plusieurs autres seigneurs, évêques et laïques.

« Les choses étant ainsi, nous désirons passer chez vous, sitôt que nous en aurons la commodité, afin de pouvoir tout arranger plus pleinement pour la paix de l'Eglise et la concorde du royaume, double objet de nos vœux depuis bien longtemps. Car nous voulons que vous sachiez positivement, et vous pouvez le voir par les sûretés ci-jointes, que l'instruction de toute l'affaire reste pendante, de sorte que notre présence et la réunion de vos avis nous semble extrêmement nécessaire. Ainsi, ayez à cœur de persévérer tous dans la fidélité que vous avez arborée et dans l'amour de la justice; sachant que nous ne sommes point autrement engagé avec le roi, qu'en lui disant, par pure manière de conversation, qu'il pouvait compter sur moi en ce que je pourrais faire pour l'obliger *dans l'intérêt de son salut et de son honneur;* ou bien, *avec justice;* ou bien, *avec miséricorde, sans péril de son âme et de la mienne,* suivant les formules que j'ai coutume d'employer (1492). »

A cette lettre, Grégoire joignit une copie du serment de Henri, qu'il appelle *securitas*. La feuille de papier restée en blanc eût

(1489) Cependant, grand nombre d'évêques et d'autres personnages trouvèrent moyen d'arriver à Canosse. C'était pour eux qu'étaient *les difficultés*, puisque les passages des montagnes étaient au pouvoir des adversaires de Henri.

(1490) Donc le voyage en Lombardie était à deux fins.

(1491) Grégoire raconte un drame monté exprès pour l'attendrir, et c'est ce qu'il peut dire de mieux pour sa justification. Henri attendait les pieds nus depuis trois jours! On l'a dit à Grégoire; mais les soldats du prince l'eussent-ils souffert?... Donnizo nous paraît donner la mesure de la vérité dans tout ce récit.

(1492) *Hoc enim dilectionem vestram indubitanter scire volumus, quoniam sicut in descriptis securitatibus cognoscere potestis, ita adhuc totius negotii causa suspensa est, ut et adventus noster et consiliorum vestrorum unanimitas permaxime necessaria esse videantur. Quapropter in ea fide quam cœpistis, et amore justitiæ omnes permanere studete : scientes nos non aliter regi obligatos esse, nisi quod puro sermone (sicut mihi mos est) in his eum de nobis sperare dixerimus, in quibus eum ad salutem et honorem suum, aut cum justitia, aut cum misericordia, sine nostræ et illius animæ periculo adjuvare possimus.* (Epist. l. IV, ep. 12.)

eu plus de valeur aux yeux des princes.

Complot avorté.

« En quittant Canosse, Henri trouva partout sur son passage des marques d'un vif mécontentement et d'une profonde indignation contre lui; il avait beau envoyer les grands de sa suite pour arrêter l'effervescence populaire, il n'en reçut pas moins de grandes humiliations. Bien des villes lui refusèrent l'entrée de leurs portes; nulle part on n'alla au-devant de lui, nulle part on ne fit entendre ces joyeuses acclamations qui accueillaient les rois ses prédécesseurs. Il était obligé de camper hors des villes, obtenant à peine des habitants ce qui était nécessaire à son entretien et à celui de sa suite (1493). »

Henri vit d'un coup d'œil prompt et sûr le parti qu'il pouvait tirer de cette effervescence, et l'on peut le soupçonner de l'avoir entretenue et fomentée à dessein. Tous ses partisans, tous les évêques simoniaques, tous les clercs concubinaires, tous les détenteurs des biens ecclésiastiques poussaient une immense clameur. Ils se disaient trahis! Ils reprochaient en face à Henri, comme une lâcheté, les soumissions qu'il avait faites à un moine usurpateur du Siége de saint Pierre. Ils affectaient l'exaltation, la fureur; ils menaçaient de se donner un roi moins pusillanime.

Henri simule la terreur et l'épouvante. Il fait part au Pape de ses périls, se posant en victime de son obéissance et de son respect pour Rome. Il adjure le Saint-Père de lui venir en aide, de le soutenir de son autorité contre la rébellion. Six jours après son départ de Canosse, il se rend en personne à Bibianello chez la princesse Mathilde, à quelques milles de Canosse; et de là, il fait exprimer au Pontife le vif désir qu'il a de l'entretenir. Toujours étranger à la défiance, Grégoire se rend à cette invitation. Le roi pleure dans ses bras, se désole des dangers qui grondent sur sa tête, et n'y voit d'autre remède que de convoquer, au sein même de la Lombardie, une assemblée où la présence du Vicaire de Jésus-Christ calmera l'effervescence du peuple.

Grégoire ne pouvait refuser son appui à un fils si dévoué; il promet de se rendre au lieu qu'on lui désigne. C'était au delà du Pô, hors de la portée des secours de la princesse Mathilde. « Mais le Christ qui voit tout, empêcha le crime de s'accomplir. Le Pontife, et avec lui la bonne princesse, traversa l'Eridan, espérant cimenter une paix solide. Mais un affidé vint parler à l'illustre dame, qui avait toujours cent yeux ouverts. Il lui découvrit le complot du roi Henri, et lui dit que le Pape était trahi. A cet avis, la prudente Mathilde rebroussa chemin précipitamment, et regagna avec le Pontife ses montagnes fortifiées. La trame ténébreuse fut rompue et dévoilée. Le roi ne revit plus le Pape ni Mathilde. Les faux pontifes furent charmés de cette rupture, surtout Guibert, qui avait donné au roi ce conseil, voulant envahir le Siége de Pierre (1494). »

Henri redevenu lui-même.

Ayant manqué ce coup, Henri, qui n'avait plus rien à ménager, rappela auprès de lui Liémar, Bennon, Ulric de Cosheim et ses autres confidents que le Pape avait excommuniés. « Il rompit, dit l'historien Lambert, comme des toiles d'araignée, toutes les conditions qu'il avait jurées, et s'abandonna sans frein à tous ses caprices. » Il accusait le Pape, dans des sorties violentes, d'être l'auteur de tous les troubles de l'Eglise et de l'Etat : c'est Achab travestissant Elie en perturbateur. Ses nouveaux amis applaudissaient. Henri les exhorta à le soutenir dans l'éclatante vengeance qu'il voulait tirer des injures qu'il avait reçues du Pape. A peine ses intentions furent-elles connues, que de toutes parts les Italiens vinrent augmenter son armée, lui promettant toute espèce de secours, et lui jurant obéissance et fidélité. Plusieurs contribuèrent richement à l'entretien de son armée. Henri lui-même se sentait animé d'une nouvelle ardeur, et il ne songeait plus qu'à humilier ses ennemis d'Allemagne.

Convocation des princes d'Allemagne.

Les seigneurs de Germanie n'avaient pas été dupes un seul instant de la conversion que la lettre du Pape leur annonçait. La diète d'Augsbourg étant manquée, ils décidèrent qu'ils s'assembleraient de nouveau,

(1493) Domnizo, Lambert, Florentini, *Chron. Hirsaug.*, ann. 1076 : *Omnes ira et indignatione permoti, fremere in eum dentibus cœperunt.*

(1494) Domnizo, liv. II, c. 1.

le 13 mars, à Forcheim en Franconie, et ils écrivirent à Grégoire VII de ne pas manquer ce second rendez-vous, puisque le roi, par ses artifices, l'avait empêché de venir au premier.

Grégoire VII était encore à Canosse, trop peu flatté du succès qu'avait eu jusque-là son voyage, pour s'empresser de retourner à Rome. Il fut peut-être heureux de recevoir cette lettre, qui lui laissait entrevoir une solution plus sérieuse, et il résolut de ne quitter Canosse que pour reprendre sa route vers l'Allemagne. Supposant avec une admirable candeur que Henri viendrait s'y soumettre à son jugement, il le fit prévenir par un cardinal et d'autres légats. Ce n'était pas là le compte de Henri, qui n'avait quitté l'Allemagne que pour n'être pas jugé sur le théâtre de ses méfaits. Il répondit que c'était son premier voyage en Italie, qu'il s'y trouvait surchargé d'affaires, et que le terme assigné pour l'assemblée était trop rapproché. Il fit mieux encore : pour faire échouer la diète de Forcheim comme celle d'Augsbourg, il empêcha le Pape de s'y rendre, en continuant de le tenir cerné dans la forteresse de Canosse.

Diète de Forcheim.

Le Pape ainsi retenu, envoya en Allemagne Bernard, abbé de Saint-Victor de Marseille, personnage d'une éminente vertu, et un autre Bernard cardinal-diacre, pour le remplacer à l'assemblée de Forcheim, et faire connaître que Henri lui avait si bien fermé tous les passages, qu'il ne pouvait ni passer en Allemagne, ni retourner à Rome. Il les exhortait donc à pourvoir eux-mêmes au bien du royaume, déchiré depuis tant d'années par les folies d'un seul homme (1495).

Arrivés à la diète de Forcheim, les légats y présentèrent les lettres du Pape, et dirent qu'il avait peu de satisfaction du roi, qui, contre ses promesses, n'avait fait, par sa présence, qu'encourager les ennemis de l'Eglise; et que, toutefois, il les priait de différer jusqu'à son arrivée l'élection d'un nouveau roi, s'il leur paraissait que cela pût se faire sans péril. Après que les légats eurent parlé, les évêques et les seigneurs se levèrent l'un après l'autre pour leur faire honneur. Puis ils commencèrent à se plaindre aux légats des maux que le roi Henri leur avait faits, et qu'ils avaient encore sujet d'en craindre. Il les avait tant de fois voulu surprendre, qu'ils ne pouvaient plus se fier à ses serments; s'ils l'avaient souffert si longtemps depuis qu'il était déposé, ce n'était pas qu'ils espérassent sa correction, c'était pour ôter à leurs ennemis tout prétexte. Ce jour-là se passa ainsi en plaintes.

Le lendemain, les princes et les seigneurs se rendirent chez les légats. Ils avaient réfléchi sur le danger de différer l'élection du nouveau souverain, et en conséquence ils déclarèrent aux légats qu'il fallait procéder immédiatement, et d'un accord unanime, à l'élection d'un nouveau roi. Les légats, fidèles à leurs instructions, répondirent : « Il nous semble que ce serait le meilleur parti, si vous le pouviez sans péril, de différer l'élection jusqu'à l'arrivée du Saint-Père. Mais vous avez la responsabilité de l'Etat et l'autorité, c'est à vous de juger ce que demande l'intérêt public. »

Les princes, incertains de l'arrivée du Pape, se rendirent, d'après l'autorisation des légats (1496), dans le palais de l'archevêque de Mayence, et se mirent en devoir de traiter l'affaire avec une sérieuse attention. Tous demeurèrent d'accord que le Pape ne pouvait exiger d'eux qu'ils attendissent son arrivée; qu'étant d'ailleurs un peuple libre, ils avaient une volonté libre, et par conséquent le droit d'élire un chef (1497); que si l'empire venait à périr, on ne s'en prendrait qu'à eux seuls; qu'ils n'étaient plus assujettis à l'obéissance du roi; qu'ils étaient au contraire menacés de l'anathème s'ils lui obéissaient, et que le Pape lui avait interdit l'exercice de la royauté, au nom du Dieu tout-puissant et de saint Pierre.

Election d'un nouveau roi.

Les légats posèrent les principes qui devaient présider à l'élection :

1° Les évêchés ne seraient point le prix de l'or ou de la faveur; mais chaque Eglise aurait la liberté de nommer ses ministres, selon le vœu des canons.

(1495) Ici finit l'histoire de Lambert d'Aschaffembourg, que nous avons suivi pas à pas dans toute l'Histoire de Henri IV. Paul de Bernried, auteur de la Vie de Grégoire VII, nous servira maintenant de guide.

(1496) *Accepta licentia a legatis.*

(1497) *Ut liberi homines.*

2° La dignité royale, suivant les anciennes coutumes, ne serait point héréditaire ; si le fils du roi était digne de régner, il serait librement élu; s'il était rejeté par le peuple, il serait écarté.

Ces principes furent admis à l'unanimité.

On procéda ensuite à l'élection. L'archevêque de Mayence, qui avait la première voix, se déclara pour Rodolphe de Souabe, et les autres évêques en firent de même. Berthold, Welf, Otton et les autres princes se rangèrent du même avis, et avec eux tout le peuple. Des cris de joie accueillirent la proclamation au nouveau roi ; les légats confirmèrent l'élection, et, ce jour même, chacun lui prêta serment de fidélité.

Rodolphe refusait d'accepter une couronne qui devait être achetée au prix de son sang; car il prévoyait bien qu'un caractère comme celui de Henri ne céderait pas le terrain sans une vive résistance. Dans plusieurs circonstances il avait appris à connaître sa témérité, sa bravoure et sa résolution. Les batailles livrées aux Saxons lui en fournissaient des preuves; il prévoyait encore le mécontentement d'un grand nombre de seigneurs, et surtout des évêques qui étaient opposés à Grégoire. Mais les princes ne lui donnèrent pas même une heure de réflexion (1498). D'ailleurs, Rodolphe lui-même pouvait se convaincre que, dans ces temps critiques, il fallait un chef qui pût réunir comme à un centre les forces individuelles. Il prit donc la couronne le 15 mars, sans le droit de la rendre héréditaire, et avec la promesse d'accomplir, en tout ce qui dépendrait de lui, les décrets du Saint-Père (1499).

Légitimité de l'élection

Paul de Bernried, auteur du temps, ajoute à ce récit les réflexions suivantes : «Personne ne peut, avec justice, objecter le parjure au roi Rodolphe et à ses princes, quoiqu'ils eussent autrefois fait serment de fidélité au roi déposé; car ce serment devait être observé aussi longtemps que lui-même était à la tête du royaume. Mais après sa déposition et son excommunication, tous les Chrétiens ayant été absous de ce serment par le Pape, on ne lui devait pas plus de soumission que les diocésains n'en doivent à un évêque déposé, même non excommunié. Or, que le Pontife romain puisse déposer les rois, nul ne le niera, à moins de proscrire les décrets du très-saint Pape Grégoire; car cet homme apostolique, à qui l'Esprit-Saint dictait à l'oreille ce qu'il fallait décerner, a irréfragablement décrété que les rois perdraient leur dignité et seraient privés de la participation au corps et au sang du Seigneur, s'ils osent mépriser les ordres du Siége apostolique. Car, si le Siége du bienheureux Pierre juge et délie les choses célestes et spirituelles, combien plus les choses terrestres et séculières, suivant cette parole de l'Apôtre : « Ne savez-vous pas que « nous jugerons les anges mêmes? combien « plus les choses du siècle (1500)?» C'est ainsi que, par l'autorité du pape Etienne, Childéric, roi des Francs, est déposé pour son incapacité, tondu et renfermé dans un monastère, et Pépin mis à sa place. En outre, des hommes libres s'étaient donné Henri pour roi, à la condition qu'il jugerait et gouvernerait avec justice ses électeurs. Or, il n'a cessé de violer et de mépriser ce pacte, en opprimant les innocents avec une cruauté tyrannique, et en forçant tout le monde à manquer à la religion chrétienne. Donc, même sans le jugement du Siége apostolique, les princes pouvaient avec justice le récuser pour roi, pour avoir méprisé d'accomplir le pacte qu'il leur avait promis pour son élection, et sans l'accomplissement duquel il ne pouvait être roi; car ne saurait aucunement être roi celui qui s'applique, non à régir ses sujets, mais à les corrompre. Quoi encore? L'homme de guerre ne fait-il pas serment de fidélité à son seigneur, sous la condition que celui-ci ne lui refusera pas ce qu'un seigneur doit à son homme? Si donc le seigneur néglige de lui rendre ce

(1498) Bertold. Const., an. 1077. *Abbas Ursperg.*, p 170. La *Chron. Hirsaug.* dit : *Compulsus, non voluntarie, nomen regale suscepit. — Ut liberi homines, Rudolphum ducem Suevorum, frustra multum renitentem, frustraque vel unius horæ inducias ad consulendum petentem, regia dignitate sublimaverunt; virum sane in humilitate præcipuum, regio honori ætate et moribus idoneum; eique se debitæ fidelitatis sacramento subdiderunt.* (Paul Bern., c. 115.)

(1499) L'auteur de l'*Apologie de Henri*, ch. 185, fait entreprendre l'élection de Rodolphe par Grégoire, réuni aux évêques. Ott. Frising. (*De Gest. Frid.*, lib. 1, 7), prétend que le Pape envoya dès lors au nouveau souverain la couronne, avec l'inscription connue ; et avec lui s'accordent Sigebert de Gemblei et Albert de Stade. La *Chronique* d'Otton de Frising, liv. v, ch. 35, dit : *Ejusque (Gregorii), ut dicitur, consilio et auctoritate, Rudolphus... rex creatur.*

(1500) *I Cor.* vi, 3.

qu'il doit, l'homme de guerre n'est-il pas libre de le récuser pour seigneur? Il en est libre, certainement; et personne ne saurait l'accuser d'infidélité ou de parjure puisqu'il est resté dans les termes de son engagement. »

Telle était la théorie du moyen âge ; le droit divin d'un homme ou d'une race est un dogme moderne.

Zèle catholique de Rodolphe.

Après l'élection, tous les seigneurs réunis à Forcheim se rendirent en grande pompe à Mayence. Le 26 mars, on y célébra une grand'messe, pendant laquelle l'archevêque Sigefroi couronna et sacra Rodolphe comme roi légitime et défenseur du royaume des Francs.

Rodolphe voulut témoigner, ce jour-là même, la fermeté de ses principes, et donner un gage éclatant de son docile dévouement pour l'Eglise. Parmi les ministres de l'autel, il remarqua un sous-diacre entaché de simonie, qui s'avançait avec les ornements sacrés pour chanter l'épître. Rodolphe se leva, et déclara que sa conscience lui défendait toute participation au ministère de cet homme. L'archevêque Sigefroi s'émut à cette solennelle protestation, et fit remplacer à l'instant le sous-diacre indigne de sa fonction.

Cet acte d'énergie fut compris des clercs simoniaques et concubinaires. Ils s'ameutèrent, ils soulevèrent le peuple, et ce jour-là même ils osèrent attenter aux jours de Rodolphe. Au moment où il descendait paisiblement de son palais, à l'heure des Vêpres, une horde furieuse se rua sur le prince intolérant. Les seigneurs qui l'escortaient n'avaient point d'armes : car c'était le temps du Carême. Ils réussirent pourtant à dissiper cette troupe fanatique. Mais le soir, la tentative se renouvela, mieux soutenue et plus acharnée, et cent victimes périrent dans cette collision.

C'est ainsi que s'inaugurait pour Rodolphe la carrière d'héroïsme, dont le terme devait être le martyre. Son premier acte fut d'envoyer au Pape une ambassade, pour l'informer de son élection, et lui promettre une filiale obéissance (1501).

Plans de Henri déjoués.

Le Pape était toujours à Canosse, cerné par Henri, qui lui fermait également les routes de l'Allemagne et de Rome, ainsi qu'il s'en plaint. Mais voyait-il l'abîme qui se creusait autour de lui? Pas plus qu'il n'avait vu la conspiration de Cencius. Guibert était encore là, poursuivant ses ténébreuses manœuvres, ayant maintenant pour auxiliaire, non plus seulement Cencius, mais le roi lui-même (1502). Il s'agissait de constituer un royaume d'Italie, dont Rome serait la capitale et Guibert le vice-roi pontife. Il est certain que Guibert fut dès lors le pape de la cour (1503), et on n'attendait, pour son installation à Rome, que l'arrestation de Grégoire VII. « Mais Henri voyant que Grégoire ne pouvait être arraché par aucun stratagème de son château de Canosse (1504), » fut obligé de rassembler des forces suffisantes pour assiéger la place. Il en était là, lorsqu'arriva d'Allemagne la grande nouvelle de l'élection de Rodolphe. « Il entra dans un accès de fureur. » Il se voyait obligé de lâcher sa proie et d'interrompre ses plans. Car, si désireux qu'il fût de s'assurer l'Italie, il ne pouvait sacrifier l'Allemagne, et laisser s'y consolider un autre trône. Grégoire se trouva ainsi sauvé par l'élection de Forcheim, et tout le monde crut qu'il avait ménagé cette diversion en habile stratégicien pour sa propre délivrance. C'est ainsi qu'on fait souvent hommage au génie humain d'un bienfait de la Providence.

Fourberie de Henri.

Persuadé plus que personne que son rival d'Allemagne lui était suscité par Grégoire, Henri rugissait contre le Pape et la Papauté. Mais, chez cet homme, la politique dominait toutes les émotions, et un froid calcul inspirait tous les actes. Quel était son intérêt dans la circonstance ? d'isoler le Pape de Rodolphe, pour les écraser ensuite l'un et l'autre, chacun à son heure.

Rodolphe n'était pas un homme, c'était l'élu de la noblesse, le représentant d'un corps puissant. Ce corps lui-même représentait un principe, la vieille liberté germanique, qui repoussait de toute son éner-

(1501) Voigt, liv. VII, d'après Bruno, Paul Bernried, Bertold.

(1502) «Rex semper in insidiis efficaciter exstitit. Nocturnis temporibus, cum Guiberto et Cencio... familiariter loquebatur, et nefariis eorum consiliis favorem præstabat. » (Aventin, II, 9.)

(1503) « Hunc rex, pro Papa laudans, tunc magnificabat. » (Domnizo.)

(1504) Aventin, *ibid.*

gie le césarisme romain. Le césarisme n'était pas moins l'ennemi de l'Eglise. Donc l'alliance de l'aristocratie teutonique avec l'Eglise devait s'opérer contre les envahissements du césarisme. « Le fondement de la liberté allemande reposait sur l'autorité du Pape et des princes, qui, réunis, mettaient un frein au despotisme impérial. La puissance des princes était aussi nécessaire que celle du Pape, pour empêcher les empereurs d'Allemagne de devenir des monarques absolus et des tyrans. Il était bon pour l'humanité que la voix de la Papauté et de la religion trouvât son appui dans la voix politique des princes qui soutenaient la liberté. » Tel est le langage d'un protestant allemand (1505). Cette heureuse alliance, c'était le salut de l'Allemagne et le salut de l'humanité. Elle s'était resserrée devant le péril commun, à l'avénement de Grégoire VII. Elle se maintint pendant le premier tiers de ce règne [1073-1077], et elle réduisit le césarisme à l'humiliation de Canosse. Pourquoi cette alliance ne dura-t-elle pas ? Un fourbe a fait tout ce mal : *Bilinguis maledictus* (1506) ! Le grand forfait de Henri n'est pas d'avoir égorgé, c'est d'avoir trompé : *Maledictus dolosus* (1507) ! Il n'est point de glaive comparable à la langue du fourbe. Henri divisera pour régner, *Divide, et impera !* Il isolera Grégoire de Rodolphe, l'Eglise de la noblesse teutonique, la religion de la liberté. Il acccablera d'abord Rodolphe, la noblesse, la liberté ; il écrasera ensuite Grégoire, l'Eglise, la religion. Il mettra quatre ans à la première de de ces deux victoires, et ce sera le deuxième tiers du règne de Grégoire [1077-1081] ; il mettra quatre ans à la seconde, et ce sera la troisième période de ce même règne [1081-1085]. Voilà le programme des huit années au bout desquelles Grégoire mourra dans l'exil et l'abandon.

Conversion itérative.

« Le parti de Rodolphe, d'après les conditions mêmes de son élection, devait nécessairement être celui du Pape (1508). » Comment donc Henri parvint-il à séparer ce que le ciel avait uni ? Il abusa lâchement de l'ascendant personnel qu'il avait sur Grégoire VII, de l'influence de sa mère, du crédit de Mathilde. Connaissant par expérience le côté faible du vénérable vieillard, il osa se jouer encore une fois de ses cheveux blancs ; il osa, dis-je, reprendre le rôle des caresses, le langage de l'affection, l'attitude de l'humilité (1509). Grégoire fut heureux de retrouver encore une fois son cher fils. Le cher fils protestait chaleureusement de sa respectueuse obéissance pour les décisions du Saint-Père. Il vénérait saint Pierre ; il reconnaissait pour juge son successeur, oui ! Mais une diète tenue en l'absence du Pape, mais une assemblée de sujets rebelles, non, mille fois non ! mais un tribunal où il n'avait pas été entendu, non, mille fois non ! Il s'engageait par serment à accepter une légitime sentence ; mais il voulait être jugé dans les formes.

Faiblesse apparente du Pape.

Mais, dira-t-on, qui pouvait être encore la dupe de ces protestations ? Henri venait de refuser de comparaître à Forcheim, où il eût trouvé toutes les garanties qu'il réclamait. Il avait méprisé les sommations, barré au Pontife les chemins. Il était dérisoire d'invoquer le jugement du Pontife quelques semaines après. Il n'y avait plus d'ailleurs de jugement à rendre : Henri avait signé lui-même sa sentence. Il était convenu que sa déposition serait définitive et sans appel, s'il violait les engagements de Canosse, et la première de ces conditions était : « Qu'il se présenterait à la diète générale des seigneurs allemands, au jour et lieu qui seraient marqués par le Pape. » Or le Pape avait marqué le jour et le lieu ; il avait envoyé le cardinal Etienne pour indiquer à Henri la date du 13 mars et la ville de Forcheim. Henri avait fait défaut, et maintenant il était trop tard : il ne restait plus qu'à lui rémémorer l'oracle divin : *Filio doloso nihil erit boni* (1510).

Grégoire pourtant ne tint pas ce langage : il ne prit nullement cette attitude de fermeté. Paternelle indulgence, touchante mansuétude, insigne modération, dirions-nous vo-

(1505) Frank. Voigt dit aussi : « Tout était entraîné par les deux idées les plus sublimes de la vie, la liberté et la religion, dont l'une se personnifiait dans les princes, et l'autre dans le souverain Pontife. »

(1506) *Eccli.* XXVIII, 15.

(1507) *Malach.* I, 14.

(1508) Voigt, liv. X, p. 452.

(1509) « Vehementer exarsit : verumtamen, sicut vir callidus et sagax, blande et humiliter exoravit. » (Aventin, II, 9.)

(1510) *Prov.* XIV, 15.

lontiers avec la foule des panégyristes! Mais on nous objectera les conséquences funestes de cette bonté. « Nous aimons, dira-t-on, une indulgence qui ne lèse personne, une mansuétude qui épargne le sang, une modération qui engendre la paix. Mais une bonté comme celle de Louis XVI, qui aboutit à des massacres, à des ruines, à des schismes, laisse-t-elle encore place à l'admiration? »

Nous répondrons, sans accepter la comparaison, mais sans la décliner entièrement, que ce qu'on attribue à la faiblesse des princes vient souvent d'impuissance. Ils sont eux-mêmes victimes des situations, quand ils paraissent en être les auteurs. Nous n'entrerions pas dans la pensée de notre grand Pape si nous admirions tous ses actes, puisqu'il en a lui-même regretté et rétracté plusieurs. Nous avons mieux à faire : c'est d'étudier pourquoi il n'a pas toujours resplendi d'un égal éclat. Nous en indiquerons une cause qui n'est pas sans actualité.

Fausse position de la Papauté.

Pour que l'astre du jour donne à la terre sa lumière, il faut qu'il soit à sa place, au sommet des cieux, et que de là «il préside.» Pour que la Papauté éclaire spirituellement le monde, il faut qu'elle ait une place analogue : *Sicut sol in altissimis Dei* (1511). La Jérusalem nouvelle doit occuper les plus hauts sommets de la terre : cette place lui a été assignée : *Surge, Jerusalem, et sta in excelso* (1512)! Elle doit trôner au-dessus de toutes les montagnes terrestres, c'est-à-dire de tous les empires humains (1513). Or pourquoi ces montagnes jalousent-elles cette élévation? Depuis deux siècles un misérable empire germanique se dressait en rival contre la montagne sainte. Que dis-je? il la dominait audacieusement, jusqu'à s'arroger la nomination de ses pontifes. De là cette éclipse qui couvrait la terre : la lumière était captive, obstruée. Or la Papauté avait-elle repris sa place, c'est-à-dire sa souveraineté sur les nations, aux jours de Grégoire VII? De généreux efforts avaient été faits, d'importants priviléges avaient été reconquis; mais la cité rivale dominait toujours. Non, l'Eglise n'avait encore recouvré ni suprématie, ni souveraineté, ni indépendance. Les Normands d'Italie qui l'avaient un moment acclamée pour leur reine, qui l'avaient délivrée de l'injure des comtes de Tusculum et de Galéra, méconnaissaient alors sa majesté désarmée. Au nord de l'Italie, la mort d'Herlembald la mettait à la merci de ses ennemis, et elle n'avait pour rempart que le bras d'une femme. A Rome même, la foi était chancelante : *Foris pugnæ, intus timores* (1514). C'était sous la sauvegarde de Mathilde que Grégoire était parti pour la Lombardie; Mathilde était dévouée, mais l'escorte? C'est dans cette sphère de liberté que Grégoire VII était condamné à se mouvoir. Elle se retrécit encore à Canosse: au dehors, une armée hostile; au dedans, un entourage non moins dangereux. Est-ce là la position que Dieu destine à son représentant sur la terre? Non, le ciel ne l'a point ainsi entendu : « Les siècles ont fait cela, et ils ont *mal* fait. » Non, la place de la Papauté n'est point dans une citadelle de Toscane, sous la protection d'une comtesse, à la merci d'une douane, qui laisse entrer ou confisque la vérité; non, la Papauté n'est pas là dans ses conditions normales.

Dès lors, comment remplirait-elle sa mission providentielle? Le soleil n'est plus au firmament, comment rayonnera-t-il sur le monde? Le monde ingrat, qui l'a dépossédé de sa gloire, sera puni par une soustraction de lumière. Dieu demeure fidèle à ses promesses : le Pape à Canosse ou à Avignon, ou aux Catacombes, ne fera point de dogme contraire à la foi; mais il ne gouvernera pas le monde comme le monde a besoin d'être gouverné : l'anarchie, les guerres, les discordes, les crimes de tout genre le dévasteront; *Facta est nox : in ipsa pertransibunt omnes bestiæ terræ* (1515). Ceux qui veulent confiner la Papauté dans les jardins du Vatican ne savent pas tous ce qu'ils demandent; mais Satan le sait, lui qui a vu les siècles: ils poursuivent un de ses désirs les plus chers; ils sont les instruments trop dociles d'une malice profonde (1516). L'expérience qu'ils veulent faire a été faite : Grégoire était personnellement un Pontife admirable;

(1511) *Eccli.* XXVI, 21.
(1512) *Baruch.* V, 15.
(1513) *Isa.* II, 2 : *Erit præparatus mons Domini in vertice montium, et elevabitur super colles, et fluent ad eum omnes gentes.*
(1514) *II Cor.* VII, 5.
(1515) *Psal.* CIII, 20.
(1516) *Joan.* VIII, 44 : *Desideria patris vestri vultis facere.*

nous allons voir ce qu'il a fait, dans la situation précaire où l'avait placé son époque.

La vérité interceptée.

« Rodolphe, après son sacre, fit partir pour Rome un des légats du Pape, l'abbé Bernard (pour rendre compte de tout ce qui s'était passé). Mais le légat fut arrêté en chemin par Ulrich de Lenzbourg, partisan de Henri; dépouillé de tout ce qu'il avait, il fut retenu captif pendant six mois (1517). »

« Immédiatement après son élection, ce même prince avait député vers Grégoire pour l'informer de cette élection et lui promettre obéissance. Grégoire était encore à Canosse lorsque les députés arrivèrent : il fit attendre longtemps sa réponse ; car Henri était bien près de lui (1518) : » ou plutôt il n'en donna aucune, et il est incertain si l'ambassade parvint à percer la triple enceinte.

Dès lors, l'imposture avait le champ libre pour travestir à plaisir Rodolphe et son élection. Il paraît qu'on n'y manqua pas. Henri s'enhardit jusqu'à prier Grégoire de placer son rival sous l'excommunication. « Grégoire ayant réuni son conseil (Hugues, Mathilde, Adelaïde, etc.), répondit qu'il le ferait volontiers, si Rodolphe, cité par lui, ne voulait pas rendre raison de sa conduite. Car il ne lui paraissait pas juste de le punir du glaive de l'excommunication sans formalités (1519). » Comment donc avait-on présenté Rodolphe à Grégoire? Evidemment, comme un ambitieux qui avait révolutionné la Germanie pour avoir une couronne. Et nous avons vu ce qui en était! Voilà comme les Papes sont exposés à apprendre l'histoire, si une puissance séculière les tient en sa possession.

« Henri conçut une très-grande indignation contre le Pontife, à cause de sa réponse (sur Rodolphe). Mais, comme il avait sur les bras les plus graves affaires, il dissimula, et ne songea qu'à repasser au plus vite en Allemagne (1520), » laissant à d'autres le soin d'entretenir Grégoire dans des dispositions conformes à ses intérêts. Il avait pour cela, outre les personnes que nous savons, sa mère Agnès, qui avait vécu auprès de lui pendant son séjour en Italie, et qui ne voyait dans son fils qu'une innocente victime. Elle était fort affectée de ses derniers revers, et penchait vers sa fin : elle mourut en effet cette même année, le 14 décembre. Fallait-il l'affliger davantage? Mathilde était toute dévouée à la sainte cause : « Ce fut alors qu'elle fit à l'Eglise romaine une donation par écrit de tous ses Etats, qui comprenaient la Toscane et une grande partie de la Lombardie, s'en réservant seulement l'usufruit sa vie durant; mais elle employa toujours toutes ses forces à soutenir le Pape Grégoire (1521). » Grégoire n'était pas de ces juges que les présents aveuglent à leur insu : *Dona excœcant oculos judicum* (1522); il était infiniment élevé au-dessus des influences de ce genre. Mais quelques égards pour de si hautes vertus, étaient un devoir et un besoin du cœur. Grégoire semblait dire à ces pieuses compagnes de sa passion et de sa sépulture : « Si je vous contriste, qui restera-t-il pour me consoler (1523)! »

Retour de Henri en Germanie.

Henri se rapprocha de l'Allemagne avec un ramas de brigands affamés de pillage. Trouvant le passage des montagnes gardé par les troupes ennemies, il passa à Vérone, où il arriva le jour de Pâques, traversa ensuite Aquilée, entra dans le Frioul et dans la Carinthie, et, grâce à l'appui du duc Marquard et de son fils Lutold, il put se diriger vers Ratisbonne. Partout sur son passage Henri se présenta comme absous par le Pape et réintégré dans ses droits : l'élection d'un autre prince n'était dès lors qu'un acte séditieux, une révolte contre le saint Siége. Cette allégation était trop plausible pour ne pas lui ramener les populations : c'était la logique des masses. En vain avait-on cherché à prévenir cet abus de l'absolution : les prétendues *sûretés* étaient lettre morte. En retrouvant sous sa bannière le peuple, cette grande puissance, Henri y retrouvait aussi bien des chefs. Les évêques, ses créatures, saluèrent avec bonheur sa nouvelle étoile; ils ne s'étaient jamais détachés de lui sincèrement. Henri vit encore accourir à lui les fonctionnaires de la cour, qui trouvaient richessses et hon-

(1517) Voigt, l. x.
(1518) *Ibid.*
(1519) Aventin, II, 9.
(1520) *Ibid.*
(1521) Rohrbacher, t. XIV, p. 341.
(1522) *Eccli.* XX, 31.
(1523) *II Cor.* II, 2.

neur à son service; ses anciens compagnons de plaisirs, qui trouvaient sous sa protection la satisfaction de leurs vices. Il vit enfin se rallier à sa cause tout ce qui redoutait le joug pontifical et l'austérité des saintes règles. Dans son trajet il vit grossir à chaque pas son armée. «Les Bourguignons, qui lui avaient toujours été dévoués, se réunirent en foule sous ses étendards : après eux arrivèrent les évêques de Bâle et de Lausanne, avec leurs hommes d'armes ; le comte palatin Hermann et toute la Franconie; Marquard de Carinthie et son fils Lutold, que le prince avait toujours protégés contre Berthold. La Bavière fournit aussi un grand nombre de chevaliers et de seigneurs; car il s'y trouvait beaucoup de prêtres concubinaires, et par conséquent le Pape y avait beaucoup d'ennemis. Plusieurs vassaux même du duché de Rodolphe quittèrent leur suzerain ; Werner, évêque de Strasbourg, quitta ses deux frères, les comtes d'Achalm, qui étaient du parti de Rodolphe, pour s'attacher au roi. Ulrich d'Eppenstein, second fils de Marquard, nommé par Henri abbé de Saint-Gall, déposé par Rodolphe, rejoignit son bienfaiteur, et avec lui une multitude de clercs. A la tête de leurs hommes d'armes parurent le vieux comte Arnauld de Lenzbourg et Ulrich, qui avait emprisonné le légat du Pape. Les comtes et prélats de la maison de Welschneuenbourg, et les comtes Egine, fils de Rodolphe d'Achalm, et Werner de Grüningen, oublièrent, comme une foule d'autres, la suzeraineté de Rodolphe pour s'attacher à Henri (1524); un grand nombre de parents et d'amis de Rodolphe vinrent se ranger également sous sa bannière (1525); enfin, au bruit des nouvelles hostilités, on vit arriver de la Bohême des hordes de brigands qui ne voyaient dans la guerre que le pillage et la dévastation (1526).

«Au moment où Henri entra dans la Souabe, son armée se montait à douze mille hommes; mais ces forces s'augmentèrent, à mesure qu'il passa d'une cité à une autre; à Ratisbonne, de nouvelles troupes vinrent se ranger sous ses ordres..... Il parcourut tout le pays en le dévastant; partout où les hordes de Bohême s'étaient montrées, la contrée n'offrait plus qu'un vaste désert (1527). La Souabe, surtout, ressentit toutes les horreurs du brigandage : elle était livrée à la rapine, au fer et aux flammes. La Franconie orientale et les pays situés sur les bords du Rhin et du Danube jusqu'à Esslingen, et même jusqu'à Ulm, éprouvèrent le même sort. La terreur marchait devant Henri (1528). »

Forces rivales de Rodolphe.

« Cependant les forces imposantes de Rodolphe prouvent que tous les esprits ne partageaient pas les mêmes sentiments. Quiconque épousait le parti de Grégoire, embrassait par là même celui de Rodolphe; ainsi, une foule d'ecclésiastiques de la Souabe et de la Suisse s'attachèrent à lui. Altmann de Constance lui était dévoué par reconnaissance ; à lui se joignirent aussi les évêques de Coire, de Wurzbourg et de Worms; ce dernier était toujours animé d'une vieille haine contre Henri; trois abbés du plus haut rang envoyèrent leurs troupes à Rodolphe : c'étaient Eckard de Richenou, l'ardent Sigefroi, abbé du couvent de Tous-les-Saints à Schaffhouse, et Guillaume de Hirsau, l'homme le plus exemplaire de son temps. Il faut encore y joindre ceux de Stein et de Rheinau. Parmi les princes et les seigneurs, Rodolphe comptait, au nombre de ses dévoués amis : Berthold et Welf, leurs nombreux vassaux et soldats; Hugues, comte palatin de Tubingue; les comtes Marquard avec la ville de Brégence et nombre d'autres personnages illustres (1529). » Mais Rodolphe s'afficha comme le champion de l'Eglise, avec une franchise qui dut lui aliéner bien des esprits. « Il se mit en devoir de parcourir tout le pays, et se dirigea d'abord vers Worms, accompagné de l'évêque qu'il venait rétablir. Mais les habitants lui en fermèrent les portes. Il alla célébrer la fête de Pâques à Augsbourg, où il assembla les évêques et les princes, et s'occupa, avec eux, des intérêts de l'Eglise..... Quiconque n'était pas pour le Pape, n'était pas pour lui : c'est ce qu'on vit déjà à Augs-

(1524) J. de Muller, *Hist. des Suisses*, I, p. 320.
(1525) Bertold. Const.
(1526) Pelzel, *Hist. de Bohême*, p. 69.
(1527) Gerbert, p. 28. Bertold. Const., ann. 1077. Ce dernier dit des Bohémiens : *Fautores ejus ex Bohemia, homines libentius quam pecudes prædabantur, ut eos usque ad satietatem suæ libidinis inhumanæ prostituerent, et postea inhumanius eos cynocephalis devorandos venderent.*
(1528) Ce récit est tiré de Voigt, l. x, p. 455.
(1529) Voigt, liv. x, p. 457.

bourg, où il fut abandonné par plusieurs au premier bruit de la marche de Henri. L'évêque même de la ville, Imbricon, qui lui avait juré fidélité, se détacha de son parti, et alla jusqu'à lui refuser le salut (1530). »

D'Augsbourg, Rodolphe se rendit à Constance, où Otton, nommé par Henri, continuait de porter le titre d'évêque, quoique le Pape lui eût interdit toute fonction ecclésiastique. Rodolphe le chassa avec tous les simoniaques qui tenaient à lui et à l'ancien roi. Il mit à sa place Altmann, évêque de Passau, zélé restaurateur de la discipline canonique. De Constance, il se rendit à Zurich, où éclata une grande révolte parmi les clercs; car ils se rappelaient leurs infractions à la discipline ecclésiastique. Comme à Mayence, ils réussirent à animer le peuple contre lui, parce qu'il voulait, disaient-ils, les soumettre aux dures exigences du Pape. A Saint-Gall, il mit à la tête du monastère le moine Lutold, au grand mécontentement des religieux, partisans de Henri. Ils allèrent même jusqu'à briser dans le chœur la crosse abbatiale; et à peine était-il revêtu de sa nouvelle dignité, qu'il fut obligé de la quitter. C'est ainsi que Rodolphe ne craignait pas de susciter contre lui des haines pour la cause de l'Eglise.

Ayant appris la marche dévastatrice de Henri, il se dirigea vers la Saxe pour y rassembler une armée. « Il arriva pour la Pentecôte à Erfort. De là, une multitude de Saxons l'escorta avec tous les honneurs de la royauté jusqu'à Mersebourg, où il célébra avec grande dévotion la fête des apôtres (29 juin). On s'y rassembla de toutes les parties de la Saxe, grands et petits, et on y confirma, à l'unanimité, l'élection faite par les princes. Alors le roi dit aux Saxons que leur gloire, comme leur intérêt, ne leur permettait pas de rester tranquilles dans leurs foyers, comme si la paix était définitivement conquise. Il leur persuada de réunir une armée, et d'aller chercher l'ennemi sur son terrain, afin de signaler leur vaillance, de démentir la réputation d'indolence qu'on leur faisait, et de rabattre l'arrogance d'un ennemi enflé de ses succès. C'est ce qu'ils firent avec allégresse (1531). »

Henri toujours trompeur.

Dans cet intervalle, Henri continuait ses ravages dans la Souabe, dévastant les domaines de ses ennemis, et faisant raser leurs châteaux-forts. Il tint une diète à Ulm, où il reprit la couronne et la direction des affaires; son premier acte fut de prononcer, suivant les lois teutoniques, une condamnation contre trois ducs infidèles. Il les déclara déchus de leurs dignités et de leurs fiefs, qu'il distribua entre ses créatures, pour se les attacher encore davantage. Il fit une large part au comte Ulrich de Lenzbourg, qui avait arrêté le légat du Pape (1532).

Henri ne manqua pas d'envoyer des ambassadeurs au Pape, pour lui faire un grand récit de ses succès militaires et du joyeux retour des populations sous sa bannière. Rodolphe n'était qu'un obscur conspirateur, dont l'ambition sacrifiait un pauvre peuple abusé. Henri requérait, avec une nouvelle instance, la peine de l'excommunication contre l'usurpateur (1533). Il avait pris les plus rigoureuses mesures pour que la contre-partie de sa relation n'arrivât point jusqu'au Saint-Père. Les porteurs de dépêches étaient exposés à la mort (1534), et, en Italie même, comment aborder le Pape toujours détenu sur les terres de Mathilde, toujours cerné par les partisans de Henri?

Changement de Grégoire VII.

« Vers ce temps, dit Bruno, le seigneur apostolique (le Pape) oubliant, nous ne savons pour quelle raison, la vigueur apostolique, se départit grandement de sa résolution première. Car, lui qui avait précédemment excommunié Henri et tous ses fauteurs avec une solennelle sévérité; lui qui l'avait interdit des pouvoirs de la royauté, et avait dégagé des liens du serment, par l'autorité apostolique, tous ceux qui lui avaient juré fidélité; lui qui avait autorisé par son consentement l'élection d'un nouveau roi, lui, dis-je, nous mande maintenant par ses lettres que les deux rois

(1530) Voigt, *loc. cit.*
(1531) Bruno, *Patrol.*, t. CXLVII, col. 551.
(1532) Voigt, liv. x, p. 459.
(1533) *Quatenus Rodolphum, ut invasorem regni, excommunicare dignaretur.* (Chronique de Hirsaug, p. 249).
(1534) *Patrol.*, t. CXLVII, col. 545.

devaient être entendus dans une diète qui se réunirait, afin que celui auquel la justice permettrait de régner fût confirmé paisiblement dans la royauté à l'exclusion de l'autre. Cette lettre, je la transcris, pour qu'on puisse mieux saisir ce que je signale (1535).

« Grégoire Pontife, serviteur des serviteurs de Dieu, à nos chers fils en Jésus-Christ Bernard diacre et Bernard abbé, salut et bénédiction apostolique.

« Vous n'ignorez pas que, confiant dans la miséricorde de Dieu et dans l'appui de saint Pierre, nous sommes parti de Rome pour aller rétablir la paix dans le royaume d'Allemagne, pour l'honneur de Dieu et l'utilité de la sainte Eglise. Mais ceux qui devaient nous escorter nous ayant manqué, et l'arrivée du roi en Italie ayant suspendu notre voyage, nous nous sommes arrêté en Lombardie, au milieu des ennemis de la religion chrétienne, non sans dangers ; et jusqu'à présent nous n'avons encore pu franchir les monts, comme nous le désirions. Nous vous prescrivons donc, par l'autorité de saint Pierre, d'enjoindre aux rois Henri et Rodolphe de nous ouvrir un libre et sûr passage, et de nous donner pour escorte et pour guides des gens qui vous inspirent toute confiance. Nous désirons, avec le concours des clercs et des laïques qui craignent et aiment le Seigneur, discuter leur cause et décider entre les mains duquel la justice doit placer les rênes de l'empire. Vous savez, en effet, qu'il est de notre devoir et du droit du Siége apostolique de traiter et de juger toutes les affaires majeures de l'Eglise. Celle qui s'agite entre ces deux princes est si grave et si dangereuse, que, si nous la négligions, il en résulterait les plus déplorables dommages, non-seulement pour eux et pour nous, mais aussi pour l'Eglise universelle. C'est pourquoi, si l'un de ces deux rois refuse d'obéir à nos commandements et ne tient aucun compte de nos injonctions, si son orgueil révolté contre Dieu menace l'empire romain d'une désolation totale, usez de notre autorité, ou plutôt de celle de saint Pierre, pour lui résister jusqu'à la mort, et, en lui ôtant l'administration du royaume, anathématisez-le avec tous ses adhérents. Car n'oubliez pas que c'est un crime d'idolâtrie que de désobéir au saint Siége, et que saint Grégoire a établi que les rois perdaient leur couronne lorsqu'ils osaient s'opposer aux ordres de l'Eglise romaine. Celui des deux rois qui aura reçu notre volonté avec respect, et qui montrera son obéissance envers l'Eglise comme il convient à un prince chrétien, vous l'aiderez de vos conseils et de votre secours. Après avoir réuni tous les clercs et tous les laïques qu'il vous sera possible d'assembler, vous le confirmerez dans la dignité royale de notre part, en vertu de la puissance de saint Pierre, et vous ordonnerez à tous les évêques et abbés, clercs et laïques du royaume, de lui obéir fidèlement, de le servir comme leur souverain (1536). »

Lettre aux Germains.

Le même jour, Grégoire écrivit une seconde lettre, adressée à tous les sujets de l'empire teutonique; elle est conçue en ces termes : « Nous voulons que vous sachiez, nos très-chers frères, que nous ordonnons à nos légats d'enjoindre aux rois Henri et Rodolphe de nous laisser parvenir en sûreté jusqu'à vous, afin que nous discutions le différend qui s'est élevé entre eux à cause de nos péchés. Notre cœur est plongé dans l'amertume et dans la tristesse, au spectacle de tant de Chrétiens voués à leur perte dans ce monde et dans l'autre, de la religion déchirée et de l'empire menacé de ruine par l'orgueil d'un seul homme.

« Chacun des deux rois nous a demandé l'appui du Siége apostolique. Et nous, confiant dans la miséricorde du Seigneur et dans le secours de saint Pierre, nous sommes prêt, avec votre conseil, à décerner de quel côté se trouve la justice, et à appuyer celui en qui sera reconnu le droit à la couronne.

« Si donc l'un ou l'autre est assez téméraire pour s'opposer à notre voyage et pour refuser le jugement du Saint-Esprit, méprisez-le comme un membre de l'Antechrist et comme le persécuteur de la religion chrétienne; observez la sentence que nos légats donneront contre lui, en vous rappelant que Dieu punit les superbes et donne sa grâce aux humbles. Celui des deux rois

(1535) Bruno, *Patrol.*, t. CXLVII, col. 559.

(1536) Epist. l. IV, ep. 23.

qui recevra avec respect le décret que le Saint-Esprit rendra par notre bouche, obtiendra votre appui et votre obéissance, et vous l'aiderez de tous vos moyens pour qu'il jouisse pleinement de l'autorité royale et remédie aux maux dont l'Eglise est accablée. Nous ne devons pas oublier que celui qui méprise les décrets du saint Siége, se rend coupable d'idolâtrie, et que le bienheureux Grégoire, ce docteur si saint et si humble, a décrété que les rois étaient privés de leur dignité ainsi que de la communion, quand ils osaient mépriser les décrets du Siége apostolique; car, si le Siége du bienheureux Pierre résout et juge les choses divines et spirituelles, combien plus les choses terrestres et séculières! Au reste, vous savez, nos très-chers frères, que depuis notre départ de Rome, quoique nous ayons couru de grands dangers en séjournant parmi les ennemis de la foi chrétienne, nous ne nous sommes laissé ni fléchir par les prières, ni intimider par les menaces; que nous n'avons rien promis aux deux rois contre la justice, aimant mieux souffrir la mort que de consentir à être la cause des troubles de l'Eglise. Car nous reconnaissons avoir été ordonné et placé sur le Siége apostolique, non pour chercher nos propres intérêts, mais ceux de Jésus-Christ, et, marchant à travers bien des travaux sur les traces de nos pères, parvenir par la miséricorde de Dieu au repos éternel (1537). »

Illusion de Grégoire VII.

Voilà d'admirables intentions! Nous ne doutons pas que ces lettres n'aient été inspirées à Grégoire au nom des sentiments les plus généreux. Arrêter l'effusion du sang, faire tomber le glaive de toutes les mains, faire agenouiller les deux rois, l'un à sa droite, l'autre à sa gauche, attendant de la bouche de Pierre l'arrêt de leur destinée; quel magnifique programme! quelle heureuse solution! Mais ce bel édifice était fondé sur le vide : il portait tout entier sur la supposition que Henri soumettait sa couronne à l'arbitrage du Saint-Père. Nous sourions aujourd'hui à cette naïve illusion, et il semble que les souvenirs les plus récents devaient en préserver notre auguste Pontife. Mais les souvenirs s'oblitéraient sous les belles assurances qu'il entendait chaque jour.

Une impasse.

Grégoire VII eût été vite désabusé s'il eût pu mettre à l'épreuve la filiale soumission de son cher fils. Mais le tribunal ne devait être constitué qu'avec la permission de Henri, c'est-à-dire, jamais. Le Saint-Père déclarait nécessaire sa présence sur les lieux, pour éclairer sa conscience, et il demandait un sauf-conduit. Comment l'espérer de Henri? C'était précisément pour n'être pas jugé en Allemagne, au milieu de mille voix accusatrices, qu'il était venu à Canosse. Se flatter que maintenant il abaisserait les barrières, qu'il irait au-devant du Pape en étendant sous ses pieds son manteau royal et en chantant : « Béni celui qui vient au nom du Seigneur! » c'était supposer un trop grand miracle.

Cependant, pendant trois ans, cet impossible voyage sera posé comme la condition essentielle d'une solution; c'est-à-dire qu'il n'y aura jamais de solution. « Votre venue ici, écriront les Saxons au Saint-Père, serait pour nous aussi désirable que nécessaire; mais nous savons parfaitement qu'elle n'aura jamais lieu de leur consentement (1538). »

Une issue.

Le moment de réaliser ce voyage était l'instant où le Pape sortit de Canosse, rendu à la liberté par le départ de Henri pour l'Allemagne. Ce prince « trouva le passage des montagnes gardé par les troupes ennemies (1539). » Donc il était ouvert pour Grégoire; mais on lui fit entendre que tout s'arrangerait sans conflit. Dans les derniers jours du mois de mai, il fut informé de la conflagration qui commençait à dévorer la Germanie. Navré de douleur, il voulut, comme Moïse, aller se jeter au milieu des morts et des mourants. Mais les timides conseils enchaînèrent ses nobles élans. On lui représenta qu'il n'y avait aucune sécurité, aucune prudence, à s'engager sans un sauf-conduit dans un pays hérissé de combattants. Laissé à lui-même, ce grand Pape eût écouté de plus viriles inspirations; il eût mis sa confiance dans le nom du Seigneur, comme ce noble Esdras, qui n'osa

(1537) Epist. l. IV, ep. 24.
(1538) Mansi, t. XX, 385; *Patrol.*, t. CXLVIII, col. 746.
(1539) Voigt, liv. X, p. 455.

demander une escorte à un roi profane, parce qu'il avait dit : « La main de notre Dieu est avec tous ceux qui le cherchent dans la droiture : *Erubui enim petere a rege auxilium* (1540). » — « Que faites-vous, s'écriait un jour saint Paul, d'attendrir ainsi mon cœur (1541)? » Il est des morts triomphantes à l'égal des victoires : nos néfastes journées de 1848 ont dévoré un Pontife; mais l'abîme s'est refermé soudain.

Désobéissance de Henri.

La lettre du Pape enjoignait aux deux rois la cessation des hostilités, avec ordre d'accabler sous les foudres pontificales et l'animadversion universelle celui qui désobéirait. Cette injonction, qui s'adressait aux deux partis, n'en atteignait qu'un dans la réalité. « Au point de vue de Grégoire (le seul véritable), le parti de Henri était schismatique et réprouvé, celui de Rodolphe saint et évangélique (1542). » Une censure de plus ne pesait guère à Henri et à ses fauteurs; elle n'entrava nullement leurs opérations.

« Henri tenait les passages des Alpes fermés, et ne se souciait nullement de l'enquête du Pape; il ne permit pas même aux légats de se rendre de la Bavière dans la Franconie. Il aimait mieux décider l'affaire par la voie des armes. C'est pourquoi il poussa ses armements avec plus de vigueur que jamais, passa d'Ulm à Augsbourg, où les bourgeois le reçurent avec de bruyantes acclamations. Dans la Bavière, son passage fut signalé par la démolition des châteaux et le ravage des campagnes. Pendant qu'il se trouvait à Ratisbonne, Siccard, patriarche d'Aquilée, vint le rejoindre avec des troupes : car en Italie aussi l'opinion se prononçait pour Henri de telle sorte, que l'évêque de Verceil, chancelier du roi, à la tête de son parti, ne craignait pas de convoquer une diète dans les plaines de Ronceaux pour déposer Grégoire; mais la mort vint l'arrêter dans ses projets (1543).

« La situation de Rodolphe devenait critique. Ses domaines étaient au pouvoir de Henri; ses vassaux ne cessaient de passer au camp de son rival, bien que souvent ils le fissent dans la seule vue de préserver leurs possessions du pillage.

« Henri, en se voyant à la tête de forces si imposantes, résolut d'aller chercher l'ennemi. Rodolphe avait quitté ce pays, et s'était avancé jusqu'à Wurtzbourg, dont il faisait le siége, parce que les habitants de cette ville avaient chassé leur évêque Adalbert, que le respect pour le souverain Pontife avait porté à se déclarer contre Henri. Rodolphe y attendait les renforts de Berthold et de Welf, ainsi que ses vassaux de la Souabe. Il avait déjà fait dresser des échelles pour monter à l'assaut, quand parurent ses deux alliés, avec cinq mille hommes remplis d'ardeur pour le combat. Henri, dont la position était fort désavantageuse, se vit obligé de faire sa retraite pendant la nuit : il rencontra sur son passage un détachement d'environ cent hommes qui se réfugièrent dans une église; Henri, ne pouvant vaincre la courageuse résistance qu'ils lui opposaient, fit mettre le feu à l'édifice, et les fit tous périr dans les flammes (1544). Il se rendit, après cet exploit, dans ses fidèles provinces du Rhin, pour y lever de nouvelles troupes. Il campa entre le Rhin et le Necker, où il attendait les secours qui devaient lui arriver de la Bavière et de la Bohême. »

C'est ainsi que Grégoire VII fut obéi de son cher fils Henri. C'est ainsi qu'il réussit à arrêter les dévastations dont la pauvre Allemagne était victime. Ses lettres ne purent que provoquer les sarcasmes « du parti schismatique et réprouvé. » Mais de plus, elles le fortifièrent. En ajournant Henri à un tribunal où sa cause devait être « discutée, » il semblait dire qu'elle ne l'avait pas encore été; il invalidait les sentences précédentes, et se déjugeait lui-même en remettant tout en question. Le provisoire qui en résultait était tout à l'avantage de Henri, qui conservait naturellement et légitimement ses prérogatives jusqu'à sentence définitive, d'après les axiomes de droit (1545).

Edifiante soumission de Rodolphe.

Si l'injonction pontificale n'entravait nul-

(1540) *I Esdr.* VIII, 22.
(1541) *Act.* XXI, 13.
(1542) Voigt, liv. X, p. 453.
(1543) Berthold. Const., ann. 1077. Siccard mourut aussi peu de temps après son arrivée à Ratisbonne.

(1544) Voilà, entre mille autres, un trait de Henri que, suivant nos auteurs modernes, *l'histoire impartiale n'accusera pas de cruauté.*
(1545) « Melior est conditio possidentis. — Præsumptio stat pro superiore. »

lement les méchants, elle enchaînait les bras des bons. Rodolphe la reçut au siége de Wurtzbourg, selon toute apparence. Il était là pour faire rentrer sous l'obédience du Pontife romain une population rebelle, et c'est avec un sentiment de véritable admiration que nous le voyons, dans cette phase critique, uniquement occupé des intérêts de l'Eglise.

« Judas Machabée se leva, et tous ses frères l'aidaient, et ils combattaient le combat d'Israël avec allégresse.

« Et il dilata la gloire de son peuple, il se revêtit de la cuirasse comme un géant, et il protégeait le camp des saints de son épée.

« Et il poursuivit tous les prévaricateurs, et il fut comme la flamme dévorante pour tous les perturbateurs.

« Et tous ses ennemis reculèrent d'effroi, tous les artisans d'iniquité se troublèrent, et la délivrance s'opérait par son bras (1546). »

« Rodolphe savait que, d'après les principes de Grégoire, sa cause était celle de la justice, et que sa conduite ne pouvait que lui plaire, et il était tout disposé à remplir les vues du Pontife (1547). » La couronne n'était, à ses yeux, qu'un fardeau qu'il avait reçu malgré lui, qu'il portait à regret. Il dut être surpris de se voir appelé à rendre compte de sa conduite et décrété d'accusation, quand il n'avait rien fait que de concert avec les légats; il dut être peu flatté de se voir assimilé à Henri, traduit au même tribunal et mis avec lui en parallèle : *Quem vultis vobis de duobus dimitti* (1548)? Mais ce héros magnanime ne songea qu'à disposer les Saxons à l'obéissance. Ne pouvant leur annoncer les intentions du Pontife sans provoquer une grave irritation, il laissa traîner le siége en longueur, et voici ce que nous lisons dans un auteur Saxon, qui s'y trouvait selon toute apparence :

« Au mois d'août, le roi Rodolphe, à la tête d'une grande armée, assiégea Wurtzbourg, et il fit préparer des machines de tout genre pour donner l'assaut. Tandis qu'on les disposait, lui, en roi chrétien et craignant Dieu, pensait en lui-même que si la ville était prise, la multitude, une fois lancée, pourrait détruire ou piller les églises et les choses saintes, sans que lui-même pût la retenir. C'est pourquoi il restait dans l'inaction, et, en cherchant divers prétextes pour qu'on n'attaquât pas la ville, il y resta un mois entier sans rien faire. Il aima mieux avoir le glorieux affront de n'avoir pu prendre la place, que de conquérir une gloire périlleuse (1549). »

Trêve conclue.

Rodolphe exécuta ponctuellement et dans toute leur étendue les instructions du Pape, dans des circonstances bien méritoires pour lui. Laissons Bruno continuer son récit :

« Cependant l'ex-roi Henri ayant ramassé une armée qui n'était ni considérable ni aguerrie, car elle se composait, en grande partie, de marchands, se disposa à venir à la rencontre de nos troupes; et, s'avançant d'un pas indolent, il attendit vainement les Bavarois et les Bohémiens dont il espérait du secours. A cette nouvelle, le roi Rodolphe leva le siége avec joie, et se hâta d'aller à la rencontre d'un ennemi menaçant, lui-même plus menaçant encore. Les deux armées se joignirent près de Necker, et campèrent sur les deux rives opposées, avec des dispositions bien différentes. Car les nôtres leur donnèrent le choix ou de laisser passer le fleuve aux Saxons, en s'écartant un peu du rivage, ou de venir eux-mêmes engager la bataille en traversant le fleuve avec sécurité. Mais, en dépit de toutes les provocations, ils refusèrent l'un et l'autre. Après être restés dans cette attitude pendant de longs jours, sans vouloir jamais profiter des facilités qu'on leur donnait pour l'attaque, n'étant point en force et ne voyant pas venir le secours attendu, ils essayèrent de se dégager par la ruse d'un mauvais pas dont ils ne pouvaient sortir par la vaillance. Ils firent avec les nôtres une paix provisoire qui devait être un acheminement à la paix définitive, au moyen de négociations. Des sûretés ayant été données de part et d'autre pour communiquer ensemble, ils dirent aux nôtres : Qu'avez-vous besoin de trancher par le fer un différend que nous sommes disposés à arranger à l'amiable? Si la justice est pour votre parti, nous laisserons notre maître pour nous joindre à vous. Mais aussi, s'il est démontré que notre cause est la meilleure, ne dédaignez pas de vous réunir

(1546) *I Mach.* III, 1-3.
(1547) Voigt, liv. x, p. 463.
(1548) *Matth.* XXVII, 17.
(1549) Bruno, *Patrol.*, t. CXLVII, p. 554.

à nous. Les nôtres approuvèrent ce langage, et notre roi lui-même promit de descendre du trône de grand cœur, si cela devait les mener à une bonne paix (1550). »

On voit avec quelle prudence Rodolphe avait acheminé toutes choses au terme qu'avait marqué le Saint-Père.

Indigne trahison de Henri.

« On avait arrêté unanimement que celui dont la cause serait trouvée juste après un examen approfondi, serait reconnu par l'autre pour seigneur et pour roi. Une diète devait être convoquée sur les bords du Rhin, en présence des légats apostoliques, et aucun des deux princes ne devait prendre part aux délibérations, ni empêcher l'assemblée. Après ces conventions, Rodolphe congédia ses troupes et se retira en Saxe (1551). »

« Après avoir fixé le jour où les princes devaient se réunir pour terminer cette affaire, dit Bruno, les deux armées se séparèrent. Bientôt nos adversaires virent arriver une foule de Bavarois et de Bohémiens depuis longtemps attendus. Henri entre dans un transport de joie, et, oubliant la trêve conclue, il attaquait déjà par derrière les Saxons surpris, sans la résistance des princes qui avaient été médiateurs ou auteurs de la trêve, et qui eurent scrupule de souiller leur honneur. Les nôtres étant rentrés dans leurs foyers, furent une année entière sans faire de mal à personne (1552). » Il n'en fut pas de même dans l'autre parti. « Henri avait attendu les Bavarois pour rompre une trêve que des circonstances impérieuses lui avaient imposée. A peine eut-il reçu ce renfort, qu'il pénétra dans la Souabe, où il exerça les plus odieuses vexations, livrant tout au pillage et aux flammes. Comme, au temps fixé pour la diète, Henri arrêtait tous ceux qui voulaient s'y rendre, les légats se réunirent à Goslar avec les seigneurs, frappèrent d'anathème l'empereur Henri, et, en vertu de l'autorité apostolique, ils lui interdirent l'administration du royaume (1553). » C'était la stricte exécution de leur mandat (1554).

« Henri furieux tira la plus cruelle vengeance des catholiques dans la Souabe o dans les pays voisins. Le duc Berthold s'était enfermé dans sa forteresse de Lindberg et comme, de cette place, il voyait la fumée des villages et des villes en cendres, et l'horrible dévastation du pays, il en conçut un chagrin si profond, que bientôt ses trois fils, Berthold II, Hermann, moine de Cluni, et Gebhard, plus tard évêque de Constance, eurent à pleurer sa mort. Le comte Hugues de Montfort fut chassé de son château et de ses domaines. De là, Henri se rendit dans la Thurgovie, expulsa de Saint-Gall l'abbé Luthold, et établit à sa place Ulrich, fils du duc Marquard de Carinthie (1555).

« De la Thurgovie, Henri marcha vers la Bavière, et son armée se livra aux plus atroces excès... faisant peser sa férocité principalement sur les églises et le clergé (1556). »

Anxiété de Grégoire.

Il n'était plus au pouvoir de Grégoire VII d'enchaîner ce tigre altéré de sang, et d'arrêter ce torrent de maux. Il prolongeait son séjour sur les terres de la comtesse Mathilde, soit que les trames d'une savante politique l'y retinssent captif, soit qu'il eût quelque embarras de retourner à Rome, soit qu'il ne pût s'arracher à cette frontière d'Allemagne, qu'il était tenté de franchir. Inquiet, agité, livré à d'accablantes tristesses, attendant chaque jour des nouvelles de ses légats, il errait dans les environs, comme on le voit par plusieurs de ses lettres datées de Carpineta et de Florence. Ne recevant point de nouvelles, il se décida enfin à retourner à Rome au mois de septembre. Il y fut bien reçu par le peuple, attristé de sa longue absence ; mais vainement il avait espéré y trouver quelque réponse de ses légats. Rien n'était arrivé... c'était le silence des tombeaux.

Lettre de Grégoire à Udon.

Dans son impatiente anxiété, Grégoire

(1550) Bruno, *Patrol.* t. CXLVII, col. 554.
(1551) Voigt, liv. VII, p. 465.
(1552) Bruno, *loc. cit.*
(1553) Gerbert, p. 60, 64 ; — et Voigt, liv. VII, p. 466.
(1554) Epist. l. IV, ep. 23.
(1555) Plusieurs écrivains contemporains s'élèvent avec énergie contre la conduite de Henri. C'est ainsi que la *Chron. de Verdun*, dans Hugues de Flavig., dit, p. 220 : *Henricus, quia affectatis iniquitatibus ejus subsequens favebat effectus, bella, cædes, homicidia, per se suosque perpetrare non desistebat. Ecclesiarum destructionem, et ovilis Dominici perturbationem sitiens, pastores ab Ecclesia abigebat, lupos ad ovilia subintroducens, et prosperitate sua decipiebatur, quia dirigebatur in manu ejus dolus.*
(1556) Voigt, liv. X, p. 467.

adressa, le 30 septembre, la lettre suivante à des prélats du parti de Henri :

« Grégoire Pontife, serviteur des serviteurs de Dieu, à Udon archevêque de Trèves et à ses suffragants salut et bénédiction apostolique.

« Ce que nous avons éprouvé de sollicitude et d'anxiété depuis bien longtemps, au sujet des troubles et du bouleversement du royaume teutonique, Dieu seul le sait, lui qui connaît les pensées et qui lit dans les cœurs. Nous lui avons adressé et nous lui adresserons encore de fréquentes prières, s'il daigne les exaucer, et nous les avons fait appuyer par celles d'un grand nombre d'hommes religieux et de pieuses congrégations, afin qu'il ait pitié de cette nation ; qu'il l'empêche de tourner ses armes contre ses propres entrailles et de causer sa ruine ; qu'il réprime, par sa puissance, la cause de la discorde, et que, par sa divine action sur les cœurs, il apaise les partis sans les laisser s'emporter à des excès funestes et déplorables. Il y a plus de trois mois que nous avons envoyé nos instructions à Bernard, notre diacre, et à Bernard, abbé de Marseille, dont nous avons appris la captivité, et que nous avons écrit aux seigneurs ecclésiastiques et laïques, les conseillant et les exhortant de notre mieux pour prévenir les massacres, les incendies, et les autres maux de la guerre ; et, pour stimuler leur zèle, nous y avons ajouté l'injonction de l'autorité apostolique.

« Comme nous ignorons si vous les avez reçues ou si vous les avez regardées comme authentiques, nous vous en envoyons des copies, vous prescrivant de faire tous vos efforts pour que l'affaire se traite et se termine dans le sens de ces lettres. Nous vous avons aussi envoyé le serment que le roi Henri nous a prêté par quelques-uns de ses grands vassaux, en mettant sa main dans la main de l'abbé de Cluni, afin que, par cette lecture, vous puissiez apprécier la droiture de sa conduite envers nous, lorsque ses partisans prennent nos légats prisonniers, savoir : Gérard évêque d'Ostie, en Lombardie, et Bernard de Marseille, en Allemagne. Nous avons vu par là qu'il n'a encore rien fait de digne. Nous n'entendons pas qu'en cette occasion il opprime et étouffe la justice ; et jamais il n'a pu obtenir de nous, ni par ses prières, ni par ses caresses, ni par ses menaces, soit une parole soit une décision contre notre conscience. Nous persisterons, avec le secours de Dieu, dans ces sentiments ; ni la vie, ni la mort ne pourront nous en faire dévier. Montrez donc, mes très-chers frères, combien vous aimez la liberté de l'Eglise et le salut public. Si cette affaire est négligée, elle sera la source non-seulement pour l'Allemagne, mais pour toute la Chrétienté, de maux sans nombre et d'indicibles calamités (1557). »

Lettre de Grégoire exploitée.

Udon vit par cette lettre pacifique que Grégoire n'avait rien su des atrocités que Henri avait commises depuis six mois, ni de sa déposition définitive par les légats. Il respira, et eut un trait de lumière : il fallait traiter avec Grégoire avant qu'il ne connût rien !

Prompt comme l'éclair, Udon va communiquer sa lettre à Henri, et le presse d'expédier à Rome un plénipotentiaire pour ajourner la cause au tribunal de Grégoire, comme si elle était toujours pendante ; Thierry, évêque de Verdun, est dépêché à cet effet. De là, Udon se transporte auprès de Rodolphe, se présente, sa lettre à la main, comme investi de la confiance du Pape, et il obtient facilement celle du jeune prince. Aux noms sacrés de paix, d'humanité, de soumission au Saint-Père, Rodolphe abdique toute prétention, et donne procuration à l'habile négociateur pour remettre tous ses intérêts aux mains du Pontife.

Udon rejoignit Thierry à Rome, et les représentants des deux rois proposèrent de concert de soumettre la querelle à l'arbitrage du Saint-Père, au prochain concile de Rome. Cette proposition excita une vive allégresse. Une entente était possible entre deux princes, dont l'un voulait à tout prix la couronne, et l'autre s'en démettait volontiers. Malheureusement, la question était déplacée : le litige n'était pas entre Henri et Rodolphe, mais entre Henri et les Saxons, entre le despotisme et la

(1557) Epist. l. v, ep. 7.

liberté, entre le schisme et le catholicisme. Mais il importait aux partisans de Henri de la déguiser, de la ravaler aux mesquines proportions d'une querelle personnelle. Ils étaient nombreux à Rome, actifs, influents, maîtres de la situation. Il fut entendu que l'affaire restait en suspens jusqu'au prochain concile de Rome, qui devait se réunir au printemps suivant.

Dès lors, Henri et ses partisans n'étaient plus des condamnés, des rebelles, des schismatiques, mais de simples prévenus, attendant la décision de leur juge. Le bénéfice de cette situation expectante était une sorte d'abrogation des sentences intervenues. Les arrêts étaient censés nuls, les anathèmes prématurés, les faits contestables. Les légats de Germanie avaient reçu ordre de frapper au nom du Pape et de saint Pierre (1558) celui des deux rois qui continuerait les hostilités. Henri les ayant continuées, ils avaient frappé. Et voilà qu'on remettait en question ce qu'ils avaient prononcé ! On accueillait avec courtoisie ceux qu'ils avaient excommuniés ! N'était-ce pas amoindrir le respect des peuples pour ce qu'il avait de plus auguste ? Mais on ne savait pas à Rome ce qu'avaient fait les légats. La bonne foi de Moïse fut surprise par les ambassadeurs des Gabaonites ; il les crut sur parole, il ne suspecta pas leur supercherie, et Moïse n'en est pas moins grand. Soit ! mais ce n'est pas en cela que consiste sa grandeur, et l'histoire a mission de signaler ces ruses, pour tenir en éveil le camp d'Israël.

La position des légats qui avaient interdit Henri en Allemagne devenait fausse, par suite du sursis accordé au prince : ils furent révoqués (1559). On en fit partir à leur place de nouveaux, chargés de faire observer la trêve jusqu'à l'époque du concile. Ils avaient la même arme que leurs prédécesseurs : Celui qui mettrait obstacle à la paix serait frappé sur-le-champ d'excommunication.

Profitons nous-mêmes de cette trêve telle quelle, pour détourner notre attention de l'Allemagne, et jeter un coup d'œil rapide sur le reste de la Chrétienté.

Lettre à l'Eglise d'Aquilée.

Siccard, archevêque d'Aquilée, était mort sous les drapeaux de Henri. Désirant pourvoir convenablement ce siége important, Grégoire écrivit le 17 septembre la lettre suivante :

« Grégoire Pontife, serviteur des serviteurs de Dieu, à tous les évêques suffragants de l'Eglise d'Aquilée : à ceux qui se montrent vraiment nos frères, salut et bénédiction apostolique ; à ceux qui se sont écartés de la charité fraternelle et même de l'unité par une perversité schismatique, exhortation à la résipiscence.

« Le clergé et le peuple d'Aquilée nous ont annoncé qu'à la place de leur évêque défunt, ils ont choisi l'archidiacre de cette Eglise, nous demandant sa confirmation. Mais, comme il n'était pas prudent d'approuver sur-le-champ un choix de cette importance, nous avons envoyé nos légats pour en examiner scrupuleusement les circonstances. Nous vous engageons vous-mêmes, qui êtes les premiers intéressés dans cette affaire, à mettre tout le zèle possible pour que le dépositaire d'une si haute dignité soit votre gloire et votre consolation, et le salut du peuple qui lui sera confié.

« Quant à vous, qui, séduits par la crainte ou je ne sais quel motif, avez souillé vos mains et vos lèvres par un schisme inouï et sans exemple, et qui êtes ainsi tombés dans les liens de l'anathème ; si le concours sincère de vos efforts procure un digne évêque à l'Eglise d'Aquilée, nous sommes prêt à user envers vous de la plus large indulgence, et à porter, dans toute la mesure du possible, le poids de votre erreur. Mais si nous apprenons que vous agissez dans le sens contraire, que vous faites de l'opposition, que vous conspirez pour porter quelqu'un sur ce siége en dehors des voies canoniques, soyez-en sûrs, il trouvera le châtiment de sa coupable intrigue, et le Siége apostolique prononcera contre vous avec une rigueur proportionnée à l'audace de la provocation. »

Le Saint-Père adressa aux habitants d'Aquilée une autre lettre où il dit :

(1558) Epist. l. IV, ep. 23 : *Nostra vice, imo beati Petri auctoritate.*

(1559) Avec eux était Guimond, une des lumières de son siècle. C'était le moine d'Évreux qui avait refusé un évêché d'Angleterre, et dit à Guillaume des vérités que les despotes ne goûtent guère : il ne devait pas plaire à Henri. Guimond fut plus tard archevêque d'Averse.

« La règle de l'institution des ministres sacrés est antique et bien connue; elle ne vient point des hommes, mais de Jésus-Christ notre Dieu et Seigneur; elle a été établie par l'oracle de la divine sagesse, par la voix même de la vérité; car c'est Jésus-Christ qui a dit dans l'Evangile : « Celui « qui entre dans la bergerie par la porte est le « pasteur des brebis; mais celui qui entre « par un autre endroit, est un voleur et un « larron (1560). » Cette règle, longtemps négligée dans l'Eglise à cause de nos péchés, et oblitérée par une coupable habitude, nous voulons la rétablir et la remettre en vigueur, pour la gloire de Dieu et le salut de la Chrétienté. Nous voulons donc que l'évêque choisi dans chaque église, pour conduire le peuple de Dieu, ne soit pas un voleur et un larron, mais qu'il ait le nom et la réalité de pasteur. Tel est notre désir, telle est notre volonté, tel sera le but constant de nos efforts, tant que nous vivrons. Nous sommes loin de détourner du service et de la fidélité qu'on doit au roi. N'établissant rien de nouveau, ni rien de notre propre fonds, nous voulons ce qu'exigent la nécessité et le salut de tous ; nous voulons que, conformément aux décisions des saints Pères, l'autorité évangélique et canonique soit maintenue en ce qui concerne la nomination des évêques (1561). » En terminant, Grégoire menace d'anathème l'intrus qui s'affranchirait des lois canoniques et tous ses fauteurs.

Hugues de Die légat en France.

La guerre que Grégoire VII avait entreprise contre la simonie était soutenue en France avec un rare courage par Hugues de Die, son digne légat, qui tint des conciles à Clermont, à Dijon, à Autun, à Poitiers, à Lyon, etc. Nous n'avons pas les actes de tous ces conciles; mais la correspondance de Grégoire avec son légat indique suffisamment les importants services qu'ils rendirent à notre patrie.

Dans les Gaules comme dans la Germanie, le mal venait du pouvoir séculier, antagoniste acharné de l'Eglise. Si Philippe I^er^ eût eu la puissance de Henri IV, il n'eût pas été moins redoutable à la religion. Il se montra constamment le fauteur de la simonie, et le soutien de ceux que poursuivait l'autorité apostolique. Il était difficile de trouver dans ses domaines un évêque qui n'eût pas encouru ou mérité l'excommunication. Aussi en fermait-il l'accès aux légats du Pape, et y prohibait-il la tenue des conciles. — Hugues de Die s'entendait avec les petits souverains d'alentour, plus traitables qu'un monarque couronné, et c'est sous leur protection qu'il réunit divers conciles, d'où il atteignait les prélats français par ses citations et ses sentences.

Clergé de Cambrai rebelle.

Cambrai était alors ville de l'empire germanique. Eloignée des regards du Pontife romain, elle avait un clergé tel que le régime des investitures peut le faire éclore. Les décrets sur le célibat y furent accueillis avec autant de surprise que d'indignation. Les prêtres concubinaires poussèrent des clameurs furibondes, et soulevèrent le peuple en leur faveur. On ne pouvait plus parler dans la ville contre la simonie et l'incontinence, sans s'exposer aux fureurs d'une populace déchaînée. Il paraît que les habitants brûlèrent comme hérétique un défenseur des décrets, pour avoir soutenu qu'il n'était pas permis d'entendre la Messe d'un prêtre simoniaque et livré à l'incontinence. Ce qu'il y a de certain, c'est que ce bruit alla jusqu'à Rome, et que le Pape, dans une lettre du 25 mars de cette année, chargea Josfroi, évêque de Paris, de s'informer de ce fait, et, s'il le trouvait vrai, d'excommunier les auteurs et les complices de ce crime. Il ajoute : « Nous vous prions et nous vous avertissons de signifier de la part du saint Siége à tous les évêques de France, qu'ils aient à suspendre de leurs fonctions tous les prêtres de leurs diocèses qui ne voudront pas quitter leurs femmes; et vous-même, ne manquez pas de publier la même chose dans toutes les assemblées où vous vous trouverez. Si vous rencontrez des évêques négligents sur ce point, ou des prêtres qui usurpent indignement le nom et la dignité ecclésiastique, et qui sont rebelles à nos ordres, défendez au peuple, de la part de saint Pierre et de la nôtre, d'entendre la Messe de ces prêtres scandaleux, afin que cette confusion les porte à se corriger (1562). »

(1560) *Joan.* x, 1.
(1561) Epist. l. v, ep. 6.
(1562) Epist. l. iv, ep. 20.

Concile prescrit.

Le Pape ayant pris des informations, à cette occasion peut-être, sur l'évêque de Cambrai, apprit qu'il avait reçu récemment l'investiture de Henri, alors excommunié. Il le manda, et eut à se louer de sa docilité; mais, comme le scandale de l'investiture avait été notoire, il désira une réparation publique, et engagea Hugues de Die à convoquer un concile pour recevoir le désaveu du prélat. Voici la lettre qu'il lui écrivit à cette occasion, le 12 mai 1077 :

« Gérard, élu évêque de Cambrai, nous a déclaré franchement par quelles voies il avait été élevé au gouvernement de cette Eglise, ne dissimulant pas qu'après l'élection du clergé et du peuple, il était allé recevoir du roi Henri le don de l'épiscopat; mais il a allégué pour sa défense et fortement assuré qu'il n'avait connu authentiquement ni notre décret sur les investitures, ni l'excommunication du roi.... Prompt à nous donner satisfaction, il a remis incontinent dans nos mains la dignité qu'il avait ainsi reçue, et a laissé toute cette affaire à notre jugement, avec une pleine soumission à notre bon plaisir. Cette humilité, et surtout l'assurance que nous avions de son élection canonique, nous ont disposé à l'indulgence; et, confiant dans les bons témoignages que nous ont envoyés plusieurs évêques sur ses bons antécédents, nous n'avons pas cru devoir refuser notre assentiment à sa promotion. Toute notre crainte, c'est que d'autres, dont les raisons et la conduite seraient bien différentes, ne s'autorisent à l'avenir de cet exemple pour invoquer notre indulgence. Voici donc ce que nous prescrivons : En votre présence, et en celle de l'archevêque de Reims et des autres évêques de la province, il devra se purger par serment, en déclarant qu'avant son investiture il n'a eu connaissance positive de l'excommunication du roi et de notre décret, ni par notre légat, ni par aucune autre personne qui eût vu et entendu par elle-même.

« Tâchez donc de réunir un concile dans les environs, avec le consentement et la participation du roi de France, si faire se peut. S'il ne le veut absolument pas, convoquez le concile dans le diocèse de Langres, avec le conseil de l'évêque du lieu, qui nous a promis pour l'avenir sa bonne coopération, et en qui nous avons espoir et confiance. Le comte Thébald nous a aussi fait dire que, si le roi ne voulait pas recevoir nos légats, il les recevrait lui-même de grand cœur, et leur fournirait toutes les facilités pour tenir un concile. Convoquez l'archevêque de Reims, et tous les autres évêques de France que vous pourrez.... Traitez-y avec zèle les autres affaires, celles de l'évêque de Châlons, de l'Eglise de Chartres, etc. Mandez-y de notre part le vénérable abbé de Cluni....

« Proclamez bien haut et bien nettement, au milieu de cette assemblée, que désormais nul métropolitain ou évêque quelconque n'ose imposer les mains à celui qui aura reçu l'investiture d'un laïque, sous peine d'être déposé lui-même. Proclamez que nul pouvoir terrestre ne doit s'ingérer dans la collation des dignités sacrées; ou sa présomption sera frappée de la censure prononcée par le bienheureux Adrien, dans le huitième concile. Après avoir donné lecture de ce décret, faites-le ratifier et confirmer par toute l'assemblée (1563). »

Concile d'Autun.

Le concile d'Autun, tenu dans l'automne de 1077, fut le résultat de cette lettre de Grégoire VII. Il s'y trouva un grand nombre d'évêques, d'abbés et de seigneurs laïques. Gérard s'y excusa publiquement d'avoir reçu l'investiture de Henri, par l'ignorance où il était que le Pape l'eût défendu et que le roi fût excommunié, et il fut sacré évêque de Cambrai par le légat lui-même. Manassès, archevêque de Reims, accusé par son clergé de simonie et de violence, avait été cité à ce concile; il n'y comparut point, et fut suspendu de ses fonctions. Quand les chanoines de Reims qui l'avaient accusé revinrent chez eux, le vindicatif prélat détruisit leurs maisons, s'empara de leurs biens, et vendit leurs prébendes.

Dans ce concile, on nomma archevêque de Lyon Gébuin, archidiacre de Langres, à la place de Humbert, qui avait été déposé comme simoniaque. Gébuin résista longtemps, et se réfugia près de l'autel; mais on le garda à vue pour le sacrer le dimanche suivant (1564).

On jugea, dans le même concile, plusieurs

(1563) Epist. l. IV, ep. 22.

(1564) Labb., *Concil.* t. X, p. 360.

autres évêques de France, comme il paraît par cette lettre du légat au Pape : « Nous prions votre Paternité de vouloir bien nous faire connaître son sentiment relativement à la déposition des évêques de Reims, de Bourges et de Chartres. Que votre Paternité sache aussi que le prétendu évêque de Noyon, menacé d'un examen public, s'est avoué coupable de simonie, en présence des évêques de Laon, de Langres et de quelques autres ; il nous a promis sur les Evangiles de quitter son Eglise quand vous l'ordonnerez. L'évêque de Senlis, ayant reçu l'investiture de la main du roi, a été ordonné, par cet hérésiarque de Reims, malgré la défense que vous lui aviez faite de sacrer des prélats de ce genre. L'évêque d'Auxerre, ordonné avant l'âge, n'a pas pris l'investiture de la main du roi, quoiqu'il eût capté ses bonnes grâces. Quant à l'archevêque de Sens, je crois que vous aurez déjà appris l'injure qu'il a faite à votre autorité pendant notre légation. L'archevêque de Bordeaux, appelé l'année dernière au concile de Clermont, n'y vint point, et ne s'en excusa pas canoniquement : c'est pourquoi il y fut suspendu ; mais il n'a pas cessé d'exercer ses fonctions, au mépris de notre censure. Appelé encore au concile d'Autun, il ne nous a point envoyé d'excuses, et nous l'avons suspendu. Nous prions donc votre Sublimité de nous écrire ses intentions sur tout cela (1565). »

Résistance du clergé de Cambrai.

Gérard de Cambrai, au retour du concile où il s'était justifié, s'appliqua avec zèle à faire exécuter les décrets contre la simonie et l'incontinence des clercs. Il défendit l'entrée du chœur aux chanoines qui ne voulaient pas quitter leurs femmes, et déclara qu'il n'ordonnerait jamais leurs enfants. Les chanoines en appelèrent au métropolitain, et ils écrivirent une lettre aux chanoines de Reims pour les engager à défendre contre Rome la gloire et la liberté du clergé, qu'on voulait soumettre, disaient-ils, à un joug insupportable. Ils se plaignent surtout de Hugues de Langres et de Hugues de Die, dont ils disent qu'ils ne connaissent que le nom. Ils ajoutent que leur évêque n'a rien répondu aux objections qu'ils lui ont faites, sinon qu'il n'osait transgresser les ordres qu'il avait reçus de Hugues, qui l'avait sacré. En finissant, ils exhortent le clergé de Reims à résister à ces décrets. « Si vous avez du cœur, disent-ils, vous mépriserez tous ces conciles qui nous humilient. Pour nous, notre parti est pris. Nous garderons nos usages, sagement établis par l'indulgence de nos pères (1566). »

Tels étaient déjà les progrès du mal. Gloire et éternelle reconnaissance à Grégoire VII, pour avoir attaqué sans crainte et poursuivi sans trêve un si redoutable ennemi !

Intrusion vainement combattue.

La terre de France était féconde en épines pour le Souverain Pontife. L'Eglise d'Orléans avait été livrée par Philippe à un jeune insensé, qui, fort de la protection royale, s'y maintint contre tous les anathèmes. Le 6 octobre 1077, Grégoire lui adressa cette lettre :

« Quoique depuis longtemps votre désobéissance n'ait mérité de la part du saint Siége que des lettres de réprobation, nous, cependant, essayant follement de faire sortir d'une racine stérile quelque chose de bon, nous voulons encore vous envoyer cette ambassade, afin que vous veniez répondre sur les choses qui vous sont objectées, devant nos frères les archevêques de Sens et de Bourges et leurs suffragants. Nous leur avons envoyé nos lettres pour qu'ils s'assemblent dans le lieu qu'ils jugeront le plus commode, et qu'ils examinent soigneusement votre cause (1567).... »

Voici la lettre que Grégoire adressait à Richer, archevêque de Sens, et à Richard, archevêque de Bourges, ainsi qu'à leurs suffragants :

« Plusieurs d'entre vous le savent, nous avons déjà jeté bien des cris pour rappeler l'Eglise d'Orléans à son antique dignité ; mais, en punition des péchés du peuple, à ce qu'il nous semble, l'usurpation des faux évêques s'y est tellement enracinée, que nous n'avons pas encore pu extirper les ronces de cet abus. Vous savez de quelle rébellion s'est armé contre l'autorité du saint Siége Rainier, leur prétendu évêque, et dans quels désordres et quelles calamités il a plongé cette Eglise. Vous le savez, et nous voulons pourtant préciser ici quelques-uns de ses excès.

(1565) *Patrol.*, t. CXLVIII, p. 744.
(1566) Longueval, t. X, p. 146.

(1567) Epist. l. v, ep. 9.

« Il est accusé d'avoir envahi ce siége sans avoir l'âge canonique, sans élection régulière du clergé et du peuple. Il est accusé d'avoir enchéri sur cette iniquité, en trafiquant des archidiaconés et des abbayes sans pudeur et sans conscience. De plus, mandé par nous avec une fraternelle charité, par deux et trois fois, il n'a pas daigné venir, ni même envoyer quelqu'un pour s'excuser. Interdit par nous, privé même de la participation au corps de Jésus-Christ, il n'a pas laissé de continuer ses fonctions épiscopales; il a même permis, au mépris de l'autorité apostolique, à ses gens de tenir longtemps prisonnier un clerc qui portait nos lettres. C'est pourquoi nous vous enjoignons de vous assembler au lieu que vous jugerez le plus convenable, où vous l'appellerez pour répondre sur ces griefs. Que si, dans quarante jours, il n'y vient pas, ou ne se purge pas canoniquement, nous le déclarons déposé, sans espoir de reprendre jamais sa dignité. Vous publierez cette sentence, et vous mettrez, à la place de Rainier, Sanzon, dont vous m'avez parlé dans vos lettres (1568). »

Malheureusement, les deux archevêques, auxquels faisait appel le zèle de Grégoire VII, n'étaient guère moins fautifs que Rainier lui-même. Celui de Bourges fut déposé dans le concile d'Autun, à l'époque même où il reçut cette lettre, et celui de Sens brava insolemment l'autorité apostolique (1569).

Vainement Grégoire VII s'adressa-t-il aux habitants mêmes d'Orléans, le 28 janvier de l'année suivante, pour leur faire admettre un autre évêque (1570). Vainement fit-il une dernière tentative, le 24 avril de la même année, auprès de Rainier lui-même, le menaçant de nouveau de tous les anathèmes déjà épuisés contre sa rébellion (1571) : Rainier, protégé par Philippe, resta sur son siége, et, comme le constate l'historien gallican Fleury, « Rainier était encore évêque d'Orléans en 1082 (1572) », et peut-être bien longtemps après.

Que pouvait devenir un peuple sous un pareil pasteur? que devenait même la morale? Le corrupteur et l'ennemi de la France, c'était son roi; le bienfaiteur constant de notre patrie, ce fut le Vicaire de Jésus-Christ.

Sollicitude pour l'Espagne.

Au milieu des pénibles péripéties de cette année 1077, Grégoire VII trouva encore des moments à consacrer à l'Espagne. Le 10 juin, il délégua l'évêque d'Oloron, Amat, pour visiter en son nom la Gaule méridionale et la Péninsule, et il l'accrédita par cette lettre :

« Grégoire Pontife, serviteur des serviteurs de Dieu, à tous les évêques et abbés, rois et princes, clercs et laïques de la Gaule Narbonnaise, de la Gascogne et de l'Espagne, salut et bénédiction apostolique.

« Frères et fils bien-aimés, vous savez parfaitement que l'Eglise romaine a eu pour habitude, dès les premiers jours de sa fondation, d'envoyer ses représentants dans toutes les contrées qui portent le nom chrétien : ce que son chef ne peut faire par lui-même, il le fait par les dépositaires de son autorité, et il adresse ainsi à toutes les parties de la Chrétienté ses salutaires instructions. Nous dirigeons donc vers vos contrées notre vénérable frère Amat, pour en déraciner les vices et y planter les vertus. Recevez-le comme nous-même, obéissez-lui comme à nous, accueillez ses paroles comme des oracles du ciel; car il est écrit : « Qui vous écoute, m'écoute. » Puissiez-vous, par cette docilité à Dieu et à saint Pierre, mériter la félicité présente et future (1573)! »

Grégoire adressa aux princes d'Espagne, à cette occasion, des avis qui respirent la piété la plus touchante.

« Malheur à moi, dit-il, si je n'évangélise pas! C'est ce qui me presse de vous écrire, ne pouvant vous exhorter de vive voix. Mon premier vœu, c'est que, rendant grâces à Dieu qui vous a régénérés pour l'éternelle gloire, vous soyez toujours pénétrés de sa crainte et de son amour; dirigeant vers lui toutes les aspirations de votre âme, marchant en sa présence comme des fils bien-aimés, et ne retenant pas captive la vérité qu'il vous a été donné de connaître, mais vous montrant les fidèles soldats de l'Eglise sous l'éclat du diadème. « J'honorerai ceux

(1568) Epist. l. v, ep. 8.
(1569) *Patrol.*, t. CXLVIII, p. 744.
(1570) Epist. l. v, ep. 14.
(1571) Epist. l. v, ep. 20.
(1572) Fleury, t. XIII, p. 342.
(1573) *Patrol.*, t. CXLVIII, p. 680.

« qui m'honorent, » dit l'éternelle Sagesse à ses enfants. « Ceux qui me méprisent seront « sans gloire, » ajoute-t-elle pour ses contempteurs. Evitez donc l'orgueil, et que votre élévation ne vous fasse point oublier la condition humaine, qui confond le roi et le mendiant. Nous n'avons point ici de demeure permanente. Vous voyez vous-mêmes combien la vie des mortels est fragile, combien les espérances de ce monde sont trompeuses. Sans cesse nous sommes emportés vers la tombe, et, certains de la mort, nous sommes toujours incertains du moment. Tout ce qu'on peut saisir sur son passage, on ne le tient pas pour bien longtemps. Faites donc servir vos armes, vos richesses, votre puissance, non à la pompe du siècle, mais à l'honneur et aux intérêts du Roi éternel (1574). »

Sollicitude pour le Danemark.

Vers la fin de cette même année, mourut Suénon, roi de Danemark, laissant pour successeur son fils Harald. Le Pape écrivit au jeune prince, le 8 novembre, pour lui rappeler la constante fidélité de son père au Siége de Rome, et pour l'exhorter à marcher sur ses traces, à se montrer fils obéissant de saint Pierre, regardant la protection qu'il doit à l'Eglise comme son premier devoir. Puis il ajoute : « Tâchez d'employer tous vos soins et tous vos talents, toute votre industrie et votre habileté, à conserver l'honneur du royaume que Dieu vous a confié. Que votre conduite soit digne, qu'elle respire la sagesse, qu'elle soit un heureux mélange de justice et de miséricorde, pour que la vraie Sagesse, qui est Dieu, puisse dire de vous : *C'est par moi que ce roi règne!* Soyez l'aide et le défenseur infatigable du pauvre, de la veuve et de l'orphelin : c'est par de pareilles œuvres que vous vous gagnerez le cœur de Dieu (1575). »

Conclusion.

Telle est « cette sollicitude de toutes les Eglises, » qui n'a jamais cessé d'animer les Pontifes romains. Les annales écrites en sont plus ou moins complètes; mais elle est indéfectible depuis dix-huit siècles. Que de maux arrêtés, que de vertus suscitées! Si le XII^e^ et le XIII^e^ siècles, avec leurs splendeurs, sortirent du chaos que nous traversons, est-ce à Henri, est-ce à Philippe, est-ce à Guillaume qu'il faut en savoir gré? Quand le monde cessera d'être ingrat, il reconnaîtra pour ses premiers bienfaiteurs les Pontifes de Rome, Grégoire VII en particulier.

Convocation au concile.

[1078] L'année 1078 devait s'ouvrir par un concile impatiemment attendu, pour la pacification de l'Allemagne. L'année précédente, le Pape, retenu à Canosse, n'avait pu présider à Rome la réunion périodique d'évêques et de prélats. En compensation, il convoqua en 1078 deux de ces augustes assemblées. Il y cherchait naturellement un appui, comme le Sauveur triste et désolé dans la compagnie de ses disciples.

Le 13 janvier, il adressa des lettres de convocation aux évêques de la Lombardie, et voici dans quel admirable langage :

« Grégoire Pontife, serviteur des serviteurs, à Guibert, archevêque de Ravenne, et à tous ses suffragants, à tous les évêques et abbés de Lombardie... le salut et la bénédiction apostolique, ah! nous vous l'enverrions de bon cœur, si votre témérité n'était une révolte manifeste contre l'autorité. Ce que vous avez fait de peine à l'Eglise romaine votre mère, ce que vous lui avez causé d'embarras, Dieu le sait, et votre conscience vous le dit. Mais, si le péché est l'apanage de l'homme, l'indulgence pour le repentir est l'apanage de Dieu. L'Eglise, fondée par le sang du Calvaire, vous invite encore à revenir dans son sein, et vous attend dans ses bras maternels. Loin de vouloir triompher par votre perte, elle accourt au-devant de vous pour vous sauver.

« Pressé nous-même du désir de votre salut, et du salut de tout le troupeau de Jésus-Christ, nous vous enjoignons, par notre autorité apostolique, de vous trouver au prochain concile, vous donnant l'assurance que vous n'avez rien à craindre, soit pour votre personne, soit pour tout ce qui vous appartient.

« Tenez pour certain que jamais ni le ressentiment, ni la complaisance, ni l'abject orgueil de la terre, ne nous inspirera pour vous une injuste rigueur. Nous sommes

(1574) Epist. l. IV, ep. 28.

(1575) Epist. l. V, ep. 10.

bien plutôt disposé à tempérer l'austérité des règles, autant que nous pourrons le faire, sans compromettre le salut de vos âmes et le nôtre ; car notre seul vœu, Dieu nous en est témoin, est de travailler à votre bien et à celui du peuple qui vous est confié (1576). »

C'était là un beau et noble langage ; mais il n'excita peut-être que la risée des hommes terrestres auxquels il s'adressait. L'ascétisme les touchait peu ; l'épée de Herlembald se faisait mieux comprendre, mais Herlembald n'était plus ! Notre bon Pape se faisait vraiment une étrange illusion, s'il pensait que Guibert se rendrait à son ordre au concile de Rome, et viendrait travailler de bonne foi à l'œuvre de la pacification.

Il arriva pourtant quelques émissaires du roi, dans l'espoir de surprendre au Pontife une sentence favorable à leur maître et contraire à Rodolphe. Tout était combiné pour ce résultat, et le piége semblait inévitable. Henri avait enveloppé des savantes intrigues de sa diplomatie tous les personnages influents ; il avait pour plaider sa cause les coryphées de la dialectique et les princes de l'éloquence. Rodolphe, au contraire, avait confié ses intérêts, avec une visible indifférence, à des partisans secrets de son adversaire. Mais Dieu veille sur son Eglise.

Députés des Saxons.

Les Saxons avaient peu soupçonné, jusqu'alors, les ténébreuses menées dont le but était de leur ôter leur roi Rodolphe et de les replacer sous le joug d'un tyran abhorré. Bruno proteste qu'ils ne connurent qu'au mois de février de cette année les lettres de Grégoire qui remettaient en question la décision de Forcheim (1577). Entretenus pendant six mois dans l'ignorance du péril, par la sagesse et l'héroïque désintéressement de Rodolphe, ils avaient droit à la vérité à la veille du jour où leur cause allait être jugée. Quand ils connurent les lettres du 30 mai, ce fut chez tous une indicible stupeur : « Ils tombèrent, dit Bruno, de la hauteur de l'espérance qu'ils avaient placée dans la pierre apostolique. Ils auraient plutôt cru que le ciel s'arrêterait dans sa marche, et que la terre tournerait à sa place, qu'ils n'eussent supposé que la Chaire de Pierre perdrait son immutabilité... Quoi ! celui qui avait excommunié Henri avec tous ses fauteurs et l'avait déposé avec omnipotence, en déliant par l'autorité apostolique tous ses sujets du serment de fidélité ; celui qui avait autorisé de son assentiment l'élection d'un nouveau roi, enjoignait maintenant que les deux rois fussent entendus dans une assemblée, et que celui auquel la justice accorderait la couronne fût confirmé sur le trône à l'exclusion de l'autre (1578) ! Etait-ce possible ?... Mais les instants étaient chers : il ne restait plus que le temps de voler à Rome. On fit partir au plus vite quelques hommes résolus, pour porter aux pieds du Saint-Père la douloureuse émotion de tout un peuple, et ses énergiques protestations. La difficulté, pour ces messagers, était d'atteindre leur destination : tous les passages étaient gardés et surveillés avec une vigilance inquiète et ombrageuse ; chaque voyageur était soumis aux perquisitions les plus minutieuses. Mais les envoyés des Saxons étaient de braves et alertes chevaliers, rompus à plus d'un rôle : *In utrumque parati*... Cachés sous d'ingénieux déguisements, approvisionnés de légendes et d'historiettes, ils mirent en défaut toutes les sentinelles, et endormirent tous les Argus.

Ce fut alors, pour la première fois, que Grégoire put connaître le triste sort de la Germanie, et le généreux dévouement de Rodolphe. Son ignorance sur ce dernier point se trahit dans ce passage d'une lettre à l'archevêque de Strigonie : « Nous vous engageons à parler à votre nouveau roi, de concert avec les évêques et princes de Germanie, pour lui conseiller de nous mieux fixer sur ses dispositions et son dévouement envers le saint Siége. C'est alors que nous lui répondrons favorablement, pour l'honneur de Dieu et du bienheureux Pierre, et lui témoignerons avec une pleine affection la faveur du Siége apostolique, pour son avantage et celui de tout le royaume (1579). » Grégoire était maintenant bien engagé, et bien tardive était la

(1576) Epist. l. v, ep. 13.
(1577) *Patrol.*, t. CXLVII, col. 559 : *mense Februario.*
(1578) Bruno, *ibid.*
(1579) Epist. l. IV, ep. 25.

lumière : que prononcera-t-il sur ce tribunal déjà dressé, et qui ne saurait attendre?

IV^e^ concile de Grégoire VII.

Le concile s'ouvrit vers la fin de février : une centaine d'archevêques et évêques y siégeaient, outre un nombre considérable d'abbés et de laïques. La grande affaire dont on eut à s'occuper était l'impossible conciliation des deux partis qui déchiraient la Germanie : *Quæ conventio Christi ad Belial, aut quæ participatio fideli cum infideli* (1580)? Le vieux césarisme païen voulait replonger dans la servitude les corps et les âmes, et la liberté chrétienne voulait maintenir sur le sol de la Germanie les priviléges dont le Christ nous a gratifiés : *Libertas qua nos Christus gratificavit.*

Les ambassadeurs des deux rois furent introduits devant le concile. Ceux de Rodolphe réitérèrent l'assurance de la complète soumission de leur maître, et supplièrent le Père commun des fidèles de mettre un terme aux désastreuses dissensions de l'Allemagne. Les envoyés de Henri se présentèrent également avec toutes les apparences de la soumission devant l'auguste assemblée; ils élevèrent des plaintes contre Rodolphe, coupable, disaient-ils, de trahison et de félonie envers son légitime souverain, et digne, par son usurpation, de tous les anathèmes du Siége apostolique. Il y avait au sein même du concile des évêques qui appuyaient ce réquisitoire.

Mais Grégoire, renseigné par les députés des Saxons, déclara que, dans une affaire aussi importante, il ne pouvait encore rien décider faute de lumières suffisantes, et il conclut ainsi : « Comme ces troubles du royaume ont causé des maux incalculables, nous jugeons à propos d'envoyer sur les lieux des légats sages et prudents, qui convoqueront les hommes pieux de tout ordre, afin de ménager, avec la grâce de Dieu et leur concours, une conciliation, ou de favoriser de tous leurs moyens le parti de la justice, pour que l'autre se désiste, et que les lois reprennent leur ancienne vigueur. Comme nous n'ignorons pas que certaines personnes, poussées par une inspiration satanique, par l'ambition et l'avarice, préfèrent le trouble au bon ordre, nous défendons à qui que ce soit, roi, archevêque ou évêque, duc ou comte, marquis ou seigneur, d'entraver nos légats dans cette mission de paix et de justice. Quiconque serait assez téméraire pour violer ce décret, nous le soumettons aux liens de l'anathème, non-seulement dans son âme, mais aussi dans son corps, le déshéritant de toute prospérité dans cette vie et de la victoire dans les combats, afin qu'il soit confondu et doublement forcé au repentir (1581). »

La sentence d'excommunication fut prononcée contre Guibert, archevêque de Ravenne, et Tédald, archevêque de Milan. Tous les évêques qui avaient dédaigné de venir au concile furent suspendus. Arnould de Crémone fut déposé, pour cause de simonie. Roland de Trévise, qui s'était chargé, moyennant la promesse d'un évêché, de signifier au Pape Grégoire sa sentence de déposition, fut déposé lui-même pour ce trait de sacrilége audace. On confirma l'anathème contre l'infidèle cardinal Hugues le Blanc, qui avait répandu en Allemagne un infâme libelle contre Grégoire VII. On réitéra aussi une vieille condamnation contre Wuifroi, archevêque de Narbonne, le même contre lequel le comte Bérenger avait porté plainte en 1056.

Le Pape frappa encore d'excommunication les hordes normandes qui avaient envahi et dévasté la Marche d'Ancône, Spolète, Bénévent et d'autres provinces que l'Eglise romaine regardait comme ses domaines. On lança l'anathème contre tous ceux qui attaquaient, pillaient ou détenaient les terres de saint Pierre, avec défense à tout évêque ou prêtre de leur prêter son ministère sous peine de déposition.

Un usage barbare, vieux débris de l'ancien paganisme, consistait à dépouiller les malheureux naufragés; il fut de nouveau frappé de toutes les sévérités de l'Eglise.

L'excommunication était alors l'arme universelle; mais, employée contre tant d'ennemis, ne pouvait-elle pas devenir moins redoutable? Si elle s'encourait par le seul contact avec les excommuniés, si ceux qui l'avaient ainsi encourue la transmettaient à leur tour, cette lèpre allait gagner en peu de temps tout le genre humain. Le sage Pontife exempta des prohibitions canoniques les

(1580) *II Cor.* VI, 15.

(1581) Labbe, *Conc.* t. X.

femmes et les enfants des excommuniés, leurs serfs ou serviteurs, et tous les employés de la cour qui n'avaient pas assez d'importance pour entrer dans les conseils du prince ; ceux aussi qui pouvaient alléguer cause d'ignorance. Il innocenta encore le cas de contact indirect. Les pèlerins et voyageurs furent autorisés à recevoir de l'excommunié les choses nécessaires à la vie, et l'aumône fut permise pour tous, sans distinction. — Ces décrets sont datés du 3 mars 1078, jour où finit le concile (1582.)

Malgré ces tempéraments, tant d'excommunications allumèrent partout de nouvelles colères. « Ce concile, dit Voigt, loin de calmer les esprits, ne fit que les enflammer et les aigrir davantage. En Lombardie, les partis hostiles se levèrent avec plus d'audace. A Lucques, le pieux évêque Anselme avait à dos une partie considérable du clergé, qui ne voulait pas se soumettre à la discipline. En vain Mathilde fit tous ses efforts pour ramener le calme : elle ne put réprimer l'insolence des factieux, et Anselme écrivit au Pape que la rigueur, loin de servir, ne ferait qu'augmenter le mal (1583). »

Les sentences de l'Eglise ont donc besoin d'être appuyées par une puissance exécutive. A défaut de César, trop souvent infidèle à ce rôle et maintenant chef de la rébellion, l'Eglise avait eu le peuple. Mais, après vingt-cinq ans d'héroïque résistance, la ligue des patarins avait succombé. Le grand vide qu'elle laissait commençait à s'apercevoir.

Concile de Poitiers.

Le concile annuel de Rome était comme une cour d'appel, à laquelle recouraient ceux qu'avaient frappés les sentences des légats dans les diverses provinces.

Hugues de Die ayant à tenir un second synode dans le midi de la France, l'avait placé au 15 janvier, afin que les intéressés eussent le temps d'arriver à Rome pour le concile dont nous venons de parler. Le courageux légat y soutint une violente tempête, qu'il décrivit en ces termes au Saint-Père :

« Avec l'aide de Dieu, nous avons tenu à Poitiers un concile qui n'a pas été sans fruits ; mais nous avons essuyé bien des périls et bien des contradictions, tant en chemin, que dans le concile, et après le concile. Le roi de France, opposé à lui-même, parce qu'il s'opposait au Roi du ciel, m'avait écrit qu'il voulait faire toute sorte d'accueil à ma légation. Cependant, il manda au comte de ne pas souffrir que je tinsse nulle part des conciles ou des conventicules, ainsi qu'il les appelait ; et il écrivit aux évêques de son obéissance, qu'il les regarderait comme coupables de félonie, s'ils assistaient à ces assemblées, ou s'ils autorisaient les décrets par lesquels nous tâchons, disait-il, d'obscurcir l'éclat de sa couronne et de celle des princes de son royaume.

« Les ennemis de la vérité s'en prévalurent pour nous insulter ; et peu s'en est fallu qu'ils n'entraînassent à gauche ceux que je voyais auparavant à la droite. L'archevêque de Tours, la peste et la honte de la sainte Eglise, et avec lui l'évêque de Rennes, ont causé un grand trouble dans le concile. On y prouva que l'évêque de Rennes avait été ordonné évêque avant d'avoir été ordonné clerc ; que l'évêque d'Angers avait donné pour lui une chappe, quoique à l'insu de l'évêque de Rennes. Avant son épiscopat, il avait jeté à bas de son cheval un cavalier qui mourut de sa chute. Cependant, touché par les prières qui nous ont été faites en sa faveur, parce qu'il est fort utile à son Eglise, nous ne l'avons pas déposé : nous nous sommes contenté de le suspendre, vous en réservant le jugement.

« Pour l'archevêque de Tours, on prouva qu'avant son épiscopat il avait acheté le doyenné ; dignité qu'il ne pouvait posséder, selon la coutume de cette Eglise, sans être prêtre. Comme il n'avait point été élu canoniquement, il ne put obtenir l'agrément du roi, qu'en faisant acheter par son neveu le doyenné en question. Il y a contre lui une autre prévention de simonie. Je ne puis vous exprimer les traverses que cet archevêque nous a suscitées. Il parla presque toujours dans le concile, tantôt pour l'évêque de Rennes, et tantôt pour lui ; mais il ne raisonna jamais. Ils avaient presque gagné l'archevêque de Rouen, lorsque leurs gens, enfonçant les portes du concile à coups de haches, remplirent toute l'assemblée de trouble et de tumulte, et l'archevêque de Tours sortit avec ses suffragants.

(1582) Mansi, *Conc.* t. XX, 503.

(1583) Voigt, citant Fiorentini, p. 477.

« Le lendemain, nous étant assemblés dans l'église de Saint-Hilaire, ce prélat ne nous fit aucune excuse de ce qui s'était passé : au contraire il commença à s'élever contre nous, comme un lion rugissant. Je ne pus l'entendre plus longtemps, et je rendis un décret par lequel je le suspendais des fonctions sacerdotales. L'abbé de Bergue a été pareillement déposé. Pour l'archevêque de Besançon, il n'a comparu, ni au concile d'Autun, ni à celui de Poitiers, et cependant il n'a pas envoyé d'excuse. Je renvoie à votre tribunal l'évêque de Beauvais, accusé de simonie, et en particulier d'avoir vendu des prébendes depuis la publication de votre décret. J'y renvoie pareillement celui de Noyon pour la décision de son affaire (1584), aussi bien que l'évêque d'Amiens, usurpateur de ce siége, et les évêques de Laon, de Soissons et de Senlis.

« J'ai examiné, selon vos ordres, la cause du comte d'Angers. Il m'a presque persuadé qu'il avait raison : je n'ai cependant osé l'absoudre, laissant à votre prudence la décision de cette affaire. Votre fils Taizon vous apprendra ce que j'ai réglé touchant l'évêque de Térouanne et celui de Poitiers... Je prie Votre Sainteté de faire en sorte que les simoniaques et les autres coupables que nous avons déposés, et qui vont à Rome, n'y trouvent pas, comme on nous le reproche, une absolution qui ne sert qu'à les autoriser dans le crime. » Cette lettre peut suppléer aux actes du concile de Poitiers que nous n'avons plus. Il nous en reste seulement dix canons, que voici :

1. Le saint concile a statué qu'aucun évêque, abbé ou prêtre, ne recevra l'investiture des mains du roi, ou de toute personne séculière. Si les laïques méprisent ce décret, et s'emparent violemment des églises, ils seront excommuniés, et ces églises interdites : on y donnera seulement le baptême, la pénitence et le viatique aux malades.

2. Personne ne possédera de bénéfices en plusieurs églises, et ne donnera d'argent pour les obtenir. Ceux qui ont obtenu par cette voie quelque dignité ecclésiastique ou quelque prébende seront déposés.

3. Personne ne pourra prétendre aux biens ecclésiastiques par droit de parenté.

4. Défense aux évêques de recevoir aucun présent pour les ordinations et autres fonctions spirituelles.

5. Défense aux abbés, aux moines et aux autres d'imposer des pénitences. Il n'y a que ceux que l'évêque diocésain a chargés de ce soin qui puissent le faire.

6. Les abbés, les moines, les chanoines n'acquerront pas de nouvelles Eglises sans le consentement des évêques; et le prêtre qui y aura soin des âmes répondra à l'évêque de sa conduite.

7. Les abbés et les archiprêtres doivent être prêtres, et les archidiacres doivent être diacres. S'ils ne peuvent être promus à ces ordres, ils seront déposés.

8. Les enfants des prêtres et les autres bâtards ne pourront être promus aux ordres sacrés, à moins qu'ils ne se fassent moines ou chanoines réguliers. Pour les prélatures, ils ne pourront jamais les obtenir.

9. Défense aux prêtres, aux diacres et aux sous-diacres d'avoir des concubines. Si quelqu'un entend la Messe d'un prêtre qu'il sait être simoniaque ou concubinaire, il sera excommunié.

10. On excommunie les clercs qui portent les armes, et les usuriers (1584*).

Grégoire prodigue d'amnisties.

« Quelque idée qu'on se fût formée de la sévérité de Grégoire VII, on le craignait moins que son légat. Ce Pape, inflexible aux esprits orgueilleux et réfractaires, se laissait toucher par l'humiliation et le repentir. Il voulait que ses légats jugeassent selon la rigueur des canons ; mais il modérait souvent leurs sentences ; et après avoir fait sentir l'autorité de maître et la sévérité de juge, il montrait quelquefois une tendresse de père, en accordant à la clémence tout ce qu'il croyait ne devoir pas blesser la justice (1585). »

Manassès l'éprouva : il alla se présenter au concile de Rome, où Grégoire l'accueillit avec bonté et le rétablit dans ses fonctions, en lui faisant jurer sur le tombeau de saint Pierre qu'il se présenterait devant le légat

(1584) Le légat marque au Pape dans une autre lettre que l'évêque de Noyon, qui devait être Ratbode II, s'était reconnu coupable de simonie

(1584*) Labbe, t. X, p. 336.
(1585) Longueval, t. X, p. 149.

pour se justifier dès qu'il en serait requis. Manassès ajoutait le parjure à ses autres crimes.

La plupart des évêques français que Hugues de Die avait déposés ou suspendus de leurs fonctions eurent de même recours à l'indulgence du Pape, qui se fit un bonheur d'adoucir les peines décernées contre eux. Grégoire se crut obligé de s'en disculper, et il rendit compte de sa conduite en ces termes à Hugues de Die, le 9 mars, quelques jours après le concile :

« Comme c'est la coutume de l'Eglise romaine, à laquelle nous présidons, quelque indigne que nous en soyons, de tolérer certaines choses et d'en dissimuler d'autres, nous avons cru devoir adoucir la rigueur des canons, dans l'attentive révision que nous avons faite des causes des évêques de France et de Bourgogne condamnés par Hugues de Die, notre légat. Quoique Manassès, archevêque de Reims, soit poursuivi pour plusieurs accusations, et qu'il ait refusé de se rendre au synode où Hugues l'a cité, il nous a paru que la sentence portée contre lui était éloignée de la maturité et de la douceur ordinaire de l'Eglise romaine. C'est pourquoi nous l'avons rétabli dans les fonctions de sa dignité, après l'avoir obligé de prêter sur le corps de saint Pierre le serment suivant : Je, Manassès, archevêque de Reims, proteste que ce n'est point par orgueil que je ne me suis pas rendu au concile d'Autun, auquel l'évêque de Die m'avait cité. Si je suis appelé par lettre ou par un envoyé pour subir le jugement du saint Siége, je n'userai d'aucun artifice pour m'y soustraire, et je m'y soumettrai humblement. S'il plaît au Pape Grégoire ou à son successeur que je me justifie devant son légat, j'obéirai avec la même humilité. Je n'emploierai les trésors et les ornements de l'Eglise de Reims confiée à mes soins, que pour le bien et l'honneur de cette Eglise, et je ne les aliénerai jamais pour avoir de quoi résister à la justice.

« Nous avons aussi, continue le Pape, rétabli dans ses fonctions Hugues, archevêque de Besançon, déclaré suspens dans le même concile. Comme ses clercs avaient retenu et lui avaient caché les lettres qui l'appelaient au concile, j'ai cru devoir le rétablir, mais à condition qu'il se purgerait devant le légat, avec ses suffragants ou avec les évêques voisins. Nous avons pareillement rendu à Richer, archevêque de Sens, l'exercice des fonctions dont il était interdit, parce qu'il nous a promis de déduire, en présence de notre légat, les raisons de son absence au concile, et qu'il s'est engagé à soutenir ce même légat dans toutes les affaires ecclésiastiques, et à ne rien omettre pour regagner ses bonnes grâces. Quant à l'affaire de Godefroi, évêque de Chartres, comme ce prélat a été jugé étant absent et sans avoir été appelé, nous l'avons rétabli sur son siége, en attendant que sa cause soit revue et jugée définitivement par notre légat. Nous avons rendu la crosse et l'anneau à Richard, archevêque de Bourges, qui avait quitté son Eglise par un mouvement de colère, et non par le jugement d'un concile, et qui nous a promis de répondre au légat sur ce qu'on lui avait reproché. Pour Radulphe, archevêque de Tours, nous l'avons rétabli dans ses fonctions, parce que ses accusateurs n'étaient pas recevables selon les lois, et que les évêques, qui l'avaient d'abord accusé, se sont ensuite désistés ; d'ailleurs, sa cause ayant déjà été jugée par notre saint prédécesseur le Pape Alexandre, nous n'avons pas dû en recommencer le jugement sur des accusations vagues et incertaines. Nous avons cependant jugé à propos qu'un envoyé de notre part et un envoyé de notre légat se rendissent à Tours, y convoquassent les évêques suffragants de la métropole avec le peuple et le clergé de la ville, et les sommassent ensuite, de la part de saint Pierre, de déclarer comment leur archevêque avait été élu et ordonné ; afin que si, par leur réponse, il était reconnu innocent, on ne parlât plus jamais de cette affaire, et qu'au contraire, si l'on trouvait des preuves certaines de sa culpabilité, on rendît une sentence canonique contre lui (1586). »

Double raison de cette conduite.

L'indulgence dont se disculpait ainsi le miséricordieux Pontife avait sa source dans la bonté de son cœur ; mais elle était aussi puisée dans un sentiment d'équité qui se révèle dans une autre lettre.

(1586) Epist. l. v, ep. 17.

Il était un grand coupable, qu'on épargnait depuis cinq ans ; il était un audacieux transgresseur des lois ecclésiastiques, qui soutenait en Lombardie le schisme triomphant, qui trafiquait à la face du soleil des dignités saintes ; et, tandis qu'on poursuivait quelques obscurs acheteurs, ce vendeur du temple était ménagé. Il était un contempteur déclaré des anathèmes, qui avait pour ministres des excommuniés notoires; et l'on recevait ses députés, on les introduisait dans un concile. Il était un parjure qui avait repris de son chef la couronne, après avoir juré d'attendre le jugement du Pape, et on le traitait en roi. Il était un bourreau de son peuple qui avait couvert l'Allemagne de sang et de ruines, changé des provinces en désert ; et on le mettait en parallèle avec Rodolphe, on ne savait auquel des deux la justice permettait de régner. Ah ! c'est qu'il tenait le glaive levé, pour massacrer encore des milliers de victimes, au jour de sa colère ; c'est que l'armée du schisme en Lombardie, frémissante d'impatience, à la suite d'un nouveau Cadaloüs, n'attendait qu'un signal pour envahir Rome, et y couronner le schisme. Grégoire ne tremblait pas pour lui-même ; mais que de désastres, que de scandales ! Et qui pouvait en prévoir l'issue, et nommer le libérateur ? Grégoire ajournait ce moment redoutable : *Transeat a me calix iste* (1587) ! Il achetait des sursis par d'apparentes faiblesses : faiblesses du bon pasteur qui voit son troupeau près d'être égorgé ; faiblesses d'un père qui voit les éclairs du glaive sur la tête de son fils : *Insanient a facie gladii* (1588).

Mais, condamné à une telle indulgence, Grégoire n'avait plus le courage de sévir contre de moindres coupables. « En raison de la misère de ces temps, et par comparaison avec ces personnages que nous tolérons par faiblesse et nécessité, nous avons cru équitable de supporter encore celui-ci, » écrit-il (1589) à l'évêque de Strigonie. Epargner les forts et peser sur les faibles, ce n'est pas l'habitude des nobles âmes. Et voilà une des raisons qui désarmaient la sévérité de Grégoire devant la seule apparence du repentir.

Un malentendu.

Ce système de ménagements, assez humiliant pour l'Eglise, devait-il au moins réussir ? Cette inépuisable condescendance devait-elle aboutir à la paix ? Hélas !

Lorsque les deux cités qui se partagent le monde paraissent s'entendre, c'est qu'elles ne se comprennent pas; c'est que l'objet de leur accord n'est pas suffisamment expliqué : vienne la définition, chacun se retire, et la lutte recommence plus acharnée.

Quel était cet arbitrage, dont Grégoire était investi ?

Dans la pensée de Henri et de ses partisans, c'était un moyen de frapper Rodolphe et la rébellion ; le sceptre remis aux mains du vicaire de Jésus-Christ, n'était qu'une arme pour blesser un adversaire : c'était sous bénéfice d'inventaire qu'on fléchissait le genou et qu'on adorait. On se souvient d'un réquisitoire, adressé par Sigefroi à Alexandre II, pour qu'il daignât excommunier les Thuringiens ; d'un autre, présenté à Grégoire lui-même contre les évêques saxons, à la fin de 1075 ; d'un autre enfin contre Rodolphe, réitéré déjà plusieurs fois. Quand le soldat catholique a le glaive à la main contre la tyrannie, volontiers on crie à son chef : Réprime donc ce rebelle ! Et quand le martyr chrétien est prêt à tomber sous la hache, volontiers encore on crie à son juge : Condamne-moi ce criminel ! Si le czar n'a pas oublié le chemin de Rome, c'est qu'il a des suppliques de ce genre à y faire porter. L'insidieuse déférence du czar germanique a donc un but très-précis : il est en instance contre son rival, il urge une sentence ; il se flatte que le concile de Rome va lui apporter enfin ce triomphe.

Dans la pensée de Grégoire VII, l'arbitrage est tout autre chose. C'est un acte de suprématie qui consacre la souveraineté de saint Pierre sur les couronnes ; c'est un moyen de replacer sous l'obéissance le clergé d'Allemagne, en attachant cette condition à la réhabilitation du prince, ce sera enfin l'occasion d'un concile au sein de la Germanie. Il y a longtemps que l'épiscopat teutonique refuse de s'assembler à l'appel des légats, et de subir les réformes dont il a tant besoin. Léon IX en personne a échoué devant cette tentative ; et Grégoire VII lui-même, croyant saisir une conjoncture propice en 1074, s'est vainement flatté d'obtenir un con-

(1587) *Matth.* XXVI, 39.
(1588) *Jerem.* XXV, 16.
(1589) Epist. l. IV, ep. 25.

cile en retour d'une couronne (1590). Il espère être plus heureux en 1078 : il a ajourné les parties devant une assemblée germanique ; il faudra bien que l'épiscopat teutonique se réunisse autour des légats du saint Siége, pour ce royal procès.

C'est ainsi que chacun attend de l'arbitrage convenu le triomphe de sa cause.

Pour qui sera la déception? Pour Henri d'abord. Quand ses représentants, après avoir spécifié que la sentence serait rendue « à Saint-Jean de Latran, » se virent renvoyés devant un concile d'Allemagne, ce fut une explosion de murmures mal contenus, de colères mal dissimulées : c'était une ruse de guerre, une habileté stratégique, une mystification véritable ! Grégoire, ne pouvant se dissimuler la portée de cette démonstration, se flatte pourtant qu'avec des injonctions, des menaces et des anathèmes, il réalisera son concile germanique. Crédule espoir ! La déception l'atteindra à son tour; et ainsi finissent toutes ces ententes apparentes entre deux partis essentiellement hostiles.

Injonction d'un congrès.

Aussitôt après la clôture du concile de Rome, le 9 mars 1078, Grégoire VII notifia aux peuples de Germanie la décision qui les concernait, prescrivit le congrès ou concile qui devait tout pacifier, et déploya toute la sévérité du langage apostolique pour intimider les opposants :

« Nous avons compris, dit-il, que plusieurs de votre royaume aiment mieux la discorde que la paix. De la part du Dieu tout-puissant et des bienheureux apôtres Pierre et Paul, nous défendons à qui que ce soit d'entraver par intrigue ou par violence la réunion projetée. Pour réprimer les intentions perverses et les coupables tentatives, nous anathématisons quiconque, roi, évêque, duc ou tout autre, osera enfreindre la présente injonction... Nous vous envoyons le porteur des présentes pour déterminer le lieu et le temps de l'assemblée, de concert avec l'archevêque de Trèves, partisan de Henri, et un autre évêque du parti de Rodolphe, qui sera choisi pour sa vertu et sa capacité. »

Cette lettre n'était que la répétition de celle du 30 mai précédent. Les partisans de Henri s'en étaient moqués, avaient bravé l'anathème des légats, et il ne s'en était rien suivi. Etait-il présumable qu'ils seraient, cette fois, plus dociles? L'impunité, la crainte évidente qu'ils inspiraient, ne pouvaient que doubler leur audace.

Un choix malheureux.

Pour que la chimère du congrès devînt plus chimérique encore, il ne fallait que la confier aux soins d'un partisan de Henri. Udon, archevêque de Trèves, que nous connaissons déjà et qu'une mort d'apostat attend dans quelques mois, fut l'exécuteur des intentions du Pontife. Voici la lettre que lui écrivit Grégoire, le 9 mars 1078 :

« Ce que nous éprouvons d'inquiétude et de tristesse sur les troubles et les déchirements de votre royaume, autrefois si illustre et si puissant, c'est ce que disent suffisamment les circulaires que nous vous avons adressées. Mais, comme la chose paraît se compliquer de jour en jour, l'épine aussi s'enfonce plus avant dans notre cœur. Nous conjurons donc votre prudence, en laquelle nous avons grande confiance, de s'employer sans tarder dans cette affaire, de notifier à tous nos intentions et votre mission ; afin qu'avec la grâce de Dieu et le concours de tous ceux qui l'aiment, nous puissions étouffer cette rage d'infernale discorde ; ou, si nos péchés s'y opposent, nous garantir du moins de tout reproche de négligence. Après avoir fait savoir notre volonté, demandez les réponses des deux partis et assurez-vous bien de leur accord, pour que nous n'ayons point nous-même d'hésitation dans l'envoi de nos légats ; mais, après avoir réglé et assuré tous les préliminaires de ce congrès, le lieu, l'époque et les autres points nécessaires, nous voulons que vous, bien-aimé frère, et celui qui sera choisi avec vous pour médiateur, veniez de suite auprès de nous, pour nous faire connaître les sûretés accordées et les espérances de paix qu'il y aura ; afin que nous puissions faire partir nos légats avec vous sans crainte, et avec l'espoir que leur peine ne sera pas stérile. Ne trouvez pas pénible, cher frère, le labeur que nous vous imposons. Depuis que vous avez reçu l'honneur du sacerdoce, vous n'aurez rien fait de plus grand et de plus méritoire, si vous pouvez écraser la méchanceté du diable en cette

(1590) *Voy.* ci-dessus, col. 1014.

affaire, et sauver la vie à tant de milliers d'hommes. Et quand même le succès ne répondrait pas à votre peine, votre récompense n'en est pas moins assurée, auprès de Celui qui regarde comme accompli tout ce qu'on entreprend avec une volonté droite et ferme. Nous voulons toutefois avoir ce gage de votre affection : Quand même vous ne pourriez amener ce médiateur dont nous parlions, venez toujours vous-même. Nous vous commandons encore, par l'autorité de saint Pierre, de vous déclarer nettement pour le parti de la justice, et de sommer de notre part tous les clercs et laïques que vous pourrez, d'en faire de même. Que la trêve prescrite par nous soit observée jusqu'après la quinzaine qui suivra la dissolution de l'assemblée. Nous vous prions encore de vous employer avec zèle auprès du roi, pour que nos légats retenus dans ce pays, Bernard archidiacre de notre Eglise et Bernard abbé de Marseille, reçoivent la liberté et la sécurité nécessaires pour revenir auprès de nous à leur volonté. »

Udon désirait la paix, la prospérité de l'Etat, et aussi le bien de l'Eglise. Mais il avait un culte suprême, celui de César. Au lieu d'éteindre les ardentes passions du jeune monarque, il y apportait « l'huile de son obséquieuse complaisance,» nous dit Bruno. Ce n'est donc pas sur le chemin de Rome que nous le trouverons, mais sous la bannière de Henri, où il sera frappé d'une mort terrible.

Henri brave les anathèmes.

« Le prince se trouvait près de Ratisbonne, où il attendait les députés qu'il avait envoyés à Rome. Ceux-ci arrivèrent bientôt, avec la lettre du Pape qui convoquait tous les ordres de l'Allemagne à une diète où devait se traiter l'affaire des deux rivaux. Cette décision ne fit qu'irriter Henri; il ne voulait point d'enquête judiciaire. A ses yeux, Rodolphe était un rebelle, l'injustice de sa cause claire et évidente. Aussi armait-il plus que jamais, tout en négociant avec les Saxons, et en convoquant une assemblée à Fritzlar. Les Saxons s'y rendirent, mais les partisans de Henri ne s'y montrèrent qu'en petit nombre; on fut donc obligé de tout remettre à une autre réunion. Henri ne cherchait ainsi qu'à amuser ses ennemis jusqu'à ce qu'il eût fait ses préparatifs contre eux (1591). »

Ils ne furent point dupes de sa politique, qu'ils connaissaient à fond; mais ils furent dociles aux injonctions du saint Père, qui avait ordonné une cessation d'hostilités, prononcé l'excommunication contre ceux qui la violeraient, promis toute sa faveur à ceux qui l'observeraient. Ils laissaient Henri abuser de leur apparente simplicité, espérant qu'il se perdrait lui-même aux yeux de Rome, et que la justice aurait son heure.

Il ne tarda pas à lâcher ses hordes sanguinaires sur les terres de ses ennemis. Les massacres, les incendies, les ravages et les crimes de tout genre débordèrent de nouveau, comme une lave dévorante, sur la malheureuse Germanie : « Pendant tout l'été, la Bavière et la Saxe furent un théâtre de guerre et de conflits sanglants. Dans l'Argovie et la Thurgovie, l'anarchie était générale. Des hordes dévastatrices parcouraient également la Franconie et l'Alsace. Mais la Souabe souffrait plus que les autres provinces. L'évêque Burchard de Bâle et Werner de Strasbourg avaient armé de nombreux paysans, qu'ils conduisaient contre Berthold de Carinthie; mais ils furent battus et mis en fuite (1592). »

Douloureux mécompte de Grégoire.

L'espérance est le sommeil de la souffrance; le désillusionnement, c'est le terrible réveil. Grégoire avait caressé un songe auquel s'était prise avec bonheur son âme saturée d'angoisses. Le songe se brisait! Henri trompait son attente, et ne voulait point de juge; il en appelait au glaive, et les peuples nageaient de nouveau dans le sang.

Grégoire ne pouvait s'expliquer cette rébellion contre ses volontés, avec l'idée qu'il s'était faite de la docilité de Henri. Il croyait n'avoir dans les deux partis que des fils respectueux et tremblants sous l'anathème. Tous, en effet, portaient le nom de chrétiens; mais une nouvelle race était éclose au sein même de la Chrétienté, depuis la Renaissance païenne que nous avons signalée. L'ivraie avait donné une moisson d'ivraie; les œufs de serpents, couvés et réchauffés avec imprévoyance, donné une

(1591) Voigt, liv. x, p. 478.

(1592) *Ibid.*, 479.

génération de serpents (1593). Jadis, sous l'habit des fils de Juda, sous les dehors du culte mosaïque, sous les phylactères du pharisaïsme le Sauveur avait discerné une race de vipères : *Genimina viperarum;* des rejetons de l'antique serpent : *Vos ex patre diabolo estis* (1594). C'est qu'en effet, depuis deux siècles les doctrines de la Grèce avaient été semées sur la terre d'Israël (1595), et ces plantes exotiques y avaient fructifié selon leur espèce (1596). Depuis deux siècles aussi, les mêmes semailles se faisaient à pleines mains sur le sol de l'Europe, et la même récolte s'y épanouissait. Une génération païenne avait surgi, et l'empire romain n'était pas un vain nom. Un Néron était sur le trône ; des Tribonien, des Ulpien, légiféraient contre le Christ, et la horde obscure des persécuteurs était prête à égorger les Chrétiens, à renverser leurs temples. Les païens modernes reprennent forcément la voie de leurs aïeux : « La mort est entrée dans le monde par Satan, et ceux qui sont de son parti l'imitent (1597). » Les faux Chrétiens du XI^e siècle avaient les instincts de haine et de sang que Jésus reproche aux païens de Jérusalem. « Vous êtes la lignée de Satan, et vous voulez accomplir les désirs de votre père, lui qui fut homicide depuis le commencement (1598). » C'étaient ces hommes auxquels notre saint Pontife adressait des paroles pénétrantes comme l'huile, et douces comme le miel, sans s'apercevoir qu'ils y opposaient la dureté de la flèche et la surdité de l'aspic (1599). Là était sa perpétuelle illusion. « Vous n'écoutez pas ma voix parce que vous n'êtes pas de mes brebis, » disait le Sauveur. Moins instruit du secret des âmes, Grégoire croyait n'avoir que des brebis. Témoin d'une lutte acharnée entre son peuple et un autre peuple, il donnait ses ordres aux deux partis, voyant sous les deux drapeaux ses sujets.

Injonction itérative.

Donc, à la nouvelle des sanglantes querelles qui déchiraient de nouveau la Germanie, Grégoire ne pouvant supposer qu'une méprise, une erreur, et l'ignorance de ses volontés, réitéra en ces termes, le 1^er^ juin, ses injonctions du 9 mars :

« Grégoire Pontife, serviteur des serviteurs de Dieu, à tous les clercs et laïques du royaume teutonique qui ne sont point sous l'anathème, salut et bénédiction apostolique.

« Nous avons montré, dans le concile tenu cette année à Rome, combien nous avons à cœur de délivrer votre royaume des fléaux et des calamités qui le désolent, et d'y rétablir la paix, l'ordre et le bonheur. Par le jugement du Saint-Esprit, nous avons décrété et nous ordonnons qu'il se tienne dans votre royaume une assemblée de tous les évêques et laïques qui craignent Dieu, et qu'on décide en présence de nos légats si c'est Rodolphe ou Henri que la justice autorise. Car le mauvais parti, une fois condamné par la raison et enchaîné par l'autorité du bienheureux Pierre, succomberait plus facilement, et cesserait de perdre les âmes et les corps ; le bon parti, au contraire, redoublerait de confiance en Dieu, et fortifié par le pouvoir du bienheureux Pierre et l'adhésion de tous les amis du bien, il marcherait d'un pas plus sûr à la victoire.

« Mais sachant que certains ennemis de Dieu intriguent parmi vous pour faire échouer cette assemblée, pour trouver dans la désolation du royaume la satisfaction de leurs criminelles passions, nous vous supplions, nous vous commandons de la part du bienheureux Pierre, de ne donner à ces gens-là aucun concours, et de ne pas communiquer avec eux. Car, dans le dernier concile, ils ont été déjà excommuniés, enchaînés par l'anathème, et déshérités de la victoire par la puissance de Pierre; afin que, subjugués par l'humiliation, ils cessent de perdre leur âme et de ruiner leur patrie.

« Pour vous, mes frères bien-aimés, ne soupçonnez jamais que je favorise sciemment le parti de l'injustice. Plutôt mourir en vous sauvant, que d'accaparer toute la gloire du monde au prix de votre perte ! Si quelques-uns, trompés par de fausses lettres ou des paroles inexactes, vous suggèrent des appréhensions contraires, ne

(1593) *Isa.* LIX, 5.
(1594) *Matth.* XXIII, 33 ; *Joan.* VIII, 44.
(1595) *II Mach.* IV, 15.
(1596) *Gen.* I, 11.
(1597) *Sap.* II, 24.
(1598) *Joan.* X, 26.
(1599) *Psal.* LIV, 22.

leur donnez aucune créance. Car nous craignons Dieu, et chaque jour nous sommes affligé pour son amour; c'est pourquoi nous faisons peu de cas des grandeurs et des plaisirs du siècle, espérant d'être bientôt consolé auprès de lui (1600). »

Personne n'accusait Grégoire de ce dont il se disculpe : on ne suspecta jamais sa droiture; mais on s'étonnait qu'il tînt la balance égale entre Henri et Rodolphe, et qu'il ignorât de quel côté était la justice. On s'affligeait qu'il poursuivît une solution impossible; car rien de plus fantastique que ce tribunal où Henri viendrait déposer sa couronne aux pieds des légats.

Tristes victimes d'une erreur qu'ils révéraient, les Saxons adressèrent à leur Père commun cette respectueuse supplique :

« Au seigneur apostolique et vénérable Pape Grégoire, les fidèles du bienheureux Pierre et les siens, dévouement et service... autant que peuvent en offrir de pauvres opprimés.

« Nous avons déjà déposé bien des plaintes au pied de ce Siége auguste, dans les diverses phases de nos malheurs; si nous n'avons encore reçu aucune assistance et aucune consolation, ce n'est pas tant à Votre Sainteté qu'à nos péchés que nous l'imputons. Toutefois, si c'était de notre chef et par notre propre choix que nous nous fussions engagés dans une affaire qui nous a été si funeste, nous verrions avec moins de chagrin votre prudence hésiter à nous venir en aide. Mais, si c'est votre autorité seule qui nous a mis ce fardeau sur les épaules, la main qui l'a imposé devait aussi l'alléger. Or, Votre Sainteté sait bien, et vos lettres, que nous gardons comme de fidèles témoins, déposent que ce n'est pas à notre instigation, ni même pour notre cause, mais pour les injures prodiguées au Siége apostolique, que vous avez privé notre roi de la couronne, et que vous nous avez interdit à tous, sous de terribles menaces, de le reconnaître pour tel, déliant tous les Chrétiens du serment de fidélité, et l'enchaînant lui-même des liens de l'anathème. En tout cela, nous avons obéi à votre Paternité avec un grand péril, comme on le voit aujourd'hui : nous n'avons pas voulu lui prêter les mains pour votre déposition, en représailles de la sienne; et, par là, nous avons provoqué contre nous de si implacables cruautés, que la plupart des nôtres, après la confiscation de leurs biens, ont encore perdu la vie dans cette lutte, laissant leurs fils sans héritage et tombés de l'opulence dans la mendicité. Ceux que la mort a épargnés s'inquiètent chaque jour pour un morceau de pain. Ne pouvant nous subjuguer par toutes ces rigueurs, notre ennemi, subjugué lui-même, a été réduit à s'humilier devant vous, et à relever aux dépens de sa gloire celui qu'il avait déshonoré.

« Quel est le fruit que nous avons retiré de ce labeur? L'homme qui s'était vu amené, par notre généreux dévouement, à adorer les traces de vos pieds, a été absous sans notre participation, sans amendement, et il a eu les mains déliées pour nous égorger.

« Quand cette absolution nous a été notifiée, nous avons vu, dans vos lettres, que, pour la sentence qui le privait du trône, rien n'était changé, et nous ne voyons pas encore aujourd'hui que rien puisse être changé à cet égard : car nous ne comprenons pas comment une libération de serments pourrait être cassée; or, sans serments, point de royauté.

« Après plus d'une année d'interrègne, un de nos princes a été mis, par voie d'élection, à la place du prévaricateur. Au moment où le nouveau roi (il n'était pas question alors de plusieurs) nous donnait les plus belles espérances d'avenir, voilà que soudain vos lettres qui nous arrivent parlent de deux rois dans un seul royaume.

« Cette division de la royauté a entraîné la division du royaume, d'autant plus que, dans vos lettres, les peuples voyaient toujours la personne du prévaricateur mise au premier rang, et que vous lui demandiez une escorte, comme à un dépositaire du pouvoir, pour venir vous-même dans notre pays examiner sa cause.

« Cet examen, quand nous en cherchons l'objet, permettez-nous de vous l'avouer, est tout merveille et éblouissement pour nos yeux. Quoi! c'est quand un homme a été déposé, sans condition aucune, par le jugement d'un concile; c'est quand il a été remplacé avec le contrôle de l'autorité apostolique, qu'on l'appelle à plaider sa cause!

(1600) Epist. l. VI, ep. 1.

On recommence ce qui était fini; on remet en question ce qui était irrévocablement jugé?

« Voici encore un point qui déconcerte nos faibles lumières : Tandis qu'on nous exhorte à persévérer avec constance dans notre voie, on donne également espérance au parti contraire, par des paroles et par des effets. Les intimes dudit Henri, qui sont notés d'infamie dans tout le royaume; qui, en le reconnaissant comme roi, sont en révolte manifeste contre les décrets du concile; qui ont été séparés de la sainte Eglise, avec leur chef, par un légat apostolique, reçoivent à Rome un accueil amical; ils en reviennent impunis, ou plutôt couronnés d'honneur et de gloire, et, redressant avec fierté le drapeau de la révolte, ils insultent à notre abjection. Et nous, nous sommes un objet de risée, et nous nous faisons traiter de sots, en évitant avec scrupule leur contact, tandis qu'ils sont reçus en communion par notre chef lui-même avec une charité si démonstrative.

« Mais voici pour nous le comble de la fatalité : outre le fardeau de nos propres fautes, nous avons encore à porter celles d'autrui. On nous fait un crime de ne pas envoyer à Rome de plus fréquentes ambassades! Mais il est clair comme le jour que nous en sommes empêchés par ceux-là mêmes qui vous ont juré le contraire. On ne dit mot à ces tyranniques et parjures oppresseurs, et on nous dit à nous : Pourquoi n'avez-vous pas envoyé vos avocats?

« Nous savons bien, très-cher seigneur, et votre édifiante piété nous garantit que vous faites tout cela avec bonne intention, et par des vues supérieures, insaisissables pour le vulgaire. Nous, gens sans esprit, incapables de pénétrer ces mystères réservés, nous vous exposons ce que nous avons vu de nos yeux et entendu de nos oreilles, les conséquences visibles et palpables de ce système, qui ménage les deux partis, et qui ajourne à la merci de l'incertitude ce qui n'a rien d'incertain. Tous ces malheurs n'existeraient pas, ou ils seraient bien moindres, si vous ne vous étiez détourné ni à droite ni à gauche de votre route primitive.

« Votre zèle vous a engagé dans un sentier ardu, où il est pénible d'avancer, humiliant de reculer. Pourtant, ne perdez pas courage, très-saint Père, et ne laissez pas grandir le mal par ces éternelles indécisions. Si, en présence des périls qui vous cernent, vous ne trouvez pas prudent de résister de front aux ennemis de l'Eglise, évitez au moins de détruire ce que vous avez fait; car, s'il faut tenir pour non avenu ce qui a été décrété dans un concile de Rome, ce qui a été confirmé par un légat, nous ne savons plus ce qu'il faudra tenir pour authentique.

« Si nous osons adresser à Votre Sainteté ce langage, c'est en toute humilité et dans l'amertume de notre âme; car il n'est point de douleur semblable à la nôtre. Exposés à la gueule des loups pour avoir obéi au pasteur, nous sommes les plus malheureux des hommes, si nous avons encore à nous garer du pasteur lui-même. Mais non : le Dieu tout-puissant vous enflammera d'un nouveau zèle contre les ennemis de son Eglise, et l'espoir que nous avons mis en vous ne sera pas confondu (1601). »

Mesures défensives des Germains.

Les hordes dévastatrices de Henri n'étaient redoutables que par le défaut de concert à les réprimer. Les injonctions pontificales, en paralysant la défense, leur livraient partout de faciles triomphes. Fallait-il rester les bras liés devant ces iniques agresseurs? Les catholiques enfants de la Germanie purent se rappeler la conduite des enfants d'Israël devant les soldats d'Antiochus. Ceux-ci les attaquaient lâchement le jour du Sabbat, et les généreux observateurs de la loi sainte ne lançaient pas une pierre contre eux : « Mourons, disaient-ils, dans notre simplicité! »

« A la fin, on se dit : Si nous faisons tous de même, si nous ne défendons pas contre ces païens notre vie et notre religion, la nation sainte aura bientôt disparu de la terre.

« Ils prirent donc la résolution suivante : Si l'on vient nous attaquer le jour du Sabbat, battons-nous, et ne nous laissons pas égorger comme nos frères (1602). »

Welf et Berthold demandèrent à Rodolphe de faire appel à ses braves Saxons, et de former tous ensemble une armée d'observation, pour couvrir leurs communes frontiè-

(1601) Bruno, *Patrol.*, t. CXLVII, col. 568.

(1602) *I Mach.* II, 36-41.

res, et se protéger solidairement contre les dévastateurs. Le jour de la Pentecôte, Rodolphe autorisa son peuple à prendre les armes, et l'armée du brigandage se troubla.

Bataille de Melrichstadt.

« Quand Henri apprit ces préparatifs, il résolut d'empêcher la jonction de Welf et de Berthold avec Rodolphe. Etant venu se placer entre eux, à la tête d'une armée, il députa vers Rodolphe et vers les autres seigneurs saxons pour faire des propositions de paix. Une suspension d'armes fut arrêtée. Pendant que Henri faisait ainsi négocier, douze mille paysans attaquèrent, d'après ses ordres, et avec une fureur aveugle, Welf et Berthold, campés sur les bords du Necker (1603). Les assaillants éprouvèrent de nombreuses pertes, et presque tous leurs prisonniers furent mutilés. Dans le même temps, lorsque ses envoyés furent à peine sortis du camp saxon, Henri fit marcher ses troupes pour attaquer les Saxons.

« Ce fut près de Melrichstadt, dans la Franconie, aux bords de la Strewe, que les deux armées se rencontrèrent. Rodolphe, pris à l'improviste par cette attaque soudaine, eut à peine le temps de ranger ses troupes en bataille, et de leur adresser à la hâte quelques paroles d'encouragement, quand déjà le cliquetis des armes et les cris des mourants se faisaient entendre. Rodolphe était constamment à la tête des siens, et son héroïque exemple fut si efficace, que, dès le premier choc, deux colonnes de l'armée de Henri furent enfoncées : néanmoins, la victoire était indécise; une foule de braves tombaient des deux côtés. Là où Rodolphe ne pouvait se trouver, était le vaillant Otton de Nordheim, qui offrait dans sa personne un modèle de bravoure chevaleresque. Eberard de Nellenbourg, Poppon de Henneberg, Thiebald et Henri de Lechsgemond, et une foule d'autres personnages distingués, furent tués à côté du monarque, qui perdit ainsi une partie considérable de sa noblesse. Cependant, la résistance de ses guerriers fut tellement opiniâtre, que, dans les rangs de Rodolphe, plus d'un combattant chercha son salut dans la fuite. De ce nombre étaient Werner, archevêque de Magdebourg; Bernard, archidiacre et légat de l'Eglise romaine; Sigefroi de Mayence et Adalbert de Worms. Leur fuite jeta l'épouvante dans toute l'armée, et tous les efforts de Rodolphe pour arrêter les fuyards devenaient inutiles, quand soudain Otton et le comte palatin Frédéric, faisant entendre le cri de guerre saxon : *Saint Pierre! saint Pierre!* fondirent de nouveau sur les troupes de Henri, et en firent un carnage horrible. La confusion se mit dans leurs rangs; elle augmenta encore quand on entendit le bruit que le roi Henri était tué. Effrayée de cette nouvelle, l'armée tourna immédiatement le dos, et l'ennemi la poursuivit l'épée à la main jusqu'à Wurtzbourg; les Saxons pénétrèrent dans la ville, et y laissèrent une garnison. L'infanterie de Henri avait horriblement souffert dans sa fuite. Bientôt Frédéric revint sur le champ de bataille. Le duc Otton y retourna de même; mais, en voyant les troupes qui l'occupaient, il les prit pour des détachements ennemis : ses forces épuisées l'empêchèrent de les attaquer. Frédéric réunit son armée, et passa la nuit en plein air au milieu des cris de triomphe. Le lendemain 13 août, il fit enlever tout le butin que ses soldats pouvaient emporter; le reste fut brûlé. Il délivra Sigefroi de Mayence et le légat Bernard, que les Thuringiens retenaient captifs, et rentra triomphant dans la Saxe. Le jour de son arrivée fut une fête pour tout le pays : on remercia Dieu de leur avoir accordé cette victoire, et d'avoir délivré tant d'ecclésiastiques. Cependant l'évêque de Magdebourg avait été égorgé par les habitants des campagnes; celui de Mersebourg avait été complétement dépouillé, aussi bien que le duc Magnus et le comte Hermann, son oncle paternel (1604). »

Imposture de Henri.

Henri vaincu se retira à Ratisbonne pour lever de nouvelles troupes; autour de lui s'étaient rassemblés les grands du royaume. Le monarque leur dit « que la guerre était finie, et qu'il ne lui restait qu'à les convier à partager le fruit de la victoire; que la Saxe était épuisée en hommes; que si de nouveaux habitants ne venaient s'y établir, ce pays deviendrait la demeure des bêtes fauves; que, dans la dernière bataille, presque toute la noblesse saxonne avait péri, et

(1603) Bertold Const. dit : *Duodecim millia populi conjurati.*
(1604) Voigt, liv. x, p. 480.

que le peuple, mécontent de ses chefs, n'attendait que son apparition pour lui demander, non l'honneur et la liberté, mais la vie. » Pour accréditer cette imposture, Henri se servit d'un stratagème digne des honneurs de l'histoire : « Il fit paraître de prétendus députés auxquels il avait fait la leçon, et qui dirent au roi, en présence de l'assemblée, au nom du duc Otton et du comte Hermann, qu'eux seuls de tous les hommes libres avaient échappé au massacre, grâce à la fuite, et qu'il ne restait qu'eux en Saxe; que maintenant ils se repentaient, bien tard, hélas! d'avoir osé, fiers de leur multitude, résister à l'autorité royale; qu'ils attendaient humblement l'arrivée du monarque pour donner à la terre des cultivateurs; que, pour eux, ils demandaient la vie pour toute grâce, bien que indignes de cette faveur. » Ils débitèrent gravement leur rôle, tel que l'habile prince le leur avait dicté; et les assistants, qui avaient tout écouté d'une oreille avide, se voyaient déjà seigneurs de la Saxe, et ce rêve les enivrait d'une folle exaltation.

« Ils s'élancent donc sur les pas du monarque à la poursuite d'une si belle espérance. Ils ne désiraient pas, cette fois, avoir trop de compagnons d'armes; car la part de chacun devait être d'autant plus petite que le nombre des copartageants serait plus grand. Ils arrivent ainsi jusqu'à la forêt qui sépare la Franconie de la Saxe. Mais là ils apprennent, ce qui était très-réel, que les Saxons étaient campés de l'autre côté de la forêt avec une armée telle qu'ils n'en avaient jamais réuni. Ils comptaient en effet soixante mille combattants, décidés à mourir en gens de cœur, ou à protéger leur patrie. Cette nouvelle les trouva d'abord incrédules; mais, quand ils eurent appris par leurs éclaireurs qu'elle n'était que trop vraie, ils rebroussèrent chemin plus vite qu'ils n'étaient venus, et la crainte les rendit encore plus alertes que l'espérance (1605). »

Dévastation de la Souabe.

La déception fut pour eux, mais non pas pour Henri. Ce grand politique avait ses vues, en réunissant cette puissante armée par l'appât d'une chimérique conquête : lui seul en savait la destination réelle. « Il la dirigea soudain contre la Souabe, où il n'épargna ni les églises, ni leurs dépendances, ne faisant aucune différence entre le sacré et le profane. C'était un dédommagement pour l'insatiable avarice de ceux qu'il avait affriandés par une mensongère espérance (1606). » C'était aussi pour lui-même une satisfaction.

« Les domaines de Welf et de Berthold furent entièrement dévastés. Ce fut vers l'époque de la solennité de la Toussaint, qu'une ruine complète menaça les églises, dont près de cent avaient déjà été pillées ou brûlées. Les monastères eurent le sort qu'avait éprouvé celui de Richenou. Les évêques, les abbés et les ecclésiastiques de tout rang furent ignominieusement traités, les femmes déshonorées et enlevées; tout ce qu'il y avait de beau et de sacré était foulé aux pieds : enfin tous les maux de la guerre civile pesaient sur ce peuple, car la dernière bataille avait exaspéré les esprits. Cependant aucun seigneur allemand ne se rattacha au parti du roi (1607). »

C'est dans cette déplorable expédition que mourut l'archevêque Udon. Pour plaire à son maître, le prélat courtisan avait autorisé le pillage des églises : tout n'est-il pas à César? le lendemain matin, il fut trouvé mort (1608).

Longanimité excessive.

Grégoire devait s'apercevoir de plus en plus que le système d'atermoiements qu'il avait adopté était condamné par les résultats. La lumière pouvait-elle lui manquer pour condamner Henri? Chaque année apportait son tribut de parjures, de trahisons, de sacriléges, de froides atrocités. Même en restant dans le domaine des choses ecclésiastiques, l'ex-roi accumulait sans cesse les causes les plus évidentes de condamnation : il avait toujours autour de lui sa horde d'excommuniés ; il soutenait partout ses évêques schismatiques, et, bravant Grégoire dans ce que Grégoire avait de plus à cœur, défiant à plaisir ses foudres, il donnait des investitures à la face du soleil : « Henri, dit Voigt, ne cessait de nommer de nouveaux évêques ; il plaça sur le siége de Constance son chapelain Thietbald, et nomma archevêque de Trèves Engelbert,

(1605) Bruno, *Patrol.*, t. CXLVII, col. 558.
(1606) Bruno, *ibid.*
(1607) Voigt, liv. XI, p. 484.
(1608) Bruno, *Patrol.*, t. CXLVII, col. 546.

homme d'une naissance illustre, et lui donna l'investiture par la crosse et l'anneau (1609). »

Grégoire ne pouvait ignorer ces faits. C'était le cas de dire : « Qu'avons-nous encore besoin de témoignages ? » A quoi bon une enquête, « pour examiner si c'était Henri ou Rodolphe que la justice favorisait davantage ? » Si Rodolphe n'était pas meilleur, il fallait aussi l'exclure du trône, et la cause de Henri n'en était pas plus juste. Nous serons heureux que l'on conteste ces appréciations, si on le peut. Ce que nous ne permettons pas, c'est de remettre en scène la fabuleuse figure de l'*orgueilleux* Grégoire, du *fougueux*, de l'*impétueux* Grégoire.

Lettre à Hugues de Cluni.

Les affaires de Germanie n'étaient pas les seules qui occupaient Grégoire. A l'époque dont nous parlons, il écrivait aux Eglises d'Italie, de France, d'Angleterre, d'Espagne. Son attention s'étendait aux pays les plus éloignés, tels que le Danemark, la Norwége. Quand on considère ces prodigieux travaux, on n'est point surpris de la lettre qu'il adresse à l'abbé de Cluni, où il épanche son âme dans le sein de l'amitié, et dévoile toutes ses anxiétés. « Fatigué, dit-il, par les affaires multipliées de diverses nations, j'écris peu à celui que j'aime beaucoup. Nous sommes accablé de tant d'angoisses, et fatigué de tant de travaux, que ceux qui sont avec nous ne peuvent plus les supporter, ni même les regarder. Quoique la voix céleste nous crie que chacun sera récompensé selon son travail ; quoique le saint Roi nous dise : « Vos consolations ont rempli de joie mon âme, à proportion du grand nombre de douleurs qui ont pénétré mon cœur (1610) ; » cependant la vie est souvent pour nous un ennui, et la mort désirable. Quand ce bon Jésus, ce pieux consolateur, vrai Dieu et vrai homme, me tend la main, je suis soulagé dans mon affliction et plein de joie ; mais quand il me laisse à moi-même, je retombe dans le trouble, je meurs. Cependant je revis en lui, lors même que les forces m'abandonnent entièrement. Je lui dis souvent en gémissant : Si vous imposiez un tel fardeau à Moïse ou à Pierre, ils en seraient accablés. Que dois-je donc être, moi, qui ne suis rien, comparé à eux ? Il faut que tu viennes aider ton Pierre dans le Pontificat, ou que tu le voies succomber. Mais je recours à ces paroles : « Seigneur, ayez pitié de moi, parce que je suis faible (1611) ; » et à celles-ci : « Je suis devenu un prodige aux yeux d'un grand nombre, parce que vous êtes mon protecteur tout-puissant (1612). » Je n'oublie pas non plus les paroles de l'Evangile : « Dieu est assez puissant pour faire naître de ces pierres des enfants d'Abraham (1613). »

C'est vers cette époque que Grégoire demanda au saint abbé de Cluni, pour le soulager dans ses labeurs, un ou deux de ses moines les plus aptes au gouvernement. Hugues lui envoya Otton, prieur de Cluni, et Pierre, depuis abbé de Cave, près de Salerne. Otton était fils du seigneur de Langéri, près de Châtillon-sur-Marne. Il naquit vers l'an 1042, et fut élevé à Reims, où il fit ses études sous saint Bruno, alors chancelier de cette Eglise. Otton en fut chanoine, et il en était archidiacre en 1070. Peu de temps après, il résolut de quitter le monde, et se retira à Cluni. Saint Hugues, voyant sa capacité, le fit prieur vers 1076, et, deux ans après, le Pape l'ayant fait venir à Rome, lui donna l'évêché d'Ostie. Otton devint alors le principal confident du Pape, et fut dans la suite Urbain II.

Lutte de Manassès.

Manassès, archevêque de Reims, fut un des tourments du pontificat de Grégoire VII. Rentré dans son diocèse après sa feinte réconciliation, il s'en prévalut comme d'un triomphe sur le légat, et afficha de nouveau le scandale et la violence avec plus d'audace que jamais. Hugues de Die menaça, et fut obligé de sévir ; mais l'orgueilleux prélat refusa de reconnaître sa juridiction, prétendant n'avoir affaire qu'au Pape. Il en appela donc à Grégoire dans une lettre fort soumise, où il affecte un grand zèle pour la sainte Eglise, et dénonce à la vigilance du Pontife divers abus. Quant à lui-même, il prétend n'être justiciable que du Vicaire même de Jésus-Christ, en vertu d'un anti-

(1609) *Annal. Trevir.*, ann. 1078.
(1610) *Psal.* XCIII, 19.
(1611) *Psal.* VI, 3.
(1612) *Psal.* LXX, 7.
(1613) *Luc.* III, 8. — Epist. l. V, ep. 21.

que privilége de son Eglise, dont il sollicite la conservation (1614).

Grégoire ne fut pas dupe cette fois de cet artificieux langage. Il maintint le droit de son légat, et lui manda de s'associer Hugues de Cluni, pour examiner les réclamations de Manassès, et faire droit à ce qu'elles auraient de légitime (1615). En même temps, il écrivit à l'archevêque lui-même, que la prétendue prérogative qu'il invoquait ne pouvait être reconnue :

« Nous sommes surpris, dit-il, que vous vouliez limiter nos droits, et vous exempter seul de ce que nos prédécesseurs ont pratiqué dans toutes les occasions. Vous savez qu'Osius présida le concile de Nicée, et Cyrille le concile d'Ephèse, comme légats des Papes; que saint Grégoire donna à Syagre, évêque d'Autun, suffragant de Lyon, la commission de tenir dans la Gaule un concile général; et que, pour un pareil sujet, il fit son légat en Afrique un moine nommé Hilaire. Quant à l'allégation d'une exemption spéciale, nous répondons que l'on peut, suivant les circonstances et les personnes, les temps et les lieux, accorder des priviléges qu'il est licite de révoquer plus tard dans d'autres circonstances, si la nécessité ou une plus grande utilité le demande. Car les priviléges ne doivent pas ruiner la discipline établie par les Pères, mais servir au bien de l'Eglise. Ainsi, l'autorité de l'Eglise d'Arles, qui s'étendait sur tout le royaume de France, alors plus grand qu'aujourd'hui, a été restreinte au bout d'un temps, et le saint Siége a délégué son pouvoir à d'autres, selon qu'il lui a plu. Votre Eglise de Reims elle-même a été à une époque soumise à un primat après le Pape (1616). »

Concile de Lyon.

Ce fut principalement pour juger l'affaire de Manassès que Hugues de Die assembla à Lyon un concile compté pour le VI^e de ceux qu'il convoqua. Il avait d'abord indiqué Troyes pour le lieu du concile; mais les accusateurs de Manassès représentèrent qu'ils n'y seraient pas en sûreté. Il reçut une offre de trois cents onces d'or pour ne pas pousser la procédure en toute rigueur; mais il n'était pas de caractère à se laisser ainsi gagner.

Manassès ne comparut point; mais il adressa au concile un mémoire apologétique, où il chicane en vrai légiste sur toutes les formes de la procédure. La citation est nulle, parce que le nom de l'abbé de Cluni, juge désigné, n'y est point mentionné; parce que Lyon est trop éloigné de Reims; parce qu'il a été déjà condamné injustement dans la même province. Et puis un de ses accusateurs s'était désisté; un autre était né à Cologne. On le sommait de venir au concile avec six évêques sans reproche pour tester en sa faveur : « Six évêques sans reproche! dit-il; eh! vraiment, il faudra que je ressuscite les saints évêques Remi et Martin, Julien et Germain, Hilaire et Denys! »

Le légat ne laissa pas de procéder à la condamnation; mais nous verrons Manassès en appeler au Pape, et prolonger pendant plusieurs années encore ces scandaleux débats.

Grégoire VII dans la tempête.

Notre saint Pontife avait autour de lui des luttes plus directes et plus menaçantes que celles de Manassès. Depuis la chute d'Herlembald, l'armée schismatique, devenue toute-puissante en Lombardie, était comme une avalanche suspendue sur la Ville sainte. Elle n'était contenue que par les fidèles légions de la princesse Mathilde. Si Milan, courbée sous le joug, avait abdiqué les nobles combats, il n'en était pas de même de Florence : les moines de Vallombreuse avaient entretenu le feu sacré au sein des populations, et là encore vivait la croisade. Gloire à Mathilde, sans doute; mais gloire à saint Jean Gualbert et à sa généreuse milice! gloire à cette parole ignorée, qui créa des cœurs chrétiens et suscita des soldats à l'Eglise dans ce siècle de défection! Sans cela, qu'aurait pu le bras d'une femme? Ils étaient peu, toutefois, ces héros inconnus, ces gardiens de la civilisation et de la liberté; les lâches, les apostats, les esclaves de César étaient nombreux : mais, si la lutte fut rude, Dieu n'abandonna pas son Eglise.

Les séductions, ainsi que les terreurs, furent essayées auprès de Grégoire VII, pour obtenir une prévarication, une lâche complaisance. Au prix d'un décret de tolé-

(1614) *Patrol.*, t. CXLVII, col. 695.
(1615) Epist. l. VI, ep. 3.
(1616) *Ibid.*, ep. 2.

rance, d'une sentence contre un rival, il pouvait obtenir des évêques schismatiques tous les hommages, et de Henri tous les honneurs. Il ne le voulut pas : il subit sans fléchir toutes les pressions, et là est le grand côté de sa vie. Ce qu'il accorda, c'est ce qu'admit sa conscience, au milieu des incroyables obsessions dont il était environné.

Ainsi, il fut aisé de lui persuader que le congrès pacificateur, qu'il avait ordonné dans le dernier concile, ne pouvait avoir lieu en Allemagne, au milieu des perturbations qui bouleversaient le pays ; que le tort était de n'avoir pas jugé cette affaire à Rome, selon le plan convenu.

Convocation d'un concile.

Le bon Pape songea donc à convoquer, à Rome, pour le milieu de novembre, un nouveau concile, utile d'ailleurs à plusieurs autres égards. Voici la circulaire qu'il écrivit à ce sujet :

« Grégoire Pontife, serviteur des serviteurs de Dieu, à tous les archevêques, évêques et abbés de Germanie restés dans le sein de l'Eglise romaine, salut et bénédiction apostolique.

« Ce que la sainte Eglise a souffert en ces derniers temps de tribulations, de persécutions, de tempêtes et de périls, ne vous est qu'imparfaitement connu. Ce qu'elle a reçu d'assistance et de compassion sincère de vous qui êtes ses fils, hélas ! vous le savez. Nous ne pouvons nous le rappeler sans douleur : la charité du grand nombre se refroidit tellement envers elle, que nous semblons assister à la réalisation de cette prophétie évangélique : « Quand l'iniquité déborda, le cœur de beaucoup se refroidira « (1617). » Que puis-je dire ? Vous qui avez négligé par inertie ou évité par timidité, de consoler votre mère dans sa pressante angoisse, vous vous êtes montrés des fils indignes, des fils sans entrailles. Quelle honte, ou plutôt quelle désolation, de voir les persécuteurs de la religion conspirer avec tant d'ensemble, et déployer tant d'efforts, sacrifiant non-seulement leurs biens, mais leur vie même, pour assouvir leur infernale haine ; tandis que presque personne, parmi les amis du bien, ne veut subir la fatigue ou exposer ses intérêts, ou donner ses biens pour le service de l'Eglise sa mère !

« Mais quelle qu'ait été votre conduite, béni soit Dieu, le Père de Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui, nous préservant des mains de nos ennemis et de la violence des persécuteurs, a jusqu'à ce jour défendu la justice par notre bras, au moins selon notre conscience ; le Dieu qui, fortifiant notre faiblesse par sa puissance, ne permet pas que nous soyons attiré au parti de l'iniquité par la séduction des promesses, ni par la terreur des persécutions ! Nous lui rendons d'immenses actions de grâces de ce que, nous conservant dans cette tempête d'afflictions, il nous a fait marcher d'un pas ferme vers l'espérance du calme, sans que notre conscience ou le témoignage de ceux qui nous connaissent nous impute aucun acte contraire à la droiture.

« Pour le moment, mes frères, désirant terminer la dissension entre la royauté et le Siége apostolique, nous vous invitons par les présentes, au nom du bienheureux Pierre, au concile que nous nous disposons à célébrer au milieu de novembre. Vous pourrez venir et retourner en sûreté : nos fidèles qui sont à la cour de Henri en ont reçu la garantie par serment. Il nous tarde donc de traiter avec vous des moyens d'affermir la paix et de ramener les schismatiques dans le sein de l'Eglise (1618). »

Les Saxons ne savaient pas dans quelle tourmente, dans quelle nébuleuse atmosphère Grégoire se trouvait enveloppé. Ils croyaient qu'il devait voir clairement ce qui pour eux était sans nuages. Notre Père dort, comme Jésus sur la barque, se disaient-ils ; éveillons-le pour qu'il nous sauve. « N'ayant reçu à leur précédent appel aucune réponse, dit Bruno, ils le réitérèrent. Puisque Pierre ne s'était pas réveillé au premier chant du coq, c'était au peuple chrétien à crier de nouveau. » Voici cette seconde supplique :

« Au seigneur apostolique Grégoire, les fidèles serviteurs de Pierre et les siens, respect et dévouement sans limites.

« Votre Sainteté sait à travers quels obstacles et au prix de quels périls vous parviennent nos messages : le chemin qui a

(1617) *Matth.* XXIV, 12.

(1618) Mansi, *Concil.*, t. XX, col. 581.

toujours été ouvert à tous les peuples, à toutes les tribus et à toutes les langues, est maintenant fermé et interdit, à ceux surtout qui ont beaucoup souffert pour l'honneur de l'apôtre au tombeau duquel ce chemin conduit. Or il serait digne de votre grandeur, comme de notre misère, que ce qui nous coûte tant de peine, nous rapportât quelque avantage et quelque consolation. Mais toutes les questions et toutes les plaintes que nous adressons au Siége qui fut toujours l'arbitre de la doctrine et de la justice, ne provoquent jamais de réponse positive : tout est réservé et ajourné. Naguère encore, nous avons exposé à votre Sainteté quelle sentence le seigneur Bernard a fulminée contre Henri, l'ennemi de Dieu, et ses complices ; quelle décision il a rendue sur le roi Rodolphe, par votre autorisation : nous avions confiance que, si cela arrivait une fois à votre connaissance, notre cause était gagnée. Mais, après une longue attente, notre envoyé, enfin de retour, nous a rapporté, pour toute consolation, que vous avez dit n'avoir pas foi à nos paroles. Et pourquoi, très-cher seigneur, ne croiriez-vous pas ce que vous ont affirmé nos frères dans l'épiscopat, par exemple le respectable évêque de Wurtzembourg, celui de Passau et d'autres religieux personnages, qui ont attesté avoir vu et entendu ? Non, seigneur, nous ne mettons point notre espérance dans les paroles de mensonge ; nous croyons plutôt que la vérité nous délivrera. Dieu, qui est vérité, qui *seul* considère la peine et la douleur, n'a pas abandonné ceux qui espéraient en lui ; mais il nous a visités dans sa bonté et sa miséricorde. Car notre prince Rodolphe, fort de Celui qui donne le salut aux rois, a puissamment triomphé des ennemis du Seigneur ; et Henri, suivant son habitude, a pris la fuite avec ses complices échappés au glaive, en la compagnie de ce traître dont vous avez essayé vainement de vaincre la méchanceté par les bienfaits, ce Robert de Bamberg, l'auteur et le provocateur de toutes ces calamités.

« Et plût au ciel que, maintenant du moins, vous fussiez suffisamment édifié sur l'hypocrisie du despote et celle de ses partisans ! Ne continuez pas, cher seigneur, ne continuez pas à caresser ces hommes : c'est livrer à la risée votre auguste caractère. Après tant de rebuts, tant d'humiliantes déceptions, n'allez plus leur demander des sauf-conduits. Votre présence dans notre malheureux pays serait pour nous aussi désirable que nécessaire ; mais nous savons parfaitement que jamais vous n'y viendrez de leur gré : il faudrait qu'ils eussent l'assurance préalable que vous favoriserez leur parti, en sacrifiant la justice à leur bon plaisir.

« Cessez donc une bonne fois de compter sur des gens dont la perfidie vous a causé tant de déceptions. Vous voyez comme les maux se sont multipliés sur la terre, maux qu'on ne saurait supputer ! La lutte ouverte par vous, et entreprise par votre ordre, ne se termine point par vos décrets : elle est abandonnée au jugement du glaive. Nous vous en prions donc, nous vous en conjurons dans le Seigneur, plus de ménagements obséquieux, plus d'atermoiements ! Armez-vous du zèle de la justice, et, pour l'honneur du saint Siége, sinon pour nous, confirmez ce qu'a fait votre légat ; signifiez de vive voix et par vos circulaires, ce qu'il y a à faire, et de quel côté il faut se ranger, dans cette question qui divise l'Eglise. Si cela eût été fait depuis longtemps, nous sommes sûrs que le mauvais parti aurait déjà perdu ses forces, et ne pourrait plus nuire ni à vous ni à nous. Que Votre Sainteté ne continue pas à donner des décisions ambiguës et équivoques, qui ont toujours eu l'air de nous approuver sans vouloir froisser nos adversaires. Il est positif que vous ne pourrez jamais délivrer l'Eglise qui vous est confiée, à moins que vous ne vouliez tolérer qu'on soit les ennemis de ses ennemis.

« Encore un point sur lequel nous vous prions de ne point laisser sommeiller les lois canoniques : il s'agit des corps des excommuniés tués en persécutant l'Eglise. Ne permettez pas qu'ils soient enterrés dans les parvis des églises ; et, là où ont eu lieu ces sépultures, défendez la célébration des divins offices. Grand nombre de ces profanations ont eu lieu à Augsbourg (1619). »

V^e concile de Grégoire VII.

Cette lettre ne pouvait qu'ajouter aux em-

(1619) Bruno, *Patrol.*, t. CXLVII, col. 585.

barras et aux perplexités de Grégoire. Le concile annoncé s'ouvrit au milieu de septembre, et ne compta pas plus de 50 prélats.

« Les deux rois y envoyèrent des ambassadeurs. Le but de cette assemblée était l'arrangement de l'affaire des deux rois. Le Pape avait fortement à cœur le repos de l'empire, ainsi que la réforme de l'Eglise. Il ne pouvait obtenir l'un sans l'autre; car il voyait bien par le passé qu'il ne pouvait se flatter d'aucun espoir, tant que les clercs simoniaques et concubinaires trouveraient un appui dans l'un des deux rois. Comme les envoyés de l'Allemagne ne faisaient qu'élever des plaintes, le saint Père ne pouvait et ne voulait point prendre sur lui de décider seul cette affaire; il renvoya encore une fois à une diète générale, et les ambassadeurs de Rodolphe et de Henri jurèrent, au nom de leur maître, qu'aucun d'eux ne mettrait obstacle à la tenue de cette assemblée (1620). »

Les anciens canons contre la simonie et l'incontinence des clercs furent renouvelés et confirmés : « Quiconque vendra des prébendes, des archidiaconats, des dignités ou toute autre charge ecclésiastique, ou qui ne fera pas les ordinations suivant les statuts des saints Pères, sera exclu du ministère; car il est juste que celui qui reçoit gratuitement l'épiscopat ordonne gratuitement tous ceux qui font partie du clergé de son Eglise. » Comme, dans ces temps de désordre, les domaines ecclésiastiques étaient pillés et dévastés, on porta ce décret : « Quiconque retiendra des biens ecclésiastiques qu'il a reçus d'un roi, d'un prince séculier, ou des évêques et abbés malgré eux, sera excommunié, s'il ne les restitue pas aux Eglises (1621). »

L'évêque de Rosella étant venu passer quelque temps au monastère du Mont-Cassin, y avait mis en dépôt une forte somme d'argent, pour la soustraire à la rapacité des Normands, qui faisaient de fréquentes incursions dans son diocèse. Jourdan, prince de Capoue, en ayant été informé, envoya des soldats pour s'emparer du dépôt. Les religieux déclarèrent que l'argent était confié à saint Benoît, et qu'aucun mortel ne serait assez téméraire pour y porter une main sacrilége. Les soldats s'inquiétèrent peu de la menace; ils s'emparèrent de l'argent, et l'apportèrent à leur maître. Grégoire, informé de cette spoliation, en fut vivement ému; il fit cesser au Mont-Cassin l'office divin, et reprocha à Didier, abbé du monastère, sa coupable pusillanimité. Il écrivit à Jourdan lui-même une lettre très-vigoureuse, et porta ce décret dans le concile : « Si un Normand ou toute autre personne s'empare des biens du Mont-Cassin, ou emporte injustement quelque chose de ce monastère, sans le restituer après deux ou trois avertissements, il sera excommunié. » Jourdan restitua la somme, et fit encore de riches présents pour réparer sa faute.

Dans ce même concile, Grégoire excommunia Nicéphore, qui venait d'usurper le trône de Constantinople. Michel, son prédécesseur, envoyait chaque année à l'abbé du Mont-Cassin de riches présents, et avait assuré, par une bulle d'or, au monastère, un revenu annuel de vingt-quatre livres d'or à prendre sur les revenus du trésor impérial, à la charge de faire des prières pour lui et pour ses enfants.

Pour tenir un compte équitable à notre saint Pape de ce qu'il fit dans ce concile, il faut songer à l'immense opposition qu'il y trouva. Presque tous les évêques italiens étaient du parti de Henri, auteur de leur élévation. Des avocats, des hommes d'Etat, rompus à toutes les joutes de la dialectique et de la diplomatie, étaient là en nombre, niant, protestant, accusant avec une éloquence indignée; l'on ne pouvait toucher à la personne sacrée de César, sans soulever une tempête de clameurs. L'enfer déployait toutes ses ressources pour arracher une prévarication. Mais le Pontife ne dit pas une parole dont pût s'autoriser le despote; il fit plus, il frappa les chefs de son armée, en excommuniant les spoliateurs sacriléges qui pillaient les églises de la Souabe. Pour soustraire Henri à la même sentence, on fut obligé de déclarer qu'il n'était pour rien dans ces attentats; le principe au moins était sauvé. Si la foudre n'atteignit pas le grand coupable, elle tomba tout près de lui; elle frappa même, comme nous allons le dire, son représentant en Lombardie, son chancelier, son vice-roi, son pape, Guibert enfin.

Déposition de Guibert.

Nous n'avons pas dissimulé l'intimité qui

(1620) Rohrbacher, t. XIV, p. 549.

(1621) Leo Ost., III, 45.

avait longtemps uni Grégoire à ce méchant homme; Guibert s'était trouvé en relations avec Hildebrand comme chancelier, et il avait surpris, ainsi que tant d'autres, sa confiance et son estime (1622). Le perfide ami, après avoir conspiré à sa table, avait enfin levé l'étendard contre lui, et il disposait d'une armée puissante. Grégoire ne laissa pas de prononcer contre lui une sentence de déposition, qu'il notifia en ces termes aux habitants de Ravenne, le 26 novembre :

« On sait le fidèle attachement que l'Eglise de Ravenne a toujours porté au Prince des apôtres, la complète obéissance qu'elle a toujours rendue à la sainte Eglise romaine sa mère. Elle était opulente, elle était riche de vertus. Mais dans ces derniers temps, elle a été appauvrie par les tyranniques déprédations, et corrompue par les scandaleux exemples de celui qui s'appelle aujourd'hui son évêque : vous ne l'avez que trop vu, et nous ne le savons que trop. Se sentant chargé de tant d'iniquités, pour échapper à la condamnation, il a arboré la révolte contre le Prince des apôtres, et il y persévère avec contumace. Sachez donc qu'il a été condamné dans le concile de Rome, par le jugement du Saint-Esprit, et déposé irrévocablement. En conséquence, nous vous défendons par l'autorité apostolique, de lui obéir comme à un évêque. Si quelqu'un était assez imprudent pour méconnaître cet ordre salutaire, nous le séparons du corps de Jésus-Christ comme un membre pestiféré. Quant à ceux de vous qui craignent Dieu et obéissent à saint Pierre, nous leur donnons l'absolution de tous leurs péchés (1623). »

Sans doute cette mesure ne pouvait avoir aucun résultat immédiat : les patarins n'étaient plus, et Guibert était maître de la position ; mais c'était un acte de courage qui avait sa portée ; c'était une rupture éclatante avec le parti du mal, un acheminement vers une politique nouvelle.

Réponse de Grégoire à Welf.

« Les Saxons furent fort mécontents du Pape, dit Voigt : ils avaient attendu tout autre chose de sa part ; car ils ne connaissaient ni sa position, ni même son caractère. Ils s'étaient imaginé qu'il prononcerait contre Henri une nouvelle sentence de déposition.... Mais son but unique, dit toujours Voigt, avait été d'humilier Henri, de le rendre soumis et obéissant aux ordres du saint Siége. Il n'avait peut-être pas eu une seule fois la pensée de déposer ce monarque, sachant bien que le roi périt, mais que la royauté ne périt point. Pour arriver à ses fins, Grégoire voulait enchaîner, dans la personne de Henri, le pouvoir royal. Il est possible que, dans sa pensée, Rodolphe devait servir uniquement à briser l'orgueil et l'opiniâtreté de Henri (1624).» C'est là une triste explication de la conduite de Grégoire, aux yeux de tout homme loyal, et nous regrettons de la voir adoptée par un historien catholique (1625). Voilà à quels expédients on est réduit, quand on veut faire poser perpétuellement en hommes de génie, en profonds politiques, des hommes de Dieu dont la gloire est ailleurs (1626). Leur gloire c'est de savoir leur infirmité, c'est de déplorer leurs faiblesses, c'est d'arroser chaque nuit leur couche de leurs larmes. L'Ecriture sainte ne connaît point de héros ; elle ne donne pas les hommes en spectacle sur le théâtre de l'histoire; elle ne présente que Dieu à l'admiration : *Mirabilia Dei solius* (1627). Elle enregistre avec intention les défaillances de ceux qui ont paru jouer un rôle glorieux, Moïse, Héli, Samuel, David, Josaphat : *Ut non glorietur omnis caro* (1628). Si la créature brille de quelque éclat, c'est un reflet du visage de Jéhovah ; que Jéhovah détourne sa face, la créature se trouble, et retourne dans sa poussière.

S'il ne donne pas toujours la lumière au voyant, c'est que les peuples ne le méritent pas toujours, et que leurs péchés interceptent le rayon céleste :

« Si l'homme s'éloigne de moi et met des idoles dans son cœur, et qu'il vienne un prophète pour m'interroger par sa bouche, je répondrai selon son iniquité, moi le Seigneur (1629).

Est-ce que l'Allemagne n'avait point à expier des iniquités séculaires contre la Papauté ? Est-ce qu'elle n'était pas occupée, depuis deux siècles, à reconstruire l'empire

(1622) *Perspecta dudum in eo, et fraterna charitas, et sacerdotalis honestas.* (Epist. I. I, ep. 10.)
(1623) Epist. l. VI, ep. 10.
(1624) Voigt, liv. XI, p. 304.
(1625) Rohrbach T, t. XIV, p. 351.
(1626) *II Cor.* I, 12.
(1627) *Eccli.* XLIII, 4.
(1628) *I Cor.* I, 29.
(1629) *Ezech.* XIV, 7.

romain en face de l'Eglise, à relever contre le ciel la tour de Babel? Il était juste qu'elle eût les guerres de l'antique paganisme, puisqu'elle en avait convoité les gloires. Que de sacriléges, d'ailleurs, que de profanations de l'huile sainte et des sacrés mystères provoquaient chaque jour la colère du Ciel!... Voilà peut-être le secret de l'impuissance de Grégoire VII, et des ombres de son pontificat.

Dernières hostilités de 1078.

Cependant les terribles expiations s'abattaient sur la triste Germanie comme des vautours sur leur proie. Nous avons laissé Henri au milieu des meurtres, des ravages, des incendies et des spoliations sacriléges : c'est là que nous le retrouvons encore. Welf reprit résolument l'offensive : il envahit la Rhétie, força le comte de Coire, ainsi que d'autres seigneurs du pays, à prêter serment à Rodolphe, et chassa du territoire tous les ennemis de ce prince. Berthold de Zahringen ne resta pas non plus oisif : il entra dans le Brisgau, qu'il soumit, et exerça sur les domaines des partisans de Henri de rigoureuses représailles. Quant au pieux et obéissant Rodolphe, « une maladie arrêta pendant deux mois son activité. » Vers Noël, il fit mine de rassembler ses troupes; « mais Henri sut l'arrêter par des négociations; il parvint même à gagner quelques seigneurs saxons, qui détournèrent Rodolphe de la guerre, et firent remettre la décision à une diète générale convoquée à Fritzlar. Les agents de Rodolphe voyaient bien que tout cela n'était, de la part de Henri, qu'un artifice, néanmoins ils se déclarèrent, au nom de leur maître, disposés à la paix et à l'union (1630). » Rodolphe savait toujours tout amener au point marqué par la volonté du saint Père, et la diplomatie de Henri s'applaudissait d'un facile triomphe.

Lettre consolatrice.

La grande douleur du Souverain Pontife, c'était la continuation de cette guerre désastreuse dont rien ne présageait le terme; c'était aussi la pensée qu'il en était regardé comme la cause. Il avait des enfants affligés, qui, dans l'amertume de leur âme, l'accusaient d'indifférence et d'injustice peut-être, tandis que sa conscience lui rendait un témoignage contraire. Son cœur le pressa de leur écrire, au dernier jour de cette douloureuse année, une lettre réconciliatrice, bien faite pour dissiper les nuages et ranimer l'espérance :

« Grégoire Pontife, serviteur des serviteurs de Dieu, au duc Welf, salut et bénédiction apostolique.

« Si vous vous placez avec équité au point de vue de notre charge pontificale, et non à celui de vos désirs empressés, pour apprécier nos actes et notre langage sur l'objet de notre commune préoccupation, sur la déplorable perturbation de votre royaume; alors, vous ne murmurerez plus contre nous, mais vous reconnaîtrez que nous marchons dans la voie de la droiture, sous la conduite de Dieu. Rendez-vous bien compte de tout ce que nous avons déjà fait, dans le concile du Carême et dans celui du mois de novembre (la déposition de Guibert, etc.); les assistants et nos lettres vous le diront.

« Courage donc! au lieu de murmurer, remerciez Dieu et saint Pierre, et espérez mieux encore de l'avenir. Croyez-moi, mes frères, ceux qui mettent leur confiance dans la tromperie et la diplomatie, tomberont bien certainement, et le glaive de saint Pierre les atteindra. Et vous qui placez votre confiance dans la justice, assurés du secours de saint Pierre, fortifiez-vous dans le Seigneur: si vous vous attachez à Dieu d'un cœur fidèle et constant, la victoire et la paix vous souriront bientôt. Que le Tout-Puissant vous bénisse, vous et vos compagnons dévoués à la sainte cause (1631)! »

Restons sur ces bonnes paroles; qu'elles soient pour l'année 1079 un rayon d'espérance et une aurore de bonheur!

Reproches à l'abbé de Cluni.

[1079] Les malheurs du XI^e^ siècle venaient des mauvais princes : Grégoire le sentait vivement. Hugues, duc de Bourgogne, formait une exception heureuse, lorsqu'il crut que la voix de Dieu l'appelait à l'état monastique. Il abandonna toutes les grandeurs du siècle, et alla frapper à la porte du monastère de Cluni. « Grégoire VII, qui en eut avis, manda au saint abbé Hugues de ne pas recevoir le duc, parce qu'il faisait incomparablement plus de bien dans le monde

(1630) Voigt, liv. XI, p. 50.

(1631) Epist. l. VI, ep. 14.

qu'il ne pourrait en faire dans le cloître. Mais les instances du duc, et peut-être, dit Rohrbacher, le bien ou l'honneur qui reviendrait à Cluni d'avoir un prince du sang royal, engagèrent le saint abbé à recevoir ses vœux (1632). » Grégoire fut péniblement affecté d'une détermination contraire à ses instructions, et qui privait un peuple entier d'un guide et d'un modèle. Il écrivit donc à l'abbé de Cluni, le 2 janvier 1079 :

« Pourquoi, frère bien-aimé, ne considérez-vous pas en quel péril et en quelle souffrance se trouve l'Eglise? Où sont ceux qui, pour l'amour de Dieu, affrontent les dangers, résistent aux impies, et bravent la mort pour la justice et la vérité? Voilà que ceux qui paraissaient craindre et aimer Dieu reculent devant les guerres du Christ et sacrifient le salut de leurs frères, pour ne songer qu'à eux et à leur repos. Les pasteurs fuient, les chiens fuient, au lieu de défendre le troupeau; et les loups et les larrons se jettent sans qu'on leur résiste sur les brebis de Jésus-Christ.

« Vous avez enlevé, vous avez reçu, tout au moins, le duc de Bourgogne dans votre retraite de Cluni; par là, cent mille brebis du Christ restent sans gardien, et voilà votre ouvrage! Si notre voix n'a pas trouvé d'écho auprès de vous, si la parole du saint Siége n'a pas rencontré d'obéissance, comment les gémissements des pauvres, les larmes des veuves, les cris des orphelins, les plaintes des prêtres et des religieux, ne vous ont-ils pas troublé? Vous avez donc oublié cette parole de l'Apôtre : « La cha« rité ne cherche point ses intérêts? » Vous n'aviez donc plus dans le cœur cette maxime : « Celui qui aime le prochain a « accompli toute la loi? » Que vous diront saint Benoît et saint Grégoire, dont l'un prescrit une année d'épreuve pour tout novice, et l'autre demande trois ans avant d'admettre un homme de guerre?

« Si nous vous faisons ces plaintes, c'est que notre douleur incessante est la rareté des bons princes. Des moines et des prêtres édifiants, il y en a encore, par la grâce de Dieu, un bon nombre; mais des princes qui craignent Dieu, on en rencontre à peine dans tout l'Occident. Nous ne voulons pas vous en écrire plus long sur ce sujet : l'amour du Christ, qui habite en vous, me vengera, en perçant de regrets votre cœur. »

On attendait peut-être une autre conclusion; celle-ci est pourtant la seule : car la lettre se termine par ces mots : « Si celui qui lui succède n'est pas pire que lui, nous pouvons avoir une consolation. Nous avertissons votre fraternité de mettre plus de circonspection en pareil cas, et de placer au-dessus de toutes les vertus l'amour de Dieu et du prochain. Que ce mobile vous porte encore à nous tendre la main dans vos prières, etc. (1633). »

Le duc resta à Cluni, laissant pour successeur son frère Odon, et son humilité l'y confondit avec les plus humbles religieux : « Nous l'avons vu, dit un biographe de saint Hugues, s'abaisser jusqu'à nettoyer les chaussures des moines, et s'occuper avec plaisir aux ministères les plus abjects. » Il passa quinze années dans cette retraite, sans se démentir de sa première ferveur. Il devint aveugle sur la fin de sa vie, et cette épreuve ne servit qu'à l'attacher plus exclusivement à Dieu.

Mémoire des Saxons.

Grégoire VII avait indiqué pour le mois de février un concile, où la cause des Saxons allait être appelée pour la dixième fois. La lumière se faisait pourtant, et les excès de Henri rendaient de plus en plus difficile la tâche de ses défenseurs. Vainqueurs sur les champs de bataille, les Saxons résolurent de soutenir aussi la lutte sur le terrain de la dialectique; de tenir tête à l'armée des sophistes, comme à celle des égorgeurs. On n'avait point compris Henri nommément parmi les excommuniés du dernier concile, et ses fauteurs se prévalaient de ce silence. L'anathème une fois écarté de son front, le diadème y reprenait sa place. Les Saxons ne permirent pas cette réhabilitation clandestine : « Henri est excommunié! » telle est leur thèse unique; tel est l'objet du remarquable mémoire que nous allons lire :

« Nous portons plainte à saint Pierre, à son vicaire, l'auguste Pontife Grégoire, et à tout le concile de la sainte Eglise romaine, sur les injures et les violences que nous avons souffertes de la part du seigneur

(1632) Rohrbacher, t. XIV, p. 244.

(1633) Epist. l. VI, ep. 17.

Henri, uniquement à cause de notre obéissance au Siége apostolique.

« Il est parvenu à nos oreilles que, dans le dernier concile romain, il a été mis en question et il a paru incertain à plusieurs si ledit Henri était excommunié, ou non. Nous donc qui avons acquis sur ce point des lumières spéciales, par une désastreuse expérience, nous avons cru devoir apporter nos humbles renseignements, et nous venons dire à quels titres il a non-seulement mérité, mais encouru l'excommunication.

« La sainte Eglise romaine sait mieux que toute autre pour quel attentat inouï il a été frappé d'anathème en plein concile; et ce ne fut pas à la légère, comme nous l'ont assuré les lettres du Saint-Père : « Il avait mé-« prisé de nombreux avertissements du « Siége apostolique, et il était toujours de-« venu pire par la correction. » Eh bien ! qu'il soit aujourd'hui remis dans la balance : il a été déclaré incorrigible il y a trois ans; en quoi s'est-il corrigé depuis?

« Frappé de cet anathème, on sait avec quelle obstination il méprisa les foudres de l'Eglise. Réduit à implorer l'absolution, il ne put l'obtenir qu'en promettant avec serment de venir se justifier à l'époque assignée par le Saint-Père : telle fut la condition formelle de son absolution. Quand le Saint-Père le jugea à propos, il le somma par députés et par lettres de remplir son engagement. Mais avant d'arriver, les porteurs de la dépêche furent arrêtés par ses partisans; plusieurs furent mis en prison, jusqu'à ce qu'ils fussent rachetés; d'autres eurent la peau de la tête arrachée. Les Saxons alors lui firent parvenir eux-mêmes les lettres apostoliques. En entendant de la bouche de l'envoyé l'objet du message, il ne répondit pas un mot, mais il refusa de prendre la lettre. C'est ce que peuvent attester plusieurs personnages dignes de foi, et notamment le cardinal Bernard, envoyé pour cette affaire. Voyant que sa légation n'aboutissait à rien, quoique le prince rebelle et parjure fût toujours lié par son premier anathème (puisque l'absolution n'était que conditionnelle), cependant, pour se conformer à l'injonction du Siége apostolique, il en ajouta un autre. Lui interdisant de nouveau, au nom du Siége apostolique, l'administration de l'Etat, il le priva du corps et du sang de Jésus-Christ et de l'entrée de l'église, tant lui que tous ses complices; et il confirma dans la dignité royale un autre prince, en vertu de l'autorité apostolique.

« Mais foulant aux pieds ces nouveaux décrets de la sainte Eglise romaine, comme les précédents, Henri prit de force ce qui lui était deux fois interdit, et il dilapida tous les biens de la couronne, au point de ruiner la royauté elle-même. Ces ressources ne lui suffisant pas pour acheter des partisans, il a étendu la main sur le Saint des saints, et s'est fait spoliateur public des églises de Dieu, non pas à la façon de certains tyrans dont nous savons l'histoire, tout est hors ligne chez ce grand criminel : ce n'est pas, en effet, tel ou tel domaine, tel ou tel trésor d'une église qu'il a envahi; ce sont les évêchés en masse qu'il a usurpés, en mettant en fuite les évêques; c'est la totalité des dépendances et des revenus qu'il s'est appropriée avec ses satellites.

« Les évêques ayant réclamé contre cette spoliation, le seigneur Pape, faisant droit à leurs plaintes avec sa paternelle sollicitude, a excommunié, dans le concile du 15 novembre dernier, « tous ceux qui ont envahi « leurs biens. » A la réception de ce décret, le chef notoire des envahisseurs n'a pas cessé son métier sacrilége, ni écarté de sa personne ses sacriléges suppôts. Ce n'est pas lui, disent ses avocats, qui leur a donné les biens des églises; personne n'a rien reçu de sa main, ni rien envahi par son ordre. Oui; mais c'est avec son agrément, nous sommes en mesure de le prouver; il leur a fait cette concession, à leur requête; il leur a même fait les parts, et c'était là le salaire convenu pour prêter leurs bras à la tyrannie. Tout ce qui n'a pas été partagé aux gens de guerre, est demeuré sa propriété, et il en use comme d'un héritage. Si dans cette accusation nous sommes convaincus d'imposture, nous nous offrons à subir la peine de l'accusé.

« Que le Siége apostolique soit donc juge. Qu'on interroge les conciles, qu'on recherche les décrets des Pontifes romains : est-il vrai que les auteurs de ces spoliations et leurs complices doivent être tenus pour excommuniés? Est-il permis de communiquer avec eux et avec leurs fauteurs? Il en est pourtant qui savent la vérité de

tout cela, et qui viennent à Rome exprès pour couvrir ces œuvres d'iniquité des voiles de leur éloquence, et patronner tous ces attentats. Dans le concile de cette sainte Eglise, qui a toujours enseigné à fuir les excommuniés, ils se posent en orateurs, et ils sont aussi tranquillement écoutés que nos représentants, sans qu'on fasse aucune différence entre les opprimés et les oppresseurs (1634).....

« De plus, ledit Henri a juré au seigneur apostolique de ne plus arrêter personne de ceux qui se rendraient au parvis des apôtres. Quand nous ne serions pas là pour dire comment il a tenu ce serment, les faits le diraient à eux seuls. Aussi, outre l'anathème prononcé par les anciens canons, outre la sentence récemment portée par Votre Sainteté contre cet attentat, l'archevêque de Mayence s'étant adjoint sept évêques qui avaient à se plaindre comme lui, a livré à Satan ce prévaricateur, qui est son justiciable, avec tous ses complices.

« De plus, l'évêque de Wurtzembourg, en présence du légat du saint Siége le seigneur Bernard, a frappé d'anathème tous ceux qui ont été coupables de son expulsion, par action ou par conseil. Or l'auteur de cette expulsion est bien connu : on le voit trôner continuellement dans la ville de l'évêque expulsé.

« A présent Votre Sainteté a entendu à combien de titres ce malheureux a été excommunié et mérite de l'être. Nous vous supplions donc, au nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ dont vous tenez la place, si vous ne jugez pas à propos de rien ajouter aux sentences déjà prononcées contre ces spoliateurs, de ne pas permettre au moins que dans la Ville sainte ou partout ailleurs ils soient admis à la communion, avant d'avoir donné satisfaction aux églises qu'ils ont dépouillées (1635). »

Retour des légats.

Les faits articulés dans ce mémoire reçurent bientôt une éclatante confirmation de la bouche même des fidèles légats que Henri fut obligé de relâcher vers cette époque. Après avoir été droits et intègres durant leur mission, ils le furent encore après leur retour, et ils ne retinrent pas la vérité captive, malgré toutes les séductions dont Henri essaya sans doute. « Le cardinal Bernard, dit Berthold, ne cacha nullement au Pape tout ce qu'il avait souffert de peines et de périls en Germanie, et combien peu il avait pu y être utile. Il fit savoir, entre autres choses, que le roi Henri avait été dûment excommunié, avec son approbation, par l'archevêque de Mayence et six évêques avec lui, après une légitime procédure ; que lui-même, conformément à ses instructions, l'avait retranché de la communion du corps et du sang du Seigneur avec tous ses adhérents, et l'avait exclu, comme un sacrilége, de l'entrée de l'église; qu'il lui avait interdit l'administration du royaume comme à un tyran et à un usurpateur, et l'avait donnée à Rodolphe, à raison de sa parfaite obéissance au Siége apostolique.

« Bernard ne négligea pas non plus de relater exactement tous ces faits aux principaux personnages de Rome et aux hommes les plus considérables. Mais le seigneur apostolique, par une singulière disposition d'esprit, avait gardé pendant plus d'un an le secret de toutes ces choses, qu'il n'ignorait pas (1636). Ce fut pour plusieurs un grand sujet d'étonnement, qu'il en eût agi ainsi. Comptait-il sur la diète pour tout arranger? Voulait-il que les coupables se donnassent le tort d'une nouvelle désobéissance, pour motiver davantage la rigueur de ses anathèmes (1637)? » En tout cas, la désobéissance était maintenant assez avérée, et la période des légitimes illusions révolue.

« Quant à l'autre légat, Bernard abbé de Marseille, homme éminent en sainteté, en sagesse, en piété et en charité, qui avait déjà souffert courageusement bien des persécutions pour la justice, le Pape l'admit dans sa plus intime familiarité, à cause de l'incomparable éclat de tant de vertus, et le fit primicier de l'église de Saint-Paul et cardinal. Bernard voulut visiter encore une fois son abbaye de Marseille. En revenant, il fut atteint d'une maladie mortelle, et s'élançant vers le ciel de toutes les aspira-

(1634) *Nullo discrimine inter læsos et lædentes habito.* C'est l'impartialité de la diplomatie, appliquée aujourd'hui au Saint-Père, au roi de Naples, à la Pologne, etc.

(1635) Bruno, *Patrol.*, t. CXLVII, col. 566.

(1636) « Miro quodam ingenio, jam plus quam annum, hæc omnia sibi non ignota, quasi dissimulando, sustinuerat. »

(1637) Berthold, *Patrol.*, t. CXLVII, col. 428.

tiens de son cœur, il couronna sa vie par un bienheureux trépas (1638). »

VI^e concile de Grégoire.

Le concile d'usage s'ouvrit à Rome le 11 février 1079. « Les évêques de Passau et de Metz s'y étaient rendus par des chemins dérobés, pour exposer au Siége apostolique les nombreuses injures de leurs églises, et ayant éludé avec bonheur les sentinelles qui gardaient les passages, ils arrivèrent en bénissant Dieu. Ils furent accueillis et entendus avec faveur par l'assemblée.

« L'ambassadeur du roi Rodolphe fit une énumération pathétique des calamités qui dévastaient l'Allemagne; il exposa avec l'exaltation d'une chaleureuse éloquence tous les audacieux attentats, toutes les criminelles folies du despote. Le Pontife fut ému jusqu'aux larmes, et grand nombre d'assistants partagèrent son émotion. Les autres envoyés des Saxons furent aussi écoutés avec un religieux respect. L'ambassadeur de Henri plaida de son mieux une mauvaise cause, appuyé, comme on devait s'y attendre, par ses partisans. Ils furent convaincus d'imposture par le Pape, tandis que leurs adversaires trouvaient une bienveillante confiance. » Tel est le récit de Berthold (1639).

Celui de Paul de Bernried est plus explicite encore : « Les députés du roi Rodolphe protestèrent que Henri, ne respectant aucun lieu ni aucune personne, écrasait et broyait sous ses pieds la Germanie : le rang et le caractère sacré n'étaient plus une sauvegarde ; on prenait comme de vils esclaves, non-seulement les prêtres, mais les évêques et archevêques, on les chargeait de fers, et déjà on en massacrait quelques-uns. La plupart des membres du concile décrétèrent donc qu'il fallait tirer du fourreau contre ce tyran le glaive apostolique. Mais la mansuétude apostolique différa encore (1640). » La mansuétude! il ne faut pas entendre par ce mot l'indulgence pour Henri et pour les ministres de ses iniquités ; ce serait alors la mansuétude d'Héli, qui attira tant de calamités sur Israël :

« Je vais faire tomber sur Israël des désastres dont le seul récit étourdira les mortels. Je susciterai contre Héli tout ce que j'ai dit... parce qu'il a su que ses fils agissaient indignement, et qu'il ne les a point réprimés (1641). »

Héli était juge, et il avait un grand devoir : « Ne vous faites pas juge, si vous n'avez pas la force de briser l'iniquité (1642). » Grégoire aussi était juge, et on ne saurait lui faire honneur d'une mansuétude et d'une indulgence qui n'eût été au fond qu'une faiblesse et une regrettable illusion. La tolérance pour le loup ne saurait être une vertu du pasteur.

Mais la mansuétude qui fit différer à notre saint Pape la condamnation de Henri et de ses sacriléges complices, était un sentiment d'humanité plus large et plus éclairé ; il savait que le tyran ne ménagerait plus rien, du jour où il se verrait frappé; qu'il déchaînerait toutes les fureurs de ses hordes fanatiques, en Italie comme en Germanie ; qu'il y aurait des fleuves de sang et des monceaux de ruines. Or un père tremble et se trouble devant une pareille perspective; il diffère; il s'abuse, si l'on veut; il faiblit, si l'on veut : plaignons celui qui ne comprendrait pas de telles défaillances.

Du reste, le récit de Berthold complète celui de Paul de Bernried : il n'attribue pas à Grégoire seul la détermination qu'il prit; il nous le montre au contraire enclin à une détermination énergique, arrivant au concile plein de fermeté autant que de droiture ; mais, lorsqu'il était déjà armé du glaive, on lui retint la main comme à Abraham : « Le seigneur Pape déclara hautement, dans le concile, que les ambassades de Henri étaient mensongères ; il protesta qu'il l'avait déposé en toute justice, et que jamais il ne l'avait rétabli. Il l'eût donc anathématisé sur-le-champ ; mais les deux parties s'entendirent pour attendre jusqu'à l'Ascension, pour que personne ne pût prétexter la précipitation de la procédure. Car l'ambassadeur de Henri assura hautement que l'impossibilité seule avait empêché son maître d'envoyer l'escorte demandée par le Pape pour conduire ses légats en Germanie, et il jura qu'il l'enverrait sans faute avant l'Ascension, et se-

(1638) Berthold, *Patrol.*, t. CXLVII, col. 438.
(1639) *Ibid.*, col. 426.
(1640) *Ibid.*, col. 88 : « Sed distulit apostolica mansuetudo. »

(1641) *I Reg.* III, 11 : *Eo quod noverit filios suos indigne agere, et non corripuerit eos.*
(1642) *Eccli.* VII, 6 : *Noli fieri judex, nisi valeas virtute irrumpere iniquitates.*

soumettrait sans réserve à toutes les décisions du Siége apostolique. Le représentant de Rodolphe fit un serment analogue (1643).

« On amuse les enfants avec des jouets, et les hommes avec des serments (1644) ! » Tel est l'affligeant spectacle que donnent perpétuellement les gens de bien. C'est une grave imprudence de parlementer, comme Eve avec le serpent; de communiquer avec des hommes *livrés à Satan*, c'est-à-dire aux infernales ruses de cet esprit de malice, plus fin à lui seul que tous les êtres de la création (1645). « Ils n'ont pas connu les profondeurs de Satan (1646). » Qui aura pitié de l'enchanteur piqué par le serpent? Grande leçon pour tant de Chrétiens qui croient communiquer impunément avec les hommes de ténèbres, par leurs histoires, leurs philosophies, leurs journaux, leurs romans!

« La condescendance du Pape, dit Berthold, enchanta les Romains, sans trop désobliger les partisans de Rodolphe, toujours soumis à ce que voulait le Pontife. » On réitéra l'excommunication contre les détenteurs des biens ecclésiastiques, puis contre Guibert et Tédald.

On entendit Bérenger, toujours suspect d'hérésie, et toujours catholique au moment du péril. Il fit sa profession de foi en ces termes : « Moi, Bérenger, je crois de cœur et confesse de bouche que le pain et le vin qu'on met sur l'autel sont changés substantiellement, par le mystère de l'oraison sacrée et les paroles de notre Rédempteur, en la chair vraie, propre et vivifiante, et au sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ; et qu'après la consécration, c'est son véritable corps, qui est né de la Vierge, qui a été offert sur la croix pour le salut du monde, et qui est assis à la droite du Père, et le vrai sang de Jésus-Christ, qui a coulé de son côté; non pas en figure et comme emblème, mais en réalité de nature et vérité de substance. Je crois ainsi, et je n'enseignerai plus rien de contraire à cette foi. Ainsi Dieu me soit en aide, et ses saints Evangiles (1647) ! »

Après le concile, Grégoire renvoya Bérenger avec des lettres de sauf-conduit, par lesquelles il menaçait d'anathème tous ceux qui lui feraient injure en sa personne, en ses biens, ou qui l'appelleraient hérétique; et pour le protéger il envoya avec lui un clerc de sa maison, nommé Foulques (1648). « On retrouve ici le même Grégoire, dit M. Jager : il pardonne à ceux qui donnent des signes de repentir, et les protége. Mais souvent les faits démontrent qu'il a été trop indulgent. » Bérenger, à peine revenu en France, publia un écrit contre la profession de foi qu'il venait de faire.

Henri, clerc d'Augsbourg, avait reçu de l'ex-roi Henri l'investiture de l'évêché d'Aquilée. Il en fut quitte pour jurer dans le concile qu'il ne connaissait pas le décret prohibitif, et il reçut de Grégoire le patriarcat de cette Eglise; « mais il n'agit pas fidèlement envers lui, » dit Berthold.

Légats envoyés à Henri.

Immédiatement après le concile, le 17 février 1079, Grégoire fit partir pour l'Allemagne deux légats, dont le choix, inspiré sans doute par les partisans de Henri, ne fut pas heureux : le premier était Oldéric, évêque de Padoue, et le second, Pierre Ignée, évêque d'Albano; l'un avait la finesse du serpent, l'autre la simplicité de la colombe. Le Pape leur donna pour introducteur auprès de Henri le nouveau patriarche d'Aquilée, dont nous venons de parler. Voici le récit de Berthold :

« Ayant envoyé au roi Henri le patriarche d'Aquilée, l'évêque d'Albe et l'évêque de Padoue, avec plusieurs autres personnages, il lui manda en détail ce qu'il avait réglé sur lui dans le concile, et il lui laissa la faculté de déterminer à son gré l'époque et le lieu d'une assemblée. Il lui demandait de prouver par des faits l'obéissance qu'il lui avait tant de fois promise en paroles. Comme gage de cette obéissance, il lui prescrivait de conclure une trêve avec tous ses adversaires, jusqu'après la diète; de rendre aux évêques qu'il avait chassés de leurs siéges,

(1643) Berthold, *loc. cit.*

(1644) On peut voir la formule de ceux-ci dans Paul de Bernried, *Patrol.*, t. CXLVIII, col. 89.

(1645) *Gen.* III, 1.

(1646) *Apoc.* II, 24.

(1647) Labbe, *Conc.*, t. X, p. 378.

(1648) *Gregorius, servus servorum Dei, omnibus beato Petro fidelibus salutem et apostolicam benedictionem. Notum vobis omnibus facimus nos anathema fecisse, ex auctoritate Dei omnipotentis Patris et Filii et Spiritus sancti, et beatorum apostolorum Petri et Pauli, omnibus qui injuriam aliquam facere præsumpserint Berengario Romanæ Ecclesiæ filio, vel in persona, vel in omni possessione sua, vel qui eum vocarit hæreticum : quem post multas, quas apud nos quantas voluimus, fecit moras, domum suam remittimus, et cum eo fidelem nostrum Fulconem nomine.* (Labb., *Concil.*, t. X, p. 410.)

la libre disposition de leurs Eglises et de leurs biens.

« Mais le patriarche, qui était un des intimes de Henri, ne mettant pas beaucoup de bonne foi ni de zèle dans sa mission, envoya sous main un affidé pour savoir les dispositions du prince.

« Celui-ci n'était nullement charmé d'une pareille légation, parce qu'il n'avait aucunement l'intention d'obéir. Il fit semblant de n'en point avoir connaissance, et envoya lui-même à Rome en ambassade l'évêque d'Osnabruck, pour tromper encore une fois le Pontife par un faux semblant d'obéissance, et empêcher à tout prix une diète destinée à enchaîner sa tyrannie (1649). »

Un perfide médiateur.

Mathilde, revenant à un ancien projet jadis agréé par Grégoire (1650), se chargea de lui proposer un médiateur, qui terminerait de gré à gré, et sans discussion publique, toutes les dissidences entre lui et le monarque. Une fois ce mode d'arrangement accepté, la mission des légats se trouvait sans objet, et révoquée de fait. Grégoire eût peut-être donné dans ce piége. Mais le médiateur proposé se trouvait heureusement connu de lui : c'était un digne partisan et imitateur de Henri, Théodoric duc de Lorraine, qui venait justement d'être excommunié dans le dernier concile, pour avoir envahi les biens de l'Eglise de Metz (1651). Voilà l'homme que la pieuse Mathilde proposait au Pontife pour arbitre! Voilà à la merci de quels conseils se trouvait Grégoire! Dûment renseigné, cette fois, par l'évêque de Metz, venu au concile à travers mille obstacles, il répondit à la princesse, le 3 mars 1079 :

« Vous nous avez mandé, pour savoir notre avis, que le duc Théodoric désirait épouser la veuve du marquis Pétrone ; nous vous répondons : Il ne nous est pas assez connu, et ne nous intéresse pas d'assez près, pour que nous voulions nous mêler de cela. Vous nous faites sur ce même duc une ouverture, s'il nous serait agréable qu'il s'entremît pour la paix entre nous et le roi Henri. Sur ce second point nous vous répondons : L'ambassadeur du roi, en présence de tout le concile, a juré par ordre de son maître, qu'il obéirait en tout à nos volontés. Comme vous n'ignorez pas que ledit duc a été excommunié par l'évêque de Metz, vous saurez de plus que nous avons approuvé et confirmé la sentence, à moins que dans vingt jours, à dater de la signification, il n'ait rendu la ville et les biens de Saint-Etienne, et donné satisfaction à l'Eglise (1652). »

Lettres aux Germains et à Rodolphe.

En envoyant ses légats à Henri, Grégoire les avait accrédités auprès des peuples de la Germanie par la lettre suivante :

« Grégoire Pontife, serviteur des serviteurs de Dieu, à tous les évêques et princes du royaume teutonique, à tous ceux qui ne sont point excommuniés, grands et petits, salut et bénédiction apostolique :

« Témoin du péril qui résulte chaque jour de votre discorde, dans la sainte Eglise, nous avons eu à cœur, nous et nos frères réunis en concile, de vous envoyer des légats pieux et savants, pour réunir les évêques fidèles et les laïques capables de les seconder ; et, de concert avec eux, arranger tout à l'amiable, ou excommunier à bon escient ceux qui sont cause de la guerre. Mais, n'ignorant pas que plusieurs, à l'instigation de Satan et sous l'inspiration de leurs passions perverses, désirent la discorde plutôt que l'union, nous défendons à qui que ce soit, prince ou sujet, de faire opposition à nos légats, d'entraver leur mission pacifique, et de s'insurger contre leur décision ; mais nous voulons que tous observent de bonne foi une trêve complète, jusqu'au jour qui sera fixé par eux. Quiconque osera violer ces prescriptions, nous le frappons d'anathème, etc. (1653). »

Grégoire avait adressé une lettre spéciale à Rodolphe et aux Saxons ; on y sent l'embarras qu'il éprouvait au souvenir de leurs plaintes.

« Quand je vois le royaume teutonique, un des plus beaux du monde jusqu'à ce jour, dévasté par l'incendie, le meurtre et le pillage, bouleversé et anéanti, mon âme est oppressée par un chagrin, connu de Celui-là seul qui scrute le cœur de tous

(1649) Berthold, *Patrol.*, t. CXLVII, col. 429.
(1650) Epist. l. III, ep. 5.
(1651) Berthold, *loc. cit.*, col. 427.
(1652) Epist. l. VI, ep. 22.
(1653) Epist. extravag. 42.

les mortels. Il m'arrive à tout instant de Henri, soit directement soit par l'entremise de ses parents et alliés, des ambassades, qui me promettent une complète obéissance, et mettent en œuvre mille artifices, pour me faire pencher vers leur parti. Mais la sagesse romaine et la mansuétude apostolique me font marcher entre deux, par le chemin du devoir: il faut que je mette toute mon application à discerner la véritable justice de la fausse, et la sincère obéissance de celle qui n'est que fictive, pour tout conduire à bonne fin. Mes légats, s'ils peuvent, avec la grâce de Dieu, arriver jusqu'à vous, vous attesteront et vous apprendront tout cela mieux que cette lettre (1654). »

Représentations des Saxons.

« Les Saxons, dit Voigt, ne pouvaient comprendre cette incertitude, cette enquête, cette délibération. A leurs yeux, il était abusif de placer Henri et Rodolphe sur le même pied, après avoir déposé l'un et autorisé l'élection de l'autre; d'exiger que Rodolphe se présente à un tribunal avec son rival, pour y faire juger la justice de son élection; ce qui laissait supposer que le bon droit pouvait être du côté de Henri. Les Saxons pouvaient demander aussi ce qu'on allait examiner, puisque tout était clair et évident. Henri n'avait rempli aucun de ses engagements, il avait méprisé tout ce que le Pape lui avait ordonné. On avait fait tout ce qu'on avait prescrit pour l'élection d'un nouveau roi; et après que cette élection est faite, on veut la soumettre à une enquête préalable (1655)! »

Ils présentèrent donc au vénéré Pontife ces réflexions :

« Nous avons reçu, bien des fois déjà, des lettres de Votre Sainteté qui nous disent que vous avez décidé en concile qu'il sera tenu dans notre pays une assemblée des évêques et laïques craignant Dieu, pour examiner lequel des deux prétendants au trône a pour lui la justice.

« La première chose qui nous étonne en ceci, c'est que votre prudence ordonne une chose qui ne peut évidemment s'exécuter. Vous n'avez pu oublier ce que nos plaintes réitérées ont répété tant de fois, que presque tous les évêques restés sous votre obéissance sont expulsés de leurs diocèses, fuient et se cachent devant la face de leurs persécuteurs. Comment donc peuvent-ils s'aboucher et conférer avec leurs bourreaux, et sur des sujets qui ont provoqué la mort de leurs frères, leur emprisonnement, leur spoliation?

« Ce que nous trouvons encore étonnant, c'est que vous nous ordonniez de discuter la cause d'un excommunié; et de la discuter avec des hommes qui ont été exclus, comme lui, de l'entrée de l'église, par le légat de la sainte Eglise romaine, et sur votre ordre. Et quand même il n'y aurait pas cet empêchement, est-ce à nous de reviser une sentence prononcée par un concile de Rome et de la juger en appel? Est-ce notre affaire d'examiner si la justice adjuge la couronne à celui auquel vous avez interdit la couronne, il y a trois ans, par décision prise en concile? L'examen ne devait-il pas se faire avant la sentence, plutôt que de venir après? Nous connaissons votre sagesse : jamais un concile présidé par vous n'a jugé sans examen. Alors, quelle nécessité d'un examen itératif? Si Henri n'a pas encore été suffisamment examiné, pourquoi nous avoir ordonné d'obéir à un autre roi, dans cet état d'indécision? Nous avons vos lettres qui l'attestent : c'est *sur votre ordre* que le légat du saint Siége, déposant de nouveau le roi déchu, lui a interdit l'entrée de la sainte église, ainsi qu'à tous ses adhérents; a confirmé dans la dignité royale son successeur, notre élu, au nom de l'autorité apostolique, et a *enjoint* à tous les sujets du royaume teutonique de lui obéir, de la part du Dieu tout-puissant. Tout cela peut-il être détruit, et considéré comme non avenu?

« Nous avons été déliés de nos serments d'obéissance : comment concevoir une royauté, quand il n'y a plus de sujets? Si les serments subsistent, alors nos évêques, et les autres qui ont cru votre sentence valable, sont des parjures? Et les serments faits à Rodolphe, à qui vous nous avez soumis?... quelle perturbation! Que tous les gens sensés réfléchissent, et voient s'il fut jamais pareille confusion dans l'Eglise.

« Voyez vous-même, cher seigneur : la

(1654) Epist. extravag. 45.

(1655) Voigt, l. xi, p. 307.

terre est ébranlée et troublée. Si vous voulez guérir ses meurtrissures, soutenez ce que vous aviez commencé, et ne détruisez pas ce que vous aviez édifié. Si vous voulez rebrousser chemin, ou chercher des sentiers de traverse, à cause des obstacles, non-seulement vous ne guérissez point les blessures existantes, mais vous blessez ce qui est encore sain. Si, faute de vouloir avouer vos premières déterminations, vous nous délaissez dans la tempête que nous avons affrontée pour vous, le ciel et la terre sont témoins que nous sommes sacrifiés injustement (1656).»

L'heure qu'appelaient les Saxons devait bientôt arriver. La diète qu'on leur annonçait était un dernier essai, après lequel notre saint Pontife, pleinement désabusé, prendrait enfin un parti irrévocable.

Rodolphe et Henri.

Le patriarche d'Aquilée, d'accord avec Henri, retenait les deux légats auprès de lui, les comblant d'attentions, pour leur faire oublier la Germanie. Il attendait le résultat des intrigues employées auprès de Grégoire pour faire révoquer leur mission.

Pendant ce temps, Henri passait à Ratisbonne la fête de Pâques, plus préoccupé de réunir une bonne armée que de convoquer une diète. Sa cour ne fut pas brillante cette année. Il y distingua, comme toujours, le belliqueux comte de Staufen, qui professait pour lui un dévouement aveugle. « Seigneur comte, lui dit-il, je vous ai toujours trouvé fidèle dans la paix, vaillant dans la guerre. Vous voyez dans quel triste état se trouve l'empire romain : la bonne foi et la fidélité ne sont plus ; une vaste conjuration s'étend partout. Armez-vous donc contre les ennemis de l'Etat. Je ne suis pas ingrat : soyez comte de Souabe ! » Frédéric courut rassembler ses troupes, pour conquérir sur Berthold les pays dont on venait de le gratifier. Henri, de son côté, fit ses préparatifs pour marcher en personne contre son rival.

Rodolphe célébra avec magnificence les fêtes de Pâques à Goslar, au milieu des hommages, mais dans une profonde affliction. Il venait de perdre la princesse son épouse, sœur de la reine Berthe. Arrachée à sa tendresse depuis le jour où il s'était déclaré pour la Saxe, elle avait traîné une existence misérable dans la captivité, resserrée dans les forteresses, où elle mourut enfin de misère (1657), autant que de chagrin, mais en digne compagne du roi-martyr qui devait dans peu la rejoindre.

Rodolphe se consola en faisant le bien. « Toute la Saxe était réunie dans une paix profonde, jouissant de ses vieilles lois nationales. Il rendait justice à tous, sans acception de personnes, avec une rare sagesse. Son fils avait été désigné par Henri duc d'Allemagne; le généreux Welf le conduisit à Ulm, où il le fit reconnaître duc et seigneur (1658). » Il faillit surprendre dans cette ville Frédéric, qui s'enfuit précipitamment à son approche, et soutint sans honneur un long siége dans un château où il s'était réfugié. Mais tout le but des chefs catholiques était de tenir en respect leurs agresseurs.

La diète enfin réalisée.

Cependant les légats, que le patriarche d'Aquilée avait artificieusement retardés, arrivèrent à Ratisbonne vers la Pentecôte. Accueillis assez froidement, ils essayèrent d'accomplir leur mission auprès du roi, qui donna enfin son consentement à la diète projetée : il avait déjà saisi quel parti il en pourrait tirer. Les légats s'empressent d'envoyer en Saxe vers le roi Rodolphe et les autres princes du pays, vers le duc Welf et les seigneurs allemands, pour leur demander de se réunir à Fritzlar. Aussitôt la réception de cet avis, les Saxons, parfaitement dociles aux prescriptions apostoliques, firent ce qu'on leur demandait.

Mais l'escorte, qui devait conduire Welf et les seigneurs allemands, fut rappelée ; mais des bandes de Bohémiens furent lancées sur la Saxe, aussitôt après le départ des chefs. Ces actes de perfidie ne surprirent personne. La surprise commença quand Henri fit déclarer ses intentions aux princes déjà réunis à Mayence : Il voulait bien se montrer clément et généreux à leur égard, en considération du seigneur Pape, pourvu qu'ils vinssent se remettre entièrement à sa discrétion. A cette condition il voulait

(1656) Bruno, *Patrol.*, t. CXLVII, col. 571.

(1657) *Egestate!* Berthold, *ibid.*, col. 430. Ce Henri est atroce.

(1658) Berthold, *loc. cit.*, col. 431.

bien tenir la diète promise au concile romain par son ambassadeur : sinon, non. A cette mystification, les seigneurs de Saxe se regardèrent avec stupeur, et s'enfuirent chacun chez eux.

Cependant, au jour indiqué, Henri arrive à la diète en grand appareil. Il s'étonne de n'y point trouver les Saxons, et jette feu et flamme sur leur mauvaise foi. Il fait néanmoins prendre place à ses partisans, dispose ses avocats, et lui-même déclame avec éloquence contre ces usurpateurs et ces perturbateurs de son royaume. Il demande justice aux légats d'une voix dramatique, et les somme avec insistance de frapper d'anathème Rodolphe et ses consorts. Profitant de sa position victorieuse, il multipliait les accusations, et inventait, avec une animation bruyante, des arguments qui n'étaient pas tous heureux : « J'ai obéi, disait-il, oui, j'ai obéi, moi, à l'injonction apostolique; et la partie adverse est convaincue de désobéissance : elle est bien et dûment excommuniée, mes preuves sont irréfragables. » Les légats tremblaient devant ce frénétique armé du glaive. Ils balbutièrent qu'ils n'étaient pas venus pour prononcer, mais pour prendre jour; que, sur leur rapport, le Saint-Père enverrait ses commissaires. Ils échappèrent à grand'peine par ce timide subterfuge aux clameurs et au tumulte qui les violentaient.

Mais leur prévarication n'en était pas moins réelle : s'ils ne lançaient point l'anathème réclamé, c'était uniquement par défaut de pouvoirs : donc ils avouaient la culpabilité des Saxons. Cet aveu implicite valait déjà à Henri une victoire; il ne s'agissait que de pousser les légats sur cette pente, de tirer d'eux quelque démonstration publique, éclatante, contre les Saxons. « Eh bien! leur dit-il, marchez avec moi contre ces rebelles. Je veux infliger une prompte vengeance à leur mauvaise foi. » Il entraîne ainsi les légats et les membres de la diète à une expédition contre la Saxe (1659).

Echauffourée de Henri.

On eût pu croire que le jeune monarque, échauffé par son triomphe oratoire, obéissait à une soudaine exaltation. Mais tout était prémédité : il faisait depuis deux mois ses préparatifs de guerre, dans l'espoir que la diète projetée lui fournirait l'occasion de surprendre les Saxons. Il crut l'instant propice, et, se mettant à la tête de l'armée qu'il avait sous la main, il s'abattit avec l'impétuosité de l'ouragan sur le territoire ennemi, promenant partout le ravage. Mais ces perfides attaques n'étaient pas chose nouvelle de sa part, et elles ne pouvaient plus être une surprise : les Saxons sur leurs gardes tenaient prête, à tout événement, une armée redoutable. Rodolphe, promptement averti, vient opposer aux lâches envahisseurs ses lignes de fer, avant qu'ils soient prévenus de sa marche. Ce fut un coup de théâtre : Henri s'était jeté, tête baissée, dans un piége; il était prisonnier, si son généreux rival eût voulu tirer l'épée. Mais Rodolphe prit le rôle de la magnanimité : il envoya conjurer les princes de l'armée ennemie d'observer la trêve enjointe par le Saint-Père, de lui permettre à lui-même d'y être fidèle.

Les princes apprirent bientôt, par leurs éclaireurs, l'imposante supériorité de l'armée qu'ils avaient en face d'eux. La terreur parla plus haut que la conscience, et ils entraînèrent leur maître hors du péril. Telle fut la seule campagne de cette année (1660).

Prévarication des légats.

Les légats avaient eu l'humiliation de figurer dans cette expédition, de condamner par leur présence la cause des Saxons, d'autoriser une perfide infraction de la trêve. Après ce second malheur, ils n'avaient plus qu'à protester, par un prompt départ, contre la violence qui leur avait été faite. Mais ils étaient captifs, et ils eurent à se racheter au prix d'une troisième prévarication : ils restèrent à la cour pendant plusieurs mois, sur le pied d'une parfaite intimité avec Henri et tous ses ministres, prenant part à ses fêtes et à ses plaisirs, comme si sa position eût été parfaitement régulière. Ils révoquaient ainsi indirectement les anathèmes du Pape et des évêques germaniques; ils amnistiaient les spoliations sacriléges, les emprisonnements et expulsions des évêques, et ne laissaient aux Saxons d'autre rôle que celui de sujets rebelles. C'était là tout ce qui

(1659) Berthold, *Patrol.*, t. CXLVII, col. 433.

(1660) *Ibid.*, col. 435.

s'était vu de plus grave, parmi tant de regrettables condescendances qui troublaient depuis trois ans les consciences chrétiennes.

Les Saxons avaient acquis, par leur parfaite obéissance au saint Siége (1661), les droits de la piété filiale; le silence est souvent une trahison, et la vérité est une preuve d'estime et de confiance : « Si le roi savait ! » disaient nos pères. Ils firent tout savoir à Rome.

Lettre de Grégoire aux légats.

Le saint Pape Grégoire apprit avec une douloureuse surprise la conduite de ses légats. Il était persuadé que tout allait bien en Germanie, et, le 26 juillet, il avait envoyé le pallium au patriarche d'Aquilée, « parce qu'il avait traité avec bienveillance et secondé avec fidélité ses deux légats, et s'était donné beaucoup de peine pour la conclusion de la paix (1662). » Mais justement alarmé de ce qu'il apprenait, il se hâta d'écrire à ses légats pour limiter leurs pouvoirs et censurer leur partialité.

« Il y a, dit-il, beaucoup de gens, auxquels pourtant nous ne croyons pas, qui commencent à murmurer au sujet de votre légation, soupçonnant que vous voulez vous écarter de la ligne que nous vous avons tracée; ils prétendent que l'un de vous deux agit trop simplement, et l'autre pas déjà si simplement. C'est à vous de mettre la circonspection la plus grande à vous garantir de ce double soupçon. Le moyen d'y réussir, ce sera d'avoir toujours devant les yeux nos recommandations.

« Nous voulons que, dans l'affaire des deux rois, sur l'élection des évêques de Trèves, de Cologne et d'Augsbourg, pour toutes les investitures conférées par des mains laïques, vous ne preniez point sur vous de porter un jugement. Si le roi acquiesce à la convocation d'une diète pour la paix du royaume, et au rétablissement des évêques sur leurs siéges, votre premier soin devra être de nous informer, soit par vous-mêmes, soit par de sûrs messages, afin que nous puissions envoyer au rendez-vous des hommes capables de terminer une si grande affaire, avec le secours de Dieu et votre bonne coopération.

« En attendant, montrez-vous tellement équitables envers les deux partis, tellement exempts de toute ombre de soupçon, que vous n'ayez de partialité que pour la justice. Vous avez pour modèle notre conduite : depuis que le jugement de cette grande affaire a été remis aux mains de saint Pierre, nous n'avons jamais eu en vue que de marcher par le sentier de la justice; vous en êtes témoins. Nous n'avons laissé pencher vers aucun parti l'intégrité du jugement apostolique : nous n'avons cédé à aucune promesse et à aucune intimidation, et nous espérons, avec la grâce de Dieu, ne jamais faire autrement (1663). »

Lettre justificative de Grégoire.

Notre saint Pontife se flattait trop facilement, dans son extrême droiture, de redresser une situation mauvaise au moyen d'une lettre, d'une admonition ou d'une menace. Ses légats n'étaient pas à la hauteur de leur mission, comme il le reconnaît lui-même; ils étaient compromis et exploités de plus en plus par l'artificieux Henri, et les plaintes des peuples allèrent croissant. Craignant d'être atteint par les protestations des consciences, Grégoire crut devoir adresser aux fidèles du royaume teutonique, le 1er octobre, les explications suivantes :

« Il m'est revenu que plusieurs d'entre vous commencent à douter de moi, croyant voir dans ma conduite la versatilité de la politique humaine pour échapper aux difficultés d'une grave situation.

« Hélas ! dans cette affaire, aucun de vous n'éprouve plus d'angoisses et n'essuie plus d'avanies que moi, sans parler des luttes à main armée dont je suis menacé.

« Tous les Italiens, à fort peu d'exceptions près, approuvent et défendent la cause de Henri; ils m'accusent de dureté révoltante, d'impiété même. Dieu merci, nous leur avons résisté jusqu'à ce jour de manière à ne pencher vers aucun parti, si ce n'est selon la justice et l'équité, selon nos lumières.

« Si nos légats ont agi contre nos instructions, nous le déplorons; ils ne l'ont fait, d'après nos renseignements, que violentés par la crainte et trompés par la ruse. Quant à nos instructions, elles portaient simple-

(1661) *Saxones cum rege suo præceptis apostolicis obedientissimi.* (Berthold, *loc. cit.*, col. 152.)

(1662) Epist. l. VI, ep. 38.
(1663) Epist. extravag. 18

ment qu'ils fixeraient un jour et un lieu où nous enverrions des légats éclairés et capables, pour discuter votre affaire, rétablir dans leurs siéges les évêques dépossédés, et vous recommander de fuir les excommuniés. Si, intimidés ou trompés, ils ont dérogé à ce mandat, je ne les approuve pas. Quant à moi, tenez pour certain que, par la grâce de Dieu, aucun mortel ne pourra me faire dévier, par affection ou par crainte, ou par tout autre mobile humain, du droit sentier de la justice.

« Vous donc, si vous êtes réellement et d'un amour sincère les vrais fidèles de Dieu et de saint Pierre, ne faiblissez pas dans les tribulations ; mais persévérez, en intrépides zélateurs de la sainte cause, dans la fidélité que vous avez montrée jusqu'ici ; car c'est celui qui persévérera jusqu'à la fin qui sera sauvé. Nous ne pouvons pour l'instant vous mander rien de plus sur l'affaire en question, parce que nos légats ne sont pas encore de retour. Dès qu'ils seront revenus, nous vous tiendrons fidèlement au courant d'après ce que nous aurons su (1664). »

Cette lettre nous révèle tout. Les agents de Henri jouaient un rôle : ils poussaient des clameurs désespérées contre Grégoire : c'était un être inhumain, un barbare, un tigre, un rocher, de tenir ainsi rigueur à Henri ! c'était même un impie, un incroyant, qui ne rendait pas au prince l'honneur prescrit par saint Paul. Quand Grégoire avait soutenu ces assauts, résisté à ces tempêtes, bravé ces avanies, il avait épuisé une partie de son courage. Il pensait faire assez, et il faisait beaucoup en effet, en se tenant entre les deux partis : c'était ce qu'il appelait « suivre le sentier de la justice. » Au fond, le parti des méchants était satisfait de ce juste milieu, et les scènes larmoyantes ou furibondes qu'on faisait au Pontife, n'avaient point d'autre but. Mais cette comédie ne pouvait avoir qu'un temps : elle se trahissait déjà aux yeux du Pontife, puisque sa lettre nous la dénonce, et la lumière ne devait plus tarder à percer toute la trame.

Retour des légats.

Le retour des légats fit tomber les dernières illusions sur la résipiscence de Henri et l'espoir d'une entente. « Après avoir figuré à la cour dans bien des affaires en dociles acteurs, les légats apostoliques furent enfin congédiés, après avoir été magnifiquement récompensés de leur complaisance. Ils ne rentrèrent pas à Rome tous deux ensemble : l'évêque de Padoue, corrompu par de si beaux présents, fit rester en deçà des Alpes son collègue, saint homme d'une naïve simplicité. Arrivant le premier auprès du Saint-Père, avec une ample provision de ruses et d'impostures, le perfide hypocrite mit tout son savoir-faire à tromper, non-seulement les Lombards et les Romains, mais le Pape lui-même, de façon à rapatrier, à tout prix, Henri son maître. Il apportait l'assurance de la plus humble obéissance en toutes choses, de la part de Henri ; et, toutes les promesses de soumission qu'il pouvait imaginer, il les débitait au nom du prince. Il démontrait avec emphase que le monarque avait assez prouvé ces sentiments, soit à la diète de Fritzlar, soit dans toutes les autres affaires relatives à sa mission. Tandis qu'avec cette impudente audace, ce fourbe ne cessait de se jouer, avec sa bande d'associés, de la crédulité publique, un envoyé du roi Rodolphe se trouva là. Ne pouvant s'étonner assez de tant d'effronterie, il mena l'imposteur devant le Pape, et le confondit en face jusqu'à le faire convenir de son imposture. Disgrâcié et dégradé par le Pape, il s'en retourna couvert de honte.

« L'autre légat fut mandé, et, aussi sincère que son collègue était menteur, il rapporta au Pape la complète désobéissance, les fourberies, les ruses, les incroyables folies et les impiétés du tyran. Instruit enfin de tout, Grégoire écrivit à Rodolphe qu'il regrettait vivement l'inutile voyage de ses légats, que la partialité qu'on lui supposait pour Henri n'était pas réelle, qu'il n'avait pas changé, mais qu'il avait toujours cherché la justice, selon ses lumières. Il l'exhortait instamment à persévérer dans la bonne cause qu'il servait (1665). »

Dernier appel des Saxons au Pape.

Mais cette bonne lettre ne réparait pas tout le mal produit par la conduite des légats. Les quatre ou cinq mois qu'ils avaient passés à la cour de Henri avaient relevé sa position morale aux yeux de toute l'Allemagne. Ils avaient été promenés partout

(1664) Epist. l. VIII, ep. 3.

(1665) Berthold, *Patrol.*, t. CXLVII, col. 436.

avec affectation, montrés aux provinces comme un gage solennel de la faveur du saint Siége, comme un démenti palpable de toutes les excommunications et dépositions alléguées par un rival ambitieux et par des populations rebelles. Leur présence avait donc opéré au profit du monarque une sorte de réhabilitation, dont les effets se faisaient sentir chaque jour d'une manière bien inquiétante. Les contempteurs de l'excommunication insultaient à la crédule terreur des seigneurs catholiques, qui avaient exécuté les injonctions pontificales au prix de tant de sacrifices; et ceux-ci, voyant que tout se ralliait à l'heureuse étoile de César, prêtaient l'oreille à des propositions de rapprochement. Aussi verrons-nous bientôt éclater d'affligeantes défections. Les Saxons fidèles étaient menacés de ne plus devenir qu'une impuissante minorité, et ils étaient bien autorisés, ce semble, à réclamer la fin d'une situation aussi fausse et aussi désastreuse pour eux.

Il supplièrent donc le Saint-Père de ne pas laisser aux rebelles tous les avantages de la fidélité, et de donner ostensiblement à la bonne cause l'appui de sa faveur. Si quelques-unes de leurs expressions sont vives, il faut songer qu'ils étaient sous le glaive, et nous verrons que la paternelle bonté du Pontife ne s'en offensa pas.

« Votre Sainteté n'ignore pas quelles persécutions nous avons endurées pour lui obéir, comme nous sommes devenus des brebis de boucherie, des objets de mépris et de dérision. Si, en souffrant pour vous de tels maux, nous n'avons acquis aucun droit à votre reconnaissance; si nous ne sommes pas dignes qu'on s'intéresse à notre délivrance, il est une justice qu'on accorde même à des ennemis; pourquoi nous la refuse-t-on? Si c'est un devoir, comme nous l'avons appris par vos nombreuses exhortations, d'obéir à la sentence que vous avez rendue contre Henri, comment ceux qui la foulent aux pieds ne sont-ils point réprimés? comment n'éprouvent-ils aucun effet de la sévérité apostolique? Pourquoi leur accorde-t-on ce qui nous est interdit à nous? Comment leur permet-on ce qui est défendu pour nous? Ils prêtent leur concours, sans aucune opposition de votre part, au tyran que vous avez déposé; ils servent comme leur roi celui envers qui vous avez délié de tout serment de fidélité; ils communiquent avec celui que votre légat a retranché de la sainte Eglise, et ils lui fournissent avec zèle les moyens de nous écraser. Car tout ce que nous souffrons vient de ceux que vous devez et que vous pouvez empêcher; ne leur résister en rien, c'est leur lâcher la bride pour nous égorger tous. Pourquoi donc cette fermeté si vantée, armée, dit l'Apôtre, pour venger toute désobéissance, ne venge-t-elle pas celle-ci? Pourquoi dissimule-t-elle une révolte qui cause des maux inouïs, des maux innombrables? Si nous, malheureuses brebis, venons à faillir en quelque chose, aussitôt, sans délai et sans sursis, la vindicte de l'autorité apostolique nous atteint. Mais quand il s'agit des loups qui déchirent à belles dents le troupeau du Seigneur, oh! alors, on est prodigue de patience et de longanimité, on ajourne les sentences, on tolère tout en esprit de douceur. Ah! nous vous en conjurons par le nom de Jésus-Christ : soit que vous ayez été impressionné par la crainte d'un homme pécheur dont la gloire n'est que poussière, soit que votre vigueur ait été amollie par les influences de quelques personnes de votre intimité, reprenez enfin votre fermeté; songez aux hommes, songez à Dieu. Si vous n'avez aucune pitié de nous, dégagez au moins votre solidarité de ces flots de sang. Car, si vous nous laissez plus longtemps à la merci des bêtes féroces que vous devez et pouvez enchaîner, il est à craindre que vous ne puissiez vous disculper de notre perte devant le souverain Juge (1666). »

Paternelle réponse de Grégoire.

« Grégoire Pontife, serviteur des serviteurs de Dieu, au roi Rodolphe et à tous les Saxons, évêques, ducs, comtes, grands et petits, absolution des péchés et bénédiction apostolique.

« C'est la Vérité elle-même qui a dit que le royaume des cieux est le partage de tous ceux qui souffrent persécution pour la justice; c'est l'Apôtre qui nous crie que personne n'est couronné sans avoir dûment combattu. Ne songez donc pas, mes enfants, à vous décourager au milieu de cette tourmente

(1666) Bruno, *loc. cit.*, col. 572.

furieuse qui vous éprouve depuis si longtemps, et n'allez pas, sur la parole mensongère de quelque personne que ce soit, douter de notre fidèle appui. Généreux soutiens de la cause de l'Église, nobles défenseurs de la liberté, poursuivez avec une nouvelle ardeur une tâche qui touche à son terme; marchant contre la tyrannie, faites de vos corps un rempart à la maison de Dieu. Vous savez ce que nous avons déjà fait dans deux conciles sur le roi Rodolphe et Henri... S'il reste encore quelque chose à faire, vous connaîtrez nos dispositions par les évêques de Metz et de Passau. Croyez bien que nous n'hésiterons pas à prendre toutes les mesures nécessaires.

« Nous avons appris qu'il y a eu des disputes pour votre évêché de Magdebourg. Eloignez, au nom de saint Pierre, éloignez ces prétendants, et choisissez selon les règles un fidèle dispensateur. C'est le choix irrégulier des évêques qui fait verser tout le sang qui coule aujourd'hui (1667). »

Voilà enfin notre auguste Pontife reconquis par la lumière, et dégagé de ses longues indécisions. Il ne parle plus de deux rois, il dit « le roi Rodolphe et Henri. » Les rôles sont dessinés, les positions sont claires; les Saxons savent qu'ils mourront pour l'Eglise, pour leur Père qui les a bénis : viennent maintenant les hordes de l'enfer!

Captivité de l'Eglise d'Angleterre.

Plusieurs lettres de Grégoire de cette année 1079 nous ramènent sur ces plages désolées de l'Angleterre où nous avons laissé tant de ruines. Henri dans sa lutte contre les Saxons était animé par l'exemple de son frère Guillaume le Conquérant, l'heureux oppresseur d'un peuple libre, et il lui avait même demandé son secours, à condition de lui rendre la pareille : touchante solidarité! « Mais le Normand répondit qu'il avait envahi cette contrée par la violence des guerres, et que, s'il la quittait un moment, il craignait fort de n'y jamais rentrer (1668). » C'était de la franchise.

En 1079, Guillaume était encore occupé au massacre de toute une population rebelle à sa tyrannie. Il avait fait périr par la main du bourreau Walthéof, comte de Northumberland, dernier survivant de la noblesse anglo-saxonne; et pour venger son successeur, tué par les Northumbres, on exécutait, sans autre recherche, tous les indigènes, à mesure qu'ils tombaient sous la main (1669).

Grégoire eût bien voulu avoir des nouvelles de ce malheureux pays; mais Guillaume se parquait chez lui, interceptant toute communication. Le Pontife avait vainement sollicité et pressé les deux archevêques de Cantorbéry et d'Yorck de venir, selon l'usage, aux parvis des apôtres; il ne recevait pas même le denier de saint Pierre, que tous les peuples acquittaient alors fidèlement.

Réclamations de Grégoire.

Surpris et inquiet du silence systématique que l'on gardait à son égard, Grégoire résolut d'envoyer un ambassadeur en Angleterre. Il fit partir, le 25 mars 1079, Hubert, sous-diacre de l'Eglise romaine, pour inviter les deux archevêques de la péninsule au prochain concile de Rome, et présenter au roi ses réclamations. Il adressait à Lanfranc, par cette occasion, une lettre ainsi conçue :

« Depuis que le joug du souverain Pontificat nous a été imposé, votre fraternité ne s'est pas grandement mise en peine de nous visiter. Moins nous pouvions attendre de votre affection un pareil oubli, plus nous en sommes surpris et peiné. Sans les souvenirs d'une ancienne amitié, nous vous aurions déjà fait sentir notre mécontentement; mais, nous le savons positivement, c'est la crainte du roi (lui que nous avons aimé entre tous ses pareils!), et c'est aussi votre pusillanimité, qui nous a privé de cette satisfaction.

« Pour ce qui vous concerne, si vous gardiez quelque souvenir de notre affection, si l'amour de la sainte Eglise romaine vivait toujours dans votre cœur, la crainte d'un pouvoir humain, ou une complaisance déplacée, n'eût point dû vous enchaîner. Quant au monarque, si l'orgueil de la puissance l'incite maintenant à la révolte contre le Siége apostolique; si la passion de dominer, si l'arrogance le pousse à nous provoquer, nous le trouverons d'autant plus mauvais qu'il se sera convaincu lui-même d'ingratitude. C'est à vous de lui épargner un tel malheur. Eclairez-le avec zèle; exhortez-le avec constance à ne rien entreprendre con-

(1667 Epist. extravag. 44.
(1668) Bruno, *Patrol.*, t. CXLVII, col. 512.
(1669) Lingard, t. I, p. 199.

tre la Mère de toutes les Eglises, à ne rien se permettre qui déroge aux devoirs de la royauté chrétienne. Qu'il n'ait plus la témérité d'empêcher vous ou tout autre de visiter le Siége apostolique.

« J'attends donc de votre fraternité que vous allez réparer vos torts, et venir vous présenter vous-même à nos regards, selon le vœu que nous vous avons souvent exprimé, afin que nous puissions conférer intimement sur les affaires en question, et sur d'autres encore, et contribuer, par notre entretien, à la prospérité de l'Eglise (1670). »

Réponses de Guillaume et de Lanfranc.

L'ambassadeur du Pontife avait sans doute pour Guillaume une autre lettre, que nous ne connaissons pas; mais en voici la réponse laconique et tranchante :

« Hubert, votre ambassadeur, religieux Père, m'a demandé de votre part le serment de fidélité à vous et à vos successeurs, et plus d'exactitude pour ce qui regarde l'argent que mes prédécesseurs avaient coutume d'envoyer à l'Eglise romaine. J'ai admis l'un, et n'ai pas admis l'autre. *Je n'ai voulu ni ne veux jurer fidélité*, parce que je ne l'ai pas promis, ni trouvé que mes prédécesseurs l'eussent fait aux vôtres. Le tribut, depuis environ trois ans, a été perçu avec négligence, parce que j'étais occupé dans les Gaules. Maintenant que, grâce à Dieu, je suis revenu dans mon royaume, j'envoie par votre ambassadeur Hubert ce qui a été recueilli; le reste sera envoyé par les députés de notre fidèle archevêque Lanfranc, quand l'occasion s'en présentera. Priez pour nous, et pour l'affermissement de notre couronne : car nous avons aimé vos prédécesseurs, et nous désirons vous chérir encore plus que les autres, et vous écouter avec déférence (1671). »

Guillaume n'avait pas bien compulsé l'histoire. Dès l'an 725, Ina, roi des Anglo-Saxons, rendit son royaume tributaire du saint Siége. En 794, Offa renouvela cet hommage. Alexandre II écrivait à Guillaume : « Votre prudence n'ignore pas que le royaume des Anglais, du moment que le nom du Christ y fut glorifié, a été sous la main et sous la tutelle du prince des apôtres (1672). » En l'an 1173, Henri II écrira au pape Alexandre III : « Le royaume d'Angleterre est de votre juridiction, et, quant à l'obligation du droit féodal, je me reconnais votre sujet. Que l'Angleterre apprenne ce que peut le Pontife romain : s'il n'use pas des armes matérielles, qu'il défende par le glaive spirituel le patrimoine de saint Pierre (1673). » Grégoire VII n'était donc pas un demandeur effronté, comme le qualifie Bossuet dans sa *Défense du gallicanisme;* il réclamait une chose naturelle et légitime. Guillaume lui-même, en demandant au Pape d'autoriser sa conquête, s'était engagé à « tenir le royaume d'Angleterre de Dieu et du Saint-Père, comme son vicaire, et non d'aucun autre. » Mais les temps étaient changés.

Grégoire avait aussi recommandé à Lanfranc le denier de saint Pierre, et les autres intérêts du saint Siége. L'archevêque essaya de porter Guillaume à plus de déférence pour Rome; mais ses efforts furent inutiles. Il rendit compte au Pape de ses démarches, par cette réponse pleine de courtoisie et de réserve :

« Au vénérable Grégoire, pasteur suprême de l'Eglise universelle, Lanfranc, pécheur et indigne évêque, dévouement complet et respectueuse soumission.

« Les lettres de votre Sainteté m'ont été présentées par Hubert, sous-diacre du palais apostolique, et je les ai reçues avec une humble reconnaissance. Elles sont presque entièrement consacrées à me reprendre, avec une paternelle douceur, de vous aimer moins, depuis que j'ai été élevé à la dignité pontificale....

« Je ne veux pas, vénérable Père, et je ne dois pas opposer un démenti à vos paroles. Pourtant, la main sur la conscience, je ne puis comprendre ce que l'absence corporelle, la distance des lieux ou l'élévation du rang ont de concluant pour établir que mon âme n'est pas toujours également soumise à vos préceptes, en tout et pour tout, selon les saintes règles. Si Dieu me faisait jamais la grâce de vous parler face à face, je vous démontrerais, pièces en main, que je n'ai fait que croître en affection pour vous, et que c'est vous-même, permettez-moi de le dire, qui vous êtes refroidi pour moi.

« J'ai présenté vos requêtes, de concert avec votre ambassadeur, au seigneur mon

(1670) Epist. l. VI, ep. 30.
(1671) *Patrol.*, t. CXLVIII, p. 748.
(1672) Epist. 8.
(1673) Apud Baron., ann. 1173.

roi. J'ai conseillé, mais je n'ai pas persuadé. Pourquoi n'a-t-il pas acquiescé complétement à vos désirs, il s'en est expliqué de vive voix, et il vous le notifie lui-même par une lettre (1674). »

Mécontentement de Grégoire.

L'ambassadeur fit parvenir ces réponses à Rome, attendant les observations du Saint-Père, pour répliquer au besoin; mais Grégoire, piqué au vif par le ton des lettres autant que par le refus lui-même, s'empressa de le rappeler par cette lettre du 24 septembre :

« Nous sommes étonné et très-contrarié, sachez-le, de la prolongation de votre séjour, et de votre retard à venir nous rejoindre. Il n'y a point de motif qui puisse vous excuser, que la cause de maladie, ou le défaut de liberté. L'argent sans honneur, vous savez le cas que j'en fais. Hâtez-vous de repartir : nous avons besoin de votre présence pour bien des choses. Vous nous parlez de Teuzon, qui aurait parlé publiquement, comme autorisé par nous, contre le roi d'Angleterre; sachez que nous ne l'avons pas autorisé à cela : mais il y a toutefois beaucoup de choses dont la sainte Eglise romaine a lieu de se plaindre contre ce prince.

« Jamais roi, même païen, n'a eu l'audace de tenter contre le Siége apostolique ce que celui-ci n'a pas rougi d'exécuter; jamais, dis-je, despote n'a porté l'insolence et l'impudence jusqu'à empêcher les évêques et archevêques de venir aux tombeaux des saints apôtres. Nous voulons que vous alliez lui parler de notre part. Si ses sujets lui refusaient obéissance, il jetterait feu et flammes : qu'il cesse donc de tant s'ingénier pour frustrer l'Eglise romaine de l'hommage qu'il lui doit; qu'il songe plutôt à mériter, par une juste reconnaissance, les bonnes grâces de saint Pierre. C'est par un reste de vieille amitié pour lui, c'est pour imiter, autant que possible, la mansuétude de l'Apôtre, que nous avons jusqu'à présent dissimulé ses torts. Mais s'il ne met pas un terme à ces abus de pouvoir, et à d'autres semblables qui vous sont connus, qu'il sache, à n'en pas douter, qu'il provoquera contre lui la colère de saint Pierre d'une façon éclatante.... Vous enjoindrez de notre part à tous les prélats d'Angleterre et de Normandie d'envoyer de chaque archevêché au moins deux évêques au concile de Rome, que nous devons présider au Carême. S'ils se récrient, alléguant qu'ils ne peuvent arriver pour ce terme, qu'ils fassent en sorte de se présenter au plus tard après Pâques (1675). »

Système de Guillaume.

Nous verrons Grégoire insister pour rétablir ces relations salutaires entre l'Eglise mère et sa fille, entre le tronc et la branche; mais Guillaume avait d'autres vues; il avait pris pour son propre compte cette portion des domaines du Christ, et il entendait la garder. « Le pouvoir absolu que le Pape cherchait à avoir dans l'Eglise, Guillaume voulait l'avoir dans le royaume, dit Voigt. Etre le premier, être le plus puissant, telle était sa grande, son unique pensée, comme c'était celle de Grégoire : donner sa volonté pour loi suprême, tel était pour lui, comme pour Grégoire, le plan fixe et invariable; et de même que Grégoire se roidissait contre le despotisme royal, de même Guillaume se roidissait contre l'autorité pontificale. On voyait des deux côtés les mêmes efforts, la même énergie, la même persévérance. C'est pourquoi le Pape eut si peu de succès en Angleterre; il n'y trouva plus cette obéissance et cette soumission qu'on avait toujours montrées aux souverains Pontifes. Ainsi, lorsque, sur le continent, le Pape, pour détruire les investitures, brisait les trônes, l'investiture était exercée librement en Angleterre. Les ecclésiastiques étaient sous les mêmes lois que les laïques; tous étaient soumis aux mêmes prestations, aux mêmes impôts. Guillaume déposait et instituait les évêques de sa propre autorité; il défendait au clergé, sous les peines les plus sévères, d'envoyer des députés à Rome sans autorisation. S'il permettait aux légats de présider les synodes, il en rejetait les canons lorsqu'ils ne lui convenaient pas. Guillaume était, pour ainsi dire, le pape de son pays. L'Eglise d'Angleterre se trouvait dans l'Etat (1676). » C'était l'*Eglise établie*, cinq siècles avant Henri VIII et Elisabeth : rien ne s'improvise ici-bas. Le protestantisme d'Allemagne et d'Angleterre existe en germe au XI^e siècle.

(1674) *Patrol.*, t. CXLVIII, p. 735.
(1675) Epist. l. VII, ep. 1.

(1676) Voigt, liv. XI, p. 517.

« 1° Guillaume fit défense de reconnaître dans ses domaines l'autorité d'aucun pontife sans son approbation préalable, et il ordonna que toutes les lettres venant de la cour de Rome fussent; à leur arrivée, soumises à son inspection royale. 2° Il ne souffrit jamais que les décisions des conciles nationaux ou provinciaux fussent mises à exécution sans son autorisatisn. 3° Il défendit de poursuivre ou d'excommunier aucun individu relevant de la couronne, jusqu'à ce qu'il eût reconnu la nature de l'offense (1677).

« Le Pape, obsédé d'ennemis, eut la prudence de réprimer ses ressentiments, dit Lingard, et il communiqua avec Guillaume jusqu'à sa mort. » Mais cette tolérance fut désastreuse : elle autorisa d'autres souverains à s'arroger la même indépendance, et elle ruina la suprématie pontificale, le *palladium* du monde, le seul principe de salut.

Avis au nouveau roi de Danemark.

Harold, roi de Danemark, mourut vers cette époque, et eut pour successeur Canut son fils, qui mérita par son zèle et ses vertus le nom de saint. A peine monté sur le trône, le jeune prince s'empressa de notifier son avénement au Saint-Père, qui lui répondit le 7 octobre 1079 :

« Nous vous félicitons affectueusement de ce que vous vous informez, du bout du monde, de ce qui peut contribuer à la prospérité de la religion, et réclamez les instructions de la sainte Eglise romaine votre mère. Notre vœu, notre première recommandation est que vous persistiez dans ces sentiments, et que votre piété toujours croissante atteigne la hauteur qui convient à un saint, et l'héroïsme qui convient à un roi. Plus votre dignité est élevée, plus elle peut exercer d'influence pour le mal ou d'entraînement pour le bien. Songez combien les plaisirs de la terre sont éphémères. Quand même la vie serait éternelle, le bonheur ne saurait y prendre pied, au milieu des adversités qui viennent le renverser à toute heure. Votre grande préoccupation doit donc être de diriger vos pas vers les félicités qui ne passent point, de tourner de ce côté tout votre cœur. — Nous voudrions qu'il vînt à Rome un ecclésiastique de votre pays, bien au fait de vos mœurs : il pourrait vous rapporter des instructions plus étendues de la part du Siége apostolique (1678). »

Encouragements au roi de Castille.

Le 15 octobre, Grégoire adressait des avis plus affectueux encore à Alphonse, roi de Castille, dont le zèle ne se démentait pas.

« Louanges et grâces au Dieu tout-puissant, qui, éclairant votre Majesté de sa lumière, l'a unie par la foi et le dévouement au bienheureux Pierre, prince des apôtres, auquel il a soumis toutes les royautés et les puissances de ce monde, en lui donnant le droit de lier et de délier au ciel et sur la terre. Un autre sujet de joie pour vous, c'est que Dieu vous prépare une récompense d'autant plus grande, qu'il vous a réservé plus de bien à faire dans votre royaume. C'est à vous qu'il a été donné d'y rétablir la vérité et la justice, exilées pendant si longtemps du cœur des rois vos prédécesseurs, et du sein des populations aveugles ou obstinées. Mais, comme toute bonne œuvre attend sa couronne de la fin, et non du début, nous venons ranimer votre zèle. Notre fils Richard, cardinal-prêtre de l'Eglise romaine, que nous vous renvoyons, nous a fait les plus consolants rapports sur vos bonnes dispositions. Comme, toutefois, les âmes pieuses aiment toujours les avis, nous vous exhortons à lever les yeux plus haut que cette couronne périssable. Usez de cette félicité passagère; aspirez à celle qui ne passe pas. Chacun de nos jours est un pas vers la tombe. Tout cet amas de richesses, d'honneurs et de puissance, la mort est là pour nous le ravir soudain. Comment estimer, comment goûter, comment désirer des biens qui trahissent nos affections, éludent nos poursuites, se dérobent à nos étreintes? Voyez Notre-Seigneur! on lui offrait la royauté, il n'en a pas voulu : il a dédaigné tout éclat terrestre, lui qui venait nous conduire au royaume céleste. Montrez-vous humble aussi, cher fils, devant Celui qui vous a fait grand. Pour vous rappeler ces avis, nous vous envoyons un peu des chaînes de saint Pierre, dans une petite clé d'or. Que le Dieu qui l'a délivré des liens de fer vous

(1677) Lingard, t. I, p. 203.

(1678) Epist. l. VII, ep. 5.

absolve de tous les liens de vos péchés, et vous conduise aux félicités éternelles (1679)! »

Aperçu de 1080.

[1080] L'anné 1080 va voir éclater la crise qui se préparait depuis quatre ans, et qu'ajournaient vainement les temporisations du Pontife. La guerre de l'empire contre le sacerdoce n'est point une *querelle :* c'est la lutte des deux cités. Depuis qu'un empire romain a reparu dans le monde, il faut que l'Eglise s'efface, ou qu'elle affronte la bataille. L'Eglise, certes, n'a que trop transigé depuis quatre années. Elle va frapper du glaive de saint Pierre, et le glaive de César répondra. Deux grandes batailles s'engageront. La mort de Judas Machabée changera la victoire en défaite, et ce sera le commencement des grandes douleurs. Mais ayons confiance : le Christ a vaincu le monde.

Henri envahit la Saxe.

« Quand l'esprit immonde est sorti d'un homme, il erre à travers des déserts arides sans trouver de repos. Et il dit ; Je rentrerai dans ma demeure, d'où je suis sorti. Et il prend avec lui sept autres esprits plus méchants que lui, pour en forcer l'entrée (1680). »

« Henri, errant à l'aventure à travers la Bavière (1681) pendant tout l'automne, n'avait cessé de s'ingénier, avec ses suppôts, à recruter un ramas considérable de gens d'épée, pour envahir la Saxe immédiatement après la Nativité du Sauveur. Il tentait aussi sans relâche la plupart des chefs saxons, par l'appât des plus riches présents et des plus magnifiques domaines, les abordant par ses affidés les plus intimes. Il se les attachait à tout prix, les corrompant et en recevant leurs serments ; et il acquit ainsi une espérance fondée de soumettre prochainement la Saxe sans combat (1682). »

« Le roi Rodolphe solennisa les fêtes de Noël à Goslar, avec une royale magnificence. Il se concerta avec ses partisans pour résister à Henri, qui menaçait la Saxe d'une invasion prochaine, et il prit avec eux de sages mesures. Henri était alors à Mayence, vivant en aventurier plutôt qu'en roi, et ramassant des hordes considérables de Bourgogne, de Franconie, d'Allemagne, de Bavière, de Bohême et de tous pays. Aussitôt après l'octave de l'Epiphanie, il dirigea cette armée contre la Saxe. »

Henri comptait sur deux alliés, l'hiver et l'or qu'il avait fait circuler : l'hiver devait enchaîner les bras du peuple, et l'or les bras des grands.

« C'est au mois de janvier que Henri voulut envahir la Saxe, pensant que les Saxons, qui aimaient le repos pendant les intervalles de paix, ne se mettraient guère en campagne dans une pareille saison. Mais les Saxons, aguerris par de longues épreuves, tenus en éveil par de nombreuses alarmes, déployèrent le zèle le plus énergique pour repousser l'invasion (1683). »

« Le roi Rodolphe, à la tête d'une armée immense, vint à sa rencontre animé d'une sainte ardeur, et, fort de sa confiance dans la miséricorde et la justice de Dieu, il résolut de livrer cette fois une bataille décisive. S'élançant avec une belliqueuse audace, il attendit à peine l'ennemi. Car le zèle de Dieu l'enflammait d'une telle ardeur, que, s'il eût pu reconquérir au prix de son sang la tranquillité de la sainte Eglise et le triomphe de ses droits légitimes, il n'eût pas hésité de s'offrir au trépas (1684). »

Restait la séduction, sur laquelle Henri avait fondé sa principale espérance. « Henri fanatisant ses soldats avec son habileté ordinaire, leur promit, leur jura qu'ils ne trouveraient ni combat, ni résistance ; que le royaume de Saxe lui était ouvert ; que presque tous les princes du pays, rattachés par serment à sa bannière, livreraient dans ses mains Rodolphe enchaîné ; qu'ainsi, ils n'avaient devant eux ni périls ni obstacles, mais qu'ils allaient enfin recueillir le fruit de leurs longues fatigues, cette souveraineté absolue, si longtemps convoitée (1685). »

Tout n'était pas mensonge, cette fois, dans les promesses de Henri. « Avec sa finesse accoutumée, il avait jeté la division dans le camp des Saxons en prodiguant les promesses. Peu avant le jour du combat, Wi-

(1679) Epist. l. VII, ep. 6.
(1680) *Matth.* XII, 43.
(1681) *Per totam circum circa errabundus Bawariam.* (Berthold.)
(1682) Berthold., *Patrol.*, t. CXLVII, col. 437.
(1683) Bruno, *ibid.*, c. 573.
(1684) Berthold., *ibid.*, c. 439.
(1685) Id., *ibid.*, c. 439.

dekind, Wiprecht, Thierry, fils de Géron, avec beaucoup d'autres Saxons, passèrent à l'ennemi. Le margrave Ecbert de Misnie, avec sa troupe, ne se déclarant pour aucun des deux partis, prit une position neutre à quelque distance des combattants, attendant l'événement pour aller féliciter les vainqueurs (1686). »

Bataille de Flarcheim.

« Le roi Rodolphe découvrant enfin l'ennemi, s'avança avec ses cohortes dans un ordre parfait; belliqueux et terrible, armé d'une force surnaturelle, il attendit de pied ferme ses iniques agresseurs. Car il ne voulut pas prendre l'initiative d'un si désastreux conflit. Défenseur et libérateur de son peuple, il mettait sa gloire à n'être pas autre chose, et il se faisait honneur de ne tirer l'épée que par nécessité (1687). »

« Les deux armées se trouvèrent en présence à Flarcheim (près Mulhausen), séparées par une rivière étroite, mais profonde. Les Saxons attendaient l'ennemi, échelonnés sur le coteau, voulant profiter de l'avantage du terrain pour le refouler dans la rivière. Mais l'ennemi fit un détour et vint les surprendre par derrière... L'action fut vive, mais courte. Changeant leur front de bataille avec volubilité, les Saxons montrent leur terrible visage à leurs lâches agresseurs, qui tournent le dos à leur tour (1688). » — « Le roi Rodolphe chargea avec une impétuosité si terrible et une si irrésistible valeur, que ses adversaires n'eurent qu'à choisir entre la mort et la fuite... Les Bohémiens avaient demandé, pour récompense de leur dévouement, l'honneur de combattre au premier rang. Ils eurent trois mille deux cent cinquante morts, et l'on n'en compta que trente-huit du côté de Rodolphe (1689). » — « Henri s'enfuit des premiers. Son armée, réduite à fuir aussi, voulut reprendre haleine auprès de Wartbourg. Mais les Saxons, maîtres de ce château, firent une violente sortie, les dispersèrent, et leur prirent tous leurs bagages, armes, vaisselle d'or et d'argent, vêtements précieux; car ils avaient avec eux le patriarche d'Aquilée et d'autres princes, qui avaient un train somptueux. Ce troisième combat eut lieu l'an 1080, le 27 janvier (1690). » C'était le troisième anniversaire de la scène de Canosse. Rodolphe rentra à Goslar couvert de gloire, et s'occupa jusqu'au Carême à dompter les défections que nous avons signalées, faisant tout rentrer dans le devoir.

VII^e^ Concile de Grégoire.

Grégoire avait appris, par les ambassadeurs que Rodolphe avait envoyés après la bataille de Flarcheim, avec quelle impatience on attendait en Allemagne la décision du saint Siége dans le concile qui allait s'ouvrir. On commença par renouveler les anciens canons. La défense des investitures fut intimée de nouveau tant aux clercs qu'aux laïques; l'anathème et l'interdit furent prononcés contre ceux qui transgresseraient la loi, donneraient ou recevraient une dignité ecclésiastique quelconque. Thédald de Milan, Guibert de Ravenne et quelques autres évêques furent de nouveau excommuniés et déposés. On confirma le décret déjà porté contre les Normands qui envahissaient ou pillaient les domaines de saint Pierre; enfin on ajouta cette disposition importante : « Quand, à la mort d'un pasteur, il s'agit de pourvoir aux besoins d'une Eglise, le clergé et le peuple doivent choisir, à la demande de l'évêque député par le Pape ou par le métropolitain, un nouveau pasteur, sans brigue, sans crainte, sans faveur, en réservant le consentement du Siége apostolique ou du métropolitain. Quiconque, cédant à des motifs coupables, agit contrairement à ce canon, rend l'élection nulle et perd le pouvoir d'élire. La légitimité de l'élection vient de la confirmation du Pape ou du métropolitain (1691. »

Parurent ensuite les ambassadeurs du royaume teutonique, qui formulèrent contre Henri les plaintes suivantes : « Envoyés par notre seigneur le roi Rodolphe, et par ses princes, nous nous plaignons à Dieu, à saint Pierre, à votre paternité et à tout ce saint concile, de ce que Henri, que vous avez privé du royaume par l'autorité apostolique, l'a tyranniquement ressaisi malgré votre interdit, en portant partout le fer, le feu et la dévastation. Sa cruelle impiété a

(1686) Bruno, *Patrol.*, t. CXLVII, col. 573.
(1687) Berthold., *ibid.*, c. 440.
(1688) Bruno, *ibid.*, c. 574.
(1689) Berthold., *ibid.*, c. 440.
(1690) Bruno, *ibid.*, c. 574.
(1691) Labbe, t. X, p. 382.

dépouillé de leurs siéges les archevêques et les évêques, pour les donner à ses partisans; il a causé la mort de Werner de pieuse mémoire, archevêque de Magdebourg, et Adalbert, évêque de Worms, gémit encore dans ses prisons, au mépris des ordres du saint Siége. Des milliers d'hommes ont été massacrés par sa faction, nombre d'églises incendiées, les reliques profanées et pillées. Les attentats de Henri sont innombrables contre nos princes, parce qu'ils ont refusé de lui obéir contre le décret du Siége apostolique; et la diète que vous avez indiquée pour la justice et la paix n'a pu être convoquée, par son opposition et celle de ses adhérents. C'est pourquoi nous vous supplions de faire justice de ce persécuteur sacrilége (1692). »

Le concile donna de vives marques d'adhésion, et Grégoire sentit que le jour était arrivé de prononcer une sentence longtemps ajournée. Il se leva, et dit d'une voix ferme :

« Saint Pierre, prince des apôtres, et vous saint Paul, docteur des nations, daignez prêter l'oreille et m'écouter favorablement; fervents disciples de la vérité, aidez-moi à ne pas m'en écarter, en sorte que mes frères comprennent que c'est par la foi que j'ai en vous, après Dieu et sa sainte Mère, que je résiste aux méchants, et que je soutiens vos fidèles serviteurs. Vous le savez, c'est malgré moi, au mépris de ma douleur et de mes larmes, que j'ai été placé, quoique indigne, sur votre trône : ce n'est pas moi qui vous ai choisis, c'est vous qui m'avez imposé le lourd fardeau du gouvernement de votre Eglise. Et, parce que vous m'avez ordonné de crier, et de reprocher aux enfants de Dieu leurs prévarications, les ouvriers de Satan se sont élevés contre moi, voulant répandre mon sang. Les rois de la terre et les princes du siècle se sont réunis contre le Seigneur et contre vous, et ils ont dit : « Brisons leur joug, et jetons-le loin « de nous! »

« A leur tête, Henri s'est élevé contre votre Eglise, de concert avec plusieurs évêques, s'efforçant de l'asservir en me précipitant du trône pontifical. Votre autorité a résisté à son orgueil, et votre pouvoir l'a abattu. Confus et humilié, il est venu en Lombardie me demander l'absolution. En le voyant ainsi humilié, sur ses promesses réitérées de se corriger, je lui ai rendu la communion, sans le rétablir dans l'autorité royale, dont je l'avais déclaré déchu dans le concile romain. Quant à la fidélité dont j'avais absous ses sujets, je n'ai rien rétracté non plus.

« Mais les évêques et les seigneurs teutoniques, apprenant qu'il ne tenait pas ce qu'il avait promis, et désespérant de sa correction, élurent, sans mon conseil, vous en êtes témoins, le duc Rodolphe pour leur roi. Ce prince se hâta de m'envoyer un ambassadeur pour me déclarer qu'il avait été forcé de prendre le gouvernement du royaume, mais qu'il était prêt à m'obéir en tout; et en effet, il m'a toujours tenu depuis le même langage, promettant même de me donner, pour ôtages de sa fidélité, son fils et celui de son ami le duc Berthold.

« Cependant Henri commença à me prier de l'aider contre Rodolphe; et je lui répondis que je le ferais volontiers, après avoir entendu les deux parties, et reconnu de quel côté se trouve le bon droit. Henri, croyant vaincre par ses propres forces, méprisa ma réponse. Néanmoins, quand il vit qu'il ne pouvait réussir, il envoya à Rome deux de ses partisans, l'évêque Théodoric de Verdun et l'évêque Bernard d'Osnabruk, qui me prièrent, de sa part, de lui faire justice; ce que demandaient aussi les députés de Rodolphe. Enfin, d'après l'inspiration divine, j'ordonnai, dans le concile, qu'on tiendrait une conférence au delà des monts, afin de rétablir la paix et de décider de quel côté était la justice. Car, pour moi, vous m'en êtes témoins, vous, mes pères et mes maîtres, je n'ai été disposé jusqu'à ce jour qu'à favoriser le parti le plus juste; et comme j'ai pensé que l'autre parti ne voudrait pas que cette assemblée eût lieu, puisqu'elle devait chercher la justice, j'ai frappé d'anathème toute personne qui s'y opposerait, roi, duc, évêque ou autre.

« Mais Henri n'a pas craint, avec ses fauteurs, le péril de la désobéissance, qui est un crime d'idolâtrie; en s'opposant à cette conférence, il a encouru l'excommunication et s'est chargé lui-même de l'anathème; il est cause de la mort d'une multitude de Chrétiens, du pillage d'un grand nombre

(1692) Paul Bernried, c. 12.

d'églises et de la désolation du royaume teutonique tout entier. C'est pourquoi, confiant dans la miséricorde de Dieu et de sa Mère, la Vierge Marie, et usant de votre autorité, j'excommunie Henri, qu'on appelle roi, et tous ses fauteurs ; et, le privant de nouveau des royaumes d'Allemagne et d'Italie, par l'autorité de Dieu et par la vôtre, je lui ôte la puissance et la dignité royales ; je défends à tout Chrétien de lui obéir comme à un roi, et je délie de leur serment de fidélité tous ceux qui lui en ont prêté ou qui lui en prêteront. Que désormais Henri n'ait aucune force dans la guerre, et ne gagne aucune victoire !

« Afin que Rodolphe, que les Allemands ont élu pour qu'il soit votre fidèle défenseur, puisse gouverner et défendre le royaume, j'accorde à tous ceux qui lui sont dévoués l'absolution de leurs péchés, et votre bénédiction salutaire en cette vie et dans l'autre. De même que Henri est justement dépouillé de sa dignité royale, à cause de son orgueil, de sa désobéissance et de sa mauvaise foi, de même la puissance et l'autorité royales sont accordées à Rodolphe, pour son humilité, sa soumission et sa droiture.

« Faites donc maintenant connaître à tout le monde, puissants princes de l'Eglise, que, si vous pouvez lier et délier dans le ciel, vous pouvez aussi, sur la terre, retirer ou accorder à chacun, selon son mérite, les empires, les royaumes, les principautés. Si vous jugez les choses spirituelles, à plus forte raison les choses temporelles ; et si vous jugez les anges qui dominent sur les princes superbes, que ne pouvez-vous pas sur leurs esclaves ? Que les rois et les princes du siècle apprennent donc quelle est votre grandeur et votre puissance, et qu'ils craignent de mépriser les ordres de votre Eglise. Que votre justice s'exerce sur Henri, pour l'amener à une pénitence salutaire, et sauver son âme au jour du Seigneur (1693) ! »

Cette sentence solennelle est datée du 7 mars 1080.

Logique de l'excommunication.

Cette sentence soulageait la conscience publique. Il y avait plus de dix ans que Henri ressuscitait toutes les infamies des empereurs païens. L'Eglise, jadis si jalouse de sa sainteté, si sévère pour l'incestueux de Corinthe, si rigoureuse pour les pénitents publics, avait laissé à cet Héliogabale les honneurs et les priviléges du nom chrétien ; outragée, bravée dans ses lois comme dans sa morale par ce prévaricateur couronné, elle avait fermé les oreilles pour ne pas entendre, les yeux pour ne pas voir. Que dis-je ? on avait laissé à ce païen la conduite d'un peuple chrétien ; il avait la clé de la bergerie et nommait les pasteurs, c'est-à-dire qu'il livrait le bercail du Christ aux complices de son brigandage. Et l'on viendrait reprocher à Grégoire VII d'avoir mis un terme à ce scandale et à cette iniquité ! Ce n'est pas sérieux.

Si Henri voulait refaire un empire romain, relever Hénochia et Babylone, il était libre ; mais il devait se séparer de ceux qui bâtissent Jérusalem : *Non est nobis et vobis ut una ædificemus* (1694). Adversaire de la Cité sainte, il ne devait pas garder les pouvoirs qu'il avait reçus d'elle, et en abuser pour débaucher ses enfants. Il devait rendre son mandat, sa procuration, sa délégation ; ou, s'il n'avait pas cette loyauté, c'était à son souverain à les lui retirer, en proclamant sa défection. « Que faites-vous dans mon domaine, vous qui n'êtes plus des miens ? De quel droit, Marcion, coupez-vous ma forêt ? A quel titre, Valentin, détournez-vous mes ruisseaux ? C'est mon champ : comment vous permettez-vous d'y faire paître et d'y moissonner ? Je suis en possession, j'ai mes titres en règle : je les tiens des apôtres, qui les ont reçus du Maître suprême. Arrière les étrangers et les ennemis (1695) ! »

Il restait à Henri une assez belle part, en acceptant la situation qui lui était faite par le Pape. « Tous n'obéissent pas à l'Evangile ; » tous n'acceptent pas les austères conditions de la céleste milice. Henri pouvait recueillir ceux qui bornaient à la terre leurs espérances, et dont l'idéal était Rome païenne, avec ses conquêtes, sa puissance et sa gloire. C'était là son peuple naturel, qui n'avait aucun besoin de la Rome nouvelle. Chef tout-puissant de cette cité, qu'avait-il à s'occu-

(1693) Labbe, t. X, p. 381 et seqq.
(1694) *I Esdras*, IV, 3.
(1695) Tertull. *De Præscript.*

per des bénédictions ou des malédictions d'un faible vieillard? Si Henri eût accepté franchement cette situation, peut-être aurait-il encore droit à quelque estime. Mais qu'il veuille rester dans l'Eglise malgré l'Eglise, qu'il salarie un épiscopat, qu'il fasse parodier les saints mystères et lire devant lui l'Evangile de la mortification et de l'humilité, c'est ce que ne lui pardonneront pas les hommes de loyauté, à quelque parti qu'ils appartiennent.

S'il se résigna à cette jonglerie sacrilége, on en sent la raison. L'Eglise était considérée comme l'arche de salut au XIe siècle; elle était chère aux populations : qui eût voulu vivre sans ses sacrements et ses fêtes, mourir sans ses bénédictions et ses chants d'adieux? Il fallait donc, pour avoir le peuple, l'abuser par des apparences, le tromper par de vains simulacres. Les idoles de bois et de pierre furent les coups d'essai des tyrans; depuis ils ont inventé les Eglises nationales, les clergés schismatiques, les anti-papes (1696).

Conciliabule de Mayence.

L'expédient de la déposition d'un Pontife et de la création d'un antipape était familier aux empereurs et rois d'Allemagne, toutes les fois que leur autocratie trouvait à Rome une résistance. Henri avait déjà, à dix ans, déposé Alexandre II, et, à vingt-cinq, Grégoire lui-même : il n'avait qu'à reprendre ses propres errements. Il avait à sa dévotion tous ces évêques de fabrique royale, également prêts, sur son ordre, à se renfermer dans les cellules de Canosse et à jeûner trois jours, ou à courir au conciliabule de Worms pour déposer le Pape. Il crut qu'il ne s'agissait que de leur assigner un lieu, et il leur donna rendez-vous à Mayence. Ils se trouvèrent pourtant partagés d'opinion, sur la mesure à garder dans le schisme. Plusieurs n'eussent pas voulu aller aussi loin que Henri : déposer un Pape que l'on avait reconnu de tant de façons, qu'on avait admis pour arbitre, paraîtrait une inconséquence, un acte de colère et de dépit. Voici, dans la bouche d'un biographe et apologiste de Henri, un écho de l'opinion qui se produisit alors parmi ses partisans les plus raisonnables : « Abandonnez, glorieux monarque, abandonnez la pensée de renverser de son trône le chef de l'Eglise. Vous seriez coupable, en rendant l'injure pour l'injure : souffrir l'iniquité est un bonheur; la rendre est une prévarication. » Un certain nombre d'évêques, redoutant l'impérieuse violence de Henri, évitèrent de se rendre à son appel. Il ne s'en trouva que dix-neuf à son conciliabule. Il leur ordonna de procéder à la déposition de Grégoire. Vainement ils représentèrent leur petit nombre : César n'était-il pas à lui seul un tribunal compétent? Il déposa donc de son autorité Hildebrand (1697). C'était le 31 mai. Il leur donna rendez-vous pour la fête de saint Jean-Baptiste à Brixen, afin d'élire un nouveau Pape.

Trop de confiance dans les rois.

Voilà la récompense que notre bien-aimé Pontife recevait pour tant de ménagements, que nous avons justifiés de notre mieux. Le serpent réchauffé n'aura jamais l'instinct de la reconnaissance, et il n'y a point d'enchantement qui puisse changer sa nature (1698). Indépendamment de la perversité native de Henri, c'est une guerre à outrance entre César et le Vicaire du Christ, entre la cité terrestre et l'Eglise. César ne peut pas être chrétien, Tertullien l'a dit depuis longtemps : il est la loi suprême, et par conséquent l'ennemi logique de toute autre loi, l'adversaire de toute puissance qui n'est pas la sienne. Pontife du Seigneur, si vous lui donnez de la puissance, de l'honneur et du crédit auprès du peuple (1699), il vous tendra la main : *Si largitus fueris, assumet te;* mais quand vous n'aurez rien à lui apporter, il vous tournera le dos : *Et si non habueris, derelinquet te* (1700). « Il ne viendra à votre table que pour vous ruiner, et rire ensuite de vous. Ce n'est pas assez : son âme impitoyable ne vous épargnera ni la persécution ni les fers : *Immitis animus illius non parcet de malitia et de vinculis* (1701). » Et vous, Cité de Dieu, vainement vous vous ajustez pour leur plaire; vainement vous vous faites conciliante : *Frustra*

(1696) *Sap.* XIV, 16 : *Tyrannorum imperio colebantur figmenta.*

(1697) « Deposuit Hildebrandum. » Marianus Scott, *Patrol.*, t. CXLVII, col. 792.

(1698) *Serventes regulos, quibus non est incantatio.* (*Jerem.* VIII, 17.)

(1699) *Honora me coram senioribus populi mei,* dit Saül à Samuel. (*I Reg.* XV, 30.)

(1700) *Eccli.* XIII, 5.

(1701) *Eccli.*, VI, 15.

componeris! Ils méprisent vos avances, c'est votre vie qu'il leur faut : *Contempserunt te amatores tui, animam tuam quærunt* (1702). Ces implacables inimitiés n'étaient point encore révélées au XI^e^ siècle comme elles le sont aujourd'hui : *Aliis generationibus non est agnitum, sicuti nunc revelatum est* (1703). Grégoire espéra trop dans les princes de ce monde. Appelé par ses fonctions de chancelier à traiter avec eux, à une époque où la crainte de Harold, de Herlembald et des Saxons les rendait doux et caressants, il entendit les plus belles mélodies, promesses, serments, protestations d'amour; c'était l'âge d'or! « Tant qu'il aura besoin de vous, il vous bercera d'illusions : le sourire sur les lèvres, il vous enivrera d'espérance; vous ouvrant un horizon de merveilles, il vous dira : Que faut-il faire pour vous? » Grégoire, l'homme qui savait le moins se défier, prit naïvement Henri pour un croisé, et Guillaume pour un gonfalonier de saint Pierre. Vint l'heure où Harold, où Herlembald, où Rodolphe succombèrent; alors la comédie cessa. Mais Grégoire tenait toujours à ses rêves dorés; après le réveil, il les rappelait encore. Certes nul ne mit une plus robuste persévérance à poursuivre l'alliance de César : Henri comptait déjà quinze ans d'attentats inouïs contre la pudeur, contre l'humanité, contre la religion, qu'on affectait encore d'ignorer (1704). Tant de condescendances sont inutiles; mais alors, chose étrange! une illusion manquant, on en ressaisit une autre; au défaut de Henri, il va se reprendre à Guillaume. Quel sera le succès de cette nouvelle tentative? c'est ce que nous avons à étudier pour notre instruction. Les expériences faites par nos pères doivent nous profiter; ils marchaient sur un terrain encore mal exploré. Témoins du haut du ciel de nos combats, ils souhaitent que leurs méprises éclairent notre marche. Ils nous disent : Nous avons tous failli en bien des choses (1705). A Dieu seul la gloire!

Appel au roi d'Angleterre.

Grégoire avait mis près de quinze ans à se désabuser des fallacieuses espérances que lui avait suggérées Guillaume, lors de son expédition d'Angleterre, en 1066. Enfin, le 14 septembre 1079, étant venu se heurter contre les volontés du despote, il avait rappelé son légat avec vivacité, et menacé de toutes les foudres de saint Pierre l'insolent monarque, s'il persévérait dans sa ligne de conduite. Guillaume y persévéra, et malgré le peu de titres qu'il pouvait avoir dans cette situation aux faveurs du Pontife, il ne laissa pas de lui recommander l'évêque du Mans et l'abbé d'un monastère de la même ville, que le légat Hugues de Die avait cru devoir déposer. Grégoire expédia le rescrit suivant : « A Arnaud, évêque du Mans, salut et bénédiction apostolique. Notre légat vous a ôté la dignité épiscopale; nous vous la rendons en vous faisant justice. Nous absolvons l'abbé Joël, et nous deposons l'usurpateur Rainald, en lui interdisant tout emploi analogue. 24 avril 1080 (1706). »

Il était naturel que Grégoire fît valoir auprès de Guillaume cette bienveillante déférence, pour le presser d'obtempérer lui-même à des désirs bien autrement légitimes; il était sage peut-être de radoucir un peu le ton de la dernière lettre, où il était ravalé au-dessous des princes païens, « n'ayant pas rougi de faire ce qu'aucun d'eux n'avait tenté. » Mais il ne fallait oublier ni ces paroles ni les motifs qui les avaient dictées. Guillaume donnait les investitures, internait les évêques, méconnaissait la souveraineté de saint Pierre; sans parler des iniquités bien autrement graves qui concernaient moins directement le Pontife. Le silence sur tout cela pouvait paraître un désistement; à plus forte raison un mot d'approbation tombé sur une situation si irrégulière.

Mais le saint Pape revit en songe, sous la blanche robe du catéchumène, et l'étendard du Christ à la main, le Guillaume-Charlemagne qui lui était apparu quinze ans auparavant, et épris d'un indicible amour pour cette pure et candide figure, il traça les lignes brûlantes que nous allons lire :

« Grégoire, Pontife, serviteur des serviteurs de Dieu, à Guillaume, roi des Anglais, salut et bénédiction apostolique.

» Vous vous souvenez, je le pense, excellentissime fils, de toute l'affection que je vous portais avant même d'être élevé au

(1702) *Jerem.* IV, 30.
(1703) *Ephes.* III, 7.
(1704) Berthold., *Patrol.*, t. CXLVII, col. 428.
(1705) *Jac.*, III, 2 : *In multis offendimus omnes.*
(1706) Epist. l. VII, ep. 22.

Pontificat, de tout le zèle et de toute l'activité que j'ai déployés pour vos affaires, de toute l'ardeur avec laquelle j'ai travaillé à vous faire parvenir à la dignité royale. J'ai encouru le blâme, et l'infamie pour ainsi dire, de la part de certains confrères, pour avoir employé mon crédit avec tant d'ardeur à faire commettre tant de massacres. Mais, dans ma conscience, Dieu sait avec quelle bonne intention je le faisais. J'espérais par la grâce du Ciel, j'avais la confiance d'après toutes les bonnes qualités qui étaient en vous, que, plus vous monteriez haut, mieux vous serviriez Dieu et l'Eglise, comme il arrive effectivement aujourd'hui (1707).

« C'est pourquoi je vous parle comme à un fils bien-aimé, et à un fidèle sujet de saint Pierre, ainsi que je le ferais dans un entretien familier, vous confiant le secret de mon âme et ce que j'attends de vous. Du premier moment où le Seigneur m'a porté, bien malgré moi, au gouvernail de la sainte Eglise, je n'ai pu dissimuler les maux affreux qu'elle souffre de la part de ses indignes fils. Maintenant que j'ai provoqué l'orage, et que vous voyez votre mère plongée dans la tribulation, une rigoureuse nécessité de nous secourir s'impose à vous (1708). Je vous demande, je vous conjure pour votre salut et votre honneur, fils bien-aimé et digne à jamais de nos embrassements, je vous conjure avec une affection sincère et profonde de montrer une complète obéissance. De même que vous avez mérité par la grâce de Dieu d'être la perle des princes (1709), méritez d'être un type de perfection et un modèle d'obéissance pour tous les princes à venir. Dans la gloire future, vous serez le prince de tous ces princes qui se sauveront, jusqu'à la fin du monde, par l'exemple de votre obéissance ; et si quelques-uns d'entre eux ne veulent pas en profiter, votre récompense n'en sera en rien diminuée. En ce monde même, la victoire, la gloire, la puissance, la sublimité seront départies plus abondamment par le ciel à vous et à vos héritiers. Le modèle que vous devez vous proposer, c'est vous-même. Si vous aviez fait d'un pauvre misérable esclave un roi puissant, vous voudriez avec raison être honoré par lui. Eh bien! vous n'étiez qu'un pauvre et misérable esclave du péché (car c'est ce que nous sommes tous par nature), et Dieu a fait de vous un puissant monarque. Honorez donc celui qui vous honore. La foule des mauvais princes ne doit pas vous empêcher d'accomplir ce devoir. La méchanceté du grand nombre met en relief le mérite des bons. Plus une perle est rare, plus elle est précieuse. Plus les puissants de ce siècle, aveuglés par l'orgueil et l'impiété, descendent dans l'abîme, plus vous devez monter sur les hauteurs de l'humilité et de l'obéissance... Nous avons rendu à l'évêque du Mans la dignité épiscopale, par égard pour vos prières et d'après la justice. Nous avons aussi absous l'abbé du monastère de Saint-Pierre au Mans (1710).»

Nous pensons que Guillaume eut un moment d'agréable surprise en recevant cette lettre, au lieu de l'anathème dont on l'avait menacé, et qu'il avait résolument bravé. Il dut en regarder la suscription à plusieurs reprises ; mais c'était bien à lui qu'elle s'adressait. Il dut se savoir gré d'avoir tenu ferme : le parti de la résistance, ainsi légitimé, sera désormais la ligne invariable du monarque et de ses successeurs.

Ambassade du Pape à Guillaume.

Notre trop généreux Pontife ne s'en tint pas là. Quinze jours après avoir remis aux députés de Guillaume la lettre que nous avons relatée, il songea que, puisque le roi d'Angleterre lui avait envoyé une ambassade, il était fondé à lui adresser à son tour un légat, qui pourrait le disposer favorablement. Le 8 mai, il fit repartir Hubert, celui-là même qu'il avait rappelé le 24 septembre précédent. Il lui remit trois lettres gracieuses, pour le roi, la reine et leur fils Robert.

La première compare l'autorité pontificale au soleil, et la dignité royale à la lune, mais pour en conclure que la plus grande doit gouverner l'autre (1711). C'était cette fatale conclusion sur laquelle on ne pouvait s'entendre : le reste était affaire de littérature. Guillaume prétendait bien être en

(1707) Il faut espérer que Guillaume n'avait point la copie de la lettre du 24 septembre précédent : *Nemo enim omnium regum, etiam paganorum, hoc præsumpsit tentare, quod is non erubuit facere*, disait alors Grégoire. (Epist. l. VII, ep. 1.)

(1708) *Inevitabilis nos succurrendi necessitas urgeat.*

(1709) *Gemma principum esse meruisti.*

(1710) Epist. l. VIII, ep. 23.

(1711) *Ut gubernetur regia dignitas* (Epist. l. VII, ep. 25.)

Angleterre l'astre du jour, et non l'astre de la nuit. Henri voulait la même chose en Allemagne; Philippe, la même chose en France. Toute la difficulté était là. Les protocoles, les diètes, les congrès, les colloques, Agnès et Mathilde, les avocats et les diplomates, venaient échouer à cet écueil. Alexandre et Darius pouvaient négocier, se complimenter, s'estimer; mais il ne fallait qu'un soleil, et de là Issus et Arbèles. Est-il nécessaire d'ajouter que le César d'Angleterre ne viendra point faire la guerre au César germanique, au profit d'un commun maître? Il ne voudra pas même se déclarer *en paroles* pour la cause du Pape : il affectera de le mettre sur le pied de l'égalité avec l'antipape Guibert, et de se tenir lui-même entre les deux, dans une sorte de neutralité, qui n'est que le triomphe de sa propre indépendance.

Voilà ce que notre saint Pape retirera de Guillaume, pour prix de son dévouement et de ses avances. Ces écoles ne doivent pas être perdues pour nous. Notre-Seigneur seul est l'appui de son Eglise : *Non est in alio aliquo salus* (1712). « Ne placez pas votre confiance dans les princes, dans lesquels il n'y a pas de salut (1713). »

Zèle inflammable de Grégoire.

Peu de temps après, Grégoire reçut une plainte de Richard, son légat en Espagne, qui avait éprouvé une opposition assez vive auprès du roi Alphonse, de la part d'un moine de Cluni nommé Robert. Il s'agissait d'un degré quelconque de parenté entre la nouvelle reine et l'ancienne, et de l'adoption de la liturgie romaine. Grégoire écrivit une lettre toute de feu à l'abbé de Cluni : « Robert est un imitateur de Simon le Magicien, qui s'insurgea le premier contre l'autorité de saint Pierre; il a replongé dans l'erreur cent mille hommes, qui rentraient dans le chemin de la vérité. Hugues ne saurait être complice d'une telle iniquité; cependant bien des gens sont tentés de changer leur affection pour Cluni en grave inimitié. Le moine devra subir un châtiment exemplaire. — Quant au roi, ajoute le Pontife, signifiez-lui que, s'il ne répare son tort, nous l'excommunierons, et nous soulèverons contre lui tout ce qu'il y a de fidèles en Espagne. S'il résiste, nous braverons toutes les fatigues pour aller en Espagne lui susciter de dures affaires, comme à un ennemi du nom chrétien (1714). »

Une lettre fut écrite au roi Alphonse sous cette première impression. Les éclaircissements vinrent, et heureusement les choses n'avaient pas la gravité qu'on avait supposée : le légat avait sans doute écrit dans un moment d'irritation. L'adoption de la liturgie ne souffrait aucune difficulté, et la parenté de la princesse était si problématique, que le Pape lui-même ne voulut rien décider, au moins tout d'abord : c'est ce que nous atteste une lettre de l'année suivante (1715). De plus, une autre lettre à l'abbé de Cluni insinue que le légat n'avait pas toujours la prudence nécessaire (1716).

Nous aimons à trouver dans la vie des saints ces traits de notre propre vie, ces saillies d'un zèle trop inflammable, ces élans d'une nature trop ardente, que Dieu et les hommes oublient si volontiers. Nous regrettons que l'histoire veuille toujours nous montrer des héros et des demi-dieux, dans un sanctuaire où l'admiration seule est admise, et où l'on adore de loin. Nous aimons mieux l'histoire biblique, qui nous présente des hommes semblables à nous avec « nos chères imperfections (1717). »

Un jour, on vint annoncer aux Israélites que les Rubénites ont élevé un autel gigantesque aux idoles. Grande rumeur! on s'échauffe, on s'exalte, et les plus bouillants veulent qu'on aille exterminer la tribu infidèle. La nation court aux armes, et l'ardent Phinées accable sous ses reproches les prévaricateurs. Mais il se trouve heureusement que le prétendu autel n'est qu'une butte de gazon, élevée en souvenir de fraternelle amitié. On s'embrasse, et l'histoire sainte ne dédaigne pas de raconter longuement cet incident sans conséquence (1718).

Conciliabule de Brixen.

De plus sérieux chagrins se préparaient

(1712) *Act.* IV, 12.
(1713) *Psalm.* CXLV, 2 : *Nolite confidere in principibus, in quibus non est salus.* (*Psal.* CXVII, 9; *Isa.*, XXX, 5; XXVI, 6.)
(1714) Epist. l. VIII, ep. 2.
(1715) Epist. l. IX, ep. 2.
(1716) Epist. extravag. 57.
(1717) S. François de Sales.
(1718) *Jos.*, XXII, 1 seqq.

pour Grégoire VII. Trois jours avant cette lettre un peu émue, le 24 juin 1080, avait eu lieu à Brixen le conciliabule ordonné par Henri. L'endroit de l'assemblée avait été placé sur les confins de l'Allemagne et de l'Italie, afin de réunir les évêques des deux pays, et de présenter un nombre plus imposant. Il ne s'y trouva pourtant que trente prélats, avec une assez grande quantité de laïques. C'était bien peu, surtout si l'on considérait la qualité des votants et les motifs qu'il y avait de les récuser. Mais César suppléait à tout. C'est avec cette fraction et ce rebut de l'épiscopat qu'il lui fallut procéder à la déposition du souverain Pontife : il fit rendre le décret suivant :

« Nous retranchons de la communion le prêtre qui a été assez téméraire pour enlever à la majesté royale le gouvernement de l'Eglise, et le frapper d'anathème. Il est manifeste qu'il n'a pas été élu de Dieu, mais qu'il s'est impudemment élevé lui-même par la fraude et la corruption. Il a ruiné l'ordre ecclésiastique, il a troublé la hiérarchie civile, il a attenté aux jours d'un roi pieux et pacifique, soutenu un roi parjure, et fomenté partout la discorde, la jalousie et l'adultère. C'est pourquoi, réunis par l'ordre de Dieu, et appuyés par les lettres et les députés de dix-neuf évêques réunis à Mayence en la dernière Pentecôte, nous avons résolu de déposer, de chasser, et, s'il refuse d'obéir à notre injonction, de damner éternellement Hildebrand, cet homme pervers, qui prêche le pillage des églises et l'assassinat, qui soutient le parjure et le meurtre, qui met en question la foi catholique et apostolique, touchant le corps et le sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ, cet antique disciple de l'hérétique Bérenger, ce devin, cet adorateur des songes, ce nécromancien manifeste, ce moine possédé de l'esprit infernal, ce vil apostat de la foi de nos pères. » C'est ainsi que la sentence est rapportée par un partisan de Henri, Conrad de Lichtenau, abbé d'Ursperg (1719).

Cette déposition n'était que le préambule d'un autre attentat. A la place du Vicaire de Jésus-Christ renié et conspué, il fallait élever Barabbas. On élut pour souverain Pontife le misérable conspirateur qui avait conjuré contre les jours de Grégoire à sa propre table, qui avait encore essayé de le supplanter après l'affaire de Canosse, et attendait depuis longtemps ce prix de sa trahison. Le 25 juin, il parut dans l'assemblée revêtu des ornements pontificaux, et fut proclamé sous le nom de Clément III. Il promit avec serment de couronner Henri empereur, et retourna à Ravenne avec toute la pompe et les honneurs du souverain pontificat.

Réconciliation avec Robert Guiscard.

La nouvelle de ce schismatique attentat vint trouver Grégoire dans le midi de l'Italie, où il s'était transporté pour une importante négociation. Voyant venir l'orage, il avait songé à se ménager un appui de ce côté. Il avait de graves sujets de plainte contre Robert Guiscard, que les anathèmes n'avaient point ébranlé. Mais c'était le cas d'oublier et de concéder beaucoup. Robert, de son côté, avait un puissant intérêt à se réconcilier avec Rome : il songeait à conquérir l'empire d'Orient, et le crédit du Pape pouvait lui être d'un grand secours pour cette entreprise : car le catholicisme n'était point encore mort dans ces contrées. En Italie même, plusieurs cités s'autorisaient de l'excommunication qui pesait sur sa tête pour se révolter contre lui, et les religieuses populations des campagnes n'acceptaient point son autorité. S'étant donc rendu au mois de juin à Aquino, accompagné du prince de Capoue, Grégoire s'aboucha avec Robert, et la réconciliation s'opéra.

Le prince normand se mit à genoux devant le Pontife, et lui demanda pardon. Puis il lui jura foi et hommage en ces termes, sur le livre des Evangiles :

« Moi, Robert, par la grâce de Dieu et de saint Pierre, duc de Pouille, de Calabre et de Sicile, je serai désormais fidèle à la sainte Eglise romaine, au Siége apostolique, et à vous, Grégoire, mon seigneur et Pape universel. Jamais, ni par conseil ni par action, je ne porterai atteinte à vos jours ou à votre liberté. Je ne divulguerai jamais vos secrets. J'aiderai de toutes mes forces l'Eglise romaine et vous, envers et contre tous, à conserver, à acquérir et défendre les droits de saint Pierre et ses domaines, excepté la portion

(1719) Labbe, *Conc.*, t. X, p. 389.

de la Marche de Firmano, Salerne et Amalfi, dont la propriété est encore indécise ; et je vous prêterai mon concours pour que vous teniez en sécurité et honneur le Pontificat. Je ne chercherai ni à envahir, ni à acquérir, les terres de saint Pierre que vous possédez ou que vous posséderez, lorsque je saurai qu'elles vous appartiennent ; et je ne les mettrai pas à contribution sans votre permission ou sans celle de vos légitimes successeurs ; excepté les terres que vous ou eux m'accorderez. Je payerai avec exactitude le tribut des terres de saint Pierre que je possède ou que je posséderai, et, ainsi qu'il a été convenu, l'Eglise romaine le recevra chaque année. Je vous remettrai, avec leurs biens, toutes les églises qui sont sous ma domination, et je les défendrai par fidélité à l'Eglise romaine. Et, si vous ou vos successeurs venez à mourir avant moi, je ferai en sorte, d'après l'avis des cardinaux, des clercs romains et des laïques, que le Pape soit élu et ordonné suivant les règles de l'Eglise. Je serai fidèle à ce serment prêté à l'Eglise romaine, à vous et à vos successeurs légitimes, qui, si je ne m'en rends pas indigne, confirmeront l'investiture que vous m'accordez (1720). »

Par un autre acte, il s'obligeait, lui et ses successeurs, à une redevance de douze deniers pour chaque paire de bœufs qui se trouverait dans ses Etats.

Grégoire, de son côté, lui donna en fief, en lui présentant un étendard, toutes les terres que ses prédécesseurs Nicolas et Alexandre lui avaient accordées, la Calabre et la Pouille. « Quant à celles, dit-il, que vous retenez injustement, comme Salerne, Amalfi et une partie de la Marche de Firmano, je le tolère avec résignation, dans la ferme confiance en Dieu et en votre bonté que ce sera pour vous un motif de vous conduire envers Dieu et envers saint Pierre de telle sorte, qu'il n'y ait aucun péril pour votre âme d'en agir ainsi, ni pour la mienne de le tolérer (1721). »

Lettre en faveur de Robert.

Grégoire avait un motif spécieux pour appuyer Robert Guiscard dans son expédition d'Orient. Michel Parapinace, dont il avait toujours eu beaucoup à se louer, avait été forcé d'abdiquer la couronne depuis deux ans, et Alexis Comnène pouvait être considéré comme un usurpateur. Il lança donc, dans le mois de juillet, l'encyclique suivante :

« Grégoire Pontife, serviteur des serviteurs de Dieu, à ses frères et évêques de la Pouille et de la Calabre, salut et bénédiction.

« Vous savez, sans doute, que le glorieux empereur de Constantinople, Michel, a été renversé du trône par la perfidie et la méchanceté, plutôt que par la justice et la raison. Il est venu en Italie implorer le secours de saint Pierre, et celui de notre fils le glorieux duc Robert. Mu par un sentiment de compassion, nous avons cédé à ses prières en même temps qu'à celles de Robert, et nous avons cru que les fidèles de saint Pierre devaient lui venir en aide. Comme ces deux princes regardent comme un point important que leurs auxiliaires se dévouent loyalement et sans partage au soutien et à la défense de l'empereur Michel, nous ordonnons, par l'autorité pontificale, à tous ceux qui s'engageront sous ses drapeaux, de ne point passer, par une perfide inconstance, à l'autre parti, mais de lui prêter leur bras avec la fidélité que réclame l'honneur du nom chrétien, autant que la conscience. Nous recommandons à votre zèle ceux qui doivent passer la mer avec le duc et l'empereur. Avertissez-les avec grand soin de faire pénitence, de les servir en fidèles chrétiens, d'avoir en vue dans tous leurs actes la crainte et l'amour de Dieu, et de persévérer dans les bonnes œuvres. A ces conditions, absolvez-les de leurs péchés par notre autorité, ou plutôt par celle de saint Pierre (1722). »

Grégoire flétrit le nouveau schisme.

Cette alliance, et plusieurs autres moins importantes, que le Pontife cherchait à se ménager, le rassuraient contre les entreprises schismatiques qui se poursuivaient d'autre part avec ardeur. Il essayait aussi de rassurer ses partisans contre les rumeurs sinistres qui arrivaient de Brixen, et c'est dans ce but, qu'avant de quitter le midi de l'Italie, il adressa cette circulaire aux évêques du pays :

(1720) *Patrol.*, t. CXLVIII, col. 574.
(1721) *Ibid.*, c. 575.

(1722) Epist. l. VIII, ep. 6.

« Vous ne l'ignorez plus, mes frères : plusieurs disciples de Satan, qui portent le nom d'évêques, égarés par l'orgueil de Satan, se sont attaqués à la sainte Eglise romaine. Mais, par le secours du Tout-Puissant et le crédit du bienheureux Pierre, déjà, par le passé, cette criminelle audace a tourné à leur honte et à leur confusion, comme à la gloire et à l'exaltation du Siége apostolique. Tous, depuis le plus petit jusqu'au plus grand, jusqu'à Henri le chef et l'auteur avéré de ce funeste complot, tous ont éprouvé par mille périls de l'âme et du corps de quelle puissance est armé le chef des apôtres pour venger de tels attentats. Il vous souvient du mal que voulut faire à l'Eglise ce même Henri, au temps du glorieux Pape Alexandre. Rappelez-vous dans quel abîme de confusion il tomba, à la face du monde entier, avec son Cadaloüs, et quelles palmes cueillit dans cette arène la sainte Eglise, quel triomphe couronna nos combats. Il vous souvient encore des abominables complots que formèrent contre nous, il y a trois ans, les évêques de la Lombardie, dont Henri était toujours le digne chef. Sous la protection de saint Pierre, nous avons échappé à tous leurs traits, et ce n'a pas été sans profit pour notre gloire comme pour celle de nos défenseurs.

« Eh bien! ils trouvent qu'ils n'ont pas encore été assez humiliés. Le glaive de la vengeance divine les a frappés des pieds à la tête, et leur plaie incurable en rend témoignage; mais ils portent des fronts endurcis à la honte, comme les femmes livrées à l'abjection, et ils se plaisent à amasser sur leurs têtes, par leur obstination, des trésors de colère. Quand ils devraient rentrer en eux-mêmes, au spectacle de leur humiliation, ils suivent aveuglément l'étendard de leur père, celui qui a dit : « Je me dresserai « un trône du côté de l'aquilon, et je serai « semblable au Très-Haut (1723). » Essayant de rajeunir la vieille conspiration contre le Seigneur et son Christ, ils ont pris un homme sacrilége, parjure à la sainte Eglise romaine, un homme décrié par tout l'univers pour ses abominables forfaits, nous parlons du dévastateur de la sainte Eglise de Ravenne, et ils en ont fait leur ante-Christ et leur schismatique patriarche.

« Quels hommes ont figuré dans ce conventicule de Satan? Des hommes dont la vie est une honte, et l'ordination une hérétique consécration de tous les crimes. Quel motif les a poussés à cet acte de folie? C'est le dépit de voir que ni leurs prières, ni leurs offres de services, ni leurs promesses d'argent, ne pouvaient leur obtenir notre indulgence; à moins qu'ils ne consentissent à se soumettre au jugement de l'Eglise et à notre censure, que la bonté eût mitigée, selon le devoir de notre charge. Comme ils n'ont point de raisons réelles, comme leur conscience les accable sous les plus humiliants reproches, nous les méprisons d'autant plus qu'ils s'imaginent être montés plus haut. Par la miséricorde de Dieu et la prière du bienheureux Pierre, qui a précipité Simon le Magicien des hauteurs où il s'élevait, nous espérons voir bientôt la chute de ces esprits orgueilleux et le repos de la sainte Eglise, pour qui la défaite et la confusion des méchants fut toujours le prélude d'une extension glorieuse...

« Donné à Cicani, le 21 juillet 1080. » (1724).

Le vrai péril.

Grégoire avait raison d'envisager avec un froid mépris ces énormités que la colère imposait au servilisme : ces violentes attaques du despotisme étaient frappées de la réprobation générale. Alexandre disait le matin d'une grande bataille : « Ah! j'étais inquiet lorsque mon adversaire me harcelait par une guerre de surprises et d'embuscades, lorsqu'il débauchait mes soldats par l'appât de l'or, lorsqu'il tentait mes généraux et jusqu'à mes médecins, lorsqu'il salariait la trahison et empoisonnait l'eau des fontaines. Voilà le genre de guerre que je redoutais. Mais le rencontrer face à face en pleine campagne, c'est pour moi la victoire. » L'Eglise n'a pas à redouter les batailles qui se livrent au soleil.

Mais les trente energumènes de Brixen et leur grand pontife Guibert n'étaient que des enfants perdus de la grande armée du mal, ou, si l'on veut, une téméraire avant-garde. Le corps d'armée était formé par les modérés, qui riaient des histoires de sorcellerie imputées à Grégoire, respectaient sa dignité, vénéraient sa vertu, mais mainte-

(1723) *Isa.* XIV, 14.

(1724) Epist. l. VIII, ep. 5.

naient contre lui quelques libertés, comme les légistes sous Philippe le Bel, comme les politiques sous la Ligue, les Gallicans sous Louis XIV, et les Fébronistes sous Joseph II. Une de ces libertés était le droit de communiquer avec tous les hommes, en reléguant parmi les préjugés les vieilles terreurs de l'anathème. Ils ne se contentaient pas de ne tenir aucun compte de l'excommunication, ils enseignaient qu'il fallait mépriser ce vain épouvantail (1725). Pourquoi éviter comme des impurs et des profanes des hommes que Dieu avait créés, et qui suivaient les lumières de leur conscience? *Ostendit Deus neminem immundum dicere hominem* (1726). L'idée philosophique faisait son chemin : les divergences d'opinion, les diversités de culte et de symbole s'effaçaient devant les grandes idées de fraternité universelle, d'humanité : c'était la *liberté de conscience* qui faisait son avénement, la *tolérance* qui s'inaugurait. Mais d'où sortaient donc, au XI^e^ siècle, ces libres penseurs, ces esprits forts? Ils sortaient, comme ceux du XVIII^e^, des écoles de l'antiquité, et de celle d'Aristote en particulier. Nous reparlerons en son lieu de ce mouvement intellectuel (1727) : il donna les fruits qu'il devait donner. Les moines eux-mêmes passaient leurs jours dans le commerce assidu des anciens, dans l'admiration de leurs chefs-d'œuvre, de leurs lumières, de leurs hauts-faits. Or, quoi de plus hétérodoxe que ces hôtes de la cellule, ces intimes, ces amis chéris, ces maîtres vénérés? La tolérance philosophique se développait singulièrement à ce contact; et quand, au sortir de ces doux entretiens, on se retrouvait avec des contemporains beaucoup plus orthodoxes, on avait peine à les abhorrer, à les fuir. Nous ne dissimulerons pas une autre cause qui avait encore affaibli cette salutaire terreur de l'excommunication : c'est que les catholiques eux-mêmes n'avaient guère observé, depuis dix ans, les antiques prescriptions à l'égard des excommuniés. Cinq ministres de Henri, frappés d'anathème, avaient continué d'administrer l'Etat, et impliqué dans leur excommunication non-seulement toute la cour, mais tout le royaume, pour ainsi dire. Henri lui-même, retombé dans son excommunication quelques jours après son absolution de Canosse, avait fait recevoir ses adhérents et ses fauteurs à Rome, à la cour du Pape, dans les conciles; il avait reçu lui-même à sa cour et promené à sa suite, pendant cinq mois, des légats du saint Siége. C'est ainsi qu'on avait vu les lois austères de l'excommunication suspendre leur cours devant les exigences de la politique, comme les fleuves devant l'arche sainte.

Ces condescendances pour l'*esprit nouveau* coûtèrent cher : lorsque Grégoire promulgua de nouveau la sentence d'excommunication contre Henri et en requit l'exécution selon l'antique rigueur, on cria à l'arbitraire, on lui objecta sa propre tolérance. « Le Pape l'avait mis au ban de l'empire, à la requête des Saxons; mais ce ban n'était pas tenu d'un grand poids, en ce qu'il paraissait dicté, non par la raison, mais par le caprice, » dit un contemporain (1728). Voilà pourquoi nous ne verrons plus, en 1080, se former autour de Henri le vide qui s'était produit en 1076. L'excommunication a perdu son prestige, et c'est là le funeste effet des compromis que nous avons déplorés. Les transactions avec les principes, qui apportent quelques profits de détail, ont en fin de compte un résultat désastreux.

« La cause des guerres civiles et des rébellions, dira bientôt saint Gébehard, c'est qu'on ne se sépare pas des excommuniés. Le désaccord des prêtres, sur ce point de doctrine, est vraiment la ruine du peuple et la source de tous les maux. Si l'enseignement était unanime, il n'y aurait qu'une bannière, et l'Eglise ne serait point déchirée et ensanglantée comme elle l'est aujourd'hui (1729). »

La tolérance donnait donc à Henri une armée, et débutait dans le monde par ce premier bienfait.

Une autre idée pareillement moderne retenait sous le drapeau de Henri une autre légion de modérés : c'était l'idée de l'indépendance des couronnes, de l'inamovibilité des rois. Vainement Grégoire prétendait délier les sujets du serment de fidélité; le serment était un lien indissoluble. En d'autres termes, les Papes ne peuvent déposer les princes ; le pouvoir temporel est indépen-

(1725) *Ab excommunicatis non abstinent, et non abstinendum docent* (*Patrol.*, t. CXLVIII, col. 851.)
(1726) *Act.* x, 28.
(1727) Voigt, liv. IV, p. 142.
(1728) Rohrbacher, t. XIV, p. 555.
(1729) *Patrol.*, t. CXLVIII, col. 851.

dant du pouvoir spirituel : c'est un des quatre articles de 1782. « Où tendent ces maximes, dit Gébehard; parlons sans détour et touchons la question au vif : cela tend à mettre les consciences à la merci de la puissance séculière, et à les affranchir du joug de l'Eglise (1730). » En effet, assurer aux princes le droit de tout faire sans répression, c'est enraciner le règne du mal sur la terre. Or, c'était encore les condescendances du saint Siége, depuis 15 ans, qui fournissaient un argument au profit de cette doctrine. Guillaume d'Angleterre, Philippe de France, et surtout Henri d'Allemagne, avaient donné des scandales mille fois dignes de l'excommunication. On les avait soufferts pourtant : donc le Pape ne se sentait pas le droit de frapper les têtes couronnées. Les longues hésitations de Grégoire VII en particulier, en présence des parjures, des atrocités et des révoltes manifestes de Henri, semblaient une confession d'impuissance. C'est ainsi que le comprirent bien des contemporains, et que l'interprète Bossuet :

« Si le Pontife se sentait doué incontestablement du pouvoir absolu de déposer Henri, il devait le tenir pour réellement déposé (après la sentence de 1076), et plus l'ex-roi s'opiniâtrait à régner, plus le Pontife devait l'en empêcher. Voilà nécessairement ce que devait faire Grégoire, s'il voulait être conséquent et s'il avait la conscience d'avoir agi légitimement. Mais ce n'est pas ce qu'il fit... Dans ses lettres, Henri et Rodolphe sont également appelés *rois*, et le Pontife siége en médiateur pour décider lequel des deux a les meilleurs titres à la couronne. C'est ce qu'il répète nombre de fois. Mais si Henri, qu'il avait déposé et qu'il n'avait pas rétabli, était vraiment et incontestablement déposé, il n'y avait plus à s'enquérir s'il avait de meilleurs droits qu'un autre à la couronne, lui qui, privé de tout droit, gardait cette couronne par la violence. Mais, effrayé de la grandeur de son entreprise, troublé de sa nouveauté, et aussi incertain de son droit que de l'événement, Grégoire n'avait rien d'assuré dans sa marche; ce qui montre assez que cette déposition avait été une affaire d'entraînement plutôt que de conviction, et que nous ne sommes pas tenus de défendre un décret dont l'auteur même était si peu sûr de son fait (1731).»

Sans doute l'induction de Bossuet est erronée : l'indécision de Grégoire VII ne venait point d'une défiance quelconque de son droit, mais des influences qui l'obsédaient et de la crainte d'un schisme. Néanmoins ces hésitations furent ainsi interprétées par les avocats du césarisme, et elles autorisèrent leur doctrine sur l'inviolabilité des rois. Cette idée gallicane fit rester sous les drapeaux de Henri une autre légion de modérés.

Et ces deux légions, formant l'aile droite et l'aile gauche, bien autrement redoutables que l'avant-garde aventurée de Brixen, faisaient la véritable force de Henri et le péril de la situation. Grégoire, qui méprisait avec raison les schismatiques adhérents de Guibert, avait tout à redouter de ces demi-schismatiques : et voilà pourquoi ses espérances de victoire ne furent pas justifiées.

Préludes d'un grand combat

Les précurseurs du philosophisme et du gallicanisme, qui soutenaient contre le Pape la double thèse de la tolérance et de l'indépendance des rois, prétendaient maintenir Henri sur son trône sans renverser Grégoire, rendre à César ce qui était à César et à Dieu ce qui était à Dieu. Illusion ! Ils donnèrent au pouvoir temporel un appui dont celui-ci fit un usage bien différent de leurs intentions ; ils servirent la cause du sang et des ruines, la cause du schisme et de l'impiété sans le prévoir, sans le vouloir.

Henri n'entendait nullement ce programme de modération et d'équilibre. « Il ne peut y avoir deux soleils : » c'est l'éternelle devise du prince de ce monde, comme de Jésus-Christ. Aller chercher jusque dans les murs de Rome le représentant d'une puissante rivale, le mettre sous ses pieds, trôner à sa place, tel était le programme de Henri. Il lui fallait pour cela renverser l'armée qui couvrait cette capitale, l'armée des Saxons, et telle était sa préoccupation unique. Les modérés engagés sous son drapeau n'étaient point initiés à cette pensée ultérieure: ils ne voyaient dans la chute de Rodolphe qu'un triomphe de l'autorité légitime, une condition de paix, de puissance et de pros-

(1730) *Patrol.*, t. CXLVIII, col. 860.

(1731) Bossuet, *Defens.* liv. I, sect. 1, c. 9.

périté pour l'Etat. On pouvait plaindre Rodolphe, l'estimer même; mais il était nécessaire qu'un homme périt pour l'intérêt de la nation.

Henri fit appel à tous ces honnêtes sentiments; il gémissait « des misères et des désolations de la sainte Eglise, » et il eut même l'audace d'envoyer à Rome l'archevêque de Brême et l'évêque de Bamberg, avec une grande quantité d'or et d'argent. Un de ses agents les plus zélés était l'évêque de Pavie, ce légat prévaricateur qu'il avait séduit l'année précédente, et qui lui servait maintenant à séduire les autres. Mais ce malheureux fut tué en chemin par un confrère, avide des trésors dont il était chargé (1732). Ainsi Henri avait un langage pour ceux qui aimaient l'Eglise : il voulait la pacifier. Il en avait un autre pour ceux qui tenaient aux prérogatives de la couronne, à la sécurité et à la dignité des rois, à la majesté de l'empire romain. Il en avait un autre encore pour les évêques rebelles et déposés, ou menacés par les nouveaux décrets; un autre enfin pour la horde famélique de brigands et d'aventuriers qui formaient sa principale force militaire : chacun voyait dans son triomphe la réalisation d'un vœu personnel. Le dernier mot de ce triomphe, Satan seul le savait.

« Les cris de guerre se faisaient entendre de tous côtés : évêques, abbés, moines; princes, comtes, chevaliers, tous ceignaient l'épée. Ulric, abbé de Saint-Gall, se distingua parmi les plus ardents fauteurs de Henri. Il attaqua Otton de Marchdorf, s'empara de son bourg et de son château, et les réduisit en cendres. Il fit éprouver le même sort au comte Marquard de Bregence, qui, du haut de son castel, eut la douleur de voir les débris fumants de sa cité. Dans la Thurgovie, le riche comte Hartmann de Kybourg, un des plus implacables ennemis de Henri, ne fut pas mieux traité; il se vit obligé de payer à l'abbé de Saint-Gall une forte rançon pour la délivrance de son fils. D'un autre côté, Welf et Berthold soutinrent avantageusement la lutte contre Frédéric et s'emparèrent d'Augsbourg (1733). »

Les forces des deux partis paraissaient donc se balancer, et c'était déjà un immense triomphe pour César, si universellement délaissé quatre ans auparavant, lors de sa première déposition. Evidemment, le sentiment religieux avait baissé parmi les peuples : la voix de Rome n'avait plus le même prestige.

Bataille de l'Elster.

Nous avons pu remarquer la satanique pénétration des hommes livrés à l'Esprit de malice. Henri analysa la situation avec une formidable sûreté de coup d'œil : tout l'édifice de la résistance portait sur une seule colonne, la tête de Rodolphe : c'était vers ce point qu'il fallait tourner tout l'effort de l'attaque.

Quand Absalon disputait à David la couronne, Achitophel, l'oracle des enfers, proposa de s'attaquer à David seul : « Je frapperai le roi, disait-il, et je vous ramènerai ensuite tout le peuple comme un seul homme : car c'est à un seul que vous avez affaire : *Unum enim virum quæris tu* (1734). »

Aussi, à l'heure du combat, le peuple dit à David : « Vous n'irez pas; car vous comptez pour dix mille : *Tu unus pro decem millibus computaris* (1735). » Or le roi de Syrie avait dit : « Vous ne combattrez personne que le roi d'Israël : *Contra regem Israel solum* (1736). » Ce mot d'ordre des enfers ne fut-il pas prononcé contre le Sauveur lui-même : « Frappez le pasteur, et les brebis se disperseront : *Percute pastorem, et dispergentur oves gregis* (1737). »

Au commencement d'octobre 1080, Henri groupe soudain autour de lui toutes les forces dont il peut disposer, et se jette sur la Saxe. Il rencontre, selon sa prévision, une armée formidable; mais il cherche à la diviser, pour surprendre Rodolphe isolé. Il menaçait Erford, que les Saxons cherchaient à couvrir. Tout à coup on voit la campagne en feu du côté de Goslar; les Saxons croient qu'une attaque est dirigée contre la ville royale, et volent pour la défendre. Mais ils ne trouvent dans la plaine que quelques maraudeurs qui ont semé au loin l'incendie pour leur donner le change.

(1732) Berthold, *loc. cit.*, col. 442. Ici s'arrête la Chronique de Berthold : le reste de ce précieux ouvrage est perdu.
(1733) Voigt, liv. xi, p. 538.

(1734) *II Reg.* xvii, 2.
(1735) *II Reg.* xviii, 3.
(1736) *III Reg.* xxii, 31.
(1737) *Zachar.*, xiii, 7.

Ils rebroussent chemin vers leur quartier général ; mais déjà l'action était engagée. Un grand nombre d'entre eux, cédant à la fatigue, étaient restés en arrière ; les autres arrivaient épuisés. Les chevaux étaient hors de service, et la cavalerie dut mettre pied à terre. Mais les évêques firent chanter, pour ranimer les courages, ce psaume belliqueux :

« Seigneur, qui est semblable à vous ? Ne retenez plus votre bras.

« Voici la horde bruyante de vos ennemis : ceux qui vous haïssent ont redressé la tête.

« Ils ont dit : Venez ! exterminons-les, et qu'on n'entende plus parler du nom d'Israël.

« Ils ont tous conspiré, ils ont formé une ligue contre vous.

« Ce sont les tentes de l'Idumée, ce sont les fils d'Ismaël ; c'est Moab et la race d'Agar.

« Faites-leur comme à Madian et à Sisara, comme à Jabin dans le torrent de Cisson (1738) ! »

L'ex-roi avait adossé sa troupe d'apostats à l'Elster, étroite et profonde rivière, qui rendait la fuite plus dangereuse que le combat. Les Saxons furent un moment ébranlés par leur choc impétueux, et déjà on chantait victoire autour de Henri, quand on vit arriver le cadavre de Rapotho, comte palatin de Bavière, et l'un de ses principaux chefs : « Fuyez, fuyez, » criait-on. Le redoutable Otton de Nordheim arrivait en effet au pas de charge, poussant devant lui et culbutant dans la rivière les incirconcis. Les vainqueurs se disposaient déjà à piller le camp ennemi ; Otton les contint, craignant l'arrivée de quelque nouvelle bande d'ennemis. En effet, Henri de Laca parut bientôt, à la tête d'un corps nombreux. « Qu'importe le nombre, dit Otton, pour le Dieu qui donne la victoire ? » Et il chargea l'ennemi. Quand il le vit en pleine déroute : « Allez maintenant, dit-il à ses braves ; recueillez en paix les fruits de votre valeur. » On trouva dans le camp mille objets précieux ; de riches tentures, des ornements sacrés, de la vaisselle d'or et d'argent, tout ce qu'avaient apporté les archevêques de Trèves et de Cologne avec quatorze autres prélats, Frédéric et nombre d'autres princes et seigneurs (1739). C'était le 15 octobre 1080.

Les acclamations et les chants de victoire retentissaient dans le camp des Saxons, quand une désastreuse nouvelle y vint répandre la consternation. Rodolphe était gravement blessé. Au passage d'un ruisseau, il fut frappé d'un coup de lance « par un guerrier qui le cherchait depuis longtemps dans la mêlée, » disent les historiens, et il eut de plus la main coupée. On le rapporta au camp dans ce lamentable état, plus affligé pour son peuple que pour lui-même. Quand il sut que la victoire des Saxons était complète : « A présent, dit-il, qu'il faille vivre ou mourir, je souffrirai avec joie tout ce que voudra le Seigneur. » Au milieu des douleurs de ses cruelles blessures, il ne pensait qu'à consoler ceux qu'il voyait affectés de sa mort : « Non non, disait-il en souriant, je vous le promets, je ne mourrai pas encore. » Et s'oubliant lui-même, ce héros magnanime indiquait quel traitement il fallait faire à ceux qui étaient blessés comme lui. Profondément émus, les princes lui jurèrent tout d'une voix, que, si Dieu lui sauvait la vie, eût-il encore perdu l'autre main, la Saxe n'aurait jamais d'autre roi que lui. Cet attachement lui fit éprouver un dernier moment de bonheur, et ayant reçu les onctions saintes, il expira d'une mort heureuse, dit Bruno (1740). « Allez, disait Paul-Emile expirant dans les plaines de Cannes, allez dire aux sénateurs de fortifier Rome, et de la mettre en état de défense avant l'arrivée du vainqueur.

Ainsi mourut Rodolphe, comme jadis était mort Epaminondas dans les plaines de Mantinée. On ensevelit avec magnificence son corps dans le chœur du dôme de Merseburg ; une statue en bronze doré fut placée sur sa tombe. Un grand nombre de personnes firent de riches présents aux églises, aux monastères et aux pauvres, pour le repos de son âme (1741). Il s'était attiré l'affection de tous par sa bonté, par son affabilité et sa bravoure. On le regardait comme le père et le sauveur de la Saxe

(1738) *Psal.* LXXXII, 2-10.
(1739) Bruno, *loc. cit*, col. 577.
(1740) *Ibid.*, col. 580.
(1741) Bertold. Const. Ce qui consolait, c'est qu'il était mort au service de l'Eglise : *Ille, inquam, alter Machabæus*, dit l'historien, *cum inter primos hostium instaret, in servitio sancti Petri occumbere promeruit.*

(*pater patriæ*) ; comme un guerrier intrépide, comme un juge impartial, et comme un défenseur infatigable de l'Eglise.

La ressource du mensonge.

Henri était complétement défait. Les malheureux restes de son armée erraient dispersés à la merci des paysans de la Saxe, qui vengèrent sur plus d'un illustre fugitif la mort de leur roi. Les autres souffraient le cruel tourment de la faim : ils venaient offrir leurs chevaux, leurs épées, les objets précieux qui leur restaient, pour un morceau de pain. Ceux qui tombaient dans des mains chrétiennes, partageaient le pain et le laitage de la chaumière, puis ils étaient conduits aux seigneurs, qui pansaient leurs blessures, et les renvoyaient gratis dans leur pays, après les avoir équipés et armés convenablement (1742).

Pendant ce temps, le misérable Henri envoyait partout des bulletins de victoire. Repoussé dans une première journée, après avoir fait personnellement des prodiges de valeur, il avait rallié ses soldats pendant la nuit par des feux allumés avec prévoyance, et le lendemain il avait anéanti l'armée ennemie. Il avait brûlé sur le champ de bataille soixante mille cadavres ; puis, étant entré dans la Saxe, il avait massacré pendant quatre jours les femmes, les enfants, les vieillards (1743). Ainsi, il ne restait plus rien de cette race maudite. Le seul parti était donc de se rallier au vainqueur. C'est ce qu'on fit de toutes parts, et le mensonge rendit une armée à l'imposteur couronné. C'est ainsi que la Cité du mal répare ses défaites.

Rodolphe eut sa part de calomnie. Il aurait dit, en regardant sa main coupée : « C'était celle que j'avais levée pour jurer fidélité à Henri mon seigneur. C'est le Pape qui m'a rendu parjure (1744). » Et l'on montrait cette main au peuple comme un monument de la vengeance divine. « Non, dit un contemporain indigné, Rodolphe ne se repentit pas : il n'eut qu'un regret, c'était de ne pouvoir plus venger les injures de l'Église (1745). »

Le bel esprit, l'esprit de Voltaire, venait au XI^e^ siècle comme au XVIII^e^ assaisonner les mets qu'on servait au public. Le Pape, dans sa bulle d'excommunication, avait demandé à saint Pierre que la victoire ne descendît point sur le drapeau de l'apostasie. La réalité eût montré un terrible accomplissement des malédictions du Pontife, sur ce champ de bataille jonché de morts, dans ce fleuve encombré de cadavres, dans ces forêts témoins des supplices d'Ugolin. Mais quand on a étendu sur tout cela un voile de gloire, quand on a couvert les cris des victimes par des chants de victoire, quand on a substitué aux scènes d'horreur des scènes de triomphe, quand la fiction a remplacé la réalité, les malédictions du Pontife n'ont plus leur justification ; on lui en demande compte ; on les livre à la dérision, au persiflage. « A cela se joignait le bruit que le Pape, prétendant pénétrer l'avenir, avait déclaré que le faux roi mourrait dans le courant de l'année. Les partisans du Pontife se trouvèrent donc en butte à d'amères railleries (1746).

En effet, leur disait-on, le faux roi est mort, et votre grand prêtre a été vraiment prophète cette année-là. Cette prédiction paraît avoir été prêtée à Grégoire par Sigebert, bel esprit du parti de Henri et conteur fort suspect. Elle n'eût pas dû trouver place dans les graves colonnes de Bossuet, sous prétexte « qu'elle n'a rien de disparate avec les décrets et les paroles de Grégoire (1747). »

Elle a du moins l'invraisemblance du cœur : il avait aimé étrangement Henri ; or de telles prédictions ne viennent point à la bouche d'un père. « Je vous aime ! Ah ! sans doute ce mot est souvent trahi... Mais lorsqu'il tombe à terre comme une fleur qui s'est fanée, nous lui donnons quelque part encore un tombeau sacré (1748). » Redisons-le toutefois : le mensonge est une puissance redoutable, qui n'atteint pas seulement les

(1742) Bruno, *loc. cit.*: *Sanati, si vulnerati erant, gratis in patriam suam remittuntur, vestibus et armis decenter instructi.*

(1743) Landulf, liv. III, 33; *Patrol.*, t. CXLVII, col. 951.

(1744) *Videte, hac ego juravi domino meo Henrico non nocere; sed jussio Apostolici petitioque principum me fecit juramenti transgressorem.* (Abb. Ursperg.)

(1745) *Tantum abesse pœnitentia ductum fuisse Rudolphum, ut potius id unice doluerit, sibi ereptam occasionem vindicandi injurias Ecclesiæ illatas.* (*Chronique de Magdeb.*, *ap. Meibom.*, t. II, p. 316.)

(1746) Voigt, liv. XII, init.

(1747) *A Gregorii dictis decretisve non abhorret.* (*Defens.*, l. I, sect. I, c. 11.)

(1748) Lacordaire, t. V, p. 162.

âmes vulgaires, mais blesse mortellement les plus robustes. Nous verrons, en Angleterre, la grande intelligence de Lanfranc surprise elle-même, troublée et ébranlée par ces récits. Dans cette prétendue victoire Lanfranc voit, comme le peuple, le suffrage de Dieu qui se déclare pour Henri, et il ne sait plus ce qu'il doit penser de Grégoire (1749). L'histoire continue à se faire comme Henri la faisait, et les usines où elle se fabrique sont celles qui rapportent à Satan les plus gros revenus.

L'orage en Italie.

L'armée du mal venait d'obtenir un succès malheureusement plus réel en Lombardie, le jour même de la bataille de l'Elster. « Dans l'Italie, dit Voigt, l'état des affaires était presque le même qu'en Allemagne : ici deux rois étaient aux prises ; là les deux Papes. Grégoire avait pour appui, contre ses ennemis et leur chef Guibert (Clément III), la chevaleresque Mathilde, quoiqu'elle fût, selon plusieurs écrivains, parente de l'antipape. Son directeur, le pieux Anselme de Lucques, défendait la cause du Pontife par la puissance de sa parole. Outre Milan et Ravenne, c'était à Lucques que se réunissaient les plus violents ennemis de Grégoire, surtout depuis que les habitants de cette ville eurent vu la vive opposition qu'on mettait ailleurs aux décrets du Pape. Anselme lui-même souffrait des persécutions sans nombre; mais plus il opposait d'obstacles, plus on faisait d'efforts pour les renverser, et la résistance devint insurmontable. Grégoire, avec ses profondes convictions, ne connaissait pas d'obstacles. Pour cette raison, il avait confirmé pour le clergé de Lucques deux canons importants des Papes saint Fabien et saint Etienne, et les avait insérés dans une lettre où il enjoignait, non-seulement de déposer les prêtres rebelles à leur évêque, mais de les expulser. Par suite de cette mesure, il s'était formé plusieurs conjurations, et la déposition des archevêques de Milan et de Ravenne avait déterminé une conflagration générale. Evêques et clercs se levèrent en masse, et cherchèrent à rendre ridicule aux yeux du peuple l'anathème prononcé par Grégoire; les partis n'attendaient, pour commencer une attaque ouverte, que le moment où ils auraient un chef autour duquel ils pussent se réunir, et ce chef fut donné par le conciliabule de Brixen. Le burin de l'histoire se refuse à tracer tous les malheurs et tous les désordres que causa ce schisme. Guibert et le cardinal Hugues le Blanc en furent les deux pivots. Des synodes particuliers, comme celui que tint Anselme à Saint-Genèse, non loin de Lucques, furent impuissants contre une telle effervescence : les mesures les plus justes et les plus modérées ne servaient qu'à aigrir les esprits déjà exaspérés. Bientôt toute la Lombardie prit les armes. Près de trente évêques et un grand nombre de seigneurs se présentèrent à la tête de leurs troupes sur les frontières de Mathilde. Toute l'Italie attendait avec anxiété l'issue de ces sortes d'hostilités (1750). »

Confiance de Grégoire VII.

De retour de son excursion dans le midi, Grégoire, s'exagérant peut-être la valeur des alliances qu'il y avait recueillies, et voulant tenir en haleine ses partisans, leur adressa la circulaire suivante :

« Grégoire Pontife, serviteur des serviteurs de Dieu, à ses frères et coévêques, défenseurs de la religion du Christ, et à tous les fidèles de saint Pierre, salut et bénédiction apostolique.

« Nous vous informons que nous avons conféré, soit en personne, soit par nos députés, avec le duc Robert, Jourdan et les autres principaux chefs des Normands, qui nous promettent tous fermement, et nous ont juré de défendre la sainte Eglise romaine et notre dignité envers et contre tous. Ceux qui habitent les alentours de la Ville sainte, les princes de la Toscane et des autres provinces nous garantissent tous la même chose. Aussi, dès le commencement de septembre, quand la saison commencera à se rafraîchir, nous avons le projet, avec le secours de Dieu, de marcher à main armée pour délivrer l'Eglise de Ravenne du joug des impies, et nous espérons du ciel le succès de notre entreprise. C'est pourquoi, dédaignant l'audace des impies et les machinations de ceux qui se sont insurgés contre nous, ou plutôt contre saint

(1749) *Credo*, dit-il, *quod gloriosus imperator sine magna ratione tantam rem non est aggressus patrare, nec sine magno auxilio Dei tantam potuit victoriam consummare.* (Baron., c. 23, p. 552.)

(1750) Voigt, liv. xii, p. 548.

Pierre, nous voulons que votre mépris pour leur orgueil et leurs efforts soit égal au nôtre. Leur chute est d'autant plus certaine, qu'ils ont prétendu s'élever plus haut. C'est d'eux que le Prophète a dit : *L'orgueil de ceux qui vous haïssent monte toujours !* voulant dire par là que l'impiété se prépare ainsi un précipice d'autant plus profond. Vous donc qui craignez Dieu et qui êtes fidèles à saint Pierre, espérez hardiment de la miséricorde divine, que les orages soulevés par les méchants se calmeront bientôt, et que la paix et la sécurité seront dans peu rendues à l'Eglise : notre confiance en la divine clémence nous autorise à vous le garantir (1751). »

Grégoire délaissé et vaincu.

« Mais Robert était trop vivement occupé des affaires de Constantinople, et avait trop d'idées différentes dans son esprit, pour qu'il eût des motifs suffisants d'en venir à une lutte ouverte. Cependant Mathilde était tellement pressée, qu'elle fut contrainte de rassembler ses troupes à Mantoue ; car toutes les forces de la Lombardie étaient campées à la Volta, dans le Mantouan. Le jour de la bataille de Mersebourg, les deux armées en vinrent également aux mains dans l'Italie. L'armée lombarde mit en fuite les troupes de la comtesse Mathilde, et renversa ainsi le dernier obstacle qui eût pu arrêter la marche de Henri. Cette défaite ne contribua pas peu à affaiblir le courage des partisans du Pontife; car on pouvait bien voir quel était le plan de Henri, puisqu'il ne permettait à personne de faire le voyage d'Italie, avant qu'il eût juré solennellement de n'avoir aucun rapport avec le Pape.

« La plus brillante perspective s'offrait dans ce moment au despote pour briser la puissance du Siége pontifical : à aucune autre époque le Pape ne s'était vu entouré d'ennemis aussi nombreux et aussi puissants. Par son alliance avec le normand Robert, le Pontife devint naturellement l'ennemi de l'empereur grec, qui devint par là même l'ami de Henri : Alexis Comnène avait précipité du trône Nicéphore Botanitès, et l'avait enfermé dans un monastère. Au milieu des désastres sous lesquels gémissait l'empire d'Orient, le règne d'Alexis fut un incident heureux. Mais les Turcs continuaient à ébranler le vieil édifice de sa puissance, tandis que du fond de l'Italie il se voyait menacé par l'épée victorieuse des conquérants normands. Alexis chercha donc à gagner Henri par des présents pour qu'il occupât Robert dans la Péninsule. Il en résulta que ce dernier dut songer à sa propre défense, plutôt qu'à celle de l'Eglise (1752). »

On voit par ce récit de Voigt, l'admirateur déterminé du génie de Grégoire VII, que la politique du Pontife, rarement heureuse, le fut moins que jamais dans son alliance avec Robert Guiscard. Il avait été le chercher, et, s'il est toujours beau de courir après la brebis égarée, il dut sacrifier dans la circonstance quelque chose de sa dignité, quelque chose aussi des droits de l'Eglise. Il avait sacrifié de plus les bons rapports de la Papauté avec l'empire d'Orient, assumé la haine de la puissante famille des Comnènes ; et, pour tant de sacrifices, il ne recevait rien, absolument rien, qu'une humiliante déception. C'est le cas de répéter : *Nolite sperare in iniquitate* (1753). Le normand Robert Guiscard trahit son espoir comme le normand Guillaume le Bâtard. L'Eglise doit consigner dans ses Annales le souvenir de ces mécomptes. Les hommes de sang l'ont rarement aidée : ils relèvent du prince de ce monde, qui ne met guère ses forces au service du bien. Chaque cité a ses intérêts.

« Les forces de Pharaon seront pour votre confusion, et la confiance dans l'ombre de l'Egypte pour votre honte.

« Car vos princes étaient dans Tanis, et vos ambassadeurs sont allés jusque dans Hanès.

« Tous n'ont reçu que de la confusion d'un peuple qui ne pouvait leur être utile (1754). »

Regard du côté de la France.

« Restait la France, dit Voigt; mais le Pape ne pouvait plus compter sur elle, après les lettres qu'il avait dû adresser à son roi. Il s'arrêta, il est vrai, dans sa lutte avec Philippe, lorsqu'il vit le peu d'effet de ses foudres apostoliques dans ce royaume ; il se montra même, dans une lettre qu'il écrivit au roi, disposé à une réconciliation, pourvu que ce prince voulût se montrer zélé et obéissant dans les choses spirituelles. Mais Philippe resta toujours froid, et il était beaucoup trop occupé ailleurs pour se mê-

(1751) Epist. l. VIII, ep. 7.
(1752) Voigt, liv. XII, p. 554.
(1753) *Psal.* LXI, 11.
(1754) *Isa.* XXX, 3.

ler efficacement de la querelle entre le Pape et l'empereur (1755). »

C'est à l'occasion de Manassès, archevêque de Reims, que Grégoire VII fit à Philippe cette avance, d'ailleurs fort réservée. Sommé par le légat Hugues de Die de venir se justifier devant le concile de Lyon, le prélat avait opposé à la citation un mémoire sophistique dont nous avons donné l'analyse. Grégoire n'avait pas agréé cette fin de non-recevoir, et il lui avait répondu le 5 janvier 1080 : « Nous sommes étonné qu'un homme si judicieux cherche tant de faux-fuyants pour rester sous le coup d'accusations infamantes et à la merci de l'opinion, quand il aurait tout intérêt à se purger de pareils soupçons..... Si vous ne vous rendez pas au concile de Lyon, si vous n'obéissez pas à l'Eglise romaine qui vous supporte depuis longtemps, nous ne changerons rien à la sentence de l'évêque de Die (1756). » Malgré cette menace, Manassès fit défaut, et, en punition de sa contumace, il fut déposé de l'épiscopat. Il ne manqua pas d'interjeter appel à Rome : mais sa sentence y fut confirmée dans le concile de cette année, et Grégoire lui en donna avis le 17 avril, ajoutant toutefois que, par excès de bonté, il lui laissait un délai jusqu'à la Saint-Michel pour en appeler devant un tribunal d'évêques, dont il déterminait la composition (1757).

Les six mois de grâce s'écoulèrent sans que Manassès usât de la dernière ressource qui lui était offerte ; il fut donc déposé définitivement et sans espoir d'être rétabli. Alors il commença une lutte d'inertie, prétendant se maintenir dans l'exercice de ses fonctions comme si aucune sentence ne l'eût atteint. Ce fut l'occasion de la lettre que Grégoire adressa, le 27 décembre, au roi Philippe, et de trois autres qu'il écrivit en même temps, 1° au clergé et au peuple de Reims, pour leur ordonner de rompre avec l'archevêque déposé, et de prêter appui à son légat pour l'élection d'un autre ; 2° au comte Evole de Roucy, pour l'avertir de repousser désormais la contagieuse amitié du prélat réprouvé, et d'en préserver tous ceux qu'il pourrait ; 3° aux suffragants de l'Eglise de Reims, pour les dégager de tout lien d'obéissance envers leur ancien métropolitain. Il leur prescrivait de lui résister de toutes leurs forces comme à un usurpateur, de publier partout le jugement du saint Siége, et enfin d'élire un autre archevêque (1758).

Voici maintenant la lettre sage et mesurée qu'il adressait au monarque :

« Souvent les ambassadeurs de votre majesté nous ont dit que vous désiriez les bonnes grâces de saint Pierre et notre amitié. Nous avons toujours accueilli avec bonheur ces assurances, et, si tels sont encore vos sentiments, sachez que rien ne peut nous être plus agréable. C'est vous montrer jaloux de votre salut, que d'ambitionner la bienveillance du prince des apôtres, et rien n'est plus beau pour un roi chrétien.

« Or le moyen de conquérir cette faveur, c'est de témoigner du zèle pour les intérêts de l'Eglise. Il faut avouer que sur cet article vous n'avez pas toujours été bien en règle. Mais nous voulons porter nous-même vos fautes de jeunesse, dans l'espoir d'un amendement, et nous vous conjurons en père d'oublier la frivolité, pour tourner toutes vos pensées vers les devoirs sérieux de votre état.

« Entre tant d'autres vertus qui conviennent à votre rang et que nous vous souhaitons (car il est de votre devoir d'aimer la justice et la miséricorde, de défendre les églises, de protéger la veuve et l'orphelin), nous désirons vivement, pour votre salut personnel, que vous méprisiez les conseils des méchants et que vous éloigniez de votre société les excommuniés. Saint Pierre vous enjoint, et Grégoire vous supplie, de ne plus donner aucune protection à Manassès, déposé pour des crimes qui ne vous sont pas inconnus, et de ne plus le souffrir à votre cour. C'est par là qu'on verra que vous ambitionnez réellement les bonnes grâces de saint Pierre. Nous défendons, par l'autorité apostolique, d'empêcher l'élection que le clergé et le peuple doivent faire d'un nouvel archevêque. Nous vous prions de vous opposer à quiconque voudrait y mettre quelque obstacle, et de donner votre protection à celui qui aura été choisi par la portion soumise et religieuse du clergé et du peuple. Courage donc ! devenu homme par vos années, prouvez que nous n'avons pas eu tort de pardonner à votre inexpérience, et de

(1755) Voigt, liv. XII, p. 556.
(1756) Epist. l. VII, ep. 12.
(1757) *Ibid.*, ep. 20.
(1758) Epist. l. VIII, epp. 17, 18, 19.

compter sur le changement de votre conduite. Efforcez-vous de vous rendre favorable saint Pierre, au pouvoir duquel sont votre royaume et votre âme, et qui peut vous lier et vous absoudre dans le ciel et sur la terre : faites de lui votre obligé. Au lieu d'un arrêt de négligence et d'indifférence pour la vérité, méritez, par votre zèle et votre amour pour la justice, la couronne de l'immortalité (1759). »

Philippe, que cette lettre vint trouver au milieu de ses plaisirs, attribua ce ton de mansuétude à l'embarras du Pontife. Il ne fit rien contre Manassès, qui resta quelques années encore sur le siége de Reims. Mais, comme l'indigne prélat y continuait ses dilapidations sacriléges et ses désordres scandaleux, il succomba à la fin sous l'insurrection du mépris. Chassé par la ville entière, il trouva auprès du roi Henri un asile où il finit misérablement sa triste vie.

La source des calamités.

Quand on songe aux malédictions qu'une telle existence devait attirer sur un peuple, à la profanation journalière des redoutables mystères; quand on pense que Manassès n'était point une exception, que mille indignes pontifes, viles créatures des rois, multipliaient les sacriléges sur tous les autels; on n'est plus étonné des calamités qui s'abattent sur cette triste époque, de l'impuissance du Père commun pour suspendre les guerres fratricides. On conçoit que les fléaux de la nature viennent encore s'ajouter à l'horreur des massacres et des incendies, comme pour mieux attester la colère du ciel. « Depuis le mois de décembre jusqu'au mois d'avril de l'année suivante, la nature entière fut bouleversée, tantôt par des ouragans, tantôt par des tremblements de terre ; chacun y voyait le présage d'un avenir gros de malheurs (1760). »

« Eh ! je vous prie, que peuvent se promettre les peuples de ce ministère de mort ! le bouleversement de toute la nature, des schismes, des divisions dans l'Eglise, la confusion et l'horreur de tout l'univers. Si, dès les premiers temps de l'Eglise, les maladies populaires, les morts imprévues, les accidents funestes étaient les suites des communions indignes (1761), quels châtiments réservez-vous donc, grand Dieu, aux sacrifices indignes ? Si les fléaux du Ciel sont si communs et si terribles, si les maux et les dissensions de l'Eglise semblent croître et s'aigrir chaque jour, c'est la profanation des choses saintes qui attire ces malheurs (1762). Oui, ce sont les Jonas, les prophètes infidèles, qui tirent des trésors de la colère de Dieu les vents et les tempêtes qui ont mis si souvent le vaisseau de l'Eglise sur le point d'un triste naufrage... Sans les Ophni et les Phinées, l'arche sainte ne serait pas devenue la proie des Philistins (1763). »

Nous avons entendu Grégoire VII lui-même proclamer que les mauvais évêques étaient la cause de tant de sang répandu (1764). Ne demandons plus pourquoi il échoue dans toutes ses négociations, pourquoi il frappe vainement à la porte de tous les souverains : *Respiciens eram ad adjutorium hominum, et non erat* (1765). Les prophètes aussi, à l'approche de la suprême désolation de Jérusalem, tournaient vainement leurs regards vers des nations qui ne devaient pas les sauver (1766). Ne demandons pas pourquoi Judas Machabée tombe sur le champ de bataille, et pourquoi, le même jour, la victoire trahit Débora : Grégoire nous a dévoilé lui-même le secret de tant d'impuissance et de tant de fatalité, dans cette encyclique du 22 septembre où il se montre vraiment le voyant d'Israël.

« Comme rien n'arrive sans raison sur la terre, ainsi que l'attestent les paroles du Sage, si la sainte Eglise est depuis longtemps ébranlée par la fureur des flots et des tempêtes, si elle subit toute la rage d'une tyrannique persécution, il faut croire que nos péchés en sont la cause : car tous les jugements de Dieu sont remplis d'équité. Or, parmi toutes ces épreuves de la volonté divine, mes bien-aimés, il faut pratiquer la patience et élever fermement notre espérance vers la céleste miséricorde, dont la main n'est impuissante ni pour exalter les humbles, ni pour terrasser les orgueilleux. Si nous appliquons à nos péchés le remède de la pénitence ; si, corrigeant nous-mêmes

(1759) Epist. l. VIII, ep. 20.
(1760) Voigt, liv. XII, p. 547.
(1761) *I Cor.* II, 30.
(1762) S. Greg. Naz. orat. 28 : *Propter hoc res omnes nostræ jactantur et concutiuntur ; propter hoc fines orbis terræ suspicione et bello flagrant.*
(1763) Massillon, *De l'excellence du sacerdoce.*
(1764) Epist. extravag. 45 : *Hunc qui modo funditur sanguinem genuerunt.*
(1765) *Eccli.* LI, 10.
(1766) *Thren.* IV, 17 : *Defecerunt oculi nostri, attenti ad gentem quæ salvare non poterat*

nos négligences avec une sainte rigueur, nous réformons notre vie, assurément, la rage de nos ennemis expirera bientôt, et la sainte Eglise retrouvera la paix si longtemps désirée. C'est à vous spécialement que je m'adresse, vous qui êtes assis aux sommités du sacerdoce, vous à la sollicitude desquels est confiée la conduite des peuples (1767). »

Mais combien n'étaient que des simulacres de pasteurs (1768), des mercenaires qui n'entendaient pas la voix du Pasteur suprême ! Les rois avaient fait ce mal, en plaçant partout à la tête des peuples des hommes de la terre (1769).

Le remède aux maux de l'Eglise.

Si telle était la cause du mal, quel était le remède? Il fallait considérer comme non-avenus tous ces évêques de création royale, qui n'étaient qu'un fantôme, un nom, une illusion (1770); il fallait pourvoir d'évêques véritables les pauvres Eglises ainsi abusées, en dépit des rois qu'on n'avait plus à ménager. Sans doute ces nouveaux pasteurs ne devaient point trouver de palais épiscopal, ni de biens ecclésiastiques, ni d'église peut-être ; ils pouvaient heurter la persécution et la mort. Mais quand l'Eglise romaine envoya pour la première fois ses apôtres prendre possession de la Grèce, de l'Italie, de la Gaule, de l'Espagne, etc., elle trouva les mêmes obstacles : les pontifes d'idoles trônaient dans l'opulence, et le glaive de César était levé pour les protéger ; les vrais pontifes ont conquis leur place par la souffrance, l'humiliation, le martyre. S'il faut la reconquérir au même prix, l'esprit des premiers jours n'est point éteint dans l'Eglise. Plus tard, quand le Protestantisme aura envahi et détaché du Centre catholique des royaumes entiers, ne verra-t-on pas dans chaque cité, à côté des titulaires richement stipendiés par l'Etat, des ministres de l'Eglise, dénués de tout, veiller, dans les privations, les mépris et les périls, sur la portion du troupeau demeurée fidèle? Cette situation exista en germe, comme le Protestantisme lui-même, dès le XIe siècle.

Un nouvel archevêque à Milan.

Dans la métropole même de l'apostasie, à Milan, le Pape établit un véritable pasteur pour rallier le petit nombre de fidèles qui n'avaient point fléchi le genou devant Baal, les réunir dans les catacombes, les bénir et les fortifier. Il leur écrivit le 15 octobre :

« La dévastation de votre Eglise n'est point un malheur étranger pour nous : elle est notre fille spéciale, et son affliction est la nôtre. Avec votre conseil et votre concours, vous tous qui craignez Dieu, nous voulons la relever et réparer ses ruines. Après avoir retranché avec le glaive de l'excommunication les membres gangrenés, nous faisons appel à votre zèle, pour que, de concert avec nos frères les évêques et les diacres que nous vous envoyons, vous procédiez à l'élection d'un pasteur digne d'une si haute mission. Ne laissez plus votre Eglise gémir sous une humiliante servitude : liguez-vous avec nous, comme de bons fils, pour sa délivrance. Ce sera montrer votre amour pour Dieu, et vous assurer le céleste héritage (1771). »

Grégoire VII.

Deux mois après, le 12 décembre, Grégoire présentait aux fidèles de Ravenne un archevêque consacré par lui, et leur adressait cette nouvelle lettre :

« Vous le savez, mes frères, par toute la terre les vrais Chrétiens, clercs ou laïques, nous chérissent, nous écoutent, nous obéissent ; et les ennemis de la croix de Jésus-Christ sont déchaînés contre nous. C'est vraiment pour nous une grande joie de voir que les amis de Dieu sont nos amis, et que ses ennemis seuls nous haïssent. Ils nous haïssent parce que nous avons voulu les arracher aux filets de Satan, et les ramener dans le sein de l'Eglise leur mère. Vous qui ne partagez point leur égarement, vous avez aujourd'hui l'occasion de montrer vos sentiments envers nous, ou plutôt envers le bienheureux Pierre. Voici un archevêque de Ravenne, qui vient mettre fin à une longue et désastreuse usurpation. Jadis l'Eglise de Ravenne eut l'honneur de recevoir de saint Pierre le bienheureux Apollinaire ; aujourd'hui elle reçoit de l'Eglise romaine ce nouveau pasteur. Mettez tout votre zèle à le seconder de vos conseils et de votre appui, à l'aider en toutes manières contre le sacri-

(1767) Epist. l. VIII, ep. 9.

(1768) *O pastor et idolum.*

(1769) *Psal.* XLIII, 15 : *Imposuisti homines super capita nostra.... Posuisti nos in similitudinem gentibus.* « Nous sommes devenus semblables aux nations infidèles ; nous imitons leurs excès et leurs égarements. D'où vient cela, ô mon Dieu! c'est que vous avez établi sur nos têtes des hommes faits comme nous. » (Massillon, *loc. cit.*)

(1770) Epist. l. VIII, ep. 9 : *Qui falso nomine censentur episcopi.*

(1771) *Ibid.*, ep. 13.

lége dévastateur du saint lieu. A la réception de cette lettre, acclamez-le avec tant d'énergie et promettez-lui vos cœurs avec tant d'élan, que nos ennemis tremblent et nos amis espèrent (1772). »

Un nouvel archevêque à Dol.

« Grégoire donna aussi ses soins à retrancher les scandales de l'épiscopat dans la Bretagne. Johénœus avait obtenu du comte Alain à force de présents l'archevêché de Dol. Marié publiquement, il donnait en dot à ses filles les biens de l'Eglise. Grégoire ayant appris ces horribles scandales, s'empressa d'y remédier. Il déposa Johénœus, et ordonna qu'on élût un autre évêque. Le clergé et le peuple de Dol élurent un jeune homme nommé Gilduin, qu'ils envoyèrent à Rome pour y être ordonné. Le Pape ne fut pas satisfait de cette élection, à cause de la jeunesse de Gilduin, et il ordonna pour le siége de Dol, Evène, abbé de Saint-Mélaine, qui était venu à Rome avec Gilduin. Grégoire écrivit en même temps à Guillaume, roi d'Angleterre, de ne plus protéger un prélat aussi scandaleux que Johénœus (1773). Il informa aussi le peuple de Dol que le jeune homme qu'ils avaient élu s'était désisté, et qu'à sa prière il avait ordonné Evène. Il manda aux évêques bretons que, pour l'honneur de la province, il avait accordé le *pallium* à Evène, à condition cependant qu'il se soumettrait, quand il plairait au saint Siége de terminer la cause pendante depuis si longtemps entre l'Eglise de Tours et celle de Dol touchant les droits de métropolitain. Evène fut un digne prélat, s'il gouverna son Eglise comme son monastère; car, quand il prit possession de l'abbaye de Saint-Mélaine, il n'y trouva qu'un religieux, et il en laissa cent en la quittant.

« Le roi d'Angleterre, fidèle à son rôle, pria le Pape de revoir la cause de Johénœus. Le Pape ne crut pas pouvoir le refuser à ce prince. Mais les excès de ce prélat étaient si notoires, que ce nouvel examen ne tourna qu'à sa confusion. Chassé de son Eglise, il se retira au mont Saint-Michel, non pour s'y faire moine, mais comme dans une place forte, d'où il fit des excursions contre les habitants de Dol (1774). »

Conciles réparateurs en France.

Hugues de Die secondait avec zèle Grégoire VII dans cette guerre aux pasteurs indignes. Il tint à Avignon un concile où il déposa Achard, qui s'était mis en possession de l'Eglise d'Arles pendant la vacance du siége, et fit élire en sa place un digne prélat. Il fit aussi élire Lantelme pour archevêque d'Embrun, et Didier pour l'évêché de Cavaillon. Un choix encore plus heureux fut celui de Hugues pour le siége de Grenoble. Il les conduisit la même année à Rome, où ils furent ordonnés.

« Hugues de Die tint, la même année, un concile à Meaux, où il déposa Ursion, évêque de Soissons, qui, après la mort de Thibauld, avait obtenu cet évêché par brigue. Ursion fut cité au concile; et sur le refus qu'il fit de comparaître, on procéda à sa déposition. Hugues ordonna aussitôt au clergé de Soissons, dont la meilleure partie s'était rendue à Meaux, d'élire un autre évêque. Ils élurent le saint moine Arnoux, qui vivait reclus dans sa cellule, après qu'il eut abdiqué la charge d'abbé de Saint-Médard. Le légat lui députa aussitôt, pour lui ordonner de sortir de sa cellule et de se rendre au concile. Cet ordre fut pour lui un coup de foudre; il obéit cependant; et dès qu'il parut, on fit relire l'acte de son élection, qui fut confirmé par les acclamations des assistants, et le légat lui ordonna, en vertu de la sainte obéissance, d'accepter l'épiscopat. Comme Manassès de Reims, métropolitain de Soissons, était déposé, le légat l'ordonna lui-même. Mais à son arrivée à Soissons il trouva Gervais, frère d'Ursion, l'évêque déposé, avec une troupe nombreuse de soldats, pour lui en défendre l'entrée. Ainsi il se retira à Ouchi, d'où il gouverna son diocèse (1775). »

Dernière abjuration de Bérenger.

C'est encore en cette année 1080 que Hugues de Die présida au concile de Bordeaux avec Amat, évêque d'Oléron, qui lui avait été associé dans sa légation. On y vit comparaître pour la dernière fois Bérenger, qui avait trompé Grégoire au concile de Rome de 1079, et continuait à dogmatiser. « Il osait même avancer que le Pape avait montré du penchant pour sa doctrine et avait ordonné des prières pour que Dieu lui fît connaître qui avait raison de lui Bérenger ou des cardinaux; qu'enfin, après trois

(1772) Epist. l. VIII, ep. 14.
(1773) Epist. extravag. 28.
(1774) Longueval, t. X, p. 192.
(1775) *Ibid.*, p. 197.

jours de jeûne, il avait déclaré, sur une révélation de la sainte Vierge : « qu'il ne fallait rien penser, ni rien croire de l'Eucharistie, que ce qui était dans les Ecritures, contre lesquelles Bérenger n'avait rien avancé.» Longueval ajoute : « La foi de Grégoire VII ne pouvait être suspecte; cependant la bonté qu'il témoigna à Bérenger, qu'il croyait converti, donna lieu de le calomnier sur l'article. Tant il est dangereux à ceux qui sont chargés de réprimer les hérétiques, de montrer quelquefois pour eux trop de bonté dans l'espérance même de les gagner! »

« On ne sait pas le détail de ce qui se passa au concile de Bordeaux; mais Bérenger alla au retour se cacher dans l'île de Saint-Côme et de Saint-Damien proche de Tours, pour y faire pénitence des troubles et des scandales qu'il avait excités dans l'Eglise. Il y passa dans une exacte retraite les huit années qu'il vécut encore. Il mourut la veille de l'Epiphanie l'an 1088, dans de beaux sentiments de repentir, si nous en croyons quelques auteurs. On assure qu'étant à l'article de la mort, il s'écria : « C'est « en ce jour de son épiphanie que mon « Seigneur Jésus-Christ se manifestera à « moi pour me récompenser à cause de ma « pénitence, comme je l'espère, ou, comme « je le crains, pour me punir à cause des « autres que j'ai pervertis. »

Cependant la sincérité de sa conversion est encore un problème pour quelques critiques. Ce qu'il nous suffit de savoir, c'est qu'il passa alors pour constant qu'il était mort dans la foi (1776). »

Le czar de Normandie.

Il nous reste maintenant à signaler un concile d'un genre à part. Faisant les fonctions de pontife, à l'exemple des empereurs d'Orient, Guillaume fit assembler, l'an 1080, à Lillebonne un saint-synode, où l'on fit treize canons assez diffus, dont voici les dispositions les plus remarquables :

« On ordonne que les évêques et les seigneurs veillent à l'observation de ce qu'on nommait *la trêve de Dieu;* qu'on punisse, selon les lois, ceux qui ont épousé leurs parentes; qu'on ne souffre point que les prêtres, les diacres, les sous-diacres, les chanoines et les doyens aient des femmes : et comme les évêques avaient montré quelque négligence en ce point, le roi veut que les magistrats laïques jugent les prêtres concubinaires en présence des officiers de l'évêque. Le roi déclare qu'il rendra aux évêques la connaissance de ces délits, quand ils auront fait paraître plus de zèle. On marque plusieurs crimes pour lesquels on devait payer une amende à l'évêque, et d'autres pour lesquels on ne devait pas exiger d'argent, mais seulement mettre le coupable en pénitence (1777). »

Grégoire VII devenait dès lors un rouage inutile dans l'Eglise.

Le 24 septembre précédent, le Pontife avait mandé au prochain concile de Rome, il nous en souvient, les évêques de Normandie et d'Angleterre, étrangers depuis longtemps pour lui. Le roi se chargea de tenir lui-même tous les conciles nécessaires, et fit rendre sur place tous les décrets disciplinaires qu'on pouvait désirer. Le voyage de Rome devenait dès lors superflu, et il l'interdit formellement, comme nous le verrons bientôt.

Cruelles dévastations.

Ce qui enhardissait Guillaume dans ses entreprises usurpatrices, c'était la situation de plus en plus alarmante de Grégoire VII, et les dépêches pleines de jactance par lesquelles Henri exagérait encore ses succès.

La haute Italie était livrée sans défense à la rage fanatique des ennemis de l'Eglise, si souvent vaincus, si longtemps comprimés. La soif de la vengeance se mêlait à l'instinct de la destruction : c'était une guerre d'extermination contre tout ce qui était catholique : c'était Mahomet, le baron des Adrets, Westermann!

L'Allemagne aussi nageait dans le sang. « Henri, ayant réorganisé son armée, voulut entrer en Saxe qu'il croyait livrée à l'anarchie. Mais la dernière expédition avait laissé dans les esprits de tels souvenirs, que les soldats déclarèrent qu'ils aimeraient mieux être engloutis sous terre, que de s'attaquer encore aux Saxons. Henri fut donc réduit à se jeter dans la Souabe, où Berthold de Zaringen, le duc Welf et le fils de Rodolphe tenaient encore la campagne. Partout, sur son passage, il dévasta le pays, prit les forteresses d'assaut, s'empara des villes, et força les récalcitrants à capituler. Il fut retenu longtemps devant Tubingue,

(1776) Longueval, t. X, p. 188.

(1777) *Ibid.*

qui appartenait au comte palatin Cunon; mais il finit par prendre cette place, après avoir fait éprouver des maux cruels à ses habitants. Cependant il y avait ailleurs des représailles; pendant son absence et celle de Frédéric, son parti souffrit les plus grands maux, l'ennemi ayant ravagé la Rhétie par le fer et le feu, sans rien respecter (1778). »

Attitude de la Saxe.

« Au mois de décembre, au moment où les princes de la Saxe rassemblés traitaient des affaires du royaume, un courrier vint leur dire que Henri, au retour de la dernière bataille, s'était vanté d'avoir réduit tout leur pays, et qu'il arrivait à la tête d'une armée pour célébrer à Goslar la fête de Noël. Il ne fallut que trois jours aux Saxons pour se mettre en état de défense, et ils marchèrent résolument à sa rencontre. Ce fut une grande déception pour Henri, qui avait espéré vaincre aisément un peuple sans chef. Il congédia son armée, et, changeant de tactique, il envoya proposer aux Saxons de prendre son fils pour roi, leur jurant qu'il ne mettrait jamais le pied en Saxe. Otton, qui savait mêler au sérieux l'enjouement, répondit à cette proposition : J'ai souvent vu un taureau méchant engendrer son semblable, c'est pourquoi je ne veux ni du fils ni du père (1779). »

Malgré la fierté de ce langage, la Saxe est désormais réduite à la défensive, et ce n'est pas sur elle que Henri va diriger ses coups : une autre arène le réclame pour l'année qui va s'ouvrir.

Aperçu de 1081.

[1081] Nous arrivons au dernier tiers du règne de Grégoire VII. Les quatre années qui partent de l'absolution de Canosse (26 janvier 1077), ont replacé César sur son trône, dompté les résistances nationales, Herlembald et Rodolphe, abattu la liberté, cette alliée de la religion; maintenant, c'est la religion elle-même qu'il faut abattre, c'est la Papauté qu'il faut dompter, c'est Rome et l'Eglise qu'il faut mettre sous ses pieds. Telle est la seconde partie du programme de César, et les quatre années qui vont terminer ce Pontificat suffiront à la réaliser : l'année 1081 conduira le vainqueur sous les murs de Rome; les trois suivantes feront le reste.

La révolution au XI^e^ *siècle.*

Il n'est pas sans intérêt de rapprocher les épreuves qu'ont traversées nos pères, de celles que nous traversons nous-mêmes. « Mes frères, disait saint Pierre au début des persécutions, ne vous troublez pas dans les brûlantes ardeurs de l'épreuve, comme si c'était quelque chose de nouveau (1780). » Saint Paul rattache en effet les persécutions à la longue série de combats qu'ont soutenus les anciens justes, les prophètes, aujourd'hui spectateurs de nos luttes (1781). Et les fidèles de Jérusalem voyant leurs apôtres arrêtés, traduits devant les tribunaux, élèvent la voix en disant : « Créateur du ciel et de la terre, c'est vous qui avez dit : Pourquoi les nations ont-elles frémi, et les peuples formé de vains complots? Les rois de la terre se sont levés, et les princes se sont rassemblés contre le Seigneur et contre son Christ (1782). » L'Eglise, au milieu de sa course, voit encore les mêmes ligues; nous les voyons aussi, nous à qui la fin des siècles est échue en partage, et toutes ces attaques forment les anneaux d'une chaîne unique, qui remonte à Abel. Dans les victoires passées nous trouvons le gage de notre propre triomphe, et le courage dont nous avons besoin nous aussi.

Grégoire vit avec surprise une Europe qui paraissait toute chrétienne se séparer en deux camps : soudain, dans toutes les nations, les ennemis de la croix s'insurgent contre lui (1783). Pourquoi cette évolution soudaine, ce vaste rassemblement, prélude d'un gigantesque combat : *Quare fremuerunt gentes?* Grégoire reconnaît avoir fait des fautes (1784), mais qui ne motivent nullement cette prise d'armes : ce sont, en effet, des fautes de bonté, de crédule confiance pour ceux-là même qui s'insurgent. Leur lutte n'a d'autre but que leur propre asservissement (1785) ; il faut donc qu'ils obéissent à un instinct satanique, à un mot d'ordre des enfers.

En effet, tous ceux qui n'ont point ac-

(1778) Voigt, liv. XII, p. 546.
(1779) Bruno, *Patrol.*, t. CXLVII, col. 381.
(1780) *I Petr.* IV, 12.
(1781) *Hebr.* XI, 12.
(1782) *Act.* IV, 24, 25; *Psal.* II, 1.
(1783) Epist. l. VIII, ep. 14 : *Ubique terrarum religiosi viri nos diligunt; inimici autem crucis Christi in nos insurgere conantur.*
(1784) Epist. l. IX, ep. 2.
(1785) *Ibid.*, ep. 3 : *Certant ut misera servitute opprimantur.*

cepté la loi du Christ ne sont point pour cela sans loi. Tandis que les Chrétiens sont conduits par l'esprit de Dieu (1786), ils sont menés par un autre esprit : *Sicut equis frena in ora mittimus, ad consentiendum nobis* (1787). Tandis que le Christ fait de nous ses soldats, leur maître les emploie à ses propres affaires. Tourmentés d'une haine inexplicable contre le Christ et contre sa croix, avides de séduction et d'embauchage, ils sont sans cesse occupés des œuvres de leur père (1788). Mais, outre ce service de tous les jours, ils sont parfois convoqués à une attaque collective, à une campagne en règle pour détrôner le Christ : c'est ce qu'on appelle une révolution.

Après de longs siècles de domination satanique, après quatre cents ans de persécutions, le royaume de ce monde a passé à Notre-Seigneur Jésus-Christ, et le prince de ce monde a été jeté dehors. Mais le vaincu espère un retour de fortune; il a des émissaires qui séduisent et embauchent dans le royaume de son heureux rival. Quand donne-t-il le signal d'une prise d'armes? absolument comme les conspirateurs vulgaires : quand il a compté ses partisans, et qu'il les croit assez nombreux pour un triomphe. Cela arrive quand il a pu faire d'heureuses recrues. La terre est un champ, et le Père de famille y sème son grain, qui fructifie plus ou moins : ce bon grain c'est la parole de Dieu. Les écrits inspirés de Moïse et des prophètes, des évangélistes et des apôtres, les Actes des martyrs, les Vies des saints, semés dans les esprits et dans les cœurs, suscitent une postérité aux prophètes et aux apôtres, aux martyrs et aux saints : nous tous Chrétiens, Dieu nous a engendrés par la parole de vérité.

De quelle semence provient donc cette génération antichrétienne, au XIe siècle? « Père, n'avez-vous pas semé tout bon grain dans votre champ? D'où vient donc qu'il y a de l'ivraie? — L'ennemi a fait cela. Pendant que les serviteurs dormaient, il est venu et il a fait à son tour ses semailles (1789). » Le Christ a engendré la cité sainte par la parole de vérité (1790); Satan a engendré la cité rivale par la parole de mensonge. Moïse, les prophètes, les Evangiles, les Actes des martyrs ont donné des fils à Abraham ; Aristote, Tite-Live, Horace, Virgile, Cicéron, Tribonien et Papinien ont aussi suscité une lignée à Romulus. Ne savons-nous pas qu'une renaissance a fécondé le XIe siècle? Nous n'y pensons plus au milieu des batailles et des conciles, mais le résultat mûrit. Le règne de Satan, ainsi que « le règne de Dieu, c'est comme si un homme avait jeté une semence dans la terre : qu'il dorme ou qu'il se réveille, la nuit comme le jour, la semence germe sans qu'il le sache. » Nous sommes arrivés à la fin du XIe siècle, et, comme au XVIe, comme au XVIIIe, voilà que la terre a donné son fruit : *Terra dedit fructum suum* (1791). Mais cette moisson est amère comme l'absinthe. Eh! ne savez-vous pas que chaque semence a reçu ordre de fructifier selon son espèce? L'homme récolte ce qu'il a semé. Les œufs d'aspic ont donné des aspics. Vous avez semé des dents de serpent, et vous avez en face de vous une armée digne de son origine. Il y a au monde un nouveau peuple qui pousse devant lui l'ancien et veut le jeter à la mer. Il a pour chef « César, » il a pour nom « l'Empire romain. » César est l'antagoniste du Vicaire de Jésus-Christ, comme mille ans auparavant ; l'Empire romain est l'adversaire de l'Eglise, comme au jour de leur première rencontre. Le monde ressuscité garde ses anciens instincts : *Mundus vos odit* (1792). Le monde est poussé par une haine furieuse à exterminer les fils du Crucifié : *Tolle, tolle!* Quelle folie de l'avoir remis en force, de lui avoir donné des palais et des écoles, des trônes et des chaires! « Choyer ainsi son adversaire, partager avec lui l'eau et le feu, sa table et sa couche, voilà ce qui s'appelle montrer du discernement! Et ce qui doit paraître plus extraordinaire encore, c'est que le clergé, maître de tout l'enseignement, lui ait ouvert la porte, offert un siége près du foyer, remis les clefs du logis (1793). »

Rome point de mire des révolutions.

Si nous savons aujourd'hui l'origine des révolutions, nous savons également leur dernier mot. L'histoire nous apprend que tout souffle révolutionnaire court sur Rome

(1786) *Rom.* VIII, 14 : *Spiritu Dei aguntur.*
(1787) *Jac.* III, 3.
(1788) *Joan.* VIII, 44; *Luc.* II, 49.
(1789) *Matth.* XIII, 27.
(1790) *Jac.* I, 18 : *Genuit nos verbo veritatis.*
(1791) *Psal.* LXVI, 7.
(1792) *Joan.* XV, 18.
(1793) Michiels.

comme l'ouragan, pour la renverser : *Scimus unde veniat, aut quo vadat.*

Un des coryphées de la révolution donnait ce mot d'ordre à ses frères, il y a six ans : « Il s'agit de concentrer vos vues, vos forces, vos volontés dispersées sur le point unique qui est le centre.., l'Eglise romaine (1794). »

Peu auparavant, un des chefs de la croisade catholique disait aux Protestants : « Ceux qui veulent la destruction de la civilisation chrétienne, le communisme, le règne de l'anarchie et de la sauvagerie, s'écrient avec vous, et avec les malfaiteurs de tous les pays : En avant contre Rome (1795) ! »

C'est sur Avignon, c'est sur Rome que se précipita la révolution Française. « Plus téméraire ou mieux servie par les circonstances que Wiclef, Arnaud de Brescia, Marsilius de Padoue, Calvin, Brentzen, Pierre Martyr, les Centuriateurs et Gibbon, la révolution avait mis la main sur le patrimoine des apôtres. Son idée fixe, son désir le plus persévérant sera toujours de réaliser cette spoliation comme point de départ des cataclysmes futurs (1796). »

Nous allons voir Henri obéir au même instinct. « Prince de ce monde, » héritier des Césars, « il vit que la source et le foyer de tous ses maux serait toujours à Rome, et vint en Italie pour l'assiéger avec une multitude innombrable de soldats (1797). »

Quelle est donc la logique de cette mystérieuse attraction ? Nous essaierons de le dire.

Quand deux prétendants se disputent un royaume, où va leur pensée, où se dirige leur stratégie? Vers la capitale. Celui qui la possède est roi provisoire, celui à qui elle reste est roi définitif. L'humanité est une, et les nations ont une capitale (1798). « Le centre du monde est tour à tour Ninive, Babylone, et enfin Rome. De là, comme du haut de sa citadelle, le *prince du siècle* règne en souverain. De là partent les ordres qui font trembler les peuples jusqu'aux extrémités de la terre; les armées qui les ravagent; les proconsuls qui les dépouillent et les oppriment; les scandales qui les dégradent; les édits de proscription qui, pendant trois siècles, abreuvent de sang chrétien les villes et les campagnes de l'Orient et de l'Occident. Muette de terreur devant cette gigantesque puissance, l'humanité ne sait que lui donner ses adorations, son or et son sang.

« Cependant les destinées de la Ville éternelle ne sont pas accomplies. Profondeur des conseils de Dieu sur cette cité mystérieuse ! Il faut que Rome devienne la capitale d'un autre empire, non moins puissant et plus étendu que le premier. Un autre Dieu devra régner au Capitole; d'autres rois devront habiter ses palais ; d'autres armées lui soumettre les peuples (1799). »

Après que le fort armé eut longtemps gardé en paix ce qu'il possédait, il en vint un plus fort que lui qui lui, enleva sa conquête, le désarma et distribua ses dépouilles. Condamné à une vie errante et vagabonde, le vaincu, le dépossédé ne trouve point de repos, et il jure de rentrer dans son ancien domaine (1800).

« Le triomphe de saint Pierre sur la ville de Rome a excité une telle rage chez le démon, qu'il n'a jamais cessé d'attaquer par la guerre la plus acharnée le saint Siége, ni de vouloir ramener Rome aux erreurs et aux barbaries antiques. Sans rappeler ses efforts dans les siècles passés, nous-mêmes n'avons-nous pas été, et ne sommes-nous pas, à l'heure qu'il est, témoins de ceux qu'il dirige contre la barque de Pierre (1801) ? »

L'Evangile nous représente Satan en quête d'auxiliaires, et l'*Apocalypse* nous le montre séduisant les nations (1802). Il tâche de faire regretter aux autres ce qu'il regrette lui-même. Il fait miroiter aux yeux des crédules enfants d'Eve les gloires antiques de son règne, ses victoires, ses splendides triomphes, ses héros. Faisons de la religion un hibou, a-t-il dit par la bouche du roi Frédéric. Mais ce n'est là qu'une moitié de sa tâche, il faut évoquer en face de l'oiseau de nuit la cité terrestre parée en déesse de lumière. Que la Rome des Scipions et des Césars apparaisse dans sa splendeur, possédant les royaumes de la terre et toute leur gloire. Comment la maîtresse des nations languit-elle aujourd'hui dans l'opprobre et

(1794) Marnix, Introd., p. LIX.
(1795) Mgr Rendu, Protest. p. 162.
(1796) Crétineau-Joly, l'*Egl. rom.*, t. I, p. 279.
(1797) *Malorum caput atque fomentum Romæ fore.* (*Patrol.* t. CXLVII, col. 951.)
(1798) *Regnum gentibus.* (Virgil. *Æneid.*, I, 17.)
(1799) Mgr Gaume, *La situation*, p. 18.
(1800) *Luc.* XI, 21.
(1801) Le cardinal vicaire, édit du 28 juin 1850.
(1802) *Apoc.* XX, 7 : *Seducet gentes.*

l'abandon ! *Quomodo sedet sola civitas* (1803) ! La reine du monde n'est plus qu'une veuve éplorée. Que ses enfants la voient dans leurs rêves, tendant les bras et disant d'une voix plaintive : « Voyez s'il est une infortune pareille à la mienne ! » C'est la Béatrice, l'amante mystérieuse pour laquelle Dante et toute la pléiade des poëtes gibelins poussent tant d'amoureux soupirs, « que la plus niaise crédulité peut seule prendre à la lettre (1804). » C'est l'idole à laquelle Orsini sacrifia sa vie. La haine de la Rome nouvelle, n'est que l'amour de la Rome ancienne dans sa conséquence logique. Qui a mis au tombeau la Rome des Césars ? le Pape. Qui marchera contre le Pape ? tout ce qui veut ressusciter la Rome des Césars.

Ces lumières qui se projettent sur le XI^e siècle, nous les empruntons à notre auguste Pontife Pie IX : « La révolution, a-t-il dit, est inspirée par Satan lui-même. Son but est de détruire de fond en comble l'édifice du Christianisme et de reconstituer sur ses ruines l'ordre social du paganisme. Son grand moyen est de faire briller aux yeux des Italiens les gloires de Rome païenne, afin de rendre odieuse Rome chrétienne, comme étant l'obstacle qui empêche l'Italie de reconquérir l'antique splendeur des temps anciens, c'est-à-dire des temps païens (1805). »

Henri veut endormir les Saxons.

Marchons contre Rome ! « C'est au bruit de ce cri de guerre que s'ouvrit l'année 1081. Henri fit appel à tous ses vassaux pour son expédition d'Italie (1806). »

« Aussitôt après les fêtes de Noël, l'ex-roi Henri se disposa à passer en Italie pour couronner enfin ses longs labeurs. Il brûlait de renverser Grégoire du trône pontifical, et d'y placer Guibert de Ravenne, afin de régner au gré de sa tyrannie quand il n'aurait plus à attendre du Siége apostolique que des adulations. Mais ses conseillers ne jugeaient pas prudent de laisser le pays à la merci des Saxons. Ils envoyèrent donc demander aux princes de la Saxe une entrevue (1807). »

On désigna pour lieu de conférence la forêt de Capua, sur les bords du Wéser. Les évêques de Cologne, de Trèves, de Bamberg, de Spire, d'Utrecht, et beaucoup de seigneurs, s'y rendirent au nom de Henri. Du côté des Saxons étaient les évêques de Mayence, de Magdebourg, de Salzbourg, de Paderborn, de Hildesheim, avec les princes du pays. On put juger d'avance du peu de résultat qu'aurait cette assemblée, quand on vit les ambassadeurs de Henri rechercher une conférence particulière avec les princes saxons, lorsqu'on était convenu d'une diète générale. On garda longtemps le silence. Le Saxons, auxquels on avait demandé la réunion, attendaient des ambassadeurs de Henri les premières ouvertures ; mais ceux-ci voulaient que les Saxons fissent leur proposition. Enfin les Saxons prièrent Gébehard, archevêque de Salzbourg, homme droit et éloquent, de prendre la parole pour eux. Le prélat parla avec énergie et modération sur les injustices de Henri et leurs dispositions pacifiques. Levant ensuite la voix, il dit : « Nous tous qui sommes ici présents, et avec nous tous les habitants de la Saxe, nous vous demandons avec instance, à vous, saints prêtres de Jésus-Christ, à vous, très-nobles seigneurs, à vous, hommes de cœur, de vous souvenir du Dieu tout-puissant et de votre devoir ! Soyez les pasteurs des âmes, et non leurs destructeurs ! Songez que vous avez reçu votre épée pour défendre et non pour immoler les innocents. Ne nous poursuivez pas plus longtemps avec le fer et la flamme, nous qui sommes vos frères... Malgré les nombreuses injures que nous avons souffertes de Henri, nous lui prêterions encore serment de fidélité, si vous nous prouviez que nous pouvons le faire. Mais nous vous prouverons nous-mêmes qu'on ne peut le regarder comme roi, sans compromettre le salut de son âme... »

Les députés de Henri répondirent qu'ils n'avaient pas qualité pour discuter cette grave question ; ils demandèrent une suspension d'armes, du mois de février jusqu'au milieu de juin, pendant laquelle une diète générale prononcerait sur les points en discussion. Mais la longueur de cet armistice fit soupçonner aux Saxons les plans de

(1803) *Thren.* I, 1.
(1804) Phil. Chasles, *Etudes*, p. 329.
(1805) Encycl. du 8 déc. 1849 : « Quo Italia pristinum veterum temporum, id est ethnicorum, splendorem iterum acquirere possit. »
(1806) Voigt, liv. XII, p. 557.
(1807) Bruno, *loc. cit.*, col. 581.

Henri et de ses partisans. Ils répliquèrent donc qu'ils ne voulaient ni tromper ni être trompés ; et Otton de Nordheim, indigné de toutes ces intrigues, s'écria avec force : « Nous croyez-vous donc assez aveugles pour ne pas démêler vos trames perfides ? Vous voulez la paix, jusqu'à ce que vous ayez mis sous vos pieds le Siége de Rome. Proposez et acceptez une paix universelle et durable, ou n'en parlons plus. Mais sachez alors que dans peu vous aurez à recevoir des hôtes incommodes, et que, quand vous reviendrez de l'Italie, vos domaines ne vous présenteront plus le même aspect ; car nous vous déclarons ouvertement que, dans peu, nous élirons un roi pour nous défendre, et pour venger toutes nos injures (1808). »

Mais Henri avait tout prévu : il opposa à ses ennemis de Germanie un adversaire redoutable, dans la personne du duc Frédéric de Hohenstaufen, qu'il confirma dans la possession du duché de Souabe. Frédéric, à la tête des troupes impériales de la Souabe, de la Bavière et de la Franconie, tiendra les Saxons en respect, et Henri sera garanti de ce côté.

Inquiétudes de Grégoire VII.

Le bruit des préparatifs menaçants du prince apostat arrivait jusqu'à Rome, et portait la terreur dans les âmes. Grégoire, si confiant l'année précédente, interrogeait l'avenir avec effroi. Tous les appuis sur lesquels il avait compté lui manquaient. Robert Guiscard l'avait trahi au moment de la lutte ; Guillaume d'Angleterre n'avait fait aucune réponse à ses avances ; il n'avait laissé venir à Rome ni Lanfranc, ni les évêques demandés pour le concile. Quant à Philippe, son silence faisait aussi disparaître toute lueur d'espoir. Rodolphe et Mathilde seuls avaient combattu ; mais Rodolphe avait péri, et Mathilde avait été vaincue. Fallait-il faire un nouvel appel à Robert, à Guillaume ? Grégoire n'osait le faire directement, et pourtant, il ne pouvait renoncer à l'espoir qu'il avait si gratuitement placé dans ces princes. Il songea à des intermédiaires, qui pourraient peut-être les amener à ses vues. Pour Robert Guiscard, il jeta les yeux sur Didier, le célèbre abbé du Mont-Cassin, et il lui écrivit au mois de février la lettre suivante :

« Vous savez quels avantages la sainte Eglise romaine se promettait de l'alliance du duc Robert, et quelle inquiétude ses ennemis en avaient conçue ; vous n'ignorez pas non plus combien peu d'utilité le Siége apostolique en a retiré. L'espoir de nos défenseurs n'ayant pu encore se fixer sur lui, nous désirons que vous cherchiez à pénétrer ses dispositions envers l'Eglise romaine. Voici l'article essentiel : Si un secours de troupes nous est nécessaire après Pâques, pouvons-nous compter qu'il nous aidera sérieusement, soit en personne, soit par son fils ? S'il ne peut faire autant que nous voudrions, de combien de soldats compte-t-il disposer pour la milice de saint Pierre ?

« Voici encore un point sur lequel vous le sonderez délicatement : Ces jours de Carême, où les Normands ne combattent point, consentirait-il à les offrir à Dieu, en venant avec nous ou avec notre légat, dans un appareil militaire imposant, en tel lieu que nous lui indiquerions ? Cette démonstration affermirait les bons dans leur fidélité, et ferait rentrer les rebelles dans le devoir ; il les y forcerait au besoin, et il offrirait ainsi au Seigneur un service militaire qui ne lui coûterait rien.

« Rappelez-lui encore ce qu'il nous a promis sur son neveu Robert de Loritelle : ce comte ne devait plus jamais envahir les terres du saint Siége, et il ne cesse de les dévaster, à ce qu'on nous rapporte. Pressez-le de réprimer cette audace sacrilége...

« Nous n'avons pas de nouvelles de Germanie, si ce n'est que tout le monde assure que Henri est d'une santé plus mauvaise que jamais (1809). »

Plus tard on assurera à Grégoire que Henri n'a qu'une poignée de troupes ; qu'il ne trouve pas même un foyer pour faire cuire ses aliments, tant la crainte de l'excommunication à glacé les âmes (1810). Illusions, illusions, suggérées par l'adulation ! Quant à Robert Guiscard, il s'alliera perfidement à Henri (1811), et, s'il intervient un jour, ce sera pour consommer le mal : *Nolite sperare in iniquitate* (1812).

(1808) Bruno, *Abrégé*, *loc. cit.*
(1809) Epist. l. IX, ep. 4.
(1810) *Ibid.*, ep. 11 : *Nec etiam focum habere potest.*
(1811) *Ibid.* : *Rex placitum cum Roberto duce habet.*
(1812) *Psal.* LXI, 11.

Lanfranc mandé à Rome.

Grégoire avait Didier pour traiter ses intérêts avec Robert; il n'avait personne pour les traiter avec Guillaume, et il s'impatientait vivement de l'espèce de résistance que Lanfranc semblait opposer à ses appels itératifs. Il prit enfin le ton de la menace. Voici la lettre qu'il lui adressa au commencement de 1081:

« Bien des fois déjà nous avons invité votre fraternité à venir à Rome, pour nous prouver votre dévouement et votre piété. Mais, soit orgueil, soit négligence, vous avez jusqu'à présent abusé de notre patience, sans même alléguer de dispenses canoniques. Ce n'est point la fatigue ou la difficulté du chemin qui vous excuse, quand bien d'autres plus éloignés, malades et infirmes, mais animés d'un saint zèle pour le bienheureux Pierre, se font porter à son tombeau. Nous vous enjoignons donc par l'autorité apostolique de renoncer à tout prétexte et à toute vaine crainte. Nous vous donnons quatre mois de délai, à partir de la réception des présentes, et vous ferez en sorte de vous trouver à Rome à la Toussaint de cette année, pour réparer un tort si longtemps supporté. Si, cette fois encore, les ordres du saint Siége sont inutiles, s'ils ne trouvent en vous qu'indifférence et mépris, si vous ne craignez point d'encourir le péril de la désobéissance que Samuël compare à l'idolâtrie, sachez que vous serez exclu de la grâce de saint Pierre, et frappé sans ménagement par son autorité, de sorte que, si vous ne venez point dans le délai marqué, vous serez suspendu de toute fonction épiscopale (1813). »

L'archevêque de Rouen mandé.

Comme Guillaume résidait aussi à Rouen de temps à autre, Grégoire eût attaché une grande importance à entretenir des grands intérêts de l'Eglise l'archevêque de cette ville, aussi bien que celui de Cantorbéry. Il essaya donc de le déterminer au voyage de Rome, par cette verte réplique à une lettre d'excuses et de compliments :

« Vos lettres témoignent assez de dévouement, mais les faits ne viennent point à l'appui des paroles. Si le dévouement était réel, vous n'eussiez point négligé pendant si longtemps, ainsi que vos suffragants, de visiter le tombeau des apôtres : car, depuis que la bonté divine nous a élevé sur le siége apostolique, nous n'avons pas souvenance d'avoir vu un seul d'entre vous. Ce qui peut diminuer notre étonnement, c'est que vous ne prenez guère la peine d'aller visiter même nos légats, qui sont plus rapprochés de vous. Quelle fatigue, quelle difficulté vous a donc détourné de ce voyage, quand des nations nouvellement converties à la foi viennent des extrémités du monde? Une autre chose qui eût encore attiré sur vous notre sévérité, si la douceur apostolique ne nous eût retenu, c'est que vous avez négligé jusqu'à présent de recevoir du Siége apostolique l'insigne de votre dignité, le pallium, comme il est d'usage. Car vous n'ignorez pas les prescriptions sévères des anciens canons, contre ceux qui négligent d'obtenir le pallium pendant les trois mois qui suivent leur ordination.

« Nous vous défendons en conséquence, par l'autorité apostolique, de consacrer aucun évêque, aucun prêtre ou aucune église, jusqu'à ce que vous ayez obtenu du saint Siége le complément de votre dignité. De plus, nous vous enjoignons, ainsi qu'à vos suffragants, de réparer soigneusement votre faute, de peur que votre négligence ne vous attire un châtiment d'autant plus sévère qu'il aura été plus différé (1814). »

Grégoire VII cède et concède.

Le légat Hugues de Die crut entrer dans l'esprit de ces lettres et dans les intentions de Grégoire en prononçant la suspense contre les évêques d'Angleterre et de Normandie qui n'avaient point obéi à l'injonction de se rendre au dernier concile de Rome. Cette suspense jetait une perturbation fâcheuse parmi des populations très-attachées aux pratiques religieuses, et Guillaume fut mécontent d'une mesure aussi rigoureuse. Ses émissaires allèrent se plaindre à Rome, et firent valoir le pieux zèle du monarque, qui venait d'assembler lui-même un concile à Lillebonne, où il avait fait rendre les décrets disciplinaires les plus conformes aux vues du Pontife. Fallait-il indisposer un prince si bien intentionné pour l'Eglise, et le pousser peut-être à se ranger sous une autre bannière? On ne laissa pas ignorer à Grégoire les démarches faites auprès du monar-

(1813) Epist. l. IX, ep. 20.

(1814) *Ibid.*, ep. 1.

que par Henri, et peut-être lui montra-t-on, avec les actes du concile de Lillebonne, des pièces diplomatiques capables d'impressionner ses yeux. Il crut donc devoir, cette fois encore, condescendre et fléchir. Il écrivit à son légat cette lettre, si peu conforme à l'idéal sous lequel on est convenu de représenter Grégoire VII :

« Il nous a été rapporté que votre rigoureuse justice a frappé de suspense tous les évêques de Normandie invités au concile. Cependant ce n'est pas tant mauvaise volonté de leur part, comme on nous l'a représenté, que crainte du roi et défaut de sécurité. Voici à cet égard notre manière de voir : Le roi d'Angleterre ne se conduit pas, en bien des choses, aussi religieusement que nous le souhaiterions. Cependant il ne détruit pas et ne vend pas les églises de Dieu; il a à cœur d'établir la paix et la justice parmi ses sujets, et il n'a pas voulu entrer dans la ligue contre le saint Siége, comme l'en priaient certains ennemis de la croix. Il a fait jurer à des prêtres de quitter leurs femmes, et à des laïques de renoncer aux dîmes qu'ils retenaient : en cela il s'est montré plus estimable et plus digne d'égards que les autres rois. Il est donc convenable de le traiter avec ménagement, et de passer quelque chose en sa considération à ses sujets et à ses amis. Enfin il faut vous souvenir de l'indulgence du bienheureux Pape Léon pour les néophytes, et du grand saint Grégoire pour l'ex-patrice Vénantius que son évêque avait frappé d'un juste châtiment. Songez aussi à la clémence du Seigneur pour le roi Josaphat, qui avait mérité la colère divine par son alliance avec l'impie Achab. Nous voulons donc que votre fraternité envoie auxdits évêques, par le porteur des présentes, des lettres d'absolution, et qu'elle n'irrite plus à l'avenir ledit monarque par de telles mesures, sans notre assentiment. Car il nous semble que la douceur et la raison seront bien plus efficaces pour le gagner à Dieu et à saint Pierre, que l'austérité et la rigueur de la justice.

« Il nous est revenu, en outre, que vous avez indisposé, en les excommuniant pour n'avoir pas voulu renoncer aux dîmes, grand nombre de gens de guerre qui vous avaient jusque-là prêté main forte pour réprimer les prêtres concubinaires et simoniaques. Nous avons différé nous-même par prudence d'anathématiser ceux qui étaient dans ce cas. Nous engageons donc votre sagesse à modérer à leur égard la rigueur des canons, à raison des temps où nous sommes. Au milieu de la tempête qui trouble le monde, il faut pardonner certaines choses, en dissimuler d'autres, tâcher de tout ménager de façon que la sévérité ne vienne point aggraver le mal, et que le sursis du châtiment prépare à la résipiscence. Quand le calme sera revenu, ce que la prudence du Siége apostolique tolère, la justice le remettra à sa place (1815). »

Ces concessions étaient imposées par d'impérieuses circonstances, il faut le reconnaître; elles n'en sont pas moins lamentables. Les retirer, une fois qu'elles sont dans les mains des rois, c'est une espérance chimérique : elles sont des conquêtes définitives, qui grèvent d'autant l'avenir. Nous lisons à propos du XVIIIe siècle : « A Rome, où l'on semble toujours vouloir persuader que l'on procède du roseau plutôt que du chêne, ces condescendances traditionnelles, étaient alors invoquées comme un signe de faiblesse... Les concessions arrachées à l'Eglise, les iniquités publiques ou secrètes qu'on lui imposa, les douloureux sacrifices auxquels elle crut devoir se condamner en vue de cette paix s'éloignant à mesure qu'on espérait la saisir, tout présentait aux sophistes des chances incalculables (1816). » Le roi philosophe Frédéric écrivait en effet au philosophe de Ferney : « Le Pape, vu la situation où il se trouve, est obligé de donner des brefs et des bulles comme ses chers fils les exigent de lui; ce pouvoir, fondé sur le crédit idéal de la foi, perd à mesure que celle-là diminue (1817). » Lors donc que l'Eglise s'arrête dans la voie des concessions, lorsqu'un Pontife magnanime oppose à des exigences toujours croissantes l'inflexible *non possumus*, il fait ce que conseille l'histoire; et lorsqu'il donne au monde le spectacle d'une conscience qui préfère toutes les persécutions à une condescendance, il raffermit la foi des peuples, il rasseoit l'Eglise, et nous le bénissons tous.

Neutralité de Guillaume.

Un compromis tacite entre Grégoire et

(1815) Epist. l. IX, ep. 5.
(1816) Crétineau-Joly, *loc. cit.*, p. 98.
(1817) Œuvres de Frédéric, t. IX, p. 286.

Guillaume fut le résultat de ces concessions. Grégoire renonçant de fait à intervenir dans les affaires d'Angleterre et de Normandie, Guillaume renonça à intervenir dans les affaires de Rome ; il ne donna point son appui à César contre saint Pierre, et c'était déjà quelque chose. Il fit parvenir à Rome un double de la réponse que Lanfranc adressait par son ordre à Hugues le Blanc, légat de l'anti-pape Clément III :

« Plusieurs choses que j'ai trouvées dans vos lettres m'ont déplu. Je n'approuve pas que vous outragiez le pape Grégoire, que vous l'appeliez Hildebrand, que vous insultiez ses légats, que vous exaltiez si haut Clément. Il est écrit qu'il ne faut ni louer un homme vivant, ni manquer à son prochain. Qui peut répondre de ce que l'on sera devant Dieu? Je crois cependant que le glorieux empereur a eu de grandes raisons pour entreprendre une si grave affaire, et qu'il n'a pu remporter une si grande victoire sans le secours de Dieu. Je n'approuve pas que vous veniez en Angleterre sans en avoir reçu du roi l'autorisation. Notre île n'a pas encore rejeté Grégoire, et n'a pas décidé à quel pape elle obéirait : ce ne sera qu'après avoir écouté les deux parties qu'elle pourra juger avec maturité (1818). »

Lanfranc eût dit plus et mieux, sous sa propre inspiration. Cette lettre nous fait songer au *Sermon sur l'unité de l'Eglise* : 1081 aide à comprendre 1682, et Lanfranc explique Bossuet, — il l'excuse peut-être !

Grégoire prémunit le roi de Castille.

Les intrigues diplomatiques employées auprès de Guillaume par Henri et sa chancellerie, par Guibert et ses légats, étaient mises en œuvre dans toutes les autres cours. Les libelles diffamatoires, les accusations calomnieuses étaient répandus avec profusion contre le saint Pape Grégoire : égarer l'opinion est toujours le mot d'ordre des enfants de ténèbres ; la lance et l'épée ne sont pas leurs plus terribles armes : *Dentes eorum arma et sagittæ* (1819) ; leurs plumes, leurs langues ont fait plus de victimes que leurs flèches. « Le mensonge, écrivait Voltaire à un des chefs de l'armée satanique, le mensonge est un vice quand il fait du mal ; c'est une grande vertu quand il fait du bien. Soyez donc plus vertueux que jamais : il faut mentir comme un diable, non pas timidement, non pas pour un temps, mais hardiment et toujours. » De là ce déluge d'infamies vomies par l'enfer contre le plus vertueux, le plus doux et le plus aimant des Pontifes. « Mentez, mentez, il en reste toujours quelque chose, » disait encore le patriarche de l'impiété moderne (1820). » Rien de plus tristement vrai ! et de là ces ombres qui s'attachent encore aujourd'hui à la physionomie si pure et si candide de notre saint Pape. Contempteur de toute injure personnelle, il crut cependant devoir mettre en garde le roi Alphonse par les explications suivantes :

« Votre prudence n'ignore pas que mentir est un péché, puisqu'il faudra rendre compte même d'une parole oiseuse. Le mensonge même qui se fait dans une bonne intention, pour le bien de la paix, n'est pas absolument innocent. Voici le but de ce préambule : si le mensonge est blâmable dans tout le monde, vous en conclurez que dans les Pontifes du Seigneur c'est une espèce de sacrilége, et vous ne pourrez douter de la vérité de ce que nous vous écrivons aujourd'hui. Nous n'ignorons pas que beaucoup de nos actions et de nos paroles sont dénaturées auprès de vous par de sinistres travestissements. C'est pourquoi nous n'avons pas cru inutile de citer nos calomniateurs devant ce tribunal.

« Que je sois pécheur, rien de plus vrai, et je ne fais point de difficulté de l'avouer. Mais si l'on veut bien examiner la cause de la haine et de l'acharnement de ceux qui rugissent contre nous, on verra bien que ce n'est pas en vue de quelque tort de notre part qu'ils se sont ainsi déchaînés, mais parce que nous avons soutenu la vérité et contredit l'injustice. Ces mêmes hommes étaient prêts à nous prodiguer leurs services et leurs tributs, plus largement qu'à aucun de nos prédécesseurs, si, pour leur malheur et le nôtre, nous eussions voulu taire la vérité et dissimuler leur malice. Mais, songeant à la brièveté de cette vie et à la vanité des avantages temporels, nous avons cru que le titre de Pontife ne se porte jamais plus dignement que lorsqu'on souffre persécution pour la justice, et nous avons

(1818) Baronius, c. 23, p. 552.
(1819) *Psal.* LVI, 5.
(1820) Œuvres de Voltaire, t. LII, p. 326.

résolu d'affronter toutes les haines des méchants en obéissant à Dieu, plutôt que de provoquer la colère du ciel par de lâches complaisances (1821)... »

Le Pontife exhorte ensuite le monarque à se garder lui-même d une dangereuse condescendance pour l'opinion, qui semblait réclamer, dès lors, l'égalité des cultes devant l'Etat. « Si nous nous plaisons à vous féliciter de vos bonnes actions, lui dit-il, nous sommes forcé de reprendre et de réprimer ce qui ne convient point dans votre conduite. Nous vous avertissons de ne plus permettre en aucune façon que des Juifs aient sous leur dépendance des Chrétiens et exercent sur eux une autorité quelconque. Placer des Chrétiens sous des Juifs, les soumettre à leur arbitraire, qu'est-ce autre chose que de mettre sous les pieds l'Eglise de Dieu et d'exalter la synagogue de Satan? Pour vouloir plaire aux ennemis du Christ, vous méprisez le Christ lui-même. Gardez-vous bien, mon fils, de faire à votre Maître et Créateur ce que vous n'accepteriez pas de votre serviteur. » Quel roi, en effet, souffrirait qu'un de ses préfets mît en place des partisans d'une autre dynastie?

Les autres détails dans lesquels entre Grégoire sur l'admission de la Liturgie romaine dont il félicite le prince, sur l'élection d'un sujet pieux mais peu capable pour un archevêché, montrent assez que les préoccupations du devoir et le zèle de la gloire de Dieu dominaient toujours sa grande âme, au milieu des périls qui l'assiégeaient et des nuages qui assombrissaient l'horizon (1822). Nous allons voir encore une autre preuve de cette magnanime tranquillité.

VIII^e^ concile de Grégoire VII.

Au plus fort de ses alarmes, Grégoire tint à Rome, à l'époque du Carême, le concile accoutumé. Il y promulgua de nouveau la sentence d'excommunication contre Henri et ses partisans. Il y confirma aussi la sentence de déposition prononcée par son légat contre les archevêques d'Arles et de Narbonne. Le premier avait été déposé au concile d'Avignon comme usurpateur du siége d'Arles; et le second était un fils du vicomte Bérenger, que son père voulait installer à la place de Dalmace, canoniquement élu. On ne sait rien de plus sur ce concile, si ce n'est que le Pape suspendit quelques prélats traîtres ou pusillanimes, qui n'avaient pas jugé prudent d'obéir à sa citation, ni cru convenable d'envoyer des excuses (1823).

Lettre sur l'élection d'un roi.

Grégoire avait chargé Altmann, le pieux et fidèle évêque de Passau, de surveiller en son nom et de diriger les mouvements intérieurs de la Germanie. Il apprit par lui que les Saxons, n'ayant point voulu d'une paix insidieuse, étaient résolus de se donner un roi. Grégoire sentait que c'était le seul moyen d'opposer à l'expédition d'Italie une diversion efficace; d'autre part, il ne sacrifiait qu'à regret l'idée, toujours vivace chez lui, d'un accommodement avec Henri. Il était perplexe, indécis, porté à temporiser, et convaincu au fond de l'inutilité des délais. Telle est la disposition d'esprit qui paraît se refléter dans cette réponse, adressée au légat, peu après le concile :

« Nous félicitons votre prudence de ce que vous avez pris grand soin de nous tenir au courant de la vérité, comme il était nécessaire, attendu qu'il nous arrive de votre pays grand nombre de rapports discordants. Presque tous nos fidèles, depuis qu'ils ont appris la mort du roi Rodolphe de bienheureuse mémoire, s'efforcent par de fréquentes représentations de nous décider à recevoir en grâce Henri, qui est disposé depuis longtemps, comme vous le savez, à faire beaucoup de choses pour nous, et pour lequel presque tous les Italiens se déclarent. Ils ajoutent que si ce prince, ne pouvant avoir la paix avec nous selon sa volonté et ses efforts, vient en Italie armé contre la sainte Eglise, nous espérerons vainement un secours de votre part. Si ce secours nous manque pour nous-même, qui redoutons peu son orgueil, nous en prendrons notre parti; mais, si notre fille Mathilde, dont les soldats sont animés d'un zèle que vous appréciez, ne trouve point en vous un appui, quelle es-

(1821) Epist. l. IX, ep. 2.
(1822) *Ibid.*, ep. 2 : Les lettres de Grégoire ne portent plus de date à partir de cette année, neuvième de son pontificat.
(1823) *Patrol.*, t. CXLVIII, col. 138.

pérance reste-t-il? Abandonnée sur le champ de bataille par ses sujets, qui la traitent de folle en cette circonstance, elle sera forcée de traiter avec lui, ou de perdre tout ce qu'elle a. Il faut donc que vous fassiez tous vos efforts pour lui donner l'assurance qu'elle peut compter sur vous.

« Si Henri vient à entrer en Lombardie, nous vous prions, cher frère, de presser le duc Welf de tenir l'engagement qu'il a pris envers le bienheureux Pierre..... Si vous trouvez cette disposition en lui et en d'autres seigneurs puissants, tâchez qu'ils la réalisent, et informez-nous-en avec soin. En donnant cette assurance aux Italiens, nous espérons les décider à s'attacher à nous, ou plutôt à saint Pierre.

« Il faut aussi avertir tous ceux qui, en Germanie, craignent le Seigneur et aiment la liberté de l'Epouse du Christ, de ne pas se presser d'élire, par faveur ou par crainte, un prince dont les mœurs et les autres qualités ne promettraient pas un fidèle défenseur de la religion. Il vaut mieux attendre un peu, pour trouver un prince qui fasse honneur à l'Eglise, que de porter sur le trône, par trop de précipitation, un sujet indigne.

« Nous savons que nos frères se fatiguent de ces longues luttes et de ces troubles sans fin ; mais il vaut mieux combattre un siècle pour la liberté de l'Eglise, que de se courber sous la malheureuse servitude de Satan. Il y a le combat des membres de Satan pour conquérir un misérable esclavage; il y a le combat des membres de Jésus-Christ pour reconquérir à la liberté chrétienne ces infortunés. Il faut multiplier prières et aumônes, pour que nos ennemis ouvrent les yeux, et pour que le Rédempteur donne à son Eglise un défenseur digne de son rôle. Vous savez tout ce qu'elle espérait de Rodolphe, puissions-nous trouver dans le nouvel élu les mêmes motifs d'espoir! Voici le serment qu'il faudra exiger de lui :

« Je serai loyalement dévoué dès cette heure au bienheureux Pierre et à son vicaire. Tout ce que le Pape me commandera en vertu de la sainte obéissance, je l'accomplirai en Chrétien. Quant à l'organisation des Eglises, quant aux biens ou revenus que l'empereur Constantin et Charlemagne ont donnés à saint Pierre, quant aux domaines que des princes ou princesses ont jadis offerts ou concédés au Siége apostolique, et qui sont ou seront en mon pouvoir, je m'arrangerai avec le Pape de manière à ne point encourir le péril de sacrilége ni la perdition de mon âme. Avec la grâce du Christ, je rendrai à Dieu et à saint Pierre honneur et digne service; et, le jour où je verrai le Pape, je serai fait, par ses mains, soldat de saint Pierre.

« Comme je connais votre fidélité et votre sagesse, je vous laisse la liberté d'ajouter ou de retrancher à cette formule, pourvu qu'elle promette fidélité et obéissance. Pour les prêtres au sujet desquels vous m'avez consulté, nous sommes d'avis, à cause du trouble des peuples et de la disette de bons ouvriers, que vous les souffriez quant à présent, en modérant pour un temps la rigueur des canons (1824). »

Dans une autre lettre, Grégoire recommande à son légat de se concerter avec l'archevêque de Saltzbourg et les autres évêques fidèles, pour ramener ceux qui sont attachés à Henri, et de les recevoir comme des frères, particulièrement l'évêque d'Osnabruk, que l'on disait vouloir se rapprocher sincèrement (1825).

Entrée de Henri en Italie.

Après avoir achevé ses préparatifs, Henri se dirigea vers l'Italie au commencement de mars. Son armée était innombrable; une foule d'évêques et de princes le suivaient (1826). Il passa les fêtes de Pâques à Vérone, et continua ensuite sa marche triomphante. La généreuse Mathilde essaya d'arrêter le torrent; mais elle fut renversée par son cours impétueux : ses troupes furent culbutées, ses châteaux envahis, ses domaines dévastés. Henri marcha sur Florence, qui lui ferma ses portes, et il en forma le siége.

Cependant on rassurait encore Grégoire, ou plutôt on l'abusait sur l'imminence du péril, comme le montre cette lettre qu'il écrivait a Didier :

« Nous vous informons, frère bien-aimé, que l'ex-roi Henri est campé dans les envi-

(1824) Epist. l. IX, ep. 3.
(1825) *Ibid.*, n. 10.
(1826) *Innumerabili militum multitudine, necnon episcoporum multorum corona vallatus, venit in Italiam.* (Landulf. p. 951.)

rons de Ravenne, se disposant à venir à Rome, s'il le peut, vers la Pentecôte. Nous savons très-positivement qu'il n'a qu'une faible troupe de Germains et de Lombards ; mais il compte, à ce qu'on nous dit, lever dans les environs de Ravenne et dans la Marche une armée avec laquelle il viendra. Nous ne croyons nullement qu'il y parvienne : car il ne peut pas même trouver *un foyer* parmi les peuples qu'il traverse. Vous savez vous-même, frère bien-aimé, que, si l'amour de la justice et l'honneur de la sainte Eglise ne nous retenaient, si nous voulions condescendre aux exigences du roi et aux vues perverses de ses courtisans, plus qu'aucun de nos prédécesseurs nous serions comblé d'honneurs par ce prince et son archevêque. Mais, comme nous comptons pour rien leurs menaces et leurs violences, nous aimons mieux subir la mort, s'il le faut, que de consentir à leur impiété et de trahir la justice. Restez-nous donc attaché comme il convient, et que la sainte Eglise romaine trouve en vous l'appui qu'elle espère. Nous vous confions encore une chose : la comtesse Mathilde nous a écrit que le roi, comme elle l'a appris positivement, a fait un traité avec le duc Robert, qui doit donner sa fille au fils du monarque, et recevoir de lui la Marche d'Ancône. Les Romains croiront bien vite à cette alliance, s'ils voient le duc refuser le secours qu'il nous a promis par serment. Que votre prudence ait les yeux ouverts, et tâche de savoir ce qui s'est fait à cet égard. Venez le plus tôt possible : les Romains et ceux qui nous entourent sont tout zèle et tout devouement pour le service de Dieu et le nôtre (1827). »

Trait de fermeté.

La croix s'avançait pour notre bien-aimé Pontife, et avec elle la lumière, la force et la véritable grandeur. S'il fût mort à l'époque où nous sommes parvenus, avant ses grands revers, l'heroïsme de son caractère serait contestable. Voici une circonstance qui l'honore infiniment : Le 4 mai, il y eut une consulte des évêques, cardinaux, abbés et archiprêtres, pour savoir si les biens ecclésiastiques pouvaient être mis en gage, afin de se procurer l'argent nécessaire pour résister à Guibert de Ravenne, qui venait envahir le saint Siége. On chercha les autorités et les exemples des saints, et l'on décida à l'unanimité que les choses sacrées ne devaient nullement être exposées dans la milice séculière ; qu'elles ne devaient servir qu'à la nourriture des pauvres, à l'entretien du culte et au rachat des captifs (1828).

Il s'offre ici à nous un rapprochement qui n'est pas sans intérêt. L'empereur d'Orient, menacé par Robert Guiscard et trouvant le trésor épuisé, assembla le clergé de Constantinople, et représenta que les lois et les canons permettaient de vendre les vases sacrés pour la rédemption des captifs ; que ce qui restait de richesses dans les Eglises d'Asie était exposé au pillage des infidèles, et serait employé plus utilement à payer les troupes. Il y eut quelque résistance de la part des prélats ; mais l'autorité l'emporta, et l'on fondit l'argenterie des églises par tout l'empire. Cette entreprise attira de grands reproches aux Comnènes, et Léon, évêque de Chalcédoine, s'en plaignit si haut, qu'à la fin l'empereur le fit déposer et exiler. Pour apaiser l'indignation publique, Alexis publia la seconde année de son règne une Bulle d'or, où il avoue avoir failli en touchant aux trésors des églises, bien que par nécessité ; il en demande pardon publiquement, et promet de rendre tout ce qu'il a pris, quand les affaires de l'empire seront revenues en meilleur état. Il s'engage, pour lui et ses successeurs, à ne jamais en user ainsi à l'avenir, dans quelque nécessité que ce soit, et prononce de terribles malédictions contre quiconque se porterait à cet attentat (1829).

Plût à Dieu que cette rigidité eût toujours protégé les biens ecclésiastiques ! Le patrimoine de Saint-Pierre ne serait pas menacé aujourd'hui.

Succès et cruautés de Henri.

« Cependant la ville de Florence faisait une héroïque résistance ; mais elle fut obligée d'ouvrir ses portes le 12 avril. D'autres cités, comme Padoue et Crémone, furent emportées plus facilement. On s'acharna sur les domaines de la comtesse Mathilde. Presque toutes ses forteressses furent prises d'assaut, plusieurs furent démolies, et la dévastation s'étendit au loin. A Lucques, Henri eut le plus brillant succès. Le feu de

(1827) Epist. l. IX, ep. 11.
(1828) Mansi, *Concil.*, tom. XX, col. 557.
(1829) Anne Comnène, liv. V, p. 127.

la révolte, longtemps comprimé, éclata avec une violence extrême. Le parti du pontife y était encore puissant; mais, au printemps, la présence de Henri donna la supériorité aux rebelles. Henri en gagna un grand nombre à sa cause, par de nouveaux priviléges accordés à la ville; on se souleva contre les partisans de Grégoire. Le pieux évêque Anselme fut chassé de la ville, et on mit à sa place le diacre Pierre, fanatique partisan du roi (1830). » Il y aurait de belles pages à écrire sur Anselme, qui fut un saint, un sage, un héros. Il fut l'âme de cette résistance : il dirigeait la princesse Mathilde, animait les combattants, sanctifiait, encourageait, consolait, réparait les défaites, préparait la victoire au sein des revers.

Mais, pour le moment, le torrent déchaîné renversait toutes les digues, et s'étendait comme une mer de sang. « Des hordes de brigands, échappés du fond de la Bohême et de tous les repaires de la barbarie, et attirés comme les oiseaux de proie par l'appât du pillage de Rome, devaient laisser à l'Italie d'impérissables souvenirs d'horreur populaire. »—« Quatre-vingt-dix mille hommes et plus, dit le cardinal Deus-Dedit de la cour d'Urbain II, furent égorgés en diverses localités (1831). »—« Une persécution si horrible éclata, dit Baronius, qu'elle surpassa peut-être toutes celles que les schismatiques ou hérétiques avaient soulevées jusque-là contre l'Eglise (1832). » Il fallait exterminer jusqu'à la race de ces Patarins, qui avaient combattu quinze ans contre la tyrannie; il fallait briser leurs enfants contre la pierre. Il fallait ensevelir sous les ruines de leurs monastères ces religieux, qui avaient soufflé aux populations les saintes ardeurs de la foi. Que de martyres ignorés ! Que de morts précieuses devant le Seigneur ! « Temps de tribulation pour tous les justes ! dit Domnizo témoin oculaire. Le parti des bons sentit affreusement le glaive du despote. Les pontifes furent chassés de leurs siéges, déchirés de fouets, enchaînés dans des cachots. Ce fut une renaissance des jours de Néron, qui avait crucifié saint Pierre, décapité saint Paul (1833). »

Siége de Rome.

Enfin, il arriva un jour heureux entre tous pour toute la milice des enfers: ayant abattu toutes les barrières, Henri donna le signal de marcher sur Rome. Il y arriva, comme il l'avait annoncé, pour la Pentecôte, le 22 mai veille de la fête. Grégoire concentra dans la ville le peu de troupes qu'il avait reçues de Mathilde et de quelques princes romains. Le courage des catholiques se trouva à la hauteur des circonstances ; le prince apostat campait dans les Prairies de Néron, devant le fort Saint-Pierre, avec son antipape Guibert, et l'Eglise était visiblement menacée; or l'Eglise, dans les attaques ouvertes, n'a jamais manqué de bras généreux. Vainement cette cohue de brigands indisciplinés venait se ruer comme une mer en furie contre les remparts de la ville sainte; elle venait se briser contre la froide et calme intrépidité des défenseurs. Elle ne pouvait que se consumer dans cette impuissance, et bientôt elle eut à entendre les railleries et les insultants défis des légions catholiques. Un ennemi qu'elle n'attendait pas acheva sa déroute : l'été, avec ses chaleurs dévorantes et ses influences pestilentielles, vint s'abattre sur ces hommes du nord, prédisposés d'ailleurs aux maladies par leurs vices et leurs excès de tout genre. Ce fut une effrayante mortalité : l'ange exterminateur passa sur cette armée marquée de l'anathème, comme sur celle de Sennachérib, et se chargea d'exécuter la terrible sentence. Henri s'enfuit comme Sennachérib lui-même, épouvanté, mais non converti, et il passa à Ravenne l'automne et l'hiver suivant, occupé à recruter pour le jour de la vengeance céleste une nouvelle moisson d'apostats.

Hermann élu roi de Saxe.

« Cependant les princes des Saxons envoyèrent à toutes les provinces de l'empire teutonique, sans distinction d'amis et d'ennemis, l'invitation de se réunir pour élire un roi. Ils promettaient d'accepter celui qu'on choisirait, n'exceptant que Henri et son fils, et exprimaient le vœu de voir tous les membres de l'empire se réunir comme jadis en un seul corps.

« Au mois de juin, ayant rassemblé une armée, ils se dirigèrent sur la Franconie

(1830) Voigt, liv. XII, p. 563.
(1831) Leo Ost., lib. III, cap. 69.
(1832) Baronius, ann. 1081.

(1833) Domnizo, cap. 2 : *Rex et Guibertus faciunt juvenescere tempus Neronis prisci...*

orientale, et vengèrent par le pillage et l'incendie leurs nombreuses injures. S'étant ouvert ainsi un large chemin jusqu'à la Souabe, ils virent venir à leur rencontre leurs anciens amis, et ils traitèrent ensemble de la grande affaire qui leur était commune, la nomination d'un roi. Après bien des conférences, ils s'accordèrent tous à choisir Hermann.

« Lorsque les Saxons rentraient dans leurs foyers pleins de joie et regardant cette affaire comme terminée, les princes du parti opposé, qui redoutaient infiniment le nouveau roi, firent jouer toutes leurs intrigues pour empêcher son sacre. Ils prièrent le duc Otton de leur parler sans témoins, et à force de promesses, ils le firent chanceler, sans pourtant pouvoir lui arracher une parole positive. Mais il hésitait, beaucoup hésitaient avec lui, et tout l'été se passa ainsi : son indécision avait ébranlé presque toute la Saxe. Mais au mois de novembre, lorsqu'il se rendait à une nouvelle conférence qu'ils lui avaient demandée, déjà tout enclin vers leur parti, le ciel ne voulant pas qu'il perdît tant de travaux supportés pour la patrie, il tomba sous son cheval et se cassa la cuisse. Pendant un mois il ne put remuer, et la grâce de Dieu parla à son cœur. Rentrant en lui-même, il sentit qu'il avait été frappé par une main paternelle. Il fit dire aux ennemis qu'il rompait avec eux, et promettre aux Saxons qu'il leur serait toujours fidèle. Les princes de la Saxe au comble de la joie, reçurent avec transport leur souverain à Goslar, quelques jours avant Noël ; et le jour de Saint-Etienne, il fut sacré par l'archevêque de Mayence Sigefroi (1834). »

Victoire de Robert sur les Grecs.

Cependant Robert, désertant les nobles combats pour la folle gloire des conquérants, avait débarqué à Duras en Epire. Alexis Comnène marcha contre lui à la tête de cent soixante-dix mille hommes, qui furent battus par une armée de quinze mille, le 18 octobre.

Robert fit part de cette victoire à Grégoire, qui lui répondit : « Vous avez bien fait de nous informer de vos succès : les félicitations de vos amis ajouteront à votre gloire comme à votre joie. Mais il faut que vous n'oubliiez pas votre céleste protecteur : l'ingratitude provoque l'indignation, et la reconnaissance attire de nouvelles faveurs. Payez de retour saint Pierre, et obligez-le, pour vous l'attacher à jamais. Souvenez-vous de la sainte Eglise Romaine qui espère en vous. Songez à vos promesses, et faites ce que vous devriez faire même sans avoir promis. Vous n'ignorez pas quelle tempête Henri a soulevée contre elle, et combien elle a besoin de vous, qui êtes son fils. Autant l'enfant de perdition est acharné contre elle, autant vous devez être zélé pour elle. — Nous avons hésité à mettre ici notre sceau de plomb, de peur qu'il ne tombe aux mains de nos ennemis et ne leur serve à accréditer quelque imposture (1835). »

Robert Guiscard n'était pas fait pour comprendre cette voix plaintive et encore caressante d'un père délaissé ; il avait un autre père (1836), dont il accomplissait les désirs : « Je fais pour lui une grande œuvre, aurait-il pu répondre, et je ne puis pas venir (1837). » Il rendait à Satan le signalé service d'égorger les derniers défenseurs de la croix contre l'Islamisme, et de semer des haines impérissables contre le Catholicisme. Les malheureux Orientaux, sous le glaive des Turcs, tendaient depuis vingt années des mains suppliantes à leurs frères d'Occident ; et lorsqu'une armée catholique débarque enfin sur leurs côtes, c'est pour les massacrer à son tour ! Ils demandaient du pain, et on leur jette une pierre ; au lieu d'un poisson, on leur donne un serpent. Jamais plus cruelle dérision ne fut infligée à un peuple. Il est facile d'appeler la religion, comme la gloire, à couvrir d'odieuses iniquités : on représentera ces forbans communiant le matin de la bataille, comme ceux de Guillaume à Hastings. Dieu nous préserve de le croire ! L'armée de Robert était un ramas de brigands calabrais, de Sarrasins, de Turcs. Semblables à ce possédé de l'Evangile que personne ne pouvait contenir (1838), ces

(1834) Bruno, *loc. cit.*, col. 586. Ici finit cette excellente chronique.

(1835) Epist. l. IX, ep. 17.

(1836) *Joan.* VII, 44 : *Desideria patris vestri vultis facere.*

(1837) *II Esdr.*, VII, 3.

(1838) Quand plus tard saint Anselme voulut les convertir, leur chef s'y opposa, craignant sans doute que le baptême ne leur fît perdre cette férocité qui en faisait des soldats de première qualité. Saint Paul fut aussi fort mal reçu pour avoir chassé d'une jeune fille un esprit de pythonisse, qui rapportait de beaux profits aux maîtres de la jeune fille.

êtres farouches, qui s'enivraient à l'odeur du sang, commirent peut-être plus d'horreurs dans l'Epire que les Turcs dans l'Anatolie. La princesse Anne Comnène assimile ces deux espèces de Barbares, et regarde l'Occident comme une autre Tartarie. Qu'il vienne plus tard des mêmes rivages des libérateurs, on ne croira plus au salut qu'ils apportent; ils inspireront plus de terreur que d'amour, et cette inguérissable défiance sera l'écueil des Croisades. Robert en sera cause; il prépare en ce moment un tombeau pour cent mille croisés, et il ne peut se déranger pour aller secourir Rome : *Opus grande ego facio, et non possum descendere.* Et puis, le Pape et lui ne sont pas architectes de la même cité : *Non est nobis et vobis ut una ædificemus.*

Propagande révolutionnaire.

Henri fait appel de son côté à tous ceux qu'intéresse la chute de la Papauté. Toute la milice des enfers s'agite, recrute, embauche, au soleil et dans l'ombre. On voit se presser sous la bannière d'un excommunié des foules innombrables; c'est là une étrange nouveauté. Six ans auparavant, tout avait fui au bruit des foudres pontificales, et le despote, effrayé de sa solitude, avait dû tomber à genoux. Quel changement depuis lors! Qu'est-il donc survenu? Des docteurs d'iniquité se sont mis à l'œuvre, et ils ont semé partout la séduction. Le régime des investitures a placé dans presque toutes les chaires des créatures du pouvoir, et le peu de pasteurs fidèles que Dieu avait réservés à son Eglise ont été expulsés par la violence, incarcérés, mis à mort. La foi des peuples est donc à la merci des faux prophètes, qui recrutent partout des soldats pour César, et non pour Jésus-Christ. De là cette armée du mal, qui s'élance si nombreuse contre le camp des saints. On tenait à distance et relégués dans l'ombre les rares défenseurs de la saine doctrine : on affectait de dédaigner toute discussion avec eux; on prenait le ton de la raillerie et du mépris, ou même l'accent de la colère et de l'indignation, contre ces séditieux, ces auteurs des calamités publiques, « qu'il fallait châtier, et non pas écouter (1839). » On ne laissait pas de prodiguer les sophismes, en l'absence de tout contradicteur. Il serait d'un immense intérêt d'étudier les moyens de séduction employés alors, et de les comparer à ceux d'une époque plus rapprochée. Nous les avons découverts dans un écrit polémique que nous ferons bientôt connaître.

L'année 1081 se termina au milieu de ces préparatifs pour une grande et solennelle bataille. C'est une première journée, qui n'a rien décidé. En attendant l'aurore, qui doit ramener les combattants dans l'arène, les deux chefs réorganisent, complètent les cadres rompus, raniment les courages.

Aperçu de 1082.

[1802] L'année 1082 n'est qu'une continuation de la précédente, un second acte du même drame. L'enfer va ramener ses cohortes à l'assaut du Capitole, pousser de nouveau ses vagues écumantes contre ce rocher auquel a été promise la stabilité : *Immobile saxum.* Il fera bien des ruines, causera bien des désastres, étendra au loin la désolation; mais il viendra encore une fois se briser contre la digue marquée par le doigt du Tout-Puissant : *Hic confringes tumentes fluctus tuos* (1840).

Perversion des intelligences.

Les flots qui se ruaient avec tant de fureur contre l'Eglise étaient poussés par un souffle, et c'était le souffle des doctrines, mobile inaperçu du vulgaire, mais dernier mot de tous les événements de l'histoire : « L'homme est un être enseigné, et le peuple ne peut se défendre contre l'enseignement de l'erreur, et la plus grande partie des gens éclairés ne peuvent eux-mêmes s'en défendre. Voilà la condition de l'humanité, état d'oppression, qui réclame un enseignement divin qui protége le peuple, le vulgaire des gens éclairés, et ceux-là même qu'une intelligence plus forte n'affranchit pas toujours (1841). » Et voilà pourquoi « Dieu nous a donné des apôtres, des pasteurs et des docteurs, afin que nous ne soyons pas comme des enfants, à la merci de tout vent de doctrine, flottant au gré de la malice et de l'habileté des artisans d'erreur (1842). » Le grand attentat des tyrans est de supprimer ces éducateurs de l'humanité, et de livrer le peuple aux apôtres de Satan.

(1839) *Magis plectendi quam audiendi.* Gébehard.
(1840) *Job*, XXXVIII, 11.
(1841) Lacordaire, t. II, p. 20.
(1842) *Ephes.* IV, 11.

toute aberration devient possible, au moyen d'un enseignement pervers. Telle était la plus infâme des tyrannies de Henri : il avait partout chassé les docteurs de l'Eglise, et partout installé les siens. Aussi la séduction était immense, l'entraînement universel.

Les élus mêmes étaient ébranlés : Hermann, le fidèle et courageux évêque de Metz, au milieu de cette atmosphère de pestilence, se sentait presque atteint du vertige. Le contact des corrupteurs est redoutable pour la vertu la plus ferme, pour l'héroïsme le plus éprouvé : nous l'avons vu naguère par l'exemple d'Otton de Saxe. Hermann demanda au pieux et savant Gébehard, archevêque de Salzbourg, des conseils et des lumières. La réponse qu'il reçut nous a été conservée, et c'est un précieux monument du travail intellectuel de l'époque.

Lettre de saint Gébehard à Hermann.

Le début de cet écrit polémique expose l'attitude et la tactique des ennemis de la vérité.

« Vous insistez pour que je vous trace la ligne doctrinale qu'il faut tenir, dans cette dissension de l'Eglise; vous voulez, dites-vous, pouvoir répondre à nos adversaires. Il y aurait présomption de ma part à prétendre instruire un si savant personnage : ce serait ajouter à l'éclat du soleil celui d'un flambeau. Et puis, si le talent fait défaut, la volonté manque aussi. C'est une tâche ingrate et fastidieuse, d'élaborer des réponses quand personne ne daigne vous écouter. Nous avons la rare infortune d'être accusés sans pouvoir nous défendre. Nos confrères dans l'épiscopat ne nous accordent pas la faveur que Job ne refusait pas à son esclave (1843). Depuis ces fatales divisions, avons-nous jamais pu obtenir d'eux une conférence, tout en promettant de nous rendre, s'ils avaient raison? Ils nous refusent audience, et ils insinuent les choses les plus sinistres sur notre compte : nous sommes des dupes et des séducteurs, des traîtres et les auteurs de tous les maux. Ces incessantes prédications ne manquent pas leur effet. La munificence royale seconde la parole des pontifes : elle a le don de rendre les docteurs éloquents, et les auditeurs dociles. Il y a, d'une part, tant de zèle à persuader, et de l'autre, tant d'empressement à croire, que nos brebis mêmes n'écoutent plus notre voix, et suivent des étrangers. Dans les localités où les évêques de notre parti ont été expulsés, les mercenaires s'installent dans leurs chaires, et ils endoctrinent si bien les ouailles d'autrui, qu'elles en viennent à poursuivre leur propre pasteur. »

L'excommunication décréditée.

La grande affaire des suppôts de Henri était d'abattre dans l'esprit des peuples cette barrière de l'excommunication qui avait isolé de lui, six ans auparavant, la masse des fidèles.

« Nous proclamons toujours, dit Gébehard, ce que l'Eglise a constamment proclamé jusqu'à ces temps monstrueux, qu'il faut s'abstenir des excommuniés. La cause de tous ces déchirements et de toutes ces guerres civiles, c'est que de faux pasteurs ne respectent plus cette règle et enseignent qu'elle est abusive. Voilà la racine de tous les maux; de là ces branches maudites, dont la funeste fécondité a donné par toute l'Eglise les fruits les plus amers. Toutes ces folies de l'esprit de parti, toutes ces révoltes séditieuses, retombent sur la tête de ces docteurs pervers. C'est aujourd'hui qu'on peut dire : « L'iniquité est venue des « gardiens de la justice, qui semblaient être « les guides du peuple (1844). » En effet, si les hérauts de la vérité, si les dépositaires des sacrés oracles avaient tous le même langage, le peuple se rallierait autour de cette unité, et l'Eglise jouirait encore de son antique stabilité, au lieu d'être foulée sous les pieds de ses ennemis et noyée dans le sang. Ce sang, il en sera demandé compte à ceux qui étaient chargés de la défendre, et qui en dogmatisant contre elle ont égaré le peuple de Dieu. »

Les réflexions de Gébehard sont applicables à tous les temps. Si les sentences d'excommunication avaient toujours été observées avec ensemble par le peuple chrétien, il n'y aurait jamais eu de tyrannies, de guerres injustes, d'hérésies, etc. Mais Rome même avait donné un fâcheux exemple en cette matière, au sujet de Henri. Les suites n'en

(1843) *Job*, XXXI, 13 : *Si contempsi subire judicium cum servo meo.*
(1844) *Dan.* XIII, 5.

furent pas prévues, mais elles s'imposèrent, et l'on a pu voir depuis ce que c'est qu'un principe de moins dans le monde.

Abus des textes dans la polémique.

L'enfer exploite nos fautes avec un formidable génie. On avait abusé de l'excommunication, et cet abus avait provoqué de la part des conciles et des Pères des blâmes et de sages répressions. Or ces respectables autorités étaient invoquées contre l'excommunication elle-même, et servaient de bouclier aux coupables. Gébehard pulvérise ainsi ce sophisme, si commun à toutes les époques:

« La séduction est habile. Ce n'est qu'au moyen d'une pierre de scandale qu'on peut faire dévier du chemin : on étale devant les yeux des vérités, pour ruiner la vérité. Voici des clercs qui se vantent d'être savants : ils dépensent toute leur érudition à recueillir dans les ouvrages des saints Pères toutes les maximes posées pour servir de digue contre le zèle impétueux de certains prélats, trop prompts à prononcer des sentences. Elles sont vénérables, elles sont dignes de tout respect, les maximes de ces saints personnages, dont la sollicitude avait également pour objet de prémunir les supérieurs contre la précipitation, et de procurer aux inférieurs un recours contre l'arbitraire. Mais ceux qui allèguent ces textes pour autoriser leur révolte, font d'une bonne chose un mauvais usage. Ce que les saints docteurs ont établi pour l'avantage réciproque des supérieurs et des inférieurs, ils le font servir à l'anéantissement de l'autorité pontificale, et à la division des brebis avec le pasteur. Leur artifice consiste à ne citer que les phrases qu'ils trouvent favorables à leur thèse, en supprimant celles qui sont issues de la même autorité, et font partie intégrante du sujet. Celles-ci expliquent que, lorsqu'une sentence est contestable, il y a des règles à suivre pour la révision. En les cachant à leurs adeptes, ils les instruisent à annuler de leur chef toute sentence prononcée contre eux, et par conséquent à secouer le joug de toute discipline. Ils savent que l'antiquité nous apprend à craindre toute sentence, même injuste; et ils rassurent des coupables frappés du plus juste anathème.

Quand on répétera à satiété les témoignages de l'Ecriture qui établissent qu'en condamnant un innocent on nuit à soi-même plus qu'à sa victime! nous n'en disconvenons pas. Faut-il en conclure que, du moment où l'on se dit condamné injustement, la condamnation est nulle? Alors, il n'y aura plus de sentence valable : car quel est le condamné qui ne crie à l'injustice? Les Pères du concile de Nicée ont bien dit : « Qu'on prenne grand soin que personne ne « soit excommunié par passion; » mais ils ont ajouté : « Pour établir une enquête « compétente, qu'il y ait deux conciles par an « dans chaque province. » Ils n'ont donc pas laissé à l'arbitraire de chaque particulier de prononcer la nullité de sa condamnation. Le concile de Sardique a dit: « Si un évêque « excommunie dans un mouvement de viva- « cité un prêtre ou un diacre, il faut aviser à « sa réhabilitation. — Pourtant, ajoute-t-il, « avant l'examen et l'enquête, personne ne « doit le recevoir dans sa communion. » Vous le voyez, on suppose le cas d'une excommunication dictée par la colère, portée avec précipitation ; et cependant, on veut qu'elle soit observée jusqu'à mûr examen.

« Tel canon porte qu'il ne faut pas refuser audience à l'inculpé ; et l'on s'en prévaut dans la circonstance actuelle. Mais a-t-on fait ce refus? La réponse est dans la date même des événements. L'anathème contre lequel on réclame a été porté dans le concile romain, au commencement du Carême; et le jour de Pâques, les évêques réunis à Bamberg pour la solennité dénoncèrent à la Messe que le Pape ne devait plus être tenu pour tel. Il est évident qu'on ne leur a point refusé audience, car l'intervalle de temps ne leur a pas permis de la demander. »

Inviolabilité du Pape.

Après s'être fait un bouclier des textes des saints Pères, on alléguait encore à l'appui de la révolte une autre autorité ; c'était celle du prétendu concile qui avait condamné Grégoire VII. Un concile! on exploitait la vénération que ce mot portait avec lui, et d'un sentiment louable on se faisait une arme contre le souverain Pontife.

« Belle merveille, dit Gébehard, qu'on ait réprouvé l'excommunication, quand on a osé condamner l'auteur même de l'excommunication! Ce ne sont plus les Pères, c'est le Seigneur lui-même qui a dit de sa propre

bouche : « Le serviteur n'est pas plus que le maître. » Et voilà que des justiciables ont jugé, non-seulement la sentence du Pontife suprême, mais sa personne! Ils l'ont condamné sans l'entendre, sans le convaincre, sans le citer, sans le prévenir même. Ils ont proscrit celui que tout l'univers reconnaissait alors pour chef incontesté, et ils ont mis à sa place sur le saint Siége celui que le saint Siége venait de condamner ; ils ont donné à l'Eglise romaine un Pontife sans que l'Eglise romaine en eût connaissance. Qu'est-il besoin d'invoquer les canons contre une procédure qui n'a pas même pour elle les apparences, où de prime abord tout indigne et révolte? A vrai dire nous ne trouvons rien dans les saints Pères contre de tels attentats, parce que les saints Pères n'ont rien prévu contre le cas de folie.

« Comment condamner de son autorité le Pontife sans l'autorité duquel on ne peut pas même condamner un simple évêque, ni réunir un concile général ! Voilà une nouvelle jurisprudence, voilà un trait de sagesse dans des pontifes du Seigneur ! Si on leur appliquait à eux-mêmes la procédure qu'ils introduisent, si leurs prêtres s'avisaient de les juger comme ils ont jugé leur supérieur, ils appelleraient cela une fureur diabolique. Ils auraient raison : sans monter jusqu'aux évêques, il n'y a pas un seul homme, de quelque profession ou condition qu'il soit, qui ne se révoltât contre un tel jugement. Et cependant, c'est celui qui ne doit être jugé par personne qu'on a ainsi traité !

« Et parce que nous n'adhérons pas à cette iniquité, nous sommes maudits et persécutés! Nous sommes mis au ban de l'empire, nous et nos biens, comme des artisans de discorde ! Non, nous ne sommes point d'accord avec eux; mais ce n'est point par amour de la discorde, c'est par crainte de l'éternelle damnation.

« S'ils peuvent alléguer des raisons pour justifier leur conduite, nous sommes prêts à les écouter. Mais, au lieu d'aborder une discussion sérieuse, ils accumulent contre la personne du Pontife les accusations et les outrages. Que nous importe ? Ce n'est pas en raison de sa conduite que nous lui obéissons, mais en raison de sa dignité. Son mérite ne fait rien à son autorité. Ainsi quelque éloquentes, quelque artificieuses que soient les invectives, ce ne sont pas des raisons. »

Le serment, instrument de tyrannie.

Les sophismes que Gébehard réfute si victorieusement n'auraient pas suffi pour faire marcher contre Rome ces multitudes en qui la foi vivait encore : il fallait une chaîne pour les traîner à la suite du despote, et elle était trouvée depuis longtemps. Quand les anciens conquérants embauchaient pour le meurtre des satellites, ils avaient à craindre que l'horreur ne les fît reculer en arrière : des mains durcies à la charrue ne l'étaient pas au glaive, elles pouvaient trembler et faiblir devant les victimes... *Homo sum!* Les exterminateurs de profession avaient trouvé un moyen d'assurer ces bras novices, de forcer les répugnances, d'étouffer les remords : ils créaient aux ministres de leurs atrocités le devoir d'agir ainsi, le devoir d'égorger, d'incendier, de détruire. Quel devoir!!! et comment cela? Ils les forçaient à abdiquer dans leurs mains leur qualité de créature raisonnable pour devenir de pures machines, comme le bélier dont on frappe une muraille, comme la flèche qu'on lance contre le ciel, comme la lance qu'on enfonce dans une poitrine. L'homme devient tout cela en abjurant sa qualité d'être responsable et libre, pour devenir l'instrument passif d'une volonté étrangère. Cette abdication à penser, à sentir et à agir par soi, s'appelait serment militaire : il absorbait l'être ainsi inféodé, et restreignait sa conscience à une seule fonction : obéir à son chef.

Un brigand voulait-il piller une province, tuer ou enchaîner un peuple? le serment lui donnait une armée. Un réformateur voulait-il renverser le gouvernement et escalader le pouvoir, le serment lui donnait un peuple d'auxiliaires. Après la défaite de Tibérius Gracchus, le préteur qui jugeait ses complices disait à l'un d'eux, qui alléguait son serment : « Mais enfin, s'il vous eût commandé de le mettre au Capitole?» La réponse fut : «Je l'aurais mis.» Catilina recruta ainsi des dévouements qui furent fidèles jusqu'à la mort, contre la patrie même. Hérode, qui avait reçu toute la culture intellectuelle du grand siècle, se crut obligé par un serment d'égorger un homme qu'il vénérait. A mesure que la religion s'effaçait,

il en naissait une autre, *religio sacramenti*, et le serment avait pris sous les Césars un prodigieux développement : toute créature jurait fidélité à ces empereurs d'un jour, qu'on traînait le lendemain aux gémonies : on sommait tout Chrétien de « jurer par le génie de César. »

En recevant les lois, les coutumes de l'Empire, et les empereurs mêmes depuis Constantin, l'Eglise a subi bien des tyrannies : elle a dû tolérer en partie ces prestations de serment, qui n'entraient point dans son esprit : car voici la parole du Maître : « Il a été dit aux anciens : Vous ne ferez point de parjure. Et moi je vous dis : Vous ne ferez point de serment (1845). » Mais l'Evangile n'a jamais eu raison du paganisme en tout point, et à mesure que celui-ci renaissait avec l'empire romain, sous des Césars germaniques, le serment reprenait son ancien rôle et ses antiques proportions. De même que la plante ne se reproduit pas sans tous ses accessoires, le règne de Satan ne reparaît jamais au soleil sans tout son attirail traditionnel. C'est Gébehard lui-même qui nous l'atteste : on ne parlait plus alors que serments et ligues (1846).

Henri exploita cette disposition des esprits, et *la religion du serment* fut son principal levier contre la religion véritable : c'est par le serment qu'il embrigadait et retenait sous un drapeau anti-catholique des peuples catholiques, leur faisant un point de conscience d'exécuter ce qu'ils avaient une fois juré. Comme jadis, au XI^e siècle le serment servait à égarer les consciences, à cautériser les remords, à mettre la vertu même au service du crime.

Nullité des serments illicites.

« Voici encore, dit Gébehard, un de leurs moyens de séduction : ils s'attachent à démontrer, par de nombreux passages de l'Ecriture, combien le parjure est un grand crime. Qui en doute? Mais ici encore, ils abusent d'une vérité pour séduire : ils veulent faire entendre qu'il faut tenir sans distinction toute espèce de serment... Allons au fait, leur but est de faire à leurs partisans un devoir de ce qui est un crime de sa nature. On tremblerait de prendre sur soi telle chose défendue ; mais on la fait sous la responsabilité d'un autre, et c'est ainsi qu'on communique avec des excommuniés. On n'a aucune raison personnelle de se soustraire au pouvoir suprême à qui Notre-Seigneur a confié la direction de toute son Eglise ; mais on défère au bon plaisir du pouvoir séculier, et l'on va jusqu'à donner son concours à une agression violente contre le Siége que le ciel a si visiblement établi.

« Comme on ne trouvait point d'arguments suffisants pour justifier de telles énormités, à défaut de raison et d'autorité, on a eu recours au serment, comme si le serment rendait légitimes et obligatoires des attentats qui violent ouvertement les prescriptions des prophètes, des Evangiles, des apôtres !

« Le prophète législateur a prononcé cet arrêt dans le Deutéronome : « Celui qui se « révoltera, ne voulant point obéir à l'ordre « du Pontife, sera puni de mort par l'arrêt du « tribunal, et vous enlèverez ce scandale du « milieu d'Israël (1847). » L'Evangile dit à son tour : « Le disciple n'est pas plus que « le maître (1848).» Les apôtres et les hommes apostoliques ont prononcé mille anathèmes contre ceux qui s'insurgeront contre le saint Siége ; en voici un seul de saint Grégoire IV : Que tout prêtre rebelle aux décrets apostoliques soit par là même frappé de déchéance ; qu'il soit étranger au sacerdoce et exclu du saint ministère (1849-50). Je demande maintenant à ceux qui se servent de la loi pour détruire la loi : Un serment peut-il autoriser des rébellions qui sont punies de mort d'après l'Ancien Testament, et qui d'après le Nouveau Testament excluent du royaume des cieux? Ceux qui se sont engagés par serment à ces transgressions, ne sont pas recevables à s'abriter ensuite sous leur serment : il fallait ne pas s'engager à une chose défendue. C'était le cas de se rappeler la parole du Seigneur : Ne faites aucun serment.

« Mais enfin, le serment est fait, et voilà en concurrence deux obligations contradictoires. Nous demandons laquelle il faut sacrifier et laquelle il faut choisir : est-ce celle

(1845) *Matth.* v, 34 : *Nolite jurare omnino.*
(1846) Pag. 860 : *In isto tempore, pene omne quod loquitur populus conjuratio est.*
(1847) *Deut.* XVII, 12.
(1848) *Matth.* x, 24.
(1849-50) *Concil.*, t. III, p. 539.

que les prophètes, que les apôtres, que le Maître des prophètes et des apôtres, ont établie; ou bien est-ce celle qu'ont fabriquée tout nouvellement nos modernes pontifes, ou plutôt nos ci-devant pontifes, devenus officiers de cour? Sans mettre tant d'autorités dans la balance, qui faut-il préférer, des 318 Pères assemblés à Nicée au nom du Seigneur, ou du concile improvisé à Brixen l'an passé, contre le Seigneur et son Christ? A Brixen, on a juré obéissance à un excommunié; mais à Nicée, on a proscrit toute relation avec un excommunié quelconque...

« Il y a tels évêques qui disent n'avoir pas fait le serment de Brixen, mais y avoir adhéré depuis librement. — Cette adhésion a un nom, elle s'appelle conjuration; et s'ils trouvent que c'est une peccadille, ils font bon marché du concile de Chalcédoine, dont les décrets frappent du même anathème la conjuration et le parjure. Mais nous demanderons à ces rigides observateurs de leur parole, s'ils n'ont pas fait aussi une promesse le jour de leur ordination, lorsqu'on les interrogeait sur leur foi et leur obéissance. Comment arrangent-ils avec leur nouvel engagement cet engagement préalable? Car enfin ils n'ont point oublié, nous voulons le croire, ce qui s'est passé au milieu de cette solennelle réunion d'évêques et d'ecclésiastiques : pour obtenir leur promotion, ils ont promis pour toujours fidélité et soumission au bienheureux Pierre et à ses successeurs. Ce sont bien eux, pourtant, qui naguère, bravant le prince des apôtres, ont refusé à son successeur, par une solennelle abjuration, la foi et la soumission promises. Le premier de ces deux actes, ils l'ont fait d'après l'autorité des anciens Pères, le second ils l'ont commis par déférence pour un pouvoir mondain. Comment donc font-ils plus de cas de ce qui s'est passé dans la chambre ou le salon d'un roi, au milieu des chuchotements des valets, que de ce qui s'est passé devant les autels et les reliques des saints, à la face du Christ et de son Eglise (1851) ? »

C'est ainsi que l'éloquent évêque montre la nullité de ces schismatiques serments, proférés au mépris des obligations les plus saintes.

Conditions du serment licite.

Mais il était d'autres serments purement politiques, légitimes dans leur objet, et communs à tous les évêques de l'Empire teutonique. N'avait-on pas juré fidélité au roi, en recevant de lui l'épiscopat comme un fief, à une époque où l'harmonie existait encore entre le Sacerdoce et l'Empire? Ces serments, qui n'étaient point coupables, ne devaient-ils pas être observés? Gébehard les interprète, et en limite la portée :

« Il fallait bien, diront nos adversaires, tenir le serment que vous et nous avons fait au prince : nous aurions craint de manquer à la foi jurée, si nous n'avions pas obtempéré à ses volontés. En répondant à leur objection, nous ne voudrions rien dire de désobligeant pour leurs personnes; cependant nous ferons une déclaration bien nette : Oui, nous avons aussi juré fidélité au prince; mais nous protestons hautement que, si nous lui avions conseillé de faire ce qu'il a fait, si nous l'avions aidé dans d'aussi désastreuses entreprises, nous nous croirions des traîtres et des ennemis de l'Etat autant que de l'Eglise. Il était jeune, et la fidélité demandait à l'âge mûr de réfréner ses passions aveugles, au lieu de les aduler. Tel était le rôle que traçait le devoir. Mais lui rendre une obéissance funeste sous prétexte de fidélité, c'était une véritable trahison...

« Ce n'est pas à un païen, dira-t-on, que vous avez fait serment; c'est à un prince qui a droit à votre confiance. Si vous voulez lui être fidèles, abjurez l'obéissance au Pape, communiquez avec les excommuniés et enseignez qu'il faut le faire : autrement, la sentence du roi vous atteindra comme traîtres. Dure alternative ! trop semblable au langage qu'on tenait jadis aux Chrétiens : Si tu veux être ami de César, sacrifie aux dieux; si tu refuses, marche au supplice ! Si nous rendons au roi la fidélité qu'il réclame, nous encourons devant le Roi des rois le crime de trahison. Quoi ! il faut une trahison pour tenir un serment de fidélité ?

« Non, non : nous n'avons juré que ce qui est compatible avec le devoir de notre or-

(1851) Fleury dit, t. XIII, p. 393 : « Comme on reprochait aux Catholiques et au Pape même, d'avoir violé le serment qu'ils avaient fait au roi Henri, Gébehard fait de grands efforts pour répondre à cette objection. » Il nous semble que Gébehard manœuvre avec assez d'aisance sur ce terrain.

dre (1852). Or, est-ce le devoir d'un évêque de donner conseil et appui à un prince chrétien, pour forcer des Chrétiens à l'apostasie et livrer aux supplices les confesseurs de la foi; pour expulser les ministres de Dieu et s'emparer des sanctuaires comme d'un héritage; pour usurper les offrandes des fidèles et le patrimoine des pauvres; pour martyriser, comme un autre Néron, Pierre et Paul dans leurs membres vivants; pour susciter encore Simon le Magicien contre Simon Pierre; pour entrer avec orgueil dans le Saint des saints, où jusqu'ici les fidèles n'entraient que pieds nus, avec un cœur contrit et humilié; pour souiller par le meurtre des serviteurs de saint Pierre les lieux consacrés par le sang des martyrs? Est-ce le devoir d'un pasteur de participer par action ou par conseil à de tels actes? Est-ce le rôle de la fidélité de persuader aux rois de déchirer la tunique du Christ et les vêtements de ses prêtres, pour que la royauté soit aussi déchirée dans leurs mains? »

Abrogation du serment.

« On dit aux simples : Serment oblige! Et on leur fait ainsi commettre tous les crimes : pour ne point manquer à un foi et coupable engagement, ils deviennent homicides, sacriléges, apostats. Mais, les serments mêmes qui sont légitimes et réguliers sont annulés dans certains cas, en vue de quelque devoir plus capital. Voici un homme de guerre qui demande et reçoit dans les formes ordinaires un serment de ses vassaux, ou de personnes libres qui s'engagent à sa suite. Mais s'il veut les employer à des brigandages, à un guet-à-pens, à des effractions et spoliations d'églises, ne serait-ce pas folie à eux de lui obéir, pour leur perte et la sienne? Ne serait-ce pas le trahir, sous prétexte de fidélité? Telle est la condition de tous les serments prêtés aux évêques et aux ducs, à tous les dignitaires de l'Eglise ou de l'Etat. S'ils sont destitués ou déposés conformément aux constitutions, leurs subordonnés, en recevant d'autres maîtres, sont dégagés de leur serment; ils reçoivent de ceux qui ont le pouvoir de lier et de délier la décharge de toute obligation.

« Voilà ce que ne veulent pas nos nouveaux docteurs : ils traitent d'ennemis de l'ordre, de fauteurs du parjure, ceux qui délient de ces engagements; ils disent qu'ils ne sont plus assis sur la chaire de Moïse, parce que Moïse a dit : « Tu ne te parjureras « point (1853). » Mais Moïse a dit aussi : « Tu « ne tueras point (1854); » et cependant, il a ordonné ensuite la peine de mort dans bien des cas. Il est donc descendu lui-même de sa chaire, si c'est en descendre que de faire des exceptions à une loi. Le législateur déroge à sa loi dans l'intérêt de la loi même; mais nos légistes ne veulent aucune dérogation à la loi du serment, pour avoir un prétexte de ruiner et déchirer la loi tout entière (1855). »

Appréciation de Fleury.

« Il paraît par ces réponses, dit Fleury, que Gébehard n'entendait pas même l'état de la question. Car pour garder la fidélité à son roi, il n'était pas nécessaire de renoncer à l'obéissance du Pape : il fallait obéir au roi pour le temporel, et au Pape pour le spirituel. Il fallait ne pas obéir au roi s'il commandait des crimes; mais il ne s'ensuit pas qu'il ne fallût lui rendre aucune obéissance. Il était défendu de communiquer avec lui, quant à l'exercice de la religion, mais non pas quant au service de l'Etat. On avait raison de tenir Henri pour excommunié, Grégoire pour Pape légitime, et Guibert pour antipape, et de soutenir qu'on ne devait point communiquer avec les excommuniés : mais on ne devait pas en conclure que Henri ne dût plus être regardé comme roi. Aussi dans toute cette lettre, qui est très-longue, Gébehard ne rapporte aucune preuve du pouvoir de l'Eglise sur le temporel des rois, et n'entreprend pas même de le prouver (1856). »

Voilà un admirable expédient! Obéissez au roi sans désobéir au Pape; faites en même temps le pour et le contre, le oui et le non, le jour et la nuit; trouvez un cercle carré; ce n'est pas plus difficile que cela. Les évêques du XI^e siècle étaient bien simples de

(1852) Est-ce ainsi que l'entendent les rois? Alors à quoi bon les serments? C'est une garantie nulle, si la chose exigée est contraire au devoir, et si elle y est conforme, c'est une garantie superflue.

(1853) *Levit.* XIX, 12.

(1854) *Exod.* XX, 13; *Deut.* V, 17.

(1855) Epist. S. Gebehardi, *Patrol.*, t. CXLVIII, col. 847.

(1856) Fleury, t. XIII, p. 393.

s'embarrasser de si peu. Marcher sous le drapeau de Henri, livrer bataille aux défenseurs du Pontife, escalader ou renverser les murs de Rome, c'était du temporel : les évêques étaient bien peu éclairés de s'en faire scrupule, et le Pape bien peu raisonnable de s'en formaliser. Les sanctuaires mêmes, les églises matérielles que Henri envahissait, les biens dont il s'emparait, étaient aussi des choses temporelles. S'il lui plaisait de « livrer au supplice les confesseurs de la foi, d'expulser les ministres de Dieu, » la chose avait encore son côté temporel, et bien envisagée elle ne devait causer aux bourreaux aucun scrupule. Si au contraire ces choses échappent au ressort du pouvoir temporel parce qu'elles sont des crimes, l'embarras recommence, le roi se formalisera peut-être à son tour.

Opposons aux puérilités du grand siècle le bon sens d'un philosophe de nos jours : « Rien n'est uniquement spirituel ici-bas : les hommes ne sont pas de purs esprits... Est-ce que les affaires du monde ne sont pas l'empire de la volonté humaine ? est-ce que la volonté humaine n'est pas sujette de la loi de Dieu ?

« Au fond, la distinction du spirituel et du temporel est celle de l'esprit et du corps. Or, y a-t-il en ce monde un pouvoir qui ne gouverne que l'esprit, un pouvoir qui commande seulement au corps? Tous les actes de l'esprit deviennent des mouvements corporels, et l'homme est une âme qui se meut. On dit que, parmi ses actes, les uns concernent le temps, les autres l'éternité. LESQUELS ? L'homme agit *dans* le temps mais *pour* l'éternité.

« Toujours il restera dans la vie des sociétés, des guerres injustes, des lois iniques, des actes d'usurpation et d'oppression. Or la religion, oui ou non, a-t-elle un avis sur ces choses? Et si elle a un avis, est-il possible et digne que l'Eglise se taise ?

« On a vu comme la question se posait à la fin du XI^e^ siècle. Ceux qui ont embrassé la cause de Rome sont assurément irréprochables : ils opposaient au fait une idée de droit. Pour le philosophe, pour tout esprit libéral, la cause de l'Eglise à cette époque mérite la sympathie et le respect. Et qui ne croit lire sur son drapeau : Résistance à l'oppression !

« Dans sa sagesse, l'Eglise a pu depuis limiter l'usage de son pouvoir, adoucir la forme, taire les conséquences. Mais des ménagements ne sont pas des renonciations...

« L'Eglise a eu raison d'en appeler du jugement du XVIII^e^ siècle. Pendant de longues années, l'histoire a été écrite avec sévérité contre l'Eglise : cette sévérité n'est pas uniquement le fait des philosophes (ô Fleury !). Elle pourrait dire que l'histoire n'a été écrite que par ses adversaires (1857). »

Seconde attaque de Rome.

La vigoureuse lettre de Hermann n'eut pas d'effet immédiat : elle ne pouvait guère trouver d'échos au milieu des passions soulevées et du fracas des armes. « Toutes les pensées de Henri, dit Voigt, tendaient à s'emparer de Rome, et à humilier le Pape. Il quitta donc, vers le printemps, ses quartiers d'hiver de Ravenne, passa par Spolète, et revint devant Rome avec l'antipape Guibert et une armée nombreuse, composée de ses partisans d'Italie. Il y passa tout l'été, sans faire rien d'important pour le siége de Rome.

« On raconte que Henri voulait mettre le feu au Vatican, et profiter du trouble que causerait l'incendie pour attaquer les points les plus faibles de Rome; mais son plan fut déjoué, on garda soigneusement tous les points de la ville. Grégoire courut le premier au lieu de l'incendie, et arrêta le feu déjà mis à quelques maisons voisines (1858). »

Tout ce que put faire Henri fut de s'emparer de quelques châteaux du pays, où il mit des garnisons. Un autre genre d'exploits où il réussit encore, fut la prise des évêques fidèles au Pontife romain, tels que Bonizo de Sutri, renommé par sa science comme par sa piété, Otton, évêque d'Ostie, connu plus tard sous le nom d'Urbain II.

Plus méchant encore que Henri, Guibert, cantonné à Tivoli, dirigeait en personne les mouvements de l'armée. Animé d'une infernale rage, il mit tout en œuvre pour multiplier les désastres, ravageant les terres,

(1857) Rémusat, Saint Anselme, liv. III, ch. 1.

(1858) Voigt, liv. XII, p. 572 : « Presque tous les auteurs racontent ce fait. Beaucoup d'entre eux rapportent que Grégoire éteignit le feu en faisant le signe de la croix sur l'incendie. » Bertold. Const., ann. 1082. Paul Bernr., c. 8.

détruisant les récoltes, et se plaisant dans le sang et les ruines (1859).

Fidèle constance de Mathilde.

« Mathilde, de son côté, était éprouvée plus cruellement que jamais; cependant, loin de se décourager, elle redoubla d'efforts pour soutenir l'honneur du saint Siége et pour lui conserver ses partisans. Elle était continuellement occupée à consoler et à encourager ses vassaux, soit par ses paroles, soit par ses lettres; elle leur exposait les coupables excès de Henri et de ses adhérents, mettait obstacle à leurs fréquentes incursions, inquiétait, par tous les moyens en son pouvoir, les alliés du monarque, n'épargnant aucune dépense pour atteindre son but. A ses côtés se trouvait le vénérable Anselme, qui la soutenait de ses conseils, inaccessible aux offres de Guibert pour le gagner à sa cause. Toute l'énergie de ces deux illustres personnages ne pouvait contre-balancer l'ascendant du parti de Henri; cependant, les forteresses de Mathilde résistèrent à toutes ses attaques; Canosse, la reine des places des Lombards, était encore debout; Montebello, Carpineta, Bibianello étaient défendus par des soldats intrépides. Là, les efforts de Henri échouèrent comme devant Rome; Mathilde parvint même à envoyer au Pontife une somme considérable d'argent (1860). »

« Un seul homme se montra toujours fidèle, toujours dévoué à l'Eglise et à son chef, toujours l'épée à la main, ne se laissant jamais ni gagner par les promesses, ni intimider par les menaces, ni abattre par les revers; et cet homme unique était une femme (1861). »

Félonie de Jourdan.

Le prince de Capoue était un de ces fragiles et perfides roseaux sur lesquels s'appuya Grégoire VII, et qui lui percèrent la main. Trois ans auparavant, le Pontife ayant à lui reprocher divers crimes, lui écrivait :

« Nous avions cru que vous garderiez la foi à saint Pierre en noble fils, et qu'en toute occasion vous vous montreriez jaloux de sa gloire. Nous nous sommes bien trompé! et nous qui ne voulions rien croire de pareil sur votre compte, nous voyons à présent qu'on ne nous avait guère menti au sujet de votre perfidie (1862). »

Mais Grégoire n'était jamais détrompé que pour un jour sur le compte de certains princes. L'année suivante nous le retrouvons plein de confiance en Jourdan, qui le défendra « contre tous les mortels (1863). »

Au moment du péril, c'est contre l'Eglise que Jourdan se déclare, et Grégoire, de nouveau détrompé, écrit à l'archevêque de Salerne et aux autres évêques de la principauté, persécutés par lui :

« Nous vous félicitons, frères bien-aimés, de ce que vous avez été trouvés dignes de souffrir courageusement pour la foi chrétienne des inimitiés, des haines, des outrages; et nous vous souhaitons pour l'avenir une persévérance inébranlable à vous abstenir de toute sacrilége relation avec les excommuniés et à en préserver vos prêtres. S'il en est qui osent prêter leur ministère aux impies, ils seront irrévocablement déposés. Ceux qui ne peuvent résister à la pression feront bien de se retirer, soit dans le duché de Robert ou de son frère, soit ici où ils trouveront un cordial accueil. Mais celui qui, donnant un généreux exemple, arborera la constance au milieu des prévaricateurs, sera le vainqueur qu'attend la couronne et la gloire du triomphe (1864). »

Grégoire écrivit aussi à l'archevêque de Naples :

« Notre devoir est de donner à tous des conseils de salut. Mais nous professons une affection pour votre illustre prince et les nobles habitants de votre cité. C'est donc pour nous une douleur d'autant plus vive de les voir prêter secours à des hommes pervers et séparés de l'Eglise. Il nous a été rapporté qu'ils secondent Jourdan, coupable de parjure prémédité envers saint Pierre et nous, et frappé pour cela d'anathème. Nous

(1859) Guibertum vero apud Tiburtum dimisit, et exercitui suo præfecit : qui, posposito sacerdotio, per incumbentem ætatem agros et segetes Romanorum vastavit, et alia mala tanquam vir sanguinum eisdem Romanis hostiliter intulit. (Ex Ms. Centii, c. 3, p. 15.

(1860) Voigt, Domnizo *loc. cit.* peint le zèle de Mathilde dans les vers suivants :

Corde pio flagrans Mathildis, lucida lampas,
Adversus binos Domini crucis hos inimicos,
Arma, voluntatem, famulos, gazam propriamque
Excitat, expendit, instigat ; prælia gessit.

(1861) Rohrbacher, t. XIV, p. 361.
(1862) Epist. l. VI, ep. 36.
(1863) Epist. l. VIII, ep. 7.
(1864) Epist. l. IX, ep. 25.

vous chargeons d'interdire ces relations, sous peine de la censure apostolique (1865).»

Encyclique de Grégoire.

Notre saint Pape n'ayant tenu au Carême le concile accoutumé, et sentant le besoin de raffermir ses frères au fort de la tourmente, leur adressa du sein de la fournaise, cette touchante exhortation :

« Grégoire Pontife, serviteur des serviteurs de Dieu, à tous les évêques et abbés, clercs et laïques, fidèles au saint Siége, salut et bénédiction apostolique.

« Nous savons, frères bien-aimés, que vous compatissez à nos épreuves et à nos peines, et que vous vous souvenez de nous dans vos prières devant le Seigneur, ce que nous faisons réciproquement ; car l'Apôtre dit : « Si un membre souffre, tous les mem-« bres partagent sa souffrance (1866).» Nous croyons sentir l'amour de Dieu dans notre cœur, parce que nous n'avons qu'un vœu, un désir et un but. Notre vœu, c'est que tous les impies se reconnaissent et reviennent à leur Créateur. Notre désir, c'est que la sainte Eglise, opprimée et bouleversée par tout l'univers, déchirée en lambeaux, reprenne sa splendeur et sa solidité d'autrefois. Notre but, c'est que Dieu soit glorifié en nous, et que nous puissions parvenir à l'éternelle vie avec nos frères, même ceux qui nous persécutent.

« Ne vous étonnez pas, mes frères, si le monde nous hait : nous l'irritons contre nous en contrariant ses désirs, et en condamnant ses œuvres. Est-il surprenant que les princes du monde et les puissants du siècle nous haïssent et nous poursuivent de leur indignation, nous, les pauvres de Jésus-Christ, qui nous opposons à leurs passions perverses? Des esclaves mêmes qu'on oblige de renoncer à leurs désordres, en viennent quelquefois jusqu'à tuer leurs maîtres. Il y en a encore bien peu parmi nous qui aient résisté jusqu'au sang, et trouvé la suprême félicité du martyre. Pensez, mes frères, pensez combien de soldats se livrent chaque jour à la mort pour des maîtres méprisables et un vil salaire. Et nous, que savons-nous souffrir et endurer pour le Roi éternel et pour l'éternelle gloire? Ranimez donc vos courages et vos forces ; ouvrez vos âmes à l'espérance, ayant devant les yeux le drapeau de notre glorieux chef qui a dit : « Vous triompherez « par la patience (1867).» Voulons-nous dompter l'antique ennemi? bravons ses persécutions ; ambitionnons de mourir pour Dieu et pour la foi. Par là nous mettrons sous nos pieds les vagues de la mer et l'orgueil du siècle ; par là nous monterons jusqu'au trône de Celui qui est assis à la droite de son Père; lui-même l'a dit : Qui partage ses souffrances partagera sa couronne (1868). »

L'Eglise toujours féconde.

Les jours d'affliction sont souvent pour l'Eglise des jours de fécondité. Notre courageux Pontife fut consolé par l'ambassade d'un peuple nouvellement converti à la foi, comme nous l'apprenons par sa réponse ainsi conçue :

« Grégoire... aux glorieux rois des Visigoths L... et A... et à leurs sujets, salut et bénédiction apostolique.

« Notre frère L.., votre évêque, est venu nous informer de la conversion de votre nation : il nous a dit comment elle a abjuré l'erreur de la gentilité pour embrasser la vérité de la foi chrétienne. Nous en avons été comblés de joie dans le Seigneur, et nous remercions du fond du cœur le Père commun, de ce qu'il a daigné visiter vos âmes du rayon de sa grâce, et vous appeler des ténèbres à la lumière ; de la mort à la vie. Nous avons supplié sa miséricorde ineffable, et nous voulons la supplier tous les jours, de vous accorder, outre le don de la foi, les fruits des bonnes œuvres. Voyez l'incertitude de cette vie fugitive, l'instabilité des biens et des joies du temps ! élevez sans cesse vos pensées vers les choses éternelles, qui dépassent la mesure de nos cœurs et de nos désirs, Conservez sans atteinte la concorde et l'affection mutuelle. Honorez les Eglises, secourez les pauvres, respectez les évêques et les prêtres, obéissez-leur comme des fils, payez fidèlement les dîmes. Appelés vers la fin des siècles à travailler à la vigne du Seigneur, et venus des extrémités du monde, ouvriers de la dernière heure, méritez d'être récompensés les premiers (1869). »

(1865) Epist. l. IX, ep. 26.
(1866) *I Cor.* XII, 26.
(1867) *Luc.* XXI, 19.
(1868) Epist. l. IX, ep. 24.
(1869) *Ibid.*, n. 14.

Affaire de l'évêque de Térouanne.

Voigt dit : « On sait peu de chose de l'activité de Grégoire pendant ce second siége de Rome. » Il nous semble en découvrir des traces nombreuses. Nous trouvons une dixaine de lettres de lui au sujet d'une seule affaire, étrangère pourtant au grand objet de ses préoccupations :

« Lambert, évêque de Térouanne, accusé de plusieurs crimes, avait été cité au concile de Meaux. Comme il refusa d'y comparaître, il fut excommunié et déposé. Il parut se moquer de la sentence ; mais son peuple, qui l'avait accusé, l'assiégea dans son église, et en força les portes à coups de hache. L'évêque s'était réfugié à l'autel : on l'en arracha, et on lui coupa l'extrémité des doigts de la main droite et de la langue. Alors ce prélat, qui avait méprisé les sommations et le jugement du légat, eut recours au Pape, et alla à Rome pour se plaindre du cruel traitement qu'il avait reçu de son peuple. Robert, comte de Flandre, écrivit en sa faveur. Le Pape Grégoire, qui n'approuvait ni la conduite de l'évêque de Térouanne, ni celle des habitants, écrivit à ceux-ci une lettre où il leur marque que les excès reprochés à leur évêque ne justifient point ceux où ils se sont portés contre lui. Ainsi, il leur ordonne, sous peine d'excommunication, de faire une satisfaction de ces attentats devant ses légats Hugues, archevêque de Lyon, et Hugues, abbé de Cluni (1870).

« Grégoire fit plus, il donna l'absolution à Lambert, après l'avoir fait jurer qu'il s'en rapporterait au jugement du saint Siége ou de ses légats, par qui il se plaignait d'avoir été injustement déposé : et comme Hugues, archevêque de Lyon, était suspect à cet évêque, il lui associa Hugues, abbé de Cluni, pour la révision de sa cause (1871). Mais Lambert, par ses violences, ne tarda pas à justifier le premier jugement du légat ; car, voyant à son retour de Rome, que son peuple ne voulait pas le recevoir, il demanda des troupes à Robert, comte de Flandre, et vint à main armée pour s'emparer de son église. Les chanoines l'avaient fermée, et ils avaient mis à la porte un crucifix, dans les bras duquel ils avaient attaché un écrit contenant les causes du refus qu'ils faisaient de le reconnaître pour leur évêque. Lambert, dans sa fureur, fit rompre les portes, en fit arracher le crucifix, et, en ôtant violemment l'écrit, il cassa la main droite du Christ. Les soldats qui l'accompagnaient blessèrent plusieurs clercs ; et on chassa ceux qui refusèrent de communiquer avec ce faux pasteur (1872).

« Grégoire, ayant appris ces nouveaux attentats, écrivit une lettre fort pathétique à Gérard de Cambrai, à Roricon d'Amiens, et à Ratbode de Noyon, où il les charge d'aller tous trois ensemble trouver le comte Robert, pour lui rendre de sa part les lettres qu'il lui adresse (1873), et le conjurer d'abandonner la protection d'un aussi indigne prélat que l'était Lambert (1874). »

Divers conciles en France.

« Le légat Hugues de Die tint trois autres conciles l'an 1082 : le premier au monastère de Charroux, où il déposa Boson, évêque de Saintes ; le second à Saintes, où il ordonna Radulfe évêque de cette ville ; le troisième à Meaux, où il ordonna évêque de cette ville Robert, abbé de Rebais (1875). » — « Geoffroi, évêque de Chartres, déjà déposé pour simonie par le légat Hugues, et rétabli par le Pape au quatrième concile de Rome en 1078, fut encore déposé par le même légat deux ou trois ans après, et alla s'en plaindre à Rome avec son oncle, Geoffroi, évêque de Paris. Le Pape les retint jusqu'à ce qu'il eût reçu réponse de Hugues de Die ; et après l'avoir reçue, quoiqu'elle ne s'accordât pas avec l'exposé de l'évêque de Paris, le Pape ne laissa pas de rétablir l'évêque de Chartres, après qu'il se fut purgé par serment sur le corps de saint Pierre (1876). Hugues de Die s'en plaignit, et la suite fait voir que c'était avec raison.

« Gébouin, archevêque de Lyon, étant mort, Hugues de Die fut élu pour lui succéder par le clergé et le peuple, et l'élection fut confirmée par le Pape. Ainsi, il entra dans ce grand siége en l'année 1082 (1877). »

Résultat de 1082.

Voici donc encore une année pleine pour

(1870) Epist. l. IX, ep. 30.
(1871) *Ibid.*, n. 32.
(1872) *Ibid.*, n. 34, 35, 36, 37.
(1873) Epist. l. XI, ep. 1.
(1874) Longueval, t. X, p. 199.
(1875) *Ibid.*, p. 180.
(1876) Epist. l. IX, ep. 34.
(1877) Fleury, t. XIII, p. 412.

l'Eglise, au milieu des plus violents assauts des enfers : c'est un navire qui à travers la furie des vagues, les éclats de la foudre et les mugissements des vents, poursuit sa course triomphante, et passe majestueux comme jadis le Sauveur à travers une foule ameutée (1878) :

« Sion est la ville de notre force. Le Sauveur sera pour elle un mur et un avant-mur...

« Ce sont les puissants qu'il abaissera; c'est la cité orgueilleuse qu'il humiliera (1879). »

« Le Seigneur est mon salut, qui craindrai-je? Le Seigneur est mon protecteur, devant qui tremblerai-je?

« En vain les méchants s'élancent sur moi pour dévorer mes chairs; ils sont eux-mêmes tombés à mes pieds.

« Quand des camps se dresseraient contre moi, je ne craindrais point; quand un combat s'engagerait contre moi, j'espérerais encore.

« Je n'ai demandé qu'une chose au Seigneur, c'est d'habiter dans sa maison tous les jours de ma vie (1880). »

Henri leva pour la seconde fois le siége de Rome à l'approche des chaleurs; il laissa Guibert cantonné à Tivoli. Mais l'année s'écoula sans que Guibert eût fait plus que son maître.

Aperçu de 1083.

[1083] Le combat que l'enfer livrera à l'Eglise à la fin du règne de Grégoire VII ressemble à ces grandes batailles, célèbres dans la destinée des peuples, où trois journées consécutives virent se ranimer la lutte de plus en plus acharnée, se disputer la victoire de plus en plus indécise. L'Eglise ne sera pas vaincue, elle sera surprise, comme l'antique cité des Troyens : *Captique dolis*... Henri se convertira une dernière fois, et les paroles doucereuses feront ce que n'ont pu faire les bataillons bardés de fer.

Généreuse tentative des Saxons.

Que faisaient donc les Saxons?... Rodolphe dormait dans sa tombe. Ah! si celui-là eût vécu!!! Mais n'avait-il pas un successeur? Hermann n'était-il pas le fils dévoué de l'Eglise?

« Pourquoi notre fils ne vient-il point? Qui le retient dans ce pays? Quelque accident lui serait-il arrivé (1881) ? »

Est-ce que l'héroïsme a péri au cœur de la Saxe? A Dieu ne plaise! *Si je t'oublie, Jérusalem! que ma droite soit livrée à l'oubli* (1882)!

Les nobles enfants de la Saxe n'ont point attendu l'année dans laquelle nous entrons. Pendant celle qui vient de s'écouler, ils ont réduit à l'état d'impuissance leurs adversaires de Germanie, les hordes schismatiques de Frédéric laissées par Henri pour les tenir en échec, et, à la fin de 1082, victorieux de leurs ennemis, tranquilles pour leurs femmes et leurs enfants, ils se sont groupés sur la frontière d'Allemagne, prêts à s'élancer sur l'Italie. Vive Jéhovah! le vil persécuteur va donc être écrasé entre deux armées catholiques! Les soldats d'Herlembald et les soldats de Rodolphe vont se donner la main. Ecoutons Voigt :

« En Allemagne, Hermann avait fait tous ses préparatifs afin de délivrer le Pape (1883). Déjà il était arrivé jusqu'aux frontières de la Souabe, à la tête d'une armée formidable. Welf se joignit à lui; ils s'emparèrent d'Augsbourg, et firent de grands ravages dans le pays. Otton de Northeim avait été chargé de l'administration de la Saxe (1884). »

Comment donc les Saxons ne parurent-ils pas? Profondeur des jugements de Dieu! sévérités du ciel, ou crimes de la terre! « Otton mourut au commencement de 1083; et par là, Hermann se vit forcé de revenir sur ses pas : car il craignait pour la tranquillité du pays. C'est ainsi qu'une circonstance fortuite sauva Henri (1885). » Nous voulons le croire, et nous n'appliquerons pas ce principe d'un ancien : « Pour ce monstre, il suffit de montrer qu'un crime était de son intérêt, pour prouver qu'il était son ouvrage (1886). »

Les deux épées de saint Pierre.

« Je ne les sauverai pas par le glaive (1887). »

(1878) *Luc.*, IV, 30 : *Ipse autem transiens per medium illorum, ibat.*
(1879) *Isa.* XXV, 2, 3.
(1880) *Psal.* XXVI, 1-4.
(1881) *Tob.* X, 1.
(1882) *Psal.* CXXXVI, 5.
(1883) Bertold., Const., ann. 1082.
(1884) Voigt, liv. XII, p. 574.
(1885) *Ibid.*, p. 575.
(1886) Cicéron, *Pro Milone.*
(1887) *Osee*, I, 7.

Tel est l'oracle que Dieu semble avoir prononcé sur le nouveau peuple. Saint Paul nous dit que les services de la philosophie n'ont pas été acceptés pour le salut du monde, parce que la philosophie avait été infidèle à sa mission dans la gentilité (1888). Il semble que l'épée a été frappée de la même malédiction et de la même stérilité, en punition de la même félonie. L'épée sans doute a été plus d'une fois tirée avec honneur pour l'Eglise, et certes nous avons nommé avec autant de fierté que personne nos héros chrétiens. Nous le reconnaissons, la sainte Eglise a deux glaives pour sa défense, et elle a droit de réclamer en souveraine les services de l'un et de l'autre : tous deux ont été remis aux mains de Pierre (1889), mais avec une diversité de destinées qui se révèle tout d'abord. Si le Sauveur n'interdit pas à Pierre une légitime défense, il s'émeut à la première blessure, et il ne tarde pas à prononcer une pacifique parole : *Converte gladium tuum in locum suum* (1890). Désormais, le rôle de Pierre est indiqué : investi de la juridiction sur le glaive matériel, il lui commandera toujours, mais pour le faire rentrer dans le fourreau. Le Sauveur prononce encore en cette circonstance cette prophétique sentence : « Tous ceux qui prendront le glaive, périront par le glaive (1891). » Singulière destinée, accomplie à Dragonara comme à Castelfidardo, sur Harold, Herlembald et Rodolphe, comme sur les chefs de la Ligue et de la Vendée. En ouvrant le ciel à leur martyre, Dieu voulait sans doute rappeler à la terre que le glaive qui s'est brisé dans leurs mains n'est plus aujourd'hui le glaive du salut.

L'épée de la victoire, c'est maintenant la parole du Christ (1892), celle que saint Jean vit sortir de la bouche du Fils de l'homme, pour subjuguer les nations (1893) : remise aussi à saint Pierre, elle est l'héritière des bénédictions, et elle a supplanté le glaive antique : « Les armes de notre milice ne sont plus les armes matérielles, » dit saint Paul (1894). « Revêtons-nous des armes de lumière, » écrit-il aux fils belliqueux de Romulus (1894*). « Revêtez-vous de l'armure de Dieu, dit-il encore, pour résister aux agressions ténébreuses de Satan. Car notre lutte n'est point contre des ennemis de chair et de sang, mais contre d'invisibles agents qui font mouvoir ce monde, contre des principes de malice répandus dans l'air... Prenez donc le glaive spirituel, qui est la parole de Dieu (1895). »

C'étaient les doctrines, nous l'avons dit, qui poussaient contre Rome ces hordes barbares : les vagues ne pouvaient refluer que sous l'action des doctrines contraires. Les lances et les boucliers se heurtaient sans rien décider : la victoire ou la défaite était dans une autre région.

Providentiellement privé de tous les appuis matériels, Grégoire prit en main ce glaive de la parole, comme l'illustre Gébehard l'avait fait naguère. Sans doute, il était tard; sans doute, il eût fallu une *légion* pour la défense, comme il y en avait une pour l'attaque. Mais l'affirmation descendue de la Chaire de saint Pierre était d'un poids immense; Grégoire prenait l'initiative d'un combat que d'autres pouvaient soutenir, il montrait la voie du salut.

Sujet de l'épître à Hermann.

César était-il subordonné au Vicaire de Jésus-Christ ? A qui revenait la direction du genre humain ? Question suprême, s'il en fut jamais. Satan veut redevenir « le prince de ce siècle; » le Christ veut rester « le Roi des siècles. » Satan veut ressusciter l'empire romain; le Christ veut conserver l'Eglise : « Or, l'un et l'autre, l'ennemi et l'ami du genre humain, pour amener les hommes à leurs fins, n'avaient pas de moyen plus naturel que de les enseigner (1896). » De même que la souveraineté de Jésus-Christ est pour les apôtres le dogme capital, la suprématie de César est le principe fondamental de l'école opposée. Dans le vocabulaire chrétien, *Dominus* signifie Jésus-Christ; dans le vocabulaire de l'autre école, le même mot signifie César.

Il y avait deux siècles que la conspiration de relever l'empire romain germait sous le ciel brumeux de la Germanie; et il y avait deux siècles qu'on prônait la prérogative de

(1888) *I Cor.* I, 21.
(1889) *Luc.* XXII, 38.
(1890) *Matth.*, XXVI, 52.
(1891) *Ibid.*
(1892) *Isa.* XLIX, 2.
(1893) *Apoc.* I, 16; XIX, 15.
(1894) *II Cor.* X, 4.
(1894*) *Rom.* XIII, 12.
(1895) *Ephes.* VI 11.
(1896) Lacordaire, t. II, p. 92.

César. Qui songeait à s'en alarmer, pendant que le Souverain Pontife était vassal ? La Papauté s'est enfin affranchie, et elle a voulu affranchir l'épiscopat. C'est alors que César s'est levé terrible, et qu'il a juré d'écraser dans Rome la puissance rivale. C'est alors que le grand ennemi de l'Eglise s'est révélé. Ce n'est ni tel évêque, ni tel antipape, ni tel abus de détail ; l'ennemi capital, c'est le césarisme. L'incontinence des clercs, la simonie, le détournement des biens ecclésiastiques, et bien d'autres vices contre lesquels Grégoire VII a légiféré pendant les premières années de son règne, n'étaient que les branches de l'arbre du mal ; le césarisme en était le tronc. C'est contre ce tronc, longtemps ménagé, que le Pontife va diriger maintenant le glaive de la parole de Dieu. Aussi, la lettre dont nous avons à rendre compte (1896*), est-elle non-seulement le grand événement de cette année, mais la grande œuvre de ce pontificat. Elle est demeurée comme un de ces môles jetés sur le rivage de l'Océan par quelque puissante main, pour endiguer les vagues, et contre lesquels les vagues se ruent avec une fureur que les siècles n'ont point calmée, toutes les fois que se déchaîne la tempête. Objet des attaques passionnées du Gallicanisme, dont elle est la contradiction directe, elle est importante surtout à ce titre (1897). Bossuet qui la réfute, Rohrbacher qui la défend, oublient de la reproduire ; nous réparerons cette lacune.

Hermann, évêque de Metz, auquel elle est adressée, est le même qui avait déjà provoqué la lettre de Gébehard : il n'avait pas été exempt de toute défaillance, comme semble l'insinuer ce début :

« La disposition où vous témoignez être, de braver travaux et périls pour la défense de la vérité, est une grâce du ciel, qui ne laisse jamais ses élus s'égarer pour longtemps, ni chanceler et tomber tout à fait. Si au jour de la persécution ils sont ébranlés par le souffle de l'épreuve, c'est pour leur bien, et, après un moment d'hésitation, ils se retrouvent plus forts que jamais. Parmi les lâches, c'est une rivalité à qui fuira le plus vite ; parmi les braves, c'est une émulation à qui combattra le plus vaillamment. Aimez à être au premier rang dans la sainte milice : vous serez d'autant plus près du Christ notre chef, et d'autant plus digne de lui.

« Vous désirez être soutenu et prémuni contre la témérité de ceux qui disent, avec une criminelle légèreté, que le Siége apostolique n'avait pas le droit d'excommunier le roi Henri, ce contempteur de la religion, ce destructeur de l'Eglise et de l'Etat, ce fauteur et complice des hérétiques. Pouvions-nous délier ses sujets du serment de fidélité ? L'Ecriture se charge de répondre à chaque page, et ceux qui outragent ainsi la vérité, ne le font point par ignorance.

Immunité des rois combattue.

« Qui donc ignore cette parole du Sauveur : « Tu es Pierre et sur cette pierre je bâtirai « mon Eglise... Je te donnerai les clefs du « royaume des cieux, et tout ce que tu lieras « sur la terre sera lié dans le ciel, et tout ce « que tu délieras sur la terre sera délié dans « le ciel (1898) ? » Est-ce que les rois sont ici exceptés ? Est-ce qu'ils ne sont pas de ces brebis que le Fils de Dieu a confiées à Pierre ? Qui se croira soustrait à ce pouvoir universel de lier et de délier, si ce n'est l'infortuné qui refuse de porter le joug du Seigneur, pour se courber sous les chaînes de Satan (1899) ?

« Cette disposition de la volonté divine, cette prérogative de l'Eglise donnée et confirmée au chef des apôtres, a été acceptée et maintenue avec vénération par les saints Pères : dans les conciles généraux, dans leurs écrits, dans leurs actes, ils ont toujours appelé la sainte Eglise romaine la Mère commune des fidèles. Ils sont unani-

(1896*) Epist. l. IX, ep. 21.

(1897) Le premier des quatre articles rédigés par Bossuet dans l'Assemblée de 1682, contient cette *déclaration* : « Les rois et les princes, quant au temporel, ne sont soumis par l'ordre de Dieu à aucune puissance ecclésiastique, et ne peuvent directement ou indirectement être déposés par l'autorité des clefs, ni leurs sujets être dispensés de l'obéissance ou absous du serment de fidélité. »

(1898) *Matth.* XVI, 18, 19.

(1899) Le protestant Voigt a dit : « Les preuves que Grégoire apporte sont rigoureuses ; et elles suffisaient, puisque, d'après la législation de l'époque, l'anathème entraînait la déposition. Un roi excommunié était, au bout d'un certain temps, un roi détrôné. » Cette connexion, méconnue par Fleury et Bossuet, était fondée sur la raison, qui ne permet guère de laisser la direction d'une armée, ou d'une province, à un sujet qui a perdu sa nationalité. Dieu lui-même a mis cette condition à la royauté : *Non poteris alterius gentis hominem regem facere, qui non sit frater tuus.* (*Deut.* XVII, 15.)

mes à dire que toutes les affaires majeures, que le jugement des autres Eglises lui appartiennent; que ses jugements sont sans appel, que personne ne doit ni ne peut les récuser... Le bienheureux Pape Grégoire, dans le privilége du monastère de Saint-Médard, déclare déchus de leur dignité, les rois qui oseront violer les décrets du Siége apostolique. Si un Pontife si plein de mansuétude a prononcé, non-seulement la déposition, mais l'excommunication et ses éternelles suites, contre les violateurs des droits d'un hospice ; qui osera nous blâmer d'avoir porté le même arrêt contre le contempteur de tous les décrets apostoliques, l'oppresseur acharné de l'Eglise sa Mère, le dévastateur du royaume, le spoliateur et le destructeur atroce des Eglises? Qui l'osera, si ce n'est son semblable? Si quelqu'un est l'ami de telles gens, dit un auteur apostlique, il est lui-même un démolisseur de l'Eglise : s'il est avec nous de corps, il est contre nous de cœur et d'âme, et il est bien plus dangereux qu'un ennemi extérieur et connu (1900).

Supériorité des Pontifes sur les rois.

« Quand les rois essaient de faire plier les prêtres sous leurs volontés, à qui peut-on mieux les comparer qu'à ce chef de tous les fils de l'orgueil, qui s'est attaqué au Pontife suprême, au Chef du sacerdoce, au Fils du Très-Haut, et qui lui a dit, en lui montrant tous les royaumes de la terre : « Je te donnerai tout cela, si tu te prosternes pour m'adorer? » Qui doute que les prêtres du Christ ne soient les Pères et les maîtres des rois et des princes, comme de tous les fidèles? N'est-ce pas une folie digne de pitié, qu'un fils veuille asservir son père, et un disciple son maître? qu'un fidèle veuille tenir dans ses liens celui auquel il reconnaît le droit de le lier et de le délier lui-même, non-seulement sur la terre, mais dans les cieux? Voilà ce que comprenait Constantin, comme le rappelle saint Grégoire à l'empereur Maurice : Ce grand monarque, le seigneur des rois et des princes de presque tout l'univers, prit place après tous les évêques, au concile de Nicée. Il ne voulut point prononcer sur un litige ; mais, les appelant des dieux, il dit que c'était à lui d'être jugé par eux. Le Pape Gélase, représentant à l'empereur Anastase qu'il ne devait point s'offenser de la vérité, ajoutait : Il y a deux choses qui régissent ce monde, l'autorité sacrée des Pontifes et la puissance royale. Mais la prépondérance des Pontifes est manifeste, puisqu'au jugement de Dieu, ils doivent rendre compte des rois eux-mêmes. C'est donc vous qui dépendez de leurs jugements, et ce n'est point à eux à se courber sous votre volonté.

« Fondés sur ces oracles et sur ces autorités, bien des Pontifes ont excommunié des rois et des empereurs. Le Pape Innocent excommunia l'empereur Arcade, qui avait consenti à l'expulsion de saint Jean Chrysostome (1901). Le Pape Zacharie déposa un roi des Francs, non pour ses méfaits, mais parce qu'il n'était point à la hauteur de sa charge, et il lui substitua Pépin, père de Charlemagne, déliant les Français du serment de fidélité (1902). C'est ce qui arrive fréquemment à l'égard des gens de guerre attachés à des évêques que le saint Siége dépose (1903). Le bienheureux Ambroise, qui, bien que saint, n'était pourtant pas Pontife universel, excommunia le grand empereur Théodose (1904), pour une faute

(1900) Ce passage est tiré d'une lettre attribuée à saint Pierre, sur l'ordination de saint Clément. (Coteł, p. 540.) Que cette lettre soit de saint Pierre, nous n'en avons pas de preuves; Grégoire VII en avait peut-être. En tout cas, il ne s'appuie nullement sur ce texte, et Bossuet ne semble pas fondé à dire : *Hoc uno testimonio, hac traditione nititur.* (*Defens.* l. I, sect. I, c. 8.)

(1901) Fleury observe : « Arcade est seulement excommunié et non pas déposé de la dignité impériale; de quoi toutefois il était question dans l'affaire du roi Henri. »

Henri aussi resta bien longtemps excommunié, avant d'être déposé. L'Eglise n'urge pas sans nécessité les conséquences d'une sentence : *Retractat cogitans ne penitus pereat.* (*II Reg.* XIV, 14.) S'ensuit-il qu'elle n'a pas le droit d'en venir aux sanctions rigoureuses et aux moyens extrêmes, lorsqu'elle est bravée pendant des années comme par Henri? Dieu n'a pu la laisser désarmée devant la désobéissance : *In promptu habentes ultcisci omnem inobedientiam.* (*II Cor.* x, 6.) Il est mal d'arguer de sa longanimité, pour la représenter aux rois comme impuissante. C'est de mauvaise théologie, et de mauvaise politique.

(1902) Bossuet cite la Glose qui observe : *Dicitur deposuisse, qui deponentibus consentit.* Toujours est-il que le Pape prononça en souverain dans cette affaire.

(1903) Bossuet trouve cela tout simple et parfaitement légitime : il n'y a que les rois d'invulnérables, comme les déesses d'Homère.

(1904) Cela prouve qu'il pouvait excommunier les rois, dit Bossuet, mais non pas les déposer. Bossuet veut bien que saint Pierre puisse lier *dans le ciel*, mais non pas *sur la terre.* — *Quanto magis*

que d'autres prêtres ne trouvaient pas tellement énorme. Vous voyez, dit ce saint docteur, les rois eux-mêmes s'incliner sous la bénédiction des prêtres, et baiser leur main avec vénération.

« Songez qu'on accorde à un simple exorciste plus de pouvoir qu'à aucun laïque couronné, quand on l'établit souverain spirituel pour chasser les démons. Car tous les rois et princes de la terre qui ne vivent pas religieusement, ont pour maîtres les démons, et subissent le plus humiliant esclavage. Ils veulent commander; mais ce n'est pas, comme les véritables prêtres, pour la gloire de Dieu et le bien des âmes : c'est pour satisfaire leur orgueil et assouvir une révoltante vanité. Or les exorcistes ont autorité sur les démons de la part de Dieu ; à plus forte raison sur ceux qui sont esclaves et membres des démons. Et si les exorcistes ont sur les rois une telle prééminence, à combien plus forte raison les prêtres ?

« Quand un roi arrive à ses derniers moments, pour éviter la prison de l'enfer, pour arriver à la région de lumière, pour échapper aux liens de ses péchés, il implore en suppliant le secours du prêtre. Or, qui jamais implora à sa dernière heure le secours d'un roi de la terre ?

« Quel roi, quel empereur peut, en vertu de son ministère, arracher une âme au pouvoir de Satan, et l'enrôler parmi les enfants de Dieu? Quel prince peut faire descendre sur l'autel le corps et le sang du Seigneur ? Quel monarque peut ordonner un prêtre, ou le déposer? Qui donc peut douter de la supériorité du sacerdoce sur la royauté ? Et si les rois sont soumis au jugement des prêtres, n'est-ce pas du Pontife romain surtout qu'ils sont justiciables ?

Origine de la royauté.

« Quoi! une dignité tout humaine, inventée par des gens qui ne connaissaient pas même Dieu, ne sera pas soumise à celle que la sagesse du Tout-Puissant a établie pour son honneur, et que sa miséricorde a donnée au monde? Le Fils de l'Eternel, Dieu et homme, assis à la droite de son Père, a dédaigné cette royauté grossière dont s'enorgueillissent les fils du siècle, et il a couru avec amour au sacerdoce de la croix. Qui ne sait que la royauté a commencé par des hommes qui, ignorant Dieu et poussés par Satan le prince de ce monde, ont ambitionné par une aveugle passion et un révoltant orgueil de dominer sur leurs pareils par l'insolence et la rapacité, par la perfidie et la cruauté, par tous les crimes enfin? »

Grégoire a ici en vue cette royauté païenne dont Henri se faisait l'héritier, puisqu'il se faisait appeler César, et non cette royauté patriarcale qui venait de Dieu et qui représentait son autorité sur la terre. Notre-Seigneur réprouve aussi cette royauté profane, quand il dit : « Vous savez que les rois des nations règnent en dominateurs : il n'en sera pas ainsi parmi vous (1905). » Mais il est une royauté bénie que le Sauveur veut ramener sur la terre et dont il se donne lui-même pour le modèle : « Que celui qui tiendra entre vous le premier rang soit le serviteur de tous, comme le Fils de l'homme... » L'humanité est intéressée à ce que le pouvoir accepte ce divin type, et non celui des rois païens : l'un vient du ciel, l'autre est sorti des enfers; l'un est le type primitif, l'autre est l'abus de l'autorité.

C'est ce que dit très-bien Bossuet, citant Justin qui consigne à la première page de son *Histoire* le souvenir de cette autorité patriarcale (1906). Il flétrit lui-même le fondateur de la royauté païenne (1907). Il s'accorde avec Grégoire VII en reconnaissant que Satan escalada le pouvoir, en la personne de Nemrod et de ses pareils (1908); mais il réclame pour les dépositaires primitifs de l'autorité, établis par Dieu, et non par Satan. Légitime réserve! Ce n'est point eux que Grégoire attaque, mais les Nemrod, les Sésostris, les Nabuchodonosor, les Alexandre, les César et leur impériale lignée. Le mot *rois* a cette acception restreinte dans la Sainte Ecriture : on a remarqué fort justement qu'il y apparaît pour la première fois avec les cinq conquérants

sæcularia! dit saint Paul. (*I Cor.* VI, 3.) Bossuet n'admet pas cette logique : cela eût amoindri le grand roi.

(1905) *Luc.* XXII, 25 : *Reges gentium dominantur eorum.*

(1906) « Primus omnium Ninus (Nemrod), rex Assyriorum, veterem et quasi avitum gentibus morem novæ imperii cupiditate mutavit. » (Just., *Hist.* lib. I.)

(1907) « Primus Nemrod nominatur, qui vicinas civitates, utique jam per legitima imperia constitutas, invaserit, pessimo quidem exemplo. » (*Defens.* lib. I, sect. 1, c. 10.)

(1908) Tam excellens bonum diabolus, omnis divini operis interpolator, occupavit. » (*Ibid.*) — Grégoire avait dit : *Diabolo mundi principe, agitante.* Bossuet est encore plus énergique.

qui viennent dévaster la Pentapole, au temps d'Abraham (1909). Quand les Hébreux demandent un *roi*, c'est pour être comme les nations (1910), et Samuel leur dit : « Voilà le droit du roi (1911). » C'est sous ce titre qu'il énumère toutes les tyrannies païennes. Il parle évidemment de la royauté dans un sens déterminé, du césarisme, qui a existé longtemps avant César ; et Grégoire VII, se retrouvant en face de cette royauté, vingt siècles après Samuel, parle de celle-là, et non d'une autre (1912).

La royauté aux yeux de la foi.

On avait poussé la royauté à ces prétentions d'indépendance par de trompeuses adulations, on l'enivrait d'encens, on la saturait d'ambroisie; et c'est pourquoi un moderne César a dit : « On ne peut coucher dans le lit des rois sans gagner la folie. »

Grégoire, allant chercher le mal dans sa source, oppose au poison de la flatterie l'antidote des vérités chrétiennes, et il termine sa lettre par ces austères leçons :

« Les rois! Mais ce titre convient aux vrais chrétiens, bien plus qu'aux mauvais princes : les premiers règnent sur leurs passions, les seconds sont des esclaves qui tyrannisent les autres; les premiers sont membres de Jésus-Christ, les autres de Satan; les premiers ont en perspective de régner éternellement avec leur immortel Souverain, et les autres de partager l'éternelle damnation du prince des ténèbres

« Si de mauvais évêques s'attachent à un prince, qu'ils aiment et qu'ils craignent à cause des honneurs qu'ils tiennent de lui, il n'y a pas lieu de s'en étonner. De même que les élus sont étroitement unis à leur chef, ainsi les réprouvés forment contre les bons une ligue acharnée, avec celui qui est le principe de toute malice. Il ne faut pas argumenter contre eux, mais gémir sur eux avec larmes, afin que le Tout-Puissant les arrache aux chaînes de Satan....

« Si le jugement de la sainte Eglise frappe avec tant de rigueur un particulier pour le meurtre d'un seul homme, quelle sera sa sévérité envers les rois, qui livrent à la mort des milliers de victimes pour la gloire de ce monde? Ils ont bien l'air quelquefois de regretter tant de massacres ; mais, au fond, ils s'y complaisent, comme dans un élément de leur gloire, et ils ne voudraient pas n'avoir pas fait ce qu'ils ont fait. Ils ne sont point peinés d'avoir précipité tant d'hommes dans les enfers; ils ne songent point à restituer ce qu'ils ont acheté au prix du sang : leur pénitence est donc vaine devant Dieu. Aussi compte-t-on bien peu de saints, parmi tant de rois qui ont occupé tant de trônes; tandis que, dans la seule dynastie des Pontifes romains, on en trouve environ cent depuis saint Pierre.

« Les chrétiens ne doivent donc point ambitionner des couronnes. Qu'ils se souviennent plutôt de cette règle du bienheureux Pape Grégoire : L'homme vertueux ne doit monter sur le trône que malgré lui, et l'homme sans vertu ne doit y monter dans aucun cas. Si tous les hommes religieux ne s'approchent qu'avec effroi du siége pontifical, où pourtant on devient meilleur, en vertu d'une légitime consécration, par les mérites du bienheureux Pierre, avec quelle terreur doit-on aborder le trône des rois, où la vertu même s'altère, comme on le voit par Saül et David?

« L'affection naturelle ne doit point déterminer les rois à placer leurs fils à la tête du troupeau acheté par le sang d'un Dieu, s'ils peuvent trouver un guide meilleur et plus utile : ce serait aimer son fils plus que Dieu, ce serait trahir la sainte Eglise. »

Reproche de nouveauté.

« Nous admirons pleinement, dit Bossuet, ce Pontife qui s'insurge de toute la grandeur et de toute l'élévation de son âme, contre les rois simoniaques et protecteurs des crimes (1913).» Mais, c'était chose nouvelle (1914)! «Nous voyons que les chrétiens ont obéi sans résistance aux empereurs païens, même aux persécuteurs les plus cruels, » dit Fleury (1915), et cela, d'après l'ordre formel de saint Pierre : « Soyez sou-

(1909) *Gen.* XIV, 1.

(1910) *Rex erit super nos, et erimus sicut omnes gentes.* (*I Reg.* VIII, 20.)

(1911) *Hoc erit jus regis.* (*Ibid.*, 11.)

(1912) Il l'a dit lui-même : *Hæc de regibus qui non Deo, sed sibi regnant.*

(1913) *Defens.* l. I, sect. 1, c. 10 : « Omnino Gregorium admiramur magno et erecto animo insurgentem in reges simoniacos, et scelerum defensores. »

(1914) *Ibid.* c. 10 : Magnifica in speciem, sed ipsa re vana, certe hactenus inaudita... Nova et insolita.

(1915) Opusc., p. 18.

« mis à toute créature, soit à l'empereur, soit « aux gouverneurs (1916). »

Mais il se produit des nouveautés dans la vie de l'Eglise, comme dans la vie des individus, à mesure qu'elle se développe. Dans le temps où saint Pierre parlait ainsi, saint Paul écrivait : « Toute créature gémit, et est encore dans l'enfantement, attendant la prise de possession des enfants de Dieu (1917). » Le nouveau peuple était né, il était dans le monde, mais il n'était pas en jouissance de sa royauté : « Tant que l'enfant de famille est en bas âge, il ne diffère en rien de l'esclave, quoiqu'il soit le maître de tout; mais il est sous des tuteurs et des régisseurs, jusqu'au temps fixé par son père (1918. » L'ancien peuple de Dieu naquit aussi dans l'esclavage. Il fut dit à Abraham : « Sachez et soyez prévenu que votre race sera étrangère dans une terre qui ne lui appartiendra pas; ils la soumettront à la servitude, et l'affligeront pendant 400 ans. Mais, à la fin, je ferai justice des oppresseurs, et elle sortira de l'esclavage avec de grandes richesses (1919). » Ce fut une nouveauté pour les enfants d'Abraham, courbés sous le poids des fardeaux, de résister à Pharaon et de respirer l'air de la liberté. Ce fut une nouveauté pour eux de livrer des batailles, de vaincre Amalec, d'exterminer Og et Séhon. Ce fut une nouveauté pour eux de posséder en propre la terre de Chanaan, et de presser de leur pied victorieux le cou de ces rois, devant qui leurs pères s'étaient prosternés (1920) :

« Tout leur arrivait en figures (1921). » Ce fut aussi une nouveauté pour les Chrétiens de voir Constantin arborer la croix, et d'entendre un évêque dire à un conquérant barbare : « Courbe le cou, fier Sicambre (1922). » Ce fut un autre étonnement de voir Théodose déposer aux pieds d'Ambroise sa couronne baignée de larmes ; d'entendre le Pape Gélase excommunier Arcade, les évêques d'Espagne déposer le roi Wamba, et ceux de France, Louis le Débonnaire, etc., etc. A mesure que l'Eglise grandissait, elle faisait sentir aux peuples sa bienfaisante influence, comme le soleil qui monte sur l'horizon. Le règne du Christ se complétait, et toute tyrannie, toute guerre fût devenue impossible, si les hommes, ennemis de leur bonheur, n'eussent limité l'autorité salutaire qui leur apportait tant de biens.

Henri était le champion des anciennes servitudes, Grégoire le promoteur des libertés nouvelles. Si c'était une nouveauté d'enchaîner un tyran armé de tant de puissance et de tant d'astuce, c'était une nouveauté qu'il fallait encore bénir. Qu'avons-nous gagné à l'indépendance des rois vis-à-vis de la Papauté? Fleury va nous répondre : « Si quelque étranger, zélé pour les droits de l'Eglise, et peu disposé à flatter les puissances temporelles, voulait faire un traité des SERVITUDES de l'Eglise gallicane, il ne manquerait pas de matière ; et il ne lui serait pas difficile de faire passer pour telles, les appellations comme d'abus, la connaissance du possessoire des bénéfices par les juges laïques, la régale, les décimes, la rareté des conciles, le jugement des clercs en cour laïque, la succession des parents aux biens des ecclésiastiques, l'amortissement, etc., etc.; et il se moquerait fort de la vanité de nos auteurs de palais, qui avec tout cela font tant sonner ce nom de liberté (1923). » Peut-être, au lieu de rire sur eux, il pleurerait sur Bossuet et Fleury, esclaves à la cour du grand roi, au point de n'y pouvoir porter l'habit ecclésiastique, ni échapper, en face de l'adultère, aux compliments officiels que nous connaissons. Si Grégoire VII, sortant de sa tombe, eût rencontré sur le seuil du palais ces prélats travestis, quel foudroyant regard il eût laissé tomber sur leur honte.... et sur leur audace! Il leur eût dit, j'imagine, en les prenant en pitié :

« Vous pouvez bien souffrir ma folie : vous êtes si sages vous-mêmes! »

« Vous endurez qu'on vous réduise en servitude, qu'on dévore votre honneur ; vous endurez qu'on vous mette sous les pieds, qu'on soufflète en face votre dignité.

« Je le dis à ma confusion : j'avoue n'avoir jamais eu tant de courage (1924). »

(1916) *I Petr.* II, 13, 14.
(1917) *Rom.* VIII, 22.
(1918) *Galat.* IV, 1.
(1919) *Gen.* XV, 13.
(1920) *Josue.* X, 24 : *Ponite pedes super colla regum istorum.*
(1921) *I Cor.* X, 11
(1922) Greg. Tur. : *Depone mitis colla Sicamber!*
(1923) Fleury, *loc. cit.*
(1924) *II Cor.* XI, 19 seqq. : *Libenter sufferitis insipientes, cum sitis ipsi sapientes. Sustinetis enim si quis vos in servitutem redigit, si quis devorat, si quis accipit, si quis extollitur, si quis in faciem vos cædit... Secundum ignobilitatem dico, quasi nos infirmi fuerimus in hac parte.*

L'intérêt des peuples et des rois.

« Nous croyons, dit Fleury, que la doctrine des ultramontains tend à troubler la tranquillité publique, et met la vie des souverains en péril (1925. »

La tranquillité! Mais ce n'est pas le but suprême : l'essentiel pour le navire, c'est d'arriver au port; l'important pour l'humanité, c'est d'atteindre son immortelle destinée.

La tranquillité! Est-elle donc plus assurée lorsque le monde est livré aux caprices des rois? Les ambitions rivales, jalouses, insatiables, ne sont-elles pas ces vents contraires que Daniel vit se heurter et lutter ensemble sur une mer orageuse? Le Pape est comme ce souverain, que le poëte nous montre assis sur un rocher immobile : « Il comprime dans leur antre les vents tumultueux, et les tempêtes mugissantes; sa voix les domine, son bras les enchaîne dans leur prison profonde. Repoussant l'esclavage, ils font retentir la montagne de leurs bruyants murmures, et grondent autour de leurs barrières. Toujours calme, le dieu est assis sur le sommet du rocher, un sceptre à la main; il contient leur fougue, et tempère leur courroux. Sans ce frein salutaire, dans leur rapide essor, ils emporteraient le ciel, la terre et l'onde, et les disperseraient dans l'espace (1926). »

En considérant les agitations de son siècle, le protestant Leibnitz souhaitait, pour le repos du monde, que tous les rois reconnussent ce tribunal suprême de la Papauté, et vinssent y déférer leurs querelles. — Les ultramontains sont donc autorisés à croire que leur doctrine serait toute favorable à la tranquillité publique.

Mais la sécurité des rois! Nous croyons que cette doctrine la protége également. Dans les cinq premiers siècles de l'Eglise, les empereurs étaient indépendants de cette suzeraineté. Que l'on compte combien d'entre eux ont péri de mort violente : leur pied glissait sur les marches de ce trône toujours baigné de sang. Depuis bientôt quatre siècles, les rois ont secoué ce joug odieux de la Papauté; or c'est l'ère nouvelle des régicides comme des révolutions. Si les souverains ne sont point justiciables d'une autorité modératrice, ils le seront de l'arbitraire des peuples, des révoltes, du poignard.

« Les sujets mécontents, dit Fleury (1927), accuseront le prince devant le tribunal ecclésiastique : si, étant excommunié et déposé, il continue à user de sa puissance, ce sera selon eux un usurpateur et un tyran, et il se trouvera des fanatiques pour en délivrer le public. » Et si les sujets mécontents n'ont aucun recours, il ne se trouvera plus d'Harmodius et d'Aristogiton, de Brutus et de Chéréas? « Prenant les preuves des libertés gallicanes, on pourrait apporter des pièces pour le moins aussi fortes, qui prouveraient les propositions contradictoires. » C'est Fleury lui-même qui nous fait de bonne grâce cet aveu (1928). C'est en encourageant par la servilité le despotisme de Henri VIII, qu'on a préparé l'échafaud de l'infortuné Charles I^er^; et c'est en affranchissant Louis XIV de tout frein, qu'on a provoqué la réaction de 89, et finalement le 21 janvier.

La sauvegarde des rois, c'était le rayon lumineux que reflétait sur leur front la tiare : « Princes de la terre, dit le cardinal Baluffi, en adoptant les théories séduisantes des hommes qui affichaient un grand zèle pour vos droits, vous avez sapé votre trône. Vous espériez qu'en dominant l'Eglise, vous alliez arriver au plus haut degré du pouvoir; et voilà que misérablement déchus, vous n'êtes plus guère que les esclaves de ceux qui vous prodiguaient hypocritement leur encens. Vos révoltes contre l'Eglise vous ont attiré, par un juste retour, la révolte de vos peuples. » Voici une autre parole non suspecte, qui vient jeter à leur crédulité l'insulte de la vérité et de la lumière : « De temps immémorial, dit Proudhon, l'Etat a tendu à se rendre indépendant de l'Eglise. Les rois, les premiers révolutionnaires, parviennent à souffleter le Pape avec leur gantelet de fer. Ils ne comptaient plus relever que de leur droit et de leur épée. La royauté, s'insurgeant contre le Pape, commença dès lors à marcher à sa perte. Le schisme existait donc depuis des siècles entre l'autel et le trône, au grand dommage de l'Eglise et de la monarchie.... L'Eglise ainsi humiliée, le principe d'autorité était frappé dans sa source; le pouvoir n'était plus qu'une om-

(1925) Fleury, *loc. cit.*, p. 19.
(1926) Virgile, *Æneid.*, lib. I.
(1927) Fleury, *loc. cit.*, p. 19.
(1928) *Ibid.*, p. 107.

bre. Chaque citoyen pouvait demander au gouvernement : Qui es-tu, pour que je t'obéisse? Le socialisme ne faillit pas à montrer cette conséquence; et quand, à la face de la monarchie, la main étendue sur une charte qui niait l'Evangile, il osa se dire *anarchiste*, négateur de toute autorité, il ne fit que tirer la conséquenee d'un raisonnement qui se déroulait depuis des milliers d'années sous l'action révolutionnaire des gouvernements et des rois. »

C'était donc une prophétique parole que celle qu'adressait Grégoire VII à la royauté insoumise : « On n'avance à rien pour sa liberté, en secouant le joug de saint Pierre : plus on est indépendant de ce côté, plus on devient esclave (1929). »

Troisième siége de Rome,

Le révolutionnaire Henri, résolu de ramener le monde aux jours de Néron (1930) et de Caligula, lança avec une nouvelle fureur contre la Ville sainte toute la milice des enfers : « Au commencement de 1083, il revint une troisième fois devant Rome, avec la ferme resolution de tout tenter pour s'en rendre maître. Ses troupes étaient considérablement augmentées. Il commença par livrer un violent assaut à la Cité léonine, du côté de la Toscane; il y éleva des retranchements, et inquiéta vivement les assiégés; ceux-ci reculèrent, et Henri, maître de la Cité léonine, éleva sur le mont Palatin un fort, dont la garnison fit beaucoup de mal aux Romains (1931). Le danger de Grégoire devint plus grand que jamais ; l'empereur mit tout en œuvre pour gagner les Romains : il employa tour à tour les présents, l'or, les promesses, pour séduire les grands (1932). »

Cependant rien n'avançait, rien n'aboutissait, et l'orgueilleux monarque se voyait menacé pour la troisième fois d'une humiliante retraite. Le ciel semblait se déclarer contre lui, et l'ange exterminateur planer sur son armée : « Les assiégeants souffrirent horriblement pendant tout l'été des maladies causées par des chaleurs excessives (1933). De quatre cents hommes qui composaient la garnison du mont Palatin, il en resta à peine trente ; au nombre des morts se trouvait Ulrich de Cosheim. Cette poignée de soldats, se sentant trop faible pour résister aux attaques des Romains, sortit secrètement du fort, qui fut rasé aussitôt (1934) On disait que c'était l'épée de saint Pierre qui les avait frappés (1935).

Quelle éclatante confirmation pour la foi des peuples ! Comme l'anathème devait sortir de cette crise puissant et révéré, après une telle sanction ! Il fut donc donné un moment d'entrevoir à l'horizon des jours de triomphe et de royauté pour l'Eglise. La lutte ouverte, la lutte qui fait les martyrs et les Machabées, ne lui a jamais été défavorable : « Ne craignez pas ceux qui tuent le corps, » a dit le Sauveur. « Quand les masques sont jetés et les yeux dessillés, les soldats du Dieu vivant, si facilement conquis par l'imposture, retrouvent l'héroïsme devant le glaive, et le martyre rachète d'inconcevables faiblesses. Satan perd le fruit de ses longues manœuvres, au moment où il croyait consommer son succès. Alors il désavoue les sanglantes rigueurs, et revient aux modérés, serviteurs bien plus précieux pour lui que les bourreaux. »

Nouvelle conversion de Henri.

Henri avait toujours autour de lui de saints personnages, qui soupiraient pour la conversion de l'enfant prodigue, et auxquels il ouvrait ou fermait l'oreille selon les besoins de sa politique. Il s'était servi avec dextérité et bonheur de Sigefroi de Mayence, de saint Annon de Cologne. Il avait maintenant auprès de lui Hugues de Cluni, son parrain. Ce saint personnage se chargea d'être auprès du monarque l'écho des populations. Il ne lui dissimula pas que les fléaux qui semblaient se multiplier, depuis ses attaques contre Rome, impressionnaient les masses; que la récente lettre du Pontife laissait un grand nombre de lecteurs convaincus de la réalité de l'excom-

(1929) Epist. l. VIII, *Ad Herimannum*, ep. 21 : *Ad miseram libertatem minime proficit, quod potestatem Petri a superba cervice excutit.*

(1930) Anselme de Cantorbéry l'appelle *successeur de Néron*, comme plusieurs autres contemporains.

(1931) Sigeb. Gemb., ann. 1083. Bertold. Const.

(1932) Voigt, liv. XII.

(1933) Voici comment s'exprime l'annaliste saxon : *Æstas adeo fervida fuit, ut piscium copiosa multitudo in aquis periret. Magnus puerorum et senum interitus fuit morbo dysenterico.* Au moyen âge, les bouleversements de la nature avaient un grand poids, et faisaient beaucoup d'impression sur l'esprit du peuple.

(1934) Voigt, liv. XII.

(1935) Bertold. Const., ann. 1083. *Patrol.*, t. CXLVIII, col. 110 : *Vix triginta gladium S. Petri evaserunt.*

munication. Henri parut touché, ébranlé ; d'autres saints personnages vinrent à leur tour, et furent dupes d'une satanique astuce, qui devait, après tant de labeurs, donner la victoire au parti du mal.

L'espoir d'un accommodement devait détendre toutes les énergies de la résistance ; des pourparlers offraient le moyen d'atteindre par la corruption les plus fidèles dévouements ; enfin, des communications officielles, des colloques, des conférences, seraient aux yeux du peuple une abrogation indirecte de l'excommunication. Voilà les moyens de victoire que Henri appela à son aide, quand il vit que la force des armes ne suffirait pas : *Ad callida se argumenta convertit.* C'est avec des conversions qu'il avait relevé trois ou quatre fois déjà ses affaires ; c'est avec une conversion qu'il en consomma le succès (1936).

Il retenait depuis un an dans les fers Otton évêque d'Ostie, Pierre Ignée évêque d'Albe, Jean évêque de Porto, et plusieurs autres prélats : « Il leur rendit tout à coup la liberté. Il fit plus : il donna à tous ceux qui voudraient visiter Rome liberté entière, et leur garantit par un serment solennel toute sécurité. Enfin, pour achever de conquérir la faveur populaire, il dit en public qu'il voulait recevoir la dignité de la couronne impériale de la main du seigneur Pape Grégoire. Quand le peuple romain, avec tous les saints personnages, eut appris cette nouvelle, ce fut un élan d'universelle allégresse (1937). » Quelle heureuse issue ! quelle récompense, après tant de labeurs ! C'est la joie des Troyens devant le cheval de bois : *Sic notus Ulysses ?*

Grégoire entraîné et violenté.

Tous les respectables personnages que la conversion du monarque avait attendris firent auprès du Saint-Père une solennelle démarche : « Ils vinrent tout en larmes baiser les traces de ses pieds, et le supplièrent, avec les plus touchantes instances, d'avoir pitié de leur patrie presque perdue sans ressource, et de laisser tomber sur eux la compassion d'un père. Le Pontife, qui était prêt à souffrir la mort pour la justice et la liberté de l'Eglise, si le devoir l'exigeait, répondit avec assurance : « J'ai bien des fois éprouvé les artifices et les finesses du roi. Toutefois, s'il veut satisfaire à Dieu et à l'Eglise sur les points où il est manifestement coupable, volontiers je l'absoudrai, et je lui donnerai la couronne impériale avec la bénédiction. Autrement, je ne dois et ne puis vous écouter en ceci (1938). »

Il fallut débattre les points sur lesquels le roi avait à satisfaire, le mode de satisfaction, etc... De là, des entrevues dont Henri se promettait de tirer bon parti. Il mit peu à peu dans ses intérêts les négociateurs et la population tout entière : il pouvait dès lors se retrancher dans les conditions qui lui conviendraient.

« Le roi refusait de se plier aux exigences du Pontife, et le peuple priait le Pontife de recevoir le roi sans satisfaction ; l'insistance fut obstinée et se renouvela pendant plusieurs jours, et le Pontife restait inébranlable devant leurs aveugles supplications (1939). » Situation difficile, et qu'il eût fallu prévenir ! On eut recours à un expédient dilatoire, et qui avait pour l'autorité pontificale tous les inconvénients d'une défaite. On convint de remettre la décision de l'affaire à un concile ; comme si cette décision eût pu être autre que celle du Pape lui-même ! comme si elle eût été capable de lier Henri, dans le cas où elle ne serait pas conforme à ses vues ! Mais ce n'est pas à Grégoire qu'il faut attribuer ce qui se fit alors : on s'était chargé de délibérer pour lui : « Beaucoup de Romains étaient entrés dans la conspiration, les uns achetés par de l'argent, les autres séduits par des promesses, les uns et les autres fatigués par une résistance de trois ans. Enfin, presque tous, excepté le prince de Salerne, décrétèrent que le Pape Grégoire rassemblerait à Rome, au milieu du mois de novembre, un synode, dont les décisions sur l'affaire de la royauté ne pourraient être enfreintes ni par Henri, ni par les Romains, ni même par aucune autorité (1940). » Ainsi, le Pape descendait de son siége de juge, et était

(1936) Cf., *Patrol.*, t. CXLIII, col.. 126 : *Quia seipsum excommunicatum a Cluniacensi abbate, atque aliis religiosis Deum timentibus, pro certo haberi cognovit ; ut eorum simplicitatem melius circumvenire posset, ad callida se argumenta convertit.*

(1937) Bertold. *ibid.*, c. 126.

(1938) Acta, *Patrol.*, t. XCLIII, c. 127.

(1939) *Ibid.*

(1940) Bertold. *ibid.*, c. 110.

soumis à une sentence obligatoire et irréformable! Tout le concile de Bâle était là en germe. N'était-ce pas, d'ailleurs, déclarer discutables les actes contre lesquels Henri avait pris les armes, remettre en question la bonté de sa cause, comme au temps de Rodolphe? Les Romains furent bien coupables, et nous verrons bientôt le mystérieux mobile de cette conduite.

Lettres de convocation à un concile.

« Henri donna par serment toute sécurité pour aller au concile convenu, et pour en revenir. Le Pape, de son côté, convoqua par lettres à cette assemblée tous les évêques et abbés animés de sentiments religieux (1941). »

Parmi les lettres de Grégoire VII, nous en trouvons une qui paraît être la circulaire écrite par lui dans cette circonstance. Mais elle peut soulever quelques scrupules, et nous la donnerons sous toute réserve. Grégoire était alors aux mains des partisans de Henri, déjà liés à ce prince par un serment secret, comme nous le verrons tout à l'heure, et engagés à en finir dans un délai donné ; et déjà, avant cette demi-captivité, il craignait qu'on abusât de son sceau (1942).

Nous livrons cette pièce à l'appréciation des lecteurs :

« Grégoire Pontife, serviteur des serviteurs de Dieu, aux clercs et laïques qui ne sont point atteints d'excommunication, salut et bénédiction apostolique.

« Nous vous informons, frères et fils bien-aimés, que nous désirons extrêmement, et que nous décrétons par l'autorité apostolique, qu'un synode général soit assemblé en un lieu sûr et tranquille, où tous les membres de l'ordre clérical et tous les laïques, amis ou ennemis (1943), puissent se réunir sans crainte ; car nous nous proposons d'examiner, de découvrir par une sérieuse recherche, et de dévoiler à la face de l'univers, en l'arrachant de ses antres ténébreux, quel qu'il soit, ce perturbateur inconnu qui est la cause et l'auteur de tant de maux déchaînés depuis longtemps contre la religion chrétienne (1944). C'est lui dont l'impiété et la témérité inouïe se sont opposées jusqu'ici et se sont jetées à la traverse, pour empêcher une paix divine et une heureuse concorde de s'établir entre le Pontificat et la royauté (1945). Cette paix, nous désirons la rétablir et l'affermir dans ce concile, selon le vœu de la dévotion chrétienne.

« De plus, nous serons disposé à faire dans ce concile ce qui est juste pour l'honneur du bienheureux Pierre, selon les décrets des saints Pères, et, dévoilant la malice des méchants (1946), au sujet des reproches qu'on fait au Siége apostolique, et qui font murmurer certains de nos frères, nous montrerons évidemment son innocence ; pourvu pourtant (1947) qu'avant tout, les biens de la sainte Eglise romaine, dont on sait qu'elle est dépouillée, lui soient restitués, si la chose est légitime (1948).

« Mais il est un point que nous croyons important de vous notifier positivement, en prenant Dieu à témoin, c'est que Rodolphe, qui a été ordonné roi par les ultramontains (les Germains), n'a pas pris alors la couronne par notre ordre ni par notre conseil (1949) ; et que même, statuant en concile, nous avons décrété que, si les archevêques et évêques qui l'avaient ordonné ne pouvaient pas se justifier de ce fait, nous les déposions de leur dignité, et ledit Rodolphe de sa royauté (1950). Qui a dérangé cette disposition prise par nous? beaucoup de vous le

(1941) Bertold., *loc. cit.*

(1942) Epist. l. IX, ep. 7 : *Ne falsitatem aliquam facerent.*

(1943) C'était ouvrir le concile à une majorité schismatique. Bertold restreint l'invitation : *Religiosos episcopos et abbates vocavit.*

(1944) C'est une révélation qu'on fait pressentir. Ce bouc émissaire, qui doit porter les péchés de tous, et ceux de Henri en particulier, est indubitablement Guibert, que le prince venait de renvoyer pour le succès de sa comédie.

(1945) On voit quelle était la base du rapatriement projeté.

(1946) Qui ont provoqué l'excommunication d'un si bon roi!

(1947) Singulière restriction.

(1948) *Si dignum est.* C'est de la conciliation.

(1949) C'est ici l'endroit délicat. Si Grégoire n'avait point donné de conseil explicite, il avait donné une autorisation implicite très-suffisante. (Epist. ext. 33.) Il avait accrédité régulièrement ses légats : *Quibus indubitanter credere potestis;* et les légats avaient présidé régulièrement l'élection. Il ne pouvait guère réclamer le bénéfice de l'abstention.

Bossuet a dit : *Nos jurato Pontifici de ipso credimus; de legato, Saxonibus rem uti publicam affirmantibus, fidem negare vix possumus.* (*Decl.*, l. I, sect. 1, c. 9.)

Voltaire appelle Grégoire « un homme convaincu par ses propres lettres d'avoir fait un parjure. » (*Essai sur les Mœurs.*)

(1950) Il n'y a nulle trace de ce décret dans aucun concile, ni dans aucune lettre.

savent, et notre pénétration ne peut l'ignorer (1951).

« Si Henri et son entourage eussent gardé envers nous, c'est-à-dire envers saint Pierre, l'obéissance qu'ils avaient promise, je le dis avec confiance, ces malheurs, ces homicides, ces parjures, ces sacriléges, ces trahisons, cette hérétique et funeste simonie, ne seraient pas arrivés (1952). Ainsi efforcez-vous de contribuer à la tenue d'un synode tel que nous l'indiquons, vous tous qui êtes émus par tant de calamités, et qui, conduits par la crainte de Dieu, voulez la paix et la concorde, afin que la tête et tout le corps de la sainte Eglise, ballottés par les attaques des impies; reposent enfin, et soient affermis par l'union des vrais Chrétiens (1953).»

IX^e^ Concile de Grégoire VII.

Henri avait déjà tiré du concile plus de profit que de ses trois dernières campagnes. Mais il n'était pas homme à exploiter à demi une bonne fortune. Il fit semblant de se mettre en marche pour se rendre lui-même à la vénérable assemblée. Mais il attendit au passage les évêques et abbés qui arrivaient d'Italie, de France et de Germanie, et, au mépris des sûretés qu'il avait données par serment, il s'empara de ceux d'entre eux dont il avait à redouter l'influence. Il ne fit pas grâce à Otton, évêque d'Ostie, qui revenait d'une ambassade auprès de lui, protégé par le droit des gens. Non content d'attenter à leur liberté, il se plut à les torturer dans leur captivité imméritée (1954) : « Il y eut cependant beaucoup d'évêques et d'abbés français qui purent arriver à Rome. Mais les plus zélés et les plus nécessaires au Pontife, tels que Hugues de Lyon, Anselme de Lucques, Renald de Côme, furent empêchés par des mesures spéciales d'assister au concile (1955). »

Le concile eut lieu pourtant; il s'ouvrit le 20 novembre, et dura trois jours. Le saint Pontife y parla si fortement de la foi et de la constance nécessaires dans la persécution présente, et avec une éloquence si vive et si entraînante, qu'il arracha des larmes à tous les assistants; il semblait avoir pressenti que c'était la dernière fois qu'il élevait la voix pour cette cause sacrée. Il fut tenté de fulminer de nouveau l'excommunication contre Henri, qui venait de se jouer de sa bonne foi avec une si cruelle ironie. Mais il vit l'inutilité de cet anathème : son indignation n'était partagée par personne, et c'était un parti pris de se rallier au roi parjure. Il se contenta donc de prononcer en général l'excommunication contre ceux qui avaient empêché les évêques de se rendre au concile.

Il put dire, en sortant de cette triste assemblée, avec toute l'amertume des suprêmes douleurs : *Consummatum est!*

Conjuration des grands de Rome.

Bientôt il fallut découvrir à Grégoire un secret qui devait l'affecter vivement : « Les Romains, à son insu, avaient juré à Henri d'amener Grégoire à le couronner empereur, ou de le chasser et d'élire un autre Pape. Or, le terme fixé pour l'exécution était arrivé. Quoique cette conjuration datât de l'été précédent, elle avait échappé à la connaissance des amis du Pape jusqu'au dernier jour. A l'échéance du terme fatal, les Romains vinrent déclarer à Grégoire leur engagement (1956). »

Ils s'étaient battus courageusement pour la cause du Pape, tant qu'ils avaient vu dans Henri un irréconciliable ennemi. Mais quand le rusé monarque leur eut fait entendre qu'il n'était point venu pour les détruire, mais pour les relever et les ramener aux jours de leur antique splendeur, il s'opéra une réaction soudaine. La fibre du patriotisme est sénsible chez tous les peuples; elle doit l'être surtout chez les héritiers des vieilles gloires. Ceux qui portent le nom de Romains peuvent-ils voir sans fierté les hauts faits des Scipion, des Pompée et des César? De cette fierté à un regret il n'y a qu'un pas. Pour que le cœur d'un italien ne soit plus à la Papauté, il suffit de le remplir de souvenirs païens. Satan a connu ce moyen dans tous les temps. Il y a

(1951) Domnizo charge aussi Guibert, *qui dedit istud consilium regi*. Mais, si Guibert était un bouc, Henri n'était pas pour cela un agneau.

(1952) Donc, tout va finir, du jour où il renoncera à l'obédience de Guibert! — Mais les investitures? mais les scandales de mœurs, les prétentions tyranniques; etc., etc.? Il y avait bien d'autres choses à arranger!

(1953) Epist. l. IX, ep. 28.

(1954) Bertold. *loc. cit.*, p. 110 : *Quos in captivitate fecit cruciari.*

(1955) *Ibid.*

(1956) *Ibid.*

quarante ans, ce mot d'ordre était donné aux sociétés secrètes d'Italie, pour préparer le mouvement dont nous sommes témoins, « Nourrissez les esprits des anciennes splendeurs de Rome. Il y a toujours au fond du cœur de l'Italien un regret pour la Rome républicaine. Excitez, échauffez ces natures si pleines d'incandescence et de patriotique orgueil. Offrez-leur des poésies resplendissantes d'emphase nationale (1957). » Et Pie IX écrivait, il y a 14 ans : « Pour aliéner l'esprit des Italiens de la religion catholique, les ennemis de l'Eglise ne rougissent pas d'affirmer et de crier partout que l'Eglise romaine est l'obstacle qui s'oppose à la gloire de l'Italie, à sa grandeur, à sa prospérité, et l'empêche d'acquérir de nouveau l'antique splendeur des temps anciens, c'est-à-dire des temps païens (1958). » Et en 1860, le premier ministre du nouveau royaume italien adressait à Rome cette apostrophe : « C'est pour faire de toi la splendide capitale d'un grand empire (1959). » Ce fut le mot de Henri en 1083; ce sera celui de vingt autres séducteurs. Tertullien, Lactance, saint Cyrille, saint Jérôme et bien d'autres enseignent qu'au jour de l'Antechrist, Rome, enivrée de la fumée de ses anciens souvenirs, voudra imiter les crimes de ses aïeux, et trouvera sa ruine dans cette tentative. Mais « il y a eu dans le monde beaucoup d'Antechrists (1960), » par lesquels la prédiction s'est déjà accomplie : Henri fut l'un d'entre eux.

Un expédient stérile.

Les grands de Rome qui venaient de faire au Saint-Père l'aveu de leur engagement vis-à-vis de Henri, s'attendrirent devant la majesté et les larmes du vénérable vieillard. Le repentir entra pour un moment dans leur âme. Liés par leur serment, ils cherchèrent un puéril subterfuge : « Nous avons promis à Henri la couronne, se dirent-ils; mais nous n'avons pas promis qu'elle serait mise solennellement sur sa tête avec l'onction sainte. » Ils proposèrent donc au Pontife un moyen terme, qui devait concilier les scrupules de sa conscience avec leur engagement : c'était de remettre au prince une couronne, sans le couronner. Bertold rapporte que Grégoire aurait dit, pour les libérer de leur serment : « Eh bien! s'il veut satisfaire à la justice, je la lui donnerai de grand cœur; sinon, je la lui jetterai comme une malédiction. » Sur cette réponse, les grands de Rome auraient écrit à Henri de venir recevoir la couronne avec tous les honneurs, s'il voulait donner satisfaction; sinon, la prendre au bout d'une perche que le Pape lui tendrait du château Saint-Ange. Henri, d'après le même historien, aurait peu goûté ce mode de couronnement, nous le croyons sans peine (1961). Il se prépara à venir au printemps suivant, prendre possession de Rome et de la couronne impériale d'une toute autre façon.

Lorsque les grands de Rome notifièrent au Pape son refus, ils ne purent s'empêcher de donner au vieillard éploré d'obligeantes paroles et des assurances de fidélité. Au fond, les dispositions n'étaient point changées : la raison d'Etat commandait. On pouvait plaindre Grégoire; mais il était nécessaire qu'un seul homme fût sacrifié pour le peuple : « Autrement, se disaient-ils, les Germains viendront, et ils détruiront notre ville.» Car, à côté de la séduction Henri faisait gronder la menace (1962). Les faits montrent que la trame des intelligences ne fut point rompue. Constitué en gouvernement provisoire en attendant l'arrivée de Henri, le comité d'action gardait toutes les convenances envers le Pontife et avisait à le livrer sans éclat.

Ainsi se termina l'année 1083. Rome était prise de fait, et jamais, même sous Arius, l'Eglise n'avait paru plus près de sa dissolution.

Aperçu de 1084.

[1084] Voici cette quatrième année de la lutte directe de Henri contre l'Eglise; année de palmes, année de triomphe pour le schisme, et de jubilation pour les enfers. L'abomination de la désolation sera dans le lieu saint. « Les anges de paix pleureront, la terre sera dans le deuil, et le Liban dans la confusion; le Saron sera changé en dé-

(1957) Crétineau-Joly, *L'Eglise rom.*, t. II, p. 89.
(1958) Encycl. 8 décembre 1849.
(1959) M. de Cavour au parlement, 11 octobre 1860.
(1960) *Antichristi multi facti sunt.* (*Joan.* II, 18.)
(1961) Bertold, *ibid.*, p. 3.
(1962) Bertold, *ibid.* : *Nunc promittendo, nunc minando laboravit.*

sert, et le Carmel sera ébranlé (1963). » Les princes de Sion seront couverts d'opprobre, ses vierges déshonorées ; l'oint du Seigneur prendra le chemin de l'exil, comme autrefois David, et les cèdres jetteront des flammes pour consumer la cité infidèle.

Apostasie générale.

Henri attendait avec impatience les premiers jours du printemps, pour aller enfin recueillir les fruits de ses longues fatigues. Ce n'était plus, cette fois, une expédition qui s'offrait à lui en perspective ; c'était une marche triomphale, une prise de possession, un couronnement. Il allait donc trôner à son tour sur cette montagne d'où était parti contre lui l'anathème ! il allait voir à ses pieds celui devant lequel il s'agenouillait sept ans auparavant. Quel retour de fortune ! quelle revanche ! quelle royale jouissance !

Il conviait généreusement à ce festin tous ceux qui avaient différé de se rallier à sa fortune ; il acceptait généreusement les ouvriers de la dernière œuvre. « Il employait tour à tour, la terreur, la corruption et les promesses, pour diminuer le nombre des partisans de Grégoire ; et il réussit à en ébranler un grand nombre, parmi lesquels plusieurs évêques. Les prélats, en effet, n'avaient que l'alternative, ou de continuer à vivre sous l'oppression jusqu'à la fin de la lutte, ou de se déclarer en faveur de Henri (1964). »

Aux sentiments de crainte et d'intérêt s'alliaient de plus généreux mobiles : on était fatigué d'une lutte de sept ans ; la paix ! tel était le cri de toutes les âmes sensibles aux maux de l'humanité (1965). Le monde demandait à se reposer sous le sceptre d'un seul, comme au temps d'Auguste (1966). L'Italie et la Germanie réunies sous ce sceptre, c'est ce que les anciens empereurs n'avaient point vu. Quelle perspective de puissance et de gloire, quelle nouvelle épopée (1967) ! On allait renouer les anciennes destinées de Rome, fatalement interrompues par Simon Barjonas. Les jours du christianisme avaient été courts et mauvais ; l'année 1083 était conviée aux funérailles d'un grand culte : « Ton roi, Sion, a passé comme un matin (1968) ! »

Nouvel achat des consciences.

Henri trouva des auxiliaires jusqu'en Orient. Grégoire avait suscité contre lui, en ce pays, d'implacables haines, par l'appui impolitique qu'il avait donné à Robert Guiscard. Tous les meurtres et les ravages que sème sur ses pas un envahisseur, sont vivement sentis par les populations, et retombent en malédictions sur l'auteur ou le fauteur de l'odieuse entreprise. Les habitants de l'Epire finirent par rejeter à la mer la horde barbare qui avait inondé ses parages ; mais les haines restèrent au fond des cœurs. L'empereur Alexis Comnène, apprenant l'extrémité où Grégoire se trouvait réduit, envoya à Henri une somme d'or considérable, pour achever son œuvre de corruption. C'était une bonne fortune pour l'habile monarque, qui, comme Philippe de Macédoine, ne reconnaissait pas pour imprenable une place où pouvait entrer un mulet chargé d'or. Il avait déjà acheté les grands de Rome, ce qui suffisait à la rigueur ; il profita de ses nouvelles ressources pour acheter aussi le peuple (1969).

Embarras de Didier.

Arrivé devant les murs de Rome, arbitre de l'heure où il lui plairait d'y entrer, Henri reçut les hommages empressés de tous les petits princes d'alentour, qui venaient reconnaître sa domination.

On vit accourir à leur tête le prince de Capoue, l'excommunié Jourdan, qui apportait aussi au monarque une forte somme d'argent, et reçut de lui en échange l'investiture de sa principauté (1970).

Henri ne voyait point arriver, parmi les adulateurs, Didier, abbé du Mont-Cassin. Il lui envoya l'ordre de venir le trouver. Didier, effrayé et indécis, consulta le Saint-Père ; mais la réponse ne lui arriva pas. Il attendit une seconde et une troisième sommation. Tremblant pour la destruction de son monastère, il se mit enfin en route et se rendit à Albano pour conférer avec Jourdan.

(1963) *Isa.* xxxiii, 7.
(1964) Voigt, liv. xii.
(1965) Bertold, *ibid.* : *Jam septennium, totum Romanum imperium civili bello laboravit.*
(1966) Tacite, *Annal.* i : « Omnia civilibus bellis fessa accepit. »
(1967) « Nescio quid majus nascitur Iliade. »
(1968) *Ose.* xi, 1.
(1969) Bertold, *ibid.*, *Ad conciliandum sibi vulgus Romanum expendit.*
(1970) Muratori, *Hist. d'Italie.*

Présenté au roi, et sommé de recevoir de ses mains l'investiture, il fit la promesse évasive de la recevoir aussitôt que Henri serait couronné empereur, ou de se démettre de son abbaye. La chronique du Mont-Cassin, dont il est naturellement le héros, rapporte plusieurs discussions qu'il aurait eues avec les évêques du parti de Henri, sur les droits du saint Siége. Il en est une qu'il aurait soutenue contre Otton, évêque d'Ostie, qui ne ferait pas honneur à ce prélat. Otton avançait qu'un Pape ne pouvait être élu sans l'approbation de l'empereur; et que, s'il était élu sans cette formalité, on ne pourrait le regarder comme Pape, et il serait digne de l'anathème. Didier prétendait au contraire que ni Pape, ni évêque, ni cardinal, n'avaient le droit de faire un pareil décret (1971) : « car l'Eglise romaine n'est pas une vile esclave, elle n'est soumise à personne, et elle est au-dessus de tous; et par conséquent, il est impossible de prouver que quelqu'un ait le droit de disposer du Siége apostolique. Si le Pape Nicolas a rendu un tel décret, il l'a fait injustement et sans raison : la faute d'un homme ne doit pas faire perdre à l'Eglise sa dignité, et nous ne consentirons pas que le roi des Allemands établisse le Pape des Romains.» Guibert de Ravenne se mêla également de la discussion.

Enfin, Didier ayant obtenu de Henri une bulle d'or qui confirmait les possessions de son monastère, il s'en retourna au Mont-Cassin, qui demeura désormais sous la protection de Henri (1972).

N'est-ce pas au fond une défaite palliée?

Henri reçu dans Rome.

Quand Henri jugea le moment opportun, il se présenta devant les murs de Rome qui s'aplanirent devant lui. On a raconté diversement les détails de cette prise de Rome. Bertold dit simplement que le peuple, gagné par argent, l'aida à entrer dans le palais de Latran. L'historien de saint Anselme dit aussi qu'il vainquit par l'or, plutôt que par le fer. Mais Landulfe et d'autres panégyristes ont mieux aimé le faire entrer dans Rome par la brèche, à la manière des héros antiques. Plus modeste, Henri prétend, dans une lettre que nous allons mentionner, avoir été appelé par l'affection des Romains : « Quand nous nous disposions à revenir en Germanie, dit-il dans cette lettre, nous reçumes une députation qui nous offrit l'entrée de la ville..» Il y fut reçu le jeudi avant les Rameaux, le 21 mars 1084, et fit son entrée en grande pompe par la porte de Latran, accompagné de Guibert. Le palais de Latran et les autres forteresses de Rome tombèrent en son pouvoir, excepté le château Saint-Ange, où le Pape s'était réfugié précipitamment avec quelques seigneurs fidèles. Le lendemain, l'antipape fut installé dans le palais des Pontifes, et le dimanche suivant, 24 mars, il fut sacré par les deux évêques de Modène et d'Arezzo, dans l'église de Saint-Pierre, au milieu d'une grande réunion de prélats. En retour, l'antipape donna au roi, le jour de Pâques, la couronne impériale.

Henri informa de ces heureux événements Thierry, évêque de Verdun (1973), lui enjoignant, de la part du Pape Clément et de la sienne, de sacrer Egilbert archevêque de Trèves. Il dit qu'il a été proclamé patrice des Romains, au milieu des applaudissements et des cris d'allégresse de toute la population (1974). Il dit aussi qu'il est maître de la ville entière, à l'exception du château Saint-Ange (1975). Cependant, le Capitole

(1971) *Chron. Cassin.*, l. III, c. 50 : *Neque Papam, neque episcopum aliquem, neque archidiaconum, neque cardinalem, sed nec ullum hominem hoc juste facere potuisse. Apostolica enim sedes domina nostra est, non ancilla, nec alicui subdita, sed omnibus est prælata; et ideo nulla ratione posse constare, ut eam aliquis, quasi famulam, vendat. Quod si hoc a Nicolao papa factum est, injuste procul dubio et stultissime factum est; nec pro humana stultitia potest, aut debet, amittere suam dignitatem Ecclesia; nec unquam debet a nobis hoc aliquatenus consentiri, nec, Deo volente, amplius fiet, ut rex Alemannorum Papam constituat Romanorum. Cui ad hæc iratus episcopus dixit : Quod si hæc ultramontani audirent, omnes simul adunati unum fierent. Desiderius respondit : Certe si non solum hi, sed etiam totus mundus, contra hæc in unum congregaretur, nunquam nos ab hac sententia excludere posset. Potest quidem imperator ad tempus, si tamen permiserit Deus, prævalere, et vim ecclesiasticæ justitiæ inferre; nostrum tamen consensum ad hoc nunquam poterit inclinare.*

(1972) Voigt, liv. XII, p. 584.

(1973) *Annal. Trevir.*, l. I, p. 563 : *Incredibile tibi videatur, quod tamen re ipsa comprobatum, Romæ præteritis diebus evenit; quod in denis hominibus, ut ita loquar, Deo auxiliante, confectum a nobis est; quod denis omnino millibus effectum majores non præstitissent.*

(1974) *Fausta acclamatione Romanorum, et ingenti cum totius populi applausu.*

(1975) *Romam adeo universam, excepta nunc Crescentis arce, in manu esse nostra.*

ne fut rendu que quelques jours après, et un parent du Pontife, nommé Rusticus, s'était enfermé, avec un petit nombre de soldats résolus, dans le Septizonium, sorte de forteresse. Mais en voyant approcher les machines de guerre, ils renoncèrent à se défendre. Restait le château où s'était réfugié le Pape; l'attaque en fut poussée avec vigueur.

Henri au comble de ses vœux.

Pendant que l'infortuné Pape était enfermé dans sa prison et cerné de toutes parts, comme ces criminels qui attendent de la justice des hommes leur dernière heure, ou comme ces morts descendus au tombeau et dont la terre ne se souvient plus, son heureux rival resplendissait au soleil sur son char de triomphe:

« Henri devait être content, dit Voigt: il trônait en souverain dans une ville d'où étaient partis tant de sentences funestes à son repos. Il pensait sans doute aux heures de Canosse, et savourait les délices de la vengeance. » Qui dira les voluptés de l'apostat, quand il croit avoir prévalu contre le Galiléen? Qui dira les joies de l'ange rebelle, quand il a été fort contre Dieu! Il regarde son œuvre et se dit: Quelle n'est pas ma puissance (1976)! Henri parcourait en vainqueur satisfait cette ville fameuse, patrimoine des Césars, complément naturel de son empire. Après sept siècles de veuvage, il l'avait enfin reconquise sur la dynastie de Génézareth! Et Satan, assis à ses côtés sur son char, revoyait sa capitale et retrouvait ses plus chers souvenirs. Ici, était ce Capitole, d'où il dominait le monde; là, le prétoire et le palais de Néron (1977). Plus loin, le Colysée et ces arènes de gladiateurs, si souvent baignées du sang des Chrétiens (1978); et il se disait: « N'est-ce pas là cette grande Babylone que j'ai bâtie, moi, pour être le siége de ma royauté, aux plus beaux jours de ma puissance et de ma gloire (1979)? J'y habiterai, parce que je l'ai choisie. J'y relèverai mon trône, et je serai semblable au Très-Haut. » Et il inspirait ses pensées et ses projets à son vassal couronné: « Henri, en effet, disposait la ville comme pour y faire désormais sa résidence, et faisait abattre les maisons peu dignes de la magnificence de la nouvelle capitale (1980). »

Vains projets, que le Ciel n'a point ratifiés! Voici ce que dit le Seigneur: « Cela ne subsistera pas, cela ne sera pas; la capitale de la Syrie ne sera pas Jérusalem (1981). »

Non, Rome ne sera jamais sécularisée. S'il est quelque peuple ou quelque roi qui la convoite aujourd'hui, qu'il écoute les leçons de l'histoire:

« En se retirant de Rome, Constantin a marqué d'avance les devoirs de tous les princes, et le destin de la Ville éternelle. Ce devoir, c'est de se retirer devant le successeur de Pierre; ce destin, c'est d'appartenir à l'Eglise et de demeurer ainsi la reine du monde. Lorsque Théodose partagera l'empire du monde entre ses deux fils, c'est à Milan et non à Rome qu'Honorius viendra régner. Lorsque les Hérules renverseront l'empire d'Occident, c'est à Ravenne et non à Rome qu'Odoacre essayera d'établir la capitale de son royaume. Les Goths succéderont aux Hérules, mais le puissant Théodoric ne songera pas même à revendiquer la ville des Papes. Les Lombards chasseront les Goths à leur tour, mais Alboin, leur chef, se fixera à Pavie, et ses successeurs périront pour avoir voulu inquiéter Rome. Charlemagne détruira les Lombards; mais s'il délivre Rome, c'est pour en assurer la possession au Pape; s'il y prend la couronne, c'est pour en porter ailleurs le poids redoutable. Les nouveaux empereurs d'Occident, Francs ou Saxons, entreront dans la même ville, tantôt en protecteurs, tantôt en ennemis, mais toujours en étrangers qui viennent y loger comme en passant. Enfin, un conquérant plus redoutable et plus victorieux que Charlemagne, en donnant à son fils le titre de roi de Rome, n'a pas même osé, malgré l'exil du Pape, aborder ce trône qu'il croyait avoir assuré à sa race. Personne encore ne s'est assis deux jours de suite sur le siége que Constantin a abdiqué volontairement, il y a quinze siècles. On dirait qu'une main invisible n'a cessé d'y attirer, avec une persévérance inexplicable, les peuples les plus farouches et les rois les plus ambitieux, comme pour les en bannir ensuite avec plus

(1976) *Eccli.* v, 3.

(1977) Hic Dolopum manus, hic sævus tendebat [Achilles.]

(1978) . . . . Hic acies certare solebant.

(1979) *Dan.* iv, 27. *Quomodo potui!*

(1980) Voigt, l. xii, p. 588. « Romam ut propriam domum habere cœpit. »

(1981) *Isa.* vii, 7 : *Non stabit, et non erit istud.*

d'éclat, dans l'excès de la puissance ou dans l'ivresse du pillage, et faire sentir à toutes les passions humaines que le doigt de Dieu est là (1982). »

Illusions des Romains.

Cependant les Romains, complices d'un rêve impie, éblouis d'une gloire mensongère qui leur faisait méconnaître leur gloire véritable (1983), se livraient aveuglément à l'ivresse des réjouissances publiques et aux transports d'une folle allégresse. Se croyant replacés à la tête des nations, ils repoussaient du pied cette existence monacale que leur avait faite, pendant six siècles, la Papauté : « Bien fou qui se voue au service de Dieu ! Qu'avons-nous gagné à suivre ses lois et à marcher dans l'abjection devant le prétendu Seigneur des armées?

« Maintenant, donc, nous proclamons heureux ceux qui secouent leur joug; car ceux qui ont réussi, sont ceux qui ont arboré l'impiété. Ils ont mis Dieu au défi, et ils ont prospéré (1984). »

Nous ne voulons plus que le Crucifié règne sur nous : *Nolumus hunc!* César, César! voilà notre roi : *Non habemus regem, nisi Cæsarem* (1985).

C'était Israël dansant autour du veau d'or, ou plutôt, c'était Jérusalem acclamant Antiochus au milieu des fêtes et des illuminations, et recevant de sa main le faux pontife Jason, au lieu d'Onias exilé (1986). Eprise des gloires du paganisme, Jérusalem a bâti des gymnases, et adopté les mœurs de la Grèce; la faveur de César rémunère cette apostasie, et elle peut maintenant se passer de Jéhovah, comme Antioche ou Athènes :

« Non, non, dit le Seigneur, elle ne s'accomplira pas, la pensée de votre cœur : vous qui dites : Nous serons comme les nations; nous ferons comme tant d'autres qui honorent le bois et la pierre.

« J'en jure par moi-même, dit le Seigneur, je règnerai sur vous de force, par la puissance de mon bras, par le déchaînement de ma fureur.

« Voyez-la, cette Jérusalem ! je l'avais placée au centre des nations, et toutes les terres étaient ses dépendances.

« Et elle a méprisé mes lois, au point de surpasser en impiété toutes les nations.

« Eh bien ! dit le Seigneur, je ferai de toi un exemple, aux yeux de ces mêmes peuples : j'exercerai sur toi une vengeance sans exemple, en haine de tes abominations (1987). »

Un nuage à l'horizon.

Comment s'accomplira cette vengeance? Jéhovah ouvrira-t-il les cataractes du ciel, pour en faire descendre une pluie de feu, comme autrefois sur Sodome? Rome croyait, au contraire, avoir assuré sa tranquillité, en ouvrant ses portes à l'invasion qui venait depuis trois ans battre ses murs :

« Nous avons fait un pacte avec la mort, et une alliance avec l'enfer : quand l'inondation passera, elle ne viendra pas sur nous.

« Ecoutez la parole du Seigneur, hommes d'illusions, *viri illusores* : J'ai mis dans les fondements de Sion une PIERRE immuable.

« Votre pacte avec la mort sera déchiré, et votre alliance avec l'enfer ne tiendra pas : l'inondation passera, et elle vous renversera (1988). »

Henri, le premier, fixa avec anxiété, au milieu d'un ciel d'azur, un point obscur et sombre; il se préoccupait de Robert Guiscard, récemment revenu de son expédition d'Asie. Ce retour n'était point dû à une pensée généreuse envers la Papauté, puisqu'il avait eu lieu avant l'heure du péril. Mais le duc était ambitieux, et la conquête de Rome était de nature à lui porter ombrage. Il devait être assez peu flatté du voisinage de César, et ce qui le prouvait, c'est qu'il avait envoyé aux défenseurs de Rome 30,000 florins d'or. Quand il verrait la ville au pouvoir de son rival, ne songerait-il pas à la lui arracher et à la conquérir pour son propre compte? C'était un dédommagement des revers qu'il avait essuyés dans sa lointaine expédition, et un acheminement vers cette royauté d'Italie, point de mire de tant d'ambitieux. On dit que le Pape, après la prise de Rome, l'informa de sa détresse et le pressa de venir à son secours. Il est possible que Grégoire le connût assez peu pour espérer

(1982) Mgr le card. Matthieu : *Le Pouvoir temporel*, I, 2.
(1983) *Dilexerunt gloriam hominum, magis quam gloriam Dei.*
(1984) *Malach.* III, 15 : *Vanus est qui servit Deo...*
(1985) *Joan.* XIX, 15.
(1986) *Ezech.* XX, 32; V, 5.
(1987) *Isa.* XXVIII, 14.
(1988) Muratori, *Hist. d'Italie.*

en lui; ce serait un regret de plus pour les amis de ce grand Pontife. Mais cette communication était superflue : Robert prenait conseil de sa politique, et son intérêt, dans cette circonstance, devait le déterminer à une intervention. Henri, qui le sentait, était inquiet et rêveur au sein de son triomphe, comme autrefois Marius, dans cette même ville, à la pensée de Sylla.

Retraite humiliante de Henri.

Henri ne tarda pas à apprendre que ses craintes n'étaient que trop fondées : Robert était en marche avec une armée de 30,000 hommes d'infanterie et 6,000 chevaux; un messager venu à la hâte, de la part de Didier, ne laissait plus aucun doute sur cette sinistre nouvelle. Quel coup de foudre tombé sur un bonheur d'un jour! Quel parti prendre?... Affronter l'orage? Mais Henri n'avait amené qu'une escorte de parade, pour cette promenade triomphale qui devait le mener au Capitole. Fuir devant un duc de Pouille? Quelle humiliation! Laisser le Pape impuni, triomphant? Quel ignominieux dénouement d'un drame si glorieux! Les plus hautes fortunes de la terre ne sont point à l'abri de ces dures nécessités; Henri dut se résoudre à la retraite.

Il parut, l'œil morne, le visage abattu, devant cette foule qui recueillait avec ivresse, hier encore, les rayons de son visage, devant ce peuple qui croyait avoir fait avec lui une éternelle alliance. Il fallut lui apprendre que le ciel en avait ordonné autrement. C'est le héros troyen annonçant à la reine qu'il a compromise, une volonté des destins, un devoir inexorable, et la laissant avec ses remords à la merci d'un rival dédaigné. Henri promettait de revenir bientôt, et de récompenser alors une fidélité éprouvée par l'absence. Vaines paroles! il ne devait plus revoir Rome, et Rome elle-même allait disparaître pour un temps du nombre des cités.

L'heure du fatal départ arriva, et il fallut la précipiter : l'ennemi arrivait, et l'on croyait déjà entendre le bruit de ses pas. Il fallut quitter ce palais de Latran, auquel on avait dit : « Tu seras le lieu de ma gloire. » Il fallut en descendre les degrés, dans la compagnie de l'antipape Guibert, aux yeux d'une foule consternée, qui se demandait à quel bras on confiait sa défense : *Cui me morituram deseris, hospes?*

Prise de Rome par Robert.

A peine le char royal se fut-il dérobé à la vue du peuple, emportant vers Civita-Castellane l'éphémère triomphateur et son pontife, qu'on entendit à l'autre extrémité de la ville des cris d'alarme : les 6,000 cavaliers de Robert arrivaient bride abattue, et l'innombrable infanterie se déployait au loin dans la campagne. Quel terrible moment pour des consciences coupables! N'était-ce pas « la colère de Dieu qui se révélait du haut du ciel contre l'impiété et l'injustice (1989)? »

« L'épouvante saisit tous ces grands de Rome et tout ce peuple, qui avaient épousé le parti de Henri, et déclaré Grégoire déposé. Ils se voyaient à la discrétion d'un vainqueur courroucé, et l'arrivée soudaine de Robert avait jeté partout la terreur. On ferma les portes, et l'on se prépara à la défense. Robert campa devant la porte Latine; il envoya demander l'entrée de la ville, mais en vain. Bientôt les partis furent aux prises; on parvint à ouvrir la porte Flamine à Robert et à ses guerriers irrités. La multitude se porta à sa rencontre pour s'opposer à son passage; il y eut un conflit, et des scènes effroyables en furent la suite (1990). » Les vainqueurs s'autorisèrent de cette résistance pour traiter Rome en ville prise d'assaut, et abjurer toute humanité. Le ciel le permit ainsi, pour donner au monde « une grande et terrible leçon. »

Sac et incendie de Rome.

Nous laisserons parler le protestant Voigt: « Comme Robert était entré dans Rome vers la nuit, la ville entière devint la proie du fer et du feu (1991). Dans l'armée du Normand se trouvait un nombre considérable de Sarrasins (1992), dont la fureur n'avait pas de bornes. Des femmes et des religieuses furent sacrifiées à leurs brutales passions, lorsqu'ils avaient égorgé leurs pères ou leurs époux. Une mort prompte était regardée comme un bienfait. On vit ces barbares couper les doigts à de jeunes et intéressantes vierges, pour

(1989) *Rom.* I, 18.
(1990) Voigt, liv. XII.
(1991) Bertold, dit : *Totam urbem Gregorio papæ rebellem, penitus exspoliavit, et majorem ejus partem igne consumpsit.*
(1992) *Gente coadunata immensa, et Sarracenis omnibus quos habere potuit, Robertus Romam intravit.* Landulf. p. 955.

s'emparer plus promptement de leurs bagues. Bientôt le feu se manifesta sur trois points principaux de la cité, et en peu d'heures les palais les plus somptueux n'offrirent plus qu'un monceau de cendres. Les églises de Saint-Sylvestre et de Saint-Laurent, ainsi que les basiliques situées dans le quartier de Latran, jusqu'au Colysée, devinrent la proie des flammes, sans qu'on pût rien sauver de ce qu'elles renfermaient.

«Robert paraissait dans la capitale du monde chrétien comme un lion dans un bercail surpris, comme un triomphateur au sein de sa conquête. Il exerça pendant trois jours entiers un pouvoir discrétionnaire, et réduisit à l'état d'esclavage une grande partie de la population, comme ayant trahi le Pape. L'excès des maux provoqua une insurrection, et l'insurrection provoqua des atrocités plus grandes encore. Robert sortit enfin, avec ses hordes indisciplinées, de la malheureuse ville » ou plutôt, de l'emplacement où elle avait été (1993).

Fausse délivrance du Pape.

Grégoire fut tiré du château Saint-Ange, pour voir les scènes d'horreur que nous venons de décrire. Nous ne savons quelles humiliations il eut à subir, au milieu de cette soldatesque ivre de toutes les fureurs de l'enfer. La suprême cruauté des tyrans était de faire voir à un père la mort de ses fils (1994) : tel fut le supplice infligé au vénérable vieillard; supplice affreux ! qu'il l'ait contemplé du château Saint-Ange ou du palais de Latran. Il était dérisoire, après cela, de le faire asseoir sur un trône, et nous ne savons si l'on y songea : le comble du malheur, pour lui, était de paraître complice et fauteur des assassins de son peuple. Voilà les services que rendent à l'Eglise et à la Papauté ces hommes de sang, *viri sanguinum*, dont il semble que la protection soit si précieuse. Leur concours ne saurait que compromettre les hommes de mortification et de sacrifice paralyser leur œuvre, et mêler aux bénédictions les malédictions de la terre et du ciel. Tant que les exterminateurs s'appelèrent Cadaloüs, Guibert et Henri, les haines étaient pour les ennemis de l'Eglise, et les sympathies pour le Pontife victime. Mais quand il se commit au nom du Pontife lui-même des atrocités plus grandes que toutes celles qu'on avait vues, sa popularité fut perdue sans retour, et la sainteté même de son caractère compromise. Son rôle, dès lors, est terminé et son règne fini, bien que sa vie doive durer quelques mois encore.

X^e^ concile de Grégoire VII.

Il entrait dans les convenances de Robert que son rival fût déclaré ennemi de l'Eglise; et Grégoire avait aussi à cœur d'ôter à Henri le bénéfice de ses dernières perfidies. Avant de quitter Rome, il réunit ce qu'il put trouver d'évêques et de prêtres, pour renouveler contre lui la sentence d'excommunication. Sigonius dit que le synode ne put avoir lieu, faute d'assesseurs (1995); Bertold tient pour la réalisation du synode, où l'excommunication aurait été proclamée (1996). Ce serait le x^e^ concile de ce règne.

Exil de Grégoire VII.

« Le Pape avait appris à mépriser les Romains, dit Voigt; il prit le parti d'abandonner cette *ville vénale*, ainsi que l'appelle encore un écrivain contemporain. D'ailleurs, comme il avait appelé les Normands, les habitants de Rome lui attribuaient tout le mal qu'ils avaient souffert, et étaient irrités contre lui. A la suite de Robert, il se retira à Salerne, place fortifiée (1997). »

Triste départ d'une ville qu'il ne devait plus revoir ! Il avait écrit jadis à l'évêque de Carthage : «Grâces à Dieu, de ce qu'au milieu d'une nation perverse la constance de votre foi a brillé comme un flambeau ! Mais combien plus glorieuse eût été votre confession, si vous en étiez venu jusqu'à l'effusion de votre sang (1998) ! »

Henri de retour en Allemagne.

Henri, en quittant l'Italie après un séjour de trois ans et demi, emporta une consolation : Rome était détruite. Au fond, son but était atteint et son œuvre accomplie : « Il revint en Allemagne avec joie, et avec une brillante perspective pour l'avenir. Malgré

(1993) Voigt, *loc. cit.* Pandulphus. Malaterra.
(1994) *Jerem.* XXXIX, 6.
(1995) *Propter infrequentiam episcoporum.*
(1996) Bertold, *loc. cit.*, p. 12 : *Dominus autem Papa, collecta synodo, iterum sententiam anathematis in Guibertum hæresiarcham, et Henricum, et omnes eorum fautores, promulgavit. Hanc sententiam legati Sedis apostolicæ, videlicet Petrus, Albanensis episcopus, in Francia; Otho, Ostiensis episcopus, in terra Teutonicorum, usque quoque divulgaverunt.*
(1997) Voigt, liv. XII, p. 590.
(1998) Epist. l. 1, ep. 25.

ses désastres, il avait réussi à faire sortir de Rome un Pape qu'il détestait. Otton, son mortel ennemi, et Sigefroi n'étaient plus; les Saxons étaient fatigués d'une longue guerre; un grand nombre d'évêques lui étaient restés fidèles, et presque toutes les villes étaient dévouées à ses intérêts. Il n'avait plus qu'à soumettre ses ennemis de la Souabe et de la Bavière. Il marcha à la tête de son armée contre Augsbourg; le duc Frédéric vint le rejoindre et se rendit maître de la ville. Le théâtre principal de la guerre était dans la Bavière et dans la Franconie, surtout du côté de Wurzbourg, que Frédéric assiégeait vainement. La lutte devint plus acharnée que jamais (1999). »

Mais Henri, guerrier équivoque, et rarement heureux sur les champs de bataille, avait d'autres moyens de victoire que la lance et l'épée. Ses armes favorites étaient la calomnie, l'imposture, la raillerie, pour déconsidérer ses adversaires; c'étaient aussi la diplomatie et les négociations, les présents et les promesses, pour les endormir et les fasciner.

Il donna le mot d'ordre à cette légion de sophistes et d'avocats, dont la plume vénale élaborait le mensonge et travaillait l'opinion à son profit. Hermann, son rival, ne fut bientôt plus qu'un roi ridicule, instrument passif de quelques favoris ambitieux : « Le pouvoir d'Otton avait passé à son fils. Ecbert, seigneur de Misnie, s'était joint à lui; sa proche parenté avec Henri aurait dû l'attacher à ce prince, s'il n'avait pas eu l'espoir de placer la couronne sur sa tête (2000). Un autre personnage influent était Burchard, évêque de Halberstadt. Le roi Hermann était livré à ces trois hommes; et comme ils avaient le plus contribué à son élection, il était obligé de gouverner d'après leurs caprices. Les évêques, qui connaissaient cette dépendance, en profitèrent pour enrichir leurs églises. Par ces rumeurs Hermann perdit toute considération aux yeux de ses amis, comme à ceux de ses ennemis (2001); et Henri n'eut plus à craindre un tel rival (2002). »

Tout n'était pas fini pourtant : derrière le roi Hermann étaient les princes défenseurs de la liberté; il fallait les gagner, les tromper, les diviser. Les négociations avaient fourni à Henri l'occasion d'un récent triomphe sur les défenseurs de Rome; les négociations furent encore le moyen qu'il employa pour dissoudre la dernière ligue qui restât en face de lui. Pour les ouvrir, il lui faut encore quelque saint personnage, comme Hugues de Cluni. Henri en est approvisionné : il n'a plus l'abbé de Cluni, mais il a son disciple, l'ancien prieur de la célèbre abbaye, Otton, maintenant évêque d'Ostie, maintenant légat en Allemagne; Otton, dont les doctrines sont devenues si bienveillantes pour le césarisme à la cour de César. Il se flatta d'être l'heureux pacificateur qui ne s'était point rencontré depuis quinze ans, et reprit le rôle d'Agnès : « Otton se rendit dans la Saxe, et, aux fêtes de Noël, il tint à Goslar une assemblée à laquelle assistèrent le roi Hermann, Burchard de Halberstadt, et la plupart des seigneurs Saxons. On y décida qu'une conférence aurait lieu avec la partie adverse, pour terminer à l'amiable la lutte des prétendants (2003). »

C'est donc encore une défaite qui se prépare de ce côté pour le parti catholique, toujours absorbé par ces rapprochements avec le parti du mal. Le généreux Judas Machabée n'adressait qu'une prière et ne demandait qu'une grâce à ses compagnons : c'était de ne jamais entendre à ces réconciliations insidieuses : *Rogabat ne hostibus reconciliarentur* (2004).

D'où viendra donc le salut? Il n'apparaît ni à l'Orient, ni à l'Occident; ni dans la péninsule italique, ni au dehors : *Quoniam neque ab Oriente, neque ab Occidente, neque a desertis montibus* (2005).

La ressource de l'Eglise.

« J'ai levé mes yeux vers les saintes montagnes, d'où me viendra le secours. Car le salut de l'homme est vain. » Il fut un jour dans l'humanité où tout espoir avait péri. Israël lui-même, lassé d'une longue attente, avait détourné ses yeux vers la terre, et il ne se trouvait plus personne qui fît le bien. Mais

(1999) Voigt, *loc. cit.*, p. 597.

(2000) C'est Henri lui-même qui l'assure : *Solo superbiæ spiritu elatus.*

(2001) On lui donnait familièrement le sobriquet de *roi d'Ail*, parce qu'il s'en cultivait beaucoup à Eisleben, où il habitait. C'est avec de tels arguments qu'on tue un homme. Pour perdre un roi bon et sage, il suffira de l'appeler *Capet*. Pauvre peuple! pauvre opinion!

(2002) Voigt, *ibid.*

(2003) Voigt, liv. XII, p. 595.

(2004) *II Mach.* VIII, 16.

(2005) *Psal.* LXXIV, 7.

il y avait une chaumière, un vieillard, une vierge, et le nom de cette vierge était Marie. Un petit enfant était né, et son nom était l'Admirable, le Dieu fort, le Père du siècle futur (2006). Là était le salut du monde.

Au IVe siècle, une immense apostasie succéda à un apparent triomphe de l'Eglise. Le monde fit invasion dans la Cité sainte comme un flot impétueux; mais ce fut pour se retirer soudain, et dans son reflux il parut emporter la cité elle-même : l'univers s'étonna d'être arien, c'est-à-dire déiste et philosophe. Mais une légion sainte avait pris le chemin du désert, et elle y perpétua la vie chrétienne, comme aux Catacombes, en attendant des jours meilleurs : « La femme s'enfuit dans la solitude, où elle avait un asile préparé par le Seigneur (2007). »

Au VIe siècle, au IXe, après les invasions, c'est encore du désert que viendra le salut; c'est encore la solitude qui fera germer, du sein des ruines, des fruits réparateurs : *Germinans germinabit solitudo* (2008).

Au XIe siècle encore, c'est du cloître que viendra le salut. Si l'Eglise est « le principe de toutes choses, » on peut, en rétrécissant la thèse, attribuer l'initiative de toute civilisation et de tout progrès à la portion de l'Eglise la plus imprégnée de l'Esprit de Dieu. C'est le sujet d'un admirable ouvrage, trop plein de vérité et de philosophie, trop nécessaire à notre siècle, pour n'être pas continué (2009). C'est des monastères que sont sortis les grands Papes, les grands évêques, tous les hommes puissants en œuvres et en paroles, les sauveurs de leur siècle, les vrais bienfaiteurs de l'humanité. Ils sont morts sans recevoir leur récompense. Pauvres et inconnus, flambeaux dédaignés dans la pensée des riches, affligés et souffrants au milieu d'un monde qui n'était pas digne d'eux, ils n'ont point eu les honneurs de la célébrité : les apothéoses de l'histoire sont réservées aux Erostrates. Nous sommes heureux d'avoir à leur consacrer quelques pages. Arrière donc pour un moment les Henri et les Robert, ces illustres malfaiteurs qui s'emparent de l'avant-scène, et nous masquent les véritables héros. Arrière les hommes de la cité terrestre, ils ont trop occupé la vie de Grégoire VII; place à notre famille, à nos frères et à nos aïeux; *Laudemus gloriosos parentes nostros.*

Mouvement vers la vie cénobitique.

C'est du mal que Dieu tire le remède; c'est du spectacle des calamités et des misères que nous venons de décrire que sortit le renouvellement de la vie monastique. « Très-peu d'évêques étaient restés du côté du Pape, et, chassés de leurs siéges, ils ne pouvaient veiller à leurs ouailles. C'est pourquoi presque tous les hommes religieux, clercs ou laïques, se refugièrent à l'ombre du cloître, afin de ne pas voir la désolation de la sainte Eglise, pour laquelle ils ne pouvaient rien. Ils pensaient qu'il valait mieux se sauver eux-mêmes, ensevelis dans la retraite, que de travailler vainement pour les autres, au risque de se perdre avec eux (2010). »

« Quiconque portait sur le monde un regard sérieux, trouvait justes et vraies les plaintes de Grégoire sur son siècle de fer. Partout où l'on arrêtait les yeux, soit en Allemagne, soit en Italie, on ne rencontrait que des préparatifs de guerre, et les maux inséparables de ce terrible fléau; les mœurs se ressentaient de cet état de choses. Les âmes pacifiques cherchaient donc le repos, et échangeaient volontiers le théâtre orageux et sanglant du monde, contre la méditation des choses divines dans le cloître.

« Ainsi Bertold de Constance, fuyant cette anarchie, avait cherché un asile dans le monastère de Saint-Blaise; et là, anachorète pieux et humble, livré à la contemplation des vérités célestes, il mit à profit l'expérience qu'il avait acquise dans le monde, pour composer sa précieuse Chronique (2011).

« Hermann, comte de Zahringen, un des seigneurs les plus puissants et les plus riches, renonça aux honneurs du monde, et, revêtu d'un habit de pèlerin, se rendit au cloître de Cluni pour y prier et servir Dieu. Pendant longtemps inconnu de tous, il gardait un troupeau, tandis que son épouse Judith, dans son affliction profonde, s'efforçait de gagner le ciel par des aumônes et d'autres bonnes œuvres (2012).

(2006) *Isa.* IX, 6.
(2007) *Apoc.* XII, 6.
(2008) *Isa.* XXXIX, 2.
(2009) *Les moines d'Occident*, par M. de Montalembert.
(2010) Bertold, *loc. cit.*, p. 111.

(2011) Trithème dit de lui : *Vir devotus, in Scripturis sanctis studiosus et eruditus, atque in disciplina sæcularium doctrinarum sufficienter instructus, ingenio clarus, et comptus eloquio.* Son histoire embrasse les années 1053 à 1100.
(2012) *Chron. Hirsaug.*, ann. 1082 ; *Custos por-*

« Les monastères furent donc recherchés plus que jamais ; un grand nombre eurent besoin d'être agrandis. Celui de Hirsau renfermait plus de cent cinquante religieux (2013). Les âmes pieuses, ou bien les hommes qui avaient mené au milieu du monde une vie licencieuse, cherchaient à assurer leur salut éternel en fondant de nouvelles églises ou de nouveaux monastères. Des pères, affligés de la mort de leurs enfants, trouvaient leur consolation à consacrer leurs châteaux au service de Dieu, et à les laisser à des moines ou à des religieuses ; d'autres, en relevant ces asiles pieux de leurs ruines, croyaient pouvoir réparer les sacriléges profanations dont ils s'étaient rendus coupables dans la guerre. De là vint le grand nombre de couvents qu'on voyait dans la Bavière, dans la Souabe et ailleurs. On est singulièrement surpris quand on voit chez des hommes aussi grossiers, aussi durs, aussi barbares, autant de foi et de piété, autant de délicatesse et d'humilité devant le Très-Haut. Il est impossible de ne pas reconnaître ici l'esprit sublime de la vraie chevalerie ; l'enthousiasme qui, quelques années plus tard, poussa des légions de pèlerins vers Jérusalem, n'offre qu'un tableau en grand de ce qui se manifeste maintenant dans un cadre plus étroit (2014). »

Saint Gautier, I^er abbé de Pontoise.

Cet esprit, qui s'appelle l'Esprit de Dieu, souffla spécialement sur la France à la fin du XI^e siècle.

Le monastère de Pontoise, fondé par deux gentilshommes de cette ville, eut pour premier abbé saint Gautier, tiré du monastère de Rebais. C'était un religieux d'une vertu et d'une austérité extraordinaires. Se voyant obligé de recevoir du roi le bâton pastoral, il protesta par ces paroles : « Ce n'est pas de vous, c'est de Dieu que je reçois le gouvernement de l'Eglise. »

Gautier ne fut pas longtemps sans sentir tout le poids de sa charge. Il s'enfuit de son monastère, et se retira à Cluni, où il fut reçu sans être connu. Ses moines ayant appris le lieu de sa retraite, firent écrire à l'abbé de Cluni, qui l'obligea à revenir. Il s'échappa une seconde fois, et se retira près de Tours, dans l'île de Saint-Côme, où il mena une vie très-austère, châtiant son corps par l'abstinence, les veilles et la discipline. Sa charité égalait son austérité : n'ayant rien à donner à un pauvre, il lui donna ses livres. Un pèlerin de Pontoise le reconnut, et en avertit ses religieux, qui le firent encore revenir. Alors, il alla à Rome pour obtenir du Pape la permission d'abdiquer sa charge ; mais Grégoire VII le trouva d'autant plus propre à commander qu'il y avait plus de répugnance. Gautier ne songea plus qu'à gouverner saintement son monastère. Ses exemples étaient pour ses religieux des leçons bien efficaces, car le saint abbé paraissait insatiable d'austérités. Il ne mangeait que du pain et ne buvait que de l'eau, et matait continuellement sa chair par le cilice et la flagellation.

Ce saint abbé mourut comme il avait vécu, dans les bras de la pénitence. A sa mort, il fit assembler tous ses religieux, et après leur avoir demandé pardon de ses fautes, il leur ordonna de le frapper à coups de verges, les uns après les autres : « N'ayez, leur dit-il, ni égard à ma charge, ni compassion pour ma vieillesse ; ne songez qu'à mes crimes, ce sont eux que vous frapperez. Celui qui frappera le plus fort, sera celui qui m'aimera le plus. » Le saint abbé, pieds nus, se prosterna à terre et se découvrit les épaules ; spectacle qui tira les larmes de tous les assistants. Quand il eut reçu l'extrême-onction et le viatique, il exhorta pour la dernière fois ses religieux à la charité, à la paix et à la persévérance : après quoi il prit en main son bâton pastoral et leur donna l'absolution (2015).

Saint Gervin.

La vie et la mort de saint Gervin, abbé de Saint-Riquier, ne furent pas moins édifiantes. Doué d'un zèle expansif, Gervin prêchait partout où il allait ; il passait des journées entières à entendre les pénitents dans une petite cellule destinée à cet usage, et nommée par le peuple la Confession. Des ecclésiastiques l'accusèrent à Rome de prêcher sans mission ; mais le Pape qui connaissait sa piété, lui donna toute liberté d'exercer son

corum ejusdem cœnobii pro amore Christi factus est. On ajoute même : *Usque ad mortem incognitus pastor porcorum permansit.*

(2013) *Præter fratres Barbatos et Donatos quorum ingens etiam fuit numerus, inter quos erant Latomi, Fabri, Lignarii, Ferrariique, et magistri procul dubio in omni scientia architecturæ peritissimi....* On peut lire dans la *Chronique de Hirsau* tout ce que fit l'abbé Guillaume pour son couvent.

(2014) Voigt, p. 570.

(2015) *Acta Bened.* sæcul. VI.

zèle. Les quatre dernières années de sa vie il fut couvert d'une lèpre hideuse.

Il accepta avec résignation cette humiliante maladie; et voyant sa fin approcher, il fit assembler les prêtres de son monastère, et leur confessa ses péchés avec de grands sentiments de douleur. Comme ils le pressaient de leur marquer l'endroit où il voulait être enterré, il leur répondit : « Je sais que vous ne m'obéirez pas; mais ce serait une grande consolation pour moi si vous vouliez m'attacher une corde aux pieds, traîner mon corps par les rues, et le jeter ensuite à la voirie; je ne mérite pas de sépulture plus honorable. » Il mourut sur la cendre et le cilice.

Saint Robert.

Robert était né dans la Champagne, d'une honorable famille. Il embrassa la vie monastique à Moustier-la-Celle, près de Troyes. Il en devint bientôt prieur. Pendant qu'il travaillait avec succès à maintenir la discipline religieuse, quelques ermites des alentours prirent la résolution d'embrasser la vie monastique, et de former une communauté. Il leur fallait un maître pour les instruire; ils obtinrent du Pape la permission de choisir parmi les religieux des monastères voisins. Ils jetèrent les yeux sur Robert, et l'abbé de la Celle n'osa le leur refuser, voyant qu'ils étaient autorisés par le Pape.

Ces ermites étaient au nombre de sept. Robert s'appliqua à les former à la pratique de la Règle de saint Benoît; et cette petite communauté fut bientôt augmentée de plusieurs excellents sujets, du nombre desquels fut le bienheureux Albéric. Robert, voyant le nombre de ses disciples s'accroître tous les jours, chercha dans le voisinage un endroit plus commode; il trouva un lieu nommé Molesme, au diocèse de Langres, où il fit bâtir, l'an 1075, des cellules de branches d'arbres avec un oratoire dédié à la sainte Vierge. La nourriture répondait à la pauvreté des habitations. Ces saints religieux ne mangeaient que des légumes qu'ils cultivaient, et souvent ils manquaient du nécessaire. Hugues, évêque de Troyes, alla les voir à l'heure du repas, et se retira fort édifié de leur pauvreté; il leur envoya un chariot chargé de pains et d'étoffes.

Nous verrons dans la suite comment ce même saint fonda le célèbre monastère de Cîteaux.

Saint Etienne de Muret.

Etienne de Muret, autre modèle de la vie pénitente et cachée, naquit à Thiers, en Auvergne, d'une illustre famille. Conduit en pèlerinage en Italie, durant son enfance, il y tomba dangereusement malade, et il y fut laissé aux soins de Milon, depuis archevêque de Bénévent, qui le fit élever dans l'étude des saintes Lettres et dans la pratique des vertus chrétiennes. Etienne fit de grands progrès dans les unes et dans les autres. Il alla ensuite à Rome, où il demeura quatre ans à la cour d'Alexandre II. La première année du pontificat de Grégoire VII, il obtint de ce Pape la permission d'établir en France une congrégation à peu près sur le modèle de celle des ermites qu'il avait vus en Calabre. Il revint donc à Thiers; mais tandis que sa famille se réjouissait de le revoir après une si longue absence, il sortit secrètement de la maison paternelle, sans rien emporter et se retira sur la colline de Muret, près de Limoges, l'an 1076, dans la trentième année de son âge.

Il s'y bâtit une petite cellule de branches d'arbres, où il passa environ cinquante ans dans toutes les austérités de la pénitence et de la mortification chrétienne. Il ne mangeait que du pain et ne buvait que de l'eau. Mais, après trente ans de ce régime, il se laissa persuader de boire un peu de vin, à cause de la faiblesse de son estomac. Il porta pendant plusieurs années une cuirasse de fer. Quelques planches lui servaient de lit. La prière était toute son occupation : outre l'office du jour, celui de la Vierge et des Morts, il récitait tous les jours l'office de la Sainte-Trinité. Il se tenait si longtemps à genoux ou prosterné la face contre terre, qu'il en avait contracté des talus.

L'éclat de ses vertus lui attira bientôt plusieurs disciples qui se rangèrent sous sa conduite; quand on leur demandait de quel ordre ils étaient, ils répondaient : *Nous sommes pécheurs.*

L'humilité, la chasteté et la charité furent les principales vertus de saint Etienne. Pendant que ses frères mangeaient au réfectoire, il s'asseyait à terre et leur faisait la lecture. Il avoua qu'il n'éprouvait point les révoltes de la chair; ce qui n'est pas surprenant, vu la manière dont il la traitait. Il témoignait beaucoup de bonté aux pécheurs, et tâchait de leur inspirer une grande confiance : « Ne

craignez pas, leur disait-il, vous ne pouvez pas commettre autant de péchés que Dieu peut en pardonner. » Pour se soutenir dans les exercices de la pénitence, il se rappelait sans cesse la pensée de la mort (2016).

Saint Gaucher.

Saint Gaucher était natif de Meulan. Il s'attacha à Humbert, chanoine de Limoges, qui le conduisit en son pays avec un compagnon nommé Germond. Gaucher, qui se sentit de l'attrait pour la solitude, mena trois ans la vie érémitique à Clavagnac avec Germond. Enfin, à l'âge de vingt-deux ans, il bâtit pour des chanoines réguliers un monastère à Aureil, et un autre pour des religieuses dont il prenait soin. Il passa le reste de sa vie à conduire ces deux communautés dans les voies de la perfection. A l'âge de quatre-vingts ans, il tomba de cheval en revenant de Limoges, et on le porta mourant à son monastère, où on lui donna le viatique. Aussitôt qu'il l'eut reçu, il recouvra la parole, et consola ses frères de sa mort, qui ne tarda pas d'arriver (2017).

Le B. Simon, comte de Crépi.

Tandis qu'on voyait à la cour tant de brigues pour obtenir des évêchés, des seigneurs, des princes même renonçaient généreusement à la grandeur et aux délices du monde pour pratiquer l'humilité et la mortification. Simon, comte de Crépi, embrassa, l'an 1077, la vie monastique avec un courage qui édifia toute la France. C'était un jeune seigneur à la fleur de son âge, et qui avait de grands biens; car, outre le comté de Crépi qu'il possédait, il était comte de Valois, de Mantes et de Bar-sur-Aube. Mais ces dignités ne lui enflèrent pas le cœur, et les richesses ne l'amollirent point. Pénétré de la crainte des jugements de Dieu, il ne pouvait se rassurer sur le sort de son père Radulfe, qui s'était emparé injustement de la ville de Mondidier, où il était enterré. Il consulta le Pape, qui répondit qu'il fallait enlever le cadavre d'un lieu qu'il avait usurpé, et faire dire des messes pour le repos de son âme. Simon fit donc transférer le corps de son père à Crépi, dans l'église du monastère de Saint-Arnoux. Guibert de Nogent assure qu'ayant ouvert le cercueil de son père, il fut si frappé du hideux état où il le trouva, qu'il résolut de renoncer au monde : « Est-ce donc là mon père, s'écria-t-il, qui s'est soumis tant de châteaux, et est-ce là où aboutit la gloire des grands? » Radulfe était en effet un des plus grands seigneurs de France. Il avait répudié Adèle sa femme légitime, et épousé la reine Anne, veuve du roi Henri, et mère de Philippe I^er.

Simon était fiancé avec la fille du comte de la Marche. Il l'aimait, et avait souvent avec elle des entretiens sur l'amour de Dieu et le mépris des biens de la terre. Il l'exhorta à se faire religieuse, lui promettant d'embrasser aussi l'état monastique. Cependant on préparait tout pour les noces, et le jour était près, lorsque la généreuse fille se jeta dans un monastère. Simon ne songeait qu'à l'imiter; mais on lui préparait d'autres combats. Guillaume, roi d'Angleterre, qui l'avait élevé, ayant appris que son mariage était rompu, voulut lui faire épouser la princesse Adèle sa fille, qui fut depuis mariée au comte de Blois. Simon, qui ne pouvait refuser l'honneur d'une telle alliance sans irriter le prince, prétexta la parenté, et, feignant d'aller à Rome consulter le Pape, il entra avec quelques seigneurs qu'il avait gagnés à Dieu au monastère de Saint-Claude, soumis alors à la congrégation de Cluni. Grégoire VII l'appela à Rome, et se servit de sa médiation pour faire la paix avec Robert Guiscard. Ce saint religieux voulait revenir à son monastère; mais le Pape le retint auprès de lui, et Simon y termina sa carrière. Il fut enterré à Rome, et son épitaphe fut composée par Urbain II. On donne à Simon le titre de bienheureux (2018).

Saint Arnoux.

Nous avons nommé Arnoux parmi les grands évêques que Hugues de Die donna à la France; il était tiré du cloître, et nous avons à le faire connaître maintenant comme promoteur de la vie monastique. La célèbre abbaye de Saint-Médard, à Soissons, avait été donnée par Philippe I^er à un misérable intrus, « qui en dissipa tous les biens pour entretenir des gens de guerre; et les moines furent réduits à une telle pauvreté, qu'ils cessèrent l'office divin (2019). » Alors le roi les abandonna à un abbé de leur choix. Ils

(2016) Longueval, t. X.
(2017) Bolland., 9 April.
(2018) Longueval, t. X.
(2019) Fleury, t. XIII, p. 406.

firent intervervenir l'autorité de l'évêque, pour déterminer Arnoux à se charger de leur direction. Caché au fond d'une forêt, Arnoux n'avait point parlé depuis trois ans et demi. Interdit à la vue du vénérable prélat, il demanda un délai et en profita pour s'échapper. Mais il fut découvert, et ne résista pas à la volonté de Dieu.

Déjà il avait relevé le monastère de ses ruines, quand le roi Philippe le fit sommer de le suivre à la guerre : « J'ai porté les armes, il est vrai, répondit le saint abbé ; mais je les ai quittées pour le cloître. A Dieu ne plaise que je rentre au service du siècle! — Ou suivez la coutume, dit le roi, ou quittez votre place. » Arnoux profita de l'occasion pour reprendre sa vie de reclus. L'éclat de sa sainteté le fit bientôt élever au siége de Soissons. « Mais ce siége était occupé par Ursion, que le roi protégeait, parce qu'il était frère de Gervais son sénéchal. Quand donc Arnoux voulut entrer à Soissons, Gervais vint au-devant avec une troupe de gens armés, et l'avertit qu'il se gardât d'y entrer s'il voulait conserver sa vie (2020). »

Réfugié à Ouchi, Arnoux ne laissa pas de remplir avec fruit ses devoirs d'évêque, et c'est lui que choisit Grégoire VII pour une mission délicate. Le comte de Flandre Robert, l'ami et l'émule de Henri, maintenait sur le siége de Térouanne un indigne prélat. L'archidiacre de Térouanne et plusieurs nobles personnages entreprirent de rendre le comté de Flandre au légitime possesseur, au fils du frère aîné de Robert. L'usurpateur découvrit leur projet, et les condamna à la mort ou à l'exil. L'archidiacre alla confier sa cause au Pape Grégoire, qui résolut de s'entremettre, et chargea Arnoux de cette périlleuse négociation. Arnoux se présenta sans crainte devant le comte, qui s'emporta d'abord à la lecture des lettres pontificales. Mais, subjugué bientôt par l'air de sainteté qui respirait dans toute la personne du serviteur de Dieu, il accorda tout ce qu'on lui demandait :

« Toute la Flandre était alors pleine de meurtres, et ses habitants si accoutumés au sang, qu'ils estimaient honteux de passer un jour sans en répandre : les plus proches parents s'égorgeaient pour les moindres sujets ; à peine les pères et les enfants s'épargnaient-ils l'un l'autre. Plusieurs nobles du pays prièrent le saint évêque d'aller dans les lieux où le mal était le plus grand, et de travailler à y rétablir la paix. Il crut que Dieu demandait de lui ce service, et l'événement fit voir qu'il ne s'était pas trompé. Il fit si bien, par ses prédications et ses exemples, qu'il apaisa ces esprits farouches et les amena à la concorde. Il s'abaissa souvent jusqu'à se jeter aux pieds des plus intraitables, et ses exhortations furent soutenues de plusieurs miracles. Aussi toute la Flandre le chérissait. On lui chercha une résidence, et on lui donna l'église de Saint-Pierre à Oudembourg. Il y fonda un monastère de Bénédictins, en 1084, et y mit pour premier abbé Arnoux son neveu. La même année il revint prendre soin de son diocèse de Soissons (2021). »

Trois ans après, étant allé visiter son monastère d'Oudembourg, il y mourut, le jour de l'Assomption, et son tombeau y fut glorifié par de nombreux miracles.

Saint Bruno.

Bruno, qui renouvela dans l'Occident l'exemple des anachorètes d'Orient, était né à Cologne. Il fit ses études en France, où sa capacité lui fit donner la chaire de l'école de Reims. Manassès le fit son chancelier. Mais dès lors il forma, avec quelques-uns de ses amis, le dessein d'embrasser ensemble la vie monastique : c'est ce que témoigne cette lettre qu'il écrivit plus tard au prévôt de Reims :

« Vous vous souvenez de ce jour, où nous promenant dans un jardin, nous parlions de la fragilité des biens et des plaisirs de la terre, comparés à la durée des joies célestes. Nous fûmes si embrasés, que nous promîmes au Saint-Esprit de quitter au plus tôt les choses périssables, et de prendre l'habit monastique pour tâcher de mériter les biens éternels ; ce que nous n'aurions pas différé sans un voyage que Fulcius fit alors à Rome. »

Bruno s'associa, pour son pieux dessein, six compagnons d'une grande ferveur, et sur les conseils d'un homme de Dieu, il alla avec eux s'offrir à saint Hugues, évêque de Grenoble. Le prélat avait vu en songe, la nuit

(2020) Fleury, t. XIII, p. 411-421.

(2021) *Vita S. Arnulfi Suess.*

précédente, sept étoiles ; il accueillit les sept pèlerins comme des envoyés du ciel, et leur assigna pour séjour une montagne sauvage, connue dès lors sous le nom de Chartreuse. Ils y bâtirent un oratoire en l'honneur de la sainte Vierge, et construisirent à l'entour des cellules, l'an 1084. C'est là que Bruno mena avec ses compagnons la vie des anges. Guibert, abbé de Nogent, célèbre écrivain du temps, nous en fait ce tableau :

« Leur église est au sommet de la montagne. Ils ont un cloître assez commode ; mais ils ne demeurent pas ensemble, comme les autres moines : ils ont chacun leur cellule où ils travaillent, dorment et prennent leur réfection. Le dimanche, ils reçoivent de l'économe du pain et des légumes pour la semaine. Les légumes sont le seul mets qu'ils fassent cuire ; une fontaine leur fournit de l'eau par des canaux qui vont aboutir à toutes les cellules. Les dimanches et les jours solennels ils mangent du fromage et du poisson, quand des personnes de piété leur en donnent, car ils n'en achètent point. Pour de l'or, de l'argent, ils n'en reçoivent pas, même pour leur église. Ils n'ont pour toute argenterie qu'un calice. Ils ne s'assemblent pas au chœur pour les heures canoniales ; ils entendent seulement la Messe les dimanches et les fêtes. Ils ne parlent presque jamais, et, s'il est besoin de faire entendre quelque chose, ils le font par signe. Quand ils boivent du vin, il est si trempé qu'il n'a aucun goût, et ne vaut guère mieux que de l'eau. Ils portent le cilice sur la chair ; leurs autres habits sont assez minces. Ils sont gouvernés par un prieur ; l'évêque de Grenoble leur tient lieu d'abbé. Mais, quoique pauvres, ils ont une riche bibliothèque...

« Comme la Chartreuse est une terre stérile, ils sèment peu de blé ; mais ils en achètent avec les toisons de leurs brebis. Au bas de la montagne demeurent des laïques qui ont soin de leurs affaires temporelles, tandis qu'eux ne s'appliquent qu'à la contemplation (2022). » Guibert parle ensuite du grand nombre de conversions que l'exemple de ces solitaires de la Chartreuse opéra dans la France, et de l'empressement qu'on témoigna dans toutes les provinces pour bâtir des monastères de cet institut.

Le saint évêque de Grenoble n'avait pas de plus sensible consolation, que d'aller souvent à la Chartreuse s'édifier de la vie sainte que menaient ces pieux solitaires. Mais ils étaient encore plus édifiés de son humilité, qu'il ne pouvait l'être de leurs austérités : il vivait avec eux comme le dernier de tous. Bruno prenait la liberté de le renvoyer à son église : « Allez à vos ouailles, lui disait-il, elles ont besoin de vous ; rendez-leur ce que vous leur devez. » Le saint évêque obéissait ; mais au bout de quelque temps il revenait à sa chère solitude.

Influence sociale des monastères.

« J'élèverai aux yeux des peuples, dit le Seigneur, mon étendard (2023). » Tandis que l'étendard de l'orgueil et de la volupté était arboré du haut des palais, celui de l'humilité et de la mortification était arboré sur les saintes montagnes.

« Deux drapeaux apparaissent perpétuellement levés dans les siècles, guidant l'humanité qui les suit dans des directions profondément diverses. Satan de tous côtés rassemble ses légions : il appelle pour les guider tous ceux qui ont une voix, une parole, une plume, une science, un talent, un génie à mettre à son service. Il leur dit : Mes amis, soyez les maîtres du monde ; possédez les richesses ; soyez riches, les plus riches. Possédez les honneurs ; soyez grands, les plus grands. Possédez les jouissances : soyez heureux, les plus heureux. Oui, Satan pousse l'humanité aux richesses, aux honneurs, aux plaisirs, mais pour la précipiter par ce triple courant dans le gouffre.

« Tandis que ce drapeau fait le tour du monde, un autre se déploie dans les nations guidant l'humanité à des destinées bien différentes. Jésus-Christ, lui aussi, rassemble ses légions, légions de pauvres de cœur, légions de chastes, légions de petits. Et parlant à ceux qui doivent les guider dans la conquête qu'il médite, il dit : Allez, renoncez aux richesses ; soyez pauvres, les plus pauvres. Renoncez aux voluptés ; soyez chastes, les plus chastes. Renoncez aux honneurs ; soyez petits, les plus petits. Pauvreté, mortification, humilité, à quoi ces trois compagnes de Jésus-Christ doivent-elles aboutir ? Au terme suprême du christianisme, la vraie félicité (2024). »

(2022) Guib., *De vita sua*, l. I, c. 10.
(2023) *Isa.* XLIX, 22.
(2024) Le R. P. Félix, 10 mars 1858.

Tandis que les Guillaume et les Henri, les Robert de Pouille et les Robert de Flandre, accomplissaient au sein de l'humanité un rôle de destruction, les hommes de Dieu que nous venons de signaler accomplissaient une mission réparatrice. Un poëte nous représente l'injure au front superbe portant sur ses pas le ravage et la désolation ; mais la prière à l'attitude humble et modeste venant derrière elle guérir les maux qu'elle à causés. Oui, il est des furies qui s'élancent sans pitié, le glaive et la torche à la main, sur la triste humanité, ce sont les passions des princes, l'ambition, la cupidité ; et il est une fille du ciel qui vient derrière elles étancher le sang, baiser les plaies, essuyer les larmes, réchauffer la nudité, nourrir la misère et relever les ruines, c'est la sainteté.

Tandis que Satan, par ses suppôts, multiplie les désastres, le Sauveur continue son action réparatrice dans ces existences bénies en qui sa vie se reproduit (2025). Si les champs de batailles exhalent une odeur de mort, les parfums du désert purifient et assainissent l'atmosphère :

« Il est écrit que le cadavre d'un homme ayant été placé par hasard auprès du corps mort du prophète Elisée, on le vit aussitôt se ranimer. Les âmes où la mort et la corruption du péché règnent depuis longtemps, ne sauraient approcher d'un saint, mort à lui-même et au monde, qu'elles ne sentent à l'instant une vertu qui sort de lui et qui les rappelle à la vie... Quand il ne ferait que montrer aux peuples la piété, le désintéressement, la mortification, la pudeur, l'innocence ! L'exemple est la voie abrégée de la persuasion ; les hommes ne vivent la plupart que d'imitation : il leur faut des modèles, et c'est ce qui fait presque toujours leurs vices comme leurs vertus. Quel bonheur pour eux quand Dieu leur suscite des saints ! C'est un Evangile continuel qu'ils ont devant les yeux.

« Mais si la prédication se joint à l'exemple, que d'ignorants instruits, que d'impies confondus, que de justes affermis ! Quels hommes que les Bernard, etc. ! Tout était entraîné par la puissance de l'Esprit qui parlait en eux ; les villes, les cours, les grands et le peuple, rien ne pouvait résister à l'impétuosité de leur zèle et à la sainteté éminente de leurs mœurs ; leur vie austère ne laissait rien à dire au monde contre les vérités qu'ils annonçaient. Quels biens un seul homme apostolique n'est-il pas capable d'opérer sur la terre ! Il n'en fallut que douze pour convertir l'univers (2026). »

Saints asiles, que la barbarie moderne a renversés, écoles de vertu, foyers d'apostolat, pépinières d'ouvriers évangéliques ! Luxeuil, Cîteaux, Prémontré, Clairvaux, Chelles, Noirmoutier, Rebais, lieux bénits ! « aujourd'hui vaines ombres, » *nunc nomina tantum!* Qui ne s'attendrirait à votre souvenir, qui n'aimerait vos sacrés débris? Heureux qui baisera votre poussière ! plus heureux celui qui relèvera vos ruines.

Guerre aux couvents.

« J'ai remarqué, et d'autres comme moi, que les endroits où il y a le plus de couvents et de moines sont ceux où le peuple est le plus aveuglément livré à la superstition (la religion). Il n'est pas douteux que, si l'on parvient à détruire ces asiles du fanatisme, le peuple ne devienne dans peu indifférent et tiède sur ces objets qui sont actuellement ceux de sa vénération. Il s'agirait donc de détruire les cloîtres. » Ainsi écrivait à Voltaire le roi Frédéric, et il indiquait les moyens stratégiques qui n'ont que trop bien réussi à la fin du XVIII^e^ siècle : « Voilà, ajoutait-il, un petit projet que je soumets à l'examen du patriarche de Ferney : c'est à lui, comme au père des fidèles, de le rectifier et de l'exécuter. Le patriarche me demandera peut-être ce que l'on fera des évêques ! Je lui réponds qu'il faut commencer par détruire ceux qui embrasent de fanatisme le cœur du peuple : dès que le peuple sera refroidi, les évêques deviendront de petits garçons dont les souverains disposeront comme ils voudront. »

Tel a dû être dans tous les temps le mot d'ordre des enfers ; les moyens seuls ont pu différer. Il n'est pas toujours facile d'avoir raison des monastères par la violence : ils sont protégés généralement par leur popularité, et les gouvernements ont toujours à tenir compte du peuple : *Ne forte tumultus fieret in populo* (2027). Mais il est une guerre sans bruit, une guerre savante, qui n'est pas moins efficace : *Sapienter opprimamus*

(2025) *II Cor.* IV, 11 : *Ut et vita Jesu manifestetur in carne nostra mortali.*

(2026) Massillon, t. IV.

(2027) *Matth.* XXVI, 5.

(2028). Pour détruire un monastère, il n'est pas indispensable d'en renverser les bâtiments, ni même d'en tuer les hommes : il suffit d'y faire mourir la sainteté, d'y étouffer l'esprit de Dieu (2029). Que faut-il pour cela? y implanter le relâchement, la dissipation, l'esprit du monde. Il suffira donc d'y installer un pasteur mondain. Voilà ce qu'ont fait les princes, en s'arrogeant le choix des abbés. Hé! à quel titre Julien l'Apostat s'avise-t-il de nommer le successeur d'Hilarion et d'Antoine? Ah! c'est que la cellule occupe une place au soleil ; or « la terre est à César, » tout est un fief de sa munificence, et l'Eglise est comme Israël sur les fleuves de Babylone, *in terra aliena*. Donc, pour avoir une abbaye comme pour obtenir un évêché, il faut s'agenouiller devant César, et recevoir de lui le signe de la possession, l'emblème de l'autorité. C'est ainsi que les investitures mettaient à la merci d'un pouvoir rival et hostile les monastères comme les diocèses.

Les abbés de nomination royale avaient leur programme à remplir : nous les voyons quelquefois dépouiller les monastères, de compte à demi avec César; et alors, l'indigence dispersait les moines. Le plus souvent, ils détournaient de leur destination les revenus sacrés, les affectant à l'équipement des gens de guerre et à l'entretien d'une force militaire permanente aux ordres du prince. Nous avons vu Guillaume d'Angleterre changer ainsi les asiles de piété en casernes, et Philippe, aussi bien que Henri, se faire suivre à la guerre par tous les abbés de son royaume devenus chefs de troupes. C'est ainsi que ce qui était à Jésus-Christ passait dans le domaine du prince de ce siècle ; les monastères étaient *sécularisés*, ils étaient annexés. C'était une destruction indirecte, doublement avantageuse pour le parti du mal, car elle lui apportait encore un profit direct : les hommes de Dieu, les hommes de prière et d'édification, devenaient des instruments de meurtre, de dévastation et de ruine ; leurs biens étaient la solde de l'iniquité.

César avait encore un autre moyen d'absorber à son profit les monastères : au lieu de les convertir en casernes, il pouvait les transformer en académies. César a aussi besoin d'une milice intellectuelle ; il faut des soldats à la cité terrestre, mais il lui faut aussi des savants : elle n'aurait ni prestige, ni durée, si elle n'agissait pas sur les esprits. Elle doit vanter son passé et se faire des antécédents glorieux ; elle doit exalter ses grands hommes et leur créer une immortalité ; pour cela des historiens et des poëtes sont nécessaires. Il faut à l'irréligion même des principes, une logique, un symbole, au moins négatif ; il faut un droit qui autorise le despotisme de César et l'autocratie de l'Etat ; les ouvriers requis pour cette autre besogne s'appellent philosophes et jurisconsultes. Voilà la milice que les monastères sont susceptibles de fournir à César, sans éclat, sans odieux, avec l'approbation même des gens de bien. On n'a qu'à vanter la science comme l'apanage de l'Eglise, proclamer la religion protectrice des lettres, et la cellule l'arche sainte des œuvres du génie ; bientôt on verra les moines user pieusement leur vie à transcrire Tite-Live, Horace, Lucrèce, à expliquer les Pandectes ou les Catégories, c'est-à-dire à propager l'ivraie et à préparer les récoltes de la cité terrestre. Ecoutons Voigt féliciter les couvents de cet honneur : « C'est dans les couvents, ces asiles sacrés de la vertu, que les arts et les sciences s'étaient réfugiés. Tout dépendait du chef, qui exerçait une grande influence sur ses frères. Il en était un, entre autres, qui jetait un vif éclat : c'est Guillaume, abbé de Hirshau. Son monastère venait d'être nouvellement restauré, après avoir été désert pendant près de cinquante-huit ans. Guillaume lui donna une impulsion si extraordinaire, qu'il devint un des plus célèbres de l'Allemagne. Guillaume fit de profondes recherches sur la philosophie ; il acquit des connaissances de tout genre, de manière qu'il fut appelé l'homme le plus savant de son siècle. C'était un dialecticien habile, un musicien excellent : il laissa même quelques compositions et quelques écrits sur la musique. Ses connaissances en mathématiques et en astronomie n'étaient point superficielles ; il faisait tirer des copies des Livres divins et d'autres ouvrages profanes. Douze moines qui savaient le mieux écrire étaient journellement occupés à ce travail ; leur nombre n'était pas même limité. Un homme instruit présidait à leurs

(2028) *Exod.* I, 10.
(2029) *I Thess.* V, 19 : *Spiritum nolite exstinguere.*

travaux, les examinait et les corrigeait. La bibliothèque du couvent était considérable, quoiqu'on n'y conservât qu'une petite partie des ouvrages copiés. L'abbé en faisait présent à des savants, surtout à ceux qui étaient sortis de son couvent pour être à la tête d'une abbaye. Il en donnait également à des couvents qu'il avait réformés, et dont le nombre se portait à plus de cent, ou à d'autres qui étaient fondés par lui ou par quelqu'un de ses confrères. Parmi ces derniers figurait celui d'Erefford, bâti en l'honneur de saint Pierre. Dans plusieurs de ces maisons religieuses on s'adonnait aux arts mécaniques, et on les portait à une rare perfection. Des moines, pour orner l'église et le monastère, devenaient d'habiles statuaires, d'excellents ouvriers en bois, en fer et maçonnerie ; ils devenaient même artisans, suivant les besoins de l'établissement (2030). »

« Ainsi, malgré les troubles de ces temps malheureux, qui empêchaient les arts de se développer ; malgré le terrain aride que rencontrait la semence qu'on avait sauvée de l'antiquité, la science ne trouvait pas toujours des rochers et des sables stériles (2031). Herrand, abbé d'Ilsenbourg, qui devint ensuite évêque de Halberstadt, avait fondé une école pour toutes sortes d'arts libéraux, et y avait attiré un grand nombre de savants. Il était parvenu, à force de dépenses, à établir dans son couvent une bibliothèque magnifique, qui plus tard fut dispersée. Là se trouvait un grand nombre d'écrits sur l'histoire ancienne ; Herrand s'appliquait lui-même à en réunir les matériaux. Je passerai sous silence une foule d'autres religieux, à qui nous avons une éternelle reconnaissance.

« Liémar, le nouvel archevêque de Brême, était étroitement lié avec la plupart de ces savants. Il était versé dans tous les arts libéraux, et, quoique évêque, il ne laissait pas de s'y appliquer avec ardeur. Tous les écrivains le vantent comme un littérateur accompli (2032), et Henri l'exalte comme un serviteur d'un dévoûment consommé (2033). » Les censures du Pape sont la ratification et comme la contre-épreuve de cet éloge. Aussi le monarque lui donna-t-il l'abbaye d'Alten sur le Rhin (2034). Liémar était le type des serviteurs que la cité terrestre demandait aux monastères, et, sans attendre de tous ce degré de perfection, elle était satisfaite en 1084 : « Les monastères que Henri avait eu soin de doter (2035), » servaient leur bienfaiteur de l'épée et de la plume, gagnaient ses batailles et plaidaient ses causes. Leur habit vénéré était une puissance pour la séduction.

C'est ainsi que les rois d'Israël et de Juda en avaient usé avec ces maisons des prophètes fondées par Samuel, véritables monastères de l'époque. Ils y avaient installé des hommes qui portaient aussi le nom et le costume des prophètes, mais qui abusaient de ces apparences pour égarer le peuple. Jérémie, qui trouva en eux ses plus dangereux contradicteurs, essaya de les démasquer par de dures paroles (2036). Ce que Dieu avait fait pour la vie se trouva donc pour la mort (2037).

L'Eglise, ainsi frustrée de ses plus précieuses créations, a la ressource de son immortelle fécondité : à la place des branches frappées de stérilité, elle en fera germer de nouvelles, et c'est ce que présage cette admirable renaissance des institutions religieuses à la fin du XI^e^ siècle. La vie étouffée sur un point reparaîtra sur un autre, et les sources de bénédictions, qu'on croyait desséchées, jailliront bientôt plus abondantes. Mais le salut ne viendra qu'après la détresse. Nous avons encore des jours mauvais à traverser, des fruits de l'apostasie à moissonner.

L'antipape installé à Rome.

Lorsque Grégoire VII se fut éloigné de

(2030) *Chron. Hirsaug.*, ann. 1071 : *In omni genere scientiarum evasit doctissimus et brevi tempore præceptoribus altior factus, omnes artes, quas liberales appellant, penetravit.*

(2031) *Voy.* ce que dit Heeren dans son *Histoire de l'étude de la littérature classique au moyen âge*, p. 188-192.

(2032) Lamb., ann. 1072 : *Optimæ spei juvenem et omnium liberalium artium peritia apprime insignem. Vid.* Adami Bremens. *Epilog. ad Liemarum in Lindenbrog. scrip. septentr.*. p. 67.

(2033) Voigt, liv. IV, p. 140.

(2034) Dans le diplôme rapporté par Lindenbrog, p. 144, Henri l'appelle : *nominis nostri præcipuum amatorem, atque optime de nobis merentem, dignum, ut pro sua in nos fide egregia ac perpetua devotione magno... munere donaremus.* Ce diplôme est surtout important pour montrer les services que Liémar avait rendus au prince. Leukfeld, *Script. rer. Germ.*, p. 86.

(2035) Voigt, *loc. cit.*, p. 457.

(2036) *In prophetis Jerusalem vidi similitudinem adulterantium, et iter mendacii ; et confortaverunt manus pessimorum. (Jerem.* XXIII, 14.)

(2037) *Rom.* VII, 10 : *Inventum est quod erat ad vitam, hoc esse ad mortem.*

Rome, l'antipape Guibert songea à s'y établir. Il avait pour fauteurs tous ces Romains qui avaient vendu leur ville à Henri, et qui ne songeaient qu'à acheter par de nouvelles perfidies la faveur du monarque. Ne pouvant rien faire de plus agréable pour leur maître que d'expulser de Rome tout ce qui tenait encore pour le parti de Grégoire, ils formèrent le siége du château Saint-Ange, resté au pouvoir des troupes pontificales, et au moyen duquel le légitime souverain, bien qu'absent, se maintenait encore en possession de sa capitale. Ils réussirent à s'en emparer (2038), et par là l'expulsion de Grégoire devint définitive, et son absence un véritable exil. Guibert, le faux Clément III, s'installa au palais de Latran, et fit toutes les fonctions de Pontife. Il créa vingt-quatre cardinaux, ordonna quatre évêques, dix prêtres et quatre diacres; il expédia des encycliques et des priviléges, dont plusieurs nous ont été conservés (2039). Il assembla aussi des conciles, et, avançant l'époque de celui qui devait avoir lieu au commencement du carême, il le tint vers Noël; il feignait d'y attendre « l'empereur, » et laissa vide le siége d'honneur à sa droite. Après la séance, il envoya avec ses légats une circulaire dont voici le début :

« Clément Pontife, serviteur des serviteurs de Dieu, à tous les fils de la sainte Eglise, salut perpétuel dans le Christ.

« Si le Siége apostolique a été délivré de ceux qui n'étaient point entrés par la porte dans la bergerie confiée par le Christ à l'auguste Prince des apôtres, mais qui s'y étaient introduits par ailleurs comme des voleurs et des larrons, préoccupés de leurs intérêts plus que de l'avantage du troupeau; c'est une faveur de la bonté divine dont il faut faire hommage, non à nos mérites, mais à Celui qui a choisi les choses qui ne sont pas, pour anéantir celles qui sont. »

Protestation de Grégoire VII.

Ce ton d'humilité et l'exposé mensonger des faux légats pouvaient séduire les simples. Grégoire crut devoir y opposer les armes de la vérité et de la lumière. Il trouva encore autour de lui des hommes dévoués qu'il fit partir en qualité de légats pour les diverses provinces de la Chrétienté, et il adressa de plus aux fidèles une encyclique, pour les prémunir contre le scandale de son Calvaire et de sa croix. Voici ce précieux monument :

« Grégoire Pontife, serviteur des serviteurs de Dieu, à tous les fidèles qui aiment sincèrement le saint Siége, salut et bénédiction apostolique :

« Elle vous est parvenue, frères bien-aimés, elle vous est parvenue la lamentable nouvelle! Notre siècle a vu se renouveler ce que dit le Psalmiste : « Pourquoi les nations ont-elles frémi, pourquoi les peuples « ont-ils formé de vains complots? Les rois « de la terre se sont levés et les princes se sont « réunis contre le Seigneur et contre son Christ « (2040). » Oui, les princes des nations et les princes des prêtres, avec une nombreuse multitude, se sont ligués contre le Fils du Tout-Puissant et contre son apôtre Pierre, pour étouffer la religion chrétienne et propager un déplorable schisme. Mais, par la grâce de Dieu, ils n'ont pu ébranler par la crainte ceux qui se confient dans le Seigneur, ni les gagner par la promesse des honneurs terrestres.

« Ils n'ont conspiré, ils n'ont levé le bras contre nous, que parce que nous n'avons pas voulu nous taire sur les périls de la sainte Eglise, et céder à ceux qui ne craignent pas de réduire en servitude l'Epouse du Christ. Quoi! par toute la terre il est permis à la plus pauvre femme de choisir son mari à son gré, et selon les lois de son pays; et la sainte Eglise, l'Epouse de l'Homme-Dieu, notre Mère, n'a pas la liberté de s'attacher à son Epoux selon la loi divine et selon sa volonté! Il faut qu'elle subisse la loi des impies et une détestable coutume! On veut que les fils de la sainte Eglise soient soumis à des intrus, à des adultères, à des ravisseurs, comme s'ils étaient leurs pères! C'est pour l'Eglise un outrage que je n'ai pu souffrir. De là ces tempêtes qui se sont élevées contre nous, ces excès, ces cruautés inouïes, dont vous pouvez avoir par nos légats la relation trop fidèle.

« Mais n'importe! « Crie, ne cesse point (2041), » nous dit le Seigneur. Et moi, sans crainte, sans attache à la terre, je crie, je

(2038) *Patrol.*, t. CXLVIII, col. 139 : *Castellum S. Angeli captum est.*
(2039) *Ibid.*, col. 827.
(2040) *Psal.* II, 1, 2.
(2041) *Isa.* XL, 3.

crie sans relâche, et je proteste devant l'univers que la religion chrétienne, la vraie foi apportée du ciel par le Fils de Dieu, a fléchi sous la damnable coutume du siècle; qu'elle est, hélas! presque anéantie et tombée dans la dérision des Juifs et des Sarrasins. Juifs et Sarrasins suivent leurs lois conformément à leur foi, quoiqu'elles ne soient sanctionnées et glorifiées par aucun miracle. Et nous, enivrés par l'amour du siècle, esclaves d'une vaine ambition, nous sacrifions toute religion et toute piété à la cupidité et à l'orgueil. Non, nous n'avons plus la foi de nos pères! S'il y a encore quelques rares Chrétiens, ils combattent pour eux tout au plus, mais non pour la délivrance des autres. Se rencontre-t-il quelque vaillant athlète qui ose résister en face aux impies, et braver la mort pour l'amour du Christ, non-seulement il n'est pas soutenu, mais il est traité d'imprudent, d'étourdi, d'insensé.

« Hélas! c'est nous, c'est nous surtout qui sommes en butte à de tels outrages! Mais nous vous supplions, au nom de Celui qui a dû mourir pour racheter le monde, de ne point vous scandaliser de nos humiliations et de nos souffrances. Approfondissez bien pourquoi nous souffrons, et comment nous souffrons. Depuis le jour où le ciel m'a placé sur le trône apostolique, malgré mon indignité et ma résistance, ma souveraine préoccupation a été que la sainte Eglise, l'Epouse du Christ et notre Mère, revenant à son ancienne splendeur, demeurât libre et chaste, étendît partout son empire. Mais comme de telles vues déplaisent souverainement à l'antique ennemi, il a armé contre moi ses membres, pour faire tourner tout à l'inverse; c'est pour cela qu'il a fait contre nous, ou plutôt contre le Siége apostolique, ce qu'il n'avait pu faire depuis le temps du grand Constantin. Cela s'explique : plus la fin des temps approche, plus il s'acharne à détruire la religion de Jésus-Christ.

« A présent, mes frères bien-aimés, écoutez attentivement ma recommandation : Tous ceux qui dans le monde portent le nom de Chrétiens et connaissent réellement la foi chrétienne savent et croient que le bienheureux Pierre, prince des apôtres, est le père de tous les Chrétiens et le premier pasteur après Jésus-Christ; ils savent et croient que la sainte Eglise romaine est la mère et la maîtresse de toutes les autres. Si vous croyez, si vous professez sans hésiter ces deux vérités, je vous en prie, je vous en conjure comme votre pauvre frère et indigne maître, au nom du Dieu tout-puissant, venez en aide à ce Père que vous proclamez, venez au secours de cette Mère que vous reconnaissez.

« Par leur crédit, vous obtiendrez la rémission de tous vos péchés, la bénédiction et la faveur du ciel en ce monde comme dans l'autre. Que le Très-Haut, de qui tous les biens procèdent, éclaire toujours votre âme, qu'il la féconde par son amour et celui du prochain, afin que vous méritiez la reconnaissance de cet auguste Père, de cette auguste Mère, et votre éternelle réunion dans leur sein (2042). »

Tel fut l'adieu de Grégoire VII au monde. C'était terminer par un noble langage une noble carrière.

Aperçu de 1085.

[1085] Le bien est en germe, mais pour un avenir éloigné : *Videbo eum, sed non modo* (2043). Avant la végétation nouvelle, les dernières feuilles d'automne doivent joncher la terre. N'attendons que des tristesses pour l'année 1085 : le prince de ce monde domine; c'est son heure, c'est la puissance des ténèbres. Dieu veut que la leçon soit complète et à jamais mémorable. En tirant ensuite l'Eglise d'un état si désespéré, il fera éclater la puissance de son bras : « Du tombeau, quand tu veux, tu sais nous rappeler (2044)! »

Grégoire sanctifié par la croix.

Notre saint Pape n'appartenait plus à la terre, où il était encore : il achevait de mûrir pour le ciel aux derniers soleils de l'épreuve : « Pendant que la plus violente persécution était déchaînée contre l'homme de Dieu, il était retiré à Salerne (comme dans un port durant l'orage). Là le céleste médecin purifia énergiquement son âme par l'absinthe des maladies corporelles. Mais il daigna aussi le consoler par une douce révélation : il l'assura que ces expiations lui profitaient pour l'éternité et suffiraient à la divine justice, et qu'il ne devait plus craindre après sa mort aucun châtiment; et, comme gage

(2042) Ep. 64 inter extrav.
(2043) *Num.* XXIV, 17.
(2044) *Tob.* XIII, 2 : *Deducis ad inferos et reducis.*

de son salut éternel, il recouvra momentanément la santé corporelle. Par une faveur du ciel bien glorieuse pour lui, il apprit au commencement de janvier que la dissolution de son corps aurait lieu à l'approche du mois de juin (2045).» Telle avait été la miséricordieuse conduite de Dieu envers saint Annon, archevêque de Cologne, que sa constante droiture n'avait pas préservé des faiblesses et des surprises si familières à ceux que les filets de la politique enveloppent : « Mais Dieu regarde le cœur (2046) ;» il regarde l'humilité; il regarde surtout les plaies de son Fils, source unique de toute justice (2047), comme de toute lumière et de toute grandeur.

Colloque de Berka.

Cependant la cité terrestre poursuivait son triomphe sur la Cité sainte. Henri s'acharnait sur tout ce qui subsistait encore d'éléments catholiques. La résistance était encore puissamment organisée en Saxe ; mais elle consentait à parlementer, et sa dissolution était proche. La conférence eut lieu à Berka, en Thuringe, le 21 janvier 1085. Henri, qui devait s'y rendre, se contenta d'y envoyer ses diplomates et ses avocats les plus astucieux. Hermann s'y trouva en personne. La parole fut d'abord donnée à Conrad, évêque schismatique d'Utrecht, qui s'éleva avec chaleur contre les prétentions illégitimes du Pape et les interprétations abusives qu'il donnait à la sainte Ecriture. Le second point du discours fut l'apologie de Henri : l'adroit orateur vanta ses dispositions pacifiques, ses intentions bienveillantes pour l'Eglise, ses nobles qualités, sa bravoure et même sa droiture. Quand il eut ébranlé toutes les convictions par ces hardies affirmations, il s'écria soudain : « Non, Henri notre roi n'est point excommunié : il n'a pu l'être, d'après les saints canons.» Alors il remit cérémonieusement à Wécilon, faux archevêque de Mayence, le Pontifical ; et Wécilon, au milieu du silence universel, lut le canon suivant : « Il n'est point permis de citer en justice et de condamner un homme dépouillé de ses biens ; il faut les lui rendre au préalable, et le rétablir dans la possession de ses droits et de ses avantages. » — « Vous l'entendez ! reprit Conrad, d'un ton de triomphateur. Voilà ce qu'on a oublié à l'égard de Henri : on l'a privé, lui roi, d'un droit que l'Eglise assure au moindre de ses membres. C'est pendant qu'il était à Canosse, dépouillé de sa couronne, que les seigneurs d'Allemagne ont élu Rodolphe. Spolié et dépossédé de tout, il ne pouvait être cité devant leur tribunal, ni surtout condamné.» On resta étourdi de cet argument inattendu.

Gébehard, le pieux et savant évêque de Salzbourg, se leva pour détruire cette impression funeste. Mais il est difficile d'improviser une réfutation victorieuse auprès d'un auditoire déjà gagné : « Il répliqua que ce n'était pas à eux à examiner le jugement du saint Siége, auquel ils n'avaient pas assisté, et auquel ils ne devaient qu'obéir ; que c'était plutôt avec le Pape qu'il fallait traiter cette question. Qu'un particulier n'était pas dispensé des lois divines pour être dépouillé ; beaucoup moins un roi, dont le royaume n'est pas le patrimoine, mais la propriété de Dieu, qui la confie à qui il lui plaît, comme il est dit dans Daniel. » Il ajouta « qu'avant la perte de la Saxe, Henri, cité par le Pape Alexandre et ensuite par Grégoire, n'avait tenu compte d'y satisfaire (2048). »

Ces explications vacillantes n'étaient point de nature à détruire l'effet du discours de Conrad. Elles n'atteignaient qu'un point, d'ailleurs, et laissaient subsister vingt autres assertions perfides. Tel est le danger de ces colloques, où l'assurance, le ton de la voix, le talent de l'ironie, détrônent la logique et la raison :

« La discussion dégénéra en rixe : chacun prit la parole sans qu'il fût possible de s'entendre, et l'on se sépara sans autre résultat que de s'être aigri encore davantage. L'irritation fut telle, que le comte Thierry fut tué par le parti saxon... Les Saxons mêmes n'étaient plus d'accord entre eux, parce que plusieurs princes s'étaient opposés très-énergiquement à toute démarche de réconciliation (2049). »

Il paraît pourtant que les pourparlers se renouvelèrent en divers lieux (2050), et c'est ainsi que fut pulvérisée la ligue catholique en Germanie.

(2045) Paul Bernried, xii, 100.
(2046) *I Reg.* xvi, 7 : *Dominus autem intuetur cor.*
(2047) *Rom.* iii, 26 : *Ipse justus et justificans.*
(2048) Fleury, t. XIII, p. 427.
(2049) Voigt, liv. xii, p. 597.
(2050) Waltram, auctor *Apol. Henrici.* — Aventin., *Chron. sax.*

Concile de Quedlimbourg.

Le légat Otton, qui avait provoqué ces colloques, sentit peut-être la nécessité d'en arrêter les suites, et de raffermir les convictions chancelantes des populations catholiques. La semaine de Pâques, il tint un concile à Quedlimbourg, où le roi Hermann était venu célébrer la solennité. Il y appela les évêques et les abbés qui reconnaissaient le Pape Grégoire. Il s'y trouva deux archevêques, Gébehard de Salzbourg, et Hartvig de Magdebourg, avec leurs suffragants et ceux de Mayence. Les évêques de Wurtzbourg, de Worms, d'Augsbourg et de Constance, n'y assistèrent que par leurs députés. Le roi Hermann s'y trouva avec les seigneurs de sa cour.

Quand tous furent assis selon leur rang, on produisit les décrets des Pères touchant la primauté du saint Siége, pour montrer que le jugement du Pape n'est point sujet à révision, et que personne ne peut juger après lui: ce que tout le concile approuva et confirma, contre les partisans de Henri, qui, dans la conférence précédente, avaient voulu contraindre les Saxons à juger de la sentence du Pape. Un clerc de Bamberg, nommé Cunibert, s'avança au milieu du concile, soutenant que les Papes s'étaient eux-mêmes attribué ce privilége, de n'être soumis au jugement de personne. Mais tout le concile s'éleva contre lui, et il fut réfuté principalement par un laïque, qui allégua ce passage de l'Evangile : « Le disciple n'est pas au-dessus du maître, » et cette maxime reçue dans tous les ordres ecclésiastiques : « Le supérieur n'est point jugé par l'inférieur. »

On déclara nulles toutes les ordinations faites par les excommuniés, entre autres celles de Wécilon, archevêque de Mayence ; de Sigefroi, évêque d'Augsbourg, et de Norbert de Coire. Wécilon était un clerc de Halberstadt, qui, ayant quitté son évêque, s'était attaché à Henri, et en avait reçu pour récompense, l'année précédente, l'archevêché de Mayence. On condamna ceux qui soutenaient que les séculiers dépouillés de leurs biens n'étaient point soumis au jugement ecclésiastique et ne pouvaient être excommuniés pour leurs crimes, et que les excommuniés pouvaient être reçus sans absolution. On ordonna que quiconque aurait été excommunié, même injustement, par un évêque non déposé ni excommunié, ne pourrait être reçu à la communion sans absolution ecclésiastique. On renouvela l'ordonnance de la continence des clercs, et quelques autres points de discipline :

On traita ensuite la question du mariage du roi Hermann avec Adélaïde, fille d'Otton. Le légat avait entendu parler d'une affinité entre les deux époux, et il menaça Hermann de l'anathème, s'il ne renonçait immédiatement à cette union. Mais le concile déclara que la décision devait être ajournée, parce qu'il ne s'était présenté aucun accusateur légal. Alors Hermann se leva, et, avec une abnégation magnanime, il se déclara prêt à observer en tout point le jugement qu'on rendrait dans cette affaire.

A la fin du concile, on prononça anathème, avec des cierges allumés, contre l'antipape Guibert et ses principaux adhérents parmi les évêques (2051).

Conciliabule de Mayence.

Trois semaines après ce concile, les schismatiques tinrent un conciliabule à Mayence, par ordre de Henri, qui y assista avec les légats de l'antipape, et obligea tous ceux qui s'y trouvèrent à le reconnaître pour Pape légitime, même par écrit ; mais il y en avait qui, dans le cœur, ne laissaient pas d'être pour Grégoire. Les évêques de ce conciliabule ne furent en tout que dix-sept.

Peu après moururent les principaux schismatiques de la Lombardie, savoir : Eberard, évêque de Parme, qui avait succédé sur ce siége à Cadaloüs ; Gandulfe, évêque de Reggio, et Tédald, archevêque de Milan, qui occupait ce siége depuis dix ans, toujours opposé au Pape Grégoire.

Conciliabule d'Utrecht.

Infatigable dans sa haine, Henri étendait à tous ses domaines ses poursuites contre l'Eglise. En Lorraine et dans la partie de la Belgique qui lui était soumise, il persécutait cruellement les prélats qui refusaient d'accepter le schisme. Il fit assembler à Utrecht un concile pour excommunier le Pape : « Quelle entravagance, s'écrie à ce sujet Hugues de Flavigny ! Un prince a-t-il jamais porté la folie et la hardiesse jusqu'à excommunier le vicaire du portier du ciel, celui dont la langue est la clef du paradis,

(2051) Fleury, t. XIII, p. 397.

un pape qui a été élu canoniquement, que toute la Chrétienté a reconnu, dont la vie est exemplaire, et l'enseignement irréprochable ? » Cet attentat n'effraya pas les évêques schismatiques.

Il fut arrêté dans ce conciliabule, un samedi soir, que le lendemain à la Messe solennelle on dénoncerait l'excommunication du Pape. Thierri, évêque de Verdun, Pibon de Toul, et plusieurs autres, quoique du parti de Henri, avaient horreur de ce qu'on allait faire. L'empereur, qui connaissait la timidité et l'inconstance de Pibon, le chargea de publier l'excommunication, afin de le compromettre. Mais ce prélat, ne pouvant étouffer sa conscience, ni résister au prince, s'enfuit pendant la nuit avec Thierri de Verdun. Il ne se trouva que Guillaume, évêque d'Utrecht, pour faire la publication. Il en fut puni avec éclat. A peine avait-il communié, qu'il se sentit brûler d'un feu intérieur. *Je brûle, je brûle !* criait-il. Dieu ne lui donna pas le temps de faire pénitence ; après la Messe il expira (2052).

Exil des moines de Verdun.

Un si éclatant miracle jeta la terreur dans l'âme des coupables. L'évêque de Verdun n'osa plus monter à l'autel, et envoya demander au Pape son absolution. Mais bientôt la crainte du roi parla plus haut que la conscience : il reprit ses fonctions et se fit même persécuteur.

Il trouva une énergique résistance à ses desseins schismatiques dans le zèle des moines de Verdun. Mais il leur fit essuyer tant de mauvais traitements, qu'ils sortirent de la ville avec leur abbé Rodolphe. Jarenton, évêque de Dijon, leur offrit un asile dans le monastère de Saint-Bénigne, et ils acceptèrent cette fraternelle hospitalité, l'année 1085. L'abbé de Saint-Bénigne les reçut comme de glorieux confesseurs de Jésus-Christ, et les regarda comme ses religieux : il souhaita même qu'ils promissent de demeurer à Dijon le reste de leur vie.

Plusieurs de leurs frères étaient restés à Verdun, servant Dieu dans le silence et l'obscurité. Ils ne purent échapper à la persécution. On les fit comparaître dans une assemblée, et on les somma de déclarer quel pape et quel roi ils reconnaissaient. Leur silence fut une réponse assez significative : ils furent dépouillés de tout et chassés honteusement de la ville. Telle a été, dans tous les temps, la tolérance du schisme et de l'hérésie ; il est bon de ne pas l'oublier (2053).

Expulsion de l'évêque de Metz.

Henri était si acharné pour la destruction du catholicisme, qu'il ne laissait partir personne de sa cour sans l'obliger à aller baiser les pieds de son antipape Guibert. L'attachement au Pontife légitime était à ses yeux un crime que rien ne pouvait racheter. Hermann, évêque de Metz, était un de ses amis d'enfance, car il avait été élevé auprès de saint Annon, alors régent du royaume, et dans le commerce de la cour ; c'était un prélat de son choix, car Hermann avait reçu de sa main l'investiture, et n'avait été reconnu que plus tard par Grégoire VII ; c'était, de plus, un homme d'une grande modération, et honoré de l'estime universelle. Tous ces titres ne le garantirent pas de la colère du despote, du moment où il se montra fidèle à son devoir d'évêque catholique. Il fut chassé du siége de Metz, et Valon, abbé de Saint-Arnoux de la même ville, fut ordonné en sa place. Mais Vallon quitta bientôt, pour faire pénitence, ce siége usurpé ; et Henri fit ordonner un certain Brunon, qui fut chassé par les habitants :

« On voyait le même trouble dans la plupart des Eglises. Les prélats les plus zélés étaient bannis, dès qu'ils osaient résister. Les violences de ce prince servirent de prétexte aux autres pour garder le silence. Contents de bien penser, ils n'osaient parler, parce qu'ils n'espéraient pas de le faire impunément. C'est ainsi que le schisme se formait : » c'est la réflexion d'un historien gallican (2054).

Un corollaire.

Est-il vrai, d'après cela, que les intérêts spirituels sont en dehors du pouvoir temporel ; qu'ils gravitent dans une sphère indépendante, et que l'Eglise n'a pas à se préoccuper du choix des princes et de la direction des Etats ? en d'autres termes, la religion est-elle désintéressée dans ce qu'on appelle la politique, et les prétentions de Grégoire VII sont-elles réprouvées ou autorisées par l'histoire ?

(2052) Longueval, t. X, p. 215.
(2053) *Ibid.*
(2054) Longueval, t. X, p. 219.

Le divin Crucifié, nous dit-on d'une voix béate, n'assure-t-il pas lui-même que son royaume n'est pas de ce monde? La religion doit rester en dehors de l'arène des passions humaines; le contact des choses terrestres souille, compromet, amoindrit cette Fille du ciel; sa place, c'est le temple; son domaine, c'est l'empire des cœurs.

Séduisante théorie! touchante idylle! Mais l'histoire? César a-t-il pour habitude de s'arrêter sur le seuil du temple? Quand il entraîne les peuples sur les champs de carnage, à l'assaut de Rome, à la spoliation des églises, au pillage et à la dévastation, est-il bien facile à la religion de saisir l'empire des cœurs? Il faudrait nommer le despote qui a respecté la fantastique démarcation qu'il plaît aux Gallicans d'établir, ou il faudrait montrer que les attentats du despotisme n'ont point nui au salut des âmes. Est-ce ce qui ressort de l'histoire de Henri?

C'est déplacer la question que de dire : La religion doit s'accommoder de tous les régimes : monarchie ou république, que lui importe? catholique, elle est faite pour vivre sous tous les régimes et les bénir tous.

Oh! sans doute, si la politique n'était qu'une question de préférence entre une forme de gouvernement et une autre, entre une race et une autre, la religion pourrait se dispenser de prendre fait et cause. Elle a été servie, elle a été opprimée par toutes les formes de gouvernement. La liberté peut lui venir d'un monarque absolu, et la tyrannie d'une assemblée délibérative. Avec la Ligue, elle a combattu un roi; avec la Vendée, elle a combattu une république.

La question pour elle n'est donc pas l'unicité ou la pluralité des gouvernants; ce n'est pas même leur origine : c'est la direction qu'ils impriment. Il est une direction qui conduit l'humanité vers Dieu, et il en est une qui l'en éloigne. Or la religion demande « que le règne de Dieu arrive, » et sa mission est de conduire tous les hommes au ciel. — Les hommes, direz-vous; mais non pas les nations. — Ainsi, elle dirigerait l'homme à l'état individuel, mais non pas à l'état social? Etrange assertion! Dix pèlerins s'acheminent vers Jérusalem; ils se groupent pour traverser plus sûrement et plus commodément le désert. Ainsi font les l'hommes sur le chemin de la vie : ils se forment en société, comme les pèlerins en caravane. Est-ce que le but ne reste pas le même? Conçoit-on que la direction collective puisse être vers Londres, si la direction individuelle est vers Jérusalem? La caravane ou la nation n'est qu'un être idéal, fictif; au fond et dans la réalité, il n'existe que des individus. Un projectile n'est autre chose que la totalité des molécules qui le composent. Supposez aux molécules une direction déterminée, le projectile aura-t-il une direction facultative? S'il y a pour l'homme une direction obligatoire, elle l'est aussi pour la nation; si l'Eglise a pour mission de conduire les hommes, elle a pour mission de conduire les nations. Que Satan porte à la tête des nations des chefs qui les entraînent sur la pente des intérêts matériels, les hommes y glissent et perdent la route du ciel.

Oui, quand la puissance politique tombe quelque part aux mains de Satan, les âmes ne tardent pas à être entraînées vers l'abîme, par le fatal courant qu'il imprime et par les influences dont il dispose. L'homme, déjà si aveugle et si faible, est livré au plus extrême péril du moment où les institutions sociales conspirent contre lui. Le respect qu'il a naturellement pour les chefs de la société, l'éclat de leur position, l'exemple des transfuges, tout le fascine et l'ébranle. La crainte le subjuge et le paralyse, à la vue de ces milliers de glaives prêts à se lever à un seul signal. L'attrait des richesses et des honneurs le sollicite : car les positions lucratives et les dignités sont au prix de l'apostasie. Enfin, la plus inévitable des séductions est aux mains de tout détenteur de la puissance politique, je veux parler de l'enseignement. Il peut renverser partout les chaires de vérité et ériger des chaires de pestilence, favoriser la circulation des doctrines perverses, des écrits impies, rendre obligatoires telles connaissances et imposer à l'enfance le breuvage de l'erreur, en attachant les droits de citoyen, les priviléges et l'aptitude aux fonctions sociales, à l'obtention de tel diplôme, à l'acquisition de telle science, à l'accomplissement de telle condition. Enfin, si l'homme du pouvoir veut procéder plus largement à la destruction de la religion, s'il n'a pas peur des ruines, il a en main des moyens plus souverains encore et des leviers plus efficaces : il n'a qu'à déchaîner l'immoralité, approcher le brandon fatal de ces matières inflammables et de ce foyer d'incendie que

recèle le cœur de l'homme déchu. Qu'il ouvre les théâtres corrupteurs, qu'il jette aux masses les écrits licencieux, qu'il expose aux regards les statues et les peintures immondes, qu'il légalise la prostitution et le divorce, qu'il encourage l'infamie ; et l'on verra ce que peut pour le mal le pouvoir politique. La possession de ce pouvoir est tout, ou du moins entraîne tout à sa suite.

Dès la fin du II^e siècle, les chrétiens remplissaient les villes et les campagnes, le forum et le sénat ; et cependant le paganisme se maintint encore trois siècles. C'est que le pouvoir politique était de son côté ; il régnerait encore, sans Constantin, Théodose et Clovis. Par contre, nous avons vu des nations modernes, depuis longtemps païennes dans leurs mœurs, rester chrétiennes pourtant jusqu'au jour où le pouvoir a été conquis par Satan ; et il n'en est pas une aujourd'hui qui ne redevînt chrétienne en un quart de siècle, si ce même pouvoir secondait l'action régénératrice de l'Eglise.

Un prétendant à la Papauté.

L'antipape Guibert eut un rival sur les bords de la Tamise. Ce fut Odon, ce frère de honte de Guillaume le Bâtard, cet autre fils de la prostituée de Falaise, élevé pour ce seul titre à l'évêché de Bayeux. C'était cet homme qu'on infligeait pour gouverneur à l'Angleterre, toutes les fois que le conquérant était rappelé par ses affaires sur le continent. Or il y fut bien des fois rappelé et bien longtemps retenu, pendant les années où les périls de Grégoire VII ont absorbé toute notre attention. L'homme qui avait répandu tant de sang ne pouvait avoir une vieillesse tranquille ; il se vit un objet d'horreur pour son fils, pour son frère, pour sa femme, comme pour tous ses sujets.

Lorsqu'il avait envahi l'Angleterre, pour diminuer les ombrages du roi de France, il avait stipulé, en cas de succès, la cession de la Normandie à son fils aîné Robert. Le jeune prince fut investi du gouvernement nominal du duché, sous la surveillance de sa mère Mathilde. Mais lorsque, devenu plus âgé, il réclama ce qu'il regardait comme son apanage, Guillaume lui répondit par un refus formel. Robert fut encore aigri par les provocations de ses frères, Guillaume et Henri, fiers de la faveur de leur père, et jaloux des prétentions de leur aîné. Bravé un jour avec outrage, il s'élança sur eux l'épée nue. Guillaume s'empressa d'accourir, et ne put qu'avec peine séparer ses enfants. Mais Robert s'éloigna secrètement le même soir, et, trouvant dans les barons normands des partisans dévoués, il déclara la guerre à son père. Il fut toutefois chassé de la Normandie, et forcé d'errer dans les contrées voisines, vivant des secours de ses amis et de sa mère Mathilde. Enfin, l'exilé fixa son séjour au château de Gerberoi, qu'il avait reçu du roi de France, et vécut du pillage des contrées adjacentes. Guillaume assiégea le château, et dans une rencontre, le père et le fils se battirent en combat singulier sans se reconnaître. La jeunesse de Robert était redoutable pour l'âge de Guillaume. Il blessa son père à la main et tua son cheval sous lui. Tokig, qui amena au roi un second cheval, et plusieurs de ses compagnons furent laissés morts sur le champ de bataille. Guillaume eut l'humiliation de lever le siége, et dut se prêter à une réconciliation apparente, dont Mathilde fut la médiatrice (2055).

Jusque-là Guillaume avait été en sécurité du côté de l'Angleterre : l'incapacité de son frère Odon, plus encore que la parenté ou la reconnaissance, semblait lui répondre d'une inviolable fidélité. Mais les têtes les plus faibles sont les plus exposées au vertige d'une haute élévation. Odon crut que la fortune n'avait pas encore assez fait pour lui : non content des honneurs accumulés sur sa tête, il trouva qu'il y manquait la tiare. La situation précaire de Grégoire VII et l'omnipotence de Robert Guiscard avaient fait germer en lui cette vaniteuse espérance, que de ténébreuses pratiques de magie avaient encore exaltée : « Ses divinations démoniaques causèrent sa perte, » dit Baronius : elles lui avaient appris qu'un évêque du nom d'Otton, ou Odon, monterait bientôt sur le siége pontifical. Il avait amassé par ses exactions des trésors immenses, avec lesquels il ne douta point qu'il ne pût acheter la Papauté. Déjà il avait envoyé de riches présents aux sénateurs romains ; déjà il avait acheté et fait meubler à Rome un palais. Il se disposait à s'embarquer pour l'Italie avec des troupes qu'il avait gagnées, et il y était sans doute at-

(2055) Lingard, t. I, p. 200.

tendu par Robert Guiscard, qui croyait peut-être de son intérêt d'opposer un pape normand au pape germanique de son rival. La conduite de ce duc envers Grégoire VII s'expliquerait parfaitement par cette conjecture, insinuée par Ordéric, et tout à fait vraisemblable (2056).

Le prétendant emprisonné.

Guillaume, toujours occupé en Normandie, eut avis de cette conspiration, peut-être par Henri lui-même. Vivement alarmé, il précipite, comme nous l'avons dit, la conclusion de la paix, et repasse la mer en toute hâte. Il arrive soudain, et assemble son conseil, à la tête duquel siége l'évêque de Bayeux : « Ecoutez, dit-il d'une voix émue, écoutez ce que j'ai à vous communiquer : J'avais confié l'Angleterre à mon frère Odon, en partant pour la Normandie, où mes affaires m'ont longtemps retenu ; car j'y ai trouvé bien des ennemis domestiques et étrangers. Mon fils Robert et plusieurs jeunes seigneurs se sont révoltés contre moi ; mais, par la protection de Dieu dont je suis le serviteur, ils n'y ont gagné que des blessures. J'ai pareillement dompté les Angevins et les Manceaux (2057). Pendant ce temps-là, mon frère, à qui j'avais tout confié, a dépouillé les églises de leurs biens, et débauché mes troupes. Voilà le sujet de mon chagrin. Les rois mes prédécesseurs ont aimé, honoré et enrichi l'Eglise de Dieu, et mon frère l'a pillée ; il a opprimé les pauvres et séduit mes troupes par de frivoles espérances, pour les conduire au delà des Alpes. Dites-moi ce que je dois faire (2058). »

Personne n'osant opiner, parce qu'on craignait la puissance d'Odon, le roi dit : « Qu'on le prenne et qu'on le mette en prison. » Mais comme aucun seigneur n'osait obéir, le roi mit la main sur lui, et l'arrêta lui-même. Le prélat cria : « Je suis clerc et ministre du Seigneur ; je ne puis être condamné sans l'autorité du Pape. » Le roi répondit : « Je ne condamne ni le clerc ni l'évêque ; je fais prisonnier le comte de Kent, et je lui demande raison de son administration. » Il le fit conduire dans le château de Rouen, où il demeura trois ans dans les fers (2059), et il s'empara de tous ses trésors.

Grégoire intercède.

Les partisans qu'Odon avait en Italie, s'intéressèrent à sa disgrâce, et sollicitèrent apparemment la bienveillante intervention de Grégoire pour sa délivrance. Il suffisait d'être malheureux pour avoir droit à tout l'intérêt du généreux Pontife. De plus, en cette circonstance, les lois canoniques étaient violées par l'arrestation d'un évêque, et le sophisme du despote n'avait pu que pallier cette illégalité. C'était donc la liberté de l'Eglise que Grégoire VII prenait encore en main, en élevant la voix pour Odon.

Mais la lettre qu'il aurait écrite à cet effet, et qui figure à la fin de ses Œuvres, est peu en rapport avec l'attente du lecteur. Elle débute par des compliments et des éloges que la conjoncture motivait peut-être, mais que l'histoire ne saurait avouer : « Une chose toutefois nous peine, dit le Pontife, et jette dans notre cœur un nuage de tristesse sur la joie que nous causent vos royales vertus. En arrêtant le prélat votre frère, vous n'avez pas consulté comme il eût fallu votre propre dignité ; vous avez préféré la politique humaine à la loi divine, et vous n'avez pas tenu compte du respect dû au sacerdoce. C'est des prêtres spécialement qu'il faut entendre cette menace de l'Ecriture : « Celui qui vous touche, me touche à la prunelle de l'œil (2060) » ; et cette autre : « Ne touchez pas à mes christs (2061). » Le Seigneur lui-même n'a pas dédaigné de rendre honneur aux prêtres de la loi, bien que pervers et indignes. Constantin, le grand empereur de pieuse mémoire, comprenait ce respect : au concile de Nicée, il ne voulut recevoir aucune délation contre des évêques, ni prononcer sur eux : « Vous êtes des dieux, disait-il : ce n'est pas aux hommes de vous juger (2062). » Saint Ambroise peut aussi vous apprendre quelle est la dignité du sacerdoce (2063) : « La comparer à l'éclat du diadème, dit-il, c'est comparer l'or à un plomb vil (2064). »

Ici s'arrête la lettre du Pontife, peut-être restée inachevée, peut-être mutilée par le temps. Fut-elle envoyée à Guillaume ? Ce qu'on peut dire, c'est qu'elle ne brisa point les fers de l'évêque captif : « Odon resta dans

(2056) Longueval, t. X, p. 222.
(2057) Tel était le langage de Henri après ses revers.
(2058) Ordéric, l. VII, p. 847.
(2059) Longueval, t. X, p. 224.
(2060) *Zach.* II, 8.
(2061) *I Paral.* XVI, 22.
(2062) Rufin, l. I, c. 2.
(2063) S. Ambr., *De dignit. sacerd.*
(2064) Epist. l. XI, ep. 2.

une étroite prison (2065) jusqu'à la mort du roi.» Souhaitons aux pontifes assez de puissance et d'ascendant pour parler aux despotes un langage plus efficace.

La guerre et ses calamités.

Le succès d'un conquérant est pour l'humanité une source intarissable de calamités : il suscite à vingt ans delà — que dis-je, vingt siècles plus tard — de nouveaux ambitieux, qui viennent demander aux batailles une gloire semblable. L'idée d'être un conquérant et un conquérant de l'Angleterre, germait encore en ce moment sur le sol glacé du Danemark. Pourquoi pas ? Le prétendant s'appelait Canut, comme Canut le Grand, et il était bâtard, comme Guillaume le Conquérant. Il s'élança sur les mers avec une flotte de soixante vaisseaux, et il fit une descente imprévue dans la malheureuse île. « Guillaume éprouva de violentes alarmes ; convaincu qu'il ne pouvait compter sur l'affection de ses sujets, il rassembla des aventuriers de toutes les nations d'Europe : les trésors qu'il avait amassés avec une impitoyable avarice (et ravis à Odon) servirent à payer la solde des auxiliaires ; et les indigènes furent saisis d'étonnement et d'effroi à la vue de la multitude d'étrangers armés qu'il introduisit dans l'île (2066).» Ils furent de plus livrés pendant un an à la rapacité et à la brutalité de ces barbares. Guillaume sut enfin corrompre par ses présents, et diviser par ses intrigues, ses redoutables ennemis ; mais la calamité n'en fut pas moins immense.

Ses Etats du continent n'étaient guère plus heureux ; ils étaient déchirés par des guerres civiles, issues aussi de ses exemples ; n'avait-il pas, jeune encore, combattu ses oncles et demandé aux armes un rang que sa naissance lui refusait ? Son fils Robert reprenait les errements paternels. Philippe I^er^, qui avait jadis soutenu le père, aidait maintenant le fils, et la France s'épuisait de sang pour ces misérables querelles, également funestes à la Bretagne, au Maine, à l'Anjou. La Flandre avait aussi son conquérant, dans la personne de son duc Robert, et elle n'était qu'une arène de bêtes féroces. Philippe s'immisça encore dans cette guerre, s'attira la célèbre défaite de Cassel, et finit par se faire l'appui du tyran Robert.

Fléaux de la nature.

Aux horreurs de la guerre se joignirent en 1085 des châtiments dont le ciel revendique l'initiative : « Cette année où les Romains placèrent un idole d'or dans le temple de Jéhovah, selon l'énergique expression d'un auteur contemporain, il y eut dans tout l'univers une cruelle famine, par suite de laquelle moururent quantité d'hommes. Le soleil refusa sa lumière, et il y eut de fréquents tremblements de terre (2067). »

« La même année, dit Hugues de Flavigny, la Gaule (la France et la Germanie) fut bouleversée par les ouragans, la grêle et la foudre (2068). »

Mais l'Italie, particulièrement coupable, fut spécialement frappée. En se dérobant au joug du Christ pour se replacer sous les lois de César, elle avait rêvé des prospérités et des gloires. Or le ciel se plut à confondre cette espérance par des déceptions amères. Aux guerres sanglantes et aux dévastations des Germains et des Normands s'ajoutèrent les désordres de la nature, les débordements des fleuves, les tremblements de terre, et tous les fléaux conjurés :

« Au printemps de cette année, dit Voigt, l'Italie entière, la partie supérieure surtout, fut désolée par une horrible famine (2069), d'où il résulta une contagion funeste, dont les habitants des campagnes furent particulièrement atteints ; de telle sorte que la plus grande partie du sol demeura sans culture. A ces fléaux vint encore se joindre le débordement du Pô, dont les eaux furieuses emportaient à la fois les bourgs et les hameaux, et ravageaient tout le pays (2070). »

Faut-il croire qu'il ne resta pas un tiers des habitants de la malheureuse péninsule (2071) ?

« Tout le monde dira : Pourquoi le Seigneur a-t-il ainsi traité cette terre ? D'où vient cet immense déchaînement de sa fureur ?

« Et on répondra : C'est qu'ils ont abandonné le pacte du Seigneur ; ils se sont

(2065) Lingard, t. I, p. 100.
(2066) *Ibid.*, p. 199.
(2067) *Eodem anno per totum orbem magna fames fuit, quod exinde multi homines mortui sunt, et sol eclipsim passus est ; terra mota est.* (*Patrol.*, t. CXLVIII, c. 140.)
(2068) *Patrol.*, t. CLIV, col. 139.
(2069) *Ut homines non tantum immunda quæque, sed etiam humanam carnem manducarent.* (Bertold.)
(2070) Bertold. Const., ann. 1805. Pandulph. Pisan.
(2071) *Ut nec tertia pars hominum remaneret.*

donnés à des dieux étrangers; ils se sont prosternés devant des maîtres qu'ils ne connaissaient pas, et auxquels ils n'avaient pas été destinés (2072). »

On est libre, au XIXe siècle, de ne voir dans ces fléaux que des accidents purement physiques. Au XIe siècle, les populations y virent des signes de la colère du ciel, elles furent saisies d'un salutaire effroi. Les savants n'échappaient pas à cette conviction, et, en lisant leurs récits, Voigt lui-même est près de la subir. Il cherche et croit reconnaître à travers les siècles de mystérieuses coïncidences entre les désordres du monde moral et les perturbations du monde physique (2073). L'Evangile lui offrait la plus frappante de ces coïncidences : quand l'Homme-Dieu expire sur une croix, le soleil s'éclipse, la terre tremble. Il a promis à ses apôtres de plus grands miracles que ceux qu'il a faits pendant sa vie. La foi chrétienne trouve donc tout naturel que, lorsque le Vicaire de Jésus-Christ est à son tour attaché à la croix, les mêmes crises se renouvellent; que les mêmes apostasies ramènent les mêmes ébranlements de la terre et du ciel. Si Dieu a cru devoir affirmer par ces prodiges la divinité de son Fils, il a pu croire utile d'affirmer aussi par des signes analogues la légitimité de son Pontife, et de dire au monde : « Celui-ci est mon fils bien-aimé ! »

Zèle admirable de Mathilde.

La providence de l'Italie, dans ces calamités, fut la généreuse Mathilde : elle fut le refuge des évêques et de tous les serviteurs de Dieu, persécutés et proscrits pour leur foi (2074) :

« La lèpre du schisme avait tout envahi (2075) : Mathilde seule en préservait sa maison. Elle était un port assuré pour les Catholiques. Tous ceux que le monarque impie condamnait, chassait, spoliait, pontifes, moines, clercs, italiens ou germains, accouraient à cette fontaine vivifiante ; ils venaient à la douce princesse, et ils trouvaient auprès d'elle ce qu'ils cherchaient : elle ne fit défaut à personne ; elle se prodigua toujours à tous. Jamais homme de bien ne se retira triste de sa présence... Près d'elle veillait Anselme, ce flambeau de la maison de Dieu. Le Pontife de Rome lui avait confié la princesse, comme Jésus confia sa Mère à Jean ; il l'instruisait par la parole et par l'exemple, il l'encourageait à résister sans relâche à la ligue des pervers. Anselme était l'ange du grand conseil, et Mathilde suivait sa direction aimable. Elle agissait à toute heure et par tous les moyens : tantôt ses largesses et tantôt ses armes arrachaient au schisme des partisans ; elle écrivait aux princes par delà les monts, de fuir les erreurs du monarque rebelle. C'est ainsi que sa foi donnait à Dieu des fruits abondants (2076). »

Mathilde et Grégoire menacés

Il n'en fallait pas tant pour provoquer toutes les colères de Henri : désolé d'avoir laissé en Italie ce foyer de vie catholique, il songeait à revenir l'étouffer, et il brûlait aussi de laver l'outrage qu'il avait reçu de Robert Guiscard. Le célèbre aventurier n'était plus en état de lui disputer la victoire : âgé de soixante-dix ans, il s'était affaissé, après sa campagne de Rome, sous le poids de la vieillesse, des fatigues, et peut-être aussi de la malédiction céleste. Sa fin imminente laissait le champ libre à l'ambition de Henri, et livrait Grégoire à la merci de sa vengeance. Occupé contre les Saxons, qu'il accablait sous le poids de ses armes après les avoir divisés, il n'attendait que leur entière réduction pour venir en Italie couronner son œuvre et consommer le triomphe du schisme. Il y fit annoncer sa prochaine arrivée, avertissant les évêques et les margraves de réunir les contingents de troupes qu'ils devaient lui fournir. Il nomma pour son lieutenant le margrave Obert, homme de tête et de capacité, auquel seul il communiqua ses vues. Au cas que la guerre de Saxe se prolongeât, Obert pouvait exécuter seul les intentions du prince. Il s'agissait d'abord de surprendre et d'écraser Mathilde : pour l'endormir on

(2072) *Deut.* XXIX, 24.

(2073) Voigt dit en note : « Un de ces rapports est, par exemple, une coïncidence de l'hiver de 1812 en Russie avec les plans de Napoléon. » Excommunié par Pie VII, le guerrier s'était écrié : « Pense-t-il que son excommunication fera tomber les armes des mains de mes soldats? » Et l'historien de la grande armée dit, sans songer à cette parole : « Les armes échappaient des mains glacées de nos soldats. » — « Ce serait à faire croire aux effets de l'excommunication », dit M. Villemain sur cette époque.

(2074) Florent. IX : *Multos episcopos et viros catholicos plagis afflixit (Guibertus), et carcerum squalore maceravit, imperiali favore suffultus.*

(2075) Lepra Guibertina succreverat horrida : nigra
Hac lepra mundus fere non locus exstitit ullus.

(2076) Donnizo, liv. II, c. 2.

affectait de diriger tous ces préparatifs contre Robert Guiscard. Mais Mathilde ne s'y trompa pas. Elle réunit ses troupes dispersées dans les cantonnements, et ne songeant qu'à la sainteté de sa cause, elle attendit avec calme les hordes de l'apostasie. Après tout, si le trépas était sur la terre, la palme était dans les cieux.

Quant à Grégoire, du rocher où l'avait jeté la tempête, il voyait se former ce nouvel orage qui allait sans doute submerger le dernier asile où l'avait relégué son naufrage. Cherchant dans les saintes Ecritures sa consolation et sa force, les yeux levés vers les saintes montagnes d'où devait lui venir bientôt sa délivrance, il disait :

« Si le Seigneur n'eût pas été en nous, il y a longtemps que le flot des méchants nous eût englouti tout vivant.

« Notre âme a franchi le torrent ! sans le Seigneur elle y eût trouvé l'abîme.

« Béni soit le Seigneur, qui ne nous a pas livré en proie à leurs dents meurtrières !

« Le piége s'est rompu, et nous avons été délivré.

« Notre espoir est encore dans le Seigneur, qui a fait le ciel et la terre (2077). »

Saint Alphane. Reliques de saint Matthieu.

Grégoire trouva une consolation à Salerne dans le pieux archevêque de cette ville, Alphane, qu'on pourrait appeler le Fénelon du XI^e siècle. Alphane avait été tiré, comme presque tous les grands serviteurs de Dieu, de la milice du cloître. Formé d'abord pour le monde, élevé comme Moïse, dans toutes les sciences de la cité terrestre, il avait, à la fleur de l'âge, abjuré les vanités pour l'austère solitude du Mont-Cassin (2078). Elevé en 1057 sur le siége de Salerne, il en fut l'ornement par ses vertus et son zèle, autant que par son éloquence. Nous avons de lui un fragment de sermon sur saint Matthieu et une Vie de sainte Christine, où respire avec l'enthousiasme du Chrétien toute l'inspiration du littérateur. Il a aussi écrit des hymnes et des poésies en l'honneur des saints, des épîtres en vers, dont l'une, adressée à Grégoire VII aux jours de sa puissance, le comparait aux anciens héros de Rome (2079). Nous avons une lettre de Grégoire VII au saint archevêque, à la date du 18 septembre 1080, pour le féliciter d'avoir retrouvé à Salerne les reliques de saint Matthieu, auquel on éleva une magnifique basilique (2080). Grégoire vit achever ce monument, et il en fit lui-même la dédicace en 1085. C'était là qu'il devait trouver, cette année même, le lieu de son repos, avec saint Alphane, l'ami de ses derniers jours.

Bienheureux trépas de Grégoire VII.

« Au mois de mai 1085, le Dieu tout-puissant ne voulut pas que son serviteur le Pape Grégoire travaillât plus longtemps; ou plutôt, il voulut le récompenser dignement de ses travaux : il le tira de la prison de cette vie et l'appela à lui. Il était, depuis quelque temps, éprouvé par des souffrances corporelles; mais il resta ferme jusqu'à la mort dans la défense de la sainte cause (2081). »

Combattant infatigable, il fut surpris les armes à la main. « Tandis qu'il donnait des préceptes de salut dans l'église de Salerne au peuple accouru en foule, il tomba tout à coup dans sa dernière maladie (2082). »

« Ayant commencé la lutte de la suprême douleur, il se vit entouré par les évêques et les cardinaux. Ils rappelaient les travaux de sa vie édifiante et de son apostolat, et ils le proclamaient bienheureux : Non, répondit-il, non, mes frères bien-aimés, je ne compte pour rien mes travaux ! Si j'ai un motif de confiance, c'est que j'ai toujours aimé la justice et haï l'iniquité. Ils se lamentaient sur l'embarras où ils allaient se trouver après son départ. Alors, levant les yeux et tendant les mains vers le ciel comme s'il eût voulu s'y envoler, ce bon père leur dit : C'est là que je serai bientôt; et je ferai

(2077) *Psal.* CXXII, 1-8.

(2078) Il engageait le jeune Transmond à suivre son exemple :

Hic Aristotelis philosophi
Versutas hæreses, atque Platonis
Fastus eloquii, meuse per annum
Uno pene studens, arte refutat.
Versus tam bene scit Virgilianos,
Discens a puero, quam bene novit
Quos irata libros igne Sibylla
Combussit, quod eos renuit emptor.
Si, Transmunde, mihi credis amice,
His uti studiis desine tandem!
Fac cures monachi scire professum,
Ut vere sapiens esse puteris.
(*Patrol.*, t. CXLVII, col. 1260.)

(2079) Quanta vis anathematis!
Quidquid et Marius prius
Quodque Julius egerant,
Maxima nece militum,
Voce tu modica facis.
(*Ibid.*, col. 1262.)

(2080) Epist. l. VIII, ep. 8.

(2081) Bertold, c.. 18.

(2082) Centius Cam., *Patrol.*, CXLVIII, 128.

tant par mes prières, qu'il faudra bien que Dieu vous prenne sous sa garde.

« On le supplia encore, eu égard à la perturbation de la Chrétienté, de vouloir bien désigner celui qui devrait, après lui, défendre l'Eglise contre un usurpateur adultère. Il présenta à leur choix trois personnages : Didier, cardinal, abbé du Mont-Cassin ; Otton, évêque d'Ostie ; Hugues (de Die), archevêque de Lyon. Mais, comme Otton n'était pas encore de retour de sa légation en Germanie, où il avait sacré évêque de Constance le vénérable Gébehard, et pris de sages mesures pour le raffermissement de l'Eglise; comme Hugues était loin, occupé du gouvernement de son Eglise ; Grégoire inclina pour Didier, qui se trouvait là. Didier devait vivre bien peu de temps ; cependant, ce n'était pas sans raison qu'il devait porter le nom de Victor. Car c'est de son temps que le Seigneur donna aux défenseurs du Siége apostolique une éclatante victoire (2083), qui ramena sur leur siége plusieurs évêques exilés pour la foi, et entre autres Hermann de Metz.

« Or le Saint-Père avait prédit à Didier qu'il n'assisterait point à son trépas. Cependant Didier était venu exprès pour l'assister dans sa maladie, rester à ses côtés jusqu'à la fin, et lui rendre avec tous les fidèles les derniers honneurs. Cette prédiction l'étonna et l'attrista : il se demandait ce qui pourrait survenir pour la justifier, quand soudain on lui annonça que les Normands avaient cerné un château soumis à son monastère. Obligé de secourir les siens, il demanda la permission de s'absenter, et donna ainsi, sans le vouloir, à la prophétie le moyen de s'accomplir.

« Cependant on demanda au bienheureux Pontife s'il voulait user de quelque indulgence envers ceux qu'il avait excommuniés ; il répondit : A l'exception du prétendu roi Henri, de Guibert, l'usurpateur du Siége de Rome, et de ceux qui par leurs conseils ou leurs secours les soutiennent dans leur impiété, j'absous et je bénis tous ceux qui croient fermement que j'ai ce pouvoir, comme Vicaire des apôtres saint Pierre et saint Paul. Après avoir entretenu les évêques de différents sujets édifiants, il ajouta : Au nom du Dieu tout-puissant, et en vertu de l'autorité des saints apôtres Pierre et Paul, je vous défends de reconnaître personne pour Pape légitime, s'il n'a été élu et ordonné d'après les saints canons et l'autorité des apôtres.

« Cependant le moment de sa mort approchait. Sa faiblesse, toujours croissante, lui fit pressentir sa fin ; il prononça encore ces paroles, qui furent ses dernières : « J'ai aimé « la justice et j'ai haï l'iniquité ; c'est pourquoi « je meurs dans l'exil. »—« Seigneur, lui dit un vénérable évêque, vous ne pouvez mourir en exil : car, Vicaire du Christ, vous avez reçu d'en haut toutes les nations pour héritage, et la terre entière pour domaine (2084). » Un instant après, riche des sept dons du Saint-Esprit, cet homme qui avait convaincu de péché le monde et les princes du monde, plein de la force du céleste aliment qu'il venait de recevoir, prit le chemin du ciel, emporté comme Elie sur un char de feu, en récompense de son zèle. C'était la fête de son prédécesseur Urbain ; il alla dans le ciel doubler sa joie, et celle de tous les bienheureux qui partagent le bonheur du Christ. Mais, sur la terre du pèlerinage, il laissa l'Eglise bien affligée de son départ. Son corps fut enseveli auprès du bienheureux Matthieu l'Evangéliste, dont la découverte lui avait causé naguère tant de joie (2085). » C'est le 25 mai qu'il expira : il avait régné douze ans et un mois.

Une dernière calomnie.

Saint Grégoire fut calomnié jusque dans ce dernier acte de bonté, qui lui avait fait étendre à ses ennemis le bienfait d'une suprême indulgence, d'une dernière bénédiction. Tourner le bien en mal, en faire un piége pour la crédulité, c'est l'invariable tactique de l'impie (2086). On affecta de publier que Grégoire, à sa dernière heure, s'était reconnu ; qu'en présence du tribunal suprême, il avait condamné l'usage arbitraire qu'il avait fait de son autorité, et rétracté ses injustes sentences. Sigebert de Gemblours s'est fait l'écho, dans sa Chronique, de ce bruit mensonger : « Le Pape aurait appelé un des cardinaux qu'il affectionnait entre tous, et il se serait confessé à

(2083) Le 2 juillet 1085.
(2084) *Psal.* II, 8.
(2085) Paul de Bernried, XII, 102.

(2086) *Eccli.* XI, 33 : *Bona enim in mala convertens insidiatur.*

Dieu, à saint Pierre et à toute l'Eglise, d'avoir gravement prévariqué, et déchaîné contre le genre humain, à l'instigation du diable, la discorde et la fureur. Puis il aurait envoyé ledit confesseur à l'empereur et à toute l'Eglise demander son pardon, et ordonner à tous ses amis d'abandonner Didier (2087). » Ce fut donc la destinée constante de Grégoire VII, de voir son indulgence tourner contre lui et contre l'Eglise.

Victoire des Catholiques.

Le saint Pontife, en quittant la terre, avait promis à l'Eglise éplorée de la recommander instamment à Dieu. Il tint parole, et l'on peut considérer comme le premier de ses miracles la victoire qui suivit de près son trépas.

« En quittant Grégoire, nous arrivons naturellement à Anselme, le principal imitateur de ses vertus, et l'héritier de ses mérites. Grégoire était la source, Anselme était le fleuve; Grégoire était la tête, Anselme le bras; l'un était le soleil, l'autre le rayon. Jadis Elie, quittant le séjour des mortels, laissa à Elisée son manteau, emblème du ministère prophétique; de même Grégoire, au sortir de cette vie, transmit à Anselme l'insigne de son pouvoir pontifical, la mitre qui couvrait sa tête. Et de même que le premier hérita par ce manteau du don de prophétie, ainsi le second reçut avec cette mitre la vertu du Pontife. Et pour compléter la ressemblance, de même qu'Elisée opéra des miracles par le manteau d'Elie, Anselme aussi fit des choses merveilleuses par la relique qu'il avait reçue (2088). »

Anselme, Mathilde et tous les Catholiques de Lombardie ne doutèrent pas que les troupes rassemblées par l'ordre de Henri ne dussent bientôt fondre sur eux, maintenant que la mort de Grégoire leur ôtait toute autre destination. « Ils résolurent d'affronter la tempête avec des forces bien inférieures; mais, dans une telle cause, ils comptaient sur le secours de Dieu. Le pieux Anselme donna sa bénédiction à la petite armée, qui dès lors se crut invincible. Les ennemis étaient commandés par le margrave Obert; dans leurs rangs on comptait une foule de seigneurs, ainsi que les évêques Eberard de Parme et Gandulphe de Reggio. Leur nombre était si considérable, que rien ne paraissait devoir leur résister. Vers le milieu de juin, ils se jetèrent inopinément sur le territoire de Mathilde; mais la forteresse de Sorbara les arrêta, et ils se virent obligés de l'assiéger.

« La comtesse apprend que leurs avant-postes sont gardés avec négligence; elle rassemble à la hâte l'élite de ses guerriers, s'approche du camp par une nuit sombre, et donne l'ordre d'attaquer. Au cri de *Saint Pierre!* ses soldats se précipitent sur le camp des assiégeants, ensevelis dans un profond sommeil. Le carnage fut affreux, et Obert fut grièvement blessé, ou même tué suivant d'autres. Eberard, six autres chefs et environ cent nobles lombards furent faits prisonniers. Cinq cents chevaux, une grande quantité d'armes, et le camp tout entier, tombèrent au pouvoir de l'audacieuse comtesse, qui n'eut que trois hommes de tués. Ce coup hardi, couronné de succès, releva le courage du parti catholique (2089). »

Miracles et canonisation de Grégoire VII.

« C'est maintenant que le Fils de l'homme va être glorifié (2090), » disait Jésus à sa dernière heure, et les siècles ont justifié sa parole. « Il a fallu que le Christ souffrît, et qu'il entrât ainsi dans sa gloire (2091)... Il s'est fait obéissant jusqu'à la mort, et à la mort de la croix; c'est pourquoi Dieu lui a donné un nom, qui est au-dessus de tous les noms (2092). » Telle est la destinée des disciples du Christ, telle est la condition de leur gloire. Leur triomphe commence à leur trépas, et leur sépulcre est glorieux.

Quarante ans après la mort de saint Grégoire VII, Paul, chanoine régulier de Bernried, en Bavière, écrivait sa Vie et y consignait déjà plusieurs faits miraculeux. L'auteur de la Vie de saint Anselme de Lucques atteste

(2087) Anno 1085 : *Confessus est Deo et sancto Petro et toti Ecclesiæ, se valde peccasse in pastorali cura, quæ ei ad regendum commissa erat, et suadente diabolo, contra humanum genus odium et iram concitasse. Tunc demum misit prædictum confessorem ad imperatorem et ad totam Ecclesiam, ut optaret illi indulgentiam, quia finem vitæ suæ aspiciebat, et tam cito induebat se angelica veste; et dimisit ac dissolvit vincula omnium bannorum suorum imperatori, et omni populo Christiano, vivis et defunctis, clericis et laicis; et jussit suos abire de domo Deoderici, et ad amicos imperatoris ascendere.*

(2088) Paul Bernr., *loc. cit.*, p. 95.

(2089) Voigt, liv. XII, p. 592.

(2090) *Joan.* XIII, 3.

(2091) *Luc.* XXIV, 46.

(2092) *Philip.* II, 9.

aussi la foi des contemporains à cet égard. Il rapporte que Ubald, évêque de Mantoue, affligé depuis longtemps d'une maladie intérieure, et couvert, comme Job, d'un affreux ulcère, après avoir épuisé sans succès toutes les ressources de la médecine, fut guéri soudainement par l'attouchement de la mitre léguée à saint Anselme. Ces miracles entraient dans le soin providentiel que Dieu prend de son Eglise : ils fixaient la foi des peuples, à une époque où la conjuration des enfers arborait le schisme jusque dans la chaire de Pierre ; ils protestaient, à la face du monde, contre les attentats de Henri et de son antipape.

Ils parurent cesser lorsqu'ils furent moins nécessaires, après que le schisme eut disparu. Mais cinq siècles plus tard, lorsqu'une nouvelle ligue des enfers se déchaîna contre les doctrines défendues par saint Grégoire VII, Dieu glorifia de nouveau l'illustre Pontife en qui elles semblaient personnifiées. En 1577, lorsque le césarisme triomphait, le tombeau de notre saint fut découvert à Salerne par Marc-Antoine Colonna, archevêque de cette ville. On y retrouva le corps, sans aucune atteinte de corruption, paré des ornements pontificaux comme au jour de ses funérailles. Ce fut une nouvelle ère de gloire pour le courageux défenseur des droits de l'Eglise, et son nom fut inséré au Martyrologe en 1584. Déjà le Pape Anastase IV l'avait fait peindre dans une église de Rome parmi les saints, environ soixante ans après sa mort. Enfin, en 1509, Paul V autorisa par un bref l'archevêque et le chapitre de Salerne à l'honorer comme saint par un office public.

Jugements sur Grégoire VII.

« Rarement il s'est rencontré un homme qui ait été plus diversement jugé, qui ait reçu plus de blâme d'un côté, et plus d'éloge de l'autre (2093).

« C'est qu'il y a sur la terre deux cités, deux peuples, deux *genres humains*, dit énergiquement saint Augustin. Notre illustre Pontife est, par ses principes et par les circonstances de sa vie, le représentant le plus complet et, pour ainsi dire, le porte-étendard le plus visible de la Cité de Dieu ; il est donc, comme le Sauveur lui-même, un signe voué à la contradiction. Ceux-là même qui se montrent les ennemis de Grégoire sont obligés d'avouer que l'idée dominante de ce Pontife, l'indépendance de l'Eglise, était indispensable pour la propagation de la religion, pour la réforme de la société, et que, pour cet effet, il fallait rompre tous les liens qui jusqu'alors avaient enchaîné l'Eglise à l'Etat, au grand détriment de la religion ; l'Eglise devait être un ensemble, un tout, une en elle-même et par elle-même, une institution divine, dont l'influence salutaire à tous les hommes ne devait être arrêtée par aucun prince de la terre. L'Eglise est la société de Dieu, dont nul mortel ne peut s'attribuer les biens et les priviléges, dont nul prince ne peut sans crime usurper la juridiction. De même qu'il n'y a qu'un Dieu et qu'une foi, de même aussi il n'y a qu'une Eglise et qu'un chef. Les lettres de Grégoire sont pleines de cette idée ; il avait la conviction intime qu'il était appelé à la réaliser (2094). » Il avait raison, puisque ce n'est que la réalisation du règne de Dieu sur la terre, objet de nos vœux quotidiens. On ne pourra incriminer cette prétention que dans la mesure où l'on cessera d'être Chrétien.

Mais tous ne sont pas Chrétiens, malgré le caractère du baptême. Un autre idéal que celui du règne de Dieu en ce monde s'est emparé de nos jeunes âmes. « Quand l'ancienne Rome enchaîne à son char de triomphe les Gaules, l'Espagne, la Bretagne, la Grèce, la Macédoine et la Syrie ; quand elle élève sa puissance sur les ruines de l'Afrique, l'esprit qui présidait à tant d'entreprises, et qui était constamment occupé à égorger, à détruire et à exterminer, pour atteindre un tel but, nous l'admirons ! Pour accroître les grandeurs de Rome, tout était louable, digne d'admiration. Quiconque veut et approuve la politique romaine doit aussi vouloir les effets de cette politique (2095). » Et il en rêve la continuation : rien n'est beau que cela ! Pour lui, l'idéal c'est la victoire, la conquête, la domination sur les peuples ; c'est Scipion, Pompée, César. Quelle sympathie peut-il éprouver pour un prêtre qui arrache les armes des mains, qui impose la paix, la prière, et n'a que des larmes pour les champs de bataille, et des malédictions pour l'oppresseur ?

Résignons-nous à voir longtemps encore

(2093) Voigt, Conclusion.
(2094) *Ibid.*
(2095) *Ibid.*

Grégoire VII acclamé par les uns, repoussé par les autres. Là est la cause de toutes les dissidences : Grégoire n'a point importé des idées susceptibles de discussion; il n'a rien inventé, et il peut dire bien haut : *Sermo meus, non est meus.* Son génie, c'est celui de l'Eglise, et, tout examiné, on ferme son histoire en disant avec Dœllinger : « Il est possible que ceux qui le font passer pour un grand homme d'Etat, qui tenait dans ses mains le fil d'un système politique d'une rare conception, méconnaissent son caractère : il ne cessa d'être un moine pieux, pénétré de son devoir (2096). »

(2096) Dœllinger, t. II, p. 183.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE XIX^e^ VOLUME DE L'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE.

SIXIEME AGE DU MONDE.

Depuis la naissance de Jésus-Christ jusqu'à la fin des siècles.

SECONDE PARTIE.

Affermissement de l'Eglise.

LIVRE NEUVIEME.

DEPUIS OTHON LE GRAND JUSQU'A SILVESTRE II, PREMIER PAPE FRANÇAIS.

SUITE DE LÉON VII, CENT VINGT-NEUVIÈME PAPE.

Othon sacré roi de Germanie. 1
Mort de Unni, archevêque de Hambourg. 3
Mort de Hildebert de Mayence. 3
Monastère de Magdebourg. 3
Wenceslas vengé. 4
Ravages des Hongrois. 4
Saint Odon retourne à Rome. 4
Voleur converti. 5
Lettre de Léon VII à Hugues le Grand. 5
Lettre à Gérard de Lorck. 6
Lettre aux évêques des Gaules et d'Allemagne. 7
Monastères de Tomières. 8
Monastère de Saint-Chaffre 9
Mort de Léon VII. 9

ÉTIENNE VIII, CENT TRENTIÈME PAPE.

Précis du Pontificat d'Etienne VIII. 9
Bataille de Simancas. 6
Mort de Bennon. 10
Eberhard abbé d'Einsidlen. 10
Ligue contre Artold de Reims. 11
Concile de Soissons. Hugues rétabli. 12
Légat du Pape en France. 13
Mort de saint Odon, abbé de Cluni. 14
Ouvrages de saint Odon. 15
Saint Aimard, abbé de Cluni. 15
Saint Guibert de Gemblours. 15
Monastère de S.-Arnould. 16
Saint Gozlin, évêque de Toul. 16
Saint Odon de Cantorbéry. 17
Statuts d'Odon. 19
Saint Dunstan. 19
Piété de Guillaume Longue-Epée. 21
Mort d'Etienne VIII. 22

MARIN II, CENT TRENTE UNIÈME PAPE.

Précis du Pontificat de Marin II. 22
Mort d'Herbert. 22
Assassinat de Guillaume Longue-Epée. 22
Concile de Tournus. 23
Affaires d'Italie 23
Rathier maître de saint Brunon. 24
Lois d'Edmond. 25
Vies des saints, par Siméon le Métaphraste. 25
Saint Basile le Jeune. 26
Image miraculeuse d'Edesse. 27
Romain Lecapène détrôné. 29
Infidèles convertis. 30
Atton, évêque de Verceil. 30
Mort de Marin II. 31

AGAPET II, CENT TRENTE-DEUXIÈME PAPE.

Précis du Pontificat d'Agapet II. 31
Saint Luc le Jeune. 31
Artold, rétabli à Reims. 34
Frédéric de Mayence. 35
Epreuves de sainte Mathilde. 35
Saint Ethelwold. 35
Concile de Fontaines. 36
Concile de Verdun. 36
Concile de Mouson. 37
Concile d'Ingelheim. 38
Concile de Laon. 41
Concile de Trèves. 42
Saint Mayeul, abbé de Cluni. 43
Mort de Romain Lecapène. 45
Turketil, abbé de Croyland. 46
Concile de Londres. 48
Eglises du Nord. 49
Eglise de Lorck. 50
Lettre d'Agapet II à S. Arnard. 51
Concile de Rome. 51
Conversion des Sclaves. 15
Concile de Landaff. 51
Mort de Ramire II. 51
Flodoard se retire dans un cloître. 52
Fondation de Saint-Vannes de Verdun 53
Othon épouse sainte Adélaïde. 54
Concile d'Augsbourg. 56
Saint Brunon, archevêque de Cologne. 57
Rathier nommé à Liége. 58
Concile de Saint-Thierry. 58
Délivrance miraculeuse des moines de Lobes. 08
Trubles à Lobes. 59
Traité de l'Antechrist par Adson. 60
Mort de Louis d'Outre-Mer. 61
Lothaire roi de France. 61
Concile de Ravenne. 61
Concile de Landaff. 61
Concile de Bourgogne. 62
Augsbourg défendu par saint Uldaric. 63
Monastère de Polden. 64
Marquard et Diethelme, écolâtres d'Epternach et de Trèves. 65
Conversion d'Olga. 65
Mort d'Agapet II. 66

JEAN XII, CENT TRENTE-TROISIÈME PAPE.

Précis sur le Pontificat de Jean XII. 66
Mort de Théophylacte. 66
Saint André Salus. 67
Epiphane, prêtre de Jérusalem. 68
Polyeucte, évêque de Constantinople. 69
Saint Paul de Latre. 70
Rathier chassé de Liége. 72
Affaires d'Italie. 73
Ambassade de Jean de Vandières à Cordoue. 73
Mort d'Eberhard, abbé d'Einsidlen. 75
Foulques le Bon, comte d'Anjou. 76
Jean XII excommunie Isoard. 76
Saint Gérard de Brague. 77
Mort de Constantin VII, Porphyrogénète. 79
Romain II, dit le Jeune, empereur d'Orient. 80
Lettre d'Atton de Verceil aux évêques. 81
Sa Lettre à Waldon. 81
Ses Lettres de discipline. 82
Son Polypticum. 83
Son Capitulaire. 85
Son Livre des Souffrances de l'Eglise. 81
Rathier retourne à Vérone. 85
Jean XII appelle Othon. 86
Procès décidé par le duel. 87
Mort de Jean de Vandières. 88
Saint Cadroël. 88
Mort de saint Odon de Cantorbéry. 89
Le moine Fridegod. 92
Saint Dunstan, archevêque de Cantorbéry. 92
Saint Oswal, évêque de Worcester. 93
Saint Dunstan censure Edgard. 93
Saint Munde. 95
Salvius. 95
Othon le Grand, empereur d'Occident. 95
Son Diplôme pour le domaine temporel du saint Siége. 96
Magdebourg métropole. 98
Du Mépris des canons, par Rathier. 99
Concile de Meaux. 100
Vicfroi de Verdun. 101
Lettre sur les calamités du temps. 101

Mort de saint Guibert. 103
Mort de saint Gozlin de Toul. 103
Saint Gérard, évêque de Toul. 103
Mort de Romain le Jeune 104
Nicéphore II, surnommé Phocas, empereur d'Orient. 105
Concile de Constantinople. 106
Désaccord entre le Pape et l'empereur Othon. 106
Luitprand évêque de Crémone. 108
Son Histoire des rois et des empereurs. 108
Othon revient à Rome. 109
Conciliabule de Rome. 110
Léon VIII, antipape. 116
Ce qu'il faut penser du conciliabule. 116
Concile de Rome contre l'antipape. 116
Session I. 117
Session II. 118
Session III. 118
Mort de Jean XII. 119

BENOIT V, CENT TRENTE-QUATRIÈME PAPE.

Précis du Pontificat de Benoît V. 120
Siége de Rome. 120
Nouveau conciliabule. 120
Exil de Benoît V. 121
Mort de l'antipape. 122
Mort de Benoît V. 122

INTERRÈGNE.

JEAN XIII, CENT TRENTE-CINQUIÈME PAPE.

Précis du Pontificat de Jean XIII. 123
Wibold, évêque de Cambrai. 123
Mort de saint Aimard de Cluni. 124
Mort de saint Brunon. 124
Nouvelle guerre des Normands. 126
Apologétique de Rathier. 128
Charte pour l'abbaye de Magonzian. 129
Mariage illicite. 129
Itinéraire ou Voyage de Rome. 130
Conversion des Polonais. 131
Mort de Flodoard. 131
Captivité et délivrance de Jean XIII. 132
Concile de Ravenne. 133
Saint Adalbert, archevêque de Magdebourg. 134
Synode de Vérone. 136
Synodique de Rathier. 137
Jean XIII couronne Othon II empereur. 139
Lois d'Edgard. 139
Mort de sainte Mathilde. 143
Ambassade de Luitprand à Constantinople. 144
Saint Nicon. 146
Nouveaux archevêchés en Italie. 147
Eglise de Magdebourg. 147
Boson, évêque de Mersbourg. 148
Evêché de Prague. 149
Régularité du monastère de Saint-Gall. 150
Miracles de saint Mayeul. 151
Concile de Rome. 152
Vertu des chaînes de saint Pierre. 152
Adalbert, écolâtre de Saint-Vincent de Metz. 153
Concile d'Angleterre. 153
Fermeté de saint Dunstan. 155
Substitution des moines aux chanoines. 155
Canons en faveur des moines. 158
Concorde des moines anglais. 158
Règlement de Croyland. 159
Renaissance des lettres. 160
Discipline du clergé. 160
Mort de Nicéphore. 161
Jean, surnommé Zimiscès, empereur d'Orient. 162
Succession d'évêques à Constantinople. 162
Victoires de Zimiscès. 163
Privilége accordé à Saint-Vannes. 164
Héribert, écolâtre d'Epternach. 164
Concile de Londres. 164
Concile de Rome. 164
Saint Oswald est fait archevêque d'Yorck. 165
Adalbéron, archevêque de Reims. 166
Concile en Tardenois. 166
Gerbert. 166
Gerbert enseigne à Reims. — Programme de ses cours. 168
Jean XIII couronne Théophanie. 170
Concile d'Ingelheim. 171
Eracle, évêque de Liége. 172
Testament de Rathier. 172
Folcuin, abbé de Lobes. 173
Notgère, évêque de Liége. 173
Conjecture sur l'état d'une certaine personne. 174
Mort de Jean XIII. 175

INTERRÈGNE.

Durée de l'Interrègne. 175
Gui, abbé de Cormeri. 175

BENOIT VI, CENT TRENTE-SIXIÈME PAPE.

Précis du Pontificat de Benoît VI. 176
Saint Mayeul pris par les Musulmans. 176
Mort d'Othon le Grand. 177
Othon II, dit le Roux, empereur d'Occident. 178
Mort de saint Uldaric. 179
Saint Wolfgang de Ratisbonne. 179
Hartmann le Jeune. 181
Eglise de Salzbourg. 182
Concile de Marzaglia. 182
Concile de Modène. 182
Captivité de Benoît VI. 182
Francon antipape. 183
Mort de Benoît VI. 185

DONUS II, CENT TRENTE-SEPTIÈME PAPE.

Précis du Pontificat de Donus II. 183
Succession d'évêques à Constantinople. 183
Ouvrages de Rathier, son sentiment sur la présence réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie. 183
Sa mort. 184
Jugement sur Rathier. 184

INTERRÈGNE.

Saint Mayeul refuse la papauté. 185

BENOIT VII, CENT TRENTE-HUITIÈME PAPE.

Précis du Pontificat de Benoît VII. 186
Concile de Rome. 186
Concile d'Angleterre. 186
Saint Edouard. 186
Concile de Winchester. 187
Concile de Ketling. 188
Le moine Ajo. 188
Mort de Turketil. 188
Concile de Reims. 188
Mort de saint Cadroël. 189
Folcuin, moine de Saint-Bertin. 189
Translation de reliques. 189
Mort de Zimiscès. 191
Basile II et Constantin IX, empereurs d'Orient. 192
Léon, diacre de Constantinople. 192
Réunion des Arméniens. 192
Saint Nil le Jeune. 193
Saint Conrad. 195
Aimon, évêque de Valence. 196
Saint Rudesinde. 197
Martyre de saint Edouard. 199
Concile de Calne. 200
Martyre de saint Harold. 202
Théodule. 203
Helpéric, écolâtre de Grandfel. 203
Concile de Sens. 204
Charles, vassal d'Othon II. 204
Controverse de Gerbert et d'Otric. 205
La couronne est prédite à Hugues Capet. 207
Bernier, abbé de Homblières. 208
Eglise de Lorck. 208
Mort de saint Adalbert de Madgdebourg. 209
Eglises d'Orient. 210
Saint Jean de Parme. 212
Conciles de Rome. 212
Gerbert, abbé de Bobio. 213
Saint Adalbert de Prague. 213
Election d'Othon III. 215
Mort d'Othon II. 215
Hroswithe, religieuse de Gandersheim. 215
Witikind, moine de Corbie en Saxe. 218
Othon III, sacré roi de Germanie. 219
Saint Bernward. 219
Gacon, évêque de Landaff. 219
Mort de Benoît VII. 220

JEAN XIV, CENT TRENTE NEUVIÈME PAPE.

Précis du Pontificat de Jean XIV. 220
Mort de saint Ethelwold. 220
Saint Elphége. 221
Sainte Edithe. 222
Jean, abbé de Saint-Arnould de Metz. 223
Gerbert retourne à Reims. 224
Concile de Reims. 225
Brunon, moine de Gladbac. 225
Saint Benvon. 225
Mort de Jean XIV. 226

INTERRÈGNE.

Mort de l'antipape Francon. 226
Jean, Pape élu. 226
Mort du roi Lothaire. 227
Emma calomniée. 227

JEAN XV, CENT QUARANTIÈME PAPE.

Précis du Pontificat de Jean XV. 228
Aligerne abbé du Mont-Cassin. 228
Le bienheureux Victor. 229
Mort de Louis V. 230
Hugues Capet, roi de France. 230
Protestation armée de Charles. 233
Election de Robert. 235
Mort d'Adalbéron de Reims. 236
Arnould, archevêque de Reims. 236
Concile de Landaff. 239
Mort de saint Dunstan. 239
Libentius, archevêque de Hambourg et de Brême. 240
Les deux Odincar. 241
Vladimir le Grand. 241
Saint Adalbert à Rome. 244
Sa mission en Hongrie. 244
Concile de Charroux. 245
Létald, moine de Mici. 246
Monitoire d'Arnould. 246
Excommunication qu'il prononce. 247
Concile de Senlis. 247
Sainte Wulfhilde. 248
Lettres de Hugues Capet et des évêques au Pape. 249
Lettre de Gerbert à Arnould. 250
Prudence de Jean XV. 251
Mort de Folcuin de Lobes. 252
Hériger lui succède. 252
Rudiger, écolâtre d'Epternach. 253
Lettre de Jean XV à tous les fidèles. 253
Saint Adélaïde, régente. 354
Prise de Laon. 355
Conciliabule de Saint-Basle. 356
Saint Abbon. 259
Suite du conciliabule. 260
Gerbert instrus à Reims. 268
Fleury, écho de Gerbert. 269
Erkembald, évêque de Strasbourg. 271
Mort d'Adson. 272
Mort de saint Oswald. 272

Saint Bernward est fait évêque d'Hildesheim. 273
Concile de Rome. 273
Concile de Reims. 274
Violences de Foulques d'Amiens. 274
Concile de Narbonne. 274
Concile de Limoges. 275
Gui, évêque du Puy. 275
Pacte de la Paix. 275
Différend entre l'archevêque de Tours et les chanoines de Saint-Martin. 276
Conciliabule de Chelles. 278
Asile de Saint-Martin violé. 280
Contestation entre les évêques et les moines au sujet des dîmes. 281
Concile de Saint-Denys. 282
Apologie d'Abbon. 283
Démarches pour le rétablissement d'Arnould de Reims. 825
Mort de saint Gérard de Toul. 288
Réforme de Saint-Maur des Fossés. 290
Réforme de Marmoutier. 291
Monastères réformés en Bourgogne. 292
Guillaume, abbé de Saint-Bénigne de Dijon. 292
Saint Odilon. 293
Mort de saint Maveul. 294
Monastères de Maillezais et de Bourgueil. 295
Monastère de Saint-Pierre de Melun. 296
Saint Romuald. 296
Saint Adalbert, rappelé en Bohême. 300
Mort de saint Wolfgang. 301
Adalbéron II, évêque de Metz. 302.
Mariage incestueux de Robert. 303
Léon, légat en France. 303
Concile de Mouson. 305
Gerbert suspendu de ses fonctions. 307
Concile de Reims. 310
Gerbert en Allemagne. 311
Le moine Richer. 313
Translation de saint Cuthbert. 313
Succession d'évêques à Constantinople. 314
Manson, abbé du Mont-Cassin. 315
Philagathe. 316
Voyage de saint Abbon à Rome. 316
Mort de Jean XV. 317

INTERRÈGNE.

GRÉGOIRE V, CENT QUARANTE-UNIÈME PAPE.

Précis du Pontificat de Grégoire V. 318
Othon III, empereur. 319
Concile de Rome. 319
Reliques de saint Benoît. 320
Collection de canons par saint Abbon. 320
Bridferth, moine de Ramsey. 323
Saint Ælfric, archevêque de Cantorbéry. 323
Eglises d'Orient. 325
Evêques jacobites d'Alexandrie. 326
Sévère d'Asmonin. 326
Scandales dans l'Eglise du Mans. 327
Ouvrages de Letald. 328
Mort de Hugues Capet. — Robert, seul roi. 328
Saint Abbon retourne à Rome. 329
Martyre de saint Adalbert. 330
Sédition de Crescentius. 332
Concile de Pavie. 333
Philagathe, antipape. 333
Othon III se porte sur Rome. 336
Saint Nil à Rome. 336
Privilége pour le monastère de Saint-Ambroise. 338
Lettre du Pape aux moines de Mont-Majour. 338
Institution de la Commémoration des fidèles trépassés. 339
Gerbert, archevêque de Ravenne. 340
Concile de Ravenne. 341
Saint Romuald, abbé de Classe. 342
Saint Boniface. 343
Othon III visite saint Nil. 345
Francon, évêque de Worms. 345
Concile de Rome. 346
Le roi Robert excommunié. 347
Thierri, moine de Fleuri. 348
Constitution d'Othon III. 348
Mort de saint Nicon. 348
Traité des erreurs des Arméniens. 349
Succession d'évêques à Constantinople. 350
Olympiodore. 350
Mort de Grégoire V. 350

INTERRÈGNE.

LIVRE DIXIEME.

DEPUIS SILVESTRE II, PREMIER PAPE FRANÇAIS, JUSQU'A S. LÉON IX.

SILVESTRE II, CENT QUARANTE-DEUXIÈME PAPE.

Précis du Pontificat de Silvestre II. 331
Son discours sur les évêques. 353
Eglise de Verceil. 354
Concile de Rome. 354
Concile de Compiègne. 355
Lettre du Pape à l'évêque de Laon. 355
Lettre à Arnould de Reims. 356
Lettre à saint Odilon. 356
Mort de sainte Adélaïde. 357
Saint Héribert, archevêque de Cologne. 358
Eglise d'Espagne. 359
Les saints Froilan et Attilan. 360
Mort de Seguin de Sens. 360
Léothéric, archevêque de Sens. 361
Concile de Poitiers. 362
Silvestre II donne le signal des Croisades. 363
Bouchard, évêque de Worms. 364
Fulbert. 365
Saint Etienne, roi de Hongrie. 365
Archevêché de Gnesne. — Boleslas le Grand, roi de Pologne. 369
Othon III lève de terre le corps de Charlemagne. 370
Dernier voyage d'Othon III en Italie. 371
Ethelwerd. 361
Le Christianisme en Norwége, en Islande, au Groënland. 372
Charité de Léofric. 374
Lettre circulaire de l'évêque de Sherton. 374
Saint Blanc. 375
Procession de religieuses hors du monastère. 375
Fanatisme de Leutard. 376
Fanatisme de Vilgard. 377
Tableau du xe siècle de l'Eglise. 377
Coup d'œil sur le xie siècle de l'Eglise. 380
Saint Bernward à Rome. 386
Concile de Rome. 387
Révolte à Rome. 387
Concile de Polden. 388
Concile de Francfort. 389
Concile de Todi. 389
Mort d'Othon III. 389
Arduin, roi d'Italie. 391
Saint Henri, roi de Germanie. 391
Sainte Cunégonde. 392
Adelbolde. 392
Saint Sigfrid prêche en Suède. 393
Saint Eskill. 394
Saint Grégoire d'Arménie. 395
Ponce, archevêque d'Arles. 396
Hervé, trésorier de Saint-Martin de Tours. 397
Divers conciles. 398
Massacre des Danois. 399
Concile de Rome. 399
Traité du corps et du sang du Seigneur. 400
Mort de Silvestre II. 401
Son esprit encyclopédique. 402

INTERRÈGNE.

JEAN XVII, CENT QUARANTE-TROISIÈME PAPE.

Précis du Pontificat de Jean XVII. 406

INTERRÈGNE.

JEAN XVIII, CENT QUARANTE-QUATRIÈME PAPE.

Précis du Pontificat de Jean XVIII. 406
Mort de Gisiler. 407
Tagmon, archevêque de Magdebourg. 407
Saint Henri, roi d'Italie. 408
Troubles dans quelques monastères. 408
Martyre de saint Abbon. 411
Gérard, moine de Fleuri. 415
Gauzlin, abbé de Fleuri. 415
Saint Aldérald. 415
Le B. Fingen. 416
Les bienheureux Frédéric et Richard. 417
Concile de Dormund. 419
Mort de saint Nil le Jeune. 419
Mort d'Adalbéron II, évêque de Metz. 421
Troubles dans l'Eglise de Metz. 422
Entrevue de Henri et de Robert. 422
Saint Fulcran, évêque de Lodève. 423
Mort de saint Ælfric de Cantorbéry. 425
Ælfric Bata. 426
Lantfrid et Wolstan. 426
Saint Elphége est fait archevêque de Cantorbéry. 428
Sainte Kennoque. 428
Alduin, évêque de Limoges. 428
Ruine de l'église du Saint-Sépulcre. 430
Fulbert est fait évêque de Chartres. 430
Evêché à Bamberg. Concile de Rome. 431
Concile de Francfort. 431
Mort de Notgère de Liége. 432
Aimoin, moine de Fleuri. 432
Saint Bernard de Menthon. 435
Concile de Chelles. 435
Zèle de Fulbert pour la foi de la présence réelle. 436
Léothéric de Sens, suspect d'erreur. 437
Fondation de Beaulieu. 438
Nouvelle église de Saint-Martin de Tours. 439
Monastère de Beaumont. 439
Saint Gilbert de Meaux. 440
Suite de saint Romuald. 440
Martyre de saint Boniface. 442
Ditmar, évêque de Mersbourg. 445
Abdication de Jean XVIII. 445

INTERRÈGNE.

Durée de l'Interrègne. 445
Concile de Barcelone. 445
Concile d'Oenham. 446
Saint Ardouin de Rimini. 447

SERGIUS IV, CENT QUARANTE-CINQUIÈME PAPE.

Précis du Pontificat de Sergius IV. 447
Exemption du monastère de Beaulieu. 447
Saint Ausfroi, évêque d'Utrecht. 447
Monastère de Solesmes. 448
Monastère de Saint-Eusèbe d'Apt. 449
Monastère de Saint-Arnoux de Crépy. 449
Fondation de Saint-Flour. 449
Fondation de Bernay. 449
Invention du chef de saint Jean-Baptiste à Angeli 449

Gérard, évêque de Limoges. 450
Mort de Hervé. 451
Martyre de saint Elphége de Cantorbéry. 452
Lois ecclésiastiques d'Ethelred. 454
Gérard, évêque de Cambrai. 454
Concile de Bamberg. 455
Mort de Tagmon. 456
Waltherd, archevêque de Magdebourg. 456
Mort de Sergius IV. 457

BENOIT VIII, CENT QUARANTE-SIXIÈME PAPE.

Précis du Pontificat de Benoit VIII. 457
Concile de Léon. 457
Saint Gui. 457
Géron, archevêque de Magdebourg. 460
Martyre de saint Colman. 460
Lettres de Benoit VIII. 461
Concile de Coblentz. 461
Wérinhaire, évêque de Strasbourg. 461
Grégoire antipape. 462
Eglise de Saxe affligée. 463
Mort de saint Libentius. 464
Unvan, archevêque de Hambourg. 464
Dernière invasion de Suénon en Angleterre. 465
Saint Henri, empereur d'Occident. 466
Bernon, abbé de Richenow. 467
Concile de Ravenne. 467
Entrevue de saint Henri et de saint Romuald. 468
Evêché de Bobio. 470
Saint Meinverc, évêque de Paderborn. 471
Saint Henri veut se faire moine. 472
Cathédrale de Strasbourg. 473
Drutmar, abbé de Corbie en Saxe. 473
Bulles de Benoit VIII. 473
Mort de Brunon, de Langres. 474
Sainte Adélaïde. 474
Eid, évêque de Meissen. 474
Mort de Vladimir le Grand. 475
Martyre des saints Romain et David. 476
Abbaye de Farfa. 477
Concile de Rome. 477
Juifs profanateurs de la croix. 478
Benoit VIII repousse les Musulmans. 478
Entrée des Normands en Italie. 479
Impiété de Renard. 480
Voyage du roi Robert à Rome. 481
Rescrit de Benoit VIII en faveur de Cluni. 481
Saint Thierri, évêque d'Orléans. 482
Saint Walstan. 484
Mort d'Ethelred II. Canut le Grand, roi d'Angleterre. 484
Saint Olaüs, roi de Norwége. 485
Poppon, archevêque de Trèves. 486
Saint Vulpode, évêque de Liége. 486
Persécution de Hakem. 487
Secte des Hakémites ou des Druses. 488
Succession d'évêques à Constantinople. 489
Le prêtre Heimerad. 490
Chronique de Ditmar. 491
Eglise d Pologne. 491
Saint Egelnoth, archevêque de Cantorbéry. 492
Mort du B. Frédéric. 493
Monastères soumis à la réforme du B. Richard. 494
Concile d'Airy. 495
L'Eglise en Bretagne. 496
Benoit VIII en Allemagne. 497
Diplôme de saint Henri. 497
Concile de Pavie. 498
Mort de saint Héribert. 499
Mort de saint Vulpode. 501
Aribon, archevêque de Mayence. 501
Concile de Winchester. 501
Mort de Hakem. 502
Système religieux des Druses. 502
Mort de saint Thierri d'Orléans. 504
Manichéens à Orléans. 505
Concile d'Orléans. 507
Epreuve des reliques par le feu. 510
Saint Henri en Italie. 510
Concile de Selingstadt. 512
Décret de Bouchard, évêque de Worms. 516
Concile d'Aix-la-Chapelle. 518
Mort de saint Bernward d'Hildesheim. 518
Saint Godehard lui succède. 518
Concile de Mayence. 519
Seconde entrevue de Henri et de Robert. 519
Succession d'évêques en Allemagne. 519
Apologie d'Odoramne. 520
Question de l'apostolat de saint Martial. Conférence de Paris. 521
Jourdain, évêque de Limoges. 522
Concile de Bourges. 522
Lettre de Jourdain à Benoit VIII. 523.
Mort de Benoit VIII. 523

INTERRÈGNE.

Durée de l'Interrègne. 523
Mort de saint Henri. 523
Vie de saint Henri, par Adelbolde. 524
Conrad II, roi de Germanie. 525
Robert et Guillaume d'Aquitaine refusent le royaume d'Italie. 525
Constantin et Alpert. 526

JEAN XIX, CENT QUARANTE-SEPTIÈME PAPE.

Précis du Pontificat de Jean XIX. 526
Ebles, archevêque de Reims. 527
Concile de Poitiers. 528
Manichéens à Arras. 528
Synode d'Arras. 529
Concile d'Anse. 533
Burcard, archevêque de Lyon. 533
Burcard, archevêque de Vienne. 533
Hugues, évêque d'Auxerre. 533
Humilité de Burcard de Vienne. 534
Mort du B. Burcard. 535
Léger, archevêque de Vienne. 535
Intrigues d'Eustathe de Constantinople. 535
Succession d'évêques à Constantinople. 537
Mort de Basile II. 537
Constantin IX, seul empereur d'Orient. 537
Fameux pèlerinage à Jérusalem. 537
Saint Siméon. 537
Mort de Richard II, duc de Normandie. 538
Mort de Bouchard de Worms. 539
Brunon, évêque de Toul. 539
Conrad II, empereur d'Occident. 542
Lettre de Canut le Grand. 543
Concile de Francfort. 545
La Trêve de Dieu. 546
Mort de saint Romuald. 547
Gui d'Arezzo. 549
Sacre du prince Henri. 551
Abdication d'Azelin, évêque de Paris. 552
Fermeté de Fulbert. 554
Monastère de Sainte-Catherine. 555
Pèlerinage de Poppon de Trèves. 555
Mort d'Adelbolde d'Utrecht. 555
Concile de Constantinople. 556
Autre concile de Constantinople. 558
Décret touchant la validité d'un mariage. 558
Turgot, évêque de Scaren. 559
Martyre de saint Ulfrid. 559
Concile de Mayence. 560
Mort de Fulbert de Chartres. 560
Ses Ouvrages. 562
Thierri, évêque de Chartres. 563
Histoire de la translation de saint Savinien. 564
Monastère de Roncerai. 564
Monastère de Quimperlé. 564
Abbaye de Saint-Georges de Rennes. 565
Concile de Charroux. 566
Ier Concile de Limoges sur l'apostolat de saint Martial. 566
Adémar de Chabannes. 567
Romain III, Argyre, empereur d'Orient. 568
Mort de Constantin IX. 568
Romain III, seul empereur. 568
Saint Siméon reclus à Trèves. 568
Eglise de Hambourg. 569
Concile de Palith. 569
Dédicace de l'église de Saint-Aignan. 570
Mort de Gauzlin de Bourges. 571
Mort d'Adalbéron de Laon. 571
Mort de saint Olaüs, roi de Norwége. 572
Troubles en France. 573
Famine en France. 573
Mort du B. Guillaume. 574
Charité de saint Odilon. 574
Il refuse l'archevêché de Lyon. 575
Vertus du roi Robert. 575
Mort de Robert. 578
Helgaud, moine de Fleuri. 579
La Chevalerie. 579
Henri, seul roi. 580
Mort d'Aribon. 580
Saint Bardon, archevêque de Mayence. 580
Concile de Tribur. 581
Saint Gérard, abbé de Fontenelle. 582
Lettre de Jean XIX sur l'apostolat de saint Martial. 582
Concile de Bourges. 582
IIe concile de Limoges. 584
Session I. 584
Session II. 587
Concile de Poitiers. 591
Concile de Ripouil. 591
Concile de Pampelune. 591
Lois ecclésiastiques de Canut le Grand. 592
Mort de Rodolphe III. 593
Cessation de la famine. Conciles en France. 595
Mort de Jean XIX. 594

BENOIT IX, CENT QUARANTE-HUITIÈME PAPE.

Précis du Pontificat de Benoit IX. 595
Eglise de Hambourg. 595
Mort de Romain III, Argyre. 596
Michel IV le Paphlagonien. 596
Gérard de Cambrai refuse de souscrire le décret pour la Paix-de-Dieu. 597
Fondation de monastères. 598
Mort de Sanche III, roi de Navarre. 599
Concile de Coxane. 599
Mort de saint Siméon. 600
Pèlerinage de Jérusalem. 601
Mort d'Avesgaud du Mans. 601
Mort de Robert, duc de Normandie. 602
Abbaye de Saint-Amand. 602
Concile de Poitiers. 603
Mort de Canut le grand. 603
Concile de Tribur. 603
Mort de saint Meinverc. 604
Concile de Rome. 604
Conrad II en Italie. 604
Eglise de Rouen. 605
Cupidité de Théophane. 606
Conrad II au Mont-Cassin. 606
Benoit IX chassé et rétabli. 607
Saint Gunther, ermite. 607
Mort de saint Godehard. 608
Mort de saint Etienne, roi de Hongrie. 608
Mort de saint Egelnoth. 612
Conciles dans la Narbonnaise. 612
Chanoines réguliers. 612
Mort de Conrad II, empereur d'Occident. 613
Henri le Noir, roi de Germanie. 613

Mort de sainte Cunégonde. 615
Martyre de saint Maïrube. 615
Concile de Venise. 615
Concile d'Urgel. 615
Synode d'Elne. 615
Feu sacré. 616
Mort de Foulques, comte d'Anjou. 617
Monastère de la Trinité de Vendôme. 617
Monastère de Pontlevoi. 618
Monastères en Normandie. 618
Herluin, fondateur du Bec. 618
Casimir, roi de Pologne, moine à Cluni. 619
Mort de Michel IV, empereur d'Orient. 621
Michel V, Calafate, empereur d'Orient, déposé. 621
Zoé et Théodora, impératrices d'Orient. 622
Constantin X, Monomaque, empereur d'Orient. 622
Concile de Césène. 623
Canonisation de saint Siméon. 623
Succession d'évêques à Constantinople. 624
Alebrand, archevêque de Hambourg. 624
Adalbert lui succède. 625
Concile de Coxane. 625
Concile de Constance. 625
Silvestre III antipape. 625
Hildebrand. 626
Abdication de Benoît IX. 626

GRÉGOIRE VI, CENT QUARANTE-NEUVIÈME PAPE.

Précis du Pontificat de Grégoire VI. 627
Le B. Pierre Damien. 628
Brunon, évêque de Würtzbourg. 631
Mort de Poppon, archevêque de Trèves. 632
Sainte Hemme. 632
Mort de saint Gunther 632
Enguerrand, abbé de Saint-Riquier. 633
Fin d'Odoramne. 634
Concile de Narbonne. 636
Concile d'Arule. 636
Mort du B. Richard. 636
Mort de saint Gui. 638
Martyre de saint Gérard, évêque de Chonad. 638
Concile de Pavie. 641
Concile de Sutri. — Abdication de Grégoire VI. 641

CLÉMENT II, CENT CINQUANTIÈME PAPE.

Précis du Pontificat de Clément II. 643
Henri III, dit le Noir, empereur d'Occident. 643
Halinard, archevêque de Lyon. 643
Concile de Rome. 644
Eglise de Salerne. 645
Pierre Damien est appelé à Rome. 646
Pèlerinage de saint Odilon à Rome, 646
Concile en Allemagne 646
Mort de Clément II. 648

INTERRÈGNE.

Durée de l'Interrègne. 648
Benoît IX revient à Rome. 648
Les Romains demandent Halinard. 649
Rodulfe Glaber. 649
Concile de Caen. 650
Concile de Sens. 650
Saint Pappon. 651
Mort de Bernon, abbé de Richenow. 652
Wazon, évêque de Liége. — Olbert, abbé de Gembloux. 653
Saint Barthélemi. 655
Conversion de Benoît IX. 655

DAMASE II, CENT CINQUANTE-UNIÈME PAPE.

Précis du Pontificat de Damase II. 656

INTERRÈGNE.

Durée de l'Interrègne. 656
Catwalon, abbé de Redon. 656
Saint Isarne. 659
Syrus, moine de Cluni. 657
Caractère de saint Odilon. 657
Sa mort. 659
Jotsaud, moine de Cluni. 660
Hildebrand et Hugues, prieurs de Cluni. 660
Brunon, désigné Pape. 661
Fin de l'Interrègne. 662

LIVRE ONZIEME.

DEPUIS LÉON IX JUSQU'A PASCAL II.

Vue de la période. 663
La lutte dans tous les temps. 663
Les deux versants de l'histoire. 664
Conclusion de l'histoire. 665
Les dix premiers siècles. 666
Lutte du XI^e siècle. 667

LÉON IX, CENT CINQUANTE-DEUXIEME PAPE.

Concile de Rome. 671
Vaste plan de Léon IX. 671
Léon IX à Vallombreuse. 672
Saint Jean Gualbert. 672
Concile de Pavie. 673
Le Pape arbitre des rois. 674
Léon IX à Cluni. 676
Une question gallicane. 678
Enthousiasme pour le Pape. 677
Concile de Reims. 679
Décrets du concile. 680
Concile de Mayence. 680
Saint-Aurèle rebâti. 681
Monastères visités. 681
Retour du Pape. 681
Sommaire de 1050. 681
Effet du concile de Reims. 682
Concile de Rome. 682
Bérenger et son époque. 685
Méprises sur la cause du mal. 684
Cause véritable. 685
Ce que c'est qu'une renaissance. 686
Renaissance du XI^e siècle. 687
Conséquences funestes. 688
Bérenger vaincu par Lanfranc. 689
l'Eucharistie attaquée. 690
Représentation d'Adelman. 691
Réfutation de Hugues. 692
Attaques de Lanfranc. 693
Bérenger condamné à Rome. 694
Colloque de Brionne. 694
Discussion avec Ascelin. 694
Concile de Vercel. 695
Sentence éludée. 696
Concile demandé 696
Remontrance de Déoduin. 696
Concile de Paris. 697
Nouvel artifice. 698
Ferdinand I^er; ses conquêtes. 699
Concile de Coyac. 699
Saint Edouard, roi d'Angleterre. 700
Vœu d'Edouard commué. 701
Le génie refusé à Edouard. 701
Macbeth pénitent. 702
Suénon repentant. 702
André converti. 702
Sommaire de 1051. 703
Le foyer du mal. 703
Lutte contre Léon IX. 704
Recours à l'empereur. 704
Concile de Rome. 705
Entretien de Saint-Pierre. 705
Vengeances interdites. 705
Udon, évêque de Toul. 706
Hérétiques réprimés. 706
Mort de saint Bardon. 706
Livre de Pierre Damien contre la sodomie. 706
Origine du mal. 707
Livre intitulé « Gratissimus. » 708
Sommaire de 1052. 708
Les Sarrasins en Sardaigne. 708
La Sardaigne délivrée. 709
Intrigues des Grecs. 709
Normands accaparés. 710
Normands trahis. 710
Vengeance des Normands 710
La Hongrie pacifiée. 711
Requête contre les Normands. 712
Le Pape mal secondé. 712
Halinard empoisonné. 713
Fondation de la Chaise-Dieu. 713
Année 1053. 714
Concile de Mantoue. 714
Concile de Rome. 715
Marche contre les Normands. 715
Bataille de Dragonara. 715
Léon IX prisonnier. 716
Heureuse défaite. 716
Attaque de Michel Cérulaire. 717
Réponse de Léon IX. 717
Le patriarche d'Antioche. 719
Les évêques d'Afrique. 720
Année 1054. 721
Légats envoyés à Constantinople. 721
Lettre à Michel Cérulaire. 721
Lettre à l'empereur. 722
Sainte vie de Léon IX. 723
Maladie de Léon IX. 724
Mort de Léon IX. 724

INTERRÈGNE.

Difficulté d'une élection 724
Les légats à Constantinople. 725
Rétractation de Nicétas. 727
Excommunication lancée. 727
Vengeance du patriarche. 727
Fourberie découverte. 727
Récrimination artificieuse. 729
La contre-histoire. 730
Michel au patriarche d'Antioche. 730
Réponse à Michel. 732
Souverains de Constantinople. 734
Election de Victor II. 734

VICTOR II, CENT CINQUANTE-TROISIÈME PAPE.

Précis du Pontificat de Victor II. 734
Concile de Florence. 735
Concile de Lyon. 735
Concile de Tours. 736
Nouvel archevêque de Rouen. 737
Concile de Rouen. 737
Formulaire contre Bérenger. 738
Tombeau de Maximien découvert. 738
Annon archevêque de Cologne. 739
Concile de Toulouse. 740
Un prélat simoniaque. 740
Une réflexion. 742
Déceptions de Henri III. 742
Imprudente provocation. 743
Nouvelle faute. 743
Servilisme coupable. 744
Sacre de Henri IV. 744
Mort de Henri III. 745
Triomphe de l'Eglise. 746
L'Eglise replongée dans le deuil. 746

INTERRÈGNE DE VINGT-CINQ JOURS.

Perplexité des Romains. 747
Grave détermination. 747
Election d'un pape. 747

ÉTIENNE IX, CENT CINQUANTE QUATRIÈME PAPE.

Colère impuissante. 748
Défi jeté aux méchants. 748
Le Sacré Collége. 748
Pierre Damien cardinal. 748

Lettre aux cardinaux. 750
Didier légat à Constantinople. 751
Milan, foyer de simonie. 752
Zèle de saint Ariald. 752
La résistance. 753
Mort d'Etienne IX. 753

INTERRÈGNE.

L'antipape Benoît. 754

NICOLAS II, CENT CINQUANTE-CINQUIÈME PAPE.

Chute de l'antipape. 755
Didier prêtre-cardinal. 755
Décret pour l'élection des papes. 756
Critique mal fondée. 757
Concile de Rome. 758
Encore Bérenger. 759
Lanfranc négociateur. 760
Soumission des Normands. 760
Résultat important. 761
Rome affranchie. 761
Légats envoyés à Milan. 762
Emeute populaire. 762
Triomphe de la parole. 762
Sage indulgence. 763
Réconciliation publique. 764
La France et Henri Ier. 764
Couronnement des rois enfants. 765
Sacre de Philippe Ier. 766
Insurrection des Saxons. 767
Autres désordres. 768
Réforme repoussée. 769
Légats en France. 769
Concile d'Avignon. 769
Concile de Tours. 770
Mort de Henri Ier. 771
Concile en Espagne. 771
Ambassade d'Edouard. 772
Un doute. 772
Autre ambassade. 772
Missions du Nord. 773
Gotescalc persécuteur. 773
Gotescalc apôtre. 774
Zèle d'Adalbert. 774
Moment solennel. 775
L'humanité trahie. 775
Menace d'une grande crise. 776
Rupture de l'Allemagne avec Rome. 776
Prévisions de Nicolas II. 777
Décret du Pape. 777
Mort de Nicolas II. 778

INTERRÈGNE.

Hésitation. 778
Humble résolution. 779
Avances repoussées. 780
Conditions posées. 780
Evêque Lombards. 781
Conciliabule de Lombardie. 783

ALEXANDRE II, CENT CINQUANTE-SIXIÈME PAPE.

Election d'Alexandre II. 784
L'antipape Cadaloüs. 784
Menaces de Cadaloüs. 785
Aperçu de 1062. 785
Rome attaquée. 786
Rome délivrée. 786
Coup d'Etat projeté. 787
Coup d'Etat d'Annon. 788
Diète d'Osbor. 788
Plaidoyer de Pierre Damien. 788
Abus renaissants. 791
L'évêque d'Amiens réprimé. 792
L'évêque de Paris réprimé. 794
L'évêque de Mâcon réprimé. 794
Concile de Rome. 794
Concile de Châlons. 794
Visite à Cluni. 795
Mission de Pierre Damien. 796
Prévaricateurs protégés. 796
Pierre Damien dans la retraite. 796
Saint Rodolphe d'Eugubio. 797
Saint Dominique. 798
Pourquoi ces saints? 798
Saint Thibault de Champagne. 799
Le réveil des haines. 801
Brutale agression. 801
Triomphe de l'iniquité. 801
Réaction anti-cléricale. 801
Défection d'Adalbert. 802
Simonie effrénée. 802
Retour au schisme. 807
Cadaloüs à Rome. 803
Défection de Godefroi. 804
Appel au roi. 804
Appel à la Chrétienté. 805
Ressources de l'Eglise. 806
Zèle du peuple milanais. 806
Démonstration généreuse. 807
Abstention du Pape. 808
Insurrection contre le schisme. 808
La Ligue au XIe siècle. 809
Apostolat négligé. 810
Résultats funestes. 811
Une grande ruine imminente. 812
Dernier espoir trahi. 812
Pèlerins massacrés. 813
Secours inattendu. 814
Défaillances. 815
Martyre de saint Godescalc. 816
Réaction catholique. 817
Annon à Rome. 817
Martyre de saint Ariald. 818
Epreuve du feu. 819
Fin de l'antipape. 821
Bérenger relaps. 821
Nouvelle réfutation. 822
Lanfranc dans le cloître. 825
Mérite de la vie active. 826
L'éducation bien comprise. 827
Date mémorable. 828
L'Angleterre dans sa ferveur. 829
L'angleterre infidèle. 831
L'angleterre asservie et corrompue. 833
Sanglantes discordes. 835
L'Angleterre convoitée. 835
Anglo-Saxons surpris. 836
Conspirateurs expulsés. 836
Mort de Godwin. 837
Harold calomnié. 838
Encore une victime. 838
Mort d'Edouard le proscrit. 839
Insurrection vaincue. 840
Harold pris en trahison. 840
Serment de Harold à Guillaume. 842
Tostig détaché de Harold. 843
Mort d'Edouard. 844
Quel successeur désigna Edouard. 844
Election de Harold. 846
Sacre de Harold. 847
Réclamation de Guillaume. 847
Manifeste de Guillaume. 848
Aug. Thierry et Gorini. 849
Ce qu'était Guillaume. 850
Ambassade de Guillaume à Rome. 853
Promesse fallacieuse. 854
Crédule confiance de Hildebrand. 855
Prétendue sentence du Pape. 857
Prétendue bulle d'excommunication. 859
Prétendu étendard de saint Pierre. 860
Armement de Guillaume. 961
La civilisation prétendue. 962
La civilisation véritable. 864
La vraie barbarie. 865
Premières hostilités. 867
Victoire de Harold. 867
Débarquement de Guillaume. 868
Bataille de Hastings. 868
Edgard élevé au trône. 869
L'Angleterre trahie par elle-même. 870
Soumission d'Edgard. 871
Couronnement de Guillaume. 871
L'Angleterre occupée militairement. 872
Vaniteuse excursion de Guillaume 873
Insurrections en Angleterre. 873
Lanfranc refuse l'épiscopat. 874
Manassès, archevêque de Reims. 875
Mort de saint Robert. 875
Retour triomphant de saint Ariald. 875
Soumission de l'Eglise de Milan. 876
Indulgence pour les Juifs. 876
Conquête itérative de l'Angleterre. 879
Guillaume exécré par l'Angleterre. 880
Concile de Bordeaux. 880
Concile d'Auch 881
Concile de Toulouse. 881
Concile d'Espagne. 881
Action vivifiante de la Papauté. 882
Vices du jeune Henri IV. 882
Tardive répression. 883
Divorce projeté de Henri IV. 885
Retraite de l'impératrice. 887
Exaspération de l'Angleterre. 887
Atroce vengeance de Guillaume. 888
Pacification. 889
Légats demandés par Guillaume. 890
Conciles de Winchester et de Windsor. 891
Lanfranc archevêque de Cantorbéry. 892
Noble refus de Guimond. 893
Traité de Guimond sur l'Eucharistie. 894
Juridiction de Lanfranc contestée. 895
Evêques d'Allemagne redressés. 896
Supposition calomnieuse. 897
Evêque simoniaque repoussé. 897
Année 1071. 898
Monastères violés et dépouillés. 898
Moines menacés d'expulsion. 899
Moines maintenus par le Pape. 900
Intervention protectrice du Pape. 900
Lanfranc appelé à Rome. 901
Lanfranc se rend à Rome. 902
Guillaume libre de crainte. 903
L'exécution d'un peuple. 904
Des casernes au lieu des monastères. 905
Concile de Mayence. 905
L'empire Grec ravagé. 905
Année 1072. 909
Mort de Pierre Damien. 909
Austérités de Pierre Damien. 910
Ses dissidences avec Hildebrand. 910
Ecrits de Pierre Damien. 914
Mort d'Adalbert. 914
Rois du Nord subjugés par l'Eglise. 915
Annon revient au pouvoir. 915
Insurrection de la Saxe. 916
Médiation. 917
Simonie combattue. 917
Idéal du roi Henri. 918
Henri renforce son parti. 920
La lutte en Italie. 921
Désespoir de Sigefroi. 922
Un raccommodement. 923
Démission d'Annon. 924
Année 1073. 924
Recrudescence de la tyrannie. 924
Un concile byzantin en Allemagne. 926
César au concile. 926
César satisfait. 927
Exaspération des peuples. 928
Soulèvement. 929
Recours au Pape. 929
Henri cité à Rome. 931
Mort d'Alexandre II. 932

GRÉGOIRE VII, CENT CINQUANTE-SEPTIÈME PAPE.

Election de Grégoire VII. 933
Affliction du nouveau Pape. 934
Prétendue démarche de Grégoire VII. 935
Prétendue générosité de Henri. 936
Prétendu préceptorat de Grégoire VII. 937
Prétendu système de Grégoire VII. 938
Principes de Grégoire VII. 940
Attente universelle. 943

Avances indirectes de Grégoire. 944
Silence de Henri. 946
Résolution courageuse. 946
Lettre à Béatrix. 947
Lettre à Guillaume de Pavie. 948
Sacre de Grégoire VII. 949
Normands rebelles. 949
Proclamation de Grégoire VII. 950
Correspondance de Grégoire VII. 951
Ambassade de l'empereur d'Orient. 952
La croisade. 953
Normands regagnés. 953
La Saxe outragée. 955
Appel à la liberté. 955
Adhésion unanime. 956
Ultimatum des Saxons. 957
Le roi assiégé s'évade. 958
Henri abandonné des siens. 958
Henri endort ses ennemis. 959
Henri abandonné de ses alliés. 960
Grégoire consulté par Rodolphe. 961
Démarche tardive de Henri. 963
Lettre à Herlembald. 964
Affreux complot manqué. 965
Diète de Gerstungen. 968
Détresse de Henri. 970
Fausse conversion de Henri. 971
Lettre aux princes d'Espagne. 973
Critique de Fleury et de Bossuet 974
La Sardaigne. 976
Grégoire VII blâmé par Bossuet. 978
Les tributs payés à Rome. 979
Un regard sur l'Afrique. 980
La Mauritanie. 983
Samuel de Maroc. 985
Aperçu de 1074. 989
Appel pour la Croisade. 987
Encyclique. 987
Grégoire VII incompris. 988
Philippe Ier roi de France. 989
Girald, légat en France. 990
Hugues nommé évêque de Die. 993
Lettre à Manassès. 991
Plaintes du Pape contre Philippe. 992
Courte résipiscence de Philippe. 994
Guillaume, roi d'Angleterre. 995
L'Espagne rappelée à l'unité. 997
Amère déception de Grégoire. 999
Réforme du sacerdoce. 1000
Le prêtre de l'Eglise. 1000
Le prêtre de l'Etat. 100c
Hardiesse de Grégoire VII. 1004
Ier Concile de Grégoire VII. 1007
Tranquille attente des Saxons. 1008
Trêve rompue par Henri. 1009
Traité de paix. 1010
Exécution forcée du traité. 1010
Fort de Harzbourg détruit. 1011
Grégoire pris par le cœur. 1011
Légats en Germanie. 1014
Henri réhabilité. 1014
Concile refusé. 1014
Félicitations de Grégoire VII. 1016
Légats exploités. 1019
Décret additionel. 1020
Fermeté héroïque d'Almann. 1021
Ménagements de Sigefroi. 1022
Reproches du Pape à Sigefroi. 1025
Reproche du Pape à Liémar, 1023
Reproche du Pape à Otton. 1023
Agitation de L'Allemagne. 1024
Réaction pour Henri IV. 1025
Mécompte préparé au Pape. 1025
Henri vis-à-vis du clergé réfractaire. 1026
Les Thuringiens remis sous le joug. 1027
Les Saxons rendus odieux. 1027
Deux rois en Hongrie. 1028
Monitoire contre Philippe Ier. 1030
Pieuses influences 1034
Lettres de Grégoire à Henri. 1036
Coalition contre la Saxe. 1040
Aperçu de 1075. 1041
Fausse position. 1042
Les investitures 1043
Droit et devoir de Grégoire VII. 1043
Concile préparé. 1046
IIe Concile de Grégoire VII. 1048
Abolition des investitures. 1049
Service rendu à la liberté. 1050
Grégoire VII simple instrument. 1051
Coalition des haines. 1054
Intrigue de Guibert de Ravenne. 1055
Conjuration de Cencius. 1056
Publication des décrets. 1057
Suzeraineté du Pape. 1059
Affaire de Herman. 1061
Disposition de Henri. 1062
Guerre déclarée aux Saxons. 1063
Grégoire VII abusé. 1065
Les Saxons surpris. 1066
Défaite des Saxons. 1067
La Thuringe assassinée. 1068
Trêve forcée. 1069
Bonne foi de Grégoire. 1070
La vérité captive. 1071
Illusions entretenues. 1072
Démarches des Saxons. 1072
Stratagème de Henri. 1073
Les Saxons subjugués sans combat. 1074
Triomphe de la perfidie. 1075
Mort de Herlembald. 1076
Subterfuge de Henri. 1077
Plainte de Grégoire VII. 1078
Investitures illégales. 1079
Intrusion de Tedald. 1080
Fin d'Annon. 1081
Une créature de Henri. 1081
Grégoire aux mains des sicaires. 1082
Grégoire délivré par le peuple. 1083
Aperçu de 1076. 1084
Lettre menaçante à Henri. 1085
Grégoire VII désillusionné. 1089
Requête de Henri. 1090
Réponse de Grégoire à Henri. 1090
Rupture avec le Pape. 1090
Schisme en Allemagne. 1091
Schisme en Italie. 1092
Conciliabule de Rome troublé. 1093
Deux aveux importants. 1096
Henri IV déposé. 1097
Complices excommuniés. 1098
Notification du décret. 1099
Grégoire VII se justifie. 1099
Le provisoire dans les dépositions. 1101
Ebranlement des consciences. 1102
Morts tragiques. 1102
Pouvoir du Pape sur les rois. 1103
Rechute sous l'oppression. 1105
Deux libérateurs. 1106
Nouveau réveil de la Saxe. 1106
Perplexité de Henri. 1107
Le vide autour de Henri. 1108
Duplicité de Henri. 1109
La Saxe aux pieds du Pape. 1109
Encyclique. 1110
Trop de générosité. 1111
Envoyés du Pape. 1112
Diète de Tribur. 1113
Réquisitoire contre Henri. 1114
Démarches de Henri. 1114
Propositions faites à Henri. 1115
Acceptation empressée. 1116
Henri veut empêcher la diète. 1116
Henri passe en Italie. 1117
Accueil de Henri en Lombardie. 1119
Approche du Pape. 1119
Le Pape se réfugie à Canosse. 1120
De prétendus pénitents. 1121
Henri sollicite son absolution. 1122
Sage réponse du Pape. 1123
Proposition insidieuse. 1124
Une prétendue iniquité. 1125
Grégoire VII vaincu. 1126
Drame de Canosse. 1128
Scène fantastique. 1128
Garanties illusoires. 1130
Le Pape injurié 1131
Henri bafoué. 1132
Excuses de Grégoire. 1132
Complot avorté. 1133
Henri redevenu lui-même. 1136
Convocation des princes d'Allemagne. 1136
Diète de Forcheim. 1137
Election d'un nouveau roi. 1138
Légitimité de l'élection. 1139
Zèle catholique de Rodolphe. 1141
Plans de Henri déjoués. 1142
Fourberie de Henri. 1142
Conversion itérative. 1145
Faiblesse apparente du Pape. 1144
Fausse position de la Papauté. 1145
La vérité interceptée. 1147
Retour de Henri en Germanie. 1148
Forces rivales de Rodolphe. 1150
Henri toujours trompeur. 1152
Changement de Grégoire VII. 1152
Lettre aux Germains. 1154
Illusion de Grégoire VII. 1155
Une impasse. 1156
Une issue. 1156
Désobéissance de Henri. 1157
Edifiante soumission de Rodolphe. 1158
Trêve conclue. 1160
Indigne trahison de Henri. 1161
Anxiété de Grégoire. 1162
Lettre de Grégoire à Udon. 1162
Lettre de Grégoire exploitée. 1164
Lettre à l'Eglise d'Aquilée. 1166
Hugues de Die légat en France. 1167
Clergé de Cambrai rebelle. 1168
Concile prescrit. 1169
Concile d'Autun. 1170
Résistance du clergé de Cambrai. 1171
Intrusion vainement combattue. 1172
Sollicitude pour l'Espagne. 1174
Sollicitude pour le Danemark. 1175
Conclusion. 1175
Convocation au concile. 1176
Députés des Saxons. 1177
IVe concile de Grégoire VII. 1179
Concile de Poitiers. 1181
Grégoire prodigue d'amnisties. 1184
Double raison de cette conduite. 1186
Un malentendu. 1187
Injonction d'un congrès. 1189
Un choix malheureux. 1190
Henri brave les anathèmes. 1191
Douloureux mécompte de Grégoire. 1193
Injonction itérative. 1195
Mesures défensives des Germains. 1198
Bataille de Melrichstadt. 1199
Imposture de Henri. 1200
Dévastation de la Souabe. 1201
Longanimité excessive. 1202
Lettre à Hugues de Cluni. 1203
Lutte de Manassès. 1204
Concile de Lyon. 1205
Grégoire VII dans la tempête. 1206
Convocation à un concile. 1207
Ve Concile de Grégoire VII. 1210
Déposition de Guibert. 1212
Réponse de Grégoire à Welf. 1213
Dernières hostilités de 1078. 1213
Lettre consolatrice. 1213
Reproches à l'abbé de Cluni. 1216
Mémoire des Saxons. 1218
Retour des légats. 1222
VIe concile de Grégoire. 1223
Légats envoyés à Henri. 1226
Un perfide médiateur. 1227
Lettres aux Germains et à Rodolphe. 1228
Représentations des Saxons. 1229
Rodolphe et Henri. 1231
La diète enfin réalisée. 1232
Echauffourée de Henri. 1233
Prévarication des légats. 1234
Lettre de Grégoire aux légats. 1235
Lettre justificative de Grégoire. 1236
Retour des légats. 1237
Dernier appel des Saxons au Pape. 1238
Paternelle réponse de Grégoire. 1240
Captivité de l'Eglise d'Angleterre. 1241
Réclamations de Grégoire. 1242

Réponses de Guillaume et de Lanfranc. 1243
Mécontentement de Grégoire. 1245
Système de Guillaume. 1246
Avis au nouveau roi de Danemark. 1247.
Encouragements au roi de Castille. 1248
Aperçu de 1080. 1249
Henri envahit la Saxe. 1249
Bataille de Flarcheim. 1251
VII^e concile de Grégoire. 1252
Logique de l'excommunication. 1253
Conciliabule de Mayence. 1257
Trop de confiance dans les rois. 1258
Appel au roi d'Angleterre. 1259
Ambassade du Pape à Guillaume. 1262
Zèle inflammable de Guillaume. 1263
Conciliabule de Brixen. 1264
Réconciliation avec Robert Guiscard. 1266
Lettre en faveur de Robert. 1267
Grégoire flétrit le nouveau schisme. 1268
Le vrai péril. 1270
Préludes d'un grand combat. 1274
Bataille de l'Elster. 1276
La ressource du mensonge. 1279
L'orage en Italie. 1281
Confiance de Grégoire VII. 1282
Grégoire délaissé et vaincu. 1283
Regard du côté de la France. 1284
La source des calamités. 1287
Un nouvel archevêque à Milan. 1289
Le remède aux maux de l'Eglise. 1289
Grégoire VII. 1290
Un nouvel archevêque à Dol. 1291
Conciles réparateurs en France. 1291
Dernière abjuration de Bérenger. 1292
Le czar de Normandie. 1293
Cruelles dévastations. 1294
Attitude de la Saxe. 1295
Aperçu de 1081. 1295
La révolution au XI^e siècle. 1296
Rome, point de mire des révolutions. 1298
Henri veut endormir les Saxons. 1301
Inquiétudes de Grégoire VII. 1303
Lanfranc mandé à Rome. 1305
L'archevêque de Rouen mandé. 1305
Grégoire VII cède et concède. 1306
Neutralité de Guillaume. 1308
Grégoire prémunit le roi de Castille. 1309
VIII^e concile de Grégoire VII. 1311
Lettre sur l'élection d'un roi. 1312
Entrée de Henri en Italie. 1314
Trait de fermeté. 1315
Succès et cruautés de Henri. 1316
Siége de Rome. 1317
Hermann élu roi de Saxe. 1318
Victoire de Robert sur les Grecs. 1319
Propagande révolutionnaire. 1321
Aperçu de 1082. 1322
Perversion des intelligences. 1322
Lettre de saint Gébehard à Hermann. 1323
L'excomunication décréditée. 1324
Abus des textes dans la polémique. 1325
Inviolabilité du Pape. 1326
Le serment instrument de tyrannie. 1328
Nullité des serments illicites. 1329
Conditions du serment licite. 1332
Abrogation du serment. 1333
Appréciation de Fleury. 1334
Seconde attaque de Rome. 1336
Fidèle constance de Mathilde. 1337
Félonie de Jourdan. 1337
Encyclique de Grégoire. 1339
L'Eglise toujours féconde. 1340
Affaire de l'évêque de Térouanne. 1341
Divers conciles en France. 1342
Résultat de 1082. 1342
Aperçu de 1083. 1347
Généreuse tentative des Saxons. 1347
Les deux épées de saint Pierre. 1347
Sujet de l'Epître à Hermann. 1348
Immunité des rois combattue. 1348
Supériorité des pontifes sur les rois. 1349
Origine de la royauté. 1351
La royauté aux yeux de la foi. 1354
Reproche de nouveauté. 1354
L'intérêt des peuples et des rois. 1357
Troisième siége de Rome. 1359
Nouvelle conversion de Henri. 1360
Grégoire entraîné et violenté. 1361
Lettres de convocation à un concile. 1363
IX^e concile de Grégoire VII. 1365
Conjuration des grands de Rome. 1366
Un expédient stérile. 1367
Aperçu de 1084. 1368
Apostasie générale. 1369
Nouvel achat des consciences. 1370
Embarras de Didier. 1370
Henri reçu dans Rome. 1371
Henri au comble de ses vœux. 1373
Illusions des Romains. 1375
Un nuage à l'horizon. 1376
Retraite humiliante de Henri. 1377
Prise de Rome par Robert. 1378
Sac et incendie de Rome. 1378
Fausse délivrance du Pape. 1379
X^e concile de Grégoire VII. 1380
Exil de Grégoire VII. 1380
Henri de retour en Allemagne. 1380
La ressource de l'Eglise. 1382
Mouvement vers la vie cénobitique. 1384
Saint Gautier, I^er abbé de Pontoise. 1385
Saint Gervin. 1386
Saint Robert. 1387
Saint Gaucher. 1389
Le B. Simon, comte de Crépi. 1389
Saint Arnoux. 1390
Saint Bruno. 1392
Influence sociale des monastères. 1394
Guerre aux couvents. 1396
L'antipape intallé à Rome. 1400
Protestation de Grégoire VII. 1401
Aperçu de 1085. 1404
Grégoire sanctifié par la croix. 1404
Colloque de Berka. 1405
Concile de Quedlimbourg. 1407
Conciliabule de Mayence. 1408
Conciliabule d'Utrecht. 1408
Exil des moines de Verdun. 1409
Expulsion de l'évêque de Metz. 1410
Un corollaire. 1410
Un prétendant à la Papauté. 1413
Le prétendant emprisonné. 1415
Grégoire intercède. 1416
La guerre et ses calamités. 1417
Fléaux de la nature. 1418
Zèle admirable de Mathilde. 1419
Mathilde et Grégoire menacés. 1420
Saint Alphane. Reliques de saint Matthieu. 1421
Bienheureux trépas de Grégoire VII. 1422
Une dernière calomnie. 1424
Victoire des catholiques. 1425
Miracles et canonisation de Grégoire VII. 1426
Jugement sur Grégoire VII. 1427

TABLE CHRONOLOGIQUE

Depuis Othon le Grand jusqu'à la mort du Pape saint Grégoire VII.

—

PAPES.

Léon VII, élu Pape en 936, meurt en 939.

CXXX. Etienne VIII, Pape en 939, meurt en 943.

CXXXI. Marin II, Pape en 943, meurt en 946.

CXXXII. Agapet II, Pape en 946, meurt en 956.

CXXXIII. Jean XII, Pape en 956, meurt le 14 mai 964.

CXXXIV. Benoît V, Pape en 964, meurt le 5 juillet 965.

Interrègne pendant 3 mois.

CXXXV. Jean XIII, élu le 2 octobre, meurt le 6 septembre 972.

Interrègne pendant 4 mois.

CXXXVI. Benoît VI, meurt en 974.

CXXXVII. Donus II, meurt en 974.

Interrègne.

CXXXVIII. Benoît VII, élu en 974, meurt le 10 juillet 984.

CXXXIX. Jean XIV, meurt en 983.

Interrègne pendant 8 mois.

CXL. Jean XV, élu le 15 avril 986, meurt le 7 mai 996.

CXLI. Grégoire V, élu en 996, meurt en 999.

Interrègne pendant 2 mois.

CXLII. Sylvestre II, meurt le 12 mai 1003.

Interrègne pendant 1 mois.

CXLIII. Jean XVII, élu le 13 juin 1003, meurt le 7 décembre 1003.

Interrègne pendant 13 jours.

CXLIV. Jean XVIII, élu le 26 décembre 1003, meurt l'an 1009.

Interrègne de quelques mois.

CXLV. Sergius IV, élu en 1009, meurt en 1012.

CXLVI. Benoît VIII, élu en 1012, meurt en 1024.

CXLVII. Jean XIX, élu en 1024, meurt en 1033.

CXLVIII. Benoît IX, élu en 1033, abdique en 1045.

CXLIX. Grégoire VI, élu en 1045, meurt en 1046.

CL. Clément II, élu en 1046, meurt en 1048.

Interrègne pendant 8 mois.

CLI. Damase II, élu en 1048, meurt le 8 août 1048.

Interrègne pendant 6 mois.

CLII. Léon IX, élu le 12 février 1049, meurt le 19 avril 1054.

Interrègne pendant 1 an.

CLIII. Victor II, élu le 13 avril 1055, meurt le 8 juillet 1057.

Interrègne de 25 jours.

CLIV. Etienne IX, élu le 2 août 1057, meurt le 29 mars 1058.

CLV. Nicolas II, meurt en 1061.

Interrègne de 3 mois.

CLVI. Alexandre II, couronné le 30 septembre 1061, meurt en 1073.

CLVII. Grégoire VII, élu le 22 avril 1073, sacré le 29 juin suivant, meurt le 25 mai 1085.

EMPEREURS.

Empereurs d'Orient.

Romain Ier, dit Lécapène, meurt en 948.

Constantin VII, dit Porphyrogénète, meurt en 959.

Romain II, dit le Jeune, meurt en 963.

Nicéphore II, surnommé Phocas, meurt en 969.

Jean, surnommé Zimiscès, meurt en 976.

Basile II, meurt en 1026.

Constantin IX, meurt en 1028.

Romain III, dit Argyre, meurt empoisonné en 1034.

Michel IV, dit le Paphlagonien, meurt en 1041.

Michel V, dit Calfate, est déposé en 1042.

Constantin X, dit Monomaque, meurt en 1054.

Michel VI, dit Stratiotique, abdique en 1057.

Isaac Comnène, abdique en 1059 et meurt en 1061.

Constantin XI, surnommé Ducas, meurt en 1067.

Romain IV, dit Diogène, meurt en 1071.

Alexis Comnène.

Empereurs d'Occident ou d'Allemagne.

Othon Ier, dit le Grand, meurt en 973.

Othon II, dit le Roux, meurt en 983.

Othon III, meurt empoisonné en 1002.

Henri II, dit le Saint ou le Boiteux, sacré en 1014, meurt en 1024.

Conrad II, le Salique, couronné en 1024, meurt en 1040.

Henri III, dit le Noir, meurt le 5 octobre 1056.

Henri IV, sacré en 1054, est déposé en 1077.

Rodolphe de Souabe, élu en 1077, meurt en 1080.

Herman, élu roi de Saxe en 1081.

ROIS.

Rois des Francs.

Louis IV, d'Outre-mer, meurt en 954.

Lothaire, meurt le 2 mars 986.

Louis V, le Fainéant, meurt le 22 mai 987.

Hugues Capet, couronné en 987, meurt en 996.

Robert, couronné en 996, meurt en 1031.

Henri, couronné en 1027, meurt en 1060.

Philippe Ier, sacré en 1059.

Rois d'Angleterre.

Edred, meurt en 955.

Edwin, sacré en 955, meurt en 959.

Edgard, meurt en 975.
Edouard II (S.), dit le Martyr, sacré en 975, meurt en 978.
Ethelred II, meurt en 1016.
Edmond II, meurt assassiné en 1017.
Canut le Grand, meurt en 1036.
Harold Ier, meurt en 1039.
Edouard II (S.), le Confesseur, sacré en 1042, meurt en 1066.
Harold II, élu en 1066, meurt la même année.
Edgard Atheling, élu et détrôné la même année 1066.
Guillaume le Conquérant.

ÉCRIVAINS ECCLÉSIASTIQUES.

Saint Odon, abbé de Cluni, meurt en 942.
Marquard, meurt en 952.
Diethelme, meurt en 955.
Epiphane, prêtre de Jérusalem.
Foulques le Bon, comte d'Anjou, meurt en 958.
Atton, évêque de Verceil, meurt en 960.
Saint Odon de Cantorbéry, meurt en 961.
Fridegod, moine bénédictin.
Salvius, abbé d'Albélada, meurt en 962.
Wibold, évêque de Cambrai, meurt en 965.
Saint Brunon, évêque de Cologne, meurt en 965.
Flodoard, meurt le 28 mars 966.
Héribert, moine d'Epternach, meurt en 970.
Luitprand, évêque de Crémone, meurt en 974.
Rathier, meurt en 974.
Folcuin, moine de Saint-Bertin, meurt vers 975.
Siméon le Métaphraste, meurt en 975.
Léon, diacre de Constantinople.
Adalbert, moine de Saint-Vincent de Metz, meurt en 979.
Théodule, meurt en 980.
Melpéril de Grandpel, meurt vers 980.
Bernier, abbé de Humblières, meurt vers 982.
Jean, abbé de Saint-Arnould de Metz.
Brunon, moine de Gladbac.
Saint Dunstan, archevêque de Cantorbéry, meurt en 988.
Folcuin de Lobes, meurt en 990.
Adson, abbé de Montier-en-Der, meurt en 992.
Saint Wolfgang, évêque de Ratisbonne, meurt en 994.
Bridferth, moine de Ramsey, meurt vers 996.
Sévère, évêque d'Asmonin en Orient.
Létald, moine de Mici, meurt vers 996.
Saint Adalbert de Prague, meurt en 997.
Saint Nicon, meurt en 998.
Hroswithe, religieuse de Gandersheim, meurt en 999.
Richer, moine de Saint-Remi de Reims, meurt en 999.
Saint Abbon, moine de Fleuri, meurt en 1004.
Gérard, moine de Fleuri.
Saint Ælfric, archevêque de Cantorbéry, meurt en 1006.
Aimoin, moine de Fleuri, meurt en 1008.
Ditmar, évêque de Mersbourg, meurt en 1019.
Alpert, moine de S. Symphorien de Metz, meurt vers l'an 1024.
Bouchard, évêque de Worms, meurt en 1026.
Saint Romuald, fondateur des Camaldules, meurt en 1027.
Adelbold d'Utrecht, meurt en 1027.
Saint Fulbert de Chartres, meurt en 1028.
Adalbéron, évêque de Laon, meurt en 1030.
Aribon, archevêque de Mayence, meurt en 1031.
Brunon, évêque de Würtzbourg, meurt en 1045.
Enguerrant, abbé de Saint-Riquier, meurt en 1045.
Odoramne, moine de Saint-Pierre-le-Vif, meurt en 1045.
B. Richard, meurt en 1046.
Rodulfe Glaber, moine de Cluni, meurt en 1048.
Olbert, abbé de Gembloux, meurt en 1048.
Saint Barthélemy, abbé de Grotta-Ferrata, meurt en 1048.
Saint Odilon, abbé de Cluni, meurt en 1049.
Synus, moine de Cluni, meurt vers l'an 1051.
Helgand, moine de Fleuri, meurt en 1051.
Hugues, évêque de Langres, meurt en 1051.
Halinard, archevêque de Lyon, meurt en 1052.
Adelman, évêque de Bresce, meurt en 1061.
Saint Ariald, diacre martyr, meurt en 1066.
Saint Pierre Damien, meurt en 1072.
Guimond, moine de la Croix. — Saint Leuffroi.
Gébéhard, archevêque de Salzbourg en 1082.
Saint Alphane, évêque de Salerne, meurt vers 1085.
Lanfranc, archevêque de Cantorbéry, meurt en 1089.
Saint Bruno, fondateur des Chartreux.
Saint Robert, fondateur de l'ordre de Cîteaux.

CONCILES.

Concile de Soissons au mois de mars 941.
Concile de Tournus en 944.
Concile de Fontaines vers l'an 947.
Concile de Verdun en 947.
Concile de Mouson en 948.
Concile d'Ingelheim en 948.
Concile de Laon en 948.
Concile de Trèves en 948.
Concile de Londres 8 septembre 948.
Concile de Rome en 949.
Concile de Landuff en 950.
Concile d'Augsbourg au mois d'août 952.
Concile de Saint-Thierri en 953.
Concile de Ravenne en 954.
Concile de Landaff en 955.
Concile de Bourgogne en 955.
Concile de Meaux en 962.
Concile de Constantinople en 963.
Conciliabule de Rome en 963.
Concile de Rome au mois de février 964.
Nouveau conciliabule de Rome en 964.
Concile de Ravenne en 967.
Concile de Rome en 969.
Concile d'Angleterre en 969.
Concile de Londres en 970.
Concile de Rome en 971.

Concile en Tardenois en 972
Concile d'Ingelheim en 972.
Concile de Marzaglia en 973.
Concile de Modène en 973.
Concile de Rome en 975.
Concile d'Angleterre en 975.
Concile de Winchester en 975.
Concile de Kelling en 975.
Concile de Reims en 975.
Concile de Calne en 978.
Concile de Sens en 980.
Concile de Rome en 983.
Concile de Reims en 985.
Concile de Sandaff en 988.
Concile de Charroux en 989.
Concile de Senlis en 990.
Concile de Reims en 990.
Conciliabule de Saint Basle en 991.
Concile de Rome en 993.
Concile de Reims en 995.
Concile de Narbonne en 993.
Concile de Limoges en 993.
Conciliabule de Chelles en 993.
Concile de Saint-Denys en 993.
Concile de Mouson en 995.
Concile de Reim en 995.
Concile de Rome en 996.
Concile de Pavie en 997.
Concile de Ravenne en 998.
Conciles de Rome en 998 et 999.
Concile de Compiègne en 999.
Concile de Poitiers en 1000.
Concile de Rome en 1001.
Concile de Polden en 1001.
Concile de Francfort en 1001.
Concile de Lodi en 1001.
Divers conciles vers l'an 1002.
Concile de Rome en 1002.
Concile de Dormund en 1005.
Concile de Rome en 1007.
Concile de Francfort en 1007.
Concile de Chelles en 1008.
Concile de Barcelone en 1009.
Concile de d'Œkam en 1009.
Concile de Bamberg en 1012.
Concile de Léon en 1012.
Concile de Coblentz en 1012.
Concile de Ravenne en 1014.
Concile de Rome en 1015.
Concile d'Airyen en 1020.
Concile de Pavie en 1020.
Concile de Winchester en 1021.
Concile d'Orléans en 1022.
Concile de Selingstadt en 1022.
Concile de Mayence en 1025.
Concile de Bourges en 1024.
Concile de Poitiers en 1025.
Synode d'Arras en 1025.
Concile d'Anse en 1025.
Concile de Francfort en 1027.
Concile de Constantinople en 1027.
Concile de Mayence en 1028.
Concile de Charroux en 1028.
Concile de Limoges en 1028.
Concile de Palith en 1029.
Concile de Tribur en 1031.
Concile de Bourges en 1031.
Concile de Limoges en 1031.
Concile de Poitiers en 1032.
Concile de Ripouil en 1032.
Concile de Pampelune en 1032.
Conciles en France en 1033.
Concile de Coxane en 1035.
Concile de Poitiers en 1036.
Concile de Tribur en 1036.
Concile de Rome en 1037.
Conciles dans la Narbonnaise en 1039.
Concile de Venise en 1040.
Concile d'Urgel en 1040.
Synode d'Elne en 1040.
Concile de Césène en 1042.
Concile de Coxane en 1044.
Concile de Constance en 1044.
Concile de Narbonne en 1046.
Concile d'Arule en 1046.
Concile de Pavie en 1046.
Concile de Sutri en 1046.
Concile de Rome en 1047.
Concile en Allemagne en 1047.
Concile de Caen en 1047.
Concile de Sens en 1048.
Concile de Rome en 1049.
Concile de Pavie en 1049.
Concile de Reims en 1049.
Concile de Mayence en 1049.
Concile de Rome en 1050.
Concile de Verceil en 1050.
Concile de Paris en 1050.
Concile de Coyrac en 1050.
Concile de Rome en 1051.
Concile de Mantoue en 1053.
Concile de Rome en 1053.
Concile de Florence en 1055.
Concile de Lyon en 1055.
Concile de Tours en 1055.
Concile de Rouen en 1055.
Concile de Toulouse en 1056.
Concile de Rome en 1059.
Concile de Melphe en 1059.
Concile d'Avignon en 1060.
Concile de Tours en 1060.
Concile d'Yacca, en Espagne en 1060.
Conciliabule de Lombardie en 1061.
Concile de Rome en 1063.
Concile de Châlons en 1063.
Concile de Mantoue en 1066.
Concile de Bordeaux en 1068.
Concile d'Auch en 1068.
Concile de Toulouse en 1068.
Concile d'Espagne en 1068.
Concile de Winchester et de Windsor en 1070.
Concile de Mayence en 1071.
Concile d'Erfort en 1073.
Concile de Châlons-sur-Marne en 1074.
Ier Concile de Grégoire VII en 1074.
Concile d'Erfort en 1074.
IIe Concile de Grégoire VII en 1075.
Conciliabule de Worms en 1076.
Concile de Rome en 1076.
Concile d'Autun en 1077.
IIIe Concile de Grégoire VII en 1078.
Concile de Poitiers en 1078.
Concile de Lyon en 1078.
IVe Concile de Grégoire VII en 1078.
Ve Concile de Grégoire VII en 1078.
VIe Concile de Grégoire VII en 1079.
VIIe Concile de Grégoire VII en 1080.
Conciliabule de Mayence en 1080.
Conciliabule de Briscen en 1080.
Concile d'Avignon en 1080.
Concile de Meaux en 1080.
Concile de Bordeaux en 1080.
Saint Synode de Lillebonne en 1080.
VIIIe Concile de Grégoire VII en 1081.
Concile de Charroux en 1082.
Concile de Saintes en 1082.
Concile de Meaux en 1082.
IXe Concile de Grégoire VII en 1083.
Xe Concile de Grégoire VII en 1084.
Concile de Guedbinbourg en 1085.
Conciliabule de Mayence en 1085.
Conciliabule d'Utrecht en 1085.

SECTAIRES.

Michel Cérulaire, patriarche de Constantinople vers 1058.

Bérenger de Tours meurt en 1088.

ANTIPAPES.

Léon VIII, vers 963.
Francon, dit Boniface VII, en 974.
Philagathe, dit Jean XVII, vers 997.
Grégoire, vers 1012.
Cadaloüs élu en 1061, déposé en 1067.
Guibert, élu en 1080.

PERSECUTIONS.

Ravages des Hongrois en Champagne, l'an 937, en Italie, dans l'Aquitaine, en 951, dans la Flandre, en 954, dans l'Allemagne, en 953.
Musulmans en Espagne, en 939, en Grèce, en 959, en Asie, en 968, en Provence, en 986 et 1042, en Toscane, en 1016, en Egypte, en 1013 et 1015.
Les Normands en Italie, en 1053, 1059.
Henri IV en Italie.

FIN DU TOME DIX-NEUVIEME.

Paris. — Imprimerie J.-P. MIGNE.

ORGUES.

Les Orgues sont à tuyaux, dont le moindre a la force de remplir une Cathédrale. Tous les jeux sont COMPLETS, non des DEMI-JEUX, comme il arrive si souvent, à moins que la remarque n'en soit faite expressément.

ORGUES A TUYAUX DE BOIS

AVEC BUFFET SANS MONTRE, MAIS AVEC CLAVIERS TRANSPOSITEURS.

Orgues de 1200 fr. — *Trois jeux 1/2, sept registres*, savoir : dessus et basses de bourdon de 8, de prestant, de doublette et dessus de hautbois. — Pour toutes Orgues jusqu'à huit jeux, on peut choisir entre un clavier de pédales de 13 notes et une soufflerie à marches, permettant à l'organiste de se passer d'un souffleur. — Le même, en étain avec montre, 1600 fr. *Dimensions du buffet :*
sans montre : largeur 1m60, hauteur 1m30, prof. 0m70
avec montre : » 1m60 » 2m50 » 0m70

Orgues de 1400 fr. — *4 jeux, 8 registres*, savoir : dessus et basses de bourdon de 8, de prestant et de doublette, hautbois et basson. — Le même, en étain avec montre, 2000 fr. *Dimensions proportionnelles.*

Orgues de 1750 fr. — *Cinq jeux, dix registres*, savoir : dessus et basses de bourdon de 8, de prestant, de doublette, dulciana, dessus de flûte de 8, dessus et basses de trompette de 8. — Le même, en étain avec montre, 2500 fr. *Dimensions proport*

Orgues de 2000 fr. — Ces orgues, bien que de six jeux, ne coûtent que 2 000 fr. Elles comprennent douze registres formant ensemble six jeux de 54 notes, savoir : 6 basses, bourdons de 8, flûte de 8, dulciana de 4, prestant de 4, doublette de 2, trompette de 8, et six dessus, bourdons de 8, flûte de 8, prestant, doublette, hautbois et trompette. *Dimens. proport.* — Les mêmes avec simple montre, de 2500 à 2800 fr ; et avec montre en étain, 3000 fr.

ORGUES A TUYAUX D'ETAIN

AVEC BUFFET ET MONTRE PARLANTE, ET, SI ON LE DÉSIRE, AVEC ACCOUPLEMENT D'OCTAVES SUPÉRIEURES, 100 FR. DE PLUS.

Orgues de 4800 fr. — *Huit jeux, dix registres*, savoir : dessus et basses de flûte de 8, salicional de 8, bourdon de 8, prestant, dulciana de 4, doublette, trompette de 8, hauthois et basson. — Clavier de pédales de 13 notes. — Pédale d'appel de jeux d'anches. — *Dimensions du buffet :* larg. 2m60, hauteur 4m50, profondeur 1m10.

Orgues de 6000 fr. — *10 jeux, 12 registres*, savoir : dessus et basses de flûte de 8, salicional de 8, bourdon de 16, bourdon de 8, prestant, dulciana de 4, doublette, trompette de 8, hautbois et basson, clairon. — Clavier de pédales de 13 notes. — Introduction des jeux d'anches. — *Dimensions proportionnelles.*

Orgues de 7200 fr. et à deux claviers. — *Douze jeux, dont sept au grand orgue*, savoir : flûte de 8, salicional de 8, bourdon de 8, prestant, doublette, trompette de 8, clairon. — Cinq de 42 notes formant récit expressif, savoir : bourdon de 8, flûte harmonique de 8, dulciana de 4, petite flûte, hautbois. — Clavier de pédales. — Trois pédales de combinaison, savoir : introduction des jeux d'anches, accouplement du récit au grand orgue, expression. — *Dimensions proportionnelles.*

Orgues de 9000 fr. et à deux claviers. — *15 jeux, dont 9 au grand orgue*, savoir : flûte de 8, salicional de 8, bourdon de 16, bourdon de 8, prestant, dulciana de 4, doublette, trompette de 8, clairon. — Six formant le récit expressif de 42 notes, savoir : gambe de 8, flûte harmonique de 8, bourdon de 8, flûte de 4, hautbois, voix humaine. — Clavier de pédales. — Trois pédales de combinaison : introduction des jeux d'anches, accouplement du récit au grand orgue, expression. *Dimensions proport.* — Se trouvent entièrement prêtes 2 orgues de 2 jeux, 10 de 6 jeux, un de 8 jeux, et un de cathédrale, fort de 54 jeux et orné d'un buffet magnifique. Prix de ce dernier, 30,000 fr. emballé, transporté, monté et accordé.

ORGUE DE CATHEDRALE

OU DE TOUTE AUTRE GRANDE ÉGLISE.

On voit présentement, au fond du grand Atelier du Petit-Montrouge, une des plus belles, des plus riches, des plus puissantes et des plus solides Orgues qui puissent se fabriquer. La vue extérieure de son buffet est tellement frappante que nous ne savons s'il en est de plus gracieuse en France. Ce magnifique instrument est fort de 54 jeux, répartis ainsi qu'il suit :

Au grand orgue 13 jeux, de 54 notes, savoir : Montre de 16, montre de 8, bourdon de 8, gambe de 8, flûte de 8, prestant, flûte de 4, nazard, doublette, plein jeu, 1re trompette, 2e trompette, clairon.

8 au positif, de 54 notes. Salicional de 8, bourdon de 8, prestant, dulciana de 4, gambe de 4, doublette, trompette, hautbois et basson.

7 au récit, de 37 notes. Bourdon de 8, gambe de 8, flûte harmonique, flûte de 4, hautbois, trompette, voix humaine.

6 à la pédale, de 20 notes. Flûte de 16, flûte de 8, flûte de 4, bombarde, trompette, clairon.

Sept pédales de combinaison : Expression, introduction dans les jeux d'anches du grand orgue, accouplement du récit au positif, du récit au grand orgue, du positif au grand orgue, tirasses du grand orgue, tremblant. En totalité, 1729 tuyaux

La bonne foi veut que l'on dise que cette magnifique pièce n'est pas neuve dans toutes ses parties ; mais elle est si prodigieusement réparée, ou pour mieux dire, si complétement mise à neuf, qu'il n'en a été conservé que ce qui ne vieillit point dans ces sortes d'instruments. Nous croyons même qu'on pourrait ajouter que cet Orgue vaut mieux qu'un neuf : d'abord, aucune pièce n'en pouvant plus travailler ; puis, tout ce qui avait vieilli étant non-seulement restauré, mais remplacé par ce qu'il y a de mieux en matière et en main d'œuvre. Il vient d'une Cathédrale qui l'avait acheté plus de 50,000 fr. Aujourd'hui, beau et bon comme nous venons de le décrire, il serait donné à 30,000 fr. en tout et pour tout ; c'est-à dire, emballé, transporté, monté et accordé aux frais seuls du vendeur, de manière que la Fabrique qui l'acquerra n'ait pas un centime à débourser au delà de la somme susdite. Sa hauteur est de 7 mètres 50 centimètres jusqu'au sommet des anges sonnant de la trompette. Sa profondeur est de 3 mèt. 90 cent., y compris le positif en avant du buffet du grand orgue, et les pédales séparées placées en arrière ; mais il serait possible de diminuer un peu cette profondeur, si la tribune devant le contenir l'exigeait. Sa largeur est de 5 mètr. 22 cent. En cas de besoin, on pourrait l'agrandir ou la diminuer en ajoutant ou en supprimant quelques ornements sur les côtés. Comme ceci est une grande chose, et que nous préférons que l'on vienne voir et entendre avant d'épouser, nous engageons les amateurs à nous honorer d'une visite, tant nous sommes sûr de notre instrument!

HARMONIUMS d'Eglise et de Salon.

Harmoniums de 160 fr. — (Format spécial pour l'exercice du chant) *1 jeu 1/2, 3 octaves 1/2, 3 regist.* — Expression ; sourdine, voix céleste.

TOUTES LES ORGUES-HARMONIUMS DÉTAILLÉES CI-DESSOUS ONT UN CLAVIER DE CINQ OCTAVES.

Harmoniums de 215 fr. — *1 jeu 1/2, 3 registres.* — Expression ; sourdine, voix céleste.

Harmoniums de 270 fr. — *Un jeu 1/2, neuf regist.* — Expression ; 1. cor anglais, sourdine, trémolo, forté ; 1. flûte, voix céleste, trémolo, forté.

Harmoniums de 325 fr. — *Deux jeux, dix registres.* — Expression ; 1. cor anglais, 2. bourdon, sourdine, trémolo, forté ; 1. flûte, 2. clarinette, trémolo, forté. — Grand jeu à la genouillère.

Harmoniums de 430 fr. — *2 jeux 1/2, 11 regist.* — Expression ; 1. cor anglais, 2. bourdon, sourdine, trémolo, forté ; 1. flûte, 2. clarinette, 3. voix céleste, trémolo, forté. — Grand jeu à la genouillère.

Harmoniums de 485 fr. — *3 jeux, 12 regist.* — Expression ; 1. cor anglais, 2. bourdon, 3. basson, sourdine, trémolo, forté ; 1. flûte 2. clarinette, 3. hautbois, trémolo, forté. — Grand jeu à la genouil.

Harmoniums de 540 fr. — *Quatre jeux, quatorze registres.* — Expression ; 1. cor anglais, 2. bourdon, 3. basson, sourdine, trémolo, forté ; 1. flûte, 2. clarinette, 3. hautbois, 4. musette, 5. voix céleste, trémolo, forté. — Grand jeu à la genouillère.

Harmoniums de 650 fr. — *Cinq jeux, seize registres.* — Expression ; 1. cor anglais, 2 bourdon, 3. clairon, 4 basson, sourdine, trémolo, forté ; 1. flûte, 2. clarinette, 3. flûte, 4. hautbois, 5. musette, 6. voix céleste, trémolo, forté. — Grand jeu à la genouillère.

Harmoniums de 800 fr. — *6 jeux, 18 regist.* — Expression ; 1. cor anglais, 2. bourdon, 3. clairon, 4. basson, 5. prestant, sourdine, trémolo, forté ; 1. flûte, 2. clarinette, 3. flûte, 4. hautbois, 5. dessus de prestant, 6. musette, 7. voix céleste, trémolo, forté. — Grand jeu à la genouillère.

Harmoniums de 1000 fr. — *8 jeux, 22 registres.* — Expression ; 1. cor anglais, 2. bourdon, 3. clairon, 4. basson, 5. prestant, 6. doublette, sourdine, trémolo, forté ; 1. flûte, 2. clarinette, 3. flûte, 4. hautbois, 5. dessus de prestant, 6. doublette, 7. vio oncelle, 8. musette, 9. voix humaine, 10. voix céleste, trémolo, forté. — Grand jeu à la genouillère.

Les caisses des instruments ci-dessus annoncés sont en chêne poli. — Les mêmes en palissandre, de 20 à 100 fr. en plus, selon la grandeur, la richesse et les ornements des caisses. — Tous les claviers sont transpositeurs. — Pour tous les instruments à percussion, qualité supérieure, 100 fr en plus. Emballage de l'instrument et perception des fonds gratis ; port seul aux frais de l'acheteur.